

BAILLER, verbe (bailler¹)

[T-L : *baillier* ; GD : *baillier* ; GDC : *baillier* ; AND : *bailler* ; DÉCT : *baillier* ; FEW I, 206a : *bajulare* ; TLF IV, 34b : *bailler*]

I. - Empl. trans. [Sens vieilliss et rares]**A. - "Prendre en main"**

1. "Saisir, attraper qqn" : Encore me vult ochire, se il me puet *balhier* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 690).

2. "Prendre qqc." : "Prenez [la patène], je ne prendray pas, dame. - Si ferez, prenez, douce amie. - Certes, je ne le prendray mie ; L'en me tendroit pour une sote. - *Baillez*, damoiselle Marote. - Non feray, Jhesuscrist m'en gart !" (DESCH., M.M., c.1385-1403, 110).

- "Prendre (un médicament)" : ...il me feront boire tisaine ; A grant poine vivrai quinzaine. Et quant plus ne pourai *baillier*, Adonc me feront il *baillier* Aucun sumptueux lectuaire Qui nul bien ne me pourra faire. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 22).

B. - "Diriger, gouverner"

1. Empl. abs. "Exercer la fonction de bailli" : Six manieres sont de baillis, Dont l'un est baillis *bailliens*, Qui se fait craindre a ses subgis Et redoubter de pluseurs gens, Qui prant qu'i puet puis hors, puis ens (...) Autre bailli y a qui *baille*, Afin que son fait soit porté : Chascuns pour avoir se travaille. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 206).

2. "Avoir en sa *baillie*, gouverner qqn/qqc." : A Dieu se commanda, qui tout a à *baillier* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 212). La premiere citeit que porai(t) gaingnier Vous ferai(t) chaistellain, si que l'arez a *baillier*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 476).

- En partic. "Avoir à son service (des amoureux)" : "Dame", dist Aigentine, "par Dieu le droiturier, Je ne l'aimeray ja ; n'ay pas ceur lozenger D'avoir a une fois deux amans a *baillier*." (Tristan Nant. S., c.1350, 140).

3. "Prendre qqc." : Abuz gouverne hault et bas ; Abuz donne, ne *baille* riens (Abuzé D., c.1450-1470, 88).

4. "Conduire, diriger" : Le roy Gaufrois s'en alat aux noiches de son nepveur, et, au revenir, luy prinst ung vent sur mere que ["qui"] le *b(a)alhay* tant par mere qu'il l'at geteit a Bolongne. (JEAN D'OUTREM., Myr. historg. G., a.1400, 20).

C. - [D'une chose personnifiée] "Traiter qqn (de telle ou telle manière)" (synon. *baillir*) : Ceste mort qui nous fu moult dure, Passames nous en la saison. Encor aloie en la maison Ou ma dame avoit son retour. G'i fis mainte voie et maint tour, Maint aler et tamainte faille, Ensi qu'Amours ses servans *baille*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 150).

- *Bien baillé*. "Bien loti" : Diray de l'autre enfant qui molt fu eslongnés (...) Et ot a on Florent, beau fu et bien *ballés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 42).

- *Bien baillé à + inf.* "Bien pourvu pour, capable de" : Nous cuide tu faire nuyssance ? Par Dieu, tu y es bien *baillé*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34).

II. - Empl. trans. [Sens général de "donner"]**A. - *Bailler qqc. (à qqn)***

1. [Une chose concr.]

a) [Qu'on peut mettre entre les mains de qqn]

- "Donner, remettre (un objet, de l'argent, une chose quelconque)" : Demande li cui il *bailla* La clef que sa femme et s'amie Li *bailla* (Mir. femme roy Port., c.1342, 196). Dit Jhesu Crist que ung pere ne *bailleroit* jamais a son enfant, qui demanderoit a mengier, ung serpent en lieu de pain (GERS., Purif., 1396-1397, 59). Et a maistre Robert Valee, Povre clergon en Parlement Qui n'entent

ne mont ne vaele, J'ordonne principalement Qu'on luy *baille* legierement Mes brayes, estans aux Trumillieres, Pour coyffer plus honnestement S'amye Jehanne de Millieres. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 17). ...avant que oncques elle le vouldist guider par la chambre de son maistre en la sienne, il *bailla* tous les dix escuz contens. (C.N.N., c.1456-1467, 122). Ledit duc de Bourgogne luy *bailla* d'entrée quarante mil ducatz pour aller faire en Italie quatre cens lances qu'il payoit par sa main. (COMM., II, 1489-1491, 136).

- *Bailler en change*. "Donner en échange" : Item, vueil que le jeune Marle Desormaiz gouverne mon change, Car de changer enviz me mesle, Pourveu que tousjours *baille* en change, Soit a privé ou a estrange, Pour troys escus six brectes targes, Pour deux angelotz ung grant ange, Car amans doivent estre larges. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 104).

- "Présenter, remettre (une lettre, un message)" : Le hyrault dessus nommé *bailla* au connestable le sauf conduit (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 103). Atant este vous venu le nepveu du cappitaine, qui *bailla* a son oncle la lettre que le roy lui avoit *bailliee*. (ARRAS, c.1392-1393, 98). Et avoech les dons on *bailla* les lettres toutes seelees dou seel dou roi, qui tesmongnoient et certefioient ces dons. (FROISS., Chron. D., p.1400, 105). A tout ce s'accorda assés li contes Derbi et escripsi lettres, qui devoient venir au roi, et les *bailla* a messire Gautier de Manni, liquels s'en carga de la porter. (FROISS., Chron. D., p.1400, 755). Le roy envoya tantost querre ung de ses secretaires et lui *bailla* les lectres, lesquelles il leut de mot à mot (Cleriadus Z., c.1440-1444, 557). A ces paroles, le roy *bailla* le brief a sa fille, qui contenoit les termes qui s'ensieuvent : "Se tu aymes ta vie et adventurer te vouldz a conquerre le mouton au veaurre doré, il est de necessité que tu ayes les habis que Appollo avoit vestus a l'heure que cest escrit luy fu *baillié*..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 188). Il *bailla* ses lettres de creance (COMM., II, 1489-1491, 177).

- "Délivrer (un document officiel)" : ...duquel examen et confession il *bailla* copie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 54). Et ledit capitaine lui promist *baillier*, et de fait *bailla* un sauf conduit, lequell il print et accepta (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 123). En ladite année (...) le roy *bailla* lettres de commission à maistre Jehan Avin (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 96).

b) *Bailler un lieu, un territoire, un domaine*

- "Donner, octroyer" : ...et lui donna et *bailla* le chastel de Pompel, en Viene, et un autre lieu appellé Cheneaulx, et aussi le aagea, et supplea toutes choses, qui par enfance de aage pourroient donner empeschement pour ses graces et gouvernement obtenir au dit dauphin (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 130). ...après que le roy ot *baillé* ladite duchie de Normandie audit monseigneur Charles, il fut après contraint de recompenser tous lesdiz princes et seigneurs (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 121). ...le duc d'Alençon, pour bien le remunerer de toutes ses graces et biensfaiz, *bailla* ou offrit *bailler* toutes ses villes et pays ausdiz Bretons et à monseigneur Charles (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189). Comment le roy partit de Lieige pour s'en retourner en France et de l'appointement qui fut fait derechef par le roy avec monsr Charles de France, son frère, auquel il *bailla* la duchie de Guyenne en partage (COMM., I, 1489-1491, 168). Les deulx rois qui s'estoient fait batiser de l'ille de Fortaventure vindrent vers led. sr de Bethencourt, et pareillement led. seigneur leur *bailla* lyeu et plasse, ainsi que aucunement le requeroient et leur *bailla* ... chacun quatre chens acres que bois que terre (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 178).

- "Livrer, abandonner (à la suite d'une défaite)" : Le roy de France et le regent Durent renuncier au proufit Du roy anglois, par leur escript, Et des ses hoirs, et leur *bailler*, Sanz mal engin, comme heritier, Lez diz lieux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 385). Predist aussi l'occision du duc de Bourgoigne à Montereau, qui fut cause que son filz *bailla* Paris aux Anglois (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 153 r°).

- "Offrir (un gîte)" : Et lors furent ses chevaux logiez, et leur *bailla* on belle chambre et bonne pour lui et pour ses gens (ARRAS, c.1392-1393, 272).

- *Bailler en garde* un objet, un domaine.... "Confier aux bons soins de qqn" : ...un cleric (...) *ballia* à lui qui parle, en garde, un sac longuet (...) ouquel sac il avoit plusieurs choses (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1337, 134). Ensi eut li contes de Montfort le chastiel de Brest, et le rafresci de nouvelles gens et de pourveances, et le *bailla* en garde et sus son honneur un gentil homme des siens, ouquel il avoit bonne fiance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 472). ...bien se comfioit li rois en li, qant il li *baillioit* en garde le jueuil ou monde a ce jour que il amoit le mieuls : c'estoit la ville et le castiel de Calais (FROISS., Chron. D., p.1400, 856). ...et ne sçay ou temps advenir comment ilz rendront bon compte de ce qui leur est *baillé* en garde et gouvernement. (JUV. URS., Nescio, 1445, 509).

e) "Asséner (un coup)" : Il y avoit un sien cousin Que bien congnoissent Sarrasin Aus grans cops qu'il leur donne et *baille* de son espée qui bien taille (MACH., P. Alex., p.1369, 144). Christofle Guillier me servoit Trestout au long de ce voyage, Mais son mantel vestu avoit De quoy depuis le tins a sage, Car *baillé* luy fut sur la naige Tel coup, certes, d'une guisarme, Le mantel luy fist advantage, Du corps luy fust partie l'ame (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 8). ...et Souley s'en vint a lui, le glaive abessé, les grans galopz du cheval, qui du pont estoit bien duit. Et quant le Cuer le vit, s'adreça a lui et lui *bailla* si grant coup sur l'escu qu'il plessa son glaive, car bien vit que par la le convenoit passer. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 51). ...ce galant se despita si terriblement qu'i lui vint incontinent *bailler* deux grans souffletz. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 213). ...et lui *baillèrent* plusieurs coups orbes (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 8). ...et de laditte hache luy *bailla* sur son armet tel coup qu'il le getta tout mort à ses piedz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 293).

- *Bailler* (telle arme) à qqn. "Asséner un coup (de telle arme)" : *Baillez* lui la massue A celui qui cuide estre Plus subtil que son maistre (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 384).

- *Bailler à qqn de* (telle arme) : Lequel de la Vergne il trouva en chemise, en pourpoint, auquel il *bailla* de son espée dessus la teste (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 16). ...incontinent vint à lui ledit Jehan de Foing, qui lui *bailla* d'une javeline au travers du corps (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 59). ...et luy *bailla* de la hance de sa javeline sur l'estomac (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 256).

- Empl. abs. "Frapper" : ...*baille* luy, *baille*, Ma foy, il ne vault que de raille (Gaud. sot, c.1450, 9). Mais soubz l'ombre de ceste feste, On leur *baille* bien sur la teste. (Sots gard., a.1488, 107).

d) "Offrir, exposer (une partie d'une armée à une attaque)" : Et, quant les ennemyz du Roy eussent marché pour venir gagner et conquerir son artillerie, ilz se fussent myz hors d'alaine ; et n'y povoient venir en ordonnance de combatre, mais failloit qu'ilz *baillassent* le costé à leurs ennemyz sans fortification ou deffense nulle. (BUEIL, II, 1461-1466, 232).

e) [D'un phénomène céleste] "Donner, transmettre (des effets lumineux)" : Aucuns dient qu'il fut devant Nembroth et le survesquit, et ay veu ou livre Clement que cestui Stram, alias dit

Cam, fut moult intent à la speculacion des estoilles et, par aucun art, devant les simples gens faisoit apparoir que aucunes radiacions et sintilles des estoilles *baillioient* reverberacion à sa face, et, pour ceste merveille, lui fut, après sa mort, eslevé sepulcre merveilleux et lui donnerent ce nom Zoroastes (SIMON DE PHARES, Astrol. c.1494-1498, 15 v°). [Adjousta Abraham que ès jugemens des eclipses] que l'on eust principalement regard au Soleil, si elles advenoient de jour, ou à la Lune, si elles se faisoient de nuit, selon ce que les figures escheoient noturnes et diurnes, ce qui est encores observé et en usage et aussi surtout que l'on regarde quant aucun des luminaires *baille* sa disposicion à autre planete, qui n'est pas de sa nature. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 18 v°).

f) *Bailler la main droite à qqn*. "Donner la main droite comme symbole d'engagement" : Le conte fit tirer les parties dehors et le prisonnier à part et demanda l'oppinion de tous, lesqueulx dirent tous qu'il estoit à cellui à qui il avoit *baillé* la main dextre, et que la main fait la foy, et cellui qui a la foy, l'emporte. (BUEIL, I, 1461-1466, 224).

- [De deux pers.] *Bailler les mains, l'une dans l'autre*. "Se serrer la main (pour sceller un engagement)" : Pourparlerent ycellui Eustace et ledit Olivier de faire accort entre lui et ledit feu Cristot, et promistrent que le landemain matin ilz buvroient ensemble et seroient amis ; et de ce *baillèrent* leurs mains, yceulx Eustace et Olivier, l'une dedens l'autre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 417).

- *Bailler la main forte*. "Fournir de l'aide" : Et ceulx qui y estoient entréz d'eulx-mesmes, comme le conte de Selanno, on *baillioit* la main forte pour les en gecter. (COMM., III, 1495-1498, 101).

- JEUX

. *Bailler bois*. V. *bois* v. Lexiques

. *Bailler le bout*. V. *bout* v. Lexiques

2. [Une chose abstr.]

a) [Le sujet occupe un statut politique, social ou autre qui le met en position de donner]

- "Conférer, octroyer (un titre, un pouvoir...)" : Et pour ce l'en *baille* et atribue les honeurs a celui qui donne et expose de ses pecunes pour la communauté. (ORESME, E.A., c.1370, 450). ...le roy le fist son grant maistre d'ostel, et si lui *bailla* le bailliage et la cappitainerie d'Evreux (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 83). Je vous *baille* toute la puissance, toute l'auctorité et tout le droit que je puis avoir ou royaulme d'Amydoine (BUEIL, II, 1461-1466, 182). ...vous luy avés *baillé* l'appanaige et pays qu'il demandoit (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 221).

. *Bailler la charge de qqc./ d'une mission*. "Confier le soin, la charge de" : Oudit temps, furent pris à Paris et contrains tous manouvriers de bras (...) de aler esdictes villes ainsi nouvellement reduictes au roy, dont on *bailla* la charge au regard desdiz pionniers à maistre Henry de la Cloche (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 255). Aprez fut *baillée* la charge et police de despartir les vivres au Maistre des arbalestriers (BUEIL, I, 1461-1466, 202). ...j'ay receu des lettres missives, dont la teneur s'ensuit : "Mons. le grant maistre, j'ay receu des lettres de Mons. le connetable qui m'escript qu'il vous a voulu *baillier* la charge de Beauvais..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 329).

. *Bailler la garde de*. "Confier à garder" : [Le duc de Normandie manda à son maréchal] ...qu'il vint hastivement devers luy à Rouen, tant pour les logeiz que pour luy *bailler* la garde dudit chasteau de Rouen (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 199).

. *Bailler en commission*. "Donner pour mission" : Vous avés ma sentence ouye, Saturnus (...), Je vous *baillie* en commicion La mettre a execution Incontinent et sans delay. (Cene dieux, c.1492, 123).

. *Bailler la jouissance de*. "Donner la permission de se servir de, de profiter de" : Vous m'avez de vostre grace *baillé* la joyssance de vostre beau et gracieux corps tout entierement, et d'un petit baiser vous me faictes le refus ! (C.N.N., c.1456-1467, 317).

- "Procurer (une possibilité d'action, une aide, un répit...)" : ...la ou je saroye je ne vous en vouldroye pas *bailler* l'occasion (C.N.N., c.1456-1467, 234). ...lequel trouva moien que le roy *bailla* et donna trefve entre lui et monseigneur de Charrolois (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 191). [Les habitants d'Arras] ...trouverent leur moien d'envoier devers le roy pour de lui obtenir sa bonne grace et misericorde, lequel la leur *bailla* et donna (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 48). ...il envoya ung poursuivant de le sommer et requerir de vuyder le pays du roy Amydas et qu'il lui feroit *bailler* passage pour s'en aller en son payz. (BUEIL, II, 1461-1466, 247). ...mais que seulement il vouldist prendre Eu et Saint Vallery et se y loger pour partye de l'yver, car, avant qu'il fust deux moys, il feroit par telle manière qu'il seroit bien logé ; sans luy *bailler* autre seürté, mais très grant esperance. (COMM., II, 1489-1491, 56). Ledit seigneur des Cordes, se tenant à deschargé du service de sa maistresse par ce consentement que avoient *baillé* ces ambassadeurs qu'il mist le roy dedans ladicté cité d'Arras, se delibera de faire le serment au roy (COMM., II, 1489-1491, 184). On leur demanda seulement qu'ilz *baillassent* passage et cent hommes d'armes à la soulde d'Itallie (COMM., III, 1495-1498, 41).

. RELIG. "Accorder (un bien, une récompense)" : Dy pourquoy Jhesu Crist ne *baillie* plain pardon a tous, comme pape a sa creacion ? (GERS., Annonc., a.1400, 230). Pense quelle cure il [Dieu] a de toy, comme il te *baillie* les remedes salutaires. (CIB., p.1451, 188). Le sacrement de foy qui est une fois *baillié*, n'est jamais perdu. (Sac. mar., c.1477-1481, 66).

. "Infliger (une punition)" : Se je fais me [l. ma] penitence qui me sera *bailliee* en confession, en seray je quitte ? Response : Se elle est bien *bailliee* et discrettement, oy, et se elle est faicte en estat de grace (GERS., Déf., 1400, 237). Je demande a Justice, puisque elle veult les loys estre gardees, se nostre Dame sera point comprise en la generale loy et maudisson que *bailla* Dieu aux femmes pour le pechié de Eve, c'est que en tristesse enferment et en engoisses ? (GERS., Concept., 1401, 402).

b) "Concéder, accorder (qqc., à qqn qui est en mesure de l'exiger)" : Par quoy myeulx povoient adjoüster foy à ce qu'il leur disoit : en somme que, s'ilz vouloient parvenir au bien de paix et saulver leur pays, qu'il failloit que ilz feüssent, après avoir *baillé* l'ouverture de la ville, comme ilz avoient promis, des choses contenues en certain mémoire. (COMM., I, 1489-1491, 112).

c) "Transmettre (un savoir, une information)"

- "Exposer, expliquer, enseigner" : D'autre partie, une science qui est forte quant est de soy ne puet pas estre *bailliee* en termes legiers a entendre. (ORESME, E.A., c.1370, 100). Pour tant disoit il [saint Paul] que il avoit esté comme la nourrice qui gouverne ses enfans en toute douceur et humilité en *baillant* doctrine selon leur capacité. (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Le premier enseignement est lequel *bailla* saint Louys, vostre predecesseur, a son ainsné filz : Monstrez vous tel que on vous ose dire verité, sans ce qu'il faille que on use de dissimulacion entour vous. (GERS., Noël, p.1404, 310). Ceste leçon icy leur *baillie* [aux filles de joie] La belle et bonne de jadiz. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 59). Il

avoit mal estudiée la leçon que *bailla* Aristote à l'empereur Alexandre le Grant, son disciple, par laquelle il l'admonestoit de non riens faire, s'il lui estoit possible, sans le conseil de quelque homme expert en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 v°).

. Empl. pronom. à sens passif GÉOM. [D'une abstraction] "Être représenté" : Commant aulcunes racines tierces, ou cubiques, se pevent représenter et *bailler* par lignes. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 290).

. [D'une chose abstr.] "Révéler" : Et avoient li Juis sorti bien cent ans en devant que, quant une manière de gens apparoient au monde qui venir devoient, qui porteroient flaiiaus de fier, ensi le *baillioit* leurs sors, il seroient tout destruit. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 101).

- "Formuler, exprimer" : ...Com Neptunus, dieu de la mer, Et Mars, que lors souloient clamer Pour sa valeur, dieu de bataille, Si commë Ovide le *baillie* (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 60). ...je leur racompteray assez nuement l'ordonnance de la chose faicte si comme elle a esté *bailliee* et recitee par gens notables dignes de foy et de toute credence. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide Vat. C., a.1456, 2).

. *Bailler qqc. par écrit*. "Mettre par écrit" : Adont se leva messires Thomas Wage (...) et recorda tous les fais des desus dis et les *bailla* par escript (FROISS., Chron. D., p.1400, 86). Sur ce, partirent les cappitaines des nefz et dirent qu'ilz avoient presque assez nefz et qu'ilz *bailleroient* par escript quantes nefz ilz avoient et de quel port. (BUEIL, II, 1461-1466, 170).

d) "Édicter, fixer, imposer (des normes)" : Ayme ton visin comme toy, Ainsin vivras selonc la loy Que Jhesucrist nous a *baillie*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 176). Et n'est pas legiere chose de *baillier* regles ou determiner quelles choses ou operacions sont a eslire pour les autres laissier. (ORESME, E.A., c.1370, 178). La science orent toute plainne, Par eulx mesmes se conseilloyent, Et les loix aux peuples *baillioient* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 268).

- Empl. pronom. à sens passif "Être édicté, être valable" : ...dit mon disciple Aristote es Politiques que les loys se *baillent* universellement, non pas que en cas particuliers il n'y puisse et doye avoir raisonnablement exception (GERS., Concept., 1401, 403).

- [D'une norme] *Bailler que*. "Prescrire que" : Regardez se vostre loy *baillie* Que vous faictes tel jugement (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 303). L'autre commendement nous *baillie* Qu'on n'emble rien (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43).

e) "Fixer (un terme temporel, un lieu)"

- "Fixer (un temps)" : Si se tira par devers la justice du dit Londres, devant lequel fut *baillé* jour a nostre homme dessus dit. (C.N.N., c.1456-1467, 37). Si se prepara de son costé pour icelles fournir, au temps et au jour qui luy fut assigné et *baillé* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 315). Le chevalier fit touchier l'escu de Lancelot du Lac et luy fut jour *baillé* pour combattre, selonc le contenu des chappitres (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 121). ...et que plus ne pouvoient tenir que dix jours, et puy huyt, et telle heure les veïs à trois ; mais avant passèrent les termes qu'ilz avoient *baillé*. (COMM., III, 1495-1498, 222).

- *Bailler* (un temps) de + inf. "Fixer (un temps) pour" : La belle merciere (...) *bailla* journée a l'Escossois au lendemain au soir de comparoir personnellement en sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 49). Sur ce, fut dit que on *bailleroit* jour de combatre et que on les fist appeler. (BUEIL, II, 1461-1466, 106). ...mais au jour qu'ilz avoient *baillé* de revenir, ilz ne revindrent

point, ne ne manderent aucune chose (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 283).

- *Bailler lieu à qqn.* "Fixer un lieu de rendez-vous à" : ...affin de *bailler* lieu a son serviteur, fist son mary bouter en ung bahu (C.N.N., c.1456-1467, 7).

f) [Syntagmes verbaux qui pourraient être paraphrasés par un verbe simple formé à partir du complément]

- *Bailler ajournement.* "Ajourner (une requête)" : Et, après longue deliberacion eue avec tous les dessus nommez, a esté conclu que encores ne sera mie *baillé* adjournement en cas d'appel par ladict Court (FAUQ., III, 1431-1435, 94).

- *Bailler audience à qqn.* "Écouter, prêter attention à" : Il y avoit d'autres chevaliers plusieurs qui se retraioient devers Estonné et l'enhorterent d'estre joyeux. Mais il les eslongoit et se tiroit puis a ung bout, puis a l'autre, sans leur *baillier* audience affin qu'ilz se partissent. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 117).

- *Bailler assurance de qqc. à qqn.* "Assurer (qqn) de (qqc)." : Le grant pastour courage luy donna, Et de secours luy *bailla* assurance. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 99).

- *Bailler courage à.* "Encourager" : ...la baisa deux ou trois fois tres doucement ; elle l'endura volontiers, qui *bailla* courage au chevalier de proceder au surplus (C.N.N., c.1456-1467, 269).

- *Bailla charge à qqn de + inf.* "Charger de" : Le roy (...) luy *bailla* charge de conduyre son avantgarde, et aussi les guydes, pour ce qu'il vouloit eviter ceste bataille (COMM., I, 1489-1491, 21).

- *Bailler conseil à.* "Conseiller" : ...et, sur ce, demanderent conseil les deux parties ; et fut debatue si on leur devoit *bailler* ou non. Il fut dit que oil, et leur fut *baillié* conseil d'une part et d'autre. (BUEIL, II, 1461-1466, 107).

- *Bailler empeschement à.* "Empêcher" : ...telz espousailles qui n'ont esté d'aucune valeur present, donnent et *baillent* empeschement a ceulz de consanguinité (Sacr. mar., c.1477-1481, 72).

- *Bailler fin à.* "Finir" : ...car je voeil selon ma premiere intencion terminer et *bailler* fin a mon present chincqiesme volume (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 386).

- *Bailler qqc. à oubliance.* "Oublier" : Sire roy, trop sui merveillié S'a oubliance avez *baillié* Ja lez fez du temps ancien. (Vie st Evroul S., c.1350, 117).

- *Bailler requeste.* "Requérir" : ...et sur ce ont *baillé* requeste, et ancor requierent, attendu le temps d'aoust et vendenges, que puissent revenir en leur couvent servir Dieu. (BAYE, I, 1400-1410, 200).

g) [Syntagmes verbaux dont le complément est déterminé]

- *Bailler tel assaut.* "Livrer telle attaque" : ...et estoient fort amenies lors pourveances et lors artellerie, pour les grans assaus que on lor avoit *bailliet* et livrés (FROISS., Chron. D., p.1400, 222). Nous les trouverons tous dormant Quant viendra a *bailler* l'assault, Qu'i ne sauront quoy ne comment On les aura pris en sursault. (Mist. Siège Orléans H., c.1480-1500, 595).

- *Bailler telle delivrance.* "Donner telle délivrance" : Sy vueil a ce point parvenir Que tel prince pourroit venir En humaine habitacion, Qui en prenoit compassion Par *baillant* bonne delivrance. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 46).

- *Bailler tel nom à.* "Nommer de telle ou telle façon" : S'amie vous veuil apeller, Trop simple nom vous *bailleroye* (...). De ma dame nom vous donner, Orgueilleuse je vous feroye ; Maistresse point ne vous vouldroye (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 352).

- *Bailler telle promesse.* "Faire telle promesse" : ...a cause de la promesse que j'ay *baillée* d'estre a la journée a l'encontre du Blancq Chevallier (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 118).

- *Bailler telle response (à).* "Donner telle réponse" : ...ceste response *bailla*, Dont li roys moult se mervilla (MACH., P. Alex., p.1369, 102). ...la nonnain (...) jasoit qu'elle fust bien courtoise, luy *bailla* tresdure et aspre response (C.N.N., c.1456-1467, 105).

h) *Bailler à qqn à + inf.*

- "Donner la possibilité de" : ...creature qui vive ne lui pourroit *baillier* a entendre qu'il n'y eust aucun mal. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 95). ...vostre grant ratelée (...) a la verité dire, me *baille* a cognoistre que je n'ay pas esté si sage que je deusse (C.N.N., c.1456-1467, 235).

- "Être pour qqn la cause, l'occasion de" : ...incontinent que femme a conceu enfant masle, pour les trois premiers mois, elle porte assez bel, mais les autres six mois, moult en a grant douleur plus que d'une fille. Toutesfois les trois premiers mois, la fille lui *baille* plus a souffrir. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 102).

- "Donner qqc. à qqn à" : Au queux le *baurray* a plumer [le héron] (Gris., 1395, 6). Messeigneurs, vous me *baillez* prou à besongner et eussiez bien fait cecy sans moy (BUEIL, II, 1461-1466, 89).

3. DR.

a) *Bailler qqc. à cens et rente/à loyer.* "Accorder (un bien), moyennant le paiement d'une redevance" : ...ouquel temps ordenasmes lesdiz murs avec les tours estans en iceulx, estre *baillez* à nostre proufit à cens et rente perpétuellement ou aultrement. (Ch. VI, D., t.1, 1384, 53). La grant court veult tout devourer Et *baille* a loyer ou a cense Pour son estat, pour sa despense, Aux gens lais, c'est grant maleurté, Ou patronnaige ou prieurté A pris d' argent ou a censive. [L'auteur critique les pratiques de certains prélats] (DESCH., M.M., c.1385-1403, 164).

b) *Bailler qqc. à ferme.* "Céder par contrat la jouissance d'un bien, d'un office... à un tiers, pour une durée et un prix fixés" : ...Monseigneur avoit *baillié* à ferme environ 13 arpens et demi, que prez que faussoyes (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 6). Les balences et poiz du dit Chastel, ausquelz toutes les denrées vendues a pois en icelle ville, qui sont dites grosses et de gros pois, doivent estre pesées et non aillieurs, et peuvent avoir les habitans d'icelle ville balences pour peser en leurs hostelz, et doit on pour le pesage de chascun cent pesant IIIII d. et au dessoubz au pris, et sont *baillez* a ferme pour le present a LX s. pour an (Comté Porcien R., 1400, 218). Lesquelz (...) ont esté d'accort (...) que monseigneur *baillast* la dite clergise a ferme ou ainsy que bon lui sambleroit (Comté Porcien R., 1400, 219). ...vous savez les procès qui sont pendans (...) à cause des greffes, seaulx et geolles (...) qui nagueres (...) ont esté *baillez* à ferme (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1483, 117).

- Empl. pronom. à sens passif : ...travers, winages et autres semblables qui se *baillent* à ferme (Comté Porcien R., 1400, 218).

c) *Bailler en apanage.* "Donner en apanage, apanager" : ...ne povons entendre que pour avoir esté iceulx pays d'Anjou et du Maine *baillez* en apanaige, ilz doient avoir plus grant privilege que les dessusdiz leurs voysins. (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1483, 118).

d) *Bailler en gage.* "Donner en gage" : ...et sont toutes ces choses *baillées* en gage audit Berart pour la somme de... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 212).

e) *Bailler la chose d'une affaire à qqn.* "S'en remettre à qqn, au jugement de qqn (qui a autorité pour en

juger)" : Adont ung chevalier la estant print la parolle et dist : "Sire, le cas est piteux et la misericorde sur vous en gist. Et veu que le chevalier qui en a receu le blasme vous en a *baillié* la chose, aussi faisons nous, car il n'y a ne mort ne affolure. - Beaulx seigneurs, dist Zelland, il me plaist tres bien, mais Nervin en fera satisfaction, car je lui commande que il tiengne prison au chastel sans en partir, se n'est par mon congé..." (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 78).

f) "Assurer l'exécution de qqc. (ici un testament)" : Et l'autre [exécuteur testamentaire, en plus des deux déjà nommés] ? Maître Jacques James : Troys hommes de bien et d'onneur, Desirans de sauver leurs ames Et doubtons Dieu nostre seigneur. Plus tost y mecteront du leur Que ceste ordonnance ne *baillent* ; Point n'auront de contreroleur, Mais a leur seul plaisir en taillent. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 146).

B. - Bailler qqn (ou un animal)

1. Bailler qqn à qqn

a) "Livrer (pour des raisons militaires, politiques ; par trahison)" : ...avez confessé Vostre Crist de femme estre né, Temté, lié et despoillié, *Baillé* et puis crucifié (Mir. st Sev., 1362, 228). Si l'ont *baillié* et presenté Au roy, contre sa volenté. (MACH., P. Alex., p.1369, 17). Lors [le roi] dist a Remondin : Sire chevaliers, *bailliez* ostages. (ARRAS, c.1392-1393, 61). Il leva son ost et tira à Thongre, qui attendirent le siège. Toutesfois la ville ne valloit guères, et aussi, sans se laisser battre, feirent semblable composition et *baillèrent* dix hommes, entre lesquelz se trouva encores cinq ou six desdictz ostaiges. Tous dix moururent comme les autres. (COMM., I, 1489-1491, 110). Vous avez entendu par cy devant en ces Memoires le desloyal tour que ledict duc avoit fait peu de temps au paravant au conte de Saint Pol, connestable de France, comme de l'avoir prins sur sa seüreté, *baillé* au roy pour le faire mourir, et davantaige baillé tous les seëlléz et lettres qu'il avoit dudict connestable pour servir à son procès (COMM., II, 1489-1491, 139). ...ceste seulle craincte et ambicion de Nancy lui dist *bailler* ledit connestable, comme avez ouy (COMM., II, 1489-1491, 140). Et, de mal adventure, le jour que les Veniciens sceürent la mort du frère du Turc, que le pape avoit *baillé* entre les mains du roy, deliberèrent de le faire sçavoir au Turc par ung de leurs secretaires (COMM., III, 1495-1498, 104).

- "Remettre, livrer (qqn qui est enfermé)" : Ce jour, maistre Gueroud Boissel (...) a requis que la Court lui *baille* et delivre Robin le Tardif, son escolier, prisonnier en la Conciergerie (FAUQ., II, 1421-1430, 242).

b) "Mettre qqn au service, à la disposition de qqn" : Il leur devoit *baillier* dou mains un chevalier qui les devoit conduire et mener tout leur chemin parmi Bretagne (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 47). ...et tantost le fist chevalier, et lui *bailla* cent hommes d'armes (ARRAS, c.1392-1393, 204). Et *baillèrent* au Mareschal medecins, myres et barbiers pour faire garir ses playes. (BUEIL, I, 1461-1466, 111). Puis fut *baillé* au sire de Roqueton ung jeune homme entre les autres qui avoit grant voulloir et bon desir d'apprendre et faire ce que on lui commanderait, nommé Guyon de Perrouse (BUEIL, I, 1461-1466, 202). Incontinent le roy luy *bailla* ung homme, avant que partir de là, qui le conduysit à Bordeaux. (COMM., II, 1489-1491, 72). Strato Lampsacenus, souverain philozophe et astrologien, vint en fleur environ ce temps et pour sa grande experience fut *baillié* pour enseigner et instruire Ptholomé Philadelphie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 r°). La maistresse benigne la mist en la plus belle chambre de leans et tres bien ordonnee et richement, et lui *bailla* quatre damoyelles pour la servir. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 4).

- *Bailler qqn à/pour/en* + attribut de l'obj. : Ces II., sus haute mer salée, Avoient la tierce galée. Ces II. au roy firent depny, Que monsigneur Jehan Monstry Leur *baillast* pour leur souverain. (MACH., P. Alex., p.1369, 139). ...et leur *bailla* deus gentils hommes à cappitaines (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 230). Et pour acomplir celle convenance, il en *bailla* un sien fil en peleges (FROISS., Chron. D., p.1400, 558). ...et vous vueil *bailler* pour chief le Jouvencel, que vous comnoissez tous. (BUEIL, II, 1461-1466, 170). Et, pour aucunement entendre la matière dont nous avons parlé touchant le champ du duc d'Ath et le conseil que le roy Amydas avoit eu de le combatre, je *baillera* le roy de France pour exemple estant dedans Paris, les princes et seigneurs qui estoient devant, en grant discord desordonné par yceulx. (BUEIL, II, 1461-1466, 234).

c) "Donner en mariage, en adoption, en tutelle..." : Car c'est la plus tres belle qui oncques mes feust nee, Et se seroit pitié et euvre desguisee, S'a Gaudion estoit *baillée* et accordee. (Tristan Nant. S., c.1350, 138). Et quant Jacob ot jeu [de *gésir*] a Lye, et il la regarda a la matinee, il dist a Laban : " Que est ce que tu as voulu faire a moy ? N'ay je pas servy a toy .VII. ans pour Rachel Pourquoi m'as tu *baillé* Lye ?" Laban respondi : " Nous n'avons pas de coustume en ceste contree de *bailler* aux nopces la plus jenne devant les ainsnees". (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 64). Cellui est arroginé qui est de son droit et qui n'a pere ne mere, ou se il a pere, il est emansipé et *baillé* et passe en la puissance de l'arrogant. (Sac. mar., c.1477-1481, 60). Pourquoi desplaisoit bien aux roys dessusdits d'avoir *baillé* leur fille à homme qui ne seroit point agreable au royaulme (COMM., III, 1495-1498, 298).

d) "Confier (aux soins, à la bienveillance...de)" : ...que elle congnoissoit bien ladite Margot sa seur, et que, puis demi an ança, elle lui a esté *baillée* par ses pere et mere, afin de la aprendre le mestier et euvre de broderie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). Soit *bailliez* [l'enfant] a bonne nourrice Qui tressouëfment le nourrisse Si qu'il croisse fort et amende. (Gris., 1395, 60). ...mais je vous sens entré en tant noble queste qu'il ne puet estre que ne soies de meilleur venue que ne cuidés. Et pour ce vous oze je hardiement *bailler* mes enfans. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 829).

- *Bailler qqn en gouvernance à qqn*. "Confier à des fins d'éducation" : Et ot quatre barons, que de Poictou que de Guienne, a qui elle *bailla* ses enfans en gouvernance. (ARRAS, c.1392-1393, 84).

- *Bailler qqn en garde à qqn*. "Confier à la garde de" : Et tantost après la dame lui commença a dire qu'elle ne sçavoit que faire pourroit des deux jennenceaux qu'il lui avoit *bailliez* en garde (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 694). Le duc avoit une seur moult jone et belle. A Euryant la *bailla* en garde adfin de l'apprendre et monstrier a ouvrir d'or et de soye, car sur toutes les aultres femmes Euryant en estoit la maistresse. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 82). ...il envoya Helayne en une cité de la terre actique nommee Amphidua, et la *bailla* en garde a Ethera, sa mere, et a ses parens qui la demouroient. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 225).

- *Bailler qqn en cure à qqn*. "Confier aux soins médicaux de" : Et comme demy mort fut recueilly de ses circonvoisins ou de sa femme, qui le *bailla* en cure a Es[c]ulapius, lequel par sa diligence revocqua son ame d'enfer (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 239).

2. CHASSE [Du cerf] Bailler (un autre cerf) + aux chiens. "Heurter de ses cornes un autre cerf qui l'accompagne pour que les chiens poursuivent celui-ci à sa place" : ...s'il a un cerf qui soit son compaignon, il le *baillera* aux chiens affin qu'il se puisse garantir, et que les chiens aillent après l'autre (GAST.

PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 62). Et aucune foiz sont bien deux cerfs ensemble, de quoy le grant cerf *baille*, comme j'ay dit dessus, le plus juesne aux chienz, et le grant ira demourer un pou plus avant. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 176).

C. - Loc.

1. (La) *bailler belle* (à qqn)

- "Se moquer, se jouer (de qqn)" : ...Cuidez vous estre sire et tenir la contree ? Par Dieu ilz l'a [l. la] vous ont a nuit [l. anuit] belle *bailliee*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 12). Puis les secretz fault aler escoutant, Et en parlant l'ung a l'autre boutant. Par ce moyen vous la *baillerez* belle. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 38). Ouyl, il la nous *baudront* belle : Nous en serons tres bien reffaiz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 402). [Même ex. dans *Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 889] Puis les secretz fault aler escoutant, Et en parlant l'ung a l'autre boutant. Par ce moyen vous la *baillerez* belle. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 38). Car quant l'ay prie pour dancier, Je vous l'ay appelée ma dame, Et devoie dire ma damoyse. La ou j'ay failli, par mon ame, Pour quoy el la me *bailla* belle. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 311). Tu luy *baille* belle, Michault, Si tu y vas sans beste vendre. (B. veoir, p.1480, 16).

- P. antiphr. "Faire confiance à qqn (dont on se méfie)" : GROIGNART. Qu'esse cy, dea ? Que nous apporte Ceste morveuse ? Dieu la gart ! HERODE. Laisse l'esbatre, dy, Groignart ; C'est quelque finesce nouvelle. GROIGNART. Sus, de par Dieu, *baille* luy belle ; Elle nous fera beau sabbat. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 163).

2. *La bailler chaude* à qqn. "Jouer un tour à qqn" : Le paillard qu'il est trop se raulde De la finesse qu'ay apprise. Mais je la luy *bailleray* chaulde Se je ne faux a mon emprise (LA VIGNE, S.M., 1496, 288).

3. *En bailler à qqn*. "En faire accroire à qqn, tromper qqn" : Voy, mon seigneur fut renommé, Ung des meilleurs que l'on veist oncques. Vous avez tresbien sermonné, Mais le temps n'est pas tel qu'adoncques ; Vëez vous comme il nous en *baille*. (CHART., D. Her., p.1415, 423). Voyla la beste. A ! mort bieu, je leur en *baille*. Je prens argent à toutes mains. (Retraict T., c.1490, 229).

- *En bailler d'une à qqn*. "En faire accroire à qqn, tromper qqn" : Et ce mesme jour, sur la brune, Fut oy, sans aller plus loingz, Quelq'un qui nous en *bailla* d'une, Maistre Mathieu de Hocheprune (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 105).

- *En bailler de belles, de vertes et de mures à qqn*. "En faire voir de toutes les couleurs à qqn" : Et si elle est aultre, qui advient souvent, pensez qu'il a assez a souffrir et si el lui en *baille* de belles, de vertes et de meures ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 91).

- *Le bailler trop vert*. "Dire une chose difficile à croire" : Or, qu'il n'y ait coing ne carriere D'enffer, que tout ne soit ouvert ! Ung tour nous a *baillé* trop vert ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 241).

4. *Bailler Guillaume pour Gaultier/jaune pour vert*. "Tromper" : Il est si beaul de savoir expliquer En une espitre ou ung vers du Psaultier *Baillant* aux gens Guillaume pour Gaultier. (MICHAULT, Doctr. temps prés., 1466. In : *Chrestom.* R., 138). J'ay veu *bailler* jaune pour verd. (Rapp., c.1480, 68).

5. Prov. *Bailler de tel fer tel coutel. V. fer* [P. C.]

BAILLER, verbe (bailler²)

[GD : *baillier*³ ; FEW I, 201b : *baculum*]

Empl. trans. "Fermer" : Et en continuant la fourme de l'audience, la sale est close d'un grant parquet tout *baillié*, et clos de

bancs et de bailles, et tout couvert de tapicerie aux armes du duc (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 6). [P. C.]

BAILLER, verbe (bâiller)

[T-L : *bäaillier* ; GDC : *baailler* ; AND : *baailer* ; DÉCT : *bäaillier* ; FEW I, 281b : *bataculare* ; TLF IV, 35a : *bâiller*]

Empl. intrans.

A. - Au propre

1. "Ouvrir la bouche pour respirer (quand la respiration devient difficile)" : ...il me feront boire tisaine ; A grant poine vivrai quinzaine. Et quant plus ne pourai *baillier*, Adonc me feront il *baillier* Aucun sumptueux lectuaire Qui nul bien ne me pourra faire. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 22).

2. "Ouvrir involontairement la bouche, bâiller" : ...ceulx qui viennent au sermon pour dire, "Je y ai este," et ont leurs pensees ailleurs, non faisant compte de la parole de Dieu, telles personnes frotent leur front, *baillant* et soumillent, et vouldroient estre ailleurs. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 445). ...se tu as sommel, il [le flatteur] *baille* ; se tu dances, il saut et tripe (COURTECUISSÉ, Serm. D., 1397-1418, 262). *Baillier*, ouvrir la bouche immoderement : oscito (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 190). Mais maintenant les dames baillent Leurs cuers a ceulx qui ne les celent, Qui non de fain mais d'ennuy *baillent*, S'ilz n'ont a cui ilz les descelent. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 35). [Sous l'effet de la faim] Je pers mon temps, bien le voy : Je n'ay drap ne robe qui vaille, Je jeusne toute jour et *baille* Et sans sauldees recevoir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 231). [*Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 622] Car quant nous oions aucuns qui esternue. Nous dison diex t'ait. Et tout aussi. quant aucuns *bailloit*. Il metoit hors tantost l'esperit. Si que si tost comme aucuns sentoit que il vouloit *baillier* il faisoit le signe de la crois sus li. Et ceste coustume meismement est encore gardee [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 ; sic pour la ponct. du passage] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 491).

- *Se desjeuner de bailler. V. desjeuner*

3. [D'un animal] "Ouvrir la bouche (comme pour rendre le dernier souffle)" : Et Tristan le Sauvage va la beste acollant, Elle se laist cheyr ainsy qu'en *baillant* (Tristan Nant. S., c.1350, 254). [Un lanier vient de couper la gorge à un laneret] Et ainsi comme il [le chasseur] regardoit Le laneret, qui *baalloit*, Le lanier, qui ot grant fain, prent Le luerre qui au cul li pent (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 103).

B. - Au fig. "Attendre vainement" : ...Autour, en vain beent et *baillent* [des ennemis qui ne peuvent attaquer] (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 54). Et i pourrons plus conquerer sur eulx que eulx sur nous. Pourquoi je conseileroie que on les laissast aux champs *baillès* leur saul. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 32). Et pourtant y manderent aux Gregois que ilz pouoient bien assez *bailler* devant leur ville, car il n'y enterroient de leur vivant. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 53).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BATACULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BAILLERIE, subst. fém. (baillerie)

[*FEW I, 206b : *bajulare*]

Région. (Nord, Wallonie) "Bailliage, circonscription du bailli" : Et ores endroit y sont entrez toute li universeteit de le dicte ville, *baillerie* et castellenie a yeulz appendans. (Arch. Nord, 1399,

B 18822, n°23352, IGLF). Et asseis toist apres lydis conte de Henau avec grant nombre de gens d'armes entrat en dit pais de Liege, de costeit d'amont en la *balherie* de Tuwin, et ardit là plusieurs vilhes (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 116).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAILLET, adj. (baillet)

[GDC : *baillet* ; FEW I, 202a : *badius* ; TLF IV, 35b : *baillet*]

[Du pelage d'un cheval] "De couleur rousse tirant sur le blanc" : ...au barbier de Monseigneur, un cheval blondel *baillet* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 469).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377 ; doc.1373 et 1389 ds GDC VIII, 273c. Très répandu comme nom propre (*Chartes Abb. St-Magl.* T.F., t.3, 1340, 100 ; BAYE, I, 1400-1410, 144, 176, 229 ; *Comptes Etat bourg.* M.F., t.2, 1418-1420, 19...)

- [D'un lièvre] : Il est un petit baille ou front [var. un pou *baillet*] (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 404). [R. M.]

BAILLETTE, subst. fém. (baillette)

[GD : *baillette* ; *FEW I, 206b : *bajulare*]

"Action de donner à cens" : ...d'icelles [places] et de chascune l'en avons mis et mettons en possession et saisine paisible, comme en la soue propre chose, en deboutant et privant touz autres qui dorez en avant diroient avoir droit, tant en propriété comme en obligacion, ou autrement, en ycelles, paravant ceste presente *baillete*, par la teneur de ces presentes. (Doc. Poitou G., t.3, 1358, 262). ...ilz avoient essarté et mis en labouraige la pluspart de ladicté pièce de terre, soubz umbre de la *baillete* qu'il avoit faicte audit feu Huguet Guinaut, leur père (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 235).

Rem. Doc. 1340 (*li mandames de rechief faire assavoir ladite baillete ou accense, si comme il appert par teneur de un mandement*), 1459 (*les supplians remonstrerent...que ladite piece de terre leur appartenoit...au moyen de la baillete que leur en avoit faicte Geffroy Taurau*) ds GD I, 556a (mêmes ex. ds DU CANGE I, 523c, s.v. *bailleta*). Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BAJULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few).

- *Baillette de fermes*. "Adjudication des fermes" : Comme nous eussions ordonné les aydes ayans cours en nostre royaume pour le fait de la guerre estre mises sus ou pays de Poitou, et par les commis à ce eussent esté mises sus, et par les esleus du dit pays eussent esté faictes assavoir les *bailletes* de fermes dudit pays, et eussent esté les dites fermes baillées par les diz esleuz et mesmement l'imposition et huitiesme del'isle de Noirmoustier (Doc. Poitou G., t.5, 1384, 231). [R. M.]

BAILLEUL, subst. masc. (bailleul)

[*FEW VII, 496a : *palea* (?) (?)]

CONSTR. "Paille hachée (pour préparer le torchis) (?) : ...iceluy Dalenduy [torcheur] doit livrer tous les peys, verges et *bailleul*, estrain, veaux et toutes menneuvres et on luy doit livrer la terre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 633).

V. aussi *balotter* [E. P.]

BAILLEUR, subst. masc. (bailleur)

[GDC : *bailleur* ; AND : *baillur* ; FEW I, 206b : *bajulare* ; TLF IV, 36a : *bailleur*]

A. - "Celui qui donne, qui livre (trahit)." : Traditor (...) : trahistre (...) donneur, *bailleur* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 505).

- *Bailleur de paroles/de vent*. "Beau parleur, celui qui paie de bonnes paroles" : D'espoir, et que vous en diroye ? C'est ung beau *bailleur* de parolles (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 476). Or cuidoye estre sur tous maistre, De trompeurs d'icy et d'ailleurs, Des fort coureux et des *bailleurs* De parolles en payement A rendre au jour du jugement, Et ung bergier des champs me passe ! (Path. D., c.1456-1469, 194). ...ung faulx trompeur plain d'abus Qui se nommoit Broudelibus Ung souffleur ! Ung *bailleur* de vent (MOLINET, Sermon st Billouard K., c.1460-1500, 123).

B. - "Celui qui donne à bail" : ...ledit preneur pourra ravoier et rachepter desdits *bailleurs* à tous ses bons points et aisances, à une fois ou à deux, 40 s. p. seulement, et les autres 6 l. p. demeureront non racheptables, et si sera tenu icellui preneur mettre et employer en reparations necessaires et convenables oudit hostel (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 642).

C. - "Celui qui sert la balle au jeu de paume" : Au fort, c'est ung plaisant caquet, C'est trop hault planté sa baniere. Au beau *bailleur* ferme nacquet Qui sache rachasser derriere. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 175).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BAJULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BAILLI, subst. masc. (bailli)

[T-L : *baillif* ; GDC : *bailli* ; AND : *bailiff* ; FEW I, 207a : *bajulus* ; TLF IV, 36b : *bailli/baillif*]

A. - "Représentant du roi ou d'un grand seigneur exerçant des fonctions judiciaires et administratives dans une circonscription donnée (le *bailliage*)" : Les princes, les barons de pris En lour terres, en lour pais Soloient bien garder droiture, Mais ilz ont autre consoil pris. Mis ont et prevost et *baillif* Pour la petite gent destruire. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 952). ...et sera tenez no diz *baillieus* de la dicte deffense recevoir et bailler aus diz eschevins et d'yaux conjurer sur ce, à fin de delivrance, se la dicte deffense est prouvée tele que de raison doie souffire à l'entente des diz eschevins à yciauls meffaisans delivrer (Hist. dr. munic. E., t.1, 1335, 324). "...Et saichés se je feusse ne *bailli* ne prevotz, En l'eure vraiément vous pendisse en cest boz..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 26). A ce que roys Yons la ville demanda Il y mist son *baillieu* et loy y ordena (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 270). Sire *baillif*, pour Dieu, mercy ! Ne nous vueillés pas si mal estre (Mir. femme, 1368, 201). Au *bailli* sanz faire demour Vous fault venir. (Mir. femme, 1368, 208). ...en commettant, se mestiers est, au dit *bailli* des dites exempcions que de nostre presente grace et restitution facent et laissent joir et user paisiblement la dite Jehanne, en la remettant de nouvel royaument et de fait en saisine et possession de ses diz biens (Doc. Poitou G., t.4, 1371, 108). Item, l'office que il [Aristote] appelle ici preteur ou semblable est nommee en mult de manieres en divers lieux, si comme prevost, *baillif*, official, etc. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 200). Si y renouvela li rois seneschaus, *baillius* et tous aultres officiers, desquelz il en laissa aucuns, et aucuns en osta. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 102). Les plus grans [justiciers] sont ceulx qui ont la plus grant puissance, si comme les auditeurs des appeaulx, qui ont

pouvoir d'amender ce que les *bailliz* font ; les *bailliz* sont appelléz juges ordinaires et mendres des dessus nomméz, pour ce qu'il ont plus petit pouvoir, car il n'ont pas pouvoir de faire justice hors des bailliages qui leur sont commis. Les plus bas justiciers sont ceulx qui sont dessoubz les *bailliz*, ainsi comme le prevost, viguiers, maieurs et sergens. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 104). ...ilz firent convenir [le prisonnier] par devant le prevost dudit lieu de Troyes. Et en après, pour les delais que queroit icellui prisonnier, fait la cause advoquer par devant le *bailli* afin d'avoir desdomagement des cabuseries à eux faites par ledit prisonnier, et aussi des injures à eux faites. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 140). Li dis baillieus escripsi au signeur de Vrevin, a mesire Jehan de Beumont, au signeur de Craulé, au signeur de Lore et a plusieurs chevaliers et esquiers de la environ que il se vosissent traire en Aubenton et entendre a garder la ville. Chil signeur de la environ de celle Tierasse obeirent au dit *baillieu* car il avoit commission de par le roi de France de ce faire et plus grant cose. (FROISS., Chron. D., p.1400, 357). Baillieus fu de Senlis ou tans dont j'ai parlé. Or savoit cis *bailus* toute la vérité De Cluignet, qui avoit les vivres amené (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 546). Vostre *baillif* est tourmenté, Mal sus mal si n'est pas santé. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 171). ...et puis se le prevost donne une sentence, on en appellera devant le *bailli*, et du *bailli* au juge royal et en Parlement (JUV. URS., Verba, 1452, 368). Or fault venir aux moindres juges, comme *baillifs*, seneschaulx et aultres, que vous devés commettre et commettés au gouvernement de la justice des provinces (JUV. URS., Verba, 1452, 336). Je suis seur que sitost que le *bailly* me tiendra, il me condamnera a pendre (C.N.N., c.1456-1467, 450). Et, se vous ne povez trouver en ce payz gens pour ce faire [faire respecter la justice], comme communement l'ung advocat porte l'autre, envoyez devers le Roy, et il vous envoyra bons commissaires et seurz qui n'espargneront riens, pas [meisme] ung *bailly*, s'il estoit entre leurs mains. amiz et aliez, et aprez à ses ennemiz. Et Dieu veult qu'on (BUEIL, II, 1461-1466, 28). Et, au surplus, vous pry que croyiez ledit *bailly* de ce qu'il vous dira de mes nouvelles de pardeça. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 264). Dont je m'en tais pour venir seulement Aux principaulx gouverneurs et regens, Comme prevostz, *baillifz*, juges (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144).

- *Bailli royal* : Et les *baillifz* royaux ou leurs lieutenans souvent vexent et travaillent [les] subgetz des gens d'esglise de adjournemens (JUV. URS., Verba, 1452, 349).

- *Bailli de telle région, de telle ville* : Jehan Darizoles, chevaucheur, envoyé de Paris à Orléans, à Sens en Bourgoigne et à Bourges en Berry, porter lettres aux *baillifs* ou lieutenants des dictes villes, pour faire provision de charroy pour l'ost dudit seigneur ès diz pais (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 56). Et dit qu'il a esté prisonnier esdites prisons de la Ferté depuis le premier jour d'aoust jusques à mardi derreniement passé, que il fu prins, esdites prisons de la Ferté, par les sergens de Orleans, et amené prisonnier ès prisons à Orleans par l'ordonnance du lieutenant du *baillif* d'icelle ville, où il est encores ad present. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 431). ...[il] fu interrogué par nous, Jehan de Saint-Pere, *bailly* de Fontenay, ledit jour, presens les dessus diz. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 93). [il s'agit du *bailli* de Vermandois, qui agit pour le roi de France] Chil de la garnison de Cambrai procurerent tant deviers le *baillieu* de Vermendois que il orent congiet d'entrer et ardoir en Hainnau, et de faire bonne guerre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 351). Bien se doubtoient chil de la ville d'Aubenton dou conte de Hainnau et de son oncle (...) Si avoient mandé au *baillieu* de Vermendois que il lor vosist envoier gens assés de sens et de

desfense, pour aidier a garder lor ville. (FROISS., Chron. D., p.1400, 357). Au matin, qant il ot oy messe, li *baillieus* d'Orliens vint deviers li et mist un arest sus lui de par le roi de France. Tantos mesires Gautiers de Manni monstra son sauf conduit et se quida delivrer parmi che, mais non peut. Et dist li *baillieus* que il li estoit commandé estroitement que il le menast a Paris. (FROISS., Chron. D., p.1400, 755). La Court au jour d'ui a donné congie au *bailli* d'Amiens de soy en aler, jusques à ce que ycelle Court l'avera mandé (BAYE, I, 1400-1410, 58). ...Et lors il me va remembrer Du vaillant *bailly* d'Aigueperse Qui me dist une foy : "Alain, J'ayme trop mieux paier la taille Et vivre longuement villain, Que noble mourir en bataille." (CHART., D. Her., p.1415, 435). Icy devant en ceste terre, Gist tel et tel *bailly* d'Aucerre, Tout estendu, le dos envers (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 133). ...ung nommé le Petit Meny, seigneur de Mainpas et *bailly* de Berry, ensemble messire Jehan d'Olon, seneschal de Beaucaire, furent envoyéz du roy devers les chevaliers de l'ambassade (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 32). Tournée que fut la ville de Rouen, tous les habitans feirent serment audict duc de Bourbon pour ledict duc de Berry, sauf le *bailly* appelé Ouaste (COMM., I, 1489-1491, 80). En ces entrefaictes, envoya le duc de Bourgogne ung paige nommé Symon de Quingé, qui depuis a esté *bailly* de Troyes (COMM., I, 1489-1491, 186). Oudit temps, fut envoyé mettre le siege devant Saint-Morisse, tenu et occupé par l'adveu dudit conte de Dampmartin. à tenir lequel siege y estoit le *bailly* de Sens, nommé messire Charles de Meleun et plusieurs communes avecques lui. Et encores y fut de rechef envoyé Anthoine, *bailly* de Meleun, qui y mena avecques lui aucuns archers et arbalestriers dudit lieu de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 48).

- P. iron. : Vez, certes, cy ung beau *bailly*. Semble il bien truant failly ? Contrefait le papelart. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 52).

- [Dans un cont. métaph.] : A ceulx qui verront ces presentes, Le *bailli* d'Amoureux Espoir, Salut plain de bonnes ententes. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 160).

B. - En partic.

1. *Bailli de l'eau*. "Officier responsable des affaires maritimes, portuaires (dans un lieu donné) (?) : Sohier de Lancmersch, adont *bailliu* de l'yawe a l'Escluse, presta a Monseigneur II^c livres gros, lesquels Monseigneur lui assigna sur son espier de Bruges (Arch. Nord, 1375, B 4240, f° 2, IGLF). A Jehan Lennod, *bailliu* de l'yauwe, pour II papegays et X singes pour Monseigneur... (Arch. Nord, 1380, B 4069, f° 41, IGLF).

2. *Bailli des pescheurs* : ...et, pour mieulx cognoistre et juger des faitz dudit mestier en justice, ont lesdits supplians [les pêcheurs de Mantes] acoustumé d'avoir à leur pension et despens ung homme de conseil, clerc et praticien, qui s'appelle le *bailly* des pescheurs, qui assiste audit hostel quant ledit maistre [le maître du métier des pêcheurs] tient ses plaitz, pour icelluy maistre conseiller (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 436).

3. [En Flandre]

- *Haut/grand bailli*. "Titre du *bailli* d'une châtellenie (pour le distinguer du simple *bailli* d'une ville)" : Et pour che tamps estoit messires Jehans de Jeumont grans *baillus* de Flandres, et avoit esté bien deus ans en devant. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 202). ...quant eschevin furent venu en le vierscare et le vérité publyé, Willaumez de Overdriesch, adont sousbailliu d'Ipre, par le comandement et en le présence de Riquart de Steenlande, haut *bailliu* d'Ipre, dist et proposa coment fais horribles et énormes estoit advenu (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1381, 791).

- *Sous-bailli*. "Bailli subalterne" : ...au regard de l'institution des officiers que le comté d'Artois a acoustumé de instituer, comme bailli, soubz *bailli*, burgrave, anmanscip, procureur, receveur, sergens et autres (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 9).

- *Souverain-bailli*. "Supérieur hiérarchique des baillis du comté de Flandre" : ...se il y avoit gens d'armes sur le païs, capitaines d'arbalétriers ou autres, qui feissent griefz dommages aux subgez du seigneur, les diz conseillers manderoient le *souverain-bailli* de Flandres (Hist. Lille T., t.1, 1386, 79).

Rem. Sur la fonction de bailli en Flandre, cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 385-406 [P. C.]

BAILLIAGE, subst. masc. (bailliage)

[T-L : *bailliage* ; GD : *baillage* ; GDC : *bailliage* ; FEW I, 207a : *bajulus* ; TLF IV, 37b : *bailliage*]

A. - "Office du bailli ; circonscription administrative, judiciaire et militaire placée sous la direction d'un bailli" (synon. *baillie*) : ...icellui bailli est tenu de jurer bien et loyaulment gouverner le *bailliage* à lui commis, de garder le droit du prince et de son heritage en tout et par tout, envers touz et contre touz, de garder juridicion selon ce que raison veult (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 63). ...et les bourgeois et habitans dudit Rouen [ont protesté] que separation ne soit faite du *bailliage* de Rouen et d'Esvreux. (BAYE, I, 1400-1410, 222). De Jehan Moisson, receveur du *bailliage* de Dijon, sur ce qu'il puet et pourra devoir à mondit seigneur des deniers de sa recepte de ceste presente annee commençant le premier jour de ce present mois de janvier, la somme de deux cens frans en deniers paieez comptans audit Guiot Le Jay pour convertir ou fait de la despence de madicte dame de ceste presente annee (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 4). Beauvais estoit de son *bailliage* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 137). Item il y a la juridiction des eaues et forestz, qui semble estre une chose bien superflue, car ung bon bailli en son *bailliage* feroit bien tout (JUV. URS., Nescio, 1445, 545). Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à noz amez et féaulx conseillers l'évesque d'Aleth, Jehan Dolon, chevalier, maistre de nostre hostel, maistre Jehan Dauvet, nostre procureur général, André Porte, lieutenant de nostre sénéchal de Lyon, au juge des ressors de Lyon et *bailliage* de Mascon (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 283). Et, au regard desdiz frans archers de Normendie, qui estoient des *bailliages* de Caen et Alançon, ils furent logez par distribucion : c'est assavoir ceulx de Caen, qui avoient jaquetes où estoit escript dessus de broderie Caen, furent mis et logez tous dedens l'ostel et pourpris du Temple, et les autres dudit *bailliage* d'Alençon, qui avoient jaquetes où estoit dessus escript aussi de broderie Audi partem, furent logez ou quartier dudit Temple, partout où ilz peuvent estre logez, outre l'ancienne porte dudit Temple. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 81).

- *Bailliage de l'eau*. "Office du bailli maritime" : ...Godefroy Le Sauvage, clerc du *bailliage* de l'eaue a L'Escluse (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1399, 327).

B. - P. ext. "Direction, tutelle"

Rem. Doc. 1363 (*le bailliage, les ventes, les receps (...)* que j'ay au clos de Jambe d'ane) ds GD I, 554c.

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULUS, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [R. M.]

BAILLIE, subst. fém. (baillie¹)

[T-L : *baillie* ; GD : *baillie* ; GDC : *baillie*² ; AND : *baillie*¹ ; DÉCT : *baillie* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

A. - "Autorité, pouvoir" : Sire rois, cilz auz Dieux qui dessendit en terre (...) Vous doit pais, sens et grace, (...) Et a tous cels qui sont en la vostre *baillie* (Gir. Ross. H., c.1334, 205). Cuer et corps, vouloir et pensée Met du tout en vostre *baillie* (Mir. enf. diable, c.1339, 4). La veneour ou le forester, c'est mon confessour qi chacee si com veneour lez pecchés hors de moi, et sicom forester ou parker garde sa *baille* out tout son poair et destruit tout vermyne, ensi fait le prodhomme qi mette tout sa peyne a moi garder en bons vertues et en chacer toutez males vices. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 111). Si s'avisa li dis mesires Joffrois que il feroit assaiier au dit chapitaine, qui s'appelloit Aymeris de Pavie, se pour argent il poroit marchander à lui, par quoi il reuist en se *baillie* la ditte ville de Calais. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 71). ...il [mon coeur] n'a de riens envie Fors d'estre en vo *baillie* (MACH., Ch. bal., 1377, 585). ...dont si me navray Que mon vivre ay, Tant com vivray, Mis, sans oster, en sa *baillie*. (MACH., Les lays, 1377, 279). Li rois de France descendi legierement a lor priere et recongneut le service que il li avoient fait. Si lor fist baillier et delivrer mesire Waufart de la Crois. Qant chil de Lille le tinrent en lor *baillie* il l'enmenerent en lor ville, et le tinrent en prison tant que il vesqi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 437). Il apertient a la joenne princepce veuve que tant qu'elle sera en cel estat soit soubz la *baillie* de ses parens (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 89).

- *Avoir qqn. en sa baillie*. "Avoir qqn en son pouvoir, sous sa domination, sous son commandement" : Et Biautez dont elle est garnie Et Amours qui t'a en *baillie* Te font la chose entroublier Que tu li voloies compter. (MACH., D. verg., a.1340, 52). Bataille avons heü ad ce chevalerie Et s'avons la vangarde [l'avangarde] mathee et desconfie, Et amené celui qui l'avoit en *baillie*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 216). Par tans arez Fedry en la vostre *beillie* (Hugues Capet L., c.1358, 171). ...quant je verray que l'om me voudra efforcer a faire mariage encontre ma volonté, moy mesmes de mes mains me hosteray la vie du corps, et puis mon pere fera du corps ce qu'il lui plaira, quar aultrement ne m'avra home du monde en sa *baillie*, fors celuy a qui une foys me suys du tout promise et donée. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 174). JHESUCRIST. (...) Et saichés que en ma compaignie Est celui qui m'a en sa *balie* De ceste cene sans doubtaunce A livrer es Juifz par outrecuidance. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 71).

- *Avoir qqc. en (sa) baillie*. "Avoir qqc. à sa disposition, en son pouvoir, en sa garde, sous sa tutelle" : A Jhesus vous conmand, qui tout a en *baillie* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 150). J'ay bien vint et cinc anz, hors suis d'avouerie, Curateur ne tuteur ne m'ont plus en *baillie* (Gir. Ross. H., c.1334, 134). "...Quelle ville est cela ? (...)" "Sire," dist l'escuier, "(...) On l'appelle Vienne en icelle partie." "Qui la tient ?" dist Girart, "Qui l'a en sa *baillie* ?" (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 8). Ung cardinal mouru qui fut de Lombardye, Dont Maugiz olt l'estanche du tout en sa *baillie* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 18). Touz les biens de ceste maison Et l'ostel aras en *baillie* Sur peine de perdre la vie. Garde que rien n'en soit osté, Tant qu'il ait esté ordené C'on en fera. (Mir. enf. ress., 1353, 39). Paris respont : "Je ne porroie Bien jugier, se je ne savoie Ou vëoie tout en appert De quoy chascune d'elles sert, Et se n'avoie en ma *baillie* La pomme qui tant est prisie". (MACH., F. am., c.1361, 215). Si s'avisa li dis mesires Joffrois que il feroit assaiier au dit chapitaine, qui s'appelloit Aymeris de Pavie, se pour argent il poroit marchander à lui, par quoi il reuist en se *baillie* la ditte ville

de Calais. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 71). Est à noter, pour tout certain, Que le beau Ciel, de vertu plain, Avec les Estoiles qu'il porte De diverse nature et forte Si ont tousjours en leur *baillie* Pour exercer leur seigneurie Des instrumens triple manière C'est assavoir, noble lumière, Simple influence et mouvement (LA HAYE, P. peste, 1426, 3). Viue nostre roy de Hongrie Qui de ce pays a la *baillie* Et est la bataille gaignee. (Myst. st Martin K., a.1500, 261).

B. - "Fonction, charge de bailli" : Item, qu'ilx ne tiennent autres offices avecques lesdiz offices de *baillie*. (BAYE, II, 1411-1417, 232).

C. - "Terre où s'exerce l'autorité de qqn" : Et apriés celui temps, dont je vous sénéfie, S'en revint Godefrois en la soie *baillie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 7). ...c'est l'une des choses qu'il [Philippe le Conquérant] chargea plus a sa mere et a son oncle l'arcevesque de Reims, que du fait desdictes *baillies* il leur est aussi deffendu que ilz ne explectent en la terre des haulx justiciers (JUV. URS., Verba, 1452, 341).

- "Circonscription administrative, judiciaire et militaire sous la direction d'un bailli" (synon. *bailliage*) : ...pluseurs de nos sergens de la *baillie* d'Amiens et d'ailleurs sont venus en la dicte ville d'Aire et, par vertu de commissions et autrement de leurs volenté, ont adjourné (...) pluseurs personnes (...), sanz appeller les diz maire et eschevins et sanz ce que iceuls sergens en soient requis de partie, qui est en tres grand lesion de justice et ou grant travail et domage des diz habitans (Hist. dr. munic. E., t.1, 1347, 89). ...et outre ordonne que ces choses soient publiées ou Chastellet de Paris et es lieux principaulx des *baillies*, senechaucées, prevostez et autres lieux royaulx (BAYE, II, 1411-1417, 271). De la *baillie* de Hughevliete : il n'y a bailli, manans ne habitans et pour ce... neant (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 403). [R. M.]

BAILLIE, subst. fém. (baillie¹)

[GDC : *baillie*¹ ; *FEW I, 206b : *bajulare*]

"Action de donner" : ...il avoit baillié à Macé Guarnier, vallet, et aus siens, à heritage perpetuel, toutes les choses heritiaux, tant terres, rentes et autres choses qui jadis furent monsieur Thiebaut Chastignier et Alain de la Forest (...), pour un gans blans de devoir, en la quelle *baillie* nostre dit chier amé filz avoit reservé et retenu pour nous le usufruit des dictes choses (Doc. Poitou G., t.3, 1350, 25). [R. M.]

BAILLIEE, subst. fém. (baillie²)

[AND : *bail*² ; *FEW I, 201b : *baculum*]

"Barrière (qu'on suspend dans une étable pour séparer les animaux)" : ...faire en icelle estable plusieurs *bailliees* pendues, accordés pour logier les chevaux (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 618). [E. P.]

BAILLIEE, subst. fém. (baillie²)

[GD : *bailliee* ; *FEW I, 207a : *bajulus*]

(Synon. de *bailliage*)

Rem. Doc.1340 ds GD I, 556c. [R. M.]

BAILLIER, subst. masc. (baillier)

[GD : *baillier*² ; *FEW I, 207a : *bajulus*]

[Forme régionale wallonne] "Bailli" : Johans de Warnant deprent *balhier* de Jauche pour le staul de molin de Fouz, 1 esterlin (Terre Jauche D., 1444, 126).

REM. Cf. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 67. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULUS,

version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAILLIESSE, subst. fém. (bailliesse)

[T-L : *baillieusse* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

"Femme bailli" : La quinte table : le marquis de Salusse, la dame de Millan, la *bailliesse* de Savoye, la dame de Verget, la dame de La Marche. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 290).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULUS, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAILLIETÉ, subst. fém. (baillieté)

[GD : *baillieté* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

Synon. de *bailliage* : "Si mandons, commandons et enjoignons (...) à tous nos seneschaus, baillieus, prevos, chastellains ou aultres nos officiers, sur quanque il se poeent fourfaire envers nous (...) qu'il publient et facent publiier ces presentes par tous les lieux notables de leurs seneschaudies, *baillietés*, prevostés et chastellenés." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 50).

- "Habitants d'un bailliage" : ...toutes ces villes, casteleries, *baillieutés* et mairies present leurs cappitaines, et les loiièrent bien et fort que il ne leur escapassent, lesquels Phelippes d'Arvelle avoit mis et semés ou païs, et les amenèrent, pour complaire au roi (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 34). [R. M.]

BAILLIR, verbe (baillir)

[T-L : *baillir* ; GD : *baillir* ; FEW I, 206a : *bajulare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Donner" (synon. *bailler*¹)

1. "Livrer (qqn à qqn)" : ...et la fut elle delivree [la reine Ysabel] et *baillie* au conte Walleran de Saint Pol, pour lors capitaine de Picardie (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 54).

2. "Donner (qqc à qqn)" : Amis, au jourduy vueil que portiez lenseigne ainsi comme autresfoys avez fait. Car aujourduy a plus vaillant de vous ne la scauroye *baillir* ne ou mieulx feust employee. (Gil. Tras. W., c.1450, 74). L'Ange m'a dit, sans menterie, Que jamais ne sera garye Humanité totalement Tant que ung saint arbre fructifie, Dont la semence m'a *ballye* Pour en faire le plantement (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 155).

- "Déposer (une plainte, une requête devant une autorité judiciaire)" : Et depuis, par le dit bailliu et Pierre Harchelle, pere au dit feu Gillot, partie denoncheresse, a esté *baillie* une plainte par devant eschevins en plaine halle (Vie urbaine Douai E., t.4, 1393, 683).

B. - "Traiter qqn (de telle ou telle manière)" : "...A la Rochelle yrés et dirés de par my Qu'i sont faulx traïtour et trestouz foymenty, Et se prendre les puis, ainssi seront *bailly*, Que ja pour raençon n'aront autre mercy." (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 455). ...Et depuis ne lui pot faillir Dueil et Couroux qui tressaillir L'a fait souvent et mal *baillir*. Maiz quant passé A un ennuy qui l'a lassé, Fortune a tantost compassé Un mal tout nouvel et brassé, Que on n'y prent garde. (CHART., L. Dames, 1416, 232).

II. - Part. passé en empl. adj. *Mal/malement bailli*

A. - "Mal loti, dans une situation difficile, pénible" : Se je crestiennez ne suyz, Perdu seray et mal *bailliz*. (Mir. enf. diable, c.1339, 50). ...moult est mal *bailli* Cellui qu'ils pevent entraper Et dessoubs leur trappe atrapper. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 12). Les blez et les vins sont faillis, Dont li pueples est mal *baillis* (MACH., Voir, 1364, 486). Amis bien te

[le] diren Et de la verité t'enformeron Pourquoi cestui pays Est ainsi malement *bailliz*. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 155). Mais s'Espoir m'estoit defailly Et j'estoie plus mal *bailly*, Au moins n'ay je mie failly A choisir bien, Car a mon gré ainsi le tien De douceur et de beau maintien (CHART., L. Dames, 1416, 206). Pour les malades (...) Quy gisent en enfermeté Et par faulte de fermeté De santé, quy leur est faillie, Dont la personne mal *baillie* Est, quy en tel estat se treuve Que son corps en santé ne preuve. (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 83).

B. - "Malmené, maltraité" : Ne peut estre ame mal *baillie* Qui de cuer vous voudra servir. (Mir. enf. diable, c.1339, 4). Quant virent qu'estoie dehaitié Et mon corps trestout mehaingnié Et que avoie le visage Mal *baillis* a grant oultrage Car je l'avoie tout liés Et le costé trestout bandéz. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 124). Jay pour ce ne te laisseray, Se tu m'as enchantee m'oreille ; Bien sçaras faire la dormoille Se je ne te faix mal *bailly*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 179). Jadis fut une damoiselle Trespassant par celle vaucelle Qui aloit veoir son amy De navreure tres mal *bailly*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1110).

REM. Ds certains des ex. cités, la forme *baillie* est prob. une forme picarde de *bailler*¹ (*bailli[e]e*), p.ex. WAVRIN, *Vie urbaine Douai*. Ds l'ex. suiv., l. *bailliés* (?) : Avarice ne se faint pas D'assembler flourins a grans tas, Villes, chasteaux et seignories. A Couvoitise sont *baillies* [l. *bailliés* ?], Quar Avarice et Couvoitise Sont tous deux en une chemise (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 162).. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BAJULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BAILLISSEUR, subst. masc. (baillisseur)

[GD : *baillisseur* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

"Tuteur" : ...et chacun d'eulx comme eulx disans *baillisseurs* d'icellui Henry (Paris domin. angl. L., 1425, 163).

REM. Doc. 1425 (*lesdis freres et seurs et baillisseurs*) ds GD I, 557c. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULUS, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAILLISTRE, subst. masc. (baillistre)

[GD : *baillistre* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

DR. "Personne chargée de veiller sur un mineur et de gérer ses biens, tuteur" (synon. *bail*¹) : "Willaume le Ragier", fait aveu et dénombrement à la comtesse de Nevers et de Rethel, *baillistre* de ses enfants, à cause du château de Warcq (Trés. Reth. L., t.3, 1422, 37). ...le gardien ou *ballistre* daulcuns enfans mineurs (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 421). ...pour raison des dommages et interestz qu'ilz dient avoir euz par faulte d'avoir bien administré les biens desdicts de Culant par (...) leurs *baillistres* (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 284).

Rem. Doc. XIVE s. (Reims, *baillistre*) ds GD I, 558a. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 3e éd., 1957, 183-184. "Le ballistre avait la jouissance des fiefs du mineur ; le gardien seulement l'administration des vilénages" (J. de Laplanche, *La "soutenance" ou "pourvéance" dans le droit coutumier français aux XIIIe et XIVE siècles*, 1952, 44). [E. P.]

BAILLIVE, subst. fém. (baillive)

[T-L : *baillive* ; GDC : *baillive* ; FEW I, 207a : *bajulus*]

I. - "Puissance, pouvoir" : Ne qu'i n'ayent nulle *baillyve* En France, ne ung seul pié de terre, Ne que plus nul Anglois y vive, Mes

s'en aillent en Engleterre. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 474).

II. - [Subst. désignant un agent]

A. - "Femme du bailli" : [Deux dames font assaut de civilités pendant un office religieux] Dame, prenez, sainte Marie, Portez la paix a la *baillie*. - Non, mais a la gouverneresse (DESCH., M.M., c.1385-1403, 110).

B. - [De la Vierge Marie] "Gardienne, patronne (de qqc.)" : Et qui ? La benigne Marie, Qui est de l'ordre la *baillie*, Mez par dessus mestre et mestresse. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 30).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BAJULUS, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BAILLON, subst. masc. (bâillon¹)

[GDC : *baillon* ; FEW I, 282a : *bataculare* ; TLF IV, 38b : *bâillon*]

"Objet que l'on met dans la bouche pour la clore, bâillon" : ...qu'il ayt Ung *baillon*, de peur qu'il ne morde. (Roy sozt, c.1450-1500, 224).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BATACULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. De quoi s'agit-il dans l'ex. suivant : Ludovis [supérieur de l'ordre, qui a fait venir tous les moines valides] lez mena en son establison, L'abé et tous ses moismes a garder le *baillon* [l. le baill'on "le donne-t-on, le dit-on" ?] Pour conduire en bataille quant il en est beson. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 124). [P. C.]

BAILLON, subst. masc. (bâillon²)

[GD : *baillon* ; *FEW I, 282a : *bataculare* (?) (?)

["Sorte de chantre d'église"]

REM. Doc. 1459 (Noyon, *le baillon du coeur*) ds GD I, 558a. [P. C.]

BAILLONNER, verbe (baillonner)

[GD : *baillonner* ; FEW I, 207b : *bajulus*]

Empl. trans. "Soutenir avec des poutres"

REM. Doc. 1459 (Noyon, *remplir au massis les arches de bonne machonnerie et fermer et recintrer les doubleaux et baillonner pour retenir seurement*) ds GD I, 558a. À rattacher à BACULUM : Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULUS, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAIN, subst. masc. (bain)

[T-L : *bain* ; GDC : *bain* ; AND : *bain*¹ ; DÉCT : *bain* ; FEW I, 225b : *balneum* ; TLF IV, 39b : *bain*]

A. - Au propre

1. "Liquide dans lequel on se baigne, bain, action de se baigner" : Là (...) en celle gesine, n'estoit pas bien haitie, et lui avoient li maistre deffendu les *baings*, car il lui estoient contraire et perilleux. Nonobstant ce, elle se volt baignier et là conchupt le mal de la mort. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 47). Despoulliez vous et si entrez En un *bain* que prest trouverez. Vostre mari aussi ira, Qui avec vous se baingnera (Mir. fille roy, c.1379, 99). Et aussi de l'enfantement Me tais et du gouvernement De l'enfant depuis qu'il est nez, Des soupes, des *baings*, des pastez, Du baptesme, et la relevée, Comment celle femme est grevée, Des robes neuves qu'il lui fault Au relever, et se deffault A en son mari tout ce temps, Tousjours ara noise et contemps (DESCH., M.M., c.1385-1403,

128). ...moult experts en médecine, Qui escrirent ceste doctrine Que moult peut nuire et néant vault En ce temps user de *baing* chault, Si non en deux cas par exprez Qui sont tantost nommez aprez ; Car le *baing* chault, je vous assure, Lasche le corps de sa nature, Et le rend plus foible et passible Comme de soy est perceptible. (LA HAYE, P. peste, 1426, 86). Note Senecque, que Neron après tant de doctrines et de service fist mourir par seigneurie en un chault *baing*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 9). ...ilz [gens de condition rustique] ont esté nourris soubz seigneurie et en crainte et labeur, endurant le soleil, non chaloir de ombre, ignorans les *bains* et delices mondaines (JUV. URS., Verba, 1452, 239). Pour avoir l'enfant ses chevelz crespes, quant il sera desobé, lui soit rué du vin blanc sur son chief, et après soit son *baing* jetté a la rachine d'une vigne. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120). Entrez ens, seigneurs : Le *bain* est chault, on le vous mande. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 877).

- "Liquide dans lequel on se lave les mains" : L'eau rosée a laver les mains, Après disner, furent les *baingz* Bien preparez par beaulx conduitz. (Gaud. sot, c.1450, 14).

- [En partic.]

. "Sang d'enfant où se plonger pour guérir de la lèpre" : ...qui vous pourroit faire Avoir biaucop d'enfans petiz Et de leur sanc un *baing* faitiz Vous fust fait ou vous entrissiez (...) Ce *baing*, sire, si vous vaudroit Sur toute rien. (Mir. st Sev., 1362, 194).

. "Liquide dans lequel sont plongés des corps à titre de supplice, au Purgatoire" : Certes celluy mari qui fait contre ce chappitre est mis après sa mort ou purgatoire des mauvais maris en un *baing* plain de sulphre ardent, s'il n'a faite sa penitance en ce monde par les hospitaux. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 82).

- Loc. *Le bain est chaud/trouver le bain chaud*. "Tout est prêt ; trouver la chose faite" : Entrez ens, seigneurs : Le *bain* est chault, on le vous mande. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 877). C'est bien dict, mon filz, va y, va. Ausy tost qu'il arivera Y trouvera le *baing* toulz chault. (Troys Gal. P., c.1445, 19).

2. "Cuve, récipient destiné au bain" : Mais en l'un desdiz *baings* se y baignerent madicte dame de Bourbon, mademoiselle Bonne de Savoye ; et en l'autre *baing* au joignant se baignerent madame de Monglat et Perrete de Chalon, bourgoise de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 180). Il n'est engendrement qu'en *boing* Ne bon bruit que d'homme benny (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56). En chancre et fix et en ces ors cuveaulx Ou nourrissees essangent leurs drappeaux, En petiz *baings* de filles amoureuses - Qui ne m'entant n'a suivy les bordeaux - Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115).

- [Le bain comme symbole d'oisiveté, de paresse] : Et y estoit messire Charles de Meleun, qui fist aussi peu de service au roy comme s'il eust esté en un *baing* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 193).

3. Au plur. "Établissement de bains publics, de cure thermale" : Il [le roi Blaudus] ediffia une cite [l. cité] que il appella Bade ou Blade et y fist *baingz*, et de ces *baingz* un temple a la deesse Minerve (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 87). Fist aussi icelui Virgille en icelle cité, pour l'utilité du peuple, pour une admiracion perpetuelle, une maniere de *baings* de somptueuse construction, qui garissoient de toutes maladies interiores et exteriores (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 r°). ...pour venir au retour desd. ambassadeurs, diront comment mond. s^f ["mondit seigneur"] avoit de pieça deliberé de aller ce moys de may aux *baings* et comment lesd. ambassadeurs l'ont trouvé sur son chemin en s'en

allant vers lesd. *baings* (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., Pièces justif., t.2, 1471, 388).

- *Bains de medecine, bains de vertu*. "Lieu de cure thermale, source qui guérit" : Item en celluy terrouer sont pluseurs *baings* de vertu ça et la respandus, tous couvers a volutes comme maisons (LA SALE, Sale D., 1451, 135). Fist les *baings* de medecine à Naples, qui garissoient de toutes maladies. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

- [Certains établissements de bains sont des lieux de rendez vous galants, de débauche] : Que vault tant de richesse avoir, Chevanche, bobans et grant cure, Quant telz biens si font decevoir Et faire des maulx sans mesure : Banquetz, *baings*, mommerie, luxure, Grever autruy, perdre le sien ? Helas ! tout deviendra pourriture (ALECIS, Déb. omme mond. P.P., c.1500, 146).

B. - P. anal.

- *Fondre un minerai en bain*. "Amener un minerai à l'état de fusion" : ...autres sept pièces de plomb pesans sept quintaux et demy que l'en dit avoir esté baillées par mon dit seigneur le procureur général et commissaire audit Jehan Chilin pour faire l'essay de certaine mine à luy baillée pour fondre en *baing*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 292).

- *Un bain de métal porté à l'état de fusion* : Et quant les aras estuvé [les larrons] tant qu'ilz tressuent de mehaing, Fergalus leur fera le *boing* De beau plomb et de beau metal, Bruyant comme feu infernal De grant radesse de boullir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 443).

C. - Au fig. *Bain de qqc.* "Fait d'être immergé dans qqc. (une chose abstr.)" : Je fus en jeunesse repeu D'espoir de toudis vivre en joye, Doubtant d'estre a l'arriere peu Mais avoir de biens grant montjoye, Ce propos jamais ne changoye. *Bains* de joye ains ne vy si flos : Nouvelle [var. Nouveau] Saint Jehan, neuf siflos. Tout se change et prend nouveau terme (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 141). Longtemps prins aise au delicieux *baing* De la vie fragille et annormale (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 139). [P. C.]

BAINCHERE, subst. fém. (bainchère)

[GD : *bainchete* ; FEW XXII-2, 159b : o.i.]

"Nasse" : Nous deffendons les Nasses pelées, que l'en dit gravez *baincheres*. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1328, 12).

REM. Le même ex. ds un doc. d'archives de 1379 porte *bainchetes* ds GD I, 558a : *nous deffendons les nasses perellees que l'en dit grans bainchetes*. [P. C.]

BAINE, subst. (baine¹)

[FEW XV-1, 28a : *bahn*]

Région. (Wallonie) "Champ clos (pour une joute) ; champ de bataille" : Et Vie chevaliers y oit desus la *bayne* Si ot des autres tant que bin semble jeraine [l. I eraine "source" (Scheler)] Ly sanc qui là coroit trestoute la seraine ["soirée"] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 519). Ly conte de Salach enduret mult de paine, Hesbengnons l'ont enclouz trestout enmi le *baine*, Mains dars li ont lanchiet qui astoient de chayne, Et se ne le muvent neis plus c'unne quintaine (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 758). Et il nostre evesque est chaius desus la *baine* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 671). Là oit joste et fieste qui vint en duelhe, car li dus de Brabant jostat aveuque les altres prinches et chevaliers ; mains li conte de Bars ne jostat point, et li dus de Brabant vint sus le *baine* atout ses gens, si commenchant

à jostier entre eaux les rustes cops. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.5, a.1400, 487). [P. C.]

BAINÉ, subst. fém. (baine²)

[GD : *baine* ; FEW XXIII, 121b : o.i.]

[Désigne une imposition]

Rem. Doc.1467 ds GD I, 558a-b. [R. M.]

BAIRQUE, adj. (bairque)

[Ø]

Monnaie bairque. "Monnaie qui a cours dans la région du Mont Cenis" : Et de la convient prendre ung mullet pour monter le mont de Senis et couste au plus IIII monnoies *bairquez*. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 93). [P. C.]

BAISE-CUL, subst. (baise-cul)

[FEW II-2, 1513a : *culus*]

["Terme d'injure"] : LE FOL. (...) Hé, *baisecul* a deux flagos. Comment es tu empotiné ? Tu es plus camus que singos, Ton nés est tout estartinés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 108). [P. C.]

BAISE-DOIGT, subst. masc. (baise-doigt)

[GD : *baisedoy* ; *FEW III, 77b : *digitus* ; *FEW I, 269a : *basiare*]

"Ce que l'on donne à l'offrande, lorsque le prêtre présente sa main à baiser en place de la patène"

REM. Doc. 1487 (Abbeville, *Comme aucuns procez ayent esté meuz (...) touchant le fait des oblations, tant de celles qui se faisoient et sont faites au baisedoy, comme des cires et autres oblations audit hospital...*) ds GD I, 558b. [P. C.]

BAISEMENT, subst. masc. (baisement)

[GDC : *baisement* ; FEW I, 269a : *basiare* ; TLF IV, 44a : *baisement*]

"Action de baiser, baiser" : ...neant moins convient que misericorde encontre celle verité, c'est assavoir soupploye la rigueur qui y affiert, et pour ce est il dit apres, justice et paix se sont entrebaisées. O benoit soit celui *baisement* ! (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 117). Or me donnés ung *baisement* (Pass. Auv., 1477, 255).

- "Action de baiser un objet de culte" : Par le baisier [var. Par le *baisement*] sur l'espaule est denoté... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 644).

REM. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 275b. [R. M.]

BAISER, subst. masc. (baiser¹)

[T-L : *baisier* ; GDC : *baisier*² ; AND : *baiser* ; DÉCT : *baisier* ; FEW I, 268b : *basiare* ; TLF IV, 46a : *baiser*²]

A. - "Action d'embrasser, baiser" : J'aroie plus chier maintenant, De ma douce dame au corps gent, Un tout seul amoureux samblant, Ou un *baisier* secretement, Que ne feroie en un moment Estre sires des terriens. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 8). Au mains s'un *baisier* de sa bouche Puis avoir, il me souffira, Tant qu'une autre foiz se donrra Du tout a moy. (Mir. Amis, c.1365, 24). Ore lui donnoit doulz *baisiers*, Autre foiz se clamoit chetive, Disans par paroule soutive : "Pourquoy revenez vous si tart ?" (DESCH., M.M., c.1385-1403, 32). Puis qu'ainsi est que loingtain de vous suis, Ma maistresse, dont Dieu scet s'il m'ennuie, Si chierement vous requier que je puis Qu'il vous plaise de vostre courtoisie, Quant vous estes seule, sans compaignie, Me souhaidier un *baisier* amoureux Venant

du cueur et de pensee lie, Pour alegier mes griefs maulx doloireux. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 29). Je n'ay cure de voz amours, Et si vous dix a deux motz cours Que plus chier vous verrois mourir Que d'un *baisier* vous secourir, Ne je ne sçay femme vivant Pour qui je m'abessasse tant (Narcissus, p.1426, 299). Le conte, tout esmerveillié du grant sens de la dame, luy creanta de sa foy que ainsy le feroit il et, apprez infini nombre de gracieux *baisiers* et joieusez devisez, la contesse prist le congié et se party de celui a quy il ne sembloit paz encorez une heure apprez mienuit, tant par avoit esté a son grant plaisir (Comte Artois, c.1453-1467, 134). Et a ces parolles, l'un de l'autre a tresgrans souspirs et tres amoureux *baisiers* se departirent. (LA SALE, J.S., 1456, 90). ...mais encores n'ay je peu finer d'un pouvre *baiser*. (C.N.N., c.1456-1467, 316). Et quand ilz eurent esté ensemble jusques a lendemain de matin, que la cloche du guet estoit prochaine de sonner, a la requeste de la dicte damoiselle il se leva, et en partant s'entreacolerent ensemble d'un *baiser* amoureux. (C.N.N., c.1456-1467, 391). «Cueur, vous estes bon conquerant ! Vous voulez vous souffrir atant ? Aisié estes a apaisier, De vous contenter d'un *baisier* ! N'avez vous veu dire souvent Qu'autant en emporte le vent...» (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 197). Or ont ces folz amans le bont Et les dames prins la vollee. C'est le droit loier qu'amans ont, Toute foy y est viollee. Quelque doulx *baisier* n'acollée, De chiens, d'oiseaulx, d'armes, d'amours, C'est pure verté devollée, Pour une joye cent doulours. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 63). Ce *baiser* m'est doulx comme sucre. (Pass. Auv., 1477, 265).

- *Donner/prendre/rendre un/des baisier(s)* : Or vous pri, pour moy plus aysier, Que me donnez, dame, un *baisier* De vostre bouche. (Mir. st J. Cris., c.1344, 270). Il n'est riens que femme ne ruse, Et se par plaidier ne l'avoit, Par pleurs et larmes l'obtenoit, Par *baisiers*, par embracemens, Par regars, par acolemens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 99). Mais toy pry que (...) Mon meffait vueilles pardonner Et moy un seul *baisier* donner (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 320). Prenez tost ce *baisier*, mon cueur, Que ma maistresse vous presente, La belle, bonne, jeune et gente, Par sa tresgrant grace et douceur. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 224). Je ne prise point telz *baisiers* Qui sont donnez par contenance (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 225). Aux amans qui ont esté chassés Par Faulx Semblant et menasés, Je leur laisse en queues et en muys Estre entre chien et loup mussés, Puis acop a bras renversés Prandre ung *baisier* entre deux huys. (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 925). Lors print congié d'elle et par un tres amoureux *baisier*, X, XV ou XX rendus, et "a Dieu soiés." (LA SALE, J.S., 1456, 82). Et la furent donnez *baisiers*, et *baisiers* rendus sans compte et sans mesure, tous acompaigniés de piteux souspirs, et tant furent en ce tres doloireux plaisir et en celle tres desconfortee joye que la myenuit sonna, dont furent tous esbays. (LA SALE, J.S., 1456, 97). En ce tresglorieux estat se passa la pluspart de ceste doulece et courte nuyt : *baisiers* donnez, *baisiers* rendus (C.N.N., c.1456-1467, 25).

- [À propos de Judas] : O Judas, vecy dure somme : Soubz ombre d'un *baiser* polu, Tu viens trahir le Filz de l'homme. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 699).

- *Franc baisier.* "Baiser accordé de bon gré par une femme" : Au noir Lion sonnoient les musettes ; On y trouvoit vivres, bierre et herens Et a croquier de bien dures noisettes Qui devenront francs *baisiers* et rosettes Se beau soleil se trouve sur les rens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 166). [Calembour qu'il faut entendre *framboisier*, de même que *noisette* désigne à la fois le fruit et une petite noise]

- [D'un vassal au suzerain] *Faire le baiser*. "Embrasser le suzerain selon le rite de l'hommage." : Et fera ledit senneschal commandement audit vassal qu'il aille par devers le seigneur pour luy faire le *baiser* si toust que ledit seigneur viendra au lieu dont la chose est tenue. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 218).

B. - Loc.

1. *Le baiser de Judas*. "Baiser qui masque une trahison, une tromperie" : Les hommes scevent afoier Par baisier et par acoler Et leur maltalent rapaisier ; De Judas donnent le *baisier*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 105). ...C'est des *baisiers* que Judas donne, Qui deçoivent mainte personne. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 207).

2. *Le baiser Marot*. "Le baiser d'une femme frivole, d'où, au fig., plaisir qui coûte cher (Marot est une déformation de Margot)" : Maiz voions se Deduit de Chiens Donne si largement telx biens. Nennil, il faut paier l'escot, C'est le *baiser* douce Marot, Car fault travaillier et suer Et les grans perilz endurer. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 449). ...mon maistre, Deduit de Chiens, Donne aux grans, petis et moiens Les troiz biens que j'ay recité Et en tres grande quantité, Maiz après dit un mauvaiz mot Que c'est le chier *besier* Marot (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 465).

3. Prov. *Le baiser est germain du vilain fait* : Car la sage dame Rebecca, qui fut très gentille et preude femme, dist que le *baiser* est germain du vilain fait. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 263). [P. C.]

BAISER, verbe (baiser²)

[T-L : *baisier* ; GDC : *baisier* ; AND : *baiser* ; FEW I, 268b : *basiare* ; TLF IV, 44b : *baiser*¹]

A. - Baiser qqn

1. [Souvent précédé de *acoler* ou *embrasser*] "Embrasser qqn sur la joue, donner l'accolade à qqn"

a) [En signe d'amitié, d'amour, de respect...] : ...acoler et baisier Le vint, nom pas d'un seul *baisier*, Mais de plus de dis ou de vint, Voire de cent (MACH., F. am., c.1361, 236). Si me sembloit qu'elle deïst : "*Baisiés* moy !" (MACH., Voir, 1364, 236). Son mal point tant ne li pesast, Que ne m'acolast et *baisast*. (Mir. Berthe, c.1373, 215). Lors Verite la royne, par le conseil de sa suer Sapience, print l'espee de la main [de] Bonne Adventure et la bailla en la main dextre du jeune Moïse, en lui *baisant* et donnant la collee, en la vertu de la forge de verite inflexible et de vraye justice [empl. du pron. prédicatif avec le part. prés.] (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 465). Lors [Remondin] vint a son seigneur [qu'il vient de tuer accidentellement]. Si le *baise* tout en plourant et triste de cuer que il ne disist un mot pour tout l'or du monde (ARRAS, c.1392-1393, 23). Et lors print Remondin congié d'elle [Mélusine] en la acoulant moult doucement, et la *baisa* tres amoureusement, comme celle ou il se confie du tout (ARRAS, c.1392-1393, 27). Et issirent en bonne ordenance tout li signeur d'Engleterre qui la estoient, a l'encontre de li, et meismement li jones rois qui le trouva sus les camps montee sus une hagenee tres bien amblans et tres ricement aournee et paree, et le prist par la main et puis l'acola et *baisa* (FROISS., Chron. D., p.1400, 161). La fu pris li congiés, et *baisa* la roine a son departir tous les enfans, l'un apriés l'autre, de Hainnau, et aussi fist son fil Edouars. (FROISS., Chron. D., p.1400, 70). Adont se traist la dame a mesure Gautier et l'enbraça moult doucement et le *baisa*, et puis apriés tous les aultres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 526). Si se *baisa* sur lui, vers terre, Pour lui *baiser* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 320). Alors

Madame le fist lever, puis le *baisa* en lui disant : "A Dieu soiez." (LA SALE, J.S., 1456, 73). ...vistement *baise* et accole, et le surplus qu'après ce ensuyt tout a son aise et loisir acheva (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...la jeune fille (...) luy saillit au col et le *baisa* plus de vingt foiz. (C.N.N., c.1456-1467, 348). Embrasse moy, ma douce amie, Et *baise* la pouvre marrie ! (Pass. Auv., 1477, 265). LA MERE. En vous *baisant* dessus la face, Adieu je vous dis, mon chier filz. (LA VIGNE, S.M., 1496, 301).

- [L'amitié, l'amour n'empêchent pas des intentions moins nobles] : [L'usage du vin était interdit aux femmes romaines] ...de ce fut acoustume [l. acoustumé] que les hommes *baiseroient* les femmes de leur lignage quant ils se rencontreroient pour savoir si les femmes avoient point beu vin (GERS., Gourm. II, G., 1402, 802).

- P. méton. *Baiser paix*. "Se donner l'accolade en signe de paix, conclure la paix" : Nous sommes gens fors et peuples Pour guerre ouvrir, ou paix *baisier*, Autant qu'i sont et ung peu plus, Se ce vient a lances baissier (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 24).

b) [Dans un rite (adoubement, hommage)] : Aprez la messe, en cause d'hommage, les oncles du roy *baisierent* le roys comme ses tenaulz et fievez et luy firent et jurerent foy et hommage à tenir à perpetuelité. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 81). Li enfés se engenuolla devant son pere: li rois le prist par la main et le *baisa* et le fist chevalier, et puis le renvoia en l'ordenance de sa bataille, et pria et enjoindi as .III. chevaliers desus nommés que il en fesissent bonne garde, et il respondirent, en enclinant le roi, que tout en feroient lor devoir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 719).

c) [Dans une situation de trahison ou de violence]

- Désirer *avoir baisé qqn mort*. "Désirer la mort de qqn" : LE FEMME. Et sà, la main, mon doulx amy : Car de me lever ne suis forte. JAQUINOT. Amy ? mais ton grant ennemy ! Je te vouldroye avoir *baisé* morte. (Cuv. T., c.1475-1500, 69).

- *Baiser qqn* : Escorpions se monstrent Qui bonne chiere par devant Li firent [au soleil] et tost ensuiait De la queue le ferirent Et a mort livrer le firent. Aussi li fu escorpion Judas qui fist la trahison. Par bel semblant il le *baisa*, Puis aus Jüis il le livra. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 330).

- Empl. abs. : Car, en bonne foy, tous ceulz icy faillent au besoing : *de hoc Ecclesiastici tricesimo septimo* ; et comme Joab ilz occient et fierent en *baisant* ; et a l'exemple d'un laron et d'un poisson qui se nomme polipus ilz occient en embrassant (GERS., Concept., 1401, 409).

. Prov. *Tel baise qui trahit* : Quant je regarde ce forfaict, D'amour de femme quel prouffit ? J'aperçoy en ce lieu, de fait, Que telle *baise* qui trahist. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 348).

d) *Baiser qqn par lignage*. "Saluer qqn en lui donnant un baiser (ce qui constitue la reconnaissance d'un lien de parenté)" : ...pluseurs gentilzhommes, nobles personnes de nom et d'armes, ont *baisié* et *baisent* par lignage, à cause de la ligne du dit Robin, la femme d'icellui, ausquelx il appartient de chair et est prouchain parent en la ligne de lui, et le clament leur parent. (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 326). ...nous avons esté et sommes souffisanment informez que le dit Robin est noble personne, né et extraict de noble lignée en la ligne de son feu pere et mere, et que ilz ont tousjours veu reputer et tenir pour noble entre les autres nobles, chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, et *baisier* à yeulx la femme du dit Robin par lignage à cause et en la ligne du dit Robin, est voix et publique renommée entre les nobles du país de Loudunoyz que il est noble personne. (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 327).

e) Empl. pronom. réciproque : ...mais il n'en monstrent nul semblant la endroit, ains se retrairent d'une part a un recoy, dont *baisierent* li uns l'autre plus de cent foiz et conterent de leurs besongnes ainsi qu'il estoit advenu a chascun. (Bérinus, I, c.1350-1370, 228). Et alez, amis, et ne vous doutez de rien. Atant s'entracolent et *baisent*. Et se part Remondin d'elle [Mélusine], et monte a cheval. (ARRAS, c.1392-1393, 36). ...et le roy lui donna un gros dyament, qu'il avoit, et là, devant tous, s'entreacolerent et *baisierent* à grans remerciemens, aussi à son filz. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 128). Monsgr de Bethencourt et messe Gadiffer se tirerent à part et parlerent ensemble et s'entracolent et *baserent*, pleurant l'un l'autre de grant joye qu'ils auoyent d'estre cause de mestre en voie de saluacion tant d'amez et de personnes. (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 73).

2. *Baiser qqn en la bouche*

a) [En signe d'hommage féodal] : Et fisent la feaulté et hommage au dit duch, et li recogneurent toute amour, service et obeissance, et li jurèrent, present le prince, et le *baisierent* tout en la bouche. (Chron. R., VIII, c.1375-1400, 10). Et le sire de Beaujé tenanz ses mains entre les mains doudit monsieur le conte, a fait et recongneu fidelité et homage lige audit Monsr le conte pour ly et pour ses hoirs et successeurs en la *baissant* en la bouche pour les chouses, fiez, forme et maniere contenues en une chartre publique devant ly lehue en romain de mot à mot (Titres Bourbon L., t.2, 1383, 4). Ilz furent armés de toutes pieces jucques au heaume et deux des plus belles filles de l'oustel leurs chausserent a chacun leurs esperons. Et après cela fait, le duc les fist touz chevaliers et leur saignit leur espees et leur donna la collee et puis les *baisa* en la bouche, ainssi que acoustumé estoit en yceluy temps. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 20).

b) [En signe d'amour] : Et comment elle s'abaissa Et en la bouche le *baisa* Plus de vint fois, voire de trente, voire, par Dieu, plus de sexante. (MACH., F. am., c.1361, 239). Adont le prist-il par la main, et me fut dit que, par confirmacion d'amour, il *baisa* le duc de Jullers, quant il fut levez, en la bouche, et puis son filz le roy de Boesme, et puis le duc de Braibant. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 170). Adont s'en vont les deux enfans agenoullier, et l'en remercient humblement. Et la dame les redreca, et *baisa* chascun en la bouche, tout plourant, car elle avoit grant douleur au cuer de leur departie, car elle les amoit d'amour de mere, non pas d'amour de faulse nourrisse. (ARRAS, c.1392-1393, 83). Et puis s'approche de luy pour tractier ung petit le desir de son cuer, et ne l'ose *baisier* en la bouche sy non és joues et ou menton pour la cause qu'elle estoit payenne. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 96).

c) En partic. [De Judas] : Parle NOSTRE SEIGNEUR a ses disciples. Saichés, amys, que l'ung de vous, Qui en la plaice est avec nous, En la bouche me *baisera* Et es Juifz me delivra. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 77).

3. *Baiser* (une autre partie du corps)

- [La main, en signe de gratitude, d'hommage] : Par foy, beaulx frere et monseigneur, dist Guyon, je vous en mercie humblement et le recoy [cette offre] de bon gré. Lors orent les Hermins si grant joye que ilz ne porent plus, et se agenouillierent devant lui et lui *baisent* la main a la guise du pays. (ARRAS, c.1392-1393, 142). Celle royne tieulx regrais Disoit, en louant Hector tres, Disant que "bien a sa semblance Apparoit sa haulte vaillance. "Moult le prisoit, moult le louoit ; Du lieu partir ne se pouoit ; Au derrain, lui *baisa* la main, Dont l'espee tint soir et main (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 143). Quant elle vint a Aurelianus, elle luy donna en sa main une piece d'or, et tantost

celluy comme content *baisa* la main de la dame. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 4). Lors print congié debonnayre et humain Le roy du pape, en luy *baisant* la main. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 240).

- [Le(s) pied(s), en signe de vénération, de gratitude profonde] : Frans homs, bien mercier vous doy (...). Certes, or vous vueil je *baisier* Et bouche et piez. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). A voz piez cheoir je me doy Et les *baisier*. (Mir. Berthe, c.1373, 249). Lors prent Gieffroy congié du Pere Saint, et lui *baisa* le pié, et le pape lui donne sa beneïcon. (ARRAS, c.1392-1393, 275). Mais ne cheminay pas gramment Quant de rechief Jhesus li doulz Se monstra ou moillon de nous Et nous laissa ses piez *baisier* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 262). Ad vous j'ay toute ma fiance ; Voz piés *baisarey* de ma bouche. (Pass. Auv., 1477, 152). Et les assistans luy conseillans [à Rollon] qu'il *baisast* le piet du donneur il ne se daigna agenoullier aux piez du roy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 67). Se mettoit [le Pape Nicolas V] aussy assez souvent dedens sondit palais, en une grande salle, à l'issue de sa chappelle, où là aloient, par ordonnance, moult de pellerins de divers pays, pour *baisier* son pyé. Et en faisant ce que dit est, estoit souventes fois fort travelliez et oppressez par les rudesses et boutteries du poeuple. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1461-14, 321).

. *Baiser mains et pieds à qqn* : Au bon Jhesus farons honneur, Et luy *bayerons* mains et piés, Pour ce qu'il est nostre saulveur. (Pass. Auv., 1477, 256).

. *Servir qqn jusqu'au pied baisier*. "Servir qqn avec une totale soumission" : Puis a la plus joyeuse chiere du monde rentrerent a Rains, laissant le povre corps tendant a pouerture de l'empereur, quy tant estoit fortuné, que, non obstant sa magesté imperiale de jadis par laquelle il estoit servy jusques au pié *baisier*, il n'y avoit pas une creature quy se tournast pour l'ensevelir. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 116).

- *Baiser qqn au cul*. "Battre qqn au jeu" : Tu aras ton compte, Mes que m'ayes *baisé* au quu ! (Pass. Auv., 1477, 202).

4. "Posséder charnellement (une femme)" : Sa femme ses clefs luy embla ; Avec son ami s'assembla, Pour mener sa joliveté. Il la tint en grant priveté Et la reçut faisant grant joye. L'amant rit quant il tient sa proye ; Avoir ne puet qui plus luy plaise ; En despit du jaloux la *baise*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 110). Ne la puet il par entrevalles *Baisier* tant qu'il soit rachaufé Sans se coucher a cul coyfé Pres d'elle si villainement. (Barbes brayes A., a.1450, 259). ...et en la *baisant*, luy pria doucement qu'elle ne fut paoureuse et que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit a personne vivant. (C.N.N., c.1456-1467, 387). Quant le prestre a chanté et que les aucuns vont baisier a l'autel, ceulz en celle septmaine ne doibvent *baisier* femme nulle se ilz ne l'ont espousee, se tost après ne veulent avoir mal aux dens et a la teste. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 133). Par le sancg que Dieu me donna, Je suis vostre mary Gauthier ; Plus jeune suis que devant hier, Ma suer, or vous vous vult *baiser*. (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 608).

- Empl. abs. "Accomplir l'acte sexuel" : ...la cause de satiriazis foraine ce peut estre forte ymaginacion envers aulcune femme pour habiter ou pour *baiser* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 2). Boire yprocras a jour et a nuytee, Rire, jouer, mignonner et *baisier*, Et nud pour mieulx des corps s'aisier, Les vy tous deux par ung trou de mortaise. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117). DEMANDE. Qu'est ce qui plus trahyt le cul d'une femme ? RESPONSE. Ce sont les cuillons, car en *baisant*, ilz le batent. (Devin. R., c.1470, 171).

Rem. Allusion au prov. *Tel baise qui trahit*.

5. P. plaisant. [D'un animal] "Mordre" : Ceulz de cheval le doivent ferir [l'ours], en gietant, de leurs lances ou espieux et non pas assembler a li ne de l'espee, einsi comme on fet a un sangler, quar il acolerait et *bayseroit* non pas trop gracieusement. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 230).

B. - Baiser qqc. "Appliquer ses lèvres sur qqc."

1. [un objet sacré, un objet béni] : Mon seigneur, pour Dieu, qu'il vous plaise Qu'a genoulz, mains jointes, le *baise* Devotement [le lait nostre dame (une relique)]. (Mir. ev. N.D., c.1348, 82). On se flechist devant l'autel, En *baisant* l'estole du prestre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 109). Les sains furent apportez. Et jura Remondin que Jossellin avoit faicte la trahison, et s'agenoilla, et *baisa* les sains, et puis se rassist en sa chayere. Et Jossellin jura après. Mais a l'abaissier pour *baisier* les sains, il chancella tellement qu'il n'y pot oncques touchier. Et Oliviers jura après moult laschement, et se rassist en sa chaiere. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Aucuns magnifierent en saint Pierre l'onneur qui luy est fait par le monde es eglises et ailleurs par seigneurs et princes, tant soyent excellens, jusques a *baisier* non pas ses piés seulement mais ses os, sa robe et sa chayne. (GERS., P. Paul, a.1394, 487). Le lundi ensuivant, quart jour de jenvier, pour ce que entrer devoit à Paris, se fist l'Empereur, en l'eglise de Saint-Denis porter devant les corps sains, et porter se fist entour les chaces, et *baisa* les reliques, le chief, le clou et la couronne. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 96). Mais au saillir que Saintré fist, sa visire levee, il *baisa* sa bannerolle, et en disant sa beneisson que Madame lui avoit monstree, en faisant un tresgrant signe de la crois, puis la rebaisa et la bailla a un de ses conseilliers. (LA SALE, J.S., 1456, 126). Et puis s'en ala mettre à deux genolz dessus ung petit carreau de layne aux armes de ladicte ville, qu'il mist à point et remua de l'ung de ses piez, où il fut ilec diligemment bandé par les yeux par ledit Petit Jehan, tousjours parlant à Dieu et à sesdiz confesseurs et souvent *baisant* ladicte crois. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 360). Florippes respont : «Vous pourriés bien troup demourer», et s'en va en sa chambre et ouvrit le couffre ou estoit la couronne de Nostre Seigneur Jhesucrist, et moult venerement la *baisa* et la poussa sur le chief des barons. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 114). Le poursuyvant print le cierge du duc d'Orleans, le *baisa*, et, en faisant reverence, le bailla au roy d'armes, et lequel appella le duc d'Orléans par ses tiltres et seignories, et luy porta son cierge et le luy presenta en baisant ledit cierge moult humblement. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 91).

- En partic. *Baiser la paix*. "Mettre ses lèvres sur la patène (que présente l'officiant)" : Et les prestres qui a telz boubans les voyent venir a l'autel par semblant d'offrir a Dieu, et elles offrent au prince d'enfer qui est prince d'orgueil, se devoient tourner et n'attendre leur offrande. Et semblablement de la paix : on leur devoit atachier a un clou et l'alast la *baisier* qui voudroit. Et sans faille celles dont nous parlons *baisent* bien l'outil que on dit paix, mais pour tant ne la prennent ilz mie (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 162). Sus grant pont à Paris, (...) Firent vendre une pais c'on met à ces autés, C'on portoit à *baisier* quant Dieus estoit célébrés. (...) D'or fu et de pierrie ; et maint pierles frasés, Rubis et diamans furent entour entés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 373). ...quant il l'eut dit trois foiz [l'Agnus Dei], et que son clerc luy bailla la paix pour *baiser*, la refusa. (C.N.N., c.1456-1467, 448).

- Empl. abs. *Baiser à l'autel/à l'offrande*. "Baiser la patène ou le doigt du prêtre" : ...elle s'agenouillera et inclinera devant le prestre sans *baisier* a l'offrendre et puis s'en revendra après lui. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 104). Quant le

prestre a chanté et que les aucuns vont *baisier* a l'autel, ceulz en celle septmaine ne doibvent baisier femme nulle se ilz ne l'ont espousee, se tost après ne veulent avoir mal aux dens et a la teste. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 133).

- Au fig. "Adorer, vénérer (une idole)" : (Icy s'agenoillent tretous et le prestre [prent] l'encensoir et encense les ydolles et l'autel puis saint Martin passant par la dit.) SAINCT MARTIN. Hellas, qu'esse que vous pencez, Povres gens plains d'ydolatrie ? A vous bien dampner vous tencez De faire tant de broillerie : Cella n'est que mahommerie Que vous adorez et *baisez* (LA VIGNE, S.M., 1496, 433).

- *Baiser aux pieds* une statue : ...et laissa passer pardevant luy la licorne, et puis devant la dame de Plours se desfulba, et devant la vierge Marie s'agenoilla terre à terre et la *baisa* aux piedz moult devotement. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 202).

2. [un objet cher, désirable] : Ma dame adont par grans delis Me fist *baisier* le capelet (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 81). Mes secretaires qui fu la Se mist en estant et ala Cueillir une verde feuillette Et la mist dessus sa bouchette Et me dist : "*Baisiés* ceste feuille !" (MACH., Voir, 1364, 238). Faites moy donc tant d'amistaige Que puisse vostre bel'ymaige *Baisier*, pour guerir ma destresse ! (Narcissus, p.1426, 310). Et puis lui dist : "Monseigneur, il fault que ostiez d'autour de vostre col l'ordre du roy que y avez mise." À quoy il respondi que volentiers il le feroit, et de fait mist la main pour la cuider oster, mais elle tenoit par derriere à une espingle. Il pria audit de Saint-Pierre qu'il lui aidast à l'avoir, ce qu'il fist, et icelle *baisa* et bailla audit monseigneur le chancelier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 357). Pour congié prendre veulx *baiser* La pierre que clo le sepulcre. (Pass. Auv., 1477, 265).

- P. anal. *Baiser* (une bouteille, un verre). "Appliquer les lèvres sur un récipient pour boire" : Et puis fist verser de l'autre vin a la damoiselle, qui ne vouloit nullement boire. Mais en la fin, voutsit ou non, elle *baisa* la tasse. (C.N.N., c.1456-1467, 214). Goubelet, beau Gobelet, venés a moy de mactin ; De grant cuer vous *baisarey*, mes que soyes plein de vin (Pass. Auv., 1477, 178). Mainte follie avez pensé Ma gracieuse godinette... Se j'eussé encor choppinette, Je la *baisasse* volentiers. (Sav. serg. T., c.1480-1490, 30). Je m'y en vois tantost courir ; Je serai plus tost cy que la, Et ma boutelle *baisée* sera Avant que je voisse plus loing. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 188).

3. *Baiser la terre*

- [Coutume paienne, pour s'attirer les faveurs de la divinité] : Et lors les Alemans, qui estoient la plus forte bende, en nombre environ de .IIII^m, cuidant ce jour avoir hurd de la bataille, se mirent à genoulz selon la manière du pays et *baisèrent* la terre (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 567).

- [En signe de joie] : Cadmus, joyeux de si bonnes enseignes, En salua de joye les montaignes De l'environ et en *baisa* la terre. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 84).

- [À la suite d'un oracle] : ...et, comme Brutus, qui un des princes estoit, sceust secretement ceste response, fist semblant que le pié lui fust glissié, et se laissa cheoir, et *baisa* la terre ; si fut jugié qu'il avoit baisié sa mere, si fu gouverneur des Rommains. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 56).

- [En signe de vénération, de respect] : Or vous diray la contenance Quant il firent la reverence. Si tost comme il porent choisir Le soudan, sans penre loisir, Et tantost sans essoinne guerre, Il leur couvint *baisier* la terre, Et à toutes leurs gens aussi, Qu'il le couvenoient faire ainsi. (MACH., P. Alex., p.1369, 197).

- [En signe de vénération] *Baiser la terre* (devant qqn) : ...soubdainement me gytay a leurs piez, nom mie seulement a genoulz mais toute estendue pour leur grant excellence, *baisant* la terre d'environ leurs piez, les aurant comme deesses de gloire (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 637).

4. Loc.

- *Baiser la pierre*. "Appliquer un baiser sur la pierre (contre laquelle le cheval vient de trébucher, pour conjurer le mauvais sort)" : Un autre s'en va chevauchant Et va par le chemin brochant, Car en trop grant ire est entré Pour son cheval, qui a sopé, Si treuve une grant pierre bise, Qui est pres du chemin assise. Son cheval prent a reculer, Quant le cuide avant faire aler. Adonc li croist la felonnie, Si renie Saint Marie Se la pierre ne *baisera* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 105).

- *Baiser le babouin*. "Subir une contrainte, une humiliation" : Mais, au jour d'huy, a poine les riches et puissans hommes ne poevent estre constrains aux loix, tant a priere d'amys comme pour crainte ou pour *baysier* le babouyn. (LA SALE, Sale D., 1451, 264). Et prenoit et mettoit pied et fondement en si faites vanités et présomptions [le seigneur de Croy] que fortune ascoute de léger, et en fait souvent baiser le *babouin* au compagnon qui se présume en sa folie. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 193).

Rem. Cf. TLF III, 1180b, pour l'origine de la loc.

- *Baiser le siege*. "Renoncer à ses fonctions" : ...grant desplaisanche ly ont dit et fait les alcuns, et puis se sont acordeis chez de conseilhe les plus grans, que de toutes offiches soit priveis et si *baise* son siege (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 159). Malvais vilains, or vous seray paiant che que me fesiste *basier* mon siege (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 169). [P. C.]

BAISERIE, subst. fém. (baiserie)

[T-L : *baiserie* ; GD : *baiserie* ; AND : *baiserie* ; *FEW I, 269a : *basiare*]

"Action d'embrasser" : Quant Amphitriion ce oy, Saichiez, mie ne s'esjoy ; Ains a laissé la *baiserie* Et commencé la baterie : Les joes que devant lechoit Maintenant toutes detrenchoit (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 245). [P. C.]

BAISIR, verbe (baisir)

[GD : *baisir* ; FEW I, 268b : *basiare*]

"Baiser" : Je voyl que chascune s'avance De lè *baysir* honnestement. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 22).

Rem. Ex. d'a.fr. et DESCH. ms. ds GD I, 558c. [J.-L. R.]

BAISSELETTE, subst. fém. (baisselette)

[T-L : *baisselete* ; GDC : *bachelete* ; AND : *baisselete* ; FEW I, 197a : **bacassa*]

A. - "Jeune fille" : Par Dieu, no ville a bien le los, Par dessus toutes les villetes, D'avoir plus belles *baisselettes* De tout cest pays, ce dist on. (Dit prunier B., c.1330-1350, 51). Il avoit une povre *baiselette* à Liege, demorante à Saint Loren, qui estoit folle de son cors, qui estoit nommée Pakette (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 88). D'un capelet de violettes, Pour donner a ces *basselettes*, Faisoia a ce dont plus grant compte Que maintenant dou don d'un conte Qui me vaudroit .XX. mars d'argent. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 57). ...les *boisselettes* des dictes ysles avoient en ce printemps de lors fait chapeaulx de flours et de violettes (Chron. Valois L., c.1377-1397, 230). Ton royaume changia bien main Quant il vint a Sardanapale Qui n'eut entente soir

et main Que de dormir plaine la dale, Et puis filer dedens sa sale Avecq un tas de *bachelettes* Et faire l'amoureuse gale En castouillant leurs aisseletes. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 75). ...en une ville demouroit une *bachellete* nommee Alisonnete, qui vivoit luxurieusement et desordonneement. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 97). Mais que ce jeune bachelier Laissast ces jeunes *bachelectes* ? Non, et le deust on vif bruler Comme ung chevaucheur d'escouvettes ! Plus doulces lui sont que cyvetes, Mais touteffoiz fol s'i fya (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 66). Adonc le bonne *bachelette* Se mist tantost, je vous assure, Le dos desoubz, les dens deseure (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 565).

- [Peut désigner une femme qui suit une armée en campagne] : Fenmes qu'il y avoit, qui furent l'ost sievant, Furent moult les François du boire confortant. "Or avant, *bacelletes* ! ce leur disoit Bertrant. Li plus povres de vous ara assez vaillant." (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 105).

B. - "Jeune servante" : ...et il donne à dame de l'ostel et à tous ses siergeans, chambres et *baisseletes* biau cop de biaux douns (Man. lang. G., 1396, 65). ...et à chascun des siergeans [il donne] trois souldz et quatre deniers d'esterlings, et à chascun de les *baisseletes* une bourse de vert velvet bien appareillié et fort cordeillee de fyn soye rouge (Man. lang. G., 1396, 66). [P. C.]

BAISSELLE, subst. fém. (baiselle)

[T-L : *baiselle* ; GD : *baiselle* ; FEW I, 196b : **bacassa*]

"Jeune fille" : Sire, dit la royne, je sus povre *baiselle*, Fille d'un pescheour ; ne m'affiert tel cautelle. Pour Dieu, ne me gaïbez, n'ai soing que ceu vuelle ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 927).

- "Servante" : Juno sera vostre riche pucelle, Aussi Pallas vostre sage *baiselle* (MACH., Voir, 1364, 550). Saiges est en toute saison, Ce me semble, qui est meublez, Qui a vins, garnisons et blez, Nappes, touailles, liz, vaisselle, Qui a escuier ou *baiselle* Et argent d'un autre costel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 287). Encore treuve on es croniques Qu'en faisant les guerres puniques, D'un prince fut Aste assaillie, Prinse, gastée et essillie, Mais les .II. filles du seigneur, Quant elles virent la douleur, Prindrent estat de deux *baiselles* Et mistrent desoubz leurs aisselles Char de poules qu'elz ont plumées. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 336). Et prioit avec ce à justice cons le volcist soustenir, comme menant de la cité, contre les officiers de monsr l'évesque qui le vouloient panre et apréhender pour le fait de la *baiselle* qu'il avoit enforciés [sic]. (AUBRION, Journal L., 1481, 126).

Rem. Doc. 1372 (*le suppliant trouva la Baiselle de la femme feu Gerart, avecques lkaquelle il degeuna*), 1406 (*le suppliant et une Baiselle ou chambriere dudit hostel*) ds DU CANGE I, 522c, s.v. *baila* [P. C.]

BAISSER, verbe (baïsser)

[T-L : *baïssier* ; GD : *baïssier* ; GDC : *baïssier*² ; AND : *baïssier*¹ ; DÉCT : *baïssier* ; FEW I, 272a : **bassiare* ; TLF IV, 49b : *baïssier*¹]

A. - Au propre

1. *Baïsser qqc.*

a) [Un objet]

- "Déplacer vers le bas, abaisser (un appareil, une pièce mobile d'un appareil)" : Il mist le healme ou chief sans *baïssier* la ventaille. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 109). Et, ce fait, *baïssa* sa visiere et commença en son harnois haulser ses bras et ses espauls (LA SALE, J.S., 1456, 126). Il fut si subtil qu'il attendist

que la porte fut fermée avant qu'il monstrast ung seul semblant de vouloir partir. Et, quant tout fut fermé, il vint au lieutenant et fist *baisser* la planche. Puis ysismes dehors à l'heure que la lune rayoit ja clere et serie (BUEIL, I, 1461-1466, 33). Ainsi fut conclud de ne saillir jusques au jour. Quant il fut jour et que chascun vit son compaignon, ilz *baisserent* le pont du chastel et saillirent en la ville, où ilz ne trouverent aucune resistance (BUEIL, I, 1461-1466, 92).

- "Mettre qqc. plus bas, à un niveau inférieur" : ...vous cognoistrez que les pluseurs de vous laissent la seigneurie dont vous estes subgiez sans defense exposee a toute fortune, comme la nef degetee par tempeste de mer qui va la voille *baissee* ou le vent et les vagues la dechacent. (CHART., Q. inv., 1422, 13).

- "Abaisser (une arme offensive) pour l'attaque" : Remondin mist le bout de la lance a terre et la coucha sur le col du destrier, et fist le signe de la vraye croix par trois foiz. Et en ce faisant son ennemy l'apperceut, et fiert le cheval des esperons, qu'il avoit si a main qu'a souhaitier, et *baisse* la lance, et va ferir Remondin enmy le pitz, ains qu'il s'en donnast garde, moult rudement, car il y mist toute sa force. (ARRAS, c.1392-1393, 62). ...la veissies lance sur faultre *Baissier* et maint bel coup joster ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 15). A la IIIe course messire Enguerrant *baisa* trop sa lance qu'il rompist a l'arçon et Saintré le cerf desur son demi heaume emporta. (LA SALE, J.S., 1456, 115). Jacquet de Lalaing (...) *baisa* sa lance et férit le destrier roïan de l'esperon, lequel, comme un foudre, accourut par telle force que les deux vassaux rompirent leurs lances par telle vertu que les éclats en volèrent par-dessus les hourts des dames (Faits Lalaing K., c.1470, 55). ...et se *baisèrent* les picques l'ung contre l'autre, comme pour combattre. (COMM., II, 1489-1491, 202).

. *Lances baissees* : Et lors rataingnent Sarrasins leurs gens, et leur font guerpir toute leur proye, et vindrent sur une grant montaigne au lez vers Famagouste, et la se mistrent Sarrasins en ordonnance. Atant vient Uriien et sa gent, lances *baissees*. La ot a l'assembler maint paien mort, et maint navré d'un costé et d'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 102).

. [D'une lance] (*Se*) *baisser*. "Être abaissé" : Lors furent il en greignour doubte, Quar ce fut une tresgrant route De gens armez o blanches armes Et les escuz par les enarmes, A destriers blans preis d'eslesser, Les lances prestes de *besser*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 78).

. Inf. subst. *Au baisser des lances/aux lances baisser/à la lance baisser*

. "Au moment de la charge, lances pointées" : La ot fiere assemblee, car en pou d'eure furent Sarrasins desconfiz, car si bien les recueillent crestiens que pou en y ot qui n'abatist le sien aux lances *baisier*. (ARRAS, c.1392-1393, 230). Les batailles s'approuchent, et au *baisier* des lances ot grant crie et grant frosseiz, et moult fu l'encontre fiers et durs, et y ot d'une part et d'autre moult d'occiz. (ARRAS, c.1392-1393, 287). ...quant vint a la lance *baisser*, le roy de Thuscane et le roy de Bougie le congurent. Si picquerent contre lui, disans qu'ilz vengeroient Corfus, et tous deux vaillamment le ferirent en brisant leurs lances sus son escu. Mais ossy Jason ne failly pas a ce premier cours, car il attaindy le roy de Bougie par telle radeur qu'il l'esleva hors des arçons et le porta illec par terre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 148).

. Au fig. [À propos d'une joute verbale] "Au moment où se traitent les choses importantes" : Par les coustumes passes il se puet dire et conjecturer que ou dit traictie [l. traictié] de la paix les conseillers des deux parties en parolles seront moult humbles, mais au *baisser* des lances ilz feront une grande lievee de bouclier, c'est

assavoir grans choses demandant l'une partie et l'autre de raison et d'equite [l. equité], nonpas offrant la moitie [l. moitié]. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 375-376).

- *Baisser les tables*. "Démonter les tables, enlever les plateaux des tréteaux" : Et quant ilz eurent diné, et les tables furent *baissees*, ilz rendirent graces a Dieu des biens qu'il leur avoit donné, puy remercierent au dauphin. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 86). ...barons, marchiss et connestables, La venoient incessamment, tant qu'il falut *bessier* les tables, On n'y eust dansé aultrement (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 23).

b) Baisser (une partie du corps)

- "Incliner, pencher (la tête)" : Quant devant li vint, si *baisa* La chiére et cheoir se laissa, Et li dist: A toy parler n'ose, Car ne t'ay pas, c'est vraie chose, Amé con deusse avoir fait (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269). Estens le col, *besse* la teste (Mir. st Val., c.1367, 167). Tout quoyz se taisoit pour veoir la fin de ceste besoingne, et enqueroit songneusement à cheulx qui tailliet en estoient de savoir, comment ces traitiez se portoient et quel part ces gens d'armes se traioient, quant de leurs fors departy seroient. Ilz disoient la commune renommée qui couroit. Il *baisoit* la teste ou il le hochoit, et disoit : "Nennil, tous les jours viennent nouvelles soubtilles entre gens d'armes. Le conte d'Armignach et Bernard, son frere, sont joennes, et bien say qu'ilz ne m'ont pas trop grandement à grasse, ne mon pays aussy." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 189). Et le jayant lui vint [à Geoffroy] a l'encontre. Mais il ne l'apperçoit point, car il estoit si petit envers lui qu'il ne le pavoit choisir ; et lors *baisse* la teste et le voit. Et lors lui dist : Dy, va, petite estature, qui es tu, qui si vilainement m'as abatu ? (ARRAS, c.1392-1393, 264). Tous les barons, qui entendent Ogier, *bassent* les chiefz vers terre et ont benit l'heure qu'il fut neiz (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 26). Ledict seigneur *baisa* la teste sans riens respondre et s'en revint dedans son ost (COMM., I, 1489-1491, 84).

- [Opposé à *lever*] "Remettre en position habituelle (les mains ou les bras)" : Ne sçais tu que lez batailles du peuple de Dieu enchassoient leurs ennemys quant Moyse levoit lez mains aux cieulx, et si tost qu'il les *baisoit*, le faiz de la bataille chargoit sur lez siens. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 167).

- *Baisser le menton* : Richart, voyant cecy, *baisa* le menton. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 145).

- *Baisser les yeux*

. *Yeux baissés*. "En regardant vers le bas" : N'alez a destre ne a senestre Regardant, mais les yeulx *bessez* : Gardez le trait de la fenestre, Amans, qui par les ruez passez. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 248).

- Loc. *Baisser les oreilles à qqn*. "Forcer qqn à s'incliner, à prendre une contenance humble" : LE GREFFIER. Sainct Nicolas si fait merveilles, Vers luy est singulier refuge Et qui me *besse* les oreilles, Il fait ung terrible deluge [allusion à l'accident mortel du chrétien parjure considéré ici comme un châtement]. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 154).

2. (Se) baisser

- "Se pencher vers la terre, s'incliner, se baisser" : *Baissez* vous et tendez le col. (Mir. st Panth., 1364, 367). Cil d'amont qui estoient tout avisé de leur fait et pourveu cescuns de grant fuison de caillaus, car il ne les couvenoit que *baisser* et prendre, commencièrent à jeter si fort (...) sus ciaux qui les approçoient, qu'il effondroient bacinès. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 67). Et alors ledit Jehan Eustace frappa lui qui parle dudit glesve par la poitrine, et, lui feru, se *baisa* pour prendre une pierre et sy tost que

il fu baissié, ledit Jehan Eustace le refrapa par derriere tellement que il lui persa le corps et le braz tout oultre, et tout à un cop. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 415). Si se *baissa* sur lui, vers terre, Pour lui baiser, tout en plourant, Et merci lui crie, et lui rent S'espee, et dit qu'il lui pardonne. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 320).

- *Se baisser à genoux*. "S'agenouiller" : Et, quant la royne aperçoit Que le roy la regarde et voit, A genoulz adont se *baissa* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 267).

- *Ne pouvoir (se) hausser ne (se) baisser*

. [D'une pers.] "Être incapable de bouger" : Bien voy que plus je ne puis vivre, Haulser ne me puis ne *baisser* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 54).

. Au fig. [D'une chose] "Ne pas augmenter ou diminuer en qualité, être immuable" : Anselme : - Quant est de l'onheur de Dieu, nulx n'y puet adjouster ne amenrir, car lui meisme est son honneur, qui ne puet hauchier ne *baissier*, comme il soit inmutable et incorruptible. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 186).

B. - P. anal.

1. [De phénomènes naturels]

- [De la mer] "Descendre" : L'on dit que ses os sont en aucun chastel près la mer, lequels sont tellement situez que meuvent comme la mer, en haulssant ou *baissant*, et dit ung docteur de Flourence que la pluspart de ses choses il fist naturellement et par la science de astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 r°).

- [Du soleil] "Descendre sur l'horizon, se coucher" : Tu t'en iras dessus Septentrion, La ou le plus veras Phebus *baissier*. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 39).

2. [D'un phénomène physique] "Diminuer en intensité" : En esté le puet il chascier [le lièvre] au matin jusques a prime, et puis puet boyre et desjeuner ses chienz et demourer ou dedanz ostel ou en l'ombre et se reposer, luy et ses chienz, jusques tant que la chaleur du jour soit *baissiee*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 221).

C. - Au fig.

1. *Baisser qqn*. "Abaisser qqn"

- Prov. *Dieu baisse qui trop se hausse et exhausse qui s'humilie* : Quar Dieu *baisse* qui trop se hausse Et qui s'umilie il l'essaue. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 266).

2. [À la fois au propre et au fig.] *Se baisser*. "Se faire petit, s'abaisser" : La porte par qui on entre en vie beneureuse est petite, estroicte et penible, et se fault *bessier*, humilier et courber ses membres en mesaise, et en angoisse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26).

3. *Faire baisser les cornes à qqn*. "Rabattre l'orgueil de qqn" : Car je cuit tel temps avenir, Et Dieux le doint briefment venir, Que se continuez tel verve, Je vous feray si vile serve Que chascun vous desprisera, Ne homme ne vous prisera ; Ne fait n'en sera tel *sanctus*, Ains regneront telles vertus Qui vous feront *baissier* ces cornes Dont vous alez faisant telz sornes Qu'il semble que soiez deesse Du ciel, de terre et de leece. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 125). [P. C.]

BAISSIEMENT, adv. (baissiement)

[*FEW I, 272b, 273b : *bassiare]

"En s'abaissant" : Accliner (...) : *baissieement*, bas (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5). [P. C.]

BAISSIERE, subst. fém. (baissière)

[T-L : *baissiere* ; GD : *bassiere* ; GDC : *baissiere* ; AND : *baissere* ; FEW I, 272b, 273a : *bassiare ; TLF IV, 53a : *baissière*]

A. - "Lieu bas et marécageux" : Saus de biche fait sans mentir Quant li fait l'esperon sentir. Il regarde en une *bassiere*, Si a veü mainte baniere Et se hauce sur ses estriex (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 237). ...le temps est dur et sec, qui fait le bestail traire es *bassieres* et es prairies. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 632).

B. - "Reste de vin dans un tonneau" : Veü que c'est justice fonciere, Ou le cas deust estre avancé, C'est trop enchery la *bassiere* Du tonneau qui est deffoncé. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 175). A Jehan Loys encor pour achat de trois muys de vin pour ladicte fontaine, XI l. t., tous lesquieulx vins n'ont pas du tout esté employés a ladicte fontaine, maiz en sont demorees plusieurs *bassieres*, lesquelles ont esté toutes assembles (Entrées roy. G.L., 1486, 284). [P. C.]

BAISURE, subst. fém. (baisure)

[GDC : *baisure* ; FEW I, 269b : *basiare* ; TLF IV, 53b : *baisure*]

"Partie d'une miche de pain qui n'a pas de croûte, à l'endroit où celle-ci était en contact avec un autre pain, lors de la cuisson, baisure" ; d'où, p. anal. ou p. plaisant., "marque laissée par un coup" : ...Et li brans redescent, dont li fiers reflambie, Que du cuir de Fromon li cope une cuignie Et li cope le nez tout jus a une fie Si c'onques puis n'en fu de li dame baisie, Tant ot laide *baisure*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 79).

REM. Cf. F. Möhren, *R. Ling. rom.* 64, 2000, 28. [P. C.]

BAIVIER, subst. masc. (baivier)

[Ø]

"Soldat" : Et Perdicas offri d'or un arbalestrier Atorné et armé ensi qu'il ert mestier. Son arc tint en sa main et s'ot chaint le baudrier, Por ce que il voua les pietons a aidier En la grosse bataille qui fu des avant hier. Betis en offri un qui cousta maint denier Por ce que Perdicas voua acompaignier Entre .II. rens a piet a guise de *baivier*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 99). Donnet a 1 *baivier* que on appelloit Hance (...) au command Mons. le duck, pour 1 cheval, X livres (Arch. Nord, 1359, B 10284, f° 12, IGLF).

REM. L'Éd. de BRIS. pense que le mot est l'équivalent de Bavaois. Les var. *soldoier*, *boucier*, *bouvier* indiquent que le mot a intrigué les scribes. [P. C.]

BAJOUE, subst. fém. (bajoue)

[T-L : *bajoe* ; GDC : *bajoue* ; FEW IV, 7a : *gaba ; TLF IV, 53b : *bajoue*]

A. - "Bajoue, mâchoire (d'animal)" : Sanson tua d'une *bajoe* Mille hommes par haulte entreprise, Et toutesfois pamy la joe Eut il du vent de la chemise (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 78). [Cf. *Juges* XV, 15] Le loup marin, qui est a dire le lus, a en sa dextre maxille ou *bagoe* une espine en semblance d'une croix et, se dilligamment elle est quise, on la treuve, selon ce que dient les naturiens. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 148).

B. - TECHNOL. *Faire bajoue*. "Longer" : ...louvrege de machonnerie que ceste annee on y a fait alencontre de la cauchie qui fait *bajoe* de ladite riviere (Comptes Doullens W., 1470, 22).

Rem. L'éd. signale qu'un mur *bajoyer* désigne un mur latéral d'un sas d'écluse ou la berge revêtue de maçonnerie

près des culées d'un pont. Pour ce sens techn., cf. TLF IV, 54a, 53b s.v. *bajoyer* et *bajoue* B 3.

C. - "Élément de décoration en bordure (?)" : ...messire Anthoine et messire Josse de Lalaing, et Mile de Bourbon, vestus de palletos de satin cramoisy bajoés de bestes devant et derrière en brodure d'or, bonnetz blancs en teste, son escu de velours cramoisy à une *bajoe* et ung O d'or (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 135). [R. M.]

BAJOUÉ, adj. (bajoué)

[*FEW IV, 7a : *gaba]

V. *bajoue*

"Décoré en bordure, bordé (?)" : ...vestus de palletos de satin cramoisy *bajoés* de bestes devant et derrière en brodure d'or (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 135). [P. C.]

BAJULATION, subst. fém. (bajulation)

[*FEW I, 206a : *bajulare*]

"Fait de porter qqc. ; chose portée" : *Bajulacion* est chose portée. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 49). Le port et *bajulation* de ladite croix de Jhesu Crist fu jadis prefiguree en Ysaac, fil d'Abraham. Ysaac porta sur ses propres espauls le boys dont son pere l'entendoit sacrifier a Nostre Seigneur. Samblablement Jhesu Crist porta sur ses propres espauls le gibet de la croix (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 140).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BAJULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BAL, subst. masc. (bal¹)

[T-L : *bal* ; GD : *bal*¹ ; GDC : *bal* ; AND : *bal*¹ ; FEW I, 218a : *ballare* ; TLF IV, 54b : *bal*]

"Chant, poème" : Epythalamum : (...) *bal* que l'en chante a coucher la bru (Abavus IV, R., c.1350, 323). [P. C.]

BAL, subst. masc. (bal²)

[GD : *bal*² ; FEW I, 362b : *bilanx*]

"Fléau de balance"

Rem. Doc.1423 ds GD I, 259c (*bal, baul*). [R. M.]

BALAFRER, verbe (balafrer)

[GDC : *balafrer* ; FEW XVI, 454a : *leffur* ; TLF IV, 58a : *balafrer*]

Empl. trans. "Marquer d'une balafre" : Je laisse aucuns saudars sans dens, Bien tailliés d'estre mal souppés, Lesquels, par bien donner dedens, Ont plusieurs membres decoppés, Les pieds et les poings agriffés, Par approchier les horions, Et les aultres fort *brelafés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 723). [P. C.]

BALAI, subst. masc. (balai)

[T-L : *balai* ; GDC : *balai* ; AND : *balaie* ; FEW I, 232b : **banatlo* ; TLF IV, 59b : *balai*]

A. - "Genêt, faisceau de genêts" : Item, ilz ont la marle, le sablon, le *balloy*, et autres telz menus drois acoustumés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 28). ...ainsi que ledit de Laprée estoit allé à Chatveil, pour querir des *balaiz*, pour ce que ceulx à qui estoit le champ avoient trouvé icelluy de Laprée coppant des genaiz sans leur congïé, et que à ceste occasion ilz luy avoient osté une serpe, ung sac et la bride de sa jument, et icelles portées chex ung nommé Jancet près Beauvoir, ledit de Laprée se y rendit et entra dedans le courtil dudit Jancet (Doc. Poitou G., t.9, 1455, 417).

B. - "Faisceau de tiges adapté à un manche, servant à enlever les ordures, balai" : Badilo li prodons ne se vout delaier, Il fait un gros *balay* si va tout balaier (Gir. Ross. H., c.1334, 233). ...Jehannin et Phelipot, qui sont faiseurs de *bailaiz* de geneste, et demourant en la rue Saint-Victor (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 369). Griseldis tenant un *balay* en sa main et enortant les autres a bien faire... (Gris., 1395, 91). Et sy sont tenus à aidier à curer et nestier la salle du dit lieu du Bur entre les quatre pilliers par une foiz ou deux l'an à *ballay* et truble defferrey. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 83). ...pour III corbeilles, V pelles de bosc et *balleis* pour porter les ordures pour les dis machons et plastriers par le temps dessusdit (...) pour III seillez pour porter l'eaue et pour I baart pour porter la pierre (...) pour une corde de teil pour establir les ouvriers (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 45). Elle fist *baloi*z courre par tout [Une femme s'apprête à recevoir dignement son amant] (C.N.N., c.1456-1467, 571). ...Jehan de Marigny, faiseur de *ballais* (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 249).

- [Cont. métaph.] : Apres est escript du *bale* [l. *balé*] Qui confession est nomme Ou la langue qui toute ordure Du pecheour met hors et cure. (Pèler. vie hum. S., App., p.1331, 428). [R. M.]

BALAIS, adj. et subst. masc. (balais)

[T-L : *balais* ; GDC : *balais* ; AND : *balais* ; FEW XIX, 20b,21a : *balahs* ; TLF IV, 61a : *balais*]

I. - Adj. "Rouge"

- *Rubis balais* : Des joyaux apotez de Jennes par Vincent Loumelin, pour une couronne d'or à 7 très-grosses esmeraudes, 37 petites, 28 rubiz *balays*, 7 troches de perles chascune de 14 perles et un dyament en chascune, 7 autres troches des plus grosses perles contenant chascune 3 perles et 1 rubi petit, et 14 dyamens, par toute ladite couronne, délivrée, sanz poys, par cédule du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 168). Et, entre les autres joyaulx que il trouva, il trouva le plus beau tablier, eschiés et tables que on peust veoir, car le tabler et les eschiez estoient tout d'or et de pierrerie comme de dyamens et de rubiz *balaiz*, perles, saffiz (Cleriadus Z., c.1440-1444, 325). ...un tresbel chappel ou estoient trois belles plumes en façon d'ostrisse, faites de tresriche broderie nervees de petis dyamans, rubis *balais* et autres pierreries (LA SALE, J.S., 1456, 123). Euvre de Dieu [Marie d'Orléans] digne, louee Autant que nulle creature, De tous biens et vertus douee, - Tant d'esperit, que de nature, Que de ceulx qu'on dit d'aventure, - Plus que rubis noble ou *balais* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 44).

II. - Subst. masc. "Pierre précieuse rouge, variété de rubis d'Orient" : ...pour un *balay*, baillé audit Jehan le Braillier, pour mectre et river ou fermail de mondit seigneur le Dauphin (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 124). ...une chopine d'or semblabe, semée d'esmaux de plicte et de perles d'Escoce, à un fritellet d'un *ballay* sur le couvercle (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 305). ...et quant aux joyaux et pierres precieuses, se le roy, la royne et les roys ou les royaux portoient un rubiz ou *balays* de Vc ou mil florins, il estoit repute a une grande admiracion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 319). ...un cercle de demi-ront, de gros *valaiz* et de saffiers (Ch. VI, D., t.2, 1400, 273). ...les estoremens des tables (...) furent de *balais* Ou d'esmeraudes ou rubis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 261). Malastan, province, et est le païs où croissent les *balaiz*. (JEAN DE SULTANIEH, Mém. Tamerlan M., 1403, 448). ...une coupe d'or pesante... mars trois unces, sur laquelle il avoit ung *baloy* et plusieurs perles avec un eguière d'or pesant neuf unces et demye... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1420, 97). ...lequel avoit ceinte à son costé une fort

riche espée, garnie de pierreries, de diamans, rubis et *balais*, prisée quinze mille escus d'or. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 166-167). ...ung autre petit diamant pointu esmaillé de bleu à petis roleaux escript de lectres blanches (...) un gros *balay* caboche pesant 73 caratz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 27). ...et au front estoit un tres riche affiquet d'un tres gros dyament avironné de trois gros *balais* (LA SALE, J.S., 1456, 153). ...ung gent chapelet d'or a feuilles de lorier, lequel estoit noblement enrichy de pierres et de perles comme saphirs, *balaiiz*, esmerauldes, thopasses et dyamans aussi (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 142). Prie les [nos dieux] et tu recevras Sur tes mains pières pretieuses, Saphirs, diamans et *balais*. (Myst. ste Barbe P., 1493, 44). Et si avoient dessus leurs capelines Rubiz, saphirs, fins *balais* de bigorre, Orientalles perles et cornalines (LA VIGNE, V.N., p.1495, 216). [R. M.]

BALAISE, subst. fém. (balaise)

[*FEW XIX, 20b : *balahs*]

"Pierre précieuse rouge, variété de rubis" : Item ly tierche maniere des rubis carbocles sy est nommés *balayze* qui est une pierre bielle et virtuouze car elle a toutes les virtus de ruby. Et est ruby *balayze* ; sy est palles et blanche et ne gette mie sy grande ardante coulour que ly rubis. Et devés savoir qu'il y a II rubis *balaiize*, assavoyn un qui est assés rouges et ardens, et ly autres sy est rouges et violastres, reddant perse coulour. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 174).

Rem. Même ex. relevé par R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 345. [H. G.]

BALANCE, subst. fém. (balance)

[T-L : *balance* ; GDC : *balance* ; AND : *baillaunce* ; FEW I, 362 : *bilanx* ; TLF IV, 61b : *balance*]

A. - Au propre [Au sing. ou au plur. (par le plur. sont désignés les deux plateaux de la balance)]

1. "Instrument qui sert à peser un corps en lui faisant équilibre avec des poids" : Jamais ne fineray s'i aray conquestee La couronne Karlon qu'estre doit rachatee Deux fois son pesant d'or en *balance* pesee (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 287). Ce jour, a ordonné et ordonne la Court que par la main du Roy seront gouvernez les poiz et *balances* contentieux (BAYE, I, 1400-1410, 186). Ainsi le trop qui va d'une part n'a point de contrepois, si ne peut la *balance* soy tenir droicte ne la mesure estre gardee. (CHART., Q. inv., 1422, 51). LA MARCHANDE. Qui gardera mon ouvrouer Tandis que ie suys en malaise Mes gens ne feront que jouer Les biens leur viennent a leur aise A dieu ma *balance* et ma chaise (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. fr. Spr. Lit. 57, 1933, 321). Premièrement la benoite trinité est figuree par les trois amis de Job. Item par les trois doigts desquelz est soustenu et pendu comme en une *balance* la grosseur et pesanteur de toute la terre. (Somme abr., c.1477-1481, 125).

2. P. méton.

a) "Quantité pesée en une fois" : Reste quil [l. qu'il] doit XIII sextiers mine V b. daveine [l. d'aveine] (...) et XIII *balances* de chanvre. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 419).

b) DRAP. "Service chargé de peser les draps, pour vérifier s'ils ont bien le poids requis" : ...li prevos de le halle et li Treze Homme fachent leur siergant de le *balanche* et li maires boursiers le siergant dou banket, tels que miex leur plaira (Drap. Valenc. E., 1346, 26).

c) "Droit payé pour faire peser certaines choses" : ...et par iceulx privileges, leurs hommes et subgetz sont francs, quictes et exemps de panaige, martellaige, hallaige (...) poys, plommées, *ballances*, et de plusieurs autres droiz et devoirs (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 53).

3. ASTR. "Un des signes du Zodiaque" : ...c'est le cercle ou les .XII. signes sont descript dont les astronomiens font sy grande mencion (...), le Lion, la Virge, la Livre ou les *Balances*... (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 47). Et supose ceste que le commencement du Cancre soit en la ligne de midy, et le commencement du Capricorne soit ou point opposite en la ligne de mienuit, le commencement du signe du Mouton soit ou point d'occident, et le commencement de la Livre ou de la *Balance* soit ou point d'orient. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 14).

- [Dans un contexte métaph. où les étapes affligeantes de la vie de Jésus sont mises en parallèle avec les signes du Zodiaque et où le sens astron. rappelle la comparaison iconographique de la croix du Christ avec une balance] *Balance de la croix* : De ce signe [du Capricorne] tantost entre [Jésus] Ou signe qui est dit *Libra*. C'est la *balance* de la croix Ou il fu la livre et le pois Pour (la) redempcion humaine En souffrant mort a grant paine. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 331).

B. - [La balance comme symbole]

1. "Attribut de Dieu, servant à peser le mérite des hommes" : Tout ce verras isnellement Parfait, se Daniel ne ment. "Thechel" te moustre et signefie, Pour ta desordenee vie Que ton roiaume et ta puissance A Dieus mis en une *balance*. (MACH., C. ami, 1357, 33). Hé ! Jhesu, plain de grant vaillance, Lance moy en bonne *balance*, L'ame me donne fort et bonne Pour resister a deesperance ; Rincé [l. rince] suis, ce ta sapience En ce bon confort me donne. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 135).

- [De Dieu] *Tenir la balance*. "Être maître de décider" : Je n'en vouldroye riens mesdire Ne bien ne mal de telle puissance. Dieu le scet, il nous doit suffire, C'est celuy qui tient la *balance*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 137).

. [D'une chose personn.] *Tenir la balance de + inf.* "S'arroger le pouvoir de" : Loyaulté fault, Vouloir tient la *balance* Des bons chacier, des autres mettre avant (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 360).

2. [Attribut d'une allégorie (Justice, Vérité...)] : ...elle [Justice] les mist [les écrits de S. Benoît] Es *balances*, l'un a destre, L'autre autre part a senestre. Un pou la destre s'avala, Mes tantost l'autre se rapaisa (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 82).

- *Juste balance*. "État d'équilibre, perfection de la qualité représentée" : Et aussi la juste *balance* [de Raison] Li demoustrait signefiance Qu'elle devoit en tous cas vivre Aussi justement com la livre Ou on ne puet, par nulle voie, Mettre n'oster, qu'on ne le voie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 177).

3. [La croix du Christ comparée à une balance] : Doux balme tresdilieieux, Bien doy avoir au cueur grevance Quant je te voy en la *balance* Quil est entre ciel et la terre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 217). Envye en sera promotive Et ire la judicative, En qui trop petit de port a ; Et ne cessera Jusques elle t'aura Livré, a oultrance, En haulte *balance* De la croix, arbre de puissance, Qui tout nostre salut fera. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 406).

Rem. Le sacrifice du Christ sur la croix pour le salut de l'humanité a pesé plus lourd que les péchés des hommes (cf. BLAISE *Lat. Chrét., s.v. statera*).

C. - P. métaph. [À propos d'une personne] "Arbitre" : Là fut fait ordonnance Que li petis voveis l'arbitre en gouvernance, Armeis de blanches armes, par divine esperance Que del engliese astoit juste et vraie *balance*, Et qu'en luy on devoit avoir ferme fianche Com en leur vavassour. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 761). O Alexandre, roy convoiteur de gloire, d'honneur ambitieux et depuis naguères le visiteur de nos titres, qui t'a meü, toy, qui es le juge des hommes et la *balance* des régions estranges, de sentencier mon honneur ? (Compl. Hector K., c.1450, 178).

D. - Au fig.

1. [Idée positive de partage égal, d'équité, d'évaluation]

- À la *balance*. "Équitablement, selon la justice" : Prince, pour faire obeissance A Dieu, devez par atrempance Justice et Congnoissance amer, Droiture faire a la *balance* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 400). Des arreraiges de Plaisance, Dont trop endebté m'est Espoir, Se quelque part j'en peusse avoir, Du surplus donnasse quittance. Mais, au pois et a la *balance* N'en puis que bien peu recevoir (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 335). De la Chancellerie que on tient par monsr. vostre chanceillier, ou vous estes, on doit croire que tout ce fait a la *ballance*, ou pource qu'elles [les lettres] sont seelees par vostre ordonnance et commandement (JUV. URS., Verba, 1452, 329).

- À l'*équité de la balance*. "Avec justice" : L'évesque de Tournay, à l'équité de la *balance*, comme il luy sembloit que ce cas ici demandoit conclusion, proféra et décréta par avis que le duc devoit faire continuer ce voyage sans contremande (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 53).

- En *balance*. "En rapport" : ...par vous sont recreé Et par le fruit de vostre porteur Cil qui dampné furent par fruit veé. (...) Fame pour fame, homs pour homs en *balance* (Mir. chan., c.1361, 184).

. [D'une chose abstr.] *Assis en balance*. "Équilibré, utilisé avec équité" : Tu mesmes en as fait ton excusation depuis a la partie desplute et as congneu que ta faveur [envers le roi Charles] non assise en *balance* t'a procuré du grief et que trop tard tu es venue au remede (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 159).

- Par une *balance pareille*. "Équitablement" : "...et donne largement aus povres et est plus estroit vers les riches" quant par une *balance* pareille ["dans une même estimation"] il guerredonne les vertus de loyer et les vices de paines (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 259).

- *Garder balance droite* (à plusieurs personnes). "Garder la balance en état d'équilibre, traiter de la même manière, traiter équitablement (plusieurs personnes)" : Prennent ce qui est glorieux et louable ceux à qui il compète ; et ce qui est de meschief et de defection à deux lez, soit oï patiemment, car gardant *balance* droite à tous deux [au roi de France et au duc de Bourgogne], à tous deux garderay équité et faveur en jugement (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 177).

- *Mettre plusieurs choses en la balance*. "Comparer plusieurs choses, évaluer l'intérêt respectif de plusieurs choses" : Or metons tout en la *balance* Et bien et mal, en .II. parties ; Si verrés comment sont parties, Et laquelle part plus fort tire. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 85). La dame, voyant Medee estre en ce point, (...) pensa le mal qui advendroit s'elle n'accomplissoit son vouloir, puis ramena a sa memoire qu'elle pouoit faire conquerre a Jason le mouton dessusdit, et quant elle eut mis toutes ces choses en la *balance* de son engin, elle conforta Medee et lui promist qu'elle luy feroit avoir l'amour de Jason. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 200). Soit mis blasme et loz en *balance*

On pourra voir la difference En moins d'ung *Ave Maria* (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 142).

- *Peser qqc. à juste balance*. "Apprécier qqc. équitablement" : ...ainsi, se tout estoit pesé a juste *balance*, les travaux et les perilz que nous souffrons (...), et de l'autre costé les maux que nous faisons, nous n'aurions mendre part de la douleur du peuple qui crie sur nous. (CHART., Q. inv., 1422, 33).

- *Tenir la balance entre deux fers*. "Ne pas favoriser une partie plus que l'autre" : ...Tiens raison, fais juste parture, Tien la *ballance* entre deux fers, Ne t'abesse en riens pour tes serfz, Rens a chascun qui t'a servy Selon ce qu'il a desservy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 38).

2. [Idée négative d'oscillation, d'incertitude]

a) "Situation instable, incertaine" : [Le narrateur a constaté que les bons services sont rarement récompensés] Princes, j'ay veu a mainte court en France Maint serviteur servir par ce moien ; Et quant j'y voy si douteuse *balance*, Je ne vueil plus fors que vivre du mien. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 149). Si leur convint faire alience Pour soy mectre hors de *balance* Et d'exill où ils estoient mis (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 435).

b) Loc. verb. [D'une pers.]

- *Demeurer/estre/se tenir/se trouver... en balance*

. "Être, demeurer dans l'indécision" : Lors [au jour du jugement dernier] sera chascun en *balance*, La n'aura roy ne empereour Qui n'ait en son cuer grant paour. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 31). Franc Volloir, je ne scay que dire, Je n'ay cause de contredire Ce que cy vous oy recorder, Ne cause aussy de l'acorder ; Et par ainssy suis en *ballance* Amoureuse (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 48). Et le jonez amans aussi qui se aperçoit d'autre part se refraint et ne se ose avancier, ne ly du tout aussi determiner s'il poursievra ou non ce que amours ly conseille, et pour ce demeure il aussi come en *balance* (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 757). Le cuer en *balance* se tient Une piece, et pense a sa doute, Puis, aprez, tantost se revient Et s'abandonne a joye toute. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 63).

. "Être dans une situation critique, être en danger" : Personne qui n'a atrempance Est comme nef en mer en *balance*, Ou comme chevalier qui n'a lance En cui il a moult grant fiance. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 151). ...bien furent en *balance* : Souvin sur leurs chevas furent sans souvenance, Et ly ceval s'en vont qu'il ne font ariestance (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 208). Quant l'aperçu, je perdi contenance : Honte m'assaut, Paour me fist grevance. Lors m'aperçu c'om m'ot le dé changé. Le pain au fol est le premier mengé. Reson, espoir se vont lors assemblant, Quant me virent languir en tel *balance*, Et povreté vont de moy dessablant ; Vousist ou non elle m'a fait tournance. (MACH., App., 1377, 645). Pour ce s'avisa comme sage Et se trouva en grant *balance* Par les cautelles de ceulx de France (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 519). Mais le roy ordonna et mist en ordonnance Que au sepulcre yront (...) Et s'i merroit Roulant (...) Car il avoit voué pour Roulant garder de grevance, Qui rencontre Olivier fu en si grant *balance*. (Galien D.B., c.1400-1500, 1). Dieu si leur vullie pardonner Et leur doit grace et puissance Que pour nous, qui sommes en *balance*, Ils puissent tousdis prier Affim que soyons colloqués Avecque eulx en paradis. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 248). Pleyse vous avoir remembrance De moy qui suis en grant *balance* En la maim de mes ennemis. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 272). Cestui est deja en *balance*. Il n'a en pendart nulle fiance Qu'en cest mestier me peust

passer Ni si bien les jambes casser. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 59).

- *Estre en balance de mort/de vie*. "Être en danger de mort, être réduit à la dernière extrémité" : J'estoye de mort en *balance* (...) quant le riche roy Me mescruet et se print a moy En disant que traistre estoye (Mir. marq. Gaudine, 1350, 153). Vraiment De ma vie estoie en *balance* Se n'eusse vostre acointance (Mir. Theod., 1357, 77). Et la mort dont sui en *balance* Par vo sanlance Qui fiert et lance Mon cuer sans lance Et tient en son tres dous dangier, Sans deffiance (MACH., Les lays, 1377, 288).

. *Estre en balance de* + inf. "Être en danger de, risquer de" : Quant Huez l'entendy, de chevauchier s'avance Tant qu'il vit lez larons que Dieux otroit grevance, Et le belle qui fu en moult grande *ballance* De perdre là endroit s'onneur san recouvrance. (Hugues Capet L., c.1358, 17). Et si sui en *balance* De morir, s'aligence N'ay de vous temprement. (MACH., Ch. bal., 1377, 582). Il [le royaume de France] en fut en trop grant *balance* D'estre divisez et destruis. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 356). Dont la noble cite avecques les autres contraires a este en *balance* et sur le biquet d'estre entierement destruite par leurs ennemis qui portent la croyx vermeille. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 256). ...le roy Selodus (...) leur faisoit monstrer comment ilz ne se povoient tenir (...) dont la cité fu en grant *balance* de rendre. (ARRAS, c.1392-1393, 181). Helas ! j'estoye en *balance* D'estre dapnee mauveysemant, Mes vous m'avés tresumblemant Demoustré par voustre plesir Le droit chemin de paradis (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 168).

. *Estre en balance que* : Li quinze roy paien et cil de lour tenance L'aissallirent si fort et de tel abondance Mort li ont son chevalz ; adont fuit en *balance* Que ne soit mors ou pris (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 711).

- *Faire qqc. à balance*. "Faire qqc. avec difficulté, en étant dans l'incertitude" : "...comment se pourroit il faire que ung noble cuer usast sa vie avec ung corps soullié et ordoyé de divers hommez sans continuel remours, reproce, tenchon et noise, quant l'omme et la femme esquelz il n'y a que reprendre a grant *balance* vivent amoureuusement ensemble ?" - "Veritablement, monseigneur, respondit Thybauld, tout noble courage veullant honneur en ciel et en terre acquerir et eschiever diffame est inmutable, et se la dame fu ordoiee et corumpue, ce fu quant au corps et non pas quant au vouloir et pensee..." (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 89).

c) [D'une chose] *Estre/gesir/pendre en balance*

- [De la vie] "Être en jeu" : Pour li [nostre dame] deprier et requerre Qu'elle soit a ta mère amie ; Car je voy, certes, que sa vie Est en *balance*. (Mir. femme, 1368, 206).

. [D'un jeu] "Être dans une phase d'incertitude" : ...tant que l'adversaire s'avance, Le gieu gist souvent en *balance*, Quant on y estoupe la voie Par poins lier (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 67).

- En partic. [D'un procès] *Pendre en balance*. "Risquer d'être perdu, risquer de s'enliser" : Li cause pent en grant *balance* ; Li pluisour n'ont mie esperance Que li plai doive ja finner. (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 83). EZECHIEL. ...Nostre procès pend en *balance*. Doulx Messias, viens et t'avance, Faiz que ta sentence termine, Qui lassus en gloire divine Conjointement nous logera. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 36). [P. C.]

BALANCEMENT, subst. masc. (balancement)

[GDC : *balancement* ; FEW I, 362b : *bilanx* ; TLF IV, 63b : *balancement*]

"Fait de mettre en équilibre, de peser" : Libratio (...) : poisemens, *balanchemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 274). Libramentum (...) : livrement ou *balancement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 277).

REM. Ex. de GARBIN 1487 (*Libramen* (...)) : *pesement, balancement* ds GDC VIII, 277a. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. *BILANX, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BALANCER, verbe (balancer)

[T-L : *balancier* ; GD : *balancier* ; GDC : *balancier* ; AND : *balancer*² ; DÉCT : *balancier* ; FEW I, 362b : *bilanx* ; TLF IV, 64b : *balancer*]

I. - Empl. trans.

A. - [Idée de mouvement de côté et d'autre, de balancement]

1. Au propre

a) "Imprimer un mouvement d'oscillation à (ici un pendu)" : Atant fut là jugiet que tantoist soit pendus ; Ilh le fut auz creteaux, à li vens jus et sus Le tournie et *balanche*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 719).

b) *Balancer qqn* (qq. part). "Précipiter qqn (qq. part)" : Ensi que je vous di fu la chités saissie, Et Blanche, le dansèle, en prison *balanchie*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 292). Mes, par cheluy Seigneur qui tout a en baillie, Se ne le me rendés ains qu'i soit le nuitie, Vous en serés en fu et arse et *balanchie*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 163). Or est em Babilone Yvorim (...) O le soudam de Perse (...) Qui en se chartre ot fait rois Garin *balancer* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 263). Je vous command a toux, (...) Que vous prenés Flourent sans lui a espargnier, Et en forte prison le m'alés *balancer* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 467).

- *Balancer qqc.* "Jeter, lancer" : En sa main dextre une couronne Tenoit fortune (...) En sa senestre obscure main Un glaive tout prest (...) Pour *balancier* a aucune ame (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 75).

2. Au fig. "Berner qqn" : Si at dit à Ogier : "Par mon outreqidanche Suy à ma fin venus, ly dyable moy *balanche* ; Ilh m'at tant deminneit et tenu par le manche, Qu'ilh moy à cel derain en la merde me lanche..." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 698).

B. - [Idée de pesée]

1. "Peser qqc." : Penso (...) : peser en *balanche, balanchier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 365). C'est la *balance* juste qui jamais ne fault, dont nostre bon createur Jhesucrist tient le cordon en sa main. Elle poise, *balance*, mesure et depart toutes choses a juste et droite equité (LANNOY, Instruct. prince V.L., c.1439-1442, 13).

- Au fig. : A sa priere furent les biens et maulx qui me suivoient *balancez* et pesez (GUILL. DIGULL., Pèler. âme [Mise en prose par Jean Galopes] D., c.1422-1427 [Romania t.129, 2011, 151]).

- Empl. abs. au fig. "Mettre en balance (deux idées), peser le pour et le contre, d'où réfléchir" : Et pour ce que je voy que la chose qu'ilz procurent ne advient pas, maiz que je voy continuellement vostre religion estre accreue et devenir plus luisant et plus clere, a bon droit m'est advis que je doy *balancer* et congnoistre que le saint esperit soit fondement et soustènement de vostre religion comme vraye et sainte. (PREMIERFAIT, Décaméron, 1414. In : *Chrestom.* R., 69).

2. "Équilibrer, répartir équitablement (deux choses)" : Bien et mal est a chascun *balancé*, Dont Franc Vouloir tient la queue et l'estrainte : Du quel qu'il veult puet prendre le marché (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 111).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une pers.] "Se lancer, se précipiter" : La lance porteray, et m'iray *balancier* Tout parmy le grant feu (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 191).

- *Faire balancer qqn* (au gibet). "Pendre qqn" : "...Et puis ferai Bourgogne ardoir et essillier, Et le conte de Neviers feray haut *balanchier*..." (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 484).

B. - CHASSE [D'un chien] "Ne pas tenir la voie juste, courir à côté de la voie" : Aussi, si un limier fet sa suite et il y a un chien d'oiseil, il se voudra tantost metre devant et fera le limier *balancier* et issir de ses routes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 137). Mes, en quelque maniere que le change leur saille, ou en fustoyes ou en fort pais, c'est plus grant perill de faillir es fustoyes que n'est es forts, quar les chienz ne se peuent mie si bien tenir sanz *balancier* sa et la comme ilz font es fortz pays (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 204).

C. - Au fig. "Se juger" : Et par ainsi celui qui se veult encoupler aux services des roys se doit bien *balancer* et soy examiner si les labours qui y sont pourra bien tollerer, endurer foin et soif et contumelie (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 82).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, *BILANX, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BALANCERIE, subst. fém. (balancerie)

[GD : *balancerie* ; FEW I, 362b : *bilanx*]

"Métier de celui qui fabrique des balances" : ...furent presents, Jehan le Vastine, Colin le Vasseur (...), Gardes du dit mestier de *Balancerie* (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 355).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. *BILANX, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BALANCEUR, subst. masc. (balanceur)

[GDC : *balanceur* ; FEW I, 363a : *bilanx* ; TLF IV, 67b : *balanceur*]

A. - "Celui qui tient la balance (des âmes)" : ...jeo voz prie qe de vostre bone volenté jeo puisse trover grace et favour en la *balancer* - c'est le tresseint Angele Seint Michel - et qi jeo le puisse en cest vie ascune poure service faire, siqe il me soit le plus favorables et eidant a ma grande bosoigne quant ma cheitive alme, si mal estuffee de nul bien, serra poisee contre tant de mals et de si pesantz pecchés. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 237).

Rem. Pour la confusion des genres en anglo-norm., cf. E. J. Arnould, *Ét. sur le livre des saintes médecines*, 1948, CLXXX ; FEW : «nfr. *balanceur* "celui qui pèse dans une balance" (seit Cotgr 1611)» ; AND, s.v. *balancer* ne donne que le sens de "balance-maker".

B. - "Celui qui fabrique des balances"

Rem. Doc.1412-1413 (*balancheur*) ds GDC X, 277c. [H. G.]

BALANCIER, subst. masc. (balancier)

[GDC : *balancier* ; AND : *balancer*¹ ; FEW I, 362b : *bilanx* ; TLF IV, 67b : *balancier*¹ ; TLF IV, 68b : *balancier*²]

I. - [Désignant une personne]

A. - "Fabricant et marchand de balances" : ...Jehan de la Marre et Thoumas de la Marre, et Perrin de Godemal, *balancier* (...) allerent parmi la hale de la mercerie de Paris prendre certains marcs et pois au merciers et autres (Industr. Paris F., 1345-1412, 301). ...fondeurs, chauderronniers, espingliers, *balanciers* et graveux de seaulx (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54).

B. - "Celui qui pèse les monnaies dans les balances d'essai" : ...visitez diligeaument toutes et chascunes noz Monnoyes, les Maistres particuliers, leurs Lieux tenants, compagnons et facteurs, les Gardes, Essayeurs, *Balanciers*, Fiertonneurs, Ouvriers, Monnoyers et touz autres Officiers de nos dites Monnoyes (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 151).

II. - [Désignant une chose] "Visière ?" : ...appareillier (...) un avant bras, un gantelez et mettre *balancier* en un bassinet (Doc. 1406. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 406). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, *BILANX, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BALANCIERE, subst. fém. (balancière)

[GD : *balanciere* ; *FEW I, 362b : *bilanx*]

"Celle qui tient la balance à deux plateaux du jugement , la Justice personnifiée" : ...hautement Fu dit qu'a rendre sentence Fust reprise la balance. Ainsi fu fait com il fu dit. Justice tantost la reprint, Par .I. anel la tint sens plus, L'un bacin haut et l'autre jus. (...) Lors parla la *balanciere*... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 2531). Vain y est [au jugement dernier] tout gemissement Ne rien qui la *balanciere* Muer pèust, tant est fiere, De faire son pois justement. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 11051).

REM. Seuls ex. À ces deux citations correspondent celles de GD I, 560b (Impr. c.1500 : *balanciere*, *balenciere*). Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BILANX, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [B. St.]

BALANUM, subst. masc. (balanum)

[FEW, Ø lat. *balanus*]

"Gland (de la verge)" : Item, en la verge sont deux conduis principaulx ou deux voies, l'une du sperme, l'autre de l'urine. La fin de la verge, on le appelle *ballanum*, le trou, on le appelle mitre, le chapel, on le appelle le prepuce. (Chirurgie Chauliac T., c.1435-1470, 110). [R. M.]

BALAUSTIE, subst. fém. (balaustie)

[GD : *balanstie* ; GDC : *balaustie* ; FEW I, 210a : *balaustium*]

"Fleur desséchée du grenadier" : ...au commencement il [Galien] concede dianucum ou quel soit incorporee la vertu de roses, de *balausties*, de mirtilles, de ronses, de galles, de sumac (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 567). ...chose qui conforte comme fait emplastre faite de eau de mirte et de saulx (...) de *balaustie*, de cipré, de calamus aromaticus, de lentille (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 982).

REM. Trad. de Bruno de Longoburgo (ms. 1400-1500, ...on ait cuit *balansties* [l. balausties], *sumac*, *escorces de pommes grenates*, et choses semblales) ds GD I, 560b, s.v. *balanstie*. [P. C.]

BALAYER, verbe (balayer)

[T-L : *balaier* ; GDC : *balaier* ; AND : *balaier* ; FEW I, 232b : **banatlo* ; TLF IV, 71a : *balayer*]

Empl. trans.

A. - Au propre

1. "Nettoyer (un endroit) avec un balai" : Ainsi comme elle nestoioit et *balyoit* la maison d'icellui, trouva un escu d'or de XVIII s. par. soubz une table (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 309). Et premierement qu'elle commande aux chamberieres que bien matin les entrees de vostre hostel (c'estassavoir la salle et les autres lieux par ou les gens entrent et se arrestent en l'ostel pour parler) soient au bien matin *balleyez* et tenues nectement (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130). Je m'en voiz faire vostre lit Et *baloyer* nostre maison Affin que nettement soyon (Gris., 1395, 28). ...et quinze jours après ce qu'elle fu entrée oudit service, en *baliant* leur chambre trouva es netoieures une verge d'or (Paris domin. angl. L., 1428, 282). LA FEMME. Il faudra faire nostre mesnage Et *balier* nostre maison. LE BADIN. Bailleray-je du foing à l'oison, Ou de la fourche sur la teste ? LA FEMME. Je ne ditz pas cela, beste. Je dis que *ballies* la maison. [Jeu de mots par confusion entre *balier* et *bailler*] (Bad. loue T., c.1500, 43).

Rem. Doc. 1387-1388 (Aube, *pour balier l'église*), *Gloss.*, Salins 44, a.1436 (*scopo : bailier, purger*), ds GDC VIII, 277a.

- [Dans un contexte métaph.]: Certes, ainsi fault nettoyer Souvent l'escole et *baloyer* A l'yaue de concontrion (Coeur sens M., a.1433, 82).

2. "Enlever qqc. avec un balai (ou comme avec un balai)" : Badilo li prodons ne se vout delaier, Il fait un gros balay si va tout *balaier* (Gir. Ross. H., c.1334, 233). Mais ces queues ad ces damoiselles Esse pour *balayer* le plastre ? (Sots Magn., a.1488, 194).

B. - Au fig. "Enlever, écarter (une chose abstraite)" : Par ces solutions et decisions catholiquez demoura Entendement assis et rendu en plus doulz repos de conscience, car des secrés de sa pensée furent *baloiez* tous scrupullez sur lez jugemens divins. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 85). ...par elle [la foi] sont *baloiez* toutes ordures, obscurtés enluminees, inniquitez radreciez (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 127). [P. C.]

BALAYURE, subst. fém. (balayure)

[GDC : *balieure* ; FEW I, 233a : **banatlo* ; TLF IV, 72b : *balayure*]

"Saletés ramassées avec le balai"

REM. Doc. 1387-1388 (Aube, *pour mener dehors l'église les balieures et ordures*) ds GDC VIII, 280a. [P. C.]

BALBUTIANT, subst. masc. (balbutiant)

[FEW I, 211a : *balbutire*]

MÉD. "Celui qui a la parole empêchée" : Les *balbuciens* encheent tres grandement en dyarrie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 93). Et dit ainsi que trauli, c'est a dire les *balbuciens*, enchent tres grandement en dyarrie, c'est a dire en flux de ventre long et cronique. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 184). [D. J.]

BALBUTIER, verbe (balbutier)

[GDC : *balbucier* ; AND : *balbuisir* ; FEW I, 211a : *balbutire* ; TLF IV, 72b : *balbutiant* ; TLF IV, 74a : *balbutier*]

I. - Empl. intrans. "S'exprimer d'une manière hésitante et maladroite, bégayer" : Icy nous monstre Ypocras une maladie en

laquelle ceulx qui *balbucient* encheent grandement [en dyarrie] (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 184). "...Il me souffiroit bien," dist Ardant Desir, "que Dieu essaucast a moy pauvre mon desirier sans parler, c'est assavoir que la querelle de laquelle je doye *balbucier* fust anulle..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 366). Et ja soit ce que de rethorique fust ma langue *balbuciente* despourveue... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 369). Le vin qu'ilz ont en eulx enserré Les boults, fait router, et grousser, *Balbucier* et courroucer (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 733).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC VIII, 278c. FROISS. ds Littré.

II. - Part. prés. en empl. subst. MÉD. "Celui qui a la parole empêchée, bègue" : Les *balbuciens* encheent tres grandement en dyarrie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 93). Et dit ainsi que trauli, c'est a dire les *balbuciens*, enchent tres grandement en dyarrie, c'est a dire en flux de ventre long et cronique. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 184). [R. M.]

BALCON, subst. masc. (balcon)

[T-L : *baucou* ; GDC : *balcon* ; FEW XV-1, 39a : **balko* ; TLF IV, 75a : *balcon*]

"Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment" : Ceulx qui leur vouloir ont mis De tous les jours sans failance, Sans avoir autre cointance, Muser bien heure ou demye Au *barcon* ou est s'amie, Pour avoir ung doulz semblant. (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 330). Et les autres, par leurs diz, Par regars, ont esperance D'avoir les joyeux deliz Dont Amours a desirance. Pour cela chascuns s'avance De ceulx de celle partie Ensuir, n'en doubtiez mie, Les *barcons* ou regardant Sont les dames de renom. Et cest mestier est plaisant Aux amoureux du *barcon*. Quant ne pourray plus avant Aler dedens la maison, Alors yray complaignant Les amoureux du *barcon*. (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 331).

REM. Le dernier éd. du texte, Jean Grenier-Winther, Ceres 1996, glose par "petit bateau plat" en renvoyant à GD I, 582c : *barc*¹. Mario Roques ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 161 propose la trad. "balcon". [P. C.]

BALDAQUIN, subst. masc. (baldaquin)

[GDC : *baldaquin* ; AND : *baldekin* ; FEW XIX, 18a : *Bagdad* ; TLF IV, 76b : *baldaquin*]

"Dais soutenu par des colonnes et garni de tentures qui couronnent l'autel dans les églises" : ...un *baldaquin* vermeil, brochié d'or de Lucques, que MdS a semblablement donné à l'église de Saint Pierre de Gand, pour sa joyeuse entrée en icelle église. (Comptes Lille L., t.1, 1420-1421, 180).

Rem. JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* B.B., a.1400 (*baldekens*), ds GDC VIII, 278c.

V. aussi *baudequin* [E. P.]

BALDEMOINE, subst. fém. (baldemoine)

[AND : *baldemoine* ; *FEW XIV, 135a : *Valeria* (?) (?)]

Région. (anglo-normand) "Gentiane"

Rem. Cf. ; AND : *baldemoine*. [R. M.]

BALECEL, subst. masc. (balecel)

[GD : *balecel* ; FEW XIX, 21a : *balahs*]

"Petit rubis balais" : Et en chascun petit floron a quatre *ballesseaulx*, une esmeraude ou mylieu et troys perles au dessus. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 17). Un autre noet de

drappiau blanc, où il y a dix petis saphirs, un petit *baleciau* et vint garnaz (Ch. VI, D., t.2, 1418, 289).

Rem. Doc.1372 (*baleceaux*), 1400 (*baleceaux*, *balesseaux*, *balessiaux*) et 1409 (*baleseau*) ds GD I, 563a-b. [R. M.]

BALEINE, subst. fém. (baleine¹)

[T-L : *baleine* ; GDC : *baleine* ; AND : *baleine* ; FEW I, 222b : *ballena* ; TLF IV, 77b : *baleine*]

A. - "Poisson de mer de taille importante, baleine" : ...lors, volt trestout avisier : Vid *balaine*, et vid poissons De trop de diverses façons. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 60). *Balaine* selon ce que met Ysodores est ditte abasi en grec que vault autant a dire en latin comme mectre hors, pour ce qu'elle iette dehors l'eaue qu'elle a engloutie... (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 490). Bien sçavez, ne le celez pas, Comme le prophete Jonas Fu III jours dedans la *balaine* Et puis yssi sa vie saine Apres les trois jours acomplis, Soiez doncques certains et fis, Ce fu pour donner exemplaire Qu'ainsi devoit le filz Dieu faire (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 265).

- [Considérée comme le plus gros animal existant] : En sa main a pris ung serom [l. sirom] Qui est plus gro que une *baleyne*, Et si a autour du q de leyne Bien quatre vins et dis quintaulx. L'om en feroit deulx dymis draulx Dom j'eusse eu bien de l'argent. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 46).

B. - P. méton.

1. "Chair de ce poisson destinée à la consommation" : ...pour le marinier qui admena par mer, à Londres, venoisons et *balainne* pour le Roy, 4 escuz. Pour le passage de Potage et pour vèce pour le cheval en la mer, 6 gros. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 239).

2. "Cuir fait avec la peau de la baleine" : Et estoient armés la grignour partie de maillès, de huvettes, de capiaux de fier, d'auquetons et de gans de *balaine*, et portoit cascuns un planchon à picot de fier et à virolle. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 44).

3. "Fanon de baleine, corne forte et flexible, dont on se sert pour confectionner les coiffures des dames" : ...les femmes, cellui jour et le lendemain, ardoient devant tous les attours de leurs testes, comme bourreaux, truffaux, pieces de cuir ou de *balaine* qu'ilz mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides ou rebras davant (Journal bourgeois Paris T., 1429, 235). [R. M.]

BALEINE, subst. fém. (baleine²)

[GD : *baleine*]

"Noix muscade, provsion de noix muscade"

Rem. GD I, 563b : *Pour achat et transport d'une baleine offerte en present par la ville a messieurs du parlement, 44 liv. 3 s. 4 den.* (Compt. de 1363, Arch. comm. de Lille). E. B. J. Brun-Lavainne, Roisin. *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, Lille-Paris, 1842, 179-182 (Compte de l'année 1365 ; extrait, ex. de *baleine*, p. 181, mais dans un commentaire moderne : « On y trouve aussi une dépense de 44 liv. 3 s., 4 d. pour achat et transport d'une baleine offerte en present par la ville à Messieurs du parlement »). Dans le glossaire, p. XIV, on lit : « BALAINE ; BALEINE : noix muscade » et en note : « A la page 181 où il est question d'une baleine offerte par la ville à messieurs du parlement, nous n'avons pas assez fait comprendre que ce n'est pas un cétacé qui fut offert, mais une provision de baleine, c'est-à-dire de

noix muscades. Ces sortes de présents étaient alors fort bien reçus à cause de la rareté des épices ». [J.-L. R.]

BALEINIER, adj. et subst. masc. (baleinier)

[GDC : *baleinier*¹/*baleinier*² ; AND : *balenger*¹ ; FEW I, 222b : *ballena* ; TLF IV, 78a : *baleinier*]

MAR.

I. - Adj. "Équipé pour la pêche à la baleine ou pour des missions militaires d'observation, de harcèlement, de ravitaillement, de transport de troupes"

- Bateau *baleinier* : ...le salaire du batel *balinier* de Bernart Cache (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 29). Et leur avoit on dit, yaux estans à l'ancre en l'isle de Wicq, par une nef *balenghière* qui s'estoit emblée en Normandie, que li sièges des François estoit devant Ewrués. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 71).

II. - Subst. masc. "Bateau léger et rapide (utilisé pour des missions militaires d'observation, de harcèlement, de ravitaillement, de transport de troupes)" : Et avoient en leur armée vaisseaulx que on dist *balengiers*, que escumers de mer par coustume ont moult volentiers, car ces *balengiers* approchent les terres de plus prez que aultres ne fachtent. (FROISS., Chron. M., XV, c.1375-1400, 62). A Emery de Chabenay, cappitaine de la galiote de Royen et Martin Ortiz, maistre du *balennier* de l'Ermine de Vannes, pour 30 douzaines de pain pour avitailler les diz galiote et *balennier* pour aler de La Rochelle en fors a la mer enquerir des nouvelles de la flote d'armee des Anglois qui ont esté ou sont devant Brest (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1387, 180). Si print terre en ung *ballenier* et print des gens d'entour le rivaige (Ponthus Sidoine C., c.1400, 2). La estoient gens d'office de par messire Jehan de Hainnau, qui faisoient les pourveances de mer et apparilloient barges et *balenghiers*, pour passer outre en Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 68). [Aures ex. passim] Paro (...) : nef d'escumeur, nef de larron de mer, come *balnier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 357). ...nous ayons ordonné estre mis sus deux *balleniers*, (...) vingt huit hommes tant gens de guerre que batelliers et nageurs (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1444, 374). Et au bout de XV jours ensuivant vint a ceulx du chastel par mer ung petit *ballenier* chargé de vivres... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 194). Et, lui estant oudit pays de Normandie, advint que ung *baleinier* fut prins sur mer es marches de Holande, dedens lequel estoit avecques autres ung nommé le bastard de Rubempré, lequel *baleinier* et ceulx qui dedens estoient furent prins tous prisonniers par les navires de Flandres. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 35). Et incontinent le Jouvencel envoya devers le roy Amidas ung *balinier* équipé de gens de guerre ce qu'il en peust porter, pour plus seurement aller, par lequel il manda sa venue (BUEIL, II, 1461-1466, 177). "...j'ay fait brusler toutes vos nefz[,] barges et *baleiniers*." (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 301). Don à Claude Martinet, patron du *ballinier* du viguier de Masseille, la somme de cinquante escuz, pour le présent d'oiseaulx tunyssiens, et deux levrières qu'il a donnéz au roy, en Arle, apportéz de Barbarie (Comptes roi René A., t.1, 1479, 157).

Rem. GAY I, 108b ; JAL², 61b, 62a.

- Opposé à "gros vaissaulx" : Et fu pour celle saison li contes Richars d'Aronel, amiraux de la mer, en Engletière, et tenoit sus la mer entre cent et quatre vins gros vaissaulx tous armés, pourvus de gens d'armes et d'archiers, et avoient *balenghiers* qui couroient sus les bendes des illes de Normandie, pour savoir des nouvelles. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 212).

- Se prête à la navigation fluviale : Et feroit li dus de Bretagne venir et amener par le rivère de Loire barges et *balengiers* à plenté, pour mieulx contraindre par la rivière ceulx de Nantes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 8).

- Empl. adj. : Et leur avoit on dit, yaux estans à l'ancre en l'isle de Wicq, par une nef *balenghière* qui s'estoit emblée en Normendie, que li sièges des François estoit devant Ewruës. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 71). [P. C.]

BALEINIÈRE, subst. fém. (baleinière)

"?" : Boistes, boulières a bendes, *balerièrës*, Brides, bellières, bourdes basses, bacquetz Fist le roy mettre en tonneaux et bacquetz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [A. B.]

BALENLEUE, subst. fém. (balenleue)

[*FEW V, 262a : *leuca*]

"Unité de mesure (définie dans le texte)" : La *balenleue* est ccc soixante neuf perchées, et chescune perche est de vingt quatre piez de long. Aussi est la *balenleue* avaluée à piez en toute somme vij^m viij^c cinquante six piez. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, c.1400-1500, 500). [P. C.]

BALESTE, subst. masc. (baleste)

[T-L : *baleste* ; GD : *baleste* ; AND : *balastre* ; *FEW I, 222b : *ballista*]

"Longue pièce de bois (ici verge des ailes du moulin à vent)" : Tant batu fu, tant vané fu Que de la paille sevré fu (...) Au moulin après porté fu Et desguisément moulu, Quar aus *balestes* du moulin Oû il n'avoit pas dras de lin Il [le grain] fu moulu et esmié, Quassé, triblé et tourmenté. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 2833). [B. St.]

BALESTEAU, subst. masc. (balesteau¹)

[T-L : *balestel* ; GD : *balestel* ; *FEW I, 222b : *ballista*]

A. - "Machine de siège qui lance des boulets de pierre, baliste" : ...toutes magnières d'artillerie comme bonbardes, canons, coullevringues, her [sic] *balesters*, ars, tret, lances, vouges, picques, halbeardes, et grandes espee, hernoys, brigandines et toutes magnières d'abillemens de guerre, cordies (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 108). Tire toy prés, maistre Ysangrin, Et recharge tes *balesteaux* ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6258). AGRICOLANUS. Nous combaterons barbe a barbe Barbus cristiens desloyaux. EIULASIUS. Il fault porter tous *balesteaux* D'artillerie et de canons. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 27).

B. - "Toute espèce d'outils, d'engins" : A brief parler, sans la presence De ma mere et de se influence Ne se poet parfaire la chose, Car elle apareille et dispose Grefes, englumes et martiaus Et tous les autres *balestiaus*, Qui sont nechessaire a la forge, Ou dame Nature oeuvre et forge. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 153). Ha, paillars, vous n'en povés plus ? Rués nous jus vos *balesteaux* Et pour achever le surplus Mettés vous tous en pourpointaux. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 125). SERPENT. Sont il nouveaux ? Pour larder chas et chiens et culz, Ne vey point *balesteaux* ? DRAGON. Vey rasteaux a tuer gens, Estofféz de fer et d'acier. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 188). [P. C.]

BALESTEAU, subst. masc. (balesteau²)

[T-L : *balestel* ; GD : *balestel* ; *FEW XXIII, 139b :]

V. *balestre*¹

"Gobelet d'escamoteur" : Merueille est de l'entendement Au jour d'uy de nature humaine, Qui laisse maint doulz instrument Pour

cellui ou plus a de paine, Dont souloit user gent villaine Et ceulx qui font les *balesteaux*. Comment puet telz jus sembler beaux A noble cuer ? (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 232). [P. C.]

BALESTRE, subst. fém. (balestre¹)

[GD : *balestre*¹ ; *FEW XXIII, 139b :]

(Synon. de *balesteau*²) : Là furent de la ville venit li compaignon Esbatre à plusieurs jeux (...) Ly uns de la *balestre*, li autres d'un boujon, As boules et as tables, de maint jeu de baron. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 23). [P. C.]

BALESTRE, subst. masc. (balestre²)

[GD : *balestre*² ; AND : *balister* ; *FEW I, 222b : *ballista*]

I. - "Arbalète" : La cité d'Alexandrie pour estre conquestée, si a de besoing premiers .X. naves de .VII.C. bottes ; sur chescune nave .II.C. ballestriers et mariniers .C., lezquelx mariniers ayent lez leurs armes et *balestres* comme lezdis ballestriers. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 176).

II. - "Arbalétrier"

Rem. Doc. 1367 (*Gentz d'armes, archiers, balestres et autres*) ds GD I, 564a. [P. C.]

BALESTRIER, subst. masc. (balestrier)

[GD : *balestrier* ; *FEW I, 222b : *ballista*]

"Arbalétrier" : La cité d'Alexandrie pour estre conquestée, si a de besoing premiers .X. naves de .VII.C. bottes ; sur chescune nave .II.C. *ballestriers* et mariniers .C., lezquelx mariniers ayent lez leurs armes et *balestres* comme lezdis *ballestriers*. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 176).

Rem. Même ex., le seul, ds GD I, 564a.

V. aussi *balestre*² [R. M.]

BALET, subst. masc. (balet)

[GD : *balet* ; FEW I, 209a : **balacon*]

"Galerie couverte par un toit en saillie ; petit auvent" : Et ce fait, entrement ou dit hostel par une fenestre de la dicte sale ; et d'ilec alerent ou *ballet*, où ilz trouverent la dicte suppliante (Doc. Poitou G., t.7, 1412, 224). Item a Jehan Herve charpentier pour avoir fait les limandes et coneaulx entre II empoteures de lad. cohue en l'endroit de la paessonerie et fait les coneaulx et limandes des *ballez* du bout de celle cohue en l'endroit de la boucherie et mercerie et drecze II posts esdits *ballez* et I post en l'endroit de la paessonerie et mis VI chevrons sur yceulx *ballez* (Comptes Lamballe C.-L., 1422-1423, 272). ...illec vindrent deux chappellains dessoubz le *balet* ou galerie de la dicte eglise de Saint Martin (Doc. Poitou G., t.9, 1454, 388). ..lesdiz suppliant prindrent ledit enfant et le portèrent à ladicte Aumosnerie ou Hostel-Dieu, et illec le laissèrent en ung *ballet* ou ouvrouer estant devant ladicte Aumosnerie (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 149).

REM. Doc. 1449 (Blois, *trois tumbereaux de terre pour terrasser tout le balayt du dit Marcoux*), 1470 (*ung ballet ou gallerie*) ds GD I, 564a ; 1406 (*icellui Yvonnet descendi ou balet dudit hostel, assiz près du jardin*), 1454 (*vindrent deux chappellains dessoubz le Balet ou galerie de l'église*), 1459 (*lequel sac porterent tous deux ensemble sur le Ballet de la maison, qui est sur la rue*), 1476 (*les supplians laisserent icellui enfant en ung Ballet ou ouvrouer*), 1478 (*de l'autre costé de laquelle riviere a plusieurs Baletz et ouvrouters de marchans*) ds DU CANGE I, 536a, s.v. *baletum* [P. C.]

BALEVRE, subst. fém. (balèvre)

[T-L : *baslevre* ; GDC : *balevre* ; AND : *balevre* ; FEW V, 108a : *labrum* ; TLF IV, 79a : *balèvre*]

A. - Au plur. "Lèvres" : ...il eurent conseil et entrèrent en le cambre l'empereur, et prirent les II femmes, et ruèrent le mère en un batiel et le noière, et à se fille copèrent le nés et les *baulèvres*. (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 99). Puis refiert l'autre cop, que n'i va arrestant, Les *baulèvrez* li trenche ; Gaufroï va reversant. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 68). Li uns sembloit truie enmi une voye, Tant mouvoit fort ses *baulifres* toudiz ; L'autre faisoit de ses dens une soye ["scie"] (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 16). Les mousches a miel si getoient a Platon, quant il estoit enfant, miel dedenz ses *bolievres* en signe et demonstrance de singuliere douceur de eloquence qui en ly devoit avenir. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 124). ...quant il sentirent ces saiettes qui leur perçoient bras, tiestes et *baulèvres*, furent tantos desconfi. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 176). Pleüt a Dieu que Ceraphin, lequel guerit lez *boylievres* du Prophete par le charbon du Ciel, puist alumer et afflamber du charbon d'Anffer lez langues de tieulx flateurs [Allus. à *Isaïe* VI, 5-7]. (Songe verg. S., t.1, 1378, 233). ...et aiez la teste droite et les *boievres* tousjours mouvans en disans oraisons ou prieres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 11). Faittes ce messenger les *baulevres* copper (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 169). Ma chair est trestoute gastee. Sur moy n'a que la peau curee, Car mes *balievres* et mes dens Sont rongees dehors et dedans. (Pac. Job M., c.1448-1478, 352). Pour faire les *baulievres* rouges Aux mignons de ceste ville. (Dorib., p.1480, 251). SATHAN. L'ame n'est pas encor dehors ; Je m'esbahys bien de ce cas. ASTAROTH. Tenés, quelz *baulievres* Judas ! Regardez moy quelz grosses lippes ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 347). Et parlent des *baulievres* ainssi que si fussent sans langue, et dit on par dessà que vng grant prince pour aucun meffait les fit là mestre en essil, et leur fit tailler leurs langues (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 122).

- Au sing. "Lèvres" : ...la est elle fichie [l'épée], Tant q'un oeul luy a fait voler a celle fie Et la joe et *baulevre* luy a tout jus tranchie (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 292). A ! Que le mal feu d'anfer t'arde Ta *baulevre* et ta pute gorge ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 93). Mal feu vous arde le *baulevre* ! Hyer tout le jour nous deux forgeasmes Et cy n'avoie ne mal ne blasme. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 203).

B. - Au fig. "Bords de qqc. (d'un tonneau, d'une bonde)" : Aucuns sont qui oignent les vaisseaux par dedans, entour les *baulievres*, de lait de vache : et ce retient le moust boullant dedans, si que il ne ist point. (Rustican H., 1373-1374, 99). [P. C.]

BALFAERT, subst. masc. (balfaert)

[FEW, Ø m. néerl. *balfaert*]

Région. (Flandres) "Corvée de caractère public consistant en la construction et l'entretien d'ouvrages fortifiés"

- Rente du *balfaert*. "Rente due pour le rachat de cette corvée" : Du meilleur chiefz des serfz, bastars et incommelins, et de la rente du *balfaert* de Maldegheem : le bailli de Bruges en compte, et pour ce... neant (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 77).

Rem. Cf. R. Monier, *Les Institutions financières du Comté de Flandre du XI^e siècle à 1384*, 1948, 11-12. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 371. *Cah. civil. médév.* 8, 1965, 35. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 982, s.v. *balfardus*. [R. M.]

BALIGAUT, subst. masc. (baligaut)

[GD : *baligaut* ; *FEW I, 215b : *Baligant* (?) (?)]

"Sorte de haubert" : ...fors que de grans haubers et de grands *baligaus* armoiez de leurs armes et de mites de toile costonnées (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 156). [D. L.]

BALINGUE, subst. (balingue)

[AND : *baligne* ; FEW XXIII, 99a : o.i.]

Région. (Ouest) "Balise" : Et si le defendent a lever et l'ancre leur face damage ilz sont tenez a l'amender tout du long. Et si ainsi est qu'ilz n'eussent mis boue et il feist damage ilz sont tenez a rendre le damage tout du long. Et si ainsi estoit qu'ilz soient en un havre qui aseche ilz sont tenez a mettre *balingues* a leur ancras qui appareissent au plain de la mer. (Doc. 1400-1500. In : G. Colon, R. Ling. rom. 26, 1962, 177).

REM. GD I, 564b a un verbe *balinger* "baliser". Cf. JAL², 63b s.v. *balise*. [P. C.]

BALISAGE, subst. masc. (balisage)

[GDC : *balisage* ; FEW I, 285b : *batare* ; TLF IV, 79b : *balisage*]

"Action de placer des balises" : Quant à l'office de *baillisiage* qui par lesdits privileges est baillé aux requerans, nous le consentons, pourveu qu'ils seront tenez de le faire si bien exercer, et entretenir le canal à leurs depens, qu'aucun inconvenient n'en advienne ; et aussi qu'ils ne pourront, pour ce, prendre ne exiger sur chacun vaisseau plus de cinq sols tournois. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 210). [P. C.]

BALISE, subst. fém. (balise)

[GDC : *balise* ; FEW I, 285b : *batare* ; TLF IV, 80a : *balise*]

"Perche, barre de fer surmontée d'un objet visible pour signaler des passages délicats ou dangereux"

REM. Doc. 1496 (Harfleur, *LXXI livres de fer ouvré, mis en trois grans piques, mises es bouz de bas de trois grans arbres, nommés balises, mises et assises au bout du hable de lad. ville (...) afin que les navires venans de la mer et d'ailleurs puissent plus seurement et sauvement entrer et yssir dud. hable*) ds FENNIS, *Gal.*, I, 63 ; doc. 1494 (*pour l'achat de sept cens et demy de balises*) et 1497 (*a Jehan Guilloet (...) pour reste des mises par lui faictes es ballizes et auxerees de la riviere Loire*) ds GDC VIII, 280a. Cf. TLF (*Étymol. et hist.*), qui réfute l'étymol. du FEW. : «Emprunt au port. *baliza* (...), qui est lui-même un dérivé mozarabe, à partir du lat. *palus* "pieu" (a. fr. ; *pal*, du b. lat. **palitium*, **palitia*)». [P. C.]

BALISEMENT, subst. masc. (balisement)

[GDC : *balisement* ; *FEW I, 285b : *batare*]

"Action de placer des balises"

REM. Doc. 1466 (*pour faire les balisemens de la riviere de Loire*) ds GDC VIII, 280a. [P. C.]

BALISER, verbe (baliser)

[GDC : *baliser* ; FEW I, 285b : *batare* ; TLF IV, 80b : *baliser*]

Empl. trans. "Garnir de balises" (GD) ; ici, plutôt "débarrasser (un cours d'eau) des bois flottants et autres obstacles qui gênent la navigation"

REM. Doc. 1494 (*s'ensuyt autre mise, faicte par led. André Botereau, pour faire balizer et arracher les paulx de la riviere de Loyre*) ds GDC VIII, 280a. [P. C.]

BALISME, subst. masc. et fém. (balisme)

[Ø]

"Monnaie tartare de valeur variable, selon qu'elle est d'or ou d'argent" : Le moindre don que il donne vault au moins un *balisme* d'or et souvent cinquante *balismes*. Le *balisme* vault mille florins d'or (JEAN LE LONG, Etat Khan B., c.1351, 337). Li sires de la cité en reçoit bien chascun an L tumans de *balisses* dont une *balisse* vault un florin et demi (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 358-359). [P. C.]

BALIVEAU, subst. masc. (baliveau)[GD : *baiveau* ; GDC : *baliveau* ; FEW I, 285a-b : *batare* ; TLF IV, 82a : *baliveau*]

"Jeune arbre réservé lors de la coupe des taillis" : Dou bois attenant des Gasteis d'Ervy, pour deux arpens et demi, ensemble une haye et deux *baïveaux*, venduz à Herbert Digois (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 274). [Autre ex. de 1350, t.2, p.478] Et pour ce que ou temps passé, les Maistres en faisant et vendant ventes de bois, ont par inadvertence ou autrement, oublié à faire retenue de *baiviaulz* ou estallons pour la repueple des Forez ; et puis grant temps après, en ordenoyent faire retenuë, et en estoit fait pris excessis, et puis restitution en bois à grant marchié, ou grant dommage de Nous ; est ordené que d'oresnavant en toutes ventes qui seront faites, sera entendue la retenue des *bayveaulx* ou estallons, de dix ou huit en l'arpent (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1376, 231). [Autre ex. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.7, 1388, p.774] Et en faisant la dicte vente, nous avons fait retenue de *bayneaulx* et de tous arbres fruit portant. (Actes norm. H., t.1, 1432, 76). Audit Jehan le Taintellier, pour avoir abatu grant nombre de *baiviaulx* qui fort empeschoient le bois de venue à croistre... (Comptes seigneurie Luchoux D.W., 1473-1474, 156).

REM. Doc. 1395 (*bayveaulx et estalons*), 1410 (*bayviaulx ou estallons*) ds GD I, 559b. [P. C.]

BALIVERNE, subst. fém. (baliverne)[GDC : *baliverne* ; FEW XXII, 162b : o.i. ; TLF IV, 82b : *baliverne*]

"Plaisanterie"

- *Bailleur de balivernes*. "Conteur de sornettes" : ..quel bailleur de *balvernes* [sic] ! Sont ce cy ? (Path. D., c.1456-1469, 124).

REM. Sur l'origine du mot, cf. P. Guiraud, *Les structures étymologiques du lexique français*, 1967, 13-14. Cf. aussi B. Roy, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 477. [P. C.]

BALLADE, subst. fém. (ballade)[T-L : *balade* ; GDC : *balade* ; FEW I, 218a : *ballare* ; TLF IV, 83b : *ballade*]

A. - RHÉT. "Poème à forme fixe (couplets suivis d'un envoi, avec le même vers refrain à la fin de chacun), parfois chanté et destiné à la danse" : Et pour ce que n'estoie mie Toudis en un point, m'estudie Mis en faire chansons et lais, *Balades*, rondiaux, virelais Et chans, selonc mon sentement, Amoureux et non autrement (MACH., R. Fort., c.1341, 15). De dire rondel ne *balade*, Dame, ne vous daille maishuit. Nous prendrons bien nostre deduit Ailleurs huy mais. (Mir. enf. ress., 1353, 21). Si l'en grasci et Orpheüs, Qui me monstra et l'art et l'us De canter *balade* et rondiel Et virelay fait la nouvel Et le lay qui a bien maniere (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 82). Et sont contenus audit livre, qui s'appelle Melliades, toutes les chanchons, *balades*, rondiaux, virelais que le duc fist en son temps (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 76).

Et la chanterés *balades* et motés, virelais et rondiaux, et arés menestres et menestreles qui jouront de divers instrumens... (Songe verg. S., t.1, 1378, 40). Et se Plaisance n'estoit, Le pouoir d'Amours faudroit. Qui seroit Cellui qui plus dicteroit *Balades* nouvelles ? Nul homme ne danseroit (CHART., L. Plais., c.1412, 152). Je laysse aux amoureux malades Qui ont espoir d'alegement Faire chançons, diz et *balades*, Chascun a son entendement (CHART., B. Dame, 1424, 332). Autrement je ne donne de vous ne de voz faiz une pomme, ainsin que sur ce dit le Maistre en sa *balade* (LA SALE, J.S., 1456, 16). Je Alain Charretier, secretaire du roy Charles le septiesme, fuz en tresdur arroy (...) Finay mes jours du tout en langueur et tristesse, Voire, faisant chançons, *ballades* et dictiez Telz comme croy n'en furent oncques puis nulz dy tielz, Ne si bien äornez, selon mon dolant cas. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 146). Oudit temps, lesdiz ennemis, ainsi logez devant Paris, firent plusieurs *balades*, rondeaux, libelles diffamatoires et autres choses, pour diffamer aucuns bons serviteurs estans autour du roy, afin que à ceste cause le roy les prinst en sa malvueillance et les deschassast de son service. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 111). Item, a la Grosse Margot, Tres douce face et pourtraicture - Foy que doy, brulare bigot, A si devocte creature, Je l'ayme de propre nature, Et elle moy, la douce sade -, Qui la trouvera d'aventure, Qu'on lui lise ceste *ballade*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124). Tous François sont deliberez Que s'ilz ne sont premier payez, De ne faire nulles *balades*. (Rapp., c.1480, 67). *Balade* commune doit avoir refrain et trois couplès et l'envoy. Le refrain est la derreniere ligne desdis couplès et de l'envoy, auquel refrain se tire toute la sustance de la *balade*, ainsi que la sayette au signe du bersail. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 235). N'est il pas temps de proposer Chansons et *balades* nouvelles, Prendre textes et les gloser Au vray selon le contenu ? (Sots gard., a.1488, 99). ...et nageres sur ce passage fut faicte une *balade* qui ce commence : Huet iste turlupini, Murmurantes babobini, Mentiti sunt de Virgine, etc... (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°). ...et ainsi qu'il vouloit monter a cheval, vint le present orateur qui luy aporta la presente *Balade* et le rondeau sur le refrain d'icelle. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 153). Et dimanche, XIIe jour de may audit an, après le partement de Mons. le duc de Berry, qui fut mené en Bretagne par Odet d'Arrie, seigneur d'Escun, fut fait une *ballade* par escript, dont la teneur s'ensuit... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 165).

Rem. Cf. P. Zumthor, *Le masque et la lumière. La poésie des grands rhétoriciens*. Paris, Seuil, 1978, 231-232.

- *Ballade balladant*. "Ballade dont les couplets comportent sept vers" : Aultre forme de balade, qui ne doit comprendre que .VIJ. lignes, pour ce que le mettre ne doit estre que [de] .VIJ. sillabes le masculin, et le feminin de .VIIIJ. sillabes ; et s'appelle balade *balladant*. (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 185). Balade *balladant* tient les termes de ballade commune, si non que les couplès sont comme vers septains. Autres dient qu'elle est de dix et de .XJ. sillabes, et est batelée a la .IIIJe. sillabe en certaines lignes (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 237).

- *Balade entee*. "Chanson terminée par un renvoi qui reproduit ses rimes et son dernier vers" : ...Doubles hoquès et plaisans lais, Motès, rondiaux et virelais Qu'on claimme chansons baladées, Complaintes, *balades* entées... (MACH., Prol., c.1377, 6).

B. - Faire ballade. "S'agiter (comme dans une danse)" : ...Si l'aym d'amour sans dechëoir. Foible et malade Vint au dur jour a couleur fade, Après que ot fait mainte *balade* Au lict, ou rien ne lui

fut sade Ne savoureux Fors ses seulx pensers amoureux (CHART., L. Dames, 1416, 240).

C. - Arg. "Escroquerie" : Le confermeur de la *balade* c'est celui qui vient apres le baladeur etc. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

Rem. V. *balladeur*.

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BALADÉ, adj. (balladé)

[En parlant d'une pièce lyrique] "En forme de ballade" : Tant que je os fait presentement, Ains que Venus s'en fust alee, Ceste chanson qu'est *baladee* (MACH., Voir, 1364, 358).

- *Chanson baladee*. "Virelai" : Lors sans delay Encommensai ce virelay Qu'on claimme chanson *baladée*. Einsi doit elle estre nommée. (MACH., R. Fort., c.1341, 126). [N. M.]

BALLADELLE, subst. fém. (balladelle)

[T-L : *baladele* ; GD : *baladelle* ; FEW I, 218a : *ballare*]

"Petite ballade" : Mais einsois de ma clere vois Te diray une *baladelle*, De chant et de dité nouvelle, La quele tu emporteras, Et en alant la chanteras, Afin que tes cuers s'i deduise, S'il a pensée qui li nuise. (MACH., R. Fort., c.1341, 105). En chantant ceste *baladelle* Qui me sembla jolie et belle, Me resjoï. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 142). Quant Florée la damoiselle Eut escript ceste *baladelle*, Elle le ploia en biaux plois Et en la lettre, ce fu drois, Le mist, et laiens l'enclöy (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 12).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BALLADER, verbe (ballader)

[T-L : *baladé* ; GD : *balader* ; GDC : *balader* ; FEW I, 218a : *ballare*]

I. - Empl. intrans. "Composer, chanter des ballades" : De la se party Malbrun et ala servir le duc de Bretagne en office de cleric, car trop bien *balladoit*, en especial sur gourmandise et luxure. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 36). Car tel [amant] y a que son fait n'ose dire, Et sy ne scet comment trayre confort. D'estudier mettra son effort En *balader*, ce sera son resort. Quant de son mal ne peut parler au mire, Cela ly peut donner aucun acort, Souvente fois, et solas et deport, Pour s'avencier d'amours sans en mesdire. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 180).

II. - Part. passé en empl. adj. [D'une pièce lyrique] "En forme de ballade" : Tant que je os fait presentement, Ains que Venus s'en fust alee, Ceste chanson qu'est *baladee* (MACH., Voir, 1364, 358). O Vierge royne couronnee, Une priere *baladee* Vueil faire par devotion (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 123).

- *Chanson balladee*. "Virelai" : Lors sans delay Encommensai ce virelay Qu'on claimme chanson *baladée*. Einsi doit elle estre nommée. (MACH., R. Fort., c.1341, 126). L'autre musique est appellée naturele pour ce qu'elle ne puet estre aprinse a nul, se son propre couraige naturellement ne s'i applique, et est une musique de bouche en proferant paroules metrifées, aucunefois en laiz, autrefois en balades, autrefois en rondeaulx cengles et doubles, et en chançons *baladées*, qui sont ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tousjours par maniere de rubrique a la fin de chascune couple d'icelle, et la chançon baladée de trois vers doubles a tousjours, par difference des balades, son refrain et rebriche au commencement, que aucuns appellent du temps present virelays. (DESCH., Art dictier R., 1392, 270). Après s'ensuit l'ordre de faire

chançons *baladées*, que l'en appelle virelais, lesquelz doivent avoir trois couples comme une balade, chascune couple de deux vers, et la tierce semblable au refrain, dont le derrain ver doit, et au plus près que l'en puet, estre servant a reprendre ledit refrain, ainsi comme le penultime vers d'une couple de balade doit servir a la rebriche d'icelle. (DESCH., Art dictier R., 1392, 281). ...toutes manieres de balades, rondeaulx, chançons *baladées*, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et pastourelles (DESCH., Art dictier R., 1392, 291). [R. M.]

BALLADEUR, subst. masc. (balladeur)

[FEW I, 218a : *ballare* ; TLF IV, 56a : *balladeur*]

Arg. "Escroc" : Ung *balladeur* c'est celluy qui va devant parler a quelque homme d'eglise ou aultre a qui ilz vueient bailler quelque faux lingot, chainne ou pierre contrefaite. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

REM. Cf. M. Defourneaux, *La vie quot. au temps de J. d'Arc*, 1961 [1952], 55. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF.

V. aussi *balladeC* [P. C.]

BALLAST, subst. masc. (ballast)

[FEW XV-1, 46a : *ballast* ; TLF IV, 85a : *ballast*]

MAR. "Amas de cailloux employé pour servir de lest ; p. méton., service du ballast dans une écluse" : Du *ballast* des neifz en l'Eaue à l'Escluse, qui souloit valoir 60 livres parisiz par an (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 88). Du congié du *ballast* en l'Eaue à l'Escluse, que Guillaume Le Smet a prins à ferme six ans (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 383). ...icelles galiaches avoir fait deschargier de marchandises et aprez les rechargier de *ballast*. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 624). ...et a ce avoir delivré 250 boittes vuides et aprez avoir chargé icelle galiache de *ballast*, en tout la somme de 141 £ 13 s. 6 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 956).

Rem. Doc.1375 ds TLF. Cf. FENNIS, *Gal.*, I, 301 ; M. Valkhoff, *Ét. sur les mots d'orig. néerl.*, 1931, 53. [R. M.]

BALLE, subst. fém. (balle¹)

[T-L : *bale*¹ ; GDC : *bale*² ; AND : *bale* ; FEW XV-1, 40 : **balla*¹ ; TLF IV, 88b : *balle*³]

A. - "Paquet de marchandises"

1. "Paquet de marchandises, enveloppé de grosse toile et ficelé pour le transport, paquet transporté" : ...et si vous envoye les 30 et une arbalestes a 2 piés, deslieis et enbaleies en 4 *bales*. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1346, 67). ...Forest et Village, patrons des gallées dudit Cuer, envoyèrent à il qui parle 198 *balles* d'epicerie, de poivre, gingembre (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 104). ...Jehan de Beaune et ung servicteur dudit Jacques Cuer nommé le Tabourin qui faisoient plusieurs *balles* et fardeaulx de litz, tapiz, couvertes (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 167). Une autre grand *balle*, appellée la hotte, une autre appellée le *balle* de Flandres, qui estoient les plus grandes et les plus belles que l'on trouve, et d'autres biens infiniz, qui depuis leur ont bien donné à congnoistre que l'argent vault. (COMM., II, 1489-1491, 115). Clochettes d'or, d'argent, fines cymballes, Larges plumaulx blancs, noirs, rouges, pers, vers, De grant richesse avoit plus de dix *balles* Dessus coursiers, sur genetz entr'ouvers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

- *Balle de marchand* : ...ung an et demi a ou environ, envoia en leur maison deux balles, comme *balles* de marchans, pour garder,

mais qu'il y avoit dedens, afferment en leur conscience qu'ilz ne scevent (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 169).

2. MES. *Balle de draps*. "Paquet d'une quantité déterminée de draps" : ...que nuls drappiers ne drappiere ne puist accater ne avoir avoec leur dras autres dras que les leurs meismes et de leur enseigne, se che n'est une *balle* de dras et nient plus, pour leur dras encoulourer, que il poront accater en tans et en lieu 8 jours dou mains devant le premier jour de moustre de le fieste, par le congiet dou prouvost u dou mayeur de le halle. (Drap. Valenc. E., 1344, 302). ...à sondit retour d'Escosse il descendit et print terre à l'Ecluse avec sa marchandise, laquelle il fist mener jusques à Bourges et fist illec diligence de trouver voiture pour mener et conduire lesdictes laynes et sept *balles* de draps par terre jusques en ladicte ville de Rouen. Maiz pour ce qu'il ne pavoit trouver party raisonnable, et lui demandoit l'en autant de voiture comme valaient lesdictes laynes et draps, ilz les fist charger sur vaisseaux (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 510).

B. - MES. "Unité de poids de la laine" : Et fuit acourdéz que sires Cadeu, Lombarz [marcheanz de laines], (...) soit abandenez comme priseniens d'aler en son paiis et que recreance de ses *baulles* li soit faite (Echevin. Dijon L., 1341, 7). Li *baule* de laine, V deniers ; et met l'en Iic et demi en la *baule* ; c'est chascun cent pesant, II deniers. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 2). [R. M.]

BALLE², subst. fém. (balle²)

[T-L : *bale²* ; GDC : *bale²* ; FEW I, 219b : *ballare* ; TLF IV, 89a : *balle⁴*]

"Enveloppe des graines de céréales" : En apres avons ordoney que une chascone persone molent pout franchimant ses *palles* grosses et primes ansy come sa propre chose enmineir ["enmener"] ... Nyons deis meistros ne deis vauletz ... non deyvont avoir en mulin qui soyt arche ne nulle fermelle exceptey l'arche dou segnour, en teil maniere que li dicte arche dou segnour soyt alloyé dever les huis de costés en haut que un lé alle atot une eschiele ... Se nyons deis meistros ne deis vauletz ... a leveir la dicte tyna et cele escover ou a recullir la dicte farine ou a enmineir les dictes *palles* (Doc. c.1390. In : W. Müller, Vox rom. 44, 1985, 162). [Il s'agit d'un règlement fribourgeois concernant la meunerie. Les points de suspension sont dans l'éd.] ...deux coisins de plume et ii banlins, i. coite et coisin de *bale* (Doc. 1412. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 406). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few) : "On a exclu des représentants héréditaires de cette famille fr. *balle* f. "enveloppe du grain de l'épi, dans les graminées" dont on ne voit pas comment il pourrait se rattacher à BALLARE." [P. C.]

BALLE, subst. fém. (balle³)

[FEW I, 218a : *ballare*]

"Danse" : La Herato frisque et cueullie, Jouant de ses bonnes cymbales Faisoit tours et saulx d'escueullie, Morisques, caroles et *bales*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 151).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BALLEMENT, subst. masc. (ballement)

[GD : *balement* ; *FEW I, 218a : *ballare*]

"Danse" : Tripudium : tripement, *balement*, balade, querole (Aalma R., c.1380, 425). [R. M.]

BALLER, verbe (baller)

[T-L : *baler* ; AND : *baler¹* ; FEW I, 218b : *ballare*]

I. - Empl. trans. "Piétiner" : Mais li champs furent bien *balez*, Car il furent plus de XX. mille Qui tuit issirent de la ville. (MACH., P. Alex., p.1369, 34).

II. - Empl. intrans.

A. - [D'une pers.] "Danser, sauter, s'agiter" : Mais se s'amie l'apelast, Li nices tantost s'en alast, Le dos li tournast et l'espaule, Et s'en alast penre a la baule, Pour li moustrer comme il *baloit* Et comment contremont saloit. L'autre toloit le queuvrechie A s'amie dessus son chief, Moufles, gans, houlette ou sainture, Et s'en fuioit grant aleüre. (MACH., D. Lyon, 1342, 214). LE PREMIER DYABLE. Quel dyable as tu ? Com tu t'envoises, Et com tu saus, et com tu *bales* ! (Mir. emp. Julien, 1351, 183). [Le Chevalier au Clerc :] Mez, certes, vous en faites pou ou nient ; car pour lez mors il n'y ara chanté ne *balé*, si n'est de Robin ou de Marion (Songe verg. S., t.1, 1378, 35). Et pour ce veons nous aucunefois que aucun est sy surprins de la douleur de aucun musical son que ce qu'il ne peut dire de la bouche, il le declaire et monstre de ses mains taisiblement, si comme ceulx et celles qui *balent* le nous monstrent. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 88). S'ilz veulent la *baler*, si *balent*. Car ilz seront povres laissez Ne ja ne seront avanciez, Car ne scevent riens de lober Ne par flaterie rober. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 173). Je scay chanter, je scay *baller*, Je scay chasser, je scay voller, Prendre poisson a l'eschappée, Et pour bien faire une pippée Je nen crains homme de vous estas. (Pipée R., c.1470-1480, 166). Celle putain Proserpine, orde et salle (...), Acompaignee du loudier Aggrappart Qui, nuyt et jour, sur le ventre luy *balle*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

- *Baller des mains*. "Applaudir" : Li ung *balle* des mains, li autre se tournie, De plusieurs instruments faisoient melodie. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 16). ...regardez la manière De ce fol et la contenance : D'une main *bale* et d'un pié dance (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 49).

- *Baller des pieds*. "Marcher prestement, à grandes enjambées" : Je vous pri que des piez *balons* Pour y aler. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 51).

- *Faire baller le pouce*. "Faire danser le pouce, donner de l'argent pour obtenir un service" : A un de ses massiers savoir Vois s'au pape parler pourray, Et avant li prometteray A faire le poce *baler* Qu'il ne me face a lui parler. (Mir. pape, 1346, 356).

- Inf. subst. "Action de danser" : S'en y avoit qui renoier Le jouter, ne le tournoier, Le dancier, ne le caroler Ne poient, ne le *baler*, Mais si forment se delitoient Qu'en tous lieux ou elles estoient Ne leur chaloit d'autres reviaus, Tant fust estranges ne noviaus (MACH., D. Lyon, 1342, 216).

- "Agitation" (ici, sous l'effet de la torture et de mauvais traitements) : Ha, ha ! Symon, or du *baler* ! Maistre Symon, sire Symon, Vostre corps, qui est de limon, Vouloit voler lassus au ciel ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 132).

B. - [D'une chose] "Pendre et osciller, balloter" : ...la selle *balla* et le conte chey a terre. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 62). [D'un pendu] Au mal gibet puisse il *baller* Qui n'a grant joye de la nouvelle ; Resjouyr se fault : brie est belle (Myst. st Laur. S.W., 1499, 138).

- P. anal. [De la mer] "Se mouvoir d'une manière rythmée" : Item, de fait et sans doutance, Apparest par expérience (...) La mer monter, courre et *baler*, En plusieurs lieux et s'en aler Encontre les cours des rivières Selon divers temps et manières, Et puiz descendre et se retraire Par le regart du Corps Lunaire (LA HAYE, P. peste, 1426, 8). [R. M.]

BALLERE, subst. fém. (ballère)

[GD : *ballere* ; *FEW I, 219b : *ballare*]

"Toile pleine de balles de céréale, qui sert de matelas"

REM. Doc. 1371 (Poitou, *une ballere de toile de grosserie*) ds GD I, 564c. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF : «On a exclu des représentants héréditaires de cette famille fr. *balle* f. "enveloppe du grain de l'épi, dans les graminées" dont on ne voit pas comment il pourrait se rattacher à BALLARE. [P. C.]

BALLERESSE, subst. fém. (balleresse)

[T-L : *baleresse* ; GD : *baleor* (*baleresse*) ; FEW I, 218a : *ballare*]

[Fém. de *balleur*] "Danseuse" : Et saintement se maintenoit. Molt estoit bele sa maniere ; N'estoit orgueilleuse ne fiere Si comme sont nos puceletes Qui or sont, qui tant cointeletes Sont que samblent *baleresses*. Vestues sont com jougleresses (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 170). La eissiez plorer chaitis, compaignie de ribaux et de garces, truans et *baleresses*, juleurs et heraus et telle maniere de gens. (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 215).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350 (*ludia, baleresce*), ds GD I, 563b. [R. M.]

BALLERIE, subst. fém. (ballerie)

[GD : *balerie* ; FEW I, 218a : *ballare*]

"Danse, divertissement" : Des Bretons la chevallerie Doit moult bien mener *ballerie*, Tournois crier et joustes faire (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 141). Tu faiz festes recommencer Et demener espringueries. Tu faiz faire les *baleries* Et chanter ces voiz feminines. (Ovide mor. B., 1466-1467, 133).

REM. BERS. (*Tout l'ost (...) courust tout a l'entour* [du feu] *as baleries des Espaignols et as mouvemenz des corps et des armes de chascune gent*) ds GD I, 563c. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BALLET, subst. masc. (ballet)

[AND : *balet* ; *FEW XV-1, 42a : **balla*¹]

"Ballot" (synon. *ballette*)

Rem. Cf. ; AND : *balet*. Peut-être placer ici *Mettre ballet en pasture*, GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.2, c.1347-1353, 190 (T-L I, 817). [R. M.]

BALLETTE, subst. fém. (ballette)

[GD : *balete* ; FEW XV-1, 42a : **balla*¹]

"Ballot, paquet de marchandises"

REM. Doc. 1354 (Rouen, *2 petites baletes d'alun et 2 baletes de garance*) ds GD I, 564b. [P. C.]

BALLEUQUE, subst. fém. (balleuque)

[GD : *balleuque* ; *FEW I, 201b : *baculum*]

"Enceinte extérieure"

REM. Doc. 1369 (Bordeaux, *hors de nostre dite cité et des balleuques d'icelle*) ds GD I, 564c. [P. C.]

BALLEUR, subst. masc. (balleur)

[T-L : *balëor* ; GD : *baleor* ; FEW I, 218a : *ballare*]

"Danseur" : La leur fais je vëoir *baleurs* Gieus de bastiaus et de juleurs, Gieus de tables et d'eschequiers, De boules et de mereliers, De dez (et), d'entregeterie Et (de) mainte autre muserie. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 210-211). [R. M.]

BALLEURTER, verbe (balleurter)

□

Empl. intrans. *Balleurter des ailes*. "Battre des ailes" : Adonc lui fist le cigne moult grant joye, et commença a clicqueter du bec, a *balleurter* des aelles et faire, par ses gestes et contenances, semblant qu'il feust fort joieux (VILLEBR., Geste chev. cygne E., c.1465-1473, 115).

REM. G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 288, «un composé tautologique de *baller* "secouer" et de *heurter*». [P. C.]

BALLIN, subst. masc. (ballin¹)

[GD : *ballin/baullin* ; FEW I, 288b : *batlinia*]

"Pièce de toile grossière (servant ici à récupérer le blé qu'on vanne)"

REM. Doc. 1331 (Vienne, *deux baullins au temps de mestives pour venter*) ds GD I, 604b. [P. C.]

BALLIN, subst. masc. (ballin²)

[GD : *ballin* ; FEW I, 220a : *ballare* ; FEW I, 288b : *batlinia*]

Région. (Ouest) "Paillasse" : ...deux coisins de plume et ii *banlins*, i. coite et coisin de bale (Doc. 1412. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 406). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Doc.1510 (Finistère, *ballins*) ds GD I, 564c. [R. M.]

BALLON, subst. masc. (ballon)

[GD : *balon* ; GDC : *balon* ; FEW XV-1, 41a : **balla*¹]

[Correspond à *balle*¹] "Paquet d'une quantité déterminée de marchandise" : Semblablement seront aussi tenus tous marchans demourans hors de la Ville de Paris qui s'entremectront de vendre à Paris estamines qui se font en Auvergne, vendre ycelles estamines soubz cordes, balles ou *ballons* entiers, ainsi comme elles viennent du pays (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1407, 305). ...deux *balon[s]* ... de chenevez (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 97). ...quinze benes de charbon, ung *balon* de pege, deschargié ou port de Belleville, païé ii bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 100). ...deux *balons* de toyles (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 112). ...achapt fait de dona Jaumone de Tres, premièrement à cause d'ung *balon* de claveaulx, broudés d'estaing de cinq milliés, à raison de dix florins, par convertir en aucunes portes et fenestres du palaix dudit seigneur, à cause aussi de douse fueilles, aussi broudés d'estaing, à cause de convertir au couvert des pomeaulx de la-d-vis du palaix dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1459, 78). De Guillaume Gaultier, compaignon françois Jehan d'Espagne, commis pour Laurens le Brun, de Rouen, pour sept *ballons* de draps, du retour du Lendit (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 452).

Rem. GDC VIII, 280c-281a. Doc.1450 et doc. non daté ds GD I, 565c. Forme *boullon* : La gibe de drap, traversant Saine...16 deniers. Le *boullon* de draps...8 deniers [Compte tenu du prix du péage, le *boullon* devrait être l'équivalent de la demie *gibe*] (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1387, 155). [P. C.]

BALLOT, subst. masc. (ballot)

[GDC : *balot* ; FEW XV-1, 40b : *balla¹ ; TLF IV, 15b : *ballot*]

"Petite balle de marchandises" : Pour plusieurs mises faites par Pierre de Condé a cause des chevaux estant illec, c'est assavoir chandoille, huile, vinaigre (...), deauté, *balos*, mannes a porter fiens hors des estables (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1381, 54). [P. C.]

BALLOTTE, subst. fém. (ballotte)

[GD : *balotte* ; GDC : *balote* ; FEW XV-1, 40b, 44b : *balla¹ ; TLF IV, 96b : *ballotte*¹]

"Petite balle, petite boule" : ...il me sembloit, je vous plevi, Que quant contre val regardoie, Que toute la terre veoie Comme une petite pelote, Aussi ronde q'une *balote* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 73-74).

- En partic. "Petite balle ou boule servant à voter" : Item (...) voulons et ordonnons en oultre que dorenavant lesdites nominations et eslections se feront publiquement, de vive voix et non par *ballottes* (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1498, 184). [P. C.]

BALLOTTER, verbe (ballotter¹)

[GDC : *baloter* ; FEW XV-1, 40b : *balla¹ ; TLF IV, 97a : *ballotter*¹]

"Élire par ballottage (en se servant d'une ballotte pour donner son suffrage)" : ...pour faire et creer les officiers, *baloter* et eslire... (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1492, 381).

Rem. GDC VIII, 281b. [R. M.]

BALLOTTER, verbe (ballotter²)

[GDC : *baloter* ; FEW I, 219a : *ballare* ; TLF IV, 97b : *ballotter*²]

"Balancer, agiter, ballotter" : Et y en eust ung qui son chapperon *banlota* en signe de paix et d'amistié. (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 747).

Rem. Cf. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*bauloter*, ms. *banloter*). [R. M.]

BALLUER, verbe (balluer)

[GD : *balluer* ; FEW IX, 148a : *pompholyx*]

Empl. intrans. Région. (Flandres) [D'une flamme] "Tourner autour de qqc. en l'effleurant" : Et quant le feu fut esprins de tous costez, pour ce que la tour estoit ronde, le feu ne faisoit que *balluer* environ la tour, si ne faisoit quelconque grief a ceulz de dedens (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 110).

Rem. Cf. FEW IX, 148a : *pompholyx* «flandr. *baluer* v. n. "vaciller (de la lumière)»». [P. C.]

BALNEATION, subst. fém. (balnéation)

[*FEW I, 224b : *balneare*]

"Fait de se baigner" : *Balneacion* est chose qui vault autant a dire que baignerie. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 50). [P. C.]

BALOCHER, verbe (balocher)

[T-L : *balochier* ; GD : *balochier* ; FEW I, 219a : *ballare* ; TLF IV, 100b : *balocher*]

I. - Empl. intrans. "Se balancer" : Et toute jour [le berger, sourd aux invitations amoureuses d'une bergère] *balochoit* (C.N.N., c.1456-1467, 483).

II. - Empl. trans. "Balancer qqc. , imprimer un mouvement de va-et-vient à qqc." : Sire, en une vallee vint ung jongleur qui pendit son tembour a ung arbre. Le vent *balochoit* ce tembour et le faisoit ferir aux branches de l'arbre (Livre bêtes L., c.1450-1500, 84).

Rem. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). Cf. aussi FEW XVI, 488a : *luggi «Norm. *banlocher* "balancer, branler"». [P. C.]

BALOCHOIRE, subst. fém. (balochoire)

[GD : *balochere* ; FEW I, 219a : *ballare*]

"Balançoire" : ...se mist en contrepoix entre deux haloz sur une *balochouere* (...) sur la rive d'un fossé assez loignet de la *balochoere* au bergier (C.N.N., c.1456-1467, 483). Allons courant que vent de oré En l'infenalle *balochoire*. Nous arons maint cop de cachoire Avant que nous soions sauvés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 253).

Rem. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BALOFFE, subst. fém. (baloffe)

[GD : *baloffe* ; FEW I, 219b : *ballare*]

"Balle d'avoine (employée pour faire des paillasse de lit)" : Item, trois lictz de balosse [l. *baloffe*] [leçon *baloffe* ds GD I, 565a], garniz chacun de deux lincieux et une couverture de petite valeur, 22 s. 6 d. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 264). En la charbonnière. Premièrement huit lictz de balossle [l. *baloffle*] garniz chacun de coetie (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 268). [E. P.]

BALOIS, subst. masc. (balois)

[GD : *balois*² ; FEW I, 220a : *ballare*]

"Criblure"

Rem. Doc. 1379 (*lesquelz varlez mestoient ladite avaine avec paille, appelée Balais, pour donner aux chevaux dudit Estienne*) ds DU CANGE I, 439a, s.v. *balleium*. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF : «On a exclu des représentants héréditaires de cette famille fr. *balle* f. "enveloppe du grain de l'épi, dans les graminées" dont on ne voit pas comment il pourrait se rattacher à BALLARE. [P. C.]

BALOQUEMENT, subst. masc. (baloquement)

[GD : *baloquement* ; FEW I, 219a : *ballare*]

"Fait d'aller d'un côté à l'autre" ; d'où, à propos de marchandises "échange, trafic plus ou moins honnête" : [Il est question des moeurs d'un groupe de jeunes gens désœuvrés et buveurs] Grant hutin et hautain langaige Y avra souvent li plus saige ; *Baloquement* de marchandise Y sera fait en mainte guise : Le jeu de la paume et des dez Y sera souvent demandez (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 324).

Rem. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF.

V. aussi *balocher* [P. C.]

BALOTTER, verbe (balotter)

[*FEW VII, 496b, 497a : *palea* (?) (?)]

Empl. trans. "Garnir qqc. d'un mélange constitué de terre argileuse et de paille hachée (?)" : ...[à Dalendry, torcheur] pour clore, *balotter*, torcher et rencouter un grant huis et plusieurs torchis (...) ; item, la paroy qui a esté faite nuefve pour la chambre des damoiselles de madame de Coucy, *balotter*, clore, torchier et

rencouter (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 631). ...item, le pignon d'icelle garderobe, lequel on a fait tout neuf, icelluy *balotter*, clore, torchier et recouvrir tout du long et du large d'iceluy ; item, le croissy de la grande neufve cuisine, *balotter*, clore, torchier et rencouter bien et souffisement où mestier estoit. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 633).

V. aussi *bailleul* [E. P.]

BALOURD, subst. masc. (balourd)

[T-L : *beslort* ; GD : *beslourd* ; GDC : *balourd* ; FEW V, 467a : *luridus* ; TLF IV, 101a : *balourd*]

"Personnage grossier, lourdaud" : Mes dames et demoiselles, Venés danser a ce behourt, On va behourder ung *balourt* Et puis on le ruera en l'eaue. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 193). [P. C.]

BALOYER, verbe (baloyer)

[T-L : *baloiier* ; GD : *baloiier* ; FEW I, 217b : *ballare*]

I. - Empl. intrans.

A. - [D'un drapeau, d'un tissu] "Flotter au vent" : ...Puis vint a l'estandart, dont l'enseigne *baulie* (Bât. Bouillon C., c.1350, 164). ...Les banieres de soie vont *bauliant* au vent (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 270). ...chil bourgeois de la ville de Kem (...) perchurent ces banières et ces penons à grant fuison *bauloier* et venteler (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 142). La peüssiez veoir maint escu de quartier, Et mainte grosse lance dont bon fu li accier, Banieres et penons contrevail *baulier* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 129). Qant li vassiel aprochierent, li chevalier, qui dedens Gagant se tenoient, conneurent que chil qui les venoient combatre c'estoient Englois, car il veirent les banieres, les pennons et les estramieres, des lupars d'Engleterre qui voloient amont sus ces nefs et *baulioient* au vent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 277).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD I, 565b.

B. - [D'une barbe] "Flotter, s'étaler" : ...S'avoit le barbe longue, jusqu'au pis *bauliant* (Bât. Bouillon C., c.1350, 217). ...sa barbe qu'il ot blanche contre vent *baulia*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 193). ...L'un requignoit, l'autre torcoit son vis, L'autre faisoit sa barbe *baloiier* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 16).

C. - [D'un pendu] "Se balancer" : ...Avoir ama et le tint tant Qu'aux fourches en fu *baliant* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 31). L'apostole feray a fourques *balier* Et trestout le clergiet ardoir et exillier (Belle Hélène Const. R., c.1350, 316). Les prisons ["prisonniers"] fist droit la aler et convoier Et pour faire encroer et au vent *baillier*, En despit de la ville et pour eulx couroucier. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 305).

II. - Empl. trans. "Agiter au vent" : ...Trestout hors de son chief son hïamme rosta, Et le sien chaperon tout en air *baulia* (Bât. Bouillon C., c.1350, 77). Florent et Claudioïn erroyent hautement, Leurs chapperons *ballient*, sy ont grant merrement Qu'il [l'épervier] ne retourne point pour leur demainement (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 46). ...Et hont leurs chapperons ensemble *balliés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 222). Leurs caperons *balient* afin c'on ne traisist mie (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 451).

REM. Le verbe semble se spécialiser dans des empl. restreints et presque figés, attestés surtout dans les épopées. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BALLARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF.

V. aussi *baller* [P. C.]

BALSAME, subst. masc. (balsame)

[AND : *balseme* ; *FEW I, 226a : *balsamum*]

A. - "Arbre à baume" : Balsamus (...) : arbor (...) bammier, *balsame* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41).

B. - "Baume" : Balsamo (...) : oindre de *balsame*, embammer (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41). ...et leurs oyngnemens estoient composez de mirre et de aloez, de *barsame* et plusieurs aultres souverainnes licours odoriferans (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 280). [P. C.]

BALSAMEE, subst. fém. (balsamée)

[GD : *balsamee* ; *FEW I, 226a : *balsamum*]

"Baume" : Ou prenés jus de balesamite [var. *balsamee*], et metés les deulz pars de let de chievre et le tiers du jus, et moulliés la char que vous dourés a vostre oisel dedens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 209). Con디션 indignée Humayne, qui tousjours erre ! Fruit, fleur et feuille est portée Des arbres ; tu es domptée A poulz, vers et lentes querre ; De vin, d'uille et *balsamée* Sont chargiez : tu es chargée De fiens, pyssat, cracherre (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 262). [P. C.]

BALSAMITE, subst. fém. (balsamite)

[GDC : *balsamite* ; AND : *balsamite* ; *FEW I, 226a : *balsamum* ; TLF IV, 103b : *balsamite*]

"Plante aromatique à odeur de menthe et de mélasse" : Ou prenés jus de *balesamite* [var. *balsamee*], et metés lez deulz pars de let de chievre et le tiers du jus (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 209). [P. C.]

BALTEE, subst. masc. (baltée)

[GD : *baltee* ; *FEW I, 226b : *balteus*]

"Baudrier" : ...En lieu du *baltee* trop fier Que porte le bon homme d'arme, Le chevalier robuste et ferme, Tu porte [sic] drap de Calminie De la taincture et Sidonie, Et ne porte nul coissinet (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 779). [P. C.]

BALUE, subst. fém. (balue)

[FEW XXI, 276b : o.i.]

"Hanneton" : En chesti an meisme fut tant de *baluez*, I bieste qui vint sour les proniers (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 462).

REM. Cf. Ch. Grandgagnage, *Dict. étymol. de la lang. wall.*, 1969, t.1, 43, s.v. *balowe* ; le mot y est rattaché à l'étymon *ballare*. [P. C.]

BALVENEAU, subst. masc. (balveneuve)

[]

"?" : BRUYT. Est il net ? CUIDER. Net comme une poille. BRUIT. Or luy baillez troys cops de poille Et l'envoyez coquelarder. CUIDER. Ne le voulez vous point garder ? Il est gentil *balveneuve*. (Pipée R., c.1470-1480, 197).

Rem. Éd. Tissier : *Il est [si] gentil balneveau* ; "ms. *balneveau* ; Four. : *balleneau* "gentil baladin, gentil à faire danser (baller)". Y a-t-il encore une faute du copiste ? On peut penser aussi à *baliverneau*, qui serait dérivé de *baliverner*, "dire des sornettes". Faute de connaître le texte original, j'ajoute *si* devant *gentil*." [R. M.]

BAMOUGUET, subst. masc. (bamouguet)

[GD : *bamouguet* ; FEW XIX, 134a : *musk*]

"Variété de musc très fin" : Et sy te mande par ledit ambaxateur ung present, c'est assavoir du baulme fin de nostre

sainte vigne (...), des amandes, et cinquante livres de nostre fin *bamouguet*, un quintal de sucre fin de trois quittes. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1453-1460, 124). [P. C.]

BAN, subst. masc. (ban)

[T-L : *ban* ; GD : *ban* ; GDC : *ban* ; AND : *ban*¹ ; DÉCT : *ban*¹ ; FEW XV-1, 47a, 52a, 48a : **ban* ; TLF IV, 109 : *ban*¹]

A. - "Proclamation publique (pour ordonner, interdire, régler...)"

1. "Proclamation (émanant d'une autorité) qui ordonne, interdit qqc" : Et commanda de par le roy que nulz ne fust si hardis, dessus le hart, qui boutast feu ne occisist homme ne violast femme. Quant cil de Kem entendirent ce *ban* si furent plus asseur. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 146). Si fissent un commandement en Gaid que cascuns fust pourvus bien et souffisamment (...). A che *banc* ne desobei nuls (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 195). Partout faisoit son *ban* semer Et noncier que trestous venissent Lui aydier... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 242).

- *Crier/faire crier le/un ban*. "Faire connaître une proclamation par criée" : Brighedans fist .j. *ban* crier appertement : Qui se voelt baptizier des siens, hasteement Si oste son hiaume, qui reluist clèremment (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 133). Or avient que sont faictes entreprinses ou sieges assis ou le *ban* des princes est crié et le jour souvent nommé pour les champs tenir (CHART., Q. inv., 1422, 56).

- *Crieur de bans*. "Celui qui est chargé de faire connaître les proclamations, par criée, aux populations concernées" : ...et défendons expressément à tous les Maistres de nostre Hostel, à tous noz fourriers, Chevaucheurs, Portechappes (...) au Crieur des *bans* de nostre ville de Paris (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1398, 317).

- *Faire un ban*. "Édicter un ordre, une interdiction" : Item, affiert à dit maieur et à ses sergans, appeleis botteilhons ou menestres, et nient aux aultres, de faire et defaire *bains* et arestes, sens l'enseignement des esquevins (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 92). [Charles de Blois] fist faire un *ban* et un commandement : quiconques avoit riens pris ne levé en la ville de Jugon, tout fust restitué et mis arriere (FROISS., Chron. D., p.1400, 560).

- *Faire/faire crier le/un ban que* + subj. "Faire proclamer publiquement que" : Quant ce fut fait, l'empereur fist faire son *ban* sur la hart que nul n'aprouchast a sa fille, et atant on yssi hors du palaiz, fors ceulx qui estoient couchez, et fut la lumiere destainte. (Bérinus, II, c.1350-1370, 40). Si leur tourna à contraire, quoique li contes de Bouquighem fesis faire un *bant* sus la teste que nuls ne fourfesist à l'abbéie ne de feu ne d'autre cose. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 277). On fait le *ban* que il ne soit aucuns ne aucune personne, covreur de tieulle ne entremettans de ouvrer de tieulle, que, puis ceste heure en avant, accateche ne face accater (...) tieules, festissures, vaniaux ne quariaux (Vie urbaine Douai E., t.4, 1385, 617). Puy commandat a Zacarias, son seneschal, le roy hongrois de faire crier ung *bant* que tous bourgeois soient garnis de vitaille pour recevoir la flour du monde et qu'il ne soit enchieis pour ung denier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 9). Le roy fist par mi Londres tantost son *ban* crier Que trestous soient prestz, sergant et bachelier. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 40). Si fu, de par le roi, fais uns *bans* et un cris d'un sergant d'armes a cheval tout parmi la ville et chité de Evruich, que nuls, sus la teste a perdre, ne fesis debat ne rihote (FROISS., Chron. D., p.1400, 121).

- *Tenir un ban*. "Exécuter un ordre édicté publiquement" : Chils *bans* [de restituer ce qu'on avait volé] ne fu pas bien tenus, et par especial de ceulx qui avoient l'argent trouvé et levé (FROISS., Chron. D., p.1400, 560).

2. "Proclamation qui règlemente (un aspect de la vie sociale, économique, religieuse...)"

a) *Bans de vendanges*. "Proclamation qui donne l'autorisation de commencer les vendanges" : Quant les fruiz des vignes aprochera de cuillir, prodomes seront esleuz qui seront envoié par les vignes avec les vignex et, selon ce qu'il rapporteront, le maire, les eschevins et les prodomes ordonneront les *bans* de vendanges (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 32).

b) *Prendre ban(s)*. "Faire proclamer solennellement, par la justice, une mutation de propriété" : Jugement (...) que dit coment ung home prenoit *ban* sus cens qu'il avoit acquasteit a ung jone homme, les quelz *bans* on li escondisont pour debte que cil que le cens avoit vandut debvoit (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 106-107).

c) *Ban(s) (de mariage)*. "Publication du mariage par le curé, lors de plusieurs messes dominicales successives" : Ilz font les nopces sans *bans* et sans selles a l'aventure, quar il lui tarde moult qu'il la tienge et auxi les amis de la fille ont paour qu'il y ait aucun empeschement. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 88). [Jeu sur l'homonymie *bans/bancs* ; un mariage *sans bans et sans selles* "sans bancs ni tabourets" désigne un mariage précipité et clandestin] ...dudit mariage fut de puis fait et proclame ung *ban* en l'église parrochial dudit Marzy (Doc. 1440. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 34).

- *Droit de ban*. "Coutume régionale qui veut que les nouveaux mariés donnent de menus cadeaux (vin, pain, viande, monnaie) aux jeunes gens de la paroisse" : ...plusieurs tisserands demeurant en ladite ville vindrent au lieu ou lesdictes noces avoient esté, et en faisant grant noise et par grant arrogance demandèrent le droit de *ban* (Doc. 1390. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 18).

- *Chanter le ban*. "Chanter une chanson à de jeunes mariés pour réclamer le droit de ban" : ...ilz yroient chanter le *bast* [l. *ban*], que on a acoustumé chanter oudit pais la premiere nuyt de nopces. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 109). ...après ce que ledit Hezart et un nommé marin Gaultier eurent souppé ensemble en la ville dudit lieu de Chartres, prindrent accord ensemble de aler veoir se on chantoit le *ban* du varlet chartier de labbaye de saint pere de Chartres, lequel icellui jour avoit este espousé (Doc. 1425. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 20).

- *Espouser qqn à ban*. "Épouser qqn selon les règles" : ...Jacob avant la loi donnée Se maria avec Lya Et puis a Rachel se lia Et espousa Rachel a *ban* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 12).

3. P. ext. "Réclamation bruyante" : Or ça, Barraquin et Judas, Qui est ceste femme adeullee [elle réclame justice pour la mort de son mari] Qui a haulte voix esplouree Fait ses piteux cris et son *ban* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 48).

- [Dans un combat] *Crier son ban*. "Pousser son cri de guerre (?)": Maintenant il cria son *ben* Li chevaliers par hardement. Si tost con li jaians [qui est aveuglé par son propre sang qui coule] l'entent, A li s'en vint sans demorer, Aus poins le quida devourer. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 177).

- *Cloche de ban*. "Cloche utilisée pour assembler les habitants" : Savoir vous faisons nous avoir reçu la supplicacion des eschevins de nostre ville de Hennin Lietard, contenant comment

de toute ancienneté icelle a esté ville de grant estorement et bien privilégiée et en icelle pour corps de Loy douze eschevins, clocque de *ban*, seel autenticque (Hist. dr. munic. E., t.2, 1330-1498, 579).

4. P. méton.

a) "Territoire soumis au pouvoir et à la juridiction du seigneur; ressort judiciaire" : Item, I autre hommage en la ville de Nouvion, que je tiens de mon dit seigneur comme desseur, dont les parties s'ensuient : Premiers, ma maison, qui siet on *ban* de Laitre (...) Item, toute la justice dou dit *ban* (Comté Porcien R., 1353, 156). ...pour cause de plusieurs heritaiges ou réalitez censives qu'il tenoit et possidoit ou *ban* et finaige de Charboigne (Trés. Reth. S.L., t.2, 1374, 212). Ceulx qui ont vigneries dedans les *bans* de la ville de Beaune presenteront leurs vignex au maieur et es eschevins (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 32). ...et les aucuns, il meismes les avoit acquestéz non toutes voies de fief ne de franc aleuf, estoit tenus à contribuer pour porcion raisonnable en la taille dehue amiablement pour cause des heritaiges ou *ban* et finaige du lieu (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 212). ...plusieurs personnes qui tiennent de moy en masnage certaines pieces de terre, de prés, de courtiz, de bois et de hayes seans ou *ban* d'Ellemont (Trés. Reth. L., t.3, 1415-1490, 230). Item, tiens et dois avoir a la cause que dessus la moitié de la ville, *ban*, terroir et finaige de Ranwez en toute justice haulte, moyenne et basse (Comté Porcien R., 1459, 271).

b) "Droit dû au seigneur (pour l'usage d'un lieu ou l'exercice d'une faculté)" : ...les quelles villes [données par le seigneur de Jauche] vont et doivent muerre par *ban* as molins des signeurs as quels li sires de Jauche les a données (Terre Jauche D., 1350, 112). Ce sont les *bans* de la riviere de Chastel en Porcien (...) Premierement, tous les dimanches de l'an sont deffendus que on n'y peut ne doit pescher. (...) Item, est deffendu le pescher de peschoires foulereuses. (Comté Porcien R., 1400, 230). Ce jour, maistre Guillaume Le Clerc, conseiller du Roy en la Chambre des Comptes, et m. J. Chastelier apporterent et presenterent à la Court certaines lettres royaulz patentes (...), faisans mencion des drois, prouffis, rentes et revenues amorties que le Roy avoit cedé et transporté aux religieux, abbé et couvent de l'eglise de Saint Denis en France, à prendre, avoir et percevoir sur seize estaulz de la boucherie de Beauvais, assise à Paris, reservez au Roy sur yceulx estaulz la jurisdiction et droit de *ban*, et pour le pris et somme de XXm livres tournois, en la forme et maniere plus à plain contenue et declairée esdictes lettres. (FAUQ., I, 1417-1420, 122). ...13 tonneaux de vin de rente sur la dimerie dudit seigneur de Monfant, pour le pris de 398 l. ; Item, le *ban* que ledit seigneur de Monfant avoit en ceste ville de Saint-Pourcein, pour le pris de cinquante l. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 404). ...autresfois vous avons dict et fait dire que nostre plaisir estoit que nostre chier et feal cousin Thiebault, seigneur de Neufchastel, d'Espinal et de Chastel sur Mozelle (...) eust la jouissance pleniere de noz ville, *ban*, terre et seigneurie d'Espinal (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 12).

- En partic.

. *Ban (du vin)*. "Privilège accordé à qqn, de vendre ses propres vins, pendant une période de l'année, sans aucune concurrence" : Le *Ban* du vin ; c'est assavoir, que Nous pouvons par la forme dudit Privilege, faire vendre nos propres vins estant dans nos celiers, ung moys en l'an, et ledict moys nul aultres ne pourroit ne devoit vendre vin en ladite ville (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1338, 52). ...lesquelx vins madite dame fist vendre audit lieu d'Aubigné par ledit Maillechat durant son *ban* et estanche, et à cause d'icelx n'est deu aucun devoir d'impost (Cartul. Laval B., t.3, 1412-1500, 156).

. *Four/moulin/pressoir à/en ban*. "Four, moulin, pressoir à l'usage desquels un seigneur a le droit d'assujettir ceux qui habitent sur son territoire, moyennant redevance" : ...un molin en *ban* et en justice haute et basse, fors que damoiselle Jehanne (...) a la moitié en la mousture doudit molin pour ses sulues dou Mont de Jues que elle y fait venir morre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 3). Si ung subgit a dix quartiers de vigne en la nuepce d'ung seigneur aiant pressouer à *ban* et en autres fiez au dedens de la lieue, iceluy subgit peut faire et avoir pressouer pour luy seullement, et ne sera plus contreignable à celui de son seigneur. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458-14, 196). ...délaissons, de grâce especial, par ces présentes, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, les chasteaulx, chastellenies, terres et seigneuries de Chastelnaud, de Montmiral et de Villeneuve en Albigois, ainsi qu'elles se comportent et extendent avecques leurs appartenances et appendences quelxconques (...), foires, marchez, four à *ban* (Archives servit. Louis XI, T., 1470, 33). Et aussi les fiez, arriere-fiez, aubaynes (...) et le droit du four à *ban* dudit lieu que lesdits bailleurs ont retenuz et réservez à eulx. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1487, 485).

- *Mettre qqn à ban*. "Mettre qqn à l'amende" : Et aussi ont droit de faire mener et conduire [toutes leurs bêtes] en pasture par toute icelle forest, hors chien et chievre, en tous les temps de l'an, excepté le moys de may, ouquel ilz ne doivent aller que à la veue des champs ; et se ilz sont trouvéz outre, ilz sont mis en à *ban* par le sergent et tauxés selon la coustume (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 292).

c) Au fig. "Droit sur qqc./qqn ; usage de qqc."

- *Donner qqc. à ban à qqn*. "Donner en libre usage à " : ...Par larrecin et par pecune Il fault que soye habandonné ! Las, je suis bien a bandon né, Mais malheur m'a a *ban* donné ung don que ne demandoye pas ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 357).

- *Donner qqn à ban à qqn*. "Soumettre, livrer à" : ...Dont es d'entendement mal sains, Quant a tel vices t'abandonnes ; Ton ame au Dëable a *ban* donnees, Regnyant Dieu aulcunesfois (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 40).

B. - "Proclamation d'une mesure de bannissement hors d'un territoire déterminé (ville, royaume...)" : Mais, s'il plaissoit au conte, leur seigneur, que chil qui estoient demorant en la ville outre sa volenté fuissent pugni par *ban* et bani de Gand et de la conté de Flandres à tousjours (...) sus cel estat estoient il tout fondé. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 209). Lequel evesque ou son official, pour la povreté de lui, et aussi la prison par lui soufferte, le banyrent de l'evesché de Paris jusques à trois ans, à pene de XX mars d'argent. Pendant lequel temps, et nonobstant ycellui *ban* il ala et vint parmi la ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). ...lequel *ban* il a paciemment souffert et enduré par les 28 ans dessus diz en estranges pais et contrées en grant misère et povreté (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.4, 1390, 76).

- *Estre crié à ban*. "Faire l'objet d'une mesure de bannissement" : Et envoya ledit Vigier ung saufconduit audit conte pour soy venir rendre en la Conciergerie pour estre purifié des charges à luy imposées, à cause qu'il estoit desjà cryé à *ban* par le royaulme, à la requeste de ses haigneux et malveillans. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 156).

- P. iron. "Menace d'un mari trompé de chasser sa femme" : La pouvre gouge (...) n'osa plus demourer après ces horribles parolles, après cest horrible *ban* (C.N.N., c.1456-1467, 420).

C. - "Proclamation pour convoquer ; convocation"

1. DR. "Citation en justice par voie de proclamation" : ...iceluy Laurencin ait esté appellé par cri et par *ban* à noz droiz par les quatre quatorzaines accoustumées (...) Et pour ce que à aucun desdis appeaux ne vint, ne ne comparut par soi ne par autre (...) il ait esté banni de nostre royaume (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 49).

- *Appeler à ban*. "Appeler à comparaître en justice, convoquer" : Bouciquaut (...) fist exécuter (...) quatre desdiz compaignons (...) et les autres fist appeler à *ban* (Ch. VI, D., t.1, 1416, 381). ...nostre procureur au Chastelet de Paris (...) a de lui seul fait appeler lesdits supplians ou les aucuns d'eulx à *ban*, et tellement contre eulx procedé, que par deffaulx il a obtenu sentence de nostre prevost de Paris. (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.2, 1465, 386).

- *Mettre/semondre qqn en lieu de ban*. "Assigner à comparaître devant un tribunal" : ...il fut sommenus en lieu de *ban* pour debte et il n'i vint mie et droit corrus sur lui. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 107). ...convient sçavoir se son marit estoit en vie a jour qu'il fut mis pour cellui jour [l. fait (éd.)] en lieu de *ban*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 287).

2. [Domaine politique et militaire] "Mode de convocation qui permet au roi de mobiliser ses vassaux, quand il en a besoin pour la guerre"

- *Faire crier/(ban et) arriere ban*. "Mobiliser les vassaux et les vassaux indirects" : Et pour ce que le Roy avoit fait crier son arrier *ban* à occasion des gens d'armes qui venoient par deça (BAYE, I, 1400-1410, 332). Pour lequel secours faire le Roy avoit long temps par avant mandé les chevaliers, escuiers et fiefvez de son royaume, et fait crier son arriere-*ban* par ses cités et bonnes villes (FAUQ., I, 1417-1420, 203). Et delibera lors le roy de faire guerre (...), et pour ceste cause, fist crier es villes de son royaume *ban* et arriere *ban* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 167).

- *Faire son ban et arriere ban*. "Mobiliser les vassaux et les vassaux indirects" : Pour lesquelles causes, et voulant par le roy de tout son povoir et puissance obvier aux dampnées et faulses entreprises desdiz Anglois, ordonna *ban* et arriere *ban* estre fait (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 235).

3. P. méton. (*Ban et) arriere ban*

a) "Ensemble des vassaux (directs) et indirects" : Vous conduirés mes os et mon arrière *banc* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 124). ...donnons puissance de faire et faire faire par ses commis et depputez les monstres de nos gens d'armes et de traict, tant de ceulx de la soulde des compaignies des Srs de Pointhièvre, (...) que de ceulx du *ban* et arriere *ban* desdits païs d'Anjou, aussi des francs archiers (Roi René vie L., 1468, 328). ...nous avons entendu qu'il y a plusieurs de noz gens d'armes, tant de nostre ordonnance, de nostre *ban*, des gens de pié que autres, qui envoient chascun jour au fourrage par les villages sur noz pays et subgetz (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 340). ...et y estoient toutes les ordonnances du royaulme, qui pouvoient bien estre environ vingt et deux cens hommes d'armes, et l'arriere *ban* de Daulphiné (COMM., I, 1489-1491, 21).

b) "Taxe permettant de se racheter du service de ban et d'arrière-ban" : ...Jehan Arnaut collecteur de l'arriere *ban* en la viconté d'Orbec (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1335-1415, 24). ...lesquelz hommes et subgez n'ont pas acoustumé de contribuer aus Foïaiges, *Bans*, Arrierebans, Subsidés, ne autres exaccions quelxconques imposées, indictes, accordées, levées et exigées à cause des guerres (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1375, 157).

Rem. Cf. Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moy. Âge*, 1972, en partic. 26-40, 219-220, 302-303 etc.

4. Au fig. *Arriere ban de qqc.* "Ensemble des ressources ou des réserves de qqc." : Entre lesquelz Lyonnell du Glat estoit present, sy pensa qu'a ce jour monstrier lui convendroit l'arriere *ban* de toute sa proesse (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 57). ...nostre procureur estant hors de l'ostel, sa femme vint a nostre clerc bailler l'arriere *ban* d'assault (C.N.N., c.1456-1467, 151). [P. C.]

BANABLE, adj. (banable)

[GD : *banable* ; FEW XV-1, 51b : **ban*]

DR. FÉOD.

A. - [D'une pers.] "Qui est obligé de se servir du moulin ou du four banal et qui doit s'acquitter pour cela d'une redevance" : ...le molin de Sierges, auquel li bourgeois desdictes deux villes sont *banables*, vault par an environ chuincq muis demy de bled (Trés. Reth. L., t.3, 1422, 41).

B. - [D'une chose] "Soumis à la banalité (comme appartenant au seigneur et dont l'usage est imposé à ses sujets, moyennant redevance)" : Item, les fours *bannaules* desdictes villes ainssis comme il se contiennent. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1347, 75). Sachent tuit que je Werris, sires en partie de Harbignis, escuiers, reconnois et advoue a tenir en foy et en hommage de haut prince et puissant, mon très redoubté seigneur monsieur le conte de Porciens, a cause de son chastel de Chastel en Porciens, les choses qui s'enssuient, seans et estans en la ville, terroir, ban et finage de Harbignis : c'est assavoir les deus pars de toute la justice haute, moienne et basse de Harbignis (...). Item, chascun an pour ma part dou four *bannaule* de la dite ville environ III livres et VI sols Parisis. (Comté Porcien R., 1369, 168). ...le four *bannable* de ladictes ville dou Chasteller, liquelz puet valoir pour le temps present, pour chascun an, VI livres et demy parisis, à crois et à descrois. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1372, 199). Item, tient encores en fief, foy, hommage et ressort de moy, a cause de mon chastel, chastellerye et seignorie de Chastel en Porcien, ledit messire Allart de Sainzelles en la ville, ban, terroir et finage de Joffroyville les choses qui cy après s'enssuivent : Et premiers, toute la ville, ban, terroir et finage dudit Joffroyville en toute justice haulte, moyenne et basse (...). Item, le molin de Cuevreceur, qui est *bannable* a ladictes ville (Comté Porcien R., 1459, 299).

V. aussi *banal, banagier, bannier*¹ [R. M.]

BANACHON, subst. masc. (banachon)

[GD : *banachon* ; FEW XXI, 267a : o.i.]

"Huître"

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350 (*Concha, oestre, l'escalle de banachon*), ds GD I, 566b. [R. M.]

BANAGIER, subst. masc. (banagier)

[*FEW XV-1, 51b : **ban*]

DR. FÉOD. "Celui qui est obligé de se servir du moulin ou du four banal et qui doit s'acquitter pour cela d'une redevance" (synon. *banier*) : ...et avecques ce, lesdiz *banagiers* ont les houx pour eulx clorre, par livrée du verdier, chacun an III charetées de hestre. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 152). [H. G.]

BANAL, adj. (banal)

[T-L : *banal*¹ ; GD : *banal* ; GDC : *banal* ; FEW XV-1, 51b : **ban* ; TLF IV, 111b : *banal*]

DR. FÉOD.

A. - [D'une pers.] "Qui est obligé de se servir du moulin ou du four banal et qui doit s'acquitter pour cela d'une redevance"

Rem. Ex. d'a.fr. (1293) ds GD I, 566c.

B. - [D'une chose] "Soumis à la banalité (comme appartenant au seigneur et dont l'usage est imposé à ses sujets, moyennant redevance)": ...le four *banale* qu'il a en la ville de Mont Sain Remy avec son haubergement qu'il a en la ville de Mont Sain Remy (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 6).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 282b. Doc.1376 ds T-L I, 823.

V. aussi *banable, banagier, banier*¹ [R. M.]

BANALEMENT, adv. (banalement)

[GD : *banalement* ; GDC : *banalement* ; FEW XV-1, 51b : **ban* ; TLF IV, 113a : *banalement*]

"En bénéficiant du privilège du *ban* (ici, du ban du vin)": Je ou mi hoir, pourront vendre vin *banalment* en ladite Ville de Perrices, par six semaines continuelz, par chascun an. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1383, 33). [P. C.]

BANASTE, subst. fém. (banaste)

[T-L : *banaste* ; GD : *banastre* ; FEW I, 328a : *benna*]

"Panier, corbeille" : ...de prendre et lever pour chascun char et pour chascune charrette menans blefs ou autres grains, farine ou fruit ou en *banastre* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1400, 479). [E. P.]

BANC, subst. masc. (banc)

[T-L : *banc* ; GDC : *banc* ; AND : *banc*¹ ; DÉCT : *banc* ; FEW XV-1, 57,60 : **bank*- ; TLF IV, 116b : *banc*]

A. - [Pièce de mobilier]

1. "Siège long et étroit pour plusieurs personnes, banc"

a) [(La forme, l'aspect, les accessoires sont variables selon le local auquel le meuble est destiné, selon le rang social du propriétaire)] : ...elle et un homme chartier en sa compagnie, donc elle ne scet le nom, alerent ensamble en la ville de Pontoise, en entencion que d'illec elle feist admener plusieurs coustes de lis, *bans*, tables, fourmes et autres estormens d'ostel, que elle et une sienne fille avoient lors en icelle ville de Pontoise. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 345). ...elle [Mélusine] s'en ala asseoir sur le *banc* au feu, l'une heure le viaire devers le lit et le doz au feu, si que ilz povoient tout a plain veoir sa face, et bien leur sembloit qu'elle avoit esté moult belle, et l'autre heure retournoit le visaige devers le feu, et gueres de temps ne se tenoit en un moment. (ARRAS, c.1392-1393, 309). ...et tout en plorant et comme de dueil pasmee la fist sur le *banc* seoir que onques ne s'en osa mouvoir. (LA SALE, J.S., 1456, 296). Les ungs estoient assix sur les marchezpieds des *bancs* et avoient la teste apuyée entre leurs mains ; les aultres, d'une aultre sorte, tous demonstrans avoir grant tristesse au cueur. (COMM., III, 1495-1498, 124). Le matin vindrent tous les seigneurs tenir conseil ; et ne se tenoit point ailleurs que chez ledict conte de Charroloys, et tousjours, après le conseil, disnoyent tous ensemble et se mectoient les ducs de Berry et de Bretagne au *banc*, le conte de Charroloys et le duc Jehan de Callabre devant. (COMM., I, 1489-1491, 61). Elle [la reine Satine] passa la ville ainsi et vint au chastel, et descend en la basse court. Messire Charles la print et ung conte du païs, et ainsi fut menee en la grant salle du chasteau, et s'arresta ou meillieu du *banc*. Et la vindrent les seigneurs et dammes luy faire la reverence et aussi faire les hommages, comme il appartenoit. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 163-164).

- *Banc à se seoir* : ...neuf lez et couches garniz de coessins, 8 challiz tant grans que petiz, trois *bancs* à ce soir, deux paires de

tréteaulx, trois paires de landiers et quatre couvertures de lit, que iceulx Chierourier et sa femme ont achacté (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 56).

b) [Différents types]

- *Banc à dos/à dossier* : Item, un *banc* à dossier, treillissié par hault et à double assiete, de VIIJ piez de long ou environ (FAUQ., III, Pièces diverses, 131-138, LXIX). ...en la sallette où il tient estat, qui est tenant à la dicte chambre, a l'on fait ung long *bancs* à doz et tréteaulx nouveaux pour la dicte table, et tout ce, de main d'escrignier (Comptes Lille L., t.2, 1468, 312).

- *Banc à perche*. "Banc dont le dossier à jour se compose d'une ou plusieurs barres fixes, reliées entre elles par des montants" (Cf. GAY I, s. v. *banc*) : Item, un grant *banc* de XVJ piez de long, à ymages et à marche, trouvé en la sale basse dudit hostel (...) Item, un aultre *banc* de VIJ piez de long, à perche et à coulombe, trouvé en la chambre sur l'estable aux chevaux dudit hostel (...) Item, un petit *banc* à doz entaillé hault et bas et à marche, trouvé en la chambre aux turterelles (Invent. N. Baye T., 1419, L). Item, J dressouer, J tronchet, J *banc* à perche de VIIJ piez de long ou environ, enfonsé devant (FAUQ., III, Pièces diverses, 131-138, LXIX). Une table de noyer, ensemble les tréteaux et ung marcheipié et ung *banc* à perche de mesmes la table, 61 solz. Ung licit aslimé de Lunel, du moïen lé, avec une couverte à barres noires et blanches de pou de valeur, 35 solz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 370).

. *La perche du banc* : Le duc fut en celle journée assis sur son *banc* paré de tapis, de carreaux et de palles, [et] fut avironné de sa noblesse, accompagné et adextré de son conseil, qui estoit derriere la perche du *banc*, tous en pied, et prestz pour conseiller le duc, se besoning en avoit, et dont les plus prochains de sa personne furent le chancelier et le premier chambellan (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 24).

- *Banc pliant* : Audit Johan Lenoir [huchier] pour ung *banc* pleant (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 210).

- *Banc tournant/tourné/tournis*. "Banc à dossier mobile" : Ung *banc* tourneiz. Item, ung buffect ferré à deux aumères. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 407). ...deux archebancs enmi ledit licit. Item, ung *banc* tournan. (Comptes roi René A., t.2, 1462, 235). ...ung *banc* tourné. Item, une taille et deux tréteaux. (Comptes roi René A., t.2, 1462, 236).

d) Loc.

- *Mettre qqc. sous le banc*. "Oublier qqc., renoncer à qqc." : Venez doncques a vanger vostre sang Et ne mettez rancune souzb le *banc* (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 60).

- *Mettre sa vielle sous le banc*. "Cesser de jouer, d'où abandonner la partie" : Aucunes gens m'ont huy araisonné, En tournoiant, ainsi que je songoye, Pour quel cause j'ay si habandonné Joyeuseté, plaisir, lëece et joye, Et dont ce vient que je ne me resjoye Et plus ne fais dit ne chançon nouvelle, Et que j'ay mis souzb le *banc* ma vielle Et renoncé au service amoureux. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). Je regnye Amours et despite Et deffie a feu et a sang. Mort par elles me precepacte, Et ne leur en chault pas d'un blanc. Ma vielle ay mis souzb le *banc*, Amans ne suiveray ja maiz ; Se jadiz je fuz de leur renc, Je declaire que n'en suis maiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69).

2. En partic.

a) "Siège, banc pour les fidèles (dans une église)" : Il advise que la dame demoure soulette en son *banc*, qui dit ses heures et est bien tiffée proprement a son pouoir et se contient doucement come ung ymage. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 44).

- "Banc (d'église) ou place dans un banc attribuée selon le statut social" : Et avient aucunefois que, par l'orgueil et bobens de la femme, le mary prent riote a ung aultre auxi puissant et plus que lui par le *banc* de leurs femmes et pour la paix et se debaten et combatent, que l'une vieult aller davant l'autre, en se engendrant entre eulx haines perpetuelles et en font assemblees d'amis et queren grans estaz a leurs fammes pour cuider sourmonter l'un l'autre, ou ilz despendent follement leurs chevances, dont il avient aucunefois qu'ilz en vendent leurs choses ou leur terres, qu'ilz en viennent a povreté. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 98).

b) [Domaine de la justice]

- "Banc où prennent place les membres d'un tribunal, tribunal" : Item, que nul ne commence a parler ou plaider se il n'est derriere le *banc* ou lieu a ce ordonné. (Echiq. Normandie S., 1390, 62). ...la pluspart de ceulx que l'on creoit et eslisoit en la dite Loy pour l'année estoient si prouchains et affins de lignage l'un à l'autre, que, par pluseurs fois, quant ilz estoient ou *banc* de leur auditoire, il n'en y avoit que deux ou trois neutres entre eulx (Hist. dr. munic. E., t.1, 1466, 104). Et en continuant la fourme de l'audience, la sale est close d'un grant parquet tout baillié, et clos de *bancs* et de bailles, et tout couvert de tapiceries aux armes du duc (LA MARCHÉ, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 6).

. *Appeler qqn au banc*. "Convoquer qqn au tribunal" : ...le prisonier sera appellé au *banc* par trois assises et la quarte d'abondant ; et à la quarte assise sera leuz et ceuz le procès et la cause pour quoy il est appelléz à ban, les contumaces, et le bannira le juge (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 224).

- "Dans les provinces de Flandre-Orientale et de Liège, cour de justice qui relève de la ville"

. En partic. *Banc bas*. "Basse cour de justice qui relève de la ville, p. oppos. à *haut banc*" : ...ilz sont tous ambaxadeurs, ès haulx sieges, immediatement après les prelatz (...) et les autres ou *banc* bas, après le greffier des presentations et les notaires de la court. (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1483, 58).

. *Petit banc* : ...le prevost se vient mettre en siege pontifical (...) et le bon compaignon fut mis et assis sur le petit *banc* ou parquet (C.N.N., c.1456-1467, 160).

- *Banc à la gehenne*. "Banc de torture" : ...et au milieu du parcq estoit le *banc* à la jehine, sorti de chevilles de fer et de verins et composé tellement qu'il estoit convenable à tous et ralongoit les membres de ceulx qui, selon leurs tyrannies injuste et desraisonnable, estoyent condampnéz à la jehenne. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 599).

. *Coucher qqn sur le banc*. "Mettre qqn sur le banc de torture" : ...par ung dimence (...) fut par .II. fois, tant du matin comme à l'après disner, mené et ramené, interroguié et examiné et finalement despouillié et couchié sur le *banc*, et tant piteusement torturé qu'il le convient reporter en prison sur une chaière. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 637).

. [Avec un jeu de mots sur *banc* : à la fois *ban de mariage* et *banc* ("tréteau de torture, échafaud"), *mariage* désignant la pendaison en jargon] : Broués moy sur [ces] gours passans, Advisés moy bien tost le blanc Et pictonnés au large sur les champs Qu'au mariage ne soiez sur le *banc* Plus qu'un sac n'est de plastre blanc. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323).

c) MAR. "Siège où sont assis les rameurs ; rang de rameurs" : ...Berthelemeu Grasso, capitaine d'une fuste de dix-huit *bancs* (Comptes roi René A., t.2, 1478, 468).

3. "Meuble sur lequel on pose qqc., sur lequel on travaille"

a) "Étal de marchand ; établi d'artisan" : Et fu la halle de la ville ou on vendoit et vent encores pain et char, encourtinee de biaux draps et de tapisserie comme la cambre le roi. Et la fu li rois d'Engleterre assis, la couronne d'or moult rice et moult noble sus le chef, plus haut .V. piés que nuls des aultres sus le *banc* d'un bouchier ou il taillait et vendoit sa char. Onques povre halle ne rechut si haute honneur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 293). Nul serrurier ne peult garnir serrure sur fer tenre se le fer n'est souffisant (...) et se elle lui est trouvée ainsi elle lui sera dépiécée dessus son *banc* (Anc. corp. dijonn. C., 1407, 336). ...il marchanda avec ung mercier demourant audit lieu de Limoges, près des *bancs* dudit lieu, nommé Lepicart, ungs cousteaux garniz d'argent (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 337).

b) "Comptoir de banquier, établissement financier" : "En la noble cite de Venise", dist la chambriere Hardiesse, "il y a un change qui s'appelle le *banc* au commun. Celui qui le gouverne recoit, despent et depart, en mil milliers de parties, chacun an troys ou quatre millions de florins qui s'appeloient ducaz, en or, en argent, en pierres precieuses, en vaiselle, en joyaulx, et en soutilie marchandie (...) Et le gouverneur dudit *banc* ou change par sa main au vendeur et a l'acheteur a chacun satisfait, car il a tout devers lui. Il tout seul est maistre des comptes, tresorier et receveur, et departeur aussi comme de tout l'avoit de Venise." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 460). ...pourtant vous prie que pour riens ne vous veulhès gueyres eslonher de cestes contrees, et si vous avés de riens besoing, allés au *banc* de messire Bertrand de Picartville, quar nous luy avons mandé qu'il vous fasse delivrer mille escus. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 203). De laquelle somme ledit Noir bailla audit Mazino la pluspart content en ducatz vénissiens et en monnoie. Et du surplus l'assigna à le prendre au *banc* de Pierre Gayecte demourant audit Naples. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 480). Sire, (...) il vous a pleu (...) moy dire et encharger (...) que je meisse à Lyon ou ailleurs (...) ung *banc* ou change pour faire délivrer argent en court de Romme (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 415). ...par la main de Michel Diny, facteur du *banc* de Médicis, autres six cens ducaz. (Comptes roi René A., t.2, 1477, 463). Jà paravant on avoit emprunté du *banc* de Solly, de Gennes, cent mil francs, qui coustèrent en quatre moys quatorze mil francs d'interestz ; mais aucuns disoient que des nostres avoient part à cest argent et au prouffit. (COMM., III, 1495-1498, 35). La seigneurie eut partie des plus riches bagues et quelzques vingt mil ducatz content qu'il avoit en son *banc* en la ville et plusieurs beaux potz d'agate et tant de beaux camaieux bien taillés que merveilles, que autresfois avoiz veüz, et bien trois mil medailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres (COMM., III, 1495-1498, 67).

- *Tenir banc de change*. "Faire le commerce de la banque" : Voulons, pour le bien et entretenement desdictes foires, que toutes gens, de quelque nacion ou condicion qu'ilz soient, frequentans lesdictes foires, puissent tenir *banc* de change public, pour exercer fait de change (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1470, 346).

c) P. méton. "Cabaret" : ...combien qu'elle supposast que, pource qu'il estoit accompaigné du dit voisin, il s'en allast sur le *banc*... [Une femme vient d'apercevoir son mari en compagnie d'un voisin, notoire pilier de cabaret] (C.N.N., c.1456-1467, 528).

B. - P. anal.

1. *Banc de roche*. "Assise de roche" : ...mais ladicté minyere de Saint-Andrieu a grant largeur et croize et traverse en moult de plaches et y treuv'on *bans* de roche de toutes pars, parquoy la dicté scorre ne se pouroit mener comme dit est (Doc. 1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 195).

2. [À propos d'un port] "Digue (?)" : ...pour avoir traché ["suivi à la trace"] plusieurs pieces de bois qui estoient yssues dud. pont de la crique d'Espagne, lesquelles avoient esté emportées par la mer dessus les *banz* et rive dud. hable (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1475, 373). [P. C.]

BANCAL, subst. masc. (bancal)

[GD : *banqual* ; FEW XV-1, 58a : **bank-*]

"Tapis servant à recouvrir un banc" : ...achapt d'ung *bancal* (...) Item, plus lesdists jour et an, met cy en despençe à cause aussi d'achapt de trois *bancaulx*, fait de ladite dona Aguilenque, et ce à cause de tenir sur les bans dudit seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1457, 331).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372 (*banquatz*), ds GD I, 574b.

V. aussi *banchier* [E. P.]

BANCART, subst. masc. (bancart)

[GD : *bancart* ; FEW XV-1, 59b : **bank-*]

A. - "Ensemble des pièces qui composent le fond d'un chariot et ses bancs" : Pour un *bancart* neuf mis oudit chariot, deux freteures et une fourchete (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1387, 225). Thibaut le charron, demourant à Paris, pour les fustz de II chariotz de garde robe, neufz, fournis de roes, *banquars*, esseaulx, limons et autres choses necessaires auxdiz chariotz (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 168). ...pour I chariot de fust neuf, garni de *bancart*, de roues et d'autres choses (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 182).

B. - P. méton. "Chariot équipé d'un banc ou de bancs"

Rem. Doc.1398 (*un bancart chargé de pierres*) et FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GD I, 567a. [R. M.]

BANCELLE, subst. masc. (bancelle)

[FEW XV-1, 59b : **bank-* ; TLF IV, 120a : *bancelle*]

"Petit banc étroit et long" : ...item, a fait et livré ung *bancselle* et ung marche pié tout neuf, rassemblé et joint ensemble deux grans aiz de boys estans oudit Hostel d'icelle, et d'iceulx faict et construit une table servant au comptouer de Robert Cailletel, commis de par Sire Denis Hesselin, receveur de ladite ville, à la recepte (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 490).

Rem. Doc. XVe s. ds TLF. [E. P.]

BANCHAGE, subst. masc. (banchage)

[GD : *banchage* ; FEW XV-1, 60b : **bank-*]

I. - "Droit que paie le marchand pour le banc sur lequel il étale sa marchandise"

Rem. Doc.1346 ds GD I, 567a.

II. - "Jurisdiction (?)" : Nul retraict s'il n'est du lignaige du vendeur, et que la chose soit du *banchaige* [ou l. *branchage* ?] dont il appartient au vendeur... (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 253). [R. M.]

BANCHELLE, subst. fém. (banchelle)

[GD : *banchelle*² ; FEW XV-1, 61b : **bank-*]

["Espèce de plant de vigne"]

REM. Doc. 1465 (*pour neuf gerbes de plante qui ont esté mises en la vigne bastarde et en la banchelle*), id. (*pour biner la vigne bastarde et la banchelle*) ds GD I, 567b. [P. C.]

BANCHERESSE, adj. fém. (bancheresse)

[GD : *bancheresse* ; FEW XV-1, 60a : **bank-*]

Cogne bancheresse. "Cognée dont se servent les fabricants de chariots" (GD)

REM. Doc. 1448 (*le suppliant tenant une coignee bancheresse, de laquelle il faisoit ung essieu de charrete*) ds GD I, 567b ; même ex. ds DU CANGE I, 544b, s.v. *banchart*. [P. C.]

BANCHEROT, subst. masc. (bancherot)

[GD : *bancherot* ; FEW XV-1, 59b : **bank-*]

Dimin. de *Lexiques* : *banchier* "Housse placée sur un banc"

REM. Doc 1388 (*pour un grant banquier de drap d'or (...) et pour un autre petit banquerot de drap d'or*) ds GD I, 567b. [P. C.]

BANCHIE, subst. (banchie)

[*FEW XV-1, 58a : **bank-*]

"Partie horizontale d'une marche d'escalier, giron" : Et par la dite chambre entroyt hom en une grant cort et en celle cort y avoyt un grant hom d'or et les *banchies* des degrés estoient toutes d'or pour soustenir les grans seigneurs (Cardenois C., c.1380-1400, 45). [P. C.]

BANCHIER, subst. masc. (banchier¹)

[T-L : *banchier* ; GD : *banchier*¹ ; AND : *bancher* ; FEW XV-1, 59b : **bank-*]

"Tapis, couverture, housse dont on recouvre un banc" : L'inventoire des chambres de tapisserie et paremens. Chambres et tappiz. Premièrement : Une chambre de v eluiua azurée à fleurs de lys, garnie de ciel, de dossier, de coulte pointe, de *banquier* brodé et de troys custodes de zabatiz azuré, avec deux gros carreaux, ung autre long, six petiz, et ung petit dossier à fleurs de lys brodé. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 362). Dossiers, *banquiers* et tappiz de mesmes. Ung petit dossier de camocas blanc, brodé à petiz enffans (...) et y a ung *banquier* de camocaz blanc, tout plain, tenant six aulnes de long et sept quartiers de lé. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 371). A Martin Didele, coustepointier (...) pour sa peine et sallaire d'avoir appareillié et mis à point le *banquier* de drap d'or de madame la Royné : C'est assavoir, y avoir reffait plusieurs trouz qui estoient despeciez, et recousu en plusieurs lieux. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 226). Item, pour la sale il luy faut acheter, pour la haulte desse, un grant doseur avecque les tapis *bankeurs*, quarreaux [- quissons -], tables, briches, table pour hanapes, banques, chaiers, fourmes, scelles, aes, bacins, chauffouers, un yauver pendant (Man. lang. G., 1396, 49). A Colin Bataille, ce jour, pour 2sarges de passe moison, noires, de 5 rayes, dont a esté faite une chambre pour Madame, c'est assavoir le ciel et la sarge du lit, à 6 fr. la pièce, valent : 12 fr. A lui, pour une sarge de 4 rayes dont a esté fait le dossier : 4 fr. (...) A lui, pour 2 serges, chascune de 3 rayes, dont sera fait *banquier* et couverture pour la couche, de 3 fr. pièce, valent : 6fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 90). Item, il laissa à maistre Jehan de Thoisy, archediacre d'Ostrevans en sa dicte eglise d'Arraz, une chambre blanche, garnie de courtines palés de vert et de blanc, avec les *banquier*, couche et appartenances, que l'en mettoit à Paris ou grant galataz de son hostel, les petiz tapiz veluz acoustumez estre devant son lit à Paris, et un tapiz estroit de l'Istoire de Paris. (Test. Parlem. Paris T., 1405, 393). Une chambre de veluel vermeil brodé de bergiers et de brebis et de herbages, garnie de ciel, dossier,

couverture de lit, trois courtines de cendal vermeil et six quarreaux pareils à ladicte chambre, desquelz les deux sont grans et les quatre autres petiz, et dix tapiz parmy la couverture du lit et de la couche et parmy le *banquier* faiz de haulte lice, sans or. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 267). ...ung *banquier* dont le champ est blanc, contenant trois aulnes et demie de long et trois quartiers et demy de large, à une angelocete tenant les armes dudit Cuer, seymé à sa devise (...)
...l'autre tapiz estroit, fait pour servir d'un grant *banquier*, contenant cinq aulnes de long et une aulne et demie de large, fait à gallées et galeoctez et à la devise dudit Cuer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 633). ...nous avons converty (...) le disme que devons en toille, en drap, en coussins, en *banquiers*, en oreilliers (C.N.N., c.1456-1467, 225). ...un *banquiers* vers figurés d'ymaiges, de plusieurs et diverses couleurs. Item, XXV carreaux vers et rouges et de plusieurs autres couleurs figurées. Item, ung marcheipié en la venelle du lit. (Comptes roi René A., t.2, 1461, 301). ...et y avoit deux bancs a deux costéz, destre et senestre, et ung aultre bancq au fronc devant le roy, tous paréz de *banquiers* seméz de fleur de lis d'or. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 33). [R. M.]

BANCHIER, subst. masc. (banchier²)

[GD : *banchier*² ; *FEW XV-1, 62b : **bank*- (?) (?)]

"Celui qui lève les droits de *banvin*"

Rem. Doc.1461 ds GD I, 567c. [R. M.]

BANCHON, subst. masc. (banchon)

[GD : *banchon* ; FEW XV-1, 59a : **bank*-]

"Petit banc" : Lés Ciperis queï tout mort sur ung *banchon*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 84). [P. C.]

BANCHOT, subst. masc. (banchot)

[GDC : *banchot* ; FEW XV-1, 58a : **bank*-]

"Petit banc" : ...1 poiche, 2 *bainchoz* pour seoir sus (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 2).

REM. Doc. 1390 (Dijon, *.I. petit bainchot a seoir sus*) ds GDC VIII, 283a. [P. C.]

BANCLOCHE, subst. fém. (banclouche)

[T-L : *banclouche* ; GD : *banclouche* ; FEW XV-1, 51a : **ban*]

A. - "Cloche du ban, la plus forte du beffroi, qu'on fait entendre dans les grandes circonstances, particulièrement quand on exécute les criminels ou que les troupes de la commune se mettent en campagne" : ...li contes de Saint-Pol vint en le ville à secours et fist sonner le *banclouche* et le puelle asssembler pour aler combatre (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 93). Et se il est trouvé que lidis bourgeois, non mie par se coulpe mais sans cauze raisonnable, ait esté injuriés et li injurians ne viègne mie, on crie publiquement que tout soient appareliet en armes, tant à cheval comme à piet cascuns selonc son estat, pour ailer avoec le bailliu, le Rewart et les eschevins de ladite ville al son de le *banclouche* et escallette. (Hist. Lille T., t.2, 1344, 404). Puis doit ly sires declarer ou faire declarer sa plainte, et chis qui warde sa parole le doit tourner en droit. (...) Et, cely afforat mis en warder, de donc en avant, soit cely meïsmes jour ou I aultre, ly sires porait faire sonner sa *banclouche* et, à planteit d'hommes, alleir alle defoutraine porte de son palais, après basses vespres, et faire, par unck de ses bouttelhons, huckier et appeller le faiteul (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 77). ...le conte de Saint Pol vint en la ville et fist sonner la *banclouche* et la gent asssembler pour aler combatre. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 138). Quant la contesse et cil chevalier entendirent que cil signeur de France venoient pour yaus

assegier, et qu'il estoient assés priés de là, il fissent commander que on sonnast le *ban cloche*, et que çascuns s'alast armer et alast à sa deffense, ensi qu'il estoit ordonnés (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 143). Li bourgeois et li saudoier furent d'acord d'yaus armer, et de partir tantost, et d'aler là où on les vorroit mener ; et fissent sonner la *banclouche*, et s'armèrent toutes gens. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 166).

B. - P. méton. "Droit de faire sonner cette cloche" : ...ja soit ce que ilz soient fondés en corps et en communauté noblement et, à cause de ce et autrement, soient en saisine et possession d'avoir justice et signerie, *banclouche* et banlieue, avoec plusieurs drois, libertés et franchises (Hist. dr. munic. E., t.1, 1370, 377). [R. M.]

BANDAGE, subst. masc. (bandage)

[AND : *bende*]

MAR. "Ce qui sert à lier, à bander" : Trefz, avirons, ancrs, voilles, cordaiges, Barres, guindaiges, cabestans et *bendaiges* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). [A. B.]

BANDE, subst. fém. (bande¹)

[T-L : *bende* ; GD : *bande* ; GDC : *bande*¹ ; AND : *bende* ; DÉCT : *bende* ; FEW XV-1, 111a-b : **bindo*- ; TLF IV, 122b : *bande*¹/*bande*³]

I. - "Pièce, morceau de diverse matière, plus long que large"

A. - Au propre

1. [De métal]

a) "Bande en fer servant à lier, à maintenir" : Colin de Chaumes, pour VII *bandes* de fer, renouer III *bandes* vielles et pour cymenter IIII barilz (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 70). ...ilz ne laisserent en l'ostel de Beauvais estant en la ville meubles quelzconques, et non mie les voirrieres qui ne feussent ostees et les *bandes* de fer a quoy elles tenoient. (JUV. URS., Nescio, 1445, 495).

- En partic. "Bandage d'une roue" : Et tant en chei a referrer [de chevaux] que li fiers failli, et se convint aidier de ceminiaus, de *bandes* de chars et de hastiers de fier et de qievilles. (FROISS., Chron. D., p.1400, 152). ...pour asseoir troys *bandes* à l'une des rodde duddit char (Comptes roi René A., t.2, 1479, 210).

b) "Barre de métal destinée à fabriquer de la monnaie" : Laquelle matiere fondue par icellui Jehannin en une table il mist depuis par *bandes* (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 38).

2. [De bois] "Lien, chacune des poutres obliques reliant le pivot ou la chaise aux soles" (Éd.) : ...reloier le dit molin desoubz, assavoir de y faire et mettre une nouvelle croix et le loyer de *bandes* tout de nouvel (Doc. 1399. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 502).

3. [Dn tissu]

a) "Ruban, bande de tissu (à fonction utilitaire, décorative ou symbolique)" : Puis, vous portez de veloux noir Entour du bonnet une *bande* En signe que devez douloir (Droit actour dames M., a.1466, 485). ...faire couvrechiefz de nuyt, *bandes* et coeffes pour nostre dite petite-fille (Comptes roi René A., t.2, 1479, 120). Minothaire eut Thesee pour viande mors et glouty, rungé et devoré ; S'il n'eust tenu d'Ariadne la *bande*, il estoit mort, transsi et expiré. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 44).

b) MÉD.

- "Bandage pour panser une blessure" : Et cousés l'emplastre sus I drap, et puis lier d'une *bende* neuve (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 371). ...einz me soit celle bone *bende* bien eidant a lier et a tenir les autres medicines, qu'elles ne se bougent de mes plaies

tant ne quant (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 220). Et, quant il sera bien cuyt, le mettre dedanz la bourse dessus dite, et, si chaut come le chien le pourra souffrir, li mettre les coullons dedanz et lier d'une *bende* par entre les cuisses (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 124). Et qui arbaleste bande Qui porte après sur l'oeil la *bende*. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 17).

- "Bande de tissu (ou de crin) passée sous la peau pour assurer un drainage, séton" : Après metés bren de forment en lie de vin ou em bonne cervoise ou en jus d'ortiez griesches, tant que il soit tout espés. Et puis le chauffés au feu et metés en l'enfleüre II *bendes* ou III. Liez sur les costés entre les espauls et le flanc, que la grant vaine du costé ne soit bleicié. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 386).

c) "Bout de tissu pour emmailloter un bébé, lange" : ...Ils firent offrande pour ledit enfant, et y laisserent [au pèlerinage] une des *bandes* de quoy l'enveloppoit à mailoter. (Doc. 1424. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 7).

d) "Bande d'étoffe qui sert de signe de ralliement" : A paines pour le tans nessun prinche n'estoit, Qui ne fust de leur *bende*. Pour che cascuns portoit Une *bende* de drap, de traviens le metoit. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 417).

- En partic. "Bande blanche qui servait d'insigne aux Armagnacs, durant leur guerre contre les Bourguignons" : ...il praticoit grandement avecques les autres qui portoient chacun une *bende*, dont il estoit ambassadeur par le duc de Berry, et portoit celle *bende*, et tous yceulx de par luy. (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 9). Et avoit le duc de Berry (...) espée, dague et hache d'armes, capeline d'acier en la teste (...) et dessus ses armeures une jaquette de pourpre et la *bende* au travers toute semée de marguerites. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 284). En ce tamps mouteplia la puissance du conte d'Armignac, et portèrent les damoiselles de Paris, en grant sollempnité, la *bende* aux festes et ducasses de Paris (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 234).

. P. méton. "Le parti des Armagnacs" : L'an mil CCCC et XI ensuivant, recommencerent ceulx de la *bende* à faire leur mauvaïse vie (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 11).

- *Dessous/sous la bande de qqn*. "Sous le commandement de qqn" : Au seigneur et au cappitaine, Et aux paillars desoubz leur *bende*, Fault donner froment et avoyne (Pac. Job M., c.1448-1478, 186). ...il s'en alloit ou voyage que l'en faisoit par nostre ordonnance ès Espaignes, avec et en la compaignie de ses autres compaignons et archers estans soubz la charge et la *bende* de nostre amé et feal conseiller et chambellan le sire de Fou (Doc. Poitou G., t.2, 1476, 69). Pour que sommes soubz vostre *bende*, Chascun de nous obeÿra A vos commands et vous suyva (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 300).

- *Porter la bande de qqn*. "Défendre la cause, prendre le parti de qqn" : ...Et seroit le peuple abusé de soy mettre soubz la baniere D'un roy qui en quelque maniere, Ne luy pourroit porter sa *bende*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 208). ...Avez vous ja en oubly mis Joseph, nostre fort adversaire Qui tant nous a voulu meffaïre Pour porter la *bende* Jhesu ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 397).

e) HÉRALD. "Figure de l'écu : large raie oblique dirigée de la droite en haut vers la gauche en bas" : ...estoit d'argent à une *bende* de geules, à six merlètes noires, trois desous et trois deseure. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 233). Et si en ay un autre [parement] et ma coste d'armes (...) qui est de satin cramoisy, tout semé de branlans d'or esmaillié de rouge cler a une grant *bande* de satin blanc (LA SALE, J.S., 1456, 90). ...et ledit d'Avanchier

combattit en salade et gorgerin de forte maille, et avoit vestu sa cote d'armes ; et ses armes estoient parties en pal d'argent et de gueules, à une *bande* d'or. (Faits Lalaing K., c.1470, 231).

B. - P. anal.

1. "Bord, côte, rivage, frontière maritime"

a) Au plur. : ...il s'en vinrent tout flotant les *bendes* de Normendie et querant les aventures. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 71). ...sus le soir, li vens les retourna et leur fu tous contraires, et les bouta, vosissent ou non, ens es *bendes* de Cornuaille. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 210). Et aloit et couroit renommée sus les *bendes* de celle mer de Flandres et de Zellandes que il se tenoient là en attendant le venue de la jone dame. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 166). "Encores n'ont li Englès dessus les *bendes* de mer mouvant de l'Escluse jusques à Bourdiaux, excepté Callais, Chierebourc et Brest, nulle entrée par où il puissent passer en France." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 263). Et faisoit on (...) toutes autres pourveances appareillier selonc la marine, en mouvant de Harflues en venant toutes les *bendes* et les costières de mer jusques à l'Escluse. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 186). Cheste guerre de Flandres (...) avoit duret près de set ans, et tant de malefisses en estoient venu et descendu, que che seroit mervelles à recorder (...) Toutes les *bendes* de la mer, de soleil levant jusques à soleil esconsant, et tout le septentrion s'en sentoient. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 283). Si se departirent chil dit esqumeur des *bendes* de France et ceminerent au travers de la mer, et vinrent, avoecques le vent et la maree, ou havene de Hantonne (FROISS., Chron. D., p.1400, 306). Et ainsky, en costoiant assez doubtablement les *bendes* d'Engleterre (...) sans aucune male fortune turrèrent avant (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 177).

b) Au sing. : ...et singlèrent toute la *bende* de Seville et entrèrent en la mer de Portingal (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 139). Quant il furent là venu et arivé, il quidièrent estre sauvement venu, mais non furent, car li Normant avoient par mer nouvellement courut par celle *bende* là et porté, sicom on dissoit, à Zelandois grant damage. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 177). ...il sievirent la *bende* de la mer, et prissent terre assés priés de Camperle. (FROISS., Chron. D., p.1400, 538).

2. "Frontière terrestre" : "Item, le chastiel et le ville et la signourie de Calais, le chastiel, le ville et la signourie de Merk (...) avoech tières, bois, marès, rivières, rentes, signouries, advoesons d'eglises, et toutes aultres apertenances et lieux entregisans dedens les mètes et *bendes* qui s'ensievent." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 9). Longtemps a esté et se sont tenu en hayne les Guerlois et les Brabançons. Si sont ces pays marchissans sus aucunes *bendes* l'un à l'autre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 142). [Geffroy Teste-Noire] avoit tenu longtemps la garnison et fort chastel de Ventadour, en Lymosin, sus les *bendes* d'Auvergne et de Bourbonnois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 189).

3. "Côté, partie, région" : Item, il y a encore de l'autre *bende* de la ville deux autres portes, ouvertes chascun jour (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 108). ...affin de euitier toulz vices, et estre vertueulx, et que à la fin de leurs iours puissent acquerir vie permanable, Iehan de Bethencourt, cheuallier, nez du royaume de France, entreprit ce voiage à l'oneur de Dieu, et au soutenement et accroissement de nostre foy, ès parties meridiennes, en certaines isles qui sont sur celle *bende*, qui se dient les isles de Canare (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 1-2).

II. - À la bande de + inf. "Prêt à" : ...car ilz estoient tres grant gens armez en toute ordonnance de bataille, les arbalestiers tous a la *bande* de tirer (Bouciquaut L., 1406-1409, 261).

Rem. Comme il s'agit d'arbalétriers sur le point de tirer, *bande* se rattache ici au verbe *bander* (une arme). [P. C.]

BANDE, subst. fém. (bande²)

[GDC : *bande* ; FEW XV-1, 53b : *bandwa* ; TLF IV, 123b : *bande*²]

A. - "Groupe de personnes, compagnie de gens"

1. "Groupe de personnes (réunies par affinité, par un point commun)" : ...car quant l'en voit gens qui par amour compaignent l'un l'autre l'en dit volentiers vela une *bende* et tout cotichié ou coutiches *bende* ou *bendes* est toute une mesme signifiante. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 501). Certes la turbe de ceulx [les damnés] est longue et grande, Et moult y ha de suppos en la *bande*. (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 345).

2. "Groupe de personnes (réunies par un objectif commun)" ; d'où "parti, camp, faction" : A paines pour le tans nessun prinche n'estoit, Qui ne fust de leur *bende*. Pour che cascuns portoit Une *bende* de drap, de traviens le metoit. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 417). ...et tant firent le duc d'Orléans et ceulx de sa *bende* que ilz gouvernèrent du tout le roy et le duc de Guyenne. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 71). ...avoient delibéré et juré sur le Saint Sacrement de l'autel, à eulx baillé par l'arcevesque de Cantorbier, qui estoit de leur *bende*, que tous ceulx qui estoient du conseil dudit roy Richard seroient tous trahiz et penduz (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 44 r°).

- *Avoir qqn de sa bande.* "Avoir qqn avec soi, de son parti" : La soeur de Pantus estoit pour lors au chastel de la cité et avoit la plus part des nobles hommes du païs de sa *bende* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 297).

- *Tenir la bande de qqn.* "Prendre le parti de qqn, se ranger parmi ses partisans" : ...et plusieurs autres chevaliers et barons de plusieurs pais tenans la *bande* et partie desdis ducs d'Orléans et de Berry. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 221). Je m'en voys porter les nouvelles A tous ceulx et a toutes celles Qui tenent la *bande* de nous. (Pac. Job M., c.1448-1478, 394). : ...pour vous signifier de par nous que en acquittant vostre loyaulté envers nous (...) et que en vous en avons nostre confiance, vous ne donnez adherence à nostredit frere, ne à ceulx qui tiennent sa *bande*, ne pareillement leur faictes ouverture, obeissance, ne baillez conseil, confort ou aide (Lettres Louis XI, V., t.2, 1461-1465, 250). Mais disent une grant folie, que si Dieu avoit filz, que tout le monde seroit en peril et dissencion, et pourroit estre le filz inobedient au Pere, dont aucuns tiendroient sa *bande*, et les autres du Pere dont il en pourroit a venir de grans maulx. (Pèler. D., 1486, 390).

- *Tenir bande (et partie).* "Prendre le parti d'une faction, être partial" : ...si cuideroient et pourroient penser que je tenisse *bende* et partie (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 65). ...onques son seigneur et son maistre ne fut en ce royaume parciel, ne avoit tenu *bende*, et aussi n'avoit villes ne chasteaulx contre le roy envay ne ocupé (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 405).

- *Ne tenir part ni bande* : Si n'estoit favorable a nul, par corrupcion ne par quelconques familiarité, tenir part ne *bande* (Bouciquaut L., 1406-1409, 197).

3. "Groupe de comédiens, troupe de théâtre" : ...les bouquines de Marseille sont venues souper et couchier à Gardane, en compaignie de cinquante ou soixante chevaux, et tant de leur part

que de la *bande* de l'Espousat, le lendemain après disner, s'en sont tous allés à Aix (Comptes roi René A., t.3, 1473, 41).

- *Farce de bande.* "Farce composée par une troupe tout entière" : Pour tous metz, Nous demandons farce de *bande*. (Copp. lard., a.1488, 164).

B. - ART MILIT.

1. "Troupe d'hommes armés (de dimension très variable) servant sous une même bannière ou réunis occasionnellement pour une équipée" : Car chascuns [des barons] tenoit une *bende*, Chascuns vouloit avoir prebende Et tenir le royaume en bail (DESCH., M.M., c.1385-1403, 304). ...il desmontoit ses adversaires et remontoit ceulx de sa *bende* (Comte Artois S., c.1453-1467, 11). Laquelle *bende* des Suisses laissa ledit chemin et tira au dessus vers le bois, tant qu'elle fut au costé dudit duc de Bourgogne (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 88). ...ce jour il se abutina à IIII ou V *bandes*, et en chascune *bande* avoit VII ou VIII ou X hommes ; et toutes les *bandes* gaignerent peu, excepté luy. (BUEIL, II, 1461-1466, 96). Ung jour fut entrepris à Paris de nous venir combatre (et croy que le roy n'en delibera riens, mais les capitaines) et de nous assaillir de trois costéz : les ungs devers Paris, qui devoit estre la grant compaignie, une autre *bande* devers le pont de Charenton (COMM., I, 1489-1491, 71). Les autres demourèrent auprès de Verseil environ à dix mil ; et ne fut point conseillé le roy de laisser joindre ces deux *bandes* où ilz estoient bien vingt deux mille (COMM., III, 1495-1498, 238). [Ex. pasim] J'ay à ceste heure eu nouvelles des gens d'armes que j'avoie mandé à Amyens, et m'en vient une *bande* de IIc lances qui seront ennuyt au giste environ Noyon. (LE CLERC, *Interp. Roie*, c.1502, 323).

2. "Subdivision d'une compaignie" (synon. *chambree*) : Et quant ledit Roy de Quinarie fut près ledit villaige d'Arnay avecques sadicte compaignie il les fit logier par fourriers et fut baillié ledit villaige d'Arnay pour trois *bandes* ou *chambrees* pour les logier (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 422).

3. Au plur. *Par bandes.* "En groupes séparés" : Adont les sieuvirent environ deux cens chevaliers tant qu'ilz vindrent en la place. Lors se voulurent par *bendes* partir, mains Ponsçonnet leur destourba, disant que le tournoi estoit commun (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1131). Nous les trouvasmes ja separéz, et se departoynt par *bendes* et en desordre, comme peuple mal conduyt. (COMM., I, 1489-1491, 98). ...et s'en allerent secretement par *bandes*, les ungs par ung lieu, les autres par ung autre (Jehan de Paris W., 1494-1495, 26).

C. - "Querelle, division" : Après, pour les *bandes* et brouilliz de la maison du roy sondict père, il se retira au Daulphiné, qui estoit sien, où beaucoup de gens de bien le suyvirent, et plus qu'il n' en pouvoit nourrir. (COMM., II, 1489-1491, 328).

- *Être de bande.* "Entrer en conflit" : Bonne la quiers [la femme] ? Dieu la te doint ! Donques la conscience amende, Que Dieu tes pechiez te pardoint ! Aultrement vous serez de *bende* ; Force est que Malice contende Et combatte encontre Bonté. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames* III, D., 1440-1442, 26).

- *Faire bande (et lice) à/contre.* "S'attaquer, s'opposer à" : En maint pais sont esmut et dispert [les peuples], Soudainement font leur *bende* et leur lice Contre les bons, et rendent benefice de cruauté (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 267). Et la gist ma destruction, Qui ay servi treslonguement, Et fault verificacion, Dont je fineray lentement Aux generaulx, se prestement Mes seigneurs n'y font *bende* et lice (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.6, c.1370-1407, 269). Envie court a tout sa hopelande, Mais en despit de la vielle truande,

Vueil de Leesce estre vray soudoier ; Se m'espée ay je li feray grief *bande* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 77).

. *Porter/tenir bande à qqn.* "Résister à qqn" : Car tu as gagné la bataille. Sathan, ton adverse partie, S'en va desconfit, je t'affye. Pource que luy as tenu *bande*, O nous seras, quoy qu'il actende, En la gloire de paradis (Pac. Job M., c.1448-1478, 381). ANNE. ...Et quant la chose se fera Et que aucuns sa partie tendront Ou qui sa mort vengier voudront, Vous et nous, de vouloir commun, Nous tendons et serons tout ung Pour porter *bende* a tous venans. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 353).

REM. Le partage entre *bande*¹ (étym. **bindo*) et *bande*² (étym. *bandwa*) n'est pas toujours nettement tranché. Il y a des interférences entre la bande d'étoffe qui sert de ralliement et qui peut désigner par méton. le groupe des pers. ralliées (*bande*¹) et les sens de *bande*², d'autant plus que l'étym. de *bande*² (*bandwa*) est à l'origine de mots comme *banderole* (FEW XV-1, 55, *bandwa*). [P. C.]

BANDÉ, adj. (bandé)

[T-L : *bender* ; FEW XV-1, 113b : **bindo*-]

A. - HÉRALD. [De l'écu et de ses figures] "Traversé de plusieurs bandes, décoré de bandes transversales" : Fuiiez celui qui porte le noble escu *bandei* D'or et d'azur par tierz, entour bourdei de gueles (Gir. Ross. H., c.1334, 129). Lendemain au matin (...) Montèrent ly baron ; bien furent acesmé. (...) Armé de toutes armes, (...) Les lances ens ès puins et l'espée au costé, Les escus à leurs cols, qui bien furent *bandé* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 350-351). ...car quant l'en voit gens qui par amour compaignent l'un l'autre l'en dit volentiers vela vne bende et tout cotichié ou coutiches *bendee* ou bendes est tout vne mesme signifiace. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 501). Le seigneur des Armoises, qui portoit geronné de XII pieces d'or et d'azur. Le seigneur de Ludres, *bandé* de VJ pieces d'or et d'asur. (LA SALE, J.S., 1456, 200). Sur l'un des carrez de ladite volte estoit, plus a la veue et au jour que pluseurs autres qui la pendoient cza et la sur la porte, ung escu bel et large, assez frais et non trop, lequel estoit *bandé* d'argent et de gueulles (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 130).

B. - Empl. subst. "Celui qui porte une bande, un bandeau (signe distinctif des Armagnacs)" : Et les faulx *bendez* Armignaz commencerent à faire tout le pis que ilz povoient (Journal bourgeois Paris T., 1411, 11). ...le jour saint Mathieu ensuivant, [fut] deffermée la porte Saint-Martin qui avoit esté murée par commandement des *bandez* (Journal bourgeois Paris T., 1413, 45). Et ce pendant ceulx qui devoient garder la ville, comme le roys Loys, le prevost de Paris et leurs *bandez*, firent et ordonnerent une tres grosse taille (Journal bourgeois Paris T., 1414, 50). [R. M.]

BANDEAU, subst. masc. (bandeau)

[T-L : *bandel* ; GDC : *bendel* ; AND : *bendel* ; FEW XV-1, 112a : **bindo*- ; TLF IV, 125a : *bandeau*]

A. - "Pièce d'étoffe longue et étroite (servant à protéger, à maintenir, à serrer...), bandage" : Et le gentilz Guichart ses *bendiaux* restrainti (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 313). ...ses plaies lui escriverent, et en yssi le sang a grant randon parmy les *bendeaux*. (ARRAS, c.1392-1393, 119). Et prenés ung *bandel* qui comprengre tout le ventre et soit le drapel de couton et y mettés pouldre de mastic et de encens (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 15). ...une canne de bordat pour faire les *bandeaux* pour le chien qui est malade. (Comptes roi René A., t.3, 1476, 276).

- *Faire bandeaux à qqn de qqc.* "Entourer qqn de qqc. (comme de bandages)" : Faiseurs de laiz, de motés et rondeaux, Quant mort sera, vous lui ferez chaudeaux ! Ou [le pauvre Villon] gist, il n'entre escler ne tourbillon ; De murs espoix on lui a fait *bandeaux*. Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68).

B. - En partic.

1. "Lange" : Et la incontinent en ung moment le berceau, les *bendeaux* et drapeaux dont il estoit envelopé furent mis en feu et en flamme et tourne en cendre, affin qu'il apparust evidamment a tous que le feu et flamme du bois et la chaleur du feu et des pierres ont peu destruire et devourer chose dure, mais ilz n'ont peu bleschier ce tendre enfant (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 67).

2. "Bande d'étoffe servant à décorer" : La ville estoit tendue et acoustree Parmy les rues a grant tapisserie De couvertures (...) Et de drap d'or plusieurs riches *bendeaux*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143).

3. LITURG. "Bande d'étoffe ceignant le front des nouveaux confirmés" : ...ledit evesque lui fist dire le vers de Dominus pars, lui donna une buffe, et le conferma d'un *bandel* environ le front, et du cresse aussi, et que, paravant ce, il avoit leu en un livre là où il avoit esté examiné par un preste (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 245). ...[il] dist que par l'evesque de Picardie que l'en dit de Beauvaiz lui fu jà pieçça donné couronne en la ville de Bruicelles, en la grant eglise, lui fist dire le vers de Dominus pars, lui donna une buffve, et le fist lier la teste d'un *bendeau* de toille. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 294). [R. M.]

BANDELER, verbe (bandeler)

[GD : *bandeler* ; FEW XV-1, 112b : **bindo*-]

Empl. trans. "Bander (une blessure)" : Si fu messires Fernagus, Par lui et par son escuier, Mis a point tant que dou loier Le bras brisiet et asteler, Et le vont moult bien *bandeler* (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 101). Et le present entre leurs bras et l'emportèrent là dedens le fort : se li recousirent, *bandelèrent* et rapparillèrent ses plaies (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 174). [Autre ex. p.52] [P. C.]

BANDELET, subst. masc. (bandelet)

[*FEW XV-1, 112b : **bindo*-]

"Bandeau (pour coiffure féminine)" : Et, pour chou qu'on ne le vous hoste, Ly meterez de mes tourés Et coevrequiez et *bandelés*, Sy vestira me viesle cappe. (Dit prunier B., c.1330-1350, 87). [P. C.]

BANDELLE, subst. fém. (bandelle)

[GD : *bandele* ; FEW XV-1, 112a : **bindo*-]

"Bandeau"

Rem. Ex. d'afr. et *Grant herb.* ms., c.1450, ds GD I, 568b. [R. M.]

BANDER, verbe (bander¹)

[GDC : *bander* ; AND : *bender* ; DÉCT : *bender* ; FEW XV-1, 113a : **bindo*- ; TLF IV, 126a : *bander*]

I. - "Couvrir d'une bande, d'un bandage, d'un bandeau"

A. - Empl. trans.

1. "Serrer (une plaie, une partie du corps blessée...) d'un bandage" : Quant li mort furent enterré Et tuit li navré defferré Des viretons et des sajettes Que li Turc leur avoient traites, Et que leurs plaies remuées furent, lavées et *bendées*, Le prince et sa gent reposerent, Qu'onques Turq ne s'i opposerent, Car tuit avoient fait la

vuide. (MACH., P. Alex., p.1369, 169). Et le amenèrent moult foible et fort navré au dehors des batailles, dalés une haie pour li un petit refroidier et esventer, et le desarmèrent au plus doucement qu'il peurent, et entendirent à ses plaies *bender* et loier, et rekeudre les plus périlleuses. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 46). Sa playe d'estroite maniere Fait *bander*, si que soit estanche. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 105). Marsilles si sent le coup, s'a la resne tiree, Au dehors de l'estour fut la teste *bendee* (Galien D.B., c.1400-1500, 101).

2. "Couvrir (les yeux) d'un bandeau" : Le Credo ly fist dire mot à mot apriés ly ; *Bender* ly vot les yeux (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 297). Et premierement Mescreance clost et *bande* les yeulz de l'ame, affin que jamais ne voye ou congnoisce misericorde pour l'appeller. (GERS., Purif., 1396-1397, 66). Ilz voient bien les laz qu'Amours leur tendent, Maiz de leur gré dedens les laz se rendent. Plaisir, Desir, ces deux les yeulx leur *bendent*, Si font hommage Et vont cherchant leur tresplaisant dommage, Vueillent ou non. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 160). Durant qu'on a les yeulx *bandez* Il y faict si bon sur le brun. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 24). Les yeulx *bendés* auras trestous Et, se trouver le peux [un *blanc* attaché au front, en manière de jeu] aux dens, Il sera tien. (Tr. Men., c.1480-1500, 289). SECOND TIRANT. Il fault que les yeulx... TIERS TIRANT. On luy *bende*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 342).

- [En partic. à un condamné à mort] : Suer, preste moy ton cuevrechief, Pour *bander* les yeulz de mon chief. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 145). Mort bieu tu fais or de [l. orde] grimasse Sa, *bander* te veux icy les yeux En despit de ton dieu jesus (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 60). ROMMAIN, sur le decolouer. Laisse moy faire ma priere A Jesu-Crist, le fruit de vie. (...) FIERAMORT. Je te l'acors, quant pour le cas, Mais haste toy tout en cest heure. Fay tost, plus icy ne demeure, Et puis te *benderay* les yeulx. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 241).

- *Bander qqn*. "Couvrir les yeux de qqn avec un bandeau" : ...menez es bois loing de leurs maisons, telement que ilz ne savoient où ilz estoient pour ce qu'ilz avoient esté *bandez* (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 347).

. *Bander qqn par les yeux* : Et puis s'en ala mettre à deux genolz dessus ung petit carreau de layne aux armes de ladicte ville, qu'il mist à point et remua de l'ung de ses piez, où il fut ilec diligemment *bandé* par les yeux par ledit Petit Jehan, tousjours parlant à Dieu et à sesdiz confesseurs et souvent baisant ladicte croix. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 360).

3. "Orner qqc. de bandes" : Les dames furent orfrisies, Drut perlees et bien croisies, Et li signeur avoient cor D'ivoire *bendé* de fin or. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 63). Et la sont (...) Li garnement a or *bandé* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 139). Et apprez entra messire Guillaume Jouvenal, chancellier de France, qui estoit monté sur une haquenée blanche, qui estoit vestu de robbe, manteau et chapperon d'escarlatte, fourrée selon l'estat royal, devant lequel ung homme de pied menoit un haubby d'Irlande, sellé d'une selle à femme, qui avoit une couverture de velours, couverte de fleurs de lys d'or, et sur icelle selle y avoit ung coffret *bendé* d'or, d'ung pied de long ou environ, dedens lequel estoient les seaulz du Roy. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 236-237). Pour avoir doublé et mis à point ung pourpoint à armes pour mon avant dit S et *bendé* le corps et ses manches de satin figuré parmi la toille (Comptes Lille L., t.1, 1454-1455, 448). Aussi avoit vestu ung sayon de drap d'or, bordé et *bendé* de veloux noir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 254).

4. "Munir qqc. de bandes (de fer)" : Ces ribaudiaux sont brouettes haultes, *bendées* de fer, à longs picos de fer devant en la pointe, qu'il font par usage mener et brouetter avec eux. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 224). ...ung grant coffre de cuyr à feste *bandé* de fer blanc (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 624). ...deux grans coffres *bendez* de fer et estoffez de serrures, clefz, anneaulx et autres choses y servans (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 101).

5. P. anal. "Envelopper (comme d'un bandeau)" : Des mantiaux d'escallate le vont mont bien *bendant*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 308).

B. - Part. passé en empl. adj. HÉRALD. [De l'écu et de ses figures] V. *bandé* "Traversé de plusieurs bandes"

II. - P. anal. [Anal. avec l'idée de tension qui est dans l'action de serrer un bandage] *Bander* (un arc, une arbalète...). "Tendre avec effort" : ...une arbaleste d'acier, que icellui de Curzay avoit toute *bandée* et le vireton dessus. (Doc. Poitou G., t.8, 1447, 429). Les dessus nommez de ladite garnison délaissent en icelle place toute la grosse artillerie, et autre que homme de guerre ne peut porter, et dont il ne se peut ayder sur sa personne seulement, et qui n'est point portative à cheval et à pié, et par espécial arbalestes qu'on ne peult *bander* aux reins. (Doc. 1451. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 273). ...et fist ledit de Fieffes descendre à pié sept ou huit archiers, et *bender* leurs ars et mettre leurs fleches en coche (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1453, 432). ...ledit maistre Hector et deux autres compaignons tenans arbalestes *bandées* alèrent à l'encontre de ceulx qui estoient venuz à cheval (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 163). Quant Herculés et Jason eurent ratains ces Centaures, ilz avoient chascun un arc qu'ilz *benderent*. Puis escrierent les yvrongnes a mort et tirerent sus eulz (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 130). A Guillaume du Jardin, tapissier dudit sr - pour douze arcs à jalets, où il y avoit à chascun un fer ou millieu (...). Item, pour six arbalestes d'acier à jalets, le poliez à les *bender*, cordes et autres choses à ce nécessaires (...). Item, pour deux moles à faire jalets (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 359). Le grant baudrier avecques le guindage Pour a deux coups l'arbaleste *bender* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 213). Et, le landemain, saillit ung arbalestrier avecquez son arbaleste *bendée*, lequel fut prins dudit Vigier. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 191). [R. M.]

BANDER, verbe (bander²)

[GDC : *bander* ; FEW XV-1, 54a : *bandwa*]

I. - Empl. pronom.

A. - [De pers.] "Se liguier, s'accorder, s'unir" : *Bendez* vous contre la faerie Quant [ils] vous auront desbousés (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 335). Autres suppoz, qui n'y sont mye, Si [var. Se] vont avec Martin *bander* [var. *bauder*]. (Serm. Choppinerie K., c.1462, 147). Vertu de Dieu, comment ces deux me mordent ! Sainte sant Dieu, vecy grant reverie Comment tous deux se *bendent* et acordent En reprenant guerre et gendarmerie ! (GAGUIN, Déb. labour. T., c.1480, 359). Messeigneurs, vous diray le cas Pour quoy nous vous avons mandez, Que nous voulons, en tous estas, A vous estre uniz et *bandez*, Sans riens faire ne commander Chose qui soit (qui) [que] porte branle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 144).

- [D'une collectivité] "Se répartir, se diviser en partis" : ...et par telles manieres se commença à *bander* le royaume de France, les ungs pour le Roy Charles, le pere, et les aultres pour monseigneur le daulphin, le filz (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 420).

B. - [D'une pers.] "Se mettre en campagne en rassemblant ses partisans" : Mes amys, je vous ay mandez Pour se puant huillier Caresme Qui chascun an se vient *bander* Pour contrarier a moy mesmes. (Bataille st Pens. A., a.1485, 31).

II. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

A. - Adj. *Estre bandé à/avec qqn*. "Être uni, associé, allié à qqn" : Dit que raison est que l'abbé ait sa clef du tresor, et la bailla a qui bon lui sembla, car danger seroit, actendu que tous sont *bandez* contre lui, que le tresor ne se diminuast (Doc. 1445. In : Ch. Samaran, Bibl. Éc. Chartes, 104, 1943, 16). ...Avecques luy sont tous *bandez* ; Reste Salomon, que vecy, Qui n'est point mandé. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 256).

B. - Subst. "Personne ralliée à telle cause, tel parti (ici, au duc de Berry)"

Rem. Doc; 1410 (*le duc de Berry et ceux de son party portoient une bande, dont ils furent appellez Bandez ou ceux de la bande*), 1412 (*fut commencé par les Bandez une confrairie de S. Laurens aux Blans-manteaux, et disoient que c'estoit la confrairie dse vrays et bons Catholiques envers Dieu et leur droit seigneur*) ds DU CANGE I, 546a, s.v. *banda*¹. [P. C.]

BANDEREAU, subst. masc. (bandereau)

[GD : *banderel* ; FEW XV-1, 112b : **bindo-*]

"Cordeau"

REM. Doc. 1417 (Béthune, *banderiaux d'arbalestes*), 1419 (Noyon, *pour les bandriaux de la fierte St Elloi*) ds GD I, 568c. [P. C.]

BANDERET, subst. masc. (banderet)

[GD : *banderet* ; FEW XV-1, 54b : *bandwa*]

"Officier chargé de conduire les milices en portant leur bannière"

REM. Doc. 1370 (Fribourg, *li troys banderetz de nostre ville*) ds GD I, 568c. [P. C.]

BANDERETTE, subst. fém. (banderette)

[GD : *banderette* ; FEW XV-1, 54b : *bandwa*]

"Petite bannière héraldique" : Et quant l'on en servira, que sur chescune torte soit mise une *banderete* des armes d'un chescun seigneur qui de cestes tortes parmesynes sera servi. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 159). [P. C.]

BANDEROLE, subst. fém. (banderole)

[GDC : *banderole* ; FEW XV-1, 55b : *bandwa* ; TLF IV, 127b : *banderole*]

"Bande d'étoffe flottante terminée en double pointe" : ...pour façon de LXXII *banderolles* pour mettre sur les sallades des archers et crannequiniers estans en la compaignie dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1451, 262).

V. aussi *bannerole* [E. P.]

BANDIE, subst. fém. (bandie)

[GD : *bandie* ; FEW XV-1, 54a : *bandwa*]

"Ligue, complot" : ...voulons et ordonnons par ces presentes, que doresnavant ne se face ou soit faict aucune guerre, *bandie* ou partialité entre lesditz nobles ne autres quelzconques noz subjectz (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 50). [P. C.]

BANDIER, subst. masc. (bandier¹)

[GD : *bandier*¹ ; *FEW XV-1, 113b : **bindo-*]

[Dans un contexte grivois] "Sorte de mécanique pour bander le crennequin (arbalète) et p. métaph., membre viril" : Et vous, championnes d'amours (...) On dit que plus vous ne daignez Porter tissus, ne gris, ne vers, Mais seulement vous vous saignez De *bandiers* de velours couvers. *Bandiers* sont engins bien divers, Ce sont instrumens fort soudains Pour tendre crennequins a nerfz, Coup a coup pour bender aux reins. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 158). [P. C.]

BANDIER, subst. masc. (bandier²)

[FEW XV-1, 51b-52a : **ban*]

"Garde-champêtre"

REM. Doc. 1406 (*seurvint un messier ou Bandier, qui gaga le suppliant d'une brebis*), (*Bandiers jurez ou messieurs [l. messiers] de la ville de Narbonne*) ds DU CANGE I, 547a, s.v. *banderius*. [P. C.]

BANDIERE, subst. fém. (bandière¹)

[GD : *bandiere* ; GDC : *bandiere* ; FEW XV-1, 54b : *bandwa* ; TLF IV, 128b : *bandière*]

A. - "Bannière"

- MAR. "Bannière, pavillon d'un bateau" : ...en attendant le grant secours, envoyer deux navires legiers aux *bandieres* de Savoye, tirans la voye de l'isle de Sicille, et que de nuyct elles calassent au port dudict Gayette. (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 74).

Rem. FENNIS, *Gal.*, I, 318.

- "Bannière héraldique" : ...si demande le maistre queux les heraux et leur demande leur seigneur qui seront en la dicte feste et quelles armes ung chescum de eulx a, affin que les dictes armes se mettent en banderés, pour mettre sur chescune hure la *bandiere* du seigneur devant qui elle sera mise. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 141).

B. - "Troupe placée sous la même bannière"

Rem. Doc.1372 (Fribourg, *banderi, bandeyri*) ds GD I, 568c. [R. M.]

BANDIERE, subst. fém. (bandière²)

[]

"Nuque (?)" : Dyable, tourne moy quatre tours La teste sen davant deriere. Ne me saura tu la *bandiere* Du col tranchier, dyable d'anfer ? (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 296). [J.-L. R.]

BANDIN, subst. masc. (bandin)

[*FEW XV-1, 112a : **bindo-*]

"Bande" : ...se leur bon plaisir est de touchier à l'un des deux dessusdis escus, c'est assavoir à l'escu blanc, à le *bandin* de veling vermeille (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1453-1460, 252). [P. C.]

BANDIR, verbe (bandir)

[GD : *bandir*¹ ; *FEW XV-1, 54a : *bandwa*]

Empl. pronom. "Se liguier" : ...que nulz (...) ne se *bandissent* les ungs contre les aultres, aux champs ne à la ville, sur penne de la hart (AUBRION, Journal L., 1490, 254). [P. C.]

BANDOULIER, subst. masc. (bandolier)

[GDC : *bandolier* ; FEW XV-1, 56a : *bandwa* ; TLF IV, 130b : *bandoulier*]

"Voleur de grands chemins qui agit en bande"

REM. Doc. 1466 (*lequel Vincent estoit bandelier, larron, reyneur et blafemeur de Dieu*) ds GDC VIII, 284b. [P. C.]

BANDON, subst. masc. (bandon)

[T-L : *bandon* ; GD : *bandon* ; AND : *bandun* ; DÉCT : *bandon* ; FEW XV-1, 49b : **ban*]

A. - "Pouvoir, discrétion, permission, liberté" : Mes biens met touz en ton *bandon* Et te mez a garder mon lieu. (Mir. parr., 1356, 14). Se m'aist ores Dieu que je sens Mon cuer si hors de mon *bandon* Que, quoy que soit, folie ou sens, Puis que je le donnay en don - Et n'eusse jamais guerredon - Il me convient en ce point vivre. (CHART., D. Rev., a.1424, 315). NATHALIE. Je vous prie, amis, que *bandons* Me donnez de moy mettre ou feug Avec ces corps en cestuy lieu ; Car crestienne suis et seray, Ne ja ne m'en departiray. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 161).

- À son *bandon*. "À son gré, en toute liberté" : Conforter ne donner chastoy Ne t'en puis pas [du péché] a mon *bandon* (Mir. parr., 1356, 43). Or li ay je volu donner Moi meismes tout a son *bandon* (Mir. Amis, c.1365, 24). Et entrèrent iceulx François dedans ladite ville avecques leurs vivres tout à leur *bandon*. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 145).

B. - "Liberté désordonnée, indiscipline, absence de retenue" : ...mais l'arrogance et orgueil et grant *bandon* que la a pris le commun peuple, en qui communement n'a grant raison, ne laisse aux bons et sages user de leurs vertus (Bouciquaut L., 1406-1409, 181).

- *Mettre à bandon*. "Abandonner, livrer à l'abandon" : Qu'est ce aultre chose fors mettre tout a *bandon*, et oultre nature provoquer le monde a superflut delit et a commune et publique luxure ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 123).

C. - Loc. adv.

1. À *bandon*. V. *abandon*

a) "À discrétion, librement" : Faites de moy tout a *bandon* Vostre plaisir. (Mir. st Panth., 1364, 368).

b) "À discrétion, à profusion, abondamment, copieusement" : Tres bel et bon, toudis vueilliez m'avoir En loyauté, et je tiens qu'a *bandon* De doulz plaisirs arons en cel espoir (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 58). Tous autres fruitz ont a *bandon* : Capendu, roueau, jalemain, Quierville, mainfroy et parmain (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 215). ...comme souvent chose eue en dangier est trop plus cher tenue que celle qu'on a a *bandon* (C.N.N., c.1456-1467, 415). Doncques reposerent les vassaulx dessusdiz et si laisserent leurs houstesses toute la nuyt peschier a leur bel *bandon* (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 108). Je te requier pardon, Syre Dieu debonnayre, J'ay pechie a *bandon*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 74). CAYPHAS. (...) Et se nunlz vien, se le prenés, Et vaillant vous monstree a grand hastes, Et les tués tous a vous haches. Faictes leurs fors seignier la teste, Vous estes chevaliers de geste, Or le gardés de telles manieres Que vous frappés de grant manieres Et frapés grand coubz a *bandon* Et n'ayés de nunlz pardon. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 135).

c) "Vivement" : LE IIIe CHEVALIER. Faire le nous convient tantost [détacher un prisonnier], Et a *bandon* je le menray, Comme vous, en main de justice. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 130).

2. À *par grant bandon*. "À discrétion, en très grande quantité" : Je vous dis que jamais preudom Ne quiet a Dieu misericorde Devostement, qu'a grant *bandon* Incontinant ne luy acorde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 423).

- [A propos d'une matière liquide] "A flots" : En disant ces parrolles, le sang lui hyssoit du nez par si grant *bandon* que on ne la pouoit estanchier. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 376). [R. M.]

BANDURE, subst. fém. (bandure)

[T-L : *bandeure* ; GD : *bandeure* ; AND : *bandure* ; *FEW XV-1, 114a : **bindo-*]

"Bandage" : ...ne qe nul orde delit ne me puisse toucher la plaie des mayns desore par la vertue de celle bel *bandure*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 219). [H. G.]

BANE, subst. fém. (bane)

[GD : *bane*¹ ; FEW I, 238b : **bannom*]

"Corne, os du crâne des boeufs, des cerfs, des chèvres..." : Et quant ilz furent en la sale, si voient a un des boux une perche qui estoit de la *banne* de la licorne, et ot dessus estendu une piece de veloux, et fut l'esprevier dessus, et le gant emprez lui. (ARRAS, c.1392-1393, 303). ...ung chandelier de *banne* de serfz. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 298). [R. M.]

BANER, verbe (baner)

[FEW I, 239a : **bannom*]

Empl. intrans. [D'un bovidé] "Mugir" : *Baner* mugir et appartient aux beuffs et aux vaches : (...) mugio (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 28). [P. C.]

BANLIEUE, subst. fém. (banlieue)

[T-L : *banlieue* ; GDC : *banlieue* ; AND : *banlieue* ; FEW V, 262a : *leuca* ; TLF IV, 132b : *banlieue*]

I. - [En rapport avec *ban*]

A. - "Espace autour d'une ville dans lequel l'autorité fait proclamer les bans et exerce sa juridiction, banlieue" : ...le dit gouvrenneur avoit fait prenre et emprisonner ou chasteau de Hedin le dit seigneur de Grigny, pour ce qu'il estoit souspeçonné d'avoir fait certain delit ou meffait en la dicte ville de Hedin en la jurisdicion et *banlieue* des diz maire et juréz (Hist. dr. munic. E., t.2, 1350, 606). ...queconques hons qui levera feniestre dou dit mestier, mis huers chiaus qui tiennent estal en le viesware, devons le *banliuwe* de le dicte ville de Valenchiennes, il payecent et soient tenu de paiier a chiaus qui commis y seront dou recevoir 20 s. tourn. (Drap. Valenc. E., 1372, 43). Tous les hommes qui sont demourans en la ville de Dijon et dehors dedans la *banlieue*, en quelque terroir qu'il demoraint, juraint la commune. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 22). ...et les XXX (...) sergens de la ville et *banliue* de Rouen (BAYE, I, 1400-1410, 319). ...lesdiz conseillers s'informeront se par le stile il souffist de faire les criées en Chastellet ou regard des choses assises ou situées en la *banlieue* ou s'il les convient signifier sur les lieux où ycelles choses sont assises (FAUQ., III, 1431-1435, 5). Item, que toutes les fois que les voirs jureis des aywes yront visenteir alcunnes usines ou molins, ou planteront claviers dedens frankies et *banliue*, qu'ilh soient contens chascun d'eaux de .II. vies gros por leur journée (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 45). ...le roy vouloit que, pour bien repeupler sa ville de Paris, qu'il disoit avoir esté fort depopulée, tant pour les guerres, mortalitez et autrement, que toutes gens de quelque nacion qu'ilz feussent peussent de là en avant venir demourer en ladite ville, et en icelle et es faulxbourgs et *banlieue* ilz peussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de murdre, furt, larrecins, piperies et tous autres cas, reservé crime de lese majesté (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 174). ...la bonne cité,

université, franchise et *banlieu* de Liege (Louis XI Anglet. C.P., 1462, 281).

B. - "Droit de faire proclamer les bans et d'avoir la juridiction sur le territoire situé autour d'une ville" : ...ja soit ce que ilz soient fondés en corps et en communauté noblement et, à cause de ce et autrement, soient en saisine et possession d'avoir justice et signerie, banclouque et *banlieue*, avoec plusieurs drois, libertés et franchises (Hist. dr. munic. E., t.1, 1370, 377).

II. - *Plaie de banlieue*. "Plaie externe, superficielle" : ...quiconques doresnavant fera en la loy et eschevinage de Douay plaie de *banlieue* ou mortelle, ou perpertra homicide... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 64). [R. M.]

BANNAGE, subst. masc. (bannage)

[T-L : *banage* ; GD : *banage* ; AND : *banage* ; FEW XV-1, 52a : **ban*]

"Droit de ban"

REM. Doc. 1350 (*lesquelles rentes et revenues sont en cens, en rentes sur les hostieulx et masures de ladite ville de Chambly (...) et en la bannerie et bannage des fours et des moulins ausquels toutes les masures et ycelle ville sont subgectes*) ds GD I, 571b, s.v. *bannerie*. [P. C.]

BANNAUSE, subst. masc. (bannause)

[FEW, Ø gr. *banausos*]

A. - "Ouvrier"

- Péj. : Car qui diroit que celz seulement sunt a mettre citoyens asquelz appartient eulz entremectre du princey, ce ne est pas possible que tout citoyen ait tele vertu ; car cestui que nous appellons *bannause* est citoyen. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 124).

B. - "Métier manuel" : Mes il [Aristote] prent ici *bannause* plus largement pour quelcunque artifice mechnique ou servile. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 171).

- Empl. adj. [D'une chose] "Qui relève d'un métier manuel" : Et convient cuidier que le oeuvre est *bannause* et l'art et la doctrine *bannause* quelcunques funt inutiles as usages et as actions de vertu le corps ou l'ame sensitive ou l'entendement des filz des frans ou des citoyens. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 340).

C. - Empl. adj. [D'une pers.] "Grossier" : Mes de l'increpation ou reproce d'aucuns qui blasment musique en disant que elle fait les enfans estre *bannauses* ou viles personnes, ce ne est pas fort de souldre ou respondre a ce, qui considere siques a combien ceulz qui politisent et tendent a vertu politique doivent communiquer es oeuvres de musique... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 352).

REM. Du gr. *banausos* "ouvrier". [R. M.]

BANNAUSIQUE, adj. (bannausique)

[FEW, Ø gr. *banausikos*]

"D'ouvrier" : Car il ne est pas possible que celui face, exerce et frequente oeuvres de vertu qui vit de vie *bannausique* ou mercenaire. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 125). Il appert et s'ensuit que en cité qui politize tres bien ou est tres bien gouvernee et laquelle a en soy hommes qui sont justes simplement et non pas a supposition, il ne convient pas querir citoyens qui maintient vie *bannosique* ou non honeste, ne vie de negotiation. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 305).

- *Arts bannausiques*. "Métiers d'ouvrier" : Et de ceste [la tierce partie de pecuniative translative] sunt .II. manieres. Une est qui est faite par les ars *banausiques*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 69). [C. B.]

BANNE, subst. fém. (banne)

[T-L : *bane*² ; GDC : *bane* ; FEW I, 326a : *benna* ; TLF IV, 133b : *banne*]

A. - "Panier d'osier ou de roseau pour le transport des fardeaux, manne" : Item, ont esté estimés les 12 tours desdiz 12 puys garnis de torilhons et de cerches de fer, ensemble trois autres tours garniz de leurs torilhons et cercles, qui encores ne sont en euvre, à la somme de 20 l. tournois. Item, ont esté estimez 16 barreaux et 14 *basnes* estans èsdiz 12 puys pour tirer l'eaue, la mine et terre de la dicte montaigne, à la somme de 7 l. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 263). Item, une *basne* à mesurer charbon, usée, 2 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 267). ...faites bailler *benes* et tonneaux et tout ce qui sera necessité pour fere mener lesdiz blez. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478-1479, 77).

Rem. Doc.1307 (*benne*) ds TLF.

B. - P. méton. MES. "Quantité de marchandise contenue dans une *banne* et prise pour unité de mesure" : A la Briconne, pour une pinte de moustarde (...). Pour IIII sextiers vin blanc (...). Pour une *banne* charbon (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 318). ...lesdiz regrez, c'est assavoir, les deux premiers dessus diz déclairez, l'un comportant l'autre, à vint *basnes* d'ouvrage nect deduct et rabatu toutes despence excepté les Xmes, et le tiers monceau des diz regrez à deux *basnes* d'ouvrage nect, qui est pour tout 22 *basnes*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 259).

Rem. Doc.1474 (*deux banes de charbon de saule*) ds GDC VIII, 284c. [R. M.]

BANNÉ, adj. (banné)

[*FEW XV-1, 51b : **ban*]

[D'un territoire] "Qui a fait l'objet d'un ban (ici, une interdiction)" : Les diz homme et femmes de ladite Ville de Perrices, subgiez et justisables de moy ou de mes hoirs, auront leur usage en tous les bois *nombannez* [l. non *bannez*], pour Marrenage, effouage et closure de terres gaaignables, de prez, de vignes et de cultis. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1383, 32). [P. C.]

BANNEAU, subst. masc. (banneau)

[T-L : *banel*² ; GDC : *banel* ; FEW I, 325b : *benna* ; TLF IV, 134a : *banneau*]

A. - "Charrette, tombereau" : Ces IIII chevaliers mena Charles à Paris, et furent les III décolés et leurs corps pendus (...) et Henris de Maltrait fut menés sur un *benel* (...), et puis fu rendus au vesque comme clers, et moru en le prison (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 11). Henry (...) fut pour sa trahison mené un samedi de Pasques sur un *benel* par les quarefours de Paris, et puis morut en la prison de l'evesque, car il estoit clerc. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 62). ...le vil boiz pour toutes leurs charuez et charettes, *banneaux*, chivieres et herches (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 241). ...a Jehan Lecarpentier, de la parroisse de Sotteville, pour avoir widié, osté et mené en son *benel* toutes les terres et ordures faites a cause dudit pavement (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 61). ...pour sa paine et salaire d'avoir admené en son *benel* et chevaulx 24 bennelees de sablon (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1412, 206). ...et fut ledit d'Orgemont mené en ung *banel* pour en des coupables veoir faire la justice, et puis fut gardé en prison (CAGNY, Chron. M., 1436, 106).

B. - MES. "Quantité de marchandise contenue dans un tombereau et prise comme unité de mesure" : ...pour IIII *baneaux* de charbon, IIII frans. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 229). [R. M.]

BANNEE, subst. fém. (bannée¹)[*FEW I, 326a : *benna*]

MES. "Quantité de marchandise contenue dans une *banne* et prise comme unité de mesure" : A Martin Plumes, de Faletans, charbonnier, pour 2 *bannees* de charbon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 170). [E. P.]

BANNEE, subst. fém. (bannée²)[GD : *banee* ; *FEW XV-1, 47a : **ban*]

"Droit de ban"

Rem. Doc.1321, 1339, 1507 ds GD I, 570b. [R. M.]

BANNELEE, subst. fém. (bannelée)[GD : *benelee* ; FEW I, 325b : *benna*]

MES. "Quantité de marchandise contenue dans un *banneau* et prise comme unité de mesure" : ...audit Ricart Leconte pour XXIII toises et demie de pierre nommée parpains et Ic de carrel et pour l'amenage de la dicte pierre depuis les cays de Rouen jusques à l'ostel (...) Item pour XII sommes de caux (...) Item pour XII *benelées* de sablon (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...pour sa paine et salaire d'avoir admené en son bennel et chevaux 24 *bennelees* de sablon (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1412, 206). ...deux *belenees* de sablon livrees audit chastel par ledit Jehan pour mettre audit mortier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 261). ...une *banelee* d'argille employee à la fournaise du grant chaudron qui est en la cuisine d'icellui hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 593). ...item pour III *benellées* de bloc, du pris de III soulz la *benellée* vallent IX soulz (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 370). ...pour les ouvragez de machonnerie (...) luy a esté payé de chacune *blenée* [de cailleux] avoir amassée, querquie et amené audit chastel, par marchiet fait à luy 16 d. (Comptes seigneurie Lucheux D.W., 1444-1445, 66). [R. M.]

BANNELIER, subst. masc. (bannelier)[GD : *banelier* ; *FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Officier de la seigneurie de Montbéliard" (d'apr. GD, qui propose une déf. très détaillée) : ...et sedit jour fut le communlx ensemble en la maison et monsr le baillif pour avoir advis de mettre ung *bannelier* et certaines ordonnances en la ville, se despanderent sedit jour chiez Richart Philippe. (Ecorch. Ch. VII, T., 1437-1439, 495). [Le même texte figure dans un document de 1438-1439, Arch. mun. Montbéliard, ds GD I, 570c] [P. C.]

BANNELOTE, subst. fém. (bannelote)[GD : *banelote* ; FEW I, 325b : *benna*]Dimin. de *Lexiques* : *banne* "Manne d'osier"

REM. Doc. 1379 (Angers, *une banelote et demie de foin*) ds GD I, 570c. [P. C.]

BANNERECHÉ, adj. (bannereche)[T-L : *banerez* ; GD : *banereche* ; FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Qui a le droit de porter une bannière"

REM. Doc. 1403 (Mons, *chevalier bannereche*) ds GD I, 571a. [P. C.]

BANNERESSE, subst. fém. (banneresse)[GD : *baneresse* ; AND : *baneresse* ; FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Femme du banneret" : ...là estoit la duchece d'Orliens, fille de roy de France, la duchece de Bourbon, mere de la royne, la contesse d'Artois, la fille du duc de Berry, la fille du seigneur de Coucy, la dame de Preaulx et plusieurs aultres contesses, *banereses*,

dames et damoiselles à tres grant quantité. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 12). [P. C.]

BANNERET, adj. et subst. masc. (banneret)[T-L : *banerez* ; GDC : *banerec* ; AND : *baneret* ; FEW XV-1, 47b : **ban* ; TLF IV, 134b : *banneret*]

I. - Empl. adj. [Du seigneur, du chevalier] "Qui, ayant un nombre suffisant de vassaux, a le droit de lever bannière" : Seoir voit devant lui sept roix de seigneurie, Et .X. filz *banerés* plains de bachelerie. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 103).

- *Chevalier banneret* : ...et avoit en sa compagnie ung chevalier *banneret* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 87). Si envoièrent un evesque, deus chevaliers *banerès* et deus bons clers à monsieur Jehan de Haynau (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 74). A messire Gerart, seigneur de La Guiche, chevalier *banneret*, bailli dudit Mascon, la somme de deux mille cens quatre vins six frans trois gros, en prest et paiement à lui fait sur les gaiges de lui et des gens d'armes et de trait de sa compagnie et soubz son estandart, ou nombre de deux cens quatre vins onze paies demie, receuz et passez à monstre audit lieu de Mascon le VIe jour de septembre l'an mil IIIIc et dix huit par messire Hugues de Lenthenne, gruyer du conté de Bourgoingne, à ce commis de madame la duchesse de Bourgoingne, pour estre demourer en garnison en la ville de Mascon pour la seurté et deffense d'icelle (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 567). ...pour chevalier *banneret*, quatre solz esterlins par jour ; pour chevalier bachelier, deux solz esterlins ; pour homme d'armes à cheval, douze deniers esterlins par jour, avec regards acoustumez (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justif., 1440, 267).

II. - Empl. subst. "Seigneur disposant de vassaux assez nombreux pour les réunir sous sa bannière en compagnie armée" : De tres haus *banerés*, de chastelains senz nombre Havoit en son hommaige. (Gir. Ross. H., c.1334, 115). ...et grand foison d'aultres haults chevaliers, barons, *banerès* que je ne sçay nommer (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 197). Si y avoit bien vingt six, que contes, que dus, et plus de sept vingt *banerés*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 13). En celle cace qui dura jusques outre le Burch la Roynne, y furent pris neuf chevaliers, que *banerès*, que aultres. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 234). Li contes d'Auçoïrre, par force d'armes, fu durement navrés et pris desous le pennon de monsieur Jehan Chandos et fianciés prisons (...) et occis li sires de Trie, uns grans *banerès* de Normandie. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 166). Là estoient avoech le duch de Bourgoingne, que je ne l'oublie, tout premiers, *banerès* bourghegnons (...) et puis *banerès* bretons. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 243). ...le duch de Bretagne (...) le vint servir plus poissanment que nuls des aultres prinches de France ; car il ot en sa compagnie et delivrance trente trois *banerés* dou pais de Bretagne, et bien .VIIc. chevaliers et esquiers, tous gentilshommes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 462). Trois dus et quatre contes y ot (...) Et maint grant *banerès* et cevaliers gentis, Et bien douze mille home armés et fierviestis. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 336). Quant ung chevalier ou escuier noble de toutes ses quatre lingnes a la terre de dix chevaliers ou escuiers bacheliers et se vult faire *banerez*, fault par droit de honneur que premier ait de son patrimoyne ou acquis pour estre acompaignié du moins de IIII ou V nobles hommes continuellement a XII ou XV chevaulz. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 233). Si furent lesdictes armes entreprisnes, de messire Jehan de Merle, chevalier banneret très renommé, natif du royaume d'Espagne, apellant, sans querelle diffamatoire, pour acquérir honneur, contre Pierre de Baufremont, chevalier, seigneur de

Chargni, aussi *banneret* et natif de Bourgogne, portant l'ordre dudit duc (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 139). Et avoit le Roy en sa compagnie de cent a VIxx barons et *banerez* de son royaume. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 252). Les Angloys firent ce jour deux *bannerés* et plusieurs chevaliers (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 166).

Rem. Le signe distinctif du banneret consiste à porter une bannière carrée au haut de la lance, tandis que la bannière des simples chevaliers est prolongée en une pointe; c'est le pennon. On fait un banneret sur le champ de bataille. Les hérauts d'armes, sur l'ordre du connétable ou des maréchaux, coupent la queue du pennon du gentilhomme, et ce pennon devenu bannière, donne à son possesseur le titre de "banneret".

- *Double banneret*. "Seigneur qui a droit à deux bannières (?)" : En ces .CCCC. chevaliers estoient vint et wit banerés, tous grans signeurs, et les contes doubles *banerés* et menoient casquns de ces signeurs grant arroi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 416). [R. M.]

BANNERETTE, subst. fém. (bannerette¹)

[GD : *banerete* ; GDC : *bannierette* ; FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Petite bannière, petit drapeau monté et utilisé comme une bannière" : ...L *banierettes* pour les mettre à plusieurs pignons du chastel de Ruppelmonde (Comptes Lille L., t.1, 1386-1387, 10). ...et les petits enfans alloient devant, portans en leurs mains *bannerètes* de fleurs de lis, et crians : Noël ! vive le roi ! (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 217). Et tant plus que, pour avoir congnoissance de vrais crestiens, partans de leurs hostelz, de pas en pas, de leurs mains droictes se saigneront ou porteront le crucifix en *banerettes* petites, ou seront pourrais Nostre Seigneur et Nostre Dame (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 212). Et ce maistre-logeur portoit une petite *bannerette* comme d'ung pié et demy en carré, en quoy estoit la livrée de son cappitaine. Et, incontinent qu'ilz partoient des batailles pour aller prendre les logeiz, il ne fut osé partir ung chevaucheur pour aller au logeiz sur peine de la mort, sinon ceulx qui avoient une *bannerette* au poing. Ainsi n'y alloit que les logeurs, et n'avoient point les cappitaines de peine à tenir leurs gens. Et, quant les logeurs estoient arrivez au logeiz, fut-en en ville, villaige ou aux champs, chascun mettoit sa *bannerette*, qui estoit en ung baston ou en une petite gaullette, à la fenestre de son logeiz ou sur ung buisson, si aux buyssons estoit. Et, quant la puissance arriroit, chascun regardoit amont et aval, et, là où ilz véoient l'enseigne de leur logeur, ilz y alloient tout droit, et leur logeur leur monstroït où ilz se devoient bouter. (BUEIL, I, 1461-1466, 179). Les rues estoient tendues et parees aussi bien ou mieulx que auparavant (...) et parmi les fenestres, portes, et autres lieux des maisons avoit *banerettes* ou escussions, semez de fleurdeliz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 275). [R. M.]

BANNERETTE, adj. fém. (bannerette²)

[GDC : *banerete* ; FEW XV-1, 47b : **ban*]

Dame bannerette. "Épouse ou héritière d'un *banneret*" : ...se ung Conte ou une Contesse est mis en prison oudit Chastellet, sera païé pour son geolage d'entrée et d'issue, X livres paris ; item, paiera pour semblable cause ung Chevalier banneret ou une Dame *bannerette*, XX solz (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101). [P. C.]

BANNERIE, subst. fém. (bannerie)

[GD : *banerie* ; *FEW XV-1, 52a : **ban*]

"Juridiction, droit de ban"

REM. Doc. 1350 (*lesquelles rentes et revenues sont en cens, en rentes sur les hostieulx et masures de ladite ville de Chambly (...) et en la bannerie et bannage des fours et des moulins ausquels toutes les masures et ycelle ville sont subgectes*), 1371 (Vermandois, *la bannerie de no four et de no molin*) ds GD I, 571b. [P. C.]

BANNEROLE, subst. fém. (bannerole)

[GD : *banerole* ; GDC : *banderole* ; FEW XV-1, 55b : *bandwa*]

"Bande d'étoffe flottante (souvent attachée au casque), *banderole*" : ...nous porterons l'ensaingne de Nostre-Dame en *banerolles* sur nos sallades ou sur l'abillement de teste que averons (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, 1454, 202). Mais quant le vray amoureux part de son pavillon tout armé comme il doit estre, garny de sa pavesine et de tous ses bastons que sur lui il doit porter, lors fait le grant signe de la croiz, puis baise sa *banerolle* (LA SALE, J.S., 1456, 33). Et, venant du costé du beaufroy et mené par la main dudit bastard, [messire Jehan de Rebremettes] entra bien en maniere a tout une *bannierolle* en sa main painte des ymages d'aulcuns sains et saintes selong sa devotion (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 161). ...ruant genoux a terre a l'entree, vint a tout sa *banerolle* jusqu'au desoubz de l'eschaffault du duc. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 162). Les deux chevaliers se saignerent de leurs *banerolles*, et puis prindrent les haches, et marcherent l'ung contre l'autre moult vigoureusement. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 301). Leurs clochiers et leurs *banerolles* Seront mis en feu et en flamme (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 349). ...et tuèrent ung gentilhomme appelé Le Beuf et luy coupèrent la teste qu'ilz pendirent à la *bannierolle* d'une lance, et la portèrent à leur providadour pour en avoir ung ducat. (COMM., III, 1495-1498, 163).

- *Bannerole (de devotion)*. "Banderole ornée de motifs religieux que porte un chevalier sur le chemin de la lice" : Il ne porta point de *bannierolle* de devocion, laquelle chose je ne prise point, car plus est l'homme de hault affaire, plus doit à Dieu de reconnoissance (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 69). Il avoit sa *bannierolle* en sa main, figurée de ses devocions, dont il se seignoit à la fois, et moult bien luy seoit. Vint en la lice (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 149). ...et ainsi chevaucha jusques en la lice, sa *bannierolle* de devocion en sa main (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 182). [P. C.]

BANNEROT, subst. masc. (bannerot)

[*FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Petite bannière" : ...la paincture de XXV targuètes, deux bannières, ung petit *bannerot*, les coustières de la poupe du lutz de monseigneur (Comptes roi René A., t.1, 1479, 198). [E. P.]

BANNEROTE, subst. fém. (bannerote)

[GD : *banerote* ; FEW XV-1, 47b : **ban*]

"Bannière"

Rem. BUEIL, ms, 1461-1466, ds GD I, 571c (*banerotes*). Non retrouvé ds BUEIL, I ou II. [R. M.]

BANNETON, subst. masc. (banneton)

[T-L : *baneton* ; GDC : *baneton* ; AND : *banastun* ; FEW I, 328a : *benna* ; TLF IV, 135a : *banneton*]

"Panier d'osier (à l'usage des boulangers)" : Olivier de Blanche Espine fut homme de grant renom et recommandacion, et estoit homme de grant conseil. Il se rendit hermite et s'occupa a faire

banettons et coffins. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 58). En la farinière Ung coufre de noyer à pastir. Item, une auge à pastir. Item, deux sacz à passer farine. Item, ung *banastou* à tenir pain. (Comptes roi René A., t.2, 1461, 302). ...ung nommé Pierre Vilhet, banastonier de Maseille, et pour une dozenne de *banestons* (Comptes roi René A., t.1, 1473, 100).

- P. méton. "Contenu d'un tel panier" : Quant de saulssisses et de boudins, Il en mengeoit bien quatre vingz Sans son desjeuner au matin, Puis, quant venoit son advertin, En trippes et piez de mouton Il en mengeoit ung *baneton*, Tout sans mascher et avaller, Comme orrés si après parler. (Vig. Trib., c.1480, 229). [R. M.]

BANNETONIER, subst. masc. (bannetonier)

[*FEW I, 326b : *benna*]

"Fabricant de *banettons*" : ...ung nommé Pierre Vilhet, *banastonier* de Maseille, et pour une dozenne de *banestons* (Comptes roi René A., t.1, 1473, 100).

V. aussi *banneton* [E. P.]

BANNIE, subst. fém. (bannie)

[T-L : *banie* ; GD : *banie* ; GDC : *banie* ; FEW XV-1, 48b, 52a : **ban*]

A. - "Proclamation par laquelle un seigneur a droit d'assujettir ceux qui sont dans l'étendue de sa seigneurie d'utiliser son four ou son moulin"

- *Four de bannie* : De vaasseur, comment il ne puet avoir four de *banie* à vilage, se il n'a bourc ou partie en bourc (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 320).

Rem. Doc. 1349 (Nord, *un four de bannie assis ou baille du dit chastel*) ds GD I, 572a.

B. - "Proclamation, publication, créée (d'une adjudication, d'un prix, d'une vente, d'une vente forcée...)" : Item estoit deu audit Colin par fourment a poaier [sic] par deniers au pris de la *bannie* et premier les hoirs Guillaume Poulain (Comptes Lamballe C.-L., 1387-1482, 312). ...Alixandre de Berneval (...) oult tesmongnié et recordé qu'il avoit fait les criées et *banies* de la tache de massonnerie cy dessus devisée (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 334). Il est ainssy que sy aucun heritaige tenu d'aucun seigneur de fié demouré par le decez d'autruy n'est recuilly par ses heritiers, le seigneur de fié le peut des lors prendre en sa main et le faire bannir par troys *bannies* à ban d'Eglise, ou foires et marchez s'il les a, et les bailler à exploicter au plus offrant et derrain encherisseur au prouffilt de ses devoirs et de qui il appartendra. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 458). L'eritaige demouré par le decès d'autre non recuilly par les heritiers, peut par le seigneur en qui fief il est assis estre saisi en sa main, et mis en *bennyne* de huitaine, XVe et XLe, et baillé au plus offrant (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 244).

- *Bannie des vignes*. "Droit pour un seigneur de fixer la date des vendenges" : Ne ont ne auront li dit Seigneur ou Dame *Bannyne* de vignes ; c'est assavoir ès vignes soubz Tannay, soubz Jaugy (...) ; esquelz vignobles li dit habitant et cil qui y auront vignes, pourront venengier toutes foiz qu'il leur plaira, et mettent [l. mettre] la venenge là où il leur plaira, sans dangier des diz Seigneurs ou Dames. (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, 61).

- *Tierce bannie*. "Système consistant en une série de trois criées destinées à permettre à des opposants, après une vente, de se faire connaître" : Dom Olivier le Texier pur une tierce *bannie* qu'il fist fere et passe sur les héritaiges Thomas pour III escuz et III s. (Comptes Lamballe C.-L., 1411-1412, 128).

C. - P. méton. "Ressort judiciaire du ban, juridiction du ban" (J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1974, 1004a) : ...et finalement il fut dit pour droit qu'elle avoit a demoreir en paix de l'eritaige qui avoit estei vandus pour celle suer qui estoit morte, et de l'eritaige de l'autre suer qu'elle tenoit qui estoit obligiet pour la debte, elle l'avoit a laier ou la debte a paier, par tel que le pere et ces deux filles avoient bien a desraignier lour debte a *banie*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1340], 334). [P. C.]

BANNIER, adj. et subst. masc. (bannier¹)

[T-L : *banier* ; GD : *banier*¹/*banier*² ; AND : *baneur* ; FEW XV-1, 50b, 51b-52a : **ban*]

I. - Adj.

A. - [D'une pers.] "Assujetti au ban (d'un moulin, d'un four...)" : Item, en la dite ville de Boissy, un four appartenant audit manoir où touz les habitans d'icelle ville sont *banniers* et paient le 16e pain (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1379, 470). ...item le molin à tan assiz sur ladite riviere, auquel tous les tenneurs de Senlis sont *baniers* (Doc. 1389. In : L. Mirot, *Le Moy. Âge* 15, 1911, 57). ...les dis bourgeois et habitans de nostre dite ville sont et doivent estre *banier* à notre mollin de la Fretté (Hist. dr. munic. E., t.3, 1390, 250). Et si doivent une journée de sommage pour porter certaines avainex au chastel de Maulevrier ; et si sont *baniers* du moulin dudit seigneur. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 148). ...se il estoit en estat de mourre, les bourgeois et habitans dudit Vendy seroient *banier* (Trés. Reth. L., t.3, 1429, 88).

B. - [D'une chose] "Qui appartient au ban ; dont les gens sont obligés de se servir, moyennant redevance (pressoir, moulin, four...)" : ...le molin Toppet en ban tout seullement, là où il est *benneis* à ciaux de la ville de Vendy. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1336, 33). Item le four de Voisinemont qui est *baniers*, vint et cinq soulz. (Comté Champ. Brie L., t.2, 1337, 428). ...ung aultre mollin seant en la dite ville, appellé le mollin de le braix, liquelz est *banniers* (Vie urbaine Douai E., t.4, 1373, 450). ...item, tieng et advoue la quarte partie du molin Folete que tient ad present Jehan Dourle ; item, la Vie partie du four *bannere* de ladite ville (Trés. Reth. S.L., t.2, 1384, 310). ...ilz dient et maintiennent avoir droit et estre en possession et saisine de estre seigneurs en partie de la ville et terrouer de Charronne les Paris (...) et de y avoir entre les aultres drois certains press[ouer]s *benniers* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 573).

Rem. Doc. 1369 (Loiret, *lequel molin est bannier aus habitanz de la terre dudit lieu*), 1383 (Amiens, *J. four bannier*), 1477 (Thouars, *vingt arpens de vignes banieres et serves audit pressouer*) ds GD I, 572a-b.

II. - Subst. masc. "Officier public chargé de proclamer les bans du seigneur, crieur du ban, héraut" : Item lettre à Morisse Poupert par laquelle Madame li donne l'office de *bennier* en la ville du Mans (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 515). Coment le Prince descendi de la montaigne, et monsire Johan Chaundos adonques fuist mis a *banier*, dont ses compaignons fesoient grant joie, et eux taillèrent de combatre. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 133). Et s'il vous semble lieu et temps Qe je puisse a *banier* ester, J'ai bien de quoi a mon mester, Qe Dieux m'ad donée, pur tenir. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 134). Michelete, femme de Gilet Herment, *banier* du Chasteau-du-Loir. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 474). Pour ce que en aucunes parties de Bretagne l'en a accoustumé faire les *bannies* es marchez, et en autres lieux es paroisses au dimanche, et a l'en aucunement usé que chascun *bannier* du seigneur, dont les aucuns se appellent *banniers* féez et les autres sont sergenz, font lesd. *bannies* par

plusieurs foiz et par plusieurs et diverses heures (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 399).

Rem. Doc. 1389 (*vint a eux un bannier et un gardien dudit terrouer*) ds GD I, 572c. [P. C.]

BANNIER, subst. masc. (bannier²)

[GD : *bannier* ; FEW I, 327a : *benna*]

"Tombereau, chariot"

REM. Doc. 1376 (*une charete montee et un bannier sans roue*) ds GD I, 574a. [P. C.]

BANNIERÉ, subst. masc. (bannieré)

[*FEW XV-1, 54b : *bandwa*]

"Soldat porte-enseigne" : ...et lors comanda il aus *banieréz* [trad. lat. *vexillarius*] que il meisset avant les bannierez (BERS., XXXV.5, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 51d). [F. D.]

BANNIERE, subst. fém. (bannière)

[T-L : *baniere* ; GD : *baniere* ; GDC : *baniere* ; AND : *baner*¹ ; DÉCT : *baniere* ; FEW XV-1, 47a : **ban* ; TLF IV, 135a : *bannière*]

A. - [Domaine féod. et milit.] "Drapeau, enseigne servant de signe de ralliement, d'appartenance"

1. "Drapeau de forme carrée ou rectangulaire servant d'enseigne à une unité de combat ; drapeau du seigneur banneret" : Les vivres, l'artillerie, les harnoiz et les chevaux furent chargiez es vaisseaux, et monterent les gens ens ou navire. La veissiez *bannieres*, pennons et estendars sur les vaisseaux au vent, et sonner trompetes et instrumens, et ces chevaux hennir et braidier, que c'estoit grant beauté a veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 84). La matinee fut belle et clere, et le soleil resplendissoit sur les bacinez et faisoit resplendir l'or, l'argent et l'azur et les couleurs des *bannieres* et des pennons. (ARRAS, c.1392-1393, 161). [Ex. passim] ...il se voloit adrecier deviers le conte d'Alençon, son frere, dont il veoit les *banieres* sus un petit terne (FROISS., Chron. D., p.1400, 732). Et est messires Joffrois de Carni, ce nous est avis, chiés de ceste asssemblée, car nous avons veu sa *baniere* de geulles a trois esquçons d'argent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 893). La grosse bataille vient aprez [l'avant-garde] avecques les *bannières* et enseignes ; et là est volentiers le chief. (BUEIL, II, 1461-1466, 35).

- Dans l'armée romaine : ...et si en y ot pou qui eussent loisir d'eux armer et encorez ceux, pour ce qui il n'avoient empereur ne *baniere* [lat. *propria signa*] que il peussent suyr, furent par les Romains occis et desconfiz. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.10, 68).

- [Dans des jeux d'enfants] : Quant on voit ces petis enfans courir parmi les rues a chevaux de bois, a tout lances et desguisez par maniere de gens de guerre, c'est tout vray signe de prochainement avoir guerre et discention ou pays. Glose. Perrine Hulotte dist sur ce pas que quant les petis effans portent *bannieres* et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 87).

- *Banniere de guerre/banniere de tournoi* : Item s'ensieuwent chil qui offrèrent les *banieres* de guerre (...). Item s'ensieuwent chil qui offrèrent les *banieres* dou tournoi [lors des funérailles du conte de Flandres]. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 162). ...II grandes *bannières* de guerre et ung grant panon (Comptes Lille L., t.1, 1431-1432, 261).

- *Banniere de France*. "Drapeau qui symbolise l'unité de l'armée lorsque le roi est présent" : ...Crians : "Monjoie saint

Denis !" Portant en ses poins la *baniere* de France (DESCH., M.M., c.1385-1403, 371).

- *Banniere du roi* : Or s'avis le duc que, pour savoir une partie de la volenté de ceulx de Londres, il envoieoit messire Nicolas Braube et messire Pierre Boulouffre et messire Michiel de la Poule ou chastel de Londres, et s'i bouteroient par la Tamise, et metteroient les *bannieres* du roy sus la tour pour veoir quel samblant les Londriens en feroient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 63). ...ne vous savons à dire se le roy y est, mais ses banieres y sont, ne aultres banieres n'y avons veu que les *banieres* du roy armoiez de France et d'Angleterre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 69). Tout l'ost fut armee en pou de temps. Et vindrent a la *baniere* du roy (ARRAS, c.1392-1393, 160).

2. Loc.

a) [Pour désigner les positions de la bannière]

- À *banniere close*. "Avec la bannière enroulée" : Ces quatre capitaines passés ainsi par ordre et tousjours paire à paire, armés à *baniere* close et lance en poing, vint le seigneur de Croy tout seul devant sans compaignon (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 147).

- *Mettre la banniere au vent*. "Déployer la bannière" : Or sus ! tous les gens de cest estre, De ce lieu vous convient desmettre Et vous en aller sur les champs. La *banniere* fault au vent mettre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 155).

- *Bannieres au vent*. "Bannière déployée" : Vers Ytalie va chelle gent baptisie, Les *bannieres* au vent où li ors reflambie. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 6). Le roy de Craquo estoit armez et montez sur un fort destrier, sa *baniere* au vent, acompaignié bien de XV mille Sarrasins (ARRAS, c.1392-1393, 180). Et s'en vont cheminant, les *bannieres* au vent et la bataille rengie. (ARRAS, c.1392-1393, 234). Et lendemain, au point du jour, sonnerent les trompettes à mectre selles et puis à cheval, et se partit le duc, son filz et toute la seigneurie, atout leurs *bannieres* au vent, et tirerent contre Gand en moult bel ordre. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 326).

- *Desveloper/desployer banniere(s)*. "Dérouler un drapeau, le sortir de sa housse, c'est-à-dire, donner le signal pour que l'armée se mette en ordre de bataille" : Tantost il mist son bachinet et monta à cheval, et fist prendre sa *baniere* qui estoit devant son pavillon, et desvoleper. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 184). ...et se mistrent sus les champs toutes manieres de gens et en ordonnance de bataille et desvoleperent les *banieres* du roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 68). Là furent *bannieres* desployées en grant nombre, et portoit le seigneur de Haulbourdin la banniere du duc, et le seigneur de Crevecueur celle du conte de Charrolois. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 318). Lors vint le duc de Calabre là où estoit l'estendart du conte de Charrolois et la pluspart des gens de bien de sa maison pour l'accompagner et sa *banniere* preste à desployer et le guydon de ses armes, qui estoit l'usance de ceste maison. (COMM., I, 1489-1491, 73).

- (À) *banniere(s) desployee(s)*. "La/les bannière(s) déroulée(s), c'est-à-dire, l'armée disposée en lignes de batailles" : ...s'il vient par decha *baniere* desploiee, G'isteray contre lui (Flor. Rome W., c.1330-1400, 150). Girart est yssus hors a *baniere* desployee. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 133). ...Et se vous ne le faites je vous acerteffie Que nous vendrons sur vous *baniere* desployee (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 183). Issus sont de Bordiaux *benniere* desploie Contes, dus et barons et chevalerie. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 270). Quant Solimans l'oy n'a talent qu'il en rie. Lors manda Sarrasyn (...) Et se mist sur les camps *baniere* desploie, Par deviers Andioche, en la foriest antie. (God.

Bouillon R., t.2, c.1356, 103-104). De la s'en ala [Jean l'Aveugle] en Baiviere Et a desploïe *baniere* Et compaignie noble et riche Desconfit le duc d'Ostrieche. (MACH., C. ami, 1357, 106). Et il mesmes s'arma, et son frere, et monterent a cheval, et s'en vont, *banniere* desploïee, burlee d'argent et d'asur, a l'ombre d'un lyon de gueules, en moult belle ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 92). Lequel roy d'Ausay en a eu tel despit qu'il a deffiee la damoiselle et son pays, et y est entrez a force, et *banniere* desploïee, faisant guerre de sang et de feu, par son oultrage, sans cause et sans raison, et l'a assegee, lui et ses gens, en la ville et chastel de Lucembourg, et a juré que jamais ne s'en partira jusques a ce qu'il l'aura prise. (ARRAS, c.1392-1393, 150). ...s'oultre mer avés mestier de mon ai(d)e Tost vous i secourray *baniere* desploïe. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 131). Quant Marcillez le roy a la nouvelle ouÿe, Que [Charles] venoit la *baniere* desployee, Ains ne fut si dolent (Galien D.B., c.1400-1500, 28). Et l'apprés disner [nostre Saint Pere] vint a Florence, la ou il entra a trois *bannieres* desployees devant ly (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 220).

. *Se combattre à bannieres desployees*. "Dans l'armée romaine, combattre en bataille ouverte et rangée" : ...et fu une grant piece la victoyre douteuse, car la cité estoit seurement fremee de forterecez et tres bien establee, et les tentes des Romains estoient en lieux plains et appers. Si avenoit souvent car li os des Latins descendoit près de l'ost des Romains et se combattoient a *banieres* desploïés [sic]. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 33.4, 57). Fabius, le proconsul, se combati a la cité Alifas contre l'ost des Samniciens a *banieres* desploïees (BERS., I, 9, c.1354-1359, 42.6, 78).

- À *banniere levee*. "La bannière hissée, pour la bataille" : "...Il fault c'au roy soudant soit la cose contée, Parquoy il face tos une grande assablée : S'irons sur crestyens à *baniere* levée." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 111).

b) [Pour désigner le rôle des bannières dans la bataille]

- *Combattre sous la banniere de*. "Combattre sous les ordres de, en se rangeant sous sa bannière" : On vouloit prendre le cry de messire Bertran, mais il ne vult, et encoires plus, il dist que il ne bouteroit ja hors ce jour ne baniere ne pennon, mais se vouloit combatre dessoubz la *baniere* de messire Jehan de Buel. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 6).

- (Se ranger, se placer) *sous/(par)dessous la banniere*. "(Prendre sa place pour la bataille), sous la bannière assignée" : Et quant vint a primsomme les deux freres firent crier a l'arme moult effreement tout parmy l'ost. Lors veissiez grant toilliez, et se arma chascun de toutes pars, et se mist en bataille par dessoubz sa *banniere*. Les deux freres estoient dessoubz leur *banniere*, devant leur tente, en bon arroy et tres bien acompaigniez de noble gent, a grant foison de torches et de faloz espris, et y avoit aussi grant clarté comme se ce feust par jour. (ARRAS, c.1392-1393, 156). Casquns fu armés et apparilliés, et se traissent les banieres sus les camps, casquns en sa bataille et desous la *baniere* ou ordonné en estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 130). Et se tinrent ensi celle nuit tout armet, casquns desous sa *baniere* ou son pennon, et proprement li rois i estoit, et le convint villier aussi bien comme les aultres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 149). Dont fissent li signeur sonner les tronpetes, et armer toutes gens et traire sus les camps, et casquns desous la *baniere* de son signeur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 528).

- *Conduire la bannière*. "Être à la tête d'une troupe" : Et au millieu estoit en la bataille le Bastard de Buillon conduissant la *baniere* de Mesquez ["La Mecque"] haultement (Saladin C., c.1465-1468, 44).

- *Suivre la/les banniere(s) de*. "Se mettre sous les ordres de" : "Entre vous, boines gens de la conté de Kemt, vous arés une de mes banières, et vous, cil d'Exsexes, une (...) et vous pardonne tout ce que vous avés fait jusques à ores, mais que vous sieuwés mes *banières* et en rallés en vos lieux sour l'estat que j'ai dit." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 113). ...lors chapitaines avoient entre euls acordé le matin que casquns fust armés, au vespre, et que casquns sievist la *baniere* messire Guillaume Douglas, quel part que il vodroit aler (FROISS., Chron. D., p.1400, 149).

. *Suivre la banniere*. "Marcher au combat derrière les enseignes" : Je cuidois que tuit venissent, Et que la *baniere* sievissent ; Po somes pour le pont abatre, Car se li Sarrazin debatre Le nous vuelent, n'est pas possible, Eins est à nous chose impossible. (MACH., P. Alex., p.1369, 91).

- *S'assembler aux bannieres*. "Se regrouper autour des enseignes (pour mettre l'armée en ordre de bataille)" : ...et lors, li Rommain (...) pristrent leurs armes et se commencerent a meitre en leur ordres et assembler a leurs *banières*, si que par l'ancienne discipline de chevalerie ou il estoient duit il, sanz commandement d'aucun duc, se metoient en conroy. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 31.9, 56).

- *Compain à banniere*. "Celui qui est placé sous la même bannière" : Et estoit li sires de Fagnuelles compains a *baniere* a messire Jehan de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 72).

- *Mettre les bannieres avant/porter les bannieres hors*. "Lancer les enseignes en avant pour l'attaque" : Lors Papirius commanda porter les *banières* hors et si mist hors ses copies (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.5, 64). ...li Etrurien commencerent le cri et si firent tromper et meitre les *banières* avant (BERS., I, 9, c.1354-1359, 32.6, 58). ...si que, comme au bien matin li ennemi feussent espandu parmi les champs et li Romain, misez avant soy leurs *banières*, feussent issu a la bataille et il veissent que nuls ne leur venoit encontre, il s'en alerent le grant pas droit es tentes des ennemis. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 45.14, 85).

- *Se retraire/se rallier à la banniere*. "Se regrouper, se rallier à la bannière (en cas de dispersion)" : Quant cil signeur de France eurent ordonné à leur avis leurs batailles (...) il regardèrent entre yaus et pourparlèrent longement quel cri pour la journée il crierioient, et à laquelle *baniere* ou pennon il se retrairoient. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 118). ...sus l'enort et esmouvement messire Wauflart de la Crois qui congnoissoit le pais, se mist une cevauchie sus, ou il pooit avoir environ siis vins compaignons chevaliers et esquiers, et fissent de messire Guillaume de Bailluel lor chief et se devoient tout raloier a sa *baniere* (FROISS., Chron. D., p.1400, 433).

- *Embattre/mener/porter les bannieres contre/dedans* (un ennemi). "Lancer les enseignes en avant pour charger l'ennemi" : Portez donques, dist il, les *bannieres* contre les ennemis ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 23.13, 42). ...li ennemi embatoient leurs *banières* dedenz les Rommainz esbahis et troublez. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 27.12, 51). ...et d'ileques [un tertre] mena il ces *banières* contre les ennemis. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 35.2, 64). ...car Junius, quant il les avoit veu en tel estat, avoit ordené que il les sacrifieroit a Orcus - c'est a Enfer - ; et pour ce avoit il contre eux embatu ces *banières* et si avoit troublé leur ordrez et fait reculer leur bataille. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.9, 74).

- *Tourner sa banniere sur qqn*. "Attaquer qqn" : Quant Urien ouy ce, si commanda au cappitaine qu'il tournast sa *banniere* sur le gait, et qu'il les combatist, et il si fist. (ARRAS, c.1392-1393, 111).

- *Venir à bannière et à ost.* "Venir avec des intentions belliqueuses marquées" : Le roy Charles estoit en son palaiz, et ses barons. Et ung chevalier vint la tout irascus, qui dist que le Danois est a Paris venus a *banire* et a oust (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 205).

- *Abattre/conquerir/rompre bannière(s).* "Briser, casser les bannières de l'ennemi, s'en emparer (actions qui sont symboles de victoire)" : Et [fu] abatue la *baniere* a messire Lois, et chils mors qui le portoit, et messire Aufour d'Espagne mort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 542). Adont les envaient ils de grant corage, et furent par force d'armes lors *banières* conquises et abatues (FROISS., Chron. D., p.1400, 584). ...elle fu convaincue de desespoir par la seule chevalereuse conduite de Perseus qui sa *baniere* rompy, qui ses hommes mist partie a l'espee, partie en fuite (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 244).

- *Troubler les bannières* (de l'ennemi). "Jeter la confusion dans les rangs de l'ennemi" : Si s'embatirent li chevalier dedenz les ennemis et troublèrent leurs *banières* de premiere venue (BERS., I, 9, c.1354-1359, 23.15, 43). [La bataille] de ceux qui estoient froys troubla les *banierez* des Etrusquez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 39.8, 50).

- *Mettre jus armes et bannières.* "Cesser les combats, arrêter la guerre" : Mars, mettez jus voz armes et *bannières*, Et entendez un pou à lamenter. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 395).

- *Trestourner les bannières.* "Faire faire demi-tour aux enseignes en signe de fuite" : Si ne porent li Etrurien soustenir assaut, ainçois trestournerent leurs *banierez* et commencierent a fouir espanduement vers leurs tentez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 35.7, 65).

- *Lever les bannières de qqn.* "Présenter le drapeau de celui à qui on fait allégeance" : En Calabre tint trois places ; l'Amentie et la Turpie, anciennes Angevynes, levèrent les *banières* du roy ; mais, pour ce qu'il les donna à Monsr de Persi et ne les voulut recevoir au domayne, levèrent les *banyères* d'Arragon. (COMM., III, 1495-1498, 95).

c) [Pour désigner des événements dans la vie du chevalier banneret]

- *Entrer en bannière.* "Devenir chevalier banneret" : Si luy fut accordé ; et fut fait banneret celluy jour le seigneur de Harchies. Et de ces deux bannières je faiz difference d'aultant que l'ung releve sa bannière, et l'aultre entre en *bannière* et tous deux sont nouveaulx bannerets celluy jour (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 268).

- *Faire la bannière.* "Accomplir le rite traditionnel pour la levée de la bannière : couper la queue du pennon pour en faire un drapeau carré, la bannière" : Si bailla le roy d'armes ung cousteau au duc, et prit le pennon de ses mains ; et le bon duc, sans oster le gantelet de la main senextre, fit un tour autour de sa main, de la quehue du pennon, et de l'aultre main couppa ledit pennon, et demoura quarré ; et, la *bannière* faicte, le roy d'armes bailla la bannière audit messire Loys (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 267).

- *Lever bannière.* "Recevoir un drapeau à ses armes en tant que banneret nouveau" : Et là fist messires Phelippes de Navare le jone conte de Harcourt chevalier, et leva *banière*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 148). Et devint là chevaliers et leva *banière* esquarterlée d'Auvergne et de Mercueil. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 187). La fist li contes de Douglas sen fil messire Jame chevalier et lui fist lever *banière* ; et là fist li chevaliers deux des filz le roi d'Escoche (...) et tout doi levèrent *banière*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 43). Ce jour leva

banière Mess. Guy de la Tremoille seigneur de Sully. (Chron. St-Den. P., c.1383-1385, 43).

- [D'un chevalier qui est adoubé sur le champ de bataille] *Bouter bannière hors.* "Sortir la bannière de sa housse après être devenu chevalier banneret, titre qui donne droit à avoir une bannière à ses armes" : Et là fu fais chevaliers à cel assaut li ainsnés fils au conte de Harcourt, Jehans, et bouta *baniere* hors. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 210). A un assaut qui fu fais devant le Dam (...) fu fais chevaliers nouveiaux Guillaumes de Hainnau de la main et de la bouce dou roi de France ; et bouta hors ce jour ses *banières*, et fu très bons chevaliers en sa nouvelle chevalerie. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 239).

- *Relever bannière.* "Succéder à une maison éteinte de bannerets et obtenir la permission de recouvrer l'état de banneret" : Là veiz je messire Loys de Vieville, seigneur de Sains, relever *bannière* ; et le presenta le roy d'armes de la Thoison d'or (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 267). Et de ces deux bannières je faiz difference d'aultant que l'ung releve sa *bannière*, et l'aultre entre en bannière (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 268).

- *Relever qqn en bannière.* "Permettre à qqn de recouvrer l'état de banneret" : Parquoy il vous supplie, considerée la noblesse de sa nativité et les services faictz par ses predecesseurs, qu'il vous plaise de le faire banneret et le relever en *bannière* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 267).

3. P. anal.

- "Objet ressemblant à une bannière, utilisé pour chasser les mouches ou pour éventer le roi" : ...deux *bannières* de France pour esmoucher le Roy quant il est à table, semez de fleurs de lys bordées de perles. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 210).

- Par dérision "Pan de chemise (?)" : Vostre *bannière* est au vent mise, Tournés le cul devers la bise, Ne faictes pas chiere piteuse (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 7).

4. P. méton.

a) "Troupe groupée derrière une bannière (subdivision de la bataille), rang d'une armée" : ...mais certes tantost que les premieres *banières* [Calque sém. du lat. *signa*] furent sus montees en la plainne et elles sentirent elles estre en lieu egal, toute la paour s'est tournée sur les ennemis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 31.15, 57). Si eurent li dus de Guerles, li contes de Julers (...) la première bataille. Et avoit en ce première route vint et deux *banières* et soissante pennons, et estoient bien huit mille hommes de bonne estoffe. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 177). Car adont à cel assaut, il y eut par droit compte quarante et neuf *banières* et grant fusion de pennons. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 58). ...li seigneur d'Engleterre se consillierent ensamble et ne pooient penser ou ceste *baniere* se vodroit traire (FROISS., Chron. D., p.1400, 149). ...messire Waufflars de le Crois ordonna messire Guillaume de Bailluel et sa *baniere* a demorer au pont et la atendre au pasage (FROISS., Chron. D., p.1400, 434). "A aler avant, nous porons plus perdre que gaegnier". Dont retournerent li auqun et par especial la *baniere* le seigneur de Saint Saufliu (FROISS., Chron. D., p.1400, 442).

b) "Fief, domaine assez important pour que son propriétaire ait droit à une bannière" : Mon très redoubté et souverain seigneur, vecy vostre humble subject messire Loys de la Viesville, yssu de ancienne *bannière* à vous sugecte (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 267).

- *Terre de bannière* : ...il a par partage la seigneurie de Sains, anciennement terre de *bannière*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 267).

c) "Origine, milieu" : Je ne fuz oncques jardiniere Ma seur, par Dieu, ne ne vueil estre ! Saillies sommes d'une *banniere* Vous et moy et toutes d'ung estre (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 126). ...ladicte damoiselle estoit saillie de si noble lieu comme des fleurs de lys, car sa mère fut fille du comte de Marle, et ledit de Croy n'estoit sailly que de simple *banière* (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 307).

d) [Pour marquer les étapes d'une filiation] : Celluy cerf portoit seize cort, et à chascun cort avoit une *banniere* dont estoit yssu ledit Lalain et dont les deux premieres furent du pere, qui estoit chief et seigneur de Lalain, et l'autre de Crequi, du cousté de la mere. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 123). Ainsi monstra ledit messire Jaques trente deux *bannieres*, dont il estoit yssu directement du pere et de la mere, sans entremesler entre les deux mariaiges aucune alliance d'aultre nature ou condiction, fors tousjours de *banniere* en *banniere*, comme dit est. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 124).

B. - [Autres domaines]

1. "Drapeau, enseigne d'une corporation (qui peut devenir bannière de guerre si les gens du métier sont enrôlés)" : Et trop bien s'i portèrent là li Gantois, car il i recullèrent leurs ennemis et conquissent par force et par armes le *banière* des orfèvres de Bruges. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 62). [Il s'agit des compagnies levées par Philippe d'Arteveld parmi les gens de métier de Gand] Et avoient cascune *banières* de leurs mestiers (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 44).

- P. méton. "Corps de métier organisé en confrérie" : ...que il soit commandé et publié aux bretesques que les colleges des mestiers, aux despens des *bannieres*, fachtent les dites ystoires, telles que bailliés leur seront, est assavoir les deux *bannieres* ensamble une ystoire (Entrées roy. G.L., 1463, 187).

. "Compagnie de gens de métier armés pour la défense de Paris" : Et, le lundi ensuivant, XIIIe jour dudit mois de septembre, le roy, qui avoit ordonné mettre sus les *bannieres* de Paris, comme dit est devant, fist publier que audit jour ilz feussent toutes prestes pour estre aux champs dehors Paris, en faisant savoir à tous, de quelque estat ou condicion qu'ilz feussent, depuis l'aage de seize ans jusques à LX ans, yssissent dehors ladicte ville en armes et habillemens de guerre, et, s'il y en avoit aucuns qui n'eussent harnois, que neantmoins ilz eussent en leurs mains ung baston defensable, et sur peine de la hart: ce qui fu fait. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 180). Et se trouverent LXVII *bannieres* des mestiers, sans les estendars et guidons de la court de Parlement, de la Chambre des comptes, du Tresor, des generaulx des Aides, des Monnoyes, du Chastellet et Hostel de la ville, soubz lesquelz il se trouva autant et plus de gens de guerre que soubz toutes lesdictes *bannieres*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 180). Et, peu de temps après, vint et arriva à Paris monseigneur de Chastillon, grant maistre enquesteur et general reformateur des eaues et forestz, pour prendre, recevoir et veoir les monstres de *bannieres* des officiers, gens d'estat et populaire de la ville de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 232). Après ce que lesdicts commissaires ont parlé et remonstré l'intencion et bon plaisir du Roy ausdictz habitans de tous estatz (...) a esté advisé par lesdictz commissaires, que, pour donner ordre et conduite en ceste besongne, les gens de mestier et marchans de ladicte ville seront partiz et divisés en soixante-une *bannieres* et compagnies (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1467, 679).

2. "Étendard (d'une église, d'un saint) que l'on porte aux processions" : ...et faisoit li évesques de Norduich porter devant lui les armes de l'Eglise, la *banière* de saint Pierre, de geules à deus clefs d'argent en sautoir (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400,

102). Venredi, XIe jour de juing, feste de saint Barnabé, vindrent en procession à l'eglise de Paris les povres laboureurs et habitans (...) portans reliquaires, crois et *bannieres* d'eglise moult devotement en la maniere accoustumée (FAUQ., II, 1421-1430, 279).

- Loc. Avec la croix et la *banniere/ à banniere et à croix*. "Avec cérémonie" : ...toutesfoiz a *bannieres* et a crois les dames furent assez bien recuillyes en grande apparence (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 283). Avecques ce, pour mieulx faire le cas, mena ledit Gardien ses autres Religieux, avecques la croix et la *banniere*, pour ravoir ses brayes publicquement comme ung très saint joyau. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 281).

3. "Enseigne placée sur un site, une construction, pour marquer l'appartenance" : A Nicolas Berthin, sergent à verge, pour les criées faites par le privilege aux bourgeois, à la requeste de Mesdits Seigneurs, de 4 eschoppes estans sur Petit Pont à Paris, qui furent Jehan Fleury, et pour une *baniere* mise sur le lieu (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 116). A Nicolas Gienot (...) la somme de quinze florins, pour une *bannière*, qu'il a fait faire aux armes du roy, de voire et de fer, assise dessus la tour de la maison du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 26).

4. "Enseigne métallique servant de girouette" : ...item a Colart du Moulin, pour une *baniere* de blanc fer bordee de leton, mise au dessus du dit moulin, 12 s ; a Pietrequin le Pointre, pour ycelle *baniere* poindre des armes de mon Seigneur, 12 s (Doc. 1393. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 491).

5. "Petit drapeau décoratif qui fait partie du harnais du cheval" : ...6 pièces de camoquas blanc, à faire 2 hernois de cheval : c'est assavoir, collière, crupière, *bannière*, pannoncel, et tunicle (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 144).

6. "Bande d'étoffe qui reste après la confection d'un vêtement par le tailleur"

- *Faire banniere*. "Garder pour soi une partie de l'étoffe fournie par le client" : C'est bien advisé. Mais que vous ayez devisé Des habitz, le drap porterons Et devant nous tailler ferons ; Car cousturiers et cousturieres Ont tousjours à faire *bannieres*, Comme j'ay ouy autresfoys Racompter. (Coust. Esop. T., c.1500, 159).

7. P. anal. [À propos d'un oiseau] "Partie de la crête qui se trouve en dessous du bec de l'oiseau" : Le becq avoit bien long d'un doy, Tresbelle chose estoit de soy ; La crette avoit longue et vermeille Tout ainsi qu'a ung cocq pareille, Et par dessoubz ot la *baniere* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 165).

C. - Au fig.

- *Abattre/mettre jus sa banniere*. "Renoncer à la lutte, au combat, baisser les armes, s'avouer vaincu" : ...Lors couvient sa *baniere* abatre et Douce Esperance estre en fuite Pour ce que scet trop po de luite. (MACH., Voir, 1364, 330). Mais toutesfoiz pour le sermon de ceste jeune chambriere ne pour sa maistresse l'Universite [l'Université], de la pratique de ma science [l'astrologie] je ne mectray pas jus ma *banniere*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 620).

- *Avoir la banniere de qqc*. "Être adepte, partisan de" : ...De convoitise ont *banniere* et panon Maint gouverneur de peuple terrien. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 184).

- *Être de la banniere de qqn*. "Être partisan de" : Lyons, lieppars ne loupes, c'est chose aperte, Levriers, mastins, n'ont levée leur chiere, Mais au sanglier ont laissié voie ouverte Et au renart qui est de sa *banniere* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 57).

- *Estre sous la banniere de qqn.* "Se soumettre à l'autorité de qqn" : Tousjours serés soubz ma *baniere* Pour le bien que je voy en vous. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 189).

- *Porter la banniere*

. "Se mettre au premier rang, prendre des risques" : On verra qui vaillant sera Et qui portera la *baniere* ! Guectez devant et moy derriere : Lune luyt et la nuyt est preste. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 366).

. "Ouvrir la marche" ; d'où "donner l'exemple" : Moul fait a louer sa maniere, Car premier porta la *baniere*, Et pour la vraye foy deffendre Ne redoubta pas la mort prendre. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 235). Mais comment fait l'ung l'autre aller Au cul du singe, a bref parler, Je vous en diray la maniere : Le roy si porte la *baniere*, Puis vait de degré en degré, Lez autres qui, bon gré, maugré, L'un l'autre mordent et estraignent Tant que jusquez au singe viennent. (Moralité 1427 B.B., 1428, 146).

- *Porter la banniere (de qqn)*

. "Défendre les intérêts de qqn, représenter qqn" : Je leur sui chastiaus et fortesse ; Je leur sui servante et maistresse ; Je leur sui dame et chamberiere ; Je porte partout leur *baniere* [des amants] (MACH., R. Fort., c.1341, 78). Onques ne fu douleur si grant Sanz celles qu'il ot ensuiant. Des autres fu messagiere Ceste, portant leur *baniere*. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 262). Et d'autres dames plus de mille Renommées de grant prouesce, Sont de la partie Leesce Et luy porteront sa *banniere*, Pour aidier en toute maniere. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 92). Qui compareroit la vertus et la proesse de ceulz que on appelle les preuz on trouveroit que en ceste vertus saint Pol les surmonta voire plus hault que ciel de terre. Pour neant ne l'appella pas Dieu vaissel d'election pour porter son nom et sa *baniere* devant les roys et princes et filz d'Israel. (GERS., P. Paul, a.1394, 511).

. "Être le premier (dans une catégorie de personnes)" : Ceste la souvent lamentoit En ramentevant la grant chière Ou aultres foyt trouvée s'estoit, Son maintien, sa douce maniere, Et comme des bons la *baniere* Par ses biens fais devoit porter (Amant cord. M., 1490, 49).

- *Être/porter la banniere de qqc.* "Être le modèle, le parangon de qqc." : C'est ma dame singulière, C'est l'estoc et la *banniere* De toute douçour, C'est ma dame de valour (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 217). ..Se ne m'amés, trop m'ara deceü Vo nobles cuers qui porte la *baniere* De toute honnour, puis que sans parsonniere Vous ay donné cuer, pensée et desir (MACH., L. dames, 1377, 237). ...m'est aviz que je suis le nomper De trestous ceulz qui ont merencolie, Et qui mieulx doit la *banniere* porter De tristesse qui me tient compaignie. (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 335).

- *Quitter la banniere.* "S'apprêter à mourir" : Entre noz mains il perira, Je le voy bien a sa maniere ; Jamais armes ne portera, Il peult bien quitter la *baniere* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 189).

- *Soutenir la banniere de qqn.* "Être du parti de qqn" : Avoec moi menrai Atempance, Advis, Maniere et Congnissance, Francise et Debonnairété, Sens, Pité et Humilité, Qui tout soudenront ma *baniere*. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 58).

- *Suivre la banniere de qqn.* "Partager les idées de qqn, adhérer aux règles qu'il édicte" : Proesce fait aux nobles assavoir, Qui ont le cuer de suyvre sa *banniere*, Que nul ne peut par elle pris avoir N'estre receu a sa grant cour plenniere S'il n'a en soy trop plus fait que maniere, Sens pour choisir bon parti justement Et, a l'exploit, conduite et hardement, Ferme propos et arresté courage,

Diligence, secret et peu langage (CHART., B. Nobles, c.1424, 399). [P. C.]

BANNIMENT, subst. masc. (banniment)

[GD : *banement* ; AND : *baniement* ; FEW XV-1, 65b : **bannjan*]

DR. "Bannissement, sentence de bannissement" : ...il n'estoit venuz ne ne s'estoit comparuz par devant euls, appellé souffisanment et par intervalles et dilacions que raison donne, et après le dit *banniment*, eust esté trouvé ou dit royaume et pris, mis et tenuz en la prison le roy de Bourges (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 354). C'est ainsi que ung *bainnement* Selon Dieu ne se doivent faire [Éd. : "verbe au pluriel impersonnel, équivalent de *on*"] (GARIN, Compl., 1460, 123). [R. M.]

BANNIR, verbe (bannir¹)

[T-L : *banir* ; GDC : *banir* ; AND : *banir* ; DÉCT : *banir* ; FEW XV-1, 65a : **bannjan* ; TLF IV, 137a : *bannir*¹]

[Corresp. à *ban* B]

A. - Au propre

1. *Bannir qqn* (d'un lieu, d'une communauté). "Condamner qqn à perdre les privilèges de la communauté et à être expulsé du territoire (sur une décision politique ou judiciaire)" : ...Wyt Ondieu, lequel estoit *bany* de murdre de le dicte ville fait et perpetré par lui en le personne Miquiel de Berghes (Hist. dr. munic. E., t.3, 1346, 390). Veritez fu que, quant il fu *banniz* du regne de Blandie, qu'il emmena a soy moult pou de gent, mais tuit estoient de son lignage, bon chevalier et bien duiz de guerre (Bérinus, I, c.1350-1370, 192). ...pour la haine que il avoient contre ceulz qui deux fois avoient esté pris, et disoient que ce ne seroit pas bien de trameitre si loing les cytoiens rommains et de les *bannir* hors de leur paÿs entre si males gens (BERS., I, 9, c.1354-1359, 26.4, 47). ...quant *bani* sera, Sire, monstren ne s'osera Entre les gens. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 21). ...[ils] delibérerent et furent d'oppinion que iceulz prisonniers feussent tourneuz ou pillory ès hales, illec crié les causes de leur jugement, et, en après, *baniz* de la ville, viconté et prevosté de Paris, à tousjours (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 163). ...et se autre chouse ne confessoit que dit est dessus, que l'en lui coppast une des oreilles, et feust *bany* à tousjours de la ville et habitacion de Paris, et de dix lieues à l'environ, sur peine de la hart. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 235). Ouyes lesqueles oppinions et veu ce present procès, ledit mons. le prevost *banyt* à tousjours mais du royaume ledit prisonnier, sur peine de la hart (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 147). ...et devront estre lesdiz malfaiteurs, ou malfaiteur, ou receptans *bannis* de nozdis pais, sans ce que l'un de nous les puisse receptor ne recevoir à grace sens le consentement des autres (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 369). Et le lendemain, par matin, après la messe ouye, firent crier les deux freres, sur peine de perdre chevaulx et harnoiz et d'estre *banny* de leur compaignie, que chascun chevauchast tous armez soubz sa banniere, en belle bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 155). ...et qant la sera venu, que on voie et congnoise les rebelles qui a ce ne se vodront acorder, et que il soient *bani* publiquement et perdent ce que ou pais de Flandres a present il i tiennent, sans esperance de jamais ravoir ne i retourner. (FROISS., Chron. D., p.1400, 635). Mais (...) y ot (...) Persones mortes et *banies* Par les batailles leonneses (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 211). Ce jour, se sont venus complaindre en la Court l'arcevesque de Reins, le procureur du Roy, Marie du Cavech et IJ autres bourgoiz de Cambray, sur ce que ou contemps, comme ilz disoient, du Roy et des arrests de la Court qui sont contenus ou registre du Parlement

derrain passé, avoient esté *banniz* de Cambray. (BAYE, I, 1400-1410, 75). Je laisseray a compter la maniere de mon exil par quoy mon frere Atreus me *banni* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 142). ...tous ceulz qui, par affection ou prouffit particulier, pourchassent tel dommage contre la chose publique (...) sont indignes de demourer et d'estre beneficiez en ce royaume, et lez en devoit on *bannir* et mettre hors (FAUQ., I, 1417-1420, 267). Trop fort m'ennoie Que *bannie* en soie [de France], Et qu'el se desvoie Du tout et forvoie (CHART., L. Paix, a.1426, 415). Durant lequel temps, y en avoit ung nommé Hannekin Lion, natif de Dunequerque, lequel pour ses démérites avoit esté *banni* de la ville de Gand et s'estoit rendu fugitif du pays ; si devint escumeur de mer (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 234). Quelle reception fist vostre pere a Henry de Lanclouestre *banni* du royaume d'Angleterre ? (JUV. URS., Verba, 1452, 235). Et de ceulz qui ne obeissoient ou qui des batailles s'enfuioient, diverses punicions s'en faisoient, les aucuns par les faire mourir, les aultres *bannir* en isles, et les aultres faire chevaliers ou hommes d'armes varlés et pietons (JUV. URS., Verba, 1452, 251). Et après ot la langue percée dont il avoit proferé lesdictes paroles, et ce fait, fut *banni*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 104). Item, que tous ceulz qui perpetrerent ledit mauvais cas, ou qui en furent consantens, le Roy habandonnera, et fera toute diligence possible de les faire prendre et apprehender quelque part que trouvez pourront estre, pour estre puniz en corps et en biens, et, se apprehendez ne pevent estre, les bannira et fera *bannir* à tousjours sans grace ne rappel hors du royaume et du daulphiné, avec confiscacion de tous leurs biens, et seront hors de tout traictié. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 210). Zenophanes Conophonus, philozophe, jassoit ce que l'on ignore où il et soubz qui il peut en avoir esté acquis sa science, comme il feust *bany* LXV ans de sa patrie, touttefois l'experience l'a rendu souverain clerc et puis homme de grande magnificence (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 44 v°). Ainsi le roy adverti fist premier prendre sondit oncle, le duc de Glocestre et les contes d'Arondel et celui de Warvik et furent mis en la Tour de Londres et furent decapitez et l'arcevesque de Cantorbier *bani*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°). ...et faisoit sa charge plus aigre qu'elle n'estoit, et aussi conseilloit que on *bannist* tous Florentins du royaulme (COMM., III, 1495-1498, 44). Et aussi l'avoient fait pour paciffier du douayre de ceste dame et de l'argent baillé et pour ce que aucuns seigneurs de Portingal qui furent *banniz* du païs quant le roy mort fist mourir ces deux seigneurs dont j'ay parlé et avoit confisqué leurs biens (et par ce moyen la confiscacion tient de present, combien que le cas dont ilz estoient accuséz estoit de vouloir faire celuy qui de present règne roy de Portingal), et ces chevaliers sont recompenséz en Castille (COMM., III, 1495-1498, 296). L'EVESQUE. Deffendez luy la demurance En noz maisons et mestayeries Et qu'il soit *bany* en substance De noz pays et seigneuries (LA VIGNE, S.M., 1496, 347).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui est banni, interdit de séjour" : Si rappelle li contes (...) tous les *banis* de Flandres, et leur abandonna son païs pour resister contre les blans capprons. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 230). ...et promettrent bonne paix et bon accort avec lesdiz *banniz* et condempnez (BAYE, I, 1400-1410, 133). ...fut expressement requis par le dit Edouard (...) que le roy vousist rappeler les *bannis* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 115). Souïsses et Normands, Larrons, meurtiers, *banniz*, essoreillez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 244).

- *Bannir en exil* : Mais vous, Yver, trop estes plain De nege, vent, pluye et grezil ; On vous deust *banir* en essil. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 482).

- Prov.

. *Il n'est bon bruit que d'homme banni* : Il n'est engendrement qu'en boing Ne bon bruit que d'homme *benny* Ne riz qu'après ung cop de poing Ne lotz que debtes mectre en ny Ne vraye amour qu'en flaterye N'encontre que de maleureux Ne vray rapport que menterye Ne bien conseillé qu'amoureux. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56).

. *Tel est de son pays banni qui est grant maistre en terre estrange* : Tel est de robe bien garny Qui a bien cent escus au change ; Tel est de son païs *bany* Qui est grant maistre en terre estrange (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 101).

2. En partic. *Bannir qqn à (un lieu de pèlerinage)*. "Condamner qqn à effectuer un pèlerinage" : Item, à Raulet d'Emmilleville, de ce qu'il fu *banni* de Douay à deux pelrinages, l'une à Saint-Victor de Marsailles et l'autre à Sainte-Katerine deRoan, pour ce qu'il maintenoit avoir fianchie une basselette, laquelle chose il ne pooit prouver (Vie urbaine Douai E., t.4, 1383, 581). Pour laquelle offence, il fu adjudiez et condempnéz à l'amende de 30 s. pour le main mise et *banis* à Saint-Jacques de Galice en Compostelle. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1412, 604).

Rem. Ce genre de punition est fréquemment évoqué dans la *Vie urbaine de Douai*. Le banni doit fournir au retour une attestation des autorités religieuses du lieu.

3. *Bannir qqn à une amende de...* "Condamner qqn à une amende de..." : Qu'il ne soit personne (...) qui d'ores en avant (...) voise boire, querir ne acapter (...) cervoise, hambours, na autres buvrages semblables, au dehors de ladicte ville et banlieue (...) sur peine d'estre, pour chascune foiz, *banni* à cent sous tournois, et mis ès prisons de la ville (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 101).

4. P. ext. "Chasser, exclure, rejeter qqn (d'un groupe, d'un lieu, de son coeur...) pour des raisons diverses" : Dieu n'ara point de moy pitié : Saint Pierre m'a *bani* des cieulx. (Mir. pape, 1346, 367). Va t'en, de ma court iés *banis* (MACH., Voir, 1364, 704). ...com cilz qui du manoir Phebus fu *bannis* sans rappel (MACH., Voir, 1364, 706). Touz autres diex pour toy reny Et de mon cuer hors les *bany*. (Mir. st Panth., 1364, 319). Et le lendemain, par matin, après la messe ouye, firent crier les deux freres, sur peine de perdre chevaux et harnois et d'estre *banny* de leur compaignie, que chascun chevauchast tous armez soubz sa banniere, en belle bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 155). Quel divers hoste Qui offre assez et promet, et puis oste ; Et qui appelle et puis *bannist* de coste, Faint d'approucher et puis tourne la voste ! (CHART., D. Fort., 1412-1413, 182). Au temple le veistes venir [Jésus] Et les vendeurs dehors *bannir*, Dont contre luy furent esmeuz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 267). J'en dy ce que la royne en a dit, et outre plus c'on la devoit *bannir* de toute bonne compaignie, s'elle y estoit. (LA SALE, J.S., 1456, 305).

B. - Au fig.

1. *Bannir qqn de qqc.* "Écarter, priver qqn de qqc." : ...comment peut c'estre Que mon pére, par son outrage, Me *banist* de mon heritage ? (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 23). Dou memoire des hommes degradés Et des livres, où il a esté mis, Maudis de Dieu, de tous sains condampnés, De la clarté des estoiles *bannis* Puist estre li mois de Mars Et de mal feu d'enfer brulés et ars, Li et si jours et sa puissance toute, Quant il m'a fait avoir en piet la goute. (MACH., L. dames, 1377, 222). Mes dous espoirs, mes confors, Ma joie et l'onneur de my, Mon cuer, m'amour, mes depors

Et mes amoureux tresors M'ont de leur grace *bani*, Par faus et mauvais rapors Et par envieux enors Qui m'ont fausement trahy. (MACH., Les lays, 1377, 371). ...Je suis celluy Qui vostre suy ou que je soye. Mais tant comme soie escondi, Je suis *banni* de toute joye. (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 335). Puis qu'Amour veult que *banny* soye De son hostel, sans revenir, Je voy bien qu'il m'en fault partir, Effacé du livre de Joye. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 217). Si appelle de ton faulx jugement Car tout ce mal m'est avvenu par ti, Dont je renonce a tout esbatement, Chacié d'Espoir, *banny* d'Alegement, Et souhaite la mort tant seulement (CHART., Compl., 1424, 327). Pensez qu'il fut tresvoluntiers oy, et tant que la dolente assemblée, qui de lyesse pieça *bannye* estoit, fut a ce point quelque pou consolée, esperant l'effect sortir tel que a sa parolle le touchoit. (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...C'est qu'on luy coulle [à celui qui mal voudroit au royaume de France] ou ventre son tresor, Ou qu'il soit mis entre meulles flotans En ung moulin, comme fut saint Victor, Ou transglouty en la mer sans alaine, Pis que Jonas ou corps d'une ballaine, Ou soit *bany* de la clarté Phebus, Des biens Juno et des solas Venus (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 59). Donc pourtant, sans nulle replicque, Vous *banny* de joye et lÿesse, Car vostre veul faulx et inicque Vous doit causer deuil et tristesse. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 70). J'ay le cuer triste, mact et las, Le corps plain de proplecité, *Bany* de joye et de soullas S'ainsi est qu'avez recité. (LA VIGNE, S.M., 1496, 575).

- Part. passé en empl. subst. "Personne rejetée, décriée": LA FEMME. Pouvre *bannye*, En moy gist pouvre appointment. L'AMANT. Dictes moy, s'il vous plaist, comment Vous avez le cuer si marry. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 145).

- *Banni de sainte Croix*. "Privé d'argent": Pour hanter l'instrument de bas Je suis *banny* de sainte Croix, Saint Anthoinë ard le cabas. (Sots, c.1480-1500, 265).

- *Bannir qqn hors de qqc.*: Car Fortune, la tresdespite, Qui l'a haÿ mainte journee, S'est nouvellement aliee, Contre lui, aveques Tristesse, Et l'ont *banny* hors de Lyesse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 64).

2. *Bannir qqc.* (une chose abstr.)

- "Chasser, écarter, éloigner qqn": Et pour cela, mon treschier compaignon, Vueilliez de vous desplaisance *bannir*, En oubliant vostre longue prison (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 135). Or congnois je bien orendroit Que pour bien faire on est onniz, Puis que Pitié, Justice et Droit Sont de cuer de dame *banniz*. (CHART., B. Dame, 1424, 358). Plus ne sont en ma compaignie Joye, Soulas ne Chiere Lye, Espoir ne Confort ne Lyesse, Esbatement si n'y est mye, Plaisance si en est *bannie*, Bouté hors les en a Rudesse Pour y mettre Merencolye, Et Desplaisance qui me ennuye, Douleur, Desconfort et Tristesse, Courroux, Soucy, Dangier, Envye (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 98). Le tiers point et doubte et le plus dangereux est le doubte d'envye, qui jamais ne fut *bannye* de la court des princes, tant ecclésiastiques que terriens et seculliers. (BUEIL, I, 1461-1466, 48). Or suis je seule demeuree, Maintenant, je n'ay point d'amy Et si n'ay bon jour ne demy Je pers mon temps et ma jeunesse A lever de ma forteresse, Soulas est de moy fort *bany*, Mon corps qui est frais et plany, Et quant vieillesse orde et chagrine Aura tout prins en sa saisine, N'en tiendra l'en compte nenny. (P. moyne, a.1500, 45).

- "Supprimer, faire cesser qqc.": Guerre ne sert que de tourment: Je la hé, pour dire le voir! *Bannie* seroit plainement, S'il en estoit a mon vouloir. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 139). Chantans motez pour *banir* les discordes Qui mettent paiz en trop grant indigence (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). [P. C.]

BANNIR, verbe (bannir²)

[T-L : *banir*; GD : *banir*; AND : *banir*; FEW XV-1, 48b, 52a : **ban*; TLF IV, 137b : *bannir*²]

A. - [Corresp. à *ban* A] *Bannir qqc.*

1. "Crier, clamer hautement qqc.": Mais quant ces parolles furent de rechief reddites et *bannies*, la joye y fut si grant, le cry et la noyse (...) qu'ilz emplirent le chiel (LA SALE, Sale D., 1451, 213).

- *Faire bannir que*. "Faire annoncer publiquement que": Quant l'en vit les gallées venir En Guerrande l'en fist *bannir* Que chaicun bien s'apparaillast (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 533). J'estoie venu icy penser De tempter de importunité, Mais nostre Enfer d'iniquité Presentement a fait *bannir* Qu'il nous fault a luy revenir (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 110).

2. "Mettre qqc. en vente par voie de ban; mettre qqc. aux enchères": ...une taache de XLV perques de diqueries sur la riviere d'Ouve, alloée aus dessus dis par Martin l'Ours en la presence de Thomas Ventlove, procureur de Monseigneur, et de Thomas Ybert, sergent du lieu, à ce commis de Monseigneur le Captal; et fut le dit alloage *bany* et crié à rabat, comme tout ce appart par le mandement de Monseigneur le Captal, lettre de tesmoignance des dis procureur et sergent (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 220). ...le seigneur de fief après l'an et le jour du trespassement du subgit peut mectre l'éritage en sa main pour ses devoirs non paiez le faire *bannir* par troys bannières à ban d'Eglise (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 573).

3. "Soumettre qqc. à une interdiction proclamée par ban, prohiber qqc.": ...que de là en avant, à toujours mais, les draps et fillez faiz et fillez au royaume d'Angleterre feussent et soient *banis* de tous leurs pays et seignouries de par decha, que nulz n'en y feussent amenez et venduz; et, s'aucuns y estoient trouvez, qu'ils feussent brulez comme *bannis*. (Comptes Lille L., t.2, 1494, 231).

B. - [Corresp. à *ban* C] *Ost bannie*. "Armée convoquée par ban": Or disons après (...) de guerre commune et de ost *banie* et de leurs autres semblables (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 88). ...Et mandait Ollivier et per lettre ploye Qu'il venist outremer a tout son ost *banie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 837). ...il s'en va en ost *banie* Sus les Persans. (Mir. emp. Julien, 1351, 176). Droit à Jérusalem viènent à ost *banie* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 350). Sanz plus faire sejournement, Frère, nous fault de cy partir Et d'aler nous ent appartir, Nous et toute nostre ost *banie*, Tant que soions en Rommenie Or sus, trestouz! (Mir. Oton, c.1370, 367). Le duc de Julliers guerroya le duc de Braban, en son aide le duc de Guerles (...) et vindrent à host *bannie* (Chron. Valois L., c.1377-1397, 216). ...vechi Ciperis o sa grant ost *banie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 24). ...et s'en party, Atout sa tres grant ost *banie*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 215). "Herculés, par grant felonnie, Lors respondi" qu'a ost *banie* Y tourneroient (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 31). Si y ot si tres grant baronnie, En celle tres grant ost *banie* De chevaliers et de sergens Que je croy qu'onques plus de gens N'assemblerent a un rivage, Pour en guerre mouvoir a nage. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 69). [P. C.]

BANNISSEMENT, subst. masc. (bannissement)

[T-L : *banissement*; GD : *banissement*; GDC : *banissement*; AND : *banissement*; FEW XV-1, 65b : **bannjan*; TLF IV, 138a : *banissement*]

DR. "Peine obligeant une personne à sortir d'un territoire, avec défense d'y revenir, bannissement": ...[que] pour les deliz par lui commis et perpetrez, escrips sur ledit jour, icellui prisonnier

fu lors bany de la ville et viconté de Paris jusques à dix ans prouchainement lors après ensuivans, et qu'il est homme de très-petite et foible renommée, et que ledit temps et *banissement* n'est aucunement expiré, mais dedens icelli, sanz grace du roy, est entrez en la ville de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 142). ...lesdiz Marchant, Vauvillier, Petit-Clerc (...) furent d'oppinion qu'il feust pillorié, essorillié et banni du royaume, et lesdiz Tuillieres et Fouquere, qu'il feust pillorié et essorillié, sanz *bannissement*, seulement, pour cause de son ancien aage. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 525). Si a ordonné ladicte Court que ledit chevalier sera arrêté, et lui sera faicte defence à peinne de *bannissement*, de confiscation de touz ses biens (...) que de la ville de Paris ne se parte, jusques à ce que icelle Court en avera autrement ordonné. (BAYE, I, 1400-1410, 94). A peine de *bannissement* Et de perdre le corps et biens, Adjournez fusmes vistement (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 218). ...et le *bannissement* de Henry de Lenclastre, qui depuis meurtrit le roy Richard (JUV. URS., T. crest., c.1446, 149). ...au regard de ses comptes il estoit obligié de les rendre, autrement son abolicion ne luy povoit proufiter et procéderoit-on contre luy par adjournemens, sur peine de *bannissement* de ce royaume et de confiscacion de corps et de biens. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 208). Cestui predist, deux ans devant, le *banissement* de Thomas Maubray, duc de Norvol, à perpetuité de la terre chrestienne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°). [R. M.]

BANNISSURE, subst. fém. (bannissure)

[GD : *banissure* ; FEW XV-1, 65b : **bannjan*]

DR.

A. - "Bannissement" : ...s'aucuns banis ou banie de le vile par anée ou anées simplement, se rembat, le terme de le *banissure* durant, dedens le banlieue, redoubler li doit on ses anées (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 84).

Rem. Ex. d'a.fr. et FROISS. ms. ds GD I, 573c.

B. - "Sentence de bannissement" : Et parmi tant, pour apaisier le conte, Jehans Prouniaulx estoit banis de Gaind et de Flandres ; pour ce estoit devissé en sa *banissure* que il estoit allés prendre Audenarde sans le sceu de chiaulx de Gaind. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 224). [R. M.]

BANNOIS, subst. masc. (bannois¹)

[Ø]

"Proclamation" : Pour enfondrer lermes deteriores Et fulminer plaintes interiores, Soubz agravées façons exteriores, Chose plus propre crier en mon *bannoys*, Et vous aprèz, desolez Albanoy, Voz virevoustes et plaisans esbanoys N'ont plus de cours (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 397).

REM. Déf. reprise de HUG. I, 474a pour cette occurrence. [A. B.]

BANNOIS, subst. (bannois²)

[*FEW XV-1, 47a : **ban*]

"Étendard, drapeau" (Éd.) : Item a pluseurs paintres d'Abbeville pour la fachon, estoffe et couleurs a faire lesdiz estandars et bannieres et aussi pluseurs *banaiiz*, en tout par marchié a eulx fait, la somme de 75 £ 12 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 642). [H. G.]

BANOYER, verbe (bannoyer)

[T-L : *banoiier* ; GD : *banoiier* ; AND : *banoiier* ; FEW XV-1, 48a : **ban*]

V. *esbanoyer*

Empl. intrans. ou pronom. "Se divertir, prendre du plaisir (en particulier à des exercices physiques, des tournois...)" : "...Ne peut nulz homs entrer si ne chante ou *banie*." Et Frigonde respont : "Je chante et esbanie." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 73). ...reprendés ung ceval, (...) Et j'en iray oussy ung autre apparellier, Et puis nouvelles lances pour nous à *banoyer*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 286). Je la voy [Penthésilée] la en la frontiere *Banoyer* en ceste prairie C'est une femme si hardye Que certes elle ne craint mye Six hommes les plus fors du monde (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 346). [P. C.]

BANON, subst. masc. (banon)

[GD : *banon*¹ ; FEW XV-1, 50b : **ban*]

Région. (Normandie) DR. COUTUM. "Droit donné aux habitants d'une commune de faire paître leurs bêtes sur les champs dont la récolte est enlevée"

Rem. Doc. 1483 (Normandie, *le temps en quoy les terres sont communes est appelle temps de banon, en quoy les bestes peuvent aller communement par les champs sans pastour*) ds GD I, 574a.

- "Droit pour une seigneurie d'envoyer ses bêtes sur les champs d'un vassal"

Rem. Doc. 1399 (Orne, *et a ma dicte dame son banon et sa perche es prez d'icelle prairie*) ds GD I, 574a.

- Beste à/de *banon*. "Bête qu'un seigneur peut envoyer sur les terres d'un vassal"

Rem. Doc. 1337 (*le proffit que le seigneur du fié a en ce que il a un tor a banon*), 1399 (Orne, *et puet avoir ma dicte dame par touz les prez une vache a banon*) ds GD I, 574a.

- P. méton. "Aises, liberté" : Ce fu le premier hermitage De l'ordre qui Chartrose a non. La n'a pas le corps son *banon* Ne ses delitz ne son desir, Quar en durs litz seulent jesir Et tant veillent que poi y giesent (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 154). [P. C.]

BANONIER, adj. (banonier)

[GD : *banonier* ; FEW XV-1, 50b : **ban*]

"Banal (en droit féodal)"

REM. Doc. 1433 (Cotentin, *et ay droit d'avoir voier et thorel bannonier*), (id., *ung tor et ung ver* ["verrat"] *banonniers*), (Orne, *Jean Besnard de Bouessay sujet a la vache bannonniere*) ds GD I, 574b. [P. C.]

BANOST, subst. masc. (banost)

[GD : *banost* ; FEW XXIII, 50a : o.i.]

"Chandelier" : Item, deux petis *banostz* à porter chandelles, 20 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 269). [E. P.]

BANQUE, subst. fém. (banque)

[GDC : *banque* ; FEW XV-1, 62b : **bank-* ; TLF IV, 138b : *banque*¹/*banque*²]

A. - "Comptoir, table"

Rem. Doc.1376 ds TLF IV, 140a.

B. - "Comptoir où se fait le commerce de l'argent" : ...nous avons emprunté en ceste ville à la *banque* la somme de quatre mil frans (Lettres Louis XI, C., t.1, 1458, 99). ...si très noble chevalerie qu'il avoit menée, pouvre et lasse fut contrainte s'en venir, ung baston blanc en la main, et mourir par les chemins et hospitalux. A si long voyage fault ung cault conducteur et qui ayt devers soy ou en *banques* argent pour subvenir. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°). D'autre part, praticquoit ledit Pierre par la

main d'ung sien serviteur, appellé Laurens Spinely, qui gouvernoit sa *banque* à Lyon, homme de bien en son estat et assés nourry en France (COMM., III, 1495-1498, 55).

- *Tenir banque*. "Faire le commerce de l'argent" : ...nous ayons (...) commis troys personnes en troys lieux de nostredit royaume, c'est assavoir (...) Paris, (...) Lyon et (...) Montpellier pour tenir en chascun desd. lieux *banque* afin de délivrer (...) argent à tous ceulx qui en auroient a faire en ladite court de Romme (...) par lettre de change ou autrement (Pol. Louis XI, G., Pièces justifi., 1462, 417).

- [Cont. métaph.]: A a ! desordonnez abuz ! vous avez fait de l'eglise de Dieu fosse de larrons, et du saintuaire divin *banque* de tricherie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176).

C. - Au plur. "Objets négociables" : ...luy prindrent deux litz, deux chevessiez et deux coutres, quatre linceulx et pluseurs autres menuz biens et *banques*, deux poz de couvre, deux chaudières, trois paelles d'arain, deux andiers de fer qu'ilz prindrent en ladite eglise ; lesquelz dommaiges se puent monter à quarante frans, compris aussy plus de vint charrées de foing et atant d'avenne non escoussé qu'ilz gasterent extraordinairement. (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 317). [R. M.]

BANQUELET, subst. masc. (banquelet)

[T-L : *banquelet* ; GD : *banchelet* ; FEW XV-1, 59a : **bank-*]

"Petit banc" : Devant le roy, y avoit ung petit *banquelet* bas, ung quareau de velours noir, là se mist le legat en genoulx par terre ; le roy le fit lever et s'agenouillier sur ledit quareau (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 550). [P. C.]

BANQUIER, verbe (banquer)

[*FEW XV-1, 60b : **bank-*]

"Garnir (une pièce, une salle, une église...) de *banquerie*, de lambris de bois" : La nef d'icelle église est *banquée* et peinte d'or et d'azur bien richement. (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 6).

V. aussi *banquerie* [R. M.]

BANQUERIE, subst. fém. (banquerie)

[GD : *banquerie* ; FEW XV-1, 60b : **bank-*]

A. - "Lambrissage"

Rem. Doc. 1400-1500 (Valenciennes, *la banquerie ou lambrouissage de bois de la chappelle de la chartreuse de Dijon*) ds GD I, 574b.

B. - "Housse"

Rem. MOLINET (éd. Buchon, *ung tres beau dossier de drap d'or, figuré des armes du duc Charles, carreaux et banqueries de mesme*) ds GD I, 574b.

C. - "Boucherie"

Rem. Doc. 1499 (Saint-Omer, *le varlet de la banquerie de S. Bertin*) ds GD I, 574b. Cf. doc. 1529 (*les bochiers de la banquerie ou bocherie du marché*) ds GD I, 574b.

D. - "Trésorerie"

Rem. Doc. 1469 (Toulouse, *en paiant par lesdiz escolliers le salaire desdiz docteurs et de la Banquerie des Escolles de ladite Université*) ds DU CANGE I, 544a, s.v. *bancharius*. [P. C.]

BANQUEROUTE, subst. fém. (banqueroute)

[GDC : *banqueroute*¹ ; FEW XV-1, 63a : **bank-* ; TLF IV, 141a : *banqueroute*]

"Cessation de paiement de la part d'un négociant devenu insolvable" : ...j'ay remonstré audit Achart que desdiz 12 marcs d'or

et mil florins dont il avoit appointé et assigné ledit Cuer sur lesdiz Cervelli et Monclux pour ce que j'ay sceu et esté informé que ledit Achart a piéça fait *banque ropte* et est pouvre, comme on dit, n'a esté riens reçeu (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 340). ...pour éviter beaucoup d'inconvenient qui en sont avenez le temps passé à ceulx qui ont eu a besoingner en court de Romme par gens estrangers et mesmement d'Italye lesquelz ont fait *banque rotte* et faillito (Pol. Louis XI, G., Pièces justifi., 1462, 415). Et, pour obvyer qu'ilz ne payent ladite somme de VcX escuz audict Dandrea, se sont puis n'a gueres secretement et couvertement partis de nostredite ville de Lion et fait *banque roupte*, à l'occasion de quoy plusieurs bons marchans estrangers pourroient perdre leur fame, renommée et credit (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 136).

Rem. Ex. de 1466 (BAUDE) ds TLF. [E. P.]

BANQUET, subst. masc. (banquet)

[GD : *banchet* ; GDC : *banchet* ; FEW XV-1, 58b, 59a : **bank-* ; TLF IV, 142a : *banquet*]

I. - [Objet concr.]

A. - "Petit banc" : Et alors le duc, la tirant a part emprés un *banquet* [ou] il alla seoir, l'assist emprés ly (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239). Metz ses *banquetz* en appareil, Ses coissins, ses bancs et scabelles, Et puis leur porte les nouvelles Qu'ilz entrent hardyment dedens. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 517).

- "Banc permettant de s'asseoir à table" : ...tables mises et *banquetz* par tous les carrefours a tous ceulx qui vouloient boire et menger. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 275).

B. - "Comptoir"

- En partic. DRAP. "Comptoir (à la Halle aux draps) où est faite l'inspection et la pesée des draps destinés à la vente" : ...tantost que li orloges ara laisset le sonner, li provos u li mayres devera faire tous les dras vendus de celi journée, apries chou qu'il seront cordet par les cordeurs a chou commis et sairementés, assanler par les porteurs au *banquet* (...). Et les deveront bien et loyalment faire peser et rewarde a autel rewar et en autel maniere que on rewarde les dras qui vont as fiestes. (Drap. Valenc. E., 1344, 309).

- *Sergent du banquet* : ...li prevos de le halle et li Treze Homme fachent leur siergant de le balanche et li maires boursiers le siergant dou *banquet*, tels que miex leur plaira (Drap. Valenc. E., 1346, 26).

C. - "Balance de marchand" : Trois cens soixante et dix livres de plomb en poiz pour peser, chacun cent prisé 3 l. 10 s. Item, ung *banquet* à peser et les plateaux, 30 s. Item, ung autre petit *banquet* et les plateaulx d'arain, prisé 30 s. Item, une table d'ais avec les tréteaux, 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 113).

II. - [Disposition des bancs de table ; repas]

A. - "Disposition des bancs de table, ordonnance, cérémonial de table" : ...et maintes aultres choses (...) tous mis par ordonnance en façon de *banquet*. (LA SALE, J.S. E., 1456, 374). Puis, quand ce vint après souper et que chacun fut levé de table, et vu et visité le *banquet* comme il estoit assis, et tous les mystères qui faits y furent, le chevalier du pas se retira en une grande salle (Faits Lalaing K., c.1470, 243-244).

B. - P. méton.

1. "Préparation culinaire, plat(s)" : ...lors fut ung d'entre eulx qui couvrit la table et mist le beau *banquet* dessus [Il s'agit ici d'un "chaudeau"] (C.N.N., c.1456-1467, 198). ...et tandis que l'on refaisoit ledit gardebras, le seigneur de Charny fit appourer le

banquet au duc et à la duchesse, et à toute la seigneurie, sur les rens, moult grandement de viandes et de vins (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 333).

2. "Bon repas, festin": Et donnoit aux dames et aux damoiselles disners, souppers, *banquets*, ensi comme avoit fait dou tamps passé li contes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 243). Et lors, les genoulx à terre, lui supplièrent qu'il lui pleust soupper par manière de *banquet* en la maison de ladite ville (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 89). A present nulluy ne demande, Fors bon vin et bonne viande, *Banquetz* et faire bonne chiere. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 495). Et quant aux dansses et *banquès*, il en y eut fait en très grand habondance. Et y avoit largement dames et damoiselles, moult richement parées selonc l'estat du pays. Et au regard de mommeries, tant d'hommes comme de femmes, il en y avoit largement. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 307). ...pou de disners, de souppers, de *banquetz*, de baings, d'estuves, et aultres telz passetemps (C.N.N., c.1456-1467, 23). Et estoit ladicte bourgeoise [Estiennette de Besançon] moult honnorée entre toutes les femmes de bien de ladicte ville, et fort priée et requise de estre et soy trouver en tous *banquetz*, festes et honnestes assemblées qui se faisoient en icelle ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222). Cestuy chevalier, par veu fait au *banquet* des veux a Lille (...), n'alloit querrant riens fors marces et frontieres des infidelles [Sans doute banquet du voeu du Faisan qui eut lieu à Lille le 17 février 1454 et au cours duquel les seigneurs bourguignons prononcèrent les voeux les plus divers de lutte contre les Turcs (cf. Ch. Commeaux, *La Vie quot. en Bourg. au temps des ducs Valois. (1364-1477)*, 1979, 341-345)] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 77). Or ça (...) mes amies et voisines, il est jedy qui est jour de recreation et le plus cras de la sepmaine. Il m'est avis qu'il seroit bon que feissons un petit *banquet* pour recreer noz esperis (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105). Ce *banquet* fut moult plantureux et riche et garny de plusieurs entremectz nouveaulx (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 343). Don aux paiges du roy, (...) pour faire leur *banquet* aux paiges de monseigneur de Lorraine, en deux escuz et ung florin d'Utraict, baillez à leur varlet pour faire leurs provisions (Comptes roi René A., t.3, 1479, 216). ...et puis alla soupper au Chasteau Neuf, dit Chasteau Nove, ou il y eut ung grant *banquet* que le roy fist aux nobles et princes du pays (LA VIGNE, V.N., p.1495, 267). ...il leur donn[a] le *banquet* et firent bonne chiere (Lettres rémission René II P.D.H., 1499, 338). [R. M.]

BANQUETER, verbe (banqueter)

[GDC : *banqueter* ; FEW XV-1, 59a : *bank- ; TLF IV, 143b : *banqueter*]

A. - "Manger légèrement avant un repas" : ...alla querir de belles cerises toutes fresches, et vint *banqueter* avec elle, en attendant le soupper. (C.N.N., c.1456-1467, 410). [Cf. fr. mod. "amuse-gueule"]

- [Dans un contexte de jeux amoureux] "Prendre une collation (comme préliminaire à l'amour)" : Mon mary, à mon appetit, Que nous *banquetons* ung petit. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 461). Vostre mary ne revient plus. Je congnois maintenant sa ruse. Bien petite chose l'amuse ; De nous plus il ne [se] souvient. Ma damoyseille l'entretient A *banqueter* le mieulx qu'elle peult. (Gent. Naudet T., c.1500, 293).

- [Cont. grivois] : ...lors commence a soy despoiller, et prend la damoiselle et la baise et la maine *banqueter* et fist tant, pour abreger, qu'elle se coucha et luy d'emprès elle. (C.N.N., c.1456-1467, 211).

B. - "Prendre part à un banquet, à un repas de fête" : Le duc de Bourgoingne blasma moult ceulx qui avoient le gouvernement du roy et de ceulx qui souffroient et donnoient si dissolut gouvernement comme de veillier jusques au jour et rever, jouer, *banqueter* et lever à nonne, disant qu'il n'appartenoit point à si noble prince comme le roy de France de mener ne de usagier de tel vie, lui qui estoit jeune prince et de si noble estat et nom. (Chron. Valois L., c.1377-1397, 325). ...Meliadice prent la dame par la main et lui commande que elle se assist au bout de la table qui ja estoit apprestee pour *benqueter*. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 264). ...ung appellé Robin la Trompette, (...) et autres compaignons estans lors ou dit hostel ouquel se faisoient les dictes nopces, avoient sans congié prins ou dit hostel, pour manger et *banquetter*, de la poullaille (Doc. Poitou G., t.8, 1445, 206). BANANYAS. Escuyer, va de ce costé, Et je serviray a ce bout. L'ESCUYER. De ce faire me tarde moult, Car ilz ont assez *banqueté*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 407). ...et mainteffoiz sans grant compaignie priveement disner, *banqueter* et soupper (LA SALE, J.S. E., 1456, 381). ...et après les dances, fut appareillié ung très beau banquet pour tous ceulx qui *banqueter* vouloient (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 292). [P. C.]

BANQUETEUR, subst. masc. (banqueteur)

[GD : *banqueteor* ; FEW XV-1, 59a : *bank-]

"Officier municipal chargé du contrôle des draps"

REM. Doc. non daté (Valenciennes, *et se drap demeurent a peser de le viespree au banket, warder les doivent li maires et li banketeres sans rien prendre ne demanner, et peser il les doivent l'endemain por nient*) et 1412 (id., *Ernoul Lengles, bancqueteur*) ds GD I, 574b-c. [P. C.]

BANQUETTE, subst. fém. (banquette)

[FEW XV-1, 59a : *bank- ; TLF IV, 143b : *banquette*]

A. - MAR. "Planche de bois parallèle au banc d'un rameur"

Rem. Cf. JAL², 72b.

- *Clou de/pour banquette* : ...un millier et demi de clou stoupperel, et quatre cens de clou pour *banquetes*, quatre cens de clou sommessas, 25 grans clous d'une esparne, un cent d'oes, un quintal d'estouppes et vingt pieces de corde pour fresneles (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1370, 215). ...150 livres pesant de clou de *banquette* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1388, 188).

B. - "Selle"

Rem. Doc.1417 ds TLF (*une celle que l'en appelle au pays [de Languedoc] Banquette*, ds DU CANGE I, 561c, s.v. *banque*). [R. M.]

BANQUEUR, adj. (banqueur)

[GD : *banqueur* ; *FEW XV-1, 58a : *bank-]

"Qui sert à couvrir un banc"

Rem. *Man. lang.* M., 384, ds GD I, 574.

V. aussi *bancal* [R. M.]

BANQUIER, subst. masc. (banquier)

[GDC : *banquier* ; FEW XV-1, 62b : *bank- ; TLF IV, 145a : *banquier*¹]

"Personne qui pratique le commerce de l'argent" : ...les changeurs et *banquiers* qui sçavent où l'or a cours à plus hault pris, chacun en sa figure, ilz, par secrètes cautelles en diminuent le pays (ORESME, Monnoies W., c.1365, III). ...aucuns marchans, *banquiers* et autres (...) ont besongné par divers et cautheleux moyens a plusieurs gens d'eglise, marchans et autres (Pol. Louis XI,

G., Pièces justifiées, 1462, 417). Les nobles gens tous passez, vindrent lors Les gros rabis (...), Changeurs, *banquiers*, grossiers, riches marchans (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). [R. M.]

BANSE, subst. fém. (banse)

[GDC : *banse* ; FEW XV-1, 66a : **banst*]

Région. (Nord, Wallonie) "Panier d'osier, manne" (synon. *bansteau*) : Chavetier, vendant en *bansces* (Hist. Lille T., t.2, c.1360-14, 537). Et puis fuit li remanant de corps [d'un supplicié] herchiet ["traîné"] en ladic *banste* sus le grant pont, et jetteis en Mouse. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 311). Et II grandes *banstes*, de quant que IIII hommes poioient porter, de coilhier, loches, paelles et de tous aultres moibles appartenans à une maison (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 498). [Autres ex. p.255, 300] [P. C.]

BANSESTIER, subst. masc. (bansestier)

[Ø]

"Taxe pour pose de bornes" (Éd.) : Jugement (...) que dit que, se aucuns qui ait heritaige on ban de la Petite Staiple requiert bonne, li heritaige de la Grant Stapple ne doit auxdites bonnes ametre point de *bansestier* a la justice de la Petite Staiple. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1348], 269).

REM. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1974, 1028b ne donne que cette même attest. pour le mot. [P. C.]

BANSTEAU, subst. masc. (bansteau)

[*FEW XV-1, 66a-b : **banst*]

Région. (Wallonie) "Panier d'osier, manne" (synon. *banse*) : Junet astoit I hons tous chaus, qui colhoit ["cueillait"] rouses à fuison, plains les *bansteals*, car ch'astoit sa saison (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 232). Enssi fut li castel de Sainte-Walbeure gangniés por I *bansteal* de roisins, et demorat en le main des maistres de Liege et des borgois. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.5, a.1400, 381). [P. C.]

BANVIN, subst. masc. (banvin)

[GD : *banvin* ; FEW XV-1, 51a : **ban* ; TLF IV, 147b : *banvin*]

DR. COUTUM. "Droit du seigneur de mettre en vente sa propre récolte de vin, de façon exclusive, pendant une période déterminée par la coutume" : ...c'est assavoir, lesdiz Jehan Gadaichet et Petre Doch tenoient les *banvins* dudit Montbeliard et que en vendant iceulx ledit deffendeur c'estoit entremis de vendre du vin et en avoit vendu, requerant que de ce qu'il en avoit vendu il paiaist le droit desdiz *banvins*, c'est assavoir sur chacune channe ung denier (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 500). Audit prieuré appartient une redevance appelée le *Banvin*, que ledit prieur a droit et a coutume de lever par chacun an audit Saint-Belin, qui se commence dès le jour des brandons jusques la veille de la feste de Saint-Laurent inclus ; et ne peut nul desdits habitans, ledit temps durant, vendre vin à detail sans la licence dudit prieur present et advenir ou de leurs commis, et ce à peine de soixante solz tournois (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 80).

REM. Doc. 1340 (*bones viles on li signors hont banvin*) ds GD I, 574c. [P. C.]

BANVOLLE, subst. fém. (banvolle)

[GD : *banvolle* ; FEW XIV, 605a : *volare*]

"Banderolle"

REM. Doc. 1467 (Béthune, *bougueran vermeil et blanc pour faire une banvolle*) ds GD I, 574c. [P. C.]

BANWART, subst. masc. (banwart)

[GD : *banward* ; FEW XV-1, 67a : *banwart*]

"Garde-champêtre, garde forestier" : Jaiquemins fils Gerardin dit "lou *bawart* de Saint Diey"... (Arch. dép. Vosges, éd. D. Trotter, 1332, G735.05). Receu avons l'umble supplication de Nicolas Cachert, de Vigneulles, *bawart* de ladite ville, contenant que... (Lettres rémission René II P.D.H., 1491, 221).

Rem. Cf. aussi : ...sondit mary estant garde ou *bawa* des vignes du ban dudit Pont (Lettres rémission René II P.D.H., 1494, 251). [R. M.]

BANZAC, subst. (banzac)

[GD : *banzac* ; FEW XXI, 42a : o.i.]

"Pierre dont on se sert comme remède"

REM. Doc. 1416 (*une pierre contre le venin, appelée banzac, comme d'or, pendant a .III. petites chaynettes d'or*) ds GD I, 575a. [P. C.]

BAPTESME, subst. masc. (baptême)

[T-L : *batesme* ; GDC : *baptisme* ; AND : *baptisme* ; DÉCT : *batesme* ; FEW I, 241a : *baptisma* ; TLF IV, 148a : *baptême*]

RELIG. "Sacrement de l'Église par lequel on devient chrétien, baptême" : ...il t'aquita De mort d'enfer par ton *baptisme* Fait de parolè et de cresse (MACH., C. ami, 1357, 72). C'est l'ostel qui est a vous par droit car vous l'avez fait et fondé par creacion, et jadis l'aornastes par grace ou saint *baptisme*, et par vertus (GERS., Pent., p.1389, 74). ...et, pour ce, furent mandez et faiz venir aucuns prestres et chappellains de l'eglise et monstier Saint-Jaques de la Boucherie ; et (...) par ledit Salmon, fu requis ausdiz prestres et chappellains le saint *baptisme* ordonné par Nostre Seigneur Jhesu-Crixst estre fait, prins et donné à sainte eglise à toutes personnes et creatures qui le requierent, fu illec baptisié et chrestiené, et tenu sur fons par maistre Nicolas Bertin (...) ; et en son *baptisme* ot nom Nicolas. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). On pourroit parler des mors nez sans *baptisme*. (GERS., Déf., 1400, 239). ...il pleust a ton Dieu toy regenerer, abelir et purifier par le sacrement de *baptisme*, (GERS., Concept., 1401, 408). ...dont l'une trespassa incontinent après son *baptisme* sur les fons de l'eglise dudit Haubertviller (FAUQ., II, 1421-1430, 310). Et en aucune similitude de la loy crestienne et du *baptisme* establist aux Sarrasins les eauez ou ilz se lavent souvent, cuidans par eaue pure estre nestoiez de leurs pechiés sans confession et sans penitance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 120). Or advisez donques, mon ami, de cestui Seneque qui estoit paien et tant abhominioit les vices et pechiez, dont les devons nous bien abhominer, qui sommes par vray *baptisme* en la tres sainte foy de Jhesucrist. (LA SALE, J.S., 1456, 43). L'esperit de Dieu nous saintefie, l'eaue de *baptisme* nous lave et nettie, le sang de nostre redempteur nous a racheté de la mort eternele (Somme abr., c.1477-1481, 127). Pietre Alphonce, né Juif, puis reduit et bon catholique, souverain et expérimenté ès influences celestes, fut après son *baptisme* appelé Moysse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 93 v°). Affin que ne vous soit contraire L'Ennemy en façon du monde, Le *baptisme* vous veulx pourtraire Par lequel chascun sera munde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 496).

- *Fonts de baptisme*. V. font "Fonts baptismaux"

• *Baptisme de fonts*. "Sacrement du baptême donné sur les fonts baptismaux" : ...le dit enfant ne fu ondoié, lavé ne aysié, ainsi

que on a acoustumé de faire, ne aussi ne eust *baptisme* de fons, senon seulement que la dicte Berthomé dist les parolles acoustumées de dire en cas de si eminent peril, et le undoia de sa salive à son povoir, en signe de baptisme (Doc. Poitou G., t.6, 1399, 342).

- *L'onde du baptisme. V. onde*

- *Avoir/recevoir baptisme.* "Se faire baptiser, être baptisé": Jehan, comme li Dieu messages, Te demant a avoir *baptisme* (Mir. st J. Cris., c.1344, 283). Et que l'enfant (...) puist mettre hors Sain et sauf, vivant, l'ame ou corps, Si qu'il puist recevoir *baptisme*, Et de la sainte huile et du cresse Estre enoint comme crestien (Mir. enf. ress., 1353, 23). LE PRESTRE. (...) Or ça, mes amys, sans cuer faint, Le *baptisme* voulez avoir? LE JUIF. Ainsi le voulons recepvoir. LE PRESTRE. Et ainsi comme l'avez dit, La foy croyez sans contredit Et y voulez vivre et mourir? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 154). Les dames avec les pucelles, Adolescents, tendres pucelles Perdront leur fleur par mort amere, Enfans au ventre de la mere Sentiront la peste mesesme Et ne pourront avoir *baptisme* Car les meres mourront d'eux plaines. (Cene dieux, c.1492, 133).

- *Promettre qqc. sur son baptisme.* "Promettre en mettant en jeu le sacrement du baptême dont on a bénéficié": ...nous [Anthoine de Chabanes] promettons audit duc de Bretagne sur nostre honneur et *batesme* que apourtasmes dessus les fons que, ou cas que mondit seigneur le roy meneroit guerre audit duc de Bretagne, de jamais ne l'accompagner ne servir hors du royaume (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 361). [R. M.]

BAPTIER, verbe (baptier)

[FEW I, 241b : *baptizare*]

"Baptiser": ...Genis se veult *baptier* Et si veult de tout point laisser Nostre loy et estre crestien (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 69). Je veux estre presentement *Baptié* pour dieu s'il vous plait (...) Maintenant je voulroe renaistre (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 69). [R. M.]

BAPTISAGE, subst. masc. (baptisage)

[GD : *baptisage* ; FEW I, 242a : *baptizare*]

"Taxe, redevance perçue par une autorité pour la bénédiction d'un nouveau navire": N'y est semblablement point compris l'article contenant l'abolition du droit de *baptisage* des vaisseaux neufs entrans au havre de ladite ville [La Rochelle], pour ce que c'est l'ancien domaine royal de la recepte de Xaintonge (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 216). [P. C.]

BAPTISATION, subst. fém. (baptisation)

[GD : *baptisation* ; *FEW I, 241b : *baptizare*]

RELIG. "Baptême": JÉSUS À SAINT JEAN BAPTISTE. C'est en baptisme où nul grief n'est (...) Au quel me faut par mon baingnier La vertu de l'autre baillier Et plus encor, quar il ara Vertu, dont le ciel ouvrera Ce que ta *baptisation* Ne ausi circuncision N'ont pas eü (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 4899). [Seul ex.]

REM. Déjà ds GD I, 575c (Impr. c.1500 : *baptization*) qui regroupe dans un même article la forme pop. (att. ds un texte franco-ital. du mil. du XIV^e s.) et la forme savante, si bien que le FEW n'enregistre que la forme pop. [B. St.]

BAPTIEMENT, subst. masc. (baptisement)

[T-L : *batisement* ; GD : *baptisement* ; AND : *baptisement* ; FEW I, 242a : *baptizare*]

"Action de baptiser, baptême": ...Obeir y vourray, s'il vous vient a tallant, Que recevoir vourray le saint *baptisement* (Tristan Nant. S., c.1350, 287). Et si li doing le nom, en mes *bautissemens*, Du restor de Tristram, oiant tous ses parens. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 34). "...A grant tort me monstrés pour Bayart maltalent, Car riens ne say de luy, par mon *baptisement*..." (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 433). ...après ce Que j'ay eu *baptisement* De vous, enseigniez moy... (Mir. emp. Julien, 1351, 212). Et dit que (...) autrefois et longtemps a, ledit Charlot fu converti et baptisié en Espagne, et depuis chevaucha longuement avec le duc de Lanclastre en Angleterre et aillieurs ; et depuis s'est fait baptisier en France, et lui a fait donner le roi son nom et tenir sur fons par messire Charles de Savoisy. Et depuis ce derrenier *baptissement*, ledit Charlot a beu, mengié et conversé avecques les juifs, et encores fait tout aussi continuellement comme il faisoit avant qu'il feust baptisié. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 22). "...Se vous prie qu'au roy m'acointiez justement, Tant que je puisse avoir le saint *baptisement*..." (Cip. Vigneaux W., p.1400, 191). Ou despit dez faulz dieux prendrons *baptisement* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 200). ...au *baptisement* du fils de Jehan de Pressy, trésorier des guerres du roy nostre sire, que ledit monsr de Charrolois tint sur fons en la ville de Paris (Comptes Lille L., t.1, 1412, 54). Se tu [Jean Baptiste] n'es Cristus ne Helÿas Ne prophete, aucun drois n'y as De faire ce *baptisement*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 138). ...et le baptisa ung cardinal qui par lors estoit venu en la cité. Ne demandés pas la grant feste qu'on fist a ce *baptisement* (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 76). ...saint Remy, quant il baptisa le roy Clovis premier crestien, avant le *baptisement* on dit que il vint une voix (JUV. URS., Verba, 1452, 302). ...racompta toute la maniere du *baptisement* (C.N.N., c.1456-1467, 427). Son merveilleux rice *batisement* Fut proprement ung paradis terrestre ; Nature en print grant esbahissement (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 357). Ainsi se fit ce *baptisement* moult solempnel de prelatz, de noblesse et de luminaire (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 410). Après le conversion et *baptisement* des trois Rois et du peuple paiien, Saint Thomas fist tous les Rois archevesques (Hist. trois rois E., 1474, 137). Car ceste eaue t'a lavé Tous tes pechiés et anullés (...) Ainsi que se fait ne les eusses Et aussi netié te feusses Par l'eaue du *batiesmant* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 79). Se tes ditz estoient certains Et tu faisoyes sen que tu dis, Voulentiers croyroie en tes ditz Et prendroye *baptisement*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 215). [P. C.]

BAPTISER, verbe (baptiser)

[T-L : *batisier* ; GDC : *baptisier* ; AND : *baptiser* ; FEW I, 242a : *baptizare* ; TLF IV, 149a : *baptiser*]

A. - RELIG.

1. Empl. trans. "Administrer à qqn le sacrement du baptême (et le nom de baptême)": Biaux doulx enfes, je te *baptise* Ou nom de Dieu le pére et Crist Le filz et le saint esperit (Mir. st J. Cris., c.1344, 284). Cel enfant fut trouvé en la tour et fut apporté au roy Charlemainne, qui en ot grant joye et volt qu'il fut *baptisiez* et il le fu et le tindrent sur les fons Rolant et Olivier et ot nom cel enfant Olivier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 11). ...[il] fu illec *baptisié* et chrestiené, et tenu sur fons par maistre Nicolas Bertin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 52). Et trois jours devant la feste, par la grace du Saint Esperit, la royne accoucha d'un moult beau filz. Lors commença la joye grant. Il fu *baptisez* et ot a

nom Hervy pour l'amour du tayan qui ot a nom Hervy. (ARRAS, c.1392-1393, 140). Le fil Dieu né de vierge pure Qui ça jus a pris char humaine Commande a toute créature Qui quiert la joie souveraine D'estre par eaue clere et saine Regenerés et *baptiziés* El nom du Saint-Esprit sur paine D'estre dampnablement jugiés. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 76). Et ne sceut point la dicte suppliante se le dit enfant estoit mort ou vif, quant elle le gecta en ladicte fosse, ne s'il estoit masle ou femelle. Et aussi ne sceut s'il fut *baptisé* (Doc. Poitou G., t.8, 1447, 420). ...saint Remy, quant il *baptisa* le roy Clovis premier crestien (JUV. URS., Verba, 1452, 302). ...je mesmes vous *baptisay* (C.N.N., c.1456-1467, 427). Oudit temps, et le samedi derrenier jour de juing mil IIIcLXX, environ entre deux et trois heures de matin, la royne acoucha ou chasteau d'Amboise d'un beau filz, qui ilec fut *baptisé* et nommé Charles par monseigneur l'arcevesque de Lyon (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 241). ...Constantin (...) aprez qu'il fut *baptisé*, tant ayma Dieu et l'Eglise qu'il faisoit porter, en tous lieux où il alloit, ung tabernacle fait en la fourme d'une eglise, et emprez avoit prestres et clerks qui Dieu servoient très devotement. (BUEIL, II, 1461-1466, 68). Jehan baptiste a nous seans Plus ne *baptizera* les gens Ne ne foschera [l. preschera] a la terre. (Pass. Auv., 1477, 113). Pierre prestre *baptise* Katherine. (Sac. mar., c.1477-1481, 54). "Il vous a *baptisé* du baptesme du Saint Esperit en feu de charité." (Somme abr., c.1477-1481, 121). LE PRESTRE [au juif]. Et en ceste foy vous *baptise* in nomine Patris et Filii Et Spiritus sancti. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155). En nom de Dieu (...) je te *baptise* In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. (LA VIGNE, S.M., 1496, 384).

- *Estre baptisé dans le Saint-Esprit* : JHESUS. (...) Jehan mon precurseur baptisoit En eaue du temps qu'il vivoit, Mais du saint esperit vous serez *Baptisiés*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 276). Vous serés brefment *baptiséz* Ou Saint Esperit parfaitement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1003).

- [Dans une représentation de la cérémonie du baptême] : ...ung reliquiaire d'argent, ouquel a ung ymage de Dieu tout nu, dedens ung vaissel de cristal, et d'un costé est saint Jehan Baptiste, qui le *baptise*, et, d'autre part, ung ange qui tient sa robe, assiz sur ung entablement soustenu de quatre lyoncaulx (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 115-116).

- En partic. "Administrer le baptême (à une figure de cire, au cours d'une scène de sorcellerie)" : ...et aussi estoit accusé d'avoir robée l'eglise du dit lieu du Chemin de calaice et autres aournemens, et d'avoir *baptisé* un vouls de cire, pour occasion du quel fait le sire de la Maynardiere ala, si comme l'en dit, de vie à trespasement (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 197).

Rem. Cf. DU CANGE I, 563a, s.v. *baptisare*.

2. Se faire baptiser. "Recevoir le baptême" : Nostre roy si a une moult belle fille en l'age de XV. a XVJ. ans, que ly soudans a voulu avoir a femme, et nostre roy ne lui a voulu accorder s'il ne se faisoit *baptiser*. (ARRAS, c.1392-1393, 94). Marcus juiz se veult faire *baptiser*. Il ne treuve ame qui le baptise, ne eaue aussi. (Sac. mar., c.1477-1481, 68). Fut semblablement envoyé devers Rolo, duc de Normandie, pour le mariage de lui et de l'autre de ses filles et lui fut accordée moiennant qu'il se fist *baptiser*, ce qu'il fist et nomma le país Normandie, qui par avant avoit nom Neustrie, et fut environ l'an VIIIcIIIxx. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°).

- *Se faire baptiser chrestien* : LE JUIF. (...) Et, se pour moy il [saint Nicolas] fait ce bien, *Baptiser* chrestien me feray Et tout mon temps le serviray, Ma famille pareillement. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 148).

3. Empl. pronom. "Recevoir le baptême" : Allés a l'empereur courrant Et ly dittes que ce truant Se *baptise* comme qu'il soit. (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 70).

4. Part. prés. en empl. subst. "Celui qui baptise" : ...ainsi que celluy qui est baptisé si reçoit la grace de Dieu et du Saint Esperit de Dieu seulement, ja soit ce que il y ait ministere du *baptizant*, lequel ne done mie la grace, mez Diex ; ainssi que le curé a sa cure de l'evesque, ja soit ce que i l'ait par la presentacion du patron. (Songe verg. S., t.1, 1378, 206-207). Pierre prestre baptise Katherine. Anthoine le rechoit et donne le nom. Le *baptisant*, le recepvant, le nommant est pere espirituel, et entre telz est contraite cognation espirituele (Sac. mar., c.1477-1481, 54).

5. Part. passé en empl. subst. "Celui qui a reçu le baptême, chrétien" : ..."Or m'entendez les *baptisiez*, qui doyez estre les vray filz de l'eglise, et reconnoistre la voix du vray bergier, qui cognoist ses brebis et les puet bien jugier..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 293). Par moy se fichèrent le temps passe en plusieurs *baptisiez* du nom crestien diverses erreurs en la loy. (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 116).

B. - P. ext.

1. "Donner un nom à qqn" : "Sire," dist Savari, "je vous *baptizera*y" : "Pert Son Temps" arés nom..." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 160). Or est raison que je vous nomme Son nom, tellement que tout homme Le puist legierement savoir, Et le mien, sans grant peine avoir. Vesta l'enfançon *baptisa* Et nom li mist que moult prisa. Vez ci comment, se bien querez, Son nom et le mien trouverez. (MACH., P. Alex., p.1369, 8). Or l'appelle ribauld, après loudier, après putier, après yvroigne ; et tant bien le *baptise*... (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...Qui suffiroit d'anathematizer Ton desarroy et mon theume atizer D'espitetons enormes et parvers ? Où prendroit-on, pour te mal *baptiser*, Vituperer et fantasmatiser, Assez d'opprobres et reproches divers ? (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 393).

- "Donner un nom à qqc." : Et quant l'uevre fu assevie, Li preudons qui estoit en vie L'ama durement et prisa Et ce vergier ci *baptisa* Qu'il fust appellez a tous jours : "L'Esprueve de fines amours" (MACH., D. Lyon, 1342, 221). ...luy *baptisa* son cas si merveilleusement qu'il sembloit que le curé eust fait pis que regnier Dieu. (C.N.N., c.1456-1467, 540).

2. Baptiser qqn de... "Arroser qqn de ... pour l'introniser" : Et à faire ung poursuyvant doit avoir deux heraulx, qui doivent tesmoigner qu'il est personne honneste, qu'il a discretion et renommée de vertu et de verité pour entrer en l'office d'armes, qui jadis furent nommez les voir disans. Le prince luy donne tel nom qu'il luy plaist, et en le nommant, le *baptise* de vin que les heraulx luy ont apporté en une tasse (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 67).

- Empl. pronom. à sens passif : Et puisque nous avons parlé de l'office d'armes, je deviseray d'iceulx. Le duc a en son hostel six roys d'armes, huict heraulx et quatre poursuyvans, et leur sont leurs cottes d'armes delivrées et renouvelées par l'escuyrie ; mais ilz ne sont pas subjectz à l'escuier, et n'ont à respondre que au duc et à son premier chambellan ; et sont iceulx comptez par les escroes, sinon quant ils vont ès voiaiges, qui sont comptez par l'argentier. Les officiers d'armes se creent et *baptisent* à l'hostel du duc ès grans jours et ès bonnes festes. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 67).

3. "Dépeindre qqn (par la parole)" : Monseigneur l'official, voyant a ses yeulx que tel estoit nostre curé qu'on luy *baptisoit* (C.N.N., c.1456-1467, 530). [R. M.]

BAPTISERESSE, subst. fém. (baptiseresse)[*FEW I, 242a : *baptizare*]"Celle qui baptise" : Baptisatrix (...) : *baptiseresse* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 31). [P. C.]**BAPTISEUR, subst. masc.** (baptiseur)[AND : *baptizur* ; *FEW I, 242a : *baptizare*]"Celui qui baptise" : Baptizator (...) : *baptiseur*, qui baptise. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41). [P. C.]**BAPTISMATE, adj.** (baptismate)[*FEW I, 241a : *baptisma*]"Qui a rapport au baptême" : Sans desroguer au hault thethragramate De l'enigmate caratere crismate Et *baptismate*, saint, sacré, cristiffique Par deiffique figure magnifique (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 89). [A. B.]**BAPTISMER, verbe** (baptiser)[AND : *baptismer* ; *FEW I, 241a : *baptisma*]

Région. (anglo-normand) "Baptiser"

Rem. Cf. ; AND : *baptismer*. [R. M.]**BAPTISTE, subst. masc.** (baptiste)[T-L : *batiste* ; GD : *baptistre* ; FEW I, 241b : *baptista* ; TLF IV, 151a : *baptiste*]"Celui qui donne le baptême" : Baptista (...) : *baptiste*, c'est celi ou celle qui baptise (Aalma R., c.1380, 32). [P. C.]**BAPTISTERE, subst. masc.** (baptistère)[T-L : *batistere* ; GDC : *baptistere* ; AND : *baptistre* ; DÉCT : *batistere* ; FEW I, 242a : *baptizare* ; TLF IV, 151a : *baptistère*]"Lieu où l'on baptise, fonts baptismaux" : Baptisterium (...) : le lieu a baptisier, *baptisteres* (Aalma R., c.1380, 32). Derechief, ou dit convent aura un *baptistere* aussi comme tout ront et bien large, fait par artifice merveilleux et delitable (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 84). [P. C.]**BAQUE, subst. fém.** (baque)[*FEW I, 196a : *baca*]"Baie (d'un fruit)" : Huile de lorier est ainxi fete : triblés *baque* de lorier delié et le cuisiez longuement en eve. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 398).V. aussi *baie*¹ [P. C.]**BAQUELARE, subst.** (baquelare)

[*FEW XXIII, 101b :]

MAR. "Pièce de bois courbe, à deux branches (utilisée dans la charpente d'une galère)" : ...pour avoir fait faire en ladite forest cinquante poreaux de haistre et 45 *baquelares*... et pour avoir fait charier... 6 grans corroies de haistre... pour les ouvrages des galees (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1388, 321).**Rem. Cf.** FENNIS, *Gal.*, I, 293-294, s.v. *baccalas*. [E. P.]**BAQUERIE, subst. fém.** (baquerie)

[]

[Semble désigner la boulangerie] : ...en la *baquerie* ou fournil : deux methz ["pétrins"] a paneter. (Arch. Nord, 1471, B 3513, n° 123954, IGLF).**Rem.** Rapprocher de l'all. *Bäckerei* ? Cf. FEW XV-1, 27a, *backhaus*. Mais la localisation du texte (Nord) rend l'hypothèse fragile. [R. M.]**BAQUET, subst. masc.** (baquet)[GD : *bacquet* ; GDC : *bacquet* ; FEW I, 198a : *bacca* ; TLF IV, 152a : *baquet*]A. - "Petit cuvier servant à des usages divers" : ...les parties de bois emploiez au capital de la grant cuisine et au planquier du puisoir servant à icelle cuisine, les planques de chesne emploiez à un nouvel *bacquet* qui est es fossez dudit hostel, à deux huis servans à le alee de la maison de la lavendire, à un huis servant à la privee de la dicte maison (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 611). SOTOUART. Mengeïes merde a plain *bacquet*, Puis qu'il fault que [bien] tu le saches. CROQUEPIE. Sotouart, qu'esse que tu masches Entre tes dens, esse estront mort ? MERE SOTIE, (en plourant). Helas, pourquoy est il mort ? (Vig. Trib., c.1480, 226). Brides, bellieres, bourdes basses, *bacquetz* [?] Fist le roy mettre en tonneaux et *bacquetz*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).**Rem.** Doc. 1372 (Valenciennes, .III. *grans bakes pour le celier au vin*), 1395-1398 (Tournai) et 1495 (ds Laborde, *ung grant bacquet, servant a mettre le vin refroidir*) ds GDC VIII, 268c-269a.- *Plus ivre qu'un baquet* : Demain, demain, On obeira à ce villain, Qui est plus yvre que un *bacquet*. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 87).- [Dans un contexte grivois] "Sexe féminin" : Nourrices qui n'ont point de laict Par deffaulte d'ung gros varlet Qui leur fouillast en leur *bacquet* (Serm. Frappe-culs K., c.1475-1500, 64). ...Et ceste mygnonne s'avance De venir à moy sans lumyere, Et me contrainct ceste ouvriere De lui relyer le *bacquet*. (Parn. sat. S., a.1500, 115).B. - "Petit bac, bateau à fond plat utilisé pour traverser un cours d'eau" : ...mais li connestables de Clichon et ses gens passèrent par *bacquès* et aultrement ladicte rivière, et desconfirent et ochirent grant plentet de Flamens qui gardoyent le passage. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 179). Se nous avions deux ou trois *bacquès*, se les fesissiens lanchier en celle rivière dou Lis au desous de Commines à le couverte (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 10). Et la [un port sur la Gironde] entroient femmez et enfans en nefz, en barges et en *bacques* [pour fuir les soldats français] (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.1, c.1375-1400, 209). ...pour ses gages et salaire de par tout l'an de ce compte avoir mené le *bacquet* aval et amont le dicte riviere et aller querir les blesz et grains des bonnes gens (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 490). Pour quoy, le comte de Campebasse, logiét assez près, fit amener un *bacquet* sur un chariot et noer un homme outre le bras du Rin et arriver en la grande yslé. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 38). Alixandre (...) commenda a un sien chevalier qu'il entrast dedens un *baquet* que la il avoit fait faire et, a force de rime, il fist tant qu'il venist a ladicte cité [devant laquelle l'expédition vient d'arriver] (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 451).**REM. Cf.** G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 297 pour l'aspect régional (Nord de la France). [P. C.]**BAQUETEE, subst. fém.** (baquetée)[GD : *bacquette* ; FEW I, 198a : *bacca*]"Contenu d'un *baquet* (bac pour traverser un cours d'eau)" : Et quand vint le point du jour, d'une corde qu'il avoit, tira outre plusieurs *baquetées* d'Italiens et de Picquars (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 38).**REM.** Doc. 1486 (Flines, *deux bacquettees de terre*) ds GD I, 548b. [P. C.]

BAQUETEL, subst. masc. (baquetel)[GD : *bacquetel* ; GDC : *bacquetel* ; FEW I, 198a : *bacca*]

"Petit bateau" : Or est la belle Elaine en le mer sans batel Par dessuz une planque flotans sans nul revel, Dedens un brach de mer est entree en cantel ; Jusqu'en l'iaue de Thine s'en va sans *baquetel*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 174).

REM. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 297. [P. C.]

BAQUETER, verbe (baqueter)[GD : *baqueter* ; GDC : *baqueter* ; FEW I, 198a : *bacca*]

Empl. trans.

A. - "Écoper avec un baquet"

Rem. Doc. 1364 (*pour espuisier et baqueter l'eaue de dessoubz le molin*) ds GDC VIII, 269a.

B. - "Transporter en bac"

REM. Doc. 1408 (Tournai, *et que il ne soit personne aucune qui, depuis le darrain wigneron de le nuit sonnè, bacquette, maine ou conduise bacquet ou autre vaissel esdictes yauwes*) ds GDC VIII, 269a et doc. 1423-1424 (Tournai, *A Jehan Grenier et Jehan le Camus, navieurs, pour .III. bacques a eux appartenans qui servirent audit temps (...) a bacqueter et mener ceulx de le tanerie jusques as ars de cauffours*) ds GD I, 548b. [P. C.]

BAQUETEUR, subst. masc. (baqueteur)[GD : *baqueteur* ; *FEW I, 198a : *bacca*]

"Batelier qui conduit le *baquet*, passeur" : Regnault Bouteleu, *bacteur*, pour ses gages et salaire de par tout l'an de ce compte avoir mené le bacquet aval et amont la dicte riviere et aller querir les blesz et grains des bonnes gens et amener audit molin mouldre et ramener leurs farines a leurs hostelz (Doc. 1453. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév.* dans le comté de Flandre, 1994, 490).

REM. Doc. 1465 (Tournai, *et se tira ledit seigneur et ceulx de sa compaignie devers ledit bacq, et passa illecq a l'aide des bacqueteurs et autres*) ds GD I, 548b. [P. C.]

BAR, subst. masc. (bar¹)[T-L : *bar*² ; GDC : *bar*² ; AND : *bars* ; FEW XV-1, 71a : *barse* ; TLF IV, 152b : *bar*¹]

A. - "Poisson de mer, bar" : *Bar* soit en eaue cuit et mengié a la saulse vert. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 231). J'ay nostre maree comptee : Nous avons, que *bars*, qu'esgrefins, Que saulmons, que gros marstiins (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 423). Seigneurs, s'il y a riens de fin Au marchiet, nous en finerons. Esturgon ne *bar* ne doffin De si fais més nous finerons (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 226).

Rem. Doc. 1487 (Liège, *anguilles, carpes, bars, beches*) ds GDC VIII, 288b.

B. - HÉRALD. "Meuble représentant un poisson en pal et un peu courbé" : Le conte de Clermont, de gueulles a deux *bars* d'or endossez (LA SALE, J.S., 1456, 190). ...et pour Anjou [l'escu estoit] d'azur semé de fleurs de lis d'or a une bordeure de gueulles, et pour Bar d'azur a deux *bars* d'or de croisettes croisetees d'or au pau fichié. (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 137). [R. M.]

BAR, subst. masc. (bar²)[T-L : *bar*¹ ; GD : *bars* ; FEW I, 263b : **barrum*]

"Cavité, creux (?)" : Mes onques ne ly firent null mal ; mes puis lez mescreans la tuerent a une dague et fist [sic] sepellir illeques

en ung *bars* de roche ou misrent son corps (CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 29).

REM. GD I, 590c donne pour le même ex. "quartier de roc, pierre pour paver". FEW I, 263b atteste un *bard* avec le sens de "dalle à paver". [P. C.]

BAR, subst. masc. (bar³)[T-L : *bar*¹ ; FEW I, 255a : **barra*]

"Barrière, porte" (éd.) ; "rempart (?)" : Ly bas molin, singnour, fu de no Ligois ars Devant ; mains en Griefmont avoit, desus lez *bars*, Une mult fort habitacle qui adont fu despars (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.4, a.1400, 673). La flour de la citeit et li nobles estendars Furent là mis affin : tous en la tour sont ars, Nuls n'y est demoreis ; et li murs et li *bars* Sont ars et tous destruis (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.6, a.1400, 661).

V. aussi *barri* [P. C.]

BARACHER, verbe (baracher)[GD : *baracher* ; FEW XXIII, 230a : o.i.]

"Amasser, entasser"

Rem. Leçon *cabasser / ramasser* ds *Path. D.*, c.1456-1469, 48 (*Pour quelque paine que je mette A cabasser n'a ramasser, Nous ne pouons rien amasser*). [R. M.]

BARAGOUIN, subst. masc. (baragouin)[T-L : *baragöin* ; GDC : *baragouin* ; FEW XX, 1a : *bara gwin* ; TLF IV, 154a : *baragouin*][P. oppos. à *français* et *chretien*] "Étranger, barbare"

REM. Doc. 1391 (*lesquelz appellerent l'exposant sanglant Barragouyn ; (...) icellui leur dist : Beaux seigneurs, je ne suis point Barragouyn mais aussi bon chrestian, d'aussi bonnes gens, et aussi bon François que vous estes.*) ds DU CANGE I, 577c, s.v. *bargina*. Cf. W. v. Wartburg, *Mél. P. Gardette*, 1966, 505. [P. C.]

BARAGOUINER, verbe (baragouiner)[GDC : *baragouiner* ; FEW XX, 1b : *bara gwin* ; TLF IV, 155a : *baragouiner*]

"Baragouiner" : Moissonneurs de blé, trompeurs patentés, Vous les camelots et les coupeurs de bourses, Bélitriens, pèlerins perpétuels, Qui *baragouinez* en langage d'argot... (VILLON, *Ball. jarg. H.*, c.1455-1460, 411). [R. M.]

BARAL, subst. masc. (baral)[GD : *baral* ; FEW XXII-2, 114b : o.i.]

"Tonnelet, petit baril (d'une cinquantaine de litres)" : ...et doibt avoir ung *barral* de tresbon vin rouge et, si n'en a assés d'ung, si en haye deux, et mette dedans son pain (CHIQUART, *Cuis. S.*, 1420, 139). Item plus compté avec Colet de Toysset led. moys de XII quartes de sal, ung *baral* oyle (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 103). ...tant pour façon d'émaulx de deux potz dorez, pour les tailler et esmailler, que pour les biseaux, XL s. ; pour façon de six tasses vairées et martelées, à raison de XIII s. IX d. ; pour façon d'un doubleau, ou *barrault* (Comptes roi René A., t.1, 1451, 280). Item, 6 *barreaux* à porter vin, 20 s. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 266). Item, ordonnera le mieulx qu'il pourra la conduite des manevres des dictes mines, tant de ceulx qui sont aux gaiges, salaires et despens du Roy, que de ceulx des prifacteurs qui ont charge de tirer les eaues, terre et mine de la dicte montaigne. C'est assavoir qu'ilz besongeront ordinairement aux heures de leurs piardes et qu'ilz tirent le nombre de *barraux* d'eaue, de terre et mine

qu'ilz doivent tirer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 348). ...aucuns ne pourront aler querir ne achapter hors ladite ville et banlieue, vin, cervoise ou autres beuvraiges en caques, *barreaux*, bouteilles ne autrement (...) que ce ne soit en payant l'impost (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 241). Ung gobelet couvert, de plusieurs couleurs, de verre fondu et à fâçon de *barras*. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 95).

Rem. Doc. 1373 (Neufchâtel, *le vin, c'est a savoir ung barraut*) ds GD I, 576b ; 1455 (*icelle femme vendit laditte guesde moyennant la somme de .XVI. solz chacun Barail, mesure de S. Quetin*) ds DU CANGE I, 566a, s.v. *barallus*. Cf. GAY I, 122b.

- *Demi baral* : Biens estans ou selier. Premièrement, deux ambossouers pour entonner vin. Item, une quacque de harens vuide. Item, demi *barral* à tenir vin. Item, ung *barral* à tenir vin. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 327). [P. C.]

BARAS, subst. masc. (baras)

[GD : *baras* ; FEW XIX, 22b : *baras*]

"Morphée, sorte de maladie de la peau" : Et aucunefois on fait confrication et frotement dessus la morfee et *baras* qui est une maladie quasi comme morfee des fueilles d'icelluy [arbuste] et de fort vin aigre (Jardin santé, c.1500, f° 75c [BnF/Gallica]). [P. C.]

BARAT, subst. masc. (barat)

[T-L : *barat* ; GD : *barat* ; AND : *barat* ; DÉCT : *barat* ; FEW IX, 330b : *prattein*]

A. - "Ruse, tromperie, tricherie, fourberie" : l'ai(e) pechie par symonie, Par sacrilege et brugrenie. Desloyauté et lar[e]chins Ai(e) ie tenus par mes voysens Aueucq(ue) fauseté et uzure, Cauteil, boïdie et renoierie ; Gilh[e], *baras* et tricherie Ay ie oyut de ma partie (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 238). Il n'a pas lonc temps qu'il avint Qu'une grant dame a Paris vint, S'amena une sienne fille Qui, sans penser *barat* ne guille, Amoït un chevalier gentil (MACH., J. R. Nav., 1349, 201). ...et expressément renoncent quant à ce lesdites parties, l'une partie vers l'autre, à tout ayde de droict escrit et non escrit, à toute exception de fraude et de *barat*, de tricherie et decevance, à toute cause d'ingratitude, au bénéfice de diviser actions, à tous statuts, grâces, privilèges, indulgences faicts et à leur octroyer, et à octroyer des apostres ou de Roy ou de quelques autres princes (Cartul. Laval B., t.2, 1356, 257). Ne le disoit pas pour niant, Eins doubtoit l'inconvenient Qui vient d'estre povres ou riches : Car trop y a *baras* et triches, N'il n'est chose que povre gent Ne consentissent pour argent (MACH., C. ami, 1357, 71). Mais pour peine qu'endure, Tant soit à porter dure, N'orrez vilain rapport, Que je pense laidure, *Barat* ne mespresure Vers vostre gentil port (MACH., Ch. bal., 1377, 620). *Lez aultres sont tricheurs et plains de baras*, et tousjours ont adversité. (Songe verg. S., t.1, 1378, 236). Car ilz procurent que lez enffens et lez innocens entrent en leur ordre, en lez soubstreant a leurs parens, par fraude et par *barat*, et souvente foyes en lez amblent, contre la Sainte Escripiture qui dit : (...) "qui amblera un homme, se il en est convainqu, il doit mourir" (Songe verg. S., t.2, 1378, 245). La est le lieu d'occision (...) De *baras* et de controuvailles (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 146). ...et lui sembla qu'il ne pouvoit prendre celle ville se ce n'estoit par grant *barat*. (JEAN DE SULTANIEH, Mém. Tamerlan M., 1403, 455). Les saintes Evangilles sont supprimez, et les constitutions anciennes sont deroguez et ordonnances plaines de *barat* et de questueux prouffit a present triumpnent (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176). S'il advient que celui qui est deceu est par deux ans sans soy

reclamer ou demander emprès ce que le *barat* est fait, il ne peut emprès riens demander si non de tant comme celui qui fist le bart [l. *barat*] est meilleur ou amelioré de la chose. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 109). ...je croy que oncques en royaume on ne fist autant de injustices, fraudes et *baraz* que on fait aujourduy (JUV. URS., Loquar, 1440, 386). Et tous les jours nous t'amenons Tant de muldriés et de larrons Sy que ne cessons jour ne nuit De tempester et mesner bruit, Ou faire muldre et desrober, Ou par trahir, autre gaber, Ou par *barat* ou tricherie, Et en mainte aultre dyablerie Et abominables pechiez, Et tousjours sommes empeschiez, Et sy n'ez pas encour contens ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 109). C'est a dire, mon ami, que avarice est cause de larrecin, de rappine, de usure, de fraude, de *barat*, de simonie, de parjuremens, de batailles, et en conclusion, de tous les mauls. (LA SALE, J.S., 1456, 23). Sy apperçoy le grant danger Ouquel omme amoureux se boute. Et qui me voudroit laidanger De ce mot, en disant : "Escoute ! Se d'amer t'estrange et reboute Le *barrat* de celles nommees [les filles de joie], Tu faiz une bien folle doubte, Car ce sont femmes diffamees..." (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60). Dont il advint qu'ensi que [deux couples venant d'être mariés] se trouvoient temprement en plus grant clarté en l'eglise (...), trouverent qu'il y avoit *barrat* et une entrechange de l'une partie a l'aultre. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 231). ...Mon ami, avarice est cause de larcin, de rapine, d'usure, de fraude, de simonie, de *barat*, de parjuremens, de batailles, et en conclusion, de tous maux. (Faits Lalaing K., c.1470, 19). ...nous, ou nom que dessus, avons promis (...) observer et entretenir inviolablement et à tousjours pour le Roy, tout le contenu audessus dict traictié, de point en point sans fraude, *baratz* ou malangin (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 109). Meschans deloyaux qui vous estes Vous non usés que de *barat* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 76).

- *Sans barat* : Et vorra doucement amer, Amouusement, sans amer, Sans penser mal, sans villonnie, Sans *barat* et sans tricherie, Son dous amy (MACH., Compl., 1340-1377, 267). ...je sui son loial ami, Sans *barat* et sans tricherie (MACH., Voir, 1364, 764). Nuls d'eaus ne scet dire : "c'est mien", Pour ce que c'est une unité, Conjointe par vraie amité, Sans *barat* et sans mal engien (MACH., Les lays, 1377, 341). ...sans fraude, *barat* ou mal engin. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1450, 239). ...toust ces sire chanoïne On regardé vostre personne Et considéré toust l'estat Dont estre partiz sans *barat* (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 81).

- [P. personnif.] : Je suis servy de si tresdur langage, Par Faulx Semblant et *Barat* suis mené. (P. Jouh. D.R., a.1488, 17).

B. - "Désordre, confusion, tapage" : En cest estat nous chevauchames Tant que sus la mer nous trouvames En une ville petiote, De *barat* plainne et de riote. (MACH., F. am., c.1361, 242). [R. M.]

BARATE, subst. fém. (barate)

[T-L : *barate* ; GD : *barate* ; AND : *barat* ; DÉCT : *barate* ; FEW IX, 330b : *prattein*]

"Tromperie" : Cilz qui conquiert par tel *barate*, Ja n'en yert riche sa lignie. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 928). Qui plus souef manie et flate Il est adjoint à la *barate* Dont aux seigneurs en est grant coupe, Bien leur doit on faire la loupe. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 99). Les vainez, le fiel et la rate Servent au foye sans *barate*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 35).

V. aussi *barat* v. Lexiques [P. C.]

BARATEL, subst. masc. (baratel)[FEW XV-1, 125a : *biuteln*]

"Bluteau" : Demain on perdra le caquet ; Il en aura de *baratel*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 83).

Rem. Mot rapproché par l'éd. de l'a. fr. *baretel* "bluteau" et du provençal *barutel* "bluteau", qui s'emploie également au sens de "bavardage, caquetage". [J.-L. R.]

BARATEMENT, subst. masc. (baratement)[T-L : *baratement* ; GD : *baratement* ; FEW IX, 331a : *prattein*]

"Tromperie" : Par menterie aussi est ne Parjurement et engendré, Quar parjurement ne puet estre Se mençoenge ne le fait naistre. Et en mençoenge et parjurement Ne puet qu'il n'ait *baratement*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 10000).

REM. Déjà ds GD I, 577a (Impr. c. 1500, où le passage, quelque peu modifié, est emprunté à *PelVie*² 11775), d'où la date de ca. 1340 du FEW. Archaïsme. [B. St.]

BARATERIE, subst. fém. (baraterie)[T-L : *baraterie* ; GD : *baraterie* ; AND : *bartrie* ; FEW IX, 331a : *prattein* ; TLF IV, 157b : *baraterie*]

"Tromperie, fraude" : Alés par tout ; qui bien garde y prendra, On ne parle fors de *baraterie*, De demander et deça et dela Du bien d'autrui, faire chiere marrie, Argent querir, c'est convoiteuse vie (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 247). ...Il n'est pris, fors par *barterie* Et par soutieue luiterie (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 39). ...quant outrage se joint et se marie a estat, tres mauvaise lignee s'ensuit ; c'est Fera pessima : c'est tres mauvaise beste, gouffre de mer, loup ravissable en tous estas (...) en estat de bourgeoisie : ferme, rapine, fraude, parjuremens, usure, *baraterie* et mainte deception (GERS., Annonc., a.1400, 237). [Il s'agit de récupérer Calais en corrompant le châtelain] Et s'en vint li dis mesires Joffrois de Carni a Paris, et remonstra ce marchiet et ce trettiet as plus proçains dou roi. Li auqun le voloient croire et li aultre non ; et disoient que ce estoit une *barterie* couverte, et que jamais pour vint mille esqus, on ne retourneroit a avoir Calais. (FROISS., Chron. D., p.1400, 862). Veez la grande besterie En son rommant [le Roman de la Rose] ou il trespasse, Par sa fausse *baraterie*, Ce qu'Amours deffend qu'on ne passe. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 50). Et comment osasmes nous entreprendre aux grans richesses et *barreteries* aux Auffricans, qui surmontoyent les aultres ? (LA SALE, Sale D., 1451, 125).

- *Fief de baraterie*. "Fief acquis à vil prix, avec une intention frauduleuse" : ...et ansy fachent siiete et s'entremelent avec les jageurs plusieurs personnes qui point ne sont fiveis et nuls fiefs tinent de nos, ou qui tinent fiefs de *baretrie*, qui sont de petis pris, par eaux acquis por bareteir aultuy (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 62). [P. C.]

BARATEUR, adj. et subst. masc. (barateur)[T-L : *baratëor* ; GD : *barateor* ; AND : *baratur* ; FEW IX, 331a : *prattein*]

"Trompeur, fraudeur" : ...Et si lui dist : "Traïttre leres, Pour quoy estes vous si *barteres* ?" (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 60). Si n'en sceut respondre, et dist qu'il s'en voloit aler, et li roys vit tantost que c'estoit uns *baratères* (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 132). ...les gens de ce païs estoient tuit par nature tricheurs et *bareteurs* et plains de faulsetté, si comme vous orrez cy

après. (Bérinus, I, c.1350-1370, 40). [Autres ex. p.44, 50] Mais en che livre porés apprendre telle choze, se vous y mettés le cure et entendement, que vous n'en porrés estre decheus par les *bareteurs* qui les portent vendre par le pays. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 172). "Espoir est ce pour nostre prouffit." Dont dist li captaus : "Jehan, Jehan, non est ; mès est li Arceprestes si grans *baretères*, que, se il venoit jusques à nous, en nous comptant gengles et bourdes, il aviseroit et imagineroit nostre force et nos gens : si nous poroit tourner à grant contraire." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 112). Cil qui songe qu'il se combat contre le renart, signifie qu'il luitera a homme *bareteur* (Expos. songes B., 1396, 285). [Le roi d'Angleterre est mécontent que le duc de Brabant ait marié sa fille au comte de Flandres Louis de Male] ...si se contenta moult mal dou duc et dist que jamais il n'averait parfaite fiance en li, et porta son anoi au plus biel que il pot, et dist bien que Lois de Male seroit encores uns *bareteres* (FROISS., Chron. D., p.1400, 879). Par le vray Dieu et par son nom, Vous estes trois mauvais *barateurs* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 401). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 886] Car tel cuide en son propre office Trompeur et grant *baratteur* estre Qui treuve par son maliffice Que barat tourne sur son maistre. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 82). Je les voy apres à tirer Le droit chemin des *barrateurs* ; Je voy bien souvent parjurer Les vendeurs et les acheteurs. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 10). Soustenez moy, papelars ypocrites, Mes appostat, dissimuleurs, faulsaïres, Mes pertinax servans aux contredictes, Mes cabuseurs, mes pipeurs ordinaires, Mes *barateurs*, mes outrageurs haussaires (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 12).

- [À propos d'un avocat] "Celui qui, en argumentant et en contestant, essaie de tromper le public" : Lors la rousee du ciel descendroit en parlement et donroit increment et lors les causes seroient delivrees et aussi comme anullees, et les *barateurs* n'oseroient plait commancier. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 476).

- *Fief de bareteur* : ...pluseurs vont aux jugemens et font siiete, qui nul fiies ne tinent de monsangnour de Liege, et, s'ilh les tinent, che sont fiiefs de *bareteurs* qui les portent vendre par le pays. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 61). [V. *baraterie (fief de)*] [P. C.]

BARATEUX, adj. (barateux)[GD : *barateus* ; FEW IX, 331a : *prattein*]

"Trompeur, frauduleux" : Encore de celle qui les voies estoupe que verité ne saille, c'est fraude la perverse, si comme dit Valere le Grant ou .IXe. livre, que sa tricherie *barateuse* est un mal mucie et espieux de qui les forces tres efficans sont mentir et decepvoir (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 103). [J. Bl.]

BARATHRE, subst. masc. (barathre)[GD : *barath* ; FEW, Ø gr. *barathron* ; TLF IV, 158a : *barathre*]

"Gouffre" : BELZEBUTH. Dans ce *barathre* et val de mort umbreuse, Dragon maudit, par ta face orgueilleuse Sommes tombez de la gloire des cieulx, Qui fut pour nous sentence bien scabreuse, Car à jamais en palus salebreuse Serons plongez en ces lieux perilleux ! (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, Imp. A., f.3b).

- *Infernal barathre*. "Gouffre de l'enfer, enfer" : Et les pauvres folz plains d'orreur N'ont peur, ne crainte, ne terreur D'aler en l'infernal *baratre*, Endurer dedens ce vil atre Et souffrir peines et tormens (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 91).

REM. *Baratre Infernal* est le titre d'une oeuvre de Regnaud Lequeux (1480).

V. aussi *baratron* [P. C.]

BARATIER, subst. masc. (baratier)

[AND : *baratur* ; FEW IX, 331a : *prattein*]

"Trompeur, fauteur de troubles" : Mais sont ly prestre *baratier* ? Oÿl ; et si sont taverner ; C'est lour chapelle et lour eglise : Du tonel faisant leur altier, Dont leur chalice font empler (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 233). [H. G.]

BARATIRIER, verbe (baratirier)

[AND : *bartirer* ; *FEW IX, 330b : *prattein*]

Région. (anglo-normand) [Sur *barat*]

Rem. Cf. ; AND : *bartirer*. Cf. aussi AND : *bartrie*, *baraterie* ? [R. M.]

BARATRON, nom propre et subst. masc. (baratron)

[T-L : *baratron* ; GD : *baratron* ; FEW, Ø gr. *barathron* ; TLF IV, 158a : *barathre*]

"Diable"

- *La gent Baratron*. "Les suppôts du diable" ; ici "les musulmans" : ...Li vesques du Matran, qui faisoit li sermon, Et maint autre princhier dont je ne sai le nom. Tout furent aprestét et tré et paveillon, Pour aler gerroier chelle gent *Baratron* (Bât. Bouillon C., c.1350, 3). ...Que maudis soit ychus qui brassa le puisson ! Comment il a mal fait à le gent *baraton* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 102).

V. aussi *barathre* [P. C.]

BARATTER, verbe (baratter)

[T-L : *barater* ; GD : *barater* ; GDC : *barater* ; FEW IX, 330a, 331b : *prattein* ; TLF IV, 159b : *baratter*]

I. - "Agiter (le lait) pour faire du beurre"

- *Lait baratté*. "Lait qu'on a agité pour faire du beurre, petit lait" : La seconde viande est le lait, et selon aucuns, le texte s'entend du lait eburé, nommé selon les medecins et des gens communs lait batu, ou lait *baraté*. Lait eburé recent meslé avec pain chault fort engraisse. (Rég. santé corps C., 1480, 31).

- Empl. intrans. au fig. "S'agiter, s'affairer, se remuer" : Sy demourez ceans par mon conseil jusques a ce jour, et ce pendant je mettray toute diligence de recouvrer vostre santé, et qui adont vit, adont *barratte* ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 133).

II. - [En lien avec *barat* (initialement lié à l'idée d'agitation, FEW IX, 330a), idée de tromperie ; p. ext. idée de troc, de marchandage]

A. - [Idée de tromperie]

1. *Baratter qqn*. "Tromper, berner qqn" : Voluntier fait noise [le vilain] et moleste. Tout met son sens et sa poeste A *barater* le sien signeur. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 142). [Ex. passim] Adont apparçut Berinus qu'il estoit deceüz et *baretez*, si n'ot lors en lui que courroucier ne que esbaÿr et lui tourna le jeu a ennoy. (Bérinus, I, c.1350-1370, 44). Et aussi tous les Crestiens sefforcent en toutes les manieres quil peuent ne quil sceuent de *bareter* et de deceuoir lun lautre (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 306). ...qui tousjours estoient ententis et occupez en saintes meditations et par leurs bonnes euvres edifioient eulx et leur proesme. Ilz ne *baretoient* nullui ne bleçoient mais deduisoient leur vie en purté et en simplesse, et crucifioient et tourmentoient leurs corpz sans pitié. (Horloge de sapience S., c.1389, 81). Et me semble que c'est mal fait d'ainsi *barater*, decevoir et essayer son mary (Ménagier Paris B.F.,

c.1392-1394, 91). ...luxure donc y est pour deliter, et avarice y est pour profiter, et trayson enfin pour l'amant *bareter*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 245). ...conseilliez et *baratez* par les crestees crueuses leonneses venues despaigne... (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 80). Et se clame d'Amours mal assené Et *baraté*, Et se complaint de sa grant loyauté (CHART., D. Fort., 1412-1413, 184). Anselme : - Tu me *barates*, car nous n'avons proposé de traittier fors de la seule incarnation de Dieu, et tu y entremerles aultres questions. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 187). Et Bel Accueil lui raconte tout de bout en bout, comment il avoit esté emprisonné par la vielle Jalouzie et comment par aguét l'avoit pris et *baraté* malvausement, mais des deux compaignons dont elle lui demandoit ne savoit il nulles nouvelles. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 53). Le pere fault à son enfant, Et l'enfant *barate* son pere (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 10).

Rem. Doc.1357 et 1392 ds GD I, 578a-b.

- Empl. pronom. à sens passif "Être trompé, être abusé" : [Un vilain paye un avocat pour plaider sa cause] Comme contraint la langue achate Et en cel achat se *barate* (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 93).

2. *Baratter qqc*. "Fausser qqc. (par fraude, par escroquerie...)" : ...lesquelx deux chevaux il vendit et en eust deux pennes en payement et, le merchié fait, luy semble qu'il estoit *barretté* et monstra l'une desdites pennes affin de savoir combien elle valloit (Lettres rémission René II P.D.H., 1482, 129).

B. - P. ext. "Troquer, échanger" : ...que cascuns puist faire paiement et *barter* ses draps, soit sour laines, sour tainturie ou sour autres markandises quelconques (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 324). ...L'un changoit a l'autre d'oïsel, Tant y avoit mutations En faisant permutations De lanerés a tercelés Et de faucons a lanerés, Et aucunes foiz leurs chevaux *baretaie[n]t* il a oyseaux. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 448).

Rem. Doc. 1373 (Valenciennes, et *rabattut plus. vieses payelles contre coy on barta*) ds GD I, 578b ; 1446 (*le suppliant print une macque escantellée qu'il Barta et eschanga à ung arc*), 1458 (*Jehan Coffrier demanda au suppliant s'il avoit que vendre ou Bareter à lui*) ds DU CANGE I, 566b, s.v. *baratare*¹. [R. M.]

BARBACAN, subst. masc. (barbacan)

[GD : *barbacan* ; FEW XIX, 20a : *balahana*]

(Synon. de *barbacane* v. Lexiques) : Adonc cil de le porte pour juer de reffus Firent le *barbacans* a le terre couler jus (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 719). Justamont et Fausart, quant je fi ces labours, Ne furent pas de moy mauvais conseilours ; Car il me louerent bien, que sans faire secours, Allasse en *barbaquant* es plus haultes tours. (Galien D.B., c.1400-1500, 131).

REM. *Gloss.* J. Garl., (Scheler), 1400-1500 (*antemuralia : barbechant*) ds GD I, 578c. [P. C.]

BARBACANE, subst. fém. (barbacane)

[T-L : *barbacane* ; GDC : *barbacane* ; AND : *barbecan* ; DÉCT : *barbacane* ; FEW XIX, 20a : *balahana* ; TLF IV, 160a : *barbacane*]

ART MILIT. "Ouvrage avancé (en forme d'auvent) pour abriter un poste de défense, percé de meurtrières ; meurtrière percée dans le mur d'une forteresse" : ...dont ils firent leurs *barbequanes*, car les fossés estoient sans murs et sans bretesques, quant les Englès y vindrent à siège. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 308). Et quant ils furent ens, la porta s'avala. La grande

barbakene à le tierre coula : Là furent atrapé cil qui estoient là (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 183). Pour plusieurs oeuvres et mises faites par Jehan Margot, bourgeois de Mortaing, pour cause de la fortification de la *barbaquenne* de la basse court du chastel de Mortaing (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 310). La *barbacanne* ont de prinsaut Gaingnie, et dou premier assaut ; Et puis le chastel assaillirent. (MACH., P. Alex., p.1369, 121). Et en chascune face y ait propre place estable et maçonnée pour asseoir engins à traire dehors, se besoing de deffence venoit, manteaulx et *barbacannes* de bois soient atachiéz dehors aux creneaulx pour targier du trait. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 51 r°). ...lui estant sur les murs de ladite ville et faisant le guet par nuit, ainsi qu'il est acoustumé, eust veu et apperceu que sur la porte de Neaufle de ladite ville avoit trois belles pierres de taille, sur quoy l'en se seoit au feu, et deux autres sur une guerite qui est a l'endroit de l'ostel a la dame des Boves, lesqueles cinq pierres, qui comme il semble avoient servy a pendre *barbaquennes* de bois ausdiz murs (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1428, 92). Constantinople est très forte, en figure triangulaire ; elle a vingt milles de tour devers la terre, cinq devers la mer, cinq devers le port, et autres cinq devers le golphe. Les murs de devers la terre sont très gros et hauts, et dessus y a *barbacannes* et machicolies, et au dehors faux murs et fossez (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 23). Et ès greigneurs vaisseaulx de guerre fait-on à la foys tours et *barbacanes*, affin que, ainsi que on fait des haulx murs, on puisse getter contreval et navrer et occire. (BUEIL, II, 1461-1466, 56). Monseigneur le bastart venant à l'encontre dudit messire Jehan estoit housié de velours tané chargé de brodure en *barbequesnes* et ses lettres avec son mot à bordure de velours vert. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 124). ...octroyons de grâce especial par ces présentes congié et licence, de faire réédifier, construire et clouoir sedicts chastel et lieu de Loué et de y faire murailles, tours, sarbacannes [l *barbacanes*], portaulx, foussez et aultres choses nécessaires et convenables à fortification. (Cartul. Laval B., t.3, 1482, 295). Gran pons levis, boulouars et lucarnes, Meurtrissoueres de haulteur succombees, Larges fossez a basses *barbacanes* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178).

- [Cet ouvrage de fortification faisant l'objet d'une représentation] : ...[chevalier] housié richement d'une couverte de veloux vert broddé dessus de papillons d'argent en semure a tout uns orfrois de piet et demy de large de sa devise, de *barbaquannes* d'or moult ricement faites en ouvraige eslevé (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 131). [R. M.]

BARBACANÉ, adj. (barbacané)

[GD : *barbacaner* ; FEW XIX, 20a : *balahana*]

"Muni de barbicanes, de meurtrières" : Tours et tourelles a grant tas, Galeries et galatas Y a moult bien *barbakanees*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 107). [J. Bl.]

BARBAGNE, adj. (barbagne)

[*FEW I, 249c : *barbarus*]

"Âpre, farouche" : Si at ochis Gondras le senateur de Nangne, Puis vat parmi l'estour à l'espée *barbangne*, Romans et Ytaliens trestot met en coquangne [en dérouté] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 602).

Rem. Forme appelée par la rime. [R. M.]

BARBARA, subst. (barbara)

[Ø]

"Mot forgé à des fins pédagogiques ou mnémotechniques pour désigner une forme de syllogisme" : QUATUOR STULTI IN SIMUL. ["Les quatre sots ensemble"] *Barbara, barbara, barbara, barbara*. LE MONDE. Qu'esce cy ? Ou sui ge arrivés ? Coment ces foulx sont desrives ! (Moralité 1427 B.B., 1428, 126).

REM. Les différentes propositions du syllogisme sont désignées par des lettres : ainsi la proposition universelle affirmative est désignée par la lettre *a*. Comme les propositions d'un syllogisme sont au nombre de trois, celui-ci est désigné par trois lettres qu'on insère dans des syllabes formant un mot facile à retenir. *Barbara* évoque pour les élèves un syllogisme à trois propositions universelles affirmatives. [P. C.]

BARBARAN, subst. (barbaran)

[T-L : *barbaran* ; FEW I, 249b : *barbarus*]

"Barbare" : Que nous vault avoir surmonté Les *barbarans* se cruauté Nous vaint ? (Mir. st Sev., 1362, 199). Ou sont ne *Barbarans* ne Griex Qui tant souffrissent pour leurs diex ? (Mir. st Ign., 1366, 111). Saches que je te venderay, En servitude greve et pesme, Aux *barbarans* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 266). [P. K.]

BARBARE, adj. et subst. masc. (barbare)

[GDC : *barbare* ; FEW I, 249b : *barbarus* ; TLF IV, 161b : *barbare*]

A. - "Étranger" : *Barbares* sunt gens d'estrane nation (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 314). Cestui predist à Lion les innundacions que fist le fleuve du Rosne, qui fut sans comparoison moult grant et l'eslevation des Anglois et Bretons qui se misdrent sus pour expelir les *barbares*, qui furent desconfiz devant Berne, l'an mil IIIcLXXIII. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°).

- Au plur. [Connotation défavorable] "Peuple étrangère, païenne ou musulmane" : Mes Portingalois, qui sont dures gens et aigres a la mort, et vaillans soubz la valeur et vertu du bon conte leur capitaine, s'i au siege de Ceuta par les *Barbares* porterent tellement que l'honneur et la victoire et le pardurement en demourerent pour eulx, et en tuerent meismes grant multitude (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 77). ...et avoient les Mores et les *Barbares* fait une grosse armée, et avoient assiégré ladite ville de Ceulte, et la tenoient fort à destroit (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 39).

. "Peuple qui n'est pas grec" : Et *Barbares* et Grecs, quiconques cuident que aucuns diex soient, attribuent a Dieu cest lieu aussi comme se a chose inmortelle fust deu et convenable lieu inmortal (ORESME, C.M., c.1377, 84). ...entre autres, predist la destruction de Babillone et la grande bataille qui puis fut entre les Gres et les *Barbares* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 r°).

B. - "Sauvage" : O Atropos, pluthonique, scabreuse, Furie aride, sulphurinée, ombreuse, Fièrre boucquine, bugle, cerbère, cabre, Beste *barbare*, rapace, tenebreuse, Gloute celindre, cocodrilte vibreuse, Chymère amère, megerin candalabre, Arpie austère, theziphonic alabre, Gargarineux, steril, colubrin abre, Lac cochitif, comblé de pleurs et plains, Palut boueux, vil, acheronic mabre, Lubre matrone du cru tartarin flabre, J'ay juste cause se de toy je me plains. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389). [R. M.]

BARBARESQUE, adj. (barbaresque)

[GDC : *barbaresque* ; *FEW I, 249b : *barbarus* ; TLF IV, 162b : *barbaresque*]

"Originaire de Barbarie (c'est-à-dire des pays d'Afrique du Nord)" : A Michel de Fabrice, ambassadeur, venu de Tunys, (...) la somme de cent cinquante ducas, tant pour un cheval *barbaresque*, gazelles, une austrusse, oiseaux tunisiens, et autres choses qu'il a fait venir au roy, par mer, à Marseille, que pour les nolliz desdites bestes (Comptes roi René A., t.2, 1477, 365). [E. P.]

BARBARIAN, subst. masc. (barbarian)

[*FEW I, 249b : *barbarus*]

"Barbare" (synon. *barbarien*) : Et tele tyrannies sunt entre aucuns *barbarians* qui eslisent leur empereurs monarches. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 183). [C. B.]

BARBARIE, nom propre et subst. fém. (barbarie)

[GDC : *barbarie* ; AND : *barbarie* ; FEW I, 248a : *Barbaria* ; TLF IV, 163a : *barbarie*]

I. - [Nom propre] "Ensemble des pays de l'Afrique du Nord ou n'importe quelle contrée étrangère et lointaine" : ...l'amiral de *Barbarie*, veant la bataille fort eschauffee et sez gens resortir, fist desrengier lez *Barbarins* et entrer dedens l'estour ou bien vindrent a point pour ceulx de leur party. (Comte Artois, c.1453-1467, 93). ...les dieux De la *Barbarie* et de Hongrie, De Cambelin, d'[Alexandrie], De Turtin et de Papagosse Furent tous mis en une fosse (Est., p.1460, 25). Son gros marteau de justice adoubé A desbrisiet en son estabarie Ung Guillermus de faulx aloi barbé Rebarbaticque et plus fort rembarbé Que un vieux barbu singe de *Barbarie* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 230).

II. - Subst. fém.

A. - "Langage incompréhensible" : QUATUOR STULTI. Barbara, barbara, barbara. MONDE. Qu'esce cy, dea ? Quel *barbarie* ! C'est une droite moquerie (Moralité 1427 B.B., 1428, 130). [Jeu de mots provoqué par les *barbara* du vers précédent]

B. - "Type de cellule, dans la prison du Châtelet" : Se un prisonnier est mis en beauvaiz, et il gist sur nates ou sur couches de paille ou de feurre, il doit pour chascune nuyt II deniers. Se un prisonnier est mis en la fosse, il doit, quant il a de quoy paier, pour chascune nuit un denier ; et s'il est mis ou puis en la gourdaïne ou bersueil ou en oubliette, il doit autant que s'il estoit en la fosse. Se une personne est mise en *barbarie* ou gloriette, il doit autant que celui qui est mis en beauveoir (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101).

C. - "Qualité, état de ce qui est barbare (ici, dans un contexte où le jeu de mot avec *barberie* est évident)" : Ung Barbasam d'estrange *barbarie* L'a barbiet, sy que plus ne rebarbe : Ung barbieur fait a l'autre sa barbe. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 230). [P. C.]

BARBARIEN, subst. masc. (barbarien)

[GD : *barbarien* ; FEW I, 249b : *barbarus*]

"Barbare, païen" : Puis donques que nostre sainte Chevalerie principalement est dediee en l'observance, dessencion [l. deffencion] et multiplication de la sainte foy catholique, en renouvelant la sainte Passion du doulz Jhesu, pour l'acquisition de la Terre Sainte et destruction dez *barbariens* et anemis de la foy, il est bien digne chose et convenable que les hereges, tirans et scismatiques (...) soient reduit et ramene a la vraie lumiere de la sainte foy catholique (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 60-61). ...assemblé ot La unes gens

barbariens, Nommez furent Tyberiens. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 248). [R. M.]

BARBARIN, adj. et subst. (barbarin¹)

[T-L : *barbarin*¹ ; GD : *barbarin* ; AND : *barbarin* ; FEW I, 249a : *barbarus*]

"Étranger, barbare, païen" : Marsille salua moult hault en son latin ; Ja dira tel parole le felon *barbarin* Dont noz frans crestiens aront moult grant hustin. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 684). ...semblablement entre les hommes, l'en en treuve peu de bestials et n'est pas chose commune et sont plus ou païs des *barbarins*. (ORESME, E.A., c.1370, 364). Et en ceste maniere font ancor plusieurs nations de gens *barbarins*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 63). Entr'eulx, un *barbarin* hideus Ot grant et fort (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 248). Et ainsi la *barbarine* gent, aspre et forte a gouverner, qui a force se vouloient tresbuchier a leur mort, vist de ses yeulx et apperceurent la utilité que ilz avoient reffusee par leurs oreilles. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 27). Con j'ay au cuer grief desconfort De ces deux princes qui sont mors, Contre ce peuple *barbarin* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 21). ...accompaignez des plus oultrageux gendarmes tant *barbarins*, estradiotz que autres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 299). Luy et vn vieillard *barbarin* Sont a genoux en oraisons (Myst. st Martin K., a.1500, 187). Pour moy prendray ce *barbarin* Venez vous en sire puissant le bous batray iusques au chier Deliurez vous passez auant (Myst. st Martin K., a.1500, 218).

- [Pour les Romains] "Qui n'est pas romain" : Un serf *barbarin* [trad. lat. *barbarus*] Glose : c'est a dire qu'il n'estoit romain ne latin, car les Romains appeloient tous ceuls *barbarins* qui n'estoient romains ou de leurs aliez Tiecte : Un serf *barbarin* qui estoit trop dolent de Hasdrubal qui avoit tué son seigneur [La première occ. de "barbarin" est soulignée dans le ms.] (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.3.Ext.7, texte et glose, f° 162a).

- [Nom de peuple] "Barbare (habitant d'Afrique du Nord)" : ...l'amiral de *Barbarie*, veant la bataille fort eschauffee et sez gens resortir, fist desrengier lez *Barbarins* et entrer dedenz l'estour ou bien vindrent a point pour ceulx de leur party. (Comte Artois S., c.1453-1467, 93). [R. M.]

BARBARIN, subst. masc. (barbarin²)

[T-L : *barbarin*² ; FEW XIX, 22b-23a : *barbaris*]

"Épine-vinette" : ...et soient friz en huile avec ongnons cuiz, et apres [l. après] pouldrez d'espices et mengiez aux aillezt vers clarectz, raverdiz de blé ou d'ozeille, ou de feuille de salemonde ou de *barbarin*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 242). [P. C.]

BARBARINOIS, adj. (barbarinois)

[*FEW I, 249b : *barbarus*]

"Païen, barbare" : Mais par le Dieu qui tout vainct J'apaiseray ceste noise, Et la gent *barbarinoise* Je mettray au pain menu. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 212). [P. C.]

BARBARIQUE, adj. (barbarique)

[GD : *barbarique* ; FEW I, 249b : *barbarus*]

A. - [D'une pers., d'une communauté] "Barbare" : Mes a parler de roy selon ce que Aristote le prent, et non pas de roy *barbarique*, il est certain que Samuel gouverna le peuple de Israel comme roy et que il fu vray roy mesmement quant a ceste souffisance. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 150). Mes il ne avoient ne sacrefices ne prestres. Et pour ce, je respons qu'il estoient gens *barbariques* et de estrange conversation. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 304).

...toutes les nations du monde, mansuetes et *barbaricques*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 146). En nation prochaine et *barbaricque* Partout loué... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 344).

B. - [D'une chose] "De barbare": ...car les lays anciennes estoient jadis tres simples et *barbariques* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 97). Car peut estre que en ce païs et en ce temps, il ne appelloient roys fors ceulz qui tenoient monarchie *barbarique*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 150). Et autres quelcunques teles choses tiranniques qui sunt en Perse et es regions *barbariques*; car toutes teles choses ont une meisme puissance. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 245). ...en terre *barbaricque* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 353). [R. M.]

BARBARISME, subst. masc. (barbarisme)

[T-L : *barbarisme*; GDC : *barbarisme*; AND : *barbarisme*; FEW, Ø lat. *barbarismus*; TLF IV, 164a : *barbarisme*]

"Faute de langue grossière": Si nous apprent celle science A (...) Lire et escrire sanz nul vice, Sanz *barbarisme* et sanz malice De solecisme (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 125). Persuader par prosopopeÿe, Bien rebarbant *barbarisme* prophane... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 856).

- P. ext. "Faute de conduite, faute contre les convenances, incongruité": [Épisode célèbre qui montre Aristote vieillissant ridiculisé par une femme] Mené fu a soloécisme, A barbastome, a *barbarisme*: Son cheval en fist la barnesse Et le poignoit comme une asnesse. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 33). [P. C.]

BARBASSE, subst. fém. (barbasse)

[GDC : *barbasse*; FEW I, 243b : *barba*]

"Vilaine barbe": De quoy servent ces grans *barbasses* Qui viennent par ces marches basses ? (Barbes brayes A., a.1450, 85). [P. C.]

BARBASTOME, subst. masc. (barbastome)

[FEW, Ø lat. *barbarostomus*]

"Fait de proférer des barbarismes": [Épisode célèbre qui montre Aristote vieillissant ridiculisé par une femme] Mené fu a soloécisme, A *barbastome*, a *barbarisme*: Son cheval en fist la barnesse Et le poignoit comme une asnesse. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 33). [R. M.]

BARBAIER, verbe (barbayer)

[T-L : *barbiier*; GD : *barbier*; FEW I, 244a : *barba*]

"Faire la barbe (à qqn), raser (qqn)": ...ung bassin à *barbier* d'argent doré, esmaillé, ou fons et sur les bors (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 214). ...se fist *barbaier* du costé ou la robe estoit courte [Plaisanterie d'un prêtre que l'official a prié de "porter robe et cheveux a demy longs"] (C.N.N., c.1456-1467, 532). [R. M.]

BARBE, subst. fém. (barbe)

[T-L : *barbe*; GD : *barbe*; GDC : *barbe*; AND : *barbe*¹; DÉCT : *barbe*; FEW I, 243b : *barba*; TLF IV, 164a : *barbe*]

A. - Au propre.

1. "Pilosité faciale répartie sur les joues et le menton de l'homme, susceptible d'être rasée ou taillée": Ne pense pas, bele, qu'en vain me plaigne: Voy mes cheveux, voy ma *barbe* grifaingne; Voy mon habit Qui de ma mort te moustre vraie enseingne! (MACH., F. am., c.1361, 167). Bien avient aus brebis leur laine; Si est laide chose et villaine Homme sans *barbe* (MACH., Voir, 1364, 638). ...en la compagnie d'un gros prestre,

court homme, à un visaige rondelet et *barbe* roussette, qu'il pense qui a nom messire Nicole, et est du pays de Normandie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 386). ...messire J. de Montagu, chevalier et grant maistre d'ostel du Roy nostre Sire, par avant notaire et secretaire d'icellui Seigneur, homme de basse corpulence, maigre à peu de *barbe*, legier et apert (BAYE, I, 1400-1410, 291). Il [Villon] fut rez, chief, *barbe*, sourcil, Comme ung navet c'on ret ou pelle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143). C'est bien face de penitance; Douce *barbe* et grans cheveux En chief piteulx Signe sont de grant astinance. (Pass. Auv., 1477, 107). Mahon a la *barbe* velue (LA VIGNE, S.M., 1496, 144).

- [Dans une formule de serment]: Foy que doibs *barbe* de menton, Je yray a cestui printemps Et ly ayderé de mil frans, Se Dieu plait, a fayre s'egleyse. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 162). L'admiral appelle Marpin, le plus desloial larron qui fut entre les humains, et luy dist: "Marpin, par la *barbe* que je porte au menton, se tu pouvoies faire qu'on peult embler la sainture que Florippes porte, je te douroye de mon or et de mon argent grandement, et seroyes mon tresgrant amys, car se je la pouvoye avoyr, je suis seur que les François seroient tantost mors et ne me pourroient grever." (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 102).

- *Faire la barbe* (à qqn). "Raser qqn, tailler la barbe à qqn": ...mais oncques n'en mua son habit triste et douloureux, ne aussy fist il sa *barbe* ne ses cheveux (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 40). ...ledit Alixandre ala faire sa *barbe* à l'ostel d'un barbier (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 358). ...devant tous les assistens luy fist faire sa *barbe* et cheveux (C.N.N., c.1456-1467, 533). Et s'il fait aultrement, le contraire s'en ensievra, comme il advint de Denis le tyran qui, par la crainte qu'il congneu que son peuple avoit de luy, il vint en tele diffidence de ses subgetz et de ses propres serviteurs qu'il ne se fioit en son propre barbier de faire sa *barbe* ou ses cheveuxz mais, par la pauour qu'il avoit du rasoir, il bruloit a ung charbon ardent le poil de sa teste et de sa *barbe* si prez de la char que il le pouoit endurer. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 222). Et de ce propoz, vous, monsr de Vienne, en sçavez plus que moy, comme celuy qui l'aydastes à penser en ceste malladie et luy feïstes faire la *barbe*, que il laissoit croistre. (COMM., II, 1489-1491, 129).

. Au fig. "Mettre à mal qqn, régler son compte à qqn; dépouiller qqn": Si cuide venir le ferir d'un fouet. Et Ponthus tourne son bourdon et dit qu'il lui fera sa *barbe* s'il lui touche (Ponthus Sidoine C., c.1400, 120). Or venés avec nous galoyz, Et l'om vous fera voustre *barbe*! Boreau, le feu d'enfert vous arde! (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 213). PRIMUS. Leur seront pas ung jour leurs *barbes* faitez Et les cheveux abregés sur le tour? LE PRINCE. Se Justice ce bien ne vous resourt, Toult est perdu. (Astr. P., 1498, 203).

. P. euphém. *Faire la barbe sans rasoir*. "Décapiter": Partez-vous et alez-ent vostre chemin (...) sans vous bouter en fort qui nous soit contraire, car se vous vous y boutez et je vous tiengne, je vous delivreray à Janselin qui vous fera voz *barbes* sans rasoir. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 44).

- *Laisser croistre sa barbe* (aussi longtemps que le serment que l'on fait n'est pas réalisé): ...il leissa croistre sa *barbe*, disant que jamais ne seroit faite n'aroit veu les Suisses face à face. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 143).

- *Tirer la barbe de qqn*. "Se montrer d'une familiarité excessive": Si Dieu ne t'a voulu pugnir pour les grans pechez que faisois, Et s'il t'a laissé d'impugnir, il ne s'ensuit pourtant que doiz

Tirer sa *barbe* de tes doiz Par ta folle oultreucydance (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 550).

- *Tondre ses cheveux et sa barbe en guise de fol*. "Couper ses cheveux et sa barbe à ras" : Et assez tost lui furent les forces apportées, sy fist tondre ses cheveux et sa *barbe* en guise de fol, si que tuit cil qui le veoient en faisoient grant risee, combien qu' il fussent a meschief. (Bérinus, I, c.1350-1370, 75).

- Prov. À *barbe de fol apprend on à rere*. "On apprend en commençant par des travaux peu exigeants" : Qui ne scet mestier, Foy que doy saint Pol, D'apprendre a mestier A dur et a mol. Sans rompre le col Ne vivre en misere, A *barbe* de fol Apprent on a rere. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 39).

Rem. Les fous, qu'on avait l'habitude de tondre, n'étaient pas des clients difficiles.

2. "Comme symbole de virilité, de force, de courage, de sagesse"

a) Loc.

- *Avoir une/de la barbe*. "Être homme" : Ce c'est ou homs ou femme, je ne sçay qu'esperer, Car oncques en sa vie ne me volt acommer. Ce qu'i n'a point de *barbe* me fait souvent penser Qu'i n'est mye vrais homs (Tristan Nant. S., c.1350, 527). Il est plus cassé que vous n'estes. N'avés vous pas *barbes* et testes Comme luy pour vous revancher ? (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 181).

- *De prime barbe*. "Jeune" : Et dit que ycellui maçon est un joines homs de prime *barbe*, aagié de XX ans ou environ, plus haut que lui qui parle et plus gros de corps, vestu d'une cotte courte de drap gris sur le blanc, et taille pierre par chascun jour en l'ostel dudit mons. de Bourbon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 479). ...devant lui avoit un jouvencel de prime *barbe* avecq deux pucelles eagies de vingt ans (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 836).

- *Barbe fleurie*

. [À propos de Charlemagne] "Barbe blanche" : Et sy emmenray avec moy Charles par la *barbe* florie et le pendray ou feray bruler, et avec luy Rolant et ses compaignons ! (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 166).

. [Comme attribut de l'âge, de la maturité et de la sagesse] : Le tiers hostel [où les Romains accueillaient les hommes méritants quand ils vieillissaient] estoit de repos plain, Quant la *barbe* leur devenoit florie (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 141).

- *N'avoir barbe ne grenon*. "Être imberbe" : Car il n'a *barbe*, ne grenon, Ains a cler et onni le vis (Mir. femme roy Port., c.1342, 173). Ançois que li roys eust ne *barbe* ne grenon, Aloit J jour chacier, o lui de gens foison : Ung grant cierf esleva qui couroit de randon. (Chev. cygne R., c.1356, 6). Et a ly ainsnez nom Uriens, et li puiznez Guion, et n'ont *barbe* ne grenon. (ARRAS, c.1392-1393, 97). ...il avoit le viaire frais et coloré, et jeune de vingt-deux ans, et n'avoit encore *barbe*, ni grenon ; il estoit blond, avoit les yeux vairs et rians (Faits Lalaing K., c.1470, 117).

- *Montrer/tenir barbe et visage* (de tel état). "Montrer qu'on a les caractéristiques (de tel état)" : Pensez vous que, se nous eussions Nous peu tenir en nostre estaige, Que n'eussions point tenu visaige Et *barbe* d'omme a tous coustéz ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 401). A ce conseil des Brabançons (...) le duc y avoit toujours ses gens allans et venans pour luy deffendre et sauver son droit et sa seigneurie encontre les murmurans, et pour leur rabatre leur orgueil, aussy pour monstrier *barbe* et visage de prince, combien toutesfois (...) que tousjours vouloit vivre amiablement avecques eux (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 284).

b) Prov. *Tel a barbe qui n'est pas homme* : Tel est bien bas qui fut bien hault ; Tel a *barbe* qui n'est pas homme (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 116).

B. - P. méton. "Partie du visage (où pousse la barbe)"

1. "Bouche, babines"

- *Engraisser sa barbe de qqc*. "Se régaler de qqc." : Desor querray je accoisons de trouver nyées d'oisons Qui sont nouveaux au mois de may ; Mes *barbes* en engresseray (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 48).

2. "Face, visage" : Et pour tant, advisant d'autre manière de faire, la plus honneste que on pourroit, en monstrier *barbe* et visage non esbahy, délibéra à remparer arrière les bastilles qui avoient esté prises le jour devant (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 110). ...multitude de faces en bacinets enroulliés, et dont les dedans estoient grignans *barbes* de vilain, mordans lèvres. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 273).

C. - Au fig. [Avec ou sans idée de confrontation, d'hostilité] "Face"

- À *la barbe de qqn*. "En face de qqn" : ...car déjà ils avoient esté advertis et estoit en belle bataille (...) attendens illecques que les ennemis fussent à leur *barbe* (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 89). Et après que luy et ses batailles eurent demouré grant piece au beau front et à la *barbe* des ennemys (...) mondit sieur le prince fist passer tout son ost par devant les batailles des Castillans (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 239).

. *Parler à la barbe de qqn*. "Réprimander qqn" : "Comment nous serons festoyez de noz femmes, quand nous retournerons a l'ostel ! Dieu scet que nous ne serons pas excommuniés : on parlera bien a noz *barbes*. - Nostre Dame ! dist l'un, je craing bien de m'y trouver." (C.N.N., c.1456-1467, 542).

- *Barbe à barbe*. "Face à face" : N'en faictes doubtte, Car nul qui soit je ne redoubte, Tant soit horrible *barbe à barbe*. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 123). ...ilz vindrent rancontrer *barbe à barbe* ceste arrière-garde et donnerent dedans (BUEIL, I, 1461-1466, 216). ...ces .II. parties, *barbe à barbe* et fronc contre fronc, se rengèrent sus le marchiét. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 83). ...ces II parties, *barbe à barbe* et fronc contre fronc, se rengèrent sus le marchiét. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 247).

- *En (la) barbe*. "En face" : Mais quant ilz sceurent que Sarrasins s'estoient partiz, si furent moult doulent, car bien cuidoient qu'ilz s'en feussent fouiz. Mais pour neant s'en doubtent, car avant le tiers jour ilz les auront en *barbe*, et leur donront tant a faire qu'ilz en seront tous embesoingniez. (ARRAS, c.1392-1393, 222). Envoia ung message (...) Que demain au matin (...) Le verroit en la *barbe*, lui et sa compagnie (Cip. Vigneaux W., p.1400, 24). De ces choses entreparlant, Malebouche en la sale entra. Franc Vouloir, le gentil galant, En la *barbe* le rencontra. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 77). ...lesdits seigneurs se mirent aux champs à l'encontre de luy et le rencontrèrent en *barbe* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 319). Et en toute icelle cause comme je semble vouloir excuser cestuy duc de Calabre, par neutrier en ceste division, tout en pareil puis-je et dois faire du comte de Fois, qui avoit la menace des Catelans en *barbe* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 410). Si descendirent les nobles barons françois et commencerent a entrer en pays fierement arroiéz, la ou assez tost et sans gueires aller avant trouverent en *barbe* ung abbé nommé [...] atous VIm de communes, bons combatans et fors (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 293). J'euz d'ung canon par les cheveux, Qui me vint cheoir tout droit en *barbe* s (Fr. arch. B., c.1468-1480, 31). Certain regnart estoit en ce temps qui jamés

n'avoit veu ne regardé de lyon en *barbe* ne rencontré. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 71).

- *Faire/montre barbe à qqn.* "Narguer, défier qqn" : Adonc commencèrent les coureux dudit seigneur d'Orval à leur aller faire *barbe* et bon visage, et ledit seigneur fit tousjours marcher ses gens en belle bataille, et par belle ordonnance contre lesdits Anglois. Lesdits coureux prindrent un gentilhomme (...) bon prisonnier (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 247). ...car estoit cestui eslu venu parfois à La Haye soy monstrer droit-là, en route et multitude de gens armés et embastonnés, moult hautainement et en grant orgueil, comme pour monstrer *barbe* à tous autres du parti contraire (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 79). Quant j'ay affublé mon heulme Et qu'on m'eschauffe ung peu le suc, Je suis pour faire *barbe* au duc Ou au grant roy de Tartarie. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264).

. *Faire barbe et despit à qqn de qqc.* "Défier, narguer, provoquer qqn au sujet de qqc." : ...ceste ville de Cepte ["Ceuta"], que les roys de Portingal, depuis leur grant pere le roy Jehan, tiennent victorieusement alencontre de eulx [les habitants du royaume de Fès] et leur en font *barbe* et despit tous les jours. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 76).

. *Se (re)mettre en (la) barbe de qqn.* "Se placer face à qqn, défier qqn" : ...et si chevallereusement le firent, en especial Appollo, que il n'y avoit traytre qui ne tremblast devant luy et que chascun se prist a luy faire place ; dont Zethephius eut tel doeil qu'il se vint mettre en la *barbe* du roy, de Fletheris et de Loth, et avoit avec luy dix de ses mieux combatans. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 186). Dont après le desmarce [messire Jehan de Rebremettes] vivement se remist en *barbe* de messire Henry (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166).

. *Mener/mettre qqn en barbe à qqn.* "Opposer qqn à qqn" : ...je luy mèneray quarante mille combattans en *barbe* païés pour trois mois (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 425). Si a mon, ce dist le duc ; mes qui luy pourions nous mettre en *barbe*, homme de sorte ? Puis qu'il a si grant fain de besongnier, il convient bien qu'il en ait ung. Ja est la troizieme ou .IIII.^e fois qu'il me tempte, et ne cesse de me presser que je luy baille homme pour faire armes. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 134).

. *Parler à la barbe de qqn.* "Parler sévèrement au visage de qqn, réprimander qqn" : "Comment nous serons festoyez de noz femmes, quand nous retournerons a l'ostel ! Dieu scet que nous ne serons pas excommuniez : on parlera bien a noz *barbes*. -- Nostre Dame ! dist l'un, je craing bien de m'y trouver. -- Ainsi m'aïst Dieu, dit l'autre, aussi fays je moy : je suis tout seur d'oyr la passion..." (C.N.N., c.1456-1467, 542). [Dialogue de compagnons qui font bonne chère à la taverne]

D. - P. anal. "Chez l'être humain ou chez l'animal, poils dont la disposition ressemble à une barbe"

1. [Dans un cont. grivois] "Poils du pubis (chez l'homme et chez la femme)" : C'est une chose qui trop nuit Que brayes a porter ou lit, et d'aultre part ung grant abus Que de trouver ces cons barbus. Et quant ung con veult porter *barbe*... (Barbes brayes A., a.1450, 260). ...la *barbe* du devant de ladite femme estoit assez et beaucoup longue, comme il est costume a celles de Hollande (C.N.N., c.1456-1467, 90).

- *Barbe à barbe.* "Face à face amoureux" : C'est que je voudroie *barbe* a *barbe* Mignonne comme sainte Barbe Quelque chonnette gracieuse Que j'esliray pour mon espeuse. (Serm. plaisant K., c.1500, 463).

2. "Poils sur la mâchoire inférieure d'un animal" : Ilz [les boucs sauvages] ont granz *barbes* et sont bruns, de poil de lou, et bien veluz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 70). DEMANDE. Pourquoi vont les chevres aux champs devant les moutons ? RESPONSE. C'est pource qu'elles ont *barbe* : elles sont plus dignes et doivent preceder. (Devin. R., c.1470, 173).

E. - P. ext. "Toute pilosité ou villosité ou amas de matériau ressemblant à une barbe"

1. [Domaine végétal] : Yver fait champs et arbres vieulx, Leurs *barbes* de neige blanchir (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 129).

- *Barbe Aaron.* "Arum, gouet" : Iarus... L'en appelle aussi *barbe* Aaron et aussi pié de veau. Elle croist en lieu moite et sec, et en montaignes et en plaines, et la treuve l'en en yver et en esté. (Grant herb. C., c.1450, 120).

2. DRAP. "Extrémité décommise d'une corde (offrant quelque ressemblance avec une barbe)" : ...que tout li apointich de tous les dras et couvertures dessus dis, grans et petis, aient 2 pos de muison entre les deus *barbes* et le neut. (Drap. Valenc. E., 1344, 298).

Rem. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 15

3. ART MILIT. *Chat à barbe.* "Variété de chat : abri mobile destiné à protéger les sapeurs de murailles (*barbe* désigne peut-être des hérissements métalliques disposés sur le chat)" : Pour faire ung chat à *barbe* et ung beffroy le quel aura de huit à neuf toises de long et deux de large, sera ordonné de bois quarré environ .CCCC. toises, ung millier d'asselin, .XXIII. rouelles et d'autre menu bois grant quantité (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 62 r°).

F. - Loc. [Par croisement avec *garbe* "gerbe"] *Faire barbe de feurre/de paille/d'estrain (à Dieu/au monde).* "Se moquer (de Dieu, du monde)" : Si font ycilz [les hypocrites] *barbe* de fuerre, plus scevent de mal que la luerre. Il deçoivent par leurs malices Les simples gens (J. DE CHAVENGES, Le Livre royal, éd. L. Delisle, 1345-1348. In : Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 338). ...il ne vieult mye user de si bon conseil, mais pour faire a Dieu et au monde *barbe* de paille, prant l'abit de devocion fainte, couvert du manteau d'ypocrisie (Ovide mor., 1466-1467. In : *Chrestom.* R., 205). ...Nul ne m'escuré et en vain je labeure : On fait souvent a Dieu *barbe* de feurre. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 66). L'ACTEUR. Il cuide bien nostre bon Dieu tromper Par sa mauvaïse et fause ypocrisie, Ou ira il, quand il perdra la vie ? Il s'en yra tout droit au puis d'enfer. RESPONSE. Dieu scet trop bien a quel fin il veult tendre. Aucunz le font pour abbatre le pain Et, a la foiz, il donnent bonne exemple Aux ignoranz d'aourer Dieu en son temple, Posé qu'ilz font a Dieu *barbe* d'estrain. (Les Coquards, éd. A. Piaget, c.1481. In : Romania 47, 1921, 186). [P. C.]

BARBEAU, subst. masc. (barbeau¹)

[T-L : *barbel*² ; GDC : *barbel* ; AND : *barbel*¹ ; FEW I, 250b : *barbus* ; TLF IV, 166b : *barbeau*²]

"Poisson d'eau douce à barbillons, barbeau" : ...et ordonnez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreons, lampraes, samon fraisse et saleie ; et aussi de carpes, bremes, roches, perches, soles, plaiz, *barbels*, luces (...), harenc blanc et sor, aussi d'esperlinge et menuz, et d'autre poisson du mer et du ryvere assés. (Man. lang. G., 1396, 68). ...rougez, *barbeaux*, saulmons rostis, bouliz et en pasté, grans quarreaulz et grosses carpes (LA SALE, J.S., 1456, 252). [R. M.]

BARBEAU, subst. masc. (barbeau²)

[T-L : *barbel*¹ ; GD : *barbel* ; AND : *barbel*² ; FEW I, 244b : *barba*]

A. - "Pointe métallique"

Rem. Doc. 1448 (*les barbeaux ou pointes du plançon s'en attacherent a ung juppel que avoit vestu icellui Pierre*) ds GD I, 579c ; même ex. ds DU CANGE I, 572b, s.v. *barbelatus*.

- [À propos d'une flèche] "Pointe barbelée" : Et sa fasson yert figuree Comme une pointe barbelee Ou commë un *barbel* pointu, De toutez pars fier et agu. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 269). Le quint enseignement d'archerie est que tu dois ferrer ta seete en telle maniere que le *barbel* du fer respoigne et soit endroit la coche de la seete. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 122). La fleiche doit estre de huit poignies de long, des la bosce de la coche darriere jusques au *barbel* de la flesche. Et le fer doit avoir de large au bout des *barbiaux* quatre doiz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 269).

B. - [À propos d'une plante] "Pointe aiguë ; épine" : Le lys a pointe barbelee Et de *barbiaux* toute semee, A tous costés .i. petit pent Et comme croque se rent. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 297). C'est la belle vermeille rose [la Vierge Marie] a cinq *barbeaux*, laquelle a donné recouvrance de leesce au pouvre humain lignaige muet, sourt, aveugle, descoulouré, contrefaict et debilité de ses cinq sens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 122). [P. C.]

BARBEIL, subst. masc. (barbeil)

[GD : *barbeil* ; *FEW I, 244b : *barba*]

"Pointe" (synon. *barbeau*²)

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500, ds GD I, 579c (*barbeil*). [R. M.]

BARBELÉ, adj. (barbelé)

[T-L : *barbelé* ; GDC : *barbelé* ; AND : *barbelé* ; DÉCT : *barbelé* ; FEW I, 246b : *barba* ; TLF IV, 167b : *barbelé*]

A. - "Qui est hérissé de pointes" : ...ledit Guillaume qui avoit une javeline voutl entrer en ladictte chambre où estoit ledit suppliant, et mist le bout de sadictte javeline qui estoit *barbelée* devers le manche dedens la porte de ladictte chambre (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 196). Et si la sayete occulte est *barbelee* mets en chascune des barbes une cannulle d'airain (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 3).

- *Fer barbelé* : Et n'y aura traict en ladictte bataille, fors que chascun se aidera du corps que Dieu lui a presté, armé comme bon lui semblera, tant à l'un costé comme à l'autre, pour sa seureté, aians bastons acoustumez. C'est assavoir lance, hache, espée et dague, et chascun de tel avantage comme besoing et mestier sera pour sa seureté et pour soy aider, sans avoir alènes, broches, crocqs, poinçons, fers *barbelez*, aiguilles, pointes envenimées, ne rasoirs (Doc. 1402. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 44).

- En partic. [De la flèche] "Pourvu de barbes ou d'arêtes (empêchant la flèche de sortir de la plaie)" : Un trop riche arc portoit o li, Trop bien fait et trop bien poly, Avec des fleches *barbelees*, Trop joliquement empanees. (MACH., F. am., c.1361, 210). Item VI ars et X sajestes *barbelées*. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 420). Et là fu bleciez eu visage, En venant faire son message, D'une sajette *barbelée*. (MACH., P. Alex., p.1369, 157). ...et d'abondant, ledit escuier est tenu (...) rendre et paier chacun an au terme saint Michiel (...) quarante sayettes enpanées d'oe grise et

liées de fil, et quarante fers *barbeléz* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 79). ...ledit Guillaume de la Houssaye est tenu deservir sadictte sergenterie par chacun jour en sa personne bien et deurement ou la doit faire deservir pour lui par personne suffisant. Et si, doibt et est tenu fere par chacun an au roy notre sire dix saètes *barbelées* au terme de Pasques. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 86).

Rem. Cf. les illustrations de GAY, 722, s.v. *flèche* : la pointe, le fer est *barbelé*, l'autre extrémité est *empennée*.

• *Pointe barbelee* : Et sa fasson yert figuree Comme une pointe *barbelee* Ou commë un *barbel* pointu, De toutez pars fier et agu. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 269).

B. - P. anal. [D'une plante] *Pointe barbelee*. "Pointe aiguë" : Le lys a pointe *barbelee* Et de *barbiaux* toute semee, A tous costés .i. petit pent Et comme croque se rent. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 297). [R. M.]

BARBELE, subst. fém. (barbèle)

[FEW I, 245a : *barba*]

"Excroissance de chair, aphte sous la langue ou sur le palais du cheval" : *Barbeles* croissent ou palais de la bouche dessous la langue du cheval en manieres de petites testes ou de petites mamelettes de bestez (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 366).

REM. Cf. Y. Poulle-Drieux, *Méd. hum. et vétér.*, 1966, 75-76. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 58, 1994, 589, qui se demande s'il faut éditer *barbelés* (de *barbelet*¹) ou *barbeles* (de *barbele*). [P. C.]

BARBELET, subst. masc. (barbelet¹)

[*FEW I, 244b, 246b : *barba*]

[Dimin. de *barbeau*²] "Petite pointe" : Bardes, bastons, bicquoquetz, *barbeletz*, Blanc boys bien bon, belles bonnes barrieres (...) Fist le roy mettre en tonneaux et bacquetz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [R. M.]

BARBELET, subst. masc. (barbelet²)

[T-L : *barbelet* ; GDC : *barbelet* ; FEW I, 250b : *barbus*]

[Dimin. de *barbeau*¹] "Petit barbeau (poisson), barbillion" : *Barbelet* en esté soit cuit en eaue et le tiers vin, foison percil, et ozeille, et cuire longuement, et il sera ferme. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 231). Item, on ne puet prendre *berbelet*, rocerons, vendeises, pescherons ne carpeles se ilz n'ont pougnes (Comté Porcien R., 1400, 231). [P. C.]

BARBELOTE, subst. fém. (barbelote)

[T-L : *barbelote* ; GD : *barbelote* ; FEW I, 244b, 245a : *barba*]

A. - "Ver luisant" : Sur ung arbre estoit ung papegey avec ung corbeau, et dessoubz l'arbre estoit ung singe qui avoit mis de la busche sur une *barberote* luisante, car il cuidoit de la *barberote* que ce feusist feu et souffloit contre celle busche par entencion de faire feu pour soy chauffer. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 146).

Rem. *Barbelote* («Bresse chälonnaise») est att. comme un des noms du ver luisant ds E. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, 1881, t.3, 341-342. *Barberote* est peut-être la forme pic. du mot. Cf. A. Llinarès, *Romania* 108, 1987, 104-105.

B. - "Fourmilion (insecte qui mange les fourmis)" : Mirmicoleum : une *barbelote*, bestelote (Abavus IV, R., c.1350, 398). [Le lat. *mirmicoleum* est la transcr. du mot gr. *myrmiko-leon*, qui désigne le fourmilion]

C. - "Moustique" : "Pourquoy a une petite bestelecte [var. *barbelote*] qui est nommee culex, six piés et ales a voler, et ung elephant, qui est tresgrant beste, n'a que quatre piés et si n'a nulles ales ?" (BATALIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1093). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] [P. C.]

BARBELOTER, verbe (barbeloter)

[GD : *barbeloter* ; *FEW I, 444b : *borvo-*]

Empl. trans. "Marmonner" : Par le corps Dieu, il *barbelote* Ses motz tant qu'on n'y [entent] rien ! (Path. D., c.1456-1469, 134). [P. C.]

BARBELURE, subst. fém. (barbelure)

[GD : *barbeleure* ; FEW I, 246b : *barba*]

"Pointe barbelée"

REM. Trad. de Bruno de Longoburgo (ms. 1400-1500, ...*se la saiete est de celes qui sont barbelees, il covient que tu delivres la chair qui est dedanz les barbeleures selonc ce que tu porras mieuz tot entor, et puis la trai fors*) et *Habits des gens de guerre* (ms. de 1458, *et portent arcs d'if et fleches de quatre palmes et les fers a deux tranchans en forme de barbeleure*) ds GD I, 579c. [P. C.]

BARBER, verbe (barber)

[T-L : *barbé* ; GD : *barbé/barber* ; AND : *barbé* ; DÉCT : *barbé* ; FEW I, 244a : *barba* ; TLF IV, 166b : *barbé*]

I. - Empl. trans.

A. - "Pourvoir qqn d'une barbe" : Ne sçavez vous que barbe monte, Que cil que Nature a *barbé* En droite puissance surmonte L'impotent qui n'est point *barbé* ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 174).

B. - "Faire la barbe (à qqn), raser (qqn)" : En le cuisine : Primes, une cramaillié (...) Item, un petit bachin a laver (...) Item, un bachin a *barber* (Invent. test. beauv. L., 1397, 51).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une personne]

1. "Barbu, âgé" : Or est venus au mur li gentilz Ysorés ; Bauduyn appellait, qui fuit viez et *berbez* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 822). ...*Se je n'estoie jà si vieus ne sy barbés*, Devant roy Bauduin seroit mes gans livrés Encontre Labighant (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 409).

2. "Qui a de l'expérience" : ...il en y a III [points] que g'y ay condampnés [dans la loi chrétienne]. C'est li uns de vos priestres, tous hommes naturés, Qui sont fricque et joli, gent, adroit et *barbés* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 61).

3. [D'un tempérament] "Fort, viril" : Et ly roys Abrehams, qui le cuer ot *barbé*, Fu au seniestre lés en haute auctorité (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 402).

B. - [Du menton d'un animal] "Pourvu d'une barbiche" : Tragelaphus ou yrocervus comme dit Breton, est une beste comme ung cerf. Il a le poil villain et le menton *barbé*, cornes bien branchees. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 238).

C. - [D'une chose]

1. [D'une flèche] "Garni d'une sorte de barbe de métal, barbelé" : ...*se il s'amonstroient, ils estoient enpallé tout outre de ces saietes barbees* d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 587). Tu n'ez pas plus saint que David, Et toutesfois, par Bersabee Laquelle a la fontaine vit, Point fu de la flesche *barbee*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 78).

2. [D'une étoile] "Garni d'une queue" : Une aultre estoille estrange et fort *barbee*, felle, enflambee et par trop venimeuse (...)

est chute en terre basse (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 221). [P. C.]

BARBERIE, subst. fém. (barberie)

[GD : *barberie*¹ ; FEW I, 244a : *barba* ; TLF IV, 168b : *barberie*]

A. - "Métier de barbier" : Que aucun barbier ne doit faire office ou oeuvre de *barberie* aux cinq festes de Nostre-Dame, Saint-Cosme et Saint-Damien, la Tiphaine (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1489, 207).

Rem. Doc. 1473 (Reims, *se aucun barbier s'efforce de tenir ouvrir ou faire effect de barberie, sans avoir journy et acomply ledit examen et passé sa maistrise*) ds GD I, 580c.

B. - "Échoppe, boutique du barbier" : Or ça, je te recomande Le four, les pastés, ma cervoise, Ma *barberie*, et que de noise Tu gardes bien tout hault et bas. (Jehan A., c.1400-1500, 134). [P. C.]

BARBERINE, adj. fém. (barberin)

[*FEW I, 246b : *barba*]

Pomme barberine. ["Variété de pomme"] : Encour plus, emplumeus ["compote"] de pomes : pour donner entendement a celluy qui le fera sy prennés de bonnes pomes *barberines* selon la quantité que l'on en voudra faire et puis les parés bien et appoint et les taillés en beaulx platz d'or ou d'argent (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 194).

REM. GD I, 580c mentionne *barberiot* "nom d'une pomme". FEW I, 246b enregistre *barberiot* "espèce de pomme" chez Ol. de Serres. [P. C.]

BARBEROLE, subst. fém. (barberole)

[AND : *barberole* ; *FEW I, 246a : *barba*]

Région. (anglo-normand) "Arum"

Rem. Cf. ; AND : *barberole* (*Barba Aron*). [R. M.]

BARBET, subst. masc. (barbet)

[*FEW I, 443b : *borvo-*]

"Grognement, bredouillage (?)" (Éd.) : [Dans un duel judiciaire, le singe est en train de l'emporter sur Lambert] Moul fu dolans Lambers quant son oeil ot perdu ; Le baston a levé et embrachiet l'escu. Mais ychieux qui estoit de courouch esmeü Le singe volt ferir par merveilleux argu, Mais ly singes sault sus quant le cop a veü ; Adont prist barbeter d'un *barbet* sy menu Et de che qu'il avoit le sien sanc espandu Et que d'un oeil l'avoit ainsi despourveü Luy a fait grande moe (Ami Amile M., c.1400-1500, 485). [P. C.]

BARBETTE, subst. fém. (barbette)

[GD : *barbete* ; GDC : *barbete* ; FEW I, 247a : *barba* ; TLF IV, 169b : *barbette*]

A. - [Dim. de *barbe*]

1. [À propos d'une pers.] "Barbe, barbiche" : Je suis bien des vostres aussy Atout ma *barbete* florie ; Mais que j'aye du pain, je crye : Fy de richesse et de soussy ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 66). Quant ses notes chanter vouloit, Trop volontiers il assembloit Tous les pastoureaulx d'ung ameill ["hameau"] Et lors chantoit sans ung ruleill ["partition" (n.641 de l'éd.)] Atout sa *barbate* flourré (Moralité cincq pers. B., 1484, 60).

2. [À propos d'un animal]

- "Barbiche" : ...Maistre Isengrin, a le rousse *barbette*, Premier choisy, pour causer son esbat, Ung mouton cras, qui passoit sus l'herbette, De qui s'ensuit le cauteleux debat. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 657).

- "Petites plumes sous le bec du faucon qui ressemblent à des poils"

. *Faire de la barbette*. "Remuer, faire saillir la barbiche" : Il doit avoir les souchilles un poi hautes et grosses et les yeulz gros et capés et la teste un peu voutiche et rouondete par dessus ; et quant il est seur, que il fache, un peu, de la *barbete* soulz le bec de sa plume. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 175).

B. - COST. "Partie du vêtement féminin : coiffure consistant en une pièce d'étoffe légère, passant sous le menton et encadrant le visage" : Item, à lui, pour trois *barbettez*, pour madite Dame... (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 94). Sept mantelez crespés et deux trusses crespés avecques les *barbettes*. (Invent. Orléans II, G., 1408, 131).

Rem. Cf. M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 123-124. V. aussi *barbiche*.

C. - "Pointes disposées comme les barbes de l'épi sur les côtés d'une flèche" : ...tel saiete, Bien empenee et a *barbete* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 52).

- P. ext. "Pointe" : A la Belliere, pour IIIc clou [sic] a latte et IIIc de *barbettes* XXIIIid. (Entrées roy. G.L., 1486, 289). [P. C.]

BARBEUR, subst. masc. (barbeur)

[GD : *barbeor* ; AND : *barber*^r ; FEW I, 244a : *barba*]

"Barbier" : ...Une espee tenoit Pietre le souditour, Trenchant comme rasour que porte *barbeour*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 337). [P. C.]

BARBEUX, adj. (barbeux)

[GD : *barbeus* ; *FEW I, 245a : *barba*]

[D'une plante] "Qui porte une sorte de duvet comparable à la laine ou au coton" (synon. *lanugineux*)

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 581b. [R. M.]

BARBICHE, (?) (barbiche)

[GD : *barbiche* ; FEW I, 243b : *barba* ; TLF IV, 170a : *barbiche*]

COST. "Partie du vêtement féminin : coiffure consistant en une pièce d'étoffe légère, passant sous le menton et encadrant le visage" (synon. *barbetteB*)

REM. Doc. 1483 (*pour le payement de .v. barbiches de semblales toiles de crespé de lin pour servir comme dessus*) ds GD I, 581b. Cf. A. Thomas, *Romania* 39, 1910, 197-198, qui corrige la lecture et la date de GD : le document porte *barbutte*, et il est daté de 1498. On trouve le même ex. ds GAY I, 119b, avec la lecture *barbutte* et la date de 1498. «Le mot *barbiche* doit donc être rayé du vocabulaire de l'ancien français, quel que soit le sens qu'il soit susceptible d'avoir.» (A. Thomas). Cependant, il est encore donné comme apparaissant à la fin du XV^e s., dans P. Barbier, *Mél. J. Haust*, 1939, 40, avec l'ex. de 1483 (qui est celui de GD) et un ex. de 1498 qui figure ds GAY I, 408a, s.v. *coiffure*. Il s'agit en réalité du même ex. dont A. Thomas donne l'origine ds son article. [P. C.]

BARBIEMENT, subst. masc. (barbiement)

[*FEW I, 244a : *barba*]

A. - "Métier du barbier" : Barbitondium (...) : *barbiemens* ou *barberie* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41).

B. - "Action de raser" : Rasio : *reie* ou *barbiemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 419).

V. aussi *barberie* [P. C.]

BARBIER, subst. masc. (barbier¹)

[T-L : *barbier* ; GDC : *barbier* ; AND : *barber*^r ; FEW I, 243b : *barba* ; TLF IV, 171a : *barbier*]

"Celui dont le métier est de faire la barbe et d'exécuter les opérations de petite chirurgie" : Elle manda priveement Ung sage et moult courtois *barbier*, Se ly fist rere et roongnier, Saignier, bagnier et estuver. (Dit prunier B., c.1330-1350, 88). Et Midos li sos desprisoit La harpe, et le fretel prisoit, Mais Phebus en prist grant vengeance, Car il fist tant par sa puissance Que Midos d'asne oreilles ot ; Mais ses *barbiers*, qui bien le sot, Maisement son maistre cela, Car il le dist et revela Que Mydos d'aumusses vermeilles Couvroit ses velues oreilles. (MACH., F. am., c.1361, 203). A Henry des Gres, pignier, demourant à Paris, pour deniers à li paieiz, qui deubz lui estoient, pour un estuy de cuir bouilly, poinsonné et armoié des armes de mons. le duc de Thouraine, pendent à un gros las de soie, garny de trois pignes, une broche et un miroir, pour pignier le chief dudit seigneur, et baillé à Sallomon, son *barbier* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 213). ...il requisit audit *barbier* qu'il lui feist sa tonsure (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 137). ...toutes les maisons (...) lesquelles habitoient moult de mainnagiers de pluseurs estas, marchandies et mestiers, comme tainturiers, escripvains, *barbiers*, couturiers, esperonniers (BAYE, I, 1400-1410, 216). Pour ce est il dit de Denis le Tirant que il craingnoit tant les rasouers du *barbier* que il brusloit sa barbe lui mesmes. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 144). ...Philippot Le Clerc, varlet de chambre et *barbier* de feu monseigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 623). Item, je laisse a mon *barbier* Les rongneurs de mes cheveux (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 26). Monseigneur l'official (...) fist venir le *barbier* (...). Et devant tous les assistens luy fist faire sa barbe et cheveux (C.N.N., c.1456-1467, 533). Et baillerent au Mareschal medecins, myres et *barbiers* pour faire garir ses playes. (BUEIL, I, 1461-1466, 111). ...duquel pertuys les *barbiers* ostèrent des os, et après que les os furent ostez, Jehan Mestreau, *barbier* à Lodun, puriffia la ploye et guerit ledit Bernard (Doc. Poitou G., t.11, 1465-1474, 111). ...comme il advint de Denis le tyran qui, par la crainte qu'il congneu que son peuple avoit de luy, il vint en tele diffidence de ses subgetz et de ses propres serviteurs qu'il ne se fioit en son propre *barbier* de faire sa barbe ou ses cheveuxz mais, par la pauour qu'il avoit du rasoir, il bruloit a ung charbon ardent le poil de sa teste et de sa barbe si prez de la char que il le pouoit endurer (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 222). A, *barbier*, vous m'avez coppé ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 459).

- *Premier barbier* : Oudit an, advint à Paris que ung nommé Daniel de Bar, serviteur de maistre Olivier Le Dain, premier *barbier* et varlet de chambre du roy, fut mis et constitué prisonnier en la court de Parlement, pour raison de plusieurs plaintes qui furent baillées à ladicte court à l'encontre dudit Daniel (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 65).

- [En matière de tonsure] *Barbier juré / barbier expert*. "Barbier assermenté, maître de la corporation des barbiers" : ...que presentement seroient mandez les *barbiers* jurez de la ville de Paris et autres plusieurs maistres experts oudit mestier, afin de veoir et visiter icellui prisonnier, et que l'en peust savoir la verité s'il avoit vray signe de tonsure ou caratere sur sa teste, ou non. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 485). Mahiet Rabeuf, Jehan d'Andrezel, Guillemin Aubel, Guillemin Brebion, Pierre Bernart,

Regnaut Videt, Guillaume de Houssay, Jehan Forget, Richart Le Tailleur, Regnaut Emar et Thomas Prestrel, tous *barbiers* experts et congnoissans oudit mestier, demourans à Paris, ausquieulx par ledit lieutenant fu fait commandement de par le roy qu'ilz alassent veoir et visiter ledit prisonnier, et rapportassent la verité de ce qu'ilz trouveroient du signe de tonsure que disoit avoir et porter icellui prisonnier sur sa teste. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 486). Jehan de Chartres, *barbier* juré de la ville de Paris... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 534). Ouyes lesqueles oppinions et veu ce present procès, ledit mons.. le prevost condempna ad ce ledit prisonnier, et incontinent fu fait rere tout jus par le *barbier* juré du roy nostre sire oudit Chastellet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 383). Item, donne a Perrot Girard, *Barbier* juré du Bourg la Royne, Deux bacins et ung cocquemart, Puis qu'a gaignier mect telle peine. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 96).

- *Bassin à barbier*. V. *bassin* : Pour faire eae rose sans chappelle, prenez ung bacin a *barbier* et liez d'une cueuvrechief tout estendu sur la gueule a guise de tabour (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 273).

- P. méton. "Maison occupée par un barbier" : Item, en la Cité de Paris, auprez de l'ostel de l'Escrevisse, prez d'un *barbier*... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 41). ...item, un autre trou devant le mareschal et le *barbier* faisant le coing de la rue Saint Jehan, avalué à 1 toise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 869).

V. aussi *barbier* [R. M.]

BARBIER, adj. (barbier²)

[GD : *barbier*³ ; FEW I, 243b : *barba*]

Bassin barbier. "Bassin utilisé par le barbier"

REM. Doc. 1332 (Bouvines, *deuz bachins barbiers*) et 1412 (*ung bachin barbier*) ds GD I, 581c.

V. aussi *barbier* [P. C.]

BARBIERE, subst. fém. (barbière¹)

[GDC : *barbier* (*barbiere*) ; *FEW I, 244a : *barba*]

"Celle dont le métier est de faire la barbe et d'exécuter les opérations de petite chirurgie ou bien épouse du barbier" : Les defendeurs requierent le renvoy (...) devant le baillif de l'evesque et dient qu'il soit [à] faire par raison, usage et coustume ancienne, non obstant les lettres roiaux qui sont de nouvelle date et ou prejudice du droit de partie subrepticement obtenues ne les dictes lettres ne excluent pas expressement la fame d'estre *barbiere*, et c'est son mestier, et li aprist son pere, et n'auroit autrement de quoy vivre et quelconques ordenence que le Roy auroit fait à Paris, elle ne se extendroit pas à la justice de Saint Marcel et en leur prejudice, en droit sur le renvoy concluent ou principal que la visitacion et defense soient mis au neant, les instrumens renduz et restituéz à la fame les quiex le maistre barbier a fait prandre et arrester et à despens. (Industr. Paris F., 1374, 322). Jehannette du Fossé, *barbiere* (Ch. VI, D., t.1, 1422, 419). ...Perrette la Hance, *barbiere* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 496). Le .IX^{me}. [exemple] de mariage traicte de l'amour que Jehanne, *barbiere* de la cité d'Arle le Blanc, eust a Jehan, barbier ladre, son mary. (LA SALE, Sale D., 1451, 12). ...la cordoaniere, maintenant *barbiere* [Veuve d'un cordonnier, une femme a épousé un barbier] (C.N.N., c.1456-1467, 416). [R. M.]

BARBIERE, subst. fém. (barbière²)

[T-L : *barbiere*² ; GD : *barbiere* ; AND : *barbere* ; FEW I, 247a : *barba*]

"Mentonnière, partie inférieure du casque qui protège le menton" : ...ilz ne se sçavoient armer de plates, ne de bachinès à

barbiere, ne de colerete, ne de menus fers (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 156). Mais, à present, cascons est armeis d'unne cotte de fier appelée panchire, sor petis chevaz ; et ont vestut on joupon de festaine alle deseur, sy que nus n'est conus encontre son compangnon. Et, en liu de wardecors d'armes, ilh portent on eskuchet de leur blazon, atagiet à leur *barbiere*. Neis ly prinches n'ont atres habit, excepteit que leurs desoirtrains warnimens est overeis d'alconne envozure, sains atre connissance, si qu'il ne semblent nint saingnors ne gens d'armes, mais garchons. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 40). [R. M.]

BARBIEREZ, adj. (barbieret)

[GD : *barbieret* ; *FEW I, 244a : *barba*]

Bassin barbieret. "Bassin utilisé par le barbier"

REM. Doc. 1388 (*de fait ledit sergent print le bassin barbieret du suppliant* ; même ex. ds DU CANGE I, 446c, s.v. *barbescere*), doc. (Valenciennes), 1393 (*.II. bacins barbires*), 1429 (*.I. bachin barberech*) ds GD I, 581c.

V. aussi *barbier*² [P. C.]

BARBIEUR, subst. masc. (barbier)

[T-L : *barbiëor* ; GD : *barbieor* ; FEW I, 244a : *barba*]

"Celui dont le métier est de faire la barbe et d'exécuter les opérations de petite chirurgie, barbier" (synon. *barbier*) : Je croy que la couronne sera en vo baillie, Mais que d'un *barbier* l'aiez toute rongnie ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 289). Ce sont les banieres et li pignon des mestiers de Valenciennes, qui furent mis par deviers les massars environ le Toussains l'an mil IIIcLVII. (...) les *barbiers* 1 banniere 2 pignons (Drap. Valenc. E., 1357, 28). A Aelbrecht Maes, varlet de chambre et *barbier* de feu mondit seigneur (...) la somme de 25 frans (...) pour lui aidier à avoir une filloire et un estuy avec les rasoirs et autres choses garnies d'argent armoyez des armes d'icellui seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 688). [R. M.]

BARBILLON, subst. masc. (barbillon¹)

[GDC : *barbillon*¹ ; FEW I, 224b : *barba* ; TLF IV, 172a : *barbillon*¹]

"Petite touffe de barbe, barbiche" : ...[il] dist que Guillemin de Lorraine (...) est du grant et de la façon de lui, a IJ petis *barbillons* de barbe tant seulement, aagié de XX ans ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 110).

- ORFÈVR. "Motif de décoration en forme de barbiche, de languette" : ...le corps de ladicte aiguïere esmaillée à grans pampes de rouge cler et à grant *barbillons* de vert (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 42). [R. M.]

BARBILLON, subst. masc. (barbillon²)

[T-L : *barbillon*² ; GDC : *barbillon*² ; FEW I, 250b : *barbus* ; TLF IV, 172b : *barbillon*²]

[Poisson] "Petit barbeau" : *Barbillons* rostiz au vertjus. Les petiz en yver au potage, ou a la jance friz (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 231). [P. C.]

BARBILLONNER, verbe (barbillonner)

[GDC : *barbillonner* ; *FEW I, 244b : *barba*]

Part. passé en empl. adj. "Garni d'une pointe disposée en barbe d'épi" : ...IlmIIIc floiches ferrees de fers *berbillonnez* mises en un grant poinçon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 821). [E. P.]

BARBION, subst. masc. (barbion)[AND : *barbion* ; FEW V, 78b : *Jupiter*]

"Joubarbe" : Or fault morelle et *barbion* Pour refroidier vostre costé Tant que le chault en soit osté. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 44). [P. C.]

BARBITON, subst. masc. (barbiton)[FEW, Ø gr. *barbiton*]

"Instrument de musique, proche de la lyre, utilisé en Grèce autrefois" : ...me meut alors comme resvant chanter telz vers et tel musique soubz la douce consonance du *barbiton* qu'on nomme luthz. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 123).

REM. Cf. J. Lemaire, *M. Fr.* 3, 1978, 101. [P. C.]

BARBOIRE, subst. fém. (barboire)[T-L : *barbëoire* ; GD : *barbeoire* ; FEW I, 244a : *barba*]

"Masque avec barbe" : Elle [la femme orgueilleuse] a en sa cheveleüre Maint estrange cheveul enté. A accomplir sa voulenté Court plus isnelement que lievre ; Elle a cornes comme une chievre. C'est la *barboire* des chetifs, Paour fait aus enfans petis. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 115). Larva : *barboire*, visagiere (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 266). [P. C.]

BARBOT, adj. (barbot)[FEW I, 444a : *borvo-*]

"Bavard"

- Subst. fém. *Barbote*. "Bavarde"

Rem. *Myst. Conception* L., c.1481-1494 (Xavier Leroux, *R. Ling. rom.* 72, 2008, 385 ; Sud-Est). [R. M.]

BARBOTARDE, adj. fém. (barbotarde)[GD : *barbotarde* ; *FEW I, 443b : *borvo-*]

"En forme de *barbote*"

Rem. Doc. 1460 (*iceulx pillarts estoient sur la riviere de Dordogne dedans une galippe barbotarde en laquelle il pensoit estre la plus grant partie du pillage*) ds GD I, 582a ; même ex. ds DU CANGE I, 573b, s.v. *barbota*.

V. aussi *barbote* [P. C.]

BOURBOTTE, subst. fém. (barbote¹)[T-L : *borbote* ; GDC : *borbote* ; AND : *barbote* ; FEW I, 443a : *borvo-* ; TLF IV, 174b : *barbote*¹]

[Poisson (lotte ? loche ?)] : *Burbocte* [var. *bourbotte*] est de pareille fourme a ung chavessot, maiz il est plus grant assez, et est cuicte en eaue (puis pelez comme une perche, puis faire boullir cameline ou galentine et gecter sus) ou rosty et mis en pasté avec de la pouldre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 280). [R. M.]

BARBOTE, subst. fém. (barbote²)[GD : *barbote*¹ ; FEW I, 443b : *borvo-*]

"Espèce de chaloupe" : Il faudroit aussy avoir plusieurs barques couvertes par dessus en maniere d'une roitz pendans et les appelle on *barbotez* (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 458).

Rem. GD I, 582a, suggère une étymologie *barca botta*, *barque-botte*, non retenue ds le FEW, qui le rattache, comme *barbote*¹, à gall. *borvo-*.

V. aussi *barbotarde* [P. C.]

BARBOTEMENT, subst. masc. (barbotement)[GDC : *barbotement* ; FEW I, 443b : *borvo-*]

A. - "Fait de marmotter, d'émettre des sons confus" : Palpatio (...): papetement, *barbetement*, debatement, si comment quant

poisson ou gens font quant ils rendent leur derrain esprit (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 274).

B. - "Fait d'émettre des paroles mielleuses, hypocrites" : Mès l'ipocrites blandissieres, Li faux mauvès, li puans lierres deçoit par son *barbotement* Qui ne resiste justement. (Ysopet I-Avionnet B., c.1339-1348, 236). [P. C.]

BARBOTER, verbe (barboter¹)[T-L : *barboter* ; GD : *barbeter* ; GDC : *barboter* ; FEW I, 443b : *borvo-* ; TLF IV, 175a : *barboter*]

A. - "Marmotter, grommeler" : Après en *barbetant* il pleure (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 277). Quant l'aubiart faut d'un cop c'apriés li il jeta Grande moe li fait et molt drut *barbeta* (Ami Amile A., c.1400-1500, 112). Aucuns dyent la patenostre du singe ou de la pie : ilz *barbotent* sans scavoir que eulz dyent, et sans penser a Dieu la sus. (GERS., Noël, p.1404, 299). A dea, allez vous *barbetant*, Je vous y feray bien aller. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). Dit il pas ces brimborions ? Il *barbecte*, ce m'est advis. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 748). Ho ! qui *barbecte* ? Qui gronde ? qui ? qu'esse cy ? qu'esse ? Commant ! serai-ge point maistresse ? Que meshuy plus ung mot je n'oye ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 205). Tousjours *barbote* ne sçay quel oroison Sans que l'en puisse aulcunement desmectre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 187). Allés, que fouldre et tonnoirre Vous puisse tous agraverter ! Vous ne faictes que *barbeter* Et me dictes assez merveilles, Mais du faire il n'en est riens. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 161).

B. - "Bavarder" : SECOND SERGENT a celluy qu'i tient. Ne souffit il pas une fois C'on vous a laissier *barbeter* ! Allez devant et cheminez En la male heure ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 76).

C. - "Émettre un bruit sourd et confus" : Celle [cigogne] s'en ala et reuint quant les aultres retournerent et le moingne estoit en cloistre elle vint a lui et lui bacota et claqueta de son bec grandement. Et en *barbetant* elle esteurt son col et lui gette par son bec en son giron vne pierre richement digne et precieuse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 480). [R. M.]

BARBOTER, verbe (barbote²)[GDC : *barbeter* ; *FEW I, 244a : *barba*]

Empl. trans. "Soigner (la barbe)" : Vertu d'omme elle signifffie [la barbe]. Pour nient n'est ou visage entee. Mais certes, je vous certiffie Que la premiere barbe ostee Fust chiselee et *barbotee* Pour mieulx le visage aplanir (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 174). [P. C.]

BARBOTEUR, subst. masc. (barboteur)[GD : *barboteur* ; *FEW I, 443b : *borvo-* ; TLF IV, 176a : *barboteur*]

"Celui qui marmonne (des prières)" : CLAUDIEN. Laisse nous prier nostre Dieu. ESCLISTRE. Ne soiés point long *barboteur*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 162). [P. C.]

BARBOUCHET, subst. masc. (barbouchet)[GD : *barbouchet* ; FEW I, 585b : *bucca*]

"Coup sous le menton" : Et en outre fut faite ordonnance de la tauxacion des drois des aultres bateures et malfaichons qui ensieuvent, c'est assavoir : De coup de baston sans sanc et sans cable, X s. De playe a test descouvert, LXXII s. D'un coup d'espée de plat et de taille, XVIII s. Et s'il y a sanc muldry, XVIII s. De test fendu, VII l. IV s. De jambe et de bras rompus, sans mehaing, VII l. III s. D'un coup de pié, X s. De prise a la gorge a deux mains, X s. Pour chacune main, V s. De bengnis, V s. De fouller a deux genoux,

X s. De train, XVIII s. De *barbousquet*, V s. De une dent rompue, VII I. III s. (Echiq. Normandie S., 1386, 49-50). ...[Pietre] lui donna un *barbouquet* par soubz le menton, et si efforça de le ferir encores. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 20). A quoy ledit Valée (...) lui eust dit (...) que elle le laissast en paix, en soy mettant en son chemin et seulement faisant un *barboquet* a ladicte femme. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 114). [R. M.]

BARBOUILLER, verbe (barbouiller)

[GDC : *barbouiller* ; FEW I, 444a : *borvo-* ; TLF IV, 177b : *barbouiller*]

I. - "Parler de façon confuse, marmotter, grommeler" : Il est encor en resverie : Il resve, il chantë, il fatroulle Tant de langaiges, et *barbouille*. (Path. D., c.1456-1469, 122). Sans supplier, *barbailier* ne requerre, Je prandray tout, par moult forte bataille (LA VIGNE, S.M., 1496, 220). Mais quoy que j'aye broillé ne *barboillé*, N'a consentu a nulz de mes acors. (LA VIGNE, S.M., 1496, 482).

Rem. LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, v.1295 (TLF).

- "Bavarder, caqueter" : Chascun *barbouille*, chascun dit Qu'on le doit bien tenir pour beste Qui fait de son varlet son maistre. (S. fol, c.1480-1490, 8).

II. - "Recouvrir de saleté" : Et mesmement tous les coulevriniers, Plus *barboillez* que povres charbonniers De manïer leur salpestre et pouldre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 210).

- "Troubler"

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GDC VIII, 292b.

- "Recouvrir grossièrement de couleur" : Qui t'a fait la face si noire ? MALOSTRU. Mais qui t'a ainsi *barbouillié* ? (Copp. lard., a.1488, 177). [R. M.]

BARBOUILLERIE, subst. fém. (barbouillerie)

[GDC : *barbouillerie* ; FEW I, 444b : *borvo-*]

"Façon de parler embrouillée" : Homme n'est point de grant *barboillerie*, Ains est courtois, parlant honnestement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 175). Ne pence point que pour *barboillerie* Ne lascheté qui soit en moy reduyte, Quoy que tu soye de grant babillerie, Que gentillesse soit dedens moy seduyte, Mais par honneur sera tousjours conduyte. (LA VIGNE, S.M., 1496, 246). La sont les grans biens valeureux, La sont les tresors et richesses, La sont les haulx dons plantureux, La sont les joyes et lyesses, La ne sont aucunes tristesses, La ne sont desplaisances vaynes La ne sont aucunes destresses, La ne sont plaisances mondaynes, La ne sont karolles trundaynes, La ne sont aucunes folyes, La ne sont frivolles fredaynes, La ne sont nulles broilleries, La ne sont point *barboilleries*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 422). [A. B.]

BARBOUILLI, adj. (barbouilli)

[*FEW I, 622b : *bullire*]

"Bouilli" : ...lesdis parroissiens et habitans ... lavent leurs mains en une cuve plaine d'eaue, et après se assent à terre et ont chascun ung pain de vingt et une à vingt deux onces, une toille estendue devant eulx, sur laquelle ilz ont une piece de lart peleis *barbouilly* de la grandeur de demy pié en quarré, après ont chascun une ribelette de lart routy sur le greil (Doc. 1450. In : R. Vaultier, *Folkl.* pendant la guerre de Cent ans, 1965, 120).

REM. Variante de (ou forme évolutive de) *parbouilly* ? [P. C.]

BARBOYER, verbe (barboyer)

[T-L : *barbiier* ; GD : *barbier*² ; FEW I, 244a : *barba*]

I. - Empl. trans. "Faire la barbe à qqn" : [L'écuier s'adresse au barbier] Faitez et il [le baron] vous paira bien, Car le fait ly est agreable. (Et le *barboie*.) (DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 368). Ung Barbasam d'estrange barbarie L'a *barbiet*, sy que plus ne rebarbe : Ung barbier fait a l'autre sa barbe. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 230).

Rem. Doc. 1394 (*entrent en la taverne pour faire barboier ledit Pierre par un barbier*) ds GD I, 581b ; même ex. ds DU CANGE I, 572c, s.v. *barbescere*.

- Loc. [Dans une menace] *Barboyer qqn sans rasoier*. "Avaler qqn tout cru"

Rem. FROISS. *Chron.* (ms. *je vous livreray a Ycelin qui vous barbiera sans rasoier*) ds GD I, 581b. Cf. *Faire la barbe sans rasoier à qqn* ds FROISS., *Chron. M.*, XII, c.1375-1400, 43 : [Réponse au chef d'une garnison assiégée qui demande des conditions pour rendre la place] *Partez vous et alez-ent vostre chemin, chascun en son pays, sans vous bouter en fort qui nous soit contraire, car se vous vous y boutez et je vous tiengne, je vous delivreray à Janselin qui vous fera voz barbes sans rasoier*.

II. - Empl. intrans. "Faire la barbe"

Rem. Doc. 1390 (*.II. bassins, l'un a laver les mains, l'autre a barbier*)

III. - Empl. pronom. "Se faire raser"

Rem. Doc. 1386 (*comme l'exposant estant en la ville de Pontoise fust alé pour se barbier en l'ostel de Jehan Tuart barbier, et la eust fait rere ses cheveux et sa barbe*) ds GD I, 581c ; même ex. ds DU CANGE I, 572c, s.v. *barbescere* [P. C.]

BARBU, adj. (barbu)

[T-L : *barbu* ; GDC : *barbu* ; AND : *barbu* ; FEW I, 244a : *barba* ; TLF IV, 179a : *barbu*¹]

A. - "Qui a de la barbe" : ...Pierre Le Tessier est hault homme, et aagié de environ LX ans, et a le visaige *barbu* roux, grant nés et cras visaige (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). ...lesquelles choses nous sont assez signifiees par le bouch dessusdit, qui est beste *barbue*, courageuse et hardie, et qui de sa nature aime moult les montaignes et hauls lieux (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 681). Assez *barbu* estoit et ot un pou les os des joes haulz (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S.*, I, 1404, 48). ...Menton rongneux et peu *barbu* (CH. D'ORLÉANS, *Ball. C.*, c.1415-1457, 145). Quant le geant oy Jason ainsy parler, il hocha la teste *barbue* et tout rechingnie, haulça son espee contremont, puis... (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 143).

- [Dans une compar.] *Barbu comme un bouc*. V. *bouc* : ...elles estoient cornues Et *barbues* comme vieulx boucz (Pass. Auv., 1477, 141).

- Empl. subst. : S'il avient a toy, pucelle, que tu voisies entre les filles mignotes et avec les joveux aulx a cheveux aornéz, ung josne *barbu* venra qui par la main te prenra et, en pressant tes dois, te temptera ou il sera tempté. (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 388).

B. - "Qui porte des poils" v. *barbe* : ...ces cons *barbus* (Barbes brayes A., a.1450, 260).

C. - [De la flèche] "Pourvu de *barbes* ou d'arêtes (empêchant la flèche de sortir de la plaie)" (synon. *barbelé*) : Sitos que ces gens d'armes furent là embatu, arcier commencièrent à traire à

exploit, et à mettre main à oeuvre à deux lés de la haie, et à berser chevaus et à enfiller tout ens de ces longues saiettes *barbues*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 36). [R. M.]

BARBUE, subst. fém. (barbue)

[T-L : *barbue* ; GDC : *barbue* ; FEW I, 244b : *barba* ; TLF IV, 179b : *barbue*]

"Poisson d'eau douce, barbue" : *Barbue*. Appareilliee come turbot et puis, qui veult, pelee come roye (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 204). Grosses carpes, *barbues* et tenches, Grans luz, carreaux et parches blanches Sont mangees a la galentine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 213). Pourquoi y nombroeroie plusieurs autres poissons comme tourtes, *barbues* et soles ? (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 100). [P. C.]

BARBUSSER, verbe (barbusser)

[GD : *barbusser* ; *FEW I, 443b : *borvo-*]

Empl. intrans. "Bredouiller (sous l'effet d'une émotion)" : ...car à toucher à la fame et au regnom de si sainte et haulte personne en chrestienté, comme nostre saint pere le Pape, l'entendement se doit arrester de frayeur, la langue doit *barbusser* de crainte (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 261). [P. C.]

BARBUTE, subst. fém. (barbute)

[GD : *barbute* ; FEW I, 244a : *barba*]

A. - ART MILIT. "Casque légèrement conique, sans visière ni bavière" : Il estoit paré de sa cotte d'armes, et sa teste armée de sallade et de *barbuste* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 178). Item, pour semblablement avoir estoffé et garny d'or une *barbute* et les saintures, tout du long garnies en façon de rousses doubles... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 48).

Rem. Cf. M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 170.

B. - COST. "Grand capuchon porté souvent par les hommes d'église ; sorte de cache-nez qui couvre le visage" : Venerable personne et juste, Maistre Bidault de Cullebutte, Chappellain d'emmanche faucille, Grant abbateur de prime huche, Chanoine de longue *babutte* Et curé de sainte Bazille (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 82). [Dans ce contexte grivois, *babutte* ne manque pas d'évoquer une autre réalité : *la butte du bas*. Cf. G. Roques, *Trav. Ling. Litt.* 19-1, 1975, 146.]

Rem. GERS. (*en lieu de gorgerette, bavie ou barbute il aura seulement environ son coul ung carcan*) ds GD I, 582c. Cf. GAY I, 118, 119. [P. C.]

BARC, subst. masc. (barc)

[T-L : *barc* ; GD : *barc*¹ ; FEW I, 251b : *barca*]

"Bac pour traverser un fleuve" : ...et illec passames une riviere fort courant a *barc* (Voy. Jérus., c.1395, 347). Et la pres fault passer ung grant *barc* et caudiguaiere. Et de la a Veronne, cité moult grande et belle e sy est fort riche (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 95). [P. C.]

BARCOUSE, subst. fém. (barcouse)

[GD : *barcouse* ; *FEW I, 251b : *barca*]

["Vaisseau de guerre"] : ...tous estoient ensamble, tant *barcoues*, brigantins, palescarmes et galiottes (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 39). ...hastivement se boutterent sur leurs barques et *barcoues* (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 56). [P. C.]

BARD, subst. masc. (bard)

[T-L : *baiart* ; GDC : *baart* ; FEW I, 207b : *bajulus* ; TLF IV, 181b : *bard* ; TLF IV, 311b : *bayard*]

"Civière à bras qui sert à transporter des charges" : ...I andain goutot, I fessour, I *bar* à charroier (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1365, 65). ...pour III corbeilles, V pelles de bosc et balleis pour porter les ordures pour les dis machons et plastriers par le temps dessusdit (...) pour III seillez pour porter l'eaue et pour I *baart* pour porter la pierre (...) pour une corde de teil pour establir les ouvriers (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 45). ...un grant *bart* de bois ... lequel *bart* a esté fait pour descendre en la fosse le corps de mondit sgr. le duc (Doc. 1416. In : Fr. Lehoux, Bibl. Éc. Chartes, 114, 1956, 88). Pour six *bartz* (...) pour ung sas a sacher le plastre et le créon (...) pour ung esseul, pour le chariot a mener les pierres (...) pour corde de fouet et pour deulx braches pour les machons (Comptes Archev. Rouen J., 1461-1462, 325).

REM. Doc. 1384 (Riom, 2 *grans bayars de fuste achaptes pour le fait dud. palais*), 1394 (Nevers, *pour quatre braces de corde pour porter les quartiers en deux bears*), 1395 (Nevers, 2 *bears pour porter les grans piarres*) ds GDC VIII, 264a. [P. C.]

BARDANE, subst. fém. (bardane)

[T-L : *bardane* ; GDC : *bardane* ; AND : *bardane* ; FEW I, 264b : **barrum* ; TLF IV, 182b, 182b : *bardane*]

"Plante dont les fruits s'attachent aux vêtements, bardane" : Bardana (*bardane*, grant lape, gleton), c'est une herbe qui est autrement appelée lapa inversa ou lapa maior. Elle croist en lieux fermes et humoureux et gras, et principalement environ foussés. (Grant herb. C., c.1450, 84).

REM. Cf. K. Baldinger, *Mél. P. Gardette*, 1966, 71 et W. Rothwell, *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 227. Cf. FEW I, 266a, n.16. [P. C.]

BARDE, subst. fém. (barde)

[GD : *barde*¹ ; GDC : *barde* ; AND : *barde*¹ ; FEW XIX, 23 : *barda'a* ; TLF IV, 183a : *barde*²]

"Armure de protection du cheval (comprenant deux pièces principales, l'une couvrant la tête, l'autre le poitrail)" : ...un trespuissant destrier, sellé et tout armé de chanffrain bien emplumé et d'unes trescleres et luisans *bardes* de fin argent bien doré (LA SALE, J.S., 1456, 172). ...pour avoir brodé de figures, tout de fin or, une *barde* et chanffrain, couvert de satin noir figuré, pour le cheval de corps de MdS, pour or, soye et labeur, XLVIII liv. (Comptes Lille L., t.2, 1475, 227). ...la peinture d'unes *bardes* et d'un bordon qu'il doit paindre pour mondit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1477, 192). A ung sellier de Tharascon pour les coessinetz qu'il a faiz pour les *bardes* de monseigneur (Comptes roi René A., t.2, 1478, 353). ...nous avons receu les lettres (...), aussi les oiseaulx, chevaux, *bardes*, coffres et autres belles et bonnes choses (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 301). ...cuirs tenez de toutes sortes a faire *bardes*, selles d'armes, harnois de chevaux et mulles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

REM. CHASTELL., *Chron. K.*, t.2, c.1456-1471, 369. Cf. GAY I, 120. Pour le guerrier : CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 147. Sens de "bât" en a.fr. : GD IV, 583a. [R. M.]

BARDEAU, subst. masc. (bardeau)[GD : *bardeau* ; FEW XIX, 24b : *barda'a*]

A. - "Barrage sur l'eau, batardeau" : Aux amendeurs du guet, qui firent un *bardeau* en la doue de la ville afin que l'ayve ne soubrast ceulx qui estoient au bien [corvée], leur fut donné en vin XX d. (Doc. 1425. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

B. - "Barque à fond plat" : ...ledit Jehan Biraut li doit XV blans pour le mener en son *bardeau* jucques a Soubize (Doc. 1375. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...avoir esté en un *bardea* en la doue de la ville, environ huit heures devers le soir, pour prendre poisson (Doc. 1418. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] A Arnaud Mathé, pescheur, quarante sols qui deus lui estoient, pour avoir amené en son *bardea* de Taunay-Boultonne a Saint Jean Dangeli quatre septiers de froment (Doc. 1426. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

C. - ["Sorte de mesure"]

Rem. Doc. 1474 (Vienne, *une mine d'avoine, troys bardeaulx de fein*) ds GD I, 583a. Ou est-ce le sens B ("barque chargée de foin") ? [P. C.]

BARDEMENT, subst. masc. (bardement)[GD : *bardement* ; *FEW I, 263b : **barrum*]

"Action de paver"

Rem. Doc.1427 ds GD I, 583b. [R. M.]

BARDER, verbe (barder¹)[GDC : *barder* ; AND : *bardé* ; FEW XIX, 23b : *barda'a* ; TLF IV, 184a : *barder*¹]

Empl. trans.

A. - "Couvrir d'une armure de protection"

- [Un cheval] : Et si ot ung cheval de pris qui estoit tout *bardé* de cuir, qui fut tué d'un cop de coulevrine (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 109). Le tiers [cheval] estoit couvert d'orfavrerie. Le quatresme de demy satin bleu, paint de branches et de feuilles d'argent, et le cinquiesme *bardé* et couvert d' assier. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 320). Tost fut armé monsr de Charoloys, mais encores plus tost le duc Jehan de Calabre, car à tous alarmes c'estoit le premier homme armé, et de toutes pièces, et son cheval toujours *bardé*. (COMM., I, 1489-1491, 72). Puis venoit ung homme d'armes, monté sus ung grant coursier *bardé* (Jehan de Paris W., 1494-1495, 59). Si une foys les paillars abordons, Chevaux *bardez*, grans lances et bourdons Par ce moyen frapperont a plaisance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 243). Et avecques le roy estoit... le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, bien acompagné des gens de sa compagnie, sur ung beau coursier de poil grison, *bardé* et garny de grosses campanes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 336).

- [Un guerrier] : Alors arriverent deux cens hommes d'armes bien en point, armez et *bardez* comme tel cas le requiert (Jehan de Paris W., 1494-1495, 54). Et y avoit bien deux mil six cens hommes d'armes *bardés* (COMM., III, 1495-1498, 168). [Passim ds COMM. I, II, III]

B. - P. iron. "Recouvrir, harnacher (une partie du corps) comme d'une barde" : Si leurs maris font d'escuz grant amas C'est pour porter la robbe de damas A grans poignetz, sur les dois bien serrez, S'il est esté, avoir coctes à tas De fin satin, au moins de taphetas A culz *bardez* et à grans plis barrez (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 10). Ses musequins atout leurs

papillotes, Leurs fanfrelluques et leurs grox culz *bardez* (LA VIGNE, S.M., 1496, 221). [P. C.]

BARDER, verbe (barder²)[GD : *barder* ; FEW I, 263b : **barrum*]

"Paver"

Rem. Doc.1427 ds GD I, 583b. [R. M.]

BARDET, subst. masc. (bardet)[FEW XIX, 24b : *barda'a*]

"Cheval de somme" : Item je donne a Jehan de Say, mon cuissim, mon roncain *bardat* (Test. Besanç. R., t.1, 1381, 492). [P. C.]

BARDEUR, subst. masc. (bardeur)[T-L : *baiardëor* ; GD : *baiardeur* ; GDC : *bardeur* ; FEW I, 207b : *bajulus* ; TLF IV, 185b : *bardeur*]

"Celui qui porte des charges sur le bard" : ...une autre salière que portent six *baadeurs* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 193). [P. C.]

BARDURE, subst. fém. (bardure)[GD : *bardure* ; FEW XIX, 23b : *barda'a*]

A. - "Armure de protection du cheval" : Aussi y feurent de Troyes les papetiers, En tres grant pompe, habillez de migraine, Et bien montez sur beaux puissans destriers, De *bardure* couverts tres belle et saine. (Entrées roy. G.L., p.1486, 268).

B. - "Lame de plomb ou de fer placée sur un vitrail"

Rem. Doc. 1477 (Saint-Ouen, A *Geoffroy Masson, voirier, pour avoir victré deux croisees ou il y a des armaries et bardures*) ds GD I, 583b.

V. *barde* v. Lexiques [P. C.]

BARETRE, subst. fém. (barètre)[GD : *baretre*]

["Sorte de vaisseau"]

REM. Doc. 1464 (*une grosse galliotte, .II. bergantines, la baretre, un[e] caravelle, et une guipparee*) ds GD I, 584c. [P. C.]

BAREUIL, subst. masc. (bareuil)[GD : *bareuil* ; FEW XXII-2, 113b : o.i.]

[Mesure de capacité] : ...pour le somme de cascun *baroeul* [de guède] venant à Bielleval, qui ara creut sur le dicte terre, ycelle werde livrée à Douay dedens le Saint-Remy proçain (Vie urbaine Douai E., t.4, 1382, 561). ...esquels ouvrages a eu environ trois mil *barroueils* des choses dessus dites (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 606). ...auquel ouvrage eut cent *baruails* de terre et plus, trois septiers de gruis pour seicher ledit planchier (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 635).

REM. Doc. 1395 (*deux baruez de vin*), 1467 (*s'il y a un petit revenant de waide, qu'on ne le face point metre en baroeil*) ds GD I, 584c. [P. C.]

BARGAIGNE, subst. fém. (bargaigne)[T-L : *bargaigne* ; GD : *bargaigne* ; AND : *bargain* ; FEW XV-1, 190a : **borganjan*]

A. - "Commerce, marché, affaire"

- *Male bargaigne*. "Mauvaise affaire ; mauvaise fortune" : Ha ! (...) Savary, t'as fait malle *bargaigne* ! De ce que tu ez mors mon cuer en duel se baingne (Hugues Capet L., c.1358, 40). ...ilz furent legierement renversés et si asprement envahis et

chargiés de coups qu'ilz n'eurent oncques puis puissance de eulz ressourdre, ains, quant ilz virent la malle *barguegne*, tournerent le dos et se mirent en fuite (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 123).

- *Donner douloureuse bargaigne à qqn.* "Faire subir un mauvais traitement à qqn" : "Faus chevaliers," dist-il, "de la vertu hautaingne Te deffi maintenant ! drois est de toi me plaingne, Et je t'en donrai jà dolorouse *bargaigne*." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 272).

B. - P. méton.

1. "Comportement dans les relations" : Fors estoit et puissant et de fiere *barguengne* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 27).

2. P. ext. "Manière" : Tel coup lui a donné et par telle *barguengne* Que le coeur lui fendi jusquez a le lentraigne (Cip. Vigneaux W., p.1400, 27).

C. - "Rencontre militaire" : ...Chescun entre paien se fiert per angaingne. La peussiez veoir une fiere *bergaingne* Et grant occision de celle gens estraingne. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 98). Or considereis le hardileche Des Liegois et le grant proieche, Que por l'espouse de XV jour Avironeis sont tour à tour Oultre hau bois en paiis estrangne, Là trouveir poioient grant *bargangne* Des anemis et des mals vailhan (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 374). [P. C.]

BARGAIN, subst. masc. (bargain)

[GD : *bargaing* ; AND : *bargain* ; FEW XV-1, 190a : **borganjan*]

A. - "Marchandage, marché" : ...le dit *bargain* est fait à grant ese et profit de nous (Salaire Dagworth V.D., 1347, 341). ...si ce n'eust été l'indignation prise à l'encontre de son fils, à qui il plainnoit pour lors sa haute future succession, jamais ne fust parvenu au rachat des terres de Somme si mollement, ni à si peu de *bargaing*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 407). ...et tu, par malicieus *bargaing* avecques eux, qui les convoitoies, tu les as recouvrées en ta main, à la tienne et à leur grand charge (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 146).

B. - P. méton. "Profit" : ...la roine, toute entreprise du cas, quant le perchut [Boccace en train de ressusciter], perdy parolle et honteuse de son importun parler, differoit toute confuse de plus dire mot jusques que l'occasion luy vend(ro)roit d'ailleurs contrainte de respondre. Mes come gaires n'y avoit de *bargaing* a parler premier, et que le suscité mesmes sembloit estre meu en la presse de la clamant su(y)[r] ly, ly aiant cause maintenant de parler, après l'autre commencha par interrogacion sa parolle et dist ainsy... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 87). [P. C.]

BARGE, subst. fém. (barge¹)

[T-L : *barge* ; GDC : *barge* ; AND : *barge* ; DÉCT : *barge* ; FEW I, 251a : *barca* ; TLF IV, 187b : *barge*²]

A. - "Embarcation large et à fond plat, à voile carrée ou à rames, essentiellement utilisée pour le transport, apte à la navigation maritime et à la navigation fluviale" : Baudoin de Bars, maistre de la *bargue* Sainte Crois (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 48). Symon de Saint Walery et Lorens Haquet, lamans, pour esdier a amener la *berge* de Bouloigne dont Jehan Du Jardin est maistre, de la fosse de Caeu au Crottoy (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 56). Si pris durement a penser Comment et par ou passeroie En vergier, et rapasseroie, Car l'eau estoit parfonde et large, Si n'i choisi batel ne *barge*, Dont moult forment me desplaisoit (MACH., D. Lyon, 1342, 163). Mais il n'orent singlé ne esté se pau non Quant il ont perchéu tant *barge* et tant dromon, Tante noble gallie à double mas en son, Venisse en fu pourprise

entour et environ. (Hugues Capet L., c.1358, 237). Or vous vueil les vaissiaus nommer Qui flotoient parmi la mer. Il y avoit coques et *barges*, Panfiles, naves grans et larges, Griparies et tafourées, Lins et fyacres et galées, Targes à chevaus et huissiers (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Il estoient en leur galée, Et bien veoient la meslée, Mais ne pooient terre prendre, Ne il ne pooient descendre ; Si qu'il saillirent en la *barge* Dou roy, qui estoit grant et large (MACH., P. Alex., p.1369, 72). Et avoit retenu et mis en certains ports (...) tel quantité de vaissiaus, de naves, de carrakes, de gallées et de *barges*, que pour passer et porter soissante mil hommes et leurs pourveances. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 117). Or vous parlerons un petit de monsigneur Loeis d'Espagne, de messire Charle Grimau, de monseigneur Othon Doriie, qui estoient pour le temps amiral de la mer, à huit galées, treize *barges* et trente nefes cargies de Genevois et d'Espagnols. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 28). En ce sejour il entendirent à ordonner leurs besongnes, et envoièrent par *barges* et par batiaus tout leur avoir et leur gaaing, draps, jeuiaus (...) et toutes aultres rikèces, sus le rivièrre, jusques à Austrethem. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 147). Et estoient d'une flote sis vins vassiaux et quarante *barges*, et pooient estre environ mil hommes d'armes et deus mil archiers. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 86). ...le roy d'Angleterre fit une armée de *barges*, et vindrent sur la coste de Somme et prindrent environ douze vaisseaulx que Normans que Picars (Chron. Valois L., c.1377-1397, 202). ...il te doit souvenir que pour le passage de toy, de ton frere d'Angleterre, des princes et barons qui yront en vostre compagnie, vous soyez garniz de grant plante de nefz moyennes, qui sont les plus expeditives, de paverres et de tafforesses, de *barges* et de lins, que pou de gens cognoissent s'ilz ne sont gens de mer. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 435). ...au retour par lui fait du voyage de Barbarie en la compagnie et service dudit mons. de Bourbon et à la descente qu'ilz firent de la ville de Gennes, à l'issue de la galée ou *barge* où il estoit venuz dudit païs, mal print en ycelle nef ou *barge* une cotte de fer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 452). ...vint a Baruth et trouva une *barge* qui s'en vouloit aler en Turquie querir marchandise ; il se mist avec eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 213). Conquist roy Dagoubert les *barges* et les nez (Cip. Vigneaux W., p.1400, 30). Evous ces chevaliers et gens d'armes de Hainbon resvilliés ; si s'armerent et apparillierent tantos, et entrerent dedens nefes et *barges* et balengiers (...) Et se departirent dou havene et singlerent en mer, costians les terres pour venir a Garlande (FROISS., Chron. D., p.1400, 539). ...ils et ses gens, petit a petit rapaserent as *barges* et a batiaus la riviere de la Geronde et retournerent a Bourdiaus (FROISS., Chron. D., p.1400, 632). ...li dis contes fist sa charge a Doudresc en Hollandes, de naves, de *barges* et de vassiaux, et se departi de belle maree et de bon vent et a grant chevalerie (FROISS., Chron. D., p.1400, 642). Encores i ot la grant peril pour les Hainnuiers et grant hustin au rentrer ens es vassiaux, car li Frison ensi que tout foursené, entroient en la mer, li pluisseur jusques a la boudine, et venoient en cel estat combatre les Hainnuiers ; et en ocirent et noierent auquns, et retinrent des *barges* et des hoquebos qui furent peri et perdu et chil qui dedens estoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 644). Depuis ceste ordenance, li rois d'Escoce fu amenés par une *barge* sus la Tamise ens ou fort chastiel de Londres (FROISS., Chron. D., p.1400, 793). ...si les encharge Qu'ilz ne feissent ne nef, ne *barge*, Mectre sus mer (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 236). Les reliques alerent telles vertus monstrier, Que sans entrer en *barge* n'en galie monter, Ne trouverent rivieres qu'ilz n'allassent passer. (Galien D.B., c.1400-1500, 5). ...au regart des *barges* dont contens est ceans entre les marchans

d'Espagne, d'une part, et messire Guillaume de Han et plusieurs autres de la Rochelle, d'autre part (BAYE, II, 1411-1417, 9). A Richart Rou, anglois, homme d'armes et maistre d'une *barge* nommée Marie, de Londres, tant pour les gaiges et regars de lui, quatre contremaistres, I charpentier de nef, (...) comme pour le salaire et frait de sa dicte nef portant VIIIxx tonneaux... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1425, 187). ...[des] marchans (...) arriverent en sondit pais de Chippre, en une *barge*, qui menoient marchandises (Cleriadus Z., c.1440-1444, 271). J'ay escript à messrs l'admiral et mareschal de Gyé recouvrer six *barches* en Bretagne, des meilleures et mieulx equippees qu'on y pourra trouver, pour aller querir la Loyse (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 73).

- [Pour le transport des chevaux] : Il y avoit coques et barges, Panfiles, naves grans et larges, Griparies et tafourées, Lins et fyacres et galées, Targes [l. *Barges*] à chevaus et huissiers ; Et si avoit de bons courciers, Plus tost courans que nuls chevaus, Pour courir les mons et les vaux, Si comme l'onde se demeinne De la mer, quant li vens la meinne (MACH., P. Alex., p.1369, 57). [Louis d'Espagne et ses compagnons trouvèrent] ...une grose *barge* de Camperle, que li maronnier avoient la bouté et repus, et n'estoient osé aler avant pour la doubtaunce des François. Qant il le veirent la arester a l'ancre, il se traissent de celle part et trouverent trois Bretons qui le gardoient. Il furent mestre de euls et de la *barge* et entrerent dedens non tous, car il ne peussent, pour tant que il enmenoient en la *barge* lors cevaus avoecques euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 542).

- *Barge d'armee* : ...Jaquet le Bouchier et le dit exposant, maistres de trois *barges* d'armée (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 143).

B. - P. ext. [Comme terme plus ou moins générique] "Embarcation" : Le vent qui nostre *barge* maine... (Mir. fille roy, c.1379, 59). [Edouard II et son favori Hugues Spenser, prisonniers, s'évadent par mer du château de Bristol] Et regarderent pour euls sauver et esqiever la mort, que il se meteroient en un batiel de pesceour, et enteroient en la mer et s'en iroient a l'aventure, la ou la maree et li vens les menroient, fust en Galles ou en Irlande. Tout ensi comme il l'aviserent, il le fissent. Et entrerent, une matinee, en une petite *barge* qui estoit dou chastiel de Bristo, sans che que chil de l'oost en seussent riens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 87). Messires Henris de Biaumont (...) entra dedens une *barge* grosse assés, et environ trente archiers en sa compagnie ; et se fist a force de rimes mener jusques a la *barge* dou roi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 88). Car perte aroie et dommage, Voire pour tout affoler, Se tost n'aloie en la *barge* Ou il me convient raler. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 128). Et adonc le roy yssi de sa *barge* et se loga en son chastel, oudit lieu de Calais. Et semblablement tous les autres, yssans de leurs vaisseaulx, furent logez, tant en la ville comme ès lieux voisins, selon l'ordonnance du roy et de ses fourriers. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 43-44). [R. M.]

BARGE, subst. fém. (barge²)

[GD : *barge* ; FEW I, 253a : **barga*]

A. - "Meule (de paille ou de foin)"

Rem. Doc. 1453 (*Perrin Adam descendit de dessus le pailler ou Barge des pailles d'icellui lieu où il estoit tenant en sa main une fourche*) ds DU CANGE I, 638a, s.v. *berga*, 1460 (*le suppliant avoit amassé ledit foing et mis en une barche ou mulon*) ds GD I, 586a (même ex. ds DU CANGE I, 638a, s.v. *berga*). Mot répandu dans les dial. de l'Ouest.

B. - "?" : Glasidas est bien appointé ; Avecques luy est Fauquemberge, Et sont la en grant seureté, Que y sont une belle

barge. Dix ou douze princes a large Sont leans fors et renommez, Qui sont garanz d'escu et targe, Et ne [les] lairons pas chomer. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 462).

Rem. Sens obscur. Peut-être "grand nombre, multitude", d'apr. le sens A. [P. C.]

BARGET, subst. masc. (barget)

[*FEW I, 251a : *barca*]

MAR. "Petite *barge*" (synon. *bargette*) : Clement Heniguet, maistre du petit *barget* Saint Nicolas d'Estappes qui est le roy, pour ses gaiges et de 39 hommes pour un moys (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 48). [E. P.]

BARGETTE, subst. fém. (bargette)

[T-L : *bargete* ; GD : *bargette* ; FEW I, 251a : *barca*]

MAR. "Petite *barge*" (synon. *barget*) : ...[Pierres Calmete] escripvain patron de la *barguete* du roi nostre seigneur (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1337, 128).

Rem. Cf. JAL², 80b.

V. aussi *barquette* [E. P.]

BARGOT, subst. masc. (bargot)

[FEW I, 251a : *barca*]

"Sorte de *barge*, de barque à fond plat" : ...certaines barges et *bargoz* nageurs ["qui va à la rame"] que le roy nostredit seigneur fait faire a present (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1376, 247). [R. M.]

BARGUIGNEMENT, subst. masc. (barguignement)

[GD : *barguignement* ; FEW XV-1, 189b : **borganjan*]

A. - "Tractation" : Et barguignoient fort les Anglois à ceulx de Bressuire, qu'ils les recueillissent. Et à celui *barguignement* vint messire Loys de Sancerre, o sa gent (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 27).

B. - "Marchandage (commercial)" : Licitatio (...) : *barguegnemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 274). [R. M.]

BARGUIGNER, verbe (barguigner)

[T-L : *bargaignier* ; GD : *bargaignier* ; GDC : *barguigner* ; AND : *bargainer* ; DÉCT : *bargaignier* ; FEW XV-1, 189b : **borganjan* ; TLF IV, 188b : *barguigner*]

A. - Empl. trans. *Barguigner qqc.*

1. Au propre "Débattre, discuter du prix de qqc., marchander qqc., chercher à obtenir qqc. par des marchandages, des tractations" : Le garnement est bon et gent, Mais ne le vueil plus *barguignier*, Car je n'y voy pas a gaaingnier Sur si grant pris. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 259). ...lui et un autre juif nommé Salmon, vacabonde (...) s'en alerent en une rue aboutissant à la rue Saint-Denis, près de la rue aus Lombars, en l'ostel d'une boursiere, ouquel hostel ilz marchanderent et *barguignerent* des bourses sanz riens achater (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 50). ...et au vendre, pour ce que aucuns de ceulx qui la *barguignoient* [la toile] ne vouloient avoir, l'un que deux aulnes, l'autre trois et l'autre quatre, il faisoit l'aune XVJ d. de l'une desdites pieces, et de l'autre piece XIJ d. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 77). Item, sur Grant-Pont, en *barguignant* une sainture d'argent que elle vouloit ou faignoit acheter, print illec XIJ boutons d'argent que elle a venduz IIIJ s. à un mercier demourant au Palaiz dont elle ne scet le nom. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 440).

- P. plaisant. *Barguigner* une femme : Il y avoit peu d'hommes en toute la contrée ou elle repairoit pour estaindre une

petite estincelle de son grand feu ; et quiconques la *barguignoit*, il l'avoit aussi bien a creance que a argent sec (C.N.N., c.1456-1467, 518).

- *Barguigner de qqc.* "Discuter les conditions de qqc." : De ce ne vueil plus *barguignier*. (Mir. st Panth., 1364, 313).

- Empl. abs. À *peu barguigner*. "Sans long marchandage" : Biaux seigneurs, je suis une femme A qui vous pourrez bien gangnier, Se voulez, a po *barguignier*, Assez du mien. (Mir. femme, 1368, 187).

2. "Chercher à obtenir, convoiter qqc." : Il sara beaulcob du trotter, Se l'apersoy. Se il m'eschappe, Je ne bargnie [l. *bargui[gn]e ?*] que sa chappe Et vous le corps de ly pendéz [Dans son c.r. de l'éd. É. Roy, E. Stengel (*Z. fr. Spr. Lit.* 29, 1906, 179) propose de lire *barguagne*]. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 153). Et les François en huit heures gaignerent Ce que sept ans maints autres *barguinerent*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245).

- "Viser qqc." : S'en y a cause d'engingnier Aucun et faire le couvient, Je di et croy que trop mieus vient Engingnier le propre engingneur, Pour faire engingnement gringneur, Que le simple qui ne *barguigne* Engingnement et riens n'engingne. (MACH., D. Aler., a.1349, 362).

B. - Empl. intrans. p. ext.

1. "Discuter, chicaner, disputer, se quereller" : Ce jour monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgogne vinrent devers Madame et elle *barguegna* fort pour amender la response et riens ne obtint fors que une cedula seroit faite de par elle (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 92). Et *barguignoient* fort les Anglois à ceulx de Bressuire, qu'ils les recueillissent. Et à celui barguinement vint messire Loys de Sancerre, o sa gent (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 27). ...se deffendirent si vigoureusement et tant *barguygnerent* les ungs avec les autres... [variante] (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 430). ...et icelui Bouveau, oyant ledit Andrieu jurer et parler haultement et ne sçauoit pourquoy, dist audit Andrieu qu'il s'apaisast et qu'il ne devoit point parler si rigoreusement ; lors dist et respondist ledit Andrieu, en jurant par le sang Nostre Seigneur : "Quesse a dire ? Fault il tant *berguigner* ?" (Doc. 1466. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 210).

2. "Marquer un temps d'hésitation" : Messire Jehan de Rebremette guingna et *barguingna* de pres pour bien asseoir son cop, et ne s'avança point de voloir getter devant (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166).

- *Sans barguigner*. "Sans hésiter, sans tergiverser" : ...et si tost comme nos gens les aperceurent, sans *barguigner* ferirent dedens eulx et en poy de heure les mirent en desconfiture et en fuite. (CAGNY, Chron. M., 1436, 187). ...entre dedans le lit, et sans gueres *barguigner* il monte dessus le tas pour veoir plus loing. (C.N.N., c.1456-1467, 456). ...et se mirent en ordre pour faire la seconde course et laissèrent les destriers aller, lances baissées, et sans *barguigner* se férèrent et attaindirent sur les escus (Faits Lalaing K., c.1470, 59). [R. M.]

BARGUIGNEUR, subst. masc. (barguigneur)

[GD : *bargaigneur* ; GDC : *barguigneur* ; AND : *bargainur* ; FEW XV-1, 190a : **borganjan* ; TLF IV, 189a : *barguigneur*]

"Celui qui marchande, marchand, trafiquant" : Et ainsi comme en une riche mercerie ou tresor sont avec perles diverses pierres precieuses de plusieurs vertus, couleurs et pris, lesquelles au goust et plaisance de divers *barguigneurs* sont requises, soient

ycestes choses ou tresor entendement, et passent oultre les moins experts aux choses plus legieres et communes (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 131).

Rem. Doc. XIVe s. ds GDC VIII, 294a. [J. Bl.]

BARICAVE, subst. fém. (baricave)

[GD : *baricave* ; FEW XIX, 20a : *balahana* ; FEW XXI, 18a-19b : o.i.]

A. - "Ravin, précipice" : Et entour le milieu est une grant montaigne, la plus haulte qui soit en toutes les isles Canariennes, et s'estent la pante de la montaigne de tous coustez par la plus grande partie de toute l'isle ; et tout entour sont grans les *baricaves* garnies de grans boscaiges et de belles fontaines courans (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 63). Mais les *baricanes* y sont merueilleusement grandes et profondes (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 121).

B. - "Fondrière" : De la porte où nous estions logéz jusques à celle où estoit nostre avantgarde, y avoit peu chemin par dedans la ville, mais par le dehors y avoit bien troys lieues, tant y a de *barricanes* et de mauvais chemins (COMM., I, 1489-1491, 152). [P. C.]

BARIL, subst. masc. (baril)

[T-L : *baril* ; GDC : *baril* ; AND : *barel* ; DÉCT : *baril* ; FEW XXII-2, 112b : o.i. ; TLF IV, 190b : *baril*]

A. - "Tonneau"

1. "Petit tonneau (utilisé pour le transport et la conservation de liquides ou de matières sèches)" : Et par ceo doit homme bien tesnir cest noble sirop en grante deyntee [le lait de la Vierge Marie], car unqes ne feust plus fait forsque diaux petiz *barelles* pleins, qe benoite soient. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 133). Pour chascune galee, 25 tonneaux de bescuit, 6 queues et 72 *barils* a metre eae et beverage (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1355, 144). Puis que j'ay dessus ce cheval Troussé mes *barilz* et mon bas, Le chemin m'en vois (Mir. Theod., 1357, 91). Et ossi il avoient ou païs de Gastinois dont il estoient issu, abbeïes et belles maisons rançonnées à vins, que il avoient mis sus leurs carios en tonniaulx et en grans flascons et *baris*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 272). Ouquel hostel samblablement ilz beurent et mengierent du pain, du vin et des biens qu'ilz trouverent en icellui hostel, et, avec ce, prindrent en icellui du pain et du vin en un *baril* de bois, et mirent cuire du lart oudit hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 267). Et le tresor qu'il eut du Soudan, il le fist mettre en quatorze *baris* et estoient aus deux bous plains de sal et l'or au mielleu. (Belle Maguel. C., 1453, 46). A Manchelle, serrurier (...) avoir refait (...) des pentures en la chambre Monseigneur l'Official, deux serrures bénardines et aultres vertvelles et gons en l'escripote Monseigneur l'Official, une serrure au *baril* a l'avaine, une serrure a boche pour les prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 298). De Jehan Ducorps, compaignon Michel Guybert, d'Orleans, de 47 *barils* de harent 20 s. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 844). Item, a maistre Jehan Laurens, Qui a les povres yeulx si rouges Pour le pechié de ses parens Qui boivent en *baris* et courges, Je donne l'envers de mes bouges Pour tous les matins les torcher (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 101). Le duc a deux barilliers, et doivent iceulx barilliers livrer l'eae au sommellier pour la bouche du prince, et avoir le soing des *barilz* que l'on porte en la salle pour la grant despence ; et aussi doivent ilz mettre en escript les quartes de vin qui se donnent par jour et despensent [ou sens 2 ?] (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 41).

- *Mettre de l'eau aux barils*. "Couper le vin" : Item, donne a sire Denis Hyncelin, esleu de Paris, Quatorze muys de vin d'Aulnys Prins sur Turgis a mes perilz ; S'il en buvoit tant que periz En fust son sens et sa raison, Qu'on mecte de l'eau es *bariz* : Vin pert mainte bonne maison. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 88).

2. "Petit tonneau (fait de bois rares ou de matières précieuses) destiné au service de la table" : Et avoit tout vaisselement d'or et d'argent, pos, bachins, escuielles, hanaps, bouteilles, *barilz* et aultres si faites choses. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 81). ...deux *bariz* d'or semez d'esmaulx de plite et de perles (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 62). ...quatre *barilz* d'argent esmaillez, à courroyes de fil d'argent (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 163). Item, deux petiz *barilz* d'argent, à mectre eue roze ; les fons esmaillez de France ; pesant ung marc, quatre onces et demye. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 229). Item, deux petiz *barilz* de jaspre, l'un blanc et l'autre rouge, garniz d'argent doré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 324). ...achat de II onces d'or fin pour dorer le *barril*, donné par ledit sieur à monsieur le sénéchal d'Anjou (Comptes roi René A., t.1, 1451, 279). ...ung *baril* d'argent, plain, fait en la manière de cercle, à deux anneaulx pour le porteur (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 75).

- V. *porte-baril* : ...deux porte *barilz* qui doivent porter les *barilz* du commun de l'eschansonnerie en la salle. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 41).

B. - P. méton. MES. "Mesure de capacité équivalant au contenu d'un baril" : Sur les dites places qui jadiz furent du Franc, appelées les cueres, aura deux tainturiers et non plus, dont l'un taindra de rouge et de toutes couleurs que l'on puet taindre de garance et de waude, et l'autre taindra de bleu qui se fait de waide, et ne pourra allouer en une sepmaine que une cuvée de waide de quatre *barilz* de Lens ou de Lille (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1400, 20).

C. - P. anal.

1. "Écuelle de lépreux" : Las, rirai ge D'avoir cliquecte ne *barry* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 463).

2. Fam. "Estomac" : LA FAME AU VILAIN. Buvez bien, commere prisiee ; Que Dieu confonde noz maris ! Emplons de ce moult noz *baris*, Car il est fin. LA FAME AU SERGENT. J'en empliray sy mon coffin Que seray yvre, bien le pense. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 32). [R. M.]

BARILLE, subst. fém. (barille)

[GD : *barille* ; FEW XXII-2, 112b : o.i.]

"Petit baril"

REM. Doc. 1473 (*barille ou chausderonnee d'huile d'olives*) ds GD I, 586c. [P. C.]

BARILLÉ, adj. (barillé)

[GD : *barillié* ; FEW XXII-2, 113a : o.i.]

[D'un vin] "Qui sent le fût, frelaté" : Mon corps se pert, use, gaste et detruit A court suir, qui est douteuse vie ; On dort le jour et y veille on la nuit Et y fait on trop de gourmanderie ; Vin *barillié* et viande pourrie Y ont plusieurs (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 95). [P. C.]

BARILLEAU, subst. masc. (barilleau)

[FEW XXII-2, 113a : o.i.]

"Petit baril" : Au grand souffleur vient a point longue alleine, Pour pain abbatre et vin par *barilleaux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 644). [P. C.]

BARILLEE, subst. fém. (barillée)

[GD : *barillee* ; FEW XXII-2, 113a : o.i.]

"Contenu d'un baril"

REM. Doc. 1357 (*il auront tous les ans .XX. barillees d'amendement pour la putie de leurs terres qu'il amenront*) ds GD I, 586c. [P. C.]

BARILLET, subst. masc. (barillet)

[T-L : *barillet* ; GDC : *barillet* ; AND : *barillet* ; FEW XXII-2, 112b : o.i. ; TLF IV, 192a : *barillet*]

A. - "Petit baril (utilisé pour le transport et la conservation de liquides ou de matières sèches)" : Et, s'il n'y avoit borde, ilz doivent demourer en mi le boys, car chascun archier qui veult faire a droit son mestier doit apporter esche et pierre et fuyzil pour alumer du feu, et doit porter aussi un pain trousseé avecques soy tousjours et un petit *barillet* de vin, car on ne scet les aventures qui aviennent en chasce. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 280). ...pour l'achat d'un *barrillet* de gluz pour chacier à la pipee, 30 sous (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 176). A Luuc de Mesaen, espicier, pour un *barillet* d'huile d'olive de Laue contenant treize los, pour ce 4 livres 17 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 684). CLACQUEDENT. Fy de lanterne et de soufflet, Puis qu'on a la panse tesie. YSENGRIN. Puis qu'on a vent de *barillet*, Fy de lanterne et de soufflet. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 191).

- [Comme enseigne] : ...et assez tost après que le roy ot disné, le roy, mons. de Thouraine et ceulx de leur compaignie, vindrent au giste en la ville de Compiengne, et fu, il qui parle et autres chevaucheurs du roy, logiez au *Barillet*, en ladite escuierie, et aussy fu le cheval dudit Breton, mais icelli Breton ala gesir en un autre lieu en icelle ville, lequel il ne scet nommer (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 542). Item, a Thibault de la Garde... Thibault ? je mens : il a nom Jehan, Que lui donrai ge que ne perde ? - Assez j'ay perdu tout cest an, Dieu y vueille pourvoir, amen ! - Le *Barillet* ? Par m'ame, voire, Genevoys est plus ancien Et plus beau nez a pour y boire. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 109).

B. - "Petit flacon en matière précieuse, probablement en forme de petit tonneau" : ...ung *barillet* d'argent blanc véreé, à mectre eue benoiste, esmaillé aux armes Monseigneur le Daulphin ; pesant troys marcs cinq estellins. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 131). Item, deux petiz *barillez* de cristail, tous pareilz. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 245). ...VI petis *barillez* de cristal, plus grans les uns que les autres, d'argent doré, chascune paire d'une fachon, et dont le cristal de l'un est cassé, et fault à l'un ung estruppail (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 92). [R. M.]

BARILLIER, subst. masc. (barillier)

[T-L : *barillier* ; GD : *barillier*² ; FEW XXII-2, 113a : o.i.]

"Celui qui fabrique ou qui a la charge des barils ; Officier d'échansonnerie qui a la charge des barils d'eau et de vin nécessaires au service de la table" : ...noz Eschansons, Sommeliers, *Barrilliers*, Pannetiers, Maistres d'Escurie (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1355, 33). ...Pioche, *barillier* du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 256). Cauville, *barillier*, pour une bande de fer nuefve mise en un doubleau d'eschanconnerie (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 226). ...et le *barillier* doit aller et venir pour aller querir de l'autre vin pour les suites, se besoing est (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 35-36). Le duc a deux *barilliers*, et doivent iceulx *barilliers* livrer l'eau au sommelier pour la bouche du prince, et avoir le soing des *barilz* que l'on porte

en la salle pour la grant despence (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 41).

REM. Doc. 1355 (*nos eschançons, barilliers, pennetiers*) ds GD I, 586c. [P. C.]

BARISEAU, subst. masc. (bariseau)

[T-L : *barisel* ; GD : *barisel* ; FEW XXII, 113b : o.i.]

"Petit baril" : [Un monstre] portoit sus la crupe ung *bariseau* plain d'escorpions, riagal, arsenic (...) et morteles poisons. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 138).

REM. Doc. 1393 (Valenciennes, .II. *barissiaus de cuir*) ds GD I, 587a. [P. C.]

BARJOLETTE, subst. fém. (barjolette)

[Ø]

"Sorte de petit sac en cuir" : Item, que aucun dudit mestier ne puisse aussy faire ne faire faire ou vendre esquarcelle ne *barjolette*, qu'elles ne soient de bon cuyr de cordouan ou de bazenne. (Mét. corp. Paris L., t.3, 1493, 388). Item, que lesdits bauldriers, esquerots, esquarcelles, *barjolettes* et tassetes soient doublés de bon cuyr (Mét. corp. Paris L., t.3, 1493, 389).

REM. D'apr. l'Éd., le mot peut se rattacher à la famille de *barioler* ou à celle de *baril*. Le sac serait fait de cuirs de diverses couleurs, ou il aurait la forme d'un barillet. Une forme *bariole* "petit baril" (XVI^e s. Mant) est citée par G. Roques, *R. Ling. rom.* 57, 1993, 556. [P. C.]

BARLE, subst. (barle)

[GD : *barle* ; FEW XXII-2, 113b : o.i.]

"Tonnelet"

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD I, 587a. [R. M.]

BARLETTE, subst. fém. (barlette)

[GD : *barlette* ; FEW I, 256a : **barra*]

"Petite barre" : ...Un jour qu'il orent pris Un home de Paris (...) Au moulin l'amenèrent ; pour faire plus de despis A cheus de la citet, ataquiet l'ont et mis A une des *barlettes*, ensi c'un crucefis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 520). [P. C.]

BARME, subst. fém. (barme)

[GD : *barme* ; FEW I, 223a : **balma*]

"Talus, bordure" (Éd.) : Et quant me cudis revanchier, Adom se prenit a crïer Et s'em montast sus une *barme*, Et puis crioit : "Alarme ! Alarme ! Cestuy larom me veust forcier." (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 123).

Rem. Cf. J.-P. Chambon, *Mél. R. Martin* 1997, 69. V. aussi *baume*² [J.-L. R.]

BARMEN, subst. masc. (barmen)

[FEW XV-1, 96b : *berman*]

"Portefaix, débardeur" : ...Richart Jouenne, *barmen* (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 166). ...faites deffence et commandement a tous marchans, taverniers, *barmens*, charretiers, meneurs de traineaux et autres a qui il appartient qu'il ne mainent ou charient na fachent mener ne charier aucuns vins (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 310).

Rem. Sans doute même mot ds l'exemple suiv. (cf. FEW XV-1, 96b, Flandres, *bromant*) : Item, nous voulons que les *brumans* qui deschargeront, chargeront, menront et mettront es celiers et remueront les vins desdis bourgeois et marchans... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1385, 120). [P. C.]

BARNABONT, subst. (barnabont)

[]

"Source salée" : Ce païs est froit païs, especialement cellui d'Arданne, qui est païs de montaignes, vallées et *barnabont* et saulines, et est de larcevesché de Trèves, de la conté de Retel, de la duché de Bar, de la duché de Lorraine, de la conté de Champagne et de celle de Bourgogne, Monseigneur de Borgogne tient de present ceste duché assès en paix, et luy couste plus à garder qu'elle ne luy vault de present. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 110).

REM. Voir *Wallonia, Archives wallonnes d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui*, dirigé par Oscar Colson, XVII, Liège, Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 1909, p. 21 et 130, qui avance l'hypothèse étymologique suivante : « de *barne*, "lieu où l'on fabrique le sel" et *bon* (en allemand *born* ou *brünn*), "source" ». À rattacher probablement à *FEW XV-1, 96b *berm*². [C. H.]

BARNACHE, subst. (barnache)

[FEW XX, 2a-b : *bernic*]

[D'apr. la légende pop., les canards sauvages déposent leurs oeufs dans le coquillage] "Anatife (nom sc. *concha anatifera*), crustacé qui se fixe aux objets flottant en mer" et "Oiseau à bec court vivant dans le Nord (famille des Anatidés)" : *Barnacha* est poisson et oisel et nasquit en la mer de boises pourries de vieulx matz de vaisseaux qui sont fais d'arbres qui se nomment sap. Et pour celle cause plusieurs gens les appellent sapins et selon Aristote [l. Aristote] est appelé cubonides et au tître d'epitomie eu IXe. liure crauantii, et sont plumus et volans comme oyseaulx de riuere (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 499).

REM. FEW : «*barnache* (seit Ac 1762)» ; 3a, note 4 (terme en hérald.). [H. G.]

BARNAGE, subst. masc. (barnage)

[T-L : *barnage* ; GD : *barnage* ; AND : *barnage* ; DÉCT : *barnage* ; FEW XV-1, 69b : **baro*]

I. - [Sens collectif]

A. - "Ensemble des barons ; suite, assemblée de grands seigneurs ; suite militaire" : Le maistre roy des singes ne vout pas ressembler Qui une fois fist tout son *barnaige* assembler (Gir. Ross. H., c.1334, 190). Je ne fu puissedi qu'il y ot grant *barnaige*, Car Regnault y estoit a l'aduré courage (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 239). ...on n'osoit au roy dire si fait langage Tant qu'il fu rapairiés a son riche *barnage*. (Chev. cygne P., c.1356, 23). Se le franque royne, qui tant a de renon, A mis tout son *bernaige* en me possession, Pour ce ne le veul mie perdre où que nous puisson (Hugues Capet L., c.1358, 48). Pléuist à Dieu de gloire qui morut par Juïs C'au gré de mon *barnaige* fust Huez mez maris (Hugues Capet L., c.1358, 146). Vechi le quen Fedry à l'aduré coraige, Qui a chi amené ung moult poissant *barnaige* (Hugues Capet L., c.1358, 189). Quant li roys perçut le *barnage*, Il tourna vers eaus son visage, Et tantost à sa gent commande Que chascuns à bien faire entende, Et que vers la porte se traient, En combatant, et ne s'esmaient (MACH., P. Alex., p.1369, 93). Sus la place fu li *barnages*, Où il trouverent IJ. messages Dou prince qui là les atendent Et estroitement leur commandent, De par le prince, qu'il retournent Eu chastel et plus ne sejourment (MACH., P. Alex., p.1369, 157). N'onques puis n'i ot si hardi Qui n'eust cuer acouardi Ne qui osast porter dommage Au gentil roy n'à son *barnage*. (MACH., P. Alex., p.1369, 168). Et seur cela bailla son gage Au roy, devant tout le *barnage*, Qu'autre prueve n'i trouveroit, N'autrement ne le prouveroit. (MACH., P. Alex.,

p.1369, 251). Mais contre li [Berengier] baille mon gage, Present tout ce noble *barnage*, Et l'appelle de traison (Mir. Oton, c.1370, 376). Car vous avez tant de *barnage* Et de sodoiers compaignons (...) Que je tien tout biau li sera Quant retourner il s'en pourra A sauveté. (Mir. Clov., c.1381, 219). Si manda ceulx de son lignage, Et assembla moult grant *bernage* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 147). En convent l'eus o roy par devant son *barnage* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 27). A son avènement fortune le douta, Car en se jovenesse mout forment le greva Quant par dedens Honguerie sus Sarasins ala Avoec noble *barnaige* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 268). O haut jour du Noël tint se court noble et large Le bon roi soufisant de son noble *barnaige* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 369-370). ...[Gengis Khan suivi des sept nations mongoles] se mist sus et vint au mont de Belgis, auquel mont touchoit la mer parfonde à merveilles, et là se agenoiha et, toute la nuyt furent en oroison, requerant le Dieu inmortal que icelle mer se pense retraire affin de passer et, à sa priere, la mer se retira de IX piez, tant que lui et son banage [*sic*, l. *ba[r]nage*], fust passé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°). ...entre autres choses, lui predist les vens contraires qui le firent demourer et tout son *bernage* devant le nord, XI jours (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 v°). Puis devers Napples frequentans les rivaiges, Pors et passaiges, a tout leurs equipaiges Et leurs *bernaiges* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 137). Honneur et joye puissez avoir, De Gaule le tresnoble roy ! Tout son *bernage* et son arroy Maintiengne Dieu en bonne vie ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 165).

B. - P. ext. "Nobles" : Quoy que n'y soions pas hais Ne du commun ne du *bernage*... (Mir. fille roy, c.1379, 103).

- "Noble assemblée" : Seigneurs, tout ce noble *bernaige* Gart Dieu de mal et d'encombrier ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 528).

II. - "Qualités guerrières et morales d'un baron, bravoure, vaillance" : La esprouvoit il son *barnage* [var. *bernage*] Et s'en ala sans nul sejour, Tant qu'il vint a un certain jour En un lieu de certaineté Ou il avoit son cuer geté, Pour un fort chastel assegié. (MACH., D. Aler., a.1349, 313). Car chevalier fu preux et sage, Plain de proece et de *bernage*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 327). [R. M.]

BARNÉ, subst. masc. (barné)

[T-L : *barné* ; GD : *barné* ; FEW XV-1, 70a : **baro*]

A. - "Ensemble de barons" : A le chité repaire li rois et ses *barnéz* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 141). Et ly roys Oriens et son riche *barné* Estoit droit as feniestres de son palais listé. (Chev. cygne P., c.1356, 77). Cilz Damedieu qui maint en trinité Veulle garder lez princhez et trestout leur *barné* (Hugues Capet L., c.1358, 43). La fut li Roys ; dames l'accompaignierent, Contes et dus et tout l'autre *barné*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 212). Quant Marsilles l'encent vif cuide arrager, Puis maudit [Charlemainne] et trestout son *barner* (Galien D.B., c.1400-1500, 94). Congiet prist au bon duc et à tout le *barné*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 345).

Rem. Très fréquent dans les textes épiques ou archaïsants.

B. - "Fief d'un baron" : Le roy demande les chevaulx, Car il a deux faucons nouveaulx, Que on li a de nouvel donné, N'en voudroit tenir un *barné* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 440).

V. aussi *barnage* v. Lexiques [P. C.]

BARNELLE, subst. (barnelle)

[Ø]

"Verrou (?)" : ...serrures tant de fer à *barnelle*, clos, crampons, serres de bois, serres de clichet (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 637).

REM. Sans doute mauvaise lecture pour *baruelle*. À rattacher à FEW XIV, 284b : *vericulum* où l'on recontre des formes dialectales en *b*. [E. P.]

BARNESSE, subst. fém. (barnesse)

[T-L : *barnesse* ; GD : *barnesse* ; FEW XV-1, 69a : **baro*]

A. - "Femme de qualité" : "Haïr", dist il, "gentis *barnesse*, Car fust or si loial m'anesse, Et chien et lou et autres bestes, Et toutes fames, con vous estes !" (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 322). La mort est une couperesse, N'espargne dame ne *barnesse*, Chevalier ne chevaleresse (Prop. choses Rosarius Z.S., c.1330, 56).

B. - P. antiphr. "Femme de mauvaise vie, femme trompeuse" : Son cheval en fist la *barnesse* [la femme qui a réussi à faire mettre à quatre pattes Aristote vieux, pour pouvoir le chevaucher] Et le poignoît comme une asnesse. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 33). [P. C.]

BARNIL, adj. (barnil)

[T-L : *barnil* ; GD : *barnil* ; AND : *barnil* ; FEW XV-1, 68a : **baro*]

"Puissant" : Or s'an va Anseys a la chiere herdie, Et Ollivier li belz condusoit l'ost *barnie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 780).

REM. Ou faut-il lire *bannie* ? (V. *bannir*). [P. C.]

BAROCHEE, subst. fém. (barochée)

[GD : *barochee* ; FEW XXIII, 223a : o.i.]

["Sorte de mesure"]

REM. Doc. 1408 (Vienne, *sept boyrechees et demi de gardeches* ["poisson"] *a paier en caresme chascun diemenche de caresme*) et 1463 (Noyon, *barochees de sablon*) ds GD I, 588c. [P. C.]

BAROIL, subst. masc. (baroil)

[FEW XIV, 284b : *vericulum*]

V. *verrou*

Région. (Ouest) "Pièce de fer fixée sur une porte et qui, poussée dans une gachette, empêche d'ouvrir ; verrou" : ...laquelle porte la femme dudit suppliant tenoit au *baroil* par dehors, pour empescher qu'il ne mist hors ledit cheval. Pour laquelle resistance se meut grant bruyt, (...) et tellement que icellui suppliant qui estoit en sa maison où il n'y avoit pas grant distance jusques à son estable, oy sadicte femme qui s'escrie et à ce cry print au foyer une palle de fer enmanchée de boys et s'en party pour aller à l'estable et trouva sadite femme tenant le varroil (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 292). [E. P.]

BAROL, subst. masc. (barol)

[GD : *barol* ; FEW XXII-2, 113b : o.i.]

["Sorte de mesure de contenance"]

REM. Doc. 1459 (Noyon, *.X. muids de caulz et .XX. barrolz de savelon*) ds GD I, 589a.

V. aussi *baral* [P. C.]

BARON, subst. masc. (baron)

[T-L : *baron* ; GD : *baron/ber²* ; GDC : *baron* ; DÉCT : *baron* ; FEW XV-1, 68b : **baro* ; TLF IV, 197a : *baron¹*]

I. - Empl. subst.

A. - [Titre nobiliaire]

1. [Terme générique s'appliquant à un membre de la noblesse et recouvrant des réalités assez diverses (selon l'époque et la région)]

a) [Dans les textes à caractère épique] "Membre de l'aristocratie militaire et vassalique"

- *Baron/ber* : Ung jour estoit li rois sur son destrier gascon, S'estoit aléz voler et o luy si *baron*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 138). Cent et quatorze contes erent pour voir sui homme, Deux dan et quatre *bers* et III delphin par somme (Gir. Ross. H., c.1334, 115). ...Oncles fut a Ernault, filz Garin le *baron* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 21). Seigneurs, or faites pais, chevaliers et *barons* (...) Et prelas et bourgeois, gens de religions, Dammes et dammoiseles et petiz enfansons, Clers et lais, toutes gens vivans fois et raisons (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 199). Lendemain se leva, n'y fist ariestison ; Et se fist convoier de maint noble *baron*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 11). La receust Galien hommaige et feaulté De trestous les *barons* qui sont ens ou regné (Galien D.B., c.1400-1500, 120).

- En appos. *le baron/le ber* : Li hostes est venu a l'escuier coston Maistre Ernault le nobile *baron*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 5). Des .IIIIJ. filz Aymon je vous voudray conter, (...) Si comme il guerroyerent Charlemaine le *ber* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 199). Tant furent ly enfant doctriné et apris, Que Godefroy, ly *bers*, ot XV ans acomplis. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 4-5). Ainsy Huez ly *bers* à son oncle disoit. Ly bourgeois souffisant doucement en rioit (Hugues Capet L., c.1358, 24). Et Hulin souspira pour Malabron li *ber* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 7).

b) "Membre de la haute noblesse d'un pays, d'une région ; vassal direct qui accompagne son suzerain à la guerre et vit à la cour" : Et tant fist le conseil que les *barons* du pays furent mandez a un certain jour pour faire hommage a leur jeune seigneur et relever leurs terres et leurs fiezf. (ARRAS, c.1392-1393, 29). Par ma foy, beaulx freres, premierelement je rens graces a Dieu, a vous et au roy qui cy est, et a tous les *barons* de cest pays de ceste haulte honneur (ARRAS, c.1392-1393, 190). Maiz ses *barons* tant l'ennortèrent [le marquis] Par leur senz qu'a ce l'amenerent Qu'il s'accorda a femme avoir (Gris., 1395, 4). Et se n'i avoit prince ne *baron* tant fust grans sires ne proçains de linages au duc de Normendie, qui osast parler dou deslogier (FROISS., Chron. D., p.1400, 671). Cedit jour, est venus ceans le duc de Bourgoigne, conte de Flandres, accompaignié de plusieurs *barons* et seigneurs (BAYE, I, 1400-1410, 202).

- *Barons de France*. "Ensemble des vassaux du roi qui l'accompagnent à la guerre ; membres de la noblesse française" : Li homs del monde qui plus aida le roi Phelippe a parvenir a la couronne de France et a l'iretage, ce fu messires Robers d' Artois qui estoit li uns des plus haus *barons* de France et le mieuls enlinagiés et estrais et descendus des roiaux (FROISS., Chron. D., p.1400, 196). Par l'acort des *barons* de France la garnie Fu li dus poursiévis à grant chevalerie (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 309). Quant la nouvelle fut a la court de l'empereur que dix *barons* de France venoient et portoient emprise d'armes, le bruit a qui les delivrerait fut grant. (LA SALE, J.S., 1456, 264). Luy regardant que nul ne venoit, a haulte voiz commence crier : "Roy de Paris, cohart sans hardiesse, envoye joster contre moy aucuns de tes *barons* de France, des plus fors et les plus hardis, comme Roland, Olivier, Thierry ou Ogier de Dannoy, et je te jure mon dieu Mahon que je ne feray reffuz jusques a six ou sept qu'ilz ne soyent par moy

soustenuz. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 29). Et nonobstant Roland jura que jamais ne tourneroit jusques les *barons* de France seroient deslivrez de la main de leurs ennemys (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 67).

- [Pour désigner un dignitaire de l'Église] : O vous, mes *barons* de l'Eglise, Qui monumens de foy tenez, En deliberation apprise Gouvernez et entretenez, Vous pry que les contenez. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 633).

- [Souvent précédé de *haut grand*] : Et le landemain, par matin, ouïrent messe, puis s'en vont armer. Et le roy et les haulx *barons* furent sur haulx eschaffaulx montez environ les lices. Et furent les gardes du champ establies bien et deument, et les chayeres assises, et le soleil party a droit. (ARRAS, c.1392-1393, 61). ...il avoit esté à Vennes au parlement qui y fu, aveucques le seigneur d'Ansenis, ung sien cousin et ung grant *barron* de Bretagne. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 4). Tuit a lui se venoient rendre Les haulx *barons*, et les clefs tendre De leurs citez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 216). ...chils rois d'Engleterre (...) avoit dalés lui un chevalier, grant *baron* en Engleterre et rice homme et son cousin, lequel on nonmoit messire Hue le Espensier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 47).

2. [Dans une énumération de titres nobiliaires classés selon leur importance, *baron* vient après *duc*, *comte*, *vicomte* et avant *chevalier*] : Avoecques le roy et son jone fil monsieur Phelippe, eut pris dix sept contes, sans les *barons*, les chevaliers et les escuiers. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 60). De ducs, de contes, de *barons*, de clerics, de bourgeois et de lais (DESCH., M.M., c.1385-1403, 292). ...presens à ce la royne de France, le duc de Bourgoigne (...) et pluseurs autres ducs, contes, *barons*, chevaliers, nobles dames et damoiselles (FAUQ., I, 1417-1420, 367). Semblablement des princes temporelz, comme messrs, les duc d'Alencon, contes de Harcourt, d'Aumarle (...) avec plusieurs *barons*, chevaliers et escuiers (JUV. URS., Loquar, 1440, 423). ...ducz, contes et *barons*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

Rem. Sur les cond. requises pour qu'un baron devienne comte, Cf. LA SALE, *Salade*, c. 1442-1444, 232-233.

- [Le terme de *baron* peut être accompagné du nom d'un fief, mais c'est très rare] : ...il segnefierent lor venue (...) au maire et a la ville de Londres, au conte de Warvich, au *baron* de Stanfort, au seigneur de Briane, au seigneur de Manne, au seigneur de Persi et a tous les *barons*, sus laquelle seureté il estoient venu en Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 79). En celle anee avoit il fait et créé son cousin le conte Derbi, duch de Lancastre, et le *baron* de Stanfort, conte de Stanfort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 880).

Rem. Le prince, le duc, le comte, le vicomte tiennent une principauté, un duché, un comté, une vicomté alors que le baron a très rarement un titre précis. Cf. Ph. Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moy. Âge*, 1972, 13.

3. P. anal. [Sert à désigner des personnages importants de l'antiquité] : ...de tant de *barons* rommainz n'y ot il onques nul qui a Athenez, qui lors estoit une cité brisee et despeciee par les armes macedoniennes, osast mot dire contre Alixandre (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.7, 33). Cil Ulixes fu au siege de Troye X ans sans revenir, dont sa femme que nommè t'ay, qui trop belle estoit, fu par maintes fois requise et assaillie en plusieurs manierez des haulx *barons* de Grece. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 694). Thelamon Ayaulx, un *baron* De Grece, cil qui environ Les murs o son host fu cachié, Si com le palais a cerché, La fille au roy, qui moult fu belle, O mainte autre noble pucelle, Y trouva, dont il moult s'esjoye (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 52).

4. P. ext.

- "Personnage important" : Revestés ung buisson D'honorable parure, Il samblera *barron*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 62).

- "Maître de maison, seigneur"

. Prov. *Au seneschal de la maison peut on connoistre le baron* : Il se dit en proverbe : Au seneschal de la maison peut on connoistre le *baron*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 420).

B. - P. ext. [Pour désigner un saint] : ...par la foy que doyt saint Denis le *baron*, Je ne m'en partiray par nulle entencion (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 205). Or eurent-ilz affection et devotion d'aler en pelerinage au *baron* Saint Jaques, puisque ilz estoient venus ou pays, car les aucuns le devoient de devotion. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 302). Tandis c'onque le conte d'Artois sejournoit en Parpingnan (...) passa par Parpingnan ung gentil homme de Picardie qui venoit de Saint Jaque le *Baron* (Comte Artois S., c.1453-1467, 47). *Barons* du ciel, assistans tresdiscretz Qui congnoissez les celestes secretz (Cene dieux, c.1492, 120).

C. - "Mari" : Et les dames visiter vont [les frères prêcheurs] Que n'ont ne seigneur ne *baron* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 61). Adont vint a la bielle o coer avizion Que l'un de ces deus la aroit elle a *baron* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 157). ...elle vouldist bien avoir a *baron* Le conte de Vienne (...) Mais Girart par orgueil n'y ot poccision (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 127). Je sui Regnault vous fieulx de droite estracion, Mais je croy bien qu'ayés où plus d'un *baron*, Car le duc de Dordonne m'a apellé coitron. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 242). Là-endroit fu Flourie qui n'avoit se duel non De çou qu'avoir devoit Maradot à *baron* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 412). En ce pays nul ne peut dire : "C'est ma femme" ne nulle femme ne peut dire : "Cil est mon *baron*." (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 330). Aussis semblablement occit Tresdeloyaument son *baron* Clithemestra Agamenon, Qui dix ans au siege de Troye Fut (DESCH., M.M., c.1385-1403, 85). Marcia, la fille Cathon, Puis qu'elle ot perdu son *baron* Et elle fut admonestée D'autre fois estre mariée Comme fille de jeune eage (DESCH., M.M., c.1385-1403, 178). ...ce duc Phelipe (...) Ot trois fieus et trois filles dont cascune ot *baron*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 267). Car toute femme par raison Doit reverence a son *baron*. (Mandel. T., c.1450-1475, 188). Se femme voeult certainement savoir se son *baron* se double, si advise se une plaine lune se passe sans elle approchier ; s'elle y a souspechon, ce n'est point sans cause. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 121).

- *Avoir baron à part*. "Avoir un amant" : Jennes filles a marier avec jennes hommes ne autrement, jamaiz ne doivent mengier a le cacelouce ; car pour vray et par coustume, souvent advient que femmes en ont *barron* a part. Et ainsi en pourroit advenir aux hommes. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120).

D. - MAR. "Cordage employé pour gouverner le timon" : ...une corde pour ses *barons* pour tous ses gouvernaux appelee hoste de poupe. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 148).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.*, I, 254 qui signale que FEW XV-1., 71, n. 20 abandonne (à tort) l'étymon *baro* I, 254b pour **barra* I, 255.

II. - Adj.

A. - [D'une pers.] "Valeureux" : Dont dient par la sale : "Cis estera moult *ber* ; S'est sage chevaliers moult puet longues durer." (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 485). "Amis," se dist Girart, qui moult eust le cuer *ber* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 9). Bien deux

mille Lombars fist chieux dus apriester (...) pour grever le duc de Bourgogne au cuer *ber* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 284).

B. - [D'une chose] "Remarquable ; important" : Quant orent deviset assez à leur plaisance, Ly bourgeois s'en allerent, en moult *ber* ordonnance (Hugues Capet L., c.1358, 39). Nous sommes trois contre ung, c'est avantage *ber*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 153).

REM. Seule la forme *ber*, anc. cas sujet, survivance ds les textes épiques, connaît l'empl. adj. [P. C.]

BARONNAGE, subst. masc. (baronnage)

[FEW XV-1, 69b : **baro* ; TLF IV, 198b : *baronnage*]

A. - "Ensemble des barons" v. *barnage*

B. - "Famille, parentèle" : Que ferés vous, mes loyaux serviteurs, Les conducteurs de mon petit mesnage ? Avoir solliés des biens mondains les fleurs Et les vailleurs, et vous avés les pleurs Et les malheurs du tempeste ou je naige ; Mon *baronnaige* et terre et maisonnaige, Trop fin lignaige ont prins en peu d'espace (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 83). [P. C.]

BARONNAT, subst. masc. (baronnat)

[*FEW XV-1, 68b : **baro*]

"Peut-être *baronnet*, jeune baron, diminutif employé en Angleterre plutôt qu'en France" (Éd.) : Le *baronnat* et le marquis, Cran, Curso, l'Aigle et Bressoyere Accoururent pour veoir l'histoire (Fr. arch. B., c.1468-1480, 31). [R. M.]

BARONNERESSE, subst. fém. (baronnesse)

[FEW XV-1, 69b : **baro*]

(Synon. de *baronnesse*) : Voire il la mist avecques la dame de Kerasse, une haulte *baronnesse* en ce pays, et la pourveoit de ce que il appartenoit à luy. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 90). Baronissa (...): *baronnesse* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41). [P. C.]

BARONNERIE, subst. fém. (baronnerie)

[T-L : *baronerie* ; GD : *baronerie* ; FEW XV-1, 69b : **baro*]

I. - [Sens collectif] "Réunion de vassaux, suite d'une personne" : Aussi avons nous grant finance, Puis que nous avons Souffissance, Maiz ce n'est pas pour mene[r] guerre Longuement a ce mau tricherre Orgueil et a sa baronnie [var. *baronnerie*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 207).

II. - "Domaine d'un baron"

Rem. Doc. 1477 (Boulogne, *declarations des baronneries, pairies, fiefs, arriere fiefs et nobles tenemens*) ds GD I, 590c.

- "Suzeraineté du baron" : Seigneurs naturelz (...) A qui ilz doivent feaulté D'ancien droit de *baronnerie*, Non pas venus par tyrannie [droit de suzeraineté établi depuis longtemps] (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 148).

III. - "Qualités guerrières et morales d'un baron, bravoure, vaillance" : Venez habandonner contre moy vostre vye. Au nom de tous les dieux et de chevalerie, Esprouvez contre moy vostre *baronnerie*. Ne soyes reculant, ce seroit villenye. (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 258).

V. aussi *baronnie* [P. C.]

BARONNESSE, subst. fém. (baronnesse)

[T-L : *barnesse* ; GD : *barnesse* ; AND : *baronnesse* ; FEW XV-1, 69b : **baro*]

"Épouse d'un baron, baronne" : Baronissa (...): *baronnesse* (Aalma R., c.1380, 32). ...ducheces, femmes des nobles freres du

roy, contesses, *baronnes* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 55). Et pour ce que en diverses seigneuries sont demourans plusieurs poissans dammes, si comme *baronnes* et grans terriennes... (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 149). ...il apertient tres especialment a *baronnesse* que elle soit saige, et plus que communement les autres femmes. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 150). ...donne par ses bonnes et belles paroles courage aux gens d'armes et a ses hommes d'estre bons et loyaulx et de bien faire, - ainsi et par tel voye sont les manieres convenables a tenir a la sage *baronnesse*, son mary estant dehors, se il lui en a donné la charge et la commission, se il avient que aucun autre baron ou poissant homme lui vueille faire quelque chalenge d'aucune chose. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 151). ...par quoy flus de lermes (...) peust estre restraing et remis, qui a tant a couru (...) entre meismement les roynes, princesses, *baronnes*, dames, damoiselles du noble sang royal de France (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 17). Ainsi fut la grant table assise et les autres duchesses, *baronnes*, dames, damoiselles furent assises es autres tables, parmy la court, chascune en son deu. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 653). ...la royne, madame Alienor de Cardonne, femme dudit messire Enguerrant, et toutes les autres princesses, contesses, *baronnes* et dames qui au grant hourt de la royne estoient, se prindrent toutes a le tresgrandement loer (LA SALE, J.S., 1456, 129). ...et avec eux estoient tous les hauts princes, princesses, comtes, barons, chevaliers, comtesses, *baronnes*, dames et damoiselles tant de celles de la cour comme de celles de la duché de Bar et de Lorraine (Faits Lalaing K., c.1470, 39).

Rem. Sur les sens de "maîtresse de maison" et de "femme facile" en a.fr., cf. GD I, 588b. [R. M.]

BARONNIE, subst. fém. (baronnie)

[T-L : *baronie* ; GD : *baronie* ; GDC : *baronie* ; AND : *baronie* ; DÉCT : *baronie* ; FEW XV-1, 69b,70a : **baro* ; TLF IV, 199b : *baronnie*]

I. - [Sens collectif] "Ensemble des barons ; suite, assemblée de grands seigneurs ; suite militaire" : Toutes ces chouses nous volons et outtroions, sauf et retenu à nous et à noz hoirs notre *baronnie*, notre souvenraneté (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 89). A Paris le cité vint noble *baronnie* à noichez de Huon qui espousa Marie (Hugues Capet L., c.1358, 175). Là ot moult riche *baronnie*, Et moult noble chevalerie (MACH., P. Alex., p.1369, 25). Li roy, pour qui ce livre fais, Y fu, et moustra tous ses fais Au roy et à sa *baronnie* ; Et leur requist tous, que aye Li feïssent au saint passage. (MACH., P. Alex., p.1369, 25). LA FILLE. Sire [roy d'Escosse], je suy de trop bas lieu : Tel estat ne m'appartient mie. Que dira vostre *baronnie*, S'une meshaingnie prenez ? (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 29). Li quel message (...) chevaucièrent tant qu'il vinrent en le ville dou Noef Chastiel sur Thin, et trouvèrent là le roy englès et grant fuison de *baronnie* dalés lui. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 118). Et pour venir lever le siège de devant Auroy et combatre monsieur Jehan de Montfort, ne demorèrent lons jours que grant *baronnie* et chevalerie de France et de Normendie vinrent. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 149). ...celui Remondin pouvoit avoir de XIIIJ. à XV. ans, ly contes de Poitiers tint une grant feste pour un filz qu'il avoit, qu'il vult faire chevalier. Et n'avoit plus de filz, et avoit une fille moult belle, la quelle fu nommee Blanche, et ly filz fu nommez Bertrans. Ly contes Emeris manda moult noble *baronnie* pour l'amour de la chevalerie de son filz. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Chiers sires, je vous prie, sur tous les services que je vous pourroye jamais faire, qu'il vous plaise a moy

faire tant d'onnoir que de venir lundi a mes espousailles a la Fontaine de Soif, et y veulliez admener vostre mere et de vostre *baronnie*. (ARRAS, c.1392-1393, 36). Et le roy, qui scot leur venue, avoit fait tendre et appareillier si richement qu'a merveilles, et avoit toute sa *baronnie* entour lui. (ARRAS, c.1392-1393, 55). En ceste partie dit l'ystoire que le landemain, a heure de tierce, vint Uriens acompaignié de la *baronnie* de Poittou et de la *baronnie* du pays de Chippe devant le roy, et l'enclina et salua moult doucement. (ARRAS, c.1392-1393, 122). Or ne plourez plus, car je vueil que vous vous delivrez de ceste besoingne, car plus demourroit ceste *baronnie*, qui sont bien XIJ. mille combatans, sur vostre pays, tant y aurez vous plus de dommage. (ARRAS, c.1392-1393, 189). Li dus de Bourbon, messires Jaquemés de Bourbon, li contes de Blois, li contes de Vendome, mesires Loois d'Espagne, li sires de Chastellon, li sires de Couchi, li sires de Montmorensi, li sires de Saint Venant et grant fuison de la *baronnie* et chevalerie de France se ordonnerent et se missent au cemin. (FROISS., Chron. D., p.1400, 505). Adont lui et sa *baronnie* Et leurs gens la cité peuplerent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 182). Je souhaide droit cy ma *baronnie* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 37).

II. - "Fief du baron, terre seigneuriale ; dignité attachée à cette terre" : Toutes ces chouses nous volons et outtroions, sauf et retenu à nous et à noz hoirs notre *baronnie*, notre souvenraneté (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 89). Largesse qui riens ne vëoit, Einsois donnoit a toutes mains, A l'un plus et a l'autre meins, Or, argent, destriers, oisiaus, terre, Et quanqu'elle pooit acquerre, Contez, duchiez et *baronnies*, A heritages et a vies. (MACH., J. R. Nav., 1349, 180). Des rentes et revenues de Longueville, nient ci, car le Roy lez tient en sa main et en a fait ou doit faire à Monseigneur recompensation et restitution de la ville et *baronnie* de Montpellier. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 2). ...l'en ne peut vendre fieu noble comme conté ou *baronnie*, si non que la debte monte les deux pars que le fieu vault ou que l'en le vent, et que l'en ne les peut desmembrer (Cartul. Laval B., t.2, 1385, 327). Et lors vint Remondin au roy et lui dist : Sire, je vous supply que il vous plaise que vous accordez que je donne la *baronnie* de Leon, qui fu de Hervy, mon pere, que Dieux face mercy, a Hervy, mon cousin, et la terre aura recouvré le nom de son droit seigneur, et vous le nom de vostre homme, car il est de la droite ligne. (ARRAS, c.1392-1393, 65). ...de vendre, engaigier, obliger des terres et segnories du demaine du Roy, tant en contés, chastellenies, *baronnies*, villes, cités ou chasteaux (FAUQ., I, 1417-1420, 210). Et les fist tous mourir, comme indignes de avoir l'onnoir que ilz avoyent, et en leurs royaulmes, duchés, contés et *baronnies* mis gens de bas estat (JUV. URS., T. rever., 1433, 69). ...laquelle [comté] sera nommee de la plus noble *baronnie* qu'il aura (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 232). ...messire Richard de Vernon, seigneur de Neshou, qui estoit membre d'icelle *baronie*, lors tenue et possedée neument et sans moien et par hommage dudit sire de Vernon (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 273). Ce petit bourg (...) Tient et despand de quelque *baronnie* Appartenant a monsieur de Dunoy's Ou il y a moult belle seigneurie. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 155). Et, après ledit arrest donné oudit moys d'aoust mil IIIcLXIII, le roy donna au seigneur du Lau, qui couchoit ordinairement avecques luy, la seigneurie de Blancaffort en Guienne, appartenant audit conte de Dampmartin, et à Vuaste de Montepedon la *baronnie* de Rochefort et Auriere en Auvergne, que icelluy conte avoit achetée du sire du Beuil, conte de Sancerre, la somme de dix mil escus. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 162).

III. - "Qualités guerrières et morales d'un baron, bravoure, vaillance" : A l'ung bauldra seigneurie, *Baronnye*, Courtoysie En sa vie [Ou sens II ?] (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 29).

V. aussi *baronnerie* [R. M.]

BAROT, subst. masc. (barot)

[FEW I, 374a : **birotium*]

"Petite voiture à bras servant à transporter des charges, tombereau" : Item, a ung homme et son *barot*, pour avoir mené hors la ville et charyé les dicts tuilleaux et grouyn yssus du dict hostel (Invent. test. beauv. L., 1453, 85). [P. C.]

BAROTEE, subst. fém. (barotée)

[FEW I, 374b : **birotium*]

"Contenu d'un *barot*, charge transportée par un *barot*" : ...lui fut baillée certaine quantité de fiens dont il promist rendre et livrer, chascun an, sur les dites terres cent *barrotées* (Cartul. Beauv. L., 1434, 715). Item, pour II. *barotées* de sablon (...) Item, pour une *barotée* d'argile (Invent. test. beauv. L., 1453, 84). [P. C.]

BARQUE, subst. fém. (barque)

[T-L : *barque* ; GDC : *barque* ; FEW I, 251a : *barca* ; TLF IV, 203a : *barque*]

A. - "Petite embarcation qu'un bateau embarque pour le service du bâtiment ; chaloupe" : ...tous les quelz biens dessus dits, réservé ceulx qui encores sont en son logeis, furent enballés en quatre ou en cinq balles (...) ; les quelles balles furent chargées en une charrecte et menées à Peroux, et là furent chargées sur la *barque* de la galée Saint-Michiel et menées à Aigue-Mortes. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 173).

B. - "Bateau à fond plat ou convexe utilisant les rames ou la voile, petit bâtiment de mer ou de rivière" : Et illec mesmes nous louasmes une *barque* pour nous mener jusques a Venise par la riviere du Paust qui moult est grosse (Voy. Jérus., c.1395, 2). Et est le chemy assez hayneux a y aler, pour ce qu'il fault passer eae a *barques* en plusieurs lieux. (Voy. Jérus., c.1395, 65).II. grosses galees ussieres, et bien .LXX. *barques* chargees d'abillemens de guerre et de vituailles (Bouciquaut L., 1406-1409, 373). ...on peult monter sur *barques* et descendre sur la riviere contre bas (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 101). L'armée des Turcs en mer estoit, tant au port que dehors, de seize à dix-huit galées, soixante ou quatre-vingt galiotes de dix-huict à vingt bancs, et de seize à vingt *barques* petites, comme pour porter chevaux, qu'ils appeloient palendins, et assez d'autres fust. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 22). ...et y ot grant bataille, et fut Hanibal desconffit et s'enfuit en une petite *barque* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 33). Mais Dieu qui fait toutes les choses a son plaisir fist lever ung grant vent froit et fort devers la terre qui transporta Pierre outre sa voulenté, et sa *barque* fust dedens la mer, et sus sa *barque* ne valoit riens, car la mer estoit haulte et profonde et ne pouvoit advenir a la terre, et le vent le transportoit, vouldist ou non. (Belle Maguel. C., 1453, 32). A Claude Dardanne, patron de la *barque* du roy, le VIe jour de juillet, pour ung siblet d'argent que le roy lui a donné pour commander sadite *barque* (Comptes roi René A., t.1, 1479, 179). ...ilz firent ung pont audit saint Anthoine et ledit jour au point du jours barrerent leur dit pont a force d'organes et *barques* embarbotés ledit pont barré par mer et par terre (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 160). ...il nous semble que bateaulx platz ne sont pour deffendre contre *barques* de mer (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 50). [R. M.]

BARQUER, verbe (barquer)

[GD : *barquer* ; FEW I, 251a : *barca*]

Empl. trans. "Conduire dans une barque"

REM. Doc. 1470 (*pour avoir mené et fait mener par eau durant le moys de septembre dernier passé ledit seigneur et plusieurs autres, depuis Tours jusqu'a la Menistre, ou il a barqué luy et 20 hommes*) ds GD I, 590b. [P. C.]

BARQUETTE, subst. fém. (barquette)

[GDC : *barquette* ; FEW I, 251a : *barca* ; TLF IV, 204a : *barquette*]

"Petite embarcation, petite barque" : ...aucuns compaignons de Holande, (...) se mirent en basteaulx et en *barquettes* qu'ilz trouverrent là (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 25). Illec fusmes nous jusques au XXe de fevrier, auquel jour, si comme il plut a Nostre Seigneur, une petite *barquette* du Chastel Rouge passoit par illec et menoit sel en la Turquie. (Voy. Jérus., c.1395, 89). [Aussi p.90 et 91] Toutefois, les aultres galiotz ses compaignons firent si bonne diligence de descendre la *barquette* qu'il fut saulvé, moyennant ce qu'il estoit bon ouvrier de nager (Voy. Hierus. S., 1480, 48). ...et là on laisse le bateau en quoy on est venu de Padoua au long d'une riviere et se mect-l'on en petites *barquêtes* bien nectes et couvertes de tapperie, et beaulx tapis veluz dedans pour se seoir dessus. (COMM., III, 1495-1498, 108).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Aussi *Gil. Tras. W.*, c.1450, 135 (*barquete*).

V. aussi *bargette* [R. M.]

BARQUIER, subst. masc. (barquier)

[GD : *barquier* ; AND : *bargier* ; FEW I, 251a : *barca*]

"Celui dont le métier est de conduire une barque" : Au *barquier*, qui a mené Jean de Vaulx, par eae, à Tharascon (Comptes roi René A., t.1, 1477, 167).

Rem. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.21, 1498, 131 (GD I, 590b). [E. P.]

BARRABLE, adj. (barrable)

[AND : *barrable* ; *FEW I, 257a : **barra*]

Région. (anglo-normand) "Susceptible d'être barré, annulé"

Rem. Cf. ; AND : *barrable*. [R. M.]

BARRAGE, subst. masc. (barrage)

[T-L : *barrage* ; GDC : *barage* ; FEW I, 259b : **barra* ; TLF IV, 204b : *barrage*]

A. - "Fermeture d'un chemin, d'une entrée par une barrière ; digue construite en travers d'un cours d'eau" : Item une lettre pour Pierre Chandelier à qui Madame conferme l'office de pavages et *barrages* es pais d'Anjou et du Mainne. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 353). ...auquel Jehan Bonnelune, comme plus offrant et derrenier encherisseur, a esté baillée et estroussée la ferme du *barraige* que le Roy a donné et octroyée aux habitans de ceste dicte ville de Bourges pour la reparation et fortificacion d'icelle. (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.5, 1472-1475, 379).

B. - P. méton. REDEV. "Droit dû au passage d'un barrage, d'une barrière, droit de passage d'une marchandise" : ...le dit Philippe, à son purchas, empetra commission à li adrecie que touz ceulx qui avoient levé paages, *barrages* et autres choses fussent contrains à lui rendre compte de tout ce qu'il avoient receu (Doc. Poitou G., t.3, 1354, 176). Item, est quicte de coutume de vendre et d'achater entre les quatre portes de Normendie, de pavage, poudrage,

barrage et de touz guest et villains services. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 83). ...toutes coutumes, travers, peages, passages, *barrages*, entrées, yssues et aides de villes, reves, traiotes et tous autres droiz et devoirs mis ou à mectre sus sur toutes denrées et marchandises (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 465).

- *Droit de barrage* : ...octroyons ausdiz esleu et eschevins faculté et puissance de lever et faire lever, ainsi qu'ilz ont fait par cy devant, le droit de *barrage* ou peage et l'appetissement du vin vendu à detail en ladicté ville et faulxbourgs. (Doc. Poitou G., t.11, 1472, 299).

- *Receveur des barrages* : ...Jehan le Navarrois, receveur des *barraiges* à Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 920).

REM. Cf. LA CURNE I, 411b. [R. M.]

BARRAQUIN, subst. masc. (barraquin)

[GD : *barraquin* ; FEW XXIII, 39b : o.i.]

"Bassin, récipient" : ...pour deux paelles blanches pesans 17 livres demie pour ladite cuisine, la livre au pris de six solz 8 deniers tournois, et pour la ferreure d'icelles 33 solz 4 deniers tournois, font pour tout ladicté somme de 7 frans demi ; audit Nicolas de Cirey, 37 frans, pour six *barrequins*, que grans que petiz, une grant poelle blainche, six autres petites, tout pour ladicté cuisine (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 484).

Rem. Doc.1494 (*barraquins*) ds GD I, 590b. [E. P.]

BARRE, subst. fém. (barre)

[T-L : *barre* ; GD : *bare/barre* ; GDC : *barre* ; AND : *barre* ; DÉCT : *barre* ; FEW I, 255a, 258b, 259b : **barra* ; TLF IV, 205b : *barre*]

A. - Au propre. "Longue pièce de bois ou de métal, à section ronde ou carrée"

1. "Pièce servant à fermer une porte" : Adont cilz qui la *bare* tient, De la porte, lors le refrume Et Melyador ens enfrume (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 113). Tost apres ouy *barres* tirer, clefs tourner, et le dit huisselet desverrouiller. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 147). Et ce fait, approuchèrent les gens dudit de Bernezay de ladicté place, et l'un d'iceulx avecques une petite serpe fist ung pertuys en la porte du boulevard, par lequel il fist cheoir la *barre* qui tenoit la porte dudit boulevard et, icelle ouverte, entrèrent dedans ledit boulevard. (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 4). ...les prisonniers entrèrent en une sale, laquelle estoit fermée de clefs et de *barres* par huys et par fenestres, tellement qu'ilz ne savoient comment en yssir. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 74). L'orientale porte du Temple, qui estoit de cuyvre où XX hommes avoient peine de clorre, fut fermée et les verroux et *barres* dont elle se clouoit furent mis selon la coutume en l'uisserie qui estoit fabriquée d'une seulle perre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 r°).

- En partic. "Pièce servant à fermer les portes d'un système de retenue d'eau" : ...et deux jours d'avoir dollé et mis à point, tant la desclinque de la *barre* du pont aux chaines [situé à l'intérieur de Harfleur], laquelle estoit rompue, et icelle avoir remise et assise en son lieu (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1475, 376). [Autres ex. p.373, 380]

- Au fig. *Barre de chasteté*. "Ceinture de chasteté (?)" : Soyés certain, et n'en debas, Femme perchee ["percée"] sous la *barre* De chasteté ou au plus bas Toudis coule, et mal on la barre. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 99).

2. "Pièce servant à consolider un assemblage, en partic., à renforcer le fond d'un tonneau" : Item, une table de XVJ piez de

long ou environ et de chesne, barrée de IIIJ *barres* de boys (Invent. N. Baye T., 1419, LII). ...ainsi comme ung moust qui boust en tonnel, et par faute d'event ront la *barre* et le bondel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6).

3. [Pièce servant dans différents corps de métier : charpenterie, menuiserie, charronnerie...] : ...à Jehan de Flandres, mareschal (...) pour avoir rembatues deux des charrioz de mondit seigneur, livré cent quarante neuf livres de cloux de bende pour iceulx charrioz, ralongies les bendes, grans *barres*, aixis, crampons, hurtoirs, croches de fer et aultres menues choses, par marchié fait avec lui, 26 frans 5 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 435). Item, quatre selhes à porter eae, chacune à deux *barres* de fer avec deux cassotz d'arin, 10 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 265). ...ledit receveur sera tenu de pourveoir audit maistre Jehan Brouart dudit martinet de Brucieu garny de meubles de molin, souffletz, tuyères de fornèses casses, cuilliers à faire le plomb, deux grosses *barres* de fer et trois trables espèces de fer, les formes et patrons pour faire ses affinaisons, de bois et de charbon à lui nécessaires pour faire lesdiz ouvrages au despens du Roy seulement (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 312). ...achapt de trois dousènes de riostres, à cause de fere les *barres* des chalis de l'ostel et palaix dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1457, 54). ...à l'environ de ladicté fontaine du Ponceau, en la rue Saint Denis, pour avoir scellé les *barres* de bois qui y ont esté mises, contenant 7 toises de tour sur 4 pieds de lé, valent 4 toises demye 6 pieds (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 188). Ung buffet de pin ouvré, avec deux serreures, et deux layetes sive tiradors. Item, ung banc tornis avec la *barre*. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 281).

4. [Cette pièce est souvent utilisée pour frapper] : Et, s'il [le bouc sauvage] tenoit un homme encontre un arbre ou encontre terre, il le tueroit ou romproit tout sanz ce qu'il ne li feroit ja playe, ne il n'a si fort homme ou monde, s'il fiert d'une grant *barre* de fer ou d'une coignée sus l'eschine d'un bouc, qu'il la li face point ployer ne baissier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 71). Si prent auctorité de vouloir gouverner et lui fait souffrir plusieurs paines et tourmens, car il n'est rien plus serf ne en plus grant servage come jeune home simple et debonnaire qui est en subjection et gouvernement de femme veufve, et mesmement quant elle est malle et diverse... Celui qui chiet en ce point n'a rien affere, sinon prier Dieu qu'il lui doint bonne pacience a endurer et souffrir tout, come ung veil ours enmusellé, qui n'a nulles dens, lié d'une grosse chaigne de fer, et est chevauché et chastié o une grosse *barre* de bois, et tout le retour qu'il en peut avoir est de crier : mais quant il crie, il a deux ou trois coups d'avantage. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410.). Et après ce icellui Bordier, embastonné d'une *barre* d'uyes et ledit François d'un grant bois de quoy on braye la fouace, et ung nommé Perrin Baillargeau, autrement appellé Terrin, d'une troinsaille, tous raliez ensemble, poursuivirent très fort ledit Barraut (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 208). Et si vecy *barres* de fer Pour ta charongne reschauffer, Cousteaulx, poignars, dagues, espees Et doloires bien asserees, Et si vecy chaines et cordes. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 222).

- [Peut désigner une arme en général, comme *baston*] : Encontré a I chevalier C'on nommoit monsieur Savare. De l'espée, non d'autre *bare*, Li donne si grant cop amont, Sus le hÿaume, qu'il le font Tout bas sus le col dou cheval (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 217).

- "Arme de trait (utilisée surtout dans les jeux et les tournois)" : Les uns saillent, les autres luttent, les autres gectent la

pierre ou la *barre* de fer ou la lance ou la darde. (ARRAS, c.1392-1393, 178). Ses gens dehors s'esbatoient ; Ça et la aucuns chantoient, Aultres lançoient la *barre* (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 71). ...tous les jours les jeunes jouvenceaux se esbatoient devant le roy de gecter la *barre* ou la pierre, de lutter, de saillir (Cleriadus Z., c.1440-1444, 25). ...grant de corps, fort et abille pour luictier, saillir, gecter *barre*, pierre (LA SALE, J.S., 1456, 244).

5. "Clôture, barrière" : Mais je loue moult que vous, seigneurs et gouverneurs des terres, soiez fors et bien garnis avec vos gens que vous avez avec vous, et devez fornir vos portes et vos forterescs, et vos *barres*, et deffendre devant toutes choses que vostre gent n'isse et ne coure a l'estormie pour vouloir chacier vos anemis (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 86). Entre lui et les annemis, Qui seur le plain s'estoient mis, N'avoit ne fossé, ne *barre*, Si que li sires de Lesparre S'avança et leur couri seure. (MACH., P. Alex., p.1369, 147). Le sergent de la ville de Beaune, en la manière que li Maires et li echevins l'ordonneront, garderont la fermeté des portes et des meurs, de tours et des *bares* (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1370, 239). Ces gens d'armes bretons et françois se boutèrent de grant vollenté ou gait, et gaaignèrent de venues la *bare* dou gait et le chevalier dou gait. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 20).

- "Droit de passage que le roi fait lever à l'entrée d'une ville sur les personnes, les animaux et les marchandises et qui est destiné essentiellement à l'entretien des chaussées et des fortifications de cette ville" (synon. *barrage*) : ...sur chacune queue de vin, tenant deux poinçons, qui entrera et sera mise en ladite ville (...) dix sols tournois, avec la *barre* qu'on a accoustumé de cueillir et lever en ladite ville (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1449, 70).

6. En partic. DR. "Barrière qui sépare l'assistance des juges, dans un tribunal" : ...ledit duc a ceans esté adjorné avec ses complices à certain jour, auquel n'ont point comparu ne ne comperent, combien qu'il ayent esté appellez à la *barre* et à la table de marbre (BAYE, I, 1400-1410, 319). ...uns Gascons y vient, qui d'une espée large Li donna ou hatriel un tel grant desquiraige, Que par dalès le *bare* quéy sans arestaige. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 559). A quoy fut dit par le roy qu'il le feroit de rechief appeller à la *barre* à huis ouvert (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 580).

- P. méton. "Cour, siège de justice, juridiction" : ...des causes de ses subgiz de sadite baronnie, pendantes et introduictes ausdits seige et *barre* de Rennes (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 147). De vous, lieutenans de grans *barres* Et messeigneurs les allouez, Je me taictz, car vos faictz sont garres Des [I. Dés] ce qu'aucun vous a louez Par grans dons ; mais tres mal ouez Les povres, qui n'ont d'argent source. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 63).

. *Estre sous la/les barre(s)* de tel lieu. "Relever de la juridiction de" : Savoir est que les mineurs de la conté de Nantes seront tenez cheoisir homme [pour curateur] qui soit subgit à la juridiction de Nantes, et les mineurs de la court de Rennes, soubz la *barre* de Rennes, et ceulx de Broerech soubz les demaines et juridiction de Broerech, et ceulx qui sont soubz les *barres* de Cornouaille de ceulx de celle juridiction (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1403, 367).

B. - P. anal. "Trait qui imite une barre, bande, objet qui ressemble à une barre"

1. JEUX "Jeu de course où les joueurs divisés en deux camps, marqués l'un et l'autre par une barre tracée au sol, s'engagent à la poursuite l'un de l'autre"

- *Jeu de barres* : ...de cheus de Paris sont souvent reboutés Tout jusques à Monmartre, à Le Capelle après ; Et aussi bien

souvent de cheus de l'autre lés Furent cheus de Paris cachiés jusqu'à fossés. Che sambloit jeus de *bares*, quant il est ordenés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 523). Pour ung dyamant que mondit seigneur a donné au pris d'un geu de *bares* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 389). ...ilz ont mené et ramené mondit seigneur souventes fois par eue dudit Saint Omer a Arques et aussi aux jeux de *barres* qui ont esté au dehors de ladite ville. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 456).

Rem. Cf. J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de Fr. du XIIIe au déb. du XVIe s.*, 1990, 65-68.

- *Jouer/courir aux barres* : Jehannin Poquet, povre enfant, lequell le Roy envoya querre pour jouer aux *barres* devant lui avec les autres enfanz de son hostel (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 113). La huictiesme joye de mariage si est quant celui qui est marié a tant fait qu'il est entré en la nasse, ou il est soulacié et y a prins touz plaisirs et deliz par deux ou trois ou quatre ans ou plus ou moins, et a commencé ja a reffredir sa jeunesse et vieult entendre a une autre besongne, quar l'en ne pourroit pas tousjours jouer aux *barres* et ne pourroit l'en pas bien courre et corner ensemble. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 66). Et furent un venredi sus les camps tous rengiés et ordonnés en bataille, casque partie sus son lés, mais point n'aprochierent de si priés que il peussent veoir l'un l'autre, se ce ne furent auqun jone cevalier et esquier qui chevaucierent à la descouverte en caçant l'un l'autre ensi que on jue as *barres*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 334). Si firent le commandement du roy et gecterent la pierre, saillirent, coururent aux *barres* et le firent bien (Cleriadus Z., c.1440-1444, 158). ...et puis les jeunes hommes (...) couroient, tous nudz, les ungs contre les aultres, ainsi comme l'en joue aux *barres* (LA SALE, Sale D., 1451, 172). A jeux honnestes tu te peulz deslasser : Luter, saillir, sans braz ne pieds casser, Courir aux *barres* pour plus force amaser. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 88). Il jouoit aux *barres* à la façon de Picardie, et escouoit les aultres par terre et loing de luy (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 217).

- *Prendre qqn à ses barres*. "Faire tomber dans un piège (par allusion au jeu de barres)" : Riens ne dure, beaulté ne force, Quant Viellesse crie : "Tuez le !" car tout fault en homme fors ce Qui est oeuvre perpetuelle. Il fault faillir, par piet ou elle, Contre n'y vault mettre ses barres : Le plus fort est prins a ses *barres*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 157). [Un mari qui a réussi à enfermer l'amant de sa femme dans une huche] assembla ses gens et (...) leur compta (...) comment il avoit prins le galant a ses *barres*. (C.N.N., c.1456-1467, 382).

2. HÉRALD. "Bande qui sépare l'écu en descendant obliquement de droite à gauche" : ...d'argent portoit ung escut a I *baire* de guelez et III lyons d'or (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 10). ...un escu d'argent à une *barre* de gueules, six materaz de sable, et les bastons des diz materaz de synople (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 141). Le quint estoit Tycon de la Montaigne, qui portoit un escu noir a une blanche *barre*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 49). De rechief donne a Perrenet, J'entens le bastart de la Barre, Pource qu'il est beau filz et net, En son escu, en lieu de *barre*, Trois dez plombez de bonne quarre Et ung beau joly jeu de cartes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 93).

3. P. ext. "Bande transversale tracée sur qqc." : ...si ont la trouvé une moult belle beste qui estoit bien aussi grande comme ung toriaux, et avoit le col soutil ainsi comme ung dragon, et avoit le chief petit et fait ainsi come ung serf, et avoit deux cornes en la teste plus blanches que neges a *barres* de fin or (Chev. papegau H., c.1400-1500, 64). Item, ung viel drap de soye fait à *barres* de

diverses couleurs (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Ung licit aslimé de Lunel, du moïen lé, avec une couverte à *barres* noires et blanches de pou de valeur (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 370).

- "Trait (marqué ou gravé sur un tonneau, avec valeur d'estampille)" (A. Henry, *Langage oenol. en langue d'oïl* II, 1996, 209) : Item est ordenet que nuls ne puist mettre vins françois ne autres vins en autres vaissiaux que dou país dont li vins seroit, ne faire rembarer ne mettre autres *barres* pour descounoistre les vaissiaux en coy il seroient. (Bans police H., 1379-1388, 36).

4. "Défaut apparent dans un tissu" : Que lesdis Jurez puissent arrester tous les draps que l'on exposera et mettra en vente, tant en halle que en hostel, ou l'en trouvera *barres* ou bridures ou gratisses (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 79). ...et s'il y a *barres* ou autre deffault, ilz (les draps) seront refusez à seeller, et nous sera payé pour la premiere *barre* de chacun drap cinq solz tournois d'amende (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 31).

5. "Plant de vigne"

Rem. Doc.1465 (La Rochelle) ds GD I, 590b. Ou est-ce un autre mot comme semble le penser GD (qui enregistre deux entrées *bare* et *barre*) ?

6. "Mâchoire (du sanglier)" : Ilz ont quatre danz, deux en la *barre* dessus et deux en la *barre* dessoubz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 90).

C. - Au fig.

1. "Obstacle, empêchement, délai apporté à qqc." : Quei vous ferroy je longe *barre* Pur alonger plus la matiere ? (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 65).

- *Estre à la fin de sa barre*. "Avoir vaincu tous les obstacles" : Laissez faire, laissez les Croys. Par Dieu ne sont pas encore à la fin de leur *barre* ; ils courront encore un temps ; mais, s'ils estoient aussi haulx que la lune, peut-estre qu'ils ne sauroient voir encore la fin du malheur qui les attend. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 168).

- *Mettre barres(s) à qqn/qqc*. "Faire obstacle à." : ...ja est plus avancie en ce pou de temps qu'elle y a demouré que toy qui y es des ton enfance. Pour quoy puet ce estre, quelque cause y a ? Mais je y mettray *barres* se je puis et la desavanceray (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 136). Pareillement aussi les autres, doubtans que affaire ne leur en advenist, envoyèrent devers le roy pour mettre *barre* aux complaignans et rompre leur fait par les prévenir. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 106).

- *Mettre barre et traverse que*. "Empêcher par tous les moyens que" : Et délibéra d'envoyer mesme en Angleterre, non pas que je die que ce il fit à intention de faire alliance contre le roy avecques les Anglois, mais au moins pour mettre *barre* et traverse que les Anglois ne servissent le roy pour le desfaire (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 7).

2. DR. "Argument de droit invoqué pour entraver, retarder le jugement d'une affaire" : Et renuncierent en ce fait, par leurs diz seremens et foy, a toute exception de deception d'oultre la moitié du juste pris ou d'aucune chose, a touz engins, *barres*, fraudes, forces, erreurs, lesions, circonventions et decevances (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1337, 75). Et renonceons en ycest fait pour nostre jadis sairement à toutes exceptions, *barres*, deffensions et allégations, tant de droit comme de fait (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1341, 231). Renuçans en ce fait yceulz Jaques et Adam, par leur dicte foy et par leurs diz seremens, a l'exception de la dicte somme de florins et d'argent non avoir eue et non receue, comme dit est, a tous privileges, graces, respis, lettres d'estat, dilacions, dispensacions, absolucions, fraudes, *barres*, malices, erreurs,

cauteles, allegacions, cavillacions et decevances... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 391). [Nombreux ex. passim] ...messire Alixendre ne sera pas receu [à] prouver sa *barre* proposée après la publicacion des tesmoins traiz sur le principal, mais que par lettres ou par congnoissance de partie. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 135).

3. "Ce qui soutient qqc., pilier de qqc." (Éd.) : Et en ces IIII especes mathesis, c'est a dire la science doctrinel, est toute comprise et, ausi comme de quatre *barres* et termes de philosophie, comprennent la perfection de toute mondaine sapience. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 161).

4. [D'un animal] *Partir de barres*. "Partir soudainement et très vite (?)" : Maiz il [le chasseur] est en si fort país Qu'il couvient qu'a pié se soit mis, Et, quant le cenglier le choisi, Tellement de *barres* parti Qu'il n'est homs s'il voit tel depart, Que il ne vousist estre autre part. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 421). [P. C.]

BARREAU, subst. masc. (barreau)

[T-L : *barrel* ; GDC : *barrel* ; FEW I, 256a : **barra* ; TLF IV, 207a : *barreau*]

A. - "Petite barre, tige" : ...une sainture à usa[ge] de femme, assise sur un tissu asuré, et au lonc une grene de vermeil garnie et ferrée d'argent, boucle et mordant, avecques boillons et *barreaux* d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35). Monstres ça, un rivet cy fault Et une piece par cy hault, En cestuy cy fault ung quarreau, Et cy endroit [fault] ung *barreau* [Rem. de l'éd. : "Terme de cordonnerie"]. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30). ...mais l'oppinion dudit bastard et de Harmes estoit qu'il failloit avoir des lymes sourdes pour lymen cinq ou six *barreaux* du treilliz de fer d'une fenestre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 168).

B. - En partic. "Barre de petite dimension servant de fermeture, de support" : ...à la requeste de Loys Bernier, maçon, demourant à Pentin, pour ce qu'il disoit qu'il lui avoit emblé les ostils de carriere qui s'ensuient, c'est assavoir : un *barreau*, un mail, trois coings, un pic, tous de fer, qui bien valoit V fr. ou environ. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 239).

- *Barreau de fer*. "Barre de fer" : ...ung *barrel* de fer pour seller la rescouce de l'oratore. (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 224). ...et semble que soit ung *barreau* de fer ainssy frist, qu'il n'est possible a quelconques soit homme humain de le approuchier pour ces estinchelles des pierres ardans (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 142). *Barreaux* de fer flambans et alumans (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

. [Comme arme] : Et entrèrent en leurs vaissiaux. Et jà les avoient il pourvus telement et si grossement de toute artillerie que merveilles seroit à penser, et ossi de gros *barriaus* de fer forgiés et fais tous faitis pour lancier et pour effondrer nefes. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 90). ...li Espagnol (...) se pourveirent moult grandement de tout che qui necessaire estoit pour li desfendre de chanons, de *barriaus* de fier aguissiés, d'ars, d'arbalrestes et d'arbalestriers (FROISS., Chron. D., p.1400, 880). [Dans une bataille navale] Et fu la nef dou prince tellement fourmenee de grans *barriaus* de fier aguissiés que li Espagnol lançoient contre les assielles, que elle fu petruisse en trois ou en quatre lieux et rendoit grande aige (FROISS., Chron. D., p.1400, 887). [R. M.]

BARRELER, verbe (barreler)

[GD : *barreler* ; FEW I, 256a : **barra*]

"Munir d'une barre, de barres"

Rem. Ex. d'afr. et doc.1471-1472 ds GD I, 584a (*barlee, barrelé*). [R. M.]

BARREMENT, subst. masc. (barrement)

[GD : *barement* ; GDC : *barrement* ; FEW I, 257b : **barra* ; TLF IV, 207b : *barrement*]

"Fait de barrer (une rue) pour en bloquer le passage" : [Les gens du dauphin] lui conseillèrent que jamais n'y allast, car se doutoient de male mesure et de péril de mort en soy y trouver, et joignans le trablement de terre et le frapper du saint avecques cestui *barrement* des rues de fort gros marrien, boutèrent telle peur en la teste du dauphin que tout le monde de là en avant ne l'y eust sçu mener. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 408). [P. C.]

BARRER, verbe (barrer)

[T-L : *barrer* ; GD : *barer* ; GDC : *barrer* ; AND : *barrer*² ; DÉCT : *barrer* ; FEW I, 257a, 259a : **barra* ; TLF IV, 208a : *barrer*]

A. - "Consolider (à l'aide d'un ruban), attacher" : A Tumas Le Roy, essopier, pour 14 onces de fille mis et employé à tendre et garnir ladictie chambre, chacune once 12 deniers, sont 14 solz ; à lui, pour 124 aulnes et demie de large ruban pour *barrer* et tendre ladictie chambre, l'aulne 4 deniers parisis, sont 41 solz 4 deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 431).

- "Orner d'une barre" : Et le velours sur grison ou moreau Bendé, *barré*, partout enharnaché (LA VIGNE, V.N., p.1495, 160).

- Part. passé en empl. adj. [D'un tissu] "Rayé" : ...dix huit paulmes de satin *barré*, de diverses couleurs, qu'il a retenu, à faire pourpoints (Comptes roi René A., t.2, 1478, 77). ...pourpoints *barré* de blanc et de rouge (Comptes roi René A., t.2, 1478, 79).

B. - "Attacher, clouer" : Ce larron tantost me prenéz, Contre la croix soit cy *barréz* Et cy estroitement serréz Car il congnoisse sa folie, Puis le levéz a la polie Pour le faire mourir au vent. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 210).

C. - "Pourvoir d'une barre transversale" : Item, une table de XVII piez de long ou environ et de chesne, *barrée* de IIIJ barres de boys (Invent. N. Baye T., 1419, LIV). Item, deux vieilz treteaux haults *barrez*, rappareillez (Invent. N. Baye T., 1419, LIV).

- [D'une barrique, d'un tonneau] *Barré*. "Dont le fond est consolidé par une ou plusieurs barres de bois" : ...vendicion d'une douzaine de pipes de chargement, cuvertes, *barrees* et estanches, et d'un tonneau rapet (Doc. 1411. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

D. - [Idée de fermeture, de barrage]

1. "Fermer (un passage) au moyen d'une barre" : Est doncques le chemin *barré* ? Dy, coquibus ! Es tu bien saige ? Ne voy tu pas que de passaige Va toujours tant com terre dure ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 60).

- "Fermer (avec des barres), barricader (un lieu)" : Fault tout *barrer* comment qu'il soit, Affin que se Jhesus venoit Pour emmener l'humain linage, Que lui monstriesme visage D'estre corageux et hardis. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240). Ce soir, il ordonna ses escoutes et son guet et fit *barrer* son logeiz (...) Et là [au second logeiz] pareillement fut ordonné comme devant de l'asseurement de la compaignie et du logeiz, du guet et des escoutes, des barrières et de tout ce qui appartenoit au cas. (BUEIL, II, 1461-1466, 86).

2. "Fermer (une porte ou une fenêtre) à l'aide d'une barre intérieure" : Car encores li Englès et les Englesses, de qui li hostel estoient, clooient et *baroient* leurs huis et leurs fenestres au devant

des Haynuiers, et ne les laissoient ens rentrer. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 46). Il vit, ce disoit il, apparoir, presentement et visiblement, devant son lit une serpente (...). Et ne scot oncques par ou elle entra, et estoient tous les huiz fermez et *barrez*. (ARRAS, c.1392-1393, 308). Or comsiderés la grande mauvesté des Englois chiés qui li seigneur de Hainnau estoient logiet, car il lor fremoient et *barroient* les huis et les portes au devant, ne point ne les voloient laisser entrer dedens lors maisons. (FROISS., Chron. D., p.1400, 117). Et entrerent tout chil qui entrer vorrent adont, et chil qui ordonné estoient de aler pour prendre la sasine dou chastiel. Sitos que il furent tout entré dedens, mesires Ainmeris fist reclore et *barer* le guicet ; de quoi mesires Oudars de Renti li dit : "Pourquoi serés vous le guichet ? Il apertient que il soit ouvers..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 867). Les portes ont moult bien *barrees* Et bien closes et bien serrees (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 152). ...pour avoir fait en la chambre de madame de Bequigny six grandes fenestres à moyen, rebottées d'une part et d'autre, bien jointes et reliées, et une petite fenestre à armoires, une autre petite fenestre en la petite Tournelle, un huys en la petite chambre, reilliées, *barrées* et bien ordonnées de tous points (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 614).

3. Empl. pronom. *Se barrer*. "Se barricader, s'enfermer en sécurité" : Et (...) ilz marcherent oultre et allerent logier au Bourg-Neuf, ainsi que conseillié avoit esté. Et, quant ilz furent là, ilz visiterent le logeiz et se *barrerent* et fortiffierent contre ceulx du siège, neantmoins qu'il y avoit une rivière entre eulx et leurs ennemyz. (BUEIL, I, 1461-1466, 194). ...et en peu de heure il eust fortifié son logeiz tellement qu'il fut en seurté (...) Ainsi passa celle nuit le conte de Parvanchières, et le lendemain il fut tellement cloz et *barré* qu'il n'eust plus besoing, fors d'escoutes aux champs et grotz guet en son logeiz (BUEIL, I, 1461-1466, 195).

4. Loc. fig. *Ne pas bien barrer sa bouche*. "Ne pas savoir tenir sa langue" : Mais einsois que li rois de pris Partist de court, com bien apris, à nostre Saint Pere parla D'une autre besongne, car là Estoit le seigneur de Lesparre, Qui sa bouche pas bien ne *barre*, Car s'il l'eust très bien *barrée* Et de sylence seellée, Il n'eüst pas dit les paroles Qu'on tint pour nices et pour foles (MACH., P. Alex., p.1369, 224). [R. M.]

BARRET, subst. masc. (barret)

[GD : *barret* ; *FEW I, 256a : **barra*]

"Barrière"

Rem. Doc.1497 (*barret*) ds GD I, 584b. [R. M.]

BARRETTE, subst. fém. (barrette¹)

[GD : *barrete*¹ ; GDC : *barrette*¹ ; AND : *barrette*¹ ; FEW I, 256a : **barra* ; TLF IV, 210a : *barrette*¹]

"Petite barre (en partic. en matière précieuse)" : Item, à Thory en Beausse, il print et embla VIIJ pieces et deux frans en autre monnoye. (...) Item, à Chastres soubz Montlehery, trois *barrettes* et un franc en menue monnoye à marchans qui dormoient. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). Item, à Conflans Sainte-Honorine, il print et embla une cueiller d'argent et une *barrette* qui estoit au prier dudit lieu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 30).

REM. Ou s'agit-il du couvrechef, le voleur dont il est question recherchant monnaie et vêtements ? Doc. 1412-1414 ds GDC VIII, 296a (barre de bois). [R. M.]

BARRETTE, subst. fém. (barrette²)

[GDC : *barrette*² ; FEW I, 376a : *birrus* ; TLF IV, 210b : *barrette*²]

COST. "Petit bonnet plat, à trois ou quatre faces carrées, qui peut se replier" : Item pour une *barrete* vermeille tainte en graine, II frans. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 124). En la quelle rencontre, le dit Empereur osta sa *barrete* et son chaperon, et aussi le Roy (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1378, 217). ...[il] est vestu d'une robe de gris camelin, manteau sangle de mesmes (...), et un chapperon et chaues de pers, le chapperon noëllé soubz la gorge, et une *barrete* rouge. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). Et semblablement, en icellui temps mesmes (...) avoir prins de nuit, oudit hostel, les patenostres de la dame d'icellui hostel, avec une *barrete* à usaige d'omme, par lui venduz, en icelle ville de Troyes, la somme de IIIJ s. par. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 220). Quant vint à l'aprouchier, l'Empereur osta sa *berrette* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 100). Car, tout premier, son chief estoit moult plain de gros et noirs cheveulx merlez de blans, recroquilliez jusques aux espaulles, qui vrayement n'estoient pas trop pingniez, couvers d'une vielle *barrette* d'un viel drap de laynne bleu obscur, moult pellé (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). Pour la façon d'une *barrette* de drap de veloux noir (Comptes Lille L., t.1, 1454-1455, 448). ...quatre paiges et son palefrenier vestus de paletos de velours noir chargez d'orfavrie blanche et *barettes* de sattin vert rebrachées de velours noir à grandes chiffres d'or devant et derrière (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 123). ...le nain estoit vestu d'une longue robe, la moictié de drap damas blanc, et l'aultre moictié de satin figuré cramaisy, et avoit une *barrette* en sa teste (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 127). Le chevalier estoit vestu d'une longue robe de velours tanné, fourrée d'ermine, à ung grant collet renversé, et la robe fendue de costé, et les manches fendues par telle façon, que, quant il se dressa en sa littiere, l'on veoit partie de son harnois. Il avoit une *barrette* de velours noir en sa teste et tenoit toute maniere de chevalier ancien, foulé et debilité des armes porter. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 128). Ledict roy avoit une *barrette* de velours noir sur sa teste, et y avoit une grant fleur de liz de pierrerie. (COMM., II, 1489-1491, 64). Comme il approcha de la barrière quatre ou cinq piedz près, il osta sa *barrette* et se agenouilla comme à demy pied de terre. (COMM., II, 1489-1491, 64). ...peruque singuliere, De beau drap d'or la gorriere *barrette* Ou de velours, puis la bague tres chiere Et le plumart de faisau ou d'aigrette. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215).

Rem. Cf. GAY I, 120b-121a, s.v. *barette*. [R. M.]

BARREUR, subst. masc. (barreur)

[FEW I, 257b : **barra*]

"Sorte de tarière dont se servent les tonneliers" : Et seront tenus aussy de faire un *barreur* à usaige de tonnelier, auquel *barreur* ait deux bosses en façon de molures dont la première soit à demy-pied près du manche et l'autre à un pied et demy près de la moiche (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 351).

REM. Cf. GD I, 590c, s.v. *barrois*.

V. aussi *barroir*, *barrois* [P. C.]

BARRI, subst. masc. (barri)

[GD : *bari/bareis*¹ ; FEW I, 256b : **barra*]

Région. (Sud) "Rempart" : Pour ce que ladite Ville [Villefranche-de-Rouergue] et les *barriz* d'icelle ont besoing de reparation et fortification (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1371, 396). ...achapt fait de Estienne Cariol, lombart, de cent esmines de chaux

convertie aux enduis de la muraille que est dure depuis la font jusques au sause, et aussi au portal et à la muraille, près le pont neuf, devers la cousine et à l'accomplissement du *barri* vieulx dudit lieu de Gardane (Comptes roi René A., t.1, 1459, 79). ...les cens des hostelz appuiez sur les *barris*, les bans et accises, le sexterage et autres que a tenu et tient de present Tanneguy de Cabannes ; le revenu, proufit et emolument du grenier à sel dudit lieu de Tarascon (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 14). [P. C.]

BARRIER, subst. masc. (barrier)

[T-L : *barrier* ; GD : *barier*¹ ; GDC : *barrier*¹ ; FEW I, 256b : **barra*]

"Péager, celui qui ramasse le droit de barrage" : [Le roi exempte les religieux d'une abbaye de Rouen de l'impôt sur les denrées transportées et de l'obligation de prendre auprès des autorités un certificat contenant un état de ces denrées] ...mais tant seulement de dire aux *Barriers*, qui pour et ou nom de Nous, sont establis et commis aux portes et passages de la dicte Ville, pour recouvrer les mereaux de ceulx qui passent, et recevoir aucuns droits qui deuz Nous sont, en faisant foy par eulx, leurs gens, serviteurs ou familiers, en la main des diz *Barriers* (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1369, 216).

REM. Ex. de 1393 (Rouen, *nous devons (...) a chascun barrier un pot de vin et deux pains*), 1406 (*quant icelles barrieres de la ville furent ouvertes, le suppliant ala querir ses buefs (...) auquel le barrier ou portier dist que il estoit matin levé*) ds GD I, 586a et doc. 1420 (Lyon, *les barriers ne leveront riens de la barre, demain foyre Saint Estienne*) ds GDC VIII, 296b. [P. C.]

BARRIERE, subst. fém. (barrière)

[T-L : *barriere* ; AND : *barrer*¹ ; FEW I, 256a : **barra* ; TLF IV, 213a : *barrière*]

A. - "Assemblage de barres de bois ou de métal servant à enclore un espace ou à fermer un passage" : ...pour avoir despavé les trous à mettre les *barrières* et pieux de bois qui ont esté mises sur ledit pont affin que le charroy ne passast par dessus icelluy, et repavé à l'environ d'iceux, avalués à une toise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 281). Et en eulx retournant, les Bretons qui estoient assemblez de soixante à quatre vins, qui estoient gens de plat pays, les rencontrèrent et les assaillirent environ jour couchié, et pour les enclourre fermerent les chemins de *barrieres* de grans perches (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 384). A Jehan Touchart, charpentier, ledit jour, huit solz quatre deniers tournoys, à luy ordonnéz pour l'ovraige de bois, et sa peine d'avoir fait une *barrière* dedans le refretouer de Saint-Maurice (Comptes roi René A., t.1, 1451, 1). ...lesdiz Bourguignons, cuidans prendre à despourveu les habitans de ladite ville et mesmement ceulx qui gardoient ladite porte de Saint-Denis, vindrent à grande fureur, grosse compaignie et armée, passer jusques à Saint-Ladre et plus avant, cuidans gagner les *barrieres* qui aux faulxbours de ladite ville devant ladite porte Saint-Denis avoient esté faites, et venir jusques à ladite porte et dedens ladite ville (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 58).

- "Barricade" : Et, ainsi qu'il arriva au logeis du cappitaine, il le vit avecques ses gens d'armes en une rue du logeiz et tous ses gens armés, à cheval, la lance sur la cuisse, et devant eulx une grant *barrière* bien espesse faite de charrettes liées les unes aux aultres. (BUEIL, II, 1461-1466, 247). La desconfiture de ce cappitaine fut en partie pour la barrière qu'il avoit faite devant luy ; car gens de cheval ne doivent mettre ne *barrière*, ne fossez, ne nulle fortification devant eulx, pour ce que la fureur des chevaulx romp les gens et se

font faire place ; et, pour ce, ne doivent querir que le large. (BUEIL, II, 1461-1466, 249).

B. - En partic.

1. "Première enceinte de défense d'une ville, d'une forteresse, d'un château... (elle protège les portes) ; p. méton. l'espace qui sépare cette enceinte des portes ou bien les portes elles-mêmes" : Si vinrent li coureur d'Engleterre courir jusques as *barrières* de Saint Quentin, et escarmucier à chiaus qui là se tenoient. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 169). Messires Jehans de Viane fist ouvrir le porte toute arriere, et se fist enclorre dehors avoecques les six bourgeois, entre le porte et les *barrières*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 59). ...il y ot environ LX. compagnons très bien armez et bien montez, qui s'ordonnerent au partir et yssir de la ville, pour chevalchier vers Montferrant et faire aux *barrières* aulcune escharmuche, et puis s'en retourneroient arriere. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 221). Et aussi a esté present à assaillir et prendre le chastel de Moustiers, où il y ot deux hommes dudit chastel qui furent tuez par ceulx de Ventadour, l'un de trait et l'autre à la *barriere*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 19). Et envoya commencer l'escarmouche devant la *barriere*, et y ot foison de mors et de navrez d'une partie et d'autre, et firent reculer les Sarrasins par force, et y ot moult d'occiz et de mehaigniez. (ARRAS, c.1392-1393, 96). L'ystoire dit que le lendemain, au point du jour, ot le roy ses gens tous prests, et yssy de la cité a bien mil hommes d'armes, et bien mille, que brigans, que arbalestriers, qui le actendoient en embusche aux deux costez de la *barriere* pour lui recueillir, se il estoit trop empressé de Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 105). Lors ot ly soudans conseil de faire assaillir la ville. Lors fait sonner ses trompettes quant le soleil fu levé, et fait ordonner ses batailles et ses arbalestriers, et ses pavisiers, et s'en viennent aux fossés et aux *barrières*. (ARRAS, c.1392-1393, 110). ...et ceulx de la ville avalerent le pont et ouvriront portes et *barrières* (ARRAS, c.1392-1393, 180). ...il vinrent devant Oizi en Cambresis et descendirent li auqun a la *barriere* et la ot grande escarmuce (FROISS., Chron. D., p.1400, 315). Adont fu la *barriere* ouverte, et passerent outre li .VI. bourgeois (FROISS., Chron. D., p.1400, 846). Qui veïst la gens arriver De toutes pars et estriver A entrer ens par la *barriere*, Membrer vous peust de la maniere (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 76). ...ledit duc de Bourgoingne (...) vint, le X^e jour de ce mois, après disner, sur ledit pont, où devoit estre faite ladicte convencion, et, environ V heures après midy, entra dedens la *barriere*, où ledit Dauphin et ses gens estoient retrais (FAUQ., I, 1417-1420, 317). ...le sire de Moulins y fut prins devant la *barriere*. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 390). Contre grans roys me suis bien anymee [moi, Fortune] Le temps qui est passé ça en arriere : Priame occis et toute son armee, Ne lui valut tour, donjon ne *barriere*. Et Hannibal demoura il derriere ? En Cartage par Mort le feiz actaindre, Et Scypion l'Affrequain feiz estaindre. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64). Et, ainsi qu'il faisoit ses ordonnances, le jour s'apparust. Si ordonna ses coureurs et leur enchargea aler jusques à la *barriere* d'Escallon et rebourser le chemin droit à l'abreuvoir pour prendre chevaux et gens et tout ce que possible leur seroit. (BUEIL, II, 1461-1466, 16). Et fut dit qu'ilz [chevaux, harnois et autres biens] seroient renduz à ceulx qui les avoient perduz, puisqu'ilz avoient esté rescoux avant que entrer en chastel, ne en ville, ne en lieu fort du party contraire ; et, tant qu'ilz estoient sur les champs, qu'ilz n'estoient point acqiz aux ennemiz qui ne les avoient point en possession en leurs *barrières* ne forteresses. Et bien y parust ; car ilz furent rescoux aux champs, comme vous avez oy. Mais, s'ilz eussent entré seulement en une

barriere et feussent ressailliz aux champs, ilz leur eussent esté acqiz. (BUEIL, II, 1461-1466, 214). Faictes bien tost ouvrir la porte, ou, par la Vierge Marie, je vous feray pendre à ceste *barriere*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

- *Barriere de la ville/de la forteresse/des portes* : ...trois varlès et autres leurs complices qui estoient de la compagnie d'iceulz ennemis, estoient venuz ès *barrieres* de la dicte ville, et avoient blecié et navré d'une espée le compaignon portier du dit exposant (Doc. Poitou G., t.5, 1382, 191). ...ung basteleur qui estoit venu au dedans de la *barriere* de la dicte forteresse, lequel faisoit agenouillier les bonnes gens devant lui et leur preschoit plusieurs gabuseries et museries (Doc. Poitou G., t.9, 1448, 99). ...reedifier les fossez, bouleverser et *barrieres* des portes, en faire murer d'aucunes (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 274).

2. "Clôture d'un emplacement militaire" : Si leur fu ouverte la baille de la bastide, et les *barrières* ossi, et arrestèrent là, et ne peurent venir à la porte. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 262). La presse fu si grant, et les payens furent fors, qui rebouterent le roy et ses gens jusque dedens leur *barriere*. Lors commencent les Cipriens qui gardoient le pas, a traire et a lancier de grant maniere, et la ot mort et occiz grant foison de Sarrasins. Mais ilz estoient si fors que ilz rebouterent les crestiens en leurs *barrieres*. (ARRAS, c.1392-1393, 106). Et incontinant qu'il fut en son camp, son logis fut fossoyé, *barrieres* faictes bonnes et fortes, bien garnies d'artilleries grosses et menues. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304).

- Les *barrières* (mobiles) distinguées des *palis* (fixes ?) : Si vinrent aucun de ces Bretons des gens le connestable jusques as *barrières* de leurs palis pour veoir quelz gens c'estoient. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 111).

3. "Palissade qui coupe en deux l'espace d'un tournoi, d'une joute ; d'où, p. méton, la joute elle-même" : En batailles et en *barrieres* Les sons des trompes si enflament Les combatans (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 117). ...quant vous serez grant et que suivrés les tres nobles faiz d'armes, comme les hommes de bien font qui sont es batailles par mer, par terre, corps a corps, ou en compagnies, en rencontres, en mynnes, en saillies, en eschielles, en *barrieres*, en escarmuches ou autrement, vous n'obliez pas ceste tres sainte beneïçon (LA SALE, J.S., 1456, 41). [R. M.]

BARRIETTE, subst. (barriette)

[FEW, Ø lat. *barritus*]

ANTIQ. "Signal du combat donné par un cor" : Le cri qu'on appelle *barriette*, c'est a dire le son du cor d'iviere, ne doit mie estre fait jusques atant que les .ii. ostz des parties adverses se joignent ensemble ["barriette... iviere" trad. lat. *barritus*] (VEGECE, 1380, III.18). [F. D.]

BARRIQUE, subst. fém. (barrique)

[GDC : *barrique* ; AND : *barrique* ; FEW XXII-2, 115b : o.i. ; TLF IV, 214a : *barrique*]

"Gros tonneau" : ...Jehan Gaseau se transporta en l'ostel dudit suppliant et demanda une *barrique* en quoy avoit eu paravant du vin, qu'il avoit jà pieça vendu audit suppliant. (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 89).

Rem. Doc.1455 ds GAY I, 369, s.v. *chèvre* (TLF). [E. P.]

BARROI, subst. masc. (barroi)

[*FEW I, 256b : **barra* (?) (?)]

"?" : ...ledit Claude estoit au lieu de Houdemont ou l'en faisoit une confrairie, et après le disner, en baillant lez gans au *barroy* en tirant lez ungs contre lez autres, vint a Robert (...) au quel furent

donnez lesdits gans, et voulut tirer contre lui ; lors lui fut dit par aucuns des assistans que ce n'estoit point affaire a lui de tirer et qu'il estoit marié, lequel respondit que non. (Lettres rémission René II P.D.H., 1492, 228).

Rem. Est-ce *barri* ? [R. M.]

BARROIEMENT, subst. masc. (barroiment)

[GD : *baroiement* ; *FEW I, 257b : **barra*]

"Réplique faite aux raisons des adversaires"

REM. JEAN BOUTILLIER *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *apres tous barroyemens d'exceptions perimaux on doit dire...*) ds GD I, 588c.

V. aussi *barroyer* v. Lexiques [P. C.]

BARROIER, subst. masc. (barroier)

[*FEW I, 256a : **barra*]

"Petite barre" : ...une sainture d'argent doré, pour mectre sur harnois de joustes, à XXIII *barroyers* pendans (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 132). [R. M.]

BARROIR, subst. masc. (barroir)

[FEW I, 257b : **barra*]

"Sorte de tarière dont se servent les tonneliers" : ...1 jointeur, 4 *barreours*, que grans que petiz ; 1 fer de jointeur. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 14). ...1 van, 1 courboille, 1 broicheour, 1 *barreour*, une chemise (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 12).

V. aussi *barreur*, *barrois* [P. C.]

BARROIS, subst. masc. (barrois)

[GD : *barrois* ; FEW I, 257b : **barra*]

"Sorte de tarière dont se servent les tonneliers"

REM. Doc. 1365 (*quoddam foretum : gallice barrois*) ds GD I, 590c.

V. aussi *barreur*, *barroir* [P. C.]

BARROISE, subst. fém. (barroise)

[*FEW I, 256b ou 257b : **barra*]

"Femme facile" (d'apr. DU CANGE, qui glose : *pro lena, meretrix*)

REM. Doc. 1407 (*Jehannin de Lamote dist à icelle Maroie, ...quelle Barroise est ce cy, n'aurons nous jamais paix à une telle Barroise ?*) ds DU CANGE I, 590b, s.v. *barrium*. [P. C.]

BARROYER, verbe (barroyer)

[T-L : *barroier*¹ ; GD : *baroier*¹ ; FEW I, 257b : **barra*]

Empl. intrans. DR. "Répliquer aux raisons de la partie adverse, débattre, contester" : ...et doit l'advocat *barroier* et proposer excepcions peremptoires s'aucunes en a à la deffence de sa cause (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 434). [E. P.]

BARRURE, subst. fém. (barrure)

[GD : *bareure* ; AND : *barure* ; FEW I, 257b : **barra*]

"Ce qui sert à barrer, barrière"

Rem. Cf. ; AND : *barure*. [R. M.]

BARRUYER, subst. masc. (barruyer)

[*FEW I, 374a-b : **birotium*]

"Tombereau"

REM. Doc. 1418 (*icellui Siretier acheta de Pierre de la Chaulme un Barruyer le pris et somme de quatre escus d'or*) ds DU CANGE I, 590b, s.v. *barrotium*. [P. C.]

BARTE, subst. (barte)

[Ø]

"Variété de brême (?)" (Éd.) : Bresme, *barte* [var. *baitte*] escharder, cuicte en eaue, mengée a la cameline ou mises en pasté a la pouldre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 242).

REM. Cf. T-L I, 809 s.v. *baite*. [P. C.]

BARTHOLINE, subst. fém. (bartholine)

[Ø]

[Nom sous lequel est désigné la *Summa de casibus conscientiae* du théologien dominicain, Barthelemy de San-Concordio] : Item un Riègle de saint Benoît, en pappier, glosée ; Item une *Bartholine* (Doc. 1492. In : A. Castan, Bibl. Éc. Chartes, 50, 1889, 321). [P. C.]

BARYTONISER, verbe (barytoniser)

[FEW, Ø gr. *barutonos*]

Empl. intrans. "Chanter d'une voix de baryton" : Pan oncques mieux ne *baritonisa* Diapason au son de ses musettes (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 448). [P. C.]

BARYTONNER, verbe (barytonner)

[GDC : *barytonner* ; FEW, Ø gr. *barutonos* ; TLF IV, 217b : *barytonner*]

I. - Empl. intrans. "Chanter avec une voix de baryton" : Ma voix avoit la force de Sampson ; Par son Reson *Baritonnant* tonnoye (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 149).

II. - Part. prés. en empl. subst. "Chant de baryton" : Belzebus, tu as la voix doulce Comme ung asne qui se regrouce, Fay nous tost ung *baritonant*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 114). [P. C.]

BAS-REBOUER, subst. masc. (bas-rebouer)

[GD : *batsrobouoir* ; FEW XXII-2, 161a : o.i.]

[Engin de pêche prohibé] : Courbre [l. Combres], ramée et fagos de bois sont defenduz en tous temps à faire en riviere, les *bas rebouer*, le siffre, guarnis de valeiz, admendes, le pluseur, la truble à bois, la bourache, la chasse, le marchepiet, le cliquet, le rouable, braye à chauce orbe ; les pescheurs à truble pour loche, ables, satoilles, verons ou autres poissons non defenduz puent peschier de troubles espeszez qui ne sont mie truble à bois ne à marchepié (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296). ...Nous les avons cy fait escrire et nommer [les engins de pêche interdits] : c'est assavoir, le *Bats-Robouoir*, le Ciffre, Garins, Valais, Amondes (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1402, 535).

REM. FEW XXII-2, 162a, n. 1 : «Dans cette forme, composée avec *bas* (...), on peut se poser la question de savoir si *bas* est à comprendre comme substantif signifiant "engin de pêche" (attesté en 1289 ; aussi dans les dialectes, v. ici 1, 274) - *rebouer* serait alors le déterminant -, ou bien comme adjectif avec le sens "qui descend bas" ou "qui est suspendu bas" - M Hoffert.» Pour d'autres ex., cf. GD I, 272c, s.v. *amonde* ; GD V, 666c, s.v. *ouroce* ; GD VIII, 140a, s.v. *valais*. [R. M.]

BAS, adj. et subst. (bas)

[T-L : *bas* ; GD : *bas* ; GDC : *bas* ; AND : *bas*² ; DÉCT : *bas* ; FEW I, 274a-b, 275a-b : *bassus* ; TLF IV, 218b : *bas*¹]

I. - Adj.

A. - Au propre. [Dans l'espace]

1. [D'une chose]

a) "De peu de hauteur" : Aucune foiz soient [les chaussures de la femme coquette] a las, A bouclettes, puis hauls, puis *bas*, Selon l'esté ou les yvers Et la saison des temps divers (DESCH., M.M., c.1385-1403, 49). ...les sieges et bancs et porches de la Chambre du Parlement estoient vielx (...) et aussy malaisez et trop *bas* d'environ pleine paume ou demi piet, pour quoy l'en ne pouvoit entendre les advocas si bien qu'il apartenoit (BAYE, I, 1400-1410, 155). Et quant celui mal de l'air vient, Lors est bon et convénient D'eslire *basse* mansion Pour éviter l'infection. (LA HAYE, P. peste, 1426, 79). Et, après lui, estoit mené ledit Hardi en une *basse* charrette, où il estoit moult bien enfermé de gros fers enchaynez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 304).

- *Basse forest.* "Taillis" : ...est en haulte forest ramee Ou en *basse* bien dru plantee (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 419).

- *Basse taille.* "Bois ou taillis coupé depuis peu" : Se tu vas a veue, tu dois aler en pais ou tu doies veoir le cerf, commes es *basses* talles ou en pais que tu puisses ou doies veoir le cerf a l'ueil (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 23). ...quant cerfs ou autres bestes rousses vont viander es *basses* tailles ou aux champs ou les sanglers es haultes forestz, au glan ou es hayes ou es champs, on doit regarder devant de la dont ilz se relievant et par ou ilz vont a leurs viandeiz ou mengues et par ou ilz s'en reviennent a leur demeure. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 79).

- *Basse forme.* "Banc" : Et lui sembloit de l'eglise et de l'abbaye que ce ne soient que petites selles (...) Et s'assirent sur une *basse* forme devant l'autel. (ARRAS, c.1392-1393, 3).

- *Bas chevet.* "La tête par terre (p. métaph.)" : Par faulte d'un huys [à mon jardin] g'y perdiz Ung grez et ung manche de houe. Alors, huit faucons, non pas dix, N'y eussent pas prins une aloue : L'ostel est seur, mais qu'on le cloue. Pour enseigne y mis ung havet, Qui que l'ait prins, point ne m'en loue... Senglante nuyt et *bas* chevet ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 87).

- [D'une surface aquatique] "Dont le niveau est bas" : Monseigneur, Dieu et la riviere sont aujourd'huy pour vous, car elle est si *basse* ou plus parfont que nos chevaux n'en ont pas eubt jusques à la panche (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 69). ...la mer estoit si *basse* pour celle heure que il n'i avoient nul empement de passer, et par ce point fu la ville plus tos conquise. (FROISS., Chron. D., p.1400, 693).

- *Basse aigue/eau.* "Marée basse" : Ilz vinrent devant le havre de La Calongne. Là ancrerent, attendanz l'aigue, car ilz avoient *basse* aigue ; si ne pouvoient approchier terre de si près. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 309). ...il avint que la galée du dit monseigneur Regnier par une *basse* eaue se frappa à terre, et ne se poult remuer (Chron. Valois L., c.1377-1397, 236). ...il avint que la galée du dit monseigneur Regnier par une *basse* eaue se frappa à terre, et ne se poult remuer (Chron. Valois L., c.1377-1397, 236).

b) "Situé à un niveau inférieur (par rapport à qqc.)" : ...ce qui est pesant est au plus bas et ne puet estre lieu plus *bas* que le [centre] et le milieu la ou est la chose pesante. (ORESME, C.M., c.1377, 150). Après le disner, ledit conte de Charoloys descendit en l'estaige *bas* et delibera n'en bouger (COMM., I, 1489-1491, 61). Tirans, ostez lay tost et viste De ce tourment enquoy il est, Et le menés sans plus d'arrest Tout nu en noz *basses* prisons, En ordures et en poysons (Myst. st Laur. S.W., 1499, 234).

- *Bas air.* V. *air*

- *Basse chambre/chambre basse*

• "Chambre située dans la partie inférieure d'un immeuble" : ...ensemble se logerent, prindrent une *basse* chambre aboutissant sur ung jardin qui respondoit aux champs, souperent et puis se coucherent. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 55). ...avecques sondit mary et jusques au nombre de huit souperent en un chambre *basse* dudit hostel (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 68).

• "Lieux d'aisance" : ...et les ont mis en I saque et le getent en I profonde fosse où on vuedieve les ventres, ensi que I *basse* cambre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 468).

- *Basse-cour.* V. *cour*

- *Bas monde.* "La terre (sans idée religieuse)" : Et cedit jour (...) apparu eclipse de soleil tel que le soleil, qui une heure paravant luisoit moult bel, net et cler, souffri tel default de clarté ou *bas* monde que l'en ne voioit ne que a l'eure de X heures de nuit (BAYE, I, 1400-1410, 159). Maiz Auster, par espécial Le vent pluyeux méridial, Sur tous les vens de ce *baz* Monde En icelle malice abonde (LA HAYE, P. peste, 1426, 46).

- *Basses parties* du corps. "Intestins, vessie" : Le vin engendre le sanc tres pur et purifie le sanc trouble, et euvre la bouche des vaines, et tresperce tout pour nettoier les *basses* parties par sa soubtillité (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 60).

c) [D'une région] "Situé en aval ; situé au sud (dans une vision cartographique)" : ...les rivieres estoient desrivées, et tout le *bas* paiis d'environ inundé et couvert d'eaues. (FAUQ., II, 1421-1430, 235). Et est la dicte ville la plus marchande du pays, car elle est situee entre la hault Frise et la *basse* (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 87). ...Robert Chevreau, qui avoit la charge de la recepte du paiement des gens d'armes ou *bas* paiis d'Auvergne (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 541). Et le lundi, penultime jour de decembre, oudit an, le roy, en retournant dudit *bas* pays de Normendie, vint au pont Audemer (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 148). ...et se retira en la *Basse*-Normandie, en la ville de Caen. (BUEIL, II, 1461-1466, 148). Maistre Jehan Lichtemberger, prebtre allmant, grant docteur en theologie et très grant astrologien, fut moult apprecié ès *basses* Almaignes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 v°).

Rem. Il n'est pas toujours possible de déterminer la donnée géogr. par rapport à laquelle telle région est dite *basse*.

- *Les basses marches.* "Marches situées à l'Ouest de Paris (en aval)" : Cil des *basses* marces de Poito, de Saintonge et de la Rocele s'i acordoient assés bien, pour tant qu'il estoient plus prochain dou sejour dou prince, et ossi il ont estet toutdis (...) plus ferme et mieulz estable que cil des lointaines marches (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 84). En leurs compaignies avoit grant foison de Bretons, de Poitevins et d'Angevins et de Saintongiers et des gens des *basses* marces (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 129). Si se apparilloient toutes gens d'armes des lointaines marces de Flandres, de Hainau, de Tourmesis, d'Artois, de Vermendois, d'Amiennois, de Biauvesis, de Pontieu, de Corbiois, de Normendie et de toutes les marces de limitations de France, de Bar, de Lorraine (...) et tout s'avalioient sus les *basses* marces viers le Mans et viers Angiers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 581).

d) P. méton. [Du temps qu'il fait] "Où les nuages sont bas (?)" : ...mais pour la saison et le temps qui estoit *bas* et froit et moult contraire au fait dessus dit, avons advisé autre voye (Mand. Ch. V, D., 1378, 881).

2. [D'une pers.] "De petite taille" : Encores dit le dit Gervaise que autres fantasies s'apprent de nuit, en guise de femmes a face

ridee, *basses* et en petite estature, et font les besoingnes des hostelz liberalement, et nul mal ne faisoient. (ARRAS, c.1392-1393, 3). ...messire J. de Montagu, chevalier et grant maistre d'ostel du Roy nostre Sire (...) homme de *basse* corpulence, maigre à peu de barbe (BAYE, I, 1400-1410, 291).

- *Bas en terre*. "Assis par terre" : Jeuner lui fault dimanches et merdiz, Dont les dens a plus longues que ratteaux ; Après pain sec, non pas après gasteaux, En ses boyaulx verse eae a groz boullon, *Bas en terre* - table n'a ne tresteaux - . Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 69).

- [D'une partie du corps] "Qu'on tient baissé" : Veons comment la premiere damoiselle fait son office et appelle le Saint Esperit, comme en se complaignant et huchant a *basse* chierre, a face esplouree, a lermes et gemissemens (GERS., Pent., p.1389, 74). . Et a *basse* chiere, a face esplouree venoit moult instamment et devotement de par Joachim et sainte Anne (GERS., Concept., 1401, 395).

3. [D'un animal] "Bas sur pattes" : Il se départi de Brisco en abit d'ung povre marchant et montez sus une *basse* hagenée (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 52). Son beau cuir lui devient basane, Il ne lui convient plus destrier Mais chevaulcher sur ung *bas* asne Ou il ne faille point d'estrier (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 150).

B. - P. anal.

1. [Dans le temps]

a) [D'un moment de la journée]

- À *basse heure*. "De bonne heure, ou bien tard, quand le soleil est bas" : En yver le puet il querir tout le jour, einsi comme j'ay dit qu'il face en esté a matin, et attendre que ses chienz le treuvent, aussi bien de haute heure que de *basse*, espiciaument s'il fet froit et brun temps (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 225).

- *Basse nonne*. "Fin de l'après-midi (c'est la partie de nonne qui est proche de vèpres, le soleil étant dans sa phase descendante)" : ...et dura cilz puigneis et cilz estours de l'heure de tierce jusques à *basse* nonne. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 226). ...tout querans les lievres passerent temps jusques a *basse* nonne, sans boire ne sans menger. (C.N.N., c.1456-1467, 474). Il chevaucha jusques a *basse* nonne passee. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 55).

- *Basse relevee*. "Fin du jour" : L'ABBEESSE. Dites moy entre vous deux quant Sera nonne seans sonnée. Il est bien *basse* relevee, Si com me samble. (Mir. abbeesse, 1340, 81).

- *Bas(se)(s) vespre(s)*. "Soirée, début de la nuit (partie de vèpres qui est proche de complie, entre 20 heures et 21 heures)" : Ensi se tinrent il de puis heure de haute tierce que la forterèce fu rendue jusques au *bas* vespre tout rengié et ordonné sus les camps (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 59). ...et ceminerent jusques a *basses* vespres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 129). Et furent ensi jusques a *bas* viespres que casquns se retraist en son logeis sans riens faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 335). Mais quant vint sur le *bas* vespre que le soleil se va couchier, nous estans allez sur la suezerenie couverte, apperceusmes ung esquif (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 146). Longuement dura la bataille et fort aproca la nuyt, car ja estoit *basse* vespre. (Saladin C., c.1465-1468, 47).

b) [Pour désigner une période de la vie considérée dans sa phase ascendante]

- *Bas age*. "Petite enfance" : : ...les diz supplians furent conjoings ensemble par mariage en ladite ville de Beauvoir ou bas

païs et conté de Poictou, duquel lieu ilz et leurs predecesseurs d'ancienneté sont natifs, lesquelz supplians demourèrent orphelins en *bas* aage et pupillarité souzb le gouvernement de certains leurs tuteurs, après le décès de leurs pères et mères. (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 48).

- [De la vie considérée dans sa phase descendante] "Près de sa fin, déclinant" : ...Ou plus tost ou tart se trespasse Selon ce qu'on verra l'espace Du temps que l'esperit renderay, Combien que ma vie soit si *basse* Que ne croy point que l'heure passe, Mais plus tost si trespassey (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 67).

2. [D'une perception, de ce que l'on perçoit] "De faible intensité"

a) [D'un son] "Faible, peu élevé" : ...mais la parrolle du chevalier estoit *basse* et foible pour la douleur que il sentoit. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 508). Faictes *basse* noyse, la royne est malade (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 148).

- À *en voix basse*, à *bas ton* : La douce vierge (...) Humblement saluer m'en vois De cuer devot a *basse* vois. (Mir. nonne, 1345, 325). Pleur et lamentation Aras souvent. Loe Dieu devotement Et à *bas* ton (MACH., Lays, 1377, 424). Alors le povre conjuré, en levant ses yeulz sur elle, en *basse* voiz ly dist... (LA SALE, J.S., 1456, 34).

. *Faire chanter qqn en bas ton*. "Rabattre son caquet à qqn" : ...Car tel frappe de son baston Qu'on l'en fait chanter en *bas* ton. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 16).

- P. méton.

. [D'un instrument de mus. ; p. oppos. à *haut instrument*] "Qui émet un son relativement faible, doux" : Et furent là les menesterelz de *bas* instrumens (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1378, 231). Encores, il est chose convenable que tu ayes des menestriers a *bas* instrumens, pour aucune recreacion de ta personne royalle, faisans bon digestion apres les consaulx et travailz de ta royalle mageste, [desquelz] doulz instrumens, Beau Filz, tu dois prendre le son sobrement et non pas charnelment (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 243). Et si y avoit autre grant nombre de clairons, trompetes, chantres, haulz et *bas* instrumens de diverses sortes (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177).

. *Bas menestrier*. "Joueur de bas instruments" : Sy advint que pour inciter et mouvoir tousjours les dits de sa dame a devocion, il loua les *bas* menestriers pour venir jouer devant l'ostel entre mynuit et le point du jour (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 99).

. LITURG. *Messe basse*. "Messe sans chant" : ...tu doys aller a l[a] maistre eglise faire chanter une messe solennelle, et tant de messes *basses* que dire se pourront en la dicte eglise, tant que la grant messe se dira (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 275). Illec dedans au chief, par devers orient, est la sainte et eureuse place en laquelle Nostre Seigneur Jhesu Crist fut nez, et y a ung autel tout par dessus, sur lequel plusieurs messes haultes et *basses* furent celebrées tandis que nous y fusmes. (Voy. Jéru., c.1395, 32). ...ilz entreprenroient volentiers et humblement la charge de dire et celebrer chascun jour perpetuellement deux messes en leurdicte eglise, l'une a note et l'autre *basse*, pour remede de l'ame de mondit feu seigneur (Trés. Reth. L., t.3, 1421, 25). ...en l'église de Montereau en laquelle fut premièrement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jehan, sera fondée une chapelle et chapellenie perpétuelle d'une messe *basse* de Requiem, chacun jour, perpétuellement, laquelle sera rentée et douée convenablement de rentes admorties (Hist. Lille T., t.1, 1435, 94). En aprez je vueil et

ordonne avoir le jour de mon service ou obit en la dicte basse euvre vigilles de mors et une messe a note a diacre et soubz diacre (...) et XIII *bassez* messes qui se diront par les XIII curez de la ville (Invent. test. beauv. L., 1452, 72). Item, et que pour l'ame dudit feu monseigneur le duc Jehan de Bourgoingne, de feu messire Archembault de Foiz, seigneur de Noailles (...), seront faictes les fondacions et edifices qui s'ensuyvent : c'est assavoir en l'eglise de Montereau, en laquelle fut premierement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jehan, sera fondée une chapelle et chapellenie perpetuelle d'une messe *basse* de Requiem, chacun jour, perpetuellement. (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 212).

b) [D'une couleur] "Discret, terne" : ...et pour ce veons nous que les amans soutilz et honnourables communement aiment miex les *basses* couleurs et de simple maniere que les autres [les couleurs de grant veue] (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 624).

c) [D'une lumière] "De faible intensité" : [Dieu ne peut pas être conn]...non pas, dist-il [Ovide], que de lui proviegne le deffault, mais de nostre rudece, car, comme de lui nous procedions trestous, voire comme en l'ombre de lui nous soions tous causés, si comme dit Ysaac, par quoy ne nostre abilité ne soit pas souffisant à le povoir comprendre ; mais par *basses* lumieres le nous faille avisier et à lui parvenir, "de tant, dist-il, comme les yeulz des sueces [I. suetes] ou des de[s] chauves souris sont inabiles à recepvoir la clarté du soleil, car ilz ne la pevent veoir ne souffrir, et il voient en plus *basses* lumieres". (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 19).

d) [D'un mouvement] "Lent, réservé"

- *Basse danse*. "Danse à mouvements modérés ; danse à pas glissés" : Et lors Cleriadus la prent et commence une *basse* dance merueilleusement bien et Meliadice, de l'autre part, le suivoit si bien que il n'y avoit que redire. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 255). ...icelle court permet au dit amant de passer et rapasser par devant elle sans la saluer, oster son bonnet ne luy dire : "a Dieu", en le declairant exem de luy faire le petit genoul en une *basse* dance (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 172).

3. [D'un état négatif qui affecte une pers.] "Extrême" : Et à tant et à tel reconfort, sans en pouvoir tirer autre, party le mareschal de luy et s'en revint à Brusselles, là où arriere il accrut la douleur du dauphin sur la première par deux fois tant, et tellement qu'onques grant homme, ne petit ne fut trouvé en si *basse* mérancolie comme luy à celle heure (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 279). Cecy disoit non pas pour le plus attraire à lui (...) mais par compassion de si haut sang estre mis à si *basse* povreté que de non avoir une roye de terre vaillant un denier. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 308).

C. - Au fig.

1. [Dans une hiérarchie de valeurs soc.]

a) [D'une pers.] "Qui se trouve dans une situation sociale ou hiérarchique inférieure" : Et sachiez, sire, que je n'ay que faire de vostre luite, car je suis certains que vous estes de grant linage et que l'empereur vous aime moult, et je suis filz d'un povre bourgeois, si n'appartient mie a moy que je luite a vous, car je suis filz de trop *basse* gent. (Bérinus, I, c.1350-1370, 370). ...et sont plus prest de ignorer auchune chose de doctrine qu'il desirent scavoir que l'aprendre de personne *basse* ou de petit estat (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 69). ...quant de moy, petite meschine Et si *basse*, avez fait royne Telle et si grant comme de France. (Mir. ste Bauth., c.1376, 96). ...un grant seigneur aucunesfoiz prend en sy grant amour une personne *basse* et de petit lieu et lieve si hault que tout le monde en est esmerveillé (EVR. CONTY, Eschez amour.

mor. G.-T.R., c.1400, 601). Doncquez, se les adversitez des royaulmes sont executions des jugemens divins par la desconnoissance dez roys, pour quoy portent les povres et *bas* subgeitz la penitance d'aultruy pechié, et comme adjouste Dieu nouveau torment sur le fais de leur labour ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43). La dissolution des *bas* prestres commença ceste plaie en Behaingne, et la negligence des grans prelas la fera croistre et durer par tout (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 58). En ce temps, ou pays de Hasebain, y eult une femmelette de *basses* gens qui enfanta ung hideux monstre, car il avoit deux corps tenant tout ensamble (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.2, c.1447, 271). ...et est la chose publique (...) constituée de personnes souveraines, moyennes et *basses* (JUV. URS., Verba, 1452, 204).

- *Le bas peuple* : Je le veulx bien, Pour appeller les gens de bien Et que le *bas* peuple s'assemble. (LA VIGNE, S.M., 1496, 545).

- *De basse main*. "De basse origine" : Et ce, les anciens ne doutent, Ainçois tiennent, et est certain: Science et vaillance se boutent Souvent en gens de *basse* main. (CHART., D. Her., p.1415, 430). - Garin, respond Fyrebras, je te vueil bien dire que depuis que je fus adoubez, je ne joustay synon a roy, a conte ou baron de grant valleur, et tu es bien de *basse* main party pour dire que je me preygne a toy, car troupe grant deshonneur me seroit que tu fusses mys a mort par moy. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 42).

b) [D'une chose abstr.]

- "Inférieur" : ...einsi nez et einsi creez, il [le roi Servius] avoit tousjours esté fauteurs de *basse* ligne et de chetivez gens comme cis qui telz estoit nez et que pour haine d'autrui honesteté, c'est pour haine de gentilece, il avoit soustrait le champ, c'est a dire les terres acquisez dez anemis, aus premiers et auz nobles de la cité, et l'avoit divisé a chacun vil et hort du peuple (BERS., I, 1, c.1354-1359, 47.11, 80). On ne requerroit pas de ung roy mortel une telle chose, que sans moyen des autres, qui sont ses subgets, il publiast ses loys et ses decrés ; comme dit saint Denis de France que les choses *basses* se ramenant aux haultes par les moyennes. (GERS., P. Paul, a.1394, 497). Congnoiz tu or endroit que negligence marratre de vertus et mere de follie tire l'omme a *basse* renommee et en indigence de seigneurie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 75).

. En partic. [D'un état, d'une condition] : Ce duc d'Irlande fait en Engleterre et du roy ce qu'il vult, et n'est le roy conseilliez fors de meseans gens et de *basse* venue ens ou regard des princes. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 19). Car ilz [les barons] ont desdaing et despit D'avoir dame de si petit Estrasse et si *basse* lignie (Gris., 1395, 52). Et se pourroit faire que une fille seule d'un roy se marieroit a ung homme de *basse* condition (JUV. URS., T. crest., c.1446, 45). Et Dieu leur bailla pour roy et pour seigneur Saul, qui estoit povre homme et de *bas* estat (BUEIL, I, 1461-1466, 51).

- "Détestable, infâme" : ...elle [l'Église] est toute plaine de monstres et de vices et les vertus en sont fors boutez, consequent est quant elle sueffre de *bas* scismes et dissensions. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 164).

- *Le lieu bas/le bas degré* (d'une table). "La place opposée à la place d'honneur" : L'un [des invités au repas des noces] dit : "Je fu ou *bas* degré ; On ne tenoit compte de moy." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 51). Judas, vous prandrés le lieu *bas* Et j'aray le bout de la table. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 134).

- *Basse main*. "Main gauche" : ...et après eulz venoient les roys d'armes et heraulz du roy, per a per a ceulz de France et a leur *basse* main. (LA SALE, J.S., 1456, 123).

c) DR. [D'une juridiction] "Compétent pour les délits mineurs" : ...et entre les autres drois ont jurisdiction haulte, moienne et *basse* sur leurs bourgeois et subgiés (FAUQ., II, 1421-1430, 297). ...puisque j'ay toute jurisdiction haulte, *basse*, moyenne sur mon cleric (JUV. URS., Nescio, 1445, 497).

- *Basse justice*. "Justice compétente pour les délits mineurs" : ...deux cenz livres de rente, les quelles le dit conte avoit vendues au dit cardinal, assises, selon la coustume du païs, en la chastelerie de Syvray, avec toute justice, haute, moienne et *basse* en fiez et arrerefie, et à touz autres droiz, quieux qu'il feussent, excepté tant seulement ressort et souveraineté (Doc. Poitou G., t.2, 1335, 125). Philippe d'Alençon, lors archevesque de Rouen, a voulu dire la haulte, moyenne et *basse* justice temporel dudit hostel archiepiscopal a lui appartenir (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 76).

- *Basse(s) oeuvre(s)*. "Travaux de vidange" : A Lorens Clerion, maistre de la *basse* euvre, pour son salaire d'avoir vuidié, netoié et porté hors un des aismens de l'ostel dudit sejour... (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1386, 210). Lequel Adenet, sur ce juré et interrogué de dire verité, et par serement, dist et afferma par sondit serement qu'il estoit homme de labeur et ouvrier des *basses* euvres, et que deux jours a, ou environ, lui estant ès halles, un compaignon qu'il ne congnoist et dont il ne scet le nom, lui bailla le frain de mule dont cy dessus est faite mencion, lui pria et requist que ycellui frain il voulsist porter vendre, et que l'argent qu'il en recevoit il lui apportast (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 9). ...un nommé Henry le Sauveur, dit le Convers, et autres ouvrans du mestier des *basses* euvres... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 13).

2. [Dans une hiérarchie de valeurs marchandes]

- "De peu de valeur" : Par Dieu, mon gardon est bien *bas*. (Sots gard., a.1488, 113).

. *Bas prix* : ...si furent les vins moult bons ceste annee et les blez a *bas* pris (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 390).

- *Basse mercerie*. "Mercerie de petits objets" : ...en la cause d'entre les propriétaires de la Hale des *basses* merceries, d'une part, et la communauté du mestier de peleterie, d'autre part (FAUQ., III, 1431-1435, 31).

- *Bas or*. "Or dont le titre est inférieur au cours" : ...ledit Jehan a par convoitise desordonnée faictes et forgées plusieurs monnoyes faulces, comme gros de II solz X deniers tournois, des escuz à noz coing et armes et des flurins au chat et d'Almaigne, et aussi roingnez des escuz d'or et vendu *bas* or (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 196).

3. [Dans une hiérarchie de valeurs spirituelles]

- "Qui est dans une situation inférieure, inhérente à la condition terrestre" : ...le sage roy anobli de nature par longue genealogie (...), desirant delaissier les choses *basses* et tendre aux hautes beatitudes, porpensa comment et par quel maniere pourroit attraire et aluchier meurs vertueux par continuation de vie salutaire (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 37). Mais vice, qui naist de *basse* fragilité et de passion humaine et variable jucquez au mesprix de Dieu, fait ses oeuvres non durables (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 46).

- *Bas monde/bas pays*. "La terre (p. oppos. au ciel)" : JESUS. ...avant que ci Retournasse du *bas* païs, Fait y avoie des amis Qu'avec ma mere j'ai laissié (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 344). Roys de ce *bas* monde enferme, Ou Dieu a mis fin et terme Que nul ne peult trespasser (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 48).

- *Bas empire*. "Enfer" : A la fin n'auront point de lict Aultre que ceulx du *bas* empire. C'est enffer. Qui pourroit en pire Jamais

choisir sa mansion ? (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 48).

4. [Dans une hiérarchie de valeurs désignant la force, la santé, la réussite...] "Affaibli, au bout de ses forces" : Moult se monstra fière et orgueilleuse la compagnie assiégée. Et se donna merveille le roy leur ennemy comment tant et si longuement osoient porter ses menaces, à ce encores qu'il les sentoit *bas* et estroits en plusieurs manières, par quoy il n'y gisoit sinon péril de mort en leur fait. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 301).

- [D'une façon de s'exprimer] "Médiocre, sans qualité" : Or ne suis je sçavant ne bien apris Pour sçavoir tistre euvre de si hault pris ; Mon stille est *bas* et mon parler puerille. Si pourroye par droit estre repris D'avoir en moy telle charge entrepris (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 166).

- [D'un oiseau] "Amaigri" : Et quant ou millieu de l'esmeut [de l'épervier] a aucune chose rousse et grosse ou millieu, il signifie que l'oiseil soit *bas*, si le couvient baissier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 168).

5. [Domaine sexuel]

a) [D'une pers.] *Bas devant*. "Lascif, porté aux aventures galantes" : Une autre doubte je demande. Femme a son mary *bas* devant, Qui prent a d'aultre lieu provende : Loit il de luy en faire autant ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 223). Bruge est une moult noble cité ès parties d'Occident en laquelle fut une très-belle jeune femme, non pas des plus malicieuses, qui fut au païs, laquelle s'en alla confesser au Curé ou au Chapellain de la parroisse, qui estoit ung fin et ung peu *bas* devant. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 229).

b) [D'une chose ou d'une partie du corps]

- *Basses fourches/basses marches*. "Sexe féminin" : De quoy servent ces grans barbasses Qui viennent par ces marches *basses* ? (Barbes brayes A., a.1450, 85). ...la fille s'en alla bien courroussée qu'on ne pendoit bien en haste et bien hault celuy qui avoit pendu a ses *basses* fourches. [La jeune fille a accusé un compaignon de l'avoir violée] (C.N.N., c.1456-1467, 162).

. (Femme) *de basse contree*. "Femme légère" : Dame Flourence l'Escornee, A longue eschine et plate fourcelle, Allant de nuit sur la vespree, Princesse de *basse* contree Et preste a chevaucher sans selle. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 73).

- *Bas couvent*. "Sexe féminin"

. *Hanter le bas couvent*. "Faire l'amour" : ...or paie ta debte [le devoir conjugal] Se fait ne l'as, car bien souvent Te fault hanter le *bas* couvent (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 15).

- *Basse danse*. "Acte sexuel" : Mon flaiollet ne vault plus riens Et mon bedon ne voeult plus tendre (...) Le *basse* danse douce et tendre Est hors de mon commandement. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 620).

- *Bas instruments/bas lieux* : ...en pluseurs religions y a de bons compaignons a la pie et au jeu des *bas* instruments, a ce propos, nagueres avoit en ung couvent de Paris ung bon frere prescheur, qui entre les aultres ses voisines choisit une tresbelle femmelette jeune et en bon point, et mariée assez nouvellement a ung bon compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 534). Les *bas* instrumens j'enstresuys, Du *bas* mestier souvent me mesle. (Sots, c.1480-1500, 264).

. *Chevaucher ès bas lieux*. "Faire l'amour" : Gente de corps, belle aux beaux yeux Fust celle dont l'amant s'approche, Mais pour chevaucher es *bas* lieux, Il n'avoit point trop bons hostieux ["outils"] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 20).

- *Bas mestier*. "Les choses de l'amour" : Je croy bien que monsieur le maistre, Qui du *bas* mestier estoit tendre, Fit ce gallant

tresbien repaistre (Repues franchises K.V., c.1480, 101). Les bas instrumens j'enstresuys, Du *bas* mestier souvent me mesle. (Sots, c.1480-1500, 264).

II. - Adj. [En empl. adv. ou dans des loc. adv.]

A. - Au propre [Idée d'état inférieur ou de mouvement vers un état inférieur]

1. Bas

a) "À un niveau inférieur, en contrebas ; vers le bas" : Cils Dieus qui tout paist et gouverne Le centre dou ciel et le cerne, Le soleil tient haut en ardure Et la lune *bas* en froidure (MACH., C. ami, 1357, 48). Lessons les venir ; demorons en no force et en no garde, il sont *bas* et nous sommes hault sur la cauchie : se il nous vient asalir, nous avons grant avantage sus eux. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 16). ...alons par ce haut chemin vers la porte, et retournons tout *bas* vers les fossés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 139). ...le roi (...) estoit assis en pontificalité, en draps roiaiaus, et la couronne en chief, tenant un septre roial en sa main. Et plus *bas* deus degrés, seioient prelat, conte et baron (FROISS., Chron. D., p.1400, 231).

- [Du soleil] "Bas sur l'horizon" : Tant s'amusa le roy en la chambre que pour poy qu'il ne sommeilla. Mais il s'aperçoit, et vint hors, et voit que le soleil estoit ja tout *bas*. Et ainsi passa le roy celle nuit jusqu'au matin. (ARRAS, c.1392-1393, 304).

- *Mettre bas qqn/qqc.*

. "Faire descendre, transporter de haut en bas" : Hee, mon filz, je ne te voy pas En croix, hélas ! Qui l'a mis *bas* ? O Jehan, mon filz, monstre le moy (Pass. Auv., 1477, 245).

. "Déposer" : Et mist Olivier *bas* son eaulme et regarde ou logis du roy et reverement le va saluer, et puis dist : "Noble empereur puissant, redoubté et mon singulier seigneur, vueillez moy bien escouter.." (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 37). Et pour monstre leurs entencions fortes Dehors des gons mirent *bas* leurs grans portes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 224).

. "Détruire, mettre bas (un édifice, une statue)" : Et fist l'admiral apporter tous ses engins pour getter grosses pierres, affin qu'il peust mettre *bas* la tour et pour destruyre les François et sa fille. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 154). Et tellement celle ydolle fut gardee des deables que personne vivant, par puissance ne par sçavoir qu'il eust, ne l'eust sceu descendre ne destruyre ne mettre a *bas*, en telle maniere que, se aucuns crestiens venoient au prés d'elle pour la veoir ou pour la vouloir destruyre ou conjurer, aussy tost qu'il la conjuroit ou preschoit, il estoit perillié en abisme. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 179).

. *Mettre qqn bas de/faire tresbucher bas de.* "Faire tomber de" : Quant mon pere l'admiral destruit la cité de Rome, Lucafer de Bandas, qui estoit moult redoubté entre les payens, le dit Guy de Bourgoygne rudement par force le mist *bas* de son cheval, ainsy que moult me pleust (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 79). Rolant vient après sur le payen et luy donna sy grant coup qu'il le fit tresbuchier *bas* de son cheval (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 122).

- "À même le sol, aux pieds de qqn" : La royne estoit appuiee sur une cousche et le conte d'Esture estoit *bas* sur des quarreaux delez elle et devoisoient ensemble. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 261).

- *Bas monté.* "Monté sur un animal de petite taille" : Le chevalier en l'ostel messire Gilles arriva monlt moullé, crotté et soullé, car il avoit esté *bas* monté (Nouvelles inéd. L., p.1452, 13).

- [D'un animal] *Bas assis.* "Bas sur pattes" : Le faucon est sor et ramaige, Sain et entier, de gros plumaige, De large siege, *bas* assis (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 423).

b) [Dans des synt. où *bas* s'associe à des verbes pour renforcer l'idée de respect ou d'humilité]

- *Incliner qqn bas.* "Saluer qqn en s'inclinant, en témoignage de respect" : Messires Boucicaus se traist vers le roy, et l'enclina tout *bas*, et le salua. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 144). Tu resjouis vieulz, jeunes et chanus ; A ton venir t'encline chascuns *bas* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 4).

- *S'incliner/s'agenouiller bas* : Quant la dame l'a avisé, Entour lui va joie faisant Et l'acole molt doucemant Et cil molt *bas* si s'enclina. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 210). Chil bourgeois, en passant, s'enclinèrent moult *bas* et fissent le conte et ses gens à leur pooir grant reverence. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 212). Quant elle fut devant le roi, elle s'engenilla tout *bas* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 229). Et tant de l'aler que du venir, quant il estoit devant les hours ou le roy et la royne estoient, tant *bas* qu'il pouoit se enclinoit en leur faisant reverences, par laquelle chose le roy a ses gens dist (LA SALE, J.S., 1456, 114). Et quant vint à l'aproucher le duc de Bourgoingne s'enclina sur l'arçon de sa selle si *bas* et si reverement comme il le peust faire, et le Roy le receut très humainement, luy rendant grant honneur de sa part (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 276).

c) [Associé à *haut* pour exprimer, au propre et au fig., l'idée de totalité] *Haut et bas*

- "Partout" : ...Et tant alai et haut et *bas* Que je vinch dessus un ruissiel Ou il avoit maint arbrissiel. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 41). Si regarda il bien partout hault et *bas*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 232). Et la demoura [Mélusine] deux jours, et faisoit moult mate chiere, et tousjours aloit et venoit hault et *bas* par my leans (ARRAS, c.1392-1393, 254). ...regarde a destre et a senestre, hault et *bas*, et tu verras que toute la terre (...) c'est a dire ton corps qui est de terre et tout ce qui est dedans, ie la tay[l. t'ay] donnee (CIB., p.1451, 185). On serche hault et *bas* dedans la cuve, sur la cuve, et partout (C.N.N., c.1456-1467, 44).

- "Entièrement" : Messeigneurs, vous dictes tres bien Est bien advisé en ce cas. Il fault faire ou ne faire rien Et y advisez hault et *bas*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 121).

- [En tournure nég.] "Aucunement, pas du tout" : Hasart compains, je te tanré Compaignie, se Mahons me saut ; Je ne doute ne *bas* ne haut Que bien ne saiche[s] le passage. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 222). ...quant la chose est ainsi faicte, Plus n'en fault parler hault ne *bas*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 407).

- *Taillable haut et bas.* "Soumis à la taille suivant la volonté du seigneur" : ...et demeurent tous les habitans de la dicte ville et leurs hoirs hommes de nous, de nos successeurs et de nostre dite esglise justiciables, taillables et exploictables haut et *bas* comme devant (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1330-1331, 462). ...nous ne devons semondre les hommes taillables haut et *bas*, ni de mortemain de quelconque condicion il soient, ne de formariage (Comté Champ. Brie L., t.3, 1338, 236).

d) [Associé à des adv. déictiques]

- *Là-bas.* "Vers l'endroit montré, situé plus bas" : Or sus, Romain, va t'en la *bas* A la prison querir Gestas, Dismas et Barrabam ensemble (...) et les me mene ycy ! (Pass. Auv., 1477, 171). Gabriel, sans plus longue actente, Va t'en la *bas* legierement A Martin (LA VIGNE, S.M., 1496, 504).

- *Ci-bas/ça-bas.* "Sur notre terre (par opposition à la voute céleste, au ciel)" : Car se les estoilles estoient meues parmi le ciel

en le divisant, elles feroient si grant son et si fort que les corps de *cibas* ne pourroient durer et pour ce ordena nature que elles ne fussent meues fors au mouvement des esperes ou elles sont fichiees afin que les corps de *cibas* fussent saufz. (ORESME, C.M., c.1377, 474). Je di donques que l'assiete et ordenance des corps du ciel, le nombre, l'isneleté, la qualité, la diversité ou difference de leurs movemens -- toutes ces choses sont telement fetez selon ce que il est expedient et que il compete a la generacion et conservacion des corps de *cibas*, et comme pour fin. (ORESME, C.M., c.1377, 510). [Très nombreux ex. passim] ...le los sempiternel Du noble roy, digne d'estre eternal Sa *bas* en terre (LA VIGNE, S.M., 1496, 144).

- [Dans un contexte religieux]

Rem. Voir aussi *infra* C 2.

. [Le déictique est sous-entendu] "Là en bas (en désignant la terre, depuis le ciel)" : Et ce dis je des advocas Qui sont en mortel vie *bas*, Car le contraire trouvai puis Es advocas de paradis. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 30).

2. Loc. adv.

a) À *bas/abas/de bas/contre bas*

- "En aval, en bas" : A ces gens qui crient la *abas*, Dictes leur qu'ilz parlent plus bas (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 86). Il y a assez beau chemin et beau païz jusques à Nostre-Dame de Bonne-Grace, et de là tout païz large jusques à la porte de la ville, exceptées aucunes ruettes qui sont à venir sur la main gauche du costé où est le siège à *bas*. (BUEIL, I, 1461-1466, 186). [Dieu à l'archange Gabriel] Gabriel, allez nunciez La debas [la de *bas*] a une matrone... (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 14796, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 486).

- "Vers le bas" : ...et celui qui y vult entrer, il lui convient tresfort baissier et entrer a IIII piez, descendant les piez contre *bas* jusques a une chambrette toute quarree (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 78). ...laquelle [sa femme] il print et tira par le bras à terre, et, en la tirant à *bas*, lui bailla de ladicte espée au travers d'entre deux espauls (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 16). Janus, acop, fay le tomber *Abas*, que jamaiz ne soit veu ! (Pass. Auv., 1477, 122). Et de fait il falloit atteler les chevaux et grant nombre d'hommes par derriere, affin de retenir la dicte artillerie en devallant contre *bas* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

b) *En bas/embas*

- "Dans la partie inférieure, en dessous" : ...Et pourquoy li quatre element Furent ordené tellement Qu'adès se tient en *bas* la terre, Et l'iaue près de li se serre (MACH., J. R. Nav., 1349, 180). [Après la mort d'un ermite] estoit costume, se dedens un terme qui estoit, ne venoit un qui vouldist estre hermite et demourer ou lieu, il convenoit que le plus prouchain d'*embas* venist demourer ou lieu, et celui de dessoubz ou sien (ARRAS, c.1392-1393, 272).

. *Auditoire d'en bas*. "Audience des auditeurs du tribunal du Châtelet, appelée ainsi parce que les auditeurs siégeaient sur le gradin inférieur" : ...assavoir, comment lesdis procureurs d'en hault, qui avoient causes commencées es auditoires d'en *bas* oudit Chastelet, feroient et feront d'icelles causes d'en bas (FAUQ., II, 1421-1430, 186).

. "Sur la terre" : Et avecques ce, ilz disoient que il avoit yci en *bas* autres dieux appeléz daymones (ORESME, E.A.C., c.1370, 244).

- "Vers le bas" : ...estans en une chambre haulte sur le jardin, print une piece de toile (...) et la porta *embas* (Paris domin. angl. L., 1428, 294). ...et depuis les tuerent, murtrirent et faisoient saillir de hault des prisons en *bas* tres inhumainement (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 226). Le seigneur de Contay vint parler à mondict seigneur de

Charroloys, son maistre, et dès qu'il luy eut dit ung mot en l'oreille, descendit en *bas* et alla faire armer tous les gens de sa maison (COMM., I, 1489-1491, 42). Laquelle femme congnut ledit conte à son parler ; pourquoy elle descendit en *bas* et ouvrit la porte. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

c) *Par bas/par abas*

- "Dans la partie inférieure de qqc." : ...ilz buvoient tous ensemble à un escot en une chambre par *bas* à part, en l'ostel de la Corne de Serf (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 444).une houppebande à mi jambe de satin noir, à manches closes, décoppée par *bas*, fourrée de martres (Comptes Lille L., t.1, 1416, 143).

- "Vers le bas" : Si virent lors par adventure Une estoile contre nature Mouvant par *bas*, clere et nouvelle (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 121). ...et incontinent sans arrest laisserent aler la voile au vent, laquelle estoit hault troussee pres de l'antaine ; si rompirent les joinches a quoy la voile estoit atachee et la voile s'espandit par *abas* et cuillit vent. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 103).

B. - P. anal.

1. [Domaine de la perception auditive (I B 2)] (*En*) *bas*

- "D'une voix faible, à voix basse" : Or parlez tout *bas*, que les gens N'en facent nulle mencion (Mir. femme roy Port., c.1342, 186). Et la belle respont en *bas* et dist (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 231). Ogier l'entent, si dist en *bas* que ch'est Morghe (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 51). Je vous supplie, Parlez un peu plus *bas* san braire. Que vous plaist il ? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 86). Les premiers jours qu'ilz se sont departiz, tous ces bons comptes se disent en l'oreille et *bas* (COMM., I, 1489-1491, 141).

- "Faiblement, sans faire de bruit" : Si pleure *bas*, en recelee (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 45).

- *Bas oreiller*. "Prêter l'oreille (discrètement)" : Sy ouys en me agenoillant L'une d'elles fort garilliant Et parlant de la trespassee, De quoy je feuz fort merveilliant Et m'en alay *bas* orilliant Auprés d'une lampe cassee. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 31).

- [D'un instrument de musique, dans un contexte métaph.] *Sonner bas*. "Résonner de façon médiocre" : Si trop j'emprens et follement m'advance, Veue que je n'ay esperit ne sçavance Pour escrire de si claire personne, Pardonnez moy ma folle outrecuidance, Ce fait amour dont j'ay la souvenance. Pour telle notte ma harpe trop *bas* sonne, Car la vertu du mort si hault resonance Que langue et main ne sçauroient acteindre à la louer et dignement despeindre. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 164).

2. [P. anal. avec un tonneau qu'on perce tout en bas pour en retirer ce qui reste] *Bas percé*. "Pauvre, sans argent, dont les affaires sont dans un mauvais état" : Après, tous vrays gaudisseurs, *Bas* percez, gallans sans soucy, Je leur laisse les rotisseurs, Les bones tavernes aussi. (Test. Path. T., c.1470-1475, 197). D'ung homme mince et *bas* percé, Que l'en presume, chose ronde ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 175). Il ne falloit que dire : "Vien !" J'estoye prest, la robe assez necte, Je n'avoys rien qui ne fust mien, Excepté, sans plus, la cornette De velours, non pas trop honneste, Car elle sentoit son *bas* percé - Mais vela, pour boucher ma teste J'en estoye desja tout versé (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 284).

C. - Au fig.

1. [Dans une hiérarchie de valeurs sociales (I C 1)]

- (Personne) *d'en bas*. "(Personne) de petite condition" : Tu feras tous a toy samblables, se tu ne desprises

cheulx de *embas* par orgueil et se, par justement vivre, tu ne criens les souverains. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 277).

- *Estre de bas*. "Être de basse condition" : Nompourquant s'il fust de si *bas* Qu'osé l'eüsse sans debas Baudement requerir a vendre, Et on en vosist dou mien prendre, J'en vosisse trop plus baillier Que drois ne m'en osast taillier. (MACH., D. Aler., a.1349, 311).

- *Se mettre bas*. "Adopter une tenue modeste, celle d'un homme de bas état" : Lors fist-il venir son barbier, et se fist tonser tout jus et se mist moult *bas*, et se vesti de noir, et tous ceulx de son hostel. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 88).

2. [Dans une hiérarchie de valeurs spirituelles (I C 3)]

- "Au niveau inférieur, terrestre (éloigné de Dieu)" : ...de Nabugodonosor qui vout estre Dieu appellé ; de plusieurs femmes qui cuident estre belles, et on s'en moque ; de Lucifer qui pour ce trebucha de si hault en *bas*. (GERS., Annonc., a.1400, 235). Et puis a la fois elle est deiectee en *bas* sur soy [l'âme] et sur sa misere et de tant plus se congnoist de tant elle est reuerberée et renuoiee sur soy par plus vehemente admiration et par plus grant ferueur et amour ou vehement desir des choses celestielles. (CIB., p.1451, 191).

- *Ça-bas/(i)ci-bas*. "En ce bas-monde" : Car il vient *ça bas* pour trois choses : l'une pour tout pardonner se nous en sommes dignes, la .IIe., pour nous donner sa grace se nous le savons requerir, la .IIIe., pour nous retraire du chemin d'enfer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 14). N'attens pas tant qu'on te vienge appeller, Car sa *bas* n'est nulle ferme demeure. Anuyt es vif, demain Mort te court seure (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 151). O crestiens que Dieu a eslevez parçonniers de vie pardurable, et qui aportastes du saint baptesme la merche et l'enseigne de Jhesu Crist, vostre Dieu et vostre maistre, comme osez vous violer ce qu'il vous a laissié *ça* jus yci *bas* pour vostre sanctification et pour sa memoire ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 60). ...creature humaine qui tant est ycy *bas* enferme. (CIB., p.1451, 190). ...et finalement, par longues experiences, congneut reallement les choses de cy *bas* estre totalement gouvernées par celles d'en hault (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 v°).

3. [Dans une hiérarchie de valeurs désignant la force, la santé, la réussite... (I C 4)]

a) *Estre/venir(à) bas*

- [D'une pers.]

. *Estre (à) bas*. "Être affaibli, sans force, dans une situation difficile" : ...car oudit temps les Anglois estoient bien *bas*, et se partoit leur peuple du pais et s'en venoit deçà, et estoient foibles de gens (JUV. URS., Nescio, 1445, 523). Tel est humble quant il est *bas* Qui hault ne congnoist face d'homme. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 100). ...l'armée des Anglois qui ont esté a *bas* est retournée en Angleterre (Louis XI Anglet. C.P., 1461-1483, 287).

. *Venir à bas*. "Dépérir, aller à sa perte" : BERITH. Te fault il poinct ung petit de triacle Pour te reffaire a poinct venir le cueur ? BURGIBUS. Dea, se tu rons ton villain tabernacle, Tantost a *bas* tu viendras, je suis seur. (LA VIGNE, S.M., 1496, 369).

- [D'une situation] (*Estre*) *bas*. "(Être) dans un état critique" : ...car tout est destruit, et la chose si *bas* que plus ne peut (JUV. URS., Loquar, 1440, 362).

b) *Envoyer qqn par bas*. "Vaincre, défaire qqn" : Mais, s'ilz ne viennent plus de six Contre nous trois, c'est deux contre ung ; Je croy tant de nostre commun Que nous les envoyrons par *bas*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 369).

c) *Mettre (à) bas qqn/qqc*.

- "Abaisser qqn, le mettre dans une situation inférieure" : Or [Fortune] m'a d'un seul tour si *bas* mis Qu'en grief plour est mué mon ris, Et que tout li biens est remis Qu'avoir soloie. (MACH., R. Fort., c.1341, 44). Plus n'aras De soulas Que de dire : "helas !" Bien mis seras De si haut si *bas* ; Là plourras Les maus qu'as, Dolereus et mas (MACH., Lays, 1377, 373). Or cognoiz je maintenant bien Que povre homme est touz jours *bas* mis, Et que nul ne li est amis S'il n'est riches et plain d'avoir. (Mir. march. juif, c.1377, 194).

- "Abattre qqn, avoir raison de qqn" : Si n'y demora mie guieres ce jeusne conte que une tresaspre et perileuse fievre ne le prist qui moult le mist *bas* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 140). Mon filz, le pouls plus ne vous tramble. Las, je ne m'en esbays pas, Car foés, verges et cloux ensemble Et la croix vous ont mis a *bas*. (Pass. Auv., 1477, 258).

- "Renoncer à qqc., ignorer" : Quant je voy que Mort en ses las Tient mon seigneur et mon bon maistre, Joye et plaisir me fault *bas* mectre Pour soubstenir payne diverse (LA VIGNE, S.M., 1496, 568).

- *Ruer bas qqc*. "Abattre, anéantir, supprimer" : Il n'est plesir Que Desplesir Ne rue *bas* en peu de temps (Pass. Auv., 1477, 110).

d) Prov. *Bas/à bas choit qui trop haut monte* : Car *bas* doit cheoir qui trop hault monte. ou puis d'enfer vous porteront. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 133). Si estes trabuché a honte ; Car *abbas* chiet qui trop hault monte. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 184).

4. [P. anal. avec une certaine façon de voler d'un oiseau]

- *Voler bas pour les branches*. "Savoir éviter les écueils, se tirer d'affaire" : Après ce je regardoye que elle feroit ; et incontinent se bouta entre seigneurs et princes, car bien sembloit dame de grant sens et prudence et dame de bon conseil ; c'est celle qui sembloit moult tost trouver aucun expedient, et qui scet bien nagier entre deux eaues, et voler *bas* pour les branches. (GERS., Noël, p.1404, 305). ...Noblesse debilitée, qui moult sçavoit du *bas* voller pour les branches, sally hors de la gallee et tout couvertement, nagant entre deux eaues, s'enforcha d'entrer en la balleine (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 94).

- *Savoir du bas voler*. "Savoir se débrouiller, se tirer d'affaire" : Adont ly sénescaus le prist à regarder A soy-mêmes dist : "Tu scés du *bas* voler." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 178). Regnart qui scet du *bas* voler En yver trop grant fain avoit, Mais viande ne pot trouver, Dont a bien pou qu'il ne mourroit. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 48). Jehan le croit trop de légier, Trop pou savoit du *bas* voler Et par ce fut-il habusé (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 448). Il est aucunes fausses gloutes chamberieres que, parce que elles scevent assez du *bas* vouler et bien servir pour mieulz flater es grans hostieulz des bourgeois et riches gens, on leur baille grant gouvernement pour ce que elles scevent bien faire les bonnes mainagieres. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 209). Je croy qu'ilz y sont actachiéz [les deux brigands, à la croix] Et si bien a leur aise pendent Que, se jamais ilz en descendent Ilz sçaront bien du *bas* voller. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 335). ...Ce ribault veult fouler Mon nom parcequ'il scet du *bas* voler. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 12).

5. [Dans un contexte grivois (I C 5)]

- Loc. *Mestier d'en bas*. "L'amour physique" : ...Se tousjours chascun ne labeure Du mestier et labour d'em *bas* Ou il fault battre le cabas Et laissier toute autre besongne Qui ne veult avoir grigne et grongne, Qui est dur a continuer, Qui fait le cervel

desnuer Perdre les moules ["moelles"] et les os... (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 12).

- Loc. *Savoir du bas voler/savoir voler bas*. "Pratiquer et aimer l'amour physique": "Ganelon," dist Roulant, "[vous] sçavez voler *bas*, Vous sçavez moult tresbien jouer du blanc hernois." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 203). ...une sienne voisine qui bonne galoise estoit et savoit assez du *bas voler* (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105). De tous biens plaine est ma maistresse, Je ne sçay que requipoller, Elle a court tallon, dure fesse Et con assés, je le confesse, Mais riens ne scet du *bas voller*; Tatter, baisier et accoller Luy sont en oultre et de bien loing. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 622).

Rem. V. supra la même loc. avec le sens "Savoir se tirer d'affaire, se débrouiller": la présence de *bas* suffit pour qu'une loc. puisse recevoir un sens grivois.

III. - Subst.

A. - Au propre

- "Partie inférieure (du corps, d'un vêtement, d'un objet quelconque...)" : Car l'en tendroit bien celui de petit conseil qui de propoux deliberé se voudroit metre en une fosse large par le *bas* et estroicte dessus, de laquelle nul ne pourroit saillir (et telles fosses fait l'en pour prendre bestes sauvages es forestz) (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 2). Il a unes botes qui ont bien deux ou trois ans et ont tant de foiz esté reappareillees par le *bas* qu'elles sont courtes d'un pié et sans faczon, car ce qui souloit estre au genoil est maintenant au milieu de la jambe (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 28). ...V quartiers de noir pour doubler le *bas* d'une robe pour ledit seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 402). A la IXe course messire Anguerrant, pour la fureur de son destrier froiz, haulsa un peu trop sa lance et Saintré l'actaint au *bas* de la rondelle et clinssa sur la piece (LA SALE, J.S., 1456, 118). ...se vous avez grosse lance et vous actaingnez vostre adversaire sur le *bas* et il vous touche sur le hault, une moindre lance que la vostre vous renversera (BUEIL, II, 1461-1466, 101). Item pour la fachon de deux *batz* de palletez de velours pour mondit seigneur a armer, a 6 s. piece font 12 s. Item pour six quartiers de drap de laine noir pour doubler lesdiz deux *batz*, a 6 s. l'aulne font 9 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 524). S'elle prent medecine par le *bas*, Jamais tu n'auras nulz debas. Il fault que le *bas* soit ouvert; Aultrement la teste se pert. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 426).

- "Le fond, l'aval (d'un lieu naturel)" : ...ilz se retireront à leurs gens et à leur champ fortifié, qui est ou *bas* de la valee (BUEIL, I, 1461-1466, 182).

- "Le pied (d'un lieu construit, d'un objet)" : ...Mais ne fait pas bon au plus *bas* De la tour, ne tout au profond, Car vous diriés que tout y font, Tant y est le lieu rumatique (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). Si y avoit veu et advisé auprès de la porte une grosse tour, qui bouttoit en avant le fossé et faisoit le triangle du mur, de laquelle tour le guet ne pouvoit veoir au *bas* pour ceste cause. (BUEIL, I, 1461-1466, 78). Ces deux titres mectras au *bas* Des croix souz les piés des larrons. (Pass. Auv., 1477, 215).

- "Fond (d'un bateau)" : ...Et y en avoit deux [bateaux] couverts de satin cramoisy et le *bas* tappissé et lieu pour se seoir quarente personnes en chascun. (COMM., III, 1495-1498, 109).

- "Lieu bas" ; ici, "basse-fosse" : Dieu mercy... et Tacque Thibault [insulte à l'évêque Thibault d'Aucigny], Qui tant d'eaue froide m'a fait boire, En ung *bas*, non pas en ung hault, Menger d'angoisse mainte poire, Enferré... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 70).

- "Partie d'une lettre où on signe" : Et adieu. Escript à Cambray, le VIII^e jour de juing. Signé : "Loys." Et au *bas* : "J. Mesme." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 385).

B. - P. anal.

1. MUS. *Le bas*. "Les notes, les voix graves"

- [Dans un contexte grivois]

. "Sexe féminin" : Se vous ne sçavez gringoter Dessus mon *bas* de contrepoint, Brief je ne vous soustiendray point, Car je vueil c'on y gringoter. (P. moyne, a.1500, 48). Si vous voulés que je sostienne Le *bas*, si baillés bon dessus, Car aucunesfois sans dessus Mauvais chantere est par ung desol. (P. moyne, a.1500, 48).

Rem. Des activités musicales sont souvent des métaphores pour des activités sexuelles.

2. *Mettre au bas* un animal

- "Mettre à la diète, donner peu à manger" : Et se l'esprevier qui ainsi est priz aux pans est mué de haye, il couvient qu'il soit mis au *baz* par veillier et affamé par la maniere que dessus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 164). [Autre ex. p.522]

. "Mettre au repos (un cheval)" : ...si tost qu'ilz sont en leur hostel revenuz d'aucun voyage, ilz font a leurs chevaulx blanche litiere jusques au ventre. Iceulx chevaulx sont desferrez et mis au *bas*, ilz sont enmielez, ilz ont foing trié et avoine triblée (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 103).

C. - Au fig.

1. [Dans une hiérarchie de valeurs sociales (I C 1) et (II C 1)]

a) "Public commun, p. oppos. au public choisi" : Si vous prions, en general, Que bien entendés, *bas* et ault, Et retenés le principal (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 461). Je suis Argent, fort désiré Par tout le monde, ault et *bas* (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 462).

b) "Situation, état inférieur" : ...elle [Fortune] ne sejourne, Eins tourne, retourne et bestourne, Tant qu'au desseure Mest celui qui gist mas en l'ourne ; Le sormonté au *bas* retourne (MACH., R. Fort., c.1341, 33). ...Les francs sont serfs, les grans au *bas* s'abessent, Tout nostre honneur se tourne a deshonneur. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 15).

- *Seoir au bas*. "Être assis dans la partie basse de la salle" : Les nobles, le peuple et prelas Et tous ceuls qui sirent au *bas*, Et aultres, privé et estrange, Crient : "Vive la roine Blanche ! ..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 306).

- *Estre au bas*. "Être déconsidéré" : Ne m'ostés point mon bon Renon ! Par ma fy, je seroie au *bas* (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 180).

- *Bas d'estre*. "Condition inférieure" : En aimant les meilleurs, les souverains devons honorer, car samblable est l'acoustumance ou le jugement soit de chelui qui pour le *bas* d'estre despite la vertu qui est en l'omme, ou de chelui qui pour la vie basse desprisse le hault degré. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 274).

c) *Le bout du bas*. "L'extrémité de la table placée du côté de la porte et occupée par les invités les moins honorés" : Le disgnier fut prest ; le grant doys fut drecé en la grant salle du chastel et les autres tables avecques. L'espousee fut assise ou meilleu, le duc delés elle ; une damme du païs qui estoit venue aux noces fut assise devers l'espousee, au bout du *bas*. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 139).

2. *Mettre qqc. sur le bas*. "Diminuer qqc., faire perdre sa valeur à qqc." : ...Car je ne puis plus ainsi remanoir Pour mon

argent qui est mis sur le *bas*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 61).

3. [Dans une hiérarchie de valeurs désignant la force, la santé, la réussite... (I C 4) et II C 3]

a) (*Estre*) au *bas*

- "Être militairement en difficulté, sur le point d'être vaincu ; avoir le dessous" : Là se recouroient batailles et bannières, qui une heure estoient tout au *bas*, et tantost par bien combatre se remettoient sus, tant d'un lés comme de l'autre. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 165). La bataille fu forte et horrible et l'occision moult hideuse, et furent les Sarrasins moult au *bas*, et y ot mais pou de deffense. (ARRAS, c.1392-1393, 218).

- "Être très malade" : Et quant la mere des diz enfans les veit si au *bas*, les va vouer a Dieu et a madame sainte Katherine, et incontinent sa priere faite, lesdiz enfans sont venuz a santé. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 129).

- "Être déshonoré" : Ne m'ostés point mon Bon Renon ! Par ma fy, je seroie au *bas*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 180).

- *Demeurer au bas*. "Échouer" : Vray est que Bruyt d'Amours Et moy aussi, a l'eschappée Voullissons faire une pippee Pour happer celx que vous savez ; Et se pitié de nous n'avez Nous en demourrons tout au *bas*. (Pipée R., c.1470-1480, 176).

b) *Estre au bas de qqc*

- "Devoir renoncer à qqc., être exclu de qqc." : ...car vraye amour enclose Est en mon cuer, et par ce je suppose Qu'estre ne puis de bonne vie au *bas* Pour mariage, ouquel je ne suis pas. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 352).

- "Manquer de qqc." : Ha ! gentil conte, se tu feusses icy, tu ne me faulsses mye à mon besoing qui est si grant que oncques ne l'euz plus. Et, beaux sire Dieux, que feray je ? Or voy je que moy et ma court est au *bas* de tout honneur quant de ung seul chevalier je ne puis venir au dessus. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 29).

c) *Mettre au bas qqn/qqc./un animal*

- "Avoir raison de qqn, soumettre, abattre qqn" : Il fist tant d'armes et de vaillances que c'estoit une moult belle chose à veoir et tant fist, par sa prouesse et par la volenté de Nostre Seigneur, que il les mist tous au *bas* (Cleriadus Z., c.1440-1444, 621). Nostre mareschaul Veult il nous dieux par tel assault Mettre au *bas* par mescognoissance ? Cecy est une grant meschance (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 112). Regardez : la mort, en sursault, Soubdaynement l'a au *bas* mys. (LA VIGNE, S.M., 1496, 378).

- "Ruiner, affaiblir qqn" : ...Jehan de Doyac, et autres plusieurs (...) fist durant son regne beaucoup de injustices, maulx et violences, et tellement qu'il avoit mis son peuple si au *bas* que, au jour de son trespas, estoit presque au desespoir (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 137).

- [D'une chose abstr./de la fortune] "Renverser, abattre qqn" : Encor ne suis mas, Fortune, ne las De petit prisier tes las, Ne ne seray ja. Ton pouoir fait as De le mettre au *bas*, Maiz tollir ne li pues pas La valeur qu'il a (MACH., Lays, 1377, 478). Ly homs est bien deceuz qui en toy [Fortune] ne en tes dons s'affie. Or n'a pas granment que du plus hault de ta roe tu m'as mis au plus *bas* (ARRAS, c.1392-1393, 172). Or a Fortune bien au *bas* Mis Cirus, qu'elle ot en mains pas Sauvé et garenti la vie ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 207). Fortune m'a esté rebelle, Diverse et tres fort cruelle De m'avoir ainsi au *bas* mis (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 101).

- "Détruire, anéantir qqc." : Avant seront plus mis au *bas* Les pillers qui pas ne soustiennent L'Eglise, ainçois se maintiennent Envers lui com frains et fendus (DESCH., M.M., c.1385-1403, 166).

- "Rabaisser, ravalier qqc." : Lascheté fut mise au *bas* ; Bon Renom fut esleu Car ainsi l'ay je leu Par Congnoissance en tous cas (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 219). C'est ly esbas Dont sourt discors, riotes et debas, Dechié de corps et de chatel rabas, Et qui a mis mainte cité au *bas* Sans retourner (CHART., D. Fort., 1412-1413, 190). Adont il ne se fust deporté d'entrer au tournoy pour tout l'or du royaume et de faire, s'il lui estoit possible, qu'il mettroit au *bas* le loz, qu'il oyoit celebrer par les heraulx (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 270).

- "Ignorer, mépriser qqc." : Icy convient l'ame entrer forment dedans sa memoire sans evagacion par dehors, et esclarsir son entendement par debouter et oster ; non mie oster car ne se puet faire, mais mettre au *bas* et en oubly toutes les nuees et obscurtez des ymaginacions et fantasies des choses sensibles (GERS., Trin., 1402, 172).

d) *Tirer aux bas qqc*. "Tirer qqc. vers les régions inférieures ; d'où faire dégénérer qqc." : ...les injustices et desloyaulx ministres appareillent les royaumes a mutation, et les changent de gent en gent, et les tirent aux *bas* par leur pesanteur (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 42).

e) *Venir au bas*

- [D'un pays] "Perdre sa puissance, dégénérer" : Par trois choses se fait mutacion Des royaumes et de la seigneurie, De gent en gent, en autre nacion ; L'une si est quant Justice est perie (...) Par ces trois pions vient tout pays au *bas*. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 129).

- [D'une chose] "Diminuer, perdre de son intensité" : De ma langue dont bave n'ist En jeunesse m'esbanissoye Et si ma joye au *bas* venist A paine mon dueil banissoye. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 51).

4. [Dans un contexte grivois (I C 5) et (II C 4)] "Sexe de la femme" : ...Aussi li homs de tant qu'il est plus vieulx Se doute plus en l'art ou il default, Car petit peut, et se sa femme sault, Qui jeune soit, ce lui est grant ennuy, Car il doute plus le *bas* que le hault [par crainte d'apparaître impuissant] (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 60). DEMANDE. Se vous aviez de deux choses l'ottroy, L'une du *bas* et l'autre du baisier, Et ne peussiez fors que l'une touchier, Lequel des deux prendriez, dictes le moy ? RESPONSE. Je pranderoie, par mon souhait le *bas* ; Se tu le prans, par l'un les deux aras, Mais cilz qui prant le baisier seulement, Ne joit [l. joit] mie toudis du remenant. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 118).

- *Instrument de bas*. "Sexe de la femme" : Pour hanter l'instrument de *bas* Je suis banny de sainte Croix, Saint Anthoine ard le cabas. (Sots, c.1480-1500, 265).

- *Fourrure au bas*. "Sexe de la femme" : Ung tas de vieilles maquerelles Qui trompent ces jeunes pucelles Pour avoir la fourrure au *bas* Vous recommande sans debas. (Serm. st Jamb. K., c.1460, 51).

- *Loc. Rembourrer le bas* d'une femme "Faire l'amour à" : La femme commence la guerre, Ne ja nul jour ne cessera Jusques un autre en trouvera Qui lui puist ses *bas* rembourrer, Car seule ne scet demourer. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 71). ...quant vous trouvez dame ou que ce soit ne quele qu'elle soit, vous la voulez tantost enamourer pour rembourrer son *bas* ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 12). ...celle qui ne vouloit souffrir qu'on la baisast, mais bien vouloit qu'on lui rembourrast son *bas* et habandonnoit tous ses membres, fors la bouche (C.N.N., c.1456-1467, 11).

. Loc. *Rembourseur de bas* : Je soloie estre ung rembourseur de *bas*, Housseur de cuirs, fourbisseur de cuiraches (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 798).

- Loc. *Chevaucher le bas* : Mais, par ma foy, puis que vostre plaisir Est d'en amer .III. ou.III. en un tas, Jamais nul jour ne vous quier plus servir Ne chevauchier desormais vostre *bas* (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 70). [P. C.]

BASAC, subst. masc. (basac¹)

[GD : *basac*]

"Situation périlleuse ; ruine, destruction"

A. - *Bouter/mettre qqn à basac*. "Mettre qqn en mauvaise situation" : A ! traistre, m'avois tu emblé Ma coupe et mise en ton sac ? Tu es bien bouté a *bazac* ; D'avoir fait ceste malheuré Tu as perdu ta liberté (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 137). LE TRIPIER DE CHASTELLET. (La presente Epitaphe fait pour ledit Tripier contre le Roy de la Bazoche ; sa première sincope fait pour les Bazochiens, et sa seconde contre les Tripiers.) Louez seront Tripiers en triperie, Bazochiens Seront mis à *bazac*, Louenge auront Trompeurs en tromperie (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 410).

B. - [D'une chose] *Estre mis à basac*. "Être anéanti, perdu" : Argent, il est mys a *basac*. On ne l'a jamais par souhet ; L'ung l'espargne, l'autre le het ; L'ung en a trop, l'autre en a pou. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 162).

- *S'en aller à basac*. "Courir à sa perte" : Affin qu'enfer ne s'en voise a *basac*, Que te fault il, paillart, puant aspic ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

REM. À rapprocher de *mettre à sac*, FEW XVII, 7a : *sakman* (préfixe *ba-*, var. de *bes-*). Cf. DI STEF., 68c et Sainéan, *Sources* I, 21-22. [P. C.]

BASAC, subst. masc. (basac²)

"Pacha" : ...plus queurent sus l'un a l'autre A armés et lances sus fautre, Ou ilz assaillent leurs voisins Et meisme entre les sarrazins Le *basac* contre Tamburlan (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 15). [J. Bl.]

BASAN, subst. masc. (basan)

[AND : *bazan* ; FEW XIX, 30a : *batana*]

(Synon. de *basane* v. Lexiques) : [Les cordonniers] pevent ouvrer de vacque et de *basan* en le coustume anchienne. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1339, 264). [P. C.]

BASANE, subst. fém. (basane)

[T-L : *basane* ; GDC : *basane* ; FEW XIX, 29b : *batana* ; TLF IV, 225b : *basane*]

"Peau de mouton tannée, basane" : Item, nul ouvrier et faiseur de souliers de *basanne* a Paris ou ès faulxbourgs ou en autres villes de la prevosté, viconté et ressort d'icelle, ne pourra mectre en euvre ne faire souliers de peaulx de moton ou de brebis, ou de chiès tannée, ne les vendre, mais tant seulement de *basanne* d'Auvergne et de Provence bonne et fin (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 24). ...le trousseau de freperie de robes viez, et IIIc pesant font le trousseau, XVI deniers. Item, le trousseau de cordouan et de *bazaine* et de mortes, et met l'en XXVI douzaines ou trousseau, XXXII deniers. Item, les bouquerans et aluns de glace, XVI deniers. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 1). ...la paire de *basanne* [valloit] XVI solz (Journal bourgeois Paris T., 1421, 157). Item, donne a Michault Cul d'Ou Et a sire Charlot Tarrenne Cent solz - s'ilz demandent : "Prins ou ?" Ne leur chaille, ilz vendront de manne - Et une houlse de

basenne, Autant empeigne que semelle, Pourveu qu'ilz me salueront Jehanne, Et autant une autre comme elle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 108). A Coppin Sauvage, sellier et targier dudit sr - pour XXVII aulnes de drap gros melle, XVII milliers et demy de petit clou blanc, deux douzaines de peaulx de *bazenne*, qu'il a bailliez et livrez par l'ordonnance et commandement dudit sr, pour galefeustrer tous les huys, fenestres et croisées d'une maison de boys (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 357). Gros cuir bouilly, *bazennes*, marroquins Pour brodequins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

- P. anal. [Pour désigner la peau d'une femme vieillissante] : De present j'entens La droicte praticque, Mais malheur me picque : J'ay perdu mes grans saulx saultans ; J'ay maintenant peu de challans ; Mon cuir est devenu *basane*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 8).

Rem. Une var. de cette expr. figure dans les *Congés d'Arras*, éd. P. Ruelle, p. 112 : *mes cuiriens devient basane* (sous l'effet de la lèpre). L'éd. glose *basane* "cuir de rebut" à la p. 77. [R. M.]

BASANERIE, subst. fém. (basanerie)

[T-L : *basanerie* ; *FEW XIX, 30a : *batana*]

PEAUSS. "Travail, commerce des peaux de mouton" : Quant au mestier de *bazannerie*, dit [le procureur du Roy] que les gens du d. de Bourbon s'efforcent de contraindre les espiciers et souffletiers d'acheter le mestier de *bazannerie*, et d'appliquer au proffit de Bourbon les amendes. (Industr. Paris F., 1379, 317). [E. P.]

BASANIER, subst. masc. (basanier)

[T-L (renvoi) : *basanier* ; GD : *basenier* ; FEW XIX, 30a : *batana*]

"Celui qui travaille la basane" : Des estaux aux cordouanniers et aux *bazeniers* illec, XXXV lb. III s. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 268). Ce sont les banieres et li pignon des mestiers de Valenciennes, qui furent mis par deviers les massars environ le Toussains l'an mil IIIcLVII. (...) les *baseniers* et sures 1 banniere 8 pignons les mierchiers 1 banniere 5 pignons (...) les navieurs 1 banniere 4 pignons (...) les candeuilliers de sieu 1 banniere 3 pignons les vieswarriers 1 banniere 7 pignons (Drap. Valenc. E., 1357, 28). Comme questions et debas feussent meuz par devant nous, entre les taneurs de ceste ville, d'une part, et les cordouwaniers, surs, et *basiniers* d'autre part (Vie urbaine Douai E., t.4, 1365, 410). Les *bazanniers* puevent faire souliers de veau et de bazanne, mais ne puevent mectre en souliers de veau bazanne (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1485, 619).

REM. Doc. 1469 (*il appartient au voyer de faire cueillir de chacun bazannier qui vendent petits souliez (...) douze deniers*), ds GD I, 591b. [P. C.]

BASCHOE, subst. fém. (baschoe)

[T-L : *baschoe* ; GD : *bachoe* ; FEW I, 267a : *bascauda*]

A. - "Grand panier, hotte" : Et se il est ainsi trouvé que lesdiz forains ou aulcun d'eulz, aient en *bachoe*, en sac, en corbeille ou en charrette, autre pain meslé qui ne soit de la valeur de quatre deniers, et tout d'un pois, d'une farine et d'une mesme substance, se ce n'est pain du pris de deux deniers, il perdra le pain et sera donné pour Dieu (Mét. corp. Paris L., t.1, 1367, 200). ...II paire *bachoues* neufves, II flossoies et corde pour lyer (...) pour porter pain en l'office de Panneterie (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 64). Guillaume Champion, baschoier, pour le retour d'un chevaux qui menoit les *baschoes*, le quel cheval a esté mort à Corbigny au retour

du sacre du Roy à venir de Rains (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 64).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Ordonn. rois Fr. S.*, t.4, 1366, 709, *Ordonn. rois Fr. S.*, t.6, 1372, 511, ds GD I, 546c. Cf. aussi GDC VIII, 267b : *bachou*.

B. - En partic. "Hotte pour porter la vendange pilée" (Éd.) : Jugement de Jaicommin-Ainchellin d'une pairt, et de Jehan Jehorel et de Burtrant, le gaudenier de Serei, d'autre pairt, pour une ressaisine qu'il convint que ledit Jehan Jehorel et Burtrand faicet audit Jaicommin des fruits, sacque et *baxowe* qu'il avoient prin audit Jaicommin. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1392], 568).

Rem. GD I, 546c.

- P. méton. "Produit de la vendange (considéré en tant que bien, sur le plan du droit)" : Jugement (...) coment ung prouddhome tenoit une vigne a thier d'un chanoine de Mets, et l'avoit, lui et ces hoirs, tenus long temps et partoient chasc'an a la *baxowe*... (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1342], 212). [R. M.]

BASCHOIER, subst. masc. (baschoier)

[T-L : *baschoier* ; GD : *bachoier* ; FEW I, 267a : *bascauda*]

"Celui qui est chargé de porter les *baschoes*" : Guillaume Champion, *baschoier*, pour le retour d'un chevaux qui menoit les *baschoes*, lequel cheval a esté mort à Corbigny au retour du sacre du Roy à venir de Rains (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 64). [E. P.]

BASCHOLE, subst. fém. (baschole)

[GD : *bachole* ; FEW I, 267a : *bascauda*]

"Auge de maçon"

Rem. Doc. 1384 (Riom, *pour deux bascholes pour porter le mortier aux fondemens des pilliers de la sale*) ds GD I, 547a.

- "Hotte"

Rem. Doc. 1415 (*apres [l. après] mist les raisins en ses bacholes*) ds GD I, 547a ; même ex. ds DU CANGE I, 513a-b, s.v. *bacholata*. [P. C.]

BASCLE, subst. masc. (bascle¹)

□

[Désigne un homme ; suivi de *de* + nom de lieu ; titre de noblesse ? nom de fonction ?] : Si y estoient messires Pierres de Sakenville (...) messires Bertrands dou Franc, le *bascle* de Maruel et pluisieur aultre, tout en grant volenté d'encontrer monsieur Bertran et ses gens et de combatre. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 110).

Rem. Rapprocher de AND², 293a ("Basque") ? [J. P.]

BASCLE, subst. fém. (bascle²)

[GD : *bascle*]

[Sens incertain] : Cele an furent les destres poyngz de .III. hommes coupés pur la *bascle*. (Chron. London A., c.1350, 23). [D. L.]

BACULE, subst. fém. (bacule)

[GDC : *bacule* ; FEW II-2, 1518b : *culus*]

"Poutre qui porte la chaîne avec laquelle on soulève un pont-levis"

Rem. Doc. 1466 (Nevers, *fait une bacule au pont leveiz de Nyevre*) ds GDC VIII, 269a. [P. C.]

BASDE, subst. (basde)

[GD : *basde*]

DRAP. "Drap de laine" : Draps envoiez à Guillaume de Varie (...). Cinq grans blanchetz, ung rouge, ung violet et ung gris mabré, le tout de Londres, contenant chacune pièce 22 aulnes, coste en premier denier chacune pièce 24 saluz (...). Item, cinq *basdes* rouges qui coustent en premier denier 7 escuz et demi la pièce (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 555).

Rem. GD I, 591a et GAY I, 124b donnent cette seule attest. À rattacher à FEW XXI, 549b : o.i. où l'on rencontre la forme dialectale *bate*. [E. P.]

BASE, subst. fém. (base)

[T-L : *base*¹ ; GDC : *base* ; AND : *base*¹ ; FEW I, 272a : *basis* ; TLF IV, 232a : *base*²]

A. - "Assise" : Jambes doivent paine soffrir Pour tous les membres soustenir. Coulombes de leur office Sont, soustenans l'ediffice, De genous chapiteeles Et sus *bases* bien fondees. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 265).

B. - GÉOM. "Base" : Tous triangles sont constituez par troys lignes droictes dont l'une est prise pour la *base* et les deux aultres pour les deux ypothenusses ; et la ligne descendant perpendiculierement de l'angle des ypothenusses sus la *base* est dicte cathetuse. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110). [R. M.]

BASELARD, subst. masc. (baselard)

[GD : *baselard* ; AND : *baslard* ; FEW XXIII, 134b : o.i.]

"Coutelas" (synon. *baselaire*)

Rem. Doc.1388 (*basalart*) ds GD I, 591b (Wallonie ?). Cf. ; AND : *baslard*. [R. M.]

BASIERE, subst. fém. (basière)

[GD : *basiere* ; FEW XXII-2, 103a : o.i.]

[Sorte de vase]

Rem. BERS. (*lesqueles* [nefs] *se firent une voie entre les nefes serrees et conjointes par feu que elles portoient chascune en .II. basieres de fer au bec de la galee*) ds GD I, 591b. [P. C.]

BASILAIRE, adj. (basilaire)

[GDC : *basilaire* ; *FEW I, 272a : *basis* ; TLF IV, 235a : *basilaire*]

MÉD. *Os basilaire*. "Os de la base du crâne" : ...le septiesme os [de la tête] est celui qui est selonc le palastre et est appellé *basilaire* : les ungs cuident que il soit du hault de la joe, les aultres cuident que il soit de la teste, soy gesant dedans assemblance de ung coing. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). ...soubz cest os [dit alauda] est mis l'os *basilaire* lequel n'est pas continue avec luy (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

Rem. MONDEVILLE ds GDC et TLF. [C. T.]

BASILE, subst. masc. (basile)

[T-L : *basile* ; GD : *basile* ; FEW I, 271a : *basiliscus*]

(Synon. de *basilic*¹) : Souvent est assailly ly homs De loups, sangliers, ours, pardz, lyons, Tygres, griffons et cocodrilles, Couleuvres, lesardes, *basilles*, Aspiz, cerastes et dragons (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 116).

V. *basilic*¹ v. Lexiques [P. C.]

BASILIC, subst. masc. (basilic¹)

[T-L : *baselique*¹ ; GDC : *basilic* ; AND : *basilisc* ; FEW I, 271a : *basiliscus* ; TLF IV, 236a : *basilic*²]

"Serpent venimeux auquel les Anciens attribuaient la faculté de tuer par son seul regard, basilic" : Mes iex sont de sont (iex) de *basilique* Qui' ocient cil qui s'aniche (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 259). Dont a bon droit elle est comparee au *basilique*, qui est nommé siflet selonc Ysidoire, car son sifler occist anchois qu'il morde ou qu'il brule (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 392). Et en sa bouche [de la dame] ne dort L'escorpion qui point mon cuer à mort ; Un *basilique* a en son dous regart. (MACH., L. dames, 1377, 184). ...es oeuvres de nature nous veons que le *baselique* par son regart seulement occit ung homme. (GERS., Concept., 1401, 425). Cuides tu faire *basiliques*, Qui occient les gens des yeulx, Ces doux visages angeliques Qui semblent estre faiz es cieulx ? (CHART., E. Dames, 1425, 365). [*Basilique* est vng poisson en maniere de serpent et est si tres plain de velin qu'il en reluit tout par dehors. Et le veoir et le ferir de lui porte venin et loins et pres pourquoy il corrompt l'air et si estaint les arbres, et occist les oyseaulx volans. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 492).

- [Comme terme de compar.] : Sathan, gecte c[y] ton regard Plus tresperçant que *basilique* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 336).

V. aussi *basilique*² [R. M.]

BASILIC, subst. masc. (basilic²)

[GDC : *basilic* ; FEW I, 271a : *basilicum* ; TLF IV, 235b : *basilic*¹]

"Plante à feuilles aromatiques de la famille des Labiacées, basilic" : Et quant assez l'ot baisiee, la mist en un biau cuevrechief, et l'enterra dedens un de ses grans poz ou l'en plante vyoliers, et dessus planta de trop belles plantes d'une herbe belle et souef flairant que on nomme *baselic* (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 949-950). Item prenez, quant à ce faire, Spica nardi [et] zodoaire, Et du noble saffren, qui vient D'oultre la mer et d'Orient, O semence convéniente De *basilic* et sèche mente (LA HAYE, P. peste, 1426, 154). *Basilique* ou basilicon est une herbe de chaude et sèche nature, très bien flairant et ressemble à majoraine et a propriété de conforter le cuer et le resjouir. (LA HAYE, P. peste, 1426, 182). [R. M.]

BASILICAL, adj. (basilical)

"De la Basoche" : LA BAZOCHE DE THOULOUSE. Soubz ceste amère, dure et dolente pierre Gist nostre Roy *basilical*, dit Pierre (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 406). [A. B.]

BASILICOC, subst. masc. (basilicoc)

[T-L : *baseillecoc* ; GD : *basilicoc* ; *FEW I, 271a : *basilicum*]

[Plante] "Basilic" : Doulx esglantier, fresche rose de may, Liz vertueux, odorant violete, *Basiliquot*, olive, fleur de glay, Cedre en hauteur, tresdoulce pucellete (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 287). Ozeille, *bazeillecoq* [var. *baselicoq*] soient semées en janvier et fevrier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 120). [P. C.]

BASILICON, subst. masc. (basilicon)

[GDC : *basilicon* ; *FEW I, 271a : *basilicum*]

A. - "Basilic (plante)" : ...de *basilicon*, de mellisse ou menthe seche, de chascun demie drame (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 160). Je ne voy rose ne bouton, Lavende, violette drue, Marjolaine, *basilicon*, Balme ne douce odeur

en rue (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 107). Cil qui songe qu'il ait pris, de aucun homme, du *basilicon*, signifie qu'il ara tribulacion selonc la quantité du *basilicon* (...) ; s'il songe que il la seme et plante, il sera triboulé et tourmenté ; et se il songe que plusieurs *basilicons* soient levés en son lieu, signifie pleurs et tribulacion de celi duquel est la maison (Expos. songes B., 1396, 225). Osimum, c'est une herbe assés commune que l'on appelle *basilicon*, et en est .ii. manieres : l'un est appelé *basilicon* girofle, l'autre *basilicon* citrin ou citron. (Grant herb. C., c.1450, 143).

B. - "Sorte d'onguent, d'emplâtre" : ...et dessus soit mis *basilicon*, dyaquilon et dyapalma et les autres choses qui sont ordonnees pour les ulceres (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 333). ...*basilicon* a madurer (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

V. aussi *basilic*² [P. C.]

BASILIQUE, adj. (basilique¹)

[T-L : *baselique*² ; AND : *basilica* ; FEW, Ø gr. *basilikê* ; TLF IV, 237b : *basilique*²]

MÉD. (*Veine*) *basilique*. "Veine principale de la face interne du bras" : En ceste quartaine on doit faire saignie de la veine *basilique* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 6). ...donc en pleuresis, se le corps est plain et vertu forte, faites premier saignee selonc Avicene de la sophene d'icelluy costé, et puis, se plenitude y est, de la *basilique* de l'autre costé (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 9). Au commencement se les choses particulieres s'i accordent, faites saignees des II. *basiliques* pour la cause antecedente et puis des II. sophenes pour la cause conjointe et que on attraye la matiere vers les parties basses et puis mondifiés la matiere selonc l'exigence de l'umeur pechant (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 8). ...les voynes qui sont saignees es hommes (...) XII. sont es bras : c'est assavoir deux dictes medianes et deux dictes sephallicques et deux dictes *basilicques* et (de) deux dictes cubitallis et deux dictes asseillaires et deux dictes finales. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.I, chap.I). La vaine *basilique* evacue proprement des parties soub le col comme des parties pectorales et du foie, et pour ce est saigné es passions pectorales, et du foie (Rég. santé corps C., 1480, 167).

Rem. Doc. 1357 ds R. Arveiller, *Mél. Planche*, 1984, 34 ; doc.1398 ds TLF. [R. M.]

BASILIQUE, adj. (basilique²)

[GDC : *basilique*² ; *FEW I, 271a : *basilicum*]

A. - "De la nature du basilic (serpent)"

1. "Qui a l'aspect du basilic" : Orrible monstre, loubineux sennedoc, Dragon pugnais, ort *bazelique* coc (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

2. [D'un regard] "Qui tue, comme le regard du basilic" : Ma dame, vos yeux *basiliques* m'ont a mort navré, a mort ! O, quel guerredon pour bien servir ! Je suis en la main de la tresdure Mort. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 161). Guerre a le chief cornu, long, satanique (...) Oeul *basilique* et gueulle draconique (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 69). C'est ung trésor qu'elles sont bien tiffées Et oultre plus font si bien des fafées Par doux maintien et regards *basiliques* Q'on ne sçaurait mieulx paindre droictes fées, A contempler leurs faces angeliques. (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 10). Dyabliesse pleine de diffame, Escorpion, oeil *basilique*, Du corps as tu separé l'ame, Chef cornu, gueulle draconique ! (Myst. Judith Holofernés R., c.1490-1500, 238).

3. [D'une langue] "Qui jette du venin" : Car, par sa langue *baselicque*, Appella Amours losengier, Et sic, par la tierce auctentique, L'en la devoit ainsi jugier. (Les Erreurs du Jugement de la Belle dame sans mercy, éd. A. Piaget, a.1500. In : Romania 33, 1904, 190).

B. - P. méton. [D'une mixture] "Fait avec du venin de basilic" : Vous [les diables] humérés au revenir Ung chaudiere de tormentine, Ung brouet d'une serpentine, Ung humitis deabolique Et ung potaige *baselicque* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 332).

C. - P. anal. [D'un bruit] "Sifflant, perçant" : Doulx dieux angeliques, A vous me commans. Cris *tresbasiliques* Me sont fort grevans (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 87).

V. aussi *basilic*¹ [P. C.]

BASILIQUE, subst. fém. (basilique³)

[*FEW I, 270a : *basilica* ; TLF IV, 237a : *basilique*¹]

A. - "À Rome, édifice public" occ. unique dans un contexte peu explicite ne permet pas de préciser davantage la définition : ...en un meisme temps sept establies ou .vii. cauvernes (...) assirent ; et après ce s'espandit li feux par pluseurs privés edifices, quar lors il n'y avoit nulles *basiliques* [trad. lat. *basilica*]. (BERS., XXVI.27, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 281c).

B. - "Église chrétienne, bâtie sur le plan des basiliques romaines"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496 ; éd.1531 ds TLF.

- Empl. adj. : Alons la pierre *baselicque* Lever, pour mettre la replicque Du corps, et de vin arrouser. (Vig. Trib., c.1480, 235). [R. M.]

BASIN, subst. masc. (basin)

[]

"Celui qui est originaire de la Terre du Prêtre Jean (Éthiopie?), Indien" : C'est assavoir des Cordeliers, des Grecs, des Armeniens, Georgians, Surians, *Basins* autrement ditz Indians, Jacopites, Anastorians, et des Maronites, qui sont les neufs especes des Crestiens susditz. (Pèler. D., 1486, 358). La sixiesme maniere des Crestiens sont *Basins*, autrement ditz Indians, et sont d'Indie de la terre du Prestre Jehan, grant seigneur qui a ving deux royaumes souz luy, et a grant desir, ainsi qu'on dit, d'avoir la foy des latins. (Pèler. D., 1486, 364).

REM. Peut-être à rapprocher de FEW XIX, 29b-30a : *batana*, *basan* : "qui a la peau basanée"? Cf. *abasin*. Cf. également *abyssin*. [C. H.]

BASIR, verbe (basir)

[GD : *basir* ; FEW I, 271b : **basire*]

Arg.

I. - Empl. trans. "Tuer" : *Bazir* ung homme c'est tuer (Procès Coquill. S., 1455, 97).

II. - Part. passé en empl. adj. "Mort" : PATELIN. ...Doy-je point desjeuner ? Ung peu de brouet à humer ! Je suis transy [var. transi, *bas*], se Dieu ne m'ayde. (Test. Path. T., c.1470-1475, 163). PATELIN. Il est à ce coup fait de moy ! Adieu ! Jamais mot ne diray. GUILLEMETTE. Ha ! Nostre Dame de Montfort, Le bon maistre Pierre est *bas*. (Test. Path. T., c.1470-1475, 206). Je n'oy plus nos gens [Jésus et les deux larrons en croix] murmurer ; Ilz sont *bas*, n'en parlez plus. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 424). [P. C.]

BASIROUL, subst. masc. (basiroul)

[Ø]

"Pièce du train avant d'un chariot, sassoire" (T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 67) : ...item audit marisal pour fair de *basiroul* apartinant audit char et regrandir unc grand anial du fier dudit char delivere (Terre Jauche D., 1479-1480, 198). [P. C.]

BASISSEUR, subst. masc. (basiswa)

[*FEW I, 271b : **basire*]

Arg. "Meurtrier" : Ung *basiswa* c'est aussi ung muldrier. (Procès Coquill. S., 1455, 96). [P. C.]

BASLER, (?) (basler)

[Ø]

"?" : ...Ou comme cil faulx palatin Cardinal qui tant faussement Trompa le pape Celestin, Dont puis regna crueusement, Ou comme cil presentement Qui affin que l'Eglise *basle*, Donne et fait tant d'empeschement Au tres saint concile de Basle. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames* IV, D., 1440-1442, 174).

REM. Défini par "malmener" dans le glossaire, comme le verbe *baler* (au fig.) ds GD I, 563b. Cf. T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 63, 1999, 614, qui suggère d'y voir le verbe *baller* "danser (au fig.)" comme ds le passage de IV, 141 : *S'en court de Romme veuls aler Et regarder ses familiers, Tu verras l'Eglise baler* ; «ou faut-il le traduire par v.a. "secouer" ?» [P. C.]

BASOCHE, subst. fém. (basoche)

[T-L : *basoche* ; GD : *basoche* ; GDC : *basoche* ; FEW I, 270a : *basilica* ; TLF IV, 238b : *basoche*]

"Ensemble des clerks en fonction dans les cours de justice, particulièrement au Parlement de Paris (constitués en communauté et bénéficiant d'une juridiction particulière et de nombreux privilèges)"

- *Clerc de la basoche* : Et dist ledit Godart ce qui s'ensuit : "Jehan Saugé, qui sera à l'armée ?" et ledit Saugé lui respondit : "Les clers de la *basoche* et d'autres assez". (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 218).

- *Roi de la basoche* : ...ilz trouvèrent en ladict velle ung de leur compaignie qui leur dist qu'il en y avoit ung fort blecié. Et ledit suppliant lui demanda qui c'estoit, auquel il respondit que c'estoit le roy de la *basoche*. (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 222). Praticiens, Soit d'aboc ou d'abac, Tant clerz que laiz, En usant de reproche, Auront des biens Pour eviter l'eschac Dens le Palais Du Roy de la *Bazoche*. (LA VIGNE, *Compl. roy Bazoche* M.R., 1501, 410). [Nombreux autres ex. ds ce texte] [R. M.]

BASOCHIEN, subst. masc. (basochien)

[GDC : *basochien* ; FEW I, 238b : *basilica* ; TLF IV, 239a : *basochien*]

"Membre de la basoche" : Taingneux, folz (...) *basochiens* (Sots mal., c.1480, 83). [P. C.]

BASQUE, adj. et subst. (basque)

[GDC : *basque* ; *FEW I, 272a : *basque* ; TLF IV, 240v : *basque*²]

A. - "(Celui) qui est originaire du Pays basque ou qui y habite" : Toute la terre des Espagnolz en celluy temps fut subjecte a Charles, c'est assavoir la terre a Landaluf, la terre des Perdourez, la terre des Castellans, la terre des Maures, la terre de Portugal, la terre

des Sarrazins, la terre de Navarre, la terre des Allamans, la terre des Biscoys, la terre des *Basques*, la terre des Palargiens, les aulcunes de leurs cités prises par Charles sans guerre, les aultres a grant payne et guerre subtile et mortelle. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 178). Et fait ledit conte d'Armignac mettre ledit seigneur de Beaujeu prisonnier ou chasteau de Lestore, et luy bailla pour le servir et tranchier devant luy ung gentilhomme *basque*, nommé Jehan de Chigon, qui estoit paige audit conte d'Armignac (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 327).

B. - Subst. masc. "Langue parlée dans cette région" : ...et avoit le patriarche mal retenu ung proverbe qui se dit en *basque*, qui s'ensuit : "Reguia contraque ereua," c'est-à-dire : "Qui se rebelle contre le roy est fol." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 189). [R. M.]

BASQUIN, subst. masc. (basquin)

[GDC : *basquin* ; *FEW I, 272a : *basque*]

"Basque (?)" : ...desquelz estoient capitaines le *basquin* de Pontet (JEAN DE MONTREUIL, Traité cheval. G.O.O., 1413, 114). [R. M.]

BASQUINE, subst. fém. (basquine)

[GDC : *basquine* ; FEW I, 272a : *basque* ; TLF IV, 241a : *basquine*]

"Jupe ample et bouffante, serrée à la taille" : Il n'estoyt point sy grand besoing De de[scro]ter robe à *vasquine* Pour ma dame la mousequine, Ny de monsieur l'acoustrement, Qui chevauche en cuir seulement. (Mère Ofic. T., c.1500, 106). J'ey veu qu'on ne parloyt de frise, De *vasquines* ne vertugales (Mère Ofic. T., c.1500, 111). [P. C.]

BASSAGUE, subst. fém. (bassague)

[Ø]

Région. (Provence) "Paillasse" : Au capitaine de la garde, ledit jour, la somme de sept escuz pour avoir des *bassagues*, pour coucher la nuit les archiers de la garde (Comptes roi René A., t.2, 1479, 359).

REM. À rattacher à FEW XI, 24 : *saccus*. [E. P.]

BASSANT, subst. masc. (bassant)

[GD : *bassant*¹ ; *FEW I, 226b : *balteus* (?) (?)]

"Armes ou armoiries de la cité de Metz" (GD) ; "bannière (?)"

REM. Doc. 1394 (Metz, *escusson dou bassant de nostre citeit*), 1405 (id., *le corps saint Estenne, en genoil, serait entre doulz escussions du bassant de nostreditte citeit*) et 1415, 1424, 1434 (id.) ds GD I, 591c. Cf. FENNIS I, 358 (doc. 1372, *un grant bauchent des armes de France*). [P. C.]

BASSE-CONTRE, subst. fém. (basse-contre)

[GDC : *bassecontre*¹ ; FEW II-2, 1116a : *contra* ; TLF IV, 243a : *basse-contre*]

"Voix la plus basse de l'échelle musicale" ; ici, dans un contexte grivois "partenaire masculin pour jeux amoureux" : [C'est une fille qui parle] Je vueil ung tel musicien Pour fournir une *basse-contre*. (P. moyne, a.1500, 48).

REM. *bas* v. Lexiques et ses empl. métaph. [P. C.]

BASSE-COUR, subst. fém. (basse-court)

[T-L : *cort*¹ (*bassecourt*) ; GDC : *bassecour* ; FEW II-1, 850b : *cohors* ; TLF IV, 243a : *basse-court*]

A. - CONSTR.

1. [Dans une place forte, un château] "Espace compris entre le château lui-même et son mur d'enceinte extérieure, cour réservée aux écuries" : La *basse-court* ont pris, le mur vont dépeçant ; Et entrèrent dedens droit au soleil chousant. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 122). Si ordonnèrent à apporter kanons avant et à traire quariaus et feu grigois dedens en le *basse court*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 11). La fu-on environ XV. jours et leur livra-on maint assault ; on conquesta la *basse court* et tous leurs chevaux ; mais une grosse tour seant sus une roche et haulte assez ne pot-on conquerre. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 202). Et dura li escarmuce priès que trois heures, et fu li *basse cours* dou castiel toute arsee, et li castiaux fors asaillis de toutes pars. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 257). Toutesfois (...) li castiaux fu conquis, et tout cil mort qui dedens estoient (...) Et là fu trouvés en la *base court* li plus biaux blans chevaux et de plus gente taille que on eust point veu en toute l'anée. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 126). ...il estoit advisé et enseigné comment il pourroit avoir et recouvrer le fort de Nonnecte, appartenant à mons. de Berry, en lui desclairant la maniere comment, c'est assavoir : qu'il convendroit que de nuit, et à eschieles, l'en entrast XX ou XXX personnes en la *basse-court* dudit chastel, laquelle n'estoit aucunement gardée, ou au moins n'y avoit nulles guettes de nuit qui veillassent icelle *basse-court* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 191). Et fu la tour bien fossoye et les fossez bien curez, et bonnes, fortes et haultes brayes ; et autour, dehors les fossez, bons murs ; et fu la tour bien gueurlandee, et y ot deux paire de bons fors pons leveiz. Et y ot *basse court*, forte et bien muree, bons fossez, fors portes et bon pont leveiz. Et furent les murs druz de bonnes tours. (ARRAS, c.1392-1393, 244). Atant se part Gieffroy, et puie la montaigne, et vint a la porte de la *basse court*, et la treuve ouverte, puis s'en va vers la tour qui moult estoit forte a merveilles. (ARRAS, c.1392-1393, 245). ...li chastiaux est biaux et fors, mais la *basse cours* fu toute arse et la ville osi (FROISS., Chron. D., p.1400, 326). L'endemain, au matin, li bons dus s'en ala Droit à le *basse-court* l'ostel où atourna. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 338). En laquelle fureur très exécration, les dessusdz les communes gens de Paris alèrent en la *basse-court* de la bastille Saint-Anthoine et demandèrent qu'on leur délivrast huit prisonniers qui estoient léans (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 289).

2. "Terrain fortifié de murs (pour défendre l'approche aux ennemis)" : Et pour ce que la bastide n'estoit pas encore forte, les François faisoient le gait en une grant *bassecourt*, close de vieulz murs de chesnes, qui estoient devant l'enforcement que on faisoit de la ditte bastide (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 102). ...une loge assise en la *basse court* de ladite porte Saint Germain, dehors euvre, entre la *basse court* du boulevard et ladite porte (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 20).

Rem. Cf. LA CURNE II, 53b.

3. "Cour où l'on élève les petits animaux et la volaille" : La *basse court* fait assez pourveance D'avoir poucins, poulailler et maint oison [GDC VIII, 299b] (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 269). "Pierre que faictes vous ?" "N'assaillez pas la *basse court* !" [Il pourrait s'agir de ce sens, mais rien de sûr] (Fr. arch. B., c.1468-1480, 34).

B. - [Dans un contexte grivois] "Sexe de la femme" : Demoiselle gente et honneste : il fault que vostre tour conqueste ; Du mains, ou soit tart ou soit court, J'entreray en la *basse court*. (Six dessins dialogués à double sens, éd. K. Baldinger, c.1470. In : Trav. Ling. Philol. 31, 1993, 28). Je ne sçay si rude personne De femme, pour le faire court, S'une foys l'oreille abandonne, Qu'on ne

gagne la *basse court*. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 154). [R. M.]

BASSE, subst. fém. (basse¹)

[GDC : *basse*¹ ; FEW I, 274a-b, 275a-b : *bassus* ; TLF IV, 241b : *basse*¹ ; TLF IV, 243a : *basse*²]

A. - "Partie basse" : Item, ou gobelet dessusdit a esté refait la *basse* et le souaige, et neellé et redoré (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 65).

- MAR. "Haut-fond"

Rem. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds TLF IV, 243a (1483 ; pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1).

B. - Loc. fig.

1. *Jouer la basse*. "S'occuper des choses de l'amour" : Ha ! que ces maîtres jacobins, Cordeliers, carmes, celestins Ne jouent de nature la *basse*, Onc chien puant de passe passe Ne fut si listre, par mon ame. (Rapp., c.1480, 63).

2. *Estre à basse*. "Être vaincu, défait" : ...et quant chis vint là et ilh at chousit le fait, à Johans s'en revint et li dest qu'ilh avoit grant estour en Marchiet, où la nobleche des Grans serait à *basse*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 167).

- *Mettre qqc. à basse*. "Abattre, ruiner qqc." : ...et destruirait toutes vous faux ydolles en quoy vous creieis ; et serat à vostre faux loy mult fel et creweux, et le metterat mult à *basse*, si que jamais apres ne soy releverat en païs où ait esteit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 42). [R. M.]

BASSE, subst. fém. (basse²)

[GD : *basse*¹ ; GDC : *basse*² ; FEW I, 199a : **baccia*]

"Sorte de seau en bois, qu'on attache sur le bât du cheval"

REM. Doc. 1465 (La Rochelle, *quatre basses*). Un doc. de Vienne 1555 est plus explicite (*leur estoit besoing avoir des cordes pour lyer des basses sur une mulle, pour dedans icelles mettre lesdits petit enfans*) ds GD VII, 592a. [P. C.]

BASSEE(LA), nom propre (bassée)

[Ø]

"Sexe féminin" : [C'est un vieillard qui parle] Pour estre aveugle me dispose. Ne me contés des frequentans La *bassée*, je me repose (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 779). Ne nous chargons jamés de peau houssee, Ne nous logons jamés auprès de Roye, Ne frequentons jamés a Le *Bassée*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 799).

REM. Cf. M. Jeay, *M. fr.* 14-15, 1984, 292 sur les rapports entre la localité du Nord de la France, *La Bassée*, et les jeux de Molinet : *aller a La Bassée, frequenter La Bassée*. [P. C.]

BASSEMENT, adv. (bassement¹)

[T-L : *bas* (bassement) ; GDC : *bassement* ; AND : *bassement* ; FEW I, 274a : *bassus*]

A. - *Bassement monté*. "Monté sur un cheval bas sur pattes (ou sens fig. de "médiocrement" ?)" : Et tant firent aucuns povres compaignons qui estoient plus subtilz et plus aventureux les ungs que les autres (...) et qui estoient yssus hors de leurs hostelz, mais *bassement* et povrement montez, que ilz avoient coursiers et genez de sejour V. ou VI. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 324).

B. - "À voix basse" : Et il respondy *bassement* : "Dame, par ung tour que je say, Puis bien dire que nul n'en ay, S'en puis avoir honte et damage..." (Dit prunier B., c.1330-1350, 45). Lors près de la dame

se trait, Et Raison aussi, tout a trait, A leur secret conseil se mist Et de bas parler s'entremist. Mais a leur parler *bassement* Pris un petit d'aligement, Pour ce que je bien percevoie Que leurs consaus estoit de joie ; Car d'eures en autres rioient. (MACH., J. R. Nav., 1349, 277). Et quant il ne vist ne aperçut nullui, si se mist en son chemin et apella tout *bassement* les mariniers qui estoient venus avecques lui et qui s'estoient mussiez ou bois pour la paour des chevaliers, car ilz n'avoient talent de eulx combatre. (Bérinus, I, c.1350-1370, 330). Or avant : ne vous detriez, Avec moy Dieu de cuer priez Tout *bassement*. (Mir. fille roy, c.1379, 72). ...Elle respondy *bassement*, Sans müer couleur ne courage Mais tout amesurement (CHART., B. Dame, 1424, 339).

C. - Au fig.

- "À un bas degré, médiocrement" : Et, n'a pas .III. jours qu'ilz n'avoient Estat, ains *bassement* servioient (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 64). Pour celle estrange avision, Et pour oster l'occasion Que ja ce ne peust avenir, Ne qu'a nul n'en deust souvenir, Maria li roys *bassement* Sa fille et assez povrement, Affin que ja li hoir poissance N'eussent de ce faire, n'aisance (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 192).

- "Humblement" : JHESUS. Je laveray Voz piéz humblement (...). SAINT PIERRE (...) Ja Dieu ne donne qu'il adviengne Que mon maistre devant moy viengne Pour moy si *bassement* servir ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 239). A quant coux je le souffreroye. Ja Dieu ne plaise qu'i m'aviengne Que mon maistre devant moy viengne Pour moy si *bassement* servir ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 649). [R. M.]

BASSEMENT, subst. masc. (bassement²)

[GDC : *bassement*² ; *FEW I, 275a : *bassus*]

"Base, soubassement de qqc." : Lesd. maçons, pour lez *bassements* des postz desd. halles en plusieurs lieux au dehors d'icelle, pour pierre, ouvrage, caulx, sablon, paine d'ouvriers et despens, ou il a XII d'iceulx postz a *basser*, pour ce ont tauxé... (Mense épisc. Cout. D., 1440, 85). [P. C.]

BASSER, verbe (basser¹)

[*FEW I, 274b : *bassus* ; TLF IV, 233b : *baser*]

Empl. trans. Région. (Normandie) CONSTR. "Donner une base à" : ...pour avoir sollé et *bassé* le palis du jardin de la vicairie et plusieurs pos et une sole en l'estable dessoubz la dicte vicairie et la carieure du puis et une sole soubz la despense, et une sole ou fénil et deux pos dessus le grenier à l'avaine, et la parey depuis l'uys de la salle du tinel jusques a la chapelle (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...et aussy estayé pluseurs postz et solles, pour *basser*, soller et maçonner, en pluseurs endrois ou mestier estoit eudit chastel (Rouen temps Jeanne d'Arc L., c.1430, 156). A Maistre Johan Son pour IJc de petits carreaux pour *basser* le petit apentis que Monseigneur a fait faire au bout de la gallerie et pour *basser* l'un des côtés de l'alée comme l'en va au pallès et pour faire le mur des prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1440, 212).

Rem. Cf. FEW (www.atilf.fr/FEW), *bassus*. Aussi : *Item la dicte maison sera terrée bien et suffisamment partout ou il appartendra dessoubz les solles et de bonne matiere et bassée de bonne pierre dessoubz les croix* (Doc. 1401 : Charles de Beaurepaire, "Notes et documents divers. Devis pour la construction d'un presbytère à Touville [25 novembre 1401]" dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Procès-verbaux de la Commission des*

antiquités de la Seine-Inférieure pendant l'année 1904, vol. 13, 1904, 312). [E. P.]

BASSER, verbe (basser²)

[FEW I, 200b : **baccinum*]

Empl. trans. Région. (Flandres) "Mouiller, enduire de qqc." : Quentin n'a ne honte ne peur De paines, tant soient cruelles, On l'a flambé soubz les aisselles, On l'a *bassé* de chault ciment, On luy a donné largement A boire venin et poison (MOLINET, *Myst. st* Quentin C., c.1482, 243).

REM. Dér. régressif de *bassiner*. Cf. aussi L. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre fr. ou wall.*, 1867, 60, s.v. *basser* : «Bassiner, humecter une plaie». [P. C.]

BASSESE, subst. fém. (bassesse)

[T-L : *bassece* ; GDC : *bassesse* ; AND : *bassesse* ; FEW I, 274b : *bassus* ; TLF IV, 244b : *bassesse*]

"Bassesse"

Rem. Cf. ; AND : *bassesse*. [R. M.]

BASSET, adj. (basset¹)

[T-L : *basset* ; GD : *basset* ; AND : *basset* ; FEW I, 274b : *bassus*]

A. - "Qui est un peu bas" : Li soudans estoit en un lit *Basset*, bien paré pour delit (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Ventre ot petit, *basset*, et hanches basses, Gent par les flans rains ; rondes, non pas casses, Grosses cuisses qui onc ne furent lasses De souffrir peines En fais d'armes (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 194).

- *Cheval basset*. "Cheval bas sur pattes" : Item, il convient estre pourveu et avoir ung cheval *basset* et aisé pour monter et descendre souvent, qui soit paisible au chevauchier, sans fretillier, ne tournoyer, ne tourner la bride, ne regiber, ne faire autres empeschemens qui doivent empescher a l'esprevier quant il sera réclamé. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 145).

B. - [De la voix, du ton] "Bas, d'un niveau sonore très faible" : Se li dis d'une vois *bassette* Et de maniere assez simplette : "Moy et mon cuer vous recomant, Ma dame, et a Dieu vous commant..." (MACH., R. Fort., c.1341, 147). En voz livrez pensez de lire A voix *bassete*. (Mir. Theod., 1357, 89). Mais toudis, pour moy refuser, Me disoit d'une vois *bassete* : "Alez, à Dieu ; l'aumosne est faite". (MACH., App., 1377, 648). Mignote estoie et grassete, Et riant a voix *bassete*, Et gente, ce disoit on. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 234). Ce moys de may, tout se resjoye, Ce me semble, fors moy, lassette, Qui n'ay pas cil qu'avoir souloie, Dont je sospire a voix *bassette* (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 110). Et lors la premiere describe, après ce que elle ot getté son regart paureusement autour de soy pour viser se aucun estrange l'escoutoit, a voix tremblant et *bassete* print a dire ainsi... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 11). Mais ne tarda pas puis une patenostre que le masle des deux sirènes se prist en ton *basset* a dire une teneur, et puis lors la femelle en voix clere et douce commença le dessus, de laquelle a oïr estoit tresplaisant chose et sembloit proprement leur voix a l'ermonie du chiel. (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits* W., 1457, 169).

- Loc. adv. *En basset*. "Tout bas" : Ossi oÿ en *basset* dire : "Or ci, ci, ci !" (FROISS., *Pris. am. F.*, 1372-1373, 76). ...a Dieu le commenda tout en *basset* en plorant tendrement (C.N.N., c.1456-1467, 180). Puis disoient la plus grant partie en son cuer, voire et paisiblement en *basset* : "En verité, se ce chevalier n'est obediens au vray dieu d'amours c'est dommage, car en luy maint la fortune et fontaine de toutes vertus..." (Jehan d'Avennes F.,

c.1465-1468, 83). Cecy se dit en *basset*. (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 659).

. *Chanter en basset*. "Chantonner" : Ung pou se prist a resconforter, sy luy souvint d'une chanson qu'il prist en *basset* a chanter (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 68).

- Empl. adv. (*Dire qqc.*) (*tout*) *basset*. "(Dire qqc.) d'une voix très basse, en murmurant" : A le porte s'en vint, on li véa l'entrée Mais Cornumarans dist *basset* à rechélée : «Lay moy céens entrer...» (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 69). ...et les autres vallez doivent ferir des verges aux chienz, affin qu'ilz laissent la cuirée et aillent devers luy, en disant *basset* "Apelle, appelle, appelle..." (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 183). ...mais le conte, oyant la belle et douce [la contesse de Cardonne] si humblement parler, le loa sur toute rien et en le serrant ung petit par lez dois luy dit tout *basset* : "Belle, de vous puist joir a sa plaisance celuy qu'en ce monde mieulx est de vous navrez amoureuement..." (Comte Artois S., c.1453-1467, 63). [R. M.]

BASSET, subst. masc. (basset²)

[T-L : *basset* ; GD : *basset* ; FEW I, 274b : *bassus* ; TLF IV, 246a : *basset*²]

"Petit banc" : ...et oudit parquet deux *bassez* pour les greffiers (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1462, 163). [R. M.]

BASSETÉ, subst. fém. (basseté)

[T-L : *basseté* ; GDC : *basseté* ; AND : *basseté* ; *FEW I, 274b : *bassus*]

"Qualité de ce qui est bas" : Bassitas (...) : *bassetés* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 42). [P. C.]

BASSETTEMENT, adv. (bassettement)

[T-L : *basset (bassetement)* ; GD : *bassetement* ; FEW I, 274b : *bassus*]

"À voix basse, tout doucement, secrètement" : Ma dame qui j'aim de cuer fin, (...) Moulit doucettelement s'esvilla Et moulit *bassettement* toussi (MACH., Voir, 1364, 340). ...dancent simplement, chantent *bassetement* (CHR. PIZ., *Trois vertus* W.H., c.1405, 195). ...sy songa ung petit en pensant qu'il se descouvrirroit a son Philipot, comme a celuy ou il apertenoit grant sens et preudomme ; sy respondy *bassetement*... (Comte Artois S., c.1453-1467, 118). [R. M.]

BASSEUR, subst. fém. (basseur)

[GD : *basseur* ; FEW I, 274b : *bassus*]

A. - "Basse altitude" : L'air se mue selon la hautesce ou la *basseur* de la terre car es montaignes l'air est plus froit que es vallees (CORBECHON, *Propriétés*, 1372, XI, 1, 183 v°).

B. - "Infériorité de condition, caractère roturier, bassesse" : O tu, m'espeuse Griseldiz, Tu ja pieça sceüz et viz De tout nostre peuple comment Courcié estoit et mal content De nous et nostre mariage Pour la *basseur* de ton lignage (Gris., 1395, 62). [R. M.]

BASSIE, subst. fém. (bassie)

[GD : *bassie* ; FEW I, 199a : **baccia*]

"Latrine" (DU CANGE)

REM. Doc. 1478 (*le suppliant et Jehan Blanchard chercherent icelle femme par la maison, et la trouvèrent cachée auprès de la Bassye*) ds DU CANGE I, 513b, s.v. *bacia*. [P. C.]

BASSIN, subst. masc. (bassin)

[T-L : *bacin* ; GDC : *bacin* ; AND : *bacin* ; DÉCT : *bacin* ; FEW I, 199b,200 : **baccinum* ; TLF IV, 247b : *bassin*¹]

A. - "Récipient destiné le plus souvent à recevoir un liquide"**1.** [Utilisé pour la toilette et l'hygiène]**a)** "Cuvette, bassin"

- *Bassin à laver/bassin laveur* : ...1 *bachin* laveur et 1 pot (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 145). Et les autres hasteletz qui sont faiz en decembre sont faiz de toutes pieces: comme de foye, de mol, et des autres pieces du chaudun. Et est ce que ces povres cuisent en *bacins* a laver parmy ces rues. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 215).

- *Bassin à laver pieds* : Ung *bassin* ou vaisseau a laver piez (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 199).

- *Bassin à laver mains* : ...LIJ mars de vaisselle d'argent en plas et un *bacin* à laver mains, tout d'argent, pour la somme de XVII frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 211). ...deux *bachins* à laver mains, d'argent doré, et par dedens ou milieu a une rose eslevé (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 87).

- *Bassin à laver teste* : ...1 *bacin* à laver testes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 182).

- *Bassin de salle/bassin à laver en salle*. "Cuvette servant à faire ses ablutions avant et après le repas" : Regarde quant le temps sera bel et cler et atrempé, pren un grant *bachin* de salle, si parfont que le faucon soit en l'iaue jucques au gros des cuisses (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 188). ...un *bacin* d'argent à laver en sale (Ch. VI, D., t.2, 1420, 371).

b) "Récipient à cracher ou à vomir" : UNG PATIENT. L'esthomas guerir, Qui me fait gemir, Veuillez, medecin. LE MEDECIN. Pour y parvenir Te fault, ou languir, Cracher au *bacin*. LE FOL. Tel maint gras lopin Mengeue au matin Qu'au soir fault vomyr. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 11).

c) "Vase de nuit, pot de chambre" : Je ne sçay mais ou seoir Fors au bas sur le *bacin*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 222). ...IJ *bacins* de laicton (...) pour mettre dessoubz la chaière de retrait du Roy nostre sire (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 224).

d) *Bassin à barbe/bassin à barber/barbier*. "Grand plat creux dont on se sert pour faire la barbe" : Pour faire et forger un grant *bacin* à barbier, qui fu fait de deux autres viex, de l'argent d'Avignon, qui décheirent à l'affiner de 1 marc 5 onces, et fu rendu ledit *bacin* pesant 10 mars, et baillé à Poupert, son barbier, pour croissance d'argent 5 onces, et pour façon, c'est assavoir d'affiner et de forger : 6l. 8s. p. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 125). ...laquelle Marion a prins et emportez du povre suppliant plusieurs biens, c'est assavoir un *baçin* à barbier, un pot de cuivre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 431). En le cuisine : (...) Item, un petit *bachin* a laver (...) Item, un *bachin* a barber (Invent. test. beauv. L., 1397, 50-51). Item, ung petit *bassin* a barbier (Invent. test. beauv. L., 1401, 58). ...ung estuy garny de blanchet, pour mettre le *bacin* à barbe (Comptes roi René A., t.2, 1452, 322). Item, donne a Perrot Girard, Barbier juré du Bourg la Roynne, Deux *bacins* et ung cocquemart, Puis qu'a gagnier mect telle peine. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 96).

- Prov. *Tel pend a son huis le bassin qui ne sauroit rere une chevre* : Tel pend a son huys le *bacin* Qui ne sçairoit rere une chievre. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 109).

2. [Utilisé pour la cuisine, le service de table]

- [la cuisine] : Et quant vous avrez entendu a vostre pourcel veoir deffaite, et fait laver tresbien et mis cuire vostre froissure, et

tandis qu'elle cuyra, ostez du fons du *bacin* les coles du sanc et gectez hors. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 191). Mectez l'orge tremper en ung *bacin* aussi comme demye heure. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 265).

- [le service de table] : Item, un vieil *bacin* d'arein à refroidier vin (Invent. N. Baye T., 1419, LXXII-LXXIII). ...l'huissier de salle va querir l'eschanson qui doit servir pour le jour, et le meine en l'eschansonnerie, et le garde huche baille le gobellet couvert, que l'eschanson prent par le piet en sa main dextre, et en la main senestre tient une tasse, ensemble l'estat pour le prince de *bacins*, de pots, d'esguieres, à l'ayde du sommellier qui les lave et nettoye, et puis met icelui estat ès mains du sommellier (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 34-35). Aussi il y avoit du cristallin de Venise, tant en coupes, en *bassins*, esguieres que autres choses sumptueuses (LA VIGNE, V.N., p.1495, 263).

3. "Récipient qui sert à puiser l'eau à une fontaine" : ...il tressault comme uns homs qui yst de son dormir, et lui souvint de sa chasse, et ot lors si grant soif que, sans adviz ne sans mesure, vint sur la fontaine et print le *bacin* qui y pendoit a une grant chayenne, si puisa de l'eaue et but. (ARRAS, c.1392-1393, 7).

4. LITURG. "Bassin d'autel servant aux ablutions" : Icilz a son temps establi Que d'antor l'autel li vaissiau Si con chenetes et platiau, Et li aiguier et li *bacin* Fussent de voirre cler et fin. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 357). ...deux autres chandelliers de chappelle (...). Un petit *bacin* de chappelle, deux burettes quarrées (Invent. Orléans I, G., 1389, 67). Ilz ont ung grant *bassin* sur l'autel et leur calice dedens et au pié du calice la patene, et ung pain levé comme une galette ou ung gatellet (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 143).

5. "Récipient rond en cuivre (dont l'usage habituel n'est pas précisé, utilisé ici pour des démonstrations en physique)" : Le premier est quant tel corps est meu environ son centre, si comme un *bacin* qui tourne sus un bastonnet, et est dit en françois tournier ou virer (ORESME, C.M., c.1377, 448). Et se aucun disoit que c'est bien possible que les estoilles tournent en leur lieu, mais nous ne l'appercevons pas pour ce que nous sommes trop loing, aussi comme qui seroit un pou loing d'un *bacin* qui torne l'en ne appercevroit pas que il tournast -- contre ceste response et contre le secont membre de la division desus mise est la raison qui s'ensuit. (ORESME, C.M., c.1377, 450). Quant on veult aussi mectre une aiguille en un *bacin* plain d'yaue (...), s'on la boute en un neu de festu ou en un poy de liege qui la face noer et soutenir sur l'yaue, se on offre l'aymant par dessoubz le vaissel quelque part que ce soit, on voit sensiblement que l'aiguille vendra tout droit devers la pierre (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 615).

B. - [Récipient destiné à d'autres usages]

1. "Plat en métal servant à recevoir les offrandes, les aumônes" : Le Roy, qui fu à St Pol de Londres, pour offerande faicte au *bacin*, 10 escuz (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 265). Et, en ce voyage faisant, on trouvera tres grant nombre de povres, et vueil que en chascun *bassin* des prisonniers de Chastellet et du Palais on mette un petit blanc (Test. Parlem. Paris T., 1411, 538-540).

- P. méton. : Item [je donne] a cescun *bacin* de Sainte Katerine douse deniers. (Chirogr. tournais. R., 1331, 47).

2. "Plateau placé sous une lampe d'église" : Item, ung *bassin* d'argent pour mectre une lampe, pareil de ceulx des autres chappelles des maisons du Roy ; pesant cinq marcs et demy d'argent. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 254).

C. - P. anal.

1. "Plateau d'une balance" : Justice tantost la reprist [la balance], Par .I. anel la tint sens plus, L'un *basin* haut et l'autre jus. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 88).

2. MUS. "Instrument de musique en métal sur lequel on frappe" : Voient devant le trêf au roy maint Sarrasin Et maint fel Moryen, qui font mal que venin : Surryen et Turquoys qui maintent grant hustin, Sonner maint riche cor et clicquier maint *basin*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 155). Sausset de Fretin, huissier d'armes du Roy, pour argent presté par lui, à donner aux ménestriers qui avoient joué devant le Roy de *bassins* et d'un ours (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 108). ...au son et a la noise du *basin*, (...) elles [les abeilles] s'assemblent lors, maiz ce n'est pas pour la noise du *basin*, car elles ne oyent point (...) maiz c'est pour ce que elles sentent adonc par leur vertu tactive l'air fremir et trambler (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 160). ...partout où il [le roy] passoit, on crioit : "Nouel" et gectoit on violettes et fleurs sur lui, et au soir soupoient les gens emmy les rues par tres joyeuse chere, et firent feus tout partout Paris, et bassynoient de *bassins* tout parmy Paris. (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 5). Et après fut publié que se ceulx de Bruges vouloient faire aulcunes courses ou envayes sur ceulx de la chastelenie, qu'on sonnast les cloches aux églises et les *basins* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 329).

3. ARM. "Calotte de fer portée seule, ou sous le heaume" (synon. *bassinnet*) : A l'autre cop refiert teillement le maistin La teste li tranchait per desous le *baicin* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 708). De s'espee fery Regnault sur le *bachin*, Mais l'espee avala sur l'escu de tel brin C'un grant kartier en fist voler sur le quemin Et copa bien.C. mailles du haubert doublentin (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 547). Ung chevalier fery par tel devision Le *bachin* ly effondre, con s'il fust de laiton (Hugues Capet L., c.1358, 153). Il faut que nous leur avalons, Mais ostons les *basins* des chiefs: Ilz en seront mains empeschiez Et miex veuz en plaine face. (Mir. ste Bauth., c.1376, 141). ...Ogier obliat son heaulme a prendre ; maiz il avoit ung *basin* d'assier dessus sa coe[ff]e. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 106). ...Chacun refuse ce port d'armes, L'espee, *bassin* et gisarmes (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 637).

4. "Bouton d'or" : Les cheveulz blons comme ung *bassin* (Pipée R., c.1470-1480, 173).

5. MOULINS "Conduit maçonné ou charpenté dans lequel tourne la roue motrice" : ...item fu li pans de mur remachonnés tout noeuf depuis l'arque jusques l'estel de cornier de la charpenterie au desoubz de l'aue, et semblablement toute le masse dou *bachin*, le cavech et le *bachin* fais tout noeufz de boine machonnerie (Doc. 1398. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 489). ...le *bachin* desoux tout de neuf, de 6 piés de haut a deux lés et en longueur de 20 piés (Doc. 1407. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 489). [P. C.]

BASSINE, subst. fém. (bassine)

[GDC : *basine* ; FEW I, 200a : **baccinum* ; TLF IV, 250a : *bassine*]

A. - "Ustensile de cuisine destiné à la cuisson des viandes, des poissons" : ...et puis ayés une grande, belle necte et clere *basine* et mectés vostres dictes chars didans - et pour vous donner entendement quelle est la *basine*, je entens que ce soit une belle et grande poelle de celles en quoy on cuit les grans et gros poyssons. (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 157). ...et mecte cuire [du mouton] en

basines ou chaudières belles et cleres et nectes (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 186).

B. - "Récipient en métal (faisant partie du service de table)" : A Jehan Martinet, patron des galléasses de France, la somme de cent trente ducatz, pour une grant *basine* ouvrée à ouvraige de Damas à lettres moresques argentées et dorées, et pour autres petites *basines* à mectre refroidir vin sur la table, le tout ouvré comme dessus (Comptes roi René A., t.2, 1479, 374). ...une *bassine* de bugee bien fandue. (Comptes roi René A., t.2, 1488, 298).

Rem. Doc.1500 ds GDC VIII, 268a. [P. C.]

BASSINER, verbe (bassiner)

[T-L : *basiner* ; GD : *basiner* ; GDC : *basiner* ; FEW I, 200b : **baccinum* ; TLF IV, 250b : *bassiner*¹/*bassiner*²]

I. - Empl. trans.

A. - "Chauffer (le lit) au moyen d'une bassinoire" : Item, une basinouere à *basiner* à lit (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXX). Or fault il qu'il soit estendus Affin qu'il puist mieulx reposer. Helas ! on lui deust *bachiner* Son lit, il en aroit plus chault (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 187). A Loys Boutart, poeslier (...). Pour deux chaudières, contenant sept seilles, pour chauffer l'eaue pour le baigner (...). Pour une bassinoelle pour *bassiner* le lit dudit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 387).

B. - "Apprêter dans une bassinoire, humecter" : Primo le couvient mectre en l'eaue boullant, et bien tantost retraire, et boutonner de giroffle, mectre rostir, et *basiner* de saulce faicte d'espices - c'est assavoir gingembre, canelle, giroffle, graine, poivre long et noiz muguettes -- destrempé de vertjus, vin et vinaigre, et sans boullir l'en bacinez (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 226). Toute venoison fresche, sans *basiner*, se mengue a la cameline. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 227).

Rem. Viand. Taillev., éd. Pichon-Vicaire, TLF.

II. - Empl. intrans. "Faire du tapage en frappant sur des bassins ou des casseroles, en signe de joie" : ...partout où il [le roy] passoit, on crioit [tres joieusement] : "Nouel !" et gectoit on violettes et fleurs sur lui, et au soir soupoient les gens emmy les rues par tres joyeuse chere, et firent feus tout partout Paris, et *bassynoient* de bassins tout parmy Paris. (Journal bourgeois Paris T., 1409, 5). ...[et fist on moult grant joie celle nuyt] comme de *bassiner*, de faire feus en my les rues, dancier, menger, et boyre et de sonner plusieurs instrumens. (Journal bourgeois Paris T., 1437, 336). [R. M.]

BASSINET, subst. masc. (bassinnet)

[T-L : *bacinnet* ; GD : *bassinnet* ; GDC : *bacinnet* ; AND : *bacinnet* ; FEW I, 200a : **baccinum* ; TLF IV, 251a : *bassinnet*]

A. - "Récipient métallique destiné à conserver la braise, brasero" : ...cordes, cuir blanc et tané, une forge garnie, fer et achier, charbon, souffléz, *basinez* à piéz et à queue pour alumer le feu. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 52 v°). Pour lesquelz canons garnir de pouldres, charbon et autres estoffes neccessaires, il en fault ce qu'il s'ensuit. Premièrement, trente mille livres de pouldre à canon ou environ, dont la moitié soit mise en estoffes. Item trois milliers de charbon de saulle, deux milliers de sacz de charbon de chesne, vingt *bacinetz*, à trois piez chacun et une queue, pour le feu allumer pour lesdis canons, et vingt souffletz. (BUEIL, II, 1461-1466, 47).

B. - ARM.

1. "Armure de tête, plus légère que le heaume, gén. pourvue d'une visière, calotte de métal portée seule ou sous le

capuchon de mailles du haubert" : De sa mace pesant l'a si fort martaley Que teste et *bacinet* ha tout esquartaley. (Gir. Ross. H., c.1334, 250). ...un *bachinet* roont et unes gorgiere de platez (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1339, 13). Pour Dieu, plaise vous a oster Ce *bacinet* si que vous voie. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). ...ilz ne se sçavoient armer de plates, ne de *bachinès* à barbiere, ne de colerete, ne de menus fers (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 156). ...ledit Hervieu disoit li avoir esté osté un *bacinet* de la facon de Paris, où il avoit un chappel de pelles (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 130). Et se trouvoient bien d'omes à picques et as plançons, à cotes de fier, à auquetons, as capiaux de fier, as *bachinès* plus de douse mille. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 98). Quant l'appellant veult entrer ou champ, il doit porter avec lui toutes ses armeures dont il se voudra aidier dedens le champ, et avoir son *bacinet* mis tout lacié, la visiere abaissie, sa targe à son coul et son glaive en son [poing] et en tous estas et en toutes manieres soy avoir ainsi comme il voudra et devra estre en combatant encontre son adversaire (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 306). Item je donne a mon amei Perrin Friolat, chestellain de Chemeilley, mon *bacenat* et ma lance. (Test. Besanç. R., t.1, 1381, 492). ...les gens d'armes seront montez sur les chevaulx dedans le vaisseau, le *bacinet* en la teste et la lance au poing... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 435-436). ...tout le temps de sa vie et puiz XVJ ans ença a continuellement suy les guerres, porté le *bacinet* comme varlet servant, et servi le dessus dit escuier par VJ ans ou environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 506). Et n'alerent pas si desgarniz que chascun n'eust la cote d'acier, et le pan, et la piece, et le harnoiz de jambes es bouges. Les pages portoient la lance et le *bacinet*. (ARRAS, c.1392-1393, 51). Et avant que il [Olivier] se peust relever, Remondin le vint si chargier de coups qu'il ne se pavoit mouvoir, et lui esracha le *bacinet* de la teste par force, et lui met le genoil sur le nombril et la main senestre au col, et la le tient en telle destrece qu'il ne se puet mouvoir. (ARRAS, c.1392-1393, 63). Quant tu revendra cy, rapporte mon haubert, Mon hanap ensemment et mon jolit cornet, Se le laissies sur terre a guise d'ung mousquet Car il n'a que vestir, point n'a de *bachinet* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 148). Ces *bacinés* resplendissoient Contre le soleil et luisoyent, Noble chose estoit a veïr. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 187-188). ...ai assena son compaignon en la visiere si grant coup que il rompy les boucles, et a pou ne lui fist voler le *bacinet* du chief (Bouciquaut L., 1406-1409, 51). ...et après on lui lassa son *bacinet*, qui fort lui fu bouclez (Bouciquaut L., 1406-1409, 71). Jusques à cent gentis homes i ara par esmanche, Et seront bien armés cascuns à se plaisanche, Fors de harnas de gambes, de *bacinès* et de lanches. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 353). ...Un lasche fuitif diffamé Et de tel deshonneur blasmé, Qui tant a son bien entamé Comme de fuire En tel place et aux autres nuire, Faire son *bacinet* reluire Et vestir harnoiz pour defuire ! (CHART., L. Dames, 1416, 276). ...IIII aulnes de toille cirée pour mectre entre deux draps des chapperons des bacmez [I. *bacinez*] de mon dit seigneur (Comptes Lille L., t.1, 1421-1422, 191). Item deux *bachinetz* à banière (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 52). Or ça, ça ! j'ay du temps jadis De glaves et de vieus cousteulx, De goudendars et de martialux, De guisermes et de haches grosses, De gantelés et de taloches, De daghes et de beux armeres, De heulmes et de *bachines*, De fers de lances a jouter, Et belles targes pour porter (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 131). Lors s'apensa de cerchier cinq chevaliers (...) lesquelz il requerroit de estre tous ensemble compaignons et freres a porter par l'espace de troiz ans une visiere de *bassinnet*, d'or pour les chevaliers et d'argent pour les escuiers (LA

SALE, J.S., 1456, 228). ...et ceulx qui ne sont nobles de lignée, le sont par exercice et mestier des armes, qu'ilz suyvent, qui est noble de soy-mesme. Et vous dy que le harnoys est de telle noblesse que, depuis que ung homme d'armes a le *bacinet* en la teste, il est noble et souffisant de combatre ung roy. (BUEIL, II, 1461-1466, 80). Le sergent veult aler gaitier, Il (la) afuble son *basinet*, Mais il aura ung loppinet De ce baston pour luy oster. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). Puis apres, faictes porter pierres De fais, tantoust sus la muraille, Broches ardent a grosses quarres Pour percer jalerant a maille (...) Salades et grans *bassinez*, Oveq arbalestes de passe, Lances et fers bien affinez, Qu'i ne soit riens qu'on ne trespasse. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 551).

Rem. GAY I, 97a. FROISS., racontant vers 1400 des événements qui se sont produits en 1328, le sent comme un mot nouveau : Et le serviroient casquns a une qantité de hiaumes couronnés, car, pour lors, on ne parloit point de lances ne de *bachinés* fors de hiaumes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 259).

- *Bassinnet (à camail)*. "Bassinnet armé d'une courte pèlerine de mailles protégeant le cou et les épaules" : Chil de dedens par force li esrachièrent son *bachinet* à tout le camail hors de la teste. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 22). ...il avoit prins icelle cote de fer, avec un *bacinet* à camail, une piece d'acier, uns gantelez, uns gardes-bras et harnais de jambes, que lors il exposa en vente audit Phelipot (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 258).

- *Bassinnet (à visiere)* : Et fist restraindre ses plates et recengler son coursier, et mist son *bachinet* à visière, par quoi il ne peüst estre cogneus, et ensi fisent tout li aultre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 207).

- [Le bassinnet se met au moment de combattre ; symbolise ainsi la guerre] : "Entre vous, quant vous estes à Paris, à Chartres, à Roem ou à Orliens, vous maneciés les Englès et vous soushediés le *bacinet* en le tieste devant yaus. Or y estes vous, je les vous moustre." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 20). "Et vueil bien que vous sachiez se ilz ne meurent, que dedens ung an je ne mettray *bachinet* en teste pour vostre guerre." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 37). "Sire, vecy vos ennemis. Mettez *bachinet* en teste, ou nom de Dieu et de saint George." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 164).

2. P. méton. "Chevalier, soldat qui porte le bassinnet (qui porte une cuirasse)" : Ly évesques d'Olifierne ot l'ost moult bien gardée A X mil *bachinés* de bonne gent nostrée (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 509). Et pooient estre entours six banières et deux cens *bacinès*, et environ cinq cens bidaus tout à piet. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 77). Nouvelles leur viennent de le gaitte dou chastiel, que une route d'Englès approçoient, où bien pooient estre environ cent *bachinet*, et y avoit quatre pennons. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 153). Maint *bacinet* et maint heaume Avec eulz ont. (Mir. ste Bauth., c.1376, 127). ...il scet du duc de Lenclastre et autres gens du pays d'Engleterre qui lui ont dit (...) qu'ilz aimeroient mieuz combatre le roy de France en son royaume atout Xm *bacinez* et Vm archiers, qu'il ne feroit combatre les François ou pays d'Engleterre à XXm Engleiz contre Xm François (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 197). Mais ilz lui dirent lors toute la verité, et comment ilz avoient ja envoyé devant IIIJc. *bacinez* pour lui garder encontre leurs ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 71). ... dedens le jour que Melusigne ot fait crier, s'assemblerent en la pree de Lusignen grant multitude de gentilz hommes, tant du pays de Poictou comme des marches voisines, et furent nombrez jusques a quatre mille *bacinez* et mil et cinq cens que archiers que arbalestriers. (ARRAS, c.1392-1393, 151). Et avoit en la cité cent

bacinez de Hongres qui durement estoient bons chevaucheurs, et yssioient moult souvent et estourmissoient l'ost et portoient grant dommage. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Du costé devers midi vint Chevalerie o plus de vint Mille, je croy, de *bacinés* A harnois fourbis, biaux et nes. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 120). A huit cens *bacinès* se fu de luy partant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 413). ...a tout .IIIIxx. *bacinés* (JEAN DE MONTREUIL, Traité cheval. G.O.O., 1413, 109).

C. - MUS. "Instrument à percussion" (synon. *bassin*) : Danssés une ronde carolle, Sans avoir pipe ne musette, Je feray une chansonnette Au son du *bachinet* clicquant. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 300).

D. - [Plante] "Renoncule, bouton d'or" (synon. *bassin*) : Seigneurs, dames, chambrieres, sequelles Y vont coellant flourettes a planté (...) Cuidereles, consauldes, piprenelles, Marjolaines, lavendes, *bachinés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 105). [R. M.]

BASSINIER, subst. masc. (bassinier)

[GD : *bassinier* ; AND : *baciner* ; FEW I, 200a : **baccinum*]

"Personne qui tient le *bassin* pour la quête" : ...à chacun des autres bassins de queste, qui sont six ou sept, ilz pevent commectre deux personnes, lesquelz *bassiniers* se doivent tenir ès portes des esglises de ladicté ville et amassent ce que l'on veut donner pour Dieu (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 182). [P. C.]

BASSINIÈRE, subst. fém. (bassinère)

[GD : *baciniere* ; *FEW I, 200a : **baccinum*]

"Étui pour ranger et transporter les bassinets" : ...ung cheval fauvel à longue queue que mondit seigneur a semblablement fait prendre et acheter de lui pour porter ses *bassinieres* (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 412). ... audit Jehan Panot [sellier], pour trois *bassinieres* que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui, le pris et somme de 4 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 435).

Rem. Doc.1351 (*bassinieres*) et 1386 (*bacinieres de cuir à mettre bacinès*) ds GAY I, 99b. [E. P.]

BASSINOELLE, subst. fém. (bassinoelle)

[Ø]

"Ustensile utilisé pour chauffer un lit, bassinoire" : A Loys Boutart, poeslier (...). Pour deux chaderons, contenant sept seilles, pour chauffer l'eaue pour le baigner (...). Pour une *bassinoelle* pour bassiner le lit dudit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 387).

REM. À rattacher à FEW I, 200b : **baccinum*. [E. P.]

BASSINOIRE, subst. fém. (bassinoire)

[GDC : *basinoire* ; FEW I, 200b : **baccinum* ; TLF IV, 251b : *bassinoire*¹]

"Bassin à long manche dans lequel on met de la braise et dont on se sert pour chauffer un lit" : Item, une *bacinouere* à baciner à lit (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXX). Item après, en la cuisine, Trois paeles, une grant chaudiere, Une cassete clere et fine Avec une *bassinouere* (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 51). ...le dit vieillart avoit plus grant mestier d'une bouteille et d'une *basinoire* pour son lict reschauffer qu'il n'avoit de tous les biens d'Amours. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 150). ...payeles, *bachinoires* et aultres vaisseauix servans de nuit, estoyent d'argent doréz par les bors. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 503).

REM. Doc. 1454 (*une bacinouere d'arin a baciner litz*) ds GDC VIII, 268c. [P. C.]

BASSINOT, subst. masc. (bassinot)

[GDC : *basinot* ; FEW I, 200a : **baccinum*]

"Bassinot" : Li yaumes s'esquartelle, li *basinoz* fondit (Gir. Ross. H., c.1334, 249).

REM. Doc. 1397 (Dijon, *.I. bassinot garni de visiere*) et *Gloss.*, Salins 44, a.1436 (*galea : healme, basinot*), ds GDC VIII, 268c. [P. C.]

BASSIOT, subst. masc. (bassiot)

[GD : *basiot* ; FEW I, 199b : **baccia*]

"Bassin, bassine"

Rem. Doc.1465 (*bassiot, baciots*) ds GD I, 547b. [R. M.]

BASSOINET, subst. masc. (bassoinet)

[GD : *bassoiet* ; FEW I, 274b : *basus*]

"Banc très bas"

REM. Doc. 1360 (Maine et Loir, *un bassoiet, un banc, une table, dous formes*) ds GD I, 593b. [P. C.]

BASSOLE, subst. fém. (bassole)

[FEW I, 199b : **baccia*]

"Bassine" : ...1 ceoilot ferrey, 1 *bassoule* à couhe ; 1 bisseau de bois (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 37). ...2 paelles crasses, 1 dreçoire, une *baçole* et une coloire (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1375, 475). [P. C.]

BASSON, subst. masc. (basson)

[T-L : *bachon* ; *FEW I, 274b : *basus*]

"Petit enfant" : Pusio : *bachon* (Abavus IV, R., c.1350, 449).

REM. Ds LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 409, le lat. *pusio* est trad. par "petit enfans ou nain". [P. C.]

BAST, subst. masc. (bast)

[Ø]

Chanter le bast. "Chanter pour obtenir de menus cadeaux au cours d'un mariage" : ...ilz yroient chanter le *bast*, que on a acoustumé chanter oudit pais la premiere nuyt des nopces. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 109).

REM. Le sens de "union charnelle" donné en note 2 par l'éd., à notre avis, ne convient pas. Nous pensons qu'il vaut mieux suivre DU CANGE I, 561b, s.v. *bannum*⁵ qui donne cette attest. sous le même chef que *chanter le ban* où *ban* signifie "menus cadeaux en vin, pain, monnaie donnés par les mariés le soir de leur mariage aux jeunes gens venus chanter (pour obtenir ces dons)". À rattacher à FEW XV-1, 48 : **ban* (dans cette hypothèse). [E. P.]

BASTANT, adj. (bastant)

[GD : *baster*² ; FEW I, 277a : **bastare*]

"Suffisant" : "Comment," ce dit le roy d'Angleterre, "de la vexelle d'or et d'argent de quoy il est servy seulement, est assez *bastante* pour achepter ung royaulme..." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 46). [P. C.]

BASTE, subst. fém. (baste¹)

[T-L : *baste* ; GD : *baste*¹ ; FEW XV-1, 75a : **bastjan*]

"Enchâssure soudée aux pièces d'orfèvrerie destinées à être cousues sur des étoffes" : Item, que toutes pierres qui auront *bastes* souldées, soit pour mettre sur soye ou ailleurs, ne puissent

être cloées, mais couzues a l'aguille (Mét. corp. Paris L., t.2, 1355, 10). ...une *bate* d'or pour la pierre, où est la palme, et poise ladite *bate*, demy escu (Comptes roi René A., t.1, 1452, 292). ...une *bate* d'or, faicte pour une larme de jaspin ; et pour une autre *bate* d'or, faicte pour une pierre, faicte en façon de coquille de saint Jeacques (Comptes roi René A., t.1, 1453, 299). Toutes pieces qui seront ferues en tas pour mectre sur soye ou ailleurs, seront de la propre condicion que dessus ; et toutes icelles pieces qui auront *bastes* soldées pour mectre sur soye ou ailleurs, seront clouées et rivées de pointes, de tel argent comme dict est. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1470, 382). [P. C.]

BASTE, subst. fém. (baste²)

[GD : *baste*² ; FEW I, 277a : **bastare*]

"Tromperie, ruse"

- *Donner la baste*

• "Jouer un mauvais tour" : Trois jours aprèz son entrée, il s'encquist de ceulx qui lui avoyent esté les plus contraires en Arras durant le siège. Pierrechon du Chastel fut accusé par aucuns envieux qui lui donnèrent la *baste*, se lui fit trenchier la teste ensamble à ung arbalestrier de la ville (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 190).

• "Donner le change" : Quand la baterie fort espoantable fut comme cessée, les ennemis preparoient l'assault et, pour donner la *baste*, decepvoir et separer les assiegéz qui se tenoyent au lieu de ladite batterie, attendant l'aventure que Dieu leur voudroit donner, une grosse bende d'iceulx se tira en aultre quartier, faindant volloir assaillir la ville, se devalèrent ès fosséz, firent sonner à l'assault (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 149).

- *Avoir la baste*. "Être joué" : Tigres, griffons, pantheres, ours, liepars Et chiens de parcz ont peur d'avoir la *baste*, Voyant du cerf les cervotins espars En plusieurs pars, mais singes, lousps, regnars Et minonnars, affin qu'on ne les batte, Luy tendent patte [au lion], autre l'acolle et flatte (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 279). [P. C.]

BASTENDRE, verbe (bastendre)

[FEW XIII-1, 199b : *tendere*]

Empl. intrans. "Obliquer" : Son tour [de tel état de choses voué à l'instabilité] a fait le cercle en descendant, Qui a couru par mainte région, Or s'en reva monter en *bastendant* Tant par midy com par septentrion ; La se traira toute la mocion Au premier lieu qui long temps l'a tenue, Ou ja pieça fait preparacion ; Riens estable ne say dessoubz la nue. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 109). [P. C.]

BASTER, verbe (baster¹)

[GD : *baster*¹ ; *FEW I, 282b : *batare*]

A. - "Attendre là" : O hommes forvoiez du chemin de bonne cognoissance, (...) forlignez de la constance de voz peres, qui pour delicieusement vivre choisissez a mourir sans honneur, quelle musardie ou chetiveté de cuer vous tient les mains ployees et les voulez amaties que vous *bastez* en regardant devant voz yeulx vostre commune desertion (CHART., Q. inv., 1422, 10).

- *Baster aux corneilles* : Ce n'est riens qui ne puist estre, On voit de plus grans merveilles Que de *baster* aus corneilles Lez mariz et l'erbe pestre. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 377). En amusant les amoureux En font *baster* aux corneilles, Espoir, confort des maleureux, Tu m'estourdis trop les oreilles. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 460).

B. - "Veiller, guetter" : Les Griex (...) n'entendent en nulle guise Comment par eulx la cité prise Puit estre (...) Ilz pevent bien *baster* autour (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 152). [R. M.]

BASTER, verbe (baster²)

[GD : *baster*² ; GDC : *bastant* ; FEW I, 277a : **bastare*]

"Suffire"

- *Baster à + inf.* "Suffire, parvenir à faire qqc." : Jeuns, les attachent Aux perches ou leurs giez se lachent, Afin qu'après par fain pourcachent Mieulx la proie qu'a prendre tachent Sans y *baster*. (CHART., L. Dames, 1416, 248). [R. M.]

BASTIDE, subst. fém. (bastide)

[GD : *bastide* ; GDC : *bastide* ; AND : *bastide* ; FEW XV-1, 77a : **bastjan* ; TLF IV, 253b : *bastide*]

A. - ART MILIT. (synon. *bastille*)

1. "Petit fortin provisoire construit pour l'attaque ou la protection d'une place" : Si assiegerent la ville parmi deux *bastides* qu'ilz trouverrent, et aviserrent là ainsy que à demye lieue prez la ville (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 187). ...dix casses de viretons contenans cinq milliers, cinq cens d'estreupes, cinq cens de carreaux pour martinés empanez d'arain et un martinet... pour mettre en une *bastide* faite de nouvel devant le dit fort et es diz bateaux. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1364, 189). A Thomas Damet, pour VIIxx es de chesne prins de lui, tant pour la reparation dudict fort de Valloignes que pour la *bastide* de Beuseville (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 306). Et tantost après on mist *bastides* devant Saint Jehan d'Angeli que les Anglois tenoient, et dedens yceulz *bastides* ordonna le roy Jehan grant foison de gens d'armes, qui mout destraintrent la ville. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 99). Et mist *bastides* sus les chemins en tel manière que nulles pourveances ne pooient venir ne entrer dedens le ville. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 80). Adont furent ordonnez par le duc de Berry, et aux coustaiges du pays la greigneur partie, IIIc. lanches de bonnes gens pour asseger Ventadour et par *bastides* desquelz gens d'armes on fist souverains cappitaines messire Guillaume de Lignac et messire Jehan Bonne-Lanche, un gracieulx et vaillant chevalier de Bourbonnois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 190). Si s'en vindrent ces seigneurs et ces gens d'armes mettre le siege au plus prez que ilz peurent de Ventadour, et misrent *bastides* en III. lieux (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). ...si siet le chastiau en si fort lieu et telle roche que assault, que on y puet faire, ne leur peut porter nul dommaige, et, nonobstant ces sieges et ces *bastides* se yssoient-ilz à le foiz hors par une posterne, qui euvre entre deux roches à la couverte, aulcuns compaignons aventureulx, et chevaulchoient sus le pays pour trouver aulcuns bons prisonniers. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). Si tost que li connestables et chil baron de France et de Bretagne furent là venu, il misent le siège environnement et firent grans *bastides* de tous lés pour mieulx constraindre chiaus de la forterèce. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 132). Si ordonna Yeuwains quatre *bastides* à l'environ, par coi nuls ne les peuwist avitaillier par mer, par le rivière ne par terre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 27). Cil signeur de France (...) avoient fait faire au dehors de la porte de Troies, ensi comme au trait d'un arck, et carpenter une *bastide* de gros mairien à manière de une requelloite. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 260). Tantost evous les grosses batailles dou conte de Bouquighem qui s'en viennent (...) tout à piet, deviers ces gens d'armes qui estoient en la *bastide*, laquelle on avoit faite de huis et de fenestres et de tables. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 267). Et y ordonna

Jehan de Vienne quatre *bastides*, et là oult plusieurs pongneys des François et des Anglois et plusieurs chevaucays (Chron. Valois L., c.1377-1397, 250). Li gentilhomme, qui pour lors estoient en Bregerach, orent conseil de widier lor ville et de euls rengier et ordonner devant les barrières et escarmuchier et asaiier la poissance des Anglois. Et avoient fait carpenter une *bastide* ou il pooient bien .V. cens hommes, et ja i estoient il entré pour desfendre le chemin, et quidoient faire merveilles. (FROISS., Chron. D., p.1400, 604). Après ces temps, comme je fusse fort fichée ou cuer du roy de Ninyve, par moy mettre a effect ne vint il a chief de prendre la ditte fort cité de Babiloine, laquelle sa femme Semiramis par moy et mon industrie moyenant son chevalereux courage fist encores enforcir et braier de bons fossez et *bastides* (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 133). ...et avoit esté present à l'assault et desconfiture des Anglois qui tenoient les *bastides* devant Orleans (FAUQ., II, 1421-1430, 343). Autre recepte des louaiges des portes de Paris, tant de l'ancienne closture d'icelle ville que des *bastides* estans entre les murs devers les champs (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 12).

2. "Ouvrage de fortification, forteresse, bastille" : Et pour mieus avoir leurs entrées et leurs issues en Escocce et à mestriier le pays, messires Guillaumes de Montagut (...) durement fortéfia le *bastide* de Roseburch, sur le marce d'Escocce, et en fist un bon chastiel, pour tenir et deffendre contre tout homme. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 112). Messires Ernoulz d'Audrehen (...) se feri en le kewe et parti à leur butin (...); et puis s'en retourna en le *bastide* d'Arde, dont il estoit chapitains. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 147). ...le *bastide* d'Arde (...) leur avoit esté dou temps passé un grans escus et confors contre les Artisiens. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 250). ...mais ilz lui disoient que se elle n'y venoit ilz la tueroient, et en ce disant et tenant elle qui parle, tousjours la menoient vers la *bastide* de la porte de Montmartre (...) et ainsi amenerent elle qui parle jusques sur les murs de Paris, vers ladite *bastide*, par dedens la ville. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509). Ce jour, Marie du Cavech a promiz en ma main de non partir d'entre les *bastides* de Paris jusques à l'ordonnance de la Court (BAYE, I, 1400-1410, 57). Dimanche, VII^e jour de juing, messire Jehan de Villiers (...) fu arresté et mené prisonnier en la *bastide* Saint-Anthoine (FAUQ., II, 1421-1430, 17). ...mais ce non obstant les Anglois firent guerre et prinrent la *bastide* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 110). En ce temps messire Robert d'Estouteville, chevalier, qui estoit prevost de Paris, fut mis et constitué prisonnier en la *bastide* Saint-Anthoine à Paris, et depuis au Louvre, par l'ordonnance desdiz seigneurs de Loheac et maistre Jehan Bureau, pour aucunes injustices ou abus qu'on lui mettoit sus qu'il faisoit en exercant sondit office; dont de ce ne fut point attainct. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 11). Et, à la Boucherie de Paris, y avoit eschafaulx figurez à la *bastide* de Dieppe. Et, quant le roy passa, il se livra ilec merveillex assault des gens du roy à l'encontre des Anglois estans dedens ladicte *bastide*, qui furent prins et gaignez et orent tous les gorges coppées. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 28). ...en conspirant contre le roy, fut icellui Jehan de Bourges tiré hors de ladicte *Bastide* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 74). Et, pour ce faire, le bastard alla en la *Bastide*, où estoit ledit conte; lequel conte mena icelluy bastard en sa chambre (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 167).

B. - [Hist. romaine] "Ville ou territoire occupés et administrés par une autorité politique en dehors de ses frontières" (synon. *cologne, colone, colonie*A) : ...et emprés par l'espace de trente anz fist il une colonie, c'est a dire une *bastice* [l. *bastide*] entre Albe Longue et Lavinie. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 3.4, 6). Les Fidenates,

qui estoient colonie romaine, c'est a dire *bastide* faite du peuple des Romains (BERS., I, 1, c.1354-1359, 27.13, 46). Et pour soy fit il une autre cité soz celi mont que l'en disoyt albeyn, la quele il apela Albelongue. Emprés par l'espace de trente ans fit il une colonie, c'est a dire une *bastite*, entre Albelongue et Lavinie ["une colonie... *bastite*" trad. lat. *colonia*] (BERS., I.3, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 163c). En celuy an meymes, deus colonies ou *bastides* romeynes, c'estoient Pomece et Core, se sont reliees et rendues ["colonies ou *bastides*" trad. lat. *colonia*] (BERS., II.16, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 194d). En celi an, le peuple de la colonie ou de la *bastide* apelee Signe, qui jadis par le roy Tarquin avoyt esté ilecquez meue de Romme pour habiter, fust derrecheph a Romme ramenez ["de la colonie ou de la *bastide*" trad. lat. *colonia*] (BERS., II.21, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 196c).

Rem. Proche du sens de "ville nouvellement bâtie en Gascogne et en Périgord, sous la domination anglaise"; cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 178.

C. - Région. (Provence) "Propriété, domaine sur lequel se trouve une habitation" : Au manchet, envoyé de Marseille, devers Jehannon Gastinel à la *bastide* d'Aix, luy nottifier qu'il envoyast à Berre, quérir des cannes pour metre es jardins des *bastides* (Comptes roi René A., t.1, 1476, 15). [R. M.]

BASTILLE, subst. fém. (bastille)

[GDC : *bastille* ; AND : *bastile* ; FEW XV-1, 77a : **bastjan* ; TLF IV, 254a : *bastille*]

ART MILIT. (synon. *bastide*)

A. - "Petit fortin provisoire construit pour l'attaque ou la protection d'une place" : "...a ce je respons briefment", dist la royne, "que s'il faudra espies, chevaucheurs, composer et liever *bastilles*, foussoier entour l'ost, engins et provisions necessayres, le dit chevetaine aura avec lui continuellement le tresorier royal et les tresoriers deputez..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 402). ...edifier fist palis premier et *bastilles* Et maintes deffences soubtilles (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 188). Et avec ce, fist faire plusieurs habillemens de guerre, et par especial, en la forest de Baulef fist édifier deux grandes *bastilles* prestes pour mener et conduire ["pour être menées et conduites"] devant icelle ville de Calais. Et aussi, en autres lieux, furent faiz plusieurs fondreffles, bricoles et eschèles. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 135). ...et de fait alèrent assaillir une petite *bastille* sur la rivière, dedens laquelle pavoit avoir de quarante à cinquante combatans (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 415). ...et depuis fut avec et en la compagnie de nostredit filz ou voyage qu'il fist pour lever la *bastille* que les Anglois, noz enciens ennemis et adversaires, tenoient devant nostre ville (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 409). Conclusion, ilz ne peurent lever le siege pour certaines *bastilles* et fossez... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 39). Pour ce, fut conclud et deliberé de gaigner le pas avant que faire autre chose, et, le pas gaigné, le fortifier et y faire une très grosse *bastille* et forte et y laisser bon nombre de gens bien artillez, ou autrement ne passer point oultre le passaige. (BUEIL, II, 1461-1466, 216). Et (...) ne doit-on point assiéger une bonne place, tant que les menues places d'environ soient conquises, encores moings la *bastiller*; car *bastilles* sont encores plus fortes à conduire et entretenir que n'est ung ost ou ung siège; car en *bastilles* on ne peult tenir chevaux; *bastilles* sont séparées l'une de l'autre et ne se pevent secourir; s'il n'y a que une *bastille* seule, elle est mieulx assiégée que n'est la ville devant qui elle est faicte. (BUEIL, II,

1461-1466, 44). Drogues utiles pour fournir aux castilles d'orbes *bastilles* quant la mer est carmée et qu'on y fait main à main quelque armée [sens douteux]. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

Rem. Doc.1370 ds GDC VIII, 301a.

B. - "Ouvrage de fortification, forteresse, bastille" : Adonc un bourgeois honorable, Qui Jean Maillart fut appelez, Qui estoit quartier de ce lez Et garde d'un quart de la ville, De la porte et de la *bastille*, Dist au prevost teste levée Que ja clef n'en seroit livrée Au dit Joseran pour certain. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 370). Mais ains ne partirent pour doute Les François, saichans sa venue, Qui ont la *bastille* tenue. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 377). ...la *Bastille* Saint-Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, et sus plusieurs des portes de Paris fait edifice fort et bel (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 39). ...le chastel de la *bastille* Saint Anthoine a Paris (Bouciquaut L., 1406-1409, 321). ...deux caynes avecques plusieurs boiteaux, chevillez et liens au pont levant d'icelle *bastille* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1418-1432, 164). Et vous assure que quant monsr. le daulphin eust levé la *bastille* de Dieppe (...) que on y eust fait grant conquête. (JUV. URS., Nescio, 1445, 523). Et avecques ce, a plusieurs fois esté avecques gens de guerre à son entreprise, et autrement, à plusieurs courses faictes sur gens de nostre party, à assaillir chasteaux, eglises, *bastilles* et autres places fortes tenans nostre party, d'emblée, par force et autrement (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 294). Il m'a autresfois dit qu'il trouva une nuict la *bastille* Sainct Anthoine ouverte par la porte des champs, de nuict, qui lui donna grand suspicion de messire Charles de Meleun, pour ce que son père tenoit la place. (COMM., I, 1489-1491, 71). [R. M.]

BASTILLEMENT, subst. masc. (bastillement)

[GD : *batillement* ; *FEW XV-1, 77a : **bastjan*]

"Petite bastille, ouvrage construit pour attaquer ou défendre une place" (synon. *bastillon*) : Le roy a fait sonner ses trompes haultement, Dont coeurent a l'assaut trestous communement, Jusquez sus les fossés font un *batillement* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 94). [P. C.]

BASTILLER, verbe (bastiller)

[T-L : *bataillier*¹ ; GD : *bateillier* ; FEW XV-1, 77a : **bastjan*]

Empl. trans. "Pourvoir d'ouvrages de fortification (une place, un lieu...), protéger d'une attaque" (synon. *bataillier*^{II}) : Et li belz Ollivier issit de sa navie ; En Escallonne entrait, la citeit *baistillie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 839). [L'éd. offre essentiellement des formes *batil-* ou *bateil-*] ...et, pour ce que l'en gardoit ledit pont et qu'il estoit *bastillé*, lesdiz Bourguignons furent contrains de eulx gecter aux guez de la riviere. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 39). Si estoit icelluy chasteau bien emparé de toutes pars, et la haulte tour si bien *bastillee* que par assaut ne l'eust on peu avoir. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 84).

- [Dans un contexte métaph.] : Haulte tour de Desesperance, *Bastillee* de pleurs piteux (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 346).

- "Construire des bastilles autour (d'une place, d'une ville) pour en faire le siège ou en assurer la protection" : ...qu'il leur baillast deux cens lances et les archiers pour les secourir à Lan qui estoit *bastiglé*. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 88). Et me semble qu'on ne peult mieus *bastiller* ne assiéger une place puissante ne une cité que de prendre les places d'environ. (BUEIL, II, 1461-1466, 45).

- "Mettre (des soldats) à l'abri dans une bastille" : Et l'artillerie bien et convenablement assise (...) comme aussy nos gendarmes et gens de l'ost seurement logés et bien *bastillés*, nos canoniers commencerent a tirer (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 13).

REM. Cf. FEW XV-1, 79b, n.20 «Wahrscheinlich durch anlehnung an *bastille* umgebildet, aus afr. mfr. *bateillier* "fortifier" *bataillier*, *batillier*, dessen ursprung nicht klar ist.»

V. aussi *bataillier*^{II} [P. C.]

BASTILLERIE, subst. fém. (bastillerie)

[*FEW XV-1, 77a : **bastjan*]

"Ouvrage de défense, de fortification" : Si estoit un grant hostel de forte massonnerie et estoit environé de forte *bastillerye*. (Galien Restoré K.K., c.1450, 126). [P. C.]

BASTILLIERE, subst. fém. (bastillière)

[Ø]

MAR. "Cloison de défense (autour des hunes et des châteaux) sur un bateau" : ...pour cause de la repparacion de la *bastilliere* du castel de derriere de sa dicte nef, tant pour boys de Flandre, cleu, haches, linteaux, gons a gouvernail, que pour plusieurs choses neccessaires a icelle nef (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1369, 207).

REM. 1. Cf. JAL², 93a. **2.** À rattacher à FEW XV-1, 77a : **bastjan*. [E. P.]

BASTILLON, subst. masc. (bastillon)

[GD : *bastillon* ; FEW XV-1, 77a : **bastjan*]

"Petite bastille, ouvrage construit pour attaquer ou défendre une place" (synon. *bastillement*) : Gros courtaux et lambillons, Abbatez leurs *bastillons* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 580). ...car à ce siege furent les rivieres destournées (...) et faictes grandes baptures de bombardes, grans mines pour approucher la muraille, tranchiz roullans et angins, *bastilles* et *bastillons*, et toutes choses dont on se peult deviser ou adviser pour metre une ville à subgection (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 98). Lors diverses cohortes et compagnies (...) approchèrent le *bastillon* dudit comte (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 43). Trèves furent prises qui durèrent .XI. jours ; pendant lequel temps, la cité fut fortiffiée de trenchis, bolvars et *bastillons* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 185). [P. C.]

BASTORNÉ, subst. masc. (bastorné)

[Ø]

"Fourré (?)" : Et en ce faisant il [l'antelop] mesle tellement les cornes de sa teste qu'il y demeure prins car ilz [les buissons] ne peuvent rompre car de tant qu'ilz sont ployans de tant ont ilz plus de force a rompre et se appellent *bastorne* qui ainsi le lye si fort qu'il demeure prins. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 488).

REM. Cf. même passage in : Brunetto Latini, *Tresor*, éd. P. Chabaille, 1863, 226 : *vergetes* et les var. *arbrissiaux* et *bastonés* ; forme à rattacher à FEW I, 279 : *bastum* ? [H. G.]

BASTUBE, subst. fém. (bastube)

[GD : *bastube* ; FEW XV-1, 27b : *badstube*]

"Étuve, établissement de bains" (FEW)

REM. Doc. 1371 (Fribourg, *li borgeis hont ordoney que nyon mesel non hayt in taverna, in masel, ne in bastuba, ne per cherreire*) ds GD VII, 596a. [P. C.]

BASTUBER, verbe (bastuber)[GD : *bastuber* ; FEW XV-1, 27b : *badstube*]

Empl. intrans. "Prendre un bain dans un établissement de bains"

REM. Doc. 1371 (Fribourg, *bastubarre que les laysieroyt bastubeir est chascone foy por XX s. laus.*) ds GD VII, 596b. [P. C.]**BASTUBEUR, subst. masc.** (bastubeur)[GD : *bastubeor* ; FEW XV-1, 27b : *badstube*]

"Patron d'un établissement de bains"

REM. Doc. 1371 (Fribourg, *bastubarre que les laysieroyt bastubeir est chascone foy por XX s. laus.*) ds GD VII, 596b. [P. C.]**BAST, subst. masc.** (bât¹)[T-L : *bast¹* ; GDC : *bast* ; FEW I, 279a : **bastum* ; TLF IV, 260a : *bât*]

A. - Au propre "Dispositif que l'on place sur le dos des bêtes de somme pour le transport de leur charge, bât" : Puis que j'ay dessus ce cheval Troussé mes barilz et mon *bas*, Le chemin m'en vois (Mir. Theod., 1357, 91). ...le sommier de mercerie, de ganterie, qui au *bas* porte, VIII deniers ; et celui qui porte deux bales sus sele, se il avient aux estriers, IIII deniers. C'est chascune bale de mercerie, II deniers ; et s'il porte en trousse par derrier, II deniers. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 2). Et se ilz ont achaté boiz es ventes de ladicté forest, soit vente en essart ou vente en haie ou autrement, leurs bestes à somme garnies de leurs *bas* et leurs bestes de charestes ou de harnoyz pevent et doyvent aller pestre esdictes ventes durant le temps que l'en mestra à couper et faire le boys (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 250). A lui, qu'il a payé pour deux selles et deux *bas* qui ont esté mis sur lesdiz chevaux pour plus aysiement porter ladicté finance, 5 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 331).

- *Bast à cheval* : ...pour avoir fait en ladite estable remassonner les chevalets qui portent les *bas* à chevaux (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 601).

- *Bast de bahut* : ...ung *bast* de bahu pour l'un des mulletz d'icellui seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 185).

- *Cheval à bast*. "Cheval de somme" : Et aussi a sa part ou sommage que les bourgeois de Breteul doyvent par chacun an, c'est assavoir chacun cheval à *bas* I d., et de une chartée II d, et d'un cariot IIII d., au terme de Noël. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 285).

- Loc. fig. *Despendre bastis et selles*. "Faire de grosses dépenses" : Despendu avons *bas* et selles Et ainsi q'un million d'or ; Puis, par ces façons et cautelles, Nous veult tollir un tel tresor. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 366).

B. - Au fig. "Ce qu'il faut supporter moralement, souci" : Tu passez les nuis en dormant tant comme il te plest, et nous, aprez trop de vins et de grans paines, coulchons souvent en lis plains de vermines et aulcunesfois a tout le *bas* (Curial B.-H., a.1447, 359).

- *Le bast (charge et) blesse qqn*. "La situation est difficile et pesante pour qqn" : Par saint Pierre, le *bas* me blesse ! Il n'y a point de fiction. Mourra il sans confession ? Au moins s'il demandast le prestre ! (Narcissus, p.1426, 316). De qui vous plaignez vous mon cuer ? - De qui ? - Voire, de ma mestresse. - Cause pour quoy ? - Elle me lesse ! - Comment ? - Pour nouveau serviteur. (...) Bevrage ? - Quoy ? - Ceste sueur. - Vous moquez vous ? - Le *bast* me blesse. (JEHAN DE LORRAINE. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C.,

1443-1460, 600). En ce contemplé, c'est assavoir en l'an mil IIIIC XLIII, en la fin du mois d'avril, les Angloys, voyans et cognoissans que le *bas* les charçoit fort et blessoit (...) avoynt envoyé devers le très noble Roy Charles ung grand ambassade pour luy faire ouverture de trefves (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 131).

. *Savoir où le bast blesse*. "Savoir où est la cause de la souffrance, du problème" : Par Dieu, vous en peussiez bien taire ! Mon drap, aussi vray que la messe...Je sçay mieulx où le *bas* m'en blesse, Que vous ne ung aultre ne sçavez ; Par la teste Dieu, vous l'avez ! (Path. D., c.1456-1469, 313).

. Prov. *Sur le garot blesse le bast*. "On finit par sentir le poids des ans" : Son beau cuir lui devient basane [au vieillard], il ne lui convient plus destrier Mais chevalcher sur ung bas ane (...) Non le hault chemin mais le bas. Sur le garot blesse le *bas*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 150).

- [D'ânes] *Se ronger les bastis*. "Se ronger mutuellement ce qui est le gagne-pain" ; d'où "se nuire à soi-même" : LES ASNES DE MYREBEAU. Soubz ombre d'esbaz Sourdent maintz cabaz Dont rongeons noz *bas* Qui nous feront faulte. L'ASNIER. Ne m'esbahys pas Si vous n'estes gras Quant, par soubdain cas, Vous mengez l'un l'autre. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 108). [P. C.]

BAST, subst. masc. (bât²)[T-L : *bast²* ; GD : *bast* ; FEW XV-1, 74a : *bastardus*]

De bast. "Par bâtarde" : ...Jaquet du Chastenay, povre jeune homme servant, clerc non marié du pays de Poitou, (...) estant sur son parterment pour venir en nostre ville de Paris pour les besongnes d'un appellé Jehan Brichou, seigneur de Puissec, son maistre, demanda à Françoise Gauvaigne, damoiselle, sa parente de *bas*, se elle vouloit riens mander à Paris (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 157). Aucunz disoient qu'il estoit son filz de *bast* (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 136). [R. M.]

BAT, subst. masc. (bat)[FEW XV-1, 82a : *bate*]

Région. (Wallonie) "Avantage, profit"

Rem. Doc.1464 ds FEW (Haust ; *bat, baite, baute*).

- En partic. "Part prélevée sur les rentes au profit des pauvres"

Rem. Doc.1444 ds FEW (Haust ; *baitez*). [R. M.]**BASTAGE, subst. masc.** (bâtage)[GD : *bastage* ; *FEW I, 280a : **bastum*]

"Redevance due pour une bête de somme chargée"

REM. Doc. 1340 (*nostre lendit, ou paiage et Bastage de S. Julien en Minerbois, en la sèneschaussée de Carcassone*) ds DU CANGE I, 595c, s.v. *bastagium*². [P. C.]**BATAILLAMMENT, adv.** (bataillamment)[*FEW I, 290a : *battualia*]

"De manière belliqueuse" : Bellifce : (...) *bateillament* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 42). [P. C.]

BATAILLANCE, subst. fém. (bataillance)[*FEW I, 290a : *battualia*]

"Humeur belliqueuse" : ...le quart [s'appelle] Menaches, le quint Bataillant [var. *Bataillance*], le sisième Venganche, le septième Omicide (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 151). [P. C.]

BATAILLE, subst. fém. (bataille)

[T-L : *bataille* ; GD : *bataille* ; GDC : *bataille* ; AND : *bataille*¹ ; DÉCT : bataille ; FEW I, 290a : *battualia* ; TLF IV, 261a : *bataille*]

A. - Au propre. "Combat, affrontement"**1. [Entre deux personnes]**

a) "Duel judiciaire" : Oil, voir, j'en feray *bataille* Contre toy, et dy que tu mens Et que bons est li jugemens. Vezci mon gant. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 164). Il est une autre manière d'assaut qui est appelée *bataille*, à esprouver la vérité de la cause d'entre deux hommes ; et celui qui vaint l'autre fait sa gaigne ; et sont deffandues de droit escript (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 261). Cilz chevaliers, je croy, cuide prendre les grues en voulant. Par foy, il faudra bien a ce qu'il pense. On ne prent pas tels chaz sans moufles. Sire roy, je vous dy qu'il a menty de quanqu'il vous a dit, car mon pere est preudoms et loyaulx. Et pren la *bataille* ainsi comme il l'a ordonnee, et veez la mon gaige. (ARRAS, c.1392-1393, 59). Dont, respondy le roy, les lices sont toutes faictes. Je vous ordonne a demain la *bataille*. Et sachiez que, se vous estes desconfiz, vous et vostre pere, n'eschapperez ja que vous ne soiez tous deux penduz (ARRAS, c.1392-1393, 61).

- *Bataille singuliere* : Or ci endroit me plaist de retourner à la matiere sur le fait de *bataille* singuliere c'est à dire de champ clos, car le jugement d'icelle bataille est moult perilleux et tres subtil. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 243).

- *Champ/gaige de bataille*. "Défi lancé pour un duel judiciaire, un combat en champ clos ; duel judiciaire, combat en champ clos" : Biaux amis, ne t'esteut doloir De faire ce champ de *bataille*, Car tu y es tenuz sanz faille. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 158). "...Se m'en voulez desdire je le voudray prouver En un champ de *bataille* qu'on fera ordener..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 504). Venons a la tierce espece, c'est assavoir a celluy champ qui se fait pour se purger d'aucun crisme, lequel est plus proprement et communement appelé champ de *bataille*. Et tel champ est aussi reprové de Droit divin (Songe verg. S., t.1, 1378, 350). ...or est certain que, en un tel champ de *bataille*, aucune foys celluy qui est innocent et qui n'y a sa coulpe si est vaincu et est pugny (Songe verg. S., t.1, 1378, 351). Ycest bon roy (...) comme le Decret deffende soubz peine d'escommeniement les champs de *bataille*, de quoy on use communement es cours des princes, en ordre d'armes, es cas non cogneus et non provez, comme ce soit une maniere de tempter Dieu, oncques ne vout en son temps consentir telles batailles. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 699). Et, dedens cestuy tiers chappitre (...) sont enclavées et deduites les ordonnances et cerimonies qui se appartiennent à gaige de *bataille* fait par querelle, selon les constitutions faictes par le bon roy Phelippe de France. (BUEIL, II, 1461-1466, 212).

. [À propos du mariage comme combat] : Mais ce n'est pas lien de paille, Ainçois est gaiges de *bataille*, Dont il fault que li uns soit mort, Eulx entrez ou dolereus port De ceste loy de mariage. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 21).

b) P. ext. "Dispute, bagarre" : Quand les gens de la rue virent la *bataille* de ces deux compaignes (C.N.N., c.1456-1467, 524).

2. [Entre deux armées] "Affrontement, engagement armé" : Moult fu grant la *bataille* vers la forest ramee (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 227). En celle *bataille* fu souvereynement grande la gloire des gens de cheval qui estoient en [deux] corns de la bataille a dextre et a senestre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 37.3, 64). [Ex. passim] Lors virent le *bataille* et le pesant estry. Huez c'est arestez (...) Pour regarder l'estour (Hugues

Capet L., c.1358, 77). Là ot grant poussieu et boutois de lances, et renversé des nostres et des leurs, et dura la *bataille* ung grant temps sans branler ne d'une part ne d'autre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 7). Et la ot fiere *bataille* et horrible d'un costé et d'autre, et foison de mors et de navrez. (ARRAS, c.1392-1393, 138). Oultre m'a chargé le Roy vous remonstrer trois poins en quoy fault que tout chief se gouverne: c'est assavoir, quant il chevauche aux champs, ou qu'il est en *bataille* ou en guerre, qu'il ne doit avoir nul amy ne faveur à nul qui rompent ses ordonnances, que incontinent n'en face pugnicion. (BUEIL, II, 1461-1466, 32).

3. [L'affrontement (entre deux pers. ou deux armées) considéré dans ses différentes phases]

a) [Les préliminaires]

- *Appeler qqn de gage (de champ) de bataille*. "Provoquer qqn en duel judiciaire" : ...se notre hommes habitans de la ville de Grancey appeloient li uns l'autre de gaige de champ de *bataille*, ils pourroient escorder li uns à l'autre se il leur plaisoit, parmi paiant à nous sexante et cinc soulz de celui qui seroit trovez en tort, et s'il antroient en champs sanz cop doner ou se li premiers cops estoient donez, il pouroient acorder parmi la dicte amande (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1340, 482). Semblablement quant aucun appelle aultre de gage de *bataille*, ils se pouvent accorder et desister supposé qu'ilz soient en champ de bataille jusques ad ce qu'ilz aient commaincé la bataille (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 255).

- *Appeler qqn en champ de bataille*. "Appeler en champ clos" : Mais ce forment li desplaisoit Que rudement li escrivoit Et qu'il li disoit villenie, Ce que faire ne deüst mie. Si pensa longuement, sans faille, Quant il vit qu'en champ de *bataille* Estoit appelez tellement. (MACH., P. Alex., p.1369, 231).

- *Accorder la bataille*. "Accepter le combat auquel on est prié par l'adversaire" : Li consauls dou duch de Normandie respondi a ce et dist que (...) d'acorder la *bataille* il n'avoit pas mis encores son conseil ensamble, et que il en averoit avis de respondre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 402).

- *S'appareiller à la bataille*. "Se préparer au combat" : ...mais endementieres que l'une partie et l'autre s'appareilloit a la *bataille*, li legat des Tarentins vindrent en l'ost qui denoncierent aus Samnites et aus Rommainz que il ne se combatissent point (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.1, 24).

- *Attendre qqn à bataille*. "Attendre l'adversaire qui va vous attaquer, pour l'affronter" : ...je n'ose à *bataille* attendre les oncles du roy, car, se ilz me tiennent, ilz me feront morir honteusement. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 70).

- *Briser la bataille*. "Empêcher un affrontement d'avoir lieu" : ...li dus de Braibant, qui cousins germains estoit dou roi d'Engleterre (...) brisoit et brisa toutdis couvertement la *bataille* avoecques un grant moiien qui la estoit pour tretiier paix, trieuwes ou respit : madame Jehane de Valois qui contese avoit esté de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 454).

- *Demander/(re)querir bataille* : ..Contre moy vous faulra combatre corps a corps, Se vien querre *bataille* au lez de par dela (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 111). Et envoioient souvent leurs hiraus devers les signeurs qui les poursievoient, en requerant *bataille* et en donnant et faisant pluseurs pareçons, mès onques li François n'en veurent riens accepter (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 170). Se le duc d'Irlande demande la *bataille* à nous, legierement l'auera. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 62). ...il fault aller sur les champs Pour mener guerre a ces meschans Rommainz qui demandent *bataille* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 137).

- *Fournir (la) bataille*. "Accepter le combat, se présenter pour se battre" : Quant ceulx d'Olyferne oyrent le record de ce mandement, (...) ilz dirent tout hault que le geant Corfus estoit cil qui avoit mis a mort toute la noblesse d'Olyferne et qu'il leur sambloit que ce seroit follie de luy furnir la *bataille* qu'il demandoit. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 141). Le bon chevalier (...) se partit prestement de Calaix, et retourna en Savoye pour fournir sa *bataille* (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 6). ...offrant de comparoir au jour qui luy sera baillé pour fournir la *bataille* par luy requise, à l'encontre de tel son adversaire et offenseur. (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 25).

. *Fournir qqn de bataille*. "Accepter de livrer bataille à" : ...il fu plain de lyesse, car il ne desiroit rien tant que soy trouver en armes, et conclud avec ses gens qu'il assauldroit l'endemain la cité ou cas que Titan ne le furniroit de *bataille* (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 166). Il le fault furnir de *bataille*. Certes la bataille sera perilleuse. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 399). C'est ung prince meur et de grant conduite. Disposez vous bien ! Il le fault fournir de *bataille*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 399).

- *Offrir/présenter la bataille à qqn*. "Montrer à l'ennemi qu'on a l'intention d'engager le combat" : ...si vostre plaisir est d'envoyer douze hommes des vostres aux champs, ilz envoyeront douze hommes des leurs pour eslire ung champ, qui ne sera avantageux d'une part ne d'autre, et là vous offrent la *bataille*. (BUEIL, I, 1461-1466, 210). ...ilz lui presenterent la *bataille*, qu'ilz perdirent, et y furent mors et prins grand nombre de gens. (BUEIL, II, 1461-1466, 188). Depuis, non contens à tant, yssirent à plus grant puissance, faisans manière de presenter *bataille*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 72). Je manderay tous mes amys A ce jour sans que nul en faille Et luy presenteray *bataille* au dit lieu [à l'empereur de Rome] (Myst. st Laur. S.W., 1499, 135).

- *Prendre la bataille (contre qqn)*. "Accepter le combat contre" : ...je demandoie se c'est bonne chose et deue de soy mettre en champ ou de prendre *bataille* pour son droit prouver. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 70). Beaulx cousins, ne vous esbahissez point et prenez hardiement la *bataille* contre cinq des traictours, pour vous et pour nous deux, car nous en vendrons, au plaisir de Dieu, bien a chief. (ARRAS, c.1392-1393, 60).

- *Signifier la bataille à qqn*. "Inviter à se présenter au combat" : Le message se parti lors et vint devant le soudan, qui mie n'estoit meschamment acompaignié, ains avoit dez plus haulz et noblez princez sarrasins qui fussent au monde, et leur segnifia *bataille* a l'endemain matin de par le Bastard de Buillon. (Saladin C., c.1465-1468, 43).

b) [Le déroulement du combat]

- *Champ de (la) bataille*. "Lieu des combats" : Et là fut le grant murdre plus la moitié que ou champ de la *bataille*, car ceulx qui se gectoient en l'eau estoient tuez par lesdiz Suixes qui y vindrent, et ceulx de l'autre partie se noioient eulx mesmes, et le demourant fut mort ou prins et bien peu s'en sauva. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 39). Et moy, qui suis homme d'armes et porte armes, je dois courrir sus à tous ceulx qui portent armes, s'ilz sont mes ennemiz, soit en champ de *bataille* ou en lisse close. (BUEIL, II, 1461-1466, 81).

- *Avoir bataille*. "Avoir à se battre" : Atant est venus a ses gens, qui bien veioient qu'il ne revient pas si freschement qu'il en ala, et lui demanderent : Monseigneur, estes vous blechiez ? Avez vous eu *bataille* la ou vous avez esté ? Et cil leur respond : Un pou sui je

blechiez, mais *bataille* n'ay je pas eue, mais j'ay trop bien esté batuz, et si ne scay de qui (ARRAS, c.1392-1393, 306).

- *Assembler à bataille à l'encontre de/à qqn*. "Combattre qqn" : ...a ce que je puis veoir de vostre hardement, vous serez le premier qui assemblera a la *bataille* a cellui au grant dent. (ARRAS, c.1392-1393, 224). ...et se Bethidés assemble a *bataille* a l'encontre de vous, qu'il ne soit pas pris a renchon, ainçois soit mis a mort sans delay. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 526).

- *Donner/faire/livrer/prester bataille* : ...se il ne leur voloit tantost donner *bataille* il le suyroient en Etrurie par le païs des Marsez et des Sabins. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 38.7, 70). ...le roy charles (...) livra ung jour une grosse *bataille* contre ce roy Aquin (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 10). Et quant le gallaffre et le soudant virent leurs gens qui estoient traiz a terre, ilz manderent par druchement au roy Urien trieves trois jours, et qu'il venist prendre place et se logast et rafraichesist ses gens, et au quart jour il lui livreroit *bataille* (ARRAS, c.1392-1393, 221). Le roy Marsilles suit [Charles], tant fist qu'il le trouva Et livrerent *bataille* dont mout leur ennuia. (Galien D.B., c.1400-1500, 100). ...ordenet estoient pour commenchier estry Et pour faire *bataille* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 300). ...sans ce que nul luy prestast *bataille* ny ne se trovast aux champs en puissance contre luy (COMM., II, 1489-1491, 9).

- *S'embattre/se ferir/se bouter en la bataille*. "Se jeter dans la mêlée" : ...et lors leurs chevaucheurs pristrent une traverse entre les deux batailles et s'embatirent en la *bataille* en lieu de leurs peons (BERS., I, 9, c.1354-1359, 27.10, 50). Et alors vint Guyon de Lusignen qui se fery en la *bataille* a bien deux mille hommes (ARRAS, c.1392-1393, 138). Salhadin se bouta lors en la *bataille*, ayrié comme ung lyon, cruel comme ung serpent, eschauffé comme ung porc, et toute mist son estude a serchier Baudoyne (Saladin C., c.1465-1468, 46).

- *Esmouvoir à la bataille*. "Exciter au combat" : Cestez chosez furent oïes par les chevaliers si tres alegrement que uns granz cris se leva entre eulx, qui, le duc encorez parlant, esmut a la *bataille* en telle maniere que avant tout commandement et avant toute ordenance de tourbez et de cornez il s'en alerent a la *bataille* et s'embatirent es ennemis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.17, 77).

- *Restituer la bataille*. "Reprendre les opérations, le combat" : ...liquel quant il vit que li autres avoit chevauchié si fierement, il fu indignés que d'ilueques il le couvenist fourir et departir, et pour ce, en priant et en amonnestant ses chevaucheurs, se reenterina il et restitua la *bataille* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 22.6, 40). ...quant il oyrent la victoire de l'autre partie, il restituerent leur *bataille* [lat. *iteravit proelium*], si que tant de ça comme de la li Rommain commencierent [a] estre victeur et li Sampnicien a estre pris et occis. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 27.13, 51).

- *Outrer la bataille*. "Mener le combat jusqu'au bout" : Mais le duc Phelippe ne laissa point outrer la *bataille*, les fist prendre et amener devant luy et, par l'accord de tous les deux, la question fut mise ès mains du duc Phelippe qui les appaisa (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 21).

. *Bataille à outrance*. "Combat sans merci" : Et pour monstrier son innocence, franchement et liberallement accepta la gaige de bataille, [et] se tira par devers le roy, luy suppliant humblement que son plaisir fust le recevoir et admettre à deffendre sa juste querelle par *bataille* à oultrance contre ledit Julio (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 354).

. Prov. *Les hommes font la bataille, mais Dieu donne la victoire* : Et, pour tant, dit le prophete : "L'homme ne se doit point

fier en sa force ne en la force de sa chevalerie ne de ses chevaux, mais en la grace de Dieu ; car les hommes font la *bataille*, mais Dieu donne la victoire." (BUEIL, II, 1461-1466, 72).

c) [L'issue de l'affrontement]

- *Bataille douteuse*. "Combat à l'issue incertaine" : ...et ilecques par le conseil de Postumius Municius assambla aus ennemis et, comme la *bataille* douteuse eust perseveré jusque au haut du jour, lors Postumius a toutez ces legions freschez et enterines se embati ou debat et assailli la *bataille* des ennemis, laquelle estoit ja lasse et debatue (BERS., I, 9, c.1354-1359, 44.11, 83).

- *Expédier la bataille*. "Finir le combat" : A ceste heure que le soleil retiroit ses rais et tournoit en son occident, Herculés vout espedyer la *bataille*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 402).

- *Gagner/obtenir/vaincre la bataille* : Fabius, qui avoit vaincu la *bataille* en autuy sort, ramena son ost en sa province. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 42.1, 78). Le *bataille* est vaincue, mort y en sont foison, Et chil qui escapperent chevauchent à bandon Par dever l'ost Fedry (Hugues Capet L., c.1358, 136). Vous n'y puez que perdre et rien gagner, car, quiconques [des Romains ou des Albins] obtiengne la *bataille*, vous perdez peres, freres, parens, mariz et amis. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 81). ...et, par ce [cette circonstance], le roy d'Angleterre gagna la *bataille* qu'il avoit perdue. (BUEIL, II, 1461-1466, 62).

- *Desconfire qqn en bataille*. "Vaincre, défaire" : ...sachiez que tant comme vous aurez bonne cause, que vous ne serez ja desconfiz en *bataille* (ARRAS, c.1392-1393, 153). ...il desconfi par pluisseurs fois en *bataille* les Escocois et conquist sus euls la chité de Bervich (FROISS., Chron. D., p.1400, 43).

- *Desconfire une bataille*. "Gagner un combat" : ...et lors monstra .XIII. cicatrices de playes qu'il avoit toutes heues et receptes en ces grandes et fieres *batailles* qu'il avoit toutes descomfites. (LA SALE, Sale D., 1451, 255).

- *La bataille est desconfite pour/sur qqn*. "Le combat constitue une défaite pour" : ...le grant maistre de Rodos estoit en aguet sur la mer, o tout ses gens et ses galees. Et quant il percoit Sarrasins venir, lors pensa bien que la *bataille* estoit desconfite sur eulx (ARRAS, c.1392-1393, 139). ...ceste *bataille* ne fust pas toute descomfite pour les Romains (LA SALE, Sale D., 1451, 151).

- Prov. *Mauvaise est la bataille dont nul n'eschappe* : Nouvelles vinrent sur les champs au roy de Castille et à ses gens qui aprochoient Juberot, par les fuians, car mauvaise est la *bataille* dont nul n'eschappe (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 161).

4. [Essentiellement chez Bersuire, où *bataille* traduit tantôt le lat. *bellum* "guerre", tantôt *proelium* et *pugna* "combat, bataille"; Bersuire emploie aussi *guerre*] "Guerre" : Lors Papirius commanda porter les banieres hors et si mist hors ses copies, en vituperant celle tres vaine gent, laquelle pour cause de leurs sedicions et discordes privees n'avoit pas assez puissance de soy deffendre et de soy gouverner, et si s'entremetoit d'ordonner les manieres de pays ["paix"] et de *bataille* entre les autres genz. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 14.5, 25). Et sachiés que cesti temple ne fu onques clous mes que deus autres fois après ceste, c'est a dire une foys par apréz la premiere *bataille* punique parfaite (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.3, 30). [Ancus] donquez regna vint et quatre ans pier et egal aus autrez roys, ses predecesseurs, en l'art et en la gloire de pays ["paix"] et de *bataille*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 35.1, 60). ...si comme il appert par Titus Livius, en son second livre de la seconde *bactaille* punique (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 34).

- *Bataille civile*. "Guerre civile" : Tytus Livius fu au temps des *batailles* civiles entre Jule et Pompeye qui firent mout de mauz (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf. 5, 2). ...laquelle *bataille* estoit mout tres semblabe a *bataille* civile comme celle qui estoit aussi comme [entre] les peres et les enfans, pour ce car l'un peuple [et] l'autre estoit troyein et que Lavine estoit venue de Troye, Albe estoit venue de Lavine, et de la lignie des roys Albains estoient les Romains eyssus et procreés (BERS., I, 1, c.1354-1359, 23.1, 36). Cestui fut erudit en diverses sciences et fut moult studieux en sa jeunesse en la specullacion celeste et le monstra bien, car il se sceut bien aider des influences en trois *batailles* civiles. La premiere fut contre Julien, invaseur de l'empire, lequel il tua à Romme, et l'autre contre Picene ; la tierce contre ceulx de Gaille, dont estoit chief Albin, compaignon de Jullien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 80 v°).

- *En l'hostel et en/à la bataille*. "Dans les affaires civiles et dans les affaires militaires (trad. du lat. *bello domique*)" : ...si que dedens brief temps il ot officez et familiarités avecquez le roy et fut des conseylz publiez et privés tant en l'ostel comme en la *bataille*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 34.12, 60). D'ilecques en avant tant de honneur a esté fait aus auguremens et a la prestrie de ceus que nule chose ne estoit faite ni a l'ostel ne a la *bataille*, se premierement elle ne fust auguree (BERS., I, 1, c.1354-1359, 22.5, 35).

- *Deffier qqn et assigner bataille*. "Déclarer la guerre à" : Les Albains l'avoient fet en la meniere que il avoit pensé et n'avoient volu nules choses restituer, si que les legas romains les avoient deffié et assigné *bataille* a trente et trois jours. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 36.3, 63).

- *Indire et denoncer/mander et indire la bataille à qqn*. "Déclarer la guerre à" : Et se on ne li voloit rendre les dictes choses dedens trente jours, car tant de temps i avoit de dilation, lors il leur indisoyt et denunceyt la *bataille* et le deffi, en disant ces paroles : "Oÿez Jupiter, et tu, Juno..." (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.9, 56). Cestez chosez ne porent souffrir li Hernicien, ainçois s'assemblerent a Anagninez, en celuy cirque que l'en appelloit maritime, pour conseilier ensamble, si que touz les pueples du non hernicien fors que Aletrine, Ferentine et Verule, manderent et indixirent *bataille* au pueple romain. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 42.11, 79).

- *Demener la bataille contre qqn*. "Faire la guerre à" : Or est il ainsi, dist il, que nous avons demené noz premieres *batailles* plus contre les dieux que contre les hommes (BERS., I, 9, c.1354-1359, 1.11, 2).

B. - P. méton. "Troupe, armée"

1. "Corps de troupe, bataillon" : ...la falangue et la *bataille* des Macedoniens estoit puissant et non movable. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.8, 36). Casquns fu armés et apparilliés, et se traissent les banieres sus les camps, casquns en sa *bataille* et desous la baniere ou ordonné en estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 130). Et adonc par le conseil du connestable et autres sages du conseil du roy de France, fut ordonné à faire trois *batailles*, c'estassavoir avantgarde, bataille, et arrière-garde. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 103). ...je dy que, quant gens sont en ung payz estrange, qu'ilz doivent venir tousjours à la *bataille* ; car en peu d'heures tous le payz est contre eulx, quant ilz se retirent ès places. (BUEIL, II, 1461-1466, 147).

- En partic. "Corps d'armée principal, le gros de l'armée, accompagné d'une avant-garde, d'une arrière-garde (elles aussi appelées *bataille*)" : ...s'en revint en belle ordonnance, l'avant garde devant, et la *bataille* après, et puis l'arriere garde

(Bouciquaut L., 1406-1409, 243). Et adonc par le conseil du connestable et autres sages du conseil du roy de France, fut ordonné à faire trois batailles, c'est assavoir avantgarde, *bataille*, et arrière-garde. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 103). ...l'avantgarde devant l'artillerie, après le roy en la *bataille* et l'arrieregarde derriere (LA VIGNE, V.N., p.1495, 282). Et toutel'arméesaillitauxchampsenmerveilleusementbonordreetentrobatailles:avangarde,*bataille*etarrière-garde,etn'yavoitpointungitdebouled'unebatailleàl'autre,etbienaisémentsefussentsecouruzl'unel'autre. (COMM., III, 1495-1498, 170).

. *Grosse bataille* : L'avant garde se desloge, et puis aprez tout le sommage, et la grosse *bataille* après, et puis l'arriere garde (ARRAS, c.1392-1393, 155).

2. "Troupe en formation de combat, ligne de bataille" : Ainsi est dont que li chevalier rommain ont moult de fois reculé maintes *batailles* plus fortes et plus grieves que ne furent onques celles des Macedoniens ne d'Alexandre, si feront il encore (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.17, 37).

- *Se mettre en bataille*. "Se ranger en ordre de bataille" : Ils abillierent leurs chevaus, Et issirent de leurs vaissiaus Bien et bel et arreement, Sans avoir nul empechement ; Puis se meïrent en *bataille* ; Chascuns l'espée qui bien taille Tenoit en sa main toute nue. (MACH., P. Alex., p.1369, 77). La veissiez Sarrasins armer et mettre en *bataille* au dehors des logeis. (ARRAS, c.1392-1393, 103). ...et depuis s'estoient mis en *bataille* devant ycelle ville à l'encontre dudit duc de Bedford (FAUQ., II, 1421-1430, 141). ...et puis s'en retournerent aux champs sans autre chose faire, et se mirent en *bataille* devant ladicté ville (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 58). Ainsi passerent tant qu'ilz virent le jour, et, au point du jour, monterent à cheval et vindrent devant la ville où estoit le duc de Baudoyne se mettre en *bataille*. (BUEIL, II, 1461-1466, 90).

. *Se serrer en bataille*. "Resserrer les rangs" : Lesquelz Bourguignons recueillirent vigoreusement le roy et sadicté compagnie, car ilz s'estoient serrez en *bataille* et par ordre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 66).

- P. plaisant. *Tenir poil en bataille*. "Tenir les cheveux, la barbe en ordre" : Plus ne tasche qu'avoir tousjours le barbier près pour agencer mes cheveux souvent et pour tenir poil en *bataille*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 118).

- *Ordonner/ranger les batailles*. "Disposer les troupes en rangs pour la bataille" : Adont devers ses trés a prins a retourner Et a fait ses *batailles* rengier et ordonner (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 224). ...il a rengié son ost et desployé ses benierez et en passant le tempz a ordené ses *batailles* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 27.6, 46). Quant il veïrent la maniere, Il leverent une baniere Et ordenerent leur *bataille*. (MACH., P. Alex., p.1369, 152). En ceste partie dit l'ystoire que le tiers jour, par matin, firent noz gens armer toute leur ost, et ordenerent leur *bataille* (ARRAS, c.1392-1393, 234). ...la messe ditte, on fist casqun armer et les *batailles* rengier (FROISS., Chron. D., p.1400, 145). ...tout lui vendra mal a point, Nonobstant qu'il ne faille point A ses *batailles* ordener (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 88). Au matin, aprez la messe, dit adieu à ceulx de la ville, prist ses armes et monta sur son coursier et tira aux champs, luy et son ost, et là ordonna ses *batailles* (BUEIL, II, 1461-1466, 6).

- *A/en bataille rangee/ordonnee* : Toutefois la fin qui s'ensuit fit celle dissencion meins miserable, car la fin fu car l'un ne se combatit pas en *bataille* rengié, eins destruisit on les mesons de l'une des cités et les deus peuples sont assemblés en un, si comme

vous veyrés en avant (BERS., I, 1, c.1354-1359, 23.2, 36). ...puis [Tarquin] a meu guerre aus Prisques Latins, mes ce fu sans venir a la *bataille* ordenee ne a guerre champal, eyncés, en menant ses gens d'armes de ville a ville, il dampna et veynquist tout le nom des Latins (BERS., I, 1, c.1354-1359, 38.4, 65).

- *En belle bataille*. "En bon ordre" : Et le lendemain, par matin, après la messe ouye, firent crier les deux freres, sur peine de perdre chevaux et harnoiz et d'estre banny de leur compagnie, que chascun chevauchast tous armez soubz sa baniere, en belle *bataille*. (ARRAS, c.1392-1393, 155). Et le maistre de Rodes estoit ja montez, et estoient dessoubz sa baniere en belle *bataille* au dehors de l'ost, et estoient bien .VIIII. combatans (ARRAS, c.1392-1393, 229).

- *Front de la bataille*. "Première ligne" : ...ce vaillant prince Josué, quant il ala contre Hayn, il estoit ou front de la *bataille* en confortant ceulx qui le suivoient (JUV. URS., Verba, 1452, 228). ...ung homme a autant d'honneur à garder les chevaux ou moins faire, quant son chief lui commande, comme d'estre ou front de la *bataille*. (BUEIL, II, 1461-1466, 129).

- *Première/seconde bataille*. "Première/deuxième ligne de troupes" : ...ne ne pot onques la bataille estre enclinee jusquez a tant que la seconde *bataille* des Romains succeda a la premiere *bataille* et que li frés se mirent en lieu des las (BERS., I, 9, c.1354-1359, 32.8, 58). ...mes la premiere *bataille* des Etrusques n'ot nuls novels successeurs en aide par lesquelz elle se peust refrechir (BERS., I, 9, c.1354-1359, 32.9, 58).

- *Bataille à/de pied*. "Groupe, ligne de bataille d'infanterie" : Mais tantost li Rommain descendirent a pié ; si furent li Samnncien constraint a faire le semblable, si que soubdainement une *bataille* de pié se commença a combatre entour les corps des ducs, en laquele pour certain Rommain furent victeur. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 22.10, 41). La furent ordonnees trois grosses *batailles* a piet (FROISS., Chron. D., p.1400, 129). Quant à la *bataille* à pié, elle est tout au contraire de la bataille à cheval ; car gens à pié ne doivent jamais querir ne requérir leurs ennemiz, mais doivent demourer pié coy et garder leur alaine et trouver toutes les subtilitez qu'ilz pourront de faire marchier leurs ennemiz. (BUEIL, II, 1461-1466, 37).

- *Bataille à/de cheval*. "Groupe de cavalerie" : Li Samnncien, perdu leur empereur et essaïees leurs forces par *bataille* de cheval, comme il veissent que c'estoit pour noyent et que deffendre Satricule ne povoient, il s'en tournerent au siege de Plistie. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 22.11, 41). Mais touteffois est-il neccessité qu'en une *bataille* à cheval, là où il y a puissance, il y ait des descouvreurs de pais et des escarmoucheurs par ordonnance non pas à voullenté, une bataille petite que on appelle avant-garde après les escarmoucheurs, et les deux esles des deux costez, la grosse bataille après (BUEIL, I, 1461-1466, 159). La *bataille* de cheval doit courrir sus à ses ennemis et y doit aller par fureur (BUEIL, II, 1461-1466, 36).

- *Desconfire la bataille*. "Porter la confusion dans une ligne de bataille, la désorganiser" : Et li Blanc Chevalier a qui Dieu fist pardont Avuec lez cor sains dont o luy ot foison Desconfit la *bataille* qui fuit sus le sablon (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 392). Mort l'abat du cheval par devant sa lignie. Dont fu celle *bataille* tellement desconfye Que droit vers l'estandart ont leur voye aqueullie (Tristan Nant. S., c.1350, 161).

. *Percer/rompre la/les bataille(s)*. "Enfoncer les rangs d'une armée" : Si ont les gens de cheval soudeinement entré sur les Sabins et ont rompu leurs *batailles*, si que les Sabins ne porent plus

perseverer en champ, mes aussi ne s'en pooient paz foyr sans grant occision. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 30.10, 52). Atant Cornelius par celle meismes partie par ou il avoit assailli s'ambati ens, et si rompi la *bataille* des ennemis et passa parmi jusquez de l'autre part touz oultre (BERS., I, 9, c.1354-1359, 43.15, 81). Pour certain nulles materielles armes ne sont si penetratives ou vertueuses a rompre *batailles* et a donner victoires comme est la vertu d'oreison. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 167). Mais le mareschal et ses gens, qui se bouterent parmi eulx, rompirent la *bataille* et en emporterent par terre sans nombre. (BUEIL, II, 1461-1466, 36). ...si une foys une *bataille* est percée, elle est perdue ; et quant elle est clere, elle est aisée à percer. (BUEIL, II, 1461-1466, 38).

3. "Groupe de personnes" : Je ne suis pas seul, ne vous chaillie ; Mais sommes de gens grant *bataille* Qui avons grant besongne faicte. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 717).

- En partic. "Suite (du roi)" : Et, après les pages du roy, Monseigneur le Maistre d'Ostel, bien richement abillé a grans escherpes d'or, qui de son droit avoit le gouvernement de la *bataille*. (Entrées roy. G.L., p.1449, 161).

. P. plaisant. "Troupe (de chiens en chasse)" : Et lors il verra passer le cerf devant luy et le fort huera et verra queiulx chiens viennent en la premiere *bataille* ne en la seconde ne en la tierce ou quarte, selon ce qu'ilz venront. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 55).

4. MAR. "Parapet, emplacement des combattants" ; peut-être aussi "bataillole" (FENNIS, *Gal.*, I, 349) : ...pour 91 livres et demie pesant de clou pour les chapons, de clou pour les sobtes vhanges, de clou de *bataille* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1335-1415, 191).

Rem. Doc. 1384 (*en laquelle galee il fault la moitié du paillol, un jouvre et toutes les batarlles [sic] renouveler*) ds FENNIS, *Gal.*, I, 349

C. - Au fig.

1. "Combat intérieur" : Droit flegme aussi, comme qu'il soit, est comme l'eau moiste et froit, Et cole noire ensuit la Terre En ses qualitez, s'elle n'erre, Dont, nonobstant leur union, En humaine production Ilz ont tousdiz adversitez En actions et qualitez, Dont tout homme, comment qu'il aille, Endure en soi dure *bataille* (LA HAYE, P. peste, 1426, 65). ...c'est chose humaine d'entrer en temptacion, mais c'est diablerie d'estre en la *bataille* et en l'euvre seurmonté. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 254).

- *Avoir (en son coeur) bataille que.* "Être angoissé à la pensée que" : Le riche a en son cuer *bataille* Que ce qu'a acquis ne li faille. Il crient, il a paour, il a doubte (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 81).

2. "Rivalité, combat (entre deux forces opposées)" : S'avoie en moi une *bataille* D'ardent desir et de pensee Qui fu de paour engendree. (MACH., Voir, 1364, 236). ...des prodiges qui firent trembler les Rommains, c'est assavoir l'apetissement du Soleil et la *bataille* entre le Soleil et la Lune. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 65 r°).

- *Faire noise et bataille.* "Créer des difficultés" : Mais trop fort me desconfortasse Se ce ne fust, et trop doubtaisse Desir et ceste autre merdaille Qui ne font que noise et *bataille*. (MACH., Voir, 1364, 440).

- *Bataille de la langue.* "Joute oratoire" ...etselon l'escripurenulnescets'ilestdignedel'amourde Dieuoudesonhayneetseenbatailleilidesconfirasesennemisous'ils eradesconfit. Cen'estpasunjeudeparsonnagenelabatailledelalan

guesadvocaz.

(MÉZIÈRES, *Songevieilpèl.C., t.2, c.1386-1389, 382*).

3. "Contact (avec qqc.)"

- *Avoir bataille à qqc.* "Se débattre avec qqc." : Le ne scay si lupin me faille Ou pourray Martin trouver Mais o ma bouteille *bataille* Veux avoir car elle est toute pleine D'autre chose que de fontaine Ma gorge en sera arrousee (Myst. st Martin K., a.1500, 186). ...A piece de drap ay *bataille* A faire robes et chaperons Petites cotes et mencherons (Myst. st Martin K., a.1500, 273).

4. [Dans un contexte grivois] "Acte sexuel" : Quant je me trouve en *bataille*, Je frappe d'estoc et de taille Et secoue bien le pelisson. (Gaud. sot, c.1450, 9). ...jasoit qu'elle attendist la *bataille* dont elle mesme avoit l'heure et le jour assigné, si ne s'arma elle que de sa chemise (C.N.N., c.1456-1467, 194).

- *Presenter la bataille.* "Inviter qqn à faire l'amour" : ...monte sur le lit, et se joint au plus près de sa dame, la lance au poing, et luy presente la *bataille*. (C.N.N., c.1456-1467, 497).

. *Requerre qqn de bataille.* "Solliciter (un partenaire)" : ...durant la maladie je n'ay jamais osé presumer de vous requerre de *bataille* (C.N.N., c.1456-1467, 516). [P. C.]

BATAILLEMENT, subst. masc. (bataillement)

[GD : *batillement* ; AND : *bataillement* ; FEW I, 290a : *battualia*]

"Ensemble de *batailles* (ouvrages de fortification appliqués à une muraille, une tour...)" : Jusquez sus les fossés font ung *batillement*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 94). [P. C.]

BATAILLER, verbe (batailler)

[T-L : *bataillier*¹ ; GD : *bateillier* ; GDC : *batailler* ; AND : *batailler* ; DÉCT : *bataillier*¹ ; FEW I, 290a : *battualia* ; TLF IV, 262a : *batailler*]

I. - Empl. intrans.

A. - "Livrer bataille, combattre" : Et Mars l'aprent à *batillier*. (MACH., P. Alex., p.1369, 7). Avant ! signeurs, ferons, ferons, Si que li nostre se deffendent Et à bien *batillier* entendent, Par tel maniere et par tel guise Que chascuns son compaignon prise (MACH., P. Alex., p.1369, 75). Chascuns son compaignon deffie De bien faire et de *batillier*, Pour les Sarrazins detaillier. Tant ferirent, tant *batillierent* Que hors de la mer les chacierent Et, maugré eaus, preinrent terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 76). Si que, seigneur, je vous requier Qu'au jour d'hui soiez chevalier Preu et vaillant, sans couardie, Et Dieus sera, je ne doubt mie, Pour nous, qui nous ha consillié Et qui pour nous ha *batillié* ; Et qui autrement le feroit, Je croy que Dieux s'en courseroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 83). ...une science aprent quant il est temps de *bataillier*, l'autre quant il est bon ou temps de donner medicine en malades, l'autre quant il est bon ou temps de soy exerciter et de labourer. (ORESME, E.A., c.1370, 114). Mars, le dieu de bataille, pot bien estre appellé le filz de Dieu, qui victorieusement *batailla* en ce monde. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 175). Et par un petit travaillier, Contre le monde abataillier [l. a *bataillier*] Celle grant gloire l'en acquiert (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 19-20). Athenes, fontaine de sapience et source des haultes doctrines de philosophie, n'est elle pas en subvertion et les ruisseaulx de son escolle tariz et assechiez ? Cartage la batailleresse, qui avoit dompté les elephans a *batailler* et qui jadis fut tant redoutable aux Rommains, ou a elle tourné sa grant gloire sinon en la cendre du feu dont elle fut arse et embrasee ? (CHART., Q. inv., 1422, 3). Jeune

qui vit entre les esbatans, Batant, frappant, peult hanter combatans, *Bataillanti* fort (LA VIGNE, S.M., 1496, 142).

Rem. Sans doute même verbe dans l'ex. suiv., en dépit de la forme : LE CAMPION. Puis k'ensi est ke je murray, L'aventure me fault attendre, Mais tant ke *battelier* porray En boin droit me vorray deffendre. (Mors de la pomme, a.1465 [éd. M. Colombo Timelli, Romania t.130, 2012, 66]). Il semble difficile de supposer un verbe **battelier* (avec suffixe *-ier / -oyer*), *-ier* étant en l'occurrence monosyllabique.

- *Batailler contre/à l'encontre de qqn* : Sa passion te soit deffense Et escu pour fort *batillier* Contre l'anemy qui ne pense Que toy par pechiet exillier (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 248). ...Lucesse fut tant seullement oppressee d'un tout seul, qui encores estoit tres noble comme filz du derrain roy de Romme ; mais Ellvide *batteilla* tres fermement a l'encontre de quatre grans et inhumains chartons lesquelz victorieusement elle surmonta. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 26).

- Inf. subst. : Car je t'en puis bien dire tant Qu'elle est legiere, et point, et taille Moulte souvent d'estoc et de taille, Quant un homme vaillant la porte, Qui en *batillier* se deportte. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). ...le *bateillier* est tout certain, mais le vaincre est en esperance (LA SALE, Sale D., 1451, 47).

B. - Au fig. : ...par la nue j'entens la vierge benoite qui deffent et *bataille* pour les penans (Mir. st Ign., 1366, 72).

- *Batailler contre/à l'encontre de qqc.* : ...tes gens et subgés ne se occupoient point a *batailler* contre le diable ne ses ministres, ne contre les vices (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 238). Je vous prie comme estrangiers et pelerins que vous vous abstenez des deliz charnelz, car ilz *bataillent* jour et nuyt a l'encontre de l'ame. (LA SALE, J.S., 1456, 27). ...ou cas que ne pourriez donner resistance ne *batailler* contre l'appetit de vostre fraile et douce jouvence. (C.N.N., c.1456-1467, 564). ...mon fils, je vous admoneste, prie et commande que vous vous absteniez des délits charnels, car ils *bataillent* jour et nuit contre l'ème. (Faits Lalaing K., c.1470, 22).

- Inf. subst. : Or vas, soies fort chevalier, Quant ce venra au *bataillier* Pour ceste foy. (Mir. st Lor., 1380, 185).

II. - Empl. trans. "Fortifier (correspond à GD *bateillier*)"

Rem. MOLINET (éd. Buchon, *ceux de la ville firent bolvaires et batillierent ledict pont de grosses pipes de vin emplies de terre*) ds GD I, 597a. L'éd. Kervyn, II, 63 porte : *firent bolvers et mirent supz ledit pont grosses pippes de vin de Rin.*

- Part. passé en empl. adj.

. [D'une construction] "Pourvu d'ouvrages de fortification, fortifié" : Cinq cens et quatre vins et six Furent dedens ce lieu assis De murs maisons fort *bataillées*, De terre cuites massonnées. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 197). ...Car n'oseroie aller, pour voir le vous affie, A Tollette la grant qui bien est *batillie* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 606). Tous les jours ot assault a la cit une fye, Mais elle estoit tant forte et sy bien *batillie* Que ne doubtoit assault une pomme pourrie. (Tristan Nant. S., c.1350, 453). ...S'ont choissi du chastel la fort tour *bateillie* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 94). Menez le en Mont Auben en ma tour *batellie*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 333). Jherusalem choisi la cité *battellie*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 496). Je vous aciertifie Que le duc trouverés, en se sale voitie, A Regey, le cité qui bien est *batellie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 19). A la ville qui fu bien forte et *batillie*, Qui Césaire ot à nom de le gent païénie, Là ot des pèlerins moulte bielle compaignie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 383). Il estoient en une tour Grande, et forte et bien *batillie* (FROISS.,

Méliad. L., t.2, 1373-1388, 31). Cilz chastiaus ne doubtoit nul assault, car il y avoit une tour quarrée, malement grosse et espesse de mur et bien *batillie*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 220). ...li pons et la deffensce estoit si bien *batillie* et deffendue que oncques li Englés n'i peurent riens conquerre. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 393). [Ex. passim] ...La Bernardiere ot nom celle tour *bateillie* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 472). Car je viens de Morons la cité *batillie* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 141). Ung jour vint a Ahrras la cité *batillie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 165). Grans fossez et murs *batailliez* N'ont gueres gardé mainte ville Et mains chasteaux d'estre bailliez A peu de gent tant orde et vile. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 93). Ricart fu as crestiaux de le tour *batillie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 472). [Nombreux ex. au gloss.]

. [D'une machine, d'un navire de guerre] "Bien protégé, fortifié" : ...car li emperères avoit fait amener un car sus quatre roes, et estoit tout *batilliés*, et y avoit moulte de bonne chevalerie dedans (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 118). Et virent tout clerement grant fuison de naves, petittez et grandez, bien *batilliez*, venir par deviers Hainbon (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 214). Et dissent au duch et as signeurs: "Faites nous delivrer bois et ouvriers, et nous ferons et ordonnerons quatre enghiens que on nonme kas ["chat"], et les ferons hauls et fors et bien *batilliés*, et sus quatre fortes nefes, que on menra jusques as murs dous chastiel..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 669).

. [D'hommes de troupe] "Protégé, à couvert" : Si s'en vint hors dou chastiel jusques as bailles pour deffendre, se il peüst, quant il vei les assallans venir tous *batilliés*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 91). Et entroient d'un vaissiel en aultre li plus legier et vigereux et li plus *batilliet*. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 36). [P. C.]

BATAILLERESSE, adj. et subst. fém. (batailleresse)

[T-L : *batailleresc* ; GD : *batailleor* (*batailleresse*) ; FEW I, 290a : *battualia*]

I. - [Corresp. à *batailler* I]

A. - Adj. [D'une femme, d'une collectivité, d'une disposition...] "Batailleuse, belliqueuse, guerrière" : Car ceste generacion inhumaine et *batailleresse*, qui a pris la planete de Mars pour dominateur pour bien espandre le sang humain, souvent usant de prophecies sup[er]sticieuses et apocrifés, de sors et de supersticions, n'a pas este contente tant seulement d'espandre le sang de ses freres crestiens... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 399). ...mais dient "que ont promis A Minerve *batailleresse* Un don..." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 155). Cy après s'ensuit l'ystoire de Orichie et Anthiope, royne des Amazones, c'est des femmes *bataillereses*. (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 66). ...ses inclinacions et condicions amoureuses plus que *bataillereses* (Bouciquaut L., 1406-1409, 16). Après ce dommageux rencontre et tres pitoiable naufrage, la *batelleresse* turbe marine reculla pour plus loing sallir (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 97).

B. - Subst. "Femme combative, guerrière" : Cartage la *batailleresse*, qui avoit dompté les elephans a batailler et qui jadis fut tant redoutable aux Rommains, ou a elle tourné sa grant gloire sinon en la cendre du feu dont elle fut arse et embrasee ? (CHART., Q. inv., 1422, 3). Si l'ay a memoire reduite Avecques les chevalereses, Car entré suy en la poursuite De loer les *bataillereses*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 100). ...la ou ne sont pas seulement les hommes tres fors

combatans et batailleux mais sont aussi les femmes tres fortes *batailleres* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 82).

II. - [Corresp. à *batailler* II]

A. - Adj.

- [D'une construction] "Fortifié, muni d'éléments de défense" : Dont regarde Richier le chasteal de promesse, Et del temple Venus la tour *batelheresse* Voit (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 614). ...et fist fere [Alexandre] en ladicte place une tresbelle, forte et plaisant cité de tours, de murs et de portes *bateilleres* et deffendans. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 463).

- *Galee/nef batailleresse*. "Navire équipé pour la guerre" : ...ilz estoient acertenés que, s'ilz tiroient celle part, ilz arroient grandement affaire, car ilz veoient au port une grande gallee *batailleresse* qu'ilz doubtoient moult fort (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 100).

Rem. Doc. 1384 (Béthune, *la nef batillereche devant la tour des clers*) ds GD I, 596c.

B. - Subst. fém. "Navire de guerre" : ...il [Artaxerxes] alla en guerre contre les Gregois, accompaignié de mille milliers de gens d'armes et de mille deux cens *batalleres* et trois M. nefz chargiez de vitailles, de harnas, d'artilleries (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 194). [P. C.]

BATAILLEREUX, adj. (bataillereux)

[T-L : *batailleros* ; GD : *batailleros* ; FEW I, 290a : *battualia*]

"Valeureux, vaillant, capable de se battre" : Bellax (...) bellicus (...) bellator (...) : *bateillereux* (Aalma R., c.1380, 33). ...Maint chevalier et maint servent, Qui furent au temps cy devant Preux, hardiz et *batillereux*, Conquerans et chevalereux, Sont mis en oubli tout a plain Par la faulte d'un escripvain (DESCH., M.M., c.1385-1403, 262). Le fort diable, ennemi d'enfer, que ja pieca tout le monde ne povoit sourmonter, un enfant le puet maintenant chacier par le signe de la croix. Ceste puissance a donne celui fort *bateillereux* champion, qui par elle a vainqu le diable (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 147). [P. C.]

BATAILLERET, adj. (bataillerez)

[GD : *batailleret* ; FEW I, 290a : *battualia*]

[D'un véhicule] "Équipé pour la guerre" : L'ost du dit Pharaon fut degasté en mer qui estoit de six cens chariotz *bataillerez* (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 114). [P. C.]

BATAILLETÉ, subst. fém. (batailleté)

[*FEW I, 290a : *battualia*]

"Caractère belliqueux" : Bellicositas (...) : *batailleté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 32). [P. C.]

BATAILLEUR, adj. et subst. masc. (batailleur)

[T-L : *bataillëor* ; GD : *batailleor* ; GDC : *batailleor* ; FEW I, 290a : *battualia* ; TLF IV, 262b : *batailleur*]

I. - Adj. "Capable de se battre, vaillant" : Par ma foy, sire, ouy, veu et consideré que la cité est forte et le roy vaillant et *batailleres* de sa personne, et sy a foison vivres et compettement de bonnes gens pour garder la ville. (ARRAS, c.1392-1393, 82). ...et ainsi comme prince paisible [le duc de Brabant], par nécessité contrainte, il estoit très *batillières* et guerroyeur, pour la défence de ses terres et pour la conservation de son droit et de son honneur (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 735).

- "Combatif" : Se le bon esperit, repentant de ses pechez, *batailleur* contre les vices, est jeune et nouvel entré en la droite voye, bien plaist au dieu de bataille, c'est Jhesucrist, que li s'acointe de penitence (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 219).

II. - Subst. masc. "Soldat, combattant" : Et aussi parla il de l'orgueil du roy et du labour et de la misere du peuple que li dis roys avoit plungé en foussés et en cloaques expuisier, si que lez homes romains, victeurs des autres homes, il avoit fait peyrres et machons en lieu de *batilleurs*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 59.9, 99). Or enforce matiere de grande seignourie, Oncques nulle ne fut par *batailleur* nonchie. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 172). Les bons anciens *batailleurs*, Furent ilz mignoz, sommeilleurs, Diffameurs, desloyaulx, pilleurs ? Certes, nonny, Ilz estoient bons tout onny (CHART., L. Dames, 1416, 281). ...et aussy le mect Frontin en son livre des estrantegemens, duquel j'en pensse a mettre et reciter pluseurs en la fin de ceulx icy, ce qu'ilz me semblent beaux et prouffitables a tous *bactilleurs* et gens de guerre (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 38). BRUYANT. Je ne suis pas trop bien asseur Se je n'ay ma teste ferree. ESTONNÉ. Qui que soit hardy *batailleur*, Je ne suis pas trop bien asseur. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 372). A tous bons *batailleurs* au non de Dieu, je conseille que nous yssions dehors pour assaillir nous ennemys. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 155). [Autre ex. p.152, 203] ...Tu as perdu du monde la valeur, Le bruit, la fleur, ton filz, ton *batailleur* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 40).

- "Lutteur" : Le huitiesme chapitre : des *batailleurs* et menesterieux et devineurs, sorciers et enchanteurs. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 118). [P. C.]

BATAILLEUSEMENT, adv. (batailleusement)

[GD : *batailleusement* ; FEW I, 290a : *battualia*]

"Vaillamment"

REM. Gloss., Paris B. N. lat. 7679, c.1400-1500 (*bellaciter* : *batilleusement*), ds GD I, 597b. [P. C.]

BATAILLEUX, adj. (batailleux)

[T-L : *bataillos* ; GD : *bataillos* ; FEW I, 290a : *battualia*]

A. - "Vaillant, valeureux" : Et comment, dist elle, celui damoiseil qui a si estrange phizonomie est il si *batailleux* comme l'en dit ? Par ma foy, ma damoiselle, mais plus cent foiz, et sachiez, quoy que on vous die, que c'est un des plus plaisans homs que je veisse oncques. (ARRAS, c.1392-1393, 104). Et doivent ilz estre orgueilleux Nobles gens les plus *batailleux* ? (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 34). ...la ou ne sont pas seulement les hommes tres fors combatans et *batailleux* mais sont aussi les femmes tres fortes *batailleres* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 82).

- [D'une bête] "Combatif" : ...car nous voions evidanment en pluseurs especes de bestes que les femeles sont plus hardies et plus *batailleuses*, et mesmes plus fortes et plus grandes de corps que les masles ne sont (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 6).

B. - [De l'influence de la planète Mars] "Belliqueux" : "...Je disoie cy dessus," dist le venerable hermite, "que je desiroye a transmuer Jupiter et Mars en Mercure. Jupiter et Mars sont durs de leur nature. L'un orgueilleux et l'autre *batailleux*, de vraye humilite n'ont cure..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 194). [R. M.]

BATAILLIER, subst. masc. (bataillier)[T-L : *bataillier*² ; GD : *bataillier*¹ ; FEW I, 290a : *battualia*]

"Soldat, guerrier" : Et me trouvera demain en champ tout garny de *bataillier* pour combatre corps a corps, car mieulx vault que de nous deulx soit li champs finez que plenté d'autre bonne gent en mourussent (Bérinus, I, c.1350-1370, 167). De ce Suetonius raconte La ou il des Cesares conte La vie, que les chevaliers, De Jule Cesar *batailliers*, Mesaise et fain souvent souffroient (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 187-188). Ha ! monseigneur de Saintré, je ne suis *batillier* ne homme d'armes pour moy combatre avecques vous (LA SALE, J.S., 1456, 279).

REM. T-L I, 871 : l'empl. adj. relevé ds *Hugues Capet* peut s'interpréter comme empl. verbal (*batailler*) ; *Hugues Capet* Lab., c.1358, gloss. [R. M.]

BATAILLIERE, subst. fém. (bataillière)[GD : *bataillier* (*batailliere*) ; *FEW I, 290a : *battualia*]

"Guerrière, combattante" : O vigoureuse *batailliere*, Puissante et fiere, Qui le grans Sathan combatas, Et le gectas Soubz tes piez, par ta vertu chiere (Chev. dames M., c.1462-1477, 134). Judith, la vaillant *batailliere*, Qui Olofernes mist a fin N'a pas ystoire si legiere Quant mise est en l'escript divin (Chev. dames M., c.1462-1477, 147). Princesse des cieulx glorieuse, *Batailliere* victorieuse, Tresor de toute courtoisie (Chev. dames M., c.1462-1477, 172). [P. C.]

BATAILLIS, subst. masc. (bataillis)[GD : *batailleis* ; *FEW I, 290a : *battualia*]

"Combat" : Là commença estour, nulz hons ne vit son per ; Là ot fort *bataillis* [var. estoquis] de lances à pousser [var. espousser]. (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 199). [P. C.]

BATAITER, verbe (bataiter)

[Ø]

Empl. intrans. "Frapper à coups redoublés" (Éd.) : Mais cils, qui n'estoit pas encor Desconfis, le chevalier haite Et de s'espée si *bataite* Par dessus le hiaume amont Que desous le cop le confont. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 271).

REM. Sans doute à rattacher à FEW XIII-1, 127b : *tat-* (préfixe *ba-*, var. de *bes-*). [P. C.]

BASTARD, adj. et subst. (bâtard)[T-L : *bastart* ; GD : *bastard*¹ ; GDC : *bastart* ; AND : *bastard* ; FEW XV-1, 72, 73 : *bastardus* ; TLF IV, 263b : *bâtard*]**I.** - [Adj. et adj. subst.]**A.** - [D'une pers.]

1. Empl. adj. "Né hors mariage" : Et les enfans qui en venront *Bastars* et avoultres seront, A brief parler. (Mir. Berthe, c.1373, 222). "Maistre de Vis, nous vous voulons faire roy de ce pays, ja soyez-vous *bastard*, mais nous disons que madame Bietrix vostre cousine, la royne de Castille, est plus *bastarde* que vous n'estes, car encores vit le premier mary dame Alienor, messire Jehan Laurens de Coigne." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 252). Si demandèrent en quel tamps li rois Henris *bastars* estoit mors et se li Espagnol avoient couronné à roi son fil. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 125). ...[il] dist que quant il eut esté une pieche par-delà avec les Englès et avec mons. Wuillaume de Gommegnies, à cuy il dist estre freres *bastars* il s'en parti par leur congié (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 387). ...messires Guis de Flandres freres *bastars* au dit conte (FROISS., Chron. D., p.1400, 276). ...le castelet de Relenghes, que messires Jehans de Hainnau faisoit garder par .I.

sien fil *bastart* qui se nonmoit Jehans et estoit chevaliers (FROISS., Chron. D., p.1400, 347). ...autres filz *bastars* avoit, Tous chevaliers, qu'amer devoit (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 55). J'ay aussi ouy reciter l'exemple d'un nommé Jugurte, roy des Numidiens, lequel estoit *bastard* (BUEIL, I, 1461-1466, 128). ...messire Achilles de Frezo et messire Helpy, frere *bastard* du marquiz de Calyma (BUEIL, II, 1461-1466, 197). ...entre autres, prenostica que Henri qui chassé estoit par son frere *bastard* hors Espagne, seroit encore roy d'Espagne et regneroit sa lignée, ce que advint moult veritablement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°). Et en cest instant, qui fut l'an mil IIIcLXVIII, laditte contesse de Dampmartin envoya querir le *bastard* Vigier, frere *bastard* dudit Guynot, nepveu d'icelluy conte de Dampmartin (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 166).

2. Subst. masc. : Je vueil aler au roy parler et desranger, Et demander si cuide que nous soions berger, Ou *bastars* avolez ou enfans de mestier. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 90). "Si leur trouvera femme, par quoy ilz seront aidiez et confortez." - "Sire, di-ge, je le veuil bien, mais ce n'est pas chose deue de *bastards* faire hoirs de terre." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 71). Et, aussi, veulent aucuns dire que lez *bastars* ne puent pas porter lez armes de la lygnie de laquelle ilz sont descendus, car la loy ne repute pas que ilz soient de celle lygnie, (...) ja soit ce que, en aucuns pays, lez *bastars* portent lez armes du lygnage duquel ilz descendent, aveques aucune differance, laquelle coustume est assez raysonnable (Songe verg. S., t.1, 1378, 292). "...N'oncq je ne veiz - ne leur desplaie, Sy en ay je cogneu beaucop - Nul dont la fin n'en feust mauvaie, Se ne fust le *bastard* Bigot." (CHART., D. Her., p.1415, 427). Jadis, quant vous [les cinq sens personnifiés] maria Raison, que Dieu pour mari a, Cuer espousa l'amour divine, L'oye receut prudent doctrine, L'ueil accointa bonne simplesce, Et la langue si print sobresce, Le touchier print belle attrempance, Es odeurs ot flair continence. Maintenant telz estre voulés Com sont *batars* ou aoultrés. (Coeur sens M., a.1433, 79). Et y eult aucuns qui vouloyent faire guerre a Guillaume, en disant que ung *bastard* ne devoit point succeder (JUV. URS., T. crest., c.1446, 74).

- [Titre porté dans une famille noble par un enfant né hors mariage] *Bastard de* : Morir le fit ses vasselages Dont ce fu pités et damages ; Jehans de Reins au cuer hardi, Et puis Raulins de Handressi ; Après le *bastart* de Corbon. (MACH., P. Alex., p.1369, 142). ...messires Guillaumes de Poitiers, *bastars* de Lengres. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 7). ...du commandement de bouche à lui aujourd'uy fait par messeigneurs de parlement, il estoit venus oudit Chastellet, et avec soy apportoit certaines confessions et procès fais par Hennequin du Bos, dit le *bastart* de Gommignies, que l'en dit estre de present prisonnier ou Chastellet de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 379). ...mesire Oulefart de Ghistelle, alemant, *bastart* de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 440). ...et en tel cas aussi conquist le *bastart* d'Espagne le royaume de Castelle (BAYE, I, 1400-1410, 164). Ce jour, Jehan, *bastard* de Thian, par maniere de provision, a esté receu en office de bailli de Senlis (FAUQ., I, 1417-1420, 250). ...Loys, *bastard* de Guistelles, Henry van Humbert, Jehan Mesnil, Hanse et Herman, paiges de mondit seigneur, la somme de vint cinq frans que mondit seigneur leur a donnez et ordonnez estre baillez pour avoir leurs necessitez (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 52). Oudit temps, advint à Paris aussi que ung nommé Anthoine, *bastard* de Bourgogne, vint et entra en ladicte ville de Paris en habit mescongneu, et n'y séjourna qu'un jour et une nuit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 9). ...et y eut de grans et merveillex fais d'armes, tant en la bataille de

Chastillon, en laquelle le sire de Talbot, le visconte de l'Isle son filz, le *bastard* d'Angleterre et plusieurs autres bons chiefs de guerre de leur party furent desconfitz et mys à mort, que ailleurs. (BUEIL, I, 1461-1466, 30).

- [Imposition ou juridiction concernant l'enfant né hors mariage] : ...et y a eu et a ledit messre Wautier justice viscontiere, amendes jusques a soixante solz et au dessoubz, *bastars*, tonlieu, estraiet et toute autre juridiction et seigneurie que a justice de viscontier appartient (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 378).

3. Subst. fém. : Et pour ce que pluseurs sont qui ont reproche et desdaing d'estre yssu de bastards et non legitime, et mesmes sut toutes les nations du monde les Germaniens et Allemans font petite extime de bastards et *bastardes*, j'ay traveillé et enquis (...) de vous monstrier que vostre lignie de celluy costé de Portugal n'est pas seule yssue de bastards, et que moult de lignies, de pays et de seigneuries ont eu honneurs par bastars. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 110). [Autres ex. p. 28 et 267 ; LA MARCHE, Mém. II c.1470, 379] ...et avoit de bastards et de *bastardes* une moult belle compaignie. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 55). Pourquoi sont avecques Minerve VII vierges ses compaignes. Et semblablement VII *bastardes* tenans et representans la similitude des VII ars mechaniques (Mer des hist., t. 1, éd. 1488, folio 46b [BnF/Gallica]). ...mais il fut homme très vertueux, et encores plus le filz, lequel se fist duc de Milan, moiennant la faveur de sa femme [Bianca-Maria Visconti, fille naturelle légitimée du duc de Milan], *bastarde* du duc Phillippe Marie (COMM., III, 1495-1498, 27). Et tirèrent vers Forly, dont estoit dame une *bastarde* de Milan, vefve du conte Jheronime, qui avoit esté nepveu du pape Sixte, ou l'on le disoit, laquelle tenoit leur parti. (COMM., III, 1495-1498, 50). [Autre ex. p.58]

Rem. Doc. 1347 ds GDC VIII, 300b, s. v. *bastart* : les demorances des *bestars* et des *bestardes* ou de ceus qui feront (lire *seront*) *sourfaiz* ou *meffaiz* et 1385 ds DU CANGE VIII, 191b, s. v. *troef* : mort et trespassement de *bastart* et de *bastardes*.

B. - [D'une chose]

1. [D'une chose concr.] "Qui a subi quelque modification (qui l'amointrit), de nature inférieure"

- *Bois bastard* : ...20 toises de boys *bastard* pour emploier à faire 14 pieux servans à la chaussée (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 488).

- *Carreau bastard*. "Carreau qui a déjà servi" : ...et pour ce faire sont entrés en ladite besongne 800 et demy de carraulx de grez neufs, et 700 de carraulx *bastars*, qui ont esté prins de la garnison de ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1450-1451, 739).

- *Chaudron bastard*. "Chaudron de capacité moyenne" : Guillaume de Laigny, pour ferrer de neuf II belles bouches, III chaderons *bastars* et III autres chaderons miranz, pour l'office de Cuisine (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 74).

- *Corde bastarde* : ...ou dit chastel estoient en garnison (...) II eschelles de corde, une corde de puis, un chaable de corde pour la tour, un chaable pour un grant engin, une corde *bastarde* de XVI toises, II cordes à vans à couvrir, III fondes à engins, IIII chevestres à engins (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 60).

- *Crochet bastard* : Guerin Briquet, crocheteur, demourant à Paris, pour IIc crochez *bastars*, achetés de lui pour tendre les chambres du Roy et de mons. de Valois à Meleun (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 85).

- *Drap bastard*. "Drap où entre une certaine quantité de laine tannée" : ...nous avons ordonné que doresnavant l'en pourra mettre en chascun desdis draps *bastars* de trois à quatre livres de tannée (Industr. Paris F., 1397, 344).

- *Huis bastard*. "Porte de grandeur moyenne" : ...aud. Desplanches, huchier, pour ung quarteron de lambroys pour lambroiser lad. salete LXXs., pour un huys encassillis en l'entrée de lad. salete devers la chambre de Monseigneur Is., pour ung autre huys *bastard* en icelle sallete en costé devers la salle XVs., pour ung huys en retrait Xs., pour II croisies de chassis en la chambre de Monseigneur prez lad. salete (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170).

- *Lettre bastarde* : Et soubz ledit blazon avoit en vers de lectre de court *bastarde* et bien formee escript ce que s'ensuit... (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 140-141). ...pour avoir contrescript et grossé en parchemin en lettre *bastarde* ung livre intitulé *Alixande* compilé de pluseurs livres et adjoins aux *Histoires* de Quintecurse... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 582). A Regnault Feulole, escriptvain, demourant à Tours - pour le paiement de neuf cayers de parchemin, escriptz en lettre *bastarde*, de plusieurs chappitres du livre de Rasis (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 394).

Rem. "Écriture mi-calligraphique, mi-cursive" (cf. T. Stiennon, *Paléographie du Moy. Age*, 1991, 118-120).

2. Vin bastard. "Vin doux (importé)" : Vin d'estaples et de Viart Vindrent après le vin *bastart* ; Vin de Saint Poursain, vin de Ris Orent des vins clarés le pris. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 147). J'ay bon vin blanc et bon vermeil, Vin de Poitou et vin françois, Et j'ay bon vin sarrazinois, Vin de Rin et vin de Gascongne Vin d'Orlians, vin de Bourgongne, J'ay tres bon vin de Romenie D'Allemaigne et de Lombardie Vin *bastart* et bon Mouscadet Qu'on doit boire a petit godet (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 266). Vin *Bastard* qui fait chiere lye (Gaud. sot, c.1450, 13). Et en tant que touche une partie de 27 queues de vin tant *bastart* que de Romménie, dont mention est faite en l'inventoire de Villemor et Regis, ledit Huguet, et aussi Raolet Toustain nous ont affermé et certiffié que lesdiz vins appartennoient audit Toustain (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 121).

Rem. Vin liqueux, vin doux provenant du sud de l'Espagne ou du Portugal (E. Roach ; cf. éd. de COUDRETTE, note du v. 1172, p. 362) ; sorte de vin muscat (HUG.), vin doux (FEW I, 276b), excellent vin importé (FEW XV-1, 73a), sorte de vin doux, importé de Candie (*Folle Bob*. P., c.1500, 259, note).

3. Au fig. [D'un sentiment] "Qui n'est pas pur" : La premiere esperance *batarde* s'appelle presumptive. Ceste fraude les hommez qui s'attendent aux biens que ilz ne veullent deservir, et quierent grace sans merite, et fruit sans labour. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 101).

II. - [Subst. synonym. de *bâtardeau* II] "Massif de maçonnerie qui traverse la largeur du fossé pour retenir l'eau"

Rem. Doc.1399 ds GD I, 593b (*bastard*). [R. M.]

BASTARDAGE, subst. masc. (bâtardage)

[GD : *bastardage* ; FEW XV-1, 72a : *bastardus*]

"Bâtardise" : Ou comme qui en *bastardage* Nasquit, il n'est pas réputé Hoir du paternel heritage (MARTIN LE FRANCOIS, Champion dames V, D., 1440-1442, 52). [P. C.]

BASTARDEAU, subst. masc. (bâtardeau)

[GDC : *bastardeau*² ; FEW XV-1, 73b, 74a : *bastardus* ; TLF IV, 264b, 265a : *bâtardeau*¹/*bâtardeau*²]

I. - "Petit couteau" : ...le dit Jehannot, moult couroucié et dolent, tira un petit coustel appellé *bastardeau* qu'il avoit en sa gayne, et en frappa sa dicte femme par deux foiz (Doc. Poitou G., t.7, 1405, 75).

Rem. Doc.1456 ds GDC VIII, 300a. Doc.1386 (*un petit coustel batardeau*) ds GAY I, 125b (aussi *coustel bastart*, doc.1416).

II. - "Massif de maçonnerie qui sert à retenir l'eau (d'un bassin, d'une rivière)" : ...faire les *bastardeaux* pour prenre la riviere. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 595). ...ce aussi pour ledit preneur faire ecluses ou *bastardeaulx* èsdits fossés, sans prejudice, et les Prevost des marchans et echevins seront tenus de soustenir et maintenir durant le temps de ladite ferme la bonde et escluse estant près du Chasteau de boys en état suffisant et convenable, comme toutes ces choses peuvent plus à plain apparoir par lettres dudit bail (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 70). ...et firent fortifficacion telle, que par ["car par-delà" ?] *bastardeaulx* la rivière estoit espandue aux champs et si avant qu'elle redondoit dedans la ville près de la porte de Chastelet (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 183). ...la pescherie du pourpris qui est au dedens du palis de bois qui est joignant de la tour du Chasteau de boys, selon le *bastardeau* de pierre de taille qui retient l'eaue des grans fossés de ladicte ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 840). Vous sçavés que nostre place est close d'eaue et n'y a point d'entrée que par la porte (...) je m'en iray devant et trois ou quatre hommes avecques moy et, se je puis, je gagneray le *bastardeau* et entreray jusques au pié du pal, et là parleray au guet ; ou, se je ne puis mieulx faire, je criray à l'arme sur le bort du fossé (BUEIL, I, 1461-1466, 68). ...l'eaue se perdist par le *bastard d'eaue* qui soustenoit l'eau qui fut despecé et le poisson qu'il y avoit mis fut perdu (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 235). [R. M.]

BASTARDER, verbe (bâtarder)

[AND : *bastarder* ; FEW XV-1, 72b : *bastardus*]

Région. (anglo-normand) "Réputer comme bâtard"

Rem. Cf. ; AND : *bastarder*. [R. M.]

BASTARDERIE, subst. fém. (bâtarderie)

[GD : *bastarderie* ; FEW XV-1, 72a : *bastardus*]

"Bâtardise, état de bâtard" : En cele an fut doné jugement à Weimouster countre la franchise, sure le purchaz de *bastardrie*, si ascun fut mort saunz heir et saunz testament fait, ses teres et tenementz dusent estre eschet au roy. (Chron. London A., c.1350, 35).

V. aussi *bâtardie* [R. M.]

BASTARDIE, subst. fém. (bâtardie)

[T-L : *bastardie* ; GD : *bastardie* ; AND : *bastardie* ; FEW XV-1, 72a : *bastardus*]

"Bâtardise, état de bâtard" : Faux glos, putain yssut de *bastardie*... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 48). Et bien dit Ciperis en sa condicion Que sa mere fera espouser a baron Le bon roy de Hongrie (...) Si que de *bartardie* perdera le regnom. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 125). Dont viennent (...) *bastardie* ou suffocacion d'enfens mors nés (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 71). ...le surplus montant à deux lines XLVIII verges en la parroisse de Heille, icelle terre advenue à monseigneur à cause de *bastardie*, par la mort de feue Bettekin, fille bastarde de Jehan Vranx (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 115). Nous frère Johan Gonault

(...) confessons avoir baillé ... Johan James (...) comme le plus donnant et desrain encherissant, tout et tel droit comme il nous est venu et succédé, par *bastardie* ou distaince de lingne, en une maison (...) dont la situacion, la fourme et condicion de la dicte baille sont ... plain desclairées es lettres que sur ce nous a baillées le dit James (Chron. Mt-St-Mich. L., t. 2, Pièces div., 1436, 96). ...et après toutes ces choses le dit Johan fust allé de vie à trespasement, sans avoir hers de luy, par quoy tout le droit qu'il avoit en la dicte maison fust escheu par *bastardie* aux religieux... (Chron. Mt-St-Mich. L., t. 2, Pièces div., 1436, 96). Et aussi appela ledit Jousseau, qui estoit avec ledit d'Apelevoisin : "Vilain cordelier", en disant telles parolles : "Tu n'es pas des Jousseumes, si non de *bastardie*, tu es filz du cordelier de la Basinette". (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 153).

V. aussi *bâtarderie* [R. M.]

BASTARDISE, subst. fém. (bâtardise)

[FEW XV-1, 72a : *bastardus* ; TLF IV, 265a : *bâtardise*]

"État de bâtard, bâtardise"

- "Droit par lequel le seigneur succède au bâtard mort sans héritier" : ...tous droits d'amendes, confiscations, *batardises*, desherences ["défaut d'héritiers ordinaires (à la suite de quoi les biens reviennent au seigneur)"], etc., seront employés à l'avenir sans divertissement, en payement des barons, chevaliers et gentilshommes (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1494, 453). [R. M.]

BATARON, subst. masc. (bataron)

[Ø]

[Monnaie flamande] : ...le dit Perot Heillaut seroit tenu de paier et paieroit au dit Hanotin de Ronay, pour cause de le dicte naurure [navrure] et pour la perte de son oeul, le somme de 40 lb. par. monnoie de Flandrez, un *bataron* pour 2 s. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1385, 605). [P. C.]

BATE, subst. fém. (bate)

[T-L : *bäate* ; GD : *baate* ; FEW I, 282b : *batate*]

"Ouverture" ; d'où, peut-être, "enfoncement que forme une fenêtre et qui constitue un espace pour un commerçant" : Que nuls ne puisse changier sa place en Halle là où il aura geté aux loz ["tiré au sort (sa place)"], sur peine d'un marc d'Argent fin, à appliquier comme dessus, ne saillir oultre Carrefour, ou *bate*, se en ladite place n'avoit aucun accident, comme en temps de pluies, ou pour péril aucun (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 586). [P. C.]

BATEAU, subst. masc. (bateau¹)

[T-L : *batel*² ; GDC : *batel* ; AND : *batel*¹ ; DÉCT : *batel*² ; FEW XV-1, 79b : *bat* ; TLF IV, 266a : *bateau*¹]

"Embarcation à rames, quelquefois à voile, dont on se sert principalement sur les rivières" : Si vi en l'ombre d'un arbril, Droitement le tiers jour d'avril, Un *batel* si bel et si riche Que s'il fust au duc d'Osteriche, Ou le pape, ou le roy de France. (MACH., D. Lyon, 1342, 164). Entrues qu'il entendoient au paleter, li compagnon de Thun l'Evesque (...) se partirent dou chastiel et se misent en l'Escaut. On leur ot appareilliet *batiaus* et nacelles, en quoi on les ala querir d'autre part le rivage. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 29). ...là se bouterent en ung *battel* messire Robers Ceny, Richart Helme et Richart Gille et Janekin Clercq. Ces quatre se sauverent et traverserent le Loire (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 7). Quant messires Jehans Meuton eut celle response, il ne demanda plus : il prist congiet au roi et as barons et reentra en son *batiel* et rapassa la Tamisse. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 104). Et

pour ce, quant ilz orent disné ensemble comme dit est, alerent sur la riviere auprès des *batheaux* et illec departirent la poudre qu'il avoit veue oudit sachet audit lieu de Saint-Innocent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 455). Et en oultre, toutez fois que mestier en e[s]t, d'apareiller les dittes cauchiez le roy ou celui qui e[s]t prevost de Gavray tenu de trouver *bastel* à faire les dittes chaussiez, et doit le roy trouver bois à ce fere [FEW : le *s* est dû à l'influence de *bastir* (cf. note 81b)]. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 109). ...pluisseurs (...) se bouterent par derriere en le Scarp en nefes et en *batiaus* (FROISS., Chron. D., p.1400, 428). ...pluisseurs hommes et femmes de Bregerac entroient en *batiaus* et en nacelles sus la Dourdonne (FROISS., Chron. D., p.1400, 605). ...ils et ses gens, petit a petit rapaserent as barges et a *batiaus* la riviere de la Geronde (FROISS., Chron. D., p.1400, 632). ...il avoit voulu mettre à pris certaine busche arrivée à Paris en ung *batel* appartenant à Guillaume Drouart, marchand de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 222). ...lesquelz *bateaulx* estoient ce jour, comme on disoit, en la riviere de Seyne, d'entre Saint-Denis et Paris. (FAUQ., III, 1431-1435, 3). Hanibal estoit pour passer la riviere du Rosne ; sy n'avoit pas *batheaux* grans et souffissans pour passer ses elinphans (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 51). Et, le mardi premier jour de septembre, la royne aussi arriva à Paris en *bateaulx* par la riviere de Seine, et vint arriver au terrain de Nostre-Dame. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177). Pierre, aproche moy ton *bateau*. Je me veulx mectre dessus l'eau Pour le peuple que tant me presse. [Cf. Luc 5, 1-3] (Pass. Auv., 1477, 124). Costé les murs passe la grant riviere Qui vient beaucoup de plus loing que Florence Portant *basteaulx* [FEW : le *s* est dû à l'influence de *bastir* (cf. note 81b)] (LA VIGNE, V.N., p.1495, 203).

- [En mer] : ...dedens ung petit *bastel* en mer par derriere le chastel (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 24). Qu'en un *batel* soit en mer mise Ou en une vielle nacelle (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 58). Et de fait le roy Anthenor et l'admiral de Cordes se firent mettre a terre en un petit *batel* et vindrent a Japhe (ARRAS, c.1392-1393, 220). ...En souspirant dela la mer, Ou mon cuer vire Et passe plus tost que une vire Sans *batel* ou autre navire. (CHART., L. Dames, 1416, 236).

. [Servant à la pêche en mer] : [Edouard II et Hugues Spenser veulent s'enfuir par mer du château de Bristol] Et regarderent pour euls sauver et esqiever la mort, que il se meteroient en un *batiel* de pesceour, et enteroient en la mer et s'en iroient a l'aventure (FROISS., Chron. D., p.1400, 87).

- "Barque (servant à franchir une rivière ou le fossé d'une forteresse)" : ...et menoient grant foyson de jumens et de chevaux chargez ; mais ne sçavoient de quoy. "Sans faulte, dist le Jouvencel, à mon advis ce sont eschielles et *bateaux* de cuyr ; car vous sçavez qu'il y a de l'eaue en nostre place." (BUEIL, I, 1461-1466, 67). Sus, Jouvencel, et vous, Piètres, desployez vos *bateaulx* ; et aussi vous, Gervaise et mareschal. Et que chacun tire sa dixaine à part. (BUEIL, I, 1461-1466, 87). [R. M.]

BATEAU, subst. masc. (bateau²)

[T-L : *bäastel* ; GD : *bastel* ; FEW XXIII, 139a : o.i. ; TLF IV, 268b : *bateau*²]

JEUX "Instrument dont se servent les jongleurs, les bateleurs, les escamoteurs" : Messire Olivier de Mauny, chambellan du Roy, pour don fait par lui à une bonne femme qui avoit joué des *basteaulx* devant ledit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1381, 184). ...oudit jour d'yer, ainsi comme l'en moustreoit le jeu des *basteaux* à la foire du Lendit, il se approcha auprès d'une femme qui regardoit lesdiz jeuz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392,

280). ...d'illec s'en ala esbatre en la place Maubert, en laquelle il vit jouer par longtemps le jeu des *bateaux* que l'en y faisoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 112). ...comme, le jour de Penthecoste derrenierement passé, le dit Perrinet feust venu à Saint Ylaire sur l'Autise, en sa compaignie sa femme et enffans, un oure, un cheval et une chievre, et à trompes et tabours il eust assemblé le peuple après disner, pour le veoir jouer de son mestier et de ses dictes bestes, sans y penser ne faire nul mal, engin ne malice aucune, et en faisant son dit mestier et joant de ses *bateaux* (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 118).

- Loc. fig. *Faire ses basteaux de qqn*. "Utiliser qqn pour mystifier (un ennemi)" ou "Faire grand cas de qqn" : Trayer (je) le feray, je le propose, Desmembrer a quatre chevaux. D'elle, qui est si peu de chose, Les François en font leur *basteaulx*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 444). [R. M.]

BATEAU, subst. masc. (bateau³)

[Ø]

DRAP. "Rabat (?)" : A Baudart, le parmentier, pour avoir taillié et cousu ledit chiel, et le composé et ordonné du fait de son mestier, comme a l'oeuvre appartient, tant par dehors que par dedens, et mis et ataché les franges, *bateaulx* et autres choses a ce servant (Entrées roy. G.L., 1464, 195). A Ghillebert de Bruges (...) pour avoir (...) composé et assis sur ledit chiel par dehors le nombre de IXxx fleurs de lis (...) et sur les *bateaulx* tout autour fait et assis XLVIII fleurs de lis samblables (Entrées roy. G.L., 1464, 196). [P. C.]

BATEIZ, adj. (bateiz¹)

[T-L : *batëiz* ; GD : *bateis*¹/*bateis*²/*bateis*³/*bateis*⁵ ; FEW I, 292a : *battuere*]

A. - [D'un lieu] "Battu, frayé"

Rem. Doc. 1394 (La Rochelle, *Une piece de vigne tenant ... d'un bout es vignes a maistre André Marchant, une rese* [cf. GD VI, 606b, *rase*² "quartier de bois, mesure de pré"] *baptise entre deus, et d'autre bout a la rese baptise ou l'on voyt de Lesbaupin au troil Fromaget*), (la dicte *rese batisse entre deux*) ds GD I, 598b.

B. - [D'une chose]

1. [D'un métal] "Battu ; d'où, p. méton., fait de métal battu" : Faites crier a son de trompe Que chascun voit ["aille"] a la justice Et qui defaura, on luy rompe le col d'une espee *batice*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160).

Rem. Doc. 1433 (Valenciennes, *.I. plat bastich*) ds GD I, 598b.

2. [D'un tissu] "Très fin" : Item, II chains de soye *batice*, dont l'un est vermeil. (Doc. 1401. In : M. Höfler, Z. rom. Philol. 80, 1964, 457). ...que journellement se vendent en ceste cité [Cambrai] grand nombre de thoiles *batiches* (Doc. 1499. In : M. Höfler, Z. rom. Philol. 80, 1964, 457).

Rem. Cf. TLF IV, 281a, s.v. *batiste*. Cf. M. Höfler, Z. rom. Philol. 80, 1964, 455-464.

3. [D'une haie] "Faite d'arbustes étroitement entrelacés"

Rem. Doc. 1438 (Châtillon en Domb., *une seys furnie d'espines bateyse*), 1438 (Valenciennes, *Haye espineuses et batiches*) ds GD I, 598b.

4. *Merrien bateiz*. "Bois utilisable pour les fondations (?)"

Rem. Doc. non daté (Orléans, *merrien bateiz, bois a ardoir et autre bois qui n'est a sie*) ds GD I, 598c. Ou est-ce un autre mot, à rattacher à *bâtir* comme le suggère la définition de GD I, 598c, s.v. *bateis*⁴ ?

C. - DR. COUTUM. *Ville batisse*. "Ville dépourvue de franchise, de juridiction propre, donc privée de commune" : Mès point n'entrèrent li Englès dedens, et passèrent oultre en courant et essillant le pays ; si le trouvoient plain et drut et grosses villes *batiches* [var. *baptiches* ds FROISS., Chron. [Amiens], D., t.2, c.1375-1400, 336] où il recouvroient de tous vivres à grant fuison. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 79). Et trouverés en Normendie grosses villes *batices*, qui point ne sont fremées, où vos gens aront si grant pourfit qu'il en vauront mieulz vingt ans ensievant. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 131). ...par ayde de france ville ou de villes *batiches* (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 383).

Rem. Cf. J. Balon, *Grand dict. de droit du Moy. Âge*, 1072b, s.v. *batice*. Doc. 1346 (Saint-Omer, *es villes batiches*) 1392 (Béthune, *On dit que Béthune est une ville batiche*) ds GD I, 598c. Ou est-ce un autre mot ? Mais à quoi le rattacher ? [P. C.]

BATEIZ, subst. masc. (bateiz²)

[T-L : *batëiz* ; GD : *bateis*²/*bateis*⁴/*bateis*⁵ ; AND : *bateiz* ; FEW I, 292a : *battuere*]

A. - "Bois taillis régulièrement exploités" (M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVI^e s.*, t.2, 1961, 348), "bois battu, frayé" (GD) : A Jehan de Paris, sergent de la forest de Waissey, pour garder les bois, les *bateiz* et la garenne de Waissey, lez Chasteillon sur Marne (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 326). De Jehan du Baisil, pour ce que Huet Gaillon le prist à Espernay, vendent planche qu'il avoit prise ou *batis* du Baisil (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 416).

Rem. Doc. 1345 (Igny, *liqueus* [deux valets] *avoient esté pris par lez sergens dudit vidame es bateis de Cohaon*), 1346 (*il est treffoncier en partie des bois que l'en appelle communement les bateiz*)

B. - "Première assise de fondations dans une rivière" (GD)

Rem. Doc. 1389-1392 (Nevers, *une navee de paulx* ["pieux"] (...) *pour les diz bateiz*), (id., *faire des clais a coucher et lier des fagoz es diz bateiz*), 1410 (id., *despecier le viel chateu de la ville qui estoit affondré au darriers des bateiz de Loyre*) ds GD I, 598c.

C. - DR. COUTUM. "Ressort de juridiction seigneuriale hors des villes formées en commune" : ...supplians humblement que sur ce leur volessiens pourveoir, à leurdite Eglise en chief et en membres, mettre du ressort et au ressort de Laingres, et oster dudit ressort et *Bateys* de Gurgey (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 250). Que tous les habitans desdites ville, chastel, bourg de Bracon, fauxbourg dudit Salins, ressort et *batiz* d'illec, qui demourer vouldront en l'obeyssance du Roy, seront tenez saufs et sains de leurs corps et biens quelzconques (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 4). [P. C.]

BATELAGE, subst. masc. (batelage)

[GDC : *batelage* ; AND : *batillage* ; FEW XV-1, 81a : *bat*]

"Transport par bateau" : ...porter certaines lettres (...) a Guillaume Bolle, son rentmaistre de Beoisterschelt en Zellande, resident a Ziericxee (...) ; y compris *batelaige* et son retour (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 113). [Autres ex. 1, 148, 417, 473 ; 2, 207] ...pour le *battelage* de six maronniers et ung valeton qu'il a eu avec luy, 12 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 610). [P. C.]

BATELEE, subst. fém. (batelée)

[GDC : *batelee* ; FEW XV-1, 80b : *bat* ; TLF IV, 269b : *batelée*¹]

"Charge d'un bateau" : ...la *batelée* du foin appartenant à Alain Simon, marchand, demourant à Paris (...) par la main du Roy a esté prinse aux caiz de Rouen et amené à Paris (BAYE, I, 1400-1410, 318). De Nicolas Laurens, compagnon Jehan le Bon, pour une *batelée* de foing 10 s. (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 62).

Rem. Doc.1474 (*deus batelees de pierres a paver*) ds GDC VIII, 304b. Doc. XIIIe s. ds TLF. [R. M.]

BATELER, verbe (bateler¹)

[GD : *bateler*² ; FEW XV-1, 80b : *bat* ; TLF IV, 270a : *bateler*¹]

Empl. intrans. "Conduire un bateau" : Si com le batelier fut prés de l'arriver, Le coeur lui est failli, ne pot plus *bateler* : Pasmé cheï as dens, l'aviron lesse aler. (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 482). [P. C.]

BATELER, verbe (bateler²)

[GD : *basteler* ; FEW XXIII, 139b : o.i.]

Empl. intrans. "Perdre son temps, attendre en vain" : ...ne, quelque chose que sa dite dame ait voulu dire, il n'avoit haine a l'encontre d'elle, car par mautalent ne l'avoit fait [jeter une boule de neige contre une fenêtre de la maison, parce qu'on n'avait pas répondu lorsqu'il avait frappé à la porte], mais seulement pour ce qu'il lui ennuioit d'avoir ja tant songié a *bateler*, sans venir à lui ["...d'avoir attendu en vain si longtemps, en rêvant, sans qu'on vienne le voir" (V. Puttonen, *Études sur Martial d'Auvergne* p.270, n.XLIX, 93)] (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 207). [P. C.]

BATELET, subst. masc. (batelet)

[T-L : *batelet* ; GDC : *batelet* ; FEW XV-1, 80b : *bat* ; TLF IV, 270b : *batelet*]

"Petit bateau" : ...ilz furent IX jours tous plains dedens le *bastelet* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 24). En un *batelet* la mettrons Sanz gouvernement de nullui, Et si n'ara avecques lui Perches ne voile n'avirons (Mir. roy Thierry, c.1374, 279). Et avoient encores sus ces chars pluseurs nacelles et *batelés*, fais et ordonnés si soubtieument de cuir boulit, que merveilles estoit à regarder. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 225). Li rois et cil qui estoient ou castiel de Londres, qui desiroient à oïr des nouvelles, quant il veïrent le *batelet* venir fendant la Tamisse, si dissent : "Vechi aucune ame qui nous aporte nouvelles !" (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 103).

REM. CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 59 (GDC VIII, 304b). [R. M.]

BASTELEUR, subst. masc. (bateleur¹)

[T-L : *bastelëor* ; GDC : *basteleur* ; FEW XXIII, 139b : o.i. ; TLF IV, 270b : *bateleur*]

A. - "Celui qui fait des tours de passe-passe, bateleur" : A ce tympane ou bedon se joignent toutes manieres de gesticulacions ou jubilacions ou exultacions qui se monstrent es personnes enseignees par dehors comme sont ces *bastelleurs* et ceulz qui treschent ou dansent ou mainnent les mains, les piés et les aultres membres en maintes manieres. (GERS., *Canticordum G.*, c.1425-1430, 128). ...c'est a ung *basteleur* Qu'on dit : Maistre. (Moralité 1427 B.B., 1428, 109). A Jehan Dupuy, *bateleur*, le dit jour, en un escu, vingt sept solz VI deniers pour don à lui fait par ledit seigneur pour avoir joué de bateaux davant lui (Comptes roi René A., t.3, 1451, 37). A

fillectes moustrans tetins Pour avoir plus largement hostes, A ribleurs, menneurs de hutins, A *batelleurs* trayans mermoctes, A folz, folles, a soztz, a soctes, Qui s'en vont cyfflant six a six A vecyces et mariocotes, Je crye a toutes gens mercys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 148). N'est elle bien jolye ? Ce me samblé une tres grant folie Quant elle n'est des pieça mariee, Qui seriez puis la mal assenee Qu'on appelle fenme du *bateleur*. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 193). L'ung de vous fait le non joueur, Et contrefait le bon varlet, L'autre parlé en *bastelleur* Et si ne scet pas son couplet. (Sots Magn., a.1488, 206).

Rem. Doc.1431 (*bastreleurs*) ds GDC VIII, 300c-301a.

B. - "Celui qui abuse les gens" : ...ung *basteleur* qui estoit venu au dedans de la barriere de la dicte forteresse, lequel faisoit agenoillier les bonnes gens devant lui et leur preschoit plusieurs gabuseries et museries (Doc. Poitou G., t.9, 1447-1456, 99). [R. M.]

BATELEUR, subst. masc. (bateleur²)

[GD : *bateleur*² ; FEW XV-1, 80b : *bat*]

"Celui dont la profession est de conduire un bateau" (synon. *batelier*)

Rem. Doc. XVe s. (Lille) ds GD I, 599b. [R. M.]

BATELEUX, subst. masc. (bateleux)

[*FEW I, 294b : *battuere*]

[Sens incertain] "Batteur en grange" ou "Fléau à battre (?)" : Vous oyriés bien ung molin bruyre Ou ung *bateleux* par les champs ; Vous ne la devez escondire, Quant pour une fille n'est riens. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 375). [J.-L. R.]

BATELIER, subst. masc. (batelier)

[T-L : *batelier* ; GDC : *batelier* ; AND : *batiller* ; FEW XV-1, 80b : *bat* ; TLF IV, 271a : *batelier*]

"Celui dont la profession est de conduire un bateau" : A trois autres *batellers* qui porterent Vincenot du Homme, clerck François de L'Ospital et 2 autres clers, de barge en barge, devant le Quief de Caux, 2 de septembre 340, pour veoir les monstres des gens de l'armee (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 56). Cy voise au *batelier* et die : Amis, Dieu vous gart de contraire. Sy vous plaist, vous me passerez Dela, et bien païé serez, Sanz estrif faire. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 21). D'une tour quarrée qui est en l'isle Nostre Dame, front à front du chantier du Roy nostre sire, et y joint la palée où tient la grosse chesne de fer, baillée à Jehan Harent, *batellier*, à sa vie seulement (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 20).

- *Compagnon batelier* : A Clais Fierins, Matheux Fierins et trois leurs compaignons *bateliers*, pour lesdictes parties de provisions et garnisons de vivres avoir chargé sur terre, et d'ilec mener par eae ou havene de l'Escluse dedens une caraque de la nacion de Cathelonge (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 685).

- *Batelier voiturier par eae* : ...Audin le Boulengier, *bastelier* voiturier par eae (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1450-1451, 699). [R. M.]

BATELLE, subst. fém. (batelle)

[*FEW XV-1, 80b : *bat*]

"Petite barque, nacelle" : ...et avoient plusieurs nacelles et *batelles* de cuir bouilly, si soubtillement faites, que il y pouoit bien tenir III hommes pour nager en ung estant ou une riviere pour peschier (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1360, 312).

Rem. Aussi *Lettres agn. L.*, 1369-1412, 39 (*une petite batelle*). [R. M.]

BATELOT, subst. masc. (batelot)

[*FEW XV-1, 80b : *bat*]

"Petit bateau" : Audit banquet, le rost estoit desus les tables dedens XXX grosse [sic] navieres, tresbien et richement fettes de bois dorre et paint, (...) Et si avoit avec chescun batel IIII botequins ou *batelos* plain de cerisses (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.2, 1466-1477, 41). [P. C.]

BASTER, verbe (bâter)

[FEW I, 280a : **bastum* ; TLF IV, 272a : *bâter*]

"Mettre un bât" : Assez pour charger trente bas De quatorze asnes bien *bastez*. (Sots triumph., c.1475, 36). [R. M.]

BATESTAL, subst. masc. (batestal)

[T-L : *batestal* ; GD : *batestal* ; AND : *batestal* ; FEW I, 213b : *battuere*]

"Bataille, mêlée, lutte" : La peussiés veir un felon *batestal*, Morir maint chevalier a trez crueus vierssal ! (Flor. Rome W., c.1330-1400, 163). Toute jour ajornee firent grant *batistalz*, Jusque au vespre durait que couche li sollaus (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 338). [Autre ex. p.71] ...Chis vont parmi l'estour com chevalier proidon, Faisant grant *batistal*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 745). Barons, l'estour fut grans et fors ly *baptistal* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 452). Eynekin chiet à terre, si salhit sus isnel, Le brant tient en son pongne, si fait grant *batistel*, Et li manbor y vient atout mains damoisels (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 689). Pour le conte rescourre fut fait grant *batestal*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 127). Or a l'enfez Jourdain ocis le senescal, Que du poing l'ot ferut par desuz le nasal, Dont li autre li ont rendu gran *batestal*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 153).

REM. Le mot n'apparaît que dans les épopées tardives en vers. [P. C.]

BATHERON, subst. masc. (batheron)

[FEW I, 296a : *battuere*]

"Grosse natte de chanvre broyé" : ...3 *batherons* de chenove (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 4). [P. C.]

BATI, subst. masc. (bati)

[GD : *bati*]

[Sorte de fruit] : Les cormes et les fruitz appelez *bati* et les glans et les aultres fruitz saulvages sont de petit nourrissentment (Jardin santé, c.1500, f° 73a [BnF/Gallica]). [P. C.]

BASTI, subst. masc. (bâti)

[FEW XV-1, 76b : **bastjan* ; TLF IV, 279b : *bâtir* (*bâti*)]

"Rempart, mur d'enceinte" : Lors tous les engins et outilz, Qu'il couvient, pour faire *bastis*, Trouva Nambrot (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 150). Adonc le duc ordonna ung *basti* autour de soi, ou enclouit son host, le fossoyant ung pou, et y mit bonnes gardes aux entrées (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 78). [R. M.]

BATICEL, subst. masc. (baticel)

[GD : *baticel* ; *FEW I, 292a : *battuere* (?) (?)]

"Branchages dont on fait des fagots ou des balais"

REM. Doc. XVe s. (Valenciennes, *foing, jongz, baticeaux*) ds GD I, 601a. [P. C.]

BASTIE, subst. fém. (bâtie)[FEW XV-1, 76b : **bastjan*]

A. - "Ouvrage de fortification temporaire, château fort destiné à défendre une ville" (synon. *bastide*) : ...et tant s'efforça à l'aide de ses gens qu'il [le conestable] gagna la *bastie* de Saint-Maur à force d'armes (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 28). ...sa *bastie* n'estoit close que de menus pauls du gros d'ung bras, et le hault d'ung homme (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 79).

B. - "Petite maison de campagne"

Rem. Doc.1429 (*R. Ling. rom.* 11, 329 ; FEW). [R. M.]

BASTIER, subst. masc. (bâtier)[GDC : *bastier* ; FEW I, 280a : **bastum* ; TLF IV, 274b : *bâtier*]

"Celui qui fabrique les bâts" : ...il vendit lesdiz cuirs tannez à certains bourreliers et *bastiers* dudit lieu de La Rochelle (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 612). ...trois saumes, que pourtent le vivre des bergiers, acheptés du *bastier* d'avant la masse de ladite cité d'Aix (Comptes roi René A., t.1, 1458, 121).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 301a. [E. P.]

BASTIERE, subst. fém. (bâtière)[T-L : *bastiere* ; GD : *bastiere* ; GDC : *bastiere* ; FEW I, 280a : **bastum* ; TLF IV, 274b : *bâtière*]

Région. (Normandie) "Bât" : Jehan Langlès, faiseur de *bastières* (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 18). Item une *bastiere* pour apporter du sablon pour couvrir le mostier (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 55).

- "Sac à provisions attaché à un chariot"

Rem. Doc. 1403 (*les supplians coupperent d'un coustel la Bastiere du dit char et trouverent dedens icelle grant quantité de fromaiges*) ds DU CANGE I, 598b, s.v. *basteiare* ; ex. cité ds GDC VIII, 301a. [P. C.]

BATIF, adj. (batif)

□

Bois batif. "Bois utilisable pour les fondations (?)" : A deux autres pour XV pieces bois *batif* et IX planches (...) Ancor pour une voiture bois *batif* et XVII pieces de bois brout (Entrées roy. G.L., 1486, 285).

REM. Cf. GD I, 598c., *bateis*⁴. [P. C.]

BASTIMENT, subst. masc. (bâtiment)[GDC : *bastiment* ; FEW XV-1, 76a : **bastjan* ; TLF IV, 275b : *bâtiment*]

"Construction, édification ; édifice, bâtiment" : ...en effet que nostre roy Charles fust sage artiste, se demoustra vray architecteur et deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondacions fist faire en maintes places, notables edifices beaulx et nobles, tant d'eglises comme de chasteaulx et autres *bastiments* à Paris et ailleurs, si comme assez près de son ostel de Saint Pol, tant belle et notable l'eglise des Celestins, si comme on la peut veoir, couverte d'ardoise et si belle que riens n'y convient (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 37). Elle lui manda ung escript Ou estoit contenu comment Avoit veu en son *bastiment* Une boise ou pendu seroit Ung homme et que par son tourment Le royaume se perderoit. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 167). ...après ce que le bon roy Rambaux de Frise eust achevé le *bastiment* et fondacion de son hospital il se sentit fort grevé et debilité de sa personne (Rambaux Frise S., c.1450-1475,

81). Et avoient les deux ymaiges leurs noms escriptz desoubz leurs piedz, et estoit l'un appelé Fantaisie et l'autre Ymaginacion, lesquelles deux avoit devisé le *bastiment* dudit chastel comme maistresses d'euvres. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 159).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

BASTIR, verbe (bâtir)[T-L : *bastir* ; GDC : *bastir* ; AND : *bastir* ; DÉCT : *bastir* ; FEW XV-1, 75 : **bastjan* ; TLF IV, 276b : *bâtir*¹/*bâtir*²]

A. - "Assembler (les pièces d'un vêtement) en les faufilant" : En somme tant estoit celui habit changié par empirement de couleur et de beauté que ceulx qui tel le *bastirent* a paine y cognoistroient leur ouvraige. (CHART., Q. inv., 1422, 8).

B. - "Construire, bâtir" : Et, si comme l'ystoire dit, il y trouva un jour, sur une fontaine, une belle dame qui lui dist aucques toute s'aventure. Et, au long aler, ilz s'entrainerent, et lui fist la dame moult de confors. Et *bastirent* ou lieu et pays desert plusieurs fors, villes et habitacions firent, et fu le pays en assez brief temps assez peuplez. (ARRAS, c.1392-1393, 15). ...[Mélusine] fist tout essarter et desraciner les grans arbres, et fist faire toute la roche nette par dessus les parfons trencheiz qu'elle avoit par devant faiz et ordonnez ainsi comme le cuir de cerf avoit enceint. Et puis fist venir grant foison macons et tailleurs de pierre, et fist commencer sur la ounye roche et *bastir* les fondemens telz et si fors que c'estoit merveilles a veoir. Et fesoient les ouvriers dessus diz tant d'ouvrage et si soudainement que tous ceulx qui par la passoient en estoient esbahiz. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Melusigne fist *bastir* la ville de Lusignen et fonder les murs sur la vive roche, et la fit estoffer de fortes tours ; drues, machicoles et a terrasse, et les murs machicolez, et alees au couvert dedens la muraille pour deffendre a couvert par les archieres autant bien par dehors comme par dedens, et parfons trencheiz et bonnes brayes. Et fist *bastir* entre le bour et le chastel une forte tour, grosse, de tieules sarrasinoises, a fort cyment. (ARRAS, c.1392-1393, 66-67). Qant li rois d'Engleterre fu venus premierement devant la ville de Calais, ensi que chils qui moult le desiroit a conquerir, il le asega par grant maniere et par bonne ordenance. Et fist *bastir* et ordonner, entre la ville et la riviere et le pont de Nulais, hostels et maisons, ouvrer et carpenter de grans mairiens et couvrir les dittes maisons, qui estoient asisses et ordonnees par rues, bien et faiticement, de ros, d'estrain et de genestres et de ce dont on puet recouvrer la ou pais (FROISS., Chron. D., p.1400, 745). Or vous ay dit de la grant tour (...) Que Grant Orgueil (...) Fist *bastir* a Nambrot (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 155). Comment sera fait a moy tel grace que je recevray don, selon vostre parolle, de *bastir* et faire orendroit au monde nouvelle cité ? (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 638). Si vous pri, amoureux, fuyez Ces vanteurs et ces mesdisans ; Et comme infames les huyez, Car ilz sont a voz faiz nuysans. Pour non les faire voir disans, Reffus [personnification] a ses chasteaulx *bastiz*, Car ilz ont trop mis puis dix ans Le pais d'Amours a pastiz. (CHART., B. Dame, 1424, 359). Item, et s'il advient à touteffins que, par force, soit le mur percié ou priz, ceulx de la forteresse, bien garniz de toutes estoffes, tantost et apertement facent et *bastissent* ung aultre mur de celle part et encloent, s'ilz pevent, leurs ennemis entre deulx murs où, se ilz s'y viennent embatre, si les occient. (BUEIL, II, 1461-1466, 52). Cestui de Viliers fist ma nativité sur la figure astrologalle sur icelle et dist à feu mon pere, que Dieu absoille, qui ne me *bastit* jà maison et que je demoureroye point ou lieu de ma nativité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°). Les

Allemands conduisit a Hostie : Une place de grant effort *bastie* Oultre le Tybre et sur le port de mer (LA VIGNE, V.N., p.1495, 229). Du somptueux edifice que le roy Charles commença a *bastir* peu avant sa mort. (COMM., III, 1495-1498, 301). Plusieurs de sesditz serviteurs *bastirent* et edifierent soubz son regne de bonnes, belles et fortes maisons, places et chasteaulx, et acquirent plusieurs bons et grans heritaiges (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 400).

- Empl. pronom. à sens passif "Se construit un logement" : Quant li dus de Lancastre, li baron et li chevalier et leurs routes, furent venu devant le chastiel de Montpaon, si le asségièrent et environnèrent de tous lés, et s'i *bastirent* ossi fort et ossi bien que dont que il y deussent demorer set ans. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 13).

C. - P. ext. "Confectionner, préparer" : Le champ est ordonné, aprester et *bastis* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 75). Il dit que par vous fut ceste poison *bastie* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 116).

- "Composer (un livre)" : ...et pour ce, indigné envers l'Eglise et cité catholique, voulant s'en venger et substraire lez crestiens de leur saint propos, se joingny a toy et t'enforma de seditions et erreurs controuvez, et t'ensaigna a *bastir* le livre Alcoren (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 125).

D. - Au fig.

1. "Créer, réaliser, rendre effectif par ses actes un état de choses, une situation, fixer, établir" : Si m'aten a Lui de ceste euvre, Car s'Il ha la chose *bastie*, D'omme ne puet estre garie, N'estre mise a point nullement, S'il ne vient de Li proprement. (MACH., Voir, 1364, 488). Ulixes fu de grant courage, Qui ausa *bastir* tel ouvrage. (MACH., Voir, 1364, 626). LE QUINT ESCOLIER. (...) C'est le miex, et je m'i assens De ma partie. LE QUART ESCOLIER. Puis qu'ainsi la chose est *bastie*, Je vous diray que je feray (Mir. st Val., c.1367, 137). LE PREMIER SERGENT. Si com de dit l'avez *basti*, Mon chier seigneur, vous sera fait. (Mir. st Val., c.1367, 161). Et s'avons Dieu de no partie, Qui a ceste emprise *bastie*, Que ja ne se fust soustenuë S'elle ne fust de lui venue (MACH., P. Alex., p.1369, 105). Ensi que de nuit il gisoit en un petit village assés priès de l'Aigle en Normandie, il fu là trouvés des gens le roy de Navare qui le demandoient, et qui avoient fait et *bastis* agais sur lui ["Organiser une embuscade"]. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 130). O louee concepcion, Envoiee sa jus des cieulx, Du noble lis digne s'yon, Don de Jhesus tres precieulx, Marie [Marie d'Orléans], nom tres gracieulx, Fons de pitié, source de grace, La joye, confort de mes yeulx, Qui nostre paix *batist* et brasse ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40).

- *Bastir le siege*. "Établir le siège" : Quant Yeuwains de Gales fu venus, et chil baron et chevalier avoec lui, devant Mortaigne, il *bastirent* leur siège bien et sagement, et se pourveirent petit à petit de tout ce que il leur besongnoit. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 27). ...le roi d'Engleterre venu devant Calais et *basti* son siege en la fourme et maniere que vous avés oi recorder, il ordonna que li sires de Persi, li sires de Noefville, li sires de Roos et li sires de Lussi retourneroient en Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 770). ...il vinrent devant la Roce Deurient, et *bastirent* la le siege grant et fort. Et fissent li signeur drechier grans enghiens devant, qui jettoient nuit et jour. (FROISS., Chron. D., p.1400, 812).

2. [Valeur défavorable] : ...Puis quant *batie* Ont leur faintise, Amour atie Prent encontre eulx et les chatie, Dont ilz portent chiere amatie Et souvent plourent. (CHART., L. Dames, 1416, 238). Ces maulx hastiz M'a Fortune a durer *bastiz* (CHART., L. Dames, 1416, 253). Tu diz que je suis cause de ceste tresmaudite guerre et que je l'ay pourchacee et *bastie* par impatience de la haulte prosperité de

paix. (CHART., Q. inv., 1422, 37). ...les seigneurs de Lespare, cellui de Montferant et messire Guillotin de Lanssac, lesquelz l'année precedente avoient fait le serement d'estre bons et leaulx subgez devers le Roy, et meismes icellui de Lanssac qui avoit certains gaiges de lui, avoient soubstillié et *batti* pieca ceste besoingne [une trahison] (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 413).

- "Tramer, ourdir"

. *Bastir un plait* : Et pour ce que trop fort mespris, Quant a dame de si haut pris M'osay nullement aastir De plait encontre li *bastir*, Je, Guillaumes dessus nommez, Qui de Machau sui seurnommez, Pour mieus congnoistre mon meffait, Ay ce livret rimé et fait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 282). Et cils qui dit ce qui desplait *Bastist* pour lui si mauvais plait, Ja soit ce que verité die, Qu'en grant peril est de sa vie. (MACH., P. Alex., p.1369, 253). [R. M.]

BASTISON, subst. (bâtison)

[GD : *bastison* ; FEW XV-1, 75b : **bastjan*]

"Construction" : [Les ouvrages de maçonnerie] ...d'un *batison* c'on fait de present à l'issue dudit port du costé de Nostre Dame du Bosc. (Doc. 1397. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 81, 1920, 230). Avis lui fu qu'elle avoit Enfanté un grant tyson Ardent qui la *bastison* De la ville toute ardoit (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 265). [R. M.]

BASTISSEMENT, subst. masc. (bâtissement)

[GD : *bastissement* ; FEW XV-1, 76a : **bastjan*]

"Construction, édification" : "Mais ycestes questions te lairay insolues et a determiner a autres, car elles n'affierent a propos du *batissement* de nostre cité..." (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 764). ...sumptueux *bastissimens* de maisons (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 79). ...mais il s'entend donner nouvelle ordre en la cité en aucuns *batissemens*, comme a esté fait à Romme puis nostre temps et autre part (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 v°).

- "Bâtiment"

Rem. Doc.1334 ds GD I, 595a. [R. M.]

BASTON, subst. masc. (bâton)

[T-L : *baston* ; GD : *baston* ; GDC : *baston* ; AND : *baston* ; DÉCT : *baston* ; FEW I, 279a : *bastum* ; TLF IV, 281b : *bâton*]

A. - "Morceau de bois, plus ou moins dégrossi, d'une certaine longueur (et p. ext. objet de même forme fait avec une autre matière que le bois)"

1. "Branche d'arbre, élément de fagot" : ...auquel homme, qui depuis il a oy dire qu'il estoit chartier de madame [Katherine] de France, ainsi comme il fu environ l'enseigne du Turbot, à Petit-Pont, il qui parle, d'un petit *baton* de fagot qu'[il] tenoit en sa main, rompi à icellui charretier une lanterne qu'il portoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 100). Helas, tu n'as parlé des masques ["sorcières"] : Je te pry que nous en contons, Dist l'adversaire, et de leurs frasques, Se ce sont varous ou luitons, Se vont a pié ou sur *bastons*, Se volent en l'air comme oysiaux (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 113). ...pour aussi vray comme euangile que quant aucune tempeste levera en l'air, vous devez tantost faire du feu de quatre *bastons* de chesne en croix au dessus du vent et lui faire une croix dessus, et tantost la tempeste tournera de costé et ne touchera a voz biens. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 96).

- [Dans une comparaison] *Sec/secher comme un baston*. "Maigre, devenir maigre comme un bâton" : Maiz j'estoie si enrégié De vouloir prendre ce faulcon Que j'en seiché comme ung

baston. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 432). ...et rechet li rois de France le venin, et fu si avant menés que tout li cheviel dou chef li cheïrent et toutes les ongles des mains et des piés, et devint ossi secks que uns *bastons* (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 280).

- *Aller aux mures sans baston*. "Aller sans rien pour écarter les buissons auxquels on risque de se piquer" ; ici, au fig. "faire qqc. sans les précautions indispensables" : Princes, queue d'escorpion ou li venins gist, ce dit on, Eschuez ["Évitez"], que ne vous traïsse [l. traïsse] ; N'alez aux meures sans *baston*, Advisez ce qui vous est bon : Bon se fait garder de Malice. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 47).

2. "Morceau de bois servant à battre, frapper qqn"

a) Au propre : C'est grant douleur que d'estre en maladie, D'avoir les fievres, froidures ou frissons, Rage de dens et mal d'espédie, Estre batu souvent de gros *bastons*, Avoir gravelle et mal de trenchoisons, Si n'est il mal tel, à mon jugement, Com le meschief que d'avoir pou d' argent. (MACH., App., 1377, 646). Et, quant ilz vindrent au dehors d'icelles vignes, il qui parle, d'un *baton* qu'il tenoit, fery ledit Normant un coup par la teste, duquel il le fist cheoir à terre ès blez estans au plus prez du chemin, et Beaubarbier le acheva de tuer d'une grosse pierre qu'il trouva à ses piez, de laquelle il fery plusieurs coups ledit Normant sur la teste (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 62). Et lors elle qui parle (...) dist audit Jaquotin (...) que elle voudroit bien qu'il feust très-bien batus de *batons*, sanz cousteaux (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 265). ...et quant ilz furent au dehors d'un bois qui est au dessus de ladite ville d'Andely, il, mal meü et tempté de l'ennemy, se tint derriere ledit homme, et, d'un gros *baton* de nefflier qu'il portoit en sa main, auquel avoit au bout un petit de fer, afin d'avoir et recouvrer icellui cheval pour faire son labour, fery icellui homme par derriere deux coups en la teste, tant qu'il chei illec à terre tout mort (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 288). ...il choisit ung gros *baston* et en descharge de toute sa force sur le doz de mademoiselle (C.N.N., c.1456-1467, 544).

- *Baston carré*. "Bâton non dégrossi" : ...Frappez en malle estraine ! Prenez moi ses *bastons* carrés Et de si pres [l. prés] le m'en ferrés Que vous luy desrompés les os. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 225).

- "Matraque de sergent" : DEUXIESME SERGENT. Voire, se les os touz cassez Ne veult de ce *baston* avoir. (Mir. st Ign., 1366, 78).

- "Bâton utilisé comme arme dans certains duels judiciaires, spécialement entre vilains" : Si prist Jacotin son *baston* et le commença a chouer [Mahienot] d'iceluy et a le bouter tout rollant jusques a l'entree des liscs (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 326).

Rem. Cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 310 et Ch. Commeaux, *La Vie quot. en Bourg. au temps des ducs Valois (1364-1477)*, 1979, 178-181, qui relate ce combat.

- DR. *Execution du baston*. "Supplice de la roue" : ...leur octroya aussi toute justice et juridiction, haulte, moyenne et basse, ensemble l'exercice d'icelle, réservé l'exécution du *baston* : c'est assavoir des malfaïcteurs qui seroient condempnés par nostre dite ville au derrenier supplice (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1459-1460, 274).

b) P. méton. "Rixe, bagarre" : Guagea l'amande Pierre Giraut, recuvreur, pour acort fait avecques Perrin Tailhandier, pour cause de *baton* fait entre eulx (Doc. 1408. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

...certaine compocision faite entre eulx, a cause de *baton* et injures que ledit Malevau avait fait au fils dudit Berthelot (Doc. 1411. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...lesdites injures et *baston* (Doc. 1425. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

c) Au fig.

- "Châtiment, punition" : Mais qui plus est, voiant que tu es enferme, foible et enclin a pechie [l. pechié], il [Dieu] te fait paour par ses menasses et te propose les verges de quoy il bat ses enfans, et non pas seulement ses enfans, mais aussi les *bastons* et fleaux desquelz il punist les mauvais rebelles (CIB., p.1451, 189). ...ô vray créateur ! maintenant tu reconsoles, tu ramènes et retires à espoir, ceux à qui peut-estre, par aveuglement, leur avois envoyé ce *baston* et fléau (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 323).

- [D'une pers.] *Prest au baston*. "Énergique, sachant prendre les mesures qu'il faut" : L'evesque de Liège creut le conseil de Ferry, sentant par experience qu'il estoit homme assureé et ayant corage de meïsmes, prest au *baton* et viste à la torce, ferme comme un mur et non pas à desgarrochier (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 177).

- *À l'escu et au baston*. "Par la défense et par l'attaque ; par tous les moyens" : Ce procès dura plus de un an et demi en la court du duc Galeas, lequel totalement favorisoit audit esveque en condempnant ledit Jehan Andrieu à payer aucuns despens, dont il se contenta pis que devant et ne cessa de poursiewir son cas, à l'escu et au *baston*, tellement que ledit esveque n'y scavoit comment besoignier. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 156).

- *Battre qqn de son baston*. "Tourner les armes de qqn contre lui-même" : Mieulx me fust en ma maison Estre seul a chiere lye, Qu'avoir telle compaignie Qui me bat de mon *baston* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 344). Vous semble-il que monseigneur Charolois a tort, s'il lui desplaist que vous, serviteur et sujet de la maison, tenez en vos mains, et encore par hauteur, les principales places frontieres de tous les pays de monseigneur son père, et demain ou après, quand il seroit trespassé, il en seroit en vostre danger de les recouvrer et en vostre merci, avecques ce que le roi encore se vante tous les jours de les avoir en sa main, quand il voudra, comme pour le battre de son propre *baston* ? (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 191). ...a tort estoient [la ville de Calais et le comté de Guines] es mains des Anglois, pourquoy il [le duc de Bourgogne] les en vouloit traire dehors, car ilz le batoient de son *baston* (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 130).

. *Se battre de son propre baston*. "Se faire du tort à soi-même" : ...et si y ot plusieurs gens qui dirent que ung bon taire lui vaulsist mieulx, et qu'elle s'estoit batue par son *baston* mesmes, c'est-à-dire par sa langue et son hatif parler. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 33). Car aucunes gens par leur grant yre et convoitise se bastent de leurs *bastons* mesmes et se pourchassent de jour en jour peine et ennuy. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 84).

. *Tailler le baston dont on est battu* : Bien est mal fortuné Ce povre compaignon, Et de male heure né. Congnoistre le puet on Pour salaire et guerdon Comté et rabatu. Taillié a le *baston* De quoy il est batu. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 43).

Rem. Cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 2335, 85 : *Teus cuelt la verge dont il meïsmes est batu*.

- *Maintenir le baston raide*. "Exercer une certaine sévérité, maintenir une pression militaire" : Quant donc cestes

difficultés droit-cy furent mises en la digestion du conseil, là où on considéroit que ceste rumeur ne dépendoit que des débats entre privées personnes et pour querelles de rudes gens, non dignes que pour eux on maintenist le *baston* roide, et que touchant les personnes des deux princes, le roy d'Angleterre et le duc, n'y avoit riens qui ne fust de bon espoir et à bonne fin ne venist, fut conclu certes estre plus utile d'appointer avecques rudes méchants gens à leur avantage (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 338).

- *Prendre/emprendre le baston de qqc.* " Relever le défi " : "Vous y avez menti (...) Je le vous ferai jehir veuillés ou non." Et Guanes lui a dit : "Et j'en prens le *baston*." (Galien D.B., c.1400-1500, 147). ...et pour ce, je vous dis que s'en vostre court a si hardis, II, III ou IV quelz qu'ilz soient, qui contre moy, pour vostre capiteuse volenté accomplir, en vueillent *emprendre le baston*, dés maintenant j'en présente mon gaige et les deffie à oultrance (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 79).

- *Rendre son baston.* "S'avouer vaincu" : "...Cuide le roys, pour chou sé je n'ai grant renon, Que je li doive rendre ensément mon *baston* ? Nennil, par chelui Dieu qui souffri pacion ; Ains me porterai fier que lupart, né lion !" (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 375).

- *Tenir le baston sur la teste de qqn.* "Tenir qqn sous la menace" : Plus, que lesdits commissaires s'enquierent et sapchent conmant les gensdarmes vivent aux garnisons ne conmant ilz payent et conmant ilz se gouvernement sur les champs car il y a aucuns mauvaiz pallars et gens sans raison et sans conscience qu'il n'est malx qu'ilz ne facent ne desordre qui ne leur tient tousjours le *baston* sur la teste et doit l'on punir ceulx la rigoureusement (Traité politique C., c.1492-1493, 165).

- *Tourner le baston de qqn.* "Abandonner la partie de qqn, faire le jeu de l'adversaire" : Li advocat est trop gloton ; S'il sostient vostre entencion Et l'autre partie est plus riche, S'elle li fait aucuns guierdon, Il tournera vostre *baston*, Que vous demorrez en la briche. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 112).

3. "Bâton servant d'appui, canne"

a) Au propre : Item, ung long *baston* à costes, semé de fleurs de lys d'argent, à ung lyon dessus. Item, ung austre *baston*, dont la pongnée est de cor noir dessus. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 230). Quant ilz sont grant, a II piez vont ; Et a III après, quant vieulx sont, C'est a II piez et un *baston* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 291).

- *Baston appuyal* : Elle [une vieille dame] portoit en sa main ung *baton* appuyal, et en l'autre un petit livret (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 257).

- *Baston blanc.* "Branche d'arbre dépouillée de son écorce, servant de canne aux pèlerins et aux mendiants" : ...pouvre et lasse fut contrainte s'en venir, ung *baston* blanc en la main, et mourir par les chemins et hospitalux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°).

- *Aller au/à un baston.* "Marcher avec l'aide d'une canne, être âgé" : ...quant un cheval va boire sans se bride et l'ome va a complie a un *baston*, on dist qu'ilz ont passé leurs temps. De ces deux bestes, j'en suis l'une. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116). ...une autre sans dens qui aloit au *baston* (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 141).

b) Au fig.

- "Appui, soutien" : Or avons de l'ordre de justice. Si fault deviser de la guerre et de son estat, qui est l'appuy et le *baston*, et aussi le soustenail de la seigneurie et de la chose publique (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 8). Ô lumiere [grâce divine] donnant clarté aux tenebreux (...) *baston* des membres

egrotans, medicine des cuers malades, relaxation des couraiges ydropiques, restaurant de santé perdue (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 151). Et devez sçavoir que Mons. de Bourgoigne ne vouloit point mettre si legierement sa fille hors de ses mains, pour ce qu'il entendoit bien que c'estoit le meilleur *baston* qu'il eust. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 280).

- *Baston de vieillesse.* "Soutien matériel et moral pour le temps de la vieillesse" : S'iert [l'épouse] le *baston* de ma vieillesse, Soustenent ma fragilité (DESCH., M.M., c.1385-1403, 28). Monseigneur, c'est tout mon desir Et mon confort que de les veoir [les enfants], Car c'est nostre sanc, nostre chair, Nostre espoir, nostre liesse, Le *baston* de nostre vieillesse. (Pac. Job M., c.1448-1478, 194). O filz, *baston* de ma vieillesse... (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 229).

- *S'appuyer sur baston de roseau.* "Prendre appui sur qqc. de fragile" : ...qui se fie [aux choses mondaines] autrement que par relation a la divine esperance marche sur glace d'une nuytee ou s'appuye au *baston* de roseau. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 104).

4. [Servant à des usages variés]

a) "Support pour accrocher un objet" : "Quant vous serez amont, il vous fault de bons, gros et fors *bastons*, que vous mettrés au travers des anneaux de vos eschelles de corde et les ferez traverser et prendre entre deux creneaux affin de tenir voz eschelles plus ferme." (BUEIL, I, 1461-1466, 90).

- "Bâton servant à battre les lits et à étirer les couchages" : ...il qui parle (...) print en sa main le *baton* dont il faisait son lit, en entencion de aidier à sondit compere, s'il avoit aucun besoing (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 410). Elle tient a sa dextre ung *baton* long a faire lit, par ce signifient que elle doit estre dortouriere et garde du dortouoir de sainte religion et n'y doit laisser entrer quelconque creature qui ne veulle chasteté garder. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 160).

b) "Hampe, manche" : ...combien que les juesnes hommes (...) qui n'avoient de quoy eulx defendre eussent prinz, l'un le *baston* à estaindre les chandoilles de l'eglise (BAYE, I, 1400-1410, 103). ...à la requeste de maistre Regnaut Rabay, executeur du testament dudit defunct, ilz avoient pesé une croix d'argent et le *baston* d'icelle que l'en soloit porter devant ledit defunct (BAYE, I, 1400-1410, 177). Je cuide que je l'ay actaint. Le *baston* ma lance ["de ma lance"] en est taint. Je croy que veez cy de son sang. (Pass. Auv., 1477, 231).

- "Partie allongée du sceptre (p. oppos. au pommeau ou à la pointe)" : Item, ung ceptre d'or pour tenir en la main du Roy, pesant environ neuf marcs, dont le *baston* est taillé à compas de neuz et de fleurs de lys (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 353). Et, quant les logeurs estoient arrivez au logeiz, fut-en en ville, villaige ou aux champs, chascun mettoit sa bannerette, qui estoit en ung *baston* ou en une petite gaullette, à la fenestre de son logeiz ou sur ung buisson, si aux buyssons estoit. (BUEIL, I, 1461-1466, 179).

- En partic. "Gaule pour la pêche (à laquelle on peut adapter une sorte de trident appelé foine)" : ...se il avenoit que en peschant au dit panier ou benaston ou autrement, aucun fut trouvé garni d'aucun autre engin à pescher, quelconque engin que ce soit, posé ores que il n'en pescha pas, et encore se il avoit *baston* de foine ou à qui l'on put bouter foine, posé ores que la soyne [l. foine] ne fut pas trouvée sur lui, néantmoins (...) les délinquans [le sing. pronom. du début de la phrase est passé au plur.] paieront soixante conq sols tournois d'amende (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1404-1405, 556).

c) "Morceau de bois servant de support"

- "Mât d'un pavillon, d'une tente" : Pour IIII aunes et demie de fin veluyau rayé, cremasin, pour couvrir les *bastons* dudit paveillon (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 28).

- MAR. "Pièce de bois dressée sur un navire (pour porter les vergues et leur grément)" : ...pour le peson que monseigneur de Mallelieure a fait prendre, X s., X d., pour troys *bastons* pour ladite nave, X s. (Comptes roi René A., t.1, 1452, 164).

- "Pieu" : Et puet le veneur lier le meistre ou meistes, qui est la grosse corde qui tient au laz, a un arbre, ou le puet lier a un des *bastons* du pertuis. Et, quant le cerf se boutera dedanz le laz, il emportera et laz et *baston* et tout (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 253).

- "Morceau de bois auquel on attache des marchandises à vendre" : Que tous ceux qui desployeront denrées de mercerie, ou qui les porteront en tablettes ou en *bastons* pendans (...) avant heure deue, soient gaigez et condempnez en amende (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1448, 35).

- "Échalas"

Rem. DESCH. (ms. *Qui fait vignes, li coux est grans, Bastons y faut à oustraige*) ds LA CURNE I, 423b.

. *Baston estalier*. "Bâton qui supporte un étal" (GD) ; "Bâton qui fait office d'étal, bâton sur lequel les colporteurs accrochent les marchandises"

Rem. Doc. 1478 (*baston estaullier*) ds GD III, 594c.

d "Morceau de bois autour duquel on enroule les lettres ou les messages" : Ce jour madame eust lettres de Guignonnet apportées en un *baston* faisans mention de traitiés que les rebelles faisoient pour eulx mettre en la garde du Roy (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 265).

e *Baston creux*. "Bâton évidé (servant de cachette)" : Je mettray en un creux *baston* tout son or. (...) En ce creux *baston* le mettray Et tres proprement l'enclorray. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 125).

f "Dispositif pour actionner (une cloche)" : A Laurens Lepotier (...) pour avoir reffait le *baston* pour sonner la cloche (Comptes Archev. Rouen J., 1451-1452, 258).

g [Sur un livre] "Tige mobile posée en travers sur la tête de la gouttière d'un livre pour attacher les signets"

Rem. Doc. 1467 (*ung autre petit livre de plusieurs oroisons en françois, en parchemin couvert de velours usé noir à cloans d'or et le baston d'or à 2 perles et ung rubis*) ds GAY I, 131a.

h JEUX

- "Bâton utilisé pour le jeu de quilles" : Affin que point ne nous haston, Ce lui feust un propre *baston* Pour les quilles selon sa force. Rien n'y voy a dire fors ce, Que le *baston* fut de nefflier, Si n'estoit pas doulx a ploier ; Et il fault que le *baston* plie Aux jeux des quilles a la fie. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 259).

- [De deux joueurs] *Tirer au baston*. "Tirer sur le même bâton pour voir qui est le plus fort" : ...Boissonneau et le dit Jehan Chantrer se assirent à terre pour jouer à tirer au *baston*, et en jouant au dit jeu, le dit Jehan Chantrer leva le dit Boissonneau, dont ycelui Boissonneau ot et prinst à grant desplaisir le dit Jehan Chantrer, en disant à ycelui Jehan Chantrer qu'il estoit bien fort de l'avoir ainsi tiré (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 248).

- *Jeu du baston*. "Jeu qui consiste à frapper sur le bâton de son adversaire en essayant de le casser" : ...se prindrent à jouer l'un à l'autre à un jeu que on nomme au pais le jeu du *baston* c'est assavoir l'un à tapper ou frapper et rompre le *baston* de son

compagnon (Doc. 1424. In : R. Vaultier, *Folkl. pendant la guerre de Cent ans*, 1965, 207).

i Au fig.

- *Un baston dans la roue*. "Un obstacle, une difficulté" : Sy fut tout desbaretté le sénéchal, et vit bien que un *baston* y avoit en la roue, par quoy son labourer estoit vain. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 355).

- *Baston d'ordure*. "Personne dont le contact inspire du dégoût" : Cilz est bien la cause de son blasme Qui est maquereaulx de sa femme. C'est droitement *baston* d'ordure. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 198).

- *Prendre le baston par l'emboué*. "Commencer une affaire par le mauvais côté, à l'envers (?)" : ...tu doyes renouveler en tes consaulx et par tout au commainement l'invocacion de l'aide de mon Pere, qui souvent, pource qu'il n'est pas souvent appelle [l. appellé], et les conseilliers se fient de leurs sens ou aucunesfois n'osent dire verite [l. verité], a la conclusion du conseil on prent le *baston* par l'emboue [l. l'emboué]. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 333).

- *Savoir le tour de son baston*. "Être fin et rusé, avoir un esprit ingénieux (d'après la coutume des joueurs de passe-passe qui ont en main un petit bâton)" : ...les diz ambassadeurs qui assez savoient le tour de leur *baston* (Bouciqaout L., 1406-1409, 334). Le cleric sachant le tour de son *baston*, s'en fist beaucoup prier [en vérité, le cleric feint de se laisser arracher l'aveu d'une révélation qu'il veut faire pour mieux tromper son maître] (C.N.N., c.1456-1467, 94).

- *Trousser ses bastons et ses quilles*. "Décamper (les bâtons désignant familièrement les jambes)" : Allez, allez la vostre voye Messeigneurs ; que Dieu vous convoye ! (...) Troussiez voz *bastons* et voz quilles Et faictes vostre part ailleurs (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 188).

5. [Avec une valeur symbolique]

a Au propre

- "Insigne de dignité, emblème de commandement, d'autorité" : Il tient deux *bastons* principaulx, Temporel et espirituel : La croce et la droite espee. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 47). Et estoit li dus de Bourgongne au dehors armés de toutes pièces, une hache en sa main et un blanc *baston* en l'autre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 264). Trois choses sont necessaires à ce que les sergens se puissent entremettre de sergenter. La premiere est, car il convient qu'il soient nommez en plaine assise par le bailli ; la seconde, qu'il porte lettre pendant du bailli ; la tierce, qu'il portent *baton* paint de noz armes ; et s'il sergent sans la dite lettre et *baton*, nous voulons que nulz ne soit tenuz d'obéir à eulx. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 77). Et faisoit moult bel veoir Remondin chevauchier devant, le *baston* ou poing, mettre ses gens en ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 71). L'avant garde chevauche a exploit, laquelle conduisoit le roy d'Ausay et Regnault de Lusignan, montez sur un hault destrier lyart, armez de toutes pieces, excepté le bacinet, qui tenoit un gros *baston* ou poing, et ordonnoit ses gens moult a droit. (ARRAS, c.1392-1393, 174).

- *Baston royal* : ...en cas de éminent péril, mectent et assiént nos pennonceaulx et *bastons* royaux en et sur les lieux, maisons, manoirs, terres, granges [de l'abbaye de Beaulmont-lez- Clermont, que le roi prend sous sa protection] (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1448, 45). ...et en l'une de ses mains tenoit ung ceptre, et en l'autre le *baston* royal. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 21). Valerien,

par vous soit mis En son siege imperial. Baillez luy le *baston* royal Et tou ce qui luy appartient. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 190).

. *Baston de royaume* : ...après la mort ombreuse et obscure dudit grant seneschal, elle mist sus ledit seigneur roy comme son obeïssant filz et lui donna le *baston* du royaume (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 198).

. *Baston à signer*. "Sceptre (avec lequel le roi peut faire le signe de la croix pour bénir qqn)" : ...ung *baston* à seignier, qui a la teste d'un aigle, de cassidoine, assise sur un pommel d'or esmaillé (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 209).

- *Baston pastoral*. "Bâton du berger ; ici, p. métaph., Jésus" : Tres bien, puis que nous vous voyons, Nostre vray *baston* pastoral. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 575).

- *Baston de justice*. "Bâton terminé par une main de justice" : ...messire Cleriadus et ses deux cousins (...) et là furent coronnez des évesques et leur bailla on le ceptre en une main et le *baston* de justice en l'autre (Cleriadus Z., c.1440-1444, 527). ...[le cardinal] lui bailla le sceptre royal en la main dextre et le *baston* de justice en l'autre sy le mena sur ung eschaffault, où fut une chayère ricement parée (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 239).

- *Baston de* (telle fonction) : ...il disoit qui li havoit brisié son *baton* de la vignerie (Echevin. Dijon L., 1341, 41). Cestui estoit couvert de veloux noir et deux pages de mesme, et portoit un *baston* de capitaine en sa main comme celui qui estoit chef et capitaine de tous les chambellans et nobles hommes de l'hostel (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 147). Item, fuit acourdéz de touz que li *batons* de la sergenterie soit hostéz à Jehan Beuchalle, senz plux baillier. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 1).

- *Baston (de confrerie)*. "Sorte de sceptre qui sert d'emblème à une confrérie" : Et que tous maistres dudit mestier seront tenez aller à vespres la veille de la feste dudit Saint Crespin, et le jour à la grant messe et à vespres, et le lendemein à la messe des trespassez, et seront tenez acompaigner le *baston* et le cierge que l'on porte parmy la ville (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1486, 658). Celui qui à ladite feste Ragonde prendra et aura le *baston* de ladite confrarie, sera maistre pour icelle année, et se feront toutes les assemblées en sa maison (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1490, 226).

- "Emblème d'hommes d'église"

. *Baston crochu*. "Crosse (de dignitaires ecclésiastiques)" : Depuis que les mitres volurent Le fait des bachinés sçavoir Et les *bastons* crochus tollurent Aux droictes lanches leur debvoir, Nous n'avons pu aperchevoir Que France levast la baniere Telle qu'elle souloit avoir, Chascun faisant sa chascuniere [ici au fig. "s'occuper chacun de ce qui est son domaine (les clerks des affaires spirituelles, les soldats de la guerre)"]. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 57). L'autre main est tenant ung *baston* crochu duquel elle la main houé et mine et fouit, et ceste appartient aux prelatz de l'Eglise qui gratent et minent et prennent les biens de l'Eglise a tort et a travers, ce que peuvent sans riens y mettre. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 161).

. *Baston de regime*. "Insigne d'un archidiacre" : Or ça, il fault que ly remecte En main le *baston* de regime, tradit baculum De l'iglise la discipline, De toute la correction, Du cueurs la dominacion. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 113).

- "Insigne du grand chantré, ou même des choristes aux fêtes solennelles" (d'apr. GAY I, 128b)

Rem. Doc. 1469 (3 *bastons* et *potences* pour les choristes, couvers d'argent), 1477 (2 *ymaiges* en bois et ung lyon à mectre sur les *bastons* des coristes et *bedaulx* le jour des Innocens) ds GAY I, 128b-129a.

- *Baston de chantré*

Rem. Doc. 1386 (le *baston* dou chantré, à deux serpentiaux d'argent dorez), 1438 (le *baston* du chantré de Paris en 4 pièces, bien ouvré et esmaillé) ds GAY I, 128b.

- "Insigne d'un arbitre (dans un combat singulier)" : Environ neuf heures du matin, les deux chevaliers furent prests, conseillez et deliberez, et se retraïct chascun de la lice, excepté huit hommes d'armes armez de toutes pieces, aians chascun ung bon *baston* blanc en la main, sans aultre glaive, et furent par la lice par bonne ordonnance, pour separer les champions quant besoin seroit. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 300). ...et tantost après le disner, le duc se tourna du costé de la lice qui estoit ordonnée pour combattre à pied, le *baston* blanc en sa main, comme juge en ceste partie. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 328).

. *Jeter son baston (en bas)*. "Donner le signal d'arrêt d'un combat singulier" : Et luy donna d'un estoc de la haïche tant qu'il le fist tourner un tours et demy et a l'eure les juges gecterent le *baston* et furent prins et amenéz devant le hourt (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1402-1409, 149). Lors le roy de Castille voyant que le plus bel des armes estoit apparent plus à l'un qu'à l'autre, jà-soit-ce que tous deux avoient bien fait, jeta son *baston* en bas, qui fut signifiante que les armes estoient accomplies. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 139). Mes le duc, voyant (...) que bien longuement (...), ilz s'estoient combattus et esprouvéz comme vaillans et bons chevaliers (...), il getta son *baston* et les fit prendre sus au plus felle et estroit de leur bataille. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 169). Alors le duc d'Orléans, voyant le chevalier sicilien tant fort oppressé qu'il estoit mené jusques à la grosse haleine, dit au duc : "Beau frère, comment l'entendez-vous ? Vous voyez ce gentil chevalier en quel estat il est. Si ainsi est que du tout ne voulez son déshonneur, il est heure que jetez vostre *baston*." (Faits Lalaing K., c.1470, 88). Lors le roy de Castille voyant que le plus bel des armes estoit apparent plus à l'un qu'à l'autre, jà-soit-ce que tous deux avoient bien fait, jeta son *baston* en bas, qui fut signifiante que les armes estoient accomplies. (Faits Lalaing K., c.1470, 139). Et ainsi se queroient les deux chevaliers chevalleurement, et tant chaudierent leur bataille que les quinze coups contenuz par les chappitres furent accompliz, et gecta le duc le *baston*, et furent les champions prins par les hommes d'armes et escoutes à ce ordonnez (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 302).

b) [Symbole de capitulation] *Baston (blanc)*. "Branche d'arbre dépouillée de son écorce, seul objet que peuvent emporter les hommes qui se rendent avec armes et bagages" : ...et offriront paier X mil escus, pourveu qu'ilz s'en yroient, sauf leurs vies, chascun un blanc *baston* au poing. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 66). ...son ost alla devant Fronsac que tenoient les Anglois quy le rendirent par composition tele quilz sen allerent en Angleterre, chascun ung blanc *baston* en la main. (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 249). ...aucuns Lorains qui le tenoyent, veans approcer l'artillerie, rendirent la place, sauve leurs vies, et s'en allèrent, ung blanc *baston* en main. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 152). ...s'en yront à piet et en pourpoint, ung blanc *baston* en leur poingz, sans povoir porter aulcunes choses de leurs bagues et biens. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 300). Mes bien voy que il ne plaist plus A Dieu qu'i soient en ce royaume ; Fault qu'i soyent de leurs abus Pugniz et chacez sans heulme, A ung seul *baston* en leur paulme, En definent piteusement Sans james retenir la baulme, Qu'i l'on tenu trop longuement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 580).

c) "Présent symbolique offert par le fiancé à sa future épouse, en signe d'accord" Cf. Éd. p.350, n.101/269 : Et lors fut heure de disner, car tout estoit prest. Et combien que le *baston* ne fust point encores donné, toutesfois Gadiffer d'Escoce, le Chevalier Doré et aucuns autres mengerent a la table de la belle Priande (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 101).

d) [Comme emblème des fous, des simples d'esprit] *Porter un baston à son cou* : Tel cuid'on ung sage Cathon Et salue on parmy la rue, Qui deubt porter ung grant *baston* A son col ou une machue. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 172).

e) Au fig.

- [Semble désigner le pouvoir tout puissant de Dieu (ici, de récompenser, de punir)] : Et par cest exemple, toute bonne femme ne doit point laidengier son seigneur, ne mespriser de chose ne de maladie que Dieu luy envoie [la femme de Tobie se moque de son mari en lui disant que Dieu ne lui rendra point la vue]. Car le *baston* est aussi bien levé sur le saing comme sur le malade, comme vous avez ouy de Thobie qui fut guéry, et sa femme qui lui parla mal fut malade. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 158).

- *Baston du gouvernement*. "Pouvoir" : Il parla moult et bien monstra aucunes voies raisonnables, que l'Eglise aroit encore moult à souffrir pour les grans superfluitez que il veoit et qui estoient entre ceulx qui le *baston* du gouvernement avoient. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 229).

- *Avoir les deux bouts du baston*. "Avoir toutes les facilités (pour faire qqc.)" : Vous [les religieux] pouez par les voisinages Aler sans reprehension Ou pour accorder les mainages Lesquelx sont en dissension, Ou pour vostre religion Recommander. Quant est a vous, A faire fornicacion Du *baston* avez les deux bous. (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 21).

- *Mordre le baston de qqn*. "Provoquer qqn, chercher querelle à qqn" : Tu [un critique] qui mos [l. m'os] sy me contrerolles Ou mors au bout de mon *baston*, Tu n'emporteras les virolles Pourtant je le dis a bas ton. (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 71). ...c'estoit qu'on reçust et qu'on acceptast un prince de qui on pourrait estre gardé et deffendu et maintenu en paix, et en qui *baston* autre prince, voisin, ne loingtain n'osât mordre (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 83).

- *Tenir le baston droit*. "Se montrer impartial" : [Les envoyés du comte de La Marche et ceux du comte d'Armagnac viennent avec la même intention]est assavoir pour persuader et prier au duc de Bourgogne que vouldist tenir le *baston* droit pour un et pour autre, sans décliner à faveur nulle part (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 20).

B. - P. anal.

1. ARM. [P. anal. avec le bâton qui sert à frapper, à se défendre]

a) "Toute espèce d'arme dont on frappe ou qu'on jette" : ...car lance seur fautre, Se vient encontre toy combatre, Pour toy de toute honneur abatre, Sans menasse et sans deffier, Si que tu ne t'i dois fier, Ne qu'en *baston* d'un champion. (MACH., R. Fort., c.1341, 88). Et avoient et portoient maillès de fier et d'achier, perilleus *bastons* pour effondrer hiaumes et bacinès. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 212). Et n'y aura traict en ladictte bataille, fors que chascun se aidera du corps que Dieu lui a presté, armé comme bon lui semblera, tant à l'un costé comme à l'autre, pour sa seureté, aians *bastons* acoustumez. C'est assavoir lance, hache, espée et dague, et chascun de tel avantage comme besoing et mestier sera

pour sa seureté et pour soy aidier (Doc. 1402. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 44). Car ilz [les princes] auront tousjours à faire de vous, tant que vous pourrez *baston* lever ne porter, pour ce que tousjours est il guerre en quelque paiz que ce soit, et ne puent tous ces seigneurs longuement durer en paix. (BUEIL, I, 1461-1466, 42). ...après dix ans passés que ce roy icy avoit fait le cruel homicide, du mesmes *baston* [une dague] dont il l'avoit perpetré lui a esté rendu payement du delict. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 254). Alors messire Jehan de Boniface issit hors de son pavillon, embastonné des *bastons* de quoy il devoit combattre (Faits Lalaing K., c.1470, 87). Mais le bon duc avoit accoustumé luy mesme de visiter les *bastons* dont l'on devoit devant luy combatre ou faire armes, pour ce que pour riens n'eust voulu souffrir que soubz son jugement nulle chose mal enseigneuse, ou de fraulde, eust esté faicte. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 125). Les deux premiers *bastons* estoient deux lances à gecter et les portoient deux chevaliers. Les secondz *bastons* estoient deux haches et les portoient deux barons. Et les troiziesmes *bastons* estoient deux dagues et les portoient deux contes (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 53).

- [Nom générique de diverses armes offensives] *Baston de guerre* : La grosse bataille dou roy s'en vint assamblar as Englès. Là eut grant hustin, fier et cruel, et donnet tamaint horion de haces et de espées et de aultres *bastons* de gerre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 43). Item pour sept couvertures de cuir doublez de blanchet pour les *bastons* de guerre de mondit seigneur, a 14 s. piece font 4 £ 18 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 519).

- *Baston maniable*. "Arme qu'un individu peut utiliser avec une ou deux mains (p. oppos. aux armes de l'artillerie qui nécessitent plusieurs servants)" : Et sont chascunes pieces mises par ordre : tout le traict à part, les arcs et arbalestres d'autre, les brigandines et harnoys, heaulmes, sallades et espées toutes nues, lances, javelines, picques, voulges et tous aultres *bastons* maniables, qui peuvent servir et estre necessaires en guerre (Voy. Hierus. S., 1480, 21).

- *Payer qqn d'un baston*. "Frapper avec une arme" : "...Car par l'ame mon pere, ains que departon, Vous vouldray je mon hoste paier de ce *baston*." [Un combat a lieu aussitôt] (Galien D.B., c.1400-1500, 81).

- *Baston de defense/defensable* : ...et leur loise (...) porter espée ou coustel ou aultre *baston* deffensable (Mét. corp. Paris L., t.1, 1410, 652). Quant la mauvaise femme eut entendu le messagier, elle en eut sy grant despit au cuer qu'elle saisy ung *baston* de defence qui estoit auprès d'elle, puis en fery le messagier de tel randon qu'elle le jecta mort a ses piés (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 607). ...se ferirent a tous costez et renverserent tentez et pavillons, occioient gens tout a fait car lez pluseurs estoient nudz, c'est a entendre sans harnois ne *bastons* deffensables (Comte Artois S., c.1453-1467, 85).

b) "Pièce d'artillerie, bouche à feu" : Et, pour resister à leur artillerie, il avoit deliberé de semer parmy les champs son artillerie en petis buyssons, en bruyeres, en blez, en petis fossez et en lieu où on ne les pourroit bonnement veoir et estre si loing comme la portée de leurs *bastons* (BUEIL, II, 1461-1466, 232). Le roy avoit bonne artillerie sur la muraille, à Paris, qui tira plusieurs coups jusques en nostre ost ; qui est grant chose, car il y a deux lieues, mais je croy bien que on avoit levé aux *bastons* le nez bien hault. (COMM., I, 1489-1491, 72). Je vous prie que vous lui faictes delivrer de la pouldre de canon et deux culevrines, et je vous feray envoyer de

Noyon autant de *batons* et de pouldres que delivrez. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 322).

- *Avoir (une place) au baston*. "Utiliser l'artillerie pour venir à bout (d'une place)": ...dont finalement, maintenant, quant n'en purent avoir fin, délibèrent de l'avoir au *baston* et conclurent d'y aller mettre le siège. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 366).

- *Baston à feu/à poudre*: ...l'on ferma le marchiét et fortiffia tellement de palis et d'artillerie qu'il y avoit de compte fait XLIX *bastons* à feu. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 589). Ceulx de la ville n'avoient que ung bon *baston* à poudre, duquel, avec sy pou qu'ilz avoyent d'artillerie menue, se deffendirent tant vertueusement que les aultrez riens ne gagnèrent (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 149).

- *Baston à virole*. "Arme à feu légère": Il estoit ordonné et commandé de par le roi, et sur le vie, que nuls en l'ost ne parlast flamenc ne portast *baston* à virolle. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 35).

2. "Tout objet qui a plus ou moins la forme d'un bâton"

a) HÉRALD. "Bande de faible largeur": Et portoit d'asur semet de fleurs de lis d'or, à un lyon d'or rampant à un *baston* de geules parmi l'escut. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 3). Et en son pennon estoient ses armes qui sont esquarterées d'argent et d'asur, à une freture d'or sus l'asur et un *baston* de geules parmi l'argent. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 102). Le seigneur de Gamaches, d'argent au chief d'azur, a un *baston* de gueules (LA SALE, J.S., 1456, 197). Et pour ce que, comme j'ay dit, les ducz de Bourbon portent d'azur à trois fleurs de liz d'or, à ung *baston* de gheules en bende, ce que ne portent nulz des filz yssus de France, j'ay de ceste matiere fait plusieurs enquestes et en divers lieux. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 152).

- [Élément d'armoirie] *Baston noué*: Vaneloc me manda à disner, qui estoit bien accompagné, et avoit le ravestre d'or sur le bonnet, qui estoit la livrée dudict conte, qui est ung *baston* noué, et tous les autres semblablement (COMM., I, 1489-1491, 209).

b) [Domaine végét.] "Tige": Le lis en lieu de fruit est content de la biauté et bonté de sa fleur et de sa semence, et toute la vertu de sa racine et du *baston* est monstree en la fleur et en la semence, et tant comme le *baston* est plus haut, de tant se encline plus bas la fleur de lis. (CORBECHON, éd. G. Sodigné-Costes, 1372. In: *Bien dire et bien aprandre* 11, 1993, 396). Broyez l'ozeille tresbien sans les *baxstons*, et defaictes de vertjus vieil blanc (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 258). ...prenez deux livres de sauge et rongnez les *bastons*; puis mettez les feuilles dedens le poinçon. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 271).

c) COST. DRAP.

- "Grosse rayure d'un tissu": ...16 aunes d'un brun royé de Gant, à une perse acostée de 2 *bastons* jaunes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 83).

- "Bande de décoration sur un vêtement": ...*bastons* doubles appellés copeis, faiz au travers d'icelles houppellandes tout du lonc et au travers des manches, entre lesquelz *bastons* sont faictes de broderie, ceintures et lettres qui dient Esperance, et plumes aux bouz avecques annelès faiz de broderie de fil d'or et d'argent de Chypre, et fleurettes de mars semés parmy. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342-1387, 192). Quant li rois entra en Tournai, on li fist grant reverence, et che fu raisons, et furent toutes les bonnes gens de la ville vestis de blanc à trois *bastons* vers d'un lés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 71).

d) "Piston d'une seringue": ...et faites ainsi que font les enfans quant ilz attaient l'eau amont par une clepsedre et boutés la teste en l'aureille et tirés tost a vous; la *baston* qui est dedens la canne et nature que ne laisse point de vuit trayt dehors l'aquosité (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 13).

e) "Morceau de pâte allongé qui, après cuisson, sera un gâteau": A l'aubloyer convient ordonner: primo, pour le service de la pucelle, .XIIe. et demie de gauffres fourrees, .III. sols; douzeine et demye de groz *bastons*, .VI. sols; douzeine et demye de portes (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 185). Item, douzeine et demye de gros *bastons* (c'est assavoir, de fleur de farine pectrye aux oeufz, et poudre de gingembre batue ensemble et mis en la fourme, et aussi gros comme une andouille) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 189).

f) "Alluchon d'un rouet, dent en bois amovible": ...pour douze *bastons* de boz de mespelier pour la grande reue, 10 s (Doc. 1446. In: Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 493).

g) RHÉT. "Vers": Il convient aussy oultre secondement que tous les vers et les *batons* des rymes qui ont regart ensamble et qui se correspondent l'un a l'autre soient d'une semblable terminacion et d'un accord en son. C'est la principal consideracion en paroles rymeas, car pour ce aussy sont elles rymes appellees, qu'elles finent semblablement ainsy en son. Et celles qui a ce s'approchent de plus pres et mieulx s'entressemblent en la fin sont a meilleurs tenues, maiz que le remanant y soit bien mesuré et qu'il y ait langaige convenable et sentence parfaicte. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 72). Si dois savoir que un chascun rondel atout le moins doit contenir cinq *bastons*, des quelz les deux premiers doivent estre semblables quant au nombre de sillabes (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 143). Rimer n'est autre chose que faire deux *bastons* finer par telle lettre ainsy bien l'un que l'autre. (Traité art rhétor. L., c.1433-1466, 201).

h) [Dans un cont. grivois] "Membre viril": [À un homme âgé qui veut épouser une jeune femme]...Vous ne li porriés faire ce qu'elle aroit beson, Une fie le mois vous sambreroit foysion; Mais le bille a mestier de plus pesant *baston*. Car dame si n'a cure d'omme, tant soit de non, S'il ne scet bien buleter de son escorion... (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 343).

- *Baston pastoral*: Quant ce jeune galant [à qui on reproche de n'être pas fourni pour satisfaire les dames] eut entendu la cause du courroux, il fut bien joyeux et dist à celluy qui lui déclara que bien ceste douleur rapaiserait et que tous fissent hardiement grande chiere, car il se sentoit aussi bien et mieulx fourny de *baston* pastoral que homme qui fust en toute la compaignie (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 94).

- *Baston à feu*: ...Yeulx affectiez sont mes heraulx, Portans, pour doubte d'estre pris, *Bastons* a feu roydes et chaulx. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 262). [Éd.: «Cette métaphore grivoise se passe de commentaire»]

- *Baston dont on plante les hommes*: Car elle luy dist qu'elle estoit trop desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous savez, c'est assavoir du *baston* de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace. (C.N.N., c.1456-1467, 471). [P. C.]

BASTONCEAU, subst. masc. (bâtonceau)

[T-L: *bastoncel*; GD: *bastoncel*; AND: *bastoncel*; FEW I, 279a: *bastum*]

Dimin. de *baston*. "Baguette, petit bâton": Il print ung *bastoncel* qu'il aloit tenant, A Raymon le donna (Tristan Nant. S., c.1350, 692). ...Et Perrotins sus une asselle D'un blanc *bastonciel*

tamburoit (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 154). Je t'euise dont donné te [sic] part De batons et de *batonceaux* (Mandel. T., c.1450-1475, 183).

- [Employé comme moyen de locomotion par les sorciers et sorcières] : Or m'en convient raler en mon pais En chevauchant .II. *batonceaulx* de saulx (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 70). Puis ung chascun s'en revenoit Comme vent, sus son *bastonchiel* : Telle puissance lui donnoit Sathan, ce mauvais larronchiel. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 118).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BASTONCHIER, subst. masc. (bâtonchier)

[GD : *bastonchier* ; *FEW I, 279a : *bastum*]

"Bâton"

REM. JACQUES DU CLERCQ, *Mém.*, XV^e s. (*et dit le dit inquisiteur que le sieur de Beaufort, chevalier, qui estoit present, avoit consenty au voulloir des mechantes femmes, lesquelles avoient esté arses comme Vauldoises, et par leur enhort avoit prins un bastonchier, et oingt ledit bastonchier et ses mains d'ung oignement qu'on luy avoit baillié ; et puis mis ledit baston entre ses jambes, qu'incontinent luy estant en la ville d'Arras, en sa maison, fust porté par l'ennemy d'enfer, a une lieue pres d'Arras, en la vaulderie ou il y avoit plusieurs hommes et femmes*), ds GD I, 595c. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BASTONNADE, subst. fém. (bâtonnade)

[GDC : *bastonade* ; FEW I, 279b : *bastum* ; TLF IV, 257b : *bâtonnade*]

"Arme à feu" : Armer se fault d'escucons [sic]. De jacques, de haubregons, (...) De veugleres, de bombardes, De ribaudequins, de bardes, D'arcigayes, de taillardes, De mortiers, de *bastonnades* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 27).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BASTONNE, subst. fém. (bâtonne)

[*FEW I, 279a : *bastum*]

"Bâton, manche" : Il n'est ne baston ne *bastonne* Sur quoy peut personne voler, Mais quant le dyable leur estonne La teste, elles cuident aler En quelque place pour galer Et accomplir leur volenté (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 120). [R. M.]

BASTONNEE, subst. fém. (bâtonnée)

[T-L : *bastonee* ; GD : *bastonee* ; FEW I, 279a : *bastum*]

"Coups de bâton" : Vous n'estes au regard de nous Que ramonneurs de cheminees, Loyé la vous deux a tous boux, Que vous n'aiés de *bastonnees*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 185).

- [Dans un contexte métaph.] : Jaulier des prisons de Pensee, Mon pouvre cueur aux fers tenez, Et dit on que vous luy donnez, Chascun jour, une *bastonnee*. (S. CAILLEAU. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 513).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BASTONNEMENT, subst. masc. (bâtonnement)

[FEW I, 279b : *bastum*]

"Fait de battre, de tourmenter qqn" : Par son command vous batit maint tirant, Vous dechirant d'agus pines de fer. (...) Son cruel espantement, Pinier et *bastonnement* ne vous fut qu'esbattement (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 517).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BASTONNER, verbe (bâtonner)

[T-L : *bastoner* ; GD : *bastoner* ; GDC : *bastoner* ; AND : *bastoner* ; FEW I, 279b : *bastum* ; TLF IV, 258a : *bastonner*]

I. - Empl. trans.

A. - "Frapper qqn à coups de bâton" : Les basteurs *bastonnoye*, Mutineurs matinoye (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 149).

B. - "Armer, équiper qqn"

Rem. Doc. 1397 (*Jehan Moulin aloit parmi laditte feste un grant baston à son col, appelé espieu à tuer sangliers, auquel le dit exposant dist...que ce n'estoit pas la coustume d'aler parmi une feste et esbattement ainsi Bastonné*), (lesquelz estoient *Bastonnez d'espiez, demi lances et autres bastons*) ds DU CANGE I, 600b, s.v. *basto* (ce dernier ex. cité ds GDC VIII, 302c).

II. - Empl. intrans.

A. - *Bastonner l'un contre l'autre.* "Se battre à coups de bâton" : ...ouquel chemin ilz *bastonnerent* de rechief l'un contre l'autre sans blechure quelconque, et se separerent et retrairent lesdictes parties l'un de l'autre par les bonnes gens qui y survinrent. (Doc. 1460. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 197).

B. - "Jouer au jeu du bâton (qui consiste à casser le bâton de son rival)"

Rem. Doc. 1449 (*alons jouer ensemble et Bastonner l'un contre l'autre*) ds DU CANGE I, , s.v. *basto*

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BATONNET, subst. masc. (batonnet)

[GD : *batonnet* ; FEW XXI, 520b : o.i.]

"Pèlerine"

Rem. Doc.1391 ds GD I, 601b. [R. M.]

BASTONNET, subst. masc. (bâtonnet)

[T-L : *bastonet* ; GD : *bastonet* ; GDC : *bastonet* ; AND : *bastonet* ; DÉCT : *bastonet* ; FEW I, 279a : *bastum* ; TLF IV, 283a : *bâtonnet*]

A. - "Petit bâton, bâtonnet" : ...raés hors le poil et jarsés toute l'enfleüre en mout de lieux et de parfondes plaies, sagement que vous ne blechiez les ners. Et les frotés bien d'un *bastonnet* de coudre vert (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 402). Pour ce fait on un *bastonnet* Bien dolé, bien poli, bien net Que on li baille [au faucon] a mordre souvent (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 342). Le premier [mouvement] est quant tel corps est meu environ son centre, si comme un bacin qui tourne sus un *bastonnet*, et est dit en françois tournier ou virer, de girari ; et ainsi sont meus les cielz epicicles dedens le ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 448). Les fait on a .III. piez aler C'est a l'aide d'un *bastonnet*, Ainsi vont li enfançonnet (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 291).

B. - ASTR. "Style d'un cadran solaire" : Et ou milieu de la crois [formée par les lignes des quatre points cardinaux] nous dreceurons

un *bastonnet* reont et par en hault aguét qui puisse faire une ombre par le soleil. Et par toute l'année et tous jours, quant l'ombre du soleil venra contre le midi devers minuit ["la ligne de minuit de l'astrolabe"], il sera vrai midi en celle vile en la quele la besoingne est faite. (PÉLER. PRUSSE, *Astrolabe L.F.*, 1362, 50).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BASTONNIER, subst. masc. (bâtonnier)

[T-L : *bastonier* ; GD : *bastonnier* ; GDC : *bastonier* ; FEW I, 279a : *bastum* ; TLF IV, 283b : *bâtonnier*]

A. - "Celui qui a en dépôt le bâton d'une confrérie et le porte, lors des processions" : ...ordonances de la confrarie saint Pol delèz Paris (...): Premièrement que à la feste du dit Saint Pol a un *bastonnier* qui y donne ce qui li plaît, et ce qu'il donne est converti au profit de ladictie confrarie. (*Industr. Paris F.*, 1332, 289). Les dis ouvriers (...) se pourront assembler, et avecques eulx leurs varlés (...) et prendre au *Bastonnier* ["de la main du bastonnier"] de la dictie Confrarie, ou ailleurs où ledit *Bastonnier* ordonnera, ung cierge de cire (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 385). ...les *bastonniers* et *bastonnieres* qui y seront pour le temps advenir aux festes dessusdictes, et les femmes des maîtres se elles sont de la confrarie, auront après leur decez (...) une messe haulte de Requiem (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 122).

B. - "Homme muni d'une arme" : Et, pour ce que noz subgiéz sont aucunes fois grevéz par les especiaux sergens que nous donnons aucunes foiz, ou nostre bailli, es religieulx et es autres personnes, nous defendons que nulz religieulx ou seculiers aient *bastonniers* especiaux pour eulx garder, ce n'estoit pour cause magnifeste, congneue et sceue par le bailli (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 79). Sire, vecy ces pautonniers Desvestus ossi nudz que vers, Il ne fault que ces *bastonniers* Pour ruer a tors et travers. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 283).

C. - "Officier municipal" : Il avoit, à sa premiere venue à Cambrai, fait effacer et planer les armes de l'empereur, tant à la chambre de la ville comme aux portes, aux messagiers et *bastonniers* d'icelle sy leur fit porter en ce lieu les plaines armes de France. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 272).

- *Sergent bastonnier*

Rem. Doc. 1413-1425 (*Jehan de le Piere, sergent bastonnier*), 1458 ds GDC VIII, 302c.

D. - "Bedeau" : Vous verriez apres monté Ung *bastonnier* par my courir(.). Le choeur[,] a chacun discourir Et referer mainte nouvelle (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 584).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [P. C.]

BASTONNIERE, subst. fém. (bâtonniere)

[GD : *bastoniere* ; GDC : *bastonier (bastoniere)* ; FEW I, 279b : *bastum*]

I. - "Celle qui porte le bâton d'une confrérie, lors des processions" : ...les *bastonniers* et *bastonnieres* qui y seront pour le temps advenir aux festes dessusdictes, et les femmes des maîtres se elles sont de la confrarie, auront après leur decez (...) une messe haulte de Requiem (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 122).

Rem. Doc; 1379-1380 (Aube, *pour la femme Michiel de Plaisence, bastonniere*) ds GDC VIII, 302c.

II. - "Fiche en fer destinée à relier les parties d'un chariot" (FEW) : Pour freter, annexer, lisonner et mettre *batonnieres* et plusieurs autres choses en deux viex charios qui estoient au sejour, lesquelz furent menez oudit voiage de Flandres (*Comptes écurie Ch. VI, L.*, t.1, 1383, 88).

REM. Cf. Chauveau Jean-Paul, 2006. BASTUM, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few), Nancy, ATILF. [P. C.]

BATTABLE, adj. (battable)

[GD : *batable* ; FEW I, 292a : *battuere*]

A. - "Qui mérite d'être battu" : Ilz sont *batables* comme plastre (*Myst. st Vincent L.*, 1471 (1476), v. 8359, X. Leroux, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 481). Pensons de nous y exercer Et d'y lier ce gars follastre Qui est *batable* comme plastre. (*Myst. st Vincent L.*, 1471 (1476), v. 13817, X. Leroux, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 481).

B. - [D'une place forte] "Que l'on peut soumettre au tir de l'artillerie" : Si commencerent engiens a gecter par grant estonnement et frayeur, et ja feust la place assise en bas lieu et mal *batable*, si sen [l. s'en] effraierent tellement ceulz de layans quilz [l. qu'ilz] se offrirent rendre a la voullente du duc leurs vyes saulves (WAVRIN, *Chron. H.*, t.5, p.1471, 228). Et commencerent les canoniers à tyrer de l'aube du jour fort et ferme contre la ville, aux lieux et endroiz où il fut advisé que la muraille estoit plus feble et plus *batable* (LESEUR, *Hist. Gast. IV, C.*, t.2, 1477-1478, 226). Car d'un costé elle avoit la grand mer, Pour seurement et sans danger s'armer, Et par derriere, vers le chasteau, fossez A fons de cuve grandement renforcez De boulovars, divers emparemens, Et d'autres efforts rudes et vehemens, Tant qu'en effect pour entree vaillable, Elle n'estoit *batable* ou assiegable Que par la ville. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 250). [P. C.]

BATTAGE, subst. masc. (battage)

[GDC : *batage* ; FEW I, 291b : *battuere*]

A. - "Action de battre (les céréales)"

Rem. Doc. 1355 (Tournai, *pour batage de grains*), 1368 (id., *.VI. journées de batage de grain*) et 1447 ds GDC VIII, 303a.

B. - "Action de frapper (pour l'artillerie)" : Eulz venus ou *batage* de noz canons, je ne tiens point que nulz bateaulx y puissent arrester sans estre effondrez et noiés en la mer. (Trois fils rois P., c.1454-1463, 153). [P. C.]

BATTAIL, subst. masc. (batail)

[T-L : *batel*¹ ; GDC : *batail* ; FEW I, 289b : **battuaculum*]

A. - "Battant (d'une cloche)" (synon. *batteau*) : ...c'est assavoir parlant moralment, que leur memoire, comme le son de la cloche quant le *batail* se repose est perie, tout ainsi leur puissance, legierement acquise et malfondee, est tantost oubliee et en un moment evanoye. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 330). ...et en lieu des pannunceaus du Roy midrent des testes et machoires de buef et pour le *batail* des cloches y mirent une queue de renart. (BAYE, I, 1400-1410, 201). S'en lieu du dur et fort *batail* Aucun mect quehe de regnard En la cloche, et de ce mol mail La faire sonner ait esgard, C'est ung foul (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 247).

Rem. Doc. 1416-1418 (Orléans, *pour appareiller la basse du batail du saint des portes*) ds GDC VIII, 303a.

- "Battant (d'une horloge)" : A Bigot, marechal, pour faire tout a neuf le *batail* du reloge, lequel *batail* estoit rompu tout a travers et cheu a bas sur le plancher du reloge, XXII s. VI d. (Doc.

1417. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

B. - "Claquet d'un moulin" : Taratenturum : clivés ou le *batoil* du molin (Aalma R., c.1380, 408). [R. M.]

BATTAISON, subst. fém. (battaison)

[T-L : *bataison* ; GD : *batoison* ; FEW I, 291b : *battuere* ; TLF IV, 285a : *battaison*]

A. - "Fait de battre qqn" : Mais comme j'oÿs qu'on le battoit Et qu'en telle prison estoit, N'osai illec plus demourer, Mais forment me prins a plourer : Encoire en ay les yeulx moulliez. Si vous pri que vous ne veuilliez Prendre a moy ceste *batoison*, Car point n'y ay de mesproison (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 53).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353 (*Tost sevent par bourdeurs chou k'il est avenut, S'on a riens folyet; s'on s'est bien maintenu; S'en vienent batisons et souvent et menu*), ds T-L I, 872.

B. - "Fait de battre qqc."

- *Battaison de monnaie* : ...toutes autres monnoies (...) n'auront aucun cours, ne ne seront prises ne mises, pour quelque prix que ce soit, mais seulement au marc pour billon, depuis le premier terme de la *batoison* de noz monnoies (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1343, 184).

- "Récolte du grain" : Comme debas fust meus entre nous, d'une part, et religieuses personnes et honnestes l'abbé et le convent de l'eglise de Signy, d'autre part, sour ce que li dit religieux disoient et maintenoient que il avoient et devoient avoir, prendre et lever chascun an de annuele et perpetuele rente dis et wit sestiers de froment sour les terrages de Hauteville, et icelle perpetuele et annuele rente eussent eut, pris et leveit chascun an en la premiere *batoison* desdit terrages lidit religieux et leurs predecesseurs (Comté Porcien R., 1344, 151).

- *Battaison des mains* : Qui est celuy, ne où est-il, qui doit plaindre celuy homme, quand d'aventure et en telle perplexité que de voir périr le sien, quand on le verroit tendre et laborer au remède pour le rescourre ? Certes, quand la plaie en tourneroit griève sur luy, et larmes et *battisons* des mains à tous lez le tenroient en angoisse, ne seroit à plaindre de nulluy, sinon d'autant que le chose publique en peut estre blessée en la dépendance d'un tel sens perverti et qui est adonné à son propre mal pour le cuidier faire à autrui. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 386).

C. - "Légère inclinaison des murs vers l'intérieur (?)" : Lequel fondement portera sept piedz de muraille en touz sens, montant en *batoison* jusques a la hauteur du plane de la rue (Doc. 1486. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 358).

D. - *Jour des battaisons*. "Mercredi des Cendres" (GD, Dupire) : Les cendres se nous ratisons, Aurons le jour des *batisons*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 541).

Rem. Cf. N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 5-6. Cf. aussi R. Ling. rom. 63, 1999, 308 : G. Roques émet des réserves sur la définition, parce qu'il s'agit d'une plaisanterie et que *batisons* peut s'interpréter de diverses façons "jour où l'on bat les tisons", "jour des rixes" etc... [P. C.]

BATTAMENT, adv. (battamment)

[GD : *batamment* ; *FEW I, 291b : *battuere*]

"Sur-le-champ" : ...Quant Saint Mathurin sçeut le fait, Congneut le vouloir de son père Pareillement et de sa mère, Sans tarder, tout hastivement Envoya tost et *batamment* Sainct Mathurin querir son maistre Policarpe à Sens, en son estre (Vie st Mathurin M.R., 1489, 371). [P. C.]

BATTANT, subst. masc. (battant)

[GDC : *batant*² ; FEW I, 290b : *battuere* ; TLF IV, 285b : *battant*¹]

A. - "Côté flottant d'un ciel" : Ung ciel et douciel avec les *batans* entiers ouvrez à cuers et trois pans de courtines chacun de quatre toilles, 9 livres. Les fers des dictes courtines, 20 solz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 372).

B. - "Tempe (où bat le pouls)"

Rem. Doc.1454 ds GDC VIII, 300c.

C. - "Dispositif mobile, partie mobile de qqc."

1. "Dispositif servant à relever le couvercle à charnière d'un pot" : ...deux potz d'argent doré, plain à façon de poire, sur le *battant* a chascun deux fraizes, et sur le fritelet a chascun ung bouton frazé blanc (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 60). ...deux autres vielz potz d'argent, mal dorez, en façon de poire, et les *batans* chascun à deux glans (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 155).

2. "Partie mobile d'une porte" : ...item, [doit] la garnison d'une boiche de celier quarree, c'est asavoir I *batant* et doues pieces suivant au *batant* (Echevin. Dijon L., 1341, 53).

3. "Pièce métallique mobile, suspendue à l'intérieur d'une cloche, dont elle frappe et fait résonner la paroi" (synon. *battel*, *battelet*) : Item, une petite clochette, qui fut de l'inventoire de la royne Jehanne de Bourbon ; pesant, à tout le *batant* qui est de fer, troys onces. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 129).

4. "Dispositif qui sert à battre (?)" : ...brulé la coppe [?] du *batant* dudit molin, despeciez les huisseriez et fenestres d'icelluy molin, les arches et tramues. (Ecorch. Ch. VII, T., 1438-1451, 330).

Rem. Ou "volet à charnières" ? Cf. Y. Coutant, *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le Nord de la France*, 2009, 134. [R. M.]

BATTE, subst. fém. (batte)

[T-L : *bate* ; GDC : *bate* ; FEW I, 291a : *battuere* ; TLF IV, 286b : *batte*²]

A. - "Claquet (d'un moulin)" : Helas ! que tu en dis [des paroles] a prime dont il ne te souvient a tierce ! Parlers oyseux sont comme les *bates* du molin qui ne se peuvent taire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35).

B. - "Instrument qui sert à battre"

- "Le plus petit des deux bâtons d'un fléau"

Rem. Doc. 1471 (*Janinet frappa dudit fleau sur icelluy Robin deux ou trois cops, en quoy faisant la bate dudit fleau rompit*) ds GDC VIII, 304a.

- Loc. fig. *Bailler/donner la batte*. "Jouer un mauvais tour" : Et pour garder qu'on ne baillast la *baste*, Parquer se fist en ung champ bien propice. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281). Pencez tous en vostre advertin Commant nous luy donrons la *baste*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 536).

Rem. DI STEF., 64b.

V. aussi *battail* [P. C.]

BATTEAU, subst. masc. (batteau)

[T-L : *batel*¹ ; GD : *batel*¹ ; FEW I, 292a : *battuere*]

"Battant d'une cloche" : De la cloque qui fist la mocion Fut li *bateaulx* destachiez, Et au prince par la ville bailliez (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 68). Et apportèrent les clefs des portes et le *batel* de la cloche de la ville, dont l'en avoit fait le touquesin (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1380, 373). Mais ceulx qui le contraire font en menant vie desordonnée et dissolue, posé que leur doctrine de bouche soit bonne, ressemblent à la chiffre d'argorisme,

qui de soy meismes riens ne vault, quoy qu'elle face valloir et multiplier les nombres des autres figures, ou peuvent estre comparagiez aux *bateaulx* qui font seulement sonner les cloches pour appeller les gens à venir au service de Dieu ou aux sermons. (Ovide mor. B., 1466-1467, 106). DEMANDE. Quest ce qui ne a ne os, ne char, ne sang, ne bouce, ne langue, et si appelle souvent les gens ? RESPONSE. C'est une cloche a *batel* pendant. (Devin. R., c.1470, 102). ...il entra en laditte eglise, monta au clochier et accoustra de cordes et aultres abillemens le *bateau* d'icelle cloche, que possible n'estoit de lui rendre son souffisant pour resveillier la gendarmerie. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 340). ...et le *bateau* de ladite cloche poise IIIcXII l de fer (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 4).

V. aussi *battail* [P. C.]

BATTEE, subst. fém. (battée)

[FEW I, 291a : *battuere*]

"Pierre dans laquelle on scelle les pièces de fer qui servent à suspendre les portes, les fenêtres": A Pernet Pinchon, marchand de pierre, payé XXX s. pour dix *battees* et X boujons mis a l'huissierie de la portelette. (Doc. 1490. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 359). [P. C.]

BATTELAGE, subst. masc. (battelage)

[GD : *batelage* ; FEW I, 292a : *battuere*]

"Bruit des cloches qu'on sonne": Adont, les habitans et manans de la ville furent grandement esmerveilliez d'oyr ce haultain *batelage* et demandoient les ungz aux aultres de quel saint on faisoit la feste (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 267).

- "Son en écho des rimes battelées qui rappelle le bruit des cloches qu'on sonne": En pareille forme de vers huitains se fait rethorique *batelée*, et est dite *batelée* pour ce que, avec ce qu'elle a sa volée de resonance en la finale sillabe, a maniere de *batelage* (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 222). [P. C.]

BATTELER, verbe (batteler)

[GD : *bateler*¹ ; FEW I, 292a : *battuere*]

Région. (Wallonie, Picardie)

I. - Empl. intrans.

A. - [D'une cloche] "Sonner": ...ilz entrerent ensamble en la ville ou clochez *bateloient* joieusement (Comte Artois, c.1453-1467, 151). Alors il commanda de faire sonner les cloches et *bateler* par toutes les eglises de la cité (Trois fils rois P., c.1454-1463, 325). Par eglises et moustiers firent *batteler* les cloches et chanter a haulte voix loenges a Nostre Seigneur. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 183).

B. - Au fig. "Être animé de mouvements vifs": Mon las coer dedens moy sautele Comme feroit au vent la tele ["toile"]. Mon sang fremist fort et *batele* ; Lasse, par amours sui je tele ! (Pastor. B., c.1422-1425, 82).

II. - Empl. trans. "Faire sonner (une cloche)": ...comme tous renovéz de force et radoubéz de feable assurance, *bateloyent* leurs cloches, sonnoyent instrumens musicaux (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 54). ...il fit monter les aulcuns de ses gens ou clochier de la grant eglise et *bateler* les cloches solennelement (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 267). ...après que les cloches de ladicté eglise eurent esté *batelées*, nous fut monsté en grand multitude de pélerins (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 88).

III. - Part. passé en empl. adj. RHÉT. [D'une forme poét.] "Dans laquelle la fin d'un vers rime avec la césure du vers suivant": En pareille forme de vers huitains se fait rethorique

batelée, et est dite *batelée* pour ce que, avec ce qu'elle a sa volée de resonance en la finale sillabe, a maniere de *batelage* (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 222). Autres dient qu'elle [la ballade balladant] est de dix et de .XI. sillabes, et est *batelée* a la .IIIe. sillabe en certaines lignes (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 237).

REM. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 57, 1993, 617. [P. C.]

BATTELET, subst. masc. (battelet)

[FEW I, 292a : *battuere*]

"Battant (d'une cloche)": Damme, dig jou, or dont me dittez De ches clokettes petites, Pour coy ensemment atachies Sont en le scierpe et fichies : Des III ausi qui n'ont que un *Batelet* qui leur est commun. (Pèler. vie hum. C., c.1400-1500, 286). [R. M.]

BATTELEUR, subst. masc. (batteleur)

[GD : *bateteur*¹ ; FEW I, 292a : *battuere*]

[Sur *batteler*] "Sonneur de cloches"

Rem. Doc. 1489 (Béthune, *batteleurs*) ds GD I, 599b. Distinct de *basteleur*, *bateteur*. [R. M.]

BATTEMENT, subst. masc. (battement)

[T-L : *batement* ; GD : *batement* ; GDC : *batement* ; AND : *batement*¹ ; FEW I, 291 : *battuere* ; TLF IV, 287a : *battement*]

I. - "Action de battre (au sens trans.), coup donné": ...tel Que pour dons, ne blandissemens, Pour menaces, ne *batemens* (...) Ceste foy de voz cuers n'efface (Mir. st Val., c.1367, 146). ...car soudainement il se frappa en la cité assise, ainssy comme se il craingnist les menaces, les injures et les *bactemens* de son pere (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 37). A gens de si grant ferité Et de couraige furieux L'en doit estre tresrigoreux, Et les pugnir tresaignement, Sy que par playe et *batement* Puissent leur tresgrande arrogance Reconnoistre, et outrecuidence Qu'ilz ont contre empire romain. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 54). De Bernart Fournier, (...) pour certaine condempnacion ou composition faicte par la court avecques ledit Bernard, pour ce qu'il avoit esté au *bactement* de Guillemin Jaquier (Comptes roi René A., t.2, 1465, 450).

II. - "Action de battre (au sens intrans.)": ...il creoit fermement que le *battement* de ces portes ne estoit ja plus perilleux que le dangier de la vayne du vent (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 87). [R. M.]

BATTEREAU, subst. masc. (battereau)

[GD : *batterel* ; AND : *baterel* ; FEW I, 292a : *battuere*]

"Instrument qui sert à battre, battoir": Vecy de bucqz et de claqués Et de nocqués rués en maules Assés, sans les aultres hocqués, Pour enchaîner ung cent de deaules. J'en ay plus mal en mes espauls Que s'on m'assommoit d'ung *batrel*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 210).

Rem. Cf. P. Barbier, *Fr. St.* 1, 1947, 119-120. [P. C.]

BATTERESSE, subst. fém. (batteresse)

[GD : *bateresse* ; FEW I, 292a : *battuere*]

I. - "Femme qui bat": Verberatrix (...): *bateresse* (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 31).

Rem. Doc. 1340 (*Candellon li baterresse*) ds GD I, 599c.

II. - "Orage de grêle": A Perrinet de Baumont, charpentier, la somme de dix souls pour avoir adoubé (...) certaines pipes a metcre vin en l'annee de la *bateresse* (Doc. 1417. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [P. C.]

BATTERIE, subst. fém. (batterie)

[T-L : *baterie* ; GD : *baterie* ; GDC : *baterie* ; AND : *baterie* ; FEW I, 291b : *battuere* ; TLF IV, 287b : *batterie*]

A. - "Action de battre qq; attaque violente contre des personnes" : Et les autres commutations sont violentes et manifestes, si comme *baterie*, emprisonnement, mort, estre tué, rapine, mutilacion, accusacion, injuriacion ou souffrir injure. (ORESME, E.A., c.1370, 284). ... [il] a esté aussi a plusieurs prises et raençonemens de plusieurs noz subgiez et fait plusieurs *bateries* et pilleries tant de jour que de nuyt a hommes et a femmes (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 24). ...[il] avoit baillé ou envoié la somme de quinze soulz à celx qui avoient esté à le batre avecques luy, pour les parpaier de quarante soulz, que leur avoit promis pour celle *batterie* (Cartul. Laval B., t.3, 1435, 96). ...destrousses, *bateries*, mutilacions... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1447, 210). ...selon les cas d'injures, *bateries* et autres excès et maléfices que lesdiz maistres, ouvriers, manevres, servicteurs et autres besognans ès dictes mines commectront et perpèreront, ledit gouverneur les pourra faire mectre et constituez prisonniers ès lieux des dictes mines (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 353). ...ostez vous hors d'ymagination de ceste *baterie*, car vous ne me touchastes oncques (C.N.N., c.1456-1467, 266). Et desire fort de vous vois Aveques vostre compaignie, Que aujourd'uy, comme je crois, Il y a eu grant *baterie*, Que par leur grant chevallerie Dedans Baugenci sont entrez, Et y a eu tres grant turie D'Englois mors et acarventez. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 613). Las je ne scay que me dira Mon maistre quant il me verra Il me rompra de *baterie* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 74).

- "Action de se battre" : ...[l'Eglise] le batre leur deffendi, Et si condempna leur chanson Que chantoient li enfançon, Et tous les escommenia Dou pooir que Dieu donné li a, Pour itant que leur *baterie* Et leurs chans estoit herisie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 146).

B. - ART MILIT. "Action de lancer des projectiles, action d'attaquer (une ville) avec des machines de guerre, attaque d'artillerie" : Et à celle heure semblablement se misdrent lesditz Anglois à siège devant Laigny, et après plusieurs *bateries* de bombardes et assault, s'en retournèrent semblablement, sans autre chose faire. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 120). Vous devez, durant la *baterie* de voz bombardes, faire trenchées pour entrer ès fossez. (BUEIL, II, 1461-1466, 41). ...nous escripvez que (...) vous envoyerez querir d'autres artilleries à Angers, et que en avez trop peu pour faire trois *bateries* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 336). ...ladicte place de Chasteaubriant est mal aisée à garder au moyen de la grant *baterie* qui s'i est faite (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 7). Le roy fist approcher son artillerie et tyrer, laquelle estoit puissante et en grant nombre. Le fossé ny la muraille ne valloyent guères. La *batterie* fut grande, et furent tous espoventéz ; et n'avoient comme point de gens de guerre dedans. (COMM., II, 1489-1491, 188). Mais toutesfois François encouragez De les avoir a demy enraigez, Tant par approche que par grant *baterie* D'esnormes coups de grosse artillerie, Ce neantmoins, ainsi que gens vaillans, Se deffendirent contre les assaillans. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 244). En ces entrefaictes se rendit le chasteau, par pratique des Almans qui en eurent ung monde de biens qui estoient dedans ; et aussi fut pris le chasteau de l'Euf par *baterie*. (COMM., III, 1495-1498, 101). ...lors estans en laditte ville de Beauvais, estoient d'opinion de lesser et abandonner la ville, car il leur avoit esté remonstré que icelle ville n'estoit point tenable pour les causes qui leur furent alleguées et aussi veu la puissance du Bourguignon et la

grant *baterie* que son artillerie y avoit faite. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 289).

- "Lieu où est implantée l'artillerie" : Et tantost apprez alla le duc, son oncle le connestable, avec toute leur puissance, devant Fougères, et se approchèrent de ladite ville, et fist ledit duc asseoir son artillerie du costé de devers le chastel, qui battirrent très fort la muraille ; et firent les Anglois aucunes saillies sur les Bretons (...). Et depuis, au bout de XV jours, se esmeut une escarmouche vers la *batterie*, et aussy d'un autre costé où estoit logié le connestable (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 204).

C. - DRAP. "Action de battre la laine pour la débarrasser de ses impuretés ; résultat de cette action" : ...que nulz ne puist vendre ne accater lui, ne peser en maison ne hors maison, u que ce soit dedens le banliuwe de Valenchiennes, filet de traime, d'estain ne de *baterie*, se ce n'est le venredi (Drap. Valenc. E., 1358, 320).

Rem. Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 35, 53, 64 et t.2, 1951, 16-17. [R. M.]

BATTEUR, adj. et subst. masc. (bateur)

[T-L : *batëor* ; GDC : *bateor* ; AND : *batur*¹ ; FEW I, 294a : *battuere* ; TLF IV, 288b : *bateur*]

I. - Adj.

A. - [D'une pers.] "Qui cherche à se battre" : Ledit chevalier a esté son temps et est garniz de mauvaises gens et serviteurs *bateurs* et crimineux (BAYE, I, 1400-1410, 100).

B. - [D'une chose] *Moulin bateur*. "Moulin à battre les draps" : Les molins *bateurs* et foleurs, la VIIe partie de ce qu'ilz auront valu es sept derraines années, la sustantacion rabatue. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 288).

II. - Subst. masc.

A. - "Celui qui bat les autres, qui donne des coups" : Il vit et oï le cri et la noise qui fu faite de ladite bateure et vit bien aucuns des *bateurs* qui venoient du lieu où la bateure fu faite (...), leurs espées en leur mains (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 55). [aussi p. 61] Item, [sunt exclus de tel honneur sacerdotal] tous ceulz qui sunt notés ou difformés d'aucun vice ou crime, si comme sunt gens contencieux, *bateurs*, homicides ou gloutons ou incontins ou gens injustes (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 306). ...un des *bateurs* nommé Guillaume Bloy, se departi de leur compaignie et vint au dit Ligier qui s'en aloit son chemin, et de fait le frappa d'un baston (Doc. Poitou G., t.6, 1398, 308).

- *Bateur de gens* : ...c'est un *bateur* et fereur de gent (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 429). ...ledit Enfant, qui estoit homme chaut, extraict du país de Picardie, grant reigneur de Dieu, *bateur* de gens et frequentant les tavernes (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 186).

B. - [Métier] *Bateur de qqc.* "Artisan qui frappe qqc."

- "Artisan qui réduit le métal en feuilles très minces" : ...canonniers, Chauderonniers, fondeurs d'artilleries, Soubdeurs, *bateurs*, serreuriens (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

- *Bateur d'airain* : Et donques aussi comme les martelleurs ou *bateurs* de arain et de cuivre ne mettent en ce difference ou ne apparçoivent le son que il font pour l'acoustumance, telement est il a touz hommes ou resgart du son du ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 470).

- DRAP. *Bateur à l'archet* : ...Jakemes Dou Bos, de Quaroube, tout *bateur* a l'arket, avoient volut por tenserie sour Jehan Desirant, *bateur* a l'arket, et por çou que ce vint a le congnessanche dou prevost de le halle (Drap. Valenc. E., 1363, 31).

- *Bateur de plastre*. "Platrier" : Item, *bateurs* [var. *bateur*] de plastre auront et prendront pour journée, de muy, le tiers plus

qu'ilz n'avoient avant la mortalité (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 34). ...III journées d'ung fourmier de plâtre (...) et III journées d'un *batteur* de plâtre (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 157).

- "Celui qui bat le blé" : Deux *bateurs* en la granche ala Regnier trouver. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 101).

. [Métaph. grivoise] : Ces deux maisons voisines estoient, comme l'on dit de coustume, la grange et les *bateurs*. (C.N.N., c.1456-1467, 105). [R. M.]

BATTIERE, subst. fém. (battière)

[*FEW I, 291b : *battuere*]

"Battoir"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*batiere*). [R. M.]

BATTIF, adj. (battif)

[FEW I, 292a : *battuere*]

[D'un âne] "Qui mérite d'être battu" : ...et toutesfoiz, combien que l'asne qui de sa nature est aucunesfoiz rebelle et *batif*, et par son maistre souvent batuz et rebatuz, pourtant ne lui tollist il pas sa prebende, car qui a l'asne sa prebende osteroit, le blef au moulin plus porter ne pourroit ne serviroit plus a son maistre. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 529-530). [H. G.]

BATTOIR, subst. masc. (battoir)

[T-L : *battoir* ; GDC : *battoir* ; FEW I, 291b : *battuere* ; TLF IV, 289b : *battoir*]

I. - [Instrument, outil]

A. - "Instrument pour battre le linge" : Au son d'un *bastouer* clicquant D'une tresbelle chamberière (...) M'endormis si soudainement Que perdis propos et lumière (Amant cord. M., 1490, 3). [Autre ex. p.86] En mesnaige fault le myssouer Pour myssier la poree, Quenouille, fuseau et *batouer* Pour battre la buee. (Compl. nouv. mar. N., c.1490, 127).

B. - "Outil pour broyer le chanvre, macque"

Rem. Doc. 1481 (Tonnerre, *faire batouers a excorcer chanvre et a esmouldre*) ds GDC VIII, 305c.

C. - "Accessoire de tissage (pour aplatir les fils d'or et d'argent ?)" : ...celui pennier devant dit estoit plain et comblé de petites fusees et eschevaux de soye de plusieurs couleurs et de petites forcectes et poinczons et *batouers* rons avec plusieurs manieres d'ostilz qui a cedit mestier sont necessaires. (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 162).

Rem. Autre déf. illustrée par le même et seul ex. ds GAY I, 132a : «Outil servant à régler la trame d'un tissu, vers 1450».

D. - JEUX "Bâton (servant à pousser vers un but)" : ...et lors ledit suppliant, fort esmeu et courroucé que par despit de luy et desdictes paroles il vouloit rebatre sadicte femme en sa presence, print emprès lui ung *batouer* à bute qu'il trouva devant lui sur une huche, et de chaude colle frappa deux cops sur la teste dudit Mathelin (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 319).

II. - "Atelier où l'on bat la terre à poterie"

Rem. Doc. 1346 (Besançon, *nos fours et battoirs*), 1459 (*icellui Boyn getta de son heritage, joignant du bastouoir de la poterie du suppliant, environ trois ou quatre palees de boue ou fanje*) ds GDC VIII, 305c ; même ex. ds DU CANGE I, 600a s.v. *bastitorium*. [P. C.]

BATTOIRE, subst. fém. (battoire)

[*FEW I, 291b : *battuere*]

"Appareil pour battre l'écorce pour faire le tan (?)" (C. A. Bevens, *The Old fr. vocabulary of Champagne*, 1941, 59) : Des deux molins de Waissy, c'est assavoir le molin de la Perriere, le molin dou Brueil, ensamble les sauces et la *batoire* à escorce illuec dou molin de Malignicourt et de la *batoire* à escorce dou Brueil (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 337). [P. C.]

BATTRE, verbe (battre)

[T-L : *batre* ; GDC : *batre* ; AND : *batre*¹ ; DÉCT : *batre* ; FEW I, 290b : *battuere* ; TLF IV, 290a, 292a, 293a : *battre*¹/*battre*²/*battu*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre [Idée dominante de coups répétés]

1. *Battre qqn* (ou une partie du corps, ou un animal)

a) "Frapper, donner des coups à qqn" : Et se aucun fier et *bat* un autre, ce est raporté au vice de yre, et ainsy des autres. (ORESME, E.A., c.1370, 281). Pour quoy me *bat* mes maris ? Lassette ! Je ne li ay riens meffait (MACH., *Motés*, 1377, 515). Le filz pourra *batre* son pere (DESCH., M.M., c.1385-1403, 350). ...et dit que yceulx maufaiteurs *batirent*, fraperent et navrent plusieurs escoliers (BAYE, I, 1400-1410, 100). Je n'oseroye, dit l'enfant, pour ma mere ; elle me *batteroit*. (C.N.N., c.1456-1467, 413). Qui (...) *bat* un sergent a mace Il gaingne cent jours de pardon (Est., p.1460, 21). Perrette Longues Tettes dist que quant la gorge escopist a un homme qui autresfois a *batu* sa femme, c'est tout signe de pendre. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 110).

- Empl. abs. : Certes, respond Transeline a ce que dit est, vous parlez de *batre* et mutiler, mais pour aussi vray que je parle, il n'est ou monde plus grant douleur a femme que quant son mary va autre part despendre ce qui de lui ne de par lui ne vient, en commettant fornication et faisant contre Dieu et son commandement. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 118).

- *Vouloir estre battu si* : J'ay veu maintenant devaler Trop beau hairon sur la riviere, Si fault aviser la maniere Comment il pourra estre atteint ; Car se mon faucon le rataint, Je vueil que je soye *batu*, Se bien tost ne l'a abbatu (Gris., 1395, 6).

- *Battre qqn de tel objet* : Si les *baterons* de leur verge (MACH., P. Alex., p.1369, 104). C'est grant doleur que d'estre en maladie, D'avoir les fievres, froidures ou frissons, Rage de dens et mal d'espideemie, Estre *batu* souvent de gros bastons (MACH., App., 1377, 646). Par ceste maniere fut puniz Aurelius par le conseil Cotta, car il fut *batu* de verges et remis avecques les gens de pié (CHART., Q. inv., 1422, 55). ...puis ilz le lyent a une atache et le *batent* de verges. (LA VIGNE, S.M., 1496, 341).

- *Battre la peau à*. "Donner une raclée à" : ...Et les autres se merveilloient Qu'il lesoit tuer son oysel Pour *batre* a son valet la pel. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 103).

. Au fig. "Corriger, punir" : Dieu, notre juge, nous baille yci election : ou que nous soyons yci *batuz* de la verge de penitence, ou que nous aurons jugement rigoureux après la mort. (GERS., Déf., 1400, 242). Ainsi doncques est vray que Dieu est presque forcé ou semons de monstrier plusieurs signes et de nous *battre* de plusieurs verges, par nostre bestialité et par nostre mauvaistié, que je croy myeux. (COMM., II, 1489-1491, 213).

. Inf. subst. : Le pere prent la verge pour battre son enfant, et au *batre* la froisse et derompt (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 42).

- "Faire subir à qqn le supplice de la bastonnade" : Et fut ainsi mené que dit est *batre* par lesdiz carrefours dedens ung ort,

vilain et paillart tumbereau dont on venoit de porter la boe en la voierie. Et, en le *batant* par lesdiz carrefours, comme dit est, le monde crioit à haulte voix au bourreau : "*Batez fort et n'espargnez point ce paillart, car il a bien pis desservy !*" (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 82).

b) [Avec un terme de compar.] *Battre qqn comme* + subst.

- *Battre qqn comme asne à pont* : Marchés, marchés, il vous fault courre, Je vous *batray* com asgne a pont (Myst. st Laur. S.W., 1499, 196).

- *Battre qqn comme buée* : Se tu faulx, tu sera *batu* Plus que ne fu oncques buée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 165). Je fay veu aux diables d'infer, Pour ce que tu nous as courchiet, Que *batu* seras et tranchiet Aussi bien qu'oncques fu buée (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 239).

- *Battre qqn comme chien* : Tu en seras plus *batu* qu'un chien, Car tu l'as tres bien deservi. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 28). Je vous *batray* come ung vieil chien (Myst. st Laur. S.W., 1499, 196).

- *Battre qqn comme fer* : Ou *batu* sera [l'empereur] comme fer Et tormanté sans nulle faille. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 6). Se je ne feusse en ces lyens Tenu en la maison d'anfer, Je vous *batisse* comme fer, Trahites dyables malheureux ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 139).

- *Battre qqn comme noix* : Pour en avoir la fin Soit *bastu* Comme noys. Il mourra, bien le voys, Ains que soit le matin. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 232).

- *Battre qqn comme noyer* : ...[il] ala après ledit Jehan le Genure, en lui disant que il estoit bien en sa puissance de le batre ce jour, et que il le *batroit* comme un noyer. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 167).

- *Battre qqn comme peautre* : Je te *batray* comme peautre, Si vistement ne me rendz ma bourse ! (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 165).

- *Battre qqn comme plastre* : Tu seras plus *battu* que plastre Sur teste, sur dos et sur bras (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 239). Trop mieulx ce scauroit embatre Et esbatre, A quelque povre home *batre* Comme plastre, En luy rompant bras ou teste. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 76). Il fault que je vous face injure ; Je vous *batray* plus que plastre. (Cuv. T., c.1475-1500, 55).

- *Battre qqn comme terre* : Ribaulx, delivrés vous grant erre De despoillez ces gens tous nuz, Et a lez *batre* comme terre Emploiez toutes vous vertus. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 80).

- *Battre qqn comme toile* : Frappe dela, Malengrongné. Comment ! tu fais l'embesongné ! Hastons nous, *batons* comme toile. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 239).

c) Prov.

- *Aussi bien pleure mal battu comme bien battu*. "Qu'on soit battu à tort ou à raison, on pleure" : Aussi bien pleure mal *batus* comme bien *batus* (E. Legris, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 575). [J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 199]

- *Bien battu, mal battu*. "Pour telle blessure infligée, telle amende (quelles que soient les bonnes ou mauvaises raisons à l'origine de la blessure)" : Bien *batu*, mal *batu*... (E. Legris, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 575). [J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 203]

- *Bien est battu qui pleurer/crier n'ose*. "Il est bien malheureux celui qui n'ose pleurer" : Ce peuple donc qu'en main tenez, Ne le mettez a poureté, Mais en grant paix le maintenez, Car il a souvent povre esté : Pillé est yver et esté Et en nul temps ne se

repose. Trop est *batu* qui plorer n'ose. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 54). Les gros mengüent les menuz, Et toujours sont subgettz tenus [les simples gens] Sy hardy que nul s'y oppose, Car de nul ne sont soustenus : Bien est *batu* qui cryer n'ose. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 39).

Rem. La forme canonique est : *Mal battu qui pleurer n'ose* (J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 1191).

- *Peu battu longuement pleure* : Sire, et a vous tous, messeigneurs, j'ay entendu et seu la cause pour coy ceste guerre est encommenchye, par coy il m'est advis que le duc d'Anternopoly a moult grant tort ; et ce luy procede de grant orgoel et outrecuidance, dont il a esté decheu come vous savés. Car on dist en ung commun proverbe que "pou *batu* longement pleure". (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 103). ...et raconterons ancores de rechief des communes de Northmandie, qui du tout ne furent pas contentz, car len [l'en] dist en ung commun proverbe : "Qui [var. Que] peu *batu*, longuement pleure." (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 53).

- *Tel cuide battre qui tue*. "On pense seulement frapper, on finit par tuer" : Mieulx vault batre asnes portans batz Que batre gens, ne hault ne bas. Ne soit donc personne batue Par toy, car souvent qui *bat* tue. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 17). Tel tence qui d'ung rien se cause ; Tel le cuide *batre* qui tue (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 83).

Rem. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 2346.

- *Qui trop bat au gibet enballe* [l. en balle] "Qui est trop violent finit au gibet" : Le fol dit : "Qui te batra, ba le" ; C'est ung dit qui ne vaut pas balle. Qui trop *bat* au gibet enballe [l. en balle (de baller) "se balancer"] (ALECIS, ABC P.P., 1451, 17).

- [Un des proverbes évoquant des actions qui font perdre temps et peine] *Autant battre son cul au chaud* : Il vous oit bien [celui qui ne veut entendre], mais il ne lui en chaut, Autant vaudroit *batre* son cul au chaut Ou enseigner a harper dix mulès Que de parler a lui ne bas ne hault : Chantez a l'asne, il vous fera des pès. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 210).

d) Battre (un animal)

- "Épuiser (un cheval) lors d'une chevauchée" : ...ses gens avoient trouvé l'abeie garnie et pourveue de tous vivres, vins et chars, assés fains et avainnes pour lors chevaus *batus* et a *batre* car ceste cevauchie se fut en la plus plentiveuse saison de l'an, ou mois de octenbre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 326).

. [D'une partie du corps d'un animal] *Battu*. "Blessé (par des heurts successifs)" : Et, s'ilz [les chiens] ont les soles *batues* et se duellent pour ce qu'ilz auront chascié un dur païs ou de pierres ou autrement, prenez de l'yaue et dou sel menu dedanz et leur en lavez les piez (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120).

- Prov. *Battre le chien devant le lion*. "Au lieu de punir le puissant auquel on n'ose pas s'attaquer, frapper un plus faible en manière d'avertissement pour le vrai coupable" : "...Pour abregier doncques l'escripture," dist la chambriere, "j'ay assez *batu* le chien devant le lyon..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 576). Le duc de Clèves savoit très-bien que le roy avoit hongnié sur luy et qu'il l'avoit réprouvé d'orgueil et de bobans, pensant qu'il ne voulsist *battre* le chien devant le lyon, et le mesme noter sur son oncle le duc (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 145). [J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 1699] Et *batu* droit la devant ung lyon gros, couvint estre deshonnouré [le duc d'Alençon] et porter pugnicion scandaleuse le noble royal sang, le parent de tous les royaulx (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 61). [Il s'agit du même proverbe, la victime animale étant directement remplacée par la victime réelle]

. [Représentation dans un entremets] : Le second entremectz de celle table estoit ung lyon mouvant attaché à ung arbre au milieu d'ung preaul, et là avoit le personnage d'ung homme qui *batoit* le chien devant le lyon. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 353).

- *Battre* (le poisson). "Rabattre le poisson (vers un certain endroit)" : ...et que l'en ne *batte* aux arches ne aux grosses herbes (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 535).

. Prov. *Poisson battu fuit le filet*. "Le poisson qui a déjà été poussé, rabattu vers les filets, se méfie" : On dit qu'eschaudez yae craint, Poissons *batu* fuit le fillé (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 30).

e) Au fig. *Battre sa coulpe*. "Se frapper la poitrine en disant *Mea culpa* ; d'où se repentir" : Mais dy ta patenostre et *baz* Ta coulpe (Mir. st Guill., c.1347, 35). Et quant il se fu fait bien confés au Chevalier du Papegau, il *bati* sa coulpe et mouru illec devant lui (Chev. papegau H., c.1400-1500, 50). Si cogneut qu'il avoit erré, si *battit* sa coulpe (C.N.N., c.1456-1467, 331).

- Empl. abs. : Si tu tes plaisances purchases, Au deduyt d'oyseaux ou de chasses, Il y a du temps pour esbatre Et d'autre pour pleurer et *batre*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 39).

2. *Battre* (une troupe, un ennemi, une position...)

a) Au propre "Pilonner avec de l'artillerie" : Et finalement fut *batue* icelle ville tant que on y fist plusieurs brèches en la muraille (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 16). Et prenez vostre champ en lieu où ceulx de la ville ne puissent saillir sur vous ne vous *batre* de leur artillerie, se vous povez. (BUEIL, II, 1461-1466, 40). Et tant chemina par ses journées qu'il vint mettre le siège devant une ville qui avoit nom Aslonne. La ville n'estoit pas des plus fortes et ne doubtoit point ; et la trouva despourveue de gens et promptement la *batist* et desempara les avant-murs. (BUEIL, II, 1461-1466, 112). Or vous ay-je dit la maniere comment le duc Baudouin fut assiégé. La manière comment il fut guerryé, fut qu'il fut *batu* par trois lieux bien merveilleusement et lui furent ordonnez trois assaulx. (BUEIL, II, 1461-1466, 149). ...il failloit qu'ilz passassent à la fille [par petitz passaiges], et par cela les gens du duc de Bourgogne venoient seurement à pié jusques au bort du fossé pour les *batre* de traict (BUEIL, II, 1461-1466, 249). Toutesfois la ville ne valloit guères, et aussi, sans se laisser *battre*, feïrent semblable composition et baillèrent dix hommes, entre lesquelz se trouva encores cinq ou six desdictz ostaiges. (COMM., I, 1489-1491, 110). Cependant *battoit* fort ledict duc la ville. Il y avoit de bonnes gens dedans qui la deffendoient bien. (COMM., II, 1489-1491, 89). Et fut tant *batu* le dit chateau de bombardes, gros canons, gros faulcons et grosses coulevrines, qu'ilz abatirent en la mer l'une des plus grosses tours (LA VIGNE, V.N., p.1495, 256).

- Empl. abs. : ...vostre artillerie assise, vous devez commencer à *batre* (BUEIL, II, 1461-1466, 41).

- Prov. *Tant bat on place qu'elle est prise* : Tant gard'on fruit qu'il se pourrist ; Tant *bat* on place qu'elle est prise ; Tant tarde on que fault l'entreprise (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 52).

- [Dans un contexte grivois] : [Une jeune femme répond à un galant entreprenant] Gallant, peu doute vostre assault ; J'ai chastel qui moult peult et vault. N'y peult *batre* par nulz ars Autre engiens - si non de coillars. (Six dessins dialogués à double sens, éd. K. Baldinger, c.1470. In : Trav. Ling. Philol. 31, 1993, 28).

b) Au fig.

- "Vaincre, défaire (un ennemi, un rival)" : Et si ay tousjours ouy dire que tel menace a la foiz qui a grant paour et qui

puis est *batus*. (ARRAS, c.1392-1393, 226). C'est a bon droit, si vous avés esté *batu*. Pourquoi les aliés vous asallir a lors hostels ? (FROISS., Chron. D., p.1400, 120). ...se ne fust par la paresse et couhardiesse de Hanibal que il avoit ainssy *battu* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 44). Et ledit Ferrande et Marquis de Mante se logèrent en ung hault et fortiffièrent leur logis comme ceulx qui craignoient la bataille, car ledit roy Ferrande et ses gens avoient toujours esté *batuz* et en tous lieux (COMM., III, 1495-1498, 265).

- "Faire subir des dommages (à un pays)" : ...li dus Jehans de Normendie (...) fist faire moult de crueuses justices en son temps. Par quoi li roiaulmes de France, par toutes ses parties en fu si grevés et si *batus* et si persequetés, que .CC. ans a venir les traces y parurent (FROISS., Chron. D., p.1400, 594).

- *Battre qqn à l'enchere*. "Offrir mieux que qqn" : Il avoit peur d'estre happé Car on l'eust *batu* a l'enchere (Gaud. sot, c.1450, 10).

- [D'une maladie] "Frapper qqn" : Mon seigneur mon frère, par foy, Ma maladie est si honteuse C'onques mais de si dolereuse Lepre ne fu homme *batu*. De touz poins m'a si abatu. (Mir. emper. Romme, 1369, 297).

3. *Battre qqc.* (pour le façonner)

a) [...un métal, une monnaie] : Armuriers, lormiers, qui fer *batent*, Et autres, qui les maisons latent, Y a, qui, sanz cesser, martellent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 138). Item le XIXe jour dudit moys baillé à Jehan Gramin pour une aisselle de grox boys pour *batre* le plon : III s. V d. (Doc. 1478. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 124).

- En partic. "Battre (une pièce de monnaie)" : ...et certains jours après ensuivans, furent lesdictes pieces *batues* par lesdis Berengier et des Champs en l'ostel dudit Poissonnier, afin de les mettre en essence de ladicte monnoie. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 38). ...il a fait *batre*, sans noz congé et licence, monnoye tant d'or que d'argent en la ville d'Angolesme, de mendre poix et loy que ne sont noz monnoyes, et à la impression et coings de nos dictes monnoyes aians cours en nostre royaume. (Doc. Poitou G., t.8, 1431-1447, 17).

. Empl. abs. : ...nous avons entendu que vous ou l'un de vous avez pris ou fait prendre de par nous en aucunes de noz monnoies de par dela l'argent de quoy l'en devoit paier ceulx qui avoient apporte [l. apporté] billon a noz dictes monnoies en donnant parmy ce occasion aus marchans et autres personnes de non apporter de ci en avant billon a noz dictes monnoies et de les faire cesser ainsi du tout de *batre* et monnoier en nostre grant dommage (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1339, 81).

- "Battre (du plomb)" : ...baillé à Jehan Gramin pour une aisselle de grox boys pour *batre* le plon... (Doc. 1478. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 124).

b) Loc. *Battre le fer*

- *Battre froid fer*. "Entreprendre une action difficile, impossible, vouée à l'échec" : Veulz tu du doyr arer les champs ? Veulz tu planter bois de festus ? Au cul de l'asne fais tes chans ; Tu *bas* froit fer, tu es deçus (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 1407). Par foy, Naymmes, dist il, vous courez contre vent ; Et se *batez* froit fier, saciez certainement, Vous perdez vo langage. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 692). ...il leur convenoit accorder leur demande et passer par celuy destroit, ou autrement allast comme il pust, on y labouroit en vain. Sy virent bien les dessusdits commis que droit là *battoient* froit fer (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 338).

. *Battre froid fer en qqn.* "Perdre sa peine, son énergie auprès de qqn, agir, intervenir en vain auprès de qqn" : Et faisoit ses doléances et complaintes les plus piteuses du monde et les mieulx colorees, et tellement que ledit messire Guillaume et les autres perceurent bien qu'on *batoit* froid fer en luy, et qu'a grant peine on le retireroit de la ou il estoit pour presse ne priere qu'on feist (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 88).

- Prov. Il faut *battre le fer quand il est chaud.* "Il faut agir au moment opportun" : Qui ne fait mie, quant il puet, Il ne fait mie, quant il vuet ; Et le fer chaut(,) on le doit *batre*. (MACH., R. Fort., c.1341, 75). L'autre, qui entendoit son latin (...) s'advisa de *batre* le fer tantdiz qu'il estoit chault (C.N.N., c.1456-1467, 92). ...le roy Amydas faisoit forger artillerie et assembloit argent où il pouvoit finer ; car il vouloit poursuivre sa bonne fortune ; et dient les maistres qu'il fait bon *batre* le fer quant il est chault. (BUEIL, II, 1461-1466, 222). Il convient *batre* le fer chault Aultrement tout n'en vaudroit rien. (Sots gard., a.1488, 111).

c) Au fig. "Préparer (une affaire, une entreprise)" : Or nous convient trouver qui a Charlon le die ; Car bien y a maniere pour voir, le vous affie, Que ceste chose cy soit bien *batue* et fourbie (Galien D.B., c.1400-1500, 30).

4. *Battre qqc.* (pour en séparer qqc.)

a) [Une pelleterie] "Frapper avec un instrument (pour en chasser toutes les saletés)" : A Jehan Pinchon, varlet peletier et fourreur des robes du Roy nostre sire, pour ses gaiges de 18 d. p. par jour, pour *batre*, escourre et apécier la pelleterie pour fourrer les robes ordinaires et autres garnemens du Roy nostredit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 256). [Autre ex. *Comptes argent. rois Fr. D.-A.*, I, 290]

b) *Battre* (un végétal)

- "Gauler (un arbre)" : Item, ilz pevent hochier de glan et la faine au pié et à la main, sans *battre*, leurs pors soubz eulx. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 9).

- Loc. prov. *Battre les buissons dont un autre prend les oisillons.* "Faire un travail dont un autre récolte les fruits" : N'il n'est raisons Pour ce, s'il est vrais, loiaus et preudons, Qu'il soit de ceulx qui *batent* les buissons Dont li autre prennent les oisillons. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 126). De laquelle chose ledit duc de Bethafort ne fut en riens d'accord ne content, ainsois disoit qu'il avoit icelle ville d'Orléans à sa volenté, et que ceulx d'Orléans lui paieroiert ce qu'il avoit cousté à tenir ledit siège et qu'il seroit bien couroucé d'avoir *batu* les buissons à ce que d'autres deussent avoir les oiseillons. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 65). Beau sire, c'est dommaige don, Ou se sont motz bien feriaux, Que la Simple *batte* le buisson Et ung aultre en ayt les oyseaulx ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 19).

. [Représentation dans un entremets] : Le septiesme estoit le personnage d'ung homme, qui d'une parche *batoit* ung buisson plein de petit oyseaulx, et près d'eulx, en ung vergier cloz de treilles de rosiers, faict très gentement, avoit ung chevalier et une dame assiz à table, lesquelz mangeoient les oisillons dont l'ung bastoit le buisson, et monstroit ladicté dame au doyt qu'il se travailloit en vain et follement perdoit son temps. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 352).

c) *Battre* (une récolte)

- *Battre le grain.* "Frapper sur le blé avec un fléau pour en faire sortir le grain" : Charité engrangier le [le grain] fist Et en grange estrange le mist. Plusieurs bateurs (la) le trouverent, (Et) le *batirent* et vanerent. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 276). ...Diligence mesme y estoit Escourchie et son ble [l. *blé*] *batoit*, Et ses deus soers l'amoncheloient (JEAN DE LE

MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 103). Il doivent de droit et par coustume labourer les terres des gentils hommes, quellier les grains et amener à l'ostel, mettre en la grange, *batre* et vaner. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 95). Et ilec, au moien de certaine grande quantité de vans, fleaux et autres outlitz dont les gens du roy avoient mené grant quantité avecques eulx en charretes et chariotz, fut *batu* tout le grain estant et trouvé es granches dudit pays de Bourgongne et Picardie (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 324).

. Empl. abs. : Nous sommes de vers le Crotoy, Et savons bien soier et *batre* (Mir. femme, 1368, 186).

- Inf. subst. : Et après, quant celle semence fu parceue et moutepliee, monstra comment ilz soyeroyent les blefs et, par *batre* de fleaulx, les osteroyent des espis. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 744).

. Loc. *Battre blé en autrui grange.* "Commettre l'adultère avec une femme mariée" : ...que nulz ne preigne Fornicacion ne ne tiengne Concubine ne femme estrange, Ne *bate* blef en autrui grange, Car ce seroit pechiez mortés. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 38).

. [Sens de *battre* détourné, dans une sentence qui semble propre à l'auteur] *Savoir mieulx battre que vaner* : Devant eulx [les fumeux (confrérie imaginaire de jeunes gens guidés par Outrecuidance, Orgueil...)] fait mauvais parler : Mieulx scevent *batre* que vaner ; A plusieurs font affliction Par leur rude pugnicion (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 314).

. Prov. *Gerbe n'est ja de bon grain eswidie, S'elle n'est bien battue.* "Il faut bien battre la gerbe si on veut en faire sortir tous les grains ; au fig. il faut battre, châtier le vilain si on veut en tirer quelque chose" : Li vilains ne vaut riens, qui bien ne le castie ; Ja par lui ne sera crasse soupe taillie ; Ne le garbe n'est ja de bon grain eswidie, S'elle n'est bien *batue*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 567).

- *Battre huile.* "Extraire l'huile en pressant les graines oléagineuses" : ...de son molin leur on soloit *battere* [sic] oile (Doc. 1386. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 494). ...toute l'oille *batu* ou dit molin (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 494). ...ung molin (...) ou l'on souloit *batre* oile (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 494).

5. *Battre qqc.* (pour remuer, pour réduire en poudre...)

a) "Réduire en poudre (une substance) en la broyant" : ...et faictes *bactre* du sucre grant foyson en poudre (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 158). ...et y mette et mesle de saffran *bactu* ce que il sera necessaire pour le faire jaune (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 191). ...lequel moulin ledit Houel ne sez hoirs ou ayans cause, ne aultres tenans d'icellui, ne pourront, pour le temps advenir, fere *batre* aucun tan ["écorce de chêne"], mais le pourra édifier à fouller draps ou piller champvre (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1446, 257).

b) "Frapper sur qqc. pour remuer, agiter" : Gramose est faicte de la char froide du giste qui est demouree du disner, et de l'eaue d'icelle char demouree comme dessus, en la maniere qui s'ensuit : Primo, il couvient *batre* .IIII. ou .VI. oeufz (c'estassavoir moyeul et blanc) et *batre* tant qu'ilz soient degoutans comme eaue (car aultrement ilz se tourneroient) et mettre autant de vertjus comme les oeufz montent, et faire boullir avec l'eaue de la char (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 204). Car quant est de lioyson de moyeulx d'oeufz, il les couvient *batre*, couler par l'estamine, et filer dedens le lait apres ce qu'il a bien boulu et qu'il est trait arriere du feu avec les poiz nouveaulx ou feves nouvelles et les especes.

(Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 214). Item, ayez de .VI.. oeufz les moyeux et ung petit de vin blanc, et soit tout *batu* ensemble tant comme a ennuy, puiz mis avec de l'eaue de la char, et du vertjus vieil et non nouvel, car il tourneroit (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 221).

- *Battre le plastre* : ...deux fourniers qui ont *batu* le plastre (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 162). Item ledit jour baillé à ung homme pour trois jours d'avoir cuit et *batu* du platre... (Doc. 1478. In : Pierre et métal dans le bât. au Moy. Âge, 1985, 124).

c) "*Baratter (le lait)*" : La seconde viande est le lait, et selon aucuns, le texte s'entend du lait eburé, nommé selon les medecins et des gens communs lait *batu*, ou lait baraté. Lait eburé recent meslé avec pain chault fort engraisse. (Rég. santé corps C., 1480, 31).

6. *Battre le cabas*. "Voler, escroquer (en faisant croire que ce qu'on a acheté pour qqn coûte plus cher que le prix qu'on l'a payé)" : Et tout sont les servens plus prest De loyaument faire besongne sanz poiteviner escalongne, Et sanz penser ne hault ne bas Ainsi comme on *bat* le cabas A ceuls qui ne scevent le pris Du marchié, tant qu'ilz ont apris (DESCH., M.M., c.1385-1403, 115). ...Les .VII.. deniers seront pour my, Qui suy servens, pour moy esbatre. Ainsis seult on le cabas *batre*, Bat on et a l'en souvent fait A ceuls qui ne scevent ce fait. Au bout de l'an y a grant somme D'argent au regart d'un saige homme Et l'en fait denier a denier Grant moncel d'or et grant grenier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 115). Si ont ycelles office d'acheter la viande et aler a la char, ou trop bien *batent* le cabaz - qui est un mot communement dit, qui est a entendre : faire acroire que la chose couste plus que elle ne fait, et retenir l'argent. Si font entendant que le quartier de mouton leur couste .IIII. solz que elles ont pour .X. blancs ou moins (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 209).

B. - P. anal. [Idée dominante d'itération]

1. *Battre* (un lieu)

a) "*Fouler aux pieds, fréquenter, parcourir*" : Cilz chemins si est moult *batus* (ACART, Prise am. H., 1332, 6). Et tout droit pris mon chemin ay A une sente po *batue*, Pleinne d'herbe poignant et drue (MACH., D. Lyon, 1342, 166). Bien est voir que chienz viennent aucune foiz chassant jusques a une voye qui sera foulée et usee et *batue* et poudreuse, et donc les chienz passent la voye tout outre, et le cerf aura fouy et refouy la voye ou aval ou amont. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 196). ...allasmes par sentiers non hantez et pou *batus* de marcheiz de gens. (BUEIL, I, 1461-1466, 34). Puis leur ordonna que le mercredy au matin s'en allassent à Gervaise atout vingt chevaulx courir jusques à la Vannais pour *batre* le país, adfin que, s'il y avoit nulz adventuriers sur les champs, qu'ilz s'enfouyissent. (BUEIL, I, 1461-1466, 83).

- "*Parcourir et en même temps dépouiller de son gibier (en parlant de la loutre qui chasse)*" : ...il ne demeure mie longuement en un gite, pour ce que le país ou il a esté en pasture est tantost *batu*, et va en autre lieu demeurer et peschier. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 94).

- *Battre le pavé*. "*Aller et venir sans but*" : Je parloye à Godart si nous yrions aujourd'uy *batre* le pavé. Il nous fault trouver tous au Palais, à deux heures après midi, pour faire l'assemblée et pour ordonner en quel lieu nous nous rendrons tous ensemble. (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 224).

b) [D'un animal]

- *Battre l'eau*. "*Nager*" : ...le cerf ne pourra passer [le ruissel] ne *batre* l'yaue amont ne aval qu'il ne touche au bois ou de la teste (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 207). Et, si en tout le

país n'a grosse riviere, il vet as petites et *batra* ou amont ou aval, selon ce que plus li plaira, demie lieue ou plus sanz venir a l'une rive ne a l'autre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 63).

. Empl. abs. : Et, si en tout le país n'a grosse riviere, il vet as petites et *batra* ou amont ou aval, selon ce que plus li plaira, demie lieue ou plus sanz venir a l'une rive ne a l'autre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 63). Et, quant il a bien longuement *batu* ou amont ou aval, il demeure en l'eaue dessouz aucunes racines qu'il n'apert en l'yaue fors que la teste, et li passeront aucune foiz les chiens et les veneurs par dessus et par de costé, qu'il ne s'en bougera ja, quar, combien qu'il soit fole beste, si a il assez de malice et de subtilité par soy garentir. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 76).

- *Battre une voie*. "*Suivre une voie*" : Et quant il s'en ira a son giste, il [le lièvre] prendra aucune voye, ou petite ou grant, la quele il ira *batant* une grande piece (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 222).

c) Au fig.

- *Battre la voie*. "*Tracer un chemin*" ; d'où "*donner l'exemple*" : ...Ogier, se dist ly roy, la voye avez *batue* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 218).

- *Battre l'eau et le vent*. "*Perdre sa peine*" : ...convient-il pour tant que monseigneur, sur leur faire qui est cognu, boute outre ce qui ne portera point d'effet, fors que honte et blasme, et que tout volontairement et sciemment il envoie perdre ses gens, *battre* l'eaue et le vent, et se miner d'argent et de chevance, pour un néant ? (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 56).

- *Battre Seine*. "*Se démener inutilement*" : Perdre aussi bien va son langage Comme s'il aloit *batre* Saine (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 235).

2. *Battre l'oeil*. "*Cliner de l'oeil*"

- *Sans battre l'oeil ni incliner les oreilles*. "*Sans hésiter, sans tergiverser*" : ...ta personne royale (...) a tous conseillers de non [doit] donner la matiere, non pas obscure mais bien clere, de faire un beau latin, c'est assavoir sans *batre* l'oeil ne encliner les oreilles de dire pure verite hardiement aussi et sans aucun regart, a la lectre, sans souspecon ne aucune palliacion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 344).

- Inf. subst. *En un battre d'oeil*. "*En un clin d'oeil*" : ...et tantost que l'evesque ou le prestre est desvestus de ses ornemens, visiblement la belle dame a toute sa belle compaignie se part en un *batre* d'eul (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 390). Lesquelles chambrieres en un *batre* d'oeil s'esvanouirent de la presence de tous les assistens (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 306).

Rem. Cf. DI STEF, 596c, s.v. *oeil*.

II. - Empl. intrans.

A. - [Idée dominante de coup, de heurt]

1. [D'une pers.] "*Frapper, heurter (à une porte)*" : Li messagier forment a *batre* Conmencha, que vint a la porte Un portier armé, qui aporte En sa main un trenchant espié. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 206).

- "*Frapper, heurter (à une porte) et p. ext. attendre, languir*" : ...il a eu beaucoup a faire au service de ceste dame, car au commencement luy a esté rude et fait *batre* aucun temps avant qu'elle lui ait voulu faire aucun bien. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 137).

2. [D'un oiseau]

- *Battre à la chair*. "*Becqueter la viande*" : ...et après a grant jour li soit donné le sourcuiz de la cuisse d'une poulette, en le fesant

batre a la char devant les gens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 183).

3. [D'une chose] *Battre qq. part*

a) [D'un projectile] *Battre contre qqc.* "Taper, cogner (contre qqc.)" : La, nuit et jour ouÿst on *batre* Les pierres contre les creniaux (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 315).

b) [De la mer, d'une rivière...] *Battre à (un lieu).* "Heurter de façon continue, toucher, baigner" : Courc siet en pais d'Ermenie, Et s'est assis par tel maistrie Que la mer li *bat* au gyron, Et non mie tout environ. (MACH., P. Alex., p.1369, 136). ...il estoient asegié par terre et par la riviere de la Geronde, laquelle *bat* et fiert as murs de la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 632). ...bien lui sambloit que une tempeste cheoit en ung vivier qui *batoit* a l'un des lez de la tour (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 84). ...passer a nou la grosse riviere du Rone, qui *batoit* a l'ostel ou sa dame demouroit. (C.N.N., c.1456-1467, 358). Assés prés d'illuec estoit un chateau fort et puissant environné d'une grosse riviere qui *batissoit* a la muraille (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 116).

- *Battre parmi.* "Couler à travers, arroser" Physonestunsfluevesqui*bat*ParmilatterredeEnlath (MACH., P. Alex., p.1369, 191).

4. P. anal. [D'une chose qui pend] "Arriver, tomber qq. part"

a) [Des cheveux, de la barbe] : Barbe souz le nombril avoient Qui jusqu'aux genoux leur *batoit*, Et de la couleur d'or estoit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 161). La biauté de son dous viaire Et ses crins d'or, crespes et longs, Qui li *batent* jusqu'aus talons (MACH., C. ami, 1357, 77). Ses cheueux estoient beaulx et blonds et lui *batoient* jusques a la caincture [l. çaincture] (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 68). ...ilz avoient estez choisis a l'eslite, et avoient les cheveux aussi blondez que fin or, qui leur *batoient* jusques sur leurs espaulles. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 63).

b) [D'un vêtement, d'un tissu] : Messires Jehans Chandos (...) environnés des siens et vestis dessus ses armeures d'un grant vestement qui li *batoit* jusques en terre (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 202). Et sur les harnas du Roy estoit une courniole couverte d'orfaverie. Et sur son cheval estoit un pers velours, tout tissu de grandes fleurs de lis d'or moult riches, et *batoit* jusques à terre. Et avoit ung chanffrain d'acier, sur lequel avoit ung très bel plumail. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 304).

B. - [Idée dominante d'itération]

1. [D'une partie du corps] "Être animé de mouvements répétés, de battements" : Dieux ! Comme il a boulant le chief, Et comme les temples li *batent* ! (Mir. emper. Romme, 1369, 259). Trop tost, oultre le commun cours, Vous *bat* le cuer en la poitrine (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 382). Luy voy tu point les vaines *batre* ? (Pass. Auv., 1477, 250).

- [De l'âme] *Tant que l'ame me bat au corps.* "Tant que je suis en vie" : Si tost qu'amours est mypartie, Tout le hault plaisir en est hors ; Si ne sera par moy partie, Tant que l'ame me *bate* ou corps. (CHART., B. Dame, 1424, 353). LE MALADE. Elle [la mort] prent ceulx qu'elle veult prandre Et les autres si laisse actendre Tant que avant que viengne ilz sont mors ; Mais qu'on me contraingne a lui rendre Pardon pour meffaïre et mesprandre Tant que l'ame me *bate* au corps... (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 48). Je vous promectz Que tant que l'ame au corps me *bate*, De ses dampnables entremetz Je n'ay pas grant peur qu'il m'abate. (LA VIGNE, S.M., 1496, 494).

2. [D'un oiseau] *Battre des ailes.* "Remuer les ailes pour s'envoler" : Et quant le faucon qui vole est enmi son haut, il doit oster le chaperon a son faucon nouvel, et se il *bat* pour aler a l'autre, il le doit lessier aler (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 191). Le faucon *bat* vers la fenestre, Qui a l'eir des champs voussist estre (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 153). Mais aprez ce, se il *bat* a la perche, c'est signe de fain et qu'il veult estre sur le poing. Et pour ce est bon qu'il ait tousjours gens devant lui afin que, s'il se pendoit ou debatist, qu'il fust tantost secouruz et relevé. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 149).

3. [D'un autre animal] "Être animé de mouvements saccadés, haleter" : L'autre maniere de rage s'apelle la rage efflanchee, quar ilz [les chiens] sont cousuz parmi les flans, comme s'ilz n'avoient mengié, et poussent des flans et *batent* grief (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 115).

4. [D'une chose qui pivote sur des gonds] "Être animé d'un mouvement constant (ici, d'ouverture et de fermeture)" : Esgarde, et ne vont tes fenestres *battant* contre leurs postaux et n'y viennent pluye et tempeste, sifflans parmy, par non avoir qui les ferme ? (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 41). ...ilz furent cinq qui (...) tous d'un vouloir entreprendrent de aller jusques aux portes de mettail que nuit et jour *battent* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 80).

III. - Empl. pronom.

A. - Empl. pronom. réfl. "Se frapper, se flageller" : En ce temps vint une maisnie De par leur dame Ypocrisie Qui de courgies se *batoient* Et adens se crucefioient (MACH., J. R. Nav., 1349, 145). Et avoient iceulx batans chascuns vestu une cotte de toille, les visages couvers fors que tant que en droit leurs yeulx avoit pertuis pour veoir a eux conduire, et se *batoient* d'icelles escourgées a nu entre les espaulles, et chantoient en eux batant tous ensemble ung chant pareil: et estoit merveilleuse chose et piteuse a veoir. (Voy. J. c.1395, 99). En l'an de grace Nostre Signour mille CCCXLIX, alerent li penant et issirent premierement d'Alemagne et furent hommes liquel faisoient penitances publiques, et se *batoient* d'escorgies a neus durs de quir farsis de petites pointeletes de fier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 894).

- *Se battre de sa propre arme.* "Se faire du tort à soi-même" : ...et si y ot plusieurs gens qui dirent que ung bon taire lui vaulsist mieulx, et qu'elle s'estoit *batue* par son baston mesmes, c'est -à-dire par sa langue et son hatif parler. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 33). Car aucunes gens par leur grant yre et convoitise se *bastent* de leurs bastons mesmes et se pourchassent de jour en jour peine et ennuy. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 84). ...De son cousteau il s'est couppé, De ses verges il s'est *batu* ; Le brassin a beu que a brassé. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 178).

Rem. Cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 2335 : *Teus cuelt la verge dont il meïsmes est batu.*

B. - Empl. pronom. réciproque.

1. [De pers.] "Se combattre" : En Thesale aussi se *batoient* L'un l'autre et fort se combatoient Li Thesalin et Sabien, Qui ne se vouloient nul bien, Dont des mors y ot grant foison, Tant que dura celle saison. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 331). Dehors ancor se combattent Chacun jour s'occient et *batent*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 130). La plupart des gens des deux roys estoient logéz à Bayonne, qui d'entée se *battirent* très bien. (COMM., I, 1489-1491, 137).

2. [De choses] "Se heurter, se rencontrer" : ...quant les .II. freres ardoient En .II. feux, en hault se *batoient* Les fumees, qui de leur corps Yssoient et sailloient hors (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 327).

C. - CHASSE [D'un oiseau] "Remuer les ailes" : La quinte [raison de mettre un chaperon au faucon] est que il en a meilleur courage de voller, et si le peut l'en partout porter sans ce que il se *bate* ne bouge (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 34). A ce qu'il dit qu'oiseaulx se *batent* Telement que frois mors s'abatent, Il est bien voir que l'esprevier De souvent batre est costumier (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 339).

IV. - Part. prés.

A. - Empl. subst. "Personne qui se frappe avec une corde, un fouet..., flagellant" : Et avoient iceulx *batans* chascuns vestu une cotte de toille, les visages couvers fors que tant que en droit leurs yeulx avoit pertuis pour veoir a eux conduire (Voy. Jérus., c.1395, 99).

B. - Empl. adv.

- *Battant*. "Vite, immédiatement" : Après ma gent iray *batant* Tout a par moy. (Mir. femme roy Port., c.1342, 165). A ce mot sont paiens arriere reculé, De cy a l'estandart en sont *batant* mené (Galien D.B., c.1400-1500, 129). ...et quant Madame fut sur les champs, tant que hacquenee pouoit aler s'en ala *batant*. (LA SALE, J.S., 1456, 288). ...puis ampoignerent lez lancez, acolerent leurz escus, et ferant et *batant* vindrent en celle plaine (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 59).

. *Tout battant* : ...et Orchas, qu'ilz enmenoient tout *batant*, commença a crier a haulte voix: "Aigres, Aigres, beaux compaigns, or me faiz secours et aide." (Bérinus, II, c.1350-1370, 119). ...[ils] delibererent (...) que s'il ne confessoit autre chose que dit est, attendu la peine de prison par lui soufferte, et que partie est restituée du hanap d'argent dessus dit, par lui prins, que icellui prisonnier, à la premiere justice que l'en feroit, feust batus et mené tout *batant*, au cul de la charrete (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 159). Finablement, tant s'esvertua messire Gilles de Chin que par sa haulte proesse il remist ceulx de dehors dedens les liches et chassierent tout *battant* ceulx de dedens jusques dessoubz les hours des dames. (Messire Gilles de Chin L.-R., c.1400, 87). Si m'en suis venu tout *batant*, Car pas n'est temps d'estre bastant Ne auprès de luy soupirer. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 332).

Rem. Autres ex. ds *R. Ling. rom.* 77, 2013, 285.

- *Ferant/courant battant*. "À toute vitesse" : ...et messires Bertrons et se grosse route tantost venront ferant *batant*, sans yaus espargnier ne leurs chevaux. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 6). ...messires Bertrons et se grosse route tantost venront ferant *batant*, et enteront en le ville (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 102). Sy envoyèrent courant *battant* un message devers le roy, pour luy annoncer ce que avoient trouvé (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 189).

. *Pied battant* : A Dieu ! je m'en vois pié *batant* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 68).

V. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers.] *Avoir le coeur battu de qqc.* "Avoir le coeur occupé de" : La feste se prist a outrer Quant on eut assés esbatu, Et je qui le coer euch *batu* De grans pensers fors et divers, (...) Me parti d'iluec erramment. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 50).

B. - [D'une chose]

1. DRAP. COST. [D'un tissu] *Battu à/en/de* (une substance précieuse). "Incrusté, brodé, orné de" : ...un paveillon *batu* a or et a pierres precieuses (ARRAS, c.1392-1393, 39). Or

dirons du fait du feu roy anglois. Assavoir est que les seigneurs de son sang le mirent sur ung chariot que menoient quatre grans chevaux. Et avoient fait sa semblance et représentation de cuir boulu, moult gentilment, portant en son chef couronne d'or moult précieuse, et tenoit en sa main dextre ung ceptre et verge royale, et en la senestre portoit une pomme d'or. Et gisoit en ung lit sur ledit chariot, le visaige vers le ciel. Duquel lit, le couvertoir estoit de drap de soie vermeil *batu* à or. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 113). ...dames et damoiselles tant noblement parees de couronnes et de pierres precieuses et de vestures *batues* en or... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 446). ...sa chayere [du roi] paree de veloux cramoisy *battu* en or (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 33). ...à .II. estéz de lui, avoit deux valetz de pied, vestus de hoccque tous *batus* d'or (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 427). Jehan de Paris et ses cent gentilz hommes estoient tous vestus d'ung drap d'or *batu*, tant riche que ne le vous sçaurais declairer. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 74).

- P. ell. *Battu*. "Brodé d'or" : ...en une cambre bien parant, Bien aournee et bien vestue De tapisserie *batue*, Tous seulés illuec m'esbatoie. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 126).

2. *La mer battue*. "La mer agitée, remuée (ici, la Mer Noire)" : La premiere partie qui est Indie, est enclose de la mer qui est devers le midy, nommée par aucuns la mer noire ; et autres l'appellent la mer *battue*, pour le grant debattement ou elle est tousjours a cause de VIIImVc et XLVIII ysls qui y sont (LA SALE, Sale D., 1451, 159). [P. C.]

BATTURE, subst. fém. (batture)

[T-L : *batèure* ; GD : *bateure* ; GDC : *bateure* ; AND : *bature*! ; FEW I, 291b : *battuer* ; TLF IV, 293b : *batture*]

A. - "Action de battre qqn ou qqc."

1. "Action de battre qqn"

a) "Action de battre qqn, fait d'être battu, action de donner des coups à qqn, fait d'en recevoir ; blessure qui en résulte" : ...car, quant la passion, si comme seroit la *bateüre*, est mesuree et prisee ou contrepesee, donques ce que un a souffert est appelé damage et ce que l'autre a fait est appelé proffit quant a lui. (ORESME, E.A., c.1370, 289). Item nulz ne doit amende sans clameur, se il n'est pris par justice en present forfait de sang ou de grief *bature* sanz enmoilure [sic] soixante solz d'amende et au blacié ses domaiges et interests selon le cas. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 18). ...laquelle il batirent enemy la rue et geterent à terre, et la navrerent en la main et un peu ou visage, mais elle n'en es diffigurée, ne mutilée en riens, et est garie ladite *bature* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1388, 351). ...et sur les circonstances et despendances de ce, l'an mil CCCIIIxx et neuf, le mardi XXIJe jour de mars et ès jours ensuiant, de laquelle *bature* mort se est ensuie le jeudi ensuiant. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 257). ...sondit feu mary (...) bati et feri de coups orbes moult durement ladite deposant. Pour lesqueles *bateures* afin de soy faire guerir et garder mieulx que elle n'eust esté en sa maison, pour ce qu'il estoient très-povres gens, elle qui parle se fist mener et porter à l'Ostel-Dieu de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 270). ...et dudit baston de rondin lui donna cinq ou six coups, et sondit compaignon Guillot samblablement le fery plusieurs coups, le abatirent à terre, et illec le laisserent. Ne scet qui de ladite place l'emporta, maiz environ VIIJ jours après ce que dit est advenu, il qui parle oy dire que desdites *bateures* sondit serourge ala de vie à trespassement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 18). Qui est la mere, je vous demande, qui vouldroit soustenir les perilz et les travaux pour nourrir ses enfans, lesquelz soustint saint Pol pour les

hommes sauver, pour les tirer a l'amour de Dieu, par mer, par terre, par froit, par chaut, en fain, en soif, en prison, en chaines, en *bateures*, en reprouches jusques a la mort soustenir ? (GERS., P. Paul, a.1394, 510). Ne soyons pas si folz que nous refusons la verge, et eslisons la mort. Ung enfant meismement, qui refuit tant *bature*, ne feroit pas telle election, aincoys bailleroit il la verge, et prieroit que on le batist, que il ne receust la sentence de la mort, laquelle il escheveroit par ceste *bature*. (GERS., Déf., 1400, 242). ...et pour ce que Montagu, vidame de Laon, et grant maistre de l'Ostel du Roy (...) se disoient avoir la cognoissance du delict et crime dessus dit (...) si faisoit le prevost de Paris, attendu que la *bature* avoit esté faite hors de l'ostel du Roy (BAYE, I, 1400-1410, 54). ...les doivent plus corriger par bons exemples et paroles introduisans à bonnes meurs que par verberacions ou *bateures* maistriseuses (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 28). A Jehan Le Voir, varlet servant en patisserie de madicte dame la duchesse de Bourgoingne, la somme de dix frans (...) comme pour lui aidier à paier sa rançon envers les traictes armignaz et guerir la *bature* qu'ilz lui firent lors ou visaige (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 411). ...pour cause de la dicte *bature* et coup a lui donné par le dit suppliant... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1426, 241). Cuer, très faintis et très volage, A tous mal pensez et toute ordure ; A l'escole tu fais la rage, Si te donray ceste *bature*. (Coeur sens M., a.1433, 80). ...o creatures Regardez ung peu les *batures* Que le filz de Dieu a porté. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 195). "...la dame estoit toute couverte de sanc des *batures* qu'ilz luy avoyent faittes" (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 97). ...il a fait comme les jeunes enfans, qui veulent employer leur *bature* quand ilz ont deservy le punir. (C.N.N., c.1456-1467, 204). Quiconques est batu de bastons de bois d'ausne vert ou secs, et après jettera les bastons en ung puis, se ilz demeurent en l'eaue, celui sentira en douleur sa *bature* tant comme il vivra. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 124). Il nous livre griefves *bateures* Et plusieurs grans maux et injures (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 508).

- *Bature à sang*. "Coup avec effusion de sang" : ...se en la *bature* a sang, coupz ourbes de quoy la char soit quassée, se il sont nobles, chascun paiera LXV livres et, se il sont non nobles, chascun ne paiera que LXV solz (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 228).

- *Bature sans sang*. "Coups sans effusion de sang" : Item d'autre simple delit et *bature* sanz sang sept solz d'amende. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 18).

b) P. ext. "SéVICES corporels, mauvais traitements infligés à qqn" : Et en oultre fut faite ordonnance de la tauxacion des drois des aultres *bateures* et malfaichons qui ensieuent, c'est assavoir : De coup de baston sans sanc et sans cable, X s. De playe a test descouvert, LXXII s. D'un coup d'espée de plat et de taille, XVIII s. Et s'il y a sanc muldry, XVIII s. De test fendu, VII l. IV s. De jambe et de bras rompus, sans mehaing, VII l. III s. D'un coup de pié, X s. De prinse a la gorge a deux mains, X s. Pour chacune main, V s. De bengnis, V s. De fouller a deux genoux, X s. De train, XVIII s. De barbousquet, V s. De une dent rompue, VII l. III s. (Echiq. Normandie S., 1386, 49-50). Et en oultre fut faite ordonnance de la tauxacion des drois des aultres *bateures* et malfaichons qui ensieuent, c'est assavoir : De tirer les levres, sans sanc, V s. Et s'il y a sang, X s. De heurter un homme, le poing clos, V s. Et se les IIII dens de devant sont rompues, il fu jugé que c'estoit mehaing. (Echiq. Normandie S., 1386, 50). Le mien seigneur et prince redoubté, Floron de lis, roialle geniture, François Villon, que Travail a dompté A coups orbes, a force de *bature*, Vous supplie par ceste humble

escripture Que luy faciez quelque gracieux prest. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50). Item, m'appartiennent aussi a ladicte cause une justice, autrement dit gibet, près de ma ville de Chastel, a quatre pillers et festiers, a laquelle et autrement par divers tourment de mort par bonne justice faire executer gens selon leurs demeritez jusques a mort, prendre les drois de confiscacions, actraiers, espavez, amendes de *batures* arbitraires et aultrement. (Comté Porcien R., 1459, 258). Sy vueil qu'ilz [mes trois orphelins, mes trois vieux usuriers] soient informez En meurs, quoy que couste *basture*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 106).

c) Au fig. "Coup moral, châtement, punition" : ...la *bature* pour mon pechié est telle que je ne puis souffrir le soleil. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 370).

2. "Action de battre, d'écraser qqc." : Tout aussi com par *bature* Fait l'enfant de (la) pomme dure Issir le jus et hors saillir Et l'amolie par ferir, Tout aussi par mon ferir fas Lermes issir et crier (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 270).

B. - En partic. "Action de *battre* (au sens d'attaquer par les armes à feu), attaque à l'artillerie" : ...et mit la ville en tel estat par la *batteure* de ses engins et assaults, qu'elle ne se pavoit plus tenir. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 209). Et tant par mynes que par faulte de vivre et *bature* de murs, ceulx de dedens furent contrains se rendre à lui. (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 151). ...car à ce siege furent les rivieres destournées, comme j'ay dit, et faictes grandes *baptures* de bombardes, grans mines pour approucher la muraille, tranchiz roullans et angins, bastilles et bastillons, et toutes choses dont on se peult deviser ou adviser pour mectre une ville à subgection (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 98).

- *Bature d'artillerie* : ...et par les *batures* d'artillerie commença a monter tant et si bien, qu'il se trouva tantost au plus haut (...) et fut le cinquiesme monté. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 251).

- P. ext. "Attaque" : Chascun se logea coyement et sans bruyt, et le noble archiduc se logea au Cerf, et tint ses gens d'armes en telle discipline, qu'il n'y eust pillage, *bature* ne murdre fait en icelle prinse (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 271).

C. - "Suite de notes de musique (*cf.* battre la mesure) ; en partic. air militaire" : Puis ne demoura guèrez que, par le porte de l'entrée de la salle, entra ung cheval à rebous qui aloit en recullons, richement couvert de soye vermaille, et sur icellui cheval avoit deux trompettes assizes dos contre dos et sans selle, vestus de journardes de soye grise et noire, qui avoient chapeaux en leurs testes, et faulx visages. Et les mena et ramena ledit cheval, tout du long de la salle, à reculons, parmi laquelle ilz juèrrent de leurs trompettes une *bature*. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 142-143). ...et [la guette] appella ses trompettes, qu'ilz vinsent faire une sonnade devant la compagnie ; et prestement se ouvriront quatre fenestres au plus hault de la tour, et de chascune fenestre saillit ung gros sanglier, à tout trompettes, à grans bannieres de monseigneur de Bourgoingne, et sonnerent une longue *basture* (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 152). Le duc de Bourgoingne a douze trompettes de guerre, les meilleurs qu'il a sceu finer, et sont iceulx trompettes gouvernez par l'ung d'eulx qui est leur chief. Et le matin que le prince doit partir, ilz doivent tous ensamble venir faire une *basture* devant les fenestres du prince pour [le] resveiller à l'heure qui leur est baillée (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 70).

Rem. *Cf.* GD I, 600c-601a.

D. - "Métal battu, réduit en feuilles minces (qu'on emploie en découpure sur les étoffes, en dorure sur les matières solides

ou étiré et aplati et enroulé sur un fil de soie pour les broderies) : ...2 couvertures à chevaux, l'une de *bateure* pour le tournoy, et l'autre de couture pour la guerre (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 184). ...1 eschequier de *bateure* et de cristal, à perles dedens, garny des jeux de cristal et de marbre vermeil (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 323). Item, une chambre que la ville de Paris donna au Roy, brodée sur cendal vermeil à fermaulx, à rozes et à perles ou ciel, ou dossier et en la coultepointe en cinq compas qui y sont, et sont les courtines de cendal vermeil, de *bateure* de mesmes la chambre, avec huit carreaux, desquelz les deux sont longs, et les autres six sont petiz. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 363). ...huit chevaliers (...) portoient huit bannières des armes de Flandres, dont il y avoit quatre de *bateure* pour le tournoy et quatre pour la guerre. (Chron. St-Den. P., c.1383-1385, 45). A Hue de Boulongne, pour XLV grant escus d'ouvrage de *basture*, aux armes du dit feu seigneur (Comptes Lille L., t.2, 1427, 383). [R. M.]

BAU, subst. masc. (bau)

[T-L : *bauc* ; GD : *balc* ; GDC : *bau* ; FEW XV-1, 35b : **balko* ; TLF IV, 294a : *bau*]

"Poutre" : Ly Taffur sont venit qui moult font à loer ; Quierquiet furent de bois qu'il orent fait copier, Feniestres, *baus*, mairiens qu'il font à traier Du bois de Bethléem, qu'il alèrent copier. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 58). Illoeuques veissies ces Sarrasins porter Arbres mairiens et *baus* pour les fossés raser. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 272). A Jehan Notebaert et Olivier de Le Dale, soyeurs d'aix, pour avoir ouvré de leur mestier à taillier et soier tout le bois, tant seullles, posteaux, *baulx*, gistes, corbeaux, roelles, appoyeez, planques de chesne (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 610). ...mettra [Jehan Rose, charpentier] sur ou soubz chacun debout de ladicté asse deux *baulx* sur les filieres au moylong de 8 piez de long et 10 paulx d'espés en la quarure, et sur lesdiz *baulx* au debout de ladicté asse mettra 2 blox, chacun 5 piez de long et 20 poch d'espés, où les pannelettes sont mis et ladicté asse se tourne, et aussi doit refaire la parroite de nouvel contre la roe de l'eaue (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 647).

Rem. FROISS., *Chron.* [Amiens], D., t.1, c.1375-1400, 312 (*baulx*) ; 315 (*baus*) ; t.2, 77 (*baus*).

- *Bauc traversain*. "Poutre transversale, traverse" : ...à Jehan Doutré, charpentier (...), pour, par marchié à lui fait en tasche, avoir refait un planchier de grosses ais (...), et mis au dessoubz dudit planchier deux autres entretoises et un gros *bauch* traversain (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 252).

• [Employé comme projectile contre des assiégeants] : Par Mahon, cil qui premiers pourra entrer dedens [la ville], je lui donray son pesant d'argent en tel estat qu'il y entrera. Qui lors veist Sarrasins saillir es fossés, et portent pics, houyaux, eschielles, piez de chievre. Mais ceulx de dessus leur gettent pierres de fais, grans *bans* [l. *baus*] traversains, pieux aguisiez, huile chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estoupes engressiez et ensouffrees, tous ardans (ARRAS, c.1392-1393, 110). [R. M.]

BAUBE, adj. (baube)

[T-L : *baube* ; GD : *balbe* ; AND : *baube* ; FEW I, 210b : *balbus*]

"Bègue" : ...Ypocras parla seullement de traullis [gr. *traulos* "celui qui bégaye"], de ceulx qui metent L pour R, car en son temps tous *baubes* estoient apelez traullles, ou trauli (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 184). ...et aucuns demeurent *baubes*

pour ce que des princips [sic] de nature ilz ont trop moiste cervel ou trop moiste langue (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185). [P. C.]

BAUBELIT, subst. masc. (baubelit)

[Ø]

"Savate" (Éd.) : ...gardoient leurs clos et courtilz, Radoubans leurs vielz *baubeliz*, Et dampst Constant, le filz Regnier, Faisoit en son mez un panier (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 75). [P. C.]

BAUBERIE, subst. fém. (bauberie)

[*FEW I, 210b : *balbus*]

MÉD. "Bégaiement" (synon. *bauboiement*) : ...et pour ce conclut Galien ou comment que toute *bauberie* vient de superflue humidité (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185). [C. T.]

BAUBETÉ, subst. fém. (baubeté)

[*FEW I, 210b : *balbus*]

"Fait d'être bègue, d'avoir un défaut de prononciation" : Balbucies (...) : besguetés, *baubetés*, parlars de petis enfans (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). [P. C.]

BAUBETER, verbe (baubeter)

[GD : *baubeter* ; FEW I, 210b : *balbus*]

Empl. intrans. "Balbutier" : Balbutio (...) : besguier, *baubeter*, sicome parlars de petis enfans qui ne scevent parler (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). Et quant l'enfant fut né, il palpitait pour avoir les [var. *baubetoit* et queroit avoir le confort des] mamelles de sa mere et donnoit pleureuses voix. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 619). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] [P. C.]

BAUBIE, subst. masc. (baubie)

[*FEW I, 210b : *balbus*]

MÉD. "Bègue, celui qui a un défaut de prononciation" : Si comme il a esté dit devant la cause de l'amphorisme est, selon Galien ou comment, que telz *baubies* ou traules si ont le cervel tres moiste (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185). [C. T.]

BAUBIEUR, subst. masc. (baubieur)

[T-L : *baubiëor* ; GD : *baubiour* ; AND : *baubeere* ; FEW I, 210b : *balbus*]

"Bègue" : Balbus : *baubiour* (Abavus IV, R., c.1350, 263). [P. C.]

BAUBOIEMENT, subst. masc. (bauboiement)

[*FEW I, 210b : *balbus*]

MÉD. "Bégaiement" (synon. *bauberie*) : Balbucies est *bauboyement* (...) il vient le plus souvent de paralisie et des humidités imbibies es nerfz et es muscles et en la substance de la langue. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). [C. T.]

BAUBOYER, verbe (bauboyer)

[T-L : *baubiier* ; GD : *balbier* ; AND : *baubeer* ; FEW I, 210b : *balbus*]

"Bégayer, balbutier, articuler d'une manière confuse" : Balbutire : *baubier* (Abavus IV, R., c.1350, 263). ...maiz en tous, ce dit Galien, la cause de *baubier* et de faire telle corrupcion de lettre pour autre vient de trop grant moisteur et superflue humidité (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 185). Les espouses Jhesu Crist ont simples voix a maniere de pucelles, quant simplement, purement et plainement elles confessent leurs pechiez

sans machier, ne *bauboyer* (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 304). Si tost que ces troys abhominablez monstres me furent apparuez, la seconde avoit tel desir de respandre par sa bouche arrogans et rioteuses paroles, que la haste de parler lui entrerompoit sa voix et faisoit sa langue *bauboyer*, et la multitude dez reprouches et mesditz, qui s'efforcoient yssir de son apostumé courage, empeschoit l'un l'autre, ainsi que presse de gens qui se hastent de yssir par ung estroit guisset. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6). Si s'esvertua tellement et esmeut toutes ses vaines, ses nerfz et ses arteriques, spondilles et muscuelles, que par son esbranler et debatre elle esveilla Entendement, qui coste moy soumeilloit, et le bouta si vertueusement que en sursault il se leva, ses yeulx a paine demy ouvers, et la parolle tremblant et *bauboyant*, et se print a guermenter disant ainsi : ... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). De l'un fait [le vin] les gens se moquer, L'un barater, l'autre troquer Ou despendre monnoye, *Bauboyer* en lieu de parler (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 718).

Rem. Ex. d'a.fr. et Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s., *baubayer*), ds GD I, 560b-c. [R. M.]

BAUCENC, adj. (baucenc)

[T-L : *baucenc* ; GD : *baucenc* ; AND : *baucan* ; DÉCT : *baucenc* ; FEW I, 226b : *balteus*]

[De la robe du cheval, du cheval] "Tacheté blanc et noir, pie" : Quant il avoit l'espee et l'escut par devant, Et les kauces kauciés de l'acier ausierquant, Quant il estoit montés ou boin destrier *baucant*, (...) En li avoit vassal noble, gentil et grant. (Chev. cygne P., c.1356, 73). ...orains vi un cheval *baucenc* (Mir. roy Thierry, c.1374, 295). A messire Andry de Roiches, la somme de deux cens vint cinq frans, pour la vendue de deux cheval, c'est assavoir l'ung de poil fauve à longue queue et l'autre de poil noir *baussant* aussi à longue queue, que mondit seigneur fit acheter de lui par Jehan Dormoy, son escuier d'escuierie, et les donner, c'est assavoir, ledit faurel à messire Robert de Pinay et icellui morel à maistre Jehan Frestre (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 608).

- Empl. subst. "Cheval pie" : Abilans va se lance ou héaume ficquant, Sicqu'en air ly porta son héaume luisant ; Et puis le point sy fort (...) Qu'il le fist encliner derrière le *baucant*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 415). Ses frères Bauduins descendency du *baudant* [l. *baucant*], Godefroys le bailla et le va remontant. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 477). Et Quant Fedry l'oy, lors tourna son *bauchant* (Hugues Capet L., c.1358, 166). Oncques ne fus putain ne my appartenant, Ains fus nee et estraitte du mieudre combatant Qui oncques portast armes ne montast sur *bauchant* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 450). [R. M.]

BAUCENT, subst. masc. (baucenc)

[AND : *baucenc* Ø]

"Bannière (arborée aux mâts des navires de guerre)" : ...banieres et *bauchans* de cameloz dez armes de Franche et de nos armez et panoncheaux pour les trompes de nos armez (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 17). ...pour les patrons, commitres, nochiers, arbaletriers et proyers qui sont en chascune galee de 25 a 30, fauldroit un beuf, 2 lars, 2 queues de vin, un roondelle de harenc quaqué ou poisson sec ou sallé a la value, une mine de pois, une mine de feves, une mine de sel, pour aulx et oignons demi escu, 2 havés de fer, 3 banieres et un *bauchaint*. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1355, 145).

REM. Cf. Éd., s.v. *baucenc* : «flamme, bannière, souvent rouge, mais parfois armorié» ; GAY I, 133b ; DU CANGE I, 608a-b, s.v. *baucens* et IX, s.v. *baucenc* ; LA CURNE I, 433b, s.v. *baucens* adj. ; JAL², 105a : «flamme généralement rouge arboriée par les vaisseaux armés pour une guerre sans merci» ; FENNIS, *Gal.*, I, 358. Sens absent de T-L, GD, GDC. À rattacher à FEW I, 226b : *balteus* comme le suggère Fennis. [E. P.]

BAUCHE, subst. fém. (bauche)

[T-L : *bauche* ; GD : *bauche*¹ ; FEW XV-1, 35b : **balko*]

A. - "Planche, aisseau" : ...pour la vendue (...) de 60 petis bors a cingler a faire les soubtes et autres necessités dudit bateau flobart... Item, pour avoir abatu en la forest de Romare 140 pieches de farse comme crochés, warengues, genous et courbes et aussi 24 tronches de chesne pour faire des courroies ferrez, *bauches* et le tillac dudit bateau flobart. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1388, 323).

- "Bois (en forêt) permettant de faire des planches, tronc" : Ont aussi usage à prendre bois pour leur habergement, excepté *bauche*, essaule, ou late, par la baillée du sergent de la forest de Vernon. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 33).

B. - En partic.

1. "Planche protégeant une façade, bardeau" : En la buisserie : Item, toute la grosse buisse (...) Item, le carbon et les bourrées (...) Item, toutes les *baucques* (Invent. test. beauv. L., 1397, 51). Aultres mises a cause des reparacions faitces en l'ostel presbiteral ou demouroit le dict deffunct : Premièrement, a Jehan Collectet et Willemet, son compaignon, carpentiers, pour leurs peines et salaires de aveoir fait ou dict hostel ce qui estoit a faire de leur mestier de carpenterie, et avec ce avoir livré le bos qui estoit nécessaire, par marchié fait avec eulx (...) Item, pour une barotée d'argille (...) Item, pour cinq *baucquez* longues a mettre devers l'ostel Guillaume de Romescamp VIII s. (Invent. test. beauv. L., 1453, 83-84).

2. [Sing. à valeur coll.] "Ensemble des planches qui recouvrent qqc., couverture en bois" : Seur la mer de Triple chevauche, Mais il n'i a maison de *bauche*, De terre, ne d'autre marrien Qu'il n'arde, et n'i espargne rien. (MACH., P. Alex., p.1369, 212). ...un toit de *bauche* dessous l'uys (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 614). Item, a Jehan Gassent, pour une *baucque* par lui mise sur le paliz de la courcelle derriere, aprez tout le dict ouvrage fait et parfait, pour sa peine et matière II s. (Invent. test. beauv. L., 1453, 83-85). [R. M.]

BAUCHEMENT, subst. masc. (bauchement)

[GD : *bauchement* ; FEW XV-1, 36a : **balko*]

"Poutrage"

REM. Doc. 1497 (*il falloit paindre les chaires qui estoient environ l'autel et les guyndees du baulchement*) ds GD I, 602c. [P. C.]

BAUCHIER, verbe (baucher)

[GD : *baucher* ; FEW XV-1, 36a : **balko*]

Empl. trans. "Revêtir de bois, lambrisser" : ...[pour avoir fait audit hostel lesdis ouvrages de cherpenterie] icelle chambre *bauchie* de lairt devers les etables et au contremont des degréz (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 615). ...icelle pouyé banchier [l. *bauchier*] et guider de bonnes planches (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 618). [E. P.]

BAUCHET, subst. masc. (bauchet)[GD : *bauchet* ; FEW XV-1, 35b : **balko*]

Dimin. de *bauc*. "Petite poutre" : Et qui tel chose vous noncha, Ne doit pas trouver le ghichet Fremé a barre n'a *bauchet*. (Pastor. B., c.1422-1425, 139). [P. C.]

BAUCHIEE, (?) (bauchiée)

[Ø]

- *Tollir belle bauchiee à qqn*. "Prendre qqc. d'important à qqn" ; d'où "coûter cher à qqn" : Ceste contraincte comparence Nous en touldra belle *bauchiee*. Que tresprochainement meschiee A qui fist ce conseil crïer ! (Myst. Réurr. Angers S., 1456, 113).

REM. Peut-être faut-il lire *bouchiee* ("bouchée") ? [P. C.]

BAUCQUAGE, subst. masc. (baucquage)[GD : *baucquaige* ; *FEW XV-1, 36a : **balko*]

"Poutrage"

REM. Doc. XV^e s. (Valenciennes, *au baucquaige* [d'une eglise de Naples] *il y a ung fort beau S. Jehan Baptiste entaillé*) ds GD I, 602c-603a. [P. C.]

BAUD, adj. (baud)[T-L : *baut* ; GD : *bald* ; AND : *baud* ; DÉCT : *baut* ; FEW XV-1, 29b : **bald*]

A. - "Plein d'ardeur joyeuse (jusqu'à l'excès)" : De cuer iray joiant et *bault*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 126). Quant ses resgars me vint enamourer, J'estoie liez, gais et jolis et *baus*. (MACH., L. dames, 1377, 110). Ilz monstroyent bien par leurs ruades *bauldes* Qu'en France y a gens qui ont cuer et corps. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215).

- À *chere baude*. "Avec un visage jovial" : Item, je donne a frere Baude [de l'ordre des Frères mendiants], Demourant en l'ostel des Carmes, Portant chierre hardie et *baude*, Une sallade et deux guisarmes, Que Detusca et ses gens d'armes Ne lui riblent sa caige vert ; Viel est : s'il ne se rent aux armes, C'est bien le deable de Vauvert. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 99). CUIDER. (...) Prennez aujourd'uy une plume, Et demain deux qui acostument Ouquel est la peau eschauffee. Puis prenez en une riflee, A plain poin en pourrez tirer : Tant qu'il en pourra soupirer, Il ne vous en aymera que mieulx. PLAISANT FOLLIE. Dictes vous ? CUIDER. Je parle des vieulx Qui sont malicieux et caux. Mais s'i vient de ces sotereaux Qui s'y boutent a chere *baude*, Plumés les moy sans eaue chaude, Tant qu'i n'y demeure plumete : En ce point veulx je qu'on les mecte. Et s'i pleurent de la pippee, Faites leurs ung ris de pompee, Vous les voirrés jouer a l'eure. (Pipée R., c.1470-1480, 187).

B. - "Hardi (jusqu'à la présomption, l'effronterie)" : ...g'i voi deux grans ribaus Qui semblent estre fors et *baus* Pour faire tost un cop cornu. (Mir. femme, 1368, 186). ...et s'esbatent et solacent, soit en dances ou autres esbatemens, gracieusement et sans lubrece, ne soyent *baudes*, saillans, ne effraiees en paroles, contenances, maintien (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 73). Et se decevroient trop les femmes de court s'en aucun pais en avoit de telle opinion qu'ilz cuidassent que plus leur apertenist a estre *baudes* et saillans que autres femmes. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 73). Meliadice, qui se faisoit nommer Ladiree, advise que le conte la regardoit si entierement si besse la chiere et les yeulx, comme bonne et saige, car nul temps ne alloit la teste levee ne n'estoit *baude* ne effrayee en quelque maniere. (Clériadus Z., c.1440-1444, 317). Aussi celles [les bourgeoises] qui sont ridées, Et pales et descolorées, Fais les farder, quoy que je presche, Pour monstrier leur

coleur plus fresche, Fais les habandonnées et *bauldes*, Si qu'elles soient toutes ribaudes. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 7). Oez tous ! Plus ne soit celer ! De par monseigneur l'emperere, Qui m'envoye en place planiere Dire et crier par ceste ville Qui n'y ait ne femme ne fille Qui soit si *baulde* ne hardie, Sur peine de perdre la vie, De conforter ne visiter Les prisonniers, ne ministrer Quelxconques bien n'alegement (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 136). A chief de piece le Cueur, qui plus estoit *baulx* que nulz des autres, s'avisa et entra en la maisonnete le premier, et ses deux compaignons entrerent après. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 94). Prince, au surplus tes façons [de Venise] sont trop *bauldes* De nous inscripe et nommer loquebauldes, D'avoir au roy nostre bien exhibé, Dont par cela, nous sers de gringuenaules, De gros blasons, de lourdes baguenaules, Mais se Dieu plaist, tu viendras a jubé. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 180). [R. M.]

BAUDEE, subst. fém. (baudée)[FEW XV-1, 30b : **bald*]

"Coup" : Alons ! Dieu nous peul delivrer ; Quil ara poïr cy ce couche. C'il y a nully quil l'aproche, Je ly bailleray tel *baudee* Que de cest an n'est amende ; Mieulx vaudroit celluy estre a naistre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 144).

Rem. Il s'agit prob. d'un hapax (cf. FEW). A. Jeanroy, dans son c.r. de l'éd. É. Roy (*R. Lang. rom.* 49, 1906, 224), propose de lire *baulée*, prob. synonym. de *baule* "bal" : *bailler une baulee* "faire danser une danse", c'est-à-dire rouer de coups. [J.-L. R.]

BAUDEMMENT, adv. (baudement)[T-L : *baut* (*baudement*) ; GD : *baldement* ; AND : *baudement* ; FEW XV-1, 30a : **bald*]

A. - "Allègrement" : Pallas parla premierement, Et puis Juno secondement, Et je parlay la darreniere *Baudement* et a lie chiere, Car certainement je tenoie Que de Paris la pomme aroie. (MACH., F. am., c.1361, 215). Si les mist tous ou conduit et en le garde de ces trois chevaliers dessus nommés qui *baudement* et volentiers les rechurent. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 41). Si chevaucièrent tout ensamble *baudement*, banières et pennons ventelant, car il faisoit bel et joli. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 186). Messeigneurs, il n'a mais que XII. lieues jusques au siege ; si seroit bon que vous feissiez refreschir voz gens sur ceste riviere, car cy a bon sejour et bonne prayerie, et aussi de vous aviser que vous vouldrez faire. Lors respondy Anthoine moult *baudement* : Par ma foy, beaulx seigneurs, ly advis en est tous fais dès ce que nous partismes de Lusignen. Si tost que nous aurons envoyé, mon frere et moy, devers le roy d'Ausay, s'il ne veult faire ce que nous lui manderons, il se puet tenir tout seur de la bataille (ARRAS, c.1392-1393, 157). SAINT MARTIN. Et dont te vient si grande congnoissance Qu'en ce lieu cy viengne si *baudement* ? PROSERPINE. Dieu m'y transmect pour te donner plaisance, Resjouyssance et doulx esbatement (LA VIGNE, S.M., 1496, 480).

B. - "Hardiment" : Deffen toy bien et *baudement*, S'il t'assaut (MACH., C. ami, 1357, 112). ...et combien qu'il fust durement tart sur l'avesprié, ilz leur coururent sus *baudement*, et les desconfirent (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 238). ...le chateau fut ouvert au point du jour, et les Anglès entrerent *baudement* dedens (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 203). Si en menèrent bien deux cens de piet passer as plankes à Prouvi. Quant cil furent outre, il vinrent tantos *baudement* sus chiaus de Trit qui n'estoient c'un petit ens ou regard d'yaus. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 15). Il faisoit si grant

bruine que on ne pooit veoir un demi bonnier de terre loing ; et passèrent le pont *baudemment* et sans encontre. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 59). ...ains se rala bouter avec eulx en prison tout aussi *baudemment* que se prisonnier fust (Bouciquaut L., 1406-1409, 123). Et je te promet que, avant que il soit gaires de jours, tu me verras aler *baudemment* par entre les changes de Gennes (Bouciquaut L., 1409, 386). Quant il fu pris premierement, Ung grant ribault vint *baudemment* Qui sacqua une large espée Et m'en donna si grant collée Que l'oreille jus m'abati. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 218). ...mondit nepveu d'Estampes (...) ala celle part, et *baudemment* les assailli les Gantois. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1452, 418-419). ...messire Henry, voiant que tant estoit parfond dedens que reculler n'en pooit (...), s'en vint *baudemment* au duc et luy requist ung chevalier ou II, duyt du mestier des armes, pour le conduire et instruire du fait (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 139). ...moitié forcé, moitié requesté, je retournay et m'assiz entr'elles, et leur priay moult humblement qu'elles me pardonnaissent de ce que si franchement et si *baudemment* me estoie embatus entre elles. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 79).

- "Avec impudence, effrontément" : ...les lobeurs du temps present qui, sans desserte, vont *baudemment* aux dames requerre qu'ilz soient amez (Bouciquaut L., 1406-1409, 33).

C. - "Fermement, franchement" : Et pur ceo qe celui precieux et noble oynement estoit proprement ordenee pur nous et pur la playe de peccé principalement oyndre et garrir, par celle reson le demande si *baudemment* (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 160). Et si parloit si *baudemment* Que chascuns l'ooit proprement. Chascuns l'entent et chascuns l'oit. (MACH., P. Alex., p.1369, 244). ...il n'apertient point que princepce preigne cure d'attraire ses subgiéz, ains doit commander *baudemment* ses plaisirs (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 70). ...mais quant il en demanda congié au roy, il lui vea *baudemment* ne nullement laisser aler ne lui volt (Bouciquaut L., 1406-1409, 74). ...quatre gros charruyers ou bouviers plus villains encores (...) entrerent *baudemment* en cest hostel, demandans rigoreusement ou estoit la ribaudelle (C.N.N., c.1456-1467, 548). [R. M.]

BAUDEQUIN, subst. masc. (baudequin¹)

[T-L : *baudequin* ; GD : *baudequin* ; AND : *baldekin* ; FEW XIX, 18b : *Bagdad*]

DRAP. "Riche tissu de soie (de Bagdad, oriental)" : A Bernart Bellenati, pour III *baudequins*, des larges qui font VI des estroiz, touz dune couleur (...) A li, pour V aulnes de bizete pour Monseigneur Messire Charles, ainsné filz de Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 180). ...puis vous en irez à mon mercer et vous achaterez de luy dis aulnes [de fin noir velvet et atant de *baudekyn*, et XX aulnes] de drap d'or... (Man. lang. G., 1396, 48). A elle [Madame de La Trémoille], XXIIIe de septembre IIIxxXIX, pour une aulne de *baudequin* large, à elle envoié par Perrin Geolier : 4 l. 10 s. t. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 129). ...une chasuble de *baudequin* de quatre soies, garnie d'estoles fanon, une aube de toile de lin parée dudit *baudequin* (BAYE, I, 1400-1410, 192). ...trois pièces de *baudequins* prins et achetez de lui le dit pris, dont on a fait un tabart pour MdS (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 20). ...deux pieces et demie de *boudequin* noir dont on fist la couverture du drap de siege en la chappelle de mondit seigneur et quatre orilliers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 422). Item pour trente une aulnes de drap de *balequin* de pluseurs couleurs de trois quartiers de large dont l'on a fait deux couvertures pour mettre journellement sur le grant autel de la chappelle

domestique (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 597).

Rem. Cf. aussi M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 98-99 et *Z. rom. Philol.* 83, 1967, 47.

- Empl. adj. *Soie baudequin* : ...pour les III pars d'un drap de soie *baudequin* (...) pour faire deux peliçons au terme de Pasques, pour monseigneur le duc de Thouraine. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 142).

REM. Cf. M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 98-99. [R. M.]

BAUDEQUIN, subst. masc. (baudequin²)

[]

"Récipient de métal" (Éd.) : ...cinq petiz *baudequins* de metal enfustez de bois portans chacun une livre de poudre et trois milliers et quatre cens pilloz de trait, lesquelz bombardes, *baudequins* et pilloz, ledit marchant a delivré en ladictte Chambre à mesdis seigneurs des comptes, qui les ont retenu pour la garnison de mondit seigneur et pour les mectre en son artillerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 476).

REM. Peut-être à mettre en rapport avec la famille de *botequin*. Dans cette hypothèse, à rattacher à FEW XV-1, 179b : *bootkijn*. [R. M.]

BAUDER, verbe (bauder)

[FEW XV-1, 30b : **bald*]

Empl. trans. CHASSE "Encourager, enhardir (un chien, un faucon) par la voix ou par d'autres moyens" : Et tant comme il [le limier] tirera, il [le maître] doit parler a lui, aussi comme se il suist du cerf, et doit dire "par ci ! par cy ! ve le sci aler !", et le dois bien baudir [var. *bauder*] et faire tirer entour les joes de la teste [du cerf]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 57).

V. aussi *baudir* [P. C.]

BAUDERESSE, adj. fém. (bauderresse)

[FEW XV-1, 30a : **bald*]

[Fém. de *baud*]

- "Débauchée, effrontée" : Aussi les moynes couvoiteux et avaricieux, la gent laye oiseuse et ennuyee, chevaliers, taverniers, et femmes trop parleresses, jangleresses, dancieresses, tres *bauderesses*, orgueilleuses et despitueuses et plusieurs autres faulx crestiens estoient la durement tourmentez et asprement punis (Horloge de sapience S., c.1389, 104).

REM. N'est répertorié ds le FEW qu'en empl. subst. et sous une forme région. (32a) : «Rouchi *boderesse* "femme ignorante"». [H. G.]

BAUDERIE, subst. fém. (bauderie)

[T-L : *bauderie* ; GD : *balderie* ; AND : *baudorie* ; FEW XV-1, 30b : **bald*]

A. - "Vivacité" : Prince qui n'a *bauderie* Pour eschever de la soe Danger de grup en arderie Fait aux sires faire la moe. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 337).

B. - "Impudeur" : Procacitas : *bauderie* (Abavus IV, R., c.1350, 442). Procacitas : *bauderie*, importunités de demander et sans vergongne, come en ribaudie (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 397). [P. C.]

BAUDET, subst. masc. (baudet¹)[FEW XV-1, 32a : **bald*]

"Paillasse, couche de paille (sur laquelle dorment les prisonniers)" : A Guillaume Mulet pour avoir curé le *baudet* des prisons et porté les ordures en Robec (Comptes Archev. Rouen J., 1440-1441, 225). [E. P.]

BAUDET, nom propre (baudet²)

[Ø]

Droit de la porte Baudet. V. droit [H. G.]

BAUDETÉ, subst. fém. (baudeté)[*FEW XV-1, 30b : **bald*]

"Effronterie, impudence" : Honneste soit devant nostre face. Soyons honnestes, *baudeté* reboutons. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 15). [P. C.]

BAUDETROT, subst. fém. (baudetrot)[T-L : *baudestrot* ; GD : *baudetrot* ; FEW XV-1, 31b : **bald*]

"Entremetteuse" : Pronuba : *baudetrot* (Abavus IV, R., c.1350, 444). [P. C.]

BAUDEUR, subst. fém. (baudeur)[T-L : *baudor* ; GD : *baldor* ; AND : *baudur* ; FEW XV-1, 30a : **bald*]

A. - "Allégresse" : Par dedens Valvenise ens ou palais majour Y ot le diemenche au vespre grant *baudour* (Tristan Nant. S., c.1350, 234). Le cuer m'a mis en grant *baudeur*. (Mir. Clov., c.1381, 274). Le grant brasier de m'amour Me fait amourasser le doulz flour, Quod KIRNYNGTON [J. Gessler propose de lire "quoad Kirnyngton (sous-ent. *attinet* ou *pertinet*)"], sans folour, Qui Dieux gart en grant *baudour*. (Man. lang. G., 1396, 89).

- *Joie et baudeur* : Maint en y ot mors et perilz, Et maint amené a Paris A grant joye et a grant *baudour* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 30). ...le regart de la blonde Dont me vient joie et *baudour* (MACH., Voir, 1364, 588). Si se meïrent au retour, à grant joie et à grant *baudour* (MACH., P. Alex., p.1369, 201). Car il n'est maus, tristece ne doulour Qui se peüst en mon cuer herbergier, Eins suis toudis en joie et en *baudour* (MACH., L. dames, 1377, 23). Li dus leur acorda de bon cuer, sans faux tour, Qui de celle proumesse ot joie et grant *baudour* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 426).

. *Sans joie et sans baudeur* : ...quant lonteins de son viaire cler Seray sans cuer, sans joie et sans *baudour*, Mout me devra anuier et grever ; Et si seray en doubte et en paour Qu'entroubliés ne soie de m'amour. (MACH., L. dames, 1377, 118).

- *Estre en baudeur* : Mais se de vo dous regart Pouoie avoir .J. amoureux regart Au departir, je seroie en *baudour* Pour vous que j'aim de tres loyal amour. (MACH., L. dames, 1377, 144). Comment seroit en *baudour* Cuer qui languist en peine et en dolour ? Je ne le sçay ; pour ce panse on souvent Que je languis pour amer loyaument. (MACH., L. dames, 1377, 231).

- *Mener baudeur* : Grant merveille ont de ce que plus ne chant Cil qui m'ont veu chanter de lie chiere, Et dient que je vois en empirant. Mais il ont tort ; car je n'ay pas matiere De mener *baudour*, Eins vueil et doy ma vie user en plour, Sans nul reconfort, Quant mes cuers meint en grief douleur à tort. (MACH., L. dames, 1377, 56). Et ainsi demourerent en leur païs en menant joye et *baudeur* (Cleriadus Z., c.1440-1444, 681).

- *Mettre en baudeur* : Fueille ne flour ne verdure Ne douceur de temps pascour Ne nulle autre creature, Fors vous, dame de valour,

Ne pueent mettre en *baudour* Mon cuer qui muert par desir De vous veoir et oïr. (MACH., L. dames, 1377, 33).

B. - "Hardiesse, assurance (jusqu'à l'outrecuidance)" : S'en sui en tel ploy Que sans retour Mors sui, car moult bien parçoy Que ma coulour, Ma vigour Et ma *baudour* Pers (MACH., Ch. bal., 1377, 618). Sy s'esvertuèrent lesdits Bourgongnons en *baudeur* de courage, et par soudaine impétueuse hardiesse l'assaillirent un jour (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 154).

- *Estre sur la baudeur de qqc.* "Retrouver de l'assurance grâce à qqc." : ...or estoient les François, ceux du parti du dauphin, sur la *baudeur* de la bonne aventure passée (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 227).

- "Outrecuidance"

. *Sans baudour* : Le trop parler me deffendoit ; Parler a point me commandoit, Sans *baudour* et sans venterie, Sans mentir et sans flaterie ; Car c'est chose moult honnorable D'estre en son parler veritable, Et verité ne quiert nuls angles, N'elle n'a que faire de jangles. (MACH., R. Fort., c.1341, 9). Juenette, sans folour, Simplette, sans *baudour*, De bonne heure née, Parfaite en toute honneur (MACH., Ch. bal., 1377, 592).

. *Folle baudeur.* "Témérité" : ...et prennent les débattues et aviées emprises, bonne et joyeuse fin, et les présumées en force et folle *baudeur*, povre termination souvent (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 252).

C. - "Luxe, magnificence" : Et là fist une engliese qui fut de grant *baudour* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 457). [P. C.]

BAUDIE, subst. fém. (baudie)[AND : *baudie* ; FEW XV-1, 30b : **bald*]

"Courage, hardiesse" : ...C'est la fille Regnier de Jennez la garnie, Et seur est Olivier, ou tant a de *baudie* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 168). [P. C.]

BAUDIN, subst. masc. (baudin)[GD : *baudin* ; FEW XV-1, 31b : **bald*]

"Baudet"

Rem. GRÉBAN, *Pass.*, c.1450, éd. G. Paris, 4634 ; traité comme le nom propre d'un âne ds l'éd. Jodogne, v.4616 (*Baudin*). [R. M.]

BAUDIR, verbe (baudir)[T-L : *baudir* ; GD : *baldir* ; AND : *baudir* ; FEW XV-1, 30b : **bald* ; TLF IV, 295b : *baudir*]

I. - Empl. trans. "Encourager, enhardir (qqn) (ici par des flatteries)" : Ilz [les princes] n'ont cure de povre gent, De messe ne de preschement Ne de faire bon exemplaire, Mais losengiers et fauses gens [var. et faulse gent], Qui les blandissent [var. *baudissent*] cointement, D'yceulx font il lour saintuaire. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 79).

- CHASSE "Encourager, enhardir (un chien, un faucon)" : Et ainsi feras la currie a tes chiens, et quant i l'aront presque mengie, tu tireras le leu par les jambes et le remueras, et ainsi *baudiras* tes chiens, si en vaudront mieux. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 89). C'est une chose que le faucon aime bien, et est chen que nous apelon la garde, que l'en doit faire a son faucon pour li faire amer la char du heron, quer c'est une viande lecheresse. Et derechief li esrache et li giete et choule devant li, et ainsi le pourras *baudir* et encharner a prendre heron et a les amer. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 195). Et de corner les *baudissoient* et leur parloient

le langaige Que bien entendent li chien saige (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 377).

II. - Empl. intrans. [D'un animal] "S'enhardir" : Si verrez adoncques *baudir* Le limier et si fort tirer Et si souvent s'en escrier Que celui qui le menera Tellement s'en esjoÿra Qu'il passera, sans soy grever, Ou le chien le voudra mener (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 370).

V. aussi *bauder* [P. C.]

BAUDISE, subst. fém. (baudise)

[T-L : *baudise* ; GD : *baldise* ; *FEW XV-1, 30b : **bald*]

"Impudence" : Voy, malostru, que tu es mortel homme Pareil aux aultres, aiant d'aultuy affaire, Ne pille ou pren neffles, poire ne pomme Quant tu viendras en estrange repaire ; Mais par *baudise* tu fais tout au contraire : A ton voisin tu es lait et hideux (GAGUIN, Déb. labour. T., c.1480, 353). [P. C.]

BAUDOIN, subst. masc. (baudouin)

[T-L : *baudoin* ; GDC : *baudouin* ; FEW XV-1, 34a : *Baldwin*]

A. - [Nom propre donné à l'âne] : Penotte s'en va au moulin Dessus son asne *Baudoy*n, Et sy n'y a ne sac ne poche (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 137).

B. - [Dans un contexte grivois] "Membre viril" : Car riens ne vault taster ne acoler, Guignier de l'ueil ne baisier sur le dent, Se ce n'estoit pour ces gens afoier, Qui ne bouite ce *baudouin* dedens En trebuschant l'un desoubz l'autre adens (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 79). [P. C.]

BAUDRE, verbe (baudre)

[GD : *baudre* ; FEW I, 206a : *bajulare*]

[Verbe formé analogiquement à partir du futur de *bailler* ou *baillir*] "Donner, fournir" : ...toutes foiz que lesdiz mariez pourront ou voudront *baydre* es diz priour et freires, eu bourgage, en assiete souffisante, quartier de fourment à la mesure de Coustances pour diez soulz, pour les diz deniers que eus ont balliez es diz priour et freires, lesdiz priour et freires seront tenez à les prendre dedens la Saint Michiel prouchaine avenir. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1334, 161). ...et que, à la mi-aoust lors prouchainement à venir et derrenierement passée, ilz alassent à Vendosme, et que là ilz trouveroient ledit Perrot Le Texier et Colin, son compoignon, lesquieulx *baudroient* à lui qui parle et à son compoignon à chascun trois frans. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 459). ...ledit Fournet avoit esté mené devant ledit evesque par ledit escuier, lequel escuier devoit avoir dit audit evesque : Veez cy un homme à qui vous estes bien tenez, car vous lui devez cent frans. Lors ledit evesque respondi : Vien boire de mon vin à Paris, en mon hostel, et je te *baudray* cent frans. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 541). ...il trouva la dame dudit hostel qui filoit sa quenouille, à laquelle il, comme tout esmeu, dist ces paroles : Dame, il convient que vous me bailliez de l'argent. Laquelle femme lui respondi que elle n'en avoit point, et que elle ne lui *baudroit* croix. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 378). Quant l'empereur [Alexandre le Grand] ot remiré De Diomedés tout le dit, "Ta fortune je te mueray Mauvaise en bonne", ce lui dist. Si fist il ; onc puis ne mesdit A personne, mais fut vray homme. Valere pour vray le *baudit* Qui fut nommé le Grant a Romme. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 33). [R. M.]

BAUDRÉ, subst. masc. (baudré)

[T-L : *baudré* ; GD : *baldré* ; AND : *baudré* ; FEW I, 213a : *balderich*]

ARM. "Ceinture portée en écharpe qui permet d'accrocher l'épée, baudrier" : Quar n'est nus, tant soi bien armez, Së au dessus n'est affermez Ou de çainture ou de *baudré*, Qui bien se doie dire armé (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. St., c.1330-1331, 4399). [Autre ex. Vers 4402]

REM. Archaïsme. [B. St.]

BAUDREE, subst. fém. (baudrée)

[*FEW I, 213B : *balderich*]

"Morceau de cuir"

REM. Doc. 1412 (*icellui Mahiet trouva une Baudrée ou vieux drapper pour nettoier le four, dont par esbatement il se prist à jouer aux supplians, et à leur faire baisier icelle Baudrée*) ds DU CANGE I, 609a, s.v. *bauderium*. [P. C.]

BAUDREL, subst. masc. (baudrel)

[GD : *baldrel/bauderel* ; FEW I, 213b : *balderich*]

"Baudrier" : Balteus (...) : *baudrel* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41). ...lui ont pris deux faulx, dix huit telliz d'abelestre, ung chappel de faultre, ung lindet, ung *bauderel* (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 329). Il eust une couronne d'espines trespoignans en lieu de bachinet. Son tymbre estoit la table du tiltre que Pilate avoit escript. Son *banderel* [i. *bauderel*] estoient les loyens, cordes et fouets. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 156).

REM. Doc. 1444 (Dijon, *ung chappel de faultre, un lindet, ung bauderel*) ds GD I, 603a, s.v. *bauderel*. L'article *bauderel* est reporté à *baldrel* ds GD VIII, 351a (*Errata*). [P. C.]

BAUDRIER, subst. masc. (baudrier)

[GD : *baudrier* ; GDC : *baudrier* ; FEW I, 213b : *balderich* ; TLF IV, 295b : *baudrier*]

A. - "Bande de cuir ou d'étoffe servant à porter l'épée, à accrocher les accessoires d'arbalétrier, ceinture, baudrier" : ...chinquante plates de proene et de demie proene, vint cotes gamboisees, vint et chinc bachinés, chinquante pavois, quarante lances, quarante dars, huit arbalestes a 1 pié, huit *baudrés* dont il y en a 6 de fil et 2 de cuyr (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 16). Vechy *baudrier* nouellet(e) De fres frumage et de pain bis. (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255). Item, sept girelles, dont il fault les crocz et cordes à deux. Item, huit *baudreyers*. (Comptes roi René A., t.2, 1417, 240). Quant [Villon] mourut, n'avoit q'un haillon ; Qui plus, en mourant, mallement L'espoignoit d'Amours l'esguillon ; Plus agu que le rangillon D'un *baudrier* lui faisoit sentir - C'est de quoy nous esmerveillon -, Quant de ce monde vout partir. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 151). Et (...) convient avoir du traict à main en grant et bon nombre selon la quantité des gens que vous avez audit siège, comme arbalestes tant à crocq que à tour, bien garnies de tilloles, *baudriers*, cordes, fil pour en faire, viretons, dondaines et groz traict, et tours tous neufz à tendre arbalestes (BUEIL, II, 1461-1466, 47). Car j'ay plumaulx, *baudriers* et larges dagues (LA VIGNE, S.M., 1496, 168).

Rem. GD I 603b ; GAY I, 136a.

B. - P. méton. "Partie du corps où se porte le *baudrier*, taille" : Il est plus grans de vous, (...) C'est large par le pis, gresle par le *baudré*, S'a la janbe bien faite (...) Et le regart plus fier que n'est lion cresté (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 502). [R. M.]

BAUDROI, subst. masc. (baudroi)[T-L : *baudré* ; GD : *baldroi* ; FEW I, 213b : *balderich*]

"Baudrier, ceinture"

- *Ceint sur le baudroi*. "Qui a la ceinture serrée" ; ici au fig. "à qui on serre la ceinture pour lui faire rendre ce qu'il possède, dépouillé de ses biens" : Or s'en vient le gentil gallant qui sera mis en la nasse, car la dame le vieult marier, si elle peut, a la demoiselle, car il est tres bien herité et est simple et bejaune; si en sera Martin de Cambray, car il en sera saint ["ceint"] sur le *baudroy*. Or s'en vient veoir les damoiselles, car il est trop aise. Il a tres bonne chiere, car toutes ont tendu leurs engins a le prendre. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 85). [Pour l'origine de la loc., cf. p.202 de l'éd., s.v. *Martin de Cambray*] [P. C.]

BAUDROIERIE, subst. fém. (baudroirie)[GD : *baudrairie* ; FEW I, 213b : *balderich*]

A. - "Ensemble des objets fabriqués par le *baudroyer*" : ...l'imposicion de touz cuirs tenez et à thener et ou tout le poil, *baudroierie*, parcheminerie, excepté tassetterie, bourcerie (Mét. Blois B., t.2, 1360, 320).

B. - "Travail du cuir, métier du *baudroyer*"

REM. Doc. 1490 (Angers, *mestier de baudrairie*) ds GD I, 603b. [P. C.]

BAUDROT, subst. masc. (baudrot)[*FEW I, 213b : *balderich*]

"Peau tannée destinée au *baudroyeur*" : Disoit ledit procureur si comme dessus que, puis trente ans ensa, lidit tanneur avient [sic] vendu le samedy et le lundi sur leur estaux a crance *baudroz* entiers, veaux de lait et peaux de moustou conrées de leur mestier et passés par le maistre contre la teneur de ladicté ordonnance. (Hist. industr. commerce F., 1339, 76). [P. C.]

BAUDROUSE, subst. fém. (baudrouse)

[Ø]

Arg. "Corde (de la potence)" : Niaiz qui seront attrapez Bien tost s'en broue[ro]nt au halle ["gibet"] ; Plus n'y vault que tost ne happés La *baudrouse* de quatre talle [à rattacher à l'anglais *tail* (queue) Éd.] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 333). [P. C.]

BAUDROYER, subst. masc. (baudroyer)[T-L : *baudroier* ; GD : *baudroier*¹ ; FEW I, 213b : *balderich*]

"Fabricant de baudriers, de courroies, de ceintures" : ...plusieurs marchands de ladicté ville de Bayeulx, comme *baudroiers*, cordouenniers, seurs et autres marchands, vont acheter cuirs tannez hors de ladicté ville, en plusieurs foires et marchez (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 318).

V. aussi *baudroyeur* [P. C.]

BAUDROYEUR, subst. masc. (baudroyeur)[GD : *baudroyeur* ; FEW I, 213b : *balderich* ; TLF IV, 296a : *baudroyeur*]

"Corroyeur" : Item, que toutes manieres de *baudroyeurs*, couroieurs et autres qui se mellent de couroier cuirs tannés en la Ville de Paris et ès forsbourz, facent bon courroy et loyal (Mét. corp. Paris L., t.3, 1345, 311). ...tanneurs, *braudroyeurs*, courayeurs ensemble feront une baniere ; sainturiers, boursiers, megissiers, une banière (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 53).

V. aussi *baudroier* [P. C.]

BAUDRURE, subst. fém. (baudrure)[GD : *baudreure* ; *FEW I, 213b : *balderich*]

"Lisière de cuir (?)" (GD I, 603b) : Et si aucun drap a queue ou *baudreure*, elles seront ostées avant qu'il soit séellé, et seront lesdits draps très-bien lavez à mol avant qu'ils soient polis. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1443, 380). [P. C.]

BAUFFRE, subst. (bauffre)[*FEW XVI, 454a : *leffur* (?) (?)]

"Lambeau de cuir d'animal" : Et ne coupe mie les oreilles ; lesse les en la teste, et coupe le cuir par derriere les oreilles en alant en travers, en lessant grant *bauffres* du cuir pendans. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 51).

REM. GD I, 603c lit *bauffrees* et met cet ex. sous *bauffree*. [P. C.]

BAUGE, subst. fém. (bauge)[GD : *bauge* ; GDC : *bauge* ; FEW I, 211b : **balcos* ; TLF IV, 297a : *bauge*¹]

A. - Au propre. "Gîte de certains animaux" : Nous sommes comme pors en l'auge. Si tost que repos nous auoyle ["engraisse"] ; Richesses nous viennent a *bauge* Esquelles chacun naque ["flaire"] et fouylle (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 372).

- "Hutte"

Rem. Doc. 1482 (Vienne, *une bauge appelee la grange*), 1483 (id., *toutes les bauges et maisons qu'ils peuvent avoir*) ds GD I, 604a.

B. - Au fig. À *bauge*. "En quantité, en abondance" : Se vos pechez, simonie et usure Vous recordés et mettés en reserve Et d'aultres trop a *bauge* oultre mesure, N'esse raison que de mesme on vous serve ? (GAGUIN, Déb. labour. T., c.1480, 363).

REM. Le 1^{er} ex. peut aussi bien être interprété avec le sens fig. [P. C.]

BAUGUE, subst. fém. (baugue)[GD : *baugue* ; FEW XV-1, 35b : **balko*]

"Aisseau, bardeau"

REM. Doc. 1335 (*a Rikier le faiseur de baugue pour faire .V. c. et demi de baugue au forestel pour le noeve loge du manoir*) ds GD I, 604a. [P. C.]

BAULE, subst. fém. (baule¹)

"Bal, danse" : Mais se s'amie l'apelast, Li nices tantost s'en alast, Le dos li tournast et l'espaule, Et s'en alast penre a la *baule*, Pour li moustrer comme il baloit Et comment contremont saloit. (MACH., D. Lyon, 1342, 214). [N. M.]

BAULE, subst. (baule²)[*FEW XV-2, 12b : **buljan*]

"Cri, beuglement"

- Péj.

. [En parlant de cris de protestation] : Malgré vous deux la pourterés. Nous faictes vous icy les *baules* ? Tenéz, troussés sur vous espaulles, Delivrés vous, cy la portéz. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 202).

. [En parlant de la prédication de Saint Jean-Baptiste] : Or sa, chetifz, malheuréz, De grandz copz faiz et aduréz, Tu en aras sur tes espaullez ; Nous verrons ce manras ces *baulez* Que chascun jour mener souloies. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 100).

Rem. Déf. proposée d'après celle du verbe *bauler* "crier", figurant dans le même texte. Les déf. données par É. Roy (*Le*

Mystère de la Passion en France, p. 194), respectivement "maître" et "bal" pour les ex. ci-dessus, ne conviennent pas. [J.-L. R.]

BAULER, verbe (bauler)

[*FEW XV-2, 12b : *buljan]

"Crier" : Diables ou estes vous aléz ? Cornemuséz, chantés, *bauléz*, Guaigné avons l'umain lygnaige. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 20). Or chantés tandix, et *bauléz*, Damp prestre, que nous mangerons ; Vostre part vous estuyérons. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 166).

Rem. Déf. proposée par É. Roy (*Le Mystère de la Passion en France*, p. 194), qui rapproche ce mot du morvandiau *bauler* "mugir (en parlant du taureau)" (cf. FEW XV-2, 12b). [J.-L. R.]

BAULESQUE, subst. fém. (baulesque)

[T-L : *baulesche* ; GD : *baulleske*]

"Algue" : Alga (...) quaedam herba : *baulleske* (Gloss. lat.-fr. Montpellier H236 G., a.1335-1340, 119).

REM. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 66, 2002, 301 pour un dossier complet du mot : une attestation ds GD, comme expression d'une valeur minimale, définie par "beloce, prune sauvage". Le mot est considéré depuis comme une forme de *basloise* "(maille) de Bâle" (cf. FEW XV-1, 34a, *Bâle* et *MöhrenVal* 57), glosé ailleurs par "déchet de laine". Autant de sens "prune sauvage", "maille", "déchets de laine" et "algue" qui peuvent exprimer une valeur minimale. [P. C.]

BAUME, subst. masc. et fém. (baume¹)

[T-L : *basme* ; GDC : *basme* ; AND : *baume* ; FEW I, 226a : *balsamum* ; TLF IV, 298b : *baume*¹]

A. - "Plante odoriférante, baumier" : ...Mais certainement on verra Tout clerement, je n'en doubt mie, La fleur de lis croistre en l'ortie Et le fruit naistre en la racine Et fin *basme* porter espine (MACH., Voir, 1364, 430). N'il n'est de precieux fruit ante Qui la ne soit nommeement, Et le *basme* y croit meismement. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 118).

B. - "Substance résineuse odorante" : Tant estes monde Qu'en Ynde n'a si precieuse jasme De vo douceur vaurroit mieus une drasme Que tout le miel et le sucre et le *basme* Qui est en monde. (MACH., Compl., 1340-1377, 261). ...d'un pape qui, par sa convoitise, vendi le *basme* dont on servoit deux lampes en la chappelle de saint Pierre (Mir. pape, 1346, 355). Pour quoy es tu tenu de faire De *baume* celui luminaire Nient plus que d'uille ? (Mir. pape, 1346, 357). Qu'a ceaus de Mede et ceaus de Perse Sera devisés tes royaumes, Se c'estoit fins ors ou fins *baumes*, S'en ara chascuns sa partie, Si en perdras la signourie, Ame, corps et avoir ensamble. (MACH., C. ami, 1357, 34). ...[Vénus] est descendue, Couverte d'une obscure nue, Plainne de manne et de fin *bausme* Qui la chambre encense et enbausme. (MACH., Voir, 1364, 356). ...lequelz arbrisseaux portent le *baulme* (Voy. Jérus., c.1395, 57). De ceste, dist saint Bernart que tout ainsi que la *bosme* a proprieté de garder char de porriture, chasteté garde l'ame sans corrupcion (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 169). ...pour avoir la delivrance d'une fyole de *baulme* pour celebrer et faire le cresse à Pasques prochain venant (FAUQ., II, 1421-1430, 124). ...et après long temps vous le decouleres et en osterés le premier sang et le dernier et garderés le moyen et en ferés troncz et mettés secher en l'ombre en lieu sec ung petit venteux et soit oings de *bausme* et usera avec vin de decoction de creta marina (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9).

- *Fiel/baume* : Qu'onques ne fu plus douce chose En ciel, en mer, n'en terre enclose, N'onques odeur ne fu si fine, Ne douceur, tant fust enterine, Qui n'eüst encontre li blasme, Tel com le fiel contre le *basme* (MACH., R. Fort., c.1341, 56). Com celle qui n'espargna rien Que Hero ne meist a mort Pour son ami qu'elle vit mort, Ne nuls n'en porroit par raison Faire juste comparison, Ne que de fiel encontre *baume*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 251).

C. - Au fig.

1. "Chose agréable" : Esse chose de bien ? (MALOSTRU) TESTE CREUSE. C'est *baulme*. (Copp. lard., a.1488, 165).

Rem. Même sens ds l'ex. suiv. (?) : Mes bien voy que il ne plaist plus A Dieu qu'i [les Anglais] soient en ce royaume ; Fault qu'i soyent de leurs abus Pugniz et chacez sans heaulme, A ung seul baston en leur paulme, En definent piteusement Sans james retenir la *baulme*, Qu'i l'on tenu trop longuement. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 581).

2. "Ce qui adoucit, guérit les maux de l'âme" : ...et cestui est la *balsme* de consolation des saintes Escriptions, qui nous nourrist en esperance, et assouage lez douleurs dez angoisses du monde. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89).

3. Loc. *Faire baume*. "Faire fête, recevoir avec de grands honneurs" : A sa venue Dieu scet se l'on fist *basme* Soubz l'appareil de leur joye assignee, Et mesmement au devant vint ma dame Du dit pays tres bien acompaignee (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

Rem. Cf. DI STEF., 68b.

- *Raconter baume de*. "Exalter" : "...son pareil ne fut ne jamais sera." Et lors racompta *balme* de son fait [Un curé explique à son évêque pourquoi il a donné une sépulture chrétienne à son chien] (C.N.N., c.1456-1467, 541). [R. M.]

BAUME, subst. fém. (baume²)

[GDC : *baume*² ; FEW I, 223a : **balma* ; TLF IV, 299b : *baume*²]

"Grotte, excavation" : Apres ont fait par diverse lieu fortes thours et hault capitole, palais et temples, thermes et *bommes* par-desous terres alantes dedens la citeit et defours (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 17). ...ilhs habitoient dedens les *bommes* et les trais ["défilés, passages"] des montangnes (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 19). [P. C.]

BAUMIER, subst. masc. (baumier)

[T-L : *basmier* ; GDC : *baumier* ; AND : *baumer*¹ ; *FEW I, 226a : *balsamum* ; TLF IV, 299b : *baumier*]

"Arbre producteur de baume" : Balsamus : *baumier*, c'est l'arbre qui porte le baume (Aalma R., c.1380, 31). Balsamus (...) *bammier*, balsame (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 41).

- [Dans un cont. métaph.] : ...Le *balmier* suy qui bien sçay, pure et nette, Ou tel fleur croist a tresnoble vergier. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 288). [P. C.]

BAURAC, subst. masc. (baurac)

[*FEW XIX, 32a : *baurac* ; TLF IV, 691a : *borax*]

"Nitre, sel" : ...et après ce il [Avicenne] commande au derrenier adjoindre avec ce attratifz comme *baurac*, soufre, senevé et castoire (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 570).

V. aussi *borax* [P. C.]

BAUTÉ, subst. fém. (bauté)

[*FEW XV-1, 30a-b : **bald*]

"Hardiesse" : Toute qualité d'hommes vous en blasment et condamnent, et denoncent vostre nom diversement. Et posé que

grans soyez et que tel vous cognoissent, et que vos *bautés* voient bien et perçoivent tendre à haute fin, toutesvoies, au fort venir, ne vous ammirent, ce dient, et n'ont que faire de vous (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 161). [P. C.]

BAUTIREUR, subst. masc. (bautireur)
[Ø]

"Braconnier (?)": ...les sergens d'icelle [forest] sont de jour ou de nuit en ladict forest pour querir ou prendre larrons, *bautireurs* ou autres malfetteurs (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 293).

REM. Éd. : «mis pour *balastrier, arbalétrier* ?» [H. G.]

BAVARD, subst. masc. (bavard)

[GDC : *bavard* ; FEW I, 194b : **baba* ; TLF IV, 300b : *bavard*]

[Terme d'injure] "Bavard et menteur, hâbleur" : ...et le dit suppliant lui dist que si elle y estoit, qu'elle n'en diroit jà tant comme elle. Et icelle chamberière dist teles parolles ou semblables en substance : "Elle ne feroit vostre sanglant gibet ! Ha, ha ! quel *bavart* !" (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 347). Adonc le dit suppliant se mist entre deux, pour garder que ladict chamberière ne feist choir ledit Gibaut, et en la reppellant lui bailla de la main sur l'espaule, et elle dist encores telles ou semblables parolles en substance : "Hé, hé ! vil, hort *bavart*, me viens tu frapper !" (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 347). Et pour ce *bevardz* Coquillars... [leçon *Benards* ds l'éd. S., 127, pour *Bernard* "sot"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 329). Et adonc icelluy suppliant respondi que non feroit, en disant à son dit feu frère : "Va te chier, *bavart* !" Et en eulx contralyant ilec de parolles injurieuses, ledit suppliant print une plaine borroche de prunes estant ilec, laquelle il gecta à l'encontre de sondit feu frère (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 193). [R. M.]

BAVARDE, subst. fém. (bavarde)

[GD : *baverde* ; *FEW I, 194b : **baba*]

"Baliverne" (GD) : Messeigneurs, voicy grant merveille De ceste truande paillarde ! Qui la meult ne qui la conseille De nous mander telle *baverde* ? Mes n'est elle pas bien couarde Faire telle [abusion] ? (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 415).

Rem. Ex. cité ds GD. Prob. hapax. [J.-L. R.]

BAVE, subst. fém. (bave)

[T-L : *bave* ; GD : *bave*¹ ; GDC : *bave* ; FEW I, 194a : **baba* ; TLF IV, 303b : *bave*]

A. - "Salive, bave" : Hé ! Dieu, que vous avez de *bave* ! ["que vous êtes bavard"] (Path. D., c.1456-1469, 100). En servelle de chat qui hait pescher, Noir et si viel qu'il n'ait dent en gencyve, D'un viel matin qui vault bien aussi chier, Tout enraigé en sa *bave* et sallive, En l'escume d'une mulle poussive Detrenchee menu a bons cyseaux (...), Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114).

B. - Au fig. [Essentiellement au plur.]

- "Propos amusants, futiles, bavardage" : J'ay bien ouy tout son tripot Et ses *baves* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 45). "Bon jour." Je m'assis auprès d'elle : "Et puis, comment va ? quel nouvelle ?" Nous devisames la de *baves* Et des besongnes dismes tant, Et de langaiges et de brigages, Dequoy brief ne me souvient (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 288). Venez y, varletz, chamberieres, Qui sçavez si bien les manieres En disant mainte bonne *bave* D'avoir du meilleur de la cave (Repues franchises K.V., c.1480, 79).

- "Vantardises, mensonges" : Mais or me dy par le dieu ou tu crois qui tu es qui ainssi cuides m'espovanter de *baves* et de ta venterie. (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 1180). Vox [var. Vos] Genitifs eslevans en ce point, N'espargnez rien le bourder et mentir Ne le jurer, car c'est ung maistre point Pour vous faire voz *bavez* consentir (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 14).

- "Railleries, propos méchant" : Fuy toy d'icy, tray toy ariere ! Tresmeschant villain, pla[i]n de *baves*, Tu as escullé en nous fevez ! Quant villain naist, diables beurgent. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 94). Forge, forge, et plus ne cacquete, Tout entre *baves* et risees ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 318). Tu seras dorenavant aux mocqueries de ceulx qui te ont ainsi mauvasement robeé la belle pucelle, et avecq ce de tous ceulx qui en orront jamais parler ! Et partout ou il sera sceu, on en tendra ris et *baves* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 171). ...ledit Phelippon Chevalier, (...) le quel il est voix commune au païs estre homme baveur et noiseur, et pour occasion de sesdictes *baves* et noises a esté chacé du pays (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 256). [P. C.]

BAVER, verbe (baver)

[T-L : *baver* ; GD : *baver* ; GDC : *baver* ; AND : *baver*¹ ; FEW I, 194a-b : **baba* ; TLF IV, 304b : *baver*]

I. - Empl. intrans. "Bavarder, parler à tort et à travers" : Ainsy que je entroye a l'esglise, Viz ja pieça ung droit millier De femmes rire et conseilier, Qui la *bavoient* bien a leur guise. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 31). Au guet, au guet ! Vecy leur ost ; Il n'est pas saison de *baver*. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 296). Depesche toy, sans plus tarder. Prens cela, je te vueil aider : Il ne nous fault plus cy *baver*. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 103). ...il ne craint point de Honte. Il semble, a l'ouhir *baver*, Que Dieu ne luy saroit grever. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 213). Point ne *bavon*, On en pourroit estre repris. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 306). J'estoye venu cy pour *baver* ; Mais j'avoie oublié a boire. (Menus propos P., 1461, 97). Malcuydant, se sont tes coutumes : Tu ne faiz tousjours que *baver*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 681). Va, va sermonner et *baver* Contre nos loix et nos decretz ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 406). [Autres ex. p.31, 338]

- "Parler d'abondance" : Je *bave* et vente sans finer, Pour mieulx a gens de bien complaire. (Roy sotz, c.1450-1500, 220).

- *Baver en derriere*. "Jaser, répandre des rumeurs" : ...on ne puet au fort aller, Aux folz deffendre le parler : Toujours *bavent* gens en derriere. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 371).

- *Baver de qqn*. "Se moquer de qqn" : Se belle sus de corpz, au membre regarder Me puet on bien hayr et bientost de moy *baver* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 975).

II. - Empl. trans.

A. - [Avec une nuance péj.] *Baver qqc*. "Raconter qqc." : ...Neantmoins, affin que plainement Victoire aux femmes soit donnee, Je suy par le commandement D'Amours venu a la journee, Et aussy que ne puissiez dire, Comme en toutes places *bavez*, Qu'on vous veulle jour escondire A vir le droit que vous avez. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I, D., 1440-1442, 103). Venus n'est pas de sa mesnie [d'Amour], Quelque chose que vous en *bavez*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I, D., 1440-1442, 143). Que quoy qu'ilz vous content ne *bavent* Et qu'ilz mettent peine a vous plaire, Si ne dient ilz pas ce qu'ilz savent (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 143).

- *Baver du latin*. "Jargonner du latin" : Que vela latin bien *bavé* (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 35).

B. - *Baver qqn.* "Duper qn par de belles paroles, embobiner" : Vous avez esté corrompu Et seduitz par force d'argent De ses disciples et de sa gent, Qui vous ont sceu si bien *baver* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 881).

III. - Empl. pronom. "Se moquer de" : Et, comme aucuns achattassent de lui, il escript une cedulle qui parloit en ceste maniere : "En toutes choses que tu dois faire, pense toujours quelle chose t'en peult advenir." Dont pluseurs se *bavoient* et mocquoient et vouloient ravoir leur argent que cousté leur avoit, la vouloient casser et deschirer (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 229). [P. C.]

BAVEREAU, subst. masc. (bavereau)

[GDC : *bavereau* ; *FEW I, 194b : **baba*]

"Bavard, vantard, prétentieux" : Siques je commence a Nembroth Et aux machons orientaulx Qui firent appeller pain "broth" Et "tarwe" fourment et "looch" aulx, Pour remonstrer aux *baveriaux* Comment l'omme cuida logier Le chief des sept pechiez mortaulx Ou ciel et Dieu mettre en dangier. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 14). [P. C.]

BAVERESSE, adj. fém. et subst. fém. (baveresse)

[GD : *baveur (baveresse)* ; *FEW I, 194b : **baba*]

I. - Adj. [D'une chose] "Mensonger" : Nostre père, C'est sans parole menteresse Ne relacion *bavarresse* ; Veu avons Joseph, nostre frère. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 150). [Fém. de *Lexiques : baveur*]

II. - Subst. "Femme bavarde ; femme qui calomnie, médit" : Haa ! detestable *baveresse*, Tu en as faulcement menty ! (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 321). Sur quoy icelle defenderesse disoit au contraire que sa partie adverse n'est que une flateresse et *baveresse* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 133). Ça, mes mignonnes dancieresses, Mes tresplaisantes *bavarresses*, Delaissez voz amoureux trais ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 130). N'est ce pas doncques grant despit D'ung tas de folles *baveresses*, Qui cherchent delaiz et respit Pour ne tenir point leurs promesses ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 196). [P. C.]

BAVERIE, subst. fém. (baverie)

[GD : *baverie* ; FEW I, 194b : **baba* ; TLF IV, 305b : *baverie*]

[Souvent avec une idée de mensonge, de médisance] "Bavardage" : ...Car certez sa melancolie, Sa mauvaistié, sa *baverie* Donne a pluseurs bons grant blasme Et nous a mis sur tous diffame. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 41). Poetes n'ont que *baverie* Et a leur gré font fiction. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 23). Mentez, menteurs a carterons, Certes point ne vous redoubtons, Ne vous, ne vostre *baverie* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 538). ...il les faisoit chasser et bannir et de lui esloigner [les flatteurs] ; ne onques en sa vye ne leur vout donner or ne argent (...) pour servir de telles frivolles ou de telles *baveries*. (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 232). Et ne sçavez vous revenir A vostre propos sans tenir La court de telle *baverie* ? (Path. D., c.1456-1469, 162). Tout leur fait n'est que plainne *baverie* Pour nous bouter en grant peleterie. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 36). Vous sçavés que le filz Marie As tant fait par sa *baverie* Que les gens de nostre loy a convertir, Quar plusieurs sont avec luy (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 79). Les oreilles estendues et grandes signifient sottie, *bavrie* et imprudence. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 135). Tu mens, ce n'est que *baverie*, Le veés vous,

c'est ung espieux. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 190). [P. C.]

BAVETTE, subst. fém. (bavette)

[T-L : *bavete* ; GDC : *bavette* ; FEW I, 195a : **baba* ; TLF IV, 305b : *bavette*]

A. - "Bavoir (pour un petit enfant)" : A Thomassin, marchand de toile, pour onze aulnes de toile de Rains (...), pour faire 12 béguins et 12 *bavettes* pour Monseigneur de Ponthieu (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, 1404, 258).

B. - [Costume fém.] "Bavolet (?)" : Dame plourez vos gorgerettes Il n'est plus temps de vous farder Voz tourectes[,] froncteaux[,] *bauctes* Ne vous peuent de presant ayder (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. fr. Spr. Lit. 57, 1933, 320). [P. C.]

BAVEUR, adj. et subst. masc. (baveur)

[GD : *baveur* ; FEW I, 194b : **baba* ; TLF IV, 306b : *baveur*]

"Bavard et menteur, hâbleur" : De quoy te sert ceste baviere ? Je cuyde que tu es *baveur*. (Roy sotz, c.1450-1500, 220). ...ledit Phelippon Chevalier, (...) lequel il est voix commune au païs estre homme *baveur* et noiseur, et pour occasion de sesdictes baves et noises a esté chacé du pays (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 255). LE PREMIER. J'ay toute la science et l'art Que ung homme ignare peut aver. LE SECOND. Ung *baveur* si sert de baver Et ung quinterneur de quinternes [Éd. "Le métier d'un bavard est de bavarder, celui d'un guitariste, de jouer de la guitare (?)" (Menus propos P., 1461, 77). "Monseigneur, vecy Guillaume Bernard. Que voulez-vous dire ? C'est ma foy ung fort *baveur*. Ne le croyez pas de tout ce qu'il vous dira. Car c'est ung tel menteur que ce jouvenceau qui fut à l'amiral de Bueil." (BUEIL, I, 1461-1466, 219). Soustenez *baveurs* et flateurs Donnez lieu a tous ces menteurs Et leur faictez dons a largesse, Car ilz vous tiendront en lyesse. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 50). ...ce faulx *baveur*. (...) Fy du menteur ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 325). [Aussi p.342, v.23672]

Rem. RIVIÈRE, *Nef folz* D., 1497, 271 ; *Romania* 47, 1921, 181 (ex. de c.1481). Sans doute aussi WAUQUELIN, *Chron. ducs Brabant*, R., t.3, c.1447, 849, *baveurs*, l. *baveurs*.

- "Baladin" : ...l'enfant qu'elle fausoit accroire estre fils du roy Henry, estoit un enfant de fornication, emprunté en péché avecques un bas homme, un *baveur* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 464). [R. M.]

BAVEUX, subst. et adj. (baveux)

[T-L : *bavos* ; GDC : *bavos* ; AND : *bavus* ; FEW I, 194b : **baba* ; TLF IV, 306b : *baveux*]

A. - "Qui bave" : Laide sui, vielle et *baveuse*, Puant, orde et limonneuse (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 329).

Rem. Ex. d'a.fr., TLF.

- [Injure] : Mais ne sont pas ceulx bien *baveux* Qui vont ainsy faissant le beste ? (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 163).

- [Surnom] : Dont la premiere fust Madame Elizabeth, qui fut mariee au duc de Baviere, dit le *Baveux* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 179).

B. - Au fig. "Bavard, médisant" : Pour quoi as le conseil crèu (De) la *baveuse* menterresse Huiseuse, la (grant) genglerresse ? (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 215). Et ne le dis pas sans cause, car je croy que aurez des hayneurs, envieux et *baveux* qui diront espoir de meschans parolles de vous (JUV. URS., Nescio, 1445, 472). Vous nous faictez cy mencion D'estre faulsaies

et *baveux* Parpayant ung vin gracieux : Je ne sçay quel vin ne quel saulse, Mais, s'il fault que mon ser(e)ment faulce Pour devenir menteur en fin, J'en auray ung si bon loppin Qu'il n'y fault pas retourner. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 896).

- Empl. subst. : ...et [les gens portant raines dans leurs armes] sont mieulx armes d'un *baveux* ou d'un menteur que d'autre personne car toute personne qui porte armes doit ensuyr la sinificacion de ses armes, car les armes sont l'ensaigne que doiuent demonstrier a connoistre la personne. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 500). Tais toy ! tu n'es q'un grant *baveux*. (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 173). PLAISANT FOLLIE. Pour vous donner le cas entendre, On nous blasme souvent nous, femmes, De choses qu'oncques ne panssames ; Mais ce sont *baveux* et ciffleux Qui tousjours nous portent tel blasme. ROUGE GORGE. J'ay veu les plus rouges maillés, Les plus fricques, les plus mignos, En rapporter les plus grans gluos Bien ferrés sous leur eschine. (Pipée R., c.1470-1480, 212). Messeigneurs, ce sont grans merveilles De ceste garce maleureuse ; De jour, de nuyt, noz gens travaille Pour ceste maudite *baveuse*, Qui n'est de son meffait honteuse En plus que putin de Bordeau (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 461). Haro escoutés les *baveux* Commant il se moquent de nous (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56). [R. M.]

BAVIÈRE, subst. fém. (bavière)

[T-L : *bavière* ; GD : *bavière* ; AND : *bavere* ; FEW I, 195a : **baba* ; TLF IV, 307b : *bavière*]

A. - ARM. "Pièce rigide qui s'ajoute à la salade pour mieux défendre le cou et le bas du visage" : ...Et l'estraint si fort par maniere Que le hÿaume et le *baivière* Li embare si priès des joes Qu'il fist la dedens bien .c. moes, Ne ravoit ne poet son alainne. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 43). ...trois bachines à *bavière* devant (Comptes Lille L., t.2, 1420, 275). ...le seigneur de Saintré (...) comme a Dieu pleut actaint le Turcq de sa lance par l'estroit de sa *bavière* qu'il lui mist tout le fer dedens, et a l'espaindre qu'il fist le renversa tout mort a terre. (LA SALE, J.S., 1456, 218). ...Mais l'ombre seule de son puissant effort Fist refroidier leurs testes a *bavière* : Petit de vent abaisse grand fumiere. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 230). ...messire Jacques de Lalaing issit hors de son pavillon (...) armé de toutes armes, sa cotte d'armes vestue, la salade en teste, sans gorgerin et sans *bavière*, sa hache en son poing pour tout baston. (Faits Lalaing K., c.1470, 184). La tierce [course], le seigneur de Sey fit atteinte sur le bord de la *bavière* du conte. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 317). ...une sallade à visiere et courte *bavière* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 183). ...pour avoir fourby et regarny une *bavière* et deux bracherez pour les frans archiers. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1492, 218).

Rem. Cf. M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 166-167.

B. - "Menton, bouche"

- *Hausser la bavière*. "Boire" : LE PRESCHEUR. Et faictes taire ce becjaune Qui quaquette tant la derriere ! LE CUYSIER. Il a bien haulcé la *bavière* ; Tenez, il ne scet ou il n'est ! (Serm. bien boire K., c.1500, 564). [P. C.]

BAVOIR, subst. masc. (bavoire)

[GD : *bavoire* ; *FEW I, 194b : **baba* ; TLF IV, 308b : *bavoire*]

"Lieu où l'on bavarde"

- *Se tenir au bavoir*. "Bavarder, tenir des propos oiseux (au lieu d'agir)" : Vous vous tenez la ou *bavoire* Et se ne m'aidez pou ne grant. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 334).

REM. *Bavoire* est-il un verbe dans l'ex. suivant ("bavarder") ? : Les jeux font gens solliciteux, Les jeux les font *bavoire* haicteux, (...) Et les jeux font avoir dispos D'estre rempliz de vain desir, D'orde parolle et vil plaisir (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 479). [P. C.]

BAVOLER, verbe (bavoler)

[GDC : *bavoler* ; FEW XIV, 605a : *volare*]

[D'un oiseau] *Bavoler des ailes*. "Battre des ailes" : Et se il [le chasseur] voit l'esprevier, il tirera a soi tout bellement la ligne, et, au lessier aler, la chuete *bravolera* [var. *bavolera*] des elles, et quant l'esprevier la verra, il vendra flatir enmi les pans. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 278).

- "Voler bas, voltiger" : Mettez la teste en ceste place, Et tantost la feray voller. (Il frappe). Garde n'avez de *bavoler*. Vous estes bien espaignolley, Le chef en est bien loing voley (Myst. st Laur. S.W., 1499, 269).

- Au fig. "Faire des expériences amoureuses" : Je veuil bricoler Par tout *bavoler*, Rire est ma devise (Vig. Trib., c.1480, 225).

Rem. V. *bas* et ses empl. fig. [P. C.]

BAVURE, subst. fém. (bavure)

[T-L : *bavèure* ; AND : *bavure* ; FEW I, 194a : **baba* ; TLF IV, 309a : *bavure*]

"Bave"

Rem. Cf. ; AND : *bavure*. [R. M.]

BAWATTE, subst. fém. (bawatte)

[GD : *bawatte* ; FEW I, 298a-b : *bau*¹]

Région. (Nord-Est) "Charançon" (GD) ; remplacé par "beauvotte" ds GD VIII, 351a, *Errata* ; encore mentionné ds LITTRÉ : Et, de fait, par la grant chalour qu'il fist, il vint tant de *bawatte* ez blés en guerniés, con ne lez poioit nettoier (AUBRION, Journal L., 1465, 53).

REM. Cf. Zéligzon, *Dict. des patois romans de la Moselle*, 1924, 47, s.v. *bawate*. [P. C.]

BAY, subst. masc. (bay¹)

[FEW I, 196a : *baça*]

[Avec valeur minimale] "Laurier" : Ilh ne donroit de Charle une fuelhe de *bay* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 687). [Cf. FEW n.1, p.196b.] [P. C.]

BAY, subst. masc. (bay²)

[Ø]

Arg. "Mauvais coup (peut-être l'escroquerie dite *au rendez-moi*, du verbe *bailler*)" : Et tot à cop veis jouer de l'escoirre Un maquonceau atout deux gruppelins, Brouant au *bay*, atout deux walequins Pour avancer au solliceur de pye. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 347). [P. C.]

BAYLE, subst. masc. (bayle)

[FEW I, 207a : *bajulus* ; TLF IV, 32a : *baile*²/*baïle*/*bayle*²]

A. - "Administrateur, prévôt, intendant (dans les villes du Midi)" : Item seellées les lettres de François Baxain d'Apt, auquel Madame commet l'office de capitaine et *baile* de Sisteron (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 368). Item un mandement au *baile* de la Mar de gabeler la part du seel appartenant à la court selonc la

teneur de leur privilege. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 436). ...icelluy Jacques Cueur ou ses gens et servictours, (...) si avoient prins et emprisonné ledit enfant ès prisons du *baille* de nostredicte ville de Montpellier, et illec avoit esté détenu par force (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 9). Et pour ce que il sembla que lesdiz de Bourges et Montigny ne disoient pas la vérité et estoient varians et parjures par l'advis et délibération desdiz de Vaulx et Granier, je les ay envoyez prisonniers ès prisons du *baille* [à Montpellier]. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 171).

B. - Région. (Provence) "Celui qui est chargé de l'administration de qqc."

1. "Responsable d'un domaine, régisseur" : ...jou susdit pause avoir poyé à maistre Glaude Cordurier, fustier de Gardane et pour marchié, fait entre luy et moy, présent le *baile* de Gardane, Jaime Fabre, maistre Hugonin et maistre Jehan Le Bourgougnon, masson et habitans dudit lieu, et pour faire deux courradours, sive galleries à la maison du roy (Comptes roi René A., t.1, 1471, 80).

2. "Chef des bergers" : ...à la fière de Digne, le *baile* dudit avoir a vendut à Louys Brun, de Pertus, quatre trenteniers de motons (Comptes roi René A., t.1, 1478, 137). [R. M.]

BAYONNAIS, adj. (bayonnais)

[AND : *Baioneis*Ø]

"Qui est originaire de Bayonne"

- *Timon bayonnais*. V. *timon* [H. G.]

BAZAR, subst. masc. (bazar)

[GDC : *bazar* ; FEW XIX, 33a : *bazar* ; TLF IV, 312a : *bazar*]

"Marché public en Orient, bazar" : Et incontinent, ledit Jehan de Mine me mena en une place que on appelle *Bathzar* là où on vent robes, toques et aultres besoignes (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 60).

REM. Doc. 1362 (*et la taille soit ordenée pour la gent d'armes et le tarsenal et basar de Famaguste*), dans R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 87, 1971, 522. [P. C.]

BAZAURE, subst. (bazaure)

[GD : *bazaure* ; FEW XXII-2, 193a : o.i.]

[Désigne un cuir]

Rem. Doc.1446 (Béthune) ds GD I, 606a. [R. M.]

BAZITONANT, (?) (bazitonant)

[FEW, Ø gr. *barutonos*]

"Baryton" : Puy, Cerberus, mon gros garçon, Avec deux diables bien tonnans Me feront ung *ba[z]itonans* (;) Dessoubz (.) la voix Leviathan, Et tenra, en lieu de Sathan, D'un ton groz comme une bombarde. (GRÉBAN (S.), *Myst. Actes Apôtres L.*, c.1475, 79r).

Rem. *L. baritonans*, v. *barytonner*. [J.-L. R.]

BÉ, interj. (bé¹)

[T-L : *be* ; *FEW I, 283b : *batare*]

[Interj. marquant l'indifférence ou la dérision]

"Bah !" : RECHIGNÉ. Or regarde ung tour de ma pate, Narinart ! NARINART. *Be*, tu y metz trop ! RECHIGNÉ. Le vela tranchié tout d'un coup En deux pars : n'esse pas beau fait ? MEDUSA. Ha, faulx murtriers, qu'avez vous fait ? Occis avez villainement Le filz Herode proprement ! (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 107). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Crachés luy trestous au visage (...) *Bé, bé, bé, bé* !

(*Pass. Auv.*, 1477, 212). *Bee*, tu y metz trop ! (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 364). [R. M.]

BÉ, interj. (bé²)

[T-L : *bèè* ; FEW I, 317a : *belare*]

[Onomatopée imitative du bêlement] : *Bé* ! dea, que ma couille est pelouse ! (Path. D., c.1456-1469, 130). *Bé* ! parlez à moy, Gabriël (Path. D., c.1456-1469, 130). *Bee* ! par saint Miquiel, je beré Voulentiers a luy une fes ! (Path. D., c.1456-1469, 130). Bergers, voz brebis dirent *baaiz*. Aprenez leurs ung autre notte ! (*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 139).

Rem. Pour *Path.*, cf. J. DUFOURNET (*Information littéraire*, 1986, t. 38, pp. 190-194) qui voit aussi un rapport avec le verbe *beer*, une connotation de la normandité, l'impératif de *boire* en normand, une forme du mot *Dieu*, une allusion au bois d'où sortirait le berger. [R. M.]

BEAGE, subst. masc. (béage)

[FEW I, 286a : *batare*]

"Fait d'aspirer à un certain but" : ...Sans hault convoit, sans arrogant *beage* (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 167). [Autre ex. p.146]

- "But à quoi on aspire" : ...ils sentoient bien qu'à bien dur pourroient résister contre luy, ains les subjugueroit et feroit revenir à la raison ancienne, comme vérité estoit apparent, et partant Frisons se barèrent de cestes gens-cy en leur promettant faveur, et les Brederode se continrent en leur fierté sur l'attente de leurs promesses. Fut toutevoies sceue en court ceste convine, et voioit-on clèrement le *béage* de l'un costé et de l'autre (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 102). [R. M.]

BEANCE, subst. fém. (béance)

[T-L : *béance* ; GD : *beance* ; AND : *biance* ; *FEW I, 286a : *batare* ; TLF IV, 314a : *béance*]

"Désir, chose après laquelle on aspire" : ...Aprez Ambicion le suit Qui souvent coeur et corpz lui cuit, C'est a dire fole *beance*, Ce qu'il a ne lui a seance (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 124). ...cils qui vit de si douce pasture Vie d'onneur puet bien et doit mener, Car de tous biens a a comble mesure, Plus qu'autres cuers ne saroit desirer, Ne d'autre merci rouver N'a desir, cuer, ne *béance*, Pour ce qu'il a souffissance (MACH., R. Fort., c.1341, 72). Et s'ensi est qu'il te couviagne Variier par trop sejourner, Si me fes prendre et ajourner Ou que tu voes et de par toi, Se briefment ne te ramentoi Ce que tu as de pourveance, Ou tu n'as gaires de *beance*. (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 63).

- *Avoir beance à qqc. /à, de + inf.* "Aspirer à" : De homme avoir n'avoit *beance* ; De chaste vouloit estre vie. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 153). Les plumes et les penes dont il vole et s'eslance Mostrent que ciex qui a ferme et forte creance Doit estre viguerous et avoir sa *beanche* D'adiès lui eslever entre haute honorance (BRIS., Restor paon D., a.1338, 96). ...je sçay bien qu'il a *béance*, Grant volenté et grant désir D'accomplir tout vostre plaisir (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 35). Quant Robiers li Frisons seut le mort le conte Baudouin sen frère, il ala en Flandres et atraist pluseurs barons de le terre à son accord ; car il avoit *béance* de retenir le contet pour li (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 20). Toutdis devés avoir *beance* A estre devote et piteuse Et a povres gens gratieuse (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 123). Mais, quant une riens vient hors bort, Un cas soubdain, qui tire a mort, Par moult estrange escheance Ou, sanz avoir quelque *beance* A aucun bien, et il survient, Ou de legier a

bien on vient, Telz cas dis je que de Fortune Viennent, oultre guise commune (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 86). ...ce comte de Saint-Pol estoit un fier homme durement et de grand coeur ; avoit toute sa *béance* à gloire et à exaltation de sa maison (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 216). [R. M.]

BEARNAIS, subst. masc. (béarnais)

[FEW I, 303a : *Bearn* ; TLF IV, 314b-315a : *béarnais*]

"Celui qui est du Béarn"

Rem. *Et ledit Braquet dist à Lancelot que son fait estoit bon ; et qu'il envoyast devers mondit seigneur ; et qu'il ne regardast pas tant à faire plaisir à un Byernois, qu'il se fist méchant en Normandie* (Déposition de Jean de Monmirac touchant la trahison de Lancelot de Hancourt, qui s'empara de la capitainerie de Falaise, septembre-octobre 1465, dans J. J. Champollion-Figeac, Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des Archives ou des Bibliothèques des Départements, Paris, t. 2, 1843, n° 107, p. 389). [R. M.]

BEAT, adj. (béat)

[T-L : *béate* ; FEW I, 303a : *beatus* ; TLF IV, 315a-b : *béat*]

"Bienheureux" : ...le supere triumpheateur, le pere *beat* des orphenins, consolateur des opprésés, ouvry la porte de misericorde et conforta la desolee pucelle (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 97).

- [Dans un cont. métaph.] : Arbre *beat* [l'arbre de Bourgogne], se tu as vers le coeur Seve, licqueur, grace ou misericorde, Monstre ta force, emploie ta vigueur, Soies vainqueur de mortelle langueur Ou de rigueur, qui nous tient en discorde (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 239).

REM. Dans l'ex. suiv., *beat* semble se rapporter au paiement de Dieu, à sa Providence, particulièrement favorable au duc Philippe, à moins qu'il ne faille comprendre *ne fut plus beat*, auquel cas *beat* s'appliquerait au duc ("ne fut plus heureux") : ...mais oncq homme, ce crois-je, ne l'eust plus grand [le paiement de Dieu, sa Providence] en terrien voyage que cestuy [le duc Philippe], ne plus *béat* en toutes conditions et circonstances. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 230). [R. M.]

BEATIFICATION, subst. fém. (béatification)

[GDC : *beatification* ; *FEW I, 303b : *beatus* ; TLF IV, 316a-b : *béatification*]

"Sanctification" : ...pour ce disons nous en adjoustant *in excelsis*, car le cuer est esmeu a haute contemplacion ; et est composé *osanna* de .ii. sillabes pour double *beatificacion* dont l'une est de l'ame et l'autre du corps, ou pour la signifiante des .ii. natures qui sont en ce mistere, des queles l'une est divine et l'autre humaine. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 454).

Rem. GDC VIII, 309c. [R. M.]

BEATIFIER, verbe (béatifier)

[GDC : *beatifier* ; *FEW I, 303b : *beatus* ; TLF IV, 316b : *béatifier*]

A. - "Considérer qqn / qqc. comme divin, comme un don divin" : Et nul ne loe felicité aussi comme l'en loe estre juste ou une autre vertu, mais l'en la *beatifie* comme une chose qui est plus divine et mieulx vaillant que vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 139). Et ainsi le semble il, par ce que nous beneissons, *beatifions* et beneurissons les dieux. (...) Et semblablement des hommes, nous *beatifions* ceuls qui sont tres parfaits et comme divins et tres bons excellentment

(ORESME, E.A., c.1370, 139). Est il nom autre qui lui [au roi Charles VII] défunt duise que cely de vertu, qui en povreté s'en est fait resplendir et en hault regne *beatifier* par l'ensievre ? Doncques vertu lui a esté cause de resourdre, vertu lui a esté cause de regner. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 322).

B. - "Rendre qqn heureux, procurer de la félicité à qqn (à l'âme)" : Et de ce appert l'autre propriété de l'ame, c'est assavoir que l'ame n'est pas *beatifiée* tant seulement quant elle est separee du corps, maiz sera aussi beneüree avec le corps quant il sera glorifié, et en croistra sa beneüreté pour l'amour qu'elle a son propre corps. (CORBECHON, éd. B. Ribémont, 1372. In : *Bien dire et bien aprendre* 11, 1993, 386). Pourtant est il vray que quant l'ame vient en gloire et elle voyt et regarde la benoite Trinité qui est simple unité, elle est tant parfaitement esjoye et transportee et transformee en Dieu et *beatifiée* par fruicion et plaisance qui ne se peut dire ne raconter. (Horloge de sapience S., c.1389, 106). "Lieve toy sus, o George, lieve toy et vieng obeir aux celestes ordonnances sur toy decretees et par lesqueles devant beaucoup d'autres tu seras *beatifié* en honneur et donras fruit et felicité a altruy..." (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 7). SERAPHIN. Dieu tout puissant (...) Grace vous rens, de cuer affectueux, Que tant vous plaist nous *béatifier*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 7).

- Au passif "Heureux, bienheureux" : Et par ainsy, qui au premier avoit esté non agoustant sa felicité, devint assagi, miserable, et qui en la veue du monde n'avoit apparence de ressourdre, redevint plus *beatifié* qu'oncques et glorifié au double. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 109).

- "Rendre bienheureux" : Et pource qu'elle estoit tant bienheuree et *béatifiée*, la deïté supernelle l'avoit constituee, eslue et ordonnee pour preserver, garder et deffendre l'excellente et deïffique fleur de lix qui au moytant dudit jardin estoit plantee. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 114). [R. M.]

BEATIFIQUE, adj. (béatifique)

[*FEW I, 303b : *beatus* ; TLF IV, 317a : *béatifique*]

A. - "Relatif à la béatitude, au bonheur éternel"

Rem. *Mer des hist.* (éd.1491) ds TLF.

B. - "Qui rend heureux"

Rem. SAINT-GELAIS (*Enéide*, éd. 1540) ds TLF. [R. M.]

BEATIFIQUER, verbe (béatifier)

[GD : *beatifier* ; *FEW I, 303b : *beatus*]

"Rendre *beatifique*, heureux"

REM. MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.*, ds GD I, 606b ; leçon *beatifient* ds MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 533. [R. M.]

BÉATILLE, subst. fém. (béatille)

[GDC : *beatille* ; FEW I, 303b : *beatus*]

"Bandeau pour orner la chevelure" : Damoiselles, pour estre plus gentilles Pourtent ennuyt de si justes coquilles, Qu'il semble advis qu'elles soient descoiffées, Et par dessus ont belles *béatilles* Couvertes d'or et de perles subtiles (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 10). Pour l'acoustrement de son très heureux chief, elle avoit les *beatilles* d'or magistralement faictes et orillettes de perles grosses et de moult riche pris. (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 272). [A. B.]

BEATITUDE, subst. fém. (béatitude)

[T-L : *bèatitude* ; GDC : *beatitude* ; *FEW I, 303a : *beatus* ; TLF IV, 317b : *béatitude*]

A. - "Bonheur, état de bonheur parfait" : Et est la plus grant *beatitude* et la plus excellente felicité que homme puisse avoir en ceste vie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 527). Le tres glorieux docteur monseigneur saint Ambroise, en considerant diverses opinions de *beatitude* et felicité que plusieurs genz ont par le monde (...) dit ou *Livre des Offices* et par sentence diffinitive ces paroles (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 81). ...comme dit Boëce, *beatitude* ou felicité est estat perfect par agregation ou assemblément de tous biens (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 277). ...que le monde est et sera en *beatitude* ou benicon quant les roys et les princes entenderont a ainsi gouverner. (LA SALE, Sale D., 1451, 24). Vecy le temple as orgueilleuses ames, Bateurs, domteurs, en quoy leur toute ont quis *beatitude* Dont envers Dieu repris par multitude Ont fait leurs fins dessoubz ombreuses lames. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 19).

B. - En partic.**1.** "Le bonheur de Dieu"

- *Beatitude divine* : En laquelle cité ung chascun se esjoira de la *beatitude* divine et de la felicité que ung chascun ara (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 192).

- *Beatitude parfaite*. "Bonheur parfait" : O bonne ame, tu as ton espoux, mais tu ne le congnois. Il est tres bel sur tous aultres, plains de parfaite *beatitude*, mais encore sa face tu n'as point veu. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 263).

2. "La félicité des élus au paradis" : O crestien, qui tant as d'avantage de grace et de congnoissance sur les creatures autres, et es appellé a si haulte perfection comme a gloire pardurable et aux riches douaires de *beatitude* de corps et d'ame (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). Bonne operacion est la voie par laquelle on va en la vie eternelle. Qui court par ceste voie il quiert la *beatitude*, conforte toy donques et fay tes oeuvres vertueusement, ceste voie de bonne operacion a son louer toutes les foys que sommes fatiguez des labours de ceste mortelle vie il plaise a dieu nous regarder par illustration de sa grâce (CIB., p.1451, 178). ...et quant ung roy la [la justice] fait il doit esperer la *beatitude* advenir. (JUV. URS., Verba, 1452, 294). DIEU. Or est il maintenant saison, Selon droit et juste raison, Que Martin en *beatitude* Viengnè eslire sa maison, Car il en a quis l'achoisson La bas, en moult grant servitude ; Car tousjours a mys son estude, Par moult belle sollicitude, A m'amour et grace acquerir. (LA VIGNE, S.M., 1496, 571).

- *Beatitude celeste* : La douceur, qui ou son doit estre, Est *beatitude* celestre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 110). ...se nulz angelz ne fussent peris, toutesfois humaine nature fut montee en celeste *beatitude* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 189).

- *Beatitude eternelle* : ...a l'omme est necessaire la remission de pechié pour parvenir a *beatitude* eternelle. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 180).

3. "Félicité parfaite des élus au paradis" : Et se il est ainsi, celle chose ne sera onques si grande ne telle que elle face beneurés ceuls qui ne le sont pas ne que elle oste as beneurés leur *beatitude*. (ORESME, E.A., c.1370, 138). Et ces troys demandes ordonna Dieu non pas pour avoir par louenge chose qui acroisse sa *beatitude*, maiz pour voyr le devoir de humaine creature. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 163).

C. - [P. réf. au Sermon sur la Montagne]

1. "État de félicité qui récompense les vertus chrétiennes" : ...qui est cil qui a vestu en soy les umbres des vertus, des quelles nous avons veu les paianz florir combien que il soit ainsi que, ostee la foy de Jhesucrist, ilz n'aient point acoint le fruit de vraie *beatitude* ? (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 225). ...l'Université, sa mere, participans d'icelle *beatitude* dont est escript en l'evangile, beati qui esuriunt et sitiunt justiciam (BAYE, II, 1411-1417, 260).

2. P. méton. "La vertu même" : La quarte *Beatitude* est que vous devez avant souffrir grant famine et pestillence de faim ou de mort, que vous soiez separez de vraie justice, laquelle vous devez faire a un chascun sanz accession [l. acception] de personne [Cité par GD I, 42c, s.v. accession] (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 301). ...sans curieuse applicacion des vertuz aux plantez ou aux fleurettes, tournons briefment les yeulz de nostre consideracion par les dons et *beatitudes* desquelles fut remplie le bienheureuse ame saint Pol comme ung beau jardin plain et benoist, et nous verrons en luy acompli ce que dit le prophete par admiracion de tous les amis de Dieu : O Dieu comment sont voz amis Excellemment a honneur mis ! Car chascune *beatitude* a son louer, son don, son honneur et son priz, et plus parfaitement de tant que elle est de plus grande perfection. (GERS., P. Paul, a.1394, 508-509).

- *Les huit beatitudes* : Encores veul et vous commande que les huit *beatitudes* veulliez ensuir et croire, et premiers pouvreté d'esperit (LA SALE, J.S., 1456, 39). [R. M.]

BEAU-FILS, subst. masc. (beau-fils)

[FEW III, 521b : *filius* ; TLF IV, 330a-b : *beau-fils*]

"Fils par alliance" : Vous puez veoir des autres princes crestiens, en especial le roy d'Espagne, lequel est beau pere audit roy de Sezille, lequel espousa sa fille esperant d'en estre conforté et aydié, ce neantmoins quelque sommation, requeste ou priere qu'il [le roi d'Espagne] ait eu de sondit *beau filz* (...) il n'en fait nul ne aucun devoir. (Trois fils rois P., c.1454-1463, 91). [R. M.]

BEAU-FRERE, subst. masc. (beau-frère)

[T-L : *frere* ; FEW I, 321a : *bellus* ; TLF IV, 330b : *beau-frère*]

"Frère par alliance, époux d'une soeur" : Le duc de Jullers eust eu petite ayde, se n' eust esté son *biau frere* messire Edouart de Guerles. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 162). Dont dist le duc de Jullers, et estans en genoulz devant l' empereur qui seoit en une chaire imperiale : "Mon très redoubté et souverain seigneur, par la haulte noblesce et puissance de vous, je me tieng à meffais de tant que à main armée je me mis et assamblay contre mon cousin, vostre *biau frere* et vicaire du Saint-Empire..." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 170). Je laisse a *beau frere* de Berry mon grand saphir gitane, ou quel a un visage d'homme entaillé dessous (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 226). ...laquelle requeste il refusa pour ce que par plusieurs foiz il avoit envoyé en Holande devers le duc Guillaume, son *beau-frère*, en lui requérant qu'il amenast ledit Daulphin par deçà (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 164). ...trop mieulx vouloit avoir le bergier a *beau frere*, au gré de sa seur, que ung aultre bien grand maistre au desplaisir d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 361). Et puis ledit Edouart, voyant qu'il estoit seul demouré et du tout habandonné, s'enfouy et wida hors ledit royaume et s'en vint à recours audit duc de Bourgogne son *beau frere* ; et audit royaume d'Angleterre demoura sa femme et mesnage (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 248). [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] Aussi

n'ay je pas procedé en ceste matere si rigoreusement comme j'ay esté conseillé par les ducs d'Orleans et de Bretagne, le seigneur de Croy et le chancelier de *beaufrere* de Bourgoigne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 60). Le roy sur les motz du chevalier [ambassadeur du duc de Bourgogne] respondy benignement : "J'en remercy *beau frere*, et m'y fie bien..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 61). [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] Si est vray que j'ay oÿ ce que m'avez dit (...) touchant le bon voloir et affection que *beau frere* de Bourgoigne a envers moy, meismement pour appaiser ceste matere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 70). Sy est vray que le roy repeta sinc ou six fois lesdictes offres de son *beau frere* le duc [Il s'agit, dans ces ex. de CHASTELL., du duc de Bourgogne Philippe le Bon, beau-frère du roi de France Charles VII par sa première épouse, Michèle de France, soeur de ce roi] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 72). Lors dist le roy : (...), ains espere que *beau-frere* s'i acquitera bien, et l'en prie tresactueusement - Ce fera mon, sire, se Dieu plest, et ne m'en doubte pas, ce dist le chevalier de Croy. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 75). ...aucuns larrons et malfaiteurs avoient prins et furtivement emporté de son molin ung quartier et demi de lart, trente cinq solz tournois, deux aulnes de drapt de bureau camelin et neuf boisseaux de mousture appartenans à ses *beauffreres*, et comme le lendemain au matin on avoit dit à Jehan Chevreau le jeune (...) que le jour precedant on les avoit veuz tournoyer et visiter ledit molin (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 544). Et fut faict le rapport au roy de ceste deliberation ; mais, non obstant cela, il y envoya monsr de Bresse, depuis duc de Savoye, le seigneur de Beaumont de Poulignac, mon *beau-frère*, et le seigneur d'Aubejoux, de la maison d'Amboise (COMM., III, 1495-1498, 153).

Rem. Doc.1386 ds TLF.

V. aussi *beau* [R. M.]

BEAU-PERE, subst. masc. (beau-père)

[FEW I, 321b : *bellus* ; TLF IV, 331a : *beau-père*]

A. - "Époux de la mère remariée ou père du mari" : ...et son *biau pere* le duc de Lancastre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 123). ...il ne le fist pas mains mal [son personnage] au pere du jeune homme qu'il avoit mis en bouche a son *beau pere* qui sera s'il peut. [À propos d'un curé qui veut "faire" un mariage] (C.N.N., c.1456-1467, 296). ...nous avons sceu par nostre amé et feal conseiller Jacques de Canlers le bon recueil que vous avez fait à nostre *beau pere* de Savoie (Lettres Louis XI, V., t.2, 1463, 138). ...il trouva ledit d'Oyrevau et feu Sireo qui avoient grant noise ensemble et se reprochoient l'un l'autre qu'ilz s'estoient deserviz en procès, et que ledit feu Sireo estoit cause de la mort de son *beau-père*. (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 592). ...nous prions (...) vostre dicte Saincteté que ce pendant que icellui archidiacre sera par deçà, elle ne vueille donner aucune commission de legacion devers l'Empereur et nostredict *beaupere* à autre que audict archidiacre (Lettres Charles VIII, P., t.3, 1490-1493, 112). Et premierement se alya des Veniciens, à la preservation de leurs estatz, desquelz il estoit grant amy, ou prejudice de son *beau-père*, à qui les Veniciens avoient osté poy paravant ung petit païs appellé le Poulesan (COMM., III, 1495-1498, 18).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. V. *beau*.

B. - "Moine, religieux" : ...et disoit que toutes ces quatre pouvres femmes frere Richart le cordelier (...) les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur *beau pere* (Journal bourgeois Paris T., 1431, 271). J'entray dedans le monastere Ou je rencontray ung *beau pere* Qui oncques ne me sonna motz. (Gaud. sot, c.1450, 9). Ce ne

suis je pas qui leur donne [aux Frères mendiants], Mais de tous enfans sont les meres, Et Dieu, qui ainsi les guerdonne, Pour quy seuffrent peines ameres. Il fault qu'il vivent, les *beaux peres*, Et mesmement ceulx de Paris : S'ilz font plaisirs a noz commeres, Ilz ayment ainsi leurs marys (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 97).

- "Ermite" : Sire, dist l'ermite, je y ay demouré plus de deux cens ans et y servis cinquante ans un *beau pere* de ces marches (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 28). [Autres ex. ds ce texte, en partic. en adresse, cf. gloss. de l'éd.]

V. aussi *beau* [R. M.]

BEAU, adj. (beau)

[T-L : *bel* ; GD : *bel* ; GDC : *bel* ; AND : *bel* ; DÉCT : *bel* ; FEW I, 319a : *bellus* ; TLF IV, 318b : *beau*]

I. - [Pour marquer un agrément d'ordre esthétique]

A. - Empl. adj. [D'une pers., de son corps, d'un animal, d'une chose naturelle ou créée] "Qui procure un agrément d'ordre esthétique, qui plaît par ses qualités esthétiques"

1. [D'une pers., de son corps, ou bien d'un animal] : Tenez : ne veistes des mois Plus *bel* enfant. (Mir. Theod., 1357, 106). Il est courageux a planté, Et s'est *bel* homme. (Mir. Amis, c.1365, 20). Afin que par la resgarder [Hélène] l'en ne fust tempté de la convoitier, car elle estoit tres *belle*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 173). Tu as *biau* corps et doulx visage (Mir. st J. Paulu, c.1372, 97). Je scé en la rue du Plastre Un *biau* visage femenin Que trop convoite un turlupin. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 249). ...il semble que se soit un roy, Tant est *bel* et de *bel* maintien (Mir. fille roy, c.1379, 54). ...se icellui sire de Novion veoit icellui filz, qui estoit moult *bel* enfant et le resambloit assez de figure, se pourroit desmouvoir de sa volenté et dure responce dessus dite à elle faite (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 127). ...en la ville de Rungy avoit, en l'ostel du curé d'icelle ville, une *belle* jeune fille, et que bon seroit que l'en feist tant que l'en eust icelle. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 225). Et aux piez de la tombe mist une ymage d'albastre de son hault et de sa figure, si *bel* et si riche que plus ne pavoit, et tenoit la dicte ymage un tablel d'or ou toute l'aventure dessusdicte estoit escripte. (ARRAS, c.1392-1393, 14). ...Remondin, qui estoit trop durement *beaulx* et gracieux, et bien entechiez. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Et estoit pour lors la dame enceinte, et porta son terme, et acoucha a son jour de son second enfant, et fu un filz, et fu baptisiez, et ot a nom Eudes, et ot l'une oreille plus grande que l'autre sans comparoison ; mais de tous membres il estoit *beaulx* a grant devise et bien formez. (ARRAS, c.1392-1393, 78). ...Frommont (...) fu assez *beaulx*. Mais il ot sur le nez une petite tache velue, comme la pel d'une taulpe ou d'un fouant. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Et sachiez que ly moinsnez n'est pas si grans, mais il est moult *beaulx* de tous membres, et *beau* viaire a devise, excepté qu'il a ung oeil plus haut que l'autre un pou, et ne lui messiet pas trop. (ARRAS, c.1392-1393, 97). Les deux freres vindrent monter sur deux *beaux* destriers ; et estoit Uriens tous armez, ainsi qu'il party de la bataille, l'espee toute nue ou poing et Guyon estoit vestu d'un riche drap de Damas bien fourré. (ARRAS, c.1392-1393, 117). Et trois jours devant la feste, par la grace du Saint Esperit, la royne accoucha d'un moult *beau* filz. (ARRAS, c.1392-1393, 140). Et moult plaingnent Regnault pour ce qu'il n'ot que un oeil, car il par fu tant *beaulx* du surplus que nulz ne savoit que deviser en la beauté de son corps ne de ses membres. (ARRAS, c.1392-1393, 165). Dedens Donal, I citeit, avoit des hommes *beais* et grans (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 169). Sire, vostre comant feront, Quar avec ung le lieront De ces corges que ycy tenont. Tant le batront Que an se jour

perdra la vie, Et puis feront vostre comant, Que il ne seray pas *biaulx*. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 191). De quelle beauté ? Non pas de beauté faine des ypocrites qui sont *beaulz* par dehors mais par dedans ont les horribles pechiez : semblables sont a la beauté des fiens couvers de noif, ou, comme dit Jhesu Crist, aux sepultures blanches et peintes (GERS., Concept., 1401, 416). N'estes vous pas *beau* josne filz ? (LA SALE, J.S., 1456, 35). Quant une femme a le corps *beau*, Elle en est plus tost mariee (Est., p.1460, 23). ...une *belle* jeune femme nommée Jehanne du Bois (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 33). J'estoye gent et *beau* de visaige (Fr. arch. B., c.1468-1480, 37). Je suis Venus, la plus *belle* des cieulx, Entre les dieux tenant ma region, Aornée de joyaulx precieulx (Cene dieux, c.1492, 108). Cestui fut moult entier et de *belle* corpulance et de lignée royalle, et vesquit cent IX ans moult honorablement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 v°).

- *Aimer qqn pour ses beaux yeux* : ...je m'en doubtoie bien que j'estoie plus souvent visité pour l'amour de ma chambriere que pour mes *beaulx* yeulx. [Il faut noter ici le jeu de mots : le médecin, qui a supplanté le locuteur dans le coeur de la dame, était venu lui soigner un oeil malade] (C.N.N., c.1456-1467, 505).

2. [D'une chose, naturelle ou créée] : Alons touz ensemble chantant Ce chant qui est *bel* et plaisant (Mir. femme roy Port., c.1342, 202). Un joiau li envoieoie Riche et *bel* (Mir. st Val., c.1367, 128). Car *bele* habitacion est parement et aournement convenient a magnificence. (ORESME, E.A., c.1370, 246). Et sachiez, sire chevaliers, que je ne seray mie longuement seule quant il me plaira. Mais j'en ay envoyees mes gens devant pour le grant plaisir que j'avoye prins en ce *bel* lieu ou je me deduisoye maintenant (ARRAS, c.1392-1393, 7). Un pou aprez, leva la lune *belle* et clere, et les estoilles luisoient cler. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Puis regardent contrevail la prayerie, et y voient tendus trefs, tentes, paveillons, grans, *beaulx* et riches, a si grant foison que chascun s'en esmerveilloit. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Et tant chevaucha qu'il entra en la terre de Poictou, la ou il trouva grant foison de haultes forests non habitees, et en aucuns lieux, grant foison de sauvagine, comme cerfs, bisches, dains, chevreulx, porcs, et autres bestes sauvaiges, et en moult d'autres lieux *belles* plaines, *belles* prairies et *belles* rivieres. (ARRAS, c.1392-1393, 76). ...une grande cambre, toute paree et couverte de tapisserie moult *belle* et moult rice (FROISS., Chron. D., p.1400, 485). Et le *beau* soleil cler luisoit. (CHART., L. Dames, 1416, 198). Se sont de ses fringans mondains Qui portent ces *beaux* brodequins Dessoubz la chausse desirée, Puis les pantouffles, quelz badins ! (S. fol, c.1480-1490, 7).

- *Bon et beau* : ...cest anel Te doing qui est et bon et *bel* (Mir. Amis, c.1365, 5).

- [Contexte métaph.] : Il n'est tant *bel* aornement, telle *belle* couronne a une dame comme chasteté c'est la Vertu qui la fait renommer partout a la vie et a la mort. (GERS., Annonc., a.1400, 236). ...se l'omme mouroit, En tel estat s'ame en iroit Sans paine et sans faire sejour, Plus clere et plus *belle* que jour, En la joye de paradis. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 134).

- Prov. *Brie est belle* : Cheminez tant que Brie est *belle*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 18). Au mal gibet puisse il baller Qui n'a grant joye de la nouvelle ; Resjouyr se fault : Brie est *belle* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 138).

Rem. Également ds *Moralité* 1427 B.B., 1428, 138. D'apr. l'éd. de ce texte, le sens serait : "tout va bien".

B. - Empl. subst.

1. "Celui qui est beau, celle qui est belle (en partic. la dame aimée)" : Toutes les nuis pour Hero viseter Noe a esloit, car la *belle* l'en proie (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 13). Mais le lait se delicte en la biauté de l'autre et le *bel* se delicte ou biau parler de l'autre ou en autre chose (ORESME, E.A.C., c.1370, 431). ...par le sens et la valour de la meilleur des meilleurs, de la plus *belle* des *belles*, de la plus saige des saiges. (ARRAS, c.1392-1393, 243). En songe, souhaïd et pensee, Vous voy chascun jour de sepmaine, Combien qu'estes de moy loingtaine, *Belle*, tresloyaument amee. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 220). Et devez sçavoir qu'il ne faisoit pas ces beaulx maintiengz illec sans penser, par le inspiration et amonicion d'Amours, a sa dame, la plus *belle* des *belles* (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 241). Quant de ces *belles* je ay le souvenir, Le cueur, le corps me font rejuvenir, Sans soucy suis, riens ne sens qui me blesse (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 210). ...la *belle* et bonne mist du tout sa cure a complaire a son mary (Comte Artois S., c.1453-1467, 111). Advis m'est que j'oy regrecter La *belle* qui fut héalumiere (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 52).

2. "Ce qui est beau"

- *Par beau ne par laid*. "En aucune façon" : ...quand il cogneut que par *beau* ne par lait il ne la povoit oster de sa mauvaiseté, il la abandonna [Exemple, traditionnel, de l'expr. de la totalité par la réunion des extrêmes] (C.N.N., c.1456-1467, 489).

- "Beau temps" : Aussi com[me] li chaut soulel Endurcist la boe par *bel* [var. par temps *bel*] (Et) amolie cieü ou cire... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 382).

Rem. T-L, s.v. *bel*, col. 910, 12.

. *Le temps / le jour se met au beau* : Advint (...) que le jour se mist au *bel* et fut le tamptz tout esclarcy. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 146). Le temps ce met en apparence De soy mectre au *beau*, se Dieu plaist. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 954).

3. Subst. fém. *La belle*

a) "La lumière du jour, le jour" : Par nuit volent [les chats huants], et a la *belle* (...) se vont esconser ; Par jour ne les puet on trouver (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 162). ...en terre et ciel voy obscurcir la *belle* Et amenrir la clarté du souleil (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 192).

b) "La lune" : Se le croissant monte en Virgo, La *belle* sera plaine (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 541). [Autre ex. p.715]

II. - P. ext.

A. - [Idée d'agrément ou de satisfaction ; idée d'exemplarité]

1. Empl. adj. "Qui produit de l'agrément, qui est agréable, qui est favorable"

a) "Qui produit de l'agrément, qui est agréable" : Je croy se (...) du meilleur et du plus *bel* Vin de ceans aussi buvez Une foiz, qu'en bon point serez De vostre cuer. (Mir. abbesse, 1340, 76). ...c'est un bourgeois Larges (...) Qui maint *biau* diner a donné. (Mir. march. juif, c.1377, 173). ...ilz furent si las et recreuz qu'il convint qu'en *beaulx* bras ilz demourassent endormiz. (C.N.N., c.1456-1467, 366). Je m'en allay au cler de lune, A ce *beau* matin tout joyeulx. (B. veoir, p.1480, 18). Couchons nous sur la *belle* herbecete. (LA VIGNE, S.M., 1496, 281).

- [Pour souhaiter une bonne et agréable journée] : Ha ! mon seigneur, bon jour et *beau*, De tous coustés je vous cherchoye. (Sots mal., c.1480, 81).

- [Du temps qu'il fait] "Éclairé par le soleil" : ...et si faisoit *beau* temps et sery (Bérinus, I, c.1350-1370, 214). ...car aussi comme une aronde seule ne signifie pas le temps de ver ne un seul *biau* jour ne le fait pas, semblablement .I. jour ne un peu de temps ne

fait pas un homme avoir felicité ne estre beneuré. (ORESME, E.A., c.1370, 121). Et, si celui jour fet *bel*, ilz [les ours] s'en retournent dedanz leus cavernes (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 85). ...se il faisoit *beau* temps seroit bon que allissiez esbatre aux champs par maniere de recreacion aucune (JUV. URS., Nescio, 1445, 448).

. *Faire beau* : Toutesfois il se logierent entre ces broussis, car il faisoit *biel*, chaut et cler, ensi comme il fait ou mois d'aoust. (FROISS., Chron. D., p.1400, 74).

- [D'une histoire que l'on raconte, d'un poème...] "Agréable (à écouter)" : ...illeques sont bailliees certaines regles, bons enseignemens, *belles* hystoires et les causes pour quoy plusieurs policies ont esté et peuent estre corrupues et gastees et celles par quoy il peuent estre sauvees et gardees. (ORESME, E.A., c.1370, 99). ...ilec disoient de *beaux* virelais, chançons et autres bergeretes moult melodieusement (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177).

- *Beau parler. Belles paroles. Beau langage.* "Paroles aimables (souvent p. iron.)" : ...gardez que nulz De ceste foy ne vous retraie Pour *biau* parler qu'il vous retraie, Ne pour menace. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 332). Mais le lait se delicte en la biauté de l'autre et le *bel* se delite ou *biau* parler de l'autre ou en autre chose (ORESME, E.A.C., c.1370, 431). ...le duc d'Irlande se tenoit delez le roy d'Angleterre en la marche de Galles, et n'entendoit à aultre chose, nuit et jour, fors que de venir à ses ententes en plusieurs manieres, et de servir le roy de *belles* parolles et de grandes huiseuses et la royne aussi, pour eulx complaire (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 48). ...bien savoit traire Et gent par *beau* parler attraire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 54). Et quant icellui roy Henry de Lencastre fut audit lieu de Londres, il le mena tout droit devant la tour dudit Londres, dedens laquelle estoient quatre barons dudit pays pour ledit Henry, ausquelz lesdits Henry et Warwyk parlerent par *belles* parolles, les tirerent hors d'icelle tour après ce qu'ilz leur promisdrent qu'ilz n'aroient nul mal de leurs personnes et qu'ilz les asseuroient ; lesquelz soubz ombre desdictes promesses, yssirent hors de la dicte tour. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 8). ...mes eulx oÿs [des ambassadeurs], les delivra et les envoya aveuques *belles* parolles, sans aucun fruit toutevoiez en leur petition (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 89). Demande. Lequel est celluy de la maison le plus fil ? Response. C'est cellui qui, pour *beau* parler, donne a son voisin ce dont tost a grant besoing. (Devin. R., c.1470, 162). Ma fille, vostre *beau* parler Me plaist moult, je vous certiffie. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 511). Je la cuide tous jours atraire Par *beau* parler et debonnaire, Mais sans cesser el tensera. (P. Jouv. D.R., a.1488, 38).

. *En beau langage.* "Aimablement" : Venez sa, (la) dame au beau visaige, Dictes moy en [...] *beau* langage Qui vous a [...] en ce point mis ? (Sots mal., c.1480, 86).

. *Belle maniere et belles paroles.* "Manières aimables et bonnes parolles" : Lors vindrent les barons du pays a lui et lui dirent : Monseigneur, il fault que nous facions de vostre filz Eude ce qu'elle [Mélusine] nous a commandé a faire. Et Remond leur respond : Faictez en tout ce qu'elle vous a commandé. Et ceulx prirent Eudes par *belle* maniere et par *belles* parolles, et le menerent en une cave, car, s'il se feust donnez de garde de ce que on lui vouloit faire, ilz ne l'eussent pas eu sans peril ne sans peine. (ARRAS, c.1392-1393, 261).

. *Beau mot.* "Parole aimable" : ...ne que ung *beau* mot parlissent. (Path. D., c.1456-1469, 88).

- *Beau semblant.* "Accueil aimable" : Faites li *biau* semblant, sanz faille : Tenue y estes. (Mir. Amis, c.1365, 57).

- *Il fait beau + inf.* "Il est agréable de" : Et faisoit moult *bel* veoir Remondin chevauchier devant, le baston ou poing, mettre ses gens en ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 71). Moult fu belle la flotte, quant tout fu ensemble, car ilz furent Xm. hommes d'armes et environ XVIIJc. que archiers que arbalestriers. Et sachiez que il les faisoit moult *bel* veoir, car ces bannieres venteloient sur ces vaisseaulx, et l'or et l'azur et les couleurs et les bacinez et autres harnoiz reluisoient au soleil. (ARRAS, c.1392-1393, 214). Et, ainsy que ladicte ambassade s'en retournoit, le roy avoit fait mettre sus les champs grant partie de ses gens de guerre qu'il avoit en garnison au pays de Picardie, dont avoit la charge et conduite le seigneur d'Esquerdes : laquelle compaignie il faisoit *beau* veoir, car elle estoit fort belle. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 117). Et contre lui estoit pour advocat maistre Pierre de Breban, advocat en ladicte court et curé de Saint-Eustace ; lesquelz deux advocatz il faisoit moult *bel* oyr. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 29). Après qu'ilz se furent ainsi ordonnés et appointez, ilz descendirent à pié et marcha Gervaise atout ses vingt hommes d'armes et ses archiers après lui, qu'il faisoit *beau* veoir selon le nombre qu'ilz estoient. (BUEIL, I, 1461-1466, 107). ...et à merveilles les faisoit *beau* veoir (COMM., III, 1495-1498, 181).

- *Estre beau à + inf.* "Être agréable à" : Disons donc ce rondel d'accort, *Bel* est a dire. (Mir. nonne, 1345, 328).

- *Faire beau + inf.* "Être agréable de" : Et avec ce faisoit *beau* veoir dessus elles les nobles joyaulx que le Chevalier au Delphin conquist au tournoy (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 3).

- *Tenir qqn à beau.* "Considérer qqn comme agréable, comme bien disposé" : Icelly Seth tindrent a *bel*, Car en leurs dueulz les depporta Et grandement les conforta. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 26).

- [D'une chose] *Venir beau à qqn.* "Être agréable à qqn" : Caÿns destruisi Abbel ; Dont il ne vint pas a Diu *biel* (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 78).

b) "Qui est favorable" : Et, au departir, vous en aurez *beau* marché. (BUEIL, I, 1461-1466, 192).

- *Beau jeu.* "Jeu favorable (au propre ou au fig.)" : ...il avoit eu oudit hostel des Corneilles *beau* jeu de paulme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412). Il n'est si *beau* jeu qui ne cesse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 174). Et, se Dieu plaist, vous verrés tantost *beau* jeu. (BUEIL, I, 1461-1466, 139). Ne scet on point de plus *beau* jeu ? (Sots Magn., a.1488, 204).

- *C'est belle chose de + inf.* "C'est une chose favorable, salutaire de" : Et pour ce est *belle* chose d'ouyr parler les saiges et ceulx qui ont experience. (BUEIL, I, 1461-1466, 96).

- *Il est beau.* "Il est avantageux, il vaut mieux" : Mais il me fault premierement Avoir cordes ung grant fardeaul, Car il nous sera trop plus *beaul* Que ce qu'en soyons desgarniz [des prisonniers]. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 72).

- *Rien (de) plus beau que.* "Rien de mieux que" : Mon amy, dist elle, il n'y a rien plus *beau* que de vous armer (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 121). Il n'y a point de plus *bel* fors que tu faces avancier ta fin (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 227).

- *Il n'y a si beau sinon que.* "Il n'y a rien de mieux sinon de" : ...puis que ainsi est, il n'y a sy *beau* sy non que toute la chevallerie qui est cy assemblee laisse tout emmy plain, sans coup ferir (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 36).

c) [D'une chose] *Estre beau à qqn.* "Être agréable à qqn, plaie à qqn, convenir à qqn, lui être favorable" : G'y vueil aler, car moult m'est *bel* Quant j'oy sermonner de la vierge (Mir.

abbesse, 1340, 60). Vez ci c'on te vient apporter L'enfant, moult te doit estre *bel*, Qui sera du peuple Israel Sauveur (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 224). Gabriel amis, ce m'est *bel*. Chantons nous deux ensemble (Mir. st J. Cris., c.1344, 277). Las ! comme il me fut *bel* et gent Que mon confesseur en feisse ! (Mir. st Guill., c.1347, 22). LE FÉVRE. Ce salaire m'est *bel* et gent. Biau père, a Dieu, bien me souffist. (Mir. st Guill., c.1347, 30). Le cardinal sault sus a qui ne fut pas *bel* (Tristan Nant. S., c.1350, 58). L'un respont pour tous : "*Biau* nous est !" (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 223). ...les saiettes (...) Dont Amours trait crueusement Toutes les fois (,) qu'il li est *bel*. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 105). Dont fist venir l'arcevesque de la cité, qui les fianca. Mais Hermine dist que devant que elle verroit quelle fin son pere prendroit de sa maladie, que elle n'en feroit plus avant. Par foy, dist Uriens, damoiselle, puis que il vous est *bel*, il me plaist. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Et le roy, qui moult fu joyeux de sa venue, le conjoy moult et lui demanda comment Guyon, son frere, le faisoit. Par ma foy, dist le maistre, monseigneur, bien, comme l'un des plus asseurez hommes que je veisse oncques, et se recommande a vous tant comme il puet. Par foy, dist le roy, ce m'est *bel*. (ARRAS, c.1392-1393, 133). Le pere, a qui ne fu pas *bel*, Y a fait le filz asseger (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 21). Mais de mors y ay je veu plus que *bel* ne me fust (Chev. papegay H., c.1400-1500, 80). Tout *beau* lui seroit : Ce qu'elle voudroit, ameroit (CHART., L. Dames, 1416, 269). C'est maistre Mertin Bellefoye, Lieutenant du cas criminel. Qui sera l'autre ? G'y pensoye : Ce sera sire Colombel ; S'il lui plaist et il lui est *bel*, Il entreprendra ceste charge [ma succession]. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 145). Moult me fut *bel* quant dame Ysengrine mist fin a son parler, car papier et chandeille me failloient, avec sommeil qui fort m'avoit accueilli car prez de minuit estoit. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 88).

- *Soit laid ou beau. Soit bel ou qu'il te nuise. "Que ce soit agréable ou non (à qqn), dans tous les cas" : ...se Dieu trouver le me lait, Poson qu'il li soit bel ou lait, En la fourme que le me dites Li diray (Mir. Oton, c.1370, 321). Il vous faudra, soit lait ou bel, Que vous entrez en ce batel (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 59). ...je te feray Adjourner avant qu'il soit nuit, Ou te soit bel ou s'il te nuit, Car de cela point ne me chault. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32).*

. Prov. : L'en dit communement, selon le monde : De nouvel tout m'est *bel* ["Tout ce qui est nouveau attire, plaît"]. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 118).

2. Empl. adj. [Idée de satisfaction, de réussite, d'appropriation] "Qui répond à ce qui est attendu, qui est pleinement ce qu'il doit être, qui est satisfaisant, réussi, approprié"

a) [D'une chose concrète, d'un lieu] "Pleinement satisfaisant, favorable" : Regardez ; vezci un lieu *bel* Ou riens ne fault. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 262). Tu les pourverras d'un batel Qui soit pour eulx et bon et *bel* (Mir. ste Bauth., c.1376, 153). A *beaulx* feux, chauffez et sechez Sont, puis, en riches lis couchiez. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 300). ...[la nature humaine], par loy de Nature, Prent son estre touchant le corps Des élémens qui sont destors En aucunes leurs qualitez Et partant en activez, Car le *beau* Feu, sans nul défaut, Est tousdiz sec et forment chault (LA HAYE, P. peste, 1426, 64). Et, se l'air n'est *bel*, par raison Doit un chascun en sa maison Labourer et s'exerciter, Pour greigneur péril éviter (LA HAYE, P. peste, 1426, 85). L'eaue rosë a laver les mains, Après disner, furent les baingz Bien preparez par *beaulx* conduitz (Gaud. sot, c.1450, 14). ...Mon miroüer *bel* et ydoyne (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 25). ...et leur fut donné de *beaulx* dons, tant en or que

en vaisselle d'or et d'argent (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 347). ...et là lui furent faiz plusieurs *beaux* presens, tant de ladicté ville que d'ailleurs (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 28). Alors de *beau* gris de Rouen Elle vous va couper dix aulnes (B. veoir, p.1480, 18). Tenez, vela deux *beaux* escuz ["rutilants, tout neufs"] (P. Jauh. D.R., a.1488, 31).

- [D'un outil, d'un instrument...] : ...il fault *beaus* couteaulx a trenchier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). Cestui composa plusieurs *beaux* instrumens, servans à la science de astrologie et plusieurs belles tables, qui sont assez communes et en usage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 118 v°).

- "De bonne qualité" : Aussi prenez avec ces choses Une entière dragme de roses Esleues et de sandaulx Et de muscatellin fin *beaulx*, De tous les deux la quantité De deux dragmes par équité (LA HAYE, P. peste, 1426, 148). Les bledz sont *beaulx*. TESTE LIGIERE. Vignes sont *belles*. (Sots, c.1480-1500, 273). ...prends une souppe en ce plat, On t'y fait *beau* brouet. (P. Jauh. D.R., a.1488, 35).

- "Qui est efficace" : Troiz chapitres en soy contient, Dont le premier traicte des *beaulx* Remèdes, tous universaulx, Par choses bien préservatives Et en partie curatives. (LA HAYE, P. peste, 1426, 112).

- *Bon et beau* : Alons (...) Reprendre vueil nostre rondel, Car de chant est et bon et *bel* Et il vous doit aussi plaire. (Mir. st Sev., 1362, 205).

- *Beau pour* + inf. : ...ung plain pays et *bel* pour chevalchier. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 176).

b) [D'une chose plus abstr.] "Pleinement satisfaisant"

- [D'une action, du résultat d'une action, d'une réalisation...] : Delez l'eglise a un hostel Pour reclusage bon et *bel* (Mir. st J. Cris., c.1344, 292). Pour l'amour de vous (...) Acquerre, les vous y donrray [ces escharboucles], Mais jamais jour je ne feray Si *biau* marchié. (Mir. pape, 1346, 391). Ceste division est *bele* et notable (ORESME, E.A.C., c.1370, 153). Plusieurs pais ay puis marchié Et fait aussi maint *biau* marchié Ou j'ay gagné (Mir. march. juif, c.1377, 205). LE ROY. (...) Que vous semble (...) De ce sermon ? LA ROYNE. Il m'a semblé et *bel* et bon (Mir. fille roy, c.1379, 10). ...s'il vous pouoit envie Prendre de vouloir regarder Comment virginité garder Peussez tant qu'avez a vivre, Ne pourriez, voir, en plus *biau* livre Lire, ne de plus grant merite (Mir. st Alexis, 1382, 306). Et leur dist que ce estoit à la Souche, où il avoit *beau* jeu de dez, et que son filz y estoit. Et respondu lui fut que il avoit eu oudit hostel des Corneilles *beau* jeu de paulme, et que il y en avoit eu un qui avoit perdu huit ou neuf sols (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412). Et voient tout contreval les estres, grant foison de cuisines fumoier, et au dessus de la fontaine, la chappelle, belle et gracieuse et bien ordonnee, que oncques mais n'y avoient veue. Si s'en vont moult esmerveillant et dient entre eulx : Je ne scay qu'il advendra du surplus, mais veez la *beau* commencement et grant apparence de grans noblesces et de grant honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Tenez les commandemens de nostre mere Sainte Eglise et tous les degrez et commandemens de nostre foy catholique. Soiez humbles et doulz aux bons. Et soiez de *beaulx* respons au grant et au petit. Et tenez chascun a parole quant lieu et temps sera. (ARRAS, c.1392-1393, 153). Les uns dancent et chantent et festient. Les autres comptent de *beaulx* comptes et se soulacent pour passer le temps. (ARRAS, c.1392-1393, 192). Nous avons ja aucunement parlé de l'umilité saint Pol et de sa povreté d'esperit par laquelle les amis de Dieu sont fais roys ou royaume des cieulz. C'est *bel* honneur, et ainsy le promet Jhesu Crist. (GERS., P. Paul, a.1394,

509). ...moult s'est durement penez D'avoir merci, par *beau* prier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 209). Et, partout où il aloit par ladicte ville, estoit mené et conduit par monseigneur de Gaucourt, lieutenant du roy audit lieu de Paris, qui lui donna en sa maison ung moult *beau* et riche souper, où ilz furent grant nombre de gens notables d'icelle ville, tant hommes que femmes, dames, damoiselles et autres. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 29). Aussi de peur de tresbucher Il alloit son *beau* pas : tric, trac (Fr. arch. B., c.1468-1480, 37). Or est il mort le vray champion En sotoyant moult sotement, Le vecy en point comme ung pion Et faisant ung *beau* testament. (Vig. Trib., c.1480, 228). Par veux et par promesses entens Dieu gaigner et par *beaux* services. (Cene dieux, c.1492, 135). Cestui fist ung *beau* livre en chirurgie, qu'il intitulla de son nom Guidon. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 r°). Qui sçaura *beau* mot, si le die En allant les vrays martirs querre Qui sont en doullueur et en guerre Pour le nom de Jesus deffendre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 265).

. [D'un combat, d'un exploit, d'un fait d'armes...] : ...si en fut plus *beaux* leur sièges (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 210). ...ly uns de ses forestiers lui vint annoncer qu'il avoit en la forest de Colombiers le plus merueilleux porc que l'en eust veu grant temps avoit ou pays, et que c'estoit ly plus *beaulx* deduiz qui y feust grant temps a. (ARRAS, c.1392-1393, 18). Par mon chief, dist l'un des patrons de Rodés, or les alez faire haster, car vous avez trouvé *belle* adventure, car ce sont les gens du soudant de Damas qui s'en vont au siege de Famagouste. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Et y a eu mainte *belle* escarmouche ou il a eu grant perte et de l'un costé et de l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 94). Or vous lerray de lui et vous diray de Melusigne qui ot tout acomply ce qu'il failloit a ses enfans. Elle les fist faire chevaliers par leur pere, et ot *beau* bohourdeiz en la prairie de Luseignen. (ARRAS, c.1392-1393, 152). Et ilec à l'aborder y ot fait des plus *beaulx* faiz d'armes qui jamais furent veuz pour ung peu de gens (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 65). Ledit jour aussi fut faicte *belle* saillie aux champs par messire Charles de Meleun et Maleortie et ceulx de leur compaignie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 98). Cestui reffraignit icelle royne de sa grande luxure par belles exemples, regna à son moïen XXXII ans, fist de moult *belles* conquestes et ala jusques aux paludeux desers d'Ynde et plus avant où onques homme n'avoit esté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°).

. [D'un mariage] "Bien assorti" : Ainsi demoura la dame, fille de Haynnau, duchesse de Guerles, et au jour que elle espousa le duc de Guerles, filz au duc de Jullers, ilz estoient entre eulx deux aucques d'ung eaige, pour quoy le mariage estoit plus *bel*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 156).

. *Belle lettre*. "Document juridique"

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 96-97.

- [D'une manière d'être ou d'agir, d'une qualité, d'un état...] : ...grant joie en mon cuer ay. [l. ay] Des bonnes gens que je voi ci Assemblez (...). *Bele* ordenance est, ce me semble : C'un point n'y fault. (Mir. ev. N.D., c.1348, 57). ...je sui mère de *bele* amour ; en moy est grace de toute vie et verité. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 307). Certes je n'en vouldroie avoir Nulle pour ceste [dame], tant l'ay chier (...) Pour son sage et *biau* maintenir. (Mir. ste Bauth., c.1376, 93). ...la femme avoit *beau* loisir d'estre malade. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 357). ...sa vie corporelle luy eust ministré, sans sueur, peine ou labour, et point n'eust la femme enfanté par angoisses. Cy avoit *beau* don et *bel* heritage ! Mais hélas ! Adam et Eve, ingras de ce, forfirent mou tost contre ta majesté royale (GERS., Concept., 1401, 397). O *belle* paix ! O tres riche don de paix ! O tres desirable

paix, que estes vous devenue ? O messeigneurs et devotes personnes qui icy estes, las ! et ne souspirez vous point, ne gemissez vous point en voz cuers, quant vous oyez parler de ces trois paix en toutes ces terres, et vous regardez le temps present (GERS., Noël, p.1404, 301). L'ame prudente et gracieuse, De savance moult curieuse, Et non puissant sans desplaisir Résister à si *beau* desir, Se paine fort, à son povoir, à trouver, sentir et savoir, Les causes et occasions De teles admirations (LA HAYE, P. peste, 1426, 16). ...ceste ruine De pestillence prent racine De Divin vouloir et plaisir, Comme jadiz à *beau* loisir Fist Dieu venir le grant Déluge, En punissant, comme droit juge, Les maulx des gens et les péchiez (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). ...monseigneur part, et tout le *beau* pas s'en retourna a son hostel. (C.N.N., c.1456-1467, 41). Pour executer ce vouloir a sa plaisance et a son *beau* loisir... (C.N.N., c.1456-1467, 89). Du temps que mon cas estoit *beau*, (Et) Que ma chose bien se portoit A toute gens mieulx en estoit, Car tout le monde entretenoye Et paisiblement gouvernoye, Tout par tout generallement, Moyennant bon gouvernement, Dessoubz lequel j'estoyes adoncques. (Sots mal., c.1480, 88). De *belles* loys de nature divie Commē inicque et faulx violateur (Cene dieux, c.1492, 118). Zehelon, le venerable docteur, grant philozophe et astrologien, fut en ce temps et fut au concille de Cartage, tenu l'un des plus *beaux* entendemens et perspicu, qui fust ou nombre de IicXXVIII prelatz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 98 v°).

c) [D'une pers., d'un animal] "Bien approprié" : ...bien devoit estre noble medicine, riche et bone, le leet de la *beal* beste [d'une chèvre au mois de mai] - c'est la beste qe ne prent poynt sa vertue del herbe ne de solail, mes de principale : c'est de Dieux meismes. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 135). PREMIER CHEVALIER. (...) Il ne nous fault qu'un homme sage Qui face au pape ce message (...). DEUXIESME CHEVALIER. J'en baillera un bon et *bel* Et sage assez (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 7).

- *Beau parler*. "Celui qui s'exprime avec facilité, beau parleur" : Sil de l'ostel se sont vers lui agenoulliés Et il les salua, car moult yert *biaus* parliés (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 463). Car *biaux* estoit, jones et sages Et *biau* parler. (Mir. femme, 1368, 195).

3. Empl. adj. [Idée d'exemplarité, surtout morale]

a) "Qui est moralement satisfaisant, qui a une valeur d'exemplarité, qui est louable, légitime" : Car prudence est vers choses qui sont justes et *beles* et bonnes, et ces choses sont lesquelles il appartient ouvrir a bon homme (ORESME, E.A., c.1370, 354). ...on puet prendre de *beaulx* et bons exemples (BUEIL, II, 1461-1466, 55). "Toutes les choses humaines qui sont justes et *belles* comparees a la justice et beaulté de Dieu ne sont justes ne *belles*, mais encore nullement sont", car leur estre est come neent. (Somme abr., c.1477-1481, 100).

- *Beau plaisir*. V. *plaisir*

b) "Honorable, estimable" : Dieu [garde] la *belle* assemblee Des deux costés et ou mellieu. (Tr. Men., c.1480-1500, 287). Si bien s'i porta que nostre saint pere pappe Paule, lequel estoit tenu le plus *beau* personnage de l'Eglise, lui fist faire une revolucion d'une année sur la nativité sur laquelle il previt et predist sa mort et fut veriffiée. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 159 r°).

- [De Dieu] : Erambourc, prenez cel enfant En l'onneur du *biau* roy puissant (Mir. enf. diable, c.1339, 17).

- *Sainte Marie la belle*. "La sainte Vierge" : Par sainte Marie la *belle*... (Path. D., c.1456-1469, 86). Mais, par sainte Marie

la *belle*, Je n'y voy que rire pour moy (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 82).

- Empl. subst. : Comme dist Saint Denis : "Domination n'est pas l'exces des pieurs seulement, mais de tous *beaulz* et bons est toute et parfaicte possession ferme, forte et non poant cheoir." (Somme abr., c.1477-1481, 161).

4. Empl. adj. [P. iron. ou p. antiphrase]

a) [D'une chose concr. ou abstr.] : LE LARRON. (...) Mettre me vueil en autre point Et mes meurs changier et muer. (...) LE VALLET DU LARRON. Il a *bele* queue, le chat ; Il ne pourra mais de lait boire. Vous ferez pis, par saint Magloire, Que n'avez fait. (Mir. march. larr., c.1349, 110). Luy ay je baille (e) *belle* estorse ? (Path. D., c.1456-1469, 188). Maugré en ait saint Pere, Vecy une *belle* demande ! (Path. D., c.1456-1469, 104). Regarde m'en [des femmes de Paris] deux, troys assises Sur le bas du ply de leurs robes En ces moustiers, en ces eglises ; Tire t'en pres et ne te hobes ; Tu trouveras la que Macrobes Oncques ne fist telz jugemens. Entens, quelque chose en des robes : Ce sont tous *beaux* enseignemens. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 121). Il y eut *beau* trippot (B. veoir, p.1480, 21). C'est dommaige qu'ilz n'ont grans caiges, Car ilz ont fait *belle* vaillance, Se sont folz plains d'oultrecuidance, Ilz ont failly plusieurs annees A jouer. (S. fol, c.1480-1490, 8). Vous verrés tantost ung *beau* tour (Tr. Men., c.1480-1500, 290).

b) [D'une pers.] : ...Le *beau* menteur plain de promesse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 166). Or s'en va il, le *beau* Guillaume (Path. D., c.1456-1469, 138).

- *Beau bailleur de paroles* : C'est ung *beau* bailleur de parolles, Il ne parle qu'en parabolles (...). Ce ne sont que promesses folles (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 476).

5. Empl. adv.

a) "De manière satisfaisante, bien, comme il convient" : Ainz les ordonna *bel* et gent (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 77). Dieu, con noblement atourné Ont ce siège et *bel* aourné ! (Mir. ev. N.D., c.1348, 71). ...si *bel* savez desservir A ceulx qui, par devocion, Ont en vous leur entencion. (Mir. ev. N.D., c.1348, 82). Aiglantine qui *bel* estoit paree... (Tristan Nant. S., c.1350, 138). Amarie qui *bel* c'estoit logés... (Tristan Nant. S., c.1350, 156). Sy bien et sy tres *bel* va son cheval poignant Que tout cil qui le voient l'en aloient prisant. (Tristan Nant. S., c.1350, 231). En la ville s'en vint *bel* et courtoisement. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 150). Doucement le salue et *bel* le festoyoit (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 87). Si eurent aulcuns parlemens ensamble, ainsi que seigneurs et dames ont, et là estoit delez sa seur Jehan de Bretagne, qui n'avoit pas trop à grace le duc de Bretagne devers lequel le contes d'Estampes aloit, mais il s'en portoit *bel* ["il faisait contre mauvaise fortune bon coeur"], ce que il pavoit, car il n'avoit nulle puissance dessus luy pour luy remonstrer ne amender son maltalent. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 233). Apres le doiz faire trocter fort, et prendre garde se il trocte *bel* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 139). ...et [Ogier, âgé de dix ans] chevaulchoit mieulx et plus *beaulx* que ceulx qui avoient XX ans (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 20). Et quant le ber l'a vit, si l'a *beau* salüee (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 400). ...il n'est pas en ce monde qui plus *bel* deporter Sceut en adversité son mal sans forsennier Que fit la noble royne Margalie au viz cler (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 412). I. jour roy Pelleüs sonna Jason et *bel* l'araisonna Devant ses barons (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 30). ...en chantant si bien et si *bel* qu'ilz orent aussi tost oblié la douleur ou ilz avoient esté. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 79). ...d'un manoir Trop *bel* assis et plaisant a veoir (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C.,

1414, 5). "Enfans, gaignez *bel* et perdez *bel*" ; c'est à dire que, en quelque estat que ung homme se treuve, il doit tousjours faire son honneur (BUEIL, II, 1461-1466, 60). Incontinent que femme a concheu enfant masle, pour les trois premiers moiz, elle le porte assez *bel*, mais les aultres six mois mout en a douleur a endurer plus que d'une fille (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 133). Bref, je l'entretins si très *beau* Et la mis en telle querelle Qu'elle me promist... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 345). Marchez *beau* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 347).

- *Pas beau*. "Pas bien, pas facilement" : Puis qu'o lui veillez essilier, Je dout ne vous facez puillier, Ne vous puis pas *beau* retenir. (Vie st Evroul S., c.1350, 121).

- *Bel et bien / bien et beau* : Sire, vous parlez bien et *bel*, Ce m'est advis, et de grant sens (Mir. ev. arced., c.1341, 122). LE ROY. Je voy une lettre gisant La ; d'ou vient elle ? PREMIER CHEVALIER. (...) Je ne sçay, mais d'estrage seel Est seellée bien et *bel* (Mir. st J. Cris., c.1344, 294). ...lequel Jaquet pria et requist ycellui prisonnier qu'il chevauchast avecques lui, et il le monteroit bien et *bel*, le meneroit en la guerre ou pays de Lymosin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). Toutesvoies il se recorde bien que il ne vit oncques que ledit de Sezay chevauchast armez de sa personne en la compagnie des dessus diz, ne scet la cause pour quoy ; maiz ses trois varlez estoient *bel* et bien armez comme lui et les autres groz varlez d'icelles forteresses englesches. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 59). ...et contenoient icelles lettres, si comme il se recorde, que il qui parle se tenist *bel* et bien, ainsi qu'il avoit acoustumé de faire, et se gouvernast et gardast ses forteresses au mieulx qu'il pourroit et sauroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 196). La feste fu moult grant, et furent faiz plusieurs chevaliers nouveaulx pour l'amour de Bertrand, le filz au conte de Poitiers, qui fut, la journee, fait nouveaulx chevaliers. Et fut la fait chevalier ly ainsnez filz au conte de Forez. Et josta on bien et *bel*, et continua la feste VIII. jours tous entiers. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Atant vindrent au pié de la montaigne, et descend Gieffroy, et s'arma bien et *bel*, et remonte a cheval, et met l'escu au col et la lance ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 263). L'image ont *bel* et bien repost Et puis l'en ont porté en l'ost (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 157). Le grant Dieu, tu dix bien et *beaul*. Leur vouloie tu je ne sçay quoy ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 254). Comment fust-il issu de cy ? Chose seroit trop impossible S'il n'avoit ouvré d'invisible, L'huys estoit bien et *beau* fermé Et se n'y a riens de quessé, Hault ne bas je n'y voy rompture. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 259). La paix fut faicte *bel* et bien Par Jhesus (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 367). ...Esguillettes ferrees d'or fin Tenans aux manches bien et *beau* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 191). A une femme se lya Qui bien et *beau* se gouverna (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 375). Sainct Jehan, [les souliers qui sont à réparer] bien content en seray, Mais qu'ilz soient bien et *beau* fais. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30). Ilz seront reffais *bel* et bien, Mais scavez vous que j'en auray ? (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31). Il s'en est bien et *beau* fouÿ ; Croyez qu'il y a tromperye. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 871). Cela est menty bien et *beau* : Moy mesmes l'ay fait decoler, Par quoy jamais n'en fault parler. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 400). Ruben, demande [l. Ruben demande] bien et *bel*, Tousjours avons en esperance Que, par la vostre pourvëance, Serons relevéz et resours. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1021). Nous avons cloué *bel* et bien A ce gibet cest ypocrite. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 401).

- *Tout beau*

. "Au mieux, comme il faut" : Tout *beau*, pas a pas, Refrain ton courage (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 359). Marchez, bestes envieuses, tout *beau* (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 120). ...prends le mail quy pent auprès [de la porte] a une chayne, sy bucque tout *beau* tellement que le portier viengne parler a toy (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 742). Or vint ce vaillant trenchecoille garny a la couverte main de son petit rasoir, et commença a vouloir mectre les mains aux coillons de monseigneur le curé : "A dya ! dit monseigneur le curé, faictes a traict et tout *beau* ; tastez les le plus doucement que vous pourrez, et après je vous diray lequel je veil avoir osté..." (C.N.N., c.1456-1467, 405). Pour ce je veul Que luy aydes, Maliferas, Et tu, Sirus ! Jhesus est las Et pour ce menés le tout *beau* ! (Pass. Auv., 1477, 193). ...je m'en passe ["je ne m'y arrête pas (un autre en a parlé)"] tout *beau* ["comme en l'occurrence il convient"] (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 159). ...De ses plaisances (...) Tout *beau* ["comme il convient"] bellement se retraire (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 237). Mais soubstenez le corps tout *beau* Affin qu'i ne tombe par terre. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 430). Tout *beau* ["tout ce que j'ai pu faire"] a esté de me taire Et de luy demander qu'elle a. (P. Jouh. D.R., a.1488, 38). Allons, tout *beau*, sans faire noise, Le moins debat est le meilleur. (Sots gard., a.1488, 111). Or besongnons donc tout *beau* (Coust. Esop. T., c.1500, 164).

. [Loc. servant à protester, à inviter à la modération] *Tout beau !* : TESTE CREUSE. Chemine je point bonne alleure ? MALOSTRU. Tout *beau*, la terre n'est pas seure. (Copp. lard., a.1488, 166). Tout *beau*, [...] Comment vous y allez (Sots Magn., a.1488, 199). Tout *beau*, monsieur ! Ha, je proteste... (LA VIGNE, S.M., 1496, 528). LISON. Veulx-tu dire que c'estoit moy ? DAUDET. Tout *beau*, tout *beau* ! je n'en dictz mot. (Gent. Naudet T., c.1500, 268).

b) [Idée d'aisance, de facilité] Avoir beau + inf.

- "Trouver des circonstances favorables pour, avoir toute facilité pour, pouvoir facilement" : Il me semble que ces villains Ont trop *beau* compter sans rabatre, Car ilz ne sont jamais contrains [De soy] faire tüer ne battre (CHART., D. Her., p.1415, 435). A quoy respondirent les diz supplians et Esgrin qu'il entreprenoit les paroles trop haultes qu'il n'en avoit que faire, veu qu'ilz n'entreprenoient riens sur lui, et qu'il s'en avoit *beau* passer. (Doc. Poitou G., t.8, 1445, 233). [Même passage ds *Ecorch. Ch. VII*, T., 1446, 396-397] Crathor dist au Roy qu'il estoit temps qu' il se preparast pour la saison nouvelle et qu'il avoit plus *beau* faire qu' il n'eust oncques et qu' il n'auroit jamais par aventure, se plus se y attendoit. (BUEIL, II, 1461-1466, 135). ...si autrement il le faisoit, jamais n'auroit *beau* se trouver devers elle, et lui feroit perdre son argent qu'elle lui devoit (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 379).

- "Avoir tout lieu de" : Certes, je demande une chose Que vous m'avez *bel* escondire Et refuser par raison, sire (Mir. Oton, c.1370, 370). Vous vous avez *biau* deporter Con se vous fussiez le roy Daire ; Car jusqu'a la riviére d'Aire, Sire, vostre regne s'estent, Et tout le plat pais si tent A soubz vous estre. (Mir. Clov., c.1381, 258). Et le peuple a trop *bel* respondre Au roy quant il requier ses aydes : ... (CHART., D. Her., p.1415, 433). Quant est de moy, j'ay *bel* m'en taire, Car au fort je n'en ay que fere (Pac. Job M., c.1448-1478, 358). ASSENECH. Il est bien gracieux seigneur Et porte une belle manière. CETHURA. Des autres sera le greigneur ; Il a *beau* faire bonne chère. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 106). Il a *bel* estre mutiné, Car de son régime saillira. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 107). Je quiers, dist il, pont ou batel qui oultre ce me puist porter. - Tu as *beau* dormir ["tu as tout lieu de dormir" ; var. tu as bon loisir

de dormir], dist la figure, car jamais tu n'en trouveras. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 981). Nostre Dame, dist il, s'il ne sailloit tant que je l'en feisse oster, il aroit *bel* actendre. (C.N.N., c.1456-1467, 186). Et, quant Perruche les vit rire, entre les autres choses, il leur dit qu'ilz avoient *beau* rire et qu'ilz avoient gagné le jeu. (BUEIL, II, 1461-1466, 20). Ducz, comptes, princes sont rebelles et roids ; A devorer nulluy ne se veult faindre. Jaques Bonhom s'a *beau* crier et plaindre. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 39).

- [Avec une valeur concessive, idée d'inutilité, d'inefficacité] : Il est perdu ; on l'a *bel* appeller (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 152). Et a l'en *beau* crier a Dieu et au roy paix et justice, car je doubte que nous ne soyons pas dignes ne disposés ad ce requérir ne obtenir, pour cause de noz pechiez. (JUV. URS., T. rever., 1433, 61). Vous en avez *biau* sermonner, Prescher, parler et demener, Se la me faictes advenir Et brief, sans plus y retourner, Jamais ne entends lui pardonner, Viengne ce qui en pourra venir. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 49). *Beau* crier aura et leurrer, Chemin de Plaisant Vent tendray. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 331). Je pense qu'il a *bel* attendre : Il est bien loing de son secours. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 345). ...et si a *beau* crier, il n'est ame de nulz sens qui le puist oyr (C.N.N., c.1456-1467, 186). Estes vous la, faulx chevalier et desloyal ? Vous avez *beau* hurter, vous n'y entrerez pas (C.N.N., c.1456-1467, 211). Ilz ont *beau* mouver la moustarde, Auffort ilz sont saoulz, on leur garde Jusques ad ce qu'il sera nuyt. (Rapp., c.1480, 68). La char bieu, tu as *beau* parler, Tu ne mourras que par noz mains. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35). *Bel* y avez vous esprouver Et y faire champs de bataille, Encontre eux ce voloir trouver, Rasibus de nostre muraille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 304). Il auroient *beau* crier et braire S'ils vouloient trestout corriger. (P. Jouh. D.R., a.1488, 29). L'OFICIAL. (...) Nous disons Colin avoir tort (...) ...et [la Cour] le condampne aussy De... (...) LA MERE. Or sus, as-tu *bel* abayer ! (Mère Ofic. T., c.1500, 125).

Rem. J. Orr, *R. Ling. rom.* 21, 1957, en partic. 200-204. O. Soutet, *La Concession dans la phrase complexe en fr. des origines au XVIe s.*, 1992, 69-84.

- *Avoir beau* à + subst. d'action "Avoir de la facilité à"

- *Avoir beau* + part. passé. "Bel et bien" : Amadélis, dist-il, tu l'as *bielle* trouvée Que ceste gent icy estoit sy afamée (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 209).

c) [P. iron. ou p. antiphrase] : Je ne me puis trop mervillier Que j'ay meffait a mes amis Qui ce m'ont en l'oreille mis : Puet estre me heent ilz fort, Et ne puent plus *biau* ma mort Tractier et mon dueil et ma raige, Que de moy mettre en mariaige (DESCH., M.M., c.1385-1403, 26).

- *Mener beau qqn.* "Donner du fil à retordre à qqn" : Has ! Quelle journee douloureuse D'avoir perdu ce bel joyau, De ceste place vertueuse, Et qui tant François menoit *beau* ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 483).

6. Subst. masc.

a) "Ce qui est plaisant, agréable, agrément" : ...et avoient bien IIIIc. chevaux, tous chargiez de bon et de *biel*, de draps et de pennes, de toilles, de toutes aultres choses qui leur estoient necessaires (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 223). La fut le gracieux repaire De ce que Nature puet faire De *bel* et joieux en esté. (CHART., L. Dames, 1416, 202). Son miel est fiel dessavouré, Et sa doulçour est chose amere ; Son *bel* est let deshonné (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 144). Qui aux seigneurs ne dit leur *bel* Son fait est maiselement party, Flateurs treuvent bien leur party

(MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 226). O homme, combien qu'apert soys, En ta chair quiers tout ton *beau*, Je m'esbaÿs que n'apperçois Que brief seras mis au tombeau (MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 59). ...les Angloix seignourissoient et possessoient la cité de Paris et le plus *beau* du royaume de France (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 203).

- *Venir à beau à qqn.* "Être agréable à qqn, satisfaire qqn" : Pour Dieu, ou as tu ton cuer mis, Ne pour qui fais tu ce chappel ? Ne sçay comment te vient a *bel* Tel trufferie. (Mir. march. larr., c.1349, 95). Il couvint ces compagnons obeïr, puis que les chapitaines le voloient, mais il ne venoit mies à aucuns à *biel*. (FROISS., *Chron. L.*, VIII, c.1375-1400, 111).

- "Endroit agréable" : Tant alai par bos, par saussoie, Par *bel*, par lait, par droite voie, Que... (JEAN DE LE MOTE, *Voie d'enfer P.*, 1340, 60).

- Au plur. "Objet précieux" : ...et, d'autre part, sambleroit que ce qui estoit fait contre luy seroit pour convoitise de ces *beaux* seulement, et non pour sa faulte et mauvaise gouvernance (LA SALE, *Sale D.*, 1451, 115).

b) "Ce que l'on souhaite" : Alés, dist la roÿne, sans nulle arrestison, Fetes a ce vassal tout son *bel* et son bon ["tout ce qu'il souhaite, tout ce qui lui est agréable"] (Tristan Nant. S., c.1350, 545).

- *Par beau.* "De bon gré" : Si la menace quant par *bel* ne la peult avoir. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 157).

- *Par beau ou laid.* "De gré ou de force, de toute façon" : En ce Royaume dict auoir Bon droit et si le veult auoir Par *beau* ou laid ce mest aduis Car Martin en son lieu la mis Et sa femme fut fille aussi Du Roy qui mourut deuant luy Voyez cy le tiltre quil y a Pour ce ne vous assurez ia Que vous n'avez tantost bataille. (Myst. st Martin K., a.1500, 245).

- *Par force ou par beau.* "De gré ou de force, de toute façon" : Sy me semble que nous devons Premier aller devant Jargueau Et croy que quant devant serons, Les aurons par force ou par *beau*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 525).

- *Faire qqc. de beau.* "Faire qqc. de bon gré" : ...s'il ne le veult faire de *beau*, faites luy faire par force (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479, 71).

c) "Ce qui est favorable, avantageux, ce qui est accueilli avec satisfaction" : Je rapporte du bon et de *bel* assez, car depuis que ne me veistes, j'ay esté a l'entree de paradis et en enfer. Est ce pas bien exploittié ? (Nouvelles inéd. L., p.1452, 36).

- *Le plus beau.* "Ce qu'il y a de meilleur" : Or pouez choisir et prendre du meilleur et du plus *bel* qui ceans est et faire emplir toutes voz nefz (Bérinus, I, c.1350-1370, 95). ...le dit roy d'Angleterre, entre lez aultres choses, avoit juré et promis que il traiteret lez obstages doucement et benignement, et que il ne lez metteret a nulle rençon, dont il fist tout le contraire, comme il appiert en monseigneur d'Orliens, dont Diex ait l'ame, ou conte de Blais et en plusieurs aultres, lezquelx baillierent pour estre delivrés du plus *bel* et du milleur de leurs terres. (Songe verg. S., t.1, 1378, 282). Lors le roy de Castille voyant que le plus *bel* des armes estoit apparent plus à l'un qu'à l'autre, jà-soit-ce que tous deux avoient bien fait, jeta son baston en bas, qui fut signifiante que les armes estoient accomplies (Faits Lalaing K., c.1470, 139).

Rem. Cf. F. Bar, *Mél. F. Lecoy*, 1973, 9.

- *Au plus beau de.* "Au meilleur lieu de" : ...au plus *beau* de ladicte table, et à l'endroit de monseigneur, avoit ung riche edifice, fait des mains de maistre Stalkin (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 197).

- *Emporter le beau du jeu.* "Se sortir à son avantage d'une mauvaise situation" : Je luy donne quinze et ses ars, S'il emporte le *beau* du jeu. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 246).

. *Le plus beau du jeu* : ...si faisoient grant joye et grant revel de ce que le bourgeois en estoit au plus *bel* du jeu et leur sembloit il bien. (Bérinus, I, c.1350-1370, 44).

- *Son plus beau.* "Son avantage" : ...se il veissent leur plus *biel*... (FROISS., *Chron. R.*, IX, c.1375-1400, 92). [Autre ex. p.144] ...chacun d'eux demandoit a sa femme la matere de leur different. Et chacune comptoit a son plus *beau*. (C.N.N., c.1456-1467, 524).

- *Avoir le (plus) beau* (à / d'un combat). "L'emporter, vaincre" : ...Per quoy li cristien n'an aient le plus *belz*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 99). ...les oncles du roy ont trop *bel* à la querelle (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 60). Je voy d'eulx sommes au dessus : Le plus *bel* avons de la guerre, Car je voy la leur roy par terre Tout mort gisant. (Mir. Clov., c.1381, 266). ...se lui sambla bien qu'il avoit le plus *beau* de la joust. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 38).

- *Le plus beau.* "Le mieux, la meilleure chose" : TROIESME BARON. S'il vous plaist, sire, aussi g'iray Avecques vous. QUATRIESME BARON. C'est le plus *bel* : alons y touz, Puis que a ce vient. (Mir. ste Bauth., c.1376, 111). ...c'est pour vous le plus *bel* Que de ce qui li appartient Ly envoiez, il esconvient, Le satisfait. (Mir. Clov., c.1381, 235). ...le plus *bel* estoit eulx retourner devers le roy (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 201).

. *Le plus beau que.* "Le mieux que" : Lors demaine la pucelle telle douleur que c'estoit grant pitié a veoir (...). Et ses dames et ses damoiselles la reconfortoient le plus *bel* qu'elles le savoient faire. Mais en son dueil n'avoit point de fin. (ARRAS, c.1392-1393, 181). Medee s'excusa le plus *beau* qu'elle poeut, disant que... (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 215).

. *Du plus beau.* "Au mieux" : ...pour faire ses volonte de meilleur et du plus *bel*. (FROISS., *Chron. M.*, XII, c.1375-1400, 69).

- *Au plus beau.* "De la manière la plus satisfaisante, de la meilleure manière" : ...je m'en avanseray Au plus *bel* que je saveray (MACH., D. Aler., a.1349, 345). Lors que chascun avra compté sa besongne au mieulx et au plus *bel* qu'il pourra, Ysopes leur dira comment... (Bérinus, I, c.1350-1370, 70). Beau seigneur, messire s'en yra au conseil et je m'en iray avec, si lui conseilleray au mieux et au plus *bel* que je saray (Bérinus, I, c.1350-1370, 87). ...en alant vous chanterez Tout au plus *bel* que vous sarez Pour nous esbatre. (Mir. prev., 1352, 259). Cy vous laisseray a parler d'eulx et vous diray du roy Urien, qui ja estoit venus sur le port, et avoit bouté le feu ou navire, mais payens le rescourrent au plus *bel* qu'ilz porent. Mais ilz n'y sceurent mettre tel remede qu'il n'y eust ars plus de X. vaisseaulx, que petis que grans. (ARRAS, c.1392-1393, 219). Et quant le sors fut faillyt, et je me trouva la emprisonneit, je fuy tous esbahis, sy m'en partis au plus *bel* que je peu. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 152). ...appareillies au plus *bel* et au plus richement qu'elles oncques peurent [ressenti comme tournure adv. !] (Chev. papegau H., c.1400-1500, 38). Tant que ly homs en ce siecle vivra, Maintiengne soy au plus *bel* qu'il porra (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 257). Ainsi partit le Jouvencel devant ses compagnons, en se contenant au plus *bel* et mieulx qu'il peut (BUEIL, I, 1461-1466, 146).

d) *Faire du beau.* "Faire l'avantageux" : ...ce jeune damoiseau Bel Accueil, qui tant fait du *beau* (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 185).

- *Faire le / du beau beau.* "Faire la chattemite, flatter" : ...il creoit fermement qu'elle en luy son cuer et amour

avoit ; comme font ces quoquars et musars qui tiennent et cuident que telles femmes paillardes les aiment pour ce que leurs amys les appellent et par devant leur font le beau *beau*, et en derriere le syzeau. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 40). Lesquelles choses le dit defendeur escoutoit et en louoit le dit demandeur et luy faisoit beau *beau* en le reconfortant quant il le veoit desplaisant (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 179). ...el fait du beau *beau* Pour cuider gouverner l'aigneau (Berg. agn. France L., 1485, 31).

Rem. Étymol. incertaine, peut-être de *baubel* "petit cadeau, petit joyau, babiole", GD I, 601b, mais compris comme un redoublement de *beau* ; H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 32.

B. - [Proche d'un adj. déterm. : marque l'idée de plénitude ou d'intensité]

1. Empl. adj.

a [Idée de plénitude (le subst. qualifié est pleinement approprié à ce qu'en l'occurrence il désigne)]

- *Beau neant*. "Rien du tout, néant absolu" : C'est bien chose a croire et savoir Que des choses qui sont ça jus Envers celles qui sont la sus C'est un *biau* nient. (Mir. ev. N.D., c.1348, 82). PREMIER POVRE. (...) Y avez vous [a l'ostel Pierre le changeur] nulz avantages N'aumosnes, dites ? DEUXIESME POVRE. D'un *biau* nient dire t'aquittes. (...) du plus merde et plus aver Homme que l'en puisse savoir Parles (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 234).

- *Au beau matin*. "Au petit matin (dès le moment où l'on peut dire que c'est le matin)" : Dimenche au *bel* matin (...) Vous feray chevaliers (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 204).

- *Au beau milieu* : Gervaise donne dedans au *beau* milieu (BUEIL, II, 1461-1466, 17). Nous nous parquasmes au *beau* milieu d'un bois (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281).

- *De beau jour*. "Dès le jour (dès le moment où l'on peut dire que c'est le jour)" : Tant ala qu'elle entra en la cité de *beau* jour, et se fist conduire dedens le pallais du roy (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 227).

- *De beau present*. "Dès maintenant" : Bernard, a la conclusion, Je veult que soyés marié Tantost, ou mal lié me feyrés. Entrepris l'ay de *bel* present. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 3).

Rem. Var. intensive de la loc. *de present* "actuellement, maintenant"

- *D'une belle traite*. "En une seule traite" : ...nous irons tous d'une *belle* traicte, et enverrons deux ou trois cens chevaulx legièrement habilliez pour courre la prairie et prendre les chevaulx (BUEIL, I, 1461-1466, 150).

- *Toute la belle nuit*. "Toute la nuit, de bout en bout" : ...il fut la laissé toute la *belle* nuyt, pense, dorme, face du mieulx qu'il peut (C.N.N., c.1456-1467, 185).

- [Par affaiblissement (le subst. désigne pleinement ce qu'il désigne, sans plus)] *Une belle nuit*. "Une nuit donnée" : Tout ainsi comme cecy avoit esté conclud, il fut executé ; car en une *belle* nuyct fut prins messire Pierre d'Archambault, gouverneur du pays de Ferrecte pour le duc de Bourgogne, avec huyt cens hommes de guerre qu'il avoit (COMM., II, 1489-1491, 17).

b [Idée d'intensité ou de quantité] "Grand, important, qui atteint un degré élevé" : Ces Escos portent haces par usage, dont il donnent et frapent trop *biaus* horions (FROISS., Chron. D., p.1400, 781). ...les gens du roy y gaignerent de moult *beaux* butins (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 257). Vrayement, sire, le Jouvencel et Jehannin l'archier sont prins ; mais ilz ont adverty ceulx de la place. Si n'ont garde nos ennemys de la prendre ; car il y a *beau* bruyt.

(BUEIL, I, 1461-1466, 71). Dieu lui donna deux graces singulieres, l'une la science des estoilles et l'autre *belle* et grande generacion, car il se treuve qu'il eut trente filz, lesquieux, en son vivant, il fist princes sur trente cités, qui est chose qui ne advient souvent, que telle congregacion obeisse ainsi à pere et se tiegne ensemble par si longtemps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 r°).

- *Bel et gent*. "Abondant" : Se nous ne sommes fortunéz A ce que le temps s'appareille, Nous devrions bien faire merveille D'avoir du poisson *bel* et gent Et, par consequant, de l'argent, Se maree se pouoit vendre. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 957).

2. Empl. adv. [Adv. intensif] "Très, beaucoup" : Et vos misme, qui (y) esteis Dieu, Vult li maluais dyable tempteir, Et quant vers vus lasa penseir, *Beaus* ne vos esmeruillies, S'il at les pecheür engignies, Car vos saueis que char humaine Est mult fraillh et à pau de paine S'encline et ploie de tous leis (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 223). De rechief donne a Perrenet, J'entens le bastart de la Barre, Pource qu'il est beau filz et net, En son escu, en lieu de barre, Trois dez plombez de bonne quarre Et ung *beau* joly jeu de cartes. Mais quoy ! s'on l'ot vecir ne poire, En oultre aura les fievres quartes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 93).

3. Subst. masc.

- *Le plus beau de qqc.* "La plus grande partie de qqc." : ...et le duc de Bourgoingne se retira en sa ville de Dijon, ouquel lieu il passa le plus *beau* de l'esté en grans chieres, festimens, bancquetz, chasses et volleries, et en plusieurs et divers desduictz (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 267).

- *De plus beau*. "De manière plus intense, plus fortement" : Puis qu'i vous semble que soit bon Abatre tout le Portereau, Qu'i soit fait nous nous consenton(s), Et tout jusques au rees de l'eau Combien que ce noble joyau Nous fait mal des Augustins ; Mais nous le referons de plus *beau* S'i plaist a Dieu et a ses sains. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 149).

4. Subst. fém. *De plus belle(s)*. "De manière plus intense, plus fortement, plus nettement" : Mais tout ton fait n'a riens valu Se tu ne vas voir de plus *belles* Pour savoir certaines nouvellez Que se faulx Jhesus devandra (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 424). ...encores les assauldroient ilz de plus *belles*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 367). ...il se remettrait de plus *belles* en queste (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 264). ...ilz en recommencerent de plus *belles* a faire joyeuse chiere (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 394). Or ça, ça, or vous depachés. Il nous faut jouer de plus *belle*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 229). ...pour grever leurs ennemis et recommenchie de plus *belle* l'escarmuche (Comte Artois S., c.1453-1467, 37). ...après ces offres recommencerent leurs armes de plus *belles* [Dans un cont. érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 321). ...monterent a cheval et de plus *belles* s'en vont querans les lievres. (C.N.N., c.1456-1467, 475). ...et s'en vont à Crathor pour recommencer de plus *belle* [à assaillir l'ennemi] (BUEIL, I, 1461-1466, 163). Avant ! avant ! compaignons, sus ! Reommençon tous de plus *belle*. Tien ce coup cy sur la mamelle ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 225).

C. - [P. affaiblissement, à partir de l'idée d'agrément, marque un agrément d'ordre affectif, l'affection (vraie ou convenue) qu'inspire une pers.]

1. [Marquant l'affection (vraie ou convenue)] "Cher" : Et, pour ce, s'il estoit voye ne maniere du monde par laquelle je peusse tant faire pour l'amour de mes *biaux* enfans que il me espousast, sans ce toutesvoyes que pour ce faire il receupst mort, je vous prie et requier sur toute l'amour qui est entre nous deux que vous le me conseiliez. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 307). "Monsieur,

vous plaist-il d'aler en ce lieu là ?" - "Nennil, ce dist li enfès, remenés-moi deçà. *Biaus* oncles d'Orliens onques jour ne m'ama : Je sai bien, s'il me tient, que morir me fera." (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 298). *Biau* seigneur, chi nous va envoiant Tout prumiers mon seigneur le bon roy soufisant, Et *biaus* fils de Guiane (...) *Biaus* cousins de Bourgongne et celui de Breubant, (...) Pour savoir deviers vous que vous alés quérant, Et pourcoi vous venés à enfort si très-grant Si très-priès de Paris (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 383). Dieu m'a fait tant d'onneur que j'ay espousée ma dame vostre *belle* fille (BUEIL, II, 1461-1466, 183).

- [En apostrophe, comme marque d'affection ou de politesse] : *Bele* nièce, par amour fine Vous doing ceste couronne (Mir. Oton, c.1370, 337). Or par temps, *beaus* fils, le serez : Ne vous ennuit. (Mir. fille roy, c.1379, 91). Et certes, *beaux* tresdoulx amis... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 191). Pour Dieu, *beaus* seigneurs, que me demandez-vous ? Prenez ce que j'ay d'argent, et me laissez la vie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 319). Il s'en vint devers le roy son pere, et lui dit : Ma dame la royne Presine, vostre femme, vous a apporté les trois plus belles filles qui oncques feussent veues. Sire, venez les veoir. Ly roys Elinas, a qui il ne souvenoit de la promesse qu'il avoit fait a Presine, sa femme, dist : *Beau* filz, si feray je. (ARRAS, c.1392-1393, 9). ...ly contes ot grant paour que ly porcs n'affoulast son nepveu, et lui escrie a haulte voix : *Beau* nepveu, laissez ceste chace. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Lors dist ly contes : Au moins, *beau* sire, nous dictes qui elle est ne de quelle lignie. Par ma foy, dist Remondin, tout en riant, vous me demandez ce dont je ne sauroye respondre, car onques je n'en enquis tant. (ARRAS, c.1392-1393, 36). *Beaulx* amis, je donray demain congié a la plus grant partie de noz gens qui sont icy venuz a nostre feste, car il nous faudra ordonner autre chose que vous verrez assez prouchainement. (ARRAS, c.1392-1393, 45). ...mes *beaux* freres, quel dommage Vous sera ce, ne deshonneur Se vous me venez faire honneur ? (Roy sozt, c.1450-1500, 214). Et ! *beau* sire, quel contenance est la vostre ? ne direz vous mot ? (LA SALE, J.S., 1456, 8). Le marchant n'est pas desvoyé, *Belle* seur ["chère amie"], qui le m'a vendu. (Path. D., c.1456-1469, 82). *Beau* pere, veez cy une pierre que j'ay longuement portée en mon col et que j'ay moult fort aymée, pour ce qu'elle a moult grande vertu, car elle resiste contre tout venin et preserve aussi de toute pestilence (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 365). *Beaulx* enfans, vous perdez la plus Belle roze de vo chappeau (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 129). Au cas, dictes, je m'en raporte A tous ceulx qui sont cy, *beau* sire, Affin que ne vueillez pas dire, Que se demain ou pour demain... (Fr. arch. B., c.1468-1480, 44). Or ça, Mehault, *bel* oysel, Ung gros cueur en petite pance, Qui te doint [si] malle meschance, Mehault, pourquoy ne chante tu, As tu doncques joye perdu ? (C. Riff., c.1480-1520, 58). LE PRESTRE. *Beaux* amys, de tous tes pechez Dont tu as fait confession Requiers tu absolution ? (C. Riff., c.1480-1520, 60).

. [Avec prédéterm.] : Ahy, ma *bielle* fille, que mes corps est dolans (Chev. cygne P., c.1356, 16). LA DAMOISELLE. (...) A ma dame parler venez : Clotilde par moy le vous mande. (...) AURELIAN. Et g'iray volentiers, ma *bele* (Mir. Clov., c.1381, 206).

. Empl. subst. : ROY PEPIN. *Bele*, dites : ou allez vous ? (Mir. Berthe, c.1373, 233). ROY PEPIN. *Bele*, faites ma volenté : Se voulez devenir m'amie, Sachez je ne vous faudray mie (Mir. Berthe, c.1373, 233). Ma *belle*, pelerins suy et estrangiers... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 94). MARIE. (...) Certes, bien je debvroye perir Quant je voy mon filz en croix morir. *Beaulx*, bien avés muër couleur - Helas, c'est pour vostre grant douleur - Qui tant estoit vermoille et

freche ; En vostre corps il n'avoyt tache. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 113). ...gastee m'ont totalement. L'AFFINEUR. Et comment la *belle*, comment ? (Sots mal., c.1480, 86). *Belle*, se vous prenez amy Par amour, au jour la journee, Vous serés vestue, aournee Autant a l'endroit qu'a l'envers (P. moyne, a.1500, 46).

- [Pour s'adresser à Dieu] : *Beau* sire Dieu, nous te rendons grace et mercy pour l'excellence de ce don, que nous querions avec le prophete, et devotement demandons, en criant : Ostende nobis... (GERS., Purif., 1396-1397, 62). *Beau* tresdoulx Dieu, je vous rens graces quant vous m'avez amené a vous congnoistre estre tel, tout puissant, tout juste et tout bon (GERS., Trin., 1402, 164).

. Arg. *Beau Sire Dieu*. "Écu (?) (ou simple invocation de Dieu ?)" : Si je pouoie vendre de ma santé A ung Lombart, usurier par nature, Faulte d'argent m'a si fort enchanté Que j'en prendroie, ce croy bien, l'avanture. Argent ne pend a gipon n'a sainture ["il n'y a pas d'argent qui pende à ma tunique ni d'écu à ma ceinture"]. *Biau* Sire Dieux, je m'esbahis que c'est, Car devant moy croix ne se comparest, Sinon de bois ou pierre, que ne mente ; Mais s'une foiz la vraye s'apparest, Vous n'y perdrez [mon seigneur et prince redouté] seulement que l'attente (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50).

2. [Marquant des relations de famille par alliance]

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 94-96.

- *Belle ante*. "Épouse de l'oncle" : Vous retournerez devers nostre *belle* ante, et le nous saluerez biaucoup de foiz (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 183). Le duc de Bourgoingne ne mist pas en oubly ce qu'il promist à faire à sa *belle* ante, la duchesse de Braibant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 192). Il eust ung oncle lymosin Qui fut frere de sa *belle* ante (Path. D., c.1456-1469, 126).

- *Beau cousin*. "Époux de la cousine" : ...et n' y auroit que son *beau* cousin de Parvanchières et lui (BUEIL, II, 1461-1466, 136).

- *Belle fille*. V. *belle-fille* "Fille d'un précédent mariage du conjoint ou épouse du fils" : ...ne ja nullui N'y menra, fors sa *belle* fille Polixene (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 133). Et vint la Royne au devant du Roy, son seigneur, et avecques elle sa *belle* fille (BUEIL, II, 1461-1466, 179).

- *Beau filz*. V. *beau-fils* "Fils d'un précédent mariage du conjoint ou époux de la fille" : ...au Roy nostre Sire, et au roy d' Angleterre, son *beau* filz (FAUQ., II, 1421-1430, 44). Sa mere la prent par la main [sa fille], et luy taste son poux (...) et puis dit a son *beau* filz... (C.N.N., c.1456-1467, 135). ...auquel lieu rencontra Ma dicte dame et le duc son *beau* filz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

. "Neveu ; fils du beau-frère" : [Le roi de France aux ambassadeurs du duc de Bourgogne :] Et au regart de beau frere de Bourgoigne (...) [je] luy prie qu'il (...) montre par effect le bon voloir qu'il a, cognoissant aussi comment j'ay esté patient en ceste matiere et fait ce que luy meismes par aventure n'eust pas fait s'il eust eu le cas pareil entre mains de *beau* filz de Charolois [Il s'agit ici du comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, fils du duc de Bourgogne Philippe le Bon et de sa troisième épouse, Isabelle de Portugal ; Philippe le Bon est le beau-frère du roi de France Charles VII, par sa première épouse, Michèle de France, soeur de ce roi]. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 71).

- *Beau frere*. V. *beau-frère*

- *Belle mere*. V. *belle-mere* "Épouse du père remarié ou mère du mari" : ...son mary estoit bien esbahy et desplaisant ; si ne savoit que faire ne que dire. Si manda tantost sa *belle* mere (C.N.N., c.1456-1467, 134).

- *Beau neveu*. "Époux de la nièce" : Mais le duc [de Bourgogne] (...) ne vult entrer aussy en ceste alliance (...) par consideration que scentoit cestuy Ferande estre bastard et non hoir legitime au roy trespassé, et que par prendre alliance avec ly il feroit tort grant a son *beau* nepveu le duc de Calabre [Il s'agit de Jean II d'Anjou, duc de Calabre, époux d'une des filles d'Agnès de Bourgogne, soeur du duc de Bourgogne Philippe le Bon] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 149).

- *Belle niece*. "Épouse du neveu" : Et fist à ladicte duchesse, sa *belle* niepce, moult joieuse chièrre et recepcion (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 404).

- *Bel oncle*. "Époux de la tante ; grand-oncle" : ...aprez ce que le duc de Juliers eubt rendu arriere à son *bel* oncle l'empereur, son *bel* oncle, le duc de Braibant, et quitté et delivré de sa prison... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 178). ...mes au regard de retourner dont il [le dauphin] estoit venu ne de soy traire devers luy [le roi de France], il n'en estoit pas encoire avisé (...). Aussy ne pooit bonnement soy plus eslargir en ceste matere, considéré que les ambassadeurs de son *bel* oncle [le duc de Bourgogne] qui avoient esté par dela devers le roy pour sa cause, ce disoit, n'estoient pas encoire retournéz [Le duc de Bourgogne Philippe le Bon est l'oncle du dauphin dont il est question ici, Louis, futur Louis XI, par sa première épouse, Michèle de France, soeur du roi Charles VII] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 87). ...et luy donna le pays dix mille frans, à la requeste et commandement du duc, son *bel* oncle (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 170). ...si estoient avec luy de la nacion d'Angleterre son *bel*-oncle ["son grand-oncle"] le cardinal de Wincestre (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 4).

- *Beau pere*. "Époux de la mère remariée ou père du mari" v. *beau-père*

- *Belle soeur*. V. *belle-soeur*

3. *Beau pere*. "Moine, religieux" v. *beau-père*

III. - [Dans des loc. héritées du jeu de paume ou des loc. apparentées]

Rem. Cf. P. Falk, *Mél. E. Walberg*, 1938, 1-38 (*Studia neophilol.*, 11) et *Vox rom.* 9, 1946-1947, 181-182.

A. - Empl. adj. [Dans des loc. où le pronom désigne initialement la balle]

1. [Idée d'une balle favorable au joueur]

- *L'avoir belle*. "Avoir l'avantage, avoir une occasion favorable" : De sa verge Dieu les pugnist et bat Et t'a rendu Guyenne et Normandie. Roy des François, gagné as l'avantaige ! Parfaiz ton jeu, comme vaillant et saige, Maintenant l'as plus *belle* qu'au rabat. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 158). Mais Dieu scet se je l'avoys *belle*, Qui estoie a chevauchons sans celle (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 34).

. [P. déformation, au masc.] *L'avoir bel*. "Avoir beau jeu" : Taisiez vous, Gadiffer, dist la royne, vous l'avez trop *bel* ! Laissiez deduire le roy (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 193).

- *La faire belle à qqn*. "Donner l'avantage à qqn" : Lors eussies veu chevaliers esmouvoir, psalter, troter et mectre a point leurs espees. Devant lesquelz aloit celluy aux armes vermeilles sy fort courant, que force de courre luy faisoit *belles*. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 98).

2. [Idée d'une balle défavorable, mais dominée]

- *L'eschapper belle*. "Éviter qqc. de justesse" : Et là le duc Baudouyn descendit à pié et le conte d'Orthe, qui s'estoit retraict de l'arrière-garde, et avecques luy messire Guillaume Boucqueton, qui *belle* l'eschappa (BUEIL, I, 1461-1466, 216). Or retournons au Jouvencel, qui est à Crathor et se mocque de ses compaignons et dit

qu'il l'a eschappée *belle* et qu'il fault penser de soy revenger et faire bonne chièrre (BUEIL, II, 1461-1466, 117).

. *En eschapper belle* : Amours (...) Si me transmist une sajecte Ardant et plaine de clarté, Qui me mist au chemin hanté (...) ; Jamais n'en eschapé plus *belle*. (Amant cord. M., 1490, 5).

. *La passer belle* : Certes, tu l'a passee *belle* ! [Parole adressée à une personne que l'on vient de sauver de la noyade] (Pass. Auv., 1477, 158).

3. P. iron.

- *L'avoir belle*

. "Subir un mauvais sort, être dans une situation précaire (ou ridicule)" : Tu te brules a la chandelle ! Helas, mon Cueur, ne voi tu pas Que Dangier est tous jours au pas, Qui fait a tous guerre mortelle ? Soyés [l. Soyés] seur que tu l'auras *belle* Se tu n'y vas pas bien par compas (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 141). ...o dieu ! se present rencontroye Cesar, certes je l'avroye fort *belle* ! Se apercevoit ce vestement de toille, Suspicion tresgrande il avroit ; Fable seroys a tous pour l'amour d'elle, Et grandement de moy on se riroit. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 80).

. "Être trompé" : LE SAVETIER. Mais ne l'ay-je pas bien farcé ? LE CHAULDERONNIER. Par mon serment, il l'a [eu] *belle* (Chaulder. T., c.1500, 225).

. "Se tromper, dire n'importe quoi" : Et li Rouges-Lions li dist à le volée : "Par Mahon, cristiens, le char as trop ozée, Qui chi t'es embatus ; le teste aras coppée (...)". "Sire, che dist Gaufrois, *belle* l'avez trouvée ! Vous ne porriés valoir, pour d'or une quarée, Que je fuisse tuez, ne ochis en mellée..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 15). Vostre vouloir feray et main et a vespree. - Voire, ce dist son ante, *belle* l'avez trovee ! Par Dieu, le cuer me dit bien en ma pensee Que vous nous troubleriez ains la demie annee ! (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 13). Par mon createur, je l'ay *belle* ; C'est Naudet. Que Dieu nous doint joye ! ["je me suis trompée ; il n'est rien arrivé à mon mari ; que Dieu en soit loué"] (Gent. Naudet T., c.1500, 285).

- *La bailler belle (à qqn)*. "Faire un mauvais tour à qqn, se moquer de qqn, lui réserver un mauvais parti" : MALABRUN. (...) Messeigneurs parleront a part Et puis orrez vostre libelle. ASCANIUS. Ouÿl ; ilz la nous bauront *belle* : Nous en serons tres bien reffaiz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 402). ...[le seigneur qui a trompé le meunier mais qui à présent est trompé par lui] se pensa que le musnier luy avoit baillée *belle*. (C.N.N., c.1456-1467, 47). Tu luy baille *belle*, Michault, Si tu y vas sans beste vendre. (B. veoir, p.1480, 16). Ouÿ, il la nous bauront *belle* : Nous en serons tres bien reffaiz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 889).

- *(La) rendre belle à qqn*. "Rendre des coups à qqn, le dominer" : ...le roy de Morse vint par deriere au chevalier, cuidant son dueil vengier, sy luy donna ung lour cop entre col et heulme, mais au retourner le chevalier luy rendy *belle*, car il luy separa la teste du corps (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 173).

. *(La) donner belle à qqn* : Oncques mais n'oÿz tel rebelle. Ha, que je luy donroye *belle*, Mais que je l'eusse a gouverner ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 298).

4. P. ext. [Même constr., mais avec des verbes sans rapport avec le jeu de paume]

- *L'aviser belle*. "Imaginer qqc. d'agréable (ici p. iron.)" : ORILLART. Ne reste mais qu'il soit banny Tant que jamais n'en soit nouvelle. GRIFFON. Je l'ay advisé bien plus *belle*, Mais que monseigneur le permette. PYLATE. En quel point vueulz tu qu'on le mette ? Griffon, dis nous en le motif. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 306).

- *Les donner belles*. "Dire des choses agréables" : Et pour ce on leur doit pardonner, S'ilz les scevent *belles* donner. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 440).

- *L'ouïr belle*. "Entendre des choses agréables" : BERITH. Vous ourrez dictiez bien riméz Et chant couchié a l'avenant. Sus, Belzebuth ! BELZEBUTH. Avant ! CERBERUS. Avant ! Je pense que vous l'ourrez *belle*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 56).

B. - Subst. fém.

1. *La belle*. "La partie au jeu ou la phase d'un combat qui permet à l'un des adversaires de l'emporter" : Les heraux crierent fort les motz de leurs maîtres. Ceulx du connestable crierent : "Tout pour la *Belle* !" (Clériadius Z., c.1440-1444, 659). Et trompetes et menestriers sonnoient ; les heraulx crioient l'enseigne de leur maître ; ceulx du Chevalier Bleu crioient "C'est pour la *belle* !" Et pareillement chacun si le faisoit ainsi (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 90).

2. "Circonstance propice" : Sus, ribaulx, Dieu en ait mal gré, Vous eschappera le villain ! Sallez mieulx s'i mettez la main : Jamais ne l'arez en si *belles*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 253).

- "Chose agréable" : - Parlons doncques d'aultres. - Quelles ? - De celles dont je me rie. - Peu j'en sçay. - Or je vous prie Que m'en contez des plus *belles*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 493).

- *Avoir belle au jeu*. "Être dans une situation favorable" : ...ung compaignon aventureux nommé Ruele (...) disoit que les villes des frontières estoient depopulées de gens d'armes (...) et que jamais on n'aroit sy *belle* au jeu ; et se faisoit fort de... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 571).

- *Trouver qqn en belles*. "Avoir la chance de trouver telle personne" : ...ne valoit son compaignon, qui oyoit son dire, gueres mieulx que mort, s'il le treuve en *belles*. (C.N.N., c.1456-1467, 236). Si s'advisa bon jacobin qu'il viendroit veoir sa dame, et que a l'aventure pourroit il estre si eueux que de la trouver en *belle*. Il y vint, comme il proposa, et de fait trouva ce qu'il queroit. (C.N.N., c.1456-1467, 306).

3. P. iron. "Ce qui est défavorable, manière défavorable" : La planete court de tel *belle* Que ung chascun fault qu'il mefface Ou qu'il y tiengne piet ou elle (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 11).

- *Eschapper de belles*. "Échapper à un danger" : ...vostre aventure fut terrible et estes eschappé de *belles*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 101).

- *En bailler de belles*. "En faire accroire à qqn" : A chascune prier d'amours, Promectre et en bailler de *belles*... (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 60).

- *En bailler de belles, de vertes et de meures*. V. vert "En faire voir de toutes les couleurs" : ...pensez qu'il a assez a souffrir et si el lui en baille de *belles*, de vertes et de meures ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 91).

- *En donner une belle*. "Jouer un vilain tour" : Le villain nous en a une *belle* donnée ; Pleüst a Jhesucrist, qui fist ciel et rousee, Que je le tensisse ore (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 39).

- *En faire de belles*. "Faire des choses répréhensibles" : Et lors ledit Mathelin va dire : "Vous en faites de *belles*, quant je n'y suis pas". (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 319).

- *En penser de belles*. "Avoir des pensées singulières" : ...il en a pensé de *belles* (GARENC., Poésies N., 1409, 97). [R. M.]

BEUCERON, subst. masc. (beuceron)

[FEW I, 303b : *Beuce* ; TLF IV, 327b : *Beuceron*]

"Celui qui est natif de la Beuce, qui y habite" : ...Saulongnois et *Beusserons* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 485). [R. M.]

BEUCOUP, quantif. (beaucoup)

[T-L : *coup*¹ ; GDC : *beaucoup* ; AND : *beucop* ; FEW II-2, 868b : *colaphus* ; TLF IV, 327b : *beaucoup*]

I. - [Adv. d'intensité]

A. - *Beaucoup* + verbe (ou loc. verbale). "Intensément, fortement" : Et pour ce, chieres amies, veu que ce ne vous puet riens valoir et *beaucoup* nuire, ne vous vueilliez en tieulx fanfelues moult delicter. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 178). Vous parlerés *beaucoup*, et il n'en sera riens (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 81). Si se rendort une grand piece après, non pas trop fermement, attendant et *beaucoup* desirant le jour. (C.N.N., c.1456-1467, 99). Mais le siège de quoy nous parlons est pesant, car le fait du Roy est pesant ete son armée, la mercy Dieu ! est pesante et puissante ; et la place de quoy nous parlons poise *beaucoup* pour son party et est forte. (BUEIL, II, 1461-1466, 217).

- [Dans le temps] "Longtemps" : Aprez ceste sentence donnée, le Jouvencel dit à ses compaignons : "Ce procès a *beaucoup* duré. Et, à la verité, je croy que ung homme qui fait l'exploit de la guerre ne doit entendre autre part..." (BUEIL, II, 1461-1466, 14). Quant Firebras eut *beaucoup* demouré sans lever pour Olivier, il s'assetta, puis dit : ... (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 43).

B. - [Dans une gradation, notamment dans le comparatif] : *Beaucoup* pis que je ne dy pas Vous usez en vostre maison. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 176). Mais se celles que ledit respondant allegue n'eussent ainsi failly, l'onneur et la gloire d'elles en fut *beaucoup* plus à recommander. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 155). Et derrière lui, en ung petit marrais, mist tous ses chevaux et paiges, ou lieu où ses ennemys ne les pavoient gaingner. Et tantost si arriverent les ennemis *beaucoup* en plus grant nombre qu'il n'estoit (BUEIL, I, 1461-1466, 152). A Castillon en Pierregort, les Angloys, *beaucoup* plus grande puissance que les François, marcherent et allerent requerir les François jusques en leur champ, où ilz les attendoient de pié coy (BUEIL, II, 1461-1466, 65). Et au derrenier, qui ne treuve bon traictié et honorable, il fault venir à l'assault ; mais ce doibt estre le plus tart que on peut pour les inconveniens qui en ensuivent : premièrement on y pert son traict, on y foulle ses gens et y en perd l'en ; et, si les ennemys estoient prez, on en seroit *beaucoup* pirs pour donner la bataille. (BUEIL, II, 1461-1466, 42). Mere, ce seroit *beau cop* mieulx Que ne pancessiés plus ces paines (Pass. Auv., 1477, 254). ...quant ilz seroient outre la rivière, ceulx du roi trouveroient leur tranchée *beaucoup* au dessoubz des assaillans (COMM., I, 1489-1491, 63). Les gens de cheval du roy, qui estoient en plus grant nombre *beaucoup* que les autres, rompirent les gens de cheval du duc (COMM., II, 1489-1491, 275). Et veult on dire que la chair est en somme Trop plus meilleure *beaucoup* que par avant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

C. - Loc. adv.

- À *beaucoup* près : Et ne luy vèyz jamais tant de gens ensemble, à *beaucoup* près. (COMM., I, 1489-1491, 102).

- De *beaucoup* : Les filleres y sont plus belles de *beaucoup* qu'elles ne sont en ceste ville (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 15). ...desqueulx le roy Clarion nepveu de l'admiral sus le courssier

devant nommez venoit devant les aultres et les devançoit de *beaucoup*. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 127). ...le terme estoit passé de *beaucoup*. (COMM., II, 1489-1491, 245).

D. - [Rare, portant sur un adj.] "Très" : La nuyt fut *beaucoup* longue, attendant ce jour désiré. (C.N.N., c.1456-1467, 34).

II. - [Dét. indéf.]

A. - *Beaucoup* + (*de*) + subst. ou pron.

1. *Beaucoup de* + subst. plur. "Un grand nombre de" : ...qui vous pourroit faire Avoir *biaucop* d'enfans petiz... (Mir. st Sev., 1362, 193). Francè a *beaucoup* d'ennemys (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 60). Il y a *beaucoup* de raisons pourquoy on est mieulx en deux parties que en une, mais que on soit si prez l'ung de l'autre que on s'entrepuisse secourir. (BUEIL, II, 1461-1466, 196). Et, quant le Roy eust ouy le Jouvencel ainsi naturellement et bien parler pour ses amy, il lui dist : Jouvencel, vous m'avez fait *beaucoup* de grans et bons services ; mais je vous scay meilleur gré de la bonne amour et bonne nature que je voy que vous avez à voz compaignons et amy que de tous les services que me feistes oncques... (BUEIL, II, 1461-1466, 173). Le Jouvencel mercie Dieu des biens et honneurs qu'il lui a faiz. Aussi se loue de beaucoup de bonnes gens qu'il a trouvez, et especialment ceulx à qui il estoit tenu, qui ont esté commenceurs de son bien. (...) Touthoys il en a trouvé *beaucoup* d'autres dont il a esté le commenceur, en quoy il n'a pas trouvé bonne foy. (BUEIL, II, 1461-1466, 260). ...et *beau coup* d'autres biens (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 80).

- *Beaucoup de gens* : Ore, Dieu merci, encore ay je Beau chemin et si fait beau temps, Et s'encontre *beaucoup* de gens, Dont il ne m'enuye pas tant. (Gris., 1395, 21). Et *beaucoup* de gens desirant assaillir leurs ennemys en ung passage, et est la chose bien raisonnable voire bien froidement prinse et conduite. (BUEIL, I, 1461-1466, 160).

- *Beaucoup de choses* : Mais ilz sont aucuns qui dient qu'ilz servent leur dames quant ilz font *beaucoup* de choses, soit en armes ou aultres fais. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 116). Ainsi a devisé le Jouvencel (...) de la guerre bien à son aise. Mais il y puet advenir *beaucoup* de choses, tant à pié comme à cheval, qui ne sont pas icy escriptes. (BUEIL, I, 1461-1466, 162).

- *Beaucoup de fois* : Vous retournerez devers nostre belle ante, et le nous saluerez *biaucoup* de fois (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 183). Je congnois Escallon et y ay esté *beaucoup* de fois. (BUEIL, I, 1461-1466, 115).

- [Par l'intermédiaire d'un verbe] : "...depuis mon partement, ilz auront *beaucoup* aprins de nouvelles, pour ce que je partyz incontinent que la place fut prise." (BUEIL, II, 1461-1466, 136).

- En partic. [Par extraction sur l'ensemble que désigne le groupe prép.] "Une grande part de"

• *En ... beaucoup* : ...le connestable de Castille, messire Olivier de Clayequin (...) leur donna ung soir à soupper, et à l'endemain il bailla ung chevalier des siens, de ceulx de Chintemath, Breton, pour aler devers le roy plus seurement et pour les rencontres des Bretons, car partout en y avoit *biaucop* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 104). Et encores en i avoit *biaucop* en la ville, qui se desjunoient et buvoient par les tavernes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 117). ...tant se mouteplierent li hustin que chil de l'oost les sourmonterent, et en abatirent et mehagnerent *biaucop* (FROISS., Chron. D., p.1400, 497). ...en la plus part des hommes n'a verité ne leaulté quant au regard d'amours, et (...) il en est *beaucoup* qui ne scevent aultre chose faire que servir dames et damoiselles de bourdes. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 152). Et vindrent charger les gens au conte de Parvanchières, tellement que à peu ilz

n'entrèrent dedans la ville de Crathor. Et y en eust *beaucoup* de mors et de priz. (BUEIL, I, 1461-1466, 196). Et sur ce, Olivier vint és ennemys et frappa sur eulx et en occist *beaucoup* et mist a mort (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 65). Et vous en avez *beaucoup* ouÿ dire d'exemples et congneu la verité comme plusieurs ont esté deceuz par femmes. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 93). Mais je veulx declarer les chouses qu'il a faictes et dont il estoit chef (...) non pas toutes les petites entreprinses, dont il a faictes *beaucoup*, qui seroient trop longues a racompter (TRING., c.1477-1483, 273).

• *Beaucoup de* + dét. + subst. : Et au matin chascun dist au conte que le sire de Rocqueton avoit priz (...) ung nommé Guillaume Bernard, qui estoit au duc Baudouyn et bien prouchain de luy et savoit *beaucoup* de ses secretz et par lui pourroit savoir des nouvelles. (BUEIL, I, 1461-1466, 218). Le chevalier respondist : "Sire, il les fault envoyer [les gens d'armes] en quelque estrange payz serchier aucune bonne querelle et en bailler la conduite au Jouvencel ; et il y a *beaucoup* des cappitaines du duc Baudouyn qui iroint vouldentiers avecque lui ; car ilz m'en ont parlé." (BUEIL, II, 1461-1466, 153).

2. *Beaucoup de* + subst. sing. (massif ou abstr.). "Une grande quantité de, beaucoup de" : Vous et les aultres de vostre secte, vous nous avez fait *biaucop* d'annoy à mon frere et à moy, et avez tourblé à vostre povoir et fourconseillié monseigneur et les nobles aucuns de ce pays et les bonnes villes envers nous. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 57). ...qant il orent esté a Valenchiennes plus de demi an et despendut *biaucop* d'argent, tant en dons pour avoir l'amour des signeurs de l'Empire que en lors menus frés, il prissent congiet au conte (FROISS., Chron. D., p.1400, 264). L'omme qui veult mener rigle de bonne vie pour avoir *beaucoup* de bien en ses jours doit garder sa langue de dire mal (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 83). Sainct Pol fut grant persecuteur Durant le temps qu' il fut payen, Et fut moult grant executeur Dessus le peuple chrestien, Depuis il congneut son erreur En soy repentant par moyen, Tant què il fut noble docteur Et fit après *beaucoup* de bien. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 108). Quant à messire Morcellet, c'est le plus traistre du monde et a esté cause de mettre tous les aultres contre moy ; et je l'avoye tousjours porté et soustenu et fait le mieulx que j'avoye peu et dit *beaucoup* de bien de lui. (BUEIL, II, 1461-1466, 209).

- [Par l'intermédiaire d'un verbe] : J'ay grant amour a toy, et te ay fait du plaisir *beaucoup*, tu le sces et voys a l'euil. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 219). ...aussi m'a-elle faict quelquefois du plaisir *beaucoup*. (COMM., I, 1489-1491, 69).

- En partic. [Par extraction sur la masse (concr. ou abstr.) que désigne le groupe prép.] *Beaucoup de* + dét. + subst. "Une grande part de" : Et avoit en celle tour de bonnes gens de guerre, qui leur monstrent et aprindrent *beaucoup* de la convine de ceulx du siège (BUEIL, I, 1461-1466, 143). Vous leur faisiez *beaucop* de l'honneur (Jehan de Paris W., 1494-1495, 20).

B. - [Plus rarement] *Beaucoup* + subst. (sing. ou plur.) : Car il a ja (...) Plus d'un mois qu'ay fait ma semonce, Si ay ja devant *biaucop* gent. (Mir. Oton, c.1370, 320). Le Jouvencel a fait deux ou trois saillies ; mais à toutes les saillies il les a foullez et reboutez. Et me semble, ad ce que j'en ay peu veoir, qu'il y a *beaucoup* herpaille et meschans gens. (BUEIL, I, 1461-1466, 169). Mais l'Angloix avoit assez puissance, et *beaucoup* hardement et couraige (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 126). Et si est presque impossible que *beaucoup* grans personnaiges ensemble et de semblable estat se puissent longuement entretenir, sinon qu'il y ait chef par dessus tous

(COMM., I, 1489-1491, 91). ...car en tel conseil se treuve *beaucoup* gens (et en y a assez) qui ne parlent que après les autres, sans guères entendre aux matières, et desirent à complaire à quelcun qui aura parlé (COMM., I, 1489-1491, 103).

- En partic. [Par extraction sur l'ensemble que désigne le groupe prép.] "Une grande part de" : Ainsi fut le duc d'Ath rompu ; mais il se retira si saignement et si vaillaument qu'il s'aulva lui et la pluspart de ses gens jusques en son paiz. Il eust grant perte, et fut *beaucoup* pris et mort de ceulx de sa compaignie. (BUEIL, II, 1461-1466, 203). Toutesfois peu se y en trouva, mais de blesséz *beaucoup*. (COMM., I, 1489-1491, 157).

III. - [Empl. nom.]

- [Pour désigner des pers.] "Un grand nombre de personnes" : ...et, se les enemyz chargent sur moy, qui fais l'avant-garde, vostre esle, qui est sur la main dextre, leur donnera sur ce costé, et l'autre, qui est sur la main gauche, leur donnera sur l'autre ; et vostre traict les batra en venant à moy et en mettront *beaucoup* en essoyn ; et vous o vostre bataille me soustienerez. (BUEIL, II, 1461-1466, 200). Et semble que c'est une des plus dangereuses choses qui soit à la guerre, que d'aller d'une traicte longue sercher ses enemyz. (...) Et l'oppinion de *beaucoup* est qu'il vouldroit mieulx aller tous deliberez de combatre ses enemyz et estre certains qu'il sceussent bien la venue, et y aller ordonnez ainsi qu'on doit... (BUEIL, II, 1461-1466, 243). *Beaucoup* furent esbahiz de ceste fantaisie, qui blasmèrent ce cas (COMM., II, 1489-1491, 282).

. *Estre beaucoup*. "Être en grand nombre" : Il estoit leger à parler de gens, et aussi tost en leur presence que en leur absence, sauf de ceulx qu'il craignoit, qui estoit *beaucoup*, car il estoit assez craintif de sa propre nature. (COMM., I, 1489-1491, 68).

. "Un grand nombre" : ...de trois mil hommes d'armes, que bons que mauvais, et douze ou treize mille archiers et d'autre gens de pied *beaucoup* du pays voysin. (COMM., I, 1489-1491, 97).

- [Au neutre] "Quantité de chose" : Les esles sont pour donner sur les costez et pour chargier là où ilz verront que bon seroit. Le gouvernement des ennemis aprent *beaucoup* en ceste matière. (BUEIL, I, 1461-1466, 159). "...Je sçay que vous pourvoirez bien à tout. Vous estes bienseant avecques nous ; aussi seriez-vous à demourer. Touteffoys, se Dieu plaist, la place demourra en bonne seureté, et vous povez *beaucoup* à ceste entreprise." (BUEIL, II, 1461-1466, 128). ...elle est bien digne [que] l'on face *beaucoup* pour elle. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 116). Sire empereur, je suis ancien et ay veu *beaucoup*. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 138).

. [En argent] : Mais donnent a entendre que le roy leur doit *beaucoup* et demandent argent, voyre l'eritage du roy en payement, et aultres choses. (JUV. URS., T. rever., 1433, 60). ...et dient qu'ilz ont *beaucoup* despendu en la ville (JUV. URS., Loquar, 1440, 316). Il donna *beaucoup* aux eglises. (COMM., II, 1489-1491, 220).

- (Y) *avoir beaucoup* à + inf. : Combien que Job fust tant parfait, Neantmoins eut *beaucoup* a faire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 104). ...il n'y a pas *beaucoup* à faire à mectre debat entre les François et les Angloys (COMM., II, 1489-1491, 82). [R. M.]

BEAUMARCHOIS, subst. masc. (beaumarchois)

[GD : *beaumarchois*]

"?" : ...en nous faisant ladite offre, est accordé que touz les habitans de Paris, soient demourans souz chapitres, colleges, abbayes, hospitaux et autres religieux, frans et non frans,

contribueront avecques eulz en ce, selonc leurs facultés, exceptez aucuns convers, *beausmarchés* et autres qui se dient frans, des quieux l'imposicion assise sur iceulz sera rebatue ausdiz habitans de leurdite ayde (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1340, 82). [Seul ex. ; leçon *beaumarchois* ds GD I, 606c] [R. M.]

BEAUMONT, subst. masc. (beaumont)

[GD : *beaumont* ; FEW VI-3, 84b : *mons*]

"Cachot" : Chascune personne qui sera emprisonnée en la boucherie, en *beaumont*, ou en la griesche, qui sont prisons fermées, payera pour la nuit III deniers et II deniers pour place. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101).

REM. Ex. de 1372 ds GD I, 606c. FEW VI-3, 93a, n.14, émet l'hypothèse d'un empl. fig. (p. antiphr.) à partir du sens de "château" sous-jacent à de nombreux toponymes ou patronymes (*Belmont, Beaumont...*).

V. aussi *beauvaiz* [R. M.]

BEAUPRÉ, subst. masc. (beaupré)

[GDC : *beaupré* ; FEW XV-1, 172a : *bôchsprêt* ; TLF IV, 331b : *beaupré*]

MAR. "Mât placé à l'avant d'un bateau" : ...avons eu et receu de noble homme messire Lorens Poolin, chevalier, par la main Ricart de Brumare, garde du clos des galees de Rouen, un mast pour faire un *bropié* en la dicte nef et un mast pour faire un mast ou batel et quarante advirons tous nueufs (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1360, 150). Poupes, rodaiges, *bauprez* et escoustiles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). [R. M.]

BEAUTÉ, subst. fém. (beauté)

[T-L : *biauté* ; GDC : *belté* ; AND : *belté* ; DÉCT : *biauté* ; FEW I, 320a : *bellus* ; TLF IV, 231b : *beauté*]

A. - [Qualité esthétique]

1. "Qualité, état de ce qui est beau" : Et la sainte Escripiture de la *biauté* et hautesce du ciel dist que elle est en vision de gloire (ORESME, C.M., c.1377, 280). ...elle estant avec lesdites dames, vit et aperceut une petite sainture d'or assise sur un tixu de soie noire que avoit sainte la dame de Saumon (...) et que pour la *beauté* et plaisance que elle ot en icelle sainture, elle fist tant que par icelle dame lui fu baillé et prestée icelle sainture (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 363). Maiz, quelque *beauté* apparente que demonstre l'ediffice, neantmoins il s'encline et tent de son premier estre a dechiet et a ruine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 46).

- [À propos d'un lieu] : Et selonc ce disoit Ovide d'un lieu dont il avoit describe la *biauté* (ORESME, C.M., c.1377, 280). Lors musa Gieffroy grant temps, tant sur le tablel comme sur la *beauté* du lieu (ARRAS, c.1392-1393, 266). Toute la *beauté* de France s'en est alee et partie, et sont fais les princes aussi esbahis comme moutons qui ne treuvent point de pasture (JUV. URS., Loquar, 1440, 362).

- [À propos de la nature] : Pour tant a la beauté et digne clarté des choses spirituelles, qui resplendissoyent continuellement en son ame et en son esperit, effacoit toute la *beauté* et clarté de ce monde plus que escarlatte vermeille ou le soleil les estoiles (GERS., P. Paul, a.1394, 514).

- [À propos du temps qu'il fait] : ...mais pourtant que audit jour saint Andrieu les jours sont cours et le temps non seur en *beauté*, translata icelle feste audit jour [au 2mai]. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 346).

- Loc. *C'est (grande) beauté à/de voir/que de voir/du regarder...* "C'est un (magnifique) spectacle de voir" : ...appliqué à un fait d'arme : Et traïst une belle longhe espée

de Bourdiaux que il portoit, et vous commenche à estoriier et à faire place autour de li, que ce estoit grans *biautés* dou veoir, ne nuls ne l'ossoit aprochier. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 116). La veissiez bannieres, pennons et estendars sur les vaisseaux au vent, et sonner trompetes et instrumens, et ces chevaux hennir et braidier, que c'estoit grant *beauté* a veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 84). Et lors vint le navire ferir ou havre, et trairent chevaulx et ce qu'il leur plot hors des nefes, et se logent aux champs au dehors de la ville, en tentes, en trefs, en paveillons (...). Et fu grant *beauté* de veoir l'ost quant il fu tout logié. (ARRAS, c.1392-1393, 92). ...c'estoit *beautés* a veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 160). ...au spectacle d'une armée rangée : Ce estoit une grande *biauté* que de euls veoir, les armes, hiaumes de quoi on s'arroit adont, banieres et pennons resplendir au solet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 383). ...et lez remerchioit toutez ensamble de cest honneur sy humblement que grant *beauté* estoit du regarder (Comte Artois S., c.1453-1467, 15).

- P. iron. : C'est mon cry. SOTOUART. Vela grant *beauté*. (Vig. Trib., c.1480, 225).

2. "Qualité, état d'une personne belle (ou qualité de son corps, d'un aspect de son corps)" : Gens corps en *biauté* parfaiz (Mir. emp. Julien, 1351, 195). Nennil, car vo *beauté* si fort me loie Langage et coer, que se parler voloie, Se n'en est il noient en ma puissance. (FROISS., Orl., 1368, 102). Et delectacion parfait operacion non pas comme un habit parfait son subject en quoy il est, mais comme une fin seïrevenante en la maniere que *beauté* est perfeccion de joenesce. (ORESME, E.A., c.1370, 508). Et, a l'approchier de la fontaine apperceut la tres plus belle dame qu'il eust oncques jour veu, a son adviz. Lors s'arresta tous esbahiz de la grant *beauté* qu'il perçoit en celle qui tousjours chantoit si melodieusement que oncques seraine, faee, ne nuimpe ne chanta tant doucement. Lors s'arresta ly rois tous esbahiz tant de la *beauté* et du noble atour de la dicte dame comme de son doulz chant. (ARRAS, c.1392-1393, 6). Et celui lui compte comment Anthoine a le grip d'un lyon en la joe, et la grant fierté et la grant puissance de lui et de Regnault son frere, qui n'avoit que un oeil, et de la *beauté* des corps et des membres des freres, dont elle se donne grant merveille, et dist que c'est grant dommage quant il a faulte es figures de si nobles hommes. (ARRAS, c.1392-1393, 159). Et, d'autre part, belle niepce, sachiez que vous n'estes pas trop bonne pour avoir si noble homme a mary comme Regnault de Lusegnen, car il est bien digne d'avoir la plus grant dame du monde, tant soit de noble ligne, tant de *beauté*, de bonté et de haulte prouesce. (ARRAS, c.1392-1393, 189). Le roy, qui estoit en sa droicte fleur de *beauté* et de vigour et en son cuidier, dist que pour certain il yroit et ne demanderoit que le corps d'elle. (ARRAS, c.1392-1393, 302). Ceulz au monde sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux. Helas ! veez que leur tourne maintenant a prouffit plaisir mondain, fut en richesses, fut en *beauté*, fut en delices, fut en vengeance faire, fut en honneur recevoir. Plaisir mondain a joué a eulz du jeu de la fausse compaignie, il les a laissez au besoing en purgatoire ou en enfer (GERS., Déf., 1400, 244). ...moult desira a parler Et veoir roïne Candasse, Qui de sens et *beauté* grant masse Avoit. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 55). Tu as *beauté* corporelle mais vieillesce tost la te muera. Tu as *beauté* corporelle mais une petite maladie tost la te osterá. Tu as *beauté* corporelle mais tantost les vers la rongeront. Tu as *beauté* corporelle, prens toy doncques garde que elle ne soit arse et bruié du feu pardurable, car dommage seroit. (GERS., Concept., 1401, 417). Moult y pensay a par moy hier Et me merveille, Veule dueil qu'elle s'appareille, Que sa grant *beauté* non pareille Et sa couleur fresche et vermeille Puet demourer (CHART.,

L. Dames, 1416, 229). Lors Saintré print congié, et messire Anguerant avec plusieurs chevaliers et escuiers retint au soupper, dont tout ce soir et plusieurs jours après ne cessa le devisier de la *beauté* et gracieuseté de Saintré et de tous les siens. (LA SALE, J.S., 1456, 109). Est Flora la belle Romaine, Archipiadés ne Thays, Qui fut sa cousine germaine, Echo parlant quant bruyt on maine Dessus riviere ou sur estan, Qui *beauté* ot trop plus qu'umaine. Mais ou sont les neiges d'anten ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 44). Mes bonnes compaignes et voisines, il n'est aucune de vous qui ne sace que je pris mon mari Josselin plus pour sa *beauté* que pour sa richesse, car povre compaignon estoit (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 82). Comme sapience et science et vertu sont habits de l'ame, force, vigueur, *beauté* des membres et la disposition d'iceulz et la composition du corps sont habits corporelz. (Somme abr., c.1477-1481, 165). Le beau maintien, la maniere et faconde, La grant *beauté*... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167).

- Prov. : Mais de sa laideur ne me chault, Car *biauté* sanz bonté poy vault. (Mir. st J. Cris., c.1344, 268). Amis, bontez vault mieulx que *beautez*. (ARRAS, c.1392-1393, 104).

3. P. méton. "Personne belle, belle femme" : Fausse *beauté* qui tant me couste chier, Rude en effect, ypocrite douceur, Amour dure plus que fer a macher (...) ne veult droit de rigueur, Sans empirer, ung povre secourir ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 83).

- [Terme d'affection] : O *beauté* pure, Vostre figure - est alaidie. (Pass. Auv., 1477, 255). M'amour, Marie, mon doulz lis, Ma *beauté*, ma colombe amoureuse, Remplés de moy voz esperis ! (Pass. Auv., 1477, 279).

4. [P. personnification] : Entroes que *Biautés* et Plaisance, Desirs, Maniere et Congnissance (...) Entendoient as noms donner, Ensi qu'on les doit ordonner Et que le requiert li reviaus (...) J'avoie ailleurs mis mon entente (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 152-153). [Toi, la vieillesse] Tollu m'as la haulte franchise Que *Beauté* m'avoit ordonné Sur clers, merchans et gens d'Eglise, Car lors il n'estoit homme né Qui tout le scien ne m'eust donné, Quoy qu'il en feust des repentailles, Mais que lui eusse abandonné Ce que reffusent truandailles. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 53).

B. - [Qualité spirituelle ou morale] "Qualité, état de ce qui est beau spirituellement, moralement"

1. [À propos d'une pers. ou de ses attributs] : ...qui (...) ot ces deux vertuz en elle, c'est a dire force en pacience et *biauté* de continence. (Mir. st Val., c.1367, 123). Après elle ot *biauté* de continence, qui est une *biauté* sainte desirée de Dieu (Mir. st Val., c.1367, 123). Pour tant a la *beauté* et digne clarté des choses spirituelles, qui resplendissoient continuellement en son ame et en son esperit (GERS., P. Paul, a.1394, 514). Desvestir vous fault et parer De ceste escarlante vermeille, Car vostre *beauté* nonpareille Serra mieux en ce noble habit Qu'elle ne feroit en petit (Gris., 1395, 39). Dame, quant je bien considere La grant *beauté* de ces enfans Moult suis esbahys et pensans, Dont et de quel país ilz viennent, Qu'a mon avis ils se contiennent Comme enfans de prince ou de roy. Si m'en dites voir, car bien croy Que de treshault lieu soient nez. (Gris., 1395, 69). Moy merveil de la belle chiere Et de la *beauté* de la belle, La tresdouce vierge pucelle Que mon seigneur doit prendre a femme. (Gris., 1395, 91). ...c'est moult belle dame Et de merveilleuse *beauté*. (Gris., 1395, 92). Or vousist Dieu que tout ainsy diligemment comme nous sommes icy assemblez pour ouyr parler de la toute belle amie de Dieu, nous eussions peine et diligence de ensuyr son exemple, sa vie, ses meurs et sainte conversacion en *beauté* et bonté spirituelle ! (GERS., Concept., 1401, 427).

2. [État, manière d'être des âmes auprès de Dieu] : Pense la magnificence de dieu en gloire a la quelle compagnie tu es appele. Pense la grant *beaulte* et le bel ordre qui est entre les sains, la joye, la melodie, les doulx cantiques des sains glorieux. (CIB., p.1451, 189). ...lame contemplatiue est esleuee sur soy en une autre maniere, cestassauoir par grandeur de admiracion quant elle est irradiée et enluminee de la lumiere diuine et quelle a sa meditacion sur la *beaulte* et pulcritude de lestat glorieux (CIB., p.1451, 191).

- En partic. RELIG. "Un des attributs de la Trinité" : ...en la conservation et la *beauté* bien aornee des choses reluist la bonté du Saint Esperit. Item en chascun suppost on treuve verité qui appartient au Pere, *beauté* formele qui est appropriée au Filz, et utilité qui est attribuee au Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 125). [R. M.]

BEAUVAIZ, subst. masc. (beauvais)

[]

(Synon. de *beaumont*, *beauvoir*) : Se un prisonnier est mis en *beauvaiz*, et il gist sur nates ou sur couches de paille ou de feurre, il doit pour chascune nuyt II deniers. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101). [Seul ex.] [R. M.]

BEAUVOIR, subst. masc. (beauvoir)

[GD : *beauvoir* ; *FEW XIV, 421b : *videre*]

(Synon. de *beaumont*, *beauvaiz*) : Se un prisonnier gist ès cheynes, en *beauvoir*, en la mote, ou en la salle, il paiera chascune nuit pour lit III deniers, et pour place II deniers (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101).

REM. Seul ex., également cité par GD I, 606c. FEW XIV, 430, n.13, relève *Beauvoir* comme toponyme (nombreux ex. dans la doc.). [R. M.]

BEBE, subst. (bebe)

[]

"[Épice]" : Et ceste ylle est mout bien habitee, et est la seconde meilleur ylle qui soit. Et en cele est né le canfre et les *bebes* i sont nees et les nois mugades et mout d'autres especes. (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 35).

Rem. Lire le *canfre* et les *cubebes* (cf. éd. Trotter, dans les notes de la p. 110 : « Le texte latin porte In ipsa enim nascitur ganfora, nascuntur cubebe, mellegete (...) Jean de Vignay semble avoir mal compris, ou mal lu, *cubebe* du texte latin »). V. *cubèbe*. [J.-L. R.]

BEBRE, subst. fém. (bèbre)

[FEW, Ø lat. *bebra*]

ANTIQU. "Sorte de javelot ou de lance" : Li estrange guerrier qui sont a pié et ont escuz, usent d'unes armeures que on appelle *bebres* [trad. lat. *bebra*] et sont ligieres, si que ilz les portent en batailles doubles ou trebles (VEGECE, 1380, l.20). [F. D.]

BEC, subst. masc. (bec)

[T-L : *bec* ; GDC : *bec* ; AND : *bek* ; DÉCT : *bec* ; FEW I, 304b : *beccus* ; TLF IV, 335a : *bec*]

A. - "Partie cornée et saillante de la bouche des oiseaux, bec (d'oiseau)" : La conquiert honneur en volant, En tous bons endrois assevie, Voire, se li autre partie, Piez, *bec* et tuit li remenant, Sont disposé a l'avenant. (MACH., D. Aler., a.1349, 352). Mes ongles me fault affiler Au *bec* d'un coq de blanc plumage. (Mir. parr., 1356, 28). Oyseaulx a leur *bec* grant foyson Portoyent la endroit poison (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 38). Il m'est souvenu de la fable

Du corbiau qui estoit assis Sur une croix de cinq a six Toises de hault, lequel tenoit Ung fromage au *bec*. (Path. D., c.1456-1469, 88). Et par celle sueur il [l'aigle] oste ses plumes. Et aprez qu' il les a recourees, il va et quiert une roche de pierres, et tappe et fiert son *bec* a la plus aspre et dure pierre de la roche, tant qu'il oste son *becq* et lui en revient ung nouvel, et prend viande aussi bien qu'il fist onques, et ainsi se renouvelle et ajovent. (Somme abr., c.1477-1481, 179).

- *Avoir le bec à / au vent pour* + inf. "Être tout prêt pour" : Ilz avoient le *bec* au vent pour tirer à leur payz (BUEIL, II, 1461-1466, 234). Celluy qui varye souvent Et baille de grans parabolles A volentiers ung *becq* a vent Pour les forgier dures et molles. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 51).

- *(Se) defendre au bec et aux ongles*. "(Se) défendre par tous les moyens" : ...par orgueil et outrecuidance en [tous] ses fais communament elle [la femme malcontente de son mariage] eslit la pieur[e] partie ; et se le mari la repret, au *bec* et aus ongles elle se deffent et souvent demeure obstinee. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 232). ...et mectent leur proie entre leurs elles et la deffendent aux ongles et au *bec* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 151). ...quant les oyseaulx au *bec* et aux ungles defendent leurs nits (CHART., Q. inv., 1422, 12).

Rem. FEW XIV, 37a : *ungula* : «Mfr. nfr. *avoir bec et ongles* "être pourvu de moyens de se défendre et savoir en user" (seit Est 1549)» ; cf. DI STEF., 73b : *jouer du bec et des ongles*.

- *Ni d'ongles, ni de bec*. "D'aucune façon" : Franchise ne fait mal a personne quelconques, ne de ongles ne de *bec*, c'est a dire qu'il n'a en ly ne vilaine parole ne malvaie pensee qui puisse nuire a autry, ainz veult a tous, come dit est, aidier. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 669).

- [Valeur minimale] *Ne priser qqn un bec de geai* : Ne je ne pris un *bec* de jay Ceuls qui s'en vorroient ruser (MACH., Prol., c.1377, 7).

Rem. *De bic ou de bec* : sans doute valeur onomatopéique, sans rapport au mot *bec* (comme ds *par hic et par hec*) ; COQUILL., *Oeuvres* F., 1478-p.1494, 196.

B. - P. anal.

1. [P. anal. de fonction et p. plaisant.]

a) "Bouche"

- *Faire pendre une chopine au bec de qqn*. "Faire vider une chopine à qqn" : ...tu me promis ersoir Une chopine de vin grec ; Vien la me faire pendre au *bec* Dessus le lieu. (Mir. pape, 1346, 364).

- *Saisir son bec*. "Garnir son bec, boire" (Éd.) : Puis qu'il fault que nous y alons, Il fust bon de son *bec* saisir Au mouvoir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 207). [Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 527]

- *Soigner du bec*. "Penser à la mangeaille" (Éd.) : Cela n'est pas peler chataignes ; Tu songnes du *bec*, Narinart ! Quel groing a porter l'estandart Soubz une vielle cappeline ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 349).

- [Pour le baiser] *Tendre / entreprendre le bec* : On tend le *becq* (COQUILL., *Oeuvres* F., 1478-p.1494, 28). Nous entreprendismes le *bec*. (COQUILL., *Oeuvres* F., 1478-p.1494, 342).

b) [La bouche comme lieu de la parole] : Mais moult lui plaist de ce qu'on l'en rigolle, Et de son *beq* mainte parole volle Qui blasme vault, combien qu'il s'en excuse (CHR. PIZ., Ep. dieu d'amours F.E., 1399, 40). Mal se tendroit De fuire au peril qui vendroit, Quant du bien qui lui advendroit Sa langue point ne

retendroit Qu'il n'en parlast Et que du *bec* ne lui volast, Quoy que droit fust qu'il le celast Ou que traÿtre on l'appellast. (CHART., L. Dames, 1416, 280). Escoutez ung peu plus avant, Il a esté en bonne escolle, Car du *becq* tres bien il gaiole. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 72). Mais soient Lombardes, Roumaines, Genevoyses, a mes perilz, Pimontoises, Savoysiennes, Il n'est bon *bec* que de Paris. De beau parler tiennent chayeres, Ce dit on, Neappolitaines, Et que bonnes sont cacquetieres Allemandes et Pruciennes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119). ...à tous propos ont une loy au *bec* ou une hystoire (COMM., I, 1489-1491, 128).

- *Avoir bon bec*. "Savoir parler, avoir de l'éloquence" : Il eult bon geste, bonne myne, bon *bec*, Ferme propos, sans point se deschamper (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176).

- *Avoir le bec affilé*. V. *affilé* "Avoir la langue bien pendue" : Le feu saint Anthoyne vous arde Le *bec* que si affillé l'avés. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 123). Item, pour ce que scet sa Bille Madamoiselle de Bruyeres, Donne prescher hors l'Euvangille A elle et a ses bachelieres, Pour retraire ces villotieres Qui ont le *bec* si affilé, Mais que ce soit hors cymetieres, Trop bien au Merchié au fillé. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119).

- *Bien jouer du bec*. "Se montrer beau parleur" : ...au plus tost qu'il sceut trouver la meschine, Dieu scet s'il joa bien du *bec*. [À propos d'un valet que son maître a chargé de séduire en son nom une jeune fille "sans espergner bourdes ne promesses"] (C.N.N., c.1456-1467, 121).

- *Le bec t'en abaissera*. "Ton caquet sera rabaissé, tu devras en rabattre, tu t'en repentiras" : Bien t'en abeysera le *bec* De cella dire. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 82).

- *Prendre qqn par le bec*. "Confondre qqn par ses propres paroles (?)" : Irbouga hucha Nassardin ; Si li a dit en son latin, C'est à dire en Arabech : "Crestiens penrons par lebec [l. le *bech* (?)]. Se li roys Chypriens envoie Vers le soudan, je loeroie Qu'à ses gens faciens bone chiere, Lie, honnourable et esclatiere, Et qu'il aient vins et vitaille Que li soudans leur paie et baille. Par nos villes le manderons, Si qu'einsi les deceverons, N'il ne porront apercevoir Que nous les vueillons decevoir, Ainsois penseront que jamais Ne doie faillir ceste pais..." ["Entrer dans le jeu de qqn" : Yelboga et Nassardin se proposent de paraître favorables aux ambassadeurs chrétiens, pour mieux les tromper] (MACH., P. Alex., p.1369, 185).

- *Remettre qqc. au bec à qqn*. "Faire avaler à qqn ce qu'il a dit" : ...ne l'ay pas voulu remettre au *bec* ce qu'il m'avoit ja confessé (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1450-1460, 155).

- *Repaistre qqn du bec*. "Payer qqn de mots" : Trop mieulx vaudroit content payer Que repaistre les gens du *bec* ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 196).

- *Tirer qqc. du bec de qqn*. "Faire dire qqc. à qqn" : Et si liu ay tiré du *bec* par force de priere ce que je vous ay dit. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 572).

c) P. méton. "Figure" : Et si ventast li vens de bise Taillans, bruians, fort, roide et sec, Et l'eüssent enmi le *bec*, Par qu'il fussent bien esgroé (MACH., D. Lyon, 1342, 204).

- *Bec à bec*. "Face à face" : Mes mains lavay et puis m'assis, Et souspasmes à sang rassis, Moy et ma femme, *bec à bec*, Du pain et du potage avec (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 40). On se rencontre *bec à bec*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 255). [Autre ex. p.315]

- *Luer au bec (de qqn)*. "Regarder au nez (de qqn) ; regarder bien" : Luez au *bec* que ne soiez greffis (VILLON, Ball. jarg. S., c.1455-1460, 124). [Lévés au *bec* ds l'éd. T., 325] Luez au *bec* que roastre ["sergent"] ne passe (VILLON, Ball. jarg. T.,

c.1455-1460, 339). Luez au *becq* que l'en ne vous encloue (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 351). [L]ue au *bec*, ferme de la muze, Chante quatre pour ces becqués. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 168). Nous y allons luer au *bec* Pour le vendenger a l'effray. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 263).

2. [P. anal. de forme]

a) "Extrémité en forme de bec"

- "Extrémité (en forme de bec) d'une ancre" : [Contexte métaph.] Et l'autre main tenoit l'anel de la verge d'une ancre d'or dont le *bec* estoit fiché dedens lez cieulx, affermé a la seurté de la profonde misericorde du Createur. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89).

- "Extrémité (en forme de bec) d'une faux, d'une faucille" : ...y celui suppliant le frappa du *bec* d'une faux à fauchier prez, et lui fist une plaie en la teste, dont le dit Huguet ne tint oncques compte, et fist sa besongne, sa teste toute descouverte, et tant que la pluye entra dedens sa dicte plaie (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 211). Se *becq* y vient [dans la pièce forgée], faulcille soit. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 61).

- "Extrémité (en forme de bec) d'un navire" : Prora : *bec* de nef (Abavus IV, R., c.1350, 445). Ce lieu avoit nom porrastré, qui sonne "*bec* de nef", car illecques estoient les *becs* des nefz d'Auffrique dont Cartage fu prinse, en remembrance de la victoire des Rommains. (Faits Romains M., c.1400-1500, 46).

- "Extrémité (en forme de bec) de l'ongle, d'un os..." : ...fetes leur acourcier le *bec* des ongles d'unnes tenailles avant qu'ilz chascnt [les chiens] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 121). ...es espaulles ne sont aultres os que la spatulle recepvante avec deux *becs* et la furculle cloyante et l'adjuitoire entrant, comme en l'anatomie a esté dit (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.5).

- "Extrémité (en forme de bec) allongée et relevée, de chaussures" : ...de pierrie son col aourner, de chaineure precieuse soy chandre pour soy au peuple moustrer, soulers au *bec* desordonnéz porter (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 35). ...et doivent estre les souliers des savetiers appointiez par le *bec* devant. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 379). ...l' an mil IIJcLXV fit crier le roy Charles a Paris publicquement par les crieurs moult de choses prouffitables, et entre les aultres que aulcun quelque qu'il feust ne osast plus porter *becz* ou poulaines es solerz, deffendant aux ouvriers de celluy mestier qu' ilz ne feussent si osez de les faire depuis la en avant, ne vendre a nul quel qu'il feust (JUV. URS., T. crest., c.1446, 120).

. *Soulier à bec de geai* : Or voeult soulliers a *becq* de gay, Aultres a las... (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 125).

b) *Bec (de faucon)*

- "Fer d'une arme d'hast, d'une hache de guerre, en forme de bec de faucon" :66 guisarmes, 33 haches a *bec* ["à bec de faucon"] (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 145). Item quatre cens haches de guerre tant à *becq* de fauchon comme autres. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 61 r°). Item, troys autres haches à *bec* de faucon (Comptes roi René A., t.2, 1417, 241). ...y celui suppliant frapa un cop du doz de sa guiserme de la pointe ou *bec* de faucon de derriere ledit Sanson par la teste (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 233). ...et quatre cens haches de guerre tant à *bec* de faucon que autres. (BUEIL, II, 1461-1466, 48). Et celle que fit presenter messire Bernard fut une hache à *bec* de faucon commung, mais la dague de dessous fut longue et desliée, et de la façon qu'elle pouvoit legierement entrer ès trous de la visiere d'un bassinet, et de sa

longueur pouvoit porter grant dommaige au visage de son compaignon. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 130).

- "Arme double, présentant d'un côté du manche (court) un maillet ou un fer de hache et de l'autre une longue pointe incurvée en forme de bec" : ...ledit Pitoye print un fort gippon fait de plusieurs toiles, une espée, une dague et un *bec* de faucon. (Ch. VI, D., t.2, 1408, 30). ...uns siergans au roy li vint par le party, Qui d'un *biec* de faucon qui fu cler et bruny, L'eüst esciervelet, quant il cria à haut cry... (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 470). ...sur lequel Pierre il esma et rua un cop de sondit *bec* de faucon, et lui assena sur la teste, et lui fist sang et plaie pres du front (Paris domin. angl. L., 1425, 189). ...et prindrent leurs espées, haches, mailletz et *becs* de faulcons et autres bastons de guerre, et frapans sur les François les occioient et ruoient mors par terre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 108). Puis apres, faictes porter pierres De fais, tantoust sus la muraille, Broches ardent a grosses quarres Pour percer jalerant a maille (...) Vouges et gran(z)[t] *bec* de faucons, Salades et grans bassinez, Oveq arbalestes de passe, Lances et fers bien affinez, Qu'i ne soit riens qu'on ne trespasse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 551). Faictes et soyez diligens De charger bombardes, canons Serpentes a grant puissance, Arbalestes, *bez* de faucons, Pouldres, pierres, maillez de plon (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 208). Dagues, espees, talloches, javelines, *Bec* de faulcons, voulges et albardes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178).

Rem. *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450,247 ; LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, t.2, c.1462-1468, 317 ; MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 264... Cf. GAY I, 141b.

- *Bec d'oustarde* : ...Voz grans bastons, voz *becs* d'ouscardes [1. oustarde] (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 129).

Rem. *Le Moy. Âge* 92, 1986, 16-17.

c) *Bec d'ane. Bedane.* "Littér. bec de canard"

- À *bec d'ane.* "En forme de bec de canard" : Item, miler de clo à *bec d'ane* reforcé (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 386).

- "Bec verseur d'un pot" : ...I grant coquemart pour tenir l'eau chaude lez le feu, a *bez* d'asne (...) et 2 autres *bez* d'asne (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 251).

- "Pot à eau avec ou sans couvercle, à fond plat, à bec saillant, étroit et terminé dans le prolongement horizontal du bord supérieur du vase"(GAY) v. *bédane* v. Lexiques : ...I grant coquemart pour tenir l'eau chaude lez le feu, a *bez* d'asne (...) et 2 autres *bez* d'asne (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 251). Item, deux aultres bacins à laver sur table, tout d'une façon, et deux chauffectes sans couvescle et à façon de *bec* d'asne (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXI).

Rem. *Invent. mobiliers ducs de Bourg. P.*, t.2, 1389, 517 (2 *bedanes* et deux *coquemars*). FEW XXIV, 524b, et XXV, 445a : *ane*, issu de *anas*, est réinterprété à tort par *asne* de *asinus*. GAY I, 141a : *becdasne* ; *Romania* 22, 1893, 549. *Invent. mobilier Ch. V, L.*, 1379-1391, 199 ; 200.

d) MAR. *Bec de faucon.* "Ouvrage fortifié sur une embarcation" : "...Et d'autre partie devers la mer," dirent Gennois "avons intencion de faire sur quatre gallées deux *becs* de faucon, et en chascun bec de faucon une eschiffe à mettre quinze hommes d'armes, et dix arbalestiers(...)" (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 239).

e) "Relief en forme de bec, pointe, pic" : Et souffist bien [pour chasser le bouc sauvage] de laissier courre dis ou douze chienz de muete et fere au moinz quatre releix, chaschun de quatre chienz, es *becs* et plus haut des montaignes (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 214).

f) "Pointe de terre avançant dans la mer" : Lequel Guillaume, par ceste maniere, assembla bien environ LV ou LXV hommes armez que il mist en certains vaisseaux en la mer, environ miedi, et d'ileques s'en alerent juques au *bec* d'Ambais qui est en la mer, près du Bouret, environ une liue, où il se arreserent. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 167).

C. - Loc. fig. *Bec jaune. Bejaune. V. béjaune* v. Lexiques

1. "Sot, niais (comme l'oiseau qui sort du nid avec le bec encore jaune)" : Parmi les jouez a ce *bec* jaune. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 60). Au lart, coquart, *bec* jaune, au lart ! Vostre outrecuidance est punie. (Narcissus, p.1426, 313). Suis je bien *bec* jaune ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 87).

Rem. *Quinze joies mar. R.*, c.1390-1410, 82 ; 85 (*bejaune*) ; MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 127 (*bejannes*) ; MARTIN LE FRANC, *Champion dames III*, F., 1440-1442, 66 (*bejanne ou duppe*) ; D., c.1456-1469, 162 (*becjaunes*) ; *Myst. st Martin K.*, a.1500, 219 (*beiaulne*) ; *P. moyne*, a.1500, 50 (*besjaune*) ; GD I, 615a ; GDC VIII, 313a : *bejaune* ; H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 115.

- *Jaune bec* : Tu as mains jaunes *becs* trompés Puis vingt ans (Pipée R., c.1470-1480, 170). Vous jouriez bien le Jaune *bec*, Ou, au besoing, la damoiselle Aussi doulcet qu'une pucelle. (Copp. lard., a.1488, 165).

Rem. Nom de l'un des oiseaux de la *Farce de la Pipee* (Pipée R., c.1470-1480, 153, 154...). "[Oiseau]" : Bruions, Jaune *Becs* et Verdiers, Qui estes en vous grans cuidiers, Tenez vous sarrés ! Car s'il advient que je vous happe A la pippée ou a la trappe, Vous y demourrés (Pipée R., c.1470-1480, 218).

- [Injure] : Prince dampné, scrupuleux coac, Germe maudit, corps d'inferral eschac, Insaciable cornu, tigre estopic, *Bec* jaulne infect, temeraire ypodrac, Fol enraigé, qu'as tu mengé ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 139).

- *Avoir le bec jaune.* "Être inexpérimenté" : ...Pour ce qu'avoye le *bec* jaune et nouvel. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 163).

2. "Jeune étudiant qui doit payer sa bienvenue"

- *Payer son bec jaune.* "Payer sa bienvenue (au propre ou au fig.)" : J'ay mon *bec* jaune poié trop folement Jusques à ci, mais je ne le plain mie, Pour tant que nulz n'est sages, s'il n'apprent ; Et j'ay appris à connoistre m'amie, Car elle m' a sa foy à tort mentie. (MACH., App., 1377, 642). Payer leur faudra lez usages De leurs *becz* jaunes, sans faillir, Gens qui cuident estre si sages ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 311).

3. "Droit que paye le jeune homme non noble quand il se marie"

Rem. Doc. 1375 ds GD I, 615a. [R. M.]

BECARRE, subst. masc. (bécarre)

[FEW II-2, 1405a : *quadrus* ; TLF IV, 339a : *bécarre*]

A. - MUS. "Signe formé d'un *b* à panse carrée (*b* dur), s'opposant au *b* mol (*bémol*), et relevant d'un demi-ton la note sur laquelle il porte" : On ne chante plus par nature, Mais par *bequarre* et par bemo. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 66). [S'oppose au ton *par nature* et marque l'opposé du ton *par bémol* : semble donc jouer le rôle du dièse actuel et non du bécarre]

B. - *De bémol, becarre et nature.* "De toutes les façons" : Esveillez vous plus aspres que liepars. Sotz de bémol, *becarë* et nature Que faictes vous ? (Sots triumph., c.1475, 33). Sos

de bemol, sos de nature, Sos de *bequarre* a teste dure. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 3).

Rem. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 276-277.

C. - [Par métaph., dans un contexte grivois] "Sexe en érection" : Il n'y a si petit *becarre* Qu'ung poil ne luy semble une barre (Barbes brayes A., a.1450, 257).

- *Chanter de becarre* : Je ne chante que de bemol. LE MOYNE. Et moy je chante de *becare*, Hault et gros commë une barre Quant j'ay ung dessoubz de nature. (P. moyne, a.1500, 48). [R. M.]

BECASSE, subst. fém. (bécasse)

[T-L : *becace* ; GDC : *becace* ; AND : *bekas* ; FEW I, 308b : *beccus* ; TLF IV, 339b : *bécasse*]

"Oiseau migrateur (très estimé pour sa chair), bécasse" : ...aloës, perdris, *bequaches*, videocos, oisiaus de riviere... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 304). ...*becace* ou mauvis (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 108). Rossignolz, passeriaux, *becasses* Et cucus qui en maintes places Chantent, corbaux, mesanges, choes, Et chahuant qui font les moes, Perdriz, cailles et teuterelles... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8). A lui, pour un tiercelet d'ostoir, 40 solz ; A lui, pour un lanier, 40 solz ; A Jehan Lauwers, qu'il print d'aventure à tout une roit à *bekaces*, un faulcon, pour ce 6 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 291). Chappons, poulles, canars, poussins, Cochons, pigeons, lievres, conins, Oyes grasses, perdrix, *becasses*. (Gaud. sot, c.1450, 12). ...pour veoir s'il trouveroit point de repaire d'assées ou *becaces*, pour illec y tendre lesdiz ripoisses (Doc. Poitou G., t.12, 1475-1483, 244).

Rem. Terme d'injure pour désigner une femme, COQUILL., éd. Ch. d'Héricault, t.2, 117 (TLF).

V. aussi *acie* [R. M.]

BECHE, subst. (beche)

[GD : *beche* ; *FEW XXIII, 40a :]

"[Pot]"

REM. Doc. 1462 (Metz, *dix beche*) ds GD I, 606c.

V. aussi *bechis*, *bechor*² [R. M.]

BESCHE, subst. fém. (bêche)

[T-L : *besche*¹ ; GDC : *besche* ; AND : *beche*¹ ; FEW I, 382b : **bissicare* ; TLF IV, 341b : *bêche*¹]

"Outil à manche servant à travailler la terre" : ...le chien q'entre devant en le pertuz [du renard], et puis si boute homme la verge, et donqes si fait homme les fossees et les trenche ou piks, paeles, et *beches*, et arace homme les racyns qe homme y trove et coupent (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110). Auquel prisonnier il lessa une *besche* et une truelle, afin qu'il ouvrast et feist sa besoingne comme enchargé li avoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). ...comme ou jour d'ier il passa par-dessus Petit-Pont, il aperceut lesdiz *beche* et truele, et les recogneust comme les siens. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 394). ...ledit Mathelart (...) apporta avec soy certaine vaissele d'estain (...) une nappe et une touaille, avec plusieurs hoes et *besches*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 34).

- Prov. [Comme symbole de la paysannerie] *En cent ans, escus deviennent besche et besche redevient escus*. V. *escu* [R. M.]

BESCHECLOU, subst. masc. (bêcheclou)

[GD : *bescheclou* ; FEW II-1, 771a : *clavus*]

"Cloutier"

REM. Doc. 1379 (Argonne, *les beschecloux ou fevres de Truaucourt, qui est une autre ville des religieux de Baulieu en Argonne*) ds GD I, 631b. [P. C.]

BESCHEE, subst. fém. (bêchée)

[*FEW I, 382b : **bissicare*]

"Coup de bêche" : Je croy que Dieu, qui tout bien donne, Fait vertus pour moy, c'est sans doubte, Car en lieu ma besche ne boute Que la terre ne se remue Tout par tout. C'est chose seïe : A deux *bescheez* seulement, Ay fouÿ de terre granment A poy de paine. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 23). [J.-L. R.]

BECHEIS, subst. masc. (becheis)

[GD : *becheis* ; FEW I, 306b : *beccus*]

"Coup de bec"

REM. Ex. de VIGNAY ds GD I, 606c, repris ds *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 52-53 (réf. corrigée). [R. M.]

BESCHER, verbe (bêcher)

[T-L : *beschier* ; AND : *becher*¹ ; FEW I, 382a : **bissicare* ; TLF IV, 342b : *bêcher*]

Empl. trans. "Retourner (la terre) avec une bêche, bêcher" : ...pour la journée de 14 hommes à *bescher* la ditte vigne... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 153). ...certaines bonnes gens qui *beschèrent* ung bedouault estant en terre (Comptes roi René A., t.3, 1452, 189).

- Empl. abs. : Houez *beschez* en desertant Cest droicement la vie martin (Myst. st Martin K., a.1500, 368). [P. C.]

BESCHEUR, adj. (bêcheur)

[GDC : *bescheur* ; FEW I, 382a : **bissicare* ; TLF IV, 343a : *bêcheur*¹]

Homme bescheur. "Homme qui bêche" : ...une plesce de courtil, contenant journée d'un homme *beschours* ou environ (Cartul. St-Victor B., 1388, 225).

- P. méton. "Mesure de terre qu'un homme bêche en une journée"

Rem. Doc. 1453 (*plante de vigne contenant seize oumes bescheurs de vigne*) ds GDC VIII, 318b. [R. M.]

BECHEVET, adj. (bechevet)

[GD : *bechevet* ; FEW II-1, 261a : *capitium* ; TLF IV, 343b-344a : *bêchevet*]

"Qui a deux têtes" : Biceps : qui a .II. testes, *bechevés*. (Abavus IV, R., c.1350, 264). [R. M.]

BECHIN, subst. masc. (bechin)

[*FEW I, 304b : *beccus* (?) (?)]

"Fossoyeur, croque-mort" : ...et se faisoient appeller les *bechins* [var. *barthins*] (...) ; ilz se mectoient soubz les bieres des mors [var. ilz mectoient soubz les bieres des mors leurs espauls] (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 17). [Autre ex. p.22 (*bechins*)]

REM. Emprunt à l'italien *becchini* (Boccace, LEI) ; *R. Ling. rom.* 64, 2000, 276 (T. Matsumura). Influence possible de *bescher* "bêcher" (*FEW I, 382b : **bissicare* ?). [R. M.]

BECHIS, subst. masc. (bechis)[GD : *bechis* ; FEW XXIII, 40a : o.i.]

"Gobelet" : ...ung *béchies* d'ergens (AUBRION, Journal L., 1473, 59). Et donnet le dit abbé à la royne ung *béchis* d'argent que bien valloit XL lbz. (AUBRION, Journal L., 1494, 345).

REM. Uniquement chez Aubrion. A rapprocher de l'all. *Becher* "gobelet" ?

V. aussi *beche*, *bechor*² [R. M.]

BECHOLE, subst. fém. (bêchole)[GD : *bechole* ; *FEW I, 382b : **bissicare*]

"Portion de terre qu'un homme bêche en un jour"

REM. Doc. 1478 (*bechole*) ds GD I, 607b-c. [R. M.]

BECHOUS(À), loc. adv. (bechons)

[Ø]

"Sur le bec, face contre terre (?)" (Éd.) : ...dont ne failly guieres que du bransle et de la force du cop en quoy tout le corps s'esvertua il ne cheut tout plat a terre a *bechous* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 168).

Rem. L'éd., p. 334, marque une hésitation quant à la graph. : «faut-il lire *a bechons...* ?» Ou *a bochons*, *a bouchons* «le visage, la bouche contre terre» (GD I, 695a, s.v. *bouchons*) ? [M. M.]

BECHOT, subst. masc. (béchot¹)[GD : *bechor*²]

"Partie du chandelier destinée à recevoir la bougie, bobèche" : Deux buirectes d'argent blanc, une clochette et deux candelliers à quatre *bechos*, tout d'argent blanc (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 9).

REM. GD I, 607c repousse le sens de "bobèche" donné par L. de Laborde, *Gloss. fr. du Moy. Âge*, 1872 et corrige par le sens "bec, branche". À rattacher à FEW I, 305b : *beccus*. [E. P.]

BECHOT, subst. masc. (béchot²)[GD : *bechor*¹ ; *FEW XXIII, 40a :]

[Récipient, mesure pour les grains]

REM. Doc. 1444 (*bechot*, *bechoz* - de fèves, de froment...) ds GD I, 607c.

V. aussi *beche*, *bechis* [R. M.]

BECHUE, subst. fém. (bêchue)[GD : *bechue* ; *FEW I, 382b : **bissicare*]

"[Bêche]"

REM. Doc. 1407 ds GD I, 607c. [R. M.]

BECOISEL, subst. masc. (becoysel)[GD : *becquoysel* ; FEW XXV, 793b : *aucellus* ; *FEW I, 307a : *beccus*]

"Couteau en forme de bec d'oiseau"

REM. Doc. 1476 (*ung viel coustel, nommé besquoysel*) ds GD I, 608a. [R. M.]

BECOY, (?) (becoy)

[Ø]

"Abécé (?)" : Item ung autre hanap d'or en la manière de coquille esmaillié ou fons à ung ymage de Saint Pol, et dehors à lettres de la *becoy* ; fectes à ymages, le couvescle pareillement, ou fretellet ung saffir et IIII perles. (Invent. Orléans II, G., 1408, 156).

REM. Sans doute faut-il lire *l'abecoy* (l'a-bé-çoy, l'abécé). Éd., n.3 (coupe pour un enfant ?).

V. aussi *abeçoi* [R. M.]

BECQUAGE, subst. masc. (becquage)[GD : *becquaige* ; FEW I, 306b : *beccus*]

"Nourriture pour volatiles"

REM. Doc. 1405 (*becquaige*) ds GD I, 607c. [R. M.]

BECQUATRE, subst. masc. (becquatre)[GD : *becquatre* ; FEW I, 309a : *beccus*]

"Grand saumon ou brochet"

REM. Doc. 1377 (Saint-Quentin, *ung gros becquatre et ung petit becquet*) ds GD I, 607c.

V. aussi *becquet* v. Lexiques [R. M.]

BECQUEE, subst. fém. (becquée)[T-L : *bechiee* ; GD : *becquee* ; GDC : *bechiee* ; FEW I, 306b : *beccus* ; TLF IV, 345a : *becquée*]

A. - "Nourriture qu'un oiseau prend dans son bec, en partic. pour la porter à ses petits" : ...et li donne après [au faucon] une *bechie* de char. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 181). Et se le faucon vient bien au loirre et que il le praigne radement, si le lesse mengier dessus deus ou trois *bechieez* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 185).

- Loc. fig. *Prendre une becquee sur...* "Se nourrir au détriment de" : ...quant le roy se fut party de Paris, ung pou après, le XV^e jour d'octobre, l'an mil III^ec XLI, vint le duc d'Orleans à Paris prendre une *beschée* sur la povre ville de Paris (Journal bourgeois Paris T., 1441, 364).

B. - "Coup de bec"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 607c. [R. M.]

BECQUEMOUX, subst. masc. (becquemoux)[GD : *becquemoulx* ; FEW XV-1, 94b : **bercmoes*]

"Poudre tinctoriale bleue (tirée du tournesol)"

REM. Doc. 1461 (Lille, *becquemoulx*) ds GD I, 607c. Doc. 1464 (*lerquenoux*, l. *berquenoux* ?) ds *Romania* 33, 564 (FEW XV-1, 94b, n.1). Même mot que *lerquenoux* ?

V. aussi *lerquenoux* [R. M.]

BECQUER, verbe (becquer)[T-L : *bechier* ; GD : *bechier* ; AND : *bekier* ; FEW I, 306b : *beccus* ; TLF IV, 345b : *becquer*]

I. - Empl. trans. "Becqueter"

A. - "Prendre du bec, prendre par becquées" : Ce fut uns grans vaissiau de vairre, tortu et mauvaiz, et estoit si cler que l'en veoit dedens, ce sembloit, un noir corbeau qui estoit sur un corps tout nu et *bequoit* et devouroit celle charoigne. (Bérinus, I, c.1350-1370, 241). ...il avoit ung coulou (...) Qui luy *bechoit* dedens l'oreille Grains de bled, qu'il y avoit mis (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 375). [v.22776] Signe de bon austour est : astuce de couraige, desir et abundance de manger, *bequer* souvent son past (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 236).

- [P. plaisant., d'une pers.] : Mieulx deussent ou fanas ["tas de foin"] *Becquier*, et vestir chanevas Qu'oser penser a tel arroy. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 162). ...le quel [le venin du péché] quant avras touchié, *Bechié*, *Lechié*, *Suchié*, Pris seras et empeschié (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 178). M'as

tu fait *becquer* ceste enclume ! Du grant blanc que devoye boyre ? (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

. Empl. abs. : Tu me remplis le cul de noyse, Ne sces tu fort *becquer* dedens ? (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

B. - "Donner la becquée à (un oiseau de proie)" : ...et oste le chaperon a ton faucon et l'abeche [var. le *beche*] suz le loerre (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 189). Et tous jour[s] sus jour l'abeche [var. le *beche*] petit et petit devant les gens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 223).

C. - "Donner des coups de bec à" : Souvent est li faucons de paour estendu, Et fuyoit toudis l'aigle et li faisoit reffus, Mais pour che ne voloit l'aigle aler ensus Et le *bequoit* si fort que sans en est issus. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 594). La aloient le gent chelui chine enclinant, Ly chines a son sens les aloit bien *beguant*. (Chev. cygne P., c.1356, 103). ...uns escoufflez moult grant desur my avolloit Et moult crueusement de son bec me *bequoit* (Hugues Capet Lab., c.1358, 259). ...faucon qui aime la main Se garde bien de la blecier, De la mordre et de la *bechier* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 341). Mengerons-nous le grand oyson Qui me *becquet* dessus le nez ? (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 269).

- Empl. pronom. "Se donner des coups de bec"

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, ds GD I, 607b.

D. - En partic. [Du poussin] "Frapper de l'intérieur la coque de l'oeuf"

- [Contexte grivois, l'oeuf becqué, p. opp. à l'oeuf éclos, représentant le sexe féminin encore vierge (mais sur le point de perdre sa virginité)] : Puis que les genoulz sont reclos et du cottron sont recouvers, On ne cognoist point les esclous Des *becquies* contre les ouvers (Serm. plaisant K., c.1500, 467). [Trad. de J.-P. Chambon, *Dial. de Wallonie*, 19-20, 1991-1992, 96 : «Du moment que les genoux sont serrés et recouverts par la jupe (dès lors que le maintien est pudique), on ne peut reconnaître les (cons) brisés de ceux qui sont béquetés par opposition aux ouverts (propres aux femmes débauchées)» (soit trois degrés dans l'état sexuel, la virginité, la défloration mais honnête, l'état de la femme débauchée)]

II. - Arg. "Regarder" : Quand ilz dient qu'ilz ont regardé quelque chose il dient qu'ilz le ont *becquey*. (Procès Coquill. S., 1455, 98).

Rem. Synon. de *luer au bec*. [R. M.]

BECQUERELLE, subst. fém. (becquerelle)

[GD : *becquerelle* ; FEW I, 305a : *beccus*]

Région. (Normandie) "Méchant langue, femme criarde, querelleuse" (synon. *becqueresse*¹) : Respondras-tu, hau ! *becquerelle* ? (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 162). Mais seray-je tousjours deceu De ceste vieille *becquerelle* ? C'est la plus dangereuse femelle Que je vis oncques de l'année. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 165).

REM. Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 317 et *Romania* 76, 1965, 357. [R. M.]

BECQUERESSE, subst. fém. (becqueresse¹)

[*FEW I, 305a : *beccus*]

"Méchant langue, femme criarde, querelleuse" (synon. *becquerelle*) : VESCA. Tu mens, faulce putain rusée ! ACHILLA. Mais toy, *bequeresse* incensée, Sac a vin, friande aux lopins ! (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 321). [R. M.]

BECQUERESSE, subst. fém. (becqueresse²)

[Ø]

"?" : Item, ung petit bassin a barbier (...) Item, une petite paelle viese (...) Item, une *becqueresse* (...) Item, une percie (...) Item, ung ferioel (...) Item, ung foissel (Invent. test. beauv. L., 1401, 58).

REM. On pourrait rapprocher le mot de l'adj. *becheresse*, relevé dans une attest. isolée : *cognie becheresse* (1339, GD I, 606c), glosé "qui est en forme de bec" par A. Thomas, *Nouv. essais de philol. fr.*, 1904, 74 et enregistré par FEW I, 305b, s.v. *beccus* ; cependant, il se trouve aussi ds FEW I, 382b, s.v. *bissicare*, avec le sens "qui ressemble à une bêche". Dans le texte cité, le mot voisine avec des mots désignant des objets de la vie courante (ustensiles de cuisine, mobilier...), et le contexte ne permet donc pas de proposer un sens. M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 164, traduit par "cognée à bec (?)". [R. M.]

BECQUERON, subst. masc. (becqueron)

[GD : *bescheron* ; FEW I, 306a : *beccus*]

"Bec, pointe"

REM. Doc. 1450 ([le] *bescheron de la dite sarpe*) ds GD I, 631b-c. [R. M.]

BECQUET, subst. masc. (becquet¹)

[T-L : *bechet* ; GDC : *bechet* ; AND : *bekete* ; FEW I, 305b, 310a : *beccus* ; TLF IV, 346a : *becquet*]

A. - "Petit bec"

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 310c. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 292 (*becquet à becquet* "tête à tête, face à face").

B. - P. anal.

1. [P. anal. de forme]

Rem. Désigne des objets de forme pointue (TLF IV, 346a). Sans doute en est-il ainsi des instruments évoqués ds les deux passages (de 1333 et de 1367) que cite A. Delboulle ds *Romania* 31, 1902, 360.

- "Couteau dont la lame a une extrémité effilée" : ...en s'en retournant d'icelluy, ung crugeon d'uylle en ung sac à son col, rencontra ung compaignon (...) qui estoit en habit d'omme de guerre, vestu court d'une jaquete, une grant espée à son col, avecques ung petit manteau et une bougette troussée à son espée et une dague à sa sainture et ung *becquet* en un exsil en sa main, lequel *becquet* il avoit osté celluy jour à ung marchant de poisson (Doc. Poitou G., t.11, 1465, 33).

2. [En raison de la forme du museau] "Brochet" : Et aussi anciennement n'a mie esté usé de payer amende pour petit poisson, se on le met en fosses aux *becques* pour leur ponture (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1343, 207). ...une chaudumee de *beschectz* [var. *besches*, *beschet*] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 181). ...qui prende ne pesque *becques*... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1391, 656). Pour fere jalee de poisson, prenés vestre poison - *beschés* ou perches ou carpes - ce que vous voudrés... (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 206). ...gros carp, *bachet* et berbel, perche et anguilles. (AUBRION, Journal L., 1494, 346).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1378 ds TLF. Doc.1361 (*biecqeis*), DESCH., *Oeuvres* Q., t.4, c.1370-1407, 282 (*bequet*), *Ordonn. rois Fr.* S., t.7, 1383, 182 (*becquet*) et doc.1400-1402 (*bechet*) ds GDC VIII, 310c.

3. [P. métaph., à partir du nom du poisson (cf. *maquereau*)] "Espion ou policier" : [L]ue au bec, ferme de la

muze, Chante quatre pour ces *becqués*. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 169). [Cf. *luer au bec* (Sainéan)]

- "?: Jean de Baienne, de Leure, laman de la galee Carlot Maloysel et *bequet* d'Anthoine Juge (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 109). [R. M.]

BECQUET, subst. masc. (becquet²)

[GD : *becquet* ; FEW XV-1, 90a : *beke*]

"Talus d'un fossé" : ...la moitié de la pescherie des portes et dou *bescheit* dou moulin dou dit estangc de Ingolier, et payeron la moitié des engins des dictes paischeries, tant des portes comme du *bescheit* (Cartul. Laval B., t.2, 1339, 208). [R. M.]

BECQUETEL, subst. masc. (becquetel)

[T-L : *bechetel* ; GD : *bechetel* ; *FEW I, 309a : *beccus*]

"Petit saumon ou brochet"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1342 (Saint-Omer, *beketaus*), 1379 (Lille, *biequetiaux*), 1395 (Meuse, *beschettels*), 1395 (Valenciennes, *becketiaus*), 1415 (Béthune, *becqtiauxlx*) ds GD I, 607a.

V. aussi *becquet* v. Lexiques [R. M.]

BECQUETER, verbe (becqueter)

[T-L : *bequeter* ; GDC : *becheter* ; FEW I, 307a : *beccus*]

A. - "Picoter" : Pies, corbeaux nous [nous, les pendus] ont les yeulx cavez Et arraché la barbe et les sourcilz. Jamais nul temps nous ne sommes assis : Puis ça, puis la, comme le vent varie, A son plaisir sans cesser nous charie, Plus *becquetez* d'oyseaulx que dez a coudre. Ne soiez donc de nostre confrairie, Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 67).

B. - "Donner des coups de bec (?)" : Celle [cigogne] s'en ala et reuint quant les aultres retournerent et le moingne estoit en cloistre elle vint a lui et lui *bacota* et claqueta de son bec grandement. Et en barbetant elle esteurt son col et lui gette par son bec en son giron vne pierre richement digne et precieuse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 480).

Rem. Comment. des éd., 480 : «This form otherwise unrecorded ; it is probably a variant spelling of *bequeter* "to peck", or, alternatively, an error for *vocat*» ; FEW : «mfr. auch "hocher la tête" Gdf Lex». [R. M.]

BECQUETTE, subst. fém. (becquette)

[*FEW I, 310a : *beccus*]

"Pince" (Éd.) : [Outillage d'un potier d'étain] Unes armeres a mectre estamerie, ung tour, les fourquettes, l'establie appartenant audit mestier, (...) une lime, unes *bequecte* (Hist. industr. commerce F., 1330-1500, 182). [R. M.]

BECQUOIR, subst. masc. (becquoir)

[GD : *becquoir* ; *FEW I, 305a : *beccus*]

Région. (Flandres, Picardie) [Outil métallique à pointe]((Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 507)) : Pour reswisier XV *biequoirs*, a VI deniers le piece, VII sols VI deniers, item, pour 1 fendoir reboullir et refaire, II sols. (Arch. Lille, 1393, compte 16123, f° 70, IGLF). ...huit marteaulx et six *becquoirs* de fer achetez pour tailler pierres de grez, pesans 65 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 493).

REM. Doc. 1437 (Béthune) ds GD VI, 557b : *reswisures aux becquoirs* et 1438 (Valenciennes) ds GD I, 608a : *Rewisures aux becquoirs*, où l'ex. est interprété à tort par

"canal" (d'où FEW XV-1, 90a : «Aflandr. *becquoir* "canal" (Valenciennes 1438)»). R. Debrie, *Gloss. du moy. pic.*, 1984, 55 enregistre au sens de "outil à travailler le grès" *becoir* en 1459 et *becquoir* en 1478-1479. Faut-il ajouter ici l'attest. de 1400 ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 506 où on lit : *pour 12 bequons resguisier* et où *bequons* est probablement une mauvaise lecture de *bequoirs* ? Cf. MotsFantomes : *becquoirs*. [B. St.]

BECU, adj. (bécu)

[T-L : *becu* ; GD : *becu* ; FEW I, 305b : *beccus* ; TLF IV, 357a : *bégu*]

I. - Empl. adj.

A. - "Muni d'un bec"

- "Sans dents (comme les oiseaux)" : ...elle a mis la suette (Qui n'est belle, gente ne nette, Ains est orde, vilz et *beccue* Et sa face est toute coquë) En lieu de moi (MACH., Voir, 1364, 696). ...Ce vueil vueillart usé *becu* C'om appelle Valerien (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 7529, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 482).

B. - "Pointu comme un bec" : L'autre porte une houpelande, L'autre un pourpoint, l'autre un lodier. Plus n'en vueil dire ne plaidier, Mais tuit ont les sollers *besucz* Et a chascun d'eaus pert li cuz. (MACH., C. ami, 1357, 131). Ces trois morceaux noirs et *becuz*, Les m'appelés vous pillouères ? (Path. D., c.1456-1469, 110). Les demy pantouffles *becquës*, Rondes par devant comme un oeuf, Se semblent racquettes cousues, Pour frapper au loing ung esteuf. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 157). Batons *besucz* comme bistardes (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 254). Nous porterons nos balesteaux Crochus, bochus, tortus, *becus* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 206).

- *Nez becu*. "Nez aquilin" : ...celui qui n'a que une main (...) n'est pas moult hault homme, et est de l'aage d'environ L ans, et a gros visaige et plain, et n'a gueires barbe, et a le nez *begu* et non pas trop long (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 450). ...yellui compoingnon estoit assez hault, et de l'aage d'environ quarante ans, et avoit la barbe façonnée et aguë, noire, et petiz cheveux, et avoit le visaige megre, brun, et un nez assez long et *begu* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 425). Le nés *bequ* qui descend jusques a la levre de dessus segnefie malice, decepvance, desloyauté et luxure. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 266).

II. - Empl. subst.

A. - "Celui, celle qui a le nez en forme de bec, le nez aquilin" : ...Et monsangneur Guilhem at les Flamens despars ; Li vilains de Marnesse, chis faisoit grans espars Et li *bechus* de Wonk qui ne fut pas coiers (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 668). Judee en chief, l'envieuse *beccue*, Povre et loqüe, enfin le redargüe, Mort tres agüe en son roy machina (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 593). [L'Éd. considère *beccue* comme un adj. et traduit : "dont la machoire inférieure est proéminente"]

- *Tant becus que camus*. "Tous tant que nous sommes" : Biaux seigneurs, pour ce beau miracle Que Diex a fait sanz obstacle, Chantons tant *becus* que camus, Bien hault : *Te Deum, laudamus* ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 144).

- *Ni camus ni becu*. "Personne" : N'y a ne camus ne *becqu*, S'el veult ses engins assorter, Qu'el ne face cornes porter. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 222).

B. - "Celui qui semble avoir un bec"

- "Cornard, mari trompé" : Par ma foy, Martin le *becu*, A peine de perdre ung escu, Qu'elle le faict ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 469). [R. M.]

BEDAINE, subst. (bedaine)

[GD : *bedaine* ; FEW I, 421b : **bod-* ; TLF IV, 348a : *bedaine*]

A. - "Gros ventre" : Quant il [son pourpoint] luy couvroit la *boudaine* [var. *bourdaine*, *bedaine*], Quelque philosophe ou artiste L'eust plainement pris pour la guaine Ou le fourreau d'ung organiste. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 192). Le mal de monsieur saint Fiacre Vous puisse estraindre la *bedaine* (P. Jauh. D.R., a.1488, 35).

B. - P. anal. "Vase à grande panse" : ...ung *bedanne* d'or couvert, et a une demie poingnie (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 37).

Rem. Ex. incertain, car il peut s'agir de *bec d'asne*, v. *bec*. L. de Laborde, *Gloss. fr. du Moy. Âge*, 1872, 162, s.v. *bedaine* (repris par GD I, 632a) donne cet ex. avec le genre fém.

V. aussi *boudine* [R. M.]

BEDAIRE, subst. (bedaire)

[GD : *bedaire* ; FEW XXIII, 84a : o.i.]

"Boue" : ...et lors fut approchié d'ung de ceulx de Gales qui, d'une halebarde, l'abbaty mort et ung aultre print son corpz mort se le chargea devant lui sur son cheval et le porta, les cheueulx pendant, comme l'on feroit ung mouton. Et ainsy, lui qui avoit miserablement ochis pluseurs personages, fina ses jours iniquement et ordement, en fange et en *bedare* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 435).

REM. Doc. XVe s. (*bedaire*) ds GD I, 608b. L'éd. renvoie à L. Sainéan, *Les Sources indigènes de l'étymol. fr.* t.1, 1925, 202 et t.2, 79, 118 : «*bode*, boue ; *bède*, boue (Picardie, *bedoule*, boule liquide ; Pas-de-Calais) ; *bodèle*, crotte ; *bedoue*». [R. M.]

BEDANE, subst. fém. (bedane)

[GD : *bedane* ; FEW XXI, 77b : o.i.]

"Pomme à cidre normande (tardive)"

REM. Doc. 1363 (Rouen, *pommier de bedane*) ds GD I, 608b. FEW : sur le nom de lieu *Bédanne* ? Autre hypothèse ds FEW I, 309b, s.v. *beccus* : *bec d'âne*. [R. M.]

BEDE, subst. fém. (bede)

[GD : *bede* ; FEW XV-1, 89b : *beide*!]

Région. (Nord) "Petite niche" : Columbar (...): columbier, *baide* ou couvent coulons. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 74). [Pour la graphie, cf. *escramaille* pour *escramelle*]

REM. Doc. 1367 (Lille, *bede*) ds GD I, 608b. [R. M.]

BEDEAU, subst. masc. (bedeau)

[T-L : *bedel* ; GD : *bedel* ; GDC : *bedel* ; AND : *bedel* ; FEW XV-1, 102b : **bidil* ; TLF IV, 349a : *bedeau*]

I. - [Huissier ou officier subalterne]

A. - "Huissier d'une université (uniquement à Paris ?), appariteur" : ...lui voiant batre en sa maison le *bedel* de theologie (BAYE, I, 1400-1410, 104). ...maistre Denis le Courtillier, *bedel* en l'Université de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1450-1451, 719). Et s'i fye qui vouldra ! Oudit temps, advint à Paris ung grant debat entre les gens et officiers du roy en sa Chambre des Aides à Paris et ung des *bedeaux* de l'Université d'icelle ville, pour ung exploict fait par ledit *bedeau* à l'encontre de deux conseillers de ladictie Chambre des

Aides : pour lequel exploict ledit *bedeau* fut constitué prisonnier en la conciergerie du Palais royal, audit lieu de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 9). ...et le recteur de ladictie université et ses *bedeaux*, atout leurs maces, estoient du costé senestre. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 431). ...Rogier de Mineray, espicier, bourgeois de Paris, et *bedel* de la nation de Normandie en l'Université de Paris (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 327). ...gardes des clefz des portes ou des chesnes, quarterniers, dixeniers ou cinquanteniers de la ville de Paris, *bedeaux* ordinaires de l'Université de Paris (Mét. corp. Paris L., t.1, 1485, 61).

- *Maistre bedeau* : Guillebert Le Roux, maistre *bedeau* de lad. nacion [de France] (Ch. VI, D., t.1, 1422, 419).

B. - "Sergent dans les justices subalternes" : *Bediaulx*, maciers, sergens reçoit Dame esperance volentiers (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 137). ...notaires, *bedeaux* et aultres praticiens en cours d'église mariés, non estans de mestier, feront aussi une baniere. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54). Qui fait courir par villes et hameaux Coureus sergens, commissaires *bedeaux*, (Et) justicier povres, qui n'en pevent mes, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 119).

C. - "Officier subalterne préposé au service matériel d'une église" : Jehan Huitasse, pour le pain benoit de la parroiche en la maison, où il et les autres genz du Roy demorent à Londres, 5 d. ob. A li, pour le curé de ladictie parroisse, pour 4 quartiers de l'an commençant à Pasques passées, 6s. A li, pour les quartiers du *bedeau*, 12d. A li, pour le clerc de la parroisse, 12d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 233).

D. - *Bedeau courant*. "Messenger" : JOATHAN. Ad ce nous consentons nous tous : Il n'est moyen plus abregant. CAYPHAS. Or, sus donc, il n'y ait sergent, *Bedeau* courant n'autre ministre Qui ne s'en voit guecter a tiltre, Voire tout quoy, sans mener bruyt, Sçavoir s'il vendra ceste nuyt Au temple faire ses sermons. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 209). Or sus donc, il n'y ait sergent, *Bedeau* courant n'autre ministre Qui ne voise gaictier au tiltre, Voire tout coy, sans mener bruyt, Savoir s'il viendra ceste nuyt Au temple faire ses sermons. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 536).

II. - [Homme d'armes subalterne (de mauvaise réputation)]

A. - "Soldat de troupes légères, armé de dards, d'une lance et d'un poignard (ces troupes ne sont autre chose que des paysans armés, adonnés au pillage, et à la solde de tous les partis indifféremment)" : Thoulousains et *bidaux* s'armerent vitement (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 267). De toutes pars assalent plus légier que *bidaus*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 215). Se son oncle séuist qu'il fust en tel mériel, Tantost y fust venus et o lui sy *bédiel*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 361). ...cel ost fut extimé à XXm armeures de fer à cheval et à plus de C mil hommes de pyé, de quoy il y avoit environ XIIIm, que *bedeaux*, que Jennevoys (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 100). Toutesvoies se rendi la ville à Charles et y mist trois cens *bidaux* pour la garder (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 11). Si trouvèrent qu'il estoient bien six mille armeures de fier, chevaliers et escuiers, et bien huit mille, que brigans, que *bidaus*, que aultres gens poursievant l'ost. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 9). Chil qui chevaüoient devant, li mareschus de Mirepois, li sires de Noiers, (...) à bien quatre cens lances sans les *bidaus*, s'en vinrent devant le Kesnoy. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 14). La ville de Noef Chastiel d'Auri fu prise et conquise. Là eut grant occision et persecution d'ommes et de *bidaus*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 164). Entre ces kainnes, et bien à segur, par batailles, se tenoient li homme de la ville [Carcassonne], que on appelle ens ou pays *bidaus* à lances

et à pavais. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 165). Et là eut mors grans fuison de *bidaus* hommes de le ville, pour tant qu'il s'estoient mis à deffense et qu'il ne s'estoient volut rançonner. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 173). ...la avoit dure bataille et dedens les nefes fait tamainte apertise d'armes. Finablement li Englois obtinrent la mer et la place. Et furent chil esqumeur normant, piqart, genevois, *bidau* et prouvenciel desconfi; et trop petit s'en sauverent, car a la desconfiture, il ne porent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 408). ...li arbalestrier de Valenchiennes aprocierent. Chil *bidau* les veirent venir sus la caucie et lor baniere tout devant; et avoec ce il oirent dire ces gens de Rainmes qui la se desfendoient et escarmuçoient: "Veci seqours qui nous vient; vechi les Valenciennes." Ces paroles oies et les arbalestriers veus, chil *bidau* se missent tantos au retour, et entrerent ens es bos de Saint Amant, et se sauverent, et retournerent en la ville. (FROISS., Chron. D., p.1400, 422). ...les Genevois (...) estoient environ troi mille. Et les conduisoient doi chevalier de Genneves; si avoit nom li uns mesire Ortho Doriie, et li aultres, mesires Carles Grimauls. Et se i avoit grant fuison de *bidaus* et d'arbalestriers que li Galois de la Baume conduisoit, uns chevaliers savoiens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 492). ...il y ot laiens maint bon arbalestrier Qui furent de Gascongne, (...) Et des *bidaus* osi qui de dars sèvent lanchier (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 556). Levez sus, *bedeaux* et sergens, Courreurs, pietons et coquinaille! Armez vostre timbre d'escaille Et venez tost devers monseigneur. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 774).

- Empl. adj.: Evous les Hainnuiers venus qui entré estoient en l'abeie par deriere, et trouverent ce chevalier desus nonmé et son pennon et toutes gens *bidaus* et aultres qui la estoient, requelliet et mis en bonne ordenance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 427). Qant la ville fu prise et esforcie des Hainnuiers et des Valenchiennes, nulle desfense n'i valli riens, et par especial on n'avoit nulle pité de ces saudoiers *bidaus* mais estoient ocis la ou partout il estoient tenu et trouvé. (FROISS., Chron. D., p.1400, 428).

B. - P. ext. "(Personne) qui ne vaut rien": Si forte fu le lanche du Sarrasin *bedel* Que Hermin et sen destrier mist jus en un moncel. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 691). Et puis prenderés foy au linage *bediel*, Et nous renvoyerons Buinemont sans rapiel. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 108). [R. M.]

BEDEGAR, subst. masc. (bédégar)

[GDC: *bedegard*; FEW XIX, 16a: *badaward*; TLF IV, 349b: *bédégar*]

"Arbuste voisin de l'églantier, bédégar": ...c'est une manière de petit abre moult plain d'espines, et ressemble à rosier en ses feuilles; le boiz, les feuilles et la fleur de ce *bedegar* valent à rectifier l'air chascun en sa manière. (LA HAYE, P. peste, 1426, 197). *Bedegard*, c'est espine blanche (...). Aucuns dient que *bedegard* est une superfluité qui croist sus le fust du rosier, mais c'est faulx, car *bedegard* est une herbe qui croist en lieux fermes et plains, et a la feuille grasse, fendue a semblance de eruque, et se extent par terre, et ou milieu a une espine blanche qui est moult poignant, et se extent ainsi sur terre quant elle est petite. Car après croist elle en la hauteur d'une coutee, et non plus, et pourte moult de ces espines, et pourte une fleur vermeille. (Grant herb. C., c.1450, 85).

Rem. GDC: "excroissance produite sur l'écorce de l'églantier par la piqûre d'un cynips", bien que l'ex. du *Grant herb.* qu'il cite donne le sens de "épine blanche". Cf. aussi les compl. et rectificatifs de R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 85,

1969, p. 130-131, et Littré, s.v. *chardon* (ex. d'O. de Serres). [R. M.]

BEDELLE, subst. masc. (bedelle)

[FEW, Ø hébr. *bdolah*]

"Gomme résine qui vient du Levant et des Indes orientales" (LITTRÉ): Qui les voudra ou feu jeter [les trochisques], Ausquelz faire, sans arrester, Il fault prendre, en bonne manière, De *bedelle* plaisant et clère, Grains de cresson, blanche storace, Et du saffren de bonne face (LA HAYE, P. peste, 1426, 144). *Bedelle*, *Bedellium* en latin, est une gomme clere de chaulde et moiste nature et mollifie fort les apostumes dures. (LA HAYE, P. peste, 1426, 181).

Rem. Att. par Littré, s.v. *bdellium* (de l'hébreu *bdolach*). Cf. aussi: ...et se la matiere est visqueuse on l'aguïsera de yerapigra et de pulpa colloquintida et de *bdellium* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5). R. Arveiller, *Romania* 94, 1973, 165 (ex. de *bdellium* de c.1350). [H. G.]

BEDELLERIE, subst. fém. (bedellerie)

[AND: *bedelrie*; *FEW XV-1, 102b: **bidil*]

"Office de *bedeau*"

Rem. Cf. ; AND: *bedelrie*. [R. M.]

BEDELLIUM, subst. masc. (bedellium)

[Ø]

"Gomme résine qui vient du Levant et des Indes orientales": ...et se la matiere est visqueuse on l'aguïsera de yerapigra et de pulpa colloquintida et de *bdellium* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5). [D. J.]

BEDER, verbe (beder)

[GD: *beder*]

"Retourner d'où l'on est venu"

REM. MART. D'AUV. (éd. 1493) ds GD I, 609a-b. [R. M.]

BEDIER, adj. (bedier)

[GD: *bedier*; FEW I, 312a: *bed-*]

"Ignorant, stupide": Asnes *bediers*, tous despourveux de sens, Ne sçavez vous mon songe adeviner? (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 131). [R. M.]

BEDIN, subst. (bedin)

[]

[Selon G. Roques, mauvaise transcription du latin *beatitudines* cf. Éd. p.183]

- *Les huit bedins*. "Les huit beatitudes": Et la pres (...) a une chappelle ou la pierre est sur laquelle Nostre Sire soloit seoir et preschier les .viii. *bedins* en disant: "Beati pauperes spiritu, etc." (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 57).

Rem. Voir l'article *béatitude* C.2. [H. G.]

BEDON, subst. masc. (bedon)

[GDC: *bedon*; FEW I, 421b: **bod-*]

A. - "Tambour (de diverses formes, souvent de grande dimension, à caisse arrondie, utilisé surtout pour la danse)": En l'aunoy fusmes en l'ombre; De pastours y ot grant nombre Atout flajolz et *bedons*, Qui aporerent maints dons Aux pastoures qui tindrent La feste et bien s'i maintindrent (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 247). Sorel jouoit d'un gros *bedon* Dont s'amie lui ot fait don (Pastor. B., c.1422-1425, 162). ...le sabmedi

vigille du dimanche devant dit, furent menez lesdiz aveugles parmi Paris, tous armez (...) et devant eulx ung homme jouant du *bedon*. (Journal bourgeois Paris T., 1425, 204). A ce tympane ou *bedon* se joignent toutes manieres de gesticulations ou jubilacions ou exultacions qui se monstrent es personnes enseignees par dehors comme sont ces bastelleurs et ceulz qui treschent ou dansent ou mainnent les mains, les piés et les aultres membres en maintes manieres. (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 128). Tubes, tambours, timpanes et trompettes (...), *Bedons*, clarons, cloquettes et sonnettes (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 28). Bruges s'esleschoit de la feste et dansoit au son des *bedons* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 258). Oncques vieil poullain destravé Ne tumba cul par dessus teste Comme feroit la povre beste S'il oyoit sonner ung *bedon* [ou "péter" ?]. (Copp. lard., a.1488, 167). Et parmy eulx avoit fleustes, *bedons* De leurs expletz sonnans les entremetz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 210).

Rem. Cf. *Romania* 79, 1958 (A. Machabey), Lexique musical du *De canticis* de Gerson ("Tympanum vulgo gallice *tabour* vel *bedon*")

- P. méton. "Celui qui joue de cet instrument" : En oultre, droit a fait deffendre Aux maistres jurez du mestier Qu'ilz n'ayent a recepvoir ou prendre Aucun *bedon* ou menestrier Sans premier les faire jurer Que a leur povoir ilz garderont Povres danceurs de demorer De faillir quant ilz dancieront. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 207).

B. - P. anal. "Ventre (de la femme)" : ...l'instrument qu'il vouloit accorder au *bedon* de la gouge... [Allusion plaisante au "bedon" tambour, *infra* B] (C.N.N., c.1456-1467, 456). [R. M.]

BEDONAL, subst. masc. (bedonal)

[GD : *bedonaux* ; *FEW I, 627a : **bunda*]

"Bondon de futaille"

REM. Doc. 1471 (*Comptes du roi René, bedonaux*) ds GD I, 609b (pour *bondonaux*). [R. M.]

BEDOUAL, subst. masc. (bedoual)

[GD : *bedoual* ; FEW I, 423a : **bod-*]

"Blaireau" : ...certaines bonnes gens qui beschèrent ung *bedouault* estant en terre (Comptes roi René A., t.3, 1452, 189). ...tesson, une beste sauuaige (...) *boudouaut* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 27).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 274. J.-P. Chauveau, *Etudes celtiques* 29, 1992, 133. [R. M.]

BEDOUIIN, adj. et subst. masc. (bédouin)

[T-L : *bedüin* ; GDC : *bedouin* ; FEW XIX, 16b : *badawi* ; TLF IV, 352a-b : *bédouin*]

I. - Subst.

A. - "Nomade arabe vivant dans le désert, bédouin" : En ces desers demeurent de Arabiens que on nomme *Bedoyens* et Achoppars. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 37). Aÿ ! dame Esclarmonde, se dist le *beduim*, De vostre campïon je doute moult la fin (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 286). ...quelque Sarrazin, Barraguin de Tartarie Ou *Beduin* de Barbarie (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 333).

- [Comme terme d'injure] : Et n'espernez vostre latin Encontre che foul *beduyn*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 101). ...Ces ypocrites, ces bigos, Ces *benduins*, ces warigos, Ces turlupins, ces papelars... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160).

B. - "Langue des Bédouins" : LE FOL. Qu'esse que Lucifer celebre ? Je n'entend point ce fort latin, C'est alement ou *bedouyn*,

Selon ce que je puis entendre ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.10261).

II. - Adj. "Qui appartient aux Bédouins" : Ly quens Robiert de Flandre y vint sus Morentin, (...) Avoec luy amena de Haynau Bauduin, (...) Et Pières li Hiermites sur l'âne *béduin*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 138-139). Jousté ont sy le roy, qu'il est kéus souvin. Iluecques l'ont enclos ly paiien *béduin* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 340). [R. M.]

BEEE, subst. fém. (béée)

[T-L : *bëee* ; GD : *beee* ; AND : *baee*¹ ; FEW I, 282b : *batare*]

I. - [Animé] "Guetteur" : Pour l'achat d'une trompette d'arain pour la *bee* de la lanterne du chastel de Grignon, pour corner quant il voit gendarmes (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 21).

II. - [Inanimé]

A. - "Entrée, ouverture"

1. [d'un port] : ...l'amiral d'Espaigne vint vers La Rochelle où il trouva quatre vingt et quatre vaisseaulx d'Angleterre qui aloient à la *baée* au sel de Poitou (Chron. Valois L., c.1377-1397, 255).

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD I, 609c.

2. [d'une bombarde] : Il firent faire et ouvrer une bombarde merueilleusement grande, laquelle avoit cinquante et trois pols de *bée* et jettoit quarreaux merueilleusement gran, gros et pesans (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 248).

3. [dans un mur] : ...et avoir restouppé tout de neuf et amassé la *bee* d'une huisserie en une chambre d'icellui chastel (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1429, 153). ...c'est assavoir douze cassis a mettre toile mis et assiz en plusieurs *bees* de fenestres estans en la librairie dudit chastel (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1433, 258).

Rem. Cf. GDC : *baie* et TLF IV, 26a : *baie*²

4. "Ouverture (du grenier à sel) ?" : [Il s'agit de la vente directe dans les greniers à sel ; ceux qui habitent loin payent l'impôt supplémentaire (le quint denier) lié à la revente] ...les subgez de nostre royaulme, et plus les povres que les riches, especialment ceulx qui sont plus loing de la *baée* et des lieux où l'on prend le dit sel, estoient très excessivement grevez (Mand. Ch. V, D., 1364, 12).

5. En partic. "Système d'ouverture et de fermeture d'une écluse de moulin" : Item, ilz ont boiz par livrée du verdier pour eulx herbergier, et aussi pour le moulin foulleres, avec les *baies* et escluses (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 323).

Rem. Le FEW cite des formes *abée*, *ebée*, *abai*, avec l'idée d'ouverture pour l'eau qui actionne la roue du moulin.

B. - Au fig.

1. "Fait de regarder la bouche béante"

Rem. Ex. d'a.fr. dans GD I, 609c

2. "Désir" : Et de ce avient souvent qu'ilz desirent et pourchassent la mort de celui qui tient l'office a quoy ilz beent. Et ainsi deviennent mauvais murtriers quant il avient qu'ilz vivent longuement en telle esperance et n'en peuvent venir a chief. Ains meurent en telle fole *bee* ou ilz frisent et ardent tous en tel couvoiteux espoir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 22).

3. "Entreprise, projet" : Je n'y sarie ainsi aller [en pèlerinage] sans grosse despence ; et aussi c'est une grande *bée*. (C.N.N., c.1456-1467, 171).

4. Loc.

- *Faire les bees à qqn.* "Faire la moue à qqn" : En lieu d'amours tant de fois exhibées, De tant d'honneurs et d'humbles révérences, Vous, jà essours en vos hautes montées Vous nous

niquez ou nous faites les *bées*, Monstrans vos yeux plus agus que sérences (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 225).

- *Payer la beee/les beees*. "Perdre son temps" : Si dist de plain visage a ses compaignons : "Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait paier la *bée*..." (C.N.N., c.1456-1467, 476). RAGENTESTE. Matagot, ou fuyent ces gens Si fort a grandes engambees ? MATAGOT. Je n'en sçay riens, tres diligens Y ceurent pour paier les *bees*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 173).

- *Regarder la beee*. "Être déçu dans son attente" : Le villain nous en a une belle donnee [Var. ajout ACFED, après ce vers : Qui nous a fait venir et regarder la *bee*] (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 39).

REM. Voir le remaniement de la lettre B du FEW, article BATARE : www.atilf.fr/few (en particulier p. 34 et pp. 40-41). [R. M.]

BEEKENE, subst. (beekene)

[Ø]

"Balise"

REM. Doc. 1398 ds GD IV, 762b, s.v. *lestage* ; cf. aussi GD III, 617c : doc. 1389 et 618a, s.v. *estoffeure*. Anc. forme de l'angl. *beacon* ; cf. M. Roques, *Vox rom.*, 6, 1941-1942, 164 et A. Henry, *Vox rom.* 9, 1946-1947, 152 : «les balises ne sont pas seulement des bouées ancrées, mais aussi des ouvrages en bois, en fer, en maçonnerie». [R. M.]

BEEEMENT, subst. masc. (béement)

[T-L : *bëement* ; GD : *beement* ; *FEW I, 282b,284a : *batare*]

I. - "Fait d'être béant, ouvert" : Hyatus (...): *bazaïlement* ou fandance [la forme *bazaïlement* semble due à l'influence du bret. *bazaïllat*, entrée de l'article de Lagadeuc] (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 18).

Rem. *Flave Vegece*, a.1500, ds GD I, 610b (*fentes et beemens des fossez*).

- "Bâillement"

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD I, 610b (*beement ou ouverture de la bouche*).

II. - "Manifestation de curiosité" (Éd.) : Si fut merveilleuse chose des *beemens* et courreries qui après eulz [des ambassadeurs d'Orient] se faisoient (...), car tant estoit estrange leur habit et personnage aux gens de deça qu'a peine oeil ne s'en pooit ravoïr. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 287).

REM. Cf. Jean-Paul Chauveau, 2006, BATAFULARE, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/few). [R. M.]

BEER, verbe (béer)

[T-L : *bëer* ; GD : *beer* ; AND : *baer* ; DÉCT : *bëer* ; FEW I, 283b : *batare* ; TLF IV, 352b : *béer*]

A. - Au propre

1. *Beer*

a) [De la bouche] "Être ouvert" : A grant poine ilz peuent aloigner et garder leur fain et l'appetit receu jusques au .XII^e. jour que ilz n'aient leurs amis en indignacion, se ilz n'ont rempli leur geule *baiant* par avarice. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 219).

b) [D'un animal] "Avoir la gueule ouverte dans l'attente d'une bouchée" : Certes celuy est fait pire qui recoit, et est tousjours apresté de demander et recevoir. L'exemple est de ces chiens happelopins qui tousjours happent et tousjours *beent*. Et j'ay entendu, sire, que vous l'apparcevez bien et vous en complaignez et

blasmez vos gens des finances ausquelz vous vous attendez. (GERS., Noël, p.1404, 311).

c) [D'une chose] "S'ouvrir, se fendre" : La terre *bea* et s'ouvry, Grant flamme en issy, qui couvry Des piez de terre plus de .X. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 5).

2. *Beer qqc.*

a) *Beer la bouche/la gueule*. "Ouvrir grand la bouche/la gueule" : ...pour l'anffan qui plorait Et qui de famine la bouchette *baïait* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 476). Les chestis meschans par mesaise *beoient* les gueules et, comme chiens enragiez, s'en aloient ça et la (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 143).

- *Beer les levres* : Et soit la porteur de ton corps, dist il, telle que tu tiengnes la face droite, non mie contre le ciel ne baissiee contre terre, mes tes yeulx en regardant ceulz à qui tu parles, ne tors tes levres, ne trop ne les *bee*, ne clingne d'un ceil ou des deux n'estincelle de regart, n'enseucille du front, ne rechingne des dens, ne le lever des mains ne te soit mal seant. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 168).

b) [D'un animal, d'un monstre] *Beer la gueule* : Adonc se regarda, voit le serpent lever Aussy sain que devant, et courir et trotter Et lever envers lui et la gueulle *beer*. (Tristan Nant. S., c.1350, 320). Tantost que le monstre choisy Jason, il s'enfelonny et par grant yre *baea* la goeule, dont saillirent trois langues jettans feu et venin dont Jason eut le corps tout avironné. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 207). ...le monstre senty sy grieve douleur qu'il issy hors de la mer, *bea* la goeule et cuida engloutir Perseus. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 259). ...ung tres horrible dragon ayant sept testes abhominables (...) *beant* la gheulle pour l'engloutir, le avoit envenimee de plusieurs membres et ravy de son chief (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 11).

3. Part. passé "Ouvert, béant"

- *La gueule/la bouche bee*. "La gueule, la bouche ouverte, béante" : Requis se il a riens fait ausdiz crapouz, dit que, depuis que ilz furent trouvez, lui et Georget Le Bourgois les boutoient d'un baston ; et de Georget ne faisoient nul samblant, mais celui qui a esté trouvé adreçoit tousjours contre ledit Hennequin la geule *bée*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 340). Le vis a de couleur de terre, La bouche *bee* et les dens serre L'une sur l'autre chevauchees (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). Maintz en cherront trestous envers Trestous mors la gueule *bayée* (Doc. 1420. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 185). Ceste fraude les hommez qui s'attendent aux biens que ilz ne veullent deservir, et quierent grace sans merite, et fruit sans labour. Si semblent a celui qui attent la gueulle *baïee*, et lez mains ploïez, se la viende lui entrera a la bouche (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 101). Touthoïz il passe avant et voit ou meilleu de la chambre ung grant griffon qui venoit devers luy, la goulle *bee*, et gictoit feu et souffre par la goulle, si puant et si horrible que merveilles estoit ; il avoit les gris touz tenduz pour l'estrangler. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 27).

. *Gueule bee* : La dort li chartrier souvins geulle *bee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 891). N'a pas lonc temps qu'en mi la rue Li courut sus, gueule *baée*, Comme une beste forcenée, Et l'eüst estranglé, ce cuide, S'il n'eüst tost fait une vuide. (MACH., Compl., 1340-1377, 264). ...vez le cy gueule *baée* [un serpent] Ou me suit pour moy transgloutir. (Mir. st Panth., 1364, 318). Et vous adentez geule *bee* pour aspirer la fume de l'eaue qui passera par le pertuiz, et soient mises de sauge ou autres herbes dedens et se tenir bien couvert. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 274). Lors souffle ly uns soubz la chaudiere et face .I. pou de fume, et l'autre face senblant de ly faire boire or, gueule *baee*, et bien tost cessent. (Mart.

st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 157). Le serpent, geulle *bee*, vint vers luy, jettant une flambe moult orrible et puant. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 25). ...Jehan vey le serpent aprouchier, geulle *baee*, de laquelle yssoit grant fummee; sy affuta Jehan sa lance et a coite d'esperon alla vers le serpent pour le recontrer, quy contre luy leva les oreilles, estendy le col et rafrongna sa hure. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 36).

. À *gueule bee* : Thicius vint, son oiseau sur son poing, Et Aglauros, l'envieuse dannée, Puis Cerberus y vint à gueulle *bée* Pour engloutir la tresbenigne espouse En leur prison obscure et tenebreuse, Dont Boreas moult se corrobora Pour deflorer la joyeuse Flora. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 99).

. [Synt. servant d'élément de compar.] "Lieu largement ouvert" : Elle estoit fort amoureuse d'un gros chanoine qui avoit plus d'argent que ung vieil chien n'a de puces ; mais pour ce qu'il demouroit en lieu ou les gens estoient a toutes heures, comme on diroit a une gueulle *baée* ou place publique, elle ne savoit comment se trouver avec son chanoine. (C.N.N., c.1456-1467, 521).

. *Crier, chanter (à) gueule bee/la gueule bee* : Par plains, par aunois, par boscs, Par montaignes et par valées, Chantent tuit, les gueules *baées*, Si font maint son et maint hoquet (MACH., D. Lyon, 1342, 160). Et sy disoit aux gens, criant a gueulle *bee*... (Tristan Nant. S., c.1350, 596). Comment crie elle gueulle *bée* ! Male langueur le puist abatre ! Tais toi, ou je te feray batre. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 89). Chantons a gueulle *bee* Et nous resjouissons, Sans entrer en pensee. (Sots triumph., c.1475, 43). Elle s'en rit a gueulle *bee*. (P. Jouh. D.R., a.1488, 26).

. [À propos de morts] : Moult est tost laidement laïe La belle face coloree, Quant le corps gist goule *baiee* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 100). Au ressaichier sa lance l'abatit geulle *baiee*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 277). Maint Sarrasin gisoit illec, gueulle *bee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 401). Si grant cop li donna qu'i l'abatit geulle *bee* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 357). Il ot grant meslée à la porte, Qui estoit grant et large et forte, Que li Sarrasin la voloient Clorre et fermer ; mais ne pooient, Car il y avoit tant de mors, Qu'il ne marchioient que sus corps, Qui gisoient geulle *baée* (MACH., P. Alex., p.1369, 77). ...Nalme de Beawier, qui gisoit abatut, geulle *baiee* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 101).

B. - Au fig.

1. [Le sens propre est encore perceptible]

a) *Beer*

- "Rester la bouche ouverte, traîner à ne rien faire, être désœuvré" : Et tantost que cil soissante varlet le avoient raconduit à son hostel, cescuns aloit disner à sa maison ; et tantost apriès disner, il revenoient devant son hostel, et *beoient* en le rue, jusques adonc qu'il voloit aler aval le rue jouer et esbatre parmi le ville. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 127).

- *Beer en vain*. "Perdre son temps" : Je voy bien qu'en vain muse et *bée* (Mir. nonne, 1345, 327).

b) *Beer qqn*.

- "Rester bouche bée devant qqn, regarder qqn avec curiosité, avec étonnement" : ...a ce jour aussi y avoit il aucuns de petit estat qui venus estoient a l'eglise pour espouser matin devant jour, adfin de non estre raillés et *beés*, car y avoit des vielles et des viellars, et des rices et des povres (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 230). Entre dames, soir ne matin, N'a que faire pour belle entree Ung tel amant, par Saint Martin, Car chose ne fait qui agree : S'il veult dansser, dame est lassee, S'il veult baisier, on le

desprise, S'il veult accoller, on le *bee* Pour ce qu'il a la barbe grise. (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 263).

- *Beer qqn bien*. "Regarder qqn avec envie, admirer qqn" : Rewardés ces nonnains comment resambent fées. Assés mieuls qu'autres femmes, elles sont acemées. Or yront par ces rues, si seront rewardées ; Ch'est chou qu'elles convoient que bien soient *beées*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 227). As nuèces et as fiestas iestre volons parées, De chiés, de corps, de tout, noblement acemées ; Pour monstrier nos rikaices, nos faisons ches ponées, Et pour chou que des gens nos soyens mieuls *beées*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 185).

2. [Idée de désir, d'aspiration]

a) *Beer*

- *Beer haut*. "Avoir de grandes ambitions, viser haut" : Et li veus est si haus que nus plus haut ne *bee* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 130). Bienheureé est celluy qui *bee* plus hault (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 185).

. Prov. *Qui plus bee haut plus doit besogner* : Nulli ne prent melencolie De chose dont il ne lui chault. Se j'ay du mal, c'est ma folie ; Ce ne lui fait ne froit ne chault. Mais au fort, qui plus *bee* hault, Il a plus fort a besoingnier (CHART., D. Rev., a.1424, 314).

b) *Beer qqc*. "Désirer qqc." : Son loz, son bruit, chascun desire et *bée*. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 106).

c) *Beer à*. "Aspirer ardemment à, tendre à"

- *Beer à qqc*.

. [qqc. de concret] "Regarder qqc. avec envie, regarder qqc. ardemment" : Or m'est vis, se je fusse a cel courtoys disner, Tout le mangier vouldisse et le boyre oublier Pour adés a sa bouche esgarder et *bayher* ; N'en peusse ja mes yeux ne lever ne oster. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 70).

. [qqc. d'abstrait] : ...Mais a toute honesté li miens cuers hingue et *bee* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 76). ...Li chevaliers, qui a toute honneur *bee* (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 128). A Florantine pense a qui amour il *bee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 142). ...mais au temps d'ore il n'est pas ainsi, car nulz ne *bee* a honneur ne a franchise se petit non, ains tent chascun a richese et a fere tresor. (Bérinus, I, c.1350-1370, 6). Et s'il est autres qui *bée* à m'amour, il y faurra. (MACH., L. dames, 1377, 180). Et pour ce à vois esplourée Te pri, ne te chaille D'autre amer, quar, qui que *bée* à m'amour qui t'est donnée, En vein se travaille. (MACH., Les lays, 1377, 422). Et de ce avient souvent qu'ilz desirent et pourchassent la mort de cellui qui tient l'office a quoy ilz *beent*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 22). Tu *bées* a choses trop haultes Qui a toy de rien n'appartiennent (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 131). Quant il *baie* a loenges humaines il est privé de vraies vertus. (Internele consol. P., 1447, 187). ...a folie *beés* et a folie vous tournera se de cy ne vous partez. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1107). Et par yceulz six chevaliers fut rempli le nombre de trente [propre à l'ordre de la Toison d'or] et reintegré comme devant, a la grant joye et gloire de ceulz qui y estoient parvenus, car mont en y avoit d'autres qui s'i attendoient et qui ne *beoient* a autre honneur, qui toutevoies y faillirent. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 283). ...ly, *beant* toudis plus au difficile qu'au faisable et plus a extremité qu'a mesure... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 57). ...pour certaines haultes et courageuses fins à quoy il *beyoit* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 135).

- *Beer (à) + inf*. "Aspirer à" : ...trestous escoliers me héent, Et trestous a moy prendre *béent*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 53). Je l'ains ; voire, fas je raison ? Nanil voir ; mais grant mesprison Dont je doy moy meismes hair, Qui *bée* a mon frère traier Et a li

fortraire sa femme (Mir. emper. Romme, 1369, 255). Dame, alons ; folz est qui ne *bée* A faire vostre volenté. (Mir. nonne, 1345, 324). Li ung dit qu'il est fol qui a ce faire *bee*, Li autre lui disoit une parole antee, Mais on ne lui disoit nul mal a la volee. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 110). Honte et mescheance leur veigne, Car ce sont gent qui trop nous héent, Et qui à nous destruire *béent* ! (MACH., P. Alex., p.1369, 148). Si doubt que ne soie traïs, Car vraiment si fort me heent Qu'à moy destruire et honnir *beent*. (MACH., P. Alex., p.1369, 264). Celui donques qui ne commence son fait par le degré de la crainte de Dieu si travaille pour noient quant il *bee* et tent a venir a hautesce de magesté et de seigneurie loyal et juste. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 68). ...et se elle n'est mye telle maiz flatresse et use de blandices, ne vous y fiez point, car elle *bee* en aucune autre partie a vous tricher (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 128). La a grant presse des montans, Qui *beent* aux princes desmectre ["beent à les princes desmectre"] De leur sieges (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 146). ...et quant ce fu fait, il dit que les Turcs avoient eulx mesmes fait une partie de ce que il *beoit* a faire (Bouciquaut L., 1406-1409, 147). Tantost li homs En amende de ses condicions Et prent a cuer haultes entencions, Doulx en parler et en armes l'yons Et cler vëant, A mieulx faire que tous autres *bëant* Et ce qu'il fait lui estre mieulx sëant, Villenies et mauparler hëant. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 175). Se tu *beez* monter a ceste haultesse, il te convient commencer vistement et mettre ta coingnié a la racine afin que tu arraces et destruis occulte inclinacion desordenee a toy mesmes et a tout privé bien et materiel. (Internele consol. P., 1447, 234).

- *Beer que* + ind. ou subj. : Mal an et male journée Puist avoir cilz qui meffait, Tant qu'il *bée* Qu'empirée Soit dame et deshonorée Ou blasmée par son fait. (MACH., Les lays, 1377, 454). Se puis vient autres qui *bée* Qu'il en fera s'amie Et celle dou tout li vée, Pour ce qu'avant s'est donnée (MACH., Motés, 1377, 516).

- *Beer à ce que* : Je doubt que Sathan ne vous guète, Qui *bée* a ce que vous remette En son servage. (Mir. march. larr., c.1349, 114).

- *Se beer à* + inf. : A entre occire se *beoient*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 319).

d) Part. prés. en empl. subst. masc. DR. *Beant*. "Celui qui aspire à qqc. ; demandeur" : ...yeulx chevaliers (...) a qui yeulx *beans* et requerans voudra ou voudront adreecer leurs diz veus et requeste (Bouciquaut L., 1406-1409, 166).

3. [Dans un syntagme qui sert à désigner qqd d'irréléli ou de téméraire] *Fol y bee* : En oil estrange ne se doit nulz fier : Grant folie est d'i mettre sa pensée, C'onques nulz homs tant sceüst estudier Pour don, pour sens ne pour force esprouvée. Ceulx qui s'i fient ont à non "fol y *bée*", (MACH., App., 1377, 643). "Belle", dist Brighedans, "ne soiés esgarée. Je vous garirai bien, ains demain la journée, Car j'ai le médecine dont vous serez sanée." "Sire", dist la pucelle, "nom avez foxibée [l. fox i *bée*] ; Venus estes trop tart, li heure est ja passée..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 141). Adont se commencha li rois a esmaier. "A ! dist il, Mahomet, con pesant encombrer ! Jourdain cuidoie mort et Saudoine le fier, Mais j'ai non Fol-y-*bee* !" (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 824). Par, ce dist Saudoinez, bielle l'avez trouvee De plus mander Gadrains, avez non Fol-y-*bee*, De Pise ne d'Escoche ne de Bille la lee, Car du tans passet sont nostre gent fourmenee Et s'a mestier le tiere d'estre environ wardee. Mais mandez Charlemagne de France le peuplee (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 847).

V. aussi *bäater* [P. C.]

BEERIE, subst. fém. (béerie)

[T-L : *bëerie* ; GD : *baerie* ; AND : *baerie* ; FEW I, 286a : *batare*]

"Désir, aspiration, ambition" : Musart par fole *baerie* [var. *beerie*, *bairie*, baverie, brierie] Ne fait ne ne dit courtoisie Et ne porte honneur a nulz homme. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 127). Bien me soufist ce qu'elle a fait, Puis que vous retrouver m'a fait ; Encor ai (je) grant *baerie* Que vous ne me (def)failliez mie. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 386). [R. M.]

BEFE, subst. fém. (beffe)

[T-L : *befe* ; GD : *befe* ; AND : *befe* ; FEW I, 313b : *beff-*]

"Moquerie, raillerie" (GD I, 611c ; ex. d'a. fr.)

- Empl. interj. [Marque la dérision, la raillerie] : Or çà ! *Beffe* ! le fils m'a voulu déshonorer, et le père me boute hors de sa maison : qu'est-il de faire ? (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 71). [R. M.]

BEFFLER, verbe (beffler)

[FEW I, 313b : *beff-*]

"Bafouer, berner, tromper" : ...gisant sur une couche D'avoir le soir Bachus escorniflé, Venus rifié, Ganimedes *befflé*, Vulcan soufflé, Midas l'asnyer nefflé Et berniflé son flajolet de rouche (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

Rem. HUG. I, 537a, donne de nombreux ex. de ce mot. À rapprocher de l'a. fr. *befe*, GD I, 611c. [A. B.]

BEFLERIE, subst. fém. (befflerie)

[GD : *beferie* ; FEW I, 313b : *beff-*]

V. *befe*

- "Tromperie" : Par tous noz dieux, maistre beffleur, Vous venez a la *befflerie* [var. *blefferie*, *blefflerie*]. Et ! cuidez vous par tromperie Confoncer ceste aumuce gourde ? (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 174). [R. M.]

BEFLEUR, subst. masc. (beffleur)

[FEW I, 313b : *beff-*]

- "Trompeur, larron, filou" : Par tous noz dieux, maistre *beffleur*, Vous venez a la befflerie. Et ! cuidez vous par tromperie Confoncer ceste aumuce gourde ? (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 174). Je suis Gournay pour pendre a ung gibet, Je suis Gournay ou *beffleurs* vont d'aguet, Je suis Gournay pour couper une teste (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 177). Là sont *blesfleurs* au plus hault bout assis (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). Là sont *beffleurs* au plus haut bout assis Et vendengeurs (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 339). Le vendengeur, *beffleur* comme une choue, Loing de son plain, de ses flos curieulx, Noe beaucop (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 351). Seigneurs, Je voy la ne sçay quelz *beffleurs* Empluméz, tous prestz a voler. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 438). [Autres ex. p.159, 324, 357]

- En partic. arg. "Celui qui entraîne les compagnons à jouer" : Ung *beffleur* c'est ung larron qui attrait les simples [compagnons] a jouer. (Procès Coquill. S., 1455, 95).

REM. FEW : «norm. *beffleur* "grand mangeur"».

V. aussi *befe* [R. M.]

BEFFROI, subst. masc. (beffroi)

[T-L : *berfroï* ; GD : *berfroï* ; GDC : *berfroï* ; AND : *berfrai* ; FEW XV-1, 94b : *bërevrit* ; TLF IV, 353a : *beffroi*]

A. - "Tour de guet dans les villes du Nord, munie d'une cloche pour sonner l'alarme, puis d'une horloge, beffroi" : Puis

abatirent leur cloche, qui pendoit ou *belefroy* (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 346). Nous vous venrons veïr a si riche conrrois Que nous abaterons vos tours et vos *befrois*, Car en la fin sera tout vostre li effrois ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 317). En le porte le mist qu'est forte que *beffrois* (Hugues Capet L., c.1358, 55). Il n'atendi nullui ; ains s'en vint ou marchiet de Valenciènes, et fist sonner les cloches ou *berfroi* à volée. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 195). ...pour ladite cause, et autres dessus declairées, ledit visconte print en ladite eglise ledit Hennequin, et le mist au *belfroy* de la ville de Saint-Quentin, ouquel il a esté prisonnier par l'espace de XV jours (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 382). Ce fu fait ou *Beffroy* d'Amiens, le XXVIIJe jour de septembre, l'an mil CCCIIIJxx et dix. En tesmoing de ce, nous avons mis le seel dudit bailliage à ces presentes, faites et données à Amiens, l'an et jour dessus diz. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 483). Qant il vint ou marchiet de Valenciennes, il i avoit gardes qui gettoient au *berrefroi* si dist tout hault : "Sonnés, sonnés les cloces ! Esmouvés la ville !" (FROISS., Chron. D., p.1400, 353). Et, venant du costé du *beaufroy* et mené par la main dudit bastard, [messire Jehan de Rebremettes] entra bien en maniere a tout une bannierolle en sa main (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 161). ...et véoït-on les églises, le *beffroy* où estoit l'horloge, les maisons, la muraille, la tour sur le pont qui va de Chèlon à Saint-Laurent. (Faits Lalaing K., c.1470, 239).

- "Tour fixe destinée dans les villes à assurer la surveillance" : Ensemment que Oriens et sil de son aroy Estoient a conseil (...) Entra en l'Illefort u il a grant *bieffroy* Elias (Chev. cygne P., c.1356, 60).

- [Contexte métaph.] : Au hault *beuffroy* du trosne magistral, En la cité des sept orbes supremes Où je regis tout le pays austral (Cene dieux, c.1492, 107).

- P. iron. : ROUGE GORGE. Villain, si ne vuydez la place, Vous aurez tantost bel effroy Sus le logis. JAUNE BEC. Tramblés, *beffray*, Tramblez ! vermine vous menasse. (Pipée R., c.1470-1480, 179).

B. - P. méton. "Cloche du beffroi"

- *Sonner le beffroi* : Adont sonnerent le *beuffroy*, Quant ilz le virent retourner (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 44). ...et envoïe dire par ung de ses gens que on sonne tantost le *besfray* de la ville et que chacun vienne hastivement sur les murs ; si fist le comandement de son seigneur, et vindrent touz, chacun en sa garde. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 166).

- *Le gros beffroi*. "Le gros bourdon de Notre-Dame" : Item, [pour mes obsèques] je vueil qu'on sonne a bransle Le groz *beffroy* qui est de voirre, Combien qu'il n'est cuer qui ne tremble Quant de sonner est a son erre. Sauvé a mainte belle terre, Le temps passé, chascun le scet : Feussent gens d'armes ou tonnoirre, Au son de luy tout mal cessoit. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 144).

C. - ART MILIT. "Tour mobile destinée aux sièges" (GAY I, 142b : renvoi à *chat*) : Peut-être constr. sur une nef : Li Flamench assalloient souvent chiaus de Tournay, et avoient fait en nefes sus l'Escaut *bierfrois* et atournemens d'assaus. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 46). Li Englès (...) avoient fait ouvrer et carpenter deux *berefrois* de gros mairiens à trois estages, et seant cescun *berefroit* sur quatre rues. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 81). Et fist li rois de France faire par grant fuison de carpentiers un grant *berfroit* à trois estages, que on menoït à roes, quel part que on voloït. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 194). ...qant les Englois veirent que par assallir et escarmucier, il n'avoïent point la ville, il

fissent faire et ouvrer par carpentiers deus *bierefrois* de gros mairiens a trois estages, et seans casqun *bierefroi* sus .III. roes. Et estoient chil *bierefroit*, au lés deviers la ville, tout couvert de quir boulit, pour desfendre dou trait et dou feu, et avoit en casqun estage cent archiers. Et amenerent li Englois a force d'onmes ces deus *bierefrois* jusques as murs ; car entrués que on les avoit ouvrés et carpentés, il avoient fait emplir les fosses si avant que pour conduire tout aise lors *bierefrois* devant euls. Et commenchieient li archier, qui estoient entré en ces estages, a traire fortement a ceuls qui se tenoient as desfenses ; et traioient si roit et si onniement que a painnes ne se osoit nuls amonstrer, se il n'estoit trop fort paveschiés. Entre ces deus *bierefrois* qui estoient arestés devant les murs, avoit .CC. compagnons a tout haviaus et grans pils de fier pour esfondrer le mur ; et ja en avoient des pieres assés ostees et rompues, car li archier qui estoient hault ens es estages, les desfendoient de ject et de tret. (FROISS., Chron. D., p.1400, 626). De quanques il afiert et derière et devant, Pour asir forteresces et aler craventant Tours, castiaus, *bieffrois*, tout y fu-on trouvant ; Et si ot trois bonbardes dont l'une estoit si grant Et jetoit un pieron si oryble et pesant Qu'il n'est tour tant forte, qu'il ne voist trébuscant. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 439). Et est à noter que, en tout siège, est expedient avoir certains engins, c'est assavoir : ung chat et ung *beffroy*, qui aura de VIII à IX toises de long et deux et demye de large. (BUEIL, II, 1461-1466, 49). [R. M.]

BEFIER, adj. (befier)

[*FEW I, 313b : *beff-* (?) (?)]

"Idiot"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*befier*). [R. M.]

BEGARD, subst. masc. (bégard)

[T-L : *begart* ; GD : *begart*¹ ; AND : *begger*¹ ; FEW XV-1, 88b : **beggen* ; TLF IV, 354b-355a : *bégard*]

A. - "Membre d'une communauté religieuse qui suit une règle monastique sans prononcer de voeux perpétuels" (synon. *béguin* v. Lexiques)

- "Membre d'une secte devenue peu à peu hérétique et condamnée par le Concile de Vienne en 1311" : ...sour cel ain meïmes, ilh avient à Collongne que une secte de *begars*, plains de heresies, fut destruite et nulle chouse renovant ; car à eaux attraioient les femmes et les filhes des citains, car en habite et en oevre de parfaite religion, en regarde de tous biens se governoient, et avoient I preistre qui les governoit, qu'ilh disoient eistre I saint homme ; et à certains jours statueis en la samaine, ilh aloient en une cripte desous terre, où ilh n'avoit clarteit de Dieu, mains ilh y avoit grant luminaire de candelles : celle secte estoit là priveement et des altres de tout en tout excluses, et fasoient des femmes et des filhes des citains de Collongne leurs volenteis (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.6, a.1400, 275). Il nous est pris a souvenir Ung tas de folz y convenir, *Begars* de tiers ordre et *Beguines*, Hommes et femmes aians mines D'ordeuse vile hipocrisie, Et rempliz de vaine heresie. (...) Venez, *Beguines*, discourez, Et *begars*, car il est escript Que vous faictez aller l'esperit. Vous pensez l'homme estant au monde Estre si cler, si pur, si monde, Vertueux, parfait, et si cher, Combien que soit pour homme en cher Si souverain et qu'il peult estre, Au plus excellent siege et estre, Entant que de crime et peché Apres ne peult estre entaché (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 807-808).

Rem. «Un concile de Vienne, sous Clément V, en 1311, condamna les erreurs des bégarde. Voici quelques-uns des

huit articles auxquels on réduisit leur doctrine : 1° l'homme peut acquérir dans cette vie un tel degré de perfection qu'il devienne inspirable ; 2° alors les sens sont tellement assujettis à l'esprit qu'on peut accorder à son corps tout ce qu'il demande ; 3° alors aussi, on n'est plus si tenu d'obéir aux préceptes de l'Église ; 4° on n'est pas tenu non plus de pratiquer les vertus, dont la pratique est obligatoire au contraire pour les imparfaits ; 5° la fornication est un acte innocent, mais le simple baiser d'un sexe à l'autre est un péché mortel. Ce dernier point vient de ce que les bégards (...) avaient distingué, dans la volupté, le besoin auquel il était permis et même louable de céder, et la sensualité superflue dont la satisfaction était un crime, si légère qu'elle fût» (*Nouv. Lar. ill.* I, 816b s.v. *bégards*). Peut-être faut-il reconnaître une allusion aux *bégards* sous le vocable *Picard* au v. 37 du *Testament de Villon* (Prière en ferai de Picard).

B. - P. ext.

1. Empl. adj. "Stupide" : Jhesus, n'as tu point de regard A ton dangier qui est patent ? Es tu devenu tant *begard* ? Voy tu point la mort qui t'attant ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 337).

2. "Mendiant (?)" : Molinet prie a Dieu qui tout regarde Qu'il sauve et garde en vergiers et en gars Roy, archiduc, espouse, fille et garde Leur avant garde, armee, arriere garde Et sauvegarde et flegars et esgars, Maisons, hangars, bigudes et *biggars*, Garchons et gars et, en nous regardant, Dieu soit leurs corps et leurs ames gardant. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 351).

V. aussi *bigard* [R. M.]

BEGARDIE, subst. fém. (bégardie)

[*FEW XV-1, 88b : **beggen*]

"Hérésie des bégards" ; p. ext. "hérésie" : ...et voloient les alguns maintenir par leur soties et par leurs presumption que leurs offiches et leur chans estoient plus beais et plus dignes que l'offiches des preistres et des clers ; et por chu, ons se dobitoit que chu ne posist tant multiplier que ches gens par leur *begardrie* ne destruisent sainte Englieze et tuassent preistres, canoynes et clers, par le convotie del avoir leurs biens et leurs benefiches. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 388). [R. M.]

BEGAYER, verbe (bégayer)

[GDC : *besgaier* ; FEW XV-1, 86a : **beggen* ; TLF IV, 355b-356b : *bégayer*]

"Bégayer" : Je ne fais mes que *begoier* Quanque je di a sa loenge [de la Vierge] (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 171). Dueil baigné en froides sueurs, *Begayant* et changeant couleurs (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 173). Pour ce que icellui prestre estoit moult chargé de vin ou de cidre en *besgoiant* ... (Doc. 1416. In : DU CANGE I, 533b). Il *besguoit* en la bouche pour la nouvelle perfection de ce noble instrument que luy failloit. La chose fu merveilleuse, car, luy exauchié, receut tantost le don qu'il demandoit, et par l'intercession du saint confés (...) fu plainement restauré de langue ce meschant povre enfantet. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 71). [H. G.]

BEGHINE, subst. fém. (beghine)

[Ø]

[Pièce de monnaie liégeoise] : Item, est accordeis que les botellons, serjans et varlés des justiches aront, por cascon desdis adjours qu'ilh feront en leur lieu, une *beghine*, et de commant X sols por leurs peines et salaire, sens plus avant demandeir. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 31). [R. M.]

BEGIE, subst. fém. (begie)

[*FEW XV-1, 88b : **beggen*]

[Sur *bègue bégard* ?] "Hérésie" : Ou temps de saint Charlemaine commença une heresie contre la benoite Trinité [var. commença une *begie*] (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 269). [R. M.]

BEGLERBEY, subst. masc. (beglerbey)

[FEW XIX, 34a : *bej*]

"Gouverneur général en Turquie" : Et audehors dudit pavillon estoit assis a terre sur coussins et tapis de drap dor le dit seigneur de la Valaquie a la dextre dudit Turcq et a sa senestre estoit assis son *bellarbay*, qui vault autant a dire comme seigneur des seigneurs, et tous les autres nobles furent assis comme en une grant carolle partant de la main dextre et senestre en tele maniere que le Grant Turcq les povoit tous veoir mengier. (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 6). [Partie du récit rédigée dès 1446]

REM. Cf. R. Arveiller, *R. Ling. rom.* 47, 1983, 200 et LITTRÉ, s.v. *bégler-beg*. [R. M.]

BEGUDE, subst. fém. (begude)

[GD : *begude* ; FEW XXIII, 1b, 2a : o.i.]

"Abri, hutte de bois où l'on peut se restaurer, auberge" : ...et [Charles le Téméraire] ala luy mimes en personne par les bois a pie et a cheval apres les autres qui y avoite fet des logis et des *begutes* ou il sestoite retrais : on en y tua et prit aucuns et les autres sen fuirte, mes on ardi toute leur dittes *begutes* et logis et si furte tous leur biens pris ou ars et perdus pour eus (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.2, 1466-1477, 85). ...maisons, hangars, *bigudes* et *biggars* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 351). En nostre joieuse *bigute* Vient Zenon a grant compaignie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 14). [Autre ex. p.165, v.10105] Ce nest pas cy vne *begude* Cest le lieu qui sappelle estude (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 32). Et s'y voit on pluseurs *beghudes* faites si très haultes sur icelles roches, que je ne congnois guères de gens qui y fussent sceurs (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 13).

REM. Cf. DU CANGE I, 619a, *beguta*². Peut-être à rattacher à FEW I, 348b : *bibere* («Apr. *beguda* "guinguette", npr. *begudo*, pr. "petit cabaret de campagne où l'on s'arrête pour boire ; petit logis"»). Cf. aussi FEW XVI, 276b : *bihutte*. [R. M.]

BEGUE, adj. (bègue)

[T-L : *begue* ; GDC : *besgue* ; FEW XV-1, 86a : **beggen* ; TLF IV, 357a : *bègue*]

A. - "Qui parle difficilement ; qui bégaie" : "...Ma dame," dist Ardant Desir, "combien que par votre grace ma suer Bonne Esperance en ce me reconforte, je ne suis pas digne d'une si grant legation ne d'une si grant messagerie, pource que avecques Moysse je suis *begue* et ne scay pas bien parler..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 95). ...o ame devote, tellement que point tu ne soyes halee par l'ardeur de luxure, enflée par orgueil, noire et tachee par envie, aveuglée et chascieuse par mescreance et ignorance, *begue* ou muette par paresce de Dieu loer et de prier (GERS., Concept., 1401, 418). Balbeo (...) : besguier, estre *besgues*. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40).

- Empl. subst. : ...le seigneur de Cliçon, le seigneur de Coucy, le *begue* de Vilaines (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 112). Aulcunefois elle [la parole] est corrompue, sicomme es *begues* et es traules et es sincopans et c'est en diverse maniere, car traules et

begues ce sont ceulx qui corrompent les lettres et mettent une pour aultre et ne peuvent nommer la lettre R (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 20).

B. - Au fig. "Qui a deux paroles, hypocrite, de mauvaise foi" : Bilinguis : *begue* (Abavus IV, R., c.1350, 265).

REM. Très nombreux ex. ds la doc. comme nom propre ou comme surnom, p. ex. : ...Jehan Aubemalle dit le *Begue*, demourant a Paris (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1385, 548). ...le roy Loys-le-*beghe* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 97). [R. M.]

BEGUEMENT, adv. (bèguelement)

[*FEW XV-1, 86b : **beggen*]

"En bégayant, en balbutiant, confusément" : Et s'elle parle *becguement*, Fay le parler bien longuement ; Se riens ne scet de la viole Ou de la harpe ou de citole, Prie ly de touchier la corde, S'oras comment elle descorde. (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 75). Balbe, Balbiter (...) : *besguement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). [H. G.]

BEGUER, verbe (beguer)

[]

"Mendier" : ...l'omme ingrat est sanz pité, En tant que s'il trovast al huiss Son piere et miere ensi confus, Qu'au pain *begant* fuissent alé, Et par meschief desherbergé, Ja pour ce d'ospitalité Ne serroient par luy rescuz Ainçois serroient refusé (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 78).

Rem. AND, *begger*². *Baggaert* "mendiant" (cf. FEW XV-1, 89a, n.15). Angl. *to beg*. [R. M.]

BEGUEER, verbe (béguer)

[GD : *beguer* ; AND : *begger*² ; FEW XV-1, 86a : **beggen*]

Empl. intrans. "Parler en articulant maladroitement, bégayer" : ...elle *beghoit* au parler Et cloçoit un peu a l'aler, Mais tout li demorans fu bons. P (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 192). Comme la nourrice parle aucune foys imparfaitement et en *begueant* pour condescendre a la parole de son enfant, puis masche sa viande, puis siet a terre, puis rit a luy, puis pleure, et briefment elle se fait enfant avec son enfant, pareillement lisons nous de vous, o tres piteux saint Pol (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Balbeo (...) : *besguier*, estre besgues. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). Le premier membre ou appert le signe, c'est en la langue pour la multitude des nerfz qui y sont et commence a *beguer* et puis commencent les aultres membres a trembler et a defaillir (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 20). [R. M.]

BEGUERIE, subst. fém. (beguerie)

[]

"Mendicité" : Dame Oedivesce meine et guie Ceaux qui par faignte truandie, Quant sont a labourer puissant, Se vont oiceus au *beggerie* (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 70).

V. aussi *beguer* [R. M.]

BEGUERIE, subst. fém. (bègueurie)

[*FEW XV-1, 86b : **beggen*]

"Fait de bégayer, de mal prononcer ; premier langage d'un enfant" : Balbucia (...) : *besguerie*, come d'enfans (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). [R. M.]

BEGUETÉ, subst. fém. (bègueté)

[GD : *besgueté* ; *FEW XV-1, 86b : **beggen*]

"Fait de balbutier, de bégayer ; parole balbutiée, parole d'enfant" : Balbucies (...) : *besguetés*, baubetés, parlars de petis enfans (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). *Besgueté* : balbucies (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 187). [R. M.]

BEGUEULE, subst. fém. (bègueule)

[GD : *beegueulle* ; FEW I, 283b : *batare* ; TLF IV, 357b-358a : *bègueule*]

"Celui qui tient la bouche ouverte (*bée gueule*) ; criailleur insolent" : *Beengueule* suis je appelez. Je sacque durs ne boute telz ; Je boute et sacque et boute Souvent de ma sacqueboute. (Devin. W R., c.1465-1500, 166). [sans doute interprétation grivoise ; nom propre ?]

REM. Doc. 1470 ds DU CANGE I, 613b, s.v. *beare* (*bée-gueulle* ; GD I, 610b). Cf. aussi *beer la gueule*, T-L I, 899, s.v. *bëer*. [R. M.]

BEGUIN, subst. masc. (béguin¹)

[FEW XV-1, 87b : **beggen* ; TLF IV, 358b : *béguin*²]

COST. "Coiffe collante portée par les femmes et les jeunes enfants" : ...XXII aulnes de plus fine toille de Reins (...) pour faire huit chemises, huit *béguins* et pleuroiers pour ladicté dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 155). A Thomassin, marchand de toille, pour onze aulnes de toille de Rains, prises et achetées de lui et délivrées à la lingière de la royne, pour faire 12 *béguins* et 12 bavettes pour Monseigneur de Ponthieu, pour ce le premier jour d'avril, valent 110 sous parisis. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1404, 258). Dessus laquelle tombe avoit ung personnage d'un philozophe avec une grant barbe, en *beguin*, et dessus son *beguin* avoit ung gent chapelet d'or a feuilles de lorier (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 142). DEMANDE. Pourquoi est ce que les asnes ont si grandes oreilles ? RESPONSE. Pour que leurs meres ne leur mettent point de *beguin*. (Devin. R., c.1470, 173). Comment vecy bonne divise, Metz tu maintenant ung *beguin* ? (Tr. Men., c.1480-1500, 293). [R. M.]

BEGUIN, subst. masc. (béguin²)

[T-L : *beguin* ; FEW XV-1, 87b : **beggen*]

A. - "Membre d'une communauté laïque à vocation spirituelle, mais non soumis aux vœux" : Tu n'ez bon fors qu'a estre carmes, Moine recluz ou jacopin. Tu ne vaulx qu'a estre *beguin* Ou hermite en quelque hermitaige, Car tu es couart d'avantaige, Maiz je suis hardi et vaillant. (Gris., 1395, 44).

B. - P. ext. "Dévot"

- [Valeur péj.] *Faire le beguin*. "Faire le dévot" : Suy troy anfant ailleurs ne font pas le *beguin* (Gir. Ross. H., c.1334, 219). Qu'esse ? ce dist Maugis, Regnaut fait le *beguin* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 400).

- *Avoir coeur de beguin*. "Être hypocrite, lâche" : Ogier de Dannemarge n'ot pais cuer de *begin* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 709). [R. M.]

BEGUINAGE, subst. masc. (béguinage)

[T-L : *beguinage* ; GDC : *beguinage* ; FEW XV-1, 87b : **beggen* ; TLF IV, 359a : *béguinage*]

A. - "Vie de béguine, maison, communauté de béguines" : Et ly tirche sereur usat sa vie en *beghinage*. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 374). A la supplication des bonnes femmes du *beghinage* d'Alost... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1,

1392, 520). Celle fu en un *beguinage* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 55). ...une vigne appartenant au *beghinage* d'Ardebouurg (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 415). Dame vielle, il fust ypocrite Et vous estes femme malvoise ; Ne vous faictes plux icy noise, Alés en vostre *beguynage*, Car il est mort par son outrage. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 223). Et pour lors, la plus grand partie d'ycelles nobles femmes, retournées en leurs propres lieux, ayans grand vergogne des honteuses et injurieuses parolles qu'elles avoient oyés aux diz preschemens, se disposèrent à mettre jus leurs atours et prinrent aultres, tels et assez paraulx que portent femmes de *béguinages*. Et leur demoura cest estat aucune petite espace de temps. Mais à l'exemple du lymeçon, lequel quand on passe près de luy retrait ses cornes par dedens et quand il ne ot plus riens les reboute dehors, ainsy firent ycelles. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 304).

B. - "Lieu de retraite" : Ha a ! simplese et devocion yssues de noble lignie, user vous convient a l'encontre de vostre nature ainsy que le chahuant a qui l'en a estoupees ses secretes repostailles ou il se boute de jour, parquoy user lui convient contre sa propre nature, car, par deffaulte de lieu tenebreus, il habite de jour en la clarté du soleil, qui lui oste son *beguinage*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 27). [R. M.]

BEGUINAGERIE, subst. fém. (béguinagerie)

[*FEW XV-1, 87b : **beggen*]

"Dévotion" : ...et souvant il avoit telz aultres menuz offices de *beguinageries* [var. beurnageries, bournagerie] (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 761). [R. M.]

BEGUINE, subst. fém. (béguine¹)

[T-L : *beguin* (*beguine*) ; GDC : *beguine* ; AND : *begine* ; FEW XV-1, 87a : **beggen* ; TLF IV, 354b : *béguard* (*béguine*)]

A. - "Religieuse (célibataire ou veuve) vivant en communauté sous des règles monastiques, mais sans avoir prononcé de vœux, en particulier dans les pays rhénans" : Jehanne des Granches, *béguine*, pour un orfrois à ladicté chasuble avec un parement pour nappes d'autel (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 296). "Reprens tu les habiz a roynes, a damez, a damoiselles ? Veulz tu qu'elles soient vestues comme femmes de village ou comme *beguinez* ? " Response : je ne reprouve que l'excez et l'abuz et l'orgueil et le mal acquest. (GERS., Annonc., a.1400, 238). ...à ceulz des Blans-Manteaux, de ung sextier, aux *Beguines*, d'un sextier, aux Bonnes Femmes de Sainte-Avoye, d'un sextier (FAUQ., I, 1417-1420, 378). ...damoiselle Jehanne de Le Hessche, *beghine* à Courtray (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 531). Les nonnains et les jacobines, Les cordelieres et *beguines*, Feras tout employer leur cure, Nuyt et jour, du tout en luxure, En paresce et en glotonnie (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 4). ...Odelliatte la *beguinne* (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1335], 126).

Rem. Forme *benigne* : La maistresse *benigne* la mist en la plus belle chambre de leans et tres bien ordonnee et richement, et lui bailla quatre damoysselles pour la servir. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 4).

- *Oublie de beguine* : [Habitudes alimentaires des Ecossais] ...qant il ont tant mengié de char mal quite que lor estomac samble estre wape et afoiblis, il jettent celle plate pierre ou feu et destemprant un petit de leur farine de iaue. Et qant leur pierre est escaufée, il jettent de celle clere paste sus celle caude pierre et en font

un petit tourtiel a maniere de une oublie de *begine* et le menguent pour conforter lor estomach. (FROISS., Chron. D., p.1400, 127).

- *Orfroi de beguine*. V. *orfroi*

- "Religieuse garde-malade" : Une *beguine* me convient Avoir qui me sache garder. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240).

- Péj. *Confesseur de beguines* : Haro, comme il a la cher blainche ! Quel confesseur de *beguynes* ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 210).

B. - [Avec une valeur dépréciative] "Dévote, hypocrite"

- [Associé à *papelarde*] : ...c'est une *beguine*, c'est une *papelarde*, dient les les autres, qui ne sont si bonnes comme celles qui se jeuent volentiers et sont esclatieres, et qu'il n'est si male eue comme la coye. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 340). ...Sotes, *beguinez*, *pappelardes*, Ennemyez de gent mundaine (Moralité 1427 B.B., 1428, 124).

- [Associé à Turlupin, Turlupine ("hérétique de vie dissolue")]: Item, aux Freres mendians, Aux Devotes et aux *Beguines*, Tant de Paris que d'Orleans, Tant Turlupins que Turlupines, De graces soupes jacoppines Et flans leur faiz oblacion, Et puis après, soubz ces courtines, Parler de contemplacion. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 97).

C. - "Mendiant (?)": ...S'ay laissiet le royaume dont doy estre roïne, Et m'en suy affuie comme povre *beguine* [var. *meschine*], Car j'ay plus chier a estre en bien povre doctrine, Et vous servir tousjours de pensee enterine, Qu'estre dame royaux tenant noble saisine (Belle Hélène Const. R., c.1350, 175).

Rem. Sens étymologique selon Brück, *Z. rom. Philol.* 40, 1920, 690-691, mais contesté ; cf. aussi Gamillscheg, *Z. rom. Philol.* 40, 1920, 139. La var. *meschine* donne à penser que le sens est celui de "pauvre fille". [R. M.]

BEGUINE, subst. (béguine²)

[*FEW XV-1, 87b : **beggen*]

"Genre de vie propre aux communautés de béguins ou de béguines" : L'an MIIIIc. et VI en ce tiermine Avint par dedens France une discipline Par ceux qui le deussent garder de ce *beguine*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 259). [R. M.]

BEGUINEMENT, (?) (béguinement)

[Ø]

"?" : Quant la gent Elior perchurent Les Hongres, aulx armes coururent Tous ensamble communement. Et Elior *beguinement* Fu armés trestous des premiers. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 190).

REM. L'éd. rattache à *benignement*, mais la forme, la constr. passive et surtout le sens font difficulté. "Avec générosité", en rattachant à la famille de **beggen* ? [R. M.]

BEGUINER, verbe (béguiner)

[GD : *beguiner* ; FEW XV-1, 87b : **beggen*]

"Faire la dévote" : ...vielle contagieuse [une vieille femme médisante], Voulez vous donc gouverner la contrée, En *beguintant* faire la precieuse, Pour empescher toute vie amoureuse ? Ardoir puist l'en femme de tel merrien ! (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 235). [R. M.]

BEGUINET, subst. masc. (béguinet)

[GD : *beguinet* ; FEW XV-1, 88a : **beggen*]

"Petit béguin, bonnet pour bébé" : Sçavez vous point pour quoy ung asne A si grans oreilles, beau pere ? Non dea ! C'est pour ce que sa mere, Du temps qu'il estoit bien jeunet, Ne luy myt point

de *beguinet* Pour sarrer ung petit sa teste. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.7885).

REM. De *béguin* (Cf. M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 118). [R. M.]

BEGUINETTE, subst. fém. (béguinette)

[GD : *beghinette* ; *FEW XV-1, 87b : **beggen*]

[Dimin. de *beguine*¹] : Messeigneurs de l'église, seculers et regulers, religieux possessans et mendians, soeurettes et *beghinettes*, à solennelle procession, se mirent en ordonnance pour eulx humilier devant la majesté imperiale (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 526). Il fut plouré et regretté de justes devotes personnes, religieux, religieuses, possessans et mendians, *beguinettes* et soeurettes, ausquelz il eslargy de ses biens grandement. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 518). [R. M.]

BEGUTE, subst. (begute)

[Ø]

"?" : Lohardes, *Begutes*, courez, Venez, Beguines, discourez, Et begars, car il est escript Que vous faitez aller l'esperit. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 808). [Locher 140v° : *Bejuttas Begondosque*] [R. M.]

BEHAIGNE, subst. masc. (behaigne)

[FEW I, 426a : *Bohême* ; FEW XX, 33b : *Bohemus*]

(Synon. de *bohême*)

- [Nom propre] "*Bohême*" : ...pour facon de la garnison dune espée de *behaigne* [l. *Behaigne*] pour parement pour Monseigneur, garnie d'argent dorée, à levriers à liz clouée au bout de rouleaux esmailliés (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 184). ...une sainture à façon de *behaigne* [l. *Behaigne*], à mectre sur harnas de joustes à bosses (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 133).

V. aussi *bohême* [R. M.]

BEHAIGNOIS, adj. et subst. masc. (behaignois)

[*FEW XX, 33b : *Bohemus*]

I. - Adj. "*De Bohême*" : ...les chiefs de l'ambassade, l'arcevesque et tous les autres seigneurs hongres et *behaignois* estoient assis à par eux à haute table et tant seulement le chancelier de France emprès eux (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 374).

II. - Subst. "*Habitant, soldat de Bohême*" : ...et par force convint *Bahaignoiz* reculer (ARRAS, c.1392-1393, 180).

V. aussi *behaignon*, *bohémien* [R. M.]

BEHAIGNON, subst. masc. (behaignon)

[GD : *behaignon* ; *FEW XX, 33b : *Bohemus*]

I. - Adj. "*De Bohême*" : Le roy *behaignon* se combat A ces Sarrazins de touz lez (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 186).

II. - Subst.

A. - "*Habitant, soldat de Bohême*" : Cils *Behaignons*, dont je vous conte, N'ot pareil duc, ne roy, ne conte ; Ne, depuis le temps Charlemeinne, Ne fu homs, c'est chose certainne, Qui fust en tous cas plus parfaits, En honneurs, en dis et en fais. (MACH., P. Alex., p.1369, 24).

Rem. FROISS., *Chron. L.*, III, c.1375-1400, 138 (*Behagnons*) ; FROISS., *Chron. [Amiens]*, D., t.2, c.1375-1400, 379 (*Behaignons*) ; ARRAS, c.1392-1393, 180 (*Bahaignons*) ; COUDRETTE, *Mélus. R.*, c.1401-1402, 186 (*Bahaignons*) ; LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 274 ; II, 17 ; 45...

B. - "*Langue de Bohême*" : ...en lectre grecque et lectres morisques, en almant, en latin et en anglois, en espaigneul, en lombart, en françois, en hongre, en *behaignon*, et en maints autres langaiges (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 132).

V. aussi *behaignois*, *bohémien* [R. M.]

BEHEMOTH, subst. masc. (béhémoth)

[FEW XX, 24b : *behemot* ; TLF IV, 360a : *béhémoth*]

[Plur. d'intensité en hébreu] "La bête par excellence, la brute, ici hippopotame" : Il [Lucifer] est aussy appelé *Behemoth* ou XLe. chapitre du livre Job, et vault autant à dire comme "buef", car il desire à rongier par les dons de sa temptacion la vie des cuers espirituelz, qui est pure et nette, aussy comme le buef desire à rongier le foin qui est bon et net de sa nature. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 488).

Rem. FEW : «animal dont la description se trouve dans le livre de Job et que les anciens interprètes s'accordaient à prendre pour l'éléphant, tandis qu'il n'est autre que l'hippopotame». Cf. aussi comment. de l'éd., 480. Nom d'un personnage ds *Mir. ev. arced.*, c.1341, 135 et 138 (*Behemot*). [H. G.]

BEHEN, subst. masc. (behen)

[GDC : *ben* ; FEW XIX, 19a : *bahman*]

"[Racine médicinale, importée d'Orient sous forme de fragments secs et durs]" : ...de *been* blanc et rouge (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 160). Item prenez de *veen* blanc Et de rouge plesant et franc, De blate bisante, cacabre, Qui est pierre où est gomme d'abre (LA HAYE, P. peste, 1426, 148). En oultre pren, et si te hastes De pures noiz de muscades, De girofle et de garingal Bien odorant et stomacal, De *been* la semenche franche, De rouge couleur et de blanche (...) De chascun partout égalment Demie dragme loyalment. (LA HAYE, P. peste, 1426, 154). *Ben* ou *been* est une chose de chaulde et sèche nature, et y en a deux manières, savoir est blanc et rouge et tous deux confortent le cuer et resjouissent fort et sont bien odorans. (LA HAYE, P. peste, 1426, 182). ...oindés l'espine du dos et les reins et les coillons et le vit entour le cul et la plante des piés de huille de *been* ou de huille de poivre (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1).

REM. Cf. *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 341-345 (R. Arveiller). Distinct de *ben*. [R. M.]

BEHORDEE, subst. fém. (behordee)

[*FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

(Synon. de *behordeiz*) : Li dis sont dessendut a une *bohourdee* ; Sur nous gens vont corrant comme beste dervee (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 896). [R. M.]

BEHORDEMENT, subst. masc. (behordelement)

[*FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Tournoi, joute" (synon. *behordeiz*) : Et si fait on pour ceu tel *behourdement* C'oncque si belle joute ne vit on vraiment. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 604). ...il euvre loialment Pués qu'i vient au joster en droit *behourdement* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 615). Et ot on ordonné ung bel *behourdement* Droit enmy la cité moult ordonneement, Et ot on establi la feste noblement (Tristan Nant. S., c.1350, 352). [Autre ex. v.5189, 5217, 5700] Comment Cligéz faisoit merveillez d'armez en la bataille ou *behourdement* (Cligés C.T., 1455, 108).

- "*Combat à la lance, à cheval*" : Quant il vit [que] Herpin qui ot fier tallant Avoit la lance ou pung, lors ahert vistement La sienne

qui fuit grosse (...); Le chevalz esperonne des esperons d'ergens. Le filz contre le perre s'aaitist durement De li mettre au dessous de ceu *behourdement* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 616). [R. M.]

BEHORDER, verbe (behorder)

[T-L : *behorder*; GD : *behorder*; AND : *bohorder*; DÉCT : *behorder*; FEW XV-1, 106a : **bihordôn*]

A. - Au propre

1. Empl. intrans. "Jouter, combattre à la lance dans une joute, ou se livrer à un autre jeu chevaleresque, comme le jeu de la quintaine": Pour l'amour de sa fille fait tournois estorer, Festez et ronde table en maint paÿs criier Et ces lanches brizier, chevaliers *behourder* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 136). Ungs Grigois est venus contre lui *bouhourdant* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 185). Un jour fist assamblar une grant partie des jovènes bachelers du païs, et disoit qu'il vouloit aler *behourder* (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 191). Ly uns encontre l'autre *bouhourde* de randon (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 205). D'une lance qu'i tient a Regnault *bouhourda* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 306). Si eut adonc à Londres grant feste et grant noblèce des signeurs, contes, barons et chevaliers, des hautes dames et des nobles pucelles, de riches atours et de riches paremens, de jouter et de *behourder* pour l'amour de elles. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 76). Contre roy Aquillant *behourda* tellement Que mort l'abat a terre, la ot sen paiement. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 152). Et après le duc mena toute la compaignie en une belle praerie qui estoit ung pou hors de la ville esbatre; et la fist *behorder* les jeunes juvenceaux et jouer de plusieurs jeulx. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 19).

- Inf. subst. : Et après le duc mena toute la compaignie en une belle praerie qui estoit ung pou hors de la ville esbatre; et la fist behorder les jeunes juvenceaux et jouer de plusieurs jeulx. Mais tant de *bohordiers* que d'autres esbatemens, Charles de Hongrie passoit touz les autres. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 19).

- "Pratiquer les joutes amoureuses" : Au bas mestier, ou j'ay trop *behourdé*, J'ay a mon fait si tres mal regardé Que de son dart viellesse m'a lardé, Dont prochain suis de mort inevitable. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 809).

• Inf. subst. "Joute amoureuse" : Je ne voidz Betris ne Maroie Que joyeusement ne s'arroe Au *behourder*, quant on le point (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 408).

2. Empl. trans.

a) "Jouter contre" : Ceste lance prendés Et encontre ce mur tantos me *behourdés*, Oussy bien que fuissies de combatre aprestés (Chev. cygne P., c.1356, 70).

b) P. anal. *Behorder un arbre*. "Porter une ou plusieurs bottes de paille dans un arbre, particulièrement dans un grand arbre, comme un grand pommier, y mettre le feu, et agiter cette paille enflammée devant la foule réunie" (GD I, 614b) : Qui le jour des Brandons *behourde* les arbres de son pourpris, il les nettoie pour icel an de toute vermine [Commentaire et bibliographie dans M. JEAY, 1985, note p. 163 et gloss., p. 190. Voir aussi A. Paupert, *Les Fileuses et le cleric*, 1990, 45, note 19]. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 126).

B. - Au fig. "S'ébattre en conversation enjouée et badine, plaisanter" : ...quant il fut oudit pré, il dit audit Jehan Herveron : "Ton filz me voulut arseoir batre, maiz je le gallouperay bien." Lequel Jehan Herveron lui fit responce tout en riant que s'il s'en pouvoit passer, qu'il lui feroit ung grand plaisir, cuidant que ledit

Fauconnier ne se fit que *bourder* ou jouer avecques lui. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 140). [R. M.]

BEHORDERIE, subst. fém. (behorderie)

[*FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Tournoi, joute" (synon. *behordeiz*) : Moy et Garno yrons, et mon aultre maingnie, A Toulette la grant a la *behourderie* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 606). [R. M.]

BEHORDEUR, subst. masc. (behordeur)

[T-L : *behordëor*; GD : *behordeor*; FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Celui qui participe à un tournoi" : Icil troy attandoient jusques a l'aneutier Trestout lez *behourdour* pour le pris essaucier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 611).

REM. Ex. d'a. fr. et ex. de 1458 (*behourdeurs*) ds GD I, 613b-c. [R. M.]

BEHORDEIS, subst. masc. (behordis)

[T-L : *behordëiz*; GD : *behordeis*; FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

I. - "Tournoi, joute" : Elle les fist faire chevaliers par leur pere, et ot beau *bohordeiz* en la praerie de Luseignen. (ARRAS, c.1392-1393, 152). La feste dura trois jours, grande et plainiere, et y eult *bouhourdeys* et maint estrange gieulx. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 23). Fait on joustes ou *behourdis* Ou mal tournoy a vostre court ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 371). [v.22562] Adonc le roy de Duglouse lui dist : "Je vous diray, nous feron demain bouhourder les jeunes jouvenceaulx qui ne sont point encores chevaliers, car ilz se plaindroient de nous si nous ne leur donnions quelque esbatement. Et après cela, vous ferez ce qu'il vous plaira." Et le roy lui acorda. Ainsi se passa le jour et la nuit, jusques au lendemain que le *bouhourdeis* des jeunes enfens fut commancé. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 91).

Rem. Ex. d'a. fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488, *bouhourdiz*) ds GD I, 612c-613b.

- [Contexte grivois] : Prince d'amours, je dy que *bouhordis* Et espinguer a la haulte souhale Par ces dames tant c'on soit escondis, C'est tout neant se le coulle ne balle. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 80).

II. - "Fête des brandons, le premier dimanche de Carême (et éventuellement le suivant)" : Et en ce meisme temps, environ le premier *behourdis* ["le premier dimanche de Carême, et non le suivant"], le duc d'Allenchon arriva en la ville de Tournay, qui estoit venus des parties de France, et d'ilec se parti par ung jour incongneu, et s'en ala en ladictte ville de Lille, acompaignié d'aucuns de ses gens qui menoient les saumiers (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 114). Ung jour advint que les petis enfans de Condé se prinrent à voloir escouvillier les abres, comme font les grandes gens au *behourdis* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 192).

- *La nuit du behordeis* : ...la nuit du *Behourdis* (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 259). De tournay sen alla le roy a Lille en Flandres ou il arriva le quatriesme jour de karesme, nuit du *behourdis* qui ceste annee escheoit le dix huitiesme du mois de Febvrier. (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 430). ...la nuit du *behourdis*, l'an mil .IIIIcLXXV. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 141).

Rem. Selon GD I, 613a, ce nom est attribué au premier et au second dimanche de Carême "parce que ces jours-là, et spécialement le premier dimanche, on donnait au peuple le

spectacle d'une course de lance ou d'une lutte au bâton".
[R. M.]

BEHORDOIR, subst. masc. (behordoir¹)

[GD : *bourdoir*² ; FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Place où l'on joute"

REM. Doc. 1417 (Orne, *bourdouer*) ds GD I, 704a-b.
[R. M.]

BEHORDOIR, adj. (behordoir²)

[GD : *bourdoire* ; FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Où l'on joute"

REM. Doc. 1394 (*en praiel ou place bourdoire*) ds GD I, 704b. [R. M.]

BEHORDOYER, verbe (behordoyer)

[AND : *bordeier* ; *FEW XV-1, 106a : **bihordôn*]

"Jouter"

Rem. Cf. ; AND : *bordeier*. [R. M.]

BEHORT, subst. masc. (behort)

[T-L : *behort* ; GD : *behort* ; AND : *bohört* ; FEW XV-1, 106b : **bihordôn*]

"Joute, tournoi" : La firent .J. *bouhourt* de mont noble fasson (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 205). Là avoit une grosse feste de joustes et de *behourt* : pour ce i estoient tout cil signeur asamblé. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 209). ...moult fu grant la feste a Nantes, et moult honnoura le roy Remondin, et y fist on joustes et *bohours* esquelx Remondin se porta moult vaillaument. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Et tousjours s'entretenoient compaignie Uriens et Guyon. Et les amoient tant les nobles enfans du pays, et eulx aussi les nobles et les enfans, qu'ilz ne pavoient plus, et fesoient armes bien souvent en joustes, en tournois et en *bouhours*. (ARRAS, c.1392-1393, 81). Et vivoient li rois et la roine en grans esbatemens ; et faisoient faire festes, joustes et *behours* en Engleterre, et passoient ensi le temps. (FROISS., Chron. D., p.1400, 228). Amours trouva premier haulx instrumens, Chançons, dances, festes, esbatemens, Chapeaulx de fleurs, jolis habillemens, Joustes, essais, *bouhours*, tournoiemens, Prëaulx et treilles, Et tonnelles a courtine de feuilles (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177). Pleust a Dieu que vostre plaisance Feust d'ensuivre les faiz d'amours, Les douces joustes et *behours*, Sans aler chasser ne voller [Echo s'adresse à Narcisse]. (Narcissus, p.1426, 292). Madame, qui est ainsin demeurée seule d'ami, ne voit *bahours*, joustes, dansses, chasses ne autres deduis ou son cuer puist prendre plaisir. (LA SALE, J.S., 1456, 240). Puis es piez lui chaussa de ses deux propres mains les trespongnans esperons d'amoureux souvenir et le fist monter sur ung moult grant, fort et hault destrier a merveilles, qui avoit nom Franc Vouloir, lequel estoit a fin souhait parfait a tous *bouhours*, faiz d'armes et rencontres de lances. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 29). ...sy se party de Paris armé et monté richement et d'illec s'en ala en pluseurs villes, chasteaux, forteresses, citez, bois, forestz et partout ou il sçavoit que l'en faisoit joustes, tournois, *behours* et telles manieres de besongnes, esquelz il fist merveilles (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 120). [R. M.]

BEHOUS, (?) (behous)

[Ø]

"?" : Scopa (...) : balay, ramon, un arbre, *behous* (Aalma R., c.1380, 369). [Achillée millefeuille (*scopa regia*) ?] [R. M.]

BEIGE, subst. (beige)

[T-L : *bege* ; GDC : *beige* ; FEW I, 229a : *bambax* ; TLF IV, 360a : *beige*]

"Couleur de la laine naturelle (sans teinture), gris jaunâtre"

- "Étoffe, drap de couleur naturelle" : Et Hunault demoura gesant mort sur le *baige*. Au chief de quatre jours en celui heritaige Passerent droit la gent de son propre lignaige Qui bien l'ont recongneu au corps et au visaige, Li ung a l'autre dit : "Veez cy un grant oultraige !" (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 28).

Rem. Doc.1348 et 1394 ds GDC VIII, 312a.

- PEAUSS. "Fourrure de couleur naturelle" : ...ung manteau de menu ver fait à pilliers, prisé 3 escus demi (...) Item, neuf manteaux de gris à dix tires, prisé chacun millier 16 escus, le manteau tenant 3 cents (...) Item, cinq manteaux de gris long de *baiges*, prisé ensemble 18 escus, (...) Item, trante trois timbres de letices, prisées ensemble 30 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 70). [R. M.]

BEIGNE, subst. fém. (beigne)

[T-L : *buigne* ; GDC : *buigne* ; FEW I, 628a : **bunia* ; TLF IV, 360b : *beigne*]

"Beigne, bosse à la tête" : De bien boire ne fut oncques fetart. Nobles seigneurs, ne souffrez empescher L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart. Comme homme beu qui chancelle et trespigne L'ay veu souvent [maître Jehan Cotart], quant il s'alloit coucher, Et une foiz il se fist une *bigne*, Bien m'en souvient, pour la pie juchier. Brief, on n'eust sceu en ce monde sercher Meilleur pïon pour boire tost et tart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 103).

REM. Doc. 1378 (*buigne*) et 1395 (*buigne*) ds DU CANGE I, 763c, *buba* (GDC VIII, 393b). Cf. LITTRÉ : *bigne*. [R. M.]

BEIGNET, subst. masc. (beignet)

[T-L : *buignet* ; GDC : *beignet* ; FEW I, 629a : **bunia* ; TLF IV, 361a : *beignet*]

"Mets ou entremets composé de viandes, poissons, légumes ou fruits enrobés de pâte à frire et passés à la friture chaude" : Laganum (...) : *buignet* ou trespeau (Aalma R., c.1380, 222). Pastelz norroiz, ung brouet camelin de char, *bignes* de mouelle de beuf, soringue d'anguilles, loche en eaue et froide sauge, grosse char et poisson de mer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). [Autes ex. (même forme) p.177, 182] Et qui en veult faire *bingnetz* [var. *buignetz*] de mouelle, couvient la faire en la maniere, puis prendre de la fleur et des moyeux d'oeufz, et faire le pasté. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 254). *Bingnetz* [var. *buignetz*] d'oeuve de lus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 257). [R. M.]

BEIGNEIZ, subst. masc. (beignis)

[*FEW I, 628a : **bunia*]

"Coup avec ecchymose, coup qui fait une beigne" : Et en outre fut faite ordonnance de la tauxacion des drois des aultres bateures et malfaichons qui ensieuent, c'est assavoir : De coup de baston sans sanc et sans cable, X s. De playe a test descouvert, LXXII s. D'un coup d'espée de plat et de taille, XVIII s. Et s'il y a sanc muldry, XVIII s. De test fendu, VII l. IV s. De jambe et de bras rompus, sans mehaing, VII l. III s. D'un coup de pié, X s. De prinse a la gorge a deux mains, X s. Pour chacune main, V s. De *bengnis*, V s. De fouller a deux genoux, X s. De train, XVIII s. De barbousquet, V s. De une dent rompue, VII l. III s. (Echiq. Normandie S., 1386, 49-50). [R. M.]

BEJAUNAGE, subst. masc. (béjaunage)[FEW I, 308a : *beccus*]

"Naïveté, ignorance, sottise" : L'EVESQUE. Sus, enfans, veillez vous haster De luy monstrier son *becjaunage* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 343).

Rem. GD I, 615a, donne *bejaunerie* "niaiserie" en citant : «*Bejaunerie*, as bejaunage. (COTGR.)». [A. B.]

BEJAUNE, subst. masc. (béjaune)[T-L : *bec (becjaune)* ; GD : *bejaune* ; GDC : *bejaune* ; FEW I, 308a : *beccus* ; TLF IV, 336a : *bec (béjaune)*]

"Sot, ignorant, niais (comme l'oiseau qui sort du nid avec le bec encore jaune)" : ...un chaitif *bejaune* [var. *becjaune*] tout nouvel (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 368). Et pour ce qu' il est jeune, vert et gracieux et amoureux et est encore simple et bien *bejaune*, il ne s' esmoye de nulle chose fors de ses delitz et plaisances trouver (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 82). Or s' en vient le gentil gallant qui sera mis en la nasse, car la dame le vieult marier, si elle peut, a la demoiselle, car il est tres bien herité et est simple et *bejaune* (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 85). Est doncques le chemin barré ? Dy, coquibus ! Es tu bien saige ? Ne voy tu pas que de passaiage Va toujours tant com terre dure ? Quel donner d'ungne grant fressure Parmi les jouez a ce *bec jaune*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 60). Au lart, coquart, *bec jaune*, au lart ! (Narcissus, p.1426, 313). Ce trompeur la est bien *becjaune* Quant, pour vingt et quatre solz l'aulne, A prins drap qui n'en vault pas vingt. (Path. D., c.1456-1469, 80). Sommes nous *becjaunes* Ou cornards ? (Path. D., c.1456-1469, 162). Insaciable cornu, tigre estopic, *Bec jaulne* infect, temeraire ypodrac (LA VIGNE, S.M., 1496, 139). Ce sont deux *beiaulne* folletz Qui preschent la loy chrestienne (Myst. st Martin K., a.1500, 219). Pensez vous qu'elle soit si *besjaune* Et si cocarde de vous prendre ? (P. moyne, a.1500, 50).

- Loc. *Payer son bejaune*. "Payer sa bienvenue"

• P. métaph. : J'ay mon *bec jaune* poié trop folement Jusques à ci, mais je ne le plain mie, Pour tant que nulz n'est sages, s'il n'apprent ; Et j'ay appris à connoistre m'amie, Car elle m'a sa foy à tort mentie. (MACH., App., 1377, 642). [R. M.]

BEJAUNIE, subst. fém. (bejaunie)[GD : *bejaunie* ; FEW I, 308a : *beccus*]

"Niaiserie, sottise" : Et la cuidance outrageuse cassee, Dont Jeunesse ne scet estre lassee, En jeunes gens Qui veulent estre oyseux et negligens, Qu'Amours fait puis soigneux et diligens, Prests de servir, rassis, courtois et gens En son service. Et tient sur eulx sa court et sa justice Et leur oste la *bejaunie* nice, Et les retrait de maint outrageux vice Et de diffame. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 176). [Seul ex.] [R. M.]

BELAINGE, subst. fém. (belaingé)[GD : *belaingé* ; FEW I, 288b : *batlinia*]

"Étoffe grossière, tiretaine" : Linistema (...) : tiretangne, drap fait de lin et de laine, *belinge* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 201).

Rem. Doc. 1477 (*un peu de belaingé pour faire unes chausses*) ds GD I, 615c. [R. M.]

BELARDER, verbe (belarder)[*FEW I, 317a : *belare* (?) (?)]

"Bavarder, radoter"

- *Sans belarder*. "Sans bavardage, assurément" : Se bien i voulon esgarder, Si pouvon bien sans *belarder* Peres trouver en ceste vie, A qui de leur filz ne chaut mie S'elz sont povres ou mendians Ou sunt hors du païs fuians. (Vie st Evroul S., c.1350, 53). [Tour comparable à *sans mentir*]

REM. FEW XV-1, 93a, n.5, s.v. *belle*, rejette le rattachement à l'étymon *belle* (proposé par Barbier) et suggère une dérivation de *belare*. Autre hypothèse envisageable (éd., 162), celle d'une var. de *brelander* (FEW XV-1, 272b : **bretling* ; «pik. *breilan* "lieu où l'on bavarde, bavardage"»). [R. M.]

BELART, adj. (belart)[GD : *belart* ; FEW XV-1, 91b : *belle*]

[Du mouton] "Mâle"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 615c. [R. M.]

BELEAU, subst. masc. (beleau)[GD : *belel* ; FEW XXV, 1230b : **aviolus*]

"Ascendant au deuxième degré, grand-père"

REM. Doc. 1404 (Loiret, *beleau*) ds GD I, 615c-616a. Cf. aussi GD I, 618b : *beloil* (Loiret, s.d.). [R. M.]

BELEMENT, subst. masc. (bèlement)[FEW I, 317a : *belare* ; TLF IV, 362b : *bèlement*]

"Bèlement" : Balatus (...) : *baalemens*, et appartient as brebiz (Aalma R., c.1380, 31). *Balament* (...) *baeler* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 16). [R. M.]

BELER, verbe (bêler)[T-L : *beler* ; GDC : *beeler* ; AND : *baeler* ; FEW I, 317a : *belare* ; TLF IV, 363a : *bêler*]

A. - [Du mouton, de la brebis] "Bêler" : Balo (...) : *baaler*, et appartient aux brebiz (Aalma R., c.1380, 31). Tes berbis par male aventure Gagent l'erbe vert et les plantes Et sont après ton corps *balantes* (Pastor. B., c.1422-1425, 121).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- Inf. subst. "Bèlement" : L'aiguellet aussi, des qu'il est nés, congnoit au *beeler* sa mere de sa propre nature et aussi la congnoit par odourer sa mere (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 637).

B. - Au fig. "Pousser des cris, se plaindre, manifester bruyamment ses sentiments, ses désirs" : Ilz n'ont en la nuyt nul repoz, Nulle joye, mais tousjours *baslent* Quelque part, ou viennent ou aillent, Et combien que trop plus assez Ont des benefices amassez, Ce neanmoins ilz les appetent (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 188). [Aussi p.68, 71]

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. *Percef.* ds GDC VIII, 311c. [R. M.]

BELERIC, subst. masc. (beleric)[FEW XIX, 21a : *balilag*]

"Espèce de myrobolan" : Mirabolans... sont fruitz de arbres qui croissent en Inde...Il est .V/ especes de mirabolans bons, c'est assavoir les citrins, les kebules, *belleriques*, embliques et indes. (Grant herb. C., c.1450, 136). [R. M.]

BELET, subst. masc. (belet)[T-L : *belet* ; GD : *bellet* ; FEW I, 319a : *bellus*]

A. - [Injure] "Celui qui fait le beau" (synon. *belon*) : Adieu, *belet*, lieve ta chausse ; Ja tost le nous feras bien braire ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 365).

B. - Dire son beau belet à qqn. "Flatter qqn" v. *biaubelet*

REM. Sur ce mot, cf. *Romania* 12, 1883, 335-336 (A. Delboulle). Cf. aussi VILLON, *Poésies diverses* T., c.1456-1463, 265, v.19: prénom fém. *Belet*, dim. fam. d'*Isabelle*. Nom propre *Belet* ds *Doc. Poitou* G., t.8, 1447, 432. [R. M.]

BELETTE, subst. fém. (belette)

[T-L : *belete* ; GD : *belette* ; GDC : *belette* ; AND : *belete* ; FEW I, 319a : *bellus* ; TLF IV, 363b : *belette*]

I. - "Belette" (synon. *mustèle*) : Et à ce propos dit l'atteur ou translateur dessus dit que la *bellette* enfante ses faons par my la gueulle [Lorsqu'elle veut mettre ses petits en sûreté, la belette les transporte par la gueule, ce qui a pu faire croire qu'elle met bas par la gueule] (Ovide mor. B., 1466-1467, 242).

- [Comme symbole de la flatterie] : Encores ladictie vieille, jolye et bien peignye, portoit en l'autre main une privee *belecte*, que souvent lui lechoit les mamelles. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl*. C., t.1, c.1386-1389, 314). [Autre occurrence p.341]

II. - "Partie d'un manteau de cheminée"

Rem. Doc.1498 (et 1512) ds GD I, 616a, et ds GAY I, 143a. [R. M.]

BELFAIT, subst. masc. (belfait)

[GD : *belfait* ; *FEW III, 362a : *factum*]

De belfait. "Selon le droit de légitime défense"

REM. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1370, 378 ; GD I, 616a-b. [R. M.]

BELGIEN, adj. (belgien)

[*FEW I, 317b : *Belgique*]

"De Belgique" : ...Soubz les tentes du hault roy *belgien*. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 181). [a.1481]

REM. Cf. aussi TLF IV, 364b : *belgique*. [R. M.]

BELIE, subst. fém. (belie)

[GD : *belie* ; *FEW I, 207a : *bajulus*]

"Domaine appartenant à un ordre religieux"

REM. Doc. 1409 (Creuse) ds DU CANGE, *s.v. balens* : *une belie du prier de Blessac* (étymol. proposée par J.-P. Chauveau, l'interprétation de GD I, 616b, "bergerie", étant erronée). [R. M.]

BELIER, subst. masc. (bélier)

[GDC : *belier* ; FEW XV-1, 91b : *belle* ; TLF IV, 365a-366a : *bélier*]

"Mâle de la brebis, bélier"

REM. Attesté par un nom propre, ds un doc. de 1412 (GDC VIII, 313c). [R. M.]

BELIERE, subst. fém. (bélière)

[GDC : *beliere* ; FEW XV-1, 92a : *belle* ; TLF IV, 366a : *belière*]

A. - "Anneau auquel est suspendu le battant d'une cloche"

Rem. Ex. de 1402 ds GD I, 313c.

B. - "Anneau servant à suspendre" : Bardes, bastons, bicquoquetz, barbeletz (...), Boistes, boulières a bendes, balenieres, Brides, *bellieres*, bourdes basses, bacquetz Fist le roy mettre en tonneaux et bacquetz. (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 132).

- "Anse (servant à suspendre)" : ...pour sa peine d'avoir habillé ung viel bacin d'argent, donné par ledit seigneur en estraine à madame la sénéchalle d'Anjou, et l'avoir planié deux foiz, y avoir

fait ung anneau, et la *bellière*, pour vif argent de le dorer, brunir et blanchir, IIII l. X s. (Comptes roi René A., t.1, 1451, 280).

C. - "Anneau" : ...les *belières* des boucles, anneaux, charnières et autres choses qui portent clez seront garnies par dedans l'estaing de fer bien et souffisamment (Mét. corp. Paris L., t.3, 1496, 390). [R. M.]

BELIN, adj. et subst. masc. (belin)

[GD : *belin*² ; FEW XV-1, 91a : *belle*]

I. - Adj. *Beste beline.* "Animal de l'espèce des moutons" : ...icellui Horruceau ala ou village appellé la Cheyneliere en la parroisse d'Aizenois, en l'ostel d'un appellé Cheyneau, et illeuecques fist tant par faultz entressains ou autrement que il eust d'icellui Cheyneau dix sept bestes *belines* et dix sept toisons de laine ou environ, qui estoient et appartenoient à André Ouler (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 36). ...Thevenin gardoit illec certain nombre d'asnes, bestes *belines* et porcines. (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 150). ...il trouva grant quantité de brebis sans garde, lesquelles gastoient et endomagoient ladictie vigne, (...) lequel suppliant, voyant ledit gasteys et doumaige, soy voulant aydier de la provision et remède de justice necessaire et pertinent en tel cas, ainsi que leu et permis luy estoit licitement, voutl prendre et enmener ès prisons du seigneur de Rochecervière lesdictes bestes *belines* (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 58).

II. - Subst. "Mouton, bélier" : Lesquelx [la gent mal vestue] avoient une banniere vermeille decyree, en laquelle en une peau de *belin* avoit quatre lettres de forme, c'est assavoir S.P.Q.R. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl*. C., t.1, c.1386-1389, 264). Sire, on me pende parmy le col A corde de chanvre ou de lin, Se tout aussy comme .I. *belin* Ne les vous amaine en presence ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 139). Tout est touzé ["tondu"], fors le *belin* (Menus propos P., 1461, 102). Tous ensemble, responce. Je ne scay que nous en feron, Au fort, nous l'enseveliron De la Farce de Pathelin Cousue de corne de *belin*. (Vig. Trib., c.1480, 233).

- *Belin cornu.* "Bélier (comme symbole de lubricité)" : Plus folz sont que *belins* cornuz De monstrier ainsi leurs corps nudz. (ALECIS, *ABC P.P.*, 1451, 18).

- *Ne pas avoir teste de belin.* "Ne pas être un imbécile" : Item, j'ay sceu en ce voyage Que mes troys povres orphelins [trois vieux usuriers] Sont creuz et deviennent en aage Et n'ont pas testes de *belins*, Et qu'enffans d'icy a Salins N'a mieulx saichant leur tour d'escolle. Or, par l'ordre des Mathelins, Telle jeunesse n'est pas folle. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 104).

- *Comme un belin.* "Comme un mouton, de manière soumise ?" : Sire, on me pende parmy le col A corde de chanvre ou de lin, Se tout aussy comme .I. *belin* Ne vous les amaine en presence ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 139).

- *Se laisser mener en belin.* "Se laisser mener comme un mouton" : Se que voyant, Colin Se laissa mener en *belin* et bender. (Mère Ofic. T., c.1500, 122). [R. M.]

BELINC, adj. (belinc)

[T-L : *beslic* ; GD : *belif/belin*¹/*bezlic* ; AND : *belif* ; DÉCT : *beslic* ; FEW VII, 270a : *obliquus* ; FEW XVI, 467a : **link*]

Loc. adv. *De/en belinc.* "En biais" : Et quant il [deux verges] sont l'une dedens l'autre, il sont perchiees de *belif*, ainssi comme vous pouez veoir. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

- [Du mouvement du fou au jeu d'échecs] "En diagonale" : Le peon droit devant soy passe, Et quant son

adversaire casse, De *bezlic* le prant à oultrance. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 78). Les deux offins qui saillent troys points en *belinch*, sont tes serviteurs, conseillers et officiers. Les deux chevaliers peuvent estre prins pour la vaillant chevalerie du royaume de Gaule. Et les pyons peuvent estre prins pour tout le peuple groz et menu de la nef francoyse. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 480).

Rem. Déf. erronée ds GD I, 643a.

V. aussi *beslong* [R. M.]

BELINEAU, subst. masc. (belineau)

[GD : *belinau* ; *FEW XV-1, 91a : *belle* (?) (?)]

"Sorte d'étoffe de laine" : ...un drap de *belyneau*, XX aunes de toile (Doc. 1391. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

BELISTRE, subst. masc. (bélître)

[GDC : *belistre* ; FEW XV-1, 100a : *betelaere*]

"Gueux, vaurien" : Traistre, paillart, *belistre*, deshonneste (LA VIGNE, S.M., 1496, 335). Lors bataillent et ne tuent personne puis vn *belistre* mal vestu nomme Penaillon dit. (Myst. st Martin K., a.1500, 253). [R. M.]

BELISTRERIE, subst. fém. (bélîtrerie)

[FEW XV-1, 100b : *betelaere*]

"Mendicité"

REM. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, XXXV, 1 (*belistrerie*). Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 176 (*belistrerie*, XVIe s.).

V. aussi *belistrie* [R. M.]

BELISTREUX, subst. masc. (bélîtreux)

[FEW XV-1, 100b : *betelaere*]

"Gueux" : LE POVRE. Or est ma vie trop detestable et ville, Veu que je suis *belistieux* miserable, De mes membres impotent et debille (LA VIGNE, S.M., 1496, 196). As tu renoncé nostre foy, Coquin, *belistieux*, miserable ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 293). [A. B.]

BELISTRIE, subst. fém. (bélîtrerie)

[FEW XV-1, 100b : *betelaere*]

"Mendicité"

- [P. plaisant.] *Ordre de belistrie*. "Troupe de gueux" : [Titre] Chanson sur l'Orde de *Belistrie*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 725).

REM. En l'ordene *belidre* ds un doc. de 1470-1471 cité par l'Éd.

V. aussi *belistrerie* [R. M.]

BELISTRISIEN, subst. masc. (bélîtrisien)

[FEW XV-1, 100b : *betelaere*]

"Gueux" : Vous les camelots et les coupeurs de bourses, *Bélistriens*... (VILLON, Ball. jarg. H., c.1455-1460, 411). Et ces meseaulx *belistriens* Taingneux, folz [...] bazochiens (Sots mal., c.1480, 83). LUCIFFER. Qu'a tous les deables soit le paillart pendu, Quoquin, poilleux, marault, *belistriens* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 367). [R. M.]

BELLADONE, subst. fém. (belladone)

[GDC : *belladonne* ; *FEW I, 394a-b : *blandonia* ; TLF IV, 367a-b : *belladone*]

"Solanée vénéneuse, belladone" : Aucuns l'appellent queue de leu ; l'en l'appelle flosmon et *bladone*... En est de .ii. manieres, le masle et la femelle. La femelle est greigneur et a plus grans feules. (Grant herb. C., c.1450, 169). [R. M.]

BELLATEUR, subst. masc. (bellateur)

[*FEW I, 317b : *bellare* ; FEW, Ø lat. *bellator*]

"Combattant, guerrier" (synon. *bellicateur*)

Rem. Cf. : Morbezan, lieutenant du grand empereur, seigneur ès pays d'Achaye, fils de Orestes, avec ses frères, dont l'un est Collabullabre, collactéraux *bellateurs*, au nom de Uganéus empereur, au grand prestre romain, nous, jouttes ses mérites, salut. (Doc.1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 36 [Ou adj. ?]) [R. M.]

BELLATION, subst. fém. (bellation)

[GD : *bellacion* ; *FEW I, 317b : *bellare*]

"Bataille, combat" : ...ce nous tesmoigne et fait certains la vraye experience, que nous sçavons clerement par la fin de ses glorieuses conquestes, des quelz fu principal capitaine sens, avec l'aide de Dieu, qui donne bonne fortune, diligence et force de soustenir les diversitez comprises en telles *bellacions* ou batailles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 118). [Seul ex.] [J. Bl.]

BELLE-FILLE, subst. fém. (belle-fille)

[FEW I, 321a : *bellus* ; FEW III, 516b : *filia* ; TLF IV, 369a : *belle-fille*]

"Épouse d'un fils, bru" : ...c'est que aussi tost monseigneur et *belle-fille* me venront pendre au col pour faire la paix de Charles (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 283). [R. M.]

BELLE-MÈRE, subst. fém. (belle-mère)

[FEW VI-1, 471b : *mater* ; TLF IV, 369b-370a : *belle-mère*]

"Femme du père par rapport aux enfants d'un précédent lit" : Et vint la Roïne au devant du Roy, son seigneur, et avecques elle sa belle fille qu'il faisoit moult beau veoir. Et, quant le Jouvencel vit la belle dame, il fut si espris de joye qu'il ne savoit qu'il devoit dire. Le Roy le print par la main et lui dist : "Mon filz, vecy la roïne d'Amydoïne, vostre *belle-mère*." Et le Jouvencel s'agenoilla à terre ; et la Roïne le embrassa et le baisa et lui dist : "Mon beau filz, vous soyez le très bien venu." (BUEIL, II, 1461-1466, 179). ...cela avoit donné audace aux Gantoys de luy avoir chassé tant de serviteurs et separé sa *belle-mère* et seigneur de Ravastin d'avecques elle (COMM., II, 1489-1491, 251). Et luy se mist en fuite et s'en alla en Cecille avecques la roïne, sa *belle-mère* (qui estoit seur du roy Ferrand de Castille, qui encores vit, à qui appartient ledit royaume de Cecille), en une place qu'elle y avoit (COMM., III, 1495-1498, 84). [Autre ex. p.85]

REM. *Myst. process. Lille* K., t.2, a.1485, 16, 224. [R. M.]

BELLE-OEUVRE, subst. fém. (belle-oeuvre)

[GD : *belleoeuvre* ; FEW VII, 361a : *opera*]

"Fourrure, pelleterie apprêtée"

REM. Doc. 1391 (*deux milliers de belleoeuvre*) ds GD I, 617c. [R. M.]

BELLE-SOEUR, subst. fém. (belle-soeur)

[FEW I, 321a : *bellus* ; FEW XII, 116a : *soror* ; TLF IV, 370a-b : *belle-soeur*]

"Épouse d'un frère ou d'une soeur"

REM. Doc. 1423 ds TLF. [R. M.]

BELLEBOUCHE, subst. fém. (bellebouche)

[GD : *bouche*² ; *FEW I, 585b : *bucca*]

"Chaudron" : ...2 paelles de fer à queues, doubles, une *bellebouche*, une paelle de fer... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1375, 432). Guillaume de Laigny, pour ferrer de neuf II *belles bouches*, III chaudières bastars et III autres chaudières miranz, pour l'office de Cuisine (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 74). Jehan Becquet, chaudièronnier, pour une *belle bouche* neuve ferrée par bandes (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1421-1422, 282).

Rem. Cf. GAY I, 143b ("Grand chaudron de cuivre ferré d'une anse et de cercles reliés par des tringles"). [R. M.]

BELLECHERE, subst. fém. (bellechère)

[FEW II-1, 350a : *cara*]

"Nourriture et accessoires des dépenses de bouche" : Item quant mesires Ghérart ala à Oedelem à parlement contre cheaus de Gant en vin en despens, XVIII s. Item pour forge, X s. Item an l'ostel pour *belechière* et manies (Hist. Lille T., t.2, 1381, 247). D'autre part lui ordonna qu'il eust du tout compté et bien païé l'oste, tant des chevaulz comme de la *belle chiere* (LA SALE, J.S., 1456, 289). ...ledit conte de Montbelyart [prisonnier] fut mis a la despence du chastelain dudit chasteau de Boullongne ou sont compris tous lesdis jours incluz soixante dix neuf jours entiers, tant en boullangerie, boucherie, poisson de mer, d'eaue douce, vin, cervoise (...), despence du cheval dudit conte de Montbelyart, pour la messe celebree chacun jour devant luy, hostellage, *bellechieres*, vin de maisgnies, ferraige dudit cheval et autres menues parties de despens (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 105).

Rem. Doc.1451 et 1455 ds GAY I, 144a. [R. M.]

BELLEMENT, adv. (bellement)

[T-L : *bel*¹ (*belement*) ; GDC : *belement* ; AND : *belement* ; DÉCT : *belement* ; FEW I, 319a : *bellus* ; TLF IV, 369b : *bellement*]

A. - "De belle façon, d'une façon qui convient"

1. [À propos d'une pers., de son comportement] : Et je qui fui merveilleus pour quoy c'iere, Dis *bellement* : "Trés douce dame chiere, Pour quel raison Ne volez vous entendre a ma raison ?" (MACH., J. R. Beh., c.1340, 115). LE ROY. Après, seigneurs, après le cours ; Je vous suivray tout *belement* ; Courrouciez seray durement Se ne l'avons. (Mir. femme roy Port., c.1342, 154). Et vers bonne Amour me tournay, Pour fuir lamentations. Si li fis proclamations, En complaignant moult *bellement* : "Amours, par ton art doucement Me feïs l'espriver amer, Dont j'ay orendroit moult d'amer, Amer qu'on appelle amertume, Par quoy mes cuers en amertume..." (MACH., D. Aler., a.1349, 291). Li roys chevauche *bellement*, Et li Sarrazin fierement Le sievent tant qu'il l'ont aintain (MACH., P. Alex., p.1369, 93). Chilz entendi grandement et *bellement* à le ville deffendre et garder. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 76). Puis fist li uns d'yaus un signe, et tantost se coururent sus et se combatirent fortement tout en un tas ; et rescouoient *bellement* li uns l'autre, quant il veoient leurs compagnons à meschief. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 113). Et si *bellement* le me comptoit et si arreement et tant

volentiers, que je prenoie grant plaisir à l'oïr et à l'escripre. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 239). Mon message feïs *bellement* Bien et bel (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 38). Le langage ne fault farder. Lysez a traict et *bellement* Il n'y fault riens contrelarder (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 6).

- *Faire bellement*. "Agir avec bonté" : Je vous pri a touz humblement Et requier, faites *belement*, Espargniez moy, si ferez bien (Mir. femme, 1368, 218).

- *Rire tout bellement*. "Rire franchement, de tout cœur" : ...il se prist a regarder devers ladictie isle de Boulcan, et au chief de piece tout a cop se prist a rire et tout *bellement*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 151).

- *Vivre bellement*. "Vivre à l'aise, sans avoir de souci d'argent" : Piètres dou Bos s'en vint un soir chiés ce Phelippe, qui demoroit avoecques sa damoiselle de mère, et vivoient de leurs rentes tout *bellement*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 82). Jehans Lions qui estoit tous hors de la grace et de l'amour dou conte, se tenoit en sa maison et vivoit dou sien *biellement*, et souffroit trop *bellement* tout ce que on li faisoit. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 164).

- *Au plus bellement*. "Au mieux" : ...les hommes de Montferrant qui pris avoient esté se raençonnerent au plus *bellement* comme ilz peurent. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 226). Et parla a son cousin li conte, liquels li respondi et consilla que son damage il le portast au plus *bellement* que il peuist, car pour lors il n'en averoit autre cose. (FROISS., Chron. D., p.1400, 347).

2. [À propos d'une chose] "Dans de bonnes conditions" : Mais quant nostre nave eust feru ainssy *bellement*, alors noz ancras aux roches se ancrerent ; sy fusmes tous assurez (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155).

B. - "Doucement, sans hâte, sans brusquerie, sans bruit" : Et li princes qui les menoit à l'uis de la chambre hurta. Uns chambrelains bien l'escouta Qui dedens la chambre gisoit ; Si li respondoit et disoit : "Hurtez *bellement*, li roys dort." (MACH., P. Alex., p.1369, 267). Ho ! parler vueil plus *bellement*, Que nul ne m'oye mais que vous. (Mir. emper. Romme, 1369, 305). ...nous chevalchions *bellement* à l'aise des chevaulx (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 5). ...en luy remonstrant *bellement* et saignement et doucement que ceste offense fust amendée (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161). ...et estoient les XII., qui demourez y estoient, tout à ung hostel, et se portoient *bellement* et quoyement, et faisoient bons despens, et n'y avoit point de trop grant gait sus eulx, mais aloient par dedens la ville esbattre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 201). Li Flamenc li remanderent par ses gens meismes que il n'avoient point de signeur, puisque il se absentoit de euls et ne les voloit croire, ne que pour li il ne feroient riens, ne des rentes et revenues de Flandres, il n'en porteroit nulles ; et se avoir les voloit, il les venist *bellement* et courtoisement despandre ou pais, et ouvrir par lor conseil (FROISS., Chron. D., p.1400, 823). ...Et les trois autres avoisoie Pareillement Qu'elles vouldissent telement La conforter, qu'allegement Prenist pou a pou *bellement* (CHART., L. Dames, 1416, 231). ...elle le aperceust venir moult *bellement* comme cil qui estoit fort lassé. (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 4).

- *Tout bellement* : Lors vint vers moy tout *belement* Li lions, aussi humblement Com se fust un petit chienet. (MACH., D. Lyon, 1342, 170). Par ceste ville sus et jus T'en vas tout *bellement* querant Un petit homme (Mir. enf. ress., 1353, 29). ...[elle] s'en ala plus que le pas En sa chambre celement Et clouÿ l'uis tout *belement* (MACH., Voir, 1364, 156). Si montai sur ma haguenee, Qui estoit

grosse et grasse et lee, Et m'en alai tout *bellement* (MACH., Voir, 1364, 190). Quant eu chastel furent retrait Tout *belement* et tout atrait (MACH., P. Alex., p.1369, 148). Li Crestien se sont retrait Tout *belement* et tout atrait ; Les pavillons et les engiens, Tout le charroy et tous les biens Que li Turq avoient laissié Ont trouvé ; si les ont chergié Et mené dedens le chastel (MACH., P. Alex., p.1369, 169). Li Englès, qui ordonné estoient en trois batailles, et qui seoient jus à terre tout *bellement*, si tos que il veirent les François approcier, il se levèrent moult ordonneement. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 175). Je vous ay dit comment la premiere porte fut ouverte et la seconde rompue et brisiée par force de cuingines et de haches. Adont entrèrent ens, tout *bellement* et tout paisieblement, les cappitaines et leurs routtes en la ville (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 217). Si prissent cil signeur journee dou retourner deviers le roi, et se departirent tout *bellement* li uns apriés l'autre, et retournerent en lors lieux (FROISS., Chron. D., p.1400, 287). Qant chil signeur de France se deubrent departir de mesire Carle de Blois, il li consillierent que il se tenist en la chité de Nantes, et fesisit l'ivier tout *bellement* ses provisions, et laisast convenir ses gens et guerrier des garnisons (FROISS., Chron. D., p.1400, 503). ...on comanda que les batailles alaissent avant par deviers les ennemis, tout *bellement* le pas. (FROISS., Chron. D., p.1400, 142). L'andemain au matin a l'atourner de la royne, Madame ne eust pas mis en obly la veue de ces beaux paremens, si dist a la royne tout *bellement* : "Ma dame, j'ay oï dire que ce josne filz Saintré a fait tres beaux paremens a merveilles..." (LA SALE, J.S., 1456, 91). Puis [le Jouvencel] envoya deux ou trois compaignons droit à la ville veoir s'il y avoit plus ame, et ilz lui rapporterent que non. Ainsi se achemina le Jouvencel aprez ses gens tout *bellement* droit à Crathor. (BUEIL, II, 1461-1466, 19). Et quant il fut adverti que le roy d'Angleterre venoit, il partit d'Estempes, et se mit a chevaucher la Beausse tout *bellement*, pour contreactendre le roy d'Angleterre. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 27). ...puis vient l'official tout *bellement* voir s'ilz dorment. (LA VIGNE, S.M., 1496, 580). Je ne chante que de mesure, Tout *bellement* sans me haster. (P. moyne, a.1500, 48).

- *Au plus bellement que l'on peut* : Moult fu pour ces jours li rois d'Escoce rejois, qant il vei ses hommes concordans a son pourpos. Et ordonna ses besongnes au plus *bellement* et quoiement qu'il peut (FROISS., Chron. D., p.1400, 237).

- *Se laisser prendre/ se rendre bellement*. "Sans résister" : "Jehan, Jehan, alés jusques as barrières et parlés as chevaliers qui sont laiens, à savoir se il se vorroient rendre *bellement*, sans yaus faire assallir." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 7). A ces cops se parti li maires et tout li aultre, et laissièrent leurs gens couvenir, qui tantost furent mestre de ces saudoiers qui se laissièrent *bellement* prendre. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 79).

- [Opposé à *de force*] : ...j'enmenray XII. ou XV. mille hommes aveuques moy en la marce de Londres (...) et les mettray, ou *bellement* ou de force, à raison. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 51).

- [Opposé à *laidement*] : "Mais velà chiaulx de Bruges qui sont grant et orgilleus, et par eulx toute ceste felonnie est esmeue. S'est bon que nous alons deviers yaulx et si fort que, *bellement* ou *laidement*, il soient de nostre accord." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 187).

- "Agréablement, dans une belle humeur" : Se voeulz que tout vos filz, qui sont bel et plaisant, S'en viennent avec nous *bellement* deduisant (Cip. Vigneaux W., p.1400, 9). *Bellement* vont

le pas plusieurs choses disant (Cip. Vigneaux W., p.1400, 190). [R. M.]

BELLCATEUR, subst. masc. (bellicateur)

[*FEW I, 317b : *bellare*]

"Combattant, guerrier" (synon. *bellateur*) : Vous avez gens hardis, bons combatans, Preux et vaillans, gentilz *bellicateurs* (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 324). [R. M.]

BELLCIEUX, adj. (bellicieux)

[*FEW I, 317b : *bellare*]

"Qui aime la guerre, qui est capable de la conduire" (synon. *belliqueux*) : ...et a avecques lui princes et hommes *bellicieux* et armereux et chevalereux (JEAN DE SULTANIEH, Mém. Tamerlan M., 1403, 450). [R. M.]

BELLCOSEUX, adj. (bellicoseux)

[*FEW I, 317b : *bellare*]

"Querelleur" : ...sadite femme, qui n'est pas *bellicoseuse* [l. *bellicoseuse*] ne irrigieuse, mais avoit vescu de bonne et honneste conversacion (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 222).

Rem. Cité ainsi ds GD IV, 674c, s.v. *jugieux* : *sa femme, qui n'est pas bellicoseuse ne jugieuse*. Cf. DU CANGE I, 621b : *bellicosus*. [R. M.]

BELLCULE, subst. masc. (bellicule)

[GD : *bellicule* ; *FEW I, 271a : *basilicum* (?) (?)]

"Sorte d'herbe marine" (GD) : *Belliculi marini (bellicules marins)*, ce sont ainsi que une maniere de nombris que l'en trouve environ les rivaiges de la mer. (Grant herb. C., c.1450, 85). [R. M.]

BELLIQUE, adj. (bellique)

[T-L : *bellique* ; GD : *bellique* ; FEW, Ø lat. *bellicus*]

A. - "De guerre, militaire" : ...liquelz [Poncius Herennius], pour ce que il estoit de moult grant eage, estoit absoulz et quites de toutes charges *belliques* et civiles, mais toutesfois estoit il homs moult sages et en son fragé corps avoit vigour de courage et de sens. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.5, 5). [militaribus] ...et furent revocquiez des tenebres et sustrais de servitude a la resplendiseur de vraie liberte et franchise, moiennant le suffrage *bellique* et pericie de leur recordable duc Brutus (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 36). ...sy vint a lencontre du roy Aurelien lequel avoit ja toutes choses par discipline *bellique* disposees en son ost (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 297). Dont au moins ce nous est un grant confort que nulle force *bellique* de nul peuple ne nous cohorte [l. coherce] ne constraint toy, Bretagne, deserte et desolee relenquir (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 493). Bien loist que par armes *bellicques*, Il maintienne en prosperité Toutes les régions gallicques Qui sont de grant nobilité (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.5092). Voy et regarde quelles forces ceulx moustrent Qui leurs testes de civil chesne accoustrent, Et ont couronnes de fueille pacifique, Signiffians leur prouesse *bellique* (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 361).

B. - "Guerrier, belliqueux" : Avec eulx fut le pareil des Cesars Qu'a pourgetté nature par ses ars A la semblance d'Hector et d'Herculés, Lequel luy a sans plus cédé ses ars Pour deprimer les *belliques* hazars (LA VIGNE, V.N., p.1495, 151). [R. M.]

BELLIQUEUX, adj. (belliqueux)

[*FEW I, 317b : *bellare* ; FEW, Ø lat. *bellicosus* ; TLF IV, 372b : *belliqueux*]

A. - [En bonne part (ou neutre)]

1. "Qui aime la guerre, qui est capable de la conduire" (synon. *bellicieux*) : ...un prince *belliqueux* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 140). ...la nation de deçà a un prince *belliqueux*, tel en gloire et en pris, comme ses maintes hautes et glorieuses oeuvres ont méri maintes fois (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 366). MARS. Il m'ennuye bien que tant je chommes, Je ne hay rien tant que repos, Aussi Dieu de guerre me nommes Roy de tous *beliqueux* suppostz. (Cene dieux, c.1492, 129). Tu euz puissans gens *belliqueulz*, Pauvres en avoir, et lesquelz Estoient rempliz de grans vertuz (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 520). La est ja né le segond Achilles, Qui aura gens *belliqueux* a relays (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 297). Et par apres Romulus *belliqueux* S'associera et joindra avec eulx (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 361).

2. "Qui est propre à la guerre, militaire"

Rem. Pas d'ex. sûr ; le doc. daté de 1475 (Chron. des chanoines de Neuchâtel, *en belliqueuse ordonnance* "en ordonnance martiale, militaire") cité par le TLF est en fait un faux du XVIIIe s.

B. - [En mauvaise part] "Guerrier, belliqueux" : ...ung roy romain doux et propice, Lequel premier fera loix et justice En la cité *belliqueuse* (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 365). N'acoustumez voz cueurs et voz couraiges A tieulx exces et *belliqueux* oultraiges (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 367). [R. M.]

BELLIRIC, subst. masc. (belliric)

[AND : *belerik* ; FEW XIX, 21a : *balilag*]

"Espèce de myrobolan"

REM. Ex. XIIIe, XIVe et XVe s. ds *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 345 (R. Arveiller). LITTRÉ : *belléric*. [R. M.]

BELLONAL, adj. (bellonal)

[Ø]

"Fatal" : ...adonc dame Lachesis en luy ceda à toute vigueur de vie et le livra à fiere seur la mauvaize, lousche, poëticalement dicte inhumaine Cloto, la terrible furieuse, imparciable Antrope, qui luy donna l'estonnant cop *bellonal*, si que elle succomba ses forces au pas de mort. Et ainsi fina illec le bon per de France, mondit sieur le prince (.) catholiquement ses jours en Dieu (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 269).

REM. De *Bellona*, nom de la déesse de la guerre, soeur de Mars ? [R. M.]

BELLOYE, subst. fém. (belloye)

[GD : *belloye* ; *FEW I, 317b : *bellare* (?) (?)]

"[Arme, bâton ?]"

REM. Doc. 1370 (*qui portoient belloyes et bastons*) ds GD I, 618a. [R. M.]

BELOCE, subst. fém. (beloce)

[T-L : *beloce* ; GDC : *beloce* ; AND : *bulace* ; FEW I, 624a : *bulluca*]

A. - "Prunelle, petite prune sauvage" : Pére, se prune ne *beloce*, Poires, pommes, frèses ne nois Truis en alant aval ce boys, J'en mengeray. (Mir. roy Thierry, c.1374, 308).

- [Avec valeur minimale] : Ce sont li juste et li cuer monde Qui du tout y ont renucié Et qui ont pieça commencié Le traicté des divines nopces, Et qui n'acomptent deux *baloces* Aux biens mondains, fuitis et faulx (DESCH., M.M., c.1385-1403, 245).

B. - P. anal. "Coup donné (qui laisse un hématome ressemblant à la *beloce*)" : Et tu aras ceste *belouce*, Tresorde, vil, vielle liarde. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 93).

- [En jouant sur le sens positif de "prunelle"] : LE QUART, en ferant. Li as tu donné une boule ? Tu li as fait venir la boce. Tien, vilain, tien ceste *beloce*. Afin que le cuer ne te faille ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 80). [R. M.]

BELOCIER, subst. masc. (belocier)

[T-L : *belocier* ; GD : *belocier* ; AND : *bulacer* ; FEW I, 624a : *bulluca*]

A. - "Arbrisseau qui produit les beloces"

Rem. Doc. 1363 ds GD I, 618b (et ds T-L). Toponyme, doc. 1397 (*lieu dit le Belocier*), ds GD ; v. *belociere*.

B. - "Matière colorante noire, obtenue à partir de l'écorce de cet arbrisseau (qui renferme du tanin et qui est traitée par des sels de fer)" : Item, l'en ne pourra mettre feul, fustel, glaioleure, *balocier*, ne noir de chaudiere aveques laine ou il ait waide, brunette, rouge ne jaune, sur paine de... (Doc. 1340. In : L. Demaison, Bibl. Éc. Chartes 89, 1928, 33). [Éd., 24-25 : «Ce mot (...) est peut-être particulier au pays de Reims»] [R. M.]

BELOCIERE, subst. fém. (belocière)

[GD : *belociere* ; *FEW I, 624a : *bulluca*]

"Terrain planté d'arbrisseaux qui produisent des beloces"

REM. Doc. 1352 (Loiret, toponyme, *au lieu de la Belorciere*) ds GD I, 618b. [R. M.]

BELOLE, subst. fém. (belole)

[GD : *belole* ; FEW XXV, 1230b : **aviola*]

A. - [Utilisé par un petit-fils pour s'adresser à sa grand-mère] "Belle aïeule" : JEHAN. Ma dame, vous avez dit voir (...). Que fait ma mère ? LA MÈRE ANTHURE. Bien (...). Biau filz, veuillez lui enorter Qu'elle face tant pour t'amour, Demain qui sera moult hault jour, Que sa meilleure robe veste (...). JEHAN. Ma *bellole*, soiez certaine Que si grant peine y metteray Que, se je puis, je li feray Demain ses meilleurs draps vestir. (Mir. st J. Cris., c.1344, 256). Ma *bellole*, je vous vien querre (Mir. st J. Cris., c.1344, 260). LE ROY. Alez me tost mes deux filz querre : Contre leur *belle ole* venront Et compagnie me feront En ce voiage. (Mir. Berthe, c.1373, 202).

Rem. La mère d'Anthure est la grand-mère de Jean Chrysostome, et Blanchefleur celle des fils du roi Pépin. GD (voir aussi aux entrées *belel*, *beloil* ; cf. FEW I, 321a-b) traduit "bisaïeule", rapprochant implicitement cette forme de *besaïole* [T-L et GDC] ; mais la graphie *ole* pour *aiole* ne semble pas att. (du moins d'après GD, T-L et FEW).

B. - [Comme terme d'interpellation affective] *Ma belole*. "Ma commère" : Donques, fiz je, ma tres douce *beulole*, Dieux vous donne bonne encontre et bonne estraine, et à Dieu vous comande jusques au revois (Man. lang. G., 1396, 89). [R. M.]

BELON, subst. masc. (belon)

[*FEW I, 319a : *bellus*]

[Injure] "Celui qui fait le beau" (synon. *belet*) : A Dieu, *belon* ! Lieve ta gaistre ! (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 211).

REM. Nom propre (*Belon*) : Doc. Poitou G., t.3, 1369, 389 ; *Aff. Jacques Coeur* M., 1453-1457, 637. [R. M.]

BELONDE, subst. fém. (belonde)

[Ø]

"Tante" : Retenez moy pour la vostre *belonde*, Je me soubzmetz en vostre droict demaine. (Feste roys, c.1475-1500, 307).

REM. Déformation de *bellante* (FEW XXIV, 453a : *amita*) ? Ou à rapprocher de *belole* (FEW XXV, 1230b : **aviola*) ?

V. aussi *belole* v. Lexiques [R. M.]

BELOURDE, subst. fém. (belourde)[*FEW V, 467a : *luridus* (?) (?)]

"Pièce de bois non dégrossie (?)" : ...et envoièrent querre et coper par les villains dou pays grant fuison de bois, [d'arbres], de mairiens et de *belourdes*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 13). [R. M.]

BELUE, subst. fém. (belue¹)[T-L : *belue* ; FEW I, 322b : *belva*]

A. - "Bête sauvage" : Voir on pourroit de Afrique les lyons Leurs dos fraper quant amours les esmeut ; Les *belves* de Pont par legions Brulent en amour, eschapper on n'en peut. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 31).

- "Animal marin (baleine?)" : ... toute espece et sorte D'hommes et bestes que terre tient ou porte, Tous les oyseaux et de l'air volatiles, Tous les poyssons et *bellues* subtiles, Monstres vivans en marine liqueur, Ont une ignité [l. ignite] chaleureuse vigueur (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 357).

B. - "Monstre aquatique" : ...la bonne pucelle (...) abandonnee a tous perilz et sus le point d'estre absorbee es gouffres sathaniques des detestables *belues* et espantables dragons... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 80). Car ledit Hamon, comme felon tirant, fist lier la dite pucelle toute nue sur la mer pour la faire devorer d'ung grant monstre marin, qui autrement estoit appelée *Belue* ou "balaine de mer", laide et horrible. (Ovide mor. B., 1466-1467, 166). Ces seraines doncques, fringans et gentes, pretendans livrer la pucelle es gueules des *belues*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 89). Tandis qu'il queroit ainsi oportunité de s'en aller, vint a lui une *belue* marine moult horrible et cruelle (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 151).

- "Monstre (dont Persée délivra Andromède)" : Pegasus li chevaulx appers Chevaucha par l'air en volant, Et Andromeda en alant Il delivra de la *belue*, Si lui a a force tolue (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 165). Quant par les champs chevauchoit Perseus En grant triumphe, luy et sa gentillesse Virent voler le cheval Pegasus, Qui vers Phebus avoit prins son adresse. Puis delivra par sa grant hardiesse De la *belue* Andromede la belle. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 155). Cestui, par sa vaillance, delivra Androma, fille du roy Sepheus, qui condempnée estoit à estre mengée d'une *belue* pour le fait de sa mere et l'eut à femme, qu'il ayma moult. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 r°). ...Perceüs, cil dont fut la *bellue* Morte (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 9).

- "Hydre de Lerne" : En oultre veirent de bestes meintes formes : Divers Centaures et des Scylles biformes, Et cent fois double le monstre Briaree, La *bellue* de Lerna revere (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 314). [R. M.]

BELUE, subst. fém. (belue²)[GD : *beluge* ; FEW IX, 146a : *pompholyx*]

Région. (Sud) "Ménage domicilié (au regard de l'imposition)" : ...dez qu'ils furent premierement unis et agregés au

nombre des feux contribuables de notredit Dauphiné, et par notre ordonnance et nombrement des *bellues* solables de ladite ville, ils furent taxés à cinquante-deux feux, ayant regard au nombre universel de notredit pays, qui lors estoit de six mille feux ou environ (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1475, 187).

REM. Doc. XIVe s. ds FEW. Doc. 1442 (Poit., Bressuire, *bulluges*), 1442 (Agen, *belugue*) et 1445 (Auv., *beluges*) ds GD I, 618c. Cf. DU CANGE I, 623c *belues* ; Z. rom. Philol. 60, 1940, 285 ; F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 223. [R. M.]

BELVOISINE, adj. et subst. fém. (belvoisine)[GD : *belvoisin/belvoisine* ; FEW I, 304a : *Beauvais*]

"De Beauvais, à la façon de Beauvais"

- "Fenêtre faite à la manière de Beauvais" : ...pour avoir recouverte toute nueve une *bellevoisine* oudit toit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 625).

. [D'une fenêtre] À *belvoisine*. "À la manière d'une fenêtre de Beauvais" : ...faire oudit toit une fenestre à *bellevoisine* toute neufve, pour aller et venir par dessus le toit pour doutte des feux. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 614). [E. P.]

BELZEBUTH, subst. masc. (belzébut)[FEW, Ø hébr. *ba'al zebub* ; TLF IV, 376a-b : *belzébut*]

[Prince des démons, nom propre] : *Belzebus*, trop est esmarie La pensée de celle femme, Mère Dieu, qui si nous diffame Qu'ame ne nous peut demourer (Mir. enf. diable, c.1339, 5). *Belzebus* uel *Beelzebus* : non de ydole, indeclinable (Aalma R., c.1380, 33). Ainsi vindrent en usage les ydoles des païens, et par commemoration de l'ydole de Belus furent nommez leurs ymages : Bel, Bal, Belphegor, Baalim, *Belzebut*, et depuis autres noms selon les sotes pensees de ceulx qui a telles fantasies s'abestirent (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 114). Tieng, *Belzebut*, fais bonne chiere A celle ame de la sorciere (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 28). O *Belzebut*, d'enfer ministre, Et vous diables d'enfer mauvaiz, Charchés quelcun bon artumiste Qui sache d'un mal faire maiz, Et je luy donrey charge et faiz D'aler Herodias tempter, Pour faire la mort actempter A Jehan baptiste, de Dieu voix. (Pass. Auv., 1477, 92). Sathan et le faulx *Belezebust* (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 599). Sus, *Belzebus* ! viens, si le lye Devant moy de chesnes de fer Enflambées du feu d'enfer (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 339). En ceste partie est Enfer Ou sont Sathan et Lucifer, Belial et *Bellezebuthz* Qui aux pecheurs font maintz abus (Myst. st Laur. S.W., 1499, 125). Las ! *Belzebut*, ne m'oublie mye. Lucifer, tu auras mon chief (Myst. st Laur. S.W., 1499, 278). *Bellezebuth*, aussi Sathan Et des dyables le tu autem (Myst. st Laur. S.W., 1499, 278). Ou diable es tu *Belzebut* Et toy aussi Leuiathan Aussi Belial auance toy (Myst. st Martin K., a.1500, 179).

REM. Nom commun, cf. TLF. Peut-être déformation de *Belzébut* : Le feu d'enfer te presente le choc Pour te brusler (...) Ou t'emporter, soit d'aboc ou d'abac, Au paludin sulphureux *bulcibac* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 138). Cf. D. H. Carnaham, *Rom. R.* 1-2, 1910, 156. [R. M.]

BEMOL, subst. masc. (bémol)[GDC : *bemol* ; FEW VI-3, 57b : *mollis* ; TLF IV, 379b-377a : *bémol*]

A. - MUS. "Signe placé devant une note pour indiquer qu'elle doit être baissée d'un demi-ton" : On ne chante plus par nature, Mais par bequarre et par *bemo*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 66).

Mille gaurriers chanteront par *b Mol* Mi la (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 805).

- P. méton. "Note" : La juoit de sa douce harpe Tercicoire (...). Faucons, sacres et espreviers Se rendoient piteux et mols Vers les perdrix et les plouviers En oyant ses tendres *bemols*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 150).

- *Par bemol*. "Par une musique adoucie" : Quant Tantalus ouï la note, Que par *bemol* son chant denote, Tant fu souspris et esbahys Et en joye de ceur ravys Que la fain et la soif oublie En escoutant la melodie. (Böeche Conf. reman. C., c.1400-1500, 102).

Rem. Cf. fr. mod. *mettre un bémol à qqc.*

B. - Loc.

- *De bemol, becarre et nature. V. becarre*

- *Par nature ou par bemol*. "Par nature ou en s'en écartant d'une manière ou d'autre" : Or est vray qu'en corps fresle et mol, Inconstant, muable, labile, Soit par nature ou par *bemol*, Vit cil engin, prest et mobile, A tost veoir assez habile, Niche a digerer la besongne. Femme, soit elle ores Sebile, Ne vault qu'a filer sa quelongne. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 167).

- [Par jeu de mot sur *mol* "mou", dans un contexte grivois] *Chanter de bemol* : Je ne chante que de *bemol*. (P. moyne, a.1500, 48).

- *Se chanter par bemol*. "S'écarter du normal (?)": Le neutre Genre est par Hoc décliné Qui en ce point se chante par *bemol*, Et veult ainsi son cas estre affiné De longue main et non pas de plain vol, Car trop hastif seroit réputé fol. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 63). [R. M.]

BEMUS, adj. et subst. masc. (bemus)

[GD : *bemus* ; FEW I, 322b : *be-mi*]

"Sot, niais" (synon. *bemy*) : Qui ce ne croit mout est *bemus*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 46). Ce n'est qu'un *bemus*, ung songart, Ung yprocrite, ung fol coquart (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 298). [R. M.]

BEMY, subst. masc. (bemy)

[GD : *baimi/bemy* ; FEW I, 322b : *be-mi*]

"Sot, niais" (synon. *bemus*) : Car quant el [la femme] sent Que on s'y consent D'estre asservy, Si beau s'y prent Qu'elle entreprenent Tout l'audi. Lors le *bemy* Gist endormy, Qui ne voit, ne ot, ne entend. Car il est du tout abesty, Pour ce qu'il s'est asubjecty ; Mais encore en est il content. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 221). Jesus ! n'entens-tu ppoint l'affaire ? Tant tu es un friant *bemy* ! [Éd. : "Quel plaisant niais tu es !"] (Retraict T., c.1490, 204).

REM. *Romania* 45, 1918-1919, 270-271 (J. Druon) : l'origine de l'expression se trouve chez Gautier de Coinci, *ne pas savoir aré et bémi* "ne pas posséder les rudiments du solfège", *aré* et *bémi* étant les deuxième et troisième degrés de l'échelle tonale de Gui d'Arezzo ; *gama -us, aré, bémi* est synonyme d'"exercice de débutant", d'où l'idée de "sottise", de "niaiserie". [R. M.]

BEN, subst. masc. (ben)

[FEW XIX, 21b : *ban* ; TLF IV, 377a-b : *ben*]

"Graine de moringa, qui fournit une huile utilisée notamment en médecine" : ...oindés l'espine du dos et les reins et les coillons et le vit entour le cul et la plante des piés de huile de *been* ou de huile de poivre (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1). Soit la matiere pурgeet et resoluе (...) en la chaulde avec oly rosat et

camomilee et mirtin. Et en la froide avec oly de *been* et nardino (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

REM. Cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 347-350 (ex. XVe s. et c.1500). LITTRÉ : *ben*. Distinct de *behen*. [R. M.]

BENADE, subst. fém. (benade)

[GD : *benade* ; FEW XXIII, 24a : o.i.]

"Vanne à arrêter les eaux"

REM. Doc. 1461 (*benade*), ds DU CANGE I, 635a, *benna*³. [R. M.]

BENARD, adj. (benard)

[FEW XV-1, 97b : *Bernhart* ; TLF IV, 377b : *bénard*]

Serrure benarde. "Serrure de sûreté, à clé non forcée" : Tout au joignant d'un mirouer (...) Avoit ung coffre de noier Fermant a serreure *bernarde*. (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 58).

Rem. Doc. 1442 (*l'uis qui fermoit à serrure benarde*) ds GAY I, 148b (DU CANGE I, 640a, *bernarius*).

- Empl. subst. : ... une lanterne de fer, 1 *bernard* de fer, 1 comaigle et 1 grapin, 1 franc (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1375, 408).

V. aussi *bernardin* [R. M.]

BENASTRU, adj. (benastru)

[GD : *benastru/benastrui* ; FEW XXV, 632a : **astrucus* ; *FEW I, 322b : *bene*]

"Heureux, béni" : Haa, belle croix, que deyvent amer toutes et tuyt, Com sont belles tes foilles et ty raims *benestruyt* ! (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 76). [Forme franco-prov.]

REM. Cf. *bien astré* "né sous une heureuse étoile", GDC VIII, 220c : s.v. *astré*. [R. M.]

BENATON, subst. masc. (benaton)

[FEW I, 328a : *benna*]

"Panier, corbeille (destiné aux vendanges)" : ...demi cens de *benatons* à pourter vendoinge furent achetez de plusieurs à Dijon (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1367, 120). Premièrement 4 meschans hennaps de bois, I viez bacinot et I *benaton* où il a un petit de ferremante et autres meschantes chouses et I soufflet (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 361). [R. M.]

BENDKIND, subst. (bendkind)

[]

"Sorte de récipient cerclé (?)": ...et convient ladite fosse estre plus longue que large pour cause du cheuvre ou des *bendkind*, anciennement dit tine et seillon pour pourter yauwe (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 104).

REM. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 290b donne le mot *kindekijn* = "baril, tonneau". *Bend* (bande) pourrait signifier "cerceau". *Kindekijn* ou *cannekijn* est un diminutif du mot *canne* = "broc". (Merci à Ineke Hardy pour cette suggestion). [H. G.]

BENECHIEF, subst. masc. (bénéchef)

[GD : *benechief* ; FEW II-1, 338a : *caput* ; *FEW I, 322b : *bene*]

"Bénéfice, avantage, succès"

REM. Doc. 1372 (*en benechief et en meschief*) ds GD I, 619b. [R. M.]

BENEDICITÉ, subst. masc. (bénédictité)

[GD : *benedicité* ; *FEW I, 323b : *benedicere* ; TLF IV, 377b : *bénédictité*]

A. - "Courte prière avant les repas pour demander à Dieu de le bénir, *bénédictité*" : La chanterent une loange De Dieu le pere avecque l'ange Qu'on clame "*Benedicite*". On l'a maintes fois recité Et encor recite on souvent A matines en maint couvent. (MACH., C. ami, 1357, 23). Et quant la viande fu preste, Là vinrent li clerc et li preste, Et dirent *Benedicite*. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). ...une femme nommée Marion (...) laquele lui aprint à dire : Ou nom du Pere, du Filz et du Saint-Esperit, et que elle ne lavast point ses mains au dimenche et ne dist point sa patenostre, ne feist point de croix sur elle, ne deist aucun *Benedicite* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 281). Nous dirons *benedicite*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 264). Qui ne fait a son disner dire *benedicité* et puis graces, et au souper ainsi, le Maulvais poeult mengier et boire invisiblement a tel table chascun jour (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 130). Item, quant serés invité De disner en lieu ou en place, Vous, pour le *benedicite*, Dirés a chascun... (Amant cord. M., 1490, 61). Adonc Ypolite escheve le "*Benedicite*" etc. Adonc boivent et menguent a la table tous ensemble (Myst. st Laur. S.W., 1499, 254).

- *Dire benedicité* : Et quant la viande fu preste, Là vinrent li clerc et li preste, Et dirent *Benedicite*. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). Nous dirons *benedicite*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 264). Qui ne fait a son disner dire *benedicité* et puis graces, et au souper ainsi, le Maulvais poeult mengier et boire invisiblement a tel table chascun jour (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 130).

B. - P. ext.

1. "Prière (à la gloire de Dieu)" : La chanterent une loange De Dieu le pere avecque l'ange Qu'on clame "*Benedicite*". On l'a maintes fois recité Et encor recite on souvent A matines en maint couvent. (MACH., C. ami, 1357, 23).

2. "Bénédiction" : L'AMANT. ...Mais j'ay paour de vous trop charger Et que mon langaige desplaise. DAMP PRIEUR. Nenny ; vous serés escouté ; Dire me poués hardiment Cy, soubz le *benedicite* ["après ma bénédiction" (Éd.)] (Amant cord. M., 1490, 15).

3. *Dire qqc. en benedicité*. "Dire qqc. de bonne grâce, en appelant une écoute favorable" : ...et, quant le conte d'Artois se trouva a part avecquez le josne prince de Vienne, il l'araisonna sur l'enquete de sez amours et par sy subtile maniere qu'il en fu aussi sage comme le prince meismez, car tout luy fu dit et conté en *benedicité* (Comte Artois S., c.1453-1467, 64). ..."Trop vous voy adolé, monseigneur," fait elle, "et orez plus fors c'oncquez mais, pourquoy, sy m'aist Dieux, j'ay tant d'anoy au cuer que je ne sçay comment tant en puis porter ; et me pardonnez ce que cy vous diray en *benedicité*, car pour pitié et vostre bien le fay et non aultrement..." (Comte Artois S., c.1453-1467, 117-118). MARCELLIN. S'a cela estes incité, Supportés la mendicité Des cristiens sans decepvance. MAURICE. Cy dit en *benedicité*, Moy ne tous ceulx de ma cité Ne leur feront quelque grevance. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 79).

- *Sans faire long benedicité*. "Sans faire de cérémonie, de discours, en passant directement aux actes" : ...le conte (...) fut adont a demy ravy pour le grant soulaz qu'il atendoit (...) et, pour conclure, il se coucha sans faire long *benedicité* et s'approcha de la contesse (Comte Artois S., c.1453-1467, 133).

C. - Empl. interj. [Marque d'étonnement] "Dieu !" : Quant le dieu fut la venuz et il voit le martire de ses gens et voit tuer aucuns de ses chiens que fort amoit, il fu ainsi comme forsennéz et dist :

"Haro ! *Benedicité* ! Qu'est ce que je voy ? Est ce enchantement ?" (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 489). SARRA. Que je fais ? *Benedicite*. Mais ou avez vous tant esté ? (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 76). Je ne sçay, moy, ou c'est qu'il preuve Des consequences si cornues Ne ou, tous les deables, il les trouve ! *Benedicité* ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 46). Et qu'esse, *benedicité* ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 339). *Benedicite*, que d'ouvrages, Que de testes, que de visages, Que de gens derriere et devant ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 171). LA FILLE MALADE DES FIEVRES. Qu'esse cy, *benedicite* ? Lasse, dolente, que ferai ge ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 465). [R. M.]

BENEDICTION, subst. fém. (bénédiction)

[GDC : *benediccion* ; FEW I, 324a : *benedictio* ; TLF IV, 378b : *bénédiction*]

A. - "Faveur, grâce accordée par Dieu" : Elle [Marie] ot le Siegneur avecquez soy, et sa *benediccion*, ce qui ne se fait fors aux humbles et obeissans, contre orgueilleuse iniquité (GERS., Annonc., a.1400, 233). Abraham fut il frustré de son esperance de bien attendre, quant aprez tant d'ans passés sa lignie se multiplia sur terre comme l'arene de la mer, de laquelle moult de generations sont yssus ? David n'espera pas l'aide de Dieu en vain, et la *benediccion* donnee sur sa semence ; car ses enfans regnerent après lui sur son peuple, et de sa ligne nasqui le Sauveur du monde. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 94). Aveugle d'obscure ignorance, Qui prens en ces dieux esperance Qui ne sont riens que pierre et bois, Et ton createur ne cognois Qui a formé et ciel et terre, Et aussi tout ce que encerre ; Qui par sa vertu et puissance Nous maintient, et par sa clemence Nous ministre imitation Et donne *benediccion* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 78).

- *La benediction de Dieu* : Dieu, voyant la terre pleine d'iniquité, entre les autres trouva Noé juste, pour quoy luy commanda qu'il fit l'arche, en laquelle il fut sauvé et ses trois enfans, nommez Sem, Cham et Japhet, et leurs femmes, et eurent de Dieu la *benediccion* ; et de ses trois enfans est descendue sur terre toute la generacion humaine. (BUEIL, II, 1461-1466, 69).

B. - "Acte rituel par lequel le prêtre appelle la faveur divine (sur qqn ou qqc.)" : Que pleust a Dieu que chascun de ceulx qui sument les armes venissent pour recepvoir lesdictes *benediccions* (JUV. URS., Verba, 1452, 244). La cause de mariage est quadruple. La premiere cause, c'est que le consentement des volentés et des couraiges soient expriméz par les paroles de present. La cause materiele sont les personnes, l'homme et la femme. La cause formele, c'est la *benediccion* de l'anel (Sac. mar., c.1477-1481, 44).

- *La benediction du Lendit*. "Bénédiction donnée à l'occasion de la foire du Lendit qui avait lieu sur le territoire de Saint-Denis du premier lundi suivant la Saint Barnabé à la Saint Jean" : Ce jour, l'evesque de Chalon, en l'absence de l'evesque de Paris, a fait la *benediccion* du Lendit, que on n'avoit tenu, long temps a, pour le peril et empeschement des guerres. (FAUQ., II, 1421-1430, 206).

- *Benediccion apostolique*. "Bénédiction qui émane du Pape" : ...et ont presenté à la Court unes bulles closes conteneus en effect salut et *benediccion* apostolique (BAYE, I, 1400-1410, 345). ...et [la Sainte Eglise] randit les salut et *benediccion* apostolique ausdictes deux dames de France et Angleterre. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 153).

C. - "Formule par laquelle on accorde sa protection et on souhaite la prospérité" : Et, avant son partement du pays de Touraine, ala [le roi] à Amboise veoir mons. le daulphin, son filz,

que jamais n'avoit veu, au moins que bien peu. Et au departement lui donna sa *benediction* et le laissa en la garde de mons. Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, lequel il fist son lieutenant general par tout son royaume durant sondit voyage. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 111). Pour toute rosolucion [l. resolucio ?], Donnez moy, au departement, La vostre *benedicion*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 276). [R. M.]

BENEDICTIONNER, verbe (bénédictionner)

[*FEW I, 324a : *benedictio*]

"Bénir" : Son enfant soit, qui par dela fut né, Bien fortuné, *benedictionné* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 378). Cretin sacré et *benedictionné* de celeste main... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 837). ...et (...) huoyent [l. buoyent ?] ès calices *benedictionéz* [var. et buvoient aux calices *benedictionnéz*] (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 348). Pere saint (...), De vostre main digne et sacree Serons *benedictionés* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 53). [R. M.]

BENEDIT, adj. (bénédit)

[GDC : *benedit* ; *FEW I, 324b : *benedictus*]

A. - [D'une pers.] "Béni" : O haulte dame de vallour, Tres sainte et precieuse flour, Corps *benedit*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 340). Sainte personne *benedicte*, Vous verray je point a loisir ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 475).

- Empl. subst. "Bienheureux" : Devant toy, roy des *benedictz*, Je me voeul prosterner a terre (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 196).

B. - [De Dieu] "Loué, glorifié" : Dieu *benedict* (...), Le vray Dieu qui morut pour nous (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 220). NEPTALIN [à Jésus]. Sauveur *benedit*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 216). MICHIEL [à Dieu]. ...vostre nom *benedict* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 305). Ayde-moy, Dieu *benedit* ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 274).

C. - *Eau benedite*. "Eau bénite"

Rem. Doc. 1435 (*aigue beneditte*) ds GDC VIII, 314c. [R. M.]

BENEFACTEUR, subst. masc. (bénéfacteur)

[GD : *benefacteur* ; *FEW III, 352a : *facere*]

I. - "Bienfaiteur"

Rem. ORESME (éd.1489) ds GD I, 619b (*benefacteurs*). Leçon *bienfaiteurs* ds ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 147, v. *bienfaiteur*.

II. - DR. FÉOD. "Celui qui hérite du *bienfait*" : Quant aux puisnez masles qui succèdent comme *bénéfacteur*, et ne sont héritiers de père ne de mère, et dont la succession retourne à l'aisné ou à sa représentacion, s'ilz sont plusieurs filz qui aient tous jours tenu leur bienfait à eulz baillé assemblement par leur aisé et non départy, et l'un aille de vie à trespasement, sa porcion dudit bienfait ne va pas à l'aisné, mais aux autres puisnez filz (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 477).

V. aussi *bienfaiteur* [R. M.]

BENEFICATION, subst. fém. (bénéfication)

[*FEW I, 324b : *beneficare*]

"Bénéfice" : ...de Nostre Seigneur Jhésucrist ouquel et par lequel la rédempcion de l'humain linage et *bénéficion* de l'Eglise est faite (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 371). [R. M.]

BENEFICE, subst. masc. (bénéfice)

[T-L : *benefice* ; GD : *benefice* ; GDC : *benefice* ; AND : *benefice* ; FEW I, 324b : *beneficium* ; TLF IV, 380a : *bénéfice*]

A. - "Fait de faire du bien à qqn, bienfait, faveur, avantage"

I. [Procuré par qqn]

a) "Fait de faire du bien à qqn, bienfait procuré à qqn, service rendu à qqn" : ...et ralioit a soi tous ceus que il pooit par *benefices* et fit tant car la renomee de lui fu portee jusques en l'ostel du roy (BERS., I, 1, c.1354-1359, 34.11, 60). Car celui qui reçoit aucun bien ou *benefice*, il est mendre quant a ce que celui qui le fait. (ORESME, E.A., c.1370, 253). ...quiconque reçoit *benefice* et courtoisie de autre, il est tenu a retribuer (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). Et pour ce dist Seneque, en son livre VI^e des *benefices* et ou XXI^e chappiltre, de ceulz qui sont eslevez en haulx estas, que ilz ne ont de riens plus besoing fors que on leur die verité (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 8). Mais le grant bien que chascun d'eulz attendoit par le *benefice* de fortune, Daire seullement le gaigna par la subtilité d'un sien varlet (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 30). Grand courtoisie et *benefice* Me ferez, roys de noble sorte (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 81). ...et outre plus me samble, se je Medee lui Jason fay ce bien si grant comme de lui saulver la vie et de lui faire avoir cest honneur, que pour le merite de mon *benefice* il sera bien joyeux de moy avoir a femme. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 195). Tu estoies riche et grant seigneur, et pour argent tu as trahy ton maistre, celluy noble roy doulx et amyable, au quel tu estoies en sa grace et amour et du quel tu avoyes tant de *benefices* d'onneur et de bien, dont tu n'estoies pas digne (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 202). Les puissans ne doivent point estre ingrutz des *benefices* receuz des petis et ne doivent point oblir de les remunerer (MACHO, Esope R., c.1480, 111). ...nul ne doyt oblir le *benefice* qu'il a receu d'aultruy, car ingratitude est ung grant peché. (MACHO, Esope R., c.1480, 200). Du *benefice* receu soyez recors. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 131). Et aucuns ses serviteurs, qui estoient tenuz et obligez à luy comme à leur roy et souverain seigneur de luy faire service et le honorer en sa vie et après son decès pour les grans *benefices*, remuneracions et honneurs qu'il leur avoit faitz, qui passaient trop outre leurs desertes, non obstant abandonnerent son corps pour courir à ses biens, ayans plus egard à pourchasser leur prouffit que à garder leur honneur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 398).

- "Bienfait divin" : Mais tant estoient arudis (...) Que de Dieu tous les *benefices* Avoient du tout oubliez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 184). Dieu le tout puissant (...) Le volt former à son ymage Quant à son âme et son courage, Et lui donna sens et savoir, Entendement et franc vouloir, Engin, povoir et *bénéfice* D'amer Vertu et hair Vice (LA HAYE, P. peste, 1426, 37). Vray est que nous povons ça jus aucunes choses esperer, comme la grace de Dieu, son aide, et *benefice* de protection et de soustenance (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 87). ...Dieu tout puissant, qui tant est juste qu'il ne gaste point ses *benefices* en vain, et ne depart pas ses largesses sans desserte (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102). Et ie croy que ces meditacions ycy te seront moult fructueuses, et par ce tu te leueras en pensee a mediter les *benefices* de dieu en toy, les bons desirs, les bons mouuemens, les secrez conseilz quil te donne en tes affaires quant tu es en doubte et tu as recours a luy (CIB., p.1451, 187). O ames bien eureses qui portent lymage de creacion iusques a ceste expresse semblance de la gloire de dieu... (...) grant est dignite de ame humaine qui par le *benefice* premier que dieu luy fait il imprime son seel (CIB., p.1451, 205). La misericorde de Dieu apert

par les effets des *benefices* de Dieu, car il pardonne aux coupables en delaisant la coulpe du mesfait et les paines qui s'ensieuent au pechiet (Somme abr., c.1477-1481, 179). Grace vous rens en humble obeissance, Moy soubmeçant soubz vostre *benefice* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 9).

- P. méton. "Fait de rendre service" : Afin que quant il vendront en villece et il seront delivrés du *benefice*... (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 845).

b) "Avantage accordé à qqn, faveur faite à qqn" : ...je pense a foleur trop grande Quant tel *benefice* demande, Ne si excellent courtoisie. (Mir. emp. Julien, 1351, 215). ...loez soit Diex, Quant il nous fait tel *benefice* Qu'avoir nous deigne en son service (Mir. ste Bauth., c.1376, 166).

- *Tenir benefices*. "Obtenir des avantages" : ...quant a la penitence que la personne doit pour les pechiez, elle ne vault pas tant a la diminucion. Si n'est pas tout gaing que de soy obligier a autrui par les *benefices* tenir, ou recevoir autrui argent. [Ce n'est pas tout gain (pour son propre salut) de s'obliger à autrui en obtenant des avantages ou en recevant de l'argent] (GERS., Déf., 1400, 236).

- *Benefice d'absolution*. "Grâce de l'absolution" : Donnez li d'absolucion Le *benefice*. (Mir. st Guill., c.1347, 33).

c) DR. *Benefice d'inventaire*. "Droit accordé à un héritier de n'accepter les dettes que jusqu'à concurrence des biens qu'il a recueilli" : ...et d'icelle portion, tant de meubles comme de heritage, prendre et entrer en possession par *benefice* d'inventaire (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 102). ...le dit commissaire demanda à Jehan Sarrazin, filz du dit feu maistre Pierre, qui se dit hoir ou *benefice* de inventoire tant seulement, se il se vouloit de riens opposer au contraire (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 405). ...au dit suppliant avons octroyé et octroions par ces presentes, de grace especial et de noz plains povoirs et auctorité royaulz, que du dit feu Guillaume de Ploermel, son pere, il se puisse (...) porter comme hoir, et les biens demourez de son decès, tant meubles que heritaiges, penre et appliquer par devers soy avec et souz le dit *benefice* de inventoire (Doc. Poitou G., t.3, 1349, 6). ...les hoirs feu Macé Bigot, les quiex s'estoient faiz hoirs du dit feu par *benefice* de inventoire seulement, si comme l'en dit, furent autresfois approchiez de ce que l'en disoit que le dit feu, ou temps que la ville de Poitiers fu prise des ennemis, avoit achaté certaine quantité de ruaux et de greignailles (Doc. Poitou G., t.3, 1354, 159). ...il ne se entendoient pas porter pour executeurs ne entremettre eulz en aucune chose de l'exécution dudit feu Pierres que par *benefice* de inventoire et selon la quantité et valeur de ses bienz qui clerement seroient en leur puissance et non autrement (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1361, 496). Andry du Moulin, héritier par *benefice* d'inventoire de Pierre de Saint-Pierre, jadiz receveur du Mans... (RAPONDE, Comptes La Trémouille L.T., 1396-1406, 10). ...icelui Jehan Stanfort impetra lettres royaulx pour estre heritier par *benefice* d'inventoire d'icelui Jaquet son filz (Paris domin. angl. L., 1428, 287). A Jehan de Ruit, huissier de Parlement, heritier par *benefice* d'inventaire, comme il dit, de feue Jehanne, jadiz femme de feu Me Pierre de la Rose, auquel messeigneurs, pour consideration du contenu en une requeste par luy baillée, luy ont moderé et quitté la moitié de 117 s. p. de rente que ladite ville a droit de prendre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1444-1445, 414). ...lequel Henry Borderie a respondu audit Alain qu'il ne savoit riens dudit compte fait avec son père, et qu'il n'estoit ne s'estoit porté héritier de son dit père que par *benefice* d'inventoire. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 402).

2. [Procuré par qqc.]

a) "Bienfait, avantage que procure qqc."

- [Une chose concr.]

. *Benefice de medecine* : Et se elle [la femme] est telement indisposée que nullement par *benefice* de medecine on ne lui puist aidier ne subvenir, en ce cas il empesche le mariage contrait et a contraire. (Sac. mar., c.1477-1481, 78).

. *Benefice de la vue* : L'AVUGLE. (...) il n'est riens que je ne feisse Pour recouvrer le *benefice* De ma veue. (Mir. st Panth., 1364, 327).

. "Action bénéfique" : Et c'est a entendre quant le vomite vient par le *benefice* de nature et de son gré, et aussi fait il quant il est fait par art, car le medecin en doit suir nature (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 164).

- [Une chose plus abstr.] : Car quel proffit seroit ce de avoir tele bonne fortune qui ne feroit de ce *benefice* a autre ? (ORESME, E.A., c.1370, 412). ...attendu qu'ilz estoient desadvouez de vostre part et reputez indignes d'estre comprins ou *benefice* des treves (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 184). ...il seroit tenu bailler pleige de la valeur des deniers qui, par le *benefice* de ladite sentence, seroit mis entre ses mains (Echiq. Normandie S., 1497, 160).

b) En partic. "Évacuation qui soulage le corps" : Et quiconques veult s'asseurer à son povoir doit procurer Ce *benefice*, égestion, C'est assavoir purgation Des grosses superfluites Des viandes paravant cuites, En l'estomac estans ou ventre, Avant que autre viande y entre (LA HAYE, P. peste, 1426, 105).

- *Benefice de ventre* : Egérer, c'est à dire aler à chambre et user de *benefice* de ventre, et de là vient égestion, tel usement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 198).

- P. méton. "Lieu d'aisance"

. *Aller au benefice* : Et se le ventre bruit ou trompe Et s'esmeuvent vos esperis, Tenez que vous estes garis, Se vous alez au *benefice*. Quoy que nul phisicien dice, Mieulx vous vaudra que un cristere (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 327).

B. - "Avantage ecclésiastique ; p. ext. revenu lié à une charge autre qu'ecclésiastique"

1. "Avantage, patrimoine lié à une charge ou dignité ecclésiastique, revenu que procure à son titulaire (tonsuré) une institution ecclésiastique (abbaye, évêché, cure...) ; p. méton. la charge elle-même" : A Messire Raoul de la Greve, cleric de Monseigneur, pour don à li fait par Monseigneur d'Avrenches, lieutenant de Monseigneur le Captal, de XII frans par mois pour aide à soustenir son estat, pour ce que pour le temps ses *benefices* estoient de si petite value quil nen pouvoit avoir sa chevance ne son estat soustenir (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 119). ...et dès lors ledit Messire Estienne fust tourné devers Monseigneur levesque de Lizieux pour li presenter ladite presentation, comme il estoit accoustumé du faire, et souz ombre de ce que par avant ledit evesque avoit receu un autre présenté de par le roy de France notre Sire à ladite eglise, il ne vult recevoir ledit Messire Estienne, en disant quil ne recevoit pas II presenté à un *benefice* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 397). Il sera dit (...) que Benedict pape dessusdict et ses officiers cesseront ou royaume et Dauphiné de exiger les premieres années des fruiz et emolumens des prelatures et autres *benefices* quelxuncques vacans (BAYE, I, 1400-1410, 173). Tant en est huy qui quierent la proye dez revenuez et lez fruiz dez *benefices*, et le service de Dieu et le salut dez ames lessent en non chaloir ! (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 55). En icelluy temps, le roy fist faire grant assemblée de prelatz, gens d'eglise, de grans clers, tant des universitez de Paris, Montpellier que d'autres lieux, pour eulz trouver et assembler en la ville d'Orleans pour subtilier et trouver

moyen de ravoire la Pragmatique, et que l'argent des vaccans des *benefices* ne feust plus porté à Romme ne tyré hors de ce royaume. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 77). Bien souvent on procure *Benefices* a cure Ordonner aux mains saiges. (Cene dieux, c.1492, 115). Ung autre s'en estoit meslé jusques là, à qui le cueur faillit, homme de finances, appellé le general Brissonnet, qui despuis, à cause dudit voyage, a eu de grans biens en l'Eglise, comme cardinal et beaucop de *benefices*. (COMM., III, 1495-1498, 2).

- *Tenir benefice*. "Être en possession d'un bénéfice ecclésiastique" : Les uns (...) L'ont gagné par aucune office, Aultres par tenir *benefice*, Aultres par sens et bon conquest (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 140). M'ame, par ma foy, je ne me puis jamais marier, car je suis homme d'eglise et tiens *benefices* telz et telz (C.N.N., c.1456-1467, 415).

2. P. méton.

a) "La charge elle-même" : ...le curé de son village alla de vie a mort, et ainsi vaca son *benefice* (C.N.N., c.1456-1467, 285). TIERS PRESTRE. Puisqu'il gist en mon *benefice* De le faire, a moy pas ne tient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 425).

b) "Le lieu de ce patrimoine, de cette charge" : L'ARCEDIACRE. (...) Je vous di qu'il m'en fault aler A Milan a mon *benefice* (Mir. prev., 1352, 235). Si se departi [l'archevêque d'York, tombé en disgrâce] de la cité de Londres et s'en ala au Nort demourer sus son *benefice* qui puet bien valoir par an XLm.. frans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 44). A reverend pere en Dieu, frere Guillaume d'Ostun, abbé de Mortemer, lequel puis trois ou quatre ans a qu'il ne s'est osé tenir en son *bénéfice*, tant pour les ennemis de feu mondit seigneur comme pour la conqueste que le roy d'Angleterre a fait en Normandie ouquel pais sondit benefice est assis, à six lieues pres de Rouen (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 525).pour la venue de nostre amé et feal conseiller l'arcevesque de Rouen a son *benefice* archiepiscopal et en sadicte ville de Dieppe (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 197). ...fut le galant (...) contraint de venir demourer sur son *benefice* (C.N.N., c.1456-1467, 288). [Deux chevaliers] Avoient charge encore de impetrer devers nostre Saint Pere que l'evesque d'Utrecht, filz naturel du duc, peut obtenir avec son office l'eveschié de Tournay, par resignation de l'evesque de Tournay, maistre Jehan Cievrot, encore vivant, lequel tout impotent et percus ne bougoit de sa chambre ; car desiroit fort le duc a pourveoir en ce *benefice* de Tournay durant la vie du possessant (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 215).

3. P. ext.

a) "Revenu, patrimoine lié à une charge" : A homme ne scay dont il vient Tel orgueil, tele outrecuidance, Tel foleur, tel desordonnance D'entrechancier leurs *benefices*, Comme il soit vray que sanz offices Et sanz genz de divers estas Ne puist de ce monde li cas Estre promptement soustenuz (DESCH., M.M., c.1385-1403, 141). ...pour ce qu'il n'a office, *benefice*, rentes ne revenues se non tres pou de son patrimoine (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 214). Et fut receü le roy à grant joye et solempnité dedans la ville, et tout le monde luy vint au devant, et ceulx qui plus estoient obligéz à la maison d'Arragon les premiers, comme tous ceulx de la maison de Caraffe, qui tenoient de ladite maison d'Arragon quarente mil ducatz de revenu, que en heritaiges que en *benefices* (COMM., III, 1495-1498, 95). Oultre plus benignement luy requerons qu'il luy plaise tous noz serviteurs traicter humblement et iceulx pourveoir d'offices et *benefices* selon les vaccations, et les justement et raisonnement recompenser des bons services qu'ilz nous ont faitz (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 283).

b) P. méton. "Charge, fonction, office" : Et en oultre, par le moien du *benefice* du procureur du Roy, la Court condempne ledit duc pour pluseurs courses, pilleries, roberies (BAYE, II, 1411-1417, 77).

Rem. Sous la féodalité carolingienne, *beneficium* désigne le fief ; cf. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 3e éd., 1957, 30-33 et 55-72. TLF IV, 380b et 381b. [R. M.]

BENEFICENCE, subst. fém. (bénéfice)

[FEW I, 325a : *beneficium*]

"Bienveillance" : Et par plus forte raison, les vicius et tres mauvais ne ont pas quant a eulz *beneficence* (ORESME, E.A.C., c.1370, 467). Donquez il veult dire que entre les .III. choses d'amistié qui furent dites ou quint chapitre, c'est a savoir *beneficence*, benivolence, convivre et concorde, entre ces choses convivre est la plus delictable ou la plus amiable. (ORESME, E.A.C., c.1370, 494). ...avec les autres precieux fruits et biens qu'ils [les rois de France, prédécesseurs de Charles VII] ont perceu et senti si largement et grandement yssir et venir d'elle [l'Université de Paris] à nostre Couronne, Royaume et Seigneurie, l'ayent de tout temps nourrie et conservée en especiale *beneficence*, grace et faveur, et luy aient donné et octroyé et successivement confirmé et amplifié plusieurs beaux privileges, libertez et franchises... (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1436, 220). [R. M.]

BENEFICIAL, adj. (bénéficial)

[GDC : *beneficial* ; AND : *beneficial* ; FEW I, 325a : *beneficium*]

"Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques" : ...lettres par lesquelles le Roy ordonnoit aucuns commissaires pour cognoistre des causes *beneficiales* tant pendentes que à pendre en Parlement (BAYE, II, 1411-1417, 72). Venredi, XVe, et samedi, XVJe jours de juing, furent au Conseil les presidens et conseillers des trois Chambres de Parlement, c'est assavoir, M... Philippe de Morvillier..., pour avoir advis et deliberacion sur le fait de l'observance des ordonnances touchans les libertés de l'eglise de France, et se on devoit avoir regard à ycelles ordonnances, et les garder et observer comme valables ou jugement des procès et causes *beneficiales* pendans oudit Parlement (FAUQ., II, 1421-1430, 176). ...ordonnons pareillement que nulz de nosd. subjets (...) touchans matières *bénéficiales* (...) en notre royaume, n'ayant [l. n'ayant] a contracter ne besongner en lad. cour de Romme a autres quelzconques fors ausdits establiz illec (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 418). [R. M.]

BENEFICIÉ, adj. et subst. masc. (bénéficié)

[T-L : *beneficiier*¹ ; AND : *beneficié* ; FEW I, 325a : *beneficium*]

"Qui a obtenu un bénéfice" : ...touz ceulz qui, par affection ou prouffit particulier, pourchassent tel dommage contre la chose publique (...) sont indignes de demourer et d'estre *beneficiez* en ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 267).

- Empl. subst. "Celui qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique" : Et furent tout *beneficiet* et tout clerch qui esté y avoient, escumeniiet. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 100). Ceditjour, ont esté publiées certaines lettres qui sont enregistrées ou livre des Ordonnances, contenans en effect que nul prelat ou autre *beneficié* ne paie à Court de Romme quelque chose à cause de vaccans deuz pour arrerages ou autrement, tant du temps de la sustration faite au Pape, pendant laquelle les ordinaires ont donnez les benefices, que par avant XL ans. (BAYE, I, 1400-1410, 79). Item

seroit expedient que nul *beneficié* a Paris fut de la court (JUV. URS., Nescio, 1445, 540).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 918 (*beneficyet*).

V. aussi *bénéficié*² [R. M.]

BENEFICIER, subst. masc. (bénéficié¹)

[T-L : *beneficiier*² ; GDC : *beneficier* ; AND : *beneficier* ; FEW I, 325a : *beneficium* ; TLF IV, 382b : *bénéficié*¹]

I. - "Celui qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 918 (*beneficyers*).

II. - [Antiquité romaine] "Soldat bénéficiant d'un avantage particulier" : Li *beneficier* [trad. lat. *beneficarii*] sont ceulz qui sont avanciez par le benefice des tribunes (VEGECE, 1380, II.7).

Rem. La trad. anglo-normande de Végèce du ms. Cambridge, Fitzwilliam Museum, Add. Ms. I Marlay Coll., f° 24 (2^e moitié du 13^e s.) trad. le lat. *beneficarii* de la même façon: *beneficiers ki serront avancez par les benefices des princes*. [R. M.]

BENEFICIER, verbe (bénéficié²)

[T-L : *beneficiier*¹ ; FEW I, 324b : *beneficare* ; TLF IV, 382b : *bénéficié*²]

A. - Empl. trans. "Gratifier qqn" : ...car *beneficier* autre est superexcellence et estre *beneficié* d'autre, c'est estre excédé. (ORESME, E.A., c.1370, 253).

- Empl. abs. : Item, il [le magnanime] est puissant de *beneficier* en bien faire as autres, mais quant l'en li fait il est vergondeus (ORESME, E.A., c.1370, 253).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui bénéficie de qqc." : Les bienfaiteurs aiment plus leur *beneficiés* que les *beneficiés* ne aiment ceulz qui leur ont bien fait. (ORESME, E.A., c.1370, 472). Mais le proffit que le *beneficié* reçoit est tost passé. (ORESME, E.A., c.1370, 475). Toutesvoies, le *beneficié* n'est pas tenu au bienfaiteur par obligacion legal et de justice, mes seulement par obligacion moral et d'amistié. (ORESME, E.A.C., c.1370, 473).

B. - En partic. "Doter (qqn) d'un bénéfice ecclésiastique" : ...Esmon Alderforde, presentour d'icestes, et un autre home, qui sont personnes *benefisiéz*, sont en purpos de permuter canoniquement certeinz leur benefices, mediantz les congié et assent de lour patrones et ceulz qui ont l'entreesse (Lettres agn. L., c.1404, 105). En oultre, fu touchié par aucuns, et dit haultement, en la presence du Chancelier et de touz les assistens, que touz ceulz qui, par affection ou prouffit particulier, pourchassent tel dommage contre la chose publique, contre l'Eglise de ce royaume, à la confusion, desolacion et total destruction des eglises, contre droit commun et contre bonnes meurs, sont indignes de demourer et d'estre *beneficiez* en ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 267). ...l'expedicion du roole que mondit seigneur avoit fait faire pour *beneficier* aucuns de ses serviteurs qui estoient et tendoient estre d'Eglise (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 113). Begny soit Dieu qui vous a mise La volonté de le servir. Par ma foy, j'aroye desir Que [vous] fussés *bennificés*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 77). ...et au regard des gens d'esglise, qui sont bien *beneficiez*, soubz ombre d'estre conseilliers du roy ilz ne deussent prendre aucuns gaiges (JUV. URS., Verba, 1452, 333).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique" : ...maistre Guillaume de Gyem, *beneficié* en l'eglise Nostre-Dame de Paris (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V.,

t.1, 1332, 153). Ceditjour, ont esté publiées certaines lettres qui sont enregistrées ou livre des Ordonnances, contenans en effect que nul prelat ou autre *beneficié* ne paie à Court de Romme quelque chose à cause de vaccans deuz pour arrerages ou autrement, tant du temps de la sustration faicte au Pape, pendant laquelle les ordinaires ont donnez les benefices, que par avant XL ans. (BAYE, I, 1400-1410, 79). Item seroit expedient que nul *beneficié* a Paris fut de la court (JUV. URS., Nescio, 1445, 540). ...les Gens d'Eglise *bénéficiéz* en la cité et Diocèse dudit Lisieux, de quelque Bénéfice et à quelque tilre que ce soit (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1449, 62).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 918 (*beneficyet*). [R. M.]

BENEFIQUE, adj. (bénéfique)

[*FEW I, 325a : *beneficus* ; TLF IV, 383a-b : *bénéfique*]

"Bienfaisant" : Toutes les choses que nous avons en ame et en corps (...), ce sont tes benefices et te recommandent *benefique*, piteux et bon, duquel nous prenons tous biens. (Internele consol. P., 1447, 135). ...nom decoré de largeur *benefique*, Habandonné a Liberalité (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 11). [R. M.]

BENEFIUGE, subst. masc. (bénéfuge)

[*FEW I, 324b : *beneficium*]

"Bienfait" : Et souplions a nostre dit tres grant seigneur que pour les *benefiuges* et merites du dit sire de Derval il lui plaise se assentir a ceste donoison (Actes Ch. Blois J. Pent. J., 1343, 70). [R. M.]

BENEÏSSON, subst. fém. (bénéïsson)

[T-L : *benëïçon* ; GD : *benëïçon* ; AND : *benëïçon* ; FEW I, 324a : *benedictio*]

A. - "Faveur, grâce accordée par Dieu ; bonheur qui vient de Dieu" : La endroit vich Florenche (qui ait *benëychon* !) (Flor. Rome W., c.1330-1400, 139). ...Si Dieus me doint *benëïsson* (MACH., Voir, 1364, 200). Disons encores que se Ysaac en beneïssant son filz Jacob le compara a ung jardin plain ouquel Dieu a donné sa *benëïsson*, trop plus excellemment nous pouons tourner ceste similitude a la louenge saint Pol (GERS., P. Paul, a.1394, 508). ...que le monde est et sera en beatitude ou *benëïçon* quant les roys et les princes entenderont a ainsi gouverner. (LA SALE, Sale D., 1451, 24).

B. - "Bénédiction" : Ung jour se advisa qu'il feroit ung sermon ; Au senateur le dit (...). Maiz au pape avoit ja fait la relacion De Maugiz qui avoit disné en sa maison, Comment guery avoit son frere par sa *benëïsson*, Et qu'il est si bon clerc que sans comparaison. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 16). Baisiez moy, et vous, mes enfans : Ne sçay se jamais vous verray ; Ma *benëïçon* vous donrray (Mir. ste Bauth., c.1376, 112). Item, confessa que, au lendit derrenierement passé, en faisant la *benëïçon*, copa la sainture d'un marchand, à laquelle pendoit une tasse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 249). Or alez au Saint Esperit, dist le Pere Saint, et tout ce que vous ferez en bonne devocion je le vous charge en lieu de penitence. Et Remond l'encline et lui baisa le pié, et le pape lui donne la *benëïçon*. (ARRAS, c.1392-1393, 271). ...le pape lui donne sa *benëïçon*. (ARRAS, c.1392-1393, 275). Je te salue, Marie etc... Moul bel salut icy a, et moult agreable *benëïsson*, quer par iceluy salut, par tel Ave, fut destruite la maudisson de l'umain lignage, qui vint par Eve (GERS., Annonc., a.1400, 228). Sur la provision requise par le curé de Chalemol, à cause des funerailles et *benëïssons* de noces et d'espousailles à l'encontre de ses parroissiens (BAYE, I, 1400-1410, 166). Qui nos dis despiter vourra, Sache de

voir qu'il encourra Apostolique maleïçon ; Mez tous ceulz aront *beneïçon* Qui nos status honoreront Et a leur pouoir les feront. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 161). Ferés du pié la *beneïsson*, Par la ville de Maubuisson. (Doc. 1441. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 30). ...ceste tres sainte *beneïçon* que Nostre Seigneur dist a Moÿse pour le dire a Aron son [frere] qui estoit grant presbtre de la loy, pour beneir les filz de Ysrael (LA SALE, J.S., 1456, 41). ...monseigneur le curé (...) en donnant la *beneïsson*, descendit de sa predicacion (C.N.N., c.1456-1467, 514).

- *La beneïsson du Lendit*. "Bénédictio donnée à l'occasion de la foire du Lendit qui avait lieu sur le territoire de Saint-Denis du premier lundi suivant la Saint Barnabé à la Saint Jean" : ...il n'est eure (...) que il ne me souviengne de vostre maniere et de tous vos dis et vos fais, et par especial de la journee de la *beneïsson* du Lendit (MACH., Voir, 1364, 372).

- *Dimanche après la Beneïsson*. "Dimanche qui suit celui de la Trinité" : ...le dimanche après la *beneïsson* derrenierement passée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 421). [R. M.]

BENESQUIER, subst. masc. (bénesquier)

[GD : *benesquiez* ; *FEW I, 324a : *benedicere*]

"Bénitier"

REM. Doc. 1412 (Saint-Germain, *ung benesquiez d'estain*) ds GD I, 620c. [R. M.]

BENESQUIR, verbe (bénesquir)

[*FEW I, 323b : *benedicere*]

"Bénir" : Et quant il [Pierre] fut esveillé, il commença a *benesquir* les povres et dire : "Noustre Seigneur vit, ja ne puisse je mourir devant ce que je soie fait l'ung de ces povres." (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 253). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

Rem. Aussi VIGNAY, *Oisiv. emp. G.*, a.1330. [R. M.]

BENEST, adj. (benêt)

[FEW I, 324b : *benedictus* ; TLF IV, 383b-384a : *benêt*]

(Synon. de *benoît* v. Lexiques) : ...il n'appartient mie au *benet* Filz de Dieu garder l'onheur de sa Mere (Songe verg. S., t.2, 1378, 254).

REM. Abavus IV, R., c.1350, 264 (*benest*) ; doc. 1362 (*beneet*) ds TLF. [R. M.]

BENEVOLE, adj. (bénévole)

[GDC : *benevole* ; FEW I, 325a : *benevolus* ; TLF IV, 394a : *bénévole*]

A. - [D'une pers.] "Animé de dispositions favorables, bienveillant" : Et ceulz qui veulent bien a autre en ceste maniere, l'en dit que il sont *benivoles*. (ORESME, E.A., c.1370, 416).

- *Benevole à qqc.* "Favorablement disposé à l'égard de qqc." : ...il convient faire mesmement que tous les citoiens soient *begnivoles* ou bien voulans a la policie (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 378).

- *Benevole à + inf.* "Favorablement disposé à" : Pour ce, soyons promps et tendus Et tous *begnivoles* rendus A ouyr le present propos (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 3).

- Empl. subst. : Mais pour aucune cause ilz ne veulent convivre ensemble, et telz sont plus semblables a *benivoles* que a amis (ORESME, E.A., c.1370, 422).

B. - ASTR. [D'un corps céleste] "Favorable, bienfaisant" : Item, les vertus des corps du ciel ne sont pas

seulement differentes mes sont contraires, car, selon les livres d'astrologie, les uns corps du ciel sont *benivoles* ou de bonne influence et les autres malivoles, et aussi les uns sont cause de chaut et les autres de froit ; et se les effectz naturelz sont contraires, les causes qui les font ne sont pas d'une espece ou d'une nature. (ORESME, C.M., c.1377, 462). Le Soleil est le principal et le roy des Planètes assiz ou milieu d'elles et est de chaulde et sèche nature et *benivoles* en ses effectz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 226). Mais au neufiesme moys Jupiter commence a regner qui est planette *benivoles* et pour ce il peut bien vivre et aussi pour ce que il est fortifié et agrandy et plus vertueux (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 16). [R. M.]

BENEVOLENCE, subst. fém. (bénévolence)

[T-L : *benivolence* ; AND : *benevolence* ; FEW I, 325a : *benevolus* ; TLF IV, 385b : *bénévolence*]

"Bienveillance" : Et si sachiez pour verité Qu'en ce siècle (...) N'avoit femme si patiente Ne de si grant *benivolence*. (Mir. Theod., 1357, 127). Mais ce n'est pas amistié, car l'en puet avoir *benivolence* as genz que l'en ne cognoist. (ORESME, E.A., c.1370, 469). Puiz et en suffisant stile latin descendi à declarer pour quoy ceans estoit venu, quia ad visitandum Curiam pour la *benivolence* d'icelle (BAYE, II, 1411-1417, 181). ...que leurs cuers actraies et actendresses tellement que le runge de la rancune passée tant pour l'amour de toy et de ta douceur comme pour le bien d'eulx meismes soit du tout effacié et tourné en amour, *benivolence* et union ensemble. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 63). ...ce qu'il avoit fait et entendoit à faire seroit à l'onheur et loenge de Dieu au prouffit des eglises et personnes ecclesiastiques à la *benivolence* du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 296). Celui a qui on se conseille doit estre saint de vye prerogative en vertus et *benivolences* (LA SALE, Sale D., 1451, 33). Les Rommains, pour les [les Albins] apaisier, leur escripent doucement et amoureuement, les requerans de *benivolence*, et qu'ilz ne eussent point de mal talent ne de hayne vers eulx, car ce qu'ilz avoient fait tournoit a bon effect, et que de leurs filles n'avoient fait pas garses ne chamberieres, mes dames, leurs femmes et compaignes. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 81). Chier sire, je vous remercy De l'onheur et du grant plaisir Que la cité ne soit perye, Laquelle estoit en grant peril. Nous voulons a vous obeyr Et ensuyvre vostre ordonnance. Puis qu'i vous plaist la secourir, C'est par vostre *begnivolence*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 450). J'apparçoy la *begnivolence* D'Abel, qui vit en souffisance Sans murmurer aucunement (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 99). LA MERE. Mon chier filz plain d'umilité Et de toute *begnivolence*, De vous revoir, en verité, J'ay au cuer moult grande plaissance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 289).

- [À propos de Dieu] : ...nous cuidons la *begnivolence* de Dieu acquerir, laquelle il ot a l'umain lygnage, et le cuidons ensuir se nous sommes piteables et misericors, car il nous a esté et est encore, de jour en jour, tres pyteable et tres misericors. (Songe verg. S., t.1, 1378, 342). ...partout il veoit tourner et reluyre la puissance de Dieu, sa saïgesse et sa *benivolence*. (GERS., P. Paul, a.1394, 514). A la parfin il convient qu'il [celuy qui m'a fait] soit de grande liberalité, courtoisie et *benivolence* : et si ne congnoys point sensiblement quelle chose est ceste liberalité, ceste amour et *benivolence*. Ainsy diroye je de verité, de justice et de bonté, quant on les considere absolument. (GERS., Trin., 1402, 168). Que chose est Dieu ? Voulenté toutpuissante, *benivolence*, vertu, lumiere eternele, raison immuable, constante, perdurable, souveraine benoïté (Somme abr., c.1477-1481, 156). [R. M.]

BENEVOLENT, adj. (bénévolent)[GD : *benivolent* ; *FEW I, 325a : *benevolus*]

"Bienveillant" : Les chambrières de Charite, Douce Amour la royne, sont prinse en figure pour les vertuz servans a charite, c'est assavoir la deliberalite, la desiree, *begnivolente*, la joyeuse plaisance et douce memoire, consolacion et fruicion. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 107). ...le clergié tenoit en paix, le peuple en crainte et obeissance en temps de paix et de guerre, les estranges nacions *benivolens* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 52). ...parfait, *benivolant* et tresloyal amy (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 25). De ce faire maintenant m'entalente Si vous supplie d'amour *begnivolente* Que me donnez l'un de vos serveurs (LA VIGNE, S.M., 1496, 193). [R. M.]

BENIGNEMENT, adv. (bénignement)[T-L : *benigne (benignement)* ; GDC : *benignement* ; AND : *benignement* ; *FEW I, 325a : *benignus* ; TLF IV, 386b : *bénignement*]

A. - "Avec bienveillance" : ...et pour ce tramistrent il leur legat a Tybur en mandant et priant que ceulz hommes fussent restituez aus Rommainz. Li Tyburtin otroierent *benignement* leur requeste ; et pour ce appellerent il celles gent en leur court et les requistrent que il s'en retournassent a Romme. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 30.7, 54). [*benigne*] L'OSTE. L'ay je pour ce ceens long temps Si *benignement* receu Qu'elle et moy a si deceu ? (Mir. Theod., 1357, 106). Item, il les reçoit *benignement* et les prent a gré, comme celui qui sct bien que l'en ne lui peut actribuer ou donner plus grans choses que honeurs. (ORESME, E.A., c.1370, 251). Le duc (...) les mena devers le roy, liquel pour l'amour de leur dame les receupt moult *benignement* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 182). Et tes subgez de cuer te proient, Con ceulz qui ne refuseroient Ja maiz a ton commandement, Que leur donnez *benignement* Liberté de querre pour toy Une dame de hault conroy (Gris., 1395, 12). ...pour ce les supporteras *benignement* et chastoieras par bonne maniere ceulz et celles qui te touchent. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 200). ...la Court, qui avoit tousjours voulu et vouloit proceder *benignement* et meurement à la conservacion des drois d'un chascun (FAUQ., II, 1421-1430, 212). Aprez Vénus et tiercement, Vint le Soleil *bénignement* Le noble Prince des Planètes, Tousjours reluisans en leurs mètes Et la plus belle créature Que nous povons veoir par nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 32). ...vous devez *benignement* et doucement ouyr mes subgetz en leurs requestes (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 27). Le III^e chappiltre parle du III^{me} grain de semence qui traite de oïr *benignement* toutes gens et doucement leur respondre. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 11). Jehan de l'Olive, docteur en theologie et chancelier de l'eglise de Paris, Nicolas de Louviers, sire Jehan Clerebout, general maistre des monnoyes, sire Jehan Luiller, clerc de ladictie ville, Jaques Rebours, procureur d'icelle, Jehan Volant, marchand, et autres, tous lesquelz le roy receut très *benignement*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 10). Et, entre Paris et Saint-Denis, le roy, alant à son pelerinage, trouva trois ribaulx qui lui vindrent requerir grace et remission de ce que tout leur temps ilz avoient esté larrons, murdriers et espieurs de chemins, laquelle chose le roy leur accorda *benignement*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 182). Si prie à tous ceulz qui orront ou en la main desquelz pourra venir le dessus dit traictié, qu'il leur plaise le recepvoir *benignement* et l'interpreter au sens meilleur. (BUEIL, I, 1461-1466, 17). Item Dieu par sa misericorde atend patiaument les pecheurs et les rapelle *benignement* et dissimule, afin de non pugnir et soy vengier et preserve de plusieurs perilz. (Somme

abr., c.1477-1481, 180). Le cas est fait *benignement*, Dont je mercie Dieu, nostre pere. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 276). Lequel Elucidaire vous plaise *benignement* recevoir et en excusant mon petit entendement, si je n'ay pas partout traictié, ne en si hault stille, comme je deusse, ce que bien conviendroit à vostre excellante et très illustrée, sacrée et royalle Majesté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°).

B. - P. ext. "Avec amabilité, avec courtoisie" : Adonc par devant li tantost s'agenoulla Et moult *beninement* de Dieu le salua (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 858). Les legas des Albains avoient esté courtoisement receu de Tullus et les avoit blandement et *benignement* et a alegre face convié a son hostel (BERS., I, 1, c.1354-1359, 22.5, 35). Lors Mecius qui avoit regardé la bataille romena en champ l'ost des Albains et se prist a esjoir et a aplauder a Tulle pour cause de sa victoire. Mes Tullus au contraire a aresoné Mecius *benignement* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.1, 48). [*benigne*] Lors come li diz Seycus feist semblant d'estre souverainement corrochiez contre son pere et que il s'en voloit tantost aler d'ilecquez se il ne le retenoient, lez Gabieyns l'ont *benignement* retenu avec eulz (BERS., I, 1, c.1354-1359, 53.10, 89). Et pour ce son mari, comme celi qui ot eu victoire, convia liement lez juvenceaus royaulz. Et furent pour [Lucrece] *benignement* receu li Tarquinien dessus dit. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 57.10, 96). Le roy ont encliné moult très- *bénignement*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 112).

- "Avec générosité" : Mes la ou li Capuyen l'oÿrent dire, la juste miseration des compaignons vainqui et seurmonta leur orgueil naturel ; et pour ce tramistrent il tantost aus consuls leurs paremens et leurs noblesces, c'est a dire fascas et licteurs ; armes et chevaux et vivres aus chevaliers envoierent il moult *benignement* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 6.6, 11) [*benigne*]. Si estoit allez celle part li autrez Emilius atout son ost pour delivrer les compaignons du siege, si que, la ou il fu la venu, li Sutrin porterent et administrerent *benignement* vivres et garnisons en leurs tentes qui s'estoient assis devant la cité. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 32.2, 57) [*benigne*]. En celui an, comme li os romains eust serchié le païs de Samnie et li Samnicien leur eussent *benignement* administré vivres et neccessairez, l'en leur rendi l'ancienne aliance (BERS., I, 9, c.1354-1359, 45.4, 84). [*benigne*]

- "Gracieusement, avec douceur et soumission" : MICHIEL. Vray Dieu, je vois *benignement* Faire tout ce que vous me dites. (Mir. st Guill., c.1347, 24). Quant il furent venu, il n'i eut mies grans parlemens, car il disent que à toutes ces choses li dus de Normendie, si frère, leurs oncles et tous li consaulz de France estoient doucement et *benignement* accordé. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 18). ...li doi roi supplieroient *benignement* a nostre Saint Pere le pape que il i vovist envoier deus cardinauls en legation, pour aidier a adrecier a ces besongnes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 457). [Madeleine] A doucement lavé mes piés Et de ses doulx chavelx nectiés, Et les a oint *benignement*. (Pass. Auv., 1477, 154). Presentement, Donnez moy grace Que doucement, *Begnignement*, Incessamment Vostre gré face. (LA VIGNE, S.M., 1496, 366). [R. M.]

BENIGNET, adj. (bénignet)[*FEW I, 325a : *benignus*]

"Aimable" : ...et simple meschinette. Bien convient qu'elle soit douchette ; Bien loist que bonne soit tenue. Bien sera douche et *begnignette*... (Myst. process. Lille K., t.4, a.1485, 28). [R. M.]

BENIGNITÉ, subst. fém. (bégnité)

[T-L : *benignité* ; AND : *benigneté* ; FEW I, 325a : *benignus* ; TLF IV, 386b : *bégnité*]

"Bienveillance, bonté" : Dieu, par ton gré, Acorde moi a Karle par ta *benignité* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 418). ...et si estoit largez a donner la praie et la *benignité* naturelle que il avoit et qui tout par luy estoit gracieuse aidoit il et confortoit par courtoisie et par dons. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 42.5, 78). [*benignitas*] Hé ! mère Dieu (...) A cest enfant donnez santé Par la vostre *benignité* (Mir. Clov., c.1381, 253). Et Jhesu Crist l'a bien remuneré en *benignité* et plantureuse misericorde. (GERS., P. Paul, a.1394, 512). [L'evesque] Je suis bien tenuz que je prie Tous jours pour vostre Sainteté. Maiz de vostre *benignité* M'en vueilliez voz bulles donner ? (Gris., 1395, 73). Je espanyray et inspireray par sa face une lueur, une beaulté, une douceur plaine de simplese, honneur et *benignité*, et tellement compasseray son chaste viayre, regart, ses diz, ses faiz et contences, que a tous ses regardans elle sera exemplaire (GERS., Concept., 1401, 392). De ce vient que aucune foys une simple personne qui sera devote et aymera Dieu, aura trop plus haulte et digne congnoissance de la Divinité, de sa puissance, saigesse et bonté, et de sa douceur et *benignité* que n'ont eu les philosophes (GERS., Trin., 1402, 171). ...elle meismes rira avecques elles et s'esbatra en devisant si familièrement que toutes loueront sa grant priveté et *benigneté* et l'aimeront de tout leur courage. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 51). Et ad ce propos dit un sage qu'il n'est chose qui tant surpréngne les cuers de subgiéz ne tire vers leur seigneur, comme quant ilz treuvent *benignité* et douceur en lui (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 71). ...tant que l'esclande en est es autres royaumes a la perpetuelle honte et diffame du peuple françois, qui es temps passez estoit renommé de toute *benignité*. (CHART., Q. inv., 1422, 28). Et cecy peult venir par contrition, et despent de la clemence du pere eternal, qui puis la passion de son filz Jhesu Crist a plus tenue close sa fureur que sa *benignité*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 78). ...et j'ay esperance en vostre clemence et *benignité* que ainsi le ferez. (JUV. URS., Loquar, 1440, 306). ...laquelle [la libéralité] est appelée de saint Bernart *Benignité* flourie. (LA SALE, Sale D., 1451, 245). Nest ce pas grant *benignite*, grant douceur et bonte quant il te dit que tu dois faire et que tu ne dois pas faire pour ton salut. (CIB., p.1451, 188). "Treschier et redoubté Seigneur et pere, sil playst a vostre *benignité*, ottroyés moy ce que je demande." (Belle Maguel. C., 1453, 4). Las, Dieu, par ta *benignité*, Veulhe moy prendre en ton service. (Pass. Auv., 1477, 164). Et celle est par generation eternele, par laquelle il engendre Filz, et l'emanation, decours et proces tres amoureux et joyeux, qui procede par maniere de *benignité* et de libéralité. (Somme abr., c.1477-1481, 123). ...il le valoit ; car c'estoit l'escharboucle des princes de son estat en beaulté, en bonté, en humanité, en sagesse, douceur et *benignité*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 309). [R. M.]

BENIN, adj. (bénin)

[T-L : *benigne* ; GDC : *benin* ; AND : *benigne* ; FEW I, 325a : *benignus* ; TLF IV, 387a : *bénin*]

A. - [De Dieu, d'une pers.] "Bienveillant, enclin à la bonté, à la douceur" : Toutesvoies, vierge *benigne*, J'ay en mon cuer un ferme espoir... (Mir. st J. Cris., c.1344, 278). ...Dame debonnaire et *benigne* (MACH., Voir, 1364, 630). Elas ! qu'en puis je se je plour Et me trouble, pére *benigne*. Quant je me voi estre non digne... (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 261). O tres doulx et tres *begnin* Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 74). A vous, Vierge tres digne, tres honorable et tres *benigne*, a vous, Roïne du monde (GERS.,

Annonc., a.1400, 228). Et ainsi volt Dieu secourir Son peuple lors par la roïne Hester, qui tant estoit *benigne* Qu'adonques on ne peüst querre Meilleur femme, en toute la terre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 271). ...Mellusigne, La douce, courtoyse et *benigne* (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 202). Ainsi ne fist mie l'enfant Bouciquaut, ains (...) entre toutes dames estoit plus doulx et *benigne* que une pucelle (Bouciquaut L., 1406-1409, 33). ...lui qui est un tres bon et *benigne* seigneur (Bouciquaut L., 1406-1409, 114). Et lors nostre pere doulx et *begnin* nous accolera et baisera par sa grace et reformera cest ymage (CIB., p.1451, 205). L'un d'eulx, lequel elle cuidoit estre le plus *begnin* et doulx de tous, elle eleut ; mais de tous estoit il le pire. (C.N.N., c.1456-1467, 552). ...et se rendit le duc Baudouin à la merci du Roy, qui fut doux et *begnin* et l'envoya, lui, ses gens et leurs biens, et les fist conduire honnourablement. (BUEIL, II, 1461-1466, 138). Trop estes courtois et *benigne*. Car, raby, je ne suis pas digne Qu'ad ma maison, sire, veigné. (Pass. Auv., 1477, 128). O dieux *begnins*, ne vueillés revocquer La vie des humains car il n'est (pas) temps, Vueillés plustost par douceur les vocquer, Dieux immortelz, et d'eulx estre contens. (Cene dieux, c.1492, 111). Soyez loyal, remply de francheté, *Begnin*, courtois et tousjours amyable (LA VIGNE, S.M., 1496, 174). Il est de condition *benigne* Il est catholique il est digne Il est large et aumosnier Bon sera pour vous gouverner Meilleur ie ne scauroye eslire. (Myst. st Martin K., a.1500, 267).

- [D'une qualité ou d'une disposition de l'âme] : Pour ce requier vostre *benigne* Misericorde. (Mir. prev., 1352, 263). Glorieuse vierge Marie, Conme ce fol semble a son voutl Avoir cuer *benin* et devot ! (Mir. parr., 1356, 48). LA DAMOISELLE. Vostre vouloir de cuer *benigne* Feray, ma dame. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 289).

. [D'une vertu, d'une qualité attribuée plus partic. à Dieu] : "Vrais pères Jhesu Cris, qui m'avés fourmé, consentés par vostre *benigne* grasse que la journée d'ui soit pour mi et pour mes gens." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 35). ...lors se converti a Dieu en disant O inestimable et incomprenable bonté de Dieu ! O tres *benigne* misericorde, certes maintenant je suis vaincus je suis tel, tant ort, et si pervers (GERS., Pent., p.1389, 80). Et, quant il considere le grant et la facon de Urien, et la fierté de son visage, et aussi de Guion, son frere, si dist : Ces gens sont dignes de conquister tout le monde. Et si dist a soy mesmes que Dieu les a la envoie, de sa *benigne* grace, pour secourir le roy et pour essaucier sainte crestienté, et qu'il le mandera au roy par un message. (ARRAS, c.1392-1393, 93). ...neantmoins ta *benigne* clemence et liberté qui nous a creez noblement sans noz merites me donne hardement de parler et raconter ce que ton humble fille Charité et ses compaignes ont deliberé et enjoint a dire (GERS., Concept., 1401, 393). Pas ne veulx estre entre les vifz Au monde mauvaiz et maligne, Car si estoye, feroye pis Que oncques ne fis, si ta doctrine Et ton pouvoir doulx et *benigne* Ne me gardoit, je le voy bien. (Pass. Auv., 1477, 252).

- *Estre benin à/envers qqn.* "Être favorable à qqn, bienveillant pour qqn, être bien disposé à son égard" : Soiez plaine d'umilité, Fille, quant vous serez roïne, Et envers touz doulce et *benigne* (Mir. Berthe, c.1373, 160). SCIENCE. Pan me sembloit faire chapeaux de fleurs, Et Sibeles m'estoit alors *benigne*, Qui m'en donnoit en diverses couleurs. La dame estoit lors en ceste jardine. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 26). Alons, je [Jésus] luy serey *benigne* ; A l'enfant donrey guarison. (Pass. Auv., 1477, 128).

B. - [D'une chose] "Favorable" : La regardoye en quel endroit Du zodiaque reperoit Le souleil et en quel signë, Et se le signe estoit

benigne. Maiz en escorpion le vy, La lune entrant lors en cancry. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 248). Par laquelle le Senat, considerant leur saulvement par ces dames, adorna le coliege des matrones de très *benignes* et nobles decrez (LA SALE, Sale D., 1451, 217). Cestui fut homme de cler engin, *benin* et perit en toutes sciences. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 r°).

- [D'un signe du zodiaque] : La regardoye en quel endroit Du zodiaque reperoit Le souleil et en quel signë, Et se le signe estoit *benigne* (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 248).

- *Benin à qqc.* "Favorable à qqc." : Item, cel aucteur dist que les monstres des quelz saint Augustin fait question ou .XVIe. livre de La Cité de Dieu naissent en orient et met ou secont chapitre comment le aer de occident est plus *benigne* et plus convenable au salu de nature humaine que n'est celui d'orient. (ORESME, C.M., c.1377, 350).

REM. Comme le montrent les ex., la forme masculine est *benigne* (*benignus*), *benin* ou *benin*. [R. M.]

BENIR, verbe (bénir)

[T-L : *benër* ; GDC : *beneir* ; AND : *beneistre* ; DÉCT : *benër* ; FEW I, 323b : *benedicere* ; TLF IV, 387b : *bénir*]

A. - "Accorder sa bénédiction à"

1. [De Dieu] "Accorder sa faveur, sa grâce à qqn" : Tu n'ies pas de la bonne ligne De Juda qui droit regle et ligne Et qui fu de Dieu *beneoite*, Pour ce qu'elle estoit juste et droite. (MACH., C. ami, 1357, 14). Dieu les *beny* et asseura Du deluge (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 141). Et encores pour demonstrier estre ung Dieu et trois personnes, il est escript par le Psalmiste "Dieu, nostre Dieu nous *beneisse*, Dieu nous *beneie*" et cet. (Somme abr., c.1477-1481, 124).

- [D'une pers.] *Estre beni*. "Bénéficiaire des faveurs, de la grâce de Dieu" : ...celui est bien *benist*, qui par soy congnoist et scet deliberer sur ce quoy il a affaire (JUV. URS., Verba, 1452, 321). Que ... que l'oyent sont *benis* La gardent en faiz et en ditz [Le manuscrit est détérioré à l'endroit de ce passage, qui suit Luc 11, 28 : "Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et la gardent !" et constitue une réponse au passage précédent] (Pass. Auv., 1477, 165).

- [Dans une formule optative] : Vostre filz (Diex le *beneie* !) Est ja amendez grandement. (Mir. enf. diable, c.1339, 20). E ! seigneurs, *benoiz* soiez vous ! (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 299). Diex les saint et *beneie* (Mir. st Val., c.1367, 145). Et s'en vint despourveement et entra en la chambre ou Presine baignoit ses trois filles. Et, quant il les vit, il ot grant joye et dist : Dieux *beneye* la mere et les filles. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Et ceulx respondirent tous d'une voix : *Beneiz* soyez vous, et sachiez, quelque priz qu'en doie advenir, ceste emprise sera achevee, et occirons le faulx chevalier qui ce domage nous a fait, et de ceste honte. (ARRAS, c.1392-1393, 68). *Beneoît* soit qui l'engendra [Griseldis], Qu'envoie est des cieulx ça jus Pour le bien publique et salus. (Gris., 1395, 48). De Dieu, de vous vie je tien, *Benoist* celle [Marie de Clèves, épouse de Charles d'Orléans] qui vous porta ! On doit dire du bien le bien. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 42). *Beneist* soit mon cher espoux, de qui j'ay gardé et entretenu la leçon qui donne grand appaisement a mon cuer ! (C.N.N., c.1456-1467, 578). Bon Advis, tresnoble sire, Dieu vous gart si vous veignie [l. *beignie*]. (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 463). Cappitayne, Dieu vous *benye*. (Sots mal., c.1480, 82). *Benoist* soit il qui me couva (S. fol, c.1480-1490, 6).

. *Si Dieu me benisse* : Oil, se Dieu me *beneie*, Sire, c'est il, n'en doutez pas (Mir. ev. arced., c.1341, 119).

- [Dans une formule optative adressée à l'âme d'un défunt] *Benoit repos*. "Repos éternel, état de béatitude des âmes qui sont au ciel" : Et laquelle defuncte dame vesqui sainctement et longuement, et à son trespas fut fort plainte et plourée de tous ses enfans, parens, serviteurs et amis, et de tous autres habitans esdiz pays de Bourbonnoys et d'Auvergne. En *benoist* repos gise son ame ! (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 34).

- [D'un dieu païen] : Le grant Dieu Mars, messeigneurs, vous *begnye* Et vous doinct joye (LA VIGNE, S.M., 1496, 234).

- [Formule de salutation (dans la bouche d'un païen, au lieu de *Dieu vous benie*)] *Mahon vous benie* : Messaigier, Mahon vous *benye* ! Dont venez vous cy eschaufféz ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 104).

2. [Du prêtre, p. ext. d'une pers.] "Appeler par un acte rituel la faveur, la grâce de Dieu sur qqn ou qqc."

- *Benir qqn* : Disons encores que se Ysaac en *beneissant* son filz Jacob le compara a ung jardin plain ouquel Dieu a donné sa beneisson, trop plus excellement nous pouons tourner ceste similitude a la louenge saint Pol (GERS., P. Paul, a.1394, 508). ...vous n'oubliez pas ceste tres sainte beneïçon que Nostre Seigneur dist a Moÿse pour le dire a Aron son [l. son frere] qui estoit grant presbtre de la loy, pour *beneir* les filz de Ysrael (LA SALE, J.S., 1456, 41). ...se mettent a chemin par devers l'ermitage, ou l'ermitte leur vient au devant, qui de Dieu les salue et *beneist*. (C.N.N., c.1456-1467, 102). Le XVIIe jour de decembre l'an mil IIIcLXII, dist et depposa que cinquante troys (ans) avoit ou environ, es jours des rovaisons qui sont avant l'Ascension, qui fut present ou chateau de Sancerre, que feu messire Lourdin de Saligny espousa la contesse dudit lieu, nommée Marguerite, fille du conte Jehan, et furent *benistz* par le prier de Saint-Martin dudit lieu. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 160).

. "Consacrer" : Et ne me puis deporter quant je voy lez prestres a Dieu dediez et lez moingnez *benoys* et le clergie sur tous aultres moquez et envahiz les premiers, et les biens dez eglises abandonnez a proie et a rappine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 54). L'an mille quatre cent cinquante-sept, le lundi jour de rogacions en moys de may, fut *beney* et consacré en ceur de l'église et monastère de Saint-Denis en France en arcevesque de Bordeaulx, Maistre Blèze Régnier (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 72-73).

- *Benir qqc.* : Et lors vint ly evesques qui les avoit espousez, qui *beney* le lit. (ARRAS, c.1392-1393, 41). Et quant il fut heure, on mena l'espousee couchier en un moult riche lit. Puis vint Regnault et se coucha avecques la pucelle. Le lit fu *beney* et se part chascun. (ARRAS, c.1392-1393, 192).

3. "Accorder, par une formule convenue, sa protection à qqn et lui souhaiter la prospérité"

- "Souhaiter la bienvenue à qqn" : ...a tant vindrent femmes et serviteurs qui bien *beneirent* monseigneur et le deshouserent (C.N.N., c.1456-1467, 114).

- P. métaph. : ...Sa bonté me *beneissoit* Son noble cuer m'anoblissoit (MACH., Voir, 1364, 298).

B. - [D'une pers.]

1. *Benir Dieu*. "Louer, glorifier Dieu, rendre grâce à Dieu" : Dedens la flame *benissoient* A haute vois Dieu et looient, Chascuns par lui et tous ensamble. (MACH., C. ami, 1357, 22). ...nous devons tous bien *beneir* et remercier Dieu (JUV. URS., T. rever., 1433, 91). C'est a dire que en ce royaume nous devons bien *benitre* Dieu (JUV. URS., Verba, 1452, 202).

2. *Benir qqn*. "Glorifier qqn" : Si me semble que nous devons *beneir* et loer le Roy du ciel qui a son pueple pourveü de tel Roy terrien plain de si grant sagesce. (ORESME, E.A., c.1370, 98). ...tout le monde le *benissoit*, amoit et prisoit sa vie. (Comte Artois S., c.1453-1467, 98).

3. *Benir qqc*. "Rendre gloire à qqc." : Vrayement qui bien penseroit a ces deux manieres de mors, il maudioit la mort des pecheurs et *beniroit* celle des sains (GERS., P. Paul, a.1394, 491). Celui qui souvent *beneist* le soleil, la lune et les estoilles, ses biens lui multiplieront au double. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 98).

- [Formule de gratitude] *Benir l'heure que*. V. *heure* : Et quant ceulx qui furent enserrez en la treilleisse de fer le virent [Geoffroy], si s'escrient a haulte voix en disant : Nobles homs, *benoite* soit l'heure que tu nasquis. Pour Dieu, oste nous de cy. Tu as delivré cest pays de la plus grant misere ou oncques gens feussent. (ARRAS, c.1392-1393, 267). Et puis [le Roy et la Roïne] baisèrent leur fille, lui disant : "*Benoiste* soit l'heure que nous t'engendrasmes, que par toy nous ayons recouvré ung tel filz !" (BUEIL, II, 1461-1466, 184).

V. aussi *benoit* [R. M.]

BENISSEMENT, subst. masc. (bénissement)

[T-L : *benissement* ; GD : *beneissement* ; *FEW I, 324a : *benedicere* ; TLF IV, 390b-391a : *bénissement*]

"Bénédiction" : Devant luy viande mettra, Demandant *beneissement* [var. *benissement*]. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 149). [Autre ex. p.157 (*beneissement*)] [R. M.]

BENITIER, subst. masc. (bénitier)

[GDC : *benitier* ; FEW I, 323b : *benedicere* ; TLF IV, 391a : *bénitier*]

"Vase destiné à contenir l'eau bénite, bénitier" : ...un eau *benoitier* et une clochette, avec IJ frans pour dire une messe à note en ladicte chappelle. (BAYE, I, 1400-1410, 193). Le jour qu'elle y vint [à l'église], se pourmenoit et se tenoit près du *benoistier*. (C.N.N., c.1456-1467, 301). Item, donne aux amans enfermes, Sans le laiz maistre Alain Chartier, A leurs chevetz de pleurs et lermes Trestout fin plain ung *benoistier*, Et ung petit brain d'esglantier En tous temps vert pour guepillon, Pourveu qu'ilz diront ung psautier Pour l'ame du povre Villon. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 137). ...ung *benoitier* avec l'espergoir, d'argent, ledit esperges pendant à une chainette d'argent (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 6). Au gaynier, pour l'estuy du *benoistier*, qui a esté refait (Comptes roi René A., t.2, 1476, 342). Doux yeux precieux et bigotz, Ayans cours parmy ces monstiers, Qui font dancier sur les ergos Et courir plus dru que trotiers ; En ouvrant heures et sautiers, Telz yeux percent les vestemens Et, ce fait, vers les *benestiers*, Gare derrière pour Alemans. (Amant cord. M., 1490, 74).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Lance de benitier*. "Goupillon" : Item lance d'un *benestier*. (Doc. 1407. In : François-L- Bruel, Bibl. Éc. Chartes 60, 1407, 218).

Rem. Ds l'ex. suivant, il n'est pas impossible que le sens soit celui de "partie inférieure de la poitrine d'une femme" (sens argotique), p. anal. avec la forme arrondie d'un bénitier d'église, cf. TLF IV, 39, 1b, v. *goupillon* : : Puis, par vostre malle meschance, Avez dernièrement joué Des goupillons, et fort hué Les femmes que a leurs *benoistiers* Achetroient, traistres meurtriers. Comment ossés ainsi mesdire Des dames ? (S. fol, c.1480-1490, 8).

V. aussi *eaubenoistier* [R. M.]

BENITOIR, subst. masc. (bénitoir)

[GD : *benitoir* ; FEW I, 324a : *benedicere*]

"Bénitier" : Ung *benitoir*, item II estaples, item II bancs et II marcheipiés, item I quayere pour soyer le prebstre quand il vient de le messe (Arch. Nord, 1465, B 20158, n° 155968, IGLF). Item, ung grant *benitoir*, une 12^[n]e de tasses grandes et deux petites tasses pesans ensemble 32 marcs 6 onces, au pris de 9 £ chascun marc... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 456).

REM. Doc. c.1469 (Arch. Nord, *ung benitoir de coeuvre*) ds GD I, 622b. [H. G.]

BENIVEILLANCE, subst. fém. (bénéveillance)

"Bienveillance" : Et sa pelice, c'est Simplese Si souef que point ne la blesse, Car elle est de *Beniveillance*, Orfroisie de Souffissance, A pelles de douce Plaisance Qui bons cuers en tous biens avance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 278). [N. M.]

BENIVOLESCENCE, subst. fém. (benivolescence)

[*FEW I, 325a : *benevolus*]

"Bénévolence ?" : Dont par ainssy la mensonge du malicieux duc, enveloppé de dissimulacion de *begninolleucence* [I. *begnivollescence*], decept deux peuples (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 36).

V. aussi *bénévolence* [R. M.]

BENJAMIN, adj. (benjamin)

[*FEW I, 325a : *Benjamin*]

Robe benjamine. "?" : ...vingt paulmes de veloux noir à tiers poil que ledit seigneur roy lui a donné pour faire robe *benjamine* pour la feste du Corps de Dieu (Roi René vie L., 1478, 380). [R. M.]

BENJOIN, subst. masc. (benjoin)

[GDC : *benjoin* ; FEW XIX, 109a : *luban gawi* ; TLF IV, 392a : *benjoin*]

"Substance aromatique" : ...deux livres et demye de *benjouyn* (Comptes roi René A., t.2, 1479, 358). ...ouquel coffre a esté trouvé (...) ung lopin de *binjoyn* et des oysellez de Chippe en une petite boueste de boys (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 356). Douceurs, senteurs, suffumigacions, De *benjamin* tres odoriferantes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 165). [R. M.]

BENNE, subst. fém. (benne)

[*FEW XV-1, 47b : **ban* (?) (?)]

"Bannière (portant le signe d'un acquit ?)" : Acquis de draps de soye et aultres draps. (...) Et est assavoir que pluseurs de Deppe se ilz s'en vont aux foires, hors de Deppe, portans drapz et toilles, dont ilz paient asquit, (qui) souvent les rapportent sanz vendre ; et depuis ne sont tenus de en païer coustume où que ilz les portent. Et semblablement d'aultres derreez que une fois aront aquittez ; mais doivent porter le signe de la viconté, en faisant foy que aultre fois ont acquittié et païé coustume à la viconté des dictes derreez. De chascune *benne* ou *bennechon*, cousus ou non [,] .I. d. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 253).

REM. Cf. FEW : «Rückbildung. - Afr. *bane* "bannière" (ca.1310)». [R. M.]

BENNECHON, subst. masc. (bennechon)

[*FEW XV-1, 47b : **ban* (?) (?)]

[Diminutif de *benne*] : De chascune benne ou *bennechon*, cousus ou non [,] .I. d. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 253).

V. aussi *benne* [R. M.]

BENNELEUR, subst. masc. (benneleur)

[GD : *benneleur* ; FEW I, 325b : *benna*]

"Conducteur d'une benne, d'un tombereau" (synon. *bennelier*)

REM. Doc. 1442 (Béthune, *benneleur*) ds GD I, 620c. [R. M.]

BENNELIER, subst. masc. (bennelier)

[GD : *benellier* ; FEW I, 325b : *benna*]

"Conducteur d'une benne, d'un tombereau" (synon. *benneleur*)

REM. Doc. 1442 (Béthune, *benellier*) ds GD I, 620c. [R. M.]

BENOIT, adj. (benoît)

[T-L : *benëir* ; GDC : *beneir* ; FEW I, 323b : *benedicere* ; TLF IV, 393b : *benoît*]

A. - [De Dieu] "Glorieux" : L'en pourroit dire, par aventure, que le *benoit* corps de Jhesucrist est en haut sus en la maniere que seront les autres corps glorifiéz, si comme il est dit ou chapitre precedent (ORESME, C.M., c.1377, 726). ...ce glorieux hoste le *benoit* Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 84). ...il veoit bien qu'il estoit à la fin de ses jours, que en l'onneur de Dieu, de la Vierge Marie, et de toute la *benoite* et sainte Trinité de Paradis, l'on voulsist oïr, escouter et escrire les pechez, larrecins et mauvaistiez par lui faites et commises (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 26). ...il escript que le *benoit* Filz de Dieu estoit d'elle nez et formez (GERS., P. Paul, a.1394, 484). ...autant ou plus comme vous feriez en la presence du *benoit* corps Jhesu Crist, non mie pour ma personne, - hors une telle presumption ! - mais pour la majesté de Dieu. (GERS., Trin., 1402, 151). ...nous vous saluerons du salut que le *benoist* fruit au jour d'uy nez vous anonca par l'ange, et dirons : Ave Maria. (GERS., Noël, p.1404, 292). Maiz le Seigneur, toudiz *benoit*, Telz grans effectz monstre et révèle Par la carte célestie (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). ...vous devés invocquer la *benoite* Trinité, et luy faire oroisons et prieres. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 250). Il nest pas de puissance a entendement humain veoir ou entendre parfaitement ceste sainte et *benoiste* trinite tant que on est en ceste mortelle vie (CIB., p.1451, 201). ...ce vient non pas de noz propres vertuz, mais de la seulle large et liberale grace de noste *benoist* redempteur (C.N.N., c.1456-1467, 223). ...La charbieu sainte et *beniste* ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 45). Le *benoit* Dieu des cieulx je prie Qu'ad tous nous veulhe pardonner. (Pass. Auv., 1477, 101). *Benoist* Jhesus, tu t'es fait mien En prenant mort et passion, Et a cel'heure m'as fait tien (Pass. Auv., 1477, 252). Premierement la *benoite* trinité est manifestee par les escriptures principalement. Le pape Leon notable docteur saint et souverain theologien dist : nous creons la *benoite* trinité, le Pere, le Filz et le Saint Esperit (Somme abr., c.1477-1481, 124). *Benoist* Dieu, que le temps est rouge ! (Rapp., c.1480, 58). SAINCT MARTIN. Je n'ay pas peur d'y deffaillir, S'il plaist au *benoist* Jhesucrist (LA VIGNE, S.M., 1496, 152). Et, sire, je suis tousjours pour faire et accomplir voz bons plaisirs et tout ce qu'il vous plaira me commander, aydant le *benoist* filz de Dieu, auquel je prie qu'il vous doint bonne vie et longue. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 390).

- [Dans une formule optative] : O bon Jhesus, a qui je croy, Qui m'as ce jour a toy tiré, Quant tu pendies a le croix, *Benite* soit ta charité ! (Pass. Auv., 1477, 252).

- *La benoite Vierge Marie* : ...les apostres et les disciples avecque la *benoite* Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des juifs dedens l'ostel (GERS., Pent., p.1389, 74). ...la *benoite* Vierge Marie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 22). ...il [le Christ] volt (...) venir prendre l'humanité de vray homme ès flans de la très *benoite* Vierge (LA SALE, Sale D., 1451, 22). ...en louant et merciant Dieu nostre createur, la *benoiste* Vierge Marie, et tous sains et saintes de paradis de la bonne victoire que avoit eue Henry de Lencastre, roy d'Angleterre, de son dit royaume, à l'encontre de Edouart de la Marche (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 248). Ou nom du Pere et du Filz et du Saint-Esperit, de la *benoite* Vierge Marie, de monseigneur saint Michiel l'angle et de tous angles et archanges, ay commencié ce livre à la gloire de Dieu et doctrine des gens de guerre (BUEIL, I, 1461-1466, 18).

. *Ventre benoit* (de la Vierge) : A toy, Jhesus, ay du tout foy. *Benit* ventre que t'as porté Et les mamelles qu'as süssé ! Las, que ta mere est heureuse. [cf. Luc 11, 27] (Pass. Auv., 1477, 165).

- [D'un événement de l'histoire sainte] : Apreste toy maintenant a cete *benoite* journee, a ceste faiste sacree, a ce jubilé, pour le dignement recevoir a l'exemple des apostres qui hodie repleti sunt (GERS., Pent., p.1389, 72). ...vous eustes le cuer si doloireux a l'eure de la *benoite* passion comme s'il eust esté party d'un glaive ou d'une espee (GERS., Déf., 1400, 220).

. *Vendredi benoit*. "Vendredi saint" : Et assemblerent les traicteurs le venredy *benoist*, tiers jour du moys d'avril ensuyvant (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 257).

B. - "Bienheureux" : La premiere dez troys [pétitions, sollicitations] est a la sanctification et exaltation du nom de Dieu. La seconde a la fruition de la gloire de son royaume pour les *benoistes* ames. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 163). En aucunes choses est possession de vie sans terme et joyeuse, mais pas n'est toute ne parfaite comme ez hommes *benois* et saulvéz devant le derrain jugement, qui sont *benois* selon l'ame et non selon le corps. Pour quoy en ladicte diffinition est adjousté "toute", car proprement une chose est toute qui n'a aucune diminution ne amenissement et n'a riens dehors de lui. En aucunes choses est possession toute de vie sans terme comme ez *benoiz* angeles devant le jugement, car selon toute leur substance ils ont vie *benoite* et sans terme (Somme abr., c.1477-1481, 141).

- Empl. subst. : La tierce ymage est es *benois* en ceulx qui par clere vision congnoissent dieu et layment par delitable fruicion, lesquelz ressemblent moult expressement a dieu qui est naturellement benoist pour ce quil se congnoist et quil se ayme parfaitement (CIB., p.1451, 204). Encores est a scavoïr que Dieu est aultrement ez creatures de ce monde estans en ceste pelerination et passage, et aultrement ez *benois*, qui sont ou royaume des cieulz et ou pays de repos eternal. (Somme abr., c.1477-1481, 126).

- [D'un saint] : Avec les *benois* sains esleus Les conduit de Dieu preesleus. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 119). ...iceulx exposans meuz de devocion, et pour l'augmentacion du service divin et autres euvres misericordieuses, et aussi pour le singulier refuge et affection qu'ilz ont aux *benois* sains (Paris domin. angl. L., 1428, 284). Escoute comme paciaument en cremeur de Dieu se maintint le *benoist* saint Leu de Troyes contre Athilla le roy des Huns, ou temps de ces mesmez persecutions, et tu y trouveras doctrine de humble et proufitable obeissance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 145). LE CRESTIEN [au juif]. Par mon serment, Je vous prometz cy en ce lieu, Par autant que je tiens de Dieu Et du *benoist* saint Nicolas, De vous les rendre. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 92). LE PREVOST.

Quant on a bonne volenté Envers Dieu et ses *benoistz* saintz (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 154).

- [D'une relique] : ...en une pierre quarrée de marbre, est l'impression du *benoist* pié de Nostre Seigneur Jhesu Crist (Voy. Jérus., c.1395, 18).

C. - [D'une chose] "Consacré selon la liturgie" : Car une foiz m'espousa, sire, D'annel *benoit*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 78). ...et dist aus dessus nommez que c'estoit mal fait de ainsi battre en lieu *benoit* un homme. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). ...quant aus eschaudez et pain que l'en dit *benoit* iceulx eschaudez sont de la Cesne de deux ou trois jeudiz absolus que elle a gardé, ainsi comme femmes ont acoustumé de faire, et samblablement dudit pain *benoit* est de celui qui leur fu donné à leurs noces (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 341). Et, icelle dicte, lui fut baillé de l'eaue *benoiste* et du pain *benoist* dont il menga, mais il ne but ne but point lors ne depuis. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 358).

- *Eau benoite* : ...que aussi, quant elle yroit au monstier aus dimenches ou autres jours de la sepmaine, elle ne prenist ou jettast sur elle aucune ou point d'eaue *benoite* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 290). La duchesse Crestienne fu moult lie quant elle scot la venue du duc Anthoine, son mary, et yssy de la ville a belle compaignie de dames et de damoiselles et de nobles du pays. Et toute la bourgeoisie venoit a pié contre lui, et le clergié a croix et a gonfanons et a eaue *benoite* (ARRAS, c.1392-1393, 194). Et après disner, Gieffroy s'arma de toutes pieces, et puis demanda une estoile, que le chappellain qui lui avoit chantee la messe, tenoit, et la mist entour son col, et la croisa par devant son piz. Puis print la bourse ou les XXX. pieces d'argent estoient, qui valoient X. solz, et la pent a son col. Puis ceint l'espee, et pend l'escu au col, et puis fist au chappellain gecter de l'eaue *benoite* sur lui. Puis dist a ses freres : A Dieu vous command. (ARRAS, c.1392-1393, 297). ...L'amant s'en va l'eglise environner Et l'eaue *benoiste* a sa dame donner, Et la paix prendre Tout volentiers pour lui porter et tendre (CHART., D. Fort., 1412-1413, 170). ...les chambellans aux seigneurs, et les dames aux grans dames, leur donnoient de l'eaue *benoiste* quant ilz estoient en leurs liz (LA SALE, J.S., 1456, 232). ...dist a son mary (...) qu'elle alloit querir de l'eaue *benoiste* pour soy partir après. (C.N.N., c.1456-1467, 527). Aprez vint l'evesque du Don avecques la croix, l'enseigne, l'eaue *benoiste* et les Chrestiens. (BUEIL, II, 1461-1466, 195). Ilz s'attendoient qu'on sonnast les cloches à leur venue et que on apportast la croix et l'eaue *benoiste* au devant. (COMM., II, 1489-1491, 38). [R. M.]

BENOITE, subst. fém. (benoîte)

[T-L : *benoite* ; GD : *benoiste* ; FEW I, 324b : *benedictus* ; TLF IV, 394a-b : *benoîte*]

I. - "Bénédition (?)"

Rem. *Journal bourgeois Paris*, 1422, ds GD I, 622c (éd. Michaud) ; ex. douteux : lecture *eaue benoiste* ds l'éd. T : ...*l'evesque de Paris (...) attendit le corps du roy à l'entrée de Saint-Paul pour lui donner de l'eaue benoiste au partir hors dudit lieu* (*Journal bourgeois Paris T.*, 1422, 178).

II. - "Plante aux vertus stimulantes et astringentes, benoîte" : ...III. mesures de jus de *benoite* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 389).

- *Herbe benoite* : ...et de herbe *benoite* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 381).

Rem. Cette herbe est *benoite* "bénie" en raison de ses vertus curatives. Dans le contexte médical suiv., l'adj. *benoite* semble avoir le sens de "bénéfique" : ...foible medecine, et

legiere, et *beneite* et minorative (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236).

REM. Quel sens dans l'ex. suiv. ? "Bénédition" ? : NACHOR. Tien toy un petit en repos. ANATHOT. Je ne congnoys a ce propos La *benoite*. NACHOR. De telz suppos Que vous pas ne suis en esmoy. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 297). [R. M.]

BENOITEFIER, verbe (benoîtefier)

[*FEW I, 324b : *benedictus*]

"Béatifier" : Item Seneque diffine l'ame ainsi : L'ame est espirituele, entendible, ordonnee a beatitude ou benoiteté en elle et en son corps. Ceste description est donnee par maniere de referer et raporter l'ame a sa fin, selon que non seulement separee du corps est *benoiteftee* en elle comme l'angele, mais aussi au corps glorifié sa beatitude et benoiteté est extendue, eslargie et multipliee. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 108). [R. M.]

BENOITEMENT, adv. (benoîtement)

[AND : *beneitement* ; *FEW I, 323b : *benedicere*]

"En bénissant, selon le rite liturgique" : Item le lais a deux canoines qui seront *benoitement* a vegiles [...] et a le messe pour les trespasés au jour de men obseque, VIII s. (Test. saint-quentinois D., 1424, 137). [R. M.]

BENOITETÉ, subst. fém. (benoîteté)

[*FEW I, 324b : *benedictus*]

"Béatitude" : Item Seneque diffine l'ame ainsi : L'ame est espirituele, entendible, ordonnee a beatitude ou *benoiteté* en elle et en son corps. Ceste description est donnee par maniere de referer et raporter l'ame a sa fin, selon que non seulement separee du corps est benoiteftee en elle comme l'angele, mais aussi au corps glorifié sa beatitude et *benoiteté* est extendue, eslargie et multipliee. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 108). [R. M.]

BENOUYE, (?) (benouye)

[Ø]

"Bandeau (?)" : Joignant du precedent escu estoit un autre escu d'or a une bande de pourpre en *benouye*, soubz lequel estoit escript ce que après s'ensuit... (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 130). [R. M.]

BENUS, subst. (benus)

[T-L : *benus* ; GD : *benus* ; AND : *ebonus* ; FEW III, 199a : *ebenus*]

"Ébène" : En cel ysle a grant plenté des arbres de *benuz* qui ne puet ardoir ne pourrir en maniere nulle. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 157). [H. G.]

BEOLLE, subst. fém. (beolle)

[*FEW I, 346a : **betw-*]

Région. (Wallonie) "Bouleau" : ...Sus unc pileit drechiet plus hault c'une *beolle*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 616). ...desos une *beolle* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 591). Et li evesque soy sengnat, en regardant desous une arbre c'on nomme *beolle* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 281).

- "Bois de bouleau" : Une hameide ["barre"] prent qui astoit de *beolle* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 714).

REM. Cf. T-L I, 922, *bëol* et GD I, 700c, *boul.* [P. C.]

BEQUE, subst. (beque¹)

[Ø]

"Gueule du poisson en forme de bec" : Anguilles. Ceste qui a le menue teste, *becque*, cuir delyé, reluisant, ondoyant et estincelant, petiz yeulx, corps gros et blanc ventre, c'est la franche. L'autre a grosse teste, sor ventre, et cuir gros et brun. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 233).

REM. FEW I, 305b, *beccus*, enregistre *bèque* "bout, pointe de quelque corps, principalement d'un mouchoir, d'un drap de lit". TLF IV, 338a, *bec*, cite *becque* du Ménagier : «forme *bec* depuis 1680, RICH.». [P. C.]

BEQUE, subst. (beque²)[T-L : *beque* ; *FEW I, 359b : **bik*]

["Jeu"] : As *biekas*, as pierettes adont s'esbanioient [les femmes ou les filles du bon vieux temps] (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 108).

REM. L'étym. **bik* n'est pas repris ds FEW XV-1. Cf. aussi FEW XXII-1, 199b : o.i. [P. C.]

BEQUEHOIR, subst. masc. (bequehoir)[GD : *bequehoir* ; FEW XV-1, 231b : *boxhoren*]

Région. (Lorraine) "Hareng saur"

REM. Doc. 1337 (Lorraine, *.I. millier de bequehoirs et .III. molues* ["morues"]) ds GD I, 622c.

V. aussi *bochois* [P. C.]**BEQUEREL, subst. masc.** (bequerel)[GD : *bequerel* ; *FEW I, 358b : **bik* (?) (?)

"Agneau d'un an"

REM. Doc. 1397 (Pays de Caux, *lequel prestre dist audit exposant qu'il avoit .XXIII. ou .XXV. bequereaulx ou aigneaulx...lesquelles bestes, appelees bequereaulx audit pays de Caux, sont bestes a laine, qui de nouvel ont acompli leur premier an*) ds GD I, 622c-623a. Nom propre ds Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 443. [P. C.]

BECQUILLON, subst. masc. (béquillon)[T-L : *bequillon* ; FEW I, 306a : *beccus* ; TLF IV, 399b : *béquillon*¹][Dimin. de *bec*]

REM. Représenté seulement dans un nom propre : Josseline de *Becquillon*, Dame Beatrix, demourant En la rue du Carrillon (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 93). [R. M.]

BEQUIN, subst. masc. (bequin)[GD : *bequin* ; FEW I, 309a : *beccus*]

"Brochet"

REM. Doc. 1465 (Péronne, *.VI. gros bequin, .VI. carpes*) ds GD I, 623a. [P. C.]

BEQUON, subst. masc. (bequon)[*FEW I, 310a : *beccus*]

["Smille, pioche"] : ...pour 12 *bequons* resguisier (Doc. 1400. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 506). [Éd. : «Ne s'agit-il pas d'une mauvaise lecture de *becquoir* (comme *appoyon* pour *appoyoir*) ?»]

V. aussi *becquoir* [P. C.]**BER, adj.** (ber¹)[GD : *ber*² ; FEW XV-1, 68b : **baro*]

A. - [D'une pers., de son coeur...] "Valeureux, vaillant" : Phelippe de Hongrie, le gentil et le *ber*... (Flor. Rome W., c.1330-1400, 137). Dont dient par la sale : "Cis estera moult *ber* ; S'est sage chevaliers moult puet longes durer." (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 485). "Amis," se dist Girart, qui moult eust le cuer *ber* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 9). Filz est au duc Guerin, le hardy et le *ber* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 17). "...Il sont eulx .IIIJ. freres qui sont gentilz et *ber*, Hardi et souffisans pour bons fais achever..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 255). "Damme, ce dist Huon, qui moult ot le cors *ber*, Et vous, de vo partie, y savez qu'amender ?" (Hugues Capet L., c.1358, 143). Bien deux mille Lombars fist chieux dus apriester (...) pour grever le duc de Bourgongne au cuer *ber*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 284). ...le *ber* saint Martin (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 7). ...Renier li contez au cuer *ber* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 51).

B. - [D'une chose] "De valeur" : Quant orent deviset assez à leur plaisance, Ly bourgeois s'en allerent, en moult *ber* ordonnance (Hugues Capet L., c.1358, 39). [ou lire *bel* ?] Nous sommes trois contre ung, c'est avantage *ber*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 153). [P. C.]

BER, subst. masc. (ber²)[GD : *ber*¹ ; *FEW XV-1, 116a : **birson* (?) (?)

"Pointe de la flèche" : Quel povreté d'estre viel esse Et riens n'avoir ! (...) Et Povreté de ses *bers* sault : A fort archier ferme bersault. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 148). ["Et Pauvreté mène l'assaut en pointant ses flèches ?" ; l'Éd. traduit par "berceau", interprétation contestée par G. Hasenohr ds *Bibl. Ec. chartes* 135, 1977, 177]

REM. Ex. d'a. fr. (Gaufrey) ds GD I, 623a (*.I. dart dont le ber fu d'achier*). V. aussi *bersaillir* (l'ex. cité est peut-être à placer ici). [P. C.]

BERACER, verbe (beracer)[GD : *beracer* ; *FEW XIV, 307b : *versare* (?) (?)"Semer une terre de *verseret*"**Rem.** Doc.1357 ds GD I, 623a (*beracez*). [R. M.]**BERART, subst. masc.** (berart)

[FEW XXII-1, 5a : o.i.]

Arg. "Mouchard" : *Berart* s'en va chez les joncheurs ["les filous"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 333). [P. C.]

BERBAR, subst. masc. (berbar)[*FEW I, 243b : *barba*]

(Synon. de *barbier* v. Lexiques) : ...Jehan le *berbar* (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1353], 311). [P. C.]

BERBERIS, subst. masc. (berberis)[GD : *berberis* ; AND : *berberis* ; FEW XIX, 22b : *barbaris*]

"Épine-vinette" : Puis fut nostre seigneur mené deuant les euesques et les maistres de la loy en vn autre iardin ; et la fut il autre fois examines et puis moquez et laidenges et couronnes d'une espine blanche, quon appelle *berberis*, qui croissoit ou iardin, qui a aussi moult de vertus. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 235). Apres chu fut Jhesus (...) coroneis d'une couronne de une espine blanche que ons nom *berberis* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 407). *Berberi*. Ce sont les fruitz d'ung arbre, qui sont aucunement longs et roons, et en couleur traïans sus le noir. (Grant

herb. C., c.1450, 42). *Berberis* fruit arbusti froit et sec (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.8).

REM. Ex. c.1350 (*berbezerie*) ds P. Meyer, *Romania* 37, 1908, 229 ; W. Rothwell, *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 227. Doc. c.1485 (*la pouldre faicte de berberis*) et c.1500 ds R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 355. [P. C.]

BERCEAU, subst. masc. (berceau)

[T-L : *berçuel* ; GD : *berçuel* ; FEW I, 337a : **bertiare* ; TLF IV, 402a : *berceau*]

"Petit lit où l'on peut bercer un enfant, berceau" : Enfants en *bersuel* asseüre (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 171). Et me tient contre mon gré, Par son faus art, Main et tart, Plus c'un poupart En un *bersueil*. (MACH., Les lays, 1377, 416). ...IIII aulnes de grosse toille (...) pour envoleper [sic] un *berseil* à parer, qui avoit esté paint et ordonné pour feu monseigneur le Dalphin, et lequel est mis en garde et garnison au Louvre en la Chambre aux joieaux. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 154). Et de ceulx, dit uns appelez Gervaise, que les luitons vont de nuit et entrent dedens les maisons sans les huys rompre ne ouvrir, et ostent les enfans des *berceulx* et bestournent les membres ou les ardent. Et, au departir, les laissent aussi sains comme devant, et a aucuns donnent grant eur en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Pour ceste cause aussy dient les anciens que musique premierement fu sur l'eau trouvee et que pour ce fu elle appelee musique, c'est a dire moisique, pour ce que moys en grec c'est en françois eue. Et pour ce aussy fu ainsy Moÿses appelez pour ce qu'il fu ainsy petit enfant trouvé en un *berceul* en l'eau, si comme l'Esriture tesmongne. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 104). ...pour avoir baillié et livré par l'ordonnance d'icelle dame et pour l'estat de l'enfant dont, au plaisir de Dieu, elle accouchera brièvement, les parties de drap qui s'ensuivent : langes, couvertoirs moyens, autre couvertoir, grand couvertoir pour couvrir le *berceau*, escarlate pour envelopper l'enfant (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 253). A Raoulet du Gué, huchier, demourant à Paris, pour avoir fait un *berceul* tout de bort d'Irlande, où il a un escren au chevet et une bersouère bordée (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 254). On nourrit lez jeunes seigneurs ez delices et a la fetardise. Des ce qu'ilz sont naiz, c'est a dire dez qu'ilz apprennent a parler, ilz sont a l'escole de goulardise et de villez parollez. Les gens les adourent es *bercheaulx* et lez duisent a desconnoistre eulx mesmez et autruy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 71). Les unes portoient les petits enfans en *barseaulx* sur leurs testes, les autres sur leur col, les aulcunes en avoient de pendus entour d'elles et autour de leurs corps avec bandeaulx de toille, et d'autres tenoient et traisnoient les grandelles par les mains, du mieux qu'elles pouvoient. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 206-207). ...les unes portoient les petiz en *berseaulx*, les moyens sur leur povre col et les grandelez menoient en leurs mains... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 340). Cestui prenostica les grandes gelées qui furent l'an mil IIIcVII, où fut rescoux, sur ung glaçon passant par les pons de Paris, ung enfant en ung *berceau*, combien que autres dient qu'il estoit en ung vaisseau. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 147 r°). Ce vous estes en mariage Il faudra garder le message, Avoir des langes et des frettes, Des *berseaulx* et tant de souffrettes, Que c'est une grande pitié. (P. moyne, a.1500, 46). [R. M.]

BERCER, verbe (bercer)

[T-L : *bercier* ; GDC : *bercier* ; AND : *bercer*¹ ; FEW I, 336b : **bertiare* ; TLF IV, 404a : *bercer*]

Empl. trans.

A. - Au propre. "Balancer qqn (en partic. un petit enfant) pour faciliter son sommeil" : II. filles a de lui qu'elle norrist et *berse* (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Je me levay de mon siege a demy lassé et desja semons du messagier du dieu dormant pour aler le *berchier* en son repos. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 94). Par nuict le te faudra *berchier* [l'enfant], Se tu veux a repos dormir (Serm. plaisant K., c.1500, 471).

B. - Au fig. *Bercer qqn de qqc.* (ici, de préceptes religieux) : C'estoit la chançon et la herpe Dont la sainte femme le *berse* [son fils, le futur Saint Louis] Et les mès dont il fut servis. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 308). [P. C.]

BERCERESSE, subst. fém. (berceresse)

[GD : *berceresse* ; AND : *berceresse* ; FEW I, 377a : **bertiare*]

"Femme qui est chargée de bercer un enfant" : ...Jehanne de Broingnon, norrice, et Jehanne de Bissey, *berceresse* de Charles monsr. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1373, 342). ...*bercheresse* Estoit sa miere, et sanz noblesce (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 237). Pour douze aulnes de drap tanné, donné aux quatre femmes de Monseigneur Messire Charles de France, c'est assavoir Jehanne du Mesnil, la *barseresse*, la femme de chambre et la nourrice, 22 livres 4sous parisis. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 256). A Osanne, *barceresse*, et Margot de Sommèvre, jadis femme de chambre de M. de Pontieu, pour don ou pension à elles faiz par le roy nostre dit seigneur (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1404, 263). ...Marguerite femme Berthault *berceresse* de mademoiselle Jehenne (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 21). ...Marie, norrice, Jehanne, femme de chambre de mademoiselle Anne de Bourgoingne, Bertande, *berceresse*, Jehanne, norrice, Anne, femme de chambre, Marguerite, lavandiere de mademoiselle Agnes de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 393). A ladicte Jaqueline de La Barre, jadis *bercheresse* de mondit seigneur, la somme de 40 s. dudit pris de 2 gros le solt qui deue luy estoit (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 98). [R. M.]

BERCERIL, subst. masc. (berceril)

[GD : *bercheril* ; FEW XIV, 336b : **vervecile*]

"Bercaïl, bergerie"

REM. COURCY, *Hist. de Grèce*, 1422 (*le bercheril des ouailles*) ds GD I, 623b. Cf. aussi T-L I, 923-924 et GD I, 623b-c : *bercil* "bercaïl" (a. fr.). [P. C.]

BERCEUL, subst. masc. (berceul)

[T-L : *berçuel* ; GD : *berçuel* ; FEW I, 337a : **bertiare*]

A. - "Berceau"

Rem. Doc. 1365 (*pour deux bersuels prins en l'ostel de ceans pour madame Jehanne de France*) ds GD I, 624a et 1372 (*lesquelz avoient laissié en leur hostel sans aucune garde un leur petit enfant, qui estoit au Barseul*) ds DU CANGE I, 637a, s.v. *berciolum*.

B. - "Cage pour prendre les faisans"

Rem. Cf. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss., s.v. *bercheul*. [P. C.]

BERCHELETTE, subst. fém. (berchelette)

[FEW XIV, 335a-b : *vervecarius]

"Bergeronnette (oiseau)" : ...Menus oisiaux qui hantent les rivières, qui sont appelés bercheretes [var. becheretes, *berchelettes*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 204). [P. C.]

BERÇOIRE, subst. fém. (berçoire)[GD : *berçoire* ; FEW I, 337b : *bertiare]

"Petit lit monté sur des pieds en forme de croissant (qui permettent un mouvement d'oscillation), berceau" : ...une petite cuvette à baigner un enfant et une *berseoire* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 255). ...IIIJ aulnes de grosse toille (...) pour envelopper un grant berseil et la *bersouere* à parer, pour feu monseigneur le Dalphin (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 155). ...cinq aulnes pour couvrir deux *berçoires* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 253). A Raoulet du Gué, huchier, demourant à Paris, pour avoir fait un berceul tout de bort d'Irlande, où il a un escren au chevet et une *bersouère* bordée (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 254). [R. M.]

BERÇOT, subst. masc. (berçot)[GD : *berçot* ; *FEW I, 337a : *bertiare]

"Petit lit où l'on peut bercer un enfant" (synon. *berceau*)

Rem. Doc.1373 (*berçot*) ds GD I, 725b. [R. M.]

BERELLE, subst. fém. (berèle)[T-L : *berèle* ; GD : *berèle*¹ ; FEW XXII-1, 119b : o.i.]

A. - "Jeu (en partic. jeu amoureux)" : Elle est allée veoir son amy Le Ioliuet de la *barelle* (Myst. st Martin K., a.1500, 320).

- *Avoir/tenir qqn en sa berelle.* "Tenir qqn dans son jeu, avoir qqn en son pouvoir" : ...dame Sensualité qui ja me avoit bien avant en sa *berelle* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 247). ...Ains que la mort me tiengne en sa *berelle* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 128).

B. - P. antiphr. "Situation pénible, embarras" : Je le cognois mon pas satis Mays, sur ma foy, la damoiselle Vous layssera en la *berelle* Et vous jouera du trompatis. (Poés. lyr. court. XV^e I., c.1454-1456, 83). Je me suys veu, encores m'en souvient, En tel *berelle* Que, pour tenir l'une ou l'autre querelle, Souvent me suys bruslé a la chandelle (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 132).

Rem. Ex. d'a.fr. et CHR. PIZ. (*Ball.* XIII, 12, [le navire sans pilote est] *en grant barelle*) ds T-L I, 924-925. MILET, *Destruct. Troye*, c.1450-1453 (*cheu en la berelle Pour malheureté casuelle*), ds GD I, 624c.

- *Mettre qqn en berelle* : Vous l'avez mis en tel *berelle* Qu'elle a plus pechié qu'onques mais (Mir. mère pape, c.1355, 386). Quant m'ot mis en celle *berelle*, Il me mist en plus mal desroy, Qu'il me dist : C'est la fille au roy Qu'avez honnie, faulx hermites (Mir. st J. Paulu, c.1372, 134).

- [D'une situation] *Pendre à la berelle.* "Être mal engagé, risquer de mal tourner" : Creez que Pilate aroit plus chier Nous complaire en ceste querelle Ou son fait pend a la *berelle*, Comme le nostre sans mentir (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 504). [R. M.]

BERELLE, subst. fém. (berelle)

[Ø]

"Petite bière (?)" : Ains que la mort me tiengne en sa *berelle* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 128).

REM. Sens proposé par l'éd. [A. B.]

BIRET, subst. masc. (béret)[GDC : *biret* ; *FEW I, 376a : *birrus* ; TLF IV, 406b-407a : *béret*]

"Toque de laine ronde et plate"

REM. GOULAIN 1374 (*les docteurs ... le birret ou chief*) et doc. 1386 (*bailler les birez aux licenciés*) ds GDC VIII, 326c. [R. M.]

BERGAMAN, subst. masc. (bergaman)[GD : *bergaman* ; FEW XV-1, 262b : *brecmes*]

"Grand couteau, épée courte"

REM. Doc. 1398 (*un bazelaire ou bergaman*) ds GD I, 625b. [P. C.]

BERGE, subst. fém. (berge)[GDC : *berge*² ; FEW I, 254a : *barica ; TLF IV, 408b : *berge*¹]

A. - "Talus de fortifications"

Rem. Doc. 1380 (*lequel [navel, (commentaire de DU CANGE)] il menerent aux berches de la forteresse de la ditte ville de Corbie, et par la y entrerent dedenz*) ds GDC VIII, 316c ; même ex. ds DU CANGE I, 638a, s.v. *berga*.

B. - "Bord escarpé d'un cours d'eau"

Rem. Doc. 1403 (IGLF, Arch. Nord) ds TLF. [P. C.]

BERGER, subst. masc. (berger)[T-L : *bergier* ; GD : *bergier* ; GDC : *bergier* ; AND : *bercher* ; FEW XIV, 334b : *vervecarius ; TLF IV, 409a : *berger*]

A. - "Celui qui garde les moutons, berger" : ...Dieu envoya Ung *bergier* qui la s'avoia, Qui bestes aloit pasturant Et le vivre aux bestes querant (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 204). Jabel trouva les panetieres Que portent *bergiers* et bergieres (MACH., Voir, 1364, 496). [Premier bergier] Chevalier ne suis, ne hermites, Maiz je suis *bergier* amoureux (Gris., 1395, 45). Si lui en fu compté le voir (...) comment fu trouvé tout nu Du *bergier* en la grant forest (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 195). Roy qui portes couronne et ceptre en ce monde, que as tu davantage sur ung povre *bergier*, ou que t'a donné nature et ton pere plus avant, fors ce que Dieu y a mis par privilege de grace ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 67). Oudit temps, le roy fist venir grant nombre et grant quantité de joueurs de bas et doulx instrumens qu'il fist loger à Saint-Cosme près Tours, où illec ilz se assemblerent jusques au nombre de six vingtz ; entre lesquelz y vint pluseurs *bergiers* du pays de Poictou, qui souvent jouerent devant le logis du roy, mais ilz ne le veoyent pas, affin que ausdiz instrumens le roy y prestist plaisir et passe temps et pour le garder de dormir. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 122). Suis jê en l'ostel d'ung *bergier* ? (Feste roys, c.1475-1500, 304). Cestui (...) prenostica (...) les grandes innondacions du Tymbre, ce qui advint, car souldainement fut si très grant icellui Tibre que l'on estime que par icelui furent noiez plus de IIIIm *bergiers* entour Romme, et fut si grant qu'il aloit par dessus le pont Saint Ange et jusques aux derrieres marches des degrés de l'eglise Saint Perre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 165 v°).

- *Berger champestre* : Aussi y sont frisques *bergiers* champastres, Acompaignez d'un grant tas de porchiers. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186).

. *Berger des champs* : Or cuidoye estre sur tous maistre, de trompeurs d'icy et d'ailleurs (...) et ung *bergier* des champs me passe ! (Path. D., c.1456-1469, 194).

Rem. Faut-il suivre R. LEJEUNE, *Pour quel public la Farce de Maître Pierre Pathelin a-t-elle été rédigée ? Romania* 1961, t. 82, p. 518, selon qui c'est non un berger des champs, un simple berger, mais un berger des Champs, du Pré-aux-Clercs (*ad campos clericorum* ou simplement *Ad campos*). Il est de ces bergers "faisant paître leurs troupeaux sur le vaste domaine rural que l'abbaye de Saint-Germain possédait au XVe siècle sur les bords de la Seine, et qui se composait de terres labourables, de prés, de vignes et de garennes. Des troupeaux de vaches et aussi de moutons pâturaient sur le Pré-aux-Clercs. Ces moutons alimentaient en partie les métiers des tisserands ("drapiers drapant") que l'on trouvait à l'intérieur du bourg de Saint-Germain" ? (éd.).

- Prov.

. *A tel berger telles bestes* : Et la bonne voie s'en aille Le bergier au matin davant : Son foucq le sieuvra, je m'en vant, Tout paissant et baissant les testes. L'en dist : A tel *bergier* telz bestes. (Pastor. B., c.1422-1425, 185).

. *Bergers des champs n'ont cure de harnois*. "Les bergers ne s'occupent pas des choses militaires (?)": Bon temps y marche et la guerre en desmarche, En aultre marche espere escailler noix : *Bergiers* des champs n'ont cure de harnois. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 363).

. *Bergers sont tous au champ unis* : Les gouvernans et les meneurs Des brebiettes en pasture, Autant les grans que les mineurs, Si par default et fourfaiture, Aulcune choit en adventure, Ils la rendent ou sont pugniz. *Bergiers* sont tous ou champ uniz. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 52).

. *Berger trop piteux feroit ses agneaux rogneux* : *Bergier* trop piteux feroit ses aigneaux roingneux. (GERS., P. Paul, a.1394, 507).

Rem. Cf. A. J. V. Le Roux de Lincy, *Livre des prov. fr.*, 1859, I, 268 : «Mère trop piteuse fait sa famille teigneuse» XVIe s.

. *Quant berger dort, loup vient tandis* : ...D'envieillir ne me souvenoit Et jour aloit et jour venoit Et le temps se passoit en dis : Quant *bergier* dort, loup vient tandis. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 137).

- Loc. prov. *Du loup faire berger* : ...a ces deux traîtres volt sa terre laisser, Quar il peut bien dire du loup a fait *bergier*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 399).

B. - P. ext.

1. "Manant, paysan" : Joachim avoit un vergier Les sa maison, qu'onques *bergier* Ne fist, car trop fu delitables Et a tous fruis de delit ables. (MACH., C. ami, 1357, 4). Il [Meliador] n'a mies chiere d'estout, Ne de villain ne de *bregier*. Espoir vodra il remploier Ses deniers dou tout a sa guise En aucune autre marchandise (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 87).

Rem. GD I, 626a.

2. "Homme stupide"

- *Faire le berger* : Et li sergans respont : "faites vous le *bregier* ? Sé n'ai .XII. parsis, foy que doi saint Richier, J'arai, de vostre beste, le plus maistre quartier" (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 189).

- *Faire qqn berger*. "Prendre qqn pour un imbécile, se moquer de qqn" : Dont ly ala Regnault et dire et retraitier Et lui dist qu'il venoit de Karlon courouchier Et la noble couronne a courir

gaagner. "Par mon chief, dist li roy, bien l'avez fait *bregier*..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 293-294).

3. [Opposé à *roi* pour désigner le pôle inférieur de la société] : Il ne ly chault pour abregier Non plus d'ung roy que d'ung *bregier*. (CHASTELL., Miroir mort V.H., c.1436-1450, 60).

4. "Homme lâche" : Et li prince respont : "Cuer avez de *bregier*. Et pués que ceste guerre vollez ainsi laissier, A Jhesu vous commant qui se laissait player..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 410). A Dieu se commandait, le Perre droiturier, Et dit miuelx vult morir c'on l'appelle *bergier*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 759).

- Empl. adj. "Couard, lâche, méprisable"

. *Avoir le coeur berger* : Sire, s'ai dit Lion, s'avés le cuer *berquier*, Maix ne vous en vuelz de rien ensoingnier ; Se lou faissiez a fforce, ne vous valroit ung denier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 525). ...Cest chose vuel bonnement acorder ; Se je lou reffusoie, cuer aroie *bergier* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 943).

. [Terme de mépris pour désigner les paiens, dans la littérature épique] *La gent bergere* : "...mère Dieu, qui fus chambre et portière, Getés-moi à honnour de celle gent *bregiere*..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 146). ...barons, a tous vous faiz priere De la mort Dieu vengier sur celle gent *bregiere* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 226).

C. - Au fig. "Guide, chef (d'un peuple, d'une communauté)" : ...par quoy luy vueillant estre vray *berger* de son peuple et le garantir de la rapine des loups, requéroit (...) secours et confort de leurs mains, en deffension tant de leur héritage et pays comme de sa personne. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 451).

- P. iron. "Bombarde" : Tirés canons et bombardes, *Bregiers*, soufflars et soufflards, Weuglaires et serpentines (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 580).

Rem. V. aussi *bergere* [R. M.]

BERGERE, subst. fém. (bergère)

[T-L : *bergier* ; GDC : *bergier* (*bergiere*) ; FEW XIV, 334b : **vervecarius* ; TLF IV, 409a : *berger* (*bergère*)]

A. - "Celle qui garde les moutons, bergère" : Jabel trouva les panetieres Que portent bergiers et *bergieres* (MACH., Voir, 1364, 496). ...Aux champs *bergiere*, Bien sçay qu'il ne demourroit guiere, Toutes choses mises arriere, Que de ma volenté plenniere Je ne gardasse Brebiz es champs (CHART., L. Dames, 1416, 204). ...Car la coustume d'amours yere, Qui ameroit une *bergiere* Vouldroit porter la pennetiere Et danceroit Au flajol. (CHART., L. Dames, 1416, 269). Mais, toute somme, Une femme - simple *bergiere* - Plus preux qu'onc homs ne fut à Romme ! (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 33).

B. - P. ext.

- Empl. adj. "Sot, stupide" : N'avoit plus hardi prinche en terre n'en riviere, Plus preu ne plus poissant dessi jusqu'a Baiviere. Mes freres disoit voir, sans pensee *bregiere* (Bât. Bouillon C., c.1350, 63).

C. - P. iron. "Célèbre bombarde bourguignonne" : Mais lanbillons dont nous vous batillons Et la *Bergiere* vous engage : Il n'est si grand feu qu'on n'estaingne. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 61). La *Bregière* fut approcyé et subtilement affutée (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 65). Puis les Bourgoignons affutèrent une grosse bombarde, nommée la *Bergière*, dont ilz furent tellement espoantéz qu'i se rendirent en la volenté de monseigneur le duc. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 138). La *Bergere* nous menerons Et des canons tant aussi bien. Et des anuyt, comme je

rien, Tout sera chargé pour mener Sans y faillir, fer ne lien ; Demain y sera a desjeuner. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 527). [R. M.]

BERGERELLE, subst. fém. (bergerelle)

[T-L : *bergerelle* ; GD : *bergerelle* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"Petite bergère"

REM. MART. D'AUV. (éd. 1493, *Tost apres en ceste douleur Vint au roy une bergerelle Du vilaige dit Vaucouleur, Qu'on nommoit Jehanne la Pucelle*) ds GD I, 625b. [P. C.]

BERGERET, subst. masc. (bergeret)

[GD : *bergeret* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"Petit berger" : Car ly Lupalois *bergieret* Lor maistre feront de Floret (Pastor. B., c.1422-1425, 226). [P. C.]

BERGERETTE, subst. fém. (bergerette)

[T-L : *bergerete* ; GD : *bergerete* ; GDC : *bergerete* ; FEW XIV, 335a,b : **vervecarius*]

A. - "Petite bergère" : "Va (...), qu'on te puist tuer, Més que ce soit d'une bourlete ; Quant la très douce *bergierete* Tu refuses..." (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 157). [Autre ex. p.179] Et mainte gaie *bergierette* Trouvay au pouplier sus l'erbette (Pastor. B., c.1422-1425, 46). ...une *bergerete* Lui devoit de rente ung fesseau Les festes d'erbe nouvelete. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 75). ...Et les douces *bergeretes* Qui sont bien chantans, Cueillent herbes bien sentens Et belles fleurettes. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 66). Ainsi, moy, povre *bergerete*, Vous qui cy me venez semondre Comme une simple pucelle, Gardans es champs dessus l'erbete Les povres bestes de mon pere, Une jeune simple fillete, Vous dis sont a moy bien contraire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 292).

B. - "Bergeronnette (oiseau)" : ...Menus oisiaux qui hantent les rivieres, qui sont apelés *bercheretes* [var. *becheretes*, *berchelettes*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 204).

C. - "Chant du berger"

Rem. GD I, 625b. [P. C.]

BERGERIE, subst. fém. (bergerie)

[T-L : *bergerie* ; GD : *bergerie* ; GDC : *bergerie* ; AND : *bercherie* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius* ; TLF IV, 411a : *bergerie*]

A. - "Ensemble des bergers" : Les bergiers parlans ensemble (...) : Or sera *bergerie* frique, S'il plaist a Dieu, des ore maiz. Pour nous est bien tournez li plais Quant la pastoure Griseldiz (...) A de meurs esté enseignie, Tant que par sa benignité Est advenue dignité D'estre marquise de Saluce. (Gris., 1395, 42). [Le premier berger] Et [le marquis] a reprise Griseldis Qu'il a et en faiz et en dis Tant honnoree et conjoÿe Qu'onq femme ne fu tant prisie (...) LE SECONT BERGIER. Certainement, j'en ay grant joye. C'est grant honneur a *bergerie*. (Gris., 1395, 100).

B. - "Activité, état de berger" : PREMIER BERGIER. Or ne m'alez point assaillant, Riffart, ne disant villenie. Je suis d'aussi bonne lignie De *bergerie* com vous estes. (Gris., 1395, 45). ...par maintes anées Furent par moy pormenées, Tant que je fus ja percreue, Sans estre nul jour recreue Du mestier, qui me plaisoit, De *bergerie* (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 225). Regardez, sire, regardez, Je luy parle de drapperie, Et il respond de *bergerie* ! (Path. D., c.1456-1469, 178). Qui pourroit choisir Plus souëfz plaisir Que

de *bergerie*, Ou, sans desplaisir, On vit a desir Menant juste vye ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 105).

C. - "Emplacement réservé aux moutons" : Item, lesdiz habitans du Quesney ont en ladicte forest, c'est assavoir es diz buissons du Quesney, de l'Espiney et de Ramboix, le vert en gesant et le sec en estant, et des *berquieriez*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 198). Es *bergeries* (...) Y avoit bien (...) Quatorze mille bestes a pied fourché. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186).

- P. métaph. [Désignant l'ensemble des chrétiens (parabole du Bon Berger)] : ...les payens se frapperent soubitement es *bergeries* de Jhesus Crist, c'est es françois feaulx crestiens, ainsi que les loups familleux se frappent sur le soir es brebis (JUV. URS., T. crest., c.1446, 63). QUIRINUS (prestre). Il est tamps d'y remedier Et d'asssembler aux *bergeries* Les oeilles qui sont peries, Ains que la chose soit plus griefve. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 46).

D. - "Représentation de scènes de la vie des bergers" : Ung autre petiz tapiz de *bergerie*, sur champ vert, semé de bergiers et bergières, dont les aucuns font des fagoz. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 271). [R. M.]

BERGERIN, adj. (bergerin)

[GD : *bergerin* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"De berger" : ...Tant jupel, tant chapel doublé, Dont ly pastour sont affublé, Et aultre harnois *bergerin* (Pastor. B., c.1422-1425, 200). [Seul ex.] [P. C.]

BERGEROIS, adj. (bergerois)

[GD : *bergerois* ; FEW XIV, 335b : **vervecarius*]

"De berger" : ...Et se parloient un langage, Onques si bons ne fu oïs Selonc le *bergerois* usage. (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 162-163). [Seul ex.] [P. C.]

BERGERON, subst. masc. (bergeron)

[T-L : *bergeron* ; GD : *bergeron* ; GDC : *bergeron* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"Berger" : Par ma foy, dist le *bergeron*, Taurastre naissent li aignel ; Les brebis ont rongneuse pel, Maigres sont et n'ont que les os. Rien aler ne voy bien ne bel. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 52). Ces paistres et aultres pluisours Qui de grans tropiaux sont duisours, Moiens et petis *bergerons*... (Pastor. B., c.1422-1425, 46). [P. C.]

BERGERONNE, subst. fém. (bergeronne)

[*FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"Petite bergère" : Ici sont les armes, dessoubz ceste couronne, Du bergier dessusdit et de la *bergeronne*. (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 106). [H. G.]

BERGERONNET, subst. masc. (bergeronnet)

[FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

[Diminutif de *bergeron*] "Petit berger" : Aux champs, Aux champs, gentilz *bergeronnetz*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 373). [P. C.]

BERGERONNETTE, subst. fém. (bergeronnette)

[T-L : *bergeronnete* ; GD : *bergeronnete* ; GDC : *bergeronnete* ; FEW XIV, 335b : **vervecarius* ; TLF IV, 411b : *bergeronnette*]

A. - "Jeune bergère" : O *bergeronnettes*, Gentes et honnestes, Qui des sept planettes (...) Congnoissés le cours... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 211). ...plusseurs gentilz pastoureux et nobles

bergeronnettes s'estoient logiés soubz ses ramyers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 233). *Bergeronnettes*, bonnes musiciennes Et pastoureaux monstrent leurs effectz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. T-L.

B. - "Chanson de bergère, forme de rondeau" : Item, [je ne donne] riens a Jacquet Cardon, Car je n'ay riens pour lui d'onneste - Non pas que le gecte habandon - Synon ceste *bergeronnette* ; S'elle eust le chant Marionnette Fait pour Marion la Peautarde, Ou d'Ouvrez vostre huys Guillemete, Elle alast bien a la moustarde. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 135).

Rem. Burger, 39 ; R.H., *Comment. Test.*, 246. [R. M.]

BERGEROTTE, subst. fém. (bergerotte)

[GD : *bergerotte* ; FEW XIV, 335a : **vervecarius*]

"Jeune bergère" : ...il trouva ung bergier et une *bergierotte* qui se deduisoient sur ung tertre. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 92). [aussi 116/3 et 118/5] CALBAIN, (en chantant). *Bergerotte* savoyienne, Qui gardez les moutons aux boys... (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 144). [P. C.]

BERICLE, subst. masc. (béricle)

[T-L : *bericle* ; GD : *bericle/berille* ; FEW I, 339a : *beryllus* ; TLF IV, 420a : *béryl*]

"Pierre de béril taillée en lame mince (utilisée à différentes fins)"

A. - "Pièce de béril qui sert à protéger (l'hostie dans un ostensor)" : ...sur le milieu hault d'icelle fleur de liz et coronne sert un porte Dieu, où l'en porte le Saint Sacrement, fait de deux rons *beriques*, bordez d'or (Comptes Lille L., t.2, 1420, 236).

B. - "Pièce de béril servant à corriger la vue, lunettes ou loupe" : Un *bericle* ront, plat, enhanté en une queue d'or longue esmaillée (Ch. VI, D., t.2, 1418, 353). Deux *bericles*, ou oeillez d'or, de cristal, assis sur I camelot cendré, que l'on met pour la pouldre devant les yeulx quant l'on chevauche (Comptes Lille L., t.2, 1420, 264). ...et en mettés es yeulx, il est de tant grant vertu qu'il fait a ung homme decrepite de LXX. ans lire lettres menues mieux que s'il avoit unes *bericles* (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 6). Pren de Prudence la conduite : Tresbien te guidera, com duyte De rendre les humains parfaictz, En tous cas, par dictz et par faictz. Elle est de tes lunettes l'une : Tel *berille* n'a soubz la lune. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 36). Telles *berilles* jamais n'as tu veu d'oeil, Car qui les a ne pourroit avoir dueil. Prudence est l'un qui est au coté destre, L'autre Justice a nom, dont ne me dueil : Cests deux tousdiz avec moy tenir seuil Qui enchassées en Force doibvent estre ; Temperance ne va pas a senestre Mais est le clou du meilleu qui congnoistre Faict les lunettes estre tout d'un accueil. [Il s'agit des deux verres d'une paire de lunettes, assemblés par un rivet central] (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 29). A ung mercier forestier, pour *buricles*, et ung mirouer prins par ledit Jehan de Vault, pour le roy (Comptes roi René A., t.2, 1476, 335). Et se ces choses ne valent, l'en doibt recourir aux auculaires de voyre ou de *bericle*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

V. aussi *béryl, besicles* [R. M.]

BERIDER, verbe (berider)

[FEW, Ø m. néerl. *beriden*]

Part. passé "Arrêté" (Éd.) : A maistre Paule Meusin (...) tant pour avoir esclarchy et tenu comptes particuliers avec les amboscheden ou leurs clerks oudit Zellande de vielles restes non *beridees* par eulx deues a mondit seigneur de l'annee [14]68 et de par

avant, montans a grans sommes de deniers, comme aussi pour avoir inventorié et vendu les biens delaisiez par feu Henry Janssonne de Wissenkerke... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 371).

REM. Cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 77a, s.v. *beriden* "Préparer, gérer, administrer..." [H. G.]

BERINGUIER, subst. masc. (beringuer)

[GD : *beringuer* ; FEW XXII, 122a : o.i.]

"Plateau sur lequel se place l'aiguère"

REM. Doc. 1434 (Ussel, *ung beringuer et une aiguere*) ds GD I, 626b. [P. C.]

BERLE, subst. fém. (berle)

[AND : *berle* ; FEW I, 338b : *berula* ; TLF IV, 413a-b : *berle*]

"Plante ombellifère croissant dans les lieux humides"

REM. Ex. c.1465 (*Alphita*, éd. Mowat, *Berula similis est narstucio...* [*gallice berles*]) ds W. Rothwell, *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 227. [P. C.]

BERLUE, subst. fém. (berlue)

[T-L : *beslue* ; GD : *bellue* ; FEW IX, 147b : *pompholyx* ; TLF IV, 415a : *berlue*]

Avoir la berlue. "Voir de travers" : Dea ! pourtant se j'ay la *barlue* [var. : *balue*], Desormais je suis ung vieillart Nommé Pathelin Patrouillart (...). Las ! qu'est la saison devenue Puis dix ans ? (Test. Path. T., c.1470-1475, 152). [P. C.]

BERLUER, verbe (berluer)

[T-L : *beslüer* ; GD : *belluer* ; FEW IX, 147b, 148a : *pompholyx*]

Empl. trans.

A. - "Apercevoir mal (qqc.)" : Ainsi Baucis, la coustumiere, Luy fist *belluer* la lumiere ; Di fu que l'ueil ne la veüe N'avoit pas la chose veüe. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 30).

B. - *Berluer qqn.* "Duper, tromper qqn" : Pour mener a fin son message Vint aux champs de malice plaine : Au premier filoit rouge laine Et si en portoit de la blanche Mucie assès pres de sa hanche. A basse voix a salué Celuy qui estoit *bellué* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 29). [P. C.]

BERM, subst. masc. (berm)

[GD : *berm* ; FEW XV-1, 96b : *berman*]

"Valet, portefaix" : Et avec ce Voulons que se par aventure il [les marchands d'Aragon et de Majorque] feroit [sic] de la main un de leurs Valés ou *Berms*, il n'en paient autre amende que feroit un des Bourgeois de ladite Ville en cas semblable. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1339, 136). [Éd. : «Au Registre 80, il y a *Bermans*»]

V. aussi *berman* v. Lexiques [P. C.]

BERMAN, subst. masc. (berman)

[GD : *berman* ; FEW XV-1, 96b : *berman*]

A. - "Ouvrier qui charge et décharge des bateaux" : Pour *bermens* qui chargerent 8 tonneaux de vin 5 s. 4 d. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341, 19). ...deffendus soit que aucuns brouweteur, porteur à col, *bereman* ne porche ou remueche alun ou waranche, devant que passé aura se keure (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 309). ...pour sa paine... d'avoir esté continuellement le temps de troiz sepmaines entieres avecques ledit Jehan Langloiz pour veoir et visiter ycelui biscuit en chascune queue

que il seroit... et pour livrer les queues prestes et enfonssees aux *bermens* pour ycelles queues charger et mettre es vesseaux pour mener a la Fosse de Leure. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 284).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1358 (*bresmen*) ds GD I, 627a.

B. - "Valet d'armée" : Et y ot ocis de Flamens Plus de vingt mille sans *bermens* (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 120). [R. M.]

BERMIERE, subst. fém. (bermière)

[*FEW XV-1, 96a : *bermi*]

"Talus" (synon. *berme*) : ...pour avoir reparé et netoyé les fossés qui sont autour dudit chastel dudit Lucheu, c'est assavoir depuis les haies jusques en fond, et de l'autre côté depuis la *bermière* vers le jardin jusques au fond, coppé les espines et bruletons, haublé et plané au mieux qu'ils ont peu icelles *bermières*, et en fond d'iceux fossés fait grandes fosses de 5 à 6 piez de lez et autant de parfond, porté à hotte les terres, croons et ordures tout à mont outre lesdites *bermières*... (Comptes seigneurie Lucheux D.W., 1430-1431, 24). [Éd. : «correction proposée pour *demier* (...), *dernières*»] [P. C.]

BERNAGOE, subst. fém. (bernagoe)

[T-L : *bernagöe* ; GD : *bernagoe* ; FEW XXII-2, 207b : o.i.]

"Tarière (?)" : [Outillage d'un potier d'étain] ...une *bernagoe*, une lime, unes bequecte (Hist. industr. commerce F., 1402, 182). [P. C.]

BERNARD, subst. masc. (bernard)

[T-L : *Bernart* ; GD : *Bernart* ; FEW XV-1, 97b : *Bernhart*]

"Niais, sot" : De courre aux chiens n'ay nulle joye ; D'estre au title est nommez musart ; Se ces chiens a droit ne depart, Des veneurs a mauvaise grace ; On le claime en disant : "*Bernart* !" (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 320). Sans loing aller, un saint *Benart* [ms. Denart ; «Il s'agit ici d'un visionnaire qui parcourait en 1412 les rues de Paris» (Éd.)] Puis XV ans alloit par Paris, Chantant la ville saint Denis, Et disoit tousjours en reffraing : "A Dieu Paris !" (Moralité 1427 B.B., 1428, 155). Brouez, *benards*, eschequez à la saulve (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 351). ["Fuyez, nigauds, et esquivez-vous en sûreté" (Éd.)]

REM. Doc. 1391 (*lequel Duchesne respondit audit Bernart que le dit Bernart estoit bien coquart, bernart et tous sos*) ds GD I, 627a. [P. C.]

BERNARDIN, adj. et subst. masc. (bernardin)

[GD : *bernardin* ; *FEW XV-1, 97b : *Bernhart*]

I. - Adj. *Serrure bernardine*. "Serrure qui s'ouvre également de l'un et de l'autre côté de la porte" : A Manchelle, serrurier (...) avoir refait (...) des pentures en la chambre Monseigneur l'Official, deux serrures *bernardines* et aultres vertevelles et gons en l'escriptore Monseigneur l'Official, une serrure au baril a l'avaine, une serrure a boche pour les prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 298).

Rem. FEW XV-1, 97b : *serrure bernarde*. Cf. DU CANGE I, 640a, s.v. *Bernarius* et IX, 72b.

II. - "Religieux de l'ordre de Saint-Benoît, réformé au XII^e s. par saint Bernard" : Fu faite procession par les chanoines et chappellains de la Sainte Chappelle et les *Bernardins*, Mathurins et Carmes (BAYE, II, 1411-1417, 21). Mathurin de Jargueau, prebtre moult singulier, sçavant en la science des estoilles, lors residant à Paris et l'un des premiers delegué à fere le procès des *Bernardins* heretiques et tenant la secte des povres de Lion, desquieulx

Bernardins en furent brullez cent XIII, tous hommes de bonne estime (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 129 r°). [R. M.]

BERNE, subst. fém. (berne¹)

[GD : *berne*² (?) ; TLF IV, 417a : *berne*²]

["Manteau"]

REM. Relevé par Y. Le Hir ds le *Myst. de Job, Trav. Ling. Litt.* 4, 1966, 306. Discussion étymol. ds TLF (peut-être à revoir, compte tenu de cette première attestation). [R. M.]

BERNE, subst. masc. (berne²)

[*FEW I, 303a : *Bearn*]

"Béarnais" : Et bien nous avoit dit messire Guillaume de Montferrant, Gascon, qui estoit a tout .XL. lances : "Soyez tous confortez d'avoir la bataille, puis que vous avez les *Bernes* à l'encontre de vous, car ilz ne desirent autre chose." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 282). [P. C.]

BERNER, verbe (berner)

[*FEW I, 513b : **brenno-* ; TLF IV, 417b : *berner*]

Empl. trans. "Vanner (des céréales), d'où faire sauter en l'air, secouer (une pers.)"

- [Cont. métaph.] : Qui vous auroit par quinze jours *bernee* Ou en un van comme le ble vannee, Si esse trop quant au corps qui la porte ? (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115).

- Au fig. "Se moquer de qqn" : Nostre regne est des estrangiers cerné ; Si grant n'y a qui n'ait esté *berné* ; Noz droits perissent, bien ne nous peut venir. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 15).

REM. Cf. W. von Wartburg, *Z. rom. Philol.*, 1952, t. 68, 415-417. [R. M.]

BERNIFLER, verbe (bernifler)

[GD : *bernifler* ; FEW VII, 124b : *niff-*]

"Maltraiter, railler" : De voir niflé, assombré, mytouflé, Non desenflé, gisant sur une couche D'avoir le soir Bachus escorniflé, Venus rifflé, Ganimesdes befflé, Vulcan soufflé, Midas l'asnyer nefflé Et *berniflé* son flajolet de rouche, Muet et louche des yeulx et de la bouche Comme une souche dormant, j'oyz la couche D'une farouche querelle de reproche, Que contre Mort proferoit la Bazoche. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

Rem. *Chasse am. W.*, a.1509, 370. [R. M.]

BERNIGANT, subst. masc. (bernigant)

[GD : *bernigant* ; FEW I, 254a : *barniya*]

A. - "Aiguière" : ...une manière de mesnage de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en un estuy, garny des parties qui s'ensuivent : un grant *bernigant*, faisant aiguière, VI hannapz dedans, III doubles salières (Comptes Lille L., t.2, 1420, 257).

B. - "Écuelle de galérien" : ...grans gates, *vernigas* (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1370, 215).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.*, I, 361, s.v. *bernigal*. [E. P.]

BERNOIS, adj. et subst. masc. (bernois¹)

[*FEW I, 303a : *Bearn*]

"Béarnais" : ...quant ces cappitaines Gascons, *Bernois*, Foisois, Hermignas et aultres gens auront pris et levé celle somme de flourins... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 137). ...un saquemant nomme Pierre Andebeuf, *bernois*, qui tenoit le parti des Anglois (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 13). [P. C.]

BERNOIS, subst. masc. (bernois²)[FEW, Ø n. de lieu *Berne*]

"Celui qui habite Berne ou qui en est originaire, Bernois" : ...et s'estant jusques en Behaingne du costé du levant, et jusques en Autriche du costé de midy, et devers le coucher au pais de Suisces, que on dit les *Biernois*. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 62). [C. H.]

BEROART, subst. masc. (beroart)

[FEW XXII-1, 5a : o.i.]

Arg. "Truand (ou imbécile, jobard ?)" : Car le bizac avoir advis Fait au[x] *beroars* faire la moe. [Éd. : "avoir le vent [de la pendaison] au visage fait faire la grimace aux jobards" ; var. éd. S., 131 : *brouars*] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 337). [P. C.]

BEROND, adj. (berond)[GD : *berond* ; FEW X, 525a : *rotundus*]

"Ovale" : *Crisogonium* est dit estre une semence aeree ou cheveleure aeree (...). Et a au hault en sa summité une cheveleure en laquelle est ung capitelle *berond*. (Jardin santé, c.1500, f° 67c [BnF/Gallica]). [P. C.]

BERONER, (?) (beroner)

[Ø]

[Sans doute erreur pour *beruiers*, "armure de tête", v. *berruier*] : ...trante et six *beroners* et chapeaux de fer. (Comptes roi René A., t.2, 1417, 239). [P. C.]

BEROUX, subst. masc. (beroux)[GD : *beroux* ; FEW XVII, 570b : **werwolf*]*Loup-beroux*. "Loup-garou"

REM. Doc. 1415 (*ribault, prestre, loup beroux*) ds GD I, 627c. [P. C.]

BERQUIL, subst. masc. (berquil)

[Ø]

"Citerne, étang" : ...le jardin (...) o tous ses drois, razonns, uzages et apartenances en mezons, en *berquil*... (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 119). [De l'arabe *birket* "citerne" (cf. p.197, n.4)]

REM. Cf. H. Diament, *Cah. Civilis. médiév.* 35, 1992, 145. [P. C.]

BERRICHON, subst. masc. (berrichon)[FEW I, 386a : *bitriscus*]

"Roitelet ou troglodyte" : ...*berrichon* (...) nicticorax (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 128).

REM. J.-P. Chauveau, *Ét. celt.* 29, 1992, 133. [P. C.]

BERRIE, subst. fém. (berrie¹)[T-L : *berruie* ; GD : *berrie* ; FEW XIX, 29a : *barriya*]

"Désert, campagne plate"

REM. Ex. d'a. fr. ds T-L et GD. GD I, 627c ajoute un doc. de 1376 (Eure, toponyme, *le fieu de la Bererie*). Mais est-ce bien ce mot ? [R. M.]

BERRIE, subst. fém. (berrie²)

[Ø]

Vaquier a jeu ne berie. "Se livrer au jeu amoureux (?)" : Tien coie maniere et serie Sans vaquier a jeu ne *berie* ; Soiez de bel courtoise alure, Joquier et fuir est laidure. (THOMAS MAILLET, *Facet IV, M.*, c.1375-1400, 84).

REM. Relevé par G. Roques ds *R. Ling. rom.* 58, 1994, 271 («dern. q. 14e s., Facet Morawski 4, 98»). [R. M.]

BERROIL, subst. masc. (berroil)[GD : *berroil* ; *FEW XXII, 113a :]

Région. (Lorraine) "Outre" : En la perolle de nostre signour, li cielz sont fermeiz et affchieiz et de l'esperit de sa bouche uient toute li force et li uertus d'yceulz ; Qui met anseble com en un *berroil* les yauues de la meir... (Psaut. lorr. A., 1365, 33). Quar ie suis faiz ensicomme une bouteille ou un *berroul* a la bruyne froide (Psaut. lorr. A., 1365, 126). [P. C.]

BERRUIER, subst. masc. (berruier)[T-L : *berruier* ; GD : *berruier* ; FEW I, 336a : *Berry*]

Région. (Picardie)

A. - "Berrichon" : Et ly dus de Berry (...). Le duc dez *Beruiers*... (Hugues Capet L., c.1358, 124). De *Beruic* yssirent a .XXm. *beruier* [plutôt *Beruiier*] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 823). Et pour ce faire, ordonna à un sien escuier son eschanson nommé George de Bohec, *berruier*, d'aller devers le duc de Bourgongne (CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 200).

- Empl. adj. : S'a ochis en bataille le fier duc *Berruier* [plutôt *berruier*]. (Hugues Capet L., c.1358, 127).

B. - "Guerrier (de valeur)" : En conroi se sont mis (.) li noble *Berruier* [plutôt *berruier*] (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 416). Je ne sçay en che monde plus hardy *berrier* Ne qui mieux en bataille sache ferir d'achier. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 190). Veela, je croy, j. *berruier* ! Il chevauche plus fort que ne font soudoier Si tost c'om crie a l'arme ! (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 106). A soy meïmes dist : "Ahy, franc *berruyer* !..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 240). ...Et Gatier les escrie : "Avant, frans *berrewier*..." (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.2, a.1400, 690). [Autre ex. p.661] Viers le cité s'en vont, mais no gent au vif fier Les sievirent au doz con vaillant *beruier* [var. *guerier*]. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 713). Car ensy qu'asaloient no gentil cevalier [var. *beruyer*]... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 743).

- [Cliché de la littérature épique] *A loi à guise de berruier*.

"Comme un soldat berrichon, comme un guerrier valeureux" : Et Bauduins chevauche à loy de *Berruier*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 271). Et il se deffendoient à guise de *berrier*. (Hugues Capet L., c.1358, 134). Puis escria "Claquin" a loy de *Berruier* (CUVELIER, *Chans. Guescl. F.*, c.1380-1385, 25). ...Et a fait ung eslais à loy de *berruier* (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 625). A .II. mains le saisi a loy de *beruier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 115). [Autre ex. v.5904]

C. - [Armure de tête]

Rem. Doc. XVe s. (*espees, berruyers et autres armëures*) ds T-L I, 931. V. aussi *beroner*

REM. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 297 et 61, 1997, 597 pour l'aspect régional. [P. C.]

BERS, subst. masc. (bers)[T-L : *berz* ; GD : *bers* ; AND : *berz* ; FEW I, 337a : **bertiare*]

A. - "Berceau" : Aultre fois deux femmes estoient ; L'une avec l'autre demouroient. Eulx deux enfans en *berch* avoient Qui tous deux de un eage estoient (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 94). ...Et de touz poins l'appareilloient Com .I. enfant ou *bers* jesant. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 109). Les petis enfans vont huers des *biers* tirant, Et encontre les murs les vont sy fort giétant Que des tiestes en vont les ciervelles filant. (God. Bouillon R.B., t.3,

c.1356, 75). ...Et en *biers* li juesne enfançon Entendoient a sa chanson. (MACH., Voir, 1364, 618). Ne t'ay vehu, bel Sire, a cestuy baptizier, Ne t'ay vehu en *briez* nourrir ne alayctier (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 68). Hercules quant ou *bers* estoit Tua bien deux cruelz dragons. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 137). Et estoit porté ledit enfant nommé Philippe de France à deux hommes dedens ung petit *bers* couvert de toille chirée, et ne vesquit que quatre moys. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 220). ...c'estoit ung grant *bers*, tout de fin or, si estoit si grant et large que deux grans hommes y eussent bien peu dedans couchier bien à large. (Clériadus Z., c.1440-1444, 603). ...pour aler querre Passelyon qui gist aincoires au *bers* en la cité de Deserte (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 236). Et à toy, o Montferrant, est immortele gloire deue, qui soyes digne d'avoir recombé sur le hault Parnasus moullié de la liqueur de la tresclere fontaine pegasienne, dont George en son *bers* fut par les Heliconides enyvrré, et depuis par le conferer, tu en as esté embeu pour magnifier ta nature et amplier ton los. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 131). Aprez ce commanda le roy que les enfans fussent portez noyer en leurs *bers* dedens la riviere du Tibre. (LA SALE, Sale D., 1451, 170). Batensme receüt au plaisir Damedé Et eult a non Jourdain (...) ...Puis li ont fait .I. *berch* moult ricement doré (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 16). ...ladicte Hylaie estoit sur le *bers* dudit Pierre (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 200). Et de ces deux vous estes yssu, et madame Margherite d'Austrice, à present Royne de France, et Franchois monsieur, qui trespasa enfant au *bers* en l'eage de quatre mois, et estes demouré seul fils et heritier de droit en toutes ces belles [et] grandes seignouries, combien que par aucunes voyes vous soient pluseurs seignouries ostées (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 40). [Autres ex. p.28, 156] ...en jeunes ans yssant du *bers*, il subjugua ses adversairs (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 368).

- *Estre plus bas que bers*. "Être socialement rabaissé, être moins que rien" : Ceulz ont indignacion De moy veoir de qui creacion Je suis estraiz, si suis plus bas que *biers*, Quant je me voy de tous mauz parsonniers. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 333).

B. - P. anal. "Lit d'un cours d'eau"

Rem. Doc. 1337 (*il ne porront gieter l'iaue hors dou biers du ruissel mais feront rigoines en l'escluse par ou elle ira son droit cours*) ds GD I, 628c.

C. - "Ridelles de chariot ou de charrette"

Rem. LEFÈVRE ST-RÉMY (*lors incontinent, sans ordonnance nulle, toute la pluspart de ceulx du siege coururent atout bers de chariots en lieu d'eschelles*) ds GD I, 628c.

D. - "Bât ?" : Colin Lament, faiseur de *bers* a chevalz, bourgeois de nostre ville de La Rochelle... (Doc. 1375. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [P. C.]

BERSAIL, subst. masc. (bersail)

[T-L : *bersail* ; GD : *bersail* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

"Cible"

Rem. MOLINET (éd. Buchon, *et lui semble bien que tu seras bersail a ses sagettes*) ds GD I, 629a.

- *Estre au bersail*. "Servir de cible, être une cible facile" : Quant cil de l'host veirent que leurs gens estoient au *bersail* et qu'il perdoient sans riens conquerer, il firent leur gens retraire a leurs logeis. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 153). [P. C.]

BERSAILLIR, (?) (bersaillir)

[*FEW XV-1, 116a : **birson*]

"Frappier à coups de flèches (?)" : Tant que jeunesse m'a duré Temps perdu n'est de moy sailly Car jamais ne l'eusse enduré. Puis, que Vieillesse m'assailly, Comme que tandis [var. Combien que toudis] *bersailly* En tirant quelque matelas ! (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 27).

REM. Éd. : "Par la suite, de quelle façon la vieillesse s'en est prise à moi, malgré mes efforts pour lui résister !". Ou faut-il lire *ber sailly* et comprendre "je pointai mes flèches en..." ? V. *ber*³.

V. aussi *berseiller* [P. C.]

BERSAIRE, subst. masc. (bersaire)

[T-L : *bersaire* ; GD : *bersaire* ; FEW 15/1, 116a : **birson*]

[Dans l'exercice de tir] "Cible"

- Au fig. [Le suj. désigne une pers.] *Estre mis au bersaire*. "Servir de cible" : JÉSUS. Si que grant contradiction Estoit de moi faite souvent Sanz celle quë en mon tourment, Oü je [éd. [O], où (je)] fu mis au *bersaire* Et en signe (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 10067).

Rem. Archaïsme : mot par ailleurs uniquement att. en a. fr. (v. T-L I, 931-932 et GD I, 629a). Faut-il y voir un emprunt au Renclus ? [B. St.]

BERSAUDER, verbe (bersauder)

[GD : *bersauder* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

Empl. trans.

A. - "Frappier, cribler (de flèches, de projectiles divers)" : ...icelle rusticité d'Angleterre *bersauda* par son trait les entrailles de notre noblesse (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 443). ...Sans craindre hacquebuttes, Sans estre *bersaudé*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 303). Il y avoit une grosse haye derrière laquelle Flamengz se tapissoient, qui les *bersaudoyent* de flesche (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 264). Ceulx mesmes qui estoient en la souveraine arche du palaix le *bersaudoyent* [Jacques de Pacis] de dars, de flesches et de pierres, et fut très durement navré (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 289).

B. - P. ext.

1. "Frappier (une place forte) de coups d'artillerie" : Nuisse (...) deschirée de copz d'engins, *bersaudée* de cruel trait... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 54). Quand leurs gros engiens (...) furent assis et affutéz, ilz le batirent [Nyemport] et *bersaudèrent* tant raddement que les .III. elemens en fremissoyent (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 138).

2. [D'un élément naturel ; dans un contexte métaph.] "Battre, frapper" : ...nostre povre caracque *bersaudée* des tourbillons de Mars... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 244).

3. "Battre, frapper, tourmenter (qqn)" : ...Bien *bersandés* [l. *bersaudés*], bertaudés, forbanis... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 71).

C. - Au fig. "Accabler, tourmenter" : Maleureux et mal nay, vile et reboutee personne, destitué de biens et delaisié d'amys, *bersaudé* de toutes pars des adversités de fortune... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7). Hommes failliz, *bersaudez* de raison ["tourmentés comme ils le méritent" ?], Desnaturez et hors de congnoissance, Desmis du sens, comblez de desraison, Folz abusez, plains de descongnoissance, Qui procurez contre vostre naissance... (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62). [Passage

controversé ; l. *bestornez de raison* "détournés du bon sens" ? Cf. éd.] ...pasmee de doeuil, *bersaudee* de cris, defoullée de plains (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 44). Pluseurs gens, expérimentés de fraudes et *bersaudés* des grans deceptions... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 571). ...le povre peuple, long tempz *bersaudé* de guerre... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 37). ...les pellerins et navieurs illec *bersaudéz* de paour et doléance (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 89). [P. C.]

BERSAUT, subst. masc. (bersaut)

[T-L : *bersaut* ; GD : *bersaut* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

A. - "Cible pour le tir de l'arc ou de l'arbalète" : ...qui sont aussi come saiettes amoureuses que cel regard renvoie au cuer du regardant, come l'arc renvoie la saiette au *bersaut* pour actaindre le signe, et par ainsy les flesches dessusdites l'ataignent et tresperchent bien souvent (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 555). ...tous les dymanches et festes de garde [... les dictz] compaignons archiers seront tenus d'aller aux champs pour jouer de [l'exercice] de l'arc à leurs *berssaulx* (Archives servit. Louis XI, T., 1476, 90).

Rem. Cf. GAY I, 150a.

- [Cont. métaph.] : Car Amours fait de moy *bersaut*, Et si m'assaut De maint assaut Et fait meint saut (MACH., Les lays, 1377, 287). Bien croy que le grant desir Que tu as de revenir A fait *bersaut* De ton cuer et qu'il l'assaut Par grant air (MACH., Les lays, 1377, 360). Que la nature est enclinable D'estre a tout homme secourable, Et que c'est ly mendres pechiez Dont cuer de femme est entechiez Que de livrer *bersault* aux hommes. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 98). Je suis le *bersault* contre qui chascun tire saiettes de tribulacion. (CHART., Q. inv., 1422, 20). Vostre raison est belle et bonne Et avés frappé le *bersaut* ; Mais pour le bien faire, il fault Que Flaterie voise de tire Au Peuple et a Bon Renon dire, Tout soubz l'ombre de bonne foy, Qu'ilz viengnent ung petit vers moy Et que c'est pour leur grant prouffit. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 175).

Rem. Aussi FROISS., T-L I, 932.

- "Lieu de sacrifice d'un animal (?)" : Prins et lié comme le beuf La suist c'om maine au sacrifice, Ou comme la povre genice Que l'en maine au *bersault* pour traire. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 189).

B. - "Flèche"

- *Chair de bersaut*. "Viande d'animal tué par flèche, gibier" : Il dient c'uns payens bien ung cras mouton vault, Et le mettent en rost com le char de *biersault*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 157).

V. aussi *bersail* [R. M.]

BERSEE, subst. fém. (bersée)

[GD : *bersee* ; *FEW I, 531b : *brisare*]

CHASSE "Brisée"

REM. GAST. PHÉBUS (ms. *encore puet il quester aux champs blefs vignes vergiers et tiemois et autres choses ou les cerfs vont viander. Et y aille bien matin... et, s'il voit chose qui lui plaise, il puet getter ses bersees*) ds GD I, 629b. L'éd. GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 162 porte *brisees* : Encore puet il quester aux champs et blez, vignes, vergiers et tremois et autres choses ou les cerfs vont viander aux champs hors du bois. Et y aille bien matin, mes qu'il puisse veoir a terre et bien jugier. Et, s'il voit chose qui li plaise, il puet geter ses *brisees*. [P. C.]

BERSEILLER, verbe (berseiller)

[GD : *berseillier* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

I. - Empl. trans.

A. - "Frapper à coups de flèches" : "...S'il vous plaisoit je yroie as enfans qui sont la (...) Et se tost ne se rendent, on les *berseillera*." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 314). ...et de celle recharge receurent les Gantois une moult grant perte, car aucungs, qui ne sçavoient où saulver ne garentir, se retrairent en grant nombre sur une mote close d'eau de marestz ; et furent tellement *berseillez* de traict qu'ilz se vindrent rendre, pour tout garant, ès mains de leurs ennemis (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 257).

B. - "Tirer, chasser (du gibier) à l'arc" : ...les deux preux chevaliers (...) estoient alés par la forest *berseillier* de la char pour leur pourveance et de leur siege. Et tant avoient exploitié qu'ilz revenoient devers leurs autres compaignons chassant devant eulx un cheval chargé de venoison de pluseurs manieres (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 263).

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s., *pour les bestes sauvagines bersiller et traire*), ds GD I, 629b.

II. - Empl. abs. "Aller à la chasse" : A deux mille barons sont alés *bersseillier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 394). "...le roy mon chier seigneur n'est pas icy, ains est allé *berseillier* ; mais il retournera le matin tempre." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 588). Atant il se mist au chemin atout son arcq et ses saiettes pour *berseillier* au besoing. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 732). [P. C.]

BERSEILLERIE, subst. fém. (berseillerie)

[*FEW XV-1, 116a : **birson*]

"Chasse (à l'arc)" : Et quant il les perceut [les cerfs], il fiert cheval des esperons ainsi qu'il fust tout dervé, le glaive drecé en son puing, et fiert dedens le fouc comme celui qui sçavoit plus de chasser et de *berselerie* que moult d'autres, et estent le bras et laisse aler le glaive et fiert ung cerf parmy le corps. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 368). [P. C.]

BERSEL, subst. masc. (bersel)

[GD : *bersel/bracel* ; FEW I, 484a : *brachiale*]

ORFÈVR. "Anneau ornemental porté au bras, bracelet" : ...le conte de Houdicton li donna [à la roye d'Angleterre] un *bersel* d'or, aussi comme de pié et demi de lonc. Item, ma dame de Moulins li donna un *bersel* d'argent bel et gracieux. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 277). Item le conte de Honditton li donna un *bersel* d'or aussi comme de pié et demi de lont. (Chron. Rich. II, W., App., c.1400, 112). [R. M.]

BERCELET, subst. masc. (bercelet)

[AND : *bercelet* ; *FEW XV-1, 116a : **birson*]

"Chien de chasse" : Confusioun c'est ly darrein Qui sert Supplamment au mein ; Car cil ne laist jusq'en la fin, Tant comme prodhomme trove sein ["sain"], Il suit come *bercelet* au sein ["gibier"], Pour luy ruer a son declin. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 43).

V. aussi *berseret* [H. G.]

BERSER, verbe (berser)

[T-L : *berser* ; GD : *berser* ; AND : *berser* ; DÉCT : *berser* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

I. - Empl. trans. dir.

A. - "Tirer (une flèche)" : La fuit maint quariaulz trait briefment a la vollee ; Mainte saiette aussi y fuit ceu jour *bersee*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 488).

B. - *Berser qqn*

1. "Tirer à coups de flèches sur" : Si passèrent oultre tout paisieusement sans riens dire, et ne furent ne tret ne *berset* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 163). Là traioient archier d'Engleterre, qui de ce sont coustumiers, moult aigrement, et *bersoient* ces Espagnolz et mettoient en grant meschief. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 37). ...cil archier, au traire, les commenchièrent à *berser* et à mener malment. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 105).

- En partic. "Supplicier qqn en le perçant de flèches" : Cil fist decoler sainte Coulombe et fist martirier saint Saviniën et *berser* de sayettes (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 247). ...lez Sarrasins (...) vindrent devant la face du souldan seant en son imperiale majesté, auquel ilz requierent d'avoir selon leur droit et coustume Crestien pour le *berser* (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 104).

2. "Frapper, blesser (d'une arme quelconque)" : Mais le roy Agrappart le vint advironner, De .XXX. paiens fist le bon vassal *berser* (Tristan Nant. S., c.1350, 476). Adont sacha Gaufrois I cuteal, si fust la Charles ochis, se Dieu ne l'euwist sourcorut : ilh fut legiers, et gros, et grans, et apiers, si at Gaufrois tourneit desous, si le commenchat à *bierseir*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 381). ...Et ceulz l'ont comme ung chien tous ensemble *bersé*. (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 507).

- "Tourmenter, torturer qqn" : Après cela fut traveilliet (...) De chauch, poy et uuille *barsé*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 200). ...Le feray venir sur les rens Et *berser* d'infinis tourmens. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 208).

3. Au fig. "Faire souffrir (comme si on perçait de flèches)" : Car qui s'en lait enfinceler Ne entamer Ne endebter, Sans point cesser Son coer presser Voit et *berser* Et se met En trop plus grant peril qu'en mer. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 69).

- (Estre) *bersé* (d'une chose abstr..) "(Être) atteint, affecté par qqc." : Aguilloné d'angoisseuse pointure, *bersé* de menus anoys, le coeur plongiet en amertume (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 77).

C. - CHASSE "Chasser, poursuivre, atteindre (un animal)" : Il rechigne, il tempeste, pos et henas reverse, Et par mi son celier va et vient et traverse, Comme tous forsenez, quant son service exerce ; Et respont à chascun toudis à la traverse, Comme homs plus eschaufés c'un verras que l'en *berse*. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Vers la forest s'en va et o lui volt porter Une hache danoise qui tranche et reluit cler, Et deux misericordes pour la beste *berser* (Tristan Nant. S., c.1350, 125). ...Plus fuiable et plus effraee De cerf ou de biche *bersee* (MACH., Voir, 1364, 632). ...Pastés, jambons, vins et viandes Et venison *bersee* en landes. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 157). ...sy dist a Marmona : "Belle, moult est plaisante la matinee, qui me donne volenté d'aler *berser* la sauvagine..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 927). ...elle [Diane] assambla plusieurs vierges qui passoient temps a *berser* et chasser la sauvagine. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 152).

- Empl. abs. "Chasser" : ...per ung boix alloit chessier et *berser* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 192). ...Quar il s'en veult aller en la forest *berser* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 12).

- [Dans un cont. métaph.] : Einsi Desirs de saouler Mes fols yeus d'assez remirer De la bele et bonne sans per La douce face Me

berse et chasse sans cesser Et me cuide a la mort mener. (MACH., R. Fort., c.1341, 51).

- Inf. subst. : Juno, la deesse rebourse, Fist Calisto müer en ourse Et o les bestes converser En la forest, si que au *berser* L'eüst de puis ochis Archas. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 216).

- Part. prés. en empl. subst. "Animal en chasse (?)" : Des roces et des foriés issent, Des montagnes et des valees, des citernes grandes et lees (;) Toutes les bestes conversans Ou pays, hors mis les *bersans*, Mes les sauvages, qui se vivent De devorer, illuec arivent Et viennent au commandement Pour oÿr le condampnement Que Pynoteüs leur fera [parce qu'elles ont dévoré sa fiancée] (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 90).

Rem. GD. propose "(Bête) qu'on chasse" ; l'éd. traduit par "chasser, aller à la chasse".

II. - Empl. trans. indir. *Berser à/sur qqn*. "Tirer sur qqn à coups de flèches, frapper qqn" : Là commencièrent il à traire et à *berser* sur ces bidaus et Genevois (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 48). Messires Godefrois de Harcourt mist ses arciers tout devant, ce qu'il en avoit, pour traire et *berser* as François. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 76). Mains quant Char-Martel veit chu, si fut mult corochiés, si entrat en la batalhe et commenchat à *bierseir* sour ches Sarasins de son martel (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 398). [P. C.]

BERSEREZ, subst. masc. (berseret)

[T-L : *berserez* ; GD : *berseret* ; AND : *berselet* ; FEW XV-1, 116a : **birson*]

"Chien de chasse"

REM. *Lancelot du Lac* (éd. 1488, et maine deux de ses veneurs avec luy et de ses berceres) ds GD I, 630b. [P. C.]

BERSOLET, subst. masc. (bersolet)

[GD : *bersolet* ; *FEW I, 337a : **bertiare*]

"Berceau"

REM. Doc. 1457 (*une petite fille, qui berçoit ung petit enfant aagé d'un an ou environ ou Bressollet, auprès du fouyer*) ds DU CANGE I, 637a, s.v. *berciolum*. [P. C.]

BERSOYER, verbe (bersoyer)

[GD : *bersoier* ; *FEW XV-1, 116a : **birson*]

Empl. trans. "Tirer à l'arc sur, chasser" : En la forest *bersoyent* les grans chers qui sont gras. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 234). Ne fu-il aussi tuez par vengeance de Dieu estrangement à l'heure que le moins s'en gaitoit, tout se alast-il tapissant par les bois, par Lameth, qui goute ne veoit et aloit *bersoiant* la sauvagine, ne faire ne le cuidoit, si qu'il est escript ou livre de Genesis ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 22). [R. M.]

BERT, subst. masc. (bert)

[GD : *bert* ; *FEW I, 337b : **bertiare* (?) (?)]

"Panier, claie"

REM. Doc. 1482 (Montbéliard, *pescher ... au bert*) ds GD I, 630c. [P. C.]

BERTAINERIE, (?) (bertainerie)

[GD : *bertainerie*]

"?"

REM. GAST. PHÉBUS (ms. *aucune foiz l'en ne puet mie chevauchier par montaignes ou par croulieres ou bertaineres, que on apelle granes en Gascoigne*) ds GD I, 630c. ; L'éd. GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 197 porte

betumieres "fondrières" : ...pour ce que aucune foiz on ne puet mie chevauchier menee ou par montaignes ou par croulieres ou betumieres, que on apelle graves en Gascoigne.

V. aussi *betumiere* [P. C.]

BERTHE, nom propre (berthe)

[T-L : *Berte* ; FEW XV-1, 98a : *Bertha* ; TLF IV, 419b : *Berthe*]

A. - A Berthe ne/ou à Gauthier. "A personne" : ...la Vierge Marie gardoit tout ce que elle scavoit de nostre Sauveur et ce que elle en oyoit dire en son cuer ; elle ne le disoit pas a *Berte* ne a Gauthier. (GERS., Jour de Noël G., 1394, 959). L'angle trouva Nostre Dame (...) toute seulette en sa chambre, non mie parlant a *Berthe* ou a Gaultier. (GERS., Annonc., a.1400, 237).

B. - [Idée de tromperie] : [Une femme riche se plaint d'avoir épousé un pauvre] D'avoir un duc en mariage Estoie digne et assés riche. Or ay je joué a la briche, Quant a un chetif suy couplée ; Ma veüe fu bien troublée ; J'ay quis mon dommage et ma perte ; On me doit bien appeler *Berte*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 134).

- *Trouver Berthe.* "Être trompé" : [L'amant trompé par la vieille maquerelle qui s'est substituée à une jeune beauté se lamente] Se j'eusse trouvé celle nuit Nostre vierge en ce lit presente, Ainsì l'éusse sanz attente Assaillie par guerre tele Que Jupiter fist à Semele, Mais à celle fois trouvoy *Berthe*, Si fut ma coquardie apperte. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 151). [v.3150]

Rem. G. Hasenohr, *M. fr.* 14-15, 1984, 266 (it. *dar la berta* "se moquer de qqn, le tourner en dérision, le duper"). Cf. aussi G. Roques, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 648 (à propos de l'éd. A. Micha de *Lancelot* ; sainte Berthe protège les fous). [P. C.]

BERTAUDER, verbe (bertouder)

[T-L : *bertouder* ; GDC : *bertauder* ; FEW XIII-2, 31a : **tonsitare* ; TLF IV, 941a : *bretauder*]

I. - Empl. trans.

A. - "Tondre (qqn)" : ...Bien bersandés [l. bersaudés], *bertaudés*, forbanis... (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 71). Je veuil qu'on me *bertaude* et rogne Se... (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 266).

B. - "Tondre (un drap)" : Avant que le drap soit polié, sera *bertaudé* et tondu l'envers, comme il a esté accoustumé. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1443, 380).

II. - Part. passé en empl. adj. [Souvent de moines] "Tondu, rasé" : Il n'y demouroit cleric, ne moyne *bertaudé*, Prestre, ne chappellain, ne chanoine ricullés [l. rieullés] (Cip. Vigneaux W., p.1400, 25). Sos retondus, sos *bertaudés*, Sos esrailliés, sos eschadés, Sos de bemol, sos de nature, Sos de bequarre a teste dure. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 3).

REM. Cf. E. Gamillscheg, *Z. rom. Philol.* 40, 1920, 146.

V. aussi *bestondre* [P. C.]

BERTOUSER, verbe (bertouser)

[*FEW XIII-2, 31a : **tonsitare*]

Empl. trans. "Tondre" (synon. *bertauder*) : Tantost que Gieffroy fu tonduz et *bertouzez*... (Bérinus, I, c.1350-1370, 75).

[Autre ex. p.82 ; l. *bertoudez* ?] [P. C.]

BERUELLE, subst. fém. (beruelle)

[*FEW XV-2, 15a : **bur-*]

"Vase qui sert à célébrer la messe (contenant le vin et l'eau de la célébration)" : Item je donne a monsignour Jehan le Gray chenonne de Saint Dyei ma *beruelle* d'argent et trois cuilliers d'argent (Arch. dép. Vosges T., 1384, G404.09).

Rem. La forme *beruelle* est soit un synonyme de *burette* (*burelle*), soit une mauvaise lecture pour *beruette*, qui serait à rattacher à *burette*. [J.-L. R.]

BERYL, subst. fém. (béryl)

[T-L : *beril* ; GD : *beric* ; GDC : *beril* ; AND : *bericle* ; FEW I, 339a : *beryllus* ; TLF IV, 420a : *béryl*]

"Pierre précieuse de couleur variable, béryl" : *Beril* est pure, blanche sy com crestal, mais elle n'est mie sy clere. Sy le troeve on en pluzeurs lieux. Mais chils qui vient de Ynde, che semble ayghe de meir com de oil. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 183). ...une vingne faite de fin or estendue, ou il a roisins blans, jannes, rouges, vers et noirs, de pierres precieuses, c'est assavoir les blans de cristal, de *beril* et de yris ; les jannes de topas ; les rouges de rubis, granas, alabandines... (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 122).

Rem. Aussi FOUL., *Polycrat. B.*, V, 1372, III, 39.

V. aussi *bericle* [H. G.]

BESACE, subst. fém. (besace)

[T-L : *besace* ; GDC : *besace* ; FEW I, 378b : *bisaccia* ; TLF IV, 420b : *besace*]

"Sac long ouvert par le milieu (de manière à former un double sac), pendant de part et d'autre de la selle ou de l'épaule, bissac, besace" : ...et sy trousses derriere luy une *besaches* plaines de farine (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 51). Et s'en revenoient par tropiaus, ensi que tout lassé et tout hodé. Et portoit li uns son bacinet en sa main, li aultres en unes *besaces*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 113). ...[il] trouverent un qui se disoit prestre et curé d'icelle ville, acompaignié d'un varlet avec lui, qui portoit en unes *bezaces* du pain et de la char (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 236). ...et tant que à XVJ ou à XVIII fois et à plusieurs et diverses journées, en ce faisant, il a prises et emblées ycelles escuelles, lesqueles à chascune foiz il muçoit soubz son mantel, et après ce les mettoit en unes *besaces* où ilz ont touz jours depuis esté, et en ycelles les apporta hier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 522). [Moeurs des Ecosais : pour se faire des galettes] ...casquens enporte entre la selle et le penniel dou cheval que il cevauce, une plate pierre. Et avoech ce, il tourse derriere lui unes *besaces* plainnes de farine (FROISS., Chron. D., p.1400, 127). La premiere portoit sur son bras ung escrien de fer fermé a doublez clefz, que elle tenoit enserrées en son poing, et dessus ses espaullez unes *besaces* plainnes par devant et vuides par derriere. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 5). ...unes *besaces* de pluseurs patenostres de toutes sortes, où a dedens des eschetz de cristal. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 193). Se je meur, je leur escripré Que la grant clef de nostre huche Est ou pertuys ou je la muce Et qu'ilz gardent bien ma *besace*. (Sots gard., a.1488, 103).

V. aussi *bissac, doublier* [R. M.]

BESACÉE, subst. fém. (besacée)

[GD : *besachée* ; FEW I, 378b : *bisaccia*]

"Contenu d'une besace" : Une asnée, une ob. ; de chacune pennerée, boat, *besachée* ou sachée, d. (Mém. Compiègne C.-B., 1448, 303). [P. C.]

BESACIER, subst. masc. (besacier)

[GDC : *besacier* ; FEW I, 378b : *bisaccia* ; TLF IV, 421a : *besacier*]

"Porteur d'une besace" : ASTAROTH. Sathan, as tu point de besace ? Il nous fault ces ames sacquier(s) (...). SATHAN. Il n'y fault aultre *besachier* Que moy qui les recoeulle et glenne. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 287). [P. C.]

BESAIGUË, subst. fém. (besaiguë)

[T-L : *besague* ; GDC : *besaigue* ; AND : *besague* ; FEW I, 378b : *bisacutus* ; TLF IV, 421a : *besaiguë*]

A. - "Hache d'armes à deux tranchants" : Et li princes ne se mouvoit De sa bataille, einsois tenoit S'espée en sa main toute nue, Et chascuns lance ou *besague*. (MACH., P. Alex., p.1369, 166). ...et estoit tout fait par li [l'evêque] de Laon et par son ordenance, dont moult de genz estoient esbahis, et disoit l'en que il estoit la *bezagüe* qui fiert des deux bouz. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 129). Trop bien faisoit le *besaguë*, Qui est par les deux becs aguë. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 12). ...de hache, ou de *besagüe*, Ou de lance aceree agüe S'entre pourfendent les cerveles (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 250). LE BOURREAU. Donnez moy dont ma *besagüe*. Or sus, sire, or vous estendez Et a vostre fait entendez, Afin d'eviter ce tourment (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 221). Voicy pour donner beau tatin A quelque villain s'il m'argüe : C'est une vielle *besagüe* Qui poise comme ung viel mortier. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 820).

- "Outil de charpentier dont les bouts acérés sont taillés, l'un en ciseau, l'autre en bec d'âne" : Ensicom en forest de boix de haiches ont detranchiee et decopee les portes d'yclui en ceu meismes en haiches et en besowe ou *besague* l'ont abatue et getee ius (Psaut. lorr. A., 1365, 74). I petit *besaiguë*, I pot d'estain, qui poul vault, I abbelleste... (Invent. mobilier Ch. V, L., 1372, 279). LE CHARPENTIER. C'est bien dit : mez fievre me tiegne, Se vous me servez de l'entroigne, Se jamais en ceste besoigne Je frape cop de *besagüe*. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 140). GASTE BOYS. Apporte moy ma *besaguë* Et mon marteau que je martelle. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 270). SAINT THOMAS (charpentier). Si me convient prendre la peine De porter tous mes ferremens, Mes outiliz et mes instrumens, *Besagüe*, regle et esquerre (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 55).

B. - Au fig. [D'une personne] "Jouer double jeu"(G. Hasenohr, *M. fr.* 14-15, 1984, 262)

- *Estre la besaiguë qui fiert des deux bouts* : ...et estoit tout fait par li l'evêque de Laon et par son ordenance, dont moult de genz estoient esbahis, et disoit l'en que il estoit la *bezagüe* qui fiert des deux bouz. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, 1350-1364, 129).

- *Faire la besaiguë* : Trop bien faisoit le *besaguë*, Qui est par les deux becs aguë. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380,). [R. M.]

BESAINE, subst. fém. (besaine)

[T-L : *besaine* ; GD : *besaine* ; FEW I, 377a : *bis-*]

A. - "Abeille" : Et dient ceulx qui l'ont esproué qu'elles [les abeilles] naquissent de char de veel mort quant le sang est pourry et autres nommeez *bisenes* naquissent de char de mullet [Cf. Éd., 483, note 66 : en fait l'auteur a mal interprété le texte de Brunetto Latini, *Tresor*, où il ne s'agit pas d'une variété d'abeille (éd. P. Chabaille, 1863, 207)]. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 482-483).

- [En appos.] : Comme ja pieça, a la requeste de Jehan de la Chapelle, procureur du roy nostre dit seigneur a Meleun, la main

d'iceli seigneur eust esté mise en un geton de mouches *bezainnes* qui avoit esté trouvé d'espave en un arbre estant a Panfo, ou carrefour, devant l'ostel Guillot Godino, comme espave au roy nostre sire (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1366, 355).

B. - "Ruche" : L'ours aporta au saint homme une *besaine* de aboiles plaine de bresches ["rayons de miel"]. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 98). [R. M.]

BESANT, subst. masc. (besant)

[T-L : *besant* ; GD : *besan*¹ ; GDC : *besant* ; AND : *besant* ; DÉCT : *besant* ; FEW I, 669b : *byzantius* ; TLF IV, 421b : *besant/bezant/besan*]

A. - MONN. "Monnaie (byzantine) d'or ou d'argent" : Se tu me veulz trois cens *besans* D'argent baillier, quitte en seras (Mir. pape, 1346, 358). Fu pris et loiés Manassès, N'onques n'i ot autres prosès, Einsois fu menez sans pitié En Babiloinne, la cité. Mais uns fers avoit si pesans Que, qui li donnast mil *besans*, Il ne s'en peüst deffergier. (MACH., C. ami, 1357, 51). "Trop grant merveille ot quant il vey entrer en sa court ce mulet chargé d'un sac, et ne savoit de quoy il estoit plain, et cuida de commencement que ce fussent *besans* d'or ou pierres precieuses que L'Amourat li envoiast pour le attraire et convertir." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 216). ZOILE. Et combien le voulras tu vendre ? Di : je t'orray. GALOT. Pour cent *besans* le vous donray (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 270). ZOILE. Vezci cent *besans* touz d'or fin (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 270). ...je vouldroye qu'il m'eust cousté mil *besans* pour tous periliz eschever, et vous et vostre navire feussiez ensemble avec le monseigneur, car je scay bien que de vostre venue il aura grant joye, comme droiz est. (ARRAS, c.1392-1393, 216). Et saiches que je ne fusse pas si liez qui me eust donné cent mille *besans* d'or que de toy avoir trouvé si a mon aise. Car tu ne me pues eschapper. (ARRAS, c.1392-1393, 231). Et .X^m. *besans*, au mains, Payeront par an aux Rommains (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 241). A Sarrasins commande (...) Qu'entre les mors soient quis Olivier et Roulant ; Qui luy apportera, il aura chent *besans* (Galien D.B., c.1400-1500, 68). ...et je t'eusse donné dix *besans* d'or et une bonne ceinture. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 199). Certes, au dire voir, Deux *besans* poez bien paier. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 48). Et pour ce, premierement, (...) vous yrés au temple de la dieuesse Dyane a ceste heure et vous adresserez au prestre, auquel durrez chinquante *besantz* pour vostre offrande (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 203).

- *Connoistre qqn comme deux besans*. "Reconnaître qqn parfaitement" : Aiglantine respont (...) : "Sire, je suis de France ; mes peres fut marchans, Moy perdi en la mer, dont il fut moult dolans."belle, il n'est pas voir ; or y allés faillans ; Aussy bien vous congnois con je fais deux *besans*. (Tristan Nant. S., c.1350, 134).

- [Avec valeur minimale] : Quant venistes servir le roy qui est puissants N'estiés que garçons et quoquins et truants, De terre n'aveëz qui vaulsist deux *besans* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 173). Sé je ne les assomme, je ne vaus .II. *besans* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 80). ...ost san caïppitaine ne vault mie ung *besant* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 486). ...Bauduins n'en donne le monte d'un *besant*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 368). ...nous ne vauldrons ja la monté [l. monte] d'un *besant*. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 89).

- [Dans un cont. métaph., p. réf. à *Matth.* XXV, 14-30 : les *besants*, trad. des *talents* de l'évangile, symbolisent les dons que l'homme a reçus de Dieu avec l'obligation de les faire fructifier] : ...si come nostre Sire omnipotent l'enseigne en

l'Evangile, en la parole et en l'exemple des *besans* (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 56). Il est escript en la sainte evngile que Jesuscrist recita la parole d'un riche homme qui ala en ung grant pelerinage et bailla a ses sergens ses *besans*, qui en l'evngile sont appellez talens, pour faire marchandise et prester a usure, affin que a son retour lesdiz sergens lui rendissent ses *besans* avec toute l'usure. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 83). ...par le commandement de Providence Divine emprent son voyage pour trouver souverains arquemistes, et multiplier le *besant* de l'evngile (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 190).

B. - P. anal.

1. "Rondelle de métal (faite de monnaie ou d'imitation de monnaie) fixée sur un tissu comme motif de décoration ou pour servir d'attache" : Pour 2 onces et demie d'or pour faire une boucle à l'entredeux du braier, et pour les *besans* de l'entredeux (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 232). La grant chappelle, qui est de camocas d'outre-mer brodée à ymages de plusieurs ystoires (...); et y a aussi unes cendalles, c'est assavoir les chaulses de camocaz, brodées sans perles, et les solliers brodez et orfroisiez à perles; et avec ce la couverture de l'autel qui est de camocas sur champ vermeil à petiz *besans* jaulnes (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 137-138). ...une autre chappelle de veluiau vermeil, brodée à mochettes de plumes de paon et à petiz *bezans* d'argent (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 141). ...une chappelle cothidiane d'un drap de soye à or, à ouvrage de soye, semée de pommettes et de petiz *bezans* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 145). ...une houppebande pour le Roy nostre sire, faicte de un drap de soye à petit *besans* blans sur champ noir (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 282). A Gauvain des Bois, orfèvre, le VIIe jour de juillet ensuivant, pour le parpaiement de 98 l. 8 s. 9 d. t. qui lui estoient deubz pour besongnes qu'il avoit fait de son mestier au partir de Monseigneur à aler en Hongrie, tant d'orfaverie pour saintures à armer, esguelletes d'or et d'argent, *besans* d'or rons pour jaques, laz et tissuz (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 43). ...X autres selles neufves à haguenees (...) garnies de brides, mors, estriers, estriviers, poitraux et cullieres, toutes bordees de lecton, les afficheures de lecton, effonseures de faulx esmail, sommées de marguerites, les mordans, petis botons, estriers, *besans*, aigneaux, poitraux, cullieres, laisses, boucles, touz de leton de Brusselles senz doreure (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 826).

Rem. Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéol. fr. dep. les temps mérov. jusqu'à la Ren.*, t.3, 1916, 259.

2. HÉRALD. "Petit meuble en forme de cercle (d'or ou d'argent)" : *Besans* besanté et greneté est vne mesme chose se non de difference de nom pour connoissance comme l'en diroit grant moyen et petit mais tous sont d'une valeur et d'une essence et sont tous rons et de mettal qui represente par leur rondesce le monde et pour le mettal le poix de la balance qui a chascun rent poix egal et raissonnable. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 506). Le premier jour de la seconde sepmaine vint le seigneur d'Engorde en tresbel estat, qui fist mectre sa banniere comme les autres, qui estoit d'ermine au chevron de gueulles, et dessus trois *besans* d'or (LA SALE, J.S., 1456, 177). ...et iceluy Pasquoy combattoit salade en teste, à haute bavière, et avoit vestu sa cote d'armes, lesquelles sont de sable, à cinq *besans* d'argent en sautoir. (Faits Lalaing K., c.1470, 227-228). [R. M.]

BESANTEL, subst. masc. (besantel)

[T-L : *besantel* ; GD : *besantel* ; FEW I, 669b : *byzantius*]

"Petit besant, motif de décoration en forme de petit besant" : ...unes très parfaitement belles Heures, très noblement escriptes et enluminées et très richement ystoriées, où il a plusieurs paires d'eures, et se commence le second fueillet fecit nos, et sont couvertes de brodeure à lozanges de France à la brodeure vermeille et des armes de Behaigne, et est le lozangeiz de perles, et sont les fermoers d'or, esmaillez partie des dictes armes; et a sur la bizette quatre *bezanceaulx* de perles et deux saphirs carrez; et sont en ung estuy de cuir ferré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 340). [P. C.]

BESANTER, verbe (besanter)

[T-L : *besanter* ; GD : *besanter* ; AND : *besanté* ; FEW I, 669b : *byzantius*]

Part. passé en empl. adj.

- "Qui est orné de *besants* de broderie" : ...une escharpe de geest, besaucée [l. *besantée*] d'argent, à laquelle pent ung comet d'argent pour MS de Charrolois (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 20).

- HÉRALD. "Qui est semé de *besants*" : Besans *besanté* et greneté est vne mesme chose se non de difference de nom pour connoissance comme l'en diroit grant moyen et petit mais tous sont d'une valeur et d'une essence et sont tous rons et de mettal qui represente par leur rondesce le monde et pour le mettal le poix de la balance qui a chascun rent poix egal et raissonnable. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 506). [R. M.]

BESAS, subst. masc. (besas)

[FEW XXV, 398b : *as*]

"Deux as amenés d'un seul coup de dés" : Et, par Dieu, veez la grant despit, Q'ung dé se soit mis desus l'autre ! Trois des faire *bezans*, c'est faulte ! (Pass. Auv., 1477, 202).

REM. Issu par aphérèse de *ambesas*. [J.-L. R.]

BESCHERON, subst. masc. (bescheron)

[GD : *bescheron* ; FEW I, 306a-b : *beccus*]

"Bec, pointe"

REM. Doc. 1450 (*le suppliant rua ladite sarpe contre ledit Rousseau et l'ataigny sur le chief de la teste du bescheron de la dite sarpe*) ds GD I, 631c.

V. aussi *beque*! [P. C.]

BESCOCHIER, verbe (bescochier¹)

[T-L : *bescochier* ; GD : *bescochier* ; FEW XXI, 364b : o.i.]

Empl. trans. "Décocher (un projectile)" : Et par devant estoient .Vc. arbalestrier, Qui faisoient plus drus leur quarriaus *bescochier* Que pleuve ou mois de may (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 271). Et ensy qu'il s'aloit ensy glorefiant, Fist Dieux venir ung vent merveilleus et sy grant, Et l'orent ly payen ou visage devant : Arcier, arbalestrier, et cil qui vont traiant Saittes et quariaus apriés le *besquocant*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 228). Lors furent *besquociet* à ce cop maint quariel, Nos gens font reculer ensy com leus l'aigniel. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 361).

REM. Sans doute à rattacher à FEW II-1, 822b : *cocum*. V. *décocher*. [R. M.]

BESCOCHIER, verbe (bescochier²)

[T-L : *bescochier* ; GD : *bescochier* ; FEW XXII-1, 138b : o.i.]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se tromper, se fourvoyer" : Haro ! que fai ? Je me *bescoce* : J'ai oubliet le roy d'Escoce Et le bon conte de Douglas, Avocet qui j'ai mené grant glas. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 59).

B. - "Faillir, quitter le droit chemin" : ...Car en nostre court reboutté Est cil qui en honneur *bescoche* Et qui n'a haultement regné Sans villonnie et sans reproche. (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 69). Car li ars est toudis tendus Et ly saiette est mise en coche, Por traire cheli qui *vescoche* Et ne vult les commans tenir (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 386).

II. - Part. passé en empl. adj. "Dérouté" : Le temps se treuve à la date Que [Jésus] pour nous fust justicié. S'il eust volu aultre traité Bien eust trouvé par sa puissance. Souvent y suis *bisquasié* : Mais je retourne à ma créance. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 37). [P. C.]

BESCOUSSE, subst. fém. (bescousse)

[T-L : *bescosse* ; GD : *bescousse* ; FEW III, 287b, 289b : *excutere*]

Région. (Wallonie) "Échauffourée, affrontement" : Et adonc chez de Tuwin furent somons. Se vinrent à piés et au chevaux celle part là les gens d'armes devoient repasseir ; là oit-ilh grant *viscoche*, et les covient par forche lassier alleir les prisoniers et les bistes. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 357). En ceste armée fut ochis ledit Pierre d'Arragon par une *bescousse* ou rencontre, où il fut tellement navré qu'il en mourut. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 628). Si corurent noz crestiens sur ces payens tellement qu'ilz en ocirent plus de .XX. ainçois qu'ilz se peussent retraire en la ville, et y eust une si tresdure *bescousse* que ceulx de la ville furent tous esmeuz. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 227). [Cf. aussi WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., c.1450, 5 ex., gloss.] ...il y eut plusieurs *beconches* [l. *becouches*], gagnes et pertes deun [l. d'eun] coste [l. costé] et dautre [d'autre]. (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.2, 1466-1477, 120). [1471] Chose proluxe (...) me seroit de reciter au long tous les voyages, destrousses, saillyes, aguets, courses, *bescousses*, escarmuces, rencontres, assaulz, prinses et glorieuses emprises qui continuelement se causoyent d'une part et d'aultre durant ce siècle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 63). ...mais il y ot grosse perte de bagages, car, quand ce vint à la *bescousse*, chescun se mit à la destrousse. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 415).

REM. Autre mot, peut-être, à rapprocher de *bescochier*², dans l'ex. suivant : ASTAROTH. Il [Jésus] est hors de nostre prenoir : Riens ne nous vault le conspirer. Qu'est-il de faire ? SATHAN. De virer Aux infernaux de belle pousse Et leur racompter la *bescousse* Comment nous sommes acroupis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 442). [Éd. : "mauvais tour"] [P. C.]

BESEE, subst. fém. (besée)

[*FEW XV-1, 119a : **bisôn*]

"Fuite effarouchée" : Dieu soit loué de l'eschappee ! Je n'euz oncques si grant *bezee* De pàour comme a ceste fois. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 295).

V. aussi *biser* [P. C.]

BESERTELÉ, (?) (besertelé)

□

[Mot fantôme ; l. *keferteleit*, v. *kefertelé*] : ...ly dis messires Waltier del Pas prist la filhe do dit monssaingnor Waltier le Vilain en mariage, qui estoit riche durement, car ses peires n'avoit plus d'enfans, et portoit *keferteleit* [var. *kofertelle*, le *fertheleit*,

beserteleit], teilement que messires Renars de Berghes (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 441). [R. M.]

BESGUE, subst. (besgue)

[*FEW I, 309a : *beccus* (?) (?)]

[Sorte de poisson] : La nourrisson des *besgues* [l. *besques* ?], des barbeaux, des rosses ["gardons"] et des vandaises (Doc. 1300-1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 166).

REM. Cf. GD I, 636a, *besque*¹ et FEW, 311a, note 32 : «Wie sind afr. *besque* "brochet" *besquis* zu beurteilen, beide hap. leg. ? (...) Was ist den formen Reims *besche*, *besgue* T für ein ertrauen zu schenken ? »

V. aussi *becquet* v. Lexiques [P. C.]

BESICLES, subst. fém. plur. (besicles)

[GDC : *besicles* ; FEW I, 339a : *beryllus* ; TLF IV, 422a : *besicles*]

"Pièce de béril servant à corriger la vue, lunettes ou loupe" : ...des lunettes d'or garnies de *Besicles*. (Comptes d'Auffroy Guinot J., 1433, 95). ...Mines taillez ["regardez"] et chaussez vos *beusicles*, Car en aguet sont, pour vous engloutir, Anges bossus ["flics tordus, méchants"], rouastres et scaricles. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343).

V. aussi *béricle* [R. M.]

BESIEU, adj. et subst. masc. (besieu)

[*FEW VII, 314a : *oculus* (?) (?)]

DRAP.

I. - Adj. [D'un drap teint] "Qui a quelque défaut, quelque imperfection de teinture" : ...se par le prouvost, le mayeur, le XIII Homme et le drappier qui seront au rewart, estoient trouvet aucun drap et couvertures *besieu*, en tel maniere qu'il i eust les 2 pars et plus de bien taint, il ne deveroit point de *besieu* ; et s'il i avoit le tierc u plus de mal taint, il deveroit *besieu*. (Drap. Valenc. E., 1344, 295).

II. - Subst. masc. "Amende frappant le drap *besieu*" : ...toute li draperie, qui sera trouvée au rewart bien tainte et larghe asses, ne paiera ne *besieu* ne estroit, en telle maniere que se les deux pars dou drap sont bien taintes et aient aussi leur larghece, li dras soit delivré (Drap. Valenc. E., 1346, 27).

REM. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 18 donne le sens «qui a un "oeil" terne». [E. P.]

BESIFLE, adj. (besifle)

[*FEW XI, 568a : *sibilare*]

Arg. "Privé de souffle" : De voz farges serés *besifles* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 333). [Éd. : "vous aurez le sifflet coupé par vos chaînes" ; var. ds l'éd. S, 128 : *belifles*, *besiffles*, *beliffces*] [P. C.]

BESILLER, verbe (besiller)

[T-L : *besillier* ; GD : *besillier* ; AND : *besiller* ; FEW XXII-1, 77b : o.i. ; FEW XXIII, 138a, 138b : o.i.]

A. - "Massacrer" : Les pucelles sont violées, Les anciennes gens perillent, Et les orphelines *besillent* (Mir. st Guill., c.1347, 39). Ains fuyoient esparpillez Celle part, ou tous *besillez* Estoient des Grioux tire a tire Occis, destruis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 245).

Rem. Doc.1395 et MART. D'AUV. (éd. 1493) ds GD I, 632b.

B. - "Saccager, ravager" : La, veissiés palais craventer, Et les richces emporter, Et li ancien conseiller Occire, et trestout *besiller*

(CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 196). ...or commence la guerre, Dont puis fu gaste mainte terre, Maint vaillant mort et exillé, Et maint bon pays *besillé*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 201).

Rem. Doc.1375 ds GD I, 632c. [R. M.]

BESISTRE, subst. masc. (besistre)

[T-L : *besistre* ; GD : *besistre*¹ ; FEW I, 381b, 382a : *bissextus* ; TLF IV, 461a : *bicêtre*¹]

A. - "Désastre, malheur (le jour bissexté étant considéré comme un jour funeste)" : Nul ne scet le meschief ne le *bisestre* grant Qui ens ou royaume est au jour d'uy apparant (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 351). [*besistre* ds CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, 1430-1440, 123] S'ilz n'ont plus chier que mal *behitre* La compagnie humaine rompe, Il fault qu'Amours, de paix ministre, L'amer de leurs faulx cueur corrompe. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I, D., 1440-1442, 124). SATHAN. (...) J'ay fait le plus cruel *besitre* Qu'oncques fut ne jamais sera. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 21). Il m'en fault aller sans demeure A nostre general chappitre ; G'y troveray quelque *bisitre*, Puis qu'il est dit que tout y aille (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 104).

B. - En partic.

1. "Tempête, bourrasque" : Après fourdre, esclitre, Tempeste, *behitre* Que leur administre Mars, le fier ministre... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 222). Doubtés serons que ["comme"] tonnoire et esclistre Ou que *behistre* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 16). ...Fourdre, Tourbillon, Vent, *Behistre* (...) Sallés sus. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160).

2. "Contestation, émoi" : Roy Laomedon fu ochis, Tout son païs ars et bruïs ; Par les mains Herculès morut, Dont monlt grant *behitre* courut. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 201). [Ou sens A ?] Et s'i fault qu'il y ait *behistre*, Elle prouvera clerement Par loy, decretalle, ou chappitre, Qu'elle a bon droit. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 26). MAXIMIEN. Pour commencer ung gros *behitre* Entrebuchant sus ces galos, Avés vous gens de bon belistre Pour copper testes et chifflos ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 70).

V. aussi *bissexté* v. Lexiques [P. C.]

BESISTRER, verbe (besistrer)

[*FEW I, 382a : *bissextus*]

"Tempêter" : MAMMON. (...) Quel chiere vous fait Lucifer ? ASTAROTH. Ha ! Mammon. MAMMON. D'ou viens tu ? ASTAROTH. D'enfer. MAMMON. Et que il dit on ? ASTAROTH. Plus fort que fer. MAMMON. Il *behistre* nouvellement ? ASTAROTH. Ha ! Mammon. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 164). [P. C.]

BESLANDÉ, adj. (beslandé)

[Ø]

HÉRALD. "?" : ...l'autre chevalier, qui portoit l'escu *beslandé* (...) le chevalier a l'escu *beslandé* (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 28). [Autres ex. p.29 et 32 ; LA CURNE (qui cite cet ex.) traduit par "échancré" ; cf. n. 28/365 de l'éd. Cf. M. Plouzeau, *R. Lang. rom.* 96, 1996/2, 312 : «...peut-on rapprocher des termes *beslic* et *beslonc* usités en héraldique, ou serions nous en présence d'un dérivé du radical de **bretling* ? (mais les art. *longus*, *obliquus* et **bretling* du FEW 5, 7 et 15 n'encouragent pas ces hypothèses).»] [P. C.]

BESLIC, adj. (beslic)

[T-L : *beslic* ; GD : *beliff/bezlic* ; FEW VII, 270a : *obliquus*]

De beslic. "De biais" : Le peon [du jeu d'échecs] droit devant soy passe ; Et quant son adversaire casse, De *bezlic* le prant a oultrance (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 78). Et l'aulphin [le fou] de *bezlic* se monstre (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 78). [T-L I, 941] [P. C.]

BESLOI, subst. masc. (besloi)

[T-L : *besloi* ; GD : *besloi* ; AND : *beslei* ; FEW V, 292b : *lex*]

A. - "Injustice, tort, trahison, fraude" : A soy meïsmes dist que cy n'a nul *beloy* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 332).

Rem. Doc. 1331 (Verdun, *de fraude, de boïdie, de besloy et de tricherie*) ds GD I, 633c.

- *A(l) besloi.* "Perfidement, injustement" : Lez hommez et lez femmez (...) Issent de la citeit et vinent al *bellois*, Si assalhent nous gens (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 615). Molt en i ot de mors a honte et a *belloi* (Ami Amile A., c.1400-1500, 155). Lors n'en mentis pour estre escorcïés a *beloy* Ou pour estre ars en poure. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 332).

- *Sans besloi.* "Sans mensonge, sans tromperie (formule d'affirmation)" : Mult fut la vilhe anchiene, et de temps Aquiloïe Ains la nativiteit Jhesus, en cuy je croie, Bin LX ans et plus fut faite sens *beloie* Par alcun chevalirs, porquen en mentiroïe, Fuans de Galle là, par le mortel desroïe De la desconfiture qui fut desus l'erboïe De part Julien Cesare (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 631). ...et si tesmongneroïe Que li altres barons ont gangniet (sens *belloïe*), Car nus ne les forfait une pieche de croie. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 681). [Autre ex. t.1, 631, v.3151]

B. - "Désarroi, détresse, affliction"

- *A besloi* : Morir m'en vosis faire à duel et à *béloï*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 359). Maint noble soldoier et maint filz de borgois Y morurent se jour, a dueltz et a *belloy*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 347). L'estour recommencerent a duel et a *belloy*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1025). ...A roy Thiry s'en vint qui nostre gens maistroïe, Trestoute enmi sa gens l'aert par le coroïe, Hors de cheval le sache si que tout le deffroïe, Devant luy sus l'archon de son cheval l'apoïe, Ensi com I enfant l'emporte par es voie. Quant Franchois l'ont veïit furent tous abeloïe [l. a *beloïe*]. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 615).

- *Avoir besloi.* "Être confondu" : DYABLE. Alons nous en de cy, Pechié ! PECHÉ. Fuyons ! car nous avons *beslé*. (Moralité st Antoine B.B., 1427, 83). [même contexte p.84]

- *Mettre à/en besloi.* "Mettre à mal" : ...Et puis sé li a dit : "or, vous croist grant annoi ! Car .iij. roïnes mêtent vou royame à *belloy*..." (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 161). Se metons cez paien en dueltz et en *belloy* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 773). ...Por luy plus enforchier et nos mettre à *bellois*, S'est à roy d'Engleterre aloïés li pugnois Contre le beal Philippe, qui fut de Franche rois. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 674). [P. C.]

BESLONG, adj. (beslong)

[T-L : *beslonc* ; GD : *beslonc* ; AND : *beslong* ; FEW V, 410b : *longus* ; TLF IV, 193b : *barlong*]

I. - "Oblong, de forme allongée" : ...Ne les natures remirier Du soleil, planetes et lune, Se d'elles en y a aucune Qui cornue ou *bellongue* soit Tele estude maint clerç deçoit. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 152). De parquez carrez et *bellons* Avoit assez, plains de

flouretes (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 390). Autre maniere est que la ligne ne soit pas droite ne circulaire mais que elle soit corve et tortueuse autrement que circulairement, si comme le cercle d'une cuve *beslongue*. (ORESME, C.M., c.1377, 58). Mais contre ce semble estre une instance : car se le ciel estoit de figure qui fust *besloingne* et sanz angle en se trahant a figure de oeuf, et il fust meü circulairement environ le plus long dyametre de lui (ORESME, C.M., c.1377, 388). ...lequel seau est *berlonc* et en ycellui a empraint l'image de Saint Seurin (Doc. 1399. In : L. Mirot, Moy. Âge 19, 1915, 130). Bilongus (...): *bellonc* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 44).

- En partic.

. [D'une pierre précieuse] : ...Deux balaiz, ung carré et ung *beslong* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 21). ...ung autre annel ouvré à fleurs de lys et couronne, où il y a ung ruby *beslong* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 80).icelle bourse, en laquelle par dedans avoit un dé d'argent à coudre, une grosse pelle blanc et *bellonc* non percé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8).

. ARCHIT. [D'un bâtiment] "Dont le côté le plus long se présente de face, barlong" : Et l'autre [tour] siet à l'arriver à main senestre, au bout de la ville par dedens, allant vers le Kaire, et n'est pas sy haulte, mais est plus grosse et est *beslongue* sur la devallée (LANNON, Voy. amb. P.H., p.1450, 100).

II. - Empl. adv. [ou ds une loc. adv.]

- *De beslong*. "De biais" : On doit plus tost taillier les grelles et tendres vignes que les grosses, et les doit on toutes taillier de *belonc*, et non pas droit, pour ce que les gouttes de la pluie ne s'i arrestent, car elles blecerioient la vigne. (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 55).

- Au fig. [D'un état de choses] *Aller de travers et beslong*. "Aller mal, aller de travers" : Prince, je suis a vous descripre enclins Que long temps fu Justice sanz affins, Que tout ala de travers et *belonc* En la cité ou vostre nom fu prins (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 140). [R. M.]

BESLONGE, subst. fém. (beslonge)

[GD : *beslonge* ; FEW V, 411a : *longus*]

"Récipient oblong" : Une *beslonge*, I bigot. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 5).

REM. Doc. 1444 (Dijon, *lui bruslerent deux beslonges et pluseurs autres menuz edifices de bois*) ds GD I, 634a. [P. C.]

BESLONGUEMENT, adv. (beslonguement)

[*FEW V, 410b : *longus*]

"De façon oblongue" : Oblonge (...): *beslonguement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 334). [P. C.]

BESLONGUET, adj. (beslonguet)

[*FEW V, 411a : *longus*]

[Diminutif de *beslong*] : Une turcoise très fine, sur le ront *baslonguete*, assise à fillet en une verge d'or ouvrée. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 86). [P. C.]

BESLONGUETÉ, subst. fém. (beslongueté)

[*FEW V, 410b, 411a : *longus*]

"Propriété de ce qui est oblong" : Oblongitas (...): *bellonguetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 334). [P. C.]

BESOCHE, subst. fém. (besoche)

[T-L : *besoche* ; GD : *besoche*¹ ; FEW I, 380a : **bisocca*]

"Outil de jardinage, bêche" : Et lors, le dit exposant lui respondi qu'il mentoit mauvairement, comme larron qu'il estoit, et comme courrouciez, du premier mouvement qui n'est pas en la puissance de homme, gecta contre le dit Mathé Aubereau sa *besoche* ou besche, de la quelle il avoit ouvré la journée (Doc. Poitou G., t.5, 1388, 355). Et ainsi comme ledit suppliant poursuivoit son dit tiercelet, survindrent Jehan, André et Simon Peletiers, frères, demourans à Bessé en la paroisse d'Augé, chacun une *besoche* à son col, et tantost tous esmeuz et eschauffez s'adrecèrent audit suppliant, en l'appellant truant et en lui disant qu'il avoit fait que saige de saillir de leur vigne, et qu'il avoit fait cheoir et abatre les bourgeons à ses chiens, et que se il lui eussent trouvé, ilz l'eussent bien froté. (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 179).

Rem. Cf. DU CANGE, I, 643c, s.v. *besogium*. Doc.1329 ds GD I, 634b. T-L I, 943-944. [E. P.]

BESOCHE, verbe (besocher)

[GD : *besocher* ; FEW I, 380a : **bisocca*]

Empl. trans. "Travailler (qqc.) avec la *besoche*" : ...et il soit ainsi que, le vendredi après la feste saint Mathieu derrenierement passée, le dit Guillaume et Jehanne Brangiere, sa femme, chargassent du fumier en une charette pour mener en leurs terres, et ainsi que la dicte femme *besuchoit* le dit fumier, ycelui Guillaume, auquel sembla qu'elle ne faisoit pas bien sa besongne, et se moquoit et desrisoit de lui en lui faisant la moe (Doc. Poitou G., t.7, 1405, 81). [E. P.]

BESOGNABLE, adj. (besognable)

[T-L : *besoignable* ; GD : *besoignable* ; AND : *bosognable* ; FEW XVII, 277a : **sunni*]

"Nécessaire, dont on a besoin" : ...bien poet il avoir a noun Jhesus et bien nous est cest noun *bosognable*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 31). ...et aultres denrees qui leur seront *besognables* pour leur vie et sustentacion (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 22). [GD I, 634c]

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1416 et 1435 ds GD I, 634b-c. Cf. AND, s.v. *bosognable*. *Lettres agn.* L., 111. [R. M.]

BESOGNALEMENT, adv. (besognalement)

[GD : *besognalement* ; AND : *bosognablement* ; FEW XVII, 277a : **sunni*]

"Par besoin"

REM. Doc. 1360 (Metz, *que cest vandaige ait elle fait besoignablement*) ds GD I, 635a. Cf. *besoignal* (a. fr.) ds T-L I, 944 et ds GD. [P. C.]

BESOGNARD, subst. masc. (besognard)

[*FEW XVII, 278b : **sunni*]

"Artisan, spécialiste d'une technique" : Or ce cas icy besoing a D'un tres cauteleux *besognart* Comme vous, qui congnoissez l'art De magique et de nigromance (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 233). [P. C.]

BESOGNE, subst. fém. (besogne)

[T-L : *besoigne* ; GDC : *besoigne* ; AND : *bosoigne*¹ ; DÉCT : *besoigne* ; FEW XVII, 277a-b, 278a : **sunni* ; TLF IV, 422b : *besogne*]

A. - [Idée de besoin, de nécessité, de chose nécessaire]

1. Au sing. "Besoin, nécessité"

a) "Nécessité (imposée par la nature)" : ...Après travail nous plaist plus le repos, Et la grant soif fait boire enemy les pos, Et es perilz acquiert on les grans los. Assez tesmoigne Nature en nous toute ceste *besoigne* Quant nous voions qu'en son oeuvre elle adjoigne Souvent au doulx quelque chose qui poigne, Et les assemble. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 166).

b) "Besoin (d'aide)" ; d'où "nécessité" : Quant il oï le cor, lors a fait escriee : "Seigneur", ce dist li dux, "par le vertu loee, Ch'est l'oeuvre du Bastart que j'ai la escoutee ! Bien sai qu'il a *besongne*, se chose est mal alee". (Bât. Bouillon C., c.1350, 204). ...Ains mais ne me pleut hons, par Dieu que tout avoie. Mes quant voy me *besoigne*, grant folie feroie Se par mauvais conseil le bien je desvioie (Belle Hélène Const. R., c.1350, 179).

- *Avoir besogne de qqn/qqc.* "Avoir besoin de" : Il vint à Windesore, où il trouva le roy qui le reçut liement, et ossi fisent tout li baron d'Engleterre, pour tant qu'il en pensoient bien avoir *besongne* (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 220). Si se tinrent la trois jours et s'i rafresquirent et fissent ferrer lors chevaus, qui grant *besongne* en avoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 152). Barons, ne faittez point de desplaisir a cestuy paien, car il est mon ami et je le vous vouray sy bien remunerer que, se vous avez *besoingne* de mon filhoul Ogier, qu'il vous serat bien meris. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 155).

. *Avoir besogne de + inf.* : Et donques la cité qui ne a *besoigne*, mestier de participer en tele superacquisition, ce est a dire de gaagner excessivement en marchandise, il ne convient pas qu'elle ait tel marchié negociatore. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 296).

- *Si/quand... besogne est.* "Quand le besoin se fait sentir, si nécessaire" : ...lesqueis XXII, enssi serimenteis, esliront un lieu certain, poir y estre ensemble chascun mois une fois, se *besogne* est (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 176). ...toute fois qu'il ha esté *bussogne* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 339). ...car il désiroit et vouloit sur toutes choses que les princes du royaume fussent tous en bonne union, pour servir et secourir le roy quant *besoingne* seroit. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 202).

2. [Au plur. (ou au sing. à valeur collective)]

a) "Ce dont on a besoin, cequi est nécessaire à qqn" : Mais je me conforte en ce que l'homme est bien fortuné quant ses *besongnes* lui viennent du tout a sa volenté, combien que je ne suis pas de ceulx. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 98).

- *Pourvoir aux besognes de qqn.* "Subvenir aux besoins de" : Comme nous vous aions ordonné et commis à recevoir, pour nous et en nostre nom, certaines finances lesquelles par nostre ordonnance ne devez pas despensser, se sur ce n'avez lettres de mandement de nous ; et il soit ainsi que pour ce que nous entendons aler dehors au plaisir de Dieu, et ne porrions pourveoir à noz *besongnes* qui entre deux porroient survenir (...) nous vous mandons que toutes les choses que nostre bien amé clerc (...) vous dira et ordonnera de bailler (...) vous paieiz, baillez (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 31).

- *Estre au-dessus de ses besognes*

. "Avoir tout ce dont on a besoin" : ...ce duc d'Irlande avoit fait si grant attrait d'or et d'argent et de finances à Bruges, par Lombars, pour tousjours estre au desus de ses *besoingnes* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 73).

. "Être tiré d'affaire" : Quant la roine d'Engleterre fu au desus de ses *besongnes* elle donna une grant partie de ses gens d'armes congiet et en retint auquns (FROISS., Chron. D., p.1400, 91). Or fu aucques au dessus de ses *besoignes* le sage roy Charles tant que, à

l'aide de Dieu et de son bon sens et pourveance, son royaume fu comme tout despechié de ses anemis, qui en telle maniere y furent subjuguez que plus n'y firent leurs chevauchées, ainsi comme autrefois orent fait, les frontieres en toutes pars bien garnies en bonnes gens et de quan qu'il convient (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 242). Et, mais que Dieu et Nostre Dame nous vueuille sauver Dieppe et Arcques, nous sommes au dessus de noz *besoignes* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 306).

b) "Choses dont une personne peut avoir besoin (envisagées en tant qu'ensemble dans une situation donnée, en partic. pour un voyage)" : ...un chariot atellé de III jumens avec tout le harnoiz achaté de lui pour porter partie des *besoignes* de ma dicte dame en Navarre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 391). Maistre Pascal fist ce dont il estoit chargiés, et apparilla ses *besoingnes*, et monta en un port en Navare, et singla tant que il prist terre en Cornuaille. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 60). Jehan de Paillart, vallet de chambre du Roy, envoyé de par les chambellanz, de Meleun à Paris, querre certaines *besongnes* pour le Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 44). ...quant les grans chevaulz de mons. se partirent derrenierement de Paris pour aler en Bourbonnois, Gerardin varlet des grans chevaulz de mons. perdi en ses besaces uns draps linges et un queuvrechié, et quant ledit Gerardin fu à Forges, il les demanda à ses compaignons et chascun monstra toutes ses *besongnes* fors tant que ledit Pierre de Vailledoli s'en ala en une chambre haulte et mist ses *besongnes* sur une table et le linge et queuvrechié dudit Gerardin il mist au chevez du lit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 446). A Jehan Rapine, faiseur de selles, ce jour, pour une selle de male pour mettre sur un cheval, sur lequel ledit Daniel meine les *besoignes* dessusdites à Monseigneur : 3 fr. et demi. A Robin Garnier, ce jour, pour une male pour mettre lesdites *besongnes* : 3 fr. et demi. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 56). Moulit fu pour ces jours li rois d'Escoce rejois, qant il vei ses hommes concordans a son pourpos. Et ordonna ses *besongnes* au plus bellement et quoiement qu'il peut ; et fist au port de Morois en Escoce cargier et apparillier .I. vassiel de ce que besongnier lor pooit, a lui et a sa femme et a lor estat. (FROISS., Chron. D., p.1400, 237). Elles preparerent leurs *besoignes* en celle nuit, et le lendemain, des [I. dés] le point du jour, elles monterent a cheval en habis descongneus et se mirent au chemin. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 154). A plusieurs gavots, qui aidèrent à descharger les *besongnes* du batteau, et les porter au logeys du roy (Comptes roi René A., t.2, 1476, 346).

c. "Outils, instruments" : ...ilz avoient en leur host et en leurs logeiz, espars chà et là, grant faulte de medecins pour eulx visiter, et des *besongnes* qui appartenoint à medecines, et de nouveiaux vivres pour eulx raffreschir. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 104). Pour le louage d'une des eschoppes de l'église ou les charpentiers ont mis leurs *besongnes* par l'espace de demy an... (Comptes Archev. Rouen J., 1464-1465, 343).

d) "Papiers, documents écrits nécessaires" : Dit outre que quant le Parlement ensuivant fu encommencé, le procureur et les gens dudit marchiz firent grant poursuite en Parlement, afin qu'il eussent ledit arrest, et pour ce que les rapporteurs ne voudrent pas prendre la peine de faire ledit arrest, qui est grant et laborieux, la Court ordonna que ledit arrest seroit fait par ledit de Cessieres, auquel furent baillées les *besoignes* pour ce necessaires, lequel de Cessieres fit la minute dudit arrest et la bailla à veoir à aucuns seigneurs dudit Parlement. (BAYE, I, 1400-1410, 4). ...et sera mandé au bailli du grant fief d'Aunix qu'il envoie toutes les informations et *besoignes* qu'il a touchant ledit procès. (BAYE, I,

1400-1410, 301). Pour un sac toile, baillé audit de Sauzay pour y mettre les *besongnes* de ladite commission 8 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 679). ...qu'il envoie les clefs de ses comptours où sont les cédulles et *besongnes* dudit édifice. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 166). ...laquelle feuille de papier et la copie dudit compte ont esté trouvées à Montpellier entre les *besongnes* dudit Cuer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 405).

Rem. Cf. W. Bartzsch, *Das Wortschatz des öffentl. Lebens im Fr. Ludwigs XI*, 1937, 132.

e) [Au sing. à valeur collective] "Équipement d'un soldat, ce qui lui est nécessaire" : Tout le jour, jusques à la nuit qu'ilz eurent arresté et conseillet que ilz se partiroident, entendirent chascun à trourser et à mettre sa *besoingne* à point. Droit sus le point de six heures, ilz eurent tout tourse et ensonmelé et chargiet leurs chevaulx (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 223).

3. P. ext. "Objets, choses"

a) Au plur. "Petits objets, petites choses" : Si estoit sainte d'une sainture et recourcée d'une aultre ; et a toutes deulx pendoient bourses et sachetz plains de diverses *besoingnez*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 5).

. *Menues/petites besognes* : ...et auxi la dame a fait acroire a sa mere que elle l'a achaptee de ses petites *besongnes*, que el a vendues sans ce que son mary en sache rien (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 47). ...lui brulerent plussieurs utensilz d'ostel qu'estoient en icelle, comme bans, tables, selles, fenestres, tresteaulx et autres menues *besoingnes*, dont il a esté pour ce dommaigié de plus de trente frans (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 318).

b) [Au sing. à valeur collective] "Ensemble d'objets de même type" : Plus y avoit de toutes manieres d'ouvrayges, tant de terre de Venise que d'autres lieux (...), une grant, riche *besongne* qui valloient mieulx tant les choses cristallines que les autres choses faictes de voirres que de chose de terre de vingt mille ducatz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 263).

c) [Terme générique pour clore une énumération] *Et autres besognes/ et (i)telles besognes*. "Et autres objets de même nature" : ...et en trouvoit on assez à vendre, et à raison, pos, chaudières, chauderons et telles *besongnes* dont on a mestier en l'ost aussy (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 48). ...puis après, par la cognoissance manifeste d'icelles, en procedant plus oultre, ilz pristrent à speculer sus plus occultes choses, si comme des passions de la lune, comme sont eclipses, et que elle est enluminée plus une fois que aultre, des choses acheans au soleil et aux estoilles, comme sont diverses apparences qui avienent en elles, si comme cercles, halo, queues, ou icelles [i. itelles] *besoignes* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 170). ...lesdiz François assamblèrent tous les biens portatifz qu'ilz porent trouver dedens ycelui chastel, comme vaisselle, or et argent, pennes, draps, linges et autres *besongnes* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 17). ...en lieu de cyrops, de buvrages, de doses, d'electuaires et de cent mille aultres *besoignes* que medecins solent ordonner (C.N.N., c.1456-1467, 467). Et par eulx ledit roy d'Angleterre envoya au roy des trompes de chace et des bouteilles de cuir, à l'encontre des belles pieces d'or, coupes d'or, vaisselle, pierrerie et autres belles *besongnes* que le roy et autres seigneurs avoient donnez audit de Warwick à son partement de Rouen. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177).

B. - [Idée d'activité dans un domaine donné. Au sing. pour désigner une tâche conçue comme un tout, ou de façon abstraite ; au plur. pour désigner un ensemble de tâches appartenant à un domaine d'activité]

1. "Travail, tâche à accomplir, mission" : S'avint a un hault jour que la dame en ala Entre li et sa fille (...) Pour oïr une messe en un moustier entra. Et Flourenche remest, *besoingne* l'arriesta Pour ordonner le lieu, car Thiery awarda Un prince qui adont devoit venir droit la (Flor. Rome W., c.1330-1400, 243). Mais parle pou, fai ta *besongne*. Sages est qui einsi *besongne*. (MACH., C. ami, 1357, 126). Et ou landemain qui fu vendredi, elle, qui se leva plus matin pour sa *besoigne* ainsi comme elle avoit acoustumée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 174). Revenuz suis, sire marquis, Et ay, la merci Dieu, bien fait Vostre *besoigne* et vostre fait. Veez ci vos bulles autentiques. (Gris., 1395, 74). Pour ce (...) que nous sommes après disner et que de present n'avons pas grant *besongne* à faire, s'il vous plaist, vous escouterez debonnairement et sans prendre ennuy (...) à ce que je vous diray. (BUEIL, I, 1461-1466, 119). Je ne scay se je suis tenu De luy refaire la *besongne* Pour neant, et sans nulle eslongne, Je dis que point ne les feroie [les souliers à réparer] Ou de plus païé en seroye (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33).

- *Besogne de* + inf. "Activité qui consiste à" : Columelle de ce tesmoingne Que plus ne leur plaist [aux jeunes femmes] la *besoingne* De prandre cure de maison (DESCH., M.M., c.1385-1403, 180).

- "Action, oeuvre" : Agellius aussy tesmoigne Et dit que la plus grant *besoigne*, Et qui plus digne est de memoire, Que Phelippes roy feist notoire, Ce fu quant son filz Alixandre Fist de science l'art aprendre, Qui apres lui regner devoit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 247).

- "Entreprise" : ...nous avons ferme esperance que vous, comme prince tres catholique, avez ladite *besoigne* [la croisade] a cuer (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1330-1349, 51).

- "Ensemble de tâches appartenant à un domaine d'activités" : Mais j'ay toute jour entendu Aus *besoingnes* de nostre hostel, Et tant fait puis d'un et puis d'el Que plus tost n'ay peu venir (Mir. abbesse, 1340, 71). Encores dit le dit Gervaise que autres fantasies s'apparent de nuit, en guise de femmes a face ridee, basses et en petite estature, et font les *besoingnes* des hostelz liberalment, et nul mal ne faisoient. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Ung orfevre de Paris, nagueres, pour despescher pluseurs *besoignes* de sa marchandise a l'encontre d'une feste de Lendit... (C.N.N., c.1456-1467, 65). A Aubry Gillet et Jehan de Carnoy, paveurs de grez, demourans à Paris, 26 l. 1 s. 8 d. p., qui deue leur estoit pour les *besoignes* de chaussées qui ont esté faictes en la croisée de Paris (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 94). "...Si avons six jours d'espace pour assembler nos gens et mettre à point nos *besongnes*." Ainsy fut le jour establi entre eulx et conclud que le mercredy seroit l'entreprinse de la ville de Crathor. (BUEIL, I, 1461-1466, 82). [Il s'agit ici d'une entreprise militaire]

- *Aller/envoyer qqn en la besogne de qqn*. "Aller/envoyer qqn exécuter une tâche, une mission pour qqn" : Allez, dist-il, en ma *besoigne*, En ma vigne et, quant la serez, Avec les autres labourez. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 223). ...des lors que je me partis d'elle, elle sçavoit bien que j'aloie en sa *besoingne* en estrange terre. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 26). ...le roi Gaffier, vostre mary et mon treshonnouré sire, m'envoya une fois en une sienne *besoigne* ou j'acomplis a mon pouoir ce pourquoy je y fus envoyé (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 46).

- *Mettre qqn en besogne*. "Mettre à une tâche, confier une mission à" : ...et fu la roine consillie que d'escire tout l'estat de la *besongne* et le prise dou roi, et de tantos ces nouvelles envoier deviers son signeur et mari, le roi d'Angleterre. Clerc furent mis en *besongne* ; la roine escripsi au roi, a son fil et as barons d'Angleterre

qui devant Calais se tenoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 786). Or fait venir et drapiers et tailleurs, Broudeurs, ouvriers et bos entretailleurs (...) Tous embesoigne Et chascun met en oeuvre et en *besoigne*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 173). ...et qu'il n'a peu avoir de ceulx qui l'avoient mis en *besoigne* instructions promptes, souffisantes pour faire ladictes poursuites (FAUQ., III, 1431-1435, 100). Et incontinent mist en *besoigne* massons et aultres plusieurs ouvriers en l'esglise et le fist augmenter de service et de messes et fist bel hospital et belle esglise. (Belle Maguel. C., 1453, 48).

. Par dérision "Mettre qqn à torture" : Sus, villain [Jésus], estandez vous cy ; Il fault que vostre orde charoigne Soit prestement mise en *besoigne* A vostre sanglant encombrer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 331).

. *Mettre qqn en besogne* à + inf.. "Charger (qqn) de faire telle chose, imposer comme tâche de" : Et à celle heure monta ladite Jehanne la Pucelle sur ung coursier, ung baston en sa main, et mist en *besogne* chevaliers, escuiers et autres gens de tous estaz à aprouchemens contre ladite ville pour asseoir une petite bombarde (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 95). A l'aube du jour furent mis grand nombre de tonnelliers en *besogne* à faire pippes de mesrain qui avoit esté apporté (COMM., I, 1489-1491, 46).

- *Se mettre en besogne*. "Se mettre au travail" : ...il tire ung beau, long et large cousteau (...) et puis se mect en *besoigne* a la porée. (C.N.N., c.1456-1467, 486).

- *Aimer besogne faite*. "Être paresseux" : Quant il ([l'ouvrier paresseux]) a prins bonne ventree De vyande, il songe a la feste. Le travaillier ne luy agree : Il aime bien *besoigne* faite. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 83).

- Prov. *Bon fait toudis penser à sa besogne* : ...Mais je ne sçay ce songe interpreter, Fors que bien sçay, a justement parler, Bon fait toudis penser a sa *besogne*. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 28).

- DR. FÉOD. *En besogne de qqn*. "Dans des liens de vassalité avec qqn, au service de qqn" : Treshault prince, noble duc de Bourgogne, Conte de Flandres et du pays d'Artoys, En vous servant et en vostre *besogne* Mourir me fault (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 134).

2. P. euphém.

- "Occupation, activité d'ordre intime : toilette" : "Or vous couchiez et reposez, dist la damoiselle, je m'en iray encore ung petit faire ma *besoigne*, puis m'en vendray dormir. - Damoysselle, dist Estonné, venez assez tost, car j'ay coustumierement paour quant je me treuve seul en une chambre." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 348).

- [Dans un contexte plus ou moins grivois]

. "Acte charnel" : Cil Werris vit en la *besoigne* Sebile, sa femme espousée, Dessoubz un homme supposée, Qui heurtoit du bout de l'eschine. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 28). ...veez bon mary d'arriver, qui trouve la compagnie [sa femme et son amant] en *besoigne* dont il fut bien esbahy (C.N.N., c.1456-1467, 290).

. *Faire la/telle besogne* : Voz maris vous ont ilz reveillées comme a fait le mien ? Il ne cessa ennuyt de faire la *besoigne* (C.N.N., c.1456-1467, 203). ...tres bien luy sembloit qu'il [le clerc] estoit mieulx taillié de faire la *besoigne* que son mary. (C.N.N., c.1456-1467, 150). Et Dieu sçait s'i font la *besogne* Quant il se treuvent a l'escart Avec le glorieux couart, Comment elle est bien decretee ! (P. Joux. D.R., a.1488, 34). "...et vous promet que nous

avons touz deux grant regret que vous ne fustes a noustre feste [le mariage], mais la chose fut faicte bien a haste." Messire Charles respond : "Il ne y a point de peril, car une bonne *besogne* se doit tost faire !" Le duc rit de ses motz et aussi fait messire Charles. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 166).

. *Mettre en besogne* : ...il fut content d'aller querre son compaignon et l'amena devant elle, qui tantost le mist en *besoigne* (C.N.N., c.1456-1467, 349). Le plus sot y est le plus sage. Pour veoir, mettez moy en *besogne*, Or dictes que je vous empoigne, Si comment Monsieur faict ma femme (Gent. Naudet T., c.1500, 292).

. *Mettre la main à la besogne* : ...quant il fut au lieu, il ne demoura gueres après (...) qu'il ne mist main a la *besoigne* et vous assault sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 89).

. [À propos d'un animal] : Et, quant il [le lapin] a fet sa *besoigne*, il se laisse cheoir arriere tout pasmé et demeure un petit comme se il estoit mort. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82).

. Au plur. *Besognes de nuit* : ...mon mary est si tresrade a ses *besognes* de nuyt que c'est grand merveille (C.N.N., c.1456-1467, 263).

3. [Domaine militaire] "Entreprise, affaire militaire, bataille, rencontre" : Or ne vous ay je pas dit les joies et les reviaus qui furent ossi en Engleterre, quant les certainnes nouvelles y vinrent de la *besogne* de Poitiers et de la prise dou roy de France. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 70). ...là s'arrestèrent et tendirent leurs ars, et monstrent deffense et visaige. Jamais on ne les fust là alez querre, et s'i tindrent tant que les Anglois furent retrait dedens Montferrant. Les Clermontois perdirent XX. de leurs hommes ; il en y ot VI. mort et XIII. pris. Ainsi se porta ceste *besoigne* ! (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 223). Si nous ont humblement fait supplier les diz exposans que, comme eulx nous aient bien et loyalment servi en noz guerres en pluseurs places et *besoignes*, especialment à la dicte bataille de Chisey, au dit siege de Lesignain, et à l'assablée que nous feismes darrainement devant Saint Sauveur le Viconte (Doc. Poitou G., t.4, 1376, 415). Et pour ce je vous prie que, s'il a en ceste place homme qui ne sente son cuer ferme pour actendre l'adventure qu'il plaira a Jhesucrist de nous envoyer, qu'il se traye a part, car par un seul couart failly est aucunesfoiz une *besoigne* perdue. (ARRAS, c.1392-1393, 109). ...et puis [le roi d'Ausay] repaيرا vers ses barons et leur a dit tout son affaire, et comment il lui falloit aler secourre son frere, et comment le duc Anthoine et Regnault, son frere, l'yront aidier a toute leur puissance. Par foy, sire, dirent les barons, dont ne puet il que la *besoigne* ne se porte bien, car encontre leur effort ne pevent payens contrestre. (ARRAS, c.1392-1393, 173). ...car il falloit ledit chevalier partir sur heure et chevaucher nuit et jour pour estre à la *besoigne* et bataille de Brantonsne. (BAYE, I, 1400-1410, 157). La guerre s'en fera mieulx et justice en sera mieulx gardée. Car partout fault ung maistre, ou la *besogne* n'ya ja bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 4). Et croyez seurement que ceulx qui exposent leur corps, leur vie et leur honneur en une *besogne* en parlent plus sainement que les autres ; car ils y pensent plus. (BUEIL, II, 1461-1466, 160).

- *Besogne d'armes/de bataille* : En ce voiage (...) meschei il trop grandement à l'un des bons chevaliers de toute la route dou duch de Lancastre et qui le plus s'estoit trouvés en devant en grosses *besognes* d'armes et durs rencontres. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 157). Quant il veï que pais seroit entre ces parties et que nulle *besogne* de bataille n'i aroit, si s'avisa que il n'isteroit pas d'Espagne enssi sans faire quelque cose. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 196).

- *Haute besogne*. "Exploit" : S'amant s'esloigne Ou qu'il meurt en haulte *besoigne*, L'onneur la loyauté tesmoigne. Mais je pers le mien en vergoigne Honteusement, Villené treshideusement. (CHART., L. Dames, 1416, 290). ...droit-cy me semont raison que je ramentoive une haute *besongne* qu'en ce temps-cy fit un bien renommé chevalier (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 347). Ledit chevalier alleman leur fit aussi les comptes de plusieurs grandes et haultes *besongnes* que [messire Jehan de Rebremettes] faictes avoit en Barbarie, dignes de grant memoire (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 165).

- *Au fort de la besogne*. "En pleine bataille" : Finablement, au fort de la *besongne* auqun appert compaignon se missent en un batiel desus la riviere, et vinrent desous le pont et jetterent grans gros cros et havés de fier au dit pont leveis, et puis tirerent si fort que de force il rompirent les chainnes qui le pont portoient et tenoient, et l'avalèrent jus par force. (FROISS., Chron. D., p.1400, 667).

- *Obtenir la besogne*. "Remporter la bataille" : Chil Breton se portèrent si bien pour celle journée, et si vassaument combattirent leurs ennemis que la place leur demora, et obtinrent la *besongne*, et furent li Englès tout mort ou pris. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 114).

- *La besogne est/demeure à qqn*. "La victoire revient à" : Et donnèrent li Espagnol au roy d'Engleterre et à ses gens moult à faire. Toutes fois, finalement, la *besongne* demora pour les Englès, et y perdirent li Espagnol quatorze nefes ; li demorant passèrent oultre et se sauvèrent. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 97). Quant le duc d'Irlande vey que le roy vouloit monstrier que la *besoingne* estoit sienne, et qu'il estoit en bonne volenté de destruire ses adversaires et mettre à raison, si en eubt grant joye (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 50).

C. - P. ext. "Affaire"

1. Au plur.

a) "Activités et affaires concernant l'administration d'un pays, d'une ville, d'un domaine..." : A Davy Alout, pour faire ses despens alant en Navarre (...) pour certaines et bien hastives *besoignes* touchans Monseigneur et son paiz de Normandie (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 395). Loys duc de Bourbonnois (...) savoir faisons a tous presens et avenir que pour la reparacion et bonne ordonnance du dommayne de notre duché et pays de Bourbonnois, de nos contez et de toutes autres notes *besoignes* de notredit pays pour icelles estre tenues et gardées doresnavant en bon estat et ordonnance, (...) avons ordonné et ordonnons que dores en avant nous aurons une chambre de comptes qui se tiendra continuellement en notre hostel de Sovigny, en laquelle nous voulons que tous noz terriers, escriptures et lectres queulxconques (...) y soient mis. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1374, 574-575). Très redoubtez sire, vous avez esté joennes couronnez et avec tout ce jonement conseilliez jusquez à ores ; et n'avez pas bien entendu aux *besoingnes* de vostre royaume (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 26). Ce jour, les eschevins de Paris ont requiz avoir IIIJ des seigneurs de ceans pour aler en l'ostel de la ville, ouquel ilz et aucuns de l'Université de Paris doivent estre assemblez à IIIJ heures après midi, comme ilz disoient, pour traiter d'aucunes *besoignes* touchans le bien du royaume, de la ville de Paris et aussy le fait des gens d'armes estans à present par ledit royaume à Paris et environ (BAYE, II, 1411-1417, 172). ...en lui suppliant qu'il lui plaise de soy avancier et venir par deça pour entendre aux *besoingnes* et affaires de ce royaume (FAUQ., II, 1421-1430, 70). ...[les ambassades] apportent beaucoup de choses qui seroient longues à escripre, mais desirans le bien de la principalité de Cathalongne et cité de Barcelone, avons conçu ne

faire responce ausdites *besoignes* jusques à tant que nous ayons envoyé devers vous pour savoir vostre intention et volenté sur la conclusion que avez fete sur les *besoignes* que à present concurrent (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1463, 210). ...le roy estoit encores a Lyon, qui dispoit de ses *besongnes* et affaires touchant le gouvernement du royaume et l'entretenement des subjects. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 141).

b) "Affaires privées" : Je ne di pas qu'adès *besongnes*, Mais saches comment tes *besongnes* Yront, car trop mieuls en vaurront (MACH., C. ami, 1357, 135). ...Et qui pener Se scet a amours demener, Trop mieulx en sara assener A ses *besoignes* bien mener. (CHART., L. Dames, 1416, 287). ...car les *besongnes* bien prosperees et bien fortunees ont moins de besoing de humayne ayde (LA SALE, Sale D., 1451, 157). Quand le cordelier oyt parler du disme, il se pensa bien que ses *besoignes* n'estoient pas bonnes (C.N.N., c.1456-1467, 220). Il advient souvent que, quant on cuyde avoir le bout de ses *besongnes*, on est au commencement. (BUEIL, I, 1461-1466, 63). ...commant peut ung astrologien bien ouvrer pour aultrui en icelle science, quant pour lui ne le scet fere. C'est bien dit en bestes, car il sont des gens qui ont plus de regard ès choses d'aultrui que ès leurs propres et ont plus de peur de faillir ès *besongnes* d'autre, que ès leurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°). ...et se vous ne povez venir devers moy et que vous veulliez aller à vos *besoignes*, envoyés moy Pierre Cleret. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 330).

- Au fig. [D'un condamné] *Penser à ses besognes*. "Penser à ses affaires" ; ici "mettre sa conscience en règle" : ...vous nous avez fait biaucaup d'annoy à mon frere et à moy, et avez tourblé à vostre povoir et fourconseillié monseigneur et les nobles aucuns de ce pays et les bonnes villes envers nous. Si est venus le jour que vous en arrez le guerredon, car qui bien fait, c'est raison qu'il le retrouve. Pensez à vos *besoingnes* car jamais je ne buveray ne mengeray tant que vous soiez en vie. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 57).

- *Les besognes se portent bien/sont en bon parti/en bon point*. "Les affaires (soit publiques, soit privées) vont bien" : Et le roy lui dist : Ma belle niepce, Dieu mercy, voz *besoingnes* sont en bon party, et vostre pays est delivré du dangier des Sarrasins par la puissance de Dieu et des deux freres de Lusegnen. (ARRAS, c.1392-1393, 188). Et quelz comptes voulez vous que je oye doncques, quant vous et moy nous sommes tout aise, et que mes forterescs sont bien retenues, et toutes mes *besoingnes* en bon point, et que vous me baillez de l'argent quant j'en demande, et en donnez ou je vous command, et me faictes finance de ce que je vueil avoir ? (ARRAS, c.1392-1393, 295). Et puis s'en ala rendre graces à Nostre-Dame de Behuart de ce que ses *besongnes* s'estoient bien portées durant sondit voyage audit lieu de Lion, et si envoya argent en plusieurs et divers lieux où est reverée la benoiste et glorieuse vierge Marie (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 23).

- *Besognes mondaines*. "Occupations, préoccupations profanes, frivoles" : Chasse hors, au moins pour I peu de temps, toute autre cure et souci, autre pensee de tes *besoingnez* mondaines ; ne soit pas le corps au moustier et le cuer en la cuisine. (GERS., Pent., p.1389, 72). ...et ce recite Aristote ou .Xme. d'Ethiques, que les sollicitudes des *besoignes* mondaines engendrent destourbier et empeschent des delices de verité, aussi et que les desirs et sensueulx delis encombrant la raison, cestui roy Charles, pour y remedier et faire son devoir, comme droit sage, se delictoit, si comme il est cy devant prouvé et dit, en famille telle et si constant que pour lui peust

à la fois vaquier et supplier ses fois, et aussi qui le reparast et esmeust en bien (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 161).

- *Bailler ses besognes entre les mains de qqn.* "Confier ses intérêts à" : Et aussi bien comme j'ay dit que les princes doyvent estre saiges à regarder à quelz gens ilz baillent leurs *besognes* entre mains (COMM., III, 1495-1498, 88).

. *Conduire les besognes.* "Mener des négociations" : ...maistre curé (...) conduisit les *besoignes* en tel estat, et par le moien des vingt francs qu'il presta, ce mariage fut fait (C.N.N., c.1456-1467, 298).

- *Bastir les besognes.* "Mettre au point un plan d'action" : Si pensa le chevalier par quel train et moien il perviendroit a la joissance de son hostesse, et s'en descouvrit a ung de ses serviteurs, qui en peu d'heure tellement bastit les *besoignes*, qu'ilz se trouverent ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 432).

c) Au sing. [Souvent avec une valeur anaphorique] "Affaire, aventure... (dont il a été question ou dont il va être question)"

- "Affaire" : On scet bien que la Chastelaine Fu morte pour un bachelier, Pour ce qu'il ne la sot celer. Car il dist toute leur *besoingne* A la duchesse de Bourgoingne (MACH., J. R. Nav., 1349, 237). LA MÈRE DU PAPE. Sire, comptez leur ma *besongne*, Je vous en pry. LE PENANCIER. Dame, volentiers sanz detry (Mir. mère pape, c.1355, 364). Se il le marioient ailleurs que à sa fille, il leur feroit guerre ; et se la *besongne* se faisoit, il leur seroit en droite unité, aidans et confortans contre tous aultres signeurs. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 86). Et quant sa chamberiere voit Qu'il est a point, les degrez monte D'un planchier, au pelerin compte, Qui Second estoit appelez, Comment tous li fais est alez Et que sa *besongne* est traitée Tant qu'il gerra celle nuittée Avec sa dame en grant deduit (DESCH., M.M., c.1385-1403, 96). ...et pour ce que l'eure estoit breve et il y avoit VIII ou IX impetrans, ceste *besoigne* fu remise à un autre jour. (BAYE, I, 1400-1410, 50). ...pour proceder et entendre en la *besoingne* et matiere touchant l'estat du Pape et de l'Eglise (FAUQ., I, 1417-1420, 68). Combien que le depart [d'avec la femme que j'aimais] me soit Dur, si fault il que je l'eslongne ; Comme mon povre sens consoit, Aultre que moy est en quelongne, Dont oncques soret de Boulongne Ne fut plus alteré d'humeur. C'est pour moy piteuse *besongne* : Dieu en veuille ouÿr ma clameur ! (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 14). ...je suis celui qui veil employer et corps et biens en vostre service, vous verrez comment je me conduiray en ceste *besoigne*. (C.N.N., c.1456-1467, 294). "Ma dame," respondy Jason, "je voeil estre vostre leal mary comme je l'ay promis. Mais il fault secretement conduire la *besoigne* affin que Medee n'en soit advertie, car s'elle sçavoit que je vous eusse espousee, elle ne cesseroit jamais jusquez a ce qu'elle vous auroit fait morir." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 231).

- "Aventure, événement" : Et en chevauchant leur compta Gieffroy comment il avoit trouvé en la montaigne de Brumberio la tombe du roy Elinas (...) et comment leurs III. filles furent predestinees, de quoy Melusigne, leur mere, fut l'une, et toute la *besoingne*, ainsi comme elle fu, et que je l'ay retraicte ou chappitre du roy Elinas, ou commencement de ceste histoire. (ARRAS, c.1392-1393, 270). Et quant je fus revenus a moy, dist le roy, je vous prommés qu'il m'advint une merveilleuse *besongne*, car comme je regarday devant moy, je ne vey plus la riviere, ains vey ce chastel ouquel je vous oÿ combatre. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 217). Illecq advint une merveilleuse *besoigne*, car si tost comme Troilus parla, l'effant se detordy et fist une chiere hideuse selon son usage (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 199). Et pour ce qu'il advint

de lui une moult joyeuse *besongne* et honnourable en court, il est neccesité qu'elle soit racomptee (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 33).

2. DR. "Affaire juridique, cause" : ...vous mandons que les dictes causes et *besoignes* d'icelle thresorerie pendens oudit parlement vous teignés en estat juques a tant qu'il vous appere que il y ait thresorier qui en soit en possession et qui en joisse paisiblement. (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1330, 36). Sire advocas, au dire voir, Je vous pri, allés vous seoir, Car un peu me reposera, Mais encores exposerai, Voires s'il est qu'il me *besongne*, Les articles de ma *besongne*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 194). ...pour quoy a esté ordonné que venredi prouchain s'assembleront les Chambres et prelas estans du Conseil, et sera rapportée la *besoigne* en Conseil pour juger. (BAYE, I, 1400-1410, 162). ...mais toutesfois la court entent que de dix parolles et opinions qui seront par elles dictes en la *besoigne*, elles ne vaudront ne seront comptees que pour une (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 145). [P. C.]

BESOGNÉ, subst. masc. (besogné)

[GD : *besoigné* ; FEW XVII, 278b : **sunni*]

"Mission, tâche dont on s'est acquitté" : ... en quoy faisant, alant, sejournant et besognant et retournant par devers monseigneur de Romont a Arras pour faire rapport de sondit *besogné*, il certiffie et afferme en sa conscience avoir continuellement vacqué depuis le 13e jour de juillet derrenierement passé jusques au premier jour de ce present mois d'aoust... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 135). Item, qu'il certiffie et afferme comme dessus avoir payé pour les despens d'un sien serviteur que pendant ledit voyage il envoya devers mondit seigneur pour lui signifier de son *besogné* et pour actendre et lui rapporter la rponce audit Angleterre, 23 £. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 137). [H. G.]

BESOGNEMENT, subst. masc. (besognement)

[GD : *besognement* ; FEW XVII, 278b : **sunni*]

"Objet dont on a besoin pour mettre qqc. en oeuvre, outil (?)" : Et, quand vint une heure aprèz minuit, que les matereaulx furent preparéz et leurs *besognemens* acoustréz... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 311). [Éd. : "action de besogner, travailler"] [P. C.]

BESOGNER, verbe (besogner)

[T-L : *besoignier* ; GD : *besoignier* ; GDC : *besoignier* ; AND : *bosoigner* ; DÉCT : *besoignier* ; FEW XVII, 278a-b : **sunni* ; TLF IV, 423b : *besogner*]

I. - [Corresp. à *besogne* A ; idée de besoin, de nécessité]

A. - Empl. trans. indir.

1. *Besogner de qqn/qqc.* "Avoir besoin de qqn, avoir à se servir de qqc." : Le chevallier mist lors son espee, sa lance et son escu auprès de lui pour ce que il ne sçavoit s'il en avroit a *besoigner* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 150). Et pour ce fut leur deliberacion d'y envoyer le Mareschal de Crathor, qui estoit homme bien entendu et cognoissant en tel cas plus que nulz autres gueres qu'on eust peu trouver pour le temps, combien qu'ilz eussent bien à *besogner* de lui en la place. (BUEIL, I, 1461-1466, 165). ...je vous remercy de l'euffre que me faites, à mes enfans et à moy, car eulx et moy avons bien à *besogner* des bons amis de feu monsieur le gouverneur (Cartul. Laval B., t.5, 1482, 101).

- *Besogner de* + inf. "Avoir besoin de" : ...ordinons que d'hors en avant ly maires et les jureis des vinals, leur clerck et varlet, quant aulcunne personne *besogneroit* d'avoir le papier des jureis

pardevant les maistres et conseilhe por aucune plainte ou fame termineez et gisant en rapeaux (...) soit tenus de cheli papier aporteir (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 71). ...chose veritables et saines aucunefois *besongnent* aussi bien d'avoir aide comme les plus troubles. (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 78).

- *Besogner* à + inf. "Avoir besoin de" : Et encore i avoit un autre point pour quoi li dus de Lancastre *besongnoit* à demorer en Engletière. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 91).

2. *Besogner* à *qqn*

- [D'une chose] "Être nécessaire à *qqn*" : Se bien avés fait jusc'a or, En bien perseverés encor ; Et ce grandement vous *besongne*, Je vous dirai pour quel *besongne*. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 29). ...li repos à aucuns *besongnoit* bien, car il en i avoit grant fuisson de blechiés et de lassiés. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 162). ...il ne les avoit de quoy racheter, car les seigneurs n'ont mye toudis argent quant il leur *besoigne* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 157). [Ou empl. impers. ?] ...ledit messire Simon qui jà avoit sa responce, estoit encore droit là, et suratendoit aucunes lettres lesquelles lui *besognoient* du conseil du roy. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 16). Quant la nef fu faite, il le fist sçavoir a Peleus et a Jason. Jason en eut grant joye. Tout ce qui lui *besoignoit* estoit prest. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 168).

- Empl. abs. [D'une pers.] "Être utile, nécessaire" : Et se tint li dus de Normendie a Cambrai un lonch temps, et li rois de France se tenoit a Pieronne en Vermendois, et donnoient saudees a tous Genevois et Prouvenchiaus arbalestriers ; et qant il estoient paiiet pour trois mois, on les envoioit outre sus les passages et frontieres, la ou on supposoit que il *besognoient*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 413).

B. - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui est dans le besoin" : Par Salomon te veuil retraire ; Dist : "Justice espreuve les *besognans* Et met en grace et en bonté." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 54).

C. - Empl. impers.

1. *Il besogne qqc. à qqn.* "Qqc. est nécessaire à *qqn*" : Et a painnes li signeur osent Dire quel cose il leur *besongne* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 54). Nous la venu, je suppose que nous serons adreché, conforté et consillié de tout ce qu'il nous *besongne*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 56). Et la se rafresquirent de tout ce que il lor *besongnoit*, de chevaus, de sellerie, d'armeures et de toutes aultres choses qui apertiennent a gens d'armes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). ...ce que il lor *besongna* tant de monteures que d'abis, il s'en pourveirent a Bruges (FROISS., Chron. D., p.1400, 238). Toutes les garnisons françoises de la environ furent pourveues de ce que il lor *besongnoit*, pour atendre l'aventure et passer la saison. (FROISS., Chron. D., p.1400, 413). Syre chevalier, or vous prie je que me voeilliez adouber, car j'ay tout ce qu'il me *besongne*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 909).

- Empl. abs. : A ceste parole s'acorderent tout li compaignon, et furent tantos apparilliet, et lors chevaus refierés a ceuls asquels il *besongnoit*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 533).

- *Il besogne à qqn* + inf. "Il est nécessaire à *qqn* de" : Car il te *besoigne* esperer de luy ce que tu ne peulz avoir sans luy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 93).

- *Il besogne bien à qqn* (d'une action évoquée ds le contexte) "C'est utile, nécessaire, c'est une chance pour *qqn*" : Nostre gendre (...) Et sa femme sont mors ensemble, Qui tenoient toute Soissongne ; De ce rien miex ne nous *besongne* : miex amasse chascun vesquist. (Mir. Berthe, c.1373, 199). Ce jour que je

vous ay compté, ilz se sauverent et aussi firent-ilz tous les autres, et bien leur *besongnoit* car se ilz eussent esté tenus ne trouvés, sans merchy ilz estoient mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 72). Ce roy, de bonne memoire, en son temps mist grant paine d'acquerir amis à tous lez, et bien luy *besoingna* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 177).

- *Il besogne bien à qqn que* : Si que le fis le ressongnoit Trop fort, et bien li *besongnoit* Qu'il tenist la chose secrete, Par voie honnorable et discrete. (MACH., P. Alex., p.1369, 13). Messires Thumas Trivès (...) et li sires de Basset, cascuns sa banière devant lui, vinrent à l'escarmuce, et bien *besongnoit* à l'avant garde que il fuissent hastéement conforté, car il furent sus le point de perdre tous leurs logeis. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 23).

2. *Il besogne à qqn.* "Qqn est dans le besoin" : Elle cognoist moult bien qu'il me *besongne*, Et pour ce voelt entendre a ma *besongne* Et moi garnir de ce qui m'est mestiers. (FROISS., Orl., 1368, 95).

3. *Il besogne de qqc.* "Qqc. est nécessaire" : ...[se] ceulx-cy vouloient faire droit et raison et compter, on trouveroit or et argent assez plus qu'il n'en *besoigne* à present pour estoffer les *besoingnes* d'Angleterre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 24).

4. Empl. abs. *S'il besogne.* "S'il le faut, si la situation l'impose" : Et se acumenièrement et confessèrent li pluiseur, et se misent en bon estat, ensi que pour tantost morir, se il *besongnoit*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 3). Dont li requissent li Flamenc que il establest en Flandres, de par lui et ou nom de li, deus ou trois vaillans hommes et gens d'armes et archiers, qui li aidassent a garder la frontiere et euls consillier, se il *besongnoit*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 342). ... il n'atenderoient pas que les Escos les venissent requerre ne enclore dedens la ville dou Noef Chastiel sur Thin, mais se departiroient, le bon matin, tout apresté pour tantos combatre, se il *besongnoit*, et se meteroient sus les camps et prenderoient cel avantage, et ensi esbahiroient ils lors ennemis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 774).

II. - [Corresp. à *besogne* B ; idée d'activité]

A. - Empl. intrans.

1. "Agir, oeuvrer"

a) "S'acquitter d'une tâche, d'une affaire, d'une mission" : L'AMANT. Et tu l'aras certainement : Va *besoingnier*. LA MAQUERELLE. En l'heure sanz plus esloingnier, Mais qu'elle seulement m'escoute, La *besongne* feray sanz doubtte. (Mir. Theod., 1357, 73). ANNE. Avez vous *besoignié* ? JHEROBOAM. Si bien Que vous en serez tout contempt. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 258). Mais je vous promés, comme chevalier, que je revenray au plus tost que je pourray, et ay espoir d'avoir *besongné* dedens ung mois au plus tard. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 313). Et quant le jour fut venus, oye la messe et dictes ses heures, de *besoingnier* il ne cessa, et tant que a l'ayde de Dieu, du roy et de Madame il fut d'armes, de destriers et de tres riches paremens et autres abillemens si bien en point, -- que vous diroye je ? (LA SALE, J.S., 1456, 151). ...et là nous repaistrans ung peu et, selon ce que noz guides nous diront, nous *besongnerons*. (BUEIL, I, 1461-1466, 103). Sus mon ame, Naudet, je n'eusse pas cuydé. Tu en *besongnes* comme un maistre. (Gent. Naudet T., c.1500, 295).

b) *Besogner* + adv. ou compl. de manière "Agir, oeuvrer (de telle ou telle manière)" : Seigneurs, Dieu vous doint *besoingnier* Si bien et par faiz et par diz Qu'avoir en puissiez paradis. (Mir. ev. arced., c.1341, 141). G'y vois ; ne sçay quant revenray Ne comment je *besongneray*. A Dieu vous dy. (Mir. Theod.,

1357, 69). Et atant vint Melusigne qui moult doucement le bienviengna et receipt moult amiablement en disant : Monseigneur, je suiz moult joyeuse de ce que vous avez si bien *besoignié* et si honnorablement en vostre voyage. (ARRAS, c.1392-1393, 78). Et vrayement se *besongner* En loyauté veulent toudis, Bien y acquesent paradis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 78). Sans lesqueles [des pommes confites] aucunement Nul ne présume aler ades Visiter gens qui sont malades, Et qui veult à point *besoignier*, S'il est sain, se doit esloignier, Espécialement en temps Des maladies mal sentans (LA HAYE, P. peste, 1426, 140). Et lui dist le Roy : " Beau cousin, vous avez très bien *besongné*". (BUEIL, II, 1461-1466, 7). Mes vous advés mal *besoigné*, Quant vous l'advés cruxiffié, Et mal vous en prendré, se croy ! (Pass. Auv., 1477, 267). Il se tint peu de choses qui y furent promises. Ilz *besongèrent* en dissimulation. (COMM., I, 1489-1491, 141).

- *C'est bien besogné*. "Beau travail" : LE CRESTIEN. Le juif ay si bien blasonné Et attiray tant en mes las, Au moyen de saint Nicolas, Qu'il m'a presté cent escus d'or. LA FEMME. Cent escus ! LE CRESTIEN. Voyez. LA FEMME. Quel tresor ! C'est bien *besongné*, par mon ame ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 96). PREMIER SERGENT. Il en prent ung. J'en tiens ung. PREVOST. C'est bien *besongné* ! A l'aultre tost après, après ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 310).

c) [D'une chose] "Procéder" : Aussy science ne traicte point des choses singuliers, ainçoys lez relaisse a experience et conseil, qui *besoignent* par patron et par exemple. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 134).

d) Part. prés. en empl. subst. [Dans le nom d'une allégorie] *Bien Besognant*. "Celui qui agit bien ; ici, celui qui s'acquitte bien de ses devoirs" : Li varlés a nom Biaux Samblans, Et son frere, Bien *Besognans*, Est priés d'iluec, car je le voi (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 62).

e) Part. passé en empl. subst. "Besogne dont on s'est acquitté" : ...je sçay que desirez aussi sçavoir du *besogné* qui a esté fait audit Resgembourg à ladicte journée (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1454, 447).

2. "Accomplir un travail (manuel ou autre), travailler pour gagner sa vie" : ...la Court lui a dit que la fin pourquoy avoit esté esleu estoit à ce qu'il travaillast, laborast et *besoignast* en ladicte Chambre (BAYE, I, 1400-1410, 299). Estoit sa coustume telle que il portoit en sa gibeciere tousjours cent frans ou plus en ore, si regardoit aucune fois ces povres varlés qui portent la buche, ou autres que il veoit de ses fenestres *besognans* par sa court ça et là, appelloit les aucuns où il lui sembloit que bien fust employéz de ceulx qui jamais rien demander ne lui ossasent ne parler à lui, leur demandoit s'ilz estoient mariéz, et leur enquerroit de leur estre. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 155). À Pierre Roux, sommelier de la panneterie de la royne, ledit jour, eu VI réaulx, neuf livres à lui ordonnez estre baillez pour les envoyer à maistre Nicaise, tapicier *besognant* à Saumur (Comptes roi René A., t.1, 1451-1480, 250). ...se ung povre homme mecanique de son mestier a *besognié* pour aucun qui ait promis de le contenter (JUV. URS., Verba, 1452, 368). ...selon les cas d'injures, bateries et autres excès et maléfices que lesdiz maistres, ouvriers, manœuvres, serviteurs et autres *besognans* ès dictes mines commectront et perpètreront, ledit gouverneur les pourra faire mectre et constituer prisonniers ès lieux des dictes mines (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 353). Je congnois quant tout est de mesmes, Je congnois qui *besoigne* ou chomme, Je congnois tout fors que moy mesmes. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 54). J'entends bien qu'il fault *besongner*

Qui veult vivre (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 83). ...promist ledit roy [à Raymond Lulle] qu'il le feroit et le mist contre son serment en une forteresse pour le faire *besongner* à force, lequel lui fist l'or, duquel furent faiz les vielz nobles d'Angleterre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 128 r°).

- Empl. impers. (II) *est besogné en qqc*. "On travaille à, on s'occupe de" : Cedit jour, a esté *besogné* en l'election dessus touchée, jusques à IX heures, que messeigneurs les presidens a convenu aler au Conseil devers monseigneur le Dauphin. (BAYE, I, 1400-1410, 341). Et tant y fut *besogné* que finalement iceulx biens, c'est assavoir ceulx qui furent trouvez dedens la cité de Cambrai, lui furent rendus et restituez. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 247).

- Prov.

. *Peu parler et bien besogner* : Dès que dou prendre s'embesongne, Je li lo selonc la besongne Pour li a point embesognier Po parler et bien *besognier*, Car on dit que trop parler nuist. (MACH., D. Aler., a.1349, 269). Preng ce qu'il te fault et te tais : Pou parler et bien *besoignier* ! (Gris., 1395, 5). A poy parler, bien *besongner*. Que me donrez vous pour ung an ? (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 256).

. *Quand les blés sont bien drus, il y faut besogner* : Car ly laboureus dient souvent en reprochier Quant les blés sont bien druz, il y faut *besongner*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 468).

3. En partic.

a) [Domaine milit.] "Se battre, combattre" : ...Phillibert et ses X chevaliers furent venus a la bataille, et orent tellement *besoignié* que tous les hommes Giron furent mors et Giron pris. (ARRAS, c.1392-1393, 201). Li François estoient la grant fuison, et se tout euissent monsté corage et desfense, ensi que li troi chevalier desus nonmet fissent, il euissent espoir mieulx *besogniet* que il ne fissent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 869). Toutesvoyes, avant que la tempeste fut passee, il fut tant traveillié de ferir que, s'il eust eu a *besognier*, ses coups eussent estés de petite value. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 12). Si a mon, ce dit le duc ; mes qui luy pourions nous mettre en barbe, homme de sorte ? Puis qu'il a si grant fain de *besognier*, il convient bien qu'il en ait ung. Ja est la troizieme ou IIIe fois qu'il me tempte, et ne cesse de me presser que je luy baille homme pour faire armes. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134).

- *Avoir bien à besogner*. "Avoir à se battre durement, avoir des difficultés pour s'imposer" : ...il trouva le sire de Rocqueton et ses gens qui combatoient bien durement et avoient bien à *besongner* ; car dedans Escallon avoit beaucoup de vaillans gens (BUEIL, II, 1461-1466, 130).

- *Donner à besogner* (à un ennemi). "Donner du fil à retordre" : ...il avoit bien intencion de leur donner tant a *besognier*, a l'ayde de la bonne chevalerie qu'il avoit en son royaume, qu'ilz n'y conquesteroient synon paine et maleureuseté. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 57).

b) [Domaine politique, diplomatique] "Négocier, traiter (une affaire)" : Devers le soudan s'en alerent Et à son conseil *besoignierent* Si bien, que bons acors fu fais De tous delis, de tous meffais (MACH., P. Alex., p.1369, 222). En tel estat, il vint à Montpellier et descendi à l'ostel à l'Angele, et dist que c'estoit ung abbé de la haulte Gascoingne qui s'en aloit à Paris pour *besognier*. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 26). Le duc de Bourbon y envia son ambassade notable pour *besognier* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 7). ...dont lesditz ambassadeurs se trouvèrent

fort troubléz, comme gens mal acoustuméz de *besongner* en si grans affaires et matières. (COMM., II, 1489-1491, 194).

- *Besogner en toutes pieces*. "Avoir pleins pouvoirs" : Toutefois, il vint ung des capitaines de la dite armée, appellés capitaine de Petre, lequel avoit puissance de *besongnier* en toutes pièces ; auquel on acordont que moienant une certaine somme d'argent (...) tout fut apaiiés (AUBRION, Journal L., 1494, 349).

c) [Dans un contexte grivois] "Faire l'amour" : ...les deux chevaliers et leurs compaignes firent silence et *besongnerent* tellement a leurs plaisances que, ains qu'ilz se descouchassent le matin, ilz laisserent chascun leurs femmes enchainées d'un beau fils, comme vous orrez ci après (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 251). Saint Jehan ! dirent elles, si vostre mary a bien *besoigné* ennuyt, les nostres n'ont pas esté oiseux. (C.N.N., c.1456-1467, 204). Vela comment ilz s'entre aymerent. Et toujours si bien s'accorderent, Sans couroucher ne rechigner, Que je cuide qu'ilz *besongnerent* Ainsy qu'il falloit *besongner*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 104). ...puis après que tout fut couché, se leva d'après sa femme et fist aller coucher son compaignon à sa place, qui ne différa point à *besongner* à ses pièces avecques la jeune fille, qui bien entendit la sottie de son mary (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 225).

B. - Empl. trans. indir.

1. [Le compl. désigne une chose]

a) *Besogner à qqc.* "Travailler, s'employer à, s'acquitter de" : De ce faux Jhesus engigner, Pour bref, il m'y fault *besongner* : Je m'en vois en enfer le cours A Lucifer guerre secours, Combien que je seray frotté Cent contre ung. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 616). Et, pendant le temps que ledit grant maistre *besoignoit* à laditte matere, le roy luy rescripvit tant pour le fait dudit duc de Nemours comme des gens d'armes et autres choses (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 276).

- *Besogner à + inf.*

. "Travailler à faire qqc. qui est du ressort de sa profession" : ...plusieurs ouvriers et ouvrières pour avoir *besoigné* a faire trois trefs et trois bonnetes (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1370, 215). ...Clement de Venise et Jehan Achoue, calfas estrangiers sans gaiges, pour avoir *besoigné* de leur mestier de calfas a calfestrer les galees dessus-dictes pour tout le moiz de mars derrain passé (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 189).

. "S'occuper de, tâcher de" : *Besongnez* à savoir qui chevauchera et à la police de vos vivres et de vostre guet (BUEIL, I, 1461-1466, 202).

b) *Besogner de qqc.*

- "S'occuper de qqc." : ...pria et requis a lui depposant et a feu Poncelet Gourlidot, en son vivant juré royal, qu'ilz voulzissent aler avec lui en laditte ville de Saulce Champenoise pour *besongnier* avec pluseurs habitans dudit lieu des cens, rentes et reddevances qu'ilz doivent (Trés. Reth. L., t.3, 1456, 385).

- "Régler (une situation)" : ...ledit roy, après avoir fait couper les testes à neuf des séculiers, les évesques tint en prison et envoya vers nostre Saint-Père Calixte pour savoir comment il en devoit ouvrir à l'exigent du cas, duquel envoy ne m'est apparu depuis comment nostre Saint-Père en ordonna, ne comment ledit roy aussi en *besongna*, ou par mort ou par condempnation à chartre perpétuelle. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 311).

c) *Besogner sur qqc.* "S'occuper de qqc." : ...et *besongneray* sur ceste entreprise a mon honneur et prouffit et au vostre. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 53). ...et avisez bien de telement faire et *besongner* sur les comptes des patrons des galées du temps

passé que notre droit y soit bien gardé et que n'y soyons point desfraudez (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 179). Le VIIe et VIIIe jours dudit mois, ledit sire Octo et moy avons *besoigné* ensemble sur l'expédition dudit sire Octo, qui s'en va devers le Roy pour faire rapport audit seigneur des matières de notre commission (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 229).

2. [Le compl. désigne une pers.] *Besogner à qqn*

a) "Traiter avec qqn, avoir affaire à qqn" : Et quant on voloit parler à lui ou *besoingnier*, on le venoit là querre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 77). Oultre un po ay a *besongnier* La hors, mentir ne vous en quier, A un marchant. (Mir. march. juif, c.1377, 214). Chere seur, je vous conseille et pryé que vous ayez tousjours en memoire de dire a voz gens qu'ilz aient a *besongner* a gens paisibles, et marchandent tousjours avant le fait (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 127). Et, pour ce, garde toy de la compaignie d'ung envieux, car avoir à *besoigner* a luy est chose perilleuse et difficile (MACHO, Esope R., c.1480, 174).

- En partic. "Avoir affaire à qqn (dans un combat), se battre avec qqn" : Par foy, dist chascuns, il a grant temps que nous ne veismes nul plus bel homme en armes, ne de meilleur contenance. Cil n'a pas euvre laissiee qui a tel homme a a *besoingnier*. (ARRAS, c.1392-1393, 61). Par ma foy, Sire, respondy Gadiffer, le chevalier est le plus expert a la joute a qui j'eusse oncques a *besongnier*, mais j'ay grant merveille qui il est. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 221).

- *Besogner à qqn à + inf.* "Charger qqn de telle besogne" : ...le Roy m'a *besoigné* à examiner Guiotin de Nores et Ector Jassellin, cyprians prisonniers, détenuz ou chastel de Sausset (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 462).

b) "S'occuper de qqn" : Prevost (...) Se vous avez ung peu loysir De *besongner* a noz personnes, Nous vous dirons nouvelles bonnes Et que vous ourrez voulontier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 406). ...il s'en alla vers le logeis du roy, en regardant s'il verroit personne de ceulx à qui il avoit à *besoingner* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 145).

c) "Se battre en duel avec" : ...et en ce faisant, il ne fait service à nul, il despent son argent, il expose son corps pour tollir la vie ou l'honneur à cellui à qui il a à *besongnier*, qui lui vient à petit de profit (BUEIL, II, 1461-1466, 100).

d) [D'une chose] "Concerner, intéresser, préoccuper qqn" : Se li soit comtez li secrez Entierement de la besoigne Qui a vous et a moy *besoigne*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 174). Se de t'aider bien l'amonnestes Conseil mettra en ta besogne Selon le cas qui le [l. te] *besongne* (Mir. parr., 1356, 26).

C. - Empl. trans. dir.

1. [Le compl. est en général un pron. pers. ou interr. ou un nominal (*rien, chose*)] *Besogner qqc.*

a) "Faire qqc., s'occuper de qqc." : ...et ne veult [le prisonnier] aucune chose *besongnier* pour commandement que l'en li face (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 519). Furent assemblés en la Chambre de Parlement les presidens et conseilliers des trois Chambres dudit Parlement pour oïr la relacion de Guillaume de Buymont de ce qu'il avoit fait et *besoigné* ou voiage de Rouen, selon l'instruction à lui baillée de par la Court (FAUQ., III, 1431-1435, 14). Enffans, que *besongnez* vous la Maintenant de si grans façons ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 147). Or ça, mes seurs, considerons Quel chose avons a *besoigner*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 378). ...le jour de Pasques XXIe dudit mois, n'avons riens *besoigné* pour la révérence des festes. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 189). Or ça, beau cousin, advisez que avez à *besongner* ; car je vous vueil

bien faire plaisir. (BUEIL, II, 1461-1466, 150). J'aime mieulx non rien *besoigner* Que ces cloux faire, par mon ame ! Je seroie palhart infame, Si besoinghois pour Jhesus pendre. (Pass. Auv., 1477, 177). Sire, c'est l'effect de ce qui a esté *besongné* touchant la matere dessusdite. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 223).

b) "Obtenir qqc. dans un traité, par une discussion" : ...la Court ot très agreable ce que par les dessusdis avoit esté fait et *besoigné* ou fait de ladicte ambassade (FAUQ., I, 1417-1420, 219). ...et lui firent des offres [les notables], mais non pas suffisans, ne tels comme on les demandoit, par quoy ne *besongnèrent* riens (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 158). Ainsi retourna sans riens *besoigner*, et racompta au duc de Bourgoingne la rudesse qu'il avoit trouvée, lequel en fut très desplaisant (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 145).

c) *Besogner qqc. à qqn.* "Faire, infliger qc. à qqn" : ...ung homme qui (...) se mesle de tailler gens, d'arracher dens, et d'un grand tas d'autres brouilleries ; et avoit ne sçay quoy a *besoigner* a l'oste de leens. (C.N.N., c.1456-1467, 402).

d) *Besogner qqc. sur qqn.* "Entreprendre (qqc.) contre" : Ilz ont debatue avec les compaignons, si le secours leur venoit, qu'ilz avoient à faire et aussi ce que on pourroit *besogner* sur les ennemyz (BUEIL, I, 1461-1466, 181).

e) [Dans un contexte grivois] "Entreprendre qqc." : La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'on n'avoit encores rien *besoigné* en son ouvrouer (C.N.N., c.1456-1467, 498). La nuyt se passa sans rien *besoigner* qui despleut moult a nostre sire des nopces. (C.N.N., c.1456-1467, 498).

2. *Besogner qqn.* "Se concilier les faveurs de qqn" : Plus que paien ne juif sont pire, Quant de lui [la Vierge] folie ozent dire. Merveilles que terre ne font Et tel merdaile ne confunt. [T]el sot le maistre [Jésus] devoient *Besoinnier*, se sages estoient. (Prop. choses Rosarius Z.S., c.1330, 60). [P. C.]

BESOGNERESSE, subst. fém. (besogneresse)

[*FEW XVII, 278b : **sunni*]

"Ouvrière ; (au fig.) celle qui agit (en faveur de qqn)" : Ces deus choses Marie refraint, Quar tout pechié ou nient estaint. Le fruit acroit et fait grenieur. *Besoinneresse* n'est meilleur (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 156). Commencié a, ne cessera Tant que en vraie foy sera [Catherine]. *Besoinneresse* n'est meilleur Nule enver le grant seigneur. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 90). [P. C.]

BESOGNETTE, subst. fém. (besognette)

[GD : *besoignete* ; FEW XVII, 278a : **sunni*]

A. - "Besogne modeste, de peu d'importance" : ...desquelles l'une pigne, l'autre fille, l'autre garde, l'autre desvuide ; et en faisant chascune sa *besognette* elles chantent et rient, puis parlent de leurs amourz (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 17).

- "Activité mineure" : Et celle ame a plusieurs puissances (...). Les aulcunes sont naturelles Et nutritives, par lesquelles Avons participacion En tant qu'a generation, Croissance et telles *besognettes*, Avec plantes de racinettes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 42).

- [Dans un contexte grivois] "Activité amoureuse" : ...ensemble il ont hanté souvent Avecques maintes bourgeoisettes, Comme font marchant a marchant Touchant leurs petites chosettes. Et ont fait maintes *besognettes*, Maintz petis banquetz, mains fatras, Et maintes assemblees secrettes De quoy ilz ne se vantent pas (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 70). ...elle l'a long temps aymé Et fait maintes bonnes chosettes, Entretenu,

bavé, gallé, Avec plusieurs euvres secrettes. Et en faisant ses *besognettes* (...), Après toutes aultres sornettes Ella alla de vie a trespas (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 100).

B. - "Objet dont on a besoin pour mettre qqc. en oeuvre (?)" : POLIDAMAS. (...) Ung poursievant (...) a apporté [de Rome] Cest escript, il soit visité. Regardés la quelz *besognettes*. URBAIN, (evesque). Je suis viel et debilité, Je n'y voy se non a lunettes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 22). [Menus objets nécessaires pour décacheter la lettre ?] Prince, prevostz et seigneur grans, Regardés la quelz *besognettes*, Vecy de chaines, de chainettes, De cavestreaulx et de cagnons (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 210).

C. - "Babiole, affiquet" : Pour mieux adouber vostre teste, Cheveliées et oreillettes, Le pigne aurez bel et honneste, Et cinq cens mille *besognettes*. (Présent. joyaux P.N., c.1450 [1619], 184).

REM. H. Lewicka, La Dér., 1960, 297. [P. C.]

BESOGNEUR, subst. masc. (besogneur)

[GD : *besoigneur* ; FEW XVII, 278b : **sunni*]

"Celui qui réalise qqc., est l'artisan de qqc."

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *jaçoit ce que celui qui ainsi a fait ses negoces, n'ait lettres d'acquit sur ce qu'il en fera, pour ce ne demeure que tout ce qu'en ce faisant a mis et emprunté ne soit ne doive estre rendu par celuy pour qui les besoignes sont ainsi faictes pour tant que les besoignes et negoces aient esté faictes et gouvernees deurement, c'est assavoir que le negociateur, c'est le besoigneur, ait fait et gouverné le fait selon ce que en tel cas il appartient*), ds GD I, 635a-b. [P. C.]

BESOGNEUX, adj. et subst. (besogneux)

[T-L : *besoignos* ; GD : *besoignos* ; GDC : *besoignos* ; AND : *bosoinous* ; FEW XVII, 276b : **sunni* ; TLF IV, 424a : *besogneux*]

I. - Adj.

A. - "Qui a besoin de qqc., qui est dans le besoin" : Se leur office loyaument Font, sanz mener trop rudement Le menu peuple *besogneux* (...) Preu et loz en doivent avoir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 142).

- *Besogneux de.* "Qui a besoin de" : ...De bien ennuyeuse, De mal desireuse, De soing planteureuse, D'ayse souffreteuse, D'autry *besoigneuse*, A qui rien ne peut suffire (CHART., L. Paix, a.1426, 413).

B. - [D'une chose]

- *Besogneux de.* "Qui a besoin de" : ...lors ne se doit la chose publique delaisser, quant l'infortune d'icelle la rent plus *besogneuse* de bon secours (CHART., Q. inv., 1422, 48).

- *Temps besogneux.* "Temps de misère" : Et se l'en demande d'autre part quel aide vient au prince de ses subgiez, la responce en est clere, car la verité en est cogneue a chacun, et qui comparege le temps de paix ja passez a celui qui est de present, longue difference trouvera entre les aides faiz au prince en celui temps paisible et celui que on lui fait en ce temps *besogneux*. (CHART., Q. inv., 1422, 51).

- "Qui réclame qu'on s'en occupe, urgent, pressant"

Rem. WAVRIN, *Chron.*, p.1471, GD I, 636a.

II. - Subst. "Ceux qui ont besoin de qqc., ceux qui vivent dans le besoin" : ...Charité Qui avoit si très grant pité Des *besoigneux* qu'elle savoit Que leur donnoit quanqu'elle avoit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 179). Sire Dieux tout puissant, qui estes refuge aux

besongneux et misericors aux pecheurs, je me commans en vostre glorieuse garde et vous prie que vous aiez pitié de moy (Bérinus, I, c.1350-1370, 51). ...ces deux gens sont songneux De repaistre les *besongneux* Qui povres et mendians sont (Mir. st Alexis, 1382, 285). ...le pere des pouvres et secours des *besoigneux*, homme prudent et discret, large de son avoir et de sa parole (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 179). Pitié doit estre raisonnable Et a nul desavantageuse, Aux *besoingneux* tresprouffitable Et aux piteux non domageuse. (CHART., B. Dame, 1424, 355). [R. M.]

BESOIN, subst. masc. (besoin)

[T-L : *besoing* ; GD : *besoing* ; GDC : *besoin* ; AND : *bosoigne*¹ ; DÉCT : *besoing* ; FEW XVII, 275b : **sunni* ; TLF IV, 424b : *besoin*]

A. - [Sans déterminant ; idée de manque, de nécessité] "Exigence qui naît d'un manque, manque et nécessité que l'on ressent"

1. "Manque de qqc. (d'aide, de ce qui est nécessaire, indispensable), nécessité de qqc." : Vos gens sont en trop dur party de mort et de maladie. Se *besoing* vous en sourdoit, vous vous n'en pourriez aydier, car ilz sont si lassé et hodé et mal gouverné, et tous leurs chevaulx mort, et sont gentilz et vilains si descouragiez pour celle saison, je le vous dy, que nul bon service n'y devez-vous entendre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 100). ...nous nos osfrons a vous et disons de bonne volenté que, se *besoings* vous croist ne touce et nous en soions segnefiiet, nous venrons tantos et sans delai en vostre service. (FROISS., Chron. D., p.1400, 96).

. *Besoin fait la vieille trotter*. "La nécessité fait réagir tout le monde" : ...Mais quant il ot le cor corner Et les chiens mener leurs aviaulx, Plus legier fu qu'unz escuriaulx, Et dit : "Or voy je sans doubter Que *bezoing* fait vielle trotter." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 83). ...L'umeur froide mal se digere ; Si a *besoing* celle matere De purger par harigoter. Car *besoing* fait vielle troter (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 88). ...comme l'en dist par costume, haste ou *besoing* fait la vielle troter (Comte Artois, c.1453-1467, 88). ...Et quand je n'ay quelque ung des deux trouvé, Je m'en partis, sans y plus arrester : Hatif *besoing* fait la vielle trotter. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 165).

. *Besoin fait faire maintes choses* : *Besoing* fait faire maintes chose, et par especial maint fol marché (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 322). ...car on dist mainte fie : Par *besoing* vielle trote. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 606).

2. À/de/par besoin

a) À *besoin*. "Nécessaire" : ...se vous povyez recovrer le donjon dont il avoit la charge, ce seroit un coup à *besoing* (Lettres Louis XI, V., t.3, 1483, 85).

b) De *besoin*

. *Plus que de besoin*. "Plus qu'il n'est nécessaire" : Pour quoy, comme j'ay dict, quant on vient à telz marchéz que de traicter paix, il se doit faire par les plus feables serviteurs que les princes ont et gens d'aage moyen, affin que leur foiblesse ne les conduysist à faire quelque marché deshonneste ne à espoventer leur maistre à leur retour plus que de *besoing* (COMM., I, 1489-1491, 66).

. *Estre de besoin*. "Être nécessaire" : Car incontinant le roy (...) fit appareillier tout ce qui estoit de *besoing* pour aller en Espagne commancer la guerre contre les barons du pays. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 8).

. *Estre de besoin que* : ...ainsi est-il de *besoing* que la crois de Jhésucrist monte en nef et passe en Jhérusalem avecques la

puissance des crestiens, et que tous y alons ... adorer cellui sacré lieu (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 7).

- *En cas de besoin* : ...comme pour ce que les bonnes gens voisins du plat païs d'environ la dite maison y aient et puissent avoir, en cas de *besoing* et neccessité, retrait et refuge pour eulx et leurs biens (Doc. Poitou G., t.5, 1380, 142).

c) Par *besoin*. "Par nécessité" : Or fut moult fort grevée de si long travail. Si se retourna le visage couvert de larmes a l'entour de soy, comme desireuse de secours et contrainte par *besoing*. (CHART., Q. inv., 1422, 10).

3. Avoir *besoin*

- *Avoir besoin (à qqn)*. "Être nécessaire, être de grand secours" : Et dit [Lion] : Perre loialz, bien loer te doit on Et porter grant honneur voustre blanc compaignon Qui en maint lieu, bialul sire, m'ait heu *beson* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 958). ...et sachiez que ly ruisseaux de ceste fontaine courra tout contreval, et en naistra vns ruisseaulx assez grans, qui puis aura bien *besoing* en ce lieu. (ARRAS, c.1392-1393, 31). Enfans, vous vous departez de la compaignie de monseigneur vostre pere et de moy et est adventure que je vous revoie jamais par de ca [l. ça]. Et pour tant vous vueil je enseigner et introduire pour vostre bien et advancement. Ce que je vous diray et l'entendez et retenez bien, car il vous aura bien *besoing*. Premièrement amez et doutez et servez Dieu vostre Createur, continuellement... (ARRAS, c.1392-1393, 152). Le rampin fu devant, les voiles sont levees, ilz se empaingnent en mer et s'en vont si raidement que tantost en perdirent ceulx du port la veue, et la royne et ceulx qui avec lui estoient en la maistre tour. Or les conduise Dieux, car ilz auront bon *besoing* a nostre baronnie. (ARRAS, c.1392-1393, 216). Et Margalie fut au chasteau reluisant O la femme son frere Corsabrin l'amirant, Et si fu le lyon qui fut fier et puissant Qui par temps leur ara *besoing* et secours grant. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 441). Mais l'ours sur l'escu l'agrippa [le chevalier] Et sur l'espaule le happa ; La maille desront et descire Et l'escu jus a terre tire. Bien lui ot l'espee *besoing* (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 320). ...et se bien y pensez, ce vous apprendra a estre pacientes - qui est chose qui bien vous a *besoing* - et vous conduira en point se a droit y mettez le cuer, que pou tendrez de compte du pris et de l'onneur du monde : car or a primes pourrez aprendre comment les choses du siecle sont tournables. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 189).

- *Avoir besoin de qqn* : Il a de vous *besoing* greigneur Qu'il n'ot pieça. (Mir. st J. Cris., c.1344, 274). Mais ilz lui dirent lors toute la verité, et comment ilz avoient ja envoyé devant IIIJc. bacinez pour lui garder encontre leurs ennemis. Par foy, dist Remondin, ceste courtoisie ne doit pas estre mise en oubli, et ne sera elle ou temps avenir, se vous avez *besoing* de moy. (ARRAS, c.1392-1393, 71). Vieng avant, vieng, Trop Jolÿet ! Mon seigneur a de toy *besoing*, Car il te vuelt envoyer loing En un voyage. (Gris., 1395, 76). Il m'apperceut ; si commença a rire, Disant : "Enfant, tu as *besoing* d'un mire." (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 9).

- *Avoir besoin de qqc*. "Éprouver la nécessité, le désir, le manque de" : ...Si qu'avoir puisse sanz deffault Ce que pour leur vivre leur fault, Dont souffraite ont et grant *besoing*. (Mir. fille roy, c.1379, 53). Beaulx seigneurs, or tost a cheval. Gieffroy se combat a ses ennemis et a grant *besoin* de aide. (ARRAS, c.1392-1393, 202). Sy gecta la mer grant plenté des noyez devers les Hebrieux, qui armes avoient, dont ilz les despoullèrent, car grant *besoing* en avoient. (Voy. Jérus., c.1395, 55). Et combien que ta puissance, bien le scay, ta saigesse et magnificence n'ait en riens *besoing* de mon service, non pourquant je me offre humblement : ce qui te plaist

commande moy, je obeyray volentiers (GERS., Concept., 1401, 391). Pour vray il n'avoit tant mestier de dormition comme lez disciples avoient *besoing* de doctrine (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). Sē as ouy chanter beaulx ditz Ne t'en merueille nullement, Car nous faisons en paradis Du pecheur resjouisement Plus que de quatre vingtz et dix Qui n'ont *besoing* d'amendement, Pource que les bons sont tousdis A nostre bon commandement. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 115). Ung jour de respit cent jours vault A tous ceulx qui en ont *besoing*. (Est., p.1460, 24). ...je m'arrestay au lieu de Luc, pour ce qu'il estoit du party que je tenoie, et aussi pour cause que j'avoie longuement travaillé et avoie *besoing* de repos (BUEIL, I, 1461-1466, 21). Et y mectoyent grans doubtes d'aucuns, veu que à leur doz n'avoient nulles places pour eulx retirer s'ilz en avoyent *besoing*. (COMM., I, 1489-1491, 16).

- *Avoir besoin de* + inf. : ...l'en respondi aux dessusdiz que la chose estoit grosse et avoit l'en *besoin* d'en parler à monseigneur le Chancelier (BAYE, I, 1400-1410, 35). Ceux-là ont *besoing* d'avoir gens devant, derrière et de tous costez pour eulx garder (BUEIL, I, 1461-1466, 148).

. [D'une chose] "Il est nécessaire (à cette chose) de" : ...L'umeur froide mal se digere ; Si a *besoing* celle matere De purger par harigoter. Car *besoing* fait vieille troter (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 88).

- *Avoir besoin que* + subj. : Lors s'arma Uriens, et fist armer jusques a mil hommes d'armes et cent arbalestriers, et ordonna autres mille hommes et cent arbalestriers pour le suivre, se *besoing* avoit qu'ilz le venissent secourir, et ordonna a les mener et conduire un baron poictevin. (ARRAS, c.1392-1393, 101). ...et si avez *besoing* et mestier que voz plaies soient visitees (ARRAS, c.1392-1393, 233).

4. *Estre besoin à qqn* "Être nécessaire (à qqn)"

- [D'une chose] *Estre besoin à qqn*. "Être nécessaire à" : Belle nef grande et bien garnie Fist tost apprester, et fournie De tout ce qui estoit *besoing* Par mer en voyage assez loing. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 30). ...ainsi comme nature octroye que chascun acquiere ce que *besoing* lui est pour son mieulx, ne veult elle pas que nous despouillons autrui pour nous revestir. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153). ...advint que les gens du roy, au moien de la grande et extreme chaleur qu'ilz avoient et souffroient ilec, et aussi qu'ilz avoient grant souffreté de vivres, prindrent treves lesdiz de Parpeignen et eulx ung peu de temps, pendant lequel chascun se avitailla et appoinct de ce que *besoing* leur estoit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 297). Nous retenons les originaulx desdictes lectres affin d'en festoyer les ambassadeurs de Bretagne qui doivent estre devers nous demain pour tout le jour, mais ilz nous ont tant de foiz abusez que ne devez laisser à faire ce qui vous est *besoing* pour l'assiete du siege que vous savez. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 145). Pour ce, je vous pryé que, à la plus grant diligence que possible vous sera, vous les faictes fournir de vivres, d'artillerie et de tout ce que leur sera *besoing* pour attendre ledit siege (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 306).

b) Empl. impers. *Il est besoin (à qqn)*. "Cela est nécessaire (à qqn)" : Liement et de bon corage, Pour abaissier vostre damage Et essaussier vostre profit, Qu'onques chevaliers mieus ne fit, Nēs qu'il fait, ne qu'il le feroit Toutes fois que *besoins* seroit. (MACH., D. Aler., a.1349, 315). Vous avez un fil, sanz doubter, Que nous portons crestienner. Courez devant ; faites couvrir L'eglise, et les fons decouvrir, Car *besoing* est (Mir. enf. ress., 1353, 25). Or est il temps de vous vengier ; il est tous desarmez, sans coustel et sans espee ; il ne vous puet eschapper ; et aussi, se nous veons qu'il vous soit *besoing*, nous vous aiderons tuit. (ARRAS,

c.1392-1393, 58). Et se tu prens excusacion que tu ne pues venir a moy, certes si pues en tant qu'il m'est *besoing* : je ne requier pas que tu y viengnes corporellement, cecy ne se puet faire, je le scay bien, mais tu y pues venir par bonne pensee (GERS., Déf., 1400, 227). Et doit estre reputé a plus grant honneur et louenge au chief de bataille savoir saignement retraire et sauver son ost et le tenir entier quant il est *besoing* que par trop aventureuse hardiesce exposer a perte (CHART., Q. inv., 1422, 34). ...devant tous les assistens luy fist (...) couper sa robe de la longueur qu'il estoit *besoing* et de raison. (C.N.N., c.1456-1467, 533). Et, si me semble que en devez envoyer querir à Amiens, car, quant *besoing* seroit, on leur remeneroit, et nous trestous nous y trouverions, et si est beaucoup plus prez que Saint-Quentin. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 294).

- *Si besoin est/estoit*. "Si nécessaire" : Soit toute enseignee et aprise des usages, drois et coutumes du lieu, et quelz choses y apertienent, bien enlangagee, haultaine, se *besoing* est (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 150). Si doit elle meismes, se *besoing* est, aler en la cuisine et ordonner comment ilz seront serviz. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 174). Puissance, qui est l'autre partie de prouffit, est quant un prince a tant fait par son sens et bonne providence qu'il a actrait à lui toutes choses propices à garder et deffendre ce que il a, c'est assavoir sa seigneurie, et aidier aux autres, se *besoing* estoit, qui l'en requerroient. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 159). ...sy envoya gens par les chemins par ou ilz devoient passer, pour commander a ceulz du païs qu'ilz trouvassent vivres tous prestz, et aussi chars, chevaulz et hernas pour lui aidier, se *besoing* estoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 42). ...car les Gantois estans en icellui escarmuchoient très vaillamment, et si estoient à la porte de la ville ung grant nombre pour recoeillier ceulx dudit molin, se *besoing* estoit. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1453-1460, 405). Et (...) seroit bon que on portast de l'avoigne pour les chevaulz ; si repaistront au boys, se *besoing* est. (BUEIL, I, 1461-1466, 64). ...et, se *besoing* est, de abatre ou faire abatre, désemparer et démolir toutes les places qu'il trouvera ès dits pays ainsi désobéissantes à nous et à nostre justice (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 112).

Rem. Formule très fréquente dans l'oeuvre de CHR. PIZ.

- *Il est besoin de qqc. (à qqn)*. "Telle chose est nécessaire (à qqn)" : Et ainsi chevaucherent bien dix journees, tant qu'ils entrerent en Champagne. Et estoient les plusieurs tous travailliez de porter leurs harnoiz, tant pour ce qu'il leur sembloit qu'il n'en estoit nul *besoing* comme pour ce que ilz ne l'avoient pas acoustumé, et en murmurerent ly aucun. (ARRAS, c.1392-1393, 155). Ses bonnes oeuvres sont couvertes, Mais assez les descouvrira Quant temps et *besoing* en sera. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 67). Et le lendemain, XXVe jour dudit moys de juing, fut ordonné en ladicté ville de Paris que toutes les chaynes des rues de ladicté ville seroient abatues et laissées gesir sur terre es lieux où elles sont ordonnées, pour estre toutes prestes, et regardé là où il y avoit faulte, pour les amender et y pourveoir à les trouver toutes prestes, quant *besoing* en seroit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 49). Item leur est *besoing* [d'] ung fer courbé comme une faucille, bien long, trenchant, atachié en lieu convenable, dont ilz trencheront les cordes qui servent à la nef. (BUEIL, II, 1461-1466, 58).

- *Il est besoin (à qqn) que*. "Il est nécessaire que" : ...maistre J. André (...) respondi que ne voloit ne n'estoit *besoin* qu'il plaïdast ceans contre ladicté Université (BAYE, I, 1400-1410, 274). Il est grant *besoing* qu'on le dye ! Qu'en voulez vous faire ? (Path. D., c.1456-1469, 82). ...pour soy garder contre eulx, lui estoit *besoing* et neccessité qu'il se meist en armes, comme

devant avoit fait, et qu'il assemblast plus grant armée que onques n'avoit fait (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 228). Et s'aucuns vouloient arguer que (...) par quoy ne seroit aucun *besoing* que j'en feisse mention, je respons... (BUEIL, I, 1461-1466, 17). ...et est *besoing* que je escripve et mette par escript le sens et la bonne conduite de monseigneur Philippe d'Autriche, son filz. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 312). Aussi est *besoing* que Mons. le mareschal de Guienne se haste comme vous de venir (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 315).

. *Il est besoin (à qqn) (de) + inf.* : Car *besoin* m'est de l'aconsuivre. (Mir. par., 1356, 47). ...ne nul *besoing* ne lui estoit d'emprunter l'argent dessus dit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 134). Sire, il seroit temps de partir, car aux nouvelles qui sont venues, il est bon de nous retraire en Chippre. Pourquoi ? dist Guyon. Savez vous chose de nouvel, que il soit *besoing* de soy retraire hastivement ? (ARRAS, c.1392-1393, 127). Ja n'est *besoing* de plus luy faire De mal, elle a assez affaire, Dieu la vueille reconforter Et a moy mon mal supporter. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 48). ...il est grant *besoing* de donner appetit aux compaignons. (JUV. URS., Verba, 1452, 280). Et pour rompre icelle armée, fut le roy adverti par aucuns, et mesmement de par monseigneur le connestable, que *besoing* lui estoit de garder sa duchié de Normendie pour les Anglois, que on lui disoit qui y devoient descendre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 332). ...pour le bien et utilité dudit lieu d'Angle et repopulation d'icellui et du pays d'environ, seroit *besoing* à nostredit conseiller suppliant avoir audit lieu deux foires l'an et ung marché chascune sepmaine (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 450). Beau chevalier, plus ne vous est *besoing* De demourer maintenant a sejour (LA VIGNE, S.M., 1496, 238).

5. Faire besoin

a) [D'une chose] "Être nécessaire, manquer" : O bon Jhesu, veuilliés escrire en mon cuer tes saintes playes de ton precieux sang a ce que je cognoisse tout ce qui me fait *besoing* (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. G.-K., c.1384-1389, 44). ...la marquise de Mantue envoya une grant chevauee de nobles gens au devant d'elle une ambassade pour la conduire et solliciter de tout ce que *besoing* lui feroit, qui bien et haultement le firent et de grant chiere. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 247). Sy vis que bastie estoit de precieuse estoffe, liee de vertueux, indefaillible chiment, fait et conduit par maistrise, la ou riens n'avoit trop ne peu, rien qui ne feist *besoing* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 15). La glose feroit bien *besoing* Affin d'entendre mieulx le cas. (Vig. Trib., c.1480, 224). ...le roy envoya grans foisons de vivres (...) toutes autres choses generalmente qui leur faisoient *besoing* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 305).

- *Faire besoin que*. "Considérer comme nécessaire que" : ...l'empereur faisoit *besoing* qu'il fust en toutes choses plus constant que nulz des aultres, adfin que chascun prist exemple en lui. (LA SALE, Sale D., 1451, 123).

- *Faire grant besoin (de qqc.)*. "Faire grand cas (de qqc.)" : Mes je ne loe mie que il soit fait si grant mestier [var. *besoing*] [d'une herbe purgative], ne n'est especiaument a faucon gentil, quer elle est un poi corrosive (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 203).

b) Empl. impers.

- *Il fait besoin de qqc.* "Qqc. est nécessaire" : ...et selon la quantité de ladicte saulcerie si plume des aulx selon ce qu'il en fera *besoing*, et qu'il n'en y mette pas trop (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 173).

- *Il fait besoin (de) + inf.* "Il est nécessaire de" : Et pour, ce dist il, ceulz a qui il fait *besoing* delaiier la bataille, se aient se il veulent tentes et munimens ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 23.12, 42). ...Sire, ja soit il que pressé soiez de respondre a laditte replique, toutevoies ne fait *besoing* encore de vous declairer tout fonsierement ne de vous ouvrir en vostre darreniere intention, car tout a temps y porriez venir quant vous voudrez (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 302).

- *Il fait besoin que* : *Besoing* fait ou que je meure droit cy devant toy, non ascoutee, ou que tu, non ascoutans, renonches a pitié a ta grant charge et honte. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 85). Et sans plus sermonner avançons nous, car a ceste fois il fait *besoing* que chescun esprouve sa force et la vallence de sa parsonne. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 149).

B. - [Avec un déterminant ; idée de situation née d'un manque]

1. "Situation de manque" : JHESUS. Femme, regarde mon *besoing* Et me donne ce buvraige. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 156).

2. En partic. [Avec les prép. à ou en] *À/en + dét. + besoin*

a) À un/à tel/en un besoin/au besoin "Quand la situation l'exige, si nécessaire"

a) À un/à tel/en un besoin/au besoin. "Quand la situation l'exige, si nécessaire" : Et au dessus [d'un chêne] estoit la maysoncelle d'un hermite bien gentement assise, ou huit personnes se fussent bien logiez a ung *besoing*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 27). A femme jamais ne descouvre Le secret que seler voudras, Soit dangereusë ou non l'euvre ; Au *besoing* ainsi tu feras : A ton vray amy le diras (GARIN, Compl., 1460, 72). Tu n'es guieres embesoigné. Sermonne deux motz au *besoing* : Tu seras oÿ de bien loing (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 335). Tenez vous illec, Vous jouriez bien le Jaune bec, Ou, au *besoing*, la damoiselle Aussi doulcet qu'une pucelle. (Copp. lard., a.1488, 165).

- Prov.

. *Au besoin on voit/connoist l'ami/ses amis* : Au *besoing* voit on ses amis, Et plus greve secours pramis Que s'il ne fust point attendu, Quant il n'est au *besoing* rendu. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 73). Maiz oncques maiz je n'oz mestier d'aïde que aujourd' hui, et on dist que au grant *besoing* voit on l'ami. (Bérinus, II, c.1350-1370, 138). Sire, au *besoing* voit on l'ami (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 69). Au *besoing* voit l'omme son amy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 204). Au *besoing* voit on qui amis est (GERS., Déf., 1400, 227). Au *besoing* congnoist on l'amy Qui loyaument aidier desire, Pour vous je puis bien cecy dire, Car vous ne m'avez pas failly. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 223). ...Car on voit au *besoing*, au verité jugier, L'amour d'une personne. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 307). A nul ne cuide avoir forfait, Mais ains qu'il soit la saint Remy, Je cognoistray l'amy parfait, Car au *besoing* voit on l'amy. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 97). Tu es l'arq que Diau porte es mains, Le batton qui nous doit deffendre (...) Et le fleau des ennemis : Au *besoing* voit on ses amis. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 249).

b) [Avec des verbes exprimant l'idée d'aide, d'assistance ou d'appel au secours] : Mais Esperence qui a soing D'aidier ses amis au *besoing* (...) A celle heure ne dormi pas (MACH., R. Fort., c.1341, 112). ...tu confortes tous Les cuers qui au *besoing* reclaiment Ton nom (Mir. par., 1356, 54). ...priés tous vostres amis que il vous voellent aidier a ce *besoing* (FROISS., Chron. D., p.1400, 490). ...a vous declairier j'entens (...) Et comment de moy lui souvint, Lorsqu'il lui plot tost acourir A mon grant *besoing* secourir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 11). Car je suys certain que plusieurs ont

obey et sont pres de obeyr a voz commandemens quant est de vostre royale personne et de vostre royaume jusques a morir de fain ou autrement, pour vous ayder et secourir a vostre *besoing*, Sire (GERS., Noël, p.1404, 313). ...pour secourir au Roy en sa grant neccessité et *besoing* et pour pourveoir au fait de sa guerre (FAUQ., I, 1417-1420, 123). ...luy compta sans rien celer le fait de ses amours, luy priant que a ce *besoing* luy veuille aider et secourir. (C.N.N., c.1456-1467, 258). "Je vueil envoyer au secours de mon cousin le roy Amydas toute mon armée et le Jouvencel pour le chief. Et, pour ce, je vous ay mandé à tous que vous retensissez toutes voz nefz et qu'elles ne marchassent point, pour m'en aider à mon *besoing*..." (BUEIL, II, 1461-1466, 168). A mon singulier *besoing* Se tu feusses descendu, Mon bien me fust pretendu Et rendu, Et feusse hors d'un grant soing. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 488). ...ilz veullent oster et eslongner de vostre royaume celle des sept ars liberaulx qui desqueuvre toutes traffiques et qui vous est la plus utile assavoir et à avoir et qui plus vous peut servir au *besoing*, car il pourra estre que, par faulte d'icelle, pourront advenir si grans inconveniens et telles playes que les dictz telz ignorans n'y donneront pas le remede. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 7 r°).

- Au plur. : Juré t'ay, et jur, Qu'a tous *besoins* me trouveras Preste, quant mestier en aras (MACH., R. Fort., c.1341, 115). Car je te secourray a tous tes grans *besoingtz* (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 140). ...elle te confortera A tes *besoins* et t'aidera. (MACH., C. ami, 1357, 78). C'est quant uns homs met toute peine A bien faire, et toudis se peine D'avoir sa chevance et honneur, Et tant redoubte deshonneur Que ville chose ne feroit, Ainçois mieulx mourir amerait, Et, avec ce, Dieu sert et doubte Et pry de s'entente toute Qu'a ses *besoins* lui vueille ayder (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 87). Et se m'aist Dieu a mes *besoins*, Que tant l'amoe Et aime que je le nommoie " Tout mien ", et lui moy " toute moie " (CHART., L. Dames, 1416, 239). ...pour l'evitant bien et prouffit de nous et de nostre dicte seigneurie et couronne, et aussi pour les grans secours et aides que en povons recouvrer à noz *besoins* et neccitez, comme par experience le avons congneu, vueillons incorporer, retenir, maintenir et entretenir à toujours en et soubz nostre dicte main et seigneurie de nostre dicte couronne lagement et nuement (Doc. Poitou G., t.8, 1436, 103). Si prie au benoist filz de Dieu, Qu'a tous mes *besoins* je reclame, Que ma povre priere ait lieu Vers luy, de qui tiens corps et ame (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 26).

- Prov.

. *Amis doivent l'ung l'autre a leur besoing aider* : Quar j'ay souvent ouÿ ung parler retraittier : Amis doivent l'ung l'autre a leur *besoing* aider (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 6).

. *Qui secourt au besoing, il vient assés a temps* : Amys, s'a dit le roy, vous soiés bien venans ! Car la voustre venue m'est forment profitant ; Qui secourt au *besoing*, il vient assés a temps. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 470).

. *Au besoin on s'aide du diable*. "En cas de nécessité tous les moyens sont bons" : ...Cuidons nous avoir aultres droits Que Dieu et Nature n'ont fait ? Ilz ont mis partout leur effect Pour estre en son temps convenable. Au *besoing* on s'aide du diable. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 363).

c) [D'une pers. ou d'une chose] *Faillir au/à tel besoin (à qqn)*. "Faire défaut (à qqn) dans une situation de manque, de détresse" : ...tu ne dois pas à tel *besoing* Moy faillir comme en mortel cas (MACH., Compl., 1340-1377, 247). Et sa gent amonnestoit fort, Qu'il fussent preudomme et vaillant Et qu'il ne

fussent pas faillant à ce *besong* ; car qui fueroit Vraiment il se destruiroit (MACH., P. Alex., p.1369, 164). Puisque vostre amit de dela la mer vous defallent, nous ne vous faudrons point a vostre *besoing* (FROISS., Chron. D., p.1400, 209). C'est le bon amy qui oncques ne faillit au *besoing*, qui oncques ne reproucha son amour (GERS., Concept., 1401, 409). Mes le vant nous va faillir au plus grant *besoing* que ne povions aler plus avant et ainssi nous eschaperent lez Turcx mescreens don estions toux malemant corrossiés, et dura l'enchaux du point de jour jusques pres d'eure nonne. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 50). Par droicte comparaison la nostre police françoise semble maintenant l'ostel d'ung mauvais mesnagier qui dissipe sa presente substance avant qu'il pourvoye a celle a venir, menjut sa vigne en verjus et vuide ses garniers hors de saison a sa comble mesure si que le pain lui fault au plus grant *besoing*. (CHART., Q. inv., 1422, 23). Et lui pour quelque gentil homme qu'il soit, tel que j'ay dit, de ses biens a son *besoing* ne lui [à sa dame] fauldra jamais (LA SALE, J.S., 1456, 29). Et se j'ay prins en ma faveur Ses doulx regars [de celle que j'aimais] et beaux semblans De tres decevante saveur Me tresparsans jusques aux flans, Bien ils ont vers moy les piés blancs Et me faillent au grant *besoing* : Planter me fault aultres complans Et frapper en ung aultre coing. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12). [Avec prob. une acception grivoise] Le sens m'est failly au *besoing* : Ne sçay qué gibet m'a tenu. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 826). Hé ! Glorieux, poisson d'avris, Nous fauldrés vous a ce *besoing* ? (P. Jauh. D.R., a.1488, 19).

3. "Situation critique" : ...l'en doit avoir derrière la bataille ancores quelque petit nombre de gens, qui doivent regarder la où est le *besoing* pour y secourir (BUEIL, I, 1461-1466, 148). Et le Jouvencel dit : "On ne doit pas attendre à mettre le remede au *besoing*. On doit faire son ordonnance, avant que le *besoing* viengne." (BUEIL, II, 1461-1466, 19).

- *Dernier besoin*. "Situation de d'extême détresse (agonie, damnation)" : J'ay pour toy fait mains pleurs et mains gemissemens ; tu les sces bien ; sy te prie et requier que tu ne me failles mie a ce darrain *besoing*. (GERS., Déf., 1400, 227). La cher a qui tu fais tous ses plaisirs, au darrain *besoing* c'est cil qui de la mort ne te fera autre ayde et secours, fors que elle te convoyera jusques au sepulcre, et la te laissera en la main de tes ennemis. (GERS., Concept., 1401, 415). Mais le demy amy est Dieu qui est bien souvent le moins amé et servi - et pour une heure que on le sert, les autres en ont plus de vint -, il te secourra luy seul en ton darrain et espouventable *besoing*, mais que tant seulement en son amour demeure. (GERS., Concept., 1401, 416). Vous me commandastes que, sanz attendre au desrain *besoing*, je vous ramenteusse le derrain sacrement (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 188).

4. *Le besoin commun*. "Demande, exigence, nécessités de la communauté, de la vie sociale" : Qu'est ce autre chose a dire si non que, en soy cuidant sauver a part, forclorre l'aide de ses biens au *besoing* commun et priver eulx mesmes et la chose publique de l'usaige des biens qui d'elle sont issuz (CHART., Q. inv., 1422, 32).

C. - [Proche du subst. *besogne*]

1. "Activité, entreprise" : Ilz le laisserent passer (...) et s'adviserent de faire ung piege tresbeau, a l'aide d'aucuns paisans qui les servirent a ce *besoing* (C.N.N., c.1456-1467, 354).

2. Au plur. [Sens concret] "Objets nécessaires (dans tel domaine)" : A la chapelle de Vallengoujart les *besoins*. C'est assavoir une chasuble, une aube parée, .I. ami paré, .I. phanon, .I. estolle (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1373, 43). [P. C.]

BESOLE, subst. fém. (besole)

[*FEW I, 381b : *bissa (?) (?)]

"Houe, bêche ?" : ...demi bacin, I *beceole*, I goy, demie coignée, demie pioche (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1369, 188). ...une pioche, une *besole*, I *bessolon* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1376, 486). Je semay hier soir cy penaiez, Il n'y est venu que escheralles. Ha ! le grant Dieu com tu me railles ! Veulx tu ovrer a ma *besolle* ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 253).

Rem. Autre mot (et quel sens ?) ds l'ex. suiv. ? : I mantel de burel et une *beceole*, 3 gros. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1375, 412). [P. C.]

BESOLLE, subst. fém. (besolle)

[FEW XVII, 277b : *sunni ; *FEW I, 381b : *bissa]

"?" : Je semay hier soir cy penaiez, Il n'y est venu que escheralles. Ha ! le grant Dieu com tu me railles ! Veulx tu ovrer a ma *besolle* ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 253).

Rem. Sens obscur. L'éd. É. Roy définit ce mot par "besogne", et A. Jeanroy ds *R. Lang. rom.* 49, 1906, 225 par "bêche" (cf. GD : *besoche* "houe, petite bêche", *besote* "petite bêche"), ce qui semble plus probable. [J.-L. R.]

BESOLON, subst. masc. (besolon)

[*FEW I, 381b : *bissa (?) (?)]

[Diminutif de *besole*] : ...une pioche, une besole, I *bessolon* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1376, 486). [P. C.]

BESORON, subst. masc. (besoron)

[*FEW I, 380a : *bisocca]

"Outil de jardinage utilisé pour semer les graines" : Pour occasion du quel fait, le dit suppliant fu prins et mis ès prisons du dit lieu, et pour ce qu'il doubtoit et que l'en le menassoit de le faire morir, il fit tant que il ot un fer d'un *besoron*, dont l'en mettoit communement ou pais les fèves, pois, blez et autres herbes, à l'aide du quel il rompi les dictes prisons, et se absenta du pais (Doc. Poitou G., t.6, 1403, 428).

Rem. FEW I, 380a : **bisocca* relève la forme *poit. besochon*, forme att. ds GD I, 634b. [E. P.]

BESOTTE, subst. fém. (besotte)[GD : *besote* ; FEW I, 381b : *bissa]

"Petite bêche"

Rem. Doc. 1369 (*en grant quantité en avoit deffoui et esracé* [des navets] , *d'une besote, qui est instrument manuel convenable pour ce faire*) ds GD I, 636a. [P. C.]

BESSE, subst. fém. (besse)

[FEW I, 381b : *bissa]

"Outil de jardinage utilisé pour creuser, remuer la terre" : Item, une *besse* ou pale de bois ferrée au bout de fer. Item, 6 coignetz ou detrez à taillier du bois. Item, trois serpes ou goiz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 328).

Rem. Cf. GDC VIII, 318b-c, s.v. *besche*. [E. P.]

BESSIN, adj. (bessin)[GD : *bessin* ; FEW XXII-1, 111a : o.i.]

"Bête, imbécile"

Rem. Doc. 1473 (*icellui Robinet commença a injurier treffort le suppliant en disant, tu as menty, bessin, avolé*) ds GD I, 636b. [P. C.]

BESSIRE, subst. masc. (bessire)[GD : *bessire* ; FEW XI, 455b : *senior*]

"Beau sire"

- [En appellatif] : DANTART. Bee, tu ne saroyes ! GADIFFER. Non, *bessire*. Me tiens tu encores si beste ? Ou le veulx tu ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 737). [Aussi GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450] [J.-L. R.]

BESSON, adj. et subst. masc. (besson¹)[GDC : *besson* ; FEW I, 383b : *bissus]

I. - Adj. "Jumeau" : Einsi donquez furent norris les deus enfanz *bessons* ou jumel. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 4.8, 8). Appolo Delphicus fut, selon aucuns, seconds filz de Jupiter et de Latone et frere *besson* de Dyane. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 24 r°).

II. - Subst. masc. : ...il oÿt qu'il estoient freres gemelles ou *bessons* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 5.6, 1). Puisque sur deux *bessons* portez d'une ventrée, Fortune se despart par diverse livrée, Dont l'un laisse perir ainsi qu'une fumée (...) Bien devons Dieu doubter de cuer et de pensée ; Car c'est cil qui deppart où il veut sa soudée. (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 144). [P. C.]

BESSON, subst. masc. (besson²)[GD : *besson* ; FEW I, 381b : *bissa]

"Ouvrier qui creuse, remue, déplace la terre avec une *besse*" : ...ledit de La Vignolle et ung nommé Jehan Camyn, *besson*, estoient et besongnoient de leur mestier de *bessonnerie* en ung certain pré appartenant à ung nommé François Bodin (Doc. Poitou G., t.9, 1455, 403). A plusieurs *bessons* qui ont besoingné es doues de la ville de Tharascon, du costé devers le Rosne, le XIXe de juillet, à applanier lesdites doues et faire une bute et applanier l'autre doue, pour promener le roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 46). [E. P.]

BESSONNE, subst. fém. (bessonne)[GDC : *bessonne* ; *FEW I, 383b : *bissus][Fém. de *besson*¹ "jumeau"]

Rem. Doc. 1392-1400 (*Jehanete la boissonne*) ds GDC VIII, 320a. [P. C.]

BESSONNERIE, subst. fém. (bessonnerie)[GD : *bessonnerie* ; FEW I, 381b : *bissa]

"Opération par laquelle on creuse, remue, déplace la terre avec la *besse*" : ...ledit de La Vignolle et ung nommé Jehan Camyn, *besson*, estoient et besongnoient de leur mestier de *bessonnerie* en ung certain pré appartenant à ung nommé François Bodin (Doc. Poitou G., t.9, 1455, 403). [E. P.]

BESSOUR, (?) (bessour)[GD : *bessour*]

"?"

Rem. Sans doute mot fantôme. Leçon *besoingnes* ds ARRAS, c.1392-1393, 3. [R. M.]

BESSOURDÉ, adj. (bessourdé)[*FEW XII, 454b : *surdus*]

"Devenu sourd" : Et le conte ne disoit mot. Lors dist le roy au conte : "Se vous estes assourdé ou *bessourdé* depuis que je ne vous vy, j'en seroie marry..." (Galien Restoré K.K., c.1450, 204). [P. C.]

BESTAGE, subst. masc. (bestage)[GD : *bestage* ; FEW I, 341a : *bestia*]

"Bétail"

REM. Doc. 1450 (*en argent et en bestages*) ds GD I, 636c. [P. C.]

BESTENS, subst. masc. (bestens)

[T-L : *bestenz* ; GD : *bestens*¹ ; FEW XIII-1, 228b : **tentiare*]

Région. (Lorraine, Champagne, Wallonie) "Querelle, dispute, bataille" : Là peussies veoir commenchie grant *bestent* : L'un mort deseure l'autre reverser laidement (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 273). Or li a Diex donné voloir De li amender de maint fait Qu'a un sien curé a meffait, Qui esconmenié long temps L'a tenu, pour ce que *bestans* Ot contre lui si tresmortel Comme de sacher le coustel Sur li sanz demander pardon. (Mir. parr., 1356, 59). "...Pour quoy le roy n'a fait un noble assement De .XX. ou .XXXM. de sa tres bonne gent Et c'un bon chevetaine ne prent isnellement Pour combatre ces gens qui lui font tel *bestent* ?" (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 359). [Autre ex. p.379]

REM. Doc. 1372 (Verdun, *...s'aucuns bestens montoit dedens Verdun ou dedens la banleue li wardour de la paix se doivent tantost traire a Ste Creux (...)* et li wardour de la paix doivent tantost aleir vers le bestens pour l'apaixer), FROISS. (éd. Scheler, *Princes, pour oster le bestent, On prist Pierre, Andrieu, Florent*), doc. XV^e s. (Metz, *les Treize prennent le serment des sergents qu'ils rapporteront tous sangs plaies hahay tous hutins et batans*) ds GD I, 637c. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 68, 2004, 291, pour l'aspect régional. [P. C.]

BESTEREL, subst. masc. (besterel)

[GD : *besterel* ; FEW I, 340b : *bestia*]

"Petite bête, vermine"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516 ; *bestereaulx*), ds GD I, 637c. [R. M.]

BESTETTE, subst. fém. (bestette)

[T-L : *bestete* ; GD : *bestete* ; FEW I, 340b : *bestia*]

"Petite bête"

- *Bestette mue*. "Petit d'une *beste mue*" : Maiz diverses *bestêtes* mues, Dès l'eure qu'elles sont yssues, Dehors des ventres de leurs mères, Sont si vaillantes et légères Que par soy elles vont et viennent, Et se drecent et se soustiennent, Et en brief temps qu'ièrent jouer, Et aucunes scevent nouer Qui en l'eau les bouteroit, Que un enfant jamès ne feroit (LA HAYE, P. peste, 1426, 67).

V. aussi *beste* [H. G.]

BESTIAGE, subst. masc. (bestiage)

[GD : *bestiage* ; FEW I, 341a : *bestia*]

"Troupeau, bétail" : Cis *bestiages* amassés Entour moi (...) sont miens sans faille (MACH., Voir, 1364, 636). Nous faisons tout le labouraige De quoy se nourrist tout le monde Et nourrissons le *bestiage* Dont tant de bien vient et habonde (Pac. Job M., c.1448-1478, 188). [R. M.]

BESTIAIRE, subst. masc. (bestiaire)

[T-L : *bestiaire* ; GD : *bestiaire* ; AND : *bestiarie* ; FEW I, 340b : *bestia* ; TLF IV, 427a : *bestiaire*¹ ; TLF IV, 427b : *bestiaire*²]

A. - "Bétail" : ...la nuyt de ceste feste de Noel, aucunes gens de Saint Jehan d'Angeli sont venuz a Bouteville et ont brisé les portes d'une maison ou le *bestyaire* de ladite ville (...) estoit (...) et en ont emblé une partie dudit *bestyaire* (Doc. 1389. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

...le dit Baron mettoit son *bestiaire* d'omaille en un hostel appellé Coutaulesquin (Doc. Poitou G., t.6, 1397, 261). ...et si est abondans [un flot] en *bestiars* comme sont motons et chievres (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 30). Sire, fiez vous en moy, Car, par la foy que je vous doys, Bien sçay le lieu et le respaire, Tout l'avoir et le *bestiaire* De celui Job de qui parlés. (Pac. Job M., c.1448-1478, 260). [Cf. Y. Le Hir, *Trav. Ling. Litt.* 4, 1966, 304]

B. - "Étable" : Bestiarium (...): *bestiaire* ou estable. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 43).

C. - "Traité consacré aux animaux, allégorie mettant en scène des animaux" : Che petit plaint et grant assés, Anchois que je fuisse lassés, Assis dedens mon vestiaire, Figuré sus le *bestiaire*, Ordonnai et mis en tel fourme Que presentement vous enfourme. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 140). Bestiarium (...) *bestiaires*, c'est li livres qui parle des bestes ou le lieu ou l'en garde bestes (Aalma R., c.1380, 34). ...et [l'ours] est beste tres pericheuse et hardie comme dit Aristote eu VIe. de son *bestiaire* (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 470).

D. - "Gladiateur combattant contre des bêtes"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496 ; éd.1531 ds TLF. [R. M.]

BESTIAL, adj. (bestial¹)

[T-L : *bestial* ; GDC : *bestial* ; DÉCT : *bestial* ; FEW I, 343b : *bestialis* ; TLF IV, 427b : *bestial*]

A. - [D'un être hum.] "Semblable aux bêtes (éloigné de la nature spirituelle de l'homme), qui tient de la bête, brutal, stupide ou dangereux" : Quant feusmes passez Arménie nous entrasmes en Turquenie et trouvames les Turquemans gens *bestiaux* qui sont Sarrazins et de la loy Mahomet, et habitent communément dessoubz terre, comme taulpes. (JEAN LE LONG, Voy. Bioul B., 1351, 276). Et que bestialité soit mendre malice il apert premierement, car en l'omme *bestial* la chose qui est la tres meilleur, c'est assavoir entendement, n'est pas corrompu... (ORESME, E.A., c.1370, 386). Car, comme dit Aristote, telz vivent comme bestes et sont *bestiaux* (...) et telz ne doivent point estre appelez hommes mais chiens ou pourceaux ou Lyons (GERS., Trin., 1402, 153). "Scez tu la malicieuse cause pourquoy celle bourde fu donnee a croire aux hommes *bestiaux* et nices au commencement de ce Livre ?" (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 650). ...Et que Nature Nous en donne naissance et nourriture, Amendement, joye et bonne aventure, Dont devons nous les amer par droiture ; Et sommes faulx, Desnaturez, vilains et desloyaulx Desvergondez, mauvais et *bestiaux* S'en fait n'en dit nous pourchassons leurs maux. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 176). ...ensemble proposèrent Et répliquier mesmes osèrent Que Humain Lignage en vérité Est tout rempli d'iniquité, D'orgueil, envie, ire et tristesse (...) Mescroiant chascun en sa Foy, Inutile à Dieu et à soy, Moulte *bestial*, irraisonnable Néant piteux et variable (LA HAYE, P. peste, 1426, 35). Dieu le tout puissant, à qui est Homme obéissant, Le volt former à son ymage Quant à son âme et son courage, Et lui donna sens et savoir, Entendement et franc vouloir, Engin, pover et bénéfice D'amer Vertu et haïr Vice Dont il peut estre parçonner Aucunement et héritier De Nature célestiale En délaissant la *bestiale* (LA HAYE, P. peste, 1426, 38). Helas, sire, ne baillez pas a perpetuité a gens inhumains et *bestiaux* les armes et personnes de ceulx qui vous tiennent a seigneur. (JUV. URS., Loquar, 1440, 370). Ne veulle pas estre incredule Comme *bestial* et enturle, Mais soies a tousjours leal Et constans sans penser a mal. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 273). ...car quant il regarda que son oncle

Tarquinius Superbus faisoit tous les josnes hommes nobles de Romme morir, entre lesquelz avoit esté ochiz ung scien frere, pour ce qu'il estoit saige et de soubtil engien, il [Brutus] faignist qu'il estoit *bestial* et ygnorant (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 24). Tu n'es bon qu'a desordonner Povres gens simples, *bestiaux* Pour en enffer les emmener Souffrir grans paynes et travaux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 493).

- [D'une chose qui touche la pers.] "Qui rappelle le comportement des bêtes" : Semblablement, selon tele maniere est une incontence *bestiale* et une maladieuse. (ORESME, E.A., c.1370, 383).

• "Stupide" : Et donques esjoir soy et deliter en teles choses et mesmement amer les, c'est un vice *bestial* et vituperable. (ORESME, E.A., c.1370, 222).

- Empl. subst. : Le *bestial* fault souvent en tout (ORESME, E.A.C., c.1370, 363).

B. - [D'un animal] *Poisson bestial*. "Poisson qui par sa taille ou sa morphologie ressemble à une bête terrestre, gros poisson" : Et quant la mer jete dehors Grant quantité de poissons mors, Mesmement poissons(,) *bestiaux* Qui en ce sont espéciaux (LA HAYE, P. peste, 1426, 56). Aussi est-il grant assurance Faire lors du tout abstinence De poisson par espécial, De tout le poisson *bestial*, Et d'autre qui reçoit pasture De lymon et vit en ordure (LA HAYE, P. peste, 1426, 92). Poissons *bestiaux*, comme congre, porc de mer et cheval de mer, et autres semblables, ont dure char et forte à digérer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220). ...donés luy choses qui sont de dure digestion, si comme faves frites, froument cuit, lentilles avec vin aigre, poissons *bestiales* et conchile, chairs de beuf petit cuytes (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). ...et toutes choses qui sont de dure digestion et tardive, sicomme chairs de beuf et caules, fromage viel, eufz durs et toute conchile et tous poissons *bestialz* et les semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 14).

Rem. Cf. aussi M. Bambeck, *Boden und Werkwelt*, 1968, 40 : *bestialis (piscis)* "gros poisson", terme situé dans la région méditerranéenne et à l'est de l'embouchure du Rhône ; terme générique p. oppos. à *pisces minuti* ; K. Becker, *Z. rom. Philol.* 111, 1995, 352 : Deschamps déconseille les «poissons de mer, die Tiernamen tragen ("qui ont bestiaux noms")». [R. M.]

BESTIAL, subst. masc. (bestial²)

[T-L : *bestial* ; GD : *bestial* ; AND : *bestial* ; FEW I, 341a : *bestia*]

"Bétail" : [Moïse] Fist de la pierre eaue yssir Quant deux fois le volut ferir Dont ils burent abondamment Et leur *bestial* pareillement. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 97). ...et prindrent audit pays grant nombre de prisonniers, *bestial* et autres biens (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 145). ...car la richesse des roys anciennement estoit plus en *bestial*, que on dist en latin "pecudes", que en aultres choses (LA SALE, Sale D., 1451, 168). ...et allèrent acueillier tout le *bestial* qui estoit au dehors de ladite ville, où ilz trouvèrent grant nombre de bestes, comme aumailles, chevaux, jumens et blanches bestes (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 399). ...car une rivière sert à merveilles à ung ost, tant pour seurté que pour l'aisément des vivres ; on y abreuve les chevaux et tout le *bestial* de l'ost (BUEIL, I, 1461-1466, 154). [R. M.]

BESTIALEMENT, adv. (bestialement)

[T-L : *bestial* (*bestialement*) ; GDC : *bestiaument* ; *FEW I, 343b : *bestialis*]

A. - [Essentiellement avec le verbe *vivre*, en parlant d'un être humain] "À la façon des bêtes : sans vie sociale, morale, spirituelle..." : Nembroth en Babilone ala ; Grand partie de loy leur donna, Car *bestiaument* ilz vivoient (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 85). ...et aucune fois ont trouvé la fin de leur vie et la mort bestiale, qui, quant il ont eu oportunité, avoient vescu *bestialement* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 107). Si fu voir qu'au commencement Du siecle, *bestialement* Vivoient la gent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 105). Mais nostre Seigneur tost après Luy mua son entendement Sans estre obey loing ne prés Car vivoit *bestiallement*. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 35).

B. - "À la manière de qqn qui a perdu la raison" : ...par adventure vous feriez beaucoup mieulx et plus saigement de vous taire que de parler si *bestialement*. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 640). [P. C.]

BESTIALITÉ, subst. fém. (bestialité)

[T-L : *bestiauté* ; GDC : *bestiauté* ; FEW I, 343b : *bestialis* ; TLF IV, 429b : *bestialité*]

A. - "Loi de la nature qui régit le fonctionnement des organismes vivants (hommes et animaux)" : ...selon la *bestialité* nulz corps n'est vuizeux ne fait sans cause, ains il est fait selon nécessité avec convenable complexion et composicion, avec aucunes vertus divines que le createur y a loiés et mises, lesquelz sortissent es membres compost des simples, et es simples des ellemens [Éd. : "Ce qui a la nature de l'animal (?)". (Chirurgie Chauliac T., c.1435-1470, 81).

B. - "Caractère qui assimile l'homme à la bête" : ...des choses qui sont a fuir vers les meurs des hommes il sont .III. especes ; c'est a savoir, malice, incontence et *bestialité*. (ORESME, E.A., c.1370, 363). Et que *bestialité* soit mendre malice il appert premierement, car en l'omme bestial la chose qui est la tres meilleur, c'est assavoir entendement, n'est pas corrompu... (ORESME, E.A., c.1370, 386). Les cornes [du dieu Bachus] segnefient la *bestialité*, a quoy le vin outrageusement pris le beuveur ramaine, car le vin ly fait perdre, come dit est, l'usage de raison et le fait devenir come beste cornue. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 337). Et ainsi par ceste dame fu ramené le siecle de *bestiallete* a vie humaine et raisonnable. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 744). *Bestialitas* (...): *bestialités*, besterie. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 43).

- "Pratique stupide ou criminelle, indigne d'un être humain ou contre nature" : "...Car se .I. chien estoit occis et mis devant .I. autre chien, si n'en mengeroit il en nulle maniere ; et vous qui estes veus estre hommes raisonnables, si faites si grant *bestiauté*." (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 47). Encore ont ces Curtes pluseurs aultres *bestialités* et mains affaires qui trop seroient longs à compter et à escrire. (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 301-302).

- "Bêtise" : Il pourroit donc sembler que ces divisions fussent necessaires par le monde, et que ces esguillons et choses opposites que Dieu a donné a chascun estat et presque a chascune personne, dont j'ay parlé dessus, qu'i soit necessaire que en cecy soit. Et de prime face (...) le me semble ainsi, et principalement pour la *bestialité* de plusieurs princes, et aussi pour la mauvaté d'aultres qui

ont sens assés et experiance, mais ilz en veule[nt] mal user. (COMM., Mém. B., 1489-1491, 403). [R. M.]

BESTIAME, subst. masc. (bestiame)

[GD : *bestiame* ; FEW I, 340b : *bestia*]

"Bétail" : ...*biastiam*e menu (Comptes roi René A., t.1, 1466, 113). [E. P.]

BESTIARE, adj. (bestiare)

[FEW, Ø lat. *bestiarius*]

"De bête" : Impression soit meteororicque Ou mainte fleur aultre de rethorique Semer devant *bestiare* naissance, C'est fruit perdu (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 856). [Fait penser à la locution *jeter des perles aux pourceaux*] [P. C.]

BESTIAU, subst. masc. (bestiau)

[FEW I, 341a : *bestia* ; TLF IV, 429a : *bestiaux/bestiau*]

"Animal de ferme (à l'exception de la volaille)" : ...et, après ce, lui demandames se ès parties où il avoit mis et jetté lesdites poisons, aucunes gens ou *bestaux* en estoient mors, dit que riens n'en scet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 466).

V. aussi *bestail* [R. M.]

BESTIOLE, subst. fém. (bestiole)

[T-L : *bestiole* ; GDC : *bestiole* ; AND : *bestiole* ; FEW I, 340b : *bestia* ; TLF IV, 429b : *bestiole*]

"Petite bête" : Et cecy peut on clerement entendre et monstrier par la spere materielle en monstrier qu'il y eust une *bestiole*, comme une monche ou une puce (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 31).

- P. métaph. : Mes, par Dié, vous demeurerés, Et, puis que parlés, nous dirés Qui vous estes. Parlés, *bestiole* ! (Pass. Auv., 1477, 144). [R. M.]

BESTONDRE, verbe (bestondre)

[T-L : *bestondre* ; GD : *bestondre* ; FEW XIII-2, 26b,27a : *tondere*]

Part. passé en empl. adj. [Comme injure] "Tondue irrégulièrement" : A la perche pesant l'a trez parmi rompu, Puis li a escrié : "Garchonnéz *bestondu*, Les déables d'enfer vous ont or fervestu..." (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 476).

- Subst. "Celui qui est mal tondue, mal rasé" : Roulliez, ferez, frapez, liéz, Ce *bertondu* crucifiez, Et ad ce Pol coupez le col. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 144).

V. aussi *bertauder* [P. C.]

BESTOR, subst. masc. (bestor)

[GD : *bestor* ; FEW XXIII, 158a : o.i.]

"Cloche d'alarme, tocsin"

Rem. Doc.1374, 1392, 1404 (Fribourg, *bestor*) ds GD I, 638c. Sur *bestorner* "mal tourner" (FEW) ? V. *bistourner*. [R. M.]

BESTORDRE, verbe (bestordre)

[GD : *bestordre/bestort* ; FEW XIII-2, 86a : *torquere*]

I. - Empl. trans. "Fausser en tordant"

- Au fig. "Fausser" : Grace ! douleur me sourt par mesdisans (...) ; Face raison, jugement m'ont *bestort* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 277).

II. - Part. passé en empl. adj. *Bestort*. "Tortueux"

Rem. BERS. (*et par voies bestortes encontrerent les Tarquiniens qui s'en tornoient chargié de proie*) ds GD I, 640b. [P. C.]

BETHA, subst. masc. (bêta)

[FEW, Ø gr. *betha* ; TLF IV, 430a-b : *bêta*¹]

"Deuxième lettre de l'alphabet grec" : Outre plus tu dois savoir que les lectres grecques sont correspondans aux notes (...) : car ilz mectent Alpha pour A, *Betha* pour B... (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 63). [P. C.]

BESTAIL, subst. masc. (bétail)

[T-L : *bestail* ; GD : *bestail* ; AND : *bestaille* ; FEW I, 341a : *bestia* ; TLF IV, 430b : *bétail*]

[Subst. collectif] "Ensemble des animaux de la ferme, à l'exception de la volaille" : ...samedi derrenierement passé, Jehannin Cretot, vendeur juré de *bestail* ou marchié de Paris, vendi pour il qui parle, oudit marchié, XLJ moutons et VIJ aumailles, le pris de quarante frans ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 556). ...et lui firent grans presens, a l'usaige du pays, comme de vin, de *bestail*, de poissons, de poulaillie (ARRAS, c.1392-1393, 69). Item, a en ladicte forest, à la cause dessus dicte, pasturage en icelle forest pour tout son *bestail* par toute l'année, excepté depuis la my aoust jusques à la Toussains, hors tailles. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 216). Tout autour (...) Ont ravi le *bestail* (...) Porcz, boeufz, vachez, moutons, assés et a plenté (Cip. Vigneaux W., p.1400, 16). ...les mesnies dou dit chastiell mettoient hors le *bestail* pour pasturer ens es prees qui sont priés de la (FROISS., Chron. D., p.1400, 305). Et se quatirent tant que les bonnes gens de la ville orent mis hors lor *bestail*, vaces, pors, buefs et brebis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). ...semblablement enbesoignera ses femmes les chamberieres de penser du *bestail*, de faire a mengier aux laboureurs, et des laictages, sacler les courtiliz, aler a l'erbe et estre crotees jusques aux genoulx (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 156). Lorens Caignol et Pierre Le Valoys, marchans de *bestail* ont baillié ceans leur requeste par escript (FAUQ., II, 1421-1430, 53). ...et ay plusieurs belles terres et seignouries ou souloit avoir laboureurs et *bestail* (JUV. URS., Loquar, 1440, 302). ...Jehan Rossignol, marchand de *bestail* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 655). Trestout le *bestail* est peri Cest yver par la grant froidure. (Path. D., c.1456-1469, 70).

- [Parfois à l'exclusion des chevaux] : Le capitaine de Crathor (...) dist au Jouvencel : "Je croy qu'il est temps que je coure ; tout est aux champs. Je voy toutes ces prairies toutes plaines de gens, de chevaux et de *bestail*. Si je musoie plus, nos gens pourroient estre descouvers..." (BUEIL, I, 1461-1466, 134).

Rem. Forme : croisement de *bestail* et de *bestial*.

- *Gros bestail*. "Bêtes à cornes, chevaux" : ...[il] vint gesir en icelle ville de Marne avec plusieurs autres compaignons et marchans, qui illec gardoient gros *bestail* pour admener, le mercredi ensuivant, ou marchié de Paris, pour vendre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 563). [R. M.]

BESTAILLE, subst. fém. (bétaille)

[T-L : *bestaille* ; GD : *bestaille/bestialille* ; AND : *bestaille* ; FEW I, 341a : *bestia*]

A. - [Collectif] "Bétail" : ...moutons, brebis et autre *bestaille* (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1345, 233). En temps d'esté qu'om treuve la verdure Pour *bestaille* [var. *bestail*], pour chevaux et roncins... (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 24). ...estoient reservé toute vivre, *bestaille* et autres choses que on trouveroit sus les camps (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 34). ...Perte de biens et de *bestaille* [var. Peu de biens aussy de *betaille*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 719).

B. - "Bête, animal" : ...tout bien habondoient, et y aparoit ès granges, ès greniers, ès celiers et ès cours partout, qui estoient peuplées de *biestailles*, de meules et de tous biens. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 132). Querez entre toutes *bestailles* L'agneau de paix dedens ses tailles Et a Dieu le sacrifiez (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 72). CREPI. Crepin, vieng avant et si monte Sur ce passet et si me taille Deux soler(e)s fors. CRESPI. De quel *bestaille* ? CREPI. Il fault que ce soit cuir de vache. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 143).

Rem. Doc. XVe s. (Somme, *menues bestailles*) ds GD I, 636c. [P. C.]

BESTARDISE, subst. fém. (bêtardise)

[GD : *bestardise* ; FEW I, 341b : *bestia*]

"Bêtise, sottise" : ...la force, astuce et assuefaction des Allemans, instruis de la guerre, exceda le bon volloir, *bestardise* et simplese des paysans confus, qui finalement furent succumbéz, aultres noyé, aucuns mis en chasse et les aultres prins (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 302). [Seul ex.] [P. C.]

BETAUMIS, (?) (betaumis)

[GD : *betaumis* ; FEW XXI, 41b : o.i.]

[Mot fantôme]

Rem. L'article de GD I, 640c, est à supprimer ; l. *betaunus*, forme corrompue de *ceraunus*. Cf. MotsFantomes : *betaumis*. [R. M.]

BESTE, subst. fém. et adj. (bête)

[T-L : *beste* ; GDC : *beste* ; FEW I, 340b : *bestia* ; TLF IV, 433b : *bête*]

I. - Subst.

A. - [P. oppos. à l'homme, souvent comme élément de comparaison, pour décrire ou pour juger une attitude, une conduite humaine]

1. "Tout être animé"

a) [Sauf l'homme] : Car les pierres dou ciel chëoient Pour tuer quanqu'elles ataignoient, Les hommes, les *bestes*, les fames (MACH., J. R. Nav., 1349, 147). Dame, je tiens que c'est un os ; Mais s'il est ou d'omme ou de *bete* N'en sarocie faire monneste Ne dire voir. (Mir. Oton, c.1370, 340). Semblablement ceste proposition est vraye: *homo est animal* [en lat. *animal* désigne tout être animé], et ceste est fausse: homme est *beste*. (ORESME, E.A., c.1370, 100). Pour ceste cause les passions et desordonnez movemens sont lais et coulposables es hommes, qui point ne le sont es *bestes* (GERS., Concept., 1401, 399). Mais a ce ne puet *beste* quelconque avenir que elle ayt aucune congnoissance de son Dieu (GERS., Trin., 1402, 152). ...Moustréz vous homme, non pas *beste*, Faictes que, sans empeschement, Ait en vous le gouvernement Raison (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 109). ...les *bestes* apres leur mort n'ont point de peine car cest [l. c'est] leur condicion de tourner en terre corps et ame (CIB., p.1451, 200).

b) [Les bêtes partagent avec l'homme la faculté sensitive] : Item, les *bestes* ont ame laquelle a toutes les puissances dessus dictes, et avecques ce elle a puissance sensitive qui est divisee en plusieurs puissances (ORESME, E.A., c.1370, 120). Par ce que dit est, appert que felicité de homme ne puet estre en biens de corps comme sont grandeur et force ne en delis corporelz ou charnels, car ilz sont communs as hommes et as *bestes* (ORESME, E.A., c.1370, 121). Et toutes teles delectacions qui ne sont pas bonnes simplement, mais seulement a aucun, les enfans et les *bestes* les parsivent. (ORESME, E.A., c.1370, 404). Ne aussi composition

de genre, comme en cest genre animal aiant ame sont contenues diverses especes, c'est a scavoir [l. sçavoir] homme, cheval, beuf, asne et toutes *bestes*, qui ont ame sensitive par les sens corporelz, voyant, oyant, flairant, goustant, tastant. (Somme abr., c.1477-1481,).

c) *Beste humaine/beste raisonnable et sociable*. "Être humain" : Quant Dieu, Nostre Sire et Nostre Createur, fist et ordena le monde, il crea deulz manieres de bestes, les unes que il apela *bestes* humaines et les autres furent apelees *bestes* muez (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 58). Comment le prince doit examiner se le conseil que on luy donne est bon ou non. Car, comme dit le Philosophe, l'omme est une *beste* raisonnable et sociable. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 212).

- [*Beste* opposé à *femme*, pour stigmatiser la luxure de celle-ci] : Toutevoies les *bestes* ont Que, depuis ce qu'empraintes sont, Elles n'aront de mascle cure ; Mais femmes ont autre nature (DESCH., M.M., c.1385-1403, 177).

- Par dérision *Beste chrestienne*. "Femme" : ...la premiere nuyt qu'il fut près de sa femme couché, luy, qui oncques sur *beste* crestiane n'avoit monté, tantost luy tourna le doz (C.N.N., c.1456-1467, 132).

2. [Pour marquer l'oppos. avec l'homme]

a) *Beste mue*. "Animal en tant qu'être dépourvu de parole et de raison" : ...et s'avint Que par les champs les *bestes* mues Gisoient toutes esperdues, Es blez et es vignes paissoient, Tout partout ou elles voloient (MACH., J. R. Nav., 1349, 151). Quant Dieu, Nostre Sire et Nostre Createur, fist et ordena le monde, il crea deulz manieres de bestes, les unes que il apela *bestes* humaines et les autres furent apelees *bestes* muez (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 58). A che respont la royne Ratio et dist que Dieu nostre Seigneur donna mont de belles propriétés aus *bestes* mues, en quoi homme peut prendre mout de belles exemples (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 116). ...nous veons que lez *bestes* mues, d'un mouvement naturel, si sentent lez pluies et lez vens avenir. (Songe verg. S., t.1, 1378, 382). ...qui fut oncques en ce monde plus povre que toy, quant il te plot naistre en un povre estable commune en lieu destourné entre *bestes* mues en temps d'iver, envelopé en povres drapelléz (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 222). ...nous hommes qui surmontons en dons et en prerogatives de grace les aultres *bestes* mues (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 104). Si se peult ung chascun moult esbahir sur le fait des chrestiens, pouquoy l'ung destruit l'autre, veu que les *bestes* mues d'une condicion et espece ne mangent point l'une l'autre, comme dit Aristote, en son livre des Bestes, et, qui plus est, les *bestes* sont de l'omme piteuses. (BUEIL, II, 1461-1466, 76).

Rem. L'expression n'est connotée négativement que lorsqu'elle s'applique à l'être humain qui n'obéit qu'à ses sens.

- *Beste desraisonnable/irraisonnable/rurale* : ...car ilz n'ont mie esté, en leur commencement, par voye de raison, mez par voie de sensualité et de *beste* deraisonnable. (Songe verg. S., t.1, 1378, 153). ...il est une aultre noblece, laquelle est naturele et laquelle puet estre considerée en deux manieres : premierement, come elle appartient aux *bestes* irraysonnables et, en ceste maniere, lez *bestes* et lez oyseaux sont dittes et tenues plus nobles ou moyns nobles selon leurs bones operacions (Songe verg. S., t.1, 1378, 301). Et de ceste speciale amour du createur au regard des hommes, les hommes entre eux ne se poent point glorifier l'ung plus que l'autre, mais tant seullement quant au regard des irraisonnables *bestes*

(CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 268). *Beste* rural, d'engin raisonnable desgarnye, pour son trou ou pour son nyd se combat aux ongles, aux gris, aux dens, aux bec. Que fera l'homme sensible et doué d'entendement et de raison se aucun l'assault meismement en son territoire ? (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 360).

- *Beste brute* : [Titre] Exemple de mariage par ce que les brutes *bestes* habitent masle avec femelle pour generacion avoir. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8). Et quoy que je te aye dit des *brutes* bestes par avant, si retiennent elles en eulx quelque forme d'oreison et de recongnissance et louenge de cil qui lez fist. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152). ...Les *bestes* bruttes et reptiles Font plus largement leur devoir De servir Dieu a leur pouoir Que ne font les cuers des humains (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 66).

b) Sens de beste. "Absence de raison" d'où aussi "action stupide" : Mais li roys a s'entention, Qui n'avoit mie scens de *beste*, N'en ot talent de faire feste, Mais par dedens son cuer nota Ce que chascuns l'en promota (MACH., D. Aler., a.1349, 357). Forment se repent de ce fait, Car c'est chose trop deshoneste, Laide, villeinne, et scens de *beste* (MACH., P. Alex., p.1369, 262).

- *N'avoir pas sens de beste.* "N'être pas stupide" : Mais li roys a s'entention, Qui n'avoit mie scens de *beste*, N'en ot talent de faire feste, Mais par dedens son cuer nota Ce que chascuns l'en promota (MACH., D. Aler., a.1349, 357).

3. [Comme élément de compar.]

a) [Point de vue moral et/ou religieux, pour condamner une manière de se comporter indigne d'un être humain] Vivre, agir, être comme *beste/beste (brute et) mue* : Et vivoit a plain comme *beste*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 226). Dont, comme il eust suffert que li roys ravist ses biens et soy meismez, il souffri que on li baillast le sournom de Brucus [I. Brutus], pour ce que il se portoit a guise d'une *beste* brute et mue. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 56.8, 94). ...vous estes en grant inconvenient devers Dieu, quer vous estes hors de l'usage de reson et vivés comme *bestes* mues (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 4). Lors [la femme] rogist, lors taint, lors fremie, Et fait le tour de l'escremie, Et se consent comme une *beste* A l'ort pechié, vil, deshoneste (DESCH., M.M., c.1385-1403, 57). On prant femme communement Pour avoir hoirs, et c'est raison, Et pour gouverner sa maison Et les choses qui s'y affierent : Maleureux sont ceuls qui se fierent A leurs femmes, comme les *bestes*, Par nulles voies deshonestes. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 57). Si est honte a homme et dommage, Quant Dieu le forma a s'image, Pour vertueux entendement Avoir, et a tel dampnement Se met qu'il vit comme une *beste*, Qui a tous ses vouloirs est preste. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 76). Car, comme dist Aristote, telz vivent comme *bestes* et sont bestiaux (...) et telz ne doivent point estre apellez hommes mais chiens ou pourceaux (GERS., Trin., 1402, 153). Et qui laisse la congnoissance de Dieu et de son office, pour suyvre comme les *bestes* mues ses seuls delitz, grace et seurté le delessent, et paine, honte et misere le poursuivent jusquez en vergonneuse fin. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 75). ...Nous qui avons entendement Et vivons naturellement, Non pas comme les *bestes* mues De la terre jusques aux nues, Luy [Dieu] devons bien gloire et honneur (Pac. Job M., c.1448-1478, 202). ...je dy que cellui qui exploicte son corps et le destruit sans grant cause, est pire qu'une *beste* mue ; car Dieu a donné aux hommes leur sens de nature pour l'exploicte en bonnes euvres (BUEIL, II, 1461-1466, 22).

- *Prendre la vie de beste.* "Vivre dans le péché (de luxure)" : Luxure si est deshoneste Peché, car la vie de *beste*

Prendre souvent fait, et laissier La nature et abaissier De l'amour de Dieu, dont souvent Aucuns meurent vilainement. (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 547).

b) [Par rapprochement avec l'homme]

- [Pour montrer les points communs entre l'animal et l'homme] Ressentir qqc. *comme une beste* : Nous cognoissons les effecs sensibles, comme une *beste*, avant que nous cognoissons les causes d' icelle, comme la fourme substancial et la matiere ou les elemens de quoy elle est. (ORESME, E.A., c.1370, 110).

- *Battre qqn comme beste* : Battre le fault comme une *beste* ; Ce n'est pas droit qu'il nous regente. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 385).

- *Crier comme beste mue* : ...plusieurs autres faultz crestiens estoient la durement tourmentez et asprement punis et travaillez qui tous ensemble ulloient et croioient comme *bestes* mues (Horloge de sapience S., c.1389, 104).

- [À propos de serfs] Traiter qqn *comme une beste (sauvage)*. "Traiter comme un animal" : Quant Ecuba vit la destruction De la cité de Troie et d'Ylion Et mettre à mort la belle porteüre Et roy, Priant, mis à desconfiture Et li mener en estrange servage Mise en liens comme *beste* sauvage, Certes, ce fu dure chose et piteuse (MACH., Compl., 1340-1377, 253). Mais quant il le repute purement serf, il en use comme d'une *beste* ou d'un instrument, et non pas comme se il fust homme. (ORESME, E.A., c.1370, 15). ...on les tenoit comme *bestes*, laquel cose il ne voloient ne pooient plus souffrir, mais voloient estre tout un, et, se il labouroient aucuns labourages pour leurs signeurs, il en voloient avoir leur salaire. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 95). Sur li t'en tien, Moussé, biau frère, Et sur sa douce chiére mère, Que se tout ton avoir ne ras Au jour que tu me nommeras, Que ton serf seray de ma teste Et me pourras comme une *beste* Vendre au marchié. (Mir. march. juif, c.1377, 191).

- [De personnes tuées] *Gésir aux champs comme bestes/demeurer mort comme (une) beste*. "Rester au sol comme un animal mort" : A Meaulx, a Paris, autre part Maint en furent pandus a hart, Maint orent coppées les testes, Maint gisoient aux champs com *bestes*, Car les nobles se mirent sus, Qui en vindrent a leur dessus, Et desconfirent au derrien Ce peuple de povre merrien. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 368). Riens ne luy vault, car son aulbert fut cassé et rompus tant qu'il luy fist baigner sa lance en son corps et plongier bien avant, et demoura la mort comme une *beste*. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 165).

- *Nu comme beste* : ...Trestous nus vous laissent aller, Comme *bestes* qui vont paissant ; Puis de nuit vous estes couchant Sans robes et sans vestement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 153).

- *Se suivre l'un l'autre comme les bestes* : ...les trois pars de ces gens ne savoient que il se demandoient ne qu'il queroient, mais sieuoient l'un l'autre, ensi que *bestes* (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 98).

- *Rude comme beste*. "Grossier, ignorant comme une bête" : "Entre vous de Portingal, tristes gens, rudes comme *bestes*, le temps est venu que nous aurons bon marchié de vous ; ce que vous est et sera nostre..." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 251).

- *Tuer qqn comme une beste* : ...si les abatoient à fous et à mons et les tuoient ensi que *bestes*, et les reboutèrent tout hors de le ville (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 106). ...trop crueulx estoit et trop perilleux quant il se courrouçoit, car il ne faisoit compte d'ochir ung homme non plus comme une *beste* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 189). Troyens com *bestes* les occient, Leurs pavillons a Troye emportent, Tout riffent et prennent et portent

(CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 79). De tous nous dieux soyes je hays, Se ne les tue [les Romains] comme *bestes* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 17). ...mais les archiers les tuoient, neayent et assommoient comme *bestes*, sans mercy et rançon, et, en nageant parmy l' eau, on les tiroit de fleches, si que peu se sauverent par naiger. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 321).

- *Vivre comme une beste sauvage*. "Vivre sans contact social" : Je vifz comme *beste* sauvage Tout reclus en ung hermitaige Sans que nully me sollicite. (Sots gard., a.1488, 100).

. *Estre comme beste*. "Ne pas connaître les usages sociaux" : Ou, s'il te venoit advocas, Conseilliers ou gens de raison Mangier o toy en ta maison, Dames, chevaliers, escuiers, Bourgeois ou gens d'autres mestiers, Ta femme seroit comme *beste*, Et n'oseroit lever la teste Ne ne les sçaroit conjour, Festoier ne eulx resjouir, Recueillir ne faire grant chiere, Qu'aprins n'aroit pas la maniere. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 108).

- Prov. *Autant vaut celui qui le pied va tenant Comme celui qui la beste va par force escorchant*. "Le complice d'un méfait est aussi coupable que celui qui le commet" : Tantoz le ferai pendre comme laron puant, Car yl es [sic] bien laron, qui voir yra jugant, Qui le laron soustient en larechin faisant. On dist qu'otant vaut cieus qui le piet va tenant Comme cieus qui le *bieste* va par force escorchant. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 425).

4. Au fig. [ou comme métaph.]

a) "Être sot, stupide ou bien sans humanité" : Et nompourquant tant en dirai Que cils qui fait de tel dieu feste, Certainnement, c'est une *beste*. (MACH., C. ami, 1357, 47). PREMIER ESCOLIER. Maistre, je feray sanz detri Vostre requeste. DEUXIESME ESCOLIER. Je me tenroie bien pour *beste*, Se n'i aloie. (Mir. st Val., c.1367, 138). Chacun se moque de lui : l'un dit qu'il est bien Jehan Beausire, l'autre le monstre au doit, l'autre dit que c'est grant dommage pour ce qu'il est bon home, l'autre dit qu'il n'en peut challoir et que ce n'est que la regle du jeu et qu'il n'est que une *beste*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 65). Certes a bon droit peult estre appellé *beste*, qui se glorifie de ressembler aux bestes en non sçavoir, et se donne louenge de son default. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 71). ...ne voiz tu pas comment elle tient chacun d'eulx par la resne. - Par la resne ! dit il. - Voire vraiment pouvre *beste* par la resne. Ou sont tes yeulx ? (C.N.N., c.1456-1467, 253). Tu es tres meschante personne, Au surplus, tu n'es que une *beste*. (Feste roys, c.1475-1500, 304). L'omme est bien foul quant il s'oublie. Il soloit malades guerir, Les mors en vie revenir ; Maintenant ne ce peult saulver Ne d'entre noz mains eschaper. Il monstre qu'il est bien *beste* ! (Pass. Auv., 1477, 211). ...car ce n'estoient que *bestes* ceulx à qui il avoit affaire (COMM., II, 1489-1491, 193).

- [Appliqué à des hommes qui légitiment leurs adultères] : Dient premierement les *bestes*, *Bestes* sont en ma conscience : "Nous sommes hommes, femmes estes, Avoir devons plus de licence." "Ha la mauvaise consequence ! Quant vous commettez villanye Et ne monstrez vostre excellence, Estes vous hommes, je le nye..." (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 154).

. Prov. *Folles amours font les gens bestes* : Folles amours font les gens *bestes* : Salmon en ydolatria, Sanson en perdit ses lunectes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63).

- [Appliqué à ceux qui ne sont pas chrétiens] : Et nompourquant tant en dirai Que cils qui fait de tel dieu feste, Certainnement, c'est une *beste*. Car il n'est qu'un Dieu seulement Par lequel li quatre element Sont fait, dont toute creature Prent sostenence et norriture. (MACH., C. ami, 1357, 47). Et, ja soit ce

que ces *bestes*, c'est assavoir lez Sarrazins, ne soient mie subjés, quant a la pasture espirituelle, au Pape de Ronme, neantmoins ilz luy sont subjés quant a la seignourie et quant a la puissance (Songe verg. S., t.1, 1378, 317).

. [À propos d'une chose]

- P. plaisant. "Chose déraisonnable" : Je demande a ces gens de bien Quel *beste* c'est que le mariaige (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.815). La court est une estrange *beste* : Pour le vous dire brief et court, Il est bien fol qui la acourt Pour y trouver tous les jours feste. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 46).

- [Pour stigmatiser qqc.] : Maiz quant outrage se joint et se marie a estat, tres mauvaise lignee s'ensuit ; c'est *Fera pessima* : c'est tres mauvaise *beste*, gouffre de mer, loup ravissable en tous estas ; en estat de clergie : symonye, faintise, ypocrisie, scismes et division ; en estat de bourgeoisie : ferme, rapine, fraude, parjuremens, usure, baraterie et mainte deception ; en estat de chevalerie ou de seignourie : violence, rapine, tyrannie et puis sedition. (GERS., Annonc., a.1400, 237). ...il n'est si riche maison, si noble ou ferme cité, et puissant royaume, si estable empire que ceste *beste* infernale qui est composee de deux vices qui semblent contraires, c'est assavoir de prodigalité et de rapacité, ne perde et abate (GERS., Noël, p.1404, 309).

b) Loc.

- *Beste mue*. "Personne qui ne suit pas la raison" : ...et en tant puis je dire que il sont *bestes* mues, quant il ne tiennent loi de salvation et usage de reson. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 9). Et portera cellui roy nom de *beste* mue. (ARRAS, c.1392-1393, 305).

- *Beste vestue*. "Bête sous des apparences d'homme" : Mez qui seront ceulx que nous metterons en leur lieux ? certes, *bestes* vestues, asnes defferrés, soient de Limoges ou d'Auvergne, de la Ricordaine ou d'autre partie de Guyenne, sanz lettreire et sanz aucune discipline et aucune foys gens corrupus et plains de crimes, et qui ne sont mie d'un maisme langage avesque le pueple qui leur est baillié a gouverner. (Songe verg. S., t.1, 1378, 97). Tu n'es qu'une *beste* vestue. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 270). Il luy fault donc une machue, Fust il homme ou *beste* vestue Que une femme ne mestria ? (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 138).

- *Faire (de) la beste*. "Agir sans réfléchir" : ...je vouldroye bien qu'ilz ne nous soubprissent point et que nous ne feissions point la *beste*. (BUEIL, I, 1461-1466, 206). Je croy que tu faictz de la *beste*. (Retraict T., c.1490, 234).

- *Faire la bête brute*. "Être complètement stupide" : LA FEMME. Dieu ! faites-vous la *beste* brute ? [le mari qui fait semblant de ne pas comprendre, alors que sa femme lui annonce la présence d'un officier de justice venu récupérer de l'argent] (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 129).

- [D'un homme qui épouse une femme enceinte des oeuvres d'un autre homme] *Avoir la beste et le poulain*. "Avoir la femme et le bébé" : Dist li chetis ; "quant vous verray Ençainte aler par my la voye, Tous li cuers me rira de joye ! "Or doit bien rire et festoier, Car elle estoit grosse dès hier : La *beste* ara et le poulain ; Ainsi doit on servir vilain. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 125).

- S'en aller *sans beste vendre*. "S'en aller sans dommage, sans rien perdre" : Mais ceulx qui les avoient ainsi taster ne s'en allerent point sans *beste* vendre, car ilz receurent telz torchons que les fers des lances passerent parmy leurs poitrines, dont cheurent a terre navrez a mort. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 163). ...c'est emprise de la plus novele et estrange fachon dont j'ay oÿ parler que

de soy submettre au devis d'aultruy chapitres. Monsieur, c'est ung Alleman. Il ne convient pas qu'il s'en voist sans *beste* vendre. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134). ROULLART. Sus, sus, gallans, J'aperçoy la noz troys challans Que nous avons charge de prendre ! DRAGON. S'ilz retournent sans *beste* vendre, Que je soye pendu ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 151).

- Prov. *On ne doit point conseiller beste qui porte conseil en sa teste* : Car de ceulz qui ne croient conseil, dit le proverbe commun : on ne doit point conseiller *beste* qui conseil porte en sa teste. Pour quoy ? Pour ce que tout le mal rechet sur les conseilans (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1164).

- [Dans un cont. grivois]

. *Mestier de la beste a deux dos*. "Pratique de l'amour" : ...luy estoit et fut defendu le mestier de la *beste* a deux doz (C.N.N., c.1456-1467, 132).

. *Faire la beste à deux dos*. "Faire l'amour" : "...Vous faites la *beste* a deux dos." Dist le chevalier : "Et que faisons nous ? - L'ouvrage naturel", dist Raymonnet (Nouvelles inéd. L., p.1452, 29). Je laisse a plusieurs hostellains, Ou mes gens ont esté logiés, Leurs coffres d'or de touche plains (...) Et plusieurs ventres engrossiés, Pour faire le *beste* a deux dos. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 721). Jehanne fait la *beste* a deux dos (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 324). Et que dyable faictes vous, Vous faictes la *beste* à deux doulx. Je le diray à mon maistre. (Bad. loue T., c.1500, 53). Sire Dieu, faictz croistre les bledz, Affin que ne soyons trouvez En faisant la *beste* à deux dos. (Chaulder. T., c.1500, 215).

. *Chasser la beste à deux dos* : ...Vous serez homme de raison sanz chacer, comme font les sos, En mains lieux la *beste* a .II. dos (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 39).

5. Prov.

- *Toute beste garde sa pel*. "Chaque animal défend sa liberté" : Toute *beste* garde sa pel : Qui la contraint, efforce ou lie, S'elle peut, elle se deslie. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 58).

- *Toute beste aime son semblable*. "Même les bêtes aiment leurs semblables" : C'est che qui est dit en Ecclesiastique ou .XIIIe. chapitre : "Toute *beste* aime son samblable et toute char se joint a celle qui lui resamble". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 265). Ayez ung regard qu'il est homme, Homme voire bien miserable. Toute *beste* ayme son semblable (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 308).

- *A tel berger telles bestes*. V. *berger* v. Lexiques

Rem.

- *Beste trop chargée onques ne fist bonne journée* : Aultrement, sachent tous que : *Beste* trop chargée onques ne fist bonne journée. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 20).

- *Selon la beste la somme*. "À telle bête, telle charge" : Combien que je soye estrangier Vivant pardeça, soubz dangier, Sy suis je noble et gentil homme. Mais quoy, il fault moyen changier, Et pour ung tandiz s'arrangier, Et selon la *beste* la somme ! (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 43).

. *Ne pas faire les sommes selon les bestes*. "Ne pas se contenter de vivre en suivant la pente la plus facile" : Eslevons nous telz que nous sommes, Et selon les *bestes* les sommes Ne faisons point ; mais en avant Alons tousjours nous eslevant. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 48).

- *Selon les bestes les estables* : Je n'y veoye ne fleurs, ne roses Dont je me puisse resjoir, Ne aubefins, ne autres choses Dedans ceste lande flourir [où le narrateur se promène]. De toutes

pars je veis courir Lezars a monceaux innombrables. Selon les *bestes* les estables. (ALECIS, Martyrol. faulses langues P.P., c.1475, 309).

- *On garde telle beste qui se pert de son gré*. "On enferme l'animal qui à tendance à s'échapper ; on enferme la personne qui a commis une faute" : Pour vostre corps garder [la fille d'un seigneur sarrazin qui a introduit un chrétien chez elle] somme cy ordonné Mais on garde tel *beste* qui se pert de son gré. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 146).

Rem. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 993 : *La beste est fort à garder qi soi meïsmes emble*.

- *Il fait mauvais compagner beste sauvage*. "Il est dangereux de fréquenter qui peut vous nuire" : ...se doit cescuns curer Q'anemis en infier ne le puist emmurer. Dieu nous en a gietet à point, se sommes sage ; Compagnier fait malvais toute *bieste* sauvage. Dou siècle compaignier attent-on grand damage (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 201).

B. - "Animal domestique ou sauvage"

1. "Toute espèce d'animal (domestique ou sauvage)" : Pour lesquelles causes les *bestes* mengans char estans au roy s'en alerent devers le beuf, et le gouvernerent en telle maniere que il ne luy demoura oncques que les os (JUV. URS., Loquar, 1440, 349). ...l'an subsequent, pour l'imperance de l'air et à ceste cause, fut grande mortalité de *bestes* et dura la gelée jusques ou milieu de mars. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°).

- [Opposé à *oiseau* et/ou à *poisson*] "Animal terrestre" : Chascun oisel, chascune *beste*, Chascun poisson (DESCH., M.M., c.1385-1403, 9). Nul ne peut servir a deux seigneurs contraires l'ung a l'autre, ainsi que dist ceste fable que les *bestes* firent grant guerre aus oyseaulx (MACHO, Esope R., c.1480, 115). Ausquelz respondi le griffon : "Sachiés que je suis oyseau et *beste* et non pas de l'une part ne de l'autre..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 214).

2. [Animal domestique]

a) *Beste contrainte*. "Bête apprivoisée, domestique" : Pour ce que chiens sont proprement faiz pour servir homme et que ce sont *bestes* contraintes, ils n'ont mie le sens du goust, quer il menguent bien ce qui leur nuist (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 61).

- *Beste domestique* : Et telz gens qui ainsi ont leur viande et leur viez de *bestes* domestiques, il sont vacans et oyseus et se pourvoient de leurs vivres sans labeur (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 61). Adont il s'embari en ung marescage et illecq trouva ung pasteur gardant toutes manieres de *bestes* domestiques. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 87).

- *Beste privée* : ...les granz [ours] sont les plus forz, et ceuls qui menjuent aucune fois les *bestes* privees, merveilleusement sont forz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 83). Avecques ce que dit est dessus, encores pour monstrier ce que j'ay dit dessus que vous devez estre tresprivée et tresamoureuse de vostre mary, je metz ung exemple rural que mesmes les oiseaulx ramages et les *bestes* privees et sauvaiges, voire les *bestes* ravissables, ont le sens et industrie de ceste pratique. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 68).

b) [Types]

- *Beste arable*. "Bête de labour" : ...et semblablement toutes manieres de *bestes* arables des diz habitans, et chascun des diz habitans avec deux *bestes* de sejour avec leur sequence de lait, et avec toute maniere d'autres *bestes* menues, exsept chievres. (Doc. Poitou G., t.12, 1341, 198).

- *Beste aumeline*. "Bête à cornes" : Grant planté de fromment en son corps [du taureau] trouveront, Bien panseront que nous haiens grant habondance Quant *bestes* armelines paissions de tel substance (Gir. Ross. H., c.1334, 121). Se beste est prise en dommage de bley ou de prey, par eschappée, cilz qui la beste sera, doit rendre le domage, et la pergie ["amende payée pour le dommage fait par le bétail dans les champs"] qui monte quatre deniers, se ce est chevaux : Se ce est *beste* armaline, deux deniers (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 395).

- *Beste bise*. "Lièvre (?) ou autre bête qualifiée par sa couleur (gris-brun)" FEW I, 431b, s.v. *bombyceus* cite plusieurs animaux : Mais il n'est moutons ne brebis, Bische ne serf ne *beste* bise Qui y beüst en nulle guise [à la fontaine], Car sus un grant piler d'ivoire Estoit assisè, ou l' istoire De Narcisus fu entaillie (MACH., F. am., c.1361, 189).

- *Beste champestre*. "Animaux qu'un berger garde aux champs, dans les herbages (surtout les ovins)" : Ce mesmes est il des *bestes* champestres: vous le veez d'un mouton, d'un aignel, qui suivent et sont privez de leurs maistres et maistresses, et les suivent et sont privez d' eulx et non d'autres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 69).

- *Beste à cornes* : Item, pourra mettre ses *bestes* à corne de sondit hostel pasturer en ladict forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 85). Et en ses hostelz, qui seront en mol pais ou aura grans prairies et herbages, tendra foison *bestes* a corne (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 155).

. *Beste cornue* : S'i fu une *beste* cornue Qui a peignes s'en est tenue ; Et quant elle ne pot pis faire, De courrous commensa a braire. (MACH., D. Lyon, 1342, 180).

- *Beste à graisse* : ...une pièce de terre applicquée à herbage de *bestes* à gresse (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1495, 353).

- *Beste à laine* : ...cinquante *bestes* à laine, tant masles que femelles (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1378, 182). ...item pevent aller leurs *bestes* à laine en ladict forest si avant que l'en puisse voir le cler des champs (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 122). ...sire, le ferez vous pendre Pour six ou sept *bestes* a laine ? (Path. D., c.1456-1469, 178).

. *Bestes laines portant*. "Ensemble des bêtes à laine" : ...en quels pasturages li dis religieux maintenoient havoir leur usage et saisine de mener ou faire pasturer leur blanches *bestes* laines portans toutes fois et quantes il leur plaisoit (Comté Porcien R., 1332, 147).

. *Beste beline*. "Brebis, ovin" : ...il trouva grant quantité de brebis sans garde, lesquelles gastoient et endomagoient ladict vigne (...) lequel suppliant (...) vout prendre et enmener ès prisons du seigneur de Rochecervière lesdictes *bestes* belines (Doc. Poitou G., t.2, 1476, 58).

. *Blanche beste*. "Brebis, ovin" : ...et levèrent ce jour plus de XIIM blanches *bestes*, M pors et Vc vaces et buefs (FROISS., Chron. D., p.1400, 346). ...Dont ceux du parc font autel feste Que fait du loup la blanche *beste* (Pastor. B., c.1422-1425, 161).

- *Beste moutonnine*. "Mouton" : ...si ne pourra aucun cuisinier ne patissier tuer ne faire tuer *bestes* aumailles ne moustonyes pour ce qu'ilz ne cognoissent pas les maladies que l'on puet trouver esdites *bestes* (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 51).

- *Beste aumaille*. "Bovin" : Item, se leurs *bestez* aumaillez ou cavelierez eschappent en taillez ou deffens, ilz en sont tenus païer pour chacune beste douze deniers. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 102). ...et sont quittes pour chascune *beste* aumaille et cavelline eschappée es taillez et deffens pour IIII deniers

(HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 141). ...en païant pour pour chacune *beste* aumaille et chevaline (...) VIII d. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 156). ...lequel fit certaine rasure et fausseté en certaines lettres patentes de madame la duchesse par elle ouctroïees à la contesse de Montbeliart pour lever et acheter ou pais de Bourgoingne C *bestes* aumailles et IIIIc moutons pour les mener à Montbeliart pour sa despense (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 941). ...et pour estre parpaïé du demourant, leur eust donné terme jusques a la XVne ensuiant ; dedans laquelle seconde XVne ledit le Brun eust envoié un sien page devers lesdiz Bertin et ses compaignons, afin que ilz allassent parler a lui et lui portassent la reste et parpaiement de sesdictes *bestes* aumailles (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 7).

- *Beste cabaline/cavaliere/chevaline* : Item, se leurs *bestez* aumaillez ou cavelierez eschappent en taillez ou deffens, ilz en sont tenus païer pour chacune beste douze deniers. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 102). ...et sont quittes pour chascune *beste* aumaille et cavelline eschappée es taillez et deffens pour IIII deniers (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 141). ...en païant pour pour chacune *beste* aumaille et chevaline (...) VIII d. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 156).

- *Beste porcine* : ...Thevenin gardoit illec certain nombre d'asnes, *bestes* belines et porcines. (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 150).

- *Beste tirant/trayant*. "Bête d'attelage" : ...ayzement pour ces *bestes* traiens paisturer en preiz de ciaus de la ville (Trés. Reth. S.L., t.2, 1336, 32). Coustume est en Bourgoingne que l'en ne praigne *bestes* trayans par maniere de gage ne par autre maniere et que on ne gage homme de son fessour, ne que on le gagoit de nul instrument par quoy le cultivement de la terre soit empeschié (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 163). ...chevaux et autres *bestes* tirantes (Trés. Reth. L., t.4, 1479, 370).

- *Beste de charette et de harnais*. "Bête de trait" : Et se ilz ont achaté boiz es ventes de ladict forest, soit vente en essart ou vente en haie ou autrement, leurs *bestes* à somme garnies de leurs bas et leurs *bestes* de charestes ou de harnoyes pevent et doyvent aller pestre esdictes ventes durant le temps que l'en mestra à couper et faire le boys (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 250).

- *Bête à somme*. "Animal qui porte des charges" : Et se ilz ont achaté boiz es ventes de ladict forest, soit vente en essart ou vente en haie ou autrement, leurs *bestes* à somme garnies de leurs bas et leurs *bestes* de charestes ou de harnoyes pevent et doyvent aller pestre esdictes ventes durant le temps que l'en mestra à couper et faire le boys (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 250).

. *Beste de bast*. "Animal qui porte des charges" : ...dix couvertes de livrée rouge et noir pour les *bestes* du bast que portent les victuailles desdits pastres, et tant rossatines, que azesines (Comptes roi René A., t.1, 1478, 146).

- *Beste de labour* : ...le mauvais qui trop appete delectacion, il le convient pugnir et donner luy tristece en la maniere que l'en duit et chastie .I. asne ou une autre *beste* de labour. (ORESME, E.A., c.1370, 533).

- *Grosse beste*. "Bovin" : Comment le marquis et sa gent s'en vont chacier aux grosses *bestes* (Gris., 1395, 24). ...sy firent tant qu'ilz orent a leur accord ung pastre de grosses *bestes* et menues, qui chascun jour issoient d'icelle cité et rentroient, pour paistre. (Voy. Jérus., c.1395, 92). Chil qui monterent amont a grant painne trouverent grant fuissou de grosses *bestes*, vaces, buefs et viauls tantos mors, que les Escoçois avant lor departement avoient ocis

(FROISS., Chron. D., p.1400, 150). L'esquier de cuisine a droit sur les *bestes* grosses que l'on donne au prince ; car il a le cuyr, et le queux a le sieu (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 49). Es marchaulcies, d'ataches en ataches, Y avoit lors suyvamment d'orne en orne Tant de gras beufz, de bouffles que de vaches, Dix huyt cens grosses *bestes* a corne. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186).

- *Beste de chambre*. "Animaux de compagnie" : Item, que ladicte dame Agnes vous fachiez principalement et songusement et diligemment penser de vos *bestes* de chambre: comme petis chienectz, oiselectz, de chambre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130).

- *Beste de sejour*. "Bête qui a mis bas et qu'on ne fait pas travailler" : ...et semblablement toutes manieres de *bestes* arables des diz habitans, et chascun des diz habitans avec deux *bestes* de sejour avec leur sequence de lait (Doc. Poitou G., t.12, 1341, 198).

3. [Animal sauvage]

a) *Les bestes*. "Bêtes sauvages" : Ad ce propotz, nous lisons ès ystoires des Rommains comme deux loupves nourrent un enfant, nommé Romulus, lequel estoit donné aux *bestes* pour devourer (BUEIL, II, 1461-1466, 76).

b) *Beste sauvage* : De tous hommes fu deboutez Pour l'orgueil ou il fu boutez, Et parmi champs, parmi boscs Fu mis o les *bestes* sauvages. (MACH., C. ami, 1357, 30). Ne ne cuides que feu ardent (...) Ne paour de *beste* sauvage La charité en mon courage (...) estaigne. (Mir. st Ign., 1366, 86). D'Esau est dit proprement Qu'en chaçant aux *bestes* sauvaiges Est fais homs, hardis ses couraiges (DESCH., M.M., c.1385-1403, 222). Et tant chevaucha qu'il entra en la terre de Poitou, la ou il trouva grant foison de haultes forests non habitees, et en aucuns lieux, grant foison de sauvagine, comme cerfs, bisches, dains, chevreulx, porcs, et autres *bestes* sauvaiges, et en moult d'autres lieux belles plaines, belles prairies et belles rivieres. (ARRAS, c.1392-1393, 76). Amis, tout ce qu'il [le marquis] en vult faire Pense d'accomplir et parfaire. Toutevoies, je te requier Une chose, et te vueil prier : C'est que le tendre corps de ceste Fille ne soit mengié de *beste* Sauvage, ne d'oyseaux sauvages (Gris., 1395, 54). Comme doncques il qui se adonna a chacer par les forests aux *bestes* sauvaiges en defuiend la compagnie des hommes se feust enamouré d'une femme moult belle appelee Echo (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 168). Dont au pied de nostre hermitage Si a mainte *beste* sauvage Et grant planté de sauvagine : De chevreux, lievres et levreaux, De sangliers, connins, lapereaux Le plus du temps prenons saisine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 212). En après, le roy retourna pardevers le pays de Beausse, à Chartres, et en Gastinois, au Bois Malesherbes et autres lieux voisins, où il sejourna par certaine longue espace de temps, en chassant et prenant *bestes* sauvaiges comme cerfz, sangliers et autres *bestes*, dont il trouva largement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 317). ...ce sembloit mieulx receptacles de *bestes* sauvaiges qu'il ne sembloit estre habitation de gens. (BUEIL, I, 1461-1466, 19).

c) [Types]

- *Beste à pieds clos*. "Animal à ongles rétractés, tel que lapin, lièvre, renard, blaireau..." : Item, que ilz ont la chasse à toute *beste* à pié clos et la prendre à chiens courans, levriers et terriers (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 10).

- *Beste douce*. "Animal considéré comme non dangereux (biche, daim, lièvre...)" : Et aussi n'est pas sainglier si viste ne si legier comme sont les douches *bestes* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 80).

- [Par oppos. à *beste douce*.] *Beste mordant*. "Ours, loup, sanglier..." : Et devez savoir que, ainsi qu'on doit apeler du cerf et

des *bestes* douces la teste, ainsi doit l'en apeler de ours, de sanglier, de lou et des autres *bestes* mordanz la hure. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 185).

- *Beste noire*. "Sanglier, loup (essentiellement)" : L'aprentis demande comment l'en doit parler [de] la venerie du sainglier et des *bestes* noires. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 73). ...et semblablement, ont le bois des haiez faictes en ladicte forest pour chasser aux *bestes* noires, et le pevent emporter si tost que Karesme prenant est passé. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 247). A Jehan Mouton, veneur de MdS, la somme de vint francs - pour lui aidier à supporter les frais qu'il auoit eus en la saison dernière passée que MS l'envoya chassier aux senglers et *bestes* noires (Comptes Lille L., t.1, 1425-1426, 226).

Rem. FEW I, 341a, s.v. *bestia* : «Nfr. *bêtes noires* "sangliers" (seit Pom 1676)» ; FEW VII, 130a, s.v. *niger* : «Mfr. nfr. *bêtes noires* "sangliers, loups, renards" (seit Modus)».

- *Beste puante*. "Animal qui dégage une forte odeur (putois, blaireau, renard...)" : Or vous dirons des autres cinc *bestes* qui sont dites puans, et sont ainsi apeeles pour ce que la santeur qui vient d'eulz est forte et puant (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 144). Celles [les déjections] des renardz, des taisonns et d'autres *bestes* puanz doit il nommer fiantes (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 156). Item, ledit escuier a par toute ladicte forest sa chace à toute *beste* au pié pelu comme lievre, connin, regnart et autre *beste* puante, excepté au parc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 161).

- *Bête à pied poilu*. "Petit animal à fourrure" : Item, ledit escuier a par toute ladicte forest sa chace à toute *beste* au pié pelu comme lievre, connin, regnart et autre *beste* puante, excepté au parc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 161).

- *Beste ravissable*. "Animal féroce, rapace" : Avecques ce que dit est dessus, encores pour monstrier ce que j'ay dit dessus que vous devez estre tresprivee et tresamoureuse de vostre mary, je metz ung exemple rural que mesmes les oiseaulx ramages et les *bestes* privees et sauvaiges, voire les *bestes* ravissables, ont le sens et industrie de ceste pratique. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 68).

- *Beste rouge/rousse*. "Cerf, chevreuil, biche, daim..." : L'autre maniere d'aler en queste, qui est la tierce, d'aler es joennes tailles ou les cerfs et les *bestes* rouges viandent volentiers (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 24). ...on ne les porte a l'assemblee [les fientes du sanglier] ne ne les juge l'en comme fet dou cerf ou d'autre *beste* rousse. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91). ...il est tenu garder la riviere de Saine touteffoiz que le prince, son ainsné filz, ou son lieutenant, chace en ladicte forest aux *bestes* rouges, et se le cerf qui sera esmeuté passe ladicte riviere par le circuite de son fief, il est tenu païer LX s. t. ou un beuf blanc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 93).

- *Grosse beste*. "Grosse pièce de gibier, gros gibier" : En ce bois la a lievres grans Et de grosses *bestes* assez (Mir. femme roy Port., c.1342, 152). Après li vueill aprendre a lascier toutes manieres de laz, comme sont roiz pour grosses *bestes* ou pour menues, pouches et bourses, panniaux, laz, chevestres, las qui s'apele de lune, chevestre croisié, laz commun de povre gent et toutes autres manieres de laz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 143). ...pour ce que trop se delitoit en chacerie, Venus, qui se doubtoit que mal lui en venist par aucune mesaventure, par mainte

foiz lui pria que il se gardast de chacier a la grosse *beste*. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 241).

d) P. méton. PEAUSS. "Peau tannée d'un animal, qu'on utilise pour sa fourrure" : Couvertours fourrez d'ermes, de menu vair, et autres couvertours. Premièrement : Troys pannes d'ermynes à couvertour, dont l'une tient XXVIII tires de long et LXXVI *bestes* de lé, et est actachée à ung vielz drap de marramas, dont le Roy a fait oster ung lé pour faire faire une chasuble, tenant cinq aulnes et ung quartier de lé, et quatre aulnes, troys quartiers de long, et les autres deux tiennent, l'une IIIxxv *bestes* et XXXI tires de long, et LXIII *bestes* de lé... (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 387).

II. - Adj. [D'une pers.] "Stupide" : L'official est amoliz, Et l'accusé n'est pas si *beste* Qu'il ne s'offre et mette en l'enquête Du promoteur (DESCH., M.M., c.1385-1403, 157). M'aist Dieu, sire, sauf vostre grace, Fault il, se je sers ung seigneur Lasche, failli, qui ne pourchasse D'estre vaillant ne son honneur, Ou se j'ay ung prince si *beste* Que les bons il ne recognoisse, Qu'a sa folie je m'aresté Tant que mon honneur je n'acroisse ? (CHART., D. Her., p.1415, 425). He Dieu, et que le peuple est *beste* Quant il accorde teulx octrois ! (CHART., D. Her., p.1415, 433). ...el tiendra telz termes que, s'il n'est plus *beste* qu'un asne, il se donnera tantost garde qu'il en veult a luy. (C.N.N., c.1456-1467, 150). : Qui me saroit dire au certain Ce que je pencè a ma teste Reputé ne seroit pas *beste* De racompter mes pensemens. (Est., p.1460, 25). Encor(e) ne suis je pas si *beste*, Si fol ne si outrecuidé (C. Riff., c.1480-1520, 59). ...vous voyez bien, si vous n'estes bien *bestes*, que le duc declere ces peschés gentement (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.9, 1481, 71).

- *Plus beste que beste mue* : Plus *beste* il est que *beste mue*. (P. Juh. D.R., a.1488, 30).

- *Estre bien beste de + inf.* : De jurer ay esté bien *beste* (Pass. Auv., 1477, 96). [P. C.]

BETEL, subst. masc. (betel)

[GD : *betel*]

[Désigne un instrument ; rapprocher de *battel* ?]

Rem. Doc.1410 ds GD I, 640c. [R. M.]

BESTELETTE, subst. fém. (bêtelette)

[T-L : *bestelete* ; GD : *bestelete* ; AND : *bestellette* ; FEW I, 340b : *bestia*]

"Animal de petite taille (domestique ou sauvage)" : Aussi vindrent *bestelletes* qui avoient les dens plus dures que pierres, qui gasterrent toutes verdures qui estoient en herbes et en arbres (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 269). Moul est bonne *bestelete* un lievre, et moult y a de plaisance en sa chasce, plus que en *beste dou monde*, par cinq raisons, si ne fust si petite chose. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 77). [Autres ex. au gloss.] Et puis que Dieu et Nature vous ont creez plus parfaiz des autres choses qui ont ames, ne soiez pas plus desordonnez que les mendres *besteletes*, ne plus negligens ou mains enclinez a vostre commune salvation, utilité et défense, que sont les mouchetes a miel (CHART., Q. inv., 1422, 64). De pucelette Jeune fillette Ung petit enfant naquira, Que toute povre *bestelette* Adorera En la creschecte (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 221). ...je tendy (...) ung amesson ou je mis bonne morson, pour prendre une anette ou aultre *bestellette* (Nouvelles inéd. L., p.1452, 13). ...Tant de *bestellectes*, Plaisans et doulcetes, Disans leurs heurectes A plaines guorgectes... (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 156). ...sumptueuses et requises *bestellectes* appellees hermynes (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 114). [R. M.]

BESTELOTTE, subst. fém. (bêtelotte)

[T-L : *bestelote* ; GD : *bestelote* ; *FEW I, 340b : *bestia*]

"Petite bête (caméléon)" : Cameleon : I *bestelote* (Abavus IV, R., c.1350, 269). Mirmicoleum : une barbelote, *bestelote* (Abavus IV, R., c.1350, 398). [P. C.]

BETER, verbe (béter¹)

[T-L : *beter¹* ; GD : *beter¹* ; AND : *beter²* ; FEW XV-1, 99b : **betan*]

Empl. trans.

A. - [D'un chien] "Harceler, mordre (un animal)" : Mais Barat est ja une liue Loing et Malice et Fauceté, Qui s'en fuient com ver ["sanglier"] *beté* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 231).

- P. anal. [D'une pers.] *Estre beté*. "Être poursuivi, harcelé"

Rem. : Or fay doncques ta paix et ta concorde, Vifs saintement et à bonté recours ; Ou pour certain, je te dy et recorde, *Besté* seras mieulx que cinge ne qu'ours ; Bref finira de ta vie le cours. (P. Zumthor, Lecture d'une ballade de J. Meschinot, c.1470, M. fr. 1, 1977, 9).

B. - P. ext. *Beter qqn*

1. "Tourmenter qqn (sa chair, son corps)" : Et celx qui ci furent *betez* Et traictiez deshonestement, Qui endurerent humblement Lors cruaultez et lors rampones... (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 78). Car desoresmais vueil *beter* mon corps par penance et mater (Mir. nonne, 1345, 346). Il n'a pas la char assez bise N'assez *betée* encor, Gamache. Fier com je fas, si que la tache Du cop y pére. (Mir. st Ign., 1366, 82). Comme il soit que le genre humain Par la vengeance de ta main Soit par sa desobéissance Mis en totale desplaisance, En peine et en obscurté griefve Qui tant forment le *beste* et greve (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 6).

2. "Couvrir de blessures" : Tout maintenant je m'en fouÿ. Un leres convers me siewy, Et tant me baty les costés Qu'encoire en suis je tout *betés* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 48). [P. C.]

BETER, verbe (béter²)

[T-L : *beter²* ; GD : *beter²* ; DÉCT : *beter²* ; FEW I, 345a : **bettare*]

I. - Empl. intrans. [Du sang] "Se figer" : Dont je voy que par mariage Suis assés en plus grant servage Que serf, qui se puet racheter ; C'est ce qui fait mon sanc *beter*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 8).

II. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

A. - Adj.

1. [Du sang] "Figé, caillé, coagulé" : ...a l'eure de nonne tenebrouse, sa tres sainte et virginele char toute percyé et derompue, dessiree, detranchie et bastue et de son propre sang ensangletee, piteuse et orrible a veoir et de son sang refroidie toute et *betee* par telle maniere que, si comme dit Jheremie le prophete, "De la plante de son pié jusques a la verche de son chief en lui n'avoit santé ne riens ne li estoit demouré entier" (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 283). Devant lui venoit courre ung grant risel et lé, Venu y est le sang et vermeil et *becté* (Galien D.B., c.1400-1500, 95). ...mais furent lavez par force de la pluie leurs plaies, que au matin n'y avoit que sang *bete*, ne ordure sur leurs plaies. (Journal bourgeois Paris T., 1418, 91).

2. [De la mer] "Figé, gelé" : Gaufrois est fors et durs, s'a chièr redoubté, N'a plus fort chevalier dusqu'à le mer *Bethée* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 122). [Autre ex. p.394] N'ot plus

belle de luy dela le Mer *Betee* Et creoit bien en Dieu de cuer et de pensee (Belle Hélène Const. R., c.1350, 462). En Cypre le men[a]it per haulte mer *betee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 448). ...Et li corpz sains lez suyvent jusques a la mer *batee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 556). [Ex. passim] Or est morte la beste, Sarrasin l'ont tuee ; De leur gent y ot moult et mort et affinee, Puis s'en vont repairant devers la mer *betee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 257). ...Ains va [il] querre adventure parmy la mer *betee* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 428).

Rem. La loc. *mer betee* apparaît uniquement dans les textes épiques et désigne généralement les confins du monde connu, surtout dans la cheville de fin de vers : *jusqu'à/delà la mer betee*. Sinon les localisations sont variables selon les contextes

B. - Subst. fém. "Amas de sang coagulé" : Mais onques tel mengier ne vi, Ne de tels mes c'on y servi ; Car on aporta sans detri Testes d'ommes mors sans laver, *Betee* est de sanc parmi (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 49).

REM. Cf. aussi FEW I, 330a : *beost*. [P. C.]

BESTERIE, subst. fém. (bêterie)

[GD : *besterie* ; FEW I, 342a : *bestia* ; TLF IV, 435a : *bête2* (*bêterie*)]

A. - "Ensemble de bêtes, bétail"

Rem. CUVELIER, *Chron. Guescl. C.*, t.1, c.1380-1385, 3789 (*Vaches, brebis, pourceaux et autre besterie*).

B. - "Conduite de bête, bêtise, sottise" : Ne pourtant je ne veil pas dire qu'on ne face bien de soy marier, mes je ne tiens pas telles *besteries* a joies ne a felicitez. Au moins se deussent ilz garder de se lesser ainxin abestir (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 115). ...la *besterie* de Barnabon (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 276). Car ilz [ceulx qui gouvernent entour le Roy] ne sont point telz hommes qu'ilz doivent avoir telle auctorité, ne pas leur est deue, pour lignage, science, loyauté, expérience ou autre bonté. Mais est une grant ordure ou desrision que par gens de si petit fait et condicion, la puissance des Anglois soit reboutée et enchacée, et à ce doivent bien avoir regard les seigneurs et les nobles de ce royaume et tous autres preudommes, de souffrir telle *besterie* et ordure de se laisser ainsi destruire, suppéditer et deshonnorer par telz gens qui riens ne scèvent, ne riens ne pevent ne ne valent. (Doc. 1417. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 201-202). Merveilleusement est yci renversee et confundue la *besterie* des ydolatres, et la foy crestienne triumphe en ceste endroit glorieusement sur leur folle creance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 116). Veez la grande *besterie* En son rommant [de la Rose] ou il trespasse, Par sa fausse baraterie Ce qu'Amours deffend qu'on ne passe. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames III*, D., 1440-1442, 50). ...se seroit a nous grant *besterie* de cuider... (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 319). [P. C.]

BESTESSE, subst. fém. (bêtesse)

[GD : *bestesse* ; *FEW I, 340b : *bestia*]

"État d'une bête" : Et, quant ilz [les chiens] orront ces motz et ilz chasceron le change, ilz se doubteront d'estre batuz, si laisseront leur chascier et s'aviseron en leur *bestesce* que, quant ilz chascen le change, ilz sont batuz, et, quant ilz chascen le droit, ilz ont les bonnes cuyriees et on leur fet feste. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 209). [Seul ex.] [P. C.]

BETH, subst. masc. (beth)

[Ø]

I. - "Deuxième lettre de l'alphabet hébreu" : La seconde lectre des Hebreux est appellee *Bes*, et vault autant a dire comme .B. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, p. 60). Mais *Beth* est la seconde lettre (...) qui est interpetré confession et demoustré le tamps de conversion (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 23).

II. - "Maison (en hébreu)" : En ton *beth* donc, en ta meson T'enclo, ne va mes par raison, Quar fame qui volentiers bese Et va trotant par le país De son cors quiert delit et aese (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 77). [P. C.]

BETHONIQUE, subst. fém. (bêthonique)

[FEW XIV, 360a : *vettonica*]

"Bétoine (*Betonica officinalis*)" : ...on peut demonstrier que *bethonique* qui est chaulde au tiers degré, elle vault en tinite d'aureille (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 9). Emplastre capital de *bethonice* qui est mis dessus les plaies de la tête selonc Henry est ainsi fait (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

V. aussi *betoine* [R. M.]

BETIR, verbe (bétir)

[T-L : *betir* ; GD : *betis* ; DÉCT : *betir* ; *FEW I, 345a : **bettare*]

Empl. intrans. [Du sang] "Se figer" : Moulhiés [l. Moulhie (Scheler)] fut en sanc qui tol [l. tot] altour *betist* (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.2, a.1400, 628). Plains fu de sanc *betis* (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.4, a.1400, 620). [P. C.]

BESTISE, subst. fém. (bêtise)

[GDC : *bestise* ; FEW I, 342 : *bestia* ; TLF IV, 436a : *bêtise*]

"Manque d'intelligence" : Assez et largement d'ystoires a ce propos pourroit on mettre avant conformant la *bestise* des Champenois. Mais, quant au present, celle qui s'ensuyt pourra souffire. (C.N.N., c.1456-1467, 131). Tu oz que ton honneur se blesse Et, par ta *bestise* ou simplese, Tu te laissez habandonner. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 276). [H. G.]

BETOINE, subst. fém. (bêtoine)

[T-L : *betoine* ; GDC : *betoine* ; AND : *betoine* ; FEW XIV, 360a : *vettonica* ; TLF IV, 437a : *bêtoine*]

"Plante des bois à fleurs mauves, utilisée en médecine, bêtoine" : Encor te voel je faire assai De l'auquelie et dou pione, De le soussie et dou *betone* (FROISS., *Pris. am. F.*, 1372-1373, 66). Item por le pire et por le gravelhe qui fait que li homme ne puit pishiir, R. semence de peirsin machidone et groumilh et persin de cortilh et saxifrage et *betoinne* et rachinne de fenoilh, et broies tot ensemble, et destrenpreis de blanc vin, et en faite le malade desjuneir toz lez jours et maieient en baingh, se li aderat mult. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202). *Betonica* (...) : *betoine* (...) herbe (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 43). *Betonica*, c'est *betoine* (*betoigne*). Ceste herbe croist en boys et en montaignes (...), est dite sainte de toutes personnes...appellee la dame de toutes herbes. (Grant herb. C., c.1450, 86). ...se aucune squille ou esclat d'os estoit demouree en la plaie que icelle plaie soit administree hardiement avec vin et pouldre capitale de pimpinelle, de *bethoine*, de gariofilata, de valerienne (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 960). [P. C.]

BETOIRE, subst. fém. (bétoire)[FEW I, 351b, 352a : **bibitoria* ; TLF IV, 437a : *bétoire*]

"Puisard pour absorber les eaux pluviales" : ...Johan Lequien, ouvrier de bras, pour III journées par ly faictes pour avoir widié et osté la terre de la *beteure* qui est entre la chappelle de Sait Pierre et Saint Pol et les aleurs (Comptes Archev. Rouen J., 1405, 58). ...le mur d'emprès la cuisine dudit hostel sur la rue ou il avoit dessoubz une *boeteure* (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 68). ...en une court séant devers le costé desdiz notaires avecques une *boiteure*, en laquelle les eaues qui vont par lesdiz cahos entroient en la rue, et pour ce qu'elle ne povait souffire a recevoir les eaues qui vont en la rue par lezdez cahos, fu ordonné qu'elle seroit viduée et remplie et l'a fallu remmaconner tout autour de deux piez de hault pour cause desd. cahos. (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 80). [E. P.]

BETOLLIE, subst. fém. (betollie)

[Ø]

"?" : Une *betollie* faite a mode de fleurs de lys ; deux autres plats armoriés. (Doc. 1474. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 361). [Doc. savoisien] [P. C.]

BETON, subst. masc. (béton)[GD : *betun* ; GDC : *beton* ; FEW I, 386b : *bitumen* ; TLF IV, 437a : *béton*¹]

A. - "Gravois, boue, fange"

Rem. Doc.1389 et 1401 ds GD I, 641c.

B. - "Mortier fait de chaux, de sable et de gravier" : ...de celui inconvenient bien gardoient les anciens leurs forteresses, car à bon *betun* et ciment si fort scelloient les maçonages, par especial des fondemens de leurs forteresses que garde d'estre perciéz n'avoient (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 51 v°). Item pour contreminer se besoing est puis, piés de chievres, marteaulx, hotes, pelles, loches, crocs de fer, eschelles, et est bon d'aprester contre les engins, affin de les aidier, *betun*, pois, huilles et estouppes à grant foison, fer et acier (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 53 r°). ...et lui commanda qu'il fit vng arche de bois quaré, polli, et qu'il oindroit dedens et dehors de *betuun* (*betuun* est vng glu si fort et si tenant que quant deulx piesses de fait en sont assemblés et iointes on ne les peut par nul art desassembler si non par sanc naturel de fleur de femme, et le treuve l'en flotant ès grans lacs de Indie, sur les aygues) (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 76).

Rem. Doc.1418 ds GDC VIII, 321a. Autre mot ds l'ex. suiv. : Pour madama saynte Marie, Dama Perneta, vous estes bien jolie. Quand vous avés un bon *beton* Vous ne voudrés rien de compagnie. Or fetes, fetes votre (sic) galerie! Je troverey bien autre compagnie Bonne, belle, gracieuse e yolie. (Trois comm. M., c.1475, 539). Sens ? Est-ce *béton*² du TLF ("Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher" ; FEW I, 330a ; *beost*) ? [R. M.]

BETORAY, interj. (betoray)[AND : *bete*]

P. plaisant. [Un des deux mots d'une formule consacrée grâce à laquelle les chasseurs étaient censés capturer facilement un certain animal] : On les prend [ces bêtes] qui leur dit deux motz Bien assignés, quant on les chasse. (...) En voix casse On leur dit : "Bertrant, *betoray* !" (Pass. Auv., 1477, 142).

REM. L'éd. propose en note, p. 284, de transcrire *bé t'oray* ("je t'aurai bien" en dial. auvergnat). [J.-L. R.]

BETTE, subst. fém. (bette)[T-L : *bete* ; GDC : *bete* ; AND : *bete* ; FEW I, 344a : *beta* ; TLF IV, 438b : *bette*]

"Plante potagère, bette" : Maistre Gilles les [sic] mareschal, pour plusieurs semences de herbes semées ou jardin de l'ostel où les genz du Roy sont herbergiez, à Londres. C'est assavoir : (...) demie livre de létues, 12d. ; galon et demi de *bêtes*, 10d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). : Item por lez lendes et por lez pons de chief, R. le *bette* et le trileis et laveis vostre chief de jus, se moront. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 198). En outre je vueil que l'en sache Que proffitable est la bourrache, Et espinoches nouvelletes, Persil mesmes avecque *bletes*, Et, n'en doutez, la franche mente Est aussi lors conveniente, Lesqueles herbes, à vray dire, Doit on appareillier et cuire O bonne char soigneusement (LA HAYE, P. peste, 1426, 94). *Bete* est une herbe moult commune, de froide et moiste nature trempement, et lasche le ventre aucunement, et pourtant elle est bonne à user en tout temps avec persil. (LA HAYE, P. peste, 1426, 180). [R. M.]

BETUEIL, (?) (betueil)[GD : *betueil*]

[Mot fantôme] "Cage pour prendre les faisans"

Rem. L'article de GD I, 641c, est à supprimer ; l. *becueil*, v. *berceul*. Cf. MotsFantomes : *betueil*. [R. M.]

BETUMEE, subst. fém. (betumée)[GD : *betumee* ; AND : *betumei* ; FEW I, 386b : *bitumen*]

"Boue, fange" : Et de la vient il que la mer qui est morte et sanz vens ne se muet, car ele ne sueffre riens vivre dedenz li ; et dit l'en que cele mer morte vient de la force et la *betumee* et bruillaz du lac d'Alphazath, de quoi l'yaue est si glueuse que l'en dit que la tour de Babel en fu edefié. (VIGNAY, Oisiv. emp. Gerner, t.2, a.1330, 77v°a). [H. G.]

BETUMIERE, subst. fém. (bétumière)[GD : *betumiere* ; FEW I, 386b : *bitumen*]

"Fondrière" : Et [les cerfs] les vont brunir et aguisier [leurs bois] as charbonnieres, que les gens font es foresz, aucune foiz aux rascleiz ou l'en fet le millet, aucune foiz aux gravez, que l'en appelle en France croullieres ou *betumieres*, aucune foiz es marlieries, ou la terre qui s'appelle marle ist. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60). Mes, pour ce que aucune foiz on ne puet mie chevauchier menee ou par montaignes ou par croullieres ou *betumieres*, que on appelle graves en Gascoigne, ou par autres maux pays... (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 197).

REM. Cf. aussi T-L I, 957 : *betumier*. [P. C.]**BETUN, subst. masc.** (bétun)[T-L : *betun* ; GD : *betun* ; FEW I, 386b : *bitumen*]

A. - "Boue, fange" : Dieus créa prumiers l'omme, Dieu tenons tout pour père ; De *bétun* le fourma, dont est tière no mère (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 118). ...le porc [le sanglier], qui trop se sentoit travaillé des chiens par ce qu'il ne se pouoit deffendre, se mist hors du *betun* (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 49). Sy se mist a la voie par devers la voix [d'une demoiselle qui l'invite à venir] sans son cheval, car perdue en avoit la souvenance, tout pietoyant parmy le *betun* (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 162).

- "Immondices, ordures"

Rem. Doc. 1389 (Dijon, *qui ont mis aucuns fumiers, terres et autres betuns*) et 1401 (*un tombereau chargé de gravois et autres betuns*) ds GD I, 641c.

. Au fig. : En l'ort *betun* dou siecle tout se vont empaler ["s'enfoncer comme dans un marais"] (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 297).

B. - "Bitume" : ...et lui commanda qu'il fit vng arche de bois quaré, polli, et qu'il oindroit dedens et dehors de *betuun* (*betuun* est vng glu si fort et si tenant que quant deulx piesses de fait en sont assemblés et iointes on ne les peut par nul art desassembler si non par sanc naturel de fleur de femme, et le treuve l'en flotant ès grans lacs de Indie, sur les aygues) (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 76). [P. C.]

BETURE, subst. fém. (beture)

[Ø]

"Tonneau (ici utilisé au théâtre pour imiter des coups de canon)" : [Indic. scénique] Et en outre y soit tiré aucuns canons en ce faisant, avecques une buce en façon de *beture*, tournée a force de gens, en laquelle ait des boules de boys ou de pierres faisans horrible noise et murmure pour icelluy coup. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 190). [À rapprocher de *betuse* ?] [P. C.]

BETUSE, subst. fém. (betuse)

[FEW XXIII, 219a : o.i.]

"Mesure de capacité équivalant à 8 boisseaux (Poitou)"

REM. Doc. 1409 (Vienne, *betuse*) ds FEW. Cf. E. Gamillscheg, *Z. rom. Philol.* 40, 1920, 140. [P. C.]

BEUBARDE, subst. fém. (beubarde)

[GD : *beubarde* ; *FEW I, 417b : *bob-* (?) (?)]

"Corps d'une robe"

REM. Doc. 1412-1428 (*surcot de beghine* [dont] *les beubarde* sont doublees de *saye*) ds GD I, 642a. [P. C.]

BEUCHIN, subst. masc. (beuchin)

[GD : *beuchin* ; *FEW XV-1, 193a : **bosk-* (?) (?) ; *FEW XV-2, 26b : **busk-* (?) (?)]

"Grand panier, corbeille" : LA NORRICE. Affin de noz gens conforter, Portons des pierres pour gecter ! LA GROSSE. J'en veul plain ce *beuchin* porter ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.5436). [Seul ex.] [P. C.]

BEUGLER, verbe (beugler)

[GDC : *beugler* ; FEW I, 593b : *buculus* ; TLF IV, 440a-b : *beugler*]

Empl. intrans.

A. - "Corner, résonner"

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XV^e s., *si fist lors la royne ses buzines et ses cors bugler, et bondir ses tabours*), ds GDC VIII, 321a.

B. - "Mugir" : ...lors l'aperceust le lyon tout premier, qui la teste baissée, en batant son corps de sa queue, en *buglant* et en croullant son chief comme ung tor, s'approucha de Mabrien (Mabrien V., 1462, 244). [P. C.]

BEUH, interj. (beuh)

[TLF IV, 440b : *beuh*]

[Marque un vide dans le discours] *Dire beuh / Ne dire heu ne beuh*. "Ne rien dire du tout" : Qui a Dieu ne paie son veu, Autant vaut com s'il li disoit "*beu*". (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330,

180). Vous ne me dites heu ne *beu*. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 126). [P. C.]

BEURDIN, adj. (beurdin)

[FEW I, 541a : *brittus*]

"Étourdi, imbécile" : Je te serviray d'ungne perche, Tresmeschant anesse *beurdine*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 155).

Rem. Mot répandu ds plusieurs dial. d'oïl et de fr.-prov., aux sens de "simple d'esprit, niais, étourdi" (cf. FEW, HUG.: *bredin*). [R. M.]

BEURGER, verbe (beurger)

[*FEW X, 546b : *rugire*]

"?" : Fuy toy d'icy, tray toy ariere ! Tresmeschant villain, pla[i]n de beves, Tu as escullé en nous fevez ! Quant villain naist, diables *beurgent*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 94).

Rem. Sens obscur, peut-être "faire du tapage" (cf. T-L, s.v. *burgier*, GD, s.v. *burger*). É. Roy définit ce mot par "bouger" et consacre une note explicative au proverbe (*Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e s.*, Dijon-Paris, 1905, pp. 194 et 102*). A. Jeanroy ds *R. Lang. rom.*, 49, 1906, 225 propose de corriger *beurgier* en *peurgier* ("purger") et ajoute : «Le proverbe ici allégué se traduirait par : *cum rusticus nascitur, diaboli cacant*, allusion à la tempête qui, suivant certains satiriques, accompagne la naissance du vilain». [J.-L. R.]

BEURRE, subst. masc. (beurre)

[T-L : *burre* ; GDC : *beurre* ; AND : *bure*¹ ; FEW I, 663b : *butyrum*]

A. - "Substance grasse alimentaire, beurre" : LE FOL. (...) J'ay plus chier lait cler et humage Que *burre* mol. (Mir. par., 1356, 28). Li contes de Flandres, quant il sceut que de *bures*, de lais et de fromages, qui aloient à Gand de la conté d'Alos et des villes voisines, il estoient rafresqui, si i mist remède. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 201). Se ung esprevier est malade tellement qu'il regecte sa viande quant il a esté peu, ouvrez luy a deux mains le becq et luy boutez dedens la gorge comme une feve de *beurre* fraiz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 166). Puis partez en deux, et faictes deux allumelles espesses qui seront frictes par la maniere qui s'ensuit: premierement vous chaufferez tresbien vostre paelle a huile, *beurre*, ou autre gresse que vous vouldrez (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). [Par ruse de guerre, des soldats s'habillent en femmes et se munissent de] grans cretins plas, la ou ces femmes qui vont au marchiet mettent *bures* oeufs et fromages. (FROISS., Chron. D., p.1400, 303). Exemple prens en la chaleur, Qui, sans muer force ou valeur, Endurcist la boe et la paste, Maiz *burre* et cire fond en haste. (LA HAYE, P. peste, 1426, 57). Et faict grant mal qui lors n'abstine De toute chose lacticine, Fors de fromage en fin de table, Duquel user est tolérable, Et sauf qui veult boire lait aigre, Trait du *beurre* poignant et maigre (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). *Burre* est de chaulde et moiste nature qui lasche le ventre et mollifie les apostumes et nourrist assez. (LA HAYE, P. peste, 1426, 180-181). Si a maxillas enchanté, Et luy a rompu le visage De *beurre* et d'ung gras fromage (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 172). ...livre de *burre* à quatre deniers tournois... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1436, 95). ...le curé fut mussé ou l'on mussé les oeufs, le *beurre*, le fourmage et aultres telles vitailles (C.N.N., c.1456-1467, 443). Il sera jour quant je verray De *beurre* fraiz faire cimères. (Est., p.1460, 21). Qui veult avoir de ses vaches et l'yver et

l'esté *burre* frais, il doit quant elles sont en sault, les mener devant le thaur et les lui laisser flairier sans touchier, et mener la vache trois tours autour du thaur et puis lui laisser saillir, et pour vray vous aurez toute l'année frais *burre*. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 108). Et y doit venir saint Christofle, Monté dessus ung lymaçon, Avecques luy vient ung maçon Pour faire en paradis ung mur De *beurre* et de fromage dur. (S. fol, c.1480-1490, 6). ...les officiers domesticques serviront selon le temps de prince ordonné, assavoir au mois de may de *bure* fretz, se c'est en juing, de frezes ou de serizes, en juillet de prunes ou de franchises meures, en août ou en septembre de raisins. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, c.1500, 182). Puis en après vont les vaches tirer Et mettre a point les *beurres* et frommaiges. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186).

- *Beurre d'amandes*. "Beurre utilisé les jours maigres" (Éd.) : Encor plus, ung *borre* d'amendres : et pour donner a entendre a celluy qui le doibt faire si face qu'il hait grant quantité de tresbonnes amendres douces (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 190).

- [Comme élément de compar.]

. *Frais comme beurre* : Et se chevauchier ne pouoye, Quant li temps est frès comme *burre*, Il me faudroit avoir un curre, A cheannes bien ordonné, Dedenz et dehors painturé, Couvert de drap de camocas. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44).

. *Fondant/fondre comme beurre* : Quant li rois Brigedant vit le desconfiture Qui sur lui retournoit, Mahon, son Dieu, en jure C'onques si grant mesquief n'avint à creature. "Mahon", ce dist li rois, "je fonc ensi que *bure*..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 130). Pour chou voit-on régner aujourduy ches luxures, Avenir par le siècle diverses aventures, Ès coers fondre virtus, ensi que font uns *buress*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 112). Ainsy, tous amans vrayement Sont traitres, je le puis conclurre, Et trahison font doublement Et ont foy plus fondant que *burre*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 49).

. [D'une chose] Se casser *comme du beurre* : ...[le prisonnier] trouva une petite pierre, si frappa sur chacun de ses fers un cop, si rompirent les goupilles des fers, a chacun cop, tout aussi comme si ce fust *beurre*, et adonccques se desferra (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 66).

- Loc. *Ravoir beurre pour oeufs*. "Être payé de retour, recevoir la monnaie de sa pièce" : ...il advisa une maniere par laquelle bien luy sembloit, s'il en poyoit venir a chef, que monseigneur raroit *beurre* pour oeufs. (C.N.N., c.1456-1467, 43).

- Loc. *Le beurre fond en la bouche* d'une femme. "Éprouver une jouissance sexuelle" : A ceste parolle mist dame Mehault ses mains a ses costez et en grant courroux lui respody que voirement elle avoit aincoires une verde vaine et que pour couchier desoubz, il ne failloit point regarder a l'eage seulement, mais au bon voloir qui aincoires lui estoit demouré ; et que, Dieu merci, aincoires fondoit le *burre* en sa bouche combien qu'elle ne peust croquier noisettes ["avoir des relations sexuelles"], car elle n'avoit que un seul dent. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 107).

B. - "Asphalte" : Et sachiés que li *buress* de cheli lac [la Mer Morte] est si glutineux que se uns hons en prenoit une fiole de voile ilh ne s'en partirot jamais, ains se tenroit à la fiole sens partir se ons ne le tochoit de sans menstrueux de femme, qui tantoist le feroit departir (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 288). [P. C.]

BEURRÉ, subst. masc. (beurré)

[GD : *beurré* ; AND : *buré*¹ ; *FEW I, 664a : *butyrum*]

"Pot à beurre"

REM. Doc. 1460 (*ung beurré pesant dix ou douze livres*) ds GD I, 642a. [P. C.]

BEURREUX, adj. (beurreux)

[GD : *beurreux* ; *FEW I, 664a : *butyrum*]

"Qui a l'apparence du beurre, butyreux"

REM. *Jardin de santé*, c.1500 (*le lait des asnesses n'est pas fort gras ne beurreux*), ds GD I, 642a. [P. C.]

BEURRIER, subst. masc. (beurrier¹)

[GDC : *beurrier*¹ ; FEW I, 664a : *butyrum* ; TLF IV, 442b : *beurrier*]

"Marchand de beurre" : [Les pêcheurs de la ville de Paris ont l'habitude de vendre leurs poissons près du Chatelet]...sans ce que poulailliers, *beurriers* ne autres marchans y vendissent ne leur donnassent empeschement ou occupacion (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1475, 131).

REM. Doc. 1349 (*Jehan le burrier*) ds GDC VIII, 321a-b. [P. C.]

BEURRIER, subst. masc. (beurrier²)

[GDC : *beurrier*² ; FEW I, 664a : *butyrum* ; TLF IV, 442b : *beurrier*]

"Pot à beurre, beurrier"

REM. Doc. 1444 (*quatre plas buriers grans*) ds GDC VIII, 321b (qui le considère comme un adj. ; impossible de trancher). [P. C.]

BEURRIERE, subst. fém. (beurrière)

[GDC : *beurriere* ; FEW I, 664a : *butyrum*]

"Marchande de beurre"

REM. Doc. 1337 (*Jehanne le beurriere*) ds GDC VIII, 321b. [P. C.]

BEUSAIL, subst. masc. (beusail)

[*FEW I, 383b : **bissus*]

"Dent d'une fourche, fourchon" : ...une fourche a deux *bansailz*, une autre fourche a iii *bansailz* (Doc. 1412. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...lesquelz estoient embastonnez, c'est assavoir ledit Jehan Launay d'une fourche ferrée à deux *beusailz* et ledit feu Martin d'une sarpe enmanchée, appelée en comun langaige volant. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 137).

Rem. Cf. DU CANGE I, 652b, s.v. *bicellus* et IX, 73c. [E. P.]

BEUTEQUIN, subst. masc. (beutequin)

[GD : *beutequin*]

["Poisson"]

REM. Doc. 1400-1500 (Lille, *en la mer d'Espagne ne se prennent nuls cabillaux, pleys, rougets, rognés, beutequins, escleffins*) ds GD I, 642b. [P. C.]

BEUTEROIE, subst. fém. (beuteroie)

[*FEW I, 662a : *buttis* (?) (?)]

"Baril ?" : ...6 queues, 160 *beuteroies* doubles, 61 cordes doubles chascune garnie d'une poulie et de deux cros de fer pour vinder chevaux dedens navire [Éd. : "sens incertain"] (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 281). [R. M.]

BEUTOUR, (?) (beutour)

[Ø]

"?" : La morbieu ! voyla feu gregoy. "Au boys, au boys, cuillir *beutours*...". (P. Jauh. D.R., a.1488, 23).

REM. Note de l'éd. : «Le sot veut prendre les choses en riant et, pour le marquer, chante innocemment une bergerette. Malheureusement nous ne la connaissons pas par ailleurs. Le mot *beutours* est obscur : Mlle Droz a proposé *baudours* de *baud*, il faudrait alors traduire *beutours* par "plaisirs" ou "joies", mais cela ne va pas très bien avec *cueillir*, qui peut se dire de cueillir des fleurs au bois ; *bautours* de *bel*, s'il était attesté, s'entendrait mieux. Les deux vers suivants [*Mirez vous la, ho ! c'est pour vous, Je vueil que tiengnez ce chemin*] seraient une raillerie, il faudrait entendre : "regardez-vous ici, c'est à vous que je parle, et vous n'avez qu'à filer droit". «*Beutours* s'explique aussi difficilement par *baudours* que par *bautours*. On pourrait lire *beaus tours* et entendre : allez au bois, faire une belle promenade.» (R. Bossuat, *R. belge Philol. Hist.* 39, 1961, 88). «Je croirais à un dérivé de *botan* [FEW XV-1, 210a] désignant une *bouture* avec jeu de mots [cf. *bouture de putain*, "enfant de prostituée"]» (O. Jodogne, *Lettres romanes* 15, 1961, 292). [P. C.]

BEUVERIE, subst. fém. (beuverie)

[T-L : *beverie* ; GD : *beverie* ; GDC : *beverie* ; AND : *beverie* ; FEW I, 349a : *bibere* ; TLF IV, 442b : *beuverie*]

A. - "Action de boire" : Bibacitas (...) : *beverie* (Aalma R., c.1380, 34). ...et faisoit l'en trop grandes *buveries*, et y occupoit l'en le temps que l'en devoit employer à conseiller (BAYE, I, 1400-1410, 90). Et, s'aucuns de noz Anciens, Qui furent bon Phisiciens, Aient défendu la *béverie* De vin en temps d'épidémie, Ilz le firent, com l'en présume, Pour ceulx qui n'orent pas coutume De le boire communelment (LA HAYE, P. peste, 1426, 99).

Rem. Ex. d'afr. ds GD I, 642c.

B. - "Empiètement plus ou moins important d'un dé sur la case voisine" : - Or faictes beau gieu, je vous proye ; Pour .XX. frans gettez. - Je le vueil. - Va gaingnier, va. - Veez vous a l'eil Qu'il est ou blanc ou noir sanz *buverie* ? - Maugré en ait sainte Marie ! De ce gieu je pers tout le mien A un chetif qui n'y scet rien. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 170).

Rem. Cf. *Boire* "Empiéter sur" [R. M.]

BEVITOIR, subst. masc. (bevitoir)

[T-L : *bevitoir* ; GD : *bevitoir* ; *FEW I, 351b : **bibitoria* ; *FEW I, 350a : *bibere*]

"Seau" : Orceus [urceus] : *bevitoir* ou seille ou seel (Olla S., c.1400-1500, 39). [P. C.]

BEXHERN, adj. (bexhern)

[Ø]

"Pourpre" : ...tant comme au buillon, li taintulier devront taindre bien et soffissamment et de bonnes estoffes passant le esgart ou caltre. Et ou cas qu'il ne passeroit li esgart, on leur bailleroit à amender à leurs cous ; et se il ne fussent bien amendé, on rebailloeroit as taintuliers les dis draps à retaindre de autre couleur selon le fourme qui s'enssuit : c'est assavoir une arangne tainte en cowe noir, une sanguine en cler tanné, un moir en *bexhern*, un vert en brun tanné. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 329).

REM. Cf. GD, I, 653c, s.v. *bixeme* ; G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 198 et t.2, 1951, 19. [E. P.]

BEY, subst. masc. (bey)

[FEW XIX, 34a : *bej* ; TLF IV, 443a-b : *bey*]

"Gouverneur en Turquie" : Mourat *bay* que nous disons le Grant turc (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 115). Environ ce tempz dont nous parlons presentement estoit seigneur des Turcz ung nomme Morad *bay* [Amurath II, bey] (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 5). ...le Grant Turccq nomme Morat *bay* (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 47). ...ung Sarrazin appele Carraia *bay*, qui vault autant a dire comme le seigneur de lost ou de larmee (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 54). ...mais il parla à tant de gens que merveilles, prests à tourner, qui sont enffens et nepveux de plusieurs seigneurs et gens de bien de ces marches, comme de *Scandelbec*, ung filz de l'empereur de Constantinoble propre, des nepveux du seigneur Constantin, qui de present gouverne à Montferrat, et sont nepveux ou cousins du roy de Servie. (COMM., III, 1495-1498, 103).

REM. Ex. de 1423 (LANNOY, *Mourart-Bay*) et 1481 (*merlebay*) ds R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 87, 1971, 527. Cf. aussi p. 531 (*beglerbey*) ; ex. de 1446, 1453, 1455-1457 (cf. TLF IV, 443b : *beylick*). [P. C.]

BEZET, nom propre (bezet)

[Ø]

[Nom facétieux d'un saint (sur *baiser*)] *Faire le voyage saint Bezet*. "Faire l'amour" : ...Nonobstant je dis qu'entre nous Aucuns le treuvent sy tresdoux [le vent de chemise] : Cest quant il leur soufle au visage En faisant le pelerinage Et le voyage Saint *Bezet*. (Serm. quatre vents K., c.1500, 523).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 154. [P. C.]

BEZOARD, subst. masc. (bézoard)

[FEW XIX, 32b : *bazahr* ; TLF IV, 444a : *bézoard*]

"Concrétion calculeuse formée dans l'estomac de certains animaux et dont on se sert comme contre-poison, *bézoard*" : Et de ce dit Haly, le expositeur de Ptholomee, que un crestien rommain avoit un anel d'or aourné d'une pierre appellee *bezair* ou la figure d'un escorpion estoit gravee qui guerissoit de la morsure des escorpions. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 42).

Rem. FEW : aucune attest. avant le XVI^e s. ; la note 1 mentionne une forme catal. *betzar* de 1395 et met en doute une attest. de Bloch-Wartburg *bezar* du XIV^e s. ; R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 362-371 donne comme 1^{re} attest. *bezaar*, datée du XV^e s. (ex. reproduit ds TLF). Cf. aussi GAY I, 151. [H. G.]

BE-/BES--, préf. (be-/bes-)

[FEW, Ø lat. *bis-*]

[Préf. pop. ; par substitution de *r* (apical) à *s* : *ber-* ; par ouverture (dialectale) de *e* en *a* devant *r* : *bar-*, puis *ba-*, *bas-*]

A. - [Marque le redoublement] "Deux fois, double"

Rem. V. *balevre* ; *besace* ; *besaignü* ; *bechevet* ; *bescuit* (s.v. *biscuit*).

- En partic. [Dans les relations généalogiques] "De second degré"

Rem. V. *besaïeul* (s.v. *bisaïeul*).

B. - [Valeur péjorative (à partir de l'idée de dédoublement)]

Rem. V. *balourd* ; *bastendre* ; *bertouder* ; *besloi* ; *beslong* (*barlong*) ; *besieu* ; *besifle* ; *bestondre* (et *bertondu*) ; *bestordre* ; *bestouner* (s.v. *bistourner*). Peut-être aussi *basac*¹.

- En partic. [Dans des mots désignant ou évoquant des coups]

Rem. V. *barbouchet* ; *bataiter* ; *bernifler* ; *bescousse* ; *bestens*.

REM. Initiales homophones, apparemment sans rapport avec le préf., dans *balluer* (*FEW IX, 148a, *pompholyx*), *berlue* (*FEW IX, 147b, *pompholyx* ; mais Nyrop II, 221), *bavoler* (sans doute sur *bas* et *voler*) ; dans *besas* "deux as amenés d'un seul coup de dés", il devrait s'agir d'une aphérèse de *ambesas* ; dans *besoin*, *besogne* et famille, alld *bei-* ; dans *bessire* "beau sire", la source est *bel*.

V. aussi *bi/bis-* [R. M.]

BIAIS, adj. et subst. masc. (biais)

[T-L : *biais* ; GDC : *biais* ; FEW III, 229b : *epikarsios* ; TLF IV, 446b : *biais*]

I. - Adj. "Oblique" : ...se une lance estoit portée tout droit en travers et une mouche montast tout droit contremont ceste lance, le mouvement de la mousche seroit mixte de .II. mouvemens drois, c'est a savoir de celui dont elle est meue aveques la lance et du sien propre, et deciroit par son mouvement une ligne dyametrale ou *biese* (ORESME, C.M., c.1377, 62).

II. - Subst.

A. - "Côté (d'une forme géométrique) vu par rapport au sommet d'un angle, oblique" : Pas n'eurent cheminé plus hault au plus que trente ou quarante pas par le long de la court, suyvant ung ruisselet lequel partoit de la belle fontaine, qu'ilz trouverent ung vivier en quarreure de deux lances au moins d'un chascun *bioys*, lequel estoit de l'eau de la fontaine remply jusques au pres du bort ne s'en failloit que ung pié. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 168-169). A l'encontre duquel paveillon avoit, plus dedans que dehors, soubz la couverture dudit paveillon, une colombe de pierre de jaspre, qui bien pouoit estre de la haulteur de demie lance et du gros en carre de trois piez de chascun *bihés* (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 30).

B. - "Direction, sens, disposition (oblique)" : ...elle eut moult de peine, pour ce que tout au propos le tira [un housseau] de mauvais *bihès* (C.N.N., c.1456-1467, 157). Si trouva le lit tout desfroissé et despillié, la couverture mal honnye et d'estrangle *byhès* (C.N.N., c.1456-1467, 244).

C. - Loc.

- *De biais*. "D'une manière oblique" : Et se elle estoit d'autre figure, si comme quarree en plate, les choses qui tendent au centre par droite ligne descendissent sus terre, l'une tout droit et l'autre de *biés* a angles non equalz, si comme il appert legierement en figure. (ORESME, C.M., c.1377, 562).

- *En biais*. "D'une manière oblique" : Et donques le mouvement qui seroit selonc quelconque autre ligne droite ou en travers ou en *biés* ne seroit pas symple, mais seroit composé de circulaire en tant comme aucunement et en partie il est environ le centre du monde (ORESME, C.M., c.1377, 60).

- *Par biais*. "En travers" : ...je veul et vous commande que tous les matins quant vous levez et tous les soirs quant vous coucherez vous vous signez en faisant le signe de la croix bien parfaitement, et qu'elle ne soit ne par tors ne par *biaiz* (LA SALE, J.S., 1456, 44).

V. aussi *biaise* [R. M.]

BIAISE, subst. fém. (biaise)

[*FEW III, 229b : *epikarsios*]

"Artifice, moyen détourné" : Rapporté audit Merigot qu'il pouvoit avoir *byaises*, et lui dist la couvine qui estoit dedens ledit lieu, et par quel lieu il le pouvoit avoir, et y mena des gens dudit Merigot par nuyt, pour lui monstrier par où ilz le pourroient prendre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 177). [R. M.]

BIAISER, verbe (biaiser)

[GDC : *biaiser* ; FEW III, 230a : *epikarsios* ; TLF IV, 447b : *biaiser*]

"Aller ou être en biais" : ...derriere ces gens a cheval, entr'eulx et ceulx de pié, firent planter grant foison de pieux agus (...) et estoient ces pieulx plantez en *biesant*, les pointes tournees devers noz gens (Bouciquaut L., 1406-1409, 105).

Rem. ...le dit suppliant édifieroit volentiers une maison sans ce que elle fust aucunement en *byaisant* (Doc. 1402. In : Théodose Bonnin, *Cartulaire de Louviers, documents historiques originaux du Xe au XVIIIe siècle ...*, Évreux, t. 2, 2^e partie, 1877, 3). Doc.1444 ds GDC VIII, 322a. [J.-L. R.]

BIAISON, (?) (biaison)

[GD : *biaison* ; FEW III, 230a : *epikarsios*]

En biaison. "En biais"

REM. L'ex. de GD I, 643a (*ces pieux plantez en biaison*) est lu *en biesant* ds Bouciquaut L., 1406-1409, 105.

V. aussi *biaiser* v. Lexiques [R. M.]

BIAN, subst. masc. (bian)

[GD : *bian* ; FEW XXIII, 118b : o.i.]

DR. FÉOD. "Corvée d'homme et de bête que le vassal doit à son seigneur" : Les fiefz, fons et aultres dommaines du pays de Poictou sont ou doivent estre tenuz noblement ou rousturièrement. Ceulx qui sont tenuz rousturièrement sont tenuz à cens, rentes, tailles, *biains*, terrages, complans et aultres devoirs rousturiers selonc les usaiges et coustumes des lieux où ilz sont assis. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 215). *Byan* de quatre beufs et charette (...) ; *byan* d'homme de braz... (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 243). ...ledit village de Martinet est tenu et chargé envers le seigneur dudit Saint-Mesmin de plusieurs *biains* de beulz, mesmement à aller querir on pays de Thouarçoys les vins dudit seigneur de Saint-Mesmin (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 53).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1330, 1342, 1351... ds GD I, 643a-b. Cf. DU CANGE, I, 655, s.v. *biennum* ; Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 82-83. K. Baldinger, *Die Faszin. der Spachwiss.* 1990, 479-511 : l'étymologie est le lat. médiév., bien attesté (TLL 2,1974), *biduanus* "de deux jours", dérivé de *biduum* "espace de deux jours" (*bis* + *dies*). [R. M.]

BIARN, subst. masc. (biarn)

[*FEW I, 303a : *Bearn*]

DRAP. "Gros drap (du Béarn ?)" : ...deux capes de *biarne*, l'une pour le roy, et l'autre pour monseigneur (Comptes roi René A., t.2, 1478, 61).

Rem. Le FEW enregistre le n. prov. «*bearn* "drap de Béarn"». M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 82. [R. M.]

BIAUBELET, subst. masc. (biaubelet)[T-L : *beubelet/belet* ; AND : *beaublet* ; FEW I, 319a : *bellus*]

Région. (Normandie) *Dire son beubelet à qqn.* "Flatter qqn" : FLATTERIE. Je sui la sote vielle qui À chascun di son *biaubelet* [var. *bon vouloir, son saluer*], Qui de salier m'entremet Les grans seigneurs en ostant eus Les plumes que n'ont pas sur eus. À tort et à droit touz les lo En eus servant de placebo. (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. St.*, c.1330-1331, 8111).

REM. Archaïsme, disparu depuis plus d'un demi-siècle, que Guillaume emploie en forgeant l'expression nouvelle *dire son beubelet* qui connaîtra en dehors du domaine norm. et sous la forme non suffixée *beubeau* un vif succès dans de nombreuses locutions à partir du XV^{ème} et jusqu'au XVI^{ème} s. (cf. DI STEF., 72ab et HUG, s.v. *bobeau*). D'apr. W. Foerster, *Z. rom. Philol.* 22, 1898, 269, il s'agit d'une forme redoublée, plus fréquente, du norm. *belet* "joyau" attesté isolément dans Wace, *Rou* (cf. la note d'A. J. Holden t.3, 190 et 317), cependant encore présent en Normandie, au XVI^{ème} s. ; A. Delboulle (*Romania*, 12, 1883, 335-336) signale encore *bélot* comme emploi usuel au XIX^{ème} s. Cette forme redoublée est en usage en norm. et anglo-norm. aux XII^{ème} et XIII^{ème} s. (cf. AND et T-L, ; aussi *beubelez* ds F. Mossé, *Manuel de l'angl. du moy. âge*, 1949, vol. 2, parties 1-2, 173 [réf. fournie par G. Roques]) et a pris vers 1260, en Normandie, chez Mahieu le Vilain, le sens de "arc-en-ciel" (cf. J. Ducos, *La Météorol. en fr. au M. A.* 1998, 251 et 430). [B. St.]

BIBATION, subst. fém. (bibation)[*FEW I, 351a : *bibitio*]

"Action de boire" : ...le grant vice De faire des oblacions A Bachus et *bibacions*... (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 460). [R. M.]

BIBELOT, subst. masc. (bibelot)[GDC : *biblot* ; FEW I, 347b : *bib-* ; TLF IV, 448b-449b : *bibelot*]

"Objet de peu de valeur (en partic. des jouets)" : L'aumaire d'honneur est ouverte, Non pas l'aumaire aux *bibelos* (TAILLEV., *Prise Luxemb. D.*, 1443, 166).

REM. Doc. 1427 (Valenciennes, *biblot*), 1430 (Tournai, *bibelos*), 1454 (*bibelotz*) et 1469 (*bibelots*) ds GDC VIII, 322b. GAY I, 152a. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 326. Sur l'étymologie, cf. *Z. rom. Philol.* 22, 1898, 263 et 24, 1900, 429 (ex. de 1432, *bibelot*). [R. M.]

BIBELOTERIE, subst. fém. (bibeloterie)[GDC : *bibloterie* ; FEW I, 347b : *bib-* ; TLF IV, 450a : *bibeloterie*]

A. - "Marchandises qui consistent en bibelots" : ...cabarets et tavernes y sont à grand nombre, marchands aussi et marchandes qui vendent mercerie et *bibloterie* y sont à grand nombre aussi, et mettent avant diverses choses de fondure de plomb, de quoy on contente les enfants. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 259).

B. - "Fabrication ou vente de bibelots" : ...ou dit mestier de *bimbeloterie* et mirrelerie, a esté faict certain registre et ordonnance (...). ...en icellui registre ancien n'estoit aucunement speciffié ny desclairé de quelles estoffes iceulx *bimblottiers* doibvent besongner (...). Et premièrement ensuit la teneur de l'ancien registre desdits *bibelottiers* : ... (Mét. corp. Paris L., t.2, 1489, 724). [R. M.]

BIBELOTEUR, subst. masc. (bibeloteur)[GD : *bibeloteur* ; FEW I, 347b : *bib-* ; TLF IV, 450b : *bibeloteur*](Synon. de *bibelotier*)

REM. Doc. 1427 (Valenciennes, *bibelotteres*) ds GD I, 643c. [R. M.]

BIBELOTIER, subst. masc. (bibelotier)[GDC : *biblotier* ; FEW I, 347b : *bib-* ; TLF IV, 451a : *bibelotier*]

"Fabricant ou marchand de bibelots" : ...potiers d'estain, *bibelotiers* (Mét. corp. Paris L., t.1, 1467, 54). ...ou dit mestier de bimbeloterie et mirrelerie, a esté faict certain registre et ordonnance (...). ...en icellui registre ancien n'estoit aucunement speciffié ny desclairé de quelles estoffes iceulx *bimblottiers* doibvent besongner (...). Et premièrement ensuit la teneur de l'ancien registre desdits *bibelottiers* : ... (Mét. corp. Paris L., t.2, 1489, 724). ...quiconques voudra dores en avant estre *bimblottier* et mirellier, c'est assavoir, faiseur de mirouers et toutes menues oeuvres que l'on faict de plomb et estaing à Paris... (Mét. corp. Paris L., t.2, 1489, 725).

REM. GAY I, 153a. [R. M.]**BIBELOTON, subst. masc.** (bibeloton)[*FEW I, 347b : *bib-*]

[Diminutif de *bibelot* (le jeu des bibelots étant un jeu de dés ou d'osselets) (Éd.)] : A tous murtriez, a bringans et larrons, A hasardeurs de ces *bibelotons* Et a tous ceulx qui renoient les noms Qu'i doivent croire... (DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 253). [R. M.]

BIBERON, subst. masc. (biberon¹)[T-L : *biberon* ; GD : *biberon*¹ ; GDC : *biberon*¹ ; AND : *biberon* ; FEW I, 350a : *bibere* ; TLF IV, 451b : *biberon*¹]

"Bec d'un vase, goulot" : ...une chopine toute esmailliée dedens et dehors, et y faut 1 *biberon* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 311). ...ung hanap à couvescle, d'argent dedens, et une aiguière d'or de mesmes, le *biberon* d'icelle [sous-entendu : en forme de], d'une seraine, et le fruitelet du hanap, d'un gros balay (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 57). ...troys petiz coquemars à *biberon*, pareilz, et au couvescle sont les armes de monseigneur le Dauphin (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 168). ...deux platz d'argent, dorez, pour chappelle, dont l'un est à *biberon*, cizellez sur les bors et six appostres ou fons (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 186). Item, un petit mortier et le pesteil, trouvez en la cuisine (...) Item, une paille d'arein à couler poys (...) Item, une chaufecte à IJ *biberons* et couvescle (Invent. N. Baye T., 1419, LXXII-LXXIII). ...une autre aiguière d'or, où il a au dessus du *biberon* ung visaige (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 37). ...une esguière d'argent, en façon de femme assise sur ung pié verré, tenant en sa main sur son ventre une fleur blanche, et dedens la fleur ung *biberon*, et est saincte d'un demi chant pendant à une chainecte d'argent doré (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 83).

- P. anal. "Bec terminant le cuilleron d'une cuiller" : Deux cuilliers d'or (...) dont l'une a un *biberon*. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 341). [R. M.]

BIBERON, subst. masc. (biberon²)[GDC : *biberon*² ; FEW I, 350a : *bibere* ; TLF IV, 452a : *biberon*²]

"Buveur, ivrogne" : Premièrement vous recomande Ces rouges nez plainz de boutons Et de saphis, car nous debvons Prier

pour tous bons *biberons* Et champions, car ceste annee, Je croy qu'aront bonne vinee... (Serm. st Jamb. K., c.1460, 50). Prince, pensez què avant desjeuner Voz *biberons* ont forment face palle (Rapp., c.1480, 57). [R. M.]

BIBERON, subst. masc. (biberon³)

[T-L : *biberon* ; GD : *biberon*² ; FEW XVII, 575b : *wibba*]

"Moucheron de vinaigre"

REM. Ex. du XVe s. (*Olla*) ds T-L I, 961 (*bibilo* [var. *bibio*] : *biberon*). Même ex. ds GD I, 643c. Cf. TLF IV, 453a : *bibion*. Plutôt que l'étymon *wibba*, lat. *bibio* "moucheron de vinaigre" ? [R. M.]

BIBET, subst. masc. (bibet)

[GD : *bibet* ; FEW XVII, 575b : *wibba*]

"Moucheron" : Muscio .onis - quasi mustio quia multum bibat et dicitur a mustum - idem et bibio .nis : chinchelle, petite mouche, *bibet* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 236).

REM. Même ex. ds GD I, 643c. V. *biberon*³. Plutôt que l'étymon *wibba*, lat. *bibio* "moucheron de vinaigre" ? [R. M.]

BIBETTE, subst. fém. (bibette)

[*FEW I, 350a : *bibere*]

"Boisson" : Il luy pert bien a son nez rouge Qui est si tres plein de *bibettes* : S'il ne porte encore les cliquettes, Je suis content d'estre tondu. (Serm. bien boire K., c.1500, 567). [R. M.]

BIBUEF, subst. masc. (bibeuf)

[AND : *bibuef* ; FEW XV-1, 102a : *bibôt*]

"Armoise"

REM. Ex. XVe s. (*bibuef*) ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 167 (M. Roques). [R. M.]

BIBIERE, subst. fém. (bibière)

[GD : *bibiere* ; FEW I, 350a : *bibere*]

"Bout de la mamelle, du sein"

REM. CORBECHON, *Propr. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, l. XVIII, chap.17, ds GD I, 644a. [R. M.]

BIBLE, subst. fém. (bible)

[T-L : *bible*² ; GDC : *bible* ; AND : *bible* ; FEW I, 352a : **biblia* ; TLF IV, 453a : *bible*]

A. - La Bible. "L'Écriture sainte, comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament" : Biaux amis, je t'en conteroie Jusqu'a demain, se je voloie, Si fais dis et si fais exemples, Car mes oreilles et mes temples En sont remplies par la *Bible*. (MACH., C. ami, 1357, 59). S'appert Dathan et Dabiron En *bible* ylleuc et environ (Mir. st Sev., 1362, 227). [Il fist] Les estoiles cleres et nettes, Et la lune, pour alumer Par nuit l'air, la terre et la mer, Le jour, la nuit et la semaine, L'omme, la femme, à po de peinne ; Et ainsi le truis je en la *bible* Car riens n'est à Dieu impossible. (MACH., P. Alex., p.1369, 191). Je ne pense pas tout a dire, Quanque la *Bible* nous tesmoigne (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 139). Le mercredi, XVIJe jour dudit moys de may, après disner, maîtres Michel de Ryeu et Denys Courtiller, libraires jurez en l'Université de Paris, commencerent à priser les livres dudit deffunct [Nicolas de Baye], comme ci après ensuit : LIVRES. Premierement, un livre intitulé Compendium theologie, composé par saint Thomas d'Aquin (...) Item, unes Concordances sur la *Bible* (...) Item, une vieille histoire scolastique (...) Item, la *Bible* metrifée qui se nomme Aurora (Invent. N. Baye T., 1419, LXXVII-LXXVIII). De la sainte *Bible* me veul je aider cy endroit, et par exemple d'aultrui fault souldre la question qui te tient

aux liens de erreur par affection. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 39). Considerés les hystoires de la *bible*, que souvent on vous allegue en predicacion et aultrement (JUV. URS., T. rever., 1433, 70). Et non seulement le avons de noz vies et de celles de noz peres, mais nous le avons en la *Bible* et en tous aultres livres anciens, par quoy je me cesse, pour abregier. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 237). Et par elle [l'avarice] ont esté, ou temps passé, maintes guerres et maintes querelles perdues villainement, comme il est recité en la *Bible* d'un des roix d'Orient qui vint assaillir Jherusalem pour avoir les joyaux et les richesses du Temple. (BUEIL, I, 1461-1466, 127). On le voit [Jésus] ; Dieu est invisible, Moysse le dit en la *Bible*. Voz ditz sont contre nostre loy. (Pass. Auv., 1477, 161). ...il appert ou texte de la *Bible* qui fait assez et grandement pour les jugemens d'astrologie, par especial ou Livre de Sapience ou VIIe et VIIIe chappitres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 v°). Tretout cella nous demonstre la *bible* : Faciamus hominem ad similitudinem nostram. (LA VIGNE, S.M., 1496, 336).

- *Oùir/savoir de Bible/sa Bible.* "Connaître la Bible et la théologie" : Seigneurs, il a oy de *bible* : Il est maistre en divinité. (Mir. ev. arced., c.1341, 136). Item, pour ce que scet sa *Bille* Madamoiselle de Bruyeres, Donne prescher hors l'Evangille A elle et a ses bachelieres, Pour retraire ces villotieres Qui ont le bec si affilé, Mais que ce soit hors cymetieres, Trop bien au Merchié au fillé. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119).

- *Teste de Bible.* "Celui qui connaît la Bible et la théologie" : Je ne quier pas mieulx C'est vray teste de *Bible*. (Cene dieux, c.1492, 115).

B. - Une bible / la bible de... "Livre qui contient le recueil des Saintes Escritures" : ...et avoient prinz une *bible*, breviaire, ceinture et autres chosettes (BAYE, I, 1400-1410, 170). Le mercredi, XVIJe jour dudit moys de may, après disner, maîtres Michel de Ryeu et Denys Courtiller, libraires jurez en l'Université de Paris, commencerent à priser les livres dudit deffunct [Nicolas de Baye], comme ci après ensuit : LIVRES. Premierement, un livre intitulé Compendium theologie, composé par saint Thomas d'Aquin (...) Item, une *Bible*, couverte de cuir blanc (Invent. N. Baye T., 1419, LXXVII). Et, quant ilz furent en la fenestre sur le bout du fossé, le conte dit à Voyau qu'il ne craingnoit que ung paillardeau de la Bastide, lequel il fit appeller et, affin qu'il ne se doubtast de leur fait, l'envoya à Sainte Genevieve dire au prieur qu'il luy prioit qu'il luy envoyast sa *Bible* pour lire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 168).

C. - [Par référence à la longueur de la Bible] On en feroit/esciroit une bible : Et qui voudroit dire tous les maulx qui ont esté par eulx fais et en sont venus on en feroit une *bible* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 227). ...[Jean Juvéal des Ursins au roi :] qui voudroit reciter les oppressions que ont souffert voz bons, vraiz et loyaulx subgetz depuis la descente de Harfleu, les batailles d'Azincourt, Verneul et autres, les prinses des citez, villes et chasteaux par voz ennemis, on en feroit une *bible*, et seroit chose trop longue a reciter (JUV. URS., Loquar, 1440, 307). Qu'esse cy, quel gens sommes nous ? On en escriroit une *bible* ! (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 186). [R. M.]

BIBLIEN, adj. et subst. masc. (biblien)

[GD : *biblien* ; *FEW I, 352a : **biblia*]

A. - "Biblique" : ...les rues estoient tendues de tapisseries, brocqueteries et aultres exquis ouvrages, les quarfours décoréz de .XL. à .L. hystoires *bibliennes* et morales. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 525).

B. - "(Celui) qui connaît les livres, bibliothécaire" : ...*biblien* (...) *bibliothecari, bibliothecarii* (LAGADEC, *Catholicon G.*, 1499, 21). [R. M.]

BIBLIOTHECAIRE, subst. masc. (bibliothécaire)

[GD : *bibliothecaire* ; *FEW I, 352b : *bibliotheca* ; TLF IV, 457a-b : *bibliothécaire*]

"Bibliothèque"

Rem. GOULAIN 1374 (*bibliothecaire : lieu ou les livres sont ... gardez*) ds GD I, 644a. [R. M.]

BIBLIOTHEQUE, subst. fém. (bibliothèque)

[GDC : *bibliothèque* ; FEW I, 352b : *bibliotheca* ; TLF IV, 457b-458b : *bibliothèque*]

"Collection de livres"

Rem. COLART MANS., éd. 1493, ds GDC VIII, 322b. [R. M.]

BIBLIOTHIQUE, subst. masc. (bibliothique)

[GD : *bibliothique* ; *FEW I, 352b : *bibliotheca*]

"Interprète de la Bible" : Pierres ne Polz n'ont plus audicion, Ne Jerome li bon *bibliothique* ; Leur successeur ont autre entencion, Tous veulent l'or (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.5, c.1370-1407, 190). [Seul ex.] [R. M.]

BIBULE, adj. (bibule)

[GD : *bibule* ; FEW, Ø lat. *bibulus*]

"Qui s'imbibe" : Avecques vin les reliques laverent, Et la faville ["les cendres"] *bibule* qu'ilz trouverent ; Chorineus tous les os amassa, En pot d'arain les meist et enchassa (SAINT-GELAIS, *Enéide VI, B.*, c.1500, 309). [R. M.]

BIBULUS, subst. masc. (bibulus)

[*FEW I, 580b : *bubalus*]

"Buffle ou boeuf sauvage" : [Titre] Du *bibulus* cordewanier, ou nous est démontré que... (...). Du jeune beuf cuisinier, ou nous est enseigné de... (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 88). [R. M.]

BICHAIL, subst. masc. (bichail)

[GD : *bichail* ; *FEW I, 340a : *bestia*]

"Troupeau de bêtes à cornes, bétail" : ...Dont chius dux amena vitaillez et *bissail* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 109). [Cité par GD I, 644b, qui lui donne le sens restrictif de "troupeau de biches"] Assés y ont conquis nostre gent suffisant, Maint prisonnier françois alerent secourant, La proie et le *bissail* vont aux Anglés tolant. (CUVELIER, *Chans. Guescl. F.*, c.1380-1385, 269). [R. M.]

BICHAILLE, subst. fém. (bichaille)

[GD : *bichaille* ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Les biches (comme espèce)" : Elies ne savoit tresquier ne karoler, Mais savoit d'un arc la *bisalle* bierser. (Chev. cygne P., c.1356, 45). [R. M.]

BICHART, subst. masc. (bichart)

[GD : *bichart* ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Petit de la biche, faon" (synon. *bichat* v. *Lexiques*) : "Comment osez vous prendre le *bichart* [var. *bichat, bichot, bissot*] pour sa mere ?" "En nom Dieu, fait Renart, quant je treuve ou la biche a faonné..." (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 154).

Rem. Doc. 1499 (*biches et bicharts*) ds GD I, 644b. [R. M.]

BICHAT, subst. masc. (bichat¹)

[GD : *bichat*² ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Petit de la biche" (synon. *bicheteau*) : Innulus (...) : *bichaz*, le faon de la serve (Aalma R., c.1380, 206). ...un grant cerf, une bische et un petit *bichat*, qui estoient assez près d'iceulz chiens (Doc. Poitou G., t.7, 1414, 253). [R. M.]

BICHAT, subst. masc. (bichat²)

[GD : *bichat*¹ ; FEW I, 361a : *bikos*]

"Mesure de grains (quatre boisseaux) ; récipient correspondant" (synon. *bichet* v. *Lexiques*) : [Le raisin est par terre à la suite d'une tempête] ...et faixoit bien chal, maix, encore iij jours après, on heust bien recullies la gralle en des fosses es dites vignes à foural et à *bichat*. (AUBRION, *Journal L.*, 1476, 84). [R. M.]

BICHE, subst. fém. (biche¹)

[T-L : *bisse* ; GDC : *bisse* ; AND : *bisse*¹ ; DÉCT : *bisse* ; FEW I, 340a : *bestia* ; TLF IV, 461b : *biche*]

"Femelle du cerf, biche" : La *biche*, pour avoir de mort guerison, Vint courant a saint Gille, en requerant pardon. (Tristan Nant. S., c.1350, 580). Mais il n'est moutons ne brebis, *Bische* ne serf ne beste bise Qui y beüst en nulle guise (MACH., *F. am.*, c.1361, 189). Or veult des pastés de chevreaulx, De cerf, de *biche* et de cengler (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 126). ...et porte la *biche* environ neuf mois come une vache, et [a] aucune fois deux faons (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 60). Et tant chevaucha [Remondin] qu'il entra en la terre de Poictou, la ou il trouva grant foison de haultes forests non habitees, et en aucuns lieux, grant foison de sauvagine, comme cerfs, *bisches*, dains, chevreulx, porcs, et autres bestes sauvaiges, et en moult d'autres lieux belles plaines, belles prairies et belles rivieres. (ARRAS, c.1392-1393, 76). .VC. prisons paoureux com *biches* Prisdrent (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 234). Et entretendiz qu'il disnoit vint a Damp Abbés un de ses braconniers qui dist avoir destourné un tresgrant cerf, acompaignié de X ou XII *biches*, pour veoir un bel deduit. (LA SALE, *J.S.*, 1456, 259). Mon seigneur [Thibault d'Aucigny] n'est ne mon evesque, Soubz luy ne tiens s'il n'est en friche ; Foy ne luy doy n'ommaige avecque, Je ne suis son serf ne sa *biche*. Peu m'a d'une petite miche Et de froide eae tout ung esté ; Large ou estroit, moult me fut chiche : Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté ! (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 24). Maintes bestes ay fait lasser, Quant je chassoie en Normandie ; Meinctes en pris en Picardie, Serz, sanglers, *bisches*, renars. (Pass. Auv., 1477, 141). Cerfz hault branchez, grosses *biches* et dains (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 249).

- *Peoureux comme biche* : .VC. prisons paoureux com *biches* Prisdrent (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 234). [R. M.]

BICHE, subst. fém. (biche²)

"Ancienne mesure de capacité pour le blé et pour d'autres grains, variable suivant les provinces" : Les gens d'Aussoirre donnerent à Madame II queues de vin et cent *biches* d'avainne. (LE FÈVRE, *Journ. M.*, c.1380-1390, 97). [D. L.]

BICHEL, subst. masc. (bichel)[GD : *bichel*¹ ; FEW I, 361a : *bikos*]

"Mesure de grains (quatre boisseaux) ; récipient correspondant" (synon. *bichet*) : ...ou grenier (...) il print la quantité de deux *bichelz* de blé (Lettres rémission René II P.D.H., 1481, 117).

Rem. Doc. 1336 (*deux bichaus de blé*) ds GD I, 644c. [R. M.]

BICHEROUL, adj. (bicheroul)[*FEW I, 340a : *bestia* (?) (?)]

"Représentant un biche ?" : ...cheaux de Saint-Servais orent le coronne et le rhyne ["cimier ?"], et cheaux de Marchiet le fallo ["un candélabre ?"] *bicheroul* ["dont la base représente une biche ?"] et I hanappe d'argent (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 540). [R. M.]

BICHET, subst. masc. (bichet)[GDC : *bichet*¹ ; FEW I, 361a : *bikos* ; TLF IV, 463a : *bichet*]

MES. "Mesure de capacité pour les grains" : Les gens d'Aussoirre donnerent à Madame II queues de vin et cent *biches* d'avainne. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 97). ...les coutumes desd. maasures, qui sont pour chascun feu une geline, deux *bichetz* avene et environ quarante s. t. chacun an en argent (Trés. Reth. L., t.4, 1480, 376). [R. M.]

BICHETAT, subst. masc. (bichetat)[GD : *bichetat* ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Petit de la biche, faon" (synon. *bichat* v. Lexiques)

REM. Doc. 1460 (*les bichetaz*) ds GD I, 644c. [R. M.]

BICHETEAU, subst. masc. (bicheteau)[GD : *bichetel* ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Petit de la biche" (synon. *bichat*) : Dains, cerfz, biches et *bichetiaux*... (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 144). ...pour laict pour le petit *bicheteau*, II s. VI d. (Comptes roi René A., t.3, 1451, 266). [R. M.]

BICHETTE, subst. fém. (bichette¹)[GDC : *bissete* ; FEW I, 340a : *bestia* ; TLF IV, 463a : *bichette*¹]

"Jeune biche"

REM. Doc. 1389 ds le Fonds Barbier (*Bibl. du XVe s.*, XXXI, 62, n°26 ("représentation d'une jeune biche") : *Un petit fermail d'or, a une biche et une bichette esmaillé de blanc, garni de un dyament très gros et de cinq grosses perles*). GAY I, 154b cite *bichettes* comme jeu (*jeu aux bichettes*) ; *Amant cord. M.*, 1490, 75, donne la préférence à la var. *buchettes* (v.1733). [R. M.]

BICHETTE, subst. fém. (bichette²)[GD : *bichete* ; FEW I, 361a : *bikos*]

"Mesure de grains (quatre boisseaux) ; récipient correspondant" (synon. *bichet* v. Lexiques)

REM. Doc. 1341 (Rhône, *bicheta*) ds GD I, 644c. [R. M.]

BICHER, subst. masc. (bichier)[GD : *bichier* ; FEW I, 361a : *bikos*]

Région. (Wallonie) [Mesure de capacité]

A. - "[Mesure pour les grains et autres denrées]" : Item, doivent les maîtres et renthier del citeit envoie les vies stier et les noveals (...). S'en doit eistre VIII, assavoir VI por mesureir espelte et nuyt grain, et II plus grans por mesureir oirge et avaine. Lesqueis stier les

esquevins doivent justifier de pure rogon, bien commourneit, qui doit eistre mis sur une grande sappelhire de drap ou de toilhe, en une cleire chambre, por gesir plus nettement et por veoir plus cleirement. Et doivent tous les stiers, maïement les stier al espelte, estre getteis et affermeis d'un main, et les aultres dois enssi, à *bichier* alle stroite goile, c'on dist le noveal *bichier*, affin qu'ilh soient mis parsuwans et parelhes. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 117-118). Item, le mesure del wesdre, cuyte et saïie, doit tenir XXX *bichier* et I quart. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 122). Le mesure delle wesdre cuite et saye doit tenirre XXX *bichiers* et I quarte ; ly mesure des fruites et des ongnons XXXIX *bichiers* et I quarte... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 212). [nombreuses autres occurrences sur la même page]

B. - "[Mesure pour les liquides]" : ...les esquevins de Liege ne wardent aultres mesures par loy, tant que des beverages alle menuwe main, que le demée chopine, le chopine, le pinte, le quarte et le *bichier* ; et, al deseur de *bichier* ne à desous del demée chopine, ilh ne wardent nulle mesure singuleir. Et, ja soiche que les engliezes usent d'unne mesure appellée stoil, vuelhies savoir que che n'est point une mesure de loy ; et n'en poroit on useir, entres les lays, à vendre ne à achateir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 120). Item, ly ayme liegois de spes vin, c'on dist moste, doit tenir LII *bichier* ; item, le demy ayme, XXVI *bichier*. Item, ly ayme liegois de cleire vin doit tenir XLVIII *bichier* (...). Item, ly ayme collengnis de spes vin doit tenir LX *bichier* ; ly ayme de cleire vin doit tenir LVI *bichier* (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 123). ...et enssi ne doit-ons vendre cervoise plus chier que IIII *bichier* por I denier (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 154). [R. M.]

BICHONE, subst. fém. (bichone)[GD : *bichone* ; FEW I, 361a : *bikos*]

[Mesure agraire]

REM. Doc. 1341 (Rhône, *bichona*, *bichones*) ds GD I, 645a ; cf. aussi GD I, 645a : *bichete* (doc. 1310). [R. M.]

BICHOT, subst. masc. (bichot¹)[GD : *bichot*¹ ; FEW I, 361a : *bikos*]

MES. "Mesure de capacité pour les grains" : ...le boisseau froment, mesure de Beaune, II solz digenoiz, et le *bichot* avaine, V solz digenoiz, et le *bichot* seigle, VIII solz digenoiz, tout mesure de Beaune. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 286). ...avec ce, mande que par Jacot Vurry, tresorier de Dole, soit bailliez des grains de ses chastellenies et terres de Frasans, Orchamps ou Lavans, audit Symonnet ou à Perrin Valomchot, 10 *bichoz* froment pour convertir en la despence desdiz ovriers (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 169). Varlet de forge doit on amer. Je vouldroie qu'il m'eust costé Ung *bichot* d'orge. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 205). Dictes, compere, mon amy, J'en ay encore en ma maison Cinq cens *bichotz*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 271). [R. M.]

BICHOT, subst. masc. (bichot²)[GD : *bichot*² ; FEW I, 340a : *bestia*]

"Petit de la biche, faon" (synon. *bichat* v. Lexiques) : Himulus [= inuleus] : *bichot* (Abavus IV, R., c.1350, 351). "Comment osez vous prendre le bichart [var. *bichat*, *bichot*, *bissot*] pour sa mere ?" "En nom Dieu, fait Renart, quant je treuve ou la biche a faonné..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 154). Pour ce que la char en est plus dure que de *bichot* ne de chevrel, soit pourboulue, et lardee au long (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 210). [Autre ex. p.212] Inulus (...) : *bissot*

(...) fil de cerf, de biche. Innulinus (...) : de *bissot* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 241). [R. M.]

BICHOTEL, subst. masc. (bichotel)

[GD : *bichotel* ; FEW I, 340b : *bestia*]

"Support (ici pour les chandelles, chandelier)"

REM. Doc. 1367 (Valenciennes, *bichotiaus de fier a mettre candelles*) ds GD I, 645a. [R. M.]

BICHOTERIE, subst. fém. (bichoterie)

[*FEW I, 305a : *beccus* (?) (?)]

"Caresses" : ...et auxi son amy lui fera touz les plaisirs qu'il pourra et lui fera moult de petites *bichoteries* ou el prendra grant plesir, que nul mary ne savroit faire. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 35).

REM. Cf. *bichoter* "embrasser", verbe argotique mod. (J.-P. Colin, *Dict. de l'argot*, 53a). Cf. TLF IV, 462b : *bicher*. [R. M.]

BICLAREL, subst. masc. (biclarel)

[GD : *biclarel* ; FEW XXIII, 150a : o.i.]

"Loup-garou"

Rem. *Renart contref.* ms., 1328-1342, ds GD I, 645a-b. Cf. aussi GD I, 652b, *bisclaveret*. [R. M.]

BICOQUET, subst. masc. (bicoquet)

[GD : *bicoquet* ; FEW XXI, 527a : o.i. ; TLF IV, 465b : *bicoquet*]

ARM. "Armure de tête, casque à cimier aigu" : ...VI escuz, huit livres cinq solz (...), pour ung heaulme doré pour tournoier et pour ung *bicoquet* ad ce nécessaire (Comptes roi René A., t.1, 1451, 182). ...garnir ung *bicoquet*, une sallade (Comptes roi René A., t.1, 1451, 364). ...pour facon des garnitures du *bicoquet* et aussi de l'armet dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1453, 304). ...et là y ot ung Breton, archer du corps de monseigneur de Berry, qui estoit habillé d'unes brigandines couvertes de veloux noir à cloux dorez, et en sa teste ung *bicoquet* garny de boullons d'argent doré (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 87). ...ung florin six gros (...), pour ung tuau de lacton doré, pour mectre plumes d'autruse sur ung *bicoquet* (Comptes roi René A., t.1, 1478, 390). Armetz luyans, *bicquoquetz*, capelynes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 215). [R. M.]

BICORNE, subst. (bicorne)

[T-L : *bicorne* ; GD : *bicorne* ; AND : *bicorne* ; FEW I, 352b : *bicornis*]

"Instrument à deux cornes" : ...Une corne de unicorne Qui est plus cruel que *bicorne* Ne que cisel a charpentier (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 238). [T-L I, 962]

REM. Cf. TLF : doc. 1302 (*tenailles bicornes*). [R. M.]

BICORNU, adj. (bicornu)

[FEW II-2, 1207a : *cornutus* ; TLF IV, 536a : *bicornu*]

"Qui a deux cornes, deux pointes" : ...De grosses pierres *bicornues* (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 203). [Ex. incertain ; ms. *biqoues* ; G. Paris, *Journal des savants*, 1897, 506, propose de lire *bicoquès, bicoquet* ; mais le sens fait difficulté] Il (...) vit un grant signe qui ja demonstra que sa mort estoit prochaine. Il vit le soleil, qui estoit *bicornu* a maniere de la lune quant elle est a moitié, et departhoient de lui aucuns raix, qui donnoient tres grant resplendeur a maniere de sang. (Chronogr. Joh. de Beka N., c.1455, 156). Pluseurs ont guerre soustenu En bruit, pour bien recommandee, Ausquels n'est point trop bien venu, Car de son flaiiau

bicornu En ont receu povre sauldee (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 74). [R. M.]

BICQUEBACQUE, subst. fém. (bicquebacque)

[GD : *bicquebacque* ; FEW XXIII, 117a : o.i.]

Région. (Picardie) "Bascule de puits" : Par Dieu, seel de *bicquebacque* Et ort corbaux enmantelez, Saute battre tes attellez. Je veul demourer en le place Se de le teste ne t'esrache Tes oreilles et tez fatras. (Mandel. T., c.1450-1475, 182).

REM. Doc. s.d. (Béthune, *bicquebacque*) et 1490 (Lille, *biecquebacque*) ds GD I, 645c. GD enregistre par ailleurs le mot masc. *bicquebac* (même sens, doc. 1507). [R. M.]

BIDART, subst. masc. (bidart)

[*FEW XV-1, 102b : **bidil*]

"Fantassin mercenaire" : Et grant plainteis de gens qui *bidars* sunt nomeis (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 686).

V. aussi *bedeau* v. Lexiques [R. M.]

BIDAUT, subst. masc. (bidaut)

[*FEW I, 353b : **bid-*]

A. - "Membre viril"

Rem. Dans un nom propre fantaisiste : Venerable personne et juste, Maistre *Bidault* de Cullebute... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 81). [Cf. HUG. I, 570] Nom d'un saint phallique, saint Bidaut, H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 274. Le sens propre, non attesté, est sans doute celui de "bidet, petit cheval de selle trapu". V. *bider, bidouart* ; métaph. comparable à celle de *chevaucher, roussiner* "faire l'amour". *M. fr.* 35-36, 1995, 233-234.

B. - P. ext. "Parties sexuelles de la femme" : LE MOUNYER. Sy j'avoyz veu vostre *bydault*, Je seroyz guery, se me semble. Mais pour voir un peu sy ressemble A celuy de ma menagere. (Gent. moun. T., c.1500, 383).

Rem. Cf. aussi *Intravit per bouchan ventris Bibauldus* "par la bouche du ventre", *Farce nouvelle de Frere Guillebert*, Recueil Tissier, 6, 1990, 209 (déb. XVIe s.). [R. M.]

BIDENT, adj. (bident)

[AND : *bident* ; FEW I, 354b : *bidens* ; TLF IV, 467b : *bident*]

"Qui a deux dents" : La brebis est dite *bident* Pource que ele a double dent. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 31). [Sans doute s'agit-il des incisives, les ruminants en étant en général privés, mais pouvant en avoir deux à la mâchoire supérieure] [R. M.]

BIDER, verbe (bider)

[GD : *bider* ; FEW I, 353b : **bid-*]

"Trotter" : Mais de leur malheur toutesfois Elles ouyrent quelq'un venir, Qui d'une vessie plaine de pois Les en fit toutes enfouir. Et de *bider* [var. *vuider*] et de courir, Et la Rusee toute premiere ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 95). [Éd. : "s'enfuir ?". Autre ex., p.94, var. au vers 624 : *Et firent bider avec moy* ; seuls ex.] [R. M.]

BIDOUART, subst. masc. (bidouart)

[GD : *bidouart* ; FEW I, 353b : **bid-*]

"Cheval" : Ma foy, ce fut a la serayne, La ou il serchoit de l'avoine Pour donner a son *bidouart*. (Gaud. sot, c.1450, 10).

REM. Pour le sens de "membre viril", cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 278, et L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 302. Cf. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 215, *Billouart* "nom d'un saint phallique". V. *bizouart*. [R. M.]

BIEF, subst. masc. (bief)

[T-L : *biés* ; GDC : *bies* ; FEW I, 312a : **bedu* ; TLF IV, 470b : *bief*]

A. - "Petit cours d'eau, ruisseau" : ...[Les religieux, abbé et couvent de Beaubec ont] le lieu de l'abbaye, la terre et le bois en quoy l'abbaye est fondée, avecques tout le demaine juxte icelui bois, du *bieu* du Sommier jusques au vivier de Mauquenchy, et des terres du Sommier à l'eau de Roebet, avecques franchises de venditions et de garenne. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 200). ...environ huit ouvrees de vigne ou lieu dit Champ Longet, laquelle tiennent Girart Patuz et Girart Lambert, touchant, d'une part, la terre Jaquet Guiart et, d'autre part, le *biez* de la Toyere... (Test. Besanç. R., t.2, 1425, 48). ...deux moyes pieces de prez que j'ay acquis de Thomas Frossart, de Clairon, contenant environ sept soictures, assises et situees ou lieu dit. En Noual, l'une toichant, d'une part, a *biefz* appelez le *biefz* de Rupt et, d'autre part, a communal dudit Clairon (Test. Besanç. R., t.2, 1453, 102).

B. - "Conduit qui amène l'eau sur la roue du moulin" : Item, ont ledit sire d'Aunoy et lesdiz religieux en la riviere d'Yton le saut du moulin du Pont, et ledit sire d'Aunoy la pescherie fermée semblablement ; et avecques ce les portes et le *bieu* dessus et dessoubz les rivages (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 243). ...ouquel fief at une maison en laquelle at deux molins que on dit les molins Cocherel, l'un à blef, l'autre à faire oile et à fouler draps, et toute la craiere ainsy comme elle se comporte, le *bier* et les esclusez, de lonc en lonc avecques le tout de l'yave (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 579). ...la refection et reparacion des *biez*, chaussées et escluses de nostredict grant moulin (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 120).

- *Bief du moulin* : ...et de la haie de Valloignes jusques au gibet, faire le feurs des prés du roy, tenir les *buis* des moulins de Valloignes en estat, et autres plusieurs services ainsi qu'il a esté acoustumé. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 129).

C. - "Lit de rivière" : Devers Sebourc s'en va : pas ne fu desvoïés, Car il i savoit bien les tères et les fiés, Les bois et les rivières, les aigue et les *biés*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 92). [R. M.]

BIEN-AIMÉ, adj. (bien-aimé)

[FEW XXIV, 387b : *amare* ; TLF II, 353b-355b : *aimé* (*bien-aimé*)]

"Qui est vraiment aimé, qui l'est pleinement" : ...et établissons nostre *bien aimé* vallet et escuier, Ghillebert de Wanés, à estre nostre rewaert, receveur et bailli de la Leuwe, de le Gorghe et de toutes les appendances (Hist. Lille T., t.1, 1350, 46). ...vostre *bien aimé* cousins de Baviere (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 169). ...nostre tres chier et *bien aimé* oncle le roy d'Ausaiz. (ARRAS, c.1392-1393, 284). ...mon *bienaimé* escuier (Lettres agn. L., 1397-1398, 332). Fille *bien amee*, Bien me plaist tout le voir t'expondre Et a ta demande respondre (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 38). Chier et *bien aimé*, nous volons et vous mandons que... (Lettres agn. L., p.1412, 318). ...Charles VIme dit le *Bien aimé* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 155). Toutesfois, messire Jacques, nous vous tenons bien estre recors des alliances de nostre très-cher et *bien aimé* fils de Navarre et de nostre très-chère et *bien aimée* fille sa

compagne, laquelle est nièce de nostre très-cher et *bien aimé* le duc de Bourgogne, ensemble plusieurs alliances par nos ancestres et par elle acquises (Faits Lalaing K., c.1470, 152).

- Empl. subst. : ...et se au roy par quelque adventure venist à cognoissance ou que complainte lui fust faite que aucun de ses gens eust deshonoré femme, tant fust son *bien aimé*, il perdoit sa grace (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 83). Soustenons Paix, la *bien amee* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 182).

. [Dans le domaine des relations amoureuses] : Servez bien vostre *bien amee*, Tenez luy tousjours loyauté (...) Gardez qu'autre amour desiree Ne soit de vous par faulcetté (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 350). [R. M.]

BIEN-ESTRE, subst. masc. (bien-être)

[FEW III, 246b : *esse* ; TLF IV, 479b : *bien-être*]

"Bien-être" : Et aucuns cuidierent que senz et oultre ces biens sensibles il fust un bien et soit qui est bon selon soy et par soy meïsme et qui est a toutes autres choses cause de *bien estre*. (ORESME, E.A., c.1370, 109). ...quant je pense au roy celestre, Qui me sembla si cruel estre, Et que je vi les enemis Qui les maulx qu'avoie commis Et mes pechiez li presentèrent Et qu'en moy nul bien ne trouvèrent, Honteux du *bien estre* et taisible Pour la grief sentence et orrible Ou Dieu sanz fin jugié m'eust Et de droit faire le peust, N'eust esté misericorde Qui la pour moy fut de ma corde (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 251). [R. M.]

BIENTENANT, subst. masc. (bien-tenant)

[GD : *bientenant* ; FEW XIII-1, 220a : *tenere* ; TLF IV, 484a : *bien-tenant*]

"Possesseur légitime des biens d'une succession, ayant-droit" : ...Messrs des comptes à Paris envoyerent en ceste ville d'Angiers ung sergent pour adjourner les heritiers et *bienstenans* de plusieurs qui de longtemps ont esté fermiers et receveurs de grant nombre de fermes et recettes de cestuy vostre dit pais (Lettres Louis XI, V.M., Pièces justif., t.10, 1482, 467).

REM. Doc. 1465 (La Rochelle, *bienstenans*) ds GD I, 646c. [R. M.]

BIEN, adv. et subst. masc. (bien)

[T-L : *bien*¹/*bien*² ; GDC : *bien* ; AND : *bien* ; DÉCT : *bien* ; FEW I, 322b : *bene* ; TLF IV, 471a : *bien*¹/*bien*²/*bien*³]

I. - Adv. [Portant sur un verbe, sur un adj., sur un autre adv. ("adv. de constituant")]

A. - "De manière satisfaisante, conforme à l'attente ; de manière favorable"

1. "De manière satisfaisante, conforme à l'attente"

a) [Portant sur un verbe ou un partic.] : LE PREMIER DYABLE. Or te pourvoy et si t'affaite Et penses de *bien* besongnier. (Mir. enf. diable, c.1339, 6). Il est sages et *bien* appris (Mir. enf. diable, c.1339, 34). SUER MARIE. Certes il a *bien* preschié, dame. (Mir. abbesse, 1340, 63). Il est sage et de bon advis Et *bien* besongnant en touz lieux (Mir. abbesse, 1340, 68). Et celui qui deffaut a resister as tristeces contre lesquelles pluseurs resistant et le peuvent *bien* faire, il est mol et delicatif (ORESME, E.A., c.1370, 389). Atant vint, a ce parler, uns varlès *bien* acesmez et montez sur un gros trottier. (ARRAS, c.1392-1393, 7). ...Remondin, qui estoit trop durement beaulx et gracieux, et *bien* entechiez. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Amis, dist la dame, n'aiez ja soing que pour grant gent que vous sachiez admener, que ilz ne soient *bien* receuz et *bien* logiez, et qu'ilz n'aient biens et vivres a foison pour eulx et pour leurs chevaux. (ARRAS, c.1392-1393, 36). ...Melusine, qui estoit

moult enceinte, porta son terme, et, au plaisir de Dieu, elle enfanta un filz masle, qui fu de toutes figures *bien* formez, excepté qu'il ot le visage court et large au travers, et avoit un oeil rouge et l'autre pers. (ARRAS, c.1392-1393, 47). Sire j'ay fait tendre vostre paveillon et pluseurs autres pour vous logier, car il avoit pou de logeiz en la ville pour vous logier, vous et voz gens, et sommes *bien* pourvez, Dieu mercy. (ARRAS, c.1392-1393, 53). ...il est bien verité que Hervy de Leon fu ysneaux chevaliers, courtois et saiges, *bien* morigenez, et l'ama moult le roy et son nepveu, et usoit le roy moult par son conseil, et estoit Hervy cellui en qui il se fioit le plus. (ARRAS, c.1392-1393, 57). ...il me semble que il seroit bon pourveoir de remede aincois tost que tart, car l'estable est *bien* fermee a point avant que le cheval soit perdu. (ARRAS, c.1392-1393, 148). Il est leal et *bien* saichant (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 149). "Et !" dirent elles, "cuidiés vous, ma dame, qu'il ait mis quatre jours fors que pour *bien* choisir celle que il voudra servir ?" (LA SALE, J.S., 1456, 14). A qui me faudroit il parler pour *bien* faire ceste besoigne ? (C.N.N., c.1456-1467, 40). C'est ung grant tour d'abilité Que de *bien* faire ung sobressault. (Est., p.1460, 24). ...ceux de la garde du roy, qui moult vaillamment s'i porterent et servirent *bien* le roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 66).

Rem. Avec *s* ds l'ex. suiv. (devant un partic. plur.) : Je loaisse ["je louerai"] les *biens* meublés ["les gens bien pourvus de richesses"], S'avoires ne peüst estre emblés ["si la richesse ne pouvait être dérobée"] (Pastor. B., c.1422-1425, 97).

- *Assez bien. Fort bien. Moult bien. Tres bien* : Car, ou temps passé, pluseurs roys et princes ont esté tres *bien* gouvernans qui onques n'estudierent politiques, ne leurs conseillers semblablement. (ORESME, E.A., c.1370, 98). ...je vous payéray tres *bien* (Path. D., c.1456-1469, 144). ...et s'en revint, but, parla et menga très *bien* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 136). *Assez bien* contrefont le sourt Qui ne leur aporte monnoye. (S. fol., c.1480-1490, 7).

. *Trop bien*. "Parfaitement, au mieueux" : Je le congnois trop *bien*, n'a pas cuer de connin (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 80). Et trop *bien* vinrent a point pour aidier a desfendre et garder Nantes des grans assaus et envaies que les Englois et les Bretons, qui tenoient la partie de la contesse de Montfort, i faisoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 580). ...et chascun cuide trop *bien* entendre (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 126). ...pour ce dit trop *bien* un saint docteur que le flatteur par sa parole fait tout ainsi que se il fichoit un clou en l'ueil de son maistre ou maistresse, c'est a dire qu'il l'aveugle par ses blandices. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 127). ...vecy trop *bien* dit (Nouvelles inéd. L., p.1452, 13). ...trop *bien* balladoit, en especial sur gourmandise et luxure (Nouvelles inéd. L., p.1452, 36). Je ferois trop *bien* les gens rire : Car je ferois trop *bien* du sire Et si ferois du paperart (OLIYOU, Mess. Arg. A., c.1470, 467). Ilz ont esté trop *bien* secoux (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 347). Se tu veult, trop *bien* t'apprendray La maniere comment je voy. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

. *Tout bien* : Entre le challit Et la couste, tout *bien* couché... (B. veoir, p.1480, 20).

. *C'est moult bien dit* : Et les autres deux lui respondirent : Vous estes nostre ainsnee, nous vous suivrons et avouerons ce que vous en voudrez faire. Par ma foy, dist Melusigne, mes suers, vous monstrez amour de vraies filles a vostre mere, et c'est moult *bien* dit. (ARRAS, c.1392-1393, 11).

- *Pas bien* : ...ly anciens chevaliers Melusigne estoit ja venus, et avoit bien advisié qu'ilz ne pourroient pas *bien* tous logier en la ville,

et avoit fait tendre en la pree sur la riviere grant foison de tentes et de paveillons (ARRAS, c.1392-1393, 52).

- *Bel et bien. Bien et beau. V. beau* : Sire, vous parlez *bien* et bel (Mir. ev. arced., c.1341, 122). Je ne sçay, mais d'estrage seel Est seellée *bien* et bel (Mir. st J. Cris., c.1344, 294). Et fut la fait chevalier ly ainsnez filz au conte de Forez. Et josta on *bien* et bel, et continua la feste VIII. jours tous entiers. (ARRAS, c.1392-1393, 16).

- *Mal ou bien* : Finablement fault venir à nostre famille, que vulgariter on dit nostre maison, laquelle combien, mal ou *bien*, nous l'avons gouvernée, celluy seul le sçait qui tout congnoist. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- *De bien en mieueux*. "De mieueux en mieueux" : De joie et d'onneur pourveoir Vous vueille, mes dames gentieulx, Et tout adès de *bien* en mieulx Dieu de lassus ! (Mir. Amis, c.1365, 35). ...que ta belle juenece flourissant en bien que Dieux par sa grace vueille tousjours augmenter et acroistre de *bien* en mieulx (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 63). [Autres ex. p.90, 105, 140, 142] ...Plaisirs croissans de *bien* en mieulx. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 209). Gouvernons nous de *bien* en mieulx (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 51). Prions Jesus de *bien* en mieulx, Prions ce doulx roy precieulx (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 76). Je les secouray [les martyrs] bien a point, Mès qu'ilz soient perceverans De *bien* en mieulx, et attendans, Pour amour de moy et de vous. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 84). ...en les priant et exhortant de *bien* en mieulx continuer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 44). On dit en tous lieux Que de *bien* en mieulx Sy grans signes fait Sus jeunes et vieulx ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 474).

- *Aussi / autant / autretant bien (que / comme)*. "De manière aussi satisfaisante (que)" : ...Melusigne fist bastir la ville de Lusignen et fonder les murs sur la vive roche, et la fit estoffer de fortes tours ; drues, machicoles et a terrasse, et les murs machicolez, et alees au couvert dedens la muraille pour deffendre a couvert par les archieres autant *bien* par dehors comme par dedens, et parfons trencheiz et bonnes brayes. (ARRAS, c.1392-1393, 67). J'avisè enfans Qui n'ont que trois, quatre ou cinq ans Qui en sont fourrez aussi *bien* (Sots mal., c.1480, 84).

- *Si bien que*. "De manière si satisfaisante que" : Sachiez bien que ly Poictevin et tuit ly autre baron si prouverent si *bien* et si vaillaument que en petit de heure Sarrasins furent desconfiz (ARRAS, c.1392-1393, 113).

. "De manière aussi satisfaisante que" : Elle est si *tresbien* qu'on pourroit. (Pass. Auv., 1477, 231).

- *Bien va*. "Tout se déroule de manière satisfaisante" : LE SEIGNEUR. (...) comment vous est il, dame ? (...) Vous vous devez tenir plus chière Pour tant que vous un fil avez. LA DAME. Sire, Diex en soit aorez ! De ce va *bien*, d'autre part mal, Pour un dyable criminal, Qui est venuz querre vostre hoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 15). Par vo conseil riens *bien* aler Ne puet (DESCH., M.M., c.1385-1403, 356). Et il monte a cheval, lui et le maistre de Rodes. Et le roy repaire a son chevalier et lui dist : Amis, *bien* va. C'est Guyon, mon frere, qui est logiez la dessoubz. (ARRAS, c.1392-1393, 135). *Bien* va ; nostre besoigne est faite. (Pass. Auv., 1477, 96).

. *Tout va bien* : ...principal tout ira *bien*. (Sots gard., a.1488, 114).

- *Vous dites bien*. "Vous avez raison" : Monseigneur, dist Remondin (...) je ne pren pas femme pour vous, a mon escient, mais la pren pour moy ; si en porteray le dueil ou la joye, lequel il plaira a

Dieu. Par foy, dist ly contes, vous dictes *bien*. (ARRAS, c.1392-1393, 36).

- *Bien faire. Faire bien.* "Agir de manière satisfaisante" : Le Livre de Ethiques, c'est livre de bonnes meurs, livre de vertus ouquel il enseigne, selon raison naturel, *bien* faire et estre beneuré en ce monde. (ORESME, E.A., c.1370, 97). Et se en telles choses nous nous avons moiennement nous faisons *bien* et par bon habit et semblablement des autres passions. (ORESME, E.A., c.1370, 158). LA MAGDALEINE. (...) En penitence me suis misse, Affin qu'aye plus tost sa grace [de Jésus]. LE LAZER. Vous faictes *bien*. (Pass. Auv., 1477, 151).

. En partic. [Dans le combat] "Faire des exploits, des prouesses" : Ces huit chevaliers y estoient, qui avoient grant faim de faire merveilles d'armes, et avoient esté nagaires au quatrieme tournoy devant le Chastel aux Pucelles ou ilz avoient tous huit veu leurs dames, parquoy encores ilz estoient plus esmeus a *bien* faire. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 337). [Autres ex. p.174, 176, 365, 367] Par leur *bien* faire congnoistre et douter se firent de leurs ennemis (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 161).

. *Faire bien de + inf.* "Agir de manière satisfaisante en" : Et pour ce fist *bien* Platon d'enquerir de ces choses (ORESME, E.A., c.1370, 109). Noble seigneur, a dire voir, Selon ce que m'en puest sembler, Ferez *bien* d'envoyer parler Vostre marischal Adrien A ces malheureux crestien (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 91).

- *Faire bien / le faire bien.* "Se porter de manière satisfaisante" : JEHAN BOCHE D'OR. (...) Diex vous doint bon jour ! Or me dites voir, par amour, Que faites vous ? LA MÈRE ANTHURE. Jehannin, *bien*, mon enfant doulx. (Mir. st J. Cris., c.1344, 256). JEHAN. (...) Que fait ma mère ? LA MÈRE ANTHURE. *Bien*, mais touzjours est pour ton pére En grant amertume de cuer (Mir. st J. Cris., c.1344, 256). JEHAN. (...) Grant pièce a que je ne vous vy. Que faites vous ? Je vous em pri, Dites le moy. ANTHURE. Biau filz, je le fas *bien*, par foy ; Et vous comment ? JEHAN. *Bien*, mère, se Jhesu m'ament. (Mir. st J. Cris., c.1344, 257). LE CHEVALIER. (...) Et comment le font noz enfans ? (...) LA DAME. *Bien*, sire (Mir. nonne, 1345, 341).

- *Se porter bien* : L'ABBEESSE. Messire Nicole, par foy, Vous soiez li tresbien venuz. (...) Quelz est des nouvelles le mais Que m'apportez ? LE PREMIER CLERC. Biau, dame, quant *bien* vous portez : Je ne say que vous die plus. (Mir. abbesse, 1340, 82).

. [D'une chose] : Du temps que mon cas estoit beau, (Et) Que ma chose *bien* se portoit A toute gens mieulx en estoit (Sots mal., c.1480, 88).

- [En coord. avec un autre adv. ou avec une loc. adv.] : SUER MARIE. Or me dites, suer, sanz detri Qui parlera. SUER YSABEL. Je, par le Dieu qui me fourma, *Bien* et a point, n'en doutez mie. (Mir. abbesse, 1340, 77). Le roy en ce peril s'evilla fierement Et fist croix entour lui et *bien* et deüement. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 208). A tout sest chevalier et tout sa bonne gent, Manda et commanda *bien* et deüement, Que le beau chevalier de France proprement (...) Que on lui face honneur assez legierement, Et veuillent obeïr assez legierement. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 108). ...il vendi sondit cheval, se vesti de neuf *bien* et honnestement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). Et après, sondit mary, bien conseillé de ses principaulx amis, la reprint, et se contint de là en avant avecques sondit mary *bien* et honnestement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 33). ...qui de tout son povoir avoit *bien* et loyaument servy le roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 261). ...auquel lieu lui fut fait son service *bien* et honorablement pour le salut et remede de son ame (ROYE, Chron. scand., II,

1460-1483, 2). ...et mist ladicte place en la main du roy, en luy faisant le serment de le servir *bien* et loyaument (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 117).

- [Avec ellipse du verbe] : L'ESCUIER. (...) Dites, s'il vous plaist, comment va Vostre besongne. LE CHEVALIER. *Bien*, par la dame de Bouloingne, Perrotin: j'ay quanque je vueil. (Mir. nonne, 1345, 322). Et le roy, qui moult fu joyeux de sa venue, le conjoy moult et lui demanda comment Guyon, son frere, le faisoit. Par ma foy, dist le maistre, monseigneur, *bien*, comme l'un des plus asseurez hommes que je veisse oncques, et se recommande a vous tant comme il puet. (ARRAS, c.1392-1393, 133).

- P. iron. : Suis je *bien* assené ! (Path. D., c.1456-1469, 176).

- [Avec un part. passé en empl. subst.] : Segneur, on dist souvent par livres et par cans, Par les *bien* entendus et les bons escoutans A une fois oïr doit estre soufisans. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 291).

b) [Portant sur une loc. verbale] : Beaulx cousins, ne vous esbahissez point et prenez hardiement la bataille contre cinq des traictours, pour vous et pour nous deux, car nous en vendrons, au plaisir de Dieu, *bien* a chief. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Et en la fin Remondin descendy a pié, et print sa lance qui gesoit par terre, et en vint le grant pas vers son ennemy, lequel se destournoit de lui, et le faisoit aler après lui parmy le champ, car il avoit si *bien* cheval a main qu'a fin souhait. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

2. "De manière favorable"

a) Adv. : *Bien* a tourné la chance (B. veoir, p.1480, 19).

- [Dans une formule de bienvenue]

. *Bien venir* : *Bien* viengnez Bon Temps. (Sots, c.1480-1500, 277).

. *Bien venant* : *Bien* veignant, frere et amy chier ; Vous soyés le très bien venu. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 9). Et, en montant lesdiz degrez, trouva ilec ledit seigneur de Gaucourt et Hesselin qui le saluerent et lui firent le *bien* veignant, et icellui connestable leur rendi leur salut (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 356).

. *Bien venez* : *Bien* venés vous, mon tresdoux maistre ! (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 144). *Bien* viengnez, sire, n'y a celuy De ma famille et de nous tous Qu'il ne soit tres joyeux de vous, Beaucoup plus qu'on ne penseroit. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 642).

. (Très) *bien venu. Bien arrivé* : Tu soyes le tresbien venu ! Enfans, faisons tous bonne chere ! (Pass. Auv., 1477, 114). Et vous aussi, mon gentil moyne, Vous soyés le *bien* arrivé ! (P. moyne, a.1500, 46). Et, toutes les foys que vous viendrez, vous serés le très *bien* venu. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 317).

b) [En tournure attributive (où il peut être interprété comme adv. ou comme adj. invar.)] "Satisfaisant, favorable" : LA DAME. Avez vous paiée la debte Que devez la vierge honorée ? LE SEIGNEUR. Oil, de ceste matinée, Dame, sui je a lui acquittez. LA DAME. C'est *bien*, sire (Mir. enf. diable, c.1339, 7). L'ARCEDIACRE. Seigneurs, vous plaist il bien a touz ? Dites le moy. LES CINC ENSEMBLE. Chier sire, oil, en bonne foy ; *Bien* est ainsi. (Mir. ev. arced., c.1341, 126). Pour ce parloient bien les anciens en disant ainsi : "*Bien* est ce que toutes choses desirent." (ORESME, E.A., c.1370, 103). ...icelle Margot li demanda se sondit ami avoit beu d'icelle poudre, laquelle respondi que ouyl, et icelle Margot li respondi : C'est *bien*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 338).

- *C'est bien de + inf.* : Et pour ce dit il ou livre dessus dit et en plusieurs autres, contre l'opinion d'aucuns, que c'estoit *bien* de

translater les sciences de grec en latin et de les baillier et traiter en latin. (ORESME, E.A., c.1370, 101).

- *Ce n'est que bien*. "C'est parfait" : ...il est hardiz et emprent hardiement, ce n'est que *bien*, car chose hardiement entreprise et ensuye est a moitié faicte. (ARRAS, c.1392-1393, 283).

. [Par litote ; pour laisser entendre qu'un fait beaucoup plus grave pourrait se produire] : SAMUEL. (...) Il [Jean Baptiste] a eu la teste coupee. JHESUS. Ce n'est que *bien*. En ceste annee Varrés plus doureux martire. (Pass. Auv., 1477, 115).

- *Estre bien à qqn*. "Convenir à qqn" : E ! lasse ! s'au mains L'une des deux [mains] demourast vive, *Bien* me fust (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 214). Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier, Helayne o luy, soubz le bel esglantier ; Se *bien* leur est, cause n'ay qu'il me poise, Mais quoy que soit du laboureux mestier, Il n'est tresor que de vivre a son aise. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 118). LE MARIÉ. Ma mere, il vous est *bien* ? ["Ça ne (vous) va pas ?"] n'est mye ? LA MERE. Non est ; par ma foy, je te nye. Ta personne fort me desplait. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 96). Est-il *bien* à nostre mounyere ? (Gent. moun. T., c.1500, 333).

- [D'une pers.] *Estre bien*. "Être dans une situation favorable, être à l'aise" : Je suis *bien*, plus ne m'atouchiez, Mais faites tost, si vous couchiez sanz remanoir. (Mir. ev. arced., c.1341, 111). ...se a l'assay n'esteiz ausy *bien* qu'al parleir, ne valeiz riens ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 189).

. P. iron. : Nous sommes *bien*, ma dame pisse. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31). Nous sommes *bien* pour ung ost desconfire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 240).

. Prov. : ...celluy qui est *bien* ne se meuve (MACHO, Esope R., c.1480, 215).

- *Estre bien à soi*. "Être alerte, dispos"

Rem. *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 117 ; t.4, 207.

- *Estre bien de qqn*. "Entretenir avec qqn de bonnes relations" : ...il ne leur chault s'ilz sont amez ou non, Mais que l'en die qu'ilz soient *bien* des belles (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 70). Ogier (...) fut sy *bien* du roy qu'il luy fist sa paix.. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 18). Je ne suis pas *bien* de Fortune : Mon malheur et mon infortune Monstrent qu'elle est mon ennemye (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 209). Et s'il veult estre *bien* d'elle, il la faudra tousjours regarder et sa grant beauté louer (LA SALE, Sale D., 1451, 127). Faictes moy souvent savoir des nouvelles, et surtout faictes que je soye *bien* de mon frere (Lettres Louis XI, V., t.2, 1463, 118). ...je suis *bien* du roy et de toute la court. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 38).

. [À propos d'intimité sexuelle] : LE SEIGNEUR. Amie, voulentiers seroie *Bien* de vous, se il vous plaisoit. LA DAME. (...) Mon seigneur, qu'avez vous pensé ? Nous avons voué chasteté A Dieu et a sa mère aussi. (Mir. enf. diable, c.1339, 91).

. Empl. impers. *En estre bien de qqn*. "Se trouver à l'aise" : Il en est *bien* de noz amys. (P. Jouh. D.R., a.1488, 19).

- Empl. impers. "Aller bien, bien se porter" : SUER MARIE. Dame, bien puissez vous venir. Comment vous est ? L'ABBEESSE. Mes suers, il m'est *bien*, se Dieu plaist (Mir. abbesse, 1340, 75). ZEBEL. (...) M'amie, je vous aideray Voulentiers. Comment vous est il ? Certes, je craing moult le peril Ou je vous voy. NOSTRE DAME. *Bien*, dame (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 211).

- *Ni bien ni mal*. "(Dans un état qui n'est) ni bon ni mauvais" : Ne *bien*, ne mal, mais entre deulx, J'ay trouvé au jour d'ui mon cueur Qui, parmi Confort et Douleur, Se seioit ou meillieu d'entreeulx. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 457).

B. - [Marque l'idée de plénitude, ou bien celle, proche, d'intensité ou de quantité]

1. [Portant sur un verbe ou une loc. verbale] "Vraiment, pleinement, parfaitement, tout à fait"

a) [Portant sur un verbe ou un partic.] : PREMIER DYABLE. (...) au mains Yrons nous devant le vray juge, Vostre filz ; s'il le nous forsjudge, Nous le vous laisserons a tant. NOSTRE DAME. Il me plaist *bien*. (Mir. enf. diable, c.1339, 45). ...et (...) sambloit que ledit Hennequin cogneust *bien* icellui homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 134). Tres chiere dame, du mien n'emportez vous rien fors tant que vous passez par my mon pays, et est la villenie a moy, quant vous estes estrangiere, que je ne vous recoif en mon pays plus honnorablement que je ne puis faire ycy. Dont, respondy la dame, roy Elinas, je vous en tien *bien* pour excusé, et vous pry, se vous ne voulez autre chose, que vous ne laissez ja a retourner pour ceste querele. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Lors [le roi Elinas] commence a penser a la beauté de la dame, et la print si fort a amer que il ne scot quel contenance prendre et dist a ses gens : Alez vous en devant, et je vous suivray assez tost. Et cilz s'en vont qui *bien* apperceurent que ly roys avoit trouvé quelque chose. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Et furent a la feste toutes les plus nobles dames du pays, qui moult prisoient la contenance de Remondin, et *bien* disoient qu'il estoit bien dignes de tenir un grant pays. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Lors commença telle joye parmy la ville que ceulx de l'ost en oïrent *bien* le bruit (ARRAS, c.1392-1393, 159). Heelas, tu [Aveugle Fortune] m'en avoiez getté et mis en haulte autorité par le sens et la valour de la meilleur des meilleurs, de la plus belle des belles, de la plus saige des saiges. Or le me fault perdre par toy, faulse borgne, traître, envieuse. *Bien* est fol qui en tes dons s'affie. Or hès, or aimes, or fais, or despieces, il n'a en toy de seurté ne d'estableté ne qu'en un cochet a vent. (ARRAS, c.1392-1393, 243). ...sa bonne femme (...) demande ce qu'elle *bien* scet (C.N.N., c.1456-1467, 27). L'ostel n'estoit pas si grand (...) qu'il ne sceust *bien* les engins. (C.N.N., c.1456-1467, 98). ...et fist plusieurs rudesses oudit hostel à dame Ambroize de Loré, femme dudit d'Estouteville, qui estoit moult sage, noble et honneste dame. Dieu de ses exploiz le vueille punir, car il le a *bien* desservy ! (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 12). Et le lendemain fut alé querir audit lieu et apporté à Paris en moult grant et belle conduite, ordonnance et reverence qui fut faicte audit corps, comme *bien* le valoit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 20). Par m'ame, je l'aymoye *bien* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 53). De beau chanter s'ennuyt on *bien*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 138). Saluez bien tost nostre roy, Depeschés vous chascun de vous Et vous mettez a deux genoux, Car sa personne le vault *bien*. (Feste roys, c.1475-1500, 307). Quant il eut *bien* de ce vin beu, Il se trouva tout esperdu (Vig. Trib., c.1480, 233).

- *Bien aimé* : Remond de Lusegnen, conte de Forests, et Thierry de Lusegnen, sire de Parthenay, vous mandons que, tantost ces lettres veues, vous vous gardez de nous, car nous vous porterons dommage le plus tost que nous pourrons, a cause du tort que vous faictes et avez fait a nostre tres chier et *bien* amé oncle le roy d'Ausaiz. Et a celle deffiance mirent leurs VJ. seaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 284). ...mon *ben* amé escuier Galhardet de Tozeux (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 14).

- *Grandement bien* : ...leur venue me plaist grandement *bien* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 147).

- *Trop bien*. "Trop fortement" : ...Car essoir fu trop *bien* batue (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 31). Or ay esté par ma fole

creance Trop *bien* deceu pour vouloir obeÿr As requestes dont tu ses bien servir (Jeu quatre pers. L., a.1465, 195).

- *Aussi / autant / autretant bien (que / comme)*. "Tout autant (que)" : ...il fault que vous essayez Aussi *bien* du mal que du bien. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 36).

- *Si bien que*. "Si fort que" : Jesus nostre sire Vous en vueille si *bien* pugnir Qu'a tousjours en puist souvenir (S. fol., c.1480-1490, 8).

- *Il est bien vrai que*. "Il est entièrement vrai que, il est incontestable que" : ...il est *bien* vrai qu'a vous je doÿ obeir plus que a personne du monde, et ainsi le vueil je faire. (ARRAS, c.1392-1393, 188).

- *Voici bien pour + inf*. "Voici vraiment de quoi..." : Je viens icy (pour) faire ung messaige, Mais je ne scay que je doÿ dire, Et par Dieu, vecy *bien* pour rire. (S. fol., c.1480-1490, 6).

b) [Portant sur une loc. verbale] : Or est *bien* droiz que je vous face Savoir ou vous yrez de cy. (Mir. enf. diable, c.1339, 40). Encore ara on *bien* mestier, Seigneur, de ce que je scé faire (Mir. femme roy Port., c.1342, 153). Et pour ce suiz je venuz par devers vous pour vous prier qu'il vous plaise a faire a monseigneur et a moy tant d'honneur qu'il vous plaise a venir logier en vostre forteresse, et admener tant de gens qu'il vous plaira, car, monseigneur, par ma foy, il y a assez de quoy vous tenir *bien* aise, Dieu mercy (ARRAS, c.1392-1393, 208). Et la fu Gieffroy et ceulx qu'il avoit commis et ordonnez pour les comptes ouïr, car a lui n'en chaloit que un pou. Et tant ont compté et recompté que tout estoit *bien* a point. (ARRAS, c.1392-1393, 295). ...ledit suppliant qui estoit mal disposé et se vouloit aler couchier et reposer, pour ce qu'il estoit *bien* nuit (Doc. Poitou G., t.9, 1448, 44). Il est *bien* temps de vous le dire (Path. D., c.1456-1469, 60). Toutesfois, sire, puisque ainsi est cela et tout est à vous, vostre bon plaisir en soit fait, c'est *bien* raison. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389).

- *Tres bien*. "Tout à fait" : ...j'estoye tres *bien* d'acord Qu'on se confessast a la mort. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

c) [Portant sur un auxiliaire de mode (pour marquer que la nécessité ou l'obligation, la possibilité ou la volonté existe pleinement, effectivement)] : Lasse ! *bien* me doÿ destourber, Quant ensement me suis forfaite. (Mir. enf. diable, c.1339, 10). *Bien* doÿ et vueil vivre et morir En vostre gracieus service (Mir. enf. diable, c.1339, 46). Il le fault *bien* [se dépêcher], car les satrapas Porroyent bien le corps Jhesu prendre. (Pass. Auv., 1477, 238). On doit *bien* mauldire celluy Par qui le commun se douloit. (Sots, c.1480-1500, 262).

- *Bien vouloir qqc*. "Souhaiter vivement qqc." : Remondin monta a cheval, et sa dame le mist ou droit chemin de Poitiers et se party de lui. Adont Remondin, qui moult ama sa compaignie, fu moult doulent, car *bien* voulsist estre tousjours avec celle qui si bon confort lui avoit donné. (ARRAS, c.1392-1393, 27). ...ceste dame sentent son serviteur le chevalier dessusdit en son hostel, devers lequel elle ne pavoit aller si tost qu'elle eust *bien* voulu... (C.N.N., c.1456-1467, 268). ...toutesfois qu'il vouloit faire l'amoureux jeu, qui n'estoit pas si souvent qu'elle eust *bien* voulu... (C.N.N., c.1456-1467, 278). Si vous vouldroye *bien* prier - pour du mien, j'ay assés finance - Que nous deux luy baillons l'avance. (Path. D., c.1456-1469, 146). Pourquoi vueil *bien* qu'on voye clerement Trestout mon fait, et bien on le pratique (Sots mal., c.1480, 85).

- *Vouloir bien que*. "Souhaiter vivement que, exiger que" : ...si veil *bien* que vous sachez qu'il se fault avancer de faire ce que j'ay dit. (C.N.N., c.1456-1467, 140). Je voy bien que vous trompez de moy, mais je veil *bien* que vous sachez que vous n'y avez

gues d'honneur. (C.N.N., c.1456-1467, 213). Or je veil *bien* que vous entendez que je ne suis pas si desfourni ne despourveu de sens (C.N.N., c.1456-1467, 562). Je veul *bien* qu'il entende et sache les grans et esnormes tors qu'il me tient (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 349).

2. [Porte sur un adj.] "Très, fort"

a) [Adj. de sens positif ou neutre] : NOSTRE DAME. (...) Vez le cy ou il nous attent. Alez faire vostre demande. SECOND DYABLE. Nous li feron, dame, *bien* grande. (Mir. enf. diable, c.1339, 46). A .I. ostel s'en vindrent a .I. *bien* bon vinaige. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 239). Et comme dit Tullies en son livre de Achademiques, les choses pesantes et de grant auctorité sont delectables et *bien* agreables as genz ou langage de leur país. (ORESME, E.A., c.1370, 101). ...à l'abbé de Tournon, il print et embla en sa chambre, en unes bouges, XXVJ fr., deux pierres de saffirs et licorne, et estoient *bien* gros, et aussi un seel d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 29). ...je vous pourverray si bien que vous vous tendrez pour *bien* contente, avant que je parte de ceste mortel vie, et aussi seront tous les barons de mon regne. (ARRAS, c.1392-1393, 120). Lequel jouvencel par sa debonnaireté vint en grace au roy, et tellement qu'il le vult avoir, et, car il estoit encore *bien* josne, le ordonna a estre son paige (LA SALE, J.S., 1456, 2). Et si y avoit encores trois *bien* belles filles, faisans personnages de seraines toutes nues (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 27). ...lesdiz de l'ost s'assemblerent en *bien* grant nombre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 278).

- *Tres bien + adj.* : ...deux très *bien* grans hanaps de madre, fins, sans garnison. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 110).

b) [Adj. de sens négatif] : Ce trompeur la est *bien* bejaune Quant, pour vingt et quatre solz l'aulne, A prins drap qui n'en vault pas vingt. (Path. D., c.1456-1469, 80). Et ce mesme jour y ot ung fol Normant qui dist à la porte Saint-Denis que ceulx de Paris estoient *bien* folz de penser que leurs chaynes de fer, tendues au travers de leurs rues, leur peust valoir à l'encontre de eulx. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 114). ...dont le roy fut *bien* mal content. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 313). On y [jourait] bien haultement Mais aussi qui cherroit a bas, On seroit ravalé *bien* bas, Car c'est une rigle de droit (Vig. Trib., c.1480, 224). Tu es *bien* mauvais savetier (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). N'en desplaise a la compaignie, Pardonnés moy, c'est ma folye, A folie tiens celuy *bien* fol Qui pour aimer se rompt le col. (S. fol., c.1480-1490, 8).

c) [Porte sur un subst. en emploi attributif] "Tout à fait" : Nous le vous dirons de cuer fin, Sire : c'est *bien* chose a oïr. (Mir. enf. diable, c.1339, 54). ...le passer m'a deffendu Par cy, dont le cuer ay fondu Tout en douleur, c'est *bien* droiture. (Mir. nonne, 1345, 331).

- *C'est bien droit*. "Ce n'est que justice" : Messire, qui la gist mort, me dist, se telle adventure m'avenoit, que je seroie ly plus honnouré de mon lignaige. Mais je voy bien tout le contraire, car je seray ly plus maleureux et ly plus deshonnouré, et certes c'est *bien* droit. (ARRAS, c.1392-1393, 22).

3. [Porte sur un adv.] "Très, tout à fait, fort"

a) [Adv. de manière] : Saichés se je ne l'ay [votre anel] *bien* envis m'en yroye. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 167). Par Dieu, dist le roy Urien, vous avez vaillaument voyagé et *bien* eureusement ; j'en loue mon Createur. (ARRAS, c.1392-1393, 133). ...et chargea *bien* expressement aux prevost des marchans et eschevins et tous autres officiers et gens notables de ladicté ville que, de tout leur povoir, ilz festiassent fort et honorablement lesdiz ambassadeurs (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 224). ...s'il vous

fault point de lien Pour prendre *bien* hastivement Ung asne, j'en ay ung qui est mien, Tout a vostre commandement. (Sots Magn., a.1488, 200).

b) [Adv. de lieu] : Tenez, dame, vueillez le mettre De vous *bien* près. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 212). Et les autres, c'est asavoir, les chevaliers qui se combatoient en leur compaignie, se mectoient au commencement *bien* avant es perilz, aussi comme les mieulx vaillans. (ORESME, E.A., c.1370, 213). ...et le convoia le roy *bien* loing sur le chemin de Pontoise (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 136). Et fut ledit Salezart suivy de *bien* près et fort batu et navré (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 278).

c) [Adv. de temps] : ...une bonne ville près de Coulongne sur le Rin, où il sejourna *bien* longuement (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 318). Se *bien* tost ne vous esventez, Vous pourrez payer ung amende. (Feste roys, c.1475-1500, 301). ...auquel ilz demanderent si les portes ouvreroient *bien* tost ["bientôt"] (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 174).

- *Bien matin* : Je y alay juy *bien* matin (Mir. enf. diable, c.1339, 4). Huy *bien* matin, a la verdure, Trois dames sont seant entrees Quil estoient mout emploteez, Je ouz tel poïr, je coruz es champs. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 254).

- *Au bien matin*. "De bon matin" : ...[il] se partit au *bien* matin du bourg dudit lieu de Monstereul Bonin pour aller garder et visiter lesdit bois et fourestz et veoir s'il y trouveroit aucuns malfaiteurs en iceulx, et avecques lui mena ung povre homme de labour, nommé Simon Gerbault pour l'accompaigner et estre record des espoiz qu'il feroit. (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 596).

- *Tres bien matin*. *V. matin*

- *Bien bref*. "Très vite" : Par foy, dist Melusigne, enfans, cy fault pourveoir tant pour le fait de la mer comme celui de la terre, et j'en ordonneray tellement que vous m'en saurez gré, et ce feray je *bien* brief. (ARRAS, c.1392-1393, 83).

d) [Adv. de quantité ou d'intensité] "Très, beaucoup" : Mais sachiez que je ne cuidois pas trouver logiee si prez de moy damoiselle de si hault affaire, ne qui eust tant de si nobles gens avec lui. Sire, dist ly chevaliers, quant il plaira a ma damoiselle, elle en aura *bien* plus, car il ne lui convient que commander. (ARRAS, c.1392-1393, 39). S'il vous plaist ung *bien* peu parlez A moy, douce dame honnorée Qui tant estes deconfortée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 196). ...environ IX heures de nuit, fut veue ou ciel courir *bien* fort une très longue comete (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 20). ...sans soy rafreschir ou que *bien* peu, et sans attendre toute sa compaignie (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 64). C'est *bien* assez pour devenir Hors du sens et estre cocu (Feste roys, c.1475-1500, 301). Vela du venin pestifere Pour corrompre en *bien* peu d'espace Trestoute la region basse De l'air (Cene dieux, c.1492, 128).

- *Un bien peu*. "Un petit peu" : ...je loe qu'on examine Ung *bien* peu sa partie adverse. (Path. D., c.1456-1469, 164).

4. [Porte sur un synt. adv. ou prép.] : Dieux nous a yci *bien* a point Amenez (Mir. st J. Cris., c.1344, 281). Il me sembloit ores que je feusse *bien* prez de Lusegnen, mais il me semble que je y ay bien failly. (ARRAS, c.1392-1393, 77). ...car plusieurs desdictes choses et merveilles sont advenues en tant de diversitez et façons estranges que moult penible chose auroit esté à moy ou aultre de *bien* au vray et au long escripre la verité des choses advenues durant ledit temps. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 2). BON TEMPS, estant a une fenestre. Me vecy, suis je *bien* en point ? (Sots, c.1480-1500, 274).

- *Bien malgré* + pron. pers. : Tu meurs *bien* maulgré toy, Pernet, Voire maulgré toy et a force ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 40).

5. [Porte sur un dét. ou un nominal de quantification] : Beaulx seigneurs, ne le rigoulez pas, car sachiez qu'il a *bien* autre chose a penser. (ARRAS, c.1392-1393, 41). ...j'ay *bien* autre chose affaire. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31).

6. [Comme adv. ou nominal de quantité] "Beaucoup" : Va tost ; tu gangneras monnoie Et *bien* a boire. (Mir. ev. arced., c.1341, 117). Ma dame, pardonnez moi, que il a *bien* a penser, le cuer d'un nouvel amant deliberé de loyalment servir, comme le scien est, de bien choisir et soy du tout asservir aux entiers commandemens de sa dame, s'il n'est d'amours bien grandement amy (LA SALE, J.S., 1456, 14). Ainsi me semble que nous leur donnerons *bien* à besongnier. (BUEIL, I, 1461-1466, 189).

II. - [Adv. de phrase (marquant l'approbation, la confirmation...)]

A. - [Adv. d'approbation]

1. [Comme réponse approbative] : L'EVESQUE. (...) Dites nous, sire, (...) Se de l'autre siecle savez Riens de nouvel. LE CHEVALIER. Sire, oil *bien* ["oui, effectivement"] ; mais non pas bel Pour vous (Mir. ev. arced., c.1341, 137). Et a un filz chevalier, aussi aagié comme est mon filz ainsné. Par foy, dist Remondin, je scay bien comment il a a nom. Et comment le savez-vous, dist Alain ? Par foy, sire, dist Remondin, *bien*. Il est nommé Josselin de Pont le Leon, et a un filz chevalier que on appelle Olivier. (ARRAS, c.1392-1393, 54). Sire chevalier, dist le roy, menassier povez vous assez, car autre chose n'emporterez vous de moy, car voz maistres ne voz menaces ne prise je pas un festu. Damp roy, dist le chevalier, je vous deffie de par les deux damoisiaux de Lusignen et tous leurs aidans. *Bien*, dist le roy, je me garderay de mesprendre et de perte. Par mon chief, dist le chevalier, il vous en est bien besoing. (ARRAS, c.1392-1393, 158).

- [Avec valeur interj.] : Or *bien*, c'est fait : alons men (Mir. chan., c.1361, 242). Or *bien*, respondirent il, puisque elle est la, elle s'i tenra (FROISS., Chron. D., p.1400, 517). Et *bien*, de par Dieu, Esperance, Esse doncques vostre plaisir ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 470). "Or *bien*," dist le roy, "Quelz abillemens, quel nombre de gens ?" (LA SALE, J.S., 1456, 239). Or *bien*, dist il, nous en ferons tresbien. (C.N.N., c.1456-1467, 160). Et *bien*, dit l'autre, je suis contente (C.N.N., c.1456-1467, 523). Or *bien* Il couvient adviser combien Vous en voulez, premierelement (Path. D., c.1456-1469, 68). Et *bien*, dist le Roy, si ne laisserons nous pas à debatre beaucoup de choses (BUEIL, II, 1461-1466, 236).

. *Trop bien cela*. "C'est parfait !" : Trop *bien* cela, respondy le roy, vous dittes tresbien. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 140). Ha, trop *bien* cela, Mais quoy vous assurez vous là ? (B. veoir, p.1480, 19).

2. [Par approbation de ce qui est ou semble souhaité, suggéré...] *Vouloir bien qqc.* "Accepter volontiers qqc., s'accorder à qqc." : ...celle qui ne vouloit souffrir qu'on la baisast, mais *bien* vouloit qu'on lui rembourrast son bas ; et habandonnoit tous ses membres (C.N.N., c.1456-1467, 11). "...puis qu'il fault que vous aiez tout a vostre dict, j'aray terme de paier. - Cela veil je *bien*, mais j'aray mes douze rasieres." (C.N.N., c.1456-1467, 291). ...La maistresse, si son mary n'y estoit, vouloit *bien* avoir sa compaignie [celle de l'homme qui se fait passer pour une femme]. (C.N.N., c.1456-1467, 303). ...me semble que j'ay tresbon appetit ; si voudroye *bien* aller disner, si vous vouliez. (C.N.N., c.1456-1467, 369). Le chanoine fut contraint, pour sauver son honneur, de s'accorder. Quand ce fut fait, elle voulut *bien* adonc dire a Dieu et se partir. [Ayant accompagné une amie venue rendre visite à un

chanoine, son amant, une femme refuse de partir tant que le chanoine ne l'aura pas "honorée..." (C.N.N., c.1456-1467, 522).

3. [Appréciation portant sur un contenu prop.]

- *Bien fust que*. "Mieux aurait valu que" : *Bien* fust que vous fussiez tue. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 101).

- *Il prent bien à qqn de*. "Il est heureux pour qqn que" : Y n'y a dyable ne dyablesse Qui ne bondise au fons du puis Et me prent *bien* que point n'y suis (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 194).

B. - [Adv. de certitude]

1. [Adv. de certitude concessive] "Assurément (même si par ailleurs..., quoi qu'on puisse en penser ou dire..., quelque doute qui ait pu naître...)" : Et ce fu *bien* ["ce fut assurément"] li buisson figurans Que Moyses vit ardoir (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 246). *Bien* est verité que... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 113). Ce fu *bien* le diale qui s'en ala meslant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 267). Ce seroit *bien* au pis venir. (Path. D., c.1456-1469, 144).

Rem. T-L I, 965, 50 - 966, 12.

- [Avec des verbes épistémiques (marquant la connaissance, le constat, la croyance, l'apparence...)] : Mais je voy *bien* quanqu'avez dit Ce n'est fors pour moy essayer. (Mir. abbesse, 1340, 70). Vezci *bien* miracles appertes, Jehan, que Dieu fait ci pour vous. (Mir. st J. Cris., c.1344, 284). Lors [Remondin] s'avisa a lui mesmes et dist : Messire, qui la gist mort, me dist, se telle adventure m'avenoit, que je seroie ly plus honnouré de mon lignage. Mais je voy *bien* tout le contraire, car je seray ly plus maleureux et ly plus deshonnouré, et certes c'est bien droit. (ARRAS, c.1392-1393, 22).

. [Avec *croire* ou *cuidier*] : Si je pouoie vendre de ma santé A ung Lombart, usurier par nature, Faulte d'argent m'a si fort enchanté Que j'en prendroie, ce croy *bien*, l'avanture (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50). ...lesdiz habitans dudit Arras furent fort espoventez et cuidoient *bien* mourir (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 48). Par la foy de mon corps, mons. de Crussol, je croy *bien* que leurs femmes chevauchent mieulx qu'il ne font. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 207).

. [Avec *savoir*] : Mon cuer en es merveille baus : Car *bien* say qu'il y tourneront. (Mir. enf. diable, c.1339, 8). Et lors le menerent autre chemin, et le mena à un villaige où il n'y a que une maison, appellée Senaye, là où il savoit *bien* que les Englois estoient en enbusche (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 55). J'ay *bien* sceu que nagueres, en la ville d'Arras, avoit ung bon marchand (C.N.N., c.1456-1467, 319). Je sçay *bien* que je suis morte (...) et que je n'ay pas fait comme je deusse. Mais je ne suis pas seule deceue en celle maniere (C.N.N., c.1456-1467, 374). Pouvre coquard, qui ainsi vous tourmentez, savez vous *bien* au mains pour quoy ? (C.N.N., c.1456-1467, 465). ...car il scavoit *bien* que le roy l'avoit en hayne du temps qu'il estoit daulphin (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 148).

. [Avec *sembler*] : ...il vous semblera *ben* que... (Trés. Reth. S.L., t.2, 1337, 37). ...sachiez qu'elle est si atainte Qu'il lui semble *bien* sanz doubter Que maintenant doie enfanter. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 212). Et samble *bien* a vostre fait Que les livres avez veus Et estudiez et sceus. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 19). Grant temps après vint Oliviers, armez moult noblement, montez sur un moult riche destrier, et *bien* sembloit homme de grant affaire, et si estoit il. (ARRAS, c.1392-1393, 61).

- *Pouvoir bien* : Je le puis *bien* par moy savoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 20). LA DAMOISELLE. (...) Elle ot paour d'estre brûlée, Je croy, si qu'elle en est fouie, Puis que nous ne la veons mie

Dedans cest estre. LA ROYNE. En nom Dieu, il pourroit *bien* estre : Se Dieu plaist, elle n'est mie arse (Mir. femme roy Port., c.1342, 187). Donques puis je *bien* encore conclurre que la consideracion et le propos de nostre bon roy Charles est a recommander, qui fait les bons livres et excellens translater en françois. (ORESME, E.A., c.1370, 101). ...vous vous povez *bien* passer, s'il vous plaist, de vous donner courroux ne ennuy pour telles choses qui ne vous pevent ne aidier ne nuire. (ARRAS, c.1392-1393, 20). Par ma foy, vassaulx, il vous muet de grant orgueil ou de grant niceté de ainsi passer par devant damoiselles sans les saluer, combien que l'orgueil et la niceté puet *bien* estre en vous tout ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Et sachiez qu'ilz ne sceurent que depuis sont devenu, car depuis les attendirent bien six jours ; mais quant ilz virent qu'ilz ne vendroient pas, si se partirent et vindrent au siege. Par foy, dist le maistre, cecy se puet *bien* faire ; veez cy monseigneur Urien et son frere qui vous en sauroient bien a respondre, car ilz les ont mis mors et desconfiz, et nous ont donné les fustes. (ARRAS, c.1392-1393, 94). ...il peult *bien* estre Que j'en ay mangié plus de trente En trois ans. (Path. D., c.1456-1469, 148). Il le fault bien [se dépêcher], car les satrapas Porroyent *bien* le corps Jhesu prendre. (Pass. Auv., 1477, 238). Tu pourras *bien* estre froullé Se tu vas gueres caquetant. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34).

- *Il est bien en qqn* (+ inf.). "Qqn a effectivement la possibilité (de + inf.)" : ...de toutes les richesses du monde je ne desire pour le jour d'hui que une dont il est *bien* en vous m'enrichir, s'il vous plaist. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 46). ...et s'il vous vuelt aydier, soyez certaine qu'il en est *bien* en luy (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 92).

- [Dans la principale d'une relation hypothétique (quoi qu'on en pense, la principale est avérée dans le cas où...)] : Mais je me suy si bien gardée, Dieu merci, qu'onques resgardée Ne fu pour chose que feisse, Et s'eusse *bien*, se je vouldisse, Trouvé qui eust parlé a moy. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 106). Adont envoierent chil François courir devant la ville, et vinrent li coureur jusques as barrières et fuissent *bien* entré dedens la porte qui sciet ou cemin de Tournai, se il vosissent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). ...si je veoye mon gantelet, je le congnoistroye *bien*. (BUEIL, I, 1461-1466, 224). Il auroit *bien* la teste folle Qui ne l'entendroit. (Sots triumph., c.1475, 45).

- [Renforçant la question confirmative (où la réponse attendue est positive), qu'elle soit positive ou négative, dir. ou indir.] : ...cil qui l'a mort Est evesque et tient la sa feste : Est ce *bien* chose deshonneste Et fait vilain ? (Mir. ev. arced., c.1341, 131). Avez vous *bien* trouvé ce que je vous disoye ? (ARRAS, c.1392-1393, 242). Saintré, y avez vous *bien* pensé ? (LA SALE, J.S., 1456, 147). "Tenez, dit elle, fays je *bien* ce qu'il vous plaist ? - Vous ne l'avez pas tousjours fait, dit il..." (C.N.N., c.1456-1467, 420). Avez vous *bien*, en yver et esté, Tousjours en Dieu remys vostre fiance ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 214). ...et luy demanda s'il luy souviendroit *bien* de ce que le duc de Bourgoigne luy avoit dit, et il respondit que ouy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 154). Sire, entendés vous pas *bien* que en ceste monstre il y a plus de dix mil qui ne sauroient faire dix lieues à cheval sans repaistre ? (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 207).

Rem. T-L I, 965, 17-24.

- [Renforçant la phrase impérative, pour confirmer l'ordre donné, du souhait exprimé] : Et sachez *bien* que j'ay voloir De deux lis vous et moy avoir (Mir. enf. diable, c.1339, 4). Vous actendrez tant que ly baron auront fait hommage, et lors vous trairez avant, et demanderez au jeusne conte un don pour tout le salaire du

service que vous feistes oncques a son pere ; et lui dictes *bien* que vous ne lui demanderez chastel ne ville, ne forteresse, ne chose qui guerres lui couste. (ARRAS, c.1392-1393, 31). Et advertissez *bien* ceulx qui sont ordonnez pour aller gagner les tours et les murailles qu'ilz ne s'amusement point au pillage. (BUEIL, II, 1461-1466, 125).

2. [Adv. de certitude confirmative] : Oil, par foy ; c'est *bien* mes grez. (Mir. femme roy Port., c.1342, 152). L'Angloys se courroussa et dist : "C'est *bien* ce que chascun nous disoit, que vous mocqueriez de nous..." (COMM., II, 1489-1491, 79). SAINT MARTIN. Tort avoit. CLAUDE. *Bien* le disoye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 532).

3. [Adv. de certitude implicative]

a) [Par l'adv. *bien* on demande de ne pas oublier ce qui est dit, de le prendre en considération et d'en tirer les conséquences] : Il me faudroit avoir un curre, A cheannes bien ordonné, Dedenz et dehors painturé, Couvert de drap de camocas. Je voy bien femme d'avocas, De povres bourgeois de villaige, Qui l'ont *bien*, (pourquoy ne l'arai ge ?) (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44). Et, qui en fait une, il en fait *bien* deulx. Et, pour ce qu'il vous a trompé en ceste matière, je vous avertiz que vous gardez vostre personne et qu'il ne vous trompe de la vie (BUEIL, II, 1461-1466, 252).

b) [Par l'adv. *bien* on demande d'admettre ce qui est dit, mais de ne pas en tirer des conclusions qui n'en sont pas (gén. formulées dans une prop. adversative)] : *Bien* estoit le roy Charles informez de ce roy Aquin qui se tenoit en Breitaingne, mais il ne vouloit pas pour ce rompre ne brisier son voyaige ne sa emprise (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 10). Et saiches que je scay *bien* que tu cuides que ce soit fantome ou euvre dyabolique de mon fait et de mes paroles, mais je te certiffie que je suiz de par Dieu et croy en tout quanque vraye catholique doit croire. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Je croi assés que li aucun oient et entendoient *bien* ce que li signeur leur disoient et anatissoient. Nient mains, tousjours il tenoient lor rieule sus la fourme que dit vous ai (FROISS., Chron. D., p.1400, 448). ...or vous avancez de moy tirer d'icy (...) - Cela feray je *bien*, monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous ayez promis de moy paier (C.N.N., c.1456-1467, 188). Se je suis priz, vous avez *bien* la grace Dieu ! de quoy me rachetter [il n'y a donc pas lieu d'être inquiet] (BUEIL, II, 1461-1466, 219). ...ilz en avoient *bien* parlé par forme de divise mais non point aultrement (COMM., III, 1495-1498, 292).

4. [Adv. de certitude évaluative (ou adv. de certitude approchée), marquant la certitude d'une proposition minimalement évaluée, en laissant ouverte la possibilité de plus] "Au moins" : Il nous aime parfaitement, Quant en si po d'eure nous maine En une terre si lointaine, Ou il a *bien* dix mois d'erreure (Mir. enf. diable, c.1339, 54). ...il print et embla plusieurs joyaux et anneaulx qui estoient à icelle dame, n'est record quelx joyaux, pour ce qu'il y a *bien* VJ ans qu'il fist ycellui larrecin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 26). Remondin appresta son erre et prist congié de Melusigne, et se party a moult noble compaignie de chevaliers et d'esuiers, le nombre de *bien* deux cens gentilz hommes. (ARRAS, c.1392-1393, 51). Enfants, montez a cheval et alez au devant de ces estrangiers, et les recevez tres honnourablement, et les faictes tres bien logier, car on me dit qu'ilz sont *bien* de VJc. à VIJc. chevaux. (ARRAS, c.1392-1393, 52). ...vous ressemblez assez un mien frere, qui moult fu vistes et appers, qui se party de ce país il a *bien* LX. ans, pour une noise qu'il ot, et ne scay pas la cause ne pourquoy, au nepveu du roy qui pour le temps regnoit en ce pays. (ARRAS, c.1392-1393, 53). Lors dist a

Remondin : Sire chevaliers, bailliez ostages. Lors se met avant son oncle Alain et ses deux filz, et *bien* jusqu'a quarante chevaliers, qui tous dirent d'une voix : Sire, nous le plegons. (ARRAS, c.1392-1393, 61). ...Remondin le va ferir de la lance ou cousté, tellement qu'il le porta a terre de l'autre lez du destrier, et demoura a Olivier *bien* demy pié du fer de la lance dedens le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 63). Et fist bastir entre le bourc et le chastel une forte tour, grosse, de tieules sarrasinoises, a fort cyment. Et estoient *bien* ly mur de la tour de XVJ. a XX. piez d'espez. (ARRAS, c.1392-1393, 67). L'ystoire dit que la feste dura a Nantes *bien* XV. jours ou plus. (ARRAS, c.1392-1393, 68). ...noz ennemis sont *bien* dix contre un de nous. (ARRAS, c.1392-1393, 108). Melusigne (...) estoit en une grant cuve de marbre, ou il avoit degrez jusques au fons. Et estoit *bien* la grandeur de la cuve de XV. piez de roont tout autour en esquarrie, et y ot alees tout autour de *bien* V. piez de large. (ARRAS, c.1392-1393, 241). Tous les moines furent ars, et *bien* la moitié de l'abbaye, avant que Gieffroy se partist de la. (ARRAS, c.1392-1393, 251). ...car icelluy Huguet, par ledit compte faisoit de moins de recepte d'escalate de *bien* deux charges qu'il ne devoit, aussi mectoit la vente de ladicte escarlate à moins qu'elle n'avoit esté vendue. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 118). ...huit grosses lieues qui en valent *bien* seize de France (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 9). J'en ay *bien* soufflé en mes doiz Plus de .XL. fois depuis, Et ce vous y estiez, galloys, Vous seriez des plus esbahis. (B. veoir, p.1480, 19). Ceulx qui sont en devotion Y vont *bien* trois fois [à confesse], voire quatre. (C. Riff., c.1480-1520, 58). ...et estoit *bien* deux heures de nuyt quant il apparceut à la lune un des clerics de maistre Jehan de Reilhac (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147).

Rem. T-L I, 964, 51 - 965, 7.

- *Pas bien*. "Pas même" : Vous n'avez pas *bien* l'aage de XXX. ans, et vous me feriez acointé de la verité de cest fait que nulz ne scot oncques en cest pays (ARRAS, c.1392-1393, 53).

5. [Adv. de certitude adversative ou comparative]

a) [Marque la validité d'une relation alternative] *Ou bien* : Vint du ciel le Jehan batesme *Ou bien* des hommes ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 233).

- *Trop bien*. "Bien plutôt" : En la court de ceans s'est complaint ung vieillart d'une jeune dame parce qu'elle ne le veult aimer, disant qu'il luy a ja donné plusieurs ceintures et chapperons pour estre en sa grace, mais elle n'en tient compte. *Trop bien*, quant elle veult avoir de lui aucune chose, elle le scet le mieulx entretenir du monde et le flater en le baisant et sadayant, mais... (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 148). Item, pour ce que scet sa Bille Madamoiselle de Bruyeres, Donne prescher hors l'Euvangille A elle et a ses bachelieres, Pour retraire ces villotieres Qui ont le bec si affilé, Mais que ce soit hors cymetieres, *Trop bien* au Merchié au fillé (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119).

b) [Marque une certitude alignée sur ce qui est déjà admis ou qu'il faut admettre] *Aussi / autant / autretant bien (que / comme)* : Et fussiez aussi *bien* un cent Comme deux estes. (Mir. abbesse, 1340, 79). Et se le tamps on y pert, La vie en est si plaisans et si chiere Qu'otretant *bien*, en plus grosse maniere, L'omme hardi et le couart qui tramble On paie [mal, selonc ce qu'il me samble]. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 22). Mes Atemprance et je ossi, Qu'on blame et qu'on refuse si, Otretant *bien* nous vorrions, Fust as cops ou as horions, Aquiter (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 121). Et le duc de Bourgoingne et autant *bien* les aultres nobles et haulx barrons de France et du conseil du roy sentoient le duc de Breitaingne en grant different contre le royaulme (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 230). Monseigneur, vous soiez ly tres

bien venus, comme celui a qui nous devons et voulons tous obeir. Et ce distrent aussi *bien* les dames que les seigneurs. (ARRAS, c.1392-1393, 45). ...tout ainsy que Dieu vous at eslyt pour estre le plus grant roy du monde, sy at Dieu aussy *bien* toy eslyt pour conquere ma terre devant tout aultre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 91). Mon seigneur, c'est aussi *bien* mon cas (Sots mal., c.1480, 89). ...il fault que vous essaiez Aussi *bien* du mal que du bien. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 36).

III. - Subst. masc.

A. - [Sur le plan moral, p. oppos. au mal, à ce qui est mal]

1. "Ce qui est bon, ce qui est satisfaisant"

a) "Ce qui est bon moralement, ce qui est juste, honorable, louable" : Diex li laist Parfaire le *bien* qu'a empris ; Car d'amer Dieu est moult espris, Selon m'entente. (Mir. nonne, 1345, 316). Item, aucun pourroit demander que veulent dire ceuls qui tiennent ceste opinion en ce que il dient que l'ydee de *bien* est par soy *bien* et l'ydee de homme est par soy homme. (ORESME, E.A., c.1370, 114). ...mais convient que l'ame de l'auditeur soit preparee par bonne acoustumance ad ce que elle se delicte et esjoisse en *bien* et que elle ait haine de mal, en la maniere que la terre doit estre bien cultivee afin que elle nourrisse la semence. (ORESME, E.A., c.1370, 532). Par Dieu, Remondin, je [Mélusine] suiz, aprez Dieu, celle qui te puet plus aidier et avancier en ce mortel monde, en tes adversitez, et ton malefice revertir en *bien*. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Riens n'y valent douces paroles pour l'[l'âme] amolir, ne dures pour la rompre ou flechir, car elle est sourde a tous *biens* (GERS., Purif., 1396-1397, 66).

- *Bien moral* : Donques appartient il a science moral considerer de amistié, puisque ce est *bien* moral. (ORESME, E.A.C., c.1370, 414).

- *De bien en mieux* : ...nous devons considerer Qu'en plus grande perfection Chet plus grande devocion Pour parvenir de *bien* en mieulx. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1066).

- *En tout bien et en tout honneur / En tout honneur et en tout bien*. "En tout bien et tout honneur" : En tout *bien* et en tout honneur... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 214). Ainsi m'aide Dieu, monseigneur, Qu'en tout *bien* et en tout honneur Je vous asseure de cela. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 192). Aujourd'uy, en ceste journee, Qui est la veille jour de l'an, Se veullent trouver sus la pree [pour une joute] En tout honneur et en tout *bien*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 307).

- *Vivre en bien*. "Vivre honnêtement" : Je suis pecheur, je le sçay bien, Pourtant ne veult pas Dieu ma mort, Mais convertisse et vive en *bien*, Et tout autre que pechié mort. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 30).

- Prov. : Du *bien* le bien doit chacun dire. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 194). On doit dire du *bien* le bien (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 42). Il fault dire du *bien* le bien (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 9). Pour vous dire du *bien* le bien, Nous [vous] avons servy (Sots gard., a.1488, 111).

b) En partic.

- "Ce qui est socialement satisfaisant, les bons usages" : Et lors regarda la dame qui ot laissié le chanter, et la va saluer tres humblement en lui portant le plus grant honneur et reverence qu'il oncques pot. Et celle, qui savoit moult de *bien* et d'onheur, lui respondy moult gracieusement. (ARRAS, c.1392-1393, 7).

- "Ce qui est militairement satisfaisant, acte de vaillance" : Mais, s'il vous sembloit que nous peussions aucune chose exploicter aujourd'ui, le jour est grant et nous sommes bien acompaigniez pour faire beaucoup de *bien*, ce me semble. (BUEIL,

I, 1461-1466, 192). Et Connin, qui fut ung peu chault et estoit homme qui avoit voulloir de faire quelque *bien* ce jour, se avança. (BUEIL, I, 1461-1466, 213).

2. "Ce qui est bon, satisfaisant en qqn ; qualité, valeur, mérite de qqn" : Marie, en qui tout *bien* si est compris (Mir. ev. arced., c.1341, 144). En *bien* et en honneur a autre ne vois pençant. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 151). Mais toutesvoies, en telles grans adversitez reluist, resplendist et se monstre le *bien* de la personne (ORESME, E.A., c.1370, 135). ...saichiez, chiere seur, qu'il me souffist bien que vous me faictes autel service comme vos bonnes voisines font a leurs mariz (...). Car je ne suis point si outrecuidé, a ce que je sens de vous et de vostre *bien*, que ce que vous en ferez ne me souffisse assez (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 2). ...Gente Beaulté plaine de doulx accueil, Jeune, sachant, et de maniere lye Et de tous *biens* a droit souhait garnie. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 4). Pour les grans *biens* qui sont en elle, Chascun est prest de la louer. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 207). ...oncques en moy ne eust tant de *bien* que pour l'amour de vous je eusse nul fait d'armes entrepris (LA SALE, J.S. E., 1456, 350). Se voulliez aller a cheval Et estre homme de grant affaire, Premier il nous fault contrefaire Du saige et du bon entendeur, Dire le mal et le *bien* taire (Sots triumph., c.1475, 45). Roy triumpant en tout honneur et *bien* (Feste roys, c.1475-1500, 307). Tu monstres le *bien* qu'est en toy, Mon cosin, mon maistre, Jhesus (Pass. Auv., 1477, 219). En vous, belle, me suis fié Ou je trouve cause et couleur, Tout *bien* en vous et tout honneur ; De ce je suis certiffié. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 520).

- P. iron. "Dans sa bonté (?)" (Éd.) : Et a l'aventure ira ung tel galant en la compaignie qui li fera plaisir et service volentiers sur le chemin du *bien* de lui et de sa courtoisie (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 68).

- *Dire / retirer du bien de qqn* : Mais a vostre requeste je m'en yray par devers vostre pere pour faire la reverence, et aucuns de mes plus privez avec moy, car j'ay grant volenté de lui veoir pour le *bien* que j'en ay ouy dire. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et lui demanda tantost Anthoine, pour le *bien* qu'il avoit ouy retirer de lui, se il lui plairoit a aler avec lui et avec Regnault, son frere, en voyage (ARRAS, c.1392-1393, 149). ...et je l'avoye tousjours porté et soustenu et fait le mieulx que j'avoye peu et dit beaucoup de *bien* de lui. (BUEIL, II, 1461-1466, 209). Quant chascun preudhomme vous tient Et que au couuent il a pleu Par lautre abbe fustes esleu Tout *bien* tout honneur en ay ouy dire Abbe serez martin beau sire De marmoustier sans faillance (Myst. st Martin K., a.1500, 271).

- *Tenir qqn à grand bien*. "Estimer qqn" : La victoire ne gist pas en grant multitude de peuple, mais en bon gouvernement. Alixandre, qui tant conquist, ne vout oncques avoir que dix mil hommes contre tous pour une journee. Quant le cappitaine l'ouy parler si vaillaument, si le tint a grant *bien*, et bien pensoit qu'il vouloit conquerir moult de pays. (ARRAS, c.1392-1393, 99).

- *Homme / femme / gens... de bien*. "De valeur (en partic. par la vaillance)" : ...car il n'estoit pas en abit d'omme de *bien*, fors que de vilain. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 52). Je fus receu honnestement De gens de *bien* qui vistement Vindrent après moy par exprés. (Gaud. sot, c.1450, 12). Moy qui suis ung grant gouverneur, Ung homme de *bien*, ung seigneur, Tant plain d'avoir et de richesse ! (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 208). Est ce la contenance d'un escuier de *bien*, que de non convoier les dames ? (LA SALE, J.S., 1456, 6). ...car ilz s'estoient serrez en bataille et par ordre et leur artillerie aprestée, de laquelle ilz greverent fort les gens du roy et en tuerent plusieurs gens de *bien* (ROYE, Chron. scand., I,

1460-1483, 66). ...et falut fermer les portes et que gens de *bien* s'en meslassent pour les defaire et appoincter. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163). Et estoit ladicte bourgoise [Estiennette de Besançon] moult honnorée entre toutes les femmes de *bien* de ladicte ville, et fort priée et requise de estre et soy trouver en tous banquetz, festes et honnestes assemblées qui se faisoient en icelle ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222). ...Troys hommes de *bien* et d'onneur, Desirans de sauver leurs ames Et doubans Dieu nostre seigneur (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 146). Par bieu, tu es homme de *bien*. (Dorib., p.1480, 251).

. [Avec *tres, trop, aussi, plus...*] : Il est tres homme de *bien* (LA SALE, J.S., 1456, 66). ...et aucuns autres des plus gens de *bien* (C.N.N., c.1456-1467, 426). ...aussi des plus gens de *bien* de la ville (BUEIL, II, 1461-1466, 23). ...et se monstroit très homme de *bien* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 309). ...une grosse compaignie des plus gens de *bien* et des meilleurs gens d'armes (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 61). C'est le bruvaige le plus seur Que boyvent les plus gens de *bien* (Dorib., p.1480, 248). ...ung viel chevalier de Bourgongne qui fut le plus homme de *bien* qui y mourut (COMM., I, 1489-1491, 237). ...Jacques Gallyot, gentil homme de Naples, très homme de *bien* (COMM., II, 1489-1491, 8). Trop femme de *bien* me retien Pour estre a cela vostre basse. (Cene dieux, c.1492, 130).

. P. iron. : Hé ! tais toy, tays [toy], je t'em prie ! Tu es ung tres homme de *bien*, Voire loing. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 192).

. *Fille de bien*. "Fille honnête" : Item, et a filles de *bien*, Qui ont peres, meres et antes, Par m'ame, je ne donne rien, Car j'ay tout donné aux servantes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 123).

. [P. ell. de *gens de bien* ?] : ...en la compaignie de *bien* et de dames et damoiselles (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 10).

- *Lieu de bien*. "Lieu honorable, bonne famille" : Vecy enffans de lieu de *bien* ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 106).

- *Chose de bien*. "Chose de valeur" : Ha, j'ay la Farce des oyseaux. Esse chose de *bien* ? (Copp. lard., a.1488, 165).

3. "Ce que qqn fait de bon, de satisfaisant, acte louable (par sa valeur morale, par la vaillance qu'il suppose...)" : Et quant les deux damoisiaux l'entendirent, si le coururent acoller, disans : Nobles homs, veulliez nous dire que c'est. Par foy, dist cil, mes nobles seigneurs, volentiers, tant pour ce que je seroye liez de vostre avancement que de raison soustenir et de magnifier le *bien* et a admonnester tous ceulx qui veullent avoir honneur d'ensuir le chemin. Mes seigneurs, il est verité que tous ceulx qui aiment honneur et chevalerie si doivent aidier a soustenir en leur droit les vefves, dames et les orphelins et orphelines. (ARRAS, c.1392-1393, 149). "Nennil," dist Madame, "vous vous abusez que un cuer failli feist jamais tant de *bien*." (LA SALE, J.S., 1456, 10).

- *Faire bien*. "Faire des bonnes actions" : ...le residu de tous ses biens, moebles, immoebles, conquestz et acquestz, ou quilz soient ou pourront estre trouvez, elle laissa pour chanter messe et faire *bien* pour le salut et remède de l'ame de elle et de tous ses amis et bienfaiteurs trespassez, a le discrecion de ses exeuteurs (Invent. test. beauv. L., 1431, 68).

. Prov. : Qui *bien* fera, *bien* trouvera. (Liber Fort. G., 1346, 89). Qui *bien* fera bien trouvera. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 594). Qui *bien* fera bien trouuera (Danse macabre femmes H., p.1480, 130).

- Au plur. *Les biens*. "Les bonnes actions" : Filles, veez vous la le pays ou vous fustes neez et ou vous eussiez eu vostre partie, ne feust la fausseté de vostre pere, qui vous et moy a mis en

grant misere sans fin jusques au jour du Hault Juge, qui punira les maulx et essaucera les *biens*. (ARRAS, c.1392-1393, 11).

. *Faire des biens* : Car un chascun de cuer l'amoit Pour les grans *biens* qu'elle faisoit (Mir. marq. Gaudine, 1350, 156). Mais je vous prie, par pitié et par misericorde, qu'il vous plaise a moy donner la vie de Olivier, car, veue la vaillance de lui, et aussi consideré qu'il n'a coulpe en la trahison, ce seroit moult grant dommage de sa mort, car encore pourroit il faire des *biens* assez. (ARRAS, c.1392-1393, 65). Saint Brandons est nommeit, qui at fait mains *biens*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 197).

B. - "Ce qui est favorable à qqn (moralement ou matériellement), qui est à son avantage, qui lui permet de s'épanouir"

1. [Sans spécification contextuelle]

a) Au sing. : Se Dieu plaist, n'arez se *bien* non (Mir. abbeesse, 1340, 76). ...Si que veoir puisse le monde Et congnoistre quel *bien* dessert Celui ou celle qui vous sert (Mir. ev. arced., c.1341, 131). Se vostre aide orendroit n'ay, Jamais honneur ne *bien* n'aray. (Mir. femme roy Port., c.1342, 182). ...je vous conseil pour *bien*, M'amie, se vous savez rien Qu'aiez meffait encontre li, Que vous li en criez merci (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 216). Or, Remondin, dist elle encores, fault il que vous jurez autre chose. Madame, quoy ? Je sui tout prest, se c'est chose que je doye faire bonnement. Oil, dist elle, il ne vous puet tourner a nul prejudice que de tout *bien*. Vous me jurerez sur tous les seremens que preudoms doit faire, que le samedi vous ne mettez jamais peine a moy veoir ne enquerre ou je seray. (ARRAS, c.1392-1393, 26). Mais quel *bien*, quel proffit, quel honneur, quel subcide, quel avantaige, quel confort, quel ayde et quel conseil pour vous mectre sus vous en puet advenir pour estre vaillant homme ? (LA SALE, J.S., 1456, 16). C'est grant *bien* de boire au matin (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30).

- Prov. : Ne pour grant *bien* trop esjouir, ne pour grant mal esbahir (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 34). Grant *bien* ne vient jamais sans paine. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 273).

- *Le bien (de qqn)*. "Ce qui est favorable à qqn" : Je vous conseille que vous faciez bonne diligence de ce que dit est, pour ce que je voudroye vostre *bien* et vostre honneur. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 524). Et lors la contesse de Poitiers et les autres grans dames vindrent, qui l'enmenerent [Mélusine] la dedens, et lui administrerent ce qu'elles devoient, combien qu'elle feust assez pourveue de sens. Mais elle les mercioit humblement de ce que elles lui monstroient pour son *bien* et honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 41). Et lors appella Melusigne ses enfans en disant ainsi : Enfans, vous vous departez de la compaignie de monseigneur vostre pere et de moy et est adventure que je vous revoie jamais par de ca. Et pour tant vous vueil je enseigner et introduire pour vostre *bien* et advancement. Ce que je vous diray et l'entendez et retenez bien, car il vous aura bien besoing. (ARRAS, c.1392-1393, 152). Pour vostre *bien* cecy disons, Affin que ne soyés reprins : Puisqu'entre vous mains l'avez prins, Sur vous toute la charge en torne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 130). Je vous pry que me pardonnez, Se je suys trop habandonnez De parler a vous privéement, Car je vous ayme loalment Et le diz pour vostre grant *bien* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 98). ...pour le *bien*, prouffit et utilité du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 84).

- "Bienfait" : Car celui qui reçoit aucun *bien* ou benefice, il est mendre quant a ce que celui qui le fait. (ORESME, E.A., c.1370, 253).

. *Faire (du) bien / des biens à qqn* (ou une collectivité) : A ces enfans bien revenez Et, s'il vous plaist, vous leur ferez *Bien*, comme aux vostres. (Mir. nonne, 1345, 347). ...car celui qui fait *bien*, ce n'est pas sa maniere souffrir de legier que l'en li face *bien*. (ORESME, E.A., c.1370, 233). ...sondit mary ne lui faisoit aucun *bien* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 57). Hee, faulse Fortune, comment es tu si perverse que tu m'as fait occire celui qui tant m'amoit, celui qui tant de *bien* m'avoit fait ! (ARRAS, c.1392-1393, 22). Par foy, dist ly chastellains, or tien je bien a employé l'onneur et le *bien* que Jossellins, mes oncles, vous a fait ou temps passé. (ARRAS, c.1392-1393, 68). Et fist Melusigne faire fonder par le païs mainte eglise, et renter, et moult d'autres *biens* qui ne sont mie a mettre en oubly. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Et se vous donnez par plaisance, gardez que fole largesce ne vous surpreingne, tant que on s'en puist escharvir de vous, car ceulx qui auroient desservy que vous leur feissiez *bien*, s'en tendroient pour mal contens, et les estrangiers vous en blasmeroient en derrier. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Or vous diray des deux freres, qui prindrent congié du prier, et firent moult de *bien* a l'eglise. (ARRAS, c.1392-1393, 293). ...alors je vous aimeray, feray des *biens*, et serez mon ami vraiment. (LA SALE, J.S., 1456, 48). ...il n'y a personne Pour te *bien* faire (Pasté T., c.1475-1500, 189). A elle [la fille d'Hérodiade] j'ay mon cuer enclin ; Je luy feray du *bien*, par mon arme ! (Pass. Auv., 1477, 92). Cestui predist le jour de sa mort et XV jours devant fist fere son service très catholiquement et continua jusque au jour d'icelle, faisant plusieurs *biens* aux povres pour l'onneur de Dieu, puis mourut bien et saintement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 157 v°).

. Prov. : Molt bien ont dit ly saiges du temps ansienner C'om pert trestout le *bien* c'om fait a voisseür. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 183).

- *Rendre le bien à qqn* : Simon, Dieu te rende la [l. le] *bien* Et le plaisir que nous as fait ! (Pass. Auv., 1477, 156).

. *Rendre bien pour bon* : ...et *bien* pour bon Luy rendit le Duc de Bourbon (SAINT-GELAIS, Séj. homn. J., c.1490-1495, 248).

- *Vouloir (du) bien à qqn*. "Avoir de bonnes intentions à l'égard de qqn" : Et en ce party vagant, vint a Hervy, le filz Alain, un homme trespasant, qui venoit de Guerrande, et avoit passé par le recept ou ly chastellains estoit, et avoit entendu par aucuns des varlez d'icellui chastellain qu'ilz actendoient gens a qui ilz ne vouloient point de *bien*. Mais il ne lui avoit pas descouvert qui ilz aguettoient. (ARRAS, c.1392-1393, 69). Monseigneur, dist l'esquier, c'est bon de envoyer savoir quelz gens ce sont, ne se ilz vous veullent se *bien* non. (ARRAS, c.1392-1393, 178). Amis, dist Anthoine, dictes a vostre seigneur que nous ne voulons que *bien* a lui et à son pays. (ARRAS, c.1392-1393, 179).

- *Venir pour bien*. "Venir avec de bonnes intentions (à l'égard de qqn)" : Beaulx seigneurs, vous direz au roy que je ne viens fors pour *bien*, pour avoir droit en sa court de ce que je demanderay, selon la raison que le roy et son conseil verront que j'auray. (ARRAS, c.1392-1393, 51).

. *Grand bien viendra à qqn de qqc*. : Mon amy, vous commencez moult bien a celer noz secrez, et se vous persuivez ainsi, grant *bien* vous en venra et temprement le verrez. (ARRAS, c.1392-1393, 35).

- Prov. *Pour avoir du bien, faites mieulx* : Ma filhe, or dancés plus fort ; Pour avoir du *bien*, faites mieulx. (Pass. Auv., 1477, 92).

b) Au plur. : Il appartenoit bien ceste vierge fust guerredonnée de si grans *biens*, car c'est celle qui nous a donné Dieu en terre (Mir.

ev. arced., c.1341, 104). Mescroiant chascun [de l'humain lignage] en sa Foy, Inutile à Dieu et à soy, Moult bestial, irraisonnable Néant piteux et variable, Tout ingrat à son Créateur Et des *biens* trop grant dégasteur, Dont en terre riens ne demeure Qu'il ne gaste tout et deveure (LA HAYE, P. peste, 1426, 36). Pour ung mal que vous soufférés, Cent *biens* laissuz en recevez, En la joye de paradis, Ou vous avrez vostre desduis (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 127). Mon amy, n'en doutez en rien, Car, pour ung mal, cent mile *bien* Vous recevrez pour ce martire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 155).

- "Choses appréciées, cadeaux" : Messeigneurs, nous sommes, dirent les Anglois, au roy d'Angleterre que nous envoye devers Jehan de Paris luy remercier les *biens* qu'il a envoyez a nostre maistre (Jehan de Paris W., 1494-1495, 35).

- P. iron. : Tu auras ce coup de mes *biens* Pour mieulx de moy te souvenir. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 239).

c) P. méton. "Satisfaction, plaisir procuré" : Car tant fui en mon mal pensis Que je fui en douleur transis, Si que je ne sos ou j'estoie, Ne *bien* ne mal je ne sentoie. (MACH., D. verg., a.1340, 18). Et semble que celui qui est mort ne sente après la mort ne *bien* ne mal. (ORESME, E.A., c.1370, 205). Et se continuerent ces festes en *bien*, en joie et en reviel. (FROISS., Chron. D., p.1400, 459).

- "Plaisir d'amour" : S'il [son mari] n'avoit de quoy luy *bien* faire, Ma fille auroit beau songer. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 91).

d) P. anal. *Le bien de qqc*. "Ce qui est favorable à cette chose" : Mais seroit par aventure une derision de vouloir *bien* au vin que l'en aime. Car, se l'en veult que il soit sauvé et gardé, ce n'est pas pour son *bien* finalement, mais afin que l'en en ait aucun bien. (ORESME, E.A., c.1370, 416). Aussi promet le bon chevalier foy et jure que bien et loyaulment servira son prince et deffendra et gardera le *bien* de la chose publique. (BUEIL, II, 1461-1466, 71). ...pour le *bien* et utilité de la chose publicque (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 337).

- "Issue favorable" : Se nous avons la guerre, a *bien* viengne elle ! (FROISS., Chron. D., p.1400, 268).

- *En bien*. "Favorablement, positivement" : Et aucunes fois prent hardiesce et hardi en *bien* (ORESME, E.A.C., c.1370, 204). Vostre vouloir Veulhe Dieu en *bien* augmenter. (Pass. Auv., 1477, 115). Tout nostre affaire Reviendré en *bien*. Dieu de bon haire - ne fist onc rien Que ne fut sien Et a son ayse (Pass. Auv., 1477, 242).

. *En grand bien*. "Très favorablement" : Et tout voiez il reçuyt en grant *bien* [cette lettre] et donat X mars d'argent, car bien croit que Gaufroite a faitez ses lettrez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 32).

- *Pour bien*. "Pour le mieux" : Je le dis pour *bien*, Car s'il vous fault point de lien Pour prendre bien hastivement Ung asne, j'en ay ung qui est mien, Tout a vostre commandement. (Sots Magn., a.1488, 200).

- *Il y a un bien*. "Fort bien ; il se peut bien"

Rem. *Deux hommes deux femmes* T., c.1500, 421 et 470 (cf. note de l'éd. p.421).

2. [Avec spécification contextuelle]

a) *Bien* + adj. : Qui a en lui tant de savoir Que biauté d'ame veult avoir (...), Convient les *biens* mondains fuir (Mir. st J. Cris., c.1344, 259). ...car la n'a chose qui encline a terre, ny aux *biens* terriens de ce monde. (Mir. march. larr., c.1349, 91). ...il [saint Paul] ot misericorde incomparable envers tous, car a tous il donna non pas seulement richesses ou *biens* transitoires par dehors mais son corps et son ame non pas une fois mais chascun jour (GERS., P. Paul, a.1394, 512). ...nous avons troys manieres de biens, c'est assavoir *bien* utile, *bien* delectable et *bien* honneste. (ROB. HERL., Déb.

fauc. lévr. H., c.1470-1500, 31). Nostre art est aussi utile au *bien* domesticque et particulier, car... (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 38). Cestui eut deux filz, Naridius et Tamyn, qui lui succederent, tant en la science des estoilles que autres vertuz et *biens* temporelz, qui firent depuis choses incroyables que je laisse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°).

- *Le bien humain*. "Le bonheur" : Pour quoy il s'ensuit que elle [ceste science civile] contient le *bien* humain et enseigne quel chose ce est. (ORESME, E.A., c.1370, 105). Nous avons premierement que felicité, qui est le *bien* humain, ce est operacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 121).

- *Le bien commun*. *Le bien public*. "L'utilité générale, l'intérêt de tous" : ...sentence donnée par loy de pais gardée, la quelle fust introduite pour le *bien* et utilité publique, fait droit entre touz et impose et doit imposer silence à touz, tant à partie que à office, à fin perpetuée, sans aucune resuscitacion au cas (Doc. Poitou G., t.2, 1342, 219). ...ils ne peuvent avoir marqué ne seigné les draps que l'on drappe et a accoutumé de faire de jour en jour en ladite ville, en la manière qu'ils soyent et que l'on a accoutumé à faire ès villes voisines et environ icelle, et pour ce pourroit estre souvent commise aucune fausseté ou dupeté audit métier de draperie, qui soit contre le *bien* public (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1360, 401). Mais pour ce que les livres morals de Aristote furent faiz en grec, et nous les avons en latin moult fort a entendre, le Roy a voulu, pour le *bien* commun, faire les translater en françois, afin que il et ses conseillers et autres les puissent mieulx entendre, mesmement Ethiques et Politiques, desquels, comme dit est, le premier aprent estre bon homme et l'autre estre bon prince. (ORESME, E.A., c.1370, 99). ...s'il y avoit cause assez contre ledit Merigot (...) et aussi s'il avoit assez confessé et dit tout ce qu'il pavoit savoir, pour le *bien* publique, du pays de Limosin et autres lieux voisins, à l'onneur du roy et au prouffit de son royaume. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 202). ...de droit et de raison, icelles assemblées et conspiracions par eulx faites sont deffendues et contre tout le *bien* commun et publique (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 246). ...pour le prouffit de la marchandise et du *bien* publicque de son pays et conté de Flandres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 192). Et, com toujours le *bien* publique Doit estre augmentez et premis, Et le privé darriere mis (Myst. st ADR. P., c.1450-1485, 40). Ne lisons nous pas des Romains Qui furent du monde seigneurs ? Il mirent doze senateurs, Qui avoient le gouvernement De tout le monde entierement Et par bon conseil autentique Entretenoient le *bien* publique Em paix et en tranquillité (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 200). ...ilz disoient partout où ilz passoient qu'ilz venoient pour affranchir le pays de France et pour le *bien* publique. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 50). Messeigneurs qui avez serché Les meurs et vertus auctentiques Que baille Aristote en Etiques, Vous ne monstrez pas en venue Que vous ayés bien retenue Sa doctrine en moyen aucun. Dit il pas que le *bien* commun Precede le particulier Par droit, et doit devant aler ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 534). Aller me faut sans brève pause Vers l'empereur pour ses négoes, Pour aucunes besognes grosses De l'Empire et du *bien* commun. (Myst. ste Barbe P., 1493, 34).

. En partic. *Le Bien public*. "Confédération féodale formée contre Louis XI à la fin de 1464 sous le prétexte du Bien du royaume (après de nombreux conflits, Louis XI conclut la paix avec ses grands vassaux par les traités de Conflans et Saint-Maur les 1^{er} et 29 octobre 1465)" : Et se meut la noise d'entre lesdiz pages du Palais contre lesdiz pages du *Bien* Publicque sur ce qu'ilz n'avoient point païé leurs bienvenues à iceulx du Palais

et de ce avoient esté refusans. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163). ...réduisans aussy à mémoire la très grant, parfaite, vraye, singulière et entière loyaulté et obéissance que ceulx de ladite ville et de tout ledit pays (...) ont tousjours inviolablement et sans aucune discontinuation gardée envers nous, (...) mesmement au commencement des divisions que, trois ou quatre ans après nostre couronnement, se meurent en nostredit royaume, vulgairement appellées le *Bien* publicque (Roi René vie L., 1475, 355). Et devez savoir que, quant ledit serment fut faict du *Bien* Publicque contre le roy, que la plupart desditz seigneurs furent trovez au Palaiz, chascun ung de leurs gens portant une sainture grise, affin qu'ilz se puissent congnoistre (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 195).

- Prov. : Quant est plus commun le *bien*, Tant est meilleur (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 525).

b) *Bien de* + subst.

- [Le *bien* qu'est...] : ...le premier *bien* du mariage corporel est fruit en lignie (...); le second est le *bien* de foy, que l'en n'ayme nul autre ne ne s'i joigne l'en (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). ...j'é plus desiré atendre Aus *biens* de richesses mortelles Que aux grans joies perpetuelles. (Mir. parr., 1356, 3). ...de tous *biens* de vitaille. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 160). ...aux quelles journées et convencions le Roy a tosjours envoyé ses ambaxeurs notables, fournis de povoir soffisant, et tellement que après plusieurs ouvertures et oblacions, d'une partie et d'autre, finalement, par manière d'expedient, furent arrestés et mis en escript certains poins et articles telz qui semblèrent lors plus convenables et prochains du *bien* de paix (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1442, 62). ...du cordial desir que avez au *bien* de paix (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1448, 207).

- [Le *bien* qui vient de...] : ...le premier *bien* du mariage corporel est fruit en lignie (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). ...deux manieres de biens sont : Les ungs sont les *biens* de nature, Les autres, les *biens* de fortune. (Liber Fort. G., 1346, 62). SECOND HERMITE. (...) Qui vous fait cy si seul venir En ce desert ? GUILLAUME. Ce que je me voy tout desert, Biau doulx père, des *biens* de grace. (Mir. st Guill., c.1347, 25). ...*biens* de nature (...) ...*biens* de fortune (...) ...*biens* de grasse (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 146). Car le *bien* principal ou le mal d'un homme n'est pas en telles fortunes, ja soit ce que les *biens* de fortune ont aucunes fois mestier et s'en aide l'en en aucunes nobles operacions de vie humaine, si comme nous avons dit devant. (ORESME, E.A., c.1370, 133). [C'est Dame Nature qui parle à Dieu] ...des *biens* de Nature sera elle, puisque c'est pour toy, sur toutes autres qui oncques furent ou jamais seront, tres habondamment adornee et douee. (GERS., Concept., 1401, 392). Le second [mal] est, en vérité, Grant défaut et stérilité Des fruiz et des *biens* de la terre, Et le tiers est cruele guerre (LA HAYE, P. peste, 1426, 10). ...des *biens* de nature (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 341). ...les *biens* de fortune (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 97). Le *bien* de mariage est triple. Le premier *bien* est foy, c'est que l'un ne l'autre soit maculé par aultre lit. Le second *bien* est lignie qui soit nourrie au service de Dieu. Le tiers *bien*, c'est le sacrement qui ne soit dissolvé ne desloyé. (Sac. mar., c.1477-1481, 44). Item par le soleil ouquel sont trois choses, c'est a scavoir l'essence, par laquelle il est, la clarté, par laquelle il respandist, et la chaleur, par laquelle il reschauffe et meurist les *biens* de terre, par lesquelles trois choses on puet congnoistre le Pere, le Filz et le Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 125). ...Des *biens* de temporalité (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 209). ...Soit *bien* de grace ou de vie (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 24).

e) [Pour désigner une personne (que l'on aime)] : Adieu, mon tres doulz amy, mon *bien*, mon cuer et toute ma joye. (ARRAS, c.1392-1393, 258). Par Dieu, mon plaisant *bien* joyeux, Mon cuer est si plain de leesse, Quant je voy la douce jeunesse De vostre gent corps gracieux ! (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 207). Mon seul amy, mon *bien*, ma joye, Celui que sur tous amer veulx, Je vous pry que soyez joyeux En esperant que brief vous voye. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 56). ...la noble Princesse Qui estoit mon confort, ma vie, Mon *bien*, mon plaisir, ma richesse ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 81). Adieu, ma joye ; Adieu, mon *bien* ; adieu, mon tout. (Pass. Auv., 1477, 103). Adieu, tout le *bien* que j'avoie ! Avec vous mourir je vouldroye, Qui que l'oye ! (Pass. Auv., 1477, 103). Plus ne tiendrey entre mes bras Le Messias, Mon filz, tout le *bien* de ma vie. (Pass. Auv., 1477, 199).

C. - "Ce qui appartient à qqn"

1. "Ce qui appartient à qqn, possession, propriété, richesse" : L'ARCEDIACRE. (...) Nous sommes cy (...) Touz a l'eglise appartenans, Ou aucuns *biens* de lui tenans, Si que nous devons regarder A l'eglise touzjours garder. (Mir. ev. arced., c.1341, 122). Mon seigneur, voulez vous avoir Ceste pucelle ci a femme Et a espouse, et faire dame De touz voz *biens* ? (Mir. femme roy Port., c.1342, 180). Se Dieu me doint bonne aventure, Ja par moy n'apeticeront Les *biens* qui dessoubz ces clefs sont Qui vaille maille. (Mir. st J. Cris., c.1344, 261). Et le pusillanime est digne de avoir *biens* et il se prive soy meisme des *biens* dont il est digne. (ORESME, E.A., c.1370, 256). ...a un port de mer m'a mené Ou est une nef belle et grant, Qui d'aler en Grèce est engrant, Chargiée de *biens* et de vivres (Mir. fille roy, c.1379, 56). ...il print et embla, en un hostel de ladite ville, IX tasses d'argent et XXX ou XL fr., pelles, joyaux et autres *biens* qui estoient en un coffre qu'il print et emporta (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). ...veant et saichant icellui seigneur estre moult hault seigneur, et poissant d'avoir et de *biens* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 126). Et a l'estat, maintieng et gouvernement que vous avez veu en elle, vous povez assez appercevoir qu'elle n'a pas esté nourrie en mendicité ne en rudesse, mais en superfluité de bien, d'onhour et de largesse de tous *biens*. (ARRAS, c.1392-1393, 44). Ayez cuer de fierté de lyon envers voz ennemis, et entre eulx devez monstrier puissance et seignourie. Et, se Dieu vous donne du *bien*, departez en a voz compaignons selon ce que chascun en sera dignes. (ARRAS, c.1392-1393, 87). Haa, Melusigne, dist Remond, dame de qui tout le monde disoit bien, or vous ay je perdue sans fin. Or ay je perdu joye a tousjours mais. Or ay je perdu beauté, bonté, doulcour, amistié, sens, courtoisie, charité, humilité, toute ma joye, tout mon confort, toute m'esperance, tout mon eur, mon *bien*, mon pris, ma vaillance, car tant pou d'onhour que Dieu m'avoit prestee me venoit de vous, ma douce amour. (ARRAS, c.1392-1393, 243). Lors monta le prier a moult les eschielles, et vint a l'eglise, et trouva Gieffroy ou cuer de l'eglise, qui avoit ouy messe. Il lui fist la reverence moult courtoisement, et lui dist que l'eglise, et tous les freres, et tous leurs *biens* estoient a son plaisir. (ARRAS, c.1392-1393, 277). A la fontaine longuement Repaira si diligemment Que l'avoir (...) Y gaigna et des *biens* assez (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 15). A Jehan Malechart, Gauthier Journot (...) ouvriers de bras, et à plusieurs autres, la somme de huit frans sept gros demi (...) pour plusieurs journees qu'il ont faites, employez et vacquees en avoir apporter des l'ostel Huguenin d'Aufrezin de Mascon jusques sur le port de la riviere de Soone pres dudit Mascon plusieurs *biens* meubles, tant vins que autres choses (...) comme pour avoir apporter iceulx *biens* de ladicté riviere de Soone, c'est assavoir, du port où iceulx *biens* furent arrivez pres

dudit Chalon jusques devant la loige de chastellet dudit lieu de Chalon où ils furent venduz (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 173). Il vous deffy par vostre nom, Richart, le seigneur de Menton, De feu, de saing et d'aulture *bien*, Le sire de cyans et le syens. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 97). ...qui s'en alerent par composition, eulx et leurs *biens* saufz. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 50). Mais à l'occasion de ce qu'il n'est pas natif de nostredit royaume, il docte que après son decès on vouldist mettre empeschement en sesdiz *biens* et les prendre comme *biens* aubeins et l'en frustrer, et semblablement sa femme et autres ses heritiers (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 9). Je vous promet sux vous sayntes mayns De vous contanter tresbien Et vous done pour fiance Ma persone et toux mes *biens* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 59).

- *Corps et biens*. V. *corps*

- *En superfluité de bien*. "Dans la profusion" : Mais tant vous en scay bien a dire qu'elle [Mélusine] est fille de roy hault et puissant terrien. Et a l'estat, maintieng et gouvernement que vous avez veu en elle, vous povez assez appercevoir qu'elle n'a pas esté nourrie en mendicité ne en rudesse, mais en superfluité de *bien*, d'onhour et de largesse de tous biens. (ARRAS, c.1392-1393, 44).

- *Bien de + subst*. "Bien qui appartient à, qui relève de" : *Biens* de chapelle... (Invent. N. Baye T., 1419, LXXVIII). *Biens* de cuisine... (Invent. N. Baye T., 1419, LXXII).

- *Les biens terriens*. "Les biens de ce monde" : Et vous requier, comme a mes seigneurs et amis, que vous ne m'en enquestez plus, car plus avant vous n'en povez par moy savoir. Et toute telle qu'elle est, elle me plaist. Et sachiez que c'est ly sourgons de tous mes *biens* terriens, et aussi croy je que c'est la voye premiere du sauvement de l'ame de moy. (ARRAS, c.1392-1393, 44).

- *Inventaire des biens* : Lez prelas et leurs officiaux si excedent grandement, car, en prejudice de la juridiction seculiere, ilz font faire inventaires dez *biens* dez personnes layes, et en la terre du Roy et dez aultres seigneurs seculiers. (Songe verg. S., t.2, 1378, 175).

- *Prise des biens*. "Confiscation des biens" : Nous veons que lez officiaux, pour aucune debte, si excomunient une personne et l'engregent et rangregent. Et si amonestent les juges seculiers, subz poine de excomuniement, que, par prise dez *biens* et aultrement, ilz contraignent ceulx excomuniés a faire satisfaction a partie, et se lez juges en sont delayens ou reffussens, ilz lez excomunient (Songe verg. S., t.2, 1378, 169).

- *Prov.* : Et, du meuble qui m'estoit demoure et de ce que par fallace je avoie acqueste, je devins ung riche marchant ; dont il advint (que) en proces de temps que en moy chetif fut appreveu le proverbe qui dit que les *biens* qui sont venuz de mal acquest, se perdent legierement. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 454). *Biens* mal acquis sont tost ostés. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 413).

2. En partic.

- "Les victuailles" : Amis, dist la dame, n'aiez ja soing que pour grant gent que vous sachiez admener, que ilz ne soient bien receuz et bien logiez, et qu'ilz n'aient *biens* et vivres a foison pour eulx et pour leurs chevaux. (ARRAS, c.1392-1393, 36). La fu uns evesques qui les espousa. Et après le service divin repairement, et fu ly disners en une grant tente riche et noble, tout emmy la prairie. Et furent servis de tant de mez, et si grandement, et de vins si bons, d'oblies, d'ypocras, si largement que chascun s'esbahissoit dont tant de *bien* pouvoit venir. (ARRAS, c.1392-1393, 39). ...celle nuitie sejourna l'ost devant Couloigne. Et fu moult bien rafreschy des *biens*

de la ville, car le duc les fist despartir tant que chascun en ot largement. (ARRAS, c.1392-1393, 176).

- "Les produits de la terre" : ...sy ne fut puys sy grande planteit de *biens* qu'il fut adonques et bien mures et de bon temps. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 16). ...par seicheur et grant chaleur tous les *biens* periront (MACHO, Esope R., c.1480, 158). [R. M.]

BIENAGE, subst. masc. (bienage)

[GD : *bienage* ; FEW XXIII, 118b : o.i.]

"Droit de la corvée de *bian*"

REM. Doc. 1336 (Vienne, *bienage*, *avenage*) ds GD I, 646a.

V. aussi *bian* v. Lexiques [R. M.]

BIENALLEE, subst. fém. (bienallée)

[GD : *bienallee* ; AND : *bienaler* ; FEW XXIV, 419b : *ambulare*]

A. - "Départ, adieu ; repas d'adieu" : Dites demain Karlo droit a vo decevree Que Maugis le vous fist droit a sa *bienallee* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 370). Nous payames nostre bien venue à ceulx de Saint-Fagon, mais ilz payeront nostre *bien alée* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 130). Or tos, dist il, li François s'en vont sans dire adieu. Il fault que il paient lor *bien allee* en auque maniere (FROISS., Chron. D., p.1400, 750). ...sy demourez au mains ceste nuit et soupez en mon palaix avecquez moy a vostre *bien alee* (Comte Artois S., c.1453-1467, 150). Mes chers freres et amÿables, N'a gaires que je vous disoye Comment fort désiré avoye De faire avec vous ceste feste, De soy assez bonne et honneste, Ou je paye ma *bien alee* A vostre devoste assemblee En prenant ung congïé piteux [Repas que Jésus prit avec ses apôtres la veille de la Passion]. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 652). Et cela fait comme l'on doit entendre, Expressément pour de luy congïé prendre, Après disner, luy bien acompagné, Ce nonobstant qu'il eust ja besongné En quelque affaire touchant sa *bienallee*, Le pape vint (...) Parler a luy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 239).

B. - "Cadeau offert au départ ; cadeau de fiançailles" : Voycy une verge bien fine Que ly donré de *bien allée*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 26). [R. M.]

BIENFACTERESSE, subst. fém. (bienfacteresse)

[*FEW III, 352a-b : *facere*]

"Bienfaitrice" : ...pour tous ses biens-facteurs et *bien-facteresses*... (Cartul. Flines H., t.2, 1388, 693). [R. M.]

BIENFACTEUR, subst. masc. (bienfacteur)

[FEW III, 352a : *facere*]

A. - "Bienfaiteur" : ...des indulgences et perdons ottroyé par icellui qui avoit puissance du Pape aux *biensfacteurs* dudit Empereur et de son païs (Doc. 1408. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 69, 1908, 188). Soubz celle deception commença entre les hommes le peché de ydolatrie, quant Ninus fist une statue d'or pour memoire de son pere Belus, et commenda adourer du peuple comme Dieu, dont les hommes foibles de sens et faciles a pernicieux exemples ont depuis prins la coustume de adourer et prier les ydoles, et faire ymage a leurs proismez et *bienfacteurs*, ou a ceulx qui en leur vie avoient esté puissans et redoubtez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 114). ...Des indigens alimenteur, Des mendians grant *bienfacteur* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 408).

B. - DR. FÉOD. "Bénéficiaire du *bienfait* (usufruit d'une portion d'héritage accordé par l'aîné aux puînés)" : Autre chose

est du bienfait des puisnez masles ; car posé qu'ilz tiennent en leur bienfait fief entier, l'aîné en fera et portera la foy ; aussi est il héritier et propriétaire, et les puisnez ususufruitiers et *bienfacteurs*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 481).

Rem. Cf. GD I, 646b, s.v. *bienfaiteur*.

V. aussi *benefacteur*, *bienfaiteur* [R. M.]

BIENFAIGNIS, (?) (bienfaignis)

[]

"Bienfait ?" : ...et est de coustume (...) que les vallés, besognant aux ouvriers des maistres et ouvriers dudit mestier de cordouennerie (...), paient (...) par chacune sepmaine ung denier (...) , lesquelz deniers sont appelez d'ancienneté le denier Saint Crespin, et iceulx deniers mis et emploiez en *bienffaingnis*, messes, vigilles, prieres, oroisons et autres bienffais espiritueulx pour toute la congregation et union dudit mestier de cordouennerie (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes 143, 1985, 106). [R. M.]

BIENFAIRE, verbe (bienfaire)

[FEW III, 352a : *facere* ; TLF IV, 480a : *bien-faire*]

A. - "Bien agir, faire du bien" : Benefacio (...) : *bien faire* (Aalma R., c.1380, 33). N'as tu es escripts des payens que leurs dieux ne secourent aux lasches et aux paresceux ? Et pour neant lez requiert par oroyson qui n'aide sa requeste par fayre devoir. Maiz en veillant, conseillant et *bienfaisant* ottoient ilz aux hommez prosperement leurs desirs (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102).

- Inf. subst. : Cil qui plus a, à plus grant remors font Quant le temps est qu'il fault qu'à la fin meure, Et de tous biens il n'emporte une meure Vaillant, sinon le *bien faire* et mesfaire : Pourtant le mal on ne doit jamais faire (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 102). ...il admonnestoit doucement sez hommez du *bien faire* (Comte Artois S., c.1453-1467, 42). ...celi en qui ton saint conclure devoit redonder tu trouvoies capable et digne de ton *bien faire* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 305).

B. - "Agir vaillamment" : A ce tournoy chevalier fu Sy *bien faisant* qu'il passa route (Dit prunier B., c.1330-1350, 72).

Rem. *Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 174/96, 176/130...

- Inf. subst. "Vaillance, savoir faire à la guerre" : Par leur *bien faire* congnoistre et douter se firent de leurs ennemis (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 161). [R. M.]

BIENFAISANCE, subst. fém. (bienfaïssance)

[FEW III, 352b : *facere* ; TLF IV, 480a-b : *bienfaïssance*]

"Action d'apporter des bienfaits" : Beneficiencia : *bienfaïssance* (Aalma R., c.1380, 33). [R. M.]

BIENFAISANT, adj. et subst. masc. (bienfaïssant)

[GDC : *bienfaïssant* ; AND : *bienfesant* ; FEW III, 352a : *facere* ; TLF IV, 480b : *bienfaïssant*]

A. - [D'une chose] "Qui fait du bien, bénéfique, bienfaïssant" : ...medecine laxative est convenable ou *bienfaïssante* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236).

B. - [D'une pers.]

1. "(Celui) qui fait du bien, qui agit pour le bien d'autrui" : Beneficiens (...) : *bienfaïssant* (Aalma R., c.1380, 33). Et comme escript l'apostre aux Romains, le roy n'est pas la cremeur des *bienffaïssans*, mez des mauvaiz, et la loy n'est pas mise aux justes, maiz aux pecheurs (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44). Car nous avons une necessité qui oste au *bienfaïssant* la grace qui lui pourroit estre deue du bienfait, se n'estoit la necessité - ou s'il ne oste du

tout, toutesfois il le diminue fort -, et si avons une aultre neccessité a laquelle plus grande et plus excellente grace est deue. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 210). Aux humbles soyez honnourables, Aux orgueilleux reprehensibles, Aux *bienffaisans* tresfavorables (LA VIGNE, S.M., 1496, 571).

2. "(Celui) qui agit bien, qui agit vaillamment"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 723/13. [R. M.]

BIENFAISEUR, subst. masc. (bienfaiseur)

[AND : *bienfaisour* ; *FEW III, 352a : *facere*]

Région. (anglo-normand) "Bienfaiteur"

Rem. *Cf.* ; AND : *bienfaisour*. [R. M.]

BIENFAIT, subst. masc. (bienfait)

[T-L : *bienfait* ; GD : *bienfait* ; GDC : *bienfait* ; FEW III, 352a : *facere* ; TLF IV, 480b : *bienfait*]

A. - "Action louable, méritoire, en partic. acte de vaillance" : Et, quant ilz eurent tous ensemble ramenteu les *biensfaiz* du tournay, de ceulx qui y estoient, ilz dirent tous ensemble que encores, par dessus tous et sans nulle comparoison de bien faire, le roy Cleriadus si passoit tout et tous se accorderent à lui donner los et pris. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 671). ...vous seriez pieça chevalier, dont par ainssy voz *bienfaiz* en armes vous y seroient contez. (LA SALE, J.S. E., 1456, 291).

B. - "Action (méritoire) profitable à qqn ; ce qui est profitable à qqn"

1. "Acte de générosité, de bienveillance fait à qqn, bien que l'on fait à qqn, en partic. aumône" : Je te [la vierge] lo ; je te glorify ; De tout mon cuer te magnify Pour les graces et le *bienfait* Qu'autre foiz et ores m'as fait. (Mir. enf. ress., 1353, 73). ...quarante escuz d'or de..., c'est assavoir pour Dieu, en pure aumosne, pour estre accuilli, et ses amis et bienfaictours, as *biensffaiz*, aumosnes, messes, proières et osons dudit hostel (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1362, 174). ...quar cuer has nice et rude, (...) Quant [tu] remercié ne l'as Des grans honneurs et des *biens fais* Qui par elle t'ont esté fais. (MACH., Voir, 1364, 220). Chascuns le sien amonnestoit De bien faire ; et mestiers estoit, Car qui là vaillans ne sera Jamais honneur ne l'amera, Et si perdra tous les *biens fais* Qu'en toute sa vie ara fais. (MACH., P. Alex., p.1369, 164). Et donques l'obligacion du filz au pere ne puet estre solue ou desliee par le *bienfait* du filz. (ORESME, E.A.C., c.1370, 451). Si suis je norris, refais Et pourveüs Largement, et bien peüs De ses *bienfaiz*. (MACH., Les lays, 1377, 433). Je vous mercy de ce *bienfait* Et des autres que m'avez fait (Mir. fille roy, c.1379, 89). Et sont les jours de pardons pris pour les jours des penitences enjointes. Et pour ce c'est *bien fait* de baillier penitence en general, que tous ses *biens fais* se tournent en remission de ses pechiez (GERS., Déf., 1400, 237). Or lui a il bien desservi Ses *bienfaiz*, par tel guerredon Qu'en enfer le tira adon. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 317). [C'est Sapience qui s'adresse à Dieu] Et c'est le premier point de ma legacion, toy regracier de ce, selond nostre puissance, combien que plus grant soit le *bienfait*, je le confesse, que ne sont les graces et mercis possibles par nous estre rendues. (GERS., Concept., 1401, 394). ...mais je n'ay veu les *biensfaiz* guerredonner, ne les faultes punir (CHART., Q. inv., 1422, 43). Se la court a mescongneu tes services et lez ingratz ont oublié tes *biensfaiz*, que pense tu desormais profiter a la chose publique ne a toy mesmez, quant *bienfait* et malefice sont tout en ung compte (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7). Avez vous bien usé de ceste haulte prosperité ? Voz predecesseurs si l'aquistrent par l'exercite de bonnez oeuvres et par usage vertueux, et lez successeurs le

perdent par non challance de *bien faiz* et par abusion de puissance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66). Et puis après, le duc d'Alençon, pour bien le remunerer de toutes ses graces et *biensfaiz*, bailla ou offrit bailler toutes ses villes et pays ausdiz Bretons et à monseigneur Charles, contre la volenté du roy et à sa grant desplaisance. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189). ...et souveneffois [par sieuvir la court] pour tous services et *bienfaiz* [peut on estre] en la fin desherité, quant on ne s'i scet conduire eet qu'on vult plus faire et plus entreprendre qu'il n'appartient (BUEIL, I, 1461-1466, 54). ...gens de finance, tresoriers generaux et tous officiers des aydes, qui ont gaiges et *bienfaiz* du roy bien excessifs. (JUV. URS., D. Tours, 1468, 447). Toutefois des *biensfaiz*, louenge à Dieu ! et des faultes, nous lui supplions et requérons vray pardon et mercy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- Prov. : ...Jamais *bienfait* ne se pert en nul sens Mais quelque foiz sur son maistre redonde. (CHART., B. Nobles, c.1424, 406). Mais d'une chose me reconforte, que nul *bienfait* ne fut onques perdu, et pour ce me suis appensee que vraiment il vous fault estre comme vos predecesseurs ont esté (LA SALE, J.S., 1456, 187). Inguerdonné jamais n'est ung *bienfait* Ne le malfait n'est jamais impugny. (LA VIGNE, S.M., 1496, 209).

- *Mettre en bienfait*. "Convertir en oeuvre charitable (une portion d'héritage assignée par un testament)" : Tout homme soit noble ou coustumier peut ordonner et retenir par son testament tous ses meubles et les fruiz de tous ses heritaiges jusques à trois ans, pour estre mis en *bienfait* pour luy, sans ce que ses heritiers le puissent empescher. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 222).

2. "Ce qui est profitable à qqn, profit, avantage" : ...Par quelque don, Dont ja n'ara *bienfait* ne guerredon. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 188).

3. "Effet favorable de qqc." : Si l'en mercy com ses loyaus amis. Et c'est raisons, que j'ay si grant *bienfait* De son regart, que son cuer me presente, Qu'enamourer mon loyal cuer en fait, Muer, fremir, quant elle m'est presente. (MACH., L. dames, 1377, 114).

C. - P. méton.

1. "Bienfaisance, générosité" : ...et [Geoffroy] fait a toute la mesnie de leans apporter fuerre et busche, et le fait getter avec les moynes, et jure Dieu qu'il les ardra tous la dedens. Lors vindrent avant les dix chevaliers qui moult le blasmerent et dirent que Fromont estoit en bon propos, et que encores par son *bien fait* et par sa priere il pavoit faire grant allegement aux ames de ses amis. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Onques n'ot entente ne cure A nul delit ou qu'elle [Griseldis] alast, Que rien n'estoit que tant amast Que simplesce et humilité ; Pour quoy Dieu, qui est Verité Haultement l'a guerredonnee, Et l'a dessuz nous couronnee, Vueillant lui son *bienfait* merir. (Gris., 1395, 40). Vertu et aussi *bienfait* sont de telle nature que, tant plus homme les poursieut et s'i met avant, tant plus attrait son couraige à perseverer tousjours de bien en mieux. (BUEIL, I, 1461-1466, 60).

2. DR. FÉOD. "Portion d'héritage laissée en usufruit par l'aîné à ses cadets dans les biens paternels et maternels" : Si enfanz de gentil homme puisnez demandent partie de la terre à leur père et il soit mort, leur frère ainsné leur doit faire partie d'icelle terre ; c'est à savoir la tierce partie de toute la terre leur père, qui est appellée *bienfait*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 183).

- *Droit de bienfait* : ...ledict Gilles de Bretagne n'avoit ne tenoit au temps de son trépas aucunes héritages et se aucun droit avoit à y en tenir, c'estoit seullement en droit de *bienfait*, comme juveigneur (Cartul. Laval B., t.5, 1450, 84).

- *Tenir en bienfait* : ...car puisnez nobles ne sont point héritiers de père ne de mère ; mais tiennent en *bienfait*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 416).

Rem. Cf. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1974, 1092, s.v. *benefactum* et 1130, s.v. *bienfaict* ; DU CANGE I, 628c, s.v. *benefactum* et IX, 74b. [R. M.]

BIENFAITERESSE, subst. fém. (bienfaiteresse)

[GD : *bienfaiteresse* ; *FEW III, 352a-b : *facere*]

"Bienfaitrice" : ...les boines orisons et prières que religieuses dames et honnestes li abbesse et li couvent del église del Honneur-Nostre-Dame dalès Flines font et dient de jour en jour pour tous leurs bienfaiteurs et *bienfaitereses*... (Cartul. Flines H., t.2, 1362, 628). [Seul ex.] [R. M.]

BIENFAITEUR, subst. masc. (bienfaiteur)

[T-L : *bienfaïtor* ; GD : *bienfaiteur* ; GDC : *bienfaïteur* ; FEW III, 352a : *facere* ; TLF IV, 481a : *bienfaïteur*]

"Celui qui fait du bien à autrui, bienfaiteur" : Et fut ce fait, pour Dieu et em pure aumosne, pour le salu de l'ame de luy, de son père, de sa mère, de touz ses amis et *bienfaïteurs*, pour estre acuilly es biens faiz, aumosnes, prières, messes et oreissons dudit hostel (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1370, 178). Item, a savoir mon se l'en doit plus rendre grace et retribucion a son *bienfaïteur*, ou donner a son amy, ou cas que l'en ne pourroit faire a tous les deux. (ORESME, E.A., c.1370, 455). Les *bienfaïteurs* aiment plus leur beneficiés que les beneficiés ne aiment ceuls qui leur ont bien fait. (ORESME, E.A., c.1370, 472). Et ceulz qui furent premiers *bienfaïteurs* excellentement a la multitude selon aucuns ars ou en faiz de bataille ou en concuillant et assemblant le peuple ou en achetant et conquerant la region, il furent pour ce faiz roys de la volenté de touz, et prenoient le royaume l'un apres l'autre par succession paternele. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 147). PREMIER POVRE. (...) "Bienfaïteur" : Mais pour noz *bienfaïteurs* prions, Tant pour femmes comme pour hommes (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 231). ...mais je n'ay veu les biensfaiz guerredonner, ne les faultes punir, si ne scay, se honte y a, qui plus en doit rougir ou ceulz qui faillent a leurs gardes defendre ou ceulz qui leur faillent de bon secours. Et sur tous en est plus la vergoigne à ceulz qui les défaillans et les *bienfaïteurs* mectent tout en ung raeng (CHART., Q. inv., 1422, 43). ...quant Ninus fist une statue d'or pour memoire de son pere Belus, et commenda adourer du peuple comme Dieu, dont les hommes foibles de sens et faciles a pernicleulx exemples ont depuis prins la coustume de adourer et prier les ydoles, et faire ymage a leurs proismez et *bienfacteurs*, ou a ceulz qui en leur vie avoient esté puissans et redoubtez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 114). Sy en rescriptz [pour mes deux pauvres clergeons, deux très vieux chanoines de Notre-Dame] au collateur Lettres semblables et parreilles ; Or prient pour leur *bien faïteur* Ou qu'on leur tire les orreilles ! Aucunes gens ont grans merveilles Que tant m'encline vers ces deulx, Mais, foy que doy festes et veilles, Oncques ne vy les meres d'eulx. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 108). Les diffinitions de predestination, Saint Augustin assigne quatre. La premiere est que predestination est la prescience des *bienfaïteurs* de Dieu. La seconde est que predestination est une preordonnance et preparation d'aucun a la gloire. (Somme abr., c.1477-1481, 166). Seroit aussi evacuee et widié la liberté et franchise de la liberté, qui est franche a faire ou non faire equalement. Item et ne seroient a reprendre ne a vituperer les

malfaiteurs, ne a loer les *bienfaïteurs*. (Somme abr., c.1477-1481, 167). [R. M.]

BIENFAITEUX, subst. masc. (bienfaiteux)

[*FEW III, 352a : *facere*]

(Synon. de *bienfaïteur* v. Lexiques) : Monseigneur et mon maistre et mon *bienfaïteulx* [var. bien faïcteur]... (Livre fauc. M.R., c.1500, 284). [R. M.]

BIENFICE, subst. masc. (bienfice)

[GD : *bienfice* ; *FEW I, 325b : *beneficium*]

"Bienfait"

REM. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 646b. [R. M.]

BIENFORTUNÉ, adj. (bienfortuné)

[*FEW III, 736b : *fortuna*]

"Heureux, chanceux" (anton. *malfortuné*) : D'autre partie, l'en doit regarder et redoubter que a son amy *bienfortuné* l'en ne face indelectacion ou appetitement de sa delectacion, par ce que par aventure il avroit opinion que celui qui le visite est trop charchant et trop ennuyeus. (ORESME, E.A., c.1370, 493). [R. M.]

BIENHEUR, subst. masc. (bienheur)

[GD : *bienheur* ; FEW XXV, 890a : *augurium*]

"Bonheur, prospérité" : ...afin que eulz [,] qui ont esté et sont commencement de nostre *bienheur* [,] se puissent aucunement recouvrer (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 106).

REM. MART. D'AUV. (éd. 1493) ds GD I, 646b (*bieneur*). [R. M.]

BIENHEURANCE, subst. fém. (bienheurance)

[GD : *beneurance* ; FEW XXV, 892b : *augurium*]

"Bonheur, félicité"

REM. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD I, 621a. [R. M.]

BIENHEURÉ, adj., v. BIENHEURER

(bienheureé)[LGeRM]

BIENHEUREMENT, adv. (bienheurement)

[GD : *beneurement* ; AND : *benurement* ; FEW XXV, 892b : *augurium*]

"D'une manière heureuse" : Mais aucunes choses qui ont esté touchiees nous meuvent a faire une question, assavoir mon que l'en doit dire d'un homme qui avra bien vescu et *beneurement* jusques en sa vieillesce et sera mort bien et selon raison appartenante a felicité. (ORESME, E.A., c.1370, 131). Et donques bien vivre est la fin pourquoy est cité. Et cité est pour grace de ceste fin, et est cité communauté de vie parfaite et par soi souffisante de pluseurs lignages et de pluseurs rues. Et si comme nous avons dit, ce est vivre *beneurement* et bien. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 132). ...en mourant avez *beneurement* eschappé les angoisses qui si griefvement nous esperonnet (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 307).

Rem. LA TOUR (*beneurement*), *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486, *beneurement*), *Percef.* éd.1528 (*bienheurement*) ds GD I, 621b. *Prières saints R.*, t.2, XVIe s., 484 (*bieneurement*). [R. M.]

BIENHEURER, verbe (bienheurier)[GD : *beneurer* ; FEW XXV, 892a : *augurium*]

I. - Empl. trans. *Bienheurier qqn (de qqc.)*. "Gratifier qqn (de qqc.)" : Et quant le chevalier eust bien penssé a ces grans delis mondains, qui trestant estoient desplaisans a Jhesucrist Nostre Sauveur qui l'avoit de honneur tant *bienheureé* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97).

- "Favoriser qqn, le rendre heureux" : Ung parsonnage de grace *bienheureé*, Ung doux visaige si tres bien mesuré Que mieulx n'eust sceu (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Qui est heureux ; qui témoigne du bonheur, qui procure du bonheur"

1. [D'une pers.] "Qui est heureux" : Car, se l'en estoit *beneuré* par fortune et a l'aventure, il ne convendroit mectre ne conseil ne estude ne doctrine ne paine a estre bon ne a bien vivre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 129).

- Empl. subst. "Homme heureux" : ...aucun tel trop curieux pourroit demander en quelle maniere pourra chascun *beneuré* veoir corporellement ceste humanité devant soy face a face, car il seront tres grant multitude (ORESME, C.M., c.1377, 726).

2. [D'une chose] "Qui témoigne du bonheur, qui procure du bonheur" : Item, ce n'est pas possible que ame eust telle vie sanz tristesse et que sa vie fust *beneuree*, car il convient par necessité que le mouvement soit o violence se le corps qui est ainsi meu est enclin naturellement a estre meu autrement. (ORESME, C.M., c.1377, 302). Mez, quant a la verité, le royaume de France, lequel est devant touz aultres royaumes *beneüré*, ja soit ce que dez son commencement il ait eu aucune force ou vyolance, toutevoies celle violance, par laps de temps, a esté purgiee. (Songe verg. S., t.1, 1378, 153). ...car, comme dist Platon, "Le monde est adonques *beneüré* quant lez roys sont sages, prudens et discrés". (Songe verg. S., t.2, 1378, 265). Ha ! sire, croy certainement Que plus honneste ne plus belle Ne pourroies trouver de celle. Avec ceste dame, et non mie Avec autre, joyeuse vie Et *beneuree* demenras, Et toute joye y averas (Gris., 1395, 94). Mais les prestres (...) dyent que "*beneüré* Sera ly lieux, et que peuplee Moulz yert, et de tous biens comblee." (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 38).

B. - "Qui jouit de la béatitude, qui est bienheureux" : ...pour ces quatre considerations, Nostre Dame par raison fut saluee de l'ange, et nommee plain de grace et en toutes femmes *beneuree* : Ave, Maria, etc... (GERS., Annonc., a.1400, 231). La *beneuree* vierge Marie fut espousee a Joseph pour plusieurs causes. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46). [R. M.]

BIENHEUREUSEMENT, adv. (bienheureusement)[GD : *beneurement* ; FEW XXV, 890a : *augurium* ; TLF IV, 482a : *bienheureusement*]

A. - "Avec succès" : ...a fin que son pelerinage profite et croisse en grant gent et aquiere *beneurement* la terre que il a delaissie (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 386).

B. - "De manière bienheureuse, avec bonheur"

Rem. Ex. d'a. fr. et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD I, 621c (*beneurement*). [R. M.]

BIENHEUREUX, adj. (bienheureux)[GDC : *bienueuros* ; FEW XXV, 889b : *augurium* ; TLF IV, 482a : *bienheureux*]

A. - "Qui est heureux ; qui témoigne du bonheur, qui procure du bonheur"

1. [D'une pers.] "Qui est heureux" : Si est le pays eüeux Et le peuple *beneüeux*, Qui bon seigneur a et songneux (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 141). Je croy qu'il est *bienheureux* en cest monde et en l'autre, qui sert les armes en ceste oppinion [avec courage, droiture, loyauté, pitié], et qu'il est vray commis de Dieu. (BUEIL, II, 1461-1466, 21).

- "Qui est heureux dans ce qu'il fait, qui réussit" : ...tant ne doubta d'orient La force et la chevalerie Comme il fist la bachelerie Des femmes tres chevalereuses, En armes souvent *beneureuses* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 203).

2. [D'une chose] "Qui témoigne du bonheur, qui procure du bonheur" : En ce moment Entendement, confermé par Foy et ja touché de loing de l'oudeur de la boete et de l'aprouchement d'Esperance, que Foy lui ot desja fait congnoistre, l'araysonna par telle orayson : Entendement. *Bieneureuse* et conjoye soit ta desiree venue, dame secourable, source de confort et refuge des adolés. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89).

B. - En partic. RELIG.

1. [D'une pers., de l'âme] "Qui est promis à la béatitude éternelle ; qui jouit de la béatitude éternelle"

- [D'une pers., notamment p. réf. au Sermon sur la montagne, *Matth.* V, 4] : ...je vous prouveray moult clerement la verité de ces paroles, que Ceulz yci sont *bienueux* Qui les cuers ont doloireux, combien que l'auctorité de celuy qui les dit, c'est nostre Seigneur Jhesu Crist, devroit assez souffire a ung chascun crestien. (GERS., Déf., 1400, 219). La porte par qui on entre en vie *beneureuse* est petite, estroicte et penible, et se fault bessier, humilier et courber ses membres en mesaise, et en angoisse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). Or du surplus je me desiste Pour la cause de briefveté. Doncques, qui au deable resiste Et craint Dieu yver et esté, De couraige et de volonté Il est benoist et *bienheureux*, Et est son corps en fin porté Au hault tribunal glorieux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 421).

- [De l'âme] : Mais la sainte ame, *bienueuse* hostesse du Saint Esperit, ha a celle heure en soy et avec soy son bon hoste, le Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 86). ...et, sans curieuse applicacion des vertuz aux plantez ou aux fleurettes, tournons briefment les yeulz de nostre consideracion par les dons et beatitudes desquelles fut remplie le *bienueuse* ame saint Pol comme ung beau jardin plain et benoist (GERS., P. Paul, a.1394, 508). Puis fault la volenté estre separee de toute charnalité et de vilains et ors desirs, affin qu'en ceste trinité reluise purement la Trinité divine. Las ! Comment ce sera ? *Bieneureuse* sera l'ame a laquelle ceste grace avendra ! (GERS., Trin., 1402, 172).

2. [De la vie éternelle] : Vray est que nous povons ça jus aucunes choses esperer, comme la grace de Dieu, son aide, et benefice de protection et de soustenance ; maiz toutes ces choses ne sont fors moiens de parvenir a la *bienueuse* fin de pardurable gloire, puis que es choses de ça jus ne se arreste esperance, si non en tant qu'elz sont les adresses de son chemin (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 87).

3. [D'un événement de la vie du Christ] "Qui est porteur de la béatitude éternelle" : ...et, bientost après, furent oyes en Romme les nouvelles de la *bienueuse* nativité de Nostre Sauveur et Redempteur Jhesu Crist, comme recite Eutroppe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 v°). [R. M.]

BIENHEURIR, verbe (bienheurir)[GD : *beneurir* ; FEW XXV, 892b : *augurium*]

"Bénir, glorifier" : Et ainsi le semble il, par ce que nous beneissons, beatifions et *beneurissons* les dieux. (ORESME, E.A., c.1370, 139). [C. B.]

BIENHEURTÉ, subst. fém. (bienheurté)[T-L : *bienëurté* ; GD : *beneurté* ; AND : *benurté* ; FEW XXV, 894a : *augurium*]

"Bonheur, félicité ; béatitude" : Dame, après Dieu la souveraine En gloire et en *beneurté* (Mir. st Sev., 1362, 219). Voir doncques et qui est plus haute noblesse, *bienheurté*, excellence et dignité a toy, ame crestienne, que d'estre hostelaine de ton Dieu, de ton souverain Seigneur, Roy et Empereur ? (GERS., Pent., p.1389, 71). Lors [Mélusine] commence a regarder le lieu en disant : Hee, douce contree, j'ay eu en toy tant de soulas et de recreacion, et y estoit ma *beneurté*, se Dieu n'eust consentu que je n'eusse esté ainsi fausement trahie. (ARRAS, c.1392-1393, 259). En autre eur n'a seürté, N'il n'est autre *beneürté* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 81). ...au sauvement de noz ames et *beneuretez* de noz corps. (LA SALE, Sale D., 1451, 4). Si prie la Divinité Et la treshaute Trinité, Pour toute satisfacion, Qu'elle vous doinct joye et santé Et, pour plus grant *bienheurté*, Des haulx cieulx la possession ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 393).

- Au plur. : ...ne onques, selon ses misericordes, ses loenges et ses *beneurtés*, a aucun ne deffailli. (Mir. femme, 1368, 182). Et jasoit que encores n'eussent ilz senty ne gouté par vraye congnoissance la tresdouce, tressainte et tresamoureuse grace de nostre vray Dieu le Saint Esperit, sy nous ont ilz tous adreschiez par leurs exemples et escriptures aux vrayes gloires de noz ames et aux *beneuretez*, honneurs et prouffis de noz corps (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 3). [R. M.]

BIENNAL, adj. et subst. masc. (biennal¹)[GD : *biennal* ; *FEW XXIII, 118b :]

DR. FÉOD.

A. - "Qui a trait à la corvée appelée *bian*" : Ce jour, en consistoire, furent requis les cardinaux de donner à monseigneur leur part des communs services et *biennalx* (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 25).

B. - "Celui qui est soumis à la corvée appelée *bian*" : ...on moys de novembre derrenier passé, iceluy suppliant et plusieurs autres *biannaux* dudit seigneur de Saint-Mesmin furent semons par François Ferrand, sergent dudit lieu de Saint-Mesmin pour aller querir des vins ou dit pays de Thouarçoys et les amener audit lieu de Saint-Mesmin. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 54).

Rem. DU CANGE I, 655c, s.v. *biennarii*. Doc.1472 ds GD I, 646b. [R. M.]

BIENNAL, adj. (biennal²)[GDC : *biennal* ; AND : *biennale* ; *FEW XXIV, 606b : *annalis* ; TLF IV, 482b : *biennal*]

"Qui se rapporte à une période de deux ans (?)" : ...comme feu maistre Jehan Pelerin, en temps que il vivoit, eust esté subcollecteur établi en la cité et dyocese de Luçon, à lever et recevoir le disieme *biennal* darrenierement octroyé au roy nostre seigneur [Ou est-ce *biennal*¹, au sens A ?] (Doc. Poitou G., t.2, 1342, 222).

Rem. Empr. au lat. *biennalis*. [R. M.]

BIENNIER, subst. masc. (biennier)[GD : *biennier* ; *FEW XXIII, 118b :]"Celui qui est assujetti à la corvée de *bian*"**REM.** Doc. 1385 (Vienne, *bienniers*) ds GD I, 646b.V. aussi *bian* v. Lexiques [R. M.]**BIENPARTIE, subst. fém.** (bienpartie)[GD : *bienpartie* ; FEW VII, 681b : *partire*]

"Partie qui a un avantage"

REM. *Percef.* (éd. 1528 ; la *bienpartie* qui victoire avoit) ds GD I, 646b. [R. M.]

BIENPLAIRE, verbe (bienplaire)[GD : *bienplaire/bienplaisant* ; FEW IX, 4a : *placere*]

"Complaire" : *Bien plaire* : beneplacere. *Bien plaisant* : beneplacens. (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 187). Reformemini in novitate sensus vestri : et probetis que sit voluntas Dei beneplacens, et bene perfecta, lesquelles on peut exposer en françoys que en vostre nouvelle assemblee ou vos sens et entendemens doivent dominer, vueillez vous reformer, en prouvant et monstrant par reelle execucion quelle est la voulanté de Dieu, *bien plaisant* et bien parfaite. (JUV. URS., T. rever., 1433, 56). ...reformés vous, et pensés quelle est la voulanté de Dieu, *bien plaisant* et bien parfaite, et y mettés remede. (JUV. URS., T. rever., 1433, 58). [Même tournure p.62 et 67 ; Aud. celi, 1435, 249]

REM. Cf. aussi T-L I, 970 : *bienplaisir* (subst. masc.). V. aussi T-L et GD : *bisplaisant*. [R. M.]

BIENPLAISAMMENT, adv. (bienplaisamment)[GD : *bienplaisamment* ; FEW IX, 4b : *placere*]

"Avec complaisance" : *Bien plaisamment* : beneplacenter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 187). [R. M.]

BIENREVEIGNIER, verbe (bienreveignier)[*FEW XIV, 244a : *venire*]

"Bien accueillir (au retour)"

- Inf. subst. "Bienvenue (au retour)" : Jesus qui tout crea Vous doinst joie et santé et *bienrevegnier* cha ! (Jour. Blaye alex. M., a.1455, 406). [R. M.]

BIENSAVOIR, subst. masc. (biensavoir)[*FEW XI, 196b : *sapere*]

"Amplés connaissances" : Car autant vault ton bienvouloir Comme fait tout mon *biensçavoir*. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur lys D., 1338, 261). [H. G.]

BIENSEANT, adj. (bienséant)[FEW XI, 395a : *sedere* ; TLF IV, 484a : *bienséant*]

A. - [D'une chose] "Convenable, approprié" : ...laquelle chose est moult convenable et *bienseant* a enfans de princes et de seigneurs. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 60). Et ainsi comme il a difference en leurs propos, doit semblablement avoir en leurs abiz, conversacion et maniere de vivre meismement au monde, car a celles qui du tout se sont disposees de jamais ne l'enfraindre apertient vie tres devote et solitaire, et quoy que elle soit a toutes *bienseant*, neantmoins a cestes affiert plus que a autres. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 194).

B. - [D'une pers.] "Qui se trouve à sa juste place"

- *Estre bienseant avec qqn* : "...Je sçay que vous pourvoirez bien à tout. Vous estes *bienseant* avecques nous ; aussi seriez-vous à demourer. Touteffoys, se Dieu plaist, la place demourra en bonne

seureté, et vous povez beaucoup à ceste entreprise." (BUEIL, II, 1461-1466, 127).

V. aussi *seoir* [R. M.]

BIENTOST, adv. (bientôt)

[T-L : *tost*¹ ; GDC : *bientost* ; FEW XIII-2, 120b : *tostus* ; TLF IV, 484a : *bientôt*]

A. - "En peu de temps, rapidement" v. *tost* : Qui il peut estre, ne dont vient, Se je puis, *bientost* le saray, Car par deça guettier l'iray En ce chemin. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 63).si vous mettrons nous touz *Bientost* a merci, n'en doutez. (Mir. ste Bauth., c.1376, 140). Ton grant orgueil est *bientost* ravalé : Il m'est advis tu deusses avoir honte Si de legier quant Beauté te surmonte Et a mes piez t'a abatu a terre (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 9). ...et tantost que je pourray eschapper je feray ma diligence de me trouver *bientost* vers vous. (C.N.N., c.1456-1467, 307). "Et le chastel ?" dist le Jouvencel. - "Le Mareschal y est et y a beaucoup de prisonniers ; et luy semble bien et à moy aussi que se nous avions prins la ville, que nous aurions *bientost* le chastel ; car nous les garderions bien de nous faire comme ilz nous firent à Cotre." (BUEIL, II, 1461-1466, 123).

Rem. CUVELIER, *Chron. Guescl.* C., t.1, c.1380-1385, v.21215 (GDC VIII, 323c).

B. - "Dans un laps de temps rapproché, dans peu de temps, sous peu" : Et, quand il voit le curé refusant d'oyr ses peschez, il mect la main a sa grand coustille, et de sa gayne la tira, et dist au curé qu'il l'en tuera si *bientost* il n'escoute sa confession. (C.N.N., c.1456-1467, 61). "...Dieu ne m'a pas fait tant de grace de venir jusques à la veue de ceste belle dame, qu'il ne m'ait donné voullenté de la servir tellement que vous et ses autres amis serez bien contens de moy ; et Dieu me doint pover de ce faire ou la mort *bientost*." (BUEIL, II, 1461-1466, 179). Puis, après, vous me conduyrez Jusques sur ma couche de cendre, Car en effect *bientost* verrez Mon corps a la mort condescendre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 559). Et a esté luy mesmes [Galyot] depuis peu de temps fort oultraigé, rebouté et rechassé dedens la ville et fort blecé. Il n'est pas à Valenciennes, et dit on qu'il est allé devers le duc d'Autriche et qu'il a eu congié de s'en aller. *Bientost* vous saurez nouvelles de ce qu'il en sera. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 374).

- *Bientost après* : Et *bientost* après monseigneur le mareschal de Bretagne fist crier que tous ceulx qui n'estoient deliberez d'attendre le siege s'en allassent (GRUEL, *Chron. Richemont L.*, c.1459-1466, 56). Et, *bientost* après, vint ung herault à la porte Saint-Anthoine, qui requist avoir ledit corps mort, ce qui lui fut octroyé, et le fist porter à Saint-Anthoine des Champs hors Paris, où ilec fut inhumé et son service fait. (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 87). Et, *bientost* après, le roy ordonna certaine quantité de gens d'armes de son ordonnance et frans archers avecques partie de son artillerie, pour aler faire guerre audit duc de Bretagne et à ses pays (ROYE, *Chron. scand.*, I, 1460-1483, 234). *Bientost* après, ledit connestable estant à Gisors, rescrivit audit grant maistre qu'il luy sembloit que les Bourguignons ne tyroient point vers Gournoy ne vers Beauvais (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 307).

- [Dans le déroulement du texte] : ...toutefois n'est point le vray surnom de vos prochains ancestres, comme je declaireray en ce present volume et pourquoy, mais c'est le cry vray et notoire de ceste maison de Bourgoingne, et à ce propos je reviendray *bientost*. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 48). [R. M.]

BIENUSANT, subst. masc. (bienusant)

[*FEW XIV, 70b : *usare*]

"Celui qui agit bien, qui fait bon usage des choses" : Tout tourne en bien au *bienusant* Et tout en mal au mesusant. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 132). [R. M.]

BIENVEIGNANCE, subst. fém. (bienveignance)

[GD : *bienveignance* ; FEW XIV, 244a : *venire*]

"Accueil amical" : Le duc doncques trouva le roy à moins d'une lieue près de la ville, là où la *bienveignance* et l'accollement des deux faisoient bel à veoir (...). Là se firent les *bienveignances* à tous lez (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 359). [R. M.]

BIENVEIGNANT, subst. masc. (bienveignant)

[GD : *bienveignant*]

"Accueil chaleureux, amical" (Éd. et Heilemann, *Gloss.*, 154) : ...et s'en allerent en leurs logis, la ou l'honneur et le *bienveignant* leur fut fait tresgrant, et furent conjois de leurs amis, chescun du sien. (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 170). [M. M.]

BIENVEIGNER, verbe (bienveigner)

[T-L : *bienvignier* ; GD : *bienveignier* ; FEW XIV, 244a : *venire*]

I. - Empl. trans.

A. - *Bienveigner qqn.* "Souhaiter la bienvenue à qqn, l'accueillir amicalement" : Quant li emperères vint à Andrenople, ceulx de la ville issirent hors et le *bienveignèrent*, comme leur seigneur (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 83). ...tant chevaucherent les deux freres ensemble qu'ilz encontrerent Remondin et le *bienvignerent* courtoisement, et lui prierent, de par Alain leur pere, comment il se vousist venir logier ou fort, et que il y aura moult bonne chiere. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et atant vint Melusigne qui moult doucement le *bienvignna* [Remondin] et receipt moult amialement en disant : Monseigneur, je suiz moult joyeuse de ce que vous avez si bien besoingnié et si honnorablement en vostre voyage. (ARRAS, c.1392-1393, 78). Et fu la feste moult grant, et dura VIII. jours ; et y vint le conte de Forests, qui moult *bienvignna* son frere. (ARRAS, c.1392-1393, 78). Et a l'approuchier de Gieffroy, elle s'enclina tout jus a terre. Et aussi fist Gieffroy et la dreca en l'embracant moult doucement, et la baisa. Et après lui dist : Ma dame ma seur, Dieu vous doint joye de quan que vostre cuer desire. Et celle le *bienvignna* en monstrant grant signe d'amour. (ARRAS, c.1392-1393, 215). Et sachiez qu'elle receipt le roy son mary tres humblement, et *bienvignna* Gieffroy de bon cuer. (ARRAS, c.1392-1393, 238). Faites nous ces dames venir. Et ces courtoises damoiselles Qui les dames et les pucelles *Bienvigneront* de nostre dame. (Gris., 1395, 33). ...le duc d'Acquitaine fist à ladite Dame et à son frère ung grant et noble disner, ouquel il les *bien veigna* très solemnellement. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 15). Pourtant estoit le regart d'Entendement tousjours rabatu et reflechi vers mon lit, et sur l'englet ou les troys damnees menteresses se tenoient, voire si que tourner ne se sçavoit vers lesdites dames, ne les recevoir et *bienviegnier* comme a garde de mallade affiert (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 24). ...et, avecq ce, les mayeurs et eschevins de ladite ville d'Arras, allerent au devant des dessusdis seigneurs pour les *bienvegnier* et leur faire reverence et honneur. (LA TAVERNE, *Journ. Paix Arr. B.*, 1439, 32). ...son hostesse luy vint au devant, et tresgracieusement, (...) le receut et *bienvignna* (C.N.N., c.1456-1467, 431). Peleus vint lors au descendre de Jason et le

bienvagna, du corps mais non pas du cuer, faisant signe d'estre joyeux de son retour, et le mena devers le viel roy, qui fu grandement consolé de la venue de son filz. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 164). Puis que Dieu vous a ramené, Vray sauveur, pour nous enseigner, Pour vous et voz gens *bienvagner*, Je vous invite en ma maison A ce souper. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 543).

- Au passif. *Estre bienveigné de qqn* : ...tant chevaucha le roy qu'il vint en son pays d'Ausaiz, ou il fu moult *bienviengniez* de sa baronnie (ARRAS, c.1392-1393, 173).

B. - "Fêter (un événement)" : Or ça, dist l'une (...) mes amies et voisines, il est jedy qui est jour de recreation et le plus cras de la sepmaine. Il m'est avis qu'il seroit bon que feissons un petit banquet pour recreer noz esperis et especialment pour *bienvegnier* le proficiat de noz bonnes et sages doctresses qui jusques icy nous ont instruit et ammonesté la noble doctrine (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105).

II. - Part. prés. en empl. subst. "Salutations de bienvenue, accueil amical" : Si fu après ses *bien viengnans* une bonne piece a sejour (Bouciquaut L., 1406-1409, 154). Grande fu la joie en la cité d'Arraz pour la venue de la contesse d'Artois et lez *bienvengnans* amoureux du pere a la fille, car nature ad ce faire lez amenoit (Comte Artois S., c.1453-1467, 142). A l'arriver que fist le doulx mary, Dieu scet la joye et grand feste qu'on luy fist (...) Je passe tous ces *bienvengnans* (C.N.N., c.1456-1467, 462).

- *Faire le bienveignant à qqn*. "Accueillir qqn amicalement" : Si se partirent du port et joyeusement lui vindrent au devant, et grant *bien veignant* lui fist le capitaine des dictes galees (Bouciquaut L., 1406-1409, 215). Après la révérence faite, il fit le *bienvengnant* à tous ceux de la compagnie de messire Jacques, qui pareillement le fit aux gens de l'archevesque (Faits Lalaing K., c.1470, 149).

V. aussi *Bienvenir* [R. M.]

BIENVEILLANCE, subst. fém. (bienveillance)

[T-L : *bienvueillance* ; GDC : *bienvoillance* ; AND : *bienvoillance* ; FEW XIV, 218a : *velle* ; TLF IV, 485b : *bienvueillance*]

"Disposition favorable envers qqn, bienveillance" : Or me doint Dieu à tel fin exploitier que labeur face à gloire de vous, et la *bienvueillance* de voz amez en revienne sur moy ! (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 9). Et se ainsi est que Fortune l'avance Tant qu'il tieigne par la main a la dance Sa maistresse par droite *bienvueillance*, Et qu'elle vueille Monstrer semblant que bien en gré recueille Ses fais et dis et doucement l'accueille, Il ne croit pas que jamais il se dueille (CHART., D. Fort., 1412-1413, 171). Dont, petit a petit, par familiere simulacion en fais et en diz, acquist leurs *bienvueillances*, par lesquelles il fist tant, qu'il fust comme maistre et seigneur de la cité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 38). Ung jour j'ay vostre *bienvueillance*, L'autre ne la sçay ou querir. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 470). Monstrer me puisse *bienvueillance*, Ainsi que mon penser conçoit, Dont mainte liesse reçoit (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 483). O ma dame, auez vous jamais pitié de mon povre et adollé cuer qui ne vous poeut par reffus ne ruidesse mettre hors de son desir, qui de fort en plus vous ayme, qui ne quiert qu'a vous complaire, qui ne scet soy travailler assez pour faire la treuve de vostre *bienvoillance* et qui, voeille ou non, ou qu'il soit est a vous (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 140). Et ainsi Salhadin, par sez grans et largez dons, acquist a son commencement la bienveulant [l. *bienvueillance* ?] de tant de pueple qu'onquez puis ne fut heure qu'il n'eust a son besoing

assés plus de gens que mestier ne luy en fust, si fut bien amé des Babiloniens. (Saladin C., c.1465-1468, 29). Ce fut luy qui conseilla au roy, son maistre, de capter la *bienvueillance* du roy Alexandre mieulx que lui contrarier, disant qu'il le sçavoit estre né en telle constellacion qu'il seigneurisoit toute la terre, pourquoy le roy lui envoya sa courone dès ce qu'il fut entré en son païs (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

BIENVEILLANT, adj. (bienveillant)

[T-L : *bienvueillant* ; GD : *bienvoulant* ; GDC : *bienvoillant* ; AND : *bienvoillant* ; FEW XIV, 218a : *velle* ; TLF IV, 486a : *bienvueillant*]

Bienveillant à/de qqn. "Ami, partisan de qqn" : ...comme il ait servi nostre très-chier seigneur et père (...) et fait certains ouvrages d'ymagerie qui bien lui furent plaisans et agréables, et aussi ait toujours esté *bienvueillent* de nous et de noz subgiez et en tout obéissant. (Ch. VI, D., t.1, 1383, 49). Et se ainsi n'est fait, et les Engleiz se mettent aussi samblablement les premiers oudit pays de Guienne, ilz tendront icellui pays en très-grant subgection, et feront et porteront moult de domaige à ceulz du pays d'ilec environ tenens le parti et *bienvueillant* du roy et de son royaume. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 197). Pensez a elles [les âmes des trépassés], non pas a moy, et enclinez voz chiefs en signe de humilité, et entendez que dit la mere a son enfant, ou chascun mort a son heritier ou executeur, a ceulz qui luy estoyent amis ou *bienvueillans* au monde. (GERS., Déf., 1400, 226). Combien que ceste cosse soit si aparisans (...) Des mauvais cuers faintis et des mauvais tirans Qui varent exurper le roiaume des Frans Et destruire le roy et tous ses atensans, Comme fieus et fiévés et princes et tenans Qui estoient au roy amis et *bien vellans*, Chieus voloient destruire les pervers soudoians Avocques le roiaume et tous les abitans, Et prehender ayans et estre possessans Des castiaus et des villes et des cités poisans. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 291-292). Charles, son frere, et le duc de Bretagne s'estoient reunys et devenus bons amis et *bienvueillans* au roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 210).

- Empl. subst. "Celui qui veut du bien à qqn, ami, partisan" : La vaillant contesse s'i acorda legierement, aussy firent tous ses *bienvueillans* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 342). Si semondrez solennelment Et par personnes solennelles Seigneurs, dames et damoiselles, Et tous noz parens et affins, Et noz *bienvueillans* et voisins, Que tous viengnent a ceste feste. (Gris., 1395, 19). ...pour prier Dieu pour le salut et prosperité de ce royaume et de la bonne ville de Paris et des habitans en ycelle ville, et de tous les autres *bienvueillans* du Roy et de cedit royaume (FAUQ., II, 1421-1430, 90). ...les terres prinses et mises en la main du Roy des vassaulx, subgetz et *bienvueillans*, aliez, favorables, dudit duc de Bourgogne... (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 37). ...pour le bien desdictes matieres, prouffit, utilité et honneur du Roy nostredict souverain seigneur, duquel, comme dict est, il est prochain parent, *bienvueillant* et allié (Ecorch. Ch. VII, T., 1438-1451, 168). C'est [la guerre] contre l'empereur romain Et encontre ses *bienvueillans*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 18). Je n'ay point aprins que je donge Mes draps, en dormant ne veillant, A nul, tant soit mon *bienvueillant* (Path. D., c.1456-1469, 116). Le povre roy vostre tresleal *bienvueillant* ne poeut estre sans penser a vous, son ymaginer ne comprend que vostre nom, son estomac ne digere que vostre esblouissante gloire, ses prieres et suffrages ne montent aux dieux fors en les appellant a vostre bien acroistre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 134). ...il l'estourdy [le roy

de Grenalde], luy osta l'espee dez poingz, l'escu du col et le heulme de la teste, voire et malgré tous sez *bienuellans* le rendy prisonnier au soudan d'Aumarie qui jamés sy joieux ne fu. (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 122). Le vingt cinquième jour de may, le conte d'Estampes estant à Audenarde, fort accompagné de la noblesse et puissance de Picardie, fit une emprinse pour aller gagner sur les Gantois le villaige de Neve en Flandres, que les Gantois et le peuple, leur aidant et *bienveillant*, avoient moult fort fortifié (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 254). ...ce dict jour fut prins par aucuns des *bienuellans* du roy ung messagier qui alloit vers le duc de Millan (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290). ...et que tous ceulx qui sont voz bienveillans, amys ou aliez, mondit seigneur les tient pour les siens, et par ce croit que mondit seigneur de Bourgoigne soit de ce nombre, car mondit seigneur est deliberé d'avoir amour à tous vous amys et *bienveillans* et tenir pour ses ennemis ceulx qui seront les vostres. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 223). [R. M.]

BIENVENANT, subst. masc., v. BIENVENIR
(bienvenant)[LGeRM]

BIENVENIR, verbe (bienvenir)

[T-L : *venir* (*bienveignant*) ; GD : *bienvenir* ; FEW XIV, 243b,244a : *venire* ; TLF IV, 486b : *bienvenir*]

I. - Empl. intrans. [D'une pers. ; au subj., empl. commun avec *bienveigner*] "Être le bienvenu" : ...chascun disoit : "*Bien viengne* la bien euree, La dame honnourée..." (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 245). Damoselle, *bien veigniez* vous ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 369). *Bienviengnes* tu, roy haultain. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 70). *Bienviengne* ce gent messaigier En nostre povre maisoncelle. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 191).

II. - Empl. impers. *Bienvenir* à. "Tourner à profit à"

Rem. Ex. de BUEIL, ms., ds GD I, 647b (*Ce seroit doncques bien fort qu'il peust bienvenir a ung prince ou a ung chevalier qui va en bataille en desrobant les povres et tirannisant le peuple*) ; ou lire *bien venir a*, équivalent de *venir bien* à "qu'il vienne quelque bien à" ? Leçon *venir bien* à ds BUEIL, II, 1461-1466, 73 (*Ce seroit bien fort qu'il peust venir bien à ung prince ou chevalier, qui va en bataille en desrobant les povres et tyrannisant le peuple*).

III. - Empl. trans. *Bienvenir* qqn. "Souhaiter la bienvenue à qqn, l'accueillir aimablement" : L'ARCEDIACRE. Chier sire, saint Pierre de Romme Vueille Dieu prier que sa grace Vous otroit et de vivre espace, Par son plaisir. L'EVESQUE. Et vous puissiez le *bien venir*, Arcedyacre, mon amy. (Mir. ev. arced., c.1341, 107). ...monseigneur revint en sa maison, ou il fut doucement receu et de madame humblement *bienvenu*. (C.N.N., c.1456-1467, 47).

- Empl. abs. : ...car jamais je [Charles VIII] ne fus en pays où je fusse mieulx recueilly et tout plain de gens de *bien venir* au-devant de moy, clefz me présenter et joyaulx, les rues tendues. (Doc. 1494. In : L. Le Grant, Bibl. Éc. Chartes 55, 1894, 147).

- *Estre bienvenu / estre bien venu* : Dont dist le poete : «Sur toutes choses bons viaires sont *bienvenus*». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 240). Nostre Roy souverain, Le Dieu d'Amours, vous prie que venés Par devers lui, et *bien venu* serés. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 6).

. [D'une chose] "Arriver à propos" : Truffes sont vers lui *bien venues* ; Quant gens rient, il fault qu'il rie (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 405).

IV. - Inf. subst. "Bienvenue, accueil aimable, accueil" ; p. ex. arrivée : DIEU LE PERE. ...Or, sus, a vostre *bienvenir*, Mes amis,

mes vrais serviteurs, Mes champions et conducteurs, De léal vouloir vueillez tendre A moy retribuer et rendre Le service que me devez ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 13).

- À *bienvenir*. Au *bienvenir*. "Par bonheur, par chance, dans le meilleur des cas" v. *venir*

V. - Part. prés. en empl. subst. "Salutations de bienvenue, accueil amical"

- *Faire (le) bienvenant* à qqn. "Accueillir amicalement qqn" : Or dist l'ystoire que tant erra Remondin, quant il fu parti de sa dame, qu'il vint a Poitiers, ou il trouva le conte et sa mere et grant foison des barons du pays, qui fort lui firent *bien venant* et lui demanderent dont il venoit. (ARRAS, c.1392-1393, 36). Et avec l'ancien chevalier alerent plusieurs dames et damoiselles de hault estat qui firent *bien venant* et moult honnouerent la contesse et sa fille, et l'enmenerent logier en un paveillon batu a or et a pierres precieuses (ARRAS, c.1392-1393, 39). Atant esvous venir Melusigne qui lui fist le *bien venant* (ARRAS, c.1392-1393, 45). Et pour ce, sachant leur venue, pour eulx complaire et faire le *bien venant*, fist tirer du vin et le porter dehors la poterne de la tour ; et vindrent yceulx boire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 103). Si le congneut incontinent (...) si lui fist *bien venant* et le conforta (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 73). Et furent faire la reverence et le *bienvenant* au roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 324).

V. aussi *bienveigner, bienvenu* [R. M.]

BIENVENU, subst. (bienvenu)

[FEW XIV, 244a : *venire* ; TLF IV, 487a : *bienvenu*]

Estre le/la bienvenu(e). "Être accueilli amicalement" : Firent partout leurs enquestes et privees et publiques. Et en plusieurs lieux trouverent que les troys dames estoient les *bienvenues* (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 232). Auquel plusieurs qui là [en la taverne] estoient assistens, dirent qu'il s'asseist, et qu'il feust le *bien venus*. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 8). ...et que lequel d'eulx qui luy plaira de faire cest honneur que d'y toucher, fust le très *bienvenu*, et s'en tenoit plus honnoré que d'autre personne de tout le monde. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 325). Le herault le receipt moult joyeusement, et luy dit qu'il fust le très *bienvenu*, et luy fist ouverture (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 147). [R. M.]

BIENVENUE, subst. fém. (bienvenue)

[T-L : *bienvenue* ; GDC : *bienvenue* ; AND : *bienvenuz* ; DÉCT : *bienvenue* ; FEW XIV, 244a : *venire* ; TLF IV, 487a : *bienvenue*]

A. - [Idée d'arrivée] "Heureuse arrivée" : [Après la prise de Calais, le Pape envoie le Cardinal de Boulogne auprès du roi de France] Chils cardinauls de Boulongne, a sa *bienvenue* deviers le roi de France, quist voie et moien et amis deviers le roi d'Engleterre comment il vint a Calais ; et lui la venu, il procura tant deviers le dit roi et son conseil le conte Derbi, mesire Renault de Gobeheim, mesire Richart de Stanfort et mesire Gautier de Manni, que unes trieuves furent prises (FROISS., Chron. D., p.1400, 855).

B. - [Idée d'accueil]

1. "Bon accueil fait à qqn, démonstrations d'amitié" : La ot il a ma *bienvenue* Mainte parole respondue (MACH., D. Aler., a.1349, 293). Beau sire, Dictes pour vostre *bienvenue* Quelle chosë il nous fault lire, Elle sera bien retenue. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 187). Et lui, estant ainsi dessoubz, vint jusques à Saint-Estienne des Grecs, où il trouva les recteur, suppotz et bedeaux de l'Université de

Paris, qui proposerent devant lui sa *bienvenue*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 28). Quant le roy eut illec sejourne certains jours en la pleniere resplendisseur de joye, il se departy a tout son ost, sy s'en ala a Paris. En laquelle pour sa *bienvenue* l'en fut moult esleechié et tant, que toutes les rues estoient tendues et ornees de draps, le pavement estoit estramé de vert et umbroïé d'arbres plantez en pluseurs lieux verdoians. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 117). [Ils] furent ce temps esleuz pour aller de leur lieu au devant et *bienvenue* de madame la contesse de Touraine, jusques à Mascon, où elle fist son entrée le XXVe de juillet mil IIIcIIIxxIX, à XVIIIc chevaux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°). Pour augmenter de louenge et de fame Sa *bien venue* en gloire supernelle, De Ludovic et aussi de sa femme Fut recueilly en pompe solempnelle. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 184). ...a sa *bienvenue* luy apporta entre autres choses faictes et composees par luy le rondeau qui s'ensuyt (LA VIGNE, V.N., p.1495, 325).

- *Faire la/les bienvenue(s)* : Et ne racompte point l'histoire lez *bienvenuez* et bonne chiere qui fu[rent] celement faite[s] aux deux crestiens (Saladin C., c.1465-1468, 130). ...après tout recueil et autre *bienvenue* faicte, vint devers luy le dict maistre Andry de la Vigne (...) qui... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 325).

2. *Payer sa bienvenue*. "S'acquitter du cadeau, des frais d'arrivée" : Et se meut la noise d'entre lesdiz pages du Palais contre lesdiz pages du Bien Public sur ce qu'ilz n'avoient point païé leurs *bienvenues* à iceulx du Palais et de ce avoient esté refusans. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163).

- P. métaph. : Et quant vers moy estoit venue Elle paioit sa *bienvenue* De rondel ou de chansonnette... (MACH., Voir, 1364, 244).

- P. iron. : Alons nous enbuchier dedens aucun destour Si leur ferons dommaige a l'estraîne magour, Car de leur *bienvenue* payer est ma vigour ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 361). Men castel avez pris, me gent avez vaincue ! - Païen, dist Baptamur, c'est a no *bienvenue* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 607).

3. "Redevance que tout nouvel arrivé doit payer à l'entrée dans un métier" : ...Colars Boïste et aucun autre foulon ont pris botoire outrageuse sur aucun ouvrier de leur mestier, qui est venus ouvrer en le ville, et encore li ont despuis requis qu'il payast encore une autre *bienvenue* u il n'ouvroit point. (Drap. Valenc. E., 1369, 36). ...et en lieu que on solloit païer, au mettre les forches en le main, 5 s. ; et tantost que uns aprentis tondoit, 5 s. ; et se c'estoit cose vaillable, encore 5 s. ; a l'issue de sen aprise, 10 s. ; pour se *bienvenue* en le plache, 5 s. et encore un lot de vin de recongnissance, est ordonnet de toutes ces debittes et actions estre mises au nient (Drap. Valenc. E., 1399, 50). Auquel ledit suppliant et autres compaignons d'icellui mestier demandèrent sa *bien venue*. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 161). Item, que se uns hons de dehors voet venir ouvrer en le ville de Valenchiennes dou dit mestier, faire le puet, pourtant qu'il soit preudons et loyaux, parmy païant pour se *bienvenue*, au kief de 8 jours, 5 s. pour mettre en le boïste. (Drap. Valenc. E., 1403, 56).

4. "Rétribution accordée au porteur d'un message par le destinataire" : LE DUC. Dy a ton seigneur, quoy qu'i tarde, Que brief l'yrons servir sans faille. Or, tiens, ces cent florins te baille Pour ta *bien venue* et adresse. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 38). [R. M.]

BIENVOULOIR, verbe (bienvouloir)

[GD : *bienvouloir* ; FEW XIV, 218a : *velle*]

I. - *Bienvouloir à qqn*. "Vouloir du bien à qqn" : Ce consideré, le cuer me juge que vous me devez *bienvouloir* et desirer mon honneur... (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 184).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 647b (*mais on puet bienvouloir a aucun sans avoir amistié a lui*).

- Inf. subst. "Bien que l'on veut à qqn" : Car autant vault ton *bienvouloir* Comme fait tout mon biensçavoir. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 261). "Seigneur oncle," respondy Jason, "je vous remercie de vostre *bien vouloir* en moy. Je congnois que pluseurs fois conseillié m'avez lealment et a mon honneur..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 167).

II. - Part. passé en empl. adj. "Bien venu, aimé" : Orpheus, qui pavoit quant a ce juger soy innocent et *bien voulu* de tous, ne se contregarda point de la faulse entreprinse des femmes de Trace qui contre lui tendoient leurs espies. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 172). ...ilz trouverent mains barons, chevaliers, escuiers, bourgeois et autres de la court et de la ville de Paris, tous venus a l'encontre pour le honorer et acompaignier, tant estoit amé et *bien voulu* de tous (LA SALE, J.S., 1456, 139). ...dont il fut beaucoup mieulx aymé et *bien voulu*. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 278). Ainsi ne se fault esbahir s'il avoit plusieurs pensées et imaginations et s'il pensoit de n'estre point *bien voulu*, combien que de ceulx qu'il avoit nourriz et qui avoyent receü bien de luy, de ceulx-là eust-il trouvé ung grand nombre qui pour la mort ne luy eussent faict faulte. (COMM., II, 1489-1491, 290).

V. aussi *bienveillant* [R. M.]

BIER, (?) (bier)

[Ø]

"?" : Je congnois tres bien a sa mauë Que c'est ung flameng tute *bier*. Qui est le puant savetier Enemy de nostre banriere ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 278).

REM. Ne peut être qu'un mot fantôme. Le vers est inintelligible (*tute* ?). Comme il est question d'un savetier au vers suivant, faut-il deviner ici un autre nom de métier (*cuvelier, cuvetier, trumelier...*) ? [R. M.]

BIERE, subst. fém. (bière¹)

[T-L : *biere* ; GD : *biere* ; GDC : *biere*² ; AND : *bere*¹ ; DÉCT : *biere* ; FEW XV-1, 93b : **bëra* ; TLF IV, 488a : *bière*²]

A. - "Brancard servant à porter les morts" : Je lo que le facions porter, Cousin, tout droit au cimetiére, Sanz jesir plus sur terre en *bière* (Mir. femme, 1368, 203). Ne nous mouvons tant que Hervy soit esloingniez, et puis nous ferons une *biere* de perches, et le couvrerons de ramssiaux, et porterons le corps devers le roy, en lui disant comment Hervy de Leon a murdry son nepveu en trahison. (ARRAS, c.1392-1393, 59).

B. - "Cercueil, bière" : Et plus l'aim qu'autrui ne mon bien, Nom pas d'amour veinne et legiere, Mais si entiere, Que mieus ameroie estre en *biere* Qu'a parsonniere Fust, n'en moy pensée doubliere. (MACH., R. Fort., c.1341, 20). Et les gettoit on en grans fosses Tous ensamble, et tous mors de boces, Car on trouvoit les cimatières Si pleïnes de corps et de *bieres* Qu'il couvint faire des nouvelles. (MACH., J. R. Nav., 1349, 150). Et me monstre si dure chiere, Que bien perchoi par sa maniere Qu'elle [ma douce dame] m'a trop plus chier en *biere* Que plus garder. (FROISS., Par. am., c.1361-1362,

42). Et estoit encores la fosse toute ouverte et bien maconnee. Et y avoit bons anneaux de fer au travers, pour soustenir la *biere*, se on vouloit mettre le corps, car la avoit il ordonné sa sepulture. Et estoit le corps en bonne toile ciree, et gesoit en sa *biere* sur deux haulx treteaulx devant le maistre autel de layens, et y avoit grant luminaire, et tousjours VIII. des freres de layens autour, jour et nuit, qui disoient pseaulmes et vigilles de mors. (ARRAS, c.1392-1393, 290). ...il ploroit ausi tenrement que dont que il veist tous ses amis en *biere* (FROISS., Chron. D., p.1400, 844). Ou temple, ou Hector fu en *biere*, L'amenerent. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 142). ...pour 26 lambourdes dont on se aida à faire le *biere* et les tourelles d'icelle, 12 deniers pour piece, sont 26 solz ; à lui, pour 8 aisselles de gaugnier dont on se aida à faire les courbes desdictes tourelles, payé pour chacune 3 solz, sont 24 solz ; à lui, pour 73 aisselles de blanc bois dont on se aida à faire le planchier de ladict chappelle (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 472). Et devant icelle *biere* aloient quatre crieux de ladict ville, sonnans de leurs clicquettes, et en leurs poitrines les armes dudit Grenier, et autour d'icelle *biere* y avoit quatre sierges et huit torches [portées] par hommes vestuz de dueil et armoiez comme dit est. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 83). Se pour ma mort le bien publicque D'aucune chose vaulsist mieulx, A mourir comme ung homme inique Je me jugasse, ainsi m'est Dieux ! Griefz ne faiz a jeunes ne vieux, Soie sur piez ou soye en *biere* : Les mons ne bougent de leurs lieux Pour ung povre, n'avant n'arriere. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 31).

- *Gesir en biere* : Quant tout li ot dit et conté, Et li roys l'ot bien escouté, Dieu loa et li fist grant chiere, Et pour ceaus qui gisent en *biere* Fist prier Dieu devotement Et dire messes hautement. (MACH., P. Alex., p.1369, 172).

- *Mettre qqn en une biere* : Et vesci toute la maniere Comment mors fu et mis en *biere*. (MACH., P. Alex., p.1369, 248). Et ceulx prirent Eudes par belle maniere et par belles paroles, et le menerent en une cave (...). Ilz l'enfermerent, et l'estoufferent de fumee de foing moillié, et puis le mirent en une *biere*. Et fu porté ensevelir a Poitiers, en l'abbaye de Moustier Nuef, et fu fait son obseque moult richement, si comme il appartenoit. (ARRAS, c.1392-1393, 261). Haa ! beaul frere, vo belle chiere Avés perdue ; mectre en *biere* Vous covyent, dont je suis dolente. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 143). Laquelle execucion fut ledit jour faicte à l'eschaffault ordinaire desdictes haies, à l'eure de trois heures après midi qu'il ot ilec le col coupé, et puis fut enseveli et mis en *biere* et delivré aux Cordeliers de Paris pour estre inhumé en ladict eglise ; et vindrent querir ledit corps esdictes haies jusques environ de VII à VIIIxx Cordeliers, à qui furent delivrées XL torches pour mener et conduire ledit corps en leur eglise. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 56). J'aroye plus chier que fusse mis en *biere* Que l'en me seust fauseté reprover (Jeu quatre pers. L., a.1465, 190). SAINCT MARTIN. L'avez vous desja mys en *biere* ? LA BOURGEOISE. Las, menny, encor est il la. (LA VIGNE, S.M., 1496, 390).

• [Cont. allég.] : Desobeysance l'enveloppe [l'âme] du linceul et du lien de mauvaise acoustumance. Mais Obstinacion la met en la *biere* et ou sarcueil qui se nomme oblivion de Dieu. (GERS., Purif., 1396-1397, 66).

• Au fig. "Tuer, voir mourir qqn" : Et dist l'istore que tant en mirent en *biere* devant eulx que trop s'en courreça amerement le roy Corsuble pour la grand perte qu'ilz faisoient. (Saladin C., c.1465-1468, 59). Nous y gaigneron maint fleurin Et metron crestiens en *biere* Qui ont prins guerre a l'empiere, Jaçoit ce qu'il soit crestien. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 144).

- Au fig. *Mettre qqc. en biere*. "Perdre qqc." : Vostre amour Maint plaint et maint plour Par grant tristour M'a fait mettre en *biere*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 172). [R. M.]

BIERE, subst. fém. (bière²)

[AND : *bere*² ; FEW XV-1, 104a : *bier* ; TLF IV, 488a : *bière*¹]

"Boisson alcoolisée à base de houblon, bière" : Pour quoy ledit suppliant envoia querir un pot de *biere*, dont il fist boire ledit Guillaume et le but presque tout. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1429, 136). Je ne boy eue ne *biere*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 84). Item que aucun servoisier, brasseur ou autre, de quelque estat qu'il soit, ne vende servoise ou *biere* a plus hault pris de vint quatre solz chascun caque (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 618). On vent icy près de la *biere* Ainsi que (j') entens a deux tournois. (Est., p.1460, 22). Fy de brassin, de queute, de briemart, De fourdrine, de cervoise et de let ; Fy de galant, de miel, de hacquebart, D'amboursebier, de *biere* et citoulet (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 801). Ce n'est donc pas de bonne *biere*, Comme ce fol me rapportoit ? (Rapp., c.1480, 63). Item, l'en deffend ausi a tous cabaretiers, hostellers et taverniers et autres, de ne vendre en gros ou a detail aucunes *bieres* ou servoizes qui auront esté et seront faictes en ladite ville, banlieue, prevosté et viconté de Paris (Mét. corp. Paris L., t.1, 1491, 63). [R. M.]

BIESE, adj. fém. (biese)

[*FEW III, 230a : *epikarsios* (?) (?)]

"Plus ou moins oblique ? Plus ou moins déformée par l'usure ?" : Item II grans chaudieres *bieses*, l'une a une ance et l'autre a deux (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1377, 80). [R. M.]

BIESTILLE, (?) (biestille)

[GD : *biestilles*]

"Broussailles"

REM. Doc. 1329 (Bayeux, *biestilles*) ds GD I, 648a. Lire *brestitles*. Même ex. ds GDC VIII, 384a, s.v. *brostitte*, mais sous la forme *brestitles*, FEW XV-1, 312a : **brust-* (indication due à J.-P. Chauveau).

V. aussi *broutille* [R. M.]

BIETE, subst. fém. (biete)

[GD : *biette* ; FEW XXII-1, 289b : o.i.]

"Chevrette" : [Ritournelle pastorale] "Davant bion, devant *biete*" Allés après, beste beline ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 215). [Relevé ausi par Y. Le Hir, *Trav. Ling. Litt.* 4, 1966, 304, éd.1529]

Rem. Éd., 407 : "*Biete*, dont la forme *bion* est une variante, représente vraisemblablement la finale de *brebiete*, diminutif très répandu dans le genre de la pastorale". [R. M.]

BIEU, subst. masc. (bieu)

[T-L : *dieu* ; GD : *bieu* ; FEW III, 58b : *deus*]

[Altération euphémique de *Dieu* dans un juron]

- *Bon gré bieu* : LE CHARTIER [à ses bêtes de trait]. Hay, bon gré *bieu* ! (...) Hurre, ho, je vous feray troter Ou le fouët si me fauldra. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 138).

- *Par bieu* : Ouy i ay par *bieu* ma bonne bource Deuant et derriere bien garnie (Myst. st Martin K., a.1500, 338).

- *Maugré bieu* : Maugre *bieu* ie le voy la bas Ou il vient de saint gracie (Myst. st Martin K., a.1500, 372).

- *La chair bieu* : La char *bieu* il me fait suer (Myst. st Martin K., a.1500, 373).

. *Par la chair bieu* : Par la chair *bieu* il va en terre (Myst. st Martin K., a.1500, 343).

- *Par le corps bieu* : ...d'estoc ou de taille, Par le corps *bieu*, j'ay bien soufflé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 159).

- (*Saint*) *sang bieu* : LE LARRON. Que tu faitz bien de l'esbahye ! Ha, saint sang *bieu*, quel tresor ! Baille sa tost ce signet d'or Que tu as eu de ce marchant. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 38). Sang *bieu*, vecy bonne despoille ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 317).

. *Par le sang bieu* : Par le sang *bieu* ne plus ne moins Comme acoustume avoye (Myst. st Martin K., a.1500, 338).

- *Mort bieu* : LA FILLE. Vierge, je ne sçay ou aller. En ce boys suis comme esgaree. LE LARRON. Quel sejour pour rire et galler. Ha, mort *bieu*, quel fresche maree. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 29). ...juroit la mort *bieu* et ung cent de sermens qu'il avoit baillée a sa femme une lemproye (C.N.N., c.1456-1467, 262).

. *Par la mort bieu* : Ha dya ! dist l'yvrouigne, par la mort *bieu* vous me confesserez, maistre [prieur] (C.N.N., c.1456-1467, 61). Par la mort *bieu* ! Nous n'en ferons riens. Maintenant sont en desarroy ; Y se parqueront ce pendant Et s'enclorront de leur charroy, De leur piques, comme je croy. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 335).

- *Ventre bieu* : PREMIER SERGENT. *Ventre bieu*, cella n'est pas let ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 318).

V. aussi *Dieu* [R. M.]

BIEVRE, subst. masc. (bièvre¹)

[T-L : *bievre* ; GDC : *bievre* ; AND : *bevere*¹ ; DÉCT : *bievre* ; FEW I, 304a : *beber* ; TLF IV, 488b : *bièvre*]

"Castor ; fourrure du castor" : Il truevent le prodomme vestu de piaux de chievre, - Il n'y out vair ne gris ne grap [l. drap (?)] fourré de *bievre* (Gir. Ross. H., c.1334, 167). En ce royaume a assez chevalx, martres, gris, *bièvres*, et menuvier, blez, gros bestial, et n'y croist point de vin. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 99). J'ay eu robes de martres et de *bievre* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 14).

Rem. C. Enlart, *Manuel d'archéol. fr. dep. les temps mérov. jusqu'à la Ren.*, t. 3, 1916, 161-164.

- *Chapeau/chapelet de bièvre* : ...aucuns marchans tant brabançons que autres apportent souvent et ont acoustumé apporter en la ville de Paris, souliers, houreaux, chapeaux de *bievre* et de feutre, selles, brides, galoches, chandelles de suif et autres, patins, esperons, toilles, armeures et autres denrées pour vendre (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 25). ...ung chappel à bec pour dame, pour chevaucher, et est de *bièvre* par dehors, brodé à l'envers à lys de perles, enlasseures d'or et de perles à arbreceaulx, et a ung laz de soye à neuf boutons de perles, que grans que petiz. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 210-211). Lequel Normant ils devestirent, et des biens d'icellui ot à sa part un petit fermeillet d'or, qui estoit attaché à un chapeau de *bievre* que portoit sur sa teste ledit Normant ; ledit Jehannin du Boys, le chapeau de *byevre* où estoit attaché ledit fermeillet d'or (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 63). ...en une huche ou chaire, et dessoubz un viel chappel de *bievre*, print un sachet de cuir gros d'environ plain poing (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 82). Item, un court mantel a chevaucher, doublé de II. draps (...) Item, une barrette vermeille noeve (...) Item, un chapei de *bievre* noef (Invent. test. beauv. L., 1397, 46). Et se tenoit li rois d'Engleterre ou chief de sa nef, vestis d'un noir jaque de velviel, et portoit sus son chief un noir chapelet de *bevenes* qui bien li seoit

(FROISS., Chron. D., p.1400, 883). En après venoit le roy, armé de toutes pièces, monté sur un coursier couvert jusques aux piez de drap de veloux azur, semé de fleurs-de-lys d'or de broderie, ayant en sa teste ung chapel de castor, aultrement de *bièvre*, doublé de veloux vermeil, sur lequel avoit au bout une hoppe de fil d'or. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 163). ...et sy avoit sur son chief un chapeau de *bièvre* gris, fouré de satin vermeil, à une houppette dessus, de fil d'or et de soye (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 238). Et endementiers qu'il estoit a l'ombre de son ciel arriva Saintré semblablement armé de toutes ses armes excepté du chief, qui couvert estoit d'un tresbel chappellet de *bievre* environné d'une tres belle touaille de Plaisance volant (LA SALE, J.S., 1456, 153). Les secretaires ne prenoient pour lectre d'office que ung escu ou ung chapeau de *bièvre* (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 134).

- *Fin bièvre* : ...II autres chapeaulx de fin *bièvre* brun des fors, garnis d'or et d'argent de Chippre, lesquelz furent fourrez de gris et de martres, pour ledit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 206).

- *Ventre de bièvre* : ...pour un cent de ventres de *bievres* dont mondit seigneur fist fourrer une aultre robe pour lui, au pris de 8 solz la piece, valent 40 livres ; A lui, pour ung cent de jenettes noires dont mondit seigneur fist fourrer une aultre robe de drap de laine noir pour lui, au pris de 24 solz piece, valent 120 livres ; A lui, pour 86 martres de Norubleghie pour parfourer une robe à relever de nuit mondit seigneur, 40 livres (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 423). [R. M.]

BIÈVRE, subst. masc. (bièvre²)

[AND : *bevere*¹Ø]

"Bois d'ébène (?)" : Il est doncques expedient et neccessaire que le noble jeune Moyse, maistre de la nef francoise, seant et cheminant en son chariot royal, alant a la bataille et jouant aux eschez, qui ne sont pas d'ivoire, de cristal ou de *bievre*, mais des besans de Verite la royne, de ses troys compaignes, et des precieuses vertuz (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 248).

REM. Du lat. *ebenus* par aphérèse ? forme absente de FEW III, 199a. [H. G.]

BIFFE, subst. fém. (biffe)

[T-L : *bife*¹/*bife*² ; GD : *biffe* ; AND : *bifle* ; FEW I, 355b : **biff* ; TLF IV, 489a : *biffe*¹]

I. - DRAP. "Drap léger, d'un tissu peu serré" : ...se aucun u aucunes voloient drapper u faire drapper drapperie qui fust ointe et pinée, faire le puent et de tel cantitet qu'il leur plaira, en le lame des grandes *biffes* k'on soloit faire a 38 portées et 40 fuis en le portée, a 2 grandes lisieres de 12 fuis au mains en cascune lisiere (Drap. Valenc. E., 1344, 313).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. et doc.1375 ds GD I, 648c-647a. GAY I, 156b. Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 200-204 et t.2, 1951, 19 ; K. Zangger, *Contrib. à la terminol. des tissus en a. fr.*, 1945, 19.

II. - [Désigne aussi un engin de guerre]

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD I, 647a.

III. - [À partir de l'idée d'étoffe de moindre qualité ou de qualité douteuse (cf. FEW) ?]

A. - "Objet de peu de valeur (valeur minimale)" : Et je croy que noz consciences S'en trouveront si acquittees Que les reprouches recitees Par vous, sire evesque Caÿphe, Ne nous chargeront d'une

biffe. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 508). En ung destroit bien gardé par offence, Prenant chemin tortu, inextricable, Qui difficile nous seroit explicable : Le laberinth, faict au filz de Paciphe Par Dedallus, n'a la rien comparable, Ses sens, ses ars ne sont la qu'une *biffe*. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 5).

B. - "Tromperie" : Car li degré y sont de boe, Repparez de *biffe* et de moe (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 125).

C. - "Faux jeton (?)" : Plusieurs sont quant en oyent dire Quelque miracle ou belle histoire, Qu'ilz ne s'en font entr'eulx que rire Comme non digne de le croire. E en effect quant l'en en compte, Ces grosses testes là et *biffes* Repputent tout a fable ou compte Comme des choses apocriftes. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 121).

REM. L'étym. fait difficulté. Il s'agit peut-être de plusieurs mots (cf. T-L). Cf. G. De Poerck, *Mél. Mario Roques*, 1952, IV, 187-213, et L. Spitzer, *Neuphilol. Mitt.*, 24, 1923, 154-157.

V. aussi *bifile* [R. M.]

BIFFER, verbe (biffer)

[GD : *bifer* ; GDC : *biffer* ; FEW I, 355b : **biff-* ; TLF IV, 489a-b : *biffer*]

[Idée de tromperie] "Truquer (en rayant ?)" : Marchans se vont tous assentir A parjurer et a mentir, Denrées font paindre, *biffer* Et monlt bien les scevent parer ; Mais le laboureur ne peout oindre Ne sa terre *biffer* ne poindre (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 47).

REM. "Rayer (ce qui est écrit)" ds GDC VIII, 324b-c (XVIe s. ?). "Tromper" ds GD I, 648c (a. fr.). *Biffe*¹ v. Lexiques. *Biffe*² v. Lexiques.

V. aussi *biffeter* [R. M.]

BIFFETER, verbe (biffeter)

[*FEW I, 355b : **biff-*]

"Truquer" : D'aucuns sont qui en aloy faingnent (...) ...ilz leur plaist ymages faire (...) Telz oeuvres sont si *biffettées* : Tout le creux de sablon emplissent, Et puis au poix tout accomplissent. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 42).

V. aussi *biffer* [R. M.]

BIFFETERIE, subst. fém. (biffèterie)

[*FEW I, 355b : **biff-*]

"Ensemble de *biffes* (objets de peu de valeur, avec idée de tromperie)"

REM. Ex. ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 167 (*Voye d'Infer*, B.N., fr.24313, f°8b [c.1330, DEAF *VoieParadDieus* T]), relevé par M. Roques : *Biffeteries bien parees Veng souvent pour loiauls denrees*. Cf. aussi GD I, 649a : *bifferie* "chose dont l'apparence est trompeuse". [R. M.]

BIFIER, verbe (bifier)

[*FEW III, 501a : **fidare* (?) (?)]

"Assurer, garantir (à deux) ?" : Au sire de Chateaubriend par mandement de monseigneur donné du XIe jour de juillet u dit an du don de mondit seigneur pour une haquenée selon le contenu dudit mandement. Et est *biffié* par messire Robert d'Espinay et Pierres Eder. Et est la quitance signé P. Daudibon. [Ed. "sans doute un sercretaire ou un clerc du sire de Chateaubriant"] (Comptes d'Auffroy Guinot J., 1433, 272). [R. M.]

BIFLE, subst. (bifle)

[]

"?" : ...renderé ...cele chiffle ...teré ...mainte *bifle* (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 200).

Rem. Sens impossible à déterminer ; le manuscrit est en mauvais état et une partie du texte indéchiffrable. [J.-L. R.]

BIFORME, adj. (biforme)

[GDC : *biforme* ; FEW, Ø lat. *biformis* ; TLF IV, 490b : *biforme*]

"Qui a deux formes différentes" : ...Dont en yssit une diverse forme, Une lignee monstrueuse et *biforme* [var. *difforme*] (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 292). En outre veirent de bestes meintes formes : Divers Centaures et des Scylles *biformes* (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 314). [R. M.]

BIFORMITÉ, subst. fém. (biformité)

[FEW, Ø lat. *biformis*]

"Caractère biforme" : Biformis (...) : qui ha ii fourmes (...). Biformitas (...) : *biformités* .i. propriétés de ii fourmes ou de ii manieres (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 44). [R. M.]

BIFOURCHI, adj. (bifourchi)

[GD : *bifforchi* ; FEW III, 889a : *furca*]

"En fourche de part et d'autre"

REM. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD I, 649a (*la barbe courte bifforchie*). [R. M.]

BIGAINE, (?) (bigaine)

[Ø]

"?" : Une heure voeult chausses visaines Et aultre fois les voeult *bigaines* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 125). ["Dépareillé" ? Faut-il lire *bigames* ? Mais ce serait le seul ex. d'un tel empl. métaph.] [R. M.]

BIGAMAGE, subst. masc. (bigamage)

[T-L : *bigamage* ; GDC : *bigamage* ; FEW, Ø lat. *bigamus*]

"État de *bigame*, second mariage" : Si me merveil a grant plenté Comment un homme a volenté De soy lier en *bigamage* Par veu de secont mariage (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 15). [Seul ex.] [R. M.]

BIGAME, adj. et subst. masc. (bigame)

[T-L : *bigame* ; GDC : *bigame* ; AND : *bigame* ; FEW, Ø lat. *bigamus* ; TLF IV, 493b : *bigame*]

A. - "(Celui) qui a simultanément deux femmes" : De quoy saint Jerome contre Jovinian ou premier livre : "Je ne condempne pas les *bigames* ne les trigames, et se l'en le peut dire, ne les octogames..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 426). Lameth li mauvais fu *bigames* Et si ot tout premier .II. fames, Dont l'une avoit a non Ada Et l'autre avoit a non Stella (MACH., Voir, 1364, 496). Et saint Jherome en une epistre De Monogamie met comment en la lay des ydolatres les *bigamez* ne povoient estre prestres, et comment en Egypte, en aucuns sacrefices, il ne estoient pas receuz (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 307). LAMETH commence : Je me sens quasy aveuglir Par ung brassement non pareil, Car j'ay eü ung grant travail A entretenir mes deux femmes. Je suis le premier des *bigames* Qui suis pugny selon mes jeux (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 119).

Rem. Lamech avait épousé deux femmes (Gen. 4, 19).

B. - [DR. CANON. et langue cour.] "(Celui) qui a épousé une femme qui n'est pas vierge ou qui est veuve, (celui) qui se

remarie, (celui) qui vit en concubinage, (celui) qui est cleric et a pris femme" : Et ce a il [le pape Boniface VIII] ordené en sa Decretale pour aminuier et detraire de la juridiction seculliere. Mez encore n'ont il pas esté contens des choses dessus dites, ains ont ordené que aucuns mariés, soient *bygames* ou aultres, lezquelx sont appellés en Ytalie Frere Gaudente, soient exemps de la juridiction seculliere et que ilz ne puissent estre contrains par aucune loy humaine (Songe verg. S., t.1, 1378, 105). [C'est le procureur de l'Église qui parle :] ...ou d'une sentence d'ignorance fardee, ou d'un debat entre deux mariez, ou de vefves, ou de *bigames*, et d'orphelins qui auront pissie contre le soleil, ou de concubinaires seculliers, qui ne se pourra prouver se non par souspecon, (...) lesquelx nous attrairons a nous et de fait par l'une de noz clefz, et en ferons justice, non tant seulement par nostre espee spirituelle, mais par nostre temporelle. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 302). ...il n'estoit pas tel qu'il deust jouyr de privilege de cleric, mais devoit estre rez tout jus comme *bigasmes*, attendu que, depuis icelles promesses par lui faites à ladite de Valenciennes, il a cogneu avoir eu compaignie charnelle à elle [sa fiancée est fille de vie] par plusieurs fois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 152). ...veue sadite confession, il estoit et devoit estre reputez commes purs *bigames* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 206). ...[le prevost] dit, juga et prononça, en la presence dudit prisonnier, qu'il n'estoit pas homme abille à porter le signe de tonsure sur sa teste, au moins qu'il en deust joir ne user, ne aussi du privilege de clert, et que, veue sadite confession, il le tenoit et reputoit comme homme pur lay, *bigasmes* [il vit en concubinage avec une veuve] et, comme tel, le condempna à estre rez tous jus. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 278). ...maistre Raoul Witart, *bigame* cleric de la Chambre des Comptes, estoit accusez en ladicte Chambre de certains crimes et deliz (BAYE, I, 1400-1410, 16). Interpretativement ou par interpretacion est à le prendre sur le large, *bigame* est dit premierement celui qui a contracté mariage avecquez une femme qui a divisée sa chair en plusieurs (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 49). Toutesfoiz si aucun au mandement de l'Eglise au mandement du juge cognoist une femme adultere à son escient, lors aucuns dient comme Johan glosateur du decret qu'il n'est pas *bigame* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 50).

Rem. Cf. DU CANGE I, 657b, s.v. *bigami* et Y. Grava in : *Le Clerc au Moy. Âge* 1995, 236.

- [Injure] : ...vieil villain, puant *bigame*, Vous jouez vous donc a nous bastre ? (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). [R. M.]

BIGAMER, verbe (bigamer)

[T-L : *bigamer* ; GDC : *bigamer* ; FEW, Ø lat. *bigamus*]

Empl. pronom. "Devenir *bigame*, épouser une veuve" : [C'est un cleric qui parle] De maleür sont *bigamés* [var. les *bigamés*] Et sur tous autres diffamés. (...) Ne prenés pas exemple a moy De ce que je me *bigamay* [var. *bigamoy*]. Mieux vous seroit perdre la teste Que languir en ceste moleste. (...) Mais encor suy je plus chetis De sortir devant juge lay [comme tout cleric *bigame*] (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 7). [Seul ex.]

V. aussi *bigamie* [R. M.]

BIGAMERIE, subst. fém. (bigamerie)

[T-L (renvoi) : bigamerie ; GD : *bigamerie* ; FEW, Ø lat. *bigamus*]

(Synon. de *bigamie*)

REM. Doc. 1337 (*bigamerie*) ds GD I, 649a. [R. M.]

BIGAMIE, subst. fém. (bigamie)

[T-L : *bigamie* ; GDC : *bigamie* ; AND : *bigamie* ; FEW, Ø lat. *bigamus* ; TLF IV, 493b-494a : *bigamie*]

A. - "État de celui qui a deux femmes" : Lamech maudit, coupable de sang, fut le premier divisant une coste en deulx et tantost apréz la paine du deluge subverti le planteur de *bigamie*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 429). LAMETH. Je ne suys pas content d'Adam, Qui dit que c'est divine loy Que ung homme n'ayt avec soy Que une femme ; c'est grant follye ; Introduyre vueil *bigamye* Et contre cest esdit aller ; Deux femmes je veulx acoller (...). Avec Ada j'auray Sella Et, comme le chief des bigames, Monstreray avoir plusieurs femmes. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 128). ...quant Lameth introduist *bigamie* il ne fut point dispensé, par quoy il pecha par libidinosité (VIGNAY, Le Miroir historial, éd. A. Vêrard, 1495-1496. In : F. Möhren, R. Ling. rom. 46, 182, 20).

B. - "État de celui qui a contracté un second mariage ou qui a épousé une veuve ; état d'un cleric qui s'est marié" : Dont saint Jerome dist a Salvinie : La vesve n'ait congnoissanche de l'indulgence de *bigamie*, et ne sace le dit de l'Apostre : «Et mieulx vault marier que bruler». (...) Dont l'Apostre, quant il dist a Thimothee : «Je veul que les plus jesnes vesves se marient», il ajoint apréz pour [quoy] il permet cest octroy : «Desja aucunes sont declinees apréz Sathan». (...) Et pour che la josne vesve, qui ne se peut contenir ou ne veult, prende plustost ung mary que le Dyable ; et sace que mary ne lui est pas seulement donné mais adultere lui est osté. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 429). Fay publier par toute France Que nul, s'il n'a ou corps la rage, Plus ne se mette en mariage, Et mesmement par *bigamie*. (...) Les drois dient, je n'en doubt mie, Que la playe de *bigamie* A tousjours mais est incurable. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 3). Las ! las ! *bigamie* me tue. (...) Or ay pris vefve en mariage, Qui contre moi frondist et grouce Et a toute heure me courrouce (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 4). Et que Mathieu ne se faint mye De sonner l'envieuse cloche Par fin despit de *bigamye* (...). Or soustiens Mathieu le bigame (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 219).

REM. Sur ce mot, cf. F. Möhren, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 20. [R. M.]

BIGARD, adj. et subst. masc. (bigard)

[*FEW XV-1, 88b : **beggen* (?) (?) ; *FEW XV-1, 105b : *bî gote* (?) (?)]

Péj. "Bigot" : Les gens de bien fault laisser miserables Et les juger *bigars* [var. *bigotz*] et ypocrites (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 97).

- Subst. : Ne veez vous comme par le monde La foy crestienne il redonde, Et n'y a ville ne cité Qu'il n'y ait tresgrant quantité De crestiens et de *bigars* Qui en partent de toutes pars ? Car maintenant, pour deux payens, Ilz sont neuf ou dix crestiens (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 139). Et s'il est aucun qui vueille autrement vivre, il est desprisé, et le juge on indigne de compaignie honorable. Et les appellent pluseurs *bigars* [var. *bigotz*], disant qu'ilz sont sotz et que la felicité eternelle est mieulx pour les mondains fortunéz que pour les infortunéz. Car, font ilz, qui n'aura ja dez biens en ce monde n'aura ja que mal en l'autre. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 122).

REM. Peut-être est-ce le même mot que *begard*. Cf. *Z. fr. Spr. Lit.* 64, 1940-1942, 49-50 (rejet de cette hypothèse, mais sans discussion).

V. aussi *bigoras* [R. M.]

BIGARDIE, subst. fém. (bigardie)

[GD : *bigardie* ; *FEW XV-1, 88b : **beggen* (?) (?) ; *FEW XV-1, 105b : *bî gote* (?) (?)]

"Comportement de *bigard*" : Vous louez, ferez vous adonques, Tel homme de sa predommie, Et quel bien apperceust on oncques En lui, fors toute *bigardie* ? Je confesse qu'il se humilie, Car il est a cela bien duyt. Mais ne vous y abusez mie ; Tout n'est pas or quanque reluit. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 76). [Seul ex.] [R. M.]

BIGARRÉ, adj. (bigarré)

[T-L : *bigarré* ; FEW IV, 65a : **garr-* ; TLF IV, 494b : *bigarrer* (*bigarré*)]

"Qui a des couleurs qui tranchent l'une sur l'autre, des couleurs variées, disparates" : ...gros draps de noir taint, naiz pies, gros blancs et gros draps *bigarrez*, du poix de LXXII. livres, outre VII. l. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 389). ...dix paumes de vette *bigarrée* (Comptes roi René A., t.2, 1476, 35). ...un pourpoint de toyle *bigarrée* (Comptes roi René A., t.3, 1476, 68). ...un tas de lacez *bigarrez* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 200). ...*bigarré* Comme ung hocqueton [sorte de tunique] de Suysse. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 235). ...bricoleurs barboillez, Bruns bredoillez, *bigarees* banieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). ...Le beau pourpoint, la cappe *bigarree*, Longues manches, fines, larges et vagues (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168).

Rem. Doc.1455 ds TLF.

V. aussi *bigarrer* [R. M.]

BIGARRER, verbe (bigarrer)

[FEW IV, 65a : **garr-* ; TLF IV, 494b : *bigarrer*]

Empl. trans. "Orner de couleurs qui tranchent l'une sur l'autre" : Vestuz, chaussez, bendez et *bigarrez* De fin drap d'or et de velours (LA VIGNE, V.N., p.1495, 165).

V. aussi *bigarré* [R. M.]

BIGARRURE, subst. fém. (bigarrure)

[FEW IV, 65a : **garr-*]

"Habit de deux ou plusieurs couleurs" : En ce temps, fu esleü pappe Suplicinus. Icil fist constitution que nul clerc ne portast *bigarure*, c'est a dire habit de deux couleurs, ne qui fust royé, sur paine d'excommuniment. (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 257). [R. M.]

BIGAUT, subst. masc. (bigaut)

[*FEW XV-1, 105a : *bîge*]

Région. (Wallonie) "Purin, fange" : Dedens I grant fosseit de *bigaut* les buttoit (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 602). [R. M.]

BIGE, subst. (bige)

[AND : *bige*²]

Région. (anglo-normand) "Charrette, tombereau"

Rem. Cf. ; AND : *bige*². [R. M.]

BIGLE, adj. (bigle)

[GDC : *bigle* ; FEW I, 380a : **bisoculare* ; TLF IV, 496a : *bigle*¹]

[Dans un surnom] "Qui louche" : Mery de Coué, le *bicle*, qui estoit à Mons. de Lescun, s'en est venu et a dit adieu au duc, par

quoy je pense qu'il est instruit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 279). [= Lettres Louis XI, V., t.4, 1471, 300]

REM. Doc. 1336 ds GDC VIII, 325a. [R. M.]

BIGLERIE, subst. fém. (biglerie)

[*FEW I, 380a : **bisoculare* (?) (?)]

"Tromperie" (?) : Harau ! J'ey ronpu mon billart. Que maudit soit la *biglerie* ! Marote, fiers fort, je te suplye, Car tu demoure toute seulle ; Je n'ay plus billart ny rebolle. Maudit soit qui le billard fist ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 219).

REM. L'Éd. traduit par "combat au bâton" et rattache donc à FEW I, 365b : **bilial*. La forme fait penser plutôt à *bigle* "louche" : le sens serait celui de "tromperie". V. *bigle*. Le dernier vers cité oriente dans ce sens (*billard* au sens de "tromperie", GD I, 650a). [R. M.]

BIGLOTON, subst. masc. (bigloton)

[*FEW IV, 173a : *glutto*]

Bigloton de lard. "Morceau de lard" : J'ay une miche entiere Et ung groulx *bigloton* de lart. (Pac. Job M., c.1448-1478, 221).

REM. Y. Le Hir, *Trav. Ling. Litt.* 4, 1966, 305, relève une var. *trigoton de lart* (éd. 1529). *Glouton*, qui ne semble attesté qu'au sens de "gorgée", désignerait donc ici une "bouchée". [R. M.]

BIGNER, verbe (bigner)

[FEW I, 629b : **bunia*]

Arg. "Viser, regarder" : *Bignés* la mathe ["la colline"] sans targer [= "décampez au plus vite" (Éd.)] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 335). [R. M.]

BIGNON, subst. masc. (bignon)

[GDC : *bignou*]

"Filet de pêche, verveux"

REM. Doc. 1458 (*bignous ou venuges*) ds GDC VIII, 325a. Le même ex. est cité par GD VIII, 181c, s.v. *venuge*, sous la forme *bignon*. Cf. DU CANGE I, 658b-c, *bigo*, et LITTRÉ : *bignon*. Il ne semble pas que l'on puisse rapprocher de *bignou* "cornemuse" (mot beaucoup plus récent), FEW XX, 3a : *biniou*. [R. M.]

BIGNU, subst. masc. (bignu)

[]

"Boisson fermentée, sorte de vin" (Éd.) : ...il ont tres grant habondance de tous biens et grant marchet de pain, de char, de ris et aussi de vin, le quel il tiennent a tres noble buvraige, et le nomment *bignu* [var. *biguim*, *bigum*, *bygun*, *bigun*] en leur langaige. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 41).

Rem. Mot d'origine turque ou persane ? *Bigin* ou *bigni* dans le texte latin. Cf. note de l'éd., p.165-166. Ce n'est pas un mot français (*en leur langaige*). [R. M.]

BIGORAS, subst. masc. (bigoras)

[*FEW XV-1, 88b : **beggen* (?) (?) ; *FEW XV-1, 105b : *bî gote* (?) (?)]

Péj. "Bigot" : ...veant les aultres devant eulx estre sceurement passés par desrision disent : "Se ces *bigoras* [var. *bigaras*] et ypocrites ont passé sceurement, pourquoy n'y passerons nous ?" et ainsy presomptueusement se bouterent en la riviere en laquelle ilz demorerent et fusrent noyés. (PIERRE DE REIMS, Vie ste Colette U.A., 1447, 94).

V. aussi *bigard* [R. M.]

BIGORNETTE, subst. fém. (bigornette)[GD : *bigornete* ; FEW I, 352b : *bicornis*]

"Petite bigorne, petite enclume"

REM. Doc. 1390 (*biguornette*) ds GD I, 649b. [R. M.]**BIGORNE, subst. fém.** (bigorne)[GDC : *bigorgne* ; FEW I, 352b : *bicornis* ; TLF IV, 498a : *bigorne*¹]**A.** - "Enclume dont chaque extrémité est en pointe" : Premiers, 2 soufflés, I englume estans sur son bloch. I *bigorgne* à gise de haiaumier. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 369). ...item une broque et I *vigorne* de fer (Arch. Nord, 1447, B 3539, n° 125637, IGLF).**Rem.** Doc. 1389 (Reims, *une bigorgne*) et 1400 (Dijon, *une bigorne*) ds GDC VIII, 325a.**B.** - "Bâton ferré par un bout (GDC ; plutôt "par les deux bouts" ?)"**Rem.** Doc. 1386 ds DU CANGE I, 667a, *biscorna* (*bigorgne* ; GDC VIII, 325a).**C.** - "Effigie à deux pointes ?" : J'ay veu gendarmerie Bigarree a tous lés, Comme juïserie, Riollés, piollés De diverses *bigornes* Et d'estrangle fathon (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 308).**REM.** Sur le dér. *bigornier* (XVIe s.), cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 212. [R. M.]**BIGORNEAU, subst. masc.** (bigorneau)[GDC : *bigornel* ; FEW I, 352b : *bicornis* ; TLF IV, 498a : *bigorneau*]

"Petite bigorne, petite enclume"

REM. Doc. 1423 (*IX bigorneaux*) ds GDC VIII, 325a-b. [R. M.]**BIGORRE, subst.** (bigorre)

[Ø]

"?" : Et si avoient dessus leurs capelines Rubiz, saphirs, fins balais de *bigorre* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 216).**REM.** Peut-être faut-il lire *Bigorre* (cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 47, 1983). [A. B.]**BIGOT, adj. et subst.** (bigot¹)[T-L : *bigot* ; GDC : *bigot* ; FEW XV-1, 105b : *bî gote* ; TLF IV, 499a : *bigot*¹]**A.** - "Qui montre une grande dévotion"- [P. méton., des yeux (ici d'une femme, qui en est séduisante)] : Doux yeux precieux et *bigotz*, Ayans cours parmy ces monstiers, Qui font dancier sur les ergos Et courir plus dru que trotiers ; En ouvrant heires et sautiers, Telz yeux percent les vestemens Et, de fait, vers les benestiers, Gare derriere pour les Alemans (Amant cord. M., 1490, 74).- Empl. subst. : Et, d'ung autre costé, y fist aussy venir grant nombre de *bigotz*, *bigottes* et gens de devocion comme hermites et saintes creatures pour sans cesser prier à Dieu qu'il permist qu'il [le roi, Louis XI] ne mourust point et qu'il le laissast encores vivre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 122). ...et, pour ce, me fault, par faintise, Simuler le doulx, le *bigot*, Le bon proud'homme, le devot, Que l'on ne se desfie de moy. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 253).**B.** - Péj.**1.** "Qui témoigne d'une dévotion outrée, qui manifeste une piété hypocrite" : Il ne quiert point l'ordre *bigotte* Pour serrer le *De profundis*. (Sots, c.1480-1500, 270).- Empl. subst. : Des *bigotz* ne quiers l'acointance, Ne loue leur oppinion, Mais me tiens, par affection, Des amoureux de l'observance ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 159). ...si la fille s'esjoissoit de sa portée, la mere d'elle en avoit a cent doubles ; et le maudit *bigot* faignoit aussi s'en esjoir [Caractérise l'attitude d'un ermite qui a prétexté une "invitation" de Dieu pour avoir des rapports sexuels avec une naïve jeune fille] (C.N.N., c.1456-1467, 104). ...maistre Eustache, astrologien à Londres, lequel me fit plusieurs revolucions sur ma dite nativité et me dist plusieurs choses que j'ay veritablement trouvées vrayes, par especial des envies qui se esleveroient contre moy et des procedeurs que j'auroye contre ses *bigotz* sur ma viellesse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°). Se puis trouver ses prestresses aussi, Vieilles Vauldoises, paillardes et putains, Regnyer Dieu leur feray et aussi Cresme, baptesme, de ce n'ayé soucy : Ains que jamais eschappent de mes mains, Semblablement je n'en feray pas mains A ces *bigotz* et ses faulces *bigotes* (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).. En partic. [Dans la bouche d'un païen, pour désigner un chrétien] : Ceste chose sera bastie Par ces papelars et *bigos* Qui iront proferant les motz, Et no maistre Nicodemus Ira apres eulx les piez nudz, Joseph aussi d'Arimathie Qui diront, je vous certiffie : Creez les, ils dient verité Car nous avons a lui parlé. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 218). HERODIADES. ...Assez esbahir ne me puis De telz vielz *bigotz* réputéz, Comment ainsi les escoutéz. Il rassotte ad ce que j'en vois : Il a tant jeuné en ce bois Qu'il n'a en soy fil de cervelle. JEHAN BAPTISTE. O perverse femme et cruelle, Faulse serpente venimeuse... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 146). RIAGAL. Vieng avant, vieng, hé, Matagot, Oeuvre l'uis de ta chartre obscure Et si nous baille ce *bigot* Que nous t'avons bailliet en cure. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 120). BRUYANT. Le cueur luy fault [à Jésus]. Tenés, comme il va chancellant ! MALCHUS. C'est quant il a veu en allant Ses *bigotes* plourer si fort (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 393).- [Terme d'injure] *Faux bigot* : Ha, perverse charoigne morte, Faulx *bigot* de mauvais chastoy... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 164).**2.** P. ext.**a)** "Qui se croit parfait"- Empl. subst. : Et vous cuidés par trop savoir. Dyable ait part en la *bigotte* ! [Plusieurs désigne ainsi Raison] (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 210).**b)** "Hypocrite" : Se vous avés a besoignier Avecq homme cault et *biguot* Qui a coustume de hoignier Couvertement sans dire mot, C'est ung signe d'avoir ryot. Aimés mieulx, quoy qu'advenir doye, Cil qui dit son vouloir tantost : Ne vous fyés en eaue quoye. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 48). [R. M.]**BIGOT, subst. masc.** (bigot²)[GDC : *bigot*² ; FEW XXII-2, 33a : o.i. ; TLF IV, 499b : *bigot*³]"Outil composé d'un fer à trois pointes, assemblé à un manche ; fourche" : 1 bichot de fromant, 1 *bigot*, 4 charretées de fumier, 1 pot d'estain, le hurdehure de 8 aunes de toille. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366, 83). Item, une pale de fer à mectre la mine ou fournel. Item, ung *bigot* de fer à trois poinctes à manche de bois pour deschargier le charbon. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 329).**Rem.** Cf. DU CANGE I, 658b, s.v. *bigot*. [R. M.]

BIGOT, interj. (bigot³)[*FEW XV-1, 105b : *bî gote*]

[Formule anglaise, utilisée à l'occasion d'un serment et donnant à celui-ci une dimension divine, religieuse (appel à Dieu, Dieu pris à témoin)] : ...paix fut establie entr'eulx [les Français et les Normands], et premierement fit Rollo par serement foy et hommage au roy [de France] de la terre a luy offerte et ottroyee, ce que firent après tous les aultres nobles de ses gens, lesquelz non sachans parler [françois] firent seremens en leur propre langage, disans *bigot*, c'est par Dieu ; et les François oyans celluy mot et non entendans le langage commencerent a rire, disans "Que veult dire cestuy *bigot*" (JUV. URS., T. crest., c.1446, 68). [Ce mot figure dans une interpolation]

Rem. GD VIII, 325b : «Autrefois terme d'injure adressé aux Normands».

- *Brulare bigot*. [Déformation du juron angl. *by our Lord, by God* "Par notre Seigneur, par Dieu"; pour renforcer ironiquement une affirmation solennelle] : Item, a la Grosse Margot, Tres douce face et pourtraicture - Foy que doy, brulare *bigot*, A si devocte creature, Je l'ayme de propre nature, Et elle moy, la douce sade-, Qui la trouvera d'aventure, Qu'on lui lise ceste ballade. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124). [R. M.]

BIGOTAILLE, subst. fém. (bigotaille)[*FEW XV-1, 105b : *bî gote*]

Péj. [Dans la bouche d'un païen] "Troupe de chrétiens" : Pour quoy nous faictes vous aller Escouter ceste *bigotaille* ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 83). [Autres ex. p.135 (v.3047) et p.176 (v.3935).] [R. M.]

BIGOTE, subst. fém. (bigote)[*FEW I, 358a : **bik*]

MAR. "Bloc de bois percé intérieurement d'un trou par lequel passe un cordage, moque" : ...à Loys, le torneur, baillé III florins III gros, par le commandement de monseigneur, pour dix huit *bigotes*, deux grans poulies et seize petites poulies doubles, pour servir à la voile (Comptes roi René A., t.1, 1478, 170).

Rem. 1. Cf. JAL², 113b ; FENNIS, *Gal.*, I, 365. **2.** Éd. : «*Bigota*, -te, terme vénitien. Nous croyons que les bigotes, au nombre de quatre, qui se trouvent nommées dans la nomenclature des objets nécessaires à l'arbre de poupe, dans la *fabbrica di galere*, ms. de la bibl. Magliabecchi de Florence, publié par nous (Arch. na. t. II, p. 30), étaient, ce qu'en France, on nomme des moques en bois, et qu'on les mettait dans l'oeillet du bâtard de racage, pour aider au mouvement du bâtard dans cet oeillet, quand on halait sur la drosse. Ce n'était point une pomme ou une planchette, mais une demi-sphère très aplatie par ses deux pôles, percée d'un large trou dans son épaisseur, et portant sur sa demi-circonférence une trace en creux aboutissant à deux trous ouverts sur l'épaisseur du diamètre». À rattacher à FEW I, 358 : **bik* de préférence à FEW I, 356a : *biga*, cf. FEW XXI, 439b, n. 3 : o.i. [E. P.]

BIGOTERIE, subst. fém. (bigoterie)[GDC : *bigoterie* ; FEW XV-1, 105b : *bî gote*]

"Dévotion outrée" : Vous m'affolez bien de ceste *bigoterie*. Et est ce a faire a vous de dire tant d'heures ? Ostez, ostez, laissez les dire aux prestres. (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...et ainsi l'a volue fausement, soubz une couverture de *bigotterie*, la nommer et appeller art divinatoire [l'astrologie], est affin, Sire, que (...) vous ne

puissiez plus estre adverty des faulses et perverses entreprinses, qui contre vous ou vostre royaume se pourroient bien faire ou machiner, (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°). [R. M.]

BIGRE, subst. masc. (bigre)[GDC : *bigre*² ; FEW XV-1, 108b : **bikari* ; TLF IV, 500b : *bigre*¹]

"Garde forestier chargé de chercher les essaims d'abeilles dans la forêt et de les mettre dans des ruches" : Et en oultre, quant le cas eschiet, il peut avoir un *bigre* en ladicte forest, qui a povoir de prendre en icelle miel et mouches (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 281).

Rem. DU CANGE I, 659a, s.v. *bigrus*, cite une 1^{re} attest. de 1257 dans un cont. lat. : *qui vulgariter dicuntur Bigres* ; doc.1418 (Evreux) ds GDC VIII, 325b. Nom propre : Jehan le Marechal, facteur de Colin le *Bigre* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 443). [H. G.]

BIGRERIE, subst. fém. (bigrerie)[FEW XV-1, 108a : **bikari*]

"Élevage d'abeilles"

REM. Doc. 1465 ds DU CANGE I, 659a, *bigrus* ; cf. M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 168 (*un hostel appelé la Bigrerie ou l'hostel aux mouches*). [R. M.]

BIGUE, subst. fém. (bigue)[GD : *bigue* ; FEW I, 356a : *biga* ; TLF IV, 501a : *bigue*]

Région. (francoprovençal) "Poutre"

REM. Doc. 1494 (Lyon) ds GD I, 649c, et GAY I, 157b. Doc. plus anciens (1375, 1389), également lyonnais, ds G. Salmon, *Mél. A. Planche*, 1984, 441 et Coll. Milan, 1985, 185.

V. aussi *bigote* v. Lexiques [R. M.]**BIGUE ROQUE, subst.** (bigue roque)

[]

[Désigne une taxe] : ...le receveur de l'ordonnance damandee a la commune a cause de *bigue roque* (...) ...que la ville fust quipte de L livres que le receveur de l'ordinaire demandet pour *bigue roque* (Doc. 1395. In : P. Rézeau, *R. Ling. rom.* 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

BIIE, (?) (biie)

[Ø]

"?" : ...pour tant qu'ilh wardent les droitures de *biie* de dit molien (HEMICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 105). [Var. *lieu, lieuz* ; est-ce là la bonne lecture ?] [R. M.]

BIJOU, subst. masc. (bijou)[FEW XX, 3a : *bizou* ; TLF IV, 501b-502b : *bijou*]

"Objet précieux, bijou"

REM. Doc. 1460 ds GAY I, 157b. Cf. W. v. Wartburg, *Mél. P. Gardette*, 1966, 506. [R. M.]

BIJOUTERIE, subst. fém. (bijouterie)[GDC : *bijouterie* ; FEW XX, 3b : *bizou* ; TLF IV, 502b-503a : *bijouterie*]

"Objets précieux"

Rem. Le doc. cité par GDC VIII, 325c (*bijoteries et seucerries*), admis par les dict. comme un texte du XIVE s., est en fait un faux du XVIe. Pas d'attestation connue en m.fr. [R. M.]

BILHOQUE, subst. fém. (bilhoque)[FEW I, 623b : *bulluca*]

Région. (Wallonie) [Prune] : ...li pois et li feves furent meures cel an en quaresme, et les mangoit-ons à Pasque ; et dedens le mois d'avrilh les cherise, et prunes et *bilhoque* en may (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 176). [R. M.]

BILINE, (?) (biline)

[Ø]

"?" : Laquelle espée [Durendal, l'épée de Rolant] estoit de très-belle façon et incomparable, très-agüe et très-claire et très-resplendissant. Si avoit le manche ou le pugno de blanc yvoire, la croix estoit dorée et le pumel de *biline*, ouquel estoient entailliés les noms de Nostre-Seigneur, c'est assavoir Alpha et Oméga. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 394). [l. [e]baine "ébène" ?] [R. M.]

BILINGUE, adj. et subst. (bilingue)[GDC : *bilingue* ; FEW V, 364a : *lingua* ; TLF IV, 507a-b : *bilingue*]

"Qui tient deux langages"

Rem. Ex. du XVIe s. (*De la Femme*, Rec. de Poés., ms. Soissons 187, f° 1c) ds GDC VIII, 325c. Pour la date, cf. Bibliographie Godefroy : <http://www.atilf.fr/BbgGdf> : "texte milieu du 16e s. (date du ms.)"

- Subst. "Celui qui a un double langage" : Pour Fals semblant a droit servir, Sa miere Envie ad fait venir *Bilingues*, q'ad en une teste Deux langues pour les gens trahir. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 44). Et ensi ly *bilingues* tent Ses reetz, quant il plus belement Parole pour les gens desfaire. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 44). Comment fuiray je ces *bilingues* [var. *bislingues*], Plaisans a mesdire et dresser Languages picquans comme espingles, Ainsi qu'ilz voyent le temps verser ? (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 151). [Même ex., attribué à P. MICHAULT, ds GDC VIII, 325c] [H. G.]

BILINGUETÉ, subst. fém. (bilingueté)[*FEW V, 364a : *lingua*]

"Langage double, ambiguïté" : Bilinguitas (...) : *bilinguetés* (...) ou menterie, bourderie, etc. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 44). [R. M.]

BILINGUIS, subst. masc. (bilinguis)[*FEW V, 364a : *lingua*]

"Celui qui tient un double langage" : O *bilinguis*, qui trovas tel cautelle, Trop fus emflez de malice et d'orgueil (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 192). [R. M.]

BILL, subst. masc. (bill)[GD : *bille*² ; FEW I, 614a : *bullā* ; FEW XVIII, 23a : *bill* ; TLF IV, 508a-b : *bill*]

"Inventaire, liste"

REM. Doc. agn. 1386 (*byll*) ds *Z. fr. Spr. Lit.* 102, 1992, 30 (W. Rothwell). [R. M.]

BILLARD, subst. masc. (billard)[T-L : *billart* ; GD : *billart* ; FEW I, 366a : **bilīa* ; TLF IV, 508b : *billard*]

A. - JEUX "Bâton recourbé employé dans les jeux de billes et de boules, maillet de croquet" : Adonc ledit Robin (...) qui avoit bien beu, prist un *billart* qu'il avoit porté avec lui oudit hostel et de quoy il avoit joué ledit jour aux billes, et en frappa ledit Riquedent

sur la teste (Ch. VI, D., t.2, 1400, 241). ...en mains de trois heures ou de quatre eussiez veu plus de cent feux, en quoy les hommes ardoient tables et tabliers, dés, quartes, billes, *billars*, nurelis et toutes choses à quoy on se pavoit courcer à maugréer à jeu convoiteux. (Journal bourgeois Paris T., 1429, 235). Item dans le jardin d'emprés, Ou l'en aloit jouer et rire, Avoit ung *billard* de ciprés Et deux belles billes d'yvoire. (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 53). ...ung mestier d'yvyère ouquel a des *billars*, billes et jonchetz tous d'yvyère. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 426).

- *Bailler un tour de billard* : Fortune entretient le pillart Tant que assez ait prins et emblé ; Puis, quant il a tout assemblé, El luy baille ung tour de *billard*. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 16).

- *Biller à tel billard*. "Jouer à tel jeu" : Il a trop froit qui a tel *billart* bille (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 62).

- *Turner/retourner le billard*. "Renverser le jeu, renverser les choses" : Qu'est ce, dist il, Diex i ait part ! Me retournez vous le *billart* ? Vous voulez estre loee Dont (une) autre seroit blasmee ? (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 166). Je voy ces chiardes (...) Qui sont si coquardes Et si loricardes Qu'en leurs advangardes Tourne le *billart*. (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 96).

Rem. V. GAY I, 157b : *billard***B. - P. ext.**

1. "Bâton" : Harau ! J'ey ronpu mon *billart*. Que maudit soit la biglerie ! Marote, fiers fort, je te suplye, Car tu demoure toute seulle : Je n'ay plus *billard* ny rebolle. (Pac. Job M., c.1448-1478, 219). Et les faisoit beau veoir en leurs habillemens de pastoreaux fournis de pennetieres, houlettez, *billartz* et aultres choses propres figurés sur ledit pastourage. (Entrées roy. G.L., 1485, 244).

2. [Acception triviale] : Tresfort vous avez combatu, Et j'ay mon *billart* bien tenu ; C'est beau debat que de deux bons (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 298). Item, et j'adjoinctz a la crosse Celle de la rue Saint Anthoine Ou ung *billart* de quoy on crosse, Et tous les jours plain pot de Seine Aux pigons qui sont en l'essoigne Enserrés soubz trappe voliere, Mon miroüier bel et ydoyne Et la grace de la geolliere. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 25). [R. M.]

BILLAUE, subst. fém. (billaude)[GD : *billaude/bilande* ; *FEW I, 364a : **bilīa*]

Région. (Nord) CHARPENT. "Pièce de bois, bâton (?)" : Se avoit pris par pluseurs fois en le taille Bauduin Lardenois u ouvret avoit et mis a sen singhuler pourfit aucunes *villaudes* et autres pieces de bos (Arch. Nord, 1398, B 10350, f° 10 v°, IGLF). Item, pour III *vilaudes* pour faire chevilles, chascune *vilaude* XV deniers, valent V sols parisis. (Arch. Nord, 1402, B 17059, f° 9 v°, IGLF). De Colart Sonamit - pour indeuvement avoir pris en tailles de markans pluseurs *vilaudes* ensaignies des dis marchans,...LXV sols (Arch. Nord, 1405, B 10359, f° 26, IGLF). ...et avoir aidiet à querquier et abatre deux careez de *billaudez* et porter hors du grant bos (Comptes seigneurie Luchaux D.W., 1444-1445, 71).

REM. Doc. 1407 (Lille, *billaudes de bois de .LXXII. pies de long*), ds GD I, 650a ; le doc. de 1492 (*bilandes pour une fournaise de fondeur de cloches*), cité par GD s.v. *bilande* et pourvu d'un "?", est également à ranger sous l'entrée *billaude*. [H. G.]

BILLE, subst. fém. (bille¹)

[T-L : *bille*¹ ; GD : *bille*¹ ; GDC : *bille* ; AND : *bille*² ; DÉCT : *bille*¹ ; FEW XV-1, 108b, 109a : **bikkil* ; TLF IV, 509a : *bille*¹]

A. - "Petite boule" : AMIS. Ytier, voiz tu la ce manoir ? C'est l'ostel que Charles donna A Amilles quant maria A lui sa fille. YTIER. Ne le feri pas d'une *bille* Ce jour en l'ueil. AMIS. Par saint Espire de Corbueil, Tu diz voir : il est bon et bel. (Mir. Amis, c.1365, 54). ...eulx deux ensamble ont fait et fondu billon d'argent et de cuivre ensamble, et fait de l'aloj de icelle matiere, et, icelui aloj fait, ont ordonné *billes* de ladite monnoye, qu'il qui parle a aplaties, rongnées, arondies et blanchies en l'aide et compaignie dudit Robinet et de ladite Jehanne, sa femme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489).

- [Valeur minimale] : Tous ceaus qui de ce malefice furent cause, et de quelque office il fussent, il les fist geter Dedens le lac sans arrester, Et leurs femmes, leurs fils, leurs filles. Mais a ce n'acontent deus *billes* Li lion, qu'il ont a mengier Assez. (MACH., C. ami, 1357, 45). Si que je di que c'est maistrise, Quant einssi le monde maistrise, Sans plus, par l'une de mes filles, Si que je n'aconte deus *billes* A leur pooir n'a leur affaire N'a chose qu'elles puissent faire. (MACH., F. am., c.1361, 207). DEUXIESME CHEVALIER. (...) pour Dieu, refraingniez vostre yre : C'est vostre fille. LE ROY. Brief, je n'y acont une *bille*. De devant moy (...) L'ostez, aiez, et si l'ardez Isnellement. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 16).

- *Pareille bille*. "La même chose, chose comparable" : Tuit prest de faire leur devoir, Mais vraiment petit pooir Ont, se Dieux n'est de leur bataille, Qui toudis pour les siens bataille, Car L. contre X. mille Ce n'est mie pareille *bille*. (MACH., P. Alex., p.1369, 98). Ilz sont tous deux d'un grant et est assez *bille* pareille de eulx deux, et tous deux chevaliers d'un egal estat. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 135).

- [D'une pers.] *Rond comme une bille*. "Bien gros" : BOURREAU. Mon valet, vien ça ! Desabille Ce gallant comme il appartient. Il est aussi ront c'une *bille* : Regarde comme il se maintient ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 322).

B. - En partic.

1. JEUX "Morceau de bois arrondi qu'on fait rouler dans certains jeux" : ...ledit Guillaume Vitecoq, qui oudit hostel avoit fait arondir et appareillier une *bille*, laquelle il tenoit lors en sa main, dist joieusement sans mal penser a ceulx qui ilec estoient : "Il nous fault aler billier !" (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 159). ...en mains de trois heures ou de quatre eussiez veu plus de cent feux, en quoy les hommes ardoient tables et tabliers, dés, quartes, *billes*, billars, nurelis et toutes choses à quoy on se pavoit courcer à maugréer à jeu convoiteux. (Journal bourgeois Paris T., 1429, 235).

- *Jeter la bille* : ...les diz Canteau et Marchant retournerent par esbatement à ycellui jeu, pour veoir qui feroit le meilleur cop et plus près du dit jeu, sanz vouloir jouer pour le vin ne autrement que par esbatement. et lors le dit Jehan Canteau gecta sa *bille* contre la butée d'icelui jeu et suivy sa dicte bille ; et après, advint que en soy abaissant pour lever sa dicte bille, le dit Jehan Marchant gecta la sienne et en ataigny par la teste le dit Canteau ainsi abaissé (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 179).

- *Jeu de billes* : A Robert Gaultier, tappareillier - six escrans de parchemin (...). Et pour deux jeux de *billes*, garniz de billars, et deux jeux de boules, qu'il a achetez pour servir au Plesseis dudit seigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 387).

Rem. Cf. J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de Fr. du XIII^e au déb. du XVI^e s.*, 1990, 49-53.

2. COST. *Bille de chappe*. "Mors de chappe en forme de boule" : ...la *bille* d'icelle chappe est de brodeure, aux armes MS, bordée tout entour à II rangés pourphilée de perles. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 244). [R. M.]

BILLE, subst. fém. (bille²)

[T-L : *bille*² ; GD : *bille*² ; AND : *bille*¹ ; FEW I, 614a : *bull* ; FEW XVIII, 23a : *bill*]

"Ordonnance, requête (angl. *bill*)" : ...et finalement leur requist conseil et avis sur une certaine cedula, autrement appellée *bille*, que le roy d'Angleterre avoit envoiee au Roy (Assembl. Guyenne D., 1369, 144). ...et après furent leues les responses, qui avoient esté avisées à faire au roy d'Angleterre, sur la *bille* ou cedula, qui avoit esté bailliée as genz du roy de France en Angleterre (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1375, 76). ...comme il appert (...) par une *bille* et rescript que envia le roy d'Angleterre (JEAN DE MONTREUIL, Traité Angl. I, G.O.O., 1413, 188). [R. M.]

BILLE, subst. fém. (bille³)

[T-L : *bille*² ; GD : *bille* ; FEW I, 364a : **bil*]

"Bâton" (synon. *billard*) : ...ledit suppliant (...) et autres (...) entreprendrent a jouer a la *bille* pour le vin (...). Et en ce faisant le dit Chauvet par grand malice donna d'une *bille* qui estoit de pié et demi de long et grosse comme le bras d'un homme sur la main du dit suppliant, un cop qui lui fist grand mal (Doc. 1398. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Il fault qu'il ait ung tour de *bille*, Vecy beau dos pour frapper sus. Esse cils qu'on nomme Jhesus ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 166). ...vint hurter a son huys et de fait s'efforça le vouloir rompre d'une grosse *bille* de boys qu'il tenoit en sa main (Lettres rémission René II P.D.H., 1499, 347).

- *Jeu de bille*. "Jeu de bâton (le jeu consiste sans doute à projeter un bâton au moyen d'un autre plus grand)"

. *Jouer à la bille* : ...ledit suppliant (...) et autres (...) entreprendrent a jouer a la *bille* pour le vin (...). Et en ce faisant le dit Chauvet par grand malice donna d'une *bille* qui estoit de pié et demi de long et grosse comme le bras d'un homme sur la main du dit suppliant, un cop qui lui fist grand mal (Doc. 1398. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

- [Contexte grivois] : Je suis prest de donner l'assault, S'il y a quelque jeu de *bille*. (P. moyne, a.1500, 46). [R. M.]

BILLEBARRER, verbe (billebarrer)

[FEW I, 259a : **barra*]

"Rayer de bandes de diverses couleurs" : D'acoustremens qu'on *billebarre* et fend, Le plus gorrier et le plus triumpant Qu'on vit jamais (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168). Enfans de ville par bendes singulieres A la grant gorre de drap d'or bigarrez, Chaulces guyndees a bien courtes lasnieres, A tout guydons, estendars et banieres, De fleurs de lis trestous *billebarrez*, Orphaverie, acoustremens barrez, Housses de soye, grans bardes d'excellence Sur gours chevaux escartelez, carrez, Vindrent au roy faire la reverence. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 200).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 159-160. [A. B.]

BILLER, verbe (billier¹)

[T-L : *billier* ; GD : *billier* ; FEW XV-1, 109a-b : **bikkil*]

A. - JEUX "Jouer aux billes, au billard, aux quilles" : Encore ne sui (je) pas saoule De jouer au gieu de (la) boule, D'aler quillier, d'aler *billier* Et de jouer au mereillier (GUILL. DIGULL., Pèler. vie

hum. S., c.1330-1331, 370). ...ledit Guillaume Vitecoq, qui ouidit hostel avoit fait arondir et appareillier une bille, laquelle il tenoit lors en sa main, dist joieusement sans mal penser a ceulx qui ilec estoient : "Il nous fault aler *billier* !" (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 159). ...certain jour de dimenche ensuivant, le dit Girard ala *biller* ès champs avec aucuns de ses amis et voisins (Doc. Poitou G., t.8, 1444, 173).

Rem. Doc.1375 ds GD I, 650c.

B. - P. métaph. au fig.

1. Empl. trans.

a) "Lancer, jeter" : Ayant le vis plus teryn ou sec que Vieilles armeures sur les monstres passées Ou que personnes sur les mons trespassées, Sans avoir cueur qui s'esjoye, habillées Comme ung qui loingz ses joyes a *billées*. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 405).

b) *Biller son coup*. "Jouer un coup"

Rem. Doc.1389 ds GD I, 650c.

2. Empl. intrans. "Aller, marcher" : Mondot, tu diz bien ; alons ment. Je sui prest, vezci ma faucille ; Pren la teue aussi. Avant : *bille* Droit en la place. (Mir. femme, 1368, 185).

- *Aller biller*. "S'en aller, s'enfuir" : Bien est, doncques, Justice figuree, Bonne Adventure, car tous ceulx qui vivent dessoubz elle peuent dire, "Fortune vait *biller*, nous avons bonne adventure." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 215).

- *Billier du pied* : Sus ! il nous fault du pié *billier* Et jusques en maison aler. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 6). [R. M.]

BILLER, verbe (biller²)

[AND : *biller* ; *FEW XVIII, 23a : *bill*]

Région. (anglo-normand) "Enregistrer"

Rem. Cf. ; AND : *biller*. [R. M.]

BILLET, subst. masc. (billet¹)

[FEW I, 614a : *bullā* ; TLF IV, 511a : *billet*]

"Écrit bref portant la reconnaissance de qqc. ou la recommandation de qqn" : Billetes ou billetee sont vng pou plus longues que carrees et sont vne mesme chose se non pour difference de nom les *billes* ou billetes se nombrent et le billeté est sans nombre comme plus a plain est declairé ailleurs en cest liure et est *billet* senefiance de lectres closes qui sont communement plus longues que lees et en pluseur pais appellees *billes* par les quelles l'en adioust foy credence et connoissance seruantes a corps d'omme [Les Éd. du texte voient deux mots distincts *bille* et *billet* dans ce cont. cf. *Z. rom. Philol.* 108, 1992, 507, notes 114 et 115 ; il nous semble que *billes* est un plur. qu'il aurait fallu transcrire *billés* selon la police éditoriale (p. 466). Par ailleurs, ils constatent que «the heraldic sense of this word (*billet*) is not recorded by any of the French dictionaries consulted» ; *billet* est le 2^e terme de compar., le tertium comparationis étant la confiance qu'inspire le porteur d'un blason orné de billetes et le porteur d'une lettre de recommandation]. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 507). Et sur ce point fut la courtine retirée, et remis contre la courtine ung *billet* contenant ainsi... (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 145). ...la somme de vingt florins, en drap et penne pour une robe longue, que lui avons donné, comme appert, par un *billet* signé de notre main (Comptes roi René A., t.2, 1471, 15).

V. aussi *billette* [R. M.]

BILLET, subst. masc. (billet²)

[*FEW I, 365b : **bilīa*]

"Billot" (Éd.) ; "pièce de bois" : Tenez, chargez vo croix, Jhesus, Il le vous fault contrepeser, Se n'avez garde d'envoler Tant qu'avez ce *billet* au col. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 183). [R. M.]

BILLETER, verbe (billetter)

[T-L : *billetter* ; GD : *billetter* ; GDC : *billeté* ; AND : *billeté* ; *FEW I, 614a : *bullā*]

I. - Empl. trans. "Parsemer" : ...Et puis après tu me prendras Une douzaine d'aloetes, Qu'environ les kailles me mettes ; Et puis prendras de ces machés Et de ses petis oiselés Selon ce que tu en auras, Le pasté m'en *billetteras*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 454).

II. - Part. passé en empl. adj. HÉRALD. [De l'écu] "Qui est semé de *billetes*" : ...qui portoit de geules à on lyon d'or, *bilheteit* d'or. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 41). ...qui portoit les armes de Warous *bilheteéz* d'argent (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 457). Billetes ou *billetee* sont vng pou plus longues que carrees et sont vne mesme chose se non pour difference de nom les billes ou billetes se nombrent et le *billeté* est sans nombre comme plus a plain est declairé ailleurs en cest liure et est billet senefiance de lectres closes qui sont communement plus longues que lees et en pluseur pais appellees billes par les quelles l'en adioust foy credence et connoissance seruantes a corps d'omme. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 507). Le conte de Brienne, d'azur au lyon d'or, *bilecté* de mesmes. (LA SALE, J.S., 1456, 191).

Rem. Aussi *Baud. Sebourc* B. IX, 365, c.1350, T-L I, 976. Cf. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 319, s.v. *billeté*.

REM. .

V. aussi *billette*¹ [R. M.]

BILLETTE, subst. fém. (billette¹)

[GD : *billete* ; *FEW I, 614a : *bullā*]

HÉRALD. "Petite figure géométrique de forme rectangulaire et en général posée verticalement" : *Billetes* ou *billetee* sont vng pou plus longues que carrees et sont vne mesme chose se non pour difference de nom les billes ou *billetes* se nombrent et le billeté est sans nombre comme plus a plain est declairé ailleurs en cest liure et est billet senefiance de lectres closes qui sont communement plus longues que lees et en pluseur pais appellees billes par les quelles l'en adioust foy credence et connoissance seruantes a corps d'omme. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 507). Le seigneur de Confflans, d'azur au lyon d'or, a *billetes* et un baston de mesmes. (LA SALE, J.S., 1456, 191).

Rem. Cf. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 319.

V. aussi *billetter* [R. M.]

BILLETTE, subst. fém. (billette²)

[T-L : *billete* ; GD : *bilete* ; GDC : *billette*² ; AND : *billette*¹ ; FEW I, 364a : **bilīa* ; TLF IV, 513a : *billette*²]

I. - [Correspond à *bille*³]

A. - "Bois, en partic. bois de chauffage fendu et séché" : ...et avec ce avoit bien es dictes salines VIc muys de sel tout fait, et ausi de bose [de bois ?] que on apele *billetes*, dont il eussent fait plus de VIc muys du dit sel, toutes lesquelles choses leurs furent arsses (Mand. Ch. V, D., 1369, 330). ...d'avoir amené plusieurs grandes pieces de bois et aes (...), lesquelles avoient esté rompues et afondrées par puissance d'eau et d'illec aportées sur le cay devant les

billectes, en ung batel (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1474, 368).

B. - "Clavette croisant l'épieu à la base du fer" : ...ung espieu a *billette* (Lettres rémission René II P.D.H., 1486, 149). ...ung espiet a *billecte* (Lettres rémission René II P.D.H., 1491, 209).

II. - "Scapulaire de certains religieux et, p. méton., ces religieux eux-mêmes ou bien leur couvent (le couvent de la congrégation des *Billettes*, à la morale très relâchée, est situé rue des Archives) : ...et de là allerent aux *Billettes* querre à grant reverence le quanivet de quoy le faulx Juif avoit depicqué la char Nostre Seigneur (Journal bourgeois Paris T., 1444, 372). Se son mary s'en va hantant Aucunes mignonnes filletes, Doit elle frequenter pourtant Les Cordeliers ou les *Billettes* ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 223). [Autre ex. p.140, v.223]

REM. Semble désigner un étui allongé où se mettent les plumes d'écrivain (GAY I, 158b, qui cite ce seul ex.) : ...une escriptoire, le cornet et la *billette* d'argent doré, esmaillée des armes de la mère du Roy, et les pendans de chesnes (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 325). Ou est-ce une boîte contenant le sceau appelé *bullette* ? Serait dans ce cas à mettre sous *bullette*³. En hérald., désigne un petit meuble de forme rectangulaire posé verticalement : *Best. hérald.* H.E., c.1435-1450, 507 ; cf. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 319 (plutôt que *billette*³, en dépit du commentaire du *Best. hérald.*). [R. M.]

BILLETTE, subst. fém. (*billette*³)

[T-L : *billete* ; GD : *billete*¹ ; FEW XV-1, 109a : **bikkil*]

A. - "Petite bille (ou petite boule)" : ...metés luy [au cheval] une *billete* de cyre entre les joes et entre cuir et char (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 376). Recipe pour mauvais tetins Et pour ceulx qui portent molletes Pour les faire tous les matins Aussi rondes comme *billettes*, Cela n'est pas pour les filletes, C'est pour ces grans veilles fardés. (Dorib., p.1480, 250).

B. - "Jeu de billes" : ...et sy ne jouerez (...) A la queuleuleu, aux *billettes*... (Amant cord. M., 1490, 75).

Rem. Doc. 1391 ds GD I, 650b. GAY I, 158a. [R. M.]

BILLETTE, subst. fém. (*billette*⁴)

[GD : *billete*² ; GDC : *billette*¹ ; AND : *billette*² ; FEW I, 614a : *bulia* ; TLF IV, 513a : *billette*¹]

A. - "Lettre de sauf-conduit (après acquit éventuel d'un droit)" (synon. *bullette*) : Jehan Magnien (...) vint a bocou de gens (...) par manière d'ostilité et par nuyt, disans estre anglois, en demandant aux bonnes gens desdiz lieu de Bernay et de Liguylh leur *bilhete* (Doc. 1382. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 408). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...eulz arrivés devant ladite ville de Bourdeaulx, les marchans desditz navyres sont tenus d'eulz tirer devers le maire dudit lieu ou soubz maire demander congé, et leur sont baillez certaines *billetes* pour raison desquelles ledit maire ou son commis prent desditz Anglois certain devoir en temps de guerre seullement maiz ou temps des treves lesditz Anglois n'en paient aucune chose pour ledit congé. (Louis XI Anglet. C.P., p.1483, 364).

Rem. Doc. 1389 et 1392 ds GD I, 650c.

B. - "Acquit délivré au marchand qui a payé un droit, un péage" : Les commis et deputez dudit visiteur s'efforcent par toutes voyes de le faire gabeller par les marchands et prendre *billettes*. (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1456, 391). [GDC VIII, 325c] ...que les gardes des salins soyent tenus de bailler aux charretiers, barquiers et autres voituriers leurs certifications et *billetes* adreeses a nos

grenetiers (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1498, 131). [GDC VIII, 326a] [R. M.]

BILLEVESEE, subst. fém. (*billevesée*)

[FEW XIV, 339a : *ves-* ; TLF IV, 513b : *billevesée*]

"Parole vide de sens"

REM. Ex. XVe s. (*Farce de Badin*) ds TLF. Cf. aussi FEW XIV, 340a, n.2. [R. M.]

BILLION, subst. masc. (*billion*)

[FEW VI-2, 91a : *mille* ; TLF IV, 514a : *billion*]

ARITHM. "Billion" : Item lon doit savoir que ung million vault mille milliers de unitez et ung *byllion* vault mille milliers de millions (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 594). [C. T.]

BILLON, subst. masc. (*billon*¹)

[T-L : *billon* ; AND : *bullion* ; FEW I, 364b : **bilila* ; TLF IV, 514a : *billon*¹]

A. - "Lingot de métal (destiné à être converti en espèces)" : ...il t'est demoustre un fin besant qui doit yssir de ta royale forge et prent son fin alloy du *billon* de la forge de moy et de mes II suers (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 320). ...depuis ce que iceulx coings furent forgiez et gravez par la maniere que dit est, eulx deux ensamble ont fait et fondu *billon* d'argent et de cuivre ensamble, et fait de l'aloy de icelle matiere, et, icelui aloy fait, ont ordonné billes de ladite monnoye (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489). Item ung autre petit coffret de ciprès, trois essays de monnoyes, deux en façon de grans blans de deux blans et le tiers en façon d'un escu d'or en *billon* doré (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 19). Et d'aultre part, le tresor de mon pere l'admiral est ceans, qui est en grosses plattes d'or et *billons* (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 120).

- *Billon d'or/d'argent* : ...icellui suppliant ait esté ordonné commissere par nostre bailli de Rouen, ou son lieutenant, pour prendre garde et arrester tous ceulx qui emporteroient ou feroient emporter *billon* d'or ou argent, defendu par noz ordonnances estre porté hors de noz plus prouchaines monnoies (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 205). ...ledit Jacques Cueur est encheu ès crimes de concussion et exaccions de noz finances et de noz païs et subgiez, de faulx, de transport de grant quantité d'argent aux Sarrazins, ennemis de la foy chrestienne et de nous, de transport de *billon* d'or et d'argent en grant nombre hors de nostre royaume, transgression des ordonnances royaulx, crime de lèse-maïesté (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 13).

Rem. A. Dieudonné, *Bibl. Éc. Chartes* 72, 1911, 483, n. 1 : «Au moyen âge, on appelle *billon* le métal brut, d'ordinaire saucé, destiné à être converti en espèces».

B. - En partic. "Lingot destiné à être converti en espèces de moindre valeur que les monnaies d'or ou d'argent, masse d'alliage faite d'un métal précieux et d'autres métaux" : ...consideré que la dite Monnoye de Poitiers et autres de par là chomoyent par deffaut de *billion*, si comme yceulz generauls maïstres disoyent, et que le roy auroit plus grant pourfit asés du monnoyage des diz trois mille mars d'argent que la dite composition ne monte, avons compossé et acordé, ou nom et pour le roy nostre dit seigneur, avec les dessus dis Pierre Larchier et Jehan Germain (Doc. Poitou G., t.3, 1353, 130). Et si lui envoyez hostaiges a foison, Les meilleurs chevaliers de vostre attraction, Et pucelles V cent de vostre nacion, Et quatre chars chargez de fin or sans *billon*, (...) Et cent nobles espreviers plus joins que merillon (Galien D.B., c.1400-1500, 38). De lui, sur ce qu'il puet et pourra devoir à mondit

seigneur, à cause de ladite monnoye, la somme de deux cens cinquante frans, en deniers payez à messire Guy de Bar, bailli d'Auxois, que ses gens prindrent ou mois de janvier derrain passé sur les gens dudit Jehan Dayne qui lors estoient ou bailliage dudit Auxois pour amasser *billon* pour fournir ladite monnoye de Chalon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 662). ...ung nommé Foguille, marchand de Fribourg, et Jaquemin Roole, marchand de Geneve, liverent ausdis Furetz à fournir la monnoie dudit lieu, *billon* montant jusques à la valeur de VIII^m escus d'or (FAUQ., II, 1421-1430, 241). ...se par usage, stile ou coustume, le Roy est tenu de satisfaire, paier ou contenter les marchans estrangiers ou autres qui ont livré *billon* en ladite Monnoie ou en autres Monnoies du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 242). En outre fut trouvé chargé par lesdictes informations, ledit Jacques Cueur d'avoir fait mener et transporter oudit pais d'Alexandrie et vers lesdiz Sarrazins grant quantité de cuyvre, et aussi d'avoir fait fondre et mectre en lingotz en nostre royaume et en aucunes de nos monnoies et ailleurs, grant quantité d'argent blanc alayé en partie de nostre monnoye aiant à présent cours, et d'autre *billon* à moindre loy de deux deniers ou environ que n'est l'argent aiant cours en nostre dit royaume (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 7).

- *Billon à denier*. "Alliage où la quantité de métal précieux est faible" : ...paier leur impôt (...) tant en argent du nouveau poinsson (...) et en fretin (...) en *billon* à deniers et à grains et aussi en argent comptant (Ch. VI, D., t.1, 1422, 415).

C. - P. méton. "Monnaie (de moindre valeur ou d'un alliage au-dessous du titre)" : Et dux Godefroy de Buillon, Qui, par son or et son *billon*, Son scens, sa force et sa vaillance, Et de son grant bien l'excellence, Mist tout en sa subjection La terre de promission, Ou au mains la plus grant partie (MACH., P. Alex., p.1369, 3). ...un nommé Berthelemin de Mauregard, soy disant procureur du Roy fit une prinse sur les billonneurs et leur seella leurs coffres, puis furent par les generalz maistres des seellés [sic] et prindrent le *billon* (Industr. Paris F., 1422, 307). Fait au temps de la dite datte[la Noël de 1456] Par le bien renommé Villon, Qui ne mengue figue ne datte, Sec et noir comme escouvillon ; Il n'a tente ne pavillon Qu'il n'ait lessié a ses amis, Et n'a mais q'un peu de *billon* Qui sera tantost a fin mis. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 30).

- *Vendre au billon*. "Vendre à bas prix" : Change peut estre fait en portant monnoie d'un paiz en autre pour mettre pour plus grant pris ou pour vendre la au *billon* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). [R. M.]

BILLON, subst. masc. (billon²)

[FEW I, 364a : **bilia* ; TLF IV, 514b : *billon*²]

"Pièce de bois"

- [Partie du harnais] : Item, toutes manières de bourrelliers ne auront ne prendront d'une selle de lymons que XII sols de la meilleur et au dessoubz ; du colier de lymons garny de brasseurs et d'astellets XII sols ; du colier de traiz garny de astelles et de *billon* VIII sols ; d'une avaloire garnye de merlières et cuir, la meilleur VIII sols et autres au dessoubz ; d'une dossiere, la meilleure VIII sols et au dessoubz ; de fourreaux de traiz a tout la dossière et la ventrière les meilleurs, VII sols (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 32). À Jehan Le Boucier, tourneur, demourant à Dijon, pour XLIII pommeaux de bois mis et assis oudit chariot neuf et en deux autres charioz pour XII *billons* et quatre atheloires de bois pour atheler les chevaulx desdiz charioz, 55 solz tournois (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 504).

V. aussi *billor*² [R. M.]

BILLON, subst. masc. (billon³)

[GD : *billon*¹ ; FEW XV-1, 109a : **bikkil*]

"Jeu de billes"

Rem. Doc.1470 ds GD I, 651a. [R. M.]

BILLONNAGE, subst. masc. (billonnage)

[GDC : *billonnage* ; FEW I, 364b : **bilia* ; TLF IV, 515a : *billonner*¹ (*billonnage*)]

"Délit de celui qui *billonne*"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC VIII, 326a. [R. M.]

BILLONNEMENT, subst. masc. (billonnement)

[GDC : *billonnement* ; FEW I, 364b : **bilia* ; TLF IV, 515a : *billonner*¹ (*billonnement*)]

"Délit de celui qui *billonne*"

REM. Doc. 1401 (Fribourg) ds GDC VIII, 326a. [R. M.]

BILLONNER, verbe (billonner)

[GDC : *billonner* ; FEW I, 364b : **bilia* ; TLF IV, 515a : *billonner*¹]

A. - "Porter (de la monnaie, des objets précieux) au *billon* (masse de métal à monnayer), afin de les fondre et de frapper de la monnaie à un autre titre et à un autre poids, voire à un autre nom ou titulature, faire des *billons*" : Item, que nulz billonneurs, tabletiers, merciers errans qui orfevres ne sont, ne se puissent mesler de vendre ne achater aucunes choses d'or ne d'argent, se ce n'est pour *billonner* ne affiner (Mét. corp. Paris L., t.2, 1355, 11). ...le roy ne scet adviser que en son royaume on face et forte monnoye, qui aye cours, et ses subgetz comme les ducs de Bourgogne et Brethaigne le font bien, mais encores font il plus, car la leur court ou pais du roy, et celle du roy si hardi de la prendre ou leur, qu'elle ne soit coppee et villonnee [l. *billonnee*] et portee a leur monnoye [Ou est-ce *villonnee* ?]. (JUV. URS., Nescio, 1445, 528).

- Empl. pronom. à sens passif. [D'une monnaie] : [Jean Juvénal des Ursins à son frère Guillaume nommé chancelier :] Item est aussi que on feist deffense aux ducs de Bourgogne et de Brethaigne que ilz ne feissent aultre monnoye que celle que ilz doivent faire, et doit on advertir que ilz doivent faire si forte monnoye qu'elles se puissent *billonner* aux monnoies du roy (JUV. URS., Nescio, 1445, 550).

Rem. *Ordonn. rois Fr.* L.S., t.2, 1347, 265 ds GDC VIII, 326a (s.v. *billonneur*). Cf. Fr. Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies et de la juridiction de la cour des monnoies en forme de dict.*, 1764, s.v. *billonner*, *billonneurs* et J. Belaubre, *Dict. de numism. médiév. occ.*, 1996, 17, s.v. *billon*, §3.

B. - "Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses"

Rem. *Ordonn. rois Fr.* S., t.3, 1356, 90, doc. 1401 (Fribourg) et trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC VIII, 326a. Cf. L. Lièvre, *La Monnaie et le change en Bourg. sous les ducs Valois*, 1929, 100. [R. M.]

BILLONNEUR, subst. masc. (billonneur)

[GDC : *billonneur* ; FEW I, 364b : **bilia* ; TLF IV, 514b : *billon*¹ (*billonneur*)]

MONN. "Celui qui altère la monnaie en lui donnant un alliage au-dessous du titre" : ...mais l'autre part d'icelle communauté n'est empeschée de croistre et multiplier sa pecune par venun [l. *venum*, mot lat. "en vue de la vente", jouant ici le rôle

d'adj.] acquies, si comme sont changeurs, marchands de Monnoies, *billonneurs* et telz semblables (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXII). ...un nommé Berthelemin de Mauregard, soy disant procureur du Roy fit une prinse sur les *billonneurs* et leur seella leurs coffres (...) et prindrent le billon (Industr. Paris F., 1422, 307). [R. M.]

BILLOT, subst. masc. (billot¹)

[GD : *billot* ; *FEW I, 364b : **bilia* (?) (?)]

REDEV. "Imposition sur la vente du vin au détail ; probablement de ce que les taverniers suspendaient au-dessus de leur porte un billot pour indiquer qu'ils vendaient le vin au détail" : Et avecques ce le *billot* ou appetissement des mesures sur vins et sur citres venduz en détaill en ladite ville et baronnie. (Cartul. Laval B., t.3, 1443, 118). Au regart du *billot* et cloaison que Madame liève en ses terres de Vitré et Aubigné, de quoi le procureur de Rennes demande que Madame cesse de plus le lever. (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 155). ...l'octroi par nous à lui fait depuis nostre advenement audit duché, de lever le droit et devoir de *billot* et appetissement au vingtieme en toutes et chacune ses terres (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1496, 548).

- *Devoir de billot* : ...au regard du devoir de *billot* que requerez pour vous et pour ma cousine la dame du Pont, je le vous ay et à elle aussi très volentiers accordé pour en joir durant cinq ans (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1491, 203).

Rem. Taxe instaurée par Jean V, duc de Bretagne (Cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.1, 1957, 282 ; cf. aussi DU CANG, s.v. *billonus* (*pendre le billot*) ; Littré, s.v. *billot*). [R. M.]

BILLOT, subst. masc. (billot²)

[GDC : *billot* ; FEW I, 364a : **bilia*]

A. - "Bloc de bois" : ...metés celle corde par dessous vostre gielle, et que vostre genoil soit sus la gielle, afin qu'elle ne regibe, et metés le *biloc* [Var. *bilot*] de bois qui tient le chambel. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 281). ...Blanc que *billos*, luisans que beaux fallos (...), cler que pierre polite ! (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 522).

- "Bloc de bois servant de siège" : On fist vuyder les rues et charrieres, Oster *billotz*, sieges, selles et bancs (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

- "Bloc de bois servant à la décapitation, billot" : ...le chevetaine enemy la place publiquement doit faire mectre l'enclume de ma maistresse Bonne Adventure et son martel aussi, c'est assavoir le *billot* et la dolayre pour faire justice sans aucune dissimulacion de tous ceulx, grans, moyens et petiz, qui trespasleront la loy et discipline de chevalerie et commandement du chevetaine (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 511).

B. - [Pièce du harnais] "Pièce servant à fixer l'attelle (?)" : Premièrement VIII colliers guernis de braccens, d'attelles, de *billos*, de ventrieres(,) de portieres et d'attaches, et II colliers de limons (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1385, 183). ...aucun ne pourra dresenavant faire ne vendre chief d'oeuvre ne harnoiz neuf qui soit allongié de quelque cuir que ce soit, c'est assavoir : coudre un collier, une selle depuis la pointe de l'arçon en alant aval une dossière, avaloire, fourreaux, mancelles, trayans ne *billos*, pour ce que quant aucunes des choses dessusdictes sont ainsy allongées, sitost que le fil est pourry, l'ouvraige est perdu et ne vault riens (Mét. corp. Paris L., t.3, 1404, 472).

Rem. Cf. *Encyclopédie, Planches, bourrelier* et GAY II, 12b, s.v. *harnais* (cit. de 1350) ; "Bâton qu'on attache le long

du flanc de plusieurs chevaux menés à la file" (TLF IV, 515b ; XVI^e s.) ; V. aussi *billon*². [R. M.]

BILLOTEL, subst. masc. (billotel)

[GD : *billotel* ; FEW I, 364a : **bilia*]

"Soulier dont la semelle est en bois"

REM. Doc. 1474 (*deux paires de billoteaux, autrement appelez petits souliers*) ds GD I, 651b. [R. M.]

BILLOTTER, verbe (billoter)

[GD : *billoter* ; FEW I, 364a : **bilia*]

"Couper (le bois) en billots"

REM. Doc. 1481 (*biloter*) ds GD I, 651b. [R. M.]

BILLOTTE, subst. fém. (billotte)

[GD : *billote* ; FEW XV-1, 109a : **bikkil*]

Jouer à la billotte. "Jouer aux billes"

REM. Doc. 1375 et 1376 (*bilote, billote*) ds GD I, 651b. [R. M.]

BILLOUART, subst. masc. (billouart)

[GD : *billouart*]

"Membre viril"

Rem. GD I, 651b. V. aussi *bidouart, bizouart*. [R. M.]

BILOCHER, verbe (bilocher)

[FEW XVI, 488a : **luggi*]

"Chanceler" : J'ay grant peur d'aller a Noyon, Car je *bilocher* a tous endrois. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 271). LE FOL. (...) Le monde, qui va tres mal, cloche. Dieu en recharpente ung nouvel : Cestui qui si tres fort *bilocher* [var. *viloche*] Ne tient qu'a la queue d'ung vel. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 349). [R. M.]

BIMARTRAUUE, subst. masc. (bimartrauue)

[Ø]

[Injure] : Arriere, arriere, crucefis, Arriere que je ne vous trauee ["troue, transperce"], Bigot, breladis, *bimartrauue* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 361).

REM. Peut-être à rapprocher de FEW XV-1, 105a : *bierbroot* (signale, n.1, un empl. iron. de *birambrot*). "Ivrogne" ? Avec influence de *trauue* "trou" ? [R. M.]

BIME, subst. fém. (bime)

[*FEW I, 369b : *bimus*]

"Génisse" : ...sur chacune *bime* ou petite vache (Doc. 1443. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 168). [DU CANGE I, 661a, *bimanis*] [R. M.]

BIMYTROT, interj. (bimyrot)

[Ø]

"Par ma foi" : *bimyrot*, seray tout comptens. (Pac. Job M., c.1448-1478, 273).

REM. Angl. *by my trust*. L'Éd. (p.408) signale chez GAGUIN (éd. Montaiglon, VII, 271) : *Jamais françoys bien ne saura Jurer bi God, ni brelaré, By my trost*. [R. M.]

BINACE, subst. fém. (binace)

[GD : *binace* ; *FEW VIII, 550a : *pinus*]

"Vaisseau léger et rapide, à la voile ou à l'aviron, pinasse" : XII vaisseaux armez, tant fustes, gallees, galliotes comme turques, carracques, baleiniers et *binaces*, qui estoit ung bien grant

navire (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 379). [Même contexte ds CHART., éd. 1617, GD I, 651b ; seul ex.]

REM. Cf. JAL, *pinace* ; *pinasse* v. Lexiques ; TLF XIII, 380a : *pinasse*¹ (cf. aussi TLF XIII, 3a-b : *péniche*). [R. M.]

BINAGE, subst. masc. (binage)

[FEW I, 370a : **binare* ; TLF IV, 518a-b : *binage*]

"Action de biner, second labour"

REM. Doc. 1311 ds DU CANGE I, 661b, *binagium*. [R. M.]

BINAIRE, adj. (binaire)

[FEW, Ø lat. *binarius* ; TLF IV, 518b : *binaire*]

"Qui est formé de deux éléments, binaire" : ...si est le nombre *binaire* et ternaire, si compete le *binaire* pour la char et le sanc, le ternaire pour le pain, le vin et l'eaue (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 566). [R. M.]

BINER, verbe (biner)

[GDC : *biner* ; FEW I, 370a : **binare* ; TLF IV, 519a : *biner*]

A. - "Faire le second labour à (ici la vigne)" : ...deschausser, tailler, fouyr et *biner* [lesdites vignes] (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 157).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1449 (Blois) ds GDC VIII, 326b.

B. - "Donner une seconde façon à qqc." : Quar s'autre chose a labourer Eusse, je m'i occupasse, Et point ne redespécasse Ce qu(e j)ai fait pour le refaire ; Mes tu voiz (bien) que rien a faire N'aroie, se ne (re) *binioie* Mon ouvraige et refaisoye. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 206).

REM. Cf. aussi T-L I, 978 : *biner*. [R. M.]

BINGUENDOS, subst. masc. (binguendos)

[*FEW I, 628a : **bunia* (?) (?) ; *FEW III, 145b-146a : *dorsum*]

"Coup sur le dos ?"

REM. Doc. 1388 (*binguendos*) ds GD I, 651c. [R. M.]

BINILQUE, (?) (binilque)

[Ø]

[Fantôme pour *hulque*] : A Jaques Heyenne, maistre d'une *binilque* d'Alemaigne appelée Maria, la somme de 99 £ dudit pris qui deue lui estoit... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 938). [H. G.]

BINNE, subst. fém. (binne)

[GD : *binne* ; FEW XX-2, 197a : o.i.]

[Fourrure] : Se vous voulez de tortes *bannes* [*binnes* ds GD I, 651c], Par ma foy, j'en ay de bien fines (Nouv. Path. T., c.1474-1485, 64). [Rime avec *fines*. Cf. note de l'éd. L. *panne*, comme dans l'éd. Aubailly ? Mais la rime fait difficulté pour *panne* comme pour *banne*] [R. M.]

BINOIR, subst. masc. (binoir)

[GD : *binoir* ; FEW I, 370a : **binare*]

"Instrument pour biner, binette"

REM. Doc. s.d. (*binoirs*) et doc. 1357 (.II. *binois nuefs*) ds GD I, 651c. [R. M.]

BINOQUIER, verbe (binoquier)

[GD : *binoquier* ; FEW I, 370b : **binare*]

"Faire le second labour à, biner"

REM. Doc. 1356 ([terres] *binoniques, binoquee*) et 1357 (*binoquier les terres*) ds GD I, 651c-652a. [R. M.]

BINOS, subst. masc. plur. (binos)

[GD : *binos* ; *FEW I, 373a : *bini*]

[P. plaisant.] "Testicules" : LA MERE. (...) Mais qui te mena espouser ? LE MARIÉ. Pourquoi ? LA MERE. Tu n'as point de freros. LE MARIÉ. Par Dieu, voicy beaulx *binos* ! Bien fust que vous fussiez tue. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 101). [Seul ex.]

REM. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 296, n.3. [R. M.]

BINOT, subst. masc. (binot)

[FEW I, 370a : **binare* ; TLF IV, 519b : *binet*¹ (*binot*)]

"Petite charrue pour biner"

REM. Doc. 1311 (*binot*) ds TLF. [R. M.]

BINOTER, verbe (binoter)

[GDC : *binoter* ; FEW I, 370b : **binare*]

"Donner un second labour à, biner" : Liro (...) : arer, *binoter*, roionner (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 278). Tost labourés, chascun en sa champaigne, Picquiés, hoés, ahennés, *binotés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 339). Fors laboureurs, qui bon terroir avés Et qui sçavés le tour de la charrue, Besongniés fort, *binotés*, ahanés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 369).

REM. Doc. 1356 (*terres binotees*) et 1381 (*binotees*) ds GDC VIII, 326b-c. [R. M.]

BION, (?) (bion)

[FEW XXII-1, 289b : o.i.]

[Dans une ritournelle pastorale, associé à *biete*] "Chevreau" : "Devant *bion*, devant *biete*". Allés après, beste beline ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 215).

V. aussi *biete* [R. M.]

BIPARTI, adj. (biparti)

[FEW VII, 689a : *partire* ; TLF IV, 528a-b : *biparti*]

"Divisé en deux" : ...affin que feisse ton empire *biparti*, c'est à dire party en deux. (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXXII). [R. M.]

BIPENNE, adj. ou subst. fém. (bipenne)

[FEW, Ø lat. *bipennis*]

HIST. ROMAINE "Hache à deux tranchants" (synon. *norroise*) : Trois manieres d'armes puent moult prouffiter a victoire, c'est assavoir les ars, les faulz et les haches que on appelle "*bipennes*" selon le latin ou "norroises" selon aucuns langaiges pour ce qu'ilz sont trenchans de .ii. pars ["les haches... pars" trad. lat. *bipinnes*] (VEGECE, 1380, IV.45). La hache que on pout appeller *bipenne* sicomme dit est, a de l'un et l'autre costé fer tres lé et tres agu et tres trenchant [trad. lat. *Bipinnis est securis habens ex utraque parte latissimum et acutissimum ferrum*] (VEGECE, 1380, IV.45). [F. D.]

BIQUEHOL, subst. masc. (biquehol)

[GD : *biquehol* ; FEW XV-1, 231b : *boxhoren*]

Région. (Lorraine) "Hareng saur" (synon. *bequehoir*)

Rem. GD I, 652a. [R. M.]

BIQUET, subst. masc. (biquet)

[GD : *biquet* ; GDC : *bichet*² ; FEW I, 359b : **bik* ; TLF IV, 531a : *biquet*²]

A. - Au propre

1. "Instrument servant à monter et descendre un candélabre"

Rem. Doc. 1405 (*bicquet*) ds GDC VIII, 322c.

2. "Sorte de support ; en part. poutre horizontale pourvue d'une poulie et formant grue, au sommet d'un échafaudage" : Despence faicte depuis la porte de Bourneuf jusques a l'ymage Saint Christofle, tant pour fere eschauffaulx, plantez [l. planter] *biquez*, que a tendre les cordes pour la venue dudit seigneur (Entrées roy. G.L., 1476, 235).

Rem. Doc.1355 et 1416 ds GD I, 652a. Doc.1387 (*bequet*) ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 506.

3. "Trébuchet servant à peser, petite balance"

Rem. *Boece en rime* A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 477).

- "Trébuchet servant à peser les monnaies"

Rem. Doc.1399 ds TLF.

B. - Au fig.

- Loc. *Estre sur le biquet*. "Être sur le point de, courir le risque de" : Et que pis est, les jeunes homme[s] en conseil, plains de cole[re] et de sang, contre le conseil des anciens prenoient la seigneurie. Dont la noble cite avecques les autres contraires a este en balance et sur le *biquet* d'estre entierement destruite par leurs ennemis qui portent la croix vermeille. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 256). [R. M.]

BIRMAIN, subst. masc. (birmain)

[*FEW XV-1, 320b : *bryman*]

[Monnaie liégeoise] : ...et ne soient si hardis de plus prendre por leur salaire que le taxhe qui modereis et taxeis est en ladit reformation de bonne memoire le jadis monsangneur Adulphe del Marche, assavoir por cascon lieue I *birmain* (STAVELLOT, *Chron. B.*, a.1447, 28).

REM. Doc. 1403 (*birmanne*), subst. masc., ds DU CANGE I, 663b, *birmandus*. [R. M.]

BIRQUE, subst. masc. (birque)

[FEW XXII-1, 132b : o.i.]

[Injure] : *Birques*, delus, velus et gros molus, Eschars, mal feu ait tout vostre corps ars (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 66). [Seul ex.]

REM. Faut-il rapprocher de *briquet* ? [R. M.]

BIS, adj. et subst. masc. (bis¹)

[T-L : *bis* ; GDC : *bis* ; AND : *bis*¹ ; FEW I, 431b : **bombyceus* ; TLF IV, 533a : *bis*¹]

I. - Adj. "D'un gris brun" : ...non pas de cailloux *bis* Mais de fin or surbruniz et fourbiz (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 159).

- [Couleur des marques laissées sur la peau par des coups] : Il n'a pas la char assez *bise* N'assez betée encor, Gamache. Fier com je fas, si que la tache Du cop y pére. (Mir. st Ign., 1366, 82).

- [P. oppos. à *beste fauve* qui désigne le cerf, la biche, le daim, le chevreuil et le lièvre] *Beste bise*. "Le sanglier, la laie et leurs petits" : Mais il n'est moutons ne brebis, Bische ne serf ne beste *bise* Qui y beüst en nulle guise. (MACH., *F. am.*, c.1361, 189).

Rem. Mais *cerf bis* ds l'ex. suiv. : Esau chaçoit les cerfs *bis*, Les sangliers, Jacob les brebis (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 223).

- *Marbre bis* : ...le vaissel Ou elle chiet est tailliez a cisel D'un marbre fin, blanc et *bis* et si bel Que tels ne fu depuis le temps Abel. (MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 111). Li pillier en sont de crystal et tuit li mur de marbre *bis* joint a fin or moulu. (Bérinus, I, c.1350-1370, 65). Si me mena par la main nue Parmi l'erbe pognant et drue Sus une trop bele fonteinne Qui chëoit, douce, clere et seinne, En un vaissel de marbre *bis*. (MACH., *F. am.*, c.1361, 189). ...son dur cuer, plus dur que marbre *bis* (MACH., *L. dames*, 1377, 226). De marbre *bis* et blanc naÿs Fist faire les murs environ (CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 58). J'ay sens plus froit que mabre *bis* (MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 53).

- *Pain bis*. "Pain de qualité inférieure, de couleur gris-brun à cause du son qu'il contient" : Vechy baudrier nouellet[e] De fres frumage et de pain *bis* (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255). ...pain blanc ne pain *bis* (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 180). ...quoy que elles soient nourries communement de pain *bis*, de lait, de lart, de potage, et d'eau abruvees, et que assez de peine trayent, est leur vie plus seure et meismes en plus grant souffiance que de telles qui sont bien hault assises. (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 218). A ses apostres Dieu donner Si ne vout pain blanc ne pain *bis* (RÉGN., *F.A.*, 1432-c.1465, 72). De groz pain *bis* vivent, d'orge et d'avoyne, Et boyvent eaeu tout au long de l'annee (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 118). ...et doit le varlet servant aller d'heure à la paneterie et demander le pain, les coutteaux et les serviettes ; le sommellier luy baille le pain et le garde linge les coutteaux et trois serviettes ; le varlet servant en doit prendre l'une, et envelopper la main dont il doit tenir le pain de bouche, et doit chapeller iceluy pain, et donner et bailler l'essay au sommellier, et pareillement des pains *bis*, dont il doit faire les trenchoirs et les essays pour le prince. (LA MARCHE, *Mém.*, IV, Pièces annexées, 1474, 26). On m'a servy de pain trop *bis*. (Sots, c.1480-1500, 277).

- *Pierre/roche bise*. "Roche en pierre grisâtre" : Item, ilz ont le genievre, le genest, la ronche et noire espine ; le sablon, l'argille, la *bise* pierre, la marle (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1407, 343). Oint en avons le corps de ly, Après l'avons ensevelly Et avons fait en roiche *bise* Ung monument par grant matrise Mout noblement esdiffié. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 227). [Villon s'adresse à son coeur] Cueur, fendés vous ou percez d'une broche Et ne soiez, au moins, plus endurcy Qu'au desert fut la forte *bise* roche Dont le peuple des Juifz fut adouley (VILLON, *Poèmes variés R.H.*, c.1456-1463, 76).

II. - Subst. masc. "Drap de couleur gris brun" : Par bissus puis noter le sens Et la subtilité commise Du fil et la couleur pourprise : L'ame juste est ainsi vestue De *bis* (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 250). [Autres occurrences même page] Ceuls sont vestus de *bis* a droit Qui le gros filé rude et roit Sanz plus de leurs corps n'ostent mie, Qui pechié de char signifie (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 251). MARTIN. Faulte d'argent et draps de layne Nous fait porter mauvais abis. GAUTIER. L'ung veult du blanc MARTIN. L'autre du *bis* (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 174). [R. M.]

BIS, subst. masc. (bis²)

[]

"Sexe féminin"

- *River le bis*. "Faire l'acte charnel" : Nous passons temps joyeusem[ent] ; Nous rivons le *bis* gourdeme[nt] (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 171).

Rem. V. *grosbis*. Cette attestation pourrait donner raison à V. Väänänen, qui conteste l'étymol. du FEW XVI, 89a, s.v. *grob*, pour *grosbis* (R. Ling. rom. 34, 1970, 167-178). [R. M.]

BISAÏEUL, subst. masc. (bisaïeul)

[T-L : *besaiol* ; GDC : *besaieul* ; AND : *besael* ; FEW XXV, 1230b : **aviolus* ; TLF IV, 534a : *bisaïeul*]

"Père de l'aïeul ou de l'aïeule" : Philippe de Vallois roy de France fit faire (...) tres bonne monnoye de fin or et de fin argent du poids et aloy de son *besael* le roy saint Louis (Chron. Valois L., c.1377-1397, 3). Et te doit souvenir, Beau Filz, de ton grant pere et *besayeul*, saint Loys, qui au commainement de son disner emploie une petite coupe d'or deux foiz de vin et une foiz d'eue et mectoie tout ensemble en un potet d'argent. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 206). ...a l'aventure vient prendre le drap et la penne et s'en oblige aux marchans ou emprunte ou engage dix ou .XX. livres de rente ou porte vendre le veil joyau d'or ou d'argent qui estoit du temps de son *besaieul*, que son pere luy avoit gardé. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 11). [Aussi p.28] Et s'il s'en orgueillist pour estre du lignaige de Jupiter, je dis que aussi bien en suy ge par mon père et mon ayeul, et que icelluy Jupiter estoit mon *besayeul* (Ovide mor. B., 1466-1467, 327). Et commencerons à vostre *bysayeul*, pere de vostre ayeul, archeduc d'Austrice, sans en ce parler ne comprendre Empereurs, Roys ou aultres grans princes entre deux, ayans regné, du nom de ceste seigneurie, et dont estes yssu (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 26). [Aussi p.58, 60, 63...] Cest archiduc Lupus, vostre *besayel*, porta les armes d'Austrice, et pour ce m'en passeray legierement, car assez en ay declairé. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 28). Et de ce duc Jehan et de madame Margherite de Haynin, voz *bysayeulz*, vint le duc Phelippe de Bourgoingne, vostre ave, et aultre lignie de filz et de filles, dont je me passeray pour le present et y reviendray en temps et en lieu, car il ne sert point au propoz en ces presentes memoires. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 88). De Lopidus ou Lupus, archiduc d'Austrice, *besayeul* de monseigneur l'archiduc Phelippe, lequel Lopidus se maria à madame Cecile, fille du duc de Mylan. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 107). [Aussi p.3, 27, 30...] Le Roy Jehan, vostre *bisayeul*, dont je reprens presentement la ramentevance, fut filz naturel et bastart du Roy dom Pietre de Portugal, et l'engendra icelluy Roy en une noble femme du royaume de Cecille, nommée Marie (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 107). [Aussi p.108 et 115] [R. M.]

BISAIN, adj. (bisain)

[GD : *bisain* ; FEW XV-1, 117b : **bîsjo*]

[D'un vent] "De la nature de la bise" : Les mariniers de cest païz divisent les vens tres proprement, et appellent le vent de midi "sub", et son contraire "north". Et appellent celui d'orient "est", et celui d'ocident "woist". (...) Et donques selon ceste ymagination que recite Aristote "est" et "sub" et tous les compos du "sub" sunt d'une part ; et australz ou meridians et "woist" et "north" et tous les compos de "north" sunt *biseins* et d'une autre part. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 168). [R. M.]

BISAN, subst. masc. (bisane)

[*FEW I, 377a : *bis*]

Arg. "Biseau, coin utilisé dans le supplice des brodequins (?)" (Éd.) : ...De paour des *bisans* si très durs (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323).

REM. Cf. aussi TLF IV, 534b : *bisant*. [R. M.]

BISANCIE, adj. fém. (bisancie)

[*FEW I, 669b : *byzantium* (?) (?)]

Blacte bisancie. [Drogue] : Aprèz, jouxte l'entencion, S'ensuit une description De trociz, à purifier L' [air] mauvaiz et rectifier, Qui les vouldra ou feu jeter, Ausquelz faire, sans arrester, Il fault prendre, en bonne manière, De bedelle plaisant et clère, Grains de cresson, blanche storace, Et du saffren de bonne face, D'asare et blaite *Bisantie*, Qui ne croist pas en Lombardie, De pur encens, sain et loué, Et du boiz de franc aloué (LA HAYE, P. peste, 1426, 144). *Blacte bisancie*. C'est l'eul d'ung poisson qui ressemble a limace, et est trouvé en la mer, et a substance ossueuse. (Grant herb. C., c.1450, 87).

REM. *Romania* 94, 1973, 165 (R. Arveiller).

V. aussi *bisante* [R. M.]

BISANTE, adj. fém. (bisante)

[*FEW I, 669b : *byzantium* (?) (?)]

Blacte bisante. [Drogue] : Item prenez de veen blanc Et de rouge plesant et franc, De blate *bisante*, cacabre, Qui est pierre où est gomme d'abre, Et de calame aromatique O semence de basilique, Et de la tumbre, herbe moult saine, De mente sèche et majoraine Et la racine bien pelée Aussi de gariofilée, De toutes choses égalment Demie dragme justement (LA HAYE, P. peste, 1426, 148).

V. aussi *bisancie* [R. M.]

BISAVE, subst. fém. (bisave)

[GD : *besaive* ; AND : *besaive* ; FEW XXV, 1222a : *avia*]

"Arrière-grand-mère" : Laquelle leur vendroit a estre leur *bisaue*, c'est a dire mere de leur ayeul. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 178). [P. D.]

BISCARRIÉ, adj. (biscarrié)

[*FEW II-1, 431b : *carrus*]

"Chaviré, en mauvais état" : La teste me deult, Je suis toute *biscariee*. (P. Joux. D.R., a.1488, 37). [R. M.]

BISCAÏEN, adj. (biscayen)

[FEW I, 379a : *Biscaye*]

"De Biscaye"

- Subst. : ...lesdits *Biscaiens* vinrent avec douze vaisseaux (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, 1437-1464, 319). Iceulx *Biscains* (...) si arriverent en XII vaisseaulx nommez espinaces (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 379). Moreau, noir comme ung *Biscaïn*, Plus harlé que ne fut Caïn... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 746). [R. M.]

BISCOLORÉ, adj. (bicoloré)

[GD : *bicoloré* ; FEW II-2, 923b : *color*]

"Coloré de deux couleurs"

Rem. GD I, 652b. [R. M.]

BISCOTTÉ, adj. (biscotté)

[*FEW II-2, 1166b : *coquere*]

Pain biscotté. "Pain cuit et sec" : Et vindrent a nous pour nous demander courtoysies, et leur fut donné a chacun deux ou troys pains *biscotés* pour eulx en aller. (Pèler. D., 1486, 401).

REM. Cf. TLF : *biscotte*. Dans la notice étymologique du TLF, il est indiqué que *biscotte* serait un emprunt au substantif italien *biscotto*. Ce substantif serait lui-même issu du syntagme *pane* [« pain »] *biscotto*. [C. H.]

BISCUIT, subst. masc. (biscuit)

[T-L : *bescuit* ; GD : *bescuire* ; GDC : *bescuit* ; AND : *besquit* ; DÉCT : *bescuit* ; FEW II-2, 1164b : *coquere* ; TLF IV, 537a : *biscuit*¹]

"Pain passé deux fois au four (pour pouvoir être conservé plus longtemps, en partic. pour le voyage)" : Nous mandons a Estienne de Compiengne, deputé sur le fait des garnesons de la presente armee, que toutes les farines et *bescuis* qu'il a par devers luy, quelque partie que che soit, il nous face hastivement venir a Leure (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 16). Il se sont pourveü adonc moult largement De nés et de vitaille (...) Et du *bescuit* et de l'eaue douche et de le char enssement (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 864). Il nous en faut parler A Philippe le roy, et au pappe mander Pour praicier la crois et les princes trouver, Et guerre des vaisseiaus richement ordener, Et quirre le *besquit* et les nés gouvrenier (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 59). Amenez selles et estriers, Roncins, courciers et bons destriers ; Pain, vin et planté de vitaille, Et gardez que *becuit* ne faille (MACH., P. Alex., p.1369, 53). Et quant l'instruction fu faite, Li roys, qui ne pense ne gaité Fors à ses annemis destruire, Fist *becuit* et vitaille cuire ; S'en fist leur galée garnir Largement jusqu'au revenir. (MACH., P. Alex., p.1369, 128). "...Le tiers apostat fait pis assez que les autres, qui tout seul les grans honneurs de ma precieuse forge", dist la vieille, "et les deux clefz de la haulte montaigne et le throsne aussi a troys couronnes mal advise abandonna, et au desert avecques ses pauvres moisnes, mangeant racines et vieil *becuit*, s'en retourna..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 326). Enfans, je vous ay envoyé en vostre vaissel assez or et argent monnoyé pour bien tenir vostre estat, et bien paier voz gens pour IIIJ. ans. Et n'ayez doubte, vous avez assez *bescuit*, eaue douce, vin aigre, chars salees, poissons salez et de bons vins pour grant temps. (ARRAS, c.1392-1393, 88). Nous feismes audit lieu de Gaza nos pourveances de toutes manieres de choses (...) c'est assavoir de *bescuit*, d'asnes, de harnois, de chievres qui portent eaue, de paveillons. (Voy. Jérus., c.1395, 44). Garin fist apprestier armures et joiaux, Et si fist mettre vin dedens pluseurs tonneaux, Le char et le *bescuit* qu'i mengeront entre iaulx (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 29). Item avec ce se doivent ceulx de dedens pourveoir, si tost que esfrainte de guerre sentent et mesmement en tous tempz ceulx qui en frontiere sont, de froment, farine, *bescuit*, vin aigre, vergus, sel, huille, beurre saléz, pois, feves (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 52 r°). A la vesve de feu Jehan Buuc, fourniere, pour le pesant de 630 livres de *bescuit* blanc et de 12 douzaines de pain, parmi le portage 16 livres 12 solz ; A elle, pour une queue et un poinçon vuyt à mettre ledit *bescuit*, 18 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 684). Le plus des foiz monseigneur se disne et souppe de *bescuit* et de la belle fontaine (C.N.N., c.1456-1467, 110). ...et les firent mengier de ce que pour lors ilz pouoient avoir la : c'est assavoir, en lieu de pain *biscuyt*, du poisson rousty, lequel ilz appeloient entre eulx Validire. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 106). Et ung marchand de Lille, nommé Gantois, envoya à monseigneur de Bourgoingne certain nombre de chariotz chargez de *biscuyt* et donna en peur don et *byscuyt* et le charroy, et fit icelluy *biscuyt* grant confort à l'ost. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 79). ...baccon, lars (...), *biscuit* propre a pillars, Et pour fueillars destruire et consommer, A ceste armee le roy mist tout sur mer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). Et, cela fait, j'ay intencion de partir demain et d'estre mardi de bonne heure à Compiengne. Les Bourguignons sont logés à Blangy et au dessus, et font cuyre beaucoup de *bescuit* ; ne say pourquoy c'est faire. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 314).

Rem. Cf. Fr. Desportes, *Le Pain au Moy. Âge*, 1987. [R. M.]

BISDIAPASON, subst. masc. (bisdiapason)

[*FEW III, 67a : *diapason*]

MUS. "Double octave" : Car c'est cler a veoir es nombres, car se deux est double a un et quatre est double a deux, il s'en suit que quatre est quadruple a j. Et pour ce est ceste consonancie *bisdyapason* appellee, c'est a dire dyapason doublee, et c'est ce que les musiciens appellent communement double sus double. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 47). Et se nous comparons aussy une sillabe a quatre ou quatre a une, nous trouverons proporcion quadruple, qui en musique fait *bisdyapason*. Et pour ce y peut on faire raisonnablement pause, car on y treuve aussy que telle prolacion est plaisant a l'oÿe. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 74). [Aussi p.52 et 61]

Rem. Cf. Éd., XLIV : division du monocorde. [H. G.]

BISE, subst. fém. (bise¹)

[T-L : *bise*² ; GDC : *bise* ; FEW XV-1, 117a : **bisjo* ; TLF IV, 538a : *bise*¹]

A. - "Vent du nord ou du nord-est, sec et froid, bise" : ...elle [l'aigle] s'asproie Fort et droit et deligement Et se conduit en l'element De l'air haut et bas a sa guise, Sans doubter galerne ne *bise*, Et si gaiement s'i deduit Qu'on a dou veoir grant deduit. (MACH., D. Aler., a.1349, 362). Car ce qu'estre soloit tout vert Estoit mué en autre teint, Car *bise* l'avoit tout desteint Qui mainte fleur a decopée Par la froidure de s'espée. (MACH., J. R. Nav., 1349, 138). L'an mil CCCJX. et sexante, Eu temps que froide *bise* vente, Qui mainte fleur a decopée Par la froidure de s'espée (MACH., P. Alex., p.1369, 247). Quant la bataille de la mer est vers septentrion, il en vient un vent qui est appellé *bise* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 2, 184 r°). Et affin que le vent n'y entre Car aussi bien en ceste guise Fut il [le "sac", sorte de culotte] trouvé contre la *bise*. (Barbes brayes A., a.1450, 258). LE IIE NAVETIER. Or sus, frappés dedans l'arnoy Vigoreusement, sans emport ; Sy serons plustost au droit port Arrivés qu'em faire faintise. Tous les fors vens, se n'est la *bise*, Ouvrent pour nous bien avancez. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 169). Tant donne on qu'emprunter convient ; Tant tourne vent qu'il chiet en *bise* ; Tant crye l'on Noël qu'il vient. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 53). Vente Neptunus, vente *bise*, Vente Zephus ou auster, Ilz ne scauroient place exempter Que par Juno ne soit infaicte. (Cene dieux, c.1492, 133).

- *Plus tost que bise*. "Plus vite que le vent" : Haud segnieur de grant regnum, Commandés moy a voustre guise, Car je yray plus toust que *bise* Acomplir vous comandemant. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 262).

- *Pisser contre bise*. "Uriner dans le sens opposé du vent, en s'éclaboussant ; s'y prendre mal" : OGIER (en tenant le godet) Prestre, emplez ceste coquelourde, Que Diex vous tiegne en son servise. SAN GENESE (en versant) Vous avez oissé contre *bise*, Sy vous est prins le mal roulant. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 139).

B. - P. méton. "Direction d'où vient la bise, nord" : ...Et tressaut et fretelle que foeille au vent de *bise* (Bât. Bouillon C., c.1350, 46). Secondement, [il convient] que elles [les cités] declinent a la partie appellee *bise* ou septentrion ; car les cités qui sunt ainsi disposees sunt par ce plus fresches. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 315).

- *Vent de bise* : Seur james de fer [Fortune] est assise, En moustrant que par nulle guise Tempeste, orage, vent de *bise*, Fait ne

parole, Ne crient cils ou elle s'est mise. Mais c'est couverture et feintise, Car les piez a de terre glise Glian et mole. (MACH., R. Fort., c.1341, 39). ...li vens de *bise* Taillans, bruians, fort, roide et sec (MACH., D. Lyon, 1342, 203). Or vient le vent de *bise*, or vient galerne, le vent de septentrion, et le perilleux vent d'aquilon. Or vient a l'encontre le chault vent de midy qui est appelle austral (...) et tous les autres vens interlineayres qui empaignent la nef par telle maniere que quant elle cuide aler avant, elle recule. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 582). Et mesmement le vent de *bise* Feis tu jadis estre amoureux D'Erudissè (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 133). ...luy faire priere qu'il [vueille] estre intercesseur et moien envers Nostre Saulveur Jhesu Crist qu'il vouldist permettre que le vent de *bise* ne courust point, pour ce que par le rapport de tous medecins avoyent esté d'oppinion que ledit vent de *bise*, quant il venteroit, feroit moult de maux, tant à la santé des corps humains que des biens de la terre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 129). Je sens icy du vent de *bise*. (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

. P. compar. : Et se Desirs m'assaut ou me travaille, Douce Pitè veinquera la bataille Et Franchise, par s'espée qui taille Com vens de *bise*. Si que je sui de tout reconfortez, Que qu'il aveingne, et s'est mes confors tels Et tuit mi sort qu'il n'est pas homs mortel Qui peüst querre Dame où si bien peüsse estre assenez (MACH., Compl., 1340-1377, 260).

- (De)vers *bise* : ...on fait premiers le pelerinage a l'eglise du Saint Sepulcre, qui est au dehors de la cité, vers *byse*, mais elle est emmuree avec la cité (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 44). Bretagne (...) s'estend du long vers *bise* et si a Gaule devers midy (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 61). ...son hoste lui dist que celle terre seoit devers *bise* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 981).

. *Tourner le cul devers la bise*. "Fuir dans le sens du vent (?)" : Vous avéz estraingez maniere Et estes maux homs a servir, Je ne vous saroye abelir. Vostre banniere est au vent mise, Tournés le cul devers la *bise*, Ne faictes pas chiere piteuse. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 7). [R. M.]

BISE, subst. fém. (bise²)

[GD : *bise* ; AND : *bise*¹ ; FEW I, 432a : **bombyceus*]

"Tranche de pain bis (ici avec valeur minimale)" : ...ne veul tenir de terre la monte d'une *bise*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 79). Se Franc Gontier et sa compaigne Elayne Eussent ceste douce vie hantee, D'oignons, cyvotz, qui causent forte alaine, N'acontassent une *bise* tostee. Tout leur maton ne toute leur potee Ne prise ung ail, je le dy sans noisier. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117). [R. M.]

BISEAU, subst. masc. (biseau)

[FEW I, 377a : *bis* ; TLF IV, 538b : *biseau*]

"Bord taillé obliquement" : ...tant pour façon d'émaux de deux potz dorez, pour les tailler et esmailler, que pour les *biseaux*, XL s. ; pour façon de six tasses vairées et martelées, à raison de XIII s. IX d. ; pour façon d'un doubleau, ou barrault (Comptes roi René A., t.1, 1451, 280).

- *En biseau*. "En oblique" : ...deux anneaux, chascun garny d'un fin rubis, mis plantif en *bisel*, dont les verges sont néellées, et le tiers annel d'or, esmaillé de blanc. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 203). [E. P.]

BISEGLACE, (?) (bise glace)

[Ø]

"?" : MATAGOT. (...) C'est le plus noir trau que je sace. RAGENTESTE. Soit trau d'enffer ou *bise glace*, Il le fault bouter en jayolle. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 132).

REM. Sur *bise*¹ [R. M.]

BISENNE, (?) (bisenne)

[Ø]

[Sans doute pour *basane*] : ...My coppe une gronde brelique De *bisenne* (...) Escoute myn coustiau qui clicque (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 170). [Il s'agit de confectionner ou réparer des chaussures. C'est l'apprenti qui parle. Le maître cordonnier le reprend un peu plus loin : *Que tu es mal enlangagiet* (v.10417).]

V. *Basane* v. Lexiques [R. M.]

BISER, verbe (biser)

[T-L : *biser* ; GD : *biser* ; FEW XV-1, 119a : **bisôn*]

Empl. intrans.

A. - [D'un animal] "Courir ça et là (en partic. sous le coup d'une frayeur), fuir" : Quant une vake *bice*, toutes voellent *biser*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 19). Besoins fait troter vielles, reviaus vakes *biser*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 85). Il est advis a vielle vache Qu'oncques mais veau si ne *beza*. (Menus propos P., 1461, 108). Et puis Yo, l'amoureuse vachette, Y *besa* bien [var. Y vint courant], quand sentit le tahon. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 711).

Rem. COLART MANS. (éd. 1493, *apres fist Juno qui tant estoit courroucée la vache bezer et chasser par tout l'universel monde et courir comme beste forsenee mugissant et brayant sans avoir aucun repos*) ds GD I, 632a.

B. - [De pers.] "Aller de côté ou d'autre, courir ça et là, rôder, flâner" : De ces officyers me volray deviser ; De chou qu'il doivent faire, les voel bien aviser. Nient plus que li cloistrier, il ne doivent *biser*, se n'est pour leurs offisces / là bien doivent viser. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 183). ...il vont *bisant* (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 268). Dont se doit cescuns sages bien sir et non *biser* A se vie tous jours penser et aviser (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 317). [Des femmes]...Pour monstrier leur quointises, toudis voellent *biser*. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 33). A luy cheminon Pour mieux après nous reposer. Rischay ! Regardes les *biser* (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 109). GAUVAIN. Hurtebise, Tost, tost, abille tes chevaulx Por charier bas en ces vaulx : Ma dame veult son car user. HURTEBISE. Madame veult toujours *biser* : En quel pais le charirai ge ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 316).

- En partic. [D'une femme qui cherche l'aventure] : ...Quar fame qui volentiers *bise* Et va trotant par le païs De son cors quiert delit et aese (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 77). ...quant en Jherusalem fus venue, en folles femmes me acompaignay et avoec elles me ostelay. Dont au jour de l'Exaltation sainte Croix alay braquetant et *bisant* de rue en rue par la chité (...) affin que les hommes me veissent et que enbraser les peuisse a pechieur.. (Vie ste Marie Eg., Y D., c.1450, 258).

V. aussi *bese* [R. M.]

BISET, adj. (biset)[GD : *biset* ; FEW I, 431b : **bombyceus*]

(*Pain*) *biset*. "*Pain bis*, pain de qualité inférieure, de couleur gris-brun à cause du son qu'il contient"

Rem. Ex. d'afr. et doc.1452 ds GD I, 652c. [R. M.]

BISETTE, subst. fém. (bisette)[T-L (renvoi) : bisete ; GDC : *bisette* ; FEW I, 432a : **bombyceus*]

"Galon de passementerie, tissé d'or ou d'argent" : ...un autre chapel de bièvre, fourré d'escarlata à boutons de perles dessus et dessous, orfroisié de *bisète* et de pièces esmailliées (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 298). A Bernart Bellenati, pour III baudequins, des larges qui font VI des estroiz, touz dune couleur (...) A li, pour V aulnes de *bizete* pour Monseigneur Messire Charles, ainsné filz de Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 180). Ung demy seinct d'or, qui fut de madame Marie de France, jadiz fille du Roy, où il a cent quarente sept perles, huit saphirs, deux balaiz (...) une petite seincture, qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, assize sur *bizecte*, dont la boucle et le mordant sont d'or et garniz de perles. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 30). ...une autre chappelle cothidiane de samit blanc, portraicte comme dessus, (...) et est ladicte chappelle brodée de gresles *bisectes* d'or (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 147). ...icelles cotes houssees de satin et tout autour garnies et bordees d'orfrais de *bisette* (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1382, 71). En laquelle broderie il a mis deux onces de perles de plusieurs sortes et une pièce de *bisète* de fil d'or de Chippre. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 199).

Rem. GAY I, 159. Littré, *bisette*¹. Cf. aussi TLF IV, 540a, *biset*. [R. M.]

BISILON, (?) (bisilon)[GD : *bisilon*]

"?"

Rem. Mot fantôme ; leçon *bis herons* ds LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 122 (*Que l'ostrucier voise darriere, Et l'autre, que les bis herons Soient gardés pour les faucons*). [R. M.]

BISMAUVE, subst. fém. (bismauve)[FEW IV, 422b : *hibiscum*]

"*Hibiscus* (*Althaea officinalis*)" : Se c'estoit hernie intestinale, on doit mollifier les intestins qui sont descendus en eaue de décoction de malve et *bismalve* et puis le doit on enverser et remettre les intestins en leurs lieux et puis il doit porter une braye de fer a une lievre en maniere d'ung demy cercle (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VII, 7). La premiere opération est que la mauve mollifie le ventre, car c'est une des medecines remollitives, car il sont quatre medecines remollitives, c'est assavoir mauve, *bismalve*, la marcure ou vinette, et brache ursine, desquelles communement sont faites cristeres remollitives pour lachier les feces endurecies. (Rég. santé corps C., 1480, 110). [C. T.]

BISON, subst. masc. (bison)[FEW, Ø lat. *bison* ; TLF IV, 541b : *bison*]

"Bison (bovidé)"

REM. Doc. 1307 (IGLF) ds TLF. [R. M.]

BISSAC, subst. masc. (bissac)[FEW XI, 23b : *saccus* ; TLF IV, 542b : *bissac*]

"Sac long ouvert par le milieu de manière à former un double sac" : ...ycellui suppliant et Henry se feussent trouvez d'aventure au marchié de Coulonges les Royaulx, le landemain de la feste saint Barnabé l'an mil CCCC. et deux, et yllec de bonne foy, d'un commun consentement eussent acheté un quartier de chevreau qu'ilz mistrent en un doublier ou *bissac* (Doc. Poitou G., t.7, 1403, 2). ...ung *bissac* pour mettre les autres draps linges des paiges (Comptes roi René A., t.2, 1451, 178). Item, un *bissac* de grosse toile (...) Item, un sac portouer de grosse toile (Invent. test. beauv. L., 1452, 75). Et ung grant panon de *bissac* Voulentiers portoit sur sa teste. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 37). ...et si prindrent ung tas de paysans, qui portoient chascun deux *bissacz*, l'ung plain de pouldre et l'autre de sel, et se vindrent gecter entre les murailles et les doulves, et ceulx de la ville les tirarent dedans, et firent grant joye de leur venue, car ilz avoient necessitez (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 97). ...la faisson de unze *bassacs* qu'elle lui a fait tailhar et cousir (Comptes roi René A., t.2, 1478, 356). Prince portant de tous tourmens le sac, Orrible monstre (...), Pour quoy bray tu ? J'aporte mon *bissac*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

- *Prendre le bissac*. "Tomber dans la mendicité" : Si vous voulez a eulx entendre, Povreté vous sera submise Et vous feront le *bissac* prandre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 504).

Rem. Cf. DI STEF., 84a : «*Prendre le bissac, mendier*».

- *Querir son pain en un bissac*. "Etre réduit à la mendicité" : ...il [Jean Jouvenel] disoit souvent que il yroit avant querir son pain en ung *bisac* que estre et demouré avec les ennemis de son souverain seigneur (JUV. URS., Nescio, 1445, 456).

V. aussi *besace*, *doublier* [R. M.]

BISSE, subst. masc. ou fém. (bisse¹)[T-L : *bisse* ; FEW I, 340b : *bestia* ; TLF IV, 543a : *bisse*¹]

HÉRALD. "Serpent (couleuvre, et plus partic. encore couleuvre de Milan)" : ...un blazon escartelé de France et de Millan ; c'est assavoir de France a la destre, d'azur a trois fleurs de lis d'or a trois lambeaux d'argent, et a la senestre pour Millan, d'argent a ung *bize* d'azur angloutissant ung guelfe de gueules tout formé, et es quartiers dudit escu estoit en bas Millan a destre, et France aux trois lambeaux d'argent a senestre, par contre des quartiers de dessus ; lequel escu estoit environné d'un camail d'argent et adestré d'une part d'un porc espy et de l'autre d'un loup (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 135). Cestui serpent se nomme, à blasonner, un *bice*, et doit avoir sept tournans, dont l'ung est noué près de la teste, saillant de la gorge ung enfant marrissant de gheulles. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 28). Ainsy doncques vostre besayeul Loupidus porta d'Austrice la neufve, qui est l'escut d'argent à la face de gheules, et sa femme porta d'argent à une *bisse* d'azur à l'enfant marrissant, comme il est escript cy devant (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 30).

REM. C'est le mot *biche* (une seule entrée ds T-L), mais apparemment sans variation en *-ch-*, spécialisé en hérald., et qui a survécu sous la forme *bisse* (on a préféré, pour ces raisons, faire une entrée séparée). [R. M.]

BISSE, subst. fém. (bisse²)[GD : *bisse*³ ; AND : *bisse*² ; FEW I, 669b : *byssus*]

"Lin très fin" : De *bisse* fu ses vestemens, Monlt fu fort ses aornemens. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 99). ...chelui riche, lequel selonc l'Euvangile estoit vestus de pourpre et de *bisse*, fu en

après seveli pour estre tourmenté eternelement en Enfer. Quel chose est reprise en la pourpre se non couleur et le pris, et quel chose est reprouchie en *bisse* se non molesse ou douleur a la char ? Comme dont on dist qu'il se vestoit de pourpre pour la beaulté et de *bisse* pour la molesse, sans doute on maintient qu'il fut orgueilleux et luxurieux. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 247). J'ay sindones, *bisses*, cendaux, Tafetas, satins et papeaux Riches et de plaisant regard. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 429).

REM. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 43/97. Cf. aussi GD I, 653b : *bissin* (XVIe s.).

V. aussi *bissus* [R. M.]

BISSE, subst. fém. (*bisse*³)

[GD : *bisse*² ; FEW XXIII, 244b : o.i.]

"Onzième ou douzième partie de l'heure"

REM. CORBECHON, *Propr. choses* (ms.), 1372 (*une bisse qui est l'onzième partie d'une heure*), et CORBECHON, *Propr. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, I. IX, chap.9 (*une bisse qui est la .XII. partie de une heure*), ds GD I, 653a. [R. M.]

BISSEXTE, adj. et subst. masc. (*bissexte*)

[T-L : *bisseste* ; GD : *besistre*¹ ; AND : *bisexte* ; FEW I, 381b : *bissextus* ; TLF IV, 544a : *bissexte*]

I. - Adj. "Bissextile" : ...et fut celle année *bissexte* (Journal bourgeois Paris T., 1436, 314).

II. - Subst.

A. - "Jour supplémentaire d'une année bissextile" : Et du cours du souleil enquist, Le nombre des mouvemens quist Et des heures, et le *bissexte* Trouva par sa soubtive enqueste, De maintes sciences fist livres. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 248). ...par l'espace de soixante neuf jours entiers, compris 1 jour pour le *bixeste*, commençans le IIIe jour de fevrier mil CCCC et dix neuf et finissans le XIIe jour d'avril ensivant mil CCCC et vint (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 304). ...compris le mois de fevrier pour XXIX jours pour le *bixte* (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 750). A Me Jehan de Maincourt, orlogeux et garde de l'orloge du Palays Royal à Paris, pour ses gaiges d'une année commençant le 1er jour de juillet 1455 et finissant le derrenier jour de juing 1456, au pris de 4 s. p. pour jour, vallent 73 l. 4 s. p. pour le *bixsexte* qui a esté l'année de ce present compte (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 860). ...depuis ledit premier jour de janvier mil CCCC soixante trois jusques au darrain jour de décembre l'an mil CCCC soixante quatre, où tout inclu parmi le jour de *bisexte* (Comptes Lille L., t.1, 1463-1464, 486). Jules Cesar monstra bien comme il y estoit erudit et profond, quant, par disputacions et raisons astrologalles, il fist condescendre les Egipcians à son oppinion touchant la quantité des jours de l'an, lesquieulx il reduisit à trois cens soixante cinq jours et VI heures ou environ, desquieux il composa les *bixes*, et de ce ordonna XII moys, desquelz, en perpetuelle memoire de son nom, il nomma l'un et le plus cler juillet (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 v°). ...desquelles heures parties en quatre ans se fait le jour du *bissexte* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

B. - "Malédiction, malheur" : Moy, que je cause telz *bissextes* Se j'ay longtemps si bonne esté (Cene dieux, c.1492, 130). Pugnir convient par esclipeux *bissexte* Le menstrueux et detestable inceste (Cene dieux, c.1492, 118). ...nous avons ung infinable signe En ciel fiché d'ordonnance divine, Qui les humains oste de [tel] *bisexte* (Cene dieux, c.1492, 121). Marchez avant, roy qui portez le ceptre

De tous François, sans doubter le *bicextre* Du grant dieu Mars (LA VIGNE, V.N., p.1495, 154). [R. M.]

BISSIN, adj. (*bissin*)

[GD : *bissin* ; FEW I, 669b : *byssus*]

"De la nature du lin appelé *bisse*"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, ds GD I, 653b.

V. aussi *bisse*² [R. M.]

BISSUS, subst. masc. (*bissus*)

[GD : *bissum* ; FEW I, 669b : *byssus*]

"Lin très fin" : *Bissus* est vers naiscens de terre Et de boys, et qui le veult querre, Quant il est du bois arrachiez, Adonques fault qu' il soit plongiez En l'eaue, et puis traiz par defors, Puis aux raiz du souleil tresfors Doit estre mis et desechiez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 249).

- [Avec une valeur symbolique] : Par *bissus* puis noter le sens Et la subtilité commise Du fil et la couleur pourprise (DESCH., M.M., c.1385-1403, 249).

REM. Cf. *ex olea bisso*, *Serm. Choppinerie K.*, c.1462, 158 (abl. de *byssus*).

V. aussi *bisse*² [R. M.]

BISTARDE, subst. fém. (*bistarde*)

[T-L : *bistarde* ; GD : *bistarde* ; FEW XXV, 1247b : *avis tarda*]

"Outarde" : Le païs est moult garni de oyselins, de herons, de *bitardes*, d'oyseaulx de rivere d'autre plumage que ceulx de par dessa (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 64). ...je veys grant marchié de grues et de *bistardes* que on y prent communement, mais on les y appoincte et mengue ordement. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 233). ...les grues et *bistardes* (Devin. R., c.1470, 147). ...oyes sauvages, *bustardes* et canars (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 453). ...Batons besucz comme *bistardes* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 254).

REM. Cf. A. Henry, *Vox rom.* 4, 1939, 89. [R. M.]

BISTONNOIS, adj. (*bistonnois*)

[FEW, Ø n. de lieu *Bistonia*]

"De Thrace"

Rem. PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes G.*, 1409, 117 ; 118. [R. M.]

BISTOQUER, verbe (*bistoquer*)

[GD : *biscoter* ; FEW XV-1, 99a : *besteken* ; TLF IV, 536b : *biscoter*]

"Faire l'amour à" : "Avant que jamais me touchez, Vous me direz sans [nulle] eslongne Tout le fait et la besoigne De la fiancee premiere Sans en rien laisser derriere." Nostre mignon respondit Pour plus tost faire le deduyt Que deux foys l'avoit *bistoquee*. (Serm. fiancé K., a.1500, 252). [R. M.]

BISTORTE, subst. fém. (*bistorte*)

[AND : *bistorte* ; FEW XIII-2, 86a : *torquere*]

"Sorte de renouée, la grande oseille" : *Bistorte*... Saiches que *bistorte* est une herbe dont la racine est appelée *bistorte*, et est tortue en maniere de garingal, mais elle n'est point ague comme luy. (Grant herb. C., c.1450, 86).

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC VIII, 327a-b. [R. M.]

BISTOURI, subst. masc. (bistouri)

[GDC : *bistouri* ; FEW VIII, 601b : *Pistoja* ; TLF IV, 544b : *bistouri*]

"Grand couteau, poignard" : ...ung coustel poignant, nommé *bistorit* (Doc. Poitou G., t.10, 1464, 462).

V. aussi *bistourie* [R. M.]

BISTOURIE, subst. fém. (bistourie)

[GD : *bistorie* ; FEW VIII, 601b : *Pistoja*]

"Grand couteau, poignard" : ...Espées, *bistories* et faulcons. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 247). ...Car de sa propre *bistorie* Il luy saqua du corps la vie (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 304). ...et avec eulx allèrent ledit Loys de Lestang suppliant, qui avoit à sa sainture un cousteau ou *bistorie* que par avant toujours il portoît (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 363). ...icellui Guillaume, fort troublé et esmeu de ainsi estre persécuté, doutant la fureur dudit Hardy, en soy deffendant, tira une bistoire [l. *bistorie* ?] de dessoubz sa robe et donna audit Hardy un cop d'estoc parmy la penillièere et s'en fouyt (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 289).

Rem. DU CANGE I, 600c. Doc.1468 et 1469 (*bistorie*) ds GD I, 653c. GAY I, 159b.

V. aussi *bistouri* [R. M.]

BESTOURNER, verbe (bestourner)

[T-L : *bestorner* ; GD : *bestorner* ; AND : *bestorner* ; DÉCT : *bestorner* ; FEW XIII-2, 69a : *tomare* ; TLF IV, 545a : *bistourner*]

I. - Empl. trans. *Bestourner qqn ou qqc.*

A. - Au propre

1. "Retourner, tourner à l'envers"

- Part. passé en empl. adj. : Mez moy, qui doy aler au ciel Et m'ame rendre a saint Michiel, Doy mourir en crois *bestournee*, La face vers le ciel tournée, En hault les piez, en bas les mains. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 148).

. *Arbre bestourné* : Et sachiez, mes tres doulz amis, que homme est une arbre *bestournee* ; c'est à dire l'escot (...) et les racines duquelle sont verseez contremont et la summité avec les rainsiaux en aval (Man. lang. G., 1396, 45).

Rem. AND, s.v. *bestorner* (même ex.).

2. "Détourner, dévier" : Je m'an voix fuyant a Tudelle, Tout droit au prince Josaphas, Qu'il vienne, et qu'il ne tarde pas, Au riche roy bien couronné. Je ne suis pas trop *bestourné*, Parduc n'ay pas ma saison. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 105).

B. - P. anal.

1. "Mutiler, estropier, altérer" : Si te pri que tu le destournes A tel fin que tu le retournes Des dolours ou il est tourne, Car il est forment *bestournez*. (MACH., D. Aler., a.1349, 291). Et de ceulx, dit uns appellez Gervaise, que les luitons vont de nuit et entrent dedens les maisons sans les huys rompre ne ouvrir, et ostent les enfans des berceulx et *bestournent* les membres ou les ardent. Et, au departir, les laissent aussi sains comme devant, et a aucuns donnent grant eur en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 3).

2. "Bouleverser, mettre sens dessus dessous" : Lucifer, quil t'a fait ce faire, Quil te fait penser tel malice, Cy grant orgueil, cy malvoix vice ? Je t'avoie fait par mon signe Plux que nul autre ange digne Et plux cler que l'aube journee, Et tu as ma court *bestournee* Et t'es sur mon throne eslevéz Par orgueil dont tu es grevéz. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 9).

C. - Au fig.

1. "Changer le cours habituel de qqc." : Nous sommes si mal atournées Et les choses si *bestournées* Sont que nostre plus grant maistresse Est grosse d'enfant (Mir. abbesse, 1340, 78). Car de ce n'est il mie doute que il [Dieu] qui est tout puissant peut l'ordre de Nature *bestourner* et oster et y mettre tout a sa volenté. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 38).

2. "Changer en mal, corrompre, altérer" : Cilz doulz pensers à vous amer m'atourne Tres loyaument, et je aussi m'i atour ; Mais mon desir mon memoire *bestourne*, Dont maintes fois de la gent me destour. (MACH., L. dames, 1377, 212). Quar nous veons visiblement que justice est ensevelie, et lez loys natureles, divines, canoniques et civiles, et generalment toute bone policie, sont contre raison et nature *bestornees*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 13). Je parle des mauvaiz, et selon ce que j'ay ouy dire a un des plus grans de France, que par aucuns telz estoit *betourné* tout ce qui avoit esté bien advisé et delibéré ou grant conseil. (GERS., Noël, p.1404, 311).

- *Bestourner le sens* : Einsi pense, muse et tournoie, Mais il couvient qu'a ce tour noie Les ydoles qui *bestourné* Ont son scens et si mal tourné Que ja sans mort n'en tournera, Se sa pais a ce tour ne ra. (MACH., C. ami, 1357, 51). ...mais se discretement il n'en prent [du vin], et que gloutement et au delit, plus que raison, de son corps, il lui *bestourne* le sens et le ramaine comme a nature de beste (Bouciquaut L., 1406-1409, 31).

3. "Retourner, subvertir qqn" : Mais celui doit estre maudit Qui les hommes ainsi *bestourne* Qu'a croire en un Dieu les atourne, Qui tant par ce monde courut Qu'avecques deux larrons morut. (Mir. st Panth., 1364, 349).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se mettre à l'envers, se renverser, se tourner du tout au tout"

1. [D'une pers.] : La fu li chetis si estrains, Si tourmentez et si destrains, Qu'il savoit bien qu'il avoit tort. La se *bestourne* et se detort, Si que les quatre mons escrosle Dont li rois d'enfer de ce crosle Ot tel paour que tout en l'eure Sus trois chevaus plus noirs que meure Yssi hors de sa mansion (MACH., C. ami, 1357, 84).

- [De Fortune] : Car Fortune tout ce deveure, Quant elle tourne, Qui n'atent mie qu'il adjourne Pour tourner ; qu'elle ne sejourne, Eins tourne, retourne et *bestourne*, Tant qu'au desseure Mest celui qui gist mas en l'ourne ; Le sormonté au bas retourne, Et le plus joieus mat et mourne Fait en po d'eure. (MACH., R. Fort., c.1341, 33). Ainsy chacun leur courra seure De fait et de parolle, en l'eure Que Fortune la *bestournee* Sera du tout sur eulx tournée. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 89).

2. [D'une chose] : Li roys en son pais retourne ; Sa nef se trestourne et *bestourne*, Car une tempeste leva, Si grant que ci ne là ne va Qu'il ne cuide qu'elle s'affonde Ou fons de haute mer parfonde. (MACH., P. Alex., p.1369, 110).

B. - Au fig.

1. [D'une pers.]

a) "Se détourner, s'éloigner" : Mes le bom saint Sebastient, Comme trespafet crestient, Quant le veoit de bom corage, Le reconfortoit comme sage, Et en fit plusieurs retourner Qui en la foy vouloient *betourner* Par sa benigne predicacion Et piteuse admonicion. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 11).

b) [D'une pers., d'un aspect de la pers.] "Changer complètement" : Mais pour ce qu'elle ne sejourne, Eins se change, mue et *bestourne* En fait, en dit, en renommée, Est elle Fortune nommée. (MACH., R. Fort., c.1341, 93). Car deus choses font *bestourner* Le scens et müer en folour : Ce sont grant joie et grant dolour. (MACH., R. Fort., c.1341, 110).

2. [D'une chose] "Tourner mal" : Car je doubt, s'il en est renom, Que mon affaire ne *bestourne* Et qu'il faille que me destourne. (Mir. Berthe, c.1373, 196). [R. M.]

BITE, subst. fém. (bite)

[GD : *bite* ; FEW XV-1, 121b : *biti*]

"Pierre caillouteuse" : Item iiii courbes sur les *bites* devant [...] Item iiii estocs de *bites*. (Clos galées Rouen B., 1382-1384, 77). ...XXX tonneaux de *bites* pour lesd. fondemens (Comptes Archev. Rouen J., 1460-1461, 309).

Rem. Éd. *Comptes Archev. Rouen J.* : «Pierre trop caillouteuse pour être placée dans l'appareil, sert aux fondations. Aujourd'hui on l'appelle du libage». Ex. du XVIe s. ds GD I, 653c. [E. P.]

BITEAU, subst. masc. (bateau)

[*FEW XV-1, 121b : *biti*]

"Pièce sur laquelle s'enroule un câble ou une chaîne (?)" : ...deux caynes [chaînes] avecques plusieurs *biteaux*, chevillez et liens au pont levant d'icelle bastille (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1424, 164). [R. M.]

BITTE, subst. fém. (bitte)

[FEW XV-1, 121b : *biti* ; TLF IV, 547b : *bitte*]

"Billot fixé sur le pont d'un navire pour y enrouler les amarres, bitte" : Item iiii courbes sur les *bites* devant [...] Item iiii estocs de *bites*. (Clos galées Rouen B., 1382-1384, 77). [R. M.]

BITUME, subst. masc. (bitume)

[GDC : *bitume* ; AND : *betum* ; FEW I, 386b : *bitumen* ; TLF IV, 548b : *bitume*]

"Bitume (substance combustible liquide)" : ...il [le fiel noir] est noir et reluisant comme corne reluisant ou comme *bitumme* judaycum (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236).

Rem. Ex. d'a. fr. et *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GDC VIII, 327b. Cf. aussi T-L : *betumoi*.

- En partic. "Mélange incendaire visqueux ; bitume" : Pour ardoir les engins de ceulz qui assaillent les murs l'en doit pourveoir et appareillier une maniere de gluz qu'on appelle selon le latin "*bitume*" [trad. lat. *bitumen*] et est d'une terre trop glueuse et souffre et clere poiz et huile ardant (VEGECE, 1380, IV.8). [R. M.]

BITUMIEUX, adj. (bitumieux)

[*FEW I, 386b : *bitumen*]

(Synon. de *bitumineux*) : Car retenant et argilleus, Arrestant et *bitumieus* Est si de ricesce mondaine (...) Que... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 131). [R. M.]

BITUMINEUX, adj. (bitumineux)

[T-L : *bituminos* ; *FEW I, 386b : *bitumen*]

"(Comme) enduit de bitume" : Quar retenant et argilleus, Arrestant et *bitumineus* Est (si) de richesse mondaine (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 374). [R. M.]

BIVIRE, subst. fém. (bivire)

[FEW, Ø lat. *bivira*]

"Femme qui se remarie" : Biura (...) : femme qui a ou a eu .II. mariz, *bivire* (Aalma R., c.1380, 36). [bis + vir] [R. M.]

BIXÉ, subst. masc. (bixé)

[GD : *bixé* ; *FEW I, 337a : **bertiare*]

Région. (Lorraine) "Berceau" : Et y olt ung grant miracle, car il y olt en ung villaige, au dessus de Strabourg, une maxon que l'iawe emmenoit, et ung *bixé* onquel il y avoit ung anffans qui estoit couchiés, lequel *bixé* s'en vint tousiours aval l'iawe jusquez près de Strabourg. Et avint que... (AUBRION, Journal L., 1480, 113).

REM. Seul ex. Peut-être à lire *bixe*, à en juger par les formes dial. mod. (FEW). [R. M.]

BIXEME, subst. fém. (bixeme)

[GD : *bixeme*]

"Couleur de feu, rouge"

Rem. Mot douteux. A quoi le rattacher ? Leçon *rouge* ds *Songe verg. S.*, t.1, 1378, 291-292 (*L'autre couleur qui est après plus noble, si est de pourpre ou de rouge, laquelle couleur figure le feu, qui est le souverain et le plus noble element et est le corps celeste de plus grant lumiere après le solail*). [R. M.]

BIZAC, subst. masc. (bizac)

[*FEW XV-1, 117a : **bisjo*]

Arg. "Bise, vent du Nord" : Car le *bizac* avoir advis Fait au[x] beroars faire la moe. [Éd. : "avoir le vent [de la pendaison] au visage fait faire la grimace aux jobards"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 337). [R. M.]

BIZOUART, subst. masc. (bizouart)

[*FEW I, 377a : *bis* (?) (?)]

"Sexe féminin (ou masculin ?)" : Luez la grime ["la fille"] s'elle est desmaquillie ["deshabillée"] Et retrallez ["retirez-vous"] se le *bizouart* saince ["saigne"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 349).

V. aussi *bidouart* [R. M.]

BI-/BIS-, préf. (bi-/bis-)

[FEW, Ø lat. *bis*- ; TLF IV, 444b : *bi-,bis-*]

[Préf. sav. ; forme habituelle : *bi-* ; *bis-*, plus rare, apparaît aussi bien devant voyelle que devant consonne ; *bis-* devant *s* ; dans des emprunts ou avec des bases pop.] [Marque le redoublement] "Deux fois, double"

Rem. V. *bicorne* (*bicornu*) ; *bident* ; *biennal*² ; *biforme* ; *bigame* ; *bigorne* ; *bilingue* (*bilinguété*) ; *biscuit* ; *bisdiapason* ; *bissac* ; *bissexte*. Valeur de renforcement dans *bigarrer*, *bigarré*, *bigarrure* (sur *garre* "de deux couleurs").

- En partic. [Dans les relations généalogiques] "De second degré"

Rem. V. *bisaïeul*.

V. aussi *be/bes-*, *di-* [R. M.]

BLAC, interj. (blac)

[GD : *blac*]

- *A blic et à blac / En bloc et en blac*. "En tout sens, de tout côté" : Et la, a hacques et a maques Vindrent gens atout grans paffus (...) Pour combattre a blis et a *blas* (TAILLEV., Destr. D., c.1427-1430, 52).

Rem. MART. D'AUUV. (éd. 1493) ds GD I, 654a (*en bloc et en blac*).

- [Pour décrire le flamboiement sous la marmite, dans un contexte grivois] *Blic blac* : Demande. Adevinez que c'est qui pent et tent, Et le rouge blicque *blacque*, Qui tout droit au cul li

frappe, Se fait remouvoir chou qui est ens. Response. C'est un pot qui pent et boult sur le feu, et le flambe qui au cul lui frape (Devin. R., c.1470, 168).

REM. Par delà le caractère onomatopéique, on peut rapprocher de FEW XV-1, 137b : *blaken* "brûler, flamber" (et *blicque* de FEW XV-1, 162a : *blinken* "briller, luire"). Cf. *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 286 (K. Baldinger). [R. M.]

BLACCE, subst. fém. (blacce)

[GD : *blacce* ; FEW XV-1, 137b : *blake* ; FEW XXIII, 185b : o.i.]

"Pourpre, teinture en pourpre"

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD I, 654a. [R. M.]

BLADE, (?) (blade)

[FEW XXIII, 187b : o.i.]

"Décoloré" : A Oudart Ouri (...) pour le dit calisse, lequel estoit et se monstroit estre trop *blades*, avoir redoré et livré le fin or qui y entra. (Doc. 1395. In : A. Delboulle, *Romania* 31, 1902, 361). [Flandres ; également cité par M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 168.]

REM. Lire *blage* et rattacher à FEW XV-1, 154a : *bleich* ou *blave* et rattacher à FEW XV-1, 154b : *bleichvar* ? V. *blage*. [R. M.]

BLADERET, adj. (bladeret)

[*FEW XV-1, 129b : **blad*]

Moulin bladeret. "Moulin à blé" : De la ferme des moulins *bladerez* et foulerez de la chauce du Pont Neuff... (Comptes Lamballe C.-L., 1424, 56). [n.77]

V. aussi *blayeret* [R. M.]

BLADONE, subst. fém. (bladone)

[FEW, Ø lat. *blandonia*]

"[Plante] Molène" : *Tapsus barbatus*, tapse barbe. C'est une herbe commune qui a les feules pelues, et pourte une branche longue dont l'on fait ung brandon ardent quant l'on le gresse. Aucuns l'appellent queue de leu ; l'en l'appelle flosmon et *bladone* (Grant herb. C., c.1450, 169). [R. M.]

BLAFARD, adj. (blafard)

[T-L : *blafart* ; GD : *blafart* ; FEW XV-1, 154b : *bleichvar* ; TLF IV, 553b : *blafard*]

A. - [D'une pers.] "Mou, affaibli, amolli"

Rem. T-L I, 983. Doc.1342 ds GD I, 654a-b.

- "Sans volonté, trop complaisant" : Il doit estre *blaffart* toudis, Et en tous fais et en tous dis Les puissans doit aplanier ["caresser"] Par souples mos et festier (JACQUES BRUYANT, *Voie pauvreté richesse* P., 1342, 26).

- Empl. subst. "Homme sans volonté" : Et celui qui en ce excède et veult plaire a chascun, se il le fait de son inclinacion et volenté senz que il tende a autre fin, il n'a pas nom approprié et, par aventure, puet estre apellé *blafart*. (ORESME, E.A., c.1370, 168). [Ms. et éd.1488 ds GD I, 654b]

B. - [D'une chose] "Suspect, mauvais" : L'ANGE À SATAN. Se mon pelerin que garde A fait rien qui soit *blapharde*, Par toi ce fu en partie Et par male compaignie Qu'as contre li excite (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 8). [R. M.]

BLAFARDE, subst. fém. (blafarde)

[GD : *blafarde* ; FEW XV-1, 154b : *bleichvar*]

"Injure, insulte" : Il dit *blafardes* et injures De nos Dieues et Mercures. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 94). Tout quant qu'il a dit est mensonge ; De Dieu n'ay dit nulle *blaffarde*. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 76). [R. M.]

BLAFARDER, verbe (blafarder)

[GD : *blafarder* ; FEW XV-1, 154b : *bleichvar*]

"Injurier, insulter" : Ceulz qui Dieu et sez sains *blafardent*, S'ainssy muirent, il fault qu'il ardent La en enfer sans finement (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 90). [R. M.]

BLAFFARD, subst. masc. (blaffard)

[FEW XV-1, 137a : *blaffaert*]

MONN. "Monnaie d'argent de titre très bas (que le Dauphin régent, futur Charles VIII, fit frapper jusqu'en 1422)" : ...194 escus d'or et 11 *blafars*, valent 218 frans de 9 livres 10 sous marc d'argent font 24 mars 13 estellins. (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 211). ...troys petis naveys, païé iiii *blaffars*. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 101). [aussi p.103, 104...] [R. M.]

BLAGE, adj. (blage)

[GD : *blave*² ; FEW XV-1, 154a : *bleich*]

"Pâle, livide" : ...incontinent qu'il les percheut, il devint si ayré qu'il sembloit demy mort, tant fut pâle et *blage*. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 224). [D. L.]

BLAINE, (?) (blaine)

[Ø]

"Couverture de grosse toile dont les chariots sont couverts (?)" : Atant n'ont attendut, sus ces cherois de *blaine* Ont trosseit leur harnois (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, 637).

REM. Sens proposé par Scheler, *Gloss.*, 52-53 (allemand *Blane*) ; autre hypothèse : «On trouve dans les glossaires *blenel* (tombereau, charrette) qui peut en être un dérivé et que l'on rattache au moy. lat. *benellus*, dim. de *benma*.» Ou faut-il lire *blaice* (GD I, 654b "récolte de blé" ; sur ce mot, cf. A. Horning, *Z. rom. Philol.* 22, 1898, 482) ? [R. M.]

BLAIRE, adj. (blaire)

[FEW I, 401a : **blaros*]

"Faible, pâle" : ...cestuy duc de Brabant nommé Jehan, et neveu au duc Jehan de Bourgongne, estoit en affinité avec la duchesse Jacque sa femme, si de près, que luy et elle estoient enfans de frère et de soeur germains ; mais non obstant que si affins fussent de lignage et de sang, sy estoient-ils différents de nature et de condition ; car le mary estoit homme tendre et linge et *blaire*, non fort mondain, et se laissoit mener et manier bien légèrement, et la dame estoit cointe beaucoup et gaye fort, vigoureuse de corps (CHASTELL., *Chron. K.*, t.1, c.1456-1471, 210). [Éd. : «*blaiche* (en flamand *bleek*, en anglais *bleak*), pâle» ; mais n'est guère compatible avec la forme *blaire* ; même ex. relevé, avec maintien de la forme *blaire*, par A. Delboulle, *Romania* 31, 1902, 361, et par M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 169] [R. M.]

BLAIREAU, subst. masc. (blaireau)

[T-L : *blarel* ; GDC : *blaireau* ; FEW I, 401a : **blaros* ; TLF IV, 557a-b : *blaireau*]

"Blaireau" : *Blariau* ou taïsson est assez comune beste, si ne me couvient ja dire de sa faisson, quar pou de genz sont qui bien n'en

aient veüz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 101). [Autres ex. p.49, 53, 245] Melo (...): *blarel*, tesson (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 297). En lavailles de jambes a meseaux, En raclure de piez et vieulx houzeaux, En sang d'aspic et drocques venimeuses, En fiel de loups, de regnars, de *blereaux*, Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114). ...les *blereaux*, les renars, les lievres et toutes bestes sauvaiges (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 36). Le *blereau*, que aucuns appellent castor, est une beste laquelle, entre toutes autres bestes de quatre pieds, dure plus longuement en l'eau a la maniere des poissons, lesquelz il mengut et devore. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 83).

REM. Doc. 1312 ds TLF (*peaux de blarel*). Doc. 1420 (*blariaux*) ds GDC VIII, 327b-c. Ex. du XVe s. (*Olla, blarel*) ds T-L I, 990-991. [R. M.]

BLAIRET, subst. masc. (blairet)

[AND : *blaret* ; *FEW I, 401a : **blaros*]

"Foulque"

REM. *Lettres agn.* L., p.1412, 407. Cf. GD I, 655a : *blaire* (LA BUIGNE) et le fém. *blarete* ds T-I I, 991. V. *blairon, blarie*. [R. M.]

BLAIRON, subst. masc. (blairon)

[GD : *bleron* ; FEW I, 401a : **blaros*]

"Foulque" : ...Gelines, oes et herons, Cormarans, cignes et *blerons*, Paons, pymars et lorios (DESCH., M.M., c.1385-1403, 8). [Seul ex.]

V. aussi *blairet, blarie* [R. M.]

BLAITE, subst. fém. (blaite)

[GD : *blacce* ; FEW XXIII, 185b : o.i.]

"Substance sous forme d'écaillés provenant d'un poisson appelé byzantium, utilisée comme matière colorante et comme antidote" : Item prenez de veen blanc Et de rouge plesant et franc, De *blate* bisante, cacabre, Qui est pierre où est gomme d'abre (LA HAYE, P. peste, 1426, 148). *Blaite* bisantie est comme esquame de poisson, comme aucuns escrivent, et vient du pais d'Inde, et est une chose bien flairant et vault moult à rectifier l'air et conforte la cervelle. (LA HAYE, P. peste, 1426, 181-182).

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD (*blacce* "sorte de pourpre, teinture en pourpre"). Le *Mittellat. W.*, t. 1, 1967, 1506, s.v. *blatta*² mentionne l'utilisation en pharm. [H. G.]

BLASMABLE, adj. (blâmable)

[T-L : *blasmable* ; GDC : *blasmable* ; FEW I, 403a : *blasphemare* ; TLF IV, 558a : *blâmable*]

"Qui doit être blâmé, blâmable" : Et tous deux estes accusables De ce cas icy, et *blasmables* (Therence en fr., 1488, 162a [BnF/Gallica]). [R. M.]

BLASME, subst. masc. et fém. (blâme)

[T-L : *blasme* ; GDC : *blasme* ; AND : *blasme* ; DÉCT : *blasme* ; FEW I, 403a : *blasphemare* ; TLF IV, 558b : *blâme*]

A. - "Fait de blâmer, jugement de réprobation, reproche" : ...et nous est signifié par les persuasions et par les increpations ou *blasmes* et par les imprecations ou preeres qui sont faites par les amis pour retraire aucun de mal. (ORESME, E.A., c.1370, 144). ...et si avez besoing et mestier que voz plaies soient visitees, et aussi il me semble qu'il vault mieulx que nous reparions vers l'ost de nostre

vouleté que par force nous y convenist repairier, car il n'est mie doute qui retourne fuyant en chace de ses ennemis, qu'il n'y puet avoir se *blasme* non, combien que on dit qu'il vault mieulx fuir que mauvairement attendre. (ARRAS, c.1392-1393, 233). Et se doit cest examen mielx faire en loenge que en *blasme*. Et yci donnent les docteurs difference entre le bon angle et le bon message, et le mauvais (GERS., Annonc., a.1400, 235). Je doy bien estre tenu pour excusé et delaissié pour si chetif que je suis, sans adjouster a ma misere *blasme* ou reproche (CHART., Q. inv., 1422, 25). Trop s'avance Par presumptive fiance Qui se lance En si grant outrecuidance, Et desert *blasme* et reprise. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 36). Qui vult acquerir bonne renommée, il doit premièrement faire le pourquoy et soy employer à fais notables sans soy vanter ne hault louer. Car louenge est reputée *blasme* en la bouche de celui qui se loue (BUEIL, I, 1461-1466, 32).

- *Bailler/donner/rendre blasme à qqn.* "Blâmer qqn" : Lors, de son meffait, sur la femme S'excusa et donna le *blasme*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 137). Moult ot de vertus ceste dame, Mais plusieurs lui donnerent *blasme* Pour ce que son filz espousa, Mais de ce faire s'excusa Pour ce qu'elle ne vouloit mie Que cil eust espouse, n'amie Qui fust royne couronnee, Car ne vouloit que femme nee, Fors elle, fust dame clamee En son regne, crainte, n'amee. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 188). -- Comment, dist le moinsné, vous me voullés donner *blasme* pour vous attribuer louenge ! (BUEIL, I, 1461-1466, 126). Item, et que par ce present traictié seront estaintes et abolies toutes injures, malveillances et rancunes, tant de paroles, de fait que autrement, advenues par cy devant à l'occasion desdictes divisions, parcialitez et guerres, et tant d'une partie que d'autre, sans ce que nul en puist aucune chose demander, ne en faire question ne poursuite, par procès ne autrement, ne reprocher ou donner *blasme*, pour avoir tenu aucun parti (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 232). Et aussi ne cuide je pas que cel omme soit maculé du *blasme* qu'il luy baille. (MACHO, Esope R., c.1480, 233). Perdu avons de noz amys ; Noz dieux en requieillent les ames, Mes on ne nous peult donner *blasme*, Puis que nous avons le dessus (Myst. st Laur. S.W., 1499, 159). Et, en y allant, passa par Piquegni, où il prist le bourg et le chasteau, dedans lequel estoient aucunes gens de guerre, tant de la compagnie du grant maistre que d'autres, avec certain nombre de frans archiers, dont aucuns leur donnerent *blasme* de ce qu'ilz avoient laissé prandre ledit chasteau par leur faulte. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 268).

. *Tourner qqc. à blasme à qqn.* "Reprocher qqc. à qqn" : Parquoy ma treshonoree dame, Fille du roy treschrestien, Ne me vueillez tourner a *blasme* Ce que j'ay faict pensant en bien. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 48).

- *Avoir/acquerre/encourir/recevoir blasme.* "Être blâmé" : "Sire", dist Milie, "oncques je ne lui diz chose par quoy je doye recevoir *blasme* ne ennuy..." (Bérinus, II, c.1350-1370, 135). J'ayme muelx qu'aprez vous mort me doiez moyne lassier Que j'aie si grant *blasme* ne si grant reprovier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 35). Et se l'en tieng a sage, Quant de l'homme congnoist l'usage Qui n'est ne biaux ne grascieus, Mais trop grandement perilleus, Et dont elle puet avoir *blame*. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 58). ...car, s'il faisoit aultrement, il receuperoit trop grant *blasme* et se metteroit en l'indignation du roy, et monstroït que sa querelle ne seroit pas juste ne bonne, et que trop mieulx luy valoit mourir à honneur et attendre l'aventure que monstrier faulte de courraige. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 66). Et en ce veez vous la diversité entre la vertus de manificence et le vice d'orgueil, car

orgueil ne quiert fors son propre los, soit que bien en doye venir ailleurs soit non, mais manificence, tout au contraire, n'a l'ueil fors au proffit d'autrui et a l'onneur de Dieu, tellement que se tel proffit devoit venir par encourir *blasme* personnel, ou que l'autre en eust la gloire, ja de riens ne laisseroit a faire ce que elle fait (GERS., P. Paul, a.1394, 503). Chacun y fist si son devoir Que nul n'en devoit *blasme* avoir, Mais lors Fortune, a mon cuider, Volt mieulx au roy Ninus aydier, Qui tant le jour se combati Que plusieurs tous mors abaty (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 180). ...car de se marier a sa volenté sans leur bon consentement, acquerroit trop grant *blasme*, et s'elle assennoit a mauvaise partie et que mal lui en prenist, jamais ne seroit plainte et si perdrait leur grace. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 90). ...se l'enfant du prince mesprent il le doit courrigier en lui disant que ce n'est mie estat du prince d'ainsi faire, et que s'il ne se chastie il encourra honte et *blasme* (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 11). ...par Dieu, mes Dames, Vous leur portez trop de rigueur [aux amants]. (...) Se n'y monstrez vostre douceur, Vous en pourrez recevoir *blasmes*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 371). ...pour paour de aucune *blasme* acquerre, attendirent de l'envaïr tant qu'il fut prest pour rentrer ou tournoy (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 0). De cela *blasme* n'aurez pas, Car on doit tousjours sa maison Gouverner par reigle et compas (LA VIGNE, S.M., 1496, 204).

. [Sentence] *Qui autrui blasme sur soi-mesme acquiert le blasme* : Si vous en vueil des maintiens dire, Mais ne le fais pas pour mesdire De nullui, car qui autrui *blasme* Sur soy meismes acquiert le *blasme* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 31).

- *Choir en blasme*. "Être déshonoré" : Mesdisans font l'amant secret, Vray et loyal, sage et discret En garder l'onneur de sa dame Qu'elle ne chiesse en aucun *blasme*, Si que mesdisans n'en puist dire Chose qui touchast à mesdire. (MACH., Compl., 1340-1377, 268). Ceste voye n'est mie de garder honneur ; ains est impossible que longuement soit maintenue par femme, qui qu'elle soit, que n'en chee en *blasme*. Et pour ce la sage dessusdicte, si tost que elle aperçoit par aucun signe ou semblant que quelque homme a vers elle pensee, lui doit donner toutes occasions de s'en retraire en manieres, paroles et semblans, et tant faire que il aperçoive que elle n'y a courage ne veult avoir. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 180).

- *Estre approché de blasme* : Ou cas qu'il estoit chargiez de tenir, sauver et garder la Langue-Fride, il ne vouloit pas [que], par sa négligence, il fust repris, ne approchiez de *blasme* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161).

- *Mettre blasme sur qqn* : Et quant Gallopin, son escuier, qui estoit la present, entendi le *blasme* et le despit que on metoit sur Aigre son maistre, si fut dolent et courroucié et plain de grant mautalent, car bien sentoït tant de prouesse en lui que ce ne pouoit avenir qu'il en avoit oÿ recorder. (Bérinus, I, c.1350-1370, 334). "Certes", ce dist Achars, "je l'ay moult bien desservie, car j'ay villainement mesdist et parlé du plus sage, du meilleur et du plus courtoiz chevalier qui soit en tout le monde, de quoy j'ay menti de tout le *blasme* et de la villenie que je lui ay mise sus." (Bérinus, I, c.1350-1370, 348). Quant ceulx de la partie senestre oÿrent qu'ilz estoient ainsi laidengié et que on vouloit mettre le *blasme* sur eulx, si furent plus courroucié que devant et dirent a Frotagaret que de la villenie qu'il leur mettoit sus il mentoit parmi les dens, comme mauvaiz traïstre qu'il estoit. (Bérinus, II, c.1350-1370, 5).

- *Se jeter de blasme/s'oster d'un blasme*. "Échapper aux reproches" : ...dont dist a ses compaignons : "Seigneurs, par la foy que je vous doy, se nous n'avons autre conseil, nous sommes mal

baillis, et nonpourquant j'ay pensé une voye par quoy, si comme je espoir, nous nous osterons de ce *blasme* et ferons nostre paix a l'empereur". (Bérinus, I, c.1350-1370, 386). Lors pour elle jeter de *blame*, Fuit en sa chambre d'un escueil Et se couche la larme a l'ueil, Pour plus son mary assoter. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 121). Et pour ce que nous vous cuidons tel que bien vous sarez excuser et deffendre de ceste charge quant vous en serez adverti, nous vous envoions le double, esperans que vous mectrez peine a vous geter hors de ce *blasme* a vostre honneur et a l'esjouissement de ceulx qui plus volentiers verroient vostre los croistre que amendrir. (Lettres Chart., 1425, 360).

. *Oster qqn de blasme* : Michiel, je vueil oster de *blame* Ma treschière amie et aidier, Qui ne me cesse de prier Que je li soie secourans. (Mir. femme roy Port., c.1342, 198).

- *Tourner à blasme à qqn*

. [D'une chose] *Tourner à blasme/turner au blasme de qqn*. "Tourner au déshonneur de qqn" : Il nous tourneroit a grant *blame* et reproce, et aussi nous ne le poons faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 205). ...Et puis irons si fors à yaus (...) Que nous rarons le roy et le daufin osy, Et si le ramenrons, segneur, et par ensi Ne poront abeter sur vous, ne sur moy osi Cose qui puist tourner à *blame*, n'à anuy. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 340). Et quant il veult dire quelque chose, il avise la main que riens ne die qui puist tourner à desplaisir de nullui ne à *blasme*, ne dont rancuneuse response lui doie estre dicte. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 87). Et ad ce respondit le dit Thomas : "Ma tresdouce damoiselle et hostesse, pensez que je suis noble homme, et pour chose qui me peust advenir ne voudroye faire chose qui tournast a vostre deshonneur ne *blasme*..." (C.N.N., c.1456-1467, 388).

. *Empl. impers.* : Il nous tourneroit a grant *blame* et reproce, et aussi nous ne le poons faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 205). Si en fu durement courouchiés, et li tourna a grant *blame*, ce li fu avis, pour tant que il avoit le souverain regart de Flandres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 369). ...et li tournoit, ce li estoit vis, a grant *blame*, pour tant que il avoit la charge de la garde de la ville de Dignant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 521). ...car il nous tourneroit voirement a trop grant *blame* et damage, se nous perdions Calais. (FROISS., Chron. D., p.1400, 820).

. *Au passif empl. impers.* : "Beaux compains", ce dist Aigres, "je sçay bien que li aler avant fait moult a redoubter, mais en nulle maniere je ne feroie le retour, ne ja, se Dieu plaist, je ne retourneray arriere jusques a tant que j'aie parlé au roy, pour chose que j'aye encores oÿe ne veüe, car il nous seroit tourné a grant *blasme*..." (Bérinus, I, c.1350-1370, 299).

- *Venir à grand blasme à qqn* : Oudit moys, ledit duc de Bourgongne, qui avoit esté devant la ville de Nux par l'espace de XII moys, s'en parti et s'en ala de nuit et honteusement de devant icelle ville sans l'avoir peu conquerir, qui lui vint à moult grant *blasme* et perte de gens et biens, et puis s'en revint en ses pays, où il trouva son frere le roy Edouart d'Angleterre qu'il y avoit fait descendre pour, en continuant son mal et malice, faire derechef guerre au roy et à ses pays et subgetz. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 340).

B. - [Cause de la réprobation]

1. "Action, conduite, attitude qui provoque la réprobation, qui appelle le blâme" : SEUR YSABEL. Dame, paix et bonne aventure Vous otroit Diex par son plaisir (...) L'ABBEESSE. Et il vous gart de vilain *blame*, Mes seurs, ne ja ne vous meschièce (Mir. abbesse, 1340, 80). Mais que celer veuillez mon *blasme* Sanz découvrir. (Mir. femme roy Port., c.1342, 176). De ce qu'il fist dessa le Rin Me tais, car maint bon pelerin, Maint chevalier et mainte

dame Scevent qu'il n'i ot point de *blame*. (MACH., C. ami, 1357, 109). ...il ne vout onques qu'en sa mère peust estre trouvée injure ne *blasme* pour cause de sa naiscence. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). ...Et s'en partit par desplaisance Sans avoir commis aucun *blasme* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 209). ...ainsin que dit Valerius Maximus en son VJe livre, ou il dit que c'est grant *blasme* au duc de la bataille ou combatteur de dire "Je ne cuidois pas qu'il feist ainsin" (LA SALE, J.S., 1456, 33). Lazer, mon amy, mon bon frere, Comme sçavés, nous devons ayder Es grans pecheurs pour les retraire De mal et a bien les tirer (...) Doncques nous deussions exciter Magdalaine, que vit en *blasme*. (Pass. Auv., 1477, 133). Tout incontinant vous l'aurez ; En cella n'a vice ne *blasme*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 511).

- *Atteindre, convaincre, reprendre qqn d'un blasme*. "Accuser qqn d'une action qui mérite le blâme" : Lequel, quant il fu retourné en l'ost et chevauchiée dudit conte, pour ce qu'il s'en estoit partis sans son sceu et congié, et en emmené le cheval dudit conte, jà soit ce qu'il [l'] eust ramené quant il retourna au service d'icellui conte, fu par icellui conte commendé à aucuns ses gens et serviteurs que l'en lui coppassent saditte oreille destre, laquele il lui copèrent, sans ce qu'il feust reprins, atteint ou convaincu d'aucun autre *blasme* ou reprouche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 116). ...pour la paour et crainte qu'il avoit d'iceulx, se parti d'icelle ville de Troyes, et vint demourer en la ville de Paris, en laquele il a tousjours depuis continuellement, et ou pays d'environ, demouré, sanz ce qu'il ait esté reprins d'aucun *blasme* ou reproche. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 142).

- *Avoir blasme*. "Avoir une conduite blâmable" : L'une des choses principales que devés éviter c'est de avoir *blasme* et user de manieres comme feroit en partie ung tirant. (JUV. URS., Verba, 1452, 217). Mon amy, vous avez grant *blasme* De vous ainsi desesperer. C'est mal entendu vostre game (LA VIGNE, S.M., 1496, 411).

- *Dire blasme*. "Dire une chose blâmable, injurieuse" : Quelle dame, doulx sire ? helaz ! Vous me dites *blame*, par foy, Car il n'ot huy femme avec moy. (Mir. march. larr., c.1349, 105). ...il lui avoit dit plusieurs injures, *blasmes* et vilenies. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 276). Je ne vis homme a mon vivant Que tous jors d'arior et devant Ne disist riotes et *blaymes*. (Serm. femmes K., c.1450, 232). Il n'est homme, tant fust constant, Qu'il ne perdist cy pacience : En cuer, en corps, en conscience, Il nous a dit *blasme* tout oultre, On le voit. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 592).

- *Sans penser blasme*. "Sans pensée blâmable" : Ma chiere dame, Vostre biauté mon cuer art et enflame, Si que seur tout vous aim, sans penser *blame*, De cuer, de corps, de vray desir et d'ame. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 7). Et ceste gent, sans penser *blame*, L'avoir, le cuer, le corps et l'ame Mettoient jusques a la fin En servir Amours de cuer fin. (MACH., D. Lyon, 1342, 211).

- *Sans (nul) blasme/sans avoir aucun blasme*. "Sans rien qui mérite le blâme, sans reproche" : Et se ceulx qui seront deputez pour entendre aux comptes et aux besoingnes de vostre royaulme y voient le contraire, ilz y pourverront et en feront ceulx departir courtoisement sans *blasme*, pour l'onneur de vostre personne, et y ordonneront et y mettront aultres hommes notables, par l'advis et regard, premierement de vous et de vos seigneurs vos oncles et des prelas et des aultres barons notables de vostre royaulme. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 27). ...tout le temps de sa vie il avoit esté et estoit homme de bonne vie, renommée, sans avoir en lui aucun *blasme* ou reprouche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). Tous jours [le marquis] l'a trouvee sanz

blasme [Griseldis], Et vertueuse sanz deffaulte. (Gris., 1395, 71). Plouree fu de son lignage Et de tous autres ensement, Après le sien trespassement, Car moult ot esté vaillant dame, Tout son temps, sanz meffait ne *blame*, Et moult loyale a ses espous, Onc fors lui ne fu lez li pouz. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 229). ...mon cuer se pasme Quant il oyt les fais vertueux D'elle, qui estoit sans nul *blasme* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 95). Mais, s'a vous comme amy sans *blame* Je di ce qui m'estraint et charge, En descouvrant ma dure flame, J'en avray le cuer plus au large. (CHART., D. Rev., a.1424, 309). Jhesus est homme sans *blasme*, Tresparfait et juste personne (Pass. Auv., 1477, 167).

. [Domaine de l'amour] : Mais il n'est ame, N'homme vivant qui aime si sans *blame*, S'il est tapez de l'amoureuse flame, Qu'il n'aime mieus assez le corps que l'ame. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 121). Et aussi qui aime sans *blame* En tous cas doit croire sa dame, Einsi comme il vuet qu'on le croie. (MACH., R. Fort., c.1341, 155). ...pluseurs hommes y venoient Qui juroient et parjuroient Aus dames leurs fois et leur ame Qu'il les amoient sans nul *blame* (MACH., D. Lyon, 1342, 192). Helas ! dolens, souvent souspir et plour, Bien le savez, pour vous qu'aime sans *blame*, Mais vos durs cuers n'a pitié de mon plour (MACH., L. dames, 1377, 193). Nul seul espoir ne laist en mon cuer meindre Qu'Amours entame, Quant je ne puis à mon desir atteindre Qui est sans *blame*. (MACH., Les lays, 1377, 320). Mais, s'a vous comme amy sans *blame* Je di ce qui m'estraint et charge, En descouvrant ma dure flame, J'en avray le cuer plus au large. (CHART., D. Rev., a.1424, 309). Helas ! Que vous grieve, ma dame, S'un franc cuer d'omme vous veult bien ? Et se par honneur et sans *blame* Je suis voustre et voustre me tien ? (CHART., B. Dame, 1424, 338).

. [D'une chose] "Sans défaut" : Aussi prenez avec ces choses Une entière dragme de roses Esleues et de sandaulx Et de muscatellin fin beaulx, De tous les deux la quantité De deux dragmes par équité, Et de macis de bonne sorte O noys que la muscate porte, De cloz de girofle sans *blame*, De tous les trois demie dragme (LA HAYE, P. peste, 1426, 148).

2. [D'une chose]

- *Estre (un grand) blasme à qqn*. "Être source de honte, de déshonneur pour qqn" : La dist messires Gautiers de Mani une parole qui fu bien oie et entendue : "Qant nous sommes venu jusques a chi, *blames* et reproces nous seroit trop grans au retourner..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 618).

. "Être un outrage pour qqn" : FRANCE (choquée qu'on ne l'ait pas reconnue). "Dame" ? Mes vostre chamberiere M'appellez ! "Dame" ! Ce m'est *blasme* ! (Concil Basle B., 1434, 93).

. *Estre (grand) blasme à qqn (à) (de) + inf.* : Et li fu avis trop grant *blame* li seroit de dire non. (FROISS., Chron. D., p.1400, 318). Et li aultre disoient le contraire, et que ce seroit damages, *blames* et traison trop grande a deshireter son signeur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 636). Amours veult que femme soit dame Et que l'omme et de cuer et d'ame La serve, prise, honnore et doubte, Sy me seroit doncques grant *blasme* D'estre serve (Narcissus, p.1426, 287). Car ce me seroit trop de *blasme* De l'oublier ceste journee, Je pry a Dieu qu'il en ait l'ame. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 84). ...c'est grant *blasme* au duc de la bataille ou combatteur de dire "Je ne cuidois pas qu'il feist ainsin" (LA SALE, J.S., 1456, 33). Par Dieu, se nous sera grant *blasme*, Nous en retourner sens riens prendre ! (Pass. Auv., 1477, 140).

. (*Grand blasme est à qqn quand/si* + sub. : Che nous seroit virgongne et *blames*, Quant elles, qui confort demandent Et qui leur droit nous recommandent Et qu'Orgoels a si essillies, N'estoient de

nous consillies. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 125). ...et puisque il estoit si avant venus, *blame* trop grant li seroit, se il ne faisoit ensi que li aultre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 317). Euls consilliet, il regarderent que trop grant *blame* lor seroit, se lor ennemi pasoient si priés de euls que a une lieue ou la environ, et il ne les aloient veoir, qant il se trouvoient gens assés parmi l'aide de ceuls de la ville. (FROISS., Chron. D., p.1400, 370).

C. - "Résultat déshonorant"

1. "Honte, déshonneur" : ...se li rois dans Piètres l'avoit defalli, il faisoit son *blame* et sa deshonneur. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 59). ...li sires de Couchis leur estoit escapés et retournés en France. Si disoient les aucuns que il avoit bien fait, et li aultre disoient que il s'estoit fais et portés grant *blame* ? (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 223). Si luy dist telz moctz : "M'amy, je suis tenue de garder mon mary de *blame*, et pour ce que je scay qu'il prent plaisir en vous et vous ayme, et qu'il repaire ceans, je vous pryé que de luy vous parliez en compagnie le moins que vous pourrez, pour eschever son *blame*, le mien et de nos enfans, et que le celiez de vostre part..." (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 113). Les aucuns ont opposé contre saint Pol qu'il redoubta la mort et s'enfuyt aucunes fois, et pour ce le veulent blasmer de paour et d'inconstance. Mais je respon avec saint Jehan Crisostome que doubter la mort ou les tourmens n'est pas pechié ou *blame*, mais faire mal est pechié (GERS., P. Paul, a.1394, 499). Au povre prisonner, ma dame, Donnez l'aumosne de liece. C'est pour trop craindre et doubter *blame* Que si dure prison me blesse. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375). "Ha, parastre !" dit il, "(...) Tel *blame* vous en vient, que tousjours ensuivant, En seront vilz tenus les vostre appartenant." (Galien D.B., c.1400-1500, 53). Et par Dieu, je suis bien infame Et digne de grant honte et *blame* : C'est par mon fait qu'elle me lesse. (Narcissus, p.1426, 311). Je pense qu'il vault mieulx que je me occise moy mesmes sans attendre a souffrir la honte, la *blame* et les tribulacions du cuer qui me tendront desoremais compaignie. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 171). ...tel cuide bien vengier sa *blame* qui l'accroit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 740). Si prie au benoist filz de Dieu, Qu'a tous mes besoins je reclame, Que ma povre priere ait lieu Vers luy, de qui tiens corps et ame, Qui m'a preservé de maint *blame* Et franchy de ville puissance [celle de l'évêque, Thibault d'Aucigny] ; Loué soit il, et Nostre Dame, Et Loÿs, le bon roy de France (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 26).

- *Avoir blame*. "Avoir honte" : Pour ce lesseray, car j'ay *blame*, De parler de moy nullement Mes parleray durement De mon ame et a Dieu diray Qu'il me garde de dampnement Et humblement l'en supliray. (Pac. Job M., c.1448-1478, 333).

- *Faire blame à qqn*. "Agir à son égard de telle sorte qu'il soit déshonoré" : Vaissalz, or vous gardez, car mez corpz vous deffie, Car huy l'avez fait *blame* et trez grant villonnie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 67). Et de fait, pour ce que les gens dudit seigneur de Novion avoient dit et deffendu à icelle prisonniere que doresnavant ne venist en l'ostel dudit sire de Novion, et par maniere de desrision, et pour faire *blame* et diffame audit sire de Novion, avoit mis sur le bras dudit enfant un rolle ou escriptiau ouquel avoit escript : Cest enfant est filz messire Jehan Le Mercier, sire de Novion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 120). Lors se party ly chastellains et chevaucha tant qu'il vint au receipt, ou il trouva ceulx de son lignaige que il avoit mandez, et leur compta toute l'aventure, et comment Jossellins et ses filz avoient esté pendus, et qu'ilz avoient en pensé d'en faire, ou de lui vengier de Remondin qui lui avoit pourchacié cest ennuy, et a eulx fait si grant *blame* et si

grant hontage, ou de le laisser en ce party. (ARRAS, c.1392-1393, 68). ...car en tel cas elles se demonstrent comme maistresses et dames, et a elles mesmes feroient grant *blame*, et grant vilenie a leurs mariz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 77). Et de fait, s'il ne s'en fust fuy, les freres de la damoiselle l'eussent la tué, pour le grand *blame* et deshonneur qu'il luy avoit fait et voulu faire. (C.N.N., c.1456-1467, 384). ...aultrement vous ferons honte et *blame*, car en publicque ycy nous l'amerrons, et chacun de nous quatre en fera son bon plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 549).

. "Faire un affront à qqn" : Vo sergant me fait *blame*, maix il lou comperoit ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 64).

- *Faire son blame*. "Causer son propre déshonneur" : Si ferez trop grandement vostre *blame*, se vous faictes ce que vous dictes, et si rompez tous nos pourpos et traittiez. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 210). Aultrement vous feriez vostre *blame* trop grandement, et ne trouveriez chevalier nul qui vosist demorer en garnison sus frontiere des ennemis (FROISS., Chron. D., p.1400, 617).

- *Mettre qqn en blame*. "Exposer qqn au déshonneur" : Il est maint ribault, maint hourlier Qui souvent de soy met en *blame* Contre raison sa preude fame (DESCH., M.M., c.1385-1403, 281). O Francoys, Francoys, vous avés par une damnee et aconstumee blapheme despité le nom de celui a qui tout genoil se doit flechir, et il vous a par l'usage de sa justice mis en *blame* et en reprouche de nations, et fait ploier voz corps et encliner voz testes devant vos ennemis. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 75).

. *Mettre blame sur qqn* : ...sire, pour la douce dame, Ne me mettez tel *blame* sus. (Mir. march. larr., c.1349, 106).

- *Se nettoyer/se purger de blame* : Et outre, dist messire Guillaume Heltem, pour moi nettoier et purgier de tout *blame* s'il estoit en Angleterre et hors d'Angleterre nulz chevaliers ou escuier (...) qui vouldissent dire ne mettre avant que je me fusse desleaultez envers le roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161).

- *Tendre au blame de qqn*. "Porter atteinte à l'honneur de qqn" : Et se j'envoy devers ma chiere dame Dire qu'elle mon cuer mine et entame, Et que s'amours l'art sans feu et sans flamme Et le martyre, Et que desirs de plus en plus l'enflame, Elle dira que je ten a son *blame* Et que ne doÿ dire a home n'a fame Mon grief martyre. (MACH., F. am., c.1361, 162).

2. "Préjudice ou dommage déshonorant" : ...il envoya devers le duc de Juillers notables hommes telz comme le seigneur de Votonne, le seigneur de Borgneval, messire Jehan Sceclas, archydiaque de Haynnau, Godefroy de la Tour, grant rentier de Brabant, et aultres, en luy remonstrant bellement et saigement et doucement que ceste offense fust amendée, et que elle couroit trop grandement au *blame* et au prejudice du duc de Braibant, qui estoit gardien et souverain regard de la Lange-Fride. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161). ...et conmenchierent a murmurer li prelat, li baron et li hommes des chités et bonnes villes d'Engleterre moult fort sus le roi et son conseil, et a dire et proposer que on l'avoit tant tenu en wiseusses et en delisces que li roialmes d'Engleterre avoit recheu *blame* et damage outre mesure et que ce ne se pooit recouvrer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 48). Qant ce vint a l'endemain, messire Lois d'Espagne appella le visconte de Rohem, l'evesque de Lion, mesire Hervi de Lion et le mestre des Genevois, pour avoir conseil et avis comment il se deduiroient, car il veoient la ville de Hainbon tres forte et rafresquie de bonnes gens d'armes et d'archiers, par lesquels de nuit il pooient estre fort travilliet, et recevoir plus de *blame* et de damage que de pourfit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 530). ...car de perdre une telle ville que Calais est, ce pooit estre trop

grandement au *blame* et ou prejudice dou roialme de France, et par especial des marces et frontieres de Piqardie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 769). [P. C.]

BLAMER, verbe (blamer)

[*FEW XV-2, 97b : *falawiska* (?) (?)]

"Flamber, brûler" : Les feux buttent par tout, la terre vat *blamante* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 561).

REM. FEW : «lütt. *blamiahe* "flammèche" (...) *blamahe*». Scheler, *Gloss.*, 53 : «Il peut tenir de l'anglais *blase* flamber (par *blasiner*, *blasner*, *blasmer*)». L'hypothèse de *falawiska* paraît plus satisfaisante (le FEW enregistre notamment le wallon *blamiahe* "flammèche"). [R. M.]

BLASMER, verbe (blâmer)

[T-L : *blasmer* ; GDC : *blasmer* ; AND : *blasmer* ; DÉCT : *blasmer* ; FEW I, 403a : *blasphemare* ; TLF IV, 559a : *blâmer*]

I. - Empl. trans.

A. - *Blasmer qqn*

1. "Adresser des reproches à qqn, critiquer qqn (surtout sur le plan moral, mais aussi intellectuel ou simplement pratique)" : Car on doit ruser les ruseurs, Qui puet, et moquer les moqueurs, Les mauvais haïr et *blamer*, Et les amans loyaus amer. (MACH., D. Lyon, 1342, 215). ...tous li cuers me frit et tramble, Quant einsi sans cause *blamer* Oy les dames et diffamer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 243). ...il [Gallien] *blasme* les autres interpretateurs ou commentateurs de ce livre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 361). ...ou au moins Que de vous ne soie maudis, N'entre gent *blamé* ne laidis : Ce vous requier. (Mir. femme, 1368, 219). Certes La chose ne puet demourer Einsi pour moy deshonnorer, Qu'à tous jours mais honnis seroie Et *blasmez*, s'einsi la laissoie. Car ce m'ocist et tant me grieve, Qu'a po n'a que li cuers ne me crieve, Que li autre font leur honneur, Et je demeure à deshonnour. (MACH., P. Alex., p.1369, 233). Pour ce li pri qu'elle n'ait c'un amy, Tant pour s'onneur, com pour la pais de mi. Car ja si bien ne se saroit couvrir Qu'elle n'en fust de mesdisans *blasmée*, S'en tant de pars voloit son cuer partir (MACH., L. dames, 1377, 66). Par tout en est diffamée, De tous maudite et *blasmée*, Car elle [Fortune] fait pis Aus siens qu'à ses anemis, Dont elle n'est point amée. (MACH., Lays, 1377, 446). Et pour ce, l'en doit *blasmer* les Pitagoriens qui parloient seulement de destre et de senestre et lessioient les autres plus principalz ; et aussi pour ce que il cuidioient que il fussent semblablement en toutes choses. (ORESME, C.M., c.1377, 312). ...sondit mary la *blasmoit* et batoit pour ce que elle ne vouloit pas faire et acomplir ses volentez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 328). Dit aussi, elle qui parle, que, nonobstant ces choses, ledit de Ruilly, son mary, ne se vouloit astenir de *blasmer*, vilener et batre elle qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 330). Lors yst hors et tyre les huys, et les ferme bien et fort, et fait a toute la mesnie de leans apporter fuerre et busche, et le fait getter avec les moynes, et jure Dieu qu'il les ardra tous la dedens. Lors vindrent avant les dix chevaliers qui moult le *blasmerent* et dirent que Fromont estoit en bon propos, et que encores par son bien fait et par sa priere il pouvoit faire grant allegement aux ames de ses amis. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Et ne convient ja que aucun me oppose en *blasmant* saint Pierre qu'il renia troys foys son maistre (GERS., P. Paul, a.1394, 489). Mais ne le di pour les *blasmer*, Ne que mains facent a amer (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 77). ...une fois par avant il sembla forcené, pour la grande ardeur qu'il avoit de garder l'onneur de Dieu,

son pere, entre les juifs, ilz le *blasmoient* (GERS., Concept., 1401, 424). Entre vous qui estes servans Amours de cuer entierement, Ne me veulliez estre *blasmans* ["ne soyez pas si critiques à mon égard"] (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 354).

- *Blasmer qqn en derriere*. "Critiquer qqn par derrière" : Et se vous donnez par plaisance, gardez que fole largesce ne vous surpreingne, tant que on s'en puist escharvir de vous, car ceulx qui auroient desservy que vous leur feissiez bien, s'en tendroient pour mal contens, et les estrangiers vous en *blasmeroient* en derrier. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Mais, tres chier oncle, de moy si tost marier après la mort de mon pere, je ne monsteroie pas que j'en eusse gaires de douleur de sa mort. Et me semble que je me mefferoye trop et en seroye *blasmee* moult durement en derriere ; et tel me monstre belle chiere qui en tendroit moins compte de moy. (ARRAS, c.1392-1393, 189).

- *Blasmer l'un l'autre* : Lors se levèrent ces archevesques et evesques et se crestèrent li un contre l'autre, et commencierent li un ... l'autre *blasmer* (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 323).

- *Blasmer qqn de qqc*. "Critiquer qqn à propos de qqc." : Mais il fu repris et *blasms* D'une escarmuche que là fist, Qui ne fu pas de grant profit (MACH., P. Alex., p.1369, 143). Car Gautiers me dist que sa mere Fu de la traïson commere, Qu'en Chypre en queurt la renommée, Dont elle est maudite et *blasmée*. (MACH., P. Alex., p.1369, 254). Quant je me plein, nulz ne m'en doit *blasmer*, Puis qu'en amer ne puis trouver qu'amer. (MACH., L. dames, 1377, 39). [Vénus] Qui moy de *blamer* ne cesse Dou pechié de la rudesse Que j'ay fait par ma simplese Contre Amours (MACH., Lays, 1377, 441). ...en un jour dont elle n'est recorde, elle dist à icellui prisonnier qu'elle ne vouloit plus que icellui prisonnier repairast envers elle, s'il ne ly promettoit à estre son mary, et que les autres filles d'icelle rue l'en *blasmoient*, disans qu'elle soustenoit et gouvernoit un houllier avecques elle. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 151). ...il vit comme le varlet d'un nommé Chemin, demourant à Lay, bati et feri dedens icelle eglise le frere du maire d'icelle ville de Rungy, pour ce qu'il parloit lors à lui et le *blasmoit* des fractions et excez fais en icelle eglise. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 237). Cy se taira l'ystoire un petit d'eulx et parlera de la dame de Valbruiant, qui moult fu saige et soubtive, et moult vaillant dame ; et avoit tousjours *blasmé* son mary de ce qu'il s'estoit oncques consenty a Glaude ne a ses freres. (ARRAS, c.1392-1393, 207). Les aucuns ont opposé contre saint Pol qu'il redoubta la mort et s'enfuyt aucunes fois, et pour ce le veulent *blasmer* de paour et d'inconstance. (GERS., P. Paul, a.1394, 499). Et *blasma* la Court très fort lesdis prevost et officiers dessusdis de ce qu'ilz n'avoient fait meilleur diligence de pourveoir sur ce que dit est. (FAUQ., I, 1417-1420, 355). ...dist bien celuy a qui le fait touchoit plus, que jamais n'en partiroit en vie (...) L'autre le *blasmoit* de ceste volonté (C.N.N., c.1456-1467, 354). ...il ne s'ensuit pas pourtant que la très noble et excellante science de astrologie et les purs astrologiens en doient estre *blasms* ou en valloir mains (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

. *Blasmer qqn que* : Or ont vers eulx nostre chatel, et maintenant ilz crient contre nous et nous *blasment* que nous ne combatons a toutes heures (CHART., Q. inv., 1422, 34). ...il fut très fort *blasmé* qu'il n'avoit amené messire Jehan Helphy. (BUEIL, II, 1461-1466, 240).

- *Tenir qqn pour blasmé*. "Considérer qqn comme critiqué (et critiquable)" : Qui me dit que je suis amee, Se bien croire je l'en vouloye, Me doit il tenir pour *blamee* S'a son vouloir je ne foloye ? (CHART., B. Dame, 1424, 356).

- [D'une pers.] *Faire à blâmer*. "Être critiquable" : Des sains ne fait pas à *blâmer*. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 43). ...car qui voudroit reciter tous ceulz desquelz par leur ingratitude est faite mencion, très longue chose me seroit. Lesquelz sont moult blasmez et font à *blâmer* (LA SALE, Sale D., 1451, 262).

- Prov. *Qui autrui blasme acquiert le blasme*

Rem. Prov. H., 54 [B103].

2. "Outrager, diffamer (qqn / son honneur...)" : Et des dames *blâmer* me garderay, Ne, se Dieu plaist, ja n'en seray repris, Mais honnorer et loer les vorray A mon pooir, tant comme je vivray. (MACH., Prol., c.1377, 6). ...Ne *blâmer* les dames ne vueil (DESCH., M.M., c.1385-1403, 342). Lors il se print à lamenter et à maudire toutes les femmes du monde (...) ...la bonne dame l'escouttoit. Adont (...) commença à dire : "Sire chevalier, folie faittes de *blâmer* les dames et damoiselles..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 356). G'ymagine, Sans l'onneur des dames *blâmer*, Que c'est nature femeninne Qui tout unyement veult amer (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 62).

B. - Blâmer qqc.

1. "Critiquer, désapprouver, dénoncer, déplorer qqc. (une conduite, ce que l'on fait, ce dont on s'occupe, un objet fabriqué...)" : Nompourquant je ne *blasme* point De dame le parler à point, Ne d'aler ou qu'il li besongne Par tout en honeste besongne. (MACH., D. Aler., a.1349, 352). Et pour ce à tous suppli tres humblement Que de mes chans *blâmer* se vueillent taire (MACH., Bal., 1377, 557). Apres il *blasme* cest opinion par .II. raysons. (ORESME, C.M., c.1377, 662). Oncques mauvais pain ne *blasma* Ne bevrage ne reffusa (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 24). Le bon jeune homme fut bien esbahy quand ainsi oyt *blâmer* ses armes [On reproche au jeune homme de n'avoir pas rempli ses devoirs conjugaux] (C.N.N., c.1456-1467, 500). En ladicte année vint à Paris ung Cordelier, natif de Villefranche en Beaujolois, pour prescher à Paris et ilec *blâmer* les vices. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 70). Se la mort debvoye avoir d'eulx, Illec me convient devaller Pour leur faulce erreur avaller Et *blâmer* leurs pechez hideux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 326).

- "Déplorer, maudire qqc." : Alors commença son doeuil (...) en *blasmant* se maleureuse vye et soy complainnant des dieux (LA SALE, Sale D., 1451, 156).

- *Blâmer qqc. à qqn*. "Adresser des reproches ou des critiques à qqn au sujet de qqc., reprocher qqc. à qqn" : Amis, tu perdis L'esprevier ; dont tu aërdis A ton cuer une grant douleur, Et je te *blasmay* ta foleur. Voirs est : tu me creüs assez, Tant que tes griés fu tous passez. (MACH., D. Aler., a.1349, 342). ...et *blasma* au chevalier son maintieng (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 224). Lyonnell (...) lui avoit *blasmé* sa folie (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 286). Quand le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, et qu'ilz luy *blasmoient* le repaire de son curé en son hostel... (C.N.N., c.1456-1467, 440). Vous me rompés mes esperitz De me *blâmer* ma merchandise (Dorib., p.1480, 248).

- *Blâmer à qqn que*. "Reprocher à qqn de" : Ypocras, qui gardoit Trainte, trouva une de ses gaictes endormie ; sy l'ochist. Et quant aucuns luy *blasmerent* qu'il l'avoit tué tout mort, il dist : ainsy que l'ay trouvé, je l'ay laissé ; repuctant, en ce cas, estre semblable le dormant comme mort. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 60).

- [D'une chose] *Faire à blâmer*. "Être critiquable" : ...moult fait à *blâmer* le loy de Tervagant, Et tout cil qui le croient sont forment innorant... (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 512). Si me semble qu'en sa response N'a pointure, espine ne ronce Ne chose qui faice à *blâmer* Ains est tous doulz,

sans rien d'amer (MACH., Voir, 1364, 578). Ti fait seront plus qu'autre renommé, Qu'il n'i ara riens qui face à *blâmer*, Et si seront de toutes gens amé, Soutis, loyaus, jolis et sans amer. (MACH., Prol., c.1377, 2).

2. "Montrer les effets négatifs de qqc." : ...il *blasma* celluy [flux] qui vendroit par force de maladie (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236).

- *Estre blasmé*. "Être atteint de (qqc. de néfaste) (?)" : ...le coup lui coppa nettement le bras avecquez la jambe dont nature estoit *blasmee*. Et lors commença Holland moult fort à saignier (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 116).

C. - Empl. abs. "Critiquer" : Item, il parle peu et loe ou *blasme* peu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 256).

II. - Empl. pronom.

A. - Se blâmer. "Être critique à son propre égard, se faire à soi-même des reproches" : Les autres cuident *blâmer* saint Pol pour ce qu'il se louoit à la foys, et à la foys se *blasmoit*, contre la doctrine des philosophes disans que on ne se doit louer ou *blâmer* (GERS., P. Paul, a.1394, 501). ...disons voirement que on ne se doit point *blâmer* sans cause : ce seroit folie ou vanité pire aucunes foys que n'est de soy louer. (GERS., P. Paul, a.1394, 503). ...Cleriadus avoit maniere de soy *blâmer* en tous ses faiz par sa courtoisie, nonobstant que tout ce que il vouloit faire, il le faisoit moult bien et au gré de chascun. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 491).

B. - Se blâmer de qqn / de qqc. "Se plaindre de qqn ou de qqc." : Adont se commence à *blâmer* li roys de Fortune la dure, Par qui trop de meschief endure (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 252). ...vous priant et suppliant que vous deportez et que avant son departement [de J. de Saintré] faites tant qu'il n'ait cause de soy *blâmer* de vous ne du couvent (LA SALE, J.S., 1456, 285). [R. M.]

BLASMEUR, subst. masc. (blâmeur)

[GD : *blasmeor* ; FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Censeur, accusateur, celui qui condamne, qui critique, qui diffame" : Il [Lucifer] est aussy appellé en grec *Blasmeur* ou le Termineux pource qu'il nous attrait à crime et à pechié, et pource qu'il accuse en crime la vie des esleuz [Cf. aussi Éd., 480] (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 488). ...comme il vous ait pleu de vostre bien, dont vous mercy, moy envoyer ung petit traittié ordené par belle rethorique et voirsamblables raisons (lequel est de vos dis fait en reprenant, comme il me samble, aucuns *blasmeurs* de la compilacion du Romant de la Rose en aucunes pars et moult soustenant icelluy et aprouvant l'ueuvre et les aucteurs d'icelle et par especial Meunj), je (...) vueil dire, divulguer et soustenir magnifestement que, sauve vostre bone grace, à grant tort et sans cause donnés si parfaite louenge à celle dicte oeuvre (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 49). [R. M.]

BLASMEUX, adj. (blâmeux)

[GD : *blameus* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Blâmable, honteux" : ...nous avons fait (...) très honteuse chevauchie : onques si povre ne si *blameuse* n'issi hors d'Engletière. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 132). [Seul ex.] [R. M.]

BLASMIR, verbe (blâmir)

[T-L : *blasmir* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

(Synon. de *blâmer* v. Lexiques)

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 993. [R. M.]

BLANC, adj. et subst. masc. (blanc)

[T-L : *blanc* ; GD : *blanc* ; GDC : *blanc* ; AND : *blanc* ; DÉCT : blanc ; FEW XV-1, 138b : **blank* ; TLF IV, 559b : *blanc*]

I. - [Correspond uniquement à l'étymon **blank*]

A. - Au propre [Pour désigner la couleur du lait, de la neige...]

1. Empl. adj. : Et s'a mis *blans* gans en ses mains (MACH., J. R. Nav., 1349, 279). Et a ceuls qui ont une maladie es yex appelée obtalmie les choses qui ne sont pas *blanches* leur semblent *blanches*. (ORESME, E.A., c.1370, 502). ...il print et osta à sondit maistre, en sa male (...) un anel d'or ou d'argent, ne scet lequel, sur lequel avoit assis un très groz pelle *blanc* et fin du groz d'un groz poiz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). ...maistre Jehan Le Mege, demourant à Limoges, et IIIJ ses complices, dont ne scet les noms, mais en y avoit aucuns qui estoient religieux, vestus de drap rousset et un capulaire *blanc* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 180). ...un petit drapelet *blant* noué, lequel elle muça ou fuerre du lit sur lequel ilz estoient couchiez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 389). Et puis regarde d'autre part, et voit la table mise, et la nappe belle et *blanche* dessus, et y voit moult de nobles mez. (ARRAS, c.1392-1393, 303). ...elle [Mélusine dans sa forme de serpent] se mua en figure de femme aulte et droicte, et estoit vestue d'un gros burel, et ceinte dessoubz les mamelles, et estoit affublée de *blans* cuevrechiez a la guise du viel temps. (ARRAS, c.1392-1393, 309). Mantel de soye *blanc*, sanz tache, A queue trainant, d'une atache Liee au col, j'oz (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 36). Lors vint Saintré sur son destrier, houssez d'un damas *blanc* tout brodé a fleurs de ne m'obliez mie (LA SALE, J.S., 1456, 87). ...mais ce n'estoit que ung peu de nege *blanche* et dure. (C.N.N., c.1456-1467, 128). Et estoit ledit le Groing sur ung cheval d'Espagne, couvert d'une housseure bleue decouppée, et par dessus icelle housseure avoit une grant croix *blanche*, et tenoit en sa main une courte javeline qui avoit la hampe de plain poing. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 302).

- *Oignement blanc*. "Onguent blanc (blanc-rhasis)" : ...prenés de l'ongnement *blanc*, rasis, et de l'uille rosat (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 208).

- [D'un animal] : Se vo *blanc* cheval me prestez. Or faites qu'il soit aprestez. (MACH., D. Aler., a.1349, 316). ...Et si cuidiés en vos courrous C'une *blanche* brebis soit noire ; Et tout par legierement croire. (MACH., Voir, 1364, 758). ...il est tenu garder la riviere de Saine touteffoiz que le prince, son ainsné filz, ou son lieutenant, chace en ladicte forest aux bestes rouges, et se le cerf qui sera esmeuté passe ladicte riviere par le circuite de son fief, il est tenu païer LX s. t. ou un beuf *blanc*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 93). L'ermine est vne *blanche* beste qui a la queue noire (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 470). Mon ami est qui me fait entendre d'ung cigne *blanc* que c'est ung corbeau noir (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46). Le sephiesme [poisson] c'est la plis, poisson commung ayant en l'une des parties du cuir taiches rouges, et a cuir *blanc* et la bouche torsse. (Rég. santé corps C., 1480, 73). ...tantost après, se apparut le chevalier blanc, armé et monté sur ung cheval *blanc* et fut en dormant à certain pouvre homme, ouvrier de fer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°).

. *Blanche beste*. "Agneau" : ...Que fait du loup la *blanche* beste (Pastor. B., c.1422-1425, 161).

- [D'une plante] : ...sandaux, *blans* et rouges (LA HAYE, P. peste, 1426, 144). ...*blanche* storace (LA HAYE, P. peste, 1426, 144). De *blanc* encens et myrrre clère, (LA HAYE, P. peste, 1426,

147). Item prenez de veen *blanc* Et de rouge plesant et franc (LA HAYE, P. peste, 1426, 148). De poivre long plaisant et franc, Et aussi de gingembre *blanc* (LA HAYE, P. peste, 1426, 154). De been la semenche franche, De rouge couleur et de *blanche* (LA HAYE, P. peste, 1426, 154). Cestui trouva la nature de l'eleborre *blanc* et noir et de plusieurs autres herbes et gommés. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 v°).

- [Des cheveux, des poils] : Sa barbe qu'il ot *blanche* contre vent baulia (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 193). "...c'est ma douleur, c'est ma tristesse," dist Ardant Desir, "qui fait devenir *blanche* ma vieillece..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 443). Vois tu point ce que voy de cy, Ung *blanc* poil qu'il a en sa barbe ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 171).

- [Dans des tours compar. plus ou moins stéréotypés] : Et s'ot l'entruel Grandet a point, maniere et dous accueil, Mais son attrait et son gent appareil Qui simples fu n'avoit point de pareil ; Et si fu *blanche* Plus que la noif, quant elle est sus la branche, Sage, loial, courtoise, et de cuer franche (MACH., J. R. Beh., c.1340, 104). ...il estoit a un des lez vermeil comme sanc et a l'autre costé *blanc* comme nege (Bérinus, II, c.1350-1370, 2). ...*blanc* Comme noif (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 206). Li corbiaus jadis plume *blanche* Havoit plus que la noif sur branche (MACH., Voir, 1364, 686). ...Brief en li [le corbeau] n'avoit riens de lait, Car il estoit plus *blans* que lait. (MACH., Voir, 1364, 686). Et [le gerfaut] s'avoit la plume plus *blanche* Que n'est la noif dessus la branche ; Pour ce l'ama fort et pris. (MACH., P. Alex., p.1369, 46). ...Et leur gonnelle Qui est dessoubz *blanche* est com noif nouvelle (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 175). ...si *blanche* Comme la nege sur la branche (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 210). ...les cheveux de Jhesus-Christ estoient *blans* comme layne et resplendissans comme noif (BUEIL, II, 1461-1466, 67).

2. Empl. adv.

- *Estre couché blanc et mol*. "Être couché dans des draps bien blancs et doux" : ...et ordonna qu'il fust couchié *blanc* et mol comme a luy bien appartenoit et en beaux draps tous neufz (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 106). ...car ainsi le m'avoit-il commandé et que fussent bien festiés, et si ont beu des vins blancs et rouges leurs plaines testes, et si ont estés couchés *blanc* et mol, et l'ostal estoit bel, net et paré (Comptes roi René A., t.3, 1473, 41).

- *Cracher blanc* : Je crache *blanc* comme coton (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 70).

3. Empl. subst. "Couleur blanche" : Car entre *blanc* et noir qui sont couleurs contraires sont plusieurs couleurs moiennes. (ORESME, C.M., c.1377, 700). ...avoir mal prins et emblé un cheval de poil gris sur le *blanc* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 165). ...a couleurs de *blanc* et violet (LA VIGNE, V.N., p.1495, 287).

- [P. opp. au noir] : L'autre est entortillié de vert ; Li autres a son corps couvert De camelin ou de fusteinne, De toile ou d'autre drap de leinne ; L'autre l'est de noir ou de *blanc* ; L'autre l'est plus rouge que sanc ; Qui de jaune porte une bende ; L'autre porte une houpelande, L'autre un pourpoint, l'autre un lodier. (MACH., C. ami, 1357, 131). Mais de present et de long temps en vostre mer les vens sont bestournez et de *blanc* en noir le temps est derivez (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 301). C'est comme l'enchanteur du dyable qui fait apparoir ce qui n'est pas, dit de *blanc* noir et de noir *blanc*, et tourne en folie et frenesie ceulx et celles qui le recoivent, quer il occist Verité (GERS., Annonc., a.1400, 234). Disoit le seigneur *blanc*, *blanc* elle disoit, disoit le seigneur noir, noir elle disoit (GERS., Noël, p.1404, 306).

. *Les blanches et les noires*. "N'importe quoi, tout ce que l'on peut avoir" : Pour mengier soirs et mains *Les blanches* et les noires, Il empoigne a deux mains Et masche a deux maschoires. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 51).

. *Dire blanc ou noir*. "Dire une chose ou son contraire" : Sus mes cheualiers tost allons A la court du Roy pour scauoir Sil en dira *blanc* ou noir Ne nulle chose qui deplaise. (Myst. st Martin K., a.1500, 188).

. *Tenir noir, tenir blanc*. "Soutenir une chose et son contraire" : ...comme sont lez choses lezquelz dependent de la franche volanté d'onme, laquelle n'est pas determinee, mez est muable et aucune foys tient noir et aultre fois tient *blanc*, et si est aussi fallible (Songe verg. S., t.1, 1378, 370).

. [P. opp. au noir, comme symbole positif] : ...à faulte de sçavoir la differance des bons ars et des mauvais et sçavoir aussi separer le vray du faux, le *blanc* du noir et le pur de l'impur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

- *Ni blanc ni bis*. "Rien" : Ludin, par ma foy, mon amy, Si je y entens ne *blanc* ne bis ! (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 154).

B. - P. méton.

1. [Une partie de l'objet qualifié ou désigné est blanche]

a) Empl. adj.

- "Couvert d'une couche blanche, peint en blanc" : Car le droit estat d'innocence Ressamble proprement la table *Blanche*, polie, qui est able A recevoir, sans nul contraire, Ce qu'on y vuet peindre et pourtraire (MACH., R. Fort., c.1341, 2). ...semblables sont a la beauté des fiens couvers de noif, ou, comme dit Jhesu Crist, aux sepultures *blanches* et peintes (GERS., Concept., 1401, 416).

- *Chevalier blanc*. "Chevalier revêtu de blanc ou chevalier aux armoiries blanches" : Se le *blanc* chevalier revient A la bataille... (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 62). ...tantost après, se apparut le chevalier *blanc*, armé et monté sur ung cheval blanc et fut en dormant à certain pouvre homme (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 102 v°).

- *Moine blanc*. V. *moine* v. Lexiques "Moine cistercien (vêtu de blanc)" : ...le rencontrer au matin d'un *blanc* moisne est tres mauvais signe (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 109).

. *L'Ordre des Blancs Manteaux*. V. *manteau* v. Lexiques : ...monseigneur Jehan de Gonesse, jadis prieur des *Blans* Manteaulx, a present evesque de Naso (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1391, 636). ...et se mist en l'ordre et religion des *Blans* Manteaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 16).

- *Vigne blanche*. "Plante des haies dont la racine est de couleur blanche (bryone)" : Je vous assure pour aussy vray qu'euvangile, que pour faire avoir aux enfans cheveux crespes, tantost après qu'ilz sont desobez, il convient laver leur chief de vin blanc, et en leur baing soit mise la rachine de *blanche* vigne. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 85).

b) En partic. "Qui a des ingrédients blancs"

- *Blanc manger*. "Préparation culinaire à base de blanc de poulet ou de chapon (ou bien de poisson) et d'amandes pilées" : ...le maistre oz d'un trumeau de beuf pour cuire avec les chappons pour avoir le chaudeau a faire le *blanc* menger (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 185). *Blanc* mengier de chappons pour malades. Cuisiez le en l'eau tant qu'il soit bien cuit. Puiz broyez amandes grant foison et du braon du chapon, et soit bien broyé, et deffait de vostre bouillon, et passé parmy l'estamine. Puiz mettez bien boullir tant qu'il soit bien lyant et espaiz. Puiz broyez gingembre blanc paré et les autres especes contenues cy dessus ou brouet blanc.

(Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). [Autres ex. p.176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 188, 189, 190] De grant cuisine ne lui chault, Ne de rost, ne [de] pastés chault, Ne saulce vert ne cameline, Ne *blanc* mengier de pouldre fyne. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 22). [Autre ex. p.39] Il faudra largement boucter Cuyre de boilly et rosti, De *blanc* mangier, pasteuz aussy De hasterialuz et de luannes. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 65). ...Perches, poussins au *blanc* menger (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 20). [var. du v.155]

Rem. GDC VIII, 329b : *blanc manger* ; H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 97 ; TLF IV, 567b. Recette du *blanc mengier d'un chapon* ds *Viand. Tailleu.*, cf. J. Dufournet, *Romania* 91, 1970, 543. La recette figure dans le *Liber de coquina* (*Alba comestia* ; M. Mulon, *B. philol. et d'hist.* 1968, 377, 391, 403 ; *Romania* 93, 1972, 432). Sur le *blanc de chapon*, cf. A. Vollenweider, *Vox rom.* 22, 1963, 77. On relève aussi un *blanc doucet* (cf. K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 682).

. *Brouet blanc* : Brouet *blanc*. Prenez chappons, pouletz, ou poucins tuez paravant de temps couvenable, ou tous entiers ou par moictié ou par quartiers, et du vel par pieces, et les cuisiez avec du lart en l'eau et au vin, et quant ilz seront cuiz, si les trayez. Puiz prenez des amandes, si les pellez et broyez, et deffaites de l'eau de vostre poulaille - c'est assavoir de la plus clere, sans fondrille ou trouble aucun - et puis les coulez par l'estamine. Puiz prenez gingembre blanc paré ou pelé, avec graine de paradiz alayé comme dessus, et coulez a une bien deluyee estamine, et meslez avec le lait d'amendes. Et si n'est assez espoiz, si coulez de la fleur d'amidon ou ris qui soit boulliz, et luy donnez goust de vertjus, et y mettez du sucre blanc grant foison. Et quant l'en avra drecié, si pouldrez pardessus une espice que l'en appelle coriande vermeille et des grains de la pomme de grenade avec dragee, et amandes friolees piquees en chascune escuelle sur le bout. Soit veu cy apres a ce propos de blanc mengier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). [Autres ex. p.176, 182, 222] Ung brouet *blanc* d'amendez. Il fault prandre le grain de poulaille et de veau, ou aultre grain, et du sucre, du gingembre. Et coler lez amendez de bouillon de beuf et de vin. Et metre boullir en une poelle et, quant il aura assez bouilly, gecter avec le grain en ung chauderon. (Recueil Riom L., c.1466, 72).

- *Cuir blanc*. V. *cuir* "Cuir tanné avec une préparation à base d'alun"

c) Empl. subst. : Et, en mettant lesditz feux, ledit grant maistre estoit armé de toutes pièces, monté sur ung coursier baiart moucheté de *blanc*, nommé Nerbonne (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 301).

- *Blanc (d'oeuf)* : Item, est a noter que l'euf est diversifié en ses parties, car le rouge est de chaleur attempee, et le *blanc* est froit et viscieux, difficile a digerer (Rég. santé corps C., 1480, 27).

Rem. FEW XV-1, 145a : «"partie albumineuse" (seit ca. 1262)» ; terme utilisé dans le Nord, contre *clair de l'oeuf* dans le Sud.

- *Le blanc des yeux* : ...se en dormant le *blanc* des yeux est apparent et les paupieres renversees, c'est tres malvaiz signe et mortel. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95). ...les yeulx moult petis et enffossez, desquelz le *blanc* estoit comme tenné (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149).

. *Sourire du blanc des yeux* : Je laisse a ses doux glorieux (...) Leur soubrire du *blanc* des yeulx (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 60).

Rem. Cf. *sourire du coin de l'oeil* (MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, XVII, 16 ; DI STEF., 596a).

- "Partie blanche, centrale, de la cible" : ...toutefois, ceulx qui trayent a l'abalestre ne fierent pas toujours le *blanc*, combien que volentiers le ferroyent et y mettent tres grant paine (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 357). Et pource il n'est pas merveille se l'arbalestier ainsi occupe, comme dit est, parlant moralment, fault a ataindre le *blanc*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 336). Et donne l'exemple de l'archier qui tyre aux buttes. Il regarde le *blanc* qui luy est enseigné et, par ce regart, il adresce sa main et conduit la flesche droit a l'ensengne a laquele il a son regart. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 188). ...pour ung drap paint aux arbalestiers qui tirent au *blanc* de la bute, avecques certains dictez dessoubz, que le roy a faiz, lequel drap a esté refait par deux foiz à l'occasion de ce qu'il n'estoit pas bien à l'appétit du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 197). Nous avons beau tirer au *blanc*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 68).

Rem. Pour d'autres ex., cf. *Trav. Ling. Philol.* 30, 1992, 369.

. *Frapper au blanc*. "En venir à l'essentiel" : Se je vouloye frapper au *blanc*, Je diroye, par ma conscience, Moult remaind de ce que fol pense. (S. fol., c.1480-1490, 7).

2. En partic. [Une partie de la page reste blanche]

a) Empl. adj. [D'un écrit] "Qui comporte un ou plusieurs espaces laissés vides"

- *Envoyer la lettre blanche à qqn*. "Proposer à qqn de compléter un document en y formulant lui-même ses conditions" : Lequel chancelier [de France] leur respondit [aux ambassadeurs du duc de Bourgogne] (...) que dés le commencement ledit daulphin eust bien fait de venir et leissier faire son appointment au roy en luy envoyant la lettre *blanche* pour y mettre son plaisir (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 42).

Rem. G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 283.

b) Empl. subst. "Espace d'un document laissé en blanc (rempli par la suite); p. méton. le document lui-même" : ...dont mention est faite au *blanc* de cest escrit. (Doc. 1344. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 48, 1887, 388). ...si comme plus à plain est contenu au *blanc* de ces presentes (Chartes Bourbonn. M.F., 1385, 331). Le VIIIe jour de juing mil CCCXXXVI (...) les denommés au *blanc* confessent avoir receu de Thomas Pellevé, viconte de Coustances, les sommes et pour les causes desclarées au dit *blanc* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1436, 84). ...l'artillerie du Roy nostredit seigneur, dont au *blanc* est faite mention (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 247). Je Jehan de Berry, bourgeois demourant à Tours, confesse avoir eu et receu de hault et puissant seigneur monseigneur de Craon, (...) par les mains de René du Moussoy, commis à recevoir et lever les pencions de mondit Seigneur, la somme de troys cens livres, contenue au *blanc* (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 23). Le XXIIIe jour de février, mil CCC soixante et seize, au lieu de Dôle, monsr le conte de Liney, nommé au *blanc* de cestes, feist le serment en tel cas appartenant à l'office et estat de gouverneur général des duchié et conté de Bourgogne, dont en icellui *blanc* est faite mention (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 105).

Rem. *Lettres Louis XI*, V., t.3, 1467, 180 ; 1468, 269 ; V.M., t.10, 1482, 33...

- *En blanc*. "Non rempli, laissé blanc" : ...je vous envoie le mandement en *blanc* pour mettre le nom de celluy qui logera vos gens (Lettres Louis XI, V., t.5, 1472, 91). Mons. le grant maistre, je vous envoie le mandement en *blanc* pour mettre le nom de celluy qui logera vos gens, tel que vous adviserés (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 330).

- *Contenu au blanc* : A maistre Guillaume Duboys (...) fut baillé par Jehan Lefranc, viconte d'Orbec, pour le vuidement dicellui, par sa cedulle du VIIIe jour de decembre CCCLXII et veriffiée au dos de Messeigneurs des comptes, qui me mandent le contenu au *blanc* deduire audit viconte et semblablement tout ce qui me apparoit avoir esté baillé audit bailli et maistre Pierre Dutertre pour la dessus dicte cause (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 304). Et au dos de la dicte cedulle est escript ce qui s'ensuit : Paié à moy, Anthoine Noir, sur le contenu au *blanc* de ceste obligacion pour sire Jacques Cuer, argentier du Roy, la somme de 3.000 escus d'or vielz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 183).

- P. méton. "Document au bas duquel est apposée une signature, que le signataire confie à une personne pour qu'elle le remplisse elle-même" : A Andrieu de La Vaquerie et Jehan du Chesne, clers de maistre George de La Boede, secretaire de mondit seigneur, la somme de vint cinq escuz dudit pris, pour leur paine et salaire d'avoir minué en papier, grossé en parchemin, et enregistré en un registre de papier plusieurs grans lettres patentes d'icelui seigneur donnees et faictes en certains *blans* pour la seurté de certaines villes, renneurs, receveurs et fermiers de Flandres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 675). ...autresfoiz en faveur dudit de la Gresve elle avoit fait emplir et escrire, au lieu de Champeigné sur Veude, en ung *blanc* signé de son feu mary et scellé du seel de ses armes une lettre par François Gilbert (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 377).

- *Blanc scellé*. "Blanc-seing" : Ce jour Madame envoya Olivier du Solier son secretaire, en Arle pour emprunter ; porta un *blanch* seellé pour faire recongnissance. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 441). ...ouquel coffre ont esté trouvez troys *blans* scellés du scel de mondit seigneur le Daulphin, en parchemin, à queue simple. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 318).

. *Blanc sceel* : Baille nous en ton *blanc* seël (Cene dieux, c.1492, 124).

. *Blanc signé* : ...et vous envoie des *blans* signés de ma main, affin, si bon vous semble, du datte de ceste présente, escrire aucune chose du contenu (Cartul. Laval B., t.3, 1429, 79). ...et avec ce luy monstre ung *blanc* signé et scellé de luy pour faire obligacion de la somme de trois mil escus envers ledit Jacques Cuer et aussi certaines cédules, signées de sa main, de certaines briguandines par luy données (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 107). Le VIe point, de faire nouvelles aliances avec mondit seigneur vostre frere, disans qu'ilz avoient apporté *blanc* signé et scellé de mondit seigneur de Bourgoigne pour faire lesditez aliances si fortes, si expresses et en quelque qualité que mondit seigneur vostre frere les voudroit deviser (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 221).

Rem. *Lettres Louis XI*, V., t.3, 1468, 269 (*blans signez*) ; V.M., t.10, 1482, 3 (*blanc signé*) ; COMM., I, 1489-1491, 16 (*blans signéz*)...

c) HÉRALD. [Idée de vide (?)] *Armé à blanc / de blanc*. "Qui n'a sur ses armes aucune marque ou armoirie distinctive (?)" : Cleriadus vint sur les rens, tout armé de *blanc*, et sa housseure de mesmes (Cleriadus Z., c.1440-1444, 450). Et apres ce, toutes trompetes, clairons, tant des François comme des Anglois, trompilleront. Puis apres, vient Gaquet tout armé a *blanc*, deux hommes apres luy. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 314). [D'apr. LA CURNE, s.v. *blanc*, l'absence de marque distinctive sur les armes d'un chevalier était "un usage consacré parmi ceux qui ne vouloient prendre des armoiries qu'après des faits éclatans dont la nature devoit déterminer les pièces qui entreroient dans leurs blasons". Cela pourrait convenir à la situation décrite dans cet ex., où

deux jeunes Gascons, désireux d'acquérir louange et gloire par un fait d'armes, décident de défier deux Anglais dans un combat à outrance]

3. Empl. subst. [Pour désigner des objets blancs]

a) "Vêtement blanc, housse blanche" : Atant esvous venir Remondin, monté sur un riche destrier liart, que sa dame lui ot tramis, et fut tout couvert de *blanc*, cheval et harnoiz. (ARRAS, c.1392-1393, 40).

- *Vestu de blanc* : ...et furent toutes les bonnes gens de la ville vestis de *blanc* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 71). ...ilz se disoient telz [jacobins] et en portoient l'abit, c'est assavoir que ilz estoient vestus de leurs chappes noires, fendues devant, et dessoubz vestuz de *blanc*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 464). Comment l'omme vestu de *blanc* vint au roy et lui devisa l'adventure du chastel. En ceste partie dit l'ystoire que, quant le roy fu venus a l'entree du chastel, un vieux homs, tout vestu de *blanc*, vint a lui (ARRAS, c.1392-1393, 302).

- *Se vestir de blanc* : Jamais robe ne vestira Que de *blanc*, ne ne partira Dont il est que les piés devant (Path. D., c.1456-1469, 104). [Note de l'éd. : "Il ne revêtira plus que le linceul blanc des morts. Mais la robe blanche était aussi celle de l'innocence, et aussi de la fausse innocence, de la tromperie"]

b) "Étoffe blanche unie, étoffe sans teinture" : ...un *blanc* court de Broixelles, à faire pour le corps dudit seigneur, 2 seurcos fourrés de menuvair, une doubleure à mantel, et autres garnemens pour nos joines seigneurs (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 83). ...et estoit ledit compaignon de son hault et de son aage, vestu d'une courte houppe de *blanc* doublé d'autre drap et d'un mantel de vert. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 475). Six aulnes de *blanc*, de quoy il a esté fait langetz pour ledit seigneur... 6 livres parisis (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 257). ...XXVI aulnes et demie de *blanc* dont on a doublé lesdites houppe de *blanc* (Comptes Lille L., t.1, 1412, 70). ...3 quartiers de fin *blanc* dont on a fait ung chapperon pour mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 84). ...une cote de *blanc* gris (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 9).

c) "Fourrure d'agneau ou de lapin blanc" : Item, un Mantel de mabré acolé, fourré de *blans*. (Doc. 1347. In : L. Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 39, 1878, 95). ...ung manteau tout chargé de *blans* doublés (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 181).

d) "Épices blanches (?)" : [Pour luter contre l'épidémie] ...Safran, cannelle, espicerie, Gingembre, *blanc*, graine et cloux (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 139). [Éd. : "laitage"]

e) *Blanc d'Espagne*. "Matière colorante blanche"

Rem. R. Arveiller, *Mél. A. Planche*, 1984, 34.

f) *Blanc de Syrie*. "Mets de couleur blanche d'origine syrienne (ou supposé tel)"

Rem. S. Wolf, *Lexikologisches in den kulinarischen Rezepten aus der Handschrift BL Roy. 12. C. XII* [1ere moitié du XIVe s.], *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 42.

C. - P. ext. empl. adj. [Pour désigner une couleur claire, surtout p. opp. à la couleur plus foncée d'objets de même espèce]

1. [D'une pers. ou à propos d'une pers.]

a) [Du teint, de la peau] "Pâle" : Si n'estoit elle pas crespie, Laide, envieillie, n'acropie, Aincois estoit fresche et nouvelle, *Blanche* com lis, plaisant et belle (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 99).

- [À propos d'une partie du corps (surtout féminin, comme une qualité)] : Son front estoit *Blanc* et poli, ne fronce n'i avoit

(MACH., J. R. Beh., c.1340, 69). Que deus fossettes En sousriant faisoient ses joettes Qui estoient *blanches* et vermillettes Pour embelir, et un petit grassettes. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). Avoit le sein *blanc*, dur et haut assis, Poignant, rondet, et si estoit petis, Selonc le corps, gracieus et faitis. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 71). ...elle avoit *blanches* mains et lons dois. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 71). ...sa cher estoit *blanche* comme lis (Belle Maguel. C., 1453, 26). ...sa tresbelle et *tresblanche* poitrine qui estoit plus *blanche* que cristal (Belle Maguel. C., 1453, 31). ...elle faisoit si mate chiere que sa face qui fu par avant *blanche* et tendre, couloureé comme ung ymage, se changa et degasta tellement que elle sambloit au regarder mieulx morte que vive (Comte Artois S., c.1453-1467, 100).

- *Blanc et vermeil* : ...son cler vis *blanc* et vermeil Qui resplendist De biauté plus qu'or en soleil (MACH., R. Fort., c.1341, 46). ...sa face *blanche* et vermeille, Par juste compas faite a point (MACH., R. Fort., c.1341, 55). ...son vis *blanc* et vermeil Plus que fleur en brueil (MACH., Lays, 1377, 428).

- [À propos de la couleur de la peau] : ...la couleur des gens aussi vient dedens eulx selon la nature du païs, sicomme par nature ceulx de Ethiope sont noirs et ceulx d'Alemaigne sont *blans* par la condicion du pays. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 373). Agiselaus fait devestir tous nuz devant ses chevaliers aucuns de leurs ennemis pour leur monstrier leur belle et *blanche* couleur, affin que bien semblassent gens femenins, non exercez en peines et en labeur (GERS., Concept., 1401, 417). Jehan, Pierre, Jaques sont homes selon la nature humaine, mais ung chascun est cest homme suppost personnel aiant ung chasun ses qualités comme *blanc*, noir, palle, malvais, et leur quantité, l'un grant, l'autre petit, l'un gros, l'autre menu (Somme abr., c.1477-1481, 148).

- *Fievre blanche*. V. *fievre* v. Lexiques "Fièvre qui s'accompagne de pâleur (?); mal d'amour" : ...il a les fievres *blanches* et est tel qu'il ne scet qu'il le fait (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 41). J'ay la fievre *blanche* aux tatons (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 63). La fievre *blanche* ses sejours A fait : se voulez que termine Et que plus ne vous soit voisine, Repousez vous pour aucuns jours, Puis qu'estes en chaleur d'amours (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 382). ...se un homme passe a pieds nuds sur le treffle a quatre feuilles, il ne puet eschapper d'avoir les fievres *blanches* (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92). Pluiseurs gens parlent de la maladie des fievres *blanches*, qui gaires ne scevent que c'est, mais elles sont pires que doubles quartes (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 113). ...j'en tremblay les fievres *blanches* (B. veoir, p.1480, 2).

- *Sueur blanche*. "Sueur qui s'accompagne de pâleur (?)" : ...sueur *blanche* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236).

- "Extrême pâleur" : Dieux scet que le entier regard d'iceulz deulz amans estoit moult chier vendu, car ce n'estoit pas sans coulour muer et remuer de sainguin en palour, et de palour en *blanc*, et sans douloureuse emission de souspirs (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 53).

b) "Blond" : S'il advenoit que j'en trouvasse aucune Digne d'aymer, fust elle *blanche* ou brune, Je l'aymeroye (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 181). Mais que ce jeune bachelier Laissast ces jeunes bachelectes ? Non, et le deust on vif bruler Comme ung chevaucheur d'escouvettes ! Plus doulces lui sont que cyvetes, Mais touteffoiz fol s'i fya : Soient *blanches*, soient brunectes, Bien eueux est qui riens n'y a ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 66).

2. [D'une chose]

a) "Dont la couleur est claire" : Ly topas est de couleur jaune comme or tres clers, et en y a de plus *blanche* couleur. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 179). Et ainsi dit on que flambe est *blanche* et le(s) nues sont (*blanches*), c'est a dire que elles sont cleres (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 369). Monseigneur, veez la la montaigne ou ilz se tient. Et veez vous ce *blanc* sentier qui monte droit a ce gros arbre ? (ARRAS, c.1392-1393, 263). Et ajoutez un peu de cire, Qui *blanche* soit, et d'ambre grise (LA HAYE, P. peste, 1426, 149). Est a scavoir, toutevoies que entre les choses congnoissibles les aucunes sont en dessoubz raison, comme celles que nous congnoissons par les sens corporelz comme les choses *blanches*, noires et verdes, douces, ameres, dures, moles, les aultres sont prochaines a raison lesquelles nous percepvons moyennant raison (Somme abr., c.1477-1481, 136). [la commecte] ayant queue de XX piez de long, par commune estime assez singuliere, de coulleur soubz *blanche*, cerullée, moult ardant et, pour ce, lui et les autres astrologiens de Flandres, Almaine, Bourgoigne et France et tous ceulx des Ytalles l'appellerent sur toutes mauvaïse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 r°).

- *Argent blanc* (p. oppos. à *l'argent doré*) : ...une chayne d'argent *blanc* (Comptes Lille L., t.1, 1412, 55). Item, trois paires de buretes d'argent, dont en y a deux dorées et à cristail, et les autres d'argent *blanc* verées. (FAUQ., II, 1421-1430, 117).

- *Hareng blanc*. "Hareng frais qui a été sommairement salé, mais non fumé" : ...macquereaux salez ou harent *blanc* salé (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 15). ...harenc *blanc* et sor (Man. lang. G., 1396, 68). Et le karesme fut si plantureux de harens sors et *blans* que à la my karesme on avoit la caque de bon haren *blanc* pour XXXIII solz (Journal bourgeois Paris T., 1434, 298).

- *Pain blanc*. V. *pain* v. Lexiques : Je vous donrray a grant foison Rost et pastez, poisson, *blanc* pain, Et de bon vin de Saint Pourçain (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). ...et que eulx [les botereaux] mis en iceulx poz de terre, l'en les gouvernast de mie de pain *blanc* et de lait de femme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 325). Il sera dit que la Court a moderé et modere les arrerages desdis IIIc grans pains *blans*, dont chascun pain doit peser XXXIII onces cuit (FAUQ., III, 1431-1435, 48). A celle fin que ne demeure Pastez et aussi fricassees, Pain *blanc*, miches, tartes surees, Tout cela si fut apporté. (Gaud. sot, c.1450, 14).

. *Buleter* (la farine) à *blanc*. "Tamiser jusqu'à obtenir une farine propre à faire du pain blanc"

Rem. Doc. 1384 ds F. Lecoy, *Mél. A. Lombard*, 1969, 102 (*et y eut xvii boisseaux de farine qui furent buletez premierement a blanc*).

- *Vin blanc*. V. *vin* v. Lexiques : Et, après ce, mengierent du pain (...) et burent une choppine de vin *blanc* à quatre deniers parisis la pinte (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 448). ...est ordonné sur le pris du vin, que pipe de vin de pineau le meilleur ne sera vendu outre C. solz et au dessoubz. (...) Item, le pot du meilleur vin claret et *blanc*, outre VIII. d. (...) Item, la houle de sel, outre XX. d. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 381). J'ay bon vin *blanc* et bon vermeil, Vin de Poitou et vin françois, Et j'ay bon vin sarrazinois, Vin de Rin et vin de Gascongne Vin d'Orlians, vin de Bourgongne, J'ay tres bon vin de Romenie D'Allemaigne et de Lombardie Vin bastart et bon Mouscadet Qu'on doit boire a petit godet (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 266). Vin *blanc*, vin claret de Lyon Des potz en eut ung million (Gaud. sot, c.1450, 13). ...lors fait servir de vin *blanc* de Beaune, puis du vermoil de trois ou de quatre façons, dont tous en furent servis. (LA SALE, J.S., 1456, 249). ...notre seigneur le roy

l'avoit mandé à Gardane pour comprer de vendenge et faire de vins de plusieurs couleurs, c'est assavoir : *blancs*, rouges, cleres et tannés (Comptes roi René A., t.3, 1472, 294). Ayons des viandes les melheurs Et vins rouges, *blans* et clarés. (Pass. Auv., 1477, 88). L'on y boit du vin *blanc* Et vermeil à deux sols le pot. (Myst. ste Barbe P., 1493, 11). Vecy du vin *blanc* gracieux, Du claret qui la soif efface (LA VIGNE, S.M., 1496, 204).

. P. plaisant. : ...Dix muys de vin *blanc* comme croye (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 18).

b) Cire blanche. "Cire claire, cire vierge, cire naturelle" : ...un pain de cire *blanche* pesant environ livre et demie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 75). ...une chauffeure ou lavoire à mains (...) de laquele il a esté trouvé saisi, et aussi de certaine cire *blanche*, comme de cire concueillie, contenant le gros d'un esteuf ou environ. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 463). Toutes lettres faictes et signées dudit jour, en la Chancellerie de France, furent faictes ou nom de Henry, roy de France et d'Angleterre, et seelées du seel de la prevosté de Paris en cire *blanche* (FAUQ., II, 1421-1430, 70).

c) [D'un liquide] "Clair et transparent" : ...c'est une eawe qe homme appelle eawe rose ; et ensi est appellee pur ceo qe de roses est elle faite. Et de rouges est elle plus fyne qe des autres ; et, tout soit elle faite de rouges, si est elle en luy meismes clere et *blank*, et riens ne se ressemble la rouge rose, fors qe par l'odour. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 149).

- MÉD. *Fleurs blanches*. V. *fleur*² v. Lexiques

D. - P. anal.

1. [Pour désigner la brillance ou la propreté, en partic. l'apparence de l'argent ou de l'acier]

a) [Brillance de l'argent] : ...*Blanc* comme argent resplendissant (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 85).

- HÉRALD. "Argent" : ...un escu de gueules et de *blanc* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 178).

Rem. Le blanc ne fait pas partie des couleurs hérald. proprement dites ; il cède la place à *argent* : Saches de vray qu'en tout endroit Ou on descript armes a droit La couleur de pers est clamée Asur, s'elle est a droit nommée, Le rouge gueules, le noir sable, Et le *blanc* argent ; mais sans fable Je te di qu'on appelle encor Le vert sinople et le jaune or. (MACH., R. Fort., c.1341, 68). Cependant, pour représenter les deux métaux (or et argent), le lang. hérald. médiév. désigne parfois l'or par les mots *jaune*, *sor* ou *safrin*, et l'argent par le mot *blanc* ; cf. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 101 et 110.

. *Armes blanches*. "Armes de couleur argent" : [Le discours s'adresse au duc de Gênes et à son peuple :] Et qui plus est, a ce que vous fuss[ie]z tousjours victorieux il vous octroya ses armes *blanches* a une croix toute tainte de son sang precieux, voire pour defendre et multiplier la foy de mon Pere encontre les mescreans. [Le blason de la ville de Gênes est d'argent à la croix de gueules] (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 300). Tant fist Remondin, celle journee, que chascuns disoit que le chevalier aux *blanches* armes avoit ferjoustee la feste. (ARRAS, c.1392-1393, 40). Beaulx seigneurs, ferez du plat, et ne me donnez ja tant de loz, car je ne suiz mie celui que vous pensez. Vous me reconnoissiez pour celui aux armes *blanches*, mais ce ne suys je pas. (ARRAS, c.1392-1393, 41).

- *Monnaie blanche*. "Monnaie en argent" : ...et alerent vers Saint Jehan d'Angely si chargiés de richesse que le plus petit garchon de l'ost avoit sa tasse plaine de flourins, et ne tenoient compte de la *blanche* monnoye (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 124). ...et avoit deux frans en or, et le residu en autre monnoye *blanche*. (Reg. crim.

Chât., I, 1389-1392, 236). ...pourront ouvrir et monnoier es monnoies royaulz d'icellui royaume monnoie *blanche* et noire (FAUQ., II, 1421-1430, 359). Et au regard de la *blanche* monnoie on forga doubles qui eurent cours pour II d. t. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 72). Pour le change de 1750 l. t. en monnoie *blanche* à mil escuz d'or à la couronne, que Mesdits Seigneurs ont fait changer pour convertir ou paiement et rachapt de cent escuz d'or de rente (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 505).

. *Tournoi blanc* : ...et furent lors forgez doubles tournois *blans* à une fleur de liz couronnée (FAUQ., II, 1421-1430, 31).

b) [Brillance de l'acier] : ...le beau seigneur chauvet, atout son bassinet *blant* (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 89).

- *Harnais blanc*. "Armure complète" : ...la despence faicte par lesdiz frères, tant en achactz ou emplecte de harnois *blanc* et de brigandines que ou fait de la boutique levée et drécée en la ville de Bourges par lesdiz frères, et autres despences deppendans de ladictie compaignie (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 653). ...et estoient bien de LX à IIIxx mille testes armées, dont il y en avoit bien XXXm tous habillez de harnois *blans*, jaques ou brigandines. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 180).

Rem. Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 278 ; J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn.* ... au XV^e s., 1981, 217.

. *Armé à blanc*. *Blanc armé*. "Couvert d'une telle armure" : ...et à la senestre le conte du Maine, son frère, armez tout à *blanc* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 164). Les Sabbiens sont arrivés Soudainement, tous *blans* armés, Et de premier qu'ilz sont venus Leurs glaives ont tiréz tous nus (Pac. Job M., c.1448-1478, 281). Par quoy, je voys hastivement Assembler ribleurs et sergens, Satalites, bateurs de gens, Courreurs de nuyt et gens a sanc Pour les faire armer tout a *blanc*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 258). ...et fut prins ung prisonnier par ledit conte, lequel il bailla à garder à ung nommé Gallant la trompette, qui estoit armé tout à *blanc* parmy l'armée. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 141).

- *Blanche oeuvre*. "Outils tranchants"

Rem. Doc. 1416 ds GD I, 655b.

- *Fer blanc*. V. *fer* v. Lexiques

Rem. *Industr. Paris F.*, 1378, 390 ; *Comptes Etat bourg.* M.F., t.2, 1419, 439 ; *Aff. Jacques Coeur M.*, 1453-1457, 624 ; *Roi René vie L.*, 1476, 369...

c) "Propre" : Par devers son pere en ala, Le fu en se chambre alumina, Et puis se l'ala esvillier, Ou seïr se deult et cauchier Ly estendre du *blancq* estrain. (Dit prunier B., c.1330-1350, 58). ...et soyent mises sur bonnes, *blanches* et nectes postz pour essoyer (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 141). ...une cornue belle, *blanche* et necte (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 157). ...une mappe de lin tresbelle, *blanche* et necte (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 188). Si les baillèrent a blanchir a la chambriere de leur logis ung samedy au soir (...) et les devoient avoir *blanches* au lendemain (C.N.N., c.1456-1467, 397).

2. P. méton. empl. subst. "Petite pièce de monnaie, en argent de titre variable, valant habituellement cinq deniers (mais pouvant varier entre trois et treize)" : Tien, pour Dieu soit ; tien, tien et tien. Allez : chascun un *blanc* avez. Prier Dieu pour moy bien devez (Mir. march. juif, c.1377, 176). Des trésoriers de France, par la main Pierre de Soissons, changeur du trésor du Roy, par lecture de Guillaume Perdrier dessusdit, faicte V jours de janvier, l'an MCCCIIIxx, comptés par ledit Pierre, en 800 franz d'or, 16 s. p. la pièce, et le demourant en *blans*, 4 d. p. la pièce. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 2). A trois porteurs d'afeustreure, pour

avoir aporté 2000 livres tournois en *blans* de 5 d. t. pièce, de l'ostel dudit receveur en l'ostel dudit Argentier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 265). ...en ycellui lieu copa une bourse de cuir à usage de femme, en laquelle avoit en *blans* de IIIJ d. piece, IIIJ s., et en tournois et parisis, autres IIIJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 78). ...mès tout l'argent qu'il print en icelui coffre est en la tasse de laquelle il a esté trouvé saisi, en laquelle ont esté trouvez et nombrez en sa presence, en *blans* neufs de VIIJ d. et de IIIJ d. parr. la piece (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 116). ...la somme de VIJc XLVIJ escus d'or, III nobles et un *blanc* de VIIJ deniers parisis (BAYE, II, 1411-1417, 205). ...la somme de cinq cens livres tournois, en *blans* de dix deniers tournois la piece (FAUQ., I, 1417-1420, 41). ...il [Jaquet Clement, changeur] doit avoir pour sa paine et sallaire de chascun marc d'oeuvre ouvré au *blanc*, tant en gros comme en *blans*, grans et petis, IIIJsolz tournois (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419, 2). ...item, pour six arbalestres envoyes audit lieu, au pris de cincq escuz en *blans* la piece, valent 33 frans 12 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 491). A Jehan d'Orliens, cordier, demourant à Dijon pour l'achat d'un chable de cheneve fumelle pesant IIIxxII livres, baillié à Germain de Gevry pour chargier et deschargier lesdictes bombardes, chacune livre au pris de 6 *blans* (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 842). Lors furent fais *blans* de X deniers tournois à V deniers de loy la piece (FAUQ., II, 1421-1430, 29). Item, que nul dudit mestier ne pourra porter ne faire porter parmy les tavernes, petis pastez d'un *blanc* ["valant un blanc ?"], dariolles ou ruissoles, se on ne les envoie querir, sur ladictie peine. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1440, 378). ...pour ceste grand faulte, je vous condemne a paier dix livres au promoteur, vingt *blans* a la fabrice de ceans (C.N.N., c.1456-1467, 532). La toison, Dont il solloit estre foison, Me cousta, a la Magdalaine, Huit *blans*, par mon serment, de laine Que je souloye avoir pour quatre. (Path. D., c.1456-1469, 70). Tu auras deux *blans* et choppine. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30). ...il luy mandoit qu'il vendist à mondit seigneur le mareschal laditte espée la somme de six *blans* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 381).

Rem. Abréviation : *bl.* (p. ex. ds *Journal Bellev.* H.D., 1424-1425, 97).

- *Blanc breton* : ...elle print en sa bourse un *blanc* breton, et le bailla audit suppliant (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 30).

- [Monnaie considérée comme de faible valeur] : ...pour un *blanc* ne despens franc. (GERS., Discours réconcil. G., c.1408, 1109). Le païs ne valoit ung *blanc* Si le passage ne fust franc. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 187). Et si n'ont pas vaillant ung *blanc*. (S. fol., c.1480-1490, 7). ...Car je n'ay pas ung povre *blanc* Pour m'enrichir (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 227). Il a si bien son temps passé Et vescu si honnestement Que prou de biens il m'a laissé, Sans debvoir ung *blanc* seulement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 520).

. *Ne pas avoir vaillant un blanc*. "Être dans une pauvreté extrême" : De la 25^e maison (...) que Anthoine Lancelot, sieur d'aiz, (...) et pour le demourant ladictie année il y a demouré sans pris de louaige, duquel n'a rien payé pour sa pourreté, qui n'a pas vaillant ung *blanc* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 209).

. [Avec valeur minimale] : Tu ne prisasses pas un *blanc* Ce que as veü maintenant. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 45). Je ne les prise pas deux *blans* Tous les biens qui sont en amer, Car il n'y a que tout amer Et grant foison de faulx semblans. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 233). Vous estes beste, et ne prise point votre amour ung *blanc*. (C.N.N., c.1456-1467, 176). Je regnye Amours et despite Et deffie a feu et a sang. Mort par elles me

precepcte, Et ne leur en chault pas d'un *blanc*. Ma vielle ay mis soubz le banc, Amans ne suiveray ja maiz ; Se jadiz je fuz de leur renc, Je declaire que n'en suis maiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69).

- *Gros blanc. Grand blanc. Blanc double. Blanc de deux blancs.* "Blanc valant habituellement dix deniers (valeur pouvant aller jusqu'à treize)" : ...[il] print de sa femme un *blanc* de deux blans que il bailla à lui qui parle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 413). ...dont ledit marchand ou ledit prisonnier, ne scet lequel, bailla deux *blans* doubles (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 559). ...la somme de deux cens frans monnoye royal, du pris de 24 doubles *blans* pour le franc (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 236). ...En despit de mon mary Qui ne vault pas ung grant *blanc* (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 109). ...on fist monnoye à deux *blans*, en laquelle avoit par devers la pille les deux escuz de France et d'Angleterre (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 29). ...icelui suppliant, voulant complaire à sa dicte femme et trouver façon qu'elle eust des diz anneaux, se advisa par la temptacion de l'ennemy de rongner des grans *blans* de la monnoye à present ayant cours, et en a rongné par diverses foiz et plusieurs journées, ainsi qu'il la recevoit, jusques au poiz de trois ou quatre onces de rongneures ou environ, des quelles rongneures il a fait faire à sa dicte femme ung anel et pour lui ung signet (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 109). Le grant *blanc* differe du noble (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 16). Oudit temps, le roy fist ordonnance sur le fait de ses monnoyes et ordonna ses grans *blans* courir pour XI tournois, qui par avant n'en valoient que dix ; les targes XI tournois, qui en valoient XII ; l'escu XXX sous IIII deniers tournois, et ainsi de toutes les autres especes de monnoies, tout fut changé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 306). Se je devoye estre pendu, A bien grant peine fineroye Autant en or comme en monnoye, Ung grant *blanc*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 110).

- *Petit blanc.* "Blanc valant cinq deniers au plus" : ...que (...) les escuz, demi-escuz, gros d'argent, grans et petiz *blanc*, (...) ne ayent tel et semblable cours que ilz ont pour la jourduy (Pol. Louis XI, G., Pièces justifi., 1464, 425).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.3, 1361, 484 ; *Ordonn. rois Fr. P.*, t.17, 1470, 363...

- *Blanc de blaffard.* "Blanc estimé en *blaffards* (cinq) et non en deniers" : ...xx bl. [*blancs*] de blaffars (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 105).

- *Blanc de jeu.* "Argent d'enjeu" : *Blanc* de jeu pas trouvé n'avez (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 185).

- [Pour marquer une faible épaisseur, une faible dimension] : ...et puis ait ung petit plastriau d'estouppes du large d'un *blanc* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134). Pour ce est il que nous voulons Qu'il ait tous les piez decopez, Affin qu'en soyons destrapez Et que Adrien soit batuz, Confuz, mutilez et rompuz De gros marteaux, sus une enclume, A bras tourner, sans faulte aucune, Tant qu'il soit mis en fins morceaux Et em piece ; qu'il n'y ait peaux Entiere du large d'ung *blanc* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 150).

- P. plaisant. V. *patac* v. Lexiques "Coup" : Veez la deux *blancs* pour l'offerende Et ung *patac* pour la taverne ! (Pass. Auv., 1477, 189).

E. - Au fig.

1. [Valeurs symboliques]

- [Couleur de la pureté, de la joie] : La blanche espée signifie Purté de cuer et nette vie ; Car cils qui meinne vie pure, Sans mal, sans pechié, sans ordure, Ara l'ame polie et *blanche* Devant Dieu, plus que noif sus branche (MACH., P. Alex., p.1369,

13). Mais hélas ! je fais doute que plusieurs de nous ne ressemblent a la corneille qui se baigne souvent, et ja pourtant ne devient blanche. Ainsy plusieurs viennent a la parole de Dieu, laquelle est dicte pour laver l'ame et la faire *blanche* par pureté, et plaisant a Dieu, mais ilz s'en partent souvent ainsy noirs comme par avant ou plus. (GERS., Concept., 1401, 427).

Rem. R. Maisonneuve, "Le symbolisme sacré des couleurs", *Sénéfiance* 24, 1988, en partic. p.200, 256, 310. L'ange en partic. est représenté en blanc : Mais ledit levrier a moy vint Qui estoit *blanc* comme ung ange (Chev. dames M., c.1462-1477, 55).

. *Blanches Pasques.* "Les Rameaux" : Le samedy qui estoit la nuyt de la *blanche* Pasques, que l'on dit Pasques flories... (C.N.N., c.1456-1467, 512).

. [Symbole de joie] : Le noir te moustre en sa couleur Signefiance de douleur, *Blanc* joie, vert nouveleté, Et le jaune, c'est fausseté. (MACH., R. Fort., c.1341, 69). Car jaune, c'est fausseté, *Blanc* est joie, vert est nouveleté, Vermeil ardeur, noir deuil ; mais ne doubt mie Que fin azur loyauté signefie. (MACH., L. dames, 1377, 235).

. *Aussi blanc qu'une fee* : J'ay la char tendre que rousée Et aussy *blanche* qu'une fée, Je suis en droit point et en fleur. A tous je suis habandonnée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 117).

2. [Idée de naïveté, de niaiserie]

a) Empl. adj. "Niais, facile à tromper"

- *Blanc comme (un sac de) plâtre* : Parmi le col soye je pendu S'il n'est *blanc* comme ung sac de plâtre ! (Path. D., c.1456-1469, 82). PLAISANT FOLLIE. Il y a du ritz nouvellet Soubz ung doulx trait d'euil a l'esquart, De belles mansonges le quart Confictes en belles parolles, En signiffiant promesses folles Qui font ses folz plus *blans* que platre Au sault du guischet (Pipée R., c.1470-1480, 183).

Rem. Jeu sur la blancheur du plâtre et la naïveté du marchand ds *Path.* ; effet comparable ds la *Pipee*.

b) Empl. subst. : Ung homme simple qui ne se congnoit en leurs sciences c'est ung *sire* ou une *duppe* ou ung *blanc*. (Procès Coquill. S., 1455, 97). Il est, par Dieu, aussy pendable Comme seroit ung *blanc* prenable. (Path. D., c.1456-1469, 120). [C'est le marchand berné qui parle : Pathelin est aussy pendable que serait prenable ("facile à prendre, à tromper") quelque niais (s'il s'en trouvait un ! Ce ne sera tout de même pas Guillaume !). Peut-être avec un jeu sur *blanc* "pièce de monnaie" (comme le moindre blanc serait tout de même bon à prendre). Ces vers ont fait l'objet de nombreux commentaires. L'interprétation suggérée ici se rapproche de celle que propose J. Wathelet-Willem, *Mél. A. Lanly* 1980, 388-391. Pour une interprétation qui voit dans *blanc* la pièce de monnaie, cf. F. Rauhut, *Z. rom. Philol.* 97, 1981, 266-269. Dans cet article sont discutées toutes les hypothèses qui ont été avancées]

3. Loc. fig. *Avoir les pieds blancs (en)vers qqn.* "Faire défaut à qqn, ne pas tenir ce que l'on a promis à qqn" : Et se j'ay prins en ma faveur Ses doulx regars [de celle que j'aimais] et beaux semblans De tres decevante saveur Me tresparsans jusques aux flans, Bien ils ont vers moy les piés *blancs* Et me faillent au grant besoing : Planter me fault aultres complans Et frapper en ung aultre coing. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

Rem. Le cheval marqué de blanc aux pieds passe pour être vicieux et manquer à son cavalier au moment critique. Sur cette loc. et son évolution, cf. J. Everett, *M. fr.* 14-15, 210-215. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 289.

II. - [Par croisement avec *bland*, de *blandus*] V. *bland* v. Lexiques "Flatteur, trompeur"

- [De paroles ou de celui qui les tient] : ...Et me menerent sans delai Par leur fausse parole *blance* En Infer (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 90). ...car soutil flateur et *blanc* parleur bien cauteleux touche tout vice a son amy riant et, quant il voit que il ly plaist, il s'en truffe et moque jusques au cuer (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 96). ...et l'enveloper de *blanches* et douces paroles (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 211). [Judith a séduit Holopherne pour pouvoir le tuer] ...elle occist des armes de charité la cruauté de celui que elle avoit une fois endormi par ses *blans* allechemens. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 109). Et cascon des canoynes le reprenoit mollement, car ilh estoit si cruel que ilh n'osoient acquerir son male greit ; adont li prevost et li doien l'ont de *blanches* parolles blameit, et enssi ont fait les altres. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos B.B., t.5, a.1400, 383).

- Empl. subst. *Peint à blanc*. "Devenu trompeur, traître" : Pompal, com compains pains a *blanc*, Flate Florentin (Pastor. B., c.1422-1425, 112). [R. M.]

BLANCHACE, adj. fém. (blanchace)

[T-L : *blanchaz* ; GD : *blanchace* ; AND : *blanchace* ; FEW XV-1, 139b : **blank*]

"Blanchâtre"

REM. GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 121 (*espere blenchace*). [R. M.]

BLANCHART, adj. et subst. masc. (blanchart¹)

[T-L : *blanchart* ; GD : *blanchart* ; FEW XV-1, 139b : **blank*]

I. - Adj. "Qui tire sur le blanc" : Mort le tresbuche a terre du bon cheval *blanchart* (Tristan Nant. S., c.1350, 159). Les yeulx qui sont ardents et estincellans segnefient gros cuer, force et puissance. Les yeulx *blanchars* ou charnuz segnefient personne encline a vices, a luxure, et plaine de fraude. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 266).

II. - Subst. "Cheval blanc" : La pucelle monterent adonc sur ung *blanchart* (Tristan Nant. S., c.1350, 205). Nonpourquant remonta au sor ["fauve"] *blancart* d'Espagne (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 681).

- [Nom donné à un cheval] : Puis demanda *Blanchart* le bon destrier grenu (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 490). ...et des lors luy fu delivré le cheval, sur quoy elle monta et le mena ou logis ou son bon viellart, Olivier, estoit qui recongnu a coup le bon *Blanchart* et sy tost que la dame fu descendue, elle le fist establir et penser (Comte Artois S., c.1453-1467, 139).

REM. Nombreuses occurrences ds la doc. du nom propre *Blanchart* (*Comptes Archev. Rouen* J., 1429-1430, 108, *Regnault Blanchart* ; *Doc. Poitou* G., t.12, 1478, 218, *Jaquet Blanchars*...). [R. M.]

BLANCHART, adj. (blanchart²)

[*FEW I, 394b : *blandus* ; *FEW XV-1, 139b : **blank*]

[A partir du croisement de *blanc* et de *blant* issu de *blandus*] "Flatteur, trompeur" : Bel les appellerons et par parler *blanchars*, Grans gaiges leur donrons (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 478). [R. M.]

BLANCHASTRE, adj. (blanchâtre)

[FEW XV-1, 139b : **blank* ; TLF IV, 563b : *blanchâtre*]

"Dont la couleur tire sur le blanc"

- [Du teint] "Blême" : Le flegmatique qui est au colerique contraire pour ce quil a les qualitez de leaue qui sont froideur et moiteur est communement graue et tardif (...) de char mole et fluxible, de couleur fade et *blanchastre*, le cuer orgueilleux et enfle (CIB., p.1451, 219).

Rem. CORBECHON 1372 ds TLF. [H. G.]

BLANCHEE, subst. fém. (blanchee)

[GD : *blanchee* ; FEW XV-1, 145a : **blank*]

MONN. "Valeur d'un *blanc*" : ...quant un mot descent de un autre, doncques nous l'appellons de la dirivative espee, si come une journee, une maillee, une denieree, une *blanchee*. (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 130). [R. M.]

BLANCHEMENT, adv. (blanchement)

[FEW XV-1, 139b : **blank* ; TLF IV, 564a : *blanchement*]

"De manière blanche, brillante" : Candide : *blanchement* ou resplendissement (Aalma R., c.1380, 44). Candidissime : tres *blanchement* (Aalma R., c.1380, 44). *Blanchement* : albide (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 187). *Blanchement* : candide (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 188). [R. M.]

BLANCHEOIR, verbe (blancheoir)

[GD : *blancheoir* ; FEW XV-1, 141a : **blank*]

"Devenir blanc, blanchir"

REM. Ex. de *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD I, 655c. [R. M.]

BLANCHERIE, subst. fém. (blancherie)

[FEW XV-1, 141b : **blank* ; TLF IV, 564a : *blancherie*]

A. - "Draperie blanche, cuirs blancs ou blanchis... vendus sur les foires ou les marchés par des *merciers*" : Jtem, que les dessusdicts Roys de France donnérent et octroyérent ausdicts Roys des merciers puissance et cognoissance de punir et condamner tous merciers et tous aultres marchands venants en foires, marchez ou aultre part, vendants ou acheptants marchandises, à poids, aulnes ou mesures, soit cire ou aultre mercerie, comme *blancherie* et toute pouldrerie, poterie d'estain et plusieurs aultres marchandises, subiectes audict Roy des merciers, et pareillement sur tous suiects qui ayent jà fait le serment de fidélité. (Mét. Blois B., t.1, 1400-1500, 158). [Même contexte ds Hist. industr. commerce F., 304] Que chascun desdits maistres soy meslant de *blancherie* fera son affaict bon et raisonnable, en telle qualité ou quantité que le cuir le requerra. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1491, 320).

B. - "Atelier de blanchissage"

Rem. Doc. 1451 ds DU CANGE I, 676b, *blanqueria* (*blanquerie*), cf. TLF. GD I, 656a, enregistre un autre mot *blancherie* "flatterie" (un seul ex., *Complainte d'amors*) : mot dû au croisement de *blanc* et de *blant* issu de *blandus* ; cf. *blanchart*?. [R. M.]

BLANCHET, adj. et subst. masc. (blanchet)

[T-L : *blanchet* ; GD : *blanchet* ; AND : *blanchet* ; FEW XV-1, 144 : **blank* ; TLF IV, 564a : *blanchet*]

I. - Adj. [Dim. de *blanc*] "De couleur blanche" : Et la dame, que Dieus honneure, De sa *blanchette* main polie Le poil de son chief aplanie Et li demande dont il vient, Que rendre raison l'en couvient. (MACH., D. Lyon, 1342, 177). Car en tous temps, plueve, gresille ou gelle (...) Ceste flours est gratieuse et nouvelle, Douce et

plaisans, *blancete* et vermillette, Close est a point, ouverte et espanie. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 80).

II. - Subst. masc.

A. - DRAP. "Drap blanc léger (souvent employé en doublure)" : ...est a entendre que tout grant *blanket* et li grant drap de couleur doivent estre trouvet apparilliet de 28 lb. de pesant (Drap. Valenc. E., 1344, 300). ...trois manieres de draps : les milleurs de 15 quartiers, excepté les escarlates, qui doivent estre de plus grant largueur et valeur ; item, de le moiene laine, draps de 13 draps ; item, de le tierche laine, draps ou demi-draps de 11 quartiers. Et tout le pieur des laines, on en fra *blanquit*, retrait, sans liziere et eswart. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 329). ...2 paire de grandes mouffles de cerf, fourrées de *blanchet* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 174). Je Jehans de Rye, chevalier, sire de Balançon, de la dyocese de Besançon (...) vuils et ordonne que, le jour de mon obit, mon lumynaire soit de deux cent livres de cyre, desquelles l'on fera traze cyerges (...), et les tanront celli jour traze povres, chascun povre ung cierge, lesquels povre je vuils et ordonne estre vetuz a ma mission, ung chascun d'eux, de mallecoste, chaperon et chaces de drap nommez *blanchat* et estre chaciez a neuf en nom et a la remembrance de Nostre Seigneur Jhesu Crist et de ses douze apostres (Test. Besanç. R., t.1, 1385, 501). En laquele ville d'Estampes il (...) acheta en plain marchié, en ladite ville, le *blanchet* et chemises dont il a esté trouvé saisi, et lui cousta l'aune dudit *blanchet* environ XJ blans, et, en somme toute, païa pour tout ledit *blanchet* la somme de deux frans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 275). Je vuil que vous en irez à mon draper, et vous achatez de lui dousze verges de fin escarlet, sis verges de rouge, huit verges de pearce, noef verges de sanguin et atant de violet et bronnet, et quinsze verges de *blanket* (Man. lang. G., 1396, 47). A Gautier Michaut, courdouannier (...); à lui pour I paire de haultes bottines forrées de *blanchet*, 20 s. t. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 56-57). Biaulx oysiaulz, je vous promet, Ont ceulz qui sont les plus cointes (...) Et la poitrine devant Desnoulée, ou le *blanchet* Pert blanc de nouvel achat Ou la croix de la chemise Quant toute neufve elle est mise. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 229). Item, une couverture de *blanchet*, de IJ lez (Invent. N. Baye T., 1419, LXII). ...ouquel paquet avoit deux robes, l'une de brunete et l'autre de pers, doublés de *blanchet*, deux paires de chausses de brunete, cinq aulnes de satin, deux chemises (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 8). ...sur ung coursier couvert de fin *blanchet* et d'orfaverie... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 191). ...je veul que vous aiez deux autres robes, dont l'une sera de fine brunete se Saint Lo, qui sera fourree de martres, et l'autre sera d'un fin gris de Monstieviller, qui sera doublé d'un fin *blanchet* (LA SALE, J.S., 1456, 58). Cinelle ara sa chemise Qu'est de *blanchet*. (Pass. Auv., 1477, 201).

- En appos. *Drap blanchet* : ...un tabart court de drap pers mabré, doublé de drap *blanchet* et comme fourreure de connins sauvages en maniere de houpelande. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120).

B. - P. méton. "Vêtement de dessous en *blanchet* (parfois fourré)" : ...pour la façon de une robe de 3 garnemens pour le Roy, du drap azuré acheté de Michiel Girart piéçà, c'est assavoir : cote, seurcot, hosse et chaperon, et d'une cote hardie, cote simple, mantel et 2 chaperons du dit nayf ; et 5 paires de chaucés, tout pour le Roy ; et pour la façon du *blanchet* double pour maistre Jehan le fol, 45s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 223). ...lui, estant en ladite ville de Chatres, fu mis par sondit pere en gaiges sur les juifs un *blanchet* fourré de connins à usage de femme, sur lequel il

emprunta deux frans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 217). Item confessa que (...) sur l'establie d'un cousturier print et embla un *blanchet* fourré de penne et de fustenne, lequel *blanchet* il muça lors soubz son mantel et icellui vendi depuis à un freprier en plain marchié IX sols par. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 502). Item, [laissa] (...) à Lyegaire, femme Jehan du Pillé, dix frans et un de ses *blanchès*. (Test. Parlem. Paris T., 1409, 488). Et je divise Que l'autre *blanchet* Janus aye (Pass. Auv., 1477, 201).

Rem. Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéol. fr. dep. les temps mérov. jusqu'à la Ren.*, t.3, 1916, 73, 91, 100 ; G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 20-21 ; K. Zangger, *Contrib. à la terminol. des tissus en a. fr.*, 1945, 21-22.

C. - "Petit blanc (monnaie) (?)" : J'acheteray ou gris ou vert, Et pour ung *blanchet*, Guillemette, Me fault trois quartiers de brunete Ou une aulne. (Path. D., c.1456-1469, 54). [Jeu de mots avec le sens de "drap" ?] [R. M.]

BLANCHEUR, subst. fém. (blancheur)

[T-L : *blanchor* ; GDC : *blanchor* ; FEW XV-1, 140a : **blank* ; TLF IV, 564b : *blancheur*]

A. - "Couleur ou qualité de ce qui est blanc, blancheur" : Et sa fresche coulour, Qui passe en douce odour Rose et lis en *blanchour*, Fruit, grainne et toute flour, Quant elle est en verdour, Fait que toudis m'tour D'estre liez sans irour, Pour ce que siens demour. (MACH., Vez ci, 1364, 273). ...C'est droitement la fleur de lys Dont roy, duc et conte se perent ; Car vraiment tuit la comperent A la fleur de lys en *blancheur*, A la rose en fine douceur (MACH., Voir, 1364, 136). Or vous dirai comment ce avint Que sa *blancheur* [du corbeau] noire devint. (MACH., Voir, 1364, 686). Mais [le corps] est transmué de enfermeté en santé et non pas en *blancheur* ne en grandeur. (ORESME, C.M., c.1377, 140). Et quant Averroys dit que *blancheur* est engendree de feu clair meslé avec un element transparent, c'est a entendre de la clarté qui est souvent "*blancheur*" de Aristote et Averrois nommee. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 369). ...du ciel plut a grosses gouttes Laict tout blanc, dont les pierres toutes De la *blancheur* furent couvertes (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 211). Aucuns dient qu'il avoit une perre precieuse appellée selenites, ayant propriété que sa *blancheur* croissoit le croissant d'une Lune, puis descroissoit durant le decours (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°).

B. - P. méton. "Vêtement blanc porté par un nouveau baptisé" : Je te diray rayson pourquoi Tu dois pourter celle *blancheur* Car tu dois savoir que la colleur Qui est blanche est sanctiffie Et aussi elle signifie Toute ignocence et purté (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 72).

C. - Au fig. "Pureté" : Et ainssi, contre les maulx dessus dis que fait huisseuse a la pensee humaine, exercitation d'estude ou de discipline l'aguisse par soubtiveté, et le fait reluire par *blancheur* de innocence et de purté, et le purifie de la roullure des vices, et le garde d'estre blechié de pechié. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 39). Teles furent les foles vierges qui avoient leurs lampes, c'est leurs corps purs et nets par continence, mais elles estoient sans huile, c'est sans *blancheur* de consciencie ou sans charité. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 284). ...non mie que on doye par mes paroles entendre que ycellui en sa jeunece fust exerciteur de cruaultez inhumaines, ne aussi moriginés es orgueilz tarquiniens, lesquelles choses, Dieu mercis, sont hors les usages des honnorez princes françois, auxquelz, pour la *blancheur* de leur glorieux estre, appert petite tache, se en eulx est, plus que tres grant

autre part ne feroit. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 21). [R. M.]

BLANCHI, subst. masc. (blanchi)

[*FEW XV-1, 140a : **blank*]

HIST. ROMAINE "Personne qui se présente vêtue de blanc à une élection pour briguer une fonction" (synon. *blanc*², *candidé*) : Au jour des comices et des elections, ceux qui demandient les officez venient en publique, vestu de robe blanche, apelé *blanchi* ou *candidé* (BERS., c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 231b). [note marginale] [F. D.]

BLANCHIIR, verbe (blanchiir)

[*FEW I, 394a : **blandicare* ; *FEW XV-1, 141a : **blank*]

"Flatter, tromper" : Ha ! (que) c'est le dit de vallant feme Qui bien sayt son mary *blanchiyr* ! Hée Dieu, qu'elle se sayt bien fourbir ! (Janot Jan. A., c.1450-1500, 147).

REM. Ou forme de *blangier* ? Formes en *-ch-* s.v. *blange* ds T-L I, 990. [R. M.]

BLANCHINACE, adj. fém. (blanchinace)

[GD : *blanchinace* ; FEW XV-1, 139b : **blank*]

"Blanche" : ...A celle barbe *blanchinace*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 146). [Seul ex.] [R. M.]

BLANCHIR, verbe (blanchir)

[T-L : *blanchir* ; GDC : *blanchir* ; AND : *blanchir* ; FEW XV-1, 140b : **blank* ; TLF IV, 565a : *blanchir*]

I. - Empl. trans.

A. - "Rendre blanc, blanchir" : Et sy arez de ceste croie Pour vous *blanchir*. (Mir. parr., 1356, 17).

B. - "Rendre propre, laver (du linge)" : ...il trouva fasson d'apprendre a *blanchir* les draps linges, et s'appelloit la lavendiere. (C.N.N., c.1456-1467, 302).

C. - "Rendre brillant (un métal)"

- "Rendre brillant (des armes, des armures...)" : A maistre Jehan Yvori, armurier, pour avoir bruny l'espée de Monseigneur, et pour ung foreau (...). - A Marguerite de Carville, pour avoir *blanchi* la cote d'acier de Monseigneur (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 317).

- "Faire passer (de la monnaie) dans une préparation afin de lui donner de l'éclat, du brillant" : ...et, icelui aloy fait, ont ordonné billes de ladite monnoye, qu'il qui parle a aplaties, rongnées, arondies et *blanchies* en l'aide et compaignie dudit Robinet et de ladite Jehanne, sa femme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489). A Jehan Robert, dit Lenthénay, du Puy en Auvergne, la somme de 899 frans 12 solz tournois (...) pour avoir *blanchit*, de l'ordonnance de mondit seigneur, mil 98 livres de coyvre, chacune livre de 16 onces, lequel coyvre apres ledit blanchissement a esté baillé audit Robert (...), et mis en garde et depost ou chastel de Cuisery, es mains de Jehan Du Bois et Jehan Paiseau, gardes de la monnaie (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 602). ...lesquelz quatre marcs ainsi receus par ledit exposant les ouvra et mist en deniers noirs ; et après ce les bailla a un nommé Jehan le Maistre, aussi monnoier, pour les *blanchir* et monnoier (Paris domin. angl. L., 1431, 331).

II. - Empl. intrans.

A. - "Devenir blanc" : Asperges moy, Sire, de l'ysope, et je seray nettoyé : tu me laveras, Sire, et je *blanchiray* plus que nege. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 110). Sans de paour estre ne *blanchiz* ne rougiz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 231).

B. - [D'un textile] "Sécher au soleil sur un pré, de manière à diminuer ou faire disparaître la couleur dont il est naturellement imprégné" : ...il print, en la ville de Saint-Denis en France, ou clos à l'abé, neuf aulnes de napes ou environ, que l'en avoit mises secher en ycellui cloz, et lesquelles l'en moilloit pour *blanchir* lesquelles napes il vendi XIII s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 67). ...furent mal prinsees et emblées, ès jardins dudit chevalier, audit Sainte-Mesmes, XL aulnes de toile ou environ, en une piece, qui avoient esté estendues en icellui jardin pour *blanchir* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 79). [R. M.]

BLANCHISSEMENT, subst. masc. (blanchissement)

[GD : *blanchissement* ; FEW XV-1, 142a : **blank* ; TLF IV, 567a : *blanchissement*]

I. - [Sur blanchir]

A. - MONN. "Préparation donnée à une monnaie pour avoir de l'éclat, du brillant" : A Jehan Robert, dit Lenthénay, du Puy en Auvergne, la somme de 899 frans 12 solz tournois (...) pour avoir blanchit, de l'ordonnance de mondit seigneur, mil 98 livres de coyvre, chacune livre de 16 onces, lequel coyvre apres ledit *blanchissement* a esté baillé audit Robert (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 602). Ordonnons aussi que lesdits deniers de XX. deniers tournois, de X. deniers tournois et de V. deniers tournois piece, ayent une laveure après l'ouvrage d'iceulx et avant qu'ilz soient monnoyez, sans leur donner aucun avancement ou force de *blanchissement* après ledit monnoyaige. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 108).

Rem. Doc.1356 ds TLF. GD I, 656b.

B. - "Action de farder"

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD I, 656b.

II. - [Par croisement avec bland] "Paroles flatteuses, trompeuses" : ...ce ne sont que *blanchissemens* et paroles polies de langaige, lesquelles tourneront a nul effect. (Chron. conq. Charlem. G., t.1, 1458, 413). [R. M.]

BLANCHISSERIE, subst. fém. (blanchisserie)

[FEW XV-1, 142a : **blank* ; TLF IV, 567a : *blanchisserie*]

"Blanchiment (de draps, de laines ; de murs...)" : ...de la part des ouvriers blanchisseurs d'icelle ville (...) et par la teneur de ces présentes lectres, faisons et établissons de et sur le mestier de enduire et blanchir, les ordonnances qui s'ensuivent : Premièrement. Que aucuns ne pourront ouvrir dud. mestier de *blanchisserie* ne aussy de enroichier aucuns parois ou murailles où l'on a accoustume de mettre chaux et arane, fors que... (Anc. corp. dijonn. C., 1478, 450). [R. M.]

BLANCHISSEUR, adj. et subst. masc. (blanchisseur)

[GDC : *blanchisseur* ; FEW XV-1, 141b : **blank* ; TLF IV, 567a : *blanchisseur*]

A. - "(Ouvrier) qui blanchit (les toiles au sortir des mains du tisserand)" : ...Denis Dupont, *blanchisseur* de toilles (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 767).

Rem. Doc.1339 (*blanchisseur*) ds TLF.

B. - "(Ouvrier) plâtrier" : ...de la part des ouvriers *blanchisseurs* d'icelle ville (...)...sur le mestier de enduire et blanchir (Anc. corp. dijonn. C., 1478, 450). [R. M.]

BLANCHISSURE, subst. fém. (blanchissure)

[GD : *blanchisseuse* ; AND : *blanchisure* ; FEW XV-1, 142a : **blank*]

A. - "Action de blanchir (le linge)" : Et quant il eust fait son oraison (...) veyt icelluy drap de linge, qui par le vin respandu ung pou par avant avoit esté taint en couleur de sang, qu'il fut fait sy blanc que nulle lavandiere ou bueresse, par quelconque lavement ou *blanchissure*, ne l'eust peu jamais faire aussy blanc comme il estoit. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 92).

- "Tache blanche"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 656b.

B. - "Action de rendre brillant (un métal)" : ...pour sa peine d'avoir redressé et mis à point ung viel coquemart, y avoir fait le clicquet, l'avoir esmaillé, pour vif argent, *blanchisseuse* et pour sa peine de l'avoir doré, pour ce LXX s. (Comptes roi René A., t.1, 1451, 280). [R. M.]

BLANCHOYER, verbe (blanchoyer)

[T-L : *blanchoier* ; GD : *blanchoier* ; AND : *blancheier* ; FEW XV-1, 141a : **blank* ; TLF IV, 567b : *blanchoyer*]

"Avoir des teintes blanches, paraître blanc, blanchoyer" : Et, si vous voulez qu'il [le renard] n'aprouche ja les pertuis, prenez deux bastons pelez blans et les metez en croiz sus chacun pertuis. Et, quant le renart vendra pour soy enterrer et il verra *blanchier* les bastons, il cuidera que ce soit aucun engin contre luy, si n'i aproucheroit jamés. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 243). En disant ces parolles luy mist le roy Pepin la main a la mamelle ou assés prés que bien pouoit veoir *blanchoier* en alant et cheminant. Si que tout luy commança le corps a fremir voire d'ardant amour qu'il avoit en elle. (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 234). [Lors] je la prins par sa main qui *blanchoye* Et la gecté sur l'herbe qui verdoye. (Vir. H., c.1400-1500, 109). [R. M.]

BLAND, adj. (bland)

[T-L : *blant* ; GD : *blant* ; FEW I, 394b : *blandus*]

"Flatteur, caressant, insinuant" : ...et les grans seignours oyent aussi volentiers telles parolles *blandes* et lenitrices et consonans a leur opinion, et en ce se delitent, et au contraire ilz oyent envis parole qui les morde (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 294). ...et tellement ennorta icelle suppliante par *blandes* et souefves parolles, et aussi par force et menace, qu'elle ala avecques elle en la maison dudit Regné (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 188).

REM. Cf. DU CANGE I, 676a, s.v. *blandiosus* et IX, 76a. V. aussi *blanc* [R. M.]

BLANDELET, subst. masc. (blandelet)

[GD : *blandelet* ; FEW XXI, 544b : o.i.]

DRAP. "Étoffe fabriquée à Rouen" : Item, une pièce de gris *blandelet* de Rouen, contenant 12 aulnes 3 quars et demi, qui est de Jehan Le Blanc, à 3 réaulx l'aulne (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 555).

Rem. M. Mollat, *Le Commerce de la Haute Normandie au XVe s. et au début du XVIe s.*, 1952, 83 (blandelets de Londres, 1448). [E. P.]

BLANDEMENT, adv. (blandement)

[*FEW I, 394b : *blandus*]

"En flattant" : Les legas des Albains avoient esté courtoisement receu de Tullus et les avoit *blandement* et benignement et a alegre face convié a son hostel, et les avoit Tullus einsi detenus par teles

dissimulations, si que il ot oï response des sous legas avant que ces ci feissent leur requeste. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 22.5, 35). [R. M.]

BLANDER, verbe (blander)

[T-L : *blader/blander* ; GD : *blander* ; FEW I, 394a : *blandire*]

"Flatter, tromper" : ...il n'est licite à nullui de flater son ami, mais il est licite de adenter et endormir par belles parolles les oreilles du tirant. Car puisqu'il est licite d'occire ledit tirant, il est licite de le flater et *blander* par belles parolles et signes. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 206-207). [R. M.]

BLANDERESSE, adj. fém. (blanderesse)

[*FEW I, 394a : *blandire*]

"Qui flatte, qui trompe" : ...il est certain qu'elle le flatoit de douces parolles. O tu, homme, pense et considere quele et combien grande est la fraude de femme. Pour ce, garde toy de femme *blanderesse*, affin que tu ne soies trompe. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 122). [R. M.]

BLANDEUR, subst. masc. (blendeur¹)

[T-L : *blandëor* ; GD : *blendeur* ; *FEW I, 394a : *blandire*]

"Celui qui flatte, qui trompe" : [Titre] Des assentateurs, *blandeurs*, flateurs, licherres et escumeux de court. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 665). [R. M.]

BLANDEUR, subst. fém. (blendeur²)

[*FEW I, 394b : *blandus*]

"Flatterie, tromperie" : Qui blandir veult cheval fraudeux, Lecher les platz de mains puissans, Et qui son bon maistre extradieux Veult estre et de luy blandissant, Cestuy de ses faitz fruisant [de *froissier*, donc "rompant" ?] Fait en façon d'homme tricherre ["tricheur"] (.) *Blandeur* et cuysine tricherre ["trompeuse"]. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 665). [R. M.]

BLANDICE, adj. et subst. fém. (blandice)

[GD : *blandice* ; *FEW I, 394a : *blandire*]

I. - Adj. "Flatteuse" : ...mais ledit Paen, qui avoit desir que ledit Loys suppliant obeist à sa volenté et requeste, par parolles *blandines* [l. *blandices*] le duisy à consentir ce dont il l'avoit requis (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 362).

II. - Subst. "Flatterie (pour séduire, pour tromper)" : Par son parler, par sa *blandice*, Le treuve si mol et si nice Qu'elle le rouille comme un oeuf (DESCH., M.M., c.1385-1403, 189). ...afin de le metre hors de grace ou pour avoir le sien ou son office ou pour quelque autre cause injuste comme à cause de flaterie et de faulse *blandisse* pour traire du sien par quelque fraude ou mauvaistie. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 85).

V. aussi *blandices* [R. M.]

BLANDICES, subst. fém. plur. (blandices)

[GDC : *blandices* ; FEW I, 394a : *blanditia* ; TLF IV, 568b : *blandices*]

"Flatteries (pour séduire, pour tromper)" : Berinus ne sot que penser du beau semblant que le bourgeois lui faisoit, et bien avoit cause, car l'en voit souvent, quant aucun tant a decevoir ou traïr autre, il le sert de *blandices* et de douces parolles et faintes (Bérinus, I, c.1350-1370, 40). Avoequez venoient les *blandices* des maris qui se excusoient en disant que ce avoit esté fait par couvoitise et pour amour de elles. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 9.16, 16). ...et se elle n'est mye telle maiz flatresse et use de *blandices*, ne vous y fiez point, car

elle bee en aucune autre partie a vous tricher (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 128). ...le quel Rabaut, faignant qu'il feust cousin ou parent de la dicte mere du dit Mathelin, se feust par ses *blandices*, sollicitations et paroles deceptives, après aucun temps acointié d'icelle et tant frequenté environ elle que le peuple en parloit, et disoit l'en communement qu'il la congnoissoit charnelment. (Doc. Poitou G., t.6, 1395, 207). ...pour ce dit trop bien un saint docteur que le flatteur par sa parole fait tout ainsi que se il fichoit un clou en l'ueil de son maistre ou maistresse, c'est a dire qu'il l'aveugle par ses *blandices*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 127). ...qu'il soit loisible à quelque vassal ou subgiet ou autre occirre aucun par aguet, *blandices* ou deceptions (BAYE, II, 1411-1417, 270). Helaz, mon cuer a tant fouy D'eulx les paroles Et leurs grans loberies foles, Leurs decevans *blandices* moles ! (CHART., L. Dames, 1416, 222). Querez, querez, François, les exquis saveurs des viandes, les longs repoz empruntez de la nuit sur le jour, les oultraiges des robes et des joyaux sans garder difference des estaz ne des degrez a ceulx a qui ilz appartiennent, les *blandices* et delices feminins ! (CHART., Q. inv., 1422, 15). ...our menaces ou laidures, ne pour *blandices* ou promesses que les dessusdiz princes et leurs aliés ou les aucuns de eulz lors contraires au roy sceussent dire ou faire (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1465, 92).

REM. GDC VIII, 329b.

V. aussi *blandice* [R. M.]

BLANDIER, verbe (blandier)

[T-L : *blandier* ; GD : *blandiant* ; FEW I, 394a : **blandicare*]

Part. prés. en empl. adj. "Flatteur, trompeur"

REM. BERS. ds GD I, 657a.

V. aussi *blangier* [R. M.]

BLANDIMENT, subst. masc. (blandiment)

[T-L : *blandiment* ; GD : *blandiment/blandiement* ; FEW I, 394a : *blandire*]

"Cajolerie, flatterie" : Aultres monstrent l'agilité De leur corps, par experiens. Sans accolées ne *blandimens* On passe par hic ou par hec, Sans courtiers ne truchemens On se rencontre bec a bec. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 255). ...Ou pour faire aucuns *blandimens* Desraisonnables et desmens... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 696). ...Si ton *blandiment* et recueil Ne leur eust chanté vil ouvrage. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 784).

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) et N. GILLES (éd. 1492) ds GD I, 657a. [R. M.]

BLANDIR, verbe (blandir¹)

[T-L : *blandir* ; GD : *blandir*² ; AND : *blandir* ; DÉCT : *blandir* ; FEW I, 394a : *blandire*]

A. - Empl. trans. [Souvent, mais pas toujours, avec valeur nég.]

1. "Flatter" : ...et les doit l'en *blandir* et loer quant il font ainsi, et les doit l'en blasmer et chastier quant il font le contraire... (ORESME, E.A.C., c.1370, 152). Et avecques ce, ilz disoient que il avoit yci en bas autres dieux appeléz daymones, desquelz les uns estoient bons et a honorer par sacrifices et les autres mauvais et les convenoit apaisier et *blandir* par certains sacrifices. (ORESME, E.A.C., c.1370, 244). Et qui veult lors de vin user Le doit choesir sans abuser (...) Fort ou foible jouxte l'usage (...) Et, s'il est fort, est chose seure Qu'il soit attempé d'eau pure Pour mieulx *blandir* nature à droit, Maiz plus en esté qu'en temps froit. (LA HAYE, P. peste, 1426, 99). Une foiz fait repaistre les yeulx des foulz qui sont

en bruit a remirer la suite de ceulx qui les compaignent et enclinent ; autrefois les fait aler seulx et desdaignés de ceulx qui les *blandissoient*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8). *Blandissez* le sans abstinence, Le servant de belle parolle. (Sots triumph., c.1475, 45).

- Empl. abs. : Et par *blandir* et par flater Fist tant, et par faulx rapporter, Qu'entre les barons grant descort Commist (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 268). Ire esmeult riotes et noises et cris, et Luxure conseille *blandir*, flater et decepvoir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 88). ...et [Tibère] reprenoit très aigrement tous ceulx qui *blandissoient* et flatoient aucunement (LA SALE, Sale D., 1451, 22).

- Inf. subst. : Maintes choses li faisoit croire, Et tant fist, ce fut chose voire, Par son *blandir*, par le sens d'elle Qu'elle le trait a sa cordelle (DESCH., M.M., c.1385-1403, 32).

2. "Flatter, dorloter" : De la lascheté du pere au regard du filz s'ensieut ou dit livre : «Adoulcis ton filz et il te fera paoureux», comme s'il voulsit dire : se tu adoulcis ou *blandis* ton filz en le nourrissant doucement ou molment, il te fera estre paoureux envers soy, che sera que tu ne l'oseras touchier ou reprendre se tu le vois errer (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 187).

B. - *Blandir à qqc.* "Approuver qqc., y applaudir" : Certes lez consentans, ou qui de leur povoir n'y resistent, et les aultres qui *blandissent* ala fortune dez pecheurs, suyvent leur bruit et conjouissent a leur vanité, sont parsonniers et nourrisseurs de leur pechié, et donnent le hardement de mal faire et l'ostination d'y continuer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 52).

REM. DESCH., M.M., c.1385-1403, 185 ; 187 ; CHR. PIZ., *Trois vertus* W.H., c.1405, 42 ; CHR. PIZ., *P.V.H.* 1416-1418, 37... ; GD I, 657b.

V. aussi *blandissant* [R. M.]

BLANDIR, verbe (blandir²)

[GD : *blandir*¹ ; AND : *blandir* ; *FEW I, 394a : *blandire* ; *FEW XV-1, 140b : **blank*]

[Croisement de *blandir*¹ et de *blanchir*]

A. - Empl. trans. "Blanchir"

Rem. Doc. 1455 et 1466 ds GD I, 657b.

B. - Empl. intrans. "Briller, étinceler" : Prince, planteurs et bailleurs de saffirs Qui sur les dois font la perle *blandir*... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 345).

V. aussi *blanchart*² [R. M.]

BLANDISSANT, adj. (blandissant)

[FEW I, 394a : *blandire*]

[D'une pers., de paroles, d'un discours...]

"Flatteur" : Delectacion nous est si douce et si amiable, si atrahant, *blandissant* et decevant que tantost et presentement nostre appetit, qui ad ce est enclin, la prent et poursuit senz actendre que raison ait espace de considerer et deliberer et jugier se c'est bien ou mal, qui ne s'en guecte et n'y prent garde soigneusement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 173). ...la benivolence des subgetz, laquelle il fault mieulx avoir par tel moyen que il ne feroit par flateries ou paroles douces et *blandissans*. (JUV. URS., Loquar, 1440, 375).

V. aussi *blandir*¹ [R. M.]

BLANDISSEMENT, subst. masc. (blandissement)

[T-L : *blandissement* ; GD : *blandissement* ; AND : *blandissement* ; FEW I, 394a : *blandire*]

"Flatterie" : ...un propos : quel ? Qui soit en perseverent tel Que pour dons, ne *blandissemens*, Pour menaces, ne batemens (...) Ceste

foy de voz cuers n'efface (Mir. st Val., c.1367, 146). L'en doit telz *blandissemens* eschiver et fuir. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 175). Quant femme, en doulz parlant, son fiel Boute en l'omme et *blandissement*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 187). ...ne pour chose que le cuer lui face mal du departir, ne pour tendrece qu'elle ait a sa maistresse, se gardera bien, s'elle est sage, de demourer pour quelconques *blandissement*, car après s'en repentiroit. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 108). Je tiendray vou comandant, Car il n'a soubz le firmement Or, argent, terres ny chasteaulx, Pierres precieuses ne aultres joyaulx, Honneur, pleyisir, service grans, Ne *blandissemant* d'aultres gens Que je ne tignie a despit Tout pour l'amour de Jhesu Crist. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 29). Alors Salius le flatteur recommença ses *blandissemens* et loenges. (LA SALE, Sale D., 1451, 31). [R. M.]

BLANDISSEUR, subst. masc. (blandisseur)

[T-L : *blandissëor* ; GD : *blandisseor* ; AND : *blandissour* ; FEW I, 394a : *blandire*]

"Flatteur" : Et pour ce, tous ceulz qui sont *blandisseurs*, humbles et serviables, et veulent a chascun plaire, il sont flatteurs et de servile condicion. (ORESME, E.A., c.1370, 255). Mais celui qui fait teles complaisances afin que par ce li soit faite aucune utilité en pecunes ou autre [l. *autres* d'apr. ms. B] quelzconques choses que l'en peut avoir par pecunes ou autrement, il est appelé *blandisseur*, adulateur et flatteur. (ORESME, E.A., c.1370, 266). Item, comme vrays loyaulx et non faulx *blandisseurs* le blasmeront et reprendront en acquitant leur loyauté se faire ou dire lui voient quelque riens desseant (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 75).

- Empl. adj. : Cilz sont les anglez devourables Et les Anemis amiables ; Ce sont les bouchiers *blandisseurs* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 34). [R. M.]

BLANDITIF, subst. masc. (blanditif)

[GD : *blanditif* ; *FEW I, 394a : *blandire*]

MÉD. "Remède adoucissant" : ...car nous povons administrer *blanditif*, c'est a dire abtersif, mondificatif, et si povons faire incension, cauterer, ou incision, couper (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 128).

- Empl. adj. [D'un traitement] : Ceste cure on l'appelle mitigative ou *blanditive* et se ainsi la douleur ne estoit mitiguee, on doit faire vomir par semence de raphanum et par attriplices ou par suc de moyenne escorche de sambuc (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 12). [R. M.]

BLANDITION, subst. fém. (blandition)

[GD : *blandition* ; *FEW I, 394a : *blandire*]

"Flatteerie, tromperie" : ...par les *blanditions* et molles paroles auxquelles il bailla ascout... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 227). [R. M.]

BLANDUREL, subst. masc. (blandurel)

[T-L : *blandurel* ; GD : *blandurel* ; AND : *blanderelle* ; FEW III, 194a : *durus* ; FEW XV-1, 143b : **blank*]

"Variété de pomme (calville blanche)" : Je croy se mengiez a ressie D'une pomme de *blandurel*, Et du meilleur et du plus bel Vin de ceans aussi buvez Une foiz, qu'en bon point serez De vostre cuer. (Mir. abbesse, 1340, 76). Dont tenez : Mengiez : elle [pomme] est de *blancdurel* (Mir. Oton, c.1370, 347). .II. cens pommes de *blandureau*, .II. balaiz et une pelle, et du sel (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 186). Item, couvient audit regard envoyer, oultre le fait dudit oublier, .L. pommes de *blandureau*, les

chappeaulx, et les menestriers. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 189). Bien devés merchier Le bon duc de Bourgogne qui vous fait envoyer Des *blanduriaux* parés pour vous arefroidier (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 457). Pour avoir pommes de *blandurel*, de reuviel ou de chaucennin... (Hent. soutill. L., c.1466, 86). [R. M.]

BLANGERIE, subst. fém. (blangerie)

[GD : *blangerie* ; FEW I, 394a : **blandicare*]

"Flatteerie, tromperie" : Faus Sanlans et Ypocresie, Gloutrenie et Presumptions, Erreurs et Symulations, *Blangerie* et Yniquité... (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 60). [R. M.]

BLANGEUR, subst. masc. (blangeur)

[*FEW I, 394a : **blandicare*]

"Flatteur" : A *blangeurs*, a gengleursne doit nuls roys ruser (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 128). [R. M.]

BLANGIER, verbe (blangier)

[T-L : *blangier* ; GD : *blangier*¹ ; FEW I, 394a : **blandicare*]

"Flatter, tromper" : Des casteaux cy entour y venront li guerrier, Si que il feroit boin vizer et soutilier Comment on les poroit par parolles *blangier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 560). Et je ne le veul mye de paroles flater [var. *blangier*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 324). Quant l'espie Guion le fait entendu a De parlars le *blangist*, son bon lui accorda. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 123).

REM. Mot d'origine picarde (Trav. Ling. Philol. 30, 1992, 358, T. Matsumura) ? Cf. aussi T-L, 990 : *blange* et *blangir*.

V. aussi *blanchiir* [R. M.]

BLANQUE, subst. fém. (blanque)

[FEW XV-1, 145a : **blank*]

Région. (Sud-Est) "Argent monnayé" (Éd.) : De François Mayault, marchant de sel, (...) cent cinquante florins, en laquelle somme il a esté condempné par messeigneurs du conseil à Tharascon pour le fait de la *blanque* qu'il ne convertit pas es réparations des salins (Comptes roi René A., t.2, 1477, 460). [E. P.]

BLANQUETTE, subst. fém. (blanquette)

[GD : *blanquette* ; AND : *blanchet* ; FEW XV-1, 144b : **blank*]

"Couverture de drap blanc" : ...c'est à dire un couverture, une testre avec la sileure et les courtines, et une sarge, deux pair de linchiaux, dont l'un pair sera de drap de Reins et l'autre de tres bonne tele, deux *blanketes*, une keulte ou une keutepoynt, deux orailleurs avec un long coissyn et un fort canevas de chanvre. (Man. lang. G., 1396, 48-49).

REM. FEW (même source) ; GD et AND, s.v. *blanket* (même ex.). [H. G.]

BLARADE, subst. fém. (blarade)

[GD : *blarade* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

[Céréale]

REM. Doc. 1376 (*un cent de blarade*) ds GD I, 658c. [R. M.]

BLARAT, subst. masc. (blarat)

[GD : *blarat* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

[Céréale]

REM. Doc. 1376 (*blarat*) ds GD I, 658c. [R. M.]

BLARIE, subst. fém. (blarie¹)[T-L : *blarie* ; GD : *blarie*¹ ; FEW I, 401a : **blaros*]

"Foulque" : Si vous pri que nous regardon Se ce, a quoy vole le faucon, Soit ou moreton ou *blairie*, Gevrel, craquelin ou autie... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 394). Fulica (...) : *blarie*, joudele (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 187). Lagoys (...) fulica (...) : gallice *blarie* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 263).

REM. Cf. GD I, 655a : *blaire* (LA BUIGNE) et le fém. *blarete* ds T-I I, 991. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 64.

V. aussi *blairet*, *blairon* [R. M.]

BLARIE, subst. fém. (blarie²)[T-L : *blairie* ; GD : *blairie* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

(Synon. de *blayerie* v. Lexiques) : Quy veult cueillir de la *blarie*, Semer convient (Croix Faub. T.C., c.1450, 171). [Cf. GD I, 654c]

V. aussi *blayerie* v. Lexiques [R. M.]

BLARISON, (?) (blarison)

[Ø]

[Blé] : ...item une autre piece de terre joignant au champ dessus dit contenant IX mesures XXXIII vergues, avec tous les blez, tramois, *blarisons*, fruiz et proufiz estans sur icelles terres et appartenans au seigneur de Heuchin... (Doc. 1470. In : G. de Lhomel, Nouv. rec. de doc. pour servir à l'hist. de Montreuil-sur-Mer, 1910, 41).

REM. Lire *blavisons*, rapprocher de *blayerie*, et rattacher à FEW XV-1, 132b, 133a : **blad* ? [R. M.]

BLASON, subst. masc. (blason)[T-L : *blason* ; GD : *blason* ; GDC : *blason* ; AND : *blason* ; DÉCT : *blason* ; FEW I, 402b : **blaso* ; TLF IV, 571a : *blason*]

A. - "Omoplate" : Et fait à savoir qu'il en a biaucop des membres, comme la front, les orailles, les yeulx, les paupiers, (...) la langue, la menton, la gorge, le col, le vendon, les espauls, le *blazon*, les asselles (Man. lang. G., 1396, 46).

Rem. T-L (même ex.) ; AND, s.v. *blason*.

B. - "Écu pourvu d'armoiries" : Au *blazon* qu'il tenoit fu par lui congneüx, Car de gheulles y ot deus lions fourchelus ; Ourlé d'or et de sawle, ensi fu li escus. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 163). Elion va ferir tout parmy le *blazon*, Si qu'il le fist verser au senestre coron (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 80). La clarté du solail y fu resplendissans Les armes, les *blasons* et les bons jaserans (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 272). Fedris point le destrier qui couroit de randon, Et abaisse le lance, s'accolla le *blazon* (Hugues Capet L., c.1358, 49). Vo *blaison* laisserés et vo turnicle ausy (Hugues Capet L., c.1358, 77). Huez, dist le roïne (...) Je vous pry et requier et commande ensemment C'aujourd'hui enquerquiez, à ce tournoiement, Dez fleurs de lis de Franche le *blazon* qui respent (Hugues Capet L., c.1358, 140). Vous estes les eschaquez pour France renvoyer Et le vray estandart pour France raliar Les espées de foy pour la loy efforcer, Le *blazon* de prouesse pour les François targer (Galien D.B., c.1400-1500, 35). Bien le cuida ferir deseure le menton, Mais li frans demoiseaux i a mis le *blason*, Et le Turcq i feri par tel devisiön, C'ung piet i est entrés et ung doit environ. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 75). Après ces XII lances venoient les trompectes du roy et après eulz le roy d'armes d'Arragon, qui vestue avoit sa tresriche cocte d'armes et a son col portoit une moult luisante et ligiere targe d'acier orlee par tiers de trois draps d'or et a

chascun des quatre quartiers de la targe avoit un *blason* de ses quatre lignees dont il estoit yssu (LA SALE, J.S., 1456, 113). Pour devises dames en pourtraicture, Armes, *blasons* de haulte broderie, Rouleaux escriptz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

C. - Au fig. "Flatterie ou critique voilée" : De *blason* bons motz a planté. (Vig. Trib., c.1480, 225). ...les Farces des amoureux, Comme la Filerie tendrete, Fin verjus, *blason* toute faicte. (Vig. Trib., c.1480, 233). Prince, au surplus tes façons [de Venise] sont trop bauldes De nous inscripre et nommer loquebauldes, D'avoir au roy nostre bien exhibé, Dont par cela, nous sers de gringuenauldes, De gros *blasons*, de lourdes baguenauldes, Mais se Dieu plaist, tu viendras a jubé. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 180).

- *Jouer du blason* : Et quant Kamart le vit en telle audicion, Lors ly dist haultement : "C'est bien fet, par Mahon, Et je t'apprendray à juer du *blason*." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 302).

- "Petit poème, flatteur ou satirique, sur les mérites de qqn ou de qqc."

Rem. ALECIS, *Blas. faulses am.* P.P., a.1486 ; GDC VIII, 330b. [R. M.]

BLASONNEMENT, subst. masc. (blasonnement)[GD : *blasonnement*]

"Action de critiquer, de tourner en ridicule" : ...Jehan Beuvet et autres en sa compaignie, sanz ce que onque le dit exposant leur eust rien meffait ne delinqué, prendrent ycellui exposant qui seoit sur une forme ou banc en la maison où la dicte confrarie avoit esté lors faite, et par maniere de *blasonnement*, de injure ou autrement, et oultre le gré et voulenté d'icelli exposant le prendrent et le mistrent en une moyau ou cuve (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 329).

REM. À rattacher à FEW I, 403a : **blaso*. [E. P.]

BLASONNER, verbe (blasonner)[T-L : *blasoner* ; GD : *blasonner* ; GDC : *blasonner* ; FEW I, 402b : **blaso*]

A. - Au propre *Blasonner l'escu*. "Présenter l'épée (avec ses blasons)" : Quant vit l'escu son pere c'om luy eut *blasonné*, Bien l'a recongneü (Galien D.B., c.1400-1500, 86).

B. - Au fig.

1. "Faire un portrait élogieux de qqn ou de qqc., louer qqn ou qqc." : Ceulx le loent devant elle en appert Et le *blasonnent*, Et de ses faiz lui parlent et raisonnent (CHART., D. Fort., 1412-1413, 171). "Vous avez oy comment Jaques de Voisines m'a sa suer Ysmarie grandement *blasonnee* et loee ; se telle est, elle est comme je la demande et vueil pour estre ma femme et compaigne..." (Nouvelles inéd. L., p.1452, 2). Desir, mon loyal compaignon, Qui dis qu'en moy a tant renon, Tu me scez moult bien *blazonner* Sans que m'ayes veu esprouver ; Mais d'une chose je t'avise, Qu'en moy n'y a recréandise, Ains suys tout prest de parfournir Tout ce que a quoy bee a venir (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 43).

- P. iron. : ...ses vertuz ne doivent estre celées n'estainctes, mais en commune audience publiquement *blasonnées* (C.N.N., c.1456-1467, 241).

2. "Flatter qqn" : Par sainte Marie la belle Je l'ay armé et *blasonné* (Path. D., c.1456-1469, 86). [Rem. de l'éd. : *Armé et blasonné*. Sans doute, au sens propre, pourvu d'armoiries (ou d'un équipement armorié) et de blason ; puis, pour *blasonner*, "décrit, qualifié de manière élogieuse" ; enfin, par ironie, "il s'est moqué de lui"] LA FEMME. (...) Comment av'ous bien besongné ? LE CRESTIEN. Le juif ay si bien *blasonné* Et attiray tant en mes las,

Au moyen de saint Nicolas, Qu'il m'a presté cent escus d'or. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 95). Sans crier plus hault ne plus bas Après tous beaux motz *blasonnez* ["de flatterie"], Il fault que vous nous gardonnez, Aultrement je ne l'entens pas. (Sots gard., a.1488, 112).

- Inf. subst. "Flatterie" : ...vous l'avez happé Par *blasonner*, et attrappé En luy usant de beau langaige, Comme fist Renard du froumaige (Path. D., c.1456-1469, 88). Et sy fussiez le plus saige qui vit, Sy n'ariés vous ja de moy seignorie. Aussy pour ce n'ay pas esté norrie Ne n'ay cure de vostre *blasonner*. Tant qu'est a moy ["Pour ce qui est de moi"], pour homme qui me prie, Autre n'ara il par son sermonner. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 192).

- Empl. pronom. "Se vanter" : Fol estourdy, glorieux loricart, Estes vous bien si arrogant coquart De vous venir en ce point *blasonner* ? Sçavez vous bien donner ung tel brancart ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 340).

3. P. antiphr. "Critiquer, blâmer qqn ou qqc." : La *blasonnez* Furent et leurs faiz hault sonnez Ainsi que gens abandonnez Ou a l'eschauffaut sermonnez. (CHART., L. Dames, 1416, 293). Voicy une douleur moult grant, Qui a mal pour nous se consomme ; Nostre oust seroit mis au neant Et la chose ne seroit pas bonne. Vostre personne se abandonne De vous bouter trop en la presse, Dont ung chacun vous en *blasonne* De vostre trop grant hardiesse. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 466).

- *Blasonner les armes de qqn*. "Railler qqn" : ...il parla hault et *blasonna* bien les armes de son bon voisin. Or l'appelle ribauld, après loudier... (C.N.N., c.1456-1467, 26).

- Empl. abs. : Avés vous assés sermoné Et *blasonné* ? (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 193).

- "Ridiculiser qqn par des moqueries" : ...comment l'abbé et Madame *blasonnaient* les chevaliers et escuiers qui par le monde aloient faire armes (LA SALE, J.S., 1456, 304).

- "Diffamer qqc." : Il veult nostre loy *blasonner* En disant des dieux grans laidure. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 243). [R. M.]

BLASONNEUR, subst. masc. (blasonneur)

[GDC : *blasonneur* ; FEW I, 403a : **blaso*]

"Prétendant" (Éd.) ; "flatteur, discoureur (?)" : Dessous la courtine d'Onneur Et sous le tapis Courtoisie, La dame de son *blasonneur* Veult estre par les rais choisye ; Car, se tu dis ta frenesye A plaine gueule, elle dira "Fy ! otez ceste punaisye ! Ja mon corps n'y consentira !" (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 106).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 134. *Blason* "flatterie", *Vig. Trib.*, c.1480, 225, 233. [R. M.]

BLASPHEMATEUR, subst. masc. (blasphémateur)

[GDC : *blasphemateur* ; *FEW I, 403a : *blasphemare* ; TLF IV, 572a-b : *blasphémateur*]

"Celui qui profère des blasphèmes, blasphémateur" : Or dient les faulx *blaphemateurs* francoys, en excusant leur pechie : "Qui bien le jure, bien le croyt." A ce je [re]spons, dist la royne, qu'ilz mentent apertement (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 144). Et quant le peuple retourna de servage en franchise, et de l'affliction de Babylone en la tranquillité de Jherusalem, les *blaphemateurs* du Tout Puissant et les violateurs de la loy, qui furent commencement et exemple d'iniquité, revindrent ilz en paix en leur pays ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 76). Lapidez le *blaphemateur*, Lapidez le faulx detracteur Qui la loy totale destruit ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 195). ...Seducteurs du peuple

romant, Rebelles a nostre conmand, Despecteurs et *blasphemateurs* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160). [R. M.]

BLASPHEMATION, subst. fém. (blasphémation)

[GD : *blasphemacion* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Action de blasphémer, d'outrager" : [Fin du second jour de la Passion Nostre Seigneur] Nous ferons fin, de ce jour d'uy, Aux tres griefves extorcions, Peines et *blaphemacions* Qu'en la maison Anne [Jésus] endura Tant comme celle nuyt dura (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 266). [Même contexte ds Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 750]

REM. *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 6 (*blafemation*). [R. M.]

BLASPHEME, subst. masc. et fém. (blasphème)

[T-L : *blasfeme* ; GDC : *blaspheme* ; AND : *blaspheme* ; FEW I, 403b : *blasphemium* ; TLF IV, 572b : *blasphème*]

A. - "Outrage fait à une personne ou une chose sacrée" : Item s'il plaira a Dieu consentir que le povre pelerin pour ses grans pechiés viés soit fort temptés de *blasfeme* ou de vaine gloire ou de desesperacion ou de la foy [l. desperacion de la foy], que ja n'aviegne, ou que l'anemi infernal li monstre ses pechiés ocultes ou manifes dont par aventure il n'a pas esté bien confés, le pere prieur et peres Celestins, selonc le cas et temptacion qu'il porront apercevoir ouduit agonisant, li veullent recorder qu'il doie prier a Dieu mercy a grant esperance d'avoir pardon de tous ses pechiés noviaus et viés. (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 318). Et en ce commandement est deffendue toute mençonge, tout parjure, toute *blaspheme*. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 205). ...j'ay benignement soustenu confusions et obprobres et ay pour benefices receü ingratitude, pour miracles *blasphemez*, et pour doctrine reprehension (Internele consol. P., 1447, 119). *Blasphemes*, luxure et hazart, A quoy t'applicques et as art, Te rendront a la fin si vil Qu'il n'est droit canon ne civil Qui te sceust adjuger pardon, Si Dieu ne le te fait par don. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 41).

B. - "Outrage fait à qqn" : ...nous sommes mis en direpcion, captivité et mort, et en *blapheme* de toutes estranges nacions. (JUV. URS., Loquar, 1440, 374).

- *Faire des blasphemés à qqn*. "Outrager qqn" : Et ilec sans avoir chef ne homme de conduite, se fortifierent fort, et firent de grans *blasphemés* au roy, comme faire gibetz en ladicté ville et sur les murs, et y pendre croix blanches, monstrier leur cul et autres villenyes. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 45).

C. - "Blâme" : Nient mains, le frère Thomas continua tant et fist continuer ès cris et *blasphèmes* dessusdiz, que toutes les dames et damoiselles et autres femmes portans haulx atours, n'aloient plus à ses prédications, sinon en simple estat et descongneu. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 303). Car à si grand princes et aultres nobles hommes, telles ou pareilles parolles sont moult doubttables et périlleuses à croire, tant pour l'yre Nostre Seigneur principalement, comme pour le *blasphème* qu'on en pourroit avoir des parlers du monde. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 315). [R. M.]

BLASPHEMEMENT, subst. masc. (blasphèmement)

[*FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Action de blasphémer, d'outrager" : D'Envie viennent detraccions Et murmure et discencions, En bien d'autruy avoir tristece, En mal d'autruy avoir liesse, Bordie, faussetéz, haïne, Diffamement et ataine, Desrisions, *blafamemens*, D'autrui noms

apeticemens (Liber Fort. G., 1346, 151). Blasfematio (...): *blasfememens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 45).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 71. [R. M.]

BLASPHEMER, verbe (blasphémer)

[T-L : *blasfemer* ; GDC : *blasphemer* ; AND : *blasphemer* ; FEW I, 403a : *blasphemare* ; TLF IV, 573a : *blasphémer*]

Empl. trans.

A. - "Proférer des blasphèmes contre une personne ou une chose sacrée" : Et que pis est, le nom de Dieu, son propre sanc pour nous espandu en l'arbre de la vraie crois, son chief, sa mort et sez membres precieux, en reproce chascun jour il *blafement* horriblement par vilains sairemens et renoiemens. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 75). Et n'est pas a oublier que trop plus grant peril est a errer en *blaphemant* ceste Vierge que en l'onnourant, elle qui par langue d'omme souffisamment ne puet estre louee. (GERS., Concept., 1401, 422). Vous dittes que je faiz offence Et que tant j'ay Dieu *blaphemé*, Quant filz de Dieu me suis nommé. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 472). Et s'en ce lieu sy mal famé, Tres lait, horrible et diffamé, Je meurs par aucune aventure, Tu en seroye fort *blaphemé* Et ton saint nom plus infamé Et de moy faire l'ouverture. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 866). Bref, il n'y a ne cinq ne six, Rouge ne noir, jaulne ne blesme, Car nous voulons qu'il soit occis Pour tant que nostre loy *blapheme*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 422).

- Empl. abs. : Ne aultre chose ne fait difference entre les justes et injustes que en adversité l'injuste par impacience *blaspheme* et par patienche le juste est approuvé. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 199).

B. - "Outrager qqn" : Ausquelz, et afin qu'ilz ne feussent meuz de mal faire ou injurier ledit Hardi pour l'enormité dudit cas, fut defendu de le mutiler, *blasphemer* ne injurier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 305).

C. - "Critiquer, réprouver qqn" : ...pour Dieu, douce seur, ne veulhés pas consentir ainsi du tout a ce que vostre cuer veult, que vous en puissiés avoir domaige et deshonneur. Quar je vous dy que de vous est tres bonne et grande renommee par toutes pars, mes de cestui fait seriés vous molt et tres grandement *blasfamee*. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 130). [R. M.]

BLASPHEMERESSE, subst. fém. (blasphèmeresse)

[GD : *blasphemeor* (*blasphemeresse*) ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Celle qui blasphème, blasphématrice" : Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menterresse, perniciose, abuserresse de peuple, divineresse, supersticiose, *blasphemeresse* de Dieu (FAUQ., III, 1431-1435, 14). Par l'oppinion et déliberacion desquelz, trouvèrent lesdiz juges ycelle Jehenne supersticiose, devineresse de déables, *blasphemeresse* en Dieu et en ses sains et saintes, scismatique et errant par moult de fois en la foy de Jhésucrist. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 445). ...par l'oppinion et deliberacion desquelz trouverent lesdis juges ycelle Jehanne supersticiose, divineresse de deables, *blasphemeresse* de Dieu et des sains et saintes, scismatique et errant par moult de fois en la loy de Jhesu Crist. (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 400). [R. M.]

BLASPHEMERIE, subst. fém. (blasphèmerie)

[GD : *blasphemerie* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Action de blasphémer, d'outrager" : Sus, Juifz, ne vous faingnez mie ! Oyez vous la *blaphamerie* Dont cest enchanteur cy

nous sert ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 470). [*blaphemie* ds GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 195]

V. aussi *blasphemie* [R. M.]

BLASPHEMEUR, subst. masc. (blasphémeur)

[T-L : *blasfemëor* ; GD : *blasphemeor* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

"Celui qui outrage la divinité, ce qui est sacré ou respectable, blasphémateur" : ...si que dire on ne puist de si haulte personne qu'il fust pou sage, fel, despit, *blasphemeur*, de laides meurs et mal ordonnées vie. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 107). ...ledit Betuys estoit en son vivant ung homme yvroin, *blafameur* et injurier de personnes, et estoit tenu et reputé estre invocateur et sorcier et de faire mourir par venin et invocacion plusieurs personnes (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 219). [R. M.]

BLASPHEMEUX, adj. (blasphémeux)

[GD : *blasphemeus* ; *FEW I, 403b : *blasphemium*]

"Rempli de blasphème" : ... trois ennemis qui peuvent estre nommes trois larrons espieurs de chemins, c'est assavoir tiranie la crueuse, heresie *blasphemeuse*, la cher luxurieuse (GERS., Toussaint G., c.1391, 995). ...telle très scellerée et *blasphemeuse* sinagoge de hommes perdus et de toute chrestienté. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 365). [R. M.]

BLASPHEMIE, subst. fém. (blasphémie)

[GD : *blasfemie* ; *FEW I, 403a : *blasphemare*]

A. - "Action de blasphémer, de proférer des blasphèmes à l'encontre de ce qui est sacré (ou qui apparaît comme tel), blasphème" : Item, la Passion de Jhesucrist est en .iii. parties divisee, c'est a savoir es langues blasphemans [var. *blasphemes* / *blasphemies*], es mains des batans ou tourmentans et es clous crucifians. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 268). Mon doulz Creatour, oste de moy vanité de couradge et inconstance de pansee (...), desprisement des povres, oppression des febles, ardeur d'avarice, rancour d'envie, mort de *blasfemie*. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39). Il a dit, c'est chose notoire, De Moÿse et du Dieu de gloire Injures granz et vilenies Et ranposnes et *flafemies* [l. *blafemies*], Qui est chose laide et horrible (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 76). Ouez vous pas la *blaphemie* Dont cest enchanteur cy nous sert ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 195). Si tu as Bon oeuvre fait en plusieurs cas, Du bien fait ne te voulons mye Lapidier. Mais du *blaphemye* Que tu nous as dit en ce lieu Car, toy, homme, te nommes Dieu, qui est tres enorme peché. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 180). Se quelq'ung commect *blasphemie* Contre l'empire, droit ou tort, N'est il pas coulpable de mort ? Cestuy cy fait contre l'empire, [Pour au vray tout le cas vous dire.] Car il n'est en place ne lieu Qu'il ne blasphemie contre Dieu : Pour quoy il doit mort recevoir. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 461).

B. - "Action d'outrager, d'injurier" : En contumelie, Rixe, *blaphemye* Ay dit infamy A chascun, amy ou amye, Par ma despitte fureur. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 166).

V. aussi *blasphemerie* [R. M.]

BLASTENGE, subst. (blastenge)

[T-L : *blastenge* ; GD : *blastenge* ; AND : *blastenge* ; FEW I, 403b : *blasphemium*]

"Blâme, réprobation" : Car plus tost est *blascenge* [l. *blastenge*] par l'omme publie, Que loenge ne soit. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 56). Et se di que *blastenge* est plus tos eslevée Que

loenge ne soit, c'est bien cose avérée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 403).

REM. Ex. d'a. fr. et *Gloss. hébreu-fr.* du XIVE s. ds GD I, 660a. [R. M.]

BLASTENGIER, verbe (blastengier)

[T-L : *blastengier*¹ ; GD : *blastengier*¹ ; AND : *blastenger* ; FEW I, 403b : *blasphemium*]

A. - "Blâmer, critiquer" : La dame (...) garda s'onneur Et loyalté a son seigneur. Or voelle Dieux qu'ainsy puist estre De toutes celles de noble estre, Sy c'on ne les puist *blasengier*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 89). Pour bien faire ay receü blame Dou roy, et m'a moult *blastengié* Et dist que j'avoie forgîé Ceste cose par cowardise. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 88). Phelippes les avoit mout *blastengiet* de ce que il avoient oï noisse et friente devers les ennemis et si s'estoient tenu tout quoi. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 42). Car bien sevent Jourdain ne fait a *blastengier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 693).

Rem. CUVELIER, Chans. Guescl. C., c.1380-1385, 2584 ds GD I, 660b.

- *Blastengier qqc. à qqn.* "Reprocher qqc. à qqn" : Par dela, ens ou pré desous, Trouverés (...) .I. chevalier qui ne redoubte Homme nul, tant soit de hault nom. Vous ne poés, voelliés ou nom, Fors que passer parmi ses mains. (...) Bien le vous vodra calengier, Et moult grandement *blastengier*, Et savoir que ce segnefie Pour quoi vous l'avés encargie. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 164).

B. - "Insulter, injurier" : Or sus je faulz et chetis Qui ais cez crestien *blasangiér* per mez dis, Car je voy la lour Dieu qui lour est bon amis (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 529).

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, XXIV, 963, ds T-L I, 995. [R. M.]

BLATERIE, subst. fém. (blaterie)

[GD : *blaterie* ; FEW XV-1, 129b : **blad*]

"Commerce du blé (ou halle, marché au blé ?)" : ...Colin du Tillay, fermier pieca des impositions des blez de la *blaterie* de la ville de Mortaing (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 147).

Rem. Cf. DU CANGE I, 671c, s.v. *bladeria* et 673c, s.v. *bladaria* ; LA CURNE III, 28b, s.v. *blasterie*. [R. M.]

BLATIER, subst. masc. (blatier)

[T-L : *blätier* ; GDC : *blaetier* ; AND : *blader* ; FEW XV-1, 129a : **blad* ; TLF IV, 576a-b : *blatier*]

A. - "Marchand de blé, de céréales" : ...à un jeudi, environ mienuit, lui, Andry Cointereau, son serourge, estans en leur hostel, au molin d'Aunoy, qui est au seigneur d'Alainville, prez de Bretigny, où ilz demouroient ensamble, vindrent à eulx Phelipot Ligier, Jehan de Lance, *blastriers*, et leur dirent qu'ilz alassent embler du blé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 511). Item, que nulz *blatiers*, regratiers de grains, et vendeurs de farines, ne autres personnes de quelque estat ou condicion qu'ilz soient, ne achateront, ne feront achater pour eulx, par estranges personnes, grains a Paris (Mét. corp. Paris L., t.1, 1439, 207).

Rem. *Z. rom. Philol.* 47, 1927, 416.

B. - "Gardien de terres semées en blé, en céréales" : Et avoit ledit roy d'Angleterre en sa compaignie bien huit mille Yrlandois, dont la plus grant partie aloient de pié, ung pié chaussé et l'autre nu, sans braies et povrement habillez, aians chascun une targète et petites javelines avec gros couteaux d'estrangle façon, et les chevalcheurs chevauchioient très habilement sur bons petis

chevaux de montaigne, et estoient sur penneaux assez de pareille façon que portent les *bladiers* du pays de France. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 284-285). [Même contexte ds LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, t.1, c.1462-1468, 345, et ds WAVRIN, *Chron. H.*, t.2, p.1471, 249] Qui fera rescousse ["résistance"] à nostre bailly ou à nostre chastelain, ou à autre de noz gens et officiers quelz qu'ilz soient, par amende, le faict congneu, actaint ou prouvé, soixante solz y avons tant seulement (...) ; en rescousse de *bladier* ou de gastier, trois solz y avons (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 519). [Éd. : "gardes publics nommés pour veiller à la conservation des fruits et des moissons"]

V. aussi *blayer* [R. M.]

BLATIERE, subst. fém. (blatière)

[GDC : *blaetier* (*blaetiere*) ; FEW XV-1, 129a : **blad*]

"Marchande de blé, de céréales"

REM. Doc. 1357 (*blastiere*) ds GDC VIII, 327b. [R. M.]

BLATIR, verbe (blatir)

[FEW, Ø lat. *blatire*]

"S'écrier, débiter" : Par forme de joye en leur cueur Chantent a grant voix et *blatissent*, Sicque leurs grans criz retondissent En l'air par grans sons resonneux (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 737). [R. M.]

BLAVE, subst. fém. (blave)

[GD : *blave*¹ ; FEW XV-1, 128a : **blad*]

"Espèce particulière de blé" : Tout premierement il y avoit grant nombre de blez, tant fromens, orges, mil, *blave*, pois, febves que autres grains a vivre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262). ...de pain, de vin, de viande, foin, avoyne et *blave*, a merveilleuse quantité (LA VIGNE, V.N., p.1495, 294). ...les chars et cheriotz estoyent si espés qu'on ne s'i pavoit tourner, plains et chargez de bledz, de vins, pain, chair, poulailles, volailles, foin, estrain, avoyne, *blave* et generalmente de toutes autres choses appartenans tant aux hommes qu'aux chevalx. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 295). Parellement faictes amener (...) la plus grant quantité que l'on pourra trouver des blez, farines, orges, avoynes et *blaves* (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 293).

REM. Cf. LA CURNE I, 29b, s.v. *blee*. [R. M.]

BLAVERIE, subst. fém. (blaverie)

[GD : *blaverie* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

"Droit sur le blé"

REM. Doc. 1383 (Meuse, *blaverie*) ds GD I, 660c.

V. aussi *blaverie* v. Lexiques [R. M.]

BLAVEROLE, subst. fém. (blaverole)

[T-L : *blaverole* ; AND : *blaverole* ; FEW XV-1, 149a : **blao*]

"Centaurée"

REM. Ex. agn. XVe s. ds *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 228 (W. Rothwell). [R. M.]

BLAVIER, subst. masc. (blavier)

[GD : *blavier* ; FEW XV-1, 129a : **blad*]

A. - Région. (Wallonie) "Marchand de blé, de céréales" : Desier le *blavier* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 300). [Autres occurrences p.312, 313, 318]

B. - "Gardien de terres semées en blé, en céréales"

Rem. *Cout. d'Auxerre*, s.d., éd. 1635, ds GD I, 660c. Cf. M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVIe s.*, I, 1961, 116-117.

V. aussi *blatier* [R. M.]

BLAYER, subst. masc. (blayer¹)

[T-L : *blaier* ; GD : *blaier*² ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

"Garde des céréales, messier" : Loges de *blayer* (Hist. Lille T., t.2, c.1360-14, 539). ...la dame de Courtevey prouve la saisine de la grant justice par tout ; pourquoi elle emporte le porc sanglier qui fu prins en leur terre ; car ce est cas qui appartient à la grant justice, et sauf ce que ses *blaier* est saisis de un mangier, chascun an, sur chascun de leurs hommes tenans feu et lieu. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 157).

REM. Cf. DU CANGE I, 674a-b, s.v. *blaerius*. *Blayer* ou *blatier* ds l'ex. suiv. (?) : Et avoit ledit roy d'Angleterre en sa compaignie bien huit mille Yrlandois, dont la plus grant partie aloient de pié, ung pié chaussé et l'autre nu, sans braies et povrement habillez, aians chascun une targète et petites javelines avec gros couteaux d'estrange façon, et les chevalcheurs chevauchioient très habilement sur bons petis chevaux de montaigne, et estoient sur penneaux assez de pareille façon que portent les *bladiers* du pays de France. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 284-285). [R. M.]

BLAYER, verbe (blayer²)

[GD : *blaier*¹ ; FEW XV-1, 129b : **blad*]

"Cultiver en blé, mettre en blé"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1345 (*bleer*) et 1395 (*ladicte cousture blaies de blez*) ds GD I, 654b. [R. M.]

BLAYER, adj. (blayer³)

[FEW XV-1, 129a : **blad*]

"Du *blayer*" : ...devant la meson *blayere* dudit chastel (Doc. 1336. In : P. Marchegay, Bibl. Éc. Chartes 35, 1874, 397). [R. M.]

BLAYERET, adj. (blayeret)

[GD : *blaieret* ; AND : *blaieret* ; FEW XV-1, 129b : **blad*]

Moulin blaieret. "Moulin à blé" : ...le moulin foulerez et le moulin *blaieret* dempres Pontrieu... (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1342, 59). [R. M.]

BLAYERIE, subst. fém. (blayerie)

[T-L : *blaierie* ; GD : *blaierie* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

"Production, récolte de céréales" : Oultre peut avoir ledit bas justicier moulin à *blaierie* au dedens ou dehors de son fief. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 144). [E. P.]

BLAZAS, subst. masc. (blazas)

[GD : *blazas* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

"Botte de paille de blé"

REM. Doc. 1341 (*pour lier leur blazas*) ds GD I, 660c. Rattaché par erreur à **blatea* ds FEW I, 404a. [R. M.]

BLÉ, subst. masc. (blé)

[T-L : *blé* ; GDC : *bler*¹ ; AND : *blé* ; DÉCT : *blé* ; FEW XV-1, 126b : **blad* ; TLF IV, 577a : *blé*]

A. - "Céréale (plante) ; en partic., blé" : Et trouverent auques petites compaignes de *bleds* et de prees et la se logierent toute li hoos. (FROISS., Chron. D., p.1400, 138). Si se loga toute li hoos celle nuit en une belle compaignie de *bleds*, et fu li rois logiés en une abbeie que on clainme ou pais le clostre Saint Pierre, et est de blans monnes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 140). Avec ce, quant les *blefs* seront sur le meurir des le moys de may, n'attendra pas la chierté, ains baillera son aoust a soier a compaignons bons, fors et diligens,

et a ceulx marchandera a argent ou a blef. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 154). Li *bleds* et les avaines as camps commençoient a meurer, et li fain estoient fené et les auquns a fener, et c'est li temps que les gens d'armes demandent pour euls et pour lors cevaus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 416). ...et mener leurs chevaux paistre ès *blez* aux pleins champs (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 53). Et, depuis ledit partement desdiz Bourguignons, ilz s'en alerent boutans les feux es *blez* et es villages partout où ilz passoient (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 281). ...après qu'il eut veu l'experience de la rane verte, laquelle il mist en ung pot neuf et l'en sepultura en my les terres à *blef*, lesquelles il recite au moien d'icelle estre exemptées à tempestes et noximens de l'air. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 r°). Cestui predist la grieve pestillence des bestes et la corrupcion des *blez* pour les grandes pluies qui furent en ce temps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 113 v°).

Rem. Il est difficile, dans les ex., de faire le départ entre la signification générale et la signification particulière ; de même sous B et C.

- *Battre le blé* : Et comme dist saint Pol en la premiere Epitre aux Corinthiens ou .IXe. chapitre : «Chilz qui labore la terre doit labourer en esperanche, et chilz qui bat le *blé* en esperance d'avoir fruit». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 87).

. Loc. *Battre blé en autrui grange*. "Commettre l'adultère avec une femme mariée" : ...que nulz ne preigne Fornicacion ne ne tiengne Concubine ne femme estrange, Ne *bate* blef en aultrui grange, Car ce seroit pechiez mortés. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 38).

- *Casser le blé*. "Battre le blé" : Item, chascun d'iceulx puet prendre cinq perques à cheval de mort boiz par an pour casser leurs *bléz*, livrés par le sergent du lieu (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 58).

- *Scier (les) blés*. "Faucher les blés" : Nuls ne faisoit les chans arer, Les *blez* soier, ne vignes faire (MACH., J. R. Nav., 1349, 151). ...quant audit or sur lui trouvé, dist qu'il l'a gaigné à soyer *blez* en cest aoust present, avec et en l'ostel sire Jaques Lempereur, estant assiz à Foirez, prez de Laigny (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 365). Et après, quant celle semence fu parcreue et moutepliee, monstra comment ilz soyeroyent les *blefs* et, par batre de fleaulx, les osteroyent des espis. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 744). ...tous ceulx qui demeurent en icelle ville me doient, chascun an, une journée à fenner, une journée à soyer mes *blefs*. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 587). ...ilz laisserent leurs maisons et apporterent leurs biens es bonnes villes, et soierent leurs *blez* avant qu'ilz fussent meurs (Journal bourgeois Paris T., 1429, 242).

. *Quand les blés sont bien drus, il y faut besogner* : Car ly laboureur dient souvent en reprochier Quant les blés sont bien druz, il y faut *besogner*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 468).

B. - P. méton.

1. "Champ de céréales ; en partic. de blé" : Le lieu ou la vigne est plantee est appellé vigne, si comme dit Papie, aussi comme le lieu ou le blé est semé est appellé *blé*. (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 57). Et quant ledit de Conteville le vit venir vers lui, pour ce qu'il doubtoit que ce ne feust ung commissere, icellui de Conteville gecta icellui sel dedans ung *blé*. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 372). ...Jehan, perdrieux, chassoit aux perdrix celuy VIe jour dudit moys en l'oree d'ung *blé*, et au joignant avoit sept hommes qui labouroient, et furent prins tous sept oveccques luy desdiz Escossays, lesqueulx Escossays avoient nagueres esté destroussez illecques aupres de brigans. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483,

49). ...En ung *blé* verd ou je passoye Mon chien rencontra d'une beste (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 27).

- Au plur. : ...par les champs les bestes mues Gisoient toutes esperdues, Es *blez* et es vignes paissoient (MACH., J. R. Nav., 1349, 151). Pour faire sur table vin blanc devenir vermeil, prenez en esté des fleurs vermeilles qui croissent en *blefz* que l'en appelle perseau ou neelle ou passe rose, et les laissez secher tant qu'elles puissent estre mises en pouldre, et en gectez secretement au voirre avec le vin et il devenra vermeil. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 271). ...et dit on que on proposoit contre eulx [les gens du village] que ilz avoient chassé ou sanglier ou cerf de leurs jardins, vignes et *blefz* (JUV. URS., Nescio, 1445, 521). Et, pour resister à leur artillerie, il avoit deliberé de semer parmy les champs son artillerie en petis buyssons, en bruyeres, en *blez*, en petis fossez et en lieu où on ne les pourroit bonnement veoir et estre si loing comme la portée de leurs bastons. (BUEIL, II, 1461-1466, 232).

. [Plur. interne] *Uns blés* : Il fist tout l'ost là endroit arrester en uns *blés*, pour faire leurs chevaus paistre et recengler. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 63).

2. "Temps de la moisson" : ...lez dis habitans promistrent à paier au baron pour lorz des Monstierz Hubert XIX setierz et une mine d'avayne de rente et XXXVI guellinez, et avec chacune guelline II d. de rente, IX eoufs de rente avec chacune guelline ; et cent IX s. pour le garbage, avec pour chacun harnas II journez de priez et deux journez de une herce, l'une à mars et l'autre à *bléz* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 30).

C. - "Céréales (grain) ; en partic. blé"

1. "Grains de céréales"

a) Au plur. : Ne pren de tes gens que tes rentes, Soit en *blez*, en cens ou en ventes, Car se tu les vues escorchier, Mieux te vaurroit estre un porchier. (MACH., C. ami, 1357, 135). Se le trouverent cras, et plentiveuse la contree de toutes choses, les gragnes plainnes de *bleds*, les hostels raemplis de toutes riçoises, ueufs et vaces les plus cras et mieuls nouris dou monde, brebis, moutons et pors aussi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 681). Et combien que le peuple de Paris fust grandement diminué tant par le fait des guerres comme de l'epidemie, neantmoins estoient les vivres en grant chierté à Paris, et vendoit on busche, *blefs* et avoines à plus hault pris que on n'avoit fait long temps par avant. (FAUQ., I, 1417-1420, 184). ...lesquelz ont esté prins par les ennemis sur quatre bateaulz, chargiez de *bleds* et autres marchandises, venans par la riviere de Seyne de Rouen à Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 345). Et, se ce n'eussent esté les grandes aulmosnes et secours de ceulx qui avoient des *blez*, la mort y eust esté moult douloureuse. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 112). Celle treve ne se parfurnit point sans recommencer le debat, car le Roy de France avoit baillié par avant une abstinence de guerre pour recoeillier les *bleds* en Haynaut et en Cambresis. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 160). Les mauvais *bledz* sont ilz mengiez ? (Sots, c.1480-1500, 261). ...et desiroit ledit duc d'Orléans estre secouru pour ce que ses vivres appetissoient, là où il avoit esté donné mauvais ordre au commencement ; car il y en avoit assez en la ville et à l'entour, et par especial *bleds* (COMM., III, 1495-1498, 212). Parquoy tout incontinent le roy envoya grans foisons de vivres comme de pain, vins (...), *bledz*, avoynnes, foin (LA VIGNE, V.N., p.1495, 305).

- [Sentence] *Sans la deesse des blés et sans le dieu du vin refroide la luxure*. "L'abondance de nourriture et de vin favorise la luxure" : Au contraire dist Therence : «Sans la deesse des *blefs* et sans le dieu du vin refroide la deesse de luxure». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 368).

b) [Avec un adj.]

- *Blé froment* : ...le sextier de *blé* fourment valloit à la mesure de Paris, es Halles dudit Paris, XXX frans de la monnoie qui lors couroit (Journal bourgeois Paris T., 1420, 145).

- *Blé seigle* : ...en ce temps de l'an mil IIIIc XXXIII, coustoit le *blé* seigle IIII livres parisis ou plus (Journal bourgeois Paris T., 1433, 295).

- *Blé meteil*. "Céréales mélangées (semées et récoltées ensemble)" : A Pierre Legendre (...) pour IX septiers VIII b. de *blé* mestail, mesure du Nuefbourg, dont le sextier fait à la mesure d'Evreux XIII b. et demi (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 78). ...La darraïne sepmaine de juing, ariva de Normendie tant grant foison *blé* que le premier sabmedi de juillet on cria parmy Paris bon *blé* mectail à XXIII solz parisis (Journal bourgeois Paris T., 1433, 295).

. [Même sens] *Vair blé* : ...deux mouys de vairs *blefz* par an (Trés. Reth. S.L., t.2, 1337, 37).

- *Blé tierchain*. "Blé composé d'un tiers de froment et de deux tiers de seigle (?)" : ...Promettans en bonne foy a rendre et a paier a nostre (...) seigneur (...) le(s) sese muys troys jalois et demy de *ble* tierchain devant dis, et les wit muis troys jalois et demy davaine [l. d'avaine] dessus nommes (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1344, 80).

- *Blé tourte*. "Céréales constituées de seigle et de froment" : Li messex de Saint Nicolas, li rentex de la Melaidere (...) hont tauxey le domaige fait ou Champ au Reciveour devers Mourmant, (...) a une amene de *blef* tourte. (Echevin. Dijon L., 1341, 51).

. *Blé vaire*t : ...item, le tier au molin d'Escourdal, qui puet valoir par an environ XL sestiers de *blés* vairet, à la mesure de Launoye, dont chascun sextier puet valoir à celi, mesure sanz droit, environ II sols et demi parisis (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 97).

- *Gros blé*. "Méteil (?)" : Et oultre ont en la dicte forest, en lieu nommé la Lande Martin, toutes telles droictures et franchises comme ont les costumiers et bourgeois de Gavray leur desgrain en trois moulins de la prevosté de Gavray et sans paier moulture de leur fourment pour leur user ; et auxi ont leur desgrain es dis moulins à leur gros *blé* par paiant moulture. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 100). ...ce receveur soy charge de la vente des gros *blez* (Comptes Lamballe C.-L., 1425, 232).

2. Au sing. "Grains de céréales, surtout grains de blé" : ...li *blez* en la terre germe (MACH., J. R. Nav., 1349, 138). J'ains miex ci estre qu'es greniers Au *blé* n'a l'avaine, d'assez. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 13). J'ay bien du *blef* en mon grenier Pour vivre jusques aux nouveaux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 5). De l'argent fault pour le bergier, Du *blef* pour porter au moulin (DESCH., M.M., c.1385-1403, 62). ...et print ledit Breton, en un escrin, X frans, dont il en ot six à sa part, dont il acheta du *blé* pour faire des gasteaulx à la foire de Faremonstier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 96). ...si n'ont maille, ne denier, Pain, ne vin, ne *blé* en guerier (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 99). Et vivoient le plus des gens d'icelui ost de fèves et de *blé* frotté en espy. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 92). Et selon ceste maniere raison est naturele au grain, quant il est semé a produire *blé* ou fourment ou aveine ou pois, et ceste maniere n'est pas miracle. (Somme abr., c.1477-1481, 163). ...et heurtèrent de la chasse dudict saint contre une petite maison appellée la maison de la Cuillette, où l'on levoit aucunes gabelles sur le *blé*, pour payer aucunes debtes de la ville qu'ilz avoient faitces pour payer le duc Philippes de Bourgogne quant ilz feïrent la paix avecques luy (COMM., I, 1489-1491, 118).

- *Vanner le blé* : Par cele giracion ceulz qui viennent le *blé* font venir les pierretes ou milieu du van. (ORESME, C.M., c.1377, 544). Qui vous auroit par quinze jours bernee Ou en ung van comme le *ble* vannee, Si esse trop quant au corps qui la porte ? (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115).

- [Utilisé pour la fabrication de la cervoise] : ...vous dites que avez grant habondance de *blez* et de grains. Je vous respns qu'il vous est bien mestier d'en avoir largement, car vous gastez plus *blez* pour faire vostre boisson, c'est assavoir voz servoises, que pour vostre mangier (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 43).

- [Avec une indication de mesure, de prix...] : Miex voudroie perdre demy Muy de mon *blé* que j'en parlasse Par cy que je vous encusasse. (Mir. chan., c.1361, 149). Et s'il avient qu'il la restreingne, Et que n'ait plainne auctorité, Lors dira : " Bien suy a vilté Tenue comme une servente: Je n'oseroye mettre en vente Une seule mine de *blé*..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 63). ...et prendrent cinq minoz de *blé* et farine, qu'ilz mistrent en deux sacs sur leurs chevaux audit molin, que ledit serourge vendi depuis ne scet combien. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 512). ...le sextier de *blé* fourment valloit à la mesure de Paris, es Halles dudit Paris, XXX frans de la monnoie qui lors couroit (Journal bourgeois Paris T., 1420, 145). Item plus passé Estient Girert de Guierens XXVI asnees de *blé* (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 102). ...quelle famine ont ilz soufferte en ceste ville, ou la charge de *blé* a valu douze escus (JUV. URS., Loquar, 1440, 317). En ladicte année, durant le voyage de Saint-Claude, fut le *blé* moult chier universellement par tout le royaume de France, et mesmement au pays de Lyonnois, Auvergne, Bourbonnois et autres pays voisins. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 111). Jehan, mon amy, je vous cry mercy, pardonnez moy si je vous ay rien meffait, et par ma foy je vous donray six rasures de *blé*. (C.N.N., c.1456-1467, 290). ...le septier de *blé* valloit IX frans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 r°).

- *Blé de moulure*. "Quantité de blé prélevée par le seigneur comme taxe sur ceux qui font moudre à son moulin" : ...XX sextiers de *blef* de moleure... sur les molins de Belleval. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1417, 541).

- *Blé de moulin* : Item, a l'y cinq masurez en ladicte ville, ou hamel dit Ysaville, qui doivent chacune deux minez d'avaïne, un pain à Noël, une gueline et V eufz à Pasques, et un bouessel de *blé* de moulin - dont les six sont une mine - et sont quictes de pasnage pour I d., et obole de recours (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 14).

D. - Loc.

- *Il n'y a pas de blé là où l'herbe pousse*. "Deux choses contraires ne peuvent coexister au même endroit ; on ne peut rechercher les plaisirs du monde et vouloir le paradis" : Tant comme Dieu le temps nous preste Et sommes de vie tout plains, faisons gemissemens et plains, Puis que ceste vie passable Si tost fault et ne vault pas sable, Car jamais ne dure en ung point. Le *blé* n'est pas ou l'erbe point. Frere, fay ce qu'escript ma penne, Et a gaingner les cieux te penne (ALECIS, ABC P.P., 1451, 46).

- *Manger, vendre son blé en herbe*. "Manger, vendre son blé avant la moisson, dépenser, vendre à l'avance son revenu futur" : Faulte d'argent faict mengier les *bleds* vers. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 384). Quant quelque gouverneur Veult plus qu'il n'a despendre, Et faire du seigneur Ou qu'il se doive prendre, Il ne puet pas attendre Que le sien soit en jerbe : Tant qu'il se puet estendre, Mengu [sic] son *ble* en herbe. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 77). ...j'auray ma joye prochaine, Ou bien je mourray

en la paine, Ne me chault de seillon ne gerbe, Plustost vendray mes *bleds* en herbe. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 122).

- *Manger ses blés verts*. "Manger son blé en herbe" : Or sont nos enfans mariés en aage de faire procreation de lignie, voire a moitié comme celui qui vendange sa vigne a moitié meure et cuide avoir bon vin, mais quant le vin est parés il ne treuve que vernis. Quel merveille ! il se hasta si qu'il menga ses *bles* vers qui onques bien ne li firent. Il ne laissa meurer le roisin et pour ce l'emprist. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 249).

- *Mettre sa faux/sa faucille en autrui blé*. "Empiéter sur les droits et prérogatives d'autrui" : ...quant le Pape fait une constitucion qui touche la temporalité, c'est s'entente que elle ait lieu entre sez subjés de son patrimoyne et si ne veult mie mettre sa faussille ou *blé* d'autrui ne usurper autrui juridiction (Songe verg. S., t.2, 1378, 209). Chascuns a sa juridicion, Son degré, sa subjection, Et ce dont se doit entremettre Sanz sa faulx en autrui *blef* mettre, C'est a dire sanz entreprendre Sur l'estat de l'autre ne tendre A aler ou pas ne lui loist. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 298).

- Prov.

- *En champ d'autrui le blé semble meilleur* : Se mon affaire vous estoit bien congneu, Vous jugeris autrement, j'en suis seur ; Mais il advient, et souvent on l'a veu, Qu'en champ d'autrui le *blé* semble meilleur. (GAGUIN, Déb. labour. T., c.1480, 358).

- *Le blé n'est pas où l'herbe point* : Tant comme Dieu le temps nous preste Et sommes de vie tous plains, Faisons gemissemens et plains, Puis que ceste vie passable Si tost fault et ne vault pas sable, Car jamais ne dure en un point. Le *blé* n'est pas ou l'erbe point. Frere, fay ce qu'escript ma penne Et a gaingner les cieux te penne (ALECIS, ABC P.P., 1451, 46).

E. - *Muse de blé*. "Chalumeau à anche de paille" : Et le grant cornet d'Alemaingne, Flajos de saus, fistule, pipe, Muse d'Aussay, trompe petite, Buisines, eles, monocorde Ou il n'a c'une seule corde, Et muse de *blef* tout ensemble. (MACH., R. Fort., c.1341, 146). Guigues, rotes, harpes, chevrettes, Cornemuses et chalemelles, Muses d'Aussay, riches et belles, Et les fretiaus, et monocorde, Qui à tous instrumens s'acorde, Muse de *blé*, qu'on prent en terre, Trepie, l'eschaquier d'Engleterre, Chifonie, flaios de saus. (MACH., P. Alex., p.1369, 36). [P. C.]

BLEAGE, subst. masc. (bléage)

[T-L (renvoi) : bléage ; GD : *blaage* ; FEW XV-1, 128b : **blad*]

"Redevance en blé"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1454 (Bret., *bladages*) et 1477 (Loiret, *bleaiges*) ds GD I, 654a. [R. M.]

BLEE, subst. fém. (blée)

[T-L : *blee* ; GD : *blee* ; FEW XV-1, 128a : **blad*]

A. - "Champ de blé, terre réservée au blé" : ...en une *blee* Fors du bois font lor rassemblée. (Pastor. B., c.1422-1425, 228). ...D'aller labourer en la *blee* De mon champ (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 706).

B. - "Moisson" : La champaigne soit longue et lee Et que la ait esté la *blee* [var. *blae*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 492). ...c'est le grain, c'est la *blée* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 230). [Abel, à propos du sacrifice de Caïn] Aussi d'une gerbe meschante Et une *blée* non valante Mon frère a sacrifié, sire. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 93). Et ce fol la *blee* ralue ; L'amasser ne se veult bouter, La prendre, savourer et gouster. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 728).

Rem. Ex. d'a.fr. et BERS., MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, et SAINT-GELAIS ds GD I, 661a.

- *Deesse/dame de blee*. "Cérès" : Proserpine a haute vois crie : "Aïe, dieus ! Aïe ! Aïe ! Ha, Cerès, deesse de *blee*, Je te suis tollue et emblee !..." (MACH., C. ami, 1357, 87). La fu Jovis Mercurius, Et Jupiter y est venus, Bachus, Cerès, dame de *blee*, Estoient a ceste assemblee (MACH., F. am., c.1361, 202).

- [En appos.] : ...et pour estre paieez d'iceuls blé et argent les diz religieux aient fait arrester et saisir par Jehan du Hamel, leur gardien, douze arpens de terres *blees* et six arpens plains de mars qui sont au dit Jehannin, assiz ou terrouer des Escrannes dessus diz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 398).

C. - "Procession de bénédiction dans les champs de blé"

Rem. Doc.1456 ds GD I, 661a. [R. M.]

BLEISSE, subst. fém. (bleisse)

[GD : *bleisse* ; FEW I, 403b : **blatea*]

[Céréale] : Ceres s'avoya Et pour le peuple l'envoya Semer de *bleisse* la terre (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 26).

REM. Doc. 1409 (Evreux, *bleisse*) ds GD I, 661b. [R. M.]

BLESME, adj. (blême)

[GDC : *blesme* ; FEW XV-1, 157a : **blesmjan* ; TLF IV, 580b : *blême*]

I. - Adj.

A. - [D'une chose] "Sans couleur" : Pour Phebus fault partir le tribunal En mes palais [...] obscurs et *blesmes* Ou Duana aura lieu confinal, Venus aussi menant train juvenal, [Mercure(e)] et Mars couvers de dyadesmes, Puis Jupiter engendré de mes cresses Se [trouvera] le septiesme du moins, Que je rendray, se je viens a mes esmes, Delibere de tuer proesmes et Boesmes Et de prendre [vengeance des humains]. (Cene dieux, c.1492, 107).

Rem. MANDEVILLE, *Lap. (R. Hist. Litt. Fr. 5, 1898, 295)*, c.1350-1390, ds TLF IV, 580b.

B. - [D'une pers., de son corps] "Extrêmement pâle, blême" : Mais celui trop bien me sembloit Ennuyé, maigre, *blesme* et pale, Et la parole lui trembloit. Gaires aux autres n'assembloit (CHART., B. Dame, 1424, 335). ...je demouray comme homme esperdu, le visage *blesme*, le sens troublé, et le sanc meslé ou corps. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 3). ...pour ce qu'il y a plusieurs es ditz villes et chastel de Caen *blêmez* et mallades et femmes en gesine qui bonnement dedens le dit temps ne s'en pourroient aller (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justif., 1450, 277). Face luyant franchement figuree, Es tu ce la si tres desfiguree, *Blesme* des yeux, tout de sang purpuree ? Dur entremais ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 339). O dignité sacerdotale, Relucence pontificale Qui fais ceste ville exalter, Gueris la douleur anormale De mon filz qui est *blesme* et pale Pour le mal qu'il luy fault porter ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9489).

II. - Subst.

A. - "Celui qui est blême" : Prince, je congnois tout en somme, Je congnois colorez et *blesmes*, Je congnois Mort qui tout consomme, Je congnois tout fors que moy mesmes. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 55).

B. - "Ce qui est blême, apparence blême" : Bref, il n'y a ne cinq ne six, Rouge ne noir, jaulne ne *blesme*, Car nous voulons qu'il soit occis Pour tant que nostre loy blapheme. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 422). [R. M.]

BLESME, subst. fém. (blêmie)

[AND : *blemie* ; *FEW XV-1, 157a : **blesmjan*]

Région. (anglo-normand) "Dommage, préjudice"

Rem. Cf. ; AND : *blemie*. [R. M.]

BLES MIR, verbe (blêmir)

[T-L : *blesmir* ; GD : *blesmir* ; GDC : *blesmir* ; AND : *blemir* ; FEW XV-1, 156b : **blesmjan* ; TLF IV, 581a : *blêmir*]

I. - Empl. intrans.

A. - [D'une pers.] "Blêmir, devenir blême" : Ne vouloit mie Qu'aperceussions que larme ne demie De l'ueil gitast ne qu'elle fust *blemie*. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 187). Je suis maigre, on me voit bien *blesmir*, Pallir le vis. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr., c.1490. In : *Chrestom. R.*, 263).

B. - [D'une fleur] "Flétrir" : Et les flours plus flairans qu'encens (...) Sont orendroit toutes *blemies* (Pastor. B., c.1422-1425, 191).

II. - Empl. trans.

A. - [Une pers.] "Rendre blême en blessant, blesser" : Mais il ot peine trop greingneur, Car jambes et cuisses *blesmiés* [l. *blesmies*] Out et tout affeit escorchés [l. escorchies], Et en plus de dix lieux rompues De grosses pierres bicornues (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 203).

- Au fig. : ...nulle ne nul des subgitz de l'un ou l'autre Roy susdit (...) ne serront *blemiz* ne en nulle manere, ne pur autre cause, ne par nulle voie, enfreintz ne adnulléz. (Lettres agn. L., p.1412, 197).

B. - [Une chose] "Endommager, détériorer" : Le taint et l verniz contre tiere abaty Et le tournicle après faussa et derompy, Mais le haubert fu fors, ne faussa ne *blemy* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 337). ...Qu'i li fraint le haubert et *blemy* le blason (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 634).

REM. Cf. aussi T-L I, 999, et GD I, 661b : *blesmer*. [R. M.]

BLES MISER, verbe (blêmiser)

[AND : *blemiser* ; *FEW XV-1, 157a : **blesmjan*]

Région. (anglo-normand) "Porter atteinte à"

Rem. Cf. ; AND : *blemiser*. [R. M.]

BLES MISSEMENT, subst. masc. (blêmissement)

[T-L : *blesmissement* ; GD : *blesmissement* ; AND : *blemissement* ; FEW XV-1, 157a : **blesmjan* ; TLF IV, 581b : *blêmissement*]

"Action de rendre blême ; au fig. action de rendre inopérant, infraction à qqc."

REM. Doc. 1369 (*blemissement ... des trieves*) ds GD I, 661b-c. [R. M.]

BLES MURE, subst. fém. (blêmore)

[T-L : *blesmure* ; GD : *blesmure* ; AND : *blemure* ; FEW XV-1, 157a : **blesmjan*]

"Blessure"

Rem. Ex. de c.1334 (...*le fist gettre en un furn ardaunt de flaume mes par Cristiens fu estret sanz blemure*) ds AND.

- Au fig. "Blessure, souillure" : Helas, tant belle chasteté, Espousaille et virginité, As corrupu de ta luxure [Lecherie], Ou soit en fait ou en pensé ; Poi trius qui se sont bien gardé Tout nettement sanz ta *blemure*. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 113).

- *Sans blesmure de conscience*. "Sans que la conscience soit blessée, sans avoir à se faire de reproche" : ...lour empriantz d'executer [...] sanz *blemure* de conscience noz priers (Lettres agn. L., 1395, 170). [H. G.]

BLERAYE, subst. fém. (bleraye)

[*FEW I, 401a : *blaros (?) (?)]

"Pinceau brosse (?)" : D'un saq a chaulx et a cherbon Et d'un gros marteau de cheron, D'un buleteau a la farine, D'une *bleraye* et d'une estamine Et de la pate d'un griffon Ayés tous la benediction ! Amen ! (Serm. quatre vents K., c.1500, 512). [Éd. : "*bleraye* ou *blaaye* (peu clair dans le ms.)". Rattacher à *blad ? Mais quel sens ?] [R. M.]

BLES, adj. (bles)

[T-L : *blois* ; GD : *blois*¹ ; FEW I, 392b : *blaesus*]

A. - "Bègue, qui bégaye" : Blesus (...) : *blef* [l. *bles*] (Abavus IV, R., c.1350, 265). Blesus (...) : *blois* ou *beguez* (Aalma R., c.1380, 36).

B. - "Qui manque de fermeté, de sincérité"

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 663c (*paroles blanches et bloises*). [R. M.]

BLESER, verbe (bléser)

[T-L : *bleser* ; GD : *bloiseer* ; GDC : *bleser* ; FEW I, 392b : *blaesus* ; TLF IV, 584b : *bléser*]

"Bégayer, s'exprimer avec hésitation" : ...Et s'elle *bloise* en sa parole, Constrain la de parler souvent, Car (...) Moulit desplaist laide parleure (Échecs amour. Koert., c.1370-1380, 27). Robert a mal estudié ; Si soit son dit repudié Et réputé pour apocriph, Car la endroit *bloise* et rebife. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 23). Car douleur tout le sens me hume, Si n'est merveille se je *bloise* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 38). ...ygnorant, *bloisant* de langue, gras de bouche et de palat.. (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 124).

REM. Cf. aussi TLF IV, 584a-b : *blésement, blésité*. [R. M.]

BLESIER, verbe (blésier)

[GD : *bloiseer* ; *FEW I, 392b : *blaesus*]

(Synon. de *bleser*) : Cil dist a briefz motz, sans *bloisier* : ... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 55). Hulin l'en appella et lui dist sans *bloisier*... (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 474). [R. M.]

BLESIR, verbe (blésir)

[GD : *bloisir* ; AND : *bleser*¹ ; *FEW I, 392b : *blaesus*]

(Synon. de *bleser*) : Droit ne parla, mais il *bloisy* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 29).

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD I, 663c. [R. M.]

BLESONS, subst. (blesons)

[*FEW XV-1, 129b : *blad]

"Époque des semailles, emblavures" : ...en *blecsous* [sic] qui vient aura deux ans il a fait a Pierre Achart et a sa requeste une journee avec ses beufs (Doc. 1406. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...ledit Heliot fist en ces *bleesons*, a deux ans, une journee a ses deux beufs a couvrir du blé (Doc. 1406. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

V. aussi *blayer*² [R. M.]

BLESQUE, adj. (blesque)

[GD : *blesque* ; FEW XXII-2, 187b : o.i.]

[Matière propre à la teinture]

REM. Doc. 1410 (Chauny, *blesque*) ds GD I, 661c. [R. M.]

BLESSABLE, adj. (blessable)

[FEW XV-1, 160b : *blettian ; TLF IV, 584b : *blessable*]

"Susceptible de blesser ou d'être blessé" : Ledibilis (...) : *blechables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). [R. M.]

BLESSABLEMENT, adv. (blessablement)

[*FEW XV-1, 160b : *blettian]

"De manière à blesser ou à être blessé" : Ledibilter (...) : *blechablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). [R. M.]

BLESSABLETÉ, subst. fém. (blessableté)

[*FEW XV-1, 160b : *blettian]

"État de celui qui est *blessable*, vulnérabilité" : Ledibilitas (...) : *blechabletés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 268). [R. M.]

BLESSEMENT, subst. masc. (blessement)

[GD : *blecement* ; FEW XV-1, 160b : *blettian ; TLF IV, 585b : *blessement*]

"Blessure"

REM. Doc. 1394 (*pour cause dudit blessement, l'enfant ala de vie à trespassement*) ds DU CANGE I, 682a, s.v. *bluso*. ORESME (éd. 1488) ds GD I, 660c-661a : *aucun nuisement ou blecement* ; leçon mais il seuffre tant seulement *aucun nuisement ou esjenement* ds ORESME, E.A., c.1370, 313. [R. M.]

BLESSER, verbe (blesser)

[T-L : *blecier* ; GD : *blecier* ; GDC : *blecier* ; AND : *blescer* ; DÉCT : *blecier* ; FEW XV-1, 157a : *blettian ; TLF IV, 585b : *blesser*]

A. - Au propre

1. Empl. trans. *Blesser qqn* (ou un animal). "Porter à qqn (ou à un animal) une atteinte qui entraîne une ou des plaie(s) ou fracture(s) (particulièrement au combat)"

a) [D'une pers.] : Tant y ont trait et tant lanciaé, Que plusieurs des nos ont *blecié*, Qui bien et bel se deffendoient, Des galées où il estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). Mais li nostre petit gaingnoient, Que Sarrazin maint en *blessoient*, De cops de pierres et de traïs (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Et messire Jehans Sovain Y fu *bleciés* par mi le pié D'une sajette ou d'un espié. (MACH., P. Alex., p.1369, 147). De trait fu *bleciez* en la main (MACH., P. Alex., p.1369, 147). Par mi les jambes fu *bleciez* (MACH., P. Alex., p.1369, 153). Là furent *blecié* durement Pastez, li Baveux et leur gent (MACH., P. Alex., p.1369, 153). Et là fu *bleciez* si forment Un très bon escuier Norment Qu'en l'eure fu mort, sans respas (MACH., P. Alex., p.1369, 155). Et se un chirurgien fendoit ou trenchoit aucun membre pour garir .I. homme et il le occioit et se aucun vouloit monstrier a un autre comment champions se doivent combatre, et en ce faisant, il le ferist par quoy il le *blecast* malement contre son entencion. (ORESME, E.A., c.1370, 182). ...et conmenchierent a traire a euls de grant randon et a *blecier* et navrer les auquns. (FROISS., Chron. D., p.1400, 828). Et entre les autres fu *blecée* en la jambe, de trait, une femme que on appelloit la Pucelle (FAUQ., II, 1421-1430, 323). ...et en grant nombre aussi *blesserent* ilz, navrerent et tuerent plusieurs des nostres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 272). ...et

neantmoins fut fort *blesé* à la teste. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 375).

- *Blessier* (une partie du corps) (à *qqn*): ...le bras qui iert avec l'escu levés Luy a devers l'espaule entamés et *blésés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 291). Le cheval s'effrea qu'ot la teste *blésée* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 388). Et ot en convenant le soudant de Damas et le gallifre de Bandas et le soudant de Barbarie, qui fort se douloit de l'espaule que le roy Urien lui avoit *blecie*, et le roy Anthenor d'Anthioche, que jamais ne porteroient dommage au roy Urien (ARRAS, c.1392-1393, 237). ...et le tiers ot la main *blecée* dessoubz le gantellet. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 204).

- *Blessier qqn* (d'un coup) (de *qqc.*): Fil a putain, bien m'as *blecié* Du cop qu'as sur moy estendu (Mir. fille roy, c.1379, 75). Et fu l'escarmouche moult fiere et moult perilleuse, et se tenoit le roy de Chippe a moult grant paine a cheval, car sachiez qu'il estoit *bleciez* de coup mortel, et ne feust que pour le venin dont le dart estoit entechié, et en pou de temps y paru, car il print mort de cellui coup. (ARRAS, c.1392-1393, 106).

. [Croisement avec *ferir*] *Blessier un coup à qqn*. "Frappier qqn d'un coup qui blesse" : Et se ainsi est que vous me aiez *blecié* par un coup de meschief, je vous en *blesseray* dix par vive force ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 260). [Seul ex. ; note de l'éd. p.451]

- Empl. abs. : Cest exemple est de ignorance de la maniere du faire, car il ne cuidoit pas *blecier* pour ferir ainsi. (ORESME, E.A.C., c.1370, 182).

b) [D'une arme, d'un projectile, de la foudre...] : ...mais ceulx qui estoient en icellui clochier avoient jetté contreval icelle eschiele plusieurs pierres, de l'une desqueles le varlet dudit Chemin avoit esté *bleciés* et navrez. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 238). Et quant le roy le voit venir, si haulce l'espee et le fiert sur le heaume de toute sa force un moult rude coup. Mais l'espee glichava sur la senestre cuisse et le *bleca* un petit, tant que le sang en couru jusques au talon. (ARRAS, c.1392-1393, 185). Relevez ung peu vostre corde, Ferez que le traict ne me *blesse*. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43). ...laquelle eglise par foudre fut penetrée et tua d'un cop trois hommes estans en divers lieux et en *bleça* plusieurs autres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 v°).

c) [D'une chose] "Meurtrir qqn (ou un animal ou une partie du corps)" : [Contexte métaph.] Loyaulx marchans, la selle si vous *blesse* Fort sur le dox ; chascun vous vient presser Et ne povez marchandise mener (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 124).

- *Le bast blesse*. V. *bast* v. Lexiques

Rem. Ex. de Jehan de Lorraine ds CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 600.

d) P. métaph. [Lang. de l'amour] : ...li maus d'amours plus fort le *blesse* (MACH., J. R. Beh., c.1340, 130). Et quant elle lança L'amoureux dart qui au cuer me *bleça*, Certes, je croy que pas ne me cuida Enamourer. (MACH., F. am., c.1361, 161). Mon coer je sench si fort *blechief* D'un dart... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 115). ...vo douceur qui de loing mon cuer *blesse* (MACH., L. dames, 1377, 175). Je hé ce dard qui ainsi mon cuer *blesse*. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 9). Gardez le trait de la fenestre, Amans, qui par ruez passez, Car plus tost en serez *blessez* Que de trait d'arc ou d'arbaestre. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 248). Vostre attrait, subtil et douls, [Plaisant Regard] *Blesse* sans qu'on lui mefface. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 426).

2. Empl. pronom. *Se blesser*. "Se porter à soi-même une blessure, être blessé" : Or, le maine a ma bonne amie Et suer, de

Panice contesse, Si doucement qu'il ne se *blesce*, Sur un cheval souëf amblant (Gris., 1395, 67). Car, qui charroit tout du plus hault (...) trop plus fort se *blesseroit* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). Se tu as le courage ou pour plus proprement parler la folle cuidance de toy vouloir ingerer jusques au dangereux donjon ou dame Court se retrait en son privé, saches que le guichet en est si petit, la planche si estroicte, la fosse desoubz si parfont, et y court le vent d'envie a si grant bouffeez, que a l'entrer ou a l'issir tu te pourras *blecer* sans garison ou tresbuchier sans resourse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8). [Contexte métaph.] Dieu tousjours son hommë adresse Et luy donne quelque Iyesse S'a le servir bien s'entremet, Et sè il chet, il le redresse, Et le soustient qu'il ne se *blesse* Ou le bon angè y commet (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 119). Mon bras en l'arc se *blesse* Quant je l'ay estandu (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 344).

3. Part. passé en empl. adj. ou subst.

a) Part. passé en empl. adj. : Si retournerent Et raporterent Rochefort, Qui estoit *bleciez* si très fort Qu'il ne se pooit soustenir Ne sans aide revenir (MACH., P. Alex., p.1369, 157). Et il leur va accointier comment le roy estoit fort *blecié* (ARRAS, c.1392-1393, 115). Atant est venus a ses gens, qui bien veoient qu'il ne revient pas si freschement qu'il en ala, et lui demanderent : Monseigneur, estes vous *bleciez* ? Avez vous eu bataille la ou vous avez esté ? Et cil leur respond : Un pou sui je *bleciez*, mais bataille n'ay je pas eue, mais j'ay trop bien esté batuz, et si ne scay de qui, car je n'y vy oncques personne, mais j'ay moult bien sentu les horions. (ARRAS, c.1392-1393, 306). Car les foibles hommes sont ceulx qui plus tost tumbent, et les mal armez sont les premiers *bleciez* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 240).

b) Part. passé en empl. subst. : Quant les nostres ce cop veïrent Li pluseur arrier se treïrent, Car il y en avoit assez Et de *bleciez* et de lassez. (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Item nulz ne doit amende sans clameur, se il n'est pris par justice en present forfait de sang ou de grief bature sanz enmoilure [sic] soixante solz d'amende et au *blacié* ses domaiges et interests selon le cas. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 18). ...les batures et navreures commises et perpetrées ès personnes des dessus diz *bleciez*, avec l'assemblée et fait appensé fait par iceulx complices prisonniers (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 240). Mais ceulx de dessus leur gettent [aux assaillants] pierres de fais, grans bans traversains, pieux aguisiez, huille chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estoupes engressiez et ensouffrees, tous ardans ; et, malgré leur dens, leur font guerpir place et remonter d'autre part ; et en y demoura maint ars et affollé et foison de *bleciez*. (ARRAS, c.1392-1393, 110).

B. - P. ext.

1. *Blessier qqn*. "Porter préjudice à qqn (physiquement), le faire souffrir, lui faire mal"

a) [D'une pers.] : Et puis pristrent l'enfant belement, sans *blecier*, Car il n'i ot celui qui ne l'eüst moult chier (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 29). ...il ne voloit plus travaillier ne *blechier* ses gens (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 24). Et tant par ce que icellui barbier la tenoit moult fort par lesdiz cheveux, dont il la *bleçoit* moult (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 510).

- *Sans estre blessee*. "Sans perdre sa virginité" : Vierge, celle parole de vo bouche traitie Fut en char et en sanc en vo corps herbergie Le doulx saulveur du monde sans estre point *blasie* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 420).

b) [D'une maladie, d'une plaie...] : Et bien sentoit li rois par ses maladies dont il estoit tant *bleciés* que il ne pooit longement

vivre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 281). Dieu mercy, Maladie ne presse, Mais loing se tient, et mon corps point ne *blesse* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 169). Considère que le triacle Soit, pour vray, souverain obstacle Contre venim et pourreture, Qui *blecent* mainte créature (LA HAYE, P. peste, 1426, 135).

- Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Incommodé, malade" : ...après ce qu'om ot mangié Et beu tant qu'om estoit *blecié*... (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 121).

c) [D'une chose] "Porter préjudice à qqn" : Toutes impositions, aides, gabelles, fouages, sousides et autres coses mal prisses, dont li roiaulmes estoit trop *blechiés*, furent abatues, quittées, ostées et aliennées. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 11).

2. [D'une pers. ou d'une chose] *Blessier qqc.* "Endommager, abîmer qqc." : Les corps qui ne sont pas purs, tant plus les ciberas, tant plus les *blesseras*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 59). ...je considere que saint Pol ne pot en plus estre obscurcis ne empeschié d'espandre les rays de sa doctrine par les persecucions des tirans nez que le soleil materiel pot estre *blecié* par le roy duquel recite Seneque qu'il trayoit ses sayettes encontre le soleil. (GERS., P. Paul, a.1394, 499). Item, la branche du houx et du hestre jusques à XVII piéz en hault, sans *blechier* l'arbre. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 106). ...nous donnons encores charge à nostredict conseiller de vacquer et entendre à faire rabiller la nef de la Charante qui a esté *blecée* (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 98).

- [Un sens] : Et est ce sens [le toucher] *blechié* souvent Comme par pluye, neige ou vent (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 21).

C. - Au fig.

1. "Affecter qqn moralement (ou bien ses facultés), le toucher désagréablement, douloureusement, lui porter préjudice"

a) [D'une pers. (ou d'une abstraction personnifiée)] : Ensi Fortune alefois moult bien *blece* Les coers vaillans [qui tendent a proëce]. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 45). Ce sont Refus, Desdaing, Despit, Honte, Paour, Durté, Dangier, Qui me *blessent* en l'esperit, Quant à ma dame merci quier. (MACH., Bal., 1377, 564). La fausse, l'ypocrite M'a si *blecié* en l'esperit Que ja descrist N'iert par escrit. (MACH., Lays, 1377, 417). Chers amis, j'ay ta lettre veue, Bien advisée, et bien leue, Et te voy ja plungié en l'onde Des flos perilleus de ce monde, Ou pour richesses que tu quiers, Ou pour femme que tu requiers Par l'ardent desir de juenesse, Qui maint homme destruit et *blesse* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 40). Or demourons piteusement (...) En doute de faulx Sathanas : Qui nous puet grever grandement Et *blessier* nostre entendement... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 381). Celui qui produist faulx tesmoignage, il est nuyable (...) a l'innocent, lequel il *blesche* et deshonneur par la deception de son faulx tesmoignage. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 122). Celuy hault Dieu qui personne ne *blesse*, Ains qui augmente et accroist toute chose, Vous gart de mal ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 188).

- "Tromper qqn" : Ses credituers il *bleche*, abuse et triche. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 88).

b) [D'une chose] : Et s'il est riens qui me grieve ou me *blesse*, J'aray recour à vostre grant noblesse (MACH., Compl., 1340-1377, 259). Car se tu yes en grant richesse, Jamais n'avras vraie leësse, Fors painne, misere et tristesse, Et en doubtance Seras dou perdre, qui trop *blesse*, Ou l'ardeur aras et l'aspresse D'avarice qui est maistresse De pestilence. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). ...Et s'estoit

mes cuers en tristesse, Qui est chose qui trop fort *blesce*. (MACH., Voir, 1364, 728). Et encores, pour certain, ceste faulseté serait pire que en la mutacion du poix, car elle est plus sophistiquée et moins appercevable, et plus peult nuyre et *blessier* la communauté (ORESME, Monnoies W., c.1365, XLII). ...moult les adole et les *blesce* Ma mort, et met en grant tristesse, Et fait a mon tourment partir. (Mir. femme, 1368, 214). L'oiingement de confession Est le tiers, qui sanz lesion Trait la viez douleur ancienne De crestien et crestienne *Bleciez* par pechié et par vice, Et les purge de leur malice (DESCH., M.M., c.1385-1403, 238). Ses .III. beaux filz plains d'amistié, De valour et de grant noblece Y a perdus, qui ["ce qui"] trop la *blece* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 129). ...parler envieux Souventesfois moult fort me *blesse* (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 208). ...car quant lymaginatue ou la fantasie est troublee ou *blessee* par trop grant impression des choses deuant dictes cestassauoir des especes ou des fantomes retenus des choses sentues par dehors, tu vois que lentendement et la raison de la personne est troublee. (CIB., p.1451, 212).

- *Blessier l'honneur (de qqn) / Blessier qqn de son honneur* : Mais l'onheur seroit trop *blecie* Et doublee ta villenie, Se tu estoies en traité Avec eaus d'aucune amitié, Puis qu'il yroient mal traitant Toy et ton pais en traitant. (MACH., C. ami, 1357, 115). Il ne vuet pas fole largesse, Ne eschereté qui trop *blesse* L'onheur de tout prince terrien ; Et pour ce, se tient au moien. (MACH., P. Alex., p.1369, 32). Et dame doit faire largesse De ses riches dons sans promesse, Mais qu'au donner s'onheur ne *blesse*, Car là doit bien estre avisée. (MACH., Lays, 1377, 340). Nous ne debvons plus sejourner De faire le commendement De mon seigneur et son talant, Car bien doit estre courrouciez De ce qu'il est ainsi *bleciez* De son honneur. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 178).

c) Part. passé : Compte moy ung pou de ton fait, Car je t'ay veue si parfaite ! Comment es tu ansi retraite, Ci *blassee*, si desronpue ? (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 490).

- DR. *La partie blessée*. "La partie qui a subi un préjudice" : ...nous voulons estre enfourmés plus à plain pour lesdiz meffais faire adrecier et amender à fin civile, par ceuls qui en seront trouvés coupables, selon la maniere et qualité des meffais, et en ferons faire amende notoire à ladicte esglise et arcevesque, et satisfacion convenable, à fin civile, aus parties *bleciés*, selon ce qu'il sera trouvé et que bon nous semblera. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1337, 40). Et sur iceux biens sera faite satisfacion à le partie *blechie* (...) et la residue venra as drois hoirs d'iceux, comme se il fuissent trespasset. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 305). Et vueil et ordene que tous mes torfaiz, dont il apperra deument à mes executeurs, soient reparez et amendez, et satisfacion faicte à la partie *blecée* qui pourra. (Test. Parlem. Paris T., 1411, 529).

2. "Offenser, outrager qqn" : Loial amour est de si grant noblese Que, quant amans pense ou quiert villenie, Honneur, amour et sa dame si *blesse* Que dou penser doit estre s'anemie (MACH., L. dames, 1377, 197). Doulx amys, comment vous me samblez bel ! Or dormez tout a vostre paix, et je vous regarderay. Mais mout me poise que je n'ose atouchier vostre main que tant avez blanche et bien faite, car trop doute vostre remuer, non pourquant sy ne vous voeil je point *bleschier* ne aucunement de vous atouchier n'en cuide estre reprinse. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 709). Et soustiendray, tandis que je vivray, Que encore doibt vivre bien longue pose Sans estre oultré, ne *blecé*, ne navré Tant que viellesse a son gré en dispose. (Cene dieux, c.1492, 111).

Rem. Cf. K. Baldinger, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 43 (à propos de MICHAULT, *Procès honn.* F., p.1461, V 44 et VI 6).

3. Blessier (une chose abstr.). "Porter atteinte à" : Il sentoient les alliances, jurées à Calais entre le roy d'Engleterre leur signeur et le roy de France, si grandes et si fortes qu'il ne les voloient mies *blecier* ne brisier. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 99). ...on voloit ou pooit de force *blecier* les franchisses de Gaind (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 170). Feust que la peusse changier sanz *blecier* en riens conscience (Mir. ste Bauth., c.1376, 93). ...et encores estoient tenues aucunes manieres qui fouloient et *bleçoient* l'auctorité et puissance du Roy et de sa justice (BAYE, II, 1411-1417, 120). ...il ne vouldise que icelles franchises en feussent doresnavant cassiées, *blesiées* ou aucunement violées ou reprouchiés. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1418-1419, 245). Et dient que les privileges de l'Université sont en ce enfrains et *bleciez* (FAUQ., III, 1431-1435, 124). ...et par la maniere que on y tint fust Justice, Verité, Preudommie, Loyaulté, Foy, Actrenpance, Force, Charité, Prudence et Discreccion coromppues, *blessees*, villenees et injuriés avec tout droit divim, civil et canonicque (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 190). ...Que j'aye en rien ma foy *blessee* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 387). ...ce seroit grant meschief Que nous, pour couvrir voz offenses, Nous *blesissions* noz consciences (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 403). Je t'ay laissé par negligence, Dont j'ay *blecé* ma conscience Et me tient peché de sa corde. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 808). Or demourons piteusement Sans chef et sans gouvernement, En doute du faulx Sathanas, Qui nous peut grever grandement Et *blessier* nostre entendement Se de nous compassion n'as. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 811). ...et aussi pour garder que son honneur ne fust *blesé*, partit de nuyt de Saint-Fergeau avecques quinze ou saize de ses compaignons et s'en revint audit lieu de Saint-Morise (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 190).

- *Blessier* (soi-même tel aspect de sa personne) *son courage / sa noblesse*... "Affecter, porter atteinte à (tel aspect de soi-même)" : Monsigneur, se li rois Phelippes a fait sa hastiveté et se felonnie de mettre à mort si vaillans chevaliers que cil estoient, n'en voelliés mies pour ce *blecier* vostre corage (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 39). Si ne *bleceriés* mies, s'il plaist à Dieu, le gentillèce ne le noblèce de vous, pour un peu de sausoiiers qui ci sont (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 89). Mon très honoré seigneur, j'ay souvenance des biens et honneurs que j'ay receuz en vostre maison tant que je y ay demouré, qui me donne esperance que ne me vouldriez mettre en obly, car je sçay que ne vouldriez *blessier* vostre honneur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 348).

4. [Valeur positive]

a) Blessier qqn. "Frapper, étonner qqn" : Le vray ne se puet plus celer ; Qui n'a credence, c'est simplesse ; Le fait de Jhesus est tant cler Que tous nous esbahist et *blesse*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 347).

b) Blessier qqc. (une chose négative) "Corriger qqc." : Sire, Dieu et Pere de ma vie (...) Oste de moy concupissance et tout mal (...). Ta lumiere aille touz jourz devant moy, *blesce* ma concupissance, Sire de ta doulgour, car tu vois que le besoing en est venuz (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 65). [R. M.]

BLESSEUR, subst. masc. (blesseur)

[GD : *bleceur* ; FEW XV-1, 160b : **blettian*]

"Celui qui blesse (au propre ou au fig.)" : En approchant la cité de Sens, le roy envoya aucuns héraux semondre de par luy ceux

de dedans ladite cité que eux se soumissent en due obéissance comme vers leur souverain et naturel seigneur, et luy vouldissent faire ouverture et luy mettre en main sa cité ; et en cas que ne le feroient, il les puniroit comme rebelles et *blesseurs* de la royale majesté (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 139). [R. M.]

BLESSIE, subst. fém. (blessie)

[*FEW XV-1, 160b : **blettian*]

"Blessure" : Ilz dient vray trestoutz : Elle est saine en bon point et belle. Ne vous ne troverés sur elle Tant de *blesie* pour abregier. (Myst. ste Agathe B., c.1450-1500, 194). [Seul ex.] [R. M.]

BLESSURE, subst. fém. (blesseure)

[T-L : *blecëure* ; GDC : *bleceure* ; AND : *blesceure* ; DÉCT : *blecëure* ; FEW XV-1, 160b : **blettian* ; TLF IV, 587a : *blesseure*]

A. - Au propre "Lésion corporelle produite par un choc, un coup, une éraflure..., blesseure" : Car sur moy n'a mais froisseure, Plaie nulle ne *bleceure* ; Mais suis tout sain. (Mir. st Ign., 1366, 107). Lequel jugement fu executé oudit XVe jour d'ottobre, sauf ce que, pour cause des *bleceures* et navreures qu'il lui avoient esté faites à la prinse par ledit Guillaume Le Roux, ledit mons. le prevost ordonna qu'il ne feust point traynez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 131). ...quant ilz sceurent la *bleceure* du roy, lors recommença la douleur moult grant. Lors dist le roy : Ma bonne gent, ne faictes tel douleur, mais pensez a vous deffendre du soudant, et, se Dieu plaist, je seray tost gueriz. (ARRAS, c.1392-1393, 107). ...vostre douleur me met au cuer plus de grieffté que l'angoisse de la *bleceure* que j'ay. Et ceulx laisserent le dueil le plus tost qu'ilz porent. (ARRAS, c.1392-1393, 120). "Rosiers qui des roses pourvoient Ont piquans, et jadis avoient, Par quoy le cueillir nous devoient Sans *blecëure*..." (CHART., L. Dames, 1416, 255). Mais que dirons-nous de Julius Cesar ? Ot-il bien employé ses paines, quant, par si longs travaux, tant de perilz passez, de *bleceures* souffertes et mesaises, en plusieurs et diverses batailles conquist la plus grant partie du monde ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 20). À Guerardin de Brimeu, escuier, que mondit seigneur lui a semblablement donné pour soy aydier à guerir de certaine *bleceure* et navrure qu'il a eue en une jambe lui estant en son service devant Estan Saint Germain, 40 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 402). Apprés ce que ou palaix furent venu, le duc envoya ses medecins et surgiens vers Gerart pour savoir et adviser se playes avoit ou aultres *blecheures* dont il fust en dangier. (...) Quant Gerart ot esté viseté par les fulsyens du duc, ilz prindrent congyé, sy s'en partirent et retournerent vers le duc (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 125). Dont, après les dansses et maintes chançons dictes, pour le travail et *blesseure* du seigneur de Loissellench, le roy manda le vin et les especes, et après ce tous prindrent congyé. (LA SALE, J.S., 1456, 170). Au regard de ma *blesseure*, sa esté le duc de Bretagne qui le m'a fait faire pour ce qui me appelloit le roy couart (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 365).

- [P. métaph. ou dans un cont. métaph.] : Mais le fer ardent de la flesche Qui le cuer toudis art et seche, Saches certainement qu'il art Et bruïst par si soutil art Qu'il n'i pert tache ne arsure, Trace, plaie, ne *blesseüre*, Et ainsi se keuve et engendre Com li charbons dessous la cendre. (MACH., R. Fort., c.1341, 69). Car mes desirs est pleins de tele ardire Qu'il art mon cuer par si noble maistrie Que nulz n'i voit plaie ne *blesseüre*. (MACH., L. dames, 1377, 137).

B. - En partic. "Défloration" : ...ains naquit d'icelle cest benoist enfant sans *blesseure* du corps virginel de nostre Dame, comme la raye du soloeil passe par la verriere. (GERS., Noël, p.1404, 298).

C. - Au fig. "Action de blesser moralement, de toucher douloureusement" : Car Desirs son effort Fait de moy grever fort, Mais j'ay cuer assez fort Contre sa *blesseüre*. (MACH., Ch. bal., 1377, 619). Mais pour quoy parlons nous tant volentiers et confabulons ensamble quant a grant paine nous retournons a silence sans *bleceüre* de conscience ? (Internele consol. P., 1447, 291). ...sans *blesseure* de leur honneur (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 158).

- *Faire blesseure à* : Or n'ay maniere meüre Ne figure, Grace, bonté ne mesure Pour telle honneur recevoir. Et ce me fait *bleceüre* Grief et dure Et me tolt envoieüre (MACH., Les lays, 1377, 333). [R. M.]

BLESSUREE, subst. fém. (blessurée)

[GD : *blesseuree* ; *FEW XV-1, 160b : **blettian*]

"Blessure"

REM. GERS. (ms. ; *blesseuree* rimant avec *curee*) ds GD I, 661c. [R. M.]

BLET, adj. (blet)

[GDC : *blet* ; FEW XV-1, 159a : **blettian* ; TLF IV, 588a-b : *blet*]

"(Trop) mür (au propre ou au fig.)" : Nostre vie n'est c'un souflet, Prins sommes ains que soions *blet* : La mort nous vient soudainement (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 275).

- *Blet pour*. "Mür pour" : ...imparfaites Sont leurs euvres [des hommes de fol gouvernement], qui seront tantost *blettes* Pour recevoir de Dieu pugnicion (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 272).

REM. Peut-être même mot ds l'ex. suiv. : ...Dont Sycambins sont mors, et navreis, et mult *blés* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 597). [Scheler, Gloss., 53 : «On ne trouve nulle part un adj. *blés* au sens de blessé ; il faut donc y voir un pluriel de *blet* (atteint d'une meurtrissure) ou bien une forme masculine de *blèque*, pâle, livide, flamand *bleek*, allemand *bleich*.»] [R. M.]

BLETERON, subst. masc. (bleteron)

[GD : *bleteron* ; AND : *bleterun*]

"Jeune arbre, rejeton"

Rem. Cf. ; AND : *bleterun*. [R. M.]

BLETTE, subst. fém. (blette)

[T-L : *blete* ; GDC : *blete* ; AND : *blete* ; FEW I, 410b : *blitum* ; TLF IV, 588b : *blette*]

"Blette (*Atriplex hortensis*)" : ...aigreur es *blectes* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 236). Et, si pour cela il ne garist [le chien], fetes li un cristoire, ainsi que feriez a un homme, de mauves, de *bletes*, de mercuriel, une poingnie de chascunne, et de rute et d'ensanz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 122). En oultre je vueil que l'en sache Que profitable est la bourrache, Et espinoches nouvelletes, Persil mesmes avecque *bletes* (LA HAYE, P. peste, 1426, 94).

V. *bette* v. Lexiques [R. M.]

BLETTIR, verbe (blettir)

[GDC : *bletir* ; FEW XV-1, 159a : **blettian* ; TLF IV, 588b-589a : *blettir*]

"Devenir blet" : Par devant, en mi la poitrine, Sont ausi que par ahatine Les mameletes estahies, Dures, poignans, entre[s]longnies. (...) Tasters ne les fait pas *bletir* (ACART, Prise am. H., 1332, 31).

Chevrottes aux testes armees Ne furent cel an espargnees ; Trestoute la verdeur mangirent, Abres et fruitz forment *blescirent* [I. *blestirent*] (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 42). [R. M.]

BLEU, adj. et subst. masc. (bleu)

[T-L : *blo* ; GDC : *bleu* ; AND : *bleu* ; DÉCT : *blo* ; FEW XV-1, 146b, 149a : **blao* ; TLF IV, 589a : *bleu*]

I. - Adj.

A. - "Pâle, blafard" P. contamination de *bloi** ; : Ces six dames furent si tres sages en leurs temps que se ce eust esté pour conjurer un *bleu* dyable ou pour le loyer dessus un coussin, si estoient elles assez expertes et habiles. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 78).

- "De couleur pâle" : Cil qui songe qu'il siet sur un cheval blanc ou *bleve*, signifie honneur ou leesce pour luy (Expos. songes B., 1396, 256).

B. - "De la couleur du ciel quand il est dégagé, bleu" : ...il print et embla, en l'ostel d'un juif demourant à Paris, unes chausses *bleues* lesqueles il vendi XII d., ne scet à qui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 47). Aussi comme couleur *bleue* ou verte conffortent et efforcent la veue corporelle, et veoir coulour vermeille enforrcist courage d'omme, aussi... (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 1124). Dessus elle gist une lame Faicte d'or et de saffirs *bleux*, Car saffir est nommé la jame De Loyauté, et l'or eureux. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 95). L'escu sera de noir baty Sur ung champ *bleu* tout amorty (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 71). ...et si avrez deux chapperons, l'un d'escarlacte, l'autre noir, et si avrez encores un pourpoint de satin *bleu* (LA SALE, J.S., 1456, 58). ...et au devant des orgues, avoit toille *bleue*, semée de fleurs de liz, sans cierges, et apprez en la rengée, etc., des autres cierges, en tirant jusques à la croisure, d'ung costé et d'autre. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 435). Il se presenta armé et monté sur ung destrier couvert d'ung drap de soye *bleue*, broudé et floretté de fleurs moult gentement. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 320). Une autre chambre de tenné gris et blanc, L'autre de *bleu*, de rouge, jaune et vert (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182). ...en la salle du chasteau dudit Mehun, où gisoit mort ledit feu roy Charles sur ung grant lit de parement couvert d'une couverture de veloux *bleu*, semée de fleur de liz, qui estoit merveilleusement belle (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 143). Et estoit ledit le Groing sur ung cheval d'Espagne, couvert d'une housseure *bleue* decouppée, et par dessus icelle housseure avoit une grant croix blanche (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 302).

- "Bleu sombre" : Se chancre mengue ou milieu le cuir avec le char, il est de *bloie* couleur, quer il vient de noir sanc et de espés. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 389). Mais la nuit, qui fu noire et *bleue*, Les fist par force departir Et retourner. (MACH., P. Alex., p.1369, 167).

- *Bleu turquin*. "Bleu de Turquie" : ...neuf pièces de satin cramoyssi, violet, *bleu* turquin, jaune, vert, et autres couleurs achatées es galléasses florentines, à Masseille, le XVIIIe dudit mois de may, avecques sept touailloles, en façon de ceintures moresques, deux pièces d'ostade turquyne (Comptes roi René A., t.2, 1477, 362).

- "Vêtu de bleu" : Cil doi chevalier, qui estoient jone et amoureux (...) portoient cescuns une meisme devise de une *blewe* dame, ouvrée de broudure ou ray d'un soleil, sus le senestre brach. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 28).

II. - Subst.

A. - "Couleur blême, blafarde (?)" : Comment le prisonnier respond a Reconfort : Ha Reconfort, se je me plains, J'ay bien cause de moy complaindre, Mon cuer est de douleur si plains Que de *bleu*

en noir le fault taindre, Pardonnez moy se me complains, Pas n'ay cause de moy desplaindre, Puis qu'è a nul dire mes plains Ne puis, a moy il me fault plaindre. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 101).

B. - "Couleur bleue" : Le temps n'estoit mie nuyeux: De *bleu* se vestoient les cieulx, Et le beau soleil cler luisoit. (CHART., L. Dames, 1416, 198). il estoit monté et armé sur ung destrier couvert de satin, my party de *bleu* et violet. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 318). Le jaune de : "Sa, vostre grace", Le fauveau de faulce grimasse, Taint en *bleu* de : "Ce vous en croy" (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 214). Je vous feray appointer toutes voz armes (...) et me dictes de quelle couleur vous voulez qu'ilz soient." Si luy dit Charles qu'il vouloit qu'ilz fussent de *bleu* et celle luy respondit qu'il les auroit telles (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 17).

- En partic. "Couleur utilisée pour teindre le drap" : ...sur les trois manieres de draperies dessus dictes on taindera 5 manieres de *bleus*, c'est assavoir : brun asur, pour demourer *bleu* ; autre *bleu* pour vers ; *bleu* pour faire paonacs et accolics ; *bleu* pour faire moreis ; cler *bleu* pour faire sanguines ; ce tout de pure waides. Et des dessus dis choinc *bleus*, les estallons seront ou caltre et aussi en aura li drapiers par le maniere dicte, et en prendra li drapier tel marquée au taintulier que il porra avoir. Et se il y avoit debat sur les couleurs, on verroit es escanteillons ou caltre. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1350-1375, 329).

C. - "Drap ou tissu de couleur bleue" : Et qu'elle soit bien ordonnée, Vert, *bleu*, fin pers et escarlate Et fin blanc d'Ypre lui achate, Pour faire surecos ouvers, Cours et longs, et des menuz vers, Gris escureulx, fines laitisses, Afin que plus soient faitisses, Pannes de roix leur sont moult bonnes. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 43). ...une aulne de *bleu* et brunette (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 283). Item, ledit jour, 4 aulnes fin *bleu* audit pris de quatre escuz l'aulne. Item, ung millier fin gris à dix tires du pris de 30 escuz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 570). " -- "Nennil, ma dame, je en ay, avec tout ce que vous veez, une autre robe de fin *bleu*, fourree de fins aigneaux de Rommenie (LA SALE, J.S., 1456, 63). Et trouva Charles maniere de parler a la royne, sa damme, et luy dist : "Ma damme, vous plaist il bien que je soye a ce tournay ? Et aussi de quel couleur voulez vous que mes armes soient ?" Ores la royne savoit bien qu'il ne vouloit estre housé que de *bleu* ; si luy dist pour l'essayer : "Charles, mon amy, je voudroye que vous fussiez housé tout de blanc." (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 43).

III. - Adj. ou subst. [La couleur bleue comme symbole de loyauté, de fidélité, de constance]

A. - Adj. : Le vair a celle mesme signifiace [que l'hermine] si non que pour humblesce il senefie loyauté pour ce qu'il est *bleu* au lieu du noir. Et celui qui le porta premierement auoit la mesme signifiace de l'ermine si non que pour le noir qui senefie simplesce il est *bleu* qui senefie loyauté. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 471). Lors se fist desarmer et quant il fut tout desabillié te [l. et] vist Madame deschevelee et son atour reversé ly dist : "Adieu, dame la plus faulse qui onques fust," et, ce disant, la vist ceinte d'un tissu *bleu* ferré d'or, lors la desceingny disant : "Et comment, ma dame, avez vous cuer de porter ceinture *bleue* ? Couleur *bleue* signifie loyauté, et vraiment vous estes la plus desloialle que je cognoisse; plus ne le porterez." (LA SALE, J.S., 1456, 298).

- Empl. adv. p. antiphr. *Les bleuz vestus*. "Les cocus" : ...craindoit tresfort estre du reng des *bleuz* vestuz, qu'on appelle communement noz amis (C.N.N., c.1456-1467, 443).

B. - Subst. : *Bleu* segnefie estableté Et chils ou chelle, sans doubtance, Qui le porte par ordenance, (...) Doit avoir coer ferme et estable (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 199). En lieu de *bleu*,

qui porte la figure De loyauté, ou tout bien se repose, Vous voy porter couleur noire et obscure Qui de tristour et de tout mal est glose (...). Et ne laissez pour dit de creature A *bleu* porter, qui en beauté plus dure Que noir ne fait (DESCH., Oeuvres R., t.10, c.1370-1407, LIX). LE BLANC. Entre toutes couleurs suis la premiere, Humilité signifie et simplesse, Dont le lys blanc est des fleurs la maistresse : Sainte Escripiture en donne foy planiere. *BLEUE*. Et moy qui suis de coulleur celestine, Dont fin azur a son pris et velleur, Signifiant loyauté pour meilleur, Je doy au blanc par droit estre voisine. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 138).

- [P. oppos. au vert, symbole de fidélité] : ...et de sa vesteüre De *bleu* qu'est muee en verdure Qui signifie fausseté (MACH., Voir, 1364, 490).

. Au lieu de *bleu*, se vestir de vert. "Être infidèle, changer d'ami" : Mais je voy bien que finé sont mi jour, Quant je congnois et voy tout en appert Qu'en lieu de *bleu*, dame, vous vestez vert. (MACH., L. dames, 1377, 218).

Rem. Sur le symbolisme du bleu, cf. *Romania* 65, 1939, 260 et 87, 1966, 289 ; J. P. Jourdan, *Pas d'armes...*, 1981, 211-212 ; *Sénéfiance* 24, 1988, 113, 256 et l'éd. A. Fourrier des *Dits Débats* de Froiss., 56-59 ; A. Mollard-Desfour, *Bleu*, CNRS Éditions, 1998. [P. C.]

BLEUAIZ, subst. masc. (bleuaiz)

[*FEW XV-1, 148b : *blao ; TLF IV, 592b-593a : *bleuet*¹]

(Synon. de *bleuet*¹)

REM. Doc. 1380 (*les deux boucles esmaillées à bleuaiz*) ds TLF. [R. M.]

BLEUATE, adj. (bleuate)

[FEW XV-1, 147a : *blao ; TLF IV, 592a-b : *bleuâtre*]

"Bleuâtre"

Rem. *Trois autres plates pierres, non enchassées, bleuates, tirans au safir.* (Doc.1493, ds *René de Maulde la Clavière, Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris, 1885, 675-677 [Reçu par le duc d'Orléans des diamants de la duchesse, sa mère, confiés à la garde du maréchal de Gié]). [R. M.]

BLEUASTRE, adj. (bleuâtre)

[GDC : *bleuastre* ; FEW XV-1, 147a : *blao ; TLF IV, 592a-b : *bleuâtre*]

"Dont la couleur tire sur le bleu" : Et allâmes en aucuns lieux où on voit les bains où l'eauwe en tous temps est chaulde, mais elle sent le soulfre et est *bleuwastre*. (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 206).

REM. Cf. *bleuate*. [C. H.]

BLEUET, subst. masc. (bleuet¹)

[AND : *blowet* ; FEW XV-1, 148b : *blao ; TLF IV, 592b-593a : *bleuet*¹]

"Plante à fleur bleue, bleuet"

REM. Doc. 1404 (*bleuez*) ds TLF. [R. M.]

BLEUET, adj. (bleuet²)

[GD : *bleuet* ; AND : *bluet* ; FEW XV-1, 147a : *blao ; TLF IV, 593a-b : *bleuet*²]

"Bleu clair" : Jacincte est de trois coulours : rouge, jaune et violette *blauete* ; et vient de moult de parties. Toutes donnent leeché et joye. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180).

Glaucus (...): *bloez*, vair, cler comme les yeulz (Aalma R., c.1380, 170). [R. M.]

BLEUIR, verbe (bleuir)

[GDC : *bleuir*; FEW XV-1, 147a : **blao*; TLF IV, 593b-594a : *bleuir*]

"Devenir bleu"

REM. Doc. 1360-1384 (*bleuis*) ds GDC VIII, 332a. [R. M.]

BLEURE, subst. fém. (bléure)

[GD : *bleure*; FEW XV-1, 129b : **blad*]

"Récolte de blé"

REM. Doc. 1307 (*blaure*) et 1326 (Eure, *bleure*) ds GD I, 662b. [R. M.]

BLIART, subst. masc. (bliart)

[FEW XXI, 517a : o.i.]

Région. (Wallonie)

- (Synon. de *bliaut*) : Quant la damme [la reine, menacée de viol] choisit, sy escorche son *bliart* et s'en fuyt en bois tout plorant et priant Dieu qu'i garde son corps de vilonie. Elle ne savoit la voie parmy le bois... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 125). ...n'avray vestit que mon *bliart* et n'avray armez que m'espee. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 230). [Scheler, *Gloss.*, 53] [R. M.]

BLIAUT, subst. masc. (bliaud)

[T-L : *bliaut*; GD : *bliaut*; AND : *bliaut*; DÉCT : *bliaut*; FEW XXI, 517a : o.i.; TLF IV, 595a : *bliaud*]

A. - [Pour les hommes] "Tunique fendue à hauteur des jambes (dans le costume militaire, gén. placé sous le haubert de mailles)" : Et sy n'avoient nules armes, mes estoient vestus chescun d'un *bliau* vermeilh. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 103). Briément s'agenoulla, le roy prist par le ploi De son noble *bliant* [l. *bliaut*] qui fui fais à orfroi, Et puis se li a dit : ... (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 160). Ung *bliaut* lui donna de soye d'Armarie, Lez lui le fist seoir entre sa baronnye. (Tristan Nant. S., c.1350, 181). Illeuc s'aparilloit d'un *bliaut* de Cartaigne. (Hugues Capet L., c.1358, 189). Ciperis et le roy en *bliaus* bien ouvrés Estoient d'encoste eulz, bien lez ont escolés. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 13).

Rem. D'après GAY I, 160b (-162a), en usage du XIe à la fin du XIIIe s. Les ex. cités viennent pour la plupart d'épopées tardives. Le *bliaut* était souvent très riche, orné au col, au poignet et en bas. Le mot apparaît cependant, en a. fr., dans des tours à valeur minimale (F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 65).

B. - [Pour les femmes] "Tunique serrée à la taille, aux manches longues et traînantes" : Bien estoit aournée de pourpres et de cendaus ; D'uevre sarrasinoise fu ouvrés ses *bliaus*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 490). La pucelle, sachant la nouvelle du partement de Gerart, en pur ung *blyaut* de soye, les cheveux espars sur son corps, ayant ung chappelet de roses sur son chief, vint acourant devant la sale (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 115). [R. M.]

BLIAUDE, subst. fém. (bliande)

[FEW XXI, 517a : o.i.]

"Blouse plus ou moins longue" (GAY I, 161a) : Une viez *bliande*, à femme... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1373, 410). [R. M.]

BLIAUDOT, subst. masc. (bliaudot)

[GD : *bliaudot*; FEW XXI, 517a : o.i.]

"Petit bliaut"

REM. Doc. 1348 (Dole, *bliaudot*) ds GD I, 662b. [R. M.]

BLINGE, subst. fém. (blinge)

[GD : *blinge*; FEW XXIII, 220a : o.i.]

[Mesure de capacité (pour le sucre)]

REM. Doc. 1468 (Chypre, *blings*) ds GD I, 662c. [R. M.]

BLIQUE, subst. fém. (blique)

[GD : *blique*; FEW XV-1, 161b : *blic*]

"Poisson de la famille des cyprins (peu prisé), able" : Telz refuse lus et lamproie Et est aux requestes obliques, Qui depuis n'avroit pas deux *bliques*. (Pastor. B., c.1422-1425, 199). [R. M.]

BLOBE, subst. fém. (blobe)

[GD : *blobe*; FEW XXI, 514b : o.i.]

En blobes. "En loques" : Lors me donnoit chascun gaiges et robes ; Or diminue par viellesce mes sens : Pardonnez moy, car je m'en vois en *blobes* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 52). Contre ceuls qui se moquent des anciens. Vous qui avez langaige d'envoyer En *blobes* ceuls qui passent .L. ans... (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 67). [R. M.]

BLOC, subst. masc. (bloc)

[T-L : *bloc*; GD : *bloc*; GDC : *bloc*; FEW XV-1, 163a : *blok*; TLF IV, 597a : *bloc*¹; TLF IV, 599a : *bloc*²]

A. - "Pièce de bois taillée dans un tronc d'arbre" : ...mettra [Jehan Rose, charpentier] sur ou soubz chacun debout de ladicté asse deux baulx sur les filieres au moylong de 8 piez de long et 10 paulx d'espés en la quarure, et sur lesdiz baulx au debout de ladicté asse mettra 2 *blox*, chacun 5 piez de long et 20 poch d'espés, où les pannelettes sont mis et ladicté asse se tourne, et aussi doit refaire la parroite de nouvel contre la roe de l'eau (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 647). Aux chevaliers, qui meffaiz s'estoient en bataille aucunefoiz, faisoit porter pierres à leurs colz ou *blocz*. (BUEIL, II, 1461-1466, 226).

- En partic. "Billot" : Et icellui jour meismes de son entrée, ala à la grant eglise de Sainte-Souffie, et en icelle fist logier ses chevaulx ; et sy fist prendre tous les ymages de bois qui y estoient, et sur le parvis d'icelle, fist ardoir lesdis images, sauf une ymage de Nostre-Dame, qui estoit nommée moult miraculeuse, qu'il fist garder ; et sur icelle comme sur ung *bloc*, fist plusieurs crestiens decoller. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 55-56).

- P. méton. "Tronc" : Item, ont et doivent avoir le *blot*, la rouge terre et la mousse, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 97).

B. - "Morceau important d'une substance pesante"

Rem. Doc.1409 (*sept blos de ploncq*) et 1417 (*4 grans piarres appellees bloz*) ds GDC VIII, 332a.

C. - "Assemblage de choses faisant un tout ; ici de pierres cassées" : ...XIII toises de cahos qui sient tout au bout du mur vers les notaires et partent depuis le muret traversain fait de *bloq* et de plastre (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 80). ...par dehors oeuvré et fait II elles de maçonnerie es deux costés de *bloc* et de plastre pour la soustenir [la cheminée] et la hauchier et enchapperonner par hault et fait en la salle au dessoubz de la tref, jambes de la cheminée et ravalé de plastre au dessoubz d'icelui et

restouppé plusieurs trous end. hostel (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 165).

- *En un bloc*. "Ensemble" : Aussi messire Jehan Chabot ; Sont tous demeurez en ung *blot* Qui estoit la fleur de noblesse. J'en ay le cuer sarré si fort Que j'en meurs de dueil et tristesse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 342). Sy dy que nul ne soit si sot Soy plus tenir devant la ville, Que on nous pourroit en ung *blot* Tous tuer icy a la fille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 543). [R. M.]

BLOCAILLE, subst. fém. (bocaille)

[GD : *bocaille* ; GDC : *bocaille* ; FEW XV-1, 165a : *blok*]

"Pierres en tas" : Aultres mises a cause des reparacions faictes en l'ostel presbiteral ou demouroit le dict deffunct : (...) Item, aux margliers de Saint Ypolite, pour trois abloz (...) Item, pour mener de la *bocaille* ou dict hostel (Invent. test. beauv. L., 1453, 83-84). [R. M.]

BLOCBORD, subst. (blocbord)

[Ø]

"Planche d'une certaine grosseur (?)" : En l'eschançonnerie de MS a esté fait ung nouvel huys et deux refens de waghescot, ung marchepiet noef de *blocbord* et remis en point le buffet de la vaisselle et remis en point leuwier et autres choses y servans. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 300).

REM. À rattacher à FEW XV-1, 163a : *blok*, et FEW XV-1, 187a : *bord*. [E. P.]

BLOCCORDE, (?) (bloccorde)

[*FEW XV-1, 164b : *blok* (?) (?)]

[L. *blocbord* "planche d'une certaine épaisseur" ?] : ...pour dix *bloccordes* par luy venduz et delivrez a faire la couverte de ladicte carvelle (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 402).

V. aussi *blocbord* v. Lexiques [R. M.]

BLOCHARDEAU, subst. masc. (blochardeau)

[GD : *blochardeau* ; *FEW XV-1, 164b : *blok*]

[Dim. de *bloc*] : [Dans une énumération des parties d'un moulin] ...cinq *blochardeaux* qui soustiennent les reilles, le rouet d'en hault... (Industr. Paris F., 1408, 157). [Seul ex.] [R. M.]

BLOCHET, subst. masc. (blochet)

[GD : *bloquet* ; *FEW XV-1, 164b : *blok* ; TLF IV, 600a : *blochet*]

"Bloc, billot" : ...un petit *bloquet* de bois (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1392, 181).

REM. Doc. XIVE s. (Loiret, *bloichet*) ds GD I, 664b-c. [R. M.]

BLOCUS, subst. masc. (blocus)

[GDC : *blocus* ; FEW XV-1, 162b : *blochuu* ; TLF IV, 601a : *blocus*]

Région. (Wallonie, Flandres)

A. - "Maison de charpente"

Rem. Doc.1397 (*blocus*) et 1380 (*bloxhu*) ds GDC VIII, 332c.

B. - "Ouvrage de défense, fortin (surtout élevé par des assiégeants)" : A maistre Clais Van Riden, lequel MS, pour considération des bons et agréables services qu'il lui a faits, tant en avoir fait le *blochhaus* sur la rivièrre de la Heeme - la retenu maistre ouvrier de ses *blochhaus* et bollewerchs aux gaiges et pensions de cent francs. (Comptes Lille L., t.1, 1431-1432, 258). J'ay veu ung roi

d'Espaine (...) Grenade conquerer ; Sept ans y tint le siege, On y fit maint *blochus* (MOLINET, Faitcz Dictz D., 1467-1506, 329). ...les Flamengz avoyent fait ung gros *blocus* de grandes pièces de bois sur le flot, à une petite lieue de la ville d'Anvers, lequel portoit grant dommage aux navires des marchans qui passoiient illec pour tirer en Anvers et Brabant, car il estoit garni de gens fournis de trait à pouldre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 443). Ceulx de l'armée prindrent ung *blocus* auprès de la ville, mais n'en joyrent guaires, car les assiegiéz se firent tant fors et tant virilement besoignèrent que, par force d'armes, ilz recouvèrent leur perte et conquirent ledit *blocus* sur leurs adversaires (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 536).

Rem. Doc.1340 (*blokehut*) ds D.D.L. 18, s.v. *blocus*. Doc.1376 (*blochus*) ds TLF. Doc.1485 (*blocquehuys*) ds GDC VIII, 332b. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 241. [R. M.]

BLOI, adj. (bloi)

[T-L : *bloi* ; GD : *bloi* ; FEW I, 404b : **blavos*]

[Des cheveux, de la chevelure, d'une pers.] "Blond" : Dont, quant vos cuers est par desir destrois, Il vous souvient de la belle aus crins *blois*, Dont vous avez des pensers plus de trois. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 91). L'espee li deschaint le pucelle au crin *blois*, Et li dist en riant a moult doucette vois... (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 608). D'avoir fillette jone et *bloie* N'ay mestier pour eschaufement. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 15). ...crin *bloy* (Pastor. B., c.1422-1425, 77). ...ses crins *blois* (Pastor. B., c.1422-1425, 84). ...Plus *bloie* qu'Yseut et plus blanche Que Genievre la noble dame. (Pastor. B., c.1422-1425, 235). ...Renier o le crin *bloy* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 15). ...se fille o le crin *blois* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 177). ...te moullier (...) qui tant a les crins *blois* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 543).

REM. Sens de "pâle" en a.fr., cf. T-L I, 1003-1004. [R. M.]

BLONCE, subst. fém. (blonce)

[Ø]

"Écuelle, marmite (?)" : Pezel .g. *blonce* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 157).

REM. Le subst. breton *pezel* est traduit plus haut par *escuelle close*. Faut-il rapprocher de FEW I, 373b : *biring* "bronze" (différentes formes dial. désignent des marmites, en bronze ou en fonte) ? [R. M.]

BLOND, adj. et subst. masc. (blond)

[T-L : *blont* ; GDC : *blont* ; AND : *blunt* ; DÉCT : *blont* ; FEW XV-1, 170b, 171b : **blunða-* ; TLF IV, 601b : *blond*]

I. - Adj.

A. - [Des cheveux, de la chevelure, de la barbe, de la tête...] "Jaune doré, blond" : ...En tirant sa douche barbette Qui par nature estoit blanchette, Mais sy crapeuse estoit ou fons Que le poil en sanbloit mains *blons* (Dit prunier B., c.1330-1350, 52). Car elle avoit moult gracieus attrait Et le maintien humble, dous et parfait, Et cheveux *blons*, Les yeus rians, plus vairs que nuls faucons (MACH., J. R. Beh., c.1340, 104). ...et si est *blont* de chief (Bérinus, II, c.1350-1370, 45). Ensi sui je ja ferus D'uns cevelés *blons* Et d'uns dois deliés et lons Et d'uns vers yeux a point fendus. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 68). N'i faut riens qu'à dame affiere, Et s'a chief *blont*, crespé et sor. (MACH., Les lays, 1377, 393). Panthasellee aux *blondes* treces... (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 141). Li roys Cistatus de Sabine, O sa fille, a la *blonde* crine, Y fu venus veoir la feste (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 182). Assez barbu estoit et

ot un pou les os des joes haulz, le poil ne *blont* ne noir, la charneure clere brune (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 48). Et en signe de ce, ses *blons* cheveux, qui a fin or estrivoient de couleur, veissez espanduz et degetiez sans aournement au travers de ses espauls (CHART., Q. inv., 1422, 7). ...racompte Vegece que, comme aux engins de guerre, dont les Rommains defendoient le Capitole de Romme, feust defailli le cordage, les dames de Romme firent couper leurs *blons* cheveux et bailler pour faire cordes et secourir a la publique necessité (CHART., Q. inv., 1422, 31). Il avoit le visaige *blont* et agreable (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 194). ...et c'est pour [peur] du hasle, Veu qu'il ont les cheveux si *blons*, Leur visage deviendroit palle. (Sots Magn., a.1488, 197). ...ilz avoient estez choisis a l'eslite, et avoient les cheveux aussi *blondez* que fin or, qui leur batoient jusques sur leurs espauls (Jehan de Paris W., 1494-1495, 63).

- [Du poil d'un animal] : Des cerfs juge l'en le poill en moult de manieres, espiciaument en trois, que on dit l'un brun, l'autre fauve et l'autre *blont*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60). Et, s'il a veü un cerf a l'ueill, il y a de trois manieres de coulours de poill, l'un si est brun cerf, l'autre est dit *blont*, l'autre est dit fauve (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 156).

B. - [D'une pers.] "Qui a les cheveux blonds" : ...pour l'amour de sa dame la *blonde* (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 12). Je ne la puis trop amer ne chierir, Car seur toutes a le cuer debonnaire, Corps gracieus, yex pour cuers conquerir, Douce, simple, faitice, *blonde* et vaire (MACH., L. dames, 1377, 120). ...il avoit le viaire frais et coloré, et jeune de vingt-deux ans, et n'avoit encore barbe, ni grenon ; il estoit *blond*, avoit les yeux vairs et rians (Faits Lalaing K., c.1470, 117).

- Péj. : Madame *blonde*, Vous sortirez tantost en place (LA VIGNE, S.M., 1496, 512).

- Empl. subst. "Femme qui a les cheveux blonds" : Jemmes, honneurs, nes la vie seconde, L'argent et l'or Des minieres qu'il couvient que l'en fonde, Tout ce ne pris la pierre d'une fonde Contre l'amour de la bele et la *blonde* Qui a chief sor. (MACH., F. am., c.1361, 177). Veoir ne quier la dorée toison Ne les Yndes ne de Rouge Mer onde, N'aus infernaus penre guerre ou tençon Pour eslongier le regart de la *blonde* Dont me vient joye et baudour Et doulz penser (MACH., Bal., 1377, 562).

II. - Subst. masc. "Sorte de drap"

Rem. Doc.1364 ds FEW, XV-1, 171b. [R. M.]

BLONDEL, adj. (blondel)

[T-L : *blondel* ; GD : *blondel* ; FEW XV-1, 171a : **blundā*-]

[D'un cheval] "Clair, doré" : ...au barbie de Monseigneur, un cheval *blondel* baillet (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 469). [E. P.]

BLONDELET, adj. (blondelet)

[GDC : *blondelet* ; FEW XV-1, 171a : **blundā*-]

A. - "Légèrement blond, blondelet" : Car ceste gent dont ci propos Furent moult joint et moult poli, Gent, cointe, faitis et joli, Si espinicié, si crespellet, Si bien pingné, si *blondelet*, Si tressaillant, si très mignot, Si estroit chaucié au lignot, Si virolé, si envoisié, Qu'il avoient non Frere aisié (MACH., D. Lyon, 1342, 202).

Rem. Nom propre (*Pierre Blondelet*) ds *Reg. crim. Chât.*, II, 1389-1392, 2.

B. - Empl. subst. "Drap de couleur blonde" : Toutes truffles et *blondelez* se feront doresnavant en laine ronde et non autrement, sur

peine de (...) ; et sil est en plat, sera brulé. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1443, 380).

Rem. Doc.1486 ds GDC VIII, 332c. Cf. FEW XV-1, 171b : "Mfr. *blont* m. "espèce de drap" (1364, BarbierProc 4, 15)". [R. M.]

BLONDET, adj. (blondet)

[T-L : *blondet* ; GD : *blondet* ; FEW XV-1, 171a : **blundā*-]

A. - [Des cheveux, d'une pers.] "Légèrement blond, blond très clair" : De cheveletüre tousete, Sans art naturel(e)ment *blondete* (ACART, Prise am. H., 1332, 29). Saches, n'en eschapera nulz, *Blondés* ne chauves ne chanus, Que demain pendre ne le face (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 232). Ilz estoient merveilleusement beaux et *blondes* (Jehan de Paris W., 1494-1495, 27). ...ilz avoient estez choisis a l'eslite, et avoient les cheveux aussi *blondez* que fin or, qui leur batoient jusques sur leurs espauls. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 63).

Rem. Sur la possibilité, peu vraisemblable, d'une forme masc. *blonde* pour *blond*, cf. FEW XV-1, 171b, n.1.

B. - [D'un cheval] "De couleur blonde"

Rem. Doc. 1445 (*Equus blondet*) ds GD I, 663c. [R. M.]

BLONDIR, verbe (blondir)

[T-L : *blondir* ; GD : *blondir* ; FEW XV-1, 171a : **blundā*- ; TLF IV, 604a : *blondir*]

"Faire paraître blond ou blanc" : Un jour tu li chaufes le baing Et puis l'estuves l'endemain, Tu le pignes et le *blondis* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 180). [R. M.]

BLONDISSEMENT, subst. masc. (blondissement)

[*FEW XV-1, 171a : **blundā*-]

"Teinte ou teinture blonde des cheveux" : ...tous les *blondissemenz* cherroient des cheveux. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 281). [R. M.]

BLONQUE, (?) (blonque)

[Ø]

"Boucle" : ...item, pour avoir attachié une paire de bosses a ung mors de cheval de mondit seigneur, 12 d. ; item pour une *blonque*, 6 d. ; item, encoires mis a ung mors de sommier une paire de bosses, 2 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 309). [Lire *blouque*, forme par métathèse de *bouqle*, *boucle*] [R. M.]

BLONQUETTE, (?) (blonquette)

[Ø]

[Dim. de *blonque*] : ...item, pour une paire de *blonquettes* pour mettre aux chainnes des sommiers, 12 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 304). [Lire *blouquette*] [R. M.]

BLONQUIERE, subst. fém. (blonquière)

[Ø]

"[Partie du harnais]" : ...pour *blonquieres* d'ossieres et ventrieres et contre saingleaulx pour lesdictes trois selles et coliers (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 503). [E. P.]

BLONSART, adj. (blonsard)

[GD : *blonsart* ; FEW XV-1, 171b : **blundā*-]

"Blond"

REM. Doc. 1469 (Morlaix, *Yvon le blonsart*) et 1490 (*le blonssart*) ds GD I, 664a. [R. M.]

BLOQUART, adj. (bloquard)[FEW XV-1, 165b : *blok*]

"Lourdaud" (Éd.) : Christofle, ung locquebault, Izembar fort *blocquart* [var. il sambloit fort *bloquart*], Christien lour et bault, Melchior tres cocquart, Hurté y ont leurs sens [à un rébus] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 780). [Seul ex.] [R. M.]

BLOQUEL, subst. masc. (bloquel)[T-L : *bloquel* ; GD : *bloquel/broquel* ; FEW XV-1, 164b : *blok*]

A. - "Bloc, pièce de bois"

1. "Pièce de bois utilisée comme entrave" : Aussi com un singe ahoquie A un *bloquel* et atachie Est, que ne puet monter en haut Quë en montant tost ne ravaut, Aussi m'est un *bloquel* pesant Le cors et un retenal grant (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 197).

Rem. GERS. (*bloquel du singe*) ds GD I, 664a-b.

2. "Perche sur laquelle se pose l'oiseau de proie" : Et quant tu le metras au solail, mais que il ait vollé, si le met a terre sus un *bloquel* [var. *boquel* ; var. *broquel* ds GD I, 742a], et illec s'aesera (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 225).

3. "Marchepied" : ...*bloquel* marchepie (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 23).

B. - "Bois débité en morceaux" : ...iij jours aprez la Snt Martin, avint que la cité de Metz fuit en grant doute de guerre (...); et encommensoit on jà à vendre le millier de *blocquel* iv s., et le cent de faixin viij s. (AUBRION, Journal L., 1468, 32).

Rem. Doc. 1357 (Metz, *faigos et bloquelz*) ds GD I, 664a.

C. - "Tronçon (?)" : Et se vous avez chambre ou estage, ou il ait tresgrant repaire de mouches, prenés petis *bloqueaulx* [var. *floqueaulx*, qui devrait être la bonne lecture] de feuchelle [de fougère] et les liez et affilez comme filopes et les tendez, et toutes les mouches s'i logeront au vespre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 102).

Rem. V. *flocel*. [R. M.]

BLOQUELET, subst. masc. (bloquelet)[GD : *bloquelet* ; FEW XV-1, 164b : *blok*]"Jeu du *bloquier*, jeu de quilles"

REM. Doc. 1381 (*un jeu que l'on appelle les bloqueletz*) ds GD I, 664b (GAY I, 162a-b). [R. M.]

BLOQUER, verbe (bloquer)[GD : *bloquer*^{1/2/3} ; GDC : *bloquer* ; FEW XV-1, 165a : *blok* ; TLF IV, 605a : *bloquer*¹]

I. - "Fixer, consolider qqc. à l'aide de pierraille" : ...a ung platrier qui vaca par trois jours a estouper le gredil de la fosse et plusieurs pertrux es prisons, et avec ce pour *bloquier* la cloture des aes dessus dictes (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 65). Regardons se la croix est droicte Et puis la *blocquerons* par bas. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 333).

II. - "Réunir pour troquer, pour échanger" : Orgueil, Envie contre Avarice *bloque*, Ire, Paresse a Luxure je troque (LA VIGNE, S.M., 1496, 136). [R. M.]

BLOQUEREL, subst. masc. (bloquerel)[GD : *bloquerel* ; FEW XV-1, 165b : *blok*]

"Bloc (de bois)"

REM. Doc. 1489 (*huit cent bloqueraulx*) ds GD I, 664b. [R. M.]

BLOQUETEUR, subst. masc. (bloqueteur)[*FEW XV-1, 165a : *blok*]

"Celui qui écrase (sous un bloc, comme sous un bloc) (?)"

REM. Doc. 1464 ds GDC IX, 667a, s.v. *froissier* (*Item, qu'il ne soit bloqueteur de verjus qui puist accater roisin, ne en estre marchant, mais du tout se tiengne a froissier* [GDC : "écraser"] *verjus*). [R. M.]

BLOQUIER, subst. masc. (bloquier)[GD : *bloquier* ; FEW XV-1, 165b : *blok*]

A. - [Arme]

Rem. Doc. 1388 (*un grant coustel appellé basalart et un bloquier*) et doc. 1472 (*embastonné d'espee, ploquier, javeline et poignart*) ds GD I, 664c.

B. - "Jeu de quilles"

Rem. Doc. 1398 (*le jeu du plouquer*) et 1400 (*au jeu de bloquier (...) les aucuns avoient joué au blouquier*) ds GD I, 664c. V. *bloquelet*. [R. M.]

BLOSTE, subst. fém. (bloste)[T-L : *blestre* ; GD : *bloste* ; AND : *bleste* ; FEW I, 410b : *blista*]

"Motte de terre arrachée par le soc de la charrue"

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1378 (*bloutes*), 1400 (*bloches*), 1409 (*bleste*), 1416 (*deux bloustres ou roques de terre*), 1475 (*une bleste de terre*), 1479 (*plusieurs blaistres ou poignes de terre*) ds GD I, 665a. Cf. aussi VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (N. Bragantini-Maillard, M. Cavagna, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 206). [R. M.]

BLOSTRER, verbe (blostrer)[GD : *blester* ; AND : *blester* ; FEW I, 410a : *blista*]"Produire des *blustes*"

REM. Doc. 1409 (*blester et garnir de bleste*) ds GD I, 662a. [R. M.]

BLOT, subst. masc. (blot)[GDC : *bloc* ; FEW XV-1, 163b : *blok* ; TLF IV, 607a-b : *blot*]

A. - (Synon. de *bloc* v. Lexiques) : ...et metés le biloc [var. *blout*] de bois qui tient le chambel. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 281).

- *En un blot*. "Ensemble" : Sont tous demeurez en ung *blot* Qui estoit la fleur de noblesse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 342). Sy dy que nul ne soit si sot Soy plus tenir devant la ville, Que on nous pourroit en ung *blot* Tous tuer icy a la fille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 543).

B. - "Perche sur laquelle se pose l'oiseau de proie" : ...et le met [le faucon] sus une clae sus un bloc [var. *plot*, *blot*], a quoi il sera atachié. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 204). Et ainsi comme plus croistra [l'épervier] l'en ne le paistra pas si souvent -- que quatre foiz le jour. Et aprez, quant il sera plus fort et qu'il volletera, l'en le doit mecre en la ferme ou cuvier ung petit plot de trois dois de hault, couvert pour ses ongles comme dit est. Et quant il commencera a soy perchier sur icellui *blot*, l'en lui fera autre travers dedans la ferme deux perchetes de demi pié de hault. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 148). [R. M.]

BLOUQUETTE, subst. fém. (blouquette)[FEW I, 591a : *buccula*]

[Par métathèse de *bouclette*] "Petite boucle" : ...item, pour une paire de *blouquettes* pour mettre aux chainnes des sommiers, 12 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 304). Item pour une paire de *blouquettes* d'argent dorées [pour garnir une paire de chaussures], 8 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 617). [H. G.]

BLOUSER, verbe (blouser)[FEW XXII-1, 190a : o.i. ; TLF IV, 609a : *blouser*¹]

"Tromper" : ...sachiés paies [l. pais "pas"] ne vous *blouse* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 601). ["je ne vous trompe pas"]

REM. Cf. Scheler, *Gloss.*, 53. Si l'interprétation est bonne, elle met en cause la dérivation à partir des *blouses* du billard. Scheler rapproche le mot de la famille de *bleu* (p. ex. rouchi *bleusse* "mensonge"). [R. M.]

BLOY, subst. masc. (bloy)[GD : *bloy* ; FEW XXI, 524b : o.i.]

"Sorte de b্লাই ?" : Par devant son seigneur en vint en simple *bloy*. (Chev. cygne R., c.1356, 59). [Seul ex., GD I, 665b] [R. M.]

BLUTEAU, subst. masc. (bluteau)[T-L : *buretel* ; GDC : *buletel* ; FEW XV-1, 123b : *biuteln* ; TLF IV, 612b : *bluteau*]

"Tamis (servant à séparer le son de la farine), bluteau" : ...pour II *bulteaux* achattés par lui pour faire pain de Carpentras, 8 s. la pièce... Huet Bricquet, pour un sac de cuir de serf fermant à clef, pour porter farines à faire pain de Carpentras pour le Roy, et pour un autre sac de mouton pour mettre fleur à faire oublées (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1389, 253). ...tenez aussi ce *buleteau*, dit elle, sur vostre teste, vous semblerez tout a bon escient estre une femme. (C.N.N., c.1456-1467, 119). Lors tres marry et courroucé sur la meschine se desarma du thamis et du *buleteau* (C.N.N., c.1456-1467, 119). En petiz baings de filles amoureuses - Qui ne m'entant n'a suivy les bordeaux - Soient frictes ces langues ennuyeuses ! Prince, passez tous ces frians morceaux, S'estamine, sacz n'avez ne *bluteaux*, Parmy le fons d'unes brayes breneuses, Mais paravant en estronc de pourceaux Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115). ...ledit maistre Gabriel (...) fondit certain metal, estaing, arguan, bourre et sublimé tout ensemble et le fist bouillir, et après chauffer certains moules de fer qu'il avoit, et moiennant certaines mistions qu'il fist de cendres passées au *bulleteau* et destrempées de sel fondu et d'eau, mola et fist dedans lesdiz moules certain nombre de faulse monnoye de grans blans et petiz blans (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 213).

REM. Ex. d'a.fr. et doc.1399 (*blucteau*) ds TLF. Doc. 1389 ds GD I, 619a, s.v.*belutoire* (*Une belutoire de bois blanc. Un petit belutel a beluter farine*). [R. M.]

BLUTEIL, subst. masc. (bluteil)[GDC : *buleteil* ; AND : *boletel* ; *FEW XV-1, 123b : *biuteln*]

"Bluteau"

REM. *Gloss. lat.-fr.* 1352 (*politrudium, gallice buleteil*) ds GDC VIII, 394a. [R. M.]

BLUTER, verbe (bluter)[T-L : *bureter* ; GD : *beluter/buleter* ; GDC : *bluter* ; AND : *boleter*² ; FEW XV-1, 123b : *biuteln* ; TLF IV, 613a : *bluter*]

A. - "Passer (la farine) au blutoir pour la séparer du son" : En mon fait n'a point de reprouche : Si je moult et *belute* et cuis, Ce ne m'est fort que drois deduis. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 180). LA MERE. Après, Jaquinot, il vous faut Boulenger, fournier et buer. LA FEMME. *Bluter*, laver, essanger. (Cuv. T., c.1475-1500, 51).

Rem. Doc. 1389 ds GD I, 619a, s.v.*belutoire* (*Une belutoire de bois blanc. Un petit belutel a beluter farine*).

- [Dans un cont. métaph.] : ...force m'a esté revestir les vollans d'ung povre molinet (...), adfin de le mettre en face de vent, pour le tourner et en faire tirer fleur et farine, et a tellement expoictié qu'il a mollud et j'ay tamisié, *bulleté* et rimé sans naviron, soubz termes bestiaux et poeticques, ung Voiage de Napples (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 277).

- *Bluter la farine* : Mais on dit et c'est vray que farine moulliee Ne pourroit on *bluter*, raison le certifie. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 44). Mais on dit et c'est vray que farine moulliee Ne pourroit on *bluter*, raison le certifie. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 44).

. [Dans un cont. métaph.] : ...celui leur dira : "*Buletez* la farine !", et donc s'en iront de ça et de la (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 72).

. Loc. fig. "Se préparer à une affaire importante" : Allez luy dire que je *blutte* La farine pour un grant pain. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 128).

- *Farine blutee* : Par nuyt leur envoyoit farine *buletee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 190). S'il y a quelque farinote Mal tamisee ou *bulletee*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 180).

. [Comme élément de compar.] *Fleur (de farine) blutee* : Et s'i ot maint corpz sains de grande renommee Armés de blanches arme, plux flour *buletee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 556).

- [Pour désigner la Vierge (la farine tamisée étant la plus pure)] *La blanche blutee* : Bon fait honnourer tous les sains. Li uns l'est lus, li autre mains ; Par dessus tous estre honnouree Doit la blanche *buletee* (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 154). Retournons a dame Maree, La bele, blanche, *buletee* (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 165).

B. - P. méton. *Bluter (du) pain*. "Faire du pain avec de la farine blutée" : Jehannin L'Apostre a fait marché (...) de sacer *bluter* tant de pain comme il nous convendra (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1362, 102).

- *Pain bluté*. "Pain fait avec de la farine blutée" : ...apportoit vin sur lye, De pain blanc *bulleté* une grande sachie (Tristan Nant. S., c.1350, 210). Adonc leur fit porter et pasrés et plouviers Et pain blanc *bulleté* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 42). Ameüre ne lui vault ne que ung pain *buleté* (Galien D.B., c.1400-1500, 129).

C. - P. ext. "Tamiser" : Taisés, se dist Tristan, tout ce laissés ester, Car la paste pairie ne peut on *bulleter*. (Tristan Nant. S., c.1350, 496).

D. - P. anal. "Secouer" : Se g'y vois, il seront murdris, Rostis, forboullis, chauffourés, Tamisiés, *buletés*, prestris, Mieulx que ne sont ratons fourrés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 141).

- *Bluter (la farine)*. "Faire l'amour" : Car dame si n'a cure d'omme, tant soit de non, S'il ne scet bien *buleter* de son escorion. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 343). ...ung president de parlement

qui devint amoureux de sa chamberiere, laquelle a force, en *bulletant* la farine, cuida violer (C.N.N., c.1456-1467, 5). [R. M.]

BLUTEREAU, subst. masc. (blutereau)

[GD : *buleterau* ; *FEW XV-1, 123b : *biuteln*]

"Bluteau"

REM. Doc. XVe s. (Lille, *buleteraux*) ds GD I, 757b. [R. M.]

BLUTERIE, subst. fém. (bluterie)

[T-L : *bureterie* ; GD : *bulerie* ; FEW XV-1, 123b : *biuteln* ; TLF IV, 613a : *bluterie*]

"Instrument pour bluter, pour tamiser"

REM. Doc. 1325 (*bulerie*) ds TLF. Doc. 1389 (*bulerie*) ds GD I, 757b. [R. M.]

BLUTOIR, subst. masc. (blutoir)

[AND : *boleter*¹ ; FEW XV-1, 123b : *biuteln* ; TLF IV, 613b : *blutoir*]

"Instrument pour bluter, pour tamiser"

REM. Doc. 1315 (*belutoir*) ds TLF. [R. M.]

BLUTOIRE, subst. fém. (blutoire)

[GD : *belutoire* ; FEW XV-1, 123b : *biuteln*]

(Synon. de *blutoir*)

Rem. Doc. 1389 ds GD I, 619a (*Une belutoire de bois blanc. Un petit belutel a beluter farine*). [R. M.]

BO, interj. (bo)

[Ø]

[Sert à modérer, à arrêter, à exprimer un certain scepticisme] : LUCIFER. Essaye se tu pourras attraire Ce saulveur par aucun art gent. MAMMON. *Bo, bo !* Gens qui aiment argent Oultre raison par desir chault Et enflamé, et ne leur chault S'il sourt ou de croc ou de hanche... (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 237). [R. M.]

BOA, subst. masc. (boa)

[FEW I, 416a : *boa* ; TLF IV, 613b-614a : *boa*]

"Boa (serpent)"

REM. CORBECHON, *Propr. choses*, éd. Lyon, 1485-1486, l. XVIII, chap.7 (*Il est une autre serpent en Ytalie qu'on appelle boas qui est moult grande et suyt les beufz et les vaches et les tette par les mamelles et en tettant il les tue*). [R. M.]

BOADE, subst. fém. (boade)

[GD : *boade* ; FEW I, 445b : *bos*]

Région. (Sud) "Droit que le seigneur a d'exiger de son sujet ou tenancier une voiture attelée de deux boeufs pour le transport de son vin"

REM. Doc. 1471 (Creuse, *boade*) et s.d. (Auvergne, *bohade, bouade*) ds GD I, 665b. [R. M.]

BOAGE, subst. masc. (boage)

[GD : *boage* ; FEW I, 446a : *bos*]

"Droit sur chaque paire de boeufs"

REM. Doc. 1340, 1353 (*boage, bouage*) ds GD I, 665b. [R. M.]

BOAIN, (?) (boain)

[]

"?" : Premier seroit expedient au fait du minage d'avaller jus une fosse quaree et maisonnee de bois en quarure c'on appelle joques assises sur leegher *boein* en souvent croizant d'une verghe, les IIII quoins comme pour faire la crois Saint Andrieu (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 104).

Rem. Sur *bois* avec le suff. *-ain* (p. ex. de *merrain*) ? [R. M.]

BOANANSE, subst. masc. (boananse)

[Ø]

"Celui qui dépense beaucoup" : Et d'autre partie, comme dit est, le *boananse* profite a plusieurs et le parvifique est en partie excusé par ignorance et par inclinacion naturele que chascun a a garder sa pecune. (ORESME, E.A.C., c.1370, 247). [C. B.]

BOANANSIE, subst. fém. (boanansie)

[GD : *boanansie*]

"Prodigalité" : Et le vice qui est en superhabondance est appellé *boanansie* ou apirokalie. (ORESME, E.A., c.1370, 242).

REM. P. métaph. à partir du sens littéral "fournaise ardente" ou peut-être à rattacher au gr. *boân* "vanter". [C. B.]

BOATIER, subst. masc. (boatier)

[FEW I, 446a : *bos*]

Région. (Provence) "Celui qui garde les boeufs" (synon. *bouvatier*) : ...achapt de quinze robes de livrée par ledit seigneur ordonnée, c'est assavoir trois à trois boyers, une au *boatier* et six à six pastres, une au mulletier, une autre au vachier, et une au jardinier et deux à deux porquiers dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1459, 121).

REM. DU CANGE I, 683b, s.v. *boaterius* donne également le sens de "marchand de boeufs, de viande de boeufs", sens qui ne nous paraît pas convenir ici. [E. P.]

BOAYDE, subst. fém. (boayde)

[]

"?" : A Pierres Gilles, marchand demourant a Rennes (...), pour certaines *boaydes* et aultres marchandies que un nommé Jehan du Pont, Normant, avait fair venir devant Saint Michiel, lesquelles mondit seigneur avoit fait prendre pour ce que ledit marchand avoit esté prises par les galioteins qui les fait vendre audit Gilles la somme de VIII escuz... [Texte confus] (Comptes d'Auffroy Guinot J., 1433, 286).

Rem. Mot de l'Ouest ; doc.1567 (*boayde*) ds M. H. Godbert, *Documents relatifs à l'histoire de Laval*, Laval 1860, 184 ; mais le contexte n'est pas éclairant. [R. M.]

BOBAICHE, subst. fém. (bobaiche)

[GD : *bobaiche* ; FEW I, 417b : *bob-*]

"Guêtre qui recouvre le soulier"

REM. Doc. 1415 ds GD I, 665b-c (= GAY I, 162b). [R. M.]

BOBAN, subst. masc. (boban)

[T-L : *boban* ; GD : *bobant* ; AND : *boban* ; FEW I, 419a : *bob-*]

A. - [Souvent au plur.] "Faste, festivité, magnificence (souvent avec une idée d'ostentation, d'étalage)" : ...bien se vont ordenant. Bielles sont les noiblaices ; grant y sont ly *beubant*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 38). Il fut recheu en la cité grandement,

aussy y entra il à grand *bobant* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 249). ...il entra en le cité à grant *beubant* et fu noblement recheus des bourgeois (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 89). Ensi passèrent il celle nuit sans nul *beubant*, car li rois d'Engleterre ne voloit mies que nulz s'en fesist. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 188). "Les haulx princes terriens vous ont donné les biens et les possessions et les richesses pour servir Dieu, et vous les dispensez et alez en orgueil, en *beubans*, en pompes et en superfluitez." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 231). Mauvais, alez la ou savez, Bien savez ou devez aler, En enfer vous faust avaler, Quar se sera vostre heritaiges. Or comparez vos oultraige[s], Et voz *bobans* et voz grans aaises (Jour Jug. R., c.1380-1400, 253). ..."que sont devenus les dessusdiz avec leurs empires et monarchies en ce monde, avecques leurs roys, leurs ducs et leurs contes, leurs satrapes, leurs tyrans, leurs consulz, leurs presidens et leurs notables et tresgrans *boubans*..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 473). ...et pour ce dit un sages que "ceulx sont vrais povres de Dieu qui ont laissé orgueil et *bobant* du monde et se sont converti du tout au lez de humilité car, dit il, se le povre s'enorgueillit, pour certain il n'est pas povre de Dieu, c'est a dire plaisant a Dieu..." (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 504). ...bien deussent estre pendu Les las qui tant ont despendu Ou en *boubans*, ou en folies (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 84). ...plus grans *boubans* en de tieulx y a que n'avoit le roy Anthiocus en sa personne (Bouciquaut L., 1409, 420). ...ledit roy d'Angleterre entra en grant triumphe et *bobant* dedens icelle ville de Rouen (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 307). Si furent faictes ce jour, par lui et par ses princes Anglois, grans pompes et *bobans*, comme se présentement deust estre roy de tout le monde. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 389). Auquel enterrement fut fait en toutes choses généralement plus grant estat et *bobant* que depuis deux cens ans a paravant n'avoit esté fait de nul des autres roys d'Angleterre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 115). Les gens de cest païs sont bonnes gens et simples, et bien obéissans à leur seigneur et ne sont pas gens de grans *bobans* en abillemens ne en vestures. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 40). A celle fin qu'on veist les grans gorrieres Bendes du roy, leurs pompes et *bombans*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180). Ma soeur iay laisse le debat Pour lamour du bon roy iesu Le debat de la royaute Tous *bonbans* et les richesses Ay delaisse pour verite (Myst. st Martin K., a.1500, 221).

- *Faire (grand) boban* : ...l'un portoit au bout d'une lance une petite bannière armoïée de ses armes, et les chevaliers dessusdiz portoient ses lances. Et ainsi, sans faire grand *beubant*, ala faire la révérence au duc de Bourgogne, et puis se retraist de ses lices par où il estoit entré, au senestre costé dudit duc. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 139).

- *Mener boban*

. "Faire une agitation ostentatoire" : ...chil paiens se desrengent en menant grans *bubans*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 888).

. "Mener un grand train de vie ostentatoire" : Ceulx qui vont a cheval et qui maynent *bobant*, Ce sont ceulx a la fois qui le pis vont paient (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 65).

B. - [Au sing.] "Arrogance, ostentation, présomption vaniteuse de qqn" : "Oncques mais je ne vi bataille durer tant." "Sire," dist Guanelon, "c'est par le fier *bobant* De Roulant vo nepveu..." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 200). Par foy ! dist Buinemons, il [le roi Cornumarant] est plains de *beubant*. Que dient Sarrasin ? vont-il point redoubtant Les crestyens de çà ? en vont-il

point parlant ? (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 22). Et si ne vueil pas oublier Le bon Jehan de Bouviller Que j'aim, n'Endruet de Braibant, Sans orgueil nul et sans *bobant*. (MACH., P. Alex., p.1369, 142). Et si ne vueil pas oublier Le bon Jehan de Bouviller Que j'aim, n'Endruet de Braibant, Sans orgueil nul et sans *bobant*. (MACH., P. Alex., p.1369, 142). "Velà orgueilleuse ribaudaille et plain de grant *beubant* ! A quoi faire monstrent il maintenant leur estat ?" (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 75). Nostre Seigneur Jhesucrist ne veult point de *boban* ne de vanité (Chron. Valois L., c.1377-1397, 187). Mais petit dura lour *beubantz* Car moult tost feurent desconfit. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 141). Et lors ledit Laisné dist à elle qui parle que un escuier ou chevalier, ne scet le quel, nommé Guiot, de surnom duquel elle ne se recorde, qui estoit fier et orgueilleux, et plain de grant *beuban* et qui entroit toutesfois en la chambre de ladite dame où ledit coffre estoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 284). ...l'orgueil et le *bobant* des III. freres. (ARRAS, c.1392-1393, 198). Ne vous esmervelliés s'il me va ennuiant Quant cil que j'ay bien fait et mis en honneur grant, Et a qui j'ay donné terre si souffisant, A mon fil enherbé par son felon *beubant*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 93). Et qant li premier veoient que li darrainnier les aproçoient, il cevaçoient avant et voloient monstrier : "Je sui premiers, et premiers demorrai." Ensi par grant orguel et *beubant* fu demenee ceste cose, car casquns voloit fourpasser son compagnon. (FROISS., Chron. D., p.1400, 724). Telz gens deussent estre porchiez, Ou faisans viles Oeuvres par citez et par villes, Quant aux armes sont inutiles ; Et veulent avoir cens et milles Pour leur *bobant*, Et vont les povres gens robant, Decevant le monde et lobant ! (CHART., L. Dames, 1416, 225). [R. M.]

BOBANCE, subst. fém. (bobance)

[T-L : *bobance* ; GD : *bobance* ; AND : *bobance* ; FEW I, 419a : *bob-* ; TLF IV, 645b : *bombance*]

A. - "Vanité, présomption, arrogance" : ...on doit bien blasmer et reprendre Homme qui orgueilleux devient Pour richesse, s'elle lui vient. Pour orgueil monte on en *beubance* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 50). Et unqes (...) ne osast Phelip de Valoys ove son orgelieuse *bobance* aprocher à nostre joevene roy. (Chron. London A., c.1350, 72). Cornumarant ont pris et mis en leur poissance, Et Marbrun le mien fil, où point n'ot de *beubance* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 102). Ou val de Jozaphas trouvâmes la *beubance* De la chevalerie qui nous font destombance [l. destourbance] (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 102). Et le franque royne commanda en oyance C'on prende Savari et qu'en terre on le lance, Et le conte de Bar qui tenoit grant tenanse, (...), Et les aultrez qui furent ochis par leur *beubance*. (Hugues Capet L., c.1358, 39). Fi de toy et de ta *bobance* Qu'on voit trop plus tost que ballance Cheïr et trebuchier. (MACH., Les lays, 1377, 478). ...j'en ai ordenee tres bien à poynt de les prendre [les rats et les souris] de las, reis et loyens que je fiz pieça de mon subtil enguin, combien que je ne le die pas pour nulle *bobance*. (Man. lang. G., 1396, 57). "Seigneurs," ce dist le roy, "ouez la contenance, Le roy Marcilion qui tant a de *bobance*, Ne veult encontre moy [porter] n'escu ne lance..." (Galien D.B., c.1400-1500, 34). Retournons sans faire *beubance*, Ne monstrons semblant d'estres lies, Pluseurs du temple sont courcies De Jhesus qu'avons fait morir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 208). Et dès maintenant je m'an vois Sur tout le païs des Parthois, Qui sont gens plains de grant *bobance*, D'orgueil et grant outrecuidance (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 6).

- *Faire, montrer bobance*. "Manifester de l'outrecuidance, de l'orgueil" : Sus l'asnesse est voulu monter Et vient par humble contenance, Sans monstrier orgueil ne *boubance* : Nous y pourrons moult prouffiter. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 215). Retournons sans faire *beubance*, Ne monstros semblant d'estres lies, Pluseurs du temple sont courcies De Jhesus qu'avons fait morir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 208).

- *Sans (demener) bobance*. "Sans ostentation" : Quant li enfant oïrent la dame d'onnerance, Dont le vont acoler, sans demener *bubanche* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 116). Or tous à genouls sans respit, Recheons en crois sans *bobance* pour dieu qu'en crois *expiravit*. (Chans. des flagellants, éd. Ph. A. Becker, 1349. In : Z. rom. Philol. 25, 1901, 363).

B. - "Pompe, faste, luxe, train fastueux" : Vous n'estudiez que en estas, En douces veandes et plains plas. Crestinté ne vit qu'en *boubance* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 31). ...et reçoivent les supplications des povres et en ce leur aident et ne se troublent es folles *bobances* et grans abusions de court (Abuzé D., c.1450-1470, 30). S'il advient que tu puisses aquerre De l'avoir ou de la chevence, Pourtant, chier filz, ne vueilles querre Trop grant estat ne grant *boubance* (GARIN, Compl., 1460, 85). Et puis donc qu'il te fault mourir, A quoy te sert ta grant *bombance* ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 428). Ce duc Valentinois avoit esté promeu à Sainte Eglise, mais il renoncha au chapeau rouge et se mit sus à grant pompe et *beubance*, et descendi en France, sur esperance de soy allier à quelque grande princesse (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 456). Je suis seur qu'en telle *boubance* Jamais Dieu ne vinct sur terre Ne ne prist oncques sa plaisance En nulle precieuse pierre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 541).

- *À/en (grand) bobance*. "Avec faste, en grand appareil" : Salhadin, a grand honneur et *bebance*, entra en Jherusalem. (Saladin C., c.1465-1468, 66). Robes avoient d'escarlatte, draps chiers, Nobles, marchands, bourgeois et escuyers D'icelui lieu, tous vestus en *bobance* (Entrées roy. G.L., p.1486, 268).

- P. ext. "Train de vie" : Or me ditez quel homme c'est, Quel maintieng, quelle contenance, Quelx abix ne quelle *boebance*, Est il gratieux en parolle ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 437).

C. - [À propos d'une armée] "Déploiement de forces, tumulte" : Ou val de Jozaphas trouvâmes la *beubance* De la chevalerie qui nous font destombance [l. destourbance] (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 102). A moult grant *beubance* arriverent les chevaliers englois en la forest resonnant pour les armes qu'ilz apportoient. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 57). [R. M.]

BOBANCEMENT, subst. masc. (bobancement)

[GD : *bobancement* ; FEW I, 419a : *bob-*]

A. - "Présomption, arrogance"

Rem. BERS. ds GD I, 665c.

B. - "Faste, prodigalité" : LE SECOND. Helas ! se j'avoye L'or et la monnoye Et aussi l'argent... LE PREMIER FOL. Jamais n'en feroye A Bobance joye ; Mais tressagement Vivroye soubrement ; Sans *bobancement* Si les despendroye. (Folle Bob. P., c.1500, 269). [R. M.]

BOBANCER, verbe (bobancer)

[T-L : *bobancier*¹ ; GD : *bobancier*¹ ; FEW I, 419a : *bob-* ; TLF IV, 645b : *bombancer*]

"Se livrer à la bombance, s'adonner aux plaisirs, dépenser largement" : A vous viens, Bobance jolie, Pour vous servir et hault

et bas, Car, sans avoir melencolie, A *bobancer* souvent m'esbas. (Folle Bob. P., c.1500, 243). [Autres ex. p.250, 253, 263] [R. M.]

BOBANCERIE, subst. fém. (bobancerie)

[T-L : *bobancerie* ; GD : *bobancerie* ; FEW I, 419a : *bob-*]

A. - "Manifestation de *bobance*, de vanité, de présomption" : Et pour chou le veult Dieux que tu n'y varie, Qu'il n'a cure d'orgueil ne de *buenbencherie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 730). Par Mahom ! dist li roys, véchy *beubencerie* ; Et le plus grant orguel, le plus grant dyablerie, Qui oncques mais, je croy, fust véue n'oye (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 45). Gerardin l'orgueilleux plain de *beubancherie* Qui tant m'a courouciet... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 692).

Rem. Chev. cygne R., c.1356, v.4425, ds GD I, 666a.

B. - "Action de *bobancer*, de vivre dans les plaisirs, de dépenser largement" : FOLLE BOBANCE. Laboureur, pour moy maintenir, Manger te fault ta vigne en vert ; Aultrement ne peulx soustenir *Bobancerie* a descouvert. (Folle Bob. P., c.1500, 250). [R. M.]

BOBANCEUR, subst. masc. (bobanceur)

[GD : *bobanceor* ; FEW I, 419a : *bob-*]

"Celui qui domine outrancièrement, orgueilleusement" : Lors, ramené a l'ostel son ost victoriens, Romulus, comme hons prisiez et magnifiez par ses fays et comme ostenteur et *bobanceur* d'iceux, fit faire une fiertre a ce couvenable, en laquele il a mis les armes et les despoules du roy qu'il ot occis. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 10.5, 17). [R. M.]

BOBANCEUX, adj. (bobanceux)

[T-L : *bobanços* ; GD : *bobanceus* ; FEW I, 419a : *bob-*]

A. - "Orgueilleux, présomptueux" : Laissez-les convenir, ilz trouveront bien à qui parler ; ces François sont grans et *beubenceux* (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 159). Je suis *bobenceuse*, Fiere et orgueilleuse Et ambicieuse D'honne[u]r mondain sur chascun. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 126). ...pomposus (...) *bombanceux* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 24).

- Subst. : Le Dieu d'Israel glorieux (...) resiste a tous orgueilleux, *Bobancieux*, ambicieux Qui contre luy sont entechez. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 257).

B. - "Avide de faste, de luxe (?)" : Si fin n'y a, ne si rusé, Que ces prestres icy ne trompent. Ilz sont *bobancieux*, ilz pompent ; Sur grans et petis veullent prendre. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 174). [Ou sens A ?]

- [D'une chose] "Plein de faste, fastueux, somptueux"

Rem. Cf. : ...es haults et *bonbancieux* palaix (SAINT-GELAIS, Estrif de Science (extrait), éd. F. Duval, Bibl. Éc. Chartes, 160, 2002, 227) [R. M.]

BOBANCIER, adj. (bobancier)

[T-L : *bobancier*² ; GD : *bobancier*² ; FEW I, 419a : *bob-*]

A. - [D'une chose concr.] "Somptueux, fastueux" : ...et estoit vestu d'une robe longue simple assez et non *bobansiere*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 162).

- [D'une pers.] "Qui aime le faste" : ...de ly mesmes il [le duc de Clèves] estoit fier et puissant et de nature *bobansier* et pompeux, et estoit personne belle et elegante (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 235).

B. - [D'une pers, de son comportement.] "Arrogant, présomptueux, suffisant" : Ceste dame d'une grandeur Moult haultaine se contenoit (...) Si sembla bien plaine d'oultrages,

Orgueilleuse et moult *boubenciere* La en tel maintien assise yere. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 105). ...et ne fut nient plus *boubencier* ne que couvoiteux, ains porta par tele attemprance les honneurs et les estats qu'il ne se paroît point d'eulx, mais paroît eulx de lui. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 40). [R. M.]

BOBANCIEREMENT, adv. (bobancièrement)

[T-L : *bobancier*² (*bobancierement*) ; GD : *bobancierement* ; *FEW I, 419a : *bob-*]

"D'une manière arrogante, présomptueuse" : ...ne se doit nuls esmerveillier se il luy mesquëy à lui et à chiaux qui avoec lui estoient, car il assambla à bataille trop *beubanchièrement* et sans tenir conroy (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 145).

Rem. Ex. d'a.fr. et JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 666c. [D. L.]

BOBE, subst. fém. (bobe¹)

[T-L : *bobe* ; GD : *bobe*¹ ; FEW I, 418b : *bob-*]

- *Faire les bobes*. "Tromper (?)" : L'en m'asseoit le premier sur les rens, Mais l'en me fait par derriere les *bobes* [Éd. "la moue"] ; Je moquay tel qui m'est ores moquans (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 52).

Rem. GD I, 667b, traduit par "faire la moue".

- *Jouer de bobe*. "User de tromperie" : ...veant a sa personne que ce n'estoit mie homme a qui on deust mentir ne jouer de *bobes* ne de parolles moqueuses (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 1164).

Rem. Cf. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. [R. M.]

BOBE, subst. fém. (bobe²)

[GD : *bobe*² ; FEW XXIII, 187b : o.i.]

"Tache" : ...bien ont robes De bons fins draps, ce ne sont mie lobes, Tout ne soient ne mignotes ne gobes, Blanchés, nettes, sanz ordures ne *bobes* (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 175).

Rem. Peut-être même mot que *bobe*¹ ("tromperie ?"). Par ailleurs GD I, 647c, enregistre un *bobe*³ (même mot ?) au sens de "petite pièce de monnaie" (doc.1349, Lille). [R. M.]

BOBECHE, subst. fém. (bobèche)

[GDC : *bobèche* ; FEW I, 417b : *bob-* ; TLF IV, 614b : *bobèche*¹]

"Pièce cylindrique (adaptée au chandelier pour recevoir la bougie)" : Deux poièlles frieures, l'une de fer et l'autre d'arain et une petite casse blanche, 15 solz. (...) Deux chandelliers à deux *boubeches*, 7 sols 6 deniers. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 370). ...ung pié de chandelier à deux *boubèches* (Comptes roi René A., t.1, 1478, 335). Item [à Olivier Debures, serrurier] (...) pour troys gros crochetz, deux platames à *boubeches* pour servir en la chambre dud. où estoit la gage de fer et le prisonnier Symon de Quingé ... (Doc. 1480. In : A. Salmon, Bibl. Éc. Chartes 14, 1852-1853, 390).

Rem. Doc.1335 ds TLF. Doc.1408 ds GDC VIII, 333b. GAY I, 162b. [R. M.]

BOBELIN, subst. masc. (bobelin)

[T-L : *bobelin* ; GD : *bobelin*¹ ; FEW I, 417b : *bob-*]

A. - "Morceau de cuir servant à rapiécer des chaussures ; chaussure grossière" : Uns solers, fais de *bobelins* (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1369, 186). Helas ! je n'estoys pas contente D'ung tant bon et jolys ouvrier, Qui estoit de nostre mestier : C'estoit le meilleur, je me vante, Qu'on treuve à faire *bobelin* (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 139). Où dyable est mon

bobelin, Mon alaisne ? Ha ! la voicy. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 155).

Rem. Ex. XVe s. ds GD I, 667c. GAY I, 163a. Nom propre *Jehan Bobelin* ds *Chartes Abb. St-Magl.* T.F., t.3, 1339, 85.

B. - P. méton. pop. "Coup de pied au derrière" : Je li vois donner par derriere De mes cinc doz un *bobelin*. Tourmes toy, tourne, Jobelin. Qui t'a feru ? (Mir. parr., 1356, 46). Trai toy de li un po arrière: Je li vois donner par derriere De mes cinq doz un *bobelin*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 49).

Rem. Cf. *patin "coup"*. [R. M.]

BOBER, verbe (bober)

[T-L : *bober* ; GD : *bober* ; FEW I, 419a : *bob-*]

I. - Empl. trans. "Se moquer, se jouer de qqn" : Amis, dist l'escuier, et se vous me *boubés* Et me faite jocquier, je croy mains en vaulrez ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 748).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 1009.

II. - Empl. intrans. "Plaisanter, se moquer" : ...je entreray la dedens, sy vous occiray delez vostre feu. - Voire ? Dyable, dist le maistre d'eulx, *bobe* celui la ! [var. vous farsez vous de nous ?] (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 372).

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 1009. [R. M.]

BOBERIE, subst. fém. (boberie)

[*FEW I, 419a : *bob-*]

"Tromperie" : Par foi, dist Danemont, c'est toute *boberie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 629). Et, depuis celle heure, ne cessa de flater le roy et faire tant par ses grans pompes et *boberies* [var. baveries, loberies] que il eut du tout le gouvernement du roy en sa main (Clériadus Z., c.1440-1444, 303). [R. M.]

BOBILLE, subst. fém. (bobille)

[Ø]

"?" : ...deux nois a tour, 5 *bobilles* de bois, 4 graffieres (Doc. 1300-1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 170). [Éd. : "bobine" ?]

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss.*, 54 : relève plusieurs occurrences de *boubilhe*, *bobilhe* ds JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400 (au sens de "cruche" ?). [R. M.]

BOBINE, subst. fém. (bobine)

[GDC : *bobine* ; FEW I, 417 : *bob-* ; TLF IV, 616a : *bobine*]

"Petit cylindre servant à enrouler un fil" : Or de bacin en *bobines*, cinquante six *bobines*, prisé la *bobine* 7 s. 6 d. (...) Soye deffillée de plusieurs sortes 14 l. quart, prisé tout 33 l. 13 s. 9 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 82). ...XII *boubines* de fil d'or de bacin pour faire les franges de la housure du cheval (Comptes roi René A., t.1, 1478, 388). ...ung petit coffre (...) ouquel a esté trouvé plusieurs soyes fillées et à fillez (...), à broder, avecques sept *bobines* d'or trect (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 366).

Rem. Doc.1410 ds TLF. Même sens ds l'ex. suiv. (?) : Nos hostieux, nos *bobines* [var. babines] Terrewane amassa, Mais de nos gros lours pines Ses gardes on cassa (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 260). [R. M.]

BOBINER, verbe (bobiner)

[GDC : *babiner*² ; FEW I, 417a : *bob-* ; TLF IV, 617a-b : *bobiner*]

"Dévider du fil, de la soie, sur la bobine, bobiner"

REM. Doc. 1352, 1396, 1472 (*babiner, balbiner, babigner*) ds GD VIII, 264c. [R. M.]

BOBINOIR, subst. masc. (bobinoir)

[GDC : *babinoir* ; FEW I, 417a : *bob-*]

"Cylindre de bois servant à bobiner"

REM. Doc. 1363, 1419, 1465, 1501 (Tournai, *babinoir*) ds GDC VIII, 265a. [R. M.]

BOBISSE, subst. fém. (bobisse)

[GD : *bobisse* ; *FEW I, 417b : *bob-* (?) (?)]

Au plur. "Boules employées dans les élections" : Voulons et ordonnons que l'eslection des consulz [de Toulouse] se fasse et soit faicte par detriacion ou eslection de ternes, lesquelles detriacion ou eslection faictes, lesdiz ternes yront et courront par le conseil actendans plus de voix avec les *bobisses*, ainsi qu'il est accoustumé paravant la nouvelle forme. (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 12). [Seul ex., GD I, 668a] [R. M.]

BOBO, subst. masc. (bobo¹)

[GDC : *bobo* ; FEW I, 416b : *bob-* ; TLF IV, 618a-b : *bobo*]

[Mot d'enfant] "Douleur, mal léger" : Quant n'ont assez fait dodo, Cez petitz enfanchonnés, Il portent soubz leurs bonnés Visages plains de *bobo*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 387). [R. M.]

BOBO, subst. masc. (bobo²)

[GD : *bobo* ; *FEW I, 417b : *bob-*]

"Fût pour le vin"

REM. Doc. 1433 (Douai, *une queue, un bobo ausoir*) ds GD I, 668a. Le FEW enregistre *bobillon* "petit tonneau". [R. M.]

BOBU, adj. (bobu)

[T-L : *bobu* ; GD : *bobu* ; FEW I, 418b : *bob-*]

"Sot, niais, naïf" : Signour, par femmes sont maint meschief avenu : Car puis c'uns hons en femme voet mettre son argu, Ains devenroit diables, avecques Bregibus, Qu'il n'en viegne à s'entente ; mais tels i a tendu Qui en a estet pris, et tenus à *bobu*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 217). Mais chil qui sont dedens ne sont mie *bobu*, Il ont éüt science encontre bon argu (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 331). "...Onques mais hons ne fu, par me foy, mieux dechus Que de che que je suy ychy aval venus (...)" Et dist Anthoine : "Moult en fustes *bobus* ; O jour d'uy en morés et jou seray pendus." (Belle Hélène Const. R., c.1350, 686). Quoi que je soie issus D'un homme assez villain et qui est moult *bobus*, S'ai ge cuer amoureux (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 756).

- Subst. : Mes peres est si riches et je suy de reffus Que je ne puis de luy avoir quatre festus. Pour quoy meit il sur moy ensement les argus, Et si dit a chascun que je suy un *bobus* ? (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 17).

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 1010. [R. M.]

BOCAGE, subst. masc. (bocage¹)

[T-L : *boschage* ; GD : *boschage* ; GDC : *boschage* ; AND : *boschage* ; FEW XV-1, 193a : **bosk-* ; TLF IV, 619a : *bocage*¹]

A. - "Lieu boisé, petit bois, bosquet, bocage" : Par plains, par aunois, par *boscages*, Par montaignes et par valées... (MACH., D. Lyon, 1342, 160). Maintes grans peines y souffri (...) : Les uns es liex ou furent nes, (...) ; Li autre ou souloient manoir Ou en desers et

boscages, En fosses, en liex umbrages (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 129). Les sers et les bestes sauvages Le sievoient par les *boscages*. (MACH., C. ami, 1357, 83). En la terre sui de Sennar Ou l'en me dit que d'ermitages A plus qu'ailleurs sur les *boucages* Et sur le grant chemin commun. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 251). Avant : alons men touz de fait A Barlaam par ce *boucaige* (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 299). Sire, courrociez et plains d'ire Entre nous forment estions De ce que perdu vous avions En ce *boucaige*. (Mir. Berthe, c.1373, 242). Melusigne s'en ala par my les grans forestz et *boscaiges*, Melior ou chastel de l'Esprevier en la Grant Armenie, Palestine en Coingnigo, ou plusieurs l'ont puissedy veue. (ARRAS, c.1392-1393, 13). Et le doulx chant des oysillons Qui retentist ou vert *boscaige*... (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 143). Tout au plus pres, sur le pendant De la montaigne en descendant, Fut assiz un joieux *boscaige* Qui au ruissel s'aloit rendant Et vertes courtines tendant De ses branches sur le rivage. (CHART., L. Dames, 1416, 201). Je me tiens assez a l'ombrage, Et bien feullu est le *boucaige*. (Narcissus, p.1426, 294). ...aux champs, en vergier, n'en *bocage* (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 91). Tout passent mons et vaux, prés et tant maint *bosquage* Qu'a Blavez est venuz qui siet sur le rivage. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 647). Rogier Bon Temps, qui cy est, tiens a saige, Qu'a sceu retraire son cuer de si bonne heure Que point il n'a en l'amoureux *boucaige* Esté croqué ne laissé du plumage Comme maint autre qu'atrapé y demeure. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 183). Benoist soit il qui me couva, Je ne scay pas qui me trouva Là où j' estoye, en une caige, C'estoit ung oyseau de *boucaige*, Mais je ne scay comme il a nom, C'est ung coqu, et non est, non. (S. fol, c.1480-1490, 6).

B. - "Groupe d'arbres" : L'isle de Palme, qui est la plus auant d'ung costé de la mer oceane est plus grande qu'elle ne se monstre en la carte, et est très haulte et très forte, garnie de grans *bocagez* de diuersses condicions, comme de pins et de dragonnyers portant sanc de dragon, et d'autres arbres portant lait de grant medecine, et de fruitagez de diuerces manieres (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 118). Et a l'un costé d'iceluy desert avoit une grant et enorme forest en laquelle arbres, herbes, boys, buyssons, *bocaiges* et petis remaiges estoyent ainsi que chose creue sans art et sans mesure. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 108). Es lieux que verrez descouvers Et es buyssons ung peu ouvers Mectez vous tousjours a l'estrade, Et tout du long des preaux vers, *Bocaiges* de feuilles couvers, Chascun de vous preigne bien garde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 305).

C. - "Espèce, sorte de bois"

- *D'autre bocage*. "D'autres espèces de bois, d'autres arbres" : Adont s'embairent ilz en une forest de chesnes merueilleusement haulx et estoit la forest si necte d'autre *boscaige* que on n'y trouvoit pas en demye lieue pour charger ung asne d'autre bois. (Percef. I, R., c.1450 [c.1340], 391). [R. M.]

BOCAGE, adj. (bocage²)

[T-L : *boschage* ; GD : *boschage* ; FEW XV-1, 193a : **bosk-*]

A. - Au propre

1. [D'un être vivant] "Qui vit dans les bois, sauvage" : Plaisant Follie, ma pucellete, Vous vous sarrez, soubz se abresseau. Mais quant il viendra quelque oyseau privé ou saulvage ou *boucaige*, Regardés de quel plumage Il est ne quel semblant il fait (Pipée R., c.1470-1480, 186).

- Subst. *La bocage*. "La jeune fille des bois, la sauvage" : [Il s'agit de Priande, petite fille sauvage enlevée par Estonné ("le lion")] Quant le lyon l'eut embracie, Sa destre

mammelle a baisie. A ce lez lui fut esrachie Sa sauvaigine, la *boscage*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 277).

2. [D'un lieu] "Couvert de bois, boisé (?)" : Tant vont nagant par mer li baron de parage. Que li vaissel s'arrivent a .j. port moult sauvage. Dusques a Mont Obscur, ou bel sont li manage, Ot .vij. lieues ou plus, et si sont tout *bosquage*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 196).

3. [D'un arbre et, p. méton., de ses fruits (ici ds un contexte métaph., p. allus. à Gen. 3, 6)] "Qui pousse naturellement, sans être cultivé ou greffé, sauvage" : Le pommier en est sauvage Et le fruit sur et *boscage* (...) ...et fruit sauvage En fist venir et *boscage* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 187).

B. - Au fig.

1. "Agreste" : Car ou hault bois, sans descorder, Les pastouriaux gais et volages En lor flajolz, chansons *boscages*, Pour resvillier l'esbatement, Disoient moult sauvagement (Pastor. B., c.1422-1425, 47).

2. "Sauvage" : Adont commencerent les homes par la doctrine de Saturne a user d'or, a caver les rochiers, perchier les montaignes perilleuses, hanter les espineux desers, combatre et dompter les orgueilleux serpens, les fiers dragons, les grifons mortelz, les bestes monstrueuses, et a esclercir leurs *bocages* engins par ces exercites (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 131). [R. M.]

BOCAGEUX, adj. (bocageux)

[T-L (renvoi) : boschageux ; GD : *boschageus* ; FEW XV-1, 193a : **bosk-*]

"Couvert de bois, bocager"

REM. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GD I, 690a-b. [R. M.]

BOCAS, subst. masc. (bocas)

[GD : *bocas* ; *FEW I, 582a : *bucca*]

"Bouchée, morceau" : Iherusalem loe nostre signour (...) Qui enuoie sa parole a la terre (...) ; Qui enuoie son cristal en menieire de *bocas* et de morcelz (Psaut. lorr. A., 1365, 146).

REM. FEW : «Moselle *bocat* "bouchée"». [R. M.]

BOCE, subst. fém. (boce)

[T-L : *boce*³ ; FEW I, 658b : **buttia*]

"Tonneau (pour le vinaigre, l'huile...)" : Et si fault avoir deux *boces* de vin aygre, l'une de blanc et l'autre de claret, chascune de .viii. sommes, et de verjust fin une bone *boce* de .xx. sommes, et une *boce* d'oly de .x. sommes. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 134).

REM. Cf. *Gloss. pat. de la Suisse romande*, t.2, 538. Cf. aussi K. Gebhardt, *Mél. P. Gardette*, 1975, 187 ("Les provençalismes en français") : *bosse* "tonneau de sapin pour le transport du sel" (XVIIe s.). [R. M.]

BOCEL, subst. masc. (bocel¹)

[T-L : *bocel*³ ; GD : *bocel* ; AND : *bocel* ; DÉCT : *bocel*³ ; FEW I, 660a : **butticellus*]

A. - "Petit baril, outre" : Dont se leva Abraham au matin et bailla Agar la meschine du pain et ung *bouchel* d'eaue, et luy mist sur ses espaulles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 62).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1403 (*un bouchiel a temprer herens*), 1451 (*ung bousseaux ou flacons de cuir a porter vin*), 1466 (*bouchiel, bouchiaux*) ds GD I, 669a.

B. - P. anal.

1. "Panier, nasse" : Tous engins de bois, soient nasses d'osiers, nasses pelées, jonchiéz ou autres engins quelconques de bois, d'osier ou de jon, si espéz que un homme n'y puisse bouter aiseement ses dois jusques aux premieres jointes de la main, sont defenduz. Et semblablement les bous, *bocceaux* ou planchons adjoustéz aux dites nasses ou autres engins d'osier ou de jon (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

Rem. Doc. 1388 (*boussel*), 1402 (*boussel d'osier*) et 1420 (*bousseau*) ds DU CANGE I, 685a, *bocella*². Doc.1406 (Béthune, *bouchiaux d'osier*) ds GD I, 669a. Ou à rattacher à *boisseau* ? C'est moins vraisemblable.

2. "Ventre" : [C'est Glouternie qui parle] Boute toudis en ton musel, Boy, et fourre bien ton *boucel*. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 63). [R. M.]

BOCEL, subst. masc. (bocel²)

[FEW XXI, 33b : o.i.]

[Pierre de taille]

REM. Doc. 1422 ds FEW. K. Baldinger (*B. j. rom.* 18-19, 1973, 38) propose de le rattacher à FEW I, 467b : **bottia* (il s'agirait d'une pierre de taille bosselée). [R. M.]

BOCELET, subst. masc. (boccelet)

[GD : *boccelet* ; FEW I, 660a : **butticellus*]

"Petit baril, petit récipient" : Le bacq de ladite table soit de bon quaesne, seqq et bien saisonné ou sauchié, encloz de bonne banque, ouvret à la soubz-basse, desoubz vasselet et *bousselet* bien et jolyement ainsi que à table d'autel appartient (Cartul. Flines H., t.2, a.1500, 915). [R. M.]

BOCERON, subst. masc. (boceron)

[*FEW I, 585b : *bucca* (?) (?)]

"Bobèche (?)" : I chaitif couteaul, I truppier et ung *boceron* à mettre chandoilles (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1374, 361). [Egalement cité ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 170] [R. M.]

BOCGHERE, subst. (bocghere)

[GD : *bocghere* ; FEW XV-1, 174a : *boekweit*]

"Blé sarrasin ou blé noir (?)"

REM. Doc. 1446 (Lille, *bocghere*) ds GD I, 670a.

V. aussi *bucail* [R. M.]

BOCHET, subst. masc. (bochet)

[GD : *boschet* ; AND : *bochet*² ; FEW XV-1, 198b : **bosk-*]

"Boisson faite avec de l'eau, du sucre, du miel et des épices diverses (en partic. de la cannelle)" : Se tu veulx savoir que fame est grosse, quant elle yra coucher, donne lui a boire du *bochet* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 85). Du XIIIe des menus buvraiges comme cervoises, sidres, *bosches* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 27). Des vins de la cité apporter vous venra Et du *boschet* aussi (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 39). *Bochet*. Pour faire .VI. sextiers de *bochet* prenez .VI. pintes de miel bien doux et le mettez en une chaudiere sur le feu. Et le faites boullir et remuez si longuement qu'il laisse a soy croistre et que vous veez qu'il gecte boullon aussi comme petites orines qui se creveront, et au crever gecteront ung petit de fumee aussi comme noire. Et lors faites le mouvoir, et lors mettez .VII. sextiers d'eaue et le faites tant boullir qui revienne a six sextiers, et tousjours mouvoir. Et lors le mettez en ung cuvier pour reffroidier jusques a tant qu'il soit ainsi comme tiede ; et lors le coulez en ung sas ; et lors le mettez en ung tonnel et y mettez une chopine de leveçon de cherevoise (...) et

couvrez bien et chaudement pour parer. Et se vous le voulez faire tresbon, si y mettez une once de gingembre ; de poivre long, graine de paradiz et cloux de giroffle, autant de l'un que de l'autre, exepté des cloux de giroffle dont il avra le moins ; et les mettez en ung sachet de toille et gectez dedens. Et quant il y avra esté deux ou trois jours, et le *bochet* sentira assez les especes, et il piquera assez, si ostenz le sachet et l'espraignez, et les mettez en l'autre baril que vous ferez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264). ...en celluy temps, estoit le vin à Paris si cher, et ne buvoit le povre peuple que servoise, ou *bochet*, ou biere, ou cidre, ou peré, ou telx manieres de buvraiges (Journal bourgeois Paris T., 1447, 385).

REM. *Compte Navarre* I.P., 1367-1371, 27. Doc. 1348 (*bochet*) et 1370 (*boschez*), *Journal bourgeois Paris*, éd. Michaud, 1447 (*bochet*), doc. 1490 (*bosché*) et P. des Crescens (éd. 1516, *bochet*) ds GD I, 691a. Des formes dial. au sens de "hydromel" figurent aussi parmi les inconnus (FEW XXI, 496b). On voit mal, en effet, la relation sémantique avec **bosk-*. Cf. DU CANGE I, 685c : *bochetus*, et IX, 81a. [R. M.]

BOCHOIS, subst. masc. (bochois)

[GD : *bochois* ; FEW XV-1, 231b : *boxhoren*]

Région. (Wallonie) "Hareng saur" : ...moskes, harens, *bochois*, pessons de meir fres ne salleis (...). Item, statuons et ordinons que les harengers d'ors en avant ne vendent aultres pessons que harens, *bochois*, fendus, riuves... (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 216).

V. aussi *bequehoir* [R. M.]

BOCIUM, subst. masc. (bocium)

[Ø]

MÉD. "Goître" : *Bocium* selon plusieurs est maladie de region et de heritaige (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.3).

REM. À rattacher à FEW I, 467a : **bottia*. [D. J.]

BOCLET, (?) (boclet)

[GD : *boclet* ; FEW, Ø]

[L. *boelet*] "Bout de boyau" : ...laquelle graine est mise en un petit bouelet [var. *boclet*, *bouclet*, *boiolet*] et donne[e] au faucon a mengier (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 203). [Éd. : «erreur de scribe pour *boelet*» ; FEW I, 464a : *botellus*]

REM. GD I, 670b, traduit à tort par "petit bocal". Cf. MotsFantomes : *boclet*.

V. aussi *boyelet* [R. M.]

BOCON, subst. masc. (bocon)

[GD : *bocon* ; FEW I, 582a : *bucca*]

"Morceau empoisonné" : *Bocquons* de chairs et dangereux potaiges L'omme trop tost si font a la mort joindre. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 132). [A. B.]

BOCONET, subst. masc. (boconet)

[GD : *boconet* ; FEW I, 582b : *bucca*]

"Petit *bocon*, petit morceau"

REM. Doc. 1412 et 1412-1414 (Fribourg, *boconet*, *bocconet*) ds GD I, 670b. [R. M.]

BOCUCIAL, subst. masc. (bocucial)

[Ø]

[Embarcation] : Si alames par le fleuve sur vaisseaux comme *bocuciaux* et veniesmes jusquez à Baudas, plus de CC. millez

(JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 311). ["Esquif de cuir tendu sur bois" ?] [R. M.]

BODARE, subst. fém. (bodare)

[*FEW I, 423a : **bod-*]

"Boue" : L'un li gete *bodare*, l'autre dez yeux poris (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 90). [R. M.]

BODEYN, subst. masc. (bodeyn)

[GD : *bodeyn* ; AND : *bodeyns* ; FEW I, 420b : **bod-*]

Au plur. "Intestins, boyaux, tripes" : Et tost après qu'il les aura ainsi desplumee [les canards], il les decoupera les culs, et bouterà ses deis dedans lez corps et oustera les *bodeyns* et toute l'ordure dedans, et puis les lavera de l'yauve bien et honestement (Man. lang. G., 1396, 60).

REM. GD (même ex.) ; AND, s.v. *bodeyns* (même ex.). [H. G.]

BOËLLE, subst. fém. (boëlle)

[T-L : *böele* ; GD : *boele*¹ ; AND : *boele* ; DÉCT : *böele* ; FEW I, 464a : *botellus*]

A. - "Boyaux, entrailles" : ...le lundi en la veille seinte Katerine, fut sire Hughe le Despencer le fitz treyné, pendu, et descolé, ses *boeles* ars, à Herforde (Chron. London A., c.1350, 56). La veissiez maint coup donner et ferir, (...) Le sang et la *bouaille* hors de mains corps yssir (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 59). Par le sanc et par la *boiëlle* ! Murdrière, ainsi n'en irez pas (Mir. femme, 1368, 217). ...de lance aceree agüe S'entre pourfendent les cerveles Et se respident les *bouelles*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 250).

B. - "Panse" : Je copperay a ung cob la *bouaille* Jobridam et le roy des noye Quil mectoit bien soulx sa narrie, Quant il pleüt, cent homme en l'onbre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 92).

Rem. Cette interprétation semble préférable à celle de É. Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, p. 194, qui lit *boveille* et traduit par "gorge".

V. aussi *boyau* [R. M.]

BOËLLEE, subst. fém. (boëlle)

[T-L : *böelee* ; GD : *boelee* ; FEW I, 464a : *botellus*]

"Ensemble des boyaux, entrailles" : Al conmenchier l'estour fu fiere le meslee : La y ot mainte ensengne a la tiere vierssee, Et de maint boin cheval saloit la *boyelee*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 183). [R. M.]

BOEST, subst. masc. (boest)

[GD : *boest*]

"Brouet (?)" : LUCIFER. Ha, qu'il sera bien gourmandé, Le traictre larron apostat ! BELZEBUTH. Il sera, selon son estat, Bien servy de *boest* [var. *boulst*, *bouil*] et de rost. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 346).

REM. Les var. orientent vers *bullire* (FEW I, 619a). Influence de *brouet* (FEW XV-1, 292a : **brod*) ? Doc. 1439 (et 1584) ds GD I, 671b, toujours en association avec *rost*. [R. M.]

BOET, subst. masc. (boet)

[T-L : *böet* ; *FEW I, 285a : *batare* (?) (?)]

"Trou" (synon. *boulin*) : Et est certain que escureus ont chertain païs ou il demeurent en creus et en *boués* [var. *bouilins*, *partuys*] que il font es arbres de feuille et de mouse comme nys, et font leur garnison contre l'iver es creus de faine, de nois, de ce que

mestier leur est. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 167). [R. M.]

BOETAU, subst. masc. (boetau)

[GD : *boetau* ; *FEW IX, 652a : *pyxis* (?) (?)]

[Baril] : ...en petis barils ou *boetaux* (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1388, 165). [Seul ex., GD I, 671b] [R. M.]

BOETSPARQUEN, subst. masc. (boetsparquen)

[Ø]

"[Clou (utilisé dans la construction navale)]" : ...a Bertran Hague, fevre, pour 2000 boispicquers a 4 s. 24 s. ; a lui, pour 1200 *boetsparquen*, a 2 s. le cent font 24 s. ; a lui, pour quatre cens de thingelstocs a 12 d. le cent, 4 s. ; a lui encoires, pour ung millier de doubles boispicquers, a 8 s. le cent font 4 l. ; a lui, pour quatre cens steven spicquers, a 10 s. le cent font 40 s. ; a lui, pour deux mil cloux de fer... (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 402).

REM. Néerl. *boten* "bouter" et *sparck* "étincelle". [R. M.]

BOETSPIQUER, subst. masc. (boetspiquer)

[Ø]

"[Clou (utilisé dans la construction navale)]" : ...a Bertran Hague, fevre, pour 2000 *boispicquers* a 4 s. 24 s. ; a lui, pour 1200 boetsparquen, a 2 s. le cent font 24 s. ; a lui, pour quatre cens de thingelstocs a 12 d. le cent, 4 s. ; a lui encoires, pour ung millier de doubles *boetspicquers*, a 8 s. le cent font 4 l. ; a lui, pour quatre cens steven spicquers, a 10 s. le cent font 40 s. ; a lui, pour deux mil cloux de fer... (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 402). ...item, a Bertran Hague, fevre, pour douze cens moyens cloux nommez scouproles, a 12 d. le cent font 12 s. ; item, pour quatre cens middelnaghels, a 12 d. le cent font 4 s. ; item, pour demi cent [de] *boitspickers*, 2 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 405).

REM. Néerl. *boten* "bouter" et *spijker* "clou" (cf. VERDAM, *spiker* "clou"). [R. M.]

BOEUF, subst. masc. (boeuf)

[T-L : *buef* ; GDC : *buef* ; AND : *boef* ; DÉCT : *buef* ; FEW I, 445a : *bos* ; TLF IV, 622b : *boeuf*]

A. - Au propre

1. "Taureau châtré, boeuf" : La fu son habitation Maint jour, et pour refection, Toutes les fois qu'il avoit fain, Aussi comme un *buef* mengoit fain. (MACH., C. ami, 1357, 30). Finablement nous l'acordames Et toutes trois nous en alames Vers Paris, le pastour de Troie, Qui gardoit s'aumaille et sa proie, *Bues*, vaches, moutons et brebis, Qui vont paissant par ces herbis. (MACH., F. am., c.1361, 209). Après est vie sensitive, mais elle est commune au cheval et au *buef* et a toute beste. (ORESME, E.A., c.1370, 121). ...en la ville du Puy en Berry, prindrent VJ *beufs* qu'ils trouverent, de jour, pasturans auprès d'icelle ville du Puy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 122). ...et tourment en fuye après leurs gens, qui en emmenioient leur proye de *beufs*, de vaches, de moutons et de pors, et moult de troussaige. (ARRAS, c.1392-1393, 102). Nostre Segneur Dieu, Jhesu Crist, en l'evangile des grans princes catholiques fait mension disant que aucun d'iceulz a achete une ville, l'autre V. paire de deus [l. *beus*] [cf. Luc XIV, 19] et l'autre de nouvel a espouse femme ; et pour ce il sont fort occupes et s'excusent de venir a la cene en Jherusalem du doulz Aignelet sans teeche. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 56). ...et en lieu des pannunceaus du Roy midrent des testes et machoires de *buef* et pour le batail des cloches y mirent une queue de renart. (BAYE, I, 1400-1410, 201). ...et toutes voies depuis VJ sepmaines

n'ont vendu que IJ *beufs*, et les ont tenus es pasturages de par deçà (FAUQ., II, 1421-1430, 54). ...comme en cest genre animal aiant ame sont contenues diverses especes, c'est a scavoir homme, cheval, *buef*, asne et toutes bestes, qui ont ame sensitive (Somme abr., c.1477-1481, 147). ...thorreaux, *buefz* et grans vaches (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

- [Comme animal de boucherie] : Se trouvasse une piessse d'os D'un pié de *buef* ou de mouton... (Mir. parr., 1356, 16). Car les espaulles et les cuisses levees l'en fent le *buef* par les deux costelz, et fait l'en du devant une piece et du derriere une autre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 195). ...cinq cuers de *buef* (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 99). Char de *buef* est grosse et forte à digérer et engendre groz sang et mélancolique, et pour ce n'est pas bonne à user communelment et mesmement en temps de pestillence (LA HAYE, P. peste, 1426, 180). ...pour prendre et amener oudit lieu d'Aucerre *buefz*, vaches et tout ce qu'ilz pourroient trouver pour eulx avitailler (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 274).

. *Boeuf blanc*. "Boeuf du type charolais, élevé pour la qualité de la viande (p. oppos. à la vache laitière de Normandie) (?)" : ...et en cas qu'il avendroit que ledit cerf passast par deffault et [l. de] garde dudit seigneur d'Estellant, il en seroit tenu paier au roy notre sire un blanc *buef* et une touffe d'aux ou LX s. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 138).

Rem. Cf. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 235 : «Nous ne savons pourquoi, dans certains cas, on distinguait les boeufs blancs. Ainsi, le seigneur d'Estellant (...) était condamné à payer 60 sous ou un boeuf blanc, quand, dans l'étendue de son fief, le cerf traversait la rivière».

- [Comme animal de trait] : ...quatre *buefz* de traictz (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1399, 503). ...se le cheval par batre et flageler et le *buef* par force d'aguillonner durement tirent hors leurs voitures des effondrez et des mauvais passaiges, ainsi croy je que le flaël de divine justice, qui nous fiert par l'adversité presente, nous doye esmouvoir a prendre couraige pour nous horsgecter de ceste infortune. (CHART., Q. inv., 1422, 44). Celluy est bien eueux qui passe son temps a la chasse (...) et qui peut se passer de mener les *buefz* et de labourer (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 39).

. À *boeufs*. "Par un charroi de boeufs" : Et puis ont ramené Gieffroy a son cheval, et il monte, et descendent la valee atout l'avoir troussé, chascun sa part. Et font admener le curre ou le jayant estoit, a VJ *beufs* (ARRAS, c.1392-1393, 267).

- [Comme animal de sacrifice] : Et puis elle fist sacrefice De *buef*, de tor ou de genice, à trestous les dieus qui là furent Et aus deesses. (MACH., P. Alex., p.1369, 4). Prins et lié comme le *buef* La suist c'om maine au sacrifice, Ou comme la povre genice Que l'en maine au bersault pour traire. ... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 189). Cire et encens lui offre et veus, Genices, sacrefice et *beus* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 45). ...par especial en ce qu'il sacriffia premier à Jupiter ung *buef*. Lequel *buef* en son temps yssit d'un fleuve et monta en l'air le jour de la feste Serapis (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°).

- *Cuir de boeuf*. V. *cuir* : Dido achapta de la terre oudict lieu de Libe, autant que pourroit enclorre le cuir d'un *buef*, ce qu'elle obtint, si le fist trencher menu et lier l'un à l'autre, si contint assez de pays devers la mer, où elle fonda sa cité denommée Cartage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 r°).

2. [Valeurs symboliques]

- [Soumission] : Domptez fut com *buef* a charue (DESCH., M.M., c.1385-1403, 32). Au bon *buef* mue la chair [on peut

comprendre : "le bon boeuf reçoit les coups d'aiguillon" (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 575). ...Et leurs fuites deshonorables Ont fait mourir tant de notables, Pres qu' a milliers, Et fait perdre les chevaliers Qui de France estoient piliers, Menez comme *beufx* en coliers En violentes Prisons ou n' a que poulz et lentes (CHART., L. Dames, 1416, 275).

. *Faire paistre qqn avec les boeufs* : Pour ce sui sy vostres, par saint Sevestre, Qu'avec les *bues* me poés faire pestre A vostre guise. (MACH., Voir, 1364, 552). Herbe vert ou fleur de genestre Me puet o les *bues* faire paistre, à son plaisir, Et morir, Sans mentir. (MACH., Lays, 1377, 436).

- [Inintelligence] : Tel s'attendoit a bien repaistre Qui se disnera de deux oeufz ; Tel fait semblant de s'i congnoistre Le quel n'y entend que des *boeufz* ["pas plus que des boeufs"]. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 115).

- [Comme signe d'une certaine richesse] : De demain en demain Erre cil qui *beuf* n'a. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 52).

. *Escorner son boeuf à qqn*. "Causer à qqn un grave dommage" : [Le diable s'élève contre un moine qui en a fait une image *le plus lait quil le peult faire*] Tu me faiz, dist il, trop grant honte (...) taije ["t'ai je"] escorne [l. escorné] ton *beuf* [?] Je ne te feiz oncques mal, et tu ne me pueilz faire piz que tu faiz. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 63).

- [Comme terme d'injure] : Que mauditz soyent les palhartz *beufz* ! (Pass. Auv., 1477, 202).

3. Prov.

- *Dieu donne le boeuf mais non pas par la corne* : "Or convient declairer la pratique proposee, a laquelle il fault un pou travailler et estre diligent ; car, comme il se dit en proverbe : Dieu donne le *beuf* et non pas par la corne..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 286). Assés est dit donques desus voire en sustance que Dieu donne le *beuf* mais non pas la corne : il veut que chascun doie metre la main a l'euvre, veillier et labourer de sa part pour bien morir (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 304).

Rem. FEW I, 445a ; cf. DI STEF., 260b, s.v. *Dieu* ; Prov. H., 55 [B116].

- *On ne peut d'un boeuf faire un espervier* : Car on ne puet le leu de sa piau traire, Sans l'escorchier, n'on ne puet d'un *beuf* faire Un espervier, ne aussi le contraire. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 99).

- [P. réf. à Deut. XXV, 4] *Tu ne lieras pas la bouche du boeuf arant*. "Il faut laisser à ceux qui travaillent une part des fruits de leur travail" : Et saint Pol, de soy et dez aultres Apostres, dist : "Qui est celuy qui doit pour autruy labourer et travailler, en sez propres cous et despens ?" ansi comme se il vousit dire que nul. Et en la loy de Moÿse est escript : "Tu ne lieras pas la bouche du *beuf* arant". (Songe verg. S., t.1, 1378, 31).

- *On prend le boeuf par la corne et l'homme par la parole*

Rem. Prov. H., 55 [B118].

B. - P. méton.

1. "Viande de boeuf" : *Buef* tendre, qui soit bien lavez, Li poués donner [au faucon], se l'avez. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 352). ...pâtisserie de *beuff* (...) lomblos ["longes"] de *beuf* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 140).

2. "Cuir de boeuf" : Ou psaultier prens, quant suis a mesme, Qui n'est de *beuf* ne cordouen, Le verselet escript septiesme Du psëaulme Deus laudem. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 26).

3. HÉRALD. "Meuble représentant un boeuf" : Et a tant laisseray ci a parler d'eulz et diray des autres nouvelles armes que Saintré fist a l'encontre du seigneur de Loissellench, baron de

Poulayne, qui porte d'argent a un *boeuf* rampant de gueulles, corné et onglé de sable (LA SALE, J.S., 1456, 143).

4. [Comme enseigne] : Le *Beuf* couronné... (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 21).

C. - P. ext. "Bovin" : Les *buefs* du genre masculin signifient, acoustument, les princes pour les cornes ; et les vaches grasses signifient bons ans fructifians (Expos. songes B., 1396, 260).

Rem. V. aussi *boves*.

D. - P. anal.

- *Boeuf marin*. "Phoque" : ...sa complexion qui est de telle nature que elle enchasse de ly tous tempestes arriere, aussi que pluseurs autres choses font, qui sont de tel nature que elles ne pevent estre fulminees ne de foudre ferues, sy come Plinius du *beuf* marin et de l'aigle tesmoigne (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 631).

- *Boeuf sauvage*. "Aurochs" : ...aucunes gens chascient Lyons, liepars, chevaux et *buefs* salvaiges (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 51).

- *Langue de boeuf*. "Fer large de certains poignards"

Rem. Doc. 1446 ds Ph. Contamine, *Guerre, Etat et soc. à la fin du Moy. Age*, 1972, 278, n.6 (*une faczon de dardres qui ont le fer large que l'on appelle langue de boeuf, et les appelle l'en coustilleux*). [R. M.]

BOF, (?) (bof)

[Ø]

"?" : De chascun maast, gouvernail, verge, ung parchimare, ung wydas et .I. *bof*, .I. d. (Doc. 1396. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 362). [Seul ex. ; même passage ds Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 249]

REM. JAL² : "sens incertain". [R. M.]

BOFFUMER, verbe (boffumer)

[GD : *boffumer* ; FEW III, 857a : *fumus*]

Empl. pronom. "S'emporter, se mettre en colère" : Se maistre Olivier se *boffume*, Ou s'il veult faire le vereux, Il y impose ceste coustume : Se bonne est pour luy, si la hume ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 40).

REM. Influence de *bofoi* "arrogance" ? *Bofoi* v. Lexiques. [R. M.]

BOFOI, subst. masc. (bofoi)

[T-L : *bofoi* ; GD : *bofoi* ; FEW I, 596a : *buff-*]

A. - "Orgueil, outrecuidance, arrogance" : Mors est li orghilleus, pierdus est ses *buffois* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 167). Par mon chief, emperiere, perdu est vo *buffois*, En France n'entrérés ne de l'an ne des moys. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 152). Crestiens, dist Josep, laissez vostre *buffoy* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 548). ...véchy grant orguel et outrage et *buffoy* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 39). S'en ce point trespasse et devie, Contre moy esconmeniez, En dampnement sera liez Pour l'outrage de son *buffoy*. (Mir. parr., 1356, 15). En li n'a orgueil ne *buffoy*s (Mir. st J. Paulu, c.1372, 95). Ce grant orgueil et ce *bueffroy* Mist Rommains en moult grant effroy (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 2).

- *À/de/par grant bofoi*

. "Avec arrogance" : ...a Rains li avoit raconté un bourgeois Le fait de ses enffans : comment par grant briffois [l. *buffois*] Les orent encoupé les traïstres renois (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 806). Ha ! s'il osast, de grant *buffois* Nous eust dit. (Mir. st Alexis, 1382, 349).

. "Avec fierté" : Nonpourquant le le feri par si tré grant *bufoy* Que du destrier par force l'abati ou charoy. (Bât. Bouillon C., c.1350, 12). ...la orte set ouverte ; o y entrons anchois Que Lumbars reculent, qui muerent à *buffois*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 616).

- *Sans bofoi*. "Sans orgueil, sans outrecuidance" : De Dieu sera au riche reprouvé Qui de donner aux povres se tient coys : Mielx ly vouldroit donner sanz nul *bouffoiz* De son avoir la partie seconde En son vivant qu'après sa mort cent foys : Povre chose est de l'orgueil de ce monde. (DESCH., Oeuvres R., t.10, c.1370-1407, XXXIV). [Pièce attribuable à Desch.]

. [P. affaiblissement] "À juste titre" : "Sains Materne" escrioit, une castel qu'il avoit C'on nomme Chayenée maintenant sens *buffoit*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 545).

- *Penser grand bofoi*. "Être présomptueux" : ...je ne veul seullement que armeures et arnois, S'iray a ce paien qui tant est maleois. - Par Dieu, filz, dist Climent, tu penses grant *buffoiz*. Elas ! que tu es jeunes, certes ne te congnois... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 84).

B. - P. méton. "Comportement ostentatoire, tapageux"

- *Faire/mener (grant) bofoi*. "Manifester son orgueil, extérioriser bruyamment sa puissance" : Telx font orguil et grant *buffoy* D'aultruy bourse, d'aultruy avoir. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 91). ...faites grant oultrage, Ogiers, che dist li rois, Quant devant my venez mener vostre briffois [l. *buffois*] ! (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 812). A l'issir hors de Ronme moult fu grans li harnois, Trompes et oliffans y mainent grans *buffois*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 228). Là atent Corbarans qui y vint demanois A noble compaignie en faisant grant *buffois* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 280).

C. - "Faste (?)" : Grant fu la noblesté ou palais qui fu frois, De menestrés y fu moult grans li esbanois. Je croy qu'il n'est nulz hons, chevaliers ne englois Qui ne fust esbahis de voir leur *buffois*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 320).

Rem. Sens incertain, mais le contenu sémantique de *bofoi* se rapproche beaucoup de celui de *boban*. [R. M.]

BOFOIS, adj. (bofois)

[T-L : *bofois* ; AND : *buffee* ; FEW I, 596a : *buff-*]

"Orgueilleux" : Les menchongnes creoit del trahitre *buffoy* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 612). D'Awans et de Warous li linage *buffois* Ont fais li uns sor l'autre adont tamains anois (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 646). [Scheler, *Gloss.*, 59]

V. *bofoi* v. Lexiques [R. M.]

BOGDRAIS, subst. masc. (bogdrais)

[GD : *bogdrahe/bogdrais* ; FEW XV-1, 176a : *boldraeagher*]

[Monnaie liégeoise] : Et monsangnour tantoist allat à sa burse, et li donnat trois blans deniers appelleis *bogdrais*. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 151). [Autres ex. p.262, 379, 392, 398] ...le jovene Waltier Datin li donnat XIII *bogdrahes* ; et cheli argent... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 312). [R. M.]

BOGHESPRETE, subst. fém. (boghesprete)

[Élément du grément d'un navire] : Sachent touz ceux qi cestes letres verront ou orront moi William Pieres, meistre de la nief nostre seigneur le roi (...) avoir recieu (...) les choses soutz escrites (...) c'est assavoir : II cables, I weyndrop, I boterop, I ancre, I *boghesprete*, I upartiegh, II shetes, III boyrepes, I craveline, II

dozeines de tieldes, II trusserepes, I gerding, II yerderopes, II dozeines des virons, V cordes pur shroude au mast demi roulle de Beauvoir, I soundingline, II martels, I hache et I slegge. (Reçu Piers V.D., 1342, 327). [D. L.]

BOHEME, subst. masc. (bohême)

[FEW I, 426a : *Bohême* ; FEW XX, 33b : *Bohemus*]

I. - [Nom propre] "Bohême" : ...si advint ung jour que messire Johan, filz du comte de Flandres, et messire Johan, filz du roy de *Boheme*, se rencontrarent sur ung chemin (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 95). Gracianus fut aussi environ ce temps, selon aucuns, excellent astrologien et fut lui qui advera la perverse heresie de Jehan Wicleff, Anglois et de Jehan Hus en *Boheme* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°).

Rem. Cf. LA CURNE II, 364b, s.v. *bahagne* et DU CANGE I, 522b, s.v. *Bahagnia* autre forme de *Bohemia*.

- "Hérétique hussite" : Et, entre autres inconveniens et maulz, à quoy convenablement puet estre pourveu par l'auctorité dudit saint concil, a parlé ledit proposant du fait des *Boemes* et de leurs adherens et complices. (FAUQ., III, 1431-1435, 35).

II. - Empl. adj.

A. - "De Bohême"

- MUS. *Fluste boheme. V. fluste*

B. - "Vagabond, mendiant ou Hérétique hussite (?)" : Chacun soit ungy et de mesme, Et prenez coraige et vigueur, Que mieulx fauldrait que fussiez *boisme* Qu'Anglois eussent sur vous l'onneur. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 463).

V. aussi *behaigne* [R. M.]

BOHEMIEN, subst. masc. (bohémien)

[FEW XX, 33b : *Bohemus* ; TLF IV, 626b-627a : *bohémien*]

"Celui qui est originaire de Bohême" : ...pour ce qu'il avoit oy nouvelles que les *Bohémiens*, induis et enseignez par ung clerc de leur pays qui estoit hérétique, s'estoient dréciez et confusément estoient entechez du venin de hérésie, non point seulement contre nostre foy catholique, mais avecques ce contre les roys d'Alemaigne, de Hongrye et de Boesme (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 23). Ceulx qui vouldront faire la guerre, Soient de France ou d'Angleterre, Aillent sur les *Boesmiens* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 75).

REM. Doc. 1467 ds DU CANGE I, 115b, s.v. *Aegyptiaci*. D.D.L., t.12, 42 : doc. 1483 (Bayonne, *Bohémis*) et doc. XVe s. (Donzère, *Boymyans*).

V. aussi *Boheme* [R. M.]

BOICHEE, subst. fém. (boichée)

[GD : *boichee*]

[Engin de pêche]

REM. Doc. 1343 (*boichees*) ds GD I, 672b. Etymol. ? [R. M.]

BOICHON, subst. masc. (boichon)

[GD : *boichon* ; FEW XXIII, 235b : o.i.]

"Bord"

REM. Doc. 1342 (*le boichon de la dicte fosse*) ds GD I, 672c. [R. M.]

BOICHOT, subst. masc. (boichot)

[FEW XXI, 257b : o.i.]

[Poisson] : 2 *boicho*z, 1 carpe, 1 barbeaul (...) 2 petiz *boicho*z (...) 1 grant *boichot*, un aultre moyen, une carpe (Doc. 1300-1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 170). [R. M.]

BOICTE, (?) (boicte)

[Ø]

"Tromperie" : Que aucun ne fournira chastron et fera signe de *boicte* en vaiches, thorres, ne brebis. (Anc. corp. dijonn. C., 1469, 78). [Éd. : «Tromperie sur le sexe. Le boucher Liégeart fut condamné en 1449 à 6 gros d'amende pour avoir exposé sur son étal une brebis à laquelle il avait "actaichié au cartier d'arrière le pissot d'ung mouton"»]

REM. Formation régressive sur *boisdie*, *boidie*, ou lire *boidie* ?

V. aussi *boisdie* v. Lexiques [R. M.]

BOIGE, subst. masc. (boige)[FEW XV-1, 101b : *beukje*]

Région. (Wallonie) "Fût, tronc" : ...ilhs quidoient que ly corps de Jhesus dewist tant pendre, que ilh dewist pourir et flaireur jetteir. Si soy avisarent portant que ilh feroient le *boige* de la crois de bois de cypres, qui est uns bois bien odorans, affin que la flaireur de son corps ne grevast aux trespasans la voie. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 411). [Grandgagnage : *boge*] [R. M.]

BOIGNET, subst. masc. (boignet)

[FEW XXII-2, 32a : o.i.]

[Faucille]

REM. Doc. 1480 (...*les fauchetz ou boignetz, desquelz icelles femmes amassoient les avoynes...*) ds GD III, 728a, s.v. *fauchet*. DU CANGE III, 400a, *falctetus* ; IX, 78a : "espèce de râteau". [R. M.]

BOIL, subst. masc. (boil)[*FEW I, 619a : *bullire*]

"Ce qu'on a fait bouillir, bouilli" : Regardés ! Vecy *boil* et roust Et viande a grant planté. (Pac. Job M., c.1448-1478, 198). [R. M.]

BOILEAU, adj. (boileau)[GD : *boileau* ; FEW I, 350a : *bibere*]

"Qui ne boit que de l'eau"

REM. Cf. : Aquebibus (...) : *boy yaue* (Aalma R., c.1380, 21). Nom propre *Pierre Boilleaue* ds *Chartes Abb. St-Magl. T.F.*, t.3, 1364, 265, *Estienne Boyleaue*, 1374, 445.... [R. M.]

BOILLE, subst. fém. (boille)[T-L : *boille* ; GD : *bruille/buille* ; FEW I, 470a : *botulus*]

"Entrailles"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. XIVE s. (*brueilles*) ds T-L I, 1029. GD I, 745b et 754b (a. fr.). Cf. DU CANGE I, 779c, *burbalia*. Peut-être même mot que *bouille*.

V. aussi *bouille*¹ v. Lexiques [R. M.]

BOILLER, verbe (boiller)[*FEW I, 619a : *bullire*]

Inf. subst. "Liquide dans lequel les aliments ont bouilli"

REM. S. Wolf, *Lexikologisches in den kulinarischen Rezepten aus der Handschrift BL Roy. 12. C. XII* [1ère moitié du XIVE s.], *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 43. [R. M.]

BOILLOT, subst. masc. (boillot)[GD : *boillot*]

"Hotte, panier" : Ung bichot froment, I bichot orge, une queue vuide, ung poinçon vuit, I mors de brides, I *boillot* à porter venoinge (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 11). I truppier, 2 *boilloz* pour charroyer eufs et fromaiges (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 45).

REM. Doc. 1399 (Nevers, *boillos*) ds GD I, 673b. A en juger par les ex. cités ci-dessus, le sens proposé ds GD ("sorte d'outil") est erroné. Étymol. ? Y a-t-il un rapport avec *bajulare* ou *bajulus* ? [R. M.]

BOILLOUSE, subst. fém. (boillouse)

[FEW XXI, 257b : o.i.]

"[Poisson]" : ...une carpe, un barbeaul, une *boillouse*, une perche et une quantité de fritaille (Doc. 1300-1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 170). [R. M.]

BOING, subst. masc. (boing)[GD : *boing*]

"Diable (?)" : Et, cela a l'ayde du *boing*, Trouvera sur ce cas remede ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 152). [Seul ex., GD I, 673b] [R. M.]

BOINON, subst. masc. (boinon)[GD : *boinon* ; FEW I, 326b : *benna*]

"Tige d'osier"

Rem. BRIS. ds GD I, 673b ; mais la leçon est fautive. R. L. G. Ritchie, *The Buik of Alexander*, Edinburgh - London, t. 2, 1921, 128g : *La lance porte droite, con ce fust .j. boujons* (c. 1312 ; DEAF : VoeuxPaonR). V. *boujon*. [R. M.]

BOIRAL, subst. masc. (boiral)

[Ø]

[Avec valeur minimale] "?" : Dessus luy va descendre ung coup si trescruel Que le haubert (...) D'oultre en oultre couppa et heurta au cheval, Mais onquez ne lui forfist la monté [l. monte] d'un *boiral*. (Galien D.B., c.1400-1500, 74). [Seul ex. ; F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 65 : «Y a-t-il un lien avec *boire* "sorte d'arbre" (...) ou avec *burial* "meule de paille" (Reims 14e s. ; dial., v. FEW XV-2, 14b) ?»] [R. M.]

BOIRE, verbe (boire¹)

[T-L : *boivre* ; GD : *boivre* ; GDC : *beivre*¹/*beivre*² ; AND : *beivre*² ; DÉCT : *boivre* ; FEW I, 348a : *bibere* ; TLF IV, 627a : *boire*¹]

A. - Au propre [D'une pers. ou d'un animal] "Avaler (un liquide)"

1. *Boire qqc. Boire de qqc.*

a) *Boire qqc.* : ...que tu m'aies un moustré Autre que Crist (...) qui ait fiel *beu*, Crucifié, ne mort jeu (Mir. st Sev., 1362, 230). Et si despent on moult en blé, Car maint y a qui se renvoie, En *buvant* godale et servoise (MACH., P. Alex., p.1369, 28). Des viandes dont servi furent Largement et de vin qu'il *burent* Me tais, car je ne les diroie S'un jour tout entier y pensoie. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). Mais de celui qui seuffre tele chose par trop *boire* vin ou par aucun autre incontinence, tout homme le devroit blasmer et vituperer. (ORESME, E.A., c.1370, 200). Et dist qu'il se partirent dudit hostel sans *boire* le vin qu'il avoient fait traire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 139). Mais ce bien vivre ne s'entend pas seullement pour mangier bonnes viandes, *boire* bons vins, dormir

longues matinees et en bons liz, et le surplus vivre en tous deliz, mais s'entend vivre premiers bien avec Dieu (LA SALE, J.S., 1456, 20). Quel vin *boit* on ? (Pass. Auv., 1477, 149). Tous ceulx et celles qui *beuvent* vin... (Bataille st Pens. A., a.1485, 4).

- [Contexte métaph.] : ...nous qui demandons aucuns reliefs, aucune aumosne de vostre plantureuse table ou vous seez en paradis, mengens et *buvans* jusques a sobre yvresse les precieuses viandes, non mie charnelles ou corporelles mais espirituellenes (GERS., P. Paul, a.1394, 484).

b) Boire de qqc. : Quant on ot especes eü Et de ce vermillet *beü*, Midi passa ; la nonne vint. (MACH., R. Fort., c.1341, 147). Il avoit la un sergent d'armes, Qui avoit *beu* jusques aus larmes D'un trop bon vin de saint Poursain (MACH., Voir, 1364, 336). ...et qu'il en *beust* [de ce vin], et s'il avoit bien amé elle qui parle, encore le amerait-il plus que paravant n'avoit fait (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 336). Je *boyrey* du vin de ce pot, Pour ce qu'il a belle couleur. (Pass. Auv., 1477, 89). Quant il eut bien de ce vin *beu*, Il se trouva tout esperdu. (Vig. Trib., c.1480, 233). ...à force de menger pastés de venoison et *boire* de bons vins (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 344).

- [Dans le supplice de la question] : ...[il] fu fait despouiller tout nu, mis et lyé à la question sur le petit tresteau ; et, comme l'en lui ot donné à *boire* de l'eue, requist instaument que hors d'icelle question l'en le volsist mettre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 452).

- Prov. : Celluy que neye ne scet qu'il *boit*. (Pass. Auv., 1477, 171).

c) [P. méton. de l'obj.]

- [Qqc. de consistant mais dissous dans un liquide ou accompagné de liquide] : Et le poudre de ly [du jaspe] *boute*, elle estanche toutz flus de sang [L'éd. L. Mourin, 190, note 47 interprète *boute* comme le part. passé de *bouillir* ; A. Goosse, *Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 83-84 y voit une altération de *beute* "bue" : «Ce trait se rencontre dans des textes wallons et aussi picards : Schwan-Behrens, III, p. 126 ; Gossen, p. 84» ; c'est cette interprétation qui est ici retenue]. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 181). Pour tant plusieurs sauvent leur vie Et se gardent de pestillence Par long usage ou coutumance De la [le bol d'Arménie] prendre et *boire* o du vin, Qui soit subtil, plaisant et fin (LA HAYE, P. peste, 1426, 131).

- [Qqc. qui a été fondu]

• [En guise de supplice] *Boire de l'or* : Lors souffle ly uns soubz la chaudiere et face .I. pou de fume, et l'autre face senblant de ly faire *boire* or, guele bae, et bien tost cessent. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 157). ...les avarieux *beuveront* en enfer or fondu (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 219).

- [Qqc. qui paie la boisson ou dont la vente la paie] : Et li avoires en vient souvent à un mesquant Qui le *boit* et alloue et mainne grant bubant. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 2). ...[ils] prindrent un mantel de drap marbré sengle et court à usaige d'omme, lequel ilz vendirent, n'est record à quele personne, la somme de deux frans, desquieulx il qui parle ot à sa part X s. et le residu fu *beu* et despendu par entre eulx ensamble. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 417). Pÿons y feront macte chierre, Qui *boyvent* pourpoint et chemise ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 75).

• Empl. pronom. à sens passif : Q'un chacun encores m'esoute : On dit, et il est verité, Que charecterie se *boit* toute, Au feu l'iver, au boys l'esté : S'argent avez, il n'est quicté, Mais le despendez tost et viste ; Qui en voyez vous herité ? Jamaiz mal acquet ne prouffict. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 130).

- *Boire un trait / un coup*... : Tout fut riflél par le plaisir d'amours Et tout galé sanz compte et sanz mesure, Et *buvoit* on de

gros cops et de lours Et avoit on souvent grace pasture (MACH., App., 1377, 637). Et fist crier Uriens que qui voudroit *boire* un cop, qu'il beust (ARRAS, c.1392-1393, 98). Apriés disner, tout s'en departirent et se missent au cemin et passerent Haspre, qant tous et toutes orent *beu* .I. cop, et prissent le cemin de Valenchiennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 65). ...et avoient encores eu loisir de *boire* un cop et de euls rafresqir (FROISS., Chron. D., p.1400, 546). De *boire* bons trais et souvent, C'est une rigle de medecine (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 448). ...et puis *buvoient* de grans et merueilleux traiz en beaux pos de terre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 124).

2. Empl. abs.

a) "Avaler du liquide, étancher sa soif, se désaltérer" : Or venez *boire*, je vous proy, En ma despense. (Mir. abbeesse, 1340, 83). Et li rois Daires qui vëoit Daniel qui la se sëoit Entre les bestes perilleuses, Felonneses et orgueilleuses, Qui n'orent mengié ne *beü* D'un jour, que riens n'orent eü, Et qu'il avoit set jours esté Dedens le lac, en jours d'esté, Sans pain, sans vin et sans pasture Qu'avoir peüst de creature (MACH., C. ami, 1357, 44). Là petit *but* et po menja (MACH., P. Alex., p.1369, 18). Encor y ot chose plus lede ; Qu'on aporta de l'aue tede, Oü il avoit oile d'olive, Pour faire *boire* la chetive, Si comme Gautiers le m'a dit (MACH., P. Alex., p.1369, 261). Car *beu* avons et mengié Souffisamment. (Mir. st Alexis, 1382, 285). ...pour la somme de douze sols, que ycellui homme lui bailla en argent, tant sur ce qu'il avoit despendu en sondit hostel par deux nuis qu'il y avoit jeu, *beu* et mengé, comme en argent sec. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 6). ...et ce oy par ledit deffunt son mary, qui bien avoit *beu*, se leva de la table où il estoit, et print une pinte, de laquelle il s'efforça de ferir ledit Jehan Eutasse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412). Desqueles [choses] tous hommes qui vivent Fault user nécessairement En leurs vies aucunement ; Ce sont l'air, repoz, travaillier, *Boire*, mengier, dormir, veillier, Réplétion et son contraire (LA HAYE, P. peste, 1426, 72). Déterminé aucunement Par maint divers ensaignement L'estat de mengier et de *boire*, Il fault réduire à mémoire La forme et manière exposer De dormir lors et reposer (LA HAYE, P. peste, 1426, 103). ...le bourgeois commenda qu'on le feist seoir a la table, ou il reprint nouvelle ymaginacion par *boire* et menger largement du demourant du soupper (C.N.N., c.1456-1467, 27). Vous vous en viendrez, dirent les aultres ; il nous fault aller *boire*. - *Boire* ! dit l'autre ; jamais ne *buray*, car je suis mort. (C.N.N., c.1456-1467, 63). Qui vous esmeult A croire que [Jésus] filz de Dieu soit ? Come nous mange, dort et *boit*. (Pass. Auv., 1477, 161). Or *bevez* [l. *bevés*] de par le grant diable ! (Pass. Auv., 1477, 222). Vrayment esperit n'est pas tel : Vous voyez qu'il [Jésus ressuscité] mengüe et *boit*, Laquelle chose ne feroit S'il estoit ange ou esperis. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 941). ...leur donna à tous à *boire* en ladictte coupe et incontinent que le premier ot *beu* et, en *beuvant*, ot touché de ses levres à ladictte pierre, sa bouche lui fut souldée, dont fut esmerveillée. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 34 r°). *Boire* je ne puis ne menger. (LA VIGNE, S.M., 1496, 205).

- À *boire* : Lors s'à *boire* demande, j'ay vin de couleur perse Dont li nuis ne vaut pas la queue d'une querse (MACH., Compl., 1340-1377, 266). Car de la terre il disoient que ausi comme une pel qui est fort tiree equalment de toutes pars ne pourroit estre rompue, et comme celui qui avroit tres grant fain et tres grant soif equalment et avroit pres de soy equalment a amengier [l. mengier d'apr. B.N. fr. 565, 130d] et a *boire*, semblablement il disoient que par tele indifference repose la terre ou milieu. (ORESME, C.M., c.1377, 550). ...deux tuyaulx d'or à *boire* quant on est malade (Invent.

mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 108). Le médecin ne baille pas à boire au malade à l'appétit de sa soif, mais choisit et attend l'heure où il prouffit de sa santé (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 51).

- [À l'occasion du premier repas de la journée] : ...escandele estoit sur ce que pour boire à matin en la Chambre des Enquestes, plusieurs vallez et gens estranges se butoient es chambres du Conseil de ceans (BAYE, I, 1400-1410, 90).

. Inf. subst. (*Après*) (*le*) *boire* (*du matin*). "(Après) le premier repas de la journée, le petit déjeuner" : ...entours heure de prime, messires Charles de Blois et toute sen host vinrent, qui s'estoient parti le vendredi après boire de la cité de Rennes. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 153). Et se departirent un jour de leur host, après le boire du matin (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 94). ...lui qui parle et Perrin Le Breton, chevaucheur, partirent de la ville de Paris, après boire, pour aler devers mons. le duc de Berry, porter certaines lettres du roy, dont eulx deux avoient esté d'accord ensemble d'aler audit lieu le soir précédent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 531). ...pour quoy me samble qu'il vault myeulx attendre ledit jour de demain jusques après boyre, dedans laquelle heure aucuns de mes gens que j'ay sur les champs pourront estre retournés devers moy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 300).

- [Dans le supplice de la question] : On ne m'eust parmy ce drapel fait boire en ceste escorcherie [la prison du Châtelet] (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74).

- [Dans la noyade] : LEVIATHAN. Ha, ha, ha, ha, il boit, il boit ! (...) SATHAN. Il a trop beu, hape son ame ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 106).

- [Formule de serment] : ...vous nous avez fait biaucap d'annoy à mon frere et à moy, et avez tourblé à vostre pouvoir et fourconseillié monseigneur et les nobles aucuns de ce pays et les bonnes villes envers nous. Si est venus le jour que vous en arrez le guerredon, car qui bien fait, c'est raison qu'il le retrouve. Pensez à vos besoingnes, car jamais je ne buveray ne mengeray tant que vous soiez en vie. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 57).

- [D'un animal] "S'abreuver" : ...ainsi qu'il avoit acoustumé de mener boire ledit cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 4). ...chascun envoya ses chevaux boire (BUEIL, I, 1461-1466, 134). ...et en est tout ainsi comme si en une clere fontaine vient boire quelque serpent ou beste venimeuse, il ne s'ensuit pas que la source d'icelle en soit infecte. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

b) Boire à / de qqc.

- [D'une fontaine, d'une source...] : De vin estoient si delivre Que po en y a qui s'enyvre, Eins buvoient de la fonteinne Et dou puis jusqu'à pense pleine. (MACH., D. Lyon, 1342, 213). Tu me monstras ja d'Eqo la fontaine (...) Et si en buch (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 15). Et de celle sainte fontaine But Pierres et la Magdelaine (DESCH., M.M., c.1385-1403, 213). La soif plus asprement m'assault, Et pour tant aler il m'y fault, Pour boire à la belle fontaine (Narcissus, p.1426, 307).

. [Contexte métaph. (la fontaine d'amour)] : ...mais je croy mieulx que ceste maladie viengne de trop boire à la fontaine d'amours. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 95).

- [D'un récipient] : Or la boit [l'eau, demandée par la femme capricieuse] au hanap d'argent, Et aux tasses, entre la gent, A part, à la pinte et au pot. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 127). [Caprices de la femme enceinte] Or veult ris, or veult avenas, Boirre au voirre, puis aux henas, Aux escuelles, au platel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 127). Item, dist que, cinq ans à ou environ, en passant

parmi la ville de Saint-Denis, et buvant d'une chopine de vin en une taverne, il print, oudit hostel, un petit manteau court sangle de drap marbré (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105). ...arriva sur lui ledit Bechopois, lequel il avoit veu oudit dimanche derrenierement passé, au soir, soupper en l'ostel dudit Cristot, avec lequel il but d'une pinte de vin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 561). ...s'il pouoit estre que il ne beust à ce calice (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 125). ...je veulx taster Si fait bon boire à ceste tasse. (Pass. Auv., 1477, 89).

c) En partic. "Avaler un liquide (alcoolisé) par plaisir" : Aucuns pour echever le parler des gens, et afin que on ne les juge devos, se abandonnent à paroles et vie mondaine, et à boire et à mengier, et souvant trebuchent en pis. (GERS., Pent., p.1389, 82). Je toy donray III besans pour boire (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 189). Vois la milz frans à boire (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 227). ...il ne faisoient la que boire et mengier, dormir et reposer, danser et caroler (FROISS., Chron. D., p.1400, 95). Gens de mestiers, de tous ouvrages, Y vi de boire faire oultrages (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 74). ...pour boire et esbatre (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 32). ...les feux fais parmy les rues et tables drecées, donnans à boire à tous venans ; et plusieurs autres grans joyes en furent faictes en ladict ville de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 214). ...Se sans moy boyt, assiet ne lieve Au trou de la Pomme de Pin. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 89). ...non pas à boire d'autant et faire choses dissollues et desraisonnables ne excès sans cause (BUEIL, II, 1461-1466, 21). Et là beurent et repeurent à leur beau plaisir et aise (BUEIL, II, 1461-1466, 240).

- *Boire ensemble*. "Trinquer" : Et bevons ensemble ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 30).

- *Boire fort*. "Boire à longs traits (au fig. bien vivre, profiter pleinement)" : Ung temps viendra qui fera dessechier, Jaunyr, flectrir vostre espanye fleur. Je m'en reisse, se tant peusse macher Lors, mais nennil, ce seroit dont folleur : Viel je seray, vous laide, sans couleur. Or buvez fort, tant que ru peult courir ; Ne donnez pas à tous ceste douleur : Sans empirer, ung povre secourir. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 84).

- *Boire à l'escot de qqc*. "Boire aux frais de qqc" : Voulentiers busse à son escot, Et qu'il me coutast ma cornecte (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 147).

- *Boire de pinte et de quarte*. "Boire du vin en telle quantité" : ...[il] lui dist qu'il le actendist pour soy en aler avecques lui et que ilz buroient de pinte ou de quarte avant qu'ilz partissent. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 301).

- *Boire sa part de vin de marché*. "Boire le vin après la conclusion d'un marché ; conclure un marché" : Et se leur père vendoit, et aucun des enfanz fust o luy et beust sa part du vin de marchié, il n'en aroit pas le retroit. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 352).

- *Boire de qqc*. "Boire à propos de qqc." : Si nous fault boire du marché. [Deux amis viennent de se mettre d'accord pour partager les faveurs d'une dame] (C.N.N., c.1456-1467, 214).

- *Boire à qqc*. "Boire à la santé de qqc" : ...j'ay beu à aultre qu'elle [ma Dame] (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 38). ...versa du vin en une grande tasse (...) et dist : "Je boy à vous, mon compaignon. - Je vous plege, dit l'autre, mon compaignon". (C.N.N., c.1456-1467, 214). ...par saint George, il bura A ty (Path. D., c.1456-1469, 134). ...ma mye, j'ay beu à vous (Jehan de Paris W., 1494-1495, 80). LE PREMIER GENTIL HOMME. Je boys à vous. LA MOUNYERE. Grand mercy, sire. (Gent. moun. T., c.1500, 361).

- [Comme cérémonial] : Après ce que messire Jehan Camdes ot *but*, ung de ses escuiers apporta le vin au conte d'Asquessuffort. Le conte, qui s'estoit indignez grandement de ce que Camdos avoit *but* devant luy, ne vouloit *boire*, mais dist à l'escuier qui tenoit la coupe par maniere d'errederie : "Va et se dy à ton maistre Camdos qu'il *boive*." - "Pour quoy", dist l'escuier, "y yroi-ge ? Il a *but* ; *buvez* puisque on le vous offre, et, se vous ne *buvez*, par saint George, je le vous jetteray parmy le visaige." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 20).

. *Le roi boit* : Le roy *boit* en feste de royaume ! (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 58).

- Prov. : Qui *boit*, il ne mengue mie. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198).

d) Inf. subst.

- "Le fait de boire" : Item. soit ordenet que des 10 s. que uns aprentis paie d'entrée au *boire* as compagnons par leur usage, on en prenge les 5 s. à mettre en boiste et li autre 5 s. demeurent [l. demeur(enc)ent ?] as compagnons dou mestier affin telle que en argent de le boiste, on prendra le retenue de le tente et l'accat de pluseurs hostius qui leur faut ; et le retenue d'ichius et li remans de l'argent de le boiste soit mis et convertis en l'ayuwe et gouvrenance des foivles compagnons anchiens dou dit mestier (Drap. Valenc. E., 1364, 40). Et les autres [manieres de concupiscence] sont ne natureles ne necessaires, mais selon nostre fol opinion, comme trop *boires*, adultere, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 223). ...ou se c'est cheval de petit pris, ait avant *boire* troiz foiz d'orge boulu et apres *boire* feves et bran et bien pou de avoine (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 140). 8. Item, est ordonnet que d'endroit des amendes qui pueent keir pour fourfaitures, si comme de ouvrer hoers heure u autrement, comme en a estet uzet ou dit mestier, ycelles amendes ne soient prises, levées ne jugiées, se il n'y a 2 des mestres dou dit mestier u l'un dou mains, par coy li compagnon n'en usent mie hors des termes de raison, si loist assavoir que ycelles amendes doivent y estre sur cascun qui y en [keroit], 12 s., desquels li moitié devera y estre mise en boiste et li autre moitié au *boire* a chiaus qui les rechoivent. (Drap. Valenc. E., 1399, 51). ...elle [Madame] en a changié le mangier et le *boire* pour le jeuner (LA SALE, J.S. E., 1456, 359). ...une plaisante et gente femme, laquelle laissoit bien le *boire* et le mengier pour aymer par amours (C.N.N., c.1456-1467, 18). Plus le desire en mon couraige Que le *boire* ne le mengier. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 975).

- "Le désir de boire"

. [Par la maladie, une préoccupation, un souci...] *Perdre le boire et le manger* : Or est la cause si desperse Qu'il pert le *boire* et le mengier, Et puis le couvient enragier. (MACH., J. R. Nav., 1349, 228). Il chiet d'anuy en tel dangier Qu'il pert le *boire* et le mangier (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 257). ...et puis vient en fievre et en pert le mangier et le *boire* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 68). Si fut huit jours en tel soucy (...) qu'il en perdoit le manger et le *boire* (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 157).

- "Ce que l'on boit, boisson, breuvage" : ...il voudroit que il li eust cousté un bon *boivre* de matin que il feust bien batuz. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 59). Rogier Mortimer, seignour de Wigemor, par un *boivere* sotilement fait et doné mesme le seir à le constable et à les gaytes de la tour, et à autres qe leinz furent, par escheles queintement faitz de corde nutaandre eschapa hors de la tour de Loundres (Chron. London A., c.1350, 46). Chascun a festoier s'emploie ; *Beivres*, mengiers i out assez. (Vie st Evroul S., c.1350, 45). Prymes par les orailles : par trop grant delite oier deviser les bones viandes et les delicieuses et les *boiers* [var. ms. C : *boires*] -

fortz vynes, ou verdelés, ou clarree, vernage - et touz ceaux autres delitez q'omme ad d'ent oier parler ou de lez oier deviser trop curiousement (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 48). Car toute leur delectacion est en le usage de ce que est fait par touchement en viandes et en *boires* et en delectacion charnel. (ORESME, E.A., c.1370, 222). LEMBERT. (...) Ma dame, Diex y soit ! je vien : Aray je *boire* ? LA MÈRE. Oil, Lembin, par saint Magloire ! (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 49). La bouche (...) But un *boivre* si... (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 76). ...comme il, en la compagnie d'une fillete dudit hostel, avoit trait une choppine de vin pour son *boire* et desjeuner, arriva sur lui ledit Bechopois (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 561). Et auxi pasnage par toute sa forest, cueldre des pommes pour le *boire* dudit hostel (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 90). Ma dame meismes destrempa Le *boire*, qui les attrappa Et tout de gré la arriver Les fist, pour a meschief livrer (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 42). ...sur chascune queue de vin du creu du pais dix solz tournois, sur chascune queue de sydre cinq solz tournois (...) et sur chascune queue de menuz *boires* dix solz tournois. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1419, 95). ...mondit seigneur lui a fait baillier ses dismes de charie et de *beure* [l. *bevre* ?] (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 126). ...mangüe tousjours en telle maniere que quant tu te leveras de la table ton appetit ne soit pas saoul, et aussi ton *boire* soit prins atrempeement. (LA SALE, J.S., 1456, 26). MARIE. (...) Las, quant de la lance le viz ferus Et son cousté jusque au cueur fanduz, Las, quant je viz le sang decoulez De son chiefz d'espine coronez, Las, quant je vyt qu'on ly puntoit Le *boyre* que point ne desiroit, Las, je gectisz sy grant sopit Qu'a peinne que le cueur ne m'an partit. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 121).

- "Redevance sur les boissons alcoolisées (?)" : ...le papier des IIIes de tous *boires*, imposition foraine et quart du sail de toute la vicomté de Carenten (Actes norm. H., t.2, 1425, 16).

e) Part. prés. en empl. subst. "Celui qui boit" : ...pour ce disoit Chaton d'un homme yvre que ce n'est pas la culpe du vin, mais est la culpe du *bevant*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 179).

3. [Empl. factitif]

a) *Boire qqn / un animal*. "Faire boire qqn ou un animal, lui donner à boire" : Item, un grant bacin carré d'arein à *boyre* coulombs, à IIIJ roes (Invent. N. Baye T., 1419, LXXIII). ...ledit sire de Tallebot (...) attendant ses gens de pié fist mectre une queue de vin debout pour *boire* ses gens. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 389).

- [D'une pers. (allusion au supplice de la question)] *Estre bu* : Se plus y vien je consens et octrye Que je soye tresbien *buz* et batuz. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 285).

b) Part. passé en empl. adj. "Ivre" : Comme homme *beu* qui chancelle et trespigne L'ay veu souvent (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 103).

B. - P. anal.

1. [D'une pers.]

a) "Inhaler, respirer" : Quant cilz peut .i. peu de l'air *boire*... (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 43). Demande. De quel boire sur tous autres pisse on le moins ? Response. C'est de vesses, car on en *beuveroit* cent ainchoiz que on en pissast une. (Devin. R., c.1470, 129).

b) "Faire l'amour" : Demande. Pourquoi est il deffendu aux prestres de non couchier avec femmes ? Response. C'est affin que avant chanter ilz ne *boivent*. (...) ...il a *but* avant que il parte de son lit. (Devin. R., c.1470, 143).

Rem. Le sens ne fait guère de doute. Est-ce "s'imbiber de l'autre" ? "Jouir de l'autre comme on prend plaisir à la boisson" ? Cf. K. Baldinger, *Z rom. Philol.* 100, 1984, 286-287.

c) Inf. subst. [À propos du plaisir que procure à un hermite la vue de la Vierge] "Jouissance" : Cil *boire* mon desir atise (Mir. emp. Julien, 1351, 222).

2. [D'une chose]

a) "S'imbiber (de), s'imprégner (de), absorber" : ...la terre *boit* et tire toute la moilleüre et humour du cerf [qui sort de l'eau] que chienz n'en peuvent assentir (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 206). ...et faire une bonne fosse en fachen d'une cendres et dez pareilles cendrez que j'ai trouvee par dela fort melleez de saublon comme Andrieu les apointé pour son affinage, lesquelles ne *boivent* pas fort (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 105).

- "S'imprégner (d'une odeur)" : Bon fait apprendre en jenne aage Bonne costume et bon usage Quicunques veult son salu querre, Quar aussi com le pot de terre Retient et garde longuement L'oudour qu'il *boit* premierement, Tout aussi homme par nature Tient volentiers tant com il dure L'usage a quoi jenne s'alie. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 226).

- [D'un liquide] *Estre bu* (par la terre, par une denrée à la cuisson...) : ...et arrouser de telle heure [un pot de giroflée] que l'eaue soit *beue* et la terre seche avant que l'en la mecte a couvert (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 119). ...et puis mectre cuire en eaue sans sel tant que toute icelle soit *beue* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 194).

b) [Terme de jeu] *Boire sur*. "Empiéter sur" : ...il [le jeton] *boit* Sur le noir. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 167).

C. - Au fig.

1. "Supporter qqc. (qqc. de pénible, comme si on l'absorbait en soi)" : Et qui le prent indignement [le sacrement], Soit certain que son jugement Mangeue et *boit* sa mort ensemble (Liber Fort. G., 1346, 132). ...je ne *boi* Cose qui touche a anoi (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 66).

- *Boire (la) honte* : ...mon cuer pourquoy ne part (...) afin que je morusse, Si que plus honte ne *beusse* Du grant meschieu ou je me voi ? (Mir. femme, 1368, 211). En l'an de mon trentiesme aage, Que toutes mes hontes j'euz *beues*... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 23). ...chacun se muce et *boit* sa part de la honte (BUEIL, I, 1461-1466, 199). ...Dont il fault qu'ilz *beuvent* la honte (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 175).

- Prov. : Qui a les coups, si les *boyve*. (BUEIL, I, 1461-1466, 196).

Rem. DI STEF., 111a, 208b, 365a ; *Prov. H.*, B172.

2. "Supporter les conséquences de qqc., expier qqc." : ...il lou *buverait* [sa trahison] ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 850).

- *Boire sa folie* : Adam s'il a fait folie, *Boive* la toute sa vie Sans ja redemption avoir Ne pardon tant li com si hoir ! (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 13). Lessiez leur *boire* leur folies. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 80). Judas, quil le te fit trahir ? Prendz ta folie, cy la *boy*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 188). [R. M.]

BOIRE, (?) (boire²)

[GD : *boire*¹ ; *FEW I, 666a : *buxus* (?) (?)]

[Arbre] : Et, pour ce qu'ilz ne treuvent rien vert en yver, ilz menjuent des pins et sapins et un boys que on apelle boix [lecture *boire* ds GD I, 673b], qui touz jours est vert, et autres chosetes que

peuvent trouver de vert et qui soit leur refreschement. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 73).

REM. Pas de var. ds l'éd. ; lecture fautive de GD ? [R. M.]

BOIRE, subst. fém. (boire³)

[GDC : *boire*¹ ; FEW XXI, 24b : o.i. ; TLF IV, 629a : *boire*²]

"Fosse faisant communiquer une chantepleure avec une rivière"

REM. Doc. 1343 et 1492-1494 (*boire*) ds GDC VIII, 335b. [R. M.]

BOIRE, subst. masc. (boire⁴)

[Ø]

"Bord ?" : Et doit ons avoir tousjours II cowes ou covellars grans, emplis de cleire aiwe ; et emplir les doivent les varlés de cherier, por stoffeir l'assay plaintiveusement. Et, à deseure de ches cowes ou covellars, doit avoir des toiles gessantes sour les *boires* [var. bors, kivelettez], parmy lesqueiles ly aywe doit yestre tammehie et colleie, por wardeir des bouxhes et de mierde qui poroit ens chaoir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119). [Forme du mot *bord* ?] [R. M.]

BOIREPE, subst. fém. (boirepe)

[AND : *bois*¹]

[Élément du grément d'un navire] : Sachent touz ceux qi cestes letres verront ou orront moi William Pieres, meistre de la nief nostre seigneur le roi (...) avoir recieu (...) les choses soutz escrites (...) c'est assavoir : II cables, I weyndrop, I boterop, I ancre, I boghesprete, I upartiegh, II shetes, IIII *boyrepes*, I craveline, II dozeines de tieldes, II trusserepes, I gerding, II yerderopes, II dozeines des virons, V cordes pur shroude au mast demi roulle de Beauvoir, I soundingline, II martels, I hache et I slegge. (Reçu Piers V.D., 1342, 327). [D. L.]

BOIS, subst. masc. (bois)

[T-L : *bois* ; GDC : *bois* ; AND : *bois*¹ ; DÉCT : bois ; FEW XV-1, 192b : **bosk*- ; TLF IV, 629a : *bois*]

A. - "Ensemble d'arbres, d'arbustes, de taillis, couvrant un certain espace de terrain ; terrain ainsi couvert"

1. Au propre : ...prez et *bois* sont en verdour Et cil oisillon par baudour Chantent et par envoiseüre Chascuns le chant de sa nature (MACH., D. verg., a.1340, 13). Par la grant douceur de sa lire Les nimphes des *bois* le sievoient Et les grans arbres s'enclinoient Pres de lui pour lui escouter. (MACH., C. ami, 1357, 83). Il avint que il aloit une foiz tout seul par un *bois*, si trouva .I. grant arbre abatu que l'en avoit voulu fendre a coings. (ORESME, E.A.C., c.1370, 161). ...en menant abreuver deux des chevalx dudit capitaine, lesquelz, quant ilz orent beu, il leissa aler audit lieu et fort de Salucet ; et il s'en afouy et s'en vint mucer ès *bois* qui sont à demie lieue d'icellui lieu de Salucet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). Et lors commencerent tous deux fort a penser, et lors ouyrent, au long du *boys* ["à travers le bois"], un grant escroiz et fort desrompre les menus rams et le ronceys. Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist l'espee, et attendirent ainsi longtemps pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au devant du feu, au lez ou ilz avoient ouy le bois desrompre. (ARRAS, c.1392-1393, 21). Sachiez que l'endemain, par matin, le nepveu du roy s'arma, et guetta vostre pere en un petit *bois* ou il s'en aloit esbatre dessoubz Leon. (ARRAS, c.1392-1393, 50). ...et orent, dedens le second jour, jusques a IIIIc. hommes d'armes, que de leur lignaige, que de leur aliez, et

les firent logier en un *bois*, ou moult pou de gens les sceurent. (ARRAS, c.1392-1393, 70). ...et a tant exploictié qu'il vint en droit heure de my nuit a la corniere d'un *bois* ["au coin d'un bois"] sur une petite montaigne, et regarde en la valee, et voit l'ost des Sarrasins (ARRAS, c.1392-1393, 95). Et tousjours Phillibert le suivoit le couvert, ne oncques n'en perdy la veue, et faisoit ses gens esconser ou *bois*. (ARRAS, c.1392-1393, 199). Quant Gieffroy l'ouy, si fist Giron lier ou *bois* a un arbre, et le fist garder a ung chevalier (ARRAS, c.1392-1393, 202). Et avoit assez prez un pou de *bois* qui duroit environ demie lieue ; et la s'embuscha et manda en l'ost qu'ilz feussent tous prests comme pour recueillir leurs ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 228). Au chief du temps, ou *bois* parfont s'embati et la, d'aventure, Si com tesmoigne l'escripture, Trouva les .II. serpens ensemble. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 43). ...les oyseaulx, sans mentir mie, Et les bestes de champs et *boiz* Si sentent bien aucunes foiz Les grans dangiers (LA HAYE, P. peste, 1426, 57). Il est aussi moult nécessaire Cele saison mansion faire Loigns des palus, lacz et maroiz, Hors vallées, forestz et *boiz* (LA HAYE, P. peste, 1426, 77). ...les princes (...) manderent a l'arrieregarde qui [l. que] quant ilz les verroient assembler, que hastivement s'approchassent pour ferir du costé, car en ce grant plain n'avoit *bois* ne valees ou gens se peussent embuchier (LA SALE, J.S., 1456, 220). ...veez cy nostre homme et sa femme qui se boutent ou *bois* chantans, jouans, et devisans (C.N.N., c.1456-1467, 89). Nous avons anticipé l'heure Que les bestes de se pays Pour coustume font leur logis Aux champs, es vignhes ou es *bois*. (Pass. Auv., 1477, 141). ...n'estoit lors le païs de Flandres habité et n'estoit que *bois*, desers et forestz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°). Puis je prins les voyes obliques, Moy tenant aux *bois* et aux champs (LA VIGNE, S.M., 1496, 314).

Rem. Forme *baus* ds CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 535 (MESCHIN.).

- [P. opp. au *clair bois* (où les arbres sont espacés)] *Fort bois*. "Fourré" : ...et les levriers la prendront [la *truie*], soit en fort *bois* ou en cler. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 87). ...ilz se embatirent en ung cler *bois* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 164).

- *Haut bois*. "Futaie" : ...es roches haultes et es haulx *bois* et desrubaux (ARRAS, c.1392-1393, 32). Et au lez, vers le hault *bois*, au dessus de la prairie, est la roche si haulte et si droite que de ce lez nulle creature n'y pourroit habiter. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Phelipot Poupart (...) a en la forest du Trait et de Maulevrier le quesne en hault *boiz* pour maisonner... (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 135).

- *En bois ou en prés*. "En quelque lieu que ce soit" : Mys sera a l'espee fourbie, S'on l'ataint en *bois* ne en prez. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 186).

- *Aller aux bois* : Souvent aloit au *bouays* chacier En la forest de Coulombier. (COUDRETTE, *Mélus. R.*, c.1401-1402, 116). A deux compaignons qui ont esté aux *bois* quérir du may pour couvrir le basteau de ceulx qui ont fêté (Comptes roi René A., t.3, 1476, 43).

- [Pour y bûcheronner] : Premièrement nous trouverons en ceste place de quatre-vingts à cent hommes, tant à pié comme à cheval, et la place gardée : car je feray demourer tous ceulx qui ont acoustumé d'aller au *bois* ou au labour et garderont la place. (BUEIL, I, 1461-1466, 81).

- [Refrain de chanson] : Au *bois*, au *bois*, cuillir beutours. Mirez vous la, ho ! (P. Jauh. D.R., a.1488, 23).

- *Bois de* + nom de lieu : ...porter vueil ce mais A un hermite mien ami Qui est ou *bois* de Saint Remi (Mir. abbesse, 1340, 88). ...et que le Roy octroie, s'il est besoing, que l'en vende de ses *bois* de

Laye, Bondis et autres, plus largement que l'en ne faisoit. (FAUQ., I, 1417-1420, 184). ...Lyonnel Wasselin, marchand et receveur de la taille d'amont oudit *bois* de Nieppe (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 498). Ce jour, le roy d'Angleterre et la royne, sa femme, fille du Roy nostre souverain segneur, vindrent du *Bois* de Vinciennes au giste à Paris (FAUQ., II, 1421-1430, 50). Et, après disner, les mena au *bois* de Vincennes esbatre et chasser aux dains dedens le parc dudit bois, et après s'en revint chascun en son hostel. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 101). ...ledit roy Philippe fist paver la ville de Paris et clorre de mur le *bois* de Vincennes, l'an mil cent IIIIxx et ung. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 119 r°).

- *Le Bois*. "Le Bois de Vincennes" : Parties des joyaulx du petit mesnage trouvez ou dressouer estant en la chambre du roy aux *bois* ["au château de Vincennes" (note éd.)] (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 213). ...et le roy mena l'Empereur au *Bois* (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S.*, II, 1404, 124).

- *Ouvrier de bois*. "Bûcheron" : ...tantost après fist venir grant foison d'ouvriers terrillons et ouvriers de *bois* (ARRAS, c.1392-1393, 45).

- Péj. *Une fille des bois*. "Une sauvageonne, une coureuse de bois" : Rencontre tous me veil offrir A combatre seul contre trois, Disant que vous estes Vaudois De soustenir une querelle, De croire une fille des *bois* Et que vous ahourez Pucelle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 556).

- [Comme lieu de dangers] : S'on le robe ou tue en un *bois*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 74). ...ceulx qui desrobent les gens en un *bois* (JUV. URS., *Nescio*, 1445, 531). Et meismes les brigans et larrons, qui sont ès *bois*, ont justice entr'eux, et, sans cela, ilz ne se sauroient bien conduire. (BUEIL, II, 1461-1466, 24).

- *Avoir / tenir l'oeil au bois*. V. *oeil* "Être aux aguets, être sur ses gardes"

- P. métaph. : Et estoit grant biauté de veoir reluire contre che soleil ces banières, ces pennons et ces bachinès et si grant fuison de gens d'armes que vue d'ieux ne les pooit comprendre, et sambloit uns drois *bois* des lances que on portoit droites. (FROISS., *Chron. R.*, XI, c.1375-1400, 129).

- Prov. : Toutdis refuit li leus au *bos*. (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 196). ...car l'esguillon de fain et contrainte nécessité de vivre fait saillir le lou du *bois* (CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 13). Nécessité fait gens mesprendre Et fain saillir le loup du *bois*. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 33). ...car on dit communement que la fain chasse le loup hors du *bois*. (BUEIL, I, 1461-1466, 27).

2. P. méton.

a) "Arbre" : Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist l'espee, et attendirent ainsi longtemps pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au devant du feu, au lez ou ilz avoient ouy le *bois* desrompre. (ARRAS, c.1392-1393, 21). Abatez *bois*, le roy se baigne. (MIÉLOT, *Prov. U.*, 1456, 192).

- "L'arbre du Paradis terrestre" : ...le deable (...) par subjection du morsel ["action de mordre"] du *bois* avoit l'omme vaincu (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 168).

b) "Branche, bâton" : On doit avoir deux chevaux, et a chascun cheval ait un homme dessus, vestu de vert et un chapelet de *bois* dessus sa teste pour mieulx couvrir son visage [Ou est-ce "buis" ?]. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 273).

c) "Chasse dans la forêt" : Si ne sot il pas pour ce mains D'armes, de *bois* ne de riviere. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 82). ...et pria à chascun qu'ilz fussent aprins de *bois* et de rivieres, d'eschés, de tables (Ponthus Sidoine C., c.1400, 14).

- *Vestement de bois*. "Vêtement de chasse" : Le chevalier estoit vestu de vestemens de *bois* noblement appareillié et aigrement sievoit la chasse. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 161).

B. - "Substance ligneuse des arbres"

1. Au propre

a) [Comme matière brute] : En l'ost ne demoura ne cheval ne jument Que ne fust mis en oeuvre pour amener briefment Le *bos* et le mairien en l'ost communaultment. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 94). Et, en oultre, fu ordonné que commandement seroit fait aux marchans qui s'entremettoient de vendre *bois* et busche, qu'ilz meissent leur bois et marchandises à pris competent et raisonnable (FAUQ., I, 1417-1420, 205). Aveugle d'obscure ignorance, Qui prens en ces dieux esperance Qui ne sont riens que pierre et *bois*, Et ton createur ne cognois Qui a formé et ciel et terre, Et aussi tout ce que encerre (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 78). ...une hache à couper *bois* (BUEIL, II, 1461-1466, 39). Entre aucunes choses, escripvit la nature du figuier de Egipte, les branches ou *bois* duquel, gectées ès l'eaue, prennent le fons et ne nagent point sur l'eaue, comme autre *bois* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 r°).

b) [Pour faire du feu, pour le chauffage] : Et lors fist on crier par la cité que de chascun hostel alast un homme sur le champ pour assembler les Sarrasins mors sur une montaigne et y portast on grant foison *bois*, et feust le roy Selodus mis tout au dessus, et feussent tous couvers de *bois*, et feust le feu boutez dedens, et feussent tous les payens ars et bruiiz, et tous les crestiens enseveliz et mis en terre sainte. (ARRAS, c.1392-1393, 186). ...à Paris avoit grant necessité tant de *boiz* que de pain pour les molins gelez (BAYE, I, 1400-1410, 215). ...d'un mesme *bois* tu en puez faire du feu et de la cendre, ou en puez faire une belle ymaige et la garder. (GERS., Trin., 1402, 163). ...et lors aussi embesoignera ses gens a couper *bois* pour la garnison du chauffage de l'ostel (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 155). En faisant feu de *boiz* propice. Le *boiz* à ce plus convenable Si est *boiz* sec et odorable, Comme aiglentier, junièvre et fresne, Ciprez, rosmarin, vigne et chesne (LA HAYE, P. peste, 1426, 80). ...l'une partie [des coulevres] se retira pour la doubte de l'autre ou creux d'un gros arbre, cuidans eulz sauver, mais l'autre partie de moult impetueuse course, en sibillant, suivit aller après dedans icelui arbre, lequel fut environné de *bois* sec et y fut mis le feu et ainsi finerent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°).

- *Bois pour ardoir / bois pour ardre / bois pour chauffer*. "Bois de chauffage" : ...*bosc* à ardoir (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 3). ...item, le mort *boiz* pour son chauffer livré par le verdier, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 50). ...*boiz* pour ardoir à l'usage de l'ostel dudit lieu de Saint Mahieu... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 53). ...*boiz* pour ardre suffisant, sans wast, par livrée... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 53).

- Prov. : ...tant plus y a de *bois*, plus fait grant feu (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 576).

c) [Pour la construction, pour la fabrication d'objets...] : Celui qui est de science ou d'art pratique qui tent a l'oeuvre, comme est le charpentier, se il mectoit plus de sa painne et de temps a enquerir et savoir les causes ou commencemens, la generacion, la nature du *bois* de quoy il a a faire que il ne fait a sa besoingne, il feroit que les choses qui sont hors l'oeuvre seroient pluseurs que les oeuvres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 123). Je vous abandonne la forest pour prendre *bois* a charpenter, et, quant ly moyne y seront estably, je leur en donne pour leur ardoir, et tous

leurs adherens et habitans. (ARRAS, c.1392-1393, 75). ...ung apprentis par maniere d'eschoppe de bon *bosc* (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1420, 20). Et quant les quinze jours d'avril furent passez et les treves commences, Saintré envoya maistres de Paris pour dressier de *bois* et de planches deux maisons toutes semblables (LA SALE, J.S., 1456, 175). Pour lesquelz faire [des engins de siège], convient avoir environ trois cens toises de *bois* quarré, ung millier d'aisselins, vingt-quatre roolles et grant quantité d'aultre menu bois avecq les clous ad ce neccessaires (BUEIL, II, 1461-1466, 49). ...*bois* long, ront et carré, L'un charpenté, l'autre non escarré. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133). ...une grant fenestre où il n'y avoit ne fer ne *bois* qui estoit toute ouverte (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 168). ...et fist ledit conte abatre le *bois* et la charpenterie des portaulx de laditte ville. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 183).

- *De bois*. "Dont la matière est le bois" : Nous trois seiens a une table Qui n'estoit pas de *bois* d'erable, Eins estoit d'or fin esmaillie (MACH., F. am., c.1361, 204). ...ilz sercherent et garderent en icelle tasse, en laquelle ilz trouverent une petite boiste de *bois* qui dedens estoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31). ...ilz regarderent par où l'en porroit monter oudit hostel, et adviserent auprès d'eulz que il y avoit un long chevron de *bois*, par le moyen et aide duquel chevron iceli Mathelart monta oudit hostel par ladite fenestre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 35). ...en la rue Saint-Jaques, lui fut presté un seau de *bois* ferré pour porter de la lye de vin en sa maison (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 91). ...pour III corbeilles, V pelles de *bosc* et balleis pour porter les ordures pour les dis machons et platriers par le temps dessusdit (...) pour III seillez pour porter l'eaue et pour I baart pour porter la pierre (...) pour une corde de teil pour establir les ouvriers (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 45). ...icelles glaces et riviere de Seine ont abatu ledit pont de *boiz* (BAYE, I, 1400-1410, 213). ...pour que leur vertu n'empire, Soint mises en vaissel de voirre, Nompas de *boiz*, n'aussi de terre, Et soit le vaissel tout appoint Souventes foiz par dehors oint D'eaue rose (LA HAYE, P. peste, 1426, 152). ...le roy Charles fist une grant armée à aler devant Calés et faire siege ; et y porta l'en du Clos des Gallées de Rouen grant quantité de garnisons comme eschielles de corde, manteaux de *bost* pour cargier, paniers, arballestes, artillerie grant quantité, picois, haches, pelles et garnisons plusieurs. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 130). ...Car devant moy croix ne se comparest, Sinon de *bois* ou pierre (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 51). ...et où il y avoit moult noble et belle couverture, tant de charpenterie de *bois* que d'ardoise et de plomb (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 266). ...dedens ung sarcueil de *bois* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 361). ...chevilles de *bois* de couldre (BUEIL, II, 1461-1466, 47). ...beches, peles de *bois* (BUEIL, II, 1461-1466, 48). ...et estoit sa maison de *boix* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 144). ...comme nous disons que une statue, c'est a dire une ymage peinte en une paroit ou entretailié de pierre ou de *boiz*, est l'ymage d'aucun homme, et tele ymage est apelée ymage imparfaitement. (Somme abr., c.1477-1481, 111). Fist le palais à Romme nommé Coliseum, qui est le plus singulier de Romme, et en icelui il constitua plusieurs ymages de *bois* en la representation des provinces (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°). ...en vesselle d'estain et de *bois* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 202).

- *Cheval de bois*. "[Jouet]" : Quant on voit ces petis enfans courir parmi les rues a chevaux de *bois*, a tout lances et desguizez par maniere de gens de guerre... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 87).

."Sorte d'instrument de torture" v. *cheval*

- *Grand bois*. "Bois de charpente" : ...et du grant *boiz* à refere leurs maisons, par livrée. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 171).

- *Menu bois*. "Bois de faible diamètre, sans valeur" : Et avoient au devant d'eux un fossat largue assés et nouvellement relevet, et par derrière eux grant fuison de ronsis, de genestres et de menut *bois*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 43).

. [Servant à la construction de clôtures, à la fabrication d'objets divers...] : Item, pevent prendre et couper, es aulnois et mares du Trait et environ lesdictes forestz, le menu *bois* de plain poing ou de mains, du hault d'endroit la petrine et en aval, pour eulx clorre. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 141). Pour lesquelz faire [des engins de siège], convient avoir environ trois cens toises de bois quarré, ung millier d'aisselins, vingt-quatre roolles et grant quantité d'autre menu *bois* avecq les clous ad ce necessaires (BUEIL, II, 1461-1466, 49).

Rem. Sens et date à ajouter à FEW XV-1, 204b : «Nfr. *menu bois* "brindilles servant à allumer le feu" (seit Fur 1690)».

- [P. oppos. à *houvre*] *Plain bois*. "Pièce de bois plane ; planche rabotée (?)" : Item, peut vendre à son proufit aux potiers de la poterie du dit lieu tant pour aesserie que pour sechier leurs pos et autres ouvrages à leur mestier, des houvres de chesne et d'autre *boiz* à non vall[o]ir, et auxi leur vendre du plain *bois* pour aesserie et autre chose necessaire à leur mestier par le martel (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 63).

- *Bois pour edifier / pour faire escarrie / pour hesberger / pour maisonner / pour reparer...* "Bois de construction" : Les religieux, abbé et couvent de Cernay ont acoustumé d'avoir et prendre en ladicte forest *boiz* pour tout leur ardoir, hesbe[r]gier, maisonner et esdiffier, hors essende (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 32). ...*boiz* pour hesbergement par livrée du verdier... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 37). ...le *bois* pour fere escarrie à leurs maisons par livrée... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 39). ...le chesne et tout autre *boiz* necessaire et convenable pour ediffier audit manoir par la livrée du verdier (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 48). Item, *boiz* pour reparer et ediffier sondit manoir par livrée du verdier... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 49). ...*boiz* pour l'ediffice, reparation et hesbergage pour son manoir du Parquet (...), pourveu que icelui *boiz* soit mis en euvre dedens l'an et le jour qui lui aura esté livré. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 54).

- Prov. : Fay de tel *bois* que tu as, flesche [Cf. *faire flèche de tout bois*] (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 194).

Rem. Peut-être sens de "matériau" dans l'ex. suiv. ("le bois, le matériau qui fait la folie ?") : Si tous ceulx-cy voulois cognoistre, Tu trouverois qu'ont a leur estre Ung signe de *boys* de follie, Et pour leur saigesse abollie Ont tousjours ceste maintenue. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 429).

d [Considéré du point de vue de son état]

- *Blanc bois*. "Bois tendre" : ...pour 26 lambourdes dont on se aida à faire le biere et les tourelles d'icelle, 12 deniers pour piece, sont 26 solz ; à lui, pour 8 aisselles de gaugnier dont on se aida à faire les courbes desdictes tourelles, payé pour chacune 3 solz, sont 24 solz ; à lui, pour 73 aisselles de blanc *bois* dont on se aida à faire le planchier de ladicte chappelle (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 472). Blanc *boys* bien bon, belles bonnes barrieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

. *Abuser qqn de bois blanc sous escorce*. "Tromper par l'apparence (?)" : Dont besoing n'est pour satin ne velours Abuser nul de blanc *boys* soubz escorce. (LA VIGNE, Ball. Bruyt Commun B., 1509, 176).

- *Bois mort*. "Bois d'arbres ou de parties d'arbres mort, encore sur pied ou naturellement tombé sur le sol" : ...usage au *boiz* mort pour arder pour XII personnes demourant illec, sans paier aucune faisance. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 6). Les habitans de Vernon ont droit de prendre en la forest de Vernon, en lieu dit "en Chastellet", *bois* mort pour ardoir et toutes branches et cimeux depuis que le corps de l'arbre sera osté. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 32-33). Comme tousjours ait esté mise différence entre les coustumiers, entendans la signification des parolles, de mort bois à *bois* mort, en prenant *bois* mort pour celui qui est sec, soit abatu ou en estant, ou en entendant le mort bois de certain bois vert en estant... (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 529). ...que lui et ses hoirs et successeurs ou de luy aians cause, demourans oudit ostel de la Morinière, aient doresnavant à tousjours leur usaige pour leur chauffaige de *boys* mort et mort *boys* en ladicte forest de Molière, (...) et qu'ilz en joyssent tout ainsi que font plusieurs autres ayans ledit droit de *boys* mort et mort *boys* en icelle forest (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 224).

- *Bois vert*. "Bois vert (dont le ramassage et la récolte sont strictement réglementés)" : Item, ont droit de demander en ladicte forest de Lions (...) le vert *boiz* en gesant et le sec en estant ; *boiz* pour maisonner et faire ediffice, par livrée du verdier, sans en paier amende (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 4). Item, pour un faiz de vif *bois* vert prins hault, deux soulz, et pour un faiz de vif *boiz* prins bas, XII d., hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 57). ...IIIcXXIII aisselles tant de chesne comme de *bois* vert (Comptes Lille L., t.1, 1438-1439, 364). Et à ceste cause ne vint point de bois à Paris par la riviere et fut bien chier, comme de sept à huit solz par le moulle ; mais, pour secourir le povre peuple, les gens des villages amenerent en ladicte ville à chevaulx et charrois grant quantité de *bois* vert. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 105). Car si en vert *boix* virtüeux, Comme je suis, teulx choses font, En *boix* sec, helas, que faront ? [Réf. à Luc 23, 31] (Pass. Auv., 1477, 191).

- *Bois vif* : De Jehan Rogier, qui fu pris en menant *bois* vif du batiz, à I cheval, senz congïé, V s. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 397).

- *Jeune bois*. *Bois neuf*. "Bois encore vert" : Le matin vont trouver leurs lances toutes verdes et miraculeusement feullees et ramees de *boys* neuf. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 187).

. P. métaph. "Personne jeune" : ...de tous hardis compaignons, De jeunes *boys* (Serm. pou puce K., p.1475, 493).

Rem. DI STEF. 87b.

. Prov. [Contexte grivois (seul le jeune bois vaut dans l'amour)] : Il n'est feu que de jeune *bois*. (P. moyne, a.1500, 50).

- [P. oppos. à *bois en estant*] "Arbre ou branche de bois (vert) abattus par le vent"

. *Bois versé* : Item, ont en ladicte forest coustumiere le *boiz* sec en estant et en gisant, le *boiz* verssé et le mort *boiz*, reservé le cherme, lequel ilz dient à eulx appartenir, mes ilz n'en ont point usé et pour ce ne leur est point delivré. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 224).

. *Bois (vert) en gisant* : Jehan Boudart, escuier, a coustume prendre es dictes forests de Lions (...) le *boys* vert en gesant et le seq en estant et en gesant, le mort *boys* par toute ladicte forest, le boul en

hauste fustaie pour hesberger, les fours et branches pour clorre et heberger avenanment (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 5).

- *Bois en estant*. "Bois sur pied" : ...*bosc* vert en estant (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 101).

Rem. V. les ex. de *vert bois* et de *bois versé*.

- *Bois sec en estant*. "Bois mort avant l'abattage ; arbre ou partie d'arbre mort sur pied" : Les habitans de la ville de Lions ont es forests de Lions hors tailles et deffens, le *bois* seq en estant et en gesant, le vert en gesant se il n'y a caable, le mort bois, hors deffens, es landes (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 9).

Rem. FEW XV-1, 205a.

- *Faire de vieux bois nouvelle maison*. "(Vouloir) faire du neuf avec des matériaux usés" : Et, s'aucuns voullioient arguer que je vueil faire de vieil *bois* nouvelle maison, pour ce que de longtemps ceulx qui ont escript les faiz des Rommains, les Cronicques de France et les autres batailles du temps passé, ont mys suffisamment la manière en escript et la façon de soy gouverner à la guerre... (BUEIL, I, 1461-1466, 17). Tout ainsi qu'en toute saison Se fait de vielz *boiz* noeufve maison, Fait on bien par commun usage De deux vielz culz noeuf mariage. (Devin. R., c.1470, 80).

Rem. DI STEF., 88b ; *Prov. H.*, 55 [B124].

e) [Sortes de bois]

- "Essence" : Et, pour ce qu'ilz [les boucs sauvages] ne treuvent rien vert en yver, ilz menjuent des pins et sapins et un *boys* que on appelle boix ["buis" ; cf. *C.N.N.*, 514], qui touz jours est vert (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 73). Item, ont par coustume toutes les branches que eulx et leurs femmes et leurs vallés (...) pourroient avoir et rompre en ladict forest, à tirer à un croc si lonc et si hault comme il pourroient attaindre en tous *bois*, hors essart, et pevent couper et prendre gaulles à lier et athacer à leurs crocz ainsi que il a été acoustumé, et semblablement hars de coustume pour lier et estrainde tout ce qui leur plaira en ladict forest prins en coustume, hors quesne. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 247). ...comme appert assez par plusieurs tables qu'il en composa pour adressier les navigans qui aloient querir les cedres et autres *bois* precieux pour le Temple (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 33 v°).

- *Bois bastard*. "Bois de qualité inférieure" : ...20 toises de *boys* bastard pour employer à faire 14 pieux servans à la chaussée (...) ; item, deux poutrelles chacune de 5 toises de long et onze poutres de fourniture servans à faire les chapeaulx pour asseoir sur lesdits pieux (...) ; item, deux chevrons de 4 toises de long lesquelz ont servy à faire les coullieres à battre lesdits pieux (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 488).

- [Terme générique regroupant différentes essences de bois vert de qualité inférieure, définies par la Charte aux Normands de 1315 et rappelées par les ordonnances royales de 1376 et de 1402 (c'est-à-dire le *saule*, le *marsaule*, le *puisne*, l'*espine*, l'*aulne*, le *genest*, le *genievre* et la *ronce*, auxquels s'ajoutent parfois le *coudrier*, le *troène*, la *viorne*, le *nerprun*, la *bourdaine*, etc.)] *Mort bois*. "Bois de peu de valeur, mort-bois" : Item, doivent avoir le mort *boiz* en essart, sans amende, tel *boiz* qui est dit mort *boiz* en la chartre aux Normans. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 63). ...et se aucun chesne apert sec par le coupel au dessus du maistre fourq et qu'il doie estre nommé estoc, ilz le pevent prendre par païant III s. p. d'amende, la souche pour VII s., et avoir tout mort *boys* vert et sec pour leur usage sans amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.,

1398-1408, 222). Comme tousjours ait esté mise différence entre les coustumiers, entendans la signification des parolles, de mort *bois* à bois mort, en prenant bois mort pour celui qui est sec, soit abatu ou en estant, ou en entendant le mort *bois* de certain bois vert en estant, affin que plus n'en soit débatu, l'en déclaire que ainsi doit-il estre entendu ce que dit est, et le mort *bois* tel et non aultre comme il est dit et déclaré en la Charte des Normans qui en fut faicte par le Roy Loys, l'an mil trois cens et treze, l'interprétation et nomination dudict mort *bois*, et aussi sera interprété et prins ès cas qui s'en offrent et offriront (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 529). ...que lui et ses hoirs et successeurs ou de luy aians cause, demourans oudit ostel de la Morinière, aient doresnavant à tousjours leur usaige pour leur chauffaige de boys mort et mort *boys* en ladict forest de Molière, (...) et qu'ilz en joyssent tout ainsi que font plusieurs autres ayans ledit droit de boys mort et mort *boys* en icelle forest (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 224).

. [Dans certaines forêts sont également considérés comme mort-bois l'*érable*, le *boul*, le *fresne*, le *tremble*, le *charme*, donnés ailleurs comme *vif bois*] : Item, [les coutumiers de la forêt de Roumare] ont le tremble hors trembloie, le carme semblablement, et tout autre mort *boiz* semblablement, mais que l'en n'en voie sept d'une veue, hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 69). ...lequel essart est entendu quant il y a cinq chouques de mort *boiz* d'une veue, comme boul, tremble, fresne et hérable, et autre *boiz* qui est tenu mort *boiz* en ladict forest, entre deux taux, c'est assavoir entre Pasques et saint Michiel. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 76).

Rem. Cf. Éd., *Introd.*, p. L ; L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 359-361.

. *Bois de coutume*. "Bois que les habitants d'une commune ont le droit de prendre parmi les essences appelées *mort bois* pour leurs besoins personnels et dans certaines parties de la forêt" : Item, se yceulx bourgeois amenant ou font amener bois à somme de ladict forest et leurs crocs de somme rompent ou despient, eulx em pevent faire de *bois* de coustume en ladict forest sans païer amende, autant comme eulx en aront despiceé. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 249).

. *Bois de livree*. *Bois de despense*. "Bois dont la récolte est soumise à l'autorisation du verdier" : ...il le fourrier doit livrer les linceux et estrain pour les litz et pour paillaces de l'hostel du prince ; et livre *bois* de livrée et *bois* de despence, et soubz luy se fait une très grande despence. (LA MARCHE, *Mém.*, IV, Pièces annexées, 1474, 79).

- [Terme générique regroupant différentes essences de bois de qualité, utilisées pour la construction et nécessitant une autorisation (*livrée*) du verdier (c'est-à-dire le *chesne*, le *hestre* ou le *fou*, le *boul* et généralement aussi l'*érable*, le *tremble*, le *charme*, le *fresne*)] *Vif bois*. "Bois d'oeuvre" : ...vif *bois* quant ilz en auront nécessité par livrée, pour leurs moulin et maison fere, et pour leurs autres nécessités, et un fou à leur ellection à Noël. Et pour ce, sont tenus prier Dieu pour leurs fondeurs. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 5). Item, pour un faiz de vif *bois* vert prins hault, deux soulz, et pour un faiz de vif *boiz* prins bas, XII d., hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 57).

- [Terme générique regroupant différentes essences de bois de qualité inférieure (dont probablement l'anagyre fétide, le *puisne*, le *cornouiller sanguin*, le *fusain*, la *bourdaine*, le *nerprun*, etc.)] *Bois puant* : Item, ont acoustumé avoir la pierre, la terre, la mousse, la coudre, le *genest*, le *genievre*, le *saux*, le

marsaux, la noire espine, et tout le *boys* puant, sans amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 251).

Rem. Cf. FEW IX, 624b : *putescere* : «Mfr. *bois puant* "anagryris" (Est 1552)» ; FEW XV-1, 205b : **bosk-* : «seit Est 1538».

f) Loc. *Face / visage de bois*. V. *visage* "Porte fermée, refus d'entendre" : Et de fait la cuida prendre pour la faire mourir villainement, mais elle serra les portes du chasteau ou elle se tenoit a l'encontre du dit seigneur de Rochefort, quy se cuida derver quant on luy fist visage de *bos*, qu'il convenoit qu'il se retournast sans rien faire de sa mauvaise volenté. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 121). Iceulx Bourgoignons (...) se tirèrent en la cité, en laquelle cuidèrent entrer sans cop ferir (...). Mais, quand vient aux lanches bassier, ilz trouvèrent face de *boix* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 343). Cousin, vous estes mau menés, On vous fait visaige de *bos*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 20).

2. P. méton.

a) "Pièce de bois, morceau de bois"

- En partic.

. "Pieu" : Car ce ne vient que de Fortune Qui flevement sa gent fortune, Et tout aussi comme la pluie Qui tost vient et qui tost anuie. S'en diray un petit argu D'un po d'aucun *bos* bien agu Dedens mole terre fichiez : Il seroit plus tost arrachiez C'uns qui seroit a grant effort Fichiez en un lieu dur et fort. (MACH., D. Aler., a.1349, 300).

. "Anneau de bois cerclé en tourant la meule dormante et sur lequel repose la cerce"

Rem. Doc. 1363 ds *Vox rom.* 44, 1985, 159.

- "Le bois de la Croix" : ...le deable (...) par la passion que l'omme souffrit ou *bois* fut vaincus de l'omme (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 168).

- [Allusion biblique] : ...tu voiz bien ung petit festu en mes yeulx et tu ne consideres point un grant *boiz* [trabs] qui est dedens tes yeulx (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 120).

b) "Manche de bois (en partic. d'une arme)" : ...ledit suppliant, et pour obvier à la fureur dudit deffunct et à ce qu'il ne le meurtrist, bleçast ou occist de sadicte coyngnée, se tira arriere de lui en tournant le *bois* de sa javeline, pour en vouloir frapper ledit deffunct (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 152).

c) "Lance dont le manche est en bois ; lance en bois (jeu de la quintaine) ; p. ext.lance" : Pour ce qu'on joute a la quintaine (...) "baille lui *bois*" (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 335). Tel souloit porter hault le *boys* Qui est au bas des quatre piés. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 116).

- [Commandement donné à des soldats pour se préparer à l'attaque (la lance en avant)] *Haut le bois !* "À l'attaque (réelle ou fig.)" : Prenons courage ! Hault le *boys*, Encore un coup ! (Troys Gal. P., c.1445, 16). Or sus ! gens d'armes, hault le *boys* ! (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 170).

. [P. iron., d'un bourreau à sa victime] : Je te vueil servir autrement Sans y mettre compte ne taille. Contre toy ay juré bataille ; Deffent toy, tu es assailly. Hault le *boys* ! Ai-ge point failly ? (Myst. st Laur. S.W., 1499, 224).

. *Haut bois*. "Attaque" : ...pour hault *bois* Ne telz habois Je ne m'effritte. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 205).

- *Recueillir son bois*. "Ramasser la lance si elle se brise ou si elle échappe des mains du jouteur" : Et le quel Raguier, acompagné comme dit est, avoit autour de lui quatre pietons vestus de livrée et tousjours estans près de lui et du coursier sur quoy il estoit monté, lesquelz estoient prestz de le servir et recueillir son *bois*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 203).

- [Synon. de *rompre lances*] *Rompre (le) bois* : Prenés harnois, lances, escus de poids, Rompés le *bois* sur le Turcq infidelle. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 15). ...des leaux coraiges Qui leur *bois* ont rompus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 309). ...pour avoir le mieux jousté et rompu *bois* pour ce jour (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 379).

d) P. anal. "Sexe masculin" : Mais pour ce que vo lance ploye, Vo n'y poez ferir adroyt, Se vous n'avés le *bois* plus droit. (Six dessins dialogués à double sens, éd. K. Baldinger, c.1470. In : Trav. Ling. Philol. 31, 1993, 20). ...si craignoit fort [une jeune pucelle] à attendre le coup de la lance, pour ce qu'elle estoit encore entière et ne sçavoit encore que c'estoit. Pour tant reculoit elle tant qu'elle pouvoit, et disoit à son Moyne qu'il avoit trop gros *bois* et qu'elle ne le sçavoit porter. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 238).

- *Presenter le bois*. "Présenter les armes (sens grivois)" : Je demande ung gentil gallois. CUPIDO. Vous en voulés ung hault la main Prest a vous presenter le *bois* ? (P. moyne, a.1500, 47).

3. P. ext. "Partie ligneuse d'une plante (p. ex. le lin)" : Bissus est vers naiscens de terre Et de *boys*, et qui le veult querre, Quant il est du *bois* arrachiez, Adonques fault qu' il soit plongiez En l'eaue, et puis traiz par defors, Puis aux raiz du souleil tresfors Doit estre mis et desechiez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 249).

C. - *Bois* (des cervidés). "Ramure" : ...la teste [du cerf] est haulte et drue A gros *bois* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 487). ...beste (...) de long *bois* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 137).

- *Bois porter. Portee du bois*. "Traces que le bois du cerf laisse dans les taillis, telles que les écorchures des branches, les déchirures des feuilles, les branches rompues" : L'en puet jugier et congnoistre grant cerf au *bois* porter (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 22). Aussi li vueill aprendre a conoistre grant cerf par le *boys* porter, quar, quant un cerf va parmi un *boys* fort et espés et il ha haute teste et large et il trueve le *boys* juene et les rainssiaux tendres, il a la teste plus forte que le *boys*. Adonc en porte il le *boys* et mesle l'unne branche sus l'autre (...). Et, quant les portees du *boys* sont larges et hautes, donc le puet il juger cerf chassable (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 154-155). [R. M.]

BOISDIE, subst. fém. (boisdie)

[T-L : *boisdie* ; GD : *boisdie* ; AND : *boisdie* ; FEW XV-1, 84a : **bauson*]

A. - "Tromperie, ruse, hypocrisie" : La fleur beal semblant signifie, Le serpent, de cuer la *boisdie*. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 210). l'ai(e) pechie par symonie, Par sacrileige et brugrenie. Desloyauté et lar[e]chins Ai(e) ie tenus par mes voysens Aueucq(ue) fauseté et uzure, Cauteil, *boidie* et renoierie ; Gilh[e], baras et tricherie Ay ie oyut de ma partie (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 238). Clers sont tropt plains de grant *boisdie* [var. bordie], De faulsetey, de tricherie. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 110). ...mais il estoient de telle vertu que tuit cil qui vouloient seurement aler pour bien, il n'avoient mal mais se aucuns y passast pour *boidie* ou pour traïson faire, li escorpion et li dragon estoient tantost si esmeü sur les mauvais, qu'il gettoient feu et flambe parmy les gueules (Bérinus, I, c.1350-1370, 114). A tant vint ung varlet qui soeult assez *bodie* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 58). Dyane li volt [Pluton] contrester, Mais ne le pot pas arrester, Car li maufez, que Dieus maudie, Sot trop de mal et de *boidie* : L'iaue fiert,

et la terre s'uevre. (MACH., C. ami, 1357, 88). Tout ainsi me fut il recordé sans *boisdie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 104). Si se pensa de grant *boisdie* : Les tables commanda a mettre Es tentes et par la champestre... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 203). ...lors s'avisa De tres grant *boisdie* et visa Comme a son frere peüst tendre Tel coup, que mort le feïst rendre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 320). Or laïrons de [Charlon] (...) Jusques a une aultre foiz que ferai revertie, Et du bel Gualien vous dirai ceste fie, Com rescouit sa mere (...) Que ses freres voudrent trahir par leur *bodie* (Galien D.B., c.1400-1500, 108). Et, par élecquesion de vois peupelye, Feront ung ciertain pape qui ara le mestrie De dominer au monde, sans mal et sans envie, Pour le sisme effachier d'orguel et de *boïdie* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 358).

B. - "Félonie" : Ditez vous que j'ay fait traïyson et *boydie* Viers mon frere Esmeret (Flor. Rome W., c.1330-1400, 199). ...son doulz amis Accis Que li mauvais [Polyphème] avoit occis En traïyson et par *boïdie* (MACH., Voir, 1364, 622). [R. M.]

BOISE, subst. fém. (boise¹)

[T-L : *boise*¹ ; GD : *boise*² ; FEW XV-1, 206 : **bosk*-]

A. - "Éclat de bois"

Rem. GD I, 674a. Peut-être aussi l'ex. suiv. : ...pour ung carpentier qui releva les *boises* d'icellui parquet... (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 64).

- [Valeur minimale] *Ne pas priser qqn une boise*. "Ne pas tenir compte de qqn" : Au fort, se mesdisans tous (...) L'avoient juré, si vous Verray je souvent (...) Je ne les prise une *boise* (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 74).

B. - "Pièce de bois, poutre" : ...plus poise La charge du gros d'une *boise* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 80). Barnacha est poisson et oïsel et nasquit en la mer de *boises* pourries de vieulx matz de vaisseaux qui sont fais d'arbres qui se nomment sap. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 499). Item, ne vueil plus que Chollet Dolle, trenche douve ne *boise*, Relie broc ne tonnelet, Mais tous ses houstiz changer voise A une espee lionnoise, Et retiengne le hutinet : Combien qu'il n'ayme bruyt ne noise, Sy lui plaist il ung tantinet [Plutôt que *boiser* "travailler le bois". R.H., *Comment. Test.*, 162 ; Thiry, 178]. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 93). Ausdis estene et son filz pour (...) avoir assis une grosse *boise* de quesne au travers dudit chemin de coppe oreille pour retenir les teraulx dudit chemin. (Comptes Doullens W., 1470, 22).

- En partic.

• [Servant d'arme] : En loges et en soliers sont li plusieurs monté, *Boises*, marriens et pierres ont li plusieurs jeté (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 710). Et dittes à ma gent, (...) Que tout s'en viègnent hors, à banière levée, Et n'y voïst demorant nulle personne née Qui armes puïst porter, ne lance ne espée, Ne pierce ne baston, ne *boise* bien quarée (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 380). ...et que on leur baillast treves une espace de temps ; pourveu que le feu qui estoit dedens ledit bolwerc ne seroit pas estainct, pour tant que à mesure que les *boises* cheoient et ardoient, elles chéoient sur les Anglois dedens la ville. (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.1, c.1453-14, 312).

• [Servant de siège] "Poutre le long de la maison, sur laquelle on peut s'asseoir" (FEW) : Quant Yeuwains de Gales se fu assis sus celle *boise* et tronche de bois, que nous appellons souche en françois, il dist à Jaque Lambe : "Allés querir mon pigne." (FROISS., *Chron. R.*, IX, c.1375-1400, 77). ...nous trouvastes les IIII dessusditz hors de la galerie où ledit seigneur se tenoit, et

estoiert assis sur une *boise* qui là estoit (LA BROQUIÈRE, *Voy. Outr. S.*, c.1455-1457, 194).

Rem. Doc.1423 (Picardie) ds GD I, 674a.

• [Servant de montant d'échelle] "Montant en bois" : En ceste eschielle faut .ij. *boisez* Bien longuez de plus de cent toizez (LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, 121).

REM. Mot région., v. l'ex. de FROISS. V. aussi *boige*, qui est peut-être le même mot. Merci à Gilles Roques, dont les observations ont permis d'améliorer cet article. [R. M.]

BOISE, subst. fém. (boise²)

[T-L : *boise*² ; GD : *boise*¹ ; FEW XV-1, 83b : **bauson*]

"Tromperie, ruse"

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L I, 1033, et GD I, 674a.

- P. méton. "Lieu de *boise* (ici l'enfer)" : On lit, se bien t'en souvient, Que Diex en la *boise* regna, L'ennemy prist et affrena En chaynnes de fer ardans. (LE FÈVRE, *Lament. Math. V.H.*, c.1380, 205). [R. M.]

BOISERIE, subst. fém. (boiserie)

[T-L : *boiserie* ; GD : *boiserie* ; FEW XV-1, 83b : **bauson*]

"Tromperie" : Jamais ne chesserai(t) enver lui *boisserie*, Mais honnour li ferai(t) et grande cortoisie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 379). Sire, je vous en prie Que me veullés venger a l'espee fourbie De Persant le glouton qui tant scet tricherie ; Il est lait et mauvais et plain de *boiserie* (Tristan Nant. S., c.1350, 369). Quel ribault, fait li uns, qu'i set de *boiserie* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 139). [R. M.]

BOISETTE, subst. fém. (boisette)

[GD : *boisette* ; AND : *boiseur* ; FEW XV-1, 206b : **bosk*-]

[Dim. de *boise* v. Lexiques] "Bout de bois, menue branche" : ...et faut a ceste maniere que, quant le lievre t'ara passé, que tu fachez aucune noise, comme rompre une *boisete* ou remuer le ble, sans mot dire. (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 163).

REM. Doc. XIVE s. (*Chron. de Normandie, boisetes, boysettes*) ds GD I, 674c. [R. M.]

BOISEUR, adj. et subst. masc. (boiseur)

[T-L : *boisëor* ; GD : *boiseur* ; FEW XV-1, 83b : **bauson*]

I. - Adj. "Traître" : Per ma foid, dit Marie, cuer avez *boiseur*, Que au plus prous que puïst jusqu'a Inde majour Vollez tollir le pris. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 240). Mais deux felons traïtires, amers et *boïseour*, Avoient grant envie dessus le poigneour Pour ce que le bon roy ly portoit grant honour (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 232). Mais quant il revenra en la soie tenour, Comparer te fera le tien fait *boisëour* (Hugues Capet L., c.1358, 190).

II. - Subst. "Traître" : Hervy le *boiseur* (Tristan Nant. S., c.1350, 361). ...avecque XII hommes entre lesquels ilh ot I *boiseur* qui le baisat et livrat à gens là meïsmes qui li fissent angosse et grant dolour, et en une crois morir à langour (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors B.B.*, t.3, a.1400, 237). ...j'ay mort le *boisëour* Qui mon frere navra (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 9). Cilz lecheour, Cilz faulx moynes, cilz *boiseur* Ont, par la sainte Trinité, Mon frere Fromont enchanté (COUDRETTE, *Mélus. R.*, c.1401-1402, 225). ...li cuvert *boiseur* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 86). [Autres ex., cf. gloss.]

Rem. CUVELIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, ds GD I, 674c.

- [Pour désigner les païens] : Pour crestiens enclorre (...) Bien sont tous d'ung cousté .C. mille *boisseour* [ms. *boissour*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 299).

- *Felon boiseur*. "Traître" : De la gent de Ronmaingne sont navré li pluisour, Et ossi sont Grigois, li felon *boiseur* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 168). Or escoutés l'avis du félon *boiséour* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 195). [Autre ex. p.240] Ensi se devoit li felon *boiseur*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 229). [Autres ex. p.9 et p.692] ...la dame (...) Qui espouser devoit se felon *boiseur* (Tristan Nant. S., c.1350, 361). Quant vous verrés venir le felon *boisseour* [le mari détesté], Gardés qu[e]... (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 392). [R. M.]

BOISIER, verbe (boisier)

[T-L : *boisier*¹ ; GD : *boisier*¹/*boissier*² ; AND : *boiser*¹ ; DÉCT : *boisier*¹ ; FEW XV-1, 83b : **bauson*]

A. - "Tromper" : ...folx est qui cuide Dieu *boisier* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 191). Si comme par aventure descouvrir sa teste ou *boisier* en tele chose. (ORESME, E.A.C., c.1370, 459). ...li glouz qui tant set de *boisier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 413). Et c'est vos liegez hons, ne le devez *boisier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 435).

Rem. Fréquent en a.fr. (GD I, 674c-675b).

- *Sans boisier*. "Sans tromper" : Je vous ait en couvent loialment san *boisier* Ceu que nous conquerons a l'espee d'aicier Metterait en vous main comme a droit herritier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 727). Et se vous ay convent loialment sans *boisier* Que pour tous les dompmages de cel vostre hiretier De mon noble royalme arez vous un quartier. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 119).

- Prov. *Qui boise ne repose*

Rem. *Moy. fr.* 11, 1982, 143.

B. - CHASSE [Du limier] "Passer sur la voie d'une bête (noire) sans le manifester au chasseur" : Ce qui est dist es douces bestes souraller est dist es noires bestes *boissier*. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 73). [Aussi p.78, *boisié*] [R. M.]

BOISON, subst. (boison)

[*FEW XV-1, 83b : **bauson*]

"Trahison, traquenard" : ...n'aïés pas suspechon, Car nous morons pour vous aider à che *boison* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 222). [R. M.]

BOISPORTER, (?) (boisporter)

[GD : *boisporter*]

[Mot fantôme]

Rem. GD I, 675b (*boisporter*). Leçon *bois porter* ds HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 17-18. [R. M.]

BOISSE, subst. fém. (boisse)

[T-L (renvoi) : *boisse*² ; GD : *boisse* ; FEW I, 454b : **bostia*]
"Sixième du boisseau"

REM. Doc. 1446 et 1468 (Loiret, *boisses*) ds GD I, 675b-c. *Z. fr. Spr. Lit.* 49, 1927, 306-307. [R. M.]

BOISSEAU, subst. masc. (boisseau)

[T-L : *boissel* ; GD : *boisieux/boisel* ; GDC : *boissel* ; AND : *busse*¹ ; FEW I, 454b : **bostia* ; TLF IV, 634a : *boisseau*]

A. - MES. Mesure de capacité pour les matières sèches, notamment les grains (variable selon les régions, env. 12 ou

13 l.) : ...pour XVIII mines et ung *boessel* de plastre employés es dis lieux (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 62).

- [Pour les grains] : ...6 *boisseaux* de blé à la mesure de Paris (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 9). Item, a l'y cinq masurez en ladicte ville, ou hamel dit Ysaville, qui doivent chacune deux minez d'avaine, un pain à Noël, une gueline et V eufz à Pasques, et un *bouessel* de blé de moulin - dont les six sont une mine - et sont quictes de pasnage pour I d., et obole de recours (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 14). Se ne puisse morir de raige S'il ne vaul bien un *boisseaul* d'orge. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 159). Mes si mangoit un *boeceau* d'orge Tout a un cop, sen le vanter, Garde n'aroit de desamfler, Mes creveroit par my la pance. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 224). ...40 septiers 11 *boeceaux* segle (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 246).

- P. iron. : J'ay ouy (dire) que doresnavant Une femme aura trois espoux, Chy a, mais trois *boysseaux* de poux Pour faire de l'uylle en karesme. (S. fol, c.1480-1490, 6).

B. - "Récipient cylindrique de cette contenance" : Item, un petit banc de vieille façon et de blanc boys, J scabel, IJ *boysseaulx* à mesurer blé (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXIV). ...Regnaudin Duc, faiseau [l. faiseur] de *boiceau* et mesures à blé (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 265). Poudre en cartaulx, en *boisseaulx* et rondelles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

- À *grands boisseaux*. "En abondance (?)" : ...Si pues avoir a grans *boissiaux* Tous fruis d'aubres et d'arbrissiaux. (MACH., Voir, 1364, 634). Je trouve encore a mon propos En follye maistre dessus tous Comme chantres [et] mudiciens : Voulientiers ne sont pas sciens, Car ilz ont a *boysseaulx* et mines Les testes plaines de minimes. (Serm. tous les fous K., c.1500, 279).

- [Ds un cont. métaph.] : Après, lui dis que toute chrestienté estoit unie, excepté un grain de blé en un *boissel*, c'estassavoir le conte et ceulx de la conté d'Armignach (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 224). Et si un fol a grans monceaulx D'avoires, tresors ou plains *boyceaulx*, Sur un chacun il regnera (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 414).

C. - P. méton. "Droit ou impôt en boisseau ?"

Rem. Doc.1486 (*boisieux*) ds GD I, 674b. V. *boisselage*.

D. - P. ext.

1. "Récipient cylindrique (portant une mèche) (?)" : L'en fait une meche de vieux drapeaux ses qui sont moulliés en sieu fondu, puis sont plioiés ensembles en une torche aussi gros[se] comme le bras a un homme et longue comme un pié, a pié main. Et celui qui la porte a pendu au col aussi comme un *boissel* qui n'est mie si parfont comme la meche est longue d'un poi, puis a dedens ce che *boissel* aussi comme un festier de tieulle d'une maisson, et en che festier est mise la meche (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 305).

Rem. GD I, 674b, s.v. *boisel*, même attestaiion (*boisel*).

2. "Panier d'osier, nasse (?)" : Tous engins de bois, soient nasses d'osiers, nasses pelées, jonchiéz ou autres engins quelconques de bois, d'osier ou de jon, si espéz que un homme n'y puisse bouter aiseement ses dois jusques aux premieres jointes de la main, sont defenduz. Et semblablement les bous, *bocceaulx* ou planchons adjoustéz aux dites nasses ou autres engins d'osier ou de jon (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

Rem. Cf. DU CANGE I, 685a, s.v. *bocella* et IX, 84a, s.v. *bousseau*. [R. M.]

BOISSELAGE, subst. masc. (boisselage)

[T-L (renvoi) : boisselage ; GD : *boisselage* ; FEW I, 455a : **bostia*]

"Mesure en boisseau ; droit ou impôt en boisseau"

REM. Doc. 1389 (Loiret, *boesselages*), 1423 (Evreux, *boesselage*) et s.d. (*boisselage*) ds GD I, 675c. [R. M.]

BOISSELÉ, subst. masc. (boisselé)

[*FEW I, 455a : **bostia*]

(Synon. de *boisselet* v. Lexiques) : ...chacun mois, ung bouissel de fevez, ung *boissellé* de sel, une pinte Saint Denys d'ouille, une quarte de saïn, et des pois en Karesme. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1354, 190). [R. M.]

BOISSELEE, subst. fém. (boisselée)

[T-L : *boisselee* ; GDC : *boisselee* ; FEW I, 454b : **bostia* ; TLF IV, 634b : *boisselée*]

MES. "Mesure de terre qui produit un boisseau de grain" : ...un certain mas de terre, appelée la Chaulme du Queyrouer, duquel mas est la communauté dudit villaige du Vergier jusques à la montance de cent *boissellées* de terres ou environ (...). Et pour ce que lesdiz supplians avoient autel droit, partie et porcion èsdictes communaultez comme ledit du Vergier, ilz se transportèrent, (...) esdictes chaulmes du Quayrouer et se prindrent à labourer jusques à la moytié de cinq à six *boisselées* de terre. (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 11).

REM. Cf. DU CANGE I, 799a, s.v. *brussellata terrae* et IX, 78c. [E. P.]

BOISSELET, subst. masc. (boisselet)

[GD : *boisselet* ; AND : *buisselet* ; FEW I, 455a : **bostia*]

"Petit boisseau" : Item, chascun mois, ung bouissel de fevez, ung *boissellé* de sel, une pinte Saint Denys d'ouille, une quarte de saïn, et des pois en Karesme. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1354, 190). ...et pour ce, les gens du roy notre sire ont acoustumé prendre es diz moullins cinquante deux *boisselles* de mouture, telle comme elle vient es diz moullins, moitié rés et moitié comblez (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 133). ...s'aucun espicier ou autre essopier veult acheter ladicté chandelle de cieü au pois du Roy de la Vicomté de l'Eaue, ou la faire faire aux chandelliers de ladicté Ville, faire le pourront par tenant ou mettant ycelle chandelle à leur estal en petiz *boisselles*, de la forme acoustumée seulement (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 599).

REM. GD I, 675c. [R. M.]

BOISSELIER, subst. masc. (boisselier)

[GDC : *boisselier* ; FEW I, 455a : **bostia* ; TLF IV, 634b : *boisseau (boisselier)*]

"Fabricant de récipients destinés à mesurer les solides" : ...la communauté du mestier de lanterniers, soufflectiers et *boysseliers* de ceste Ville de Paris (Mét. corp. Paris L., t.3, 1443, 514). ...Regnaldin Duc, *boisselier* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 656).

REM. Doc.1338 ds GDC VIII, 336b. [R. M.]

BOISSEULE, subst. fém. (boisseule)

[GD : *boisseule* ; *FEW I, 455a : **bostia* (?) (?)]

[Rente (en boisseau ?)]

REM. Doc. 1337 (*une rente annuelle qui est appelée boisseules*) ds GD I, 675c. [R. M.]

BOISSIERE, subst. fém. (boissiere)

[GD : *boissier*¹ ; FEW XV-1, 196a : **bosk-*]

"Lieu où l'on travaille le bois"

REM. Doc.1341 (*Belon la Boichiere*) ds GD I, 675c. *La Boissiere*, toponyme : *Chartes Abb. St-Magl. T.F.*, t.3, c.1382, 521 et 1389, 593 ; ODART MORCHESNE, *Formulaire G.L.*, a.1427, f°203, *La Boissiere en Beaujolois* ; comme nom propre de pers. : BÉTHENCOURT, *Canarien G.*, c.1490, 103 et 305. [R. M.]

BOISSON, subst. fém. (boisson)

[GDC : *boisson* ; AND : *beissun* ; FEW I, 351a : *bibitio* ; TLF IV, 634b : *boisson*]

A. - "Liquide qui se boit, boisson" : "Roulant," dist Olivier, "vin ne vous est pas bon, Vous aurez bon mestier d'avoir autre *boisson*." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 199). Et li vassal la [la *boisson* aux herbes] but qui ot cuer tant beninne ; Quant i l'ot avalee le grant mal se declinne (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 459). J'aporte de vostre *boïçon*, Ne vous desplaise, mon seigneur, Pour vostre honneur faire greigneur Devers ces gens. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 288).

- "Boisson alcoolisée" : Mais se elle aime le bien de son ame et la vertu de charité, ne fera pas seulement de ce ses aumosnes, mais du vin de sa propre *boisson* et de la viande de sa table a povres acouchees, a malades, ou a ses povres voisins souventes fois (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 176). ...en soy demonstrant insensible ou seurmonté de *boisson*, ledit du Croq respondi qu'il feroit le mieulx qu'il pourroit (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427-1435, 179).

. [D'un vin] *Estre en boisson*. "Être bon à boire" : ...si advient aucune fois par accident de froidure ou gelée ycellui vin nouvel cueilli estre vert cru et mal profitable, comme cellui qui n'est mie en *boïçon* [l. *boïçon*] ; mais, lui laissé en tonneaux croupir au long d'iver, à la gellée, avient souvent que celle verdeur se tourne en bon vin et en meureté couvenable (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 30).

. *Boisson de vin* : Les Courdeliers, les Jacopins Sont plus chaulx d'avoir bons lopins Que n'est malade de sante. Voluntier se dignent matin, Et s'il ont *beusson* de bon vin, Ilz vont preschier après digner. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 62).

B. - Au fig : ...et abeuvree (...) de l'amere *boïchon* de merancolie (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 133). Ce vin de Vertu est propice Aux princes qui aiment justice (...). Le bon comte de Charollois En boit a sa court maint ponchon ; C'est sa naturelle *boïchon* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 31).

- [De deux choses différentes] *Estre deux paires de boissons*. "Être deux sortes de choses très différentes" : LE MAGISTER. Je le veulx. Sans donner à aucuns nulz blames, Noz parolles et ceulx des femmes, Ce sont deux paires de *boissons* (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 263).

- *Verser à qqn telle boisson que...* "Traiter qqn de telle façon que" : Pour dommager partye adverse, Telle *boisson* leur veul verser, Que les plus grans a la renverse Feray tresbucher et verser ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.5473). [R. M.]

BOISURE, subst. fém. (boisure)

[GD : *boisure* ; FEW XV-1, 206b : **bosk-*]

"Brin de bois"

REM. Doc. XVe s. (Amiens, *boisures*) ds GD I, 676b. [R. M.]

BOITAGE, subst. masc. (boitage)[GD : *boitage* ; *FEW IX, 654a : *pyxis*]

"Boiteux"

REM. Doc. 1330 (nom propre : *Jehan le Boitage*) ds GD I, 676b. [R. M.]**BOITE, subst. fém.** (boite)[GD : *boite* ; FEW I, 350b : *bibita* ; TLF IV, 635b : *boite*]*Estre en boite.* "Être ivre"**REM.** Doc. 1450 (*le suppliant qui estoit si fort en boite ou yvre que a peine sçavoit qu'il faisoit...*) ds GD I, 676b. [R. M.]**BOISTE, subst. fém.** (boîte)[T-L : *boiste* ; GDC : *boiste* ; AND : *boiste* ; DÉCT : *boiste* ; FEW IX, 649b : *pyxis* ; TLF IV, 635b : *boîte*]**A. - Au propre**

1. "Récipient portatif à couvercle, boîte" : A Coppin, sellier, pour une XIIe de selles, tant pour coursiers comme pour roncins et hagenées, et estoient celles de coursiers et hagenées housées, pour II selles de banieres et III selles de malle (...) livrées toutes estoffées et garnies de toutes choses avec VI licouls de cuir de Hongrie, III *boistes* pour les selles de banieres et II paire destriefs à pages (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 186). Laquelle *boiste* il print en un coffre en l'ostel, où il le print et rompi la ferrure du coffre ouquel ladite petite *boiste* estoit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 23). Toute la nuit durant, carpentèrent no gent Pour drechier la bricolle, un engien exselent. Une *boiste* y avoit faite par tel convent Que, quant on veut grever une ville forment, On enplist celle *boiste*, qui tient mout largement D'ordures, de carongnes, de matère de gent, Et puis, au desclichier, tout chil abillement Est jetés en la ville ; si put si ordement Que nus ne puet entour durer nesunement (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 459). Cza, mecté boyre, mes enfans, Et pouté a la seignorie. Prent ceste *boiste* de draygie, Mon escuier, et vous la coupe. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 11). Et, icelluy tumbé, ledit bastard descendit et print la *boete* qui estoit à l'arçon de sa selle, et icelle bailla audit conte, qui en fist ouverture. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 177).

- *Boiste armoyee.* "Boîte armoriée, boîte qui porte des armoiries" : Soubz l'escuier sont trompettes, menestrelz et tous joueurs d'instrumens, messaigiers et chevaucheurs portans les armes du prince ; et leur donne le prince la retenue, et l'escuier leur met la *boitte* armoyée. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 63).

2. [Pour des objets divers (plus ou moins fréquemment cités)]

a) [Des lettres, le courrier] "Boîte contenant les missives que porte le messenger, valise à dépêches ; boîte de rangement du courrier" : Adonc Raison bouta sa main Par un amigaut en son sain Et une *boiste* ataint en a Dont unes lettres hors sacha (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 162). San la *bute* enpirier une pomme porie ["le moins du monde"] En ait osté le brief tout a sa commandie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 972). Maugis pierchuit le *boiste* qui de lettres fu plainne, Dont set bien qu'il estoit messages Charlemainne (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 775). Item pour une *boiste* pour mestre la lestre du pardon... v d. (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 18). ...pour deux *boetes* à mettre lettres, l'une pour mettre les lettres des chaussées, et l'autre les lettres impetrées pour les locateurs des maisons de ladite ville, qui s'enfuiet sans payer, afin que la signification faite aux voisins

vaile, pour ce, cy 8 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 876). Le matin, après la messe oÿe, je revins en mon loigeis et vestis vostre cocte d'armes, ainsin que mon droit estoit, et mis la *boicte* ou vostre lectre d'armes estoit en mon seing (LA SALE, J.S., 1456, 101).

- *Boiste à lettres* : La premiere dame est Charité qui porte a sa main dextre une pierre quarree ou y a troys lettres, c'est assavoir P. A. X. qui assembleez font pax : "paix" ; et a son espaulle porte une auge a mortier qui signifie que c'est le ciment qui fait tenir les autres pierres et vertus ensemble. Et a sa sainture pent une *bouette* a lettres ou a escript Testamentum pacis : le testament de paix. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 158). ...ledit Robert lui declaira avoir prins en la *baicte* [l. *boicte* ?] de sondit feu maistre son seel [Ou est-ce un tout autre mot ? Mais lequel ?] (Lettres rémission René II P.D.H., 1486, 155).

- *Boiste à messenger*

Rem. Doc. 1369 ds HAVARD (FEW IX, 650a).

- *Messenger à boiste* : Jou, Willaume Lausne, messagier a *boiste* a l'office du bailliaige de Haynnau (...) pour cause d'un voyage par moy fait en allant (...) porter lettres a monseigneur l'evesque de Tournay par chincq jours a cheval... (Doc. 1442. In : J.M. Cauchies, Le Moy. Âge 82, 1976, 340).

b) [Des onguents] : Et ensi est Loyalté voir, Car el at boise [l. *bois[t]e*] à ongement Et muse à tourner de hauls vens, Hollette, capiel et fretiel (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 257). ...ceste *boiste* d'oingnement Me bailla (Mir. st Ign., 1366, 106). La veissiez bergiers hordez De gans blans et d'aumosnieres Et de diverses manieres D'outilz telz qu'il appartient A bergiers qui gays se tiennent : Trenche pain, cysiaux, forsetes, *Boiste* a ointure, esguilletes, Aloine, cernoir, cordele, Une grande tace belle, Fil, aiguille, et deel avec Y a, bergier n'est sanz hec (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 228-229). ...une *boete* de cyprés plaine de ongnemens (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89). Et est en l'ystoire dame Sapience en une abre appellee therebintus qui est moult vertueuse et souef fleurent, et tient dame Sapience a la main dextre une *bouette* plaine de ongement souef fleurent, et ung brain de baulme, et a la senestre ung livre, signifient que sa doctrine est douce, souef fleurent, plaine de grace et d'onneur (Déclar. Hyst. S., a.1449, 146).

c) [Le pain de messe, des hosties] : ...1 *boiste* de cristal, garnie d'argent, à mettre pain à chanter (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 323). ...une *boiste* d'or à mectre pain à chanter, et est le couvescle esmaillé aux armes monseigneur le Daulphin, et sur le fruitelet ung saphir (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 55). Item, une *boite* d'argent verée à mettre hosties. (FAUQ., II, 1421-1430, 117). Les eglises sont pillées, qui n'y demoure ne livres, ne la *bouette* ou coupe où le corps de Nostre-Seigneur repose (Journal bourgeois Paris T., 1430, 258).

d) [Les instruments du chirurgien, du médecin...] : ...chacune foiz que nostre cyrurgien venoit visiter son malade, la belle chambriere le compaignoit et tenoit tousjours ou *boitte* ou palette (C.N.N., c.1456-1467, 503). ...il n'est ne phisicien ne mire Atout leurs *boetes* panetrees ["panetières"] Ne leurs poches d'herbes enflees Qui peult bien secourir la gent (Serm. st Raisin K., a.1500, 539).

e) [Une boussole] "Boîte contenant une aiguille aimantée mobile dont la pointe indique le nord, boussole"

- *Boiste ou aiguille (de navier)* : Il est vray que en la mer de Egipte et de Surye, de Grece et de Ytalye, qui est appellee la mer Adriane, en chascune galee ou nave ou aultre vaissiau de mer, les patrons, comités [l. comites] ou nocliers, gouverneus des naviles

susdis, ont une *boiste* qui est appelée la *boiste* ou aiguille de navier, dedans laquelle *boiste* ou millieu sur une petite pointe de metal a une petite tablete, plate et ronde, en maniere de roe tournant, assise sus ladite pointe (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 316). Encores, y avoit la garde de la *boiste* et de l'aiguille, qui advisoit en alant cellui qui tenoyt le tymon, affin que la nef feist sa droicte voye. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 542).

- *Boiste de la mer* : ...les ancras de fer, les cordes, la *boiste* de la mer qui enseigne le chemin, les pilotz, la sentine (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 112).

f) [Un liquide] : Aussi est ce moult seure chose, Sentir souvent eue de rose Avec vinaigre, sans mençonge Portez en *boiste* ou en esponge. (LA HAYE, P. peste, 1426, 82).

3. *Boiste à l'enchanteur*. "Boîte à malices" : Et sambloit, ce me dit l'acteur, Que de la *boiste* a l'enchanteur Fussent sailli, quant il venoient En chambres ou dames estoient. (MACH., D. Lyon, 1342, 203). Ou est ta *boiste* al enchanteur Dont les diables faisons issir ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 172).

B. - En partic. [Pour de l'argent]

1. "Petit coffre où l'on range de l'argent, des bijoux, cassette ; caisse (d'encaissement)" : ...il y avoit en la *bouette* xiv d. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1338, 210). ...avec un franc en blans qui estoit en une petite *boiste* de fust sur ledit coffre ou huche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 138). La vi leurs cours plaine de gent, Et tout pour pourchacier argent, Atout *boistes* a mandemens (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 66). ...pour l'absence d'aucuns des monnoiers, en l'absence desquelz on ne pavoit ne devoit faire ouverture des *boistes* desdictes monnoies (FAUQ., I, 1417-1420, 314). Et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fist semer une assez mauvaise raison: c'estoit que l'on le faisoit pour une *boueste* qui estoit perdue, où il y avoit de bonnes bagues et de l'argent. (COMM., I, 1489-1491, 132).

2. "Caisse de recettes ; son contenu"

a) "Caisse de recettes d'un péagier, d'un receveur..., recette" : ...et pour les cuillir et recevoir, puisse ordonner, establir et avoir une *boiste* es halles de Paris (...) en tel lieu comme il li plera, auquel ceuz qui lesdictes mailles et tournois devront, les soient tenuz porter et paier (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1332, 147). ...une loge joignant à la *boiste* au poisson des halles. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1334, 206). ...les emolumens de la *boiste* de nostre Chastellet de Paris (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1340, 42). ...la *boiste* des halles de Paris (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1341, 121). ...item le paage et la *boiste* de Blesance, et les proffis et emolumens venans à la dite *boiste* (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 352). Mandans aussi, par ces presentes, à noz amez et feaulx les genz des comptes et generaulx maistres des monnoies de monseigneur et de nous, à Paris, que au dit maistre ilz facent les comptes de tout l'ouvrage qu'il a fait par le dit temps, si comme il leur apperra par les *boistes* et papiers des diz gardes (Doc. Poitou G., t.3, 1360, 283). ...plége et compaignon de la grant *boiste* du vin en Grève (Mand. Ch. V, D., 1375, 585). Item, ilz doivent avoir fueillée pour leurs loges de la foire de saint Laurens. Et pour ce doivent paier au verdier et aux sergens ledit jour à chacun uns gans ; ou le verdier ou son lieutenant peut arrester la *boiste*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 324). ...des deniers des *boistes* de ladite monnoye prins en despence par le compte d'iceulles *boistes* commençant le XVIIe jour d'avril mil CCCC et XVII apres Pasques et fenissant le XXIIIe jour de decembre ensuivant, quatre vins quinze frans douze solz neuf deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.2,

1418, 47). Aultre recepte, à cause des menus acquiz venus à la *boicte* dudict lieu de Dieppe durant le temps de ce present compte... (Comptab. Dieppe M., 1474-1475, 116).

- "Recette d'un droit qui est dû, d'une amende..." : ...imposition foraine, *boïtes* aux Lombars [Éd. : "impôt de quatre deniers pour livre que l'on faisoit payer aux Marchands ultramontains pour droit de sortie des marchandises qu'ils tiroient de France"] (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1419, 46). ...si le cité ne se compère à la première citation, il sera tenu de payer une amende qu'on dist *boete* (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.2, c.1447, 358).

- Au fig. "Recette, ce qui est dû (?)" : Qui voit des folz la grant ruine, Et leur tumbement tout soudain, A l'exemple de ses folz (...), S'en follie choit, c'est sa *boite*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 240).

b) "Caisse de collecte, caisse d'une confrérie, tronc, somme collectée" : ...en l'argent de le *boiste*, on prendra le retenue de le tente et l'accat de pluseurs hostius qui leur faut ; et le retenue d'ichius et li remanans de l'argent de le *boiste* soit mis et convertis en l'ayuwe et gouvrenance des foivles compaignons anchiens dou dit mestier (Drap. Valenc. E., 1364, 40). ...se aucuns tisserans de la nation de le ville keoit en povretet publique u en grief maladie, u en vuelleche, pour ytant qu'il n'euwist aucune cose pour lui aidier que pour Dieu et en ausmosne et en cas de pittet, il soit aidiés et confortés de l'argent de le *boiste* de sepmaine en sepmaine (Drap. Valenc. E., 1403, 57). ...ordonner en ladite eglise de Saint-Laurens une *boiste* ou tronc où seront mis les bienfais de ladite confrarie (Paris domin. angl. L., 1428, 284). ...tous ceulx qui seront de la dicte confraternité seront tenus de mectre et contribuer au premier dimanche d'un chacun moys de l'an un denier fort à leur *boite*, pour aidier à soustenir et maintenir leur dicte confraternité. (Archives servit. Louis XI, T., 1476, 90). ...aux despens de la *boeste* dudict mestier. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 19). ...soit vendu par lesdits prevost ou eschevin au plus offrant et les deniers mis en la *boecte* de la dicte charité [des cordonniers metteurs en scène des mystères de saint Crépin et saint Crépinien] (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes 143, 1985, 108).

c) P. méton. "Lieu où se trouve une telle caisse, bureau de recettes" : Et donc menerent le dit chancellier par les *boictes* où l'on cuilloit les dictes subvencions (Chron. Valois L., c.1377-1397, 291). Et, sur ce, lui qui deppose emporta ladite houpelande à la *boite* desdiz fermiers, et ala querre des autres gaiges à autres charrettes qui passoient. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 354).

C. - P. anal. [Analogie de forme ; désigne divers objets possédant une intériorité]

1. [Pièce de certains mécanismes]

a) [Pièce d'un moulin] : A Meeukin Rose, qui vaqua en faisant ledit ouvrage et à mectre ens une nouvelle pierre au molin d'eau, y asseoir (...) une nouvelle *boiste* à ladite pierre servant, pour le viez fer mectre hors et mectre un nouvel ens (...), faire une *boiste* et le camwiel renforcer et rasseurer, et le harnois remectre à point, et le molin à eau remettre en estat de moldre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 638).

Rem. FEW IX, 650b ("morceau de bois placé dans l'oeillet de la roue gisante d'un moulin").

b) [Pièce d'une bombarde, d'un canon...] : Fourniz de pouldres, *boystes*, boules, oustiliz (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

- *Boiste de la bombarde / du canon*. "Partie du mortier où se place la charge" : Et li maistres va Grielle [une bombarde] le mieus qu'il puet ordener. D'un fuyzil ala ens tantos le fu bouter ; Le

poure s'aluma, qui prist à bousouffler. Mais le *boiste* fu haute, se fist la pierre aler Tout par desus la vile, sans le mur adeser. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 454).

Rem. Doc. 1384 ds *Romania* 21, 611 (FEW IX, 650b). GAY I, 167b.

c) "[Pièce d'un instrument de torture] (?)" : Item, a l'Orfevre de Boys Donne cent clouz, queues et testes, De gingembre sarrazinois, Non pas pour acoupler ses *boictes*, Mais pour joindre cuz et couëctes Et coudre jambons et andouilles, Tant que le let en monte aux tectes Et le sang en devalle aux coulles. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 94).

d) "Partie du get qui se trouve autour de la jambe de l'oiseau" (Éd.) : Vous devés faire a vostre esprevier uns gies de cuir d'abeie bien mollés et de bon conroi, et doivent estre les *buestes* [var. *boistes*, *bustes*, *buetes*] des gies un poi reverses (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 218).

Rem. FEW IX, 650b.

e) [Pièce du harnais ?] *Une paire de boistes*. "?" : [Paiement à l'éperonnier :] Item pour avoir mis a point une paire de *boistes* 12 d. Item pour une paire d'esperons pour mondît seigneur, 5 s. Item pour une paire d'estriers pour luy, 6 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 504).

2. [P. opp. au *chandelier à broche*] *Chandelier à boiste*. "Chandelier dont la bougie est placée dans une bobèche (?)" : Item, une cauffette (...) Item, ung pot lavouer (...) Item, II. candelers a *boiste* (Invent. test. beauv. L., 1401, 57).

Rem. Doc. 1463 ds GAY I, 314. Dans les articles de GAY et HAVARD, s.v. *chandelier*, on ne trouve pas de description de ce type de flambeau ; mais parmi les attest. du XV^e et XVI^e s. données par GAY, certaines permettent de supposer cette distinction ; cf. en partic. celles de 1463 (p. 314a) et 1514 (p. 314b).

3. "Ventouse" : ...mais premierelement soient getees ventouses, que on apelle coupes ou *boites*, sus la plaie pour trere le venim dehors, qu'il n'aïlle au cuer. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 116). Et ait bien l'oel a son tropel, Que, s'il a ripe sus la pel, A la *boiste* tost le garisse Et le saigne, qu'il ne perisse (Pastor. B., c.1422-1425, 185).

4. MÉD. "Cavité d'une articulation" : ...car vertebrum est l'oz de la hanche qui tourne et est mis dedens la concavité qui est appellee scia, ou *boiste* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 127). ...et quant l'oz de la hanche ist ainsi de sa *boite* et de son propre lieu (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 216).

- *Boiste de la gorge*. "Creux de la gorge" : Et saches que la gorge est continue avec la furcule de la poitrine on lieu qui se appelle la *boeste* de la gorge ou la concavité de la gorge (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

5. *Boiste à / aux cailloux*. "Prison" : ...Et le me loge la dessoubz, Dedens celle *boite* a cailloux ; Et t'en tien seur. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 377). ...il commenda que le curé fust mené en prison. Quand le curé vit qu'on le vouloit bouter en la *boeste* aux cailloux (C.N.N., c.1456-1467, 541). [R. M.]

BOISTEE, subst. fém. (boïtee)

[GD : *boytee* ; FEW IX, 651b : *pyxis*]

"Contenu d'une boîte"

REM. Doc. XV^e s. (Poitiers, *boytees*) ds GD I, 715a. [R. M.]

BOITEL, subst. masc. (boïtel)

[GD : *boitel*]

"Pieu" (GD) : ...deux caynes avecques plusieurs *boiteaux*, chevillez et liens au pont levant d'icelle bastille (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1424, 164). [Seul ex.]

REM. Faut-il rapprocher de *bottel* (GD I, 692c ; FEW XV-1, 230a : *bote*) ? [R. M.]

BOISTEL, subst. masc. (boïtel)

[*FEW I, 454b : **bostia* (?) (?) ; *FEW IX, 651b : *pyxis* (?) (?)]

"Récipient (?) ; coffre (?) ; caisse (?)" : Il samble qu'i le doie en .I. *boistiel* muchier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 335). [Éd. : «le sens n'est pas très clair, mais on peut penser à l'expression d'origine biblique *mettre sous le boisseau* (...) ; DebieMoyPic s.v. *boistiau*, *botteaul*, *bottiau*] Demande. Comment s'excusent les monniers, quant imposez sont d'avoir trop largement prins meutire ? Response. Il nomme son *boistiau* Raison, sa hughe ou il met son gaing Mallepart et son asne le Diable ; puis dist en soy excusant : "Se j'en prens que par raison, en malle part soit il bouté, et le diable le puist emporter !" (Devin. R., c.1470, 77). [Cf. note de l'Éd.] [R. M.]

BOISTELETTE, subst. fém. (boïtelette)

[T-L : *boistelete* ; GD : *boistelete* ; FEW IX, 651b, 652a : *pyxis* ; TLF IV, 637b : *boîte* (boïtelette)]

"Petite boîte" : Pour saz, penniers, cordes, *boisteletes* a seeller 2500 l. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 126). ...il lui bailla une petite *boitelète* pleine d'oignement (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 45). ...j'ay desja ma houlete, Ma pennetiere et *boistelete* Et tous mes outiliz (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 66). ...une pointe de dyamant non mise en euvre, estant en une petite *boistelecte*. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 119). ...une *boistelecte* où il y a une petite escuelle de Valence, et trois petites fyoles de verre, plaines de baulme. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 151).

Rem. Doc.1343, 1362, 1363, 1379, 1400, 1467 ds GD I, 676a.

- "Écrin" : Deux *boisteletes* d'ivoire, en l'une a pelles et en l'autre néant. (Doc. 1360. In : Douet d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 40, 1879, 557). Item, une boute d'yvire où il a une *boitellete* d'or, en laquelle a du fust de la vraie crois. (Doc. 1362. In : Ch. de Beaurepaire, Bibl. Éc. Chartes 20, 1858-1859, 161). [R. M.]

BOISTER, verbe (boïter)

[Ø]

"Appliquer des ventouses" : Ventouser, c'est a dire *boester* (LA HAYE, P. peste, 1426, 234).

REM. Attest. isolée ; à rattacher à FEW IX, 650b, *pyxis* : «Mfr. *boite* "ventouse" (1390, Lac)». [H. G.]

BOITEUSER, verbe (boiteuser)

[FEW IX, 654a : *pyxis*]

"Marcher en penchant son corps inégalement d'un côté ou de l'autre, boïter" : ...c'est grant dommaige Qu'elle va ainsi *boiteusant*, Car elle porte beau corps saige. (Sots mal., c.1480, 86). [R. M.]

BOISTEUX, adj. et subst. (boïteux)

[T-L : *boistos* ; GDC : *boistous* ; AND : *boistus* ; FEW IX, 653a : *pyxis* ; TLF IV, 638b : *boiteux*]

A. - "(Celui, celle) qui boite, boïteux" : Peresce (la) gouteuse, Encrampelie, *boisteuse*... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.,

c.1330-1331, 223). Li *boisteus*, li espaveignie... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 234). *Boisteuse* ert Avarice, torte et bocue, D'un gros viez gros (et) viez burel vestue, Ratatelee de clustrius De viez panuffles, de churrius (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 282). Sainte vierge, je vous merci (...) Quant vous vous estes demonstrée A un povre *boiteux* hermitte (Mir. femme roy Port., c.1342, 196). Mais quant tu fais auchun convive, appelle les povres, febles, aveugles, *boisteux*, et tu seras benoit, car ilz n'ont riens pour toy rendre (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 316). Et ainsi, qui osteroit a un homme les jambes, il ne avroit plus le mal de estre *boisteus*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 262). Et a cest propos dient les hystoires que une foiz les Lacedemoniens ne vouloient recevoir un a estre roy pource que il estoit *boisteus*, mes finalement il distrent que il valoit miex que le roy clochaste [l. clochast] que le royalme (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 156). Qui prandra femme, cilz l'ara Toute tele qu'il la prandra, Soit juene, vieille, salle ou nette, Sotte, *boiteuse* ou contrefette, Humble, courtoise ou gracieuse, Belle ou borgne ou malicieuse, Car par devant se couvrera (DESCH., M.M., c.1385-1403, 53). S'il est bossu ou s'il est borgne, *Boiteus*, contrefait ou calorgne... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 81). Chils Godefrois de Harcourt fu uns chevaliers de grant corage, et moult vaillans de conseil et d'armes, selonch sa poissance, car il fu *boisteus* moult fort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 673). Et pour ce que icellui estoit clop et *boisteux*, le commencerent les aultres moult a raprouver et dire qu'il aloit faire. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 131-132). LE IIE SERGENT. Nous avons assez sejourner D'eulx attendre, delivrons nous. Mettons Adrien entre nous ; Je le feray tantost *boiteux*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 155). Mais, tantost après, ledit d'Alençon, en alant contre sondit serement, fist prendre ledit *boiteux* et amener devant lui, et, nonobstant les defenses ainsi à lui faictes de par le roy, fist incontinent icellui *boiteux* murdrir et mettre à mort. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189). Et, pour brief parler, tant d'hommes que de chevaux, les plusieurs estoient, les uns borgnes et les autres *boiteux* d'aucun membre, et n'y avoit celui qui ne portast les enseignes de son mestier [la guerre]. (BUEIL, I, 1461-1466, 23). On dit que ladres et bossus Il [Jésus] guarit et sussite mortz ; *Boiteux* et tors Il adresse encores plus. (Pass. Auv., 1477, 136). [Les miracles se font] aucune fois en creature raisonnable, comme en faisant ambuler et aler droit les *boisteux*, ouir les sours, susciter les mors et l'enfantement de la vierge Marie. (Somme abr., c.1477-1481, 163). AVEUGLE. Allons ! *BOITEUX*. A quel part ? (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 65).

- *Clocher/cloper devant (les) boisteux*. "Se plier au caractère des gens pour gagner leur affection ou pour les tromper" (DI STEF.) : On ne poeut à present clopiier devant *boiteux*, c'est à dire devant les signeurs ne leurs consaulx : il i voient trop cler. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 81). Il ne fault point a clochier devant *boiteux*, ne sermonner de troys en deux comme Dam Renart le vouldroyt (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 271). Il cloche devant les *boiteux* Et fait le sot devant les sotz. (Roy sotz, c.1450-1500, 222).

Rem. Cf. DI STEF., 89a, s.v. *boiteux*.

- P. métaph. : Et apres ce que elles [les femmes] sunt drecies, les unes se tiennent droictes et les autres non, mes retournent tantost et sunt tortueuses et *boisteuses*. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 838).

- Prov. : Il n'est pas *boiteux* qui ne cloche. (Copp. lard., a.1488, 155).

B. - [D'une chose] "Bancal" : Et semblablement font ceulz qui veulent drecier les fusts ou les bastons qui sont tors, corves et *boisteus*. (ORESME, E.A., c.1370, 173). [R. M.]

BOISTIER, subst. masc. (boîtier)

[T-L : *boistier* ; GD : *boistier* ; FEW IX, 652a : *pyxis*]

A. - "Fabricant de boîtes" : ...Andrieu du Bert, *bustier* (Cartul. Beauv. L., 1426, 707).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1487 (*boectier*) ds GD I, 676a.

B. - "Celui qui, dans une confrérie, est chargé de la *boiste*" : Iceulx VI maîtres [des fais de la drapperie], ensemble plusieurs autres des Maires, instituent et ordonnent deux ainsi comme sergens, qui sont appelés *Boitiers*, pour rapporter les faits ausdits maîtres et les forfactures qu'ilz tiennent et ont puissance de prendre, sceller et arrester toutes manières de draps pour suspeçon de mauvaistié ou de faulseté (...). Ils sont appelés *Boitiers*. La cause est tele que les tixerans et bons varlez ont chacun mestiers une boite, cui chacun mestiers est tenuz de mettre la sepmaine ung denier et le varlet une maille, et iceulx sergens quièrent et recueillent cette boite, et pour ce sont appelez *Boitiers*. C'est [Cest] argent qui est mis en ces boites est pour faire les oeuvres de miséricorde (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 412). [R. M.]

BOITTOIRE, subst. fém. (boitoire)

[GD : *boitoire*¹ ; *FEW I, 351a : *bibita*]

A. - "Redevance demandée à l'entrée dans un métier pour offrir à boire" : ...quant un varles de dehuers u de devens ara sen mestier apris, qu'il puist ouvrir paisivlement et soit quistés por 5 s. blans de se bien venue ; et parmi tant, li dit maistre, li aprentich ne li varlet ossi ne seront tenuz de paier nulle autre redevance ne *boitoire* aucune. (Drap. Valenc. E., 1369, 42). ...uns aprentis n'estoit en subjection que un an et pooit devenir mestres au kief d'iceli an passet en paiant pluseurs debittes de droitures a le boiste d'iceli mestier et autres pluseurs *boitoires* a leur tres grant frait et damage (Drap. Valenc. E., 1399, 47).

- *Prendre boitoire sur qqn*. "Lever la redevance d'entrée sur qqn" : ...Colars Boiste et aucun autre foulon ont pris *boitoire* outrageuse sur aucun ouvrier de leur mestier, qui est venus ouvrir en le ville, et encore li ont despuis requis qu'il payast encore une autre bienvenue u il n'ouvroit point. (Drap. Valenc. E., 1369, 35).

B. - "Beuverie" : ...par ses commessations et yvretongnies ou *boitoires*, où il s'aplicquoit et de nuit et de jour, il chéy au darrain en une très-griefve passion, tellement que comme tous hors de sens il fina ses jours en déshonneur. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 415). Je suis Noël qui plantay La vigne après le deluge ; J'en tiray vin et goustay, Tant en mon ventre en bouttay Que dormir me fut refuge ; De Cham, mon fils, raillié fus je, Qui perchut mes genitoires : Mauldit fus par mes *boitoires*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 536).

Rem. GD I, 676c. [R. M.]

BOISTOYER, verbe (boitoyer)

[GD : *boitoier* ; FEW IX, 654a : *pyxis*]

Empl. intrans. "Boiter" : Se de rien il te souvenoit De la vielle qui *boistoioit*, Qui de mains avoit grant foison Et estoit de laide facon, Asses tost pourroies savoir Quelle gent ce sont la de voir. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 5204).

REM. Déjà ds GD I, 676c (Impr. c.1500), d'où la date de c.1350 du FEW. Première attest. du mot. [B. St.]

BOITURE, subst. fém. (boiture)[GD : *boiture* ; FEW I, 351a : *bibita*]

A. - "Action de boire" : ...se tindrent à la *boiture* desordonnée des bons vins (Ovide mor. B., 1466-1467, 129). [*Romania* 77, 1956, 341]

B. - "Ce que l'on boit, boisson" : Se [le riche] du ladre eust veu le doyz ardre, Ja n'en eust requis reffrigere N'au bout d'icelluy doiz aerdre Pour raffreschir sa maschoïoire. Pÿons y feront macte chiere, Qui boyvent pourpoint et chemise ! Puis que *boiture* y est si chiere, Dieux nous garde de la main mise ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 75).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 93. [R. M.]

BOL, subst. masc. (bol)[GDC : *bol* ; AND : *bole* ; FEW I, 429a : *bolus* ; TLF IV, 640a : *bol*¹]

Bol armenic, bol armenique, bol d'Arménie. "Petite motte d'argile rouge, pourvue d'un sceau, que l'on fait venir d'Orient et qui entre dans la composition de médicaments" : ...et les autres sont en maniere de medecine, sicomme *bol armenic*, terre seellee, agaric, triacle et choses semblables. (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : *Romania* 94, 1973, 158). Ou prenés *bol armenic* [et] terre seellee egaument et soient amoliés d'uille rosat (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 209). Et autres [choses] valent proprement à médecine seulement Comme la terre appelée Vulgairement terre seéllée, *Bole* d'Arménie et triacle, Et agaric, sans point de macle (LA HAYE, P. peste, 1426, 124). Fault cy touchier de celle terre, Qui par les Maîtres de Phisque Est nommée *bole* Arménique, De laquelle est souvent prouvé Par certains effectz et trouvé Qu'elle vault merueilleusement Et donne grant asseurement Contre le mal d'épidémie. (LA HAYE, P. peste, 1426, 130). Et de bon camphre une demie, Et parties jusques à quatre De *bol* Arménic sans rabatre (LA HAYE, P. peste, 1426, 151). *Bole* arménique et *bol* arménic, le mot se diversifie ainsi en ce livre, c'est une manière ou vaine de terre comme de couleur rouge, et est de froide et sèche nature, et est une chose moult bonne à user sur vin en temps de boce et sèche fort les humeurs et conforte le cuer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 181). Bolus est une vaine de terre laquelle est plus trouvee en Arménie que aultrepart ; et pour ce l'appelle l'en *bol armenic*. (Grant herb. C., c.1450, 87). ...et demie once de *boliarmentic* qui soit mys en pouldre. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 148).

Rem. Ex. d'a.fr., MONDEVILLE ds GDC VIII, 337a. R. Arveiller, *Romania* 94, 1973, 165. Aussi DESCH., *Oeuvres* R., t.10, c.1370-1407, XXXI ; *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, gloss. [R. M.]

BOLE, subst. fém. (bole)[T-L : *bole*² ; GD : *bole* ; AND : *boule*² ; DÉCT : *bole*² ; FEW XV-1, 176a : *bôlen*]

"Ruse, tromperie" : Par la traïson que je conte Ot moult de travail et de honte Cestui prodomme, sans desserte. Chascun crioit a bouche ouverte Par le païs et par la marche : "Savez vous rien du patriarche, Com a esté sa *boule* attaincte ?" (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 65). Et fist-l'en tant que l'en desclique L'engin de barat et de *bouille* (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 456). Si n'avez pas emble de drap Bien lay veu mais on dit sans *bouille* A cheual donne en la gouille Ne doit on my regarder (Myst. st Martin K., a.1500, 314). [R. M.]

BOLER, verbe (boler)[T-L : *bolere*² ; GD : *bolere/boullant* ; AND : *bouler* ; FEW XV-1, 176a : *bôlen*]

"Tromper, trahir" : Par Renard sont povres foulés Et maint bon preudhomme *boulés*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 8). [Éd. : "roulé, précipité comme une boule" ; la métaphore serait donc comparable à celle de *rouler qqn* ; ce n'est pas impossible ; l'hypothèse retenue ici paraît cependant plus simple et plus vraisemblable] Il ne trichet ne ne *boulet*, Mes juste vie demena Et de bien fere se pena (Vie st Evroul S., c.1350, 47). Donc doit il traire arriere par la ou il est venu chassant et mettre ses chienz devant luy et prendre tourz et essainz le plus pres qu'il pourra de la menee, ou d'une part ou d'autre, quar, s'il prenoit grant tour, le change l'i pouroit bien *bouler* var. *vouler*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 198). S'il advenoit que fusse ainsy Medee ... D'ung traître, qui ot a non Jasom, Qui par lui fut si villement *bole*... (Jeu quatre pers. L., a.1465, 191). La chance a moy viendra, Qui de quatre ne la teoldra. Mais j'ay paour que tu me *boule* ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 64).

Rem. Cf. aussi G. A. Runnalls, *Le Mystère de la Passion à Amboise au Moyen Âge*, 1990 (c. r. ds *R. Ling. rom.* 56, 1992, 335).

- [D'une chose] "Tromper" : Donc doit il traire arriere par la ou il est venu chassant et mettre ses chienz devant luy et prendre tourz et essainz le plus pres qu'il pourra de la menee, ou d'une part ou d'autre, quar, s'il prenoit grant tour, le change l'i pouroit bien *bouler* [var. *vouler*]. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 198). [R. M.]

BOLET, subst. masc. (bolet)[T-L : *bolet* ; GDC : *bolet* ; FEW I, 426b : *boletus* ; TLF IV, 643a-b : *bolet*]

"Champignon (bolet, truffe...)" : Boletus : *boulet* (Abavus IV, R., c.1350, 265). Tuber : *boulet* (Abavus IV, R., c.1350, 503). Boletus (...) : *bolay* ou chanpeignon, sauceron (Aalma R., c.1380, 36). Fungus (...) : chamgigneu, *boulay* (Aalma R., c.1380, 158).

REM. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 66. [R. M.]

BOLEUR, subst. masc. (boleur)[T-L : *bolëor* ; GD : *boleor* ; AND : *bouliere* ; *FEW XV-1, 176a : *bôlen*]

"Trompeur, traître" : Li aultres l'emble comme lerres Et comme faintis et *boulerres* [var. *voulierrez*, l. *boulierrez*] (Echecs amour. K., c.1370-1380, 204). Amours est lierres De cuers, ou au moins un changierres, Aux bons bon, aux *bouleurs boulierres*. (CHART., L. Dames, 1416, 270).

REM. STAVELOT, *Chron. B.*, a.1447, 27, ds GD I, 677c-678a (*bourleurs* ; influence de *bourde* ?). [R. M.]

BOLINGUE, subst. fém. (bolingue)[GDC : *bolingue* ; AND : *boline* ; FEW XV-1, 231b : *bowline*]

MAR. "Corde qui tient la voile de biais ; la voile dans cette position" : Je crieray alors hault et fort : Puis a tiebort, puis a bas bort ! Pour tiebort tirerez a destre Et pour le bas bort a senestre, Sans faire fiction ne ne fringue ; Et vous tirerez la *bolingue* (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 726).

- *Vent à la bolingue.* "Vent qui souffle obliquement dans la voile" : Communauté suoit de paine autour des ancras, tendoit les cables, emploioit ses rimes et ne souhaidoit que vent en poupe et a la *bolingue* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 88).

REM. Cf. aussi TLF IV, 799b : *bouline*. [R. M.]

BOLIQUE, subst. fém. (bolique)

[GD : *bolicques* ; *FEW I, 470a-b : *botulus*]

"Entrailles"

REM. Doc. XVe s. (*bolicques, boilluques*) ds GD I, 678b.
V. aussi *boille* [R. M.]

BOLISME, subst. masc. (bolisme)

[GD : *bolisme* ; AND : *bolisme* ; FEW, Ø gr. *boulimia*]

MÉD. "Appétit intense de courte durée, fringale" : ...apetit [de] vache ou *bollisme* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). Quintement tu dois entendre que *bolisme* peult estre en causon pour cause de foiblesse d'estomac et de dissolution du corps (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 3). *Bolisme*, c'est appetit intensif qui commence et deffault et vient souvent en gens qui cheminent par neges et par lieux frois. (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). *Bolysme*, c'est a dire morsel, car d'ung morseau tel appetit est saoulé et tombe tantost (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 5).

Rem. CORBECHON, *Propr. choses* (ms.), 1372, ds GD I, 678b. Cf. FEW I, 607a, *bulimia*. [R. M.]

BOLLIEURE, subst. fém. (bollieure)

[*FEW I, 470a-b : *botulus*]

"Entrailles"

REM. Relevé par Y. Le Hir ds le *Myst. de Job, Trav. Ling. Litt.* 4, 1966, 306 (*bollieures*) ; mais il s'agit d'une éd. de 1529 ; leçon *balievres* ds *Pac. Job M.*, c.1448-1478, 352.

V. aussi *boille* [R. M.]

BOLONOIS, adj. et subst. masc. (bolonais)

[*FEW I, 428b : *Bologna* ; TLF IV, 645a : *bolonais*]

I. - Subst. "Celui qui est originaire de Bologne" : Bien dit, Barchitas Carcavale, Qu'es le seigneur des *Bolonois* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 38).

II. - Adj. "De Bologne"

Rem. PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 402 var. (*boulenois*), 100 var. (*boulonnois*), 808 var. (*boulongnois*), 808 var. (*boulonnois*), 808 (*bonnonnois*), 100 (*bonoinois*), 402 var. (*bonoinoiz*), 403 (*bononois*), 402 (*bononoiz*).

- [D'un document] *De lettre bolonoise*. "Calligraphié avec la forme d'écriture usitée à l'université de Bologne, en Italie" : ...une Bible en latin, de lettre *boulonnoise*, que donna au Roy l'évesque de Beauvaiz, couverte de drap d'outremer de couleur cendrée, à deux fermoers d'argent, aux armes dudit évesque. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 232).

Rem. Cf. J. Stiennon, *Paléogr. du Moy. Age*, 1991, 135 : «le système de la *pecia* [cahier sur lequel on transcrit la copie officielle d'un ouvrage ou d'un cours professé par un maître de l'université] (...) a aussi encouragé la fixation de types d'écritures spécifiques à certaines universités. C'est ainsi que l'on peut distinguer (...) la lettre parisienne, la lettre bolonoise, la lettre anglaise et la lettre napolitaine. (...) la deuxième est "longue et allongée" et les "traits qui la composent sont rigoureusement parallèles" [citations d'un ouvrage de J. Destrez]»

V. aussi *boulengin* [R. M.]

BOLONOIS, subst. masc. (bolonois)

[*FEW I, 428b : *Bologna*]

"Habitant de Bologne" : Bien dit, Barchitas Carcavale, Qu'es le seigneur des *Bolonois* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 38). [J.-L. R.]

BOLOUSER, verbe (bolouser)

[*FEW I, 620a-b : *bullire*]

Région. (Wallonie) "Être en ébullition (au propre ou au fig.)" : Sachiés que de vilteit tous ly cuers li *bolouse*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 606). [R. M.]

BOLUS, subst. masc. (bolus)

[FEW I, 429a : *bolus*]

"Bouchée, masse arrondie propre à être déglutie en une fois" : Et en après dit que celluy qui craint de boire venin prengne de la semence de la rue, une drame avec ses feuilles et du vin, et par especial quant on le boit avec une noix en ung *bolus*. (Rég. santé corps C., 1480, 43). [D. J.]

BOMBACE, subst. fém. (bombace)

[GD : *bombace* ; AND : *bombace* ; *FEW I, 229a : *bambax*]

"Coton"

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD I, 678b. [R. M.]

BOMBARD, subst. masc. (bombard)

[AND : *bombard* ; *FEW I, 430b : *bombus*]

[Instrument de mus.] "Sorte de basson"

Rem. Cf. ; AND : *bombard*. [R. M.]

BOMBARDE, subst. fém. (bombarde)

[GD : *bombarde* ; GDC : *bombarde* ; FEW I, 430b : *bombus* ; TLF IV, 646a : *bombarde*]

I. - MUS. "Instrument à vent, à anche battante, à double languette, percé de sept trous et muni d'une clef" (GAY I, 172b) : ...cinq pièces d'instrumens tant *bombardes*, comme chalemies qu'il avoit bailliez et délivrez à ses menestriers (Comptes Lille L., t.1, 1413-1415, 96). Lors, peu à peu, fait prendre l'escarmuche, par telle condicion que quant ilz verroient une des tours fumer, et au ton d'une *bombarde*, que chascun se retraist. (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 25).

II. - ARM. "Machine de guerre servant à lancer des projectiles, des boulets de pierre" : ...et le [le chastel] fist pourveir de *bombardes*, d'espingales, d'artilleryes et d'aultres engins (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 152). On les fist tantost retraire, car cil dou Kesnoy descliquièrent canons et *bombardes* qui jettoient grans quariaus. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 14). Il firent faire et ouvrir une *bombarde* merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante et trois pols de bée et jettoit quatreaux merveilleusement grans, gros et pesans. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 248). "Et faites tout d'un fait et d'un chemin, à l'asssembler, jeter nos *bombardes* et nos canons et traire nos arbalestriers." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 50). ...qant li chastiaus fu tous ouvrés, li rois et ses consauls le fissent asseoir et lever droit sus l'entree dou havene, en l'enbouque de la mer, et fu pourvus d'espringalles, de *bonbardes* d'ars a tour et d'aultres instrumens bons et soubtieus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 825). Et ceulx dedens fort se deffendent, Et relancent a ceulx dehors *Bombardes* et groz canons fors (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 315). ...ains fist ferir a terre de plain eslais et vous saluer Sarrasins

de bons viretons et de *bombardes* (Bouciquaut L., 1406-1409, 247). Mais adont vous revenoit a grant tas le trait des galees de *bombardes* et de viretons, qui vous abatoit a tas les plus huppez (Bouciquaut L., 1406-1409, 248). De quanques il afiert et derière et devant, Pour asir forterescs et aler craventant Tours, castiaus, bieffrois, tout y fu-on trouvant ; Et si ot trois *bombardes* dont l'une estoit si grant Et jetoit un pieron si oryble et pesant Qu'il n'est tour tant forte, qu'il ne voist trébuscant. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 439). ...la somme de trois cens quatre vins unze frans quinze solz tournois en deniers payez à Jehan de Bastre, auquel ladicte somme estoit deue pour avoir amené sur ses chars et chevaux la grosse *bombarde* de Brebant ou voyage que monseigneur a derrenierement fait en France (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 13). ...à Carcassonne, mareschal, demorant audit Troyes, pour avoir ambatu les deux roues du char de ladicte *bombarde*, reffait plusieurs bandes, chevilles et autres choses y neccesseres (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 606). ...la somme de cinq cens soixante sept frans, onze gros dix sept deniers obole tournois, en deniers payez en pluseurs parties payes pour le fait de la voiture tant des *bombardes* et autres artilleries de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 222). ...puis apres aqui mesmes hault en l'ayre ung si tresque grant bruyt espaventable qu'il n'est ou monde *bombarde* ne canon eusse puissance de le fere tel ne sy grant comme celluy fut (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 57). ...et envoya messire Anthoine de Craon, bien acompaigné, à Vernon, querre les *bombardes*, canons et autres engins de guerre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 249). ...le duc d'Anjou estoit logié sur la grève, vers la rivière, ou estoient ses truyes et *bombardes*. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 60). Et est bien verité que ly fondemens de composition des canons et des *bombardes* est fundee sur la science du quart Livre de Phisic, ou il parle de la penetracion de dymentions et de la pure voidange que on appelle vacuité. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 28). Pensons de furnir l'avant garde No dandeffle et no grant *bombarde*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240). Alors, pour la nuit qui survint, le tirer des *bombardes* cessa. (LA SALE, Sale D., 1451, 243). ...et envoya plusieurs foiz devers le Roy que on lui envoiast des canons et des *bombardes*... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 111). Puis fut assise l'artillerie, tant *bombardes* que engins volans et aultre artillerie (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 210). Puis fist mettre quatre *bombardes* devers la mer en la greve, quant la mer estoit retirée, et, quant la mer venoit, toutes les *bombardes* estoient couvertes manteaulx et tout, et estoient toutes chargées, et en telle maniere abillées que, dès ce que la mer estoit retirée retraicte, on ne faisoit que mettre le feu dedans, et faisoient aussi bonne passée comme si elles eussent esté en terre ferme (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 214). Ou moys de Decembre oudit an, le roy, pour tousjours acroistre son artillerie, vout et ordonna estres faictes XII grosses *bombardes* de fonte et metal de moult grande grosseur et longueur, et vout icelles estre faictes c'est assavoir trois à Paris, trois à Orleans, trois à Tours et trois à Amiens. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 63). Oudit an LXXVIII, le lundi devant les Roys, advint que pluseurs officiers du roy en son artillerie firent assortir une grosse *bombarde*, qui en ladicte année avoit esté faicte à Tours, pour illec l'essaier et esprouver. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 81). Et, quant voz *bombardes* commenceront, faictes que les veugloires et la menue artillerie tirent quant et quant aprez le coup de la *bombarde*, affin que ceux de dedans n'ayent puissance de riens boulevarder ne de amender le dommaige que la *bombarde* leur aura fait. Vous devez, durant la baterie de voz

bombardes, faire trenchées pour entrer ès fossez. (BUEIL, II, 1461-1466, 41). ...aussi de quantité des *bombardes*, canons, pierres à *bombardes* pour voz sièges, voz canonniers vous le sauront bien dire ; car c'est leur mestier. (BUEIL, II, 1461-1466, 45). Et quant le duc est devant une ville, et il fault asseoir ses *bombardes*, il convient pour chascune *bombarde* ung gentilhomme de son hostel pour la conduite d'icelle *bombarde*, et la suylte, qui est ès mains du bombardier, est derechief estoffée et garnie de toutes choses (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 90). ...que, quant ilz orroient tirer ung coup de *bombarde* et deux grosses serpentines, incontinent après, sans autres coups, qu'ilz assaillissent hardiement, car ledict duc assauldroit de son costé. (COMM., I, 1489-1491, 153). Artillerie, faulcons, grosses *bombardes* (LA VIGNE, S.M., 1496, 156).

- *Bombarde à mains* : ...douze *bombardes* à main. Item, une hache d'armes à marteau et tranchant, garnie de dague. Item, troys autres haches à bec de faucon. (Comptes roi René A., t.2, 1417, 241).

- *Bombarde portative* : Adont vinrent arbalestrier et gens de piet avant, et si en i avoit aucuns qui jettoient des *bombardes* portatives et qui traioient grans quariaux empenés de fier. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 13).

III. - COST. [P. anal. de forme]

A. - *Bombarde de manche*. "Partie très évasée de la manche" : ...troys martres sèbelines, bonnes et fines, pour fourrer unes *bombardes* des manches de la jacquette grise (Comptes roi René A., t.2, 1452, 155).

B. - "Manche ayant cette ouverture très évasée" : ...quatre paulmes et demy pour bourdez ung chapeau, pour nous, et pour faire ung collet à une de nos robes longues et des *bombardes* à une de noz jacquettes (Comptes roi René A., t.2, 1472, 25).

- *Manche à bombarde* : Et n'est ce pas grant oultrage voirement et chose superflue ce que comptoit l'autre jour un taillandier de robes de Paris, que il avoit fait pour une simple dame qui demeure en Gastinois une cote hardie ou il a mis .V. aulnes de drap a l'aune de Paris de drap de Bruisselles de la grant moison, et traine bien par terre trois quartiers, et aux manches a *bombardes* qui vont jusques aux piéz ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 159). [R. M.]

BOMBARDELLE, subst. fém. (bombardelle)

[GD : *bombardelle* ; *FEW I, 430b : *bombus*]

ARM. "Petite bombarde" : ...une autre petite bombarde de fer, et sont toutes les deux *bombardes* encepionnées. Item, six petites *bombardelles* de fer (Comptes roi René A., t.2, 1417, 242). Mais la puissance des faulcons, *bombardes*, canons, serpentines et *bombardelles* y firent si horrible deluge que tout alloit par terre en pieces et en lopins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

REM. FEW I, 430b : *bombus* n'atteste que la forme d'anc. provençal *bombardela*. [R. M.]

BOMBARDER, verbe (bombarder)

[FEW I, 430b : *bombus* ; TLF IV, 646b-647a : *bombarder*]

"Faire usage d'une bombarde" : Par bien hurter, joutter et behourder, Darder, larder, barder, hallebarder Et *bombarder*, il nous fut sauvegarde (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 364). [R. M.]

BOMBARDEUR, subst. masc. (bombardeur)[GD : *bombardeur* ; *FEW I, 430b : *bombus*]

"Celui qui dessert une bombarde ; fabricant de bombardes" : Maistre Simon, ung *bombardeur* [var. bombardier], Pierot et aultres y furent tuéz de leurs bombarde meismes (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 65). [Autre ex. p.258] ...pour vroy est assavoir que ce les bonbardes estoient bonnes, les *bombardeurs* estoient de mesmes desquieulx bonbardeurs en y avoit IIII principaulx donc les trois sont demourés a Roddes (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 161). [S'applique à quatre personnages. Trois d'entre eux sont des bombardiers qui mettent en batterie et tirent des bombardes. Le quatrième avoit fait lesdites bombardes, c'est donc un expert en artillerie, un fabricant de bombardes]

REM. Doc. 1478 (Valenciennes, *bombardeur*) ds GD I, 678c. [R. M.]

BOMBARDIER, subst. masc. (bombardier)[GDC : *bombardier* ; FEW I, 430b : *bombus* ; TLF IV, 647b : *bombardier*]

A. - "Celui qui fabrique les bombardes et autres pièces" : ...pour plusieurs ferremtes de la cadière nouvelle, deux pavillons de fer sur ladite cadière, deux ferrailles, quatre frachisses, faictes par le *bombardier*, et quatre chevilles pour les lymons (Comptes roi René A., t.2, 1477, 198).

B. - "Celui qui dessert une bombarde" : Et quant le duc est devant une ville, et il fault asseoir ses bombardes, il convient pour chascune bombarde ung gentilhomme de son hostel pour la conduite d'icelle bombarde, et la suylte, qui est ès mains du *bombardier*, est derechief estoffée et garnie de toutes choses (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 90). Au Liégeois, *bombardier*, le XIIe jour de juin, et à son compaignon, coulevrinier, la somme de quinze florins six gros, pour leurs gaiges d'un moys qu'ils se doivent tenir à Masseille, l'un en la grosse tour, et l'autre à Saint-Nicolas, près Saint-Victor, pour la défense d'icelles, pour ce que la ville estoit quasi abandonnée à cause de la pestilence, lesquelz Janot l'arbalestier y a conduitz, du commandement dudit seigneur (Comptes roi René A., t.3, 1478, 26). ...après disner les canonniers et *bombardiers* (...) se parforcerent si tres depiteusement a tirer et tempester la dicte place du Chasteau Neuf (...) que (...) ceulx de dedens (...) furent contrains de rechief a parlementer (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252). [R. M.]

BOMBARDIGER, verbe (bombardiger)[*FEW I, 430b : *bombus*]

"Bombarder" : Le Ve jour après leur venue commencerent a *bombardiger* la tour saint Nicollas, et tiroient des jardins de la saint Anthoine et le eurent abatue dedens le Xe de juing auquel ilz donnerent le premier assault a tout leurs navires (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 160).

REM. Hapax. [C. H.]

BOMBÉ, adj. (bombé)[FEW I, 431a : *bombus* ; TLF IV, 649b-650b : *bomber*]

"Convexe, bombé" : Tellement l'assena sur son escu bendé [var. *bombé*] Que... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 270). [R. M.]

BOMBELIER, subst. masc. (bombelier)[*FEW I, 431a : *bombus* (?) (?)]

"Partie charnue de l'animal ?" : Et en ladite garde fut prise une petite truie, megre et chetive, de laquelle le maistre de ladite

garde eut le milleur comme le *bombelier*. (Doc. 1386. In : C. Billot, Bibl. Éc. Chartes 144, 1986, 363). [R. M.]

BOMBIZER, verbe (bombiser)[*FEW I, 431a : *bombus*]

[Des abeilles] "Bourdonner" : Bombizo (...) : peter ou *bombizer* comme le son des mouchetes (Aalma R., c.1380, 36). [R. M.]

BOMBITIS, subst. masc. (bombitis)[*FEW I, 432b : *bombyx*]

A. - "Coton" : Cil qui songe qu'il ait trouvé laine tondue de brebis ou moutons, signifie qu'il trouvera pecune certaine et estable pour le gaing par notables hommes. La trouveure en songe de *bonbitis* signifie mendres richesses par moiennes personnes. (Expos. songes B., 1396, 242).

B. - "Cotonnier" : Cil qui songe qu'il ait assemblé des plentes du *bonbitis*, signifie qu'il ara richesses de puissant homme, selonc la quantité de la laine d'icelui arbre. (Expos. songes B., 1396, 219). [R. M.]

BOMIN, (?) (bomin)[GD : *bomin*]

"?" : Et, quant il volrent entrer en la court l'evescque, le sr Nicolle Dex, qui leans estoit, et qui la tenoit comme *bomin* de Montigny, ferma les porte[s]. (AUBRION, Journal L., 1484, 171). [Seul ex. ; GD I, 679a : "avoué ?"] [R. M.]

BOMOLOCHE, subst. masc. (bomoloche)[FEW, Ø gr. *bômolochos*]

"Celui qui est excessif dans le jeu" : Et celui qui superhabonde et est appelé *bomoloche*, il est mendre en mauvaistié que n'est le deriseur (ORESME, E.A., c.1370, 272).

- [Ex. définitoire] : *Bomolochos*. C'est celui qui est excessif en trop jouer (ORESME, E.A., c.1370, 542).

REM. Du gr. *bômolochos* "bouffon". [C. B.]

BOMULE, subst. masc. (bomule)[GD : *bomule* ; FEW XXIII, 132a : o.i.]

[Terme de mépris appliqué à un fantassin] : ...tuffes, grueliers, *bomules*, termulons et tacriers (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 237). ...villains, tuffes, giveliers, *bomules*, termulons, tarciers, craffeurs, marrados et cratinas, petaulx ...et gars loubas. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 323). [R. M.]

BON, adj. et subst. (bon)[T-L : *bon* ; GD : *bon* ; GDC : *bon* ; AND : *bon* ; DÉCT : bon ; FEW I, 433b : *bonus* ; TLF IV, 651b : *bon*¹]**I.** - Empl. adj.

A. - [D'une pers. ou d'une chose ; idée de plénitude] "Qui réalise pleinement les propriétés liées à sa nature, qui est pleinement ce que le subst. qualifié dit qu'il est"

1. "Qui réalise pleinement les qualités liées à sa nature, les qualités attendues"

a) [D'une pers. (désignée par une qualité, une fonction...)] : Il fust *bon* avocat en court, Car il scet trop bien langueter (Mir. abbeesse, 1340, 6). DIEU. (...) Alez vous ent la jus en terre L'ame de mon *bon* ami querre, C'on veult decoler pour m'amour. (Mir. st Val., c.1367, 167). Je vous jur com *bon* chevalier, Ains me lairay vif destaillier Que mal aiez. (Mir. emper. Romme, 1369, 301). Donques a il [le beneuré] mestier de *bons* amis pour soy plus delicter. (ORESME, E.A.C., c.1370, 486). Et sachiez que

Melusine avoit si tres *bonnes* nourrices, et estoit si tres soingneuse de ses enfans, qu'ilz croissoient et amendoient si fort que chascun qui les veoit s'en donnoit merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 78). ...tuit *bon* crestien y sont tenus (ARRAS, c.1392-1393, 81). ...et y commirent *bonnes* gens d'armes et *bons* arbalestriers pour deffendre le cloz (ARRAS, c.1392-1393, 92). ...quelque *bon* maronnier qui bien sache la contree de ceste mer (ARRAS, c.1392-1393, 216). C'est Gieffroy de Lusegnen, un des *bons* et des preux chevaliers du monde. Et sachiez qu'il tient moult belle terre et moult noble. (ARRAS, c.1392-1393, 276). Que doresnavant tous les prouchains de son sang et lignage soient et demeurent *bons*, entiers, vraz et loyaulx amis ensemble (Ch. VI, D., t.1, 1402, 230). Il est si *bon* filz. (LA SALE, J.S., 1456, 7). Item, a Perrenet Merchant, Qu'on dit le Bastard de la Barre, Pour ce qu'il est ung *bon* merchant, Luy laisse troys gluyons de feurre. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 22). ...vint l'heure de plaider sa cause par ung *bon* advocat bien informé de ce qu'il devoit dire (C.N.N., c.1456-1467, 37). ...je feray comme ung *bon* pere doit faire (C.N.N., c.1456-1467, 295). Se voulliez aller a cheval Et estre homme de grant affaire, Premier il nous fault contrefaire Du saige et du *bon* entendeur, Dire le mal et le bien taire Et estre tresparfait menteur (Sots triumph., c.1475, 45). Vela ung *bon* maistre d'escolle. (Sots triumph., c.1475, 45). ...je voy aussi tost estre à Pasques ung astrologien *bon* catholique que ung theologien heretique. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 54 r°). Cestui Larrixe fut moult *bon* lapidaire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 r°).

- [D'une collectivité] *Le bon peuple. Les bonnes gens* (dont on retient pour caractéristique d'être le peuple, les gens, sans plus ; les gens du peuple) : Et luy dictes que nous luy prions, et aussi font les *bonnes* gens de Londres, que il viengne par dechà (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 76). ...faulusement et traiteusement il avoit pris et emblé la ville de Montferrant et levé le pillage et emmené les *bonnes* gens (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 226). L'obsequie fu fais et fu enseveliz moult honnorablement en l'eglise de Nostre Dame de Poitiers, selon la coustume du temps. Et vous devez savoir que les *bonnes* gens du pays, qui orent leur seigneur perdu, furent moult doulens (ARRAS, c.1392-1393, 29). Et se quatirent tant que les *bonnes* gens de la ville orent mis hors lor bestail, vaces, pors, buefs et brebis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). ...et pareillement roberent la ville et les *bonnes* gens de la ville misrent a finance (JUV. URS., Verba, 1452, 232).

• *Le bon populaire* : ...ung docteur en theologie nommè maistre Jehan Brete, natif de Tours, lequel dist et declaira entre autres choses que le roy, aiant singuliere confidence en la benoiste, glorieuse vierge Marie, prioit et exhortoit son *bon* populaire, manans et habitans de sa cité de Paris, que d'ores en avant, à l'eure de midi que sonneroit à l'eglise dudit Paris la grosse cloche, chascun feust flechi ung genoil en terre en disant Ave Maria, pour donner bonne paix et union ou royaume de France. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264).

- [D'un animal] : Et se Dieus me donne tel grace Que vostre besongne bien face, Vostre *bon* cheval reprenez (MACH., D. Aler., a.1349, 317). ...et bien croy qu'il y fust demourez, se ne feust son *bon* cheval et les fines armeüres qu'il avoit (Bérinus, I, c.1350-1370, 379). ...un *bon* austour ou faucon, lanier ou sacre (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 136). Balue, qui estoit monté dessus une *bonne* mule... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 112). Et ce fait vint ledit bastard en la ville, qui acheta ung cheval pour ledit conte, qui estoit de poil bayart, très *bon* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502,

170). Mons. le seneschal, que vous en semble, n'esse pas icy une belle haquenée et *bonne* ? (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 359).

b) [D'une chose concr.] : Sire, achetez vous ce cuir de cerf que je tiens en mon sac ? On en fera *bonnes* cottes chasseresses pour voz veneurs. (ARRAS, c.1392-1393, 33). Et cil retourne et tire *bon* coutel et en fery mon pere par my la cuisse, mais il lui cuida bien bouter par my le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 58). Le vaissel ou Gieffroy estoit s'aborda au vaissel ou le roy Anthenor d'Anthioche estoit, et s'entragrappent de *bons* grappins de fer. (ARRAS, c.1392-1393, 218). ...et puis laça le *bon* bacinet, et monta a cheval (ARRAS, c.1392-1393, 245). Et souvent croist très *bonne* pomme Dedens le jardin d'un povre homme (LA HAYE, P. peste, 1426, 164). ...il estoit homme deffait et en dangier de perdre ung *bon* oeil qu'il avoit. [D'un borgne] (C.N.N., c.1456-1467, 35).

- *La bonne main*. "La main droite" : ...il i a deus voies : li une trait a la *bonne* main, et li autre a la senestre (FROISS., Chron. D., p.1400, 370). ...et doit bien le chief qui a à combatre ceste matière, se seigner de la *bonne* main (BUEIL, II, 1461-1466, 205).

c) [D'une chose abstr. (qualité, fonction, état, attitude...)] : ...et c'est quant il porte legierement plusieurs et grans infortunes, non pas pour ce que il ne les apparçoive et en sente douleur, mais pour ce que il est de tres noble vertu et de tresgrant et *bon* courage. (ORESME, E.A., c.1370, 135). ...deux jeunes hommes, l'un d'environ l'aage de XXXVJ ans, et l'autre de XXX, d'assez *bon* hault, qui avoient les visaiges bruns, parlans langaige sur le normant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). Je desire tant que nulle autre chose plus, d'avoir vostre *bonne* amour et vostre *bonne* grace. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Adont Remondin, qui moult ama sa compaignie [de Mélusine], fu moult doulent, car bien vouldist estre tousjours avec celle qui si *bon* confort lui avoit donné. (ARRAS, c.1392-1393, 27). Lors respondy Remondin : Faulx traître, le gaber tournera sur vous. Je vous requier, nobles roys, que vous me tenez en droit en vostre court et faictes *bonne* justice. (ARRAS, c.1392-1393, 59). Un gentil chevalier (...) aux armes preux, large, cortois, et de toutes *bonnes* vertuz largement doué (C.N.N., c.1456-1467, 426). Celle gaitte ainsi mise et logée dist qu'elle feroit *bon* devoir. (C.N.N., c.1456-1467, 451). ...pour donner *bonne* paix et union ou royaume de France. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264).

- *Bon sens* : Après je di que il est bien possible que aucuns ont bien gouverné senz avoir veüz telx livres, par ce que ilz avoient si *bon* sens naturel et si bonne prudence et si tresgrant desir au bien publique que ceste science estoit en leur cuer naturellement entee, nee et plantee. (ORESME, E.A., c.1370, 99).

- *Bon entendement* : Et ainsi devroit faire chascun qui est raisonnable et a *bon* entendement. (ORESME, E.A., c.1370, 176).

- [Dans la phraséologie courtoise] : ...nous vous amons de *bonne* et loyale amour (C.N.N., c.1456-1467, 144). Ha ! mon bon amy, vous m'avez parfaitement et de *bonne* amour amée, non pas deshonestement, comme j'avoie presumée de vous amer (C.N.N., c.1456-1467, 578).

2. [Sans évaluation positive (comme dans *une bonne grippe* en fr. mod.)] "Qui est pleinement ce que le subst. qualifié dit qu'il est" : Car ne leu ne autre beste sauvage ne agonizeroit ou emprendroit soy combatre en aucun *bon* peril, mes ce feroit plus celui qui est bon homme. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 344). Donnez lui ung *bon* tatin (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 495). Mais venir de *bon* estordis, Prandre devant, prandre darriere, Frapper: ce n'est pas la maniere ! (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 209). ...et lui donna de *bons* coups avant que l'autre peust mettre remede à son fait. (BUEIL, II, 1461-1466,

110). Galans, donnés luy de *bons* cops (Pass. Auv., 1477, 189). Toutesfois, ledit grant maistre avoit trouvé par conseil qu'il eust eu desditz faulx accusateurs une *bonne* grosse amende honorable et prouffitable (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 370).

B. - [D'une pers. ou d'une chose ; idée d'appréciation positive (plus ou moins indépendamment des propriétés caractéristiques)]

1. [D'une pers., de son comportement, de ce qu'elle fait, ou bien d'un animal]

a) [Idée de valeur, de capacité, de convenance]

- "De valeur, qui a les qualités liées à son état" : ...une chaste femme [dont le mari est en pèlerinage et qui est priée d'amour] (...), qui estoit *bonne*, aimoit plus chier mourir que de soy consentir, dont le galant cuida mourir de dueil. (MACHO, Esope R., c.1480, 245). Il [le roi, Louis XI] a fait et eslevez plusieurs ses serviteurs, *bons* et notables personnages (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 399).

. *Bon* + nom ethnique : ...comme loial et *bon* François (FROISS., Chron. D., p.1400, 291). ...maistre Henry de la Cloche, procureur du roy au Chastellet de Paris, qui estoit *bon* François (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 256). Combien que je suis *bon* François, Sang bieu, il m'eust tué ançois Que personne m'eust secouru (Fr. arch. B., c.1468-1480, 30). ...elle estoit *bonne* Française et preste d'obeyr au roy (COMM., II, 1489-1491, 127).

. "De confiance" : Il avoit *bonnes* gens a qui il commanda Que son harnois soit prest si tost qu'adjournera (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 115).

. *Bon prisonnier*. "Prisonnier capable de payer une rançon" : ...et chevalchoient sus le pays pour trouver aucuns *bons* prisonniers. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). ...la bonne estrine et aventure que mesires Thomas de Hollandes ot d'avoir si *bons* prisonniers (FROISS., Chron. D., p.1400, 693). ...les gens du roy y gaignerent de moult beaux butins et y prindrent de moult *bons* prisonniers (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 257).

- "Digne (de)" : Beaulx seigneurs, ferez du plat, et ne me donnez ja tant de loz, car je ne suiz mie cellui que vous pensez. Vous me reconnoissiez pour cellui aux armes blanches, mais ce ne suys je pas. Je voudroye bien que Dieu m'eust donné la grace que je feusse si *bons*. (ARRAS, c.1392-1393, 41). Et, d'autre part, belle niepce, sachiez que vous n'estes pas trop *bonne* pour avoir si noble homme a mary comme Regnault de Lusegnen, car il est bien digne d'avoir la plus grant dame du monde, tant soit de noble ligne, tant de beauté, de bonté et de haulte prouesse. (ARRAS, c.1392-1393, 189). Par ma foy, qui ce fait requere a my n'est mie prouhomez, et repentir s'en pourat vostre roy, car il n'est mye sy *bon* que pour moy laidier ainsy (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 24). Filz a putain, tu n'es pas *bon* pour declaireir de cel fait et valoir (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 54).

- *Estre bon à qqc.* "Avoir les qualités pour qqc., convenir pour qqc." : Et [il convient] que ceulz qui sunt *bons* a aucune chose il les honore et promeuve en tele maniere que l'en cuide que il ne seroient onques plus honorés des citiens de leur lay. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). Seigneurs barons, dist le roy, il vous fault entre vous adviser comment vous ayez un vaillant homme pour gouverner le royaume de ma niepce, car terre qui est en gouvernement de femme, c'est petit de chose. Or regardez qui y sera *bon* au prouffit et honneur de ma niepce et au vostre. (ARRAS, c.1392-1393, 188).

. *Estre bon à + inf.* : SUER MARIE. Certes bien est jettée en puer Sa bonne vie. SUER YSABEL. Vous avez dit voir, suer Marie, Elle [abbesse] n'est pas *bonne* a seignier (Mir. abbeesse, 1340, 84).

- "Qui réussit, qui a de la chance" : ...ma fille seroit *bonne* et eueuse se elle pavoit venir à si haulte perfection (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 147).

- *Faire son chien bon*. "Rendre son chien apte à la chasse"

Rem. GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 129.

b) [Idée de vaillance] "Qui a des qualités de vaillance, qui est valeureux" : Et ossi sont ce *bonnes* gens Qui ont fait par les armes tant Que vaillamment en combatant Sont demoret sans leurs corps rendre. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 249). ...cilz nous raffreschirent de LX. lances de *bonnes* gens que nous amenerent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 7). ...de *bonnes* gens d'armes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 192). Et douze beaux enfans, tous masles, Veoir de son cher sang royal [Louis XI], Aussi preux que fut le grant Charles, Conceuz en ventre nuptial, *Bons* comme fut saint Marcial. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 27). ...Et Jehanne la *bonne* Lorraine Qu'Engloys brulerent a Rouen (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 45). ...à l'aide des *bons* seigneurs, cappitaines et gens de guerre qu'il avoit soubz sa charge et conduite (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 239).

- *Avoir bon cuer*. "Avoir du courage" : Et s'en court par my les deffenses, criant : Seigneurs, deffendez vous, ayez *bon* cuer. Vecy la fleur de chevalerie du monde qui vient a secours avecques le roy d'Ausaiz, et les verrez tantost commencer la bataille ; ja Sarrasin n'en eschappera qui ne soit ou mort ou pris. (ARRAS, c.1392-1393, 182).

. *De bon cuer*. "Avec ardeur" : Quant Sarrasin percurent que le soudant fut mort, si furent moult esbahiz, ne oncques puis ne se combatirent de *bon* cuer. (ARRAS, c.1392-1393, 113). Et Hulin de *bon* cuer va sur paiens caplant (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 179).

. *Prendre bon cuer*. "Se ressaisir" : Se *bon* cuer tu ne prens nous sommes confondus ! (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 182).

- [D'un comportement] : Et avecques ce s'est souventes foiz trouvé en plusieurs entreprinses, destrousses, rencontres et autres *bonnes* besongnes qui ont esté faictes sur nos diz ennemis (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 380).

c) [Idée de vertu, en partic. de bonté] "Qui a des qualités humaines et morales, qui est vertueux et attentionné" : Soies *boins*, amende ta vie (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 145). C'est un livre de prophecies, Et le fist le *bon* Ysaïes (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 231). Mais elle, conme *bonne* et sage, Refusa moy et mon langage (Mir. marq. Gaudine, 1350, 167). C'est le propre lieu et l'endroit Ou la *bonne* femme gisoit Qui confession demandoit. (Mir. mère pape, c.1355, 401). Mais conme dame et *bonne* et sage A moy oir point ne li sist (Mir. emper. Romme, 1369, 307). Mais ceste [science] yci enseigne estre *bon* homme, estre *bon* simplement. (ORESME, E.A., c.1370, 98). Car, avecques les raisons dessus dictes, est il verité que nul n'est *bon* qui ne s'esjoist et delite en bonnes operacions. (ORESME, E.A., c.1370, 127). ...Par vivre *bon* et charitable (MACH., App., 1377, 650). ...et que alors qu'elle lui fu baillée, elle tenoit et encores tient en sa conscience que elle est *bonne* fille et pucelle, dont elle se rapporte ou dit d'icelle Margot (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). Et ledit Loys respondi que sondit parrain estoit d'aussy *bon* pere et d'aussy *bonne* mere comme estoit le roy. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 22). Sire, le roy d'Ermenie, vostre oncle, si est alez de vie a trespassement. (...) Or

nous est demouree de lui une belle pucelle et *bonne*, laquelle est sa fille, et n'a pas plus de hoirs de sa char que elle. (ARRAS, c.1392-1393, 141). Melusigne, la *bonne* dame, bien acompaignie de dames et de damoiselles et de barons du pays, entra en la chambre ou Remond estoit. (ARRAS, c.1392-1393, 254). Item, avec ce y veismes celui digne drap ou touaille sur lequel le *bon* saint Simeon receut Nostre Seigneur Jhesu Crist entre ses bras (Voy. Jérus., c.1395, 97). Ainsi com vous avez ouÿ, Ma *bonne* mere resjouÿ Mon cuer, par moy habandonner Ses joyaulx (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 31). Et maint homme, pour *bon* tenu, Trez mauvais larron devenu Par redoubtable despérance, Ou peut-estre pour indigence (LA HAYE, P. peste, 1426, 169). ...car il estoit sainte et *bonne* personne et grant cleric (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264). Tous troys vous pry que vous vueilliez prescher L'ame du *bon* feu maistre Jehan Cotart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 102). La chose est trop fort ydeuse, Faire mourir ung si *bon* homme ! (Pass. Auv., 1477, 102).

- [De Dieu] : Je ne say quel voie tenir Pour le querre, fors ens ou lieu La ou j'aoure mon *bon* Dieu (Mir. enf. diable, c.1339, 51). Entendons Dieu estre *bon* sans qualité, sans quantité estre grant, estre createur sans besoing et necessité de creature (Somme abr., c.1477-1481, 134).

. Au plur. : ...et, quant il fut venu, il luy dist qu'il convenoit qu'il envoyast quelque prelat ou autre homme de honneur et de bonne presentacion à Paris à la venue du roy, et qu'il luy prioit qu'il y voulsist aller, car il luy feroit plaisir ; lequel respondit que, par ces *bons* dieux, il n'en feroit riens, et que, s'il luy eust fait plaisir le temps passé, qu'il l'eust trouvé à sa necessité. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 155).

- *Bonnes gens*. "Gens honnêtes" : Posé que un homme ait son pere et son filz *bonnes* gens, et sont pris en la main de leurs adversaires lesquelz octroient a cest homme que pour certaine chose il li rendront seulement ou son pere ou son filz, l'un des deux, et l'autre tantost il mectront a mort, a savoir mon lequel il doit eslire. (ORESME, E.A.C., c.1370, 460).

- [Allusion biblique] *Le bon larron* : ...ilz virent une abbaye sur la mer, qui seoit sur une montaigne, et y adouroit on saint Andrieu. Et dit l'en que la est la potence ou le *bon* larron fu mis quant Nostre Sire, par sa sainte grace, fu mis en la croix saintissime pour nostre redempcion. (ARRAS, c.1392-1393, 91).

- [D'une chose liée à la pers., à son comportement] "Qui est moralement satisfaisant" : Toutesvoies, ceste responce ne souffist pas du tout, car l'en n'est pas fait juste pour faire choses justes a l'aventure ne autrement qui ne les fait a *bonne* intencion (ORESME, E.A.C., c.1370, 156). Le livre du "Regime des princes" est *bon*, et aultres, qui sont faiz de moralité. (GERS., Annonc., a.1400, 237).

. *Bonne vie* : Et pour ce, dire paroles veritables n'est pas tant seulement tres profitable a science, mais avecques ce a *bonne* vie. (ORESME, E.A., c.1370, 497). ...homme bien nez, de *bonne* vie et renommée, sanz avoir esté reprins d'aucun meffait (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 50). Et lui compta la *bonne* et sainte vie que Remond, son pere, menoit, et comment il estoit tous les jours confessez et recevoit son Createur, et ne mengoit rien qui receust mort. (ARRAS, c.1392-1393, 276).

. *Bonnes moeurs* : Pere et mere, juge, predicateurs Seuffrent a mal leurs subjetz convertir, Et par ce point perissent *bonnes* meurs. (Cene dieux, c.1492, 110).

. *Bonne mort* : Et ainsi, celui est principalement dit fort qui se met es perilz de *bonne* mort. (ORESME, E.A., c.1370, 206).

. *Bonnes oeuvres*. "Oeuvres charitables" : C'est a savoir abstenir eulz de delectacion et labourer en *bonnes* oeuvres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 532).

d) [Par affaiblissement]

- [Avec une valeur affective, notamment à l'adresse d'un inférieur] : PREMIER DYABLE. Il seront nostre : or nous convient Mener joie com *bon* ribaus. (Mir. enf. diable, c.1339, 8). Lors dist le roy : Ma *bonne* gent, ne faictes tel douleur, mais pensez a vous deffendre du soudant (ARRAS, c.1392-1393, 107). *Bonnes* gens, ne plorés point. (FROISS., Chron. D., p.1400, 845). Et *bons* quoquins se prennent a plourer. (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 67). ...va, va, tu es *bon* filz. [D'un père à son fils qui vient de commettre, naïvement, une grosse erreur] (C.N.N., c.1456-1467, 413). Item, et au Prince des Sotz Pour ung *bon* sot Michault du Four, Qui a la foyz dit de bons motz Et chante bien "Ma douce amour", Je lui donne, avec le bon jour (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 92). LOURDAUT. Je te pry qu'il soit pour nous deux [les mets apportés par Tart Abille]. T[ART] [ABILLE]. Au fort, par ma foy, je le veulx, Car tu es ung *bon* malestru Et *bon* meschant (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 161). Mes *bonnes* amies et voisines, puis que mon tour est venu que je vous doÿ faire fin et conclusion de l'oeuvre par mes dames encommece... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 112). J'ay ouy poullaille Chanter chez quelque *bonne* vielle (Fr. arch. B., c.1468-1480, 30). Nostre filz s'en va affouler. A l'ayde, *bonnes* gens, a l'ayde ! (Pass. Auv., 1477, 157).

- [Avec une nuance plus ou moins condescendante] "Brave" : ...il print aussi et embla, en la bourse d'une *bonne* femme de ladite ville qui dormoit, XIIJ sous. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 28). Tien, *bon* homme, va t'en (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430). ...avant son partement (...) pour son enfant advenir, logea la mere avecques de *bonnes* gens (C.N.N., c.1456-1467, 145).

- *Bon homme*. V. *bonhomme*

- [Dans le récit, qualifiant le personnage dont on parle, celui qui suscite l'intérêt, gén. avec une nuance amusée et condescendante] : Le *bon* bourgeois, tout assure, et de son fait tresadvisé, la fist bien a haste coucher (...) Et le *bon* compaignon sault dedans la chambre (C.N.N., c.1456-1467, 25). Et lors *bon* mary de se courroucer (C.N.N., c.1456-1467, 28). Le mal talent de nostre *bonne* gouge, voyant son mary en bon ploy et a son droit, ne se monstra meshuy si aspy ne si venimeux (C.N.N., c.1456-1467, 30). ...le *bon* macquereau va faire une grand premissse touchant les biens et les honneurs que son maistre luy vouloit [à une demoiselle] (C.N.N., c.1456-1467, 155). Il tenoit la si doucement Qu'il y perdit l'entendement, Car certes le *bon* Triboulet Buvoit quarte de vin tiré. (Vig. Trib., c.1480, 231).

2. [D'une chose concr. ou abstr.] "Qui se présente sous un jour favorable, qui emporte avec soi des avantages, qui est satisfaisant"

a) "Favorable" : ...ton *bon* nom si perdu as, Que bien voiz que tu en seras A honte a touzjours mais livrée (Mir. abbeesse, 1340, 87). Alons tandis veoir quel lieu Theodore pour celle ara. Ce lieu ci bien *bon* li sera (Mir. Theod., 1357, 117). Quant il vient flux de ventre, mutacion d'umeurs est *bon* signe, s'il ne se meut en mal. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 59). A Massot d'Avrilli, impositour fermier du plat paiz et des villages de la chastellerie de Paci, pour un an (...) pour et en recompensation de ce que sa ferme li avoit esté ostée et le XIIIe mis sus le premier jour daoust CCCLXI en son prejudice, car il avoit poié par mois toute la morte saison, et quant le *bon* temps vint quil devoit gaengnier et recouvrer ce quil avoit perdu devant, cest assavoir aoust, septembre et octobre, quil fu

cuer de vendenges et vente de vins nouveaulx, son marché li fu osté (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 400). Item, se une chose est *bonne* a un citoien laquelle est *bonne* a toute la cité et aussi se ce qui est *bon* a toute la cité est *bon* a un citoien. (ORESME, E.A., c.1370, 105). Si est le remede de querir souvant *bon* conseil et de le croire. (GERS., Pent., p.1389, 82). ...et vrayment ceste doubte puet estre *bonne* a la fois (GERS., Pent., p.1389, 82). ...bien scevent que cilz qui bon hoste recoit, *bon* loyer en atent. (GERS., Pent., p.1389, 85). ...elle se dist estre femme de *bonne* femme [et] renommée, et que desdites accusacions elle estoit pure et innocent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 334). ...il lui dist que son entencion estoit d'aler ou país du Perche (...) et lui demanda le chemin pour y aler, auquel il qui parle dist que c'estoit *bon* chemin que par Chartres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 445). Et j'ay esperance que Dieu m'y envoiera quelque adventure qui me sera *bonne* et honnorable. (ARRAS, c.1392-1393, 35). Dieux doint que la fin en soit *bonne* ! (ARRAS, c.1392-1393, 38). Noble enfant, de *bonne* heure né... (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 41). Ses bonnes soeurs (...) la vindrent visiter, en la confortant et administrant a leur pouvoir de tout ce qu'elles sentoient que *bon* luy fust. [D'une abbesse malade] (C.N.N., c.1456-1467, 139). Tandiz que j'ay *bonne* audience, je veil compter ung gracieux compte (C.N.N., c.1456-1467, 526). Par Nostre dame, mon doulx maistre, Vous n'estes pas en *bon* memoire (Path. D., c.1456-1469, 112). ...qui octroya à ses gardes que on le meist en ladicte ville en ung hostel de bourgeois, où ilz verroient estre *bon*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 4). O mon vray Dieu, Console moy De ce *bon* feu - que luyt en toy. (Pass. Auv., 1477, 241). ...par especial eut en singuliere recommandacion Camedreos, qui est une herbe de *bonne* efficace. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 82 v°). ...et là me print en son service feu de *bonne* memoire, le duc Jehan de Bourbon (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°). Et deceda de ce monde riche de terres, de seigneuries et de biens et garny de *bonne* renommée (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 395).

- *Bonne aventure* : Et aussi, se fortune et *bonne* aventure nous vouloit estre amie, nous avons bien volenté de conquerir terres et pays. (ARRAS, c.1392-1393, 82). ...le dit gentilhomme estoit celui qui procuroit la pluspart des *bonnes* adventures qu'en amour il [son maître] avoit (C.N.N., c.1456-1467, 79). De sa *bonne* adventure, il n'eut pas loing allé quand il trouva ses bons disciples (C.N.N., c.1456-1467, 158). ...se porta conclusion entre eulx que pour la nuit ilz ne feroient que ung lit. Car de *bonne* adventure le mary n'estoit point leens (C.N.N., c.1456-1467, 478).

- *Bon eur* : A l'entrée qu'il fist de leur ville, de son *bon* eur la premiere personne qu'il rencontra ce fut sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 287). ...si trouva de son *bon* eur sa dame assez encline a passer sa requeste (C.N.N., c.1456-1467, 315).

- *Bonne fortune*. "Sort favorable, heureux" : Et pour ceste cause, quant un home avoit esté bon et avoit eüe *bonne* fortune toute sa vie, Solon disoit que adonques après sa mort l'en pouvoit bien dire que il avoit esté beneuré. (ORESME, E.A.C., c.1370, 132). Beau nepveu, laissez ceste chace. Que maudiz soit qui la nous a annoncée, car, se cilz filz de truye vous affolle, je ne auray jamais joye. Mais Remondin qui estoit eschauffez, et qui ne ressoingnoit sa vie, ne fortune *bonne* ne male qui lui peust avenir, le suit asprement (ARRAS, c.1392-1393, 19).

- [Dans un cont. érotique] : ...en publicque ycy nous l'amerrons, et chacun de nous quatre en fera son *bon* plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 549).

. *Il fait bon temps*. "Le temps est clément" : Dont il advint que cedit mardi environ mienuit partismes du port d'Alixendre qu'il faisoit *bon* temps et bon vent... (Voy. Jérus., c.1395, 78).

. [Qualifiant une durée, dans une formule de salutation] : LE FILZ. Mére, *bon* jour puissiez avoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 25). LE PREMIER SERGENT. A Dieu, Gautier, qui vous ait mis Hui en bon jour et en *bon* mois ! (Mir. femme, 1368, 195).

- *Bon vent*. V. *vent* "Vent favorable" : Et orent ce premier jour et le second assés *bon* vent (FROISS., Chron. D., p.1400, 72). Ilz eurent si *bon* vent qu'ilz sont venuz au port d'Alixandrie (C.N.N., c.1456-1467, 129).

- *Le bon vendredi*. "Le vendredi saint" : Ce mesme jour du *bon* vendredi... (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 223).

. *De bon coeur*. "De tout son coeur, d'un coeur favorable" : ...et leur dist que, aprez Dieu, ilz estoient ceulx de quoy il et son royaume [aux deux frères] estoit ressuscitez de plus crueulx trespas que de la mort, car, se ilz ne feussent, les Sarrazins les eussent tous destruis ou tourne a leur loy, qui vaulsist piz que mort corporelle, car ceulx qui a ce se feussent consentu de *bon* cuer eussent eu dampnacion perpetuelle. (ARRAS, c.1392-1393, 118). ... les barons (...) compterent au roy Urien toute la verité de la recueille que son frere avoit eue en Arménie, et comment il en estoit roy paisiblement, de quoy Urien loua Jhesucrist de *bon* cuer. (ARRAS, c.1392-1393, 144). ...A les honorer de *bon* cuer (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 98). Mes sutz, de *bon* cuer je vous prie, Resjouissez la compagnie De quelques rapors tous nouveaulx. (Rapp., c.1480, 62).

- *Bon à faire*. "Favorable, facile à faire" : Car le vertueux, en toutes choses ouvrables ou faisibles par quoy il voit et cognoist la verité et ce qui est *bon* à faire, et il meisme est aussi comme regle et mesure de toutes ses operacions. (ORESME, E.A., c.1370, 195). JUDAS. (...) Convenez avec moy du pris. (...) CAYPHE Le pris y est tres *bon* à faire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 232).

- *Bon de*. "Favorable pour ce qui est de" : ...et quant le buisson est *bon* de bestes ["riche en bêtes"], l'en y prent grant foisson. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 110).

- [D'un moment du temps] "Suffisamment précoce pour être favorable à l'action, opportun" : ...et de *bonne* heure il venoient devant Rains (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 217). Si print de *bonne* heure ung gracieux congié (C.N.N., c.1456-1467, 68). ...c'est bon de nous coucher de *bonne* heure (C.N.N., c.1456-1467, 208). ...se leva de *bon* matin (C.N.N., c.1456-1467, 333). ...non sachant si a *bonne* heure estoit venu pour veoir Dieu lever [Il est arrivé en retard à la messe] (C.N.N., c.1456-1467, 447).

. *Il est bonne heure*. "C'est le bon moment, le moment opportun" : Si veillez tirer en avant Le droit chemin, il est *bon* heure, Sans varier ne tant ne quant, Et partons, que Dieu nous seceure ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 610).

. *À la bonne heure* ! : A la *bonne* heure, respondi d'Artevelle. (FROISS., Chron. D., p.1400, 282). Tout respondirent : A la *bonne* heure ! (FROISS., Chron. D., p.1400, 544).

. *Toute bonne* ! "À la bonne heure" : Trompetes et menestriers sonnoient ; heraulx crioient les enseignes de leurs maistres ; ceulx de messire Charles crioient : "Toute *bonne* !" Et la y avoit si grant hu que on en estoit tout estonné. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 146).

. *Prendre bon jour / bon terme*. "Choisir le moment opportun (pour faire qqc.)" : ...vous n'en avez rien fait ; prenez

bon jour, je vous en prie, si n'y faillez point. (C.N.N., c.1456-1467, 458). Prengne *bon* terme, de pardieu, comme tant de foiz luy ay dit, et si ne faille point. (C.N.N., c.1456-1467, 459).

- [P. allusion au jeu de paume (*l* désigne la balle, comme dans *l'avoir belle*, v.*beau*)]: Vecy vivres en habondance (...) Mon maistre l'aura *bonne* et chere ["sera favorisé"]. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 138).

. (*L'*) *avoir bonne contre qqn*. "L'emporter sur qqn": ...jà avoient eu trois fois *bonne* contre luy. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 136).

- Empl. adv.: Hé, doulx Dieu, comme sunt *bon* nez ["heureusement nés"] Ceulx qui se jugent en tel guise! (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 97). [Note de l'éd., 135]

b) "Satisfaisant (par sa qualité, par sa valeur, qui est agréable, qui est appréciable)"

- [D'une chose concr.]: ...alons querir batel. Sa ! veez en ci un *bon* et bel Qu'ai ci trouvé. (Mir. roy Thierry, c.1374, 280). ...un sien breviaire qui bien valoit XX frans et plus, et estoit cloz à *bons* gros fermaux d'argent esmaillez. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 214). ...les deux autres compoingnons ne congnoist-il; mais estoient bien vestus de *bons* mantheaulx rons. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 434). ...non contens de ce, lui osterent et emporterent une *bonne* aumusse doublé de vermail et un *bon* chapperon vermail (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). ...près d'un gros et *bon* village assis sur la rivière d'Ouches avoit et encore a une montaigne (C.N.N., c.1456-1467, 97). Ladicté année fut fort moiste, et en divers lieux en France y crut de *bons* blez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163).

. [De l'eau] "Satisfaisant, potable": ...car depuis que l'en est partis de Gaza jusques a Sainte Katherine l'en ne treuve eaue qui soit *bonne* ne profitable (Voy. Jérus., c.1395, 45).

. [D'un mets, d'un vin] "Satisfaisant, agréable au goût": Je vous donrray a grant foison Rost et pastez, poisson, blanc pain, Et de *bon* vin de Saint Pourçain (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). Biaux hostes, vueillez moy entendre. Pourrons nous ceens hebergier Et avoir de *bon* a mengier Pour nostre argent? (Mir. marq. Gaudine, 1350, 154). ...et lui pria et requist, comme dit est, que icellui drapelet, ensamble l'or qui dedens estoit, elle lui vouldist rendre, et il lui donroit très *bon* vin. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 389). Et furent servis de tant de mez, et si grandement, et de vins si *bons*, d'oblies, d'ypocras, si largement que chascun s'esbahissoit dont tant de bien povoit venir. (ARRAS, c.1392-1393, 39). Ilz mengeront maint *bon* morseau (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 23). ...le *bon* vin de seans et la bonne chere du soir passé nous ont fait oublier nostre promesse (C.N.N., c.1456-1467, 205).

. [D'une plante] "Mûre": Oudit moys de juing, que les feves florissoient et deviennent *bonnes*... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 160).

. *Bonne pierre*. "Pierre précieuse": Lors prent le fermail d'or ou il ot mainte *bonne* pierre et riche (ARRAS, c.1392-1393, 99).

- [D'une cité] "De valeur, puissante et généralement fortifiée, bénéficiant de franchises, favorable au prince": Ja mais au lez de cha ne seray retournéz, S'aray conquise Ronme, qui est *bonne* chitéz (Flor. Rome W., c.1330-1400, 140). ...a la *bonne* ville De Paris aler vous convient (Mir. Amis, c.1365, 45). ...dame, nous aprouchons De Paris la *bonne* cité (Mir. Amis, c.1365, 50). Tres noble et puissant duc, la noble et *bonne* cité de Couloingne se recommande en vostre bonne grace. (ARRAS, c.1392-1393, 177). *Bonne* ville y avoit mais par leur poestés Ardirent et gasterent et maisons et hostelz. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 19). *Bonne* ville y

avoit ens ou temps qui passa, Que li roy par sa prosse la ville concquesta (Cip. Vigneaux W., p.1400, 90). Le roy (...) fist commandement En pluisieurs *bonnes* villes que sans arrestement Venissent charpentiers et trestoute aultre gent. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 94). ...certain grant pont de bois, soubtil, qu'il fist lors faire pour mettre en son artillerye pour servir à passer rivières, fossez de *bonnes* villes et forteresses en ses guerres (Comptes Lille L., t.1, 1449-1450, 399).

- [D'une chose plus abstr., d'une action]: Alez (...) Et si portez en *bon* eur A mon compaignon ceste lettre. (Mir. enf. diable, c.1339, 41). ...je voy la estre un preudom Religieux, ce m'est avis, Encien et de *bon* avis (Mir. abbesse, 1340, 59). Michiel, cestui [rondel] donques disons Qui a biau chant et *bon* ditté. (Mir. pape, 1346, 377). LE MARCHANT. (...) Se je les vens [les escharboucles], vous en arez *Bon* courratage. (Mir. pape, 1346, 390). S'elle est jugée tellement Qu'elle ait pour pitié seulement De prison pardurable peine, Sanz son corps mettre a mort villaine, Ce sera *bon*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 148). Fay que ton *bon* propos s'affine Seurement (Mir. marq. Gaudine, 1350, 159). Preudons, la sainte trinité Vivre adès par amendement Vous doint, et *bon* deffinement. (Mir. parr., 1356, 40). ...si comme un chant de pluseurs voiez tres *bon* ne seroit pas si bon se les voies estoient tousjours ou tres meilleur acort, samblablement selon la variacion de la musique insensible du ciel les choses de cibas sont une fois en meilleur disposicion que en autre, et selon ce une fois est pais, autre guerre (ORESME, C.M., c.1377, 482). Ilz furent espouzez, et menerent longtemps *bonne* vie ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Et firent les patrons leur recommandacion a Dieu, selon leur coustume, que Dieux leur laissast faire *bon* voyage, et puis s'empaingnent en la mer, et le vent se fiert es voiles, si s'en vont si roidement qu'en pou d'eure ou en perdy la veue. (ARRAS, c.1392-1393, 88). ...il vous en fera *bonne* responce. (ARRAS, c.1392-1393, 75). ...combien que je ne die pas que on doye reffuser *bon* traictié (ARRAS, c.1392-1393, 87). Les autres ont tant de moleste Et de pesances et d'ennuis Qu'ilz n'ont *bons* jours, ne *bonnes* nuis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 150). ...vous reviendrez icy vers moy, et Dieu nous donnera *bon* conseil et advis. (C.N.N., c.1456-1467, 100). "Monstrez nous nostre lemproye, je veil savoir a ces gens si j'ay eu *bon* marché..." (C.N.N., c.1456-1467, 262). ...c'est ung sages homs, de *bon* conseil, et bon amy (C.N.N., c.1456-1467, 297). ...j'ay grand regret que force m'est aujourd'huy [de] habandonner ce monde et les beaulx et *bons* passetemps que j'ay euz longtemps (C.N.N., c.1456-1467, 347). ...il n'avoit *bon* jour ne *bonne* heure s'il n'estoit auprès d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 434). Les deux marchans, entendu le *bon* propos de leur compaignon, le priserent et loerent beaucoup (C.N.N., c.1456-1467, 557). Si s'en pensa le maistre d'ostel que s'il en povoit avoir *bon* compte [de deux perdrix], elles ne luy eschapperoient pas (...) Si les acheta et en eut *bon* pris. (C.N.N., c.1456-1467, 581). Dame, Dieu vous doint *bonne* vye! (Pass. Auv., 1477, 185). Mes quoy! Y nous fault tenir tous Et faire *bon* guait jour et nuyt, Garder noz murailles et tours Tres gentement, sans mener bruit. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 530). Quant vous luy ferez cy la bouche, Faictes la de *bonne* mesure. (Copp. lard., a.1488, 176). Et luy fut donné plain pouvoir et auctorité de faire esdittes choses *bonne* et deue justice (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 225).

- *Bon mot*. "Mot réussi (p. iron. plaisanterie douteuse?)" : Item, et au Prince des Sotz Pour ung bon sot Michault du Four, Qui a la foyz dit de *bons* motz Et chante bien "Ma douce amour", Je lui donne, avec le bon jour (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 92).

. *Bon tour*. "Tour réussi" : La fille, voyant qu'eschapper ne pouvoit, s'advisa d'ung *bon* tour (C.N.N., c.1456-1467, 118). La jeune fille, qui se veoit en ce dangier et sur le point de perdre ce qu'en ce monde treschier tenoit, s'advisa d'un *bon* tour (C.N.N., c.1456-1467, 157).

. *Bon temps*. "Moment satisfaisant, agréable ; en partic. période de paix" : Ore à prime me prens à rire ; à rire bonement de joie Me prens pour le temps yvernage Qui se depart, où je souloie Me tenir tristement en cage. Mais or changeray mon langage De pleur en chant, quant recouvré Ay *bon* temps... (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 28). L'an mil CCCXXIX Reprint à luire li soleil. Il ramene le *bon* temps neuf Qu'on [n']avoit veü de droit oil Puis long temps (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 28). Il m'est prise une volenté De moy partir de mes amis, Je veul aller par le pays Prendre du *bon* temps en liesse, Tandis que suis en jonesse (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 116). ...le bon gentilhomme rendoit bien gorge du *bon* temps qu'il avoit eu ce jour, car il mouroit de fain (C.N.N., c.1456-1467, 436). Le bon mary (...) laissoit sa femme prendre du *bon* temps a la bonne ville (C.N.N., c.1456-1467, 507). ...donnons nous *bon* temps jusques a la nuyt (C.N.N., c.1456-1467, 528). Adieu, tout pleisir ; Adieu, feste ; Adieu, *bon* temps ; adieu, pleissance ! (Pass. Auv., 1477, 104).

. À *bon escient*. "Véritablement" : Est il malade a *bon* essient Puis orains qu'il vint de la foire ? (Path. D., c.1456-1469, 108). Lors quant je fuz en hault monté, J'estoye presque tout esbuté, Nonobstant que je ne dis mot, Car je cuydoie qu'on fist du sot De moy, mais, par mon sacrement, C'estoit tout a *bon* escient. (B. veoir, p.1480, 17).

. *En bon estat / en bon point*. "Dans un état satisfaisant" : Vostre besongne est en *bon* point. (Mir. enf. diable, c.1339, 37). ...et li dirent que sondit mary ilz avoient leissié en la foire de Compeigne, sain et en *bon* point, lequel la saluoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 266). Puis qu'ainsi est, dit l'yvroigne, que je suis en *bon* estat maintenant, je veil morir tout des maintenant (C.N.N., c.1456-1467, 62). "...ay je garde de mort ? - Vous serez tantost en *bon* point..." (C.N.N., c.1456-1467, 140). Amours (...) fist alliance a une jeune fille, belle, gente, gracieuse et en *bon* point (C.N.N., c.1456-1467, 191). Je les mectray [des souliers à réparer] en si *bon* point, Qu'on n'y trouvera que redire. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30).

. *Bailler bon dessus*. "Assurer convenablement le haut de la partition" : [Contexte grivois] Si vous voulés que je sostienne Le bas, si baillés *bon* dessus, Car aucunesfois sans dessus Mauvais chantere est par ung desol. (P. moyne, a.1500, 48).

. *Estre et bon et bel*. V. *beau* "Être pleinement satisfaisant, convenir parfaitement" : Si nous donnerent [les successeurs de Pierre] la baillie de gouverner le temporel, qui nous estoit et *bon* et *bel*, en chassant de nous pauvreté et abstinence et toute mendicite ou temps des peres confesseurs (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 268).

. *Parler bon langage* : ...ycellui compoingnon (...) parloit *bon* langage (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 425).

. *Parler bon français* : ...ledit homme (...) parloit *bon* français (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 426).

. *Mener qqc. à bonne fin*. "Réussir" : Exemple si notre calumpniateur savoit tout mener à *bonne* fin, lui mesmes iroit et y conduiroit autres, mais il ne peut sinon descrire que autres font. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 r°).

. *Tenir qqc. à bon*. "Considérer comme satisfaisant" : Cest pour ce qu'il ne la point veu, Il ne tient point le cop a *bon*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 169).

. *Venir à bon chef de qqc. / qqn*. "Venir parfaitement à bout de qqc. / qqn" : Dame, dist Remondin, j'ay trouvé si bonne verité es commencemens de voz paroles que vous ne me saurez chose commander que nulz corps humains puisse raisonnablement entreprendre, que je n'emprenge a vostre plesir. Remondin, dist la dame, par moy n'emprengez vous chose de quoy vous ne doiez venir a *bon* chief. (ARRAS, c.1392-1393, 30). Beaulx seigneurs, dist Remondin, prengne qui voudra bataille pour soy, car je auray ceste a ma part, et n'en doubte point que je n'en viengne a *bon* chief, avec l'aide de Dieu et le bon droit que je y ay, et la bonne justice que le roy me fait en sa court. (ARRAS, c.1392-1393, 60).

- *Bon à / pour / contre*

. *Bon à qqn* (ou un animal) : Quar ce qui est *bon* a mulon, Si n'est pas *bon* a estalon (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 146). ...fait assez a penser qu'il procedoit de fierté, dont elle estoit plus que *bon* ne luy fust, comme on disoit, remplye. (C.N.N., c.1456-1467, 474). ...la sueur vous est *bonne* (Sots Magn., a.1488, 208). ...peu congnoissant ce qui luy estoit *bon* ou contraire (COMM., II, 1489-1491, 196).

. *Bon à / pour + inf.* : ...le sabelon estoit assés ferme et *bon* pour ancrer et sans peril. (FROISS., Chron. D., p.1400, 74). Item, est laditte ville assise en terre ferme, *bonne* à miner, et sont tous les murs, tours, brayes et les maisons de la ville de blanche pierre et défroyans, non pas croye. (LANNNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 105).

. *Bon pour*. "Adapté pour" : Delez l'eglise a un hostel Pour reclusage *bon* et bel ; Maintenant mener t'y feray. (Mir. st J. Cris., c.1344, 292). Ce sera present assez gent, Et si sera *bon* pour sa gent (Mir. emp. Julien, 1351, 176). Vous desplait il se je marchande Du drap ou quelque aultre suffraige Qui soit *bon* pour nostre mesnaige ? (Path. D., c.1456-1469, 52). Vela ung recipe bien fait Et *bon* pour adoucir le cuer. (Dorib., p.1480, 248).

. *Bon contre*. "Efficace contre" : ...une petite bourssette, où dedens sont pendans à une chaynette d'or, chascune, deux pierres en os *bonnes* contre le venin, c'est assavoir une petite teste de serpent noire, nommé Lapis Albazahar, et ung autre petit osselet blanc carré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 90).

- (*Qqc.*) de *bon*. "(*Qqc.*) de satisfaisant" : TROISIÈME BOURGOIS. Reverent père, regardez : Vezci tout quanque j'ay de *bon*, Que je met en vostre bandon (Mir. emp. Julien, 1351, 190). N'a religion (...) Que de jour en jour ne desrobe. (...) Par roberie les destruit, Pour tant que rien de *bon* y truiet. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 15). Et toutesfoiz le roy d'Anthioche se sauva ou vaissel de l'admiral, et fu tantost son vaissel pris et ce de *bon* qui estoit dedens, et puis effondré en la mer. (ARRAS, c.1392-1393, 218). Chil Alemant ne les poursievrent point plenté, mais prissent et tourserent tout ce de *bon* que dou lour il trouverent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 330). «Que nous direz vous de *bon*, beau sire ?» fait il. «Ou avez vous laissié lez Sarrasins ?» (Comte Artois S., c.1453-1467, 84).

- [Réponse conclusive] : "C'est *bon*" dist li contes de Sasleberi. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 122).

c) En partic. [Suivi d'inf. ou de sub.]

- *C'est / il est bon de + inf.* "Il est favorable, avantageux de" : Or seroit *bon* de regarder Combien vous la pensez garder [fille] (Mir. Berthe, c.1373, 158). Et est *bon* de considerer selonc verité ce que l'en puet dire en ceste matiere sanz regarder a auctorité de honme, mais seullement a pure rayson. (ORESME, C.M., c.1377, 166). Par foy, dirent cilz, nous ne savons que penser qu'ilz tendent a faire, sinon qu'ilz se veulent vengier de Remondin, nostre cousin, ou de nous mouvoir guerre sur ceste querelle. Mais toutesfoiz il est *bon*

de y pourveoir de remede. Mandons de noz amis et nous tenons secretement ensemble, et verrons quel conroy ilz prendront, afin que, se ilz viennent sur nous, que ilz ne nous treuvent point a descouvert (ARRAS, c.1392-1393, 70). Par foy, dist ly patrons, c'est *bon* d'envoyer une galee a savoir quelz gens ce sont. Et entretant nous ferons armer noz gens par toutes adventures. (ARRAS, c.1392-1393, 88). ...iceulx consulz assemblèrent le peuple oudit hostel (...) pour aviser qu'il estoit *bon* de faire (Ch. VI, D., t.1, 1416, 380). ...et aussi luy dist qu'il seroit *bon* de bruler les pouldres que le roy avoit audit lieu (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 187).

. *C'est / il est bon* + inf. : ...et monstre par .IIII. raisons que il est *bon* determiner de delectacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 496). Alons, que preuz n'est li sejours, Ains nous peut bien tourner a grief. Pour c'est *bon* delivrer soy brief, Quant il fault faire. (Mir. fille roy, c.1379, 72). Beaulx seigneurs, vous povez assez appercevoir que, au long aler, nous ne povons contrestre a la puissance de cestui. Pour quoy, s'il vous semble bon, il me semble que il seroit *bon* pourveoir de remede aincois tost que tart, car l'estable est bien fermee a point avant que le cheval soit perdu. (ARRAS, c.1392-1393, 148). ...mais le advertist qu'il seroit *bon* faire sçavoir par tous les bailliages que tous gens d'armes retournassent en leurs garnissons (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 379).

- *C'est / il est bon que*. "Il est souhaitable, nécessaire que" : Seigneurs, et qu'est il *bon* qu'il face Par vostre dit ? (Mir. pape, 1346, 373). N'est pas *bon* que plus cy me tiengne (Mir. chan., c.1361, 149). ...et lors ledit Robert dist qu'il seroit *bon* que les lettres feussent baillées au roy ou à mons. le prevost, puisque elles estoient entieres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 539). ...il seroit *bon* que on envoiast vers celle isle un rampin ou deux assavoir mon se il y a gent. (ARRAS, c.1392-1393, 90). Par foy, dist Uriien, c'est *bon* que nous nous alons logier ca dessoubz sur celle riviere, tant que nous soyons refreschy (ARRAS, c.1392-1393, 109). ...fut grand piece en son courage, asavoir si *bon* estoit qu'il parlast ou si mieulx luy valoit le taire. (C.N.N., c.1456-1467, 243). Il fust *bon* que je m'en alasse Avant qu'il eust passé le pas. (Path. D., c.1456-1469, 136).

- *Cela / il semble bon (à qqn) (que)*. "Il semble favorable, avantageux (que)" : Alons y toutes trois ensemble, Chiére dame, se *bon* vous semble (Mir. femme roy Port., c.1342, 158). Et, ce fait, se partirent dudit hostel, et s'en alerent chascun là où *bon* lui sembla, ne oncques puis ne vit icellui Perrin. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 118). Et j'ay advisié, se il vous semble *bon*, que nous l'enclouons en la merveilleuse montaigne de Norhonbelande nommee Brumblorellion, et de la n'ystra de toute sa vie. (ARRAS, c.1392-1393, 11). Beaulx seigneurs, vous povez assez appercevoir que, au long aler, nous ne povons contrestre a la puissance de cestui [le roi d'Ausay]. Pour quoy, s'il vous semble *bon*, il me semble que il seroit bon pourveoir de remede aincois tost que tart, car l'estable est bien fermee a point avant que le cheval soit perdu. (ARRAS, c.1392-1393, 148). Et composez, se *bon* vous semble, De tous électuaire ensemble (LA HAYE, P. peste, 1426, 158). ...[les médecins] font faire aux apothicaires clisteres, pouldres, oignemens, et le surplus que *bon* leur sembla. (C.N.N., c.1456-1467, 33). ...pource que nostre filz (...) est desja grand et habile et en point de veoir et d'apprendre, si *bon* vous semble, je l'emmeneray avecques moy. (C.N.N., c.1456-1467, 129). ...si mieulx vous plaist et *bon* vous semble, je viendray bien vers vous (C.N.N., c.1456-1467, 247). ...après ce que lesdis deputéz eurent regardé a part ce que *bon* leur avoit samblé (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 43). ...le dire a ceulx que *bon* leur sambleroit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 68). ...les Portingalois (...) ont a leur front la terre des

infidelles, leurs ennemis, pour les pooir venir visiter et courir sus par jour, par nuyt et a toutes heures, quand *bon* leur samble (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 77). ...icelui duc souvant le menoit avecques lui et sur sa foy le laissoit et permectoit aller où *bon* lui sembloit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 r°). Pensez bien de ce faict conduire, Car je vous donne auctorité De faire vers ceulx de l'empire Comme moy, c'est ma volenté, Ou soit de guerre ou de traictié, Ainsi que *bon* vous semblera. De tout ce qui est recité Par moy rien desdit n'en sera. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 156). Tenez, veez cy tous les tresors Que je donne a sainte Eglise. Faictes en tout a vostre guise, Ainsi que *bon* vous semblera. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 185).

- *Avoir bon (à)* + inf. : ...en la conté de Champaigne a tousjours eu *bon* [a] recouvrer de foison de gens lourds en la taille (C.N.N., c.1456-1467, 131).

Rem. Il pourrait s'agir aussi d'un inf. subst. ; *bon recouvrer* bonne provision ?

- *Estre bon à* + inf. "Être à propos de, être décidé de" : C'est *bon* a faire, se me semble (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 229). ...mais en ce Penser vous devez bien garder De tel dueil faire, et regarder Qu'est *bon* a faire. (Mir. emp. Julien, 1351, 182). L'EMPEREUR. Je vous tien touz pour mes secrez : Qu'est *bon* a faire ? (Mir. fille roy, c.1379, 66). Veue la confession duquel Symon de Verrue, ledit mons. le prevost demanda ausdiz presens assistens et conseillers qu'il estoit *bon* à fere dudit Simon prisonnier, et comment l'en procederoit contre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 5). Ung grant mal est *bon* à hoster. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 165).

. [Dans une réponse, pour acquiescer] *C'est bon (à faire)* : Par foy, dist Uriien, c'est bon que nous nous alons logier ca dessoubz sur celle riviere, tant que nous soyons refreschy, et entretant nous regarderons comment nous pourrons, pour le plus seur, grever noz ennemis. Et ceulx lui respondent que c'estoit *bon*. (ARRAS, c.1392-1393, 109). Alons nous en tout constrant l'ost, sans eulx meffaire, et alons assaillir ceulx qui assaillent la ville, et je croy que, a l'aide de Dieu, ilz ne se pourront tenir contre nous. Et ceulx respondirent que c'est *bon* a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 111).

. (*N'en est il bon à faire ? "Que peut-on faire ?"*) : Mes chieres seurs, or regardez la grant grieffté et misere ou nostre pere a mis nous et nostre mere, qui eussions esté en si grant aise et en si grant honneur. Or n'en est il *bon* a faire ? Quant a moy, de ma partie, je m'en pense a vengier, car aussi pou de soulaz qu'il a empétré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 11). Seigneurs, je vous dooy bien mercier du noble secours que vous m'avez fait a ceste journee, car je scay bien, se ne feust l'aide de Dieu et de vous, ces traicteurs m'eussent mis a mort en trahison. Or regardons qu'il en est *bon* a faire. Par foy, sire, dist Hervy, or en faictes vostre volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 73). Vous qui nous avez mis ceste querelle avant, dictes nous qu'il est *bon* affaire. (ARRAS, c.1392-1393, 148).

. *Estre bon à nourrir les pigeons*. "Être bon à attirer les sots" : Ilz [les queues portées par les femmes] sont *bons* a nourrir pigons (Sots Magn., a.1488, 195).

. *Estre de bon à* + inf. : Argent, ne m'as tu veu jamés ? Si suis je de *bon* a congnoistre ! (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 463).

d) "Qui est hors de contestation, qui est pleinement valable, qui est authentique, incontesté" : ...fu mandé, par ledit mons. le prevost, Macé Misery, barbier juré du roy nostre sire ou Chastellet, et lui commandé que ledit prisonnier il visitast bien et diligemment, se le signe de tonsure qu'il portoit estoit *bon*, vray et

loyal. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 204). ...la somme de quatre cens et quarante huit livres tournois franc d'or du coing du Roy nostre sire pour XX sols tournois, pour vente, bail et delivrance de fer d'Espagne *bon*, leal et marchand (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 487). ...vous ne la pouez veoir en sa *bonne* figure ne elle vous ["sous son véritable aspect, sous son aspect authentique"] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 72). ...et d'avoir pris son excusation à *bonne* ["pour l'avoir admise comme valable"], pourroit avoir torfait à son fils (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 105).

- [D'une monnaie] "Qui est authentique" : LE FILZ. (...) Faites moy voie, je vous pry : Chascun en arez deux [florins] ; tenez. PREMIER SERGENT D'ARMES. Il sont *bon*, mon ami : passez. (Mir. enf. diable, c.1339, 31). ...[il] ne fut pas si beste (...) qu'il ne le vendist a *bons* deniers contens pour en faire ung esclave. [D'un enfant adultérin] (C.N.N., c.1456-1467, 129). ...ung simple riche curé de village (...) fut a l'emende devers son evesque en la somme de cinquante *bons* escuz d'or. (C.N.N., c.1456-1467, 539). ...parce que lesdiz marchand et chappellier desquelz ledit Girard avoit acheptées lesdictes chausses, cornète et chappeaux trouverent que lesdiz florins qu'il leur avoit baillez n'estoient pas *bons*, ains qu'ilz estoient faulx, les retournèrent à icellui Girard qui les reprint (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 533).

- *Bonne cause. Bon point. Bonne raison.* "Cause, raison, argument incontestables" : Orains blamoye Karle qui si vous aseja Et montroye *bons* poins que mon corps desira Que bonne pais fesist, mais il se couroussa Que petit s'en failly que il ne me tua (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 220). ...s'il n'a *bonne* raison, et vous *bonne* cause de lui aidier (ARRAS, c.1392-1393, 86). ...[il] estoit celuy a qui plus en desplaisoit ; et la raison y estoit *bonne*. (C.N.N., c.1456-1467, 310). Le baiser vous ay je refusé (...) Et la raison y est *bonne* : si la vous diray (C.N.N., c.1456-1467, 317).

- À *bonne cause.* "À juste titre" : ...bien leur sembloit, et a *bonne* cause, qu'il n'estoit pas homme qu'on deust aimer pour ses beaulx yeulx. (C.N.N., c.1456-1467, 132). L'amoureux print congé, assez joyeux et a *bonne* cause. (C.N.N., c.1456-1467, 257).

- *Bon droit.* "Droit incontesté" : Je croy que vous *bon* droit avez. (Mir. abbesse, 1340, 78). Beaulx seigneurs, dist Remondin, prengne qui vouldra bataille pour soy, car je auray ceste a ma part, et n'en doubte point que je n'en viengne a bon chief, avec l'aide de Dieu et le *bon* droit que je y ay, et la *bonne* justice que le roy me fait en sa court. (ARRAS, c.1392-1393, 60). ...nous avons *bon* droit (ARRAS, c.1392-1393, 99). ...je y trouve deux raisons : la premiere si est le *bon* droit qu'elle avoit en la querelle (C.N.N., c.1456-1467, 244). ...*bon* droit a bon mestier d'aide (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 89).

- À *bon droit.* "À juste titre" : ...a *bon* droit on raisonne Que a quelque chose est bonne Maleürté aucunes foiz (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 8).

- *Bonne guerre. Bonne querelle.* "Guerre / querelle juste" : ...sa querelle ne seroit pas juste ne *bonne* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 66). ...tenans le parti dudit roy engleis, et fait tout fait que l'en puet et doit faire de *bonne* guerre, comme de prendre François, les mettre à raençons, prins et pillié sur le pays, mené routes de gens, soubz son gouvernement, par le royaume de France, et bouté et fait bouter feux en icellui. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 188). Et sachiez que vous ne monstrez pas que vostre pere ait *bonne* querelle. (ARRAS, c.1392-1393, 60).

- *Bon plaisir. Bon vouloir.* "Volonté qu'il n'y a pas lieu de contester, qui ne peut être que satisfaisante" : Chiére mère, de

vouloir *bon* Vueil et doy a vous obeir (Mir. enf. diable, c.1339, 50). ...mais il en apertient a vous d'en faire vostre *bon* plaisir (ARRAS, c.1392-1393, 166). La bonne femme, pour obeir au *bon* plaisir de son mary, dist que si feroit elle. (C.N.N., c.1456-1467, 49). ...tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son *bon* plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 419). Je vous rans graces humblement, Cher sire, d'un si tresgrant bien. Toutesfoiz, sire, ne veulx rien Sans le *bon* vouloir de ma dame. (Pass. Auv., 1477, 95). ...pourquoy, s'il y a quelque erreur ou negligence de grande investigacion, vous plaise à supporter mon imbescille science et prandre en gré seulement mon *bon* vouloir, car, selon les diverses parties du ciel, sont changées les faces des hommes, les coulleurs et les diversitez des courages. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°). ...jamais ce saint patriarche, qui fut tant prouchain de Dieu et tant son familier, n'eust voulu fere lesdictes sculptures, sinon par le commandement, ou que ce eust esté par le *bon* plaisir de Dieu (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 v°).

- *Bonne volonté.* "Volonté qui ne peut être que satisfaisante" : ...octroïées et accordées par mon serement corporellement baillet de ma plaine et *bonne* volenté, sans force et sans contrainte (Comté Porcien R., 1335, 149). Quant Mirame entendi que si homme estoient en *bonne* volenté de lui aidier... (Bérinus, I, c.1350-1370, 125). Et se aucun disoit que pour estre juste ou liberal, etc., que il ne convient pas avoir peccune pour ce que la *bonne* volenté souffist, pour ceste erreur oster Aristote dit après... (ORESME, E.A.C., c.1370, 525). ...il estoit en *bonne* volenté de destruire ses adversaires et mettre à raison (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 50). Car il estoit fort accompagné d'Allemans et de Wallons, nobles et aultres, tous en *bonne* volenté de faire tele execution. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 174). J'avoye *bonne* volenté D'enquerir où est ton repaire, Mais nullement n'en ay que faire (Tr. Men., c.1480-1500, 288).

- *Faire qqc. bon.* "Se porter garant de qqc." : ...lesdits exposans sont tenus chacun, en droit soy, de paier comptant et faire *bons* aux marchans forains qui arrivent ou font arriver leurs vins à Paris, les deniers de leursdiz vins, incontinent que les ventes sont faites (Mét. corp. Paris L., t.1, 1410, 651).

- *DR. Faire bon.* "Se porter garant (de qqc.)" : Pour la recreance dou corps Andriot Savoy, de Vinchey, pris pour un s. qu'il devoit au prevost pour Girart le Blanc (...), est ploiges Guioz, ses freres, et Perrenoz li Langars l'an fait *bon* [Éd. : «expression dont nous n'avons pas déterminé le sens juridique. Le personnage qui *fait bon* semble choisi pour donner une nouvelle garantie, bien qu'il y ait déjà un ploige» ; LA CURNE III, 51a : «*Faire bon.* Façon de parler, empruntée des anciens gages de bataille, pour répondre d'une chose, la garantir»]. (Echevin. Dijon L., 1341, 38). ...li seigneur prièrent que on leur laissast leurs gens, et qu'il feroient *bon* pour tous. (FROISS., Chron. L., VIII, c.1375-1400, 42). Il c'est dit roy, Mais, s'il tombe soubz nostre coude, Qui que face *bon* de la soulde, Il sera de la morte paye. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 205).

- *Faire qqc. bon à qqn.* "Assurer qqn de qqc." : Qui pourroit avoir la Pucelle, Ou de tret la faire morir, François n'ont fiance qu'en elle, Par ce pouriés a chef venir. Par les champs les verriés fouyr En tel voye et en tel façon Que sus vous james revenir Ne les verriés, je vous faiz *bon*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 532).

3. Empl. adv. [Avec l'idée que le procès conduit à un résultat favorable, satisfaisant (*sentir bon* "la senteur est bonne")]

a) [Avec faire]

- *Il fait bon qq. part.* "La situation est favorable qq. part" : Ses espies (...) li dissent : "Sire, il fait *bon* au Dam. Messires Rogiers de Ghistelle, le cappitaine, n'i est point ; il n'i a que dames." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 233). Quant ilz veirent qu'il faisoit *bon* sus la mer et qu'ilz orent vent à point et bon pour eulx... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 134).

- *Il fait bon + inf.* "Il est favorable, satisfaisant de" : Tresdoulce vierge puissans, *Bon* vous fait amer De cuer sanz amer. (Mir. enf. diable, c.1339, 18). Il se feroit *bon* atourner De savoir ou nous boire irons (Mir. march. larr., c.1349, 102). Conseil de pseudomme ancien Fait *bon* avoir (Mir. emper. Romme, 1369, 262). Si fait *bon* avoir droicte ligne Et espouser femme benigne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 15). Par mon chief, dist ly roys, c'est mauvaise compaignie que de traitours. Il fait *bon* fermer l'estable avant que le cheval soit perdu. Sachiez que jamais ne voudrez occire noble homme en trahison, car je ne mengeray jamais tant que vous serez penduz avec vostre oncle et tous ceulx qui cy ont esté admenez. (ARRAS, c.1392-1393, 74). Par mon chief, dist le roy, ilz se confortent en esperance du secours de ces deux damoisiaux de par qui ce chevalier nous a deffiez. Je croy que ilz en ont ouy nouvelles, et pour ce font ilz tel joye. En nom Dieu, sire, ce dist un ancien chevalier, tout ce se puet faire ; si s'en feroit *bon* prendre garde, car il n'est nul petit ennemy. (ARRAS, c.1392-1393, 159). Mon ami, telles roses fait il *bon* mettre en son chappel. Le seigneur qui a son hostel garny de tele fleur de chevalerie et de gentillece, amant et craignant honneur, doit et puet seurement reposer. (ARRAS, c.1392-1393, 233). Qant la douce saison d'esté fu revenue et le mois de mai, que les blés as camps et les herbes commencent a monter et que il fait *bon* hostoier... (FROISS., Chron. D., p.1400, 623). Honeur mondaine est decepvanche : *Boin* fait a la fin regarder. (Mors de la pomme, 1400-1450, 63). ..."belle cousine, vous dictes verité, et vraiment il le [Jean de Saintré] fait *bon* veoir." (LA SALE, J.S., 1456, 54). ...le faisoit *bon* oyr deviser de sa seur [D'un "bien plaisant gentil homme"] (C.N.N., c.1456-1467, 361). Ilz furent contens de prendre ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictes, et de dure et aspre toille ; et Dieu scet qu'il les faisoit *bon* veoir. (C.N.N., c.1456-1467, 399). Les chiens si mordent en riant, Il ne s'i fait point *bon* jouer. (Est., p.1460, 23).

- *Faire bon à + inf.* : ...ce qui faisoit bien *bon* veoir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 92).

b) [Avec sentir ou des verbes apparentés] : ...dame, tant belle vous voy Et tant sent vostre oignement *bon* Que je n'ay fors que se bien non. (Mir. st Guill., c.1347, 46). Diex ! qu'il [jouel] sent *bon* ! Onques mais je ne senti chose Si *bon* flairant (Mir. ev. N.D., c.1348, 82). Diex ! con cest oignement sent *bon* ! (Mir. st Ign., 1366, 106). Il [ce parfum] sent *bon* ; c'est ung grant honneur A nostre maistre. (Pass. Auv., 1477, 155).

c) Tenir bon : ...Pour tenir *bon* jusque(s) a demain. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264).

C. - P. ext. [Idée de quantité élevée ou d'intensité]

1. [Avec des subst. marquant une quantité, une distance, un intervalle de temps...] : Quant j'eus la *bonne* piece esté... (MACH., D. Aler., a.1349, 270). Verse ci *bonne* hanepée (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 42). L'EMPERIÈRE. A il point de fuerre soubz soy ? (...) L'ESCUIER. Treschier sire, oil, un *bon* tas. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 54). Et après ce qu'elles orent parlé à part ensemble et secretement *bonne* piece... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 348). ...et passe l'en a une moult grant et haulte montaigne que s'appelle Coll de Yau lequel dure une *bonne* lieue demontant et une autre de

davallant (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 24). ...environ une *bonne* heure, ou plus ou mains, devant l'heure assignée (C.N.N., c.1456-1467, 183). ...a chacune foiz que tu luy donneras son avene, si mectz parmy une *bonne* poignée de sel (C.N.N., c.1456-1467, 312). ...[elle] avoit acquis vaisselle et tapisserie, linge et aultres meubles en *bonne* quantité. (C.N.N., c.1456-1467, 462). ...une *bonne* piece de temps (C.N.N., c.1456-1467, 537). Lequel roy d'Angleterre, qui estoit en son parc, loing d'une *bonne* lieue dudit Piquigny... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 343). ...ung *bon* tropeau de gens d'armes pour garder que... (BUEIL, II, 1461-1466, 37). ...ung *bon* nombre de pyonniers (BUEIL, II, 1461-1466, 48). ...il vous est besoing de tenir tousjours un *bon* nombre de gens ensemble (BUEIL, II, 1461-1466, 62). ...on oit la noise et le bruit de trompettes, de hommes et de chevaux, de tambours, de flutes et de plusieurs autres choses, bien d'une *bonne* lieue loin (Faits Lalaing K., c.1470, 255). Et remist de nouvel le siege devant Nansy, où le duc de Lorraine avoit laissé *bon* nombre de bonnes gens de guerre qui bien garderent ladite ville (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 142). Nous avons *bon* chemin aler ; Querir alons le filz Marie, Luy et toute ssa compaignie (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 70). ...et parlementèrent ensemble environ .II. *bonnes* heures (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 242). ...deux *bonnes* heures (COMM., III, 1495-1498, 305).

- *Une bonne fois.* "Une fois pour toutes" : ...voudriez bien que je beusse tousjours ou une *bonne* foiz qui tousjours durast. (C.N.N., c.1456-1467, 543).

- *Avoir bon à + inf.* "Avoir beaucoup, pas mal à" : ...nostre coustume est telle en nostre pays que pour ung prisonnier ravoit l'en fait pour luy une colecte entre lez noblez qui volentiers donnent de leurz biens et tant, qu'a la fois lez prisonniers ont *bon* a embourser. (Saladin C., c.1465-1468, 144).

2. À bons / bonnes + subst. "À plein(e)s + subst.": ...et ceulx qui estoient frais et venus de nouvel [les poissons chevaliers qui assiègent Béthidès] commencerent a tirer arriere du chevalier, a *bons* dens, leurs compaignons mors pour a lui mieulx advenir (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 277).

3. [Proche de l'empl. adv. ; portant sur un subst. compl. et marquant indirectement l'intensité du verbe qui le gouverne ou de la loc. verbale dans laquelle il entre] : ...va t'en *bon* exploit, Filz, en ma vigne labourer (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 235). ...et chevauchierent les *bons* galos le cemin de Hainbon (FROISS., Chron. D., p.1400, 518). ...ilz picquerent *bons* chevaulx ["ils piquèrent avec force leurs chevaux"] et vindrent l'un contre l'autre, bruiant comme tempeste (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 37). Toutesvoves il ne laissa point pourtant a achever son emprinse, ains picqua *bon* cheval des esperons a l'encontre de Malaquin (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 84). ...puis picquerent *bons* coursiers l'un contre l'autre, les lances baissies (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 130). ...puis tirerent *bonnes* espees ["tirèrent avec force leurs épées"] et commencerent a ferir l'un sus l'autre (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 363). Sy coucherent *bonnes* lances ["ils couchèrent avec force leur lance"] et picquerent l'un a l'encontre de l'autre (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 302). ...bonne damoiselle de despoiller sa robe (...) et le bon compaignon de la prendre a *bons* braz de corps (C.N.N., c.1456-1467, 320). ...on arrive a l'ostel de la dame (...) et hurta l'on de *bon* het a la porte (C.N.N., c.1456-1467, 477). Adonc l'aultre hausse et de *bon* poing charge sur le visage de sa voisine (C.N.N., c.1456-1467, 524). ...il leur en estoit *bon* besoing (COMM., I, 1489-1491, 79).

Rem. Sur ces constr., cf. *R. Lang. rom.* 94, 1990, 151 (M. Plouzeau).

- *Avoir bon appetit*. "Avoir grand appétit" : Or ça, de par Dieu, seons nous Tout ensemble, si mengerons, Car *bon* appetit en avons. (Mir. femme roy Port., c.1342, 159). J'avoye si *bon* appetit, Qui a fain fault il qu'on [le] verse ? (Sots, c.1480-1500, 271).

- *Avoir bon mestier de qqc.* "Avoir grand besoin de qqc." : Bons drois a *bon* mestier d'aïe (MACH., J. R. Nav., 1349, 191). ...car vous m'avez loyaument secouru a mon besoing et encores en ay je *bon* mestier (Bérinus, I, c.1350-1370, 152). Si arrivent la, a grans routes, Atout leurs cotelles desroutes, Et si n'ont maille, ne denier, Pain, ne vin, ne blé en guernier, N'a eulx hebargier propre lieu, *Bon* mestier ont des hostelz-Dieu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 99). ...il la fist garder et en une chambre mener, et la tresbien penser, dont elle avoit *bon* mestier, a cause des grans labours et travaux qu'elle avoit eu (C.N.N., c.1456-1467, 70). Or luy faictes, dit il, de bon feu, pour soy chauffer, car il en a *bon* mestier (C.N.N., c.1456-1467, 360). ...bon droit a *bon* mestier d'aide (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 89).

- *Avoir bonne part à qqc.* "Avoir une grande part à qqc." : Diex y puist *bonne* part avoir ! (Mir. enf. diable, c.1339, 15). Alons, que Dieu ait *bonne* part Et nous doit très bien bessognier ! (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 78). Et fut dit et recité au Jouvencel que le cappitaine estoit bien content de lui et qu'il auroit si *bonne* part au butin qu'il en devoit estre content (BUEIL, I, 1461-1466, 38).

- *Avoir bon ris*. "Bien rire" : Et devez sçavoir qu'il eut *bon* ris quant il sceut le compte des vieilles que Lyonnell avoit trouvees. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 186).

- *Faire bonne diligence* : Je vous conseille que vous faciez *bonne* diligence de ce que dit est (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 524). ...nous en ferons, se Dieu plaist, *bonne* diligence (ARRAS, c.1392-1393, 146). Sire, par le Dieu debonnaire, J'en feray *bonne* diligence (Gris., 1395, 19). ...et firent si *bonne* diligence les cappitaines dessus nommez que... (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 16).

4. [Avec la valeur de l'adv. *bien*, mais variable] "Effectivement, pleinement" : Le bon musnier, oyant *bonne* cette adventure, ne fist pas semblant par dehors tel que dedans son cuer portoit [Sa femme vient de lui révéler qu'en son absence le seigneur, au prix d'une ruse, a obtenu ses faveurs. Si le meunier a parfaitement compris ce qui s'est passé, il n'a, évidemment, aucune raison de trouver l'aventure bonne] (C.N.N., c.1456-1467, 42). Et ainsy s'en retourna vostre pere par Haynault en Brabant, et ceulx de Bruges, continuant leur obstination, firent morir et decapiter tous ceulz qu'ilz penserent ou cuiderent estre *bons* du party de vostre noble pere et qu'ilz porent trouver et prendre (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 167).

- [Avec un part. passé] "Bien" : ...il [un bâtard rival du fils légitime] seroit *bon* mort (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 235). Et regarderent li signeur (...) que unes trieuwes seroient *bonnes* prises a durer tant seullement .I. an entre toutes les parties par mer et par terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 456). ...le maistre d'ostel, voyant qu'il les vouloit rostir, fust esbahy et dist a son maistre : "Monseigneur, elles sont *bonnes* tuées, mais les rostir maintenant pour le dimanche, il ne me semble pas bon." (C.N.N., c.1456-1467, 581). Commune paix acquise est *bonne* observee et la ou tranquillité se treuve plus souvent, la est de precieux acquest. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 163).

II. - Empl. subst.

A. - [Subst. masc. ou fém. désignant une pers. (souvent au plur.)]

1. "Celui / celle en qui les qualités s'épanouissent, qui a de la valeur (par ses qualités, par sa naissance...)" : Quant elle en a un *bon* a main, Elle le laist pour un meneur, Dont elle chiet en deshonneur. (MACH., D. Aler., a.1349, 380). ...bon fait o les *bons* manoir (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 125). Ma dame, se il vous plaisoit, il seroit bien temps que nous alissons voyager pour congnoistre les terres et les pays, et aussi pour acquerre honneur et bon nom en estranges marches et contrees, par quoy nous feussions introduit de savoir parler avecques les *bons* des choses qui sont par estranges marches et pays, qui ne sont pas communes par deca. (ARRAS, c.1392-1393, 82). Et, se vous veez un bon homme d'armes qui soit povres et en petit estat de vesture ou de monteure, donnez lui du vostre selon ce que vous sentirez vostre aisement et selon ce qu'il sera de value. Soiez larges aux *bons*. Et quant vous donnez quelque chose, ne le faictes pas attendre longuement. Mais regardez quant, combien, pourquoy, ou se la personne le vault, ou, se il est a maistre, se son maistre le vault. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Et dy aussy que la messe du *bon* vault en deux manieres, et celle du mauvais en une seulement (GERS., Déf., 1400, 238). Nom recouvré [Marie d'Orléans porte le nom que la Vierge a paré de grâces], joye de peuple, Confort des *bons*, des maulx retraicte, Du doulx seigneur [Charles d'Orléans] premiere et seule Fille de son cler sang extraicte, Du dextre costé Clovis traicte, Glorieuse ymage en tous fais, Ou hault ciel creee et pourtraicte Pour esjouyr et donner paix. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40). ...[Monseigneur] passa le temps comme il souloit avecques les belles et *bonnes*. (C.N.N., c.1456-1467, 84). Et puis lors il estoit tenu Ung des *bons*. (Path. D., c.1456-1469, 60). Ceste leçon icy [la belle Heaumière] leur baille [aux filles de joie] La belle et *bonne* de jadiz. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 59).

- À tous *bons*. "À toute personne bien née" : ...pour li aviser et diure Aus amiables poins discrez, Nompas pour savoir leurs secrez Selonc especialité, Mais en la generalité De ce qu'on porroit bonnement Dire a tous *bons* generalment. (MACH., D. Aler., a.1349, 247).

- "Proches, fidèles (?)" : ...nous manderons nouz privés et no *bon* Et ceulx que cognoissons qui sont nous compaignon... (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 499).

- [En appellatif] *Les bons*. "Braves gens" : Ouyés, les *bons*, entendés moy, Je vous commandes de par le roy, De part Pilate le prevost, Que vous ne disiés ung seult most, Et ne veullés ferer moleste, Quar nous veullons monstret l'ystoyre De la passion Jhesucrist (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 67).

2. "Celui qui est valeureux, qui est brave" : De deux *bons* firent chevetaines Qui lez conduirent es montaignes (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 219). Car de hanter lez *bons* en vient on en avant Tout jours sont ly hardy et ly entreprenant Amés et honorés (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 219). ...je voel un petit tenir et demener le pourpos et estat de Proece pour exemplier les *bons* et ceuls qui desirent a estre de son aliance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 36). Or maintenant par sa vaillance Nul *bon* ne treuve qui l'acueille Comme l'on souloit faire en France. (CHART., D. Her., p.1415, 423).

3. "Celui a des qualités morales, qui est vertueux, qui a de l'humanité" : Mais tuit li *bon* resuscité Seront comme ange en la Dieu gloire. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 237). Qui des *bons* est, des *bons* se tiegne Et des mauvais ne lui souviagne. (Liber Fort. G., 1346, 179). Ensement Dieux avanche Le volenté des *bons* qui en luy ont fianche. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 264). Et du Sathan contraire Par qui li *bon* sont empeschié Le gart... ! (Mir. emp. Julien, 1351, 214). Et ne sont pas pour ce loing de Dieu, car Il est partout

comme dit est, ne la gloire des *bons* n'est par ce en rien diminuée (ORESME, C.M., c.1377, 294). ...ly mauvès le *bon* ne croit (DESCH., M.M., c.1385-1403, 130). On donne aux mauvès les honeurs Et aux *bons* la pugnicion. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 151). ...le guerdon des *bons* et la punicion des mauvais (CHART., Q. inv., 1422, 17). ...l'umain lignage sera eslus pour tout ranplir les sieges de paradix, c'est assavoir par les *bons* et justes (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 209). On congnoist les *bons* aux bienfaicts. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 56). Le *bon* ne doibt a mal s'atraire (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 61). Mais aux ungz et aux aultres rendit selon leurs merites, c'est a dire aux *bons* bien et aux mauvais mal, et ce est justice. (Somme abr., c.1477-1481, 176).

- [À propos de Dieu, de Jésus-Christ, du Saint-Esprit] : Mais finalement est en nous nostre amour, pour ce que le Saint Esperit, duquel nostre amour est, a raison du premier *bon*, ouquel tend nostre amour. (Somme abr., c.1477-1481, 116). A Dieu, mon tresloyal seigneur, De trestous les *bons* le meilleur ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 151). LA FEMME D'YPOLITE. A Dieu cil ou est mon desir, Le *bon* des *bons* ! Quant je remir Ceste piteuse departie, Bien doys estre triste et marrye, Quant de leur bien j'ay souvenir. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 151).

B. - [Subst. masc. à valeur de neutre]

1. "Ce qui est bon, favorable, satisfaisant" : Soies boins, amende ta vie, Car qui de *boins* est ["ce qui vient d'une chose bonne, de ce qui est bon"] souëf flaire [Même tour ds EVR. CONTY, *M. fr.* 33, 1993, 180]. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 145). ...Mais creioient au *bon* de Nature (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 64). Est il pas eureux, qui se donne Du *bon* du temps en sa jeunesse ["du bon temps"], Tout soucy chasse et habandonne, Vivant en joye et en lysesse ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 19). ...le *bon* seroit de tirer en Bourgoingne toute la nuyt (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 15). ...mal ne presente a nostre entendement aucune chose qui a estre en nature, mais est privation et destruction de ens et de *bon*, car mal n'a estre ne bonté. (Somme abr., c.1477-1481, 103). ...de sa grace me communiquoit ce que de *bon* il avoit, par especial livres de divers ydyomatz et sciences. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 r°).

- *Du bon et du mauvais* : ...ceste ellucidacion vous donnera congnoistre et entendre la grande differance d'icelle vraye science d'astrologie et des ars divinatoires et supersticieus, ainsi comme du vray et du faulx, ou du blanc et du noir, du *bon* et du mauvais (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 v°).

2. En partic.

a) "La meilleure partie de qqn"

- *Du bon du cuer*. "Du meilleur de soi-même, du fond du cuer, en toute sincérité" : Et l'autre rit (...) Du *bon* du cuer (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 14). Très hault et puissant prince nostre très chier oncle, se aucune chose vous est plaisant par deçà, veulliez le nous feablement signifier, et adez nous trouverez appareilliez pour nous y emploier du *bon* du cuer très volentiers (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1448, 180). Je mectray paine sans demeur De les servir du *bon* [du] cuer (Pac. Job M., c.1448-1478, 195). Je te mercy du *bon* du cuer (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 81). ...dont il fist joie du *bon* du cuer (Comte Artois S., c.1453-1467, 111). Roy souverain, a vous je viens Vous faire service et honneur, Ainsi comme il vous appartient Et a mon souverain seigneur, Dont je suis prest, du *bon* du cuer, Faire vostre commandement. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 223). Jhesus, mon seigneur debonnaire, Je vous mercy du *bon* du cuer, Gary

m'avez de la langueur Dont j'estoye tant patibulé. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 395). ...du *bon* du cuer prier nous fault (Prières saints R., t.1, c.1488, 40). Du *bon* du cuer le chier seigneur aymoyt (LA VIGNE, V.N., p.1495, 222).

b) "La meilleure partie de qqc." : "Taisiez vous," dist Madame, "encores n'est il pas quictes : le *bon* du jeu ne fait que venir." (LA SALE, J.S., 1456, 60).

- *Le bon de la noix*. "L'amande" : Le *bon* de la noix. Nucleus. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 23).

- "Ce qu'il y a d'intéressant (dans une situation)" : ...chacun print son quartier, et commencerent a besoigner chacun du mieux qu'ilz peurent. Mais le *bon* fut. Car l'une cuidant avoir son mary parla et dist... [Trois femmes reçoivent dans leur lit trois cordeliers qu'elles prennent pour leurs maris] (C.N.N., c.1456-1467, 202). ...le *bon* fut quant on le vint querir pour estre au trespas d'elle, qu'il vestoit une robe neuve, et n'y vouloit aller. [D'un fils appelé au chevet de sa mère mourante] (C.N.N., c.1456-1467, 459).

- *En dire de bons*. "Dire des choses intéressantes" : Ce bon vieillart en dit de *bons* (B. veoir, p.1480, 14).

- *Ce qu'il y a de bon* : Regardés, je vueil ce chapitre Pour scavoir qu'il y de *bon*. (Dorib., p.1480, 248).

c) "Le moment favorable, la meilleure chose à faire" : Car s'en vont quant voient leur *bon* [les *muyers de haie*], Si puet on bien huer après (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 332).

- *Au bon du fait*. "Au moment favorable, pour le mieux" : Sachez que Dieu au *bon* du fait Te multipliera ta lignye [éd. : "effectivement"]. (Pac. Job M., c.1448-1478, 286).

d) "Ce qui est favorable, profit, avantage" : ...et moult y a de vaillans chevaliers et d' escuiers en cestui royaume qui ne demanderoient pas plus grant eur que de soy y trouver pour faire leur devoir, mais en armes a il aussi bien sens pour attendre son *bon* et delay pour faire son preu en son avantaige comme il y a en marchandises ou en autres mendres affaires (CHART., Q. inv., 1422, 34).

- *Donner le bon à qqn*. "Remercier qqn (d'où le congédier)" : ...mais il estoit large et habandonné, et entretenoit par sa largesse ceulx de ses serviteurs dont il se vouloit servir, et aux aultres donnoit congé ligierement, et leur donnoit le *bon* à la guise de France. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 414).

- *Venir à bon à qqn*. "Réussir à qqn" : ...ne li vint mie à *bon* : Hélas ! che dist li contes, déchius sui du larron ! (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 173). Ja ne plaise Mahon, Jupin et Baraton Que je maine l'enfant ; ne me vient mye a *bon* : Marchandise d'enfant ne vault mye ung bouton. (Tristan Nant. S., c.1350, 84).

e) *À bon*. "Pleinement" : Il fault que je vous serve à *bon*. (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 52).

- *Tout son bon*. "De son mieux" : ...et commença ajouer D'apertisè (...). Quant elle ot joué tout son *bon*... (Liber Fort. G., 1346, 107).

3. "Ce que l'on juge favorable pour soi-même, ce que l'on désire, volonté, désir" : Si le fais tu les toi gesir Et en ton lit o toi dormir, Et touz ses *bons* li vas querant (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 182). ...toute ma duree Ay fait vo *bon* et vo pensee. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 69). Je vous acompliray vo talent et vo *bon*. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 170). Et se je puis parler et dire ma raison A la belle Frigonde, par aucune achoison, Qu'elle regnoyera Tervagant et Mahon, Et se veult acorder mon tallent et mon *bon*, Je l'aray a moulier et moi elle a baron. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 15). Ainsi que là parloient en devisant leur *bon*, Vinrent X. chevalier (Hugues Capet L.,

c.1358, 86). Là commencha la noisse, quant on sot le tençon C'on enmenoit le roy ensi outre son *bon*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 335).

- À *son bon*. "À sa guise, à sa volonté" : Chascun, a son *bon*, en prenoit, Car nul ne les en reprenoit (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 59). Il y a ja XXXVIII ans Qu'en ce lieu cy suis attendans Santé que je ne puis avoir, Et s'ay veu maintefois mouvoir L'angle du ciel ceste eaue cy Dont plusieurs ont esté gary Par ce qu'après la motion Entroient ens tout a leur *bon*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 93). Bien, monseigneur, a vostre *bon*, Bailliez moy les clefz s'il vous plest. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 259). Jehanne de excellent renom, En qui est vertu et prudence, Dieu vous dont faire a vostre *bon* Et acomplir vostre plaisance ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 423).

- *Avoir le bon / ses bons*. "Obtenir ce que l'on désire" : ...estre après touz temps a ese Valoit mieulx sans compareison Qu'avoir ses *bons* une saison (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 84). Parlans d'amours et dou joli mestier, Et tous mes *bons* avoir et souhaidier. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 220). Si sont hastez, je n'en puis mes ; Je leur ay bien mandé assez. S'il ont le *bon*, bien il me plaist ; Se mal leur vient, le fault passer. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 338).

- *Faire le bon de qqn / son bon / ses bons*. "Faire ce que qqn désire, ce que l'on désire" : ...quant il eurent fait leur *bon* et leur talent de la ville (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 4). Quand chil de Gand heurent fait leur *bon* de la ville de Bruges... (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 241). Car en touz temps et en toutes saisons, Li mesnagier povres est en ardu Comment il puist faire aucun de ses *bons* ; Mais à tout faut pour sa mesaventure. (MACH., App., 1377, 645). Mon seigneur, faites vostre *bon*, Quant vous plaira de prononcier Les sentences pour quoy jugier Avez volut Jhesus droit cy, Celle de Barabam aussi, Pour quoy a esté delivré (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 179).

. *Faire à son bon* : Ensi qu'il deviserent li firent a leur *bon*, Entre l'ost Karlemaine et la vangarde enson Ont hurté les chevaux a force et abandon ; La vangarde cuida qu'il fussent a Karlon, Pour ce ne se sont meu ne montré contenson (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 216).

. *Faire son bon / ses bons* d'une femme : Nous feron de la dame no *bon* et no depors. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 143). Par Dieu, tu me lairas la damme ou je toy tueray, car je feray mon *bon* de lee ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 125).

- *Venir à bon à qqn*. "Convenir, plaire à qqn" : ...se me vient bien a *bon*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 15). ...il me vendroit a *bon* Que j'eüsse au soupper des gens a grant foison, Tous les plus souffisans de ceste nacion (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 103). O le Huez Capez, se ly vint moult à *bon*. (Hugues Capet L., c.1358, 218).

C. - [Subst. fém. ; idée (proche d'un neutre ?) d'une chose favorable, satisfaisante]

Rem. Contrairement à Tobler (V.B. I, 76-77) qui voit dans *bonne* un neutre (de type *l'eschapper belle*), P. Falk (*Studia neophilol.* 9, 1936-1937, 57-61) défend l'hypothèse que ces usages viennent toujours de l'effacement d'un subst. (ainsi pour *mettre en bonne* "mettre en bonne semaine"). La diversité des significations fournit un argument qui va dans ce sens.

- À *bonne*. "Pour de bon" : Par vo pité, d'onheur escrips a *bonne* : Recevez moy (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 319).

- *De bonne(s)*. "De bonne manière" : Nostre chevalier, voyant ceste musniere tresbelle et en bon point, mais de sens assez eschagement hourdée, s'approucha de *bonnes* et luy dist... (C.N.N., c.1456-1467, 38). ...à vous tous, bon jour ; vous remercie de *bonne* (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 374).

- *En bonne(s). En ses bonnes*. "De bonne humeur" : Et le conte à le foiz cuidoit le duc trouver en *bonnes*, il luy remonstroit doucement et saignement ce pour quoy il estoit là venus (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 236). Finablement, en escripvant, Ce soir, seulet, estant en *bonne*, Dictant ces laiz et descripvant, J'ouys la cloche de Serbonne (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 28). ...pour ce qu'elle n'estoit lors en ses *bones* (...), elle l'eust frapé. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 53). [R. M.]

BONA DIES, interj. (bona dies)

[Ø]

[Salut, en partic. parmi les étudiants (?)] "Bonjour" : *Bona dies* soit aux mignons ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 308).

- [Souvent iron.] : Des miracles ? *Bona Dies*, S'il en fait ! (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 117). Puis que son procès est escript, Nous le serviron aux hault dés De coups et de *bona dies*, Comme le roy des souffreteux. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 365).

- Empl. subst. : Et il aura donc, vraymis, Un *bonnadies* de ma personne (Bad. loue T., c.1500, 49).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 28 (*bona dies, bona nox, bona vita*). [R. M.]

BONACE, subst. fém. (bonace)

[T-L : *bonace*² ; GDC : *bonace*² ; FEW VI-1, 79a : *malacia* ; TLF IV, 658b : *bonace*]

"Mer plate et calme avant ou après une tempête" : Et avons navigue par ceste mer salee a grant prosperite de *bonasse* et de chalme, les voiles tenduz en hault, cheminant doucement. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 498). Et après se partirent du port de Calyx, et se myrent en haute mer, et furent trois iours en *bonnasse*, sans aduancer leur chemin se pou non (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 9).

- Prov. *Après longue bonace et calme, on attend la fortune* : "...Mais selon le proverbe qui dit : Apres longue *bonasse* et chalme on atent la fortune, (et) pource", dit l'auteur, "il seroit temps par la bonte de Dieu a present, avant que la grant tempeste veigne, d'abaissier les voiles des navires, reculer son harnois et retrayre soy a bon port." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 498). [R. M.]

BONAVENTURE, subst. fém. (bonaventure)

[GD : *bonaventure* ; FEW XXIV, 197a : **adventura* ; TLF IV, 660b : *bonaventure*]

"Événement heureux" : Que *bonaventure* et bone fortune soit aujourd'uy au peuple romain et a moi et a vous, seigneurs albains ! (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.7, 49).

REM. Autre ex. de BERS. ds GD I, 680a. Cf. aussi T-L I, 1053, et GD I, 680a : *bonaventuros* (a. fr.). [R. M.]

BONBON, interj. (bonbon)

[Ø]

[Onomatopée marquant un son creux (?)] : Quant de son bon vin melliflue Envoye querir, rien n'y afflue, Et le vaisseau frapper se on presse, *Bonbon* crie sans fin et cesse. Sa substance s'en est allee, Les servans l'ont toute avallee. (RIVIÈRE, Nef folz D.,

1497, 503). [Ou est-ce *bondon* ? L'interprétation proposée est appuyée par le texte de S. Brant, *Das Narrenschiff*, éd. M. Lemmer, Tübingen, 1962, 134 : *So macht der zappf dann glunck glunck glunck*] [R. M.]

BOND, subst. masc. (bond)

[GDC : *bont* ; FEW I, 429b : **bombitire* ; TLF IV, 662b : *bond*]

A. - "Fait de rebondir, saut brusque, rebond"

- [D'une pierre] : Là [une pierre] fist encore un *bont*, (...) Ains que fust ariestée, n'à terre apaisie, Tua bien huit piersonnes et s'en navra grant partie De *bont* et de troudiel, ains que fust acoisie. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 455).

B. - En partic. [De la balle, au jeu de paume]

1. Au propre "Rebond" : Et ce peut on assez veoir par les *bons* que un esteuf fait quant il est gecté sur aucun pavement ferme et solide. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 705).

- [P. oppos. à la volée] *Jouer les bonds/chercher les bonds/attendre les bons/prendre les bonds...* "Laisser rebondir la balle à terre (avant de la renvoyer)"

. [Avec jeu de mots : *bont/bond*] : DEMANDE. Je demande pourquoy Dieu prent les *bons*. RESPONSE. Pour tant que il n'a cure des vollees (Devin. R., c.1470, 125).

. [Dans un cont. métaph.] : Une partie en jeu de paulme Vis par songe la nuyt passee (...). Vertu, diligente et troussée, Jouoit les *bons* tout au travers ; Et Fortune fort courroussee, Le rabat avecq le renvers. Vertus tousjours les *bons* cherchoit. (...) Attendre *bons* de toutes pars Tousjours ne vient pas bien a point (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 43-44).

2. Loc. [au propre ou au fig.]

- *Tant de bond que de volee/de bond ou de volee*. "De toutes les façons ; de quelque façon que ce soit, tant bien que mal" : Et pour tant ay je pris ung vol Assez grant ou mon cueur tiroit Pour retourner a son revol Dont a grant peine partiroit Et puis quant autre part yroit De sault, de *bont* ou de volee, Je ne suis que chose avolee. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 69). Povres amans et garces erraticques, Y vont souvent visiter ceste feste (...). Et pour certain g'y vy des gens de court, Entre autre deux tant de *bont* que vollée, Là, se fourrer tout droit en la meslée. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 132).

- *Autant m'est un bond qu'un revers*. "Peu m'importe la façon" : Autant m'est ung *bont* que ung revers ; Ne me chault a qui je me donne ; J'abandonneray ma personne A combatre, et fusse le dyable, Mais que j'aye argent. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 438).

- *Avoir le bond*. "Tenter de frapper la balle après son rebond à terre, ce qui est moins favorable que de la reprendre à la volée ; d'où, au fig., être en situation désavantageuse" : Je n'ay point esté charitable Au povres et d'eux piteable, Ne les pelerins herbergiez Qui avoient eu le *bont* tres grevable ; Ainssi n'ay esté secourable Aux povres amans deslougiez. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 41). En fleur a esté fleurissant, Et il a maintenant le *bont*. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 148). Helas, Justice, pendant le temps que vous estiés en bruit, vous entreteniez noble estat et estiés honouree et assistee des grans et des petis ; des dames et des damoiselles et lorsque vous avez le *bont*, il n'est ame qui vous compagne (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 154). Prandra Amour cure et sollicitude D'entretenir soubz ses loix Verité ? Joindra l'on Paix a sa seur Equité ? Aura le *bont* ma fille ainsnee Fraulde, Qui scet bien faire ung tour d'habilité En fiction, com vulpine ribaulde ? (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 7).

. [D'une chose plus ou moins personnifiée] : "Vostre chier filz sera de trois royames Roy pacifique, avant qu'il ayt trente ans", Il estoit dur a croire, car bon temps Avoit le *bont* et la main affollée Et guerre avoit sur nos thois sa vollee. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 390).

. En partic. "Être repoussé, rejeté (notamment dans le langage de l'amour)" : Tel est par luy en hault monté Que l'endemain est desmonté ; Ceulx qui ung jour ses amys sont Ont par luy l'endemain le *bont* (Abuzé D., c.1450-1470, 42). En la court de ceans s'est assiz ung autre procès entre ung povre amant refusé et aiant le *bont* de sa dame (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 178). Or ont ces folz amans le *bont* Et les dames prins la vollee. C'est le droit loier qu'amans ont, Toute foy y est viollee. Quelque doulx baisier n'acollée, De chiens, d'oiseaulx, d'armes, d'amours, C'est pure verté devollée, Pour une joye cent doulours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63). [R.H., *Comment. Test.*, 88-89]

Rem. Pour le commentaire de l'ex. de Villon cf. L. Foulet, *Romania* 42, 1913, 512-513.

. *N'avoir/ne prendre bond ne volee*. "N'avoir, ne prendre, n'entreprendre aucune chose, d'aucune façon" : Ne fais de moy Hugo s'en Albion Suis. Onques n'oy ailleurs *bont* ne volee : Ne je ne sui point de la nacion De terre en Grec Gaulle de Dieu amee. (JEAN DE LE MOTE, Response, c.1330-1350. In : F.N.M. Diekstra, Neophil. 70, 1986, 509). Car d'empereurs a destre et a senestre Est celle fleur de Roys, d'empereris, Qui le Bar d'or vout de ses flours repestre, La droicte flour qui a Coucy saillis, A Anghien Philippes, ce m'est vis ; Charles encor n'a prins *bont* ne volée. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 195).

- *Bailler/donner le bond*. "Renvoyer le bond (après que la balle a rebondi à terre)"

. [Dans un cont. métaph.] : Qu'il ne le me font Pour voir que feroye Et se je sauroye Leur donner le *bont* ! (...) Droit a droit respont, Payer les vouldroye De telle monnoye Qu'il desserviront (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 372).

- *Bailler le bond*. "Mettre en situation défavorable" : Tel me rit souvent en la bouche Qui m'a cuidé bailler le *bont* ; (...) Tel en parle qui riens ne touche ; Tel veult ruer qui se defferre (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 111).

. En partic. "Rejeter, congédier, évincer" : ...car cela vous feroit baillier le *bont* et mettre hors, et vault mieulx avoir pacience et dissimuler et estre cause de faire moins de mal, puis que on ne peut pourfiter aultrement que estre trop ferme et perdre son estat (JUV. URS., Nescio, 1445, 481). Et puis la dame en qui il se fioit si l'a habandonné et luy baille le *bont*. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 71). ...depuis qu'il a sceu qui elle estoit, il n'a cessé jusques a tant qu'il ait eue l'cointance d'elle et qu'i luy ait fait bailler le *bont*, ce qu'il n'eust jamais cuidé tant le sentoit son singulier amy. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 179).

- *Bailler bond et volee*. "Agir de toutes les façons, à sa guise" : Il y a des yeux d'autre façon : Doux yeux qui tousjours vont et viennent ; Doux yeux eschauffans le pliisson De ceulx qui amoureux deviennent (...) ; Doux yeux qui donnent et retiennent Et sy baillent *bont* et volée (Amant cord. M., 1490, 66).

- *Donner le bond*. "Mettre en fâcheuse posture" : ...se vous plourez quant les autres riront Ou se riez a l'eure de doulour, Que pensez vous que les autres diront ? Certainement que tous ensemble criront Que vous avés ung tresmaulvais vouloir, Et si mectront et pratique et pouoir A vous donner incontinent le *bond*, Et si l'aurez a cop et brief (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 127).

Fortune (...) se monstra sa mere et sa nourrice, Et, s'il m'eust pleu, je ne suis pas si nice Que n'eusse bien haulsié ung estoc rond, Qui de valeur luy eust donné le *bont* (Lyon cor. U., 1467, 33).

3. Loc. fig.

- *Du premier bond.* "Tout d'abord" : Ne face comment, ne scay quieulx, Qui promettent du premier *bont* Et puis incontinent sont tieulx Que de promesse riens ne font. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 107).

- *De plein bond.* "Tout de suite" : ...ainsi que les dits menestriers commencerent a jouer, la dite dame s'en vint incontinent de plain *bont* et a l'estourdi ouvrir une des fenestres de la chambre (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 94).

- *De plein bond que.* "Aussitôt que" : ...il ne cuidoit pas tuer le dit Surville et frappa le dit cop de la javeline de chaude colle et de plain *bont* qu'il fut arrivé sur les diz Surville et Rondeau, que les premiers mouvemens ne sont pas en la puissance de l'omme, il nous plaise sur ce lui impartir icelles. (Doc. Poitou G., t.8, 1444, 184). [R. M.]

BONDE, subst. fém. (bonde¹)

[GDC : *bonde* ; AND : *bounde*¹ ; FEW I, 626a : **bunda* ; TLF IV, 663b : *bonde*]

A. - "Ouverture de fond destinée à faire écouler l'eau (d'un réservoir, d'un étang, d'un fossé...) et que l'on peut obturer" : ...lesquelz trois dessus nommez feront pescher ledit vivier, regeter le peuple, et rapparillier les *bondes*, s'il le convient, et tout ce qu'il faudra de nécessité pour les yaues du vivier recevoir et mectre à leur nyvel bien et convenablement (Cartul. Laval B., t.2, 1372, 276). ...ce aussi pour ledit preneur faire ecluses ou bastardeaulx èsdits fossés, sans prejudice, et les Prevost des marchans et echevins seront tenus de soutenir et maintenir durant le temps de ladite ferme la *bonde* et escluse estant près du Chasteau de boys en état suffisant et convenable, comme toutes ces choses peuvent plus à plain apparoir par lettres dudit bail (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 70). ...car tout homme qui en envoioit querir avoit sa bouteille emplie, mais qu'il apportast une bouteille d'eaue pour mettre par la *bonde*. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 176-177). Si s'en partit de ches son hoste environ mynuyt, en esperance de s'en aller noyer, et en alant a l'estang despoilla son chapperon et troys couvrechefs dont il estoit encouvrechié, et ala encores plus avant, si se despoilla sa robe affin que l'en sceust qu'il fust devenu, et qu'il fust dedans l'estang, laissa sa robe en chemin, et estoit son esperance de saillir par dessus la *bonde* en l'estang, affin de soy plustost faire noyer (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 51).

Rem. *Bonde d'un estang* : doc.1347 ds TLF.

- *Etang à bonde* : Si ès choses tenues en rachapt a estangs à *bondes*, le seigneur du fief ne peut trancher la chaucée pour en lever le poisson (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 422).

B. - P. méton. "Pièce qui bouche cette ouverture" : ...toutes et quantes fois que lesdis Prevost des marchans et eschevins voudront lever la *bonde* ou bastardeau de pierre qui est joignant [la grille] de boys, pour lascher l'eaue d'iceulx fossez, faire le pourront, sans ce que ledit Hermen le puisse empescher (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 260).

- En partic. "Bouchon du tonneau"

Rem. Doc.1332 ds TLF.

C. - P. anal. "Passage" : Diables, ouvrez d'enfer la *bonde* ! Saillez de l'abisme parfonde ! (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530],

6). Si convient il, en vivant, mal souffrir, Et au derrain, de mort passer la *bonde* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 378).

D. - Au fig.

- *Lever la bonde de qqc.* "Donner libre cours à qqc." : Nostre Seignieur, Dieu nostre Pere, Condolent de nostre misere, Quant par homme vint en cest monde, Et de pitié leva la *bonde* Pour nous laver et reblanchir, Vault estre tempté sans guenchir. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 103).

- [De la langue] *Garder bonde.* "Se retenir, se taire" : ...Sa langue [de Tançon] n'en sciet garder *bonde*, Ainz crie sanz descencioun Plain d'ire et de dissencioun, Dont environ luy lieux redonde. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 50).

- *Laisser la paille dans la bonde de qqn.* "Laisser à qqn ce qu'il y a de moins bon (après avoir pris le meilleur)" : O Rome, jady chief du monde, Mais tu n'es ore la seconde, Ove deux chiefs es sanz chevetain : L'un est qui sainte eglise expose ; A son poair n'est qui responde, Ce piert en toy chascun demein, Car s'il avient qu'il t'est prochein, Lors tolt de toy le flour et grein, Et laist la paile deinz ta *bonde*, Et puis se tient de toy forein (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 248). [R. M.]

BONDE, subst. fém. (bonde²)

[GD : *bonde* ; FEW I, 129b : **bombitire*]

"Balle (du jeu de paume)" : ...souvent la mer par mainte onde Jouoit de moy comme a la *bonde* Et me jettoit puis ça, puis la (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 81).

Rem. Doc.1395 (Lisieux) ds GD I, 680a. [R. M.]

BONDEL, subst. masc. (bondel)

[GD : *bondail* ; FEW I, 627a : **bunda*]

"Bondon" : Le cueur et le corps lui estoient tant enflez de despit et de felonnie que elle fust crevee, se elle ne se desgorgast par tençons et reprouches, ainsi comme ung moust qui boust en tonnel, et par faulte d'event ront la barre et le *bondel* [*bondail* ds GD I, 680a]. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6).

REM. P. des Crescens (éd. 1516, *bondail*) ds GD I, 680a. [R. M.]

BONDER, verbe (bonder)

[T-L : *bonder* ; GD : *bonder* ; *FEW I, 429b : **bombitire*]

"Retentir" (synon. *bondir*) : Trumpes, taburs, chors et bussines Oissez parmi l'oost *bouder*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 75). [D. L.]

BONDERIE, subst. fém. (bonderie)

[*FEW I, 429a : **bombitire*]

"Bruit retentissant" (synon. *bondeiz*, *bondie*) : Car bien a entendu du cor la *bonderie* (Tristan Nant. S., c.1350, 469). [R. M.]

BONDI, subst. masc. (bondi)

"Retentissement (?)" : Elle [la Mort] cucume le solaire *bondi* Le franc des francz, salaire rebondi Le regent gent et des donneurs d'honneurs Des or donneurs tant aux desordonneurs Qu'aux adonneurs en bien le cler des clers Et du Palais le paragon des clerks. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 409). [A. B.]

BONDIE, subst. fém. (bondie)

[T-L : *bondie* ; GD : *bondie* ; FEW I, 429a : **bombitire*]

"Bruit retentissant" (synon. *bondeiz*, *bonderie*) : Là fu la noise grande et fière la *bondie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 213). De cors sarrasinois sy grande est la *bondie*, De trompes, d'olifans, de mainte tabourie... (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 468). Dou sanc des

Sarrasins la kaucie (est) rougie, Et couroit ès ruiſſos par sy forte *bondie*, Com la pluève des cieus, quant elle monteplie : Oncques telle hydeur, je croy, ne fu oïe. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 75). Quant li bascon fu mors, grande fut la *bondie* ; Engloiz furent dolant, et lor chevalerie Se bouterent en eulz par force et par mestrie. Li uns crioit Beaumont, li autres contre crie. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 251). [var. ; CUVELIER, Chans. Guescl. C., 173] ...adont fist sonner trompettes et aultrez instrumens de si haulte *bondie* que l'en n'eust paz oï le tonnoire (Comte Artois S., c.1453-1467, 95).

- A (la) *bondie*, tout a une *bondie*. "Avec un bruit retentissant" : Quant Esmerès le voit, à ses barons escrie : "Seigneur, ne vous movès, ne faites envaïe, Jusqu'à quant que j'arai me besongne establie Et que sonner orrès ma buisine à *bondie*...". (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 158). Dont font lour cor corner en hault a la *bondie*. (...) Si cor vont bondisant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 345). [R. M.]

BONDIER, verbe (bondier)

[T-L : *bondiier* ; GD : *bondier* ; *FEW I, 429b : **bombitire*]

"Retentir" (synon. *bondir*) : La y ot mainte trompe et sonnee et *bondie* (Tristan Nant. S., c.1350, 468). Ses cors a fait sonner, ses oliffans *bondie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 554). A icelle raison que je vous senefie, Ont entendu le cor, qui haultement *bondie*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 37). [N. A.]

BONDIR, verbe (bondir)

[T-L : *bondir* ; GD : *bondir* ; GDC : *bondir* ; AND : *bonder* ; FEW I, 429b : **bombitire* ; TLF IV, 665b : *bondir*]

I. - "(Faire) retentir, résonner"

A. - [D'un instrument à vent] "Sonner, retentir" : Tout aussi com devoit faire Regnaut morir (...) I est venus Maugis qui fait ses cor *bondir* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 315). Et fu ouverte la porte et li pons avalés, et sallirent hors les .CC. armeures de fier, tous Bretons, et les .Vc. archiers, et s'en vinrent escarmuchier et estourmir l'oost. Et fu sus le point dou disner, dont oïssiés trompettes et claronciaus retentir et *bondir* et crier alarme, et toutes gens sallir sus et euls armer. Meismement messire Carles de Blois et tout li signeur qui en sa tente estoient, sallirent sus et bouterent les tables jus et s'armerent (FROISS., Chron. D., p.1400, 553). Et l'endemain au matinet, firent sonner et *bondir* leurz trompez et gens arrenghier sur le bort de la mer (Saladin C., c.1465-1468, 120). Et lors trompettes de sonner et *bondir* si fort qu'on n'eust pas oy Dieu tonner, car de tous costés héraults et poursuians s'efforçoient de crier : "Lalaing !" (Faits Lalaing K., c.1470, 29-30).

- "Faire retentir (un instrument à vent)" : Mainte trompe d'arain y fu le jour *bondie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 212). Moul fut dolent le roy, la chiere ot moul marrie, Tost et legierement a sa trompe boudie [l. *bondie*] (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 39).

- P. ext. *Bondir l'eau*. "Faire retentir un instrument qui donne le signal pour se laver les mains avant le repas" : Le desgeuner fu pres, on a l'yaue *bondie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 203).

B. - "Résonner, être plein de vacarme" : A aprochier les os li noize si monta Que le tiere a *bondi* et tenti (...) et crola. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 160). Et la eussiez veu chevaliers courre les ungs sur les autres et abatre a terre ; la terre *bondissoit* les chevaux, haussoient [l. *bondissoit*, les chevaux haussoient,] trompectes,

menestriers cornoient, les heraulx, [l. heraulx] crioient les enseignes de leurs maistres. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 44).

II. - "Faire un bond, sauter, faire des sauts" : ...[le conte] fu monté sur ung beau coursier et tant richement estoit paré de toutez chosez que merveilhez seroit du dire et passa en cestuy estat *bondissant* sur lez quarreaux devant la contesse. (Comte Artois S., c.1453-1467, 106). Lors au saillir de l'ostel veissiez chevaulz saillir, *bondir* en l'air, crier, huer (LA SALE, J.S., 1456, 236). Sy eussiez veu escus perchier, lances rompre et tronchonner, destriers *bondir* et virer, chevaliers espringuer et illec faire plus de mil cops de lance ; dont certes l'esbatement estoit bel a regarder. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 93). Vous yrés aux festes, aux dances, Saillir, saulter, *bondir* en l'air, Courir et vous faire valoir, Sans que nulluy s'y oppose. (P. moyne, a.1500, 46).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- *Bondir grands pas*. "Faire de grands pas en bondissant" : Et quant au seigneur de Ternant, il se tenoit ateprement en son pas, sans lui aucunement desroyer ; mais son adversaire faisoit le contraire, et venoit contre lui en saillant et *bondissant* sy grans pas, qu'il ne tenoit point de mesure (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1461-14, 92). [R. M.]

BONDEIZ, subst. masc. (bondis)

[GD : *bondeis* ; *FEW I, 429a : **bombitire*]

"Bruit retentissant" (synon. *bonderie*, *bondie*) : Ilz s'en vindrent les ungs contre les autres si tres fierement qu'il sembloit que toute la terre tramblast des *bondiz* des piez des chevaulx. (Doc. 1400-1500. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1941-1942, 171). [ms. du XVe s. d'une Hist. d'Alexandre (B.N. fr. 788, f° 21d) ; ici proche de *trepeiz*]

REM. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD I, 680a (*son de trompes et bondeis de tabours*).

V. aussi *bondi* v. Lexiques [R. M.]

BONDISSEMENT, subst. masc. (bondissement)

[T-L : *bondissement* ; GD : *bondissement* ; GDC : *bondissement* ; FEW I, 429a : **bombitire* ; TLF IV, 666b-667a : *bondissement*]

"Bruit retentissant" (synon. *bondeiz*, *bonderie*, *bondie*) : ...cil (...) ooient clerement le *bondissement* des armeures des Navarois. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 154). [Autres ex. de FROISS. ds GD I, 681a.] ...l'escu se rejoint a la mesure si tres roit que du *bondissement* il fut advis a ceulx qui estoient au palais que tout deust fondre en habisme (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 390). Carouel d'Angleterre a tout quinze mil hommes les vint clore par derriere, en faisans si grans cris et *bondissements* de trompes et clarons que la champaigne en retentissoit toute (Chron. conq. Charlem. G., t.1, 1458, 51).

REM. R. Ling. rom. 41, 1977, 361-362. [R. M.]

BONDON, subst. masc. (bondon)

[T-L : *bondon* ; GD : *bondon* ; GDC : *bondon* ; FEW I, 627a : **bunda* ; TLF IV, 667a : *bondon*]

A. - "Bouchon servant à obtenir l'ouverture d'un tonneau" : Pour garir vin boucté (...). ...et mettez avecques une livre de surmontain moulu, et soit pendue a ung fillet en ung sachet de toille au *bondon* du vaissel. (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 236). ...ledit Pierre Gaulteron, aussi yvre qu'il estoit, s'en ala à l'ostel de sondit père et entra au celier, ouquel avoit certaines pièces de vin et osta le *bondon* de la meilleur pièce de vin qui y fust et se print à

boyre ledit vin avec ung grant chalumeau qu'il avoit (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 158).

B. - P. anal. "Sexe de la femme (?)" : C'est une petite noirette (...) Et du hault jusques au *bondon* Elle est aussi droicte que ung jon [GD I, 681a : "ventre, nombril" ; cf. éd. ; chez Rabelais, membre viril]. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 275). [R. M.]

BONDONAIL, subst. masc. (bondonail)

[T-L : *bondonail* ; GD : *bondonail* ; FEW I, 627a : **bunda*]

"Bondon" : Premièrement, se le vin est pourry, il doit mectre la queue en yver enmy une court sur deulx traicteaulx, afin que la gellee y frappe, et il garira. (...) Item, se le vin est trop vert, il doit prendre plain pennier de morillons bien meurs, et gecte dedens la queue par le *bondonnail* tous entiers, et il admendra. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 133). ...et estoupez bien le *bondonnail*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134). [Autres ex. p.134, 135, 265]

REM. Doc. 1360 (*bondonnail*) et P. des Crescens (éd. 1516) ds GD I, 681a. [R. M.]

BONDONAL, subst. masc. (bondonal)

[T-L : *bondonel* ; GD : *bondenel* ; FEW I, 627a : **bunda*]

"Bondon" : ...en chascun vaisseau par adventure estoit plein baril de ouyle surnoiant au dessus emprés le *bondonnal*. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 998). Dont ont pris .I. tonniel fort et ferme et pesant (...) Et puis fu bien vairiet au *bondenal* devant (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 375).

REM. Doc. XIVE s. ds T-L I, 1055 (*bondonnal*, s.v. *bondonail*). [R. M.]

BONELLE, subst. fém. (bonelle)

[Ø]

"Coucou"

REM. Ex. c.1465 (*Alphita*, éd. Mowat) ds *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 228 (W. Rothwell). [R. M.]

BONGETTE, subst. fém. (bongette)

[FEW XV-1, 179a : *bondje*]

DRAP. "Petit paquet de plusieurs écheveaux de laine" : ...quiconques poisece, il ne pora ne devera riens recevoir, ne demander, ne prendre *bongettes* de laine, ne levée, ne autre cose quelle que elle soit pour sen pesage (Drap. Valenc. E., 1344, 273).

Rem. Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 23. [E. P.]

BONHEUR, subst. masc. (bonheur)

[GDC : *boneur* ; AND : *beneur* ; FEW XXV, 894b : *augurium* ; TLF IV, 668a : *bonheur*]

"Fatalité heureuse, chance, bonheur" : Si que je te moustre en appert Que Fortune n'a riens seür, Felicité ne *boneür*. (MACH., R. Fort., c.1341, 90). D'autre part semble, par honneur, Qu'on peut pourchasser son *boneur* Par moiens fondez en raison, Et n'y a point de deshonneur A inciter le bon donneur A donner, quant il est saison. (Narcissus, p.1426, 287). Car chalenger le *boneur* sans pourchas et sans explect est plus presumption que esperance (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 103). Maleureux est celui qui maleur quiert, Et bien heureux celui qui *bonheur* serche, Et qui fortune pour sa partie acquiert (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 135). On y queult bien tous les ans mille muiltz, Voire encore plus quant le *bonheur* revient (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249).

- *Faire entrer qqn en bonheur.* "Mettre qqn sur le chemin de la chance" : Se Dieu m'eust donné rencontrer Ung autre piteux Alixandre Qui m'eust fait en *bon eur* entrer, Et lors qui m'eust veu condescendre A mal, estre ars et mis en cendre Jugié me feusse de ma voys. Neccessité fait gens mesprendre Et fain saillir le loup du boys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 33).

- Loc. *Ne pas laisser passer le bonheur devant sa porte.* "Ne pas négliger ses chances" : Car on doit chassier sa bonne fortune, quant elle vient, et ne doit-on pas laisser passer le *bonheur* par devant sa porte sans le recueillir ; et, quant on le laisse aler, il n'y retourne jamais voullentiers. (BUEIL, II, 1461-1466, 140).

Rem. Cf. DI STEF., 373a, *fortune*.

- [Dans un cont. métaph.] : On la doit croire où elle se parjure, Car de mentir est sa plus grant honneur. C'est .J. monstre envolé De *boneür*, plein de maleürté ; Car nuls n'a pris, tant ait de bien en li, Se Fortune ne le tient à amy. (MACH., L. dames, 1377, 171).

V. aussi *heur* [R. M.]

BONHEURÉ, adj. (bonheuré)

[T-L : *bonëuré* ; GD : *boneuré* ; FEW XXV, 893b : *augurium*]

A. - "Bienheureux" : O, Lumiere, *bonneuree* [var. *bieneuree*] Trinité et principal Unité (...). O, *bonneuree* [var. *bieneuree*, *beneuree*, *benoiste*] Trinité... (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 33).

- Subst. : ...quant celle cruelle et abhominable beste sera jugee et monstree devant les yeux des *bonneürez* qui sont esleüz pour le royaume pardurable. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 491).

B. - "Heureux" : Clerement te pourray moustrer Que *bonneurez* est entre mille Cilz qui n'a eu ne fil ne fille (DESCH., M.M., c.1385-1403, 73).

- [De la vie] : Sera ta vie *bonneurée*, Qui bon fil chevalier aras, Qui tant de coust y metteras, Et si mourra en my les champs ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 80).

- [D'une terre] : Lors arons terre *bonneurée* Et fruit de bonne renommée (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 157).

- [D'un anneau] "Porte-bonheur" : Il vous sera changiés ainz que vous en alés, Car un vous en donrai qui est si très faés C'onques anniaus ne fu si très *bons eürés*, Et si vous aidera quant a faire en avrés (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 110). [R. M.]

BONHEUREUSEMENT, adv. (bonheureusement)

[GD : *boneurosement* ; FEW XXV, 891b : *augurium*]

"Heureusement" : Vivez, vailliés *boneurosement* (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 873).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350 (*boneurosement*), ds GD I, 682b. [R. M.]

BONHEUREUX, subst. masc. (bonheureux)

[T-L : *bonëuros* ; GD : *boneuros* ; FEW XXV, 891b : *augurium*]

A. - "Béni du ciel, heureux" : Certes, j'avoie Moulte grant deduit et moulte parfaite joie, Et pour très *boneüreus* me tenoie, Pour ce, sans plus, que loiaument l'amoie. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 79). Et se de li [de Fortune] garder te vues, Je te dirai que faire pues, Et pour estre *boneüreus*. (MACH., R. Fort., c.1341, 90). Or laissons tel chose douteuse, Et supposons que *bonneureuse* Soit et preude femme du corps. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 25). Avecques moi compte, Et se tu scés a droit compter, Clerement te pourray moustrer Que *bonneurez* est entre mille Cilz qui n'a eu ne fil ne fille, Car

Dieux paix et repos li donne. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 73). Les tables metteray au moins, Puis yray les chambres parer Et les courtines ordonner De la *bonneureuse* espousee. (Gris., 1395, 91).

- Empl. subst. : Mais qui en l'amoureux loien Est loiez, s'il tient le moien, Il oeuvre bien et sagement. Et li sages dist qui ne ment Qu'adès li *bonneüreus* tiennent Le moien partout ou il viennent. (MACH., J. R. Nav., 1349, 237).

B. - "Qui est promis à la béatitude éternelle" : Et pour ce a l'ame tous temps vie, Qui par la loy et par baptesme Et par l'onction du saint cresse, Quant elle s'est bien gouvernée, Est en paradis couronnée, Son corps pourri et trespasé, Quant elle a ce monde passé Et soubmis la char dolereuse Qu'elle comme *bonneureuse* Au jour derrenier reprendra, Au grant jugement que tendra Cil qui doit jugier mors et vis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 329).

- Empl. subst. "Bienheureux, celui qui est promis à la béatitude éternelle, celui qui en jouit" : ...quant celle cruelle et abhominable beste sera jugée et monstree devant les yeux des *bonneürez* qui sont esleüz pour le royaume pardurable. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 491). Je croy la vie esternelle Estre donnée aux *bonsheureux*, Et destresse perpetuelle Estre a ceulx qui seront dampnés. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 281). [R. M.]

BONHEURTÉ, subst. fém. (bonheur)

[GD : *boneurté* ; FEW XXV, 891b : *augurium*]

"Bonne fortune, bonheur" : Garde que Raisons te maistrice Et qu'aies en toy pacience Et la vertu de souffissance, Car *bonneürtez* vraiment Vient de souffrir pacienment (MACH., R. Fort., c.1341, 91). Car c'est mes cuers ; c'est ma créance ; C'est mes desirs ; c'est m'esperance ; C'est ma santé ; c'est ma boudour ; C'est mes confors ; c'est ma valour ; C'est ma douleur ; c'est ma durté ; C'est toute ma *bonneürté* (MACH., D. Lyon, 1342, 167). Homs puet en soy trouver *bonneureté* [var. *bonneurté*] Si lui souffist aoust, moissons, vendenges, Et eschiver paour, honte, laidenges Qui leur puelent par son convoiter nestre. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 124).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 682c (*boneurté*).

- P. personnif. : *Bonneürtez* a de bien tant Que jamais n'aroie compté Le centisme de sa bonté. (MACH., J. R. Nav., 1349, 273). Or est *Bonneürtez* couverte Dou mantel, et est chose aperte Que par dessous tous biens enclot. (MACH., J. R. Nav., 1349, 280). [N. M.]

BONHOMMAILLE, subst. fém. (bonhommaille)

[*FEW IV, 455a : *homo*]

Péj. "Troupe" : ...Larenaille, bringandaille (...), Villenaille, *bonhomaille* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69). [R. M.]

BONHOMME, subst. masc. (bonhomme)

[GDC : *bonhomme* ; FEW IV, 455a : *homo* ; TLF IV, 672a-674b : *bonhomme*]

A. - "Homme du peuple, roturier" : [Les gens de Poix ont négocié pour que leur ville ne soit pas brûlée, mais ils ne tiennent pas leurs engagements]...li *bonhomme* de Pois estoient faussaire. On le segnefia au roi, pour sçavoir quel cose il en voloit faire. Li rois fist arester toute l'oost et la logier pour ce jour, et envoya ses marescaus de rechief a Pois. Qant les Englois furent retourné jusques a la, il trouverent ces *bonhommes* qui estoient rebelles, qui tantos furent en voies, qant il veirent ces Englois venus ; mais il en i ot des atrapés biaucop, qui furent mors et mehagniet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 703). Ce poeple ainsi esbahy desiroient moult la mort de leur seigneur pour sa cruauté (...). Et comme le gentil chevalier se

trouvast entre les *bons hommes*, l'un d'eulx pour tous les autres commença a dire : ... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 121). ...si veirent de loing plenté de gens qui restoroient une cité ; meismes ung chasteau qui jadis y fu radouboient ilz de murs et de portes. Et quant ilz vindrent jusques au *bons hommes*, Benuicq commença a dire : ... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1084).

Rem. Doc. 1392 (*bon homme*) ds DU CANGE I, 699a, s.v. *boni homines* ; TLF.

- [Opposé à *gentil homme*] : ...et n'i avoit dedens nul gentil homme, ne autre deffense que des *bonhommes* de le ville (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 144).

- [Opposé à *gens de mer*] : ...il n'i avoit forques ceux de la ville, qui n'estoient que *bon homme* et gens de mer (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 95).

B. - En partic. "Paysan" : ...ung *bonhomme* de Bourbonnois, lequell ala au conseil a ung saige homme dudit lieu, pour son asne qu' il avoit perdu (C.N.N., c.1456-1467, 16). Si passames au dessus de la maison de ce *bonhomme*, qui demeure en la grande lande (BUEIL, I, 1461-1466, 34). Et, s'il est nul qui contre moy s'ingere Ou, par inde(h)ue querelle reffrigere, Entreprennent d'escourre noz pailliers, De desriver pastoureau ne bergiere, Prandre berbis, *bon homme* ne grangiere, Ilz y lairront les filz et les cailliers. (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

- *Bonhomme du pays* : ...les *bonhommes* dou pays qui les avoiièrent parmi le bois (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 57). ...et embla au devant de Carcassonne à un *bonhomme* du païs un cheval de poil grison (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 460). ...ces *bonhommes* dou pais (FROISS., Chron. D., p.1400, 712).

- *Bonhomme de village*

Rem. Doc. 1393 ds GDC VIII, 340a.

- *Jacques Bonhomme* : ...li Jake *Bonhomme* qui jadis regnèrent en ce pays (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 222). ...enssi que jadis s'esmurent et eslevèrent en France li Jaque *Bonhomme*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 94). Jaques *Bonhom* s'a beau crier et plaindre. Quant gendarmeaulx ont mengé le bonhomme, Viennent après les procureurs des cours, Plus affamez que n'est la court de Romme, Pour exiger d'or et d'argent grant somme, Qu'ilz happent tout sans y avoir recours. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 39).

- [De soldats] *Manger le bonhomme*. "Se nourrir aux dépens des paysans" : Jaques Bonhom s'a beau crier et plaindre. Quant gendarmeaulx ont mengé le *bonhomme*, Viennent après les procureurs des cours, Plus affamez que n'est la court de Romme, Pour exiger d'or et d'argent grant somme, Qu'ilz happent tout sans y avoir recours. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 39).

C. - P. ext.

1. "Bonhomme, homme quelconque, quidam, brave homme" : ...à Bour-neuf-en-Rays en Bretagne, il print et embla, en la bourse d'un *bon homme* qui dormoit, trois frans en or et autre menue monnoye. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 27). Item, il print et embla à un *bon homme* d'Escouen deux ou trois frans qui estoient sur ledit homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 30). Qui est ore ce vieux *bon homme* Que je voy la en ce cornet ? Vous semble il qu'il ait le corps net Pour estre en lieu si autentique ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 244). CENTURION. (...) Voicy ung paysant de villaige (...) il sera de neccessité Qu'on le charge de ceste croix. (...) PYLATE. Il est *bonhomme* grant et fort Pour ung tel fardeau soustenir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 326).

Rem. Désigne un hermite ds l'ex. suiv. : Sy demanda au *bon homme* dont celle maison venoit estre situee en tant desert lieu (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 238).

- En appellatif : Tien, *bon homme*, va t'en, et mez ces nouëz ès puis et fontennes par où tu passeras (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 430).

2. "Homme simple d'esprit" : Et, s'il [l'homme vicieux] voit homme qui vive justement en crainte de Dieu et selon raison, sans grever aultruy, et veult faire a chascun comme il voudroit que on luy feyst, l'omme inique et vicieux s'en moque et dist que c'est ung *bon homs* et le argüe qu'il ne scet tromper ou decevoir son voisin. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 150).

3. "Membre de tel ou tel ordre religieux" : En manteau de *bon homme* va son langage dissimulant et promet de mener seurement les pelerins comme sachant la voye (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 176). Chantres, Chanoyes, Cordeliers, Augustins, Devotz rustins, *Bons Hommes*, Philistins, Soirs et matins, dedens voz maisonnettes Moynes Chartreux, Hermites clandestins, Vrays celestins en ces lieux terrestins, Ditz Celestins, et douces chançonnettes Chantez à Dieu (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 401).

REM. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 84-85. Dans beaucoup d'ex. *bon* conserve sa valeur ordinaire, ainsi ds l'ex. suiv. : Quant l'omme est parfaitement compunct, lors lui est tout le monde grief et amer. Le *bon homme* ["l'homme moralement irréprochable"] treuve matere souffisant de doloir et de plourer. (Internele consol. P., 1447, 331). De même en appellatif : EGEUS. (...) Entrez, *bons homs*, n'attendez plus. MARCHODÉE. Je vous remercie, Egeus. Humble Hester, royne renommée, Honneur soit a vous ! (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 65).

V. aussi *homme* [R. M.]

BONHOMMEL, subst. masc. (bonhomme)

[GD : *bonhomme* ; GDC : *bonhommeau* ; FEW IV, 455a : *homo*]

I. - [Dimin. de *bonhomme*]

A. - "Homme du peuple, roturier" : ...Gens de commun et *bonhommeaux*, Varletz, foulons, gardechevaux... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 246). Les euesques et *bonhommeaux*, Les papés et simples conuers, Les mendians et cardinaux... (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 42).

B. - En partic. "Paysan" : [Il s'agit d'un *paysant de villaige*] Sire, je vous cometz et baille Ce *bonhommeau* en vostre main. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 326). Et nous meschans *bons-hommeaus* en nos granges... (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 225). ...Bouveaux, bouviers, bocquillons, *bonhommeaux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 142).

- [De soldats] *Manger bonhomme*. "Se nourrir aux dépens des paysans" : Mengeront-ils les ennemis ? Ils mengeront les *boshommeaux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 73). Vous faites saulx et mengiez *bonhomeaux*, Villes, hamiaux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 140).

C. - "Bonhomme, homme quelconque, brave homme" : Or viens ça, petit *bonhommeau*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 192). Ho, ho, *bonhommeau*, n'ous tu goucte ? Vien t'en parler a nosseigneurs. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 326). Or vien ça, petit *bon homme* ! Es tu tout certain et tout fis Que cest homme cy soit ton filz ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 459). Mais baillez moy gens en grant nombre, Faictes sallir souldars pietons A tout arcs, a tout viretons, Gens de commun et *bons hommiaux*, Soit des fors bourgs ou des

hamiaux, Bedeaux, garsons et quoquinaille : N'y aura sy meschant merdaille Que tout ne viengne a bon proffit. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 675).

II. - [Jeu de cartes]

Rem. Doc. 1452 (*bonhomme*) ds GD I, 682c. [R. M.]

BONHOMET, subst. masc. (bonhomme)

[FEW IV, 455a : *homo* ; TLF IV, 674b : *bonhomme*]

(Synon. de *bonhomme*)

REM. Doc. c.1350 (*bon homet*) ds TLF. Nom propre ds *Aff. Jacques Coeur* M., 1453-1457, 549, 550, 551. [R. M.]

BONI, subst. masc. (boni)

[*FEW I, 434b : *bonus*]

Mettre à boni. "Mettre à point, préparer" : ...meismes pour avoir aidie a assembler et mettre a *bonny* certaine grant quantite de cailleux amenez et deschargiez au devant de le barriere de ladite porte (Comptes Doullens W., 1470, 24).

REM. Inconnu des dictionnaires. La construction avec *mettre* ne permet pas de le rattacher à *abonir*. V. aussi *bonir*. Cf. GD I, 682c : *boni* (a. fr., mot latin) et TLF IV, 674b : *boni*. [R. M.]

BONIR, verbe (bonir)

[*FEW I, 434b : *bonus*]

"Mettre en meilleur état" : Et bien leur dist Bertran qu'acés prochainement Leur fera deservir les soudaies c'on prent, Bacinés esclercir, bien *bonnir* gentement, Et espees fourbir dont li aciers resplent (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 376).

V. aussi *abonir*², *boni* [R. M.]

BONISSE, subst. fém. (bonisse)

[GD : *bonisse* ; FEW XXIV, 41a : *abonnis*]

"Coiffure de femme, sorte de béguin" (GAY)

REM. Doc. 1324 (Arras, *bonisses*) et 1409 (Péronne, *une bonisse a .III. cloquettes d'argent*) ds GD I, 683b (et ds GAY I, 174a). [R. M.]

BONISSEMENT, adv. (bonissement)

[*FEW I, 434b : *bonus*]

"Bien" : ...si menga bien et volentiers et a plenté, comme cil qui avoit grant fain, car il n'avoit mengié en tout le jour et si estoit sur l'avesprer. Et les larrons, quant il virent Aigre mengier si *bonissement*, si le regarderent a merveille (Bérinus, I, c.1350-1370, 266). [R. M.]

BONIVET, subst. masc. (bonivet)

[Ø]

"Servitude en usage dans la région de Coulommiers, Meaux..." : ...en la servitude du *bonivet* qui a cours entre l'Abbé de Resbes et autres seigneurs (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1457, 312). Et y a sept branches en icellui *bonivet* dont le Roy, notre dit Seigneur, à cause de sa seigneurie dudit Coulommiers, en tient deux branches, l'Abbé dudit Rebes une branche, le seigneur de Fosse-Rougnon une autre branche, le seigneur de la Bergeresse une branche, le seigneur de Doue une branche et lesdiz trésorier et chanoines une autre branche. Et que les hommes et femmes de corps qui sont desdiz seigneur pevent faire le *bonivet* quant bon leur semble... (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1457, 313-314). [nombreuses autres occurrences p.314]

REM. Cf. notes détaillées de l'Éd. : semble provenir du statut servile des hommes de corps du hameau de Bonnival,

étendu à toute une région (n.1, p.312). Ce statut juridique est mentionné dans les Archives du Parlement de Paris en 1327, 1339, 1343, et 1348 (n.1, p.313). [R. M.]

BONJOUR, subst. masc. (bonjour)

[FEW III, 104b : *diurnum* ; TLF IV, 678a-b : *bonjour*]

[Formule de salutation] : *Bonjour*, Aultruy, comment va ? (Jehan A., c.1400-1500, 131).

Rem. Ex. de COQUILL. ds TLF (IGLF).

- *Den / Des bon jour*. "Bonjour (*Dieu vous doit bon jour*)" : Je suis, par Dieu, aussi honteux S'un "*Den bon jour*" comme une truye (Menus propos P., 1461, 86). [Ex. d'un Myst., Trepperel, n.2 de l'éd.] Lubine, hau ! Ouy, des *bon jour* ! (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 229).

Rem. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 140.

- *Donner le bonjour à qqn*. "Saluer qqn" : ...il s'en vint devers elle, puis lui donna le *bon jour* moult reveramment (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 79). ...je lui donne, avec le *bon jour*... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 92). [P. iron.] ...et, pour leur donner le *bonjour*, le seigneur d'Esquerdes les salua d'ung gros courtault (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 561).

REM. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 82. Nombreux ex. de *Dieu vous doit bon jour*, le *bon jour*, vous mette en bon jour...

V. aussi *jour* v. Lexiques [R. M.]

BONNAIRETÉ, subst. fém. (bonnairété)

[GD : *bonnairété* ; FEW XXV, 1321b : *ager*]

"Bonne nature, bonté, douceur" : Et pour ce pardon acquerir, faites-no[u]s pardonner a noz malfaiteurs et prier pour eulx. Et que tousiours, par bonne et humble patience, avons de v[ost]re *bonnairéte* remembrance. Amen. (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 94). JEAN. (...) Vostre filz sur tout vous amoit Et de sus tout vous honoroit, Quar pour vostre grand *bonnayreté* Pris il en vous la humanité. Onques vostre virginité ne perdate, Ne anssy ne vous corrupate (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 120). ...il est humble, doulx et courtoys, il hait les orgueilleux de mauvaïse nature, et est son amour enclinee a humbles et de *bonnairété* plains qui ayment loyauté et preudhommie. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 127).

REM. Ex. d'a. fr. et *Percef.* (éd. 1528) ds GD I, 679c ; forme *bonnairité* ds une pièce justificative de l'éd. de COMM. de la Soc. Hist. de France (III, 254). Cf. aussi AND et FEW XXV, 1325a, n.28. [R. M.]

BONNASSE, subst. fém. (bonnasse)

[GD : *bonnasse* ; FEW XXII-2, 127b : o.i.]

[Cuve]

REM. Doc. 1340 (*une bonnasse a mettre anguilles*) ds GD I, 683c. [R. M.]

BONNEMENT, adv. (bonnement)

[T-L : *bon (bonement)* ; GDC : *bonement* ; AND : *bonement* ; DÉCT : *bonement* ; FEW I, 433b : *bonus* ; TLF IV, 680a : *bonnement*]

A. - "De manière satisfaisante, favorable"

1. "De manière satisfaisante" : Aus dis Moigne, Colleville et Regnart, ausquielx Monseigneur d'Avrenches fist croissance de leurs gaiges à chascun de II fr. par mois, pour ce que eulx, leurs gens et chevaux ne sen pavoient *bonnement* vivre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 247). ...car rudesse de nature ne se puet *bonnement* appliquer a la nature nourrie en noblesse. (ARRAS, c.1392-1393,

17). Quant Gieffroy ot oye l'escusacion de l'ancien chevalier pour lui et pour les autres, si traist son conseil ensemble et leur dist : Beaulx seigneurs, que vous semble de ce fait ? Il me semble que ces gens se excusent *bonnement*. (ARRAS, c.1392-1393, 211). Mais homme et femme en tout leur aage Sont privez de cest avantage, Car leur nature est si passible, Si altérable et corruptible, Qu'ilz ne pevent nulle saison, En champs, n'en boiz, ne en maison, Estre ne vivre *bonnement* Sans avoir robe ou vestement (LA HAYE, P. peste, 1426, 67). ...pour ce qu'il n'y trouvoit *bonnement* à gangnier, il et sa dicte femme s'en retournerent audit lieu d'Estampes (Paris domin. angl. L., 1427, 247). ...luy dirent qu'il estoit temps qu'il se mariast, et que *bonnement* il ne pavoit seul conduire son fait. (C.N.N., c.1456-1467, 131). ...mes au regard de retourner dont il [le dauphin] estoit venu ne de soy traire devers luy [le roi de France], il n'en estoit pas encoire avisé. Aussy il ne faisoit encoire que venir, et estoit laz et travaillié et venu de loingtains marces (...). Aussy ne pooit *bonnement* soy plus eslargir en ceste matere, considéré que les ambassadeurs de son bel oncle [le duc de Bourgogne] qui avoient esté par dela devers le roy pour sa cause, ce disoit, n'estoient pas encoire retournéz (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 87).

- "Raisonnement, logiquement" : ...car il n'est pas possible *bonnement* que une [chose] ait grans peccunes ou richesses qui de les acquerir ou garder ne prent cure (ORESME, E.A., c.1370, 234). Et pour ce, ceuls qui se delictent tres forment en quelconque chose, ilz ne peuent quant a lors *bonnement* autre chose faire (ORESME, E.A., c.1370, 511).

- "Exactement" : Bien estoient plus de C. mille, Et s'en yssoit hors de la ville, Tant et si merveilleusement Que nuls homs nombrer *bonnement* Ne le peüst en verité, Tant en y ot grant quantité Qui empeschierent le descendre De ses vaissiaus et terre prendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 67). ...par les gens d'icellui hostel elle fu requise de savoir à dire *bonnement*, se elle pavoit, celui qui prinse avoit ladite tasse (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 342).

2. "De manière favorable" : Lors s'avisa Li gentils rois, et *bonnement* ris a De Juenesse qui einsi devisa (MACH., J. R. Beh., c.1340, 128). ...les dames moult *bonnement* Pour leurs amis les recevoient, Pour ce qu'a loiaus les tenoient, S'en portoient le guerredon, Et li loial de guerre don. (MACH., D. Lyon, 1342, 200).

- "Au mieux" : Ainsi ly II. baron ont pris leur parlement Pour aller le royne secoure *bonnement*. Adont ont apresté tout leur ordonnement, Les vaissiaus pourvés et bien et largement De pain, de char sallée et de vin ensemment (Hugues Capet L., c.1358, 45).

• *Moult bonnement* : Li dieu de terre et de la mer Et des cieus, qu'on doit moult amer, Moult *bonnement* s'i esbatoient Et moult grant joie y demenoient. (MACH., F. am., c.1361, 202). La grant bonté de vous, entiere et seinne, Le scens, le pris, la maniere certaine Et vo douceur vous font estre en ce monde M'amour premiers et ma dame seconde. Et je l'otroi moult *bonnement* ; car pris Tenez mon cuer, sans pensée vilainne (MACH., L. dames, 1377, 157).

- *Pouvoir bonnement*. "Pouvoir aisément" : Et parmy tant poés *bonnement* posséder De trestout le païs que devez gouverner. (Hugues Capet L., c.1358, 181). Ma tresdouce amour, je vous verrai briément, se Dieu plaist, et serai en l'ostel ou je fui les autres fois. Si me recommande a vostre grace, car vous savés que je ne vous puis *bonnement* veoir ne parler a vous s'il ne vient de vous (MACH., Voir, 1364, 314). ...mais [l'espaisseur des corps de cibas] est d'autre guise qui ne peut pas *bonnement* estre exprimee. (ORESME, C.M., c.1377, 434). Mais ou alez vous a ceste heure, se vous le me pavez *bonnement* descouvrir ? (ARRAS, c.1392-1393, 25). Nous mercions

le roy de l'onneur qu'il nous fait, mais quant de nous entrer en fort, n'en chastel, n'en ville, tant que nous puissions *bonnement* passer par ailleurs, ce n'est pas nostre intencion, mais pensons, au plaisir de Dieu, a tenir les champs et faire bonne guerre a noz ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 98). Item, fis paindre les armes de mon dit seigneur en trois grans escus de bois, pour ce que *bonnement* ne se pouvoient paindre sur la massonnerie des portes de la dite ville et chastel, et les ay fait mettre et asseoir a troiz portes (Comté Porcien R., 1400, 210). ...pour ce qu'il estoit tart, et ne se pouvoient *bonnement* assembler les seigneurs de Parlement pour l'eure. (BAYE, II, 1411-1417, 28). Et pour ce que *bonnement* ne pouvoit faire ce qu'ilz lui requeroient, parce que paravant les Gènevoiz estoient aliez avecques lui, et aussi qu'il avoit fait aucunes promesses à icellui roy Lancelot, fut la besongne lors prolonguée (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 74). Nature icy charité vaint, Et qui ne pourra *bonnement* Yssir ou fouyr simplement Hors un pais espécial Où règne air pestillencial, Il doit eslire mansion En celle terre ou région Où l'air soit de telle qualité Qu'il n'ait guaires d'umidité (LA HAYE, P. peste, 1426, 77). ...pour ce que le Roy ne pouvoit *bonnement* acroistre, ne paier plus grant nombre de conseillers (FAUQ., III, 1431-1435, 30). ...dont la plus grand partie avoient grand désir d'asssembler à bataille contre leurs ennemis, ce que *bonnement* ne pouvoient faire pour ce que, comme dit est, ilz estoient de pied et leurs ennemis de cheval (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 413). ...pour le présent suis occuppé ès matières de par deçà telement que *bonnement* ne pourroye entendre à son expédition, et aussi que sa dicte expédition se fera troyt mieulx moy estant devers le Roy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 242). ...laquelle chose *bonnement* il ne pouvoit faire sans avoir aide et secours de gens et argent avoir de ses pays (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 13). Et, pour resister à leur artillerie, il avoit deliberé de semer parmy les champs son artillerie en petis buyssons, en bruyeres, en blez, en petis fossez et en lieu où on ne les pourroit *bonnement* veoir et estre si loing comme la portée de leurs bastons. (BUEIL, II, 1461-1466, 232). ...en ceste trinité il y a ung loyen, qui ne se puet *bonnement* dire ne exprimer, le quel pas n'est gendré, mais une souefveté et douceur du Pere et du Filz respargissant et arrousant par tres grant largesse toutes creatures selon leur capacité et leur pouoir de le recepvoir. (Somme abr., c.1477-1481, 115).

. *Qu'on peut bonnement*. "Au mieulx qu'on peut" : ...et en leurs presences fu interrogez sur la maniere d'icelle tonsure, et cogneut ce que dit est. Lesquelz promoteurs, ouy icelle prefixion, dirent que sur ce il feroient tele diligence comme *bonnement* porroyent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 400). ...[qu'il] oyst et examinast au mieulx et plus diligenment qu'il porroit, et rapportast ce que fait en auroit le plus briefment que *bonnement* pouroit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 81). ...il avoit le contenu esdites confessions dit et rapporté de bouche, au plus vray, et le plus diligenment que *bonnement* avoit peu et sceu, à honorables hommes et saiges maistres Jaques de Ruilly, president des requestes du Palais (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 339). Et quant vous aurez tout fait, l'endemain, vous trouverez un homme qui portera en un sac un cuir de sers courree a alun, et achetez le tout ce qu'il le vous fera, puis en faictes taillier un corion tout d'une piece soubtilment, le plus delié que on pourra *bonnement*. (ARRAS, c.1392-1393, 31).

. *Si vous pouvez bonnement*. "Si c'est faisable pour vous" : Mais, pour Dieu, mon tresdoulz cuer, veuillés penser comment je me partirai de vous ; et qu'il n'i ait que vous et moi, se vous poez *bonnement* (MACH., Voir, 1364, 292).

. *Qui pourroit bonnement*. "Si on pouvait le faire, si c'est possible" : ...[en me mariant si vite] je me mefferoye trop et en seroye blasmee moult durement en derriere ; et tel me monstre belle chiere qui en tendroit moins compte de moy. A ce respondy le roy : Ma belle niepce, grant chose a ou faire l'estuet, et de deux maulx on doit prendre le plus petit, quant l'un en fault avoir. Il est bien vray, qui pourroit *bonnement*, ce seroit bon pour honneur que vous atendissiez encore. (ARRAS, c.1392-1393, 189).

- *Vous est-il bonnement ?* "Vous portez-vous bien, êtes-vous bien ?" : Sire, bien veigniés-vous, vous est-il *bonnement ?* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 388).

B. - "De manière honnête, régulière, conformément à la morale ou aux usages, ou bien au droit, comme il se doit" : ...Amours qui me duit A faire son très dous plaisir De fin cuer et de vray desir Me fist a ma dame penser *Bonnement*, sans villain penser (MACH., D. Lyon, 1342, 166). Mes cuers est desconfis et mas. Et tu sces moult bien que tu m'as, Si dois estre mes advocas Et soubstenir Ma paix, ma joie et mon desir, Et si dois ma santé querir Et moi *bonnement* enhardir Voire en ce cas. (MACH., Voir, 1364, 356). Amis, Amis, saches de vray, Pour ce qu'as fait un serement Qui ne peut tenir *bonnement* Que ce ne soit contre la loy (C'est d'espouser la fille au roy), Dieu te mande qu'en brief termine Seras mesel. (Mir. Amis, c.1365, 44). ...et li pri *boinement* que il me pardonne mes fourfais. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 81). Je sui tout prest, se c'est chose que je doye faire *bonnement*. (ARRAS, c.1392-1393, 26). ...maiz on doit advertir que Dieppe n'est pas du demainne de la duché de Normendie maiz est de l'eglise, appartenant a l'arcevesque de Rouen, et ne se pourroit *bonnement* apliquer au demainne du roy (JUV. URS., Loquar, 1440, 425). ...je vous ay racompté de mon fait autant que je puis *bonnement* saulf mon serment (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 100). Le roy, pour la beauté d'elle [de sa propre fille], en fut si amoureux que oster n'en pouoit son cuer. Et pour ce que *bonnement* ne la pouoit avoir pour acomplir sa volenté et qu'il en peut joyr licitement, il fist ung edit (...) repugnant a droit (Nouvelles inéd. L., p.1452, 61). ...si ne fust il [le mari], son gentil serviteur n'eust pas encores a luy tollir ce que *bonnement* et par honneur donner ne luy pouoit. (C.N.N., c.1456-1467, 182). ...si est dimenche ; et si ne povons *bonnement* aller sans chemises. (C.N.N., c.1456-1467, 399). Messeigneurs, faisons diligence : Voyla les princes au devant Qui viennent en grant aliance ; Saluez les fault *bonnement*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 114).

C. - [Valeur d'intensité]

1. "Vraiment"

- "Vraiment, pleinement" : Ma dame, sachiez *bonnement* Mes seigneurs ne demourront goute Voz filz, mais venront ci sanz doubte Touz deux ensemble. (Mir. mère pape, c.1355, 363). Sire, je dis premierement Que je vous aim si *bonnement* Que volentiers, se je savoie, En tous cas vous conseileroie. (MACH., Voir, 1364, 610). ...Qu'amer peust Dieu de cuer fin, Et li servir si *bonnement* Qu'en gloire pardurablement Regnast (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 27). Or soit si com vous agrée, Gentil dame, à qui Cuer, corps, pouoir et pensée *Bonnement* ottri. (MACH., L. dames, 1377, 31). Nourrice, il convient *bonnement* Que cest enfant soit bien nourri. (Gris., 1395, 49). Et entendés li sauf conduis soit tels que je m'i puisse *bonnement* asegurer (FROISS., Chron. D., p.1400, 752).

- "Vraiment, sincèrement" : Dieu le vous vueille pardonner, Si comme je fas *bonnement*. (Mir. enf. diable, c.1339, 24). Et mercy criant de cuer fin Vous requier *bonnement*, mains jointes, Qu'ae

penitences enjointes De vous a qui fui tant rebelles (Mir. parr., 1356, 62).

- "Vraiment, effectivement" : Nul ne peut faire *bonnement* Aucune morale euvre, Se la grace de Dieu n'y euvre. (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 545). ...le second point, Qui en la fin du Livre est joint, Enseignera les medicines Assez suffisantes et dignes, Selon que humain entendement Les peut aviser *bonnement*, à préserver et asseurer, Délivrer, guérir et curer, De la boce (LA HAYE, P. peste, 1426, 73).

- "Vraiment, assurément" : Je veul du tout laissier le monde. Ce n'est que le champ de la romde, Ce n'est fors c'ungne vanité. Quil c'y affie, en verité, Il a petit soustiennement. Le Dieu quil est néz *bonnement*, Nous gart du monde transitoire Et nous octroy a tous sa gloire (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 78). Nous voulons que nous faciez rendre Au port de Tocque seurement ; Car ainsi que je puis comprandre C'est nostre milleur *bonnement*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 108).

2. [En tournure négative] *Ne ... bonnement*

a) "Pas vraiment, pas pleinement" : ...pour ç'au pape vueil aler Moy confesser, car autrement Ne puis estre absolz *bonnement*. (Mir. mère pape, c.1355, 403). ...je ne scay pas *bonnement* Se mon oeuvre scauray parfaire Sans forfaire (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 5).

- "Pas précisément" : Comment sera ce possible A moy simple et pou sensible De proprement exprimer Ce qu'on ne peut extimer *Bonnement*, ne bien comprendre (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 7). En ceste quarte d'aage, faisant ma serche et mon discours en divers volumes grecz, latins et ebrieux, siryaques et caldeiqs, ay trouvé plusieurs clers hommes, mais, pour ce que je n'ay trouvé *bonnement* le temps qu'ilz ont esté et aussi de leurs lieux, au moins de plusieurs, je les ay voulu icy mectre en tourbe (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 43 v°).

. *Ne pas savoir bonnement* + interr. indir.. "Ne pas savoir précisément" : Or advint qu'il ot entre la dame et le chevalier une riote, ne scay pas *bonnement* de quoy. Mais elle se party de lui soubdainement, de quoy le chevalier fu moult doulens. (ARRAS, c.1392-1393, 15). Et costierent Frisse, et ne savoient *bonnement* a dire li maronnier ou il estoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 72). ...et ne sçay point *bonnement* en quelle marche je suis. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 27). Adam et ses enfans congneurent qu'il seroit deux deluges, l'un par feu, l'autre par eaue, mais leqel devoit preceder ne sçavoient tous *bonnement*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 12 r°). ...pource qu'ilz ne sçavoient pas *bonnement* en quel endroit estoit la personne du roy, ilz envoyerent ung herault devant luy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 285).

b) "Vraiment pas" : ...pour ce que elle estoit jà moult travailliée et ne se pavoit *bonnement* revenger contre eulz deux, congneut icellui Oudot elle qui parle charnelment une foiz, ledit barbier tenant touzjours en ce faisant les cheveux d'elle qui parle. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 510). ...car je ne sçay *bonnement* autre chose que je vous puisse envoyer a cestuy benoyst jour des estreines (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 2). Car quant il [Scipion] vault une fois de l'isle de Sicile passer en Auffricque, il vouloit de III^c de ses meilleurs gens de piet emplir le nombre de ses gens de cheval ; mais il ne pavoit *bonnement* ce fere sy hastivement que besoing estoit, se ce n'estoit par subtilité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 25). ...*bonnement* il ne s'en pavoit garentir par fuite (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 418). Mais que veulx tu ! de ma fortune, Contre qui ne puis *bonnement* ["mon destin, contre lequel je ne peux vraiment rien"], Qui si faulcement me fortune, Me vient tout ce

gouvernement (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 32). Je ne puis *bonnement* souffrir ceste melencollee en mon cuer (BUEIL, II, 1461-1466, 229). [R. M.]

BONNENC, subst. masc. (bonnenc)

[GD : *bonnenc* ; FEW I, 421b : **bod-*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Estomac"

REM. Ex. d'a. fr. et JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD I, 683c. Cf. *Romania* 39, 1910, 205-206 (A. Thomas). [R. M.]

BONNEPLAISANCE, subst. fém. (bonneplaisance)

[GD : *bonneplaisance* ; FEW IX, 3b : *placere*]

"Complaisance" : *Bonne plaisance* : beneplacencia (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 187).

V. aussi *plaisance* v. Lexiques [R. M.]

BONNERIE, subst. fém. (bonnerie)

[Ø]

"?" : Mout est crasse leur *bonnerie*. Ne leur mesons ne chieent mie. Noise ne clameur en leur rue N'est ne boue qui leur pue. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 48).

REM. L'Éd. traduit par "bonté". N'est-ce pas plutôt *bornerie* "droit sur le placement des bornes" ? [R. M.]

BONNET, subst. masc. (bonnet)

[T-L : *bonet* ; GD : *bonet* ; GDC : *bonnet* ; AND : *bonet* ; DÉCT : *bonet* ; FEW XXIV, 39a : *abonnis* ; TLF IV, 680b : *bonnet*]

A. - "Bourre de laine ou étoffe servant à faire des coiffes"

Rem. Doc. de 1435 *Chappeaux de bonnet* dans GD I, 435

B. - "Coiffure souple sans bord, faite de tissu, de tricot ou de peau, bonnet" : Cez petitz enfanchonnés, Il portent soubz leurs *bonnés* Visages plains de bobo. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 387). Encour auras ce oriom Pour bouter dedans ton *bonet*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 233). Il avoit vestu, pout toute parure, une longue robe d'ung gris de très petit pris, et estoit scaint d'une corde nouhée à façon de Cordelier, et en son chef avoit ung gros *bonnet*, que l'on appelle une cale, nouhé par dessoubz le menton (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 194). *Bonnetz* revers, Tenduz, laissez (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 240). De quoy servent ces haulx atours Et ces *bonnetz* ad ces pucelles ? (Sots Magn., a.1488, 194). Et (...) [Jehan de Paris] osta son *bonnet* et fit la reverence et mercia la damoiselle (Jehan de Paris W., 1494-1495, 66). Ilz luy baillent le corps de la curace, ses bracetletz et ung chappel, un *bonnet* avec les plumes. (LA VIGNE, S.M., 1496, 174). Et les officiers qui avoient acoustumé servir ledit seigneur de Beaujeu, comme escuyers tranchans et autres, furent contrainctz le servir nudz, sans chausses, *bonnéz* ne autres abillemens, synon les aucuns qui avoient de petis prepoins, hocquetons et petis abillemens qu'ilz avoient empruntez. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 326).

Rem. Doc.1401 (*bonnetz à baignier*), 1432 et 1445 ds GAY I, 174b ; bonnet de nuit, doc. 1455 et 1469, p.175b.

- [Comme première coiffe par dessus laquelle on porte un chapeau] : ...il prist l'habit d'ermite selonc l'ordre de Saint Maurice, c'estassavoir grise robe, longue mantel et chaperon gris à courte cornette d'un pied ou environ, et ung *bonnet* vermeil par dessoubz son chaperon, et par dessus ladicté robe, ceinture dorée, et par dessus le mantel, une croix d'or, assés pareille que les portent les empereurs d'Alemaigne. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453,

111-112). Or avoit le gentil soudart ung petit chappelet pellié un peu plus long par le derriere que par devant et, par dessoubz, ung *bonnet* fendu au dessoubz de l'oreille et lascé au long de la fente d'une petite cordelete. (Abuzé D., c.1450-1470, 5). Sur ce *bonnet* mettez souvent Blancz couvrechiefz pour vous parer, Qui plaient et tremblent au vent Pour vostre honneur mieulx reparer. (Droit actour dames M., a.1466, 484).

- *Bonnet à grandes oreilles* : ...douze *bonnetz* à grans oreilles, et quatre paires de mitaines de chien, baillez es mains du roy qui les a donnez à ses gentishommes (Comptes roi René A., t.2, 1478, 98).

- *Bonnet d'enfant* : Item 2-12° de *bonnet* d'anffans (Metz Comptes merciers S., 1461, 56).

- *Bonnet (haut)*. "Bonnet à la mode au XV^e s. : Premier, vous portez sur voz testes Ung hault *bonnet* carré ou ront, En demoustrant qu'estes honnestes Et qu'honneur avez mis amont Par sur toutes femmes qui sont. (Droit actour dames M., a.1466, 484). De quoy servent ces haulx atours Et ces *bonnetz* ad ces pucelles ? (Sots Magn., a.1488, 194).

- *Chapeau de bonnet*. "Coiffure en étoffe tricotée, sans bord" : Qui ce sçara bien faire entendre, Le chapeau de *bonnet* peout prendre. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 28). C'est assavoir, que quicunques saura ouvrer ou mestier de faire des chapiaux de *bonne*z, gans de laine et les appartenances du mestier, faire le pourra, mais qu'il ait fait le serement et que il soit à ce souffisans. (Mét. corp. Paris L., t.3, 1367, 245).

- [Façons de saluer] *Oster le bonnet/mettre la main au bonnet* : ...la grace Dieu invoque A deux genoulx, ostant *bonnet* et tocque, Luy suppliant qu'a mon adresse vacque (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 16). ...puis prindrent congiet à monseigneur l'archiduc, lequel tint magnanimité honorable en congiant chescun d'eulx selon sa vocation et appartenir, à l'ung otant son *bonnet*, à l'autre y touchant seullement, et aux aultres les prenant par la main. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 621). Et (...) [Jehan de Paris] osta son *bonnet* et fit la reverence et mercia la damoiselle (Jehan de Paris W., 1494-1495, 66).

C. - En partic.

- *Bonnet court*. "Bonnet sans cornette, bonnet rond des gens de robe (?)" : Item, a maistre Jehan Mautaint Et maistre Pierre Basannier, [Je lègue] Le gré du seigneur [Robert d'Estouteville] qui attainct Troubles, forfaiz, sans espargnier ; Et a mon procureur Fournier, *Bonnetz* cours, chausses semelees Taillees sur mon cordouennier, Pour porter durant ces gelees. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 21). [R.H., *Comment. Lais Poèmes*, 28]

- *Bonnet (rond)*. "Bonnet porté par les docteurs de l'université, par les magistrats, les gens de robe, par le clergé" : Et pour ce, se aucun clert porte lez signes d'un docteur ou d'un maistre, comme est de porter *bonnet*, se il n'est maistre en aucune science, ou esporons dorez, se il n'est docteur en loys, ou se un escuier porte doré, il en puet raysonnablement estre repris. (Songe verg. S., t.1, 1378, 290). ...XII maistres a *bonnet* ront en science du Crucifix (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 601). Ceulx cy n'ont pas bonne fin ne bonne entention, mais estudient pour avoir honneurs et vanitez du monde. Les dyables leur presentent en leur entention *bonnés*, chapperons fourrez, chaires haultes et pareez, et a ceste entention prennent ilz le labour et l'estude que ilz en ont. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 190). Vous pourterés ce *boné* ront, Mon bel enfant, car je le veulx, Mes n'en souyés par orgueilleulx. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 28). Sy en y eust assez de docteurs au ront *bonnet*, grande quantité aussi de

licenciez, et pluseurs bacheliers. (MICHAULT, Doctr. temps prés., 1466. In : *Chrestom.* R., 198).

Rem. Note de l'éd. : "Le *bonnet ront*, tel qu'il était connu au XV^e siècle, était la barrette accordée au candidat au moment de passer le doctorat". GAY : "Le bonnet rond était [...] au XV^e s., la coiffure du clergé, des magistrats et des gens de robe". [R. M.]

BONNETERIE, subst. fém. (bonneterie)

[FEW XXIV, 41b : *abonnis* ; TLF IV, 683a-b : *bonneterie*]

"Articles que vendent les bonnetiers" : Jtem toute chappellerie, toutes *bonneteries*, de quelque sorte qu'ilz soient (Mét. Blois B., t.1, 1390-1441, 163).

V. aussi *bonnetier* v. Lexiques [R. M.]

BONNETEUR, subst. masc. (bonneteur)

[FEW XXIV, 42a : *abonnis* ; TLF IV, 683b : *bonneteur*]

"Filou, dupeur"

REM. Doc. XV^e s. (Archives du Nord, ds TLF, IGLF). [R. M.]

BONNETIER, subst. masc. (bonnetier)

[GDC : *bonnetier* ; FEW XXIV, 41b : *abonnis* ; TLF IV, 683b : *bonnetier*]

"Celui qui fabrique et vend des bonnets, bonnetier" : ...la maison signée XXIX du costé d'aval l'eave, où demeure ung *bonnetier* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 226). ...Robin Cottart, *bonnetier* et chappellier (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 781). ...ung ancien homme, *bonnetier*, nommé Jehan Marceau se pendit et estrangla en sa maison (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 45). ...à l'hostel d'ung *bonnetier* nommé... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 636).

Rem. Aussi *Mét. corp. Paris L.*, t.1, 1467, 54. [R. M.]

BONNETTE, subst. fém. (bonnette)

[GDC : *bonnete* ; *FEW XXIII, 95a : ; TLF IV, 684a : *bonnette*²]

I. - "Étoffe servant à faire des coiffes" (synon. *bonnet*) : Demie aulne de *bonnette* (Doc. 1415. In : M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 171).

II. - MAR. "Voile supplémentaire ajoutée à une voile principale, bonnette" : ...une nef appelee la nef Sant-Anton avec les appareulx qui s'ensuivent : le tref avec les *bonnetes*, la vergue et son appareil, les escrins et le bras, quatre caables, les trois nouveiaux et l'un usé, trois gresles cordes, une nouvelle, les deux usees, quatre ancre et un hoquerel, (...) le batel et coquet, quatorze avirons, dix et huit escus de douvez de tonnel, deulx haches pour fendre busche et le castel a mast (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1369, 208). ...les dittes nef ambedeux se entre fierent dez chasteaux davant tellement qu'il sembloit que toutes deux fussent debrisees, si que de le nostre se rompi assés de fustatge et toutes les deux *bonetes* que se tenoient en le voile du grant albre en le quelle fist de si grans partus que par le mendre pourroie bien passer une grosse pipe (CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 70).

Rem. Cf. FENNIS, *Gal.*, I, 382 ; JAL², 125a. [R. M.]

BONNEVAL, subst. masc. (bonneval)

[Ø]

DRAP. "Tissu fabriqué à Bonneval (Eure-et-Loir)" (Éd.) : A Jehannin de Pames, ledit jour, cent IIIIxxXIII l. six solz et huit deniers pour achat de IIIIcXXIII aulnes de sarges et de

bonneval (...), pour faire chambres pour tendre la chambre de la royne, dont Dieu ait l'âme ; la chambre dudit seigneur, son retrait, la grant chambre de parement et y faire cielz et dossielz et courtines (Comptes roi René A., t.1, 1453, 10). [E. P.]

BONNIER, subst. masc. (bonnier)

[T-L : *bonier*¹ ; GD : *bonier* ; FEW I, 465b : **botina*]

A. - "Mesure agraire (plus grande que l'arpent)" : Je n'aray de vo terre ne arpent ne *bonnier* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 119).

- n *bonniers de terre* : ...et plusieurs atres vilhes, et bin XIII *bonniers* de terres en terroirs des vilhes deseurdites (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 6). Chis messires Badewiens, ainsneis fis monssaingnor Libiert, saingnor de Geneffe, tenoit delle evesque de Liege, en fief, la castelerie et la deyme de Waremme ; se vendit ale capitle Saint Lambier la dyme ; et, par tant qu'il amainrissoit les fief del castellerie, ilh l'amendat et reconpensat des Vixx et X *bonniers* de terre gisans en la paroche de Geneffe, qui furent rajoins alle dit castellerie (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 377).

- n *bonniers de pré* : ...XIII *bonniers* de prez prisiez XXX livres. (Cartul. Laval B., t.2, 1335, 189). ...3 *bonniers* et demi de preit en une pieche (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1386, 80).

- n *bonniers de bois* : ...et duquel bois doit estre ensi qu'il disoit quatorze vins *bonniers* de bois pau plus pau moins (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1375, 80). ...la coppe de 94 *bonniers* de bois en la forest de Houthulst (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 166). ...et, de fait, de .III. à .III. *bonniers* de boix furent, de l'horrible tonnoire, estors de terre, gastéz, esrachiez et reverséz. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 486).

- [Appliqué à un édifice et ses dépendances] : ...et le fist fors, grans et planier [un château] : plus d'un *bonnier* de grant (JEAN D'OUTREM., Myr. historg G., a.1400, 64).

B. - P. ext. [Mesure de distance] : ...si ala bien chascune bataille ung *bonnier* avant jusques au devaler de la montaigne (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 65). ...il fit si grande bruyne que l'ung ne pouoit veoir l'autre de demy *bonnier* loing (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 200). Li François et leur route chevaucoient d'un lés, et li coureur alemant d'autre ; et estoient environ demi *bonnier* priès li un de l'autre, et tant qu'il se pooient bien reconnoistre et entendre de leurs langages. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 73). Et au defours des portes avoit a II *bonniers* prest bois et forestz. (JEAN D'OUTREM., Myr. historg G., a.1400, 63). Et sont rentreiz dedens l'estour, ou il avoit III *bonnier* de loing (JEAN D'OUTREM., Myr. historg G., a.1400, 101).

- *Bonnier de terre* : Ce jour moustra Ronmains qu'il ne les ot pas chier : Reculler les a fait de tiere un grant *bonnier* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 229). Qant li rois ot fait son tour et viseté ensi ses batailles, un petit apriés on conmanda que les batailles alaissent avant par deviers les ennemis, tout bellement le pas. Ensi fu fait. Et ala bien casque bataille en cel estat un grant *bonnier* de terre avant, jusques au desvaler de la montagne sus laquelle li Escoçois estoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 142). Et fist celle matinee si grant bruine que on ne pooit veoir .I. demi *bonnier* de terre lonch ne en sus de li (FROISS., Chron. D., p.1400, 433). [R. M.]

BONNIERE, subst. fém. (bonnière)

[GD : *boniere* ; FEW I, 465b : **botina*]

A. - "Champ entouré de bornes" : ...lesquelles corvées ils sont et seront tenus de faire ès terres de *bonneres* dudit prieuré de

Saint-Belin estans ou finage dudit lieu (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 73).

B. - (Synon. de *bonnier* v. Lexiques)

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1405 (*douze boignieres de terre*) ds GD I, 683b. [R. M.]

BONNOT, adj. (bonnot)

[GD : *bonnot* ; FEW I, 434a : *bonus*]

"Bon, utile" : LE CHARRUYER chante. De traire vous semon, Et d'aller au chavon Teure *bonnot* faillon. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.1654).

REM. FLAMANG, *Vie Pass. st Didier C.*, 1482, 71, ds GD I, 684a. [R. M.]

BONSOIR, subst. masc. (bonsoir)

[FEW XI, 517b : *sero* ; TLF IV, 685a-b : *bonsoir*]

[Formule de salutation] *Donner le bonsoir* à : ...tous ensemble vous donnons le *bonsoir*. (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 169).

REM. Ex. de *Dieu vous doint bon soir* : VILLON, *Poèmes variés* R.H., c.1456-1463, 46. [R. M.]

BONTABLE, adj. (bontable)

[T-L : *bontable* ; GD : *bontable* ; FEW I, 433b : *bonitas*]

"Bon" : Ha, mors, que n'as oevres *bontaules* ! (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 107). Pas ne dormirent tout de voir Toute nuit li *bontable* ami (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 104). [R. M.]

BONTÉ, subst. fém. (bonté)

[T-L : *bonté* ; GD : *bonté* ; AND : *bonté* ; DÉCT : *bonté* ; FEW I, 433 : *bonitas* ; TLF IV, 685b : *bonté*]

A. - "Qualité de ce qui est bon, de ce qui réalise pleinement sa nature, qui réalise ce que l'on peut en attendre, qualité qui rend bon"

1. [À propos d'une chose] "Qualité (d'une chose)" : ...enfin, nous envoieez-vous à la mi-host deus escallates vermeilles qui soient semblables en *bonté*, en couleur et en tout, deus escallates blanches et une autre de droite couleur de violete. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1335, 291). ...laquelle [terre] nous souloit estre de grant prouffit chascun an pour la *bonté* d'icelle terre et la situation du lieu. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1400, 437). ...ce ne sont que deux tours quarrées encloses de murs, l'une sur la roche ditte et l'autre sur les champs plus arrière, dont en l'une ne en l'autre, n'y a guaires de beauté ne de *bonté*, fors tant qu'elles sont gardées de Sarrasins contre Cristiens. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 156).

- [À propos de plantes ou de terres, du point de vue de leur rendement] "Qualité et quantité" : Et sur ce mont maynnet leurs avois menus a paistre, pour la grant *bonté* des herbes qui y sont. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 78). Cestui Ayot dist, entre plusieurs choses, de la fertillité et *bonté* des biens d'icelui temps et de la multiplication des pluies (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 29 v°).

. [À propos d'un produit de la terre (le vin)] "Qualité" : Les aultres jugent au goust : se le vin est roide et aspre au commencement, c'est certain signe de *bonté* ; et s'il est mol, c'est signe contraire. (Rustican H., 1373-1374, 103).

. [Dans un cont. métaph.] : ...et en icelle partie [celle qui étudie les mouvements des astres] l'appeller bonne [l'astrologie], et les autres qui sont très utiles parties et fructueuses, desquelles il ne

gousta jamais, ne savoura nul fruit, parce qu'il l'ignore et aussi la *bonté* de l'arbre et les branches où il est cuilly et les profondes raisons de la fertilité dudit arbre et les grandes expériences, qui de jour en jour se peuvent monstrer à l'œil, et ainsi l'a volue fausement, soubz une couverture de bigotterie, la nommer et appeller art divinatoire (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 5 r°).

- "Degré de perfection (d'une activité sensorielle)" : ...car, tout ainsi comme a ce que .I. homme ait bons yex et bonne veüe par quoy il juge bien des couleurs et que est bel ou lait, il convient que la *bonté* de la veüe soit nee en luy et que il le ait de nature, semblablement a ce que un homme ait bon voiemment ou bonne veüe de l'ame dedenz ou de l'entendement, il convient que elle soit en luy nee et a luy donnée de nature. (ORESME, E.A., c.1370, 201).

- [À propos d'une propriété] "Excellence" : ...car honneur, prudence et delectacions sont de diverses raisons et especes quant a leur *bonté*. (ORESME, E.A., c.1370, 115). Car la *bonté* de fortitude est principalement pour la fin. (ORESME, E.A.C., c.1370, 227).

- [À propos d'une chose en tant que création de Dieu] : Car comme dist Saint Augustin : toute chose qui est et a estre, en tant qu'elle est, elle est bonne. Par quoy s'ensieut que toute chose d'autant qu'elle participe ou partist en entité, c'est a dire de estre naturel et formel, autant a et partist de *bonneté*. (Somme abr., c.1477-1481, 103).

- P. méton. "Ce qui est bon, agréable" : Vous racontez Les haulx plaisirs, la joye et les *bontez* Ou jeune cuer est par Amours montez, Mais les douleurs ne les maulx ne comptez Dont tant y a (CHART., D. Fort., 1412-1413, 179).

2. [À propos d'un animal] "Qualité (d'un animal)" : Si se sauva à grant painne et à grant meschief par le *bonté* de son coursier, et s'en vint bouter en le garnison de Montalben. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 104). Et li recordoit encores la *bonté* de son faucon, comment il avoit abatu tant d'oisiaulx que il en estoit esmerveillés, et li connestables l'ooit volentiers. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 258). Chien est de bon entendement et a grant conoissance et grant judgement. Chien a force et *bonté*. Chien a sagesce et est beste veritable. Chien a grant memoire. Chien a grant sentement. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 109). A cely temps des werres, et encors par l'espasse de X ans après les pais faites, tos chevaliers et escuwiers d'onneur soy kebattoient sor diestriers ou sor coursirs de teile *bonteit* qu'il soy powissent sus asseseureir. Et estoient sor hautes selles de tournoy, sains satoir, tos coviers de couvertures overées d'oeuvre de brosdure de leurs blazons armoieez. Et estoient armez de plattes et de bon harnas de menut fier, de chachez de menut fier, et, lachiet sor les plattes, bons ryches wardecors d'armes, armoieez de leurs blazons. Et avoit cascons on heame sor son bachinet, à on timbre bin jolit. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 39).

3. [À propos d'une pers.] "Qualité (d'une personne en tant que personne), qualité (d'un aspect de la personne)" : Glorieuse vierge Marie, Pourray je ja avoir *bonté* Autant comme j'ay de biauté ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). Frigonde la pucelle ou *bonté* multiplie, C'estoit moult noblement (...) Vestüe d'un sendal (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 16). Car par aventure, aucun pourroit dire que se tels princes estoient vertueux et souffisanment introduiz en androgachie, ce est a dire en *bonté* de homme, il seroit expedient a la cité qu'il ne peussent estre mués (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 103). Mais qui que reposast, ce ne fu pas Hermine, car elle ne puet yssir de la pensee de Urien, et le desire tant a veoir, pour le bien que on lui dit de lui, qu'elle dit a soy mesmes que, se il avoit le visage plus contrefait c. foiz que il n'a, si est il tailliez, pour sa *bonté* et pour sa

prouesse, d'avoir la fille du plus hault roy du monde a amie. (ARRAS, c.1392-1393, 104). Et, d'autre part, belle niepce, sachiez que vous n'estes pas trop bonne pour avoir si noble homme a mary comme Regnault de Lusegnen, car il est bien digne d'avoir la plus grant dame du monde, tant soit de noble ligne, tant de beauté, de *bonté* et de haulte prouesse. (ARRAS, c.1392-1393, 189). [Le marquis] Dieu la [Griseldis] vueille en *bonté* parfaire, Et tant qu'elle puisse a Dieu plaire, Car simple semble et sanz orgueil. (Gris., 1395, 30). [Janicula à Griseldis] Mon tresdoulz enfant debonnaire, Qui tant de bien m'as voulu faire Et de plaisir en ta jeunesse ; Qui estoies en la haultesce De dame et marquise esleüe Par ta grant *bonté*, qui sceüe Estoit de mainte bonne gent (Gris., 1395, 86). ...et en tous sens Passe les autres de *bonté*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 27). Je croy que, de corps et de vueil, En lui soient maintes *bontez*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 41). Toutes dirent qu'il a sens et science Et de chascun escouter pacience, Et en amours bien grant experience Et grant savoir, Valeur, *bonté*, hault cuer et bon devoir, Et droit advis pour congnoistre le voir Et qu'il vault bien a belle dame avoir. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 194). Car ilz [ceulx qui gouvernent entour le Roy] ne sont point telz hommes qu'ilz doivent avoir telle auctorité, ne pas leur est deue, pour lignage, science, loyauté, expérience ou autre *bonté*. Mais est une grant ordure ou desrision que par gens de si petit fait et condicion, la puissance des Anglois soit reboutée et enchacée, et à ce doivent bien avoir regard les seigneurs et les nobles de ce royaume et tous autres preudommes, de souffrir telle besterie et ordure de se laisser ainsi destruire, suppéditer et deshonnorer par telz gens qui riens ne scèvent, ne riens ne peuvent ne ne valent. (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 201-202). Car lez *bontés* et lez vertus ne sont jamais discordans ne derogans ensemble, ainçoys consonent et acordent bien avecquez bien, et verité avecquez verité. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 88). Si me respondi doucement Que pour son pere proprement En la prison tenoit ostage, Qui me fit mal de mon courage Veu sa beaulté, sa contenance, Sa *bonté* et sa sapience, Son maintien et son doulx langage Yssü de noble lignage (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 163). Ne devons nous bien aidier a un tel josne escuier qui n'est encores que un enfent, et de la *bonté* de son cuer entreprennent tant de vaillance ? (LA SALE, J.S., 1456, 93). ...de *bonté*, beaulté, genteté, passoit toutes les filles d'elle plus eagées. (C.N.N., c.1456-1467, 31). ...moy, qui suis vostre roy, vous honnoureray et priseray encores plus, et le bien que vous m'avez fait ne sera pas perdu ; car encores de plus en plus reconnoistray voz *bontez*, et Dieu le reconnoistra à voz èmes. (BUEIL, II, 1461-1466, 167). Pour lors estoient les subjectz de ceste maison de Bourgogne en grande richesse, à cause de la longue paix qu'ilz avoient eu et pour la *bonté* du prince soubz qui ilz vivoient, lequel tailloit peu ses subjectz. (COMM., I, 1489-1491, 13).

- P. iron. : ...de son maleur avoit une tresbelle jeune femme. De sa *bonté* devisera mon compte. Ceste bonne damoiselle s'accointa d'un curé (C.N.N., c.1456-1467, 352).

- *Jurer par sa bonté*. "Jurer sur les qualités que l'on veut avoir en soi" : Si a juré par sa *bonté* Et par sa foy et son serment Aue "se nul les sault nullement, Occire le fera de fait..." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 180).

- Loc. prov. : Vifs saintement et à *bonté* recours (J. MESCHINOT, c.1470. In : P. Zumthor, M. fr. 1, 177, 8).

- En partic.

• "Qualité, vaillance (du combattant)" : "Je ne sui c'uns seulz homs et ne puis q'un homme ; et sus le confort et ayde d'yaus, je emprisi à acomplir le veu que de lonch temps avoie voé, et fus, par le

force et le *bonté* d'yaus, li premiers assallans, et euisse esté mors et occis en le besongne, se il ne fuissent." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 67). Considerés, je vous pri, la vaillance et *bonté* de messire Gautier de Manni, et la grande affection que il avoit a veoir son signeur le roi d'Engleterre, car il eüst dou chevalier que il quitta .V. ou siis mille florins, se il vosist, et il le laissa aler legierement par la maniere que dit vous ay. (FROISS., Chron. D., p.1400, 754). ...la fist ses gens amasser, Dont il ot pou, mais leur *bonté* A la quantité seurmonté. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 245).

. "Vertu, chasteté (d'une femme)" : ...Berengier qui (...) li fist faux entendre de sa femme, en la *bonté* de laquelle Ostes se fioit (Mir. Oton, c.1370, 319).

. "Ensemble de qualités (celles de Dieu) portées à leur perfection" : Car se Il creoit anges et ames glorifiées autant en nombre cent mille fois comment il sont, sa *bonté* ne crestroit pour ce en rien, et ne apeticeroit en rien se Il adnichiloit toute creature (ORESME, C.M., c.1377, 364).

B. - [Sur le plan moral]

1. "Qualité de celui qui est bon pour les autres, qui agit conformément aux valeurs chrétiennes d'amour, de générosité" : "Dont, quant j'ai considéré le *bonté* et l'amour qu'il me moustrèrent, je n'euisse pas esté bien courtois et avisés, se je ne leur euisse guerredonné." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 67). Ce furent les deux princes, en mon temps, de humilité et de larguesce et de *bonté* sans nul mauvais malice, qui sont le plus à recommander, car ilz vivoient largement et honnestement du leur, sans grever ne travailler leur peuple, ne de mettre nulles mauvaises ordonnances ne costumes en leurs terres. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 159). Saint Pol veoit ensemble la tres grant mutabilité de creature humaine, maintenant de *bonté* en malice et de malice en obstination, non pourquant il affermoit qu'il avoit certaine esperance d'estre sauvé, et que ne mort ne vie ne le feroit departir de l'amour de Dieu. (GERS., P. Paul, a.1394, 505). C'est la *bonté* qui soy mesmes espart Et qui acquiert autry cuer pour le sien. (CHART., B. Nobles, c.1424, 401). ...puisque vostre *bonté* se veult tant humilier que de moy offrir ce que je n'oseroie requerir sans tresgrand vergoigne, je vous remercie. (C.N.N., c.1456-1467, 546). Il te vient bien de cuer parfont Et d'une *bonté* merveilleuse De pardonner a ceulx qui t'ont Donné poine si angoyseuse ! (Pass. Auv., 1477, 216). "Celui qui demeure en moy et moy en lui, tel produit grant fruit". Item par gloire, et ainsi est en l'ame selon la partie raisonnable come verité. En l'ame selon qu'elle est concupiscible, c'est a dire convoiteuse, appetissante, desireuse, est comme *bonté*. (Somme abr., c.1477-1481, 138). Eusebius fut premier medecin et puis bon astrologien et après pour sa science et *bonté* esleu à pappe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 86 v°). ...car c'estoit l'escharboucle des princes de son estat en beaulté, en *bonté*, en humanité, en sagesse, douceur et benignité. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 309). ...car le peuple les adouroit comme saincts, estimant en nous toute foy et *bonté* (COMM., III, 1495-1498, 51).

- Prov.

. *Bonté se veut montrer par fait* : *Bonté* se veult monstrier par fait (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, v.1005).

. *Bonté vaut mieulx que beauté* : On doit mieulx la *bonté* que la biauté amer. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385.). Par foy, dist Hermine, s'il avoit loué pour lui louer et prisier, si a il bien employé sa mise. Par foy, ma damoiselle, je ne parlay oncques a lui, mais il vault mieulx que je ne dy. Lors respondi elle au chevalier : Amis, *bontez* vault mieulx que beautez. (ARRAS, c.1392-1393, 104).

- P. méton. [En appellatif, pour désigner la personne elle-même] : Sire, d'estre t'espeuse chiere, Non mie ta povre meschine, Tant seulement ne sui pas digne ; Maiz puis que ta *bonté* le vult Et fortune ne le desvult, Ains doucement le me presente (Gris., 1395, 37). Sire, dist le roy, je remercie vostre *bonté* de voz raisons. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340].).

2. P. méton. "Acte de bonté, de générosité" : Dieu vous merisse haultement, Mon seigneur, ceste grant *bonté*, Quant vous de vostre humilité Voulez ma fille fiancier (Mir. femme roy Port., c.1342, 162). Contre les *bontez* souveraines D'iceulx dieux (Cene dieux, c.1492, 133).

- *Faire une bonté à qqn* : ...Quant des grans *bontez* me souvient Que me fist, et comment m'amoit (Mir. st J. Cris., c.1344, 255). Jhesu Crist une *bonté* grande Te fait : c'est que par nous te mande Conseil comment tu gariras (Mir. st Sev., 1362, 204). Et je [Mélusine] les pourverray si bien, a l'aide de Dieu, qu'ilz auront bien de quoy paier leur despense. Adont s'en vont les enfans agenouillier devant leur pere et devant leur mere, et les remercient moult humblement de la haulte *bonté* et de l'onneur que ilz leur promettent a faire. (ARRAS, c.1392-1393, 146). [Griseldis] Au matin va soigneusement Garder les brebis de son pere, Auquel elle est et fille et mere Pour la *bonté* qu'elle lui fait (Gris., 1395, 29). ...et que, en cas qu'ilz ne vouldissent à ce entendre, que au moins eulx, reconnoissans la *bonté* que on leur faisoit, ne se trouveroient en guerre contre luy ne leur evesque, lequel estoit en sa compagnie. (COMM., I, 1489-1491, 104).

. *Faire bonté par-dessus*. "Accorder généreusement un supplément" : ...tant qu'il aviengne Qu'en mon premier estat reviegne Et que puisse de mon acquest Rendre au juif ce qui sien est Et faire *bonté* par dessus. (Mir. march. juif, c.1377, 194).

- P. antiphr. "Méchanceté, rosserie" : Foy que je doy tous mez neveux, La *bonté* vous sera rendue ! Par terre serez abatue, Se le puis faire. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 33).

- Prov. *Une bonté l'autre requiert* : Tant pour tant mieulx vault confesser a son curé plus seurement. (...) Plus meritoirement a cause d'obeissance et que une *bonté* l'autre requiert : comme ilz te servent tu les doys honnorer. (GERS., Concept., 1401, 428).

Rem. Cf. DI STEF., 94a, s.v. *bonté*.

3. "Attribut de Dieu, considéré comme l'Être suprêmement bon" : Si prions Dieu par sa *bonté* Qu'il nous en vueille conseilier. (Mir. enf. diable, c.1339, 15). Dieu vous otroit de corps et d'ame, Mon seigneur, et joie et santé, Qui vous ramaint par sa *bonté* Sain et sauf, sire. (Mir. enf. ress., 1353, 13). Mais aussy, o Pere de toute *bonté*, dit Misericorde, puisque tant as descendu a nostre peticion miserable, que tu veulz racheter l'umain lignage du servage de pechié, droit est que tu soyes tres parfait racheteur (GERS., Concept., 1401, 401). ...estans ta consideracion sur toy mesmes qui es terre quant au corps, tu y troueras grant latitude de diuerses choses et merueilleuses, et par ceste meditacion tu loueras ma puissance, ma sapience et *bonte*. (CIB., p.1451, 185). Et lors nostre pere doulz et begnin nous accolera et baisera par sa grace et reformera cest ymage, et puis nous introduira en sa maison et nous fera le grant conuis sur la table de sa *bonte*. (CIB., p.1451, 205). Et par ceste maniere les bons et justes homes, qui participent la divine *bonté*, sont apelléz dieux. (Somme abr., c.1477-1481, 105). S. NICOLAS. (...) Dieu eternal ou tout mon voloir tire Pour atirer ta grant grace infinie, Je te magnifie Et te glorifie, Glorifiant ta *bonté* et clemence, Je te remercie (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 101). ...mais par la *bonté* divine seront convaincues toutes telles cautelles et frauduleuses malices (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 260).

- *Fontaine de bonté* : ...il appert que Dieu le Pere, qui est fontaine de *bonté*, gendre le Filz pareil a lui, auquel il communique et donne la plenitude et plentureuseté de sa majesté. (Somme abr., c.1477-1481, 109).

- [Attribut qui s'applique à Marie] : Et après icelle faicte, moyennant la grace et *bonté* de la benoiste vierge Marie illec requise et à laquelle il avoit sa singulière confidence et devocion, revint en assez bonne convalescence et fut fort alegé de ses maulx. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 115).

- P. méton. [En appellatif] : O misericordieuse fontaine, Jhesus, saulveur de bonté plain, Je te pry, *bonté* souveraine, Que, quant tu tiendras a ta main Ton reaulme comme souverain, Veulhe toy de moy souvenir. (Pass. Auv., 1477, 219).

• [Pour désigner Dieu] *La Bonté Infinie* : Mais la grant seduction que par vous [le duc de Bourgogne] luy fut faicte ne l'en peust oncquez desmouvoir qu'il n'alast vers vous soubz esperance de la fiance qu'il avoit en vous, non precogitant le dangier où il se mist d'estre entre voz mains, et ne luy en demoura que la paine et le travail d'y aller, dont la *Bonté* Infinie l'a preservé et gardé que ne peustes venir à voz fins, et fera encores, se Dieu plaist, et de voz malignes intencions obliques et occultes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262). [R. M.]

BONTIVEUSEMENT, adv. (bontiveusement)

[AND : *bontiveusement* ; *FEW I, 433b : *bonitas*]

Région. (anglo-normand) "Avec bonté, bienveillance, générosité"

REM. *Lettres agn. L.*, c.1397-1399, 261. Cf. aussi GD I, 685a : *bontivement. V. bontiveux*. [R. M.]

BONTIVEUX, adj. (bontiveux)

[AND : *bontivous* ; *FEW I, 433b : *bonitas*]

Région. (anglo-normand) "Qui manifeste de la bonté, de la bienveillance, de la générosité" : ...ces vertues sont entierement en le tout puissant Pier de ciel, et en le tressage Filtz luy douz Jesus, et en le *tresbontivous* Seint Espirit (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 208).

REM. *Lettres agn. L.*, 1397-1399, 74 (*vostre bonteuse noblesse*) ; c.1399, 360 (*vostre bontiveuse gentillesse*). [R. M.]

BOQUEL, adj. (boquel)

[*FEW I, 468a : **bottia*]

"Bossu" : ...de ce petit *boquel* et nain Malotru. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 357).

REM. Forme en *-qu-* de *boquel* ? V. *bossuel*. [R. M.]

BOSQUETEL, subst. masc. (boqueteau)

[T-L : *boscetel* ; GD : *bosquetel* ; FEW XV-1, 198b : **bosk-* ; TLF IV, 690a : *boqueteau*]

"Petit bois, bosquet" : ...le vivier con dit de Heremban avec le *bochetel* qui est enemy (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 6). ...delés ung *bocquetelz* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 98). Si isirent tout hors et missent leurs armeures hors et entrèrent à le couverte, afin que il ne fussent apercheu, en un petit *bosquetel* d'un aunoï, et là se quatirent. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 12). Che merquedi au soir, dont la bataille fu à l'endemain, s'en vint Phelippes d'Arvelle et sa poissance logier en une place asés forte, entre un fossé et un *bosquetel* et fortes haies. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 39). Et Hulin va sonnans le cor sans nul rappel, Si c'Auberon le ouoit, qui fust o *bocquetel*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 43). Et quant li

soudans d'Acre a veüt ce meriel Il s'en va maudisant Mahon et Juputiel Car Sarasins s'en vont fuiant que moutonciel Quant il voient le leu issir dou *bosquetiel* (Ami Amile A., c.1400-1500, 36).

REM. *Chev. cygne R.*, c.1356, v.13376, ds GD I, 691b-c. [R. M.]

BOQUIER, verbe (boquier)

[GD : *boquier* ; *FEW XV-1, 194b : **bosk-*]

"Débiter"

REM. Doc. 1438 (Valenciennes, *tailler et boquier les quaisnes*) ds GD I, 685a. [R. M.]

BORAX, subst. masc. (borax)

[GDC : *borax* ; AND : *borace* ; FEW XIX, 32a : *bauraq* ; TLF IV, 691a : *borax*]

A. - "Sel de sodium, borax"

REM. Ex. d'a. fr. et c.1465, 1478, 1480 ds *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 360 (R. Arveiller). Cf. aussi *Mél. P. Le Gentil*, 1973, 58-63 (R. Arveiller). Ex. c.1465 (*Alphita*, éd. Mowat, *boreis*) ds *Z. fr. Spr. Lit.* 86, 1976, 228 (W. Rothwell).

B. - "Crapaudine (pierre)" : Sy avoit en son doit ung aneilet a une pire qu'on appelle *borax*, qui at tel vertu que s'on apporte a table viande envelimee, tantost la pire art comme charbon la chaire de celui qui la tient. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 178).

V. aussi *baurac* [R. M.]

BORBOSSADE, subst. fém. (borbossade)

[GD : *borbossade*]

"Aiguillon à boeufs"

REM. Doc. 1445 (*bastons appelez aguillades et borbossades*) ds GD I, 685b (étymol. ?). [R. M.]

BORBOTORION, subst. masc. (borbotorion)

[*FEW I, 520a : *breviarium*]

"Menue prière que l'on bredouille" : Jay si grant peur des horions Que le pance me debourbette. Se dis mes *borbotorions* [var. *borborions*] Plus drus qu'ung singe qui barbette. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 30). Fay a ton Dieu ton sacrifice, Disant tes *borbotorions* [var. *borborions*] (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 263).

REM. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 159-160 («c'est une déformation de *breborions*»). L'Éd. traduit par "borborygmes", rapprochant ce mot de *bourbeillier* ; la finale s'expliquerait difficilement. [R. M.]

BORCHRECHT, subst. masc. (borchrecht)

[]

"Tonlieu d'Anvers (droit sur les marchandises des habitants de localités exemptes de tonlieu à Anvers)" : De la recepte d'Anvers, du grand et du petit tonlieu d'Anvers, du nouvel tonlieu du [l. ou ?] *borchrechts* d'Anvers, de l'ammanscap d'Anvers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 31). [H. G.]

BORD, subst. masc. (bord¹)

[T-L : *bort¹* ; GDC : *bort* ; AND : *bord¹* ; FEW XV-1, 180a : **bord* ; TLF IV, 691b : *bord*]

A. - MAR. "Pourtour supérieur de la coque d'un navire" : Ha ! Fortune, trop sui mis loing de port, Quant en la mer m'as mis sans aviron En un batel petit, plat et sans *bort*, Foible, pourri, sans voile et aviron. (MACH., Motés, 1377, 497). Barbevaire fu mors et jetés de son vassiel en la mer. Aussi mesires Hues Qieres ot la teste copee

sus le *borc* de une nef et [fu] reversés en la mer. Bahuces fu pris en vie (FROISS., Chron. D., p.1400, 408). Item est bon avoir grans garnisons de pots plains de mol savon, lesquelz, gettez et brisez dedans la nef des ennemiz, ne les souffrent soustenir en piez, tant fort y glisse ; si chéent en l'eaue ceulx qui vers les *bors* sont. (BUEIL, II, 1461-1466, 59). A Macé Heron, marchand carrier, (...) la somme de 27 l. p. à lui aussi deue pour la quantité de deux milliers sept cens carreaux de grez à faire pavement, fourniz 1100 pour le millier marchans, par lui venduz, baillez et delivrez à ladite ville, dedens le *bort* du batel (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 476). Le roy Edouard estant à Douvres pour son passage, luy envoya le duc de Bourgogne bien cinq cens batteaux de Hollande et Zelande, qui sont platz et bas de *bort* et bien propices à porter chevaux et s'appellent scutes, et vindrent de Hollande. (COMM., II, 1489-1491, 30).

- "Côté d'un navire" : Encores, y avoit XXIII cordes grosses de fine saye de diverses couleurs, XII a chacun couste de la nef, qui estoient atachies et fermees au plushault du mast et aux deux *bors* et lez de la nef (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 539). ...li rois qui estoit de grant volenté, mist son piet sus le *bort* de la nef et salli oultre sus la terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 677).

- *Jeter qqn/qqc. à bord*. "Faire passer qqn/qqc. par dessus bord" : Quant les Sarrazins virent que c'estoit au fort, et que ilz ne povoient fuir, si prindrent un vaisel que ilz avoient prins sur ceulx de Rodes, et gecterent les gens a *bort*, et l'emplirent de busche, de huile, de graisses et de souffre. Et, quant ilz virent noz gens approuchier, si bouterent le feu dedens. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Chil esqumeur (...) conquissent, en cel ivier, sus les Englois la belle nef qui se nonmoit Cristofle, qui estoit malement grande, toute cargie de laines, lesquelles on amenoit en Flandres ; mais li Normant en furent mestre et signeur, et tous les Englois qui dedens estoient, il jetterent tout a *bort*. Et amenerent les laines a Calais. (FROISS., Chron. D., p.1400, 345). Sitos que il furent venu ou havene de Camperle, ces nefes furent conquises, et tout mort ou jeté a *bort* cheuls qui les gardoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 540).

- *Dedans le bord*. "À bord" : [Il s'agit de la pêche miraculeuse] Je l'en voys desnouer la corde. Sus, c'est fait ! Tirez dedens *bort*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 421). Et, en effet, descendit si grant quantité de eaue sur lui et ses compaignons que ceulx qui estoient en la pompe ne pouoient vider la moitié de l'eaue qui entroit dedens le *bort*. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 70).

- *Sur le bord*. "Sur la partie supérieure du navire" : ... Et jai fuit Ollivier en la mer enfonsez Quant atout l'espee est sur le *bourt* allé Et regarde la beste qui estoit vis maulfez. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 884).

- *Hors bord*. "Hors du bateau" : Les mariniers, pleins de diffame, Retindrent donc la sainte dame A trop grant tort. O, quelle douleur a son ame Veoir son mary que tant elle ame Hors de son *bort* ! (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 153). Par ainsy eschappa la dame (...) Et descendit hors *bort* a terre. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 204).

- [Dans un cont. métaph.] *Bateau sans bord*. "Embarcation plate" : Ha ! Fortune, trop sui mis loing de port, Quant en la mer m'as mis sans aviron En un batel petit, plat et sans *bort*, Foible, pourri, sans voile et aviron. (MACH., Motés, 1377, 497).

. *Bateau bas de bord* : Le roy Edouard estant à Douvres pour son passage, luy envoya le duc de Bourgogne bien cinq cens batteaux de Hollande et Zelande, qui sont platz et bas de *bort* et bien

propices à porter chevaux et s'appellent scutes, et vindrent de Hollande. (COMM., II, 1489-1491, 30).

- *Aisselle de bord* : Tout ensi comme on s'aventure En la mer ou on puet nagier, Ou on se met en grant dangier, Car entre le vie et le mort N'i a q'une asselle de *bort*, Ensi en amours. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 55).

B. - P. ext.

1. "Contour délimitant un espace, une surface"

a) [délimitant un espace rempli d'eau] : Mousse vais cueillant sus les roches, Es fentes la fiche, a grans troches, Tant qu'estanche la feis assez Et rejoigny les *bors* cassez. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52). Les Herbaiges des aigoux de ladite ville, (...) en l'année de ce present compte ils n'ont point esté affermés, de l'ordonnance de messeigneurs, pour ce qu'ils estoient trop frais curés et que ceux qui eussent cueilly les herbaiges eussent gasté les *bors* des fossés d'iceulx aigoux et aussy fait recheoir la terre qui estoit freschement giettée, par quoy ils en eussent pis valu (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1444-1445, 396). Ainsi se approucherent ung peu plus près, tant qu'ilz vindrent sur le *bort* de l'eaue, pas pour pas, tellement qu'ilz congneurent veritablement que ilz se mouvoient au siège pour partir. (BUEIL, I, 1461-1466, 207).

- *Bord de la mer* : ...et après ce petit plain pays l'on va en une petite ville sur le *bort* de la mer, pres d'une autre ville qui est perye en la mer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 264).

- *Bord d'une riviere* : Puis qu'au *bort* est de la riviere, En l'eure y vueil les deux mains tendre Et le prendre sans plus attendre. (Mir. march. juif, c.1377, 206). Toutesfois, ung jour bien matin, vindrent loger vis à vis l'ostel de Conflans, au long de la riviere et sur le fin *bort*, quatre mil francs archiers, les nobles de Normandie et quelque peu de gens d'armes. (COMM., I, 1489-1491, 60).

b) [délimitant un espace quelconque, un chemin, un terrain...] : Mousse vais cueillant sus les roches, Es fentes la fiche, a grans troches, Tant qu'estanche la feis assez Et rejoigny les *bors* cassez. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52). Et, pour la première nuyt, il y eust deux cens hommes à cheval, la lance au poing, qui furent jusques à mynuit encontre le bout du pont en ung petit boys, qui y estoit, pour savoir s'il sauldroit homme, et grosses escoutes jusques sur le *bort* du pont et trois cens lances (...) en habillemens prestz à recevoir leurs ennemyz. (BUEIL, I, 1461-1466, 195). ...ung coup l'homme du duc Baudouyn mist le pié jusques bien prez hors de la lisse, et fut demandée justice par les amis de son adversaire ; et les quatre escoutes du champ prindrent les deux champions jusques à tant que le jugement en fut fait. Et fut trouvé que le pié n'estoit que sur le *bort* et ne passoit point oultre. (BUEIL, II, 1461-1466, 110).

2. "Contour d'un objet"

a) [D'un récipient, d'un contenant] : Et a ce declarer, pour grace d'exemple, soit prins un vaisel plat et laé comme un bacin lequel a un *bort* en maniere de circunference et un funz ront qui est comme un cercle plat. (ORESME, C.M., c.1377, 716). Oultre icelui Salomon, à l'exemple du bon Moysse, comme recitent les Hebreux, fist sculpter deux pierres precieuses en certaines constellacions, l'une de telle efficace, après qu'elle fut mise sur le *bort* d'une coupe d'or à l'endroit où l'on beuvoit, que souldainement, se aucun homme qui eust faulté ou rompu son mariage, sa bouche se souloit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

b) [D'un objet quelconque] : Quant nostre espousé se coucha, De sa femme pas n'aproucha, Ains se mist de son lit au *bort* Et se prist a plourer moult fort (Mir. fille roy, c.1379, 94). Il y a douze haulx de pièces de cuirasse d'or, le devant et les *borts* bien garniz de pierreries très bonnes, et douze couronnes d'or, dont anciennement se

paroient douze femmes, qu'ilz appelloient roynes, à certaines festes l'an (COMM., III, 1495-1498, 112).

- [D'un vêtement] : (Ycy prennent ung viel habit de rouge fourré comme de martres decrées par aucun hort [I. *bort*]) (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 364).

c) P. méton.

- "Ruban servant border une pièce de vêtement" : ...pour avoir rivé XII mordans en XII *bors* de thissus tout de neuf pour icellui harnois de jambes (Comptes Lille L., t.1, 1416, 112).

- HÉRALD. "Pièce en forme de ceinture qui environne l'écu" : Et se vous voulés savoir que c'est que hamectes, ilz sont en façon de fesses, mais ilz ne touchent point aux *bors*. (Traité hérald. H.G., c.1435-1450, 507).

3. "Espace qui entoure immédiatement qqc."

- *Bord d'un puits*. "Margelle" : ...sur le *bort* du puis dudit hostel du Pot d'Estain estoient deux tasses d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 496).

- *Sur le bord de la fosse*. "Sur la tombe" : ...dès le jour de l'obsèque dudit deffunct, elle avoit renoncé sur le *bort* de la fosse d'icellui deffunct aux meubles et dettes, comme faire lui loisoit par la coustume (Sent. Chât. Paris M., II, 1399, 477).

. *Estre sur le bord de la fosse*. "Être à l'article de la mort" : ...vous avez belle et bonne femme, que Dieu vous a remise en santé, qui nagueres fut sur le *bord* de sa fosse. (C.N.N., c.1456-1467, 137).

4. "Espace délimité"

- *Descendre à bord*. "Descendre qq. part" : Encores depuis qu'il feut mort Les faulx Juifz l'improperoyent Disans s'il descendoit a *bort* Que adoncques en luy croiroient. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 79).

Rem. Dans l'ex. suivant, *mettre cul à bord* peut signifier "s'asseoir" (enfourcher le cheval de bois), ou bien "arriver" : LE GENERAL D'ENFANCE monte a cheval et vient. Et je fais vos fievres quartaines. Mais, tenez, quelz deux cappitaines! Je viens de mettre cul a *bord*. (Sots, c.1480-1500, 268).

C. - Au fig. "Limite" : Baillifz, laissez voz grans ressors, Voz fins, voz limites, voz *bors* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 129).

- *Outre bord de raison* : Avarice est couvitise De richece acquerir et prendre (...) Plus qu'il ne convient a fournir Sa necessité, outre *bort* De raison, tenir tresor mort. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 72).

- À *plein bord*. "À satiété, pleinement" : Garde tousjours ton Bon Renon Et tu auras bien a plein *bort*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 159).

- *Bord à bord*. "Exactement" : Tenez, veez la *bort* a *bort* Vostre argent ; riens il ne s'en fault. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 43).

- *De bord à bord*. "D'une extrémité à l'autre" : Vous voyez une armee moult grant, Tous arengez de *bort* a *bort*, Et la y voy tout evident Le grant estandart Tallebot. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 228).

- *Outre bord*. "Outre mesure, démesurément" : Et se nuit et jour me mort Merancolie outre *bort*, Amis, pour l'amour de toi, Je sçai bien qu'elle ossi fort Te fait sentir son effort Par souvent penser a moi. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 143). Se brief n'ai son reconfort, En che pourpris, Qui tous est d'ardeur pourpris Et outre *bort*, Demorrai jusqu'a le mort (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 171). Or est courouciés outre *bort* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 325). Par tous les sains qui sont en France, Je ne say homme, tant soit fort, Qui me seust fere outre *bort* Dire mot, se bien n'en avoie

Volenté. (Mandel. T., c.1450-1475, 185). ...rien n'estoit cause de cecy que son péché, souverainement orgueil et luxure, car il estoit orgueilleux outre-*bord* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 134). Lequel seigneur de Lannoy, subtil homme et caut outre-*bort*, avoit singulier et grand entendement avecques le roi (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 110).

- *Estre outre bord*. "Dépasser toute mesure" : ...Car elle [ma mort] est trop outre *bort* (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 248).

- *Passer outre bord*. "Dépasser la mesure, exagérer" : Amy et meschief, a grant tas, Vous usez en vostre maison. Ne jouez plus de vostre sort, Car trop le passez outre *bord*, Se gens ne laissez en pais, on Appellera les advocas (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 177). [R. M.]

BORD, subst. masc. (bord²)

[T-L : *bort*¹ ; GD : *bort*¹ ; FEW XV-1, 187a : *bord*]

A. - "Planche (en partic. planche courbe)" : ...pour la vendue de 27 *bors* de Flandre (...) pour les ouvrages et reparacions d'un grant bateau flobart qui pour le temps de lors fu fait faite oudit cloz par maistre Guy Crestien... et semblablement de 60 petis *bors* a cingler a faire les soubtes et autres neccessités dudit bateau flobart... (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1388, 323). ...pour 400 et demi de *bors* allouez tant en la closture comme en la couverture du dit molin (Doc. 1391. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 515). Item, un banc de V piez de long ou environ, enchassillé de *bort*, à hault dos, à II coffres ou fons et à marche, trouvé en la petite estude (Invent. N. Baye T., 1419, LD). ...descharger de la nef dont il estoit maistre, pour plusieurs marchans forains, VI^c de *bors* et VII pieces de cidre (Comptab. Dieppe M., 1474-1475, 120).

- *Bord d'Irlande*. "Planche (courbe) de sapin" : ...que nul ne face chambre de *bort* d'Illande ne d'autre bois, où y ait point d'auber ne de merrien eschauffé (Mét. corp. Paris L., t.2, 1382, 641). A Raoulet du Gué, huchier, demourant à Paris, pour avoir fait un berceul tout de *bort* d'Irlande... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 254).

Rem. Pour d'autres ex., cf. GAY I, 177a. Souvent en concurrence avec *bois* (*bord d'Irlande/bois d'Irlande*, la réalité étant apparemment la même).

B. - En partic. "Pièce de bois courbe utilisée pour le contour extérieur d'un navire" : ...et dist li histoire que Bueve tuat bien de sa main IX^c, et coupat le *borch* de navez si puissamment que le mere entra dedens (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 61).

REM. FEW XV-1 (180a et 187a) distingue **bord* "côté d'un navire" et *bord* "planche". Cette distinction est reprise ici, mais il faut convenir que les deux vocables supposés sont en intersection (notamment pour le sens B ci-dessus). T-L I, 1080, ne fait qu'une seule entrée. Cf. FEW XV-1, 189a, n.11. [R. M.]

BORDAGE, subst. masc. (bordage¹)

[GD : *bordage*² ; FEW XV-1, 187b : *bord* ; TLF IV, 694b : *bordage*²]

DR. FÉOD. "Tenure d'un bien, moyennant quelques services" : ...une maison appellé la Sale Berthelot o son appartenance, avecques le *bordaige* de la Gilettere et le fié des Vignes, tenans à la dite maison, assis en la chastellenie de la

Garneche, les quelles puent monter douze livrées de rente à assiete du país (Doc. Poitou G., t.2, 1345, 289).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1376, 1414 et 1483 ds GD I, 685b-c. [E. P.]

BORDAGE, subst. masc. (bordage²)

[GD : *bordage*¹ ; FEW XV-1, 181b : **bord* ; TLF IV, 694a-b : *bordage*¹]

"Ce qui borde une chose, bord"

REM. Doc. 1430 (Procès de Jeanne d'Arc) et 1476 (Bayeux) ds GD I, 685b. [R. M.]

BORDAT, subst. masc. (bordat)

[FEW XXIII, 33a : o.i.]

"Étoffe grossière" : ...deux cannes de *bordat*, pour faire des chaussettes et des estafignons (Comptes roi René A., t.2, 1476, 32). Pour une canne de *bordat* pour faire les bandeaux pour le chien qui est malade. (Comptes roi René A., t.3, 1476, 276). ...une canne de toile de *bordas* à faire chassis (Comptes roi René A., t.3, 1480, 260).

REM. Cf. GAY I, 176. [E. P.]

BORDE, subst. fém. (borde¹)

[T-L : *borde*¹ ; GD : *borde*³ ; AND : *borde*¹ ; DÉCT : *borde*¹ ; FEW XV-1, 187a : *bord* ; TLF IV, 695a : *borde*]

"Maison champêtre ; petite métairie ; chaumière, cabane" : Et, s'ilz l'avoyent blescié et la nuyt les y prenoit, maiz qu'il soit feru en bon lieu, ilz doivent reprendre leurs chienz et demourer le plus pres qu'ilz pourront d'illec en aucune *borde*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 280). Se le chat entre dans la *bourde* Souris hayront la chandelle (Rapp., c.1480, 69).

- [Généralement en tournure négative] : ...il n'est (...) chastel ne *borde*, Qui par ardoir ne soit prins ou deffais (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 117).

. *Borde ne maison* : Tel fiert chivalx des esperons Qui n'a ne *borde* ne maison Et cuide bien valoir ung roy. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 91). ...Arse fu et gastee [Hantonne], paiien n'y demora ; Arse fu et gastee, seigneur, a che tamps la, Ne *borde* ne maison roy Henri n'y laissa. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 698). Après ce, nous leur octroïons que l'an ne puisse vendre de gaigne, maison, ne *borde*, ne prés, ne terre ne autre heritage (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 391). Il n'a ne *borde* ne maison, Ne forteresce de ci au Quaire Où vous vous peüssiez retraire, Non jusques en Jherusalem. (MACH., P. Alex., p.1369, 82). ...Homs fugitis, sanz *borde* et sanz maison, Povres, desers et desolez me truis (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 42). ...il n'a maison ne *borde* (MACH., Les lays, 1377, 413). La n'ot ne *borde*, ne maison, Et de logier estoit saison (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 297). Laboureux ont du mal foison Car ilz n'ont *borde* ne maison Ou ilz se sachent maintenir (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 60). Et ne demoura quasi *bourde*, ne maison, par où ilz passèrent, que tout ne fust ars ou au moins pour la plus grande partie (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 90). Mais d'une chose Gerart ne se peult assés esmerveillier ; de ce que autour du chastel, pres ne loing, il ne paroît *borde* ne maison ne nul batel sur la riviere, que il veoit moult grosse. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 105). Maints estrangiers n'ayant maison ni *borde*, Feussent peris si n'eussent esté Les gens d'Esglise (Entrées roy. G.L., 1486, 278).

. *Borde ne loge* : Il ne deust avoir, je me vant, En la cité *bourde* ne loge En quoy homme demeure ou loge, Ou tu ne t'lasses bouter. (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 766). [R. M.]

BORDE, subst. fém. (borde²)

[GD : *bourde*¹ ; FEW XXIII, 33a : o.i.]

(Synon. de *bordat*) : ...quatre paire de platez fourbiez, couvertes de drap de soie doré, huit platez couvertes de *bourde* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1336, 11). ...bouguerans, draps de *borde* (Mét. corp. Paris L., t.2, 1408, 250). Un [drap] de *bourde* pour la grant messe chascun jour (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1412, 45). Un [drap] de *bourde* pour la grant messe chascun jour. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1412, 45). ...pour I quart *bordes* (...) à VI s. III d. l'aune (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 356).

REM. Doc. 1407 ds GAY I, 176a. Doc. 1488 ds GD I, 703c. [R. M.]

BORDE, subst. fém. (borde³)

[GD : *borde*² ; FEW XV-1, 181a : **bord*]

A. - "Bordure" (synon. *bord*)

Rem. Doc. 1360 ds GD I, 686a.

- HÉRALD. : ...et ledit de Boniface, armé de toutes pièces, bassinet en teste, cotte d'armes vestue, et sont ses armes de trois paux de gueules, à une *borde* d'argent, et tout autour de sondit bassinet avoit pointes aiguës environ de deux paux de long, et par dessus un petit plumas. (Faits Lalaing K., c.1470, 212-213).

B. - "Bord"

- *Les bordes de la mer* : ...de reconquerir ces castiaux (...) et par especial les plus prochains des *bordes* de la mer. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 63). [R. M.]

BORDÉ, adj. (bordé)

[T-L : *border* ; FEW XV-1, 182a : **bord*]

HÉRALD. [D'une pièce ou d'une partition de l'écu] "Dont le bord est d'un émail particulier" : Engreslee endentee dansoyé componnee *bordee* lambiaux sont differences en l'armoirie en quoy ilz sont avec leur couleur. Et les couleurs sur quoy ilz sont en emportent la senefiance avec l'armoirie. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 512).

REM. FEW : «Afr. *bourdé* adj. "dont la bordure est d'un émail particulier (d'un écu)" GirRossb». [H. G.]

BORDEL, subst. masc. (bordel)

[T-L : *bordel* ; GD : *bordel* ; GDC : *bordel* ; AND : *bordel* ; FEW XV-1, 188a : *bord* ; TLF IV, 696a : *bordel*]

A. - "Cabane, mesure" : Cochet, allez tost (...) De par le bailli, nostre maistre, Une estache drescier et mettre Ou viez *bordel* qui est maison Gaste. (Mir. femme, 1368, 207).

Rem. GD I, 686b.

B. - "Lieu de prostitution" : ...et plus se coyntent les foles femmes le jour de marche q'eles ne fount le jour de Pasques, pur engyner les foles et encombrer, et assez et trop y a de tiels qe pur autre marchandise ne venont au marche et, tout n'eit il qe un denier, si l'emploiera il plus tost en la meson au diable et en son hospital - c'est le *bordel* - q'il ne ferroit a la meson Dieux entre les poures (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 119). Ce est a dire le pechié contre nature. Et de ce parle l'Escripture ou secunt livre des Machabees, comment Jason establi ephobie, ce est a dire *bordel* d'enfans masles. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106). Que li uns de nous homs deveigne Et qu'i[il] voist droit en Babiloine, Et qu'il face sanz point daloigne Que il gise a une femme Qui soit plainne de tout diffame, Et qui au *bordel* ait esté Tous jours, et yver et esté. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 218). ...ycellui de Saint-Cloud et lui alerent au *bordeau* de Tiron, ouquel il prindrent une fille de peché qui illec seoit au *bordeau* laquelle ilz menerent boire à la ville

de la Pissote (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 61). ...maistre Nicolas Bertin, qui dist que le mary d'icelle prisonniere lui a cogneu et confessé avoir prins sadite femme lors seante au *bordel* de Glatigny (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 260). Et pour ce que rumeur fut que l'en tuoit les gens de Savoisy en son hostel, aucunes gens d'entour le *bordeau* de Tyron trairent et issirent de la taverne (BAYE, I, 1400-1410, 107). Et aussi ces jeunes frideaux Menray je souvant es *bourdeaux* ; Les sermons fuir leur feray, Et es dances je les manray (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 8). Habiter au *bordel* et sans vergongne fait sterliler hommes honnestes. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1). ...une autre piece [de chaussée] de l'autre costé de ladicte rue, à commencer au conduit de la rue où il y a un *bourdeau*, en allant vers le ponceau, jusques au conduit de la maison où pend l'enseigne du Bergier, contenant 8 toises 1 pyé de long sur 2 toises 4 piez de lé (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 922). Quant viennent gens, je cours et happe un pot, Au vin m'en voys sans demener grant bruyt ; Je leur tens eue, froumaige, pain et fruyt. S'ilz paient bien, je leur diz : "Bene stat, Retournez cy, quant vous serez en ruyt, En ce *bordeau* ou tenons nostre estat." Mais adoncques, il y a grant deshet, Quant sans argent s'en vient coucher Mergot ; Voir ne la puis, mon cueur a mort la het. Sa robe prens, demy seint et seurtot, Sy lui jure qu'il tendra pour l'escot. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124). ...et, au regard de ladicte loge couverte de tuille, elle a esté abbatus, de l'ordonnance de Mesdits Seigneurs, pour ce que ce n'estoit que un *bourdeau* (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 409).

- *Briser* ("forcer"), *suivre bordel*. "Fréquenter les lieux de prostitution" : Or y a d'aucunlx damisealx Qui brisent tavernes et *bourdealx* Et font toute nuit raverie. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 93). Se tu es fol et que mal te gouvernes Et suis *bordeaux*, jeu de dez et tavernes... (LE FÈVRE, Caton U., a.1376, 96). Il ne suyt *bourdeau* ne taverne : Commant seroit il cault et fin ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 161).

- *Tenir bordel* : ...ne seront pris ne receu à serment, en quelcunques offices, que esquevin, li Vintaine ou li ville aient u puisse avoir à faire ou à donner quelcunque bastart ou aultrez personnes qui ayent fait cession, sis ens ou pris dilation, ne qui tiengnent taule, brelenc ou *bordel* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 358).

. *Tenir chez soi le bordel*. "S'adonner à la débauche chez soi" : Honis soit li official, Quant il scet prestre desloyal, Que tantost ne le fait destruire. Ilz tienent chiés eux le *bourdeal*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 64).

- *Faire bordel en con coeur*. "Entretenir des pensées impures" : Beau tresdoulz filz, oy et m'entens : Ceuls qui des biens de paradis Estoient povre et affadis, Et qui orent en leur pensée Fornicacion pourpensée Et fait *bourdel* en la maison De leur cuer et de leur raison, Les sotes qui par inscience Eurent suy la sapience Du monde tant qu'elles fuioient (DESCH., M.M., c.1385-1403, 248).

C. - "Prostituée (?)" : Cornele Scipion, si tost comme il fu entrez En Espaigne ou il estoit envoié, se coucha es tantes aus champs et commanda que tous *bordeaux* fussent bouté hors et s'en alerent des *bourdeaulx* deux mils [var. a. .*Imp.* *bordeaux* c. ; texte lat. *duo milia scortorum*] (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 255). [R. M.]

BORDELAGE, subst. masc. (bordelage)

[T-L : *bordelage* ; GD : *bordelage* ; FEW XV-1, 188a : *bord*]

I. - [Correspond à *bordel* "métairie"]

A. - "Métairie"

Rem. Doc. 1329 (Nièvre, *bordelaige*) ds GD I, 686c.

B. - "Droit seigneurial sur le revenu d'une petite métairie (en Nivernais et Bourbonnais ; en Lorraine ?)" : Comme Alips, fille de feu Perrin Cornillat, alias Barnaige, de Chasteauchinon, fust femme serve de corps, taillaible, exploitaible hault et bas, à volonté et main morte de nous, et nous deust tailles, cens, coustumes, *bourdelaiges*, corvées, tant sur sa personne comme sur ses héritages, lesquelx elle tenoit de nous [Jehan, duc de Bourbonnois] en servitude et main morte (...); Savoir faisons à touz présens et advenir, considérans et attendans les bons et agréables services que ledit feu Perrin Cornillat, père de ladicte Alips, nous a faiz ou temps passé (...) avons affranchi et affranchissons, manumis et manumectons et oston de touz liens de servitude à tousjours par ces présentes ladicte Alips et ses enfens et hoirs de son corps à naistre successivement de hoir en hoir (Titres Bourbon L., t.2, 1415, 202).

Rem. Doc. 1312 (*bordelage*) et 1390 (*bourdelaiges*) ds GD I, 686c. Cf. *Ordonn. des rois de Fr.*, P., t. 18, XXXIII : «Les coutumes de Nivernois et de Bourbonnois avoient admis, sous le nom de *bordelage*, une redevance annuelle en argent, en volailles et en grains, ou des trois les deux, sur les héritages des champs». Att. ds J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Age*, 1974, 1182a et H. Heidel, *Die Terminol. der Finanzverwalt. im 15. Jahrh.*, 1936, 62. Cf. aussi : Item, est franc au moulin du roy du dit lieu de la Ferté, et peult desgrener au dit moulin. Item, est franc aux bourdesagez [I. *bordelage* ?] du dit lieu de la Ferté et y prent chacun an huit d.t. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 43). GD : *bourdasage*, sans doute *bordelage*.

II. - [Correspond à *bordel* "lieu de débauche"] "Fréquentation des mauvais lieux, mauvaise vie, débauche" : Cel jour laira son *bordelage*, Et pour cellui sainttisme jour Ne fera mal ne deshonneur. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 106). Ainsi de mainte gent n'est mie Qui ribaut sont et bordelier (...), Quant souvent sont en *bordelage*... (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 128). Qui vielle prent, se jone est, il enrage : (...) Si va ailleurs ; pis vault que *bordelage*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 248).

Rem. MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD I, 687a. [R. M.]

BORDELOIS, subst. masc. (bordelais)

[T-L : *bordelois* ; AND : *burdeleis* ; FEW I, 441b : *Bordeaux* ; TLF IV, 697a : *bordelais*]

I. - MONN. "Monnaie frappée à Bordeaux" : ...il qui parle se compleignoit de si petit que il avoit eu, XXX livres de *bordelois* (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 168).

Rem. Cf. LA CURNE III, 61.

- Empl. adj. : ...hardiz et petits deniers *bourdelois* (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478-1479, 283).

II. - "Cépage, variété de plant de vigne que l'on fait pousser contre un treillage" : ...et furent les vignes qui estoient en vallées et les marès touz gelez, et tous les *bourdelays* qui es trailles des jardins estoient, et tous les figuiers mors (Journal bourgeois Paris T., 1435, 303).

- Empl. adj. : ...nous avons (...) donné à nostre très cher et amé oncle le conte de Foix la traicte de deux mille tonnaux de vin, à les prendre et enlever du creu *bourdeloys* (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1484-1498, 224). [R. M.]

BORDELER, verbe (bordeler)

[T-L : *bordeler* ; GD : *bordeler* ; AND : *bordeler* ; FEW XV-1, 188b : *bord*]

"Fréquenter les mauvais lieux" : Par regnier les sains et leur vertu, Par *bordeler*, par ferir, par venter, Par boire aussi... (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 174). [Ou est-ce *bourdeler* "plaisanter" ?] Car c'est cil fol, comme dist ly sage, Qui la putaigne a son plesir Areste et lie et fait tenir Pour *bordeller* en son putage, Sicomme la beste en pasturage (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 66). Dame Incest est la quarte file [de Luxure], Q'au leccherie tout s'affile, Si ad les prestres retenus Pour *bordeller* aval la vile (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 106).

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD I, 687a (mais il devrait s'agir de *bourdeler* "plaisanter"). [R. M.]

BORDELERIE, subst. fém. (bordèlerie)

[T-L (renvoi) : *bordelerie* ; GD : *bordelerie* ; FEW XV-1, 188b : *bord*]

"Débauche, prostitution" : ...aucun barbier, de quelque condicion qu'il soit, ne face office du dit mestier, ou cas qu'il sera réputé ou notoirement diffamé de tenir et avoir ostel de *bordellerie* et macquerellerie. Ou quel cas il sera à tousjours privé du dit mestier, sans aucunement à icelluy retourner, et que tous ses hostilz soient acquis et confisque, moictié à nous et l'autre moictié à nostre dit premier barbier, c'est assavoir chaire, bassins, rasouers, cuvrechiefz et autres hostilz appartenans au dit mestier. (Doc. Poitou G., t.7, 1420, 357). [E. P.]

BORDELIER, subst. masc. (bordelier)

[T-L : *bordelier* ; GD : *bordelier* ; GDC : *bordelier* ; FEW XV-1, 188b : *bord*]

"Débauché" : TIERS BRIGANT. (Icy se lieve le premier.) Il fault que de ce lieu on saille ; Te veulx tu lever, *bourdelier* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 308). [A. B.]

BORDELIERE, subst. fém. (bordelière)

[T-L : *bordeliere* (bordeliere) ; GDC : *bordelier* (bordeliere) ; FEW XV-1, 188b : *bord* ; TLF IV, 697a : *bordelière*]

"Prostituée" : Femme de dissolucion, Vielle *bourdeliere*... (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 109). Se c'est femme mariee laquelle ait ce songié, elle ara l'amistie d'autre que de son mari ; et se elle n'est mariee, elle sera publique *bordeliere* (Expos. songes B., 1396, 99). ...auquel lieu de Baillhoe siéent, sont et se tiennent continuelment femmes de vie dissolue et communes que on dit *bordelieres*, lesquelles y tiennent clappier et bordel publique (Paris domin. angl. L., 1425, 154-155). Il vouldroit mieus de cachier aux fouans Ou fastoullier dedens ces argillieres [sens scatologique] Que de pesqueir en ces viviers puans, Prés des limons des fines *bordelieres* [var. des femmes *bordelieres*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 799).

- *Estre bordeliere à qqn.* "Être la maîtresse, la femme de débauche de qqn" : ...et l'ame [par péché mortel] qui estoit fille et espouse au Roy de gloire est faite serve et *bordeliere* au dyable. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 239).

- Adj. *Femme bordeliere* : Il vouldroit mieus de cachier aux fouans Ou fastoullier dedens ces argillieres [sens scatologique] Que de pesqueir en ces viviers puans, Prés des limons des fines *bordelieres* [var. des femmes *bordelieres*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 799).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 210. [R. M.]

BORDELLE, subst. fém. (bordelle)

"Margelle" (Éd.) : Sire, par vous ay tant monté, Que du puiz la *bordelle* tien (Mir. st J. Paulu, c.1372, 143). [P. K.]

BORDELOIS, subst. masc. (bordelois)

[FEW XV-1, 188b : *bord*]

Le roi de bordelois. "Souverain imaginaire des mauvais lieux" : ...la cognoissance de ceste cause appartenoit au roy de *bourdelois* (C.N.N., c.1456-1467, 525). [R. M.]

BORDER, verbe (border)

[T-L : *border*¹ ; GD : *border*¹ ; GDC : *border*² ; AND : *border*² ; FEW XV-1, 182a : **bord* ; TLF IV, 697b : *border*]

A. - "Garnir qqc. d'un bord, d'une bordure" : ...quatre paulmes et demy pour *bourdez* ung chapeau, pour nous, et pour faire ung collet à une de nos robes longues et des bonbardes à une de noz jacquettes (Comptes roi René A., t.2, 1472, 25).

- *Bordé de/par* : Fuiiez celui qui porte le noble escu bandei D'or et d'azur par tierz, entour *bourdei* de gueles (Gir. Ross. H., c.1334, 129). Sa vesteure est moult desguisee (...) Si est *bordee* par les pans D'orribles langues de serpens (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 73). Item, ung livre d'evangiles, couvert d'or d'un costé et garny de plusieurs pierres (...) et de l'autre costé a yvoire *bordé* d'argent doré (FAUQ., II, 1421-1430, 118). Item, une couche de IIIJ aiz, cordée et *bordée* (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXVI). ...je vouldroye un bracelet d'or esmaillié de mes couleurs et a ma devise, et *bordé* aux deux lez de VJ dyamants, VJ rubis et VJ pelles (LA SALE, J.S., 1456, 82). Aussi avoit vestu ung sayon de drap d'or, *bordé* et bendé de veloux noir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 254).

B. - "Endiguer" : ...tant y font de mauix que bien savoit l'auteur qu'il se disoit quant il dit que un petit ruissel desrivé fait plus de grief que une grant riviere ce n'est pas *bourdé*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 131).

C. - "Tendre, de manière que les bords soient bien formés" : Là peussiés veoir mainte tente levée, Maint tref, maint pavelon, mainte ocube *bordée*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 446). [R. M.]

BORDEREAU, subst. masc. (bordereau)

[GDC : *borderel* ; FEW XV-1, 181b : **bord* ; TLF IV, 699a-b : *bordereau*]

"Relevé détaillé des divers éléments d'un compte"

REM. Doc. 1493-1494 (Tournai, *bourdrel*) ds GDC VIII, 341c. Cf. aussi FEW XV-1, 187a, n.8. [R. M.]

BORDEREE, subst. fém. (borderée)

[GD : *borderée* ; FEW XV-1, 188a : *bord*]

[Mesure agraire]

REM. Doc. 1409 (*deux borderees de terre*) ds GD I, 687c. [R. M.]

BORDERIE, subst. fém. (borderie)

[GDC : *borderie* ; AND : *borderie* ; FEW XV-1, 188a : *bord* ; TLF IV, 699b : *borderie*]

Région. (Ouest) "Petite borde, petite métairie"

REM. Doc. 1311 (*borderie, bordarie, bourderie*) et 1394 (*bourderie*) ds GDC VIII, 341c.

V. aussi *borde* v. Lexiques [R. M.]

BORDIE, subst. fém. (bordie)

[GD : *bourdie* ; FEW XV-1, 187b : *bord*]

"Borde, métairie"

REM. Doc. 1379 (Rouen, *un fief appellees bourdies*) ds GD I, 704a.

V. aussi *borde* v. Lexiques [R. M.]

BORDIÉ, adj. (bordié)

[GD : *bordie* ; FEW XV-1, 183a : **bord*]

HÉRALD. [D'un écu] "Dont la bordure est d'un émail particulier"

REM. Doc. fin XIVe s. (*une croix d'or bordie = bordiee*, impr. *bordié*) ds GD I, 687c. [R. M.]

BORDIER, subst. masc. (bordier¹)

[GD : *bordier*¹ ; AND : *bordier* ; FEW XV-1, 187b : *bord* ; TLF IV, 699b : *bordier*¹]

"Celui qui prend à bail une *borde*, métayer qui tient une *borde* et qui est soumis aux services les plus pénibles" : Pour lesquelles usages et coutumes, ledit Bodin est tenu poier chacun an au roy notre sire au terme saint Michiel six soulx tournois pour chouage, et fere lever les *bordiers*, fener le foin du roy es prés de Ranneville, etc. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 318). ...ledit suppliant et ung nommé Thomas Charlot, *bourdier* dudit abbé et demourant en ladictie maison d'Asnières, environ l'eure de huit heures de matin, se partirent dudit lieu d'Asnières pour aller ès dictes pescheries lever sesdiz travaux et engins pour savoir se il y avoit aucun poisson prins (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 537).

REM. Cf. M. Bambeck, *Boden und Werkwelt*, 1968, 125-126, s.v. *bordagium*.

V. aussi *borde*¹ [R. M.]

BORDIER, subst. masc. (bordier²)

[GD : *bordier*² ; *FEW XV-1, 188a : *bord*]

"Terre soumise au droit de *bordage*"

REM. Doc. 1343 ds GD I, 688a.

V. aussi *bordage* [R. M.]

BORDIL, subst. masc. (bordil)

[GD : *bourdil* ; FEW XV-1, 187b : *bord*]

"Borde, métairie"

REM. Doc. 1481 (*bourdil*) ds GD I, 704a. [R. M.]

BORDINGUE, subst. (bordingue)

[FEW XXIII, 102b : o.i.]

MAR. "Plat-bord servant à surélever le bordage d'un bateau qui prend trop l'eau" : Et doivent estre les deux basteaux a rabors, et les costez clinquez et quevilliés la ou il en sera mestier, et y aura *bordingues*. (Doc. 1394. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 363).

REM. Même ex. ds JAL² ; même mot que *bortlingue*. [R. M.]

BORDOIR, subst. masc. (bordoier)

[GD : *bourdoier*¹ ; FEW XV-1, 187b-188a : *bord*]

"Galerie"

REM. Doc. 1468 (Abbeville, *bourdoier*) ds GD I, 704a. [R. M.]

BORDOYÉ, adj. (bordoyé)

[FEW XV-1, 183a : **bord*]

[D'un ouvrage d'orfèvr.] "Dont la bordure a reçu un traitement particulier" : ...ung gobelet d'argent *budoyé* et doré aux deux boutz (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 386). [E. P.]

BORDOYER, verbe (bordoyer)

[GD : *bordie* ; FEW XV-1, 183a : **bord*]

I. - Empl. trans. "Longer le bord de" : Et depuis que nous fusmes party dudit Lozanne jusques à Villeneuve, nous *bordoyâmes* toujours le lac jusques à ladite Villeneuve (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 10).

REM. R. Arveiller, *Fr. mod.* 25, 306.

II. - Part. passé en empl. adj. [D'un ouvrage d'orfèvr.] "Dont la bordure a reçu un traitement particulier" : ...ung gobelet d'argent *budoyé* et doré aux deux boutz (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 386).

REM. Doc. fin XIVe s. ds GD I, 687c (*une croix d'or bordie* [= *bordiee*], *patee et pommetee*). [R. M.]

BORDURE, subst. fém. (bordure)

[T-L : *bordëure* ; GDC : *bordeure* ; AND : *bordure*¹ ; FEW XV-1, 182b : **bord* ; TLF IV, 700b : *bordure*]

A. - "Partie d'un objet qui en constitue le bord" : Primo, en un sac, IJ fons d'escuelles d'argent avec plusieurs *bordeures* et rongneures d'icelles escuelles (BAYE, I, 1400-1410, 96). ...desoubz ung pin tresbel, hault et vert et droit, trouva ung paveillon tendu, riche a merveilles et plaisant a veoir, et sur toute rien bien sembloit avoir esté fait de grant estoffe, car la *brodeure* qui entour des goutieres estoit assise estoit toute a fueillaige de perles faicte et eslevee en brodeure. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 30).

B. - En partic.

1. "Ce qui garnit le bord d'un vêtement" : A la partie d'embas, qui vers terre pendoit, assez pavoit on veoir pourtraitures et entremeslees bestes, plusieurs plantes, fruiz et semences tendans de leurs branches en hault et naissans de la *bordeure* d'embas comme de terre plantureuse et fertile. Qu'en diroy je plus ? De si precieux et riche ouvraige estoit basti cellui mantel (CHART., Q. inv., 1422, 8). Et avoient les chevaliers et esciers leurs robes bordées de martres ; et les dames et damoiselles colliers et *bordures* [var. *brodures*] de laitiches. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 292). ...il fault (...) Joyaux, afficques, Telz cornifiques, Rebras, chapperons et *bordeures* [var. *brodures*] (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 228).

2. "Bandeau servant de parure de tête" : Et pour son chief de richesse estoffer, *Bordures* d'or, devises et brocans, Ung songe estoit de la voir triompher ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176).

3. HÉRALD. "Motif entourant l'écu" : Et là estoit li dis seneschaus de Carcassonne en bon couvenant, sa banière devant lui, qui estoit de geules à un chief d'argent, à deux demi kievirons ou chief, et estoit à une *bordure* d'asur endentée. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 68). Je ne sçai comment on le nommoit, ne de quel pays il estoit, mais il s'armoit de geules, à deus fasses noires et à une *bordure* noire endentée. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 247). Et porte d'argent à un fier de molin de gheules à une *bordure* endentée de gheules et crie : "Mesonde !" (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 43). Et se vous voulés savoir que c'est que componné, regardés la difference de la *bordeüre* du duc de Bourgogne ou cartier de France et semblablement a la difference du conte ancien d'Estampes. (Un Traité d'hérald. inédit, éd. L. Houwen et M. Gosman, 1435-1450. In : Romania 112, 1991, 508). Le diemenche premier jour du mois et ouverture du pas, arriva ledit seigneur conte de Bouquinca (...) qui fist sur le hault pignon de son loigeis mettre sa baniere qu'il portoit d'Engleterre a une *bordure* d'argent (LA SALE, J.S., 1456, 176). ...le seigneur de Saint-Bonnet estoit vestu de

sa cotte d'armes, salade en teste, ayant bavière, sa hache en ses mains ; et estoient ses armes escartelées, le premier quartier d'azur à une croix d'or ancrée, et le second quartier, chevronné d'or et d'azur avec une *bordure* de gueules. (Faits Lalaing K., c.1470, 220).

Rem. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 320.

- "Ligne délimitant une figure de la bannière" : Duquel compas noir procedera la crois vermelle as quatre parties de la baniere et des pavais, etc. Et sera ladite crois environnee, et ledit compas, d'une *bordure* d'or large de I ducat ou mains un pau. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 86).

4. MAR. "Cordage inférieur de la voile" : Grosse *bordure* pour pourveoir aux dangiers De ruminantes marines morfondures Qui vient de dure antique dessouldure Ou par laidure d'oraiges naufragiers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

5. "Rang de pavés qui retient la chaussée" : Audit Colin Dupré, marchant de carreaux, la somme de 18 l. 12 s. p., qui deue luy estoit pour la vente, bail et delivrance de 2300 et 1 carteron de carreaux de grez neufs, bons, loyaulx et marchans, à y comprendre 28 *bordeures* pour 3 quarterons de bons carreaux, qu'il a livrés à ladictte ville en ung bastel, en Greve, pour employer en ladictte reparation de chaussée (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 265). [R. M.]

BORDURER, verbe (bordurer)

[AND : *borduré* ; FEW XV-1, 182b : **bord* ; TLF IV, 701a : *bordure* (*bordurer*)]

"Pourvoir d'une bordure"

Rem. Cf. ; AND : *borduré*. [R. M.]

BORE, subst. fém. (bore)

[T-L : *bore* ; GD : *boure*¹ ; FEW I, 637a : **burr*-]

Région. (Normandie) "Cane" : DERCON. O nostre grant dieu Apollin, Je te fais honneur et hommaige, Et t'offre de parfait couraige Cest oison ; prengnes lay en gré. GADEMATH. Et moy après en mon degré Je te presente ceste *boure* (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 171).

REM. Doc. XVe s., 1488-1489 et 1491-1492 (S.-Inf., *boures*) ds GD I, 704b. [R. M.]

BOREAL, adj. (boréal)

[GDC : *boreal* ; AND : *borial* ; *FEW I, 441b : *boreas* ; TLF IV, 701b : *boréal*]

"Du nord, (du vent) de septentrion" : Quant yver est chaut et pluvieux, et ver est sec et *boreal*, les fames grosses, pour petite cause avortent (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 67). Quant l'esté est sec et *boreal*, et amptonne est pluvieux, en hiver sont douleurs de teste, tous, brauches, corise (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 67). Es constitucions cotidianes *borrealles*, les corps sont plus fors, bien mouvables, bien coullourez, et les font mieulx oir (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). ...le vent *boreal* est froit et sec et de isnel mouvement (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 17, 197 r°).

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. A. Vérard, 1495-1496. In : F. Möhren, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 20. VIGNAY, *Le Miroir historial*, éd. 1531, ds TLF. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, 36/15. [R. M.]

BOREAS, subst. masc. (boréas)

[*FEW I, 441b : *boreas*]

"Vent du Nord, borée" : ...vent de septentrion qui est appelé *boreas* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237).

REM. GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 123. Cf. *Mittellat. W., boreas. R. Ling. rom.* 25, 1961, 432- 433 et 46, 1982, 43. JAL².

V. aussi *boree* [R. M.]

BOREE, subst. masc. (borée)

[GDC : *boree* ; FEW I, 441b : *boreas* ; TLF IV, 703a : *borée*]

"Vent du Nord, borée"

REM. SAINT-GELAIS (*Eneide, vent de Boree*) ds TLF.

V. aussi *boreas* [R. M.]

BORGE, subst. fém. (borge)

[T-L : *borge* ; GD : *borge* ; FEW XXI, 548b : o.i.]

I. - DRAP. "Tissu de laine" : Unes autres eles de vermeil et ynde cendaus, enkievrées de *bourge*, fringies de soie et rubans de fil. (Doc. 1359. In : A. Delboulle, *Romania* 31, 1902, 364). ...un meschans mantel de *boige* qui povoit valoir environ IJ solz (Berger Fr. K.-G., 1412, 171).

Rem. Cf. GAY I, 176b ; DU CANGE I, 708a, s.v. *borgesia*. Doc.1360 ds GD I, 688b (*boiges*).

II. - "Fabricant de borge" : Car chez Datin aveque les *borges* furent al maison maistre Henri Huffel [mais l'Éd. doute "que ce métier existât à Liège"] (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 294). [R. M.]

BORGERE, subst. fém. (borgère)

[*FEW XV-2, 18a : **burg*-]

Région. (Wallonie) "Bourgeoise" : Et puis ilh s'en allat à palais, où ilh tient court ovier III jours. Le premier jour y furent les nobles barons, chevaliers et esquewiers qu'ilh avoit ameneis avec ly, et pluseurs sangneurs de Liege ; et le secon et le tirche y allont tous cheaux de paiis qui y volloit alleir, chevaliers, eskuwiers, borgois, dammes, dammoiselles et *borgeres*, por veoir l'estat et la nobleche qu'ilh avoit à palais. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 169). [R. M.]

BORGERIE, subst. fém. (borgerie)

[GD : *borgerie* ; FEW XXI, 548b : o.i.]

"Drap de borge"

REM. Doc. 1360 (*boigerie*) ds GD I, 688c.

V. aussi *borge* v. Lexiques [R. M.]

BORGIER, subst. masc. (borgier)

[GD : *borgier* ; FEW XXI, 548b : o.i.]

"Fabricant de borge" : ...drappiers, tiretenniers, *boigiers*, marchans de plume et frappiers (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 407).

V. aussi *borge* v. Lexiques [R. M.]

BORGNE, adj. et subst. masc. (borgne¹)

[T-L : *borgne* ; GD : *borgne* ; GDC : *borgne* ; AND : *borne* ; FEW I, 568b, 569a : *brunna* ; TLF IV, 703a : *borgne*¹/*borgne*²]

I. - [D'une pers. (ou d'un animal)]

A. - "(Celui) qui ne voit que d'un oeil, borgne" : Mont est glaive mal assene A home *borne* et avugle, Qui a tastons en veut ferir (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 35). Il a deux bons yex, mais *borgne* est. (Mir. enf. ress., 1353, 29). S'il est bossu ou s'il est *borgne*, Boiteus, contrefait ou calorgne... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 81). ...ce bon curé (...) estoit *borgne* (...) et n'y avoit aussi gueres grand luminaire en la chapelle (C.N.N., c.1456-1467, 339). Et, pour brief parler, tant d'hommes que de chevaux, les plusieurs estoient, les uns *borgnes* et les autres boiteux d'aucun

membre, et n'y avoit celui qui ne portast les enseignes de son mestier. (BUEIL, I, 1461-1466, 23). ...comme *borgne* aux yeulx clos (LA VIGNE, V.N., p.1495, 296).

- [De Fortune] : Ce nom li doing [à Fortune] : "Lorde, *borgne*, fausse et enfrune." De mal faire onques n'est geïne. (MACH., R. Fort., c.1341, 35). La deesse ne vëoit goute ; Comment que Catons pas ne doubt, Ains deffent son fil qu'il ne croie Que Fortune tresbien ne voie Ne qu'elle soit *borgne* ou avugle (MACH., Voir, 1364, 752).

- Prov. *Un borgne est roi au pays des aveugles* : En cent aveugles *borgne* est roy. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 38).

B. - P. ext.

1. "(Celui) qui louche" : Il a deux bons yex, mais *borgne* est. (Mir. enf. ress., 1353, 29). Ung *borgne* si n'a pas le nez Tout droit assis entre deux yeulx. (Menus propos P., 1461, 108).

- *Oeil borgne*. "Oeil qui louche ou qui ne voit pas" : Mais ce qui plus va mon mal empirant, C'est ce que bien à mon *borgne* oueil parçoy Qu'à court de roy chascuns y est pour soy, Car il n'est homs qui tant à moy aconté Que de mes maus face samblant ne conte. (MACH., Compl., 1340-1377, 252).

2. "Chassieux" : Lippus : *borgne* (Abavus IV, R., c.1350, 386).

C. - Au fig.

1. "Qui refuse de voir, qui veut s'aveugler" : Or le me fault perdre par toy, faulx *borgne*, traître, envieuse. (ARRAS, c.1392-1393, 243).

- *Faire le borgne* : Lors a Renars les yaux couvers, Le *borne* fait et le travers, Et dist : "N'i voi goute, compere ; Ge ne pourroie letre lere..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 242). Or ay je [Remondin] perdu beauté, bonté, doulcour, amistié, sens, courtoisie, charité, humilité, toute ma joye, tout mon confort, toute m'esperance, tout mon eur, mon bien, mon pris, ma vaillance, car tant pou d'onneur que Dieu m'avoit prestee me venoit de vous, ma douce amour [Mélusine]. J'ay fait le *borgne*. Aveugle Fortune, dure, sure et amere, bien m'as mis du hault siege de ta roe ou plus bas et ou plus boueux et ort lieu de ta maison ou Jupiter abeure les laz, chetifs, douloureux et maleureux. (ARRAS, c.1392-1393, 243).

. *Faire la borgne agace*. V. *agace*

2. "Aveuglé" : ...et mes grandes defautz jeo ne sai nuls veoir ; et ceo n'est mye qe asseez et trop asseez il n'en y a, mes qe en les moyes jeo sui trop *boornes* et en les autri trop cler veaunt. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 12).

Rem. Il est impossible de classer les ex. avec certitude sous 1 ou 2. Sur *Moy borgne d'oeul et le maire des letz* de MOLINET, cf. J. Cerquiglini, *L'écriture louche. La voie oblique chez les Grans Rhétoriciens*, Coll. Milan, 1985, 21-31.

II. - MAR. Voile borgne. "?"

Rem. L'idée doit être celle d'une voile incomplète ; mais en quoi ? Cf. TLF IV, 705a : *ancree borgne*. T-L I, 1073 cite (d'après l'éd. de la Soc. des Bibliophiles) f. du *Ménagier* (II, 52) l'ex. suivant : *un coin borgne si comme il est* ("einseitig"). Ce passage ne figure pas dans le texte de l'éd. Bereton-Ferrier. L'étymol. de *borgne* proposée dans FEW I n'est pas reprise dans FEW XV ; *borgne* n'apparaît pas non plus dans FEW XXI, 332 ou 333. [R. M.]

BORGNE, subst. (borgne²)

[FEW I, 568b : *brunna*]

"Engin de pêche en osier, affectant la forme d'une nasse" : Ces chouses pourroit l'en dire pour ceulx qui sont en

mariage, qui ressemblent le poisson estant en la grant eaue en franchise, qui va et vient ou il lui plaist, et tant va et vient qu'il trouve une nasse ou *borgne*, ou il a plusieurs poissons qui se sont prins au past qui estoit dedens, qu'ilz ont sentu bon et flairant (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 3). ...certains instrumens et engins pour peschier poisson, nommez et appelez *borgnes* ou *borgnons*, et avoit acoustumé le dit Bloin les mettre et asseoir souvent en ladicté rivière et ès diz marois, pour prendre du poisson pour lui, sa femme et ses enfans. (Doc. Poitou G., t.9, 1447-1456, 27).

Rem. Cf. DU CANGE I, 708b : *borgnus* ; E. Clouzot, *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe s.* 1904, 128. V. aussi *borgnon*. [R. M.]

BORNIER, verbe (borgner)

[T-L : *borgniier* ; GD : *bornier* ; GDC (renvoi) : *bornier* ; FEW I, 569b : *brunna* ; TLF IV, 709b : *bornoyer*]

Empl. intrans. "Regarder de travers, loucher" : Ilz ont le regard torve, pour ce qu'ilz ne pevent personne dont ilz aient envie regarder de droit oeil, maiz tousdiz de travers aussi que en *borgniant*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 310).

Rem. Cf. aussi TLF IV, 709b : *bornoyer*. [H. G.]

BORNET, adj. (borgnet)

[GD : *borgnet* ; FEW I, 569b : *brunna*]

"Qui louche ou qui est borgne, qui voit mal" : L'un va droit qui estoit tous tors, Et l'autre voit qui fut *borgnet*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 84).

REM. Cf. aussi, comme création macaronique, *bognibus* ds H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 281-282. [R. M.]

BORNETÉ, subst. fém. (borgneté)

[GD : *borgnete* ; *FEW I, 569b : *brunna*]

"Fait d'être *borgne*" : Lippus : *borgne*. Lippido : *borgneté* [GD I, 688c : *borgnete*] (Abavus IV, R., c.1350, 386). [R. M.]

BORNGNON, subst. masc. (borgnon)

[GD : *borgnon* ; FEW I, 568b : *brunna*]

"Engin de pêche en osier, affectant la forme d'une nasse" : ...certains instrumens et engins pour peschier poisson, nommez et appelez *borgnes* ou *borgnons*, et avoit acoustumé le dit Bloin les mettre et asseoir souvent en ladicté rivière et ès diz marois, pour prendre du poisson pour lui, sa femme et ses enfans. (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 27).

Rem. Cf. DU CANGE I, 708b, s.v. *borgnus* et IX, 80c. [E. P.]

BORNAGE, subst. masc. (bornage)

[T-L : *bonage* ; GD : *bonage* ; GDC : *bodnage* ; FEW I, 465b : **botina* ; TLF IV, 705b-706a : *bornage*]

"Action de borner, de délimiter (des propriétés foncières), bornage" : Or (me) dites, dame Nature, Qui ainsi de forfaiture Me reprenez et me blasmez Et de *bornage* me arguez, Qui dites que mont mespris ay, Quant en vostre courtil entrai. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 266). S'aucuns a terre, prey ou autre édifice emprès senter commun ou emprès chemin finerot ou près de grant chemin, et il veuille deborner et déguier son droit du commun, il est de nécessité que le *bornaige* du sentier ou du chemin finerot se face par le seigneur de la justice en quoy il est

assis ; et se c'est grant chemin, il est de nécessité qu'il soit bornez par le souverain (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 372).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1333 (Picardie, *boirnage*), 1348 (*bosnage*) ds GDC VIII, 334a-b. [R. M.]

BORNE, subst. fém. (borne)

[T-L : *bone* ; GDC : *bodne* ; DÉCT : *bone* ; FEW I, 465b : **botina* ; TLF IV, 706a : *borne*]

A. - "Limite"

1. Au propre "Bloc de pierre, poteau ou autre indiquant la limite d'un champ, d'une propriété" : Villain lerre (...) Toutes les *bones* esragera [var. arrachera] Sus la terre de son visin. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 144). ...sachent tuit que... transportons et delaissons ausdis religieux, pour eulx et pour leur successeurs trente arpens quarante trois verges de nostre bois, (...) et le remanent leur avons paremplit de nostre autre bois dit le bois de Chastel (...) et de la contremont jusques aux champs dou Fau Rigaut, ainsi comme les *bondes* y sont et ont esté mises de nostre assentement par Jehan Bouloingne, serjant dou Thour, nostre procureur et ad ce especialment deputed de par nous. (Comté Porcien R., 1347, 153). ...toute la dicte maison giest en *bonnes* del encloiste, et n'y puet ons faire nulles oeuvres de justiche ne riens mettre en garde. Mains ly maison de planches, al devant, sour le Marchiet, giest sour le werixhas (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 105). ...la Saverrne, Une riviere grosse et bonne, Qui depart, ensi c'une *bonne* Est sus la marce d'une terre, Depart Galles et Engleterre. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 22). On m'on dit qu'il i ait une *bonne* entre noz deux ban ; je la vult serchier c'elle i est, et c'elle n'i est, j'en i vult faire mettre une autre (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1348], 266). ...pour une *bonne* c'on avoit mis (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1348], 272).

Rem. Pour la forme *bonde* (autres ex. *infra*), cf. FEW I, 465a, qui l'explique par un type **bonita* (métathèse de *t* et de *n*).

2. P. ext. "Tout ce qui indique une limite, une frontière (d'un champ, d'un territoire, d'un lieu quelconque...); cette limite même" : Alixandre (...) estora gardes *bonnes* Qui bien garderent pas et *bournes* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 137). ...excepté le corps du herbergement du dit priouré et des vergiers, des places, des courtiz, des vignes, des prez et des hayes, des ouseraies et des viviers, si comme ilz ont été monstrez et avironnez par les mètes et par les *bournes* (Cartul. Laval B., t.2, 1332, 170). Mes elle [la femme du marquis] a desja passé *bourne* Et est auques hors de mes laz. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 130). Li rois se dut loer de Mars, Car il en ot cent mille mars Et plusieurs forteresses *bonnes* Qui de Behaingne sont les *bonnes*. (MACH., C. ami, 1357, 107). Et lour serront confirméz par le dit Roy d'Engleterre, et aussi demorront as habitantz en les contée, ville et terre de Guynes touz lour demaines entierement et y revendront pleinement, sauf celles qui sont assises dedeinz les metes et *boundes* de Caleis par la traitié de la paix accordéz. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1360, 287). ...avec terres, bois, marez, rivieres, seigneuries, advoesons d'eglises et toutes autres appartenances et lieux, entregisanz dedenz les metes et *bondes* qui s'ensuivent (Lettres renonc. D., 1360, 51). ...avecques terres, bois, maroys, rivieres, rentes, seigneuries, avoisons d'eglises et toutes autres appartenances et lieux entregisens dedenz les metes et *bones* (sic) qui s'ensuyvent (Traité Brétigny D., 1360, 272). ...sauf ce qui est dit des confrontacions, metes et *bonnes* en l'article prochain precedent. (Traité Brétigny D., 1360, 274). Et [Orpheüs] s'en vint droit dessus le *bonne* D'infier (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 158).

...ma fille sera hiretée de toute la conté de Guerles, ainsi que elle s'estent et comprend dedens les *bornes* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 149). ...lesquelles *bournes* determinent un privilege pour lesdiz seigneurs et leurs hommes, qui est tel que depuis que ilz ont mis boiz de la forest en ladicte terre oultre lesdictez *bournez*, la semonce en est hors, pour tant que ce soit à jour coustumier et entre deux soleux, pourveu que ledit boiz ait reposé jour et nuit en leur *bournez*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 256). Et tantost il [Quintus Fabius Labès] ordonna les *bornes* a chascun terroir ; et ce quy demouroit entre deux, il adjuga au peuple de Romme. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 26). Disoient les ungz que le nom de conquereur lui seoit (...). Conqueste (...) se fait sur l'autrui (...). Conqueste aussi, s'il n'est a leal tiltre, infere tirannie (...). Parquoy, comme ce noble roy n'a portion nulle en tirannye, et n'a passé ses mettes ne ses *bonnes* de son appartenir, n'est point dont glorifié deument en cely nom (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 316).

- *Borne (de deux chemins)*. "Limite, embranchement" : ...le roy de Babyloine estoit ez *bornes* et ou chief de deux chemins, ou de deux voies, et mist ensamble deux saïectes et demanda le conseil dez ydoles. Teulx sortilieges sont reprovés et illicites (Songe verg. S., t.1, 1378, 385).

- *Les bornes d'Hercule*. "Les colonnes d'Hercule (montagnes de Calpé et d'Abyla, au détroit de Gibraltar, où Hercule avait placé les limites du monde)" : Alixandre (...) Les *bonnes* en celui mont vit Comment Herculès les y mist (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 147). Ce sont coulombes haultes qui soustiennent ymages qui en leurs mains tiennent clefs contrefaites, pour donner a entendre que c'est la fin de la terre habitable, et que nulz ne voit oultre devers celle partie. Et pour ce encore appelle on les coulombes dessusdites les *bonnes* de Hercules ; et aussi fit Alixandre après, en la fin d'Orient ou il regna, mectre *bonnes* semblables. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 576). Les *bonnes* Herculés passa Alixandres (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 57). Cestui Arthemidoro, comme recite Pline en son second livre, escripvit que la terre avoit de tour, c'est assavoir de Inde jusques aux *bornes* de Hercules (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 53 r°).

Rem. Rond. de Benoist Damien ds CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 540 : *D'Hercules a passé la bonde*.

- "Limite des eaux ?" : ...par quoy esclers, pluyes et tonnoirres ne cesserent toute nuyt ne par l'espasse de .VIII. jours ; dont les eaues et les *bonnes* furent si grandes que par force convint qu'il levast son ost et du tout se despartist. (LA SALE, Sale D., 1451, 244).

Rem. Sous la forme *bonde*, il est parfois difficile de savoir si c'est *borne* ou bien *bonde* "vanne" : Ung lac y a sans point de *bonde*, Qui d'eaue de pleurs tant fort radonde C'on n'y trouve ne fons ne bort (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 25). ...Sans y trouver ne fons ne rive, En son naturel cours habonde [la fontaine] Par quoy il n'y fault pas de *bonde*. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 38).

- [Contexte métaph.] : Si convient il, en vivant, mal souffrir, Et au derrain, de mort passer la *bonde*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 378). [Les ambassadeurs d'Orient :] C'est droit cy le prince (...) de qui (...) il esperent et requierent ayde, confort et garant alencontre du cruel ennemy de Dieu et de sa loy sainte. Et n'a esté autre fin desirée en nous a nostre partement que de nous trouver la ou nous sommes et la ou nous mettons et posons les *bonnes* de nostre requoy et de tout nostre espoir et acquet. (CHASTELL.,

Chron. IV, D., c.1461-1472, 290). Mort a passé Du cours humain la juste *bonne*. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 120).

3. P. méton. "Emplacement, endroit borné" : ...et chis demoroit tout emmy leur poissance, en la vilhe de Riwechons, et n'avoit que une platte maison ; mais ilh avoit ens une *bome*, bonne et segure ; se n'ozoiient chilh de Hamale bouteir le feu (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 8). Et ilh fuyt en sa *bome* et, par tant que ly dis messires Ernus n'ozat bouteir le feu, ilh fist remplir et stopeir de terre les entrées et les sospiraz, sy qu'il fut ens stins et mors. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 26).

4. Au fig.

a) "Limite abstraite" : Les anciens y mettoient *bonnes* [entre les femmes honnêtes et les femmes adultères] : ensembles les bien renommes Aloyent, et les diffamees Tout a part faisoient tenir Pour le chois d'honneur maintenir. (GARIN, Compl., 1460, 107). ...les *bonnes* de raison (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 105). Honte maintient les femmes vertueuses, Honte reboute les oeuvres vicieuses, Entre vertus et vices c'est la *bonne*. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 74).

- *Sans borne*. "Sans limite, sans mesure" : Si qu'ainsi com le soleil donne Sa clarté loing et près, sans *bonne*, Einsi fait mon respent roial Partout en cuer d'ami loial. (MACH., R. Fort., c.1341, 81). Je [Fortune] afflue et me depart sans *bonne*, Telz est mes jeux ou je me donne (MACH., Voir, 1364, 714).

- *Avoir borne*. "Faire, agir avec mesure" : Garde qu'en ton mengier ait *bonne* Et qu'adès petit a petit Tu reteingnes ton appetit, Car nature est bien repeüe De moult petit et soustenuë. (MACH., C. ami, 1357, 61).

- *N'avoir terme ne borne*. "Ne pas avoir de limite" : Et n'atendés secours n'aye De nul homme qui soit en vie, Fors de Dieu qui victoire donne : Son pooir n'a terme ne *bonne*. (MACH., P. Alex., p.1369, 82). ...tes renons n'ara terme ne *bonne*. (MACH., L. dames, 1377, 214).

- *Faire borne*. "Délimiter" : Poin eschiqueté losengee ont vne mesme signifiante si non pour difference de noms qui se rapportent a vng aussi comme l'en diroit Guillaume Guillium Guillot par les quelz poin est assis le ieu des eschés et si font *bourne* en plusieurs choses. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 503-504).

- *Mettre borne à qqc.* "Limiter, borner" : ...chascun veult mettre *bonne* Aux oeuvres de cil qui tout voit ; C'est pechiez (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 253). Se Fortune est mauvaise ou bonne, A chascun la fault endurer ; Quant Raison y mectra la *bonne*, Elle ne pourra plus durer. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 448). Mectez *borne* à vos faiz ; si remonstrez prudence. Faictes comme Herculès à vostre desirance ; Abornez voz desirs en mondaine esperance (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 187).

- *Mettre en borne*. "S'arrêter" : Finablement, en escripvant, Ce soir, seulet, estant en bonne, Dictant ces laiz et descriptant, J'ouys la cloche de Serbonne, Qui tous jours a neuf heures sonne Le salut que l'ange predict ; Si suspendis et mis en *bonne* Pour prier comme le cuer dit. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 28).

- *Passer les bornes de*. "Outrepasser" : Mais ne passez pas de raison Les *bonnes*, dame. (Mir. fille roy, c.1379, 13). ...Et sans passer d'Honneur les *bonnes* (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 73). Mais touteffois pensant que ta personne D'humilité passe termes et *bonne*, Presenter veul a ta grant majesté Ma houlette par ardant amisté, Car tu seras ainçois que tu devies Le vray pastour de grant auctorité Pour rassembler les ouailles péries. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 26). Se vieulx ["si tu veulx"] estre personne

bonne, Ne passe point de droit la *bonne* (ALECIS, ABC P.P., 1451, 16). ...Sans passer de rayson les *bonnes*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 40).

- *Passer les bornes*. "Dépasser toutes les limites" : En ce plus qu'autres passent *bonnes*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 66). Pacience passe les *bonnes* ["la patience dépasse toutes les autres vertus"] ; Par dessus toutes vertus bonnes, Pacience est vertus tres grande. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 66).

- *Passer ses bornes*. "Outrepasser les limites d'une conduite honnête, outrepasser ce qui convient, son pouvoir" : Lasse ! lasse ! que deverrons [nous, les femmes à qui les hommes ne veulent pas faire confiance] ? Jamais creües ne serons ! Et si ["Et pourtant"] ne passons point nos *bourne* : Je jure toutes femmes bonnes ! (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 40). Et estoit Bonne Adventure ceintre d'une ceinture d'or ouvree, par le quel ouvrage se puet entendre discretion pour restraindre Justice qu'elle ne passe ses metes et ses *bonnes*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 215).

- *Planter la borne de qqc.* "Marquer la limite de qqc." : Quant les archiers en leurs pompes haultaines Furent passez trois a trois, quatre a quatre, Pied a pied vindrent leurs nobles capitaynes Qui ne sont pas gens pour cropir en l'astre, Comme Cresol et Claude de la Chastre Avec son filz dit monsieur Quoquebourne En ordonnance chevaleureuse et bonne, Par excellence habillez richement. Brief, pour planter des grans gorres ["élégance, luxe, faste / maladie vénérienne, grosse vérole (?)] la *bonne*, C'estoit se croy, suffisant parement. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 214).

- *Serrer la borne à qqc.* "Serrer qqc de près" : ...et songeant jour et nuit de s'en venger à son plus bel une fois et de leur serrer la *borne*... (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 189).

- *Tenir la borne de qqc.* "Maintenir qqc. (sans l'outrepasser)" : Rome (..) Tant comme tint de justice la *bonde*... (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 31).

- *Sans tenir bonde*. "Sans être contenu" : Et tout s'en va En divers lieux sanz tenir *bonde* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 79).

- *Trouver les bornes de*. "Égaler" : Ly dooy compaignon dessus dit Sont comparé, selon mon dit, A deux paires de dames bonnes Qui des mieudres treuvent les *bonnes* ["qui égalent les meilleures"] (Dit prunier B., c.1330-1350, 42).

b) En partic. "Limite dans la conduite, règles qui la délimitent" : Princes, gardez les *bonnes* que donna Au roy Clovis Dieu, quant se baptisa (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 32). ...et lors les prince seculiers qui mieulx offroient a leur mere et le fons de la terre et les fruiz et la juridicion temporelle. Et l'eglise lors ainsi comme tout refusoit et estoit contempe des *bourne* et des termes que les apostres et sains peres avoient mis en escript et saintement constitue. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 304). Ains arresterent leur desir et assirent lez *bourne* de leur tendence au los de vertu et a l'onneur terrien. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 99).

B. - P. anal. "Marque donnée comme objectif à atteindre, cible, but"

1. Au propre JEUX "Marque donnée comme objectif à atteindre, cible" : ...regardant ylec jouer aux boules, soubz les galleries d'un hostel, un nommé Pierre Lourdel, dit Fagot, et autres avec lui, le dit suppliant eust gagié ou parié par plusieurs foiz à autres compaignons regardans aussi le dit jeu, que icelui Pierre

Blondel [sic] gangneroit ou yroit plus près de la *bonne* que les autres joueurs de sa compagnie. (Doc. Poitou G., t.7, 1427, 435).

- P. métaph. *Ferir à / en (la) borne* : Qui pretend ferir a [var. en] la *bonne* Par les venues se destourbe hons (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 35). Puisqu'artifice est le ministre Naturel, abreviateur, Lequel a Nature administre Et que l'artiste adviateur De l'euvre n'est deviateur, Merveille n'est s'il fiert a *bonne* ["s'il atteint le but"] Car en tout temps mesure est bonne. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 105).

2. Au fig. "Ce à quoi on vise, cible, but" : Marie (...) d'honneur [d'honneur mondain] l'adresse et *bonne* Delaissier volt et tous mondains delis (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 451). Ainsi, pour la mener a *bonne*, Tel responce luy vins donner : ... (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 199). [R. M.]

BORNEAGE, subst. masc. (borneage)

[GD : *boneage* ; FEW I, 465b : **botina*]

(Synon. de *bornage*)

REM. Doc. 1325 (*boneages, bonneages*) ds GD I, 681b. [R. M.]

BORNEE, subst. fém. (bornée)

[GD : *bonee* ; *FEW I, 466a : **botina*]

[Mesure agraire]

REM. Doc. 1373 (*bonnees*) ds GD I, 681b. [R. M.]

BORNEER, verbe (borneer)

[GD : *boneer* ; FEW I, 466a : **botina*]

"Poser des bornes, borner"

REM. Doc. 1325 (*bonneer*) et 1374 (*bonnier*) ds GD I, 681b. [R. M.]

BORNER, verbe (borner)

[T-L : *boner* ; GDC : *bodner* ; FEW I, 465b : **botina* ; TLF IV, 708a : *borner*]

A. - "Limiter par des bornes, des haies, des fossés"

Rem. GDC VIII, 334c.

B. - *Borner qqn*. "Placer qqn dans certaines limites" : (Et) pour ce, se fussiez bien saige, Ne parlassiez (pas) du bonnage Qui est mis entre vous et moy, Quar il vous *bonne*, non pas moy ; Il vous forscloit d'outre passer Pour ce qu'ainsi le vuel bonner (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 54-55). ...jusques a la fosse vont Ou le mort enterrent et *bourment* Et puis arrière s'en retournent. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269).

C. - Au fig. "Clôre, établir" : Et telles parties qui sont signées sanz justice ne sont pas estables si le quel que soit s'en descordoit ; mes celles qui sont faites et *bournees* devant justice sont fermes et estables. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385-1411, 339). [R. M.]

BORNERET, subst. masc. (borneret)

[GD : *boneret* ; FEW I, 465b : **botina*]

Faire son borneret. "Recueillir la récolte dans toute l'étendue de sa terre (?)" : Lidit habitant qui ont ou auront esplois de cheruës, en ladictte Ville, nous denront pour chascun exploit, trois courvées de cherruë l'an, pour aidier à faire nostre *bonneret* de Jonville (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 297). [R. M.]

BORNERIE, subst. fém. (bornerie)

[GD : *bornerie* ; FEW I, 465b : **botina*]

"Bornage, droit sur le placement des bornes" : ...semons, ajournemens, *bourneries*... (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 294). [Seul ex.]

V. aussi *bonnerie* [R. M.]

BORNETÉ, adj. (borneté)

[GD : *boneté* ; *FEW I, 466a : **botina*]

"Ciselé"

REM. Doc. 1363 (*boneté*) ds GD I, 682a. [R. M.]

BORNEUR, subst. masc. (borneur)

[GD : *boneor* ; FEW I, 465b : **botina*]

"Celui qui pose les bornes, arpenteur"

REM. Doc. 1355 et *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*borneur*), ds GD I, 681b-c. [R. M.]

BORROIS, subst. masc. (borrois)

[GD : *borrois*]

[Matière précieuse] : ...Encenz, Azur, Laque, et Mastic blanc, Mine, *Borrois*, Inde de Baudas, Yvoire... (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1349, 320). [Seul ex. ; étymol. ?] [R. M.]

BORSUEIL, subst. masc. (borsueil)

[GD : *borsueil* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Trou (où est mis le prisonnier)"

REM. Doc. 1372 (*Se un prisonnier est mis ... en la gourdainne ou borsueil, ou en oubliete...*) ds GD I, 689c. [R. M.]

BOURT, subst. masc. (bort¹)

[T-L : *bort* ; GD : *bourc* ; FEW I, 633b : *burdus*]

"Bâtard" : Et auxi sachez du fet Que la fuist lui *bourt* de Bertuels Et le bourt Camus, dont les fées Je ne voise pas entreoubliant (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 113). ...ung Englois gascon nommé le *bourc* de Jardres... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 154). [R. M.]

BORT, subst. masc. (bort²)

[GD : *bort*¹ ; FEW XV-1, 187a : *bord*]

"Bois (débité en planches)" : Item, un petit banc de VJ piez de long ou environ, à perche, chevronné par bas (...) Item, un banc de V piez de long ou environ, enchassillé de *bort*, à hault doz, à IJ coffres ou fons et à marche, trouvé en la petite estude, emprès la petite terrasse (Invent. N. Baye T., 1419, LI).

Rem. Doc. 1490 (*bort d'Yllande*) ds GD I, 689c. Ex. d'a.fr. et doc.1362, 1387, 1420 et 1421 ds GAY I, 177a. V. *illande*. Cf. aussi T-L I, 1082, 1.22-27. [R. M.]

BORTOULAGE, subst. masc. (bortoulage)

[GD : *bortoulage* ; *FEW IX, 226b : *portulaca*]

"Pourpier"

REM. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 3, ds GD I, 689c. [R. M.]

BORTROLE, subst. fém. (bortrole)

[GD : *bortrole* ; FEW XXIII, 50a : o.i.]

"Branche d'un chandelier"

REM. Doc. 1409 (*un chandelier de cuivre a deux thuyaux ou bortroles*) ds GD I, 689c. [R. M.]

BOSC, subst. masc. (bosc)[T-L : *bois* ; FEW XV-1, 192b : **bosk*-]**A.** - "Forêt"

- *Pommes de bosc*. V. *pomme*
- *Pommier de bosc*. V. *pommier*

B. - "Bois" : ...*bosc* à ardoir et hesbergier, avecques toutes les autres coustumes, usages et franchises que francs coustumiers y ont. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 3-4). ...et la somme de *bosc* vert en estant pour deux solz tournois d'amende (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 101).

REM. FEW : «*bosc* (ca. 1180 ; norm. 15. jh.)». [H. G.]

BOSCAILLE, subst. fém. (boscaille)[T-L (renvoi) : *boscaille* ; GD : *boscaille* ; AND : *boscaille* ; FEW XV-1, 193b : **bosk*-]

"Bocage" : Une chambre de tapisserie toute remplie de *bosquailles* et de verdure avecques personnaiges. (Doc. 1459In : dement de Philippe le Bon, In : Havard, s. v. *bosquaille*).

REM. FROISS. (ms.) ds GD I, 690b. Doc. 1429 (Wallonie, *bouxhaille*) ds *Vox rom.* 29, 1970, 106. [R. M.]

BOCHEQUIER, verbe (boschequier)[GD : *bochequier* ; *FEW XV-1, 194b : **bosk*-]

"Couper, fendre du bois ; au fig. battre, malmener" : SATHAN. Jhesus, nostre adversaire, Est prins, lÿé et bretesqué [var. *bochequié*] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 313). [Seul ex., GD I, 670a]

REM. E. Richter, *Z. fr. Spr. Lit.* 45, 1919, 128. Cf. aussi T-L I, 1084 : *boschiier* ; GD I, 690c : *boscheer*.

V. aussi *boschoyer* [R. M.]

BOSCHOYER, verbe (boschoyer)[T-L : *boschiier* ; GD : *boscheer* ; AND : *boschaier* ; FEW XV-1, 194b : **bosk*-]

I. - Empl. intrans. "Couper du bois" : Lors dist cilz qui va *boschoier* [var. *beschoier*] : Entre nous tuit merveille avon, Car, quant l'en coupe un cornillier, Un yf, un chesne, un arbre bon... (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 53).

Rem. Doc. 1350 (Neuchâtel, *bocheyer*) ds GD I, 690c.

II. - Empl. trans. "Couper (du bois)"

Rem. Doc. 1345 (*pour avoir pris le bois en la forest de Lions, abatu, bocheé*) ds GD I, 690c.

V. aussi *bochequier* [R. M.]

BOSQUEL, subst. masc. (bosquel)[T-L : *boscel* ; GD : *boschel* ; AND : *boschel* ; FEW XV-1, 193b : **bosk*-]

"Buisson" : ...espines, cardons, *bocqueaux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 519).

REM. Ex. d'a. fr., doc. 1337 (*bosquiaus*) et *Lancelot du Lac* (éd. 1488, *bochel*) ds GD I, 691a. [R. M.]

BOSQUELIER, verbe (bosquelier)[GD : *bosquelier* ; *FEW XV-1, 193b, 196a : **bosk*-]

"Tailler des arbres" : Et noz charpentiers leur doibvent enseigner telz mairins que besoigne et ilz les doibvent *bosquiller* sauvagement. (Arch. Nord, 1388, B 19490, pièce 5, IGLF).

REM. Doc. 1349 (Lille, *bosquelier*) et 1350 (Douai, *boskellier*) ds GD I, 691b. [R. M.]

BOSQUERESSE, adj. fém. (bosqueresse)[*FEW XV-1, 196a : **bosk*-]

Cognee bosqueresse. "Cognée de bûcheron (?)" : Item une coignye *boscheresse* (Doc. 1421. In : M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 171).

REM. Ou faut-il lire *bescheresse* (GD I, 606c) ? V. *becqueresse*². [R. M.]

BOSQUET, subst. masc. (bosquet)[T-L : *bosquet* ; GDC : *boschet/bosquet*¹ ; AND : *bosket* ; FEW XV-1, 198b : **bosk*- ; TLF IV, 711b : *bosquet*]

"Petit bois, bosquet" : Car quant il voit le *bosquet* Vert et flouri et l'aube espine, Qui leur gorgette pas n'espine, Quant il en mengüent la greinne, Chascuns de bien chanter se peinne. (MACH., D. Lyon, 1342, 160). Messire Robers d'Artois s'ala logier as champs, à trois lieues près de ses anemis, et avoit fait un embusquement d'archiers en un pas d'un *bosquet*. (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 409). ...Par plains, par aunois, par *bosquès* (MACH., J. R. Nav., 1349, 137). Item, le hommaige de messire Werri, chevalier, seigneur de Herbigny, qui tient de mi en foy, en fiex et en hommaige et a advoué a tenir ce qui s'ensuit : Premier, une maison avec le pourpris ainsi comme y se contient. (...) Item, trois jours de *boschet* tenans a la prée de Seris et a la Tranloie ou environ, le jour en pris de cinq solz tournois ou environ. (Comté Porcien R., 1375, 176). Si vinrent à un *bosket* deseure Likes, et là s'arrestèrent et rechainglèrent leurs chevas, et fissent en che dit *bosket* une embusche de trois cens lances. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 186). ...certaines terres arrables et ung petit *bouchet* seant ou terroir de Saint Marcel (Trés. Reth. S.L., t.2, 1397, 450). Adont messires Gautiers de Manni et tout chil qui en sa route estoient, gens d'armes et archiers, se missent tout a terre et se ordonnerent en trois batailles, et fissent les deus reponre et muchier en .I. petit *bosquet* qui la estoit (FROISS., Chron. D., p.1400, 540). [R. M.]

BOSQUILLON, subst. masc. (bosquillon¹)[T-L : *bosquillon* ; GDC : *boschillon* ; FEW XV-1, 195b : **bosk*- ; TLF IV, 690b : *boquillon*¹]

"Bûcheron" : Jadis (les) *bosqueillons* [var. *buscherons*, *boucherons*, *bosquerons*] vendoient Leur bos sur (le) pie (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 300). Les *bosqueillons*, dis je, les bos Pou vendent mes sur les estos, Avant gisent grant piece jus Quë il puissent estre vendus (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 301). ...Hottiers, foueurs et *boskellons* (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 137). Les *bocquellons* des bois les ont mont honnorés Car il ne font nul mal a homme qui soit nés, Fors de tollir vitaille quant il n'en ont assez, Car il n'ont croix ne pille ne deniers monnoyés, Fors leurs vieses armures et leurs brans acerés (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 236). ...vigneron, chartrier, *Boquillon* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 53). Ensemment les abat con li *bosquillons* laigne. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 85). ...Bouveaux, bouviers, *bocquillons*, bonhommeaulx (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 142). Faictes fagos, *bosquillons* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 580). ...*bosquillons* et gens qui habitoyent et hantoyent les bois furent trouvéz (...) engelléz (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 324).

REM. Doc. XIVE s. (*bosqueillon*) ds T-L I, 1084-1085 (qui ajoute un doc. du XVe s., *botilhons*, l. *bocilhons* ; v. *botellon*). Ex. d'a. fr. et doc. 1337 (*Jehan le bosquelongne*, *Thumas le bosquellong*), 1389 (*bosqueillons*), 1426 (Fribourg, *Françoy Buschillion*) ds GDC VIII, 344a-b. [R. M.]

BOSQUILLON, subst. masc. (bosquillon²)

[T-L : *boschillon* ; GD : *boskillon* ; FEW XV-1, 193b : **bosk-*]

"Petit bois, bosquet" : Je croy que ouvrier voullés de traïson, Car je voy de vos gens delés ce *bosquilon* (Galien D.B., c.1400-1500, 80). [R. M.]

BOSQUILLONNE, subst. fém. (bosquillonne)

[GD : *bosquillonne* ; FEW XV-1, 195b : **bosk-*]

[Fém. de *bosquillon*¹]

REM. Doc. 1320 (*boskellonne*) ds GD I, 691c. [R. M.]

BOSQUILLONNER, verbe (bosquillonner)

[FEW XV-1, 195b : **bosk-*]

"Faire un travail de bûcheron" : Sario (...) : sarcler ou *boqueillonner* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 445). [R. M.]

BOSQUOI, subst. masc. (bosquoï)

[GD : *bosquoï* ; *FEW XV-1, 193b : **bosk-*]

"Petit bois, bosquet" : ...Lupalois (...) L'attendoient en ung *bosquoy* Qui d'un parc l'entree enforchoit. (Pastor. B., c.1422-1425, 248).

REM. Cf. *Vox rom.* 29, 1970, 91 (a. fr.). Ds le *Pastor.*, *Bosquois* (v.3905) désigne par ailleurs, comme nom propre, les bergers qui habitent le haut bois. [R. M.]

BOSSE, subst. fém. (bosse)

[T-L : *boce* ; GD : *boce* ; AND : *boce* ; DÉCT : *boce*¹ ; FEW I, 467a : **bottia* ; TLF IV, 713a : *bosse*¹]

A. - "Saillie, partie renflée, bosse"

1. "Forme convexe qui fait saillie, saillie, partie renflée sur une surface plane" : Li pons de Leusach est haus, à *boce* ou milieu, et cela leur en tolloit la veue. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 201-202). Et semble que ainsi soit par rayson, premierement, qar se le derrenier ciel estoit par dehors de figure autre que de sperique et qu'il eust aucune supereminence dehors en maniere de angle ou de *boce* et il fust meü si comme il est circulairement, il convendroit que cele *boce* passast par une espace qui seroit wide quant celle *boce* en seroit hors. (ORESME, C.M., c.1377, 176). ...et en après le virent yssir, son mantel clos et ayant une grant *bosse* soubz son braz, en semblant qu'il portast aucune chose soubz sondit mantel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 465). ...celui qui mal se targe De l'escorce dont fait targe, En emporte mainte *boce* Souvent quant lui fault l'escorce (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 232-233). Comment est sa teste cocque, Elle est bonne à ung cavetier [l. çavetier] Il y aroit beau recouvrier Pour prendre grandement de *bouces* [Éd. : "Morceau de cuir" (?)]. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 170). C'est tresbien dit : dessoubz l'esselle ! Cecy m'y fera une belle *Bosse*. (Path. D., c.1456-1469, 78).

- *Sans bosse* : ...lors est faicte l'ame ung miroir bel, sans tache et sans *boces*, plain et poly pour représenter la Deité. (GERS., Trin., 1402, 171).

- "Élévation, hauteur" : Li chevalier ossi d'Escoce Mainte riviere, et mainte *boce* De montaigne, et mainte lande Passerent en Nortombrelande (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 31).

- *Serrure à bosse*. "Serrure en saillie sur le bois de la porte" : Laurens le Chien, pour ferrer de neuf les dessusdiz II penniers et y mettre II serrures à *bosse* et III clefs neufves et III grans crochez. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 228). A Manchelle, serrurier (...) avoir refait (...) des pentures en la chambre

Monseigneur l'Official, deux serrures bénardines et aultres vertevelles et gons en l'escriptore Monseigneur l'Official, une serrure au baril a l'avaine, une serrure a *boche* pour les prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1455-1456, 298).

- *Bosse de la coche* (de la flèche). "Extrémité de l'encoche" : La fleiche doit estre de huit poignées de long, des la *bosce* de la coche darriere jusques au barbel de la flesche. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 269).

- [Dans la description d'un beau faucon] *Faire bosse*. "Faire saillie" : ...Grans narines, hardi visaige A maniere d'aigle sauvage, Grosses espaulles et lonc vol Et fait la *boce* sur le col (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 424).

. "Dévier" : ...se l'en veut tere droit et que la flesce ou le boujon voit bien droit ou l'on veust traire, garde, quant tu metras ta saiete en ton arc ou boujon, que elle soit mise en telle maniere que les panons de ta seeste courent de plat contre l'arc quant tu tireras ; que, se l'un des panons feroit contre l'arc, pour tant comme y feroit *boche*, elle n'iroit mie droit. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 121).

- Au fig. *Haute bosse*. "Haut rang (ici promotion d'archidiacre à évêque)" : Or puis je bien penser de vray Que soussier ne me fault mie, Puis que l'evesque a perdu vie, Que je n'aie briefment la croce, Et seray de la haulte *boce* A ceste foiz. (Mir. ev. arced., c.1341, 116).

2. "Ornement en bosse"

- JOAILL. "Ornement de métal hémisphérique" : ...et y ot d'argent sept onces et demie ou environ, et duquel argent il print environ demie-once, dont il fist faire deux *boces* à hanaps de madre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 262).

- "Ornement en bosse placé sur le harnais du cheval" : A Thebault Baraguin, esperonnier d'Angiers, (...) pour avoir nercy de noir quatre mors de l'escurie dudit seigneur et garniz de *bosses* (Comptes roi René A., t.2, 1453, 181). Item pour avoir attachié a deux mors de bride deux paires de *boches* dorees, 2 s*. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 526). ...troys peyres de *boces* de laeton doré, pour le hobin, le petit grison, et le mullet de monseigneur (Comptes roi René A., t.2, 1478, 206).

B. - [MÉD. et langue cour.] "Protubérance sur le corps"

1. "Protubérance osseuse"

- *Ourdir les bosses à qqn*. "Battre qqn" : Oncques mais ne fuz a telz nopces ! Michel m'a bien ourdi mes *boces*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 384).

2. "Grosneur, tumeur, abcès" : ...*Boches*, apostumes, vermines... (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 137). Se aucun a fievre, et n'a point de *boce* au col, et suffocacion lui viengne soudainement qu'il ne puisse transloutir, c'est signe de mort. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 102). [Tristan de Roye] ...se tenoit en une ville en Chastille que on appelle Seguevie, en garnison. Si luy prist une grosse apostume ou corps. Il, qui estoit jonne et rade et de grant volenté, n'en fist compte et monta ung jour sus ung coursier, et vint aux champs et fist le coursier courrir. Tant courut le coursier que celle *boce* luy effondra ou corps. Quant il fut retourné à l'ostel, s'acoucha-il au lit moult malade tant que il le monstra, car il morut au IIIe. jour aprez. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 113). ...le cuer certainement (...) Appercevant leur grant nuisance, En tant qu'il peut, fait résistance, Et, pour cuider sauver la vie, Les chace au mains en grant partie Aux membres forains d'umain corps, Dequoy vient la *boce* dehors. (LA HAYE, P. peste, 1426, 44). Et je mesleray fievres chaudes Parmy et corumpues humeurs, Enfleures, *boces* et douleurs De costë, avec vert venim, Infection, fiel collubrin

(Cene dieux, c.1492, 127). ...*bosse* ny entrac (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

Rem. Cf. aussi : Et en aucunes regions sont aucuns arbres et s'on mengue du fruit ilz engendrent de leur proprieté *bociun* et ungle (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 10).

- [Chez l'animal] : Se cheval a le farsin devant ou derriere, enfondrés les *boces* d'un fer chaut (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374). Aussi avient aux chienz *bosces* qui leur viennent es gorges ou en autre partie dou corps. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 123). ...les bestes comme porc, vachez, brebis et autres ont *boces*, apostumes et diverses maladies donc ilz meurent en grant multitude contagieusement (LE FORESTIER, Rég. epid. pest., 1495. In : *Chrestom.* R., 277).

• "Enflures de la mâchoire (chez le porc)" : On dit que le destre pié du loup de devant porte medecine au mal des mammelles et aux *boces* qui viennent aux pourciaux privez dessoubz les mauselles. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 99).

3. En partic. "Bubon de la peste ; peste bubonique"

- "Peste" : Einsois est uns tres grans peris Qu'estre en porriens tous .II. peris Et cheoir dedens une fosse, Si ne morriens pas de la *bosse*. (MACH., Compl., 1340-1377, 262). ...tous les jours a grans monciaus Trouvoit on dames, jouvenciaus, Juenes, viels et de toutes guises, Gisans mors parmi les eglises ; Et les gettoit on en grans fosses Tous ensamble, et tous mors de *boces* (MACH., J. R. Nav., 1349, 150). En ce temps couroit une commune et generale mortalité, par universel monde, de une maladie qu'on appelle la *boche* ou l'ypydimie (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 222). "Une pestillence de mortoere très grande et très espoentable se bouta en son host (...) et y morut de *boce* et de mal de corps plus de XX.M personnes." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 267). Et estoit en devant li juvenes senescaux de Hainnau mors sus son lit de la *boce* à Obies dalés Mortaigne. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 67). ..pour la mortalité qui estoit et fu au pays, lui print la *bosse*, dont il morut (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 43). Et fu emprise ceste penitance a faire pour faire priere a Dieu pour cesser la mortalité, car, en ce temps de la mort et *boce* et epidemie, les gens moroient soudainement. Et morurent bien en ce temps par universi monde, la tierce partie dou peuple qui pour lors resnoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 894). ...et avec ce estoit tres grant mortalité de *boce* et d'espidyemie (Journal bourgeois Paris T., 1418, 111). Lequel [Hali] exorte et amonneste Chascune personne discrète, Faisant en pais résidence Où règne *boce* ou pestillence, à s'en fouir, s'il est possible, Pour la doute qui est horrible (LA HAYE, P. peste, 1426, 75). ...mais tres grant mortalité estoit en celui temps, especialment sur petis enfens, de *boce* ou de verolle plate. (Journal bourgeois Paris T., 1433, 295). ...toutesfois en leur armée se mist la *boce*, dont plusieurs moururent sans cop frapper. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 248). ...les dessusdiz Jehan d'Agnicourt et Pierret d'Illy, noz freres et compaignons arbitres, ont esté mors et trespassez de ce monde par pestillence et *bosse* (Trés. Reth. L., t.3, 1481, 571). La malle *bosse* vous puisse tous abatre ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 479).

- [Nom populaire pour *pestis inguinaris*] *Bosse en l'aine* : LA NOURRISSÉ. A ceste dance fault aller, Comme font les prebstres au ceyne Et vouldisse bien reculler Mais ie sens la *bosse* en layne [l. l'ayne] (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. fr. Spr. Lit. 57, 1933, 331). J'euz l'autre jour la *bosse* en l'aine ; Mais certes je cuidoy mourir. (Menus propos P., 1461.). La plus grant part de toute vie humaine Mourir de peste appellé *bosse* en l'aine, Fievre incongneue ou aultre mort soudaine. (Cene dieux, c.1492, 122).

Rem. Cf. LEW. Comp. 78, 80. *Bosse à l'aine* peut désigner aussi une maladie sexuellement transmissible : : La goustes les tienne en tourmens Ou la forte fievre quartaine : Qu'i les tienne bien fermement Tout du long de la quarantaine Ou leur envoie la *bose* a l'aine, La chaulde pisse ou la forte, Affin qu'il n'en soyt de tel sorte ! (Serm. quatre vents K., c.1500, 511).

- *La male bosse*. "La peste"

• [Dans des formules de malédiction] : Que la malle *boce* s'i puisse ferir ! (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 31). La malle *bosse* vous puisse tous abatre ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 479). Va, va, villain. -- Va, va, villaine. -- Malle *bosse* ! -- Fievre quartaine ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 1). Elle te fera ta male *bose*, Traistre, meschant, meseau rendu ! (Gent. moun. T., c.1500, 375).

4. "Enflure due à un choc" : ...celui qui mal se targe De l'escorce dont fait targe, En emporte mainte *boce* Souvent quant lui fault l'escorce (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 232).

5. [Chez le cerf] "Saillie sur le haut du front lorsque le bois commence à pousser" : Et viennent sur la teste *boches* moles, plaines de sanc, et ycelles croissent et se fourchent (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 13). Et, ainsi que les cerfs mettent leurs *boces* au premier an, ilz portent ja les fuisiaus et broches ançois qu'ilz aient leur an. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 76).

6. [À propos d'un poisson avarié] "Boursouflure" : ...esditz mestier et marchandise de poisson d'eaue douce gist grant industrie et congnoissance et (...) souventes fois l'en treuve poissons tous plains de vie qui ont *boces*, filez, pouritures et autres maladies et infections, a l'occasion desquelles iceulx poissons ne sont pas dignes d'estre mengez et usez a corps humain (Mét. corp. Paris L., t.1, 1484, 455).

C. - Au fig. "Défaut, erreur"

- *Areste ne bosse*. "Rien qui ne soit parfaitement net et vrai" : Il n'a cy arestes ne *boces* Ne chose qui ne soit visible Et trouvée en texte de Bible. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 12). Aureole nous fait ung compte De Theofrastrate et nous racompte En son livre qu'il fist des nopces, Ou il n'a arestes ne *boces* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 42). [R. M.]

BOSEL, subst. masc. (bossel)

[AND : *busse*? ; FEW I, 467b : **bottia*]

"Moulure saillante"

REM. Doc. 1351, 1352, 1400 ds GAY I, 200a : *bousseau*. Cf. aussi TLF IV, 711a : *bosel*.

V. aussi *bouchel* v. Lexiques [R. M.]

BOSELLE, subst. fém. (bosselle)

[*FEW I, 467b : **bottia*]

"Petite bosse" : ...que, se l'un des panons feroit contre l'arc, pour tant comme y feroit boche [var. *bocelle*], elle n'iroit mie droit. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 121). [R. M.]

BOSSER, verbe (bossier)

[T-L : *bocier* ; GD : *bocer* ; GDC : *bosser* ; DÉCT : boçoier ; FEW I, 468a : **bottia* ; TLF IV, 716b : *bosser*!]

I. - Empl. intrans. "Former une bosse"

Rem. LA TOUR LANDRY ds GD I, 669b.

II. - Part. passé en empl. adj. "Bossu"

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis* (ms., *bossez* ; leçon *bossu* ds LA BUIGNE, *Rom. deduis* B., 1359-1377, 104,

v.333), et GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD I, 669b. [R. M.]

BOSSERÉ, adj. (bosséré)

[T-L : *boceré* ; GD : *boceré* ; FEW I, 467b : **bottia*]

"Bossu" : ...Ung nain tout *bouceret* montéz sus ung destrier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 645). Et s'avoit le corpz lait ; tout l'eut *bouceréz*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 839). Et quant Charles li rois le vit si eslevé, Il regarde Oberon li petit *bocheré* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 333). [R. M.]

BOSSEREUX, adj. (bossereux)

[*FEW I, 467b : **bottia*]

"Bossu" : C'est ung moult grant damage qu'il est nain *bocereux* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 66). [R. M.]

BOSSET, subst. masc. (bosset¹)

[GD : *bosset*]

"Droit sur le pâturage des porcs (?)" : ...et s'il n'en y a que deux [porcs], il ne doibt fors deprey tant seullement ; et s'il y mettoit autres porcs acquis depuis la dicte feste, il paieroit pour chacun porc six d.t. Item, il est quitte du *bosset* de Bellou de tous les pors gesans en la dicte vavassorerie. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 54).

REM. Cf. l'ex. ds GD, s.v. *bosset*¹ ; cette attest. semble avoir la même signif. que *supra* ; non trouvé ds FEW. [H. G.]

BOSSET, subst. masc. (bosset²)

[GD : *bosset*² ; AND : *bochet*¹ ; FEW I, 659a : **buttia*]

"Petit tonneau"

REM. Doc. 1425 (Fribourg, *ung bosset de bon vin roge*) ds GD I, 691c. [R. M.]

BOSSET, subst. masc. (bosset³)

[*FEW I, 467b : **bottia*]

Serrure à bosset. "Serrure à bosse, serrure en saillie" : ...pour deux serreures a ressort, deux a *boyset* [,] plusieurs loquetieres... (Mense épisc. Cout. D., 1440, 40). [R. M.]

BOSSÉTÉ, adj. (bossété)

[GD : *boceté* ; FEW I, 467b : **bottia*]

"Pourvu de *bossettes*"

- [de saillies naturelles] : Es marches des loutres n'apert point de tallon (...). ...et a le fons di pié *bocheté* de petites bochetes (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 93).

- [d'ornements] : Et ses armes estoient de velvaux vermeus a un serpent d'or enlevé de broudeure, qui getoit feu par la geule a une oulle de crapous noirs, *bochetés* de grosses perles. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 148).

V. aussi *bossette* v. Lexiques [R. M.]

BOSSETIER, subst. masc. (bossetier)

[GDC : *bossetier* ; FEW I, 467a : **bottia*]

"Fabricant de *bosses* (objets en forme de boule, ici des boucles de laiton)"

REM. Doc. 1488 (*bossetier*) ds GDC VIII, 344b. GDC : "verrier qui souffle le verre en boule" ; l'application à l'ouvrier de verrerie est bien plus tardive (cf. FEW). [R. M.]

BOSSETTE, subst. fém. (bossette¹)

[T-L : *bocete* ; GD : *bocete* ; GDC : *bocete* ; AND : *bocete* ; FEW I, 467b : **bottia* ; TLF IV, 717a : *bossette*]

A. - "Petite bosse"

1. "Petite forme convexe qui fait saillie, petite saillie" : Sus la paupiere brune et nete, Chéant de le douche *bochete*, Petitete entre lez souchieux Qui en archisant sus les ieux Sont d'un bas poil fais a compas. (ACART, Prise am. H., 1332, 29). Et a u pié [la loutre] tandeilles comme en la pate d'un[e] oue, et a le fons du pié bocheté de patites *bochetes*, et a les marches assés rondes devant et sont longuestes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 93). Et n'a nul talon, fors que elle a une *bocete* dessoubz le pié. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 106). Et n'a nul talon [la loutre], fors que elle a une *bocete* dessoubz le pié. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 106).

2. "Ornement en bosse servant à dissimuler les attaches d'une arme, à décorer le harnais, des meubles..." : ...pour faire la garnison de 2 bacinès et d'une gorgerète, c'est assavoir 70 vervelles, 20 *bocètes*, tout d'or, et 2 courroies pour yceulz bacinès garnies d'or, et est l'une garnie de cloux rons garnis de souages, et en chascun clou une penthère esmaillée, et le mordant esmaillié de ses armes, et en ycelle courroie a 13 pelles rivées sur feuillètes d'or (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 128). ...pour avoir fait un crampon pour les plattes de MdS pour caindre son espée et II crampons et III *bocettes* pour les greues de MdS (Comptes Lille L., t.1, 1416, 112). ...pour avoir rabillé les *bossectes* du corset d'armes dudit seigneur et pour avoir rivé les chaples et les mordans (Comptes roi René A., t.1, 1452, 293). A Robert Gaultier, tapissier dudit seigneur (...). Pour quatre milliers de jaletz (...). Pour ung arbre à mettre une arbalestre (...). Pour ung quarteron de grans crochets (...). Pour avoir fait habiller les *bossettes* de petites chezes à bastons (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 366).

Rem. Cf. GAY I, 177b ; C. Enlart, *Manuel d'archéol. fr. dep. les temps mérov. jusqu'à la Ren.*, t.3, 1916, 237-238 ; M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 153

B. - En partic. "Enflure, bouton"

- [Sur le corps humain] : De vostre vis s'en est alez, Sire, pour certain tout le mal : N'avez mais n'amont ny aval Vessie nulle ne *bocete* ; Mais la char avez aussi nette Con s'elle fust née nouvelle. (Mir. emper. Romme, 1369, 295). ...il la fery d'une petite vergelecte sur la teste, telement que une petite *bocete* y leva (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 85). Septiesmement nous venons a oster les *bossettes* et eminences (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21).

- [Sur le corps d'un animal] : ...quant sanc surhabunde en cheval, il se deffrote volentiers et mout se delite a froter ; et si luy fere le pissat et la fiente ; et si a l'orine rouge et espesse et les yex troubles et sanguins et lermoians. Et tele fois est que il li nescent parmy son corps petitez *bocetes* par dessouz le poil (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 364). Gratele fait au commencement *bocetes* ou cou, delés les crins (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 396).

C. - P. anal. "Cocon" : ...elle avisa les vers qui font la soye naturellement sus les branches des arbres ou paÿs ou elle estoit, si prist des *bocettes* que ces vers avoyent faittes qu'elle vit moult belles, et prist les filles de plusieurs ensemble a assembler. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 755). [R. M.]

BOSSETTE, subst. fém. (bossette²)

[]

- "Droit sur le pâturage des porcs (?)" (synon. *bossete*¹) : Item, XII d. au parnage de Dieuffay. Item, as *bossettes* de Bellou semblablement XII d. Item, de toutes les bestes mises en dit parc, IIII d. d'entree et quatre deniers d'issue, et pour chacun jour qui sont au dit parc pour chacune beste ung denier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 41). [R. M.]

BOSSEUX, adj. (bosseux)[GD : *boceus* ; FEW I, 468a : **bottia*]

"Qui forme une bosse" : La enama le fille d'un chevalier creueus Tant qu'a privé fasoient lez sollas natureus (...), Tant que celle fu grosse et cez ventre *bocheus*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 83). [R. M.]

BOSSIER, verbe (bossier)[T-L : *bocier* ; GD : *bossoier* ; FEW I, 468a : **bottia*]

"Relever en bosse" : Vous escourcerés hault vos pans, Et vous chainderés par maniere Pour mieulz *bociier* par derriere. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 79). [R. M.]

BOSSIL, subst. masc. (bossil)[*FEW I, 467b : **bottia*]

"Partie relevée d'un fossé" : ...ledit Jehan Paynnot, suppliant, pour avoir en l'année avenir de quoy nourrir son mesnaige, fist mettre et semer de l'orge sur les *bossilz* et levées qui sont à l'entour dudit pré. (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 49).

Rem. Cf. DU CANGE I, 713c, s.v. *bossia* et IX, 81a. [E. P.]

BOSSION, subst. masc. (bossion)[*FEW I, 467b : **bottia*]

"Grosneur, tumeur"

REM. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 10 (*bociun*).V. aussi *bosse* v. Lexiques [R. M.]**BOSSONNER, verbe** (bossonner)[GD : *bossonner* ; *FEW XV-1, 197b : **bosk-*]

"Garnir de bois"

REM. Doc. 1412 (Nevers, *bossonner les escheles*) ds GD I, 692a. [R. M.]

BOSSOTE, subst. fém. (bossote)[*FEW I, 467b : **bottia*]

"Serrure à bosse, serrure en saillie" : ...et sont les loyens et croissans desd. useries assavoir à *bossotes* et sont pandues à bons gons mis ou mur à plont, tout estamey de feule (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387, 271). [R. M.]

BOSSU, adj. et subst. (bossu)[T-L : *boçu* ; GDC : *boçu* ; AND : *boçu* ; DÉCT : *boçu* ; FEW I, 467b : **bottia* ; TLF IV, 717b : *bossu*]

A. - [D'une pers.] "(Celui/celle) qui souffre d'une protubérance anormale du dos" : Il fu de petite estature ; *Bochu* fu ung pou par nature Et alloit le teste baissant (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 123). Boisteuse ert Avarice, torte et *bocue* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 282). A table seoit sy crochus Que il en sambloit tous *bochus*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 54). L'emperiere de Romme si avoit un nain *bossu* (Bérinus, II, c.1350-1370, 23). ...laide, *bocue*, Espavigniee et tortue (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 273). S'il est *bossu*

ou s'il est borgne, Boiteus, contrefait ou calorgne... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 81). Devers occident l'orgueilleuse Richece y vint, qui merveilleuse Gent ot o soy de plusieurs sortes, Car biaux et lais, *bocus* et tortes Et gent d'eglise grant foison Amena la devant Raison (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 121). ...l'homme vieil, layt, *bossu*, contrefait... (C.N.N., c.1456-1467, 518). "Or ça, dist l'une qui moult vielle et *bochue* estoit (nommée estoit Mabelie du Cendrier)..." (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105). ...lequel Edmond estoit aisé frere du Roy d'Angleterre, et [neantmoins] ne succeda point à la couronne, pour ce qu'il estoit difforme et *bochu* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 117). On dit que ladres et *bossus* Il [Jésus] guarit et sussite mortz ; Boiteux et tors Il adresse encores plus. (Pass. Auv., 1477, 136).

- Prov. *Il n'est si bossu en paroisse Qui ne trouve bien sa bossue* : Il n'est sy *bossu* en paroisse Qui ne treuve bien sa *bossue*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 42).

- *Un boiteux se moque d'un tort Et un bossu d'un contrefait* : Ung boiteulx se mocque d'ung tort, Et ung *bochu* d'ung contrefait. (Menus propos P., 1461, 96).

- "Voûté (par l'âge)" : "Or ça, dist l'une qui moult vielle et *bochue* estoit (nommée estoit Mabelie du Cendrier)..." (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105).

- *Estre bossu des espaulles*. "Etre voûté aux épaules" : Le front ridé, les cheveux griz (...) - C'est d'umaine beaulté l'ysse... -, Les braz cours et les mains contractes, Des espaulles toutes *bossues*, Mamelles, quoy ? toutes retraictes, Telles les hanches que les tectes, Du sadinet, fy ! Quant des cuisses, Cuisses ne sont plus, mais cuissectes Grivelees comme saulcisses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 56).

- [En surnom] : Après souvent aussi me donne Une seue bonne voisine (...) Qui surnommée est la *Bossue* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 232).

- [De l'oiseau de proie] : Et sachiez que quant il se tient acrempelli ou *bossu* et a les yeulx plus vers et jaunes entour et demoustré chiere pesant et ne se tient droit esveillé sur le poing et a la perche, il est malade. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 154).

• "Qui présente une partie saillante et arrondie" : [Il s'agit d'un épervier] ...un poi *bouchu* sus les espaulles et un poi revers endroit les rains et affilé par devers la queue (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 217).

B. - [D'une chose] "Qui est en forme de bosse ou qui présente des inégalités sur une surface plane"

1. "En forme de bosse" : ...et aucune fois par ligne circulaire convexe ou *boçue*, si comme vers l'opposicion devant et apres. (ORESME, C.M., c.1377, 564). Le bufle est ainsi gros et grant comme ung beuf ou une vache, et y a pou de differance entre eulx, excepté que le bufle est communement noir et a cornes en la teste, courtes, grosses et *bossues*. (Voy. Jérus., c.1395, 76). ...l'ajoustement semblable a ung bec qui va vers le mineur doy en faisant dehors une apparence *bossue* a maniere de cheville (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). Et le foie a figure comme de lune *bossue* vers les costés et est concave vers l'estomac avec cinq lobbes ou pennulles a maniere de main, compregnent ycelluy estomac (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6).

2. "Qui présente des inégalités sur une surface plane"

a) [D'un espace, d'un terrain...] : Item, selon Aristote en ceste partie, de tant comme l'eaue est moins *boçue* que la terre et plus pres ou plus tendante a figure sperique... (ORESME, C.M., c.1377, 400). Item il est assavoir que pour ce que aulcune fois que les praeries ont la longueur qu'on veult mesurer n'est point plaine mais est *bossue* et

plus haulte d'ung coste que de l'autre, pour ce adonc il faulroit tout premierement mettre a nivel .a. avec .b. et puis mesurer comme dit est. (FUSORIS, Gnomo, éd. G. Arrighi, c.1407-1412, 346).

- *Bossu de* : Joignant de ce royaulme joint le royaulme de Portingal, qui est pais *bossu* de montaignes et de vallées. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 126).

- *Chemin bossu*. "Chemin inégal" : Et chemynasmes par chemyn *bossu* et boys, et failloit aller à la file ; et dura ce six mille ou environ (COMM., III, 1495-1498, 204).

b) [D'un objet]

- "Bosselé, cabossé" : ...on pourroit amener l'exemple des miroirs materielz. Les aucuns sont cassez, les autres *bossus*, les autres tachez et ordoyez ; les aucuns representent tant seulement la couleur des choses par dehors, sans quelconque figure (GERS., Trin., 1402, 172).

- "Arrondi" : ...il [le faucon] doit avoir un chaperon de bon cuir d'abeie, bien fait et bien enfourné, de quoi la fourme soit bien enlevée et *bochue* endroit les yeux (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 178).

- "Pourvu de bosses ou bossettes" : Un gobelet d'or couvert *bossu*, poinçonné à feuillage (Doc. 1422. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 101, 1940, 223). Nous porterons nos balesteaux Crochus, *bochus*, tortus, becus, Dentus, pointus (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 206).

- [Du crâne] "Qui présente une protubérance considérée comme signe d'une aptitude" : La premiere [puissance sensitive] cest assaouir lymaginatiue ou la fantasie qui est tout vng est situee en la partie de deuant du chief, et de ce la vient que ceulx qui ont grant front et gros par dessus ilz ont aucunement bonne ymaginatiue et forte ainsi comme ceulx qui ont la partie de derriere grosse et *bossue* sont communément de bonne et grande memoire. (CIB., p.1451, 212).

3. En partic. [D'un lieu] "Qui présente des élévations arrondies, des collines, qui est accidenté" : Et a icellui pais, la mer tout au long jusques à la pointe de Calabre, qui est pais *bossu* et est moult bon pais et fertile de blez (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 87-88). Bien regardoit, ainsi comme j'ay sceu, Se le pays estoit plain ou *bossu* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

- [D'un cimetière] "Où il y a beaucoup de tombes" : ...l'aer estoit corrompu par fière pestilence qui fit *bochus* les chimetières du nombre de .III. à .IIII^m testes, et le feu leur envoyoit grosses pierres de bombardes qui hurtoyent à leurs paroitz. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 318).

C. - Au fig.

1. [D'une chose]

a) "Fallacieux, tordu" : Veés la bonne rayson *bozue* Que nostre maistre nous enseigne (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 68).

Rem. Cf. A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Fabliaux*, II, 257 : *Si me fez si .I. argument Et .I. sofisme tout boçu.*

b) "En désordre, désorganisé" : Et le bon homme trouve a l'oustel tout le mesnage *bossu* et met grant paine de mettre a point ce qui n'est pas bien. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 70).

2. [D'une pers.] "Méchant, tordu" : Mines taillez et chaussez vos beusicles, Car en aguect sont, pour vous engloutir, Anges *bossus* ["flics tordus" (Éd.)], rouastres et scaricles. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343).

- *Faire le droit bossu*. "Faire l'excédé" : Se d'aventure on vous donne les champs, C'est a dire, s'on met armee sus, Ne soyez point negligens ou meschans, Mais vous armez pour acquerir *fructus* ; Et puis faictez adonc les droiz *bossus* Et vous lougés tout

au premier villaige Sur voz voisins, c'est le meilleur pillage. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 25).

Rem. Il n'est pas exclu que *droits* soit un subst., et que l'expr. signifie "tordre le droit, passer outre". [R. M.]

BOSSUEL, adj. (bossuel)

[T-L : *boçüel* ; GD : *bossuau* ; FEW I, 468a : **bottia*]

"Bossu" : Ici aprez bien le verras, Quant de mes *bocuaus* seras. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 316). Les *bocuaus* et les bocus Qui en ces cloistres sont reclus Sont mes parens et mes cousins (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 316).

V. aussi *boquel* [R. M.]

BOSSUEMENT, adv. (bossuement)

[GD : *boçument* ; FEW I, 467b : **bottia*]

"Comme un bossu, de travers" : Gibbosus (...) : bochus (...). Gibbose (...) : *bochument*. Gibbositas (...) : *bochuetés*. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 195). *Bossuement* : gibbose (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 189). [R. M.]

BOSSUER, verbe (bossuer)

[GDC : *bossuer* ; FEW I, 467b : **bottia* ; TLF IV, 718b : *bossuer*]

"Rendre bossu, courber" : ...et alors les fist tous deux ressembler vieillars par glux et poil qu'il leur pendit aux mentons et les fist *bossuer* les espauls et esbarbeler les sourciz des yeulx, et eust bien semblé qu'ilz eussent bien eu sept vingtz ans. (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 96). [R. M.]

BOSSUETÉ, subst. fém. (bossueté)

[GD : *boçueté* ; FEW I, 467b : **bottia*]

"État de bossu" : *Boçueté* ou gibbosité (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). Gibbositas (...) : *bochuetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 195). Gibbosus (...) : bochus (...). Gibbose (...) : *bochument*. Gibbositas (...) : *bochuetés*. (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 195). Strumositas (...) : *bochuetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 478). *Bossueté* : gibbositas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 189). [R. M.]

BOSSURE, subst. fém. (bossure)

[*FEW I, 467b : **bottia*]

A. - "Ornement en bosses placé sur le harnais du cheval" (synon. *bosse*) : Item pour deux gormettes 12 d. Item pour une douzaine de bloucques, 6 s. Item pour avoir refait ung viez mors et y mis une *bochure*, 2 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 502). Item pour une branche et une *brouchure* de mors, 2 s. Item pour une estrille, 3 s. Item pour une paire de viz pour ledit premier escuier d'escuierie, 3 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 503).

B. - "Bossette, enflement" : Se la ploieure [des sourcils] en maniere d'arc s'estend jusques aux temples et a la *bochure* des joes, c'est signe de negligence. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 135).

- "Bosse (par blessure)" : Et après maintes journees que les *bossures* [var. boces, bosses] et nafvreures du visaige furent gueries... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1071). [R. M.]

BOT, subst. masc. (bot¹)

[FEW I, 467b : **bottia* ; FEW XV-2, 45a : **butt*]

Région. (Poitou) "Bord surélevé d'un canal, digue" : ...ledit suppliant et Simon Blanchart son filz, (...) se transportèrent ès prez et maroiz près dudit lieu de Triaize, pour faner et mettre en mullon le

foin qui estoit faulché en leur pré, mareschaz, *botz* ou maratez. (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 22). ...ledit suppliant qui estoit sur ung *bot* nommé le Bot du prebste, autrement dit marates ou mareschatz, dist audit Simon qu'il lui baillast ladicté faulx et qu'il faulcherait de la jonchée pour la feste de saint Jehan (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 23).

REM. Cf. E. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe s.*, 1904, 96-99. [E. P.]

BOT, subst. masc. (bot²)

[T-L : *bot*⁴ ; GD : *bot*¹ ; AND : *bot*¹ ; DÉCT : *bot*⁴ ; FEW XV-2, 40b : **butt*]

"Crapaud" : Cilz anpereres sanz mantir Fist le bon saint Jehan boullir (...) En l'uille chaude le bouta (...) *Boz* et velin pesteler ["écraser"] fist Et ou cors avaler li fist. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 347). Buffo (...) : crapaut, autrement *both* (Aalma R., c.1380, 38).

- [Comme injure] : Vilains *bos* de pute nature (...) ! La crois porteras maintenant ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 195). [R. M.]

BOT, subst. masc. (bot³)

[AND : *bot*² ; FEW XV-1, 179b : *boot*]

"Barque (utilisée lors de l'abordage ou comme barque de secours)" : ...et le trouva desjà en son naviere prest pour faire voile, et vint, à ung petit *bot*, aborder au naviere (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 110). ...trois riemes ["rames"] pour le *bot* de ladicté carvelle (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 405). Item pour six nouvelles riemes servans au *bot* de laditte carvelle, a 4 s. piece font 24 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 610). A Jehan Must, maistre maronnier d'une barque nommée *Le Chine* appartenant a mondit seigneur, la somme de 24 £ 18 s. 3 d. dudit pris pour l'achat d'un *boit* servant et neccessaire pour la conduite de ladicté barque (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 610). Item pour une corde a lyer le *boit* a laditte barque, 12 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 611). Ceulx de L'Escluse (...) se boutèrent en ung *botequin* (...), navyèrent sy avant qu'ilz vindrent au Houcq (...) et illec concquirent ung *bot* chargiét de draps, de toilles et de cervoises (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 316). [R. M.]

BOT, subst. masc. (bot⁴)

[T-L : *bot*² ; GD : *bout* ; DÉCT : *bot*² ; FEW I, 661b : *buttis*]

A. - "Tonneau"

Rem. Ex. d'a. fr. ds T-L I, 1087.

B. - [Engin de pêche] : ...les *bous*, bocceaux ou plançons adjoustéz aux dites nasses ou autres engins d'osier ou de jon (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

Rem. Cf. DU CANGE I, 795b : *buttis*.

V. aussi *bottee* [R. M.]

BOTELLON, subst. masc. (botellon)

[GD : *botellon* ; FEW XV-2, 34a : *butil*]

Région. (Wallonie) "Garde-forestier, garde champêtre" : Puis doit ly sires declareir ou faire declareir sa plainte, et chis qui warde sa parolle le doit tourner en droit. (...) Et, cely afforat mis en warde, de donc en avant, soit cely meïsmes jour ou I aultre, ly sires porait faire sonneir sa bancloucke et, à planteit d'hommes, alleir alle defoutraine porte de son palais, après basses vespres, et faire, par unck de ses *bouttelhons*, huckier et appelleir le faiteul (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 77). Item, affiert à dit maieur et à ses sergans, appelleis *botteilhons* ou

menestreis, et nient aux aultres, de faire et defaire bains et arestes, sens l'enseignement des esquevins et sens eaux à appelleir (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 92). Et est chest droiture appellée le planchage ; laqueil lievent leur chamberlains et maïement, avecque eaux, les *botteilhons*, por contraindre les personnes ... paiement ; et sachies que, se nuls en astoit rebelle, les *boteilhons* le poroient panneir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 105). Item, doivent avoir tout les personnes deseurdites, excepteit les *botelhons*, IIII livresons de wans chascun ain, assavoir ... Paske, al Pentecoste, al Toussains et ... Noyel : ... chascun de ches jamas, II pares, et ly maire le double (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 107). ...toutesfois que ["chaque fois que"] aulcunne personne aurait neccessiteit d'avoir unc des *bothelons* por alcuns à faire aresteir ou ajourneir... (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 55). [Autre ex. p.30 (*boteilhons*)]

REM. Doc. 1403 (*botilhons*) ds GD I, 693a : peut-être à lire *bocilhons* et à rattacher à *bosquillon*¹. [R. M.]

BOTEQUIN, subst. masc. (botequin¹)

[GD : *battakin/botequin* ; FEW XV-1, 179b : *bootkijn*]

A. - "Petite barque (utilisée lors de l'abordage ou comme barque de secours)" v. *bot*³ : Et au retour de l'armée, fut nostre nef périe vers Saint-Malo en Bretagne, noz vallés, bagues, harnois, noiez et péris, et les gentilzhommes, par la grâce de Dieu, sauvez en deux *botequins* estans dedans nostre ditte nef. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 10-11). Il respondi qu'il vouloit descendre [du grand navire], et qu'on le mist en *battakins* [var. *bottakins*]. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 46). ...il a affermé avoir payé tant pour le louaige d'un petit *boutquin* qui a mené ladicté artillerie desdictes navires jusques a terre, comme pour le sallaire de six compaignons qui ont aydié tirer ladicté artillerie hors dudit *boutquin* et le porté oudit hostel de la ville, 25 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 253). Item pour six riemes servans au *boitquin* de laditte barque, 18 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 611). ...entre plusieurs nefes, galleaces, carvelles, carracques, carracquons (...), *bottequins* et aultres navires (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 77). ...ceulx de la ville entrèrent de nuit en trois *botequins* et descendirent au point du jour en l'isle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 83). Et à l'entrée dudit Archeves y avoit tant d'eauwe, qu'il nous failly mener en ung petit *botkin* (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 3).

B. - P. méton. "Celui qui pilote cette barque" : Item payé a ung *boitquin* pour les avoir mené dudit havre jusques au bateau de mondit seigneur, 3 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 615).

C. - P. anal.

1. "Ouvrage d'orfèverie, en forme de barque, pour le service de la table" : Et si avoit avec chescun bastel un *botequins* ou batelos plain de cerisses (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.2, 1466-1477, 41). ...lesquelz *botkins* servoient de y mettre lymons, capres, olives et semblables menus metz, appartenant à la dicté nave, qui faisoit le grant plat (Comptes Lille L., t.2, 1468, 323). ...deux livres de myne de plonc, à faire imprimure pour emprimier plusieurs petis *botquins* qui doivent servir aus dits navires (Comptes Lille L., t.2, 1468, 363). ...et à chascun plat embas sur la table y avoit seze sieultes sans les entremés, ayant chascune carvelle, au près d'elle quatre *botquins* plains d'epicerie ou fruiterie. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 109). Item, pour la parure d'icelles tables, avoit à l'entour de chascune nef quatre

botequins chargez de fruitaille et especeries moult richement estoffez. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 134).

2. "Récipient pour la poudre" : ...lesquelz bombardes, *baudequins* et pilloz, ledit marchant a delivré en ladictte Chambre à mesdis seigneurs des comptes, qui les ont retenu pour la garnison de mondit seigneur et pour les mectre en son artillerie (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 476). [R. M.]

BOTEQUIN, subst. masc. (botequin²)

[GD : *botekin* ; *FEW XV-2, 42a : **butt*]

"Bottine" : Sur le bras gauche avoit une escarboucle, et sur le repley de ses houseaux [var. ou *bodekins*], gros diamans, rubis et aultres pierreries (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 457).

Rem. FEW XV-2, 42a : **butt* enregistre le wallon *bot'kene* "bottine"m [R. M.]

BOTEREL, subst. masc. (boterel¹)

[*FEW I, 662a : *buttis*]

"Petit tonneau" : Item, une pipe tenant cinq asnées ou environ, 10 s. tournois. Item, ung vaisseau tenant 12 asnées, 20 s. tournois. (...) Item, une autre pipe deffoncée, 2 s. 6 d. Item, ung *boctereau* à tenir verjus, 2 s. 6 d. Item, 6 barreaux à porter vin, 20 s. t. Item, ung embuit, 18 d. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 266). Item, deux petiz utereaux [l. *botereaux*], l'un pour verjus et l'autre pour vin aigre, tenant une asnée et demie les deux, 5 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 271). Item, deux petis *botereaux*, l'un pour verjus et l'autre pour vinaigre, tenant une asnée et demie les deux, 5 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 309). Item, une boute de prin d'ogan, defonsée, de peu de valeur, avec ung couverteur de pailhe et ung autre de boys. (...) Item, ung petit *bouterel* (Comptes roi René A., t.2, 1488, 293). [E. P.]

BOTEREL, subst. masc. (boterel²)

[T-L : *boterel* ; GD : *boterel* ; FEW XV-2, 40b : **butt*]

"Crapaud" : ...Serpent, *boterel* [var. *loterel*, l. *boterel*] ne coeuleuvre... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 116). La yrignee, quant elle fille et manie son fil du haut en bas, elle donne esperance que monnoie doie venir. L'encontre du *boterel* denonce les choses a venir ; toutesvoies il me desplaist et m'est horrible du seul regart de lui. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 128). ...la volenté et entencion que elle avoit d'aler querre les *botereaux*, pour faire mengier à sondit ami du venin d'iceulx pour le decevoir (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 311). [Autres ex. p.318, 319, 325, 326, 330, 331, 332, 333, 335, 341] C'est doncques un oyseau de nuyt tres lait et despité de tous les autres oyseaux. Il est bien lait, mais encores est le *botereau* plus lait. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 209). [Autres ex., cf. gloss.]

- [Représentation du crapaud] : ...sains Gabriaus, Qui ly osta l'escut ou ot .III. *boteriaux*, S'eut ung blason d'asur a fleur de lis roiaux. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 496).

- [Comme injure] : (Se felon vilain *boterel* Me tient bien, ne me veult mot dire. Voir, [il] me fait au cuer grant yre ; Encore l'araisonneray.) (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 29).

Rem. Ex. d'a. fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD I, 693b. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 317. [R. M.]

BOTEREL, subst. masc. (boterel³)

[*FEW XIX, 38b : *butur* (?) (?)]

"Pustule, bouton" : ...pustules, *boutereaulx* et autres infections (Comp. kal. bergiers C., 1493, 55 r).

Rem. Ou faut-il rapprocher de *bouton* ? Cf. FEW XV-1, 223a : **botan* (qui enregistre notamment une forme dial. *bouteron* "petit bouton, ampoule").

V. aussi *boterelle*, *bothore* [R. M.]

BOTERELLE, subst. fém. (boterelle)

[*FEW XIX, 38b : *butur* (?) (?)]

"Pustule, bouton" : ...les pustules, les vesies, bothores [var. boces, bosses, *boterelles*] et sanies (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 515).

V. aussi *boterel³*, *bothors* [R. M.]

BOUTERIL, subst. masc. (boteril)

[T-L : *boteril* ; GD : *bouteril* ; FEW I, 421a : **bod-*]

"Nombriil" : Se vous le mettés [l'améthyste] avec une autre pierre c'on nomme sardine sur le *boturel* d'un homme ebryat par buvrage, sy garyra de celle yvretoigne (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 179).

Rem. Cf. aussi la rem. d'A. Goosse, *Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 80-81 à propos de la forme *boturel* : «Il n'est pas exclu qu'on ait affaire à un autre dérivé, qui ne serait pas nécessairement wallon, pas plus que ne l'était le synonyme *bouteril*». [H. G.]

BOTEROP, subst. masc. (boterop)

[FEW, Ø m. angl. *boterope*]

MAR. [Élément du grément d'un navire] : Sachent touz ceux qi cestes letres verront ou orront moi William Pieres, meistre de la nief nostre seigneur le roi (...) avoir recieu (...) les choses soutz escrites (...) c'est assavoir : II cables, I weyndrop, I *boterop*, I ancre... (Reçu Piers V.D., 1342, 327).

Rem. Cf. MED 1064b, 1065a s.v. *bot* (*botrop* / *boteropes*). [R. M.]

BOTHORAL, adj. (bothoral)

[*FEW XIX, 38b : *butur*]

"En forme de bouton, de bourgeon" : ...pustules ficales ou *bothorales*, apparans a maniere de figues et de bourgons (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 415). [R. M.]

BOTHORALE, subst. fém. (bothorale)

[*FEW XIX, 38b : *butur*]

"Pustule, bouton" : Les apostumes petites selon Avicenne sont eminences et pustules petites, bothorales, apparans ou cuir [var. dictes *bothorales*, *boterelles*] (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 278). [R. M.]

BOTHORS, subst. masc. (bothors)

[FEW XIX, 38b : *butur*]

MÉD. "Pustules, rougeurs" : ...autrement elles [les pustulles] sont appelees *bothors* et sont unes petites apostumes qui sont causees de sang que nature envoie des parties dedens a celles dehors (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). ...les pustules, les vesies, *bothores* [var. boces, bosses, *boterelles*] et sanies (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 515). Pustulles sont dictes petites appostemes et exitures conjointes ou separees comme glandulles ou variolles ou *bothores*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.I, chap.1). ...il confere aux vestiges des ulceres et aux *botors* du visage et aux morfees (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 10).

Rem. D. Trotter, *R. Ling. rom.*, 63, 1999, p.35 (*Traitier de cyrurgie* d'Albucasis, XIIIe s.). R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 87, 1971, 540.

V. aussi *botere*³, *boterelle* [R. M.]

BOTIN, (?) (botin)

[Ø]

"?" : Mais que vault Argent, en *botin* ? ["Que peut-on acheter avec Argent ; quelle est sa valeur en marchandises" (éd.) (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 478). [Graphie pour *butin* ?] [R. M.]

BOTIR, verbe (botir)

[*FEW XV-1, 216a : **botan* (?) (?)]

A. - "Produire (?)" : Ou aucunesfois des oreilles Oions des choses non pareilles, De Siren ses chans *botissans* Noz ouyes retondissans... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 798).

B. - ["Exprime l'idée de vendre hors de la boutique, de l'étal, et pièce à pièce"] (GD)

Rem. Doc. XIVe s. (*que nulz ne botisse pain*) ds GD I, 693c. [R. M.]

BOTRACION, subst. fém. (botracion)

[FEW, Ø gr. *batrachion*]

"Ache (plante)" : Ache de emorroydes est autrement appellé *botracion*, staticere. Les autres l'appellent vran... Elle croist en lieux sablonneux es champs et a racine semblable a vermeillon. (Grant herb. C., c.1450, 80).

Rem. Lat. *batracion* / *botracion statice*, renoncule astringente. [R. M.]

BOTTE, subst. fém. (botte¹)

[T-L (renvoi) : *bote*¹ ; GDC : *bote*³ ; FEW XV-1, 229b : *bote* ; TLF VI, 721a : *botte*¹]

"Assemblage d'objets de même nature liés ensemble" : Pour demie livre de soye vert pour faire ruban appartenant audit paveillon. (...) Pour VJ *botes* d'or de Luques, pour faire ledit ruban. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342, 29). ...fist Cangis Kaan deslier le fardel et la *bote* des sajettes, et baillier à chacun une pour brisier, et tantost chacun brisa la sienne (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 292). ...3 *botes* de cendaulz en grainne, vermeux, contenant 18 pièces, baillées à Eustace du Brulle, tailleur du Roy nostre sire, par sa relation rendue dessus, pour fourrer les robes de monseigneur le Dauphin (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 91). ...12 pièces de cendal vermeil en grainne, qui font 2 *botes* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 327). En une armoire de pierre : Une *botte* de parchemin. (...) Item, en un panier d'osiere furent trouvés X. hanaps de madre tant grans comme petis et un quailer (Invent. test. beauv. L., 1397, 45-46). Jehan le Parcheminier, pour VI *bottes* de parchemin, pour faire les comptes, journalx, extrais et contrerouille de la Chambre aux deniers, achetées de lui 24 s. la *botte* (...). Lui, pour rère, poncer et nectoier les dictes VI *bottes* de parchemin, 6 s. la *botte* (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 162). Toutesfois ceulx de dedens rebouchoient les creux et trous du mur avec des *bottes* de bois et de terre, et se deffendoient le mieux qu'ils pouvoient. (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 28). ...ledit maistre Mahieu mist en l'Argenterie 120 martres sebelines et certaine quantité de gris fin en *botte* autrement n'est recors de ladicte quantité, pour vendre ladicte peleterie (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 157). A lui pour une *botte* de fil de fer et une *bote* fil d'archat... (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 354).

- Une *botte de* + subst. "Une grande quantité de" : Mieux vault de Cambray le compote Que de pain d'espisse une *botte* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 82). [R. M.]

BOTTE, subst. fém. (botte²)

[T-L : *bote*² ; GDC : *bote*¹ ; AND : *bote*¹ ; FEW XV-2, 41b : **butt* ; TLF IV, 721b : *botte*²]

A. - "Chaussure qui enferme le pied et la jambe" : ...III aulnes de fine toille de Reins (...) pour faire chaussons pour lesdiz seigneurs, des deux aulnes ; et de l'autre aulne, pour fourrer unes *bottes* de cuir pour madame la Roïne. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 152). ...et [Geoffroy] se mist dessus une petite montaigne, armez de une coiffette sans bacinet, le plus couvertement qu'il pouvoit. Et avoit fait ainsi armer jusques a X. chevaliers ou il se fioit moult. Et avoient X. grans sacs empliz de foing, et orent larges *botes* et esperons enroilliez, en guise de gros varlez. (ARRAS, c.1392-1393, 285). ...sans estre chaussé ne vestu, se nom d'un mantel et d'unnes *botes*... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 124).

- [Dans un juron] *Fi de mes bottles* : Fy de mes *bottes* Riens nen feroyent. (Myst. st Martin K., a.1500, 254).

- *Jurer par ses bottles* : Moigne notablement se note Quant, pour boire vin, vent sa cote. Il puet bien jurer par sa *bote* : "Sot sui" ; se fame est, c'est sote. Sachies pour voir que moigne ivroigne Ne fera ja bonne besoigne. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 59v).

- *Botte à relever (de nuit)* : ...pour la fourreure de unes *bottes* de cuir à relever pour ledit monseigneur le duc de Thouraine (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 173). ...demy cent de doz de gris pour fourrer des *bottes* pour MS à relever de nuit (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 313).

Rem. Cf. GAY I, 179a-b

- *Botte(s) fauve(s)*. "Bottes jaunes de cuir souple, très étroites, portées par les élégants pour signaler leur qualité d'amoureux" : De ceulx qui portent par devise, Pour leur dame, entre la chemise, Un cuer et puis la *bote* faulve, Je n'enfois recepte ne mise (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 61). En possession et saisine que ne doibt porter la *botte* fauve pour l'amour d'elle ne la sousye sur son chapeau. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 26). Et fut vray qu'il [Amour] permist aux amoureux faire cent mille menues choses qui n'appartiennent a faire aux dames, come eulx vestir court, aler deceintz parmy la ville, porter *botte* fauve au pié destre ou senestre (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 184). ...elles savoient bien que ce n'estoit pas chose licite ne honneste a femme de porter *botte* fauve et aneaulx aux piez. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 186). A servans et filles mignoctes Portans seurcoz et justes coctes, A cuidereaux d'amours transsiz Chauçans sans mehain fauves *bottes*, Je crye a toutes gens mercys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 148). Ceulx qui sont en telle adventure, Ilz ont bon temps, Dieu le leur sauve, Car ilz peuvent porter a toute heure Pourpoint vert et la *bote* fauve. (Amant cord. M., 1490, 23).

- *Porter la botte*. "Chausser des bottles fauves" : Il y a doux yeux d'autre sorte, Qui sont petillans et gingans, Dont compaignons portent la *bote* Et changent souvent nouveaux gans (Amant cord. M., 1490, 67).

- *Boire comme botte* : "Gardez, ma cousine, fait l'autre, que vous luy sonnez bien quant il sera venu." Ainxin est il gouverné, le povre home ! Et toujours boyvent come *bottes* [Var. *unes vielles bottles* ; alternance avec *houseau* ; *botes arsés*] ; et prennent congié jusques au lendemain et verront comment elle sera gouvernee et auxi elles le sonneront bien au bon homme. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 20).

- *Demener la botte*. "Agiter les pieds en dansant" : Nous en yron par ordenance Trestouz en une belle dance Et Robin si yra

davant Sonnant comme le plus savant Et dira une bonne nocte, Et nous demainrons bien la *bote* Et dancierons gaillardement. (Pac. Job M., c.1448-1478, 399).

B. - [Dans un cont. grivois] : Mon mignon, mon gentil varlet, Gressez moy bien ma vielle *bote* Et secouez ma vielle cotte Et le tour ne sera pas let. (Parn. sat. S., a.1500, 100). [R. M.]

BOTTE, subst. fém. (botte³)

[T-L : *bot*² ; GDC : *bote*² ; FEW I, 661b : *buttis* ; TLF IV, 723b : *botte*⁴ ; TLF IV, 855a : *boute*]

A. - "Tonneau" : ...or a grant soussy pour querir ce qu'il fault aux commeres et nourrissettes et matrones qui y seront pour garder la dame tant come elle couchera, qui bevront de vin autant comme l'en bouteroit en une *bote*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 19). Elles desjunent, elles dignent, elles menjent a raassie: maintenant boivent au lit de la commere, maintenant a la cuve, et confondent des biens et du vin plus qu'il n'en entreroit en une *bote*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 26). ...une *bote* de vin (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 102). Biens estans ou selier. Premièrement, deux ambossouers pour entonner vin. Item, une quacque de harens vuide. Item, demi barral à tenir vin. Item, ung barral à tenir vin. Item, deux broches de boys à mectre soubz le veissel quant l'on tire le vin. Item, ung petit embossouer à emplir bouteilles. Item, cinq *boetez* de chesne à tenir vin, chacune de la teneur de 6 asnées ou environ. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 327).

B. - MES. "Mesure de capacité équivalant au contenu d'un tonneau" : ...le viel port est plat et n'y peut entrer plus gros navire que de deux cens *bottes*, gallées plattes, fustes et petites navires (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 102). Le Turc et ses gens enfoncèrent une nef genevoise de huit cent *bottes* (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 30). ...employez dix mille fleurins des XXm qu'ilz m'ont octroyez pour faire ung navire du port de XVc ou IIm *bottes* (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 75). [R. M.]

BOTTEE, subst. fém. (bottée)

[GD : *bottee* ; FEW I, 662a : *buttis*]

Région. (Wallonie) "Portage de hottes de houilleurs appelées *bots* dans le Nord" (GD) : Et de tous profis, qui de nos biens ysseront gros et menus [,] ilh en renderont et payeront a nos et a notre dicte eglise de chienq paniers onk ou de chienq deniers onk aussi bien desous eaiwe, com al scoreit [,] sauf tant soilement les *bottees* de ovrires a liuu acoustumees. (Doc. 1369. In : D. Van Derveeryhde, Le Moy. Âge 42, 1946, 83). Item, usaiges est que tous ovriers ovrires à hulhes doivent avoir, s'ilh ovrent IIII jours le samaine ou plus, chascuns II paniers de hulhes por ses *bottées*, et nient plus se covens n'est ; et s'ilh ouvrent moins de IIII jours, ilh n'en doivent avoir que I seul (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 230).

V. aussi *bot*⁴ [R. M.]

BOTTEL, subst. masc. (bottel)

[GD : *botel*¹ ; AND : *botel*² ; FEW XV-1, 230a : *bote*]

"Botte (de paille, de foin...)" : Nul Marchant de foing ne portera ne fera porter aucun foing botellé aval ladictte Ville, se il n'est vendu, fors seulement un *boteau* pour monstrier le tesmoing pour le faire crier, sur paine de... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 305). ...par derriere ce *botiau*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 239). Il n'est soing que quant on a fain Ne service que d'ennemy Ne mascher qu'ung *botel* de faing Ne fort guet que d'homme endormy (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56). L'ung leve le *botheau* de faing (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 295). ...pour deux faiz

de foin et deux *bouteaux* avoine (Doc. 1479. In : E. Teilhart de Chardin, Bibl. Éc. Chartes 67, 1906, 47). Au lieu où il mengea, fallut oster quatre ou cinq hommes mors pour luy faire place, et y eut l'on deux *boteaux* de paille. (COMM., I, 1489-1491, 35).

REM. CUVELIER, *Chans. Guescl.* C., c.1380-1385, v.20192, et doc. 1403 (Nevers, *boteaux*) et 1485 (Poitiers, *boteaux*) ds GD I, 692c-693a. [R. M.]

BOTTELAGE, subst. masc. (bottelage)

[GDC : *botelage* ; FEW XV-1, 230a : *bote* ; TLF IV, 724a : *bottelage*]

"Action de botteier (de la paille, du foin...); droit correspondant"

REM. Doc. 1351 (Loiret, *botelaiges*) [R. M.]

BOTTELER, verbe (botteier)

[GDC : *boteler* ; FEW XV-1, 230a : *bote* ; TLF IV, 724a-b : *botteier*]

"Assembler et lier en bottes" : ...et afferma par serement qu'il est nez de la ville de Compiegne, homme de labour, qui a gaignié et gaigne sa vie au mieulx qu'il puet à *boteler* foin. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 71). Nul Marchant de foing ne portera ne fera porter aucun foing *botellé* aval ladictte Ville, se il n'est vendu, fors seulement un *boteau* pour monstrier le tesmoing pour le faire crier, sur paine de (...). Le foing qui sera amené *botelé* pour vendre en ladictte Ville... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 305).

REM. Doc. 1328 (*boteler*) ds TLF.

V. aussi *bottel* [R. M.]

BOTTELETTE, subst. fém. (bottelette)

[GDC : *botelete* ; FEW XV-1, 230a : *bote* ; TLF IV, 724b : *bottelette*]

"Petite botte (de paille, de foin...)"

REM. Doc. 1399 (Tournai, *bottelettes de lin*) et 1412 (Béthune, *bottelettes de cordelle*) ds GDC VIII, 345c. [R. M.]

BOTTELEUR, subst. masc. (botteleur¹)

[GDC : *boteleur* ; FEW XV-1, 230a : *bote* ; TLF IV, 724b : *botteleur*]

"Celui qui met le foin en botte" : Henri Le Templier, *boteleur* de foin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 71). ...Richart Viart, *boteleur* de foing (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 69). Les varletz de corps nettoient les chevaulx d'estrilles et de flassars, et leur donnent l'avaine, font les littieres, fientent les chevaulx, et tiennent l'escuyrie honneste. Les mareschaulx ferrent et medecincent les chevaulx ; les *botteleurs* livrent le foin, l'avaine et la littiere ; les chevaulcheurs font la despence et les pourveances, et les aydes d'iceulx chevaulcheurs sont fourriers de l'escuyrie, et prennent les logiz. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 66). [R. M.]

BOTTELEUR, subst. masc. (botteleur²)

[*FEW I, 661b : *buttis*]

"Celui qui est préposé aux bouteilles de la cave" : ...Regnault Bron, sommelier de l'eschançonnerie (...), Guyot du Quesnoy, barrilier de la cave (...), Henry Le Beuf, *botteleur* de la cave de mondit seigneur (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 270). [R. M.]

BOTTELURE, subst. fém. (bottelure)[GD : *boteleure* ; *FEW XV-1, 230a : *bote*]

"Façon de mettre en bottes" : Le foing qui sera amené botelé pour vendre en ladite Ville, soit de *boteleure* de ouvrage de Rouen ou autrement... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 305). [Seul ex.] [R. M.]

BOTTER, verbe (botter)[GD : *boter*¹ ; *FEW XV-1, 230b : *bote*]

"Mettre en bottes"

REM. Doc. 1364 (*boter*) ds GD I, 693b. [R. M.]**BOTERIE, subst. fém.** (botterie)[GD : *boterie*]

"Office, réserve des vins" : Item, pour la sale il luy faut acheter, pour la haulte desse, un grant doseur avecque les tapis bankeurs, quarreaux (...) et pour la *boterie* napes, touailles, longres, tasses d'argent, goblés, madres... (Man. lang. G., 1396, 49).

REM. GD : "bouteillerie" (même ex.) ; AND, s.v. *buterie*, *bot-*, *butteri* ; à rattacher à FEW I, 662 : *buttis*. V. aussi *bouteillerie*. [H. G.]

BOTTERON, subst. masc. (botteron)[FEW XV-1, 230b : *bote*]

"Botte (de paille, de foin...)" : ...*botterons* de foere d'avaine (Comptes seigneurie Luchaux D.W., 1444-1445, 76). [R. M.]

BOTTIER, subst. masc. (bottier¹)[FEW XV-2, 42a : **butt* ; TLF IV, 726b-727a : *bottier*]

"Fabricant ou vendeur de bottes"

REM. Ex. fin XVe s. ds TLF. Doc. 1417 (*bottey*) ds *Gloss. pat. de la Suisse romande*, t.2, 567 (FEW). Même mot ds l'ex. suiv. ? : ...à Bernart Quéron, de Sumenne, en Languedoc, de la veschat de Nymes, thisserant et *botier*, et pour sept vesseaulx du roy que a adobas, dont y a mis vingt cercles neufs et les usses (Comptes roi René A., t.1, 1473, 99). [R. M.]

BOTTIER, subst. masc. (bottier²)[GD : *bottier* ; *FEW XV-1, 230a : *bote* (?) (?)]

[Marchand]

REM. Doc. 1476 (Normandie, *bottiers revendant pain a leurs fenestres*) ds GD I, 694a. [R. M.]

BOTTINE, subst. fém. (bottine)[T-L : *botine* ; GDC : *botine* ; FEW XV-2, 41b : **butt* ; TLF IV, 727b : *bottine*]

"Jambière, dépourvue d'empeigne, sans semelles ; petite botte à tige basse" : ...XXJ douzaines et IIIJ paires de *bottines* haultes, plaines, découpées, escorchées et noires, pour le Roy nostredit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 232). ...icellui Perrin trouva en l'ostel où ilz estoient logiez, unes vieilles chausses de drap pers et unes *bostines* de cuir, lesquelles ycellui Perrin a, de present, chaussées. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 503). A Gautier Michaut, courdouannier, le Xe jour dudit mois de juillet, pour sa peine et salaire d'avoir semellé XXIII paire de chausses pour Monseigneur, à aler en Hongrie, à 5 s. la paire, 6 fr. ; pour II paire de housseaux houssez, dont les uns sont de courdouan houssé à 2 fr. la paire, 4 fr. ; pour VIII paires de *bottines* rouges et noires, à 5 s. 4 d. t. la pièce valent 50s. t. ; pour IIII paire de *bottines* à armer, à 6 s. 3 d. la paire valent 25 s. t. [Les *bottines* à armer désignent probablement les jambières que revêtait le chevalier en armes] (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 45).

...la somme de 28 frans 10 solz 10 deniers tournois, qui deuz lui estoient pour plusieurs soliers, *boutines* et galoiches (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 473). ...une paire de *botines* de vache, longues jusques au genoil (Comptes roi René A., t.2, 1451, 3). A Jehan d'Auvergne pour une *bottine* faulve, pour le roy, prinse de luy, le XVIIe jour de juin pour Honnorat, paige du roy (Comptes roi René A., t.2, 1476, 33).

Rem. Cf. GAY I, 180b.

- *Taper de la bottine*. "Aller à toute vitesse" : Le mercredy, du moys quatriesme jour, Après la messe, fut disner a la Tour ; Et luy disné, tappant de la *botine*, Il s'en alla coucher a Florentine. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 242).

Rem. Cf. DI STEF., 95c : «*Taper de la botine*, marcher rapidement».

- *Trainer ses bottines qq. part*. "Aller trainer qq. part" : ...Et estudirés les leçons Qu'il faudra chanter a matines, Ne n'yrés, vers prez ne buissons, Baver ne trainer vos *botines*. (Amant cord. M., 1490, 75). [R. M.]

BOU HA HA, interj. (bou ha ha)

[Ø]

[Cri destiné à provoquer la peur] : CUIDER (...). Est il bien Jouhen ! On le pleume la au vent d'eul ; Il en crie et maine deul Et si ne soit partir de la. Il y fault faire ung grant estormie ; [il sort en criant]. *Bou ha ha* ! VERDIER (...). Encore ne m'av'ous mye, Je scay bien jouer des tallons. (Pipée R., c.1470-1480, 204).

V. aussi *brouhaha* [R. M.]**BOUAILLE, subst. fém.** (bouaille)[*FEW I, 470a : *botulus*]

"Entraîles" : La veïssiez maint coup donner et ferir, (...) Le sang et la *bouaille* hors de mains corps yssir (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 59).

REM. Même mot dans l'ex. suiv. ? : Je copperay a ung cob la *bouaille* Jobridam (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 92). [E. Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, 194, lit *boveille* et traduit par "gorge"] [R. M.]

BOUC, subst. masc. (bouc)[T-L : *boc* ; GDC : *bouc* ; AND : *buc*¹ ; FEW I, 587a : **bucco-* ; TLF IV, 728b : *bouc*]

A. - "Mâle de la chèvre" : ...ung cuer de chievre ou de *bouc* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 167). ...Moutons, brebis, chevres et *boucs* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 196). Ung *bouc* qui avoit une masse Menoit, dedans une brouette, L'hostel de la porte Barbette Parmy Paris a Saint Eustace. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 42). Le *bouc* est vne beste iolye qui tous iours desire luxure et d'accomplir (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 472). Nany, elles [ces bêtes] estoient cornues Et barbues comme vieulx *boucz*. (Pass. Auv., 1477, 141).

- [Considéré dans la Bible comme symbole de la nature pécheresse] : O vile creature, indigne de congnoistre la loy de Dieu, compaignon des pourceaux, et disciple dez *boucz*, ou as tu appris que don d'espirituelle prophecie soit donné aux hommes charnelz, ou quelle revelation est assise sur la pensee ou regne fornication et ordure ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). O la tres-belle entre les femmes puis que tu te ignores et que tu ne te veulx congnoistre va ten, ys de la compaignie des bestes et va derriere apres les tropeaux de tes bestes, tu paistras les *boucs*. O dure sentence sur lame qui ne se veult congnoistre. Tu estoies par pechie semblable

aux bestes car lomme qui nentent pas lonneur que dieu luy a fait est compare aulx bestes et est semblable a eulx (CIB., p.1451, 199).

. [Emblème du roi de Luxure] : Le roi de Luxure estoit monté sus un grant destrier couvert de ses armes, qui estoient de vert a trois testes de *bosc* [var. *bouc*] d'argent, et estoient ses banieres et son panon de meismes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 153).

. *Puer de l'aisselle comme un bouc* : Et puis, quant vous estes en ruyt, Comme ung *bouc* puez de l'esselle. (Parn. sat. S., a.1500, 85).

- *Bouc privé*. "Bouc domestique (p. oppos. au *bouc sauvage*)" : ...d'un *bouc* privé ou d'une chievre (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 70).

- *Langue de bouc*. "Vipérine" : *Lingua ircina*, c'est une herbe que l'en appelle langue de *bouc*, et a feules aspres comme a buglosse, mais elle est petite de la longueur, et pourte fleur qui a couleur sus le rous ou comme couleur semblable a couleur de violette. (Grant herb. C., c.1450, 129).

B. - Bouc (sauvage) : Ci devise du *bouc* et de toute sa nature (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 48). Ci devise comment le bon veneur doit chassier et prendre le *bouc* sauvage. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 49). Et, se on parle ou l'en li demande des fumees, il doit apeler fumees celles de cerf, de rangier, de dain et de *bouc* et de chevreul, et des ours et des bestes noires et des loux il les doit nommer laisses. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 156).

- *Bouc ysaru*. "Chamois, isard" : Et, quant le veneur voudra chascier le bouc sauvage ou *bouc ysaru*, il le doit chascier en la sayson que j'ay dit devant, et s'en doit aler gesir la nuit devant es hautes montaignes es cabannes ou les pastours gisent qui gardent le bestiaill. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 214).

- *Bouc sylvestre*. "Mâle de la chèvre sauvage (?)" ; "mâle de la famille des cervidés (?)" ; "bouquetin (?)" : La chair de beuf et de vaiche, de cerf et de *bouc* sylvestres, et de grans oyseaulx, fait venir les hommes es fievres quartes. (Rég. santé corps C., 1480, 21). [R. M.]

BOUCAILLE, subst. fém. (boucaille)

[GD : *boucaille* ; AND : *bucaille* ; *FEW XV-1, 193b : **bosk*-]

"Branchettes engluées (?)" : Comment il s'en va, le maleureulx, Sans estre pris a la *boucaille* ! (Pipée R., c.1470-1480, 205).

REM. Ou *boucaille* est-il synonyme de *boscage* (auquel cas il faudrait une virgule après *pris*) ? FEW I, 587b, s.v. **bucco*-, enregistre *boucaille* au sens de "cuir de bouc ; outre de cuir de bouc". S'agirait-il ici d'un piège en cuir de bouc ? Mais rien n'appuie cette interprétation. GD I, 694a, traduit bizarrement par "appeau". [R. M.]

BOUCAN, subst. masc. (boucan)

[Ø]

"Attitude ou mode dépassée, qui appartient à une période dépassée"

- *C'est de boucan où...* "C'est comme au vieux temps où" : C'est de *boucan* [var. *bocam*] ou la royne Marie... Qui de present veult faire loyauté, Estre des bons et tenir verité, N'en parlez plus : ce n'est que mocquerye. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 152).

- *Ce n'est pas boucan*. "Ce n'est pas vieux jeu" : Et qui plus est, pour orner la poitrine, Il est requis que le mary leur fine D'un affiquet, et au col d'un carcan, Et pour monstrier la façon féminine Du petit corps, la chesne d'or bien fine, Qui est signe que ce n'est pas *boucan* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 11).

REM. A rapprocher de GDC VIII, 346c : *boucané* "hors de saison" et *boucanier* "suranné" (XVIe s.). Le sens fait douter qu'il s'agisse du même mot que *boucan* "lieu de débauche, désordre, tumulte" (GDC VIII, 346c : *boucan*² ; FEW I, 588b : **bucco*- ; TLF IV, 729b : *boucan*²). Mais à quoi le rattacher ? FEW XIV, 624b : *volvicare* supposerait une origine provençale ou languedocienne, ici sans fondement. [R. M.]

BOUCANIER, subst. masc. (boucanier)

[AND : *bukasin*]

"Bûcheron" : Grans *boucaniers*, charpentiers, pionniers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

REM. D'après le cont., le sens proposé par G. Roques, *R. Ling. rom.* 47, 1983, 260-261, qui rattache le mot à la famille **bosk* (FEW XV-1, 192 sqq, désignation du bûcheron : *bouscatier*, *boucasdiè*, *bocenier*, *bokanoe* ds FEW XV-1, 195-196a) paraît préférable à celui donné par l'éd., dans son gloss., «celui qui s'occupe de saler la viande pour la conserver» (l'éd. voyant, de plus, dans son introd. p. 109, une 1^{re} attest. dans l'occurrence). [A. B.]

BOUCASSIN, subst. masc. (boucassin)

[GD : *baucassin* ; GDC : *boucassin* ; AND : *bukasin* ; FEW XIX, 34b : *bogasy* ; TLF IV, 730b : *boucassin*]

"Toile de coton à poil feutré, servant à faire des ornements d'église, des doublures, des étendards, des vêtements, boucassin" : Item, deux coultes pointes blanches de *boucassin*, doublés de toille, ouvrées menuement à l'endroit. Item, une autre coultepointe ouvrée à euvres ondoyans. Item, une pièce de fustaine de six lez. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 392). Pour 1500 pennons de *boucassin* blanc et en chascun pennon a un soleil d'un costé et d'autre d'or burny (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1383, 79). ... pieces de *boucacins* rouges et blans (...) pour faire (...) pennonceaulx de la devise de Mgr (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387, 279). ...et illec print et embla une courte houppebande de drap pers doublé de *boucassin* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 217). ...*boucassins*, fustaines, bouguerans, draps de borde (Mét. corp. Paris L., t.2, 1408, 250). ...une coustepointe de *boucassin* rayée de soye blanche (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, Bibl. Éc. Chartes 48, 1887, 78). Et quant ledit ambaxateur fu en son hostel, le seigneur luy manda une robe de camecas cramoisy doublée de *bocassin* jaune (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 198).

REM. Doc. 1376 ds GAY I, 176b, s.v. *bordat*. Autres ex. ds GDC VIII, 346c-347a et GAY I, 180b. DU CANGE I, 684b : *bocassinus*. LITTRÉ : *bocassin*. [R. M.]

BOUCASSINE, adj. fém. (boucassine)

[FEW XIX, 35a : *bogasy*]

Toile boucassine. "Toile faite à la manière du boucassin" : Item, que nul ne mecte toilles callendées ne *boucassines* en euvre, pour vendre, se elles ne sont neufves sur l'endroit. Et qui autrement le fera, il paiera dix sols d'amende (Mét. corp. Paris L., t.2, 1382, 211).

V. aussi *boucassiné* [R. M.]

BOUCASSINÉ, adj. (boucassiné)

[GDC : *boucassiné* ; FEW XIX, 35a : *bogasy* ; TLF IV, 731a : *boucassin (boucassiné)*]

Toile boucassinée. "Toile faite à la manière du boucassin" : ...que (...) aucuns desdis ouvriers ne mette ou face mettre toile calendrée ne *boucassinée* en euvre pour vendre, se elles ne sont neufves sur l'endroit (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 387). ...toille callendée ne *boucassinée*... (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1467, 583).

V. aussi *boucassine* [R. M.]

BOUCAU, subst. masc. (boucau¹)

[Ø]

Région. (Provence) MES. "Mesure pour les liquides (contenant un peu plus que la pinte de Paris)" (Éd.) : ...achat de quatre grans bouteilles de cuir tenant XXVII *boucaux* (Comptes roi René A., t.2, 1453, 328).

REM. À rattacher à FEW I, 300c : *baucalis*. [E. P.]

BOUCAU, subst. masc. (boucau²)

[GD : *boucau* ; FEW I, 585b : *bucca*]

"Soupirail (de cave)"

REM. Doc. 1428-1429 (Reims, *le boucau de la cave*) ds GD I, 694b.

V. aussi *bouchau* [R. M.]

BOUCEIE, (?) (bouceie)

[Ø]

"?" : Jugement de Cherdat, de Rozerieulle, d'une pairt, et de Pierson, le maire de Chastel, d'autre pairt, faisant mention que, se ung maire, pour son segneur, xeut aulcunne parsonne pour porter office de doiennerie, et que ledit maire l'ait heu somenus en lieu de ban a *sabouceie*, tant qu'il ait heu prin ces thierce neudz, et que... (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1382], 543). [Éd. : «en rapport avec *vochier* "appeler en justice" ?»] [R. M.]

BOUCHAGE, subst. masc. (bouchage)

[GD : *bouchage* ; *FEW XV-1, 200b : **bosk-*]

"Tas de fagots"

REM. Doc. 1478 (Vienne, *bouchages et brandes*) ds GD I, 694b. [R. M.]

BOUCHAT, subst. masc. (bouchat)

[GD : *bouchat* ; FEW I, 659a : **buttia*]

"Tonneau"

REM. Doc. XVe s. (Valenciennes, *bouchatz*) ds GD I, 694b. [R. M.]

BOUCHAU, subst. masc. (bouchau)

[GD : *bouchau*² ; FEW I, 585a : *bucca* ; TLF IV, 732a : *bouchaud*]

Région. (Poitou) "Vanne placée à l'écluse d'un canal, d'un moulin"

REM. Doc. 1385 (Vienne, *bouchaux*) ds GD I, 694b-c. A rapprocher de *boucau*². En revanche, GDC VIII, 347a : *boucaut* "oultre en peau de bouc" (XVIe s. ; TLF IV, 731a : *boucaut*) paraît se rattacher à FEW I, 587b (ou 590a) : **bucco-*. [R. M.]

BOUCHE, subst. fém. (bouche¹)

[T-L : *boche* ; GDC : *bouche*¹ ; AND : *bouche*¹ ; FEW I, 581b : *bucca* ; TLF IV, 732a : *bouche*]

A. - Au propre "Bouche (orifice facial humain)" : Certes, or vous vueil je baisier Et *bouche* et piez. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). ...errachier tous les dens de vostre *bouche* (MACH., Voir, 1364, 738). ...il se mist et assist sur la forcelle dudit Andry, et lui estoupa de sa main son nez et sa *bouche* tant qu'il le estaigny et fist mourir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 127). ...une dent qui lui yssoit hors de la *bouche* plus d'un pousse (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...il rendoient sanch par la *bouche* et par les orelles (FROISS., Chron. D., p.1400, 544). Le vis a de couleur de terre, La *bouche* bee et les dens serre L'une sur l'autre chevauchees (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). ...l'homme luy demanda de sa *bouche*, de ses yeulx, de ses mains, de son tetin, de son ventre, de son devant et de ses cuisses, a qui tout ce bagage estoit. (C.N.N., c.1456-1467, 323). ...et leur dist a *bouche* voidant souspirs douloureux ["en soupirant"] : ... (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 162).

- P. méton. "Les lèvres" : ...elle s'abaissa Et en la *bouche* le baisa Plus de vint fois, voire de trente, voire, par Dieu, plus de sexante. (MACH., F. am., c.1361, 239). Par force du mal amoureux Non pourquant a sa douce *bouche* Fis lors une amoureuse touche, Quar je y touchai un petiot. (MACH., Voir, 1364, 240). Li roy les en mercia mont, Et puis les fit drecier amont Et dist : "Je sui asseüréz, Puis qu'einsi vous le me jurez." Et en la *bouche* les baisa, Dont son ire moult rapaisa. (MACH., P. Alex., p.1369, 265). Lors la rembraoie Et par son congé Sa *bouche* baisoie. (MACH., App., 1377, 647). Par le menton et par la *bouche* La prant [son épouse], estraint, acole et baise. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 123). Ad vous j'ay toute ma fiance ; Voz piés baisarey de ma *bouche*. (Pass. Auv., 1477, 152). ...l'une [des pierres précieuses] de telle efficace, après qu'elle fut mise sur le bort d'une coupe d'or à l'endroit où l'on beuvoit, que souldainement, se aucun homme qui eust faulté ou rompu son mariage, sa *bouche* se souldoit et prenoit, comme si les levres feussent d'une piece. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

- Au plur. : Et ce fait, que tresdurement Pour le surplus l'on leur defface Du visage toute la face Et les *bouches*, tant que gastées Soient du tout et effondrées, Qui ont parler sans reverance Contre noz dieux et leur puissance, De gros caillos fors et cornuz (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 83). Or me donnés ung baisement, Sans sentement, Piteusement, - doulces *bouches* de deul flactries ! (Pass. Auv., 1477, 255).

B. - En partic.

1. [Comme lieu de l'ingestion de nourriture] : Il prist la coupe et le mist à *bouche* et but (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 21).

- *Faire venir l'eau / la salive à la bouche.* "Donner envie de manger qqc." : ...les luy mist [les perdrix] devant luy toutes venantes de la broche, [rendantes] une fumée aromatique assez pour faire venir l'eaue a la *bouche* d'ung friant. (C.N.N., c.1456-1467, 582). La salive me vient a la *bouche*. (P. Jouv. D.R., a.1488, 24).

2. P. méton. [À partir de B 1]

a) "Nourriture" : ...de tous coustenges et frais, tant de *bouche* comme as hostels (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 164). Le mignon (...) [qui] jamais sans grand cause pour sa *bouche* ne feroit plainte, passa encores plusieurs jours toujours usant de ces ennuyeux pastez (C.N.N., c.1456-1467, 82).

- *Despense de bouche.* "Frais de nourriture" : Avecques lesquelz [anglais] il s'en retournoit à pié audit lieu de Salucet,

lesquelz lui payoyent ses despens de *bouche* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 124). ...la despense de *bouche* des hostelz de nostre dit seigneur (Doc. 1393. In : S. Luce, Bibl. Éc. Chartes 36, 1876, 302). ...pour despense de *bouche* et hostelage (Sent. Chât. Paris M., II, 1399, 619). ...tant en mires et medecins comme en despense de *bouche*, de serviteurs (Test. Parlem. Paris T., 1405, 416). ...la somme de deux cens quarante frans, de laquelle somme lui est à rabatre pour sa despense de *bouche*, lui IIIe seulement, qu'il a prins par l'espace de 30 jours entiers en la compaignie des Angloix qui estoient venuz en ambassade devers mondit seigneur, la somme de vint huit frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 111). Item pour les despant fait à Genève de *boche* (Metz Comptes merciers S., 1461, 75).

- *Pour sa propre bouche*. "Pour sa propre consommation" : Aussi je vuil que mon [dit] pourveour achate contre le feste de Pasques floree prochain que vient, pour ma propre *bouche*, quatre tonelx de bon vin vermeille, et ce du millour que pourra estre trouvee en tout ce païs, car adoncques je ferai un grant mangerie. (Man. lang. G., 1396, 49).

- *La bouche de qqn*. "Les besoins en nourriture (et en boisson) de qqn" : Or advint que l'espideemie courut au pais et si se gouverna mal de sa *bouche* ou autrement, et si vesquit environ XXXIIIJ jours, et en après mourut. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 83).

. *La bouche du Roi*. "Le service de la table du Roi" : ...un baril d'argent blanc, à mectre moustarde pour la *bouche* du Roy (Ch. VI, D., t.2, 1420, 370).

. *Donner bouche à / de cour à qqn*. "Admettre qqn à la table de la cour" : ...le dit Bawdewyn m'ad dit q'en cas que vous lui vuilléz donner pur lui refresser a ceste proschein fest de saint Michel dys marcz, et aussi si souvent come il serra en vostre presence par vostre commandement *bouche* de court pur lui et son servant, et liveree de feïn et provendre pur deux hakeneys, il soy agré bien d'estre attendant vostre service par deux ans sanz plus prendre de vous par celle temps (Lettres agn. L., c.1397-13, 261). Le duc (...) très volentiers le veoit et l'oyoit parler, bons gages luy donnoit et *bouche* a court quant venir y vouloit. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 36).

. *Bien traiter de la bouche de qqn*. "Pourvoir comme il convient à la nourriture (et à la boisson) de qqn" : Ceulx de Bruges preparerent l'hostel de maistre Jehan Gros pour logier le Roy. Ilz y firent faire une caige de gros bois et toute ferrée de fer, et en celle caige firent tenir le Roy pour leur seureté, et luy baillerent maistre d'hostel, pannetier, eschanson et escuyer tranchant pour le servir. Ilz le traicterent bien de sa *bouche*, mais ilz le tenoient en grant regret et subjection, et en ceste subjection fut longuement (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 291-292).

. *Estre (fort) sur sa bouche*. "Être gourmand" : S'ilz ne fussent tant sur leur *bouche*, Sur blanc lit et sur mole couche... (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 31). ...ladicte Blanche, durant le temps qu'elle a esté mariée avec Flavy, excepté de sa personne, s'est gouvernée bien petitement, car estoit fort sur sa *bouche*, et mesmement au regart de boire ; et souvent, elle estant à table, quant avoit bien beu, elle retenoit du vin en sa bouche et le gectoit ès visaiges de ceulx qui estoient presens, et après aloit pisser comme ung homme contre ung mur, toute debout, sans aucune vergoigne. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 348).

- *De bouche*. "Réservé à la fine bouche, délicat" : Grosse cuisine de commun et de *bouche* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

. *Vin de bouche*. "Réservé à la fine bouche du roi ou de l'empereur" : L'EMPERIÈRE. (...) Or tost : a mengier m'apportez

Delivrement. L'ESCUIER. Volentiers, chier sire, et briefment : Vezci pain, ci est vin de *bouche*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 49). L'EMPERIÈRE. Volentiers. ça, je pren cecy. Avant : du vin. L'ESCUIER. Vez le ci cler et net et fin Comme de *bouche*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 61).

- *Pour la bouche*. "Pour la fine bouche" : ...avecques les lomblos de beuf pour la *bouche* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 140).

. Au fig. *Pour faire bonne bouche*. "Pour la fine bouche" : Des or, pour faire bonne *bouche*, C'est drois c'un petit je vous touche De Fleto, le pastour piteux... (Pastor. B., c.1422-1425, 255).

. *Prendre la bonne bouche*. "Prendre la meilleure part" : ...eust esté la doesriere que vous eust prins par ces Englois pour ravoir les prisonniers de leur pais, (...) aut moints, eussies vous estez mennez à Guignes, et la doesriere eust dit que la place estoit à elle ; et je croy qui n'y a cellui de mes prisonniers qu'elle n'aye desja promis à leurs amys, et qu'elle n'aye prins la bonne *boche*. (Lettres Louis XI, V., t.8, 1480, 309).

b) "Siège du goût, sens du goût" : Le mur de ceste eglise et la cloyson est le corps qui contient l'ame. Les portes et les fenestres et verrieres sont les V sens corporelz, les yeulx, les oreilles, la *bouche* et autres. (GERS., Purif., 1396-1397, 63). Tous mes cinq sens, yeulx, oreilles et *bouche*, Le nez et vous, le sensitif, aussi, Tous mes membres, où il y a reprouche, En son endroit ung chascun die ainsi : ... (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 76).

c) "Haleine" : Il lui fut dit et recité D'un autre par villain reprouche Que il avoit punaise *bouche* Et qu' aussis yert ses nés puens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 335).

3. [Comme organe de la parole, du chant] : Et que si en soie enfourmez Que vostre *bouche* le me die. (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). Charitez vout après parler, Et pour apointier son parler, Elle avoit ja la *bouche* ouverte. (MACH., J. R. Nav., 1349, 225). O benoit Dieu glorieux, n'est entendement qui peust cest honneur concevoir ne *bouche* reciter ! (GERS., P. Paul, a.1394, 483). Ne ja mon cuer ne desdira Chose que sa *bouche* dira. (Gris., 1395, 75). Certes, ma fille, en tant qu'il touche Le beau parler de vostre *bouche*, Il ne me doit en riens desplaire, Mais de tout en tout me doit plaire Fors tant qu'il fault qu'on me demengne [l. qu'omme devienigne] Se je veul que l'homme remengne [l. revienigne] Hors de la chartre ou il est mis. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 7). Pour parler est faite la *bouche*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 274). ...ma *bouche* est celle qui luy a juré et promis de luy estre bonne (C.N.N., c.1456-1467, 317). Toutesfois, par ma foy, ma *bouche* Meshuy ung seul mot n'en dira. (Path. D., c.1456-1469, 166). Devant toutes choses, verité soit en ta *bouche* (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 166). Des pechiéz de la *bouche*. (Somme abr., c.1477-1481, 91).

- *À bouche close* : Oiseuse est la fole qui enseigne toutes follez abhominations et telles que on ne les ose dire, de quoy avient que confession s'en empesche, et trebuche la personne, a *bouche* close, a dampnation. (GERS., Annonc., a.1400, 236).

- *À bouche ouverte*. "À pleine voix" : Je chanteray a *bouche* ouverte Pour l'amour de luy. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 217).

- *À pleine bouche*. "À pleine voix" : La furent ils assalli des Hainnuiers moult aigrement qui crioient "Hainnau !" a plainne *bouce* (FROISS., Chron. D., p.1400, 427). ...le duc rioit à pleine *bouche* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 26).

- *Menestrier de bouche*. "Chanteur" : Entre J. tymbres et taburs, Menestriers de *bouche*, cymbales Faisoient restentir les sales,

Et si grant noise demenoient Que toutes les gens essourdoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 196).

. *Musicien de bouche* : Si avoit-il à musiciens de *bouche* ou de voix, et pour ce avoit chappelle de grant nombre de jeune gent (BAYE, II, 1411-1417, 231).

- [Dans des tours à valeur superl.] : S'entray ens pour moy deporter, Pleins d'amoureuse maladie, Et pour oïr la melodie Des oisillons qui ens estoient Qui si très doucement chantoient Que *bouche* ne le porroit dire (MACH., D. verg., a.1340, 14). Avis m'estoit que je vëoie En mon dormant ou je songioie Deus dames de tele fasson Qu'il n'est ne peintre ne masson Qui leur biauté peüst escrire, Ne *bouche* qui le sceüst dire (MACH., F. am., c.1361, 199). Car parfaite devotion Avoit à l'exaltation Dou voiage, et tant le desire Que *bouche* ne le porroit dire. (MACH., P. Alex., p.1369, 41).

- *Avoir (un mot) en la bouche / à pleine bouche* : Gardez, pour chose qui vous touche, Qu'aiez Dieu touz jours en la *bouche* : C'est vostre miex. (Mir. emper. Romme, 1369, 281). Pour garder quelque vieille porte, Ilz ont raillons a plaine *bouche*. (Copp. lard., a.1488, 168).

. *Choir en la bouche à qqn*. "Venir à la bouche de qqn" : [Clayquin n'est pas le vrai nom de Dugesclin] ...messire Bertran, luy vivant, y eust volentiers adreschiez et remediet s il eust peut ; mais oncques il ne pavoit, car le mot est tel qu'il chiet en la *bouche* et en la parolle de ceulx qui le nomment, mieulx que l'autre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 8).

. *Estre couché en la bouche de qqn* : Damoiselle, se tort avoie, Bien say que condempnez seroie Nom pas par vous ; car l'ordenance Ne doit pas de ceste sentence Estre couchie en vostre *bouche*, Pour ce que la chose vous touche ; Eins la doit pronuncier le juge Qui a point et loyaument juge. (MACH., J. R. Nav., 1349, 251).

. *Eschapper hors de bouche*. "Dépasser ce qui peut être exprimé ; être indicible" : En despendant d'or et d'argent grant somme De nombre quel ne sçay combien ne comme, Si non ainsi que hors de *bouche* eschappe (LA VIGNE, V.N., p.1495, 150).

- *Laver sa bouche* (conseil adressé à qqn qui vient de dire une sottise) : DEUXIESME POVRE. (...) Mais va tost ta *bouche* laver, Car du plus merde et plus aver Homme que l'en puisse savoir Parles (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 234).

- *Mentir parmi la bouche* : LE MARQUIS. Biaux oncles, il vous fault debatre Ce qu'il dit. L'avez entendu ? Respondez (...) L'ONCLE. Biaux niez, il ment parmy la *bouche*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 164).

- *Mettre / remettre qqc. en bouche. à qqn*. "Mettre, remettre qqc. comme sujet de conversation avec qqn" : Quand elle vit qu'il ne dira rien si on ne luy met en *bouche*, elle luy demanda... (C.N.N., c.1456-1467, 174). Cest article-ici taisamment le duc le nota et le tint en gorge (...), mais (...) le luy remit en *bouche* après bien aigrement (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 66).

. "Rappeler qqc. à qqn" : Le dieu d'amours (...) luy mist en *bouche* et en termes les haulx biens, les nobles vertuz et la tresgrand loyauté d'un marchant son voisin (C.N.N., c.1456-1467, 146).

- *Ouvrir sa bouche (a parler)* : ...en ces quatre eglises est dit que la glorieuse vierge ouvri sa *bouche* a parler, set foiz et non plus. Mais regarde comment elle l'ouvri fructueusement, car elle parla meurement, prouffitablement et sobrement. (Mir. Theod., 1357, 80). Et par ensi dedens mon coer se fourme Esperance qui de tous biens m'enfourme Et qui me fait souvent ouvrir la *bouche* (FROISS., Orl., 1368, 108).

. *Ouvrir la bouche de + inf.* "Proposer de + inf." : ...voz predecesseurs (...) qui oncques ne souffrirent de ouvrir la *bouche* de la mectre en traictié (JUV. URS., Loquar, 1440, 394).

. *Ne pas oser ouvrir sa bouche* (à propos de qqc.) : Or puet estre dame si roide Vers les piez de s'affection De declairier s'entention, Quant a li son cuer descouvrir, Que sa *bouche* n'en ose ouvrir, Ja soit ce qu'il en soit amez Et li gentils cuers entamez De la dame par tel maniere Qu'elle li est bonne et entiere, Fors tant que plus faire n'en ose. (MACH., D. Aler., a.1349, 287).

- *Parler à demie bouche*. "Parler les lèvres serrées, en articulant à peine" : Les autrez, ne scay par quel maniere, en voiant cloent ung oeil et euvrent l'autre. Les aultres en plus grant tromperie parlent a demie *bouche* ; font avec che mille grimaces, mille moqueries, mille fronces de narines, mille moes et contorsions de levres, qui deffont le beaulté de la fache et de discipline. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 249).

- *Tirer qqc. de bouche à qqn*. "Faire dire qqc. à qqn" : ...de *bouche* luy tiray ce qu'il avoit ; mais premierement luy baillay ma foy en gaige que jamais a homme ne le diroye. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 574).

4. P. méton. [À partir de B 3]

a) "Parole, voix" : ...Deuteronomie .XVIIe. chapitre, ou il est escript que celui qui sera occis, perira par la *bouche* de deux tesmoings ou de trois. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316).

- *À bouche de prestre*. "À voix basse (comme en confession)" : ...je me descouvriray a vous d'une chose qui tant me touche de prez que toute ma vie y gist, laquelle je diroie bien envis a *bouche* de prestre quant est en cestuy paiis car j'ay esperance que vostre prudent conseil me sera tout joieulx confort (Comte Artois S., c.1453-1467, 123).

- *De la bouche*. "Par la parole" : [Scène d'adoubement] ...fu fais chevaliers nouveaux Guillaumes de Hainnau de laain et de la *bouche* dou roi de France (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 239).

. *De la bouche et de la dent*. "En engageant sa foi (par la parole, celle-ci étant certifiée vraie par un claquement du doigt sur une dent)" : ...ains que m'escapés en vie nullement, Dire vous convenra, de la *bouche* et du dent, De Flourie et de vous trestout le convenent (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 30).

- [P. allus. au Ps. LXXIII, 9] *Mettre sa bouche au ciel / es cieux*. "Parler à tort et à travers" (Éd.) : Avant, donques, que vous mettés la *bouche* es cieux, regardés les Registres et lez Hystoires tres approvés de saint Charlemagne, et lez feulletés bien, si troverrés que le royaume de France puet estre appellé Empyre, et le Roy Impereur (Songe verg. S., t.1, 1378, 56). ...laquelle puissance luy fust donee de Jhesuchrist, quant il luy dist que il pait sez ouailles, et que celluy que il liret en terre, seret lié es cieulx. De laquelle plaine puissance nul ne doit doubter, car ce seroit mectre sa *bouche* ou ciel. (Songe verg. S., t.1, 1378, 96).

Rem. Cf. DI STEF., 89a, s.v. *bouche*

b) *De / par (la) bouche (de)*

- *De bouche*. "Oralement, de vive voix" : DIEU. Le père fu il au donner De l'enfant ? dites verité : Tantost vous aray delivré. Le vous ottria il de *bouche* ? SECOND DYABLE. Sire, li faiz et li dons touche A lui, quant il fu au promettre ; Mais a ce ne vout conseil mettre Que de lui nous fust ottroiez. (Mir. enf. diable, c.1339, 48). Recevez en gré les recors Que mon cuer de voix et de *bouche* Vous represente (Mir. parr., 1356, 51). Mon doulz cuer, vous m'avés mandé de *bouche* et par escript que je n'envoiasse point vers vous jusques vous envoierés vers mi (MACH., Voir, 1364, 514). Ha !

dame, qui d'estre loée De *bouche*, de voiz et de diz Sur touz les sains de paradis Avez grace et prerogative... (Mir. femme, 1368, 216). Avecques ceste lettre close Me mande il riens qui soit de *bouche* Que faire doie qui lui touche ? (Mir. march. juif, c.1377, 200). ...le saint ange Gabriel (...) dit le salut proposé : Ave, Maria. Et combien que le mistere du jour d'uy soit tel et si parfont que nul ne le pourroit comprendre ne de *bouche* exposer, touteffois j'en diray en brief IIII verités ou considerations (GERS., Annonc., a.1400, 229). ...Et a cel homme Dis la fondacion de Romme, Dont il meismes seroit la souche. Ce lui prophetisay de *bouche*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 26). ...du commandement et ordonnance de *bouche* à nous fais par messire desdis comptes, fu fait inventoire de certains joyaux estans ou Chastel du Louvre (Ch. VI, D., t.2, 1421, 385). Seurs amies, prenez léesse, Ostez voz cuers hors de tristesse, Car Jhesus est resuscité Et a luy de *bouche* ay parlé, Il m'envoie vers ses amis Affin que soient resjoys (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 255). [Dans un testament, "de sa volonté, manifestée oralement"] ...je faiz, institue, nomme et ordonne de ma *bouche* mes heritiers universalx seulx et pour le tout lesdiz Lienard, Pierre, Thomas et Jacque (Test. Besanç. R., t.2, 1441, 92). ...laquelle monstre fut faicte à Vaucluse et Lille sur le Douch par messire Guillaume de Bournonville, seigneur d'Origny, chevalier baneret, commis à ce de *bouche* par mondit seigneur le mareschal (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 22-23). Avant, sergens, sans nul deffault, Venez aveu moy errement. Aler m'en vueil incontinent A monseigneur parler de *bouche* D'une chose, que bien le touche. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 111). Mais ne tarda gueres que le roy d'armes d'Anjou, qui a la bataille avoit esté, vint au roy et de *bouche* lui compta la chose ainsin qu'elle avoit esté faite (LA SALE, J.S., 1456, 222). ...jasoit qu'il eust de coutume a plusieurs de leur bailler par escript, il se fya bien de tant a la religieuse que de *bouche* luy diroit... (C.N.N., c.1456-1467, 139). ...et ordonna et commanda le roy de sa *bouche* audit duc d'Alençon que, sur sa vie, il ne lui meffist ne feist meffaire, en lui disant qu'il le mettoit en sa main, protection et sauvegarde, ensemble sa famille et biens (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189). ...et que, pour raison du temps passé, personne vivant ne feust si ozé ou hardi d'en riens dire à l'opprobre dudit seigneur, feust de *bouche*, par escript, signes, peintures, rondeaux, balades, virelais, libelles diffamatoires, chançons de geste ne autrement, en quelque maniere que ce peust estre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 219). ...nostre Saint Pere prist la parolle (...). Et alors commença a recorder lui mesmes de *bouche* et refrecir tous les grans devoirs et diligences en quoy il s'estoit mis a Rainsebourg et ailleurs (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 251). Mais, en tant que le surplus touche, Jhesus ont confessé de *bouche* Estre vray filz de Dieu le vif. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 994). Nous avons veu les memoires et instructions que ledict Ymbault nous a apportés, sur quoy luy avons fayte response de *bouche* (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 47). ...et aucy que le don que ledit Lowiat en ait heu fait audit Maire Peltre et a sondit frere ait esteis fait de *bouche* (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, [1474], 219).

. Verbe d'énonciation (*dire / avertir / mander / commander / parler / reciter...*) + de (la) *bouche* : Dites moy donc de vostre *bouche*, Mére, quant ce devera estre. (Mir. enf. diable, c.1339, 28). Car nous avons commandé et commis de *bouche* à nostredit cousin à ce faire (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1339, 384). Or vueillez dès or mais entendre Ad ce que je diray de *bouche* ; Car moult forment au cuer me touche. (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). Et se riens li volés escrire Ou mander ou de *bouche* dire, Commandés et je le ferai Et bons messages en serai (MACH., Voir,

1364, 62). Je ne vous envoie pas vostre livre, (...) je y veuil aucunes choses amender, les queles je vous diroie volentiers de *bouche* (MACH., Voir, 1364, 782). Mais ja ne diray de ma *bouche* Chose dont autres ait reprouche, Ne dont, sans cause, vaille pis. (MACH., P. Alex., p.1369, 261). Car la belle, a cui sui toudis Abandonnés, M'a dit de *bouche*, vis a vis : "Amis amés". (MACH., L. dames, 1377, 45). ...elle [la pauvre âme] veult user des yeux pour regarder aucune vanité, mais elle lez treuve clos et obscurs ; elle quiert prendre aucun confort par se complandre et parler de la *bouche*, ou par gouter aucune douce viande elle treuve les dens serrez et la langue amortie. (GERS., Pent., p.1389, 85). Sire, puisqu'il vous plaist de *bouche* Le commander il sera fait. (Gris., 1395, 76). ...desquelles ledit president recita de *bouche* le contenu et en fist faire lecture en ladictte Chambre de Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 118). Et si leur mandoit de *bouche* par ledit de Harlay certain accord qu'il avoit fait avecques lesdiz ducs de Bourbon et Nemours et les sires d'Armagnac et d'Albret (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54). ...auxquels il respondi de *bouche* et par escript (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 55). ...et, entre autres choses, luy dist de *bouche* que... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 151). N'a gueres aussi que vous envoyé ung homme, pour de *bouche* vous advertir de mes nouvelles, et luy ay baillé enseignez telles que y pouvez adjouster foy, car de lettres ne se osa charger. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 309).

. *Commandement de bouche*. "Ordre donné de vive voix" : Le samedi ensuivant, XVIIe jour dudit mois de juing, l'an dessus dit, après ce que, du commandement de *bouche* fait par mondit seigneur le prevost ausdites matrosnes jurées, elles orent veue et visitée de rechief icelle Jehanne La Cordiere, prisonniere, et que (...) elles n'ont trouvé en elle signe ou apparence de grossesse quelconques (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 298).

. *Mandement de bouche* : ...et y eust eu divers mandemens tant de *bouche* que par lettres patentes (BAYE, II, 1411-1417, 96).

- *Bouche à bouche*. "De vive voix" : ...et lui respondroit *bouche à bouche* sur tous les articles à lui envoiez. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 192). ...et plusieurs autres sains et saintes se apparoient à lui souvent et parloient [à lui], comme amy fait à l'autre, et non pas comme Dieu a fait aucunes fois à ses amis par revelacions, mais corporelment et *bouche à bouche* ou amy à autre. (Journal bourgeois Paris T., 1431, 267). Alors le roy, comme saige prince, vult de *bouche a bouche* savoir a Saintré se il le confessoit, et la publiquement fist lire la lectre et savoir s'il l'advouoit (LA SALE, J.S., 1456, 108).

. [Dans des formules du type *de la bouche de qqn à la bouche de qqn* pour indiquer des échanges confidentiels, en tête-à-tête, qu'ils se fassent directement ou par des intermédiaires] : Or soit doncques dit sans alongne, De *bouche en bouche* (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 424). ...c'estoit le gros et la substance de leur responce donnée en publique. Mes pooient bien avoir secretes parolles a part de leur *bouche* a la sienne, aveuques son grant chambellan (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 91). ...lesquelz [des ambassadeurs du duc de Bourgogne] parleroient de sa *bouche* et de son estomacq a la propre *bouche* du roy s'ilz pouoient (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 156). ...et ainsy, de *bouche en bouche* et d'oreille en oreille, parvindrent à la notice des .XVII. naringhes qui... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 590).

Rem. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 283 : «*De leur bouce a la sienne* 91 "en confidence", qui précède notre moderne *de bouche à oreille*».

. *Bouche de*. "Propos répété de, réputation de"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 53 (II, 6161 : *de sanc et de bouce de bonne ancesserie*).

. [La parole p. oppos. à l'action] : Juene et chaste de *bouche* et mains... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 27). Il monstra de fait ce dont il s'estoit vanté de *bouche*. (C.N.N., c.1456-1467, 358).

- *Par la bouche de qqn*. "Par la parole de qqn, par la voix de qqn (par l'intermédiaire de qqn ou par sa propre parole)" : Par la *bouche* dou druguement Dist au soudan ce qu'il queroient, Et pour quoy là venu estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 197). Veues lesqueles accusacions et denegacions de verité faictes par icellui prisonnier, attendu son estat et maniere de responce, les dessus diz presens conseilliers furent d'opinion que, pour en savoir plus à plain la verité par sa *bouche*, tant du cas dessus dit comme d'aucuns autres, se l'en pouvoit, qu'il feust mis à question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 121). ...fu publié par la *bouche* de maistre Jehan Jouvenel, advocat du Roy (Ch. VI, D., t.1, 1408, 312). ...après ce que luy eust esté dit par la *bouche* du premier president ce qui avoit esté deliberé d'estre dit (FAUQ., III, 1431-1435, 26). ...et puis affin que tu ne desesperes il reuiet a toy et te donne reconfort. Vraiment il dit bien par la *bouche* de salomon : Delicie mee esse (...). Dit nostreseigneur : mes plaisances sont estre auecques les hommes et me ioue et mesbas auecques vous sur la terre. (CIB., p.1451, 189). ...fortune bailla la cognoissance de l'abus de son estat dessus dit par la *bouche* d'une jeune fille, qui dist a son pere qu'elle avoit couché avec elle (C.N.N., c.1456-1467, 303). Ausquelz fut dit pour ledit seigneur par la *bouche* du seigneur de Fleurac, son chambellan, qu'ilz s'abusoiert, et que ledit seigneur aymeroit mieulx mourir que d'estre contre le roy ; et n'en orent plus pour ceste foiz (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 363).

c) [En cooccurrence avec *coeur*, *bouche* désignant la parole, sincère ou non, et *coeur* le sentiment profond] : En oroisons voy la Sevestre Ou requiert de cuer et de *bouche* Chose qui a mon honneur touche. (Mir. st Sev., 1362, 219). Riche Precieuse, Verite la royne, de *bouche* et non de cuer nous recognoissons nostre deffaulte, et veoyons nostre ruine, nostre pauvrete et nostre laide figure, nostre infortune et nostre maleurte. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 271). ...ains loe et vueil De franche voulenté son vueil De cuer et *bouche* sanz desdire (Gris., 1395, 87). Concluons que ce traître flateur ne nous gette en excommeniement, affin que nous, en saluant Nostre Dame, soions d'elle resaluez, quant nous disons de cuer ou de *bouche* : Ave, Maria, gracia... (GERS., Annonc., a.1400, 236). Qui est la *bouche* qui pourroit dire, ou cuer comprendre la divine leesse que vous receutes au jour d'uy, Mere de Dieu glorieuse ? (GERS., Noël, p.1404, 291). ...par ce nous est monsté que en donnant gloire a Dieu nous devons eslever noz cuers et noz penseez a Dieu la sus, non pas luy donner gloire de *bouche* seulement, comme font ceulz qui en disant leur patenostre ou autre oroison, ou en oyant la messe ou sermon, ont le cuer tousjours a terre, c'est a dire a pensee terrienne, orde ou charnelle, ont le cuer en la cuisine, comme on seult dire. (GERS., Noël, p.1404, 299). ...chacun s'efforça de faire aultre chere de semblant et de *bouche* que le desolé cuer ne faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 168). PIERRE. (...) Mon bon maistre, que tan j'amoye, Las, se ma *bouche* la [l. l'a] regnoye, Mon cuer n'y a pas acorder. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 87).

Rem. Cf. G. Hasenohr in : *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, VIII-1, 1988, 304 : «la distorsion entre prière *de bouche* (seule requise des simples gens) et

prière *de coeur* (apanage des contemplatifs), aggravée par la généralisation de la récitation des Heures en latin».

- *Accorder la bouche au coeur* : Dame (...) Voz heures cy recorderay Et en disant accorderay La *bouche* au cuer. (Mir. nonne, 1345, 317).

- *Avoir qqc. en coeur et en bouche* : Je te pri que tu te meinteignes En tel maniere, ou que tu veingnes, Qu'onneur et honnesté toudis En tous tes fais, en tous tes dis Aies et en cuer et en *bouche*, Car c'est villenie et reproche Et deshonneur certainement De parler deshonestement. (MACH., C. ami, 1357, 102).

- *Estre net de coeur et de bouche* : Mais nette estoit, sans nul reprouche, De cuer, de corps, de main, de *bouche*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 179).

- *Mettre en coeur et en bouche* : Lors recouri je sans paresse A Esperence, ma deësse, Qui me mist en cuer et en *bouche* De dire ce qui plus me touche. (MACH., R. Fort., c.1341, 130). Plus ne vueil de ces yeus parler, Mais j'adresserai mon parler A un fait qui forment me touche, Se l'ay mis en cuer et en *bouche* : C'est comment l'aigle proie prent, Qui enseigne, moustre et aprent L'estat de très grant poësté, De noblesse et de roiauté. (MACH., D. Aler., a.1349, 354).

- [P. oppos. à *coeur* non exprimé] *Ami de bouche*. "Celui qui se dit ami de qqn sans l'être véritablement" : C'est le bon amy qui oncques ne faillit au besoing, qui oncques ne reproucha son amour, qui requiert de son amie fors estre amé seulement, et non pourquant tres habondamment guerdonnée. Ce n'est pas icy l'amy de *bouche* seulement, l'amy de bras, l'amy de bourse, l'amy de court (GERS., Concept., 1401, 409).

- *Aimer qqn de bouche et d'yeux*. "Aimer qqn sincèrement (?)" : Descendez jus, tres puissans Dieux, Amer vous doy de *bouche* et d'yeulx, Loenge soit à vous, chier sire ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 83).

d) [Dans des loc. qui indiquent le fait ou la capacité de maîtriser sa parole, de se taire]

- *Bouche cousue*

Rem. Ex. c.1450 ds *Z. rom. Philol.* 18, 1894, 384.

- *Bonne bouche*. "Discrétion" : ...à propos de cinq principales condicions qui doit avoir le bon serviteur ou officier de court, soit grant ou petit, de quelque estat qu'il soit : c'est assavoir amour, loyauté, bonne *bouche*, diligence, debonnaireté (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 84).

Rem. Peut-être même sens dans l'ex. suiv. (le meunier, battu par sa femme, se retient de parler) : MUNYER. (...) Estre gisant sur une couche, Et batre ung homme ! Je maudis L'eure que jamais, bonne *bouche*... FEMME. Fault-il qu'encore je vous touche ? Qu'esse cy ? Faictes-vous la beste ? MUNYER. Laissez m'en paix ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 204).

. *Avoir bonne bouche*. "Savoir tenir sa langue, maîtriser sa parole" : Aies bonne *bouche* : se tu eschiés es mains de mes ennemis et on te demande de moi, garde bien que tu n'en dies riens. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 230). LE .II. SERGENT. (...) Puisque la justice requiert, C'est raison que n'en la sequeure. Venez y tost. LE CRESTIEN. Tout a ceste heure ; Par moy n'y aura point deffault. LA FEMME. Avoir bonne *bouche* vous fault Et estre seur. LE CRESTIEN. Comme ung pilier. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116).

- *Barrer sa bouche*. "Tenir sa langue" : Mais einsois que li rois de pris Partist de court, com bien appris, à nostre Saint Pere parla D'une autre besongne, car là Estoit le seigneur de Lesparre, Qui sa *bouche* pas bien ne barre, Car s'il l'eust très bien barrée Et de sylence

seellée, Il n'eüst pas dit les paroles Qu'on tint pour nices et pour foles, Qu'il avoit parlé rudement (MACH., P. Alex., p.1369, 224).

- *Garder sa bouche*. "Tenir sa langue" : Sage est qui bien garde sa *bouche* En ce qui son deshonneur touche. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 97).

- *Laisser qqc. de bouche*. "Se taire à propos de qqc., ne pas en parler" : LE VARLET. (...) Mais il m'estuet, se m'est vis, taire Par devant vous. LE ROY. Tu as dit voir, mon ami doulx ; De *bouches*, errant, si le laisse (Mir. femme roy Port., c.1342, 153).

- *Mettre son doigt à la bouche*. "Se taire" : ...par le commandement de la verge de ma maistresse de cy en avant je mectray mon doy a ma *bouche*, et si tiendray silence et laisseray la parolle a ma suer ainsnee (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 508).

- *Porter bonne bouche*. "Garder un secret, se taire" : ...n'estoit ame qui rien sceust de leur tresplaisant passe temps, si non une damoiselle qui servoit ceste dame, qui *bonne bouche* treslonguement porta. (C.N.N., c.1456-1467, 268).

- *Tenir la bouche / bonne bouche*. "Garder un secret, se taire" : ...elle luy promist que, s'il tenoit *bonne bouche* elle luy donneroit de la char (...) ce qu'elle fist. Et l'autre tint si secret son cas que chacun en fut adverty. (C.N.N., c.1456-1467, 277). Tenez vous la *bouche*, nyvelle : Dictes vous mot, villain poacre ? (P. Jouv. D.R., a.1488, 35).

- [D'une chose] *Demeurer en la bouche*. "Rester secret, tu" : Le surplus du gouvernement du mesnaige bien troublé demeure en la *bouche* de ceulx qui le scevent. (C.N.N., c.1456-1467, 272).

e) "Personne qui parle, qui s'exprime, ou qui chante" : Ha ! vierge, ta valeur, ton pris, Le grant de ta misericorde, Ou est *bouche* qui la recorde ? (Mir. st Guill., c.1347, 47).

- En partic. "Prédicateur" : LE QUEREUR DES SERMON. (...) Onques n'oistes telle *bouche*. C'est merveille comment il touche Biau son parler. (Mir. Theod., 1357, 78).

- [Par personnification] *Male Bouche* (personnification de la calomnie, depuis le Roman de la Rose) : Et sachiés que quant il vous plaira a venir, vous y trouverés tele joie et tele douceur que vous porriés penser et souhaidier ; car j'ai emprisonné Dangier et *Male Bouche* (MACH., Voir, 1364, 604).

Rem. *Narcissus*, p.1426, 47 ; HAUTEV., *Conf. Test. am. resp.* B., c.1441-1447, 855 ; ALECIS, *ABC P.P.*, 1451, 49 ; 283 ; 364 ; *Amant cord.* M., 1490, 18 ; 19 ; 29 ; 38...

5. [Comme organe du baiser]

- [P. allusion au baiser sur la bouche que le vassal offre au seigneur en lui présentant les deux mains, jointes dans les siennes, en signe d'allégeance] : Et pour ce que je suis es mains De loyal Amour que j'aim si, Li fais hommage et di einsi : "Bonne Amour, je te fais hommage De mains, de *bouche*, de corage, Com tes liges sers redevables, Fins, loiaus, secrez et estables..." (MACH., R. Fort., c.1341, 156). ...li fis loial hommage De mains, de *bouche* et de courage, A genous et a jointes mains. (MACH., Voir, 1364, 174). ...aussi firent les prelatz et ceulx qui tenu estoient de relever, et baisoient par foy et hommaige, leurs mains jointes, ainsi comme il appartient, le roy en la *bouche* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 81). ...et lors le roy de France recepvera ledit roy d'Angleterre et duc audit hommaige lige, a la foy et a la *bouche* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 172).

- *Offrir la bouche et les mains* au seigneur. "Donner un baiser et mettre les mains dans les mains du seigneur en signe d'allégeance" : Le roy demande : le chevalier se muert et a plusieurs enfans soubz aagiéz, la dame demeure en vie. Qui a le

gouvernement, ou aura, de ses enfans soubz aagiéz ? Response : la mere en aura la garde devant tous ; et ne rachetera point ; mais il convendra que, dedens XL jours après la mort du chevalier, elle aille par devers les seigneurs et qu'elle leur offre la *bouche* et les mains, tant pour son heritage comme pour son douaire (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 215).

- *Hommage de bouche et de mains* : Li dus est mes drois sires ; le plus de mon vaillant Tieng de lui vraiment en hommaige faisant, Et de *bouche* et de mains m'y alai obligant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 309).

- [Par nominalisation] *La bouche et les mains*. "L'acte rituel d'allégeance" : ...il n'est deu au seigneur féodal dudit fief pour les descendans en ligne directe que la *bouche* et les mains avec le serment de féauté (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 417).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 87b-91 ; LA CURNE III, 68b.

- *Reprendre (un fief) de bouche et de main*. "Relever (un fief) par la foi et l'hommage" : ...ay repris de main et de *bouche*, de mon tres chier et redoubté seigneur devant dit, seur lesdis terrages d'Escourdal, en commun, I muy froment (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 98).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 428, s.v. *reprise* : «La reprise de fief se fait lorsque l'héritier du vassal reçoit la possession du fief dont il hérite, des mains du seigneur, en lui faisant foi et hommage».

6. [Ds des loc. fig., marquant tel ou tel sentiment, telle ou telle attitude]

- *Estre de bouche familiere avec qqn*. "Avoir des rapports familiers avec qqn" : ...le comte (...) estoit sobre, de *bouche* familiere avecques les siens, joyeux en repaire, et le plus libéral en donner qui se trovast (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 345).

- (*Estre*) *mol en bouche*. "Être agréable, accommodant" : Et eust bien voulu trouver le duc plus souple et plus mol en *bouche* ; mais voyoit bien qu'il y perdoit temps. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 409).

- *Faire (la) petite bouche*. "Se montrer indifférent ou réticent, se montrer dédaigneux" : Helas ! quel serviteur d'ostel ! Fait il bien la petite *boiche* ? Il semble, a le veoir, qu'il n'y toiche, Et c'est celluy qui fait le trouble. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 185). ...quand il besoigne une foiz en ung moys, c'est au mieulx venir. Il ne fault ja que j'en face la petite *bouche* creez que je prendroye bien mieulx. (C.N.N., c.1456-1467, 248). Cappitaine, dictes ce que vous semble que avons affaire, franchement, devant tous ces seigneurs yci. Et le Cappitaine respondist : Monseigneur, il n'en fault point faire la petite *bouche* en leur fortification. Vous ne leur mesferez ja ; et seroit très grant folie à vous de les y assaillir (BUEIL, I, 1461-1466, 193). Pour ce, ne soyez surpris d'ire Si le cas ung petit vous touche ; De ce que cueur ne peult desdire, Faire n'en fault petit[e] *bouche*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 557).

Rem. Cf. aussi doc. 1458, ds P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, 1911, 542 (*et sans en faire la petite bouche* ["sans aucune réticence de ma part"], *je vueil que on congnoisse à ceste présente notable assemblée que...*).

- *Faire bonne bouche à qqn*. "Être agréable à qqn, s'insinuer dans sa faveur" : ...pour mieux venir en grâce, et pour en faire *bonne bouche* au duc, leur naturel seigneur (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 138).

- *Faire bonne bouche*. "Faire bonne mesure" : Pour faire *bonne bouche*, la damoiselle d'un maistre prestre s'accointa [La

"damoiselle" a déjà eu, pour amants, un écuyer et un chevalier] (C.N.N., c.1456-1467, 462).

- *Mettre un frein en la bouche*. "Se retenir" : Hauteinne, mais bien affrenée, Cueillie a point et de saison, Fondée seur toute raison, Tant plaisant et douce a oïr, Que chascun faisoit resjoïr, Me metoit un frein en la *bouche* Pour moy taire de ce qui touche A tout ce qu'on claimme mesdire. (MACH., R. Fort., c.1341, 9). C'est a dire, mon ami, met le frain a ta *bouche* afin que par elle tu ne preines le venin (LA SALE, J.S., 1456, 25).

- Prov. : Toutes *bouches* qui rient baiser ne les doit on. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 418). On doit maudire la *bouche* Qui fait a son corps encombrer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 448). ...entre *bouche* et cueillier, Pour un petit de fait, Vient souvent encombrer. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 76). [Morawski, 689]

C. - P. ext. "Gueule" : Daniel li respont briefment : "Bons rois, vif pardurablement ! Mais Dieus son angle m'envoia Qui les *bouches* tint et loia Des lions si fort que contraire Ne mal ne me peüssent faire." (MACH., C. ami, 1357, 45).

D. - P. anal.

1. "Orifice d'une cavité, ouverture de qqc. (en partic. quand l'ouverture sert à l'entrée ou la sortie de qqc.)"

a) [D'un organe] : ...car la gresse estoupe la *bouche* de la marriz (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 85). ...la *bouche* de l'estomac ["le creux de l'estomac"] (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). ...et la matrone doit avoir les dois gresles et longs et la main aussi et doit eslargir doucement la *bouche* de la matrice (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 16).

- "Ouverture vaginale" : ...duquel [enfant] elle ne se poit delivrer et morut ; et tantoist ly ont la *bouche* ouverte et tenquellie ["tendue avec force"], et ens en costeit ly ont tailhiet la chair et l'enfant four trais. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 4).

b) [D'un objet fabriqué ou construit] : ...et muscent en la *bouche* de leur sac le henap où Joseph souloit diviner (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 91). ...III bandes de fer neufves et II *bouches* de fer (...) pour mettre ès barilz d'eschançonnerie (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 71). Jehan le Tourneur, pour rappareiller les barilz de la Sausserie et y mettre III bandes de fer, III courroies de cuir, III goussez, et y mettre une *bouche* de fust et de fer pour un baril, et renfonssier et poissier lesdiz barilz (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 77). ...XII barilz nuefs, garnis de bandes, courroiez, *bouches* et goussez (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 227). Item, ung hanap de madre, parfont vermeil a *boche* d'argent (Invent. test. beauv. L., 1401, 59). Exemple. Soit le puis .a.b.c.d., .a.b. le dyametre de la *bouche* et .c.d. la profondeur que vous voles mesurer (FUSORIS, Gnomo, éd. G. Arrighi, c.1407-1412. In : Physis 21, 1979, 346). ...pour avoir recouppé et remassonné la *bouche* du four (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 600). ...ont esté si grans chaleurs et secheresses que (...) en issant des eglises ou maisons et à venir en rue, sembloit que l'en venist à la *bouche* d'un four chaut, tant estoit l'air eschaufé. (BAYE, II, 1411-1417, 81). Car Philippus, selon la vraye interpretation, vault autant à dire comme *bouche* de lampe ou amateur de choses haultes [allusion à une prétendue étymologie hébraïque de *Philippe* : *pè* "bouche" et *lappid* "flambeau, torche"]. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 586).

- [D'une pièce d'artillerie] : ...le duc peut avoir trois cens *bouches* d'artillerie, dont il se peut ayder en bataille, sans les hacquebuttes et couleuvrines dont il a sans nombre. (LA MARCHÉ, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 90).

2. "Entrée d'un lieu" : ...Guillaume Denise, fermier de la pescherie des *bouches* des fossés de la tour de Billy, Saint Bernard et Neelle (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 238). ...les dessuzdiz fondeurs et affineurs sont descenduz au bas de la dicte montaigne, c'est assavoir à l'entrée du voiage de Cosne et illec ont veu, visité et regardé deux petis monceaux de mine crue ainsi qu'elle a esté tirée de la montaigne ; lesquelx deux monceaux de mine crue, c'est assavoir le premier estant devant la *bouche* dudit voiage ont estimé valoir deux basnes d'ouvrage nect (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 262).

- [D'un terrier] : ...sur les *bouches* Du terrier (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 393). Et, s'il le veult prendre mort [le renard], si estoupe touz les pertuis et boute le feu, comme j'ay dit, dedanz, si le trouvera l'endemain mort a la *bouche* de l'un des pertuis. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 244). Et, quant le veneur voudra chascier le tesson, il doit querir les terriers et tesnieres ou il demuere. Et doit, quant la lune sera clere, après la mie nuit tendre aux *bouches* des tesnieres ses pouches. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 245).

3. "Embouchure d'un fleuve" : ...bien avant en la marine, mené [ses navires] en la *bouche* de Seine au premier vent qui viendra a ce convenable (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1369, 196).

4. "Déroit"

- *La bouche de Remotine*. "Le déroit de Rémotine (au Sud-Est de la Grèce, séparant le cap Malée de l'île de Cythère)" : Et près d'illec, a deux mille en tournant vers la Turquie, est la *bouche* de Remotine, ou est ung estroit passage en mer (Voy. Jérus., c.1395, 95). [R. M.]

BOUCHE, subst. fém. (bouche²)

[GD : *bouche*¹ ; FEW XV-1, 200b : **bosk*-]

"Botte de chanvre" : ...pour cause dudit disme, de tous leurs chanvres, qui est de dix *bouches* un bouchon (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 78). [R. M.]

BOUCHE, subst. masc. (bouche³)

[*FEW I, 605a : *bulga* (?) (?)]

"Bouge (?)" : ...le batirent tres bien et le mirent gesir en ung *bouche*, et le landemain s'achappa de ceulx qui le mirent deans ledit *bouche*, firent du feulx suz et fut estez estouffez, s'ilz ne lui eussent baillé vent. (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 359). [Seul ex.]

REM. Faut-il rapprocher de *bouge*³ de GD I, 697c ? [R. M.]

BOUCHE, (?) (bouche⁴)

[]

["Boucle" ? ou "houche" pour *houce* ?] : Item, pour douze paires de *bouches* dras de fin or mis a douze mors de bride pour douze de sediz chevaulx de corps, au pris de 20 s. la paire (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 41). [H. G.]

BOUCHEE, subst. fém. (bouchée)

[GDC : *bouchee* ; AND : *bouchee* ; FEW I, 582a : *bucca* ; TLF IV, 739a : *bouchée*]

A. - "Lèvres, bouche" : Doucement la baisa de bouche en sa *bouchee*. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 107).

B. - "Morceau, bouchée" : ...Après tout ce, tu me appelles de plus grant valeur que je ne suis, tienne mercy, et dis que tu me pries que je garde l'onneur que j'ay a garder ... ; et que se on m'a loué pour ce que je ay tiré d'ung bolet par sus les tours de Nostre Dame, que je ne tasche pas a ferir la lune du ciel d'ung boujon pesant, et que me

garde de resssembler le corbel, qui pour ce que on ommensa a chanter plus hault et laissa cheoir la *bouchee*." (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 148).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 347c-348a. [R. M.]

BOUCHEL, subst. masc. (bouchel¹)

[GD : *bouchel* ; FEW I, 467b : **bottia*]

Région. (Picardie) CONSTR. "Moulure saillante" : Item a fait tout le ciel et lembrouch d'icelle sale tout d'azur et semé de grans estoilles dorées et eslevées de fin or, et les filets des croisés de fin or et les natelles et *bouchiaux* votez de plusieurs couleurs (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 271).

Rem. Doc.1439 et 1459 ds GAY I, 181. [E. P.]

BOUCHEL, subst. masc. (bouchel²)

[GD : *bouchel* ; FEW I, 583a : *bucca*]

A. - "Embouchure (d'un four)"

Rem. Doc.1332 (*bouchiau*) ds GD I, 694c.

B. - "Ce qui permet de boucher, bouchon"

Rem. Doc.1348 (*bouchiau*) et 1426 (*bouchaulx*) ds GD I, 694c. [R. M.]

BOUCHER, subst. masc. (boucher¹)

[T-L : *bochier*² ; GD : *bouchier*¹ ; GDC : *bochier* ; AND : *bocher*¹ ; FEW I, 587b : **bucco-* ; TLF IV, 745a : *boucher*²]

A. - "Celui qui tue et vend les bestiaux pour la consommation, boucher" : ...Taberniers, *Boschiers* et Peychoniers (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1330, 56). ...La pel avoit plus rouge et plus ensenglantée Que [sont] mains de *bouchier* quant la char est tuée. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 10). ...il print et embla ès halles de Paris, prez de la Tonnelerie, un tabart double, environ VJ heures après midy ; le quel il vendi depuis à Engerran Jouen, *boucher* de mons. de Bourbon (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 249). [Cérémonie en l'honneur du roi d'Angleterre, à Herk] Et fu la halle de la ville ou on vendoit et vent encores pain et char, encourtinee de biaux draps et de tapisserie comme la cambre le roi. Et la fu li rois d'Engleterre assis, la couronne d'or moult rice et moult noble sus le chef, plus haut .V. piés que nuls des aultres sus le banc d'un *bouchier* ou il tailloit et vendoit sa char. Onques povre halle ne rechut si haute honneur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 293). ...car mesme a esté retenu à pourveoir samedi prouchain sur aucunes ordonnances touchans tant les *bouchiers*, tanneurs que autres (BAYE, I, 1400-1410, 294). Quant je me treuvé en la guerre, Je tue, je gette par terre Comme fait le *boucher* ung veau. (Gaud. sot, c.1450, 8). ...c'est a dire que on doit baillier a acompaignier chevaliers, c'est assavoir nobles et les principaulx de la guerre, fevres, charpentiers, massons, *bouchiers*, veneurs de bestes sauvages. (JUV. URS., Verba, 1452, 239). Item, a Jehan Trouvé, *boucher*, Laisse le Mouton, franc et tendre, Et ung tacon pour esmouchier Le Beuf couronné qu'on veult vendre, Et la Vache, qui pourra prendre Le villain qui la trousse au col : S'il ne la rend, qu'on le puist pendre Et estrangler d'un bon licol ! (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 21). Et entre les autres y mourut ung docteur en theologie, que nouvellement il avoit fait son conseilier et aulmosnier, qui estoit natif de Tours, filz d'un *boucher* de ladicte ville ; et se nommoit ledit docteur maistre Martin Magistri. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 115). Il n'est costurier ne barbier Ne fermier (...) Ne *bouchier*, Ne autre mestarail sa bas (...) Qui sceussent jeunesse regir, Si elle veult faire pas a pas Grans amas De biens mondains pour s'enrechrir. (Pass. Auv., 1477, 119). Cestui prenostica moult amplement de l'eslevacion des Escorcheurs desquieux fut aucteur le duc de Bourgongne et Symon Caboche et

Haqueville et se commança par les *bouchiers* de Paris et firent moult de maulx. Iceulx *bouchiers* furent ceulx de Sainte Genevieve puis ceulx de Saint Jaques et ung escorcheur, nommé Caboche. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 r°). Adventuriers et gens de toutes tailles Comme maçons, charpentiers et *bouchiers* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). ...Estienne Passeron, *bouchier* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 160).

- *Matins de boucher*. "Dogues appartenant à des bouchers ou nourris aux ordures de boucherie" : Au cappitaine Jehan Riou, Tant pour lui que pour ses archiers, Je donne six hures de lou, Qui n'est pas viande a porchiers, Prins a groz matins de *bouchiers* Et cuictes en vin de buffet ; Pour manger de ces morceaux chiers, On en feroit bien ung mauffait. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 95).

- Prov. *Chez le cordonnier tout est vache, Et chez le boucher tout est boeuf* : Cieulx le cordouennier tout est vache, Et cieulx le *bouchier* tout est boeuf. (Menus propos P., 1461, 105).

B. - P. ext. "Celui qui massacre des êtres humains" : ...en Henaul ou Liege et es parties d'entour se trouvera champion qui se combatra pour argent et non pas pour verite. Et en y a de telx qui ont desconfit trente ou quarante foiz en champ de bataille, mais en la fin communement telx champions sont occis (occis) ou champ et raisonnablement vont tout droit en enfer comme souverains *bouchiers* de leurs freres crestiens. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 280).

- "Bourreau" : La nuit après ceste aventure Le roi, qui estoit sans mesure Et mains piteux que nul *boucher*... (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 34). Ton orgueil te vendray bien chier ; De ton corps si seray *bouchier*. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 58).

. *Coeur de boucher*. "Coeur cruel, insensible" : NOSTRE DAME. ...Chier filz, c'est pour vous reprochier Que n'avez pas cuer de *bouchier*, Mais d'aiguel doulz et debonnaire (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 81). [R. M.]

BOUCHER, verbe (boucher²)

[T-L : *bochier*¹ ; GDC : *boucher* ; FEW XV-1, 202a : **bosk-* ; TLF IV, 741a : *boucher*¹]

I. - Empl. trans.

A. - "Remplir une ouverture en y introduisant qqc." : ...qui a fait abatre le pont leviz de son chastel de Suessons (...) fait *boucher*, murer et estouper certeinne poterne (BAYE, II, 1411-1417, 105).

B. - *Boucher* un passage. "Barrer un passage" : ...savoir se les gaiz et passaiges avoient esté *bouchés*. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 47).

C. - *Boucher les yeux/le visage de qqn*. "Couvrir les yeux de qqn (pour l'empêcher de voir)" : Je vuilz jouer au chappil fol Pour veoir cy sara devyner. Or ly faictes les yeulx cliner Et ly *bouchés* bien le visaige. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 183). Et a esté par aucun temps que on *bouchoit* les yeulx des prisonniers, quant on les mettoit en une ville. (BUEIL, II, 1461-1466, 13).

- [D'une chose] "Embarrasser la vue, aveugler" : Et semblablement sont bons à y lancer [dans la nef des ennemis] pots plains de chaulx vive en pouldre, qui, au briser, leur emplist les yeulx et *bouche* si fort que à peine pevent veoir l'un l'autre. (BUEIL, II, 1461-1466, 59).

- [À propos du faucon] *Les yeux bouchés*. "Les paupières cousues" : Et te viens rendre prisonnier et en subgection a estre lyé par les piez en tenebres en lieux obscurs et les yeulx *bouchiez*. (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 37).

II. - Empl. pronom. "Se cacher le visage" : Or va t'en plus toust que le pas, *Boucher* au giron d'une femme. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 269). [R. M.]

BOUCHER, verbe (boucher³)

[GD : *boucher* ; *FEW XV-1, 200b-201a : **bosk*-]

"Mettre en *bouche*, en bottes, en gerbes"

Rem. Doc.1473 ds GD I, 694c (*il bouchoit son blé*).

V. aussi *bouche*² [R. M.]

BOUCHEREL, subst. masc. (bouchere)

[GD : *bouchere* ; FEW XV-1, 194a : **bosk*-]

"Groupe d'arbres"

REM. Doc. 1465 (La Rochelle, *bouchereaux*) ds GD I, 694c. [R. M.]

BOUCHERET, adj. (boucheret)

[*FEW I, 587b : **bucco*- (?) (?)]

Couteau boucheret. "Couteau de boucher ?" : ...ung cousteau *boucheret* assez grant (Doc. 1492. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

BOUCHERIE, subst. fém. (boucherie¹)

[T-L : *bocherie* ; GDC : *boucherie* ; AND : *bocherie* ; FEW I, 587b : **bucco*- ; TLF IV, 746a : *boucherie*]

A. - [Comme activité ou, p. méton., comme résultat de cette activité]

1. "Activité du boucher" : Item les bouchers ou mazeliens de ladite ville ou autre bouchier qui veoront estre bouchiers et vendre char en ladite ville doivent chascun an au seigneur pour cause du privilege de leur *boucherie* quatre solz et I denier à paier chascun an le jeudi avant Noel, lequel privilege est tel que nulz ne peut ou doit vendre char dedens ladite ville fors que lesditz bouchiers. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 19).

2. P. ext. "Carnage, massacre, tuerie"

- [D'animaux] : Ou palais Corbarant, (...) I ot à celui jour mainte table drécie ; De vacques et de bués i fu la *boucherie* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 390). Les saulx feront sur escabeaux Comme moutons en tripperie : Vous verrez belle *boucherie* Si le grant deable les amayne. (LA VIGNE, S.M., 1496, 307).

- [D'hommes] : Par dessus ces cas recitez, se tu vouloyes mesconnoistre les tempestes espoventables, les clameurs du peuple fuyant, et les sanglantes *boucherie*s dez hommes mors a tas, et comme on transportoit les riches garnemens dez maisons ardans, en divers temps que lez Gotz, lez Wandres, lez Huns et les Danoys entrerent pieça en France (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). Voicy belle *boucherie* En enfer vous en serez portez (Myst. st Martin K., a.1500, 261).

. *Faire boucherie de*. "Massacrer" : La coustume du souldain du Caire si est de faire *boucherie* de sez armiraux (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 218).

3. P. méton. [Comme résultat] "Viande d'animaux débités par les bouchers" : ...la somme de cent escus d'or, de 40 gros nouvelle monnoye de Flandres l'escu (...) pour Jehan Brule, bouchier, qui lui estoient deuz de reste pour *boucherie* par lui delivree pour le fait de la despense de l'ostel de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 264).

- *Marchand de boucherie* : ...Jehan Le Gois, marchand de *boucherie* et de poullailerie de monseigneur le duc (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 43).

B. - [Subst. coll.] "Corporation, famille de bouchers" : Li autres estoit bouchiers, li plus grans de la *boucherie* et qui le plus i avoit de vois, de linage et d'amis, et l'appelloit on sire Jaque d'Ardembourc. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 286). Se fusse des hoirs Hue Capel Qui fut extrait de *boucherie*, On ne m'eust parmy ce drapel Fait boire [allusion à la question de l'eau] en ceste escorcherie [la prison du Châtelet] - Vous [Garnier, cleric du guichet de la prison du Châtelet] entendez bien joncherie -. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74).

- *La (grande) boucherie de Paris*. "Corps des bouchers de Paris" : ...[les] maistres juréz et communauté de la grant *boucherie* de nostre bonne ville de Paris (Industr. Paris F., 1406, 287). Ce jour, furent leues et publieez en la Chambre de Parlement les lettres du Roy octroieez aux bouchiers et jurés de la *Boucherie* de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 178).

C. - [Comme lieu]

1. "Endroit où l'on abat les bestiaux" : Il signifie en grec le huart qui agait pour ravir les entrailles des bestes es *boucherie*s. (ORESME, E.A.C., c.1370, 270). ...et monta par dessus les murs du jardin d'un hostel qui est prez de la porte par où on va de Paris à la *boucherie* Saint-Germain (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 20). Fist à Naples que nulle chair pour challeur qui peust fere, ne se pavoit empirer en la *boucherie* du lieu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

- *La grande boucherie de Paris*. "Abattoir et marché central de la viande, en face du Grand Châtelet" (M. Defourneaux, *La vie quot. au temps de Jeanne d'Arc*, 1961, 62, 238, 251.) : ...en la grant *boucherie* de Paris, il avoit esté trouvez coppant le mordant de la sainture de un compaignon qu'il ne cognoissoient (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 201). Se aucun prent femme commune, diffamée, sans le congé du maistre et des jurez, il sera privé de la grant *boucherie* à tousjours (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 207).

. "Quartier des bouchers" : ...un patissier demourant dentre la grant *boucherie* de Paris (Ch. VI, D., t.1, 1415, 376).

2. "Boutique de boucher" : Et avoit en ceste noeve ville dou roy toutes choses necessaires apertenans à une host et plus encores, et place ordonnée pour tenir marchiet le merkedi et le samedi. Et là estoient merceries, *boucherie*s, halles de draps et de pain et de toutes aultres necessités. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 2). Et plus font, tel jour est, car elles apportent a part de la *boucherie* un morsellet de friandise, si font faire un pasté (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 209). [R. M.]

BOUCHERIE, subst. fém. (boucherie²)

[GD : *boucherie* ; FEW XXIII, 129b : o.i.]

[Désigne un cachot] : Chascune personne qui sera emprisonnée en la *boucherie*, en beaumont, ou en la griesche, qui sont prisons fermées, payera pour la nuit III deniers et II deniers pour place. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 101).

Rem. BERS. ds GD I, 694c-695a (*et mené non pas seulement en servage, mais en une chartre et en une boucherie*). Sur *boucher*² ? [R. M.]

BOUCHERON, subst. masc. (boucheron)

[*FEW XV-1, 201a : **bosk*- (?) (?)]

"Gerbe, décor en forme de gerbe (?)" : Item une chambre de veloux vermeil ouvrée de brodeure d'or et de soye, dite la chambre aux *boucherons*, de laquelle le ciel a ung grant soleil à fil d'or, estandant ses royes par tout le ciel, à double goutière. Item le dossier

à *bouscherons* et à *bouscheronnes*, brodées comme dessus et la couverture du lit à devise de boys. (Invent. Orléans II, G., 1408, 168).

V. aussi *bouchot* [R. M.]

BOUCHERONNE, subst. fém. (boucheronne)

[*FEW XV-1, 201a : *bosk- (?) (?)]

[Forme féminine de *boucheron*] : Item le dossier à *bouscherons* et à *bouscheronnes*... (Invent. Orléans II, G., 1408, 168). [R. M.]

BOUCHETER, verbe (boucheter)

[FEW XV-2, 28b : *busk- (?) (?) ; *FEW XV-1, 194b, 196a, 202b : *bosk- (?) (?)]

"Battre, maltraiter"

REM. Doc. 1413 (*lequel ... menaça ... en lui disant qu'il le bouchetroit, mutilerait ou navreroit*) ds GD I, 695a. Cf. Z. fr. Spr. Lit. 45, 1919, 128 (E. Richter ; rattachement à *bosk-). [R. M.]

BOUCHETONS(À), loc. adv. (bouchetons)

[GD : *bouchetons* ; FEW I, 583b : *bucca* ; TLF IV, 747a : *boucheton*]

"À plat ventre, face contre terre" : C'est grant pitié que d'en ouyr le compte, Car tous les biens d'elle souvent racompte, Et puis après se gecte sus sa couche A *bouchetons* et de luy ne tient compte, Plains et souspirs nesung si n'en mescompte En souspirant plus dru que chat ne mouche. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 182). Ilz se mettent a *bouchetons*. Et puis les deux prophettes preignent congié veneranment sans parler, et s'en va Moÿse ou limbe et Helÿe autre part, et lors vient Jhesus toucher ses appostres (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 407).

Rem. Doc. 1418 (*se mettre a bouchetons*) ds GD I, 695a. [R. M.]

BOUCHETTE, subst. fém. (bouchette)

[T-L : *bochete* ; GDC : *bouchette* ; AND : *bochete*¹ ; DÉCT : *bochete* ; FEW I, 582a : *bucca* ; TLF IV, 748a : *bouchette*]

[Dimin. de *bouche*] : Mais sa *bouchette*, Petite a droit, vermilllette, grossette, Toudis riant, savoreuse, doucette, Me fait languir, quant mes cuers la regrette. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). ...sa tres douce *bouchette*, Riant a point et vermilllette (MACH., C. ami, 1357, 77). Souef flairant La *bouchete* ot, petite et riant, Grossete a point (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 205). Comment ne le vis tu point rire Quant je lui donnai ma pommette ? Il a la plus belle *bouchette*, Les yeulx si rians et le vis, Oncques a nul jour je ne vis Le pareil en cas de beaulté. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 27). Petite *bouchette* Et la maniere tant doucette. (Copp. lard., a.1488, 165). Une *bouchette*, ungs rians yeulx petiz, Ung cler viaire pour roynes ou princesses (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170). [R. M.]

BOUCHIERE, subst. fém. (bouchière)

[*FEW XV-1, 193b, 203a : *bosk- (?) (?)]

"Haie ? Bocage ?" : ...pour un arpent de terre seant aus Marnieres, tenant, d'une part, a la *bouchiere* de Machiau, et, d'autre part, a Guillaume Ruiton (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 141). [R. M.]

BOUCHON, subst. masc. (bouchon)

[GD : *bouchon* ; GDC : *bouchon* ; FEW XV-1, 201a : *bosk- ; TLF IV, 748b-750b : *bouchon*]

A. - "Poignée de chanvre (dixième d'une *bouche*, c'est-à-dire d'une botte, ou dixième d'un ensemble de dix *bouches*)" : Congnoissent et confessent iceulx habitans de Saint-Belin, pour eulx et leurs hoirs, devoir audit prieur et à sesdits successeurs la dixiesme partie, pour cause dudit disme, de tous leurs chanvres, qui est de dix bouches un *bouchon*, dont ils doivent le masle à tout le grain sans le battre, lequel disme... (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 78).

Rem. La définition de GD I, 695a ("petite botte, petit fagot"), est rectifiée par FEW XV-1, 209b, n.47. Cf. aussi F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 74. Doc. 1ère moitié du XIVE s. ds TLF (d'après une citation de LA CURNE).

B. - "Torchon de paille" : ...aient acoustumié chacun an le dimanche des brandons fere esbatemens et dances environ le soir et avoir falotz à *bouchons* de feurre boutez en un baston et mettre le feu dedans en les appelant les brandons (Doc. 1393. In : R. Vaultier, *Folkl. pendant la guerre de Cent ans*, 1965, 47). ...*bouchon* ou torche pour essuer le cul (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 198).

Rem. S. Glotz, *Mél. Doppagne*, 1987, 469-470.

C. - "Ce qui sert à boucher un tonneau" : Pour *bouchons* à barils, 68 s. 4 d. t. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1397-1398, 317). [R. M.]

BOUCHONNER, verbe (bouchonner)

[GDC : *bouchonner* ; FEW XV-1, 202a : *bosk- ; TLF IV, 751a-b : *bouchonner*¹]

DR. FÉOD. "Marquer d'un bouchon de paille un héritage saisi"

REM. Doc. 1425 (Orléans, *bouchonner*) ds GDC VIII, 348c. [R. M.]

BOUCHONS(À), loc. adv. (bouchons)

[GD : *bouchons* ; FEW I, 585a : *bucca*]

"À plat ventre" : ...sur la cousche tout au plus bel qu'on peut fut a *bouchons* couchée, et son derriere decouvert assez avant (C.N.N., c.1456-1467, 34). Mais Meriadet donna de la palme et du genoul contre le derriere de l'Escossois, et de rechief le fit cheoir à *bouchon* contre le sablon, et nonobstant la requeste que leur requist messire Jaques de Lalain, ledit Meriadet, voyant la luytte des deux chevaliers, marcha pour ayder ledit messire Jaques (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 109). Mais ledit Jacotin, qui estoit homme fort et puissant, poursuivit tellement et si aigrement sa bataille que ledit Mahuot fut abatu à *bouchon*, et Jacotin Plouvier lui saillit dessus (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 406). [R. M.]

BOUCHOT, subst. masc. (bouchot)

[GD : *bouchot* ; FEW XV-1, 200b-201a : *bosk-]

"Gerbe, botte"

REM. Doc. 1461 (*bouchot*) ds DU CANGE I, 716a, *boteronus* (GD I, 695b). Distinct de TLF IV, 752a-b : *bouchot*, H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 164 : *bouchot* (à rapprocher de TLF IV, 732a : *bouchaud*, v. *bouchau*). [R. M.]

BOUCLE, subst. fém. (boucle)

[T-L : *bocle* ; GDC : *boucle* ; AND : *boucle* ; DÉCT : *bocle* ; FEW I, 590b : *buccula* ; TLF IV, 752b : *boucle*]

A. - "Objet courbe ou partie courbe d'un objet" : Et, se d'aventure vous estes en lieu que puissiez miner, il est de necessité que vous ayez ce qui s'ensuit, c'est assavoir : beches, peles de bois,

esquipars pour vuider eaue, ung bon nombre de pyonniers, grans crocz de fer ayans chascun deux *boucles*, hottes toutes estoffées, lanternes, chevilles de fer... (BUEIL, II, 1461-1466, 48). La couverte estoit semée de testes de leoparts d'argent eslevez, ayans en la bouche une *boucle* de mesmes (LA MARCHÉ, Mém., III, c.1470, 165).

B. - En partic.

1. "Anneau" : ...il a recongneu ès mains dudit Levesque certaine ferraille, comme *boucles*, virolles, cheines et autres menues ferrailles de fer, lesquelx, puis XV jours ençà, lui avoient esté ostées des aulmaires où il a acoustumé à mettre en garde ses ferrailles, en l'église de Saint-Lyeffroy, à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 36). ...[ils] rompirent les cordes des sains de ladite eglise, et les custodes de l'autel, et les *boucles* d'icelles custodes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 224). A son col avoit une *boucle*, Ou il ot un gros escharboucle, Qui moult grant resplendeur rendoit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 105). Autour du col chaynes, coliers, carcans, Bagues de pris richement emailles, Gros braceletz, signetz, *boucles*, brocans (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

2. "Anneau servant à attacher"

a) "Anneau pourvu d'un ardillon servant à attacher une courroie" : Les sengles et les *blouques* fist en pieces froyer (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 317). ...deux paires de *boucles* d'argent à braier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 126). ...une grant male de cuir fauve, garnie de toile par dedens, de courroies et de *bloques*, ainsi qu'il appartient, à tout un grant bahu à mettre par dessus ycelle malle. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 180). ...lequel mordant il tira à soy avec toute la sainture, et icelle hors dudit coffre despeça à un coutel, le mordant, *boucle* et fermeilliers d'argent qui y estoient, et le cuir jetta laval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 517).

b) "Anneau pourvu d'un ardillon servant à boucler une ceinture, un collier" : Je lo que ceste eglise ait nom Nostre Dame des escharboucles. Leurs pendans sont fermez a *boucles* Bonnes et fors. (Mir. pape, 1346, 397). ...une seincture de soye blanche, dont le mordant, la *boucle* et le passant sont d'or. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 258). ...IIII onces d'argent doré fin vermeil, par lui mis et employé ès *blouques* et mordans et en plusieurs clox d'argent dorez pour la ferreure de II jartières de satin azur, pour lier les chausses de madame la Roïne. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 189). ...une sainture à homme à *boucle* et mordant d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). Nos chevaliers donques porteront une robe honneste de drap de simple couleur, large et longe, jusques a demy-jambe, et sera appelee la cote principale de la Chevalerie, sur laquelle il seront cains d'une chainture de soie ou de cuir vermeil, large de II doys ou ducas. Et sera la *blouque* ronde et de corne noir et le mordant aussi de corne noire, et la garnison des traus ou partuis sera de lecton. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 85-86). Item, une ceinture d'argent esmaillée sur un tissu de soye à XJ cloz, *boucle* et mordant d'argent. (BAYE, I, 1400-1410, 99). Pour un collier de cuir rouge ferré et garni de *bloucles*, mordant, et d'un toret de laton doré, avecques une bolle de boys tournant en un sercle de fer avec une grant corde pour pendre au col dudit cinge, 9 sous (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1417, 283).

c) [Boucle d'une épée] : Pour faire et forger la garnison toute blanche d'une espée dont l'alemelle estoit à fenestres. C'est assavoir, faire la croiz, le pommeau, la *boucle* et le mordant, et un coipel (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 127).

- [Boucle servant à fixer la visière au bassin] : ...ai assena son compaignon en la visiere si grant coup que il rompy les *boucles*,

et a pou ne lui fist voler le bacinet du chief (Bouciquaut L., 1406-1409, 51).

- [Boucle servant à fixer la courroie de l'écu] : Le Turc fiert Gualien sur son escu doré, Soubz la *bougle* lui a troué et percié (Galien D.B., c.1400-1500, 129). Et, à l'encontre que il fist, il rompit toutes les *boucles* de l'escu de Cleriadus et une grant partie de son haubert. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 110). Et lors (...) attaindy le chevalier sus le comble de son escu tant anguisseusement qu'il lui fendy jusques en la *boucle* ou plus. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). Lors haulce l'espee et en fiert le chevalier sus le comble de son escu tant aÿreement qu'il le pourfendy tout jusques a la *boucle*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 378).

- [Boucle servant à attacher un cheval] : En un bois si espés si avant s'enbaty Que sa resne abaissa et du col li cheÿ ; Adont est [le cheval Baiart] ahocqués a ung arbre poury, Adont tira si fort que la *blouque* ronpy ; Baiart escuest la teste et lors son frain chaÿ. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 433). Item pour deux gormettes 12 d. Item pour une douzaine de *blouques*, 6 s. Item pour avoir refait ung viez mors et y mis une bochure, 2 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 502).

C. - P. anal. *Boucle de l'empire*. "Couronne impériale (?)": ...il [Jules César] conduisit si très bien ses affaires que il pervint au dessus de plusieurs grandes et chevalereuses entreprinses, par lesquelles il mist la main à la *boucle* de l'empire de Romme, ce que homme n'avoit encorre fait. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 69 v°).

REM. Dans un texte métaph. où la *boucle* est symbole de Raison, l'*ardillon*, symbole de Contenance... : Ceste *boucle* qui tout comprend Signifie Raison, Qui le bien et le mal entent, Et les discerne par saison, Et aime Dieu et oroison, Les vertus eslist et retient. (Droit actour dames M., a.1466, 491). [R. M.]

BOUCLEEUR, subst. masc. (boucleur)

[AND : *boucler*¹ ; *FEW I, 591a : *buccula*]

"Fabricant de boucliers (?)": Peltarius : *bougleour* (Abavus IV, R., c.1350, 425). [Seul ex. relevé également par M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 172] [R. M.]

BOUCLER, verbe (boucler)

[GDC : *boucler* ; AND : *bouclé* ; DÉCT : *boclé* ; FEW I, 591a : *buccula* ; TLF IV, 754a : *boucler*¹/*boucler*²]

I. - Empl. trans. "Attacher avec une boucle" : Adont restraintirent il leurs armeures, et missent leurs bachinès sus leurs testes et les lachièrent et *bouclèrent* enssi comme il appertenoit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 15). ...et après on lui lassa son bacinet, qui fort lui fu *bouclez* (Bouciquaut L., 1406-1409, 71).

II. - Empl. intrans. "Prendre la forme d'une bosse de bouclier, se bomber" : ...veu et regardé la grant charge qui est sus les quatre pilliers touraulx et sus lez quatre grans ars doublioux ; lesquelz pilliers touraulx ne sount point contreboutés de leurs bendes et fourmeemens devers leur croysie ; par quoy les pilliers *bouglent* en iceulx endrois et sount mout redoutables. (Doc. 1441. In : André Masson, "Le boucllement des piliers de la croisée à Saint-Ouen de Rouen en 1441" dans Bulletin monumental, Paris, t. 85, 1926, 308). [R. M.]

BOUCLERIE, subst. fém. (bouclerie)

[T-L : *boclerie* ; GDC : *bouclerie* ; FEW I, 591a : *buccula* ; TLF IV, 755a : *bouclerie*]

A. - "Marchandise constituée de boucles et d'anneaux" : ...à ce que il demandent l'imposition (...) de toute *bouclerie*, de touz

coutiaus, de tous escrits, (...) respondent les d. orfevres que là où il auroit (...) or et argent (...) que c'est orfavrerie. (Industr. Paris F., 1301-1400, 383).

B. - "Fabrique de boucles et d'anneaux"

Rem. Nom de rue : ...et a nom, l'amie dudit Thevenin, Perrotine, reppairant en la *Bouclerie* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 108). [R. M.]

BOUCLETTE, subst. fém. (bouclette)

[T-L : *boclete* ; GDC : *bouclete* ; DÉCT : *boclete* ; FEW I, 591a : *buccula* ; TLF IV, 755a : *bouclette*¹]

A. - "Petit anneau, petite boucle" : ...pour les dis 180 paire de poulains et cuissos de l'ancienne façon polir, appareillier et mettre a leur droit point et y trouver courroies et *bougleites* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1376, 161). ...[il] estoit chaucé d'unes chaues pareilles au chapperon, et d'uns solers à *bouclettes* senz escoleteure, et assez grant poulayne. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 426). Quants en voit on qui s'atachoyent A vingt ou a trente aguillettes, Et a las de soye lachoyent Leurs beaux pourpains ou a *bouglottes*, Ou chaiennettes ou bulletes Portoyent, ou quelque aultre frasque... (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 222).

- En partic. [Pour les chaussures] : ...quatre paires de *bouclètes* d'argent à solers (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 130). Aucune foiz soient a las, A *bouclettes*, puis hauls, puis bas, Selon l'esté ou les yvers Et la saison des temps divers (DESCH., M.M., c.1385-1403, 49). ...[il] estoit chaucé d'unes chaues pareilles au chapperon, et d'uns solers à *bouclettes* senz escoleteure, et assez grant poulayne. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 426). Et dit que eulx deux estoient chascun chauciez de chaues de brunette et de soulers rons à *bouclettes*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 433).

Rem. Forme *blouquette* (métathèse) : ...item, pour une paire de *blouquettes* pour mettre aux chainnes des somniers, 12 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 304). Item pour une paire de *blouquettes* d'argent dorees [pour garnir une paire de chaussures], 8 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 617).

- [Pour fermer les *plates*] : Les plates soient bien clouees Et les *boucle[tt]es* [var. *blouquettes*, *bouclectes*, *boucletes*] bien fermees, Et te garde bien qu'en l'escu Il n'ait nul deffaut de vertu (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 110).

Rem. Comme symbole de la "Congrégation des vertus" : : Les *boucletes* dont vous fermez, Qui sont en tres grant habondance, Monstrent que sans cesser devez Acquerir vertus a puissance. Tout a renc sont par ordonnance Ces *bocletes* dont nous parlon. (Droit actour dames M., a.1466, 492).

B. - "Noeud" : Et doit avoir es deux bous de la roi deux cordiaux, environ de trois piés chascun, et en chascun a une *bouglete* [var. *bouclete*] faite des cordiaux meismes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 279).

- "Noeud coulant" : Et que les pouches ne soient mie plus parfondes que pour enclorre, sans plus, le corps du tesson, et doivent estre enmestrees de cordelesn, ou il ait u bout une *bouglete* [Var. *bouquelette*, *bouclete*] faite comme en un chevestre (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 170). [R. M.]

BOUCLIER, subst. masc. (bouclier¹)

[T-L : *boclier* ; GDC : *bouclier* ; AND : *bouclier*² ; FEW I, 590b : *buccula* ; TLF IV, 755b : *bouclier*]

A. - "Arme défensive, bouclier" : Item deux bachinetz à banière de vielle façon, deux salades, une cappeline, deux paire de harnoiz

de jambes, IJ paire de gadebras et avansbras, deux cuiraces entiers, IJ quars de cuiraces, ung paire de ganteletz, ung *blouquier*, ung fer de lance et ung gardebras (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 52). Se j'ayme et sers la belle [la Grosse Margot] de bon het, M'en devez vous tenir ne vil ne sot ? Elle a en soy des biens affin soubzhet ; Pour son amour seins *boucler* et passot. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- Loc. fig. *Levee de bouclier*

. "Attaque contre une personne faite avec éclat" : "...Beau Filz," dist la royne, "les grans levees de *boucler* et toutes extremitez sont deffendues en noz precieuses forges, vaine gloire et jactance et desiree apparance sont contraires a la vertu de magnanimité, et souverainement en un roy, a laquelle il souffit son operacion sans la doubler d'une palliacion. Qui tient le moien, il va le seur chemin ..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 343).

. "Démonstration d'opposition" : Par les coustumes passes il se puet dire et conjecturer que ou dit traictie de la paix les conseillers des deux parties en parolles seront moulte humbles, mais au baisser des lances ilz feront une grande lieeve de *bouclier*, c'est assavoir grans choses demandant l'une partie et l'autre de raison et d'equite, nonpas offrant la moitié. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 375-376). Et m'a fait une grant levee De vous, mon maistre, de *boucler*. (Path. D., c.1456-1469, 140).

Rem. Cf. aussi FEW V, 269b : *levare* : «*levee de boucler* (hap. 15. jh.)» ; DI STEF., 100b, s.v. *bouclier* et 481c, s.v. *levée*.

B. - JEUX

- *Jeu de bouclier*. "Jeu d'armes consistant en un simulacre de combat" : ...et lors ycelui suppliant print et tray le boucler dont il avoit joué au dit jeu de *boucler* pour resister aus cops des pierres que le dit Chevaignon lui gectoit et ruoit ; lequel boucler le dit Chevaignon froissa et rompi des coups des pierres qu'il rua et gecta contre ycelui suppliant, et avecques le frappa d'une douelle de tonneau par le visage au dessus de l'ueil (Doc. Poitou G., t.7, 1406, 100).

- *Jouer du bouclier*. "Pratiquer le jeu du bouclier" : Et lors en ce disant, pour ce que le dit Bourdoiz le suivoit très fort, en soy demenant sur lui de sa dicte dague, sacha icelui Frelon, qui avoit assez bien beu, un petit coustel trenchepain qu'il portoit à sa sainture, et s'en prist semblablement à esmoucher et demener contre le dit Bourdoiz, et telement que en eulx ainsi demenant l'un contre l'autre, aussi que s'ilz vouldissent jouer du *boucler* (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 33).

REM. Cf. DU CANGE IV, 75b, s.v. *gladius* ; J.-M. Mehl, *Les Jeux au royaume de Fr. du XIII^e au déb. du XVI^e s.*, 1990, 63-64. [R. M.]

BOUCLIER, adj. (bouclier²)

[T-L : *bocler*¹ ; GD : *boucler* ; FEW I, 590b : *buccula*]

[De l'écu] "Pourvu de la *boucle* (partie centrale bombée de l'écu)" : Tellement l'assena, sour son escu *bocler*, Que... (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 217). ...ly roys des Taffurs fu devant pour garder A XXm ribaus qui sont fier que sengler, Qui portent à leurs cols ung grant escut *boucler*, Une picque en leurs mains ou glaves pour joster (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 376-377). [R. M.]

BOUCLIER, subst. masc. (bouclier³)[T-L : *bocler*² ; GD : *bouclier*² ; *FEW I, 300a : *baucalis*]

"Récipient, marmite" : ...et la damoiseil (...) aparelhat I chaidiere et IIII grans *bocleirs*, si les fist metre sor le feux, plains de chaire salee (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 170).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1443 (*boucliers*) "sorte de vase" ds GD I, 695c. DU CANGE I, 627a, *bauca*. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 65. [R. M.]

BOUCON, subst. masc. (boucon¹)[GD : *bocon* ; GDC : *boucon* ; FEW I, 582a : *bucca* ; TLF IV, 756a : *boucon*]**A.** - "Morceau (qui se mange)"

- *Mauvais boucon*. "Mauvais morceau" : Son cueur lui fremist et luy viennent plusieurs vomissemens qui très souvent la font esvanouir ; elle crache sang a gros morseaulx meslés de grant ordure, qui est grant pitié. Et, brief, elle se doute que le dit galant ne lui ait baillé quelque mauvais *boucon* dont elle a ceste maladie. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 136).

B. - "Morceau empoisonné" : ...le bon *bouquon* Qui la mort fait soudainement descendre (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 282). Dieu nous gard' d'un tour de Breton, D'un Messaire et de son *boucon* (Parn. sat. S., a.1500, 195).

Rem. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 1, 1922, 150, 353-354. V. aussi *bouconne*.

- *Bailler le boucon*. "Empoisonner" : [Contexte métaph.] Pour demonstrier qu'Amours enyvre Et baille aux amans le *boucon*, J'ay composé ce petit livre (Livre fauc. M.R., c.1500, 306).

V. aussi *bouconne* [R. M.]

BOUCON, (?) (boucon²)

[Ø]

"?" : Item une patenostres de jayet noir, où au bout a ung *boucon* de perles, et quatorze grosses perles en lieu de seigneaux. (Invent. Orléans II, G., 1408, 97). [Apparemment le bout de ce chapelet est formé ou d'une perle ou d'un ensemble de perles ; lire *bouchon*, qui aurait le sens de "faisceau de" (et rattacher à FEW XV-1, 201a ou 202a : **bosk-*) ? Ou (plus vraisemblablement) lire *bouton* ?] [R. M.]

BOUCONNE, subst. fém. (bouconne)[*FEW I, 582a : *bucca*]

"Mets ou breuvage empoisonné" : Aussi apparut, par ce qu'il convoita merueilleusement que sa fille feust royne de France, et pour y cuider parvenir fist tant qu'il traicta le mariage d'elle et dudit feu duc d'Orléans, pour lors duc de Touraine, seul frère du Roy, considérant que le Roy n'avoit encores nulz enfans, et qu'il n'y avoit qu'une bouche à clorre, et ainsi n'y falloit que *bouconne* bien assise pour parvenir à son entente. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 229).

V. aussi *boucon*¹ [R. M.]

BOCONNISTE, subst. masc. (bouconniste)[*FEW I, 582a : *bucca*]

"Empoisonneur" : Le *bocquonyste*, chanu, decrepit, roque Durdrilup me fait enterver loque Avec Gritis (LA VIGNE, S.M., 1496, 136).

Rem. Sans doute à rapprocher de *bocon* "morceau empoisonné, poison". [A. B.]

BOUDELENIER, subst. masc. (boudelenier)

[Ø]

[Injure] : Sanglant assanier, *boudelenier*, qui me tient que je ne affondre cette panse de beuf que tu porte ? (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366-1367, 95).

REM. A rapprocher de la famille de *bordel* ? Ou de la famille de *bourde* ? Ou FEW I, 421a : **bod-* ? La finale est comparable à celle de *vilenier* (GD VIII, 241c). [R. M.]

BOUDELIER, (?) (boudelier)[GD : *boudelier* ; FEW XXI, 184a : o.i.]

[Mot fantôme]

Rem. L'article de GD I, 695c, est à supprimer ; l. *bourbelier*, v. *bourbelier*. Cf. MotsFantomes : *boudelier*. [R. M.]

BOUDER, verbe (boudier)[GDC : *bouder* ; TLF IV, 757a-b : *bouder*]

"Prendre un air rechigné en faisant la moue" : VIVANS. (...) Pinceguerre (...). Tu me faiz au cuer grant leesse, Quant je voy aprez toy la presse Qui te suit de chevalerie. PINCEGUERRE. Par ma loy, vous ne *boudez* mie ! Or pouez bien, commant qu'i aille, Hardiement faire bataille ; Tuit en sommes entalenté. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 119). [ou *bourdez* ?] [R. M.]

BOUDIN, subst. masc. (boudin)[T-L : *bodin* ; GDC : *boudin* ; FEW I, 420b, 421a : **bod-* ; TLF IV, 758a : *boudin*]

"Boyau emplé de graisse et de sang de porc assaisonnés, boudin" : Garnache et tostes, pastelz de vel, pastez de pinparneaulx, *boudins* et saussisses. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). Item, pour faire *boudins* ayez le sanc du porc recueilly en ung bel bacin ou paelle (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 191). [Aussi p.192, 193, 213] Pour yceux pourceaux langoier, tuer, saller, appareiller, et pour le salaire des trippières qui ont appareillé et lavé les essues et fait les *boudins*, 4 l. Pour poz de terre à mettre le sain desdiz pourceaux, chaume à les bruler, vin et chandaille despensée pour yceulx appareiller, 24 s. Pour 4 sestiers de sel pris sanz gabeler, ou grenier à sel de Paris, pour chascun sestier 29 s. 2 d., vallent 106 l. 2 d. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1389, 258). Quant de saulssisses et de *boudins*, Il en mengeoit bien quatre vingz Sans son desjuner au matin (Vig. Trib., c.1480, 229). [R. M.]

BOUDINE, subst. fém. (boudine)[T-L : *bodine* ; GD : *boudine* ; FEW I, 421a-b : **bod-* ; TLF IV, 759a : *boudine*]

A. - "Nombril" : Sy fery le bastart qui tant est agencis, Qu'ens ou destre costé lui a lè acier mis. Tout droit vers la *boudine* est sy aconsuïs Que le fer d'aultre part fu veü et choisís (Tristan Nant. S., c.1350, 298). ...flambe ardent se bouta en ce lit (...) par telle maniere que le roy (...) fut attains de celle flambe par tel maniere que onques on n'y pouvoit (...) le secourir, qu'il ne fust tous ars jusques à la *boudine* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). Encores i ot la grant peril pour les Hainnuiers et grant hustin au rentrer ens es vassiaux, car li Frison ensi que tout foursené, entroient en la mer, li pluisseur jusques a la *boudine*, et venoient en cel estat combatre les Hainnuiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 644). La seraine est ung monstre de mer, car depuis la *boudine* ensus est comme une tres belle vierge et de la *boudinne* embas est poisson. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 144).

Rem. ACART, *Prise am. H.*, 1332, 31 (*boutinne*); MARTIN LE FRANC, *Champion dames I, D.*, 1440-1442, 66 (*boutine*); *Percef. I, T.*, c.1450 [c.1340], 372 (*boutine*); *Percef. III, R.*, t.1, c.1450 [c.1340], 377 (*boutine*)...

- Au fig. "Centre" : La transmontaine est une estoille scituee et assise en la *boudine* du ciel (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 92).

B. - "Ventre" : Trop est lays et hydeus, et s'a grouse *boudine*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 532). Yeux, bouce, orelles, nes en face, Riens n'i oublie qu'il n'i face : Chief, chevelure, front joli, Sourçoels, entroel, menton poli, Bras, mains, poitrine, mamelettes, Col, jambes, piés sans samelettes, *Boudine*, rains plainnes et droites, Ne trop larges ne trop estroites. (FROISS., *Pris. am. F.*, 1372-1373, 95). [Autre ex. p.101] Chevreaulx, cochons, beuf et mouton Nous font tant crosler le menton Qu'enflée en devient la *bodine*. (RÉGN., *F.A.*, 1432-c.1465, 213). [Autre occurrence même page] G'y voray remplir me *boudine* (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 108).

Rem. *Boece en rime A.*, c.1350-1375 (J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 477).

- [Contexte grivois] : D'une andouille grasse com ung raption [var. raston], Puist elle avoir par dessoubz la *boudine* (PH. BOUTON, *Les Gouges*, éd. A. Piaget, c.1454. In : *Romania* 47, 1921, 171). Billouart mist son estude A le touchier de son boult digne, Ung peu plus bas que le *boudine* (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 566). [R. M.]

BOUDINETTE, subst. fém. (boudinette)

[FEW I, 421a : **bod-*]

"Ventre" : Que cuidez vous ? Qu'elle a chault entre Les cuisses et la *boudinete* ! (Narcissus, p.1426, 288). [Dans un contexte de badinage licencieux] ...Se peu a de fontainette, Qui de nuyt vient, croist et sourt Par dessous le *boudinette*. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 811). [R. M.]

BOUDIR, (?) (boudir)

[Ø]

[Maivaise lecture pour *bondir* "faire résonner"] : Moul fut dolent le roy, la chiere ot moult marrie, Tost et legierement a sa trompe *boudie* [l. bondie] (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 39). [R. M.]

BOUDRER, verbe (boudrer)

[*FEW XV-1, 294a : **brod* (?) (?)]

"Noircir, barbouiller" : Rutilant gemme, o noblesse sacree (...) Tu fus jadis, comme image doree, Fort adoree et tu es emplouddree, Noire, *boudree*, enfumee et ternie (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 95). *Boudrés* le aussy noir que ung carbons (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 653).

REM. Sous **brod* dans le FEW, cf. les mots désignant la boue ; L. Spitzer, *Romania* 65, 1944-1945, 372-373. Une autre hypothèse, selon laquelle *boudrer* serait une var. de *poudrer* (N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 7-8), n'est pas reprise par FEW IX, 564a : *pulvis*. [R. M.]

BOUDREYS, subst. masc. (boudreys)

[GD : *boudreys* ; *FEW I, 226b : *balteus* (?) (?)]

[Partie de l'arbalète]

REM. Doc. 1438 (Bresse, *boudreys*) ds GD I, 696b. [R. M.]

BOUDRY, subst. masc. (boudry)

[*FEW I, 421b : **bod-*]

"Ventre" : Lors fiert du poing sur son *boudry* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 10). [R. M.]

BOUE, subst. fém. (boue¹)

[T-L : *bœe* ; GDC : *boe* ; AND : *boue*¹ ; FEW I, 302a : **bawa* ; TLF IV, 760b : *boue*]

A. - Au propre

1. "Terre détrempée, fange, limon, recouvrant le sol, boue" : Empongnons *boe* et terre ensemble Et quanque pourrons amasser (Mir. parr., 1356, 28). Se I pourcel savoit parler, il se moqueroit des bestes qui ne se boutent en la *boe*. (GERS., *Pent.*, p.1389, 84). ...il avoit en sa tasse, sy comme il cuidoit, deux d'iceulx noëz ; mais il ne y en trouva que un, lequel il jetta en la *boë* et le foula aus piez, affin que l'en ne le trovast de ce saisy. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 457). ...et quant il se aperceut que ladite femme lui dist qu'il lui avoit widié sa bourse, afin que dudit argent il ne feust trouvez saiziz, jetta icelli à terre et en la *boe* entre ses piez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 11). ...un vallet aloit ou venoit de la riviere atout un grant cheval, et en passant devient les enfans qui pipoient, comme aucune foiz font, le cheval s'esmut et esclissa aucuns, dont il cheterent et pierres et *boes*, tant que falu que descendist (BAYE, I, 1400-1410, 107). ...on fait plus grant grace a ung homme le garder de cheoir en la *boe* que le relever depuis qu'il y est embatus. (GERS., *Concept.*, 1401, 401). Exemple prens en la chaleur, Qui, sans muer force ou valeur, Endurcist la *boe* et la paste, Maiz burre et cire fond en haste. (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 57). ...la nuyt, ilz coucherent en ung champ où ilz estoient en la *boue* jusques aux genoulx (BUEIL, II, 1461-1466, 63).

- "Mélange de terre, d'eau et d'immondices" : Et moy las, qui suy tant de fois retourné a pechié, comme chien qui remenge ce qu'il vomist et comme une truye dedanz la *boe*, suy tant de fois retourné en mes pechiez que ne me souvient. (GAST. PHÉBUS, *Livre oraisons T.*, c.1380-1383, 41). Aucuns qui par jeunece, folie ou par cuidier estre au monde en aucune prosperité dient qu'ilz voudroient que Dieu gardast son Paradis et à tousjours vivre ça jus les laissast, certes ilz ressemblent aux porcs, lesquelz pour tous delices eslisent le fiens et la *boe* et là se vouldrent et enveloppent. (CHR. PIZ., *P.V.H.*, 1416-1418, 46).

- *De boue*. "Couvert de boue, d'ordure" : ...li degré y sont de *boe* (CHR. PIZ., *M.F.*, I, 1400-1403, 125).

2. En partic. "Alluvions, dépôts provenant d'un transport par les eaux courantes" : ...pour salaire de genz qui porterent le dit argent hors du batel devant Honnefleu par la *boe* et par la petite eauce ou le batel ne pavoit aler (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 60). Lymons de terre sont les *boes* et ordures d'aucune eauce (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 209).

B. - P. anal.

1. "Cérumen" : ...le juz des feuilles [de saule] vault moult contre la *boe* et l'ordure des oreilles. (LA HAYE, *P. peste*, 1426, 227).

2. MÉD. HIPPI. "Matière putréfiée" : A la boce que li chevaux a dessous la gueule, prenés de son fiens et de vin aigre et metés par dessus tout chaut et lessiez une nuit et .I. jour. Et se vous la sentez amolier ; si la poigniez de l'autre part et amenés la *boe* au pertuis et le tenés au chaut. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 380). Se la marriz se decline vers l'oz de la hanche, ou elle fait *boe*, il est de neccessité de garir telle commocion faicte en la marriz. (SAINT-GILLE, *A.Y.*, 1362-1365, 86).

3. CUIS. "Sauce épaisse (qui accompagne le poisson)" : Carpres, lux, soles, rougés, saulmon, anguilles renversees a la *boe* et une arbolaste. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 181). Entremetz: plaiz, lamproye a la *boe*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 183). Et pour faire la *boe* [pour la lamproie] prenez gingembre, canelle, poivre long, graine et une nois mugueste, et broiez et mettez d'une part. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 235).

C. - [Cont. religieux] "Matière (p. oppos. à l'esprit, à ce qui est matériel)" : Moy Sire, *boe* et ver, ne puis entrer en tes eternitez, senon que tu le faces, que toutes choses as fet de niant. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 66). Point ne t'a fait sans entendement naistre, Comme les bestes qui vont par les champs paistre, Ains toy, venu d'ord limon, *boe* et fange, T'a fait digne d'avecques luy repaistre En paradis (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 24). Quoy que je soye *boue* ou fenge (...), A vous je retourne ma face. (LA VIGNE, S.M., 1496, 419).

D. - [Avec valeur symbolique]

1. [Cont. religieux]

- [Symbole de péché] : Tant a Magdelaine valu Qu'elle fut garie et lavée De l'orde *boe* deslavée, Dont elle avoit esté pourprise Du pechié de char et reprinse. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 213). Si dois gecter hors toutes ordures de pechié, la poudre d'avarice, les araines d'ire et d'envie, la *boe*, la fiente de luxure, pour recevoir cest hoste duquel chante l'Esglise (GERS., Pent., p.1389, 73). Et se nous n'avons pas souffisante congnoissance de Dieu, quelle merveille quant nous sommes tous ors et tous plongiez et versez en la fange et *boe* de toute charnalité ? (GERS., P. Paul, a.1394, 513). Comme par exemple nous veons en ung miroir ou en ung oeil se ilz sont chassieux de *boue* et d'ordure l'oyeil ne puet riens veoir, et ou mirouer on ne puet riens apparcevoir. (GERS., Trin., 1402, 153). Ayes mercy [Dieu] de moy et me delivre de la *boue* afin que je n'y soie plongié (Internele consol. P., 1447, 125).

- [Symbole de tout ce qui devrait être méprisé (les biens terrestres)] : Sains et beneürés, ce sont ceuls qui toutes les choses du monde reputent comme *boe*, pour ce que puissent seulement toy gainher. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 67).

2. [Symbole de la misère]

- [De Fortune] *Abattre/jeter/mettre/trebucher...qqn dan/en/enmi la boues* : D'un des bras [Fortune] les met sus sa roe Plus legierement qu'une aloe ; De l'autre les fiert en la joe Si fierement Qu'elle les trebuche en la *boe*, Et puis elle leur fait la moe. (MACH., R. Fort., c.1341, 39). Fortune du hault de sa roe M'a bien jetté en my la *boe* Et mise en dure adversité (Mir. Berthe, c.1373, 187). ...je ne voeil pas traiter d'amours Ne d'armez, ne faire clamours De Fortune ne de sa roe, Qui l'un met hault, l'autre en la *boe*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 3). "...O mauvese et treytresse fortune, commant tu m'es contrayre ! Tu me soloyes avoir mis au dessus de la roue, et maintenant m'as enversé tout au plus bas, or m'as du tout gecté en la *boue*." (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 239-240). Fortune donc assiet en haulx pretoires Et les eslieve au plus hault de sa roe Tous ceulx qui ont honneurs et territoires Et puis les fiert de la palme en la joe Et du sommet les abat en la *boe* (TAILLEV., Rég. fort. D., c.1445, 234). Fortune met l'ung en bruit, l'autre en *boe* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, -240).

- *Choir en la boue* : [Fortune] M'ot si haut mis, com mauvaise et enfrune, Moy ne mes biens ne pris a une prune ; Eins fist la moe, Moy renoia et me tourna la joe, Quant elle m'ot assis dessus sa roe, Puis la tourna, si cheï en la *boe*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 83). [R. M.]

BOUE, subst. fém. (boue²)

[FEW XV-1, 83b : **baukn-*]

(Synon. de *bouee*)

REM. Doc. 1394 ds TLF IV, 762b, s.v. *bouée*. Doc. XVe s. ds *R. Ling. rom.* 26, 1962, 176-177 (*boe, boue*) et 177 (*boez*). [R. M.]

BOUÉ, adj. (boué)

[GD : *boué* ; *FEW I, 447a : *bos*]

"Taillé en forme de moulure ; assemblé à rainure et à baguette"

REM. Doc. 1448-1449 (Dijon, *bouhee, bouhé*) et 1490 (*bouez, bouee, bouees*) ds GD I, 696b. Le verbe est impliqué par le dér. *bouvement* ("rabort servant à faire des moulures sinueuses ; la moulure elle-même"), TLF IV, 866b-867a (indication due à J.-P. Chauveau). [R. M.]

BOUECEL, subst. masc. (bouecel)

[GD : *bouecel*]

"Pelle à braise" : Batus : *bouecel* (Abavus IV, R., c.1350, 263).

REM. Cf. FEW I, 288b : *batillum*. [R. M.]

BOUECELET, subst. masc. (bouecelet)

[GD : *bouecellet*]

[Dim. de *bouecel*] : Batillus : *bouecellet* [var. *bouecelet*] (Abavus IV, R., c.1350, 263). [R. M.]

BOUEE, subst. fém. (bouée)

[AND : *bouee* ; FEW XV-1, 83a : **baukn-* ; TLF IV, 762b : *bouée*]

MAR. "Objet flottant indiquant l'endroit où une ancre est mouillée" : Je ne me veulx pas abaissier Que je n'ansuyve mon Dieu, mon Roy. Je laisseray et nefz et roiz, Timplez, ruberot et joinchee, Bouteaul, clareaul et *bohee*, Nasseron, saulnoir et filer, Pour vous servir sans descliner (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 122).

REM. Doc. c.1450 ds TLF. Doc. 1ère moitié du XVe s. ds *R. Ling. rom.* 26, 1962, 177 (*boees*). Sur l'étymol., cf. B. E. Vidos, *R. Ling. rom.* 21, 1957, 95-99. *Bouee* "foule" (XVIe s.) est un autre mot (GD I, 696c : *bouee* ; *Trav. Ling. Philol.* 27, 1989, 154 ; à rattacher à FEW XV-1, 193a : **bosk-*).

V. aussi *boue*² [R. M.]

BOUER, verbe (bouer)

[GD : *bouer* ; AND : *bouier* ; FEW I, 302a : **bawa*]

I. - Empl. trans. "Couvrir de boue" : Va t'em laver en l'eaul clere Du fluve nommé Siloé Tes yeulx quil sont par moy *boué*, Et ainsin recepvras clarté. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 127). ...Et mes yeulx *boés* laveray (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 171).

II. - Empl. intrans. MÉD. "Être purulent" : ...*boe* ou sanie ["matière purulente", GDC X, 626c] (...). ...sanier et *boer* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 237). [R. M.]

BOUEUSEMENT, adv. (bouusement)

[*FEW I, 302a : **bawa*]

"De manière boueuse, sale" : *Boisement* : cenose, ordement (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 188). [Seul ex. relevé également par M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 170] [R. M.]

BOUEUX, adj. (boueux)

[T-L : *böös* ; GDC : *boeus* ; AND : *boueus* ; FEW I, 302a : **bawa* ; TLF IV, 763a : *boueux*]

A. - "Où il y a de la boue" : Aveugle Fortune, dure, sure et amere, bien m'as mis du hault siege de ta roe ou plus bas et ou plus *boueux* et ort lieu de ta maison ou Jupiter abeure les laz, chetifs, doulereux et maleureux. (ARRAS, c.1392-1393, 243). Il est aussi moult nécessaire Cele saison mansion faire Loigns des palus, lacz et maroiz, Hors vallées, forestz et boiz, Et aussi bien loign des minières, Des fosses et des cimetières, Où sont enterrez plusieurs mors, Hors lieux puans, *boeux* et hors, Esquelz est l'air, selon nature, Moult disposé à pourreture. (LA HAYE, P. peste, 1426, 77). Ne laissez pas en lieu *boueux* Une Gemme tant reluisant (Myst. ste Barbe P., 1493, 64).

B. - P. anal. MÉD. "Purulent" : Quiconques est empique, et se fait cauterizer, se la sanie yst pure et blanche, c'est signe d'evasion ; mais s'elle est *boueuze* et d'orrible odeur, c'est signe mortel. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 101). [R. M.]

BOUFFARD, subst. masc. (bouffard)

[GD : *bouffard* ; FEW I, 595a : *buff-*]

"Glouton, gourmand (GD) ; vaurien (éd.)" : Il en fault premier faire enqueste, Car cest [l. Car c'est] un tres hideux riflart ; On ne me saroit faire feste De frequenter ung tel *bouffart*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 172). [J.-L. R.]

BOUFFARDIE, subst. fém. (bouffardie)

[GD : *bouffardie* ; *FEW I, 596a : *buff-*]

"Humeurs du rhume (qui font gonfler le nez ?)"

REM. Doc. XVe s. (Valenciennes, *bouffardie*) ds GD I, 696c. [R. M.]

BOUFFARDOIS, subst. masc. (bouffardois)

[GD : *bouffardois* ; *FEW I, 596a : *buff-*]

En bouffardois. "Durement, rudement" : Et les doulz yex s'entrefaisoient Par contenances qui plaisoient, Et s'entr'estraindoient les dois Tout douç, non pas en *bouffardois* (Pastor. B., c.1422-1425, 47). [R. M.]

BOUFFE, subst. fém. (bouffe)

[FEW I, 597a : *buff-* ; TLF IV, 764b : *bouffe*¹]

"Balle (de céréales)" : ...4 linceuz, I couverture d'estoupes, I cussin de *bouffe* d'avenne. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 1). Une coure de *bouffe*, I poul de plume en un sac, une petite coutrepointe, 4 linceuz, I viez peliçon de chevrot. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 35). [mêmes ex. : P. Meyer, *Romania* 38, 1909, 450 ; M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 172] [R. M.]

BOUFFEAU, subst. masc. (bouffeau)

[GD : *bouffel* ; FEW I, 596a : *buff-*]

A. - "Bouquet" : Mais le *bouffeau* de diverses fleurs qui jamais ne sechera que Allegresse portoit en l'autre main signifient les divins loenges et doulces contemplacions et les saintes oeuvres de misericorde (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 214). Et les fleur[s] de mon *bouffeau*, non tant seulement a Rome, mais par tout le monde rendoyent grant odeur. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 273). Et apres l'Amoreuse y mist sa clef doree, Allegresse son *bouffeau* de flourectes et Bonne Adventure s'espee a deux tranchans. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 450).

B. - "Touffe"

Rem. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.17, 1470, 409 (GD I, 697a). [R. M.]

BOUFFEE, subst. fém. (bouffée)

[T-L : *bofee* ; GDC : *bouffee* ; FEW I, 595b : *buff-* ; TLF IV, 765a-b : *bouffée*]

A. - "Souffle brusque, intermittent"

1. "Bouffée (de vent)" : [Contexte métaph.] Se tu as le courage ou pour plus proprement parler la folle cuidance de toy vouloir ingerer jusques au dangereux donjon ou dame Court se retrait en son privé, saches que le guichet en est si petit, la planche si estroicte, la fosse desoubz si parfont, et y court le vent d'envie a si grant *bouffeez*, que a l'entrer ou a l'issir tu te pourras blecer sans garison ou tresbuchier sans resourse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8). [Contexte métaph.] ...Noises, injures entre gens, Et mainte variacion, Et *buffees* de mauvaiz vens. (Chev. dames M., c.1462-1477, 94).

Rem. MILET, *Destruct. Troye* (ms., *buffee de vent*), c.1450-1453, ds GDC VIII, 350a.

2. "Émission brusque et intermittente (de feu, de fumée, d'haleine...)" : Au chief de ces douze ans, une merveille apparu moult grande en la petite isle qui prez d'illec estoit. Car l'en y vey par plusieurs nuys aulcunes *bouffees* de feu, telles que elles enflammoient toute la region de l'aer. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 181). ...et en ruant ung cop fier et de grant ceur, l'attaigny sur le bort de la maille au dessus de la levre, et en ruant le cop getta une grant *bouffee* d'allaigne de son estommac, en maniere d'un ruit, si haulte et si fiere que de l'un bout du marchié jusqu'a l'autre on en percut la voix (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 167).

B. - P. anal. *Par bouffee.* "Dans un mouvement subit" : Les gens y ceurent par *bouffees*, Ainsi que s'on couroit au fu : (...) Oncque telle course ne fu. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 173). [R. M.]

BOUFFEMENT, subst. masc. (bouffement)

[GD : *bouffement* ; FEW I, 596b : *buff-*]

A. - "Souffle brusque, intermittent" : Par cy passa l'eloquent Ulixés, Qui bien souffrit en la mer griefz excés Et fut getté par inundation En maint paÿs (...) ...son cueur ne peut estre dompté Par *bouffemens* ne son vueil surmonté. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 188). Ça et la court par *bouffement* de vens (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 300).

Rem. Autres ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide* et *Ep. d'Ov.*, ds GD I, 697a.

B. - P. anal. "Mouvement subit" : Tu trouveras noises, divisions, Rapportz et bruitz et *bouffemens* d'envye (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 274). [R. M.]

BOUFFER, verbe (bouffer)

[T-L : *bofer* ; GDC : *bouffer* ; AND : *bouffer* ; FEW I, 594b : *buff-* ; TLF IV, 765b-767a : *bouffer*]

I. - Empl. intrans. "Souffler" : ...car la Puissance Vegetative jamais ne repose, avecquez ses filles Nutritive, Formative, Assimilative et Unitive, qui sont en continuel oeuvre en leurs forges, dont les souffleiz *bouffent* par les membres esprits de vie, de mouvement et de congnoissance, pour rapaisier le dommage de l'umeur radical, dont partie se consomme et degaste en chacun moment. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 24).

II. - Empl. trans. "Manger goulument (?)" : Je dis que quant ung porquier quye ["quand un porcher chie"] Soit en Tosquanne ou en Turquie, Une truye qui gens esboufe Vient qui le flairer et sy le *boufe*

[var. louffe], Sy le mengüe chaudement, Puis le requie prestement. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 556). [Éd.: "manger avidement"; rien de sûr; sens attesté au XVIe s., GDC VIII, 350a; ici on peut comprendre aussi que la truie flaire l'étron, souffle dessus et ensuite le *mengüe chaudement*]

III. - Part. prés. en empl. adj. [D'un vêtement] "Gonflé, bouffant"

Rem. Ex. XVe s. ds TLF.

V. aussi *buffer* [R. M.]

BOUFFET, subst. masc. (bouffet)

[*FEW I, 596a : *buff-* (?) (?)]

"Touffe (?)" : Tirsus (...) : tige ou *bouffet* ou cimbable (Aalma R., c.1380, 417). [Outre la tige, *thyrsus* désigne le bâton couronné de feuilles de lierre ou de vigne, attribut de Bacchus] [R. M.]

BOUFFETER, verbe (bouffeter)

[GD : *bouffeter*; FEW I, 697a : *buff-*]

I. - Empl. intrans. "Souffler" : ...par la mer, effuriée souvent par orages et vents *bouffetans*, et se trouve toutesvoies rappaisée à coup par un ventelet doux qui l'aplanit. (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 308). [GD I, 697b, éd. Buchon]

II. - Empl. trans. "Faire bouffer" : Soit défendu ausdiz Pareurs et à tous autres marchans de draps parez ou retraiz, que aucun ne soit si hardi de *bouffeter* ses draps, soient marchans ou retraiz, se ce ne sont fins draps passans où il a graine (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 337). [R. M.]

BOUFFETTE, subst. fém. (bouffette)

[GDC : *bouffette*; FEW I, 596a : *buff-*; TLF IV, 767a : *bouffette*]

"Noeud bouffant (pour faire *bouffeter*)" : ...et faisoient mettre et attaquer plusieurs *bouffettes* de soye et autres (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1409, 438). [R. M.]

BOUFFIR, verbe (bouffir)

[T-L : *bofi*; GDC : *bouffir*; FEW I, 595b : *buff-*; TLF IV, 767b-768b : *bouffir*]

I. - Empl. intrans. "Se gonfler, bouffir" : Homs orgueilleux *bouffit* et souffle; Il weult aler plus hault que escouffle. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 102). Quant ilz regardent son visage Enfler et *bouffir*... (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 116).

II. - Part. passé en empl. adj. "Gonflé, bouffi" : [Il s'agit de Glotonnie] Le visaige [a] *bouffi* et lait. (Liber Fort. G., 1346, 155). Ainsy Vilain Penser, *bouffy* Comme ung godon... (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 11). Il n'est engendrement qu'en boing (...) Ne tel repos que vivre en soing N'onneur porter que dire fy Ne soy vanter que de faulx coing Ne santé que d'homme *bouffy* Ne hault vouloir que couardye Ne conseil que de furieux (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56). ...quant on a la chair enflée ou *boffie*... (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 56 r). [R. M.]

BOUFFRE, subst. masc. (bouffre)

[Ø]

"Bouffée, coup de vent brusque" : Et subitement, ainsi navigant en plain jour et en beau temps, sourdit un si fort estourbil, c'est ung *bouffre* de vent qui ne dure pas trop longuement mais il est trop perilleux, voire qui a le voisle tendu en hault. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 580-581).

REM. Forme à rattacher à FEW I, 595b : *buff-*, *puff-*. [H. G.]

BOUFFURE, subst. fém. (bouffure)

[AND : *bouffure*; *FEW I, 596a : *buff-*]

Région. (anglo-normand) "Soufflet"

Rem. Cf. ; AND : *bouffure*. [R. M.]

BOUGARASSIN, subst. masc. (bougarrassin)

[GD : *bougarassin*; FEW XIX, 34b : *bogasy*]

"Boucassin" : Seront tenus lesdis ouvriers de faire tous jacques de bonnes estouffes, et loyaument; c'est assavoir, jacques fais à deux fois, fais de soye, seront fais de cinq toilles : ceux de *bougarassin*, de III toilles et ceulx de fustaines de trois toilles (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 387). [R. M.]

BOUGE, subst. fém. (bouge¹)

[T-L : *bouge*^{1/2/3}; GD : *bouge*¹; GDC : *bouge*^{1/2}; AND : *bouge*¹; FEW I, 605a : *bulga*; TLF IV, 771b : *bouge*]

A. - "Contenant de forme arrondie, sac (en partic. de cuir), malle, coffre de voyage" : ...pour une autre cuirie, délivrée par les diz mandemens, en ladictie fruicterie, pour despécier la cire, avec une *bouge* à mectre et porter les marteaux et cloux (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 122). ...une grant *bouge* de cuir de vache, garnie et estoffée de courroies de cuir et de cros de fer ainsi qu'il appartient (...) pour mettre et porter la chaire de retrait de ladictie dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 181). Et tantost eulx passez, ledit Molliens et ledit Enguerran et leurs gens, vindrent monter à cheval, et à demie lieue dudit pont les vindrent ataindre, et destrousser de III à Vc escuz d'or, et avec ce leur ostèrent plusieurs *bouges* esquelles il avait pluseurs menues besoingnes, et leur décoppèrent leurs sangles et brides. (Doc. 1424. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 406). Eulx emplirent vne queue qu'ils amenerent avec eulx, et le demourant burent et gaterent, et plusieurs coffres, malles et *bouges* de plusieurs manieres avec toutes les choses qui dedens estoient (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 28). Mais au dit lieu fut si bien acoustré (...), Ce nonobstant ses espesses murailles, Qu'il y perdit *bouge*, bas et bouteilles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 242).

- *Bouge de chambre* : Pour une paire de coffineaux pour l'eschanconnerie, 20l. Pour 2 paire de *bouges* de chambre, 18l. Pour une grant malle de matteraz, 7l. Et pour 2 autres malles de garderobe, 8l. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 299).

- *Bouge portative* : Ledit Pierre, pour unes granz *bouges* de cuir neufves, à porter argent sus un sommier, et pour unes autres petites *bouges* portatives (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 98).

- [Souvent à l'ancienne forme du duel ou bien au plur., ces sacs allant par paires pour être commédément chargés sur une bête de somme] : ...unes petites *bouges* pour porter fers et cloux (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 186). ...et quant ledit cheval lui fu ramené, vit et aperçut que ses *bouges* qui estoient sur ledit cheval quant il descendi, n'y estoient pas, mais estoient perdues et demourées oudit bois; esquelles *bouges* il avoit mis les lettres closes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 518). Et n'alerent pas si desgarniz que chascun n'eust la cote d'acier, et le pan, et la piece, et le harnois de jambes es *bouges*. (ARRAS, c.1392-1393, 51). Bahus, *bouges*, harnois, armures et abis, Cevaus et palefrois, grant esquier ont conquis. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 566). Item, unes *bouges* fermans à clef (...) Item, deux peaulx de serf, l'une conrée sans poyl et l'autre atout le poyl (...) Item, une vieille selle et la

testiere d'une mule (...) Item, IIIJ tasses à selles de chevaux (Invent. N. Baye T., 1419, LXXVI). [Var. de 1136/8] ...puis tira d'unes *bouges* une cotte lacie de soie (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 1053). Si se mirent à pillier ; car ilz cuidoyent avoir tout gaignyé. L'un prenoit ung cheval d'un costé ; l'autre ung harnois, l'autre une *bouges* [l. unes *bouges*], l'autre ung prisonnyer, et chascun ce qu'il trouvoit. (BUEIL, I, 1461-1466, 108).

. *L'envers de mes bouges*. "L'intérieur (rugueux et sale) de mon sac" : Item, a maistre Jehan Laurens, Qui a les povres yeulx si rouges Pour le pechié de ses parens Qui boivent en baris et courges, Je donne l'envers de mes *bouges* Pour tous les matins les torcher ; S'il fust arcevesque de Bourges, Du cendail eust, mais il est cher. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 101).

- En partic. "Bourse" : "Il fu pris et tout le demorant mort ou pris, oncques riens n'en eschappa. Et treuverent en *bouges* la somme de trois mille frans que Loys Raimbault avoit receus à Anse de pattis des villaiges de là environ." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 114). Mesires Oudars de Renti (...) prist les florins qui estoient en deus *bouges* et les fist encargier par ses varlés (FROISS., Chron. D., p.1400, 866). MAUCOURANT [messenger]. Que vous plaist il, sire ? Laissez moy parfournir mes *bouges*. Pour ce qu'on y prent les plus rouges A soy partir sans le desjung, J'ay prins cy deux mourceaulx pour ung Pour fournir ung peu le pourpoint. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 519). ...un religieux solitaire tres devotement servant Nostre Seigneur, duquel l'ennemy moult queroit soubtillement la perdicion et, pour ce faire, se mua en forme d'un marchand ayant *bouges* plaines d'or et d'argent. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 191).

- *Emplir le bouge*. "S'enrichir" : Ce hocqueton rouge Ne pourroit mieulx a point venir : Se sera pour emplir le *bouge*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 319).

Rem. Cf. DI STEF., 100c : «*Emplir (...) le bouge, remplir la bourse, amasser des biens, bien boire et bien manger*».

- P. ext. "Sac, bissac" : Et nota , se vous voulez porter une carpe vive par tout ung jour, entortilliez la en foing moullié et la portez le ventre dessus ; et la portez sans luy donner air, c'estassavoir en *bouges* ou en sac. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 174). ...lectues nouvelles De quoy vous remplices vos *bouges* (Amant cord. M., 1490, 60).

- *Une pleine bouge de qqc.* "Tout plein de qqc." : Aagé d'ans une plaine *bouge*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 69).

B. - P. anal. [Idée d'une chose ou d'un lieu plus ou moins arrondi, contenant autre chose]

1. "Lit (concave) d'un cours d'eau" : ...car il n'estoit possible de passer pour aller du dict Versay au dict camp (...) pource que la riviere estoit si grande que elle ne pavoit en ses *bouges*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 305).

2. "Pièce (en partie arrondie ?), dans une maison" : Et n'i avoit en celle maison fors le *bouge* devant et une povre tente de vièle toille enfumée pour esconser le feu, et pardessus un povre solier ouquel on montoit à une eschelle de set eschellons. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 231). ...une maison à demourer couverte de tuille, contenant environ quatre *bouges* (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1376, 283). ...[ils] prindrent complot ensemble d'aler desrober une poissonniere ou frommagere qui demouroit lors aupre[z] de Petit-Pont, en l'ostel de laquelle ilz cuiderent entrer par les fenestres du *bouge* d'embas (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 100).

- "Chambrette, réduit (?)" (Éd.) : Toutes fois cescuns recommande Grandement le chevalier rouge, Qui leur a fait en une

bouge Ja tenir, ou .VII. jours ou .VIII., Leurs armeïres sans deduit, Et la dient com vaillamment Se combati a yaus briefment. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 155).

- "Cuisine (?)" : ...ilz desjeunoient entre eulx deux ensamble ou *bouge* dudit hostel (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 557).

3. "Chausses (?)" : A paine scait qui ne se bouge Que monte ung pet en une *bouge*. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 89). [R. M.]

BOUGE, subst. masc. et fém. (bouge²)

[GD : *bouge*⁶ ; FEW XIV, 434 : *vidubium*]

A. - "Serpe à long manche" : Et lors icellui Coupper devesti sa robe, et print sa heque et, en sa main une *bauge* ou sarpe, print son chemin a aler a icelle fiancée. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 246).

Rem. Cf. GAY I, 185a (avec renvoi à *vouge*) ; DU CANGE I, 609b, s.v. *baugium*.

B. - "Hache d'arme de forme recourbée comme une serpe" : Et lors le dit Maingret, qui tenoit un *bouge*, s'efforça d'en fraper le dit suppliant... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1431, 303). ...De halbardes, de *bouges*, de bastons, De malles flesches et de maulx viretons (...) Puisse mourir qui empesche la paix. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 277).

V. aussi *vouge* [R. M.]

BOUGE, subst. fém. (bouge³)

[GD : *bouge*⁴ ; FEW XV-1, 179a : *bondje*]

MES. "Assemblage de choses semblables, de forme allongée, liées ensemble servant d'unité de mesure" : ...pour XII *bouges* de longues verges pour les lier contre les haies, chascun fardel IIII esterlins valent XVI s. IIII d. (Comptes Lille L., t.1, 1411-1412, 30). ...6 *bouges* de lattes emploiez tant pour deux gyoles d'espriver estans sur la mote dudit hostel, comme pour l'ouvraige de planquement fait en la chambre de madicte dame de Charrolois (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 587). [Var. de 454/33] ...il prinst verges vertes et les pela, puis les lya par *bouges* (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 981). ...quatre *boughes* de plumes d'otriche toutes noires. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 108). ...puiis avironnèrent laditte tour de chariotz comme s'ilz voulsissent miner. Mais ceulx qui dedens estoient ruèrent de hault en bas grant plenté de *bouges* d'estrain avec pouldre de canon, tellement qu'ilz ardirent lesdits chariotz (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 319).

REM. FEW XV-1, 179b souligne que ce mot, d'orig. flam., localisé dans le Nord, est dû à une mauvaise lecture de *n* en *u* : *bonge* en *bouge* ; en effet, on rencontre le dér. *bonjeau* jusqu'au XIX^e s. Cf. aussi G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 23. [R. M.]

BOUGE, subst. masc. (bouge⁴)

[GD : *bouge*⁵ ; FEW I, 424a : **bodica*]

"Terre en friche, friche"

Rem. Doc.1475 (*cinq sextrees de terre ... en bouges*) et 1482 (*boyge*) ds GD I, 698a. [R. M.]

BOUGER, verbe (bouger)

[T-L : *bouger* ; GDC : *bouger* ; AND : *bouger* ; FEW I, 617b : **bullicare* ; TLF IV, 772b : *bouger*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. [Très souvent en contexte nég.]

A. - "Quitter la position dans laquelle on est ; faire un mouvement de son corps ; remuer" : Moult longuement pasmée jut C'onques ne *bouja* ne ne mut (Mir. roy Thierry, c.1374, 313). ...mais il est advis proprement qu'ilz [les dragons] soient en vie, fors

de tant qu'ilz ne se *bougent* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 86). MARIE SALOMÉ. Son regard est si tres cruel Que je n'ose lever la chiere. MAGDELAINE. Pour l'espouventable lumiere, Je ne m'ose *bouger* aussi. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450.).

- *Grosse d'enfant bougeant* : Et ung poy de reconfort leur est venu: c'est que ladite dame, princesse de Castille et royne de Portingal, a esté grosse d'enfant *bougeant*. (COMM., III, 1495-1498, 298).

B. - "Changer de place ou de lieu, remuer, se mouvoir, se déplacer"

1. [D'une pers.] : "Mon amy, me ditez vous : où demeure mon signeur Guillam Mountendré ? - Ne vous *bougez*, biau sire, je le vous dirai..." (Man. lang. G., 1396, 81). Et se yeux officiers sont bons ilz ne se *bougeront*, et se mauvais sont les ostera et mettra nouveaulx de qui elle aura bonne relacion. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 86). ...et dissent qu'ilz ne se *boujassent*... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 392). Nenny, dea, ne *bougez* encore : Nostre fait seroit tout freloire S'il vous trouvoit levé. (Path. D., c.1456-1469, 116). Ainsi monta le compaignon sur la muraille du chastel et atacha les eschelles et fist ainsi que Piètres lui avoit commandé. Et incontinent ledit Piètres, qui estoit au pié de l'eschelle, ne se *bougoit* pour paour qu'on ne la bougeast point ne qu'on ne la chargast trop et qu'elle ne rompist. (BUEIL, I, 1461-1466, 90). ...et s'en durent mettre ses gens en desarray et en fuite; car ilz cuidoyent qu'ilz s'enfuissent; mais il dit soudainement à ses compaignons : "Ne *bougez*; je scay bien où ilz vont"; et, par ceste parolle, sa bataille se rassura et combattirent de grant courage leurs ennemiz et les desconfirent. (BUEIL, II, 1461-1466, 61). Je suis gent, plaisant et joyeux, Viengne qui [voudra], je ne *bouges*. (B. veoir, p.1480, 14). Qui voudra menger d'une prune, Je vous requier qu'on ne se *bouge*. (Rapp., c.1480, 58). Esdras ot aussi congié de rediffier Jherusalem et le Temple et de y mener les dix lignées que le roy Salmanasar avoit encloses ès mons de Caspie, mais il ne les pot aver, car jamais ne *bougeront*, mais eut deux lignées qui estoient en Caldée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°). "Mes amys", respondit le roy, "vous ne pouvez bonnement *bouger* ne ne devez quant a present, car ce peuple que nouvellement a esté reduit, pourroit facilement en vostre absence estre seduit en peu de temps..." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 15).

- *Sans bouger* : Ainsi descendirent les ennemis du Jouvencel à grant orgueil et marcherent le grant pas droit à lui; et le Jouvencel les attendit de pié coy sans *bougier* (BUEIL, I, 1461-1466, 152). Par ainsi, Centurion, vous conseilhe, Pour cognoistre ceste merveilhe, Que vous et voz gens y aliés, Et sans *bouger* y demeurés Juc que trois jours seront passés. (Pass. Auv., 1477, 275).

- (Se) *bouger de/hors de qq. part*. "S'éloigner de qq. part" : ...pour vo gré m'iray armer et hauberger, Mais ja hors de mon tref ne me verrez *bougier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 352). Bien est, de ci ne vous *bougiez* : En l'eure a vous retourneray. (Mir. roy Thierry, c.1374, 330). Li argens ne devoit estre contournés ailleurs ne *bougier* de Paris fors en paier gens d'armes, se on les metoit en besongne. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 155). ...nuls de ceuls qui dedens estoient, ne s'oserent *bougier* ne issir pour rescourre la proie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 603). "Ne vous *bougiés* de chi, tant que vous averés aultres nouvelles." (FROISS., Chron. D., p.1400, 865). En après, le roy, qui par long temps n'estoit *bougié* de Tours et Amboise, me de bonne devocion, s'en party et ala à Nostre-Dame de Celles en Poictou, où il séjourna ung peu, et retourna audit lieu d'Amboise. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483,

248). Durant le temps, le roy ne *bouga* de Paris et y fist son quaresme, faisant grant chere, et s'i trouva sain et bien disposé, comme il disoit. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 325). Et lors s'en alla Piètres jusques au pié du mur, pour en adviser la haulteur et là où il asseroit son eschellement. Et, quant il eut bien advisé son fait, il se fist baillier ses tronssons de main en main, affin que les compaignons ne *bougeassent* de leurs lieux et ne feissent aucune noise. (BUEIL, I, 1461-1466, 89). Helas, que ne sommes nous mortz, Ensemble Jhesus, mon amy, Fin que ne *bouhasse* d'ycy Et qu'on m'ensevelit avec vous ! (Pass. Auv., 1477, 262). Et, après que avons debatue la matere, avons tous ensemble esté d'opinion que, veu l'assemblée que ledit duc faict, et aussi de sa venue en ladite ville d'Ippre, que nous ne devons *bouger* de nos garnisons, affin que, s'il entreprennent aucune chose, que nous l'en gardons. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 371).

• *Bouger d'avec qqn*. "Se séparer de qqn" : "Touteffoys, dist le Jouvencel, se j'ay seurté de vous, vous n'en avez point de moy. Vous cuidiez bien y estre le plus fort et que voz gens ne vous habandonnassent point ne ne *bougeassent* d'avec vous..." (BUEIL, II, 1461-1466, 239).

2. En partic. [D'une armée, d'une troupe] "Quitter la position qui a été prise, se déplacer" : Li consaulx Piètre dou Bos fu creus : onques chil Flamenc ne se *bougièrent* de leur pas, et se tinrent tout quoi au piet dou pont et tout contreval la cauchie. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 16). Et lors le roy creüt conseil, tira à l'avengarde, qui jamais n'estoit *bougee* : et au roy vint bien à point (COMM., III, 1495-1498, 187). Et dit ung homme d'armes, nommé Jehan de Charre, que icelle avangarde est logée à Marés et à Babeul, qui est le droit chemin de Noion et de Chauny : pourquoy il me semble qu'il n'est point encores mestier de soy *bouger*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 320).

3. [D'une chose] : ...einz me soit celle bone bende bien eidant a lier et a tenir les autres medicines, q'elles ne se *bougent* de mes plaies tant ne quant, mes demurent fermement sus pur bien et tout garrir. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 220). ...[un homme lui conseilla que] feussent mis ces X. solz en la bourse de cuir de cerf dessus la piece de bois qui soustient l'esguille du pommel, et sur quoy il est assiz, et ce feist continuer tous les ans, et le pommel demourroit entier. Et depuis a esté ainsi fait, ne oncques puis le pommel ne se *bouga*, ne ne fu empirez, et n'y treuve on rien le landemain. (ARRAS, c.1392-1393, 296). Se pour ma mort le bien publicque D'aucune chose vaulsist mieulx, A mourir comme ung homme inique Je me jugasse, ainsi m'est Dieux ! Griefz ne faiz a jeunes ne vieux, Soie sur piez ou soye en bierre : Les mons ne *bougent* de leurs lieux Pour ung povre, n'avant n'arriere. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 31).

- [D'un pansement] : ...einz me soit celle bone bende bien eidant a lier et a tenir les autres medicines, q'elles ne se *bougent* de mes plaies tant ne quant, mes demurent fermement sus pur bien et tout garrir. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 220).

- [D'une pièce d'échecs] : Son roy aussy qui ne s'estoit *bougiez* estoit en son premier point demourez, c'est a dire en .ej. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 763).

C. - Au fig.

1. *Se bouger*. "Quitter ses fonctions" : ...et y en ordeneront les commiz à oir ledit compte un autre qui demourra pour l'année procureur avec cellui qui ne se *bougera*; et l'année ensuivant, ce compte rendu, ils y metteront un autre procureur en lieu de cellui qui par avant y estoit demouré, et y demourra cellui qui dernièrement y avoit esté mis, pour informer le nouvel procureur des besongnes

appartenans à laditte procuracion, et ainsy se continuera de là en avant par chascun an a tousjours. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1410, 651).

2. *Se bouger de qqc.* "Abandonner, renoncer à" : Seigneur, ne vous alés *bouhant* De la foy catholicque (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 135).

II. - Empl. trans.

A. - "Changer qqc. de position" : Ainsi monta le compaignon sur la muraille du chastel et atacha les eschelles et fist ainsi que Piètres lui avoit commandé. Et incontinent ledit Piètres, qui estoit au pié de l'eschelle, ne se bougoit pour paour qu'on ne la *bougeast* point ne qu'on ne la chargast trop et qu'elle ne rompist. (BUEIL, I, 1461-1466, 90).

- Part. passé : Il prise tant mon noble affaire (...) Pas ne vodroit que point *bougie* Fust de moi ceste auctorités (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 53).

B. - "Faire se mouvoir (une partie du corps), remuer, bouger" : Puis regarde belle Aude et sa beaulté touchoit, Mais Aude nullement ses deux yeulx ne *bougoit* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 163). Regardez se rien elle *bouge*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 318).

- *Bouger jambe ou cuisse*. V. *jambe*

- *Bouger pied ou teste*. V. *pied*

- *Ne plus rien bouger*. "Être mort" : Si non est mort, je le veulx bien. Galans, il ne *bouge* plus rien. (Pass. Auv., 1477, 230). [R. M.]

BOUGERONNER, verbe (bougeronner)

[GD : *bougeronner* ; FEW I, 607a : *bulgarus*]

"Sodomiser, se comporter en pédérastrate avec"

REM. Doc. 1477 (*bougeronner ... des enfans*) ds GD I, 698b. [R. M.]

BOUGETTE, subst. fém. (bougette)

[GDC : *bougete* ; FEW I, 605a : *bulga* ; TLF IV, 774b : *bougette*]

A. - "Petit sac de voyage, sacoche" : Il est vray que, à ung messaigier qui les portoit, sa *bougete* se ouvrit et cheurent ses lectres en l'ostellerie où je passoye. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 292). ...dist ladictte hostesse de nuyt à son mary (...) : "Cest homme qui est logé seans m'a baillé ung doublier ouquel a un *bougete* tant pesante que merveilles". (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 375). ...en s'en retournant d'icelluy, ung crugeon d'uyll en ung sac à son col, rencontra ung compaignon (...) qui estoit en habit d'omme de guerre, vestu court d'une jaquete, une grant espée à son col, avecques ung petit manteau et une *bougette* troussée à son espée et une dague à sa sainture et ung becquet en un exsil en sa main, lequel becquet il avoit osté celluy jour à ung marchand de poisson (Doc. Poitou G., t.11, 1465, 33). ...une *bougete* de sandal bleu. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 140). Et luy mist-on une belle *bougete* à l'arçon de sa selle pour mettre sa cotte d'armes et, bien instruit de ce qu'il avoit à dire, puis s'en alla tout droit à l'ost des Angloys (COMM., II, 1489-1491, 43).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GDC VIII, 351a.

- Au plur. "Double sacoche" : ...ledit seigneur de Pruilly, tout en pourpoint, unes *bougettes* sur ses espaulles (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155).

B. - "Coffret, boîte" : ...une *bougette* ou boete (...) en laquelle selon que l'on dit avoit trois lingoz d'or (Doc. 1447. In : P. Rézeau,

R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Doc.1505 ds GDC VIII, 351b. [R. M.]

BOUGIE, subst. fém. (bougie¹)

[T-L : *bogie* ; GDC : *bougie* ; AND : *bogie* ; FEW XIX, 35a : *Bugaya* ; TLF IV, 774b : *bougie*]

A. - "Cire fine dont on fait les chandelles" : Gillet le Séneschal, pour une livre de chandelle de *bougie* blanche et II livres d'autre, achetées de lui pour le Roy et pour mons. de Valoys, à dire leurs Heures (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 34). ...il metera le Saint Sacrement sur une petite table paree a .II. chandeliers et chandailles de *bougie* par desus alumees reposer un pau... (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 311-312). Et se ainssy estoit que la feste se feist en yver il vous fault pour la cuyse Pour chescune nuit .LX. torches, .XX. livres de *bugie*, .LX. livres de chandelles de supp pour visiter la boucherie, patisserie, poyssonnerie (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 136).

B. - P. méton. "Chandelle faite avec cette cire" : ...ung chandelier d'argent à mettre *bougye*. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 365). [R. M.]

BOUGIE, subst. (bougie²)

[AND : *bogee* ; *FEW XIX, 35a : *Bugaya*]

PEAUSS. "Fourrure d'agneau (originaire, initialement, du royaume de Bougie, en Afrique du Nord ; puis toute fourrure d'agneau des pays du Sud)" : ...une panne de *bougie* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 248).

REM. Cf. R. Delort, *Le Comm. des fourr. en Occ. à la fin du Moy. Âge*, t.1, 1978, 82, 88, 219, 224. [R. M.]

BOUGIERE, subst. fém. (bougière)

[GD : *bougiere* ; FEW XIX, 35b : *Bugaya*]

"Bougeoir"

REM. Doc. 1459 (*bougières*) ds GD I, 698b. [R. M.]

BOUGRAN, subst. masc. (bougran)

[T-L : *boquerant* ; GDC : *bougran* ; AND : *bokeram* ; DÉCT : boquerant ; FEW XIX, 36a : *Buhara* ; TLF IV, 777b : *bougran*]

DRAP. "Étoffe de lin, à date ancienne fine et précieuse, en provenance de Boukhara, devenue peu à peu plus grossière (employée surtout comme doublure)"

- [Étoffe de lin fine] : ...tout estoit couvert de pris, De cendal, de vert et de gris, De palios, de *bouguerant*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 66). LE MERCIER. ...Et sy ay de plusieurs sendels, Soye vermeille et puis moree, Et ay soye qui est doree. J'ay *bougueen* et estamines, J'ay bources faictes de euvres fines... (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 226).

. [Avec valeur symbolique, pour représenter la continence, la virginité] : Il [saint Jehan] dit que les noces de l'aignel vindrent et sa femme se para de *bouguerant* ; par quoy je n'entens mais que la pure virginité de Marie (Mir. chan., c.1361, 139). ...car pour ta pacience, tu aras vestement de pourpre, pour ta continence vesteure de *bouguerant*. (Mir. st Val., c.1367, 123).

- "Toile servant à divers usages" : XXX cambres y ot, (...) Ne furent pas de toile ne d'autre *bougerant*, Ains furent de dras d'or, d'ouvrage nubiant (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 154). ...toutes autres toilles tainctes comme *bougrans*, futaines de toutes sortes, sarges et sayettes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

. [pour couvrir les courtespointes] : Item, une autre coulpointe de *bougran*, blanche, pointée bien menuement, et à plusieurs bestes de pointure de mesmes. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 392).

. [comme doublure] : Couvertures d'autel. Premièrement : Une vieille couverture de veluiou, pallée de roys rouges et vers, et est doublée de *bougran* qui est destaint. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 151). ...six pieces et demie de *bougeran* noir pour doubler lesdiz draps d'autel, coussins, draps de sieges et aultres choses (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 422). ...XX aulnes de *bougran* bleu (Comptes roi René A., t.2, 1453, 8). ...deux douzaines de *bougrans* asurez (Comptes Lille L., t.1, 1454-1455, 433). ...IX pièces de *bougrains* pour doubler les robes de camelot (Comptes roi René A., t.2, 1478, 82).

. [pour confectionner des bannières, des tuniques de chevalier, des couvertures pour les chevaux] : Il vestit l'acqueton de moult viez *bocquerant*, Pués endosait desoure le haubert joserant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 203). ...X pièces de *bougeran* dont furent fais lesdiz petiz penonceaux (Comptes Lille L., t.1, 1413-1415, 95). ...*bougeram* vermeil à faire ung penon ausdis archers. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1469, 156). ...les princes joustoient en parures de drap de laine, de *bougran* (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 268).

. [pour parer une église] : ...toute la nef de l'église estoit toute parée de soye et de *boucran* aux armes de monseigneur de Bourgoingne (LA MARCHÉ, Mém., III, c.1470, 62).

Rem. Sur l'évolution de la nature et de l'usage de cette toile, cf. GAY I, 187b. [R. M.]

BOUGRE, subst. masc. (bougre¹)

[T-L : *bougre* ; GDC : *bolgre* ; AND : *bugre* ; FEW I, 606a : *bulgarus* ; TLF IV, 778a : *bougre*]

A. - "Hérétique (initialement bulgare)" : "Ne suis *bougre* n'herite, Ne pappelart ne sodomite..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 69). Sommes nous *bougres* ne herites Ne malfaitteurs ? nanil, ce croy. (Mir. prev., 1352, 240). Et fu en plain concitore, en Avignon et en le cambre dou pape, escumeniiés publikement et réputés pour *bougre* et incrédule. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 187). ...Jüifz, paiens, *bouges*, herites (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 90). Telz *bougres*, sire, et telz herites, Par mon conseil, vous destruirez. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 136). ...le conte de Flandrez (...) envoya ung messagier au *bugre* d'Avignon, qui estoit son oncle, luy dire que semblablement il assemblast ses gens et qu'il entrast en la terre du roy de France et qu'il destruisist le païs. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 168).

- [En partic., désigne les Hussites] : Mais les *Bougs* se sont souzmis A toy [Hérésie], et hors de la foy mis (Concil Basle B., 1434, 103).

B. - "Celui qui se livre à la sodomie (dont les hérétiques bulgares sont particulièrement accusés), homosexuel ou pédéraste" : *Bougres* ne sont pas proprement ; Des femmes ont a leur couchier. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 1324-1340). Cieulx qui sont suspeconnez d'estre hereticques pertignaux, et *bougres*, et sodomites, la justice laye les doit prendre et envoyer à l'evesque pour en savoir la verité (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 502). Car en celle baniere ardant A plus de cent mille useriers Qui nombrent mailles et deniers, Et si sont pendu maint herite, Maint *bougre* et maint sodomite. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 241). ...Est contenu oudit chapitre que la pugnicion des *bougres* appartient à la justice temporel ; mais si l'evesque avoit

prins le delinquant par avant, il respondroit par devant lui du pechié pour tant que touche l'ame, et demourroit la pugnicion du crime à la court laye. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 338). En Rame sont plusieurs temples ou eglises selon leur loy de Macomet ; et font mariages en leur intencion ; non obstant il en y a de *bougres* et plusieurs vivent comme bestes. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 130).

- "Pédéraste" : Las ! enfans, vous estes perdus. Ses villains *bougres*, ors, infames Vous veullent prendre comme femmes. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 367).

- "Celui qui se livre à la bestialité" : ...et aussi dudit pechié horrible de compaignie charnelle, par lui reiteré par III fois, en beste appellée jument, que comme *bougres* il feust executez, et qu'il estoit dignes de recevoir mort, c'est assavoir d'estre ars. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 189).

Rem. Les sens A et B sont plus ou moins confondus, les hérétiques (bulgares ou autres) étant accusés de débauche contre nature.

C. - "Prêteur sur gages" : Recepte d'une table c'on fist pour gens prestans aux wages, c'on apiele *bougres*. (Doc. XIV^e s. In : Vox rom. 6, 1941-1942, 172).

Rem. Cf. DU CANGE I s.v. *Bulgari*.

D. - P. ext. [Mot d'injure] : ...Tu ne [te] vis que de pillage. Senglant *bougre* d'ung vieil thoreau, Je te donray sus le museau, Se tu me frappes aujourd'huy. (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 53).

- [Au fém.] : C'est une *bougre* meschant garce Qui a bien desservi estre arse (Mir. roy Thierry, c.1374, 277).

Rem. Formes *boutre* et *boutresse* : ...ke nus fourniers ne boulangiers venge pain a *boutre* ne *boutresse* ne ait compaignie avoec aus... (Doc. 1441-1442. In : Vox rom. 1941-1942, 173). [R. M.]

BOUGRE, adj. (bougre²)

[GD : *bougre* ; FEW I, 607a : *bulgarus*]

"Rabougri"

REM. Doc. 1409 (*plusieurs viez chesnes bougres et mutiles*) ds GD I, 698c. [R. M.]

BOUGRERIE, subst. fém. (bougrerie)

[T-L : *bougrerie* ; GD : *bougrie* ; GDC : *bolguerie* ; AND : *bugerie* ; FEW I, 606b : *bulgarus* ; TLF IV, 778b : *bougrerie*]

A. - "Hérésie (à l'origine, celle des bogomiles dualistes bulgares)" : l'ai(e) pechie par symonie, Par sacrilege et brugrenie [l. *brugrenie*]. Desloyauté et lar[e]chins Ai(e) ie tenus par mes voysens Aueucq(ue) fauseté et uzure, Cauteil, boidie et renoierie ; Gilh[e], baras et tricherie Ay ie oyut de ma partie (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 238). Diex en leurs cuers ne seoit mie Pour leur erreur et *bouguerrie*. (Prop. choses Rosarius Z.S., c.1330, 162). En cel an, fut Hugues Aubriost, prevost du roy à Paris, par l'Université reprins de heresie, de *bougrerie*, d'estre sodomite et faulx crestien (Chron. Valois L., c.1377-1397, 294). En ce mesmes temps advint en la ville de Bruges que ung nommé Jacques Purgatoire, contempnant Dieu et la court céleste, avoit commis ung détestable péché de sodomite, autrement dit *bougrerie*, et avoit eu charnellement, par force, maistrise et violance, copulacion avec plussieurs personnes par le fondement. Pourquoi fut par les gens de justice emprisonné et après deument examiné, et le délit par lui confessé, fut presché en lieu publicque, et affin qu'il tournast à exemple à tous, fut condampné par justice à estre ars et brûlé au lieu

et place en tel cas acoustumé. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 184).

B. - "Homosexualité ou pédérastie (dont les hérétiques bulgares sont particulièrement accusés)" : Ly airs contr'eulx vengeance crie, Et li feux pour leur *bougrerie* Demande leurs corps pour ardoir (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 320). Touz gens sont receuz en tesmoignaige en cas de symonnie et de *bougrerie*, mesmement femmes publicques. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 209). ...la mer Morte, en laquelle se fondirent cinq citez pour le péchié de *bougrerie*. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 83).

- Au plur. "Actes de débauche contre nature" : ...ceulx qui le haïrent, De lui grande malichon dirent ; Sur lui mirent mont d'acoisons, Murdres, *bouguerries*, poisons, Qu'il n'avoit point esté filz d'home ; Pluseurs dolleus que je ne nomme. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 60).

C. - P. ext. "Vice honteux" : Tout est plain de sorcelleries Et de grandes forseneries ; Orgoeul est de *bougrie* plains ; Ung jour croit plus, et l'autre moins. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 125). [R. M.]

BOUGRERON, subst. masc. (bougreron)

[GD : *bougeron* ; FEW I, 607a : *bulgarus*]

[Terme injurieux] "Bougre, sodomite" : Lequel Rousseau respondi audit suppliant, en renyant Dieu par plusieurs foiz, que il aimeroit mieulx mourir cent mil foiz que de soy rendre aux vilains trippiers de Poitiers et de Fontenay, et que s'il estoit en la ville de Poitiers, il donneroit ung coup de dague ou de cousteau au vilain lieutenant trippier et *bougeron* (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 131). Car bien sçavent que pour enharnacher La nef Venus d'amoureux advirons, Et pour a point ung connin embrocher, Qu'ilz n'y vont pas ainsi que *bourgerons*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 209). Mais pour tuer, fouldroyer et abatre Poiltrons Lombars, *bourgerons* furieux, Tant et si fort que, sans plus en debate, Le roy françois fut lors victorieux. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 280). Et ses maîtres cardinaulx dissolus, Par *bourgerons* en mes las les actrappe, Puis je les mectz gentement soubz la trappe Ou ilz sont tous de leurs cas absollus Es chaudières du loudier Tantallus Et es fours chaulx des infernaulx palus (LA VIGNE, S.M., 1496, 478). [R. M.]

BOUGRESIE, subst. fém. (bougresie)

[T-L : *bougresie* ; FEW I, 606b : *bulgarus*]

A. - "Hérésie des *bougres*"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 1099-1100.

B. - "Homosexualité" : ...li quens estoit tous plains de *bougresie* Et de vices plenté (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 404). [T-L I, 1099-1100] [R. M.]

BOUGRIE, subst. fém. (bougrie)

[GD : *bougrie* ; FEW I, 606b : *bulgarus*]

A. - "Hérésie ; p. ext. vice" : Tout est plain de sorcelleries Et de grandes forseneries ; Orgoeul est de *bougrie* plains ; Ung jour croit plus, et l'autre moins. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 125).

B. - "Homosexualité, acte homosexuel"

Rem. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD I, 698c. [R. M.]

BOUILLAGE, subst. masc. (bouillage)

[GD : *bouillage* ; *FEW I, 614a : *bulia* (?) (?)]

"Action de marquer avec la *bouille* (marque de plomb apposée sur les pièces de drap défectueuses)"

REM. Doc. 1499 (Valenciennes, *boullages*) ds GD I, 702b.

V. aussi *bouilleur*¹ [R. M.]

BOUILLANT, adj. (bouillant)

[GD : *bouyant* ; GDC : *bouillant* ; FEW I, 619a : *bullire* ; TLF VI, 779b : *bouillant*]

A. - [D'une pers.] "Ardent, emporté" : ...Portingalois sont chault, *bouillant* et mal souffrant, et aussy sont Anglois fellé, despit et orgueilleux. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 88). Englés sont de merveilleuses conditions, chaut et *bouillant* tos esmeu en ire, tart apaisié ne amodé en douçour (FROISS., Chron. D., p.1400, 42). Lequel suppliant qui, comme dit est, estoit lors jeune, chault et *bouillant*, et cuidant bien faire en obeissant aus diz cappitaines et gens de guerre, se habilla et fut arbalestier et ala, avec les dictes gens de guerre de la dicte place de Marueil, Saint Hermine et autres, à l'encontre des diz Bretons (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 264). ...les Escos (...) sont chaut, *bouillant* et orgueilleux (FROISS., Chron. D., p.1400, 777).

B. - [D'un bateau] "Facile à mettre en mouvement" : ...et en ce remuant, pour ce que ledit batel estoit *bouyant* et petit, icellui Houf chey en ladite riviere de Saine (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 52).

V. aussi *bouillir* [R. M.]

BOUILLE, subst. fém. (bouille¹)

[GD : *boille* ; FEW I, 617b : **bulli*-]

"Sorte de mesure pour le vin valant le sixième d'un muid" : LE VALLET DU BOURREAU. (...) Sang bieu, vecy bonne despoille ! J'ay esperance que ma *boille* En aura quelque lopinet. (Il despoille le brigant...) (LA VIGNE, S.M., 1496, 318).

Rem. Sens donné par l'éd. d'apr. GD I, 673a (Ordon. de Salins), mais qui reste incertain dans le cont. G. Roques, *Z. rom. Philol.* 97, 1981, 445 note : «le sens donné me paraît très douteux mais le mot me reste obscur». [A. B.]

BOUILLE, subst. fém. (bouille²)

"?" : Quant le roy eut receu la reverence Des gens d'eglise, gouverneurs et regens, Devers la ville il fist marcher ses gens Et son armee en moult belle ordonnance. Tantost qu'il eult la grant *boille* aproché, Quatre seigneurs comme ilz se proposerent, Dessus son chief ung grant poille poserent A fleurs de lis de fin drap d'or broché. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198).

REM. Peut-être "sceau de métal", d'où "acte marqué de ce sceau". [A. B.]

BOUILLEMENT, subst. masc. (bouillement)

[GD : *bouillement* ; FEW I, 620a : *bullire* ; TLF IV, 781a : *bouillement*]

"Bouillonnement" : ...les humeurs sont en tres grant *bouillement* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). Andrax selonc Guillaume de Salicet n'est aultre chose que carboncle empiré car la matiere de andrac est sang gros et bouillant qui acquiert venenosité par son *bouillement* et est dit buba bona par le contraire car est tresmalle et tresperilleuse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2).

REM. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VII, 25, ds GD I, 699a (*bouillement*). [R. M.]

BOUILLEUR, subst. masc. (bouilleur¹)[GDC : *bouilleur* ; *FEW I, 614a : *bulla* (?) (?)]"Celui qui marque avec la *bouille* (marque de plomb apposée sur les pièces de drap défectueuses)"**REM.** Doc. 1393 (Tournai, *bouleurs*) ds GDC VIII, 352a. Cf. TLF IV, 780b : *bouille*³ (doc. 1444).V. aussi *bouillage* [R. M.]**BOUILLEUR, subst. masc.** (bouilleur²)[GD : *bouleor* ; FEW I, 620a : *bullire*]"Bouilloire" : C'est le plus fort que de laver. Or ça ! en vecy plain *bouleor*. Vous plaist il laver, monseigneur ? Vecy de l'eaue delectable. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 164).**REM.** Doc. 1307 (Caen, *boulleour*) ds GD I, 701b. [R. M.]**BOUILLIE, subst. fém.** (bouillie)[T-L : *bolie* ; GDC : *bouillie* ; FEW I, 619a : *bullire* ; TLF IV, 782a-b : *bouillie*]**A.** - "Aliment plus ou moins épais, composé de lait ou d'eau et de farine bouillis ensemble, bouillie" : Je mengeray de la *boulie* Ja quant je vendray a maison. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 29). Et si avra de la *boulie* Et des eufs fres pour la coulour Du mains deux ou trois foiz le jour, Et assez tetteray aussi, Car assez ay lait, Dieu mercy, Pour tresbien un enfant nourrir. (Gris., 1395, 50). Mangue, la *boulie* s'effroide. (...) Ceste *boulie* est tresmal cuyte (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 77). Vous me semblez une nourrice Qui se courrouce a sa *boulye* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 195). Mon desjeuner si sera de *boulye* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 223).**Rem.** G. LE MUISIT, c.1347-1353 (*boulie*), et *Baud. Sebourg* B., c.1350, XI, 778 (*boulie*), ds T-L I, 1045. *Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 225. L'ex. suiv. vient d'un "fatras" : Si rotissait de la *bouillie* Au plus hault d'ung molin a vent (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 159). Sans doute le sens est-il aussi celui de "bouillie" ds l'ex. suiv. : Le cleric latin parler vouldroit, Et le vilain mal le soulroit, Car le vilain ne s'estudie Fors qu'en charue et en *boulye* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 83). L'Éd. l'interprète par "fraude" et y voit donc un mot *boulie* à rattacher à FEW XV-1, 176a : *bôlen* (GD I, 702a : *boulie*²).- "Pâte à crêpes (pâte presque liquide)" : Puis mettez du sain sur le feu en une petite paelle de fer, ou moictié sain ou moictié beurre fraiz, et mettez fremier, et adonc ayez une escuelle percee d'un pertuis gros comme vostre petit doy, et adonc mettez de celle *boulye* dedens l'escuelle en commençant ou meilleu et laissez filer tout autour de la paelle (*Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 255). La tierce si est de gauffres couleisses, et sont dictes coulisses pource seulement que la paste est plus clere, et est comme *boulye* clere faite comme dessus. (*Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 277).**B.** - "Boisson aigrelette obtenue en faisant fermenter de la farine dans l'eau" : J'ayme trop muelx seans a boire nous *bullie* Qu'alleir aquerrir pris et noble signorie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 43). Comme cil dort liement que la teste ait emplie De bon vin et poignant ; muelx vault que *boillie* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 972). Je me sui a tart de ce fait repentie Et quant jou ai brasret ceste malle *boulie* Drois est que je le boive (Ami Amile A., c.1400-1500, 63).**Rem.** Peut-être même sens dans l'ex. suiv. (éd.) : ...Car qui plus fait, ce dist, plus grant don a. Au faintif la *boulie*. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 79). [R. M.]**BOUILLIER, (?)** (bouillier)

[Ø]

"Détremper, laver" : Item, nul poissonnier de Paris ne peut ne ne doit *boullier* [l. *brouillier*] ne gascher poisson, comme morue salée, macquereaux salez ou harent blanc salé (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 15). [R. M.]**BOUILLIR, verbe** (bouillir)[T-L : *bolir* ; GD : *boudre* ; GDC : *bouilli/bouillir* ; AND : *buillir* ; DÉCT : *bolir* ; FEW I, 619a : *bullire* ; TLF IV, 782b : *bouillir*]**I.** - Au propre**A.** - Empl. intrans.**1.** [D'un liquide ou d'un solide en fusion] "Être en ébullition" : ...l'eau *boult* tres fort (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). Ne ne cuides que feu ardent Ne tourment nul n'yaue *boulant* (...) La charité en mon courage Ne l'amour de mon Dieu estaingne. (Mir. st Ign., 1366, 86). ...si comme ceuls qui ont une espece de meselerie qui se delitent en eaue *bouillante*, ce leur semble. (ORESME, E.A.C., c.1370, 402). En or *boullant* boulu seras (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 156). ...en plonc *boullant* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 28). En plomb *boillant*, pour mieulx les esmorcher, Les pourbouldray sans en avoir mercy (LA VIGNE, S.M., 1496, 220).- *Faire bouillir*. "Mettre en ébullition" : Faictes *bolir* ung boullon (*Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 205). ...ledit maistre Gabriel (...) fondit certain metal, estaing, arguan, bourre et sublimé tout ensemble et le fist *bouillir* (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 213). ...fais *boullir* fort au four eaue bien nette en pot de terre (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 235).- Inf. subst. "Fait d'être en ébullition" : Exemple quant l'eaue mise sur le feu commence a eschauffer jusques au *boullir*, elle s'estent et espart tant qu'elle puet. (Somme abr., c.1477-1481, 145).**Rem.** Simonnet Caillau, ds CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 357 (*au boillir*).**2.** [P. méton., de ce qui est mis dans le liquide en ébullition]**a)** [D'une chose, d'un aliment] : ...le percil ne doit point estre boulu, se trepetit non, car en *boullant* il pert sa saveur. (*Ménagier Paris* B.F., c.1392-1394, 202). ...Vray congnoiseur de chair qui *buist* sans sal A grans bouillons (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 253). Quant poix ou poiree *bouillent* ou pot qui est mis jus du feu, sachiez pour vray que en cestui hostel n' y a nulles sorcieres. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 91).- *Faire bouillir qqc.* : Et, ce fait, mena, elle qui parle, icelle devine en la chambre en laquelle elle avoit acoustumé à faire frire et *boullir* icellui vould de cire ; et lors lui dist comme elle-mesmes avoit sondit mary ensorcelé, et non autre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 332).. DRAP. "Donner le bouillon à" : Que nuls tainteniers ne tainteniere de boullon, quels qu'il soit, ne faiche *boulie* [l. *boullir*] en une caudiere tenant la montance de 2 tonnaus de Saint-Jehan de muison, que le montance de 10 draps et nient plus. (Drap. Valenc. E., c.1344, 277).**Rem.** G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 23-24.. [Un cadavre] : Et li fist jurer sus sains que, si tost qu'il seroit trespassés, il le feroit *boullir* en une caudière, tant que li char se partiroit des os, et feroit le char mettre en terre et garderoit les os. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 114). On fist *boullir* le corps

du duc d'Iork et du conte d'Oxenfort, affin d'emporter leurs os ou royaulme d'Angleterre. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 260).

- [Part. passé en empl. subst.] "Mets bouilli" : Il ne fault point servir de rost Ou *boullu* est acoustumé. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 74).

b) [D'une pers., en enfer] : Vous *boullirés* tout au dessus De nostre maistre Lucifer Dedens la chaudiere d'enfer. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 184). Et *bouillés* avec suis et poix Pour toutes regions infere. (Cene dieux, c.1492, 128).

3. [P. méton., d'un contenant] : ...et prenés un pot de terre neuf (...) et soit emplé d'ève bien clere ; puis metés la poudre dedens et faitez *boullir* [var. boulier] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 206). Si comme quant un pot *boillt* [sic] et il est couvert, l'eau est esleevee par fumee contre le couvercle, et les choses terrestres qui sont en ce pot n'i sont pas eslevees. (ORESME, C.M., c.1377, 702). Item, une donzelle de fer à mettre ung pot de terre *boullir* sur le feu. 21 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 326). Perrette Tost Vestue dist que la chose que les cauquemaires craignent le plus, c'est un pot qui *boult* jus du feu (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 91). Le pot n'est pas cuit quand il *boust* (Sots triumph., c.1475, 38).

- *Faire boullir* : Les souffleurs font *boullir* la chaudiere (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 52). Allez faire *boullir* le pot. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 137).

B. - Empl. trans.

1. "Porter (un liquide ou un solide en fusion) à ébullition" : Aussi ceulx de quelque parage, Qui puissance n'ont ou usage D'avoir vin en bonne manière, Doivent *boullir* de l'eau clère Et pou de vin aigre ajouxter Pour icelle mains redoubter, Ou composer de la ptisaine D'eau et d'orge, qui est bien saine (LA HAYE, P. peste, 1426, 102).

2. "Cuire qqc. dans un liquide en ébullition" : ...le percil ne doit point estre *boulu*, se trepetit non, car en boulant il pert sa saveur. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 202). ...grans soles boullies, frictes et rosties au verjus d'orange, rougez, barbeaux, saulmons rostis, *boulliz* et en pasté (LA SALE, J.S., 1456, 252). Quant une fille mengue par coustume lait *bouly* a la paielle, volontiers pleut a ses nopces (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 119). Mange ceste poere *boullie* Et de ce guasteau mal prestit ! (Pass. Auv., 1477, 189). J'ay ce Rosty *bouully*. (Cene dieux, c.1492, 128).

- *Cuir bouilli*. "Cuir endurci dans un bain d'eau bouillante" : A Perrin Bernart, gaingnier (...) pour deniers à li paiez (...) pour un estuy de cuir *bouully*, poinçonné et ouvré à devises d'ennelès entretenans (...) pour mettre et porter une aiguière d'or (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 179). Adont n'yert armeure nesune de fer (...) Tant seulement de cuir *boulu*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 178). Et avoient fait sa semblance et représentation de cuir *boulu*, moult gentilment, portant en son chef couronne d'or moult précieuse, et tenoit en sa main dextre ung ceptre et verge royale (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 113-114). Et si ot ung cheval de pris qui estoit tout bardé de cuir *bouully*, qui fut tué d'un cop de coulevrine que lui baillerent lesdiz Bourguignons (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 109).

Rem. FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 225 ; FROISS., Chron. D., p.1400, 635 ; *Faits Lalaing K.*, c.1470, 208-209...

3. *Boullir qqn*

a) "Soumettre qqn à la question de l'eau chaude ; faire périr qqn dans une chaudière d'eau bouillante (supplice des

faux-monnayeurs)" : "Chacun scet, Beau Filz," dist la royne, "que ceulx qui forgent faulce monnoye, selon les loix civiles doivent estre *boulliz*..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 371). ...[ils] delibererent et furent d'opinion que l'en ne povoit ou devoit espargnier qu'il ne feust digne de souffrir mort, comme homme qui avoit fait faux coings et forgé faulse monnoye, c'est assavoir qu'il feust *bouilly*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 492). Et en especial ayent iceulx exposans justice et seigneurie haulte, moienne et basse en la dicte ville, banlieue et enclavementz, sauve à nous et à nos officiers les cas previllégés et les cas de ressort et de souveraineté, et aient puissance de executer, ardoir, *boullir* et enfouir homes et femme pour leurs demerites. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1402, 204). Neron, Neron, mal exploitas, Quant oultre droit or convoitas, Quant ta propre mere tuas, Quant d'une reyne t'empregnas, Quant home pour fame espousas, Quant Romme ardis, la gent grevas, Quant les apostres martiras, Quant en tout mal te demenas, Quant en rez d'or en mer peschas, Et or vousis et or buras. En or boullant *boulu* seras Et sans durer y dureras. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 156). Traynés seront [les chrétiens] comme chiens erragiés (...), Fendus, *bouillis*, pourfendus, pourboullis (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 16). Soit pour pendre, pour estrangler, Pour rostir, *boullir* ou mal faire, N'est nul qui le puist ressembler (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 67).

b) [En enfer] : Au moustier voy, dont suis parroissienne, Paradiz paint, ou sont harpes et leuz, Et ung enffer, ou dampnez sont *bouluz* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 80).

- [Injure] *Diable bouilli* : Dyables *boullis*, dampnés sans fin, Crever puissiez vous de venin (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 12). On te puist les membres detraire ! Crapaut, garchon, dyable *bouully*, Si je peusse avenir a ty, Je te monsteroie que j'ay. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 13).

c) [Comme martyr] : Saint Estienne lapidez fu, Saint Jehan en huile *boullu*, Saint Lorenz rostis sur charbons (DESCH., M.M., c.1385-1403, 253). En or boullant *boulu* seras (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 156).

4. Part. passé en empl. subst. "Viande cuite dans son bouillon" : ...les dessus dictz furent grandement servis de potaiges espicez en manière de cyvé, de *bouell* [l. *bouelli*], roust, de plusieurs manières de viande avec les saulces et especes appartenantes et servis de pain blanc, vin blanc et claret. (Cartul. Laval B., t.2, c.1400, 363). "Amis," dit Pinart, "et je le vous octry, Ja ne m'en desdiray, (...) Car vous aurés assés et *bouully* et rosty, Et vin viel et clairé..." (Galien D.B., c.1400-1500, 78).

Rem. Cf. DU CANGE I, 778a, s.v. *bullire*.

II. - P. anal.

A. - Empl. intrans.

1. [D'un liquide, d'une étendue d'eau] "Tourbillonner" : ...elle se muet en *boulant* si comme il apert en la mer de Cesille ou le bouillon de la mer fremist moult fort entre deux lieux moult perilleux (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 20, 211 v°).

- *Boullir de*. "Jaillir de"

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, XX, 628 (T-L I, 1046).

2. [Du moût, de la vendange...] "Fermenter" : ...ainsi comme ung moust qui *boust* en tonnel (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6). ...en celui an fut tres bel aost et tres belles vendenges, et furent les vertjus hastifs, car aussitost qu'ilz estoient entonnez, ils commençoient à *boullir* ou à gijeter pour mieulx dire (Journal bourgeois Paris T., 1430, 261).

3. [D'une partie du corps, d'une enflure...] "Donner une sensation de très forte brûlure" : En moy sens un trop dur assault. La char me *bout*, tressue et sault De ce que ja dedans ce lit N'a pris et eu son delit (...) de la pucelle (Mir. chan., c.1361, 174). ...elles [les fleumasies] *bouillent* fort (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237). Dieux ! comme il a *boulant* le chief, Et comme les temples li batent ! (Mir. imper. Romme, 1369, 259).

4. [D'unurgeon] "Sortir, pousser (comme un liquide en ébullition qui déborde)" : Et s'i avoit entour mainte flour espanie, Et *bouloit* li sourjons par moult grant melodie. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 53).

5. [D'un oiseau] "Se remuer, s'envoler (comme par un bouillonnement)" : ...tout devant S'en yront toudis tabourant. Qui les oroit batre et ferir Le tabour et verroit *boullir* [var. bondir, voller, fouir] Oiseaulx, saiches que a l'environ Rien ne remaint pour le faucon (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 122).

B. - Empl. trans. [Du cerf] *Bouillir sa teste*. "Faire sortir son bois (comme par un bouillonnement)" : A la Nostre Dame en mars commencent les appareilz des servoisons, et dit l'en a la my may, My may, my teste, pource que lors le cerf a *boulu* la moictié de sa teste, maiz le droit cuer des servoisons commence a la Sainte Croix en may, et de la croist le cerf en venoison jusques a la Magdaleine (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 211).

III. - Au fig.

A. - Empl. intrans.

1. [D'une pers.] "Être très excité, très agité" : A mal faire est *boullant* et chault, Mais de bien faire ne tient compte. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 4).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 59 (*au mal hastieus et boullant* ; T-L I, 1046).

- *Boullant en amour*. "Troublé, agité d'un désir amoureux intense" : Jason atant s'en ala en sa chambre, et Ysiphile demoura en la sienne, *boullant* en amours et tant courroucée de ce qu'elle n'avoit peu convertir Jason que nul ne le sçairoit escripre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 174).

- *Chaleur bouillante*. "Complexion très agitée" : ...car ire vient de chaleur *boulant* et de complexion naturel (ORESME, E.A.C., c.1370, 384).

2. [D'une chose] *Estre boullant à qqn*. "Troubler, tourmenter qqn" : Ça, baillez leur fault ung assault, A nostre premiere venue, Qui leur soit fort *boillant* et chault, Et gecter a pierre perdue, Que sus leurs meurs ne en leur rue Nul d'eulx ne si ose trouver ; D'artillerie grosse et menue Donques servir vous les pover. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 541).

- *La cervelle, le sang bout (à qqn)*. "Se sentir troublé, agité" : Pour ce, ta cervelle qui *boult* Refroide, et Envie ne croy (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 171). Quant Jason vey Medee en ce point et ossy regarda que la vielle dormoit, il fu fort esmeu d'amours. Le sang lui commença a *boullir* et le cuer a desirer en telle façon qu'il s'aproça d'elle de fait et la bouche lui baisa. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 204). Et de la part du bon duc Philippe, semble que ce qui le fist si legierement condescendre fut au regard du salut du royaume de France, au noble sang dont il estoit né et yssu, qui luy *bouilloit* en l'estomac et à l'entour du cueur, et aux grans biens qu'il avoit receus en ses predecesseurs de la maison royalle, tant de droit naturel comme de biens faiz. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 240).

B. - Empl. trans. [D'une chose] "Exciter, agiter, troubler qqn" : Le vin qu'ilz ont en eulx enserré Les *boult*, fait router, et

grousser, Balbucier et courroucer (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 733). [R. M.]

BOULLISSURE, subst. fém. (bouillissure)

[GD : *bouillisseure* ; FEW I, 620a : *bullire*]

"Ce qui a été bouilli" : *Boullisseure* : decoctio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 188). [Seul ex.] [R. M.]

BOULLITURE, subst. fém. (boulliture)

[*FEW I, 620a : *bullire*]

"Aliment bouilli" (synon. *bouture*²) : *Boullitures* de grosses chairs comme beuf, porc, mouton (Viand. Taillev. Maz. S., c.1400-1500, 37). [R. M.]

BOULLOIR, subst. masc. (bouilloir)

[GD : *bouilloir* ; FEW I, 621a : *bullire*]

"Récipient de métal où l'on fait bouillir de l'eau, bouilloire" : ...une aiguière d'argent toute desdorée, appelée *boulouer*, à trois fleurs de lis frappées sur le couvescle (Ch. VI, D., t.2, 1420, 372).

Rem. Doc.1409 (*boullouer*) ds GD I, 699a. [E. P.]

BOULLON-BLANC, subst. masc. (bouillon-blanc)

[FEW I, 621a : *bullire* ; FEW I, 394b : *blandonia* ; TLF IV, 785b : *bouillon-blanc*]

"Molène, plante dont les fleurs jaunes sont utilisées en décoction pour ses qualités pectorales et dont les feuilles sont couvertes d'un duvet blanc" : ...si soit lavé le farcin a tout une herbe qui s'appelle *bouillon blanc*. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 129). ...une feuille de *bouillon blanc* (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 130).

REM. Prob. du latin *bugillonem*, avec influence de *bouillon* (*bullire*). [R. M.]

BOULLON, subst. masc. (bouillon)

[T-L : *boillon* ; GD : *boillon/bouillon*¹/*bouillon*² ; GDC : *bouillon* ; AND : *bouillon* ; FEW I, 620b : *bullire* ; TLF IV, 784b : *bouillon*]

I. - [Correspond à *bouillir*]

A. - "Fait de bouillir qq. dans un liquide porté à ébullition ; le liquide où l'on fait bouillir qqc."

1. CUIS.

a) "Cuisson en liquide bouillant" : Eschaudez et lavez tresbien les oictres, les cuisiez puis ung seul *bouillon*, et les mectez esgouter, et les friolez avec de l'ongnon cuit en l'uille. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 223). Et en Pasqueretz se doivent cuire en l'eaue avec la char de beuf ung *bouillon* largement, puis les tirer et rostir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 229). Puis mectez boullir le sang, vos especes, et le pain tout ensemble, ung *bouillon* tant seulement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 235). ...et que le *bouillon* ne soit pas trop long. (Recueil Riom L., c.1466, 73).

- *Bouillir qqc. un ou plusieurs bouillon(s)*. "Plonger qqc dans l'eau bouillante une ou plusieurs fois" : Et quant elle a ung petit bouly et l'en le veult drecier, que l'en mecte dedens du percil esleu, lavé et hasché, et ung petit de fanoul jeune, et boullir ung *bouillon* seulement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 202). Et que tout cella soit bien destrampé dudit vin ; et le mectes boullir tant soulement ung *bouillon* (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 143). ...les cices ou les pois doivent estre mis du soir en eaue bouillante en les froutant, et en la mesme eaue la nuyt après on les doit cuyre deux ou trois *bouillons* (Rég. santé corps C., 1480, 80).

b) "Liquide où l'on fait bouillir des substances alimentaires" : ...et mettez cuire en *bouillon* de beuf ou en belle eue de beuf boulant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 248). Broyés les amandez avec l'escorce et destrempez de *bouillon* de beuf et de vin (Recueil Riom L., c.1466, 71). Et prendre le verjust en grain, et l'esgrenez, et le reffere ou *boillon* de poisson, et puis mettre dedans la saulce. (Recueil Riom L., c.1466, 82).

2. DRAP. "Bain en eau bouillante dans lequel se fait le dégraissage des draps (avant la teinture)" : Que nuls tainteniers ne tainteniere de *bouillon*, quels qu'il soit, ne faiche boulie [l. boullir] en une caudiere tenant le montance de 2 tonnaus de Saint-Jehan de muison, que le montance de 10 draps et nient plus. (Drap. Valenc. E., c.1344, 277). ...ordené soit que cascuns drapiers puist faire taindre de se propre waranche en paissant pour le *bouillon* un esterlin de Flandres pour cascune lb. de laine (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 309).

Rem. Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 173-175 et t.2, 1951, 24.

B. - P. méton. "Bulle, onde, agitation qui se produit dans un liquide en ébullition" : Et le faites boullir et remuez si longuement qu'il laisse a soy croistre et que vous veez qu'il gecte *bouillon* aussi comme petites orines qui se creveront, et au crever gecteront un petit de fume aussi comme noire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264). [Dans une compar.] Car droit au milieu de la fontaine sailloit contremet de grant randon un sourgon d'eue comme un *bouillon*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 167).

C. - P. anal.

1. "Bouillonnement, écoulement" : Si vous deviseron comme l'en peut savoir par le sanc de la beste ferue se elle est ferue pour tost mourir ou non. Se tu vois le sanc gros et rouge et espés et un peu escumeus, ch'est signe que il est feru en bon lieu pour tost mourir. Item, se le sanc est cler et que il fache un pou de *bouillon* sans escume, c'est signe que il set feru en os ou en lieu qu'i ne doie mie mourir. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 125).

2. "Tourbillon d'eau" : L'un s'en fuit tout droit au raidier O sa foyné pour la guetier [la loutre], Maiz elle est en l'eau[e] parfonde, Et les chiens noent a la ronde, Et fait l'eue fort bouillonner, Si ne faut pas a la tuer A la foyné le compaignon, Car feri devant le *boillon*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 412). ...le *bouillon* de la mer fremist moult fort entre deux lieux moult perilleux (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 20, 211 v°). ...il veoit saillir souvent ou *bouillon* de l'eue poissons a testes serpentines (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 166). Julius Cesar au Senat je [Fortune] vendiz, En Egipte Pompee je perdiz. En mer noyay Jazon en un *bouillon* Et une foys Romme et Rommains ardiz. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64).

- P. métaph. : Item, et [j'ordonne] a mon plus que pere, Maistre Guillaume de Villon, Qui esté m'a plus doulx que mere, Enfant eslevé de maillon - Degeté m'a de maint *bouillon* Et de cestuy pas ne s'esjoye ; Sy lui requier a genouillon Qu'il m'en laisse toute la joye - (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 77).

- P. ext. "Liquide, eau, quantité d'eau"

. *Verser eau à gros bouillon(s)* : Tu vois la fontaine versant A gros *bouillons* l'ave qui coule (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 47). Jeuner lui fault dimenches et merdiz, Dont les dens a plus longues que ratteaux ; Après pain sec, non pas après gasteaux, En ses boyaulx verse eue a groz *bouillon*, Bas en terre - table n'a ne tresteaux -. Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 69).

3. Bouillon de poix. "Certaine quantité de poix" : Item plus passé led. moys Johan Delafont de Lion XXX *bulions* de pegy, païé demi fr. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 116).

4. "Éclat brûlant qui échappe du fer quand on le forge ; petit éclat qui reste" : Quant l'oyseau ronfle, qu'il est gras, prens un *bouillon* ront, des *bouillons* qui esclatent du fer quant on le forge ; broye-le et en donne à l'oyseau le pois d'un grain avec bonne cher. (TARDIF, Art faulconn. J., t.2, 1492, 105).

5. "Sorte de bière de mauvaise qualité" v. *bouillie B* : Ma foy, il a eue pour tous metz De la servoise ou du *bouillon* Dont il a remply son couillon. (Gaud. sot, c.1450, 14).

Rem. Ex. de 1408-1409 ds GD I, 699b : *bouillon*². À rattacher à *bouillir* au sens de "fermenter" (*Bouillir* IB2).

D. - Au fig. "Ardeur, effervescence, bouillonnement" : ...cestui sage Charles, roy quint du nom, fu coronné ; le quel, tost après, non obstant le *bouillon* de si jeune aage, contre la commune maniere des hommes cheminans par le cours de nature, par grace de Dieu et especial don de divine informacion, par les bateures infortunées ja longtemps receues en son reame, par guerres, pertes excessives et tribulacions infinies, qui souvente fois pevent estre proffitables et salutaires aux vagues humains à cause de adverticence de leur vie inique et recognoissance de leur Createur, fu enluminé de clere cognoissance (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 20).

- *Estre en son premier bouillon.* "Être plein d'ardeur, de jeunesse" : Elas ! nuz ne me voelt amer, Que j'ay tette et cul et con. Or sui ge en men premier *bouillon*, Sy ne me vient personne nee (?) (Cautelle Fille T., c.1450-1475, 192).

II. - [Influencé par boue] "Flaque d'eau sale ; borbier" : C'est un chemin moult destravé, Plein de *bouillons*, tout encavé (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 18).

- "Flaque d'eau (sale)" : Car mauvaises conjonctions, Et autres constellations Des Planètes o regart fier, Firent et font multiplier Par dedens l'air troubles fumées, Principalement engendrées Des grans *bouillons*, fumiers et corps, Pourriz en terre et par dehors, Des lacz, palus et vieulx estangz, Et d'autres eues arrestans De grans vallées et de fosses, Parfondes et ordes et grosses (LA HAYE, P. peste, 1426, 45). A Jehan Busson, charrestier, pour avoir vacqué en outre le temps dessusdict desclaré et depuis iceluy a nectoyer et curer les *bouillons* et bouriers des rues de l'Esgullerie et Poullaillerie (Entrées roy. G.L., 1462, 168).

Rem. FEW : «Mfr. nfr. *bouillon* "jus de fumier"».

III. - [Analogie avec la bulle de l'eau bouillante et croisement avec boulon] "Ornement de forme demi-sphérique, motif de décoration constitué d'une calotte sphérique en relief (en orfèvrerie, en draperie...)" : ...ung autre dragoer d'or, à façon de roze dessus et dessoubz et a un *esmail* rond de France, ou mylieu, et en la pate, a pièces de *boillons* de France, à huit petiz *esmaux* des armes à l'evesque de Laon (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 74). ...une sainture à usa[ge] de femme, assise sur un tissu asuré, et au lonc une grene de vermeil garnie et ferrée d'argent, boucle et mordant, avecques *boillons* et barreaux d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35). A Gieuffrin Chappon, orfèvre, le XIIIe jour d'avril, pour III onces de *bouillons* d'argent dorez, mis par Dagart sur les renges d'un cor et d'un escu de Palamèdes : 5 fr. 17 s. 11 d. t. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 36). ...quatre paiges et palefrenier habilliez de palletos de velours noir, tous chargiés d'orfavrie blanche, et gros bastons de brodure d'or fin, et un large collier de pareille brodure, capronceaulx en teste de satin tané et noir bordez de semence de rozettes, sa houssure de velours noir à grandes descendues de brodure de fin or, portans dessus la

coupe jusques à la bordure qui estoit de bordure pareille grossement eslevée, la seconde de velours bleu semé de campanes blanches, le IIIe d'ermine bordé de drap d'or bleu, le IIIe semé de talloces en brodure d'argent, le Ve d'orfavrie blanche, le VIe de satin noir bordé et entersemé de *bouillons* d'argent, le VIIe de drap d'or cramoisy. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 121). Le premier cheval estoit couvert de drap d'or gris, le second, d'orfavrie blanche, à gros *bouillons* d'argent (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 150). ...les chevaux qui portoient la litiere estoient enharnachés de mesmes à gros *bouillons* d'argent dorez. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 188). ...argent, doreure et façon, de soixante neuf *bouillons* d'argent dorez, mis en deux cabassez (Comptes roi René A., t.1, 1479, 347).

Rem. Le sens "tortil" donné par GDC VIII, 352c, avec une attest. de 1391, et repris par FEW, ne semble pas convenir pour une pièce d'orfèvrerie (cf. GAY, s.v. *boulon*, *boillon*, *boullon*). [R. M.]

BOUILLONNER, verbe (bouillonner)

[T-L : *boillonner* ; GDC : *bouillonnant/bouillonner* ; FEW I, 620b, 621b : *bullire* ; TLF IV, 786a-b : *bouillonner*]

A. - [De l'eau] "Être agité de bouillons, de tourbillons, bouillonner" : Et [la loutre] fait l'eau fort *boillonner* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 412). ...laquelle eue n'estoit point encore rassise du trebuchement de la montaigne, ainchois *bouillonnoit* comme s'elle fust au fons plaine de vent ou de feu ardent. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 120).

B. - Au fig. *Bouillonner en qqc.* "Être agité par qqc. (un sentiment, une passion...), être en proie à qqc." : ...et ycelui [le grant Turcq] par orgueil en quoy il *boullone* et par convoitise à gloire terrienne, volontairement s'eslève à l'encontre de la Divine Majesté comme fit Lucifer (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 72). [R. M.]

BOUILLONNEUX, adj. (bouillonneux)

[GDC : *bouillonneux* ; FEW I, 621b : *bullire* ; TLF IV, 786b-787a : *bouillonneux*]

I. - "Qui bouillonne"

Rem. COLART MANS., *Bibl. des poet. de metam.*, ds GDC VIII, 353a.

II. - *Terres bouillonneuses.* "Terres boueuses"

Rem. *Orose* (éd. 1491) ds GDC VIII, 353a. [R. M.]

BOUILLURE, subst. fém. (bouillure)

[T-L : *bolëure* ; AND : *buillure* ; FEW I, 620a : *bullire*]

"Liquide dans lequel on fait bouillir qqc." : Nota que, se ung jambon est salé de longue saleure comme d'un moiz, il couvient des le soir devant le mectre tremper en eue froide et l'endemain rere et [laver] en eue chaude pour mectre cuire et mectre cuire primo en eue et en vin, et gecter ceste premiere bouture [var. *boullure*] et puis cuire en autre eue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 193). [R. M.]

BOUJON, subst. masc. (boujon)

[T-L : *bouzon* ; GD : *boujon* ; AND : *bozun* ; DÉCT : *bouzon* ; FEW XV-2, 12b,13a : **bultjo* ; TLF IV, 787b : *boujon*]

A. - "Grosse flèche d'arbalète, grosse flèche terminée par une tête" : Lors traioient les anemis en la ville par nuit *boujons* ardans pour le ville ardoir, mais Dieux les sauvoit. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 298). Les .III. oisiaus tua, à un cop de *bougon*

(Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 112). Tant ala li barnages et par vaulz et par mons Qu'il vinrent prez du fort le tret a .II. *bougons* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 551). ...bien prez de la tour, le trait à ung *bougon*, Firent faire ung grant feu ly traytre laron. (Hugues Capet L., c.1358, 193). Item, se il cuidoit traire un *bougon* et il trait un vireton. (ORESME, E.A.C., c.1370, 308). ...telx serviteurs ansi tost et si hault eslievez, en science et vaillance, en vertuz singulieres, ne en puissance, ne scevent pas mieulx jouer des orgues et du psaltieron, ou mieulx trayre d'un *bougeon* que Vc autres ou mille qui se trouveroient en la ville. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 571). Et tous les dessusdz a cheval tiennent chacun son arc en sa main, appareillez de trayre de *boujons* et non pas de sayectes. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 214). Item, qu'ilz pevent prendre le chevreul en icelle forest à l'arc et au *bougon*, et tendre aux oyseaux en ladictte forest sans congié. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 10). Et si scet si bien traire et d'arcq et de *bougon*, Ne lui eschapperoit en vollant ung coulou (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 33). ...Après tout ce, tu me appelles de plus grant valeur que je ne suis, tienne mercy et dis que tu me pries que je garde "l'onneur que j'ay a garder ... ; et que se on m'a loué pour ce que je ay tiré d'ung bolet par sus les tours de Nostre Dame, que je ne tasche pas a ferir la lune du ciel d'ung *boujon* pesant, et que me garde de ressembler le corbel, qui pour ce que on loua son chant, commensa a chanter plus hault et laissa cheoir la bouchee." (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 148). Je ne seray pas des derniers Iay bon arc flesches et boutons [I. *boujons* ou *bouzons* ?] (Myst. st Martin K., a.1500, 249).

- *Le trait à un boujon.* "(À) la distance de tir d'un *boujon*" : Jusques a dis en mist a grant destrussion ; Romain fist reculler le trait a ung *bougon*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 97). Pres fuit de l'abbaye le trait d'un *bougon*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 376). Recula ly danzeaux le tret a ung *boujon* (Tristan Nant. S., c.1350, 405).

- [Dans une compar.] : Si chevauchoit plus fort qu'oissiaus ne vole a vent, Et plus tost c'uns *bougons* d'arc manier ne destent (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 3). Tremblés, mutins, mamelus et Liegois, Courés, volés que *bougnos* empennés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 231).

. *Droit comme un boujon/aussi droit qu'un boujon* : En estant se dreça ausi droit qu'un *bougon* (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 106). DEMANDE. Blanc que maton, Tortu que faucille, Droit que *bougon*, Noir que charbon, Paissant comme anguille. RESPONSE. C'est ung viez cisne en une riviere. (Devin. R., c.1470, 53).

. *Aussi droit qu'on trait boujon* : Sus, Malaquin, Maine ossi droit qu'on trait *bougons*, A tout ces chaines et quagnons, Ce prisonnier a Mausongneux. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 226).

B. - "Échelon, barre" : ...grant plenté de planques de chesne, postaux, bailles et *bougons* emploiez es pissines, mengoires, rastelliers des chevaux es estables en la basse court dudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 610). Au dessus nommé Jehan Rose, pour avoir ouvré ou mois de may de sondit mestier de charpenterie l'espace de 24 journees, de avoir apresté et appareillié alpen pour le roe du molin d'eue, et ladictte roe renforchier et ravoier, et y mis des nouveaux *boujons* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 643). Car souvent les degrez devale Sans les conter, ou le *bougon* En lieu de bon morceau avale (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 20).

- *Boujon de fer* : ...a Pierres Bénard serurier pour une trillie de fer pesant III liv., I barre et I *boujon* de fer (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 48). ...sous chacun bout d'icelles 10 poutres neufves avoir mis soubz poutereaux, chacun soubz poutereaux garnis d'un lie[r]n de 10 piez de long ou environ, lesquels lie[r]ns seront fermés à tenons et à mortoises avec les soubz poutereaux dessus dits, et à paulme sur les lie[r]ns d'embas des palées d'icelles deux demies arches, et chevillées de chevilles de fer contre icelles liernes, et sont icelles poutres et sous poutereaux boujonnez de *boujons* de fer l'un avec l'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 673).

- P. ext. "Tronçon" : L'en prent une coulleuvre, et est tres bien batue d'une verge de coudre tant que elle est morte, puis est decoupee par *bougons* [var. *couppons*, *tronchons*, *pieces*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 204). ...pour avoir couppé, abatu et mis en *bougon* ès forestz du roy nostre sire, eu buisson du Tronquay, le nombre de cent et dix carectées de quesne à mesrien (Actes norm. H., t.3, 1456, 61). ...veez que la couleuvre Froissee et roupte des passans Vigueur de tout pouoir recoeuvre. Tant qu'elle peut lieve la creste Et ses *bougons* noe et ralie. (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 9).

C. - "Cheville ; pièce de fixation ou d'assemblage" : ...pour refaire la grant roe qui tourne dedens l'eau et remettre les neufves aisselles et *bourgons* et buttes et recuignier la ou il appartenoit (Doc. 1414. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 516). ...grant plenté de planques de chesne, posteaux, bailles et *bougons* emploiez es pissines, mengoires, rastelliers des chevaux es estables en la basse court dudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 610). Au dessus nommé Jehan Rose, pour avoir ouvré ou mois de may de sondit mestier de charpenterie l'espace de 24 journees, de avoir apresté et appareillié alpen pour le roe du molin d'eaue, et ladicte roe renforchier et ravoier, et y mis des nouveaux *boujons* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 643). ...faire deux courradours, sive galleries à la maison du roy, lesquelles galleries avoit divisé et ordonné nostre sire le roy, quant se partit dernièrement de Prouvence, et me commanda que je les feisse faire, lesquelles deux galleries contiennent huit cannes et six paulmes de long et cinq paulmes de large et en bailhent et fornissent tout ce qu'il apertient, comme taules, travectes, clavers, masses et feulhes et *boujas* et couvrir de la main, dont lui doyt bailher la tieule sur le lieu (Comptes roi René A., t.1, 1471, 80).

- *Boujon de fer* : ...pour deux *bougons* de fer servans aux tourtes qui ont esté refaictes (Doc. 1414. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 516). ...sous chacun bout d'icelles 10 poutres neufves avoir mis soubz poutereaux, chacun soubz poutereaux garnis d'un lie[r]n de 10 piez de long ou environ, lesquels lie[r]ns seront fermés à tenons et à mortoises avec les soubz poutereaux dessus dits, et à paulme sur les lie[r]ns d'embas des palées d'icelles deux demies arches, et chevillées de chevilles de fer contre icelles liernes, et sont icelles poutres et sous poutereaux boujonnez de *boujons* de fer l'un avec l'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 673).

D. - DRAP. "Outil à plomber, à marquer les étoffes ; aune de fer servant à mesurer les laines"

Rem. Cf. GD I, 700a : *boujon* et FEW XV-2, 13a : **buljo*. [R. M.]

BOUJONNÉ, adj. (boujonné)

[GD : *boujonné* ; FEW XV-2, 13 : **bultjo*]

"Garnir, traversé de boujons" : ...sont icelles poutres et sous poutereaux *boujonnez* de boujons de fer l'un avec l'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 673). [E. P.]

BOUJONNER, verbe (boujonner)

[GD : *boujonné* ; FEW XV-2, 13b : **bultjo*]

"Garnir, traverser de *boujons* (d'échelons, de pièces d'assemblage)" : Interscalo (...) : escaillonner, *bouionner* come eschielle. Interscalatus (...) : escaillonnés, *bouionnés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 250). ...sont icelles poutres et sous poutereaux *boujonnez* de boujons de fer l'un avec l'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 673).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc. XIVE s. et 1411 ds GD I, 700b. Aussi "marquer du *boujon*" : figure comme "ancien terme de commerce" ds Littré, s.v. *boujonner*. [R. M.]

BOUJONNEUR, subst. masc. (boujonneur)

[GD : *boujonneur* ; FEW XV-2, 13a : **bultjo*]

"Juré du corps des drappiers qui mesure les étoffes avec le *boujon* et qui les marque au cours de ses visites dans les ouvriers" : Et aussi si aucuns des ouvriers d'oeuvre pleine ont à present aucuns draps rayez encommenciez, ils les pourront faire apprestre par ouvriers d'oeuvre rayée, et iceulx quant ils seront faits et apprestez vendre en la Halle aux rayez ; mais qu'ils soient bons et suffisans, ainsi que pardessus est dit ; mais que paravant il les ayent monstré aux *Boujonneurs* desdites Draperies, pour avoir cognoissance du nombre et du compte d'iceux. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 398).

REM. Doc. 1325 (*bougeonneurs*), Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1378, 368 (*bourjonneurs*), doc. 1410 (*boujonneurs*), 1413 (Caux, *boujonnours*) et Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1424, 70 (*boujonneurs*) ds GD I, 700b. LITTRÉ : *boujonneur*. [R. M.]

BOUJONNIER, subst. masc. (boujonnier)

[GD : *boujonnier* ; FEW XV-2, 13a : **bultjo*]

"Fabricant de *boujons*"

REM. Doc. 1428 (Tournai, *bougenier*) ds GD I, 700b. [R. M.]

BOUL, subst. masc. (boul¹)

[T-L : *bëol* ; GD : *boul¹* ; AND : *boule¹* ; FEW I, 346a : **betw-*]

A. - "Bouleau" : Tes gluaus doivent estre bien deliés et doivent estre de blanc *booul* [var. *boul*] jane, et que il soient un poi pelus, quer chaus de rouge *booul* ne cheus qui sont après grumeleus ne valent rien, quer la glu n'i peut tenir et s'en est un oisel tantost desvelopé. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 300). [Le bois des jeunes bouleaux est blanc, celui des vieux bouleaux rougeâtre] ...certain boys apellé *boul* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 129). Jehan Boudart, escuier, a costume prendre es dictes forests de Lions (...) le *boul* en hauste fustaie pour hesberger, les fours et branches pour clorre et heberger avenanment (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 5). ...du *bulle* IX s. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 174). ...du *bouille* IX s. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 175). Item, ilz ont l'arsin et le charme hors deffens, le houx et la blanche espine en lande, le pommier et le mellier, et hors deffens. Item, du hestre vert XVIII s., et du *busle* IX s., et n'auront pas l'arbre et sy perdront le ferement. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.,

1398-1408, 179). ...il fist tresgrande et grosse garnison de bonnes verges de *boul* (C.N.N., c.1456-1467, 264).

B. - "Balai grossier confectionné avec des branches de bouleau" : Scopa : *booul* [var. *boul*] *vel* scopa (Abavus IV, R., c.1350, 469). [R. M.]

BOUL, subst. masc. (boul²)

[GD : *boul*² ; *FEW XV-1, 176a : *bôlen*]

"Tromperie"

REM. Doc. 1388-1391 (Bretagne, *De fraude, boul, barat, tricherie*) ds GD I, 700c. [R. M.]

BOULADE, subst. fém. (boulade)

[GD : *bolade* ; *FEW I, 691b-c : *bullā*]

(Synon. de *boulaie*²)

Rem. Doc.1409 (*bollade*), 1412 (*boulade*) et 1469 (*bollades*) ds GD I, 677a-b. [R. M.]

BOULAIE, subst. fém. (boulaie¹)

[GD : *boulaie*¹ ; FEW I, 346b : **betw-* ; TLF IV, 788a : *boulaie*]

"Lieu planté de bouleaux" : Escrip de nuit la plume au puing, .XXIII^e de juing, Ou fort de Saint Germain en Laye, Près des bois delez la *boulaye*. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 49). Item, a le boul hors *boulaie*, le marsaux et le carme semblablement, mais que l'en n'en voie sept d'une veue, et se l'en en voit sept, il en paie au pris du mort boiz. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 64). Item, ilz ont le boul hors *boulaye*, le carme, le tremble hors tremblaye, le saulx hors saussaye, sans amende et hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1407, 343). [R. M.]

BOULAIE, subst. fém. (boulaie²)

[GD : *boulaie*² ; *FEW I, 691b-c : *bullā*]

"Massue à l'extrémité renflée ; en partic. masse courte faite de bois ou de cuir bouilli que portent les huissiers, les sergents de ville" : Faites, pour Dieu, que celuy sans targier Donne a Refus un grant coup de *bouloye* (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 139). ...pour une paire d'esperons, pour 6 *boulayes* de cuir, pour plusieurs paires de souliers achetez en plusieurs lieux et par plusieurs foiz. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1389, 474). FERGALUS. Il ment. BERICH. Si le fault estrainer D'une *boulaye* bien assise. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 229). Cerberus, aprestés *boulayes* ; A ce que j'entens des devis, Noz troys gens aront du remis Pour radoucir ung pou leurs vainnes. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 442). Vecy *boulaies*, vis de tors Pour en assommer une piece. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 204). Ca, deables, sans plus sermoner, Je vous donray de ma *boulaye* (...), Vecy de quoy je bas et plaie Trestous les grans deables d'enfer. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 254).

Rem. Cf. DU CANGE I, 691b-c, s.v. *bola*³ et GAY I, 189b : *boulaie*. [R. M.]

BOULANGER, subst. masc. (boulanger¹)

[T-L : *bolengier*³ ; GDC : *bolengier*¹ ; AND : *bolenger* ; FEW XV-1, 176b : **bolla* ; TLF IV, 788b : *boulanger*¹]

"Celui qui fabrique et vend le pain" : Item, que l'on croit que li *beloinchez* amandint le pain et lou facint dou pois de quoy il doit estre, sur poinne de estre bannis de cuire pain pour vandre par l'espace de I mois, senz faire grace. (Echevin. Dijon L., 1342, 12). Item, furent ordenéz pour estre maistres sur le fait dou pain et pour visiter les pains que li *beloinchex* feront, que il soient de pois selon

les ordenances qui ou temps passey sont ahues faites et acourdees (Echevin. Dijon L., 1342, 16). ...avoir mal prins, en l'ostel du *boulangier* de la royne, puis Pasques ençà, deux plas, une escuele et deux saussieres d'estain (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 299). Et auxi a ledit sire de Groslay son *boullengier*, tavernier et bouchier frans comme ilz ont acoustumé d'estre en ladict forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 317). Et auxi ledit sergent a acoustumé prendre et avoir sur chacun des *boullengers* de Beaumont la moitié de chacun pain de deux deniers (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 321). ...la estoient halles de draps et de merchiers et aussi estas de bouciers et de *boulangiers* Et de toutes choses on i pooit recouvrer (FROISS., Chron. D., p.1400, 746). ...la Court avoit par avant mandé certains *boulangiers* de Provins qui avoient fait IJ essaiz de pain audit Troyes (BAYE, I, 1400-1410, 289). Entre lesquelz y avoit ung *boullenger* nommé le Vavasseur... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 225). Le garde linge doit garder le linge, et le delivrer pour le prince et pour les estatz ; le porte chappe, ès grans assablées, doit porter une nappe nouée à son col plaine de pain, et le doit asseoir sur les tables pour le commun, et doit recevoir le pain par compte de la main du *boulangier*, pour servir les estatz ; mais le pain de bouche se doit recevoir par ung sommelier de la paneterie, et non par autres. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 30). Deablè emport les *boulangiers* Qui nous font mengier le pain chault. (Sots, c.1480-1500, 261). [R. M.]

BOULANGER, verbe (boulanger²)

[FEW XV-1, 177a : **bolla* ; TLF IV, 789a : *boulanger*²]

"Pétrir" : LA MERE. Après, Jaquinot, il vous faut *Boullenger*, fourmier et buer. LA FEMME. Bluter, laver, essanger. (Cuv. T., c.1475-1500, 51). [Autres occurrences p.52 et 65] [R. M.]

BOULANGERE, subst. fém. (boulangère)

[T-L : *bolengiere* ; AND : *bolengerie* ; FEW XV-1, 176b : **bolla* ; TLF IV, 788b : *boulanger*¹ (*boulangère*)]

"Celle qui fabrique et vend le pain" : Et vout devenir fourmiere Pour pain faire et *boulangiere* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 276). Et fuit acourdéz que l'on croit au gros cor que tuit li *beloinchiers* et *beloinchieres* facint lou pain qu'il curont au pois et dou pois qui est ordenéz ou temps passey, sur poinne de perdre toute la fournee et sur poinne de X lb. d'amende a la ville. (Echevin. Dijon L., 1341, 2).

- [Dans un cont. grivois] *Femme boulangere* : Nous lisons en vieux parchemin Qu[e] une femme *boulangere* Laquelle estoit bonne premiere, Elle eut un mal qui la tenoit En un lieu qu'assez on congnoist. (...). Billouart mist son estude De toucher ceste femmelette tant qu'il la guerit toute nette Par vertu de ses oignements. (MOLINET, Sermon st Billouard K., c.1460-1500, 129).

Rem. L'Éd. cite les *Chansons follastres* : "La belle boulangère a presté son devant". [R. M.]

BOULANGERIE, subst. fém. (boulangerie)

[T-L (renvoi) : *bolengerie*² ; GDC : *bolengerie* ; FEW XV-1, 176b : **bolla* ; TLF IV, 789a : *boulangerie*]

A. - "Fabrication et commerce du pain" : ...qui, tout le cours de sa vie, a usé du mestier de *boulangerie* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 294). Reçu avons l'umble supplicacion des maitres et jurez du mestier de *boulangerie* en nostre ville de Paris et ès fauxbours d'icelle (Mét. corp. Paris L., t.1, 1439, 207). ...le mestier de *bolengerie* (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1456, 409).

Rem. Doc. 1314 (*boulenguerie*) et 1337 (*boulenguerie, boullenguerie*) ds GDC VIII, 337a.

B. - "Marchandise du boulanger"

Rem. Doc. 1332-1334 (Reims, .XXI. *deniers pour boullengerie vendue*) ds GDC VIII, 337a. [R. M.]

BOULARMINI, subst. masc. (boularmini)

[FEW XXV, 271b : *Arménie*]

"Bol d'Arménie"

- [Servant de colorant] : ...10 livres de vert de grisse (...), 4 livres de *boularmini*, (...) 25 livres de vernis blanc (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 252).

- [Servant d'emplâtre (pour les chevaux, les mules...)] : I quarteron de *bouliaminy* pour faire un emplâtre pour l'une des mulles de Mme (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 30). [R. M.]

BOULDURE, subst. fém. (bouldure)

[GD : *bouldure* ; FEW XXI, 43b : o.i.]

"Boulet de minerai" : ...auquel lieu voiant qu'il ne pouvoit plus fouir et que les dessus diz l'ateignoient, et qu'il trouva ilec des pierres de mines de fer qui autres foiz y avoient esté, en prinst pour soy deffendre, se arresta et print desdites pierres que on appelle *bouldures* et leur en gecta pour empescher qu'ilz ne approuchassent de luy (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 151). [E. P.]

BOULE, subst. fém. (boule)

[T-L : *bole*¹ ; GD : *boule* ; GDC : *boule* ; AND : *bolle*¹ ; FEW I, 607b, 608a : *bull* ; TLF IV, 790a : *boule*]

A. - "Objet sphérique, boule" : ...eulx trois là assemblez, yceulx deux compoingnons ataignirent deux estuiz de cuir, l'un rond et gros comme une grosse *boule*, et l'autre plat comme unes grans tablettes, et les ouvrirent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 423). Pour un collier de cuir rouge ferré et garni de bloucles, mordant, et d'un toret de laiton duré, avecques une *bolle* de boys tournant en un cercle de fer avec une grant corde pour pendre au col dudit cinge, 9 sous (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, *Fragm. hist.*, 1417, 283).

- "Sphère" : ...tant le monterent Que toute terre surmonterent, Si qu'il luy ert vis que le monde Ne fust fors une *boule* ronde. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 59).

B. - En partic.

1. "Boule du jeu de boules"

- (*Jeu de boules*). "Jeu où l'on fait rouler une boule vers un but marqué" : La leur fai je veoir baleurs Gieus de bastiaus et d'eschequiers, De *boules* et de mereliers, De dez (et), d'entregeterie Et (de) mainte autre muserie. (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 211). Encor ne sui (je) pas saoule De jouer au gieu de (la) *boule* (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 370). Là furent de le ville venut li compaignon Esbatre à pluseurs jeux (...) Ly uns de la balestre, li autres d'un boujon, As *boules* et as tables, de maint jeu de baron. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 23). Du brellenc, jeux de dez, tables, quilles et *boules* en la ville et chastellenie de Furnes, que monseigneur donna pieça à maistre Baude des Bordes, son secretaire, à sa vie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 85).

- *Jouer aux boules*. "Pratiquer le jeu où l'on fait rouler une boule vers un but marqué" : Puis alames jouer aus *boules* (MACH., *Voir*, 1364, 344). ...dont les ungs jouoient aus *boules* et les autres aus quilles (Ch. VI, D., t.1, 1383, 49).

2. "Boulet du prisonnier (attaché par une chaîne aux pieds du prisonnier pour entraver sa marche)" : A maistre Laurens

Volvic, canonnier dudit seigneur - pour ungs grans fers trampez, à double fereure, et une grant chesne à sonnecte au bout (...) pour enfermer messire Lancelot de Berne (...). Pour deux fers à grans chesnes et *boules*, pour enfermer deux prisonniers d'Arras (...). Pour ungs fers, rivez à chascun une chesne et une *bolle*, pour deux francs archiers (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 360).

- *Tenir pied à boule*. "Tenir ferme, ne pas reculer" : Le disner fut a ungs petit villaige Appelé Rive, tandis que le bagaige Gaignoit le chemin et passoit a la foulle, Et peult bien estre que quelc'un au fourraige Se transportoit avecques quelque paige, Fust pour chasser ou pour piller la poule, Ce neantmoins q'on tenoit pied a *boulle* D'ordre, de droit au sceu des ordonnez ; Mais aucuns sont tousjours desordonnez Qui finement transgressent les deffences Dont ne se pevent pugnir toutes offences. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143).

3. "Boulet, projectile sphérique de métal dont on charge les canons" : Et ala aussy ladicte *boule* tuer et mettre en pieces et loppins ungs povre garson oyselleur qui tendoit aux champs aux oyseaulx. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 82). Et fut faicte charger et bouté sa *boule*, qui pesoit cinq cens livres de fer, dedens la gueulle d'icelle bombarde, à laquelle guelle estoit ungs nommé Jehan Maugue, fondeur, qui icelle bombarde avoit faicte. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 82). Et, durant ledit temps, fist faire bien grant quantité de *boules* de fer es forges estans es bois près de Creil, dont il bailla la charge à maistre Jehan de Reilhac, son secretaire. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 63). Il les trouva fourniz d'artillerie, De grosses *boules* pour murailles abatre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 205).

- [Pour évaluer une distance] *Jet de boule* : Et toute l'armée saillit aux champs en merveilleusement bon ordre et en trois batailles: avangarde, bataille et arrière-garde, et n'y avoit point ungs git de *boule* d'une bataille à l'autre, et bien aisément se fussent secouruz l'une l'autre. (COMM., III, 1495-1498, 169).

- *Boules (de fer)* (ou *boulets* ?) : Et fut faicte charger et bouté sa *boule*, qui pesoit cinq cens livres de fer, dedens la gueulle d'icelle bombarde, à laquelle guelle estoit ungs nommé Jehan Maugue, fondeur, qui icelle bombarde avoit faicte. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 82). Et, durant ledit temps, fist faire bien grant quantité de *boules* de fer es forges estans es bois près de Creil, dont il bailla la charge à maistre Jehan de Reilhac, son secretaire. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 63).

C. - P. anal. "Objet rond servant à donner une marque"

1. "Moule du sceau ; sceau ; acte par lequel le sceau est apposé" : Item, jurront encore et affremeront li dit esquevin comme dessus, en leur dicte nouvele creation, que, pour quelcunquez priere ou requeste que il ayent heu ou receu ou puissent avoir, de quelcunquez personne que ce soit, il ne metteront, excepteront ne reserveront hors de leurs *boules* aucuns des offices qui par yauls, à cause du dit esquevinage, doyent estre fait ou ordené ; mais les seront tenu de tous jecter et mettre en leurs *boules*, en le maniere que anchiennement a esté accoustumé à faire. (*Hist. dr. munic. E.*, t.1, 1356, 352).

2. DRAP. "Marque apposée sur les pièces de drap apportées à la halle aux draps" : ...tout drap et couvertures qui, par leur jugement, seront jugiet a copper, li siergans dou banket devera presentement oster les *boules* et les plommés. Et apries, ains qu'il les reнге, il devera les dras coper en 3 et oster une des lisieres de cor a autre (Drap. Valenc. E., 1344, 294).

- *Seche boule/fresche boule* (?) : ...pour le loyer d'une maison en laquelle l'en boult les draps en la paroisse de Saint Jacques, huit

livres tournois (...); les sept hommes de la seiche *boule*, dix livres dix solz tournois; les sept Vallez d'icelle seiche *boule*, dix-sept livres dix solz tournois (...); la Vallet de la fresche *boule*, soixante solz tournois; les trois personnes ordenées au regart du taint, sept livres dix solz tournois (...); pour séeller les draps et livrer le ploms, soixante livres tournois (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1368, 110).

REM. Dans l'ex. suivant, il se peut qu'il y ait un jeu de mots avec *bole* "tromperie" : Chescun scet bien ou Amours tire En quel lieu est son pelerinage (...). Certes, de flammette ou de pic Ne crieve on l'amoureuse *boule* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 128). [R. M.]

BOULEE, subst. fém. (boulee)

[GD : *boulee*; FEW I, 346b : **betw-*]

"Baguette de bouleau" : ...à l'issue d'icelle galerie a ung autre engien que tous ceulx qui passent parmi seront férüz et batus de bonnes *boulées* sur leurs testes et espauls. (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 268). [E. P.]

BOULENC, subst. masc. (boulenc)

[*FEW XV-1, 176b : **bolla*]

[Pain] : Item, par chest meïsmes maniere, puet ons savoir quantea denrée de pain de wessen, que ons soloit jadis appeller *bollens* et malhaus, doit pesseir (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 142).

REM. Sur le sens de "boulanger" ou "boulangerie" (a. fr., *loi de boulenc, coutume de boulenc*), cf. *Z. rom. Philol.* 40, 1920, 141 (E. Gamillscheg). T-L I, 1042 : *bolenc*. [R. M.]

BOULENGIN, subst. masc. (boulengin)

[GD : *boulengin*; FEW I, 428b : *Bologna*]

"Monnaie de Bologne"

REM. PREMIERFAIT, *Décameron* D., 1414, 965 (*boulingin, bouligni*, var. *boulengin*).

V. aussi *bolonois* [R. M.]

BOULEQUIN, subst. masc. (boulequin)

[Ø]

[Pièce d'habillement] : La dame le mena au pied d'ung lict, et la, tira d'ung escrin ungs draps de lin qu'elle luy fist endosser, puis le vestit et fist chausser comme ungs grant seigneur. Et bien luy seoit ungs *boulequin* [var. *volequin*] qu'elle luy bailla, sur quoy il s'abilla d'ung aubert menuement maillé (Beufvès Hant. I., c.1499-1503, 29). [Brodequin ? Rapport avec Bologne (FEW I, 428b) ? Ou *boulquin* ?] [R. M.]

BOULER, verbe (bouler)

[GD : *bouler*¹/*bouler*²; FEW I, 610b : *bullā*]

I. - Empl. trans. "Rouler, précipiter comme une boule"

A. - "Pousser (un bateau) pour le mettre à l'eau" : Ilz *boullent* le challon [v. *chaland*²] (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 14765, X. Leroux, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 482).

- [Dans un cont. métaph.] "Ballotter, secouer" : En la seconde face du precieux Dyamant reluisoit une ferme esperance, forte comme un ancre d'acier qui estoit si fort ancree en bon port d'esperance que par nulle fortune ne vent septentrionnal ne fortune *boulant* la precieuse nacelle de nostre precieux Dyamant ne pouoit estre jete hors du vray port desusdit. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 168).

B. - Au fig. "Assouvir (comme rouler en boule)" : Et quant l'appetit a *boulé* Tant qu'il en est tous saoulé Et que li delit li ennuie... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 53).

II. - Empl. intrans. "Être instable, glisser ?" : Li espiie entra ens es fossés où point d'iauwe n'a ne puet avoir, car il sont sus savelon *boulant*, et regarda desoubz et deseure. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 29). [R. M.]

BOULET, subst. masc. (boulet)

[GDC : *boulet*¹; FEW I, 609a : *bullā*; TLF IV, 794a : *boulet*]

"Projectile (lancé par une arme à feu), boulet" : ...Après tout ce, tu me appelles de plus grant valeur que je ne suis, tienne mercy, et dis que tu me pries que je garde "l'onneur que j'ay a garder ... ; et que se on m'a loué pour ce que je ay tiré d'ung *bolet* par sus les tours de Nostre Dame, que je ne tasche pas a ferir la lune du ciel d'ung boujon pesant, et que me garde de ressembler le corbel, qui pour ce que on loua son chant, commensa a chanter plus hault et laissa cheoir la bouchee." (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 148). Or ainsi que ledit Messire Bernard s'en retournoit, et qu'il se retraoit de ladite escarmoche, fut frappé d'une coulevrine, laquelle perça son pavais et la plombée de son bas ; et entra le *boulet* en sa jambe entre les deux os, lequel fut incontinent retiré, et fut si bien pensé par les medecins et chirurgiens, que le péril du feu en fut mis hors. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 317). Je vous pry (...) que m'envoiez (...) deux grosses serpentines garnies de leurs *bouletz* et de leur pouldre. (Lettres Louis XI, V., t.5, 1472-1475, 13). ...nous vous (...) enjoignons (...) que (...) vous envoyez en ceste ville de Peronne toutes les pieces de canons, pinsses, chevretes, mailez, *bouulletz* de fer, pavois, picques, pelles et piez de chevre qui sont en nostre ville de Compiengne (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 132). ...il demande que luy facyons delivrer partie de nostre artillerye qui est à Avranches, et aussi des plombs, *bouletz* de fer, pierres de grés, et pareillement du traict, des pelles, picqs, tranches (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483-1488, 301).

Rem. Le doc. de 1347 qu'enregistre GDC VIII, 354a (*boules pour geter as engiens*), est incertain : *boule* ou *boulet* ? [R. M.]

BOULETAN, subst. masc. (bouletan)

[FEW I, 609b : *bullā*]

"Pièce de bois courbée qui sert à lier et renforcer diverses parties d'un bateau" : ...et adonc le montant [l'embarcation qui remonte la rivière] prendra sa hune et la mettra au *bouletan* et se acochera à terre jusques à ce que l'avalant soit passé (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 347). [R. M.]

BOULETER, verbe (bouleter)

[GD : *bouleter*]

"Élire en se servant de la ballotte pour donner les suffrages" : ...et iceulx six et .XVIII. adjointz esleus et *boletés*, le demourant desdiz .LXXII. sailliront hors du conseil (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1492, 380).

REM. Seul ex. Sans doute *ballotter* (FEW I, 219a : *ballare*), influencé par *boule*. [R. M.]

BOULETTE, subst. fém. (boulette)

[T-L : *bolete*; GD : *boulete*; GDC : *boulette*; FEW I, 609a : *bullā*; TLF IV, 795a : *boulette*]

A. - "Petite boule" : ...et le curé pendant ce bruit [d'un vent extraordinaire] courra aval l'église, toupiant comme ungs fol autour

des piliers, jectant après les gens grosses *bourlettes* de metal (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 890).

- En partic.

. [En cuis.] : Puis coupe l'en la mouelle et arrondist l'en comme gros jabetz ou petites *boulectes*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 254).

. [Dans le costume] : Pareillement, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'Ordre, ensemble les officiers (...), habituéz [vêtus] (...) de robes longues de veloux, chaperon et *boulette* et manteaux de meismes... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 222).

. "Testicule"

Rem. GDC VIII, 354a.

B. - "Massue dont le bout avec lequel on frappe a la forme d'une boule" : Va, dist chils, qu'on te puist tuer, Més que ce soit d'une *bourlete* ; Quant la très douce bregierete Tu refuses, c'est grans orghieus (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 157). ...doubtans aussi que icellui défunct, qui tenoit en sa main une *bourlecte* ou massue, les en férist ou villenast (...) le férirent. (Ch. VI, D., t.2, 1420, 42). ...le *bourlette* au poing... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 79). Vous arés ung cop de *bourlette*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 89).

Rem. Doc.1386 et 1396 ds GD I, 702a. Cf. DU CANGE I, 722b, s.v. *bouleta* et X, 82c. [R. M.]

BOULEVARD, subst. masc. (boulevard)

[T-L : *bolevart* ; GDC : *boulevard* ; FEW XV-1, 178a : *bolwerc* ; TLF IV, 795b : *boulevard*]

I. - "Ouvrage de fortification extérieure d'une place forte, rempart de terre, terre-plein en avant d'un rempart" : ...et avec ce pourra l'en faire autour de la ville une levee en maniere de *boulovars*, si que dit est, affin que canons ne autre trait ne puist grever l'ost (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 64 r°). ...ung que on nommoit Marquet Fessart, natif de Monstievillier, come il disoit, lequel feust issu pour cueillir du trait ou autrement, fors tant qu'il estoit dehors près du fossé du *boulevard* et avoit foison fleches qu'il emportoit et s'en retournoit devers ladite ville (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 148). Et iceulx gens d'armes et Pucelle, ainsi yessus, assaillerent à force les *bolleverts* des dits Anglois (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 299). A maistre Clais Van Riden, lequel MS, pour considération des bons et agréables services qu'il lui a faits, tant en avoir fait le blochous sur la rivière de la Heeme - la retenu maistre ouvrier de ses blochous et *bolleweres* aux gaiges et pensions de cent francs. (Comptes Lille L., t.1, 1431-1432, 258). ...le dimenche jour Saint Laurens, cuiderent prendre les Anglois Langny et gaignerent le *boulevard*, et fut mise la baniere du regent dessus (Journal bourgeois Paris T., 1432, 285). ...et auxi machicoller tout le devant de la porte d'endroit le *boullevert*. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1441, 133). Et adonc, noz bons Liègois mirent la main à l'oeuvre, et vuidierent grand partie de l'eaue des fossés par trenchis qu'ilz firent, et les aultres apportèrent une grand monjoie de fagos pour yceulx fossés remplir. Puis commencèrent à assaillir terriblement, et tant firent qu'ilz prinrent le *bolevart* et la forteresse d'assault. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 226). ...lequel acompaigné d'autres feust venu au *boullevert* de ladite forteresse, l'eussent rompu et rescoux l'un desdiz compaignons. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 389). Et ce fait, approuchèrent les gens dudit de Bernezay de ladite place, et l'un d'iceulx avecques une petite serpe fist ung pertuys en la porte du *boulevard*, par lequel il fist cheoir la barre qui tenoit la porte dudit *boulevard* et, icelle

ouverte, entrèrent dedans ledit *boulevard*. (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 4). Et anchois que on asseist nulles des grosses bombardes, vinrent des jovenes compaignons liegois, raides et legiers comme chiens ["cerfs"], et commenchont tou jowant à dallier cheaux qui estoient à *bolleworque*, et à traire et à lanchier (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 365). ...octroions de grace especial, pleine puissance et auctorité royal, par cesdictes presentes, congié et licence de parachever de fortiffier ledit prieuré de Vaulx de muraille, tours, creneaux, machecoleiz, foussez, pont leveiz, *boulevars* et autres choses neccessaires et convenables à ladite fortifficacion (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 148). ...et avec ce pourra l'en faire autour de la ville une levee en maniere de *boulovars*, si que dit est, affin que canons ne autre trait ne puist grever l'ost (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 64 r°). ...ung que on nommoit Marquet Fessart, natif de Monstievillier, come il disoit, lequel feust issu pour cueillir du trait ou autrement, fors tant qu'il estoit dehors près du fossé du *boulevard* et avoit foison fleches qu'il emportoit et s'en retournoit devers ladite ville (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 148). Et iceulx gens d'armes et Pucelle, ainsi yessus, assaillerent à force les *bolleverts* des dits Anglois (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 299). A maistre Clais Van Riden, lequel MS, pour considération des bons et agréables services qu'il lui a faits, tant en avoir fait le blochous sur la rivière de la Heeme - la retenu maistre ouvrier de ses blochous et *bolleweres* aux gaiges et pensions de cent francs. (Comptes Lille L., t.1, 1431-1432, 258). ...le dimenche jour Saint Laurens, cuiderent prendre les Anglois Langny et gaignerent le *boulevard*, et fut mise la baniere du regent dessus (Journal bourgeois Paris T., 1432, 285). ...et auxi machicoller tout le devant de la porte d'endroit le *boullevert*. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1441, 133). Et adonc, noz bons Liègois mirent la main à l'oeuvre, et vuidierent grand partie de l'eaue des fossés par trenchis qu'ilz firent, et les aultres apportèrent une grand monjoie de fagos pour yceulx fossés remplir. Puis commencèrent à assaillir terriblement, et tant firent qu'ilz prinrent le *bolevart* et la forteresse d'assault. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 226). ...lequel acompaigné d'autres feust venu au *boullevert* de ladite forteresse, l'eussent rompu et rescoux l'un desdiz compaignons. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 389). Et ce fait, approuchèrent les gens dudit de Bernezay de ladite place, et l'un d'iceulx avecques une petite serpe fist ung pertuys en la porte du *boulevard*, par lequel il fist cheoir la barre qui tenoit la porte dudit *boulevard* et, icelle ouverte, entrèrent dedans ledit *boulevard*. (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 4). ...octroions de grace especial, pleine puissance et auctorité royal, par cesdictes presentes, congié et licence de parachever de fortiffier ledit prieuré de Vaulx de muraille, tours, creneaux, machecoleiz, foussez, pont leveiz, *boulevars* et autres choses neccessaires et convenables à ladite fortifficacion (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 148). Et, cedit jour, fut deseparé le siege que le roy avoit fait audit Port à l'Engloys, ouquel siege avoient esté faictes de belles trenchées et *bolevers*, tentes et paveillons. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 105). ...octroyons congié et licence de fortiffier sondit hostel de la Brullonnière de murailles, murectes, tours, canonnières, fossez, ponts leveiz, *bolevars* et autres fortifficacions et emparemens appartenans et neccessaires à la fortifficacion et emparement de sondit hostel, et aussi d'elever et faire elever lesdictes fourches patibulaires en sadicte terre (Doc. Poitou G., t.11, 1472, 312). ...La ville et cité d'Angiers, qui est chief et capitale du pays et duché d'Anjou, (...) laquelle, puis aucun temps en ça, par deffaut de police et conseil, et qu'il n'y a eu aucune communaulté comme il y a en plusieurs autres bonnes villes et citez de nostredit royaume, est très

fort diminuée et apourie, et les fossez, murailles, portaulx, *boullevert* et autres emparemens et communs affaires d'icelle si mal traictez, régiz, gouvernez et conduiz (Roi René vie L., 1475, 355). ...la muraille d'icelle nouvellement faite tant de tours, *bollewers*, comme faulses brayes, fossez ... (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 92).

- *Boulevard à pierres/à bois* : Car le dit duc l'avoit fortifié (...) De *boulouvars* tant a pierres qu'a boys, Pour bien tenir les François aux aboys. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 247).

- *Boulevard de bois (et de terre)* : ...et pour garder et deffendre ledit pont, fit, oultre l'eau, faire un gros *boulouvert* de bois et de terre (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 247). Et commencèrent ceulx du roy une tranchée à l'endroit de Charenton où ilz feirent un *boullevert* de bois et de terre jusques au bout de nostre ost (COMM., I, 1489-1491, 60).

- *Boulevard rond*. "Boulevard qui fait le tour de l'ouvrage fortifié" : ...entre la tour Frileuse et le coing du mur où il a à present un *boullevert* ront, en la partie de devers la porte de ladite ville (Doc. 1417. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 81, 1920, 232).

- *Boulevard clos/fermé* : ...pour ce que les *boulevars* estoient fermez et les portes aussi a l'encontre des canons de ceulx du siege... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 126). Quant vous y serez, vous envoyerez quarante hommes par dixaines descendre ou fossé ; et, par le costé de devers la ville, vous entrez ou *boullevert* ; car il n'y est point cloz ; et prendrez le guet sans sonner mot. (BUEIL, II, 1461-1466, 124).

- [Cont. métaph. et grivois] : ...ainçois qu'il venist au donjon du chastel, force luy fut de gagner et emporter *boulevars*, baillies, et aultres plusieurs fors dont la place estoit bien garnye (C.N.N., c.1456-1467, 197).

- P. méton. "Matériaux nécessaires à la construction d'un *boulevard*" : ...ilz firent (...) grand attrait de mesrien et de *bolevers* qu'ilz firent mener par force de gens jusques aux fossez du chastel (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 266).

- Au fig. : [Exhortation aux prélats] Soyéz le *bolwerc* et la targe de la maison d'Israel, c'est a dire da la sainte crestienté. (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 72).

- [Dans un contexte méptaph.] : Au nom Dieu, c'est ma voulenté De tenir icy siege clos. Et demain en ma liberté, Assaillir *bouloart* et tours, Que de moy n'auront nul repoux Tant que soient leans en place ; Les a Avant que james j'en desplace. uray et y morront tous (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 458).

II. - P. anal. [à partir de l'idée de pourtour ?] "Sorte de haut-de-chausses attaché à la ceinture, et couvrant avec l'enfourchure la partie supérieure des cuisses" (GAY I, 190b : *boullevert*) : Pour une paire de hauts *bolwercqs* noirs à armer (...) pour les joutes (Doc. 1457. In : F. Lot, R. Fawtier, Hist. des instit. fr. au Moy. Âge, t.2, 1958, 44). Ung *bollevert* de veloux fourré de gris (Doc. 1464. In : F. Lot, R. Fawtier, Hist. des instit. fr. au Moy. Âge, t.2, 1958, 44).

Rem. Cf. GD I, 678b : *bolouers* ; c'est sans doute le même mot.

REM. L'ex. suivant est énigmatique : : ...et, à l'abregier, à l'occasion que le duc d'Orleans ne peust finer ne gens ne payment, l'execucion fut de petit fruit, et s'en revindrent la pluspart sans chevaux ou harnois, le *boullevert* en la teste (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 172). [R. M.]

BOULEVARDER, verbe (boulevarder)

[GD : *boullewerquier* ; FEW XV-1, 178b : *bolwerc* ; TLF IV, 796b : *boulevarder*]

I. - Empl. trans. "Garnir de remparts, fortifier (un lieu)" : Item, mettez bonne pourveance et garnison en voz villes et chasteaux (...) et les faictez telement *boloverder* [var. *boulevarder*] qu'ilz se puissent tenir contre les bombardes de vosdiz ennemis. (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 79). ...nous avons grant mervelle de chu que ons fait là fours, car nos y veions *bolorkeir*, et si veions chi-entour grans gens assembleir (...) : ilh nos semble que chu soit por la citeit destruire (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 302). Et, quant voz bombardes commenceront, faictes que les veugloires et la menue artillerie tirent quant et quant aprez le coup de la bombarde, affin que ceux de dedans n'ayent puissance de riens *boulvarde* ne de amender le dommaige que la bombarde leur aura fait. (BUEIL, II, 1461-1466, 41).

II. - Part. passé

A. - "Garni de remparts, fortifié" : ...le duc ordonna tout son arroy pour assaillir la grande et forte ville de Axelle, qui estoit de tous costés très-fort *boulevarquée*. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 322).

B. - "Barricadé, barré" : ...et se retraitent à celui villaige de Locre qui estoit fort fossoyé et *boullevertié* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 252). ...on ne pouvoit chevaucher que par les chemins, tant estoit le pays fossoyé. Et encore estoient tous les chemins *boullevertés*, mais iceux boulevards estoient rompus et les chemins refaits (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 325).

V. aussi *boularder* [R. M.]

BOULIÈRE, subst. fém. (boulière)

[Ø]

"?" : ...bigarees banieres, Boistes, *boulieres* a bendes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

REM. Peut-être à rapprocher du mot *boulier*. D'apr. le TLF IV, 798b : «long filet à poche traîné par bateau le long des côtes ou tendu aux embouchures des étangs salés» ; N. Landais, *Dict. gén. et gramm. des dict. fr.*, 1834 : *boulier* ou *boulière* ; L.-N. Bescherelle, *Dict. nat. ou Dict. univ. de la lang. fr.*, 1845 : *boulier, boulièche, boulière*. [A. B.]

BOULIN, subst. masc. (boulin)

[GDC : *boulin* ; FEW I, 608b : *bullia* ; TLF IV, 799a-b : *boulin*]

"Trou" (synon. *boet*) : Et est certain que escureus ont chertain païs ou il demeurent en creus et en boués [var. *boulin*, *partuys*] que il font es arbres de feuille et de mouse comme nys, et font leur garnison contre l'iver es creus de faïne, de nois, de ce que mestier leur est. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 167).

REM. Doc. 1486 (*boulin* "trou pratiqué dans un mur de colombier et servant de nid aux pigeons") ds TLF. [R. M.]

BOULINGUE, subst. fém. (boulingue)

[GDC : *bolingue*]

"Petite voile du haut du mat, boulingue" : ...en ladite cité de Coursole fust enterré hors la ville en ung cimitiere ung matelot, lequel fust tué du tref de la *boulingue* etc. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 114).

REM. Origine inconnue (se rattache difficilement, en raison de la forme, à *bouline* ; cf. FEW XV-1, 231b, n.3 ; cité ds TLF IV, 799b : *bouline*). [R. M.]

BOULIOT, subst. masc. (bouliot)[GD : *bouliot* ; FEW I, 346b : **betw-*]

"Petit bouleau"

REM. Doc. XIVe s. (Abbeville, *bouliotz*) ds GD I, 702b. [R. M.]**BOULLACRE, adj.** (boullacre)[GD : *boullacre* ; *FEW IX, 109b : *podagra*]

"Pouacre"

REM. Doc. 1417 (Saintonge, *demanda ... ou estoit ce ribault ... boullacre lequel mot boullacre estoit tenu et reputé moult injurieux au pais*) ds GD I, 702b. Le FEW, p.110b, enregistre une forme *poullacre*. [R. M.]**BOULLAGE, subst. masc.** (boullage)[GD : *boullage* ; FEW I, 608a : *bullā*]DRAP. "Action de *buller*, de marquer avec la boule" : Et doivent encore faire denonchier en un jour de *boullage* u en un jour de halle, le certaine journée en laquelle on devera ce brief lire devant chou que on le lise, par quoi tout chil et celles qui estre i vorront et a qui che puet toukier, i puissent estre, se il leur plaist. (Drap. Valenc. E., 1344, 265). [Autres occurrences p.292, 293, 296]**Rem.** Doc.1499 (*boullages*) ds GD I, 702b.V. aussi *buller* [E. P.]**BOULLE, subst. masc.** (boulle)

[Ø]

Région. (Provence) "Celui qui patauge, qui marche dans l'eau" : En serizes que le roy a données aux *boullles* qui passent la Sone (Comptes roi René A., t.3, 1476, 297).**REM. 1.** Éd. : «Nom du verbe provençal *boula* qui signifie fouler aux pieds quelque chose de mou, patauger, marcher dans l'eau». **2.** À rattacher à FEW I, 615a : *bullare*. [E. P.]**BOULLET, subst. masc.** (boulllet)

[Ø]

"Excroissance ligneuse qui se développe sur certains arbres ; bourrelet, loupe (?)" : Item, il est franc de pasnage pour tous ses pors. Item, le fourc, la branche et le hestre au *boulllet*, le boiz vert en gesant et le sec en estant (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 93). Et auxi boiz pour faire ses autres nécessités de son dit hostel d'Estellant, et pour fichier ses dictes estallieres en la riviere de Saine. Et auxi, le fourc, la branche, le chesne au *boulllet* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 138).**REM.** Éd. : *boulllet* "truffe ?" ; il semble plutôt s'agir d'une maladie qui déprécie le bois du chêne et du hêtre, lequel est ainsi abandonné aux usagers. [H. G.]**BOULLON, subst. masc.** (boullon)[GDC : *boullon* ; *FEW I, 608b : *bullā* (?) (?)]"Bout de la poitrine, extrémité antérieure de la région sternale" (GDC) : ...et aussi que on puest bien piquier au *boullon* pour mieulx lever l'épaule de une beste aumaille (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 630). [Seul ex.] [R. M.]**BOULOIR, subst. masc.** (bouloir)[FEW I, 615 : *bullare* ; TLF IV, 800b : *bouloir*]

"Longue perche" : Lequel veant que ledit coup descendoit sur sa teste, voulant repeller et obvier audit coup et au mauvais et dampnable vouloir dudit Grugeau, mist icellui suppliant ung baston

appellé *boulouer* au devant de ladicte pelle pour la faire virer et tourner à part (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 399). [E. P.]**BOULOIRE, subst. fém.** (bouloire)[GD : *bouloire* ; FEW I, 610a : *bullā*]"Jeu de boules" : Il y avoit fours et molins à euae, à vent et à bras, jeux de paulme, *bourloires* et bersaulx pour recreer les compaignons (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 57).**REM.** Doc. 1402 (*bouloueres*) et 1428 (*bourloires*) ds GD I, 702b. [R. M.]**BOULON, subst. masc.** (boulon)[T-L : *bolon* ; GDC : *boulon* ; FEW I, 608b : *bullā* ; TLF IV, 801a : *boulon*]**A.** - "Petite masse ronde (pièce de fixation, d'assemblage...)" : Mais les bons espreveteurs qui les remerquent et puis s'i mectent en queste au remerq par les champs ou buissons, et au *boulon* l'esprevier les prent. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 160).**Rem.** Doc.1319-1327 (*boullons*) ds GDC VIII, 355a.**B.** - En partic. "Bossette de métal qui sert d'ornement" : ...IIII montonneaux, XXX ficheures, XIIxx bouillons, XXXVI mordans, VI m de petis *boullons* et plusieurs autres menues pièches tout de cuivre doré (Comptes Lille L., t.1, 1412, 91). ...et là y ot ung Breton, archer du corps de monseigneur de Berry, qui estoit habillé d'unes brigandines couvertes de veloux noir à cloux dorez, et en sa teste ung bicoquet garny de *boullons* d'argent doré (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 87). ...une autre coupe d'or goderonnée, et entre les goderons petis *boullons* rons et camoisses à l'entour (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 34). Le premier cheval estoit couvert de drap d'or gris, le second, d'orfavrerie blanche, à gros *boullons* d'argent (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 150).**Rem.** Cf. DU CANGE I, 692c, s.v. *bolinus*. V. aussi *bouillon*. Les formes avec *-ll-* peuvent appartenir aussi à *bouillon*. [R. M.]**BOULONCEL, subst. masc.** (bouloncel)[GD : *bouloncel* ; FEW I, 608b : *bullā*][Dim. de *boulon*]**REM.** Doc. 1386 (Nord, *boulonchiaux*) et 1400 (Douai, *boulonchiaus*) ds GD I, 702c. [R. M.]**BOULONNAIS, subst. masc.** (boulonnais)[FEW, Ø n. de ville *Boulogne* ; TLF IV, 801a-b : *boulonnais*]"Habitant de Boulogne" : Quant *Boulenois* les virent, si lor en fist moult mal : S'ont fait en l'ost sonner maint grant cor de métal, Busines et arainnes ; et droit ou fons d'un val, S'alerent adouber, li *Boulenois* royal, En leur vaissiaus entrèrent, dont haut furent li mal, Encontre les Danois alèrent rendre estal. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 109). Le seigneur d'Esquerdes (...) assambla Francois, Picquars ou *Boulenois* en nombre de .XVIC. chevaulx et le double pietons (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 552).- Empl. adj. : ...d'ung prestre *boulenois* qui eleva par deux fois le corps de Nostre Seigneur, en chantant une messe [au moment de l'Élévation] (C.N.N., c.1456-1467, 15).**REM.** Nombreux ex. de *Boulenois*, "région de Boulogne" (*Hist. dr. munic. E.*, t.1, 1344, 327 ; 1356, 346...). [R. M.]

BOULONNER, verbe (boulonner)

[GDC : *boulonner* ; FEW I, 608b : *bullā* ; TLF IV, 801b : *boulonner*]

Part. passé en empl. adj. "Orné de *boulons*, de bossettes" : ...une autre coupe d'argent, dorée, tortinée et *boullongnée*, et sur le couvercle un fritelet blanc où il y a un mannequin dedens (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 51).

Rem. Doc.1425 (*boullongnes*), 1445 (*bouillonnez*), 1452 (*boullonnez*), 1463 (*boullonnez*) et MILET, *Destruct. Troye*, c.1450-1453, ms. (*boullonné*), ds GDC VIII, 355a.

V. aussi *boulon* [E. P.]

BOULONNET, subst. masc. (boulonnet)

[*FEW I, 608b : *bullā*]

"Petit *boulon*, petite boule qui sert d'ornement" : ...les hernois desdites selles de cuir de Hongrie noir clouez a deux rans de petis *boullonnez* moitié dorez, moitié blans par coupons (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1382, 65). [aussi 1384, p.107] Une autre gibecière blanche, à perles (...) et est le blanc semé de perles et de petiz *boullonnez* esmaillez de rouge cler (Ch. VI, D., t.2, 1418, 338). [R. M.]

BOULQUIN, subst. masc. (boulquin)

[GD : *boulquin* ; FEW I, 610b : *bullā*]

"Petite boule"

REM. Doc. XV^e s. (Lille, *boulquins*) ds GD I, 702c. [R. M.]

BOUOUL, subst. masc. (bououl)

[GD : *bououl*¹ ; FEW XXI, 153b : o.i.]

"Térébinthe"

REM. *Gloss. lat.-fr. (terebintus, bououl)* ds GD I, 702c. [R. M.]

BOUQUE, subst. fém. (bouque)

[FEW I, 585a : *bucca* ; TLF IV, 804a : *bouque*]

"Passe étroite, embouchure d'un bras de mer" : ...une bonne ville appelée le Girol, qui siet a l'entree de la *bouque* de la mer Majour (Bouciquaut L., 1406-1409, 146).

Rem. Doc.1338 (Picardie) ds *R. Ling. rom.* 21, 1957, 82. [D. L.]

BOUQUESTIN, subst. masc. (bouquestin)

[T-L : *boquestain* ; GDC : *bouquestain* ; FEW XVII, 225b : *steinboc* ; TLF IV, 807b : *bouquetin*]

"Bouc sauvage"

REM. Doc. 1471 (*boucastain*) ds GDC VIII, 355b. *Romania* 17, 1888, 597-598 (A. Delboulle). *Mél. Gardette*, 1975, 191 (K. Gebhardt). [R. M.]

BOUQUET, subst. masc. (bouquet¹)

[GDC : *bouquet*¹ ; FEW XV-1, 199a : **bosk-* ; TLF IV, 804b : *bouquet*¹/*bouquet*²]

A. - [À propos de fleurs]

1. "Groupement de fleurs" : On fist trop plus qu'on ne sçauroit penser : Semer *bouquetz*, fleurs, verdure passable, Et par les lieux que l'on devoit passer Sur le pavé l'on n'esparigna pas sable. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

- "Assemblage de fleurs coupées (que l'on offre)" : ...bien le savoit flater, et estoit nommée Robinette ; beau semblant luy faisoit, des *boquetz* de fleurs luy donnoit, et tout plaisir qu'elle pouoit, pour le tenir en s'amour et pour l'attirer a sa cordelle

(Nouvelles inéd. L., p.1452, 39). Mais mot ne sonnés messieurs, Se vous voyés de belles fleurs Cueillés pour fairè un *bouquet*. (Tr. Men., c.1480-1500, 292).

2. P. méton. "Parfum, odeur"

- *Flairer le bouquet de qqc.* "Sentir l'odeur de qqc., récolter les effets de qqc." (DI STEF., 101b) : Je ne luy deubs un seul nyquet Et si n'a cause ne raison D'eslever un si grant caquet ; Il en flairera le *boucquet* Au fons d'enffer devant dix ans (LA VIGNE, S.M., 1496, 530).

- [Par allus. à l'habitude des amoureux de porter un bouquet] : A ces amoureux de villaige Je laisse au bras porter la targe Et au bonnet un *bouquet* gay (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 59). ...la court la codempne en .XX. livres d'amende envers les prisonniers d'Amours pour emploier en *bouquetz* et en herbe vert (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 15). ...il n'avoit point fait son devoir (...) de porter un *bouquet* de rommarin vert pour l'amour d'elle (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 194). S'elle se vant que aucun tranche Pour l'amour d'elle le *bocquet*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 175). Et d'amours plus ne parlerés Ne de telles folies mondaines ; Que vert ne vermeil porterés, *Bouqués*, roses ne marjolaines. (Amant cord. M., 1490, 61). Amours m'avoit son servant acueilly, Portant *bouquetz* de boutons et fleurettes (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 264).

B. - "Groupement d'arbres, petit bois, bosquet" (synon. *bosquet*) : En Bretagne, en une bataille (...) parce que Charles de Bloys marcha et qu'il ne découvrit point une petite embuche qui estoit en un *bouquet*, qui lui donna par derrière tandis qu'il combattoit son adverse partie, il fut desconfit. (BUEIL, II, 1461-1466, 65).

Rem. LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, var. (XV^e s.) du v.9338 (*bouquet*).

C. - P. anal. "Groupement d'ornements divers" : ...gros fanons et *bouquetz* D'orfaverie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 159). [R. M.]

BOUQUET, subst. masc. (bouquet²)

[T-L : *boquet* ; GD : *bochet* ; GDC : *bouquet*² ; AND : *buket*¹ ; FEW I, 590a : **bucco-* ; TLF IV, 806b : *bouquet*⁴]

I. - "Petit du bouc" : Ilz naissent en may, et faonne la chievre sauvage ainsi que fet une biche ou chevreule ou dayne, mes elle n'a nulle foiz fors que un *bouquet*, et les nourrist et alaite tout ainsi que fet une chievre privee. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 70). *Surrimus* (...) *hedus quasi sub mamma adhuc existens* : *bouquet* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 488).

II. - [Analogie très vague, comme souvent pour les noms d'animaux]

A. - "Support"

- [D'une table] : ...pour plusieurs mises du mestier de hucherie, de serrurerie, faites en la chambre de Monseigneur l'Official et aussi pour une chambre noire, un *bouquetz* et une table pour ledit Monseigneur l'Official (Comptes Archev. Rouen J., 1432-1433, 123).

Rem. Doc.1412 ds GD I, 702c.

- [Dans un ouvrage de charpent.] : Item, en icelle comble et toit de vingt couples de chevrons fondée sur ... ovecques estoffes de chaussons ; et sont, chacun *bouquet* entaillé à queue d'alonge sur les plattes, et a chacun des deux crepons et quinze chevrons estoffés pareillement, comme les dessus dis, de *bouqués* et de chaussons. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 610). ...icelluy noyer refaire et assenir de vernes et sourpennes, de vuaysmes, de *bouqués*, de

chaussons, de faistes et chevrons. Item, pour mettre quatre cours chevrons au toit de la chambre de Mademoiselle et renter plusieurs autres, et iceux estoffer et revestir de vuaismes, de *bouqués*, de chaussons (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 612). Item, pour avoir fait en icelle chambre, aux fenestres qui regardent devers le pont d'Arches, sur le petit courtil, une pouïée toute nueve, portant sur deux nœufs *bouqués* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 613).

- [Dans un ouvrage de maçon.] *Bouquet de pierre de taille* : ...iceux tros chever de sept pieds de parfond et six pieds de quarrure, broussys dessous de bon mairiens, pour ce qu'il n'y avoit point de bon fond ; et sur ledit broussys faire bonne masse de mur de grande pierre de roche, jusques au rez de terre, et de terre en amont bouqueter de gros *bouquets* de pierre de taille (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 597). Item, pour avoir fait et taillé un pas de degré, qui porte les neuf grands degrés des salles et chambres de Monseigneur et Mademoiselle ; et contiennent dix pieds de long et quatre pieds de hault, qu'en terre que dehors, et iceluy pas tailler, asseoir et ordonner bien et suffisamment pour bouquetter les quatre esteaux qui portent lesdis degrés et les tois d'iceux de bons *bouquets* de pierres de taille en terre et dehors (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 600).

B. - "Chenet" : Primes, en la chambre de la tour ou il gisoit : Deux petis *bouqués* (Invent. test. beauv. L., 1397, 43-44). En la chambre joignant ladite chappelle, Premièrement un pair de petis *bouquetz* (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 57).

Rem. Cf. DU CANGE I, 722c : *bouquetus* (doc. de 1463) [R. M.]

BOUQUET, subst. masc. (bouquet³)

[GD : *bouquet* ; *FEW I, 300a : *baucalis* (?) (?)]

"Bouteille à anse" (Éd.) : Et sy te mande par ledit ambaxateur un present, c'est assavoir du baulme fin de nostre sainte vigne, un bel lupart, trois escuelles de pourcelaine de Sinant, un plat de pourcelaine de Sinant, deux grans platz ouvertz de pourcelaine, deux touques verdes de pourcelaine, deux *bouquetz* de pourcelaine, un lavoir ès mains et un garde manger de pourcelaine ouvré, une jatte de fin gingembre vert, une jatte de noiaux d'amandes, une jatte de poivre vert, des amandes, et cinquante livres de nostre fin bamouguet, un quintal de sucre fin de trois quittes. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 124).

Rem. Peut-être à rattacher à FEW I, 300a : *baucalis* (cf. n. 1 : agn. *boguet*). GD I, 702c, doc.1412 : "bouilloire ?" [R. M.]

BOUQUET, subst. masc. (bouquet⁴)

[GD : *bochet* ; *FEW I, 582b : *bucca* (?) (?) ; TLF IV, 806b : *bouquet³*]

"Clavelée (maladie des ovidés)" : ...nul boucher ne pourra vendre ne exposer en vente esdites halles (...) beuf ne vache entechié de fy ne d'autre maladie, mouton ne beste ouaille entechié de clavelée ou *bouquet* (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 42).

Rem. Cf. P. Barbier, *Mél. J. Haust* 1939, 37. Ou rattacher à *bouc* ? GD I, 670a : "espèce de maladie commune aux bêtes, et peut-être spécialement aux boucs" (cite aussi *Ordonn. rois Fr. P.*, t.19, 1485, 560, *bouquet*). [R. M.]

BOUQUETEL, subst. masc. (bouquetel)

[GD : *bouquetel* ; AND : *bukerel* ; FEW I, 590a : **bucco*-]

"Support" : Pour faire .LVI. estaus... et rejoindre tous les estaus (...), et faire des vieilles aes, .VI. *bouquestiaus*..., et rendre les .LVI. estaus et .VI. *bouquestiaus* tout frès et chevillés. (Doc. 1336. In : A. Delboulle, *Romania* 31, 1902, 363). [Normandie ; A. Thomas, *Romania* 36, 1907, 258 : «Il est probable qu'on a affaire à une

graphie arbitraire pour *bouquetel*, proprement "petit bouc", et que ce mot désigne, par métaphore, une pièce de support». Influence de *bouquestin* ?] [R. M.]

BOUQUETER, verbe (bouqueter¹)

[Ø]

Empl. trans. CONSTR. "Asseoir sur une base solide" : ...et sur ledit broussys faire bonne masse de mur de grande pierre de roche, jusques au rez de terre, et de terre en amont *bouqueter* de gros bouquets de pierre de taille ; et tous lesdis esteaux *bouqueter* bien et suffisamment au proffict dudit ouvrage (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 597). ...en icelle montée faire sept pas à degrés de bonne pierre de taille, le mur qui estoit fondu du costé, iceux degrés chever et fonder pour porter lesdis degrés, massonnerie, et *bouquetter* deux esteaux qui portent les toits desdis degrés (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 601). ...pour avoir fait *bouquetter* et massonner les esteaux qui portent ladite montée et le toit d'icelle, et ce faire de bonnes pierres de taille bien et suffisamment. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 602). A Me Gerard Barlet, pour icelle justice, c'est à savoir : les quatre pilliers fonder, maçonner et *bouquetter* dedans terre bien profond et dehors terre et les suelx tout autour maçonner et *bouquetter* bien et suffisamment (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 638).

REM. FEW XV-1, 200a, s.v. **bosk*- donne ce verbe avec le sens de "munir de", nous pensons que nous avons un dér. de *bouquet* "support". À rattacher à FEW I, 590a : **bucco*. [E. P.]

BOUQUETER, verbe (bouqueter²)

[GD : *bouqueter²* ; FEW XV-1, 200a : **bosk*-]

"Orner de fleurs" : [Les cheveux] *bouquetez* par lieux, En lieu de perles ou rubis précieux, De violetes, car faire ne peut mieulx. (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 52). [H. G.]

BOUQUIER, subst. masc. (bouquier)

[Ø]

"Barre de fermeture (?)" : Et doit li diz Colars reffaire le huis de le bove, un *bouquier* tout neuf à l'huis du chelier sur rue et les degrés qui y sont reffaire de pierie bien et souffissaument comme autrefois ont esté (Vie urbaine Douai E., t.4, 1385, 607). Que nulz ne fache atrapes, estreaeurs, clostures de *bouquiers*, fors de bon et beal mairien. (Doc. 1399. In : A. Delboulle, *Romania* 31, 1902, 363). [Ordonnance pour les huchers]

REM. FEW I, 590a : **bucco* ? FEW XV-2, 28a : **busk*- ? [R. M.]

BOUQUIN, adj. et subst. masc. (bouquin¹)

[GDC : *bouquin* ; FEW I, 587a : **bucco*-]

I. - Adj. "Qui tient du bouc (force, lascivité...)"

- Subst. fém. : O Atropos, pluthonique, scabreuse, Furie aride, sulphurinée, ombreuse, Fièrre *bouquaine*, bugle, cerbère, cabre, Beste barbare, rapace, tenebreuse, Gloute celindre, cocodrille vibreuse... (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

- [Nom d'une "Confrérie joyeuse" (éd.)] *Les bouquines de Marseille* : ...les *bouquines* de Marseille sont venues souper et couchier à Gardane, en compagnie de cinquante ou soixante chevaulx, et, tant de leur part, que de la bande de l'Espousat, le lendemain après disner, s'en sont tous allés à Aix. (Comptes roi René A., t.3, 1451-1480, 40).

II. - Subst. "Vieux bouc" : Gros cuir bouilly, bazennes, marroquins Pour brodequins, pelices de *bouquins* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). [R. M.]

BOUQUIN, subst. masc. (bouquin²)

[FEW XV-1, 173a : **boeckijn*]

"Vieux livre dont on fait peu de cas"

REM. Ex. de MILET (*Forest de Tristesse*, 1459) ds *Romania* 22, 1893, 240, et *Mél. Lecoy*, 1988, 115 : Je le desclaira estre trouvé Faulx acteur, ennemy des dames, Bigame, menteur approuvé, Facteur du Testament des femmes. Le villain *bouquin* tant infame [Lament. Math. de LE FÈVRE, texte appelé ici Testament des femmes] Sera bruslé presentement, Pour monstner que telz villains blasmes Sont contre droit totalement. ([J. Milet], La Forest de Tristesse, 1459, In : Le Jardin de plaisance et fleur de rhétorique. Reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501, Paris, 1910, f° CCXXIV r°).. Remise en cause de l'étymologie néerlandaise ds *Mél. Lecoy*, 116. Mais on peut comprendre aussi *bouquin* au sens de "vieux bouc" appliqué à l'auteur (au *facteur*) du *Testament des femmes* (*Le livre des Lamentations*). [R. M.]

BOUQUINES, subst. fém. plur. (bouquines)

[Ø]

[Nom d'une troupe d'acteurs] : ...les *bouquines* de Marseille sont venues souper et couchier à Gardane, en compagnie de cinquante ou soixante chevaux, et, tant de leur part, que de la bande de l'Espousat, le lendemain après disner, s'en sont tous allés à Aix (Comptes roi René A., t.3, 1473, 40). [E. P.]

BOURACAN, subst. masc. (bouracan)

[GDC : *bouracan* ; FEW XIX, 28b : *barrakan* ; TLF IV, 809b : *bouracan*]

"Étoffe de laine non croisée, d'un tissu très serré"

REM. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.21, 1498, 103 (*barragans* ; GDC VIII, 356a-b). [R. M.]

BOURBE, subst. fém. (bourbe)

[T-L : *borbe* ; GDC : *borbe* ; FEW I, 442b : *borvo-* ; TLF IV, 809b : *bourbe*]

A. - "Boue épaisse, dépôt boueux, fange, bourbe" : Et entrèrent tout abandonement ens es fossés ; et passèrent li aucun sus pavais, affin que la *bourbe* ne les engloutisist, et vinrent jusques au mur. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 242). Ens ou parti que je vous di furent li François qui passèrent outre as bacquès, che soir, et se tinrent tout quoi ens es marès et en le *bourbe* et ordure jusques as kievilles. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 18). Li *bourbe* jus de la cauchie aval Commignes estoit si grande que toutes gens i entroient jusques en mi la jambe. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 23). Ne euls meismes encontre la plueve il ne se savoient comment desfendre ; et passoient bien souvent, qant il aloient et venoient pour querir pourveances ou pour veoir l'un l'autre, en la *bourbe* jusques as qievilles. (FROISS., Chron. D., p.1400, 136). Je veul boire a ceste soulle. Onc cy bonne eaul ne santy, Par mon Dieu, comme ceste cy, Et cy ne scens pas la *bourbe*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 38). "Il nous fault adviser de trois choses, c'est assavoir, s'il y a eaue ou fossé et quelle parfondeur il y a, ou *bourbe* qui nuyse à passer..." (BUEIL, I, 1461-1466, 88). Pas n'est besoing qu'ayez l'oeil en la *bourbe* Tant qu'on assourbe le point qui nous destourbe Et qui recourbe noz tristes auditoires (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 398).

- [En partic., au fond d'une eau stagnante] : Et aussi ont en ladicte forest tout bois de couldre, la ronsse, la noire espine, le marssaulx, le puisne blanc et noir, le genest, le geniewre, le troyne, le viorne, le noir prun, la feugiere, la mousse, la bruiere, la pierre, le sablon, la *bourbe* des mares, à faire tout ce qui leur plaira (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 247-248). Et dist Piètres au Jouvencel : "Il nous fault adviser de trois choses, c'est assavoir, s'il y a eaue ou fossé et quelle parfondeur il y a, ou *bourbe* qui nuyse à passer..." (BUEIL, I, 1461-1466, 88). Et, au pont qui avoit esté fait par les Bourguignons de cloies et fagotz sur la *bourbe* desditz fossez le jour de devant, ainsi que dessus est dit, où avoit esté fait une traynnée de pouldre à canon par l'ordonnance dudit grant maistre, fut mys le feu à l'heure que lesdits Bourguignons donnoyent l'assault sur ledit pont (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 292).

- [Dans un contexte métaph.] : Seras tu si enragee que tu te fiches en la *bourbe* pour te noyer et perir, et laisser la saine, belle et seure voye qui conduit a sauveté ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 22).

- Empl. adj. : ...tu dors, tu n'es plus advoché Empereur, mais es desvouhé, Mis couché dedens les espines Mortiferes, poignantes et fines Dedens l'eau *bourbe* et le fiant Comme la chose de nyant. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 648).

B. - Au fig. "Ce qui est vil, abject" : Encores des joueurs la tourbe Viendra el plus vile que *bourbe* A noz belles auctoritez Remplie de jeux et dictez, De chansons, et ordes parolles (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 477).

- Loc. fig. [Opposé à *courtoisement*] À la *bourbe*. "Vilement (p. oppos. à *courtoisement*)" : "Encores (...) n'avons nous envoiét au conte de Flandres, sus lequel pais nous sommes, nulles deffiances ; si ne guerriens pas courtoisement fors à la *bourbe*, qui en puet avoir s'en ait, sans nul title de guerre raisonnable." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 104). [R. M.]

BOURBEILLIER, verbe (bourbeillier)

[T-L : *borbeillier* ; *FEW I, 444b : *borvo-*]

[De la panse] "Produire des borborygmes, gronder" : En son cuer n'y a point d'arrest : Desir en sa pance *bourbaille*, Qui l'art si fort et la travaille (Narcissus, p.1426, 284). Par ma foy, elle a bon vouloir De le tenir a son plaisir Et d'ensuivre le fol desir, Qui tant en sa pance *bourboille*. (Narcissus, p.1426, 289). Quand se panche *bourbeille*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 727). Marote a mengié une cresque, Sa pance *bourbeille* bientos. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 108).

REM. Cf. le verbe dialectal *bourbillier* (FEW). [R. M.]

BOURBELIER, subst. masc. (bourbelier)

[T-L : *borbelier* ; GD : *bourberel* ; GDC : *bourbelier* ; FEW I, 443a : *borvo-* ; TLF IV, 810a : *bourbelier*]

"Poitrail du sanglier" : Or te faut oster le *bourbelier* : coupe depuis la gorge d'un costé et d'autre, en venant par dessus la poitrine, par entre les deus jambons devant (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 84). Il doit enciser de son coutel jusques a la cueue et puis couper os et tout, selon qu'il aura encisé, et puis oster l'eschine des costez, que l'en doit apeler lés et du cerf costez, et aussi le *bourbelier* du sanglier, ce que on doit apeller la hampe du cerf. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 187).

Rem. Le sanglier se roule dans la bourbe, ce qui laisse des traces sur le poitrail. D'où le sens de "poitrail du sanglier".

- [En cuisine] : Item, la char fresche [du sanglier] est cuicte et appareilliee en eaue et aux especes comme le cerf. Du *bourbelier*,

c'est le nomblet, combien que en cest endroit l'en dit bien nombletz d'une part et *bourbelier* de l'autre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 212). [Autres occurrences même page] *Bourbelier* de sanglier. Primo le couvient mectre en l'eau boullant, et bien tantost retraire, et boutonner de giroffle, mectre rostir, et baciner de saulce faicte d'espices -- c'est assavoir gingembre, canelle, giroffle, graine, poivre long et noiz muguettes -- destrempé de vertjus, vin et vinaigre, et sans boullir l'en bacinez ; et quant il sera rosty, si boulez tout ensemble. Et ceste saulce est appelée queue de sanglier, et la trouverez cy apres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 226). ...ung *bourberel* de sanglier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 263). Le *bourbully* de cengler tant joyne comme gros [Table des matières] (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 129). [Autres ex. p.172 et 179] Et se ainssy est que le *bourboulleis* soit gros, c'est assavoir le cengliers (...) ...ledit *bourboulleys* (...) ...avecques le *bourbulleys* du senglier. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 180).

V. aussi *bourbier*² [R. M.]

BOURBET, subst. masc. (bourbet)

[*FEW I, 443a : *borvo*-]

"Résultat de l'action de *bourbeter*, de bégayer, de marmotter" (synon. *bourbin*) : Et encore se tu bourbettes Ne bourbin ne demy *bourbet*, On te coppa d'un courbet Les gambes rés a rés du cul. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 120).

V. aussi *bourbeter* [R. M.]

BOURBETER, verbe (bourbeter)

[T-L : *borbeter* ; GD : *bourbeter* ; FEW I, 443a : *borvo*-]

I. - [Idée de boue]

A. - Empl. intrans. "Patauger dans la boue, barboter" : ...Ou je murray com canne a *bourbeter* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 59). Or ont bien *bourbeté* les cannes (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 39). ...c'est tres laide chose a home meur et pesant que (...) il aille bourder et jangler entre les truffeurs comme un *bourbetant* oison se mesle entre les cines (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 315).

- Empl. factitif : De tous les culz lays et maugracieux (...) Est li culz Regnault d'Engennes Uns droiz marès pour *bourbeter* les cannes (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 327).

B. - Empl. trans. "Chercher dans la boue ; trouver qqc. d'infâme" : [En réponse à saint Estienne qui vient d'évoquer l'Immaculée Conception] CAÏPHAS. Mengier te puist cheveu morel ! Ou as tu cesy *bourbeté* ? (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 74).

C. - Part. passé en empl. adj. "Couvert de boue"

Rem. CUVELIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, var., ds GD I, 703b.

II. - [Idée de borborygmes ou de bégaiements]

A. - "Gargouiller" : ...et le cul me *boubette*, A grant peine osoie je marcher. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 348).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 334.

B. - "Bégayer, marmotter" : Et encore se tu *bourbettes* Ne bourbin ne demy *bourbet*, On te coppa d'un courbet Les gambes rés a rés du cul. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 120). ...Quentin qui contre nous *bourbette*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 260). Te as contre Dieu *bourbeté* Et parlé Du roy ? Ch'a esté folie. (Myst. process. Lille K., t.3, a.1485, 115).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500 (*balbucio*, *bourbeteir*), ds GD I, 703b. [R. M.]

BOURBETTE, subst. fém. (bourbette)

[GD : *bourbete* ; FEW I, 443a : *borvo*-]

[Poisson (lotte ? loche ?)] (synon. *barbote*¹)

Rem. Ex. d'afr. et ex. du XVIe s. ds GD I, 703a. Pas d'attestation ds la doc. du DMF. [R. M.]

BOURBEUX, adj. (bourbeux)

[GDC : *borbeus* ; FEW I, 442b : *borvo*- ; TLF IV, 810b : *bourbeux*]

"Fangeux" : ...recite avoir experimenté ce qu'il avoit trouvé escript d'un lieu qui est entre Naples et Puteolum. C'est comme un mareschage sec, combien qu'il y ait terre luctueuse et *bourbeuze*. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 72 r°). [H. G.]

BOURBIER, subst. masc. (bourbier¹)

[GDC : *borbier* ; FEW I, 442b : *borvo*- ; TLF IV, 810b-811a : *bourbier*]

"Lieu en creux dont le sol est recouvert de bourbe, bourbier"

REM. Doc. 1471 ds GDC VIII, 341a.

V. aussi *bourbierre* [R. M.]

BOURBIER, subst. masc. (bourbier²)

[*FEW I, 443a : *borvo*-]

(Synon. de *bourbelier*) : *Bourbier* de sanglier frez. (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 94). [R. M.]

BOURBIERE, subst. fém. (bourbière)

[GD : *bourbierre* ; FEW I, 442b : *borvo*-]

"Bourbier" : Tant corps par ly jut mors sans biere, Or gist il frois en la *bourbierre*. (Pastor. B., c.1422-1425, 230). ...ilz coeurent par les *bourbieres* et par les rasceiz plus tost que cerf la ou autres gens ne porroient entrer qu'ilz ne fussent periz. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 105). SAINT-QUENTIN en paradis. (...) en palus, en *bourbierre*, Mon corps sans biere est gisant (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 309). [R. M.]

BOURBIN, subst. masc. (bourbin)

[*FEW I, 443a : *borvo*-]

"Résultat de l'action de *bourbeter*, de bégayer, de marmotter" (synon. *bourbet*) : Et encore se tu bourbettes Ne *bourbin* ne demy *bourbet*, On te coppa d'un courbet Les gambes rés a rés du cul. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 120).

V. aussi *bourbeter* [R. M.]

BOURBOIS, subst. masc. (bourbois)

[*FEW I, 443a : *borvo*-]

"Bouillonnement" : ...et soit liee l'enche de ladicte anmolle a deux batonnet, et lesditz batonnet soient liees a la dicte olle affin que quant l'eau de ladicte olle boudra que les ondes et *bourboys* de ladicte eau ne puissent faire remuer, vaciller ne gecter hors de l'olle ladicte anmolle (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 189). [R. M.]

BOURBONNOIS, adj. et subst. (bourbonnais)

[*FEW I, 472a : *Bourbon*]

I. - Adj. "Du Bourbonnais (domaine du duc de Bourbon)" : Comme parent et alyé Du duc *Bourbonnois* a present, Par ung rondeau nouvellement Me tiens pour requis et payé. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 497).

- *Tarte bourbonnoise*. "Gâteau au fromage qui se mange chaud" : ...tartes *bourbonnoises* (LA SALE, J.S. E., 1456, 374).

II. - Subst. "Celui qui est originaire du Bourbonnais, habitant du Bourbonnais" : ...pour les Bretons, Armignagues, Berruiers, Aulnoiz, *Borbonnoiz*, Alençonnoiz, Valoisiens et plusieurs sans nombre, qui se tenoient de là la riviere de Seine oultre Paris (BAYE, I, 1400-1410, 340). ...Des *Borbonnois* et Bourguignons (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 485). *Borbonnois* ont souvent legier cuer (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 485). ...car lesdiz Bourguignons, Bretons, Calabriens, *Borbonnois*, Picars et autres ainsi estans devant Paris... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 124). ...messire Michiel de Saugy, *borbonnois* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 297). *Borbonnois*, Poitevins ont pratique, Les Engevin et les François, Casser les bestes comme noys Et emportent tous les noyaulx. (Pass. Au., 1477, 142). [R. M.]

BOURBOTORION, subst. masc. (bourbotorion)

[*FEW I, 443a : *borvo-*]

(Synon. de *brimborion*) : J'ay si grant peur des horions Que le pance me debourbette, Se dis mes *borbotorions* [var. *borborions*] Plus drus qu'ung singe qui barbette. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 30). Fay a ton Dieu ton sacrifice, Disant tes *bourbotorions* [var. *bourborions*]... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 263). [R. M.]

BOURDAINE, subst. fém. (bourdaïne)

[T-L : *borzaine* ; GD : *borzaine* ; GDC : *bourdaïne* ; FEW XXI, 114b : o.i. ; TLF IV, 812a : *bourdaïne*]

"Arbuste voisin du nerprun, à écorce laxative (compté parmi le *bois puant*), bourdaïne" : ...[Les habitans coustumiers du Mesnil Fuguet ont en la forest de Gravigny] c'est assavoir le saux, le marsaux, la couldre, le genest, le blanc puisne, le noir puisne, le genest, la *bourdaïne* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 275).

Rem. 1^{re} attest. de cette graph. ; cf. FEW XXI-1, 114b : «mfr. *bourdaïne* (norm. ca. 1410, Delisle 352)» (attest. corresp. au Coutumier d'Hector de Chartres, cité d'apr. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851]). V. aussi *bourgain*. [H. G.]

BOURDE, subst. fém. (bourde¹)

[T-L : *borde* ; GDC : *borde* ; AND : *bourde*¹ ; FEW I, 440b : **borda* ; TLF IV, 812b : *bourde*¹]

A. - "Ce qui est dit (ou fait) pour abuser de la crédulité de qqn, tromperie, mensonge, plaisanterie, baliverne"

1. "Propos moqueur et mensonger, tromperie, mensonge" : Le riche fait de *bourde* voir Et de grant folie savoir. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 9). ...vuisseuses paroles, *Bourdes*, mensonges et frivoles, Arrangies et atproppées, Malicieusement comptées, Ruses avec losangeries, Presumptions et vaneries Et toutes paroles volages. (MACH., D. Aler., a.1349, 268). Biaux amis, par merencolie M'avez tenté de moquerie De *bourde*, et de parole voire, Quant vous me donnastes a croire Ma dame loing par bel mentir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 161). ...Dont j'aray de tous poins ma *bourde* averye ["réalisée"] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 17). Cuidiez vous par vo *bourdez* desrouter no arois ? (Hugues Capet L., c.1358, 117). ...Sans controuver *bourdes* ne lobbes (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 284). Se Dieus me gart, trop me merveille Comment vous creés teles *bourdes*. Avoir devez oreilles sourdes Envers tous ceulz qui vous raportent Teles paroles et enhortent ; Et c'est pechié contre noblesce De croire chose qui tant blesce (MACH., Voir, 1364, 706). En son conseil tout

pleinement Ou hors conseil priveement, Maint sont qui en scevent bon gré, Et qui mettent en haut degré Ceuls qui leur dient tels paroles, Quant *bourdes* ne sont ne frivoles. (MACH., P. Alex., p.1369, 253). ...voz peres et vous, envyrez d'oultreuidance et animez en la doctrine des belles *bourdes*, contenues et manifestees en vaillance mondaine de Gauvain et de Lancelot et des autres de vostre superflueuse doctrine (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 397). Et pource est il expedient, Beau Filz, pour ton gouvernement, que tu [te] doyes garder de toy trop delicter es escriptures qui sont aprocrifes, et par espécial des livres et des romans qui sont rempliz de *bourdes* et qui attrayent le lysant souvent a impossibilite, a folie, vanite et pechie, comme les livres des *bourdes* de Lancelot et semblables, comme les *bourdes* des Veuz du Payen, qui nagueres furent composees par un legier compaignon, dicteur de chancons et de virelays, qui estoit de la ville d'Arras. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 220-221). ...et ceulz qui ainsy l'ont semé, ont dit et semé pures *bourdes* et mensonges (BAYE, I, 1400-1410, 35). ...pour les belles *bourdes* polies et paroles mençongieres que vous, Carle Geny, m'aviés dictes (Bouciquaut L., 1404, 281). Voy t'an cy ung cy t'abelit, Quil chante cy fort qu'il m'eslourde ; Escoute ce je te dix *bourde*. Est son champ bien delicieux ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 158). Je ne croy point que les paroles que vous m'avez dictes soient veritables, ne il n'en est aucune apparence et ne sont que *bourdes* et frivoles (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 51). Lisent et relisent souvent, chercent et estudient es fables du livre de Charmych, que ilz ont compillé a *bourdes* contre lez crestiens (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 109). Seigneurs Rommains, c'est *bourde* et fable Quant que ce vilain va disant. Croirez vous qu'un povre paisant Qui fut pendu puisse estre Diex ? (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 125). Et oultre vult par son outrage Extordre le droit de no temple, Tout le pays de *bourdes* emple Et met simples gens en erreur. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 142). ...dont, pour mieulx faire croire la *bourde*, fist partir une partie de ses gens de son ost (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 53). *Bourde*, verité au jour d'uy m'est tout ung (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 47). Et il, autant assureé en *bourdes* que ung aultre a dire verité, s'excusa treshaultement (C.N.N., c.1456-1467, 44). ...ses *bourdes* sembloient autant veritables comme l'Euvangile. (C.N.N., c.1456-1467, 236). Ha ! ribauld, je sçay bien que vous mentez de tout ce que me dictes. (...) Et vous ay je nourry pour me rapporter une telle *bourde* (C.N.N., c.1456-1467, 311). Verjus suis qui mensonges forge (...), Qui sçays *broudes* rattripeller [forme par métathèse] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 790). CASSANDREE. Je te congnois bien, ne te chault : Je t'ay veu bien souvent au temple Avec luy. ST PIERRE. C'est *bourde* tout ample, Il ne la fault point contredire, Ne je ne sçay que tu veulx dire. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 725). Je luy useré de frivoles, Belles *bourdes* et railleries Et ung grant tas de choses volles Qui seront toutes menteries. (LA VIGNE, S.M., 1496, 539).

- *Par bourde(s)* : ...et, pour che, ne serat point chis traitiies vicieuz, car mies vaut que je en y mette moins par veriteit que plus par *bourdes* et par losenges, dont je avise repndement. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 4). N'y a voisin, ne tort, ne droit (...) De qui ilz ne dient nouvelle, Souventes fois, et laide et lourde, Ou soit acertes, ou par *bourde* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63).

- *Sans bourde* : Aprez suit la forme plaisant D'autres trocisques, proffitans A tous adonc febricitans, Auxquelz faire prenez, sans *bourde*, Semences froides de cohourde, De citrues, laictue, endive (LA HAYE, P. peste, 1426, 145).

- *Demeurer en la bourde*. "Rester dans l'état de celui qui est trompé" : ...qui n'en fist après son tout extrême pouvoir pour non en demourer en la *bourde* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 323).

- *Faire des bourdes*. "Tromper, bafouer" : Plusieurs font de bouches promesses ; Mais, par le sacrement des messes, Ce sont, qui bien les nommeroit, Larrons d'amoureuses richesses, Faisant des *bourdes* a largesses, Que chascun fuir se devoit. (Narcissus, p.1426, 306).

- *Payer qqn de bourde(s)*. *Repaistre qqn de bourde(s)*. *Servir qqn de bourde(s)*. "Racontre des histoires à qqn (pour se tirer d'affaire), se moquer de qqn" : ...Sans plus me repaistre de *bourde* (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 213). ...il commettoit faute et le payoit de *bourdes* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 461). ...en la plus part des hommes n'a verité ne leaulté quant au regard d'amours, et (...) il en est beaucoup qui ne scevent aultre chose faire que servir dames et damoiselles de *bourdes*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 152). FOLIE. Après leur crier, Payez les. LE SECOND. Et de quoy ? FOLIE. De *bourdes*. (Fol. Gorr. P., c.1465, 160). ...et les va servir d'une *bourde* (Compl. Dinant T., 1466, 34).

. (*Des*) *bourdes en paiement* : Et vraiment, Leur hantise et leur voient, Quoy qu'ilz se habillent gaiement, Tout est *bourdes* en paiement. (CHART., L. Dames, 1416, 279). Baillés *bourdes* en payement. (Fol. Gorr. P., c.1465, 161). Il a des *bourdes* en payement Par Dieu ! voyla grant desplaisir. (P. Jouh. D.R., a.1488, 32).

- *Trouver qqn en bourde*. "Convaincre qqn de tromperie" : ...tu en seras mis en prison, et en auras à souffrir, si tu es trouvé en *bourde*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 503).

- *Vendeur de bourdes*. "Trompeur" : Entre vous, bourdeur et langageur et vendeur de *bourdes* et de langages ou palais à Paris... (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 129-130).

2. "Plaisanterie, baliverne (souvent avec une nuance plus ou moins perceptible de tromperie)" : ...quer a trouvé En ne say quel fable d'Ovide, Qui est *bourde*, si com je cuide, Que les chiens mengerent leur maistre (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 465). Or alons de *bourdes* Servir tant la feste et de lobes Qu'avoir puissions l'une des robes A l'espousé. (Mir. chan., c.1361, 165). ...ces foulz faiseurs de *bourdes* Ou il n'a ryme ne raison Qui veulent en toute saison Parler et ne scevent qu'ilz dient (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 351). Heraulx y a et menestrelz, Que, quant ilz sont leans entrez [dans un repas de noces], L'un par corner, l'autre par *bourdes*, Leur dient tant de fafelourdes Et portent si grant renommée Que le mentel de l'espousée Ara l'un, tant sera rusé (DESCH., M.M., c.1385-1403, 51). Dames ne sont mye si lourdes, Si mal entendans ne si foles Que, pour un peu de plaisans *bourdes* Confites en belles parolles, Dont vous autres tenés escoles Pour leur faire croire merveilles, Elles changent si tost leurs coles (CHART., B. Dame, 1424, 342). Forte *bourde* a cy et digne de risee et de mocquerie, se la perte de tant de amez n'en fust ensuye. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). D'illec en avant chevauchasmes Joyeusement, pous nous desduire ; Des *bourdes* a plain bras comptasmes, Trop je mectroye a les redire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 207). - A dya, dit l'autre, ses *bourdes* sont rabaissées. - Par ma foy, dit le tiers, (...) il a ja perdu la force de sa langue ! [Il s'agit d'un *tresgracieux farseur* qu'une mésaventure a rendu subitement muet] (C.N.N., c.1456-1467, 199). ...ses serviteurs commencerent a rire, et firent semblant de adjouster foy a la *bourde* de leur maistre (C.N.N., c.1456-1467, 583). Item, ne sçay qu'a l'Ostel Dieu Donner n'a povres hospitalux.

Bourdes n'ont icy temps ne lieu, Car povres gens ont assez maulx. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 127). Je doute qu'i ait jeu sans *bourde*. LE TIERS. Se le chat entre dans la *bourde* Souris hayront la chandelle, De cela bien je me vante. (Rapp., c.1480, 69).

- *Planter une bourde*. "Plaisanter (et tromper ; cf. *planteur*, qui peut désigner le trompeur en jargon)" : Souventesfoiz s'esbat et rit A planter une gente *bourde*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 374).

B. - P. ext.

1. "Bavardage, badinage" : [Si] communiqua [Estienne de Besançon] avecques ledit seigneur de Foix de questions joieuses et amoureuses, et, sur plusieurs requestes, offres et autres plaisans *bourdes* que lui fist et promist ledit conte de Foix, convindrent tellement ensemble que, le dimenche XIIe jour dudit mois de decembre, oudit an IIIcLXVIII, icelle Estienne se departy de son hostel de Paris qu'elle laissa et habandonna, ensemble sondit mary, ses enfans, pere, mere, freres et seurs (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222). J'ay esté jolye, Fardee et pollye Et ay ma follye A tous follement descouverte (...), Et presté l'ouye A toute belle *bourde* ouverte ["mon ouïe est ouverte à n'importe quel badinage"] (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 149).

- "Jactance, vantardise" : ...desvés tost appertement La robe rouge que as vestue ! Jhesu (...) Bien est rabatue ta *bourde* ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 183).

2. "Ce qu'on imagine, apparence (?)" : Et ceo n'estoiet mye *bourde* a vous a veoir le tresprecious sank de coer vostre douz filtz raier si habondaument hors de celuy costee debonaire tantqe vous, Dame, en estoietz tout diaspree de son sank, si pres esteietz vous. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 143).

- *Estre bourde*. "N'être qu'apparence, que tromperie" : Tout soit rompu, tout soit traciet, Nos dieux sont *bourdes* et frivolles. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 177). [R. M.]

BOURDE, subst. fém. (bourde²)

[GD : *borde*¹ ; FEW I, 633a : *burdo* ; TLF IV, 813a : *bourde*²]

A. - "Bâton" : Ne frappe de fourche ou de *bourde*, Car, pour certain, ce n'est pas *bourde*, Point ne fault frapper de bourdons Ne dire après : "Nous vous bourdons" (ALECIS, ABC P.P., 1451, 16).

- "Sorte de perche" : ...*bourdes* basses, bacquetz Fist le roy mettre en tonneaux et bacquetz. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

B. - "Bûche, poutre"

Rem. Doc. 1381 et 1398 (*bordes*) ds GD I, 685c.

C. - "Béquille"

Rem. Doc. 1461 (La Rochelle, *bourdes*) ds GD I, 685c. [R. M.]

BOURDE, subst. fém. (bourde³)

[FEW I, 439b : *borda*]

"Dimanche des brandons" : ...dit par son serement (...) qu'il n'en scet riens excepté tant seulement que puis les *Bordes* ença il vit Guiot le Mellet (...) qui... (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 587).

- *Jour des bourdes* : ...et chacun an le jour des *Bordes*, le maire... (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 354).

REM. Jeu avec *bourde*¹ ds l'ex. suiv. : Mais c'est le lieu de la pipee, Comme au doulx chant est pris l'oiseil ; Ainsy est la dame trompee Par le gracieulx damoisel. A l'une vont, a l'autre viennent, *Bourdes* baillent en parement (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 68).

V. aussi *bure*² [R. M.]

BOURDELER, verbe (bourdeler)

[*FEW I, 440b : **borda*]

"Tromper, mentir" : ...il sourtiennent [var. soustraient, soustiennent] les biens de leurs seigneurs par flater et lober [var. *bourdeler*]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 153). [R. M.]

BOURDER, verbe (bourder)

[T-L : *border*² ; GDC : *border*¹ ; AND : *bourder*² ; FEW I, 440b : **borda* ; TLF IV, 813a : *bourde*¹ (*bourder*)]

I. - Empl. intrans.

A. - "Dire des plaisanteries (avec une idée plus ou moins nette de tromperie), plaisanter" : Pensons de *bourder* et de rire Pour nous esbatre. (Mir. emp. Julien, 1351, 180). Et certes, si bonne et si sage Est ma dame, qu'a mon visage Sceüst tantost se je *bourdasse*, Ja si bien ne li coulourasse. (MACH., R. Fort., c.1341, 27). Ensi en genglant et en *bourdant*, il les tint tant que li embusche sailli hors armé si bien que riens n'i falloit. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 79). Si me mis avant Par maintes fois, quant Vers vous esbatant, Juant et *bourdant*, On se pouoit traire (MACH., Les lays, 1377, 469). Quant fut près de luy, il enquist comment la riviere avoit passee ; luy dit : "Par le pont. - C'est bien *bourdé*", dist Bernard, "en toute la riviere n'a ung seul pont." (Nouvelles inéd. L., p.1452, 47). Paix, vous ne faictes que *bourder*, Vous estes, a ce que je sens, Ivres par trop fort gourmander, Dervéz, rabis ou hors du sens. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 180).

- *Bourder à qqn*. "Plaisanter avec qqn" : Une fois, estoit en recreation li princes de Galles en sa cambre, en le cité d'Angouloime, avoech pluseurs chevaliers de Gascongne, de Poito et d'Engleterre ; et *bourdoit* à yaus et yaus à lui de ce voiage d'Espagne. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 218).

- *Bourder de qqc*. "Plaisanter de qqc." : Et me semble que chil baron d'Escoce leur dissent, et aucun chevalier autre, ensi que on *bourde* et langage d'armes ensamble : "Signeur, vous avés veu la manière et condicion de nostre païs, mais vous n'avés pas veu toute la poissance." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 176).

B. - "Dire des mensonges, tromper (sous des airs de plaisanterie)" : ...Car Dieu ne fist oncques pechié, Ne Dieu pechié ne consenty, Ne ne *boudda* ne ne menty (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 73). Mes defautes n'y entrent ja sans grant estour, si ne soient coloree ensi qe jeo ne les puisse mye bien conoistre : c'est de flaiteries, de mensoignes, ou en *bourdant* ou truflant (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 9). Je vous di pour certain sans en avoir *bourdé* Que... (Cip. Vigneaux W., p.1400, 163). T'as *bourdé* Faussement, tu n'es qu'ung menteur (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 239). Trahir, mentir, faindre, *bourder* Sont les engins, les croqs, les haims Dont tout amant se doit *bourder* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 22). Et pour mentir a plaine gorge, Autant que ung vieux soufflet de forge, Mentés, *bourdés*, sans dire voir ; Qui ne vous croit, s'y voize voir. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 783).

- *Qui que te bourde*. "Quelles que soient par ailleurs les tromperies dont tu peux être l'objet" : Je te di voir, qui que te *bourde*, Et t'amentoy ce qu'on doit faire, Car je ne me puis des bons taire. (MACH., C. ami, 1357, 117).

- "Tromper par flatterie" : Par laquelle bellecte, assez luxurieuse, puent estre entendues les flateresses des dames et les vieilles maquerelles qui scevent bien oindre et lechier des dames les

mamelles, c'est la beaulte de leur corps flactant, *bourdant* et leur vil office faisant et a luxure semonnant. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 314).

C. - P. ext. "Bavarder, badiner" : S'avint qu'ens ou coeur de l'yver, Es longues nuis aprez soupper, Qu'on a assez temps de *bourder*, De juer et de faire huiseuses Par parolles sy gracieuses Ly demanda en son riant S'il avoit eü nul enfant... (Dit prunier B., c.1330-1350, 45).

- [D'une femme] "Badiner, prendre du bon temps (aux dépens du mari)" : Ainsy ne fait pas a blasmer Jalousyse, mais qu'elle sourde De bien et loialment amer Et que trop on ne s'y alourde. Mais se mettre en une couhourde Ou se bouter en ung baril Et cuidier que sa femme *bourde*, Vela le dangereux peril. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 233).

- *Bourder à qqn* : Compains, dist il, ne vous anuit S'un petiot a vous je *bourde* ? (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 307).

II. - Empl. pronom. "Plaisanter, se moquer" : Lors saras tu se je me *bourde* ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 187). COLIN. A ! voire, c'est un don de faucon Ou d'espervier, s'il vous duyt mieulx. LA FEMME. Vous *bourdez*-vous ? (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 131). Je cognois tresbien a ta chiere Genis que tu pas ne te *bordes* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 70). [R. M.]

BOURDERESSE, subst. fém. (bourderesse)

[T-L : *borderesse* ; GD : *bordeor* (*borderesse*) ; *FEW I, 440b : **borda*]

"Celle qui dit des bourdes, qui plaisante, qui ment" : Or me tenez vous trop pour vis, Por sote et por *bourderesse*, Pour haïneusse et tanceresse, Mauvesse, faillant, plainne d'ire, Quant vos secrez ne m'osez dire. (Renart contref., lère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 236). ...la science de l'Escripture est celle que chascun cuide scavoir. (...) Soit une vielle *bourderesse* ou ung fol viellart, chascun se veult mesler de parler de l'Escripture (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 51). Sire, afin que vous ne me tenez pour *bourderresse*, veez me cy a vostre vouloir. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 162). [R. M.]

BOURDERIAUS, subst. masc. (bourderiau)

[*FEW I, 440b : **borda*]

"Menteur, trompeur" : Aussi diray je de Jason Qui conquist par l'art de Medée En Colcos la toison dorée, Et sormonta, li *bourderiaus*, L'ardant soufflement des toriaus, S'endormi le serpent veillable, Seur toute beste espouventable, Et desconfist les chevaliers Armez, a cens et a milliers. (MACH., J. R. Nav., 1349, 232). [N. M.]

BOURDERIE, subst. fém. (bourderie)

[T-L : *borderie*² ; GD : *bourderie* ; FEW I, 440b : **borda*]

"Tromperie, mensonge" : ...souffrir ne vouloye la *bourderie* ne la faulseté des gens de cy aval (Bérinus, I, c.1350-1370, 58). Ens es branches de cellui arbre pendent bien mil testes ou plus, et toutes sont de bonne gent qui ont esté encoulpé par *borderie* et faulseté, ainsi comme on a fait toy, et ont esté mis a mort villainement et sanz raison (Bérinus, I, c.1350-1370, 69). ...je leur diray jà si grande *bourderie* Et feray entendant par droit enchanterie Çou qui oncques ne fu par ma bouce jéhie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 402). Laissiez ester icelle vanterie ; Je ne donroie riens de celle *bourderie* (Hugues Capet L., c.1358, 99). Maiz ja n'en seray piour Pour jangle ne *bourderie* (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 213). Sire, dist le paien, respités moy la vie Tant que sçachés de vray se je dis *bourderie*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 291). Truferie,

bourderie : nugacitas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 264). ...De fin acier sont [les clous]. Or les emportés Et gardés que bien en soit sarrés Jhesus, le faux et desloyaux, Qui es Juifz ay fait tan de maulx, Quar plain est de grant *bourderie*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 104). [R. M.]

BOURDEUR, subst. masc. (bourdeur¹)

[T-L : *bordëor* ; GD : *bordeor* ; GDC : *bordeur* ; AND : *bourder*¹ ; FEW I, 440b : **borda* ; TLF IV, 813b : *bourde* (*bourdeur*)]

"Celui qui dit des bourdes ; plaisantin, menteur, trompeur" : C'est Renart qui est mauvais lerrez, Sur tous desloyaux, faux, *bourderrez* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 56). Tu as dit que despeceroies Le temple et puis le referoies En .III. jours ; es tu bien *bourderres* ? (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 198). ...il furent aidiet de Dieu, nostre Signour, Enssy que vous orés sans nul fait de *bourdour*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 368). "Va, va, dist le sire de Corasse à Harton, tu n'ez que ung *bourdeur* ; tu te devoies si bien monstrier à moy yer qui fu, et tu n'en as riens fait ?" (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 179). "Ces heraulz, moult en y a sont si grans *bourdeurs* et menteurs que ilz essaulcent leurs paroles et eslievent ceulx qu'ilz veulent, et abatent aussi qui qu'ilz veullent." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 277). Adonc prist la parolle li dus de Bretagne et dist : "Entre vous, *bourdeur* et langueur et vendeur de bourdes et de langages ou palais à Paris et en la cambre de Monsigneur, mettés le roialme à vostre vollenté." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 129). Desquelles sciences, mais supersticions, mauldictes et deffendues, les aucuns des astronomiens, quant ilz failent a leur jugement, pour non estre reputez *bourdeurs* des seigneurs, ilz se scevent trop bien aidier, voire a leur dampnacion et des seigneurs aussi qui les creoyent. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 604-605). Et les seigneurs de bonne foy et simple qui ne se cognoissent en la science et ne demandent pas le conseil de ma maistresse l'Universite donnant foy au *bourdeur* subtil et gabuseur astrologien. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 609). Cest aveugle n'est qu'ung *bourdeur* Et droit par tout, beau seigneur, Que celui par qui est garis Est fils Dieu, ce sont grans perils, No loy en porra empirer. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 100). ...fuiiez la compaignie des *bourdeurs* et des rumoreux, car trop perilleuses gens sont. (LA SALE, J.S., 1456, 46). Flateurs, *bourdeurs*, ne mesdisans ne tenés emprés vous (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 9). ...il nous fault contrefaire Du saige et du bon entendeur, Dire le mal et le bien taire Et estre tresparfait menteur, *Bourdeur*, mensonge, rapporteur, Jurant fort d'estoc et de taille. (Sots triumph., c.1475, 45). Par Dieu, tu en seras *bourdeux*, Car quant a moy, je n'iray mye. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). ...d'un truffeur, d'un *bordeur*, D'un gorgias, d'un grant chanteur Je ne fais pas trop bonne estime. (ALECIS, Blas faulses am. P.P., a.1486, 240). Car je estoy ung grant *bourdeur* Ung incredule et moqueur (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 90). [R. M.]

BOURDEUR, subst. fém. (bourdeur²)

[GD : *bourdour* ; FEW I, 440b : **borda*]

"Tromperie, mensonge"

REM. Chev. cygne R., c.1356, v.2449 (*sans nesune bourdour*, imp. *bourdeour*) et v.13600 (*bourdour*) ds GD I, 704b. [R. M.]

BOURDEUX, subst. masc. (bourdeux)

[GD : *bourdeux* ; FEW I, 440b : **borda*]

"Celui qui dit des bourdes ; plaisantin, menteur, trompeur" (synon. *bourdeur*) : Pour ce ne me donnez le los D'estre ment[e]neur ne bourderres [var. *bordeux*, *bourdierres*, *bourdrieres*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 217). Par Dieu, tu en seras *bourdeux*, Car quant a moy, je n'iray mie. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). [R. M.]

BOURDIE, subst. fém. (bourdie)

[*FEW I, 440b : **borda*]

"Tromperie, mensonge" : Clers sont tropt plains de grant boisdie [var. *bourdie*], De faulsetey, de tricherie. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 110). D'Envie viennent detraccions Et murmure et discencions, En bien d'autruy avoir tristece, En mal d'autruy avoir liesse, *Bourdie*, faussetéz, haïne, Diffamement et atâine, Desrisions, blafamemens, D'autrui noms apeticemens (Liber Fort. G., 1346, 151). ...pour nulle bordre [l. *bourdie*] [éd. : "on pourroit lire *bourdie*"] ou pour nulle malvaistié ne pour nul barat (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1364, 534).

V. aussi *boisdie* [R. M.]

BOURDIN, adj. (bourdin)

[FEW I, 633b : *burdus*]

"Stupide, imbécile" : ...A celle fin que tu ne soies Comme Midas, asne *bourdin* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 152). [Peut-être jeu de mots avec *bourde*, par allusion à la tromperie de Midas, qui cache ses oreilles d'âne sous une tiare ou un bonnet phrygien] [R. M.]

BOURDON, subst. masc. (bourdon¹)

[T-L : *bordon*¹ ; GD : *bordon*¹/*bourdon*² ; GDC : *bordon*¹ ; AND : *bordon*¹ ; FEW I, 632b : *burdo* ; TLF IV, 813b : *bourdon*¹]

A. - "Long bâton de pèlerin (parfois surmonté d'une gourde)" : Car aler me fault sanz sejour En pelerinage a saint Jaques ; (...) il est temps, Quant j'ay pris escharpe et *bourdon*. (Mir. parr., 1356, 14). Il est assavoir que la dame malcontente doit souvent ymaginer en soy meisme et cognoistre qu'elle est pelerine en ce monde qui est une grant mer salee, dont les ondes orribles, qu'elle ne scet, puet ou veult eschiver, le font malcontente de son mariage, et le mari aussy. Et li doit souvenir qu'elle a l'escherpe au costé et le *bourdon* en la main, appareillie pour trespasser ceste mer salee (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 315). Le gambison a l'enclume derriere du noble moisne de Chaalis est prins en figure pour la vertu de pacience. L'escharpe verte dudit noble moisne est prinse pour la foy et son *bourdon* pour la vertu d'esperance. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 111). ...un appellé Jehan de Flandres, né de la ville de Ganz, lequel estoit en habit d'ermite, et here vestue, nuz piez, grande barbe et grelles cheveux, tenant un *bourdon* ferré, l'encontra au plus près de la ville du Mans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 471). ...et prestement devestu de sa robe de drap d'or, resailit dehors en un paletot de gros drap atout un *bourdon* comme un pèlerin (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 176). ...me delivra lors Peu d'Avis, nostre hostellier, par maniere d'amyable recreation pour l'apres souppée ung beau *bourdon* fort et ferré pour me appuyer quand las seroye. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 79).

- [Représentation] : Item, une autre troussouere d'or, faicte à quoquilles et à petiz *bourdons* dedans la coquille (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 427).

B. - "Canne à épée ; bâton pour la marche, en forme de canne à épée" : ...ung grant *bourdon*, paint à ondes, ferré au bout par dessoubz, et au dessus du veluiau, et a dedens une broche de fer. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 247).

Rem. Cf. GAY I, 192b.

- *Bourdon tournant*. "Bâton cylindrique (?)": ...cent dix solz a lui deuz, tant pour bois et façons de XXXIII *bourdons* tournants pour ledit seigneur et ses serviteurs allant en sa compagnie à Nostre-Dame de Cléry, que pour les virolles et pointes d'iceulx (Comptes roi René A., t.1, 1453, 373).

C. - "Lance à grosse poignée (en partic. pour le tournoi et la joute)" (synon. *bourdonnasse*): Philotés en la duree de ces parolles vint au pas et tenoit ung gros *bourdon* qu'il affuta moult fort sus l'escu d'Herculés et le fist desvaler ung pas, dont Philotés se print a rire et cuida ferir encoires de ce *bourdon*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 289). ...du bout du *bourdon* Les fors bouteurs en bouttant reboutte on. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 349). ...et faisoit porter trois *bourdons*, lesquels estoient gros et longs à merveille, et sur les dessusdits *bourdons* avoit lettres escrites, et qui disoient : "Qui a belle done [= dame], la garde bien." (Faits Lalaing K., c.1470, 209). ...la peinture d'unes bardes et d'un *bordon* qu'il doit paindre pour mondit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1477, 192). Si une foys les paillars abordons, Chevaux bardez, grans lances et *bourdons* Par ce moyen frapperont a plaisance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 243).

Rem. Cf. GAY I, 193a : s.v. *bourdonnasse*.

- *Course de bourdons* : Et après le cor sonné, coururent une course de *bourdons*, où n'y eust atteinte nulle (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 142).

- P. méton. "Celui qui manie cette lance" : [Cont. métaph. ; l'arbre de Bourgonne] C'est le *bourdon* agu de toutes tailles, Ducteur des ostz, assembleur des batailles, L'effroy d'Europe, armigere puissant (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 235).

D. - P. anal.

1. "Baguette" : En l'an de grasce Nostre Seigneur mil trois cens quarante neuf, alèrent li peneant, et issirent premierement d'Alemagne. Et furent gens qui faisoient penitances publiques et se batoient d'escorgies à *bourdons* et aguillons de fier, tant qu'il desciroient leurs dos et leurs espauls. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 100).

- [Comme ornement] : Et, à chascun [chevalier] qui ainsi se venra travailler pour ma delivrance, donray ung *bourdon* d'or garny d'ung riche ruby, priant qu'il lui plaise porter toute l'année pour remembrance de moy. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1461-14, 249).

- [De l'Ordre du Roi de France] : Les coursiers desdits ducs estoient, Au moins d'Orleans et Bourbon, Tous couverts d'or, qui soustenoient Sur eux finance, a grand foison, En grosses coquilles et *bourdon*, Qui est en effet demonstrence Que les seigneurs de grand renom Estoient de l'Ordre au roy de France. (Entrées roy. G.L., 1484, 108).

Rem. L'Ordre au roy de France est l'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI le 1^{er} août 1469. Les trente-six chevaliers, tous gentilshommes, portaient "un collier d'or fait a coquilles lassees l'une à l'autre d'un double laz, assises sur chainectes ou mailles d'or, au milieu duquel sur ung roc aura ung image d'or de Monsieur Saint Michel, qui reviendra pendant sur la poictrine" (*Ordonnances* t. XVII, p.236-257).

2. "Clou à grosse tête"

Rem. GD I, 704b.

3. "Membre viril" : [Une vieille à un vieillard] As tu encor en armes poesté ? - Queles armes ? - Ton *bourdon* acéré, Dont je t'ay veu joster au talevas ? - Nenil, par Dieu, il est tristes et mas, Car puis .X. ans ne m'en aiday en rien ; L'on me puet bien clamer frere Thomas : Onques mais homs n'ot si foible merrien. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 224). "...Qu'eust on avec la Vierge fait ?" Pas ne dit qu'il eust tant arré Que venu soit au saint suaire, Et son beau boudon [l. *bourdon*] defferré, Touchié au noble saintuaire. Il ne daigne mention faire Des deux martelles rebillans Qui, ou que face son repaire Le *bourdon*, sont hors pendillans (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 71). *Contra* de Venus l'escusson Le plus fort *bourdon plicatur*. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 78). ...en la main de madame la nonnain mist son bel et trespuissant *bourdon* qui gros et long estoit. (C.N.N., c.1456-1467, 108). Monseigneur l'official, pour appoinctement, fist couvrir un lit en sa maison, et ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoignant a la mariée qu'elle empoignast baudement le *bourdon* joustouer et le mist ou lieu ou il estoit ordonné. (C.N.N., c.1456-1467, 501). [R. M.]

BOURDON, subst. masc. (bourdon²)

[T-L : *bordon*² ; GD : *bordon*² ; GDC : *bordon*² ; FEW I, 631b : **burd-* ; TLF IV, 814a : *bourdon*²]

A. - "Bourdon (gros insecte)" : ...les loys si semblent aux toiles Des yraignes (...) Qui pas ne prennent les *bourdons*, Les grosses mouches (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 57).

B. - P. anal. MUS.

1. "Basse continue d'instruments comme la vielle, la musette, la cornemuse"

Rem. Cf. GD I, 688b ; GDC VIII, 342a ; T-L I, 1070.

- *Faux bourdon*. "Voix médiane, voix grave qui accompagne en quartes et sixtes parallèles la voix supérieure"

- [Dans un cont. métaph.] : Chiere contrefaite de cuer, De vert perdu et tanné painte, Musique notee par Fainte, Avec faulx *bourdon* de Maleur ! Qui est il ce nouveau chanteur, Qui si mal vient a son actainte (...) Enroué, faisant faulte mainte, Et mal entonné par Contrainte : C'est la chappelle de Douleur, Chiere contrefaite de cuer ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 525).

Rem. C'est surtout en Angleterre qu'on a retrouvé des pièces en *faux-bourdon*. Le genre serait-il, pour Charles d'Orléans, liés aux souvenirs pénibles de la captivité ? Théodore Gerold, *La musique au Moyen Âge*, Paris, Champion, 1932, 351-352.

2. "L'instrument lui-même"

Rem. Sans doute sens de "trompette" ds les ex. suivants (mais les contextes ne sont pas éclairants) : : Après faudra avoir un homme, qui sache jouer d'un *bourdon*, et une eschelle de corde qui sera debout et qui sera pour tout recouvrer, si celles de boys rompent (BUEIL, I, 1461-1466, 79). Qui sont ces gens qui portent ces *bourdons* A l'empereur ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 251).

3. "Celui qui joue de cet instrument" : Tantost vela Colin le Suysses Qui en va faire une chanson. Quelque tabourin ou *bourdon* En orra, peult estre, le bruyt : C'est pour danser ung tourdion Et faire une aubade de nuyt. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 141). [R. M.]

BOURDON, subst. masc. (bourdon³)[GD : *bordon*¹ ; AND : *bordon*² ; FEW I, 632b : *burdo*]

"Bardot (produit par l'accouplement du cheval et de l'ânesse)" : *Burdo* (...) : *bourdon*, c'est mullet qui est engendrez de cheval en l'anesse, burdin: (Aalma R., c.1380, 38). *Burdo* (...) : *bourdon*, mule ou mullet non naturel *scilicet* qui est engendrés de cheval et d'anesse (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 47).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD I, 688a (*bordon, c'est ung mullet qui est engendré d'un cheval*). Peut-être même mot que *bourdon*¹. [R. M.]

BOURDON, subst. masc. (bourdon⁴)[*FEW I, 440b : **borda*]

"Raillerie" (Éd.) : Il n'y a fille si hault chaussee Qui n'êt son *bordon* a tout prys. (Pipée R., c.1470-1480, 168).

Rem. Peut-être sens figuré de *bourdon*¹ (au sens de "lance", de "pique"). Mais il est plus vraisemblable que cet emploi se rattache à *bourde*. [R. M.]

BOURDONNASSE, subst. fém. (bourdonnasse)[FEW I, 632b-633a : *burdo*]

"Lance à grosse poignée de bois, *bourdon*" : Se vindrent getter en la grève droict à nostre queue, tous hommes d'armes bardéz, bien emplumasséz, belles *bourdonnasses*, très bien acompaignéz d'arbalestiers à cheval et d'estradiotz, de gens de pied. (COMM., III, 1495-1498, 178). Et n'eusmes guères allé que le vismes de loing, et fismes descendre des varletz et amasser des lances par le champ, dont il y en avoit assez, par especial de *bourdonnasses*, qui ne valloient guères et estoient creuses et ligières, qui ne pesoient point une javeline, mais bien painctes et fusmes myeulx fourniz de lances que le matin. (COMM., III, 1495-1498, 189).

REM. Doc. 1495 (Lille, *bourdonnasses*) ds GAY I, 193a. [R. M.]

BOURDONNER, verbe (bourdonner)[GDC : *bordoner* ; FEW I, 632a : **burd-* ; TLF IV, 815b-816b : *bourdonner*]

"Faire entendre un bruit continu, grave et sourd, bourdonner"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC VIII, 342b. [R. M.]

BOURDONNIER, subst. masc. (bourdonnier)[GD : *bourdonnier* ; FEW I, 633a : *burdo*]"Celui qui porte un *bourdon*"

REM. Doc. 1490 (Amiens, *bourdonnier de la confrarie Saint Pierre*) ds GD I, 704b.

V. aussi *bourdon* v. Lexiques [R. M.]

BOURELLE, subst. fém. (bourelle)

[]

"Bourriche (panier oblong, utilisé pour le poisson)" : ...toutefois et quantes que poissons frois sera mis et exposé en vente sur les bancs de ladite ville (...) et hors des *bourelles* (Doc. 1397. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Leçon vérifiée sur le ms. par P. Rézeau. Cf. TLF IV, 833b, s.v. *bourriche*. [R. M.]

BOURENFLÉ, adj. (bourenflé)[FEW IV, 675a : *inflare*]

"Bouffi, obèse" : Je ly barray sur son museaul, De par le diable, sa la peaul ! Mon varlet me fault pour souffler, Car ce lour villain *bourranflé*, De traïson c'est entremis, Jamés n'an sera mon ami (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 203).

Rem. Mot répandu dans les dial. du Centre, de l'Est et du domaine franco-provençal (cf. FEW). [J.-L. R.]

BOURET, subst. masc. (bouret)[GD : *bouret*²]

"[Baquet]"

REM. Doc. 1476 (Lille, *baquets nommes bourets*) ds GD I, 705a. Étymol. ? **Birotium* est peu vraisemblable. [R. M.]

BOURG-ESPINE, subst. (bourg-espine)[T-L : *borgeespine* ; GD : *bourguespine* ; FEW XXI, 113a : o.i. ; TLF IV, 822a : *bourg-épine*]

"Nerprun" : Prinus (...) : *brugue espine* noire (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 396). ...le plus fort s'en fuÿ, Dont bien deüst pour vilain signe Porter chapeau de *burge espine*. (Pastor. B., c.1422-1425, 221).

REM. Doc. 1348 (*bourque espine*) ds DU CANGE VI, 263c, s.v. *pepula*. Cf. aussi FEW XII, 178a : *spina*. *Mél. G. Antoine*, 1984, 20 (R. Arveiller). [R. M.]

BOURG, subst. masc. (bourg)[T-L : *borc* ; GDC : *burc* ; AND : *burg* ; DÉCT : *borc* ; FEW XV-2, 16b, 17a : **burg-* ; TLF IV, 816b : *bourg*]

A. - "Agglomération, en partic. agglomération située aux abords d'un lieu fortifié, auprès d'un monastère ou d'un château, gros village (fortifié ou non), bourg" : Il pillièrent (...) et coururent tout le *bourch*. Dont ce fu grans damages de ce que il l'ardirent, car il y avoit plus de trois mil maisons et des bons hostelz grant fuison et de belles eglises ossi perrociaulz et aultres qui tout furent arses. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 129). Il s'en vinrent mettre le siège devant Ewruex, là où il a cité, *bourcq* et chastel, et tout separet l'un de l'autre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 67). Et sachiez que tous les trencheiz d'entour le *bourc* furent esrachiez la ou il en fu besoing, comme encore y est apparant. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Puis s'en party, et s'en vint chevauchant tant qu'il approucha de Lusignen, et vit la Tour Trompe et le *bourc*. Et lors ne cuida pas estre la ou il estoit, car il mescongnoissoit le lieu pour la tour et pour le lieu du *bourc*, qui y fu fais depuis qu'il se party. (ARRAS, c.1392-1393, 76-77). Remondin (...) apperceut le *bourc*, qui estoit cloz de haulx murs et de grosses tours et drues, et les fossez parfons et tous fais de pierre de taille, et voit la tour haulte et grosse entre le *bourc* et le fort, qui les surmonte de haulteur de plus du hault d'une lance (ARRAS, c.1392-1393, 77). "...Entrez dedans la ville ; et passerez dela la rivière et logerez, vous et vostre puissance, en ung gros *bourg*, qui s'appelle le Bourg-Neuf, et sont les faubourgs de la ville. Vous serez entr'eux et leur paiz ; ilz n'auront jamaiz nulz vivres..." (BUEIL, I, 1461-1466, 192).

- *Bourg de* + nom propre : Et chevaucièrent par devers le cité de Poitiers. Mais ançois qu'il y venissent, il trouvèrent le *bourch* de Saint Maximien ; si le prisent de force, et furent tout cil mort qui dedens estoient. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 13). Dont se remisent en conclave li cardinal en plus grant peril que devant, car tout li Rommain s'assemblèrent tout ou *bourcq* ["faubourg" ?] Saint Pière et devant le conclave. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400,

52). En ce temps [Mélusine] fist fonder maint noble lieu par le pays que ilz avoient es membres de la conté de Poitou et duchié de Guienne. Elle fist faire le chastel et *bourg* de Partenay, si fort et si bel que sans comparoison. (ARRAS, c.1392-1393, 79). ...puis Toscanne, et en ceste sont Florence, Senne, le *bourg* Saint Pierre (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 162).

- [P. oppos. à *ville, cité, chasteau...*]: ...il n'est mye nostre entencion qe touz les villes, *burghs*, chasteux, forteresces et portz de meer el dit duché soient deliverez à nous (Garde ports V.D., 1342, 326). Se tu pues sentir ou vëoir Que tes anemis assëoir En *bourc*, en chastel ou en ville Te vueillent, aies tant de guille Qu'adès aies la clef des chans, S'orras des oisillons les chans, Et ne te laisse par un siege, Einsi comme un leu, penre au piege. (MACH., C. ami, 1357, 119). Et s'est si grans mortalités En *bours*, en villes, en cités Et tout par tout le plat pays Que chascuns en est esbahis (MACH., Voir, 1364, 486). Ne furent en ville n'en *bourc* Jusqu'à tant qu'il vinrent à Courc. (MACH., P. Alex., p.1369, 145). A Nerbonne a cité et *bourch*. Le *bourch* pour le temps estoit une grosse ville non fremée (...) La cité de Nerbonne, qui joint au *bourc*, estoit assés bien fremée de murs, de portes et de tours. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 170). Elle fait toutes les karoles Par *bours*, par citez, par escolles, Ou on fait l'office divin Qui est fais de pain et de vin. (MACH., Prol., c.1377, 9). Et [Mélusine] fist bastir entre le *bourc* et le chastel une forte tour, grosse, de tieules sarrasinoises, a fort cyment. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Remondin, et ses oncles, et ses enfans, et les plus prouchains de son lignaige, logierent ou chastel, et les autres au *bourc*. (ARRAS, c.1392-1393, 69). ... le roy lui mande comment il mette la ville toute ens ou commandement des deux freres, et qu'il commande a toutes les forteresces, villes, *bours*, chasteaulx, pons, pors et passaiges qu'ilz laissent passer et sejourner les freres et leurs gens, et que ilz obeissent du tout à eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 98). Or vient a parler aux dames et damoiselles qui demeurent en chasteaulz ou en aultres manoirs, sur leurs terres ou en villes fermées ou *bourcs* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 149). Capitaine, c'est grant folye De voloir cecy entreprendre ; Je scay que nous ne passerons mie Et nous peut venir grant esclandre, Peut estre nous faire tous pendre ; Qu'i n'est *bourc*, chasteau, forteresse, Ou ne seront gens pour nous surprendre Et faire morir a destresse. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 352). Dittes ly que je luy presente Or et argent robes et joyaulx Maisons *bourgs* villes et chateaulx Et tout qu'il sara demander (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 71). Pareillement monsieur de Taillebourg, Tant de la ville, du chasteau que du *bourg*, Eut en sa garde les filles et les femmes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245).

. [P. oppos. à *village*]: Quantes dames en veufvages, Orphenins sans heritages Ne mesnages ; Labourages Et villages, *Bourgs*, villes, chasteaulx, passages, Ars, destruis, et mis au bas ! (CHART., L. Paix, a.1426, 414). Oudit [temps] se fist de grandes bateries et destruccions de pays es terres dudit duc de Bourgongne, et ot plusieurs villes, *bourgs* et villages ars et destruis. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 340).

B. - "Capitaine d'un bourg (?)": Et estoit prisonnier des Angloiz en ladite grant bastille ung cappitaine françois nommé le *bourg* de Bar, lequel estoit enferré par les piez d'une père de fers si pesans qu'il ne pavoit aller. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 79). Desquels estoit le principal le *bourg* de Vignolles, frère de La Hire (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 129). [R. M.]

BOURGADE, subst. fém. (bourgade)

[GDC : *bourgade* ; FEW XV-2, 17b : **burg-* ; TLF IV, 817a : *bourgade*]

"Petit *bourg*" : ...[lesditz gens de guerre ont] prins et emmené bestial et autres biens qu'ilz trouvoient sur les champs et ès lieux où ilz estoient logiez, et partie dudit bestial et biens mengié, vendu et butiné, et l'argent applicqué à leur prouffit, fourragé et appatissé villaiges, *bourgades* et autres lieux et manoirs. (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 289). Et le landemain au matin, ledit Alixandre et ledit suppliant alèrent audit Arternes et se logèrent en une hostellerie qui est dedans la *burgade* et y dinèrent (Doc. Poitou G., t.9, 1454, 367). Pluseurs aultres maisons aussi (...), villes, villaiges, *burgades* et places habitees receurent les unes battures et menasces de la main de Dieu, aultres totale et exterminée abymation (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 98). Et tousjours Jehan de Paris avoit ses logis (...) et fournis de vivres a planté, et a chascun repas il en envoyoit au roy d'Angleterre, que moult c'esmerveilloit dont icelle viande pouvoit venir, et en cy petites *bourgades* comme ilz logeoient aucuns soirs (Jehan de Paris W., 1494-1495, 37). ...en ce temps furent veuz corbeaux en l'air, portans en leurs beqs charbons de feu ardans, au moien de quoy plusieurs villes et *burgades* furent brullées et que plusieurs furent exterminés par les fouldres et fulminacions. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 r°).

- *Grande/grosse bourgade*. "Bourg" : Et, en oultre, en ensuyvant le bon plaisir et vouloir du roy, deffend ausditz advocatz et procureurs qu'ilz ne facent leur demeure et residence sur le plat pays, mais leur enjoingt et commande demourer en bonnes villes ou grosses *bourgades* oudit pays, sur peine d'estre privez par les juges royaulx dudit pays, chascun en son pouvoir, de plus patrociner. (Echiq. Normandie S., 1464, 147). Fournoue n'est seulement c'un villaige Ou une grant *bourgade* bien fournye (LA VIGNE, V.N., p.1495, 194). [R. M.]

BOURGAGE, subst. masc. (bourgage)

[T-L : *borgage* ; GD : *bourgage*¹ ; AND : *burgage* ; FEW XV-2, 17b : **burg-*]

A. - "Ensemble d'habitations" : ...aucuns gens de guerre de la charge dudit Pierre de Louvain ont esté logiez au lieu et *bourgage* de Sainte Seuline en Poitou (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 257).

B. - "Qualité de bourgeois" : ...les choses ainsi faites ne doivent porter preiudice aulz dis mayeurs, eschevins ne à leur *burgage* en propriété ne en saisine (Hist. dr. munic. E., t.3, 1348, 392). ...le procureur de le ville demanda au dit Symon s'il estoit bourgeois ; et il respondi que oil et que il se tenoit à sen *bourgage*. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1374, 416). ...d'aulx meismes et par le franchise du dit *bourgage*, il sont et seront caution et pleige (Hist. dr. munic. E., t.3, 1390, 250).

C. - [En Normandie]

1. "Mode de tenure pour les maisons d'un bourg moyennant une rente annuelle ; ensemble de biens situés dans les bourgs, tenu sans fief du roi ou autre seigneur, qui se paie par une redevance annuelle, sans autre service" : ...eus ont donné afin de héritage, au priour et es frères de l'Ostel Dieu de Coustances, quinze quartiers de fourment, à la mesure de Coustances, d'aneul rente chescun an à la feste saint Michiel ou mont Gargane, assis eu *bourgage* sus les tenemenz et sus les hommes ci après nommez (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1334, 160). ...unez placez, o lez sourffaiz dessus estanz, ovec le gardin derrière, si comme tout se pourporte en long et en lay, assis ou *bourgage* de Saint Père de Coustances (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1388, 191).

En l'Eschiquier de Pasques, a Falloise, l'an mil CCXIX, accordé fut entre les evesques, prelas et barons de Normandie que se aucun clerc ayant couronne se marie et prent femme, il fera au roy et aux autres seigneurs du fief lay ce que le fief lay doit, et du *bourgaige* ce que les autres bourgeois font, c'est assavoir, pour raison de fief, et toutesvoies, comme aucuns dient, ne seront pas pour ce tenus d'aller aux veues, mais en bourgeoisie et ou fief lay sera faite justice de tout ce qu'ilz doivent sur tous ses chastieux et meubles qui y seront trouvés. (Echiq. Normandie S., 1392, 87).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 91b.

- *Tenir en bourgace* : ...et les autres dudit fieue des Portes, qui tiennent en *bourgace*, ont et font pareillement telz servitudes, comme lesdis hommes de Portes. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 121).

2. "Maison, manoir tenu en *bourgace*" : Item, a en ladicté ville plusieurs mesures appellées bournages [i. *bourgages* (?)] qui paient au roy chacun an XX s. d'assiette à la Chandelleur et XX s. à la saint Jehan. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 183). [R. M.]

BOURGAGIER, subst. masc. (bourgagier)

[AND : *burgager* ; *FEW XV-2, 17b : **burg-*]

"Celui qui est soumis au droit de *bourgace*"

Rem. Cf. ; AND : *burgager*. [R. M.]

BOURGAIN, subst. masc. (bourgain)

[FEW XXI, 115a : o.i.]

[Plante] "Arbuste voisin du nerprun à écorce laxative (compté parmi le *bois puant*) ; bourdaine" : Et aux[i] peuvent prendre en la dicte forest mort bois, c'est assavoir *bourgain*, saulx, mort saulx, geneste, genievre, cofresne, hors tailles et deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 105). ...et en outre peuvent prendre en la dicte forest tout mort bois, c'est assavoir *bourgan*, saux, ronche, genest et autre bois mort, hors ventes. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 108).

REM. FEW : forme de *bourdaine* avec changement de suff., att. en a. norm. V. aussi *bourdaine*. [H. G.]

BOURGARIS, subst. masc. (bourgaris)

[FEW XXIII, 97a : o.i.]

"[Partie d'une poulie ?]"

REM. Autre recette de poulies pour galées (...) Premièrement. De poulies de deux oeulx fournies de pernes et de roues de bois (...). Item de troussees qui fallent à rappareillier. Item de bourgaris. (...) Item de tailles d'un oeul garnies chascune d'un rouet (...). Item de bourgaris (Clos galées Rouen, éd. Bréard, 1382, 52-53). Seuls ex., également cités par FENNIS I, 404 : JAL² ("sens incertain") ; A. Delboulle, Romania 31, 1902, 365. [R. M.]

BOURGEOIS, subst. masc. et adj. (bourgeois)

[T-L : *borjois* ; GDC : *burgeis* ; AND : *burgeis* ; DÉCT : *borjois* ; FEW XV-2, 18a : **burg-* ; TLF IV, 817b : *bourgeois*]

I. - Empl. subst.

A. - "Habitant d'un bourg ou d'une ville"

1. [Souvent p. opp. au noble, mais aussi au commun, au simple artisan] "Habitant d'un bourg ou d'une ville, affranchi de la justice féodale et de tout ou partie des droits féodaux, susceptible de prendre part à l'administration de la

citée" : *Bourgeois* sui de Paris, pour coy en mentiroie ? Et gentillesse aussi n'est drois que je renoie (Hugues Capet L., c.1358, 52). Caneüs, c'est chant en grigois, Ce dient nobles et *bourjois*. (MACH., Voir, 1364, 618). ...uns riches *bourgeois* et grans marcheans (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 179). N'a tel *bourgeois* en ceste ville, Non, de largesce. (Mir. march. juif, c.1377, 173). ...se aucun vient pour demourer Arraz, il doit estre presentés souffissamment à la Loy et en apres demourer an et jour, avant ce qu'il puist estre reputés pour *bourgeois* ne joir des franchises de la Loy, s'est advisé que d'ores en avant ainsi en soit fait et usé, comme la clause du privilege le contient et joyrent des privileges de la bourgeoisie, tant comme il auront leur domicile sans fraude es mettes de la Loy. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 399). ...defendons especialment à noz sergens qu'il ne advouent nouveaulx *bourgeois* des hommes dessoubz noz subgiéz, car ceste chose nous mettons du tout hors de leurs offices (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 78). ...quant ledit bastart ala à Saint-Quentin, il y aresta, et enquist fort de l'estat des *bourgeois* et des bonnes gens (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 389). Et la veissiez dames et damoiselles aux fenestres, et les anciens gentilz hommes et *bourgeois*, qui tant s'esmerveilloient de la grant fierté de Urien, qui estoit tous armez, a visaige découvert, un chappel vert sur le chief, l'espee toute nue ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 117). En ceste partie dist l'ystoire que en moult noble estat entrerent les deux freres en la ville de Lucembourg, et par devant eulx avoit grant foison trompettes, heraulx et menestriers. Les *bourgeois* avoient fait toutes les rues encourtiner de riches draps tout jusques au chastel. (ARRAS, c.1392-1393, 165). Une nuytie loga l'ost devant Aes, et lui firent les *bourgeois* de moult riches presens, dont Anthoine les mercia moult, et leur offry son service, se mestier en avoient. (ARRAS, c.1392-1393, 174). ...les grans *bourgoys* et les maistres de la cité (ARRAS, c.1392-1393, 193). ...le prevost de Paris et le Prevost des Marchans, acompaignié de cent *bourgeois* de Paris ou environ. (BAYE, I, 1400-1410, 241). Item une lettre, en parchemin, contenant que mons. le cardinal d'Angleterre confessoit avoir receu des *bourgeois*, manans et habitans de la ville de Rouen, par la main de Pierre de Saint Martin, la somme de XIIJ m. saluz pour moitié de XXIIIJ m. saluz, à quoy le Roy avoit fait appointment avec lesd. *bourgeois* pour le fait de la reste et composition et rendue de lad. ville, escript soubz le saing manuel et signet dud. mons. le Cardinal, le XV^e jour de novembre mil CCCXXX (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 35-36). ...les *bourgeois*, les nobles et le commun (Entrées roy. G.L., p.1449, 162). En la maistresse ville d'Angleterre, nommée Londres (...) demouroit ung riche et puissant homme qui marchant et *bourgeois* estoit (C.N.N., c.1456-1467, 31). Et, ces choses faictes, lui fut dit [à Charles de France] et remonstré par les gens d'eglise, les nobles, *bourgeois* et populaire d'icelle ville, qu'ilz se rendoient et demouroient du tout ses vrais et loiaux subgetz, tous bien deliberez de vivre et mourir pour lui et jusques au derrenier homme (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 147). ...et trouva ledit seigneur de Ternant les *bourgeois* et les habitans de ladicté ville, bons et desliberez à garder et deffendre leur ville contre les Gantois (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 226). Petis et grans, *Bourgoix*, marchans, Nobles, vilains [i. Nobles et vilains] en ung tas, Jeunes, anfans, Sont tous nuyans Les ungs es autres en tous cas. (Pass. Auv., 1477, 110). ...à la personne de leur prince ne toucheroient-ilz jamais, et les *bourgeois* et les notables sont très bonnes gens et très desplaisans de la follie du peuple. (COMM., I, 1489-1491, 119). Lesquelz iront par villes et par plains Piller *bourgeois* et desrober

marchans (Cene dieux, c.1492, 121). *Bourgeois* et autres de la ville habitans Le festierent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156).

- *Bon bourgeois*. "Bourgeois d'une *bonne* ville" : ...oudit ost gueres de chose jusques au XXIe jour dudit moys de juillet que les bons *bourgeois*, manans et habitans de la ville d'Orleans envoierent et firent passer parmy la ville de Paris la quantité de cent tonneaulx du vin du cru (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 279). Nonobstant ce, se partirent desdiz pays plusieurs povres gens qui alerent à Paris et en plusieurs autres bonnes villes, et furent mis en une grange ou maison à Sainte-Katherine du Val des Escolliers, où illec les bons *bourgeois* et bonnes bourgeoisies de Paris les aloient songneusement penser. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 112).

- *Noble / notable / courtois bourgeois* : Quant ly noble *bourgeois* ont la dame avisée Qui devant yaulz c'estoit en le salle pausmée, Pour le pité de lui mainte larme ont plorée. (Hugues Capet L., c.1358, 31). ...un notable *bourgeois* et autentique (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 10). ...aucuns *bourgeois* notables de Londres (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 103). ...et envoierent par devers le duc Anthoine quatre des plus notables *bourgeois* de la cité, qui moult humblement lui firent la reverence, et furent moult esbahiz de sa fiere contenance. (ARRAS, c.1392-1393, 175). ...un des plus courtoys *bourgoys* qui fust en la ville (Chev. papegau H., c.1400-1500, 2). ...des bons et notables *bourgeois*, qui avoient belles rentes et possessions (JUV. URS., Loquar, 1440, 358). En la ville de Valenciennes eut nagueres ung notable *bourgeois* en son temps receveur de Haynau (C.N.N., c.1456-1467, 23).

- *Bourgeois de corps et de haute condition* : ...les *bourgeois* de corps et de haute condition, dont de present n'en y a qu'un, qui doit chacun an six quartelz froment (Trés. Reth. L., t.4, 1479, 371).

- *Franc bourgeois*. "Membre d'une communauté de bourgeois bénéficiant de franchises supplémentaires (par rapport à la condition ordinaire de bourgeois)" : Adont plus de .XL. s'en sont en piez sally, Ja éussent Marie et tollu et ravi, (...), Quant la dame se mere au piez si leur quéy, Et leur dist : "Frans barons, je vous prie mercy ; (...). à vous m'acorderay vollontiers, je vous dy, Mais que my franc *bourgeois* de ceste cité chy Soient à l'acorder et l'aiient assenty..." (Hugues Capet L., c.1358, 28). A ycelle parolle (...), Vint là dez frans *bourgeois* une grant assablée. S'y fu Huez Cappez, qui ot le teste enflée De ce que Savaris a tel cose pensée (Hugues Capet L., c.1358, 32).

- [P. rapport au seigneur qui conserve des droits] : Item, quant je viens au lieu et gens me croissent, je puis penre sor chascun de mes *bourgeois* I coussin pour le giste. (Comté Porcien R., 1353, 157). Item, au jour Saint Remy, chascun *bourgeois* doit ung quartel d'aveine de bourgeoisie, et ne puelit nulz demourer en icelle ville plus hault de deux nuys sans prendre la bourgeoisie, s'il ne plait audit seigneur. Item, doit chascun *bourgeois* d'icelle ville au landemain de Noel deux poulles et six deniers Parisis, monnoye royale, et a la Saint Jehan six deniers, et a de present douze *bourgeois*, qui puellent valoir douze solz Parisis et XXIII poulles. Item, doivent chascun an chascun jour de terre aux champz qui sont a la loy de Vervin ung quartel aveine au jour Saint Martin autant wyde que chargée. (Comté Porcien R., 1459, 299).

- [P. opp. au chevalier ; mais un bourgeois peut aussi obtenir le statut de chevalier, et, inversement, un chevalier être admis parmi les bourgeois d'une riche cité] : Et des prises et des outrages Et des occisions sauvages De barons et de chevaliers, De clers, de *bourgeois*, d'escuiers, Et de la povre gent menue Qui morte y fu et confondue, De rois, de duz, de bers, de contes Seroit lons a dire li contes. (MACH., J. R. Nav., 1349, 144). Aus contes et

aus chevaliers, Aus *bourgeois* et aus escuiers, Moustra son emprise et son fait, Et dist tout ce qu'il avoit fait Es lieux où il avoit esté, Bien IJ. yvers et un esté. (MACH., P. Alex., p.1369, 28). Li plus nobles chevaliers de Flandres s'en tenoient à bien paret quant il estoient *bourgeois* de Gaind. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 169). Là fu fais uns *bourgeois* de Gant qui s'appelloit Loïs de Vos, chevaliers. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 105). Et lors montent a cheval a moult belle compaignie, et vindrent en la cité ou dames et damoiselles, chevaliers et escuiers, *bourgeois* et gens de commun les regardoient a merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 187). La arrivent tous grans seigneurs (...) Et dient que plus avoir seulent Chevaliers, *bourgeois*, gens d'eglise, Clercs, marchans, peuple de grant guise (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 78). Le jour ensuivant (...) fist le soupper et le banquet comme Madame avoit dit, puis convia seigneurs, dames et damoiselles, chevaliers, escuiers, *bourgeois*, bourgeoisies de Paris, et autres a planté. (LA SALE, J.S., 1456, 84). ...il fut grandement estimé, par especial de Phelippe le Hardi, son filz, et fut l'inventeur que le royaume fust gouverné par ung chevalier, ung clerc et ung *bourgeois*, ce qu'il fut fait jusques à la mort dudit roy Jehan, qui fut à Calais. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°).

2. [Comme type social]

- *Les bourgeois*. "Groupe social différent de la noblesse et du clergé, mais qui, par son aisance, se distingue aussi du peuple (du *commun*, du *populaire*), et qui forme ainsi une couche sociale intermédiaire" : Et me semble que par ceulz ici il entent telz genz comme seroient *bourgeois*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 537). *Bourgeois* sont ceulx qui sont de nacion ancienne en lignages es cités et nom propre, surnom et armes antiques, et sont les principaulx demourans et habitans es villes rentés et herités des maisons et des manoirs, de quoy ilz se vivent purement ; et les appellent les livres qui parlent d'eulx citiens. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 183).

- [Entrant dans un lignage] : ...li grant *bourgeois*, qui estoient tout d'un linage (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 95).

B. - P. ext.

1. "Toute personne jouissant d'une situation aisée" : ...notez de celui qui pria pour I riche malade, que sa maladie durat etc... ; notez du clerc qui pria que le *bourgeois* eust mal encores en son autre jambe etc... (GERS., Pent., p.1389, 78).

2. "Tout habitant d'une ville, d'un bourg" : ...moult bien l'advertit que d'aller piller la cité de Elmaidam lui viendroit dommage et ainsi advint, car il fut chassé des *bourgeois* et deffendirent leur cité et leurs richesses que le roy Alexandre y avoit laissées (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 r°).

- *Bourgeois commun* : ...bourjois a burgo, et si pueulent estre dicts *bourjois* commungs, quar ilz sont tous habitans en ung bourg ou en une ville (Trés. Reth. L., t.3, 1488, 580).

- *Bourgeois forain*. "Bourgeois de faubourg" : Alors le peuple de la ville congnot qu'iceux *bourgeois* forains les avoient voulu trahir (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 230). ...*bourjois* forains, et paient leurs bourgeoisies a ung maire forain, et tieng ledit maire son office de mondit seigneur le duc (Trés. Reth. L., t.3, 1488, 580).

- *Bourgeois de village* : ...De povres *bourgeois* de villaige (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44).

3. [P. antiphr.] "Individu" : [Pour assouvir leur ardeur amoureuse sur une demoiselle, quatre vilains viennent de tuer le chevalier qui l'accompagnait] ...si tost qu'elle vit les *bourgeois* entrer,

elle jugea tantost que le chevalier estoit mort [éd. Vérard : brigans] (C.N.N., c.1456-1467, 551).

C. - *En bourgeois*. "De belle façon" : Voicy ung hëaulme en *bourgeois* Plus rouge que n'est feu gregois (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 230).

II. - Empl. adj.

A. - [Correspond à I A 1 et 2]

1. "Qui a le statut de bourgeois" : Et si ot de lettres grijoises, Se [les dix Sibylles] nobles furent ou *bourgoises*, Et les païs et les contrees Dont toutes dis estoient nees. (MACH., F. am., c.1361, 204). ...s'il avenoit que aucune personne non *bourgoise* meffesist ou villenast bourgeois ou fil de bourgeois, nous volons et concedons que la personne villenée puist crier "commugne" (Hist. dr. munic. E., t.1, 1374, 95). Nonpourtant c'est bien droit que chascune porte tel abit et estat qu'apertient a son mary et a elle ; mais se elle est *bourgoise* que elle le porte tel que une damoiselle, et la damoiselle come une dame, et ainsi de degré en degré en montant, sans faille c'est chose hors ordre de bonne policie (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 178).

2. [P. allusion à l'aisance du bourgeois]

- *Caution bourgoise*. "Caution solvable, honnête, garantie" : La Court a ordonné que la main du Roy mise au chastel et revenue de Baiz soit levée, ou cas que le conte de Valentinoiz donra caution *bourgoise* de la somme de XIJc frans (BAYE, I, 1400-1410, 267). Gens suffisans de caussion *bourgoises* Pour en ouvrir quasi comme de cyre Qui la dedens pour le roy nostre sire S'estoyent mis, par faulte d'avoir mieulx (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

- *Garde bourgoise* : Aujourdui Michielle, vefve de feu Jehan Langlois (...), a accepté et accepte par ces presentes, au moien et par vertu de la bourgeoisie, la garde *bourgoise*, gouvernement et administracion de Annette et Jehanne, enffans dudit deffunct (Sent. Chât. Paris M., II, 1455, 773).

B. - [Correspond à I A 2, p. allusion au statut intermédiaire de la bourgeoisie (entre la noblesse et le peuple) ; d'une chose] "Qui est de qualité intermédiaire"

- *Pain bourgeois*. "Pain intermédiaire entre le pain blanc et le pain brode (fait de froment et de seigle)" : ...le pain blanc appellé pain de Chailly de deux deniers de taille, pesera enm paste trente onces, et tout cuit pesera vingt cinq onces et demie ; le pain *bourgeois* de la dite taille pesera en paste quarante-cinq onces, et tout cuit pesera trente sept onces et demie ; et le pain de brode d'un denier de taille pesera en paste quarante deux onces, et tout cuit trente-six onces. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1372, 202).

Rem. Empl. subst. ds un doc. de 1384 cité par F. Lecoy, *Mél. A. Lombard*, 1969, 102 (*Puis fu buleté le residu en un buletel a bourgeois*).

- *Toile bourgoise*. "Toile de qualité moyenne" : ...12 aunes de toile *bourgoise* rondelète, baillées audit Martin, pour faire tellètes à enveloper et tenir nectement les garnemens ès tailleries (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 96).

Rem. Cf. M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 23 ; K. Zangger, *Contrib. à la terminol. des tissus en a. fr.*, 1945, 111. [R. M.]

BOURGEOISE, subst. fém. (bourgoise)

[GDC : *burgeise* ; FEW XV-2, 18b : **burg-* ; TLF IV, 817b : *bourgeois* (*bourgoise*)]

A. - "Épouse (ou bien veuve ou encore fille) d'un bourgeois" : ...se aucuns bourgeois ou *bourgoises* de nostre dicte ville ou leur enfant estant de la condicion dessus dicte sont bany par

jugement des diz eschevins ou de autre juge competent ou justicié à mort pour cas de crieme (Hist. dr. munic. E., t.1, 1335, 324). Je vous di que maint bachelier, Maint chevalier, meinte pucelle, Maint bourgeois, meinte damoiselle, Dames, *bourgoises*, a eslais, Prelaz, moignes et clers et lais, Brief et de tous autres estas, Venoient cëans a grans tas Pour eaus soulacier et esbatre (MACH., D. Lyon, 1342, 191). Et se Dieus si ton fait adresse Que lieu pregnes ou forteresse Ou il ait dames, damoiselles, *Bourgoises*, filles et pucelles, Eu nom de la vierge Marie A ton pooir ne sueffre mie Que des tiens soient violees, Corrompues ne desflourees. (MACH., C. ami, 1357, 120). ...chil grant bourgeois et ces nobles *bourgoises* et lors biaux enfans (FROISS., Chron. D., p.1400, 855). ...après qu'il [Saintré] eust oÿe messe, incontinant s'en va a celle *bourgoise* Marie de Lisle (LA SALE, J.S., 1456, 70). Le jour ensuivant (...) fist le soupper et le banquet comme Madame avoit dit, puis convia seigneurs, dames et damoiselles, chevaliers, escuiers, bourgeois, *bourgoises* de Paris, et autres a planté. (LA SALE, J.S., 1456, 84). Item, doit la *bourgoise* sans mary qui est a son pain et a son feu et toutes autres personnes demourans en icelle ville ou autre part aussi bien que les bourgeois, de quelque estat ou condition qu'ilz soyent, puis qu'ilz tiennent terres ou heritagez en la loy, en la ville ou aux champz... (Comté Porcien R., 1459, 299). Et vint pardevers lui le roy de Cecile, son oncle, auquel il fist moult beau recueil à arriver pardevers lui audit lieu de Lyon, et lui mena veoir la foire qui estoit audit lieu avecques les belles *bourgoises* et dames dudit Lion. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 14). Nonobstant ce, se partirent desdiz pays plusieurs povres gens qui alerent à Paris et en plusieurs autres bonnes villes, et furent mis en une grange ou maison à Sainte-Katherine du Val des Escolliers, où illec les bons bourgeois et bonnes *bourgoises* de Paris les aloient songneusement penser. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 112). ...il me fault aussi faire Pour ces *bourgoises* de Paris Quelque recipe, pour attraire A challeur leurs povres maris. (Dorib., p.1480, 245). ...plusieurs femmes d'estat et riches *bourgoyses* de la ville (COMM., I, 1489-1491, 213).

- *Franche bourgoise* : Quant la franche *bourgoise* vit sa phillozomie, Et la beauté ausi de sa façon polie ; Forment le jalousa, doucement le festie (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 71).

B. - P. ext. fam.

1. "Femme, épouse" : Et Deu scet se on fait la galle ["la fête"] A mener dancier ses *bourgoises* ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 308).

2. "Femme tyrannique" : Oncques ne vous fut courtoise, Mais les jours de vostre vie A traitez en tyrannie ; Sang de moy, quelle *bourgoise* ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 496). MUNYER. Quelz *bourgoise* ! Tu en es bien, povre munyer ! FEMME. Hon ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 209).

3. "Commère"

- [En apostrophe, avec valeur familière ou affective] (*Ma*) *bourgoise* : LE ROY. Alez, Maliste, ma *bourgoise* : Il me plaist bien. (Mir. Berthe, c.1373, 186). LE BOURREAU. Sus, mon varlet, qu'on la despouille, Entens tu, jusqu'a la chemise. LE VARLET. Je vous adjourne de main mise, Ma *bourgoise*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 59). JAUNE BEC. Estes vous la ou je vous voyz, *bourgoyse*, en vous jardrin, soulette ? Vous avez tres belle gorjecte, Toutesfoiz truffant et broullant. PLAISANT FOLLIE. Dont nous vient se gentil gallant Qui pourte si briant cotelle ? (Pipée R., c.1470-1480, 189). Grant mercy, ma bonne *bourgoise* ; Jesu-Crist le vous vueille rendre, Qui nous vueille trestous deffendre De nostre cruel adversaire ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 201). Je vous mariray,

ma *bourgoise*, Car [vrayement] vous estes en aage (P. moyne, a.1500, 45). [R. M.]

BOURGEOISERIE, subst. fém. (bourgeoiserie)

[GD : *bourgeoiserie* ; FEW XV-2, 20a : **burg-*]

"Droit à payer pour être admis parmi les bourgeois d'une cité"

REM. Doc. 1346 (Besançon, *bourgeoiserie*) ds GD I, 705c. [R. M.]

BOURGEOISETTE, subst. fém. (bourgeoisette)

[GD : *bourgeoisette* ; FEW XV-2, 20a : **burg-*]

"Femme aux moeurs légères" : ...ensemble il ont hanté souvent Avecques maintes *bourgeoisettes*, Comme font marchant a marchant Touchant leurs petites chosettes. Et ont fait maintes besongnettes, Maintz petis banquetz, mains fatras, Et maintes assemblees secrettes De quoy ilz ne se vantent pas (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 70). [R. M.]

BOURGEOISIE, subst. fém. (bourgeoisie)

[T-L : *borjoisie* ; GD : *bourgeoisie* ; GDC : *burgiesie* ; FEW XV-2, 20a : **burg-* ; TLF IV, 820a : *bourgeoisie*]

A. - [Comme qualité]

1. "Qualité de bourgeois, état, statut accordé par un seigneur aux habitants d'une ville de sa juridiction et qui comporte des franchises et des obligations mutuelles" : Willaume Hartscene, tonderres, privés à tousjours de se *bourgeoisie* et de sen mestier, pour che que il avoit usé de oster pièches hors de draps entiers, dont li draps acourchoit, et puis faisoit le grant part du drap retraire avec le liste ostée pour che que li draps apparust entirs ; et pour cest meisme fait fu une pièce d'un tel drap ars devant se maison et il banis à tousjours, sour l'orelle. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1333-1334, 290). Adont fist li rois de Navare assamblar le commun de le citet et leur dist que moult avoit eubt de griefs mauls sans desserte, et se mist en le *burghesie* par le conseil d'aucuns de la ville qui li jurèrent à estre de s'alianche. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 83). Là estoit Robers de Lorris qui pour paour de mort renoya gentillèche et dist qu'il amoit mieux le *burghesie* de Paris (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 87). ...et li dit homme et habitant pour eulx et pour leur successeurs présents et avenir ont volu et accordé avec nous pour nous et noz hoirs et successeurs dux de Bourbonnois que tuit li homme et habitant ou chastel en la ville et dedans les fins dessoubz escriptes tenens feu et lieu et cil qui sont present et cil qui de nouvel et ou temps advenir feront habitacion dedans lesdictes bornes, soient franc parmi six solz le plus poissant et cinq solz quatre trois deulx le moien et le moins diz huit deniers de la monnoie corant ou pais chascun an à tousjours mais. Et sera assise ceste *bourgeoisie* par noz clers de Bourbonnois et par quatre des prodrommes de la ville. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1343, 403). Il ne se fuissent jamais ensonnié ne bouté si avant en la guerre fors que pour garder leurs francisses tant des *burghesies* que d'autres choses. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 219). ...se aucun vient pour demourer Arraz, il doit estre presentés souffissamment à la Loy et en apres demourer an et jour, avant ce qu'il puist estre reputés pour bourgeois ne joir des franchises de la Loy, s'est advisé que d'ores en avant ainsi en soit fait et usé, comme la clause du privilege le contient et joyrent des privileges de la *bourgeoisie*, tant comme il auront leur domicile sans fraude es mettes de la Loy. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 399). Maiz quant outrage se joint et se marie a estat, tres mauvaise lignee s'ensuit ; c'est Fera pessima : c'est tres mauvaise beste, gouffre de

mer, loup ravissable en tous estas ; en estat de clergie : symonye, faintise, ypocrisie, scismes et division ; en estat de *bourgeoisie* : ferme, rapine, fraude, parjuremens, usure, baraterie et mainte deception ; en estat de chevalerie ou de seigneurie : violence, rapine, tyrannie et puis sedition. (GERS., Annonc., a.1400, 237). ...la Court avoit eu plainte d'une juesne fille, d'environ VIII ans, née de Bourges, de *bourgeoisie*, que voloit marier icellui duc à un peintre alemant (BAYE, I, 1400-1410, 248). Ceste beste infernale estoit appelée d'aucuns saiges grant estat, fust en clergie, ou *bourgeoisie*, ou chevalerie, mais ce estoit grant destruction et dissipation. (GERS., Noël, p.1404, 308). ...pour quoy la moitié d'icelle maison fust escheue aux hers d'icelle pour cause du dit achat fait en *bourgeoisie*... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1436, 96). ...de laquelle ville eulx estans ainsi bourgeois, ilz se poront departir au bout de trois ans ou plustost se bon leur semble, sans ce que pour la dite *bourgeoisie* et demeure des dis trois ans, ilz soient et puissent estre contrains à paier aucun droit d'ysue. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1447, 496).

- *Estat de bourgeoisie* : Maiz quant outrage se joint et se marie a estat, tres mauvaise lignee s'ensuit ; c'est Fera pessima : c'est tres mauvaise beste, gouffre de mer, loup ravissable en tous estas ; en estat de clergie : symonye, faintise, ypocrisie, scismes et division ; en estat de *bourgeoisie* : ferme, rapine, fraude, parjuremens, usure, baraterie et mainte deception ; en estat de chevalerie ou de seigneurie : violence, rapine, tyrannie et puis sedition. (GERS., Annonc., a.1400, 237).

- *Bourgeoisie d'assise* : ...quiconques welt entrer en ladictie *bourgeoisie* d'assise, il y peult entrer en paiant deux solz ; et quiconques en welt widier, il en pueut widier hors en paiant deux solz (Trés. Reth. L., t.3, 1488, 581).

- *En bourgeoisie*. "Selon la qualité de bourgeois ; p. ext. , décevement" : Astaroth, qu'il soit manié Ung tantinet en *bourgeoisie* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 229).

- *Crier bourgeoisie*. "Se prévaloir de sa qualité de bourgeois et des privilèges qui s'y rattachent" : ...leur avons octoyé et octroyons (...) que se aucunes personnes desdicts gens de guerre (...) font ou veuillent faire entreprisnes, outrages ou excès sur lesdicts supplians ou aucun d'eulx, que en ce cas iceulx supplians se puissent defendre par voye de fait, se besoing est, (...) crier *bourgeoisie*, et aider l'un l'autre pour resister ausdictes entreprisnes (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 108).

2. [P. méton.]

a) "Fait de conférer ou d'obtenir cette qualité, cet état" : Des nouvelles *bourgeoisies* illuec, neant en cest an. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 331).

- *Prendre la bourgeoisie* : Item, au jour Saint Remy, chascun bourgeois doit ung quartel d'aveine de bourgeoisie, et ne pueult nulz demourer en icelle ville plus hault de deux nuys sans prendre la *bourgeoisie*, s'il ne plait audit seigneur. (Comté Porcien R., 1459, 299).

- *Faire bourgeoisie*. "Attribuer la qualité de bourgeois, le droit de cité" : ...et aura en la lettre contenuz trois tesmoins qui auront esté presens à la *bourgeoisie* faire ou à l'avouement ou au jour de l'advouer. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 78).

- *Entrer en la bourgeoisie/lettre de bourgeoisie* : ...ce fait et enregistré, le prevost ou le maire lui doit baillier un sergent pour aler avecques lui au seigneur soubz qui il est departiz ou à son lieutenant, lui faire savoir qu'il est entréz en la *bourgeoisie* de celle ville, à tel jour et à tel an, si comme il est contenu en la lettre de la *bourgeoisie*, en laquelle y seront contenuz les noms des bourgeois qui seront

presens quant il entrera en la bourgeoisie dessus dite. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 293).

b) "Le document qui confère cette qualité" : ...le clerc pour escrire une *bourgeoisie* XII deniers tournois (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 400).

c) Au plur. "Privilèges, franchises de bourgeois" : Et ont li dit detteur renonchié a toutes *bourgesies* et frankisses, et specialement a tout chou ki leur poroit aidier et valloir pour alleir en contre les convenances dessus dittes ou aucunes delles [l. d'elles] (Rég. jur. Belg. B., 1361, 344).

d) "Droit que le seigneur perçoit sur les habitants du bourg placé sous sa dépendance, redevance due par les bourgeois d'un lieu" : ...les *bourgeoisiez* et les maisonages que cil desdictes deux villes doivent chascun an, à deux termes, valent par an environ quatre livres. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1347, 76). ...puelent li emoluments d'icelle ville en amandes, en cens, en tonnieus, en estelages et en *bourgesies*, valoir environ IIII livres (Trés. Reth. S.L., t.2, 1349, 125). Item, I autre hommage en la ville de Novion, que je tiens de mon dit seigneur comme desseur, dont les parties s'ensuient : Premiers, ma maison, qui siet on ban de Laitre, ainsis comme elle se contient. Item, toute la justice dou dit ban. Item, les *bourgesies* dou dit ban, qui puelent valoir par an a crois et a descrois environ L stiers de froment, qui puelent valoir par an environ X livres Parisis. (Comté Porcien R., 1353, 156). Item, au jour Saint Remy, chascun bourgeois doit ung quartel d'aveine de *bourgeoisie*, et ne puelit nulz demorer en icelle ville plus hault de deux nuys sans prendre la *bourgeoisie*, s'il ne plait audit seigneur. (Comté Porcien R., 1459, 299).

e) "Étendue où s'exerce le droit de bourgeoisie, étendue d'un bourg, d'une ville" : Et aussi, ont lesdis bourgeois leur chasse en toute ladictie *bourgeoisie* et es mectes d'icelles (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 251). Et n'ont point les choses dessus dictes de suite quant aux coutumiers puisque le boiz est en *bourgeoisie*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 294).

B. - [Subst. coll.] "Ensemble des bourgeois d'un lieu" : ...une autre taillée imposée sur les vins et autres buvraiges de ladictie ville et *bourgeoisie* d'Avrenches (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 32). La duchesse Crestienne fu moult lie quant elle scot la venue du duc Anthoine, son mary, et yssy de la ville a belle compagnie de dames et de damoiselles et de nobles du pays. Et toute la *bourgeoisie* venoit a pié contre lui, et le clergié a crois et a gonfanons et a eaue benoite (ARRAS, c.1392-1393, 194). Et est moult belle chose et honorable quant il y a notable *bourgeoisie* en une cité, et est grande honneur au pais et grande richesse au prince. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 183-184). Prestement auquel cry, toute la *bourgeoisie* et communauté fut esmeute. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 23).

- *Grant bourgeoisie*. "Ensemble des plus hauts bourgeois" : A le cuisine ala pour gaagner sa vie (...) S'on seust son estat, je vous aciertefie Qu'il i fust honnerés de la *grant bourgeoisie* (Ami Amile A., c.1400-1500, 121). [R. M.]

BOURGEON, subst. masc. (bourgeon)

[T-L : *borjon* ; GDC : *burjon* ; AND : *burgeon* ; FEW I, 645b : **burrio* ; TLF IV, 820b : *bourgeon*]

A. - [À propos d'une plante] "Bourgeon" : Item du *bourgon* de vingne: c'est assavoir jeune *bourgon* et tendre, sans point de tuyau. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 258). ...et tantost tous esmeuz et eschauffez s'adrecèrent audit suppliant, en l'appellant truant et en lui disant qu'il avoit fait que saige de saillir de leur vigne, et qu'il avoit

fait cheoir et abatre les *bourgeons* à ses chiens, et que se il lui eussent trouvé, ilz l'eussent bien froté. (Doc. Poitou G., t.9, 1447-1456, 179). Mais depuis ledit desgel le temps fut fort froit jusques bien avant le mois de may ; à cause de quoy plusieurs *bourgons* des vignes qui estoient trop avancées furent perdus et gelez, et les fleurs des arbres et les souches en divers lieux perdues et gellées. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 105).

Rem. Aussi *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*bourjon*).

- *Estre en bourgeon*. "Développer de nouvelles pousses" : ...[lui et ses sergens fieffés] doivent chevauchier deux fois l'an lesdictes forestz, c'est assavoir l'une quant les arbres sont en *bourgon*, et l'autre quant ilz sont en graine, et se ilz tiennent que par rason ilz doyvent avoir pasnage, ilz le doivent certifier au verdier affin qu'il le face crier et publier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 139).

- [Cont. métaph.] : Mon fruit vault miex que or et que toutes pierres precieuses, et mes *bourgons* plus que fin argent esleu. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 67). ...Amours vouloit moy faire ce secours, Que les branches qui font empeschement Il retrenchast du tout entierement Pour y anter un raimseau de plaisance, Il geteroit *bourjons* de souffisance (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 389).

B. - [Redevance]

1. DR. COUTUM. "Droit payé par les usagers pour faire paître leurs bestiaux dans la forêt" (synon. *avrillage*, *broutage*, *herbage*) : Item, franc de *bourgon* et gerbage, et franc de taille ou assiete faite pour ladictie forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 327). ...et doit on venir querir le pasturage quelx [l. chez] lesdiz coutumiers, et est appellé *bourgon* ; et se leurs dictes vachez ne vont en ladictie forest, ilz ne paient riens dudit *bourgon*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 336-337).

Rem. Cf. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 385.

2. P. méton. "Date à laquelle la redevance est payable" : Item, chacun qui se reclot doit II d. p. au *bourgon*, et doivent pour cheval qui are en sa terre une guerbe. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 19).

C. - P. anal. "Bouton poussant sur la peau" : En droit de moy je ne plaindroie mie Avoir tous temps les mules es talons, Les escroelles et mal en la vecie, Estre roigneux de roigne à gros *bourgons* Ou estre point du point d'escorpions, Si que le mal y perust longuement, Com le meschief que d'avoir pou d'argent. (MACH., App., 1377, 646). [R. M.]

BOURGEONNER, verbe (bourgeonner)

[T-L : *borjoner* ; GDC : *burjoner* ; AND : *burgeoner* ; FEW I, 645b : **burrio* ; TLF IV, 821b : *bourgeonner*]

Empl. intrans.

A. - "Pousser des bourgeons" : L'ancien la feuille donne, L'autre fleurist et boutonne ; Celuy verdoie et *bourjonne* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 112).

- Part. passé. "Couvert de bourgeons" : ...il est escript que Moÿse trouva que la verge estoit *bourgonnee*. Par la premiere verge est ferue la terre de Egypte, et segnefie la juridiction temporelle. La seconde verge fust mise ou tabernacle, (...). Et par ceste verge est designée la juridiction espirituelle. (Songe verg. S., t.2, 1378, 73-74).

B. - P. métaph. au fig. "Naître, résulter" : ...là où tousjours malgré luy et à force vouloit *bourjonner* un remors de soussy et de doute de son honneur blessé (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 140). ...dequelle racine *bourgonna* après la paix entre

le roy et le duc bourgongnon faite à Arras. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 164). [R. M.]

BOURGEQUIN, subst. masc. (bourgequin)

[GDC : *brodequin* ; FEW XV-1, 303a : *broseken*]

A. - PEAUSS. "Peau d'animal (?)" : ...Renardon, envoyé en Avignon, quérir quatre peaulx de *bourgequins*, pour le chariot du roy, et du ruban violet par Martin, le sellier (Comptes roi René A., t.2, 1477, 199).

B. - "Petite botte (de cuir ou de drap) couvrant le pied et le bas de la jambe" : ...deux peaulx à faire *bourgequins* (Comptes roi René A., t.2, 1478, 69). ...une paire de *bourgequins* (Lettres rémission René II P.D.H., 1490, 189).

- Empl. adj. : A Jehan d'Auvergne, cordouainnier, le XVIIIe jour d'aoust, la somme de treize florins et ung gros pour façon de soulier *bourgequins*, pour le roy, depuis deux ans en ça (Comptes roi René A., t.2, 1477, 45).

V. aussi *brodequin* [E. P.]

BOURGERIE, subst. fém. (bourgerie)

[GD : *bourgerie* ; FEW XV-2, 18a : **burg-*]

"Droit seigneurial sur les bourgeois d'une ville"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1416 (*bourgeries*) ds GD I, 706a. [R. M.]

BOURGET, subst. masc. (bourget)

[GD : *bourget* ; FEW XV-2, 17a : **burg-*]

"Petit bourg"

Rem. MACH. ds GD I, 706a. Toponyme ds MACH., *C. ami*, 1357, 141 (*Quant ma dame chevauchera, Elle ira diner a Glurvost Droit en la maison le prevost. C'est une villette en l'Empire, Qui n'est gueres dou Bourget pire*). Également toponyme ds *Reg. crim. Chât.*, I, 1389-1392, 251. Nom propre de pers. ds GD IV, 205a, s.v. *gaindresse*. [R. M.]

BOURGETTE, subst. fém. (bourgette)

[FEW XXI, 548b : o.i.]

"Drap de laine" : Que l'ouvrage tiré se fera, c'est à sçavoir : les saingles *bourgettes* de grands feuillages ou de petits à telle longueur et largeur que dessus (Hist. Lille T., t.2, 1496, 519).

Rem. Cf. GAY I, 193b ; M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 24. [E. P.]

BOURGETTEUR, subst. masc. (bourgetteur)

[FEW XXI, 548b : o.i.]

DRAP. "Fabricant de *bourgette*" : ...à cet exemple et aussi par notre exhortation, les maistres et tout le corps du mestier des Hautlisseurs, appellés *Bourgeteurs*, de cette dite ville se soient avolenté, pour honneur et révérence desdits Saint-Sacrement et Procession, de élever et mettre sus torses et chandelles (Hist. Lille T., t.2, 1496, 518).

Rem. Cf. GAY I, 193b ; M. Höfler, *Untersuch. zur Tuch- und Stoffbenennung*, 1967, 24. [E. P.]

BOURGFRIDE, subst. (bourgfride)

[GD : *bourgfritte* ; FEW XV-2, 23a : *burgfriede*]

"Paix publique"

REM. Doc. 1408 (Metz, *faire bourgfritte*) ds GD I, 706a-b. [R. M.]

BOURGHIEL, subst. masc. (bourghiel)

[FEW XV-2, 21b : **burg-*]

"Massif de maçonnerie défendant soit l'accès d'un puits, soit l'entrée de la cave" (synon. *burg*)

REM. Doc. 1337 ds FEW. [R. M.]

BOURGMESTRE, subst. masc. (bourgmeestre)

[GDC : *bourgmeestre* ; AND : *burghmaistre* ; FEW XV-2, 23a : *burgermeister* ; TLF IV, 822b : *bourgmeestre*]

"Premier magistrat de villes du Nord" : Il parlèrent as gardes et leur remonstrèrent ce pour quoi il estoient là venu. Les gardes respondirent que volentiers il en iroient parler au *bouguemestre* et as jurés qui là les avoient establis. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 188). Jehan Stran, chevaucheur, envoie de Saint-Denis, porter lettres du Roy aux avoez, ville et eschevins d'Ypre, aux hommans et eschevins de Gant, aux *brugues maistres* de Bruges, qui estoient ès diz pais (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 53). Jehan Pinnoc, chevalier, *bourgmaistre*, Jehan Rolland, eschevin de la ville de Louvain (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 8). [R. M.]

BOURGMESTRIE, subst. fém. (bourgmeestrie)

[GD : *bouguemestrie* ; FEW XV-2, 23a : *burgermeister*]

"Charge de bourgmestre"

REM. Doc. 1377 et 1406 (*burgermeisteri*) ds *Gloss. pat. de la Suisse romande*, t.2, 657b, s.v. *bourgmeestre* ; GD I, 706b. [R. M.]

BOURGONDOIS, adj. (bourgondois)

[*FEW I, 472b : *Bourgogne*]

"Bourguignon" : ...aux marches *burgondoises* firent courses et saillies tous les jours, et donnèrent moult d'oppression au peuple (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 89).

V. aussi *bourguignon* v. Lexiques [R. M.]

BOURGUIGNON, adj. et subst. (bourguignon)

[T-L : *borguignon* ; AND : *burgoignon* ; FEW I, 472b : *Bourgogne* ; TLF IV, 823a : *bourguignon*]

I. - Adj.

A. - "De Bourgogne" : Li esquiers *burgignons* lor recorda le fait pour quoi il estoit la venus (FROISS., Chron. D., p.1400, 547). ...li quens de Neviers fu Paris approchant À noble compagnie de gens mout bien andans, Qui furent *bourgegnon*, qui furent combatant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 503). Et commença l'evesque de Constance a prendre la parole et a reciter aux ambassadeurs *bourguignons* les offres et requestes que fais avoient pour et ou nom de leur maistre le duc (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 48).

- [Qualifie le souverain du duché de Bourgogne] : ...li quens de Hainau et cil seigneur de non Sont ychi envoiés par le duc *bourgegnon* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 346). ...la matere sambloit estre assez en train et en bonne disposition de venir a joieuse fin, car le duc *bourguignon* n'y alloit a nulle malice ne a pratique ne cautelle (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 72).

. Empl. subst. : ...lesquelz, après qu'ilz orent par lui esté oyz, les recet tres bien, et puis s'en alerent en Flandres, devers ledit *Bourguignon* et le conte de Charrolois, son filz. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 168).

B. - "Qui est partisan du duc de Bourgogne contre le roi de France" : Si arriva la dame a Bruselles avec sa Parisienne (...), disant que c'estoit la plus femme de bien des aultres et celle a qui

toutes bonnes chieres estoient deues, car elle estoit *bourgongnonne* treffort et de tout son corrage, et entre les aultres femmes parisiennes elle pooit beaucoup valoir et servir a la nation (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 238). ...chescune [à Paris], par envie de l'aultre, voloit estre celle qui plus se monsteroit *bourguignonne* en ceur secret. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 240). Et ne furent point François tant seullement affectéz a la royne [d'Angleterre] ne a son parti pour la remettre en sa couronne perdue, mes partie aussi, et principalement, sur espoir de vaincre et humilier l'autre partie adverse, a qui on donnoit grace d'estre *bourguignonne* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 277). Et pour ce que ledit seellé contenoit comprins amys et alyez, nostredit cousin suppliant deist expressement audit Regnault, pour dire aux gens du duc qu'il entendoit excepter les Bourgoignons et Anglois, qu'il ne vouloit estre *bourgoignon* ne anglois. (Doc. Poitou G., t.12, 1475-1483, 47).

- [Terme d'injure] : ...et quant il fut près du dit exposant, l'appela larron, *bourgoignon*, et leva le dit pal pour ferir le dit exposant, lequel exposant resista de parole au dit Guillaume le mieulz qu'il pot. (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 332).

II. - Subst.

A. - "Celui qui est originaire du duché de Bourgogne, habitant de Bourgogne" : ...droit à ycelle heure que vous m'oez conter, Vinrent ly *Bourguignon* à Paris (Hugues Capet L., c.1358, 107). Le duc de Bourgoingne ne mist pas en oubly ce qu'il promist à faire à sa belle ante, la duchesse de Braibant, mais ordonna environ IIIc. lances de bonnes gens d'armes, *Bourgoignons* et aultres, et en fist cappitaines deux chevaliers, le premier, messire Guillaume de La Trimouille, *Bourgoingnon*, et l'autre, messire Sarvais de Meraude, Alemant, et leur dyst : ... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 192). Et furent ordonné ou premier assaut, dou matin jusques a prime, les Espagnols et les Genevois, les Prouvenchiaus et les Savoisiens et *Bourgoignons* (FROISS., Chron. D., p.1400, 661). [Le duc de Bourgogne à une Parisienne :] ...vous (...) pardonnez a ung *Bourguegnon* ses fautes, qui aultrefois a veu volentiers les Parisiennes (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239). ...car [le roi de France] craignoit fort que les affections des Parisiens ne tournassent de legier envers les *Bourgoignons* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 241). Viennent a moy *Bourguignons* et Flamans, Viennent a moy toutes sexes du monde, Viennent a moy Picars, Bretons, Normans Et toutes gens qui en amours se fondent (Cene dieux, c.1492, 45).

- "Burgonde" : En cellui temps estoit roy des *Bourgoignons* Gundengus, le quel avoit quatre filz, tous de grant eage, c'est assavoir Gondobondus le premier, le second Godegisilus, le tiers Hilpericus et le quart Godomarus. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 4).

B. - "Partisan du duc de Bourgogne contre le roi de France" : Monseigneur d'Alençon (...) procura et fist tant que le roy de Cecile et d'autres gens de bien lesserent le parti des *Bourgoignons* (CAGNY, Chron. M., 1436-1438, 80). Au temps de la guerre des deux partiz, les ungs nommez *Bourgoignons*, les aultres Ermignacs, advint a Troyes, en Champaigne, une assez gracieuse adventure (C.N.N., c.1456-1467, 449). Et d'abondant avec cestes parolles [le duc de Bourgogne] dist en oultre : "J'ai entendu que madame la prevoste est une tresmalvaise *bourgongnonne*, samblablement la Cosinette, et leur put le nom de Bourguignon au nez..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239).

- *Estre plus traistre qu'un Bourguignon*. V. *traistre*

- [Injure] *Bourguignon salé* : Ce a bien esté a vous mal dit Dire que fammes habandonnees Sont a Paris ou alouees Les a ce fault, maistre enrimé, Infame *Bourguignon* salé Lequel est de vostre aliance. (S. fol, c.1480-1490, 8). [R. M.]

BOURGUIGNOT, adj. (bourguignot)

[GD : *bourguignot* ; *FEW I, 472b : *Bourgogne*]

Péj. "Bourguignon" : Vous puez entre nous ; vous estes *bourguinottes* (...). Et ce disoient par une desrision (...). ...à celle heure d'alors, estoit le nom de Bourgongne tellement descrié, tellement abieuty et condamné en Paris (...) que homme (,) ne femme à paine en osoient parler (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 75). ...en la main du bourreau (...) tourna à parler à Dieu en sa grosse naturelle langue *bourguignotte*, la plus grosse et rude qu'onques on l'avoit oy, formant ses mots en sa grosse primitive nature (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 263). [R. M.]

BOURIGNON, subst. masc. (bourignon)

[GDC : *bourignon* ; FEW I, 644b : *burra*]

"Filet de pêche à mailles serrées et propre à prendre les petits poissons" : ...il alloit pour lever certains *bourignons* ou engins d'ouzils à prandre poisson, à lui appartenans, comme loches et vairons ou autre menuyse qu'il avoit tenduz cedit jour en l'eaue ou rivière appelée la Chevaleresse (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 398). [Aussi p.399]

Rem. Même ex. (le seul) ds GDC VIII, 356c. Cf. DU CANGE I, 755b, s.v. *broginus* ; M. Bambeck, *Boden und Werkwelt*, 1968, 33. [E. P.]

BOURLARDER, verbe (boularder)

[GD : *boularder* ; *FEW XV-1, 178b : *bolwerc*]

"Fortifier (une ville)"

REM. Doc. 1431 (Lagny, *pour boularder et fortifier laditte ville*) ds GD I, 706c.

V. aussi *boulevarder* [R. M.]

BOURLE, subst. fém. (bourle)

[T-L : *borle* ; GD : *boule* ; GDC : *burle* ; FEW I, 646a : **burula*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Massue" : ...cil dou pays qui les sievoient à *burlès* [l. *bourles*] et à pikes y sourvinrent (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 58). [Autre ex. p.161] ...li I avoit I baston, li aultre I espee, l'atre glaive ou *bourle* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 258). Et y corit pluseurs femmes de Huy qui enportoient lanches, bredairs et grandes *burles* très-hardiement. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 258).

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 54 (*bourle* et *bourbes*, l. *bourles*). GD I, 701a, le traite comme une forme du mot *boule*. Cf. la forme *boulette*, s.v. *bourlette*. [R. M.]

BOURLEE, subst. fém. (bourlee)

[GD : *bourlee* ; *FEW VII, 423b : **orulare* (?) (?)]

"Bonnet liseré ?"

Rem. JUV. URS. ds GD I, 706c.

V. aussi *bouler* [R. M.]

BOURLER, verbe (boulrer)

[GD : *bouler* ; FEW VII, 423b : **orulare*]

"Border, liserer"

REM. AUBRION, *Journal* L., 1473 (*une robbe ... bourlee de grosse perle, borlee de perle*) ds GD I, 706c. *Ourler* influencé par *bord*. [R. M.]

BOURLET, subst. masc. (bourlet)[GD : *bourlet*² ; *FEW I, 646a : **burrula*]"Massue" (synon. *bourlette*)**REM.** Doc. 1425 (*un baston appelé bourelet*) ds DU CANGE I, 723b, *bourletta* (GDC VIII, 356c). [R. M.]**BOURLETTE, subst. fém.** (bourlette)[GD : *boulete* ; FEW I, 646a : **burrula*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Massue"

REM. Doc. 1357 (*bourlete sive massue*), 1368 (*une bourlette, autrement dit un planchon*) et 1450 (*un baston ferré de cloux de fer au travers, nommé bourlette*) ds GAY I, 194b. Doc. 1386 et 1396 (*boulette*) ds GD I, 702a.V. aussi *bourle* [R. M.]**BOURMATIN, subst. masc.** (bourmatin)[GD : *bourmatin* ; *FEW I, 641b : *burra* (?) (?)]

"Pourboire"

REM. Doc. 1363 (Lille, *bourmatin*) ds GD I, 706c. [R. M.]**BOURNAIE, subst. fém.** (bournaie)[FEW I, 568b : *brunna*]"Terre glaise qui sert dans les constructions" (Éd.) : Item, est ordonné que pipe de chau ne sera vendue outre X. s. Item, cent de sable, outre XXXV. s. Item, cent de *bournaie*, outre XXV. s. Item, milier de tieuble corgné, outre XXV. s. Item, milier de tieuble plate, outre XLV. s. Item, miler de carreau de demi pié, outre XXV. s. Item, cent de late sangle, outre II. s. VI. d. (Doc. Poitou G., t.7, 1422, 387). [E. P.]**BOURNAL, subst. masc.** (bournal)[GD : *bournal* ; FEW I, 568b : *brunna*]

"Gâteau de miel des abeilles, rayon"

REM. Doc. 1379 (Poitou, *bornas*) ds GD I, 706c-707a. [R. M.]**BOURNE, subst. fém.** (bourne)[FEW I, 568b : *brunna*]"Nasse" : Gurgustium (...): nasse d'osier, *bourne* a mettre poisson ou reservoir (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 202). [Ex. relevé aussi par M. Roques, *Vox rom.* 6, 1941-1942, 173] [R. M.]**BOURNOIS, subst. masc.** (bournois¹)[GD : *bournois*¹ ; FEW I, 568b : *brunna*]

"Terre glaise, terre de médiocre qualité"

REM. Doc. 1443 (*bornay*) ds GD I, 707a. [R. M.]**BOURNOIS, subst. masc.** (bournois²)[GD : *bournois*² ; FEW I, 568b : *brunna*]**A.** - "Gâteau de miel des abeilles, rayon"**Rem.** Doc. 1386-1387 (Cher, *bornaiz, bornais*) ds GD I, 707b.**B.** - "Essaim"**Rem.** Doc. 1465 (*ung exain ou bournay de mouches a miel*) ds GD I, 707b. [R. M.]**BOURRACHE, subst. fém.** (bourrache)[T-L : *borage* ; GDC : *bourache* ; AND : *borage* ; FEW XIX, 1b : *abu 'araq* ; TLF IV, 824b : *bourrache*]"Bourrache" : Borrigo (...): *bourresse*, herbe (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 46). Borrigo est une herbe assez commune qui ales feuilles aspres, et l'appelle l'en *bourraiche* (Grant herb. C., c.1450, 87).- "Plante médicinale de la famille des Borriginacées" : Pois, lentilles, puree de siches et de pois si se pevent aucune fois user, et *bourroches* et espinoches. (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 162). Maistre Gilles les [sic] mareschal, pour plusieurs semences de herbes semées ou jardin de l'ostel où les genz du Roy sont herbergiez, à Londres. C'est assavoir : 4 livres d'oignonète, 2s. ; 4 livres de porète, 20d. ; 1 galon de perrecil, 18d. ; 5 potiaux de chos, 16d. ; 1 potel d'arrache, 4d. ; demi galon de *bourraches*, 12d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 245). En oultre je vueil que l'en sache Que proffitable est la *bourrache*, Et espinoches nouvelletes, Persil mesmes avecque bletes (LA HAYE, P. peste, 1426, 94). *Bourroche* est une herbe toute commune et cogneue et est de chaulde et moiste nature trempement et engendre bon sang, dont fait un homme joyeux et sain. (LA HAYE, P. peste, 1426, 180).- *Fleur de bourrache* : Angeuines sont faictes en la signifiante de fleur de *bourresche* ouassés [l. ou assés ?] pres laquelle represente fleur de loyauté et de esiouissement et engendre bon sang et reconforte gens nouvellement leuez de maladie et a vertu contre poizon et fieblesce de cuer et est bonne contre melencolie et donne leesse et oste iannisse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504).. [Comme motif de décoration] : ...ung autre calice et deux burectes, de nouvelle façon, cizellez à fleurs de *bourresches* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 127). ...une autre coupe dorée, poinçonnée, et au fons ung esmail d'une fleur de *beuraches* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 51).- *Porree de bourrache* : ...porees de *bourreches* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237).**REM.** FEW : «*bourrache* (seit Th 1564), *bourreche* (1549), *bourroche* (Est 1538 - Trév 1771)». R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 85, 1969, 110-111 : formes en *-ache* : (XIIIe s., AldS ms. B164 - fin XIIIe s. AldS ms C98 - XIVE s. AldS ms D50 - 1426, La Haye 94 - 1486 Crescens VI ch.15...) ; formes en *-oche* : (1426, La Haye 180 - 1544, Duchesne 17). [R. M.]**BOURRAGE, subst. masc.** (bourrage)[GDC : *bourrage*¹ ; FEW I, 641b : *burra* ; TLF IV, 825a-b : *bourrage*]

"Matière pour bourrer"

REM. Doc. 1465 (La Rochelle, *bourraiges de selles*) ds GDC VIII, 357a. [R. M.]**BOURRAS, subst. masc.** (bourras)[GD : *borras* ; *FEW I, 639a : *burra*]**A.** - "Étoffe de laine, étoffe grossière" : L'autre point, qu'honnestement cuevre Son corps, ses jambes et ses piez, Et se ses habis estoit viez, Qu'il ne soit ors ne descousus, Taichiez, soilliez ne desrompus : Se povre est, ait de gros drap cotte, Et quant il doit porter la hote Ou faire aucun labour de bras, Ait ung surpeliz de *bourras* Qui sa robe honneste lui tiengne. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 139). L'eaue est a la cendre meslée, Mais elle est par avant coulée Sur le cendrier, si que ne passe Si tost et par ce point efface Les taiches qui sont sur les draps Plus de legier sur le *bourras*, Et les rent beaux, buiez et blans. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). Si ne vestent chemises, et sus langes Gisent de nuis ; n'ont pas coultes a franges Mais materas Qui sont couvers de biaux tapis d'Arras Bien ordenés, mais ce n'est que baras, Car ilz sont durs et emplis de *bourras* (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 168-169). Que

nul dud. mestier de chaussetier ou autres ne pourront faire nulles chausses de drap de bourre, ne de drap de *bourras* (Anc. corp. dijonn. C., 1425, 221).

B. - "Bourre de laine (servant de lumignon)" : ...lesdites chandelles ne vouloient ardoir parce qu'il y avoit trop de limegnon ["lumignon"] et de gros *bourras*, trop fort tuers [?] et trop peu de cire (Mét. corp. Paris L., t.1, 1428, 552). [R. M.]

BOURRE, subst. fém. (bourre¹)

[T-L : *borre* ; GDC : *bourre* ; AND : *bourle* ; FEW I, 637b : *burra* ; TLF IV, 826b : *bourre*]

A. - "Amas de poils détachés avant le tannage et servant à rembourrer" : A Coppin Sauvaige, sellier et targier dudit seigneur - pour avoir garny de cuir rouge la trompecte dudit seigneur. - Et pour la *bourre* de serf qu'il a baillée pour faire des coussinets pour coucher les petis chiens. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 365).

- P. plaisant. : Brulés les [les *barbes*, les poils du pubis] a bonnes chandelles, Brulés de XV en XV jours, Sans faire en ce point toujours A vo mary la laine escorre, Ou la gardés a faire *borre* (Barbes brayes A., a.1450, 256).

B. - "Partie la plus grossière des textiles, déchets de textiles servant à rembourrer" : ...pour demie aulne de baudequin dor emperial dune aulne de lé en champ blanc, delivrée audit Guiot ledit jour pour faire un hourzon, VII frans. Item pour X l. de fine *bourre* de soye delivrées oudit jour, VII frans et demi. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 181). Item, un matelas de IJ lez, garni de *bourre* (...) Item, une pallace de feurre (Invent. N. Baye T., 1419, LXIII). ...que nul dudit mestier ne puisse faire faire draps pour vendre ou il y ait testins, *bourres* grateuses, pesnes ne surtontures, pour ce que ce n'est pas laine loyalle ne marchande (Mét. corp. Paris L., t.3, 1443, 101). Chascun son fardeau portera A son coul de long ou de lez. (...). Mais se garde quant il l'embourre L'emplir de bran en lieu de *bourre*. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 28). Et, a brief parler, je me fourre Ne plus ne moins qu'en une *bourre*. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 33).

- *Rendre bourre pour coton*. "Tromper" : ...les euesques sont bien hors de leurs sens, qui seruent Dieu de tel barat. Ilz lui rendent *bourre* pour cothon, quant ilz mettent en leglise [l. l'eglise] ung petit enfant pour ung chanoine. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 65).

- P. méton.

• "Rembourrage" : Tant s'estoint entremis de courre Que hors des jacques sailloit la *bourre* (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 514).

• "Étoffe grossière" : Mais Esope, pour ce qu'il estoit tres lait, le vestit de *bourre* (MACHO, Esope R., c.1480, 13). ...ung autre vielz cotidian de satin blanc doublé de sandal vermeil, amits, toilles et phanons, une *bourre* de corporeau et pluseurs vielles choses loyez en ung fardeau avec des gourdines. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 28).

- P. plaisant. *Faire saillir la bourre de qqn* : Sus, maistre, deveisté la robbe Quil vous fait cy mignet et gogue. De vous feray saillir la *bourre* [É. Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, p. 194 définit par "les boyaux"]. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 195).

• *Faire de la bourre de qqn* : Se je n'eusse troté menu, De moy on eust fait de la *bourre*. (Tr. Men., c.1480-1500, 287). [R. M.]

BOURRE, subst. (bourre²)

[*FEW I, 441b : *boreas*]

Vent de bourre. "Vent du Nord" : ...une moult grant tempeste s'esleva par ung vent de *bourre*, que force leur fu de prendre port a une petite cité quy... (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 39).

REM. Influence probable de *bourre*¹. [R. M.]

BOURRÉ, subst. masc. (bourré)

[GD : *bourré* ; AND : *burré* ; *FEW I, 644a : *burra*]

"Fagot de menues branches"

Rem. Doc. 1472 (*bourré*) ds GD I, 707b.

- *Estre au bourré*. "Être couché sur une litière de menues branches" : Tu as mestier d'estre au *bourré* ! Te fault il dormir au souleil ? (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 3600, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 483). [R. M.]

BOURREAU, subst. masc. (bourreau¹)

[T-L : *borrel* ; GDC : *bourrel* ; FEW I, 642a : *burra* ; TLF IV, 827a : *bourreau*²]

"Celui qui exécute les peines corporelles ordonnées par la justice, en partic. la torture et les exécutions capitales, bourreau" : Alez, si querez le *bourrel* Et faites faire l'appareil Pour la justice. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 149). Il trouverent Ripeu qui faisoit vo commant, Mais ou lieu de Richart va au fourches pendant : Maugis en fu *bourrel*, ce dient li aucquant (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 360). Messire Robert Trimilien fut delivre au *bourrel* et à ceulx qui s'en ensonnoient de tel office, et fut menez dehors Westmoustier au gibet du roy et là decollez, et puis pendus par les asselles. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 58). Adont appella il son varlet, et dist : "Prendés le *bouriel*, et li faites trenchier la teste." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 178). ...feu Thomassin, en son vivant enfant de la cuisine de mondit seigneur, nagaires pour ses demerites executé par justice, 2 frans 5 solz tournois ; au clerc qui fist son proces pour sa peine et salaire, 30 solz tournois ; aux sergens qui le prindrent, 10 solz tournois ; au soubz prier des Jacobins qui le confessa, 5 solz tournois, et au *bourreau* 3 frans [Cf. GAY I, 195a : «(Taxe du) bourreau»] (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 128). Et les quatre compaignons de messire Cleriadus baillent messire Thomas qu'ilz avoient en garde au *bourrel*, par le commandement du roy qui ordonna que on lui tire les membres tout vif et puis que on lui coupe le chief. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 360). Oudit moys d'Aoust, oudit an mil IIIICLXXVII, ung jeune filz *bourreau* à Paris, nommé Petit Jehan, filz de maistre Henry Cousin, maistre *bourreau* en ladictie ville de Paris, qui desja avoit fait plusieurs exploiz de *bourreau*, et entre les autres avoit coppé le col de messire Loys de Lucembourg, connestable de France (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 58). ...et, jaçoit que devant ses yeulx se vist fendre le ventre et tirer ses boyaulx, touteffois quant le *bourrel* lui demanda s'il vouloit boire, respondit "Non, tu m'as osté où je le devoye mectre" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 r°). **BOURREAU**. (Il montent tous de[ux] au hault de l'eschelle, puis le *bourreau* lui met a point son cas en disant ce qui s'ensuit.) Mon amy, au temps advenir Ne pencez plus, mais du passé Veillez vous present souvenir, S'en bien vous l'avez compassé. Tantost vous serez trespassé Et ataché cy hault et court. (LA VIGNE, S.M., 1496, 319).

- [Juron] *Bourreau puant* : Jupiter, le *bourreau* puant Fut l'heure que premier le viz (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 350). [R. M.]

BOURREAU, subst. masc. (bourreau²)

[T-L : *borrel* ; GD : *bourel* ; DÉCT : *borrel* ; FEW I, 639a : *burra* ; TLF IV, 827b : *bourreau*¹]

A. - "Collier d'une bête de somme ; p. ext. harnais" : ...si a voulu maintenir tous acheteurs et vendeurs de chevaux mesmement de trait audict lieu de Seurre, à iceulx mettre en trait ou en limon, estre tenu de essayer en ses charrettes et à ses *bourreaux* et harnois seulement, comme en tel cas est acoustumé faire, pour veoir et savoir s'ilz sont bons de trait ou non, et pour ce avoir droit de lever et percevoir par chacun cheval, ainsi essaié et esprouvé, certaine somme d'argent (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1435, 248).

B. - "Ornement dans la chevelure"

1. "Bourrelet, ornement de la coiffure des femmes ; coiffure de femme introduite en France par Isabeau de Bavière" : Vostre afublier esr come un grant cabas, *Bourriaux* y a de coton et de laine, Autres choses plus d'une quarentaine (...) : Rendez l'emprunt des estranges cheveux ["des faux cheveux"] (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 200). ...trop y a d'espingles et d'arestes, De cheveux mors, de *bourriaux* et de crestes (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 202). N'i ara coife ne *bourel* Que ne despiesse. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 33). Item, leur vendi IIIJ coiffes de soye, un *boureau*, et IIIJ angneaux d'argent, et deux dagues, tout à une fois, n'est record quelle somme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 158). ...les femmes, celui jour et le lendemain, ardoient devant tous les attours de leurs testes, comme *bourreaux*, truffaux, pieces de cuir ou de balaine qu'ilz mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides ou rebras davant (Journal bourgeois Paris T., 1429, 235).

2. [Coiffure masculine] *Chaperon à bourreau* : Le duc ensemble messeigneurs de l'Ordre descendirent du hourd et entrèrent en la tresorerie de Saint Salvator, et le vestire [nt] d'ung veloux cramoisy et d'ung chaperon à *boureau* de mesmes, paraulx ç leur vesture (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 251).

V. aussi *bourrelet* [R. M.]

BOURREE, subst. fém. (bourrée¹)

[GDC : *bourree* ; FEW I, 644a : *burra* ; TLF IV, 828b : *bourrée*¹]

I. - [Idée d'assemblage de branches, de brins, de duvet végétal]

A. - "Fagot de menues branches (ce avec quoi on bourre un fagot)" : En la buisserie : Item, toute la grosse buisse (...) Item, le carbon et les *bourrées* (Invent. test. beauv. L., 1397, 51). ...pour icelles gloe et *bourrees* mettre es crayers et escute dessusdites pour en faire certaines choses secretes a la confusion des ennemis angloiz tenans siege par mer et par terre devant la ville de Harefleu. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1415, 343). ...appointié a esté que la busche de mole, coterez, *bourrées*, falourdes et autres bois chauffage (...) seront par le prevost des marchans, ou ses commis en ce congnoissans, mis à pris raisonnable (FAUQ., I, 1417-1420, 322). ...meschantes *bourrées* où il n'avoit que feilles, le cent XXXVI solz parisis (Journal bourgeois Paris T., 1418, 117). Audit Leurens de Malbrouc, manouvrier, pour avoir ouvré cinq jours et demi pour haulcier le dam joignant l'estaquits de *bourees* et de terre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 631). A Lucas le Roy, sergent et concierge de l'Ostel de ladictte ville, la somme de 59 l. 11 s. 4 d. p. et 2 d. t., à lui deue pour l'achapt de deux cens neuf mosles de buche, deux milliers et demi de costeretz et *bourrées* et les fraiz à cause de ce, pour toute la provision dudit Hostel, durant l'année de ce compte (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 517).

- [Pour faire un bûcher] : ...fu icelli Robin mis et lyé à l'atache avec les *bourrées* et le feu illec print pour ardoir icelli Robin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 567). Au buscher plus hault d'une estage, Avoit cent *bourrees* de genevre Et cent fagotz d'un bois sauvage... (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 51). Aten, ris tu ? O, tu t'en oez bien rire ! On te fera refraindre ton sourire Par eschoffer ! (Et les lient et mectent les *bourees* autour et y a en l'atache deux charnurez comme dit est.) (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 318).

- [Pour combler les fossés d'enceinte] : Et, de fait, fist tant que journée fut prinse de l'assailir, et ordonnance faicte que chacun feist pourvéances de grandes et longues *bourrées*, pour gecter dedens les fossez (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 164).

B. - "Branchages" : Sainte terre bien heuree, Long tamps as esté perie, Sterile, non labouree, Plaine de poindant *bourree* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 275).

C. - "Corde faite avec des brins végétaux" : ...les autres, generalment et sans reigle, vivent sus le peuple et sans frain desrobent la gent. Les autres qui sont pris sont maintesfoiz penduz par la courroye ou par la *bouree* ; les autres sont espargnez par faveur de seigneurs et d'amys. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 471).

D. - "Duvet végétal, flocon" : ...et la semence des laictues d'Avignon est plus blanche, et en fist apporter monseigneur de la Riviere, et sont les laictues trop meilleures et plus tendres assez que celles de France, et ne se queult la semence fors bouton apres autre, ainsi comme chascun bouton s'avance de gecter sa *bouree* [var. *bourre*]. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 120).

II. - "Volée de coups, réprimande" : Nous luy donrons une *bourree* Pour (luy) eschauffer son pelisson. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35).

Rem. Éd. "Réprimande". Cf. FEW I, 641b : "fr. *bourrer* "maltraiter" (seit 1332)", d'après GDC VIII, 358a. FEW I, 642a, enregistre aussi l'agn. *bourrasser* "malmener". [R. M.]

BOURREE, subst. fém. (bourrée²)

[T-L : *borree*² ; GD : *bourree* ; FEW I, 644a : *burra*]

["Poisson d'eau douce"] : Carpes, barbeaux sont lymonneux ; tanches, anguilles et *bourrées* Sont ou fons de l'eau boutées (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 343). Oiseaulx de riviere a la dodine, ris engoulé, *bourees* a la sausse chaude et anguilles renversees. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). ...*bourrees* a la galentine chaude (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176).

- [Plat de ce poisson] : Oiseaulx de riviere a la dodine, ris engoulé, *bourees* a la sausse chaude et anguilles renversees. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 175). Lamproyes et *bourrees* a la saulce chaude. (Recueil Riom L., c.1466, 80).

REM. Doc. c.1400 (*un vaissel nommé seille, ou il avoit certains poissons nommez bourrees*) ds T-L I, 1076. Le FEW propose l'étymon *burra* sous toute réserve. [R. M.]

BOURRELET, subst. masc. (bourrelet)

[T-L : *borrelet* ; GDC : *bourrelet* ; FEW I, 639a : *burra* ; TLF IV, 830a : *bourrelet/bourlet*]

"Couronne faite de bourre, diversement agrémentée, servant de base à une coiffure de femme ou à un chaperon d'homme" : ...demie aulne azurée, demie aulne vermeille, et demie aulne tennée, pour faire *bourrelès*, pour mettre ès couronnes et chappeaulx de ladictte dame. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 147). A Simon Martel, chappelier (...) pour l'achat d'un plumas

de grandes plumes noires, rond par dessus, garny de petites plumes, fringié de rubagne soye et trois plumes par dessus, une creste pour la salade de mondit seigneur, fringié d'autelle soye que dessus à deux plumes, trois vuses noires esquelles a 3 plumes noires rubannees de soye, ensemble un *bourrelet* de noir velveau de soye et deux couvertures de noir cuir pour lesdictes plumes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 433). ...et puis s'en allerent à Meliadicte et lui apporterent ung beau *bourrelet* tout vert, de belle marioulaine (Cleriadus Z., c.1440-1444, 461). Je congnois que pouvres et riches, Sagez et folz, prestres et laiz, Nobles, villains, larges et chiches, Petiz et grans, et beaulx et laitz, Dames a rebrassés colletz, De quelconque condicion, Portans atours et *bourreletz*, Mort saisit sans excepçion. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 42). ...je concluz que mieulx vault nostre mestier et est mieulx convenable, meismement à gens de vostre estat et du mien, que d'aller baguenaudier à la court et regarder qui a les plus belles pointes, les plus gros *bourreletz* ou le chapeau le plus pelé à la façon de maintenant. (BUEIL, I, 1461-1466, 55). ...la dite Meduse, qui trop fut luxurieuse, controuva les *boureletz* que les femmes ont depuis mis sur leurs testes pour haulser leurs atours. (Ovide mor. B., 1466-1467, 161). Et ne demoura guieres que messire Jaques de Lalain se presenta armé de toutes armes, fors que de la teste, sur laquelle il portoit ung chapperon de *bourrelet* d'escarlate moult bien decoppé et qui bien luy seoit, selon l'habillement de lors. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 101). ...et les autres deux furent filz du seigneur d'Espiry, et furent vestuz iceulx enfans de robes longues de drap de damas blanc, et avoient chapperons à *boureletz* d'escarlate et la cornette verte (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 182).

Rem. GAY I, 195b. [R. M.]

BOURRELIER, subst. masc. (bourelier)

[T-L : *borrelier* ; GDC : *bourrelier* ; FEW I, 639b : *burra* ; TLF IV, 831a : *bourrelier*]

"Celui qui fabrique et vend des harnais pour les bêtes de somme, bourelier" : Item, toutes manières de *bourrelliers* ne auront ne prendront d'une selle de lymons que XII sols de la meilleur et au dessoubz ; du colier de lymons garny de brasseurs et d'astellets XII sols ; du colier de traiz garny de astelles et de billon VIII sols ; d'une avaloire garnye de merlieres et cuir, la meilleur VIII sols et autres au dessoubz ; d'une dossiere, la meilleure VIII sols et au dessoubz ; de fourreaux de traiz a tout la dossiere et la ventrière les meilleurs, VII sols (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 32). Jehannin le Sellier, *bourrelier*... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1396, 692). Item trois forges garnies, deux cordiers, deux *bourrelliers*, deux charetons... (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 61 r°). ...il vendit lesdiz cuirs tannez à certains *bourrelliers* et bastiers dudit lieu de La Rochelle (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 612). Que nulz gantiers, *bourliers*, esguilletiers et tanneurs ne pourront mectre peaulx de mouton, de veel ou de chevres en mesgimes (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 30). [R. M.]

BOURRELLE, subst. fém. (bourrelle)

[T-L : *borele* ; GDC : *bourrelle* ; FEW I, 642a : *burra* ; TLF IV, 827b : *bourreau*² (*bourrelle*)]

"Celle qui maltraite (au point de tuer)" : Comment, dis (je), es tu *bourrelle* [var. *borrelle* ?] - Ouil voir (...) ...la hart Tout ensemble li mësmes Et par acort (haut) le pendismes. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 297). [Il s'agit de la Mort] Es tu pas donques bien terrible et cruele, Faulse, mauvaise, de

droit nommee *bourrele* ? (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 23). [R. M.]

BOURRELLERIE, subst. fém. (bourrellerie)

[T-L : *borrelerie* ; GDC : *bourrelerie* ; FEW I, 639b : *burra* ; TLF IV, 831a : *bourrellerie*]

A. - "Ensemble des objets fabriqués par le bourellier" : Tous marchans de scellerie, de *bourrelerie*, de harnois... (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 408).

Rem. Doc. 1360 (*de toute bourrellerie et cellerie vendue esdiz lieux*) ds GDC VIII, 357c.

B. - "Métier de bourellier"

Rem. Doc. 1379 (Dôle, *forge et borrellerie*) ds GDC VIII, 357c. [R. M.]

BOURRER, verbe (bourrer)

[GDC : *bourrer* ; FEW I, 641b : *burra* ; TLF IV, 831b-832b : *bourrer*]

"Remplir de bourre ; p. anal. maltraiter"

REM. Doc. 1332 (Tournai, *le bouroient* ["maltraitaient"] *et lui disoient qu'ils le feroient pendre*) ds GDC VIII, 358a. Pas d'ex. du sens propre. [R. M.]

BOURRESSE, subst. fém. (bourresse)

[*FEW I, 643a : *burra*]

DRAP. "Celle qui enlève les noeuds du drap (*esbourresse*)" : ...que toutes manieres de draps qui ne seront mye bien esborrez et regardez (...). ...item que nulle pigneresse, carderesse, *bourresse* ne filleresse ne facent aucun ouvraige sur la feste d'Apostres... (Doc. 1400-1500. In : N. Dupire, *Le Moy. Âge* 57, 1951, 350). [G. Espinas, *Les Origines du Capitalisme*, IV, 1949, §57, 33] [R. M.]

BOURRET, subst. masc. (bourret)

[FEW I, 646b : *burrus*]

"Jeune taureau"

REM. Doc. 1476 (Auvergne) ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 173 (M. Roques). [R. M.]

BOURRETTE, subst. fém. (bourrette)

[GDC : *bourrette* ; FEW I, 639a : *burra* ; TLF IV, 833a : *bourrette*]

"Bourre, soie grossière qui entoure le cocon"

REM. Doc. 1423 (*bourrettes, aiguillettes, dez a coudre*) ds GDC VIII, 358a. [R. M.]

BOURRICHON, subst. masc. (bourrichon)

[FEW I, 644b : *burra* ; TLF IV, 833b : *bourrichon*]

"Grande bourriche, grand panier" : Audit Germain, qu'il a païé pour l'achat d'une XIIne et demie de balais de rayme de bois par lui achetees et emploiees en remassant les cinnes et autres places dudit salepestre 1 gros demi A lui, qu'il avoit païé pour l'achat de quatre *burechons* de bois pour porter ledit salepestre de lieu en autre (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 514). [E. P.]

BOURRIER, subst. masc. (bourrier)

[GDC : *bourrier* ; FEW I, 639b : *burra* ; TLF IV, 834b : *bourrier*]

"Ordures, balayures" : Pour tenir ceste ville d'Angiers nete, a esté ordonné par le conseil du roy de Sicile d'Angiers que les *bourriers* et cureures de la porte Angevine et de la rue Saint-Nor en

amont jusques à la porte Girard se mectront hors par les portaux de Saint-Aubin (Roi René vie L., 1464, 301).

Rem. Doc.1368 ds TLF. [E. P.]

BOURROICHE, subst. fém. (bourroiche)

[GD : *bourroiche* ; FEW I, 644b : *burra*]

A. - "Panier d'osier" : ...ilz avoient esté desrobez de vint et cinq linceoux, douze touailles, huit touaillons, huit cuevrechiez, une *borroche* de jonc plaine de poupées de lin, et du lin filé et à filer, et vaisselle d'estain, certain nombre d'argent et troiz sacs (Doc. Poitou G., t.7, 1415, 279). Et adonc icelluy suppliant respondi que non feroit, en disant à son dit feu frère : "Va te chier, bavart !" Et en eulx contralyant ilec de parolles injurieuses, ledit suppliant print une plaine *borroche* de prunes estant ilec, laquelle il gecta à l'encontre de sondit feu frère (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 193).

B. - "Engin de pêche prohibé, en forme de nasse d'osier" : Courbre [l. Combrel], ramée et fagos de bois sont defenduz en tous temps à faire en riviere, les bas rebouer, le siffre, guarnis de valeiz, admendes, le pluseur, la truble à bois, la *bourache*, la chasse (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1388-1389 (*bouroiche*) ds GD I, 707b. [E. P.]

BOURSAL, adj. (boursal)

[GD : *boursal*¹ ; *FEW I, 668a : *byrsa*]

DR. FÉOD. "Relatif à la *bourse* (coutumière)"

- *Fief boursal* : Aucuns usaiges loyaulx sont bien en aucunes chastellenies et fiefz desdiz pays, que teulx gens coustumiers départiront bien tel acquest entre eulx comme le domaine, fief ou héritage tenu à foy et hommaige esgallement, et à l'un pourroit demourer le herbergement, si herbergement y avoit, et sa porcion de la terre ou autre chose, et paieroit la foy pour tous les autres, supposé qu'il ne tenist ne le quart ne le quint du domaine. Mais quant le domaine cherroit en rachat par la mort de l'omme de foy, les autres frerescheurs respondroient à la bourse et feroient leur part du rachat ; et chiet tout le domaine en rachat pour la mort de l'omme de foy ; et l'appelle on fief *boursal*, c'est assavoir terre acquise de bourse coutumière (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 496). [Aussi t.3, p.347]

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 93b. [E. P.]

BOURSAULT, subst. masc. (boursault)

[GD : *boursault* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Petite bourse" : ...quant ledit suppliant fut en ladicte maison, il cercha et trouva XXVIII. escuz en ung petit *boursault*, dont il en print les huit et douze solz six deniers en monnoye. (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 374). ...les bourses à tours pendans de mouton seront sanglés ung entre deux par dedans et ung *boursault* dessus, sans cousture au fons, et seront lesdites bourses attachées à double point, et celles de chevrotin seront doubles de mouton, ung *boursault* dedans et ung entre deux, cousues à double point pour comporter la patelette dessus attachée à double point (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1491, 320). Maintes bourses, *boursaulx* d'avoir... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 477).

Rem. GD I, 707c. [R. M.]

BOURSE, subst. fém. (bourse)

[T-L : *borse* ; GDC : *borse* ; AND : *burse* ; FEW I, 667b : *byrsa* ; TLF IV, 837a : *bourse*¹]

A. - Au propre

1. "Petit sac ou étui contenant divers objets à protéger, à transporter" : ...un quartier de veluyau asuré, 2 onces d'or de Chippe, et 2 onces de soie ardent, tout baillié à Thomas de Chaalons pour broder, faire et estoffer la *bourse* au séel du secrè du Roy (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 110). ...une grant *bourse* à mettre la cendre pour laver le chief de ma dicte dame, et 2 autres *bourses* pour crochès (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 299). Vez cy les heures ["le livre d'heures"] en leur *bource* ["dans leur étui en cuir"] (Mir. enf. ress., 1353, 3). ...uns pastouriaus Qui en *bourses* et en fouriaus Avoit usage de porter Ce dont il se sceut deporter. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 81). Vezci vostre livre en sa *bource*, Qu'en mon braz port. (Mir. fille roy, c.1379, 5).

2. En partic. "Petit sac de cuir ou d'étoffe, que l'on ferme à l'aide d'un cordon resserré, utilisé pour porter sur soi des pièces de monnaie" : Lors mist main a la *bourche*, a Regnaut dist briefment : "Tenez .IIII. besans pour vostre pancement..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 445). Car celui qui porte la *bourse* a son tour a un pou d'auctorité sus les autres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 437). DEUXIESME POVRE. (...) A il point de pain en ton sac Pour aler boire ? PREMIER POVRE. Nanil, amis, par saint Magloire, N'en ma *bource* denier ne maille. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 231). ...il qui parle ala à la tasse ou *bourse* dudit preste, qu'il avoit mise et musiee soubz le chevez de son lit, et en celle bourse print la somme de IIIJ frans en or (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 281). ...une *bourse* de soye à boutons d'argent dorez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). ...une *bourse* qui pendoit à sa poitrine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 106). Lors vint uns homs que vostre pere n'avoit oncques mais veu, ce disoit il, qui lui conseilla que, le derrenier jour d'aoust, meist XXX. pieces d'argent, dont chascune vaulzist IIIJ. deniers, en une *bourse*, et les feist porter, entre nonne et vespres, ou derrenier estage de la tour, et feussent mis ces X. solz en la *bourse* de cuir de cerf dessus la piece de bois qui soutient l'esguille du pommel, et sur quoy il est assiz, et ce feist continuer tous les ans, et le pommel demourroit entier. (ARRAS, c.1392-1393, 296). Puis [Geoffroy] print la *bourse* ou les XXX. pieces d'argent estoient, qui valoient X. solz, et la pent a son col. (ARRAS, c.1392-1393, 297). Mais, après, fault que le compere Sa *bourse*, s'estre veult absoulz (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 56). Surcot vert, cote jolie J'avoie et graille ceinture, *Bourse*, espinglier a esture Fait et cotelet faitis Et tous les gentilz outilz Qu'apertienent a bergiere, Et sus pelice legiere, Chainse crespé et delié, Blanc flairant et bien lié. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 234). ...ilx prennent l'argent et le mettent en leur *bourse* (BAYE, II, 1411-1417, 199). Item sur le burel dud. comptouer, une *bourse* de cuir blanc que l'en dit estre la *bourse* dud. deffunt et que il portoit sur soy au temps de sa maladie, neuf angelotz d'or, deux dondretz, deux demis nobles, ung salut d'or, ung réal, I mouton, ung heaumet de Bretagne (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 104-105). Adonc Saintré, comme josne et volenteis, met main a la *bourse* et lui bailla les VJ escus. (LA SALE, J.S., 1456, 52). Elle (...) bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tixus, aucunes *bourses* estoffées bien richement (C.N.N., c.1456-1467, 419). Il aura avec ce ung reau En change, affin que sa *bourse* enffle (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 88). Une *bource* me presenta A boutons d'argent soubz et faitz Où il y avoit vint escus. (B. veoir, p.1480, 18). Item, une *bourse* de cuir blanc, en laquelle a dedans deux cens soixante quinze pièces d'argent, de monnoye sarrazine. (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 357). Sera pas sa *bourse* foillee Devant que jamais il y aille ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 279). Et ce pendant, icelluy bastard releva icelluy homme tumbé, et en le relevant mist la main en sa *bourse*, en

laquelle trouva deux pieces d'or et ung signet pesant quatre escus ou envyron. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 178).

- *Bourse à cul de vilain*. "Bourse à deux poches courbes et accolées" : ...une *bourse* de satanin, à cul de villain, à quatre escussions de France de brodeure pourfillez de perles (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 91).

Rem. GAY, s.v. *bourse* (*bourse gemelle dite à cul de vilain*).

- *Bourse d'espousee*. "Accessoire du costume de mariée" : ...une longue sainture de brodure, garnye de semence de perles et de petis rubis avec une vielle *bourse* d'espousée (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 114).

- *Une bourse peut pleurer*. "Une bourse peut laisser échapper ses pièces" : Rondement ayment toute gent Et rient lors quant *bourse* pleure. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60).

- *Ferrer / murer la bourse*. "Garnir la bourse (par butin, en graissant la patte...)" : Lors qui d'un tesmoing eust mestier, Assez tost a moy le trovast, Mais que bien ma *bourse* murast. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 27). Pour ce venons de fere course Et avons bien ferree la *bourse*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 275).

- *Sans bourse delier* : Car il vous fauldra, sire, ma raençon a paier, Maiz ce sera, se croy, sans *bourse* deslyer. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 133).

- [P. personnification] : Baillis, prevos, sergens, merencolie N'aiez des clers : la *bourse* est leur amie Qui les purge de mourdre et traision. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 31).

- Prov. : De *bourse* wide il n'est coeur qui s'esjoye. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 768). Le petit gaing emplit la *bourse*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 40).

B. - P. méton.

1. "La monnaie contenue dans la bourse" : Vous [la servante de son épouse que le séducteur cherche à convaincre] et elle n'y perdrez rien, Car vous avez dix deniers d'or. Et si sachiez que j'ay encor Pour donner *bourses* [contenant et contenu] et anniaux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 95).

2. P. ext. "Argent que l'on possède" : ...[l'official] le renvoya a sa cure, ou il se maintint et conduisit haultement, gardant ceste derreniere maniere qu'il avoit aprinse a la sueur de sa *bourse*. [À propos d'un curé qui a été condamné à payer de lourdes amendes du fait de ses extravagances] (C.N.N., c.1456-1467, 533).

- *Ami de bourse*. "Ami qui aide de son argent" : Ce n'est pas icy l'amy de bouche seulement, l'amy de bras, l'amy de *bourse*, l'amy de court, l'amy de cheminee, l'amy de genglerie et de adulacion et de flaterie. Car, en bonne foy, tous ceulz icy faillent au besoing (GERS., Concept., 1401, 409).

Rem. Cf. aussi FEW XXIV, 446a : *amicus* : «ami de bourse (16^e s.)».

3. "Somme d'argent ; fortune, richesse"

- *Bourse coutumiere*. "Argent roturier" : Au regard des acquestz et conquestz soient tenez à foy ou autrement, pour ce que tous acquestz et conquestz sont faiz de *bourse* coutumière, se départent routurièrement avec tous héritaiges tenez en censive ou à devoir ilz se départiront entre eulx esgalement sans avantaige. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 491). ...du fait de marchandie ou d'autre exercice de *bourse* coutumiere (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1448, 403). [Ou synonym. de *bourse commune* comme le pense l'Éd. ?]

Rem. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 152, s.v. *coutumier* : «*Bourse coutumiere*. Quand un roturier acquiert heritage noble ou non».

- *Bourse deliee*. "Appoint en argent donné pour surplus dans des échanges inégaux" : En tout contract de heritage où il y a *bourse* desliée, argent baillé ou promis à bailler, ou autre meuble equipolent à ce, a retrait aux lignagiers du vendeur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 223).

Rem. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 93b : «*Bourse déliée*. (...) quand il y argent baillé ou déboursé» ; cf. LA CURNE III, 92a.

- *Bourse de l'audience*. *Bourse de collation*. "Somme prélevée sur les taxes versées lors de la rédaction des lettres de chancellerie, que l'audiencier répartit entre les différents ayants droit (le roi, les notaires - boursiers et gaggers-, les chauffe-cire...)" : ...icellui testateur vout et ordonna que cent escus soient baillez à l'audiencier et à ceulx qui feront les *bourses* tant de l'audience comme des collacions, pour les distribuer selon ce qu'il leur semblera à faire de raison (Test. Parlem. Paris T., 1404, 367).

4. "Compte, caisse" : Tu fais tes plaintes de la vanité des pompes et dissolucion des estas de nous et semble que trop fort te dueilles de la consumption des finances dont la despence est sur la *bourse* des nobles et les tresors en sont en tes coffres. (CHART., Q. inv., 1422, 40). ...je viendray a avoir de bon prouffit lequel (...) par vous sera mis en une *bourse* laquelle a toute heure vous sera ouverte pour vous servir comme du votre (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 415).

- *Bourse royale*. "Caisse de l'État" : ...c'est assavoir des aides qui gracieusement te seront octroyees, lesquelles sont mal levees et robees et ne viennent pas comme elles devoient a la *bourse* royale. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 392).

- *Bourse commune*. "Caisse commune, mise en commun d'argent d'origine différente (dans un but commercial)" : Et lors avroit lieu la raison que dient les olygarchiques, car il dient que ce ne est pas juste chose ne equité que un homme qui mist un seul bezant en la *bourse* commune participe en cent bezans equalement oveques celui qui mist en la bourse tout le residu (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 131). ...gens de noble naissance usans de marchandise et *bourse* commune, avocatz, clerks, tabellions ou autres gens de pratique... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 418). ...afin que esdites *bourses* communes ne se facent aucuns abbuz et qu'ilz n'emploient les deniers ailleurs que en marchandises de laines, voulons (...) que desdites bourses iceulx boursiers seront tenez rendre (...) bon compte et loyal (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1482, 448).

- *Faire une bourse*. "Mettre en commun l'argent de plusieurs personnes, pour subvenir ensemble à leurs besoins" : Ferez vous tous une *bourse*, ou comment ? (LA SALE, J.S., 1456, 239).

5. DR. (*Clameur de*) *bourse*. "Action en justice par laquelle une personne, qui se prévaut du droit de lignage, peut rentrer en possession d'un bien moyennant le remboursement du montant de la vente"

- *Delaisser* (un bien) *par* (*clameur de*) *bourse*. "Restituer un bien, contre le montant de la vente, en raison de l'action en justice dite *clameur de bourse*, introduite par une personne qui se prévaut du droit de lignage" : ...pour icelluy pris, le delaisa [led. hostel] par clameur de marché de *bourse* et raison de lingnage à ung nommé Jehan de Vivefay (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1418, 290). Item une lettre, passée par devant

Pierre Charitté (...), faisant mention comme Guillemot Lalemant avoit vendu à Guillemot Lebateur et à sa femme X l. t. de rente du nombre de X l. t. de rente que lui faisoit led. Bateur. Item ung mémorial ennexe ès plaiz d'éritages de Rouen, (...) faisant mention comme led. Bateur avoit délaissé par *bourse* de lignage aud. Guillaume Lalement icelles X l. de rente, mises en ung sac. (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 132-133). [Éd.: "la Coutume de Normandie (...) comprend quatre retraits : le retrait lignager qui fait rentrer dans la famille les immeubles qui en étaient sortis, le retrait féodal (...), le retrait à droit de lettre lue (...), le retrait conventionnel qui remet le vendeur en possession des immeubles que le contrat de vente lui avait réservé le droit de reprendre. Les titres anciens se bornent souvent à énoncer que le retrait a lieu *per bursam* ; c'est ce qui a sans doute introduit l'usage de mentionner cette procédure sous la forme abrégée que le rédacteur de l'inventaire a adoptée"]

- *Offrir bourses et deniers*. "Dans l'action en justice dite *clameur de bourse*, offrir, en vue de la restitution d'un bien, de rembourser l'acheteur du prix qu'il a payé" : Or disoit le dict demandeur qu'il estoit le prochain lignager d'iceluy vendeur, par quoy a venir au retraict avoit droit, et pour ce requeroit que le dict deffendeur fut condempné a lui delaisser le dit baiser ; et offroit *bourses* et deniers et en cas de delay demandoit despens, dommaiges et interest. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 61).

6. "Somme versée sous forme d'allocation, de gages, de pension..."

a) "Gratification en argent (accordée par le roi, à certains offices)" : Maistre Masse Fréron, pour ses gaiges de nottaire, de 254 jours en ce terme (...) qu'il eut les *bourses* et gaiges par la mort de maistre Liébaud Bonnet, jusques au premier jour de juillet ensuivant MCCCIIIxx et un, qu'il a esté en la Chancellerie et devers le Conseil (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 19).

Rem. Cf. LA CURNE III, 91b.

- "Gages perçus par le personnel du parlement de Paris" : Ce jour, j'eue les *bourses* et gages de l'audience par la mort maistre J. Bertaut (BAYE, I, 1400-1410, 3). Maistre Pierre de Nantron requiert estre enregistré comment il est le plus ancien notaire à *bourses* entre ceulx qui ont requiz les gages que tenoit maistre J. de Crespy (BAYE, II, 1411-1417, 7). ...et sont gouvernées les finances dudit seel par maistre Hanry Mauloe, audancier, et maistre Jehan Budé, contrerouleur de ladicte chancellerie ; et sur le droit du Roy prennent doubles gaiges, c'est assavoir de nottaire et de secretaire ; sans leurs *bourses* ["en dehors de leurs gages"] prennent aussi dons et pensions excessivement (Doc. 1413. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 51, 1890, 435).

b) "Pension gratuite accordée à un écolier" : ...nous avons ottroué de grâce especial aus povres escoliers appelez les Bons-Enfans (...) que pour leur vivre, et en accroissement de leurs *bourses*, il puissent acquerre souz nous vint livrées de rente à paris sanz fié et sanz justice (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 127). Ce jour, a la Court commiz messeigneurs H. de Marle, president, et R. Mauger à conferer les *bourses* du college de Dormans (BAYE, I, 1400-1410, 149). J. de Chailly, esquier, demourant à Molins, en la parroice de Mesy, à IJ lieux de Dormans, s'est opposé et oppose que nul ne soit receu à avoir *bourses* ou college de Dormans, s'il n'est plus prouchain de Dormans que Simonnet, son filx (BAYE, I, 1400-1410, 316).

c) "Pension" : A Genevotte Trouvée, povre fille [orpheline] de pere et de mere, pour ses *bourses* d'aumosnes, qui sont de 2 s. p. pour sepmaine, qu'elle prent chacun an sur la ville, sa vie durant (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 136). Les *bourses* des Dix et

Huit Clercs Aront [mes deux pauvres clergeons, deux vieux chanoines de Notre-Dame] (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 107).

C. - P. anal.

1. "Membrane en forme de sac, poche anatomique" : Colere naturelle est escume du sanc de couleur rouge et clere, c'est assavoir rouge citrins au dernier degré de citrinité, et est legiere ague et tant plus est chaulde et plus est de couleur rouge. Et icelle colere après ce qu'elle est engendree au foie elle est divisee en deux parties. L'une trespasse avec le sanc es vaines, l'autre partie est transmise en une *bourse* nommee cestis fellis. (Rég. santé corps C., 1480, 140).

- "Enveloppe des testicules, scrotum" : Quand le prestre (...) vit (...) que remede n'y avoit qu'il ne luy faillist perdre les genitoires ou estre brullé, se leve et s'encourt, et laisse sa *bourse* cloée. [Un mari trompé a mis le feu à la maison de l'amant, après l'avoir immobilisé, "cloué", sur un banc] (C.N.N., c.1456-1467, 495).

. *Bourse des couillons* : ...se c'est en la *bourse* dehors, on le congnoit legierement et se c'est en la substance des couillons, on ne le congnoit pas legierement (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 6). ...les boyaux ne descendoient pas en la *bourse* des couillons (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 44).

. [D'un animal] : Aussi avient il aucune foiz mal aux chienz en la *bourse* des couillons (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 124).

- *Bourse du fiel*. "Vésicule biliaire" : ...ou elle est causee pour l'oppillation de la *bourse* du fiel ou de l'amer (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 151). Apostume du foye qui est en la cyme du foie ; aucun en la *bourse* ; aucun en la lacerte qui est sur le foye ; aucun en mirach ; aucun es veines miseraiques ; aucuns sont humoureux, aucuns venteux, aucuns chaulx ; aucuns frois ; aucuns se terminent insensiblement ; aucuns par sanie ; aucuns se terminent en duresse et en sclirosim (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 3). ...la colere qui est envoyee a la *bourse* du fiel, et la melencolie a la ratelle, le flegme aux jointures et la superfluité aigouse aux rongnons et a la vescie. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6).

. *Bourse de la colere* : Et la raison peult estre car le printemps multiplie le sanc, et l'esté la colere, et pour ce en printemps et en esté doibvent estre saignés les vaines esuelles habonde grande quantité de sanc et de colere, et icelles sont les vaines de la partie dextre, car en la partie dextre est citué le membre qui engendre le sanc, c'est assavoir le foie et le cistis, *bourse* de la colere (Rég. santé corps C., 1480, 165).

- *Bourse de la melancolie*. "Rate (censée sécréter la bile noire)" : ...mais le autonne engendre et multiplie la melancolie, laquelle se assemble et acumule en yver sans estre resoluee, et pourtant en autonne et en yver on doit saignier les vaines esuelles habonde la melancolie, comme sont vaines de la partie senestre, a cause que en la partie senestre est situee la ratelle, *bourse* de la melancolie. (Rég. santé corps C., 1480, 165).

2. *Bourse à pasteur*. "[Plante crucifère]" : Item pour stanchir sanc, R. morelh et *bourse a pasteur* et arsielhe et vin aigre, et broies tot ensemble tres bin, puis en faitez .II. enplastre, se les meteis desus les .II. temples de chief, et ilh estanchera sens dotte. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 200).

Rem. Littré, *bourse*, 13° ; TLF IV, 838a-b. O. de Serres ds HUG.

3. "Poche ou filet en forme de sac placé comme piège à l'entrée du terier" : Pour XXIII *bourses* à renars achetées du dit Lanchier... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 453). Et quant

tes pouches [var. *bourses*] seront faites et ordenees (...), va aus tesriers un poi après minuit et tent tes pouches es bouches du tesrier (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 170). On prend les lievres as levriers et as chiens courans a force, as pouchetes ou *bourses*, as filez et royzeuls et as cordeletes menues (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

4. *Bourse de braiel. Bourse des braies.* "Devant des braies" : Et firent trop de mal en la meslee, que il prenoient les gens par desous, a la *bourse* du braiel [var. a la *bourse* des braies], si que il n'estoit nul qui esteudre leur peust qui ne fust mort. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 168). [R. M.]

BOURSEE, subst. fém. (boursée)

[T-L : *borse* ; GD : *bourse* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Contenu d'une bourse, somme" : En son palais se tient fermez [le Pape] Et nulx ne puet a luy parler, S'il ne porte d'ort grant *boursee*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 45). Je ay plus gasté de querelles, Qui estoient bonnes et belles, Qu'il n'ot de muys d'eau ou Deluge, Et tout mettoye sur le juge Qui fausement l'avoit donnée Et par deniers monlt grant *boursée* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 29). ...il ara tel saudee Que d'argent avera une grande *boursee*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 586). - Tenez dix soulz. - Pas ne m'agrée. - Vous avez tort, c'est grant *boursee*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 110). [Autre ex. t.8, 236, v.787] [R. M.]

BOURSEL, subst. masc. (boursel)

[GD : *borsel* ; *FEW I, 668a : *byrsa*]

"Bourse" : Vecy .II.C. florins en ung petit *boursiel* (Hugues Capet Lab., c.1358, 82). [R. M.]

BOURSELET, subst. masc. (bourselet)

[T-L (renvoi) : *borselet* ; GD : *bourselet* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Petite bourse"

REM. Doc. 1391 (*bourselet*) ds GD I, 708a. [R. M.]

BOURSELOT, subst. masc. (bourselot)

[T-L (renvoi) : *borselot* ; GD : *bourselot* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

A. - "Petite bourse" : En ai je bien eü deus mille, Des frans. Que sont il devenu ? (...) J'en mis l'autrier un a jehine, Que je trouvai en un anget D'un *bourselot*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 178). [Autre occurrence p.179, v.145 et v.173]

B. - "Compartiment d'une bourse, d'un sac" : Requis en quoy ledit or estoit lyé, et de quoy, et s'il y avoit autre chose que lesdiz deux escus ensamble en la tasse que prinse a esté sur lui, et dont il a esté trouvé saisis, dit qu'il sont en or, mis en un petit *bourselot* d'icelle tasse, sans y avoir autre chose lié en l'environ. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 365). ...en la bourse d'elle qui parle furent trouvez deux des nouëz d'icelles poisons à lui bailliées par ledit Guillot Sotin, et qui par elle avoient esté mis en un des petiz *bourselloz* de sa bourse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 479). [R. M.]

BOURSER, verbe (bourser)

[GD : *bourser* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Faire grossir sa bourse, amasser de l'argent"

- P. anal. "Enfler, gonfler" : Il la tint tant et si longuement avec luy (...) que le ventre luy commença a *bourser* (C.N.N., c.1456-1467, 103).

. "Se manifester par des boursoufflures" : ...la mort par dehors *boursa* Et la vie dedens couvoit. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 353). [= *Percef. lyr. L.*, c.1450 [c.1340], 59] [R. M.]

BOURSERIE, subst. fém. (bourserie)

[GD : *bourserie* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Métier de celui qui fabrique des bourses ; ensemble des objets ainsi fabriqués" : ...excepté tassetterie, *bourcerie*, ganterie, gainnerie (Mét. Blois B., t.2, 1360, 320). ...il s'ensuiroit que en chascun ouvrage [des boursiers] les mestres de (...) trois mestiers en aroient la cognoissance, c'est assavoir les maistres de *bourserie* pour la bourse, les maistres des vieis drapeaux pour le viel drappel (...) et le maistre des orfevres pour les clochetes (Industr. Paris F., 1379, 318). ...les jurez et gardes des mestiers de ganterie, *bourserie*, tassetterie, corroyerie, aumusserie (Mét. corp. Paris L., t.2, 1413, 256). [= *Ordonn. rois Fr. V.*, t.10, 1412, 47 (*bourcerye*)]

REM. Doc.1358 (*boursserie*), 1490 (*bourserie*), ds GD I, 708b. [R. M.]

BOURSEROT, subst. masc. (bourserot)

[GD : *bourserot* ; *FEW I, 668a : *byrsa*]

"Fabricant ou marchand de bourses"

REM. Doc. 1360 (*Jaquet le Bourserot*) ds GD I, 708b. [R. M.]

BOURSET, subst. masc. (bourset)

[GD : *bourset* ; FEW I, 668a : *byrsa*]

"Petite bourse"

REM. Doc. 1409 (*bourset*) ds GD I, 708b. [R. M.]

BOURSETTE, subst. fém. (boursette)

[T-L : *borsete* ; GD : *boursete* ; GDC : *borsete* ; FEW I, 668a : *byrsa* ; TLF IV, 839b : *boursette*]

A. - "Petite bourse"

1. [Correspond à *bourse* A 1] : Ledit Estienne, pour sa paine et façon de deux *boursètes* à reliques, faites à ymages de broudeure et à chapiteaux de grosses perles et menues (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 132). "Quant ce vint sur le point que l'enfant deust partir, le roy le trait à part en sa chambre secretement, et li donna une moult belle *boursete* plaine de pouldre." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 82).

2. [Correspond à *bourse* A 2] : Item, ung très petit coffret estant dedens ledit coffre de cypraès, où estoient les choses qui s'ensuivent : et premièrement : (...) ung reliquiaire d'or, plain de reliques, de la façon de Damas, garny d'un bon saphir ou mylieu, où est un Dieu enlevé, et à l'environ, a ung ruby d'Orient et quatre dyamens ; et est en une petite *boursete* de satin azuré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 88-89). Et quant aus petis boutons d'argent dorez trouvez en sa bourse, dit et par serement que iceulz lui sont venuz d'une petite *boursete* qu'il avoit et portoit sur lui (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 518). ...ceinte parmi le flanc Fus de ceinture ferrée, Reluisant com fust dorée, La ou pendoit la *boursete* De soye fine (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 246-247). Je suis celluy qui porte la *bourcette* De fin drap d'or bien brodee et bien faite, Et de boutons de perles bien garnie, Donnee me fut en faisant chiere lye, Dieu gard de mal qui l'a donnee et faite ! (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 224). Mon ami, je vous donne ceste *boursete* telle qu'elle est, et XIJ escus qui sont dedens. (LA SALE, J.S., 1456, 49).

Une petite *bourse* de satin vermeil, broudée de perles (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 12). J'ay ma *bourse* bien legiere, Sy elle n'a point de fiance. (S. fol, c.1480-1490, 7). SOULDOUVRE. (...) Se n'avons argent en *bourse*, Quelque gueux par cy passera Qui l'aira TOUTLIFAULT. Pourpoint et jacquet. (LA VIGNE, S.M., 1496, 263). Et vous prometz au pain querre Dhuys en huys cent mille ans A chacun tous mes biens venans Pour rien mettre en sa *bourse* (Myst. st Martin K., a.1500, 266).

- *Bourse à cul de vilain*. "Petite bourse à deux poches courbes et accolées" : ...une petite *bourse* à cul de vilain, à deux escuz de France, garnye de perles. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 219).

B. - P. anal. au plur. "Scrotum" : ...les entrailles luy descenderont ez *bourses* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 154). [R. M.]

BOURSIER, subst. masc. (boursier)

[T-L : *borsier* ; GDC : *borsier* ; AND : *burser*¹ ; FEW I, 668a : *byrsa* ; TLF IV, 840b : *boursier*¹]

A. - "Celui qui fabrique et vend des bourses, des étuis" : Item, toutes manières de voirriers, charpentiers de husches, gantiers, *boursiers*, taxetiers, tombiers et ymagiez, faiseurs de doublez et voituriers d'eau, ne pourront prendre pour leurs peines, labours et salaires, que le tiers plus quilz prenoient avant la mortalité (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 42). ...Joesne d'Espagne et Salmon de Barsebonne, juifs, prisonniers detenus oudit Chastellet, accusez et soupçonnez d'avoir mal prins et emblé une bourse de cuir nuefve, du pris de xvj f., à l'estal de Jehan Le Fevre, *boursier*, demourant devant le Palais (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 44). Item je donne et legue a Katherine, femme Jehan de Vienne, *boursier*, citien de Besançon, ma parante, a celle fin qu'elle soit tenue de prier Dieu pour le remede de l'ame de moy, ma robe de gris fourree de chambettes de aignealx noirs. (Test. Besanç. R., t.2, 1441, 91). ...Alipson de Baubourne, *bossier* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1445-1446, 446). Jugement de Jean Lowi, de Jehan, d'Erboinne, et Guelraird le *boursiers* d'une pairt, et de Hennemand, le maistre dez taixenaire, d'autre pairt, que dit que... (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1373], 470).

B. - "Celui qui gère les dépenses, trésorier" : ...nous ne ferons prevost de le halle, mayeur, *boursier* ne Treze Hommes de personne dont on nous priece, ains le ferons en no loyauté de preudommes creales et souffissans, qui se sachent a chou congnoistre pour warder bien et loyamment l'onneur et l'estat de le drapperie. (Drap. Valenc. E., 1346, 26). ...Il ont palefrois et coursiers ; Il ont varlés, il ont *boursiers* Pour ordener de leur despense. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 72). Receue avons la supplication des maistres, *boursiers*, et tout le couvent de l'ospital saint Jehan en nostre ville de Bruges (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 357). JHESUS (à Judas) Et, dés maintenant, je t'accorde Que tu soyes nostre *boursier* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 1). Aussy m'a il fait son *boursier* Et gouverneur de sa despense : C'est signe qu'il a confidence En moy sur tout le demourant. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 644). Jugement don seigneur Poince de Meltrei, masonnier de la Grant esglise, et li sire Regnalt, *boursier* de la Grant esglise, d'une pairt, et des .IIII. enfans Wautrin Haiche d'autre pairt (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1359], 369).

- *Boursier des anniversaires*. "Celui qui perçoit l'argent des messes d'anniversaire" : ...Robert du Chesnay, *boursier* des anniversaires de l'église d'Angiers (Comptes roi René A., t.2, 1451, 385).

- En partic. "Celui qui fait partie d'une compagnie à capitaux" : ...afin que esdites bourses communes ne se facent aucuns abbuz et qu'ilz n'emploient les deniers ailleurs que en marchandises de laines, voulons (...) que desdites bourses iceulx *boursiers* seront tenuz rendre (...) bon compte et loyal (Pol. Louis XI, G., Pièces justifiées, 1482, 448).

C. - "Celui qui bénéficie d'une aide financière (pour ses études)" : ...il ordenna... que (...) tous les d. maçons et manouvriers... feroient leur d. disner ensemble avecques les enfans et *boursiers*... (Industr. Paris F., 1387, 350). ...pour arbitrer et determiner du nombre des escoliers du dyocese de Lisiex, qui devoient estre *boursiers* oudit college pour le temps avenir (FAUQ., II, 1421-1430, 347). Le colliege du Roy est à Paris, entre la rue de la Herpe et Saint Severin, ou milieu de la rue de la Parcheminerie, tirant vers la conservacion et sont diz les *boursiers* du coliege de astrologie et medicine, escoliers du Roy. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 r°). [R. M.]

BOURSIERE, subst. fém. (boursière)

[T-L : *borsier* ; GDC : *borsier* (*borsiere*) ; AND : *bursere* ; *FEW I, 668a : *byrsa* ; TLF IV, 840b : *boursier*¹ (*boursière*)]

"Celle qui fabrique et vend des bourses" : A Alips la Coiffissière, *boursière* (...) pour sa peine et sallaire d'avoir fait, taillié et cousu, brodé et estoffé deux couvertures de drap d'or pour deux des Heures du Roy nostre sire (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 228). ...lui qui parle et ledit Perrin Amiot prindrent à Petit-Pont, sur une *boursiere* qui fait bourses au lez devers le pont Neuf, une bourse de soye à boutons d'argent dorez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). ...Henriette la Patriarche *boursiere* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 491). Plourez, plourez, Lingières et Mercières, Douces Cencières, Geolières financières, Gentes Grossières ; cloez moy ces estaulx ; Cessez voz ris, Mirolières, *Boursières* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 399).

- En appos. : ...une femme *boursiere* nommée Gilete, demourant en la rue des Arcis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 198). [R. M.]

BOURSOFLER, verbe (boursoufler)

[T-L : *borsofler* ; GDC : *boursouflé* ; AND : *bursufflé* ; FEW XII, 411b : *sufflare* ; TLF IV, 841b : *boursoufler*]

I. - Empl. intrans. "Gonfler de façon irrégulière, prendre un volume excessif et disgracieux" : Et li maistres va Grielle [une bombarde] le mieus qu'il puet ordener. D'un fuysil ala ens tantos le fu bouter ; Le poure s'aluma, qui prist à *boursoufler*. Mais le boiste fu haute, se fist la pierre aler Tout par desus la vile, sans le mur aderer. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 454). Car de son corps cler sang issoit, Ou la char de chault perissoit Et le cuir *boursouffloit* d'ardure. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 354). Durer ne puis, tant me va *boursoufflant* Et, sans cesser, plus c'un crapault enflant, Le villain cueur qui est dedens ma pence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 350).

II. - Empl. trans. "Faire gonfler" : Le feu d'enfer te presente le choc Pour te brusler, soit en tache ou en bloc, Et *boursouffler* au charonnyeux bac, Ou t'emporter, soit d'aboc ou d'abac, Au paludin sulphureux bulcibac ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Gonflé, enflé" : Et Berfunés li roys (...) Vint adonc a Maugis : les yeux li esrouloit Qu'il avoit *boursoufflés* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 899). ...ung viel paillart tout *boursoufflé* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 141).

Est il panssu, est il enflé ! Voyez comme il est *bourtsoufflé* ! (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 372). Illec fut trouvé ledit sire Martin, angoisseusement tormenté, enfé de son corpz et *boursoufflé* de face (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 478). Il semble qu'i soit tout esprits De lepre comme ung viel meseau, Tant a *bousoufflé* le museau Des horions qu'il a receuz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 746). Du hanelit aspirant, *boursoufflé*, Trop esronflé, par dormitoire enflé, De voir niflé, assombré, mytoufflé, Non desenflé, gisant sur une couche D'avoir le soir Bachus escorniflé... (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

B. - Au fig. "Gonflé (de vanité, d'orgueil, de colère...)" : "Beau Filz," dist la royne Verite, "se tu voudras bien enquerre, tu trouveras que ceste offrende crueuse et flateresse et *boussoufflee* de vent [i.e. l'appellation "très redouté"] premierement fu offerte a ton grant pere Phelippe le Bel..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 164). Et ainsi par la grace de Dieu en nostre Chevalerie, qui sera un biau miroir de toute la crestiente, sera mise a nient la male ingratitude et son pere [le péché d'orgueil] de vent tout *boussouffle*. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 46). Vers moy se tourna plus enflé, Plus despit et plus *boutoufflé* [var. *boutenfle*] Que la vesceye d'un pourceau. (Abuzé D., c.1450-1470, 93). [R. M.]

BOUSSOUFLEUX, adj. (boursofleux)

[Ø]

"Qui fait gonfler" : ...offusqué par le dormitoire qui lors coaguloit le sens naturel de ma personne avec *boursouffleuse* oysiveté (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 107). [A. B.]

BOURT, subst. masc. (bourt¹)

[T-L : *bort* ; GD : *bourc* ; FEW I, 633b : *burdus*]

A. - *Le bourt de* + nom de lieu *le bourt* + adj. (ethnique). "Le bâtard de" : Au *Bourt* de Bretot (...) li fu poié pour reste de cent frans qui promis li avoient esté pour un pappier du reste et des raencons de Carenten (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 219). Li aultre partie des Compagnes, Naudon de Bagherant (...), le *bouch* Camus, le *bouch* de Bretuel, le *bouch* de Lespare et pluisieur (...) s'avalèrent devers Avignon (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 71). ...messire Espaing de Lyon le me dist quant je fuy à Ortais ; et aussy fist le *Bours* de Copane, cappitaine de Carlac en Auvergne avecques le *bourc* Anglois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 140). Ce propre jour sus le soir, ilz se departirent d'Ousach, et estoient VII. cappitaines ; tout premier le Bernois Perrot, tout le souverain, et puis le *bouch* de Copanne qui s'appelloit Ernauldou, le *bouch* Anglois, le *bouch* de Carlac, Olinbarbe, Apton Seghin et Bernaudon des Isles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 208). [Autres occurrences p.209, 210, 225] Et auxi sachez du fet Que la fuist lui *bourt* de Bertuels Et le *bourt* Camus, dont les fées Je ne voise pas entreoubliant (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 113). Et estoit prisonnier des Anglois en ladite grant bastille ung cappitaine françois nommé le *bourg* de Bar, lequel estoit enferré par les piez d'une pèze de fers si pesans qu'il ne pouvoit aller. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 79). Desquels estoit le principal le *bourg* de Vignolles, frère de La Hire (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 129). ...le *bort* de Ros, estant soubz l'adveu de mons. de Foix, a fait pareils exploiz sur les terres et subgez du Roy (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., Pièces justif., t.2, 1443, 298). ...ung Anglois gascon nommé le *bourc* de Jardres (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 154).

Rem. Usage du Midi. Bien que l'étymologie *burdus* soit très vraisemblable (cf. a. prov. *bort*, catalan *bord*, esp. *borde*,

tous au sens de "bâtard"), la fréquence des formes *bourc*, *bouch*, *bourg* fait difficulté. Faut-il y voir une influence de **burg-* (FEW XV-2, 16b) ? Cf. E. Richter, *Die Bedeutungsgeschichte der romanischen Wortsippe bur(d)*, Vienne, 1908.

B. - *Le bourt*. "Le commun, le vilain (p. opp. au noble)" : Contrefaites gourriers de court, Se me voulez bien maintenir [Folle Bobance] ; A tant le gentil que le *bourt*, Chascun peult Bobance tenir. (Folle Bob. P., c.1500, 256). [Éd. : "autant le noble que le vilain"] [R. M.]

BOURT, (?) (bourt²)

[Ø]

"Coup (?)" : POVRE PEUPLE. (...) J'en appelle En cas que vous me faictes tort. FLATERIE. C'est bien dit ! Baillés luy bon *bourt* ! Ton appel ne te fera guere. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 193). [*b[eh]ourt* ?]

V. *behort* v. Lexiques [R. M.]

BOURTREN, subst. masc. (bourtren)

[GD : *bourtren*]

"Drap de grosse toile, étoffe grossière"

REM. Doc. 1398 (Noyon, *bourtren*) ds GD I, 708c. Synon. de *drap de borde* (*Mét. corp. Paris* L., t.2, 1408, 250) ? [R. M.]

BOURUET, subst. masc. (bouruet)

[Ø]

"Sauce accompagnant un chapon, un brochet..." : Un *bouruet* sur ung cappon rosti et (...) becquet (Vivendier S., c.1450, 62). [Cf. gloss. de l'éd.] [R. M.]

BOUSCON, subst. masc. (bouscon)

[Ø]

"?" : De Milot Le Gresillon, prevost de Villaines, pour ce que il fut poursuis ... de ce qu'il avoit dit ... que Mgr le duc n'estoit pas son seigneur, mais estoit un *bouscon*, et pour ce fu condempné à la somme de 10 franz (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1390-1381, 102).

REM. FEW XV-1, 201b : **bosk-* : «mfr. *bouchon* "petit personnage" (hap. 16. jh.)». Même mot ? [R. M.]

BOUSE, subst. fém. (bouse¹)

[T-L : *bose* ; GDC : *bouse* ; AND : *buse*¹ ; FEW I, 473b : **bovacea* ; TLF IV, 846a-b : *bouse*]

"Bouse, fiente" : Et doit ons avoir tousjours II cowes ou covellars grans, emplis de cleire aiwe ; et emplir les doivent les varlés de cherier, por stoffeir l'assay plaintivement. Et, à deseure de ches cowes ou covellars, doit avoir des toiles gessantes sour les boires, parmi lesqueiles ly aywe doit yestre tammehie et colleie, por wardeir des *bouxhes* [var. *bousses*] et de mierde qui poroit ens chaioir. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 119). [R. M.]

BOUSE, subst. fém. (bouse²)

[GD : *bouse* ; FEW XXI, 303a : o.i.]

"Panse (du cerf)" : ...se la beste est ferue en la *bouse*, c'est en la panche... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 125). [R. M.]

BOUSERER, verbe (bouserer)[T-L : *boserer* ; GD : *bouserer* ; FEW I, 474a : **bovacea*]

I. - Empl. pronom. "Se salir de bouse, se salir" : Son viaire, qu'ot bel, de carbon mascura ; Noirs devient et hideus, et moult se *bousera* (Bât. Bouillon C., c.1350, 197). [Note de l'Éd., p.261]

II. - Part. passé en empl. adj. "Sali de bouse, sali" : Se t'amie est plaine et rounée, Tu le doibs apeller enflee, Et s'elle est brune de viaire, Dy que elle [est] *bouserée* et naire (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 74). Se la vostre armeüre est un peu enfumee [var. *bouserée*]... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 85). Car, dou temps qu'il [le roi Artur] le peut nourir [Meliador], Il estoit blans et coulourés Et or est il tout *bouserés*, Tant des suours que des grans painnes Qu[e]... (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 232). [Var.] ...et si perchoit qu'il avoit la bouce *bouserée* de noir (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 461).

REM. Cf. *Z. rom. Philol.* 110, 551. [R. M.]

BOUSERET, adj. (bouseret)[GD : *bouseret* ; FEW I, 474a : **bovacea*]

"Sali de bouse, sali"

Rem. Doc. 1395 (Lille, *le visage ... bouseret*) ds GD I, 708c. [R. M.]

BOUSILLEUR, subst. masc. (bousilleur)[GDC : *bousilleur* ; FEW I, 474b : **bovacea* ; TLF IV, 847a : *bousilleur*]

"Celui qui maçonne en torchis" (synon. *bousilleux*) : ...Jacquet Mercier, *bouzilleur* (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 394).

Rem. Doc.1491 (*bouzilleur*) ds GAY I, 205a. [E. P.]

BOUSILLEUX, subst. masc. (bousilleux)[GDC : *bousilleur* ; *FEW I, 474b : **bovacea*]

"Celui qui maçonne en torchis" (synon. *bousilleur*) : ...ledit Chierouvrier a païé à Guérin Chasselièvre, *bouzillieux*, ès mois de juing et de juillet, à trois paiemens, la somme de 46 l. t. pour ouvrage de son mestier par lui fait en ladicté maison (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 490). [E. P.]

BOUSOY, subst. masc. (bousoy)[GD : *bousoy* ; FEW XXIII, 222a : o.i.]

"Récipient (mesure) pour le plâtre" : ...et (...) seront les anciens gardes tenus de bailler à iceux nouveaulx gardes les mesures des mons de plastre, c'est assavoir le *bousoy*, le cercle avec le signe... (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 419). [Seul ex. ; GD I, 709a ; A. Delboulle, Romania 31, 1902, 364] [R. M.]

BOUSSAC, subst. masc. (boussac)[T-L : *bossac* ; GD : *boussac* ; FEW XXI, 490b : o.i.]

"Mets fait avec du gibier (lièvre, chevreuil...)" : *Boussac* de lievre ou de connin se fait ainsi : harlez le lievre en la broche ou sur le greil, puis le decoupez par membres et mettez frire en sain ou en lart. Puiz ayez pain brulé ou chappelleures deffais de bouillon de beuf et de vin, et coulez, et faictes boullir ensemble. Puis prenez gingembre, clo de giroffle, et graine, deffait de vertjus, et soit brun noir et non trop lyant. Nota, que les especes doivent estre broyees avant que le pain. De connin se fait il ainsi, sauf tant que le connin soit pourbouly, puis reffait en eaue froide, et puis lardé, etc. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 209). [Autres occurrences p.211, 212, 229] ...ledit *buchat* de connins... (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 155). LE *BOUSSAC* DE LIEVRES. Despecer le lievre et puis

parboullir ung poy en eaue. Et, quant ilz seront parboulliz, les lardez tres bien. Et puis mettre en ung chauderon, et l'eaue en quoy il ha esté reffet, et du vin avec, et du boullon de beuf qui en aura. Et, quant il sera presque cuyt, mettre la pouldre de gingembre dedans. (Recueil Riom L., c.1466, 81).

REM. *Dit prunier B.*, c.1330-1350 (*buchat* ; *Z. rom. Philol.* 103, 1987, 631) ; *Vian. Taillev. Vat. S.*, c.1400-1450, 66 (*boussat, boussac, boussac*). Sans doute nom propre ds l'ex. suiv. : J'apporte mon bissac. Vecy Berith, le seigneur de *boussac*, Et Astaroth qui va disant : sic, sac (LA VIGNE, S.M., 1496, 138). [R. M.]

BOUSSE, subst. fém. (bousse)[*FEW XV-1, 192a : *bos*]

"Paquet (de chanvre)" : ...environ 100 *bousses* de chenove (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366, 84). [M. Roques, *Vox rom.* 6, 1942-1942, 173] [R. M.]

BOUSSEE, subst. fém. (boussée)[GD : *boussée* ; *FEW XV-1, 232a : *bôzen* (?)]

"Travail de peu de durée"

REM. Prov. XVe s. (*Mieulx vault boussée de clerc que journée de vilain*) ds GD I, 709a. Ou est-ce *bouffée* ? Ou *boutée* ? [R. M.]

BOUSSELOT, subst. masc. (bousselot)[GD : *bousselot* ; *FEW I, 473b : **bovacea* (?) (?)]

"Bousillage ?"

REM. Doc. 1406 (Caux, *la place d'un molin a eaue avec les motes et les boussellos*) ds GD I, 709a. [R. M.]

BOUSSER, (?) (bousser)

[]

[L. *bouter*, v. *bouter* ?] : ...quant vint a approucher (...) vint *bousser* tresrudement de son espaule allencontre dudit Aymé (Lettres rémission René II P.D.H., 1492, 233). [R. M.]

BOUSSIN, subst. masc. (boussin)[FEW I, 586b : **buccinum*]

"Morceau, bouchée" : Et, aussi comme ilz estoient .xii. apostres, chascun y mist son morsel [var. le sien/syen *boussim* / *bousin* / *boussin*] ; pour ce est il divisé en .xii. articles. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 392). [J.-L. R.]

BOUSTOIS, (?) (boustois)[GD : *boustois*]

[Mot fantôme]

Rem. L'article de GD I, 709b, est à supprimer ; l. *nostois*, v. *nostois*. Cf. MotsFantomes : *boustois*. [R. M.]

BOUT, subst. masc. (bout¹)[T-L : *bot*¹ ; GD : *bot*² ; GDC : *bout* ; AND : *bout*¹ ; DÉCT : *bot*¹ ; FEW XV-1, 211b, 216b, 217b, 222a : **botan* ; TLF IV, 850a : *bout*]**I.** - "Coup"

A. - "Fait de *bouter* l'ennemi, de le frapper et de le repousser" : ...eubt là, de premiere venue, fort rencontre des glaives et bons *boutz* et des reverses des ungs et des aultres (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 198).

Rem. Ex. d'a. fr. ds GD I, 692a, *bot*².

- *D'un bout de*. "D'un coup de" : Gaultier Talbot si eut d'ung *bot* De guisarme, pas ne fut bel, Car percee luy fut la pel (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 9).

B. - P. méton. "Douleur vive en un point du corps (comme celle d'un coup reçu)"

Rem. T-L I, 1085, 28. Peut-être faut-il voir ce sens dans l'ex. suiv. : Vieillesse vient tantost, pleine de goute, De touts, de *bouts*, de gale (MESCHIN., Ball., c.1470, In : P. Zumthor, M. fr. 1, 1977, 8). P. Zumthor rattache cet emploi à *bout*² (*bot*⁴) et traduit par "enflure". Autres ex. du même type : S'en celuy temps je fus jeune et enrievre, Servant dames a Tours, a Meun sur Yevre, Tout ce qu'en ay rappourté c'est vergongne, Vieillesse aussi, rides, touz, *boutz* et rongne (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 14). ...Bosses, charbons, poullains en aines, Goutes, caterres, fleumes, tous, Gravelles, passions soudaines, Paralysies, poings et *boutz* [Éd. : Il s'agit ici des *bouts des costez*, points de côté] (Résol. am. M.R., c.1480, 312).

- *Bout en costé*. "Point de côté" : Chascun jour ay un nouvel accident, *Bout* en costé ou autre maladie (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 136).

- *Avoir le bout*. "Ressentir une douleur vive (un "point de côté" ?)" : An Diex, que je sens de douleur ! Or ay le *bout* et double quarte. Et sy me semble qu'on me parte Lez ventrailles affroiz coutraus, Et qu'on me tranche les boiaus. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 152).

C. - [Dans des loc. adv. de temps]

- (*Tout*) à / de *bout*. À un *bout*. "Sur le coup, aussitôt, sur le champ" : Et Olophernés tout a *bout* Faisoit tous leurs dieux jus abatre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 216). Car desconfit y fu a *bout* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 218). ...pour achever tout debout [l. de *bout*], Tendis que nous sommes tous prestz, Partisson ceste cy [cette part ci] après Et que chascun en ait sa piece. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 342). Par touz noz dieux, telz qu'ilz sont, Ilz seront Demain ainsi qu'ilz venront A ung *bout* Lapidé en grief martire, Car ars et brouiz seront, Gaingné l'ont, Ou escarteléz de front Et mourront D'aspre mort (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 196). Comment dea, il n' est pas heure. Par le sang bieu, s'il estoit heure Je me congnoistrie bien a *bout*. (Est., p.1460, 27). ...et demanda le vin après graces tout de *bout*. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 137). LE SAVETIER. Or çà, besongner il me fault ; Commencer me fault à ung *bout*. (Chaulder. T., c.1500, 208).

- *De plain bout*. "Sur le coup, immédiatement" : ...et toutevoye le lyon, qui estoit roy, de plain *bout* ne vout pas ouvrir les oreilles a les mectre hors d'avecques luy (JUV. URS., Loquar, 1440, 348). Il vint a sa journée, et de plain *bout* s'en alla devers monseigneur l'evesque (C.N.N., c.1456-1467, 540). ...s'il fust venu jusqu'à luy de plain *bout*, ce luy eust cousté chier (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 24).

- "D'un coup, d'entrée" : Messeigneurs, ceste matiere est moult grande, car de plain *bout* elle regarde Dieu et notre foy (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 147).

- *Sur bout*. "Sur le coup, aussitôt, sur le champ" : ...et demanda au conte de Parvanchières et au Chancelier tout sur *bout* : "Qu'en dictes-vous ?" (BUEIL, II, 1461-1466, 164).

II. - "Bout (portion située à l'extrémité de qqc., extrémité, limite de qqc. ou d'un espace ; petit morceau de qqc.)"

A. - "Portion située à l'extrémité de qqc. (d'un objet allongé, d'un espace) ; extrémité, limite de qqc."

1. *Bout* (*de* + dét. + subst.) "Portion située à l'extrémité de"

a) [D'un obj. concr.] : ...pour avoir ferré d'argent doré les *bous* de IX las de soie : C'est assavoir, IIIJ laz de soie blanche, et V laz de soie azurée, pour lassier les cotes simples et doublez de madame la Roynne (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 186). ...[il] se vint asseoir à la table où sondit frere estoit, et auprès de lui contre le *bout* d'un banc où il se assist (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 497). Remondin mist le *bout* de la lance a terre et la coucha sur le col du destrier, et fist le signe de la vraye croix par trois foiz. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Si fent la couldre par mi Et dit que, par Saint Remi ! Esclisse fera de couldre, Ensemble veult les *bous* couldre (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 231). ...dessus le pont dudit lieu fut drecié ung eschaffault, dessus lequel ledit Gauvain fut decapité pour aucuns cas de crime à lui imposez, et dessus ledit pont fut sa teste mise au *bout* d'une lance et son corps gecté en la riviere de Seine. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 155). ...tout chiet en sa main, et tout en vuide, et luy mesme siet au bureau à ung *bout*, jecte et calcule comme les autres ; et n'y a difference en eulx en iceluy exercite sinon que le duc jecte de jectoirs d'or, et les autres de jectoirs d'argent. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 11). Asseyés vous es escabelles A ce *bout* [de la table], et faictes grant chere ! (Pass. Auv., 1477, 90). J'ay six partout [aux dés] ! Je prens la roube par ce *bout* ; Je l'ay guaigné [l. guaignhee] valhenment. (Pass. Auv., 1477, 205). ...et furent jusques en France grande multitude, nobles et non nobles qui se flageloient de courgées et fouez noez, plaine de esguilles au *bout*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 v°). ...icelui Maquemorre et ses Yrlandois chevauchioient chevaux sans selle, contre val les montaignes, d'aussi grant cours que l'on sauroit fere en plaine champaigne et usioient de dars brullez au *bout*, de terrible puissance et penetracion (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°). Et tantost après, ledit de Harmes getta une grant corde par laditte fenestre, dont l'un des *boutz* tumba en la sentyne qui estoit au pied de la tour. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173).

- *Le (haut) bout* (de la table). "La place d'honneur" : ...tel siet a table au hault *bout* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 98). Judas, vous prandrés le lieu bas Et j'aray le *bout* de la table. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 134). Là sont blesfleurs ["tricheurs, escrocs"] au plus hault *bout* assis (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). ...et à la tierce table séoit tout au plus haut *bout* la damoiselle de Chastillon (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 374). ...et fist seoir Michel Dort au *bout* de sa table et lui dist que tous les bons serviteurs du Roy estoient tenez à lui faire honneur. (BUEIL, II, 1461-1466, 142).

. *Le haut bout*. "La position la plus prestigieuse, les honneurs" : Pour ce a chascun son art souffise Et son estat sanz faire emprise De trop ne po querir hault *bout* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 300). ...sans que l'embusche de leur dangereuse entreprinse fust descouverte au mary d'elle, qui du renc des jaloux se tiroit tresprès du hault *bout* [Empl. fig. iron.] (C.N.N., c.1456-1467, 92).

. *Le bout d'en bas*. "Partie de la table réservée à des places moins honorifiques" : Le grant doys estoit tout prest pour le roy, et les autres tables ensuivant. Le roy, la roynne, sa fille se assirent et le conte d'Esture au *bout* d'em bas, auprès de Meliadice. (Clériadius Z., c.1440-1444, 251).

. *Le bas bout* (de la table) : Quant Madame fust assise et au bas *bout* de sa table madame Jehanne... (LA SALE, J.S., 1456, 248).

b) [D'un espace, d'un lieu] : ...je vous convoieray Au moins jusqu'au *bout* de la ville. (Mir. enf. diable, c.1339, 17). LE FOL. J'ay aus deux *bouz* et ou melieu Du monde esté depuis matines. (Mir.

parr., 1356, 50). Il ha prés de cy un villain Qui demeure au *bout* de la ville (MACH., Voir, 1364, 336). Li Caramans logier se vint Droitement devant ses engiens, Et ses gens, que j'apelle chiens, Au *bout* de la cité deserte (MACH., P. Alex., p.1369, 161). ...car les deux *bous* de terre habitable sont asséz prochains par devers la partie inhabitable, si comme il sera dit vers la fin de ce secont livre. (ORESME, C.M., c.1377, 330). Faites moy place, dame [dans le bain] ; or ça, Je vueil estre en ce *bout* de ça Contre vous, dame. (Mir. fille roy, c.1379, 105). ...au *bout* de la rue de la Herpe (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 250). ...en passant par l'un des *boux* d'icelle ville, vit et apperceut une chemise à homme et une autre chemise à usaige de femme, lesqueles sechoient contre un mur (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 73). ...une jeusne fille qu'ilz trouverent au *bout* d'icelle ville de Rungy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 226). ...et aussi comment ilz lui priassent de par lui comment il leur voulzist donner place pour fonder la dicte prieuré. Par foy, dist le roy, la requeste est raisonnable, et tout maintenant je vous menray ou lieu ou je vueil qu'elle soit fondee. Lors yssirent de la garenne, et vindrent tout selon le mur, au *bout* du clouz, et lors dist le roy : Beaulx seigneurs, faictes cy fonder vostre prieuré, et prenez tant de place que vous voudrez. (ARRAS, c.1392-1393, 75). Item, a senestre partie a une grande chappelle qui est bien de .XXX. degrez de parfont et est droitement du *bout* de ladicte eglise devers orient (Voy. Jérus., c.1395, 29). ...à la chappelle assise au *bout* de la grant sale du Palaiz (BAYE, I, 1400-1410, 192). Rue du *bout* du Grant Pont, devers Chastellet (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1427-1428, 147). ...sy les fist sievir, tant que les buffles vinrent au *boult* de ce lac. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 68). ...faire faire par bons et experts ouvriers, soixante toises de long dudit grant voiage à commencer du *bout* où ledit grant voiage est arresté ou demoure à parfaire, tirant le plus droit que faire se pourra, contre la veine ou fillon de la dicte mine, ainsi que autresfois a esté advisé, bien et souffisant du hault et large que ledit voiage a esté encommencié, et icellui conduire par bon et loial nivel pour le pris et somme de quinze cens livres tournois (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 359). ...nostre marchant de blé fist son Saint Omer de l'ostel d'un de ses amys qui demouroit au *bout* de la ville (C.N.N., c.1456-1467, 442). ...au *bout* de la voierie d'entre la porte Saint-Anthoine et celle du Temple (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 181). ...au dessus et au long de la chappelle estant au *bout* de ladicte grant sale (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 62). Fist semblablement icelui Virgille, par son art mathématique, percer une montaigne pour abreger le chemin, si très avant que, à peine quant l'on est ou milieu, se peuvent veoir les deux *boutz* ; en laquelle concavité jamais nul, pour quelque machinacion que ce fust, ne peut fere damage ne desplaisir à nul et à ceste cause se y peut passer seurement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 r°). Cestui en sa jeunesse, voulant fere comme Dedalus, fist et pour ce composa unes helles qu'il se mist ès piez et mains et vola du hault d'une tour à la distance d'une stade au *bout* de laquelle il tumba et se rompit une jembe et disoit venir la faulte de ce qu'il avoit houblié prandre la queue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°). ...lequel les me fist apporter par son filz, qui lors tenoit des imprimeurs de livres au dessus de la chappelle des Florentins, au *bout* du pont, en la ville dudit Geneve, où estoit sa maison paternelle de memoire fresche. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 r°). Et puys, au *bout* de toutes ses prayeries, Sont situees les grandes mestaieries (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249). Et, quant ilz furent en la fenestre sur le *bout* du fossé, le conte dit... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 168).

c) Loc. fig.

- *Avoir sa science sur le bout de la langue*. "Étaler sa science" : Aucuns semblent que ilz ne scevent rien, et scevent assez. Lez aultres ont toute leur science sur le *bout* de la langue, et semblent biauoup savoir, et ne scevent rien. (Songe verg. S., t.1, 1378, 237).

Rem. Loc. absente de FEW XV-1 : **botan* et V : *lingua*.

- *Avoir le sens au bout du pied*. "Manquer de présence d'esprit" : ...promps canoniers subtilz Qui n'avoient pas au *bout* du pié le sens (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

- *Estre au bout de sa voie*. "Être arrivé à la fin de sa vie" : O vil pecheur pelerin viel qui bien tost seras au *bout* de ta voie, que ne peus tu rendre ne retribuer a Dieu de ceste singuliere grace qu'il t'a fait ! (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 306).

- *Avoir / tenir le bout / les deux bouts de la courroie*. "Être maître du jeu" : Et ainsi a tous propos veullent avoir les hommes le droit pour eulx et les deux *bous* de la courroie. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 893). Et quant tenez le *bout* de la courroie, Un estrangier si le vous vient oster (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 124). Cuident il du monde tenir Tous les deulx *boux* de la courroie ? (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 187).

. *Tenir l'un des bouts / les deux bouts* : De joye ou courroux, Soing ou Nonchaloir, Veult, a son vouloir, Tenir les deux *boux* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 398). ...et doy, En tous faiz, tenir l'un des *boutz* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 402).

2. En partic.

- "Coin, extrémité (d'un objet carré ou rectangulaire)" : ...le seel dudit Pierre Langlais est mis à destre ou premier *bout* de ces lettres, le seel dudit Richart, à senestre, ou derrenier *bout* (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1341, 131). Lors desvoleppent le cuir en un luissel et le portent ou fons de la vallee, au plus prez du rochier que ilz porent ; et y fichent un pel fort et gros, et puis y lient l'un des *boux* du cuir, et avoit ly uns un grant fais de paulx qu'il fichoit de lieu en lieu en avironnant le rochier ainsi qu'il trouvoit la trenché faicte ; et ly autres le suivoit en attachant le cuir aux paulx. (ARRAS, c.1392-1393, 34). Et es quatre coins du dict corps tenoient les quatre *boutz* d'un poille de drap d'or (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312).

. "Une des quatre extrémités de qqc." : ...un sien seel de cuivre, ouquel estoit empraint un escu à une croix croisée aux IIII *boutz*, à IIII petites croisettes entre les IIII croisons (Doc. 1402. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 19, 1915, 136).

. "Angle (d'une pièce)" : Et quant ilz furent en la sale, si voient a un des *boux* une perche qui estoit de la banne de la licorne (ARRAS, c.1392-1393, 303). Mes Vienne pensoit bien aultre part, quar elle prist la gelline et fist semblant de la jecter hors de la prison, mes elle l'escondit en ung *bot* [var. anglet, cuignet]. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 232).

- "Coin (de l'oeil)" : A chienz avient aussi une maladie aux yeulx, quar il leur vient une toile dessus et une char, qui leur vient par l'un des *boutz* de l'ueill, qui leur cuevre l'ueill et s'apelle ongle. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 118).

- "Bord (de qqc.)" : ...entretant que madame au musnier devoisoit, il apperceut sur le *bout* de la cuve ung tresbeau dyamant (C.N.N., c.1456-1467, 43).

Rem. *Bout* plutôt que *bot*¹.

- "Proue (d'un navire)" : ...sy vint ung si grant soufflement de vent qu'il mena tout le *bout* de la nef a seche terre. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 79).

- [Du corps] *Souffler des deux bouts*. "Roter et péter" : Des deux *bous* souffle et geint et route, Si que la maison en put toute. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 153).

3. P. ext. "Extrémité, limite, frontière" : Item, encore appert que une chose parfaitement droite a nivel et droit assise sans pendre plus d'une part que d'autre, comme seroit une table .ab., est plus basse ou milieu que es *bouz*, car celle partie est plus pres du centre. (ORESME, C.M., c.1377, 574). Ne vis je autre gent en ce lieu ? Si fis ; au *bout* et ou mislieu Et en maintes places assis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 70).

- *Bout dessus*. "Extrémité antérieure" : Puis lieve la hampe [du cerf à découper] et commence au *bout* dessus du piz, et puis s'en viegne par l'un costé, en eslargissant son taill par dessus le ventre droit a la cuisse (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). Puis doit tourner le sangler a ventrillons et lever l'eschine et doit commencer a lever l'eschine au *bout* dessus vers le col (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 187).

- *Fin bout*. "Extrémité" : ...Jusques au fin *bout* de Judee (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 322).

- À un des bouts. "À une des extrémités (d'une pièce)" : Et lors monte ly preudoms les degrez de la sale, et le roy aprez. Et quant ilz furent en la sale, si voient a un des *boux* une perche qui estoit de la banne de la licorne, et ot dessus estendu une piece de veloux, et fut l'esprevier dessus, et le gant emprez lui. (ARRAS, c.1392-1393, 303).

. [À propos de l'estade et de la course] : Il avoit une merque a un des bons [l. *bous*] et a l'autre estoit celui qui tenoit le joiau pour le mieulx courant. (ORESME, E.A.C., c.1370, 110).

- À ce bout. "De ce côté" : Le gibet me tient a ce *bout* ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.730).

- À bout. "Complètement, de bout en bout" : ...Rommains ot si malmené Que, maintes foys, a pou du tout Les avoit exillez a *bout*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 207).

. *Bout à bout*. "D'une extrémité à l'autre" : En Europe, du long et *bout* à *bout*, J'ay visité et enquis de trestout (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 30).

- *Au bout de*. "Vers l'extrémité qu'est..., en direction de" : Vostre grant orgueil abatrons, Soyez en seurs com de la mort. Et bien les peaulx vous fourbirons, A la venue du duc d'Iort, Et retourneriez au *bout* de nort. Et ne parlez plus de combatre ; Malle fièvre vous puisse abatre ! (Doc. 1441. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 31).

- *D'un bout à l'autre / D'un bout jusques à l'autre*. "D'une extrémité à l'autre, en entier" : ...il le pourfendi d'un *bous* jusques a l'autre (Ysaÿe Triste G., p.1400, 56). Lors tire (...) son saufconduit (...) et a l'Anglois le tendit, qui d'un *bout* a l'autre le leut. (C.N.N., c.1456-1467, 55).

- *De bout, de costé et du long*. "De tous les côtés" : Soufflons chascun de son costé ; Il sera rosty et tosté De *bout*, de costé et du long. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 248).

- *De bout et de coron*. "Dans tous les sens possibles, entièrement" : Mais li prinche de France (...) Firent tant et traitièrent de *bout* et de coron, C'on les remist ensanle, et le pais en fist-on (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 301).

- *De bout à autre. D'un bout à l'autre*. "D'une extrémité à l'autre ; d'où en entier" : Lors pas a pas s'en vat mectre au bout de son renc, et la print sa lance sur sa cuisse et tres frisquement d'aler et de retour la courust de *bout* a autre. (LA SALE, J.S., 1456, 115). ...il alla au pays et le conquist tout de l'ung *bout* à l'autre (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 170).

- *De bout en bout*. "D'une extrémité à l'autre ; d'où en entier" : Le Sathanas de *bout* en *bout* En .I. grant papier escrit tout. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 51). ...par tout Va et vient Dieu qui habite en puissance dans toutes les âmes, et de *bout* en *bout* Veult tout chercher (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 232). ...Pour monstrées, veuees et desseurées suffisamment non faictes, car elles se doivent faire de point en point, de *bout* en *bout*, au doy et à l'euil. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 429). Dy leur qu'ils quèrent bien par tout En leurs livres de *bout* en *bout* Et en quel lieu est né l'enfant Dont ces trois roix cy vont parlant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 39). Or es payé de *bout* en *bout* : Emporte le et t'en vas atout. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 223). Et, en effait, il perdit tout Tant qu'il avoit de *bout* en *bout* : Il perdit brebis et aigneaux, Beuf, vaiches, jumens et chevaux, Robes, joieaulx, grosses saintures, Tasses a grandes emailles. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 203). ...voulu veoir son saufconduit, lequel de *bout* en *bout* et tout au long je leys (C.N.N., c.1456-1467, 56). Et Bel Accueil lui raconte tout de *bout* en *bout*, comment il avoit esté emprisonné par la vielle Jalouzie et comment... (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 53). Il n'y aura maison ne bourg Que dedans le feu je ne boutte, Leurs mestaieries, de *bout* en *bout*, N'en lairay une seulle toute. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 188). Me vecy prest de *bout* en *bout*. (Sots, c.1480-1500, 274). Voirement, ces robes de nuit Qui sont de *bout* en *bout* fendus, Noz bourgoises en sont vestus, C'est une nouvelle façon. (Sots Magn., a.1488, 195). ...car les ditz ambassadeurs furent conduictz et menez de *bout* en *bout* et de long en long tout a leur bon plaisir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 305).

Rem. DI STEF., 104a-b.

- *En bout de*. "À l'extrémité de" : Je di que se cest tuel estoit plain de feu fors que un petit de air fust par dessus tout en *bout* de haut, cest air descendroit jusques au centre de la terre quar touzjours le moins legier descent sous le plus legier. (ORESME, C.M., c.1377, 70).

- *Sur bout*. "Littér. sur le bout qui est au sol : debout, sur pied ; p. ext. dressé" : Englois font les vaisseaux des charettes verser, Et puis les vont sur *bout* tout en l'eure lever (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 299). Il est bon que vous l'estendez Sur terre et l'actachez du tout Ançois qu'on le dresse sur *bout* ["avant qu'on ne mette la croix à la verticale"] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 331). Sire, siessés vous hault ou bas, Affin que les autres se soyent, Car quoy ? il ne se serront pas Tant comme sus *bout* ilz vous voyent. (Il se siet). (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 37). Et puis revint en la garderobe, ou elle trouva son amy dressé sus piez par le conseil de l'une des damoysselles. Et quant Neronés le vey sus *bout*, elle l'acolla (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 120). ...et quant elle fu sur *bout*, tout prepara et ordonna ce qui fu a son office neccessaire (Comte Artois S., c.1453-1467, 117). Prist toutevoyes une des hachez et une des lances (...). Et tantost deux gentilz hommes les tindrent sur *bout*, l'un a destre, l'autre a senestre, au dehors du pavillon (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 163). Gantois armés (...) Mirent sus *bout* (...) Mainte baniere et gros engin vollant (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 230). Et furent toute la nuit sus *bout* et ceulx de Gand et ceulx de nostre party (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 173). Et dura tout le jour et toute la nuit que tous furent sus *bout* et en armes, et le conte de Nassau et aultres nobles hommes en sa compaignie soustinent toute la nuit la puissance d'iceulx Gantois (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 174). Si le bouterent en une pipe sur *bout*, et l'enfermerent dedans la nuyt dudit vendredi, et misdrent deux grans tables dessus et ung Anglois

couchié dessus lesdites tables. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 48). Je vous prie (...) que (...) vous entrez ou pays de Roussillon, et faictes le gast (...) en maniere (...) qu'il n'y demeure ung seul arbre portant fruit sur *bout*, ne vigne qui ne soit couppee et estreppee (Lettres Louis XI, V., t.5, 1474, 246). Lucesse estoit assés haulte sur *bout* [debout, elle était grande], De stature estoit tresavenante (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 5).

. *De bout. Sur le bout.* "Sur pied" : ...pour vint ormes de lui achatez sur le *bout* (Actes norm. H., t.2, 1378, 51). ...gros bois de *bout* pour faire lez tandeyz (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1474, 369).

. *Mourir sur bout.* "Sécher sur pied" : J'en meur sur *bout*, ne n'euz oncques depuis Ayse de cuer, bon jour ne bonnes nuis. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 181). Je muir sur *bout*, et en ce point me pors Comme arbre sec qui sur le pié se dresse (CHART., Compl., 1424, 322). ...aiez au mains compassion de moy qui meurs sur *bout* si je ne voy bien bref ma dame. (C.N.N., c.1456-1467, 176).

- Prov. : Au *bout* de l'aunle le drap fault. (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 186).

4. P. anal. "Limite temporelle ; limite d'une activité, d'une entreprise, d'un processus..."

a) "Fin d'une durée, terme" : Je vous envoie une balade qui fu faite au *bout* du mois que je me parti de vous (MACH., Voir, 1364, 452). Et je pense, ains qu'il soit le *bout* D'un mois, li en tel estat mettre Qu'il sera d'une terre maistre (Mir. Oton, c.1370, 387). ...pensement sans pensee (...) Tourment gracieux, fin sans *bout* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 118).

- *Au bout de* : ...et au *bout* de deux mois et demi actendu qu'elle ne venoit, la royne l'envoya requerir de sa foy (LA SALE, J.S., 1456, 270). ...tant et si tresbien le fist que son mary au *bout* desdiz cinq ans retourné, beaucoup la loa (C.N.N., c.1456-1467, 126).

. *Au bout.* "À la fin, finalement" : Et s'ilz sont de petit aloy, Ne doutez, que Dieu congnoit tout Et les paiera tout sec au *bout* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 160). Et dura la feste huit jours ; et au *bout*, chacun print congé du roy (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 98).

- *Bout de l'annee.* "Premier anniversaire d'un fait, d'un événement" : Et de ce fut dit par plusieurs que ces choses signifioient le *bout* de l'an de la rencontre de Montlehery. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163).

. *Le bout de l'an, le service du bout de l'an* (d'un défunt). "Ensemble des cérémonies religieuses qui marquent le premier anniversaire du décès d'une personne (les exécuteurs testamentaires ayant à rendre compte des dépenses concernant la ou les messe(s) anniversaires et éventuellement les legs pieux institués par le testateur pour être exécutés à cette occasion)" : Aultres mises faictes pour le *bout* de l'an : Premierement, le mercredy VIIe jour de fevrier mil IIIcLII. que le service du *bout* de l'an d'icellui deffunct fut faict ou cuer de l'eglise de Beauvais, ouquel messieurs heurent chascun IIs., les chappellains et autres prenans distribucions en la dicte eglise, chascun IIIs., qui valurent ensemble pour tout le dict obit LXXXVIs. Item, païé aux margliers de l'eglise, pour avoir sonné les gros moyneaux durant les vigilles et obit du dict deffunct XVIIs. Item, le jedy ensuivant pour une messe solennelle de Requiem a diacre et soubzdiacre dicte et celebrée en la basse euvre par le curé du lieu pour le *bout* de l'an du dict deffunct, tant pour la messe du dict curé que pour les chappellains (Invent. test. beauv. L., 1453, 82-83).

b) "Fin d'une activité, d'une entreprise, d'un processus... ; conclusion, résultat, issue" : Il advient souvent que, quant on

cuyde avoir le *bout* de ses besongnes, on est au commencement. (BUEIL, I, 1461-1466, 63). Car il n'est nul mariaige Que l'un et l'autre n'y ait couraige, Ou jamais n'y avroit nul *bout*. (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 172). Je suis sotté sans point d'oreilles Mais je scay, j'entens, je voy tout, Depuis le premier jusque(s) au *bout* Onc on ne vit socte si socte. (Feste roys, c.1475-1500, 306). ...ce n'est pas le *bout*, Vous n'avez pas ouy trestout. (B. veoir, p.1480, 17). Je dy entre deulx motz le tiers Bien bas et quant je suis au *bout*, Il (le) me demande se c'est tout. (C. Riff., c.1480-1520, 59).

- *De chef en bout.* "Du début à la fin" : Lors luy va compter de chef en *bout* le conseil et advertissement de sa bonne compaignie. (C.N.N., c.1456-1467, 166).

. *De bout à bout* : Et si serez ouy de *bout* a *bout*. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 38).

- *Jusqu'au bout* : Jusques au *bout* j'ay mise mon entente Pour servir une et avoir mon actente. Tout gist en elle qui est d'excellent pris (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 260). Mais qui a droit ses affaires compasse, Oultre poursuit cè a quoy il s'ordonne Et jusque au *bout* en loyauté foisonne (CHART., B. Nobles, c.1424, 409).

. *Du commencement jusqu'au bout* : Et elle tout entierement Li a descouvert ma demande Et moult li prie qu'il entende, Par quoy il me puist dire tout Dou commencement jusqu'au *bout* Ce que demandé li avoie. (MACH., D. Lyon, 1342, 188).

- *Avoir le bout de.* "Venir à bout de, en finir avec" : Ce sont gens qui gasteront tout, Desquels on n'ara point le *bout*, Qui n'y pourvera bien briefment. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 74). Que puent les Juifz vouloir ? Jamais le *bout* je n'en aray ! Que demandent ilz ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 232). ...combien que il soient vaillans et de hault couraige, et moult desirant d'onneur, si en aurons nous bien bref le *bout* et tous y fineront et mourront. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 627). Et, après que ladicte avangarde ot esté ainsi desconfite, le roy, non content de ce, mais cuidant tousjours perseverer et avoir le *bout* d'iceulx Bourguignons, et sans soy rafreschir ne prendre aucun repos ne lui ne ses gens, se rebouta, lui sa garde, et environ IIIc lances de sa compaignie, dedens lesdiz Bourguignons, qui s'estoient fort raliez par le moien dudit conte de Saint-Pol, qui moult bien servy ledit de Charrolois celle journée. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 65). Et si dist plus que, au plaisir de Dieu, le lundi ensuivant, il retourneroit derechef à l'encontre de sesdiz ennemis et qu'il mourroit en la poursuite ou que brief en aroit le *bout* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 69). Car, qui la renvoyroit à Saint Martin, ce seroit la renvoyer devant ses parties adverses, et de la renvoyer devant le prévost de Paris, jamais n'en auroit le *bout*, et demouroit tousjours lad. povre fille vitupérée, sans reparacion. (Doc. 1470. In : Douët d'Arcq, Bibl. Éc. Chartes 9, 1847-1848, 516). Je pry Dieu, pour (en) avoir le *bout*, Que le grant dyable emporte tout. (Rapp., c.1480, 64). De guerre nous avons le *bout*, Dieu mercy et sa digne grace. (Sots, c.1480-1500, 275).

. *Avoir le bout.* "Tenir le bon bout" : Vous m'avez escript que le mareschal de Bourgogne a le *bout* ; je le croy bien, puisqu'il veult venir devers moy, ainsi que je vous ay escript. (Lettres Louis XI, V., t.2, 1463, 118).

- *Estre à un bout.* "Être à terme, avoir terminé" : SECOND CHEVALIER. Pour quoy a messire Almaurry, Par foy, sire, pas ne m'acors, Mais a vostre oncle m'en recors Du tout en tout. LE MARQUIS. Or pais : nous sommes a un *bout*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 149).

. *Estre au bout de qqc.* : Sueffre tant que ma fille au *bout* Soit de ce que veult raconter. Avant : vueillez me voir compter, Ma belle fille. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 292).

. *Estre à bout.* "Être au terme (de ses richesses)" : "Ouy certes, et est bien peu de chose quant a moy, veu ce que mon pere m'a laissé." "Par ma foÿ, dit le roy, vous en serez bien tost a *bout*, car il n'y a roy sus la terre que n'en fust bien las et chargé de entretenir ung si bel estat." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 32).

- *Mettre tout sur le bout.* "Tout terminer" : PREMIÈRE NONNE. Bien veigniez, belle suer ; or sa, Avez dit tout ? DEUXIESME NONNE. Oil, j'ay tout mis sus le *bout* Jusqua demain. (Mir. nonne, 1345, 331).

. *Se mettre sur le bout.* "Se mettre à point, se préparer" : Le roy print la parolle et dist : "Sire chevalier Jason, haa, que ferés vous ? Vous querés vostre mort quant sy matin vous mettés sus le *bout*..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 205).

- *Venir à / au bout (de qqc.).* "Mener qqc. à son terme, l'achever" : Voirement qui en femme met Son cuer, bien le doit on blasmer, Car on y treuve moult d'amer Ainçois que l'en en viengne au *bout*. (Mir. nonne, 1345, 326). ...et scevent venir a *bout* Par beaus moyens (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 351). Et se vous en veniez a *bout*, Singulier plaisir me feriez. (Gris., 1395, 72). ...vous avés a coustume de conduire si sagement toutes vos entreprises, que vous venés au *bot* de tout (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 164). J'ay présentement reçu des lectres faisant mencion que je vous envoiasse toutes les cédulles et parties que povez devoir de besongnes que avez prinses en l'Argenterie tant par la main de Guillaume de Varye que autres et que en voulez venir à *bout* pour ce que en voulez aler en votre voiage. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 143). Si s'efforcèrent a ceste occasion de faire sa paix a son pere. Et tant si employerent qu'ilz en vindrent au *bout* et fut tout pardonné d'un costé et d'aultre. (C.N.N., c.1456-1467, 326). ...nostre chaperon fourré ne fist pas legierement ceste despartie (...) et n'en fust point venu a *bout* si n'eust esté qu'il disoit a sa dame qu'il vouloit doresnavant servir Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 416). Qui voudroit Chacun faire taire, On n'en vendroit jamais a *bout*. (Sots triumph., c.1475, 38). Puis que vous scavez le moyen De coppier ainsi par tout, Ne scavez vous venir a *bout* De nous coppier ce gallant ? (Copp. lard., a.1488, 175). En la dicte Citadelle fut tant trouvé de biens (...) que l'en fut plus de huyt jours entiers a les vuyder par force de gens et de charrettes ; encore n'en povoit on venir a *bout*, tant en y avoit. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 251). ...de quoy le roy, vostre souverain seigneur et le myen, viendra bien à *bout* [les extorcions et machinations que luy povez faire], à l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de ses bons loyaulx cappitaines et gendarmes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262).

. *Venir à bout de qqn* : Se Dieu plaist, d'eulx [les paiens] venrons a *bout*. (Mir. roy Thierry, c.1374, 317).

. *Venir à bout.* "Venir à son terme, se réaliser complètement" : Maiz trop plus greve Le mal et la pensee greve Qui viennent après joie breve Qui commence sans qu'elle acheve Et vient a *bout*. (CHART., L. Dames, 1416, 249).

- En partic. "Fin d'une vente aux enchères (proposition du dernier *boutant*)" : ...il est enjoint audit Cadet notifier à Pierres de Beaulieu a present receveur rapporter en ses comptes les *boutz* et enchieres desd. fermes pour le temps avenir en chacune article des fermes. (Comptes Lamballe C.-L., 1470-1471, 150).

e) "Début (ou fin) d'une activité, d'une entreprise, d'un processus..." : Et sa pensee est si envelopee Et si en serre Qu'il n'y scet *bout* ne fin ne moien querre, S'il est es cieulx ou s'il est en la

terre (CHART., D. Fort., 1412-1413, 182). Je lesse tout courir a val le vent, Sans regarder lequel *bout* devant aille (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 392). ...et cydoit chascun gaigner bonne adventure, ou par l'ung des *boutz*, ou par l'aultre. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 60).

- À *chacun bout de champ.* "Constamment" : ...vous me conseilliés de la changer [mon amour] comme font les coqs a chascun *bout* de champ (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 602).

- *Au premier bout.* "En premier lieu, avant tout" : Je conseille au premier *bout* (...) Que nous aions forte avant garde (Pac. Job M., c.1448-1478, 266).

- (*Estre*) *sur le bon bout.* "(Être) en position favorable, en partic. en bonne disposition à l'égard de qqn" : ...elle estoit belle et gente et en bon point, et mise sur le bon *bout* appellant sans mot dire trop bien son marchant a ce baiser et accolement (C.N.N., c.1456-1467, 431).

- *Mettre qqn sur le beau bout.* "Mettre qqn en position favorable" : Il ne fault que ton Bon Renon Pour te mettre sur le beaul *bout*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 177). ...et fist ses dames et damoiselles mettre sus le beau *bout* en intencion de faire feste pour celle excellente victoire. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason, c.1460. In : *Chrestom.* R., 170).

. *Se mettre sur le beau / le bon bout.* "(Se mettre) en position favorable, en partic. en bonne disposition à l'égard de qqn" : Ne cuidez vous mie que je me voise faire jolye aussi et me mectre sur le beau *bout*, affin que ses estrangiers voient comment les dammes d'Esture sont jolies, gracieuses et avenans ? (Clériadius Z., c.1440-1444, 411). Qui veult trouver son advantaige Et se mettre sus le bon *bout*, Il fault estre fourny de tout (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 3). Mettons nous tous sur le beau *bout* Et assailon noz ennemys. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 98). Tant bien resconforta de son gracieux langage la dame son mary que il se remist ung petit sur le beau *bout* et luy donnoit tel espoir de venir a chief de sa besongne que moult en fu joieux le conte (Comte Artois S., c.1453-1467, 120). ...et n'y avoit celui qui ne se estoit mis sur le bon *bout* pour soy monstren en pays d'ennemy estrange entre les Allemans (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 120).

. *Mettre le bon bout devers qqn.* : ...et (...) ont mis le bon *bout* devers eux, ont recommandé leur querelle a Dieu (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141). ...et mettra chascun le bon *bout* devers ly pour sattifaire a honneur. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 165).

. *Mettre le bon / le mauvais bout devers*

Rem. CHASTELL., *Chron. K.*, t.3, c.1456-1471, 81 ; t.5, 188 ; t. 7, 122 (DI STEF., 105b).

- *Quel bout va devant.* "Quel est le résultat (parmi les possibles)" : J'ay loyaulment, par Nostre Dame, Servy jusques a maintenant Et ne sçay quel *bout* va devant. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 205).

d) [Avec *par* ou *de*, proche de l'idée de manière ou de moyen] : Prendre le fault par autre *bout*, Seigneurs, ou vous ne l'arez pas. (Mir. st Ign., 1366, 83). Or pran ceste lettre au droit *bout*, Et tu trouveras sanz mentir Qu'a Dieu et au diable servir Ne puet bien homs (DESCH., M.M., c.1385-1403, 353). A ma Dame je ne sçay que je dye, Ne par quel *bout* je doye commencer (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 27). Et dist que c'est euvre de charité. Et par ce *bout* el tient la Trinité. (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 67). ...Que nous prenons conclusions De le sçavoir par autre *bout* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 272). Sy ne visoient que à l'avoir dehors par quelque *bout* que ce fut, ou par manasse du roy ou

autrement. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 124). LE FILZ. Il fault que l'un des deux compere Le tort, de quelque *bout* qu'il aille, Et que la verité appere Par le cas de ceste bataille. (LA VIGNE, S.M., 1496, 523).

- *Prendre qqc. par tel bout* : Hé ! le paillart villain usé ! Est il homme pour parler gros Contre un tel seigneur comme vous ? Se me croyés, par Dieu le vray : Vous luy ferés ung tel effroy Qu'il ne sara par quel *bout* prandre. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 173). ...si ce n'estoit sinon qu'il y eust quelque different entre vous et monseigneur de Bresse, il me semble que je suis bien pour vous en fere la justice et la raison, sans que vous l'eussiez prins par ce *bout*. (Lettres Louis XI, V., t.6, 1476, 92). Dieu ne luy permit pas prendre ceste matière, qui estoit si grande, par le *bout* qu'il la devoit prendre. (COMM., II, 1489-1491, 167).

B. - "Petit morceau, portion de qqc." : Lequel prisonnier fu presentement despouilliez et deschaucez tout nu, et en l'une de ses chaucés fu trouvé le *bout* d'un mordant d'argent coppé, au bout duquel mordant avoit pendu une petite cheisne d'argent, et au bout d'icelle cheisne une sonnette d'argent [c'est à la fois un bout de l'objet en cause et ce bout est l'extrémité (ou faut-il y voir seulement le sens de "extrémité" ?)]. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 201). Mes jours s'en sont alez errant, Comme, dit Job, d'une touaille Font les filletz, quant tixerant En son poing tient ardente paille : Lors s'il y a nul *bout* [de fil] qui saille, Soudainement il le ravit. Sy ne crains plus que riens m'assaille, Car a la mort tout s'assouvit. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 37). Perches a draps, *boutz* de boys, estanchons, Larges trillis (LA VIGNE, V.N., p.1495, 181). Ceulx de dedans levèrent le pont, et ledit Ludovic fit alumer ung *bout* de bougie, jurant qu'il leur feroit trancher la teste s'ilz ne rendoient la place avant la chandelle bruslée : ce qu' ilz firent. (COMM., III, 1495-1498, 16). ...et avoit ledit Voyau du plomb et ung *bout* de chandelle (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 1502). [R. M.]

BOUT, subst. masc. (bout²)

[T-L : *bot* ; GD : *bout* ; FEW I, 662b : *buttis*]

PÊCHE. "Outre, récipient (ajouté à un engin de pêche prohibé)" : Tous engins de bois, soient nasses d'osiers, nasses pelées, jonchiéz ou autres engins quelconques de bois, d'osier ou de jon, si espéz que un homme n'y puisse bouter aiseement ses dois jusques aux premieres jointes de la main, sont defenduz. Et semblablement les *bous*, bocceaulx ou planchons adjoustéz aux dites nasses ou autres engins d'osier ou de jon (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

REM. Cf. DU CANGE I, 795b, s.v. *buttis*. [E. P.]

BOUTAGE, subst. masc. (boutage¹)

[GD : *botage* ; FEW I, 662a : *buttis*]

REDEV. "Droit sur le vin vendu au tonneau" : ...le dit sire reconnoist que le demourant de la dicte coustume nous appartient, sauves les coustumes et le *boutage* du vin que l'en vent au dit bourg (Cartul. Laval B., t.2, 1332, 171).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1458 (*botage*) ds GD I, 692b. [E. P.]

BOUTAGE, subst. masc. (boutage²)

[GD : *boutage* ; FEW XV-1, 216a : **botan*]

"Action de mettre une embarcation à l'eau"

Rem. Doc.1488 ds GD I, 709b ; v.*halage*. [R. M.]

BOUTANCE, subst. fém. (boutance)

[FEW XV-1, 210a : **botan*]

"Action de *bouter*, de frapper, coup" : Je quiers fouir, je treuve au dos *boutance* ; Je quiers riens dire et taire me confute (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 161). [R. M.]

BOUTARGUE, subst. fém. (boutargue)

[GDC : *boutargue* ; FEW XIX, 37b : *butarih* ; TLF IV, 854b : *boutargue*]

"Oeufs de poisson salé, spécialement de mullet, confis dans du vinaigre" (GDC VIII, 360b) : ...entre la bouche de Damia et celle de Roset, sont deux grans estans séparés l'ung de l'autre, pleins de grans poissons et en grant quantité (...). Et par chescun d'eux prent ons grant quantité, et en fait ons les *bottargues*. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 72).

REM. Z. rom. *Philol.* 87, 1971, 537 (R. Arveiller). [R. M.]

BOUTASSE, subst. fém. (boutasse)

[GD : *botasse* ; FEW I, 662b : *buttis*]

"Bedaine (?)"

REM. DESCH. (ms., *botasse*) ds GD I, 692c. [R. M.]

BOUTE-AVANT, subst. masc. (boute-avant)

[AND : *boute-avant* ; FEW XV-1, 214a : **botan*]

[Sens incertain] "Personnage important, prééminent" : Nostre Connestable serez, Nostre *Boutavant* et seigneur Serez, et sur tout le greigneur Du Royaume, quoy que nul die (Myst. st Martin K., a.1500, 265).

- *Mener qqn en boute-avant*. "Escorter qqn (un ennemi, un prisonnier) en le poussant brutalement en avant (?)" : Si a sa barbe puis parler Si sera mene en *boutavant*. (Myst. st Martin K., a.1500, 190).

Rem. *Boutavant* est également le nom d'un héraut dans le Myst. st Martin. Dans le Maine-et-Loire, *boute-avant* désigne "celui qui écrase tout sur son passage impétueux" (FEW XV-1, 214b). [J.-L. R.]

BOUTE-TONNEAU, subst. masc. (boute-tonneau)

[FEW XV-1, 227a : **botan*]

"Transporteur de tonneaux" : David, le *boutetonneau*... (Doc. 1332. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

Rem. Doc.1476 (Saintonge) ds FEW. [R. M.]

BOUTE, subst. fém. (boute¹)

[GDC : *bote²* ; FEW I, 661b : *buttis* ; TLF IV, 855a : *boute*]

"Tonneau" : Cinq *boutez* vuides. Ung carretel vuide. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 230). A Nicolas Gienot, ledit jour, la somme de huit escuz, que ledit seigneur lui a fait délivrer, pour achater des *boutes*, pour mettre le vin de la bastide (Comptes roi René A., t.1, 1479, 22). ...une grant tine de quatre pleches et canon lequel est de petite valeur. Item, deux calcadoyres, une avec pléche et l'autre non. Item, deux vaysseaulx pléchéz de quatre pleches. Item, une *boute* de prin d'ogan, defonsée, de peu de valeur, avec ung couverteur de pailhe et ung autre de boys. (...) Item, ung petit bouterel (Comptes roi René A., t.2, 1488, 293).

- "Outre" : Par cy sen va Passegueret Par Lombardie en Touraine Mais auant ie vueil en l'estreine Boire vne foys de ma

boute Il ne me chault si lon mescoute. (Myst. st Martin K., a.1500, 328). [R. M.]

BOUTE, subst. fém. (boute²)

[Ø]

"Pièce servant à consolider une construction" : ...une piece de fer appellé *boute*, tenans lieu parmi ladicté cheminee pour le asseurer (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 617).

REM. Sens absent de T-L, GD, GDC. À rattacher à FEW XV-1, 226a : **botan* où est att. uniquement Bearn. *boute* "mise au jeu". [E. P.]

BOUTÉ, adj. (bouté)

[GDC : *bouté* ; FEW XV-1, 215b : **botan*]

"Vin fermenté" : Pour garir vin *boucté* (...). Pour garir vin *bouté* ou qui sente le fust, le mugue ou le pourry. Prenez deux denrees de gingembre et... (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 236). Que aucun dudit mestier ne mette en besongne lye puante ne vin *bouté* ou puant, sur peine de... (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1412, 16).

REM. Ou vin qui sent la *boute*, le tonneau (FEW I, 662b : *buttis*) ? C'est moins probable (ds l'ex. du *Viand.*, ou semble avoir la valeur de *ou bien*). [R. M.]

BOUTEAU, subst. masc. (bouteau)

[FEW XV-1, 230a : *bote*]

PÊCHE "Petite botte (d'herbes, de foin...)" : Je ne me veulx pas abaissier Que je n'ansuyve mon Dieu, mon Roy. Je laisseray et nefz et roiz, Tinplez, ruberot et joinchee, *Bouteaul*, clareaul et bohee, Nasseron, saulnoir et filer, Pour vous servir sans descliner, Et laisseray tous mes voisins. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 122).

Rem. Terme de pêche dont le sens est difficile à déterminer. Cf. É. Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, p. 194, pour qui *bouteaul* pourrait être un synonyme de *joinchee* "botte d'herbes dont on se sert pour prendre du poisson" (V. *jonchee*). Ou "baril" (FEW I, 662a, *buttis*) ?

REM. Le FEW (XV-1, 211b) le met sous **botan* ("grand filet qu'on pousse sur le sable à l'aide d'un manche").

V. aussi *bottel* [J.-L. R.]

BOUTECHAIR, subst. masc. (boutechair)

[GD : *boutekar* ; FEW XV-1, 227a : **botan*]

"Tonneau à mettre la chair, la viande"

REM. Doc. 1382 (Lille, *boutekar*) ds GD I, 711a. [R. M.]

BOUTECULONS, subst. masc. (bouteculons)

[*FEW XV-1, 226b : **botan* ; *FEW II-2, 1519a : *culus*]

"?" : Mais conscience me guerroye Qui trestoudis me met en cure A preschier la sainte Escripiture. Encor ne sont trois jours passé Que de preschier fus si lassé Pour le peuple qui m'apressa Que d'un jour venir ne cessa. Dieu ! tant y ot larmes plourées Et grandes orisons orées ! Beguines a grans chapperons, De vielles a *bouteculons*, Ferans sus leurs secques fourcelles, Tout ainsi secques comme selles, Et ainsi creuses que bouteilles, Monlt y ot dist de grans merveilles (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 97).

REM. Est-ce à *bouteculons* "à reculons" comme le suppose l'Éd. ? Le parallèle avec *Beguines a grans chapperons* en fait douter. Cf. T-L I, 1089 (*botecul*,

boteculer) et GD I, 709c (*botecul*, *bouteculer*), FEW II-2, 1519a : *culus*. [R. M.]

BOUTEE, subst. fém. (boutée)

[GD : *boutee* ; FEW XV-1, 210b : **botan*]

A. - "Choc, poussée, attaque" : Et a ceste *boutee*, tant de l'ung bout que de l'autre, perdirent pres de .II. M. combatans (Doc. 1450. In : F. Gallu-Turiaf, Bibl. Éc. Chartes 124, 1966, 279).

- *Tout d'une boutee*. "D'une seule traite" : Pour revenir à la declaration de cest article, ledict conte marcha tout d'une *boutée*, sans donner allaine à ses archiers et gens de pied. (COMM., I, 1489-1491, 27).

- *Pour ceste boutee*. "Pour cette fois" : Lesdictz Suysses feïrent un grant dommaige au pays et puis se retirèrent pour ceste *boutée*. (COMM., II, 1489-1491, 17).

- *Boutee d'arbaleste*. "Portée d'arbalète"

Rem. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds GD I, 709c (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1).

B. - "Ouvrage de maçonnerie qui soutient la poussée d'une voûte" : ...pour encommencier à faire une *boutée* contre l'ouvrage du cuer de Nostre Dame la Tierce (AUBRION, Journal L., 1497, 395). [R. M.]

BOUTEFEU, subst. masc. (boutefeu)

[GDC : *boutefeu* ; FEW XV-1, 227a : **botan* ; TLF IV, 855b : *boutefeu*]

I. - "Bâton garni d'une mèche pour mettre le feu à la charge du canon"

Rem. Doc.1324 ds TLF.

II. - Celui qui met le feu qq. part

A. - "Incendiaire" : Et menoient ces gens d'armes (,) *boutefeus* (,) avoecques euls, qui couroient de ville en ville, et butoient le feu dedens, et ne s'en departoient si estoit la ville tout embrasée. (FROISS., Chron. D., p.1400, 383). Quans brigans a tout grans pafus Sont par ceste guerre engendrés, Quans larrons et quans *boutefus* Et quans hostelz ars et brulés ! (TAILLEV., Moral. D., 1435, 100). ...car tous estoient larrons et murtheriers, *boutefeux*, efforceux de toutes femmes (Journal bourgeois Paris T., 1444, 375). ...les Bretons et mesmement ceulx d'environ ledit lieu de Machecol conceurent grant hayne (...) et le lièrent sur ung cheval, en luy imposant contre verité qu'il estoit des *boute feuz* de Poitou, qui avoient bruslé les maisons dudit Machecol (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 445). LUCIFER. Vieng ca, Sathan, mon charbonnier (...), Leviathan, mon *boutefu* (...) Pour forgier et pour feu souffler (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 245).

B. - En partic. "Artilleur qui met le feu au canon" : Tant y avoit de subtilz bombardiers, Des *boutefeux*, pionniers, albardiens... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 138). Et de fait plusieurs compaignons d'icelle artillerie, comme canonniers, chargeurs, chartiers, aydes, *boutefeux*, arbalestriers, gens a pied suivans la dicte artillerie, pyonniers, maçons, mareschaulx, serruriers et autres gens de toutes pratiques duysans au fait de la dicte artillerie... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 278).

C. - Au fig. "Celui qui excite au mal" : ...les aultres oïent paroles attraihans a mal et qui boutent le feu mauvais es maisons Dieu et es hospitalux du Saint Esperit, c'est a dire es ames. Mauvais parleurs Sont *boute feu*. (GERS., Pent., p.1389, 80).

V. aussi *bouter* [R. M.]

BOUTEHORS, subst. masc. (boutehors)

[T-L : *botehors* ; GDC : *boutehors* ; FEW XV-1, 214a : **botan* ; TLF IV, 856a : *boute-hors*]

A. - "Action de mettre dehors, de repousser, expulsion" : Des vieulx serviteurs de la court et de leur *boute hors*. Vieulx serviteurs et abciens, Qui trop avez suy ma court, Vuidier vous fault hors de ciens (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 178).

- "Ordre donné de s'en aller" : Et en salle l'uissier acourt : J'ay un *boute hors* brief et court (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 299).

- "Jeu où il s'agit d'expulser un joueur de la partie, afin de prendre sa place (ou bien pelote, jeu qui consiste à lancer la balle contre un mur et à la recevoir avec une palette ou à la main)"

Rem. Doc. 1387 et 1394 ds DU CANGE I, 723c, s.v. *boutare* ; LITTRÉ ; FEW ; TLF.

B. - "Ce qui, dans un repas, se situe en dehors de la succession des plats" : Autre disner de chair. Premier mez. (...) Second metz. (...) Tiers metz. (...) Quart metz. (...) *Boutehors* : vin et espices. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 177). [Autres occurrences p.182 et 184]

C. - "Transport (du grain, en dehors de la ville) ; taxe correspondante" : Acord contre ceulx de Bruges pour le *boutehors* du grain. (...) ...les diz de Douay disoient que les bourgoiz de notre dicte ville de Bruges ne povoient achater, mener ne traire hors de notre dicte ville de Douay blefs, avoines ne autres grains pour mener ailleurs que en notre ville de Bruges, sanz paier les assiz et imposicions sur ce par nous ordenéz... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1396, 711). [Cf. aussi G. Espinas, *Fin. de Douai*, 1902, 511, doc. 1401, *boutehors*] ...tant du droit de gabelle que de la ferme et accense du *boutchors* [l. *boutehors*] desdicts greniers... (Chartes Bourbonn. M.F., 1498, 387). [R. M.]

BOUTEILLE, subst. fém. (bouteille)

[T-L : *boteille* ; GD : *bouteille* ; GDC : *boteille* ; FEW I, 660a : *butticula* ; TLF IV, 856a : *bouteille*]

A. - "Récipient (en verre, en cuir...) à goulot étroit destiné à contenir des liquides, bouteille" : ...leur varlez par derriere eulx (...) portoient flacons et *boutelles* plaines de vin toursées à leurs selles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 164). ...ledit Jehannin congnut avoir, des biens dudit feu Guillaume, une *bouteille* de spartille de cuir, un gros anneau à saffir et une verge (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 35). ...[ils] entrentrent ou celier d'un hostel d'icelle ville, et illec prindrent huit pintes de vin en quatre *bouteilles* et aussy en burent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 512). ...unes *bouteilles* d'argent pesant ix mars (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 211). Guillaume de Douglas (...) tenoit son estat sus l'aige et en son vassiel honnourablement a trompes et a naquires, comme ce fust li rois d'Escoce. (...) et avoit toute vassielle d'or et d'argent : pos, bachins, esqieuelles, hanaps, *boutelles*, barils. (FROISS., Chron. D., p.1400, 167). .II. grosses *bouteilles* avoit Aux esselles, dont mieulx nouoit (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 12). ...une *boutaille* pour mettre l'eaue benoite (Comptes Lille L., t.1, 1416, 108). Item, une *bouteille* de cuir tenant V chopines de vin ou environ (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXI). ...trois moyennes qui portoient grans *bouteilles* et le gardemangier pour renfreschir (LA SALE, J.S., 1456, 272). Et par eulx ledit roy d'Angleterre envoya au roy des trompes de chace et des *bouteilles* de cuir, à l'encontre des belles pieces d'or, coupes d'or, vaisselle, pierrerie et autres belles besongnes que le roy et autres seigneurs avoient donnez audit de Warwick à son partement

de Rouen. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177). A ung homme qui a porté la *bouteille* à l'encre et les urinaux du roy (Comptes roi René A., t.2, 1476, 340). Veés en cy dans ceste *boutelhe*. Boy, Jhesus, c'est coleur vermelhe De vin mirré pour toy ayder. (Pass. Auv., 1477, 196).

- *Boire à mesme la bouteille* : Or fault que m'appareille De boire a mesme ma *boutaille*. (Mir. Berthe, c.1373, 244).

- [Souvent avec un possessif] "Gourde" : ...ne ne busmes d'autre bruvage que de la riviere courant, exceptez aucuns seigneurs qui avoient *boutailles* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 58). En ma *bouteille* a de bon vin (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 251). De Bourgez a Saint Just III lieues. Et nota que en ce lieu me fust osee ma *boutelle* d'ung homme de guerre. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 91). Je m'y en vois tantost courir ; Je serai plus tost cy que la, Et ma *boutelle* baisee sera Avant que je voisse plus loing. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 188). Je veulx boire ung coup a plaisance Du vin qui est en ma *boutaille*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 159).

B. - P. méton.

- "Le contenu d'une bouteille" : Et il respondit que le sens et la vaillance du plus saige homme et vaillant du monde, entre tant de gens incorrigibles et envieux, est aussi bien perdue que seroit une *bouteille* de vin qu'on espandroit en une grant riviere (BUEIL, II, 1461-1466, 259).

- "Buveur" : Je vois querir de la mengaille Tant que vous pourrez expenser. Laissez la voz seigneurs penser A *debitoribus nostris* Et songnez de *fructu ventris* Hardiment., je le vous conseille PIRRODES. C'est dit d'une franche *bouteille* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 93).

- [Valeur minimale (?)]

. *N'en voir bouteille* : BEUCOP. Alors de beau gris de Rouen Elle vous va couper dix aulnes, Et m'en fist les mains toutes jaunles. Je fis ung peu le gratieux, Mais je ne demandoye pas mieulx. Elle me les fist emporter Ainsi, et moy de m'en aller. Je n'en vis oncques puis *bouteille*. (B. veoir, p.1480, 18). ["On ne voit pas bien ce qu'a à faire la bouteille avec le drap. Godefroy connaît *bouteille* au sens de "sorte de redevance". (note de l'éd.) [GD I, 710b-c ; doc.1303]] [R. M.]

BOUTEILLER, subst. masc. (bouteiller)

[T-L : *boteillier* ; GDC : *boteillier* ; AND : *botiller* ; DÉCT : *boteillier* ; FEW I, 660b : *butticula* ; TLF IV, 858a : *bouteiller*¹/*boutillier*]

A. - "Échanson"

1. "Officier chargé de l'intendance du vin dans une maison princière" : A Jaquet Poignant, pour vin prins de li par le *boutiller* de Monseigneur le Captal et porté à Briosne devers mon dit seigneur où il estoit logé (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 344). Item je doin et legue a Pierre Bordet, mon *boutoillier*, pour tout le temps qu'il nous ay serviz mondit seignour et moy, trante florins et une livre de terre par une fois. (Test. Besanç. R., t.1, 1400, 544). ...nostre bien amé Guillaume Cotysmor, escuier, serviteur et *bouteillier* de nostre tres chier et tres amé oncle Jehan (Paris domin. angl. L., 1432, 341). ...et le roy de Boesme est son *bouteiller*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 226).

- *Grand bouteiller de France*. "Grand officier de l'Hôtel, responsable des vins à la table du roi (administrant les vignobles royaux, avec juridiction sur les brasseurs et marchands de vin)" : ...messire Pierre des Essars, chevalier, nagueres prevost de Paris, souverain maistre des finances du Roy

nostre Sire (...) et grant *bouteillier* de France (BAYE, II, 1411-1417, 116). Pierre des Essars (...) grant *bouteiller* de France (Ch. VI, D., t.1, 1416, 378). Et est vérité que le conte de Saint-Pol avoit accepté l'office de grant *boutiller* de France, du consentement du Roy, lequel ocupoit le prévost de Paris qui l'avoit tenu et eu du conte de Tancarville par le don du Roy. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 91).

2. "Celui qui est chargé de la distribution du vin (au cours d'un repas), sommelier, échanton" : ...leans n'i ot chevalier Ne damme ne pucelle ne queux ne *boutellier* Qu'adont lour demandait la monte d'un denier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 313). Et keus et *boutilliers* dont plus y ot de trois Aportent a mengier. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 177). Et estoit cest tesmoin *bouteiller* à cely disner du vin blanc et le despartist pour les dictz hommes et un aultre desdictz hommes estoit *bouteiller* de vin claret. (Cartul. Laval B., t.2, c.1400, 363). Regarde, homme marié, serf a femme, comment j'avoie mes *boutilliers* prests par prez, par champs et par fontaines, par bois, par hayes, qui gardoient mon boire fres et nouveau (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 369).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*boutillier*) ; *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 8/1335 (*boutillier*)...

- Au fig. "Dispensateur" : Aussi y vi je moult de bien (...) Les filz Venus de franchises mours, Et d'autres telz gens a milliers, De bien et de mal *bouteilliers*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 97).

B. - "Fabricant de bouteilles" : ...par l'advis et l'accort et consentement de tous les maistre gaisniers fourreliers, *bouteilliers*, faiseurs de coffres et boistes à chevaucheurs et ouvriers de cuir bouly à Paris... (Mét. corp. Paris L., t.3, 1457, 486). [R. M.]

BOUTEILLERE, subst. fém. (bouteillère)

[GD : *bouteilliere* ; AND : *botillere* ; FEW I, 660b : *butticula*]

A. - "Sommelière, intendante du vin"

- [Dans un cont. allég.] *Chef bouteillere* : Tresdouz Dame Sainte Marie, qe de cest douz et precios boire estoietz braceresse et chief *botillere*, jeo vous prie, ma douz Dame, qe jeo en puisse avoir ore a ma grande bosoigne, et si largement com jeo en ai bosoigne. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 133).

Rem. AND, s.v. [*butillere*] (même ex.).

B. - P. métaph. "Dispensatrice" : Dame de pitie *bouteilliére*, A vous me complain et lamente (Mir. st J. Cris., c.1344, 275). Hébé, deesse de jouvente, Qui est et belle et douce et gente, Et qui est des cieus *boutilliere* (MACH., P. Alex., p.1369, 5). [R. M.]

BOUTEILLERIE, subst. fém. (bouteillerie)

[T-L : *boteillerie* ; GDC : *boteillerie* ; AND : *botillerie* ; FEW I, 660b : *butticula* ; TLF IV, 858b : *bouteillerie*¹]

A. - "Charge de bouteiller" : Sur le debat d'entre le sire de la Suze, d'une part, et le sr de Croy, d'autre part, pour l'office de la grant *bouteillerie* de France (BAYE, II, 1411-1417, 61). Huissiers de salle, clerks de *bouteillerie* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 153).

B. - "Lieu où sont entreposées les bouteilles, où l'on conserve le vin" : Chascuns a son office accourt, L'un devers la paneterie, Et l'autre en la *boutillerie*, Li autre vont en la cuisine, Selonc ce que chascuns cuisine. (MACH., R. Fort., c.1341, 143). Pour lesquelles franchises dessus desclarées, ledit escuier est tenu querir et trouver à ses despens estrain pour l'usage de la chambre du roy en son hostel dudit lieu d'Oessel (...). Item, il doit trouver hostel pour la *boutellerie* d'icellui seigneur. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 49). ...pour avoir faict sous les degrés des grandes neufves salles, au

lieu là où sont les *boutilleries* et l'aumosne (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 599). ...en la panneterie ou ilz ont fait la sulture de dessus et la cloueson et laissié tout pour faire la *bouteillerie* et la chambre aux queux et reffait huisserie d'endroit le dresseur par quoy on deschent en la cuisine, restouppé plusieurs trous de la chambre des queux, reffait le proneau du degré (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 158). [R. M.]

BOUTELLETTE, subst. fém. (bouteillette)

[GD : *bouteillette* ; FEW I, 660b : *butticula*]

[Dim. de *bouteille*] : ...une petite *bouteillette*, en façon d'une poire, d'argent vééré, à metcre pouldre (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 240). Et après ces parolles, incontinent aux pelz de la lisse, a l'endroit de leurs pavillons, leur seront mises leurs *bouteillettes* et leur pain et touailletes. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 221). Or, enplés doncque mom saichot Et que j'aye la *boutellecte*. (Vil. Jac. T.C., c.1450, 168). J'alesse boyre choppinete ; Il me fault humer une foix S'il a rien en ma *boutillette*. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 189). ...une petite *bouteillecte* à moitié eaeu roze, pendant à une chesne goderonnée, et au milieu armoyé des armes chignetées (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 83). [R. M.]

BOUTEILLIE, subst. fém. (bouteillie)

[GD : *boiteillie* ; *FEW I, 660b : *butticula* (?) (?)]

"Bureau des accises dues au grand bouteillier de France" (GD)

REM. Doc. 1344 (Laon, *boiteillie*) ds GD I, 676b. [R. M.]

BOUTEILLON, subst. masc. (bouteillon)

[GD : *bouteillon* ; FEW I, 660b : *butticula*]

[Panier]

REM. Doc. 1465 (La Rochelle, *pour deux corbailles ou bouteillons / boutaillon*) ds GD I, 710c. [R. M.]

BOUTEMENT, subst. masc. (boutement)

[T-L : *botement* ; GD : *boutement* ; AND : *boutement* ; FEW XV-1, 212a, 226a : **botan*]

A. - "Action de pousser, de frapper en poussant"

Rem. Doc.1348 ds DU CANGE I, 442c, s.v. *assopir* (*Alain comme tout esbahi bouta arriere de li ledit Gieffroy, et en cest boutement açopa ledit Gieffroy, s'il qu'il chei en une cuvée de bochet*).

B. - *Boutement de feu*. "Action de mettre le feu" : ...les larecins et *boutemens* de feu et arsures de tant de lieux sains (JEAN DE MONTREUIL, Lettre prince G.O.O., 1394, 33). Memoire et instruction des dommages, raençonemens, *boutemens* de feu et aultres maulx faiz par les capitaines et gens de guerre cy après nommez (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1444, 92). ...pourveu toutes voies qu'il n'ait esté à ravissement de femmes, meurdre, violement d'eglise ne *boutement* de feuz. (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 261).

Rem. Doc. 1447. In : *Bibl. Éc. Chartes* 6, 1844-1845, 166 ; MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 281... [R. M.]

BOUTER, verbe (bouter¹)

[T-L : *boter* ; GD : *bouter* ; GDC : *bouter* ; AND : *bouter*² ; FEW XV-1, 210a : **botan* ; TLF IV, 859a : *bouter*]

I. - [Idée de coup, de heurt, de pression]

A. - *Bouter qqn* (ou un animal)

1. "Frapper qqn (ou un animal), lui donner des coups" : S'aucuns est chault et effraez De toy ferir ou de *bouter* [de

toy bouter "de te frapper"... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 188). Lors de sa lance l'a *bouté* (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 249). LE BAILLIF. Il n'est homme qui me peust Faire entendant qu'il [Aubin] n'ait esté Feru ou destraint ou *bouté*, Dont il est mors soudainement. (Mir. femme, 1368, 198). Dist aussi, sur ce requis, que ladicte femme n'ot oncques que ledit coup, et ne la fery ou *bouta* en aucune maniere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 118). Ogiers le *bute* sy fort que le roy cheit a terre. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 195). ...et en courant les fiert ou *boute* de son tinel (Chev. papegau H., c.1400-1500, 81). Ung homme qui *boute* un chien avec ung baston... (BAUDE, Dictz moraux S., p.1450, 131). Lors, voiant que sa pointe tenoit fort, par ardant desir de le desmarchier, abandonna cuer, corps, avec la force de ces bras *boutant* Saintré qui ferme et sur sa garde se tenoit (LA SALE, J.S., 1456, 184).

- [Contexte métaph.] : Et se tu dis : "Je ne vif mie, Quant ne voy ma dame et m'amie", Ou se Desirs par sa maistrie Te pique et *boute*, Resgarde l'image jolie Que tu as en ta compaignie, Et jamais l'amour qui nous lie Ne sera route. (MACH., F. am., c.1361, 225).

- Empl. abs. : ...car du bout du bourdon Les fors *boutteurs* en *bouttant* reboutte on. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 349).

. [D'un cheval] "Frapper (le sol) du pied ou frapper du pied après s'être dressé" : Il n'y a remède soudain Que faire *bouter* les destriers (Amant cord. M., 1490, 34).

- Prov. : Car voir, qui *boute* l'un, il va l'autre heurtant. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 355).

Rem. Prov. H., 58 [B 163 ; 164].

2. "Avoir des rapports sexuels avec qqn" : Lors commence [la femme adultère] a crier haro, Et dit pour ce qu'elle se doute D'un autre qui souvent la *boute* : " Ha ! sire, Dieux bon gré en ait ! Hui m'avez vous un enfant fait ; Certes, je croy que suys ensainte..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 124).

B. - Bouter (qqn / qqc). "Heurter, pousser (qqn ou qqc.)" : Mais s'il avient qu'il se desferre, .X. hommes faut, quant on le ferre : Li uns sache, li autres *boute*. Chascuns le fuit, chascuns le doute ; Et loiez est à .IIII. estaches Dou travail ; et vueil que tu saches Qu'on n'i fait riens, s'on ne le pent. (MACH., Compl., 1340-1377, 265). La fu il *boutés* et saciés, Et reçut tamaint horion (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 78). ...pour *bouter* ne pour huchier, On ne le peuist esvillier. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 223). Et aussi aucune foiz les boucs ysarus ne veulent grater en mi les cuisses de leurs cors et *boutent* aucune foiz si fort qu'ilz les se mettent par les fesses et ne les peuvent retirer (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 72). La maniere de l'estouper si est que on preigne des fouchieres et menu boys, et les *boute* l'en dedanz les foussettes et puis mettre de terre dessus et *bouter* bien fort, affin qu'il n'y puisse entrer en nulle maniere. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 243). Tirez, *boutez*, chacez tout a l'escart ! (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 384). ...par son esbranler et debatre elle esveilla Entendement, qui coste moy soumeilloit, et le *bouta* si vertueusement que en sursault il se leva, ses yeulx a paine demy ouvers (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). Huy *boute* l'ung, demain le tire (Abuzé D., c.1450-1470, 43). Jesus ! Et qui vous a *bouté*, Dictes ? (Fr. arch. B., c.1468-1480, 44). *Boute*, Longis ; *boute* fort, *boute* [une lance] ! (Pass. Auv., 1477, 231).

- "Pousser qqn (du coude), pour attirer son attention ou en signe de complicité, d'encouragement" : Alors les dames et damoiselles et aucunement le maistre d'ostel, qui jeunoient et avoient bon appetit, pensans que trop mieulz disneroient que de l'ordinaire de l'ostel, l'une guinant et *boutant* l'autre, tant prièrent pour la

premiere requeste de damp Abbés que Madame s'i consenti. (LA SALE, J.S., 1456, 248).

. *Bouter qqn du coude*. "Pousser qqn du coude" : Une foiz le *boutoit* du coste en escripvant, une aultre foiz luy ruoit des pierrettes (C.N.N., c.1456-1467, 150).

- [De l'enfant à naître, dans le ventre de sa mère] : Dieu ! Que senz je qui se remue En moy si fort, et qui si *boute* ? Vraiment je ne fas point doute ; C'est enfant qu'ainsi sanz mouvoir. (Mir. enf. ress., 1353, 8).

- [Du faucon] *Bouter (son haleine)*. "Pousser son haleine, respirer avec difficulté" : Se vostre faucon a grosse alaine et que il *boute*, vous li ferés ainssi : ... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 211).

- [D'une chose en mouvement] *Bouter qqn / qqc*. "Frapper, heurter qqn ou qqc." : Car souvent la hurte et la *boute* La mer et la fiert de mainte onde (Mir. emper. Romme, 1369, 282). ...se le vent une fenestre *boute* (CHART., D. Fort., 1412-1413, 169). ...Comme la branche qui s'encline Au vent qui de plus fort la *boute* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 41).

- *Boutant sachant*. "En poussant et en tirant ; par la force" : ...et ne blame Qui depose *boutant* sachant Le gouverneur non sachant De gouvernement (Pastor. B., c.1422-1425, 116).

C. - Bouter à / contre / sur qqc. "Heurter qqc. ; exercer une pression, une poussée (sur qqc.)" : Et Amours tant y fiert et *boute* Et hurte... (ACART, Prise am. H., 1332, 53). ...et puis *boutoient* de grant randon contre le mur (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 68). ...et doit fendre les coullons [du sanglier] et *bouter* sus le ventre de son genoill et trere les coullons hors (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 186). Et tant i hurterent et *bouterent* que il perchierent le mur et trauerent en pluisseurs lieux, et entrent par derriere en l'abeie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 427). Quant un enfant est nouveau né, se c'est un filz, il le convient porter au pere et lui *bouter* des pieds contre la poitrine, et pour certain jamais ne fera l'enfant male fin. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 110).

- *Bouter à la roue*. "Pousser à la roue" : ...je feuz l'ung pour à la roue *bouter* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 16).

- [Dans un surnom quasi générique pour les coupe-bourses] *Boute en courroie* : Dites ou est *Boute* en Courroie, Ne Lambin ne Hupin le grant ? (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 5).

- Empl. abs. : Pour *bouter* sus, pour tout abattre, Pour faire gens esmerveillier... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 10).

. *Boute dedans*. "Tope-là" : LE PREMIER. (...) Il sera tien. LE DEUSIESME. *Boutes* dedens. (Tr. Men., c.1480-1500, 289).

D. - Inf. subst. "Action de frapper, coup" : Lors par la force du *bouter* messire Nicole tumba des deux mains et genoulz a terre. (LA SALE, J.S., 1456, 185).

E. - Part. passé en empl. adj. p. anal. [Du vin] *Bouté*. "Atteint de la pousse (pression qui vient de la fermentation bactérienne génératrice de gaz carbonique), fermenté, tourné, aigre" : Item que aucun dudit mestier ne mette en besongne lye puante, ne vin *bouté* ou puant (Mét. corp. Paris L., t.1, 1412, 569). ...et en toute celle année ne fut trouvé du creu d'icelle vin qui devenist gras, ne *bouté*, ne puant. (Journal bourgeois Paris T., 1414, 55).

Rem. FEW XV-1, 215b.

II. - [Idée d'une poussée qui déplace ; p. ext. idée de mise en place]

A. - Bouter qqn / qqc.

1. Au propre "Exercer sur qqn ou qqc. une poussée qui déplace, imprimer un mouvement à qqn ou qqc."

a) Bouter qqn

- *Bouter qqn par terre.* "Pousser qqn par terre" : Toutesvoyes dit-il que ledit defunt *bouta* par terre ledit Jehan Eutasse de ladite fourche, senz le navrer (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412).

- *Bouter qqn arriere.* "Repousser qqn" : ...quant elle vouloit baisier, acoler ou soy esbatre, par aucune aventure, avec sondit ami, elle li ostoit ledit oreillier de dessoubz la teste, et le *boutoit* arriere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 338). Mais les bourgeois les ont arier *buteiz.* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 133). ...allons y bouter Gens d'armes devant leur barriere Affin de les *bouter* arriere (Pac. Job M., c.1448-1478, 266).

- *Bouter qqn de haut en bas* : Fortune (...) Souventes foiz, contre raison, *Boutez* de hault plusieurs en bas, Et de bas en hault (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 176).

- *Bouter qqn jus.* "Précipiter qqn vers le bas" : La ot grant encauch et maint homme reversé et *bouté* jus a terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 690). ...le bourreau fut tant esperdu et esbahy qu'il (...) n'eut oncques l'advis de (...) le *bouter* jus (C.N.N., c.1456-1467, 452).

- [Dans un contexte guerrier, un contexte de lutte] *Bouter qqn.* "Repousser qqn" : Il fu là de chiaux dedens[de ceux qui étaient dedans] *boutez* si très roit de cop de glave, que il fu reversez ou fons dou fossot (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 23). ...en *boutant* et en requilant les Englois, il eslongierent si lors baillies que... (FROISS., Chron. D., p.1400, 584). ...Et qu'il ait *bouté* ses nuyans Et vaincu ses contredisans (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 122).

b) Bouter qqc. "Pousser qqc." : Celluy tref on tire à chaisnes et est fait en manière que on le puisse *bouter* et retirer (BUEIL, II, 1461-1466, 50). ...le brouttier *boutant* sa brouette chargié... (Devin. R., c.1470, 130).

- *Bouter qqc. par terre.* "Renverser qqc." : ...liquel, lances abaisies, s'en vinrent frapant en ces logeis, *boutans* tentes et trefs par terre, mehagnans et ocians hommes et metans en grans meschiés (FROISS., Chron. D., p.1400, 619).

- *Bouter qqc. outre.* "Renverser qqc." : Adonc *bouta* il la table outre (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 179). ...il *boutèrent* soudainement outre leurs palis et se misent as camps (FROISS., Chron. L., VIII, c.1375-1400, 112-113).

- *Bouter (une porte) outre.* "Enfoncer (une porte)" : Si furent assailli vistement, et li porte de leur hostel *boutée* outre. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 10). ...ilz vindrent hurter a la chambre ou estoit la pucelle (...) et *bouterent* l'huis outre. (C.N.N., c.1456-1467, 551).

- P. anal. *Bouter la nuit outre.* "Passer la nuit" : Ilz se reposerent après leur travail et *bouterent* la nuyt outre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 388).

- *Bouter l'herbiere.* "Pousser l'herbière" : Et la coupe [l'herbière du cerf] assez pres du bout de la fente par devers la teste du cerf, et la *boute* par mi la fente un tour ou deux, affin que la viande qui est en l'erbiere [n']en isse par mi la fente (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). [Éd. : "mets ta main dans la fente que tu as faite dans l'erbière, et pousse en bas, une ou deux fois, le contenu (la viande) de l'erbière, pour qu'il ne sorte pas"]

c) [D'une chose mobile] Bouter qqc. "Pousser" : Et tout mouvement du ciel est naturel, car autrement il ne seroit pas regulier ne perpetuel. Item, le premier et souverain ciel qui est ainsi meu est concentrique au monde selon la concavité de ce ciel, et donques il ne

boute et ne tire le ciel qui est souz soy sanz moien. (ORESME, C.M., c.1377, 316).

- Empl. abs. : ...et pour ce elle [la superficie concave du ciel] passe sus le feu tres souef sans freer, sanz tirer ou *bouter*, si comme il fu dit ou .XVIIIe. chapitre. (ORESME, C.M., c.1377, 530).

2. Au fig.

- *Bouter qqn avant.* "Pousser qqn" : S'il n'a alegence Toute desplaisance Si le *boute* avant (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 172). Nulz ne puet souffrir mort pour mon nom soustenir se mon Pere ne le *boute* avant (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 178).

- *Bouter qqc. avant.* "Pousser qqc. en avant, mettre qqc. en évidence" : S'il [escouvient] que je m'aplicque A *bouter* avant ma pratique, On ne sçaura trouver mon per. (Path. D., c.1456-1469, 50).

- "Pousser qqc. en avant, promouvoir, faire valoir, élever en dignité" : ...en vous priant (...) que vous me vueillez aidier à (...) *bouter* avant l'hostel dont je suis sailli. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 8).

- *Bouter le temps avant.* "Faire avancer le temps, passer le temps" : Mes en lamentant Et en languissant J'ai *bouté* avant Le tamps, qui noiant M'a tenu de joie (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 168).

- *Bouter qqc. arriere.* "Repousser qqc." : ...Pour le mal arriere *bouter.* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 2). C'est qu'elle puet avoir despit De gent qui mainnent vie obscure, Qui n'ont de nulles honneurs cure - Despit, non quant a despiter, Mais leurs ouevres soupediter, Eschuer et *bouter* arriere, Sans faire a euls samblant ne chiere (MACH., D. Aler., a.1349, 263).

B. - Bouter qqn / qqc. (qq. part)

1. Au propre "Pousser qqn / qqc. qq. part, placer, mettre qqn / qqc. qq. part"

a) Bouter qqn (ou un animal) (qq. part) : Adonc si tost que la nuit vint, Celle a qui de ce fait remembre, *Bouta* Second ["fit pénétrer S."] dedenz la chambre, Au lit sa dame le mena (DESCH., M.M., c.1385-1403, 96). N'est ce pas droit qu'il [Dieu] face grace auxquelz qu'il luy plaist, sans faire tort a ceulx qu'il laisse en la prison [de péché originel] en laquelle ilz sont *boutez* ? (GERS., Trin., 1402, 163). ...allons y *bouter* Gens d'armes devant leur barriere Affin de les *bouter* arriere (Pac. Job M., c.1448-1478, 266). L'Anglois le mena en une place assez près de la et en prison le *bouta.* (C.N.N., c.1456-1467, 55). Et, en ce faisant, et avant qu'ilz feussent bien assurez d'avoir lettres de leur promesse et traictié, furent par aucuns dudit lieu de Neelle mis et *boutez* en icelle place lesdiz Bourguignons (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 269). *Boute* ton cheval en l'estable, Il a bien gaigné son avaine. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 11).

- *Bouter en terre / sous lame.* "Mettre dans la terre, dans la tombe, enterrer" : Or ça ! il fault que je m'atire A ces enfans executer, Et puis les en terre *bouter* (Mir. roy Thierry, c.1374, 263). Secondement c'est pour nous humilier, pour humilier la fole presumpcion, le fol orgueil que prent personne humaine en ce monde, non contrestant qu'elle saiche bien, et doye scavoir, que tantost elle sera *boutee* en terre, et sa charoingne rongee de vers, et que en ceste langoreuse vie elle recoit peine, douleur, honte, afflictions, maladies et maleuretés sans nombre. (GERS., Noël, p.1404, 295). Je croy qu'on a ma mort juré Et qu'on me voeult *bouter* soubz lame. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 91). Rommain, gardez le corps mon pere. Je vois le tressainct pere querre Qui le viendra *bouter* en terre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 184).

- *Bouter en l'eau*. "Jeter à l'eau" : Maiz diverses bestètes mues, Dès l'eure qu'elles sont yssues, Dehors des ventres de leurs mères, Sont si vaillantes et légères Que par soy elles vont et viennent, Et se drecent et se soustiennent, Et en brief temps qu'ières jouer, Et aucunes scevent nouer Qui en l'eau les *bouteroit*, Que un enfant jamès ne feroit, Et endurent chault et froidure Sans usement de vestéure (LA HAYE, P. peste, 1426, 67). Et puis le *bouta* aval en l'eau (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 323).

- [Du vent] "Pousser qq. part" : ...il eurent vent contraire qui les *bouta* en Bretagne. (FROISS., Chron. L., VIII, c.1375-1400, 195). Au tierch jour, vens lor revint a droit souhet, et qui les mena et *bouta* droit contre Engleterre, et tant que li maronnier en orent la congnaissance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 72).

. *Quel vent vous boute ?* "Quelle est la cause de votre venue ?" cf. "quel bon vent vous amène ?" : L'EMPEREUR. Bien veigniez vous, maistre Morin. Quel vent vous *boute* ? MAISTRE MORIN. Mon seigneur, vous l'orrez sans doubte. (Mir. st Panth., 1364, 338).

b) *Bouter qqc. (qq. part)* : Je la pris [une verdriere] moult douillettement ; Lors la *boutay* moult doucement Dedens mon sein un bien petit, Pour reprendre son appetit De joie, car pour la froidure Peüst morir en la verdure. (MACH., D. Aler., a.1349, 394). Si ne vaus depuis aourer Sa belle ymage, ainçois l'ostai De mon chevés et la *boutai* Et mis en un petit coffret (MACH., Voir, 1364, 666). Dont fu li rondelès *boutés* Desous la lettre (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 64). ...et puis vint au flaiel de la porte et *bouta* d'aventure premierement la clefz en la serure (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 215). Mon avoir en l'escrin *boutay* Et puis en la mer le jettay (Mir. march. juif, c.1377, 215). Lors presente aussi l'annel a Guyon de par la damoiselle et lui dist qu'elle lui prioit qu'il le portast pour l'amour d'elle. Et il dist que si feroit il, et le *bouta* en son doy, et en mercia moult la damoiselle et le message. (ARRAS, c.1392-1393, 99). ...il avoit *bouté* en ung de ses doiz ung aneau d'or garny d'un beau gros dyamant (C.N.N., c.1456-1467, 390). Le bourreau (...) fist ses preparacions pour luy *bouter* la hart au col (C.N.N., c.1456-1467, 452). Je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre et *bouter* ou il fault (C.N.N., c.1456-1467, 501). Et, après ladicte execucion ainsi faicte, ledit corps mort fut despoullié et mis avecques ladicte teste tout ensevelir dedens ung beau drap de lin, et puis *bouté* dedens ung sarcueil de bois que ledit sire Denis Hesselin avoit fait faire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 361). ...auquel fut le col coppé dedens ung chapperon d'escarlante fourré de letisse, et ladicte teste avecques ledit chaperon mise et *boutée* au bout d'un chevron, auquel fut fort cloué ledit chaperon afin qu'il ne feust emblé ensemble ladicte teste. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 48). Et, pour ce qu'il sembla aux dessusdiz qu'elle ne s'estoit pas bien deschargée de toute la pouldre qui (.) mise et *boutée* (.) avoit esté dedens la chambre d'icelle bombarde, fut ordonné par les dessusdiz que encores seroit chargée de nouveau et que derechief seroit tirée par seconde fois (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 81). Pour ungs fers à *bouter* les deux bras, les jambes, et à *bouter* au col et parmy le corps, pour ung prisonnier (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 361). Il a le frain aux dens *bouté* (Sots Magn., a.1488, 210). *Boute* moy [datif éthique] sus mon establie Mes cizeaulx, mon fil et mon dé (Coust. Esop. T., c.1500, 151).

- [Dans l'intention de cacher] : DACIEN. (...) Encors te demande comment Il est (...) Des tresors, ou sont il *bouté*, Qu'a avoir quier. (Mir. st Lor., 1380, 174). ...battit sa coulpe et *bouta* en sa manche tout secretement ung pain bis (C.N.N., c.1456-1467, 331). Une foiz il pensoit de les *bouter* [les chemises volées] dedans les

chaudieres et grands potz de cuyvre qui estoient en la cuisine ; aultrefois de les *bouter* en sa manche. (C.N.N., c.1456-1467, 398).

- [Un mets, dans l'intention de le servir] : Il faudra largement *bouter* Cuyre de boilly et rosti, De blant mangier, pastez aussy De hasterialz et de luannes. Vous avés d'oisons et de cannes (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 65).

. *Bouter la nappe*. "Mettre la table" : *Boutez* la nappe, bon gré ma vie ; Par le sang bieu, j'enrage de fain. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 143).

- [Une partie du corps] : ...ou saint Thomas luy *butat* sa main en sa plaie. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 75). Car il *bouta* sa main es genitalles d'une jument, et sy tost que Dairès fut en la place, il *bouta* sa main aux narilles du cheval (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 30). Et n' estoient point les trouz entre les barreaux plus grans que à y *bouter* le braz à son aise. (COMM., II, 1489-1491, 60).

. *Bouter (sa teste) qq. part* : Or advint, grant temps après, que la dicte faee se baignoit. Il, par sa curieuseté, la vult veoir, et tantost la faee *bouta* sa teste dedens l'eau et devint serpente (ARRAS, c.1392-1393, 4). L'esquier qui fu venu pour noncier le secours, estoit en la maistre tour avec la pucelle et ses damoiselles. Si ouy la noise et *bouta* son chief hors a une fenestre, et appercoit la bataille fiere et mortelle. (ARRAS, c.1392-1393, 162). ...il ne sceut aultre remede, affin de non estre oy, que de *bouter* sa teste ou pertuis du retrait (C.N.N., c.1456-1467, 436).

- "Placer, mettre, enfoncer qqc. (dans le corps)" : Ceste dague parmy la gorge Vous *bouteray*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 167). ...un homme qui estoit en ladite eglise (...) en la tasse duquel homme elle qui parle print ledit anel d'or, et icellui *bouta* et mussa en sa bouche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 324). Et cil retourne et tire bon coutel et en fery mon pere par my la cuisse, mais il lui cuida bien *bouter* par my le corps. Et mon pere le fery du pommeau de l'espee en la temple grant coup. (ARRAS, c.1392-1393, 58). Et quant Gieffroy sent le coup, qui fu durs et pesans, si le fery d'estoc de l'espee enemy le pitz, tellement qu'il lui *bouta* tout dedens jusques a la hendure. Et le jayant getta un moult horrible cry et chiet mort. (ARRAS, c.1392-1393, 267). ...le duc de Milan fut tué et murdry par ung gentilhomme du pays, qui, ledit jour, en feignant de vouloir parler à lui dedens la grande eglise dudit Milan, où il se pourmenoit avecques une ambaxade qui estoit venue pardevers lui, vint secretement lui *bouter* ung cousteau parmy la fente de sa robe dedens le petit ventre, où le *bouta* soudainement par trois ou par quatre foiz, et sans dire mot chey soudainement à terre tout mort (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 32). Item, a Jehan Raguier je donne, Qui est sergent, voire des Douze, Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne, Tous les jours une tallemouze Pour *bouter* et fourrer sa mouse, Prinse a la table de Bailly ; A Maubué sa gorge arrouse, Car au menger n'a pas failly. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 91). ...qu'on luy *boute* Tous ces poisons dedens le corps (Cene dieux, c.1492, 130).

. [Domaine sexuel] : Je l'eusse tresvoluntiers *bouté* dedans, mais il n'a oncques daigné lever la teste [Équivoque sur un chien sorti de la chambre et le sexe d'un galant devenu impuissant] (C.N.N., c.1456-1467, 196). Et vien ça, Hacquin, je te laisseray tout *bouter* plus avant (...) ainsi que tu voudras. (C.N.N., c.1456-1467, 483).

- *Bouter sous le nez*. "S'en mettre derrière la cravate, s'en mettre plein la lampe" : Ly daulphin, ly preux, ly senez, Ou de Dijon, Salins et Dolles Ly sires filz le plus esnez, Ou autant de leurs gens prenez, Heraux, trompectes, poursuivans, Ont ilz bien *boutez*

soubz le nez, Autant en emporte ly vens ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 49).

- *Bouter l'espee ou feurre*. "Rengainer l'épée" : ...quant Remondin vint a l'encontre du senglier pour destourner qu'il ne venist sur son seigneur, que alors que le sengler l'apperceut, il se destourna de sa voie et vint vers le conte grant aleure. Et quant le conte le vit venir, si regarde lez soy, et vit un espie, et *boute* l'espie [l'espee] ou feurre, et print l'espie, et le met soubz la plante du pié et l'abaisse. (ARRAS, c.1392-1393, 22).

- *Bouter de l'eau en* (un récipient). "Verser de l'eau dans (un récipient)" : "Pierre, prenez la siel et va traire de l'yaue tost, et puis le *boutez* en la grant paelle et le mettez sur le feu..." (Man. lang. G., 1396, 72).

2. Au fig.

a) [Lieu abstr.] : ...elle est merveilleuse depuis qu'elle entre en sa [malice], et si n'est chose ou monde qui plus tost l'y *boutast*. (C.N.N., c.1456-1467, 67). ...et elle (...) endormoit nostre prestre (...) et en son amour tant fort le *boutoit* qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. (C.N.N., c.1456-1467, 455). ...je vous diray les dangiers Oû est une femme *boutee* (P. moyne, a.1500, 45).

- *Bouter qqn en erreur*. "Induire qqn en erreur" : Barlaam sui je, qui de fait Ay le filz du roy hors osté D'erreur et non mie *bouté* En erreur (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 283). En especial ung advocat, que je puis nommer Plaisir mondain, a mis et *bouté* presque tout le monde en erreur et contraire creance. Qui est maintenant la personne qui n'ayt oÿ plusieurs foys, voir ung chascun jour, Plaisir mondain enhortant tous cuers a fole liesse, a wayne joye, a se donner du bon temps en ceste vie ? (GERS., Déf., 1400, 221).

- *Bouter qqn en oeuvre*. "Mettre qqn à l'oeuvre" : En euvre *boutoye* tailleurs, Orfevres, selliers et brodeurs (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 179).

b) [Une chose abstr.] : ...il n'entendent point bien tous les termes dou langage de France ; ne on ne lor scet comment *bouter* en la teste (FROISS., Chron. D., p.1400, 189). Dix commandemens par moy te mande A garder sans point trespasser ; Garde, peuple de les casser. Quil contre ceste loy ira, Cil de son peuple perira. Voy les te cy, or les escoutes Et en ton cueur les fiches et *boutes* ; Vecy la loy en pierre escripte. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 40). J'oublie ce que plus à cuer je *boute* (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 89). ...il avoit du tout *bouté* son cueur [son amour] en elle (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 149). ...aucunes joyeuses choses Se doybvent en tous cueurs *bouter* [empl. pronom. de sens passif] (Bataille st Pens. A., a.1485, 4).

- *Bouter qqc. aux oreilles de qqn*. "Faire entendre, suggérer qqc. à qqn" : Aucuns de son conseil li *boutoient* en l'oreille que... (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 225). Et devez savoir que le conte de Dampmartin, qui estoit à mons. de Berry, fut l'ung qui luy *bouta* aux oreilles qu'il ne se devoit contenter de son appanaige, s'il n'avoit la duchié de Normendie. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 197).

C. - *Bouter qqn / qqc. de / hors de qq. part*

1. Au propre

- *Bouter qqn hors*. V. *boutehors* "Jeter qqn dehors, chasser qqn" : C'est la femme noiseuse qui chasse hors son hoste, sicut dicit Salomon. Avise que c'est plus grant honte de *bouter* hors I tel hoste que de le non recevoir (GERS., Pent., p.1389, 81). Et lors se lieve Remondin, et le prist [Olivier] par les deux piez, et le traine jusques aux lices, et puis le *boute* hors, et retourne, et vint devant l'eschaffault du roy, la visiere levee, en lui disant : Sire, ay je fait mon devoir ? (ARRAS, c.1392-1393, 64). ...et t'enclines descendre

en terre racheter l'umain lignaige, et nous rendre par ce nostre habitacion de laquelle tant sommes hors *bouteez*, car nostre adversaire, Pechié mortel, le vilain et crueux tirant, avec toute sa maudicte compaignie (...) ont en terre presque occupé tout le logis (GERS., Concept., 1401, 394). ...pour *bouter* hors plusieurs gens d'armes faisant guerre à la ville de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 31). Mais quant à nous, oncques parler N'oyemes de si grant merveille, Car tous les preux au long aler Qui ont esté, ne s'appareille Leur prouesse à ceste qui veille à *bouter* hors noz ennemis. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 33).

. *Bouter qqn dehors* : Mais, en la fin, ceulx de ladicté ville de Dynan, par traïson et autrement, furent surprins, et entrerent lesdiz Bourguignons dedens icelle ville, qui d'icelle en gecterent et *bouterent* dehors hommes, femmes et enfans, et retindrent prisonniers les plus notables gens d'icelle ville, et puis la pillèrent tellement qu'il n'y demoura rien. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 164).

- *Bouter (la) banniere hors*. "Déployer la bannière" : ...il dist que il ne *bouteroit* ja hors ce jour ne baniere ne pennon, mais se vouloit combatre dessoubz la baniere de messire Jehan de Buel. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 6). ...et *bouta* baniere hors (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 210).

- *Bouter qqn / qqc. de / hors de*. "Faire) sortir qqn ou qqc. de, chasser de" : Set anz a que nous le *boutasmes* Hors de ceens et le chassames. (Mir. Theod., 1357, 114). Anglois et Gascons tenoient Prilli et l'avoient mallement fortiefiet, ne nulz ne les en *boutoit* ne chaçoit hors (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 6). Et quant noz gens les virent partir [les Sarrasins], si *bouterent* tantost un rampin armé hors du port, qui les costoya tant qu'ilz virent que sur le soir se aancrent environ a une veue du port soubz Saint Andrieu. (ARRAS, c.1392-1393, 131). ...pria moult qu'on le *boutast* hors de leans par la posterne (C.N.N., c.1456-1467, 27). Et le quel d'Alençon, depuis le temps de lors jusques au trespas dudit feu roy Charles, fut tenu prisonnier ou chasteau de Loches ; et, après icellui trespas que le roy vint à sa couronne, le *bouta* hors desdictes prisons et lui pardonna tout, en voulant que dudit procès ne feust jamais nouvelles (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 188). Oudit temps, environ le XXe jour de janvier IIIcLXXIII, fut fait accord et appointment entre le roy et monseigneur le connestable, qui avoit prins et mis en sa main la ville de Saint-Quentin et en *bouté* hors le sire de Creton, qui y avoit cent lances de par le roy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 307).

. *Bouter (les Anglais) hors de France* : Et si veullent obeyr, a mercy je les prandray ; croyez que si ne veullent obeyr, la Pucelle vient pour les occire, elle vient de par le Roy du ciel, corps pour corps vous *bouter* hors de France. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 413).

- *Bouter qqc. ensus de soi*. "Repousser qqc. loin de soi" : Lors quant Remond ouy ces mos, si *boute* la table ensus de lui, et entre en sa chambre, espris de yre et de jalousie, et prent son espee qui pendoit a son chevez, et la ceint, et s'en va ou lieu ou il savoit bien que Melusigne s'en aloit tous les samedis (ARRAS, c.1392-1393, 241).

- "Expulser (physiologiquement)" : Se la medecine laxative *boute* hors telles humeurs comme nature mettroit hors s'elle pouvoit ouvrer (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 71). ...*bouter* hors les superfluités (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5).

2. P. anal. *Bouter qqn hors d'haleine*. "Faire perdre haleine à qqn" : Les Anglois nous font beaucoup peine ; Tant du matin comme du soir, Nous *boutent* souvent hors d'alaine, Voulant

aquerir le demaine D'Orleans, et la noble cité Qui est une clef souveraine De France et de l'auctorité. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 243).

3. Au fig. "Sortir qqn ou qqc. de"

- [Hors d'un lieu abstr.] : ...a tort suis encoupée De ce fait ci et hors *boutée* De ma religion (Mir. Theod., 1357, 108).

- *Bouter* (une chose abstr.) *hors* : Pour ce de moy vueil hors joie *bouter* Et renoier Amours d'or en avant, Sa loy, son fait et son faultz convenant, Quant tu portes soubz viaire de fée Cuer de marbre couronné d'aymant, Ourlé de fer, à la pointe asserée. (MACH., L. dames, 1377, 223). Et nagaires ainsy comme je me estoye retrait ou secret de ma pensee, et que je avoye *bouté* hors toute autre cure, et estoye demouré comme pour estre moins seul (...) je prins fort a considerer les manieres diverses par lesquelles Male Volenté ostoit la gloire a Dieu. (GERS., Noël, p.1404, 303). ...nous nous emploierons à *bouter* la guerre hors d'icellui royaume et le mettre en paix et tranquillité (FAUQ., II, 1421-1430, 96).

- *Bouter* (une chose abstr.) (*hors*) *de* : ...si ai toute doubtte et toute souspesson *bouté* hors de mon cuer (MACH., Voir, 1364, 426). Car il s'efforcet mesmement de *bouter* hors des citéz contencion qui est ennemie et adversaire a concorde. (ORESME, E.A., c.1370, 414). ...c'est sainte et digne chose de *bouter* yre de son couraige (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 98).

D. - Empl. pronom. *Se bouter* (qq. part)

1. "Se précipiter qq. part"

a) [D'une pers. ou d'un animal]

- "Se précipiter qq. part, pénétrer avec force qq. part" : Ptholomee dit que es extremités de la terre habitable sont genz sauvages et peut estre que telz genz sont ceulz dont il fait ici mencion, qui se *boutent* es perilz des guerres impetueusement, senz paour et senz deliberacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 208). Et là survindrent plusieurs personnes, tant de cheval comme de pié, pour doubtte desquelx ceulz qui les avoient assailliz ou volu assaillir s'enfouyrent et se *bouterent* dedens le bois ["se réfugièrent dans"]. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 518). ...les treves faillies, et le roy de France ou ses gens pour lui se *boutent* et mettent fors les premiers oudit pays de Guienne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 197). Et y ot ja venu grant foison des gens du pays, qui lui demandent s'il avoit veu le jayant. Et il dist qu'il l'avoit combatu, et s'en estoit fouiz et s'estoit *boutez* en un pertuiz, et se fu si tost esvanoyz que il ne scot qu'il fu devenuz. (ARRAS, c.1392-1393, 265). ...lors en la cité se *boute*, Qu'il trouva de gent desgarnye (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 182). En leur pays craignent et doubtent Que les Amasones se *boutent*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 13). Et se *bouterent* les aucuns d'iceulz dedens la riviere joingnant des murs, en peril de leur vie (FAUQ., II, 1421-1430, 343). ...elle se *bouta* dedans la dicte cheminée, et se commença a descendre et ung pou avaler (C.N.N., c.1456-1467, 275). Et puis se *bouterent* les gens de guerre estans dedens ledit Morat avecques les autres de ladicte armée de mondit seigneur de Lorraine dedens le parc dudit de Bourgongne, où ilz tuerent tout ce qui y fut trouvé et sans misericorde aucune. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 20). Et ilec depuis y sejourna bien grant piece sans rien conquerir, sinon le Neuf Chastel de Nycourt, où ilz se *bouterent* pour ce que dedens n'y trouverent aucun qui leur contredeist (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 282).

- *Se bouter contre*. "Se jeter contre" : Le sanglier (...) est vne beste tres fiere inmundte et ennuyeuse et si est de grant force et de sa nature comme s'il ne craignist la mort se vient *bouster* contre l'espieu du veneur. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 468).

- [Des ennemis, dans la bataille] "Se jeter, se précipiter sur" : ...cilz nous raffreschirent de LX.. lances de bonnes gens que nous amenerent, et se *bouterent* en eulx tous à cheval, et les espardirent tellement que oncques puis ne se peurent remettre ensamble. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 7). Mes amis, en eulx [noz ennemis] vous *boutez*, Ferez et d'estoc et de taille (Mir. ste Bauth., c.1376, 140). ...et commenchièrent la bataille dou tret, et puis aprochierent les gens d'armes et se *bouterent* l'un dedens l'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 541). ...quant les Englois et les Bretons qui en Hainbon se tenoient, veirent le deslogement, li auqun, par convoitise de gaegnier, sallirent hors et se *bouterent* sus les deslogans (FROISS., Chron. D., p.1400, 556). Alors tira l'espee, puis se *bouta* en la presse (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 38).

- *Se bouter avec*. "Se précipiter sur" : Monseigneur, vous avez ycy trop demouré, venez vous en et faisons voz gens retraire en la ville avant qu'il soit plus tart, afin que les Sarrasins ne se *boutent* pelle melle avecques nous. (ARRAS, c.1392-1393, 106).

b) [De la foudre] "Tomber qq. part, frapper qq. part" : Et la matière du tonnoirre Souventesfoiz se tourne en pierre De dure nature ou substance, Qui depuiz, par grant violence, Soudement en terre se *boute* Sans droit sentier garder ne route. (LA HAYE, P. peste, 1426, 7).

2. "Se mettre, se placer (qq. part)"

a) [D'une pers. ou d'un animal] : Adont durement me doubtay Et dedens mon lit me *boutay*. Il sambloit que j'eüsse fievres, Car je sui plus couars qu'uns lievres, Et si trambloie, et goute a goute Suoie d'effroy et de doubtte. (MACH., F. am., c.1361, 146). N'il [Polyphème] n'a maisons, chambres ne sales, Fors cavernes ordes et sales Es queles li mauffés se *boute* Quant säoule est sa pance gloute. (MACH., Voir, 1364, 622). Il y avoit un maronnier, Qui ne fu pas le darrenier, Dont je le pris et aime et lo, Qui se *bouta* dedens un tro, Si com le tro d'une privée, Qui estoit viell et si serré Que nuls hom ne s'en donnoit garde. (MACH., P. Alex., p.1369, 89). Devant moy voy le chastel estre : Dedens me vois *bouter* et mettre (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 49). N'est merveille se je la doubtte. Je voy puis ça, puis la me *boute* : Une heure hausse, une autre abesse. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 63). ...durant la feste de la royne, il, seul, se *bouta* devers le soir en l'ostel d'un pasticier demourant en la grant rue Saint-Anthoine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 111). Et en ce faisant, ses plaies lui escreverent [au roi], et en yssi le sang a grant randon parmy les bendeaux. De quoy Uriens fu moult doulent, et aussi tous ceulz qui le virent. Mais le roy se *bouta* ou lit soubdainement, et dist qu'il ne se sentoit nul mal. (ARRAS, c.1392-1393, 119). ...quant les menuz oiseaulx se *boutent* es buissons... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 156). ...et, ainsy qu'il vouloit passer oultre ledit hostel, advisa l'uy d'icellui hostel ouvert, ou quel hostel se *bouta*, demandant la femme dudit maistre Pierre (Paris domin. angl. L., 1422, 49). ...bon homme de se sauver, et dessoubz le lit se *boute* pour estre plus seurement (C.N.N., c.1456-1467, 51). ...ne fut pas si peu asseurée (...) qu'elle ne se *boutast* par la presse des gens, ainsi grosse qu'elle estoit (C.N.N., c.1456-1467, 70). ...se *bouta* ou lit avecques madame (C.N.N., c.1456-1467, 114). ...ce paillard chien (...) s'estoit *bouté* soubz un banc la dedans et caiché tout de plat le museau sur la terre (C.N.N., c.1456-1467, 196). Et car elle ne savoit ou le sauver (...) elle le fist *bouter* en la ruelle du lit [pour s'y cacher], et puis le couvrit de ses robes (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...il se *bouta* sur une couche et se coucha ; mais il n'avoit garde de dormir (C.N.N., c.1456-1467, 253). ...le ventre luy brouilla et grouilla tellement qu'il fut contraint de soy *bouter* en une vieille mesure inhabitable (C.N.N., c.1456-1467, 469).

...en entrant par icelle dedens ladicte ville, trouva derechef lesdiz prevost des marchans et eschevins qui lui presenterent ung moult beau poile qui estoit armoyé par les costez aux armes du roy, et ou mylieu y estoient les armes d'Espagne, et puis se *bouta* dessoubz icellui poile. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 27).

- [Dans l'intention de se cacher] : "...Eins vueil mourir dou mal dont je me dueil." Et je qui fui *boutez* dedens le brueil Vi qu'a ce mot la dame au dous acueil Chei com morte. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 65). ...il se party de la place au plus tost qu'il peut et se *bouta* en la forest, car il ne vouloit point estre cogneu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 44).

- *Se bouter en la boue*. "Se rouler dans la boue" : Se I pourcel savoit parler, il se moqueroit des bestes qui ne se *boutent* en la boe. (GERS., Pent., p.1389, 84).

- *Se bouter en* (un habit). "Se mettre dans, revêtir" : Elle [Fortune] se *boute* en maint abist ; Se l'un garist, L'autre mourdist, Quanqu'elle dist Tantost desdist. (MACH., Lays, 1377, 417).

- *Se bouter arriere sur la mer*. "Reprendre la mer" : Le cuer audit marchant (...) le feist arriere sur la mer *bouter* cinq ou six mois puis son retour (C.N.N., c.1456-1467, 126).

- *Se bouter entre*. "Se placer entre (pour s'entremettre)" : Après ce je regardoye que elle feroit ; et incontinent se *bouta* entre seigneurs et princes, car bien sembloit dame de grant sens et prudence et dame de bon conseil (GERS., Noël, p.1404, 305).

- *Se bouter sous*. "Se placer sous" : ...nostre povre pelerin viel et usé et non digne d'estre nommé s'est *boutés* et retrais soubz l'ombre des esleus ministres de Dieu Celestins, lesquelz paou doubtent la fin de leur gracieus pelerinage, c'est asavoir la mort en ce monde tant redoubtee (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 302).

- *Se bouter en la voie*. "Se mettre en route" : Je m'etoys *boulée* à la vouée De vous venir vouer, Damoyselle. Mon mary a la pensée telle Qui vous veult à souper donner. (Gent. moun. T., c.1500, 377).

- *Se bouter en mal pas* : Du tout seroye deserté, Se me *boutoye* en si mau pas. (Gris., 1395, 14).

- [À propos de la conception du Christ] : Ilz dient que leur Dieu vout naistre D'une vierge ou il se *bouta* (Mir. st Ign., 1366, 75).

- *Se bouter ensemble*. "Se mettre ensemble" : Pichars et Borgengnons s'estoient tous *buteis* ensemble (...) por guerier et destruire le paiis de Liege (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 364).

- *Se bouter avec qqn*. "Se mettre avec qqn, fréquenter qqn" : ...et ses .II. compagnons Lessa avec les feulz gagnons Qui au premier mont lez douterent, Mez entr'elz si bel se porterent Et o eulz si bel se *bouterent* Que trestouz lez amolierent [Éd. : "se conduire"]. (Vie st Evroul S., c.1350, 146).

- *Se bouter avant / devant*. "S'avancer" : Lors me *boutai* un peu avant Plus priés de li [du rossignol] Pour mieuls ymaginer son chant. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 131). ...je me cuide mettre avant, Ung autre se *boute* devant ["un autre se met devant, me devance"] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 168).

b) [D'une chose]

- [De la marée] (*Se*) *bouter avant*. "Monter" : Le samedi environ midi, que la marée commenchoit à *bouter* avant, se mist madame en bateau elle et son estat (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 98).

- [D'une chose mobile] "Se mettre, se placer qq. part" : Et apres ce, il [l'air] monte par violence pour ce que l'yaue eslieve cest air et se *boute* sous luy par sa pesanteur. (ORESME, C.M., c.1377,

70). Mais la grant flote de noz gens vint sur eulx, et, par la force des ondes, la nef qui ardoit se *bouta* entre eulx. Et ne se scorent si garder que il ne leur embrasast trois de leurs nefes, et furent tous ceulx de dedens noiez et periz, et tout quanqu'il avoit dedens affondré dedens la mer. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Lors, quant le soudant a veu que nostre roy ne lui a voulu accorder sa fille, il lui a renvoyé les trieves avec une deffiance ; et estoit ja tout prest sur la mer a bien quarante mille Sarrasins, et s'en vint *bouter* ou havre ["s'ancre au port"], et fist tout son harnoiz traire a terre, et vint mettre le siege soubdainement devant Famagouste (ARRAS, c.1392-1393, 94).

3. Au fig.

a) [Lieu abstr.] : Einsi est il, se Dieus me gart, De tout princé ou n'a regart A soy, quant en guerre se *boute*, Et qui son anemi ne doute, Car je te promet, biaux amis, Qu'il n'est nuls petis anemis, Ne plaie aussi, ou aconter Ne doiez : oy l'ay compter. (MACH., C. ami, 1357, 123). ...et se *bouta* en la possession du pays. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 154). Trop est hardiz qui la se *boute* [dans l'état de mariage], Car li gaiges y est trop longs (DESCH., M.M., c.1385-1403, 22). Et estoit en ceste tempeste le plus auctorisé, qui plus hardiement se *boutoit* en la besoigne (BAYE, II, 1411-1417, 86). Et escoutoye Nè ou parler d'elles ne me *boutoye* ["je ne prenais pas part au débat"], Mais mon penser et ma langue arrestoye (CHART., D. Fort., 1412-1413, 158). Plus avant ne pense je pas me *bouter* es debas de ceste matiere (CHART., Q. inv., 1422, 63). Quel besoing est, quant on est a son aise, De se *bouter* en soussy et meschief ! Je tiens amans pour folx (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 440). Quant la royne se fut *boutee* en cela ["dans cette opinion"]... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 350). ...ung pou luy desplaisoit la folie du premier venu, qui trop fort a son gré se *boutoit* en chose de petite value. (C.N.N., c.1456-1467, 229). ...si je ne cuidasse qu'on feist aultre chose en mariage, je ne m'y fusse ja *boutée*. (C.N.N., c.1456-1467, 300). ...sans penser ne ymaginer peril ne dangier ou il se *boutoit*... (C.N.N., c.1456-1467, 456). ...le dit amoureux cordelier (...) s'en est (...) allé *bouter* et rendre en la dite religion (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 166). Sy apperçoy le grant danger Ouquel omme amoureux se *boute*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60). JOYEULX. Et vela peine nompareille, Qui s'y *boute* trop est bien sot. (B. veoir, p.1480, 20).

- *Se bouter en amour* : [Titre] Le premier point que l'en doit considerer avant ce que on se *boute* en amours. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 26).

. (*Y*) *estre bouté*. "Être amoureux" : A vous servir entierement, Je vueil employer mon savoir (...). Car je suis *boutté* tellement, Sy je puis vostre amour avoir, Que je y mecray tout mon devoir Sans jamais faillir nullement. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 245). Mais Blanchette demoura avecques Liriope et Priande, qui estoient ferues d'Amours, dont elles entrerent en matiere, car il n'en avoit nulles des trois qui n'y fust *boutee* bien avant. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 224). ...je y suis aussi avant *bouté* que homme qui vive (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 11).

- *Se bouter en forme de*. "Se mettre en, se transformer en" : Il te convient ta peau ridee estandre Et te *bouter* en forme de Venus (LA VIGNE, S.M., 1496, 479).

- *Se bouter à + inf.* : Je me suis sy tres fort *bouté* A vous amer (...) Qu[e]... (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 85). ...Puis qu'a le faire je me *boute* (Bataille st Pens. A., a.1485, 45).

- (*Se*) *bouter avant*. "S'avancer, prendre des initiatives" : En ces paroles avoit aucuns qui *boutoient* fort avant

pour grever les Parisiens, et disoient : ... (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 76). ...les deux partis, c'est assavoir les Franchois et Anglois, commencèrent à avoir grant comunicacion et hantises les ungs avec les autres ; et, par especial, marchans et gens de divers mestiers se *boutèrent* fort avant ; et pareillement, laboureurs mirrent fort les mains à l'oeuvre, esperant que, par le moien desdictes treves, paix generale se deust ensievyr entre iceulx oncle et nepveu. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 5).

b) [D'une chose abstr.] : Doutance (...) entre mes pensés se *boute* (ACART, Prise am. H., 1332, 46). Ne Souvenirs ja mais ne m'aideroit, Car desconfort toudis m'aporteroit, Merencolie en moy se *bouteroit*, Pour moy detraire. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). Dont ont li roy plus grant deffaut Que n'ont la povre gent menue, D'or, d'argent et de joiaus nue, Et par deffaut de souffissance, Car en leur cuer se *boute* et lance Un ardant rain de convoitise Qui si les ambrase et atise Qu'il les art jusques es entrailles (MACH., R. Fort., c.1341, 101). Quant il se vit en si haut point, Orgueil, qui ne scet faire a point, En son cuer se mist et *bouta* Et telement le debouta Qu'il perdi sa gloire et son regne, N'orgueil n'i tint regle ne regne. (MACH., C. ami, 1357, 29). ...et quant Verité fault, Erreur et Fausseté s'i *boute*. (GERS., Annonc., a.1400, 234).

4. (*Se*) *bouter hors de*. "Se retirer de" : [Madame la princesse récemment accouchée] ...devoit *bouter* hors de ses cambres à sa relevée (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 93). ...a ceulx qui Dieu aiment et doubtent, Et qui hors du monde se *boutent* Viennent touz biens. (Mir. ste Bauth., c.1376, 164).

- Au fig. [Hors d'un lieu abstr.] : De jamais n'amer par amours J'ay aucune fois le vouloir (...). ...se j'eusse le povoir D'aucunement hors m'en *bouter*, Par le serement qu'a Amours doy, Jamais n'y lairoye rentrer Mon cuer qui est maistre de moy. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 23).

E. - En partic. [Avec une idée de causalité (l'objet *bouté* n'existe pas au départ)]

1. *Bouter le feu qq. part* : Le feu dedens le lit *boutay*, Et mon seigneur hors en sachay, Si laissay ma cousine ardoir. (Mir. femme roy Port., c.1342, 191). Finablement et à briés mos, Chascuns des nostres tant s'efforce Qu'il *bouterent*, par fine force, Maugré tous, le feu en la porte. (MACH., P. Alex., p.1369, 88). Et quant elle [la ville] fu bien pillie, Bien destruite et bien essillie, Li roys le feu dedens *bouta*, Car bien vit, et pas ne doubtta, Qu'il ne la peüssent tenir, Et veoit le vespre venir. (MACH., P. Alex., p.1369, 209). ...li feus i estoit *boutés* en plus de vint lieux. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 184). ...les aultres oïent paroles attraihans a mal et qui *boutent* le feu mauvais es maisons Dieu et es hospitaux du Saint Esperit, c'est a dire es ames. (GERS., Pent., p.1389, 80). Et lors fist on crier par la cité que de chascun hostel alast un homme sur le champ pour assembler les Sarrasins mors sur une montaigne et y portast on grant foison bois, et feust le roy Selodus mis tout au dessus, et feussent tous couvers de bois, et feust le feu *boutez* dedens, et feussent tous les payens ars et bruiz, et tous les crestiens enseveliz et mis en terre saincte. (ARRAS, c.1392-1393, 186). Et le landemain, par matin, se desloga l'ost. Et fu deffendu que nul ne feust si hardy qui *boutast* feu en son logeis ne ailleurs, a celle fin que Sarrasins ne sceussent leur venue ne apperceussent aucunement. (ARRAS, c.1392-1393, 227). Gieffroy (...) prist du feu a une lampe en l'eglise et *bouta* le feu ou feurre. La busche s'esprist. La peussiez oïr et veoir grant pitié, car, si tost que les moines sentirent le feu, ilz commencierent a faire piteux criz et tres amers et doulereux plains (ARRAS, c.1392-1393, 251). ...et *bouterent* le feu en plusieurs maisons du fourbourg de Saint-Germain-de-Prés (FAUQ., I,

1417-1420, 168). Si print après une poignée d'estrain, et en *bouta* le feu en la maisonnette (C.N.N., c.1456-1467, 495). Et, auparavant, le roy envoya à Paris le prince de Pymont, filz du duc de Savoye, pour *bouter* le feu en Greve (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 206). Et en tant que vous distes que l'avangarde des Bourguignons est passée la riviere d'Oise, il est vray ; et passa hier pour aller courre la terre de Coucy, en laquelle ilz ont *bouté* les feux partout, et sont retournés. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 319).

- *Bouter les feux qq. part* : ...et *boutèrent* les feus en leurs logeis (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 88). ...ly sires de Hynsbech (...) fist *buteir* les feux à Fleron (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 100).

- *Bouter feu*. "Mettre le feu, incendier" : ...Adan Cheel, (...) Gautier Spelliton, angloys d'Angleterre, pour eulz, en tenant, raençonnant, pillant et robant noz subgés, *boutant* feulx et faisant tous autres mauz que l'en puet faire pour guerre (Doc. Poitou G., t.4, 1370, 58). ...garder et faire raison et justice à tous et en tous cas, sanz y souffrir *bouter* feux, ou faire aucunes pilleries ou roberies, ne proceder aucunement par voie de fait (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 368). ...lesquelx, tant deçà que delà, ont fait tous les mauz que l'en puet faire, hors *bouter* feulx publiquement (BAYE, I, 1400-1410, 340). ...il a entencion et vouloir de soy retraire et vivre du sien, comme homme de bien doit faire, et n'a personnellement *bouté* feu, forcé femmes, violé eglises, ne fait meurtre (Doc. Poitou G., t.8, 1445, 219).

• *Bouter le feu* : Et que d'aucune mortel guerre Fussent espandu par la terre Tout environ li annemi, Et ceste gent fussent enmi, Et que les feus de toutes pars *Boutassent*, si que des espars Veüssent en lieu de lanterne. (MACH., D. Lyon, 1342, 204).

• Loc. *Bouter le feu es estoupes*. "Mettre de l'huile sur le feu" : Et quant j'aperçu la maniere De leur parler et de leur chiere, Et que meües furent toutes, Pour *bouter* le feu es estoupes, Au juge fis une requeste Qui me sambloit assez honneste (MACH., J. R. Nav., 1349, 245).

- [Du feu, de la flamme] *Se bouter qq. part*. "Se déclarer qq. part" : ...flambe ardant se *bouta* en ce lit (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). Li feux en pluseurs lieux se *boute* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 380).

2. *Bouter un siege qq. part* : ...le bruit commun que l'assemblée qui se faisoit estoit pour aller *boter* le siege à Vanes. (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justifi., t.1, 1487, 382).

3. Au fig. "Induire, causer qqc."

- *Bouter guerre / bouter haine* : ...li diables soutilie et atisse nuit et jour à *bouter* guerre et haïne là où il voit pais. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 159).

- *Bouter qqc. hors de bouche*. "Dire qqc." : ...maiz Geneilhon le *butat* hors de bouche : ... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 222).

• *Bouter qqc. avant*. "Dire qqc." : Et, a ces mos, elle avant *boute*, De sa vois qu'elle ot moult jolie, .I. rondelet a vois serie (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 227).

4. Empl. pronom.

a) [D'une pers.] *Se bouter* (en un sentiment). "Susciter en soi (un sentiment), commencer à l'éprouver" : ...dont se *bouteroit* tantost en jalousie (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 147). ...se *bouta* en une bien grande frenesie et parfonde melencolie (C.N.N., c.1456-1467, 319). Son voisin, qui maryé estoit et avoit une tresbelle femme, se *bouta* en la doulce rage de jalousie. (C.N.N., c.1456-1467, 331).

- *Se bouter en admiration*. "S'étonner" : Véz effectz bien merueilleuz Moultr estranges et périlleuz, Desquelz les causes et raisons Sont céléées toutes saisons à maint soutil entendement, Courage humain, certainement Pensant de sa perfection, *Se boute* en admiration, Pour laquele n'en doutez mie L'en y trouva philosophie (LA HAYE, P. peste, 1426, 15).

b) [D'une chose abstr.] *Se bouter qq. part*. "Apparaître qq. part" : ...car il se doubtoit que grant mortalité ne se *boutast* entre ses gens. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 96). ...envie et discorde se *boutent* volentiers en maison ou paix est (FROISS., Chron. D., p.1400, 182). Foy tant parfaite en moy *se boute* Sur ce que l'ange m'a dicté Que... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 52).

III. - Empl. intrans. ou pronom. [Correspond à *bout* au sens spatial]

A. - Au propre

- [D'une chose] *Bouter en avant*. "Faire saillie" : Si y avoit veu et advisé auprès de la porte une grosse tour, qui *bouttoit* en avant le fossé et faisoit le triangle du mur, de laquelle tour le guet ne pouvoit veoir au bas pour ceste cause. (BUEIL, I, 1461-1466, 78).

. *Bouter hors* : ...au plommel qui *boutoit* hors au dessus du comble (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 297).

- [D'un lieu] *Bouter à / sur*. "Toucher, aboutir à"

Rem. Doc. 1333 (*bute d'un bout a...*), 1345 (*bute d'un bout audit bois ...bute d'un bout sur*), 1406 (*quatre acres boutant au chemin du pont*), 1415 (*boute d'un bout en la terre de*), ds GD I, 712a.

. [D'un lieu] *Se bouter*. "Se situer, se placer" : ...et est sur ung goulfe de la mer qui *se boute* entre la terre jusques devant ladite ville bien LX milles (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 175).

B. - RHÉT. [D'une finale vocalique] *Se bouter avec / en*. "Former une crase (avec la voyelle suivante)" : *Dame, ayés mon ame en vostre ayde par vostre humble grace*. Et le doit on ainsi pronuncier de la voix comme sy après s'ensuit : *Dame ayés mon am en vostre ayde par vostre humble grace* ; car lez darrienne cilabes finans par ce demey voieux *se boute* en la premier voieux dez diction commansans par voieux. (Traité art rhétor. L., c.1433-1466, 200). ...la dicte sillabe *se boute* avec la dicte vocale, et ne font ensemble que une vocale, comme on diroit : *Ma dame aime un autre que moi*. Celle sillabe *me*, qui est la moitié de *dame*, s'entreboute avec ceste sillabe *ai*, qui est la moitié d'*aime* (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 217).

C. - Au fig. *Bouter* (une somme) (*sur*). "Renchérir (d'une somme) ; la mettre au bout (dans la vente aux enchères)" : Sur quoy *bouta* Pierres Salemon X l., et dempuis *bouta* Eon Leroy X l. de rabat ; pour ce que fut le derain *bouteur*... (Comptes Lamballe C.-L., 1423, 150).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Sébastien Pettoello. [R. M.]

BOUTER, subst. masc. (bouter²)

[*FEW I, 421a : *bod-]

"Nombriil" : ...du nombriil ou du *bouter* (...) ...environ le *bouter* ou les rains (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 238).

V. aussi *boutere* [R. M.]

BOUTERAS, subst. masc. (bouteras)

[AND : *boteraz* ; *FEW XV-1, 211a : *botan]

Région. (anglo-normand) "Pilier d'arc boutant, contrefort"

Rem. Cf. ; AND : *boteraz*. [R. M.]

BOUTERE, subst. masc. (boutère)

[*FEW I, 421a : *bod-]

MÉD. "Nombriil" : En quelconque corps ou torcions ou douleurs sont faictes environ le *boutere* ou les rains (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 72). [C. T.]

BOUTEREL, subst. masc. (bouterel)

[*FEW XV-1, 212b : *botan]

[Pièce de charpenterie (latte ?)] : [Marché de charpenterie] ...premiers, relevera li dis Gillos le grant appentich d'icely maïsson, remettra une platte par desous les roilles, mettera *bouteriaus* et aissielles là où il appartenra. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1374, 467).

REM. Le FEW relève *boutereau* ds *Enc.* 1751. [R. M.]

BOUTERELLE, subst. fém. (bouterelle)

[GD : *bouterelle* ; *FEW I, 662a : *buttis*]

"Engin pour la conservation du poisson"

REM. Doc. 1488 (Vienne, *bouterelles d'oizils*) ds GD I, 712b. Le FEW enregistre *bottereau* ("huche à poisson"). Le FEW XV-1, 228b, n.11, corrige l'interprétation de FEW I, 456a (*botan*).

V. aussi *buterel* [R. M.]

BOUTERESSE, subst. fém. (bouteresse)

[*FEW XV-1, 226a : *botan]

Bouteresse de feu. "Celle qui met le feu" : Ces manieres de vielles sont dont *bouteresses* de feu et pour che excommuniées, car elles *boutent* le feu ou temple de Dieu, c'est des ames (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 391). Celles sont aussi *bouteresses* de feu par fraude, car elles portent le feu muchié quant par douces paroles et par flateries seduisent et dechoïpent les cuers des innocens (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 391). Pourquoi ? Quer elle [l'âme maudite] est excommeniée comme faussaire ou usuriere ou sourciere, comme *bouteresse* de feu es moustiers, comme sacrilege de l'onneur et de la couronne de ce seigneur, c'est de sa gloire. (GERS., Annonc., a.1400, 234). ...charnalité murtriere de toutes vertus, *bouteresse* de feu par tout ou elle puet. (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 70). [R. M.]

BOUTERET, adj. (bouteret)

[GD : *bouteret* ; FEW XV-1, 212a-b : *botan]

Arc, pilier bouteret. "Arc-boutant"

Rem. Doc. 1358 (Tours, *pilliers bouterez*), 1360, 1362 (Anjou, Troyes, *ars bouterez*) ds GD I, 712b.

- Subst. masc. "Arc-boutant"

Rem. Doc. 1360 (*bouteres*) ds GD I, 712b. [R. M.]

BOUTERIE, subst. fém. (bouterie)

[GD : *bouterie* ; FEW XV-1, 212a : *botan]

A. - "Action de pousser, de repousser qqc." : Parole male point n'escoute, Mes arriere de toy la *boute* ! C'est une bonne *bouterie*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 57).

B. - "Action de pousser qqn, bousculade" : Se mettoit [le Pape Nicolas V] aussy assez souvent dedens sondit palais, en une grande salle, à l'issue de sa chappelle, où là aloient, par ordonnance, moult de pellerins de divers pays, pour baisier son pyé. Et en faisant ce que dit est, estoit souventes fois fort travailliez et oppressez par les rudesses et *bouteries* du poeuple. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 321). ...le comte de Charolois (...) pour la presse et *bouterie* de la foule des grands seigneurs sieuvans sans ordre et sans règle... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 84). [R. M.]

BOUTEROLLE, subst. fém. (bouterolle¹)

[T-L : *boterole* ; GDC : *bouterolle* ; FEW XV-1, 212b : **botan* ; TLF IV, 860a : *bouterolle*]

A. - "Ce qu'on met pour servir d'ornement ou de garniture au bout de qqc." : ...ung coutel à ung manche tors, de cor et de laton, et a une *bouterolle* d'argent doré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 261). ...une autre fourchette à manche de cristal, garnye d'or, et est le manche, en la *bouterolle*, neellé de France (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 297). Item, que nul ne puisse faire garnison de *bouterolles* à cousteaux, se elles ne sont bonnes et loiaux et si fors (.) qu'elles puissent souffrir le limer (Mét. corp. Paris L., t.2, 1397, 558). Ung coustel à un manche tors, de cor et de laton, et y a une *bouterolle* d'argent doré. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 307). Une autre fourchette à manche de cristail, garnie d'or (...) la *bouterolle* neellée de France. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 341). Un grant cor, pendant à une sainture tannée, duquel la *bouterole* d'embas, le touret, les boucles et garnisons d'icellui touret, la boucle de la dicte sainture, le mordant et IIII fermouers sont d'argent doré. (Comptes Lille L., t.2, 1420, 260). ...lequel portoit en escharpe la grant espée de parement du roy, dont le pommeau, la croix ou croisée, la boucle, le mordant et la *bouterolle* de la gaine estoient de fin or (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 163). ...la grant espee de parement du Roy, dont le pommeau et la croix estoient d'or, la seinture et la guayne d'icelle couvertes de veloux asur semé de fleurs de lis d'or, la boucle et le mordant et la *bouterolle* de meismes. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 324-325).

B. - "Garniture de la serrure qui entre dans une entaille pratiquée dans le panneton et qui sert de guide au bout de la tige de la clé" : Nul serrurier ne peut faire serrure à demi tour, se la *boutrole* n'est rivée par le millieu, se elle n'est si petite que l'en ne la puisse river, et qui ne la pourra river, que le retour de la *boutrole* viengne jusques au parement devers l'entrée [Éd. : "fente de la clef où passent les gardes de la serrure"] (Mét. corp. Paris L., t.2, 1393, 471). Nul serrurier e pourra faire serrure à demy tour si la *bouterolle* n'est sur garde comme il appartient (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1489, 189). [R. M.]

BOUTEROLLE, subst. fém. (bouterolle²)

[FEW I, 421a : **bod-*]

Région. (Wallonie) "Nombriil" : ...un monstre sicomme uns homs, a .ij. grandes cornes trenchans en son front ; si avoit corps de homme jusques a la *bouterolle* ; et [dessous] avoit tel corps [comme] une chievre. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 26).

V. aussi *boteril* [H. G.]

BOUTESAQUE, subst. fém. (boutesaque)

[GD : *boutesaque* ; FEW XI, 28b : *saccus* ; FEW XV-1, 214a : **botan*]

A. - "Lance pourvue d'un fer crochu"

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.2, c.1347-1353, 248 (*bontés sakes*, l. *boutessakes*).

B. - "Perche qui soutient un filet tendu"

REM. Doc. 1409 (*boutesaque*) ds GD I, 712c. [R. M.]

BOUTEUR, subst. masc. (bouteur¹)

[GD : *bouteor* ; FEW XV-1, 212a : **botan*]

A. - "Celui qui boute, qui frappe" : Les fors *boutteurs* en bouttant reboutte on. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 349).

- Au fig. "Celui qui frappe de ses mauvaises actions, celui qui pille" : ...il me samble miex que je voie *bouteurs* et pilleurs que je ne fais juges [ou sens D ?] (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 417).

B. - "Celui qui pousse" : [Ici dans un contexte métaph. pour désigner celui qui intrigue contre qqn] ...le duc (...) s'en indigna contre son fils, et s'en vint et naquit grand brouillis entre eux (...) et, par les *bouteurs* à la charette du comte, occasion grande à iceluy de soy desvoyer et vuider règle, car en fut quassé et rompu en sa pension devers son père (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 203). [GD I, 711b]

C. - "Celui qui *boute* la marchandise qq. part, qui la charge, qui la décharge, qui l'entrepone" : ...et prendront les *bouteurs* et deschargeurs pour leur salaire de deschargier, traîner et mettre en cellier chacun tonnel de guede, vint deniers (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1397, 187). [GD : "courtier de grains"]

Rem. Même sens ds le doc. de 1328 (*Colin le butour*) que cite GD I, 711b (GD : "celui qui frappe").

- En partic. "Celui qui charge ou décharge un bateau" : ...*bouteurs* et descarqueurs [qui ont chargé 25 tonneaux de vin] (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1387, 313).

D. - *Bouteur de feu*. "Celui qui *boute* le feu qq. part, incendiaire" : ...un très-fort larron, meurtrier, et *bouteur* de feux (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 207). [R. M.]

BOUTEUR, subst. masc. (bouteur²)

[*FEW XV-1, 211b : **botan*]

"Instrument avec lequel le maréchal-ferrant enlève la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer" (synon. *boutoir*) : ...lui prindrent XVI fers de cheval, ses terquoises, son martelot et *bouteur* et autres aisemens de sondit mestier, rompirent une mole à aguisier cousteaux (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 319). [R. M.]

BOUTIE, subst. fém. (boutie)

[*FEW XV-1, 217a : **botan*]

"Mauvaise laine" : Item, que chacun desdiz mestiers sera tenu de ouvrier de bonnes laynes de saison, fillées au touret (...). Et s'ils euvrent d'autres laines, si comme de gratie et de *boutie* ou d'autres faulces et mauvaises estoffes, le fil qui en sera fait sera ars, et paiera cellui qui l'aura fait l'amende de ... (Mét. corp. Paris L., t.3, 1387, 277).

REM. V. *bouture*¹ ("défaut d'une étoffe"). Le FEW enregistre le mot dialectal *boutaillons* "mauvais bouts de laine". [R. M.]

BOUTIER, subst. masc. (boutier)

[GD : *boutier* ; *FEW I, 662a : *buttis*]

"Bouteiller"

Rem. Cf. : Thiébaud le *boutier*, [pour] faussés ["chevilles pour boucher un tonneau"] et broches, XX s. (Doc. 1322. In : P. Varin, Arch. admin. de la ville de Reims, t.2, 1843, 301). [R. M.]

BOUTIERE, subst. fém. (boutière)

[GD : *boutiere*¹ ; FEW XV-1, 217a : **botan*]

A. - "Extrémité d'une étendue de terre (terrain, champ...)"

Rem. Doc. 1451 (Evreux, *boutieres*) ds GD I, 713a.

B. - "Bordure d'un tissu (sans doute en largeur)" : ...nuls Draps (...) portans lisières et *boutières* ne devoient... (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1388, 216). [Éd. : «La lisière borde les Draps dans leur longueur. La boutière est sans doute ce qui les termine dans leur largeur, par les deux bouts»] ... se aucun veult faire drap entre drap et demi-drap, il sera tenu de mettre au bout du demi-drap, une *boutiere* ou passe, laquelle passe, ou cas que ledit drap sera mis à la poulie, sera ostée et vendue moullée et retraicte (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 70).

REM. GD I, 713a, enregistre un *boutiere*² "sorte de droit" (?), doc. XIVE s., Eure. V. *boutillerie*. [R. M.]

BOUTIFLÉ, adj. (boutiflé)

[*FEW I, 663a : *buttis*]

"Enflé, bouffi" : L'un souffloyt et suét de peine, L'autre en estoyt hors d'alaine : Chacun en estoyt *boutiflé*. (Serm. quatre vents K., c.1500, 518). [R. M.]

BOUTIL, subst. masc. (boutil)

[GD : *boutil* ; *FEW XV-1, 211a : **botan*]

[Pièce de charpenterie (latte ?)]

REM. Doc. 1440 (Pas-de-Calais, *ung cent de boutis*) et 1442 (Béthune, *boutils, boutilz*) ds GD I, 713a. [R. M.]

BOUTILLERIE, subst. fém. (boutillerie)

[GD : *boutillerie*]

"Droit sur le blé vendu au marché"

REM. Doc. 1383 (Châlons, *boutillerie*) ds GD I, 713a. A quoi le rattacher ? Droit dû au *bouteur* (*bouteur*¹, sens C) ? [R. M.]

BOUTIN, subst. masc. (boutin)

[*FEW I, 421a : **bod-*]

MÉD. "Nombril" : ...et disent les experts que se les rayes de la lune entrent par une fenestre et elles touchent le *boutin*, il sera ulcere pour cause de sa mort (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 15).

V. aussi *boudine* [C. T.]

BOUTIQUE, subst. fém. (boutique)

[GDC : *boutique* ; FEW XXV, 20b, 21 : *apotheca* ; TLF IV, 860b : *boutique*]

I. - "Étalage"

A. - "Lieu où un marchand étale et vend sa marchandise, où l'artisan travaille" : ...dit que un clerc dont il ne set le non que il trova aus *boticles* à Avignon, la li fist [une fausse lettre] et bailla (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 164). La estoient les *bouticles* des marchandises, que ilz appellent magagenes, bien garnies de toutes marchandises (Bouciquaut L., 1406-1409, 225). Dont, tout ce jour, a cause de ce partement n'y eust homme qui ouvrast ne *bouticle* n'y eust ouverte, neant plus que le jour de Pasques. (LA SALE, J.S., 1456, 205). ...la *botique* de maistre Peron Guiot, le ferratier (Comptes roi René A., t.3, 1472, 2). Devant maisons, ouvrouers et *boutiques* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 223).

- *Lever/tenir boutique* : ...environ ledit temps il fut à Bruges et là achacta certain nombre de lez de haren et loua en ladictie ville de Bruges une maison en entencion de y lever et tenir *boutique* au prouffit de ladictie compaignie. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 37). Il est vray que en ses jones jours, elle fut marchande de luxure a detail et depuis en tinst *bouticle* en gros a Bruges entre les marchans. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 95). C'est a scavoir le lieu solacieux La ou on tient a tous venans *bouticle*. (Sots mal., c.1480, 91).

- "Magasin où l'on stocke les épices" : Encores, en ladictie nef, entre les celiers et greniers de toutes manieres de vivres et de provisions avoit tresgrant nombre, et avec ce une solennelle *boutique* d'herbes, d'espices et d'aromaz (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 539).

B. - Au fig. "Lieu où s'élaborent ou se combinent toutes sortes de choses" : Et briement j'ay tele et si grande grace veue en tous ceulx de court rommaine que je tien et repute celle court plus estre une *bouticle* de ouvraiges diaboliques que de oeuvres divines.

(PREMIERFAIT, Décaméron, 1414. In : *Chrestom.* R., 69). J'espoire que chascun s'eslongera des detestablez *bouticles* de ceste mauvaise et tres dampnable gent (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 71). Et fut ledit Gaspar telement envolepé et enchanté de bel langaige, car l'ung et l'autre en avoyent leurs *bouticles* garnis à volenté, qu'il se adhera à leur dampnable conspiration (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 157).

- *Faire sa boutique de qqc.* : Et pour respondre par articles A telz quelz erreurs baptisez, Dont ces acteurs font leurs *boticles* Ci tenuz pour pressupposez, Dient qu'en vain s'y sont admusez (Les Erreurs du Jugement de la Belle dame sans mercy, éd. A. Piaget, a.1500. In : Romania 33, 1904, 189).

- *En plein(e) boutique.* "Publiquement" : JUDAS. ...Il est digne de le destruire, Qui sçaroit son cueur desloyal. Il m'en fait au cueur bien grant mal Quant j'oyz reciter cest article. Que ne dit il en plain *bouticle* Qui c'est affin qu'il fust l'yé, Pris, murtry et expedié Pour despeschier en le partage ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 241).

II. - "Tonneau à poisson, caisse percée de trous, placée dans l'eau pour conserver le poisson vivant" : ...une *bouticle* où il gardoient leur poissons (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 445). Colin Robert, pour une *bouticle* neufve, achetée de lui par Colet Paridot, poissonnier, pour mettre les poissons des garnisons du Roy à Paris (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 74). ...lui et un varlet (...) ont esté ouudit pays à un estanc appartenant aus doyen et chapitre de Paris, ouquel a une *bouticle* où l'en garde poisson ; ilz prindrent de nuit VJ brochés (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 69). Maistre Henry de Savoisi, pour une *bouticle* nueuve achetée de lui pour mectre les poissons, achetez de lui, amenez de Chaalons à Paris, pour les garnisons de la Royne (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 152). A Raoulin Robbastre, charpentier de bateaulx, pour avoir tiré et mis à terre une *bouticle* à poisson, estant aux *bouticles* du Petit Pont, appartenant à fadictie [l. ladictie] ville, pour icelle refaire et remettre à point (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 111).

- *En appos. Huche boutique* : Et quant il y fut entré, nagerent par ladite riviere de Sayne a aler vers leur huche *bouticle* ou gord ; et fut ledit Bernard avecques eulx, tant qu'ils eurent tendu leur gord et qu'ilz lui baillèrent du poisson. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 69).

Rem. À partir de l'idée d'étalage, de lieu de stockage ? Mais l'influence de *botte*³ issu de *buttis* ne devrait pas être étrangère à cet emploi.

- [Ds un cont. métaph.] : ...Car des sieurs pourriez bien devenir Se vous estiez happez en telz *bouticles* ["Combines mal préparées" (Éd.)]. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343). [R. M.]

BOUTQUIER, subst. masc. (boutiquier)

[GDC : *boutiquier* ; FEW XXV, 21b : *apotheca* ; TLF IV, 862a : *boutiquier*]

"Celui qui tient une boutique" : Et les *bouticlors* ou haliers escrivoient es livres de la boutique toutes les marchandises au compte du marchand de qui estoient les denrees (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 982). [*bouticlors* ds GDC VIII, 361b] [R. M.]

BOUTIQUIN, subst. masc. (boutiquin)

[GD : *boutiquin* ; *FEW I, 662a : *buttis* (?) (?)]

"Bateau où l'on conserve le poisson"

REM. Doc. 1366 (Fribourg, *botiquin*) ds GD I, 713a. Ce mot fribourgeois ne peut guère avoir de rapport avec *botequin* (mot du Nord, FEW XV-1, 179b : *bootkijn*).

V. aussi *bouterelle* [R. M.]

BOUTEIS, subst. masc. (boutis)

[T-L : *botëis* ; GD : *bouteis* ; FEW XV-1, 211b-212a : **botan*]

A. - "Action de pousser ; hoc, attaque" : Là eut grant froisseis et grant *bouteis*, et maint homme reversé par terre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 40). Seigneurs, moult longuement dura li *bouteis*, Car moult par fu pesant et fier li estoqueis. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 468).

- *Bouteis de glaives, de lances* : La eut en ce premier encontre Des lances un fort *bouteis* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 127). Là eut très bon puigneis et fort *bouteis* de glaives, et mainte belle apertise d'armes faite. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 26). Et lors Urien crie Lusignen a haulte voix, et monte sur le pont, la lance ou poing, sa banier devant lui et sa gent aprez, moult appertement, et Sarrasins d'autre costé. La commença fort le *bouteiz* de lances. Urien fiert un Sarrasin de la lance tellement par my le piz qu'il lui perce le foye et le poumon. La veissiez fier touilleiz ; mais en la fin Sarrasins perdirent le pont, et en chey pluseurs en la riviere. (ARRAS, c.1392-1393, 102).

Rem. GD I, 710c.

B. - "Coin que l'on boute entre deux carreaux"

Rem. Doc. 1498 (Abbeville, *boutis*) ds GD I, 710c. Empl. adj. : ex. d'a. fr. et doc. XIVE s. (*pain botiis* ; il s'agit d'un pain de mauvaise qualité, sans doute d'un pain tassé, qui n'est plus frais) ds T-L I, 1091. [R. M.]

BOUTISSE, adj. fém. (boutisse)

[GDC : *boutisse* ; FEW XV-1, 212a : **botan* ; TLF IV, 862a-b : *boutisse*]

[D'une brique, d'une pierre de construction] "Placé dans un mur suivant sa longueur, en sorte qu'on ne voit qu'un de ses bouts"

REM. Doc. (Tournai) 1444 (*pierres boutices*), 1473 (*brique bouthice, brique boutiche*), 1481 (*bricque bouthicque*) ds GDC VIII, 361b. [R. M.]

BOUTOIR, subst. masc. (boutoir)

[T-L : *botëoir* ; GD : *boutoir* ; GDC : *boutoir* ; FEW XV-1, 211b : **botan* ; TLF IV, 862b : *boutoir*]

I. - "Instrument avec lequel le maréchal-ferrant enlève la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer" (synon. *bouteur*²)

Rem. Doc. 1361 (Pas-de-Calais, *boutoir*) ds GDC VIII, 361a-b.

II. - "Moulin à tan"

Rem. Doc. 1335 (*botoer*), 1382 et 1395 (*boutoir*) ds GD I, 713a-b. [R. M.]

BOUTON, subst. masc. (bouton)

[T-L : *boton* ; GDC : *boton* ; AND : *boton* ; DÉCT : *boton* ; FEW XV-1, 223b,224 : **botan* ; TLF IV, 862b : *boton*]

A. - [Domaine végétal]

1. "Bourgeon de feuille ou de fleur" : Se vous voulez garder roses en yver, prenez sur le rosier petiz *boutons* qui ne soient point espanis, et les laissez leurs queues longues, et entassez en ung petit tonnellet de boiz comme ung tonnellet a composte, et sans eaue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 124). Item pour garder roses en autre maniere, prenez des *boutons* comme vous voudrez et les boutez en une bouteille de terre de Beauvaiz tant il en y pourra

entrer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 272). ...puis veons en l'espace, que le soleil prent à monter et printemps approche, saillir des rainsiaux *boutons* clos et serrez, qui nous pevent noter la naiscence humaine (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 32). Puis nous avons les roses et *boutons* Qu'en noz maisons pour sentir [nous] boutons : La lavende, marjolayne, muguet (LA VIGNE, S.M., 1496, 332).

- [Dans un cont. métaph.] : Homme a o Dieu convenu Et jusque lui parvenu, Et Dieu est homme devenu. Sy est l'embuche desclose, Le signe cede a la chose, Cerimonie est forclose, Qui tenoit couverte et close En vert *bouton* rouge rose (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 112).

- [Représentation ornementale] : ...ung tappis blanc, de gros file de Paris, semé de rainceaulx, de rozes et *boutons* (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, Bibl. Éc. Chartes 41, 887, 101). ...et par dessus chascun souleil, comme au millieu, avoit *boutons* de roses eslevés, apparent de leurs feuilles et fleurs. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 319).

2. "Baie comestible ; mûre sauvage" : Mais encor te vueil je compter, S'un petit me vues escouter, Pour quoy tu gardes ces moutons Et cuels preneles et *boutons*. (MACH., F. am., c.1361, 213). ...des cormes et des prunelles Et des *boutons* et des cynelles (MACH., Voir, 1364, 634). Du fenoi veult et du serfueil, Du cresson veult et des prunelles, Des civos, *boutons* et cenelles, Des eufs en paste et des eufs fris, Des mesanges, des cochevis, Des arondes et des linettes, Chardonneriaux et alouettes, Tarins, pinçons et estourneaulx (DESCH., M.M., c.1385-1403, 126).

- *Bouton de haie*. "Fruit de l'églantier"

. [Avec une valeur minimale] : Je ne donne un *bouton* de haye De quanque avons faiz d'argumens (Mir. st Sev., 1362, 235). "J'ay bien ouÿ et escouté Vostre soulaz, mais quant je y pense, Tout ne vault ung *bouton* de haye" (CHART., D. Her., p.1415, 432).

B. - P. anal.

1. "Petite pièce, le plus souvent circulaire, servant à la fermeture d'un vêtement ou à son ornementation" : ...pour lassier pardevant lesdictes jaquettes, sont fais et ouvrez de broderie gros *boutons* d'or trait, et sont yceulz annelès ouvrez par dedens de fin or de Chippre et de soyes menuement ouvré, et lesdiz anneaulx bordez sur le hault, tout autour, de fil d'or trait de Damas. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 193). Item, dist que, lui estant en la ville de Montdidier, où il ouvroit sur un cousturier demourant en icelle ville, environ la Saint-Jehan derrierement passée, il print un chapperon de drap violet double, à usage de femme, boutonné de *boutons* plas d'argent esmeilliez, lequel chaperon il a mis en gaiges de IIIJ s.. en l'ostel de Jehannin Bazart, cousturier, demourant en la ville de Crespi en Valois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 135). ...soye noire, pour faire un flot et un *bouton* pour mettre sur ung chapeau de bievere (Comptes roi René A., t.1, 1451, 262). ...ung fermillet appellé le *bouton*, garny d'un gros balay cabochon, garny d'un gros dyamant pointu et d'une grosse perle ronde. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 111).

- [Servant à la fermeture ou à la décoration d'un sac, d'une bourse] : ...pour demie once de perles grossètes d'Orient, baillées audit Jehan de Corbie, pour faire les 10 *boutons* des dictes boursètes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 133). ...Climence (...) disant que, oudit samedi derrenierement passé, lui fu coppée, elle estant ou marchié où l'en vent le fruit, une sienne bourse de drap velueau vert, estofée à pendans de soye et de sonnetes d'argent à l'environ, avec un gros *bouton* d'argent estant au bout d'icelle bourse (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8). Item, deux bourses à *boutons* d'argent, en l'une desquelles a trois gros blans. (BAYE, I, 1400-1410, 99). Je suis

celluy qui porte la bourcette De fin drap d'or bien brodee et bien faicte, Et de *boutons* de perles bien garnie, Donnee me fut en faisant chiere lye, Dieu gard de mal qui l'a donnee et faicte ! (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 224). Et quand elle me renvoya, Une bource me presenta A *boutons* d'argent soubz et faitz Oû il y avoit vint escus. (B. veoir, p.1480, 18).

- [Servant à l'ornementation des étoffes d'ameublement] : Aux quatre boutz des carreaux et couverte Avoit *boutons*, mouchetz, houpes estranges (LA VIGNE, V.N., p.1495, 168).

2. En partic. [Comme expression d'une valeur minimale]

- *Ne...un/deux bouton(s)*. "Pas même un bouton, rien" : "...Bien pavez demander a vo devision." "Sire," dist Emery, "je n'en vueil ung *bouton*..." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 126). Douce commere, n'est pas fable - Vostre mary est mahengnié. Il cuidoit avoir gāangnié Contre un brigant par sa foleur Un cras chapon, mez grant douleur L'en est soursse, pas n'en doubton, Sy n'i a conquis un *bouton*, Mais grant contraire. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 31). «Naime, s'a dist le roy, par mon flouri grenon, Foy que doy ma couronne, (...) Jamais Hulin n'avra de sa terre ung *bouton*...» (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 21).

. [Avec *valoir*] : ...il vient aorer Tervagant et Mahom Et dire que leur foy ne vault plus ung *bouton*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 18). "Pute, dist Matabrune, ne valés I *bouton* ! Digne estes de l'ardoir en un feu de carbon Qui à ung chien avés eût amjonction !" (Chev. cygne R., c.1356, 20). ...No anemy sont fort et trop grande foyson ; (...). Mais entre vous, bourgeois au fourré capperon, Estez devant voz huis trop noble champion, Et cant vient en bataille, n'i vallez I. *bouton*... (Hugues Capet L., c.1358, 48). Se nous sommes yci huy mais, Nous ne vaurrons pas deux *boutons*. (Mir. st Ign., 1366, 78). Celle nuit ne mengerrent qui vaulsist ung *bouton* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 71). Frains et scelles rompirent et poitral et archon, Et sengles et sursengles n'y valent ung *bouton*, Et les chevaulx cheirent toulx deulx sus le crepon (Galien D.B., c.1400-1500, 113). ..."Or ne vault ung *bouton* Charles le roy de France (...): Tout adés voeult tenir se maise oppinion !" (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 21). N'av'ous honte de tant debatre A ce bergier pour trois ou quatre Vieilz brebïailles ou moutons Qui ne valent pas deux *boutons* ? (Path. D., c.1456-1469, 176).

. [Avec *priser*] : Il t'enoindra com champion, A ce que tous un grant *bouton* Tu ne prises tes anemis. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 16). Si m'en alai jolis et gais Et passai les gués et les gais De l'Archevrestre et des Bretons (Qui ne prisoie .II. *boutons*) (MACH., Voir, 1364, 374). On ne vous prise deux *boutons*, Et pour ce, nous vous deboutons, Esloignant nostre compaignie (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 538).

- *Ne (pas) donner un/deux bouton(s) de qqn/de qqc.* "Ne faire aucun cas de qqn/de qqc." : ...Gressart respondi que ou dit Estor il ne donnoit pas un *bouton* tout oultre et que le mendre varlet qui feust aux fermiers de noz diz aides valoit mieulx que le dit Estor (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 52). Mais ledit Rousseau en continuant toujours ses grosses parolles, lui dist que il ne donnoit de la truande seneschalle ne du truant Jousseume ung *bouton*, et encores plus deshonestement. (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 129). Ce n'est mie leur fait, n'en donnent ung *bouton* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 53). Amours ne le voudroit pour rien, Car depieça leur a enjoint Qu'è ilz ne sejournaissent point De bien garder douce Mercy. Je croy bien qu'ilz l'ont fait ainsy, Car elle avroit trop d'envieulx, Chascun lui feroit l'ennuyeux. Mais pour quatre coups de baston Amours n'en donroit ung *bouton*. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457,

181). De leur ville je ne donroye Pas ung *bouton* que ne l'ayez ; Elle est vostre, c'est chose vraye (Myst. Siège Orléans H., c.1480-1500, 175). Nous avons batu les buissons, Il en veult avoir les prunelles ; Je n'en donne pas deux *boutons* Pour ces gens, ne pour ses querelles. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 366).

- *Ne tenir compte de qqc. d'un bouton.* "Ne tenir compte de qqc. pas plus que d'un bouton" : Jaques de Riz dist que de l'appel ne de l'adornement ne tenoit compte d'un *bouton* (BAYE, II, 1411-1417, 13).

- *Autant que d'un bouton* : Et le dit Estienne Jarnet dist qu'ilz estoient trop plus tenuz au lieutenant du seneschal de Poitou, car se il eust voulu, il eussent esté menez ou dit host, et l'eussent juré touz ceulz de Poitiers, et que... autant d'eulx comme d'un *bouton*, en disant le mot tout oultre. (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 279).

- *La monte d'un bouton.* "La valeur d'un bouton" : Or ne sçay je princhier, ne homme en ce roym A qui mesfayee [l. mesfayce (?)] oncques le monte d'un *bouton* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 84). «...Vo filx lui demanda, d'humble condition, Mais il ne le pris le monte d'ung *bouton*, Ens ou despit vo filx lui rompit le crepon...» (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 12).

- *Ne pas faire un grand bouton.* "Ne pas faire grand-chose, ne rien faire du tout (comme tort)" : Et pour ce, ledit chevalier lui dist ces paroles en substance : Hoate, je ne cuidoie pas avoir desservi que tu me vouldisses tuer mon filz et une autre foiz nous en pourrons bien compter devant mons. d'Aunoy ou devant le roy par aventure. Dont ledit Hoate dist et respondi que pour nous ne pour ledit sire d'Aunoy (...) il ne feroit un grant *bouton* tout oultre den sa gorge (Doc. 1385. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409).

Rem. Interprétation suggérée par Gilles Roques, différente de celle que propose Pierre Rézeau (*faire un bouton* "faire une blessure avec une arme blanche").

- [En empl. adv.] *Un bouton.* "Pas du tout" : ...oncques ne mesfurent envers vous ung *bouton* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 53). ...de leurs vies il ne leur chailloit un *bouton* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 627). ...et n'y a fourfait ung *bouton* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 160).

Rem. Cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 66-74. En fait, il est difficile de savoir s'il s'agit bien du sens B1 ou bien du sens A.

3. "Perle (d'un collier)" : Somme : 29 mars ung denier d'or de tare, qui valent 22 mars 3 onces 4 deniers 15 grains d'or fin, à 72 escuz le marc, valent 1612 escuz 20 s. t. Dont fault rabatre pour la tare de l'esmail qui estoit tant oudit colier à 30 *boutons* que ès garnisons de la salade et du jazeran 18 deniers d'or fin, valant 6 escuz 20 s. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 36).

4. "Tumeur qui vient aux chevaux quand ils ont le farcin" : Et prenes [l. prenés] de la chaux vive, miel, oyle d'olive et orpiment (...) ; et puis en faictes de la poudre de laquelle metes [l. metés] sur les plaiez des *boutons* du farcin, quant vous aurez bien lavé les *boutons* dudit vin aigre tiede. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 125).

REM. Sans doute faut-il lire *boujon* ds l'ex. suivant : Je ne seray pas des derniers Iay bon arc flesches et *boutons* (Myst. st Martin K., a.1500, 249). [P. C.]

BOUTONCEL, subst. masc. (boutoncel)

[T-L : *botoncel* ; GD : *boutoncel* ; FEW XV-1, 224b : **botan*]

"Bourgeon" : ...la seve se montoit amont es vaines des arbres jusques aux *boutonciaulx* (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 334).

Arbre sacré [l'arbre de Bourgogne] (...) avance tes rainseaux Aux jouvenceaux, monstre a leurs moutonceaux Tes *boutonceaux* [var. *boutoncheaux*, *batonceaux*], tes fruitz et tes valleurs (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 239). [R. M.]

BOUTONNER, verbe (boutonner)

[T-L : *botoner* ; GD : *boutoner* ; GDC : *botoner* ; AND : *botoner*⁴ ; FEW XV-1, 224b : **botan* ; TLF IV, 864a : *boutonner*]

I. - Empl. intrans. [D'une plante] "Bourgeonner, porter des boutons" : Mais cils arbres en ceste vie Florist et *botonne* en touz champs. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 49). L'ancien la feuille donne, L'autre fleurist et *boutonne* ; Celuy verdoie et bourjonne, Cestuy vendenge et entonne, Escorche et fueille abandonne (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 112).

- Part. passé [Dans un cont. métaph.] "Qui est couvert de boutons, de bourgeons" : Princes, veuillés d'un chapiaus de soucie, Flouri de plours et *boutonné* d'amer, Moy et mon chant, s'il vous plaist, couronner, Pour moy faire plus triste et plus dolent, Car bien affiert à moy si fait present. (MACH., L. dames, 1377, 65).

II. - Empl. trans.

A. - "Mettre des boutons à (un habit, des chausses...)" : Pour la façon de 14 paires de chausses, faictes de 7 aulnes d'escarlate vermeille (...). Pour ce, pour façon de chascune paire, toille à les garnir et *boutonner*, 5 s. parisis, valent 70 s. p. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 280).

- Part. passé en empl. adj. "Qui a des boutons (pour la fermeture ou la décoration)" : ...deux jaquettes frongiés, faictes de un satin et demi en graine (...) toutes arrièrepoinçonnées bien dru de soye, *boutonnées* tout au long, et les poingnès trais de fil de coston. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 282). ...une vieille houpelande de drap vert longue et sengle, *boutonnée* devant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 131). ...il print un chapperon de drap violet double, à usage de femme, *boutonné* de boutons plas d'argent esmeilliez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 135). ...et .I. couvertour blancq *boutonné* et une paire de linsiaux (Doc. 1406. In : L. de Maslatrie, Bibl. Éc. Chartes 36, 1874, 123). Et Maret, de coer enterin Pour le beau coler acherin (...) A Tristifer a redonné Ung chapelet tout *boutonné* (Pastor. B., c.1422-1425, 46).

- *Boutonné de*. "Parsemé de petites pièces (de métal précieux, de pierres...) en forme de boutons décoratifs" : Une croix d'or de la façon de Damas, *boutonnée* de petiz ballaiz et perles (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 274-275). Item une bourse à point faitte sur toille *boutonnée* d'argent (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 20).

B. - P. anal.

1. CUIS. Boutonner (une viande). "Garnir (une viande) de clous de girofle" : Item, nota qu'il y a differance entre les queux entre *boutonner* et larder, car *boutonner* est de giroffle et larder est de lart. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173). Item, nota qu'il y a differance entre les queux entre *boutonner* et larder, car *boutonner* est de giroffle et larder est de lart. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 173). ...et puis face qu'il hait de bon giroffle entier et dudit girffle le *boctuneit* tresbien (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 179). ...et quant il [le paon] sera prest de estre roustir si le *boctunés* de bon giroffle entier et bien adroit (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 148). ...et, quant les queuez [de sanglier] sont presque cuites, qu'elles soient *boutonnees* de giroffle. (Recueil Riom L., c.1466, 75).

2. Part. passé en empl. adj. "Couvert de gouttes de rosée" : ...l'erbe (...) estoit toute *boutonnee* par la moisteur de la rousee du serain. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 109). [R. M.]

BOUTONNET, subst. masc. (boutonnet)

[T-L (renvoi) : *botonet* ; GD : *boutonet* ; FEW XV-1, 222b, 224b : **botan*]

A. - "Petit bouton"

Rem. Doc. 1360 et 1361 (*boutonnet*) ds GD I, 713b.

B. - "Bourgeon" : Dont la vertu du soleil splendissant Par mesure challeur fort et puissant Aux arbres faict de leurs branches produyre Les *boutonnetz* (Chasse am. W., a.1509, 2).

- [Dans un contexte métaph. et grivois] : [L'alliance matrimoniale] ...et la fille fort belle Jhenne s'appelle (...). Il plantera son *boutonnet* tout net Au gardinet de la jhennette nette (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 338). [La nativité Madame Lienor] Ce tres beau fruit, ce josne flouronnet (...), Print son gemon du grain d'ung *boutonnet* Propet, tost prest, rouget et harouget (...). Discord danné en est tout estonné, Triste et tané, car du bout du bourdon Les fors boutteurs en bouttant reboutte on. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 349). [R. M.]

BOUTONNEUX, subst. masc. (boutonneux)

[*FEW XV-1, 224b : **botan*]

"Garniture de boutons" (synon. *boutonniere*) : Item il lui donna unc *boutonneux* d'or de VJ esglez semez de pierrez et de perles. (Chron. Rich. II, W., c.1400-1420, 110). [R. M.]

BOUTONNIER, subst. masc. (boutonnier¹)

[GDC : *botonier* ; AND : *botoner*² ; FEW XV-1, 224b : **botan* ; TLF IV, 865b : *boutonnier*]

"Fabricant, marchand de boutons"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. (Tournai) 1435 (*boutenier*) et 1470 (*bouttenier*) ds GDC VIII, 346b. [R. M.]

BOUTONNIER, subst. masc. (boutonnier²)

[T-L : *botonier* ; GD : *boutonier* ; GDC : *boutonnier* ; AND : *botoner*¹ ; FEW XV-1, 223b : **botan*]

"Rosier sauvage" : Je suis poignant et haïneuse, Impacient et desdaigneuse, Plus aspre que n'est cletonnier, Roïnse, espine ne *boutonnier*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 100). ...ung clos de *boutonniers* et d'englentiers entremeslez qui estoient tous chargiez de roses (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 198).

- [Dans un contexte métaph., pour désigner une jeune vierge] : Puis que l'eunuque eust corrompu La vierge, en contant sa luxure, Dist il : "Jay escorce rompu, J'ay fait au *boutonnier* blessure !" Quant il a dit son aventure Et son compains enquiert du fait, Il respond : "Fol, de burelure Qu'eust on avec la vierge fait ?" (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 57). [R. M.]

BOUTONNIERE, subst. fém. (boutonnière)

[GDC : *botoniere* ; FEW XV-1, 224b : **botan* ; TLF IV, 865b : *boutonniere*]

"Garniture de boutons" : Ilh portoit tout habit de chevalier de piiet et de corps, et del harnas de ses chevez ; et estoit costables de fermas et de *botenires* [var. *botenures*, *boutonnurs*], de pierles et de vraiiies pires. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 226). Item, une *bouteneire* de perles à vj boutons à façon de rozes et ou

milieu un cine de perles. (Doc. c.1375-1400. In : H. Teilhard de Chardin, Bibl. Éc. Chartes 52, 1891, 569). [R. M.]

BOUTONNURE, subst. fém. (boutonnure)

[T-L : *botonëure* ; GD : *boutoneure* ; FEW XV-1, 224b : **botan*]

ORFÈVR. "Garniture de boutons (en métal précieux)" : ...une *boutonneure* d'or de 25 boutons, chacun bouton de 4 perles et 1 diamant ou milieu (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 181). Ilh portoit tout habit de chevalier de piïet et de corps, et del harnas de ses chevaz ; et estoit costables de fermas et de botenires [var. *botenures*, *boutonnurs*], de pierles et de vraïies pires. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 226). ...l'une *boutonneure* pour chappe a cinquante boutons, chascun bouton d'un glan d'or et de troys perles. Item, l'autre *boutonneure* pour chappe est de cinquante boutons en manière de frezète et une perle dessus. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 32). ...il pris un chaperon de drap violet double, à usage de femme, boutonné de boutons plas d'argent esmeilliez, lequel chaperon il a mis en gaiges de III s.en l'ostel de Jehannin Bazart, cousturier, demourant en la ville de Crespi en Valois. Laquelle *boutonneure* il vendi, en icelle ville de Crespi, XX s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 135). ...il fist fondre à Montliçon par un orfevre une sainture d'argent qu'il avoit avec la garnison de deux dagues d'argent et certains boutons d'argent, tant de boursetes comme de *boutonneures* de chaperons à femme, et tout fu fondu en un lingot qui pesoit environ deux mars d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 447). En quelle digneté estoit celle royne couronnée ou atournée de grans richeces de joyaulx, vestue es habiz royaulx larges, longs et floutans, en sambues pontificales, lesquelz ilz appellent [chappes], ou en manteaulx roiaulz des plus precieus draps d'or ou de soye, aournez et resplendissans de riches pierres et perles precieuses, en ceintures, *boutonneures* et ataches (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 54). ...et le surplus, c'est assavoir V nobles, ung vielz mouton de Roy, ung franc de Bretagne, une piece d'or nommée clayere, deux demis nobles, et le demourant en escuz, avec ladicte *boutonneure* d'argent (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 266). [R. M.]

BOUTRE, subst. (boudre¹)

[GD : *boutre* ; FEW I, 662a : *buttis*]

"Tonneau pour le sucre brut et liquide ; p. méton., son contenu"

REM. Doc. 1468 (Chypre, *boutres*) ds GD I, 713c. [R. M.]

BOUTRE, verbe (boudre²)

[FEW XV-1, 226a : **botan*]

(Synon. de *bouter* v. Lexiques)

- *Boutre avant*. "Mettre en avant, afficher" : Et si ne puent lez ditz hommes ne estroinges gens (,) *bouttre* avant bouchon ne ensoigne pour vendre vin ne tenir taverne ne hostaux (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1386, 287). [R. M.]

BOUTREL, subst. masc. (boutrel)

[GD : *boutrel* ; FEW XXIII, 65b : o.i.]

"Lanière pendante en contre-bas de l'avaloire d'un harnais"

REM. Doc. 1458 (Abbeville, *boutreaux de cuir de vacque*) ds GD I, 713c. [R. M.]

BOUTURE, subst. fém. (bouture¹)

[GD : *bouteure* ; GDC : *bouture*² ; FEW XV-1, 212a,215a : **botan* ; TLF IV, 866a-b : *bouture*]

I. - [Corresp. à *bouter*] "Action de pousser, de heurter"

REM. Doc. 1355 et 1379-1380 (*bouteure*) ds DU CANGE I, 723b, s.v. *boutare*.

II. - [Corresp. à *bout*] "Subdivision du franc"

REM. Doc. 1380 (*un quart de franc et six boutures de franc*) ds GD I, 712c.

III. - [Corresp. à *bouton*]

A. - "Ce qui pousse, plante" : ...par ce que les terres sont plaines de ronches, feugieres et d'autres *boutures* (Doc. 1446In : mandie. In : Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 3e série, t. 8, Évreux, 1865, 649).

B. - "Partie en saillie, bouton, noeud"

REM. Doc. 1397 (*une bouteure ronde* [sur une coiffe]) ds GD I, 712c.

C. - En partic. "Partie en saillie sur une étoffe" : Pour chascun draz de *bouture* de la dicte ville et paroisses, deux deniers tournois (Doc. 1409. In : A. Delboulle, Romania 31, 1902, 364). [Louviers]

- [Comme défaut] : ...et ou il avroit notable deffaulte, comme de *bouture*, de couperos, de taincture (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1385, 117). [GDC VIII, 361c] [R. M.]

BOUTURE, subst. fém. (bouture²)

[GD : *bouture* ; FEW I, 620a : *bullire*]

A. - "Liquide dans lequel on fait bouillir qqc." : Nota que, se ung jambon est salé de longue saleure comme d'un moiz, il couvient des le soir devant le mectre tremper en eaue froide et l'endemain rere et [laver] en eaue chaude pour mectre cuire et mectre cuire primo en eaue et en vin, et gecter ceste premiere *bouture* [var. *boulure*] et puis cuire en autre eaue. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 193).

B. - "Aliment bouilli" (synon. *bouilliture*) : *Bouture* [var. *bouture*] de grosse chair, si est beuf, porc et mouton (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 37).

REM. Sans doute même mot que *bouture*¹ de GDC VIII, 361c. P. des Crescens (éd. 1516) ds GD I, 702c. [R. M.]

BOUVAILLE, subst. fém. (bouvaille)

[GD : *bovaille* ; FEW I, 445b : *bos*]

[Collectif] "Boeufs, bovins"

REM. Doc. 1414 (Aisne, *bovailles*) ds GD I, 714a. [R. M.]

BOUVART, subst. masc. (bouvart)

[GDC : *bovart* ; FEW I, 445b : *bos* ; TLF IV, 866b : *bouvart*²]

"Jeune boeuf ou jeune taureau"

REM. Doc. 1362 (Lille, *bouvart*) et 1434 (*Comptes Roi René, bouvars, bovars*) ds GDC VIII, 361c. [R. M.]

BOUVATIER, subst. masc. (bouvatier)

[Ø]

"Celui qui garde les boeufs" (synon. *boatier*) : ...pour II bouviers et *bouvatier* et III pourchiers, à chascun VI millerolles de vin pur et III de trempa (Comptes roi René A., t.1, 1466, 114).

REM. À rattacher à FEW I, 445b : *bos*. [E. P.]

BOUVEAU, subst. masc. (bouveau)[GDC : *bovel* ; FEW I, 445b : *bos*]

"Jeune boeuf ou jeune taureau" : Et moy, je m'en voys donc chargier De prendre ung petit bouvelet (...) [Ilz vont querir leurs bestes, c'est assavoir ung asne et ung *bouveau*] (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 175). M'amy, le voicy tout prest [du blé], Que pour vostre *bouveau* avez. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 178). JOSEPH. (...) Se estes travaillee en chemin, Nostre asne nous merrons affin D'aucunement vous souleger. Quant du *bovel* qui est legier Et maigre, s'il faloit argent, Je le vendroye a quelque gent (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 62). ...*Bouveaux* (...), pourceaux... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 142).

REM. Doc. 1340 (*bevyaulx*) et 1380 (*boviaux*) ds GDC VIII, 361c. [R. M.]

BOUVEE, subst. fém. (bouvée)[GD : *bouvee* ; AND : *bové* ; FEW I, 445b : *bos*]

[Mesure de terre (douzième partie de la charruée)]

REM. Mot relevé par L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie* [1851], 538, Guernesey, doc. XIVE s. [R. M.]

BOUVELET, subst. masc. (bouvelet)[GD : *bouvelet* ; FEW I, 445b : *bos*]

[Dim. de *bouveau*] : Et moy, je m'en voys donc chargier De prendre ung petit *bouvelet* (...) [Ilz vont querir leurs bestes, c'est assavoir ung asne et ung bouveau] (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 175). JOSEPH. Voulés vous point monter ? MARIE. Nennil non, bien cheminera De pié, se Dieu plaît ? Baillés moy Ce *bouvelet* que je le maine (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 63).

REM. Doc. 1389 (Reims, 2 *petits bouvelets*) ds GD I, 713c. [R. M.]

BOUVERAGE, subst. masc. (bouverage)[*FEW I, 445b : *bos*]

"Étable à boeufs" (synon. *bouverie*) : ...al faire les pasiche [l. pafiche] stisant devant le court del *boverage* dudit singneur (...) al fair palleir civeir et plakeir les pasice [l. pafice] dedit *boverage* (Terre Jauche D., 1479-1480, 204). [R. M.]

BOUVERIE, subst. fém. (bouverie)[T-L : *boverie* ; GD : *boerie* ; GDC : *boverie* ; AND : *boverie* ; FEW I, 445b : *bos* ; TLF IV, 867a : *bouverie*]

"Étable à boeufs" : ...les maisons, granges, *bouveriez*, preis et terres arables (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 289). Et prisent chis saingnors en leur rotte VI de leurs melheurs et plus apiers compaignons, qui alont brisier par derier on pailhoul d'unne des *boveriez*, al plus pres del tour (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 48). Item, tient de moy et doit tenir en fief, foy, hommage et ressort, a cause de mon dit chastel, chastellerie et seigneurie de Moncornet, noble homme Jacques de Villers, seigneur de Harcys et de Lonny, les seigneuries, terres, revenues et possessions et les choses qui cy après s'ensuivent, a cause de madame Jehanne de Flandres, sa femme, en toute justice et seigneurie haulte, moyenne et basse : Et premiers, les *bouveries* et basse court estans devant la forteresse dudit Harcys, les jardins, ung vivier (Comté Porcien R., 1459, 279). Ly segneur Conraird de Serrier, ly maistre eschevin de Mets, ait dit pour droyt par luy et par ses pers que parmey les enquestes que dices et rappourtee en sont et parmei ce que ledit Collin de Mercey, tant pour luy comme pour ces comme hoirs, ait bien monstrei que depués que ledit Jehan Lorant ait heu aquaisteit la quatrieme partie de ladite maison, uzewaïre et *buverie* et meix daïre, dont debet est,

qu'il n'en fut onsquez en saisine ne en polcession dehue... (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, 1472], 215).

Rem. Aussi *Terre Jauche* D., 1479-1480, 202 ; 204 ; BATALLIER, *Lég. dorée* D.-L., 1476, 34. Nom d'une porte d'enceinte : Que la porte de la *bouverie* seroit convertie en une chapelle, où on célébreroit chescun jour les sept heures cannoniaux. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 333). [R. M.]

BOUVEROT, subst. masc. (bouverot)[*FEW I, 445b : *bos*]

"Domaine rural (mesuré en *bouvees* ?)" : Item je veulz et ordonne, donne et ouctroie a mon bien amé filz et genre [sic] Estienne de Gevigney, (...) ou cas que madicte fille yroit de vie a trespassement devant ledit Estienne, sondit mary, madicte maison de Chargey, la vigne joindant a icelle et les aisances et appartenances a l'entour, toutes terres et prelz appartenans au *bouverot* de ladite maison (Test. Besanç. R., t.2, 1460, 120-121).

V. aussi *bouvee* [R. M.]**BOUVET, subst. masc.** (bouvet)[T-L : *bovet* ; GD : *bouvet* ; GDC : *bovet* ; AND : *bovet* ; FEW I, 445b : *bos* ; TLF IV, 867a : *bouvet*]

"Jeune boeuf ou jeune taureau" : ...le roi de Chippre nous envoya a tous les pelerins ensemble de present cent pieces de poulaïlles, vint moutons, deux beufz [var. *bovet*]... (Voy. Jérus., c.1395, 85). ...vealx, tores, toretz, boefs, *bovetz*, vaches... (Lettres agn. L., p.1412, 406).

REM. Doc. 1305, 1307 et 1375 (*bouvet, bouviauz*) ds GD I, 714a. *Z. rom. Philol.* 47, 1927, 416. [R. M.]

BOUVIER, subst. masc. (bouvier)[T-L : *bovier* ; GDC : *bovier* ; AND : *bover*¹ ; DÉCT : *bovier* ; FEW I, 445b : *bos* ; TLF IV, 867b : *bouvier*]

"Valet de ferme qui s'occupe des boeufs, celui qui mène les boeufs, bouvier" (synon. *boyer*) : ...en tos liez où ilh avoit vingnes, preis, terres et jardins, qui devoïent deyme, ilh cessat de ses deymes à païer et dest az deymeurs qu'il ne voloit plus estre leurs *bovirs* ne leurs wangnirs (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 477). ...a Josson le *bouvier* des beufz et des thoreaulx (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130). S'ilz varient, s'ilz sont desordonnez Et leurs subgiez ne sont d'eulx soustenuz, Ou se leur roy est d'eulx abandonnez Par lascheté qui les a detenuz, Je di qu'ilz sont plus villains devenus Que un bon *bouvier* qui sa rente vient rendre Et qui paie pour ceulx qui sont venuz Servir leur roy et leurs subgez deffendre. (CHART., B. Nobles, c.1424, 397). Porchiers, vachers aussi *boviers*, Coquins, maraulx, larrons, murtriers Y venoient sans faire arreste. (Gaud. sot, c.1450, 13). Guerres n'eurent esté en leur hostellerie que veez cy venir quatre gros charruyers ou *bouviers* plus villains encores (C.N.N., c.1456-1467, 548). Item, quant est de Merebuef Et de Nicolas de Louviers, Vache ne leur donne ne beuf, Car vachiers ne sont ne *bouviers* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 90). ...pour II *bouviers* et bouvatier et III pourchiers, à chascun VI millerolles de vin pur et III de trempa (Comptes roi René A., t.1, 1466, 114). ...servans de *bouviers* et vachiers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 186). [R. M.]

BOUVILLON, subst. masc. (bouvillon)[GDC : *bovillon* ; FEW I, 445b : *bos* ; TLF IV, 868a : *bouvillon*]

"Jeune boeuf ou jeune taureau"

REM. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*bullicullus, petit bouvillon*), ds GDC VIII, 362a. [R. M.]

BOUVON, subst. masc. (bouvon)

[*FEW I, 445b : *bos*]

"Boeuf" : Qui as vilètes furent demourans, *bouvons*, pourceauls et brebis Mout en ont-il partout pris (Troubles Flandre P., c.1384-1385, 31). [D. L.]

BOUXE, subst. (bouxe)

[Ø]

CONSTR. "Poutre" : ...les chevrons et les *bouxe*s des bois de ladite nuefve cuisine, pesent quarente six livres. Toutes lesquelles parties, contenues en icelluy article ont esté mises en l'ouvrage dudit hostel. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 636).

REM. À rattacher à FEW XV-1, 206b : **bosk-*. [E. P.]

BOVE, subst. fém. (bove)

[T-L : *bove* ; GD : *bove* ; AND : *bove*¹ ; FEW I, 473a : **bova*]

A. - "Cave" : Leans n'i ot chambre, loge, *bouve* cawee Ou querir ne l'allaissent (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 316). Si luy prinst talent de boire, et tantost ala en une *bove* bien froide et but d'un vin qui estoit aussi froid que glace sur la chaleur qu'il avoit. (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 307). Par dessous le chastel et le chité de pris A *boves* et crolières, et cheliers désemplis (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 359). ...et doit li diz Colars reffaire le huis de le *bove* (Vie urbaine Douai E., t.4, 1385, 607). Des hoirs feu Jehan Hallé, pour une *bove* ou logette assise en la rue de l'Escorcherie, à l'opposite de la Grant [Yraigné], laquelle est enclavée de toutes pars en l'ostel du Cygne, en laquelle les Prevost des marchands et eschevins souloient faire leurs prisons, et leur avoit esté baillée pour 50 s. p. pour chacun an, neant ycy, pour ce que ladite maison et logette dedans enclavée fut criée et subhastée par lesdits heritiers, et ne fu aucun qui pour lors s'opposast pour ladite ville, et estoit lors en la main du Roy nostre sire (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 7). "...dictes ausdis ducs et contes qu'il n'entre mie en ceste ville, ne vous, car les *boves* et celliers sont tous plains de gens d'armes pour les murdrier" (LA TAVERNE, Journ. Paix Arr. B., App., 1435, 107).

- "Salle souterraine, crypte" : On appelle icelle eglise Sainte Marie de la *Bosve* pour ce que en icelluy saint lieu a une basse *bosve* (Voy. Jérus., c.1395, 64).

- "Pièce souterraine" : A celui forestier manda la dame errant Que il feïst une fosse dessoubz terre moult grant. Oncques si belle *bove* ne vit nulz homs vivant (Tristan Nant. S., c.1350, 94).

B. - "Souterrain" : Par dessous le chité une chiterne i a Qui va hors de la ville et a fait lonc tamps a ; Droit en une foreest cheste citerne va, Et delès le palais que rois Morgans fonda. Là endroit est li *bove*, .I. huis de fer i a Fremée noblement (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 3). Car jadis fu un roy que Cantin fu nommés, Qui fonda ces .II. tours de ville antiquité. Ensus l'une de l'autre, sçachiés en verité, Plus d'une grande lieue y avoit on conté ; Mes il fist une *bouve* ou il a maint degré, Ou fu de l'un a l'autre et venu et alé (Belle Hélène Const. R., c.1350, 659).

C. - "Cavité naturelle, grotte" : Et pour le grant paour de l'orage felon Entra en une *bove* roïne de non. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 209). Item, dessoubz le mur d'icellui muscat de Sarrazins est la *bosve* en laquelle Moïse jeuna .XL. jours en faisant sa penitance, et est en ung anget a senestre main dudit muscat. (Voy. Jérus., c.1395, 51).

REM. Mot d'origine région. (Normandie, Picardie). [R. M.]

BOVEL, subst. masc. (bovel)

[GD : *bovel* ; FEW I, 473a : **bova*]

[Dim. de *bove* v. Lexiques] "Grotte, caverne, cave"

REM. Ex. d'a. fr. et *Percefc.* (éd. 1528) ds GD I, 714c. [R. M.]

BOVER, verbe (bover)

[T-L : *bover* ; GD : *bover* ; FEW I, 473a : **bova*]

"Creuser" : ...ouquel figuier, c'est assavoir en la tige qui est moult grosse et creuse, se caicha Nostre Dame et son cher enfant pour la doubte des gens du roy Herode [var. M *dedant celui figuier, qui adont estoit ung poc bouwés se boutait lai douce Virge*] (Voy. Jérus., c.1395, 58).

Rem. GD I, 714c (même ex.) ; aussi p. 232 (var.). [R. M.]

BOVES, subst. masc. plur. (boves)

[*FEW I, 445b : *bos*]

"Bovins" : Qui fait venir susides, empruns, tailles, Mouver guerres et susciter batailles, Et aux povres touldre oves et *boves*, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 119). [R. M.]

BOVET, subst. masc. (bovet)

[T-L : *bovet*¹ ; GD : *bovet* ; FEW I, 473a : **bova*]

[Dim. de *bove* v. Lexiques] "Cave" : Et li cabarettierz tantost li demanda S'il voloit boire vin ? Bauduins li cria : "Saqiés-moy du meillour qu'en vostre *bouet* a..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 206). [R. M.]

BOVIN, adj. (bovin)

[T-L : *bovin* ; GD : *bovin* ; GDC : *bovine* ; AND : *bovin* ; FEW I, 476b : *bovinus* ; TLF IV, 868b-869a : *bovin*]

"De l'èpèce du boeuf, bovin"

REM. Doc. 1355 (*bestes bovines*) ds GDC VIII, 362a. [R. M.]

BOYARD, subst. masc. (boyard)

[FEW XX, 36a : *bojarin* ; TLF IV, 871a : *boyard*]

"Noble de Russie, boyard" : Item, y a dedens laditte ville [Novgorod] moult de grans seigneurs qu'ilz appellent *Bayares*. (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 33).

REM. La date indiquée par le TLF (1415) est erronée. [R. M.]

BOYAU, subst. masc. (boyau)

[T-L : *böel* ; GDC : *boel* ; FEW I, 464a : *botellus* ; TLF IV, 871b : *boyau*]

A. - [Gén. au plur.] "Entrailles"

1. [À propos de l'homme] : Lors s'à boire demande, j'ay vin de couleur perse Dont li muis ne vaut pas la queue d'une querse, Car mon ventre fait bruire et les *bouiaus* me perse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). ...il fut trainé, pendu, descolé, ses *boels* ars, et son corps departy en IIIJ. quarters, et sa teste ficché sure le pount de Loundres (Chron. London A., c.1350, 30). Les *boyaus* li aloyent hors de son corps issant. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 308). ...l'incision du cervel est mortelle, du cuer, du dyafragme, des rains, des *bouiaux* gresles, de l'estomac, du foye. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). Quant aucunes choses issent par la egestion, et elles ne sont meues, se il appert aussi comme rasure de *bouel* qui nage par dessus, et elle soit petite, c'est signe que la maladie soit petite (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 103). Lors Gaverelles le singla Parmi les flans II. cops ou III. De s'espée, jusqu'à la crois, Si que les

bouiaus li cheoient Par mi les plaies qui sainnoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 269). Jeuner lui fault dimenches et merdiz, Dont les dens a plus longues que ratteaux ; Après pain sec, non pas après gasteaux, En ses *boyaulx* verse eae a groz boullon, Bas en terre - table n'a ne tresteaux -. Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 69). J'ay matin tant mal desjeuné, Mes *b[o]yaulx* sont cours d'une brasse. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 164). Mectez vous [y] tous en bataille[s] Pour resister leur assault Sans espargner *boyaulx*, ventrailles, Tuez tout, soit petit ou hault. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 238). Que mal feu t'arde les *boyaulx*. (Sots Magn., a.1488, 201). ...puis lui furent coppez les membres et son chief et iceulx estre pourboluz et mis aux quantons du chastel de Winsorde et, jaçoit que devant ses yeulx se vist fendre le ventre et tirer ses *boyaulx*, touteffois quant le bourel lui demanda s'il vouloit boire, respondit... (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 r°).

- *Sur traine boyau*. "L'estomac dans les talons" : ...lesdiz Bourguignons, Anglois, Picars et autres, voians qu'ilz avoient longuement esté à l'encre sans avoir riens fait et mengié tous leurs vivres, retirèrent leursdiz anchres et s'en retournerent à leur duc sur trayne *boyau* et sans avoir riens fait (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 245).

- *Noyer ses boyaux à qqn*. "Boire à qqn" : Certes nul ne puet estre saige, Se il n'est prudens et loyaulx ; Nulz ne doit noier ses *boyaulx* A Barat et a Tricherie Pour avoir ne pour lecherie (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 173).

- [Comme symbole de l'intériorité de l'être humain]

- [En alliance avec *coeur*] : Je vous pry, mes amis loyaulx, N'ayez le cueur ne voz *boyaulx* Tristes a mon stile lire ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 821).

- *Jusques aux boyaux*. "Très profondément" : ...la n'a vray cuer piteux, Ainçois runge tout jusques aux *boyaux* Et sanz pité (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 401).

- *Engager tripes et boyaux*. "S'engager sur ce qu'on a de plus précieux (honnêtement ou non)" : LE CRESTIEN. G'i ai bien joué de ma dame [pour obtenir le prêt du juif], Engagé tripes et *boyaulx* Par simple serment. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 96).

- *Nouer son coeur à autres boyaux*. "S'allier à qqn d'autre que son allié habituel, trahir celui-ci pour un autre" : Or est certain que tout ce fit Faire li prevos des marchans, Qui depuis en mourut meschans: Traistres fut et desloyaulx, Quant son cuer a autres *boyaulx* Qu'à ceuls de son seigneur noa ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 369).

- *Prov. Il fait mal lier/allier...autrui boyau au sien*. "On ne peut s'allier à qqn qui vous est étranger, qui vous est inconnu, voire hostile" : ...d'estrange *boiel*, che dist on par usage, Aloier fort au sien souent en vint damage. (Bât. Bouillon C., c.1350, v.2289). Estrange *boiél* fait mais au sien à liier (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 39). Cil paien m'ont failli, Damedieu les maudie ! Or voy bien que li ons est plaing de grant sotie Qui estrange *boiel* en riens au sien alie. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 338).

2. [À propos d'un animal] : ...et puis les appareillés et affaictés bien et nectement et leur trayés les *boyaux* [aux anguilles] (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 168).

- "Membrane intestinale de certains animaux"

- [Utilisée en cuisine, comme enveloppe de saucisse] : ...puis preigne l'erbiere qui joint au jargel, qui est einsi comme un *bouel* de char, et la fende un pou au long einsi comme le jargel. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). Prenez deux morceaulx de foye, deux morceaulx de mol, ung morcel de

gresse et mectez en ung *bouel* avec du sang, et au seurplus comme dessus. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 192).

- [Servant à garnir des instruments de musique] : ...on fait de ses *boyaux* [de l'agneau] les cordes a guisternes et as autres instrumens de musique, et sy fait on lanternes de ses cornes (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 637).

- P. méton. "Ventre, panse (du cheval, du boeuf)" : ...du beuf quatre [conditions pour être de qualité] ; c'estassavoir la harpe large et grosse et ouverte, gros *bouel*, gros yeulx et saillans hors de la teste, et bas enjointé (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 137).

B. - [MÉD. et langue cour.] "Intestin" : ...il y a VI *bouiaus* ; dont les III dessus sont apelez gresles, et sont le *bouiau* duodenaire ou XII^e, l'autre est le *bouiau* jeun, et le tiers est yleon (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 237).

- *Boyau culier/boyau gilbeux/franc boyau/boyau du fondement*. "Gros intestin, colon" : ...anus est, proprement a parler, le cul ; et le cul, en médecine, est pris en II manieres ; en une maniere, pour le droit *bouiau* cuillier, qui est le derrenier, et est autrement appelé longaoon ; et le cul est pris, en medecine, aucunefoiz, pour cel *bouiau* ; autrement, le cul est pris pour l'extremité de bas de ce *bouiau*, et ainsi le prent tout le commun, pour le bout et extremité qui appert dehors (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 137). Et puis oste d'entre les autres le franc *bouel*, que on apelle pusse ou *boyau* culier, et soit mis ou fourchié dessus dit. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). Soubz lesdictes particules est trouvé longaoon ou le droit intestin, c'est le *boyal* du fondement (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7). Avec cestuy cy est continué le colon ou le *boyau* gilbeux avec lequel est continué le longuaon (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4).

- [Comme enveloppe d'andouille] *Boyau culier* : Nota que les andouilles sont faictes du *boyau* cullier et autres *boyaulx* gros, lesquelz sont gros remplis des autres pour faire saulsisses. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 192).

- [Pour marquer une idée d'intériorité, au fig.] *Plein un boyau culier* : Vostre couraige me nourrist Plain un *boyau* cuillier de joye (Bataille st Pens. A., a.1485, 12).

- *Boyau gresle/souverain boyau*. "Intestin grêle" : Avec le ieunium est continué le yleon ou le *boyau* gresle (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4). ...ung chascun qui veult vivre en santé ne doit mengier fors que quant le desir et la fain sont certains et veritables, et l'estomac et les souverains *boyaulx* sont evacuéés de la premiere viande, car la chose plus dangereuse au corps c'est de prendre viande sur viande indigeree. (Rég. santé corps C., 1480, 16).

C. - P. anal.

1. "Membre viril" : DEMANDE. Pance contre pance, la main au cul et le *boiel* au trou. RESPONSE. Cest ung enffant que une femme alaitte. (Devin. R., c.1470, 143).

Rem. Cf. Z. rom. Philol. 1984, 100, 301

2. [A propos d'un nouveau-né] "Cordon ombilical" : Maroie Morele dist (...) que quant un enfant est né, qui lui porteroit le petit *boyau* jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse loquence. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 85).

3. "Trompe de l'éléphant" : ...mais en son groing il a maniere d'un *bouel* qu'il a droicement au bout du groing ainsi comme ung pourcel, qui lui pend jusque près de terre (Voy. Jérus., c.1395, 62). ...a cedit grand *bouel* prant icellui olifant sa pasture a terre et la porte a sa bouche. (Voy. Jérus., c.1395, 62).

4. "Chair (de l'écrevisse)" : ...et desditz colz [des écrevisses] ostés les *boyaulx* qui y sont, et puis les mectés sur une belle postz et haschés tresbien minuz (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 191).

5. *Les boyaux de la terre*. "Les entrailles de la terre" : Qui est a dire en François, que les richesses, c'est assavoir or, argent, que l'on arrache et tire des *boyaulx* de la terre sont les moqueries et tromperies des mauvaiz hommes (ORESME, Monnoies W., c.1365, X). [R. M.]

BOYELEE, subst. fém. (boyelée)

[T-L : *böelee* ; GD : *boelee* ; FEW I, 464a : *botellus*]

"Entrailles" : Al commenchier l'estour fu fiere le meslee : La y ot mainte ensseigne a la tiere vierssee, Et de maint boin cheval saloit la *boyelée*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 183). Tant avoit sus les champs et sanc et *boielee* Qu[e]... (Bât. Bouillon C., c.1350, 15). ...il lui fist de son ventre saillir la *boulee*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 98). ...Et au .Ve. [combattant] fist salir le *boielee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 611). Quant parmy les costez li sali le *boulee*... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 623). [R. M.]

BOYELER, verbe (boyeler)

[GD : *boeler* ; AND : *boeler* ; *FEW I, 464a : *botellus*]

"Faire gicler la cervelle" : Par le cauchie gist celle gent deffaée, Sans gambes et sans bras, à tieste *bouelée* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 77). [R. M.]

BOYELET, subst. masc. (boyelet)

[FEW I, 464a : *botellus*]

"Bout de boyau" : ...laquelle graine [ici comme medication] est mise en un petit *bouelet* [var. *boielet*, *boilet*] et donne[e] au faucon a mengier (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 203). [R. M.]

BOYELLE, subst. fém. (boyelle)

[T-L : *böele* ; GD : *boele*¹ ; FEW I, 464a : *botellus*]

"Entrailles" : Au bon blanc de coulour (...) Fist de maint Sarazin traier le *boielle* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 208). [R. M.]

BOYER, subst. masc. (boyer¹)

[T-L : *boier*¹ ; GD : *boier*¹ ; FEW I, 416b : *boarius*]

"Garçon de ferme chargé de donner la nourriture et panser les boeufs" (synon. *bouvier*) : ...et doibvent mener les diz habitans chascun an du vin audit escuyer deux quehues, parmy ce que le dit escuyer doibt seigner [soigner] les *boyers* de pain de froment, et les beufz de foing en faisant le voyage. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1399, 502). ...achapt de quinze robes de livrée par ledit seigneur ordonnée, c'est assavoir trois à trois *boyers*, une au boatier et six à six pastres, une au mulletier, une autre au vachier, et une au jardinier et deux à deux porquiers dudit seigneur (Comptes roi René A., t.1, 1459, 121). A lui qu'il a ballé [baillé] à ung aultre *boyer* qui a amené des haiz pour employer èsdit molin et eschaffault ... XX d. (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 364).

Rem. Nom propre *Boyer* (BAYE, I, 1400-1410, 7 ; 156 ; 302... ; *Aff. Jacques Coeur* M., 1453-1457, 181) ; *Boier* (BAYE, I, 1400-1410, 314). [R. M.]

BOYER, subst. masc. (boyer²)

[*FEW XV-1, 192b : **bosk-*]

"Bois, taillis" : Tous lesquieulx, quant ilz orent beu et païé leur escot, et se retirent à une demie-lieue ou environ dudit lieu, en un petit *boier*, ouquel bois ilz furent par l'espace d'une heure ou

environ, et d'ilec, d'un commun assentement, en entencion d'avoir icelles deux tasses d'argent, retournerent en l'ostel dudit pontonnier, hurterent et appellerent à l'uy. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 267).

Rem. Mot différent de l'a.fr. *boier* "bourbier" (GD I, 672c, *boier*² ; FEW I, 302a, **bawa*). [R. M.]

BOYGIS, (?) (boygis)

[Ø]

"Trahison, tromperie ?" : ...des dommaiges et *boygis* que les gens dudit bastart avoient fait et s'efforçoient faire sur les pays et subgietz de nostre tres redoubté seigneur monsr le Duc et des manieres qu'ilz y tenoient (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 36). [Faut-il lire *boydie* = *boisdie* ? FEW XV-1, 84a : **bauson*] [R. M.]

BOZ, subst. masc. (boz)

[Ø]

"Bogue (poisson de la Méditerranée)" : ...anguilles, *boz* marins, re... (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 135).

REM. Cf. DU CANGE I, 648a : *boca*. [R. M.]

BRABANÇON, adj. et subst. masc. (brabançon)

[T-L : *brabançon* ; AND : *Brabançon* ; DÉCT : *brabançon* ; FEW XV-1, 233b : *Brabant* ; TLF IV, 874a : *brabançon*]

"(Celui) qui est originaire du Brabant" : ...aucuns marchans tant *brabançons* que autres apportent souvent et ont acoustumé apporter en la ville de Paris, souliers, houreaux, chapeaux de bievre et de feutre, selles, brides, galoches... (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 25). Adoncques fut acordée une souffrance entre eulx ; mais toudis se entreguerryoient les Flamens et les *Brabançons* d'aultre part. (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 240). Et li .III. nobles contes que je dis, ont passee La voie solonc l'eive, pour avoir esgardee De l'ost des *Brabachons* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 681). ...ce petit *Brebencion* [var. *Brebecon*] Qui entent tres mal sa lecon (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 118). [R. M.]

BREBAN, subst. (brabant)

[*FEW XV-1, 233b : *Brabant*]

Pas de breban. V. *pas* "Sorte de danse rapide" [J.-L. R.]

BRACEL, subst. masc. (bracel)

[T-L (renvoi) : *bracel* ; GD : *bracel* ; FEW I, 486b : *brachium*]

"Rayon (d'une roue)" : ...une roue (...) estoit deciee Ou mur ainsi comme en peinture ; Et si estoit de telle faicture : A huit *braceaux* estoit taillie (Liber Fort. G., 1346, 57). [R. M.]

BRACELET, subst. masc. (bracelet)

[T-L : *bracelet* ; GD : *bracelet* ; GDC : *bracelet* ; AND : *bracelet* ; FEW I, 486b : *brachium* ; TLF IV, 874b : *bracelet*]

A. - "Petit bras" : Ce fu de ses deulz *bracelés* Lons et traitis, plus blans que lés, Et par mi mon col les posa (MACH., Voir, 1364, 244).

B. - [Objet qui se porte au bras]

1. ARM. "Pièce de l'armure servant à protéger l'avant-bras" : Lesquelx Beaubarbier et Caisin estoient garniz chascun d'une espée et d'une taloche, arc et sayetes, et ledit Caisin d'une cote de fer et d'un *bracelez* de fer, qu'il avoit vestus et miz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 64). Item, avoir mal prins oudit hostel une piece d'acier sanz pans, un harnoiz de jambes complect, uns *bracelez* et gantelez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 260). Il ne leur demoroit plates, ne auquetons, Hauvettes, bacinès, *bracelés*, ne wambizons (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 549). A gardé la

porte (...) armé de haubergon et de *brasselz*. (Ch. VI, D., t.2, 1414, 119). ...ceulz (...) qui seront outrez, seront quictes chascun pour un *bracelet* d'or aux chevaliers, et d'argent aux escuiers (Ch. VI, D., t.1, 1415, 371). Et furent iceulx ambaxeurs d'acord ensamble que quant ilz deveroient assamblar tous ensamble, ilz yroient chascune partie, à cent chevaux et non plus, eulx et leurs gens armez de haubergons, espées, daghes et *bracheles* et non autrement, à ung village nommé La Tombe (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 246). Touthoys, il y en eut ung qui le blessa ou bras senestre et lui fist si grant plaie que le sang lui descouroit tout au long de son *brasselet* jusques à terre. Il le veoit bien, mais de rien ne s'en esbahissoit, mais ainçois lui en croissoit sa force. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 620-621). Et lors, à l'approcher, le seigneur de Chargni jetta premier sa lance et n'atendit point son homme. Mais ycelui espagnol l'aprocha en lui jettant la sienne. Sy le féry ou *bracelet* devers le keute, duquel cop il fut percié et ung petit navré ou bras, tant que la lance se tint dedans ycelui *bracelet*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 142). ...deux *brachelets*, ou gardebras, servant aux coustés, aussi de fer (Comptes Lille L., t.2, 1480, 428). Ilz luy baillent le corps de la curace, ses *bracellets* et ung chappel (LA VIGNE, S.M., 1496, 174).

- *Bracelet d'archer*. "Demi-manchon attaché à l'avant-bras gauche de l'archer (pour amortir le choc produit par le tir à l'arc)" : Item 4 *brasselat* d'erchiez d'osse (Metz Comptes merciers S., 1461, 63).

2. "Menotte" : Pour ungs fers crampes à double serrure, avecques une chesne et une sonnete au bout, et pour *brasselet*, pour autres prisonniers (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 360).

Rem. Cf. DU CANGE, I, 738a, s.v. *brasseleres*.

3. "Bijou de forme circulaire qui se porte au bras, bracelet" : ...je veul que pour l'amour de moy vous portez un *bracelet* d'or esmaillié a noz devises (LA SALE, J.S., 1456, 79). Autour du col chaynes, coliers, carcans, Bagues de pris richement emailles, Gros *bracellets*, signetz, boucles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

V. aussi *bracelot* [R. M.]

BRACELETTE, subst. fém. (bracelette)

[*FEW I, 486b : *brachium*]

ARM. *Bracelette d'archer*. "Demi-manchon attaché à l'avant-bras gauche de l'archer (pour amortir le choc produit par le tir à l'arc)" : Item 6 *bresselette* d'erchiez d'asse (Metz Comptes merciers S., 1461, 63).

V. aussi *bracelet* [E. P.]

BRACELLE, subst. fém. (bracelle)

[FEW I, 486b : *brachium*]

"Brassard formant l'armure du bras" : ...pour acheter un harnois, c'est assavoir un bacinet garny, unes *bracelles*, unes gantolez, un cotier d'acier ["partie de l'armure qui protège de côté ?"], un camail, un jaque, unes bouges ["une serpe, une hache d'arme"], une baciniere ["armure de tête, comme le bassinet ?"] et une honge ["?"]... [et] pour acheter une piece d'acier que Mgr a donnée à Gauvignon, son escuier eschançon. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 41). [R. M.]

BRACELOT, subst. masc. (bracelot)

[*FEW I, 486b : *brachium*]

ARM. "Pièce de l'armure servant à protéger l'avant-bras" : ...pour 1057 *bracelos* polir, appareillier et y faire et trouver courroies et boucleites (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1376, 161).

V. aussi *bracelet* [E. P.]

BRACEROLE, subst. fém. (bracerole)

[T-L : *bracerole* ; GD : *bracerole* ; AND : *bracerole*¹ ; FEW I, 486b : *brachium*]

"Vêtement de dessus, court et fourré, porté par les hommes, les femmes, les enfants" : ...pour nostre très chère fille Marie de France, un baconnet de cent ventres et unes *bracerolles* de LX ventres. (Mand. Ch. V, D., 1371, 412). Demi-aulne escarlante et demi-aulne de blanc, de quoy on a fait *brasserolles* pour ledit seigneur, 4 livres 4 sous paris. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403, 257). HOUPELANDES ET AULTRES ROBES. Item, une houpelande de violet brun, fourrée de menu vair, et le chaperon à courte cornette fourré de mesme (...) Item, une cloque de brunecte (...) Item, un petit gippon de veluyau vert (...) Item, unes *braceroles* de blanchet, fourrées de gris (Invent. N. Baye T., 1419, LXXI). Item unes *bracherolles* à femme de gésine fourrée de vielle penne (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 73).

REM. Doc. 1350 (unes *braceroles*) ds DU CANGE I, 192a, s.v. *almucium* (T-L I, 1105). Doc. 1468 ds GD I, 715c-716a. R. Delort, *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge*, t.1, 1978, 375.

V. aussi *brassiere*¹ [R. M.]

BRACERON, subst. masc. (braceron)

[T-L (renvoi) : *braceron* ; GD : *braceron* ; *FEW I, 486b : *brachium*]

"Bracelet"

REM. Doc. 1381 (Douai, *braceron*) ds GD I, 716a. [R. M.]

BRACEUL, subst. masc. (braceul)

[T-L : *braquel* ; GD : *braquel* ; *FEW I, 486b : *brachium*]

"Armure qui couvre le bras"

REM. Doc. 1375 ds GD I, 717a. [R. M.]

BRACHART, subst. masc. (brachart)

[*FEW I, 496b : *branca* (?) (?)]

"Chariot" (synon. *brancard*) : Item pour nostre abbaie et pour nostre granche de Puiseux quatre charettes montées et un *brachart* [I. *branchart* ?] monté et un hottrieux montés (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1344, 178). [R. M.]

BRACHET, subst. masc. (brachet)

[T-L : *brachet* ; GDC : *brachet* ; AND : *brachet* ; DÉCT : *brachet* ; FEW XV-1, 237a : **brakko* ; TLF IV, 875a : *brachet*]

"Chien de chasse (particulièrement dressé à suivre le sang de la bête blessée), brachet" : ...Quant tous ces *bracquetz* m'assauront (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 14). Uns chasserres ou bois estoit ; Assez ot levriers et *brachès* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 27). Leur chiens et leur *braqués* ont ly venaour pris (Belle Hélène Const. R., c.1350, 392). Et se il y a beste ferue, il [l'archer] doit sieurre du *brachet* ["poursuivre avec le brachet"] (...) que il est u mestier d'archerie necessité d'avoir tous jours un chien bien afaitié pour sieurre du sang, lequel est apellé *braquet*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 127). Et si doivent avoir un bon *brachet* bien sage et bien affaitié, tellement que, se la beste estanche, que le *brachet* soit creu de sa sieute [que les chiens qui le suivent se fient en lui] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377,

128). [Autres ex. p.125, 126] Si prent ses chiens et ses levriers, Ses *brakes* et ses loiemiers (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 32). Il fait appareiller l'or et l'argent luisant, (...) Cent faucons tous privés et d'espreviers autant, Cent levriers, cent *brachés*, cent pailles d'orient (Galien D.B., c.1400-1500, 43). ...ung *braquet* glatissant (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 216). [Autre ex. p.217 ; III, R., t.3, 167/142]

REM. CHIQUART, *Cuis. S.*, 1420, 147 (*brachés*) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 282 (*bracquetz*) ; 639 (*bracqués*) ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, v.13882 et 15382 (*bracquez*) ; H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 288. Sans doute faut-il placer ici, et non pas sous *braque*, les occurrences de *braches* (ACART, *Prise am. H.*, 1332, 14 ; JEAN D'OUTREM., *Myr. histors B.B.*, t.1, a.1400, 263 ; LA CÉPÈDE, *Paris Vienne K.*, 1432, 125) et peut-être même de *braques* (ARRAS, c.1392-1393, 17). [R. M.]

BRACHETTE, subst. fém. (brachette)

[T-L : *brachete* ; GD : *brachete* ; GDC : *brachet (brachete)* ; FEW XV-1, 237a : **brakko*]

[Fém. de *brachet, braque*] "Chienne de chasse" : Mais par la *brochete* grivelee, a laquelle la vieille prenoit son esbatement, ceste *brochete*, qui va et vient entour sa maïstresse meuvant la queue et lechant les mains de sa dame, est proprement l'envenimee flaterie, qui en diverses couleurs et materes flate les grans seigneurs orgueilleux et les dames aussi [Leçon *braquete* ds GDC VIII, 362c] (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 310). [H. G.]

BRACIER, subst. masc. (bracier)

[AND : *bracer*¹ ; FEW I, 486a : *brachium*]

Région. (anglo-normand) "Bracelet"

Rem. Cf. ; AND : *bracer*¹. [R. M.]

BRACON, subst. masc. (bracon)

[T-L : *bracon* ; GD : *bracon* ; GDC (renvoi) : *bracon* ; FEW XV-1, 236a : *brake*]

"Pièce de bois servant de support, potence, appui" : Item, remettra la quille et le *brachon* par desous l'entretoise. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1374, 468). ...premierement a esté marchandé en tasche audit Jehan Rose de mectre et asseoir ou grant pont de la Lijs estant derriere l'ostel de Gilles Pipe 14 sommiers et vint huit pillos (...) et les nouveaux pillos fichier et frapper ens, chacun 12 piez de parfont, et les lier aussi chacun de quatre bons liens en maniere de *braquons* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 637). ...ung plat post revestu de (...) *braçons* (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 188). A frère Jehain d'Aras, carpentier, (...) pour avoir aidiet à estayer audit Willame le maison où Franchois demeure et fait une encavesture toute noeufve à ledite maison, laquelle paroît s'estoit ouverte par ung *bracon* quy s'estoit ronpu (Comptes seigneurie Luchoux D.W., 1445-1445, 70).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1449 (Lille, *bracons*) et 1498 (Abbeville, *bracons*) ds GD I, 716b-c. [R. M.]

BRACONNAMENT, adv. (braconnament)

[*FEW XV-1, 237b : **brakko*]

Parler braconnament. "Parler en termes de chasse"

REM. BAUDE, *Epitaphe de l'esleu gorrier*, 1465, *Romania* 95, 1974, 360 (création d'auteur). H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 257. [R. M.]

BRACONNER, verbe (braconner)

[GD : *braquener* ; FEW XV-1, 236b : *brake*]

"Munir de *bracons*, de supports"

REM. Doc. 1321 (Meuse, *braqueneir les roes dou moulin*) ds GD I, 723b. Pas d'ex. ds la doc. du verbe *braconner*, FEW XV-1, 238a : **brakko*. [R. M.]

BRACONNERIE, subst. fém. (braconnerie)

[GD : *braconerie* ; FEW XV-1, 238a : **brakko*]

"Chasse avec des *braques*" : "...Et quant a l'esbatement des oyseaux et des chiens et, par espécial, de la chasse et de la *braconnerie* (...) les docteurs de l'eglise en ont tant escript a la reprobacion", dist la royne, "que a present je m'en passeray brefment..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 213).

Rem. 1^{re} attest., cf. FEW : «Mfr. *braconnerie* (...) (15. jh. - Jlemaire)» ; GD I, 716c (même ex.).

- P. métaph. [Comme symbole d'activité mondaine]

Rem. BAUDOIN, *Instruct. vie mortelle*, c.1431-1439, éd. P. Meyer, *Romania* 35, 542 : *Grans benefices avoir desiroient Et les pechiez du peuple devourer, Mais quelqu'exemple ne daingnerient monstrier : A painne en l'an dengnent dire une messe, Mais bien leur semble que ce soit grant prouesse Quant ils maintiennent en hault braconnerie.*

V. aussi *braque* [R. M.]

BRACONNIER, subst. masc. (braconnier)

[T-L : *braconier* ; GD : *braconier* ; GDC : *braconnier* ; AND : *braconer* ; FEW XV-1, 237b : **brakko* ; TLF IV, 877a : *braconnier*]

CHASSE "Valet qui s'occupe des chiens de chasse (brachets et braques) et qui les conduit au cours de la chasse, veneur" : ...et que chascun preist sans plus ung pain et le troussast derriere luy à guise de *bracquonnier* (LE BEL, *Chron. V.D.*, t.1, 1352-1356, 55). Que cescuns montast sans atargier et se traïst à se banière, et que cescuns presist sans plus un pain et le toursast derriere lui à guise de *brakenier*. (FROISS., *Chron. L.*, I, c.1375-1400, 56). ...ledit Guillemain mettoit sur à icellui *braconnier* qu'il avoit emblé ledit cheval (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 284). Ly contes si amoit moult les chiens et les oysiaux, et avoit foison de braques, levriers, chiens courans et liemiers, *braconniers*, faulconniers, oysiaux de proye et chiens chacerez de toutes manieres. (ARRAS, c.1392-1393, 17). Sy estoit temps que Ogier retourmast : il avoit pris II cerfz et II sengliers. Les *braconniers* vont les chiens racoupler et puis vorent la venoison trosseir. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 98). A Regnault de Givres, escuier, venu du pays et conté d'Artois, la somme de dix frans monnoye royal, laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a esté payee, baillee et delivree comptant pour payer et distribuer à pluseurs *braconniers*, varles de chiens et aultres aides qu'il lui a convenu et convient prendre pour soy aidier oudit fait de venerie pour la garnison de venoison que necessairement lui a convenu faire tant pour la venue des Englois en ladicte ville d'Arras (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 485). ...et comment le *braconnier* apporta la nouvelle d'avoir destourné un grant cerf et pluseurs biches, ou Madame devoit aler a la chasse (LA SALE, J.S., 1456, 262). Le mistère accomply, l'on joua des orgues en l'eglise, et au pasté fut faicte une chasse telle, qu'il sembloit qu'il y eust petitiz chiens glatissans et *braconniers* huans et sons de trompes, comme se ilz fussent en une forest (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 361).

Aux *braconniers* et autres qui gardent les chiens de chasse (Comptes Lille L., t.1, 1478-1479, 510). Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance, lez une lande, il oy un grant glay aspre et esclatissant : lors se tappy et orilla le cor des *braconniers*, qui, à la fin, cournèrent retraicte. Baude, errant sur les fumées, passa oultre maintes brisées, et se mist sur l'erre d'un grant cerf, signé de quarante cors, que son sexe avoit envahy, et le suivy longtemps par tertres et larriz. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 127).

- "Celui qui chasse avec des brachets, des braques" : Quant ly enfant oïrent parler le *braquenier*, Tout .VII. s'en vont fuiant (...) Tout de fuelles vestut, sans kauche et sans cauchier. (Chev. cygne P., c.1356, 34). ...Mais que bien facent bruire le mestier Si font trois jours ou quatre plus souvent Que des eglises de chenoïnes ou couvent Nos *braconniers* ne pueent mot sonner Ne une antienne au besoig entonner, Tant ont brachiez après aucune beste, Et en apert en font encor lour feste. (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, 541). [R. M.]

BRACONNIERE, subst. fém. (braconnière)

[T-L (renvoi) : braconiere ; GD : *braconniere* ; FEW I, 482a : *braca* ; TLF IV, 877b : *braconniere*]

"Partie de l'armure (formant une petite jupe de plates) qui protège le bas du torse et le haut des cuisses" : ...[3 fr.] à Phelippe de Calleville, haubergier, demourant à Paris, qui deuz li estoient pour unes *braconnières* de maille que il a taillées pour Mgr (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1368, 161). Escu lui fault, espée et lance, Cotte d'acier et gardebras, Hernoys de jambes pour le bas, Solers de fer et une piece Que la poitrine ne despice, Plates, jaques et gantelès, *Braconnières* et bacinès, Hache, dague, camail, visiere, Mais qu'il y ait bonne lamniere, Cotte d'armes pour pairement (DESCH., M.M., c.1385-1403, 79).

REM. Doc. 1309 (*bragonnieres*) et 1386 (*braconniere*, 1. *braconniere*) ds GD I, 717a. GAY I, 208a-b (1309, 1386, 1387). J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn. ... au XVe s.*, 1981, 118. GD VIII, 352a, demande de corriger l'entrée *braconniere* en *braconniere*. [R. M.]

BRADER, verbe (brader)

[FEW XV-1, 233b : *braden* ; TLF IV, 878a-b : *brader*]

"Rôtir (des viandes)"

REM. Doc. c.1440 (Flandres, *brader*) ds TLF. [R. M.]

BRADERESSE, subst. fém. (braderesse)

[*FEW XV-1, 233b : *braden*]

"Rôtisseuse" : Et que aucuns carbateurs ou carbatresse, bradeur ou *braderesse* ne soit sy hardis que il vende, en appert ne en couvert, car de maisiel qu'elle soit cuite ; sur 60 solz de fourfait. (Vie écon. Lille M., Pièces justif., 1446, 263). [J.-L. R.]

BRADERIE, subst. fém. (braderie)

[GD : *braderie* ; FEW XV-1, 233b : *braden* ; TLF IV, 878b : *braderie*]

"Boutique où l'on prépare et sert des viandes rôties" : En ce point (...) Estoit Emenidus et sa grant compaignie En la cit de Damas en une *braderie*. La estoit lor repaires et lor herbergerie. Après souper estoit, s'orent droite laissie La table... (BRIS., Restor paon D., a.1338, 74). ...pour avoir congé et licence de faire leur *braderie* ou rostisserie au-devant de leurs maisons sur la grant cauchée (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1448, 24). [R. M.]

BRADEUR, subst. masc. (bradeur)

[GD : *bradeur* ; FEW XV-1, 233b : *braden* ; TLF IV, 878b-879a : *bradeur*]

"Rôtisseur" : Et que aucuns carbateurs ou carbatresse, *bradeur* ou *braderesse* ne soit sy hardis que il vende, en appert ne en couvert, car de maisiel qu'elle soit cuite ; sur 60 solz de fourfait. (Vie écon. Lille M., Pièces justif., 1446, 263).

REM. Doc. 1421 (Lille, *bradeur*) ds GD I, 717a-b. [R. M.]

BRADEUX, subst. masc. (bradeux)

[*FEW XV-1, 233b : *braden*]

"Rôtisseur" : Loges de *bradeux* (Hist. Lille T., t.2, c.1360-14, 537). [E. P.]

BRAGARD, adj. et subst. masc. (bragard)

[GDC : *bragard* ; FEW I, 480b : *braca* ; TLF IV, 879a : *brag(u)ard*]

"(Celui) qui s'habille et se comporte de manière ostentatoire, arrogante" : Femmes, qui sont saines et en bon point, Bien gorrières, bien friskues, bien en point, Veullent avoir de chascun leur regard ; Le cueur leur ard et la mote leur point, Qui les contrainct, quant l'heure vient à point, Prester l'escoust à quelque grant *bragard* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 13). Gentilz barons, dehaict saillez, saultez, Humains espris, nobles chevaleureux, Subtilz ouvriers, seigneurs d'auctoritez, Mondains *bragars* gorriers aventureux, Soubdains mignons, friskues suppostz heureux, Prenez harnois dessus targes et lances, Au moins ce coup aurez los glorieux, Venez, venez prendre dures vengences ! (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 128). Les grans *bragars*, les grans gorriers de court, Les grans prodigues de despens ordinaires (LA VIGNE, V.N., p.1495, 217).

Rem. Nom d'un personnage (*Braquart*) du *Myst. ste Agathe* B., c.1450-1500, 193.

V. aussi *bragarde*, *brague* [R. M.]

BRAGARDE, subst. fém. (bragarde)

[*FEW I, 480b : *braca* ; TLF IV, 879a : *brag(u)ard* (*brag(u)arde*)]

"Celle qui s'habille et se comporte de manière ostentatoire, arrogante" : Le bon prescheur ne se pavoit oster Hors de propos de nous [var. noz] gentes *bragardes* (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 13).

- *Trancher de la bragarde*. "S'habiller et se comporter de manière ostentatoire et arrogante" : ...il n'est aujourd'hui celle Dedans Paris, soit Dame ou Damoiselle, Qui n'ayt desir trancher de la *bragarde* Et de porter quelque brague nouvelle, A celle fin que d'elle soit nouvelle t qu'en passant ung chascun la regarde (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 9).

V. aussi *bragard* [R. M.]

BRAGMAN, subst. masc. (bragman)

[FEW XX, 93b : *brahmana* ; TLF IV, 881a-b : *brahmane*]

"Brahmane" : On list que les *bragmans* escrierent a Alixandre : "Envers et entre nous est l'extencion et repletion du ventre tres illicite et, pour ce, sommes nous sans maladies et vivons moult longuement..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 242). [R. M.]

BRAGOTE, subst. fém. (bragote)[GD : *bragote* ; AND : *bragote* ; *FEW I, 483a : *brace*]

"Boisson anglaise composée de bière fermentée, de sucre et d'épices" (GD) : Item de vins doucetes, comme de vin de Grece, ipocras, Montrose, Runney, vernage, malvoisin, Osey, clarrey et pyement, et de tous autres vins que l'en peut avoir. Aussi des autres boires comme de syser, poyrye et *bragote*. (Man. lang. G., 1396, 66).

Rem. À rattacher à FEW I, 483 : *brace* (gall.) *braiz* "orge", qui corresp. à l'étymon *brag* dans les langues celtiques ; GD (même ex.) ; AND, s.v. *bragote* (même ex.) ; plusieurs attest. ds MED, s.v. *bragot*. [H. G.]

BRAGUE, subst. fém. (brague)[GDC : *brague* ; FEW I, 481b : *braca* ; TLF IV, 879b : *brague*]

A. - "Tenue à la dernière mode, pièce d'habillement de luxe" : ...il n'est aujourd'hui celle Dedans Paris, soit Dame ou Damoiselle, Qui n'ayt desir trancher de la bragarde Et de porter quelque *brague* nouvelle, A celle fin que d'elle soit nouvelle Et qu'en passant ung chascun la regarde (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 9).

B. - "Faste, pompe" : Quant au regard de leurs chaynes et bagues, De pierrerie et joyaulx plantureux, Tant en avoyent de combles et de vagues Que ce c'estoit pour mettre avant les *bragues* De mille roys [jeu de mots sur *brague*, *braie* "haut-de-chausses" ?] (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170). Pour mieulx gorret et faire de grans *bragues*, Le beau pourpoint, la cappe bigarree, Longues manches, fines, larges et vagues (LA VIGNE, S.M., 1496, 168). Quant il met son cueur A aymer la jeune pucelle Pour acquerir l'amour d'icelle Et avoir envers elle accès Il fault qu'il face mille excés Et *bragues* dessoubz et dessus Et que tout voise par dessus. (Serm. maux mar. K, c.1500, 352). [R. M.]

BRAGUER, verbe (braguer)[FEW I, 480b : *braca*]

I. - Empl. intrans. "Faire l'élégant, mener grand train" : ...à bien *braguer* à son opinion, Dedens Paris les Dames ont le pris. (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 8). Disoit aussi qu'il n'y a mesnagière, Qui en Paris de *braguer* ne se ingère (...) Et qu'il n'y a maint povre charpentier, Sellier, gantier, qui de pener se tue, Affin qu'il ait sa femme bien vestue. (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 12).

II. - Empl. pronom. "S'habiller à la dernière mode, avec luxe et recherche" : Et qui plus est, non pas tant seulement Jeunes dames se *braguent* maintenant ; Plusieurs vielles s'en veulent avancer (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 12). [R. M.]

BRAGUEREAU, subst. masc. (braguereau)[*FEW I, 481a : *braca*]

"Jeune galant, élégant" : Combien veoit on de telz galans Pignez, tiffiez, vrays marjolletz, Souventesfois venans, allans Vers dames, doucement parlans Com *braguereaulx* aux bas colletz (Chasse am. W., a.1509, 263). [R. M.]

BRAGUERIE, subst. fém. (braguerie)[GDC : *braguerie* ; FEW I, 481a : *braca*]

"Fait de *braguer*, recherche vestimentaire, luxe" : ...noz dames veullent ennuyt tenir Si grant estat en *bragueries* Que les maris ne le peuent soutenir (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 11). [R. M.]

BRAHAR, subst. masc. (brahar)[*FEW I, 242a-b : **barañ* (?) (?)]

"Terre en friche (?)" : L'evesque soy deffent, qui ne fut pais musars (...), Plus de XL en at getteit sus lez *brahars* Tout enmi le prael. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 615). [Scheler, Gloss., 55 : «"terres en friche" ; "ici terres en général"» ; en somme *jeter sus les brahars* signifierait "jeter par terre"] [R. M.]

BRAI, subst. masc. (brai¹)[GD : *brai* ; AND : *brai*³ ; FEW XV-1, 235a : *braêda* ; TLF IV, 881b : *brai*¹]

"Résidu goudronneux de résine" : ...*bray*, estoupes, clou, goutran, sayn, suif et raisine, huile, peaux de mouton et autres choses necessaires. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1356, 177). ...deux barilz de *brey*, ou pris de 3 escuz d'or pour baril. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 146). Item a plusieurs marchans d'Abbeville pour estoupes, *broy*, cercq et suif a recalfater lesdiz trois navires, 64 £ 3 s. 8 d. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 641).

Rem. GD I, 717c s.v. *brai* : seule l'attest. de 1381 (*Tout bray, gotren, suif, canevas, coutilz et toutes autres toilles a faire trefs*) est à placer ici. [E. P.]

BRAI, subst. masc. (brai²)[T-L : *brais* ; GDC : *brais* ; AND : *brais*¹ ; FEW I, 483a : *brace* ; TLF IV, 882a : *brai*³]

"Céréale broyée pour fabriquer de la bière, malt" : ...sur touz les *brais*, tant de goudale comme de miez forte servoise et semblables buvrages : sur le rasière de blé braisiet, douze deniers ; item, sur la rasière d'orge et de soucreon braisiet, neuf deniers ; item sur le rasière d'avaine brasié, six deniers (Hist. Lille T., t.2, 1388, 433). Premiers, 1 molin à kevas, bien estoffé à 2 paires de moelles, l'une paire à maure blé et l'autre paire à maure *brais*. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 369). Item, ont boiz par livrée du verdier pour la reparation de leur moulin nommé le moulin aux Prestres, touteffoiz que ledit moulin en a mestier, par païant par chacun an deux mine de *brais*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 173).

- *Brai d'avoine* : ...12 quartiers de *brais* d'avoine (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 25). ...et pour le torillage de chacun des dits brassins, sept sextiers ce *braix* d'avaine an au jour Saint-Remy. (Vie urbaine Douai E., t.4, 1373, 450).

- *Moulin à brai* : ...leur molin à *braise* (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 449). ...ches de Sains-Servais poioient demandeir les deymmes dont estoit question, là droit seroit, et parellement des cens et mollien à *braize* (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 451). [R. M.]

BRAI, subst. masc. (brai³)[T-L : *brai*¹ ; GD : *brai* ; GDC : *brai* ; FEW I, 489a : **bracu*]

"Boue, fange" : ...Le corps mort [de Leonet] ou *bray* demourant A demandé forment plourant Pour en faire sa volenté (Pastor. B., c.1422-1425, 256). ...il entra ou *bray* et en la boe jusques aux genoulx. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 385). ...son cheval (...) se boutta en la bourbe le parfont d'un ject de pierre et s'enracha jusques aux ars, tant que Passelion fut au *bray* jusques en my jambe. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 929). [Cf. aussi Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 89/3 ; 282/5 ; 283/1]

V. aussi *breucq* [R. M.]

BRAI, subst. masc. (brai⁴)

[GD : *breil*¹/*broi*¹ ; GDC : *bret* ; FEW XV-1, 271a : **bret* ; TLF IV, 882a : *brai*²]

"Piège, gluau (pour prendre les oiseaux)" : Or vous deviseron la maniere comment les breulés [var. *brais*, *bretz*] sont fais. Qui veut faire un breulet [var. *bret*], il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296). [Autres occurrences, en var., même page et page suiv.] Osten (...) : qui chante comme celui qui prend les oiseaux au *bray* (Aalma R., c.1380, 293).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.3, a.1485, 39/430 (*bril*).

- *Oiseau de brai*. "Petit oiseau qu'on prend au piège" : Donnés li [au faucon] a mengier petis oisiaux de *brai* [var. *braz*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 211).

- Au fig. *Prendre qqn au brai* : S'ainsinc sons pris au *broy*, c'iert de grant laichetey (Gir. Ross. H., c.1334, 202). Plaisant Maintien et Gente Contenance Prenent maints cuers au *bray* de Souvenir, Ou languir font les povres en souffisance Ainçoys qu'ilz aient aucunë aligence. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 182). Et si bien fist que les Bretons au *bret* Il a tous prins et leur volenté close. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 334).

REM. P. des Crescens (*brail*) et (empl. fig. : *bril*) chez FROISS. ds GD I, 727a. Cf. aussi TLF IV, 927b : *brayon* "piège à belettes".

V. aussi *brillet* [R. M.]

BRAIDIER, verbe (braidier)

[T-L (renvoi) : braidioier ; GD : *braidioier* ; *FEW I, 491b : **brag*-]

"Hennir" : Les vivres, l'artillerie, les harnoiz et les chevaulx furent chargiez es vaisseaux, et monterent les gens ens ou navire. La veissiez bannieres, pennons et estendars sur les vaisseaux au vent, et sonner trompetes et instrumens, et ces chevaux hennir et *braidier*, que c'estoit grant beauté a veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 84).

V. aussi *braidir* [R. M.]

BRAIDIR, verbe (braidir)

[T-L : *braidir* ; GD : *braidir* ; FEW I, 491b : **brag*-]

"Hennir" : Ces destriers *braidissoient*, et plusieurs s'en aloient par le champ, sans maistre, leurs resnes traynans. (ARRAS, c.1392-1393, 161). La peuïssiez veoir (...) brandir [var. *braidir*] tant destrier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 578). [R. M.]

BRAIE, subst. fém. (braie¹)

[T-L : *braie* ; GDC : *braie* ; AND : *braie*¹ ; FEW I, 478b : *braca* ; TLF IV, 882b : *braie*]

A. - COST.

1. Au plur. "Caleçon collant, court ou long, porté par les hommes" : Vezci, sire, Ygnace, tenez, Tout nu en *braies*. (Mir. st Ign., 1366, 108). "Il le fist prendre de ses varlez et le fist mener et courir tout nu en ses *braies*, et batre d'escorgiees et sonner la trompette devant lui et à chascun quarrefour crier son fait." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 111). ...les chausses dudit Andry il mist et mussa en un tas d'aiz qui sont près de ladite riviere de Saine ; et sa robe, son chasperon, sa chemise et ses *brais* il avoit mises et portées en un tas de fiens (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 129). Item avoir prins à une lingiere sur Grant-Pont IIIJ *brayes* de lin par elle vendues IIIJ s. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 440). Toutesfois, pour abregier la besongne, puisque faire le convenoit, il les fist desvestir en la hale en purs lors *braies* et lors cemisses, nus

piés et nus chiefs ; et la furent aportees toutes les clefs des portes et des guicés de la ville de Calais et celles dou chastiel ensi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 844). ...et ancores les mors l'en menoit tout nuz à charretées, sans *braies* ne sans autre couverture, ou Marchié aux pourceaulx (BAYE, II, 1411-1417, 85). ...trois pieces de toille à l'aulne dudit lieu de Troies pour faire trois paires de draps de lit pour le conte de Saint Pol, chemises, *brayes*, queuvrechiezf et coiffes, trente six frans ; A lui, pour 6 paires de robes, linges pour les trois paiges (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 75). Et portent des bottes jusques aux genoulx et ont grandes *brayes*, les aucuns de veloux, les autres de fustenne ou de leurs autres drapz (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 218). Et a maistre Robert Valee, Povre clergon en Parlement Qui n'entent ne mont ne vatee, J'ordonne principalement Qu'on luy baille legierement Mes *brayes*, estans aux Trumillieres, Pour coyffer plus honnestement S'ame Jehanne de Millieres. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 17). ...trouva façon de prendre les *braies* du prestre sans ce qu'il fust de ame apperceu. (C.N.N., c.1456-1467, 333). J'ay appetit D'arregarder s'il porte *brayes*. (Pass. Auv., 1477, 213).

- *Unes braies* : ...comme il passoit près de la ville de Clermont, trouva une haye à laquele pendoyent une chemise et une *braye* qui sechoient (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 175). ...si perceurent (...) le pain bis, la peau du cheval, et unes *brayes* qui pendoient (C.N.N., c.1456-1467, 335). - Qui ne m'entant n'a suivy les bordeaux - Soient frictes ces langues ennuyeuses ! Prince, passez tous ces frians morceaux, S'estamine, sacz n'avez ne bluteaux, Parmy le fons d'unnes *brayes* breneuses, Mais paravant en estronc de pourceaux Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115).

- [Rare au sing. (ou mis pour *unes braies* ?)] : De la telle que je ay apporter Ungne *braye* luy fet (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 200). Homme et fame est chose prouchaine Plus que les aneaulx d'une chayne Qui sont l'ung dedens l'aultre enté, Car de leur franche volenté Se doivent si bien aproucher Et de leurs jambes accrochier, Sans moyen de barbe et de *braye*, Que l'ung autant de payne traye Que l'aultre en leur labourage S'ilz veulent faire bon ouvrage (Barbes brayes A., a.1450, 260).

- *Braies marinières* : ...blanchet pour doubler les chausses dudit seigneur et pour unes *brayes* marinières pour le bastard (Comptes roi René A., t.2, 1453, 8).

- *De la teste jusqu'aus braies* : Seur lui furent si encharnez, Qu'onques mais uns homs de char nez Ne vit homme avoir tant de plaies, De la teste jusques aus *braies*, Ne telles comme il li feïrent (MACH., P. Alex., p.1369, 270).

2. "Pièce d'entrejambe mobile" : ...toutes chausses à *braye* et locquet seront bien garnyes dedans et dehors, et s'il y a deffault qu'elle ne soient garnies dedans jucques à l'atache de derrière, celui qui l'aura fait sera tenu y mettre une lyeure (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 357).

3. **MÉD.** "Brayer, bandage herniaire" : Se c'estoit hernie intestinale, on doit mollifier les intestins qui sont descendus en eue de décoction de malve et bismalve et puis le doit on enverser et remettre les intestins en leurs lieux et puis il doit porter une *braye* de fer a une lievre en maniere d'ung demy cercle (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7).

B. - [Analogie de forme ?] "Grand filet de pêche en forme d'entonnoir" : Courbre [l. Combre], ramée et fagos de bois sont defenduz en tous temps à faire en riviere, les bas rebouer, le siffre, guarnis de valeiz, admendes, le pluseur, la trouble à bois, la bourache,

la chasse, le marchepiet, le cliquet, le rouable, *braye* à chauce orbe (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296).

C. - ARCHIT. [Idée de protection commune avec le sens A ?] "Avant-mur servant à la fortification d'une ville, d'un château" (GD : "Ouvrage de défense palissadé qu'on plaçait en avant d'une porte ou d'une fortification") : Et y a trois paire de brayes haultes et puissantes, et plusieurs tours es dictes *braies*. (ARRAS, c.1392-1393, 46). ...[Mélusine] fist bastir la ville de Lusignen et fonder les murs sur la vive roche, et la fit estoffer de fortes tours ; drues, machicoles et a terrasse, et les murs machicolez, et alees au couvert dedens la muraille pour deffendre a couvert par les archieres autant bien par dehors comme par dedens, et parfons trenechez et bonnes *brayes*. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Et fu la tour bien fossoye et les fossez bien curez, et bonnes, fortes et haultes *brayes* ; et autour, dehors les fossez, bons murs ; et fu la tour bien gueurlandee, et y ot deux paire de bons fors pons leveiz. Et y ot basse court, forte et bien muree, bons fossez, fors portes et bon pont leveiz. (ARRAS, c.1392-1393, 244). En pou de temps ont maçonnez Grosses tours et bien façonnez, Et murs haulx comme elle devise, Bien fondez dessus la falise. Deux fors y fist et le donjon Et haultes *brayes* environ. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 152). ...il y a *brayes* dessoubz les grans murs et deux paires de fossez (LANNON, Voy. amb. P.H., p.1450, 104). A la dextre partie de la haulte table dessusdicte et droit devant icelle estoit une grande, puissante et haulte tour representant celle de Gorchem à façon de pierre bleue, bachicolemens, faulces *braies* et tout, sur laquelle tour en l'esquarguette avoit un homme qui... (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 124).

Rem. *Mabrien V.*, 1462, 28/11 (*broyes*).

- *Braie du donjon*. "Ouvrage de défense en avant du donjon" : ...ce qui est en l'oratoire de la chappelle du boys de Vincennes ès *brayes* du donjon. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 263).

Rem. L'éd. propose le sens de "bastion" mais cet ouvrage saillant de fortification ne fut adopté qu'au XVI^e s., d'apr. E. Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné de l'archit. fr. du 11^e au 16^e s.*, t. 2, 1875, s.v. *bastion*.

- *Fausse braie*. "Seconde enceinte terrassée comme la première, et qui n'en est pas séparée par un fossé, mais dont le terre-plein joint l'escarpe de la première enceinte" : ...ilz avoient fait, sur les murs et es faulces *brayes*, de eschaffaulx couvers de feurre et de ramille moulliee pour rendre grant fumee (Bouciquaut L., 1406-1409, 144). Et tandis que à force on rompoit la porte, monta Jehan de Chastelmorand, qui portoit le pennon du duc de Bourbon, sur une faulse *braye* (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 57). ...il y a une faulse *braye* de bonne muraille et haulte. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 151). Et estoit ledit beau chastel ensaint tout autour, en lieu de faulces *brayes*, de murailles faictes de gros saphirs (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 158). ...la muraille d'icelle nouvellement faicte tant de tours, bollewers, comme faulces *brayes*, fossez à fons de cuve . (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 92).

- *Braie coulisse*. "Palissade de défense" : Grans cranequins, chaulces, *brayes* coulysses (LA VIGNE, V.N., p.1495, 131). [R. M.]

BRAIE, subst. fém. (braie²)

[*FEW I, 490b : *brag-]

"Cri" (synon. *brait*) : Se la beste estoit du corps necte, Il n'y failloit travail ne *brayes*, Mais qu'en disant une sornette Je tentoyès en toutes playes. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 220). [R. M.]

BRAIEL, subst. masc. (braiel)

[T-L : *braiel* ; GD : *braiel* ; FEW I, 479b : *braca*]

A. - "Ceinture nouée ou bouclée à la taille pour retenir les braies" : J'ay les clefz cy endroit en ma possession, Pendant a mon *braiel* (Tristan Nant. S., c.1350, 498). [Autres ex. v.5123 et 14716] ...un autre petit reliquaire ront, le *breel* saint Gautier (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1373, 43).

- P. méton. "Partie du corps où s'attache cette ceinture, taille" : ...et puis entrèrent en l'aigue qui pour l'eure estoit moult plate et bien courtoise, car ou plis parfont il n'en eurent mies jusques au *brail*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 153).

B. - "Chez l'oiseau, partie entre les cuisses et la queue" : ...et que il [l'épervier] ait le breul [var. *breel*, brueel, brueul, breul, *breil*] mellé de melles travesaines (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 217).

C. - P. anal. "Courroie à pendre le battant d'une cloche"

Rem. Doc. 1338 (Valenciennes, *brayeus*), 1358 (Douai, *brail*), 1437 (Paris, *braiel*) ds GD I, 718b-c.

V. aussi *braieul* [R. M.]

BRAIELIER, subst. masc. (braielier)

[GD : *braaldier/braiolier* ; AND : *braeller* ; FEW I, 479b : *braca*]

"Fabricant de braies et de ceintures nouées ou bouclées à la taille pour retenir les braies"

REM. Doc. XIVE s. (Metz, *braieliers*) et 1337 (Corbie, *braielier*) ds GD I, 715a. Doc. 1478 (Abbeville, *breoliers*) ds GD I, 719c-720a. [R. M.]

BRAIEMENT, subst. masc. (braiement)

[GD : *braiement* ; GDC : *braiement* ; FEW I, 490b : *brag- ; TLF IV, 885b : *braiment* (*braiement*)]

"Cri, tapage" : ...por lor *braiement* les commissars ne soie oisont metre ensemble por faire election (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 289).

V. aussi *braire* v. Lexiques [R. M.]

BRAIERESSE, adj. fém. (braieresse)

[*FEW I, 490b : *brag-]

"Qui crie fort"

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*brearresse*). [R. M.]

BRAIERIE, subst. fém. (braierie)

[T-L : *braierie* ; GD : *braierie* ; FEW I, 490b : *brag-]

"Cri, tumulte, tapage" : Avoit et ot qant on vei issir des portes ces siis bourgeois, et il se retournerent deviers la ville et les gens et il dissent : "Adieu, bonnes gens, priés pour nous", et la porte fu reclose, si tres grande plorrie, *brairie* et criie des fenmes et enfans et des amis de ces bonnes gens que grans hisdeurs estoit a l'oir et considérer (FROISS., Chron. D., p.1400, 845). Et yssirent, tant de la ville comme du siege, bien .XLm. hommes, et vindrent courre sus à monsr. de Bourguongne et à ses genz, et faire si grant *brayrie* que n'en n'eust pas oy Dieu tonner. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 240).

Rem. Aussi GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450. [R. M.]

BRAIEUL, subst. masc. (braieul)

[T-L : *braiel* ; GD : *braieul* ; FEW I, 479b : *braca*]

A. - "Ceinture nouée ou bouclée à la taille pour retenir les braies" : Adonc ont li enfant en leurs cauches tasté, Chascun un grant coutel y a adonc trouvé Au *braieul* atakiet et bien enkaïenné (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 767).

Rem. Doc. 1350 (Lille, *braieul*) ds GD I, 719b-c.

- P. méton. "Partie du corps où s'attache cette ceinture, taille" : Tout parmy les boiaux a l'espee coulee [var. le *braieul* a l'espee filee] (Belle Hélène Const. R., c.1350, 471). Et ly chevaus fuy qui n'osa demorer ; S'en va portant Marbrun le Sarrasin escler, Fendu jusq'au *braioel* du branc trençant et cler (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 125). ...deux glaives cheyrent sur luy d'amont. L'une luy chey par devant la poitrine sy res a rez de la char qu'elle luy escorcha la mamelle et fery parmy son *braioel* et puis ou pavement sy en parfont que le glaive ne puet estre esrachié de luy. Et la seconde le fery parmy l'escu qu'il avoit sur son senestre lez et luy trespercha tout oultre. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 417). [Ou sens B ? Éd. : "pièce d'armure descendant aux braies"]

B. - "Pièce d'armure couvrant la taille" : Le coup descendy sus le *braiol* du chevalier tant qu'il lui trencia les mailles (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 376). Et Nabel (...) fery le jenne chevalier plus bas (...) ...le jenne bachelier demoura decouvert de son haubert et de son haucqueton jusques au faus du corps. Et mesmes son *braiol* rompy par le grant bont qu'il print au choir, tellement que, quant il se releva, il lui desvala jusques sus les genoux (...) ...il estoit decouvert jusques a la chainture (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 289).

Rem. Interprétation de GD I, 719c. Ou est-ce le sens méton. de "taille", comme le pense l'Éd. ?

C. - "Chez l'oiseau, partie entre les cuisses et la queue" : ...et que il [l'épervier] ait le *breuel* [var. *breel*, *bruel*, *brueul*, *breul*, *breil*] mellé de melles traversaines (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 217). ...l'oyseau qui a aiguilles plume souvent son *brayeul* (TARDIF, *Art faulconn. J.*, t.1, 1492, 135).

D. - P. anal. "Courroie à pendre le battant d'une cloche"

Rem. Doc. 1463 (*breul*) ds GAY I, 217a.

V. aussi *braiel* [R. M.]

BRAIEUR, subst. masc. (braieur)

[GD : *braieor* ; FEW I, 490a-b : **brag-*]

"Celui qui crie, qui fait du tapage" : Mais contr'eulx courroit clamours De *braieurs* (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.2, c.1370-1407, 349). Mains (...) Meffont et mesdient à trop grande planteit, Et che par le conseilhe, en fine veriteit, Dez hauls *braeurs* qui soit [l. sont] d'autre terre avaleit (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.3, a.1400, 567). ...car chi jour ilh avoient tant de *braieurs* aveque eaux assembleis, que ons les dobitoit et faisoit-ons semblant d'eistre de leur partie. (STAVELLOT, *Chron. B.*, a.1447, 288). [Autre ex. p.289 (*braieurs*)]

REM. Cf. aussi TLF IV, 885a : *brailleur*.

V. aussi *braire* v. Lexiques [R. M.]

BRAIEUX, adj. (braieux)

[T-L : *braios* ; GD : *braios* ; FEW I, 489a : **bracu*]

"Bourbeux, fangeux" : Ly fol bergier qui le pastour Voient mort ou *braieux* destour... (Pastor. B., c.1422-1425, 104). ...messire Jehan de Luxembourg, faisant l'avangarde, passa parmy une ville oudit pays, où il y avoit eaues et sources moult dangereuses [var.

brayeuses]. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 377-378). [R. M.]

BRAILLER, verbe (brailler)

[T-L : *braillier* ; GDC : *brailler* ; FEW I, 490b : **brag-* ; TLF IV, 884b : *brailler*]

"Crier fort" (synon. *braire*) : Raguissiez trestous vos grauvés, Faictes que tantos soiez prés, Alez assir guet aux crestiaux, Esrailliez voz yeulx, voz musiaux, Ne dormez pas, *braillez*, hurlez, Faictes bon devoir a tous lez (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 211). Icy sortent les deables de leurs secretz, l'un cy, l'autre la, avecques feu et foudre orrible, crians et *brailans* comme il appartient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 137). Icy doit avoir ung petit diableteau sortant de son lit, et s'en va en enffer, cryant et *brillant* comme ung deable (LA VIGNE, S.M., 1496, 460). ...cryant et *brillant* : Haro, haro, haa ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 507). [R. M.]

BRAIRE, verbe (braire)

[T-L : *braire* ; GD : *braire* ; GDC : *braire* ; AND : *braire* ; DÉCT : *braire* ; FEW I, 490a : **brag-* ; TLF IV, 886a : *braire*]

A. - "Crier, hurler"

1. [D'une pers.] : S'i fu une beste cornue Qui a peignes s'en est tenue ; Et quant elle ne pot pis faire, De courrous commensa a *braire*. (MACH., *D. Lyon*, 1342, 180). Il [Polyphème] va hullant com beste mue, Il *braït*, il crie, il huche, il mue (MACH., *Voir*, 1364, 624). Quelle achoison Vous fait ainsi crier et *braire* ? Avez vous de si grant dueil faire Cause entre vous ? (Mir. femme, 1368, 193). Mai[n]tenant, se vous donnés au Roy de voz biens pou ou comme nient, lequel vous tient en pais et vous garde le ramenant, comme ceulx qui estes et avez esté plains de ingratitude, et ne recognoissés pas lez biens et lez graces que vous recevés du Roy, vous *breés* et criés comme gens touz enragés. (Songe verg. S., t.1, 1378, 39). Ce n'est point de honte de tenir estat selon sa terre, quelque petit qu'il soit, mais c'est honte de le tenir si grant que les debtors viennent tous les jours crier et *braire* a l'ostel et lever les bateaulx (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 153). ...et bons arbalestiers de traire drument a celle chiennaille qui la *breoient* comme enragiez (Bouciquaut L., 1406-1409, 246). Le corps leur sue D'aler après la povre beste mue ; L'un crie et *braït*, l'autre l'espieu lui rue, Et la fin est que en un laz on la tue, Ou el s'enlace. (CHART., *D. Fort.*, 1412-1413, 177). Jamés ne ferons que lainguir, Que ne vault tant crier ne *braire*, Faisons du pis que pourons faire, Jamés autre plessir n'aray Que faire du pis que pouray. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 11). LE PREMIER DYABLE. Os tu, dy, maistre Symon *braire* ? LE SECOND DYABLE. Je l'os bien lyre le grammaire. Alons a ly ; il nous appelle. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 130). JEAN. (...) Mais pour plorer ne pour *brayre* N'y pouvés aultres chouses faire, Pour quoy vous prie, doulce Marie, Que plus ne soyés sy esbaÿe, Quar par sy grant douleur mener Vostre filz ne pouvés recouvrer. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 120). MATHATIEL [à son maître]. Je vous supplie, Parlez ung peu plus bas sans *braire*. Que vous plaist il ? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 86). GABRIEL [à Sathan]. En Enfer va *braire* et crier. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 146). Il auroient beau crier et *braire* S'ils vouloient trestout corriger. (P. Jouh. D.R., a.1488, 29). Je veulx si hault crier et *braire* Qu'il perdra toute pascience. (LA VIGNE, S.M., 1496, 516). Vous en aurez incontinent Devant voz yeulx de mainte paire ; Il n'en fault ja crier ne *braire*, Vous en aurez tantost assez. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 222).

- *Braire haut* : La oÿssiés paiens moult haut *brere* et crier (Tristan Nant. S., c.1350, 115). LE .I. SERGENT. Au meurte ! LE .II. SERGENT. Comme il *brait* hault ! Seroy ge point mis en deffault ? Qu'as tu trouvé, dy, fine espice ? (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 140).

- *Braire contre/sur qqn* : Adont a haute vois s'escrie Susanne : "Aïe ! aïe ! aïe !" Et li faus vieillart deputaire Contrè elle prirent a *braire*. (MACH., C. ami, 1357, 7). Mais se, par force autre amer me convient, En devez vous sur my crier et *braire*. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 238). ...et se mirent en armes les Malinois, crians et *braians* sur aucuns gouverneurs de la ville dont ils se doloient (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 308).

- *Braire de qqc.* "Parler bruyamment, hautement de qqc." : Quant l'ung a barbe et l'autre brayes Puis qu'a tant qu'il fault que j'en *braye*, Autant servent ilz l'ung a l'autre Comme fait ung chapeau de feaultre Qui pour festoyer une endoille Challemelle de sa conoille. (Barbes brayes A., a.1450, 260).

- [Avec un compl. d'obj. interne] : Et se lors ilz ne sont paieiz a leur voulenté ilz criront et *brairont* villain blasme et outrageulx (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 126). Ung seul mot ne *bray* d'inconstance. Et combien que feust doulleureuse Comme mere est de son enfant Tuteffoiz estoit vertueuse Sans en faire trop grant semblant. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 77).

- Inf. subst. "Action de brailler" : Fay bonne chiere Et lay ton crier et ton *braire*. (MACH., F. am., c.1361, 231).

2. [D'un animal] : Mais toutes ces bestes ensamble Estoient d'acort, ce me samble, Pour faire grevance au lion, Chascune en sa condition, Car toutes après li *braioient* En leur jargon et glatissoient, Et bien croi qu'elles l'estranglassent, S'elles peüssent ou osassent, En traïson ou autrement, Sans attendre autre jugement (MACH., D. Lyon, 1342, 173). Ces mastins [levriers] si ne font que *braire*. Mau saint Lou les puisse mengier ! A paines osent approuchier La beste qu'ilz voient a l'ueil. (Gris., 1395, 26). ...ce fait, elle [la singesse] s'en fui criant et *breant* en la forest. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 68). Princes nommez, anciens, jouvenciaulx, Impetrez moy graces et royaulx seaulx Et me montez en quelque corbillon. Ainsi le font l'un a l'autre pourceaux, Car ou l'un *brait*, ilz fuyent a monceaux. Le lesserez la, le povre Villon ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 69). Comment va il ? Y a il rancume ? Qui esse qui *brait* comme ung veau ? (Pipée R., c.1470-1480, 196).

- Inf. subst. : Mais on doit moult forment douter Ce que cil chien par lor haut *braire* Sont a celer forment contraire. (ACART, Prise am. H., 1332,).

- P. méton. [Du cri] "Retentir" : Hydeux cris y oïst on *braire* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 258).

B. - "Crier en pleurant, pleurer, se lamenter" : Si di en ma conclusion Que, vëu la condicion D'omme et de femme, nullement Femme ne puet avoir tourment, Tant *braie* ne se desconforte, Comme uns homs en son cuer le porte, Qu'estre ne puet en sa nature. (MACH., J. R. Nav., 1349, 242). Mes si le poure vient a l'oraille pur reavoir ses biens, il purra bien demorer dehors, tant ne savera il crier ne *brere* ne prier pur l'amour de vous, douz Sire Jesus Crist (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 44). Hommes et fenmes et enfans honestes de la nation de la ville les sievoient et crioient et *braioient* si hault que ce estoit grans pités au considerer. Li siis bourgeois par avis assés liement en aloient et avoient petite esperance de retourner, et pour reconforter le peuple, il disoient : "Bonnes gens, ne plorés point. Ce que nous faisons, c'est en istance de bien, et pour sauver le demorant de la ville..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 845). Mon cuer qui de douleur lermie Ne cesse de crier et *braire* :

"Helas ! Ma courtoise ennemie Et mon gracieux adversaire !" (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 378). La ouyssiez plouer, crier et *braire* (...) Plus grant plaincte ne scavoit estre veue, Cheveulx tirer, arracher et destraire, Nul si n'eust peu resister au contraire Pour la bonne que l'on veoit perdue. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 184). ...tout son esbatement est de s'esjouyr du tourment Et de veoir dieum, pleurer et *braire* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 69). Je suis certain qu'il viendra *braire* pour avoir argent promptement (Path. D., c.1456-1469, 90). ...quant je la voy ainsi *braire*, Je me tais, et m'en voys retraire En ung coing (P. Jouv. D.R., a.1488, 38).

- Empl. trans. "Pleurer, se lamenter (à propos de qqc.)" : ...mais ce fut pour neant de ce que le roy leur dist, que la royne ne se pasmast de ces nouvelles et crioit et *braioit* la mort de sa fille. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 296). ...Tel est tombé, et tel est desconfit, Tel fait cecy, et tel fait le contraire, Autre chose tu n'orras leans *braire*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 174).

- Inf. subst. : Que vault le plouer ne le *braire* Qu'on fait après ung trespasé ? (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 130). JUDAS ...Or ne sçay que je doy faire. Il me fault deffaire ; Mort m'est necessaire, Pitié adversaire Et, par mon hault *braire*, Fault avancer mon trespas. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 81).

- [D'un enfant] "Pleurer bruyamment" : Margot ne fait que *braire* : tant est male et desperse. Et Herse pisse en lit tant que tout le trespasse. (MACH., Compl., 1340-1377, 266). ...ly enfes crie et *bret* a moult haute alenee (Tristan Nant. S., c.1350, 591). ...l'enfant cy a vie. Oez le *braire* ! (Mir. enf. ress., 1353, 70). "Noël, Noël, Noël, car Dieu est nez". Mais tantost incontinant aucun ne voudra demander se Dieu doit avoir gloire pour sa puissance ou sapience ne scavoit ou ne pouoit il mie racheter autrement l'umain lignage que par recevoir telle vilté, impuissance jusques a fain et soif, a plouer, a *braire* comme ung enfant, voire jusques a recevoir mort tres angoisseuse ? (GERS., Noël, p.1404, 294). ...un enfant, quant est sailli Du corps sa mère, est si failli Qu'il n'a puissance, à dire voir, à soy drecier ne soy mouvoir, N'autre chose ne peut-il faire Fors peu crier, plorer et *braire* (LA HAYE, P. peste, 1426, 67).

C. - [D'une chose] "Faire du bruit"

1. [D'une roue] "Grincer" : Et bien sai oindre d'oïnt si fait La mauvese roe qui *brait* Qu'aprez elle *brait* plus forment Et pis en vaut communement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 253).

- Prov. *La pire roue toujours brait* : L'EGLISE Elle [Heresie] parle comme enragee. CONCIL C'est voir (...) : La pire roe tousjours *brait*. (Concil Basle B., 1434, 87).

2. [De la terre] "Gronder" : Lors tous ouÿrent par commune audience Dessoubz leurs pieds terre mugir et *braire*, Haultes montaignes se mouvir et retraire. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 311). [R. M.]

BRAISE, subst. fém. (braise¹)

[T-L : *brese* ; GDC : *braise* ; AND : *brese*¹ ; DÉCT : *brese* ; FEW XV-1, 254b : **bras-* ; TLF IV, 886b : *braise*]

A. - "Charbons ardents, braise"

1. Au propre : Et on doit prendre du pain selon les chienz qui y sont, ou trop ou pou, et fere plateaux tout au tour du pain et puis ces plateaux moiller dedanz le sang que on aura gardé dedanz le vaissel et geter sus les *breses* les diz plateaux ensanglantez et d'une part et d'autre tourner. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 188). Et aussi, quant ilz metront le nés a terre, les *breses* et l'arsure leur entrera par les narines et par le nés, qu'ilz n'oseront tirer a eulx,

ansois esternueront. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 200). Rompez l'escaille, et gectez moyeux et aubuns sur charbons, ou sur *brese* bien chaude [ou sens B ?] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). ...l'en ne les met point cuire en eaue, maiz en la *breze* seulement (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 280). ...se prenne le foie du pavon et du foie du chappons (...), le embrochent et mectent roustir sur la *brase* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 148).

- Loc. fig. *Glisser / passer comme coq sur braise*. "Passer au plus vite, sans s'attarder (au propre ou au fig.)" : Reverent Clerc, vous avez touché plusieurs choses et vous en estes passé comme coq sur *brese*, car vous n'avez aucune opynion eslevé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 209). Car personnes sans nombre comme cog sus *breses* par leur forges ont passe et trespasleront qui de leurs besans, ne de la fumme de leur forge corrompuz ne seront. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 345). Et toutesfois, quant les roynes passioient parmy les cours des grans seigneurs, roys et princes, seculiers et de l'eglise, Douce Amour passioit oultre, comme cog sus *brese*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 454v). Là veist on gentilz femmes et tous estas, grandes, moyennes et petites. Ne se glissoit pas d'entre elles comme cocq sur brise [l. *br[al]ise*], par ennuy de les ouir, en disant à ses gens privé : Prenez leurs requestes, comme s'il n'en feist conte, ains lui meismes si arestoit, les oyait à loisir tous et toutes de renc parler (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 154).

2. Au fig. : ...Par *breze* de temptacion (DESCH., M.M., c.1385-1403, 202).

- *Estre sur braise*. "Être sur des charbons ardents" : Et puis après Fault d'aler en Puce soit près Ou en Yfflelent, a la rese De l'esté: cilz est bien sur *brese*, Qui a telz faiz a poursuivre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 74).

B. - "Charbon facile à allumer"

Rem. Doc. 1396 ds GDC VIII, 365b. [R. M.]

BRAISE, subst. fém. (braise²)

[GD : *braise* ; FEW I, 483a : *brace*]

"En brasserie, résidu de l'orge, drêche" : ...ly stiers alle *braishe* tient XXIII bichiers (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 212). ...leur molin à *braise* (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 449). [GD I, 720b] [R. M.]

BRAIT, subst. masc. (braït)

[T-L : *braït* ; GD : *braït* ; AND : *braï*² ; DÉCT : braït ; FEW I, 490b : **brag-*]

"Cri" : Mais en morant fist un *braït* lors, Si tresorrible et si hideux, Qu'encore en suiz tout paoureux. (Mir. emp. Julien, 1351, 203). ...Il le reclaime, il le lesdange, Il crie, il huche, il huie, il braït Tant que li faucons oit son *braït* (MACH., Voir, 1364, 724). Ne ja pour cri ne pour *bret* Ne s'en laira desconfire Par un tout seul (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 190). ...les *brays*, les deulz amers, Les griefs (...) Vous dissiez que tout l'air en tremble. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 49). Et il est vray que les gens Maquemoire gectoient grant criz et grans *braiz* et n'osoient attendre bataille (Chron. Rich. II, W., c.1400-1420, 29).

- "Ensemble de cris confus, clameur" : Là ot grant bruit et grant huée, Grant *braït*, grant trait et grant meslée, Car onques si fort ne neja, Ne la gresle ne verrez ja Si dru, com sajettes et dars Aplouvoient de toutes pars, Pierres, garros et espringales. (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Là ot mainte teste copée, Grant *braït*, grant bruit et grant huée, Quant ceuls qui estoient dessus Veirent leurs

gens einsi confus, Mors et bleciez et affolez Et de Crestiens defoleuz. (MACH., P. Alex., p.1369, 152).

- [À propos d'un animal] : ...mais il me samble De toutes les bestes ensamble Que chascune est avant venue Au *braist* de la beste cornue Seulement en entention De faire grevence au lion. (MACH., D. Lyon, 1342, 223). Mais tantost la diverse beste A deus cornes prist a glatir Et se vint redement flatir En ce *braït* assés près de nous. (MACH., D. Lyon, 1342, 223). [R. M.]

BRAITER, verbe (braïter)

[GD : *breter* ; FEW XV-1, 371b : **bret*]

"Chasser les oiseaux au braï" : ...De piper au bois as oisiaux. D'abreter [var. d'arbreter, de *braïter*, de *breter*] aus chans as pinchons. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 268).

V. aussi *braï*⁴ [R. M.]

BRAITEUR, subst. masc. (braïteur)

[*FEW I, 490a-b : **brag-*]

"Celui qui pousse des *braïts*, qui crie, qui fait du tapage" : LUDIN. (...). La main ! La main ! NACHOR. Et quel *braïteur* ! LUDIN. Hau ! hau ! (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 107).

V. aussi *braït* v. Lexiques [R. M.]

BRAMARDE, subst. (bramarde)

[*FEW XV-1, 235b : **brahsima*]

"Brème (poisson)" : Un quarteron de *bramarde* (...), 2 carpes et 1 *bramarde* (...), demi quarteron de brames (Doc. 1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1942, 173). [R. M.]

BRAN, subst. masc. (bran)

[T-L : *bren* ; GDC : *bran* ; AND : *bren* ; FEW I, 513b : **brenno-* ; TLF IV, 889a : *bran/bren*]

A. - "Partie la plus grossière du son ou du froment" : Puis prenez .IIII. boisseaux de bien necte paille de fourment, deulz boisseaux de *bran*, ung boissel de fèves menues et ung boissel de avoine (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 140). ...et n'y avoit point de pain à moins de XXIII deniers parisis pour piece, qui estoit à tout le *bran* (Journal bourgeois Paris T., 1420, 145). Et soit le pain levé et cuit Moyennement, autrement nuist, Nompas trop vielx, n'aussi trop froiz ; Mais cuit d'un jour, ou deux ou trois, Contenant un pou par manière De *bren* ou orge en sa matière (LA HAYE, P. peste, 1426, 90). *Bren* est le groz ou l'escorde de fourment ou d'autre chose mouluë, et est bon de mettre quelque pou de *bren* dedens le pain en temps de boce pour tenir le ventre lasche. (LA HAYE, P. peste, 1426, 180). Par le pays fus jeune enfant Lontemps en querant mes solas Tousdis en joye triumphant Jusqu'a tant que je fus soubz las. Mais quant ce trouve le sot las, Il a beau hurter a la porte Qui le *bran* du moulin apporte. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 30).

- [Utilisé comme nourriture pour animaux] : On engresse ainsi les porceaulx : De *bren*, de brouet, de morceaulx (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 16). ...c'est *bran* qui soit arosé d'un peu d'eaue fresche. Car qui luy donneroit trop a mengier [au cheval], le farcin croistroit (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 125).

. *Pain de bran* : Et, adoncques, l'on fit tous les jours de la soupe et luy fit l'on du pain de *bran*. Et, adoncques, le chien reprint force et vigueur. (MACHO, Esope R., c.1480, 175).

- [Utilisé dans la préparation des fourrures] : Pour foler 2 seurcoz et 1 chaperon et 2 paire de manches, 3s. Pour oint, 12d. Pour

croie pour tramer lesdictes forreures, 6d. Pour *bran*, 6d. Pour fil pour lesdictes besoignes, 16d. Pour cervoise pour lesdiz ouvriers, 3s. 3d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 263).

- Au fig. "Chose considérée comme sans valeur (p. oppos. à *farine*)" : Pour suporter mes forfaictures, Tout m'estoit bon, *bran* et faryne. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 236).

- Prov. *Laisse le bran et prens le meilleur* : Pren des deux voies la meilleur, Laisses le *bren* et pren la fleur : Se ne le fais, feras foleur (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 17).

B. - "Excréments" : Les crins avez plus noirs que cramillie, Visage d'ours, langue desordonnée, Baveuse aussi, janglant comme une pye, Bras cours et gros, pance de *bran* enflée (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 210). Au regard de moy ne se doute ; Je le pourvoyray si tresbien Qu'il n'aura ventre qu'il ne doute De luy veoir mascher tant de *bran*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 41). Car en une livre de trippes Doibt avoir une onche de *bren*, Qui vault pour ung gros de saffren. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 557). Par nuit te le fault berchier [le nourrisson] Se tu veux a repos dormir, Et d'emprés ty de *bren* honnir Tellement qu'on crienne en la plache Que tous les diables y puist boullir ! (Serm. plaisant K., c.1500, 471).

- [Exclam. marquant le dépit, le mépris] : Je croy qu'ell'est bien enroillee. *Bran* ! Il n'y a chose qui vaille. (LA VIGNE, S.M., 1496, 280).

- *Bran pour qqn.* "Merde pour qqn" : *Bran* pour luy et son Bon Renon ! Que, dyable, en avés vous affaire ? Il (ne) peuvent rien ; laissés les faire. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 206). [R. M.]

BRANC, subst. masc. (branc)

[Ø]

"Bras" : Crisolyte est pierre de coulour d'ayghe de mair verde, et resplendissant sy com or et sy com feu estincelant quant on le met al solail. Elle encache malvais songes et dyables, se elle est perforee et pendue aveock des poullés de asne al *branc* : car ly dyable doubtent moult celle pierre par quoy elle vault moult. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 182).

REM. L. Mourin traduit "épée" ; cf. A. Goosse, *Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 83 : «*branc* (...) est pour "bras" (...) ou plutôt pour *braus*, forme courante dans la "scripta" wallonne». [H. G.]

BRANCARD, subst. masc. (brancard)

[GD : *brancart* ; GDC : *brancard* ; FEW I, 496b : *branca* ; TLF IV, 890a : *brancard*]

A. - "Grosse branche"

Rem. Doc.1451 (*branquart*) ds GD I, 720c.

- "Vergue" : ...fors *brancars* a brimbardes, Fleustes coquardes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

- Loc. fig. *Donner un tel brancard.* "Donner un tel coup, dire une telle énormité" : Fol estourdy, glorieux loricart, Estes vous bien si arrogant coquart De vous venir en ce point blasonner ? Sçavez vous bien donner ung tel *brancart* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 340).

Rem. Cf. DI STEF., 108c : «*Donner un brancart*, dire une énormité».

B. - "Pièce principale qui s'encastre sur l'essieu du chariot, chariot" : ...un *brancart*, garni de flesche, de roues et de limons (...) tout neuf pour le chariot de la Cuisine du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 84).

- "Chacune des deux pièces de bois entre lesquelles est placé le cheval ou le porteur (d'une litière, d'une voiture...)"

Rem. Doc.1429 (*branquar*) et 1476 (*brancard*) ds TLF (IGLF).

C. - "[Outil du coutelier, établi (?)]" : À petit Jehan, le coutelier, la somme de quinze florins, (...) pour ung rabot, un *branquart*, ung petit espieu, et autres choses de son métier (Comptes roi René A., t.2, 1478, 355). [R. M.]

BRANCELER, verbe (branceler)

[*FEW XV-1, 247a-b : *brand*¹]

"Balancer" (synon. *brandeler* v. Lexiques) : ...brancelle (...) oscillum (...) *branceller* (...) vacillo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 25).

REM. Cf. *branciller, bransiler...* "osciller, trembloter" (dial. mod.) ds FEW XV-1, 247b et 252a, n.19.

V. aussi *brandier* [R. M.]

BRANCELLE, subst. fém. (brancelle)

[*FEW XV-1, 247a-b : *brand*¹]

"Balancement" : ...*brancelle* (...) oscillum (...) *branceller* (...) vacillo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 25).

V. aussi *branceler* [R. M.]

BRANCHAGE, subst. masc. (branchage)

[GD : *branchage* ; GDC : *branchage* ; FEW I, 496b : *branca* ; TLF IV, 891a : *branchage*]

A. - "Ensemble des branches d'un arbre" : Item, ledit parquier est franc de fouage, du guet, du *branchage* et de boues. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 66). ...ledit suppliant, Jehan Baulouet et Thomas Cherpin achetèrent le *branchaige* de la moictié par indivis de certain bois appelé le Cloudi Bourrea, assis en ladicté parroisse de Lezay, et après que ledit boys fut parti entre ledit suppliant et sesdiz compaignons, ilz baillèrent à copper et esbranchier leurdicté moictié dudit bois à ung nommé Pierre Madorrea (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 170). Pres de ces villes a une grant forest (...) Qui de bien loing evidamment parest Pour la haulteur des fueilles et *branchaiges* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 229).

B. - P. anal. "Ensemble des familles qui proviennent d'une même souche, descendance" : ...Aymery, son nepveu et son heritier pour le tout, en ce qui regardoit le *branchage* de la mere du dit deffunt, auquel aussi le dit deffunt avoit donné tous ses acquez et la tierce partie de ses propres heritages (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 219). ...et ainsi fault il dire que la succession vient a ceulx de mon *branchaige* de France (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 181). ...et doit ledit requérant si c'est du fait de ses prédécesseurs déclairer son degré de *branchaige* (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 87). Par la coutume notoirement tenue et gardée ou pays et duchié de Bretagne, representacion a lieu en toutes successions, soient directes ou collaterales, et en touz degrez et *branchages* (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1452, 499). En Noé et en son *branchaige* Fut lors guardée la semence Ainsin de tout l'umain lignaige (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 17). [R. M.]

BRANCHE-URSINE, subst. fém. (branche-ursine)

[GDC : *brancheursine* ; AND : *branchursine* ; FEW XIV, 66a : *ursus* ; TLF IV, 894b-895a : *branche-ursine*]

"Acanthe sans épines" : *Branca ursina*, c'est une herbe qui est ainsi appelée *brance ursine* (Grant herb. C., c.1450, 87). [GDC VIII, 366c-367a] [R. M.]

BRANCHE, subst. fém. (branche)

[T-L : *branche* ; GDC : *branche* ; AND : *branche* ; DÉCT : *branche* ; FEW I, 496 : *branca* ; TLF IV, 891b : *branche*]

A. - Au propre "Ramification d'un arbre" : ...elle saute de *branche* en *branche*, Abatant la douce rousée (MACH., D. Aler., a.1349, 262). ...le gresil est seur la *branche*, Pour la froidure de l'iver (MACH., P. Alex., p.1369, 247). Et Victruvius ou secont livre *De Architectura* recite comment en un bois espés, parce que le vent faisoit les *branches* freer une a l'autre, feu fu engendré et flamme : *Arbores agitate inter se terentes ramos ignem excitaverunt et flammam.* (ORESME, C.M., c.1377, 436). Lors descendy du cheval, pour ce que il ne feist trop grans escroiz, et l'attacha a une *branche*, et s'en va petit a petit vers la fontaine le plus couvert des raims et des arbrissiaux qu'il pot. (ARRAS, c.1392-1393, 6). "J'ay veu le mauvaiz eslevé comme ung hault cedre, et, quant je fuz passé, en moy retournant, je n'y vy plus *branche*, tige ne racine." (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47). Ung homme qui a les yeulx bendéz et est monté sur une *branche*, laquelle il coupe d'une coignée. Aveugle suis ayant les yeulx ouvers, D'Ingratitude gisant dessus la *branche* (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 123). Après tira vers la forteresse le plus celeement qu'il peut. Mais touteffois il fut decouvert ; car les escoutes des ennemys le ouyrent bien par le froissis des *branches* et trepeiz des chevaux. (BUEIL, I, 1461-1466, 69).

- [Dans une compar., pour illustrer qu'une chose est toujours associée à telle autre] *Comme la branche en l'arbre* : L'ame selon la moralité a parler par moult de manieres est en Dieu, c'est a scavoir comme la *branche* en l'arbre, la nef ou rivage, le las en sa chambre ou dortoir, le tresor ou champ, ung assiéé ou chastel, l'oiselet ou nyd, le poisson en la riviere, chascune chose en son propre lieu, l'estoille ou firmament, l'ymage ou mireoir, la cyre ou seel, la pierre precieuse en l'or, le miel en cyre. (Somme abr., c.1477-1481, 159).

- [Dans un cont. métaph.] : Et pour vray l'estat present fait la sequele advenir moult douteuse, puis que lez pechiés du clergié provoquent si avant l'indignation de Dieu, et atraient sa haine et mesprix, et a celle secte perilleuse plus de fauteurs que de adversaires. Et se la racine en est en Behaine, lez *branchez* et les rainseaulx se estendront ailleurs et vouldra chacun tollir a l'Eglise ce qu'il ne lui donna pas. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 58).

- *Branche verte et seche*. "Menu bois vert ou sec sur pied" : À la verte [saison ?] *branche* verte et sesche par un abateur et un allaigneur, tant seulement ou l'un d'eux, lesquieulx abateur ou alaigneur sont présents une foiz au verdier en ses ples pour estre jurés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 242).

- *Branche volage/branche volee*. "Branche abattue par le vent" : Les religieux, abbé et couvent de Saint Wandrille, à cause de leur hostel de Saint Estienne, ont en la forest de Rouveroy usage à congniez, la *branche* volage, arbre froissié dessus terre, sans amende, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 55). Item, pour les *branches* volées de tout arbre versé sans habiter au gros de l'arbre, hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 57). Item, ilz ont en ladicté forest les briseures et les *branches* vollées par vent en toute ladicté forest, depuis le pié jusques à XVII piéz en hault, pourveu que ce soit sans deshounorer l'arbre et hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 122).

Rem. *Branche volee* à ajouter à FEW XIV, 603a : *volare* où l'on trouve seulement : «Afr. *volaiz* "abattu par le vent

(d'une branche)" (1320)» ; *branche volage* dans ce même sens absent de FEW XIV, 609a : *volaticus*.

- Loc. *Voler bas pour les branches*. "Savoir éviter les écueils, se tirer d'affaire" : Après ce je regardoye que elle feroit ; et incontinent se bouta entre seigneurs et princes, car bien sembloit dame de grant sens et prudence et dame de bon conseil ; c'est celle qui sembloit moult tost trouver aucun expedient, et qui scet bien nagier entre deux eaues, et voler bas pour les *branches*. (GERS., Noël, p.1404, 305). ...Noblesse debilitée, qui moult sçavoit du bas voller pour les *branches*, sally hors de la gallee et tout couvertement, nagant entre deux eaues, s'enforcha d'entrer en la balleine (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 94).

- "Ramification d'un arbuste" : ...ce fu bien li buisson figurans Que Moyses vit ardoir et esprendre Sanz verdeur perdre en *branche* ou feuille tendre (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 246). Cil une *branche* d'olivier Rapporta (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 142). S'en ce printemps que les fueilles et fleurs Es arbreceaulx percent nouvellement, Amours vouloit moy faire ce secours, Que les *branches* qui font empeschement Il retrenchast du tout entierement Pour y anter un raimseau de plaisance, Il geteroit bourjons de souffisance (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 388). Alors vindrent tous les galans de Romme, qui lui baillèrent en sa main une *branche* de lorier en signe de sa victoire sur celle qui avoit desconfit vint deux maris (LA SALE, J.S., 1456, 5).

- *Branche ursine*. "Acanthe sans épines, dont la feuille présente une forme rappelant celle de la patte d'ours (Acanthus mollis)" : ...il sont quatre medecines remollitives, c'est assavoir mauve, bismauve, la marcure ou vinette, et *brache* [sic] ursine, desquelles communement sont faites cristeres remollitives pour lachier les feces endurcies (Rég. santé corps C., 1480, 110).

Rem. Cf. aussi FEW XIV, 66a : *ursus* : «mfr. *brance ursine* (hap. 15. jh.), mfr. nfr. *branque ursine* (ca. 1486 - Trév 1771), *branche ursine* (seit Est 1538)».

- [Élément d'armoirie ou de décoration] : ...c'est assavoir fait de broderie sur chascune d'icelles [houppeles] autour de l'assiette de la manche senestre, un chappel dont l'esclise est d'or cler, semées d'oeilles, faits en façon de plumes de paon ; et gecte la dicte esclisse vingt-quatre *branches* de may et huit de genestes, dont les seize vont contremont le collet et s'espandent sur le quartier de devant jusque près de la ceinture ; et pareillement sur le quartier de derrière, et les autres seize *branches* vont contreval la manche senestre d'icelle houppele (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1403-c.1470, 266). Et cy fine la lignie des Guiscars, desquelz leurs armes s'enssievnt: c'est assavoir, d'argent a une *branche* de foulgiere en pal, la pointe contrebas et nervee d'or. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 170).

- P. métaph. [Pour désigner la Vierge, une entité, une personne] : Tant de vertuz, tant de biens, tant d'onneur Mist Diex ou corps de la vierge Marie C'on la doit bien nommer *branche* d'amour, Dont l'arbre vint de la Jessé lignie. (Mir. femme, 1368, 231). Dame plaisant (...) Pour le saint fruit qui prist en vous sejour Vous doit on bien nommer *branche* fleurie (Mir. femme, 1368, 233). Princes, servons Amour en loyauté, Et s'aurons la glorieuse *branche*, Et nous serons en gloire couronné (Mir. femme, 1368, 233). Bienviennat l'honneur de France, Pillier de foy, l'assurance, L'esperance De toute christienté, Fleur de noblesse, ente et *brance*, De paix vive remembrance, L'attemprance De justice et d'equité, Salut (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 47).

• [En interjection] *Male branche*. "Mauvais sujet" : Sy commença a crier aprez le garçon et dist : "Dya, male *branche*, ou

maines tu mon cheval ? - Malebranche ay je a nom, dist celui qui emmenoit le cheval. Je ne sçay qui le t'a dit, mais j'enmeneray ton cheval ne jamais ne t'en aideras." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 734).

- P. méton. "Morceau (?)": Aucuns dient qu'il eut une *branche* de la perre des philosophes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°).

B. - P. anal.

1. "Ramification ou division de qqc. qui part d'un élément central"

a) "Dépendances (d'une construction, d'un pays)": ...et puis, par attempranche, Et chasteals et maisons par toute sa tenanche Refais et refirmeis (voirs ù ilh at puissache), Si com poreis oiïr droit chi en apparanche : Le casteal de Covin renovelat ses *branche*, De Tuwin at la sale et la tour (sens vitanche) Refait et renforchies, et à Fosse, la franche, At refait le chasteal qui astoit en pessanche. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 685). Li emperere disoit veriteit, car à chel temps extendoit ses *branche* li contes de Namur de l'une mere à l'autre (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 361).

b) "Subdivision d'un péage": Au péage de Chastillon a plusieurs *branches*. Qui maine ou charroie chose qui donne péage, il est tenuz de payer en la premiere *branche* par où il entre ou péage et non pas à l'issir du péage. S'il ne veult traire à Chastillon, il ne doit pas paier nulle personne fors que à Chastillon qui est chief du péage, car s'il paioit à l'une des branches pour le bon marchié que l'on lui feroit ou autrement, eil vient à Chastillon, pour ce seroit il pas quittes du péage, mais le paioit. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 392). Droit de la chastellenie est fondé d'avoir chastel ou merc de chastel, chemin péageau, la congnoissance des délitz faiz en iceulx péages, acquictz, *branches*, travers, prévosté, foires, marchez, seaulx et contralz mesures à blé et à vin, et se patronne à luy mesmes. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 391). Si aucun marchant forain trespasse par les brancheres d'aucune coustumerie, et il apparance ancienne de chastel, *branche* et passage d'aucun conte, baron ou de seigneur chastellain, sans acquicter sa denrée, s'il ignore l'acquict pour ce que autrefois il n'y ait passé, il est receu de le jurer par serment et en fait lay d'amende (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 260).

2. Au fig.

a) "Lignée issue d'une même famille": Ensy poiïés perchivoir que cest noble *branche* de bon monssaingnor Henry de Fexhe, qui etoit tres riches hons et un drois Alixandre de corage, est presque toute amortie et en perilh que jamais ne soit relevée, puyque ly dis Rigaz est disposeis à demoreir clers. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 65). "Et sachiés que nous devons mieux amer les *branques* et les membres qui viennent de si vaillant homme qui fu que de nul autre." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 85). Ce se entant par *branches* (es successions de droite ligne, comme de pere et de mere, et non mie collateral, comme de l'oncle ou de la tante, car l'en partiroit par chief, comme raison veult) et non pas par teste, car autant emporteront les enfans de l'une des femmes comme de l'autre. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 264). Aussi vient il d'une noble *branche* comme du roy d'Escoce, qui est l'un des preux chevalliers du monde. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 234).

- [Dans un cont. métaph.]: Par quoy appert evidamment le trouble et le conflict d'icelle mortelle pestillence [la guerre] avoir prins naissance, origine et commencement d'une seulle personne et, par succession de temps, avoir pullulé et multiplié ses *branches*

selon l'acroissement et multiplication de l'humain lignaige. (BUEIL, I, 1461-1466, 13).

- *Haute branche*. "Illustre lignée": Parmi posees bagues de haultes *branches* Pour faire avoir les fievres jacquelines (LA VIGNE, V.N., p.1495, 167).

- *De branche en branche*. "De génération en génération": Lors orent conseil qu'ils envoierent devers Gieffroy et lui offeroient, s'il les vouloit delivrer de ce crueulx monstre, qu'ilz lui donnoient, tous les ans qu'il vivroit, Xm. besans d'or; et, s'il avoit hoir masle de son corps, qu'il en posseseroit de *branche en branche*, tant que il vendroit en ligne de fille, mais lors en vouloient ilz estre quictes. (ARRAS, c.1392-1393, 249).

- Prov. *Branche issue et nourrie de bonne racine doit estre bonne*: La parolle cy dessus proposée se puet entendre à notre propos que c'est chose convenable que *branche* yssue et nourrie de bonne racine doye estre bonne. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 158).

b) "Division de qqc. qui forme un tout"

- [d'un ouvrage]: Ore vous voel commencer à la premiere *branche* Pour quoy la guerre esmut, ne par quelle ordenance (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 261).

. *Recorder qqc. de branche à autre*. "Raconter qqc. dans toutes ses parties successives": Mais or me dictes comment vous avez fait depuis que vous departistes de nous. Et le maistre lui recorde toutes les adventures, de *branche* a autre, qui leur estoient avenues, et la derreniere du navire au gallaffre qu'ilz avoient desconfite au cap Saint Andrieu, et comment ilz l'avoient arse. (ARRAS, c.1392-1393, 133).

. *De branche en branche*. "Successivement, une partie après l'autre (dans le temps ou dans l'espace)": Bauduins de Sebourc prist de ses fais venganche, Ensi com vous orrés, à poy de detrianche, Mais le matère faut dire de *branche* en *branche*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 238). Desirs me dist de *brance* en *brance*, Car bien en eut le ramembrance, La besongne ensi qu'elle va. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 202). Quant il plaira au roy, j'en dirai l'aparanche, Et feray pournonchier trestout de *branche* en *branche*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 313). Par ung sien capelain qui fu né à Coustanche, Fist lire la teneur [d'un brief] toute de *branche* en *branche*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 397). ...et feray expresse mencion des livres qu'ilz en ont composez, descendant de *branche* en *branche* jusques à present, et puis après monstreray ou second volume que c'est de celle noble science de astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 10 r°). ...la science multiplia en diverses parties et descendit de *branche* en *branche* de la terre de Caldée et de Syrye aux autres regions, en petite espasse de temps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 v°).

- [d'une activité]: ...mult ot grant follianche, Si fust nommeis Herbiers, qui par mal ordianche Roboit lez marcheans et gens de toute *branche*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 672). Receu avons l'umble supplicacion de noz amez Michiel Bonté et Cardinot de Brumare (...) contenant comme l'acquict de la viconté de l'eaue dudit lieu de Rouen soit cueilli par deux *branches* et deux paire de fermiers (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1446, 384). Et a XXXVI ans ou environ que led. Massiot fu fermier branchier soubz les fermiers de la viconté de l'eaue de Rouen, de la *branche* du port de Jumieges. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1452-1453, 325). Dit oultre, sur ce enquiz, que de tout son temps il a veu que les fermiers de la viconté de l'eaue bailloient les *branches* de leurs fermes (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1452-1453, 334). ...nul ne peult estre passé maistre dudit mestier [de cordouennerie]

ne des *branches* deppendant d'icelui qui ne soit frere de ladicté charité. (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes).

- [d'une science] : Vrays Dieux, comment sont les merveilles que tu as laissies ca jus en la vertu de ta chamberiere nature, merueilleuses et diverses en leur expedicion, se tu n'y espandoies ta grace divine, et especialment de ceste merueilleuse aventure que je voy ou cours des estoilles que tu as lassus assises dès le commencement du ciel, par haulte science d'astronomie dont tu m'as presté une des *branches*, de quoy je te doy louer de cuer parfait, et ta Haulte Majesté, ou nulle ne se puet comparer. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Or ay devisé, en partie, Com philosophie est partie En plusieurs *branches* et sciences (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 133).

- [de sentiments, de passions] "Aspect, subdivision de qqc." : Quant Luxure avras mise hors Plantoit Chasteté et Contenance Et mettre hors, sans demourance, Toutes les *branches* de Luxure (Liber Fort. G., 1346, 158). Je entent par ceste truié les gens qui sont en ce present monde, qui sont prains chascun an de set pourchiaux ou de plus, ce sont les set pechiés mortieux et de leurs *branches*, de quoi il sont si enflés et si plains que il ne peuent aler es lieux ou Dieu est aouré et servi. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 149). Jalousie est trop merueilleuse C'est une *brance* perilleuse Et qui trop poet un coer confondre, On le doit cremir com esfondre. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 56). Inobedience est la premiere *branche* [des péchés], et par celle la personne pert Dieu et laisse ses commandemens, et en desobeissant a Dieu elle fait la voulonté de la char et acomplist ce que son cuer desire contre Dieu et contre raison: et tout ce vient d'orgueil. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 21). La .IIIe. *branche* de ire si est quant, par parler, meslees et batailles viennent et discensions. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 28). ...quant Gilles fut trespasé, il vint mercier Symon de sa salvacion, en luy disant qu'il amonnestast lez gens que l'ung priast Dieu pour l'autre, car c'est la principale *branche* de charité et qui est très proufitable et a Dieu plaisant. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 78). Comme por porter vin ou feu Plus propre est ung pot que dix manches, Ung prince aussi qui ayme Dieu, Honnorant festes et dimanches, Fuyant tous vices et leur *branches*, Porte tel fruyct que c'est merueille. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 58). [P. C.]

BRANCHÉ, adj. (branché)

"Qui a des cornes ramifiées" : Cerfz hault *branchez*, grosses biches et dains (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249). [A. B.]

BRANCHER, verbe (brancher)

[GD : *brancher* ; GDC : *brancher* ; FEW I, 497a : *branca* ; TLF IV, 893b-894b : *brancher*]

I. - Empl. intrans. "Couper des branches d'arbre"

Rem. Doc. 1433 (*brancher*) ds GD I, 720c.

II. - Empl. pronom. [D'un oiseau de proie] "Se percher sur une branche" : [Contexte métaph.] Au grey d'Amours se veult *brancher*, Portant getz... (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 149).

III. - Part. passé en empl. adj. (Synon. de *branchier*²) : Il sont espreviers de sis manieres : (...) le tiers est appelé *branchier* [var. *blanchier*], c'est celui qui est nouvelement yssu du ny et a un poi esté a soi (...) ...un esprevier qui a esté pris hors du ny et a esté un poi a soi, lequel est apelé *branchier* [var. *blanchier*, *branché*]... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 216). [R. M.]

BRANCHERIE, subst. fém. (brancherie)

[AND : *brancherie* ; *FEW I, 496b : *branca*]

"Poteau où l'on attache la pancarte des droits de péage ; lieu où ce poteau est placé" (synon. *branchiere*) : Si marchant ignorant coustumerie aiant cause de ignorance, trespasse sa denrée par la *brancherie* et non par le corps d'icelle sans l'acquiter, en jurant ladicté ignorance, et paiant la loy d'amende avecques la coustume, il s'en ira. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 156). [E. P.]

BRANCHETTE, subst. fém. (branchette)

[T-L : *branchete* ; GDC : *branchete* ; AND : *branchette* ; FEW I, 496b : *branca* ; TLF IV, 894b : *branchette*]

[Dimin. de *branche*] "Petite branche" : Pren deus *bra[n]chetes* et les fiche parmi les las contre terre, en jougnant le las au costé (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 109). Les gardinners dient que la semence de rommarin ne vient point en la terre de France, maiz qui d'un rommarin arracheroit et demembreroit en devalant aucunes petites *branchectes*, et les tendroit par le bout et les plantast, ilz revendroient (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 124). [Autre ex. p.274] Ainsi com qui vouldroit enter Un arbre, il convendroit planter Une *branchete* ja conceue De l'arbre dont l'en veult yssue. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 151). Ma bouteille ou le vin bon est Penderay a ceste *branchette* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 220).

- [Représentation] : ...ung gobelet doré à sovages, poinconné autour a feuilles de *branquettes* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 168). [R. M.]

BRANCHIER, subst. masc. (branchier¹)

[AND : *branchier* ; *FEW I, 496a : *branca*]

"L'ensemble des branches d'un arbre" : Item, ilz ont une souche de chesne pour XII s. et une souche de fou pour IX s., un boul, un tremble, un arable, un merisier, un charme, et un *branchier*, chacun pour III s. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 235). ...le *branchier* du chesne et du fou par poiant trois solz d'amende pour chacun *branchier*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 252). [H. G.]

BRANCHIER, adj. (branchier²)

[T-L : *branchier* ; GD : *branchier* ; GDC : *branchier* ; FEW I, 497a : *branca* ; TLF IV, 895a : *branchier*]

I. - [D'un oiseau] "Qui, sorti du nid récemment, ne sait encore voler que de branche en branche" : Il sont espreviers de sis manieres : (...) le tiers est appelé *branchier* [var. *blanchier*], c'est celui qui est nouvelement yssu du ny et a un poi esté a soi (...) ...un esprevier qui a esté pris hors du ny et a esté un poi a soi, lequel est apelé *branchier* [var. *blanchier*, *branché*]... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 216). L'espervier est dit *branchier* ou ramage pour ce que, quant il soit pris, il vole sur les rainceaulx ou sur les branches. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 163). ...l'espervier *branchier* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 164). Nyais oyseau est celui qui est prins ou nid. *Branchier* est celui qui suit sa mere de branche en branche, qui est aussi nommé ramage. (TARDIF, Art faulconn. J., t.2, 1492, 31).

Rem. Doc. 1446 (*des oyseaulx de proie, ramages ou branchiers*) ds GD I, 720c.

- Subst. : ...de biaux *branchiers* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 120). Et en oultre sera parlé du *branchier* et en oultre du muier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 143).

II. - "Qui a la charge d'une *branche*, d'une division dans un fermage de redevances" : Et a XXXVI ans ou environ que led. Massiot fu fermier *branchier* soubz les fermiers de la viconté de l'eaue de Rouen, de la branche du port de Jumieges. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1452-1453, 325). [R. M.]

BRANCHIERE, subst. fém. (branchière)

[GD : *branchiere* ; FEW I, 496b : *branca*]

"Poteau où l'on attache la pancarte des droits de péage ; lieu où ce poteau est placé" (synon. *brancherie*) : S'aucun marchant forain trespasse par les *branchières* d'aucune coustume par la terre du conte, du baron, ou du seigneur chastellain, sans acquicter sa denrée, s'il ygnore l'acquict pour ce que autres foiz n'y ait passé, il sera receu de le jurer par serement (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 387).

Rem. Doc.1451 et 1473 ds GD I, 721a. [E. P.]

BRANCHINE, subst. fém. (branchine)

[*FEW I, 496b : *branca*]

"Petite branche" : ...une branche [var. *branchine*] d'ourme vert et en seve (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 100). [R. M.]

BRANCHIR, verbe (branchir)

[GD : *branchir* ; AND : *branchir* ; *FEW I, 497b : *branca*]

"Avoir des branches" : *Branchir*, avoir des branches : fondeo (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 189).

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD I, 721a. [R. M.]

BRANCHON, subst. masc. (branchon)

[GD : *branchon* ; FEW I, 496b : *branca*]

"Petite branche (évidée)" : Il [le dieu Pan] avoit en la bouche aussi un chalemel qui avoit .VIIJ. tuyaulx et .VIJ. *branchons*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 346). [H. G.]

BRANCHU, adj. (branchu)

[T-L : *branchu* ; GDC : *branchu* ; FEW I, 497b : *branca* ; TLF IV, 895b-896a : *branchu*]

A. - [D'un arbre] "Qui est pourvu de nombreuses branches" : ...ung arbre bien *branchu* (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 161).

B. - P. anal.

1. "Qui présente plusieurs pointes, fourchu" : ...pluseurs dalfins vindrent pres de la nef et le patron d'icelle lez tira d'une lance a ung fer *branqu* liee a ung cordell et en ferut ung qui fut mis dens la nef (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 26).

2. [D'une femme, de son habillement] "Qui présente comme des branches"

Rem. LA TOUR LANDRY ds GDC VIII, 367a (*les femmes ... cornues et branchues*). [R. M.]

BRANÇONNEUX, adj. (brançonneux)

[GD : *brançonneux* ; *FEW I, 496b : *branca* (?) (?) ; *FEW I, 573a : **bruscia* (?) (?)]

"Qui a la forme sinueuse des branches (ou qui est hérissé de pointes ?)" : Si est couchee hors la porte, Qui est tres *brançonneuse* et torte (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 104). ...car Sarrasins, a grans maques de cuivre et toutes *brançonneuses* que ilz portent en bataille et a gisarmes, souvent lui estoient sur le col (Bouciquaut L., 1406-1409, 109).

V. aussi *brochonneux* [R. M.]

BRANCUS, subst. masc. (brancus)

[FEW, Ø gr. *branchos*]

MÉD. "Enrouement, mal de gorge" : *Braucus* [l. *brancus*] et corize ne pevent estre meurees en telz vieillars (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 63). Quant l'esté est sec et boreal, et amptonne est pluvieux, en hiver sont douleurs de teste, tous, *brauches*, corise ; aucuns deviennent tistiques. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 67). En ver sont faictes manies, melancolies, epilencies, flux de sang, squinance, corize, *brauci*, toux, lepre, lichines, alphi, rongneux ulcereux, pustule, goutes arthetiques. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). Ou temps d'iver, pleuresies, pleurisplemonie, corize, *brauchi*, toux, douleurs de poitrine et des costes, douleurs des rains, de la teste, advertin, apoplexies. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 69). *Brancus* et corize en anciens ne se murent point ou on le remede a tresgrant peine (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 16). Rumes sont humeurs decourant de membre en membre, et selon qui court en diverses parties du corps il a divers noms, car quant la rume court au polmon il se nomme cataire, et quant il descend au col il se nomme *brancus*, et quant il descend es narilles, il se nomme corisa (Rég. santé corps C., 1480, 7).

Rem. Cf. aussi FEW XXI, 418a. [R. M.]

BRANDE, subst. fém. (brande)

[T-L : *brande* ; GDC : *brande* ; AND : *brande* ; FEW XV-1, 244b : *brand*¹ ; TLF IV, 896b : *brande*]

A. - "Bruyère qui pousse sur les terres incultes" : ...il y avoit très grans et fors buissons, comme ajaons, *brandes* et autres boys. (Doc. Poitou G., t.7, 1414, 252). En hayne de quoy ledit Audigier deschargea à terre ledit faiz de *brande* qu'il avoit à son coul et tira d'icelluy ung grant pal fourché dont il le portoit, duquel en courant impetueusement contre icelluy suppliant, il le vout frapper d'estoc (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 245).

B. - P. méton. "Lieux où croissent ces arbustes, terre inculte" : ...ainsi qu'il eut laissé de faire sa besongne comme les autres de son estat ont acoustumé faire, print soubz son braz à l'ostel de sondit pere cinq ou six ripoisses à prendre oyseaulx et s'en alla droit à certaines *brandes* appartenans à sondit père et ses freres cheurs, assises comme à trois traiz ou gectz d'arc dudit lieu de la Cepaie, près autres *brandes* appellées les *brandes* communaulx, pour veoir s'il trouveroit point de repaire d'assées ou becaces, pour illec y tendre lesdiz ripoisses. (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 244). Ainsi commancasmes a chevaucher par *brandes* bien cleres et a touffes, l'une ca et l'autre la, ou tant y a de ratz que merveilles, gros comme demyz congnilz (Pèler. D., 1486, 400).

Rem. Doc.1478 ds DU CANGE I, 735c (GDC VIII, 367a).

V. aussi *brandis*, *brandoi* [R. M.]

BRANDELER, verbe (brandeler)

[T-L : *brandeler* ; GD : *brandeler* ; AND : *brandiler* ; FEW XV-1, 246a : *brand*¹]

I. - Empl. intrans.

A. - Au propre "Se balancer, s'agiter"

Rem. CHR. PIZ. éd. Roy, I, 14, ds T-L I, 1121 (*vaissel qui par la mer brandelle*).

B. - Au fig. "Être hésitant"

Rem. FROISS. ms.ds GD I, 721c.

II. - Empl. trans. "Agiter, remuer, brandir" : ...et doit estre lance avant *brandelee* de fort braz que elle soit lanciée, car elle en perce

mieulz et en donne plus grant cop. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 208).

Rem. CUVELIER, *Chron. Guescl. C.*, t.1, c.1380-1385, v.19067, corrigé par GD I, 721b (*Chascun la lance ou poing saisi et brandela* ; éd. *brandé l'a*, leçon admise ds l'éd. F, 405, v.20635). LA TOUR ds GD I, 721b-c. [R. M.]

BRANDELLE, subst. fém. (brandelle)

[T-L : *brandele* ; GD : *brandele* ; AND : *brandel* ; FEW XV-1, 246a : *brand¹*]

"Position branlante, critique" : Et combien que, par sa cautelle, [Fortune] Le tienge un pou en sa *brandelle*, Toutefois elle est si perverse (...) Que, sans deffier en nul cas, Descent li homs du hault au bas (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 430). Quant il trouva si pou de gent, Il fut courroucié et dolent ; Si devoit-il, quar bien véoit Comme fortune le décevoit Et le mectoit en la *brandelle*. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 493). [D. L.]

BRANDESTOC, subst. masc. (brandestoc)

[FEW XVII, 191a : *springstok*]

"Bâton ferré aux deux bouts" : Chascun prengne son *brandestoc*, Sa guyserme, sa halebarde, Son bec de faucon ou sa darde (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 264).

REM. Influence de *brandir*. [R. M.]

BRANDIER, subst. masc. (brandier¹)

[*FEW XV-1, 244b : *brand¹*]

"Épée (?)" : Item pour garnison de la deffence couvient avoir pouldre à foison et plusieurs pierres, tampons, arbalestres, viretons, tilloules, tours, *brandiers* (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 52 v°). [J. Bl.]

BRANDIER, verbe (brandier²)

[*FEW XV-1, 246a : *brand¹*]

"Se balancer, s'agiter" : Et prestement qu'ilz eurent commenchié à jouer vinrent pluseurs femmes d'Arrabes et du pays qui se prinrent à danser et en dansant crollent et *brondient* comme s'elles estoient à l'ouvrage. (LENGHERAND, *Voy. G.*, 1486-1487, 174).

V. aussi *branceler* [R. M.]

BRANDIR, verbe (brandir)

[T-L : *brandir¹* ; GD : *brandir* ; GDC : *brandir* ; AND : *brandir* ; FEW XV-1, 244b-245a : *brand¹* ; TLF IV, 898a-b : *brandir*]

I. - Empl. trans. "Agiter (une arme) de façon menaçante" : ...et *brandist* le fust de lance (ARRAS, c.1392-1393, 184). ...et *brandissent* leurs lances (ARRAS, c.1392-1393, 231).

II. - Empl. intrans.

A. - [D'une pers.] "S'agiter, se remuer, marcher" : A guise de laron s'en vat, et tant *brandist*, Qu'ilh trovat I palmier (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.2, a.1400, 717).

B. - [D'une chose] "S'agiter, chanceler, trembler" : ...et vous voyant si grand et si eslevé, et que tout *brandissoit* soubz vous... (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 159).

- [D'une épée] "Qui s'agite de façon menaçante" : ...plorant soubz *brandissant* espee (CHASTELL., *Temple Boc. B.*, 1463-1464, 95).

C. - [D'un cheval, d'un mulet...] "S'agiter en frappant le sol avec les pieds de devant" : Ly uns sur l'autre chiet, et viersent par

grans mons, *Brandissent* cil cheval, regibent des talons. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 151). Là ot maint puing copet, mainte tieste froissie (...), Et maint ceval fuiant, qui *brandist* ou clopie. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 211). *Brandissent* toute nuit et mulet et destrier. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 337). Ly chevaulz (...) comencha a *brandir* (Hugues Capet Lab., c.1358, 261). [Éd. : "piaffer"] ...ly chevaulz estoit lez lui, sans hanir et sans *brandir* (Ysaÿe Triste G., p.1400, 212). La peuïssiez veoir (...) *brandir* [var. braidir] tant destrier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 578).

Rem. T-L I, 1122, 1.8. Cf. *R. Ling. rom.* 62, 1998, 134 (T. Matsumura). [R. M.]

BRANDIS, subst. masc. (brandis)

[*FEW XV-1, 244b : *brand¹*]

"Bruyère" : Et par ce lesdiz Geoffroy et Faverreau, le mercredi au matin, prindrent ledit corps et le portèrent comme ilz peurent prez le quarefour du village de la Villehervé en ung pou de *brandis* et espines qui y estoient (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 221). [E. P.]

BRANDOI, subst. masc. (brandoi)

[GD : *brandey* ; FEW XV-2, 194b : *brand¹* ; *FEW XV-1, 244b : *brand¹*]

"Champ de bruyères"

REM. Doc. 1378 (Vienne, *brandey*) ds GD I, 721c. Toponyme (à la couste de *Brandoy*s) ds *Doc. Poitou G.*, t.7, 1405, 72. [R. M.]

BRANDON, subst. masc. (brandon)

[T-L : *brandon* ; GDC : *brandon* ; AND : *brandon* ; DÉCT : *brandon* ; FEW XV-1, 243, 244a : *brand¹* ; TLF IV, 899a : *brandon*]

A. - "Torche, brandon"

1. Au propre : Et en sa destre main tenoit Un dart qui bien estoit ferré De fer tranchant et acéré ; Et en l'autre avoit un *brandon* De feu qui getoit grant randon (MACH., *D. verg.*, a.1340, 19). Avis li estoit en dormant, Dont elle s'esbahit forment, Qu'uns *brandons* de li isteroit Qui Troie la grant arderoit Et dont toute la region Seroit mise a destruction. (MACH., *F. am.*, c.1361, 213). ...a *brandons* de feu ardans Li [Panthaleon] ardez et costez et flans Jusqu'à l'entraille. (Mir. st Panth., 1364, 350). PREMIER SERGENT. Compains, qu'est ce cy ? plus m'efforce A mon *brandon* cler faire ardoir Et plus destaint. (Mir. st Panth., 1364, 353). Au temple Venus s'en ala Pymalion, et tant lui fist devote clamour que la deesse en ot pitie ; et, en demonstrance de ce, le *brandon* que elle tenoit a par lui s'esprist et aluma. (CHR. PIZ., *Ep. Othea L.*, c.1400-1401, 189-190).

- *Brandon de feu* : ...si prendra renars et queue a queue les acouplera et entre eulx mettra *brandons* de feu puis les getera par nuit sus les desloyaulx et en leurs gagnages et tout bruslera, et mourront en leurs iniquitez (CHR. PIZ., *Avision T.*, 1405, 96). Lors commencerent a darder de *brandons* de feu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 14). Plus gayement porterez les *brandons* De feu ardent et en l'air mes guidons (LA VIGNE, *S.M.*, 1496, 243).

- *Ardre comme brandon* : Mais demandez s'il art Comme *brandons* au vent remus ? (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 101).

- **DR.** "Torche de paille, plantée sur une terre, pour marquer la propriété" : ...déclairant (...) que de ceste année il ne faucheroit ledit pré, et que à cause d'icellui ystroit murdre. Pour doubte desquelles menaces (...) et à la conservacion de son droit, fist naguères mectre oudit pré un *brandon* (Ch. VI, D., t.2, 1416, 135).

Rem. Cf. DU CANGE I, 737a, s.v. *brandonare* ; Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 95a.

- (*Jour/dimanche des brandons*). "Le premier dimanche de Carême": Ainssin arrivames nous en Rodes sur celledicte barquette le mercredi après les *Brandons*, jour des.III. temps (Voy. Jérus., c.1395, 91). ...le mercredi après les *Brandons* prouchain, seront en ladicte Court lesdis gens des Comptes et Tresoriers à Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 3). Qui le jour des *Brandons* behourde les arbres de son pourpris, il les nettoie pour icel an de toute vermine. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 126). Et conclurent [quant] le jour de ladicte sortie se feroit, qui devoit estre le samedi ensieuvant, veille des *brandons*. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 171).

Rem. La nuit précédant ce dimanche, les paysans "menacent" leurs arbres avec des brandons allumés pour les "inciter" à produire. Jour où l'on promène des brandons dans les champs et les vergers afin d'écartier les parasites (v. M. JEAY, 1985, notes, 163).

. *Nuit des brandons*: Ce samedi que on dist la nuit des *Brandons* fu moult fors li assaus a la ville d'Aubenton (FROISS., Chron. D., p.1400, 360).

- [Dans un cont. métaph.]: Paris li disoit sa karelle; Venus en estoit maquerelle Et dou *brandon* qu'art sans fumee Dame Helainne a si alumee Qu'elle n'i savoit quel tour prendre Dont elle se peüst deffendre. (MACH., F. am., c.1361, 190). Il furent grant et sage et riche, Mais n'aconterent une chiche A richesse ne a prudence, Qu'Amours les feroit de sa lance Que j'alumay de mon *brandon*, Si mirent tout en abandon, Le scens, l'avoir, le corps, les ames, Pour avoir l'amour de leurs dames. (MACH., F. am., c.1361, 208). Au feu! Au feu! Au feu, qui mon cuer art Par un *brandon* tiré d'un doulx regart, Tout enflambé d'ardant desir d'amours. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 383).

- ASTR. [P. compar.] "Météore igné, feu Saint-Elme": Il advient aucunes foys par nuit quant le temps est cler et bien sery que on voit en l'air aussi comme grans *brandons* de feu qui courent par l'air soudainement (CORBECHON, Propriétés, 1372, X, 4, 181 r°).

2. Au fig.: Forclos leur fut par ung *brandon* D'user du fruit de chauconnin Aux pelerins du grant pardon. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 215).

- (*Amoureux brandon*): Adont senty d'amours le feu et le thizon Et fu plus que devant en l'amoureux *brandon* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 242). Au feu, qui mon cuer art Par un *brandon* tiré d'un doulx regart, Tout enflambé d'ardant desir d'amours. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 383).

B. - "Rameau de feuillage (indiquant un débit de vin)"

Rem. Attesté en 1611 (FEW XV-1, 244b). Sous la forme *bandon* (influencée par la famille de *ban*): ...il avoit achapté une pipe de vin qui estoit atavernee de Janyn de Maitenville et ledit jour l'estancha sanz ce qu'il en vossist onques bailher a nulle personne et en osta ou fist oster la fouilhe [feuille] ou *bandon* (Doc. 1379. In: P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Guagea l'amande Jehan Fouilhade pour avoir vendu du vin a taverne qui n'estoit point creu en l'eritage des bourgeois de la commune et pour ce autressi, que emprés la defence a lui faite par Helie Jolen, sergent, et que ledit sergent avoit ousté le *bandon*, icellui Fouilhade li avoit remis (Doc. 1408. In: P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

BRANDONNEMENT, subst. masc. (brandonnement)

[GD: *brandonnement*; FEW XV-1, 244a: *brand*¹]

DR. "Action d'apposer un brandon sur un bien en signe de saisie": De l'acort de Jehan Salmon, procureur des religieux, abbé et couvent de Ste-Genevieve, lesquelz avoient brandonné ou fait brandonner certaine piece de pré appartenant a Maistre Guy de Villers, procureur en Parlement (...), contre lequel *brandonnement* ledit Maistre Guy s'est opposez... (Sent. Chât. Paris M., II, 1396, 798). Entre Fournier, procureur de la vefve de feu Maïtyre Guillaume le Duc, qui a fait proceder par voie d'arrest et *brandonnement* en et sur les fruis de deux arpens de vingne tenus en fief... (Sent. Chât. Paris M., II, 1454, 796).

REM. Doc. 1443 (Lagny, *brandonnement*) et 1446 (Flines, *brandonnement*) ds GD I, 722a. [R. M.]

BRANDONNER, verbe (brandonner)

[GD: *brandonner/brandonné*; AND: *brandoner*; FEW XV-1, 243b, 244a: *brand*¹; TLF IV, 899b: *brandonner*]

I. - Empl. trans. DR. "Marquer par un brandon un bien en signe de saisie ou une terre dont la récolte est saisie": De l'acort de Jehan Salmon, procureur des religieux, abbé et couvent de Ste-Genevieve, lesquelz avoient *brandonné* ou fait *brandonner* certaine piece de pré appartenant a Maistre Guy de Villers, procureur en Parlement (...), contre lequel brandonnement ledit Maistre Guy s'est opposez... (Sent. Chât. Paris M., II, 1396, 798). ...lequel sergent pourra, à la requeste desdiz consulz, saisir, arrester, *brandonner* tous les biens de ladicte franchise (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 513).

II. - Empl. intrans. [D'un cheval] "S'agiter en frappant le sol avec les pieds de devant (?)" (synon. *brandir*): Les chevaulx ont ouï *brandonner* et hennir (Galien D.B., c.1400-1500, 128). [Ou faut-il lire *braidonner* "hennir" (T-L, GD: *braidoner*, FEW I, 491b: **brag-*)? Cf. aussi *Galien Rethoré* K.K., 1500, 286]

III. - Part. passé en empl. adj. "Embrasé": SATHAN. Fronchez de vostre orde narine, Lucifer (...), Et gettez souppirs sulphureux, *Brandonnez* de flamme terrible (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 30). [Le gloss. donne *brandonné* "embrasés"; mais peut-être est-ce un empl. intrans. "jeter des flammes"] [R. M.]

BRANDOYER, verbe (brandoyer)

[T-L (renvoi): *brandoier*; GD: *brandoier*¹; FEW XV-1, 246b: *brand*¹]

"Brandir (une arme)"

REM. *Perceval en prose* (éd. 1530 [réf. incomplète]) ds GD I, 721c. [R. M.]

BRANLAGE, subst. masc. (branlage)

[GD: *branlage*; FEW XV-1, 249b: *brand*¹]

"Droit sur les bateaux qui passent devant un péage"

REM. Doc. 1438 ds Ph. Mantellier, *Hist. de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, t.3, 1869, 67 (*Dit oultre qu'il a veu lesd. acquitteurs contraindre les marchans à venir et branler à leurs acquis ... mes dit qu'il ne scet dont ce puet venir led. branlage*). [R. M.]

BRANLANT, adj. (branlant)

[GDC: *branlant*; FEW XV-1, 248b: *brand*¹; TLF IV, 900a: *branlant*]

ORFÈVR. [D'une perle, d'un ornement...] "Que le moindre mouvement fait mouvoir et briller": ...et estoit sa robe à petites manches, fourree d'ermes, et estoient toutes couvertes de perles et de riches pierreries et parmy estoit feuillage

branlant qui bien lui seoit et estoit sainte d'un tissu d'or blanc qui estoit long comme la robe, ung riche fermeil au long de la sainture (Cleriadus Z., c.1440-1444, 655). ...une autre petite coupe d'or goderonnée et poinçonnée et feuillages, et sur le sierlet huit petites perles *branlans* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 34). ...mais, en lieu de sa cote d'armes, il avoit vestu une parure à manches d'ung satin blanc, tout decopé à maniere d'escailles, broudé et chargé d'orfavrie d'or *branlant* par moult gente façon. (LA MARCHÉ, Mém., II, c.1470, 72). Il estoit monté sur ung coursier couvert d'une couverture eschacquetée de ses plaines armes, et chargée d'orfavrie *branlant*, et après luy venoient deux officiers d'armes, qui menoient un aultre coursier par la bride. (LA MARCHÉ, Mém., II, c.1470, 76).

- Empl. subst. "Ornement que le moindre mouvement fait mouvoir et briller, pendeloque" : ...ont visité et apprécié une jacquète de satin cramoisy garnie de semblable orfaverie, en laquelle a environ quatre marcs d'argent dont en y a environ deux marcs de *branlant* doré de deux costez (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 458). Et si en ay un autre et ma coste d'armes tout semblable sur lequel je venray sur les lices pour faire mes armes a pyé, qui est de satin cramoisy, tout semé de *branlans* d'or esmaillié de rouge cler a une grant bande de satin blanc toute semée de *branlans* d'argent a trois lambeaux de sactin jaune tout semé de *branlans* de fin or luisant, qui seront mes armes. (LA SALE, J.S., 1456, 90). [Aussi p.111, 123...] Item, pour soixante marcs d'orfaverie, *branlan* dorree a deux costez, aussi employez aux habillemens dessus declairez, au pris de 18 £ chacun marc (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 237).

V. aussi *branler* [R. M.]

BRANLE, subst. masc. (branle)

[T-L : *branle* ; GDC : *branle* ; FEW XV-1, 248b : *brand*¹ ; TLF IV, 900a : *branle*]

A. - Au propre

1. "Mouvement d'oscillation" : Et quant le dit Andry fu dedens son hostel, pour vouloir sauver sa vie à son pouvoir, cloy appertement son huys à l'encontre du dit Perrotin, et le dit Perrotin en reculant ou pour le *branle* de l'huys, ou autrement, le dit Andri ne scet comment, ycellui Perrotin se frappa lui meismes ou hurta de sa dicte dague parmi l'ueil (Doc. Poitou G., t.5, 1386, 294). ...la teste de sa femme sur sa poitrine reposant (...) par l'assault et hurt de ce poulain luy donnoit si grand *branle* que assez tost il s'en reveilla. (C.N.N., c.1456-1467, 66).

- "Secousse" : ...et estoit le costé qui plus penchoit et par pesanteur s'enclinoit et tiroit grant partie du sourplus a tendre en ruyne, et contretenoit de cellui bras le plus principal pan de mur et qui portoit le *branle* du seurplus, et neantmoins se desmentoit et decrevoit en plusieurs lieux et des principaulx piliers s'enclinoient aux fais des aucuns. (CHART., Q. inv., 1422, 9).

- *Estre en branle*. "Etre en mouvement" : Car tout ensi que le foliot branle, Doit coers loyaus estre tous jours en *branle*, Et regarder, puis avant, puis arriere, Qu'on ne se puist cognoistre a sa maniere Ne percevoir a quoi il pense et vise. (FROISS., Orl., 1368, 89).

- [A propos des cloches] *Sonner à branle*. "Donner tout le mouvement possible, faire retentir à toute volée" : ...tenant nostre mesee pleniere, emprés le sain de ladite commune sonnè a *branle* par la maniere acostumee (Doc. 1392. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Item, je vueil que la chapelle de Saint Andrieu, qui est en

l'eglise parrochial de Coulommiers, que j'ay fait ordener comme elle est, soit desservie deument, et qu'elle soit garnie à tousjours de luminaire raisonnable, c'est assavoir, d'une torche de trois livres de cire pour lever Dieu, et d'un cierge de demie livre pour chanter les messes et pour y avoir cinq messes pour chascune sepmaine, (...) lesqueles seront cliquetées aux deux grosses cloches de la tour, sans les sonner à *branle*, et afin que on sache queles messes ce seront et que ceulx qui les orront cliqueter prient Dieu pour moy et pour Richarde, ma compaigne. (Test. Parlem. Paris T., 1411, 530). Pour la despence de ceux qui furent a soupendre le saint du reloge (...). Pour la despence de ceux qui furent a le descendre ou il estoit soupendu pour l'aider a ferrer et sonner a *branle* (Doc. 1419. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Item, [pour mes obsèques] je vueil qu'on sonne a *bransle* Le groz beffroy qui est de voirre, Combien qu'il n'est cueur qui ne tremble Quant de sonner est a son erre. Sauvé a mainte belle terre, Le temps passé, chascun le scet : Feussent gens d'armes ou tonnoirre, Au son de luy tout mal cessoit. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 144). On mist a point fenestraiges et porches, On fist sonner d'eglise et de clochiers Joyeusement a *bransle* toutes cloches. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 180).

2. "(En fauconnerie) action de faire tourner un oiseau vivant en manière de leurre" : Et tu dois oster le chaperon a ton faucon et le dois lessier aler au *branle*, et celui qui branle le heron ne le doit mie geter, mes doit atendre que le faucon le prenge au *branle*, et il le doit lessier cheer quant le faucon l'ara pris. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 195).

B. - P. méton. "Air d'une danse au pas sautillant et animé" : Pansez doncques de vous avancer Et de commencer bien la dance, Et sonneray ung bon *branle* Pour amour de la compaignie. (Pac. Job M., c.1448-1478, 399). ...je ouy chanter les bruyans tabours et cleres trompettes (...). Et tant me fut leur son plaisant, leurs tourdeons et nouveaulx *bransles* si bien touchées que tout par moy estant encores en la nef alloye sautant et treppoyant au son d'iceulx (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 107).

C. - Au fig. "Agitation, trouble, situation mauvaise, danger" : ...trop avoit creu ou conseil de ses marmousés, par quoy son royaume avoit esté en trop grant *branle* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 75). Je vous parlerai d'un grant commencement de pestilence qui se bouta en l'Eglise : de coi toute chrestienté, pour ce temps, fu en grant *branle*, et mout de maulz en nasquirent et descendirent. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 48). ...on peut considerer que c'est mal ouvré que de dire a sa femme chose qui porte *branle* et dont peut devenir diffame ; car il n'en peut que mal venir (Nouvelles inéd. L., p.1452, 44). Messeigneurs, vous diray le cas Pour quoy nous vous avons mandez, Que nous voulons, en tous estas, A vous estre uniz et bandez, Sans riens faire ne commander Chose qui soit que [(qui) [que]] porte *branle*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 144).

- *En branle de qqc.* "En danger de" : Et en tant que lors il appercevoit avoir esté en grand *branle* de péril, d'autant maintenant louoit-il Dieu plus ardemment de sa très-bienheuree victoire. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 273). Et partant le duc voiant cecy, et bien informé du cas et désirant à sauver et maintenir en estat ce qu'estoit venu maintenant en *branle* de perdition, sagement se trouva consellié d'y aller et de monstrier visage mesme à ceux qui pouvoient avoir coeur faint (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 70).

- *Estre/gesir en branle (que) de + inf.* "Être en danger de" : Si dissoient : "Engletière gist en grant *branle* et peril que de

estre toute destruite" (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 105). A ceste cinq^{me} course, messire Enguerrant print joignant la broiche au double grant gardebras, et Saintré au pié du demi heaume, et tous deux rompirent bien leurs lances et tellement que les esclaves voulerent par l'air, dont leurs destriers furent en grant *branle* de cheoir. (LA SALE, J.S., 1456, 117).

. *Mettre qqn en branle de* + inf. : Que diray je plus de la gloire de cest Uranus : il avoit toutes choses comme par souhait. Fortune ne le mist oncques en *branle* d'estre soubsmarchié (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 126). [R. M.]

BRANLEMENT, subst. masc. (branlement)

[GDC : *branlement* ; FEW XV-1, 249b : *brand*¹ ; TLF IV, 901a : *branlement*]

A. - "Action de brandir (une arme)" : Mes puis emprés, la ou il vindrent main a main, si que l'un veoit en eus non pas seulement les [mouvemens] des corps ou les douteus *branlemens* des javelos et des armes, mes parsoment les plaies et le sanc, il avint que deus des Romains jumels cheurent mors l'un sur l'autre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 25.5, 41).

B. - "Mouvement de ce qui branle" : ...le vent se renforça si fort que (...) du (...) *branlement* du vaisseau s'esveillerent les trois vassauls tous estourdis et pres que malades. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 103).

C. - "Mouvement rythmé du corps dans une danse" : Le souper adcomply, aux esbatemens de danses alerent dames, damoiselles et chevaliers. Monseigneur Jehan d'Avennes n'y failly pas, comme cil quy par son maintieng rassis, chiere joyeuse, *branlement* bien pris emportoit encores outreplus le los. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 102). [R. M.]

BRANLER, verbe (branler)

[T-L : *branler* ; GD : *branler* ; GDC : *branler* ; AND : *branler* ; FEW XV-1, 247b : *brand*¹ ; TLF IV, 901a : *branler*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre

1. "Agiter, brandir (une arme)" : Et tenoit chascun en sa main une espee. Et les *branlerent* sus l'evesque en tel maniere comme se il le vousissent trenchier parmi. (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 21). Lequel de Fieffes, tenant et *branlant* une javeline en sa main... (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1453, 432).

2. "Agiter, balancer qqc." : Adonc dois desploier le cordel et toi traire ariere quatre ou cinc afours de chelui qui le tient et li dois *branler* le loirre, et celui qui le tient doit tenir a la main destre la tiroere du chaperon au faucon (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 185). ...tenoit son braz destre par le coute, et si le *branloit* trop bien. (C.N.N., c.1456-1467, 472).

- "Remuer (une partie du corps)" : ...les chienz *branlent* les cueues et flairent a terre (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 201). Et dit des "esperons de bois", pour ce que, pour ceste heure, les gens jeunes, quant ilz vont par ville, leur page leur mect une petite broche de bois dedans le soulier en pentoufle, et sont sur les mulles, *branslans* les jambes. (COMM., III, 1495-1498, 82).

3. *Branler (un oiseau de proie)*. "Faire tourner un oiseau vivant en manière de leurre" : Et tu dois oster le chaperon a ton faucon et le dois lessier aler au branle, et celui qui *branle* le heron ne le doit mie geter, mes doit atendre que le faucon le prenge au branle, et il le doit lessier cheer quant le faucon l'ara pris. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 195).

4. Au fig. *Branler* (une chose abstr.). "Faire tourner qqc. dans sa tête (une idée, un projet)" : Auquel luy venu [à son hostel], là *branloit* fort son partement de Paris pour retourner au pays. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 108).

B. - Au fig. "Ébranler qqn" : La cinquisme fu appelée Foy, qui richement endestrée Estoit de Constance la ferme Qui si l'affermoit et afferme Que riens ne la *branle* n'esloche, Eins estoit com chastiaus sus roche, Fort et ferme et seurement, Sans variable mouvement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 179). Onques riens ne creint ne doubta, Car riens ne le *bransle* n'esloche, Einsois est trop plus c'une roche Fors, fermes, certains et seurs. (MACH., C. ami, 1357, 48).

- "Faire fléchir qqn" : Messires Eustasses et se route attendirent celle bataille franchement et le recueillièrent as fers des glaves, telement que onques li François ne le peurent brisier ne entrer, ne point ne branla ; mès il rompirent et *branlèrent* ceste des François. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 168).

II. - Empl. intrans.

A. - Au propre

1. "S'ébranler, se mettre en mouvement, se remuer" : Malferas, chante par darriere Et te *branle* et fay maniere. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 86). ...et tendrez ferme la bataille, qui sera devant les enseignes et la puissance des ennemys, et semblablement l'esle, sans assembler avec eulx. S'ilz marchent pour aller courir sus à vos gens qui combatent, en cellui cas, quant vous les verrés *bransler*, vous devez marchier, et vostre esle pareillement, à grant dilligence et assembler à vos ennemis. (BUEIL, I, 1461-1466, 156).

- [D'une chose] : ...car se une chose pesante, et soit .b., est pendue a une longue corde, se l'en la boute avant, elle *branlle* [sic] et va et vient et fait plusieurs reflexions tant que finablement elle repose au plus droit et au plus pres du centre que elle peust. (ORESME, C.M., c.1377, 572).

2. "Faire des mouvements d'oscillation, balancer, osciller" : Car tout ensi que le foliot *branle*, Doit coers loyaus estre tous jours en branle (FROISS., Orl., 1368, 89).

- [D'une embarcation] "Osciller d'une manière anormale et ne plus tenir sa route" : Et la nef cruelment commença a *branler*, A une grande roce ala si fort hurter Qu'en plus de XXX piesses s'ala la defroer. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 138).

3. "Être chancelant, vaciller, branler" : ...tout non obstant soit il droiz, Crosle il et *branle* a toute heure (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). A la IX^e course messire Anguerrant, pour la fureur de son destrier froiz, haulsa un peu trop sa lance et Saintré l'actaint au bas de la rondelle et clinssa sur la piece, puis sur l'arrest que du tout se descloa, et au descloer messire Enguerrant tresfort *branla* (LA SALE, J.S., 1456, 118). Regner feray dangereuses comectes, *Bransler* le ciel, faire choir les planetes (LA VIGNE, S.M., 1496, 220). ...et tellement fist hocher et *branler* ledit pieu qu'il [l'] arracha (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173). ...et tellement fist hocher et *branler* ledit pieu qu'il [l'] arracha (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173).

4. [Du conducteur d'un bateau] "Arrêter son bateau (pour donner aux péagiers le temps et le moyen d'évaluer son chargement)"

Rem. Doc. 1438 ds Ph. Mantellier, *Hist. de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, t.3, 1869, 67 : Par quoy appert que lesd. paiaigiers lièvent led. aquit à leur plaisir (...) Dit outre qu'il a veu lesd. acquitteurs

contraindre les marchans à venir et *branler* à leurs acquis (...) mes dit qu'il ne scet dont ce puet venir led. branlage

B. - Au fig.

1. "S'ébranler, donner des signes d'agitation hostile" : Estoit-il possible de croire que le roy Alphonce, si orgueilleux, norry à la guerre, et son filz et tous ces Ursins, qui ont si grant part à Rome, n'ousassent demourer en la cité, qui veoient et sentoient que le duc de Millan *bransloit* et les Veniciens et se praticquoit une ligue (COMM., III, 1495-1498, 76).

2. "Ociller" : ...l'en ne sçavoit qui auroit victoire, car moult souvent *branloit* tant d'un costé que d'autre (Chron. Valois L., c.1377-1397, 161).

3. "Chanceler, faiblir" : Dont en escripsant de ces estas et differens que de mon temps je veioie ou monde et en l'Eglise, qui ainsi *branloit*, et des seigneurs terriens qui le souffroient et dissimuloient, il m'ala souvenir (...) comment de mon jone temps, le pape Ynocent resgnant en Avignon, on tenoit en prison ung frere mineur (...) lequel s'appelloit frere Jehan de Rocetallade. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 228). ...j'en ay veu *bransler* Pour trop grans choses entreprendre. (S. fol, c.1480-1490, 7).

- En partic. [Dans une bataille] "Vaciller, fléchir" : Bien avoit sentement et cognissance li rois Jehans de France que ses gens estoient en peril ; car il veoit ses batailles ouvrir et *branler*, et banières et pennons trebuchier et reculer. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 44). Là furent très bon chevalier (...) de la partie des François, premierement messires Bertrans de Claiekin, messires Alains et messires Jehans de Biaumanoir qui se tenoit sus une ele, et messires Joffrois de Quaremiel sus l'autre, et reconfortoient grandement leurs gens à l'endroit où il les veoient *branler*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 114). Maiz trop greva les diz François une bataille d'archiers d'Angleterre, (...) et alors prindrent les François à *branler* (Chron. Valois L., c.1377-1397, 180). La bataille des Englois *branla* deus ou trois fois, et furent les Englois sus le point de estre tout desconfi (FROISS., Chron. D., p.1400, 781). ...et en une troupe tuèrent quatre ou cinq cens hommes en ung moment, et *branloient* toutes noz enseignes, comme gens presque desconfitz. (COMM., I, 1489-1491, 106).

. *Faire branler les rangs* (au tournoi) : Certes, quand ce venoit à la joute et que le duc de Clèves y estoit en personne, accompagné de Jacquet de Lalaing et d'autres gentilshommes de son hostel, ils faisoient *branler* les rangs, et n'y avoit celuy de leur adverse partie, qui ne doutast à les rencontrer ; car tous estoient jouteurs à l'élite. (Faits Lalaing K., c.1470, 30).

. Part. prés. en empl. subst. : Li évesques de Durames, oncles au signeur de Persi, qui la estoit, uns moult vaillans homs, tenoit une bataille sus ele, qui reconfortoit les *branlans* et ce leur fist trop de biens (FROISS., Chron. D., p.1400, 781).

III. - Part. prés. en empl. adj. *Branlant*. "Qui oscille"

- *Chariot branlant*. "Voiture suspendue, retenue par des courroies" : Et là présentèrent à la royne une robe de drap d'or semée de perles et de pierreries moult riche, et à la fille une autre pareille. Et avoient amené ung charriot *branlant* moult sumptueux et riche. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 75). Les chariotz *branlans* furent prestz et celui de Meliadice estoit le plus richement paint que on peust veoir (Cleriadus Z., c.1440-1444, 407). ...apprez son trespassement, le corps de ce très crestien Roy fut ouvert, puis ses entrailles mises et posées en certain vaissel à ce fait et ordonné tout propice, et puis si fut fait ung personnaige tout au plus prez de sa samblance, vestu et paré en habit et estat Royal, qui fut assis et posé en ung chariot *branlant*, icellui couvert d'une grant

couverture de vellours noir (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 424).

Rem. GAY I, 336b.

- *Feuillage branlant*. "Parure de feuilles mobiles, en or ou en argent" : ...et estoit sa robbe à petites manches, fourree d'ermine, et estoient toutes couvertes de perles et de riches pierreries et parmy estoit feuillage *branlant* qui bien lui seoit et estoit sainte d'un tissu d'or blanc qui estoit long comme la robbe, ung riche fermeil au long de la sainture (Cleriadus Z., c.1440-1444, 655).

- *Lettres branlantes*. "Ornements métalliques qui remuent et qui portent des initiales" : ...et en ay un autre [parement] de sactin bleu losangié de orfeverrie a nos lectres *branlans* (LA SALE, J.S., 1456, 90).

Rem. Cf. LA CURNE, s.v. *lettre*.

- Empl. subst. "Ornement en feuilles de métal qui remuent" : ...et dessus les destriers quatre tres gens paiges vestus de sa devise, toutes les manches chargies de *branlans* d'argent (LA SALE, J.S., 1456, 99). [R. M.]

BRANLIERE, adj. fém. (branlière)

[*FEW XV-1, 248b : *brand¹*]

"Qui fait osciller en imprimant une secousse" : ...pour six courroyes de cuir neuf garnies de blouques et croiches de fer pour deux coffres neufz pour l'office de l'eschançonnerie, 70 solz tournois ; pour IIII courroyes de cuir neuf *branlières* pour le chariot neuf de madicte dame, 60 solz tournois ; pour la façon de six couvertes de drap noir dont sont couvers les six chevaux du chariot de madite dame, 8 livres tournois (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 501). [E. P.]

BRANLEIS, adj. (branlis)

[GD : *branleis* ; FEW XV-1, 249b : *brand¹*]

Pont branleis. "Pont suspendu"

REM. Doc. 1358 (Tours, *un pont branleiz*) ds GD I, 722b. [R. M.]

BRANLOIRE, subst. fém. (branloire)

[GDC : *branloire* ; FEW XV-1, 249b : *brand¹* ; TLF IV, 902a : *branloire*]

"Balançoire" : Oscillum : *branlouere* (Abavus IV, R., c.1350, 417).

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GDC VIII, 368b. [R. M.]

BRANLOYER, verbe (branloyer)

[T-L : *branloier* ; GD : *branloier* ; FEW XV-1, 250a : *brand¹*]

"Agiter, brandir (une arme)" : Gorgile de Bugie son espée *branloie*, Et fiert le duc Priant (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 601). Il scet bien *branloier* ung dart. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 27). [R. M.]

BRANQUAL, subst. masc. (branqual)

[GD : *branqual* ; FEW I, 496b : *branca*]

"Menues branches"

REM. Doc. 1480-1481 (S.-Inf., *tout le branqual sec et vert*) ds GD I, 722c. [R. M.]

BRANQUART, subst. masc. (branquart)

[Ø]

"?" : A petit Jehan, le coutelier, la somme de quinze florins, (...) pour ung rabot, un *branquart*, ung petit espieu, et autres choses de son métier (Comptes roi René A., t.2, 1478, 355).

REM. Absent de T-L, GD, GDC, FEW, LA CURNE. À rattacher peut-être à FEW XV-1, 244b : *brand*¹ où est att. *brant* "lame de l'épée ; épée" et le dér. *branquet* (1580) : "petite épée". [E. P.]

BRANSQUETER, verbe (bransqueter)[GD : *bransqueter* ; FEW XV-1, 253b-254a : *brantschatten*]

"Soumettre au paiement d'une somme en menaçant à défaut de pillage et d'incendie, rançonner" : ...ly scolastre dest en la presenche de monsangneur (...) la complaint que ly capitule faisoit sor ches de la conteit de Loz, et par especial comment ilhz avoient violeit et *branskateit* leur ville de Nederliet, requerant monsangneur de che remedier par voie de droit (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 481). ...et ont aleit avaul le paiis de monsangneur meismes logier, tuveir biestes, ranchoneir, l'unck fair forche à l'autre, sor les sorseans de capitule de Liege et d'autre *brantskateir* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 482).

REM. Doc. 1462 ds FEW. [R. M.]

BRANT, subst. masc. (brant)

[T-L : *brant*¹ ; GD : *brant* ; AND : *brant* ; DÉCT : *brant*¹ ; FEW XV-1, 244b, 245a : *brand*¹ ; TLF IV, 896a : *brand/brant*]

A. - ARM.

1. "Grosse épée (maniée des deux mains)" : La bataille pierchierent a leur *brans* viennois (Flor. Rome W., c.1330-1400, 167). Il s'apperçoivent bien plus ne puelent durer Ne de ce grant estouir les granz fais andurer ; Havoir n'an doivent blasme, qu'il n'ont *brans* ne jusarmes, Tout ont brisié ou sont toutes routes lor armes (Gir. Ross. H., c.1334, 158). Et Roulant l'assailli comme l'yon cresté, Et reprint Durandal, le riche *branc* lettré. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 193). Chascuns tint le bon *branc* d'acier ; Si les affolent et mehaingnent Et tuent tous ceuls qu'il ataignent. (MACH., P. Alex., p.1369, 168). La noise fu grant du charpenteis des espees, des haches, des *brans*, du bruit et du cry des abatus et navrez et du son des trompettes. (ARRAS, c.1392-1393, 161). ...s'il y a nul homme tant chainde hault le *brant* Que s'il vous a meffait la montance d'un gant, Prestz sont de l'amender tout a vostre command. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 16). Sanz avoir ceint *branc* esmoulu, Furent vestus et assesmez (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 178). Avoueucq lui furent IIII qui furent bien garny, Pour entrer em bataille pres et amanevy. Et attendent les freres qui estoient joly, Qui n'estoient armés fors que du *branc* fourbi. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 6). Et venir tellement et en chemin privé, Que vous leur courés sus au riche *branc* lectré, Et gardés que ung seul n'en soit eschappé (Galien D.B., c.1400-1500, 40).

- [Dans un cont. grivois] "Membre viril" : Item, a maistre Ytier Merchant, Auquel je me sens tres tenu, Laisse mon *branc* d'acier tranchant, Et a maistre Jehan le Cornu, Qui est en gaigne detenu Pour ung escot sept solz montant (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 16). Item, a maistre Ythier Merchant, Auquel mon *branc* laissay jadiz, Donne, mais qu'il le mette en chant, Ce lay contenant des vers dix, Et au luz ung De profundiz Pour ses anciennes amours, Desquelles le nom je ne diz, Car il me hairoit a tousjours. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 85).

2. "Cuirasse" : ...la peinture du *bran* que le roy lui fait faire à l'entrée de sa maison d'Avignon, qui porte ou coul les patenostres à la devise du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 195). [Éd. : «Ce mot désigne communément une épée. Il est pris aussi, mais très rarement, pour cuirasse. Ici la cuirasse est donnée pour la figuration d'homme d'armes que l'on plaçait à l'entrée des demeures princières ou seigneuriales»]

B. - "Mouvement par lequel on frappe"

- [d'un coup] *Faire son bran*. "Achever sa course" : Sy leva l'espee, dont il donna au Blancq Chevalier sy grant coup sur le destre quartier de son escu qu'il en emporta une grant piece. Le coup, qui n'avoit point fait son *bran*, lui chey sur la haulce (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 455). [N. Éd., p.455 : ...FEW XXV, 245a, *brand*, mentionne plusieurs emplois de *bran* au sens d'"élan" dans le patois vosgien de la Moselle] [R. M.]

BRANTIER, subst. masc. (brantier)[*FEW XV-1, 244b : *brand*¹]

"Fabricant d'épées (*brant*)" : Guillaume Guibert, *brentier* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1375, 459). [R. M.]

BRAON, subst. masc. (braon)

[T-L : *bräon* ; GD : *braon* ; AND : *braun* ; DÉCT : *bräon* ; FEW XV-1, 234a : *brado*]

"Partie charnue (fesse, mollet...)" : Pere, orain jostait a Gombert la lairon. S'ait la cuisse brisie par delés lou *braon*, Maix per tant garirait, foïd que doie saint Symon ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 630). Les malles ly trença dou haubiert fremellon ; Sus le seniestre cuisse l'assena ou *broion*, Sicque ly sans en chiet (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 403). Lors [le géant] sault a Gieffroy et lui donna si grant coup du poing sur le bacinet qu'il l'estonna tout. Mais il ot le poing tout enflé et estourmy du grant coup. Et Gieffroy le fiert de l'espee sur la cuisse tellement qu'il lui embat demy pié ou *braon*. Quant le jayant voit ce, si recule un pou contremont le tertre, et puis tourne le doz et s'enfuit, et Gieffroy après, l'espee ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 264). ...ledit Joffroy passa ledit Jehan de Rains dudit cousteau parmy le *braon* de l'une de ses jambes. (Lettres rémission René II P.D.H., 1498, 319).

- "Morceau de viande bien charnu (blanc de poulet, pièce de boeuf à rôti...)" : ...puis broyez les *braons* de vos chappons et les foyes, et amendez, et deffaictes de vostre bouillon et faites boullir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 207). Puiz broyez amandes grant foison et du *braon* du chappon, et soit bien broyé, et deffait de vostre bouillon, et passé parmy l'estamine. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). Et pour faire la farce prenez char de mouton, de veel et de porc, et du *braon* des poules, et haschez tout ensemble tout cru. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 248). ...et valloit uug *braon* de beuf .X. s., et un quartier de mouton .X. s. de forte monnoye (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 347).

- [Graphie *bran*] : Et sachiez qu'elle luy faisoit mengier [à un cheval] avec son avaine *bran* de char de cerf cuit afin qu'il devenist plus fort. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 247). Mais dy moy, mengüe le cheval char de cerf ? - Sire, dist il, desdout que ma dame le prist en cure, il a tousjours mengié feves et orge et avaine et *bran* de cerf fourbouly (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 253). [R. M.]

BRAQUANT, subst. masc. (braquant)[GD : *bracquant* ; *FEW XV-1, 236a-b : *brake*]

[Pièce de renforcement en charpenterie], solive

REM. Doc. 1447 (Béthune, *bracquans*) ds GD I, 717a.

V. aussi *braquion* [R. M.]

BRAQUE, subst. masc. (braque)[FEW XV-1, 236b : **brakko* ; TLF IV, 903a-b : *braque*]

"Chien de chasse, chien d'arrêt" : Si faitement com je devis, Ot Amours par son noble avis Les chiens trouvours amenés, Et par lez chemins ordenés Avoit *braches* et chiens courans. (ACART, *Prise am. H.*, 1332, 14). Ly contes si amoit moult les chiens et les oysiaux, et avoit foison de *braques*, levriers, chiens courans et liemiers, braconniers, faulconniers, oysiaux de proye et chiens chacerez de toutes manieres. (ARRAS, c.1392-1393, 17). [Ou est-ce une forme de *brachet* ?] Et les chierfs, et levriers, et *braches* devenoient incontinent et visiblement damoiselles noibles et damoiseaux, qui dansoient de mult noble affaire (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors B.B.*, t.1, a.1400, 263). Puis entrarent en une aultre chambre, ou il avoit lebrriers, *braches*, mastins, et toutes manyeres de chiens pour chasser. (LA CÉPÈDE, *Paris Vienne K.*, 1432, 125).

REM. Gloss. roman-lat. de Lille (*braque*, XVe s.) ds TLF. Mais sans doute à lire *brachés*, plur. de *brachet*.

V. aussi *brachet* [R. M.]

BRAQUELET, subst. masc. (braquelet)[*FEW XV-1, 237a : **brakko*]

"Petit braque" : ...cent levriers, cent *bracheletz* et espreviers (Galien Rethoré K.K., 1500, 223).

V. aussi *braquetel* [R. M.]

BRAQUEMART, subst. masc. (braquemart)[GDC : *braquemart* ; FEW XV-1, 262b : *brecemes* ; TLF IV, 903b : *braquemard/braquemart*]

ARM. "Courte épée à lame large à deux tranchants" : Les uns saillent, les aucuns luttent, les autres gectent la pierre ou la barre de fer ou la lance ou la darde. Les aucuns esprenvent leurs *braguemars* ou leurs pieces ou leurs bacinez de trait, de ject, d'espees, et d'autres pluseurs fors essays. (ARRAS, c.1392-1393, 178). Et sy ay de beaux ars turcoix, D'arbalestres a grosse noix, De coustilles, de *bracquemars*, De toutes manieres de dars, De quoy je feray grant marchiet (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 131). ...un serviteur tira ung *bracquemart* qu'il avoit, et en frappa ung coup ledit Haquinet par la jambe (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.2, 1461-1465, 385). ...le conte tyra son *braquemart* et fery Lancelot, et le navra durement (CHASTELL., *Chron. IV, D.*, c.1461-1472, 84). ...ung autre ymage tenant en sa main senestre ung *bracquemart* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 2). A petit Jehan, coustellier, six escus, pour troys serpes, troys *braquemarts*, et plusieurs petitz cousteaulx (Comptes roi René A., t.1, 1476, 381). ...ledit Fauconnier (...) se retourna vers ledit Jehan Herveron, et en ce faisant tira son dit cousteau en *braquemart* hors de la gueyne et lui dit : "Ha ! paysans, je vous galleray bien à ceste heure." (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 140). Frans Cousteliers, laissez voz *bracquemars* (LA VIGNE, *Compl. roy Bazoche M.R.*, 1501, 399).

Rem. Doc.1392 (*bragamas*) ds GDC VIII, 368c ; doc.1411 (*braquemart*) ds GAY I, 212b-213a. [R. M.]

BRAQUETEL, subst. masc. (braquetel)[*FEW XV-1, 237a : **brakko*]

"Petit braque" : ...tous ses ciens perdu a, N'a mais c'un *bracquetiel* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 530). [Autre ex. v.14022]

V. aussi *braquelet* [R. M.]

BRAQUETER, verbe (braqueter)[*FEW XV-1, 236b : **brakko* (?) (?)]

"Chasser comme un brachet (?)" : [C'est une femme de mauvaise vie qui parle] ...en folles femmes me acompaignay et avec elles me ostelay. Dont au jour de l'Exaltation sainte Croix alay *braquetant* et bisant de rue en rue par la chité (...) affin que les hommes me veissent et que embraser les peuisse a pechier. (Vie ste Marie Eg., Y D., c.1450, 258).

REM. Ou faut-il rapprocher de *bransqueter* ? [R. M.]

BRAQUION, subst. masc. (braquion)[GD : *bracquion* ; *FEW XV-1, 236a-b : *brake*]

[Pièce de renforcement en charpenterie, solive] (synon. *braquant*)

REM. Doc. 1442 (Béthune, *bracquions*) ds GD I, 717a. [R. M.]

BRAS, subst. masc. (bras)[T-L : *braz* ; GD : *bras* ; GDC : *bras* ; AND : *bras*¹ ; DÉCT : *braz* ; FEW I, 485b : *brachium* ; TLF IV, 904b : *bras*]

A. - Au propre

1. "Membre supérieur du corps humain qui s'articule à l'épaule et se termine à la main, bras" : Aussi est drois Que je parle de ses *bras* lons et drois Qui estoient bien fais en tous endrois ; Car elle avoit blanches mains et lons dois. (MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 71). Se de m'amour vous prent envie, Vous la pouez maintenant prendre. Amis, vueillez vos *bras* estendre, Si m'acollez. (Mir. st J. Cris., c.1344, 269). Au cheoir jus de mon cheval Ay eü le *brach* tout rompu. (FROISS., *Méliad. L.*, t.1, 1373-1388, 101). Pour entendre ce que dit est et ce que s'ensuit en ceste matiere, je pose que un homme soit en estant, ses *bras* estendus, et que parmi son corps du lonc soit ymaginee une verge droite, immobile aussi comme un axel, et que cest homme soit meu environ ceste verge de mouvement circulaire. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 320). ...à certain debat qui fut contre aucuns Alemans dudit lieu, il fu feru et navré ou *bras* donc il est affolez à tousjours. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 374). Et, pour ce, fu fait despoillier tout nu, mis et lyé à la question par les *braz* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 11). ...et tirent bonnes espees et fierent par my testes et par my *bras* (ARRAS, c.1392-1393, 228). Le roy entoise l'espee et fiert le soudant de si grant force qu'il lui envoie le *bras* jus, tant qu'il ne tenoit qu'a deux tendans dessoubz l'aisselle. (ARRAS, c.1392-1393, 236). Et Gieffroy, sans plus dire, fiert le cheval des esperons, et met la lance soubz le *bras*, et s'adrece vers le jayant quanque cheval puet courre, et le fiert de la lance au fer trenchant emmy le pitz, de si grant vertu qu'il le fist voler par terre, le ventre dessus. (ARRAS, c.1392-1393, 246). ...si lui trencha le *braz* devant le coute, si que il vola par terre. (ARRAS, c.1392-1393, 247). Ilz aherdit aux *braus*, sy l'enportat a son treit et le mist en prison (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 148). La ot et d'estoc et de taille Fait et lancié mains divers coups Sur *bras*, sur testes et sur coulz. (CHR. PIZ., *M.F.*, II, 1400-1403, 240). Quintement tu es par tous les membres de ton corps tant en la teste comme es piez, et ou cuer, et es *braz*, sans ce que tu soyes maindre en la plus petite partie que en la plus grande, sans ce que tu soyes hors du cuer, se tu es avec ce au chief. (GERS., *Trin.*, 1402, 162). ...une merveilleuse maladie a entreprisns generaument toutes personnes (...) par laquelle la teste, les espauls, les costes, le ventre, les *bras* et gembes doloient (BAYE, II, 1411-1417, 173). Il fault et est expédient Secourir au cuer patient Par saignier, ou commencement, D'un *braz* ou deux moult largement, Selon la force

et la vigueur De cil qui seuffre la rigueur (LA HAYE, P. peste, 1426, 119). ...Tant que j'aye moulle en *brats* ["le bras brisé (à force de frapper)"] (Pac. Job M., c.1448-1478, 271). Sy se entreaborderent et prindrent l'un l'autre a *bras* ["par les bras"] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 271). Ne avez vous yeulz pour regarder, oroilles pour oïr, bouche et langue pour parler, *bras* et mains pour servir (...), cuer et corps pour accomplir et loialment vous employer a ce qu'elle vous voudroit commander ? (LA SALE, J.S., 1456, 35). ...comme il boutoit son *bras* dedans l'une des manches, il en saillit une lettre (C.N.N., c.1456-1467, 180). ...il trouva sadicte femme mucée dessoubz la couste d'un lit, où avoient couché ses enfans ; laquelle il print et tira par le *bras* à terre (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 16). Après convient parler du *bras* lequel est dit main grande (...) lequel [bras] Galien (...) divise en troys grandes parties, l'une est appelée ulna, l'autre est dicte le petit bras et l'autre est appelée acrochicta, c'est a dire petite main. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). Cestui aussi predist que plusieurs monstres apparostroient, entre lesquieux, tost après, fut veu sur les confins de Normandie et Bretaigne, c'est assavoir une double femme ayant deux testes, quatre *braz* et tout double jusques au nombril. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 112 r°). Pour l'onneur de Dieu qui estant Ses *bras* en l'abre de la croix (LA VIGNE, S.M., 1496, 545).

- *Petit bras*. "Avant-bras" : ...la corde qui ce eslarguist a deux ou troys doys du coulde et meust le petit *bras*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2). ...lequel [bras] Galien (...) divise en troys grandes parties, l'une est appelée ulna, l'autre est dicte le petit *bras* et l'autre est appelée acrochicta, c'est a dire petite main. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). Et en icelluy petit *bras* sont deux os ditz focillia dont le majour est au bas, qui est plus long que l'autre pour l'ajouster semblable a ung bec qui va vers le mineur doy en faisant dehors une apparence bossue a maniere de cheville ; mais le mineur focille est en hault et va du ploy du coulde jusques a la main vers le pouce ainsi que se il vouloit adjouster a luy et en ung et en aultre boult d'iceulx sont fosses recepvans les rondesses. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4).

Rem. Cf. *bras grant* ("le bras dans son entier" ?) : PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4.

- À *deux bras* : Et quant Gieffroy l'apperçoit, si giette le sien et haulce l'espee a II. mains, et en fier le chevalier sur le bacinet si raidement qu'il le fait tout chanceler, et le sieut et recuevre, et lui donne du pommel de l'espee grant coup. Et cil l'ahert a deux *bras*, et Gieffroy laisse l'espee aler et l'ahert. Et la commença la luicte forte, et s'en vont, hurtebillant de telle force qu'il n'y a celui qui ne tressue. (ARRAS, c.1392-1393, 298).

- *De bras*. "Par des gestes du bras" : ...qui fist grant chiere et grant reverense de *bras* et de samblant au dit prince (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 2). ...on leur fist grant chière de *bras* (FROISS., Chron. L., VIII, c.1375-1400, 44).

- *Les bras en croix* : ...il mist ses *bras* en croix sur sa poytrine et rendit l'esperit a Dieu (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 210). ...qui veult estre quitte de la quaquemaire, si s'endorme ses *bras* en croix. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142). ...durant laditte letanie, se prosterna devant l'autel, les *bras* en croix et la face en terre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 507).

- *Le bras en l'escharpe* : Et demourerent lesdiz quatre gentilzhommes de dedens moult soulez, desquelz les deux porterent les *bras* en l'escharpe et le tiers ot la main blecée dessoubz le gantellet. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 204).

- À *bras renversés*. "Les bras en arrière (?)" : ...Estre entre chien et loup mussés, Puis acop a *bras renversés* Prandre ung baisier entre deux huys [on peut comprendre "les bras en arrière, sans chercher à embrasser, furtivement". Ou "manches retroussées, très vite" (hypothèse de G. Roques) ? Mais *bras* ne semble pas attesté au sens métonymique de "manches"]. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 60).

- *Prendre qqn par dessous le bras*. "Soutenir qqn sous l'épaule" : Et, quant ledit Geuffroy Cueur s'aproucha dudit conte, se mist à deux genoulx devant luy, luy requerant mercy. Lequel conte icelluy releva et le print par dessous les *bras* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 179).

2. [Comme symbole de force, d'action, de travail] : Et Gieffroy le fier de l'espee sur l'espaule, car il ne pot actaindre sur la teste, et lui trenche les mailles du jaserant, et lui entra bien plaine paulme en la char. Et le sang lui raye tout aval, tant qu'il ot le costé tout rouge jusques au talon. Quant le jayant sent le coup, si lui escrie : Maudit soit le *bras* qui de tel vertu scet ferir. (ARRAS, c.1392-1393, 264). ...leze majesté si est quant aucun fait, ou conspire, ou machine la mort de son princez ou des gens de son conseil ou de son *braz* qui à lui sont prouchains ; car ilz sont nommés les membres du prince (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 484).

- [Dans l'action guerrière] : Aux Italies jadiz fist mains beaulx faitz De son fier *bras* et de sa dure espée (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 396).

- À *bras*. "À traction humaine" : ...moulins a *braz* et a chevaux (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1385, 174). ...molins à *bras* (Hist. Lille T., t.2, 1443, 527).

Rem. MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 57 (*moulin à bras*).

- *Aux bras parmi le corps*. À / *au bras de corps* : Et pour ce qu'il le vey sans selle, il s'appareilla de le prendre aux *bras* parmy le corps [var. as *bras de corps*] et le ruer a terre. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 40). ...et le aherdi au *bras* de corps tellement que... (Jehan d'Avennes Q., c.1465-1468, 94).

- À / *par force de bras*. *Avec la force du bras* : Li arcier (...) commencièrent à approchier et à traire (...) et à desvoleper saiettes à force de *bras* (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 76). Et le coup qui descendi de grant ravine, avec la force du *bras* de quoy il fu feruz, ly uns des cloux de la maisselle rompy (ARRAS, c.1392-1393, 63). Li gentil honme (...) fissent aporer par lors varlés gros mairiens et puis hurter contre le mur a force de *bras* et de gens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 427). De la grant rage, qu'il sentoit, A force de *bras* abatoit Les groz arbres et derompoit (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 24). Sy ne doivent pas seulement les bons et vaillans chevaliers, cappitaines et souldoyers adrecier et conduire les dures entreprises de batailles par force de *bras* et multitude de gens, mais aussi par subtilité et bonne prudence (BUEIL, I, 1461-1466, 14). ...ilz se tournoioient l'ung l'autre parmi la lice à force de *bras* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 108).

- *De bras*. "À la force des bras" : ...Thomas Le Pesqueur et Pierret de Venise, varlés de *bras*, pour avoir besongné aux ouvrages desdictes galees pour tout le moiz de mars derrain passé, c'est assavoir pour avoir manié le boiz et mettre en place pour servir les ouvriers (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 190).

. *Corvee de bras*. "Prestations de services, dues au seigneur, consistant en journées de travail de manoeuvres" : Sachent tuit que nous Jehans de Biauffort, chevaliers, sires en partie de la ville de Ceris, reconnoissons et

advouons a tenir en foy et en hommage de haut prince et puissant, nostre très redoubté seigneur monsieur le conte de Porciens, a cause de son chastel de Chastel en Porciens, les choses qui s'ensuient en la ville, terroir, ban et finage de Ceris : c'est assavoir nostre maison avec les jardins, tout le pourpris et appartenances de la dite maison. (...) Item, le quart des corvées des chevalz et des *bras*, et doit chascuns chevalz trois corvées l'an, l'une a versainne, l'autre a wayn et l'autre a mars, et chascuns ouvriers une journée a fenner. (Comté Porcien R., 1369, 169-170).

. *Gens de bras*. V. *gens*

. *Homme de bras*. "Manoeuvre" : ...comme le dit suppliant et feu Jehan Morin, aussi en son vivant homme de *braz*, venoient de la foire de Maixoigne (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 195).

. *Labeur de bras*. V. *labeur* : Hier, en la place, m'adressay A deux vallez (...) Qui laboureurs de *braz* se font. (Mir. femme, 1368, 205). Et quant il doit porter la hote Ou faire aucun labour de *bras*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 138). ...mais y fait par chascun jour son labour de *bras*, pour avoir sa vie et sustentacion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 227).

. *Laboureur / laboureur de bras*. V. *laboureur* : ...j'ay veu lettre royal faisant mention de taxer tous salaires de gens mecaniques, comme laboureur de *bras*, massons, charpentiers, couvreur (JUV. URS., Nescio, 1445, 546).

. *Manoeuvrier de bras*. V. *manoeuvrier* "Manoeuvre" : Oudit temps, furent pris à Paris et contrains tous manoeuvriers de *bras*, comme maçons, charpentiers de la grant coignée (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 255).

. *Ouvrier de bras*. V. *ouvrier* : ...Bourgeois, marchand, ouvrier de *bras*... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 183).

. *Valet de bras*. V. *valet*

. *Les bras croisés*. "Les bras en croix sur la poitrine (ici en signe de protestation)" : ...apres lesquelx cops gettez le dit Perrotin mist jus son badelaire, et se approucha dudit suppliant les *bras* croisez et demandant que il lui vouloit (Berger Fr. K.-G., 1393, 165).

. "Sans rien faire" : Combien que je ne die pas qu'il faille tempter Dieu et demourer les *bras* croisez, et laissier honneur et avoir à l'adventure, sans deffense... (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 66).

. *À bras croisés*. "Sans peine" : Et, a *bras* croisez et portes ouvertes, les ennemis de la foy entrent es pays cristiens (...) sans que aucune remede y soit pourveue. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 101).

. *À bras tournés*. "À bras raccourcis ; avec empressement" : A *bras* tournez de foiz plus d'une ; Nous les mettrons tous [les martyrs] em poussiere, Car vous savés que l'emperere L'a ordonné (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 155). Principalement ung gentilhomme Convient jurer a *bras* tourné, Tant que chascun congnoisse, en somme, Qu'il est noble. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 91). Jouon, farson, saulton, rion, Folon, voiré a *bras* tourné. (Vig. Trib., c.1480, 223).

. *À plein bras*. "En abondance" : Des bourdes a plain *bras* comptasmes, Trop je mectroye a les redire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 207). S'ilz ont argent, chevaulx et draps Et les grans honneurs a plain *bras*, Ce ne dure ne que fume (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 222). [Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 590 ; MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 226]

. *Avoir le bras en la manche*. "Être indolent, mou" : Et conseille que a toutes fins, A ce beau matin de dimenche, Les

assaillez de point en point Sans avoir le *bras* en la manche. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 171).

. *Avoir bras doux*. "Prompt, empressé, prêt à agir (?)" : J'ey *bras* doulx pour bien tirer Et pour bien secourré [l. secourre] mon art. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 266).

. *Avoir le bras neuf*. "Être d'attaque, être en pleine forme (ici pour frapper quelqu'un)" : Laurens, conte ! Et cinq ! et six ! Et sept ! c'est ung coup bien assis D'ung homme qui a le *bras* neuf (Myst. st Laur. S.W., 1499, 224).

. *Faire oeuvre de ses bras*. "Travailler de ses mains" : ...Jehan Le Brun, prisonnier oudit Chastellet, l'a acusé en sa presence d'estre homme vacabond, qui ne fait aucune euvre de ses *bras* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 137).

. *Mettre le bras à qqc.* "Toucher à qqc., s'occuper de qqc." : Cilx avra le tresor, (...) Car ja aultre que lui n'i mettera le *bras* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 297).

. *Tendre le bras haut*. "Avoir des prétentions" : Pour sembler des gens d'auctoritéz, Estrivent pour leurs dignitéz Et veullent trop hault le *braz* tendre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 222).

. *Se vivre sur les bras*. "Vivre du travail de ses bras" : Nous sommes povres laboureur, qui nous vivons sus nos *bras* et avon assés paine et mechief (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 131).

3. [Comme symbole de la possession ou bien du pouvoir, en partic. de la puissance politique ou judiciaire] : Le seigneur vendra en bonne force et son *bras* dominera (JUV. URS., Prop. I, c.1438, 290).

. *En leurs bras*. "En leur possession" : Et Danemont chevauche avec le satanas Par devers Angorie qui n'est plus en leurs *bras* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 715).

. *Avoir bras en (la) manche*. "Avoir du pouvoir, être puissant" : Car au besoing chascun sa peau revanche, Qu'il leur fera quelque farfourillie, Ilz monstrent qu'ilz ont *bras* en la manche. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 131). Sur le Rapail devers le pont de Genes Fut cest assault, tesmoing Jehan de la Granche Et le tres saige, preux seigneur de Piennie, Qui monstra bien qu'il avoit *bras* en manche. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 174).

Rem. Cf. DI STEF., 110c : «Avoir bras en manche (...), avoir les moyens, être bien placé».

. *Avoir le droit bras / les bras sur / au dessus (de qqn)*. "Avoir qqn sous sa coupe, avoir le dessus, l'avantage (sur qqn)" : ...et, pour en avoir *bras* desevré [l. deseure], avoit jà en très-innombrables despens vaqué là et tenu logis devant eux par trois mois entiers (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 77). ...et par ainsi François alors avoient partout les *bras* au deseure (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 50). ...sans estre bien assureé et avoir les *bras* au-deseure de eux (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 136). ...et ledit dauphin aiant les *bras* au deseure de tous ses hays (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 186). Fuyez tousjours ces mesdisans (...) Mauldit soit qui ne les tuera Qui le droit *braz* sur eulx aura. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 181). ...car, comme les Anglés estoient les gens du monde par lesquelz François redoubtoient plus ledit duc, aussi par les avoir devers eulz en regne et prosperité, se a ce le pooient atteindre, savoient bien que de li aroient les *bras* deseure (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 292). ...estoit dur aussi aux Franchois de la non pooir restituer [la reine] en son regner comme devoit, et de veoir regner [en Angleterre] maugré eulx tous cely qui tout le royaume avoit appliqué au service et faveur de Bourgoingne, (...) c'estoit ce mesmes que eulx mesmes queroient

pour l'avoir pour eulz, comme advenu feust et ainsi en estoit conclu se la reyne eust peu avoir les *bras* au deseure. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 295).

- *Estre à bras dessus qqc.* "Dominer qqc." : ...la lutte dont il estoit maintenant à *bras* desseure. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 156).

- *Faire qqc. à bras dessus.* "Faire qqc. en dominant, en ayant l'avantage" : ...toudis en estoit glorieusement venu à chief, toudis vaincu et vuidié à *bras* deseure (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 329).

- *Mettre bras au dessus de qqc.* "Prendre l'avantage sur qqc., l'emporter sur qqc." : ...né en guerre et en tribulation [le roi Charles VII], norry et parcreu en povreté et en misere (...), et en fin par constant endurement, par dilligence, par corrage, par sens et par sollicitude il a vaincu tout, tout rompu et cassé son maleur, il a mis *bras* au deseure de fortune (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 313). [Note de l'éd. : «Phrase à la syntaxe assez lâche, dans laquelle des mots ont peut-être été ajoutés - ou omis»]

- *Le bras seculier.* "La puissance temporelle (p. oppos. à celle de l'Église), puissance de la justice laïque" : L'evesque, donques, pour cause du delit, se il est tel que la cognescence luy appartiengne, puet punir et corriger et tenir en chartre, et la ou il n'a pover de excercer sa juridiction, il puet appeller le *bras* seculier (Songe verg. S., t.2, 1378, 156). Plus sceure chouse est se abstenir tousjours de cohercion des clerks non mariés que declaration soit faicte, sinon que l'en implore le *braz* seculier (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 52). ...il invocque contre eulz le *bras* seculier [du] dessus dit empereur (...) pour les contraindre à obeir à iceulx mandemens (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 5). De plus porter je ne me vente Jamais habit de chevalier ; Je renonce au *bras* seculier Pour garder l'ecclésiastique (LA VIGNE, S.M., 1496, 262).

Rem. FEW XI, 45a : *saeculum* : dep. 1546.

4. [À partir du geste où l'on se prend par le bras, comme symbole du lien entre deux personnes] : Lors cria haut a sa vois clere L'enfant entre les *bras* sa mere, Si que li pueples et li mundes L'entendi : "Je suis purs et mundes Dou sanc de ceste creature." (MACH., C. ami, 1357, 12).

- *Bras à bras.* "En se donnant le bras" : Cza, filieurs, alons *bras* az *bras*. Que Dieu nous dont bien besongnier ! (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 20).

- "Bras contre bras" : Illecques ordonne estre enterré *Bras* a *bras*, sarré a sarré, Tout emprés d'elle (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 76).

- *Bras sous bras* : Si bonne amour et parfaicte aliance Furent entr'eulx deux, comme Dieu le vouloit, Que *bras* soubz *bras* devisant a plaisance En compaignon l'un a l'autre parloit, Et tellement, que bien souvent falloit. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

- [Dans l'étreinte amoureuse] : Dont il avint une nuit que Raine se gisoit delez Famius son mary, qui la tenoit doucement accolée entre ses *bras*... (Bérinus, I, c.1350-1370, 24). Et en pensant maintesfois m'est advis Que je vous tiens entre mes *bras*, m'amyé ; Lors acolle mon oreillier (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 29).

- *Bras à bras.* "Enlacés" : ...toute la nuit furent en grant soulas Li gratieus amant en gisant *bras* a *bras* (Bât. Bouillon C., c.1350, 92). ...chacun se despoilla, et se coucherent les deux amans dedans le tresbeau lit, *bras* a *bras* (C.N.N., c.1456-1467, 186). Jamais Dieu ne me puisse aider, Se vous tenoye entre deux draps A ceste heure cy, *bras* a *bras*, Je vous feroye ung petit jaliot A mon advis. (P. Jauh. D.R., a.1488, 24).

- *Dormir à bras* : ...trouva la douce paire [le mari et la chambrière], dormans a *braz*. (C.N.N., c.1456-1467, 367).

- *En beaux bras* : ...ilz furent si las et recreuz qu'il convint qu'en beaulx *bras* ilz demourassent endormiz. (C.N.N., c.1456-1467, 366).

- *Gesir entre les bras de qqn* : ...et ne veult point que tu aymes autre chose quelconque plus que luy, et que pour ce en sa presence tu faces fornicacion ou adulteres espirituelz en amant l'ennemy d'enfer, et que tu gises entre ses *bras* par mauvaie delectacion de pechié mortel (GERS., Concept., 1401, 414).

- [Dans des gestes d'affection] : ...le bon saint Simeon receut Nostre Seigneur Jhesu Crist entre ses *bras* (Voy. Jérus., c.1395, 97).

- [Pour marquer le geste de serrer qqn dans ses bras] *De bras* : Ung preudomme fut qui a son filz demanda une foys quans amis il avoit. Le jouvencel respondit que plus de L, voire plus de cent, car il cuidoit comme inexpert, que tous ceulz feussent trop bien ses amis qui luy monstroyent beau semblant de chere, de parole ou de *bras*. (GERS., Concept., 1401, 415).

- *À bras tendus.* "Les bras tendus (vers qqn, pour le serrer dans ses bras)" : Et pour ce, se faictes que saige, Yrés a elle a *bras* tendus. (Amant cord. M., 1490, 38).

- *Ami de bras.* "Ami qui tend les bras" : [P. antiphrase] Amis de lobes, amis de *bras* Qu'assez promet et riens ne fait, C'est ce qui plus me desconforte. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 171). Ce n'est pas icy l'amy de bouche seulement, l'amy de *bras*, l'amy de bourse, l'amy de court, l'amy de cheminee, l'amy de genglerye et de adulacion et de flaterie. Car, en bonne foy, tous ceulz icy failient au besoing (GERS., Concept., 1401, 409).

- *Accoler qqn de ses bras* : Mais quant de ma demouree, c'est pour neant, car il ne plaist pas au Hault Juge. Et a ce mot [Mélusine] le lieve [Remondin], et l'embrace et l'acole de ses *bras*, et s'entrebaissent, et orent entre eulx deux si tres grande douleur qu'ilz cheirent eulx deux pasmez sur l'aire de la chambre. (ARRAS, c.1392-1393, 257).

- *Avoir les bras ouverts pour accoler* : Dieu a les *bras* ouvers pour t'acoler, Prest d'oublier ta vie pecheresse (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 260).

- *Embrasser qqn de son bras* : Et puis elle le resgarda Et de son droit *braz* l'embrassa (MACH., F. am., c.1361, 232).

- *Lever qqn entre ses bras* : Et lors Gieffroy prist Hervieu, son nepveu, qui estoit a un genoil devant lui, et le leva entre ses *bras* en lui disant : Beau nepveu, Dieux vous octroie bon admenement. (ARRAS, c.1392-1393, 215).

- *Prendre qqn à bras / entre ses bras.* "Prendre qqn dans ses bras" : Dont prist le roy la damoiselle entre ses *bras* et la baisa moult doucement devant tous (Bérinus, I, c.1350-1370, 345). ...elle le prend a *braz* et baise et accole tant doucement qu'on ne pourroit plus (C.N.N., c.1456-1467, 188).

- *Prendre qqn à bons bras de corps.* "Enlacer qqn" : Si se vira tost vers luy et le print a bon *braz* de corps (C.N.N., c.1456-1467, 299).

- *Prendre les bras au cou (de qqn).* "Jeter ses bras au cou de qqn" : Et quant il sceut que ce fust il , il acourut prendre les *braz* au coul, en lui disant : "Haa ! messire Charles, Nostre Seigneur en soit loué que je vous puis veoir..." (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 116).

- *Se prendre à bras / aux bras.* "Se prendre bras dessus bras dessous" : ...sy se prindrent aux *braz* comme font gens de coustume par la ville de Baldolif, eulx jouer et esbatre de lieu en aultre (Comte Artois S., c.1453-1467, 105). ...Gerard et Conrard se

prennent a *braz* et s'en vont veoir leurs chevaux (C.N.N., c.1456-1467, 173).

. *Saisir doucement qqn par le bras* : Mais Uriiens (...) la saisi doucement par le *bras* (ARRAS, c.1392-1393, 119).

. *Tenir qqn entre ses bras* : Plus ne tiendrey entre mes *bras* Le Messias, Mon filz, tout le bien de ma vie. (Pass. Auv., 1477, 199).

- *Trespasser entre les bras de qqn* : ...elle trouva sa dicte fille cheute en la place et de sa cheute et par force de crier et pasmer ou autrement, par default de garde, ait esté si grevée de mal qu'elle n'y congnoissoit comme point de vie, et tantost la porta au feu pour elle chauffer et la cuider faire revenir, mais incontinent elle trespassa entre ses *bras*. (Doc. Poitou G., t.7, 1413, 241).

5. [Comme symbole de la force qui porte, qui supporte] : ...car il entendoit bien que le roi ne le faisoit à autre fin sinon que, après son appointment fait, il vouloit joindre son armée avec l'autre sienne armée qu'il avoit en Picardie, pour illec de tous pions absorber et deffaïre le duc de Bourgoigne ; et que, ce fait, toute sa puissance retourneroit sur les *bras* du duc, qui luy seroit mal aisé à soustenir (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 309).

- *En avoir tout au long du bras*. "Être accablé, en avoir les pleins bras" : ...l'aultre, qui ne pensoit point avoir compaignon, en avoit tout au long du *bras* ou autant qu'on en pourroit entasser a force ou cueur d'un amoureux. (C.N.N., c.1456-1467, 228). Ordonna neantmoins a sa gouge qu'elle entretenist le prestre (...) et si fist elle si bien que noz sire en avoit tout au long du *braz*. (C.N.N., c.1456-1467, 455).

- *Laisser qqc. sur les bras de qqn*. "Faire retomber sur qqn (une charge morale lourde, difficile)" : ...de la question et difficulté qui estoit entre eulx on ne pooit traire fin sy non par mort, qui saisir vint le prince [de Navarre] et laissa la paix et la guerre sur les *bras* du pere, le roy d'Arragon (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 259).

Rem. Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 283 : «Laisser (une affaire) sur les bras de qn 259 "laisser aux soins de qn (une affaire difficile)».

- *Avoir qqn sur les bras*. "Se trouver dans l'obligation de supporter la charge de qqn" : ...considerent bien que c'est que d'avoir sur les *bras* vingt cinq mille Souisses sans avoir argent pour les payer (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 290). ...et n'estoit point sans peur que ceste bande ne fust rompue, car nous fussions retournéz et il eust eu ses ennemis sur ses *bras*, qui avoient grant intelligence en cest estat de Millan. (COMM., III, 1495-1498, 38).

6. [Comme relique] : Un *bras* de saint Lucien, couvert de plates d'argent, doré, garnis de garnaz et de petits saphirs. Et est de bois dedens. Et poise, ainsi comme il est, huit marcs et demi. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 284). L'on fit apporter le *bras* Saint Leu et jura le Roy de France la paix entre luy et le duc de Bourgoigne (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 84).

B. - P. méton.

1. [Désignant des choses]

a) "Partie de l'armure qui couvre le bras" : ...unes plates, un corsset a vestir sous plate, un *bras* de plate, une gorgiere de plate, un coffre pour metre lesdites choses. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1340, 157). Il n'i avoit celui qui n'eüst jaserant, Pans et *bras* et escus et espée tranchant, Bacinet et camail... (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 24).

Rem. V. *avant-bras* v. Lexiques, *garde-bras* v. Lexiques.

b) "Bandage (?)" : Se les espauls li seïchent ou destraignent [au cheval], ou il soit blechiez haut en l'espaule, si doit l'en venter

l'espaule et metre .II. seons ou une orton ou .III. *bras*. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 375).

c) [Longueur du bras, comme unité de mesure]

- *Bras de main*. "[Mesure de drap]" : ...*bras* de main (...) ulna (...) cest aulne (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 12).

2. [À partir de l'idée de force et d'action, pour désigner une pers.] "Celui qui agit (en partic. en faveur de qqn)" : ...c'estoit [le duc de Bourgoigne] le *bras* puissant de ce royaume après le roy (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 224).

- *Bras travaillant* : ...et dit ad ce propos le dit livre que se le prince ou chevetaïne de l'ost a mestier de gent de commune, qu'il doit eslire gens de mestiers plus de *bras* travaillans (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 189).

- *Fier bras* : Passelyon, fier *bras*... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 269).

- *Le bras droit / dextre* : ...le roy de France, qui est le droit champion et le droit *bras* et refuge de l'Iglyse de Ronme (Songe verg. S., t.1, 1378, 213). Court de Romme si te fait appeller Son *bras* dextre (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 259). ...le pape, le *bras* dextre de l'esglise (JUV. URS., Verba, 1452, 209). ...cestui connestable (...) estoit le seul *bras* destre du roy et le vrai coffre de son secré. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 393). Et pour ce je conseille que nous le façons nostre *bras* droit et le chief de nostre guerre (BUEIL, I, 1461-1466, 98). Car là où le Roy adventure vous autres, Messeigneurs, qui estes sa puissance et son *bras* dextre, il ne doit pas espargnier argent. (BUEIL, I, 1461-1466, 184).

C. - P. anal.

1. "Membre antérieur d'un animal" : Ilz [les ours] ont merveilleusement forz *braz* de quoy ilz estreignent aucune fois un homme ou un chien si fort qu'il l'afolent ou tuent (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 86).

2. "Membre viril"

- *Petit bras* : ...toutesfoys n'estoit elle point contente ne assouvie, mais desiroit que son mary eust le petit *bras* aussi grant que ung asne. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 96).

- P. plaisant. *Bras seculier* : ...elle [la jeune mariée] leur a donné à entendre [à ses parents] que vous n'estes pas homme naturel comme les aultres et que vous n'avez pas, ou bien peu, de *bras* seculier pour servir les dames (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 94). Quant ce Cordelier, qui estoit ung Frère Frappart embrasé de chaleur naturelle et du desir de luxure, ouyt la confession de ceste jeune touchant luxure, il fut esmeu de la requérir, et mesmes le *bras* seculier luy dressa gros et royde comme ung pal de haye (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 99).

3. [Pour désigner des choses qui ressemblent à un bras]

a) *Bras de la croix*. "Branche de la croix" : ...car aucuns y laissent ung *braz* de la croyz plus loing que l'aultre, si y actaint ung tenon que on fait en la cloche (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 278). ...et les chez des quatre *braz* de la croix sont prins, parlant moralment, pour quatre vens gracieux, par lesquelz ta nacelle, Beau Filz, navigant a la sainte cite, doit estre et adroissee et gouvernee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 201).

b) *Bras d'une roue*. "Rayon d'une roue" : De ma roe [dit Fortune] tien ge le *braz* [var. lez *braz*] Et si en suis conduisresse (Liber Fort. G., 1346, 69).

Rem. Cf. aussi Y. Coutant, *Dict. hist. et techn. du moulin*, s.v. *brach*, p.200-203.

c) MAR.

- "Cordage amarré à l'extrémité d'une vergue pour l'orienter" : ...une nef appelée la nef Sant-Anton avec les appareux qui s'ensuivent : le tref avec les bonnetes, la vergue et son appareil, les escrins et le *bras*, quatre caables, les trois nouveaux et l'un usé, trois gresles cordes, une nouvelle, les deux usees, quatre ancras et un hoquerel, (...) le batel et coquet, quatorze avirons, dix et huit escus de douvez de tonnel, deuls haches pour fendre busche et le castel a mast (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1369, 208).

• *Bras d'hoste* : ...2 *bras* d'oste pour le grant tartimont. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 148).

- "Partie courbe du grappin, partant de l'extrémité de la vergue et portant les pattes" : A Godeffroy Pol, pour avoir rappareillié un grappin et y mis quatre *bras* et quatre pates, pour ce marchié, fait a lui 12 l. t. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 191).

d) *Bras* d'un cours d'eau. "Partie latérale d'un cours d'eau qu'une île sépare de la partie principale" : Quant ilz furent venuz au fleuve, Un *braz* du Nil portant navie, Passage ne trouverent mie (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 275). Et entre ses deux *bras* demeure l'isole de la Garbie, qu'est le principal secours du Cayre (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 64). ...ung *bras* du Rin qui batoit aux murs (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 31).

- *Bras d'eau / de l'eau*. "Partie étroite issue de la division d'un cours d'eau" : ...sur les trois *bras* de l'eau qui traverse [la ville de Pont- Audemer] (Doc. 1398. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 81, 1920, 247). Le roy a fait ses otz tantost acheminer Et a fait sez navirez par my la mer singler Ad fin (...) qu'il puissent ens entrer Pour passer les *bras* d'eaue pour aucques sejourner. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 40).

e) "Partie de mer resserrée entre les terres, détroit" : ...et est ce *bras* plus estroit et plus parfont que celui d'Alexandrie et de Rosette, et a communement le trait d'un fort arcabastre de large (LANNON, Voy. amb. P.H., p.1450, 127). Et pour ce que nul ne passe le destroit que nous nommons le *bras* Saint Georges de la Turquie en la Grece, s'il n'est homme de congnoissance... (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 135).

- *Bras de mer* : De moult parfaite amour s'amoient ; Mais a grant peinne se vëoient, Qu'entre Hero et Leandus Fu uns *bras* de mer espandus Qui estoit larges et parfons, Si qu'on n'i preïst jamais fons (MACH., J. R. Nav., 1349, 248). Et entre Sicile et Ytalie na fors que vn petit *bras* de mer, que on appelle le far de Messine. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 257). Amours Leandon si lassoit C'un *bras* de mer a no passoit Pour vëoir sa dame et s'amie ; En la fin en perdi la vie, Car il en fu noiés et mors (MACH., Voir, 1364, 582). ...et puis passèrent à l'endemain un *brac* de mer entre Donfremelin et Struvelin (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 121). Nous avons (...) passé tantes illes Et *braz* de mer et bonnes villes Que ne les sarions raconter (Mir. st Alexis, 1382, 328). Le *bras* de mer il lui couvint Oultrepasser (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 42). ...quant Argos cuida prendre un *bras* de mer qui menoit a Lennos, son gouvernal rompy en mille pieces (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 215). Cestui ala en maintes terres et conquesta plusieurs regions, comme Grece et Asye, passa Bosforus, ung *braz* de mer qui depart Asye et mist en sa subjection depuis Grece jusques au fleuve de Eufrate et fist la terre nommer Perse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 r°).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Edmonde Papin. [R. M.]

BRASANCE, subst. fém. (brasance)

[GD : *brasance* ; FEW XV-1, 256a : **bras-*]

"Brasier" : ...je voys alumer Cecy en feu et a *brasance* (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 94). [Seul ex.] [R. M.]

BRASER, verbe (braser)

[T-L : *braser* ; GD : *braser* ; GDC : *braser* ; FEW XV-1, 256a : **bras-* ; TLF IV, 911b : *braser*]

A. - "Rôtir" : Haa, chault brasier de convoitise Plus ardans que brandons de fer, Qui cueurs humains *brase* et atise D'estincelles du feu d'enffer, De quelle ardeur as tu esprise Ma volenté pour l'enverser ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 283). Je croy que je le *braseray* Comme ung cocq roti en brasiere (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 191).

B. - P. ext. "Cuire" : Je me sui a tart de ce fait repentie Et quant jou ai *braset* ceste malle boulie Drois est que je le boive (Ami Amile A., c.1400-1500, 63).

C. - "Forger, (re)travailler à chaud ?" : ...et auront lesdites serrures une avant-pelle et ne sera la clef *brasée*. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1490, 230).

REM. Cf. aussi TLF IV, 887a-b : *braiser*. [R. M.]

BRASIER, subst. masc. (brasier)

[T-L : *brasier* ; AND : *braser*¹ ; FEW XV-1, 255a : **bras-*]

A. - "Feu de charbons ardents, brasier" : Layens ne demoura plus cheval a mengier : La char en font rostir et cuire ou *brazier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 387). ...comme une fournaise ou *brasier* ou tout est ars tantost. (ORESME, E.A.C., c.1370, 242). Lez ung *brasier* frissonne tout ardent, Nu comme ung ver (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46). Sur mol duvet assiz, ung gras chanoine, Lez ung *brasier*, en chambre bien natee, A son costé gisant dame Sidoine, Blanche, tendre, polye et attintee, Boire ypocras a jour et a nuytee, Rire, jouer, mignonner et baisier, Et nud a nud pour mieulx des corps s'aisier (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117).

- "Bûcher" : Ne me mandastes vous par lettre Que dire a droit vous ne saviez Quel enfant d'elle eu aviez, Et, ne fust pour moy mesaisier, Ars les eussiez en un *brasier* ? (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 70).

- [Cont. métaph.] : La traïson de mon couraige Ne ce peut oster ne refraindre : Le *brasier* n'en saroiest estaindre Toutes les gouttes de la mer (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 660).

B. - Au fig. "Embrasement, passion" : Et si tost qu'ils auront soupez, le signeur comencera d'amourasser la damoiselle, et pour avoir son amour et sa pucelage, il fait, pour le grant *brasier* d'amour qu'il en a envers li, le plus gracios et le plus amerous chanson qui peut estre en tout le monde... (Man. lang. G., 1396, 64). [Autre ex. p.89]

Rem. FEW : «*brasier* "ardeur de l'âme, du tempérament" (seit 1633, Corneille)». [R. M.]

BRASIERE, subst. fém. (brasière)

[FEW XV-1, 255a : **bras-* ; TLF IV, 912b : *brasière*]

"Foyer où le combustible est à l'état de braise" : Je croy que je le *braseray* Comme ung cocq roti en *brasiere* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 191).

REM. Cf. aussi TLF IV, 887b : *braisiere*. [R. M.]

BRASSAGE, subst. masc. (brassage)

[GDC : *brassage* ; FEW I, 483b : *brace* ; TLF IV, 913b-914a : *brassage*¹]

A. - "Action de brasser la bière"

Rem. Doc. 1331 (Lagny, *le brassage a faire godale et servoise*) ds GDC VIII, 369a.

B. - "Action de remuer le métal en fusion (dans la fonte des monnaies)" : ...il aura pour ouvrage, *brassage* et touz autres couz de monoier tout l'or qui sera monoïé jusques audit terme, pour chacun marc, deulx soulz six deniers tournois (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1342, 144). ...Nous eussions ordonné pour *Brassaige*, aux Ouvriers et Monoiers ouvrans et monoyans en noz Monoies (...), six deniers... (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 329). ...et deurent avoir pour *brassage* II s. VI d. (Doc. 1424. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 88, 1927, 288).

Rem. Doc. 1324 (*brassage*) et 1420 (*brassaige*) ds GDC VIII, 369a. [R. M.]

BRASSE, subst. fém. et masc. (brasse)

[T-L : *brace* ; GD : *brace* ; GDC : *brace* ; AND : *brace*¹ ; FEW I, 486a : *brachium* ; TLF IV, 915a : *brasse*]

I. - [Sur *bras*]

A. - "Bras ; les deux bras" : Se li donne .I. tour de l'espée Au travers, a *brache* levée. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 259). Se mon mary me fait offense, Ou veult estriver de riens nee, Puis que il a *brache* brisiee, Contre terre le bouteray. Jamais ne le deporteray, Se me gart Diex. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 32). Car tout desrompt sa faulse *brace* Quanque bastis et quanque embrace (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 79). Chiere dame, vuillés souffrir Que mon Sauveur ung peu embrasse. Pour Dieu mectés moy sur la *brasse* Mon Sauveur et mon jeune roy. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 90). Et adont messire Robert de Loire le prist par le *brace* dextre et luy dist... (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 375).

- À *brasse de corps*. "À bras le corps" : ...il marcha auprez dudit Mahiot, et le print à *brache* de corps, et tellement qu'il le rua par terre soubz lui, où il lui fit grant martire (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 304).

B. - P. méton. "Espace occupé par les deux bras étendus"

1. "Envergure des bras étendus" : "...Advisés bien que (...) nul d'eulx n'approche l'un de l'autre de la longueur d'une *brache*, pour paour qu'ilz ne hurtent l'un l'autre, qui est l'une des subtilitez de la guerre, especiallement en eschellement et entreprises secretes." (BUEIL, I, 1461-1466, 89).

2. "Espace occupé par les deux bras étendus, d'ou carrure" : Et Lion se deffant a la *brasse* quaree. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 386). Seignour, à celle tour (...) Ouvroient ly baron de France l'onourée Qu'à mont de Civetot furent pris en mellée : Bauduin de Biauvais (...) Et Ricart de Caumont, à la *brace* quaree (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 255).

3. MES. "Mesure de longueur équivalant environ à la longueur des bras étendus" : ...pour la vendue et livree de 315 *braces* de parchaintes employées es 4 trefs dessusdis. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1379, 263). ...XIII *braces* de velux noir pour une journée à armer pour icellui seigneur (Comptes roi René A., t.2, 1453, 11). Par especial, il dist qu'il y a serpens qui ont cent et L *braches* de long (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 144). ...huit *brasses* de corde pour attacher plusieurs pieux et autres bois à merrien (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1474, 371). ...Jehan Bachelot, qui estoit illecques près ès champs dudit

village où il chaumoit et avoit ung gros baston forchu de plain poing et long d'une *brasse* et plus, vulgaument appelle paufour ou fourche en sa main, et l'autre desdiz deux hommes avoit ung grant faucillon en sa main, duquel on a acoustumé chaumer (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 56). Et n'est riens plus certain que à l'heure que noz gens estoient à Hostie, qu'il ne tumbast plus de vingt *brasses* de mur de la ville de Rome, par là où l'on devoit entrer. (COMM., III, 1495-1498, 75).

II. - [Sur *brasser* (?)] "Cordage" : Pour six bartz (...) pour ung sas a sacher le plastre et le créon (...) pour ung esseul, pour le chariot a mener les pierres (...) pour corde de fouet et pour deulx *braches* pour les machons (Comptes Archev. Rouen J., 1461-1462, 325). A Guillaume Marc, cordier, pour ung grant chable (...) et pour quatre *braches* (Comptes Archev. Rouen J., 1462-1463, 330). [R. M.]

BRASSEE, subst. fém. (brassée)

[T-L : *braciee* ; GD : *braciee* ; GDC : *braciee* ; DÉCT : *braciee* ; FEW I, 486a : *brachium* ; TLF IV, 916a : *brassée*]

A. - "Ce que l'on tient entre ses bras" : Pynoteüs sus son avis Ne mist nul terme, ce m'est vis, Ançois, a mances rebracies, Oevre une ymage a grans *bracies* : D'aige et de terre muiste et mole Ordonne et taille et fet le mole, Dou long, dou large et del estroit, Dou clos, del ouvert, dou destroit, Tele que fu jadis au monde Neptisphele qui tant fu monde . (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 95). ...les ungtz chauffoient broches de fer, huilles, eaues ; les autres se combatoient et recueilloient le trait que les assaillans tiroient ; et y avoit de petit enfans, comme dit est, lardés tout autour d'eulx de flèches et de viretons, et les apportoient sur les murs à grans *bracées* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 180).

- P. métaph. "Personne que l'on tient entre ses bras, dans un geste de tendresse" : Adieu, mon filz [Jésus] ; mon filz ; adieu ! Plus ne vous voy, douce *brassée* ! (Pass. Auv., 1477, 263).

Rem. Image déjà empl. ds *Les Cinq joies de Notre-Dame*, XIII^e s. ds GD : Molt tenez douce *braciee*.

- "Embrassade, étreinte" : ...revint nostre maistre de la messe, et fist une grand *brassée* a sa femme, et luy donna le bon jour (C.N.N., c.1456-1467, 369).

B. - "Longueur de bras (?)" : Les habitans de Varclive ont en la forest coustumiere, hors taillez et deffens, le boiz sec en estant et en gesant, le vert en gesant, de *brachie* et de mains, pour leur ardoir seulement, senz merren de quartier, senz estre plus long que charetil, et ne s'en pevent clorre ne hebergier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 10-11). Le commun et habitans de Bohuon ont acoustumé de prendre en la forest de Lions III chesnes par livrée du verdier, de *brachie* et de mains, pour aidier à faire une messon neufve sur chacune mesure ancienne (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 28).

- MES. "Mesure de longueur équivalant environ à la longueur des bras étendus" (synon. *brasse*) : ...une place, ou fondeiz, contenant en soy quatre *bracées* et demie ou environ de large et sept *bracées* et demie ou environ de lonc (Doc. Poitou G., t.2, 1334-1348, 320). Quant Bauduins le voit, s'oit le cière esmarie ; Le payen eslongea ensy que troys *bracie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 515). ...à quatre *bracées* près de la maistre porte dudit chastel, et au costé senestre, avoit et a une faulce porte, laquelle de present est murée (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 195). [R. M.]

BRASSEMENT, subst. masc. (brassement)

[T-L : *bracement* ; GD : *bracement* ; GDC : *bracement* ; FEW I, 483b : *brace* ; TLF IV, 917a : *brassement*¹]

A. - "Action de brasser la bière"

Rem. Doc. 1385 (Reims, *le brassement de la cervoise et godale*) ds GDC VIII, 369b.

- [Dans un contexte métaph.] : Et s'elle l'a brasset boive le *brassement* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 77). Par foy, ce dist li rois, fait sera ensemment, Car qui de tel brassin set faire *brassement* C'es bien drois qu'i le boive. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 627).

Rem. Baud. Sebourc B., c.1350, XV, 1130, ds GD I, 715c.

B. - Au fig. "Agitation" : LAMETH commence : Je me sens quasy aveuglir Par ung *brassement* non pareil, Car j'ay eü ung grant travail A entretenir mes deux femmes. Je suis le premier des bigames Qui suis pugny selon mes jeulx (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 119). [R. M.]

BRASSER, verbe (brasser)

[T-L : *bracier*² ; GD : *brasser* ; GDC : *bracier* ; AND : *bracer*² ; DÉCT : *bracier*² ; FEW I, 483a : *brace* ; TLF IV, 917a : *brasser*¹]

Empl. trans.

A. - Au propre

1. "Brasser, mélanger des matières plus ou moins liquides en les travaillant avec le bras ; d'où préparer une mixture" : Helas ! se dist Regnaut, que de painne souffrés Tout pour l'amour de mi, (...) Car se que j'ay *brassé* convient que vous buvés. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 236). Le garchon est pendus qui le venin *brassa* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 87). Mauldit soit il de Dieu le Pere Tout Puissant Qui *brassa* le bruvage dont de gens moru tant. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 100). Tous leur blez firent amasser Et un fort buvrage *brasser* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 257).

- [Cont. métaph.] : Pourtant s'aucuns s'en sont joye tollue Par conduite meschante et dissolue, S'ilz se deçoivent Par en user autrement qu'ilz ne doivent Et maulouyer en la fin en reçoivent - Ilz l'ont *brassé*, c'est raison qu'ilz le boivent. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 192). C'est ce faulx prophete Jhesus Qui nous a *brassé* ce brassin. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 507).

2. En partic. "Fabriquer (de la bière, du cidre, du poiré..)" : ...plusieurs brasseurs demourans ou bailliage de le Houdsche es parties de Bruges, illec *brassans* et excedans la grute du seigneur de la Gruuthuse, et autres taverniers qui doivent deux gros de chascun tonnel de cervoise (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 92). Et meismement fu publié en la ville de Gand qu'on se abtenist de *brasser* cervoises, ne aultres paraulz buvrages, et que toutes povres gens feissent tuer leurs chiens, et que nul ne gouvernast ne nousist chienne, se elle n'estoit chastrée. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 320).

- Part. passé en empl. adj.

- [D'une céréale] "Préparé pour être transformé en bière, malté" : ...molins à bras en leurs maisons, esquelz molins lesdis brasseurs moloient ou faisoient mieure journalment à leur plaisir et voulenté leurs grains *braisiés* ou non *braisiés* (Hist. Lille T., t.2, 1443, 527). Item que lesditz brasseurs de bieres et servoises seront tenuz de faire bonnes bieres et servoises de bons grains, nettement tenuz, bien gruez, courroyez, *braisiez*, sans y mettre baye, pyement, poix rasine, yvroye, ne autres mauvaises matières (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 621).

- [D'une bière] "Dont le brassage a été fait" : ...pour chascun brassin de cervoise *brassé* ou non *brassée* audit Maisierez et fourbours dessusdis... je prens et ay avecques ledit Pierre de Lumes... IX pos pinte et demie de cervoise (Trés. Reth. L., t.3, 1419, 17).

- Empl. abs. "Fabriquer de la bière, du cidre, du poiré..." : ...item, s'il y a aucun brasseur *brassant* ou fevre forgant ou boulangier fournant ou d'autre mestier ouvrant qui touche le fait de ladite forest, il paye chacun de soy par chacun an au roy notre sire aux termez saint Michiel et Pasquez par moytié cinq solz en la main dudit alloueur (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 97). Item, les bracheurs de ladite ville ont la grosse branche à abatre de dessus la roe d'une charette de III piés et demi de manche de la hache dont ilz abattent, et de ce sont tenus paier au sergent de la garde II gallons de servoise quant ilz *brachent*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 181).

B. - Au fig.

1. "Réaliser, construire qqc." : Marie [Marie d'Orléans], nom tres gracieulx, Fons de pitié, source de grace, La joye, confort de mes yeulx, Qui nostre paix batist et *brasse* ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 40). Memoire fait veoir le temps passé Et souvenir des maulx et des biens faiz. Un ceur devot ne peult estre lassé De cogiter tout ce qu'il a *brassé* (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 107).

- *Brasser que*. "Faire en sorte que" : L'ENNEMI. Haro ! ne sçay comment je *brasse* Que cel hermite la deçoive Si que de moy ne s'aperçoive. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 95).

- Empl. abs. "S'affairer" : LE PREMIER DYABLE. (...) Alons devers eulz tant *bracier* Que l'ame de chascun soit moie. (Mir. enf. diable, c.1339, 6).

2. "Entreprendre, tramer, ourdir qqc." : Vous avéz pour noient ceste chose *brassée* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 210). Et se faire volés che que je voel *brasser*, Tant d'or et tant d'argent vous feray delivrer Que vos enfans porés haultement marier. (Chev. cygne P., c.1356, 13). Ja *brassa* telle chose le glouton parjuré Dont grant meschief advint en la Chrestienté (Cip. Vigneaux W., p.1400, 82). Le traîtrez Robert qui ce mal vout *brasser* A fait par son malice la porte bien fermer (Cip. Vigneaux W., p.1400, 84). Quant le roy Dagoubert fut de che escolé, Cuida que Ciperis eüst le fait *brassé* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 88). ...vous ne contés mie Que le forte gehine que on lui ot baillie Lui faisoit reconnoistre ce qu'il ne *brassa* mie. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 104). ...tous les maulz qu'il *brasse* seront seur lui tournant (Cip. Vigneaux W., p.1400, 138). ...ne ja riens valoir Ne lui pourra chose qu'il face, Car Fortune ront quanqu'il *brace* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 89). Du camp ne vous poés nullement acquittier, S'i ne congnoit le fait qu'il a volu *brasser* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 14). Les deulx filz au roy Hugues (...) Le roy Hugues leur pere ont enherbé, (...) Et ont mis sus vostre mere, que le fait a *brassé* (Galien D.B., c.1400-1500, 108). Maiz quant passé A un ennuy qui l'a lassé, Fortune a tantost compassé Un mal tout nouvel et *brassé*, Que on n'y prent garde. (CHART., L. Dames, 1416, 232). Pour venir de mon cas a chef, G'y *brasseray* ung tel meschef Que mes deniers seront rescous, Mais se sera bien aux chers coux De mon maistre, on viengne qui peult. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 623). Toutes lesquelles choses ledict de Lescun et autres ambassadeurs dessusdicts ont conduit et *brassé* soubz ombre du voyage dessusdict (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 28).

- *Boire ce qu'on a brassé*. "Subir les conséquences de ses actes" : ...il luy falloit adviser nécessairement comment il pourroit

mieux boire ce qu'il avoit *brassé*, car boire le luy falloit. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 16).

- *Brasser foleur*. "Commettre une folie" : Conte Grimault, grant foleur *brace* Qui guerre sanz raison esmeut. (Mir. Amis, c.1365, 17).

- *Boire (qqc.) tel que/comme on (l')a brassé*. "Subir les conséquences d'une mauvaise action" : Boyre fault comme on l'a *brassé*. Hee, le temps passé Ne peult revenir. Brief, le souvenir Rent mon cueur tout mat et cassé. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7). Nul confort d'elle [pauvreté] ne descent tant qu'on est de Mort embrassé : Boire fault comme on a *brassé*. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 145). Tout tel que nous l'avons *brassé* Le fault boire, maistre Agrappart. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 15). S'il en comper la folie, Le boive tel qu'il a *brassé* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 364).

. Prov. *Tel le boit qui tel le brasse*. "Celui qui l'a fait doit en subir les conséquences" : Si n'en encolpe Nul que moy lasse Qui mieulx vëoir la mort amasse Qu'il faillist que ainsi le blasmasse ; Maiz tel le boit qui tel le *brasse*. (CHART., L. Dames, 1416, 290). Mais tel le boit qui tel le *brasse*. Va ! Que mal an, et male grace, Et male rencontre, et mau repos Soient a toy (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 133).

- *Brasser des brouets/brasser potage*. "Préparer, jouer des tours" : Car au premier comme au nostre nous avons obey, mais de l'autre couste nous sommes evanouiz. Or sommes enchez en tant de malediction que de l'un ne de l'autre n'avons possession. Et ainsi de noz dieux, c'est l'effect d'avarice, nous sommes tous fraudez et a bon droit. Car ce brouet nous avons bien *brasse* [l. *brassé*]. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 271). Et se Pilate aucunement Nous refusoit le jugement, Vers les Romains l'accuserons Et tel brouet lui *brasserons* Del or qu'il a pris et ravi Qu'il en sera tout esbahi (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 145). NYVELET. On a jouay ung tour de maistre. MALOSTRU. Nous a on telz brouetz *brassez* ? (Copp. lard., a.1488, 178). Elle s'en va a sainte Avoye, Se croy jë, en pellerinage, Ou au gibier en taspignage S'en va *brasser* quelque brouet. (P. Jouh. D.R., a.1488, 26).

. Prov. *Qui brasse potage ne vient pas à son avantage* : Mesmement eulx, par leur oultraige, Ont produit la voye et passaige Pour nous voloir desavoyer ; Mes souvent qui *brasse* potaige Ne vient pas a son avantaige, Car eulx mesmes ce sont noyez. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 475).

- *Brasser maint bon escot*. "Faire bombance" : J'entens le train, je voy que c'est, On [y] *brasse* maint bon escot. (Sots gard., a.1488, 105). [note de l'éd.]

- *Brasser qqc. à/contre qqn* : ...grant courroux et dueil amer M'a (...) pourchacié. Ore certes elle a *bracié* La mort pour li. (Mir. emper. Romme, 1369, 275). Encores fust plus courrouciés S'il seust bien tous les meschés Que Florée li taille et *brasse*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 21). De ceste avenue, luy et tout son lignaige furent durement courrouchiez et penserent bien que messire Henry de Persi, conte de Northombrelant, leur avoit tout ce *brassé* et attisé, quoyque ilz luy fussent de son lignaige et prochains voisins marchissans de terres et de chastiaux. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 44). Bien veoit que Ghisebrest Mahieu avoit en che voiage aucune cose *brasset* contre lui au conte et contre ses compaignons, pour tant que li contes avoit fait si amiables responses. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 175). SATHAN. ...Luy *brasseray* telle injustice Qu'elle [Marie] mourra de malle mort. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 41). Pluseurs, mains maulx m'avés *brassé*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 225). ...et se

doloit et complaignoit à Dieu et au monde du meschief que ces gens-ci luy *brassoient* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 444).

- Empl. abs. "Intriguer" : Doulx Jesus, eternelle face, Je te requier en ceste place, Mon createur, mon Dieu, mon sire, Que tu vueilles octroyer grace A Laurens, car bien voy qu'on *brasse* A livrer son corps a martire. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 208). [R. M.]

BRASSERECE, adj. fém. (brasserece)

[GD : *brasserech* ; FEW I, 483a : *brace*]

[Fém. de *brasserech*] "Qui sert au brassage (de la bière)" : ...la chaudiere *brasseresse* doit III den. (Trés. Reth. L., t.3, 1448, 243).

Rem. Cf. GD I, 715c, doc. 1313 (*chambre braceresse*, "brasserie"), s.v. *braceor*. [R. M.]

BRASSERECH, adj. (brasserech)

[GD : *brasserech* ; FEW I, 483a : *brace*]

"De brasserie"

REM. Doc. 1431 (Douai, *mollin braserech*) et 1456 (Lille, *un tonniel brasserich*) ds GD I, 724a. [R. M.]

BRASSERESSE, subst. fém. (brasseresse)

[T-L : *braceresse* ; GD : *braceor* (*braceresse*) ; AND : *braceresse* ; *FEW I, 483a : *brace*]

[Fém. de *brasseur*] "Celle qui brasse, qui fabrique (un aliment liquide, une boisson...)" : Et puis s'en rala à Gand, dont il fu nés, et y prist à femme une *brasseresse* de miel. (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 363).

- [Cont. métaph.] : Tresdouz Dame Seinte Marie, qe de cest douz et precious boire estoietz *braceresse* et chief botillere, jeo vous prie, ma douz Dame, qe jeo en puisse avoir ore a ma grande bosoigne, et si largement com jeo en ai bosoigne. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 133). [R. M.]

BRASSERIE, subst. fém. (brasserie)

[T-L : *bracerie* ; GDC : *brasserie* ; AND : *bracerie* ; FEW I, 483b : *brace* ; TLF IV, 919a : *brasserie*]

A. - "Activité de brasseur (de bière)" : ...et encores se ingèrent et entremettent chacun jour de faire byères et servoizes, prennent *brasseries* a aultruy et non a eulx appartenans (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 620). ...lesdits articles ne pourront en riens derroguer, ne prejudicier au droit que ledit seigneur a acoustumé de prendre par chacun an sur chascun brasseur exerçant le fait de *brasserie* a Paris. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 623).

B. - "Lieu où l'on brasse la bière, brasserie" : ...doresnavant nul ne pourra lever *brasserie* ne ouvrour dudit mestier a faire bieres et servoises, s'il n'est premierement experimenté et trouvé souffisant par les gardes et commis par justice, sur le fait du brassin desdictes servoises et bieres (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 620-621).

Rem. Doc. 1371 ds TLF. Doc. 1474 ds GDC VIII, 369b.

C. - "Liquide brassé"

Rem. *Lettres agn.* L., p.1412, 407 (*bracier une bracerie de...*). [R. M.]

BRASSET, subst. masc. (brasset)

[*FEW I, 486a : *brachium*]

"Petit affluent d'un cours d'eau" : ...un autre bergier qui estoit d'autre costé dudit *brasset* [le ruissel de Marne qui va dudit Cregy a Meaulx] (Berger Fr. K.-G., 1393, 164). [E. P.]

BRASSEUR, subst. masc. (brasseur)

[T-L : *bracëor* ; GD : *braceor* ; GDC : *braceor* ; AND : *braceour*¹ ; FEW I, 483a : *brace* ; TLF IV, 919b : *brasseur*]

A. - "Celui qui fabrique (la bière, le cidre, le poiré...), brasseur" : ...Henroteauz fis le *bressoir* (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 48). ...item, s'il y a aucun *brasseur* brassant ou fevre forgant ou boulangier fournant ou d'autre mestier ouvrant qui touche le fait de ladite forest, il paye chacun de soy par chacun an au roy notre sire aux termes saint Michiel et Pasquez par moitié cinq solz en la main dudit alloueur (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 97). Item, les *bracheurs* de ladite ville ont la grosse branche à abatre de dessus la roe d'une charette de III piés et demi de manche de la hache dont ilz abattent, et de ce sont tenus païer au sergent de la garde II gallons de servoise quant ilz brachent. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 181). ...Jehan Palenq, *brasseur* (Hist. Lille T., t.2, 1405, 426). ...plusieurs *brasseurs* demourans ou bailliage de le Houdsche es parties de Bruges, illec brassans et excedans la grute du seigneur de la Gruuthuse, et autres taverniers qui doivent deux gros de chascun tonnel de cervoise (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 92). Item que aucun servoisier, *brasseur* ou autre, de quelque estat qu'il soit, ne vende servoise ou biere a plus hault pris de vint quatre solz chascun caque (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 618). ...representans la plus grant partie des *brasseurs* servoisiers et gens vendans servoise a destail (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 620).

- *Brasseur de miel* : Il y avoit ung homme à Gand qui avoit nom Jacques d'Artevelle et avoit esté *brasseur* de miés. (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 128). Et s'en revelerent plusieurs et firent leur chief d'un bourgeois de Gant, qui avoit esté *braceur* de miel, et l'appelloit on Jaques d'Artevelle. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 39). Et avoit à ce donc un homme à Gand, qui avoit esté *brassères* de mielz. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 127).

- *Moulin à brasseurs* : Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe (...) en rentes, travaux à mareschaux et moulins à *brasseurs*... (Comptab. Dieppe M., 1475, 114).

B. - "Celui qui trame, machine de mauvaises actions" : Laquelle chose (...) ce luy devoit bien estre matière de doléance et de grand annuy, et d'avoir bien contre coeur cestes gens, *brasseurs* de si mauvaise oeuvre (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 477). Tu as voulu encontre eulx provoquer Ire et Rancune, et souvent convoquer Mains cuers humains de faulceté *brasseurs*, Mais en la fin tousjours ses oppresseurs A leur grant honte ont esté desconfis, Amendrissans leurs terres et prouffis. (Lyon cor. U., 1467, 34). [R. M.]

BRASSIAGE, subst. masc. (brassiage)

[GD : *brassiage* ; FEW I, 487a : *brachium*]

"Action de faire (et de charger) des bottes de fourrage (en partic. de foin)"

REM. Doc. 1431 (Reims, *brassiaige*) ds GD I, 724a-b.

V. aussi *brassieur* [R. M.]

BRASSIER, subst. masc. (brassier)

[*FEW I, 486a : *brachium* ; TLF IV, 920a : *brassier*]

"Tenancier qui ne vit que du travail de ses bras (en partic. sans animal de trait)"

REM. Doc. 1455 (en contexte latin) ds TLF. Cf. *laboureur de bras* "moissonneur". *Brassière* v. Lexiques ("tenure exigüe, tenure de brassier"). [R. M.]

BRASSIERE, subst. fém. (brassière¹)

[*FEW I, 486a : *brachium*]

"Tenure exigüe" : Item, le disme du vin du terrouer et vinoble des Combes. Item, les parcières ou vignobles de Piéferre. Item, la *brassière* ou vignoble de la Carie, ensemble les cens, et rentes deuz ès vignobles et terrouers des Chesaux de la Marcurière. Desquelz terres appert plus à plain par la relacion et procès sur ce fait par ledit sergent. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 522). [R. M.]

BRASSIERE, subst. fém. (brassière²)

[T-L : *braciere* ; GDC : *braciere* ; FEW I, 486a : *brachium* ; TLF IV, 920a-b : *brassière*]

A. - "Pièce d'armure couvrant le bras" : Et anciennement, pourquoy disoit l'en que l'ost a pié estoit le mur de l'ost ? Et non pourquant les legions qui estoient sans escuz avoient bien hyaumes et armeures pour le corps en tele maniere que les archiers couvroient leurs bras senestres de mainques ou *bracieres* de fer. ["de mainques... fer" trad. lat. *manica*] (VEGECE, 1380, I.20).

Rem. Doc. 1314 (*brachières*), 1342 (*bracières*), 1474 (*brassière*) et 1498 (*brassière*) ds GAY I, 207b.

B. - "Garniture intérieure placée sous l'armure pour la protection des bras" : Pour deux paires de gans, pour deux voulgers (...). Pour six *bracheres* à tirer... (Fr. arch. Compiègne B.H., 1466-1469, 152).

Rem. Doc. 1450 (*bracières*) ds GAY I, 207b. [R. M.]

BRASSIEUR, subst. masc. (brassieur)

[GD : *brassieur* ; FEW I, 486a : *brachium*]

"Celui qui fait (et qui charge) des bottes de fourrage (en partic. de foin)"

REM. Doc. 1431 (Reims, *un brassieur de foing*) ds GD I, 724b.

V. aussi *brassiage* [R. M.]

BRASSIN, subst. masc. (brassin)

[T-L : *bracin* ; GD : *brassin* ; GDC : *bracin* ; FEW I, 483b : *brace* ; TLF IV, 920b : *brassin*]

A. - "Action de brasser la bière, la cervoise" : ...l'en enjoint et commande ausdiz brasseurs qui auront vendu et vendront leursdictes servoises en gros ausdiz cabarez, qu'ilz en vendent a detail en leurs hostelz a brasser, et detailent d'icelles servoises au pris dessusdit, ou au moins qu'ilz en retiennent tousjours ung caque ou demy caque pour tesmoing, et de *brassin* a autre, sur lesdictes paines. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 619). ...doresnavant nul ne pourra lever brasserie ne ouvrour dudit mestier a faire bieres et servoises, s'il n'est premierement experimenté et trouvé souffisant par les gardes et commis par justice, sur le fait du *brassin* desdictes servoises et bieres (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 620-621).

B. - P. méton.

1. "Cuve où l'on brasse la bière, la cervoise ; quantité de bière brassée en une seule fois, brassin" : "Traîtres," dit Hellies, "(...) Le *brassin* buverés que vous voutés [l. voullés] brasser." (Cip. Vigneaux W., p.1400, 114). ...pour chascun *brassin* de cervoise brassé ou non brassée audit Maisierez et fourbours dessusdis... je prens et ay avecques ledit Pierre de Lumes... IX pos pinte et demie de cervoise (Trés. Reth. L., t.3, 1419, 17). Item l'en deffend a tous brasseurs de servoises et bieres, qu'ilz ne mettent en leurs *brassins* poiz ne herbes ou autres mixtions deffendues (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 619).

2. "Bière" : Si revanrai icy mengier mon lait buré Et boire le *brasin*, mengier bacon sallés. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 115).

Cilz gars la warnisson son perre [a] si gaistee Qu'il ne sceit que mengier s'i ne hume poree. Toute jour fait o feu de son pain la tostee, Adés ait du *brassin* une grande tinee. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 228). Fy de *brassin*, de queute, de briemart, De fourdrine, de cervoise et de let (...). Car desormés, pour mieux emplir me dalle, Je me tenray a la bonne vinee (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 801).

3. "Construction où l'on brasse" : ...et, par tant qu'il ne porent avoir la dicte femme, ilh alont abatre le molien al ven et le *bresin* do saingnor de Warous et wasteir ses bins az chans. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 5). ...mesir l'abbait (...) fist faire unck puche en son monasteir à plus hault lieu, pardevant le noveal pristin ["Lieu où l'on pétrit le pain"] et *bressin*, qui n'estoit adonc del tout encor parfait (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 509).

4. "Fabrication (de drap)" : Pour chacun *brassin* de chacun drap fait à Amiens, deux sols parisis [de taxe] (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1351, 440).

C. - Au fig. "Machination, intrigue, manigance, mauvais coup" : SATHAN. Marietrop mal me promaine. Par elle je suis confondu, Et tout mon *brassin* morfondu, Et adnichilé tout mon art (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 42). La fiere mort qui les humains amasse (...), Par son *brassin*, son bransle et son bras fin A mis a fin la ducesse Marie : M'est marie que mort ne desmarie. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 170).

- *Boire son brassin/le brassin qu'on a brassé* : Traîtres, dit Hellies, (...) Le *brassin* buverés que vous voutés brasser. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 114). ...De son cousteau il s'est couppé, De ses verges il s'est batu : Le *brassin* a beu que a brassé. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 178). ...car est venue la saison Quë a ton tort et par ta coulpe Tu as eü de tel pain soupe. (...) Boire te convient ton *brassin*. (Compl. Dinant T., 1466, 32).

- *Brasser un brassin (à qqn)* : "Préparer un mauvais coup à qqn" : ...Et si leur fault brasser si faiz *brassins* [à ses pauvres voisins] Qu'on leur oste leur rente ou leur prebende. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 99). ...Liege fut punie Par glave et par arsin Et la Barbe honnie, Qui brassa ce *brassin*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 315). C'est ce faulx prophette Jhesus Qui nous a brassé ce *brassin*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 507).

- *Se brasser un brassin*. "Se préparer une mauvaise affaire" : ...luy-mesme à sa male heure s'estoit *brassé* ce brassin, et n'en devoit à homme du monde donner le tort qu'à soi propre (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 72). [R. M.]

BRASSINE, subst. fém. (brassine)

[GD : *brassine* ; AND : *bracine* ; FEW I, 483b : *brace*]

A. - "Fabrication de la bière ; quantité de bière brassée en une seule fois" : ...quantés fois que aucuns dudit Maisieres brasseur s'entremet de brasser cervoise de grains pour vendre, nostredit très redoubté seigneur le conte et ladicte Maresson, pour raison dudit sextillage, [ils] prennent et reçoivent sur chascune *brassine* deux pos et demi de cervoise (Trés. Reth. L., t.3, 1469, 452).

B. - "Lieu où l'on brasse la bière, brasserie" : Dou sire de Warous entrat en l'iretaige, Les molins et *bressines* ardit jusqu'al herbage (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 679). ...la *brassine* en my la ville qui fut Simon de Broucke (Terre Jauche D., 1444, 154). ...et en vat-ons jusques aux Fosseit, et de Fosseit jusques alle Spinete, et delle Spinete toute le voie jusques alle *brassine* c'on dist Valyauldevant, laqueile *brassine* n'est point del franchise, et ensiwant ladite voie, tot jour à main diestre jusques alle crois des nuves *bressines* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 260).

[aussi p.194, *bresines*] ...al recoverir ladite *bresine* (Terre Jauche D., 1481-1482, 242).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1356 (*brassine*) ds GD I, 724b. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 70. [R. M.]

BRASSOYER, verbe (brassoyer)

[T-L : *braçoier* ; GD : *braçoier* ; FEW I, 487a : *brachium*]

I. - [Sur *bras*] "Serrer dans ses bras"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- *Se brassoyer*. "S'embrasser"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

II. - [Sur *brasser*] "Façonner"

REM. Doc. 1332 (Lagny, pour .I. autre vallet a *brassoierle merrien doudit pressoier*) ds GD I, 716b. [R. M.]

BRASSEURE, subst. fém. (brassure)

[GD : *brasseur* ; FEW I, 486b : *brachium*]

[Partie du harnais] : Toutes manieres de Bourrelliers n'auront, ne prendront d'une selle de limons que douze sols de la meilleure, et au-dessous : du collier de limons garni de *brasseures*, d'astellets, douze sols, du collier de traiz garni d'astelets et de billots, huit sols... (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 371).

REM. Même texte : Item, toutes manières de bourrelliers ne auront ne prendront d'une selle de lymons que XII sols de la meilleur et au dessoubz ; du colier de lymons garny de *brasseurs* et d'astellets XII sols ; du colier de traiz garny de astelles et de billon VIII sols ; d'une avaloire garnye de merlieres et cuir, la meilleur VIII sols et au dessoubz ; de fourreaux de traiz a tout la dossière et la ventrière les meilleurs, VII sols (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 32). [R. M.]

BRAVE, adj. (brave¹)

[T-L : *brave* ; GDC : *brave* ; FEW I, 249a : *barbarus* ; TLF IV, 922a-923b : *brave*]

"Richement vêtu, élégant" : LE MOUNYER. Sy vous faitces cultation, Mounyere, avec monsieur le *brave*, Par la mort bieu, sy je n'enclave Ma dague dedens vostre sain ! (Gent. moun. T., c.1500, 359).

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 55 (*brals*, II, 6302 ; peut-être *braus*, *braves*, qui aurait ici le sens de "courageux, plein de bravoure"). [R. M.]

BRAVE, subst. (brave²)

[*FEW I, 249a : *barbarus*]

Porter braves. "Être richement vêtu, être élégant" : La les femmes portent *braves*, et sont en leurs maisons bien oysives (Pèler. D., 1486, 391).

REM. Cf. FEW : *braverie* "parure". [R. M.]

BRAVEMENT, adv. (bravement)

[FEW I, 249a : *barbarus* ; TLF IV, 924a : *bravement*]

"De manière courageuse"

REM. Doc. 1465 ds TLF. [R. M.]

BRAVER, verbe (braver)

[GDC : *braver* ; FEW I, 249a : *barbarus* ; TLF IV, 924a : *braver*]

[D'un lion] "Rugir, gronder sauvagement" : Or songeay lors, que le pastourel vy, Qui, en cuidant le fossé traverser, Entre ses mains ledit baston rompy, Et au fossé je le vis reverser, Et le Lyon sur ses arpes dresser, Et en *bravant* a haulte et forte alaine, Dessus terre du povre avoir verser Sang et liqueur, en prenant gresse et

laine. (DU PRIER, *Songe past. D.-M.*, c.1477-1508, 102). Et quant le duc lorrain sentit Que l'autre luy venoit au devant, Fier et courageux se partit, Et vint comme ung lyon *bravant*, En disant a ses gens : ... (DU PRIER, *Songe past. D.-M.*, c.1477-1508, 126). [R. M.]

BRAYDONNE, subst. fém. (braydonne)

[GD : *braydonne*]

"Femme de mauvaise vie, prostituée"

REM. Doc. 1474 (*braydonne*) ds GD I, 724c. Étymologie ? Sur *braie* ? [R. M.]

BRAYER, subst. masc. (brayer¹)

[T-L : *braier* ; GD : *braier* ; AND : *brael* ; DÉCT : *braier* ; FEW I, 480a : *braca* ; TLF IV, 927a : *brayer*¹]

A. - "Ceinture"

1. COST. "Ceinture (qui maintient les braies)" : ...deux paires de boucles d'argent à *braier* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 125). ...deux paires de boucles à *braier*, pesans un marc (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 126). ...pour faire faire 3 draps de 2 lez pour baignoères pour le Roy, 7d. Li, pour appareillier 10 chemises d'estamines et 4 *braiés* pour le Roy, 14d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 231). Pour 2 onces et demie d'or pour faire une boucle à l'entredoux du *braier*... (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 232). ...deux *brayers* de satanin, à troys boucles et ung mordant d'or chascun (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 108-109). Il le faut fichier Dans voustre *brayer* Avec vous coillions. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 270).

2. P. anal. MÉD. "Bandage herniaire, brayer" : ...les couillions soient soubstenus avec ligature et coeffe jointe au *brayer*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.7). La largesse du *braier* doit estre de quatre dois (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 44).

- "Ceinture de chasteté" : Elle aussi doutant que des femmes estant avec elle en sa maison ne feust fraudee de la compaignie ou couple charnelle de son fils, premierement trouva et pourpensa l'usage des *braiers*, comme dient aucuns, et les fist porter a toutes ycelles femmes qui habitoient en sa sale et maison, aussi soubz clefs, lesquelles clefs elle avoit envers soy ; et cy comme l'en dit, est encore gardé des Egipcians et des Assiriens. (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 2).

3. "Ceinture pour consolider les cloches"

Rem. Doc.1389, 1404 et 1488 ds GD I, 719a.

B. - P. méton.

1. "Partie du corps à la hauteur de la ceinture, taille" : D'unne haïche qu'il tint en vint a l'aviersier (...). Et la cuisse li fait si fort aller tranchier Que plus de plainne palme entrait ou *braier*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 554).

Rem. *Mabrien V.*, 1462, 25/6 ; 28/3.

- *Jusqu'au brayer* : Mais se cheüs en un marés Fust Balthasar jusqu'au *braier*, Ne se peüst tant esmaier Com de la main qu'il a veü. (MACH., C. ami, 1357, 26). Et aveques ce chascuns d'euls Estoit en mer jusqu'au *braier*, Pour les Sarrasins deplaiier. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). L'espee entra plus de .III. doies En l'espaule dou chevalier Tant que li sans en poet raiier, Qui jusques au *braïier* le moulle. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 257). ...Lassime aleir, u trestous porfendus Sereis jusqu'en *braïier* par le Dieu de lāsus. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 719).

- P. ext. *Noeud du brayer*. "Partie du corps humain où se noue la ceinture, taille" : ...Se vous venés avant, vous arés vo

loier. Se je ne vous pourfeng dusqu'au neu du *braier* ! (Bât. Bouillon C., c.1350, 132). Le traître froissa jusqu'au neu du *brayer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 223).

2. "Ventre de l'oiseau" : Eprevier de plumes travesaines, quant il sont grosses et bien coulourees de vermail (...) et que il ait le breuel [var. *breul*, *breil*, *braier*] mellé de melles travesaines aussi comme le corps (...) esprevier de telles plumez devroit estre bon par droit (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 217). Maiz oncques plus grant hardiesce Ne vit homme ne tel vitesce Que les deux taharotes firent, Car une grant grue assaillirent, Que l'une prist parmy la teste, Et Dieu scet se le roy ot feste, Car l'autre li ala aidier, Qui la prist parmy le *brayer*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 442). Item, a tirer les plumes du *brayer* le sent l'en. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 174). [Même contexte p.229] [R. M.]

BRAYER, verbe (brayer²)

[*FEW I, 480b : *braca*]

"Ceinturer, entourer" : Après ces temps, comme ie fusse fort fichee ou cuer du roy de Ninyve, par moy mettre a effett ne vint il a chief de prendre la ditte fort cité de Babiloine, laquelle sa femme Semiramis par moy et mon industrie moyenant son chevalereux courage fist encores enforcir et *braier* de bons fossez et bastides (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 133). [R. M.]

BRAYER, verbe (brayer³)

[GDC : *braier* ; FEW XV-1, 235a : *braèda* ; TLF IV, 927b : *brayer*²]

Empl. trans. "Enduire de brai, de goudron" : A Climent Le Vavasseur, pour avoir acheté 5 peaulx de mouton a tout leur laine pour faire wadiaux a *brayer* lesdictes galees (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 191). [R. M.]

BRAYERE, subst. fém. (brayère)

[GD : *braiere* ; FEW I, 480b : *braca*]

"Ceinture placée au-dessus des braies" : ...messire Guillaume Farintonne, assenna messire Jehan de Chastelmorand ou bras, et Chastelmorand l'Anglois soubz la *brayère* (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 133).

Rem. COQUILL. ds GD I, 719a. [D. L.]

BRAYETTE, subst. fém. (brayette)

[T-L : *braiete* ; FEW I, 479a : *braca*]

A. - "Poche sur le devant de la braie (protégeant le sexe masculin)" : Il montrera une *brayette* et dira : En vela la plus grant partie ; Voyez, mes dames, hault et bas ! Je l'ay apporté d'Ytalie (Serm. st Velu K., c.1500, 85).

Rem. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, CXI, 4.

B. - P. méton. "Sexe masculin" : Car il regardoit que sa *brayette* Estoit assez haulte pour elle. (Bad. loue T., c.1500, 64).

REM. Cf. TLF IV, 880 : *braguette*. [R. M.]

BREBIAGE, subst. masc. (brebiage)

[T-L (renvoi) : brebiage ; GD : *brebiage* ; FEW XIV, 338a : *vervex* ; TLF IV, 928b : *brebiage*]

"Droit sur les brebis, sur les moutons"

REM. Doc. 1344 (*brebiage*), 1392 (*brebiage*), 1404 (*brebiage*), 1454 (*berbiaige*) ds GD I, 724c. [R. M.]

BREBAILLE, subst. fém. (brebaille)

[T-L (renvoi) : brebaille ; GD : *brebaille* ; FEW XIV, 338a : *vervex*]

A. - "Mauvaise brebis" : N'av'ous honte de tant debatre A ce bergier pour trois ou quatre Vieilz *brebailles* ou moutons Qui ne vallent pas deux boutons ? (Path. D., c.1456-1469, 176). [Lecture fautive *bredaille* ds GD I, 725b]

B. - "Troupeau de brebis" : Pour le bestial de *brebaille*, moutons et autres, venduz alans, venans ou retournans dudit marché de Boussac... (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1447, 528). [R. M.]

BREBIETTE, subst. fém. (brebiette)

[T-L : *brebiete* ; GD : *brebiete* ; FEW XIV, 337b : *vervex*]

[Dimin. de *brebis*, souvent en cont. métaph.] : ...tous et toutes s'atourment De trier leurs *berbietes* (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 233). Ainsi estoie es champs tous seulx, Et entre les pastours vy ceulx Qui s'amerent et autour d'eulx Leurs *berbietes*. Si firent par leurs amouretes Tant de gracieuses chosetes, Et s'entredonnoient fleuretes Et chappeaulx vers (CHART., L. Dames, 1416, 204). En gardant leurs *berbietes* Pastours ont bon temps. En gardant leurs *berbiettes*, Ils jouent de leur musettes (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 66). Vous venez ainsi comme loups Qui ravissent les *brebiettes* (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 309). LES BREBIS De petit nous nous appaisons Comme petites *berbietes* Et sommes, ou temps des fleurettes, Prestes de rendre noz toisons. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 117). Les gouvernans et les meneurs Des *brebiettes* en pasture, Autant les grans que les mineurs, Si par desfault et fourfaiture, Aulcune choit en adventure, Ils la rendent ou sont pugniz. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 52).

V. aussi *brebisette* [R. M.]

BREBIOTTE, subst. fém. (brebiotte)

[*FEW XIV, 337b : *vervex*]

[Dimin. de *brebis* ; cont. métaph.] : Et en ce mesmes temps fut pris par justice a Lille et mené a Tournay ung herese (...). Fut ramené a Lille et droit la brulé en cendres et en poudre, par la grace de Nostre Seigneur qui plus ne lui voult souffrir repaire, j'espore, aveuques ses povres *brebiottes* crestiennes, desqueles il desire (...) non estre deceues et perdues par telz faulx gabuseurs, messagiers du dyable. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 227).

V. aussi *brebiette* [R. M.]

BREBIS, subst. (brebis)

[T-L : *brebiz* ; GDC : *brebis* ; AND : *berbiz* ; FEW XIV, 337 : *vervex* ; TLF IV, 928b : *brebis*]

A. - Au propre

1. "Bête de racine ovine (terme générique)" : Nous dison que le porc est desactrempé en rudesce et ordure plus que le *brebis* (ORESME, E.A.C., c.1370, 386). Item, par tempeste et fouldre [et tonnoire], il tua tous ses *brebis* comme coillars, vervis, chatrés - vel motons -, oailles, chevres, aignels et aignelés. (Man. lang. G., 1396, 84). Et se quatirent tant que les bonnes gens de la ville orent mis hors lor bestail, vaces, pors, buefs et *brebis*. Adont envoierent chil François courir devant la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). Cestui predist sur aucune revolucion et grande conjunction que les bestes plus domestiques comme chevaulx, beufz, vaches, chievres, *brebis* et pourceaulx laysseroient leurs communes habitacions et fuyroient ès lieux sauvages (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 v°).

2. "Ovidé non châtré, bélier" (synon. *couillard*) : Item, par tempeste et fouldre [et tonnoire], il tua tous ses *brebis* comme

coillars, *vervis* chatrés - vel motons -, oailles, chevres, aignels et aignelés. (Man. lang. G., 1396, 84).

Rem. Cf. Fr. Möhren, *Analyse sém. struct. et cont. : les dénominations du mouton dans des textes techn., in : Actes du 4^e Colloque internat. sur le m. fr.*, Amsterdam, 1985, 119-140.

3. Subst. fém. "Femelle du bélier, brebis" : Et toutes trois nous en alames Vers Paris, le pastour de Troie, Qui gardoit s'aumaille et sa proie, Bues, vaches, moutons et *brebis*, Qui vont paissant par ces herbis. (MACH., F. am., c.1361, 209). Bien avient aus *brebis* leur laine ; Si est laide chose et villaine Homme sans barbe (MACH., Voir, 1364, 638). ...il s'estoit aloué à mener les *brebiz* d'un homme dont il ne scet le nom, demourant en la ville de Passé, près d'Alençon (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566). Mon pere, bon jour vous doit Dieux ! Noz *brebis*, les menrai je aux champs ? (Gris., 1395, 27). Je l'ay veüe [Griseldis] moult souvent Gardant *brebis* par mi ces champs. (Gris., 1395, 30). ...buefs et vaces les plus cras et mieuls nouris dou monde, *brebis*, moutons et pors aussi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 681). ...de leurs menistres foison Y a de tieulx, qui, sanz saison, Scevent bien tondre les *brebis* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 6). ...comme deux loups s'accordent a prendre une *brebis* (GERS., Noël, p.1404, 308). ...Bien sçay qu'il ne demourroit guiere, Toutes choses mises arriere, Que de ma volenté plenniere Je ne gardasse *Brebiz* es champs (CHART., L. Dames, 1416, 205). Il souffit de prendre de sa *berbis* la laynne (LA SALE, J.S., 1456, 254). David aussi semblablement, qui estoit povre enfant gardant les *brebis* de son pere, par la voullenté de Dieu et par sa prouesse, il fut ordonné roy et gouverneur après Saul. (BUEIL, I, 1461-1466, 51). *Brebis* n'auront plus de toyson. (Rapp., c.1480, 66). De nos *barbis* avons doubtaunce ! [Forme franc-comtoise] (BOSCO, Jeu Neuch. M., c.1481-1503, 90). ...desriver pastoureau ne bergiere, Prandre *berbis* (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

- *Brebis portiere*. "Brebis en âge de porter des petits" : ...ou mois de septembre que les moutons saillent et luisent les *brebis* portieres (Berger Fr. K.-G., 1379, 152).

- [Comme terme de comparaison] : Qui en femme se fie, il n'est mie soutis. En femme n'a de cens nain plus c'une *brebis* ! (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 59). Tendres sont comme une espousee, Tremblans comme *brebiz* tousee. (CHART., L. Dames, 1416, 226). L'assault passé, les Turcqz reculèrent (...) et se tindrent serréz comme *brebis* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 345). ...mes fais fort de les garder Ainsi que les *berbiz* en mue. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 649). Et quant ce vint a l'assaillir, Eulx reluisant en leur harnois, Quant vint aux horions ferir Ne savoient ou il estois, (Contre ung de nous dix il estois) (...) (Et qui) ne savoient que devenir ; [Et furent vingt contre nous trois] Et les tuez on par les vois Ainsi que motons et *brebiz*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 576). Y reluisoient comme le jour Et ainsi que soleil ardent, Mes quant il advint au comptant A donner coups et horions, Y fuyoyent parmy les champs Ainsi que *brebiz* et motons. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 576).

. *Courir sus (qqn) comme le loup familieux fait à la brebis* : Lors fu Gieffroy assailliz de tous costez, et il se deffent hardi comme lyon, que mal soit du Sarrasin qui a coup l'oze attendre, mais lui gettent de loing lances et dars, et lui traient sang en plusieurs lieux. Mais il ne semble pas qu'il lui en soit a riens, ains leur court sus comme le loup familieux fait a la *brebis*. (ARRAS, c.1392-1393, 232). Et quant il ot route sa lance, il mist main a l'espee qui ot nom Chastiefol, et s'embat en la greigneur presse, ainsi comme le loup

entre les *brebis* quant il a grant fain. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 39).

B. - [Loc. et prov.]

1. Loc.

- *Tondre les brebis*. "Perdre son temps en baliverne" : Nous avons assés a respondre A autres fais qu'a *berbis* tondre. (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 29).

- *Se faire brebis*. "Se montrer humble et gentil" : Que l'on fière dedans ! (...) que dissimule tant le roy, qui cy pend à l'escout et se fait *brebis* ; et bargaigne-l'on de sa peau ou de sa laine. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 442).

2. Prov.

- *Bon pasteur tond sa brebis, mais ne l'escorche pas* : Notez que l'amour du peuple au roy tient le royaume si ne la perdoit mie ; bon pasteur sa *brebis* tont, non mie l'escorche. (GERS., Rameaux G., c.1404, 620).

- *De brebis comptees le loup sait bien manger*. "On n'est jamais à l'abri d'un accident, quelles que soient les précautions prises" : Il a passé deux mois qu'ailleurs ne volt coucher Qu'en la chambre ma dame pour lui mieulx agaitter ; Mais les *brebis* contees voit on du leu menger. (Tristan Nant. S., c.1350, 367). Bergier qui *brebis* garde (...) S'en doit bien donner garde Aux matins et aux vespres Que ne soyent robees Ou mises en dangier, Car de *brebis* comptees Le loup scet bien mengier. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 75).

- *Brebis rogneuse donne sa rogne aux autres* : ...et a brief dire feront tout ainsi que la mauvaise *brebis* qui est roingneuse donne et depart de sa roingne aux autres (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 144).

. [Même idée] : ...si le pastour laisse une de ses *brebis* rongneuses, toutes les autres s'en sentiront. (Livre Regnart S.-H., c.1460, 52).

- *Brebis sans pasteur c'est peu de chose* : ...communément on dit que *brebis* sans pasteur, c'est peu de chose. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 256).

- *Il n'est pas toujours temps de tondre les brebis*. "On ne peut pas demander de l'argent continuellement" : Il y a un proverbe qui dit qu'il n'est pas tousjours temps de *brebis* tondre (JUV. URS., Nescio, 1445, 507).

- *On ne doit pas bailler les brebis à garder aux loups* : ...l'en doit faire prelas de gens exemplaires et de bonne vie : car on ne doit pas baillier les *brebis* a garder aux loups (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 343).

- *Où il y a bon pasteur, il y a bonnes brebis* : Et pour ce dist on "quant en un royaume et païs a un bon Charles, il est des Rolans assés", "quy a bon pasteur il a bonnes *brebis*" (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 79).

- *Quand la brebis est vieille, le loup l'emporte aucune fois* : Si ne vous devez doncques orgueillir pour vostre chasteté (...) car vous ne savez qu'il vous est a avenir ne comment temptees serez, car dit le proverbe commun : Quant la *berbis* est vieille, si l'emporte aucunes fois le loup v (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 217).

- *Qui se fait sembler brebis, il trouve un gros loup qui l'estrange* : Et qui se fait sambler *brebis*, Il treuve un gros loup qui l'estrange. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 81).

C. - P. métaph.

1. [Dans le symbolisme chrétien]

a) "Chrétien en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur" : ...et comme dit la Glose : "par lez *berbys* nous devons entendre lez Crestians", dezquelx Nostre Sauveur Jhesuchrist dist

que il estoit pasteur... (Songe verg. S., t.1, 1378, 316). ...o pasteur de sainte Eglise et saige gouverneur, glorieux saint Pierre. Si vueilliez avoir remembrance de nous qui sommes ca jus comme voz povres *brebis* en diverses enfermetez et en continuelz perilz. (GERS., P. Paul, a.1394, 491).

- [Réf. à *Matth.* 18, 12-14] *Brebis perdues*. "Les hommes qui s'éloignent de la voie du salut" : Vous [Jésus] estes gracieux pasteur ; *Berbis* perdues recouvrés. (Pass. Auv., 1477, 216).

b) "Chrétien, élu" : ...la conversion d'iceluy saint Pol, duquel nous parlons, qui de persecuteur et de loup ravissable fut sans arrest mué en defenseur et *brebis* aimable. (GERS., P. Paul, a.1394, 496).

- P. méton. "L'âme du chrétien" : Par quoy nous est monstré que un seigneur se il veille diligemment a garder son pays - garder, dy je, non pas le gaster ! -, Dieu se monstrera a luy et aussy a chascune personne qui veille a garder sa seule *brebis* qui luy est commise, c'est son ame. (GERS., Noël, p.1404, 297).

- [P. réf. à *Apoc.* XIV, 1-5 ?] *Brebis non signee*. "Brebis différente par rapport au troupeau, celle qui ne porte pas la marque de son propriétaire, celle qui ne porte pas le signe de la croix (?)" : Et toutevoies fait le Pere estre congneut, comme la *brebis* non signee par ce qu'elle n'est signee est distingué et separee des signees. (Somme abr., c.1477-1481, 150).

2. "Sujets d'un souverain" : ...or advisez et pensez comment vos *brebis* sont malades, c'est assavoir vostre povre peuple (JUV. URS., Verba, 1452, 272).

- *Garder ses brebis des loups* : Envoyés y vous hommes tous [à la guerre] Et demeurez en vostre empire, Pour garder vous *berbis* des loups, Lesquelz, sy venoient entre nous, Se seroit bien du mal au pire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 40). [R. M.]

BREBISSETTE, subst. fém. (brebisette)

[T-L : *brebisete* ; GD : *brebisete* ; FEW XIV, 337b : *vervex*]

"Petite brebis, jeune brebis" : Son viaulre [sa toison] assemble pour aultruy La *brebisette*, non pour luy (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 56). [aussi v.267 et 429] ...se vous habendonnez voz *berbisetez* en ce desert, les lyons et loups devorans envahiront le parc (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 142). N'est *brebisette* au parcq qui n'ait disette (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 73).

- [Dans une comparaison ou un contexte métaph., pour désigner une personne douce et innocente] : Car ly clergie est la fontaine là nos devons boire et ly riwe de sapienche. C'est nostre paistre et nos sommes ses *berbisotes* [var. *berbisettes*], et y devons avoir recourt en santeit et en maladies, com à nostre meire (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 58). ...le messagier de Antechrist, l'espantaille des povres *berbisettes*, le flayau des Crestiens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 18). Et lors les bonnes simples gens, innocens comme *berbisettes*, au commandement de ces loupz, se mirent en devotion et loèrent Dieu de bon coer. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 268).

REM. Ex. de FROISS. et doc. 1426 (Lille, *barbisette*) ds GD I, 725a. *Myst. process.* Lille K., t.2, a.1485, 24/256.

V. aussi *brebiette* [R. M.]

BREBISOTTE, subst. fém. (brebisotte)

[*FEW XIV, 337b : *vervex*]

(Synon. de *brebisette*) : Car ly clergie est la fontaine là nos devons boire et ly riwe de sapienche. C'est nostre paistre et nos sommes ses *berbisotes* [var. *berbisettes*], et y devons avoir recourt

en santeit et en maladies, com à nostre meire (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 58). [R. M.]

BRECHALE, subst. fém. (brechale)

[FEW XV-1, 276a : *bretzel*]

"Bretzel"

REM. Doc. 1492 (Neuchâtel) ds *Gloss. pat. de la Suisse romande*, t.1, s.v. *brèchèl*. Cf. TLF IV, 943b : *bretzel*. [R. M.]

BRECHE, subst. fém. (brèche)

[T-L : *breche* ; GD : *bresque* ; GDC : *bresche* ; AND : *brecke* ; FEW XV-1, 263a : **breka* ; TLF IV, 929b : *brèche*¹]

A. - "Ouverture (en partic. faite dans un mur), brèche" : Mais les Englois descendirent à pié selon le costé d'un vilage et mistrent derriere eulz un closage fort, là où ilz firent plusieurs *breches* (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 163). Et finalement fut batue icelle ville tant que on y fist plusieurs *brèches* en la muraille (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 16). ...une grant *bresche* faicte en la muraille d'icelui chasteau par lesdites bombardes et autres engins. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 165). ...mais aucuns paillars tenans le parti de Bourgongne se alerent mettre et bouter dedens le chastel et parc dudit Hedin, auquel lieu le roi fist tirer de son artillerie qui incontinent y fist une grant *bresche*, par laquelle les gens du roy y entrerent. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 46). Et, comme ilz avoient conclud, saillirent ces six cens hommes de Franchemont par les *brèches* de leurs murailles (COMM., I, 1489-1491, 156). Si bien ne sceurent eulz conduire en deffence, Car assiegez estoient tout autour, Que par la *bresche* d'une moult forte tour, La ou avoit quelque trace de sang, Qu'on n'y entrast soudain (LA VIGNE, V.N., p.1495, 244). ...[le comte de Dampmartin] fist descendre ung nommé Bellot, paige de Ythier de Larrie, qui portoit l'enseigne, par une *breche*, par trois fois, dedens lesdis fossez. Et à chascune fois portoit ung sac plain de poudre à canon, laquelle il espandit et semit sur ledit pont de claies, et d'icelle feist une trainnée jusques à laditte *breche*, en quoy faisant il se mist en très grant dangier (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 291).

Rem. Doc.1335 (*et refaire bresques toutes noeves*) ds GD I, 728b.

B. - P. anal.

1. "Passage par où le cerf quitte son fort pour aller viander la nuit" : L'en regarde les *breiches* ou les bestes puent mieux passer, et fait l'en son fust au costé de la *breche*, et est la *breiche* lessie a senestre, et descombre l'en son fust par haut et par bas que son arc n'i acroche, et se il est trop descouvert, l'en doit metre devant soi une branche pour soi couvrir (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 137).

2. "Blessure" : Garde toy de la, Fieramort, Que ceste pierre ne te blesse. Sur son corps feray telle *bresche* Qu'il mourra tout incontinent. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 258).

- Au fig. : ...mais se on n'y pourvoit diligemment, et qu'on donne et laisse temps et loisir à ce Turc de soy mectre bien en point par mer et par terre, il n'est nulle doute qu'il ne fasse grand préjudice aux chrestiens, et ne face grande playe et *bresche* à la chrestienté, dont Dieu nous gart par sa bonté ! (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 35).

C. - Au fig. : ...en faisant une place wide et comme une *brecque*, ceulz qui demoureroient ne seroient pas pour ce assis les uns plus noblement que les autres, mes equalment comme devant. (ORESME, C.M., c.1377, 348). [R. M.]

BRECHER, verbe (brecher)

[GDC : *brescher* ; FEW XV-1, 263b : **breka*]

Brecher qqc. "Faire une brèche à qqc., faire une ouverture dans qqc." : Le conseiller qui ne concerne Son estat et improbité Et des maulx des aultres discerne Par merveilleuse gravité, Est ung grant foul en verité, Et *bresche* d'ung pourceau la fousse Et par apres dedens le pousse. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 33). [R. M.]

BRECHET, subst. masc. (brechet)

[*FEW I, 549a : *brochis*]

"Récipient, pot, sorte de cruche"

- *Brechet de bois* : Item, 28 pintes d'estaing tant grandes que petites, pesant 85 livres estain, 10 livres 12 s. 6 d. Item, trois *brechez* de bois à tenir vin, 10 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 265).

V. aussi *brechie*, *broche*² [E. P.]

BRECHET, subst. masc. (bréchet)

[T-L : *brichet* ; GD : *brechet* ; GDC : *brechet* ; AND : *brichet* ; FEW XV-1, 311a : *brusket* ; TLF IV, 930b : *bréchet*]

A. - "Os saillant de la poitrine, poitrine"

1. [À propos d'un animal] : ...pren le cerf par le pié destre devant et enchise la jambe tout entour au dessouz de la jointe du pié, puis le pourfent par dessus la jambe tout au lonc, depuis ton enchiseure jusques a la hampe, que les bouchiers apelent *bruchet* [var. *brechet*, *bruquet*, *brouchet*, *brichet*] ou poitrine (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 50). Pour j *bruquet* de veel (SAINT-RIQUIER, Compte B., 1422-1423, 248).

- "Poitrine (du mouton)" : Et nota que ce que l'en dit la poitrine d'un beuf, l'en dit le *brichet* d'un mouton. Et quant l'en parle d'un cherd, l'oz d'icelle poitrine est nommé la hampe. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 172).

- "Hampe (du cerf)" : ...pren le cerf par le pié destre devant et enchise la jambe tout entour au dessouz de la jointe du pié, puis le pourfent par dessus la jambe tout au lonc, depuis ton enchiseure jusques a la hampe, que les bouchiers apelent *bruchet* [var. *brechet*, *bruquet*, *brouchet*, *brichet*] ou poitrine (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 50).

2. [À propos de l'homme] "Os de la poitrine auquel aboutissent les côtes"

Rem. Doc.1385 (*bruschet*) ds GDC VIII, 370c.

B. - P. anal. "Pièce servant de support, tréteau" : ...tables, briches [l. *brichés* ; var. *brichetz*], table pour hanapes, banques, chaires [l'éd. le rattache à *briche*¹, ce qui semble douteux] (Man. lang. G., 1396, 49). ...landiers, tablez, *brichez* (Doc. 1407. In : F. L. Bruel, Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 237). ...Beaugendre ilec lui bailla plusieurs coups et colées, et entre les autres lui bailla ung coup sur la teste environ la couronne (...). Et après ce ledit Beaugendre aluma une chandelle, et en sa main print ung pié de *brechet*, duquel lui donna sur ses piez, jambes et braz et autres parties de son corps (Doc. Poitou G., t.9, 1447-1456, 85). ...puis fut mys ledit corps sur deux *bréchés*, aliàs tréteaux, et, ce fait, ledit doyen demanda aux serviteurs de ladite dame qui avoient amené ledit corps de Prouvence s'ilz estoient bien certains que c'estoit le corps du roy de Sicile qui estoit dedans la chasse qu'ilz avoient amenée (Roi René vie L., 1360-1483, 387). [R. M.]

BRECHIE, subst. fém. (brechie)[GD : *brechie* ; FEW I, 549a : *brochis*]"Récipient, pot, sorte de cruche" : Apportez tost une *brechie*
Ou une tasse, sans plus braire (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 238).

[Seul ex. ; GD I, 725b]

V. aussi *brechet*² [A. B.]**BREDAILLE, (?)** (bredaille)[GD : *bredaille*]

[Mot fantôme]

Rem. GD I, 725b ; l. *bebiaille*, v. *brebiaille*. [R. M.]**BREDAIR, subst. masc.** (bredair)[GD : *bredairs* ; FEW XXIII, 134a : o.i.][Couteau] : ...et li pietons de haches, Espaffus et *bredars* les tuent et de maches. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 607). Et y corit plusieurs femmes de Huy qui enportoient lanches, *bredairs* et grandes burles très-hardiement. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 258). [R. M.]**BREDOUILLÉ, adj.** (bredouillé)"?" : Bruns *bredouillez*, bigarees banieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [A. B.]**BREDOUILLER, verbe** (bredouiller)[GDC : *bredouiller* ; FEW I, 540a : *brittus* ; TLF IV, 932b : *bredouiller*]"Brouiller, mêler (en frappant l'un contre l'autre)" : LE MOUNYER. Et qui, tous les deables, a mys Ses galans là parmy mes poules ? Par la mort bieu ! sy je ne *bredouilles* Vos testes à ceste heure icy ! (Gent. moun. T., c.1500, 389). [R. M.]**BREF, adj. et subst. masc.** (bref)[T-L : *brief* ; GD : *brief* ; GDC : *brief/brief*² ; AND : *brief* ; DÉCT : *brief* ; FEW I, 520a : *brevis* ; TLF IV, 933b : *brief* ; TLF IV, 934b : *brief*]**I.** - [Comme adj., comme adv. ou dans des loc. adv., pour marquer le peu d'étendue (rarement dans l'espace, gén. dans le temps, particulièrement dans le déroulement du discours)]**A.** - Empl. adj. [Dans l'espace] "Court, qui a peu de longueur" : Par la quantité, la chose est grande ou petite, longue ou *briefve*, large ou estroicte. (Somme abr., c.1477-1481, 127).- En partic. [D'un chemin, d'une distance à parcourir (ce qui rapproche du temps)] : ...et m'en sambloit le chemin trop plus *brief*. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 57). Quar contrarieté est distance et toute distance est mesuree par lingne droite comme par la plus *briefve*. (ORESME, C.M., c.1377, 90). Anthoine fu moult doulens quant il scot que ceulx de Couloigne faisoient dangier de lui et son ost laisser passer par my la cité. Lors leur manda moult fierement comment il s'en aloit pour lever le siege du roy de Craquo, qui avoit assegié le roy de Bahaigne a LXm. Sarrasins en sa cité de Prange, et que ilz lui mandassent se ilz estoient de la partie des Sarrasins, et il auroit sur ce adviz, et aussi que mal gré leurs dens il trouveroit bien passage, mais non pas si *brief* que par leur ville, et que, se ilz se destourboient d'une journee, il savoit bien la maniere comment il en feroit retour de quatre. (ARRAS, c.1392-1393, 175). ...il me semble qu'il y a deux chemins, l'ung par terre et l'autre par mer. Celuy de la terre est bien long et le trouveroit-on plus *brief* par la mer ; mais nous n'y pourrions passer tous nos chevaulx (BUEIL, II, 1461-1466, 163).**B.** - [Dans le temps]**1.** Empl. adj.**a)** "Qui est de courte durée"

- [D'un intervalle de temps]

. *En bref heure*. "En peu de temps" : ...en *brief* heure tout furent ruet jus, pris et mors (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 115).. *En brefs jours*. "En peu de jours, en peu de temps" : Et puis nagièrement vers le Rocelle, et fissent tant en *briefs* jours qu'il arrivèrent à Garlande, et là se misent a terre. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 13). Lors les monstra a Gillebert, qui moult lui pleurent, et, pour abregier, en *briefs* jours le bracelet fut fait. (LA SALE, J.S., 1456, 82). Cestui Halaon prenostica en ce temps que quel grande chose adviendroit en *brief* jours en icelle terre, ce qui fut, car, tantost après, se apparut le chevalier blanc (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 r°).. *En bref temps*. "En peu de temps" : Ren au grant Dieu grace et loange, Qui aporté ci par son ange M'a en *brief* temps de longue voie. (MACH., C. ami, 1357, 42). Et quant à l'autre pourveance, Firent il tele diligence, Qu'en *brief* temps furent assevi à tous poins (MACH., P. Alex., p.1369, 55). Et bastirent ou lieu et pays desert plusieurs fors, villes et habitacions firent, et fu le pays en assez *brief* temps assez peuplez. (ARRAS, c.1392-1393, 15). Et au chief de V. jours se mistrent les barons en mer, et en *brief* temps arriverent en Chippe (ARRAS, c.1392-1393, 144). ...n'est nul qui doye doubter que ceste conversion que fist saint Pol en si *brief* temps et par tant de pays, maugré tous contredisans qui estoient sans nombre, fut par singuliere grace de nostre Seigneur (GERS., P. Paul, a.1394, 495). ...mais puisque nous ne pouons tout dire en si *brief* temps, tournons, s'il vous plaist, les yeux de nostre consideration a regarder la disposition de Nostre Dame (GERS., Annonc., a.1400, 232). En assez *brief* temps il vint a Romme (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...y avoit gens assez pour en *brief* temps prendre et mettre en la main du roy toutes les villes et places dudit de Bourgogne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 332). ...disoit ce, pour ce qu'il trouvoit des estoilles fixes, qui ont nature de eslever les hommes à grande sublimité et en *brief* temps et souldainment descheoir et venir à villaine mort ou mendicité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 r°). Cestui fut mandé par le pape Honoré, malade et n'y voulut aller, synon qu'il eust cent ducaz pour jour, qui lui fut accordé et y alla et fist tellement, au moien de la science de astrologie et medicine, que le pape fut en *brief* temps rendu sain, lequel lui donna, outre ses journées, dix mil ducaz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°).. *Pour le bref temps*. "En raison de la courte durée" : Et lors s'accompagna dudit Cousin, avecques lequel, pour le *brief* temps qu'il ont eu ensemble, il n'a aucune chose gaigné ou prouffité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 97). ...et ne fu pas parfaicte ladicté election pour le *brief* temps, mais remise à demain après disner. (BAYE, I, 1400-1410, 297).- [D'une action ou de son résultat, d'un état, d'une propriété...] : La vie est *briefve*, l'art est lonc, le temps estroit et court, l'experient paourable ou faillable, le jugement plain de difficulté. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 53). Et par ce *brief* et court martire Verrez sanz fin Dieu nostre sire (Mir. st Val., c.1367, 156). Et se nous reciton aucunes choses devant dites, nostre procès en sera plus cler et plus *brief*. (ORESME, E.A., c.1370, 515). Et, certes, je ne doubt mie Que, s'à droit m'eüst Resgardé, ma *brief* vie Fenie ne fust (MACH., Lays, 1377, 417). ...combien que je ne die pas que on doye refuser bon traictié, qui le puet avoir, mais qu'il soit *brief* [dans son effet], ou si longs qu'il soit a tousjours... (ARRAS,

c.1392-1393, 87). Mais aussy il y a beauté peinte et vaine de la cher qui est tres decevable et tres plus *briefve* et muable que la fleur d'un jour (GERS., Concept., 1401, 417). ...si jamais le jour vient ou je doye non seulement commectre desloyauté en nostre mariage, mais sans plus en avoir une *breve* pensée de le commectre (C.N.N., c.1456-1467, 565). Sire, dit le Mareschal, les gens meurent, quant il plaist à Dieu. Et la longue vie et la *briefve* est tant comme il lui plaist. (BUEIL, I, 1461-1466, 176).

. "Qui demande peu de temps" : La ont il planté de deffaut Et si ne scevent qu'il leur faut. Et s'on les sert de *brief* refus, Estre n'en puelent que confus (MACH., D. Aler., a.1349, 338). Une chose te requerray, Qui est assez ligière et *brève*, Et qui a faire point ne grève (Mir. st Val., c.1367, 140). ...et lui enjoit la Court qu'il administre bonne et *brève* justice aux parties. (FAUQ., III, 1431-1435, 127).

b) [D'un moment ou d'un fait, par rapport à un repère] "Proche (par rapport à un repère)"

- [Dans le futur (par rapport au présent ou au passé)] "Proche, prochain" : Or vueilliez dont entendre ma clamour Et avec ce considerer l'amour Dont je vous aim, car *brief* seroit ma fin, Se ne m'amies de cuer loial et fin. (MACH., Compl., 1340-1377, 254). La penitence qu'as empris Pour ce que vers Dieu as mespris, Ne la repute pas a grève, Car la fin si en sera *brève* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 124). Et lors vint une espie qui lui dist : Sire, soiez sus vostre garde, car ceulx de la ville attendent a avoir *brief* secours. Par mon chief, dist le roy, je ne scay ne ne puis adviser lieu dont secours leur puisse venir. Je ne m'en doute pas que je ne les aye ou par force ou par famine. (ARRAS, c.1392-1393, 152). ...le cueur m'est troublé de freeur et les yeulx obscurciz de larmes, quant je voy sur nous les coups feruz qui sont signes de mort et donnent ensaignes de la divine indignacion, se nous n'y querons *briefves* medicines ["des remèdes qui viennent sans délai"]. (CHART., Q. inv., 1422, 5). ...dont Dieu les veulle garder et leur doint *brève* delivrance (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 157). Et quant ils estoient au preau assemblé, dont pour le tres *brief* partement estoient mains durs soupirs et maintes larmes gectees. (LA SALE, J.S., 1456, 94). Je te supply me faire *brief* delivre (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 16). Et leur monstra par où ilz se retireroient et par où leur pourroit donner le secours le plus *brief* ["le plus proche dans le temps, le plus rapproché"] (BUEIL, II, 1461-1466, 16). ...Romme Ou [il] n'y eult depuis femme ni homme Qui sa venue bien *brève* n'attendist (LA VIGNE, V.N., p.1495, 138).

- [D'un intervalle de temps]

. *En breve saison*. "Dans un temps proche, sous peu, peu de temps après" : Par quoy en bien *brève* saison il recouvra et remist en son obeysance toute la duchie de Normandie (BUEIL, I, 1461-1466, 28).

. *En bref temps*. "Dans un temps proche, sous peu, peu de temps après, bientôt" : Là le Tricoplier atendoit, Et souvent de li demandoit à ses privez, tant qu'il avint Qu'en *brief* temps en Rodes revint. (MACH., P. Alex., p.1369, 202). Maiz diverses bestètes mues, Dès l'eure qu'elles sont yssues, Dehors des ventres de leurs mères (...) Et se decrent et se soustiennent, Et en *brief* temps quierent jouer, Et aucunes scevent nouer Qui en l'eau les bouteroit, Que un enfant jamès ne feroit (LA HAYE, P. peste, 1426, 67). ...après luy [Jean-Baptiste] en *brief* temps Devoit venir le redempteur. (Pass. Auv., 1477, 114).

- *En bref termine*. "Sous peu, peu de temps après, bientôt" : Fortune est sa dure voisine, Et Amours l'assaut et le mine, Dont morir cuit en *brief* termine Sans autre blasme. (MACH., R. Fort., c.1341, 53). Qu'envis puet on deraciner Un grant arbre, sans

demourer De la racine, Qu'on voit puis flourir et porter Et ses branches croistre et geter, En *brief* termine. (MACH., L. plour, 1349, 284). Tout en l'eure vous i menray. Alons : veoir la vous feray En *brief* termine. (Mir. Berthe, c.1373, 210).

- *Dedans bref(s) jour(s)*. "Sous peu" : ...car il voloit aler, dedans *brief* jour, devers le roy son oncle. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 165). Si ay grant paour que il ne me viengne aucune perte dedens *brief* jour, ou a Perrin, mon filz (ARRAS, c.1392-1393, 310). Nequedont que chil de Bruges, d'Ippre et de Courtrai lor fuissent contraire et rebelle, il pensoient bien tant a exploitier, et dedens *briefs* jours, que li pais seroit tous en une unité. (FROISS., Chron. D., p.1400, 262).

- *Dedans bref temps*. "Sous peu, peu de temps après, bientôt" : Beaulx enfans, pensez de bien faire, car vostre pere vous accorde vostre requeste, et je si fais. Et ne vous soussiez, car dedens *brief* temps j'auray ordonné de vostre fait telement que vous m'en saurez gré. (ARRAS, c.1392-1393, 83).

- *Dedans bref termine*. "Sous peu, peu de temps après, bientôt" : Le mal que reçoey, Car son plaisant maintieng coy Par desir mon cuer affine, Toute ensemment com la mine S'affine en feu ; dont je croy Morir dedens *brief* termine, N'autre garison n'i voy. (MACH., Lays, 1377, 316).

. *Sus bref terme*. "Sous peu" : ...li contes voloit sus *brève* terme retourner en Bretagne dont il se nonmoit dus (FROISS., Chron. D., p.1400, 482).

. DR. *À trois brefs jours*. "Dans les limites de trois jours" : ...[il] commanda aus sergens de Montlehery, ou à aucun d'iceulx, que se ilz le trouvoient en personne, ilz le admenassent ès prisons de Montlehery, ou, se trouver ne le povoient, il feust adjournez à trois *briefs* jours là où ilz pourroient savoir sa residance (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 505).

. *Assigner / prendre ... un bref jour*. "Fixer une date proche" : ...et present un *brief* jour de estre ensamble à Gand (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 40). Et assignèrent un certain jour et bien *brief*, que on couronneroit l'enfant (FROISS., Chron. L., VIII, c.1375-1400, 231). ...la Court lui dist qu'elle lui feroit assigner ung *brief* jour à l'encontre du procureur du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 87).

- [Dans le passé] "Récent" : Maiz trop plus greve Le mal et la pensee greve Qui viennent après joie *brève* [ou est-ce "de courte durée" ?] (CHART., L. Dames, 1416, 249). ...lesquelles [lettres], tant pour cause du *brief* trespasement de feu mondit seigneur, comme pour l'absence de son chancelier, lequel par longtemps avant ledit trespas a esté hors de la compagnie dudit seigneur et dudit pays de Bourgoingne, n'ont point esté seellees (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 747).

2. Empl. adv. [Comme adv. ou en loc. adv.]

a) "En peu de temps, en une courte durée, rapidement, vite" : Bon homme, sanz vous ci tenir Il vous fault jusques ça venir. Or faites *brief*. (Mir. st Panth., 1364, 346). Sire, il nous fault penser et *brief* Comment noz noces se feront (Mir. Amis, c.1365, 46). Or nous delivrons de faire nostre mandement si *brief* et si celement que on ne le saiche se le moins non que on pourra. (ARRAS, c.1392-1393, 70). ...nous avons intencion de combatre le soudant et mettre *brief* ceste guerre a fin, car pour ce sommes nous venus par deca. (ARRAS, c.1392-1393, 99). Pour ce, vous dis que *brève* s'aproche L'eure et le jour de mon trespas (LA VIGNE, S.M., 1496, 557).

b) [Par rapport à un repère] "Peu de temps après, sous peu"

- [Dans le futur (par rapport au présent ou au passé)] "Sous peu, bientôt, prochainement" : Lors me dist il, sans delaier, Que je me ralasse sëoir, Car il se voloit pourvëoir Quel penitence il me donroit, Et que *brief* m'en delivrerait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 276). Faictes-le *brief*, je vous en pry. (FROISS., Chron. M., XV, c.1375-1400, 31). *Brief* venra le jour Que tes cuers desire (MACH., Lays, 1377, 419). ...Signifiens que *brief* mourroit Et que son royaume perdroit (DESCH., M.M., c.1385-1403, 14). N'avoient vouloir de mesprendre Vers le paÿs, ni faire grief, Ains y pensoient estre *brief* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 31). A mourir *brief* suis comdampné (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 92). ...et trouva qu'elle devoit *brief* departir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 99). Se damp Abbés veult le grant harnois, si lui laissiés, mais le petit et les deux haïches, a Jaquet les rendez et lui dictes qu'il vienne a moy *brief*. (LA SALE, J.S., 1456, 299). Mon mary ! dit elle ; hélas ! il est bien loing d'icy ; Dieu le ramaine a joye et *brief*. (C.N.N., c.1456-1467, 112). ...et qu'il mourroit en la poursuite ou que *brief* en aroit le bout (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 69). ...la mort a laquelle ilz devoient *brief* venir (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 194).

. *Assez brief*. "Vite, peu de temps après, sous peu" : Seigneurs, bien soiez vous venuz ! *Assez brief* vous baptiseray (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 299). En ce party admenerent Remondin au paveillon, et fu couchiez assez *brief*. (ARRAS, c.1392-1393, 41).

. *Bien brief*. "Très vite, sans délai" : Je vous ay ja, dame, endité Que le roy vient pour verité, Et sachiez ci bien *brief* sera (Mir. ste Bauth., c.1376, 127). ...[elle] dist à ceulx qui la venoient prier et requerre que elle garrist ladite Agnesot, que au plaisir de Dieu, et bien *brief*, elle le garreroit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 505). ...et leur dirent comment le soudant faisoit assaillir la ville, et comment elle estoit en adventure d'estre prinse, s'elle n'estoit secourue bien *brief* (ARRAS, c.1392-1393, 111). Faictes les [nos enfants] bien nourrir, et aussi sachiez que je m'en prendray garde, combien que je ne veulle pas que vous ayez esperance nulle que, moy [Mélusine] de cy partie, laquelle chose sera bien *brief*, vous [Remondin] me voiez jamais en forme femmenine. (ARRAS, c.1392-1393, 258). ...car par continuation de telx tailles ne pourroient durer et faudra que s'en fuyent bien *brief* (BAYE, II, 1411-1417, 12). Pas longuement je ne vivray, La mort auray Bien *brief* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 194). Et se de cecy vous vous gouvernez bien et gentement, bien *brief*, au plaisir de Dieu, je vous feray mieulz. (LA SALE, J.S., 1456, 50). ...aiez au mains compassion de moy qui meurs sur bout si je ne voy bien *brief* ma dame. (C.N.N., c.1456-1467, 176). ...et aussi que le duc de Berry mandoit au conte qu'il avoit esperance de soy trouver bien *brief* devant Paris à toute une grant puissance de gens (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 170). Et, si je suis bien tenu à vous des services que m'avés faitz, encores le seray je plus, et vous en merciray, mais que je vous voye, qui sera bien *brief*, au plaisir de Dieu, car j'espere avoir bientost parachevé par deça. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 297).

. *Si brief* : Après ceste lettre presente Ne fist mie moult longue attente Ma dame bonne, belle et sage, Ainçois delivra mon message Si *brief*, que ce fu la journee Que ma lettre li fu donnée (MACH., Voir, 1364, 596).

. (*Le*) *plus brief*. "(Au) plus vite" : ...n'en peurent adonc avoir aultre response ; si le voissent il bien avoir plus *brief*, se il peüst estre, mès nennil. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 99). ...le Roy et le duc de Bourgogne escripvoient aux dessusdis, afin de le

faire partir et avancier le plus *brief* que faire se pourroit (FAUQ., I, 1417-1420, 244). Car quant les orgueilleux sont en hault esleveez, tant trebuchent il plus *brief* et durement. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 50). ...et Dieu me aydera et plus *brief* que tu ne cuides. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 197).

- À *brief*. "Au plus vite" : Je ne vous vueil mie desdire, Mais m'i assens a *brief* et court. (Mir. st Alexis, 1382, 316). ...il s'efforce sans sejour De noz subgéz traire et seduire. A *brief* il le nous fault destruire Ou tout nostre fait ne vault rien. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 181).

. *Au plus brief*. "Dès que possible, au plus vite" : ...et que le residu il avoit volenté et entencion de païer, au plus *brief* que bonnement porroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 457). ...je termine la premiere partie de nostre sermon ou nous avons oÿ su(s) figure poetique faicte au plus cher et au plus *brief*, au plus vray que j'ay peu, la maniere de la conception nostre glorieuse Dame (GERS., Concept., 1401, 408). Lesquelles armes ainsin publiees, Madame, sans plus y penser, fist a soy Saintré venir et tout coyement au plus *brief* qu'elle peust lui dist... (LA SALE, J.S., 1456, 146). ...au plus *brief* que je pourray je vous verray. (C.N.N., c.1456-1467, 287). ...parquoy au plus *brief* que je pourray, selon la verité, en ensuivant l'abregé de ma ryme, j'en diray en prose ce que je verray (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281).

. *De brief*. "Sous peu, au plus vite" : Car aujourduy il y a plus à faire entre les marchands d'estre d'accord du pris de la Monnoie et la évaluacion, qu'il n'y a de marchandise dont ilz traictent. Parquoy l'or et l'argent sont à present venuz à si hault pris, que, si de *brief* n'y est pourveu de remède, il est à doubter de plusieurs inconveniens grans et moult dommaigeables en la tollerance et souffrance d'icelle (ORESME, Monnoies W., c.1365, III). Promist aussi, s'il ne retournoit de *brief* de luy souvent escrire (C.N.N., c.1456-1467, 344). ...et, pour ce, il estoit force qu'ilz entrassent de *brief* ou payz du Roy (BUEIL, II, 1461-1466, 229). ...se l'on vous vient demander Qu'est devenu le franc archier, Dictes qu'il n'est pas mort encor, Et qu'il emporte dague et cor, Et reviendra par cy de *brief*. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 46). ...il avoit fait faire plusieurs reparations bien necessaires esdictes trois maisons, et que encore il estoit necessité y en faire de *brief* d'autres (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 232). Secourez moy tost et de *brief* (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 138). Pour mettre gens et de *brief* en besongne (LA VIGNE, V.N., p.1495, 277).

. *Dedans brief*. "Sous peu, au plus vite" : Et qu'esse d'un corps fors que un sac a fiens, une viande a vers dedans *brief* [on peut comprendre ainsi : "une chair très vite à vers"], et une charonne vile, puant et abhominable ? (GERS., Annonc., a.1400, 238). ...dedans *brief* je leur feray savoir ce que m'avez escript. (Lettres Louis XI, V., t.5, 1473, 182).

. *En brief*. "Au plus vite, sans délai, aussitôt" : Et pour lors estoient les sciences chier tenues et prisiees plus qu'elles ne sont ores. Et les haulx princes veoient plus cler en leurs affaires par les sciences qui lors estoient aprinses en temps deu, que s'ilz feussent innocent des sciences, et sentoient en *brief* le vif des conseulx que on leur monstroit. (ARRAS, c.1392-1393, 17). ...passés vous en *brief* du deduit des dames, car fol est qui s'y endort (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1137). Et en *brief* les ennemiz le sceurent (BUEIL, II, 1461-1466, 6). Ycy viendront les gens en *brief*, Lesqueulx veulent avoir mon chef. (Pass. Auv., 1477, 88). Se vous n'estes en ce cas pourvoyans, Ilz vous viendront en *brief* crever les yeulx. (Cene dieux, c.1492, 110). ...laquelle [comète], comme il dit, vit circuir par tous les signes et estre grande, quasi comme une Lune à longue et

grande queue, par derriere crinée et sintillée à merveilles, laquelle il predist estre fort dommageable aux roys et haulx hommes puissans et qu'elle signiffioit venir en *bref* et apparoistre hommes qui se efforceroient de muer ou changer les loyx et en mectre de nouvelles, ce qui fut veriffié tost après (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 r°). Cestui prenostica sur la vision et apparicion d'une commecte, qui aparut "sub Minore Ursa, sine ullo splendore, perpalidus" et dist que en *bref* en lieux maritins grande effusion de sang, ce qui advint tost après, car les François prindrent deux navires du roy Edoart (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 v°). Douleur a si tresgrant regence Sur mon corps que je n'en puis plus, Si en *bref* je n'ay l'exigence D'aucun bon remede. (LA VIGNE, S.M., 1496, 453). Ledit conte d'Armignac est à Lestore, et, si je puis, je l'encloray, comme je vous ay tousjours escript, et croy que, en *bref*, vous feray scavoir bonnes nouvelles de tout, au plaisir de Dieu. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 237).

. *Pour le plus bref*. "Dès que possible, au plus vite" : Par mon chief, pour le plus *bref*, il faut ma niepce marier. Or lui querez un mary qui soit digne de gouverner son royaume (ARRAS, c.1392-1393, 188).

. *Sur le bref*. "Au plus vite, sans délai" : ...et l'auteur ly respondy a sa demande sur le *bref* (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 236).

. *Assez bref de temps après*. "Peu de temps après" : ...à cause de ladite ointure, icellui de Ruilly, son fiancé, l'espousa plus tost qu'il n'eust fait ; et tant que assez *bref* de temps après, n'est recorde quel, ilz espouserent li uns l'autre en l'eglise de Saint-Pere aus beufs, en la Cité de Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 328).

- [Dans le passé] "Il y a peu" : Ou environ minuyt nouvelles eut Que *bref* le duc de Calabre inhumain Si s'en estoit fouy de Saint Germain (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245).

- Prov. : ...une chose faicte *bref* ["en peu de temps" ou "aussitôt, au plus vite" ?] est aucune fois meilleure que une qui trayne longuement. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 152). [Prov. H., B191]

C. - [Dans le déroulement du discours]

1. Empl. adj.

a) [D'un propos, d'un dire, d'un écrit] "Qui occupe peu de temps et comporte peu de mots, qui tient en peu de mots" : LE PRESCHUR. (...) Ou commencement de nostre *brève* colacion saluons tuit la vierge benoite (Mir. Theod., 1357, 78). ...et après disoit une *brève* parole ; "Je l'ai fait car je le vouloie et elle le vouloit, ou elle le vouloit et je ne le vouloie". (ORESME, E.A., c.1370, 310). ...Dont je t'ay raconté la vie Cy dessus en *brève* substance. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 136). Selon quatre manieres de temples, desquelz parle l'Esriture sainte, nostre sermon se pourroit diviser en quatre *brèves* parties (GERS., Purif., 1396-1397, 60). A la fin, a faire *bref* conte, Sanz que tous leur faiz je raconte, Femmes, enfens, tous y occirent Rommains (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 4). Par ainsy je fine la seconde partie de nostre sermon, et viens a la tierce que je despescheray tres briefment par respondre a deux *brèves* questions bien appartenentes et convenables. (GERS., Concept., 1401, 420). ...nostre *bref* sermon qui parlera de la paix qui fut a ceste nuyt denoncee en terre aux hommes de bonne volenté (GERS., Noël, p.1404, 300). Pour faire fin a nos dis ie conclurray ce present liure par une *brève* recapitulacion de la matiere diceluy. (CIB., p.1451, 184). ...pour faire le compte *bref* (C.N.N., c.1456-1467, 580). Cy commence le cinquiesme livre intitulé des vertus et met au commencement ung *bref* prologue. (Somme abr., c.1477-1481, 93).

- À *bref* conte. "Pour le dire en peu de mots, de manière concise" : L'autrier ot en gageure mis Son royaume, c'est [,] a *bref* conte, Encontre Berengier (Mir. Oton, c.1370, 352).

- À / en *bref* langage. "En peu de mots, de manière concise" : Et soit le poiz, sans passer mie, Une entière dragme, ou demie, D'icelle pouldre, à *bref* langage, O une once dudit bevrage En oultre terre seellée O compéens liqueurs meslée (LA HAYE, P. peste, 1426, 132). S'ensuit le Prologue du second livre qui traicte en *bref* langage la substance de yconomique. (BUEIL, I, 1461-1466, 57). Je vous demande, en *bref* langage, N'y a il cy que vous deux sotz ? (Sots triumph., c.1475, 35). Mais, pour vous dire a *bref* langage, Jamais ne preste riens sans gaige. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 88). Monseigneur, nous acomplirons De tres bon cuer vostre messaige, Et en l'oust des Anglois yrons Leur denoncer en *bref* langage. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 426).

- À *bref(s)* mot(s). "Pour le dire en peu de mots, de manière concise" : Car, a *briés* mos, elle fu telle Qu'elle sambla esperituele, N'onques mais riens si bel ne vi, Ne si cler (MACH., R. Fort., c.1341, 133). Boces avoient et grans clos Dont on moroit, et a *briés* mos, Po osoient a l'air aler, Ne de près ensamble parler. (MACH., J. R. Nav., 1349, 148). Sire juges, a *bref* mot court, Cy ne vous amenderons rien. (Mir. prev., 1352, 239). Si ne font que traire et ruer Pierres, sajettes et garros. Finablement et à *briés* mos, Chascuns des nostres tant s'efforce Qu'il bouterent, par fine force, Maugré tous, le feu en la porte. (MACH., P. Alex., p.1369, 88). ...a *bref* mot tout dire [,] telle qui soit digne d'estre ta mere, ta suer, ton espouse et ta mie... (GERS., Concept., 1401, 394).

. À un *bref* mot : Faictes en ce que vous voudrez A vn *bref* mot ie men descharge Baillez en le fais et la charge A vn qui soit bien suffisant. (Myst. st Martin K., a.1500, 286).

- À / en *brève* parole. "Pour le dire en peu de mots, de manière concise" : Car a *bref* parole solue Homme ne sçay de sa value Ycy entour. (Mir. chan., c.1361, 157). C'est à dire, en *brève* parole, Cessant du tout la Parabole, Que j'ay tant fait et estrivé Que, Dieu mercy, j'ay achevé Ceste simple translation à ma povre discrétion (LA HAYE, P. peste, 1426, 162).

- En *brève* substance : Doncques, tresdevoste assistance, Seulement deux poincts nous aurons, Lesquelz, en bien *brève* substance, Vous orrez, puis la fin ferons. (LA VIGNE, S.M., 1496, 420).

- En / sous *brèves* termes. "En peu de mots, de manière concise" : ...il recita en *brèves* termes, en effect, ce que avoit par eulz esté dit et besoigné (FAUQ., I, 1417-1420, 218). ...je vous compteray, en *brèves* termes, en quelle façon fut deceu le plus jaloux de cest royaume (C.N.N., c.1456-1467, 255). ...et soubz *brèves* termes lui dist de par le commun : "Tui, inquiunt, comes sumus. Tu nobis est princeps (...)" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 r°).

- Pour (le) faire *bref* : ...mais, pour le faire *bref*, conquesta celle saison, en Guienne, jusques au nombre de VIxx. et .XIII. que villes, que chasteaulx, et autres grosses et notables forteresses. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 138). ...et plusieurs esbattemens, joustez, tournois y furent fais, de quoy l'histoire se taist, pour le faire *bref* (Comte Artois S., c.1453-1467, 65). Et, pour le faire *bref*, on y a tousjours aucun desplaisir ou aucune merencollie. (BUEIL, I, 1461-1466, 50). Et, pour faire *bref* à ma matière, je ne vous diray sinon la conclusion du conseil. (BUEIL, I, 1461-1466, 220).

b) [P. méton., de la pers. qui s'exprime ou bien de la langue ou du style]

- [De la pers. qui s'exprime] "Qui s'exprime en peu de mots" : Car il est moult de vertus particulieres dont il ne parle pas, si comme nous voion que en parler les uns sont trop hastifz, les autres trop tardifz, les uns sont trop longz, les autres sont trop *briefz* (ORESME, E.A.C., c.1370, 266). ...après ung grand tas d'excusances et de refus que pour estre *brief* je trespasse... (C.N.N., c.1456-1467, 536). ...et nous mismes tous a genolx, et nous fist lever, et dit luy mesmes que nous dissions ce que nous voudrions et que feussions *briefs*. (JUV. URS., Prop. II, 1468, 427).

- [De la langue, du style] "Qui permet de s'exprimer en peu de mots" : ...[il] parle assez bon François et *brief* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 450).

2. Empl. adv. [Comme adv. ou en loc. adv.]

a) [Portant sur un verbe du dire] "En peu de mots, brièvement" : Or te vueil dire *brief* et court De quoy il servent a ma court. (MACH., D. verg., a.1340, 34). Mais, dy nous *brief*, sanz delaier, Ou l'en doit ainsi festaiier (Mir. ev. arced., c.1341, 127). Si vous en diray *brief* et court. (MACH., P. Alex., p.1369, 20). Et par ce que dit est appert la response aus arguemens qui furent devant mis, car le premier est contre la premiere voie des .III. desus dites, et le secont contre la seconde et le tiers est pour la tierce laquelle je ay de nouvel pensee, et les autres apres la pourront adrecier et plus *brief* declarer. (ORESME, C.M., c.1377, 344). Je vous dis *brief* Que j'ay ung mien enfant ceens, Qui... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 39). Que diray plus pour parler court et *brief*? (LA VIGNE, V.N., p.1495, 209).

- [Avec *savoir* (au terme d'un dire concis)] : Et sachiez *brief* : Quant il cuide bien garir son meschief... (CHART., D. Fort., 1412-1413, 186).

- À *brief dire* : L'ange qui ordonné fut messagier isnellement descendit porter les nouvelles a Joachim et sainte Anne. Et a *brief* dire tant ouvra Dieu et Nature avec les Vertuz dessus nommees que ceste Dame fut conceue et vivifiée tant au corps comme a l'ame sans ce que Pechié quelconque y osast approuchier. (GERS., Concept., 1401, 406). ...a *brief* vous dire, Il fault que je soye payé ! (Path. D., c.1456-1469, 122).

- À / en *brief parler* : La douce vierge, a *brief* parler (...) Pour un murtrier vous y appelle... (Mir. ev. arced., c.1341, 137). Nous vous dirons en *brief* parler Qui nous amaine. (Mir. chan., c.1361, 153). Et, à *brief* parler, toutes bestes, Maiz que guaires soient parfaites, Nous sourmontent en quelque chose (LA HAYE, P. peste, 1426, 68). A *brief* parler, j'estoye ainsi Mignon comme cest enfant (Fr. arch. B., c.1468-1480, 38).

- En *brief*. "De manière concise" : Pour che en moult de traittiés et de livres souvent, après les longues expositions des sentences, on seult recapituler en *brief* les paroles en ycellui contenues, par quoy on puet tout mettre en memoire. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 71). Et affin que de ceste partie je m'en passe en *brief*... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 250). Donques, afin que en *brief* concluons, se nous faisons les choses dessus dictes nous pourrons bien le moien de vertu acquerir. (ORESME, E.A., c.1370, 174). Disons doncques, se il vous plaist, les louanges de saint Pierre en *brief*, et puis a celles de saint Pol nous arrestons ung peu plus, pour ce qu'il est patron de ceste eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 486). ...pour ce, m'en passe en *brief* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 103). ...pour quoy je te vueil en *brief* reciter ung exemple assez commun, mais proffitable est (GERS., Concept., 1401, 414). ...les deputez de ladicté Université, present le recteur, firent, par ung proposant, exposer en *brief* le très grant peril et desolacion de la ville de Rouen (FAUQ., I, 1417-1420, 215). ...si

venons a vous remonstrer en *brief* que la justice de querelle, posé que ja autre ochoison n'y trouvissez, vous doit rebouter le hardement es courages (CHART., Q. inv., 1422, 17). ...ne cessoit de penser et subtilier voies et moiens pour parvenir a ses attainctes, qui, a dire en gros et en *brief*, estoient pour faire cela que vous savez. (C.N.N., c.1456-1467, 534). Le curé en sa defense et excuse parla en *brief* et dist... (C.N.N., c.1456-1467, 541). Or, que je vous propose (...) Ung bien petit ma vraye affection (...) et qu'en *brief* vous expose Mon bon vouloir (LA VIGNE, S.M., 1496, 188).

b) [Comme adv. de phrase] "En peu de mots, en résumé, pour tout dire" : *Brief*, d'enfer toutes les roines Plouroient larmes serpentines, Ce qu'onques mais ne fu veü (MACH., C. ami, 1357, 90). *Brief*, elle fist son message tres bien Et sans reproche. (MACH., F. am., c.1361, 165). *Brief*, il ont le conte laissié Sain et legier, preu et hardi (MACH., P. Alex., p.1369, 70). Vous dites voir, je le sçay bien : C'est chose aussi qui ne peut estre. *Brief*, il nous y fault conseil mettre Par quelque voye. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 5). ...il vit devant luy ung grand monstre (...) ayant grandes et longues cornes (...) les braz gros et longs, les griffes agues et trenchans ; et *brief* c'estoit ung monstre tresespoventable (C.N.N., c.1456-1467, 428). Il en fut mercyé de celle qui estoit tant gracieuse qu'on ne pourroit plus. *Brief* il trouva en elle tant de courtoisie... (C.N.N., c.1456-1467, 315). Pensez qu'il estoit bien a son aise ! *Brief* il ne savoit trouver fasson d'en saillir [du retrait où il s'est caché] (C.N.N., c.1456-1467, 437). Et *brief*, c'estoit merveilleuse chose à veoir du monde qui estoit en armes dehors Paris, et si maintenoient plusieurs qu'il en estoit à peu près demouré autant dedens Paris qu'il en y avoit dehors. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 181). Item, et au Prince des Sotz Pour ung bon sot Michault du Four, Qui a la foyz dit de bons motz Et chante bien "Ma douce amour", Je lui donne, avec le bon jour ; *Brief*, mais qu'il fust ung peu en point, Il est ung droit sot de sejour Et est plaisant ou il n'est point. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 92). *Brief*, je feray selon le Temps. (Sots triumph., c.1475, 46). *Brief*, ceste chienné est propice Et me duit bien en ma maison. (Sots mal., c.1480, 77). Le peuple [,] *brief* [,] plus n'en povoit (Sots, c.1480-1500, 262). C'est une chose merveilleuse Du grant bien qui en luy habonde Et de sa vie glorieuse ; *Brief*, c'est le nonpareil du monde. (LA VIGNE, S.M., 1496, 554).

Rem. CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 8 ; CHART., L. Esp., c.1429-1430, 80 ; Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 74 ; 104.....

- *Bref et court / court et bref*. "Pour le dire en peu de mots" : ...en souspirant, court et *brief* [,] Je li fis escrire ce *brief*. (MACH., Voir, 1364, 290). ...signeurs, *brief* et court [,] Il couvient qu'en Chypre en alez. (MACH., P. Alex., p.1369, 123). J'ay esleü le roy de France A juge, si que [,] *brief* et court [,] Combattre me vueil en sa court. (MACH., P. Alex., p.1369, 234). ...il envoya vers elle ung gentilhomme (...) affin de luy remonstrer bien au long le desplaisir qu'il avoit d'avoir compaignon en son service ; et *brief* et court, si elle ne luy donne congé il n'y reviendra (C.N.N., c.1456-1467, 237). Justice y sourt, n'est aveugle ne sourt Qui, *brief* et court, n'y ait les bras tendus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 369). Chacun de jour en jour empire, *Brief* et court (Sots triumph., c.1475, 38).

- À / en *brief*. "Pour le dire en peu de mots" : N'ay cure d'estre mariez. A *brief*, plus ne m'en tariez : Riens n'en feray. (Mir. chan., c.1361, 144). Dame, elle pense a retenir Son cierge, et m'a dit en ce point Pour certain ne l'offerra point : C'est tout a *brief*. (Mir. femme, 1368, 228). Et, pour ce, je vous di, en *brief*, Que chacun... (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 39).

- *Pour bref*. "Pour le dire de manière concise" : ...se partit de son royaume (...) bien fourny (...) de marchandises dont le pais d'Angleterre peut les autres servir, comme d'estains, de riz, et foison d'autres choses que pour *bref* je passe. (C.N.N., c.1456-1467, 126).

II. - Subst. masc. [Pour désigner un écrit (relativement bref)]

A. - "Abrégé, résumé"

- "Abrégé scientifique (?)": Je vous dis brief Que j'ay ung mien enfant ceens, Qui tousjours tient ou livre ou *brief* Et est desja saige et sciens. Vous estes des plus anciens Philosophes de Romenie, Qui scavés plus que Egitiens De science, d'astronomie. Regardés, sa phisionomie Est tant de grace engourdiee Que... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 39).

- "Bréviaire (ou partie d'un bréviaire), livret contenant, pour une année, l'office de chaque jour et des précisions sur la manière de célébrer les offices" : ...ung autre grant Bréviaire entier, très noblement escript et très noblement enlumyné et ystorié, et le psaultier ou mylieu du bréviaire, et se commance la seconde page cognovit bos, et sont les fermouers d'or, et est en l'un ung roy et en l'autre ung ymage à genoulx, et est la pippe ouvrée à une orbevoye ; et en est le *brief* en françoys. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 336). ...ung autre petit Bréviaire, très bel et très noblement escript, sans note, à l'usage de Paris, dont le *bref* est en françoys, à deux fermouers d'or à deux boutons de perles (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 337).

B. - "Lettre, message (privé ou officiel)" : Ses *briefs* commanda a escripre (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 169). Lors chartres et *briefz* fist escripre (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 155). A le chité repaire li rois et ses barnéz, Puis a as messagiers tantos ses *briefs* livrés (Flor. Rome W., c.1330-1400, 141). Lors fist le duc ses *briefs* escrire (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 77). Ung *bref* fist sceller (Tristan Nant. S., c.1350, 101). Ung *brief* a fait escripre, a Regnaut l'envoya (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 328). ...en souspirant, court et brief Je li fis escrire ce *brief*. (MACH., Voir, 1364, 290). L'ystoire dit que ly chevaliers fist faire un *brief* ou il mist toute la venue de Urien et de son frere, et de leurs gens, et comment les freres avoient a nom, et de quel pays ilz estoient. (ARRAS, c.1392-1393, 93). Le duc fist escripre ses lettres et ses *brîés* ; il manda partout son pooir (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 141).

- En partic.

. "Courte lettre émanant du Pape, qui traite de sujets moins importants que la bulle"

Rem. *Lettres Louis XI*, V., t.6, 1477, 227 ; 228.

. "Écrit, message auquel on attribue un pouvoir magique, amulette" : Si li enquistrent l'achaison De cest segret desliement Et s'il portoit segretement Ou aucun *brief* ou caraudiere, Qui li feïst en tel maniere Contre touz liens delivrance. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 202). Lors le mareschal les fist jurer sur sains Euvangiles que (...) ilz ne portoient ne savoient chose sur eulx, ne entendoient a porter, ne porteroient, comme *briez*, parolles, charmes, herbes, conjuracions, ne autres diaboliques operacions de mal engin (LA SALE, J.S., 1456, 125).

. "Lettre de change, chèque (?)": Car pour monnoie ne despent on riens en tout son royaume, fors une manière de *brivez* qui la vault en tout son pais monnoie. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 380).

C. - DR. "Acte écrit qui porte un constat ou une convention" : ...duquel marchié et contrat ledit Jehan de Vrisy cognut avoir passé un *brief* par devant les tabellions de nostredit seigneur, pour en faire si bonnes lettres comme bon sembleroit au

conseil desdis conjoins (Trés. Reth. S.L., t.2, 1387, 346). ...les *briefz* des questions hereditaulx doivent estre terminées en assise (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1431, 205).

- Région. (Normandie) *Bref de fief lai et d'aumosne*. "Mandement délivré exclusivement par l'autorité royale (bailli ou procureur du roi), à l'occasion d'un procès, pour convoquer un jury chargé d'établir si le cas relève de la justice ecclésiastique ou séculière" : ...a l'encontre de laquelle admonicion, de la partie de nostre procureur, a esté pris un *brief* de fief lay ou d'aumosne, selon la coustume du pais, et par ce est demeuré et demeure ledit prisonnier en nozdictes prisons (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1434, 304). ...depuis lequel emprisonnement nous avons esté admonnestez de par l'official de Rouen de lui rendre ledit Dandin disant qu'il estoit clerc portant habit et tonsure, pourquoy le procureur du Roy nostre sire ait voulu prendre *brief* de lay fieu ou d'omosne, disant que, non obstant que icellui Dandin ait eu couronne et que au temps de sa prinse fust en habit et tonsure, si ne devoit il jouir de privilege de clerc mais estoit bigame (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1439, 341).

Rem. Cf. aussi *Mémor. Echiq. Archev. S.*, Pièces justif., 1391, 61.

. *Clameur de bref* : ...touchans certaines clameurs de *briefz* de nouvelles dessaisines prises par lesdiz religieux ou leur procureur sur l'emprisonnement dudit abbé (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1426, 91). ...pour empeschier la rendue d'iceulx clerks nostre procureur audit lieu a prins plusieurs clameurs de *briefs* de fieu lay ou d'omosme (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1426, 102). ...mettre et soutenir toutes oppositions en tous cas et à toutes fins, prendre et lever toutes clameurs de *brief*... (Comptab. Dieppe M., 1479, 113).

D. - Région. (Flandres) "Registre sur lequel sont consignés par écrit les rentes fixes, payables en argent, provenant d'une circonscription déterminée des domaines seigneuriaux ; les rentes elles-mêmes" : ...maistre Guy de Boeye, receveur des *briefs* de la notairie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 23). De messire Behoort Kieret, chevalier, receveur heritier des *briefz* de Locres... (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 142). De Thierry de Layackere, receveur heritier des *briefz* d'Artrique, sur la Renenghe mil quatre cens et dix neuf, en deniers paieez à plusieurs personnes demourans à Bruges, pour ouvraiges par eulz fais à l'ostel de monseigneur illec (...). De damoiselle Marie Busers, recevesse heritiere des *briefs* de Haeltre... (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 441).

- *Grands briefs*. "Compte général des revenus en espèces" : ...Rogier Hellin, receveur des grans *briefz* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 314).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Edmonde Papin. [R. M.]

BREGERIE, subst. fém. (bregerie)

[GD : *bregerie* ; FEW I, 483a : *brace*]

"Grain (entrant dans la composition de la bière)" (synon. *brégie*)

REM. Doc. 1338 (Lille, *bregerie, orge, grosses feves et feverioil*) ds GD I, 725c. [R. M.]

BREGIE, subst. fém. (brégie)

[GD : *brégie* ; FEW I, 483a : *brace*]

(Synon. de *bregerie*)

REM. Doc. 1374 (*brégie*) et 1387 (*begee, l. brégee* ?) ds GD I, 725c. [R. M.]

BREGIÉ, adj. (bregié)[GD : *bregié* ; *FEW I, 483a : *brace*]

"Qui sert à faire de la bière"

REM. Doc. 1376 (*un cent de blarade bregiee*) ds GD I, 725c. [R. M.]**BREGIER, subst. masc.** (bregier)[GD : *bregier*]"[Pièce d'artillerie]" : Tirés canons et bombardes, *Bregiers*, soufflars et soufflards, Weuglaires et serpentines (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 580). [Seul ex. ; cf. p. 61 : *Et la [Bergiere] vous [engaigne]* ; nom propre attribué à une bombarde ; *Romania* 65, 25] [R. M.]**BREHAIGNETÉ, subst. fém.** (brehaigneté)[T-L : *baraigneté* ; GD : *brehaigneté* ; AND : *baraineté* ; FEW I, 242b : **barañ*]**MÉD.** "Stérilité" : ...pur *bareyneté* Longtemps eustes vergoyne (Prières saints R., t.2, 1300-1400, 18). ...ou chapitre de sterillité ou de *brehaingneté* ou de deffaut et difficulté d'impregnacion (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 127). Sterilitas (...) : *brehaingnetez* (Aalma R., c.1380, 395). *Brehaigneté* : sterilitas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 190). Sterilitas (...) : *brehengneté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 371).**Rem.** Ex. d'a.fr. et *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7692, c.1350, ds GD I, 726a. [R. M.]**BREHAING, adj.** (brehaing)[T-L : *baraing* ; GD : *brehaing* ; AND : *barain* ; FEW I, 242a : **barañ*]**A.** - [D'une pers. (surtout d'une femme)] "Stérile, incapable de concevoir, de procréer" : Que je ne soie plus nommée *Brehaingne*, mais mere clamee, Et que tel enfant puisse avoir (Mir. enf. ress., 1353, 6). En la place tout droit fu no gent arriestée, Où Joachins garda les brebis en le pré, Quant sen offrande fu au Temple refusée, Pour Anne qui estoit *brehaingne* adont nommée (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 456). ...et se l'odor lui monte par le corps dedens jusques a la bouche et aux narines, tu dois congnoistre qu'elle n'est pas *brehaingne* quant est de deffaut qui soit en li. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 87). Et pour ce, les mariéz steriles ou *brehaingnes* se departent plus tost d'ensemble que les autres. (ORESME, E.A., c.1370, 445). Or est vray que se un homme a une seule fame, elle pourra estre *brahaygne* et que elle ne soit mie habile de concevoir. (Songe verg. S., t.2, 1378, 215). ...et si veoit bien qu'elle estoit *brehaingne* et ne pouoit concevoir. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 30). Catholicon dist, ce m'est advis, que bien peuvent estre herbes et rachines, et que le fruit vault a femmes *brehaingnes* pour aidier a concevoir, mais que les femmes ne soient pas trop anciennes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 66). Nature, après ce que veue l'ot et entendue, dit que faire ne se pouoit car Joachim et sainte Anne *brehaings* estoient et steriles, et pour neant et en vain cestes choses ilz demandoyent. (GERS., Concept., 1401, 395). Et pou me muet ce que allegue Nature, que *brehaings* et steriles ilz sont, car ta puissance est infinie (GERS., Concept., 1401, 397). Plus grant bien que l'amour de son mary pour sa grant chasteté et bonté empetra ceste dame : ce fu la grace et amour de Dieu, qu'elle ot si grandement que, nonobstant fust elle ja enviellis et *brahaingne* Dieu lui donna deux enffans a une ventree (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 879). Voy Elizabeth ta cosine, Qu'il a conceu - chose est certaine - Et s'a esté tout son temps *brainne*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 55). Et quant les menstrues fluent ainsi qu'ilappartient en quantité, en qualité et en ordre, adonc les femmes sont castes et fecondes et quant ilz se varient, elles sont malades et incontinentes et *brehaingnes* et s'elles conçoivent elles engendrent enfans chetifz et maladeux. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 9).- [De Dieu] "Qui est sans descendance" : Comme dist Dieu par Ysaie son prophete : "Moy qui donne generation aux aultres, demourray je *brehaingne* sans generation ?" (Somme abr., c.1477-1481, 107).- [D'un animal] : Quant des bisches, les unes sont *brehaingnes*, les autres sont qui portent faons. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 64).**B.** - [D'une terre] "Stérile, infertile" : Li haers fuit corruptus et la terre *braaigne* (Gir. Ross. H., c.1334, 285). ...encontre le temps d'esté La terre, qui moult a esté En yver *brehaingne* et deserte, De noif et de glace couverte, Se resjoist et se cointoie, Germe, adoucist et renverdoie Pour la grant chaleur qu'elle sent Dou soleil qui seur li descent (MACH., R. Fort., c.1341, 80). ...ou tamps Charlemaine, le trèsfort roy de France, fu une terre *brehaingne*, peu valant, et plaine de palus (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 1). Grans montaignes a tout entour, Et maint chastel et mainte tour, Qu'on ne porroit miner ne prendre, Tant bien y sceüst on entendre, Les II. perilleuses montaignes Qui sont arides et *brehaingnes*. (MACH., P. Alex., p.1369, 47). Et de illec en après le pays d'Egypte, qui pour le pecchié du tyran ainsi comme aucuns croient avoit esté *breheing* par deffaut de pluyes par neuf ans precedens, devint abundant et riche de tous biens. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 162).- [D'une plante] : N'as tu pas oy reouchier Que l'arbre qui ne porte fruit Sera arrachié et destruit Et mis ou feu comme *brehaing* ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 10). *Brehaing*, c'est ce qui ne porte nul fruit, combien que par nature il le devoit faire. (LA HAYE, P. peste, 1426, 179).- P. méton. *Temps brehaing*. "Temps de mauvaise récolte" : Et jà soit ce que pestillence Puisse parfoiz avoir naissance D'eues en soy corrompues Et de viandes malostrues, Comme souvent el prent racine En temps *brehaing* et de famine (LA HAYE, P. peste, 1426, 43).- [Dans un cont. métaph.] : Son droit lés [de Fortune] est dous, l'autre cuit ; Le droit porte fleur, feuille et fruit, L'autre est desert, *brehaingne* et vuit Des biens terriens (MACH., R. Fort., c.1341, 41).**C.** - Au fig. "Stérile" : Apres elle lia mes mains Et me dist que seroit *brehaings* Tout l'ouvrage que (je) feroie, Se par li Obedience ne le faisoie (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 406). JÉSUS. S'aucun de vouz a euil ou main Qui vostre euvre face *brehaing*, Pour quoi doiés estre blasme, Soit tantost le membre geté Hors dont tel blasme puet venir (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 175). [R. M.]**BREHANT, subst. masc.** (brehant)[T-L : *brehant* ; GD : *brehant* ; FEW XXIII, 1a : o.i.][Tente] : Tant s'exploitta li rois (...) Qu'il est venus a Ronme et se loga devant ; Illoecq furent tendu si tref et si *brehant*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 159). Onques n'i volt laissier tendre trés, né *bréhans* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 276). Il découpe les cordes, s'a les *brehans* versés (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 241). Il a tant cheminé qu'il vint droit au *brehant* (Belle Hélène Const. R., c.1350, 655). Ensi que habergiér estoit en son *brehant*... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 668). [Autre ex. p.336] Quoient sont venus a tref et a *breham* [i. *brehant*] (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 787). Je le trasmis orains aux trefz et aux *brehans* (Tristan Nant. S., c.1350,

412). Je vouroye qu'il fussent issi en mes *brehans*, Et se m'eüst cousté de fin or mil besans ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 344). Et ly roys Godefrois fist tendre ses *brehans*. Iluec se sont logiet et font les feus ardans (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 273). Là vit il mainte tentez, main tret et maint *brehans* (Hugues Capet L., c.1358, 69). Chascun s'ala logier adz trez et a *brehans*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 148). La y ot tant *brehant* tendu ynellement, Tant pavillon de soie et tant tret d'Orient... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 430). [Autres ex. v.14936 et *brehan*, v.5811, 6270, 10215...]

- [Partie de cette tente ?] : Charles fut au tref ou bel fut li *brehans* (Galien D.B., c.1400-1500, 47).

REM. Cf. aussi Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 56. WAUQUELIN ds GD I, 726c. [R. M.]

BREINGAL, (?) (breingal)

[GD : *breingal* ; FEW XXIII, 38a : o.i.]

[Plateau (vaisselle) ?]

REM. Doc. 1437 (Roi René) ds GD I, 727a. GD VIII, 352a, corrige en *brenigal* "sébille, baquet, vase", et renvoie à *bernigaut*.

V. *bernigant* v. Lexiques [R. M.]

BRELADIS, subst. masc. (breladis)

[*FEW XV-1, 274b : **bretling* (?) (?)]

"Celui qui s'adonne au jeu (?)" : Arriere, arriere, crucefis. Arriere que je ne vous trauee, Bigot, *breladis*, bimartrauee (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 361). [R. M.]

BRELAN, subst. masc. (brelan)

[T-L : *brelenc* ; GD : *berlanc* ; FEW XV-1, 272 : **bretling* ; TLF IV, 936b : *brelan*]

A. - "Jeu de dés, brelan" : En ce biau *brelan* suy truans : A .II. coups ay perdu .VI. frans. Pour autres .VI. voulez vous bien ? (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 168). Farce, broulle, joue des fluctes ; Faiz es villes et es cytez Farces, jeuz et moralitez ; Gaigne au *berlanc*, au glic, aux quilles, Aussi bien va, or escoutez, Tout aux tavernes et aux filles. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 131).

- "Table sur laquelle on joue au brelan, aux dés" : Il nous fault tous passer a monstre, Assavoir moult se al rencontre De lui pourroient resister Trestous les diables d'infer, Faites la pourre de canons De ces sorcieres a grant mons, Prenez flesches et ars turquois, Et faictes chascun ung pavois D'un *brelencq*, nulz n'y contredie Et mettez nouvelle hamie A la grant porte de devant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240).

- *Tenir brelan*. "Avoir des tables de brelan sous sa responsabilité" : ...ne seront pris ne receu à serment, en quelcunques offices, que esquevin, li Vintaine ou li ville aient u puisse avoir à faire ou à donner quelcunque bastart ou aultrez personnes qui ayent fait cession, sis ens ou pris dilation, ne qui tiengnent taule, *brelenc* ou bordel (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 358). [Autre ex. p.441] ...que nuls, quels qu'il soit, ne puet ouvrir dou mestier, qui soit reces de hurrie ne ossi qu'il tiengne taulle, *brelencq*, ne jeu de dels ne d'autre cose nulle u li mestiers puist avoir blasme, tant que maintenir le volra. (Drap. Valenc. E., 1403, 56).

B. - "Office de fermier des jeux de brelan" : Du *brelenc*, jeux de dez, tables, quilles et boules en la ville et chastellenie de Furnes, que monseigneur donna pieça à maistre Baude des Bordes, son secretaire, à sa vie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 85). [R. M.]

BRELANDER, verbe (brelander)

[FEW XV-1, 273a : **bretling* ; TLF IV, 936b-937a : *brelander*]

Femme brelandée. "Femme qui s'adonne au jeu"

REM. Doc. daté de 1481 ds TLF (*femmes berlandées*) ; mais ce texte date en fait de 1581 (précision apportée par J.-L. Ringenbach). [R. M.]

BRELANDIER, subst. masc. (brelandier)

[GD : *berlandier* ; GDC : *brelandier* ; FEW XV-1, 272b : **bretling* ; TLF IV, 937a : *brelandier*]

"Celui qui tient un lieu de jeux" (synon. *brelanqueur*)

REM. Doc. 1381 (*bellengier*) et 1386 (*bellandiers*) ds GD I, 626c. [R. M.]

BRELANQUEUR, subst. masc. (brelanqueur)

[GD : *brelengheur* ; FEW XV-1, 273b : **bretling*]

A. - "Celui qui tient un lieu de jeux" (synon. *brelandier*)

Rem. Doc. 1443 (*brelengheur*) ds GD I, 727a.

B. - "Celui qui s'adonne au jeu" : ...*brelenqueurs*, orlogeurs, Bouteus de feu... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 733). [R. M.]

BRELIQUE, subst. fém. (brelique)

[FEW VIII, 567a : **pir-*]

"Bagatelle (ici tranche, morceau)" : Bien, maistre, warest myn més My coppe une gronde *brelique* De bisenne (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 170).

V. aussi *breloque* [R. M.]

BRELLE MESLE, adv. (brelle mesle)

[GD : *brellesmesle* ; FEW VI-2, 163a : *misculare*]

"Pêle-mêle" : Pour ce soffrerent tuit de mort la grant destrece, Quar li Vendre se mirent avec aux ["avec eux"] *brelle mesle* Et touz jourz esplevoient plus espés ne fait gresle. (Gir. Ross. H., c.1334, 122). [R. M.]

BRELOQUE, subst. fém. (breloque)

[GD : *beluque* ; GDC : *breloque* ; FEW VIII, 567a : **pir-* ; TLF IV, 937b : *breloque*¹]

"Bagatelle, colifichet"

REM. Doc. 1496 (*berluques*) ds GDC VIII, 371a (même ex., cité sous la forme *beluques*, ds GD I, 618c). [R. M.]

BREMART, subst. masc. (brémart)

[T-L : *bremart* ; GD : *bremart* ; FEW XV-1, 270b : *Bremen*]

"Bière (forte) de Brême" : ...sur chascun lot de forte cervoise, leaukin, miez, broukin et *bremart*, trois mailles de nostre dicte monnoye (Hist. Lille T., t.2, 1388, 433). ...sur chascun lot de forte cervoise, leauquin, mielz, broquin et *bremart* trois mailles de nostredicte monnoie. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1400, 450). Des deux gros que monseigneur prent sur chascun tonnel de *bremart* et de cervoise de Hambourg avec les 12 deniers de la grute audit lieu de l'Escluse (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 90). Du houppebier es parties de Bruges que on appelle grutghelt dont monseigneur lieve de chascun tonnel ung gros d'estrangne cervoise, hors miz *bremart* et ale d'Engleterre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 93). ...Flairans les aulx, le *briemart* et oignons (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 734). Fy de brassin, de queute, de *briemart*, De fourdrine, de cervoise et de let (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 801). Donnés me a boire ung horion De vin [,] de *briemart* ou de queute [I.

queute] (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 165). De batures ne de menaces Ne me chault ung lot de *briesmart*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 336).

Rem. Doc.1402 (*briemas, bremars, bromars*), 1420 (*bremas, bromart*), 1424 (*briefmars*), 1427 (*brughemart*), 1428 (*bryemart*), 1447 (*brumat*) ds GD I, 727a-b. Doc. XVe s. ds T-L I, 1133. [R. M.]

BREMAS, subst. masc. (bremas)

[GD : *bremas* ; FEW XV-1, 262b : *breecmes*]

"Braquemart"

REM. Doc. 1463 (*un baston appelé* [en Flandre] *bremas*) ds GD I, 727b. [R. M.]

BREMAT, subst. masc. (bremat)

[GD : *bramaïs/bremat* ; FEW XV-1, 235b : **brahsima*]

"Jeune brème (poisson)" : D'un cent de *bremas* de XII à XIII pouces, de la dicte pescherye, qui furent lors mis en l'estang de la Petite Malenoe pour le repuepler (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 413). [Autres ex. p.449] Menus *bramaz* mors ... certains *bramaz* qui estoient au font de la serve. (Doc. 1400. In : M. Roques, Vox rom. 6, 1942-1942, 174).

REM. Doc. 1419 (*bramas, bramaïs*) ds GD I, 720c. V. aussi GD I, 728b : *bresmel*. [R. M.]

BREME, subst. fém. (brème)

[T-L : *braisme* ; GDC : *bresme* ; AND : *breme* ; FEW XV-1, 235b : **brahsima* ; TLF IV, 938a : *brème*¹]

"Poisson d'eau douce au corps long et plat, brème" : Troittes, barbeaux, broichérons, *bresmes*, carpes, perches, tanches, vendsoises, gardons qui ne sont du long d'un doy à main d'omme entre queue et teste sont defenduz par les ordonnances royaulx. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 295). ...pastelz de *bresmes*, d'anguilles, et blanc mengier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 176). ...rost de poisson, gelee, lamproyes, congres, et turboz a la saulse vert, *bresmes* au vertjus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 178). A jour de poisson l'en fait gellee comme dessus de lus, de tanches, de *bresmes*, d'anguilles, d'escrevisses, de losche. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 251). ...et ordennez que nous aions de bon poisson assés, comme des anguilles, lampreons, lampraes, samon fraisse et saleie ; et aussi de carpes, *bresmes*, roches, perches, soles (Man. lang. G., 1396, 68). ...neuf frans, en deniers paiez à messire Hugues de Lanthenne, gruiier du conté de Bourgoingne, pour *bresmes* et autres poissons qu'il a acheté et paié pour la despence de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 44). ...achat de six grans carreaux, et troys grandes carppes de l'estang de Broischesac, six grandes *brésmes*, et six lamproyees (Comptes roi René A., t.3, 1453, 292). J'ay mangé d'une *brame* grasse Qu'estoit salee ung peu trop. (Pass. Auv., 1477, 89). [R. M.]

BREMETTE, subst. fém. (bremette)

[AND : *bremette* ; FEW XV-1, 235b : **brahsima*]

"Jeune brème"

Rem. Cf. ; AND : *bremette*. [R. M.]

BRENACIER, subst. masc. (brenacier)

[GDC : *brenacier* ; FEW I, 514b : **brenno-*]

"Merdeux, ordurier" : Ton entreprise jamais ne parfera Le loquebault, *brenacier* glorieux (LA VIGNE, S.M., 1496, 353). [A. B.]

BRENAGE, subst. masc. (brenage)

[T-L (renvoi) : brenage ; GD : *brenage* ; FEW I, 513b : **brenno-*]

"Redevance (payée à l'origine en son, puis évaluée en avoine et autres grains ou bien en argent)" : ...item tout le hommage, *bournage*, maçonage et fressaige que ilz ont en lad. ville et tout le droit que lesd. hoirs y avoient (Doc. 1399. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 15, 1911, 52).

REM. Doc. 1306, 1311, 1313, 1317, 1328, 1392, 1394, 1404 (*barnage, bernage, bornage, brenage, brenaige*) ds GD I, 727b-c. [R. M.]

BRENATEE, subst. fém. (brenatée)

[*FEW I, 514b : **brenno-*]

"Excréments" : BELZEBUT. (...) Jamais tant de bran ne trouvasmes Qu'il y avoit en ses boyaulx : Emly en avons deux seaulx. Que maudite soit la lodiere ! ASTAROT. Elle a embrené la chaudiere : Nous n'y pouons bouter les mains Que nous n'ayons les doiz touz plains De droite fine *brenatee*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 37). [R. M.]

BRENEE, subst. fém. (brenée)

[T-L : *brennee* ; GDC : *brennee* ; FEW I, 513b : **brenno-*]

"Pâtée pour les animaux, préparée à partie de son" : ...et au bout de .XXXVI. heures ou plus (c'estassavoir quant il [le cheval] se prendra a menger du bran, et faire bonne chiere, et qu'il avra fienté) luy face l'en bonne lictiere et blanche, et le face l'en reposer, puis pourmener. Et quant il yra de bon cuer, si luy oste l'en ung jour ung drap, l'autre jour l'autre, et le tiers l'autre ; et ne luy donne l'en fors *brennee* a boire et a menger jusques a ce qu'il face bonne chiere. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 142). [R. M.]

BRENETIER, subst. masc. (brenetier)

[GD : *brenetier* ; FEW I, 515a : **brenno-*]

"Marchand de *bran*, de son"

Rem. Doc. 1354 (*Guillaume le Brenetier*) ds GD I, 727c.

- [Avec jeu sur le sens d'"excrément" que peut avoir le mot *bran*] : L'or de touche est au cul des foiratiers Et le let ton au cul des *brenatiers*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 767). [R. M.]

BRENEUX, adj. (breneux)

[GDC : *breneux* ; FEW I, 514b : **brenno-*]

A. - Au propre

1. "Souillé (d'excréments)" : De tous les culz lays et maugracieux, Brodez de bran et noirs comme arremens, Taschez dehors, puans et plains de neux, A brinbaudes et cloquettes sonnans, Est li culz Regnault d'Engennes Uns droiz marès pour bourbeter les cannes, Ou tout fiens et toute ordure habonde (...). A l'environ est de crottes *breneux* (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 327). Je vueil son cul *breneux* torchier (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 123). En petiz baings de filles amoureuses - Qui ne m'entant n'a suivy les bordeaux - Soient frictes ces langues ennuyeuses ! Prince, passez tous ces frians morceaux, S'estamine, sacz n'avez ne bluteaux, Pamy le fons d'unes brayes *breneuses*, Mais paravant en estronc de pourceaux Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115). Laver les (...) Drapeaux *breneux* De nostre enfant en la riviere. (Cuv. T., c.1475-1500, 54). ...Beste (.) *breneuse* (Chasse am. W., a.1509, 17).

2. "Sale, malpropre" : Regarde cy comment ma housse Et mes estriefz sont *breneux*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 59).

3. Cidre breneux. "Cidre laxatif"

Rem. DESCH. (ms., *cidres berneux*) ds GDC VIII, 371b. Lecture *verneux* (éd. : "mot inintelligible") ds DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 338 ; *berneux* devrait être la bonne lecture.

B. - Au fig. "Misérable, merdeux (souvent comme injure)" : Et les puissens qui rien ne donnent [aux ménestrels], Qui sont vaillant et qui s'estonnent, N'aront pas la louange d'eulx : Au soir diront qu'ilz sont *breneux*, Chetis, recreans et faillis, Quant ilz sont d'aucuns assaillis, Eschars, merdeux, laches et chiches (DESCH., M.M., c.1385-1403, 286). ...fil de putain, *breneux* mesel pourry (Arch. Nord, 1410, B 17110, f° 24, IGLF). Et vous mentés, par voustre dens, Dame *bernouse* et desouneste. (Trois comm. M., c.1475, 539). Mais toy, paillart, tripier *breneux*, Vistupere tu ma parroisse ? (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

REM. Cf. aussi T-L I, 1134 : *brenois*. [R. M.]

BRENIERE, subst. fém. (brenière)

[GD : *brenier*² ; *FEW I, 514a : **brenno*-]

"Marchande de *bran*, de son"

REM. Doc. 1392-1400 (*Marion la Berniere*) ds GD I, 727c. [R. M.]

BRENNER, verbe (brenner)

[FEW I, 515b : **brenno*-]

"Déféquer" : ..toujours vessez ou *brannez* ; Tresors poitras ["Très sale derrière"], li vrait Dieu te confonde : Je croy qu'il n'a nul plus ort cul ou monde. (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.4, c.1370-1407, 328). [R. M.]

BREQUENADE, subst. fém. (brequenade)

[T-L : *brequenade* ; GD : *brenquade* ; FEW XXI, 83a : o.i.]

Région. (Lorraine) (*Cerise brequenade*. "Cerise aigre, griotte" : ...par la froidure (...) n'y olt ainssy que rien de poires et de pommes, ne nulles serixes *brenquades* (AUBRION, *Journal L.*, 1496, 374).

REM. Ex. a.1400 (LE FEVRE DE METZ, *vous porreiz bien mangier des prunes noirez et de sereise un poc aigres, com sont brequenades*) ds *Romania* 15, 1886, 181-182 (P. Meyer). [R. M.]

BREQUIN, subst. masc. (brequin)

□

[Mis pour *brodequin* "petite botte" ?] : ...des regnectes [petites rênes] doubles et des fers de vielz *brequins* (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 352). [R. M.]

BRESCHÉ, subst. fém. (bresche¹)

[T-L : *bresche*² ; GD : *bresche*¹ ; AND : *bresche*¹ ; FEW I, 535b : *brisca*]

"Gâteau de miel alvéolé, confectionné par les abeilles" : Puis leur demanda s'ilz avoient que menger. Et ilz apporterent partie d'un poisson rousty et une *bierche* de miel (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 121). L'ours aporta au saint homme une besaine de aboilles plaine de *bresches*. Quant l'ermite eut mengié des *bresches* a sa volenté... (Livre bêtes L., c.1450-1500, 96). Vous apoterés du poisson, Si en trouvés ches les pescheurs ; Des *bresches* pleines de douceurs, C'est viande de gens devocioux. (Pass. Auv., 1477, 139).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 728a. [R. M.]

BRESCHÉ, adj. (bresche²)

[GD : *bresche*² ; FEW XV-1, 264a : **breka*]

"Ébréché, dégarni"

Rem. Doc. 1467 (*leur parti estoit bresche par cellui endroit*) ds GD I, 728a. [R. M.]

BRESETTE, subst. fém. (bresette)

[GD : *bresette* ; *FEW I, 483a : *brace*]

"Brais, blé ou orge préparé pour la bière" (synon. *bresille*)

REM. Doc. XV^e s. (Lille, *bresettes*) ds GD I, 728a-b. [R. M.]

BRESIL, subst. masc. (brésil)

[T-L : *bresil*² ; GDC : *bresil* ; AND : *brasil* ; DÉCT : *bresil*² ; FEW XV-1, 258a : **bras*- ; TLF IV, 939a : *brésil*]

A. - "Bois rouge (utilisé tout particulièrement dans la teinture)" : ...troys cousteaulx, dont l'un a le manche et la gayne de *brésil* garny d'argent doré, l'autre le manche blanc, plat, et la gayne toute d'argent esmaillée à pepegaux, et le tiers a le manche et la gayne d'yvire. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 224). ...une bourse et un clavier pour servir à mondit seigneur Prevost des marchands à mettre ses clefs et le sceau aux causes de ladite ville, 4 s. p., pour 6 encriers d'estain à la façon de ceux de la Chambre des comptes, 56 s. p., et pour 6 ganivez et 6 poinçons avecques 2 raclez emmanchez de *bresil*, 40 s. p., qui ont esté baillez pour servir à mesdits seigneurs au Bureau en l'Ostel de ladite ville pour les besongnes et affaires d'icelle (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 617). Vendu à Julien Beauvarlet 3 balles de *brésil* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 54). Sur les tables avoit trente plactz, lesquels plactz furent faitz à maniere de jardins, dont le pied desditz jardins estoit fait de *bresil* massonné d'argent, et la haye du jardin estoit toute d'or. (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 195).

Rem. Même mot ds l'ex. suiv. (?) : Beuf, bacon, lars, *bresil* a papelars, Chair a paillars, biscuit propre a pillars (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134). Ou dér. de *braise* ?

B. - "Couleur rouge (tirée du bois du Brésil)" : ...pour la peinture de douze robes et ung chapperon tout d'or et de *bresil* (Comptes Lille L., t.1, 1441-1442, 384). [R. M.]

BRESILLE, subst. fém. (bresille)

[GD : *bresille* ; *FEW I, 483a : *brace*]

(Synon. de *bresette*)

REM. Doc. 1496 (Lille, *bresilles*) ds GD I, 728b. [R. M.]

BRESILLIER, verbe (brésiller)

[GDC : *bresillier* ; FEW XV-1, 258b : **bras*- ; TLF IV, 940a : *brésiller*]

I. - "Teindre en rouge avec du Brésil"

Rem. Doc.1346 ds GDC VIII, 372a.

II. - [Le *brésil* étant broyé] *Bresiller qqn* (ou un animal). "Briser, meurtrir" : De moigne [le diable] a prise la figure (...). Et puis la vieus acousiner ! Trahir la vieus et *bresillier*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 14). Se fist son chien par force prendre, Loier, *bersillier* et estendre Et sa langue sachier a plain, Tant qu'on vit le ver tout a plain. (MACH., J. R. Nav., 1349, 229). ...et si en prinrent pluseurs, que ilz envoyèrent, loyés et *brésilliés* sur cars ou cassettes de bonnes cordes, prisonniers à Bruxelles. (WAUQUELIN, *Chron. ducs Brabant R.*, t.3, c.1447, 860). ...et comme tout nu le menoient par la ville, loyé et *bresillé* comme se ce feust ung larron (WAUQUELIN, *Gir. Ross. M.*, 1447, 242). [R. M.]

BRESILLERE, adj. fém. (bresillère)[GD : *bresillere* ; *FEW XV-1, 258b : **bras-*]

"Teinte en rouge"

REM. Doc. 1492 (Béthune, *une feuille de papier bresillere*) ds GD I, 728b. [R. M.]**BRESIZE, subst. fém.** (bresize)[*FEW I, 483a : *brace*](Synon. de *bresette*) : Que aucuns brasseres ou brasseresse des dis beuvrages ne face remplage (...) de ses retrais, se iceulx retrais n'ont esté bien et souffissement requis et ghillés avec leurs autres *bresizes* (Arch. Lille, 1398, BB1, n° 374, f° 56v, IGLF). [R. M.]**BRESMAILLE, subst. fém.** (bresmaille)[*FEW XV-1, 235b : **brahsima*]"Menue pêche de brèmes" : ...600 de petiz brochetons et de la *bresmaille* et roissaille et de la petite carpaille (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 133).**Rem.** Doc. 1344 (?), Meuse, dans GDC *aleviner* ; doc. 1357, Meuse, dans GD *rochaille* : *bremaille*, *brammaille* ; il s'agit probablement du même doc. de 1357 dans les deux cas. [R. M.]**BRESMEL, subst. masc.** (bresmel)[GD : *bresmel* ; FEW XV-1, 235b : **brahsima*]"Brème (poisson)" : ...un Becquet de dix paux, un Capel de neuf paux, et un *Bresmel* de sept paux (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1343, 182). [Reprise, à propos d'un texte de 1387, de ce texte plus ancien ; lu *bresmol* ds Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 207]**REM.** Doc. 1395 (Valenciennes, *brasmiuls*) ds GD I, 728b. [R. M.]**BRESSET, subst. masc.** (bresset)[*FEW XV-1, 271b : **bret*]"Piège à oiseaux" : ...pluseurs oiseaux (...) en cryant et huant (...) se laissent et font prendre et destruire, a petis *bressetz* ou a la gluy, au son d'une pipee... (Lyon cor. U., 1467, 29). [R. M.]**BRESSOIR, subst. masc.** (bressoir)[*FEW XIV, 308a : *versare* (?) (?)]"Instrument (tiré par des boeufs) pour retourner la terre ou partie de cet instrument" : ...lesquelz Baudin, suppliant, et Laurens Fradineau avoient chacun deux beufz et vouloient labourer en icelle pièce de terre (...) ledit Launay, meu de mauvais vouloir et voulans icellui mettre à execucion, commança à frapper sur le *bressouer* dudit Baudin, suppliant et couppa la chaine dudit *bressouer* et la cheville, disant audit Baudin suppliant : "Je respondré de toy et de ton *bressouer*", et se combati longuement ledit Launay avec ledit Baudin suppliant, le voulant frapper de sadicte sarpe ou volant. (Doc. Poitou G., t.12, 1476, 137). [E. P.]**BRESTER, verbe** (brester)[GD : *brester* ; FEW XXII-1, 97b : o.i. ; FEW XXIII, 195a : o.i.]"Se démener en criant" : Je suis tout lassez De tant *brester* (...) ...je ne m'en puis taire (Moralité 1427 B.B., 1428, 124). Dieu et luy partiront ensemble Ce denier la, se bon leur semble, Car c'est tout quant qu'ilz en auront, Ja si bien chanter ne sçauront, Ne pour crier ne pour *brester*. (Path. D., c.1456-1469, 86). Toutesfois, on eust arrachié Les dens du villain marsouyn Son feu pere, et du babouyn, Le filz, avant qu'il en prestassent Cecy, ne que ung beau motparlassent. Mais, au fort, ay je tant *bretté* Et parlé qu'il m'en a presté Six aulnes. (Path. D., c.1456-1469, 88).**REM.** FEW I, 517b : *bresten*¹. Etymon non repris ds FEW XV. Enregistré aussi ds FEW I, 539a : *brittus*, "marmotter", d'après Sainéan. Cf. aussi FEW I, 491b : **brag*. [R. M.]**BRET, adj.** (bret¹)[T-L : *bret* ; GD : *brete* ; GDC : *brette* ; DÉCT : *bret* ; FEW I, 539a : *brittus*]"Breton" : Et rechurent li bourgeois le dit mesire Carle a duch et a signeur et le menerent a l'eglise, et la jura solemnelment sus Saintes Ewangilles que il les tenroit as us et as coustumes *brettes* et tout devinrent si homme. (FROISS., Chron. D., p.1400, 513). Aussi n'ay-je pas grant savance Du propre langage de France, Car ma mère estoit pure *Brète*, Donc n'avoit point la langue preste, Ne le sens, ne l'entendement, à parler si congruement Comme un François ledit langage, Et je suiz né de son lignage. (LA HAYE, P. peste, 1426, 165). Item, vueil que le jeune Marle Desormaiz gouverne mon change, Car de changer enviz me mesle, Pourveu que tousjours baille en change, Soit a privé ou a estrange, Pour troys escus six *brectes* targes, Pour deux angelotz ung grant ange, Car amans doivent estre larges. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 104).**REM.** Cf. aussi TLF IV, 942b, *brette* "longue épée d'origine bretonne". [R. M.]**BRET, subst. masc.** (bret²)[*FEW I, 539a-b : *brittus*]"Celui qui béguaie, bègue" : ...le *bret* Bradon de Montmalast (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 99). ...le *bret* de La Font (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 99). [R. M.]**BRETE, subst. fém.** (brete)[T-L : *brete* ; FEW I, 539a : *brittus*]"Poisson du genre squalé (plus petit que le chien de mer)" : *Brecte* affaictié comme ung rouget, cuicte comme une raye et ainsi pelee, mengee aux aux camelins. Et est la *brecte* aussi comme chien de mer, maiz *brecte* est plus petite, et plus douce et meilleur ; et dist l'en que c'est la fumelle du chien, et est brune sur le dos et le chien est roux. Chien de mer comme la *brecte*. Et nota que de l'un et de l'autre le foye est bon a mectre en pasté, et de la pouldre fine parmy ; et aucuns y mectent du frommage, et est bon. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 236). [R. M.]**BRETECHE, subst. masc. et fém.** (bretèche)[T-L : *bretesche* ; GD : *bretesche* ; GDC : *bretesche* ; AND : *bretache* ; DÉCT : *bretesche* ; FEW I, 538a : *brittisca* ; TLF IV, 941a : *bretèche*]**A.** - "Ouvrage crénelé, souvent provisoire, accolé en encorbellement à un mur pour le fortifier" : Mais face l'en jeter leurs engins aus *bretesches* et aus befrois, et aus lieux ou il fon leur guet (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 105). ...dont ils firent leurs barbequanes, car les fossés estoient sans murs et sans *bretesques*, quant les Engls y vindrent à siège (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 308). Il choisirent Pallerne ou bonne cité ait : Lez tours et lez *bretesque* que Synagon fondait. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 850). Aux tours et aux *bretesques* s'alèrent apoier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 889). ...a son escuier loyal Philotetés, son bon feal, Ot laissié son arc et ses fleches, Qui ont vaincu maintes *breteches* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 24).

- "Encorbellement muni destiné à protéger une fenêtre" : Sus cars et sus carettes c'on ala asablant, Fist faire li bons dus un *bertesque* poisant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 304).

B. - "Petite tribune extérieure ou balcon couvert d'un hôtel de ville (d'une ville du Nord), qui regarde la place principale et sert aux publications officielles"

- *Crier à (la) breteche / Publier à breteche* : ...et est ledit maufaiter pour ce mis et enregistrez ès Papiers de ladict Ville, laquelle Ville ycellui maufaiter a perdue à perpetuité sans ce que il soit publiez à la *Bretesche* d'icelle Ville (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1338, 47). ...nous volons et otroions et concedons que icelui pris ainsi rapporté et dit, comme dit est, soit par nos dis bailli ou chastellain et par les dis maire et eschevins criés publiquement et à *bertesque* à ensi prendre (Hist. dr. munic. E., t.1, 1374, 97). ...en nostre tres grant grief, prejudice et dommage, et ou grant diminuemment de noz drois, justice et seigneurie et de nostre heritage, et pour ce ayons fait crier et publier a la *bertesque* a Lille et ailleurs par deux fois... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 372). ...ilz seront tenuz de faire crier a la *bertesque* que... (Rég. jur. Belg. B., 1401, 394). ...que il soit commandé et publié aux *bertesques* que les colleges des mestiers, aux despens des bannieres, fachent les dites ystoires (Entrées roy. G.L., 1463, 187).

- *Faire ban à breteche* : ...avons ordené et accordé que, puishore en avant, nous, esquevin, qui pour le tamps present sommes, ne porrons, et ensemment li aultre esquevin de le dicte ville, qui pour le tamps avenir seront, ne porront faire ou faire faire ban à *bertesque* ou aultre quelcunquez, sur le teste ne sur le puing (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 353).

C. - "Parapet crénelé en bois placé autour des châteaux d'avant et d'arrière d'un navire" : Encores, sus la pompe de la nef, derriere ou millieu, estoit edifie un *gracieux palais royal*, et tout entour la pompe avoit plusieurs autres chambres et palais, qui estoient meindres, tous encloz en la pompe, qui estoit de grans *berteschés* enchastellee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 538). [R. M.]

BRETESSÉ, adj. (bretéché)

[GD : *berteschier*]

HÉRALD. "Garni de bretèches, crénelé, bretessé" : *Berquetee* creniaux et crenellé est vne mesme chose. Et est fait pour deffence de place contre ses ennemis. Et senefie que cellui qui premier le porta en armes estoit homme vertueux et de grant deffence et faisoit crenel de soy mesmes c'est a dire voye a ses compaignons par sa vaillance (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 508).

REM. Forme à rattacher à FEW I, 538a : *brittisca* ; TLF IV, 942a : *brete(s)ché*, *bretessé* ; cf. aussi M. Pastoureau, Traité d'hérald., 1979, 320. [H. G.]

BRETECHEMENT, subst. masc. (bretèchement)

[AND : *breτισment* ; *FEW I, 538a : *brittisca*]

Région. (anglo-normand) "Parapet"

Rem. Cf. ; AND : *breτισment*. [R. M.]

BRETECHER, verbe (bretécher)

[GD : *berteschier* ; AND : *bretaget* ; FEW I, 538a : *brittisca*]

"Fortifier en garnissant de bretèches" : Et sire Hughe Despencer (...) fist faire sus touz les turrets et kerneux en la tour, et à totes les portes illoques, barrer et *bretaxer* del plus grosse meryn qe par mi Engeltère puet estre trovée (Chron. London A., c.1350, 49). Et nostre crestien (...) Faisoient les payens qui trouvoient en vie

Trousser de pain, de char, et de bon vin sur lye, Et porter en la tour qui bien est *berteschie* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 39). Desur la tour David qui bien fu *bertesque* Les voit Cornumarans (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 454). Il vinrent devant le bonne cité de Noion (...) Si se arrestèrent là environ, et l'approcièrent de moult priès, et là avisèrent bien se nulz assaus leur poroit valoir. Si le trouvèrent, à leur avis, bien *berteskie* et garitée et appareillie de deffendre, se mestier faisoit. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 235-236). Et la fu fais et carpentés li dis chastiaus, et fu si fors et si bien *bertesqiés* que on ne le pooit grever. (FROISS., Chron. D., p.1400, 824).

- [À propos d'un navire] : Et estoient cil Espagnol de une flote quarante grosses nefes et tresp barges bien pourveues et *berteschies* ensi que nefes d'Espagne sont. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 37).

V. aussi *breteché* [R. M.]

BRETECHIS, subst. masc. (bretchis)

[*FEW I, 538a : *brittisca*]

"Ensemble de bretèches" : Par dedens Le Capielle, qui est priès de Paris, S'en amasa plentet, et firent un trenquis. Au lès, deviers Paris, firent un *bertesquis* Pour desfendre le pas contre les anemis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 505). [R. M.]

BRETELLE, subst. fém. (bretelle)

[T-L : *bretele* ; GDC : *bretele* ; FEW XV-1, 289b : *brittil* ; TLF IV, 941a-b : *bretelle*]

"Bande de cuir ou de tissu pour porter ou soutenir qqc."

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1328 (*bretelles de chanvre*) ds GDC VIII, 372b. [R. M.]

BRETISSURE, subst. fém. (bretissure)

[*FEW XV-1, 289b : *brittil* (?) (?)]

"Ensemble des lanières de cuir ?" : Et sur collier, l'on pourra ouvrer de tous cuirs tannez pourveu qu'ils ne soient point aponduz [disposés] au-dessus de la *bretissure* et que la cousture soit en l'anéal de bon boyoie. (Anc. corp. dijonn. C., 1488, 485). [R. M.]

BRETON, subst. masc. (breton)

[T-L : *breton* ; GD : *breton*¹/*breton*² ; GDC : *breton* ; AND : *breton*¹ ; DÉCT : *breton* ; FEW I, 539a : *brittus* ; TLF IV, 942a : *breton*]

I. - Adj.

A. - "De Bretagne" : Monsigneur Jehan de Rochefort, Qui est *Bretons* et tire fort à haute honneur et soir et main (MACH., P. Alex., p.1369, 143). ...autres hommes *bretons* (...) estoient alé sus le havene et veu la navie entrer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 527). ...mais s'espardirent ces gens *bretons* tant a piet comme a cheval (FROISS., Chron. D., p.1400, 816). Dea ! Je suis *Breton* si vous l'estes (Fr. arch. B., c.1468-1480, 39).

- MONN. *Blanc breton* : ...dont il a esté pris de chascun homme trois *bretons* et de chascune femme deux blans *bretons*, chascun *breton* deux deniers tournois... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1433, 29).

B. - "Bègue" : Trop s'emplist, le soir et le main, De char de buief et de mouton ; Toudis a le voirre en la main, Tant boit qu'il en devient *breton* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 294). Et estoit entre tous les hommes difforme (...), et, que pis est, il estoit si *breton* qu'il ne savoit parler en aulcune maniere. (MACHO, Esope R., c.1480, 4).

II. - Subst. masc.

A. - "Celui qui est originaire de Bretagne, habitant de la Bretagne" : La greingneur partie des nobles se traissent à Ville-Arpent, pour la cause de ce que elle estoit toute garnye et raemplie de sauldoiers estraingniers, *Bretons*, Francois, Normans et Poitevins, desquelz messire Olivier de Clayequin, connestable de Castille, estoit tout souverain. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 110). Mauclerc, qui fut duc des *Bretons*, Contre le roy se revela (DESCH., M.M., c.1385-1403, 308). Droit a la flece de ce grant enghien s'arestent les Englois et les *Bretons* (FROISS., Chron. D., p.1400, 528). Normans ayment bien les *Bretons* (Rapp., c.1480, 66).

- Arg. "Larron" : Ung *breton* c'est ung larron. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

- *Tour de Breton*. V. *tour*³ "Mauvais tour, procédé nuisible" (HUG.) : Souller me fait on De tours de *breton*, Qui sont dangereux. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495, 176).

B. - "Langue bretonne" : Qui les veïst trotter et courre, Herbe apoter, tapis escourre, Braire, crier et ramonner Et l'un a l'autre araisonner, François, *breton* et alemant, Lombart, anglois, oc et norment Et meint autre divers langage, C'estoit a oïr droite rage. (MACH., R. Fort., c.1341, 144).

C. - MONN. "Monnaie des ducs de Bretagne" : Et finalement ledit Pater (...) leur vendi de sesdiz cliquars jusques a la valeur de XXX a XL l. t. de ladicte monnoie, dont il y avoit de IX a X l. t. en *bretons* et le demourant esdiz deniers. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 57). ...chacun chevron de XV piés au priz de III *bretons* (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 147). Et tantost ledit portier, pour convoitise d'avoir argent, print ung autre Anglois avec luy et vindrent le pont avaller. Et adonc cherria ledit charretier ; et quant il fut sur le susdit premier pont atout sa charette, il tira de sa bource deux *bretons* et une placque pour paier lesdits Anglois (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 71). ...et entretant lui jetta à terre, pour son vin, deux *bretons* et une plaque (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 165).

- "Langage incompréhensible" : "Sarrasin (...), Se croire veulx en Dieu qui souffri passion (...), Je te lairrai en paix, ta terre et ton roion ; Et en France le noble te donrai region." Balinguant lui respont : "Oï parler de *Breton*, Ains que m'eschappés (...) Je vous ferai chanter d'une aultre lechon..." (Galien D.B., c.1400-1500, 134).

D. - FAUCONN. "Espèce de faucon" : Le faucon est de VII lignes dont la premiere est faucon laynier la seconde lignye est appellee pellerin la tierce est nommee mo[n]tis la quarte faucons gentilz la quinte gerfaulx la VIe. est sourpoint la VIIe. *breton*. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 477).

Rem. Cf. Brunetto Latini, *Tresor*, éd. P. Chabaille, 1863, 203. Ou est-ce un autre mot ? Cf. apr. *britan*, FEW XXI, 237a. [R. M.]

BRETONNANT, adj. (bretonnant)

[T-L : *bretoner* ; GDC : *bretonnant* ; *FEW I, 539 : *brittus* ; TLF IV, 942b : *bretonnant*]

A. - [D'une pers.] "Qui parle breton" : Et ossi se tournoient pluseur chevalier et escuier de Bretagne devers lui, et par especial cil Breton *bretonnant*. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 175). ...un vaillant chevalier et de bon conseil et segur homme (...) messire Guillaume de Quadudal, breton *bretonnant* (FROISS., Chron. D., p.1400, 504). ...à ycel tans (...) Furent par dedens Hen maint capitaine grant : Amer de Sallebrouce (...) Guillaume Batillier, ung Breton *bretonnant* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 421).

B. - [D'un lieu] "Où l'on parle breton" : Si chevaucha le dit connestable par le payz de Bretagne et se rendirent à li, pour le roy de France, nobles, bonnes villes, gens d'eglise et tout le pays, tant de Bretagne galou comme *bretonnant* (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1375, 169). Et ne prist mies premierelement le chemin de Nantes, mais celui de la bonne cité de Rennes et de la Bretagne *bretonnant*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 126). ...ez terres et seigneuries de ladicte dame Anne hors de Bretagne *bretonnant* (Cartul. Laval B., t.3, 1424, 53). ...messire Tanneguy du Chastel, ung moult renommé chevalier natif de Bretagne *bretonnant*, lequell avoit grant auctorité devers le daulphin (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 198). [R. M.]

BREUCQ, subst. masc. (breucq)

[*FEW I, 489a : **bracu*]

"Boue, fange" (synon. *brai*³) : Sy se mist a la voie par devers la voix sans son cheval, car perdue en avoit la souvenance, tout pietoyant parmy le betun [var. tout patissant parmy le *breucq* ; tout pietoyant parmy le bourbier ; il se hastoit d'aler parmy celle bourbe] (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 162). [Var. p.463] [R. M.]

BREUIL, subst. masc. (breuil)

[T-L : *bruil*¹ ; GD : *broil* ; AND : *brile* ; DÉCT : *bruil*¹ ; FEW I, 555b : **brogilos* ; TLF IV, 943b : *breuil*¹]

A. - "Bois, taillis fermé (de murs ou de haies), fourré (servant de refuge aux bêtes)" : ...est accordé entre nous que le dit Raoul nous baille le clos de Menouet, achevant d'une part à notre dit *breuil* et au plain de la forest, de l'autre (Cartul. Laval B., t.2, 1332, 167). Et je qui fui boutez dedens le *breuil* Vi qu'a ce mot la dame au dous acueil Cheï com morte. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 65). Je regarday Le plus fueillu dou *breuil* ; si m'i boutay, Car de vous faire anui moult me doubtay (MACH., J. R. Beh., c.1340, 105). Sire, et cils clers Qui me samble gais, jolis et apers, Fu atapis ou jardin et couvers En plus espès dou *breuil* qui est tous vers. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). Si m'en alai parmi le *breuil* Qui estoit si biaux qu'onques mais Ne vi, ne ne verrai jamais Si bel, si gent, si agreable, Si plaisant, ne si delitable (MACH., R. Fort., c.1341, 30). ...les seigneurs desditz lieux ont usage hors les *briouls* en la forest, et y pouvent mettre tant de bestes de quelconque cheare que ilz saient (Cartul. Laval B., t.2, 1377, 287). S'il ne vient par leur escueil Et par leur gracieus vueil, à cui je sui plus sougis C'un chiennet devant l'orgueil D'un lyon, quant il ha dueil Qu'il n'a pasture en son *breuil* Pour ses faonnés petis. (MACH., Les lays, 1377, 390). Gabriel, vaz me dire a Pierre, Qui la s'est logiez en ce *breuil*, Que plus n'y soit (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 295). Et ledit Cavare doit une charette de bois pour faire la cuisine, prins en *breul* d'Andeli par le sergent de la garde ; et si doit ledit Cavare trouver pour sa part dudit conroy, qui doit estre fait en son hostel à Bouaffle, tables, trestres, fourmez, doubliers, tonailles, escuelles et telz choses. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 37). Lors, comme frans, sans orgueil, Tous descendirent ou *breuil*. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 240). Mais ne pour tant, quant porray, en vo *breuil* Je vous verray (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 116). Du *breul* à Courtray, que Jehan de Le Becque a prins à ferme trois ans (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 64). Qui n'a forest, ou *breil* de forest, ou longue possession, n'a chace deffensible à grousses bestes, s'il n'est chastellain au moins. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 107).

- P. métaph. : Et pour ce en l'amoureux *brueil*, Ce m'est vis, la verge cueil Pour moy batre et me despueil, Comme apprentis Qui n'a d'avoir joie apris Lettre ne fueil. (MACH., Les lays, 1377, 436).

B. - "Piège pour prendre des oiseaux" : L'en peut faire une loge portative de branches de fou et a l'an son breulet [var. *bruellet*, *brulet*, *brillet*, *breillier*, *breul*] et une chuete (...) et quant l'en treuve les oisiaux, l'en s'asiet en une plache decouverte et met l'en sa chuete hors d'un costé et son breulet d'autre (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 297).

- P. ext. "Piège" : Trop sont si las [de Fortune] fort et soutil : Prendre me voelt, je croi, au *bril*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 101). [R. M.]

BREUILLET, subst. masc. (breuillet)

[T-L : *bruillet* ; GD : *broillet* ; FEW I, 555b : **brogilos*]

"Petit *breuil*, petit bois" : En ung *burlete* par delez l'entree de Romm[e] s'en vont enbussier (...) ...et s'en vont a Xm hommez vers [le] *brulete* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 44). Sy me merveil comment tu peux, Pour cest *broellet* enclos de peux Ou tu te siés oiseusement, Laissier ton foucq noiseusement Ou bois seul, ou pas ne pasture. (Pastor. B., c.1422-1425, 121). Mort l'estent estendu par dalez .I. *bruillet*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 186).

REM. Ex. d'a. fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD I, 740c-741a. [R. M.]

BREUILLETON, subst. masc. (breuilleton)

[*FEW I, 555b : **brogilos*]

[Dim. de *breuillet*] : ...pour avoir reparé et netoyé les fossés qui sont autour dudit chastel dudit Lucheu, c'est assavoir depuis les haies jusques en fond, et de l'autre côté depuis le bermière vers le jardin jusques au fond, coppé les espines et *bruletons*, haublé et plané au mieux qu'ils ont peu icelles bermières, et en fond d'iceux fossés fait grandes fosses de 5 à 6 piez de lez et autant de parfond, porté à hotte les terres, croons et ordures tout à mont oultre lesdites bermières... (Comptes seigneurie Lucheu D.W., 1430-1431, 24). [R. M.]

BREUVAGE, subst. masc. (breuvage)

[T-L : *bevrage* ; GD : *bevrage* ; GDC : *bevrage* ; AND : *beverage* ; DÉCT : *bevrage* ; FEW I, 349b : *bibere* ; TLF IV, 944a : *breuvage*]

A. - "Boisson (p. oppos. à la nourriture solide), breuvage" : Mi ange, alez ent comme appert En la chartre ou Ygnace est mis, Et de par moy ly soit tramis Ce pain et ce pot de *buvrage*. (Mir. st Ign., 1366, 104). ...il ne burent d'autre *buvrage* que de la riviere cui la couroit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 133). A ses chevaliers on tendi *Buvrage*, qui les estendi A la terre comme chetis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 42). Des manières de *beverages* desquelz fault user et desquelz non user en temps pestillencial. (LA HAYE, P. peste, 1426, 98). Oultre ce, par les carrefours avoit personnaiges ; c'est assçavoir, en une place une fontaine aux armes de la ville, qui sont l'Agnus Dei gectant *bruvages* par ses cornes. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 169). Ay my ! Dieu, c'est droite garnache [grenache, vin doux] ; Oncques mais ne beus tel *buvrache* (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 501). Ma char est viande de vie Qui pour vous est appareillie, Et mon sang aussi est *bruvaige* Dont boire porrez en vostre aige (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 97). ...et, pour pippe de vin breton, seroit païé cinq soulz seullement, tous menus *berages* et despence d'ostel rabatus. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1441, 136). Celui qui pisse contre le soleil, il devient en sa plaine vie graveleux et si en

engendre souvent la pierre. Glose. Je croy (...) que la gravele viengne plus tost de boire trouble vin ou autre *beuvrage* trouble et especialement de chevauchier sans selle. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 99). Tantost luy balharey son *brevage*. (Pass. Auv., 1477, 222).

Rem. Aussi *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*beuvrage*) ; *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480 (*breuvaige*, *brevaiage*)...

- Prov. *Il n'est breuvage que de vin* : Il n'est *beuvraige* que de vin (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 194).

- *Bon breuvage*. "Gratification, pourboire" : "Madame, je vous demande le bon *buvrage* de la mort de vostre grant ennemy l'infant..." (LA SALE, Sale D., 1451, 244).

- [Cont. métaph.] : Mesmes Entendement, ce jeune et advisé bachelier qui m'avoit suy une foiz de loing, l'autre de pres, selon ce que Dieu m'en donna l'acointance, abreva elle de si estranges et merveilleux *bruvages* confis en forcenerie et en desconnoissance, que le bon et sage, qui a ce besoing m'avoit conduit jusquez au lit, demoura de coste moy estourdi, estonné, et comme en litargie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 4).

B. - En partic.

1. "Boisson alcoolisée" : Des impositions de XII d. pour livre, XIIIc de *buvraiges* et quint de sel cuilliz et levez ou plat paiz de la viconté d'Avrenches (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 20). ...sur le fait des fermes des servoisies et autre menus *buvrages* (BAYE, I, 1400-1410, 193). Item, tient encor de moy en fief, foy, hommage et ressort noble homme Jacquez d'Orjo, a cause de sa femme, les choses qui s'ensuivent : (...) Item, les afforages des vins et autres *bruvagez* vendus a debtail, qui se doivent afforer par justice sur peine d'amende de LX s. Parisis, dont ledit seigneur doit avoir pour son droit d'afforage de chascune piece ou vaissiel deux loz, mesure d'illec (Comté Porcien R., 1459, 310).

2. "Boisson contenant des ingrédients aux vertus curatives" : Aucune foys, c'est grant prudence et grant sagece que de garder lez jours et lez heures, conme sont lez jours esquelx l'en doit prendre pocions ou *beverages* de medicine, ou lez jours esquelx l'en se doit faire seigner. (Songe verg. S., t.1, 1378, 366). Et soit le poiz, sans passer mie, Une entière dragme, ou demie, D'icelle pouldre, à brief langage, O une once dudit *bevrage* En oultre terre seellée O compétiens liqueurs meslée, Comme est le juz en l'eaue nète De bon trinchon ou de vinète (LA HAYE, P. peste, 1426, 132). Tysaine est *bevrage* fait d'orge et d'eaue et proffite moult à ceulx qui ont fièvres agues et pestillenciales et à plusieurs autres qui seuffrent chauldes maladies. (LA HAYE, P. peste, 1426, 231). Recipe pour gens qui sont coux : Quelque bon *bruvaige* douclet, C'est a dire ung *bruvaige* doux Et l'avalier doux comme lait. (Dorib., p.1480, 248).

3. "Boisson ayant des propriétés néfastes" : L'air corrompu toute saison Apporte aux gens greigneur dommage Que mauvaiz mengier ne *bevrage* (LA HAYE, P. peste, 1426, 43). La tierce [cause] entens par long usage De vicieux et faulx *bevrage*, Mesmement d'eaue corrompue, De sa purté privée et nue. (LA HAYE, P. peste, 1426, 48). [E]n ce texte l'acteur declare deux remedes qu'il corrigent la malice du boire ou *brouvaige*. Le premier est sauge, de laquelle les feuilles, mises dedans ce que on doit boire, corrige la malice par sa propriété (Rég. santé corps C., 1480, 56). ...De serpentins et venymeux *beuvraiges* (LA VIGNE, S.M., 1496, 228).

C. - Au fig.

1. "Ce qu'on absorbe (comme un liquide)" : ...lors vient *buvraige* De mauvais vent qui fiert entre eulx Reume, toux et pouur

sauvaige : Plus aise couche un seul que deux. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 173).

2. "Machination, mauvais coup"

- *Brasser un breuvage à qqn.* "Ourdir un mauvais coup contre qqn" : Et dont nous vient cecy ? Qui nous a brassé cestuy *breuvage* ? Que maudite en soit l'âme, si voir ne dit ! Comment donc sommes-nous traités ? (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 410). Ceste chançon oÿe par le serviteur, dist en soy meïsmes : "Je te brasseray tel *beuvraige* que longuement ne chanteras" (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 121).

- *Estre payé du breuvage que l'on a brassé.* "Recevoir ce que l'on mérite" : Si en sommes bien payez et abuvez du *bufrage* que es cuers nous brassames. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 289). [R. M.]

BREVE, subst. fém. (brève)

[GD : *breve* ; FEW I, 520b : *brevis*]

"Nombre et poids des espèces délivrées au monnayeur pour être marquées et monnayées" : Nous vous Mandons qu'outre le Brassage dessus dict, vous faites payer auxdiz Ouvriers, pour chascun marc d'oeuvre, obole tournoise, et aux Monoiers, pour chascune *Breve* de dix livres de Doubles, un Double Parisis (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 329). ...et les Monnoyers auront pour les Monnoyer deux mille Ecus d'Or, un Denier d'Or à l'écu. Item. Pour vingt Sols desdicts Blancs, quinze Deniers Tournois ; et pour *Breve* de dix Livres de petis Tournois, trois Sols quatre Deniers de Tournois. Item. Pour *Breve* de dix Livres de Mailles, trois Sols quatre Deniers de Mailles, pour dechiet et pour tout (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1385, 130).

REM. Doc. 1422 (*briefves*) et 1474 (*breve*) ds GD I, 730b. [R. M.]

BREVEL, subst. masc. (brevel)

[GD : *brevel* ; FEW XXIII, 221b : o.i.]

[Mesure de capacité (pour le sel)]

REM. Doc. 1399 (Nevers, *deux breveaux de sel*) ds GD I, 730b.

V. aussi *brunel*! [R. M.]

BREVELETTE, subst. fém. (brèvelette)

[GD : *brivelete* ; FEW I, 520b : *brevis*]

"Petit écrit, petite lettre, libelle, pamphlet" : Lors commencièrent une quantité de ceulx d'Ypre à murmurer, et firent *brivelettes* et les gettèrent secrètement par toute la ville, pour les gens discorder (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 314). [D. L.]

BREVET, subst. masc. (brevet)

[T-L : *brevet* ; GD : *brevet* ; GDC : *brevet* ; AND : *brevet* ; FEW I, 520b : *brevis* ; TLF IV, 944b : *brevet*!]

A. - "Tout écrit bref (billet, inscription, étiquette remplie, opusculé...)" : Il ont pris des *brévés* et les vont retournant, Et dient ly *brévét* : "Seignour, soyés joiant..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 500). Le quart jour, Madame fu devers nostre Saint Pere ; je li avoie fait un *brevet* de memoires : elle se parti à vuides responses. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 491). ...li uns de ces dix qui avoient juret La mort dou noble duc (...) Manda au noble duc comment ont marchandet De lui à mort livrer, et avoit enbrevet Les nons et les sournons sique s'en sot gardet En un petit *briefvet* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 283). Item ung autre saquet de toille, on pend ung *brevet* on est escript : blans de X d. t. (Invent. test.

Surreau Foville F., 1435, 81). *POVRE PEUPLE* (Et) qu'esse a dire de ces *brivés*, Qui sont sus [sur le manteau que lui tend Raison] en telle habondance ? Qu'y a il escript ? *RAISON* Pascience. C'est le manteau que Job avoit. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 203). ...et en faisant sa sepulture en terre fut trouvé un petit escrinet ouquel avoit un *brevet* qui disoit : cy reposera le corps du plus vaillant chevalier de France, et plus, que pour lors sera. (LA SALE, J.S., 1456, 308). ...ne l'en sceut oncques garder [d'être cocu] livre ne *brevet* ou plusieurs tours estoient enregistrez. (C.N.N., c.1456-1467, 260).

B. - "Pièce écrite à caractère officiel"

1. "Acte délivré par une autorité" : ...lesquelz couvercle et cuillier il avoit mussées en son saing, avec plusieurs autres menues choses, et *brivez* ou cedulaes de lettres de juifs. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 210). ...Estienne Jossion, prisonnier detenu illec pour souspeçon d'avoir fait ou contrefait un faulz *briefvet* et les seings manuelz de Andrieu Le Preux et Oudart Culdoë, notaires du roy nostre sire oudit Chastellet et aussi d'avoir nommé le nom des obligiez et pleges escrips et nommez oudit *briefvet*, sanz leur sceu ou consentement, et duquel *briefvet* la teneur s'ensuit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 487). ...et oudit Andrieu Le Preux nomma toutes les personnes declairées oudit *briefvet*, en lui disant que icellui *briefvet* il porteroit veoir au marchand de qui les denrées devoient estre prinses (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 489). Dit outre que pour lesdictes entrefaictes et pour pluseurs *briefvez* d'appatissement que la garnison de Vauvillers pour le Roy avoient envoiez en pluseurs villes de la terre de Luxeuil... (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 306). Auquel lieu de Clisson ilz achetèrent la charge de quatre bestes de sel, et en eulx alant oudit lieu de Thouars, sur le chemin ilz s'enquirent où ilz pourroient trouver des *bresvets* pour l'acquit du quart dudit sel qu'ilz vouloient faire, ainsi qu'il estoit acoustumé de faire oudit pais. (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 370).

- "Recueil d'instructions écrites" : Gardez bien vostre *briefvet* et soyez dilligent de faire ce qu'il contient. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 204-205).

2. DR. "Acte authentique rédigé par un notaire ou tabellion ou un officier public ayant le droit d'instrumenter" : Et apportes par *brivet* tout vo vaillant par escript as eschevins, justement et loyalment, toutesfois que approchiés, sommés et requis en seres (Hist. dr. munic. E., t.1, c.1350, 343). Pour ung *brevet* de bail fait par ledit commis oudit Jehan Costeret, musnier, dudit moulin (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 517). ...comme ces choses sont plus à plain contenues et declairées en ung *brevet* fait et passé pardevant deux notaires du Chastelet de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 890). C'est bien alé ! Le beau nisi Ou ung *brevet* y ont oeuvré ; Ainsy l'avez vous recouvré [Éd. : "Procuracion dont le notaire ne garde pas la minute et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire" ; d'après Littré] (Path. D., c.1456-1469, 84).

- *Brevet de Chastelet.* "Acte notarié, enregistré au Parlement de Paris, le Châtelet" : Lettres obligatoires : Primes, ung *brevet* de Chastelet, par lequel Franchois Lorfèvre, chassier demourant a Paris, confesse devoir au dict deffunct (...) sur le dos duquel *brevet* est contenu qu'il en a païé en chausses (Invent. test. beauv. L., 1397, 52). Item, un *brevet* de Chastellet, par lequel il appert Perrin Messuret, laboureur, demourant à Vanves, avoir prins dudit deffunct maistre Nicole un arpent et le tiers de demi arpent de terre, seant ou terrouer dudit Vanves, parmi XXII s. p. chascun an. (Invent. N. Baye T., 1419, XCIX).

3. P. méton. "Taxe levée sur les gages des gens de guerre, représentant (sans doute) les frais de leur lettre ou brevet de retenue" (Éd.) : ...pour les *brevés* de 3 galees et 1 ling 28 fl. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 79).

C. - "Amulette, talisman" : Nous veons que aucuns chevaliers et escuiers et plusieurs aultres portent aucuns *breves* [l. *brevés* d'apr. F. Lecoy] et escriptures a leur col, ezquelx *breves* a escript aucunes divines paroles, laquelle chose il samble que il puissent faire, et justement (Songe verg. S., t.1, 1378, 393). Le Chevalier respont que, en tous enchantemens, et en *breves* porter a son col ou a aultre membre, l'en doit avoir consideracion a deux choses. Et si met en quel cas l'en puist chermer un malade et comment l'en puet porter reliques sur soy. (Songe verg. S., t.1, 1378, 394). Et, comme j'ay dist, c'est chose lysible que de porter *breves* ou escriptures, en certain cas ; aussi, c'est chose lysible de faire aucuns *breves*, lezquelx se font a l'Ascencion, ou lez croix qui se font a Pasques flouries, car telx *breves* ne contiennent que lez paroles de l'Euvangille et lez croix sont faittes en la remembrance de la Passion de Nostre Sauveur Jhesuchrist. (Songe verg. S., t.1, 1378, 395).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 46/40 (*briefvet*). FEW : «mfr. nfr. *brevet* "formule magique, talisman" (seit 16. jh.)» ; pour l'accentuation de la finale, cf. le c.r. de F. Lecoy, *Romania* 104, 1983, 555. [R. M.]

BREVETEL, subst. masc. (brevetel)

[T-L : *brievetel* ; GD : *brievetel* ; FEW I, 520b : *brevis*]

"Lettre, écrit" : Ludiane, le dame qui moult ot le corps bel, Prist enkre et parkemin ; si fist maint *briévetel* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 9).

Rem. Doc. 1382 (Lille, *brevetiaux*) ds GD I, 733a. [R. M.]

BREVETELET, subst. masc. (brevètelet)

[*FEW I, 520b : *brevis*]

"Petit écrit, petite lettre, libelle, pamphlet" : Après y furent une quantité de pulle d'Ippre, qui escripsoient *brièvetelès* et jettoient en les rues pour faire destourbanche en le ville (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 299). [D. L.]

BREVIAIRE, subst. masc. (bréviaire)

[T-L : *breviaire* ; GDC : *breviaire* ; AND : *breviarie* ; FEW I, 520a : *breviarium* ; TLF IV, 946b : *bréviaire*]

A. - LITURG. "Livre contenant l'ensemble des prières que les ecclésiastiques doivent lire chaque jour à certaines heures, particulièrement dans les offices" : ...ung autre petit *Bréviaire*, très bel et très noblement escript, sans note, à l'usage de Paris, dont le bref est en françoys, à deux fermouers d'or à deux boutons de perles (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 337). Item, ou dit coffre un *breviaire* a l'usage de Laon (...) Item, un aultre vieix *breviaire* a l'usage de Raims (Invent. test. beauv. L., 1397, 45). Après lui pigné, vestu et ordonné selon les jours, on lui aporloit son *breviaire*, le chappellain, personne notable et honneste prest, qui lui aidoit à dire ses heures, chascun jour, canonialz, selon l'ordinaire du temps. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 44). ...un *breviaire* à l'usage de Romme qui est tres notable et bien enluminé (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 484). ...et lui ont esté delivrés une coule noire, ung petit psaultier et ung vieil *breviaire* (FAUQ., II, 1421-1430, 94).

- [Désigne le Christ] : Et pour tant doit li amans sanz detri Loer amour dont cilz biens est venuz, C'on doit nommer *breviaire*

joli Qui fu si bien escripz et mal venduz, Couvert de sanc, fort liez et cloez, Ouvers en croiz (Mir. prev., 1352, 277).

B. - P. anal. "Ouvrage qu'on lit ou consulte volontiers et fréquemment pour en tirer un enseignement" : *Le breviaire* des nobles. NOBLESCE. Je, Noblesce, dame de bon vouloir, Royne des preux, princesse des haulx faiz, A tous qui ont volenté de valoir Paix et salut par moy savoir vous faiz. (CHART., B. Nobles, c.1424, 395). Doncques qui veult estre noble parfaiz Ses heures die en cestui *breviaire*. (CHART., B. Nobles, c.1424, 395). [R. M.]

BREVIATION, subst. fém. (bréviation)

[GD : *breviacion* ; *FEW I, 520b : *brevis* ; *FEW XXIV, 26b : *abbreviare*]

"Abrègement, courte durée"

Rem. ORESME (éd. 1489) ds GD I, 730b ; leçon *abreviation* ds ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 243a. [R. M.]

BRIACHE, subst. fém. (briache)

[Ø]

"?" : Broches, *briaches*, branches (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

Rem. Faut-il lire *briche* "engin pour lancer des pierres" ? [A. B.]

BRIBE, subst. fém. (bribe)

[T-L : *bribe* ; GDC : *bribe* ; AND : *bribe* ; FEW I, 527b : *bri(m)b-* ; TLF IV, 948a : *bribe*]

A. - "Morceau de pain, reste de nourriture qui est donné en aumône à un mendiant" : ...*bribes* [var. *brimbés*] repont En son sachet et tant i sont Que elles moisies deviennent (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 302). Assés lonc des truans le belle assir s'en va. (...) On ly donne une *brinbe* et elle le menga. Aveuques les coquins le roïne soupa. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 380). Povres, poulleux, qui croix ne soustenoient, Ne n'avoient ung seul traistre denier, N'une seule *bribe* pour la rongier. (NESSON, *Lay guerre P.D.*, c.1424-1429, 67). MINCHET, povre. Il nous fault abatre pain Par faire le baston trambler, Penssons de *brebes* assamblar (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 311). Froyt aux dens et le ventre plat (...) Par force de *bribes* ronger. (Bataille st Pens. A., a.1485, 34). ...Qu'ilz ayent guillevardons et *bribes* (Bataille st Pens. A., a.1485, 39).

Rem. GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, v.9729, ds T-L I, 1139.

- *Aller en bribes*. "Mendier" : Item, cogneut que, puis un an a ou environ, il a fait plusieurs menues larrecins, tant à Paris, ou pays de Meucyen, de Brie, et ailleurs donc il n'est record, et esquelz païs ilz aloit en *bribes* en pourchassent sa vie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 378).

- *Demander bribes*. "Mendier"

Rem. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, CVII, 1.

B. - P. ext. "Morceau" : J'ay la fievre blanche aux tatons Pour ma femme malme(r)nee ; Elle ne fut en nuyt ruee. Il ly fault de vit trop grant *bribe*, Et pour ce que je ne la ribe Al'est alee esbaloier. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 63). [R. M.]

BRIBER, verbe (briber)

[T-L (renvoi) : briber ; GD : *brimber* ; FEW I, 527b : *bri(m)b-*]

"Mendier" : Je boy, je jeu as dés quant li vins me souprent, Et puis say bien aler *briber* soutivement (Renaut Mont. B.N. V.,

c.1350-1400, 861-862). Je laisse aux joyeuses fillettes Sieuvant armées, fort inclinées, De humer les oeufz des poulettes Et de rostir les crasses glines ; Puisque cy après seront dignes De *brimber* en plusieurs quartiers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 723). [N. Dupire, *Molinet*, 1932, 217] Ilz vont *brinbant* par ces moustiers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 728). LE PREMIER. ...je suis de fain tout velus ; Et si n'ay forme de monnoye. LE SECOND. Ne sçaurions-nous trouver la voye Que nous eussions à manger ? LE PREMIER. Aller nous fault, pour abreger, *Briber* d'huy en huy quelque part. (Pasté T., c.1475-1500, 187). [R. M.]

BRIBEUR, subst. masc. (bribeur)

[GD : *brimbeur* ; AND : *bribour* ; FEW I, 527b : *bri(m)b-*]

"Mendiant, vagabond" : ...C'est tout leur substances et les peccés venials q̄i persuent l'ost com *bribours* et ribaudaille (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 82). DEMANDE. Lequel d'une compagnie de *bribeurs* est le plus fol ? RESPONSE. Celui duquel le pain est le premier mengié. (Devin. R., c.1470, 72). D'autre cousté, sur ce tonneau, Regardez moy la portraicture Du grant *bribeur* nostre Charnau (Bataille st Pens. A., a.1485, 5). *Bribeurs* broillez, bricoleurs barboillez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [R. M.]

BRIC, subst. masc. (bric)

[T-L : *bric* ; GD : *bric* ; FEW XXII-1, 179a, 196b : o.i.]

A. - "Piège, engin pour prendre les oiseaux"

- "Bâton auquel on attache un oiseau pour servir d'appau" : Ceste roi est bonne pour prendre oisiaus qui menguent charoignes (...) qui vendroient hurter au *beric* [var.beuc, buet] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 282).

Rem. Éd. : à l'origine "branche rompue" ; note p.371.

- Loc. fig. *Prendre au bric*. "Prendre au piège" : SATHAN. L'omme est happé à la trainee. Lucifer, il est prins au *bric*, Il est perdu, il est en pic : Il a mengié de celle pomme. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 21). Jehan est constant, aussi ferme que ung pic, Jamais ne fut par peché prins ou *bric* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 17). SATHAN. (...) J'ay fait ung hault fait (...) D'avoir happé Jesus au *bric*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 370). Que malle bosse, malle poisons, maultac Et malle grayne te puisse prandre au *bric* (LA VIGNE, S.M., 1496, 138). Ce sont amours qui par hic et par hec La leur mercy m'ont sy bien pris au *bruyc*, Que j'ayme et sers la belle ric à ric, Qui mieulx me tient que à cord ne qu'à crocq (Parn. sat. S., a.1500, 113).

Rem. Cf. DI STEF., 114b.

B. - [Désigne un jeu] (synon. *briche*¹) : Ainsi fu accordé, et vindrent a Romme et trouverent les unes devisans, les autres jouans au *bric*, les autres a qui fery, les autres a pincemerille, les autres jouans aux cartes et aux autres jeux d'esbatement avecques leurs voisines. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 53). Les autres estoient en la rue avecques leurs voisines, jouans au tiers et au *bric* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 53). [R. M.]

BRICHE, subst. fém. (*briche*¹)

[T-L : *briche*¹ ; GD : *briche*² ; AND : *briche* ; FEW XXII-1, 179a, 196b : o.i.]

A. - "Petit objet employé dans un jeu de société où un meneur placé au centre du cercle des joueurs l'offre, sans s'en dessaisir, aux joueurs qui le demandent, et le laisse finalement à celui qu'il choisit" (D'après G. Raynaud, *Romania* 38, 1909, 426) : Chascuns parle de divers gieux jouer, De cliner l'oeil, de porter male honte, Et de la *briche* aux compaignons donner Et de

soufler le charbon, mais n'acompte A tous ces gieux nulle chose du monde, Quant mon cheval m'a au besoing failli (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 54).

Rem. Même mot ds l'ex. suiv. (?) : Et a l'aprouchier du rochier, ledit seigneur de Pruilly, tout en pourpoint, unes bougettes sur ses espaulles et sa teste parmy ung cercle d'or saint a campanettes pendans a chaynettes, avec deux *briches* de table qu'il prist, se getta en la mer (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155).

- *Jeu de la briche* : Eur et miseur est le gieu de la *brique* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 291).

B. - Au fig. [Idée de ruse, de piège, de tromperie]

- *Bailler la briche à qqn*. "Choisir qqn" : Preste est la mort pour toy bailler la *brique* : Tuit y mourront, et li fol et li saige. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 184).

- *Demeurer en la briche*. "Rester dans le piège" : Li advocat est tropt gloton (...) Il tournera vostre baston, Que vous demorrez en la *briche* [var. a la place, en la plige]. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 112).

- *Entreprendre la briche*. "Entreprendre qqc. au risque de se faire piéger" : Entreprennez la *brique* et la meslee Pour expulser celle gent interdite (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495, 183).

- *Jouer à la briche*. "Se faire piéger, se laisser duper" : [Une femme riche se plaint d'avoir épousé un pauvre] D'avoir un duc en mariage Estoie digne et assés riche. Or ay je joué a la *briche*, Quant a un chetif suy couplée ; Ma veüe fu bien troublée ; J'ay quis mon dommage et ma perte ; On me doit bien appeler Berte. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 134).

- [D'une chose, avec idée négative] *Estre la briche de + inf*. "Être le meilleur moyen de" : Se tu prans femme qui soit riche, C'est le denier Dieu et la *briche* D'avoir des reprouches souvent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 60). [R. M.]

BRICHE, subst. fém. (*briche*²)

[GD : *brice* ; FEW XXI, 1b : o.i.]

"Signe du zodiaque, balance (trébuchet)" : En son cercle porte maint signe : Mouton, Torel, Jumiaux, Creviche, Lyon, Vierge, Balance ou *Briche* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 32). [R. M.]

BRICHER, verbe (bricher)

[GD : *bricher* ; FEW XXII-1, 196b : o.i.]

"Jouer au jeu de la *briche*"

REM. Doc. 1408 (*bricher*) ds GD I, 731b.

V. aussi *briche*¹ [R. M.]

BRICHOUART, subst. masc. (brichouart)

[T-L : *brichoart* ; FEW XXII-1, 179a, 196b : o.i.]

"Membre viril" : Vous cuidiez taster et esprouver le grand *brichouart* de nostre hoste de Saint-Michel (C.N.N., c.1456-1467, 411). [R. D.]

BRICOLE, subst. fém. (*bricole*)

[GDC : *bricole* ; FEW XV-1, 284b : **brihhi*]

A. - "Machine de guerre lançant des pierres à l'aide de cordes, d'une poutre à bascule comportant un cuiller pour recevoir les projectiles, et d'un contrepoids, catapulte" : Si grevèrent, par deux *bricolles* jettans grans pierres de fais hault en l'ayr, moult fort la porte de Messines et aultres combles de tours et maisons en la ville (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 288). Ars turquois, angiens et *bricoles*, Chaz, pannons, baniere, frendoles, Et quanqu'il faut pour assaillir Et pour deffendre (MACH., P. Alex., p.1369, 55).

Et firent mener grant foison d'engins, *bricolles* et pierres, et moult efforcement emprist le siege (Chron. Valois L., c.1377-1397, 156). Avocques tout ce, li Cambrisien fissent en grant haste ouvrir et carpenter enghiens et *bricoles* pour jeter au chastiel et abatre les tois et les manandies. (FROISS., Chron. D., p.1400, 394). Item deux *bricolles* et deux couillars, chascun garny de (quant ?) fondes et cordage et pierres grant foison et deux ou trois espringalles garnies du trait qui y appartient. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 54 v°). Toute la nuit durant, carpentèrent no gent Pour drechier la *bricolle*, un engien exselent. Une boiste y avoit faite par tel convent Que, quant on veut grever une ville forment, On enplist celle boiste, qui tient moult largement D'ordures, de carongnes, de matère de gent, Et puis, au desclichier, tout chil abillement Est jetés en la ville ; si put si ordement Que nus ne puet entour durer nesunement (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 459). Et avec ce, fist faire plusieurs habillemens de guerre, et par espécial, en la forest de Baulef fist édifier deux grandes bastilles prestes pour mener et conduire devant icelle ville de Calais. Et aussi, en autres lieux, furent faiz plusieurs fondreffles, *bricoles* et eschèles. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 135). Et commença là une forte guerre entre eulx et ceulx de la ville, gectant continuellement les ungs contre les autres de trait, de canons, de *bricoles* et de bonnes arbalestes, et par grant effort de lances et d'espées se combatoient souvent. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 274). Aussi en nos naves n'a ne trurie ne *bricolle*, ne autre engin pour amener au mur (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 246). Pour leur dresser la *bricolle* du jon Et descharger au timbre des visieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 174).

Rem. Même mot ds l'ex. suiv. ? Influence de *bride* : Engins, *bridolles* et mangonneaulx Faisoit-on moult bons et moult beaulx. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 516).

B. - Loc. fig. *Donner la bricole à qqn.* "Tromper" : ...il en y eut aucuns des nostres qui contrefirent l'abillement du roy et aussi sa monsture avec les couleurs, pour donner la *bricolle* aus ditz ennemys. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 287).

- *Mettre qqn en la bricole.* "Tromper qqn" : Tu as dit la chose la plus fole Que ja homme vivant dira, Dont seras mis en la *bricole* Qui bonne raison te fera (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 21). [R. M.]

BRICOLER, verbe (bricoler)

[GDC : *bricoler* ; FEW XV-1, 285a : **brihnil* ; TLF IV, 950b-951a : *bricoler*]

I. - Empl. intrans. "Faire des sauts (ou aller par-ci par-là ?)" : Je veuil *bricoler* Par tout bavoler, Rire est ma devise (Vig. Trib., c.1480, 225).

II. - Part. passé en empl. adj. "Agité, malmené" : Povre desollée (...), Tu es *bricollee*, D'ennuy accollee A grande collee (Chasse am. W., a.1509, 15). Car desplaisir a mon cueur accolé Et en ennuy si tresfort *bricollé* Qu'il est tout cabre, Fascheux, piteux, souspirant et massabre (Chasse am. W., a.1509, 58).

REM. *Mél. G. Hilty*, 1987, 192 (G. Roques). [R. M.]

BRICOLEUR, subst. masc. (bricoleur)

[GDC : *bricoleur* ; FEW XV-1, 285a : **brihnil* ; TLF IV, 951a : *bricoleur*]

"Soldat au service d'une *bricole*" : ...*bricoleurs* barboillez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132). [A. B.]

BRICON, adj. et subst. masc. (bricon)

[T-L : *bricon*¹ ; GD : *bricon* ; AND : *bricon* ; DÉCT : *bricon*¹ ; FEW I, 521b : **bricco*]

"Nigaud, fou, homme de rien" : Or a guise la beste Blanchandine ung baron, Et a Tristan mouller de tres noble façon ; Ne l'a pas assené a fille de *bricon*, Mais a fille de roy (Tristan Nant. S., c.1350, 207). Faucement suis deceus par ung mauvais *bricon* (Tristan Nant. S., c.1350, 306). Or s'en va Helyas, a son col ung baston, A le guise d'un fol ignorant et *brichon*. (Chev. cygne P., c.1356, 57-58). Quant Obberon les voit en tel condicion, A soy mëismes dit : "Que vous estes *bricon* ! Ne m'eschapperés mie a vo devision..." (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 36). Et tant maint des bergiers briefment S'y noient, comme fol *bricon*. (Pastor. B., c.1422-1425, 62).

- *Avoir coeur de bricon.* "Être fou" : Las ! a quoy pense je ? j'ay bien ceur de *bricon*. (Tristan Nant. S., c.1350, 224).

. Prov. *Celui qui se fie à une femme a bien un coeur de bricon* : Chius qui se fie en femme a bien coer de *bricon* [ms. : *bricon* ; l. *bricon*] ! (Bât. Bouillon C., c.1350, 73).

- *Tenir qqn à / comme / pour bricon* : Sire roys, dist li contes, je me tieng à *bricon*, Car trop sui déchéus (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 174). En la guerre de moy les tenez com *bricon* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 299). Ay ! dist il, Maugis, trop me tiens pour *bricon* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 373). Le tenray je bien pour *bricon* ? (Mir. emp. Julien, 1351, 184). Hulin, se dist le roy, bien me tiengs a *bricon*, Quant mors a mon enfant se viengs en ma maison... (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 12). [R. M.]

BRIDABLE, adj. (bridable)

[GDC : *bridable* ; FEW XV-1, 282b : *bridel*]

"Qui peut être bridé" : Si nous fussions l'un borgne et l'autre louche, Mols et chétifs, *bridables* en la bouche, Lors nous seroit vostre amour applevie ["assuré, garanti"] (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 233). [Seul ex.] [R. M.]

BRIDAGE, (?) (bridage)

[Ø]

[Lire *brigage* ?] : ...et li donnoient chez Datin or et argent por faire ses *bridaiges* et por suire leurs malvais oppinions (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 288). [Éd. : "menée, intrigue"] [R. M.]

BRIDANDINE, (?) (bridandine)

[Ø]

[Lire *brigandine* ?] : Brief l'Itallye a pris sa *bridandine*, Romme ses clefz, Napples pare ses changes, Florence mect les fourraiges aux granges, Gennes entend son train insinüer (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 184). [R. M.]

BRIDE, subst. fém. (bride)

[T-L : *bride* ; GDC : *bride* ; AND : *bride* ; FEW XV-1, 279b,280a : *bridel* ; TLF IV, 951b : *bride*]

A. - "Partie du harnais d'un cheval qui sert à le diriger" : Sire, il est voirs comme evangile Que li contes de Tanquarville M'envoia une hagenée Sans selle, à *bride* renouée, D'un piet et d'un oueil desferrée, Qui est de tous poins aveuglée (MACH., Compl., 1340-1377, 262). On ne trueve riens sus le païs. A grant dur i recoevre on de fier pour fierer les chevaux, ne de cuir pour faire harnas, selles ne *brides*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 215). ...[il] se transporta en l'ostel d'un marchand de chevaux demourant près de Saint-Honoré, où il acheta un petit cheval gris

garni de selle et de *bride* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 128). ...mal print, en l'estable des chevaulx dudit Thevenin, une sele et une *bride* à cheval, lesquelz il porta et vendi, en la rue Saint-Denis, la somme de cinq solz parisisis. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 372). Vaiselle destain en le despense : Primes, un pot d'estain rond (...) Item, un aultre a *bride* (...) Item, un pot de III. chopines (Invent. test. beauv. L., 1397, 49-50). Ensi travilliés hommes et cevaus, les convint la celle nuit jessir sus la riviere tous armés, casqns son cheval en sa main, tenant par la *bride* ou par la longne, car on ne les avoit de quoi looier (FROISS., Chron. D., p.1400, 132). ...la *bride* anuye et desplaist au cheval (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 132). ...le roy Anthiocus, qui avoit moult grant ost et merueilleux de gens de guerre, resplesdissans et plains d'or et d'argent, de frains, *brides* et paremens en leurs chevaulx (JUV. URS., Verba, 1452, 247). ...quant un cheval va boire sans se *bride* et l'omme va a complie a un baston, on dist qu'ilz ont passé leurs temps. De ces deux bestes, j'en suis l'une. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116). Incontinent vindrent les hommes d'armes Sur grans coursiers, sur genestz et destriers (...), La *bride* au poing et le pied aux estriers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212).

- *Mors de bride* : A maistre Anthoine, esperonnier, pour cinq mors de brige [I. *bride*] pour noz cinq poulains (Comptes roi René A., t.3, 1480, 245).

- À *bride avalee*. "À *bride* abattue" : Quant ses chiens outre passez furent, Elle se mist en la meslee, Tant que chevaulx gallopper peurent A la belle *bride* avallee (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 36).

- À *lasches brides*. "À *brides* abattues" : ...l'avant garde du duc de Jullers, conduite par son marissal accompaignié de .IIII^{XX} à cent chevaulx (...) firent .III. courses à laches *brides* par devant l'empereur (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 476).

- *Abandonner la bride (de son cheval)*. "Ne plus contenir son cheval" : Et, au regard de Jaques Galiot, il fut fort pressé, en maniere qu'il getta sa lance, abandonna la *bride* de son cheval et perdit son espée, et n'est esté que son cheval estoit puissant, qui porta par terre celluy qui l'avoit arresté et qui vouloit prandre la foy de luy, il fust demouré, et neantmoins fut fort blessé à la teste. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 375).

- *Tenir la bride (de son cheval)*. "Contenir son cheval, le garder immobile" : Ainsi chevaucha jusques à son embusche, et là commanda que chascun tenist la *bride* de son cheval et que on gardast bien que nul cheval ne hennist ne criast. (BUEIL, II, 1461-1466, 128).

- *Tenir/tirer la bride raide (de son cheval)*. "Contenir fermement son cheval" : Ainsi chevaucherent (...) jusques au Chesne-Huau ; et là trouverent le mareschal et Gervaise Nardereau à l'eure. Si leur dirent : "Tirez vos *brides* roïdées ; gardés vos chevaulx de crier..." (BUEIL, I, 1461-1466, 87).

- *Tourner bride*. "Rebrousser chemin, revenir sur ses pas" : Sy tourna *bride* prestement et recognut que non-seulement en ceste soudaineté faite gisoit péril du corps, mais totale et entière perdition d'âme et de renommée. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 252).

- *Tourner bride vers qqn*. "Tourner son cheval contre qqn" : Et à ce mot Rebremette tournant *bride* vers le requérant, fit le signe de la croix, et mettant lance en arrest, vint courant vers son homme (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 357).

- P. métaph. : Sans frein, sans *bride*, sans loien, Sans foy, sans amour, sans moien (MACH., J. R. Nav., 1349, 149).

- P. ext. "Courroie" : Par Mahon, l'en vous housera. Or tenés, mectés ceste *bride* ! (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 201).

- P. plaisant. *Brides à veaux*. "Bagatelles" : BRAYART. ...Nous ne gagneron pas ung blanc A chauffer ycy nos museaux. BRUYANT. Gagner ? Ce sont *brides* a veaux. Allons ailleurs querir nostre aise. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 304).

B. - Loc. fig.

- *Abandonner la bride à qqc*. "Donner libre cours à qqc." : Tu devoies eslargir les loys estroictes, et tu as ouvert la voye et abandonné la *bride* a tout appetit sensuel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 122).

- *Lascher la bride*. "Renoncer à qqn ou à qqc." : ...et s'en ensuivra que Nature, qui chascun ensaigne à conserver sa vie par la recreation de mengier, laschera la *bride* et la licence de la ravir par force ou il sera (CHART., Q. inv., 1422, 22).

- *Lascher la bride à qqn*. "Laisser qqn faire ce qu'il veut" : Et les femmes sont de ceste nature (...). Se on les prie, ce n'est âs leur vouloir ; Quant on ne veult, lors desirent que on prie ; Se on leur lache la *bride* a leur povoir, Elles se efforcent faire moindre folie. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 54).

- *Mettre la main à la bride (de qqn)/prendre qqn à la bride*. "Arrêter qqn" : "...et ne vous tenez pas ensemble vous deux [deux guetteurs], et non pas si loing que vous ne puissiez bien entre-ouyr. Gardez bien qu'on ne vous mette la main à la *bride*..." (BUEIL, I, 1461-1466, 205). Et, dès que les Anglois s'approchoient de la porte, ilz veoyent ceste assiette ; et y avoit gens qui les prenoient à la *bride* et disoient qu'ilz y courussent une lance (COMM., II, 1489-1491, 56).

- *Mettre une bride/prendre la bride aux dents*. "Se contenir" : Puis qu'il me fault ainsi ronger mon frain, Il me convient prendre la *bride* aux dens Au ratellier ou ce qui est dedens. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 53). Met donc ceste *bride* a tes dens, Sanz moy reprochier (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 183).

- *Prendre la bride sur le col*. "Passer à l'action" : Pour ce, mon filz, desormais vous prandrez Le frain aux dens et sur le col la *bride* (LA VIGNE, S.M., 1496, 189).

- *Reposer sur sa bride*. "Renoncer" : Et vous di que li François n'avoient que faire de dormir ne de reposer sus leur *bride*, car il avoient gens de grant fait et de hardie emprise à le main. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 126).

- *Se contenir sur sa bride*. "Avoir un comportement modéré, garder son sang-froid" : ...[messire Simon et Toison d'or] veoyent aussi cler en l'eau trouble de la comme les aultres [messire Jehan de Croy et maistre Jehan Lorfèvre], toutevoyez, pour resister a l'agreté et l'aigreur des deux aultres que bien cognoissoient, se contindrent tousjours sur leur *bride* afin de les tenir en train tousjours de douceur et d'amiableté et de fuyr guerre et tribulation par souffrance. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 155).

- *Tenir sa bride*. "Ronger son frein" : Le seigneur de Saintré, voiant perdre ses paroles, tint sa *bride* et a dame Jehanne vout parler (LA SALE, J.S., 1456, 292).

- *Tenir la bride à qqn*. "Contenir les initiatives de qqn, conduire, diriger qqn" : ...et tant fist que il [Jehan de Montagu] avoit le gouvernement du corps du roy, de ses demaines et de toutes ses finances, et tellement qu'il n'y avoit ne monseigneur d'Orleans, de Berri, ne nulz de nos autres seigneurs à qui aucune foiz il ne lui tenist la *bride*. (CAGNY, Chron. M., 1436, 48).

- *Tenir la bride raide à qqn.* "Contenir les initiatives de qqn, les contrôler étroitement" : ...et à tout le ramanant il tint *bride* roide. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 145). ...le cappitaine du chasteau, qui estoit homme prudent, saige et ancien, eust bien voulu delayer ceste entreprinse. Mais, pour complaire au Jouvencel, qui estoit homme jeune, hardy et ardent à faire la guerre, il s'i accorda, considerant que trop tenir la *bride* royde aux jeunes gens d'armes ou autres apprentis à quelque mestier ou autre science noble et notable quelle qu'elle soit, leur fait souvent afoyblir et attendrir les coeurs et les fait devenir lasches et songears. (BUEIL, I, 1461-1466, 70).

- *Tenir qqn sur sa bride.* "Tenir fermement (en son pouvoir)" : [Le duc de Blamont]...le mena [le Dauphin] à Chasteau-sur-Moselle, une maistresse maison souveraine entre toutes les autres du pays, par laquelle il pouvoit fort estraindre Lorrains et tenir sur *bride* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 187).

- *Tirer sur la bride.* "Demeurer en attente" : Mais ce temps se changea ; et le perçut prestement le duc, et par ainsi, comme il vit ce changement ; se contint et tira sus la *bride* selon le cas (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 115).

- *Tourner bride.* "Renoncer à qqn ou à qqc." : Mais tenez vous assour, que si Vous n'y mettez aucun remède, Que vous n'aurez chasteau, ne ville ; Que tous seront mys à exille. Dont jà sommes plus de cent mille, Qui tous voulons tourner la *bride*. (Doc. c.1420. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 180). ...si l'escuier qui paravant avoit la place avoit esté rongé et plumé, damp chevalier n'en eut pas mains. Si tourne *bride* et print garin, et aux aultres la queste abandonna. (C.N.N., c.1456-1467, 462). [R. M.]

BRIDEAU, subst. masc. (brideau)

[*FEW XV-1, 281a : *brîdel*]

"Bride" : ...Icelui serviteur (...) vouldist prendre le *brideau* du premier cheval estant actelé et acouplé au char (Arch. Nord, 1474, B 1695, f° 35 r°, IGLF). [R. M.]

BRIDELIERE, subst. fém. (bridelière)

[FEW XV-1, 281a : *brîdel*]

"Bride" : Soubz nous se mist le tres bon roy Simon, A Saint Amand soubz nostre [*brideliere*, var. *briderie*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 732). ...Cons a besage et cons a *bridelieres* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 735). [R. M.]

BRIDER, verbe (brider)

[T-L : *brider* ; GDC : *brider* ; FEW XV-1, 281b : *brîdel* ; TLF IV, 952b : *brider*]

A. - "Pourvoir (un cheval) d'une bride" : ...un cheval morel sellé et *bridé* sur lequel il chevauchoit ou service dudit Galois (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). ...un cheval scellé et *bridé* (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 603). ...il dist a son maistre d'ostel qui incontinent qu'ilz seroient a table que les chevaulz fussent sellez et *bridez* en l'estable et tous pretz a monter (LA SALE, J.S., 1456, 292).

- Empl. abs. *Faire brider.* "Faire préparer les chevaux" : Lors ly compta (...) et comment il ly presenta ses lectres et que après la lecture d'icelles elle fist tres macte chiere, fist tantost oster les tables et *brider* pour soy en aler en son hostel (LA SALE, J.S., 1456, 262).

B. - Au fig.

1. Brider qqn

- "Empêcher qqn d'agir, le neutraliser (ici un jeune souverain)" : Le voulurent-ilz *bryder* qu'il ne pust user d'office de roy et commander ? (COMM., II, 1489-1491, 221).

- "Dominer qqn (ici en le séduisant, en le captivant)" : Si loua merveilleusement la beaulté et le sens de la pucelle, et ne fut au soupper parlé d'aultre matiere, car le roy y avoit grande affection, et mesmement comme ces vieillars qui sont incontinent *bridez* [Il s'agit du roi d'Angleterre fiancé "par procureur" à la fille du roi d'Espagne]. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 21).

2. Brider qqc.

- "Réfréner, modérer qqc." : Jeunesse croyt a Cerberus, Sans refus ; Qui ne la *bryde* de bonne heure, Jeunesse en mal les gens incluz Et concluz. (Pass. Auv., 1477, 117).

- "Réduire, limiter qqc." : Pour lesquelles choses, Sire, il semble que l'intencion qui induit le aucteur de ceste malice à vouloir maintenant eslongner et chasser de vostre royaume, (...) ceste tant noble science de astrologie, ou au moins la *brider* en façon qu'elle ne congnoisse plus, fors seulement des mouvements (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°). [R. M.]

BRIDERIE, subst. fém. (briderie)

[*FEW XV-1, 281a : *brîdel*]

"Bride" : Soubz nous se mist le tres bon roy Simon, A Saint Amand soubz nostre [*brideliere*, var. *briderie*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 732). [R. M.]

BRIDOIR, subst. masc. (bridoir)

[GD : *bridoir* ; GDC : *bridoir* ; FEW XV-1, 282b : *brîdel*]

"Instrument d'ouvrier en soie, sorte de couteau dont la lame porte à son extrémité une entaille pour pincer les fils de la trame"

REM. Doc. 1491 (*bridouer*) ds GD I, 732a. Cf. aussi TLF IV, 954b : *bridoir*. [R. M.]

BRIDOLE, subst. (bridole)

[*FEW XV-1, 272a : *brêtel*]

"Banc" : En la salle au tinel Ung archebanc et son marchepié. Une grande table pour menger. Une paire de capfueux de fer. Quatre bans ou *bredules*. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 226). ...deux bancs, nommés *bridolles*. (Comptes roi René A., t.2, 1462, 237).

REM. Mis pour *bricole* : Engins, *bridolles* et mangonneaux Faisoit-on moult bons et moult beaux (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 516). [E. P.]

BRIDURE, subst. fém. (bridure)

[GD : *bridure* ; GDC : *bridure* ; FEW XV-1, 282b : *brîdel* ; TLF IV, 954b : *bridure*]

DRAP. "Plissure produite par une trop forte tension des fils de la trame" : Que lesdis Jurez puissent arrester tous les draps que l'en exposera et mettra en vente (...) ou l'en trouvera barres ou *bridures* ou gratisses (...) et lievent amende desdictes barres ou *bridures* que ilz treuvent ès draps (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1421, 79). [R. M.]

BRIE, subst. fém. (brie¹)

[GD : *brie*]

"Débat, querelle" : Che sont les ordenanches qui, sour tous les membres et edefianches de le draperie de Valenchiennes, sont faittes, ordenées et corrigiés, sour les *bries* de le halle des dras, par le conseil dou prouvost, mayeur et XIII Hommes de le halle, et par le

conseil des XX Hommes et par leur accort et volentet ; et ossi par l'assentement et le jugement dou prevost, et des jurés de le pais, et eskievins de le ville de Valenchiennes. (Drap. Valenc. E., 1344, 264).

REM. À rattacher peut-être à FEW XV-1, 265b : *brekan. [E. P.]

BRIE, nom propre (brie²)

[*FEW I, 525a : Brie]

Brie est belle. V. beau¹ [J.-L. R.]

BRIEUREMENT, adv. (brièvement)

[T-L : *brief* (*briément/brièvement*) ; GDC : *briefment* ; AND : *breffment* ; DÉCT : *briément* ; FEW I, 520a : *brevis* ; TLF IV, 955b : *brièvement*]

A. - [Adv. de temps]

1. "En peu de temps, en une courte durée, rapidement, vite" : Adonc vindrent si frere et Maugiz leur parent, Qui tost est dessendu, entre ses braz le prant, Devant Alart le met, puis remonte *bryment*. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 61). Et de tele delectacion la transmutacion est *briefment* faite. (ORESME, E.A., c.1370, 418). Les parens d'elle et si voisin, Et son vray baron Joachin, Et tous li peuples qui la yere, Loent Dieu de sa grant lumiere, Qui la fut *briefment* espandue (DESCH., M.M., c.1385-1403, 149). *Briefvement* la robe se fait, la sainture et le chapperon (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 12). Tu, Melusigne, qui es l'ainsnee et celle qui deusses estre la plus congnoissans, c'est par toy, car le scay bien, que ceste dure chartre et prison a esté donnee a ton pere, et pour ce en seras tu la premiere punie. La vertu du germe de ton pere toy et les autres eust attrait a sa nature humaine, et eussies esté *briefment* hors des murs, nimphes et faees, sans y retourner. (ARRAS, c.1392-1393, 12). ...on le maudissoit de toutes pars, quer luy ou ses officiers pilloient tout, ravissoient tout, ne laissoient riens, tant par prises comme par tailles, comme par imposicions et gabelles et gens d'armes ; et *briefment* chacun croit vengeance a Dieu encontre luy. (GERS., Annonc., a.1400, 236). Messires Robers d' Artois et les Englois et Bretons d' un lés souperent bien *briefment*, et point ne se desarmerent, et reposerent un petit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 571). Elle se part lors du conseil, et s'en ala lors par sale, par chambre, partout *briefment* ou les plus grans aloyent. C'estoit merveille que de veoir et de oyr le maintieng de Male Volenté ainsy affublee de adulacion (GERS., Noël, p.1404, 306). ...laquelle chose fu tres *brièvement* faicte (Bouciquaut L., 1406-1409, 53). Affin que tost et *brièvement* Son mal se puisse deporter. (LA VIGNE, S.M., 1496, 460).

- *Assez brièvement*. "Très vite" : ...et assez *briement* Vint de vie a definement. (Vie st Evroul S., c.1350, 103).

- *Le / du plus brièvement*. "Le plus vite possible" : ...[il] commanda à maistre Gieffroy Le Goibe, examinateur, que il alast sur le lieu, et se informast des excusacions et alibi proposez par ledit prisonnier, et le plus *briefment* qu'il pourroit rapportast ce qu'il auroit fait et trouvé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 243). Si se ordonnerent et apparillierent dou plus *briefment* que il peurent (FROISS., Chron. D., p.1400, 491).

2. "Peu de temps après, sous peu, sans délai"

a) [Avec un temps du futur (futur, cond., subj. ...)] "Bientôt, sous peu" : Si requiers, en le vous disant, Que *briefment* en aie venjance (Mir. ev. arced., c.1341, 133). ...Que de moy feriez *brement* .j. Job nouvel. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 145). La femme a enfant conceü, Combien qu'encore cogneü Ne l'ait.

Briefment le sentira. (Mir. enf. ress., 1353, 7). Je suppose qu'assez *briefment* Venra cy ma mère et sa gent (Mir. st Sev., 1362, 223). Et s'ensi est qu'il te couviegne Variier par trop sejourner, Si me fes prendre et ajourner Ou que tu voes et de par toi, *Se briefment* ne te ramentoi Ce que tu as de pourveance, Ou tu n'as gaires de beance. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 63). Si vous pri qu'il vous viegne apoint Que vous regardés sur che point Par quoi *briefment* reconfort aie De che mal qui si fort m'esmaie (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 166). Nouvelles vindrent au duc d' Irlande que les oncles du roy et tous ses gens estoient passez et que *briefment* ilz auroient la bataille. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 69). S'Amours vostre dur corage Ne met *biefment* en tel ploy Que vo douçour assouage La douleur que je reçoey, Onques mais ne fu veüe Creature si perdue Pour amer de cuer entier. (MACH., L. dames, 1377, 190). ...et lors l'un d'iceulx chevaucheurs (...) et aussy ledit Breton (...) lui distrent qu'ilz avoient lessié ledit mons. de Berry à Leseignen, et se devoit partir *briefment* pour aller à Melle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 547). Car je cuit tel temps avenir, Et Dieux le doint *briefment* venir, Que se continuez tel verve, Je vous feray si vile serve Que chascun vous desprisera (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 125). ...en requerant que la Court voulsist sur ce *briefment* pourveoir et faire response convenable. (FAUQ., I, 1417-1420, 305). ...Ou mourir me fault *briefvement* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 19). Et guery serés *briefvement* (Pac. Job M., c.1448-1478, 369). ...je le feray *briefvement* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 702). Et quant vostre bracelet sera parfait, la nuyt de ce premier jour de may, qui sera *briefment*, vous venez yci a moy et je le mectray en vostre bras (LA SALE, J.S., 1456, 80). ...si vous prie tant que je puis qu'après ma mort, qui sera *breffment*, vous les prenez avecques vous (C.N.N., c.1456-1467, 328). ...en remerciant son parent et voisin, dit que *breffvement* y pourvoiroit [au dommage dont il est victime] (C.N.N., c.1456-1467, 378). ...et *brièvement* le vous signifieray par mes gens (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 224). Augmoins pour resjoir voz seurs Et nous donner esperance grant, Mitiguer deussies voz douleurs, Veu que sussiter doit [Jésus] *briefment*. (Pass. Auv., 1477, 255). Regardez qu'il n'y ait deffault Dessus mon corps, ne bas ne hault, Affin que *briefment* on me voye, Autrement je me courceroye Se veoye une seulle plume Dessus moy (P. Jouv. D.R., a.1488, 18). ...au chemin se mectra *briefvement* (LA VIGNE, S.M., 1496, 189).

- *Assez brièvement*. "Très bientôt" : Beaulx seigneurs, vous direz au roy que je ne viens fors pour bien, pour avoir droit en sa court de ce que je demanderay, selon la raison que le roy et son conseil verront que j'auray. Et assez *briefment* je me trairay par devant lui en sa court. (ARRAS, c.1392-1393, 51).

- *Bien brièvement*. "Dans un court délai" : ...[que] atant s'en retournast sans autre chose dire ou faire, et que bien *brièvement* elle auroit des nouvelles d'iceulx esposez, et vendroit à son entente, et que sondit ami retourneroit par devers elle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 357). Je me doubtte que je n'aye bien *briefment* une forte guerre et grosse et a forte partie a faire ; si vueil savoir se vous me voudrez aidier ou non. (ARRAS, c.1392-1393, 210).

b) [Avec l'impératif, le subj., l'inf. après *pour*...] "Sans délai, immédiatement" : NOSTRE DAME. Venez avec moy par deport, My ange, car je vueil aler Une moie amie appeller De l'estat de pechié a grace. Trop s'i est enlacie et lace. Alons *briefment*. GABRIEL. A vostre doulx commandement, Dame des cieulx, obeirons (Mir. nonne, 1345, 342). Mandez la ventriere *briefment*. Vous travelliez certainement. (Mir. enf. ress., 1353, 18). Chiere dame, je suis contrains De ceste fille vous oster Et d'icelle o moy

emporter, Pour faire et accomplir *briefment* Du marquis le commandement. (Gris., 1395, 54). ...Qu'a lui se rendist erramment Et treu lui payast *briefvement* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 6). Marie, levons nous *briefment* Et nous en alons vistement En Egypte (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 99).

B. - [Dans le déroulement du discours]

1. [Portant sur un verbe du dire] "En peu de mots, de manière concise" : Et *briefment* a mon cuer conterent Tout ce qu'il virent et trouverent. (ACART, Prise am. H., 1332, 28). ...Lui respondirent moult *briefment* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 82). Vez cy, je vous respon *briefment* (Mir. ev. arced., c.1341, 106). Item, des mouvemens des corps glorifiéz desus dis je m'en passe *briefment* pour ce que les docteurs en ont soufisanment déterminé (ORESME, C.M., c.1377, 724). Et pour conclure *briefvement* En ces faiz incomprehensibles Qui ne sont pas a moy possibles De retenir et reciter... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 275). Et lui fait, pour dire *briefment*, L'amour toute et l'umanité, Qu'elle puet en sa povreté (Gris., 1395, 29). Sy vous respons *briefement* que mes enfans n'avront ja mariage, se ce n'est... (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 177). ...je toucheray *briefment* les deux autres raisons ensemble pour lesquelles cuer doloireux par repentance est bienheureux, et plaisir mondain est a refuser (GERS., Déf., 1400, 240). Je passe *briefment* plusieurs questions lesquelles pourroit demander curiosité : Se cest enfant estoit aussy saige selon l'umanité comme il fut en l'aage de XXX ans ? Je dy que oy, excepté science d'experience. (GERS., Noël, p.1404, 298). ...qui sont tous ars superstitieux et divinatoirez, lesquelles choses desmelleray l'une de l'autre clerement et *briefvement*, ce que par cy devant n'a esté fait, et si fait a esté, il n'est pas venu à ma congnoissance, ne de ces ignorans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 r°). Pource qu'en la matiere presente y a plusieurs choses qui bonnement ne se pourroient acoustrer en ryme si *briefvement* comme l'en pourroit faire en prose (LA VIGNE, V.N., p.1495, 281).

- *Briefvement à dire / à parler*. "À le dire en peu de mots, de manière concise" : Atant, *briefment* a dire, mult de paroillhes ont dit entre eulx. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 2). Et *briefment* a parler, toute creature comparee a Dieu est deffectueuse aiant deffaulte, car nulle proporcion est de la chose finie a l'infinie. (Somme abr., c.1477-1481, 149).

2. [Adv. de phrase] "Pour le dire en peu de mots, de manière concise" : *Briefment*, en oiseuz ne se fie Homs qui voeult mener bonne vye (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 2). *Briefment*, Paours, qui ses vertus devise, Fait a l'amant maint bel et bon servisce (FROISS., OrL., 1368, 89). Ardeurs l'amonnestet et enfourme Que [,] *briefment* [,] c'est Ego s'amie (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 162). Et cascuns fust, en demandant, *briefment* Bien avisés. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 210). *Briefment*, tout cil qui là estoient furent mort ou pris [ou "en peu de temps" ?] (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 218). Et *briefvement* : Plaisir est doulz, craitivement (CHART., L. Dames, 1416, 256). *Briefment*, c'est la plus sainte chose Que bouche sçaroit racompter. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 100). [Nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.] Vallerius, *briefment*, entent qu'il [Lucius Reginus] ne fist pas comme bon officier de laisser le prisonnier (LA SALE, Sale D., 1451, 160).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Edmonde Papin. [R. M.]

BRIEVETÉ, subst. fém. (brïèveté)

[T-L : *briété* ; GDC : *brieveté* ; AND : *brefté* ; FEW I, 520a : *brevis* ; TLF IV, 955b : *brïèveté*]

A. - "Caractère de ce qui est bref, de courte durée ; courte durée"

- *Brieveté du temps* : Et convient aucunes foiz user de ceste partie pour la *briété* du temps et pour eviter perilz. (ORESME, E.A.C., c.1370, 348). Les autres sont comme moyens entre deux estaz car finalement ilz meurent en grace, mais ilz ne sont pas tous puniz et purgiez de leurs meffais, ou pour la multitude, ou pour la *briété* du temps, ou pour la fragilité du corps, ou pour negligence, ou pour aucune telle cause. (GERS., Déf., 1400, 225). ...puis y survint amoureuse Devocion ou Contemplacion de laquelle je pourray cy après parler se la *briété* du temps le seuffre. (GERS., Trin., 1402, 166). Esquelz recouvrement et réduction, à bien tout considérer, tant de la *briété* du temps qui en ce a esté employée, comme de la manière du faire... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1450, 331).

- *Pour brieveté*. "Pour abrégier (le temps nécessaire)" : ...à quoy a dit que l'entention et entendement, quant à la maniere de la Court, estoit l'entention dudit recteur, mais pour *brifté* avoit esté fait de par ledit recteur par ceste maniere. (BAYE, I, 1400-1410, 342).

B. - "Manière d'exprimer qqc. en peu de mots, concision" : A reciter tous leurs autres diz volentiers me arrestasse, mais affection de *briété* me destourne. (GERS., Concept., 1401, 406).

- *À cause/pour cause de brieveté*. "Pour faire court" : Et donques appert la dignité et la perfection de cest nombre par arismetique et par geometrie et par plusieurs autres consideracions des dictes sciences et des autres [mathematiques] desquelles je me passe pour cause de *briété*. (ORESME, C.M., c.1377, 52). L'ystoire dit que la feste dura a Nantes bien XV. jours ou plus. Et ne vous sauroye raconter toute l'onneur que le roy breton et toute sa baronnie firent a Remondin. Et m'en tairay pour cause de *briété*. (ARRAS, c.1392-1393, 68). Toutesfoys, a cause de *briété*, je ne diray que des deux premiers pions. (GERS., Purif., 1396-1397, 60). Pour cause de plus grant *briété* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 120). ...lesquelles ne se nomment pas pour cause de *briété*. (JEAN DE SULTANIEH, Mém. Tamerlan M., 1403, 449). ...et plusieurs autres paroles, délaissées pour cause de *briété* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 110). ...les raisons dessus touchees au regart du royaume, sans plus les reciter ou repeter pour cause de *brïeveté*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 215). ...y eust plusieurs devises qui longues seroient a racompter : si m'en passe pour cause de *brïeveté* (C.N.N., c.1456-1467, 377). ...et plusieurs autres choses, qui longues seroient à escrire, que je passe cy pour cause de *briété*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 41). Des autres doubtes y a assez ; mais pour cause de *briété* je les tairay pour le present et viendray à parler des corrupcions qui chargent l'ame et l'honneur de l'homme et sont pires que larrecin. (BUEIL, I, 1461-1466, 49). Plusieurs choses se pourroient encore alleguer, que pour cause de *brieveté* se laissent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 49 v°). ...et soit noté que plusieurs grans hommes ont esté, tant Juifz que Grecz, dont les Latins ne ont aucune memoire, que j'ay obmis pour cause de *brieveté* et pour eviter prolixité. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 v°). ...le conte de Saint Martin et plusieurs autres grans seigneurs qui ne sont cy nommez pour cause de *brïeveté*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304).

- *Pour brieveté*. "Pour faire court" : Mais si lons est tes parlemens Que trop longue chose seroit, Qui chascun mot repeteroit ; Si me passerai, pour *briété*, De m'onneur et de ta griété,

Car ne puis faire mon devoir De les toutes ramentevoir (MACH., Voir, 1364, 490). ...mais je me passe de l'exposer pour *brieté*. (Mir. st Panth., 1364, 309).

- *Pour cas de brieveté maintenir*. "Pour faire court" : Après, dit David clèrement Que Jhesu Crist doit puissanment Ou hault ciel faire assumpcion, Après sa resurrection, Et d'autres beaulx tiltres assez Que j'ay laisséz et trespaséz Pour cas de *brieffté* maintenir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 926).

- *Quant à cause de brieveté*. "Pour faire court" : ...je ne l'en pense [de Mélusine] jamais a enquester, ja soit il mon frere, car je le tien pour tres bien assigné a mon aviz. Las ! Depuis l'en failli il, dont Remondin perdy sa femme et le conte de Forest en prist puis mort par Gieffroy au Grant Dent, dont on vous parlera ca avant en l'ystoire. Quant a cause de *brieffté*, Remondin print congié du conte et de son frere et des barons, et retourna a la Fontaine de Soif. (ARRAS, c.1392-1393, 44).

- *Sous/sur brieveté*. "En peu de mots" : Toutes voies pour appliquer a mon intencion principale, vueil souzb *brieffté* declairer les gestes et contenances de ceste dame. (CHART., Q. inv., 1422, 9). Lesquelles choses encores sur *brevité* vueil reciter. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21). Et cy donrray fin a mon simple prologue pour enssievir les choses qui s'enssievent souzb compendieuse *brevité*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 165). [R. M.]

BRIFAUT, subst. masc. (brifaut)

[T-L : *brifaut* ; GDC : *brifaud* ; FEW I, 521a : *brf*-]

"Glouton, goinfre" : Ilz devisent peres et meres, Filz et filles et suers et freres, Seigneurs, varlés, pucelles, dames, Et lez mariz d'avec leur fames. Il font entre eulz Dieu d'un *brifault*. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 135). ...Ce quelque *briffault* A des ventrees de trop menger, Vous verriés bien tost desloger La cuisine des compaignons. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 374). Par carrefours, tauldis et eschauffaulx, Tous compassez a ligne et a esquerre Pour y monsther la verité du faulx, Et d'autre part ung grant tas de *briffaulx* S'estoyent mis pour quelque bruyt acquerre. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 166). Ou est ce chien, Cerberus le *briffault* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 219). [R. M.]

BRIFEUR, subst. masc. (brifeur)

[GDC : *brifeur* ; FEW I, 521a : *brf*-]

"Goinfre, glouton" : Nous, Charnau, l'excellent *briffeur*, Laissons Caresme en pestillance (Bataille st Pens. A., a.1485, 69).

V. aussi *brifaut* v. Lexiques [R. M.]

BRIFFAUDER, verbe (briffauder)

[Ø]

DRAP. "Soumettre (la laine) à un premier peignage (pour mieux la disposer à l'action des cardes)" (G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 54)

REM. Doc. 1394 (*brifaudet*) ds G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 26. [R. M.]

BRIFFAUDERIE, subst. fém. (briffauderie)

[Ø]

DRAP. "Draps fabriqués avec une laine *briffaudée*"

REM. Doc. 1357 (*briffauderie*) ds G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 26. [R. M.]

BRIFFAUDURE, subst. fém. (briffaudure)

[GD : *briffaudure*]

A. - "Laine *briffaudée* (fabriquée avec la bourre produite par un premier peignage)"

Rem. Doc. 1342 (*dras a bure et briffaudures*) ds G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 26. Doc. 1382 (Valenciennes, *briffaudure*) et 1427-1428 (Nevers, *briffaudure*) ds GD I, 733a.

B. - "Drap commun fabriqué avec cette laine" : Item, l'en fera *briffaudures* de quoy li estenture ou chaéine sera tainte de blanc fillé en autre couleur (Doc. 1340. In : L. Demaison, *Bibl. Éc. Chartes* 89, 1928, 32). [Reims ; copie de 1381 ; cf. p.20]

Rem. Doc. 1376 (Tournai, *briffaudures*) G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 26. [R. M.]

BRIFOR, subst. masc. (brifor)

[Ø]

"Buffle" : ...vous avés grant foison de bestes comme de beux, vaches, *brifors* [var. brisons, buffles, buffors, bouffres, griffons, buffons, bouffuers, baissions, bourffres, boeuf] et de chevaus. Fettes en escorchier grant foison et saler les chars pour les gens de l'ost. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 113).

REM. Éd. : «The etymon *bubulos* has probably been influenced by the verb *brifauder*, which in the thirteenth and fourteenth centuries had the meaning "eat voraciously, devour".» V. *brifeur*. Faut-il voir sous *-ors* une influence du mot *ours* ? [R. M.]

BRIGACIEN, subst. masc. (brigacien)

[GD : *brigacien* ; *FEW XVIII, 36a-b : *brig* (?) (?)]

(Synon. de *brigantin* v. Lexiques) : Et pour estre mieulx assure, se fist ledit roy mener par ung *brigacien*, en mer, au Chastel de l'Oef (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 169). [R. M.]

BRIGADE, subst. fém. (brigade)

[T-L : *brigade* ; GDC : *brigade* ; TLF IV, 956b : *brigade*]

A. - "Ensemble de plusieurs personnes"

- [Un couple] : ...Fortune (...) fist tant que le mary trouva la *brigade* en present meffait [Il surprend sa femme en compagnie de son amant] (C.N.N., c.1456-1467, 418).

- [Un groupe] : Après l'escadre route, Mectons a sacquement Annuyeulx Pensement Et sa *brigade* toute [ou sens B, cont. métaph.]. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 391). Qui hante mauvaise *brigade* (J'entens ung tas de truandaille, De meschans gens, de coquinaille) Est comparé reellement A ung noble grain de fourment Qui est getté par my la paille (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 341). ...le bon chevalier (...) menoit tousjours la *brigade* le plus qu'il pavoit arriere de la bonne ville ou ses compaignons avoient grand vouloir de retirer. (C.N.N., c.1456-1467, 475). Puis quant la bourgoise est en galles, Une caterve, une *brigade* Vient jouer, aux sons des cimales, Au glic ou a la condannade ["jeu de cartes"] (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 169).

B. - En partic. "Troupe de combattants, de soldats, corps de troupe" : Quant il furent bien reposé Et li navré mieulx disposé, Le prince et toute la *brigade*, Grant et petit, sain et malade Monterent dedens les galées Que le tricoplier amenées Avoit de Chypre, et s'en alerent. (MACH., P. Alex., p.1369, 171). ...messire Guillaume de Neullac et messire Gaulchier de Passac, à toute leur *brigade*, à qui mieulx mieulx entrèrent ens à force (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 201). ...la *brigade* de la Rose au nombre de

IIII^m et V^c chevaux (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191). Roy de Carthaige, quant a vous, Et aussi vous gens d'armes tous, Vous avrés nostre arriere garde ; Car vous avez bonne *brigade* De gens d'armes fors et puissans. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 56). ...si dis-je que chascune bataille, eschelle ou escadre doit estre serrée ensemble, voire le plus que faire se peut. Et en ay veu, quant gens venoient pour assembler avecques leurs ennemyz, que on disoit qu'il les faisoit beau veoir ; on les eust couvers tous d'ung drap, se c'estoit une petite *brigade*... (BUEIL, II, 1461-1466, 246). Lucifer, a ce que je sens, Nostre *brigade* est bien taillie D'avoir tres orde compaignie, Ains qu'i passe longue saison. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 337). Sus, galans, virez la *brigade* Aux autres ! Tost, il en est temps. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 356).

C. - "Compagnie"

- *Tenir brigade à qqn*. "Tenir compagnie à qqn" : Je te donne Plaisant Follie A femme pour toute ta vie Et veulx que soiez mariez Et que jamais ne vous deliez Par quelque rancune ni discorde. (...) Tenés luy loyalle *brigade* Et la gardés, saine et malade, Sans jamais rompre ceste corde. (Pipée R., c.1470-1480, 217). [R. M.]

BRIGAGE, subst. masc. (brigage)

[Ø]

"Querelle" : Nous devisasmes la de baves, Et de besongnes dismes tant, Et de langaiges et de *brigages*... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 288).

V. aussi *briguer* [R. M.]

BRIGAND, subst. masc. (brigand)

[GD : *brigand* ; GDC : *brigant* ; TLF IV, 957b : *brigand*]

A. - "Homme d'armes à pied légèrement armé, fantassin" : Aucuns de ces chevaliers de France (...) issirent par une aultre porte, bien à tout LX armeures de fer et CCC *brigans* (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 189). La ville de Paris offri pour la ville et viconté VI cens glaives, IIIc archiers et mil *brigans*. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 237). Quant il furent tout assablé à Saint Quentin ou là environ, si fu regardé (...) quel nombre de gens d'armes il pooient estre ; si trouvèrent qu'il estoient bien six mille armeures de fier, chevaliers et escuiers, et bien huit mille, que *brigans*, que bidaus, que aultres gens poursievant l'ost. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 9). Quant une partie des fossés furent tout emplis, que on pooit bien aler seurement jusques au piet dou mur, il fist arouter bien trois cens archiers, et par devant yaus passer bien deux cens *brigans*, tous paveschiés, qui tenoient grans pik et havius de fier. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 75). "Sire, nous avons veu et considerés vos ennemis : si poeent estre par estimation doi mil hommes d'armes, quatre mil archiers et quinze cens *brigans*." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 21). Et point n'estoient encores li *brigant* venu, car il venoient tout à piet : si ne pooient mies si bien exploitier, que cil à cheval. Si desploiièrent cil seigneur de France leurs banières et detrièrent un petit, pour le cause de ce que il voloient avoir leurs *brigans*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 167). Au chief de sis jours (...) vinrent en l'ost dou duc, en grant arroy et bien acompaignés de gens d'armes et de *brigans*, li sires de Labreth et messires Bernard de Labreth, ses cousins. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 5). Et s'assemblèrent tous à Thudelle, et pooient estre en tout uit cens lances et douse cens archiers et ottant d'autres gens, *brigans* et pavescheurs. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 111). Quant le cappitaine l'ouy parler si vaillaument, si le tint a grant bien, et bien pensoit qu'il vouloit

conquerir moult de pays. Si respondy : Je vous trouveray bien IIIJm. combatans, et IJm. que bons *brigans*, que arbalestriers. (ARRAS, c.1392-1393, 99). S'acheteray, s'on le me lesse, Une cote a mailles de fer (...) Ma houlette aguisier feray, Taillant com rasoir de Guingant, Et porteray comme *brigant* Mon arc et une massuette, Car, puis que la guerre me hette (Gris., 1395, 44). Adventuriers et outrageux soubdars Tant la qu'ailleurs pour estre *brigans* dignes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

Rem. Présenté par Froiss. comme un néologisme : Si ne peuvent avoir durée li Englès, quant il furent recargiet de ces gens là nommés *brigans*, car il estoient tout lasset et hodet de longement combatre. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 121).

- *Brigand à/de pied* : Et puis se misent au chemin celle part ; et estoient cinq cens lances et quinze cens archiers et trois mille *brigans* à piet. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 105). Et estoient deus mil lances, chevaliers et escuiers, et sis mil *brigans* à piet, à lances et as pavais. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 226). Et estoient moult belle gent et bien en harnachie. Et furent par nombre bien quatre mille et Vc. hommes d'armes, et bien XXVc., que arbalestriers, que bons *brigans* de pié. (ARRAS, c.1392-1393, 104).

- [Opposé à *gens d'armes*] "Mercenaires (?)": Encores en ce temps vint et se leva une aultre compaignie de gens d'armes et de *brigans* assablés de tous pays, et conqueroient et roboient de jour en jour tout le pays entre le rivièrre de Loire et le rivièrre de Sainne. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 94).

B. - "Homme d'armes qui, après avoir été congédié, demeure avec d'autres en bande et vit sur le pays en se livrant au pillage" : Et de puis alerent en la dicte ville grant nombre de *brigans*, qui estoient venuz de Milan, qui gasterent la dicte ville (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 225). Et toutdis gaegnoient povre *brigant* à desrober et pillier les villes et les chastiaus, et y conqueroient si grant avoir que c'estoit merveilles. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 67). ...doubtant que ledit de Baillieu, qui estoit homme d'armes ou *brigant*, ne le tuast, le frappa dudit pel un cop (Ch. VI, D., t.2, 1400, 95). ...quoique les trieuves fuissent bien tenues (...) se commençoient ja a courir pluisseurs eventureus *brigans* et pillars ens es lontanines marces de France, ens es lieux ou il sentoient les chevaliers foibles et non fait de la guerre, et prenoient lors villes et lors castiaus (FROISS., Chron. D., p.1400, 857). Il i eut un *brigant* pillar, et croi que il fu alemans, qui trop fort resgna en Limosin et en la Lange d'Oc, le quel on nonmoit Bacon. Chils avoit aultres *brigans* desous lui, et le tenoient a mestre et a capitaine, pour tant que il estoit le piour de tous les aultres et li plus outrageus, et bien les paioit de mois en mois (FROISS., Chron. D., p.1400, 857). ...l'en n'ose venir à Paris, tant pour gens d'armes proprement appelez larrons et pillars, que pour *brigans* et compaignes (BAYE, I, 1400-1410, 338). ...et, par especial, compaignons de villaige, que on nommoit *brigans* (...) s'assemblerent et firent du mal assez soubz l'ombre de tuer les Armignaz. (Journal bourgeois Paris T., 1411, 12). ...pour extirper et chassier les ennemis, *brigans* et pillars de leursdz bailliages (FAUQ., II, 1421-1430, 126). Car, sans ce [la justice], riens ne se peult bien conduire, soit en paix, soit en guerre. Et meismes les *brigans* et larrons, qui sont ès boys, ont justice entr'eux, et, sans cela, ilz ne se sauroient bien conduire. (BUEIL, II, 1461-1466, 24). ...à l'eure d'entour mynuyt, ilz rencontrèrent certains compaignons et ne scet pas ledit suppliant s'ilz estoient gens de guerre ou *brigans*, pour ce qu'ilz ne disoient mot ; et lors ledit suppliant leur demanda qui vive ? (Doc. Poitou G., t.11, 1470, 231).

- *Brigand des bois* : Les ungs alloient à Rouen, les autres à Senliz, les autres devenoient *brigans* de boys ou Arminalz, et faisoient tant de maux après, comme eussent fait les Sarasins (Journal bourgeois Paris T., 1421, 162).

- "Homme de main" : ...et les tuent parmi les prisons de Paris (...). Et estoient conduiseurs de ceste besoingne et malefaçon ledit sire de l'Isle Adam, messire Jehan de Lucembourg, (...) lesquieulx les faisoient meurtrir dedans les prisons (...) par le borreau de Paris et ung tas de portefaiz et de *brigans*... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 86-87).

- "Personnage hors-la-loi" : Gardez sa maledicion Qui pis vault a quatre marchans Hyer de *brigans* sur la pree (...); Si eurent la gorge coppee. (LA VIGNE, S.M., 1496, 287).

REM. Empr. à l'ital. *brigante*, part. prés. du verbe *brigare* "guerroyer" dér. de *briga* "lutte", d'orig. obscure; absent de FEW. [R. M.]

BRIGANDAGE, subst. masc. (brigandage)

[FEW, Ø; TLF IV, 958b-959a : *brigandage*]

"Vol, pillage"

Rem. Pas d'attestation en moyen français. Doc. 1410 (Bruges, *brigandages*) ds D.D.L., t.4, 37. « Ils [les aldermans de Bruges] les avertissent que bon nombre de pirates d'Écosse, Hollande, Zélande, France et Calais épient l'entrée du Zwin de jour et de nuit pour exercer leurs *brigandages* » (Louis Gilliodts Van Severen, Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges, Bruges, t. 1, 1904, 476). Manifestement, ce texte n'est pas de 1410 : il s'agit de l'analyse moderne du document original de 1410 (Lettre des aldermans de Bruges aux magistrats des villes de Lifflande, 29 juin 1410).

V. aussi *brigand* [R. M.]

BRIGANDAILLE, subst. fém. (brigandaille)

[FEW, Ø]

"Troupe de brigands" : Saint Piere jammais a nul jour Retint devers luy soldeour Ou d'armes ou du *brigantaille*; Car ne volt estre conquerrou Pour ressembler a l'Emperour De ses conquestes en Ytaille. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 217). ...Garsonaille, ribaudaille, Larenaille, *brigandaille*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69).

V. aussi *brigand* [R. M.]

BRIGANDE, subst. fém. (brigande)

[TLF IV, 958a : *brigand (brigande)*]

"Voleuse"

- [Comme terme d'injure] "Canaille, crapule" : A ! gallans, que c'est grant dommage De mettre a mal ses *brigandes*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 207). [J.-L. R.]

BRIGANDER, verbe (brigander)

[GDC : *brigander*; TLF IV, 958b : *brigander (brigande)*]

"Se livrer à la rapine" : *Brigander* en ung vert bocaige, Las, les faiz sont trop perilleux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 285). [A. B.]

BRIGANDERIE, subst. fém. (briganderie)

[GDC : *briganderie*; TLF IV, 959a : *brigandage (briganderie)*]

"Pillage commis avec violence, brigandage" : ...un nommé Guillaume Loyaulté, brigant, (...) dist qu'il s'en vouloit aler en son lieu (...), pour soy retraire de ladite *briganderie*, et que plus ne

vouloit estre brigant, come il disoit (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 28). [E. P.]

BRIGANDIN, subst. masc. (brigandin)

[GD : *brigandin*; *FEW XXIII, 136a :]

(Synon. de *brigandinier* v. Lexiques) : Que nul armurier, *brigandin*, faiseur d'espées, dagues, javelines et bracquemars, ne soit tant osé ne hardy de prester, ne ses harnois, brigandines, sallades, ne autres bastons invasibles, à aucuns escoliers, varletz ne autres, pour aller en riblerie ne faire aucuns excès (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 454). [Seul ex.] [R. M.]

BRIGANDINE, subst. fém. (brigandine)

[T-L : *brigandine*; GDC : *brigandine/brigantine*; FEW XXIII, 136a : o.i.; TLF IV, 959a : *brigandine*]

ARM. "Pourpoint de tissu épais ou de cuir, garni de lames de métal et renforcé de garnitures métalliques aux épaules et aux coudes, armure légère constituée d'un corselet de lames de fer assemblées" : ...unes *brigandines*, couvertes de veloux vermeil, armoyée de France (Ch. VI, D., t.2, 1422, 406). Je vueil endosser mon lacis Pour seurté, et ces *brigandines* Prenderay car elles sont fines. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 134). ...jusques au nombre de VIc archiers, tous bien montez, vestus tous de *brigandines* et jaquettes dessus... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 325). ...IIII ducatz et XVI parpillottes de Millan, à raison de XXII go IIII p. pour ducat, huit florins quatre gros, cinq pataz pour partie de voicture de *bagandines* qu'il a fait venir d'Amel Arrigi de Génes en ce pais de Lombardie (Comptes roi René A., t.1, 1453, 380). ...et avec ce luy monstre ung blanc signé et scellé de luy pour faire obligacion de la somme de trois mil escus envers ledit Jacques Cuer et aussi certaines cédulles, signées de sa main, de certaines *briguandines* par luy données (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 107). Et quant tout fut prest (...) entrèrent premiers XL archiers, qui estoient au comte de Clermont, beau filz du Roy; qui avoient *brigandines* et harnaz de jambes, et leurs sallades, la plus grant partie, garnies d'argent, et sy avoient des auctons rouges sans crois (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 234). Et les ay veu porter des *brigandines* assés belles de plus menue escaille que celles que nous portons et des garde-bras de mesme (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 219). Don Federich de Lune lui envoya xij tres belles et grosses arbelestres de achier et XII *bringandines* (LA SALE, J.S., 1456, 136). Et, le jeudi ensuivant, XXIIe jour dudit moys d'aoust, lesdiz Bretons et Bourguignons vindrent escarmoucher, et yssi de Paris plusieurs gens de guerre aux champs, et là y ot ung Breton, archer du corps de monseigneur de Berry, qui estoit habillé d'unes *brigandines* couvertes de veloux noir à cloux dorez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 87). ...vous vous enquez (...), combien il y a au vray de *brigandines*, sallades, voulges et aultres habillemens de guerre (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 142). De archers et autres hommes de guerre arméz de bonnes *brigandines* avoit en très grant nombre (COMM., I, 1489-1491, 40). Je veulx porter sur mon pourpoint Mes braceletz, ma *brigandine* Et mon armet. (LA VIGNE, S.M., 1496, 183). Et à ceste rencontre ledit conte estoit sus ung cheval bayard d'environ vingt escuz d'or, et pour habillement unes *brigandines* et une simple salade d'archier, car il avoit laissé ses chevaulx et harnois en son logeiz, pour ce qu'il n'eut loisir de soy acoustrer autrement. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 141).

Rem. Peut être munie de manches et d'une baconnière (sorte de jupon de mailles d'acier qui protège l'abdomen et les

fesses); équipe surtout les archers, les arbalétriers et les soldats des compagnies d'ordonnance. Doc.1411 (*brigandine*) ds GAY. [R. M.]

BRIGANDINIER, subst. masc. (brigandinier)

[GD : *brigandinier* ; FEW, Ø ; TLF IV, 959a : *brigandine* (*brigandinier*)]

A. - "Fabricant de brigandines" : ...demourans en la ville de Tours faisans leur metier de *brigandinier* (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1450, 378). Et, pour lequel recouvrer, fut fait bien grant diligence, tellement que, ledit jour dudit desrobement, fut ledit *brigandinier* trouvé tenant franchise aux Carmes de ladite ville, duquel lieu il fut tiré hors et apporté ou Chastellet de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 325). C'est l'ordonnance que le Roy nostre sire veult estre faicte et gardée ès villes de son royaume, sur les mestiers des armuriers, *brigandiniers*, faiseurs d'espées, haches, guisarmes ou voulges, dagues, et aultres choses touchant habillemens de guerre. (Ordonn. rois Fr., P., t.16, 1467, 679). Armoyeus [var. armoyeurs, armoyers, armeuriers] et *bringandiniers*, Selliers, fourbisseurs de cuirasses... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 722). ...à Pierre Aucher *brigandinier* la somme de (...) de faire et livrer quatre brigandisnes (Fr. arch. Compiègne B.H., 1469, 157). ...noz *brigandiniers* en nostre ville de Troyes, nous ont fait remonstrer que deux ans et plus, pour consideracion de plusieurs services qu'ilz nous ont faiz (...), nous leur avons octroïé noz lettres d'affranchissement de tailles et de guet et garde de porte (Lettres Louis XI, V., t.4, 1469-1472, 205). Ledit jour, à Pierre Balaguer, *brigandinier*, pou fraire neuf ducatz, pour dorer une brigandines pour monseigneur (Comptes roi René A., t.1, 1478, 384). ...mandons que incontinent (...) vous fetes venir lesdicts armuriers et *brigandiniers* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 182).

Rem. Doc.1466 et 1467 ds TLF.

B. - "Soldat revêtu d'une brigandine" : Tantost que le roy Amaury vist ces batailles ainsi apparoir (...) atout quatre mil *brigandiniers*... (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 283).

Rem. Doc.1478 ds TLF. BAUDE, *Eloge Ch. VII*, Quicherat., p.1484, ds GD I, 73b. GD cite par ailleurs ARRAS : leçon *brigans* ds ARRAS, c.1392-1393, 99. [R. M.]

BRIGANDISE, subst. masc. (brigandise)

[GD : *brigandise*]

"Vol, pillage" (synon. *brigandage*)

Rem. Doc. 1427 (*brigandise*) ds GD I, 733b.

V. aussi *brigand* [R. M.]

BRIGANTIL, subst. masc. (brigantil)

[GD : *brigantil*]

(Synon. de *brigantin* v. Lexiques) : Et en faisant icelle tour, où il y avoit grant nombre d'ouvriers, fist son assablée grosse, par mer, le plus secrettement qu'il peut. Pendant le fachen de laquelle tenoit ses galées sur mer en grant nombre, avec foizon d'autres navires, comme craques, hurtes, *brigantilz* et autres vaissiaux (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 51-52).

REM. Cf. FENNIS, *Gal.*, 424, s.v. *brigantin*. [R. M.]

BRIGANTIN, subst. masc. (brigantin)

[GDC : *brigantin* ; FEW XVIII, 36b : *brig* ; TLF IV, 959a : *brigantin*]

MAR. "Petit bateau, de construction légère, allant à la rame et à la voile (inférieur à la galiote, muni d'une seule

voile et de huit à seize bancs à un seul rameur, est employé surtout, en raison de sa maniabilité et de sa rapidité, dans la guerre de course)" : ...en ce mesmes lieu, pres du dit cap Saint Ange, moy estant a la poste, vint un vostre *brigantin* ou gripperie de Candie (Bouciquaut L., 1404, 283). Si avint en celle nuit, un pou devant le jour, que il arriva un petit vaissel que on nomme un *brigantin*, et estoit venecien (Bouciquaut L., 1406-1409, 258). ...et avec ce bien .XVIII. ou .XX. vaisseaulx que on appelle palestarmes de naves et *brigandins*, tous chargez de gens d'armes et d'arbalestiers (Bouciquaut L., 1406-1409, 260). ...descendismes tous à la plage du mont d'Almine, saillans tous des galiottes, *brigantins*, pallescarmes et petis vaisseaulx (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 28). Item, a l'en fait banières et penons, pour servir aux *brigantin* de MdS (Comptes Lille L., t.2, 1468, 331). ...lors se rendit a la poupe de la galee, et trouva ung petit bateau appelé *brigandin* qu'i avoit aprins estre enchesné a la galee, et le trouva tout deffermé et se mist dedans, et ne trouva palle ne aviron par quoy il peust nager, et se print a nager avecques les mains ; et en ce point ala bien trois quars de lieue, et se rendit a terre seiche en l'isle de Sardaine (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 93). ...six compaignons du *brigantin* de monseigneur (Comptes roi René A., t.3, 1478, 134).

REM. Cf. JAL², 157a. FROISS. ds TLF. [R. M.]

BRIGANTINE, subst. fém. (brigantine)

[T-L : *brigandine* ; *FEW XVIII, 36a-b : *brig* ; TLF IV, 959b : *brigantine*]

A. - "Grande voile carrée"

Rem. Doc. 1480 (*brigandine*) ds TLF.

B. - MAR. "Petit bateau, de construction légère, allant à la rame et à la voile" (synon. *brigantin*) : LE PREMIER SERGENT. Je sçay bien ou a ung vaisseaux Tout prest a repotz sur la mer ; En celluy nous pourrons entrer : Il y a rayme toute preste. C'est une *brigandine* apperte ; Bien y pourront six compaignons Ou quatre entrer tantost serons Aussi avant sur la riviere Comme elle est, et puis en arriere La ramarrons. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 178). [R. M.]

BRIGE, subst. fém. (brige)

[Ø]

[Pêche] "Filet de pêche" : Item, il peuent tendre et peschier en la riviere de Taute et autres eaus des dictes communes et marests, hors temps de deffens qui est depuis la my aoust jusques à la my mars, de verveux laquelle aval, et peschier à lignes et lop, et à la *brige* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 120).

REM. À rattacher à FEW XXII-2, 154a : o.i., s.v. *filet de pêche* ? [H. G.]

BRIGUE, subst. fém. (brigue)

[T-L : *brigue* ; GDC : *brigue* ; FEW, Ø ital. *briga* ; TLF IV, 960a : *brigue*]

"Manoeuvre secrète pour obtenir un avantage, intrigue" : ...pour oster les dissencions et *brigues*, qui pourroient estre entre les dite dame et enfanz, d'une partie, et les autres enfanz au dit chevalier, d'autre, sur les parties et divisions de la terre au dit chevalier, sauf et retenu son usufruit ès dites choses (Doc. Poitou G., t.2, 1334, 111). Et que me feust il advenu fors que trebuschier en nouvelles *brigues* et novviaux plaix si la corneille qui chanta sur le chesne a ma senestre ne le m'eust enseignié et avisé ? (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 125). Il n'y convient *brigues* ne sors : Ilz [les vêtements de Jésus] sont tous miens selon raison. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 341). L'un a l'autre desplaist, non cuydant ce, Et, pour ce,

brigue S'ensuyt entr'eulx et chascun faict sa ligue. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 85). Le roy respondoit que c'estoit le duc de Guyenne, son frère, qui vouloit eslargir ses limites et qui commançoit toutes ces *brigues* (COMM., I, 1489-1491, 223).

- *Entreprendre la brigue pour qqc.* "Manoeuvrer en vue de qqc." : *Entreprenez la brigue et la meslee Pour expulser celle gent interdite* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495, 183).

- *Prendre la brigue pour qqn.* "Se mettre en quête pour qqn" : FLATERIE. Nous empourtons le meilleur meuble Qui soit en toute sa maison. ENVIE. Je escoutoye se Bon Renon Prandroit point la *brigue* pour luy. PLUSEURS. A ! par le sanc bieu, sy hardy ? Encore n'est il pas sy beste. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 194).

REM. Empr. à l'ital. *briga* "lutte, querelle". [R. M.]

BRIGUER, verbe (briguer)

[FEW, Ø ital. *briga* ; TLF IV, 960b : *briguer*]

"Se quereller" : ...Dangier (...) Contre qui maintes fois *brigu'* on (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 15).

Rem. Mais quant aux Escholiers, c'est bien raison qu'il y ait temps limité pour acquerir degré, et a esté souvent trouvé que plusieurs eux disans Escholiers, mesmes en Decret, qui ont residé en l'Université plus de vingt ans sans étudier ne acquerir degré, et ne font que *briguer* et courir de nuit, et ne se doivent souffrir tels Escholiers en l'Université (Doc. 22 novembre 1498, In : *Recueil des privilèges de l'Université de Paris, accordez par les Rois depuis sa fondation jusques à Louis le Grand, XIV du nom*, Paris, 1674, 271). Pour l'étymol., cf. TLF IV, 960a-b, s.v. *brigue*, ital. *briga*. [R. M.]

BRIGUEUR, adj. et subst. masc. (brigueur)

[GD : *brigueur* ; GDC : *brigueur* ; TLF IV, 960b : *brigueur*]

"(Celui) qui aime et provoque les disputes, querelleur, intrigant" : Gens couvoiteux sans conscience, Clers *brigueurs* a pou de science... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 127). ...et entre eulz se fussent pour cause de ce meues plusieurs contencieuses paroles et tant que ledit Jehan Courson, doubtant que ycelui Guillemain, qui moult estoit grant *brigueur* et tres rioteux homs et qui depuis an et demi en ça ou environ avoit occis un homme vers l'eglise Saint Eustace a Paris, ainsi ne feist de lui, sacha un coustel et semblablement ledit Poulain un autre, qu'ilz avoient penduz a leurs saintures, et aussi firent les diz Guillemain et son complice, et telement geterent l'un vers l'autre tant de pierres comme de cousteaux que d'aventure et par cas de meschief ledit Guillemain fu actaint et navré d'un cop de coustel ou costé par ledit Jehan Courson, duquel cop mort s'ensuy tantost après en la personne d'icelui Guillemain. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1375, 456). ...Jaynin Budet, homme veneur, rioteux, *brigueur*, malicieux et yvroin et qui avoit tousjours acoustumé à injurier et villener ses voisins et autres et de aler boire ès tavernes, sanz vouloir paier son escot (Doc. Poitou G., t.6, 1393, 146). Se tu laisses ce fort *brigueur*, Tu n'es pas amis a Cesar (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 310). [aussi v.27787 et 30198] [R. M.]

BRIGUEUSEMENT, adv. (brigueusement)

[GD : *bricosement* ; GDC : *brigueusement* ; FEW, Ø ital. *briga*]

"D'une manière querelleuse" : Bricose : *brigueusement* (Aalma R., c.1380, 37). [1047] [R. M.]

BRIGUEUX, adj. (brigueux)

[GD : *brigueux*]

"Qui aime et provoque les disputes, querelleur" : Bricosus (...) : *briqueus*, tenceus (Aalma R., c.1380, 37). ...Geffroy Ayrault, homme de mauvaise conversacion, *brigueux* et rioteux (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 304). ...le dit Philippon estoit *brigueux* et rioteux homme (Doc. Poitou G., t.5, 1388, 351).

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 17881, c.1400, et doc.1405 ds GD I, 733c. [R. M.]

BRILLET, subst. masc. (brillet)

[T-L : *brillet* ; GD : *brillet* ; FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" (synon. *brillette*, *brillier*¹, *brilloir*, *brillon*) : Or vous deviseron la maniere comment les *breulés* sont fais. Qui veut faire un *breulet*, il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... [autres occurrences même page et p.295, 297] [var. *brillet*, *brullet*, *brueillet* ; *brueille*, *bruillier*, *breiller*, *briller*, *breulier*, *brilloir*, *brillons*...] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

REM. Cf. aussi FEW I, 556a : **brogilos* (où sont enregistrés *breuil* et *brueillet*).

V. aussi *brai*⁴ [R. M.]

BRILLETTE, subst. fém. (brillette)

[*FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" (synon. *brillet*, *brillier*¹, *brilloir*, *brillon*) : Or vous deviseron la maniere comment les *breulés* sont fais. Qui veut faire un *breulet*, il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... [var. *brillet*, *brullet*, *brueillet* ; *brueille*, *bruillier*, *breiller*, *briller*, *breulier*, *brilloir*, *brillons*...] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

V. aussi *brillet* [R. M.]

BRILLEUR, subst. masc. (brilleur¹)

[T-L : *brillëor* ; FEW XV-1, 271b : **bret* (?) (?) ; *FEW I, 556a : **brogilos* (?) (?)]

"Trompeur"

REM. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L, I, 1149 (*brilleurs*). [R. M.]

BRILLEUR, subst. masc. (brilleur²)

[*FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" : Ci devise comment l'en prent les oysiaus a *breulier* [var. *breuleur*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 295). [Forme de *brilloir* ?]

V. aussi *brilloir* [R. M.]

BRILLIER, subst. masc. (brillier¹)

[*FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" (synon. *brillet*, *brillette*, *brilloir*, *brillon*) : Ci devise comment l'en prent les oysiaus a *breulier* [var. *brulier*, *bruller*, *bruillier*, *brillier*, *breuleur*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 295). [Autre ex. p.268 ; ou est-ce, comme le pense l'Éd., *brillier*² ?] Or vous deviseron la maniere comment les *breulés* sont fais. Qui veut faire un *breulet*, il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... [var. *brillet*, *brullet*, *brueillet* ; *brueille*, *bruillier*, *breiller*, *briller*, *breulier*, *brilloir*, *brillons*...] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

V. aussi *brillet* [R. M.]

BRILLIER, verbe (brillier²)

[T-L : *brillier*¹ ; GD : *breuller* ; GDC : *brillier*² ; FEW XV-1, 271b : **bret*]

A. - "Prendre les oiseaux au piège" : Et quant les autres vignes sont vendengies et il en demeure une qui n'est mie vendengie, la fait bon *breulier* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

B. - Au fig. *Aller brillier*. "Aller agir ailleurs (fam. aller se faire voir)"

Rem. G. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 1150 (et GDC VIII, 376c). Forme enregistrée par le FEW : *breuller*. [R. M.]

BRILLOIR, subst. masc. (brilloir)

[GD : *brilloir* ; *FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" (synon. *brillet*, *brillette*, *brillier*¹, *brillon*) : Or vous deviseron la maniere comment les breulés sont fais. Qui veut faire un breulet, il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... [var. *brillet*, *brullet*, *brueille* ; *brueille*, *brueillier*, *breiller*, *briller*, *breulier*, *brilloir*, *brillons*...] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

V. aussi *brilleur*² [R. M.]

BRILLON, subst. masc. (brillon)

[T-L : *brillon* ; GD : *brillon* ; *FEW XV-1, 271b : **bret*]

"Piège à prendre les oiseaux" (synon. *brillet*, *brillette*, *brillier*¹, *brilloir*) : Or vous deviseron la maniere comment les breulés sont fais. Qui veut faire un breulet, il faut qu'i soit fait de cuer de quesne de carter, sec, sans neus... [var. *brillet*, *brullet*, *brueille* ; *brueille*, *brueillier*, *breiller*, *briller*, *breulier*, *brilloir*, *brillons*...] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 296).

V. aussi *brillet* [R. M.]

BRIMBALER, verbe (brimbaler)

[GDC : *brimbaler* ; FEW I, 221a : *ballare* ; TLF IV, 968a-b : *brimbaler*]

I. - Empl. intrans. "S'agiter, se secouer (ici dans un contexte grivois)" : Se toutes se prenoyent a plourer Qui oncques n'en eurent leur saoul, Sang bieu ! On les orroit crier De Paris jusques a Sain Clou. Dix fois la nuyt, c'est pour aller de Paris jusques en Poictou ! Puis qu'il [y] fault tant *brimballer* Le feu puisse brusler le trou ! (Serm. endouille K., a.1500, 200).

Rem. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 2, 1923, 141 ; 307.

II. - Empl. trans. "Secouer (dans un contexte grivois), faire l'amour à" : De Ruben que ne parles tu Lequel dormy avec Bala Et fist son bon pere coucu, Dont enfin mal lui en ala ? Et d'Absalon qui viola Les concubines de David ? Ou de Amon qui *brimbala* Sa seur Tamar et la ravit ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 186).

- Inf. subst. : La jone vesve meismement Ne sçaroit pas ung pas aler Qu'on ne dye legierement [par médisance] Qu'elle cherse le *brimbaler*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 246). [R. M.]

BRIMBARDE, subst. fém. (brimbarde)

[Ø]

"?" : ...fors brancars a *brimbardes* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133). [A. B.]

BRIMBAUDE, subst. fém. (brimbaude)

[*FEW I, 528a : *bri(m)b-*]

"Grelot" : De tous les culz lays et maugracieux, Brodez de bran et noirs comme arremens, Taschez dehors, puans et plains de neux, A *brinbaudes* et cloquettes sonnans, Est li culz Regnault d'Engennes Uns droiz marès pour bourbeter les cannes, Ou tout fiens et toute ordure habonde (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 327). [R. M.]

BRIMBERESSE, subst. fém. (brimberesse)

[GD : *brimbeur* (*brimberesse*) ; *FEW I, 527b : *bri(m)b-*]

"Mendiante"

REM. Doc. 1425 (*briberesse*) ds GD I, 734b.

V. aussi *bribeur* v. Lexiques [R. M.]

BRIMBERIE, subst. fém. (brimberie)

[GD : *brimberie* ; FEW I, 527b : *bri(m)b-*]

"Action de mendier, de quémander sa nourriture (ici au point de faire ripaille)" : CHARNAU. (...) Or bevez tous a mon picher Car a vous sommes bien tenuz. COMMENTENON. Grant mercy, pere de Venus Et ressource de *briberie*, Qui faictes les gros des menus Par exemple de lescherie. (Bataille st Pens. A., a.1485, 31). [R. M.]

BRIMBETELLE, subst. fém. (brimbetelle)

[GD : *brimbetelle* ; FEW I, 527b : *bri(m)b-*]

[Jeu d'enfants] : Puis jeuens a un aultre jeu Qu'on dist a le keue leu leu (...), Et puis au larron Engherant, Et ossi a le *brinbetielle* [var. *brimbetelle*] (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 54). [Seul ex.] [R. M.]

BRIMBORION, subst. masc. (brimborion)

[GDC : *breborion* ; FEW I, 520a : *breviarium* ; TLF IV, 969a : *brimborion*]

"Prière marmonnée sans attention ni intelligence" : Dist il pas ses *brinborions* ? Il barbecte, ce m'est advis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 265). [Même contexte ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 748 (*brimborions*) et MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 311 (*briborions*)] Nous ferons salutation En nous mectans sans nulz debatz Le cul en hault, le chief en bas, Honnestement, sans faictz infames, Les hommes au dessus des fames Disantz pour toutz *brimborions* [var. *breborium*] : "Deus in genitorions Introivit, et cetera" ["geste obscène" (éd.)] (MOLINET, Serm. st Billouard K., c.1460-1500, 113). [Même passage ds MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 559] J'ay si grant peur des horions Que le pance me debourbette. Se dis mes *borbotorions* Plus drus qu'ung singe qui barbette. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 30).

REM. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, 1, 1922, 319. *Mél. Delbouille*, 1964, 30-34 (G. Antoine).

V. aussi *bourbotorion* [R. M.]

BRIN, subst. masc. (brin¹)

[T-L : *brin* ; GD : *brin*¹ ; GDC : *brin* ; AND : *brin*¹ ; FEW I, 528b : **brinos* ; TLF IV, 969b : *brin*]

A. - "Petite tige, petite pousse, feuille menue ou allongée" : ...maistre Jehan Truquan a emporté du pain benoit, trois fueilles de pervenche, un charbon et deux *brins* de senevé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 340). ...ung *brain* de fanoul (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 250). Celle, pour moy reconforter, Ung jour si me vint apporter Ung *brain* de ne m'oubliez mie (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 88). ...et tient dame Sapience a la main dextre une

bouette plaine de onguement souef fleurent, et ung *brain* de baulme, et a la senestre ung livre, signifient que sa doctrine est douce, souef fleurent, plaine de grace et d'onneur (Déclar. Hyst. S., a.1449, 146). Repoz eternel donne a cil [cet homme, Villon], Sire, et clarté perpetuelle, Qui vaillant plat ne escüelle N'eust oncques, n'ung *brain* de percil. Il [Villon] fut rez, chief, barbe, sourcil, Comme ung navet c'on ret ou pelle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143).

- "Filament (?)" : ...bribeurs broillez, bricoleurs barboillez, *Bruns* bredoillez, bigarees banieres, Boistes, boulieries a bendes, balenieres (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

- "Filament de chanvre ou de lin, toile fine"

Rem. Doc.1471 ds GD I, 734b (*trente draps qui sont de brin*).

B. - P. anal.

1. [Analogie de forme] "Dent d'une fourche" : ...une besoeche, une fourche de fer a trois *brains*, un trahan de fer (Doc. 1406. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 409). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

2. *Brin de*. "Petite quantité de" : Hastez d'aller voy mes gens et matez A tes exploitz qu'ilz n'ont *brin* de soulas (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 118).

Rem. SAINT-GELAIS, *Epistres d'Ovide*, 1496, ds GDC VIII, 377b (*brin de loyaulté*) [R. M.]

BRIN, subst. masc. (brin²)

[T-L : *brif* ; GD : *brin*² ; FEW XV-1, 287a : **brimman*]

A. - "Bruit, tumulte" : Les payens assalirent en démenant grant *brin*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 118). Quant Gallaffres le voit, se demaine grant *brin* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 286).

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350 (VI, 340, *elle plouroit et demenoit grant brin*) ds T-L I, 1148 ; *Chev. cygne* R., c.1356, v.6250, ds GD I, 734b-c.

B. - "Violence" : Sen branc contre les plates li bouta de tel *brin* Qu'en joustant li percha le bon escu d'or fin Et les plates d'achier et le haubert doublentin (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 844).

V. aussi *bruin* [R. M.]

BRINDELLE, subst. fém. (brindelle)

[GDC : *brindelle* ; FEW I, 529a : **brinos*]

"Menue branche" (synon. *brindole*)

REM. RAOUL DE PRESLES ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 175 (*brindelles*, var. *brindoles*). Cf. TLF IV, 971b : *brindille* (*brindelle*, XVIe s.). [R. M.]

BRINDOLE, subst. fém. (brindole)

[*FEW I, 529a : **brinos*]

"Menue branche" (synon. *brindelle*)

REM. RAOUL DE PRESLES ds *Vox rom.* 6, 1941-1942, 175 (*brindelles*, var. *brindoles*). [R. M.]

BRINGAND, subst. masc. (bringand)

[GD : *bringand*¹ ; *FEW XVIII, 36b : *brig*]

MAR. (Synon. de *brigantin*) : ...III demi lances à mectre banières dessus le *bringand* de MS (Comptes Lille L., t.1, 1456-1457, 467). [E. P.]

BRINGART, subst. masc. (bringart)

[Ø]

"Bringart" : ...pirates, satellites, fueillars, *bringars*, nacquez, laronceaux... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 139). [R. M.]

BRINGETTE, subst. fém. (bringette)

[GD : *bringette* ; FEW I, 529b : **brinos*]

"Menue branche" : ...et doit l'en faire soustenir le mestre de la pouche entour le tesrier a *bringestes* [var. branchettes, brachettes, broichetes, bruisectes, bonnes gestes] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 171). ...et les espointes de *bringetes* de fou. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 274). [R. M.]

BRIOCHE, subst. fém. (brioche)

[GDC : *brioche* ; FEW XV-1, 269b : **brekan* ; TLF IV, 973b : *brioche*]

"Brioche (gâteau)"

REM. Doc. 1404 (Rouen, *briches*) ds GDC VIII, 377c. [R. M.]

BRIOIS, adj. et subst. masc. (briois)

[T-L : *brïois* ; *FEW I, 525a : *Brie*]

"(Celui qui est) de la Brie, briard" : Il fait venir *Briois* et touz les Champenois, (...) Et tout ploin d'autre gent dont je ne say le nom (Gir. Ross. H., c.1334, 154). ...maistre Pierre Le Jay, *brïoiz* né de Resbaiz en Brie (BAYE, I, 1400-1410, 347). [R. M.]

BRIOLER, verbe (brioler¹)

[GD : *brioler* ; FEW I, 542b : **brivos* ; TLF IV, 973b-974a : *brioler*]

"Courir çà et là (?), s'agiter" : Qu'on a de paine et de meschief A servir ces seigneurs ainsi ! Puisqu'ilz ont ung peu de soussy, Varletz ne font que badeler [var. troteler, varleter, *brioler*] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 282). [Trad. d'A. Henry : "Ce qu'on a de tourment et de malheur à servir ces seigneurs de la sorte ! Lorsqu'ils ont, eux, un peu de souci, les serviteurs ne font que courir de tous côtés"] Or ca, ca, ca, veci sa place, Boutés l'ens ainsi qu'on *brïole* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 133).

REM. Cf. A. Henry, *R. Ling. rom.* 49, 1985, 318. Ou même verbe que *brioler*² ? [R. M.]

BRIOLER, verbe (brioler²)

[GD : *brioler* ; FEW XVII, 135b : **skriðla*]

"Glisser sur la glace" : ...et s'enfuyent les aulcuns par la dicque, les aultrez sur patins de Holande ["patins à glace"] dont ilz estoient telement apprins qu'en cheminant, courant et *brïolant*, ilz tiroient ung cop de leurs crenequins (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 351).

REM. Cf. A. Henry, *R. Ling. rom.* 49, 1985, 318. [R. M.]

BRIQUE, subst. fém. (brique)

[T-L : *briche*³ ; GD : *briche*¹ ; GDC : *brique*¹ ; AND : *brige* ; FEW XV-1, 276a : *bricke* ; TLF IV, 974a : *brique*]

A. - "Carreau d'argile durcie au feu ou cuite au soleil, brique" : ...mais il y avoit grans hostelz de pierre et de *bricque* se n'y se pavoit le feu atechier ne prendre legierement. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 195). ...les parois, qui pas de *bricque* Ne sont, y suent et degoutent A grosses gouttes (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 135). Matieres de pierres, *bricque*, pavement, chaulx, sablon et argille emploiez es ouvrages de maçonnerie et placquement fais oudit hostel (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 588). ...5 cens de *briques* emploiez tant pour deux fenestres faites ou muret de la chambre de madame de Charrolois, pour reparer les contrecuers des queminees en l'oratoire de la chappelle, en la chambre de monseigneur de Charrolois, en la forie (Comptes Etat bourg.

M.F., t.3, 1418-1420, 597). ...une forte maison de *brique* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 405). En ce temps, ledit grant maistre fist faire et ediffier de *bricque* les chasteaux de Dampmartin et de Saint-Fergeau en Puisaye, qui sont deux bonnes et fortes places. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 205).

- [P. anal. de forme] "Pain"

Rem. Ex. de 1457 ds GD I, 730c.

B. - "Morceau, fragment (d'un tout)"

- *Ne retenir briche*. "Ne retenir rien du tout" : ...tost le riche, Par telz esbas [jeux de hasard auxquels il s'adonne], ne retient une *briche* : Dont fault il qu'il pille or, argent, vin et miche (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 88). [R. M.]

BRIQUEBOUILLANT, adj. (briquebouillant)

[Ø]

"Bouillant, en fusion" : Divers metaux *bricqueboillans* et chaulx (LA VIGNE, S.M., 1496, 219). [A. B.]

BRIQUEBOUILLER, verbe (briquebouiller)

[Ø]

"Faire bouillir" (Éd.) : Que te fault il, paillart, puant aspic ? La malle mort, soit de taille ou d'estoc, Te puisse brief serrer le palletoc, *Briquebouiller* et broiller en ung lac ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 138). [A. B.]

BRIQUET, subst. masc. (briquet)

[GDC : *briquet* ; FEW XV-1, 277b : *bricke* ; TLF IV, 975b : *briquet*¹]

"Chien de petite taille servant à la chasse au renard et au blaireau" : Pres la, *briquet* aus pendantes oreilles, Tu scez que c'est de deduit de gibier (...) A toute heure diligemment travailleilles, Et en chasse vaulz autant q'un limier, Tu amaines, au tiltre de levrier, Toutez bestes, et noires et vermeilles (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 385). Laissez baude buissonner, Le vieil *briquet* se repose, Desormais travailler n'ose, Abayer, ne mot sonner. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 519). [R. M.]

BRIQUETAGE, subst. masc. (briquetage)

[GDC : *briquetage* ; FEW XV-1, 277a : *bricke* ; TLF IV, 976b : *briquetage*¹]

"Maçonnerie en briques"

REM. Doc. 1394 (Tournai, *bricquetage*) ds GDC VIII, 378a. [R. M.]

BRIQUETER, verbe (briqueter)

[GDC : *briqueter* ; FEW XV-1, 277a : *bricke* ; TLF IV, 976b : *briqueter*¹]

"Construire en briques"

REM. Doc. 1418 (Tournai, *bricquetté*) ds GDC VIII, 378a. [R. M.]

BRIQUETERIE, subst. fém. (briqueterie)

[FEW XV-1, 277a : *bricke* ; TLF IV, 977a : *briqueterie*¹]

"Lieu où l'on fabrique les briques"

REM. Doc. 1407 ds TLF. [R. M.]

BRIQUETEUR, subst. masc. (briqueteur)

[GDC : *briqueteur* ; FEW XV-1, 277a : *bricke*]

"Fabricant de briques"

REM. Doc. 1446 (Tournai, *bricqueteur*) ds GDC VIII, 378a. [R. M.]

BRIS, subst. masc. (bris)

[GD : *bris* ; GDC : *bris* ; FEW I, 532a : *brisare* ; TLF IV, 978a : *bris*]

A. - "Action de briser, de rompre" : ...et soit le dit fait et cas advenu par chaleur pour cause du dit *bris* des diz coffre et chambre, et du dit ravissement de ses dictes lettres et biens (Doc. Poitou G., t.7, 1415, 284). ...de certaine perte qu'ilz eurent nagueres u *bris* d'un leur vessel a la coste de Leon (Comptes d'Auffroy Guinot J., 1433, 274).

Rem. Doc.1413 ds TLF. *Hist. prem. destruct. Troie R.*, c.1470-1480, 66/9.

- *Bris de prison*. "Évasion de prison avec effraction"

Rem. Doc. fin XVe s. ds GDC VIII, 378b.

B. - P. méton. "Ce qui est brisé"

- "Fragment de qqc. (ici de pierre précieuse)"

Rem. Doc.1362 ds GD I, 735a (*une boiste peinte ou il a bris et cristaulz*).

- *Droit de bris*. "Droit sur les épaves"

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 162.

- Arg. "Fente du postérieur" : Et leur monstrés des trois le *bris* (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323).

C. - Au fig. "Action d'interrompre le cours de qqc., rupture" : Et après ce le dit Voisin s'est plaint à la justice du dit lieu et a donné à entendre le dit *bris* et infraction du dit asseurement. (Doc. Poitou G., t.7, 1418, 334).

- *Bris de foire/de marché*. "Violence commise sur un marché ou une foire et qui en entrave le déroulement" : En *bris* de marché et de faire [l. foire], comme celui qui y bat aucun, fait à la court VI l. d'amende ou Maine, et LX s. en Anjou, soit noble ou coustumier, et l'intérêt de partie à l'arbitracion du juge. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 440). [R. M.]

BRISABLE, adj. (brisable)

[GDC : *brisable* ; AND : *brisable* ; *FEW I, 532b : *brisare* ; TLF IV, 978a : *brisable*]

"Fragile" : Frangibilis (...) : *brisables* (Aalma R., c.1380, 152). *Brisable*, legier a froissier : fracticius (...), fractilis (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 189). Frangilis (...) *brisable* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 196). [R. M.]

BRISAGE, subst. masc. (brisage)

[*FEW I, 532b : *brisare*]

"Action de réduire en fragments" : ...dou dit mesurage et *brisage* dou dit sel (...) ...tout chellui mesurage dou sel et dou *brisage* ensemment... (Vie urbaine Douai E., t.4, 1368, 418). [R. M.]

BRISE-COL, subst. masc. (brise-col)

[*FEW I, 534a : *brisare*]

"Litt. ce qui brise le cou ; ici un lit particulièrement dur" : Aux jouvencelles bon morceau et lit mol, Et aux vieilles pain noir et *brise col* (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 686). [R. M.]

BRISE-FOI, subst. masc. (brise-foi)

[*FEW I, 534a : *brisare*]

"Celui qui viole sa foi" : Fidifragus (...) : *brise foy* (Aalma R., c.1380, 142). Fidifragus (...) *brise foy* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 83). [R. M.]

BRISEVENT, subst. masc. (brise-vent)[FEW I, 534a : *brisare*]

"Panneau, rideau qui protège du vent" : ...trois *brisevents* de drap rouge à mectre d'avant les portes. (Comptes roi René A., t.2, 1462, 235). [E. P.]

BRISE, subst. fém. (brise¹)[GD : *brise* ; GDC : *brise*¹ ; FEW I, 532a : *brisare*]

I. - "Action de briser, de rompre (ici le pain)"

Rem. MANDEVILLE (ms.) ds GD I, 735a (*la brise du pain*).

II. - "Pièce de terre nouvellement labourée après avoir été longtemps en friche" : Là veist on gentilz femmes et tous estas, grandes, moyennes et petites. Ne se glissoit pas d'entre elles comme cocq sur *brise*, par ennuy de les ouir, en disant à ses gens privéz : Prenez leurs requestes, comme s'il n'en feist conte, ains lui meismes si arestoit, les oyait à loisir tous et toutes de renc parler (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 154). [R. M.]

BRISÉ, adj. (brisé)[FEW I, 531b : *brisare*]

[D'une pers.] "Brisé, fini" v. *briser* : Ces grans genoppes, flatries et usees (...), Ordes guenyppes, ridees et *brisees* (LA VIGNE, S.M., 1496, 221). [R. M.]

BRISEE, subst. fém. (brisée)[T-L : *brisée* ; GDC : *brisee* ; FEW I, 532a : *brisare* ; TLF IV, 979b-980a : *brisée*]

A. - CHASSE "Branche brisée que le chasseur laisse pendante ou met à terre pour indiquer la voie de la bête" : Quant tu fais ta queste parmi les fors, y faut que tu metes une *brisée* a chascun carrefourc. Les *brisees* sont necessaires et proufitables pour trois causes... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 32). Quant de mes *brisees* je fuz pres, Au pied descendiz pour les querre Et tous mes compaignons après, Ausquelz montré du serf par terre. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 33). Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance, lez une lande, il oy un grant glay aspre et esclatissant : lors se tappy et orilla le cor des braconniers, qui, à la fin,ournèrent retraicte. Baude, errant sur les fumées, passa oultre maintes *brisées*, et se mist sur l'erre d'un grant cerf, signé de quarante cors, que son sexe avoit envahy, et le suivy longtemps par tertres et larriz. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 127).

- *Brisee haute / basse / pendante* : ...que tu faces tous jours des *brisees* hautes et basses après toy (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 37). ...les *brisees* pendans (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 42). [Autre ex. p.43]

- *Brisee traversaine*. "Brisée dont le bout brisé est tourné dans la direction où la bête est passée" : Et quant le veneur qui doit trouver le cerf vient a sa *brisée* traversaine, ou le cerf se destourna... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 36). [Autre ex. p.79]

- *Aller / retourner / venir à sa brisee* : Pren ton limier et va aus tailles ou tu avoies veu le cerf, et va a ta *brisée* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 29). ...et quant il viendra a sa *brisée* traversainne, ou le sanglier se destourna... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 79). ...Pour retourner a ma *brisee*... (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 32).

- *Faire / jeter une brisee* : Se il avient que tu aiez (...) geté tes *brisees* la ou... (...) ...va de voie en voie getant tes *brisees* a chascun carrefourc (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 32). Ses *brises* tantost fera (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 371). Et, si il voit cerf chassable, si regarde quel part il s'embuschera ne entrera la ou il ne le puisse plus veoir, si aille fere une *brisee*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 161). Et, quant il trouvera la ou il entre au boys, gete une *brisee*, le bout rompu devers la ou la beste va, et ne le poursuye plus avant par mi le boys. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 166). ...et geter yqui une *brisee*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 174). Tant querusmes de toutes pars Qu'en fin trouvasmes pour chasser Grans cerfz (...). Adont je prins a embrasser Pluiseurs rainsseaulx d'ourme et d'aubel Desquelz, pour nous mieulx radresser, Je fiz la *brisee* bien et bel. (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 193).

B. - Au fig. *Faire brisee sur ses pas*. "Revenir sur sa première orientation, revenir en arrière" : ...pour paour d'y en courir quelque dangier, ne voulsisse retrograder, et sur mes pas faire *brisée* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 79). [R. M.]

BRISEMENT, subst. masc. (brisement)[T-L : *brisement* ; GDC : *brisement* ; AND : *brisement* ; FEW I, 532b : *brisare* ; TLF IV, 980b : *brisement*]

A. - "Fait de se briser, bris, fracture" : *Brisement* : tritio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 190). ...le tamboureys des escus et *brisement* des lances (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 111).

B. - "Morceau d'une chose qui a été brisée, rompue" : ...fracmen (...) *brisement* ou cest relief remenant de viandez (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 196). [R. M.]

BRISER, verbe (briser)[T-L : *brisier* ; GD : *brisier* ; GDC : *brisier* ; AND : *briser* ; DÉCT : *brisier* ; FEW I, 531b : *brisare* ; TLF IV, 980b : *briser*]

I. - Empl. trans.

A. - "Mettre en pièces, rompre, endommager ou anéantir qqc." : Vous povez bien *briser* ung pot au lez deça. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 14). Quant Abacuc fu mis a terre, Dou lac ne *brisa* huis ne serre, Aussi n'i mist il nulle peine (MACH., C. ami, 1357, 42). Faites nous tres grant pourveances D'escus, de pavais et de lances, Et de toute autre artillerie, Qu'il convient à nostre maisnie, Pour assaillir et pour deffendre, Pour murs *brisier* et citez prendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 53). Finablement elle fu conquise par force d'armes, et les garites qui n'estoient que de palis rompues et *brisies*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 202). Et se boutèrent ens ès fourbours et *brisièrent* pluiseurs maisons, et entendirent telement au pillage qu'il desrobèrent tout ce qu'il trouvèrent. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 77). Et cil brigant *brisoient* maisons, coffres et escrins, et prenoient quanqu'il trouvoient ; puis en aloient leur chemin, tout cargiet de pillage. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 68). A ce conseil (...) se tint li prince de Galles ; et fist rompre et *brisier* les deus pars de toute se vaisselle d'or et d'argent, et en fist faire et forger monnoie pour donner as compaignons. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 217). Je vous ay dit comment la premiere porte fut ouverte et la seconde rompue et *brisiée* par force de cuingines et de haches. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 217). ...et en fut la ville de Torsy, en la prevosté de Donchery, *brisiée* presens corps de hommes et des bestez (Trés. Reth. S.L., t.2, 1382, 285). ...ilz tirerent l'eschiele à eulx,

l'emportèrent, et de fait monterent icelle eschiele sur la toit dudit monstier, et cassèrent et *brisèrent* les tuilles dudit monstier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 223). Comment Gieffroy *brise* et desrompt a un coup de pié l'uis de la chambre ou le jayant estoit, et comment il l'occist. (ARRAS, c.1392-1393, 266). ...li Valenchiennes (...) fusterent toute la ville et le parardirent (...) et rompirent le clochier et abatirent et *brisèrent* les cloces qui estoient excellentement bonnes, et tout cargierent sus chars et sus charettes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 428). Et avoient les Englois fait drechier des enghiens qui *brisoient* et confroissoient murs et tours (FROISS., Chron. D., p.1400, 624). La, ot mainte lance *brisee* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 174). Predist aussi la corrucion de aucunes montaignes et, assez tost après, la montaigne, que l'on dit Salenche en Aganois, se descoingnit et corrua jusque au Rosne et au pié du mont de Morcles, sans *briser* aucunes eglises et cimitieres qui estoient dessus (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 v°).

- "Casser qqc." : Et se pour avoir le nouyau fault *briser* l'escaille, bien doivent lez crestiens lesser les cerimonies de l'ancienne loy (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 110).

. [Dans le nom d'un compagnon de Robert le Diable] : Egar ! ou j'ay troubles les yex, Ou je voy la *Brise* Godet, Et son compaignon Rigolet. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 5).

- *Briser qqc. en deux*. "Rompre en deux" : Il a *brisé* en deux son pain, Et s'en a au chien departi La plus grant part (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 53).

B. - P. anal.

1. "Couper (un chemin, un passage...)" : Il se misent tantost au devant de ces gens d'armes et de ces François, qui venoient esporonnant de grant volenté, et leur deffendirent et *brisèrent* le chemin. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 184). Li chevalier qui estoient en le cité, cogneurent tantost que on les minoit : si commencièrent à fossier à l'encontre d'yaus, pour *briser* leur mine. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 245).

2. "Rompre l'intégrité de qqc., envahir" : "Les fosseurs, lui estant à Bruges (...) sont venu pour *brissier* nostre hiretage et tollir nostre rivière dont la bonne ville de Gains seroit deffaite et perdue." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 172). Ces gens d'armes fissent lor quelloite de compaignons, et tant que il furent environ mille armeures de fier. Et plus en euissent eu, se il vosissent ; mais il lor sambla que il estoient gens assés, pour *brissier* la terre mesure Jehan de Hainnau. (FROISS., Chron. D., p.1400, 346). ...li seigneur d'Engleterre (...) faisoient doute que ils ne les venissent escarmuchier par nuit et *brissier* lor hoost sus deus costés (FROISS., Chron. D., p.1400, 149).

- *Briser* une armée : Sur çou eurent li seigneur d'Engleterre conseil ensamble et avisèrent que (...) li Escot poroient bien par nuit venir *brissier* et assallir leur host à deus costés. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 69).

3. *Briser* la virginité : On doit bien la dame prisier. Car Dieu enfanta sanz *brissier* De riens sa vierge affection (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 215).

4. HÉRALD. *Briser les armes*. "Introduire une brisure dans les armes" : Et en son pennon estoient ses armes, qui sont esquartelées d'argent et d'asur, à une freture d'or sus l'asur et un baston de geules parmi l'argent ; et pour *brissier* ses armes, car il estoit des Despensiens li mainés, il portoit une bordure de geulles. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 102).

5. CHASSE V. *bruiser*

C. - Au fig.

1. "Mettre un terme à qqc., interrompre qqc. (une action, un état, une qualité, un engagement, une intention...)" : ...ta mère par destourbier, Pour le veu que par moy *brisa*, Au dyable le fruit donna, Qu'elle de moy conceveroit (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Il n'est beste, tant soit sauvage, Qui l'aroit en son juene eage Si la vosist aprevisier, Que son fier corage *brissier* Ne li feist et sa nature Un po muër par norriture, Commant c'on die le contraire. (MACH., D. Lyon, 1342, 225). Et s'il est qu'on prengne astinences, Trieves ou aucunes souffrances, Pour Dieu ne les vueilles *brissier* : Trop t'en feroies desprisier, Car vraiment, c'est traïson, Et me doubt que la vengison N'en prenist Dieus, nostre seigneur, En corps, en biens et en honneur. (MACH., C. ami, 1357, 112). Amis, ne fai pas tel outrage Com de *brissier* ton mariage, Car vraiment, qui y enchiet, Dieus s'en couresse et l'en meschiet. (MACH., C. ami, 1357, 128). J'ameroie miex estre (...) arse, Que *brissasse* mon mariage Ne que feïsse tel hontage A vostre frère, mon seigneur. (Mir. emper. Romme, 1369, 263). Et feroit à main tas de sen espée sus le bacinet et sus le dos le seigneur de Sconnevort. Mais li sires de Sconnevort (...) *brisoit* à le fois les cops, à le fois et les recevoit moult vassaument. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 76). Li rois Henris, qui vei son frère en grant volenté, ne li volt mies oster ne *brissier* son bon desir, mès li acorda legierement. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 20). "Quant les barons et les chevaliers du royaume de Portingal (...) veirent que le roy de Castille avoit levé et *brisié* son siege (...) si se rencoragierent grandement." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 268). Mais trop ha cuer rude et entort, Loing de pité et de franchise, Cilz qui son corage ne *brise*, Quant son frere voit en dolour. (MACH., L. dames, 1377, 235). Ensi fu chils mariages *brissies* et rompus (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). Et avoit la li rois d'Engleterre ses chiens et ses ioziaus ou il prenoit ses deduis ; ne nuls ne li aloit au devant ne *brisoit* ses esbatemens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 220). ...pluiseurs gens dient que, de la guerre de France et d'Engleterre qui tant a duret et coustet, riens nee n'eüst esté ; mais, ensi que on puet dire et supposer, ce qui doit avenir, nuls ne puet *brissier* ne oster. (FROISS., Chron. D., p.1400, 256). Qant les nouvelles vinrent a Jaquemon d'Artevelle (...) si fu durement courouchiés ; et i prist si grant desplaisance que il en *brisa* son fait et contremanda tous ceuls que mandé avoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 372). ...li dus de Braibant (...) *brisoit* et *brisa* toutdis couvertement la bataille, avoecques un grant moien qui la estoit pour tretier paix, trieuwes ou respit : madame Jehane de Valois qui contese avoit esté de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 454). Qant messires Carles de Blois et les seigneurs les veirent venus, si s'esmerveillierent pour quoi il avoient *brisié* lor siege. Messires Lois d'Espagne lor recorda comment grans secours estoit venus a la contesse d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 531). ...il romperoit et *briserait* le pourpos des Alemans (FROISS., Chron. D., p.1400, 809). ...le commencement du .IX.^e an de son regne, il *brisa* sa foy a Nabugodonosor (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 165).

- *Briser les prisons*. "Faire cesser, mettre un terme à un emprisonnement" : Pour occasion desquelz cas, tant d'avoir fraint et *brisé* lesdictes prisons (...) par simplece et ignorance esperant gangnier pour ce qu'il n'a office, benefice, rentes ne revenues se non tres pou de son patrimoine, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du pais. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 214).

. [Cont. métaph.] : En ce temps [l'an quatre cens cinquante six] que j'ay dit devant, Sur le Noël, morte saison, Que les loups se vivent du vent Et qu'on se tient en sa maison, Pour le frimas, pres du

tyson, Me vint ung vouloir de *briser* La tres amoureuse prison Qui faisoit mon cuer debriser. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 11).

- *Briser une foire ou un marché*. "Empêcher, par une entreprise violente, la vente sur une foire ou un marché" : Celui qui *brise* foire ou marché, comme de battre autre, fait VI l. d'amende ou Maine (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 511).

- [D'une chose] : ...il heoit tant le connestable, que la grant haine qu'il avoit à luy lui *brisoit* et lui touloit la cognoissance de raison, et s'en repentoit trop fort de ce, quant il en fut au desus, que il ne l'avoit mis à mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 18).

2. "Attenter à qqc. (en partic. au droit d'autrui)" : Si en ferez La coustume ; pas ne la *briserez*, Car ja de nul reprise n'en serez, Et de bon cuer pour l'ame priez. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 99). ...qui *brise* et entame Ce qu'il devoit garder entier D'avoir dommage est ou sentier. (Mir. parr., 1356, 23). ...en lac o les lions sauvages, Quels qu'il soit, soit sires ou pages, Sera cils qui trespasera L'edit dou roy ou *brisera*. (MACH., C. ami, 1357, 37). ...et [ils] fussent alez après le dit Bouchart et son chastellain, pour savoir la cause pour quoy il avoit ainsy amené son sujet de sa terre et *brisié* sa justice. (Doc. Poitou G., t.3, 1367, 349). Et leur commandèrent, de par le prince et sus le teste, que tout se traissent arrière et que nulz ne l'approçast, se il n'i estoit ordonnés et requis. Lors se partirent toutes gens, qui n'osèrent ce commandement *brisier*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 57). Li dessus dit signeur eurent conseil et avis qu'il desromperoient leur chevaucie pour celle saison. Cilz consaulz et avis ne fu de noient *brisiés*. Si se departirent li signeur li un de l'autre. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 242). Ceste convenance et alloiance rompi et *brisa* par pluisieurs fois les traictiés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 155). ...li rois d'Engleterre ne voloit nullement enfreindre ne *brisier* les trieuves qui donnees estoient, jurees et seelees a tenir deus ans entre li et Phelippe de Valois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 508). ...Jehan Fournier et contre etc..., qui lui ont fait tort force et de nouvel depuis an et jour en cza, en *brisant* sa saisine, c'est assavoir en exploitant et faisant exploicter par eulx et par autres, eulx l'avans fermes et estable, certains heritaiges (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 351).

3. *Briser qqn*. "Faire fléchir qqn, rompre sa détermination" : ...ces parolles ne pooient *brisier* les Gascons que li princes leur eslongast le roy de France (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 81). Or ne savoient-ilz bonnement comment entrer en ces traittiez pour *brisier* le duc de Bretagne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 231). ...et tint toudis ce pourpos, ne on ne l'en pot onques *brissier*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 190). ...li rois d'Engleterre est moult courchiés sus vous tous et ne sçai pas comment on le pora *brisier* ne amoderer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 838).

- *Briser le courage de qqn* : Il avint à lui et à toutes ses gens ossi, lui estant devant Chartres, un grant miracle qui moult le humilia et *brisa* son corage. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 4-5).

- *Briser son coeur* : Il me fault, voelle ou non, *brisier* mon coer et dissimuler, car je ai bien tant de congnoissance que mon peuple m'ainme et amera, se je les sçai tenir, et me acompliront toutes mes volentés. Encores vault il trop mieuls que je me *brise* et dissimule un temps que je soie ichi tenus en prison (FROISS., Chron. D., p.1400, 800).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Éclater en morceaux, sous un choc" : A la IJ^e course messire Enguerrant sa pointe clinssa soubz la veue de Saintré, et

Saintré atoucha au bas du grant gardebras, et en *brisant* sa lance un peu ploya (LA SALE, J.S., 1456, 115). Item est bon avoir grans garnisons de pots plains de mol savon, lesquelz, gettez et *brisez* dedans la nef des ennemiz, ne les souffrent soustenir en piez, tant fort y glisse ; si chéent en l'eau ceulx qui vers les bors sont. Et semblablement sont bons à y lancer pots plains de chaulx vive en pouldre, qui, au briser, leur emplist les yeulx et bouche si fort que à peine pevent veoir l'un l'autre. (BUEIL, II, 1461-1466, 59).

- Prov. : Tant va le pot a l'eau qu'il *brise*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 14). Tant grate chievre que mau gist ; Tant va le pot a l'eau qu'il *brise* ; Tant chauf'on le fer qu'il rougist (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 52). Tant va le pot a l'eau qu'il *brise*, Tant gratte chievre que mal gist. (S. fol, c.1480-1490, 8).

B. - P. anal. "Se terminer, s'achever" : Il est vespre, le jour ce *brise*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 169).

C. - Au fig. "Cesser, se perdre" : On ne cuidoit mies, par les grandes alliances et obligations où li doy roy et leur enfant estoient loiet et avoient juret, que ceste pais se deüst *brisier* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 54). Et quant l'euvre est haulte, louable et digne, S'on l'entreprend sans ce qu'on l'enterine, C'est reprouche de lasche outrecuidance. La pert l'omme son nom et sa fiance, Et le bon los tantost se *brise* et casse (CHART., B. Nobles, c.1424, 409).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une chose] "Rompu, endommagé" : Livrée de neuf chesnez pour maisons et granchez neufvez, et deux quartées de boiz, et pour le feste *brisié* demi livrée, et une chartée de bois pour pel et vergue, prins au rez dez taillez aux coustumiers, avec autrez menuiez drois acoustumés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 207).

B. - P. anal. [D'une pers.] "Brisé, fini" : En l'ermitaige fut [Robastre le viel] *brisez* et afolez, Car povrement vesqui, penance fist assez. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 141). Je suy jà vielles homs et *brisiés* laidement ; Car j'ay éüt assés de paine et de tourment (Chev. cygne R., c.1356, 140). [R. M.]

BRISERESSE, subst. fém. (briseresse)

[T-L : *briserresse* ; FEW I, 532b : *brisare*]

"Celle qui brise" : Cestè (main) est pertuiserresse De maisons et descouv(er)resse, Une *briserresse* d'escrins Et roongnerresse de florins, Une contrefaiserresse De faus seaus et graverresse, Une fausse serruriere, (Et) une fausse monnaiere, Une Poitevinerresse, (Et) de deniers mesconterresse. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 296). [Seul ex.] [R. M.]

BRISÉTÉ, subst. fém. (briseté)

[*FEW I, 532b : *brisare*]

"Propriété de ce qui se brise, inconsistance" : ...A grant frailaisse et *briseté* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 31). [R. M.]

BRISEUR, subst. masc. (briseur)

[GD : *briseor* ; GDC : *briseur* ; AND : *brisere* ; FEW I, 532b : *brisare* ; TLF IV, 983b : *briseur*]

A. - "Celui qui casse, qui brise" : Tout quatre y sont monté li felon *briseour* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 831).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD I, 735b et ds GDC VIII, 378c-379a..

- *Briseur d'os*. "Orfraie"

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 17881, c.1400, ds GDC VIII, 379a.

- *Briseur de pierres*. "Ouvrier qui casse les pierres" : Pour laquelle chose accomplir il marchand en ma présence à un appelé Jehan Mausigant, *briseur de pierres* (Comptes Lille L., t.2, 1441, 212).

- *Briseur de sel*. "Celui qui est chargé, en vue de la mesure et de l'imposition, d'ouvrir la voie aux sacs de sel et d'en exercer la surveillance" : En la ville de Paris, aura par nombre quatre *Briseurs* de sel seulement (...). Quant il y aura aucun batel ou nef chargée de sel à mesurer, lesdis *Briseurs* descouvriront ledit sel devant et derriere, et feront les tailles ; c'est assavoir, rebourser ledit sel ; et aussi feront voye et chemin aux mesureurs qui le mesureront, et aux porteurs qui le porteront et laboureront (...). Iceulz *Briseurs* briseront tout le sel mesuré, tant sur l'eau ès bateaux ou nefz, comme sur terre ès greniers et ailleurs, qui est à entendre que ilz seront tousjours devant lesdis mesureurs, et leur debriseront et mettront devant eulz le sel que ilz mesureront ou pourront mesurer. (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1415, 302).

B. - Au fig. *Briseur de paix*. "Infracteur" : ...déclarons, que, comment que aucun ou aucune des singulères personnes ou lignage ou lignages, tant de nostre dicte ville d'Ypre comme de Poperinghe, enfraïnissent ou enfraïnissent le dicte pais, ou fesissent en aucune manière contre ycel, il seroient puny et corrégié comme *briseur de pais* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1331, 117).

Rem. Doc 1326, BERS. et MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.1, c.1425-1440, 117, ds GD I, 735b. [R. M.]

BRISEIS, subst. masc. (brisis)

[T-L : *brisëiz* ; GD : *briseis* ; FEW I, 532b : *brisare*]

"Ce qui vient d'une chose brisée, débris, épave" : ...sus ce que nous disions à nous appartenir les peceiz et les *briseiz* et tout naufrage qui arrivent ou arriver povent dès le bois aus diz religieux jusques à la Goule de Jart, et touz *briseiz*, peceiz et naufrages qui entrent et entreront touz jours mais le chenau de Jart ; et disions en outre à nous appartenir les costumes et les planchaiges de touz les vessiaus entrans le chenau de Jart (Doc. Poitou G., t.1, 1333, 413). Et avecques ce ont à la derraine sepmaine du mois de moy ["mai"] tout bois dont IX piés de long auront esté ostés devers la cuilée, et la branche à XVII piés de hault. Et auxi ont par tout l'an le *brisiés* et poudres sy gros comme deux hommes puent mestre en la charette sans abatre le roe. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 132). [R. M.]

BRISSET, subst. masc. (brisset)

[GD : *brisset* ; FEW I, 337a : **bertiare*]

"Lit"

REM. *Tresor de l'ame* (éd. 1494) ds GD I, 735c. [R. M.]

BRISURE, subst. fém. (brisure)

[T-L : *brisëure* ; GDC : *briseure* ; AND : *brisure* ; FEW I, 532b : *brisare* ; TLF IV, 984b : *brisure*]

A. - Au propre

1. "Partie brisée, fragment, morceau, débris" : Des nues, en celle saison, *Briseures* de poz, a foison, Churent (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 5).

- [À propos du bois d'un arbre] : ...item, la charetée de *briseures* de hestre deux soulz, et la charetée de mort boiz trois soulz (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 61). Item, ilz ont en ladict forest les *briseures* et les branches vollées par vent en toute ladict forest, depuis le pié jusques à XVII piéz en hault, pourveu que ce soit sans deshounorer l'arbre et hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 122).

- CHASSE "Branches qui ont été brisées pour indiquer le chemin aux chasseurs" : J'ay mis mon entente et ma cure D'aler chasser a l'aventure Sanglier, cerf, biche et autre beste. Mes veneurs sont pieç'a devant, Qui ont fait comme bien savant *Briseures* pour la haye faire. (Narcissus, p.1426, 290).

2. "Endroit où une chose est brisée ; cassure, faille"

a) [À propos d'un membre du corps hum.] "Endroit où un membre est brisé, fracture" : ...si soeffrir le volons bonement com pur medicine, mes grant bien nous ferroit et nous garroit tout outrement de viles *brisures* qe n'ont pas estee bien garriz avant ces heures. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 198).

b) "Faille, crevasse" : ...non obstant que les planchiers (...) semblent assis sus voulte, sanz male *briseure*, ne soulte, Si y a il de grans partuis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 133).

B. - P. anal. HÉRALD. "Changement apporté aux armes pour distinguer une branche cadette ou une branche bâtarde de la branche aînée ou légitime, brisure" : Li Hainnuier veirent la baniere de mesire Robert de Bailluel que Jaques de Forvie portoit, et quidierent que ce fust la baniere de mesire Guillaume de Bailluel, lor chapitainne. Car la *brisure* des deus freres estoit moult petite, et crioient tout doi : "Moriaumes !" (FROISS., Chron. D., p.1400, 435).

C. - Au fig. "Rupture, cassure" : Nous donques, l'office pastoral receu, non mie pour nostre prouffit mais pour l'onneur de Dieu et utilité publique, à ce, devant toutes choses, tournons nostre courage à fin que ceste *briseure* venimeuse, laquelle par si long temps le peuple chrestien a failli, à vivre et à réintégration nous le ramenions (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 148). [R. M.]

BRITANNIQUE, adj. (britannique)

[TLF IV, 985a-b : *britannique*]

"Qui appartient aux Bretons (de Bretagne ou de Grande Bretagne)" : ...en ce lieu *britannique* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 227). [Il est question de Nantes, en guerre contre le roi de France, pendant la guerre de Cent ans]

- *Langage britannique*. "Anglais" : Bede (...) translata de latin en langage *britannique* l'Euvangille de saint Jehan (FRIBOIS, Abr. chron. Fr. D.L., 1459, 109). [R. M.]

BRITHEOLE, subst. fém. (britheole)

[GD : *britheole*]

"Piège, engin pour prendre les oiseaux"

Rem. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516). Rapprocher de *bric* ? Ou lire *bricheole* et rapprocher de *briche* ? Ou encore de *bricole* (*mettre en la bricole* "tromper") ? [R. M.]

BRIVER, verbe (briver)

[T-L (renvoi) : briver ; GD : *briver* ; FEW I, 542a : **brivos*]

"Courir vite" : Et, pour Dieu, se Alixandres fust venus, je fais question -- pour ce que ce ne nuit de rienz a sa renommee -- se Privalius Torquatus ou Valerius Corvus s'en fussent fuy de la bataille pour paour de lui, liquel furent avant notable chevalier que duc ? Ou li Decien, qui, [vouez] leurs corps, s'embatirent *brivant* dedenz les ennemis ? (BERS., I, 1, c.1354-1359, 17.13, 32). [R. M.]

BRIZE, subst. fém. (brize)

[GD : *brize*]

[Taxe] : Et al Saint-Andrier fut la *brize* à XXIII lib. X sols le spelte (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 399).

REM. FEW I, 532a : *brisare* ? FEW XV-1, 271b : **bret* ? [R. M.]

BROC, subst. masc. (broc¹)

[T-L : *broc* ; GDC : *broc*¹ ; AND : *broche*¹ ; FEW I, 549a : *brochis* ; TLF IV, 986a : *broc*]

"Vase à anse, à ventre renflé, à col étroit, à bec évasé" : ...deux petiz *broz* d'argent, dorez ; non pesez, pour ce qu'ilz sont plains d'eau roze. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 298). Item, un *broq* à vin, tenant X pintes ou environ (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXIX). Item, ne vueil plus que Chollet Dolle, trenche douve ne boise, Relie *broc* ne tonnelet, Mais tous ses houstiz changer voise A une espee lionnoise, Et retiengne le hutinet : Combien qu'il n'ayme bruyt ne noise, Sy lui plaist il ung tantinet. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 93). Potz, *brotz* et oulle (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133).

- P. méton. "Contenu de ce vase" : Adoncq approchons de la treille Ou l'en avoit beu mainte pinte, Voire maint *broch* et mainte seille. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 42). Il but pour un soir XV *bros*. - De quel vin ? (Vig. Trib., c.1480, 233). Par les yeulx, vin rouge pissa .V. *brocs* entiers et une cruche Dont le jardin on arrousa. (Vig. Trib., c.1480, 234).

. *L'ombre des brocs*. "L'odeur du vin" : L'une a visaige de marmotz Enluminé de vermillon, Et l'autre sent l'ombre des *brotz*, Ou la graine de morillon. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 238).

- MES. "Mesure des liquides (qui contient environ deux pintes de Paris)" (Éd.) : ...un perol contenant environ quatre *brocs*. (Comptes roi René A., t.2, 1461, 302). Ung peyrol contenant environ ung *brouc*. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 227).

- Loc. fig. *Renier quartes et brocs* : Et je regnye quartes et *bros* S'il n'y en a plus de dix mille. (Sots triumph., c.1475, 35). [R. M.]

BROC, subst. masc. (broc²)

[T-L (renvoi) : *broc* ; GDC : *broc*² ; FEW I, 545b : *broccus*]

"Fourche en fer" : Ung laboureur qui a charrue et soc, Fourche et rateau, serpe, faucille et *broc* En son oeuvre prent consolation (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 13). De *brocq*, de hocq, de quant, de hanse... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 239). ...Puis que n'y vault ne pic ne *brocq*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 259).

REM. *R. Ling. rom.* 57, 1993, 388. [R. M.]

BROCAGE, subst. masc. (brocage)

[AND : *brocage* ; FEW, Ø lat. médiév. *brocagium*]

"Corruption, pot-de-vin" : Et ensi qant au rigolage Pour la fieblesce du viel age Ne peut souffire proprement [la maquerelle], De lors sustient par son *brocage* La jofne gent en leur putage par son malvois excitement (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 110). O le conspir, o le *brocage*, Dont l'en requiert, prie et brocage, Qe le visconte aider voldra A luy qui d'autri l'eritage Demande avoir de son outrage ! (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 275).

Rem. Anglais *brokage*.

- P. personnif. : U Tricherie vait, du pres Vient Circumvenciouun apres, Ove son compaign q'ad noun *Brocage* : Ce sont qui portent le grief fes Du Covoitise et tous les fetz Parfont (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 77).

V. aussi *brocager* [H. G.]

BROCAGER, verbe (brocager)

[FEW, Ø lat. médiév. *brocagium*]

Région. (anglo-normand) "Recourir à l'intrigue" : O le conspir, o le brocage, Dont l'en requiert, prie et *brocage*, Qe le

visconte aider voldra A luy qui d'autri l'eritage Demande avoir de son outrage ! (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 275).

V. aussi *brocage* [H. G.]

BROCANT, subst. masc. (brocant)

[GD : *brocant* ; *FEW I, 548a : *broccus* (?) (?) ; *FEW XV-2, 16b : *Burckart* (?) (?)]

"Brocart, devise ; bijou, bague qui la porte" : ...Ou il ne fault faire forger Endosses, limes ne *broquans*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 103). S'il a au doys quelque *brocant* [var. *brocquant*]... (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 172). Et pour son chief de richesse estofer, Bordures d'or, devises et *brocans* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176). Autour du col chaynes, coliers, carcans, Bagues de pris richement emaillees, Gros braceletz, signetz, boucles, *brocans*, Ymaiges d'or de grans espritz taillees, Exquises soyes par despit fretaillees, Veloux passé par trous et par tallades, Drap d'or soumis a maintes coustillades Pour le harnoy voir de loing et de pres, Ou fut rué mainctes douces oeillades Qui peult estre, prouffiterent après. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218).

Rem. Aussi VILLON, *Ball. jarg.* T., c.1455-1460, 353. [R. M.]

BROCARDER, verbe (brocarder)

"Railler par des moqueries" : Ne si quelque teste estourdie Vous en *brocarde* en quelque lieu, Sans pencer a sa coquardie, Ayez tousjours le cueur en Dieu (LA VIGNE, S.M., 1496, 153). [A. B.]

BROCART, subst. masc. (brocart¹)

[GDC : *brocard* ; FEW I, 544a : *broccus* ; TLF IV, 987b : *brocard*¹]

"Trait piquant, raillerie, quolibet" : L'une lui dit ung *brocart*, l'autre li gete une pierre en son jardin. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 26). Lors prist dame Pitié congié pour s'en aller d'illec, mais ce ne fut pas sans murmurer ne avoir des *broquars* par les mesdisans pour le long parlement qu'elle avoit tenu avecques la douce Mercy. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 157). ...parolles ou *brogars* de peuple (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 263). Haa, c'est tousjours vostre coutume De nous servir de voz *broquars* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 793). Je m'esbatz, je raille, je larde, Je sers de lardons et *brocards*, C'est ce que fault ad ces coquars Qui veullent trencher du gros bis. (Copp. lard., a.1488, 168). Et disoient les bons compaignons pour lors que les cordeliers, qui emportent le corps de Mons. le connestable, eurent la teste copée, qui est ung *broquart* assés aisé à entendre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 353).

Rem. *Cycle myst. prem. mart.* R., c.1430-1440, 74 ; *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450, 241 ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 247 ; ...

- *Parole de brocards* : On vous monstrera au doit, et dira l' an, Vela ung de ceulx qui ont esté etc., en leur baillant paroles de *brocars*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 225).

- (*Re*)*jeter / entrejeter un brocard* : Luxure fut de l'autre part, Qui en regeta son *brocart* : ... [var. Qui entregeta ce *brocart* / Qui en geta ung tel *brocart*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 188). Vien ça, Flaterie ! Au Povre Peuple t'en yras Et par bon moyen luy diras Que luy et Bon Renon, tous deux, Viennent ung peu devers Pluseurs. (...) Se tu te treuve en l'escar, Gette a Bon Renon ung *broquart* Et fais tant, par fort ou par foible, Qu'il delaisse le Povre Peuple. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 175). Et contre luy chiescun cria En luy en gectant ung *broquard*. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 60). Et comment gecte a la volee

Ses *brocas* a tout mal reduyz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 422). [R. M.]

BROCART, subst. masc. (brocart²)

[T-L : *brochart* ; GDC : *brochart* ; AND : *brocart* ; FEW I, 547a : *broccus* ; TLF IV, 987b : *brocard*²]

"Cerf, chevreuil, daim d'un an" : Or y avoit il un jeune *brocquart*, signé de vingt cors (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 127). Quant Baude s'aperceust avoir changé et prins le *brocquart* pour le cerf, il se réclama sur le premier erre, et, par sauvaiges païs et divers buissons et bocaiges, poursuyvy le grant cerf jusques en un maraiz près d'un beau manoir, qui estoit le buisson et nativité dudit cerf. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 128).

REM. Ex. de HARDOUIN (1394) et SAINT-GELAIS (*Enéide*) ds GDC VIII, 380b. [R. M.]

BROCART, subst. masc. (brocart³)

[GD : *brocart* ; FEW I, 549a : *brochis*]

"Récipient, broc"

REM. Doc. 1420 (*le brocart a main laver*) ds GD I, 736a. [R. M.]

BROCART, subst. masc. (brocart⁴)

[GDC : *brocart* ; FEW I, 548a : *broccus* ; TLF IV, 988a : *brocart*]

"Étoffe de soie (souvent brodée d'or)" : ...mesmes de *brocat* d'or en sont leur doubleures (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 184). [R. M.]

BROCERON, subst. masc. (broceron)

[GD : *broceron*¹ ; FEW I, 572b : **bruscia*]

"Petite branche courte"

- P. ext. "Menu chose de peu de longueur"

Rem. Doc.1420 ds GD I, 726c (*brocherons*). [R. M.]

BROCHARDRE, subst. fém. (brochardre)

[Ø]

MÉD. [Provençal.] "Sortes de pustules" : Pustules ce sont vecies en maniere de grain de figues ainsi que ordure de sueur et les peut on appeler en provensal *brochardre* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 23).

REM. À rattacher à FEW I, 547 : *broccus* ? [D. J.]

BROCHE, subst. fém. (broche¹)

[T-L : *broche* ; GD : *broche* ; GDC : *broche* ; AND : *broch*¹ ; DÉCT : *broche* ; FEW I, 543b : *broccus* ; TLF IV, 988b : *broche*]

I. - "Objet de forme allongée et pointue (tige, pique, cheville...) propre à pénétrer qqc."

A. - CUIS. "Longue tige de fer qu'on passe à travers les viandes pour les faire rôtir" : Dedens Jérusalem furent en grant friçon Quant ly roys des Taffurs fist ocire un glouton, Et bien apparellier tout ensy c'un bacon, En la *brocque* buter, sy com rost de mouton (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 496). De ce chapon qu'orains en *broche* Vy mettre vois mengier ma part. (Mir. femme, 1368, 189). ...et pour les cuisines Fault poz, paelles, chaderons Cramaulx, rostiers et sausserons, *Broches* de fer, hastes de fust (DESCH., M.M., c.1385-1403, 47). ...un grant pot de cuivre tenant huit pintes, une grant *broche* de fer, desqueles choses elle ou ses complices ont vendu une partie et l'autre engaigiée sanz le congié et sceu du povre suppliant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 431). En le cuisine : Primes, une cramaillié (...) Item, II. treppiés (...) Item, II.

grils (...) Item, un mortier encassillié (...) Item, II. *broques* de fer (...) Item, une paele d'airain ronde (...) Item, une caudière viesse (...) Item, un petit caudron (Invent. test. beauv. L., 1397, 50). Item, une cuve baignoire avec le fons pour estuver (...) Item, une *broque* de fer (Invent. test. beauv. L., 1401, 59). ...les fist tuer et bien en haste plumer, larder et mettre en *broche* [les perdrix]. (C.N.N., c.1456-1467, 581). NYVELET. Veaulx et vaches. MALOSTRU. Trestout passe par une *broche* ? NYVELET. Mes gros lardons par tout je broche. (Copp. lard., a.1488, 154). Sa, ceste *broche*, rostisseur ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 203). Puis fault que Saturnus je croque Pour mieulx m'aprocher de la *broque*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 432).

- Loc. fig.

. *De broche en bouche*. "Directement" : Il auront tout de *brocque* en bouche (...) Les cuisiniers en ont la charge (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 392).

. *Mettre en broche*. "Critiquer, attaquer" : Par trop fort se y va deduisant Que luy tornera a reproche, Car nostre appareil souffisant Larde tousjours, ou met en *broche*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 413).

. *Couper / rogner / rompre la broche à qqn*. "Empêcher qqn de continuer à faire qqc., interrompre qqn" : Et pourtant en coupa la *broche* au roy, qui en demandoit l'honneur et le bon gré, et le duc le vouloit avoir luy-mesme (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 414). ...si la cause n'y eust esté si grande et si patente comme elle y estoit attainte, jamais envers si grand homme et qui luy estoit de sang et de nourriture, ne se fust monsté variable pour lui couper la *broche* en ses vieux jours. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 74). Mais à peine le connestable pouvoit avoir dit à demy, que le duc ne luy rompy la *broche* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 341). A quoy l'on fit brefve responce que monsieur le prince n'en feroit rien, et leur fut roigné la *broche* tout court. (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 38).

. *Rompre la broche à qqn de + inf.* "Empêcher qqn de continuer à + inf." (cf. Heilemann, *Gloss.*, 229) ; en partic. "faire abandonner à qqn l'idée de + inf." (cf. éd.) : Mes, en l'abregié, le duc prestement leur fit rompre la *broce* [aux ambassadeurs du roi de Chypre] de jaméz avoir attente sur ly ne sur nul de ses nepveux, disant qu'il n'avoit plus nulz nepveux a perdre et que il peussent querir heritier la ou leur plairoit, mes a ly n'aroient jamés ascout en ceste matiere. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 151).

B. - ARM. "Toute arme pointue servant à transpercer (lance, javelot, dague...)" : De sa *broche* de fer le navra laidement (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 193). ...A sa *broche* en lui boutée Par fausse envie prouvée (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 346). ...Des piques que les Flamens ont (...), De plommées qui corps deffont, De *broches*, d'espiez... (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 35). De sa *broce* de fer lui a .III. coups donnés, Pamy li haterel li est le sanc filez. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 63). Car (...) couvint (...) derompre les dures roches, A pics aussy agus com *broches* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 214). Cueur, fendés vous ou percez d'une *broche* Et ne soiez, au moins, plus endurcy Qu'au desert fut la forte bise roche Dont le peuple des Juifz fut adoulcy (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 76). Faictes et soyez diligens De charger bombardes, canons (...) Jaques et auberjons a maille, Lances, voulges a grant foison, *Broches* de fer, crochet, tenaille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 208). Puis apres, faictes porter pierres De fais, tantoust sus la muraille, *Broches* ardent a grosses quarres Pour percer jalerant

a maille, Maillez de plon, autre ferraille (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 550).

- [Dans un cont. métaph.] : Et pour ce que le feu aproches D'Amours qui te point de ses *broches*, Pers tu maniere et contenance, Scens, joie, vigour et puissance. (MACH., R. Fort., c.1341, 116).

C. - P. ext. "Objet pointu (outil, instrument...), ou partie pointue d'un objet"

1. "Aiguille à broder" : Ledit Estienne, pour la façon et paine de broder et cointir les diz sollers : c'est assavoir ouvrez de brodeure à une frète d'or trait par losenges, et sur la frète à quintes feuilles d'or trait, et sur chascune feuille une grosse perle assise ou millieu, et sur le losenge un lyon, et le champ tout à fait à la *broche*, d'or de Chippe ; pour l'or trait, demi marc, 7l. 4s. p., et pour or de Chippe, soie et façon, par son compte, rendu à court, 24l. p. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 139).

2. *Broche de fer*. "Fourche de fer" : Item, deux *bruces* de fer, à faire les jardins, 3 s. 4 deniers tournois. Item, ung croiseul de cuivre, 10 d. Item, ung apchon, 2 s. 6 d. Item, deux lanternes neufves, 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 267). Tout à l'environ de la place du Plesseiz il feït faire ung treilliz de gros barreaux de fer et planter dedans la muraille des *broches* de fer ayans plusieurs pointes, comme à l'entrée par où l'on eust peü entrer aux fosséz (COMM., II, 1489-1491, 291). ...il feïst mettre plusieurs *broches* de fer massonnées dedans le mur, qui avoient chascune trois ou quatre pointes, et les feït mectre fort près l'une de l'autre. (COMM., II, 1489-1491, 322).

3. "Instrument pour diviser les cheveux" : A Henry des Gres, pignier, demourant à Paris, pour deniers à li paieiz, qui deubz lui estoient, pour un estuy de cuir bouilly, poinsonné et armoïé des armes de mons. le duc de Thouraine, pendent à un gros las de soie, garny de trois pignes, une *broche* et un miroir, pour pignier le chief dudit seigneur, et baillé à Sallomon, son barbier (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 213).

Rem. GAY I, 224a-b ; doc. 1404.

4. "Tige métallique" : ...et, ce fait, que l'en ouvrist iceulx pos de terre, et que les botereaux qui dedens seroient l'en piquast bien et fort de bonnes longues aiguilles ou petites *broches* de fer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 326).

- [Pour torturer] : Taringa (...) *broques* de fer telles come on fit a saint Quentin et a la roe sainte Katerine (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 493). ...Les cloux, les *broches* et les pointes (...) Pour enfferrer sus les espauls De ce Quentin (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 246).

- P. ext. "Tige (de bois)" : Et, si par aventure en la plaie [du chien] li venoient vers, si comme aucune foiz font, si les ostez chascun matin d'une *broche* de fust. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 123).

5. "Tige ou pointe (métallique ou de bois, comme partie d'un objet)"

a) "Tige de fer (sur laquelle on pique la chandelle)" : ...douze petiz chandeliers à *broche* d'argent blanc (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 191). ...Thumas Chevalier et Nicaze Rogier, charpentiers, lesquelx firent plusieurs entretoisses, chevilles, chandeliers et asseir plusieurs plateaulx et *broches* pour asseir chandailles, tant autour du cuer de ladict eglise Saint Vaast le jour dudit service comme au devant des chappelles d'illec (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 475).

- "Tige de fer (en serrurerie)" : ...la clef à neuf pertuys double *broche* (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1489, 188).

b) "Pointe (à l'armure, en partic. au gant de fer), pointe de l'éperon..." : Lors est salli sur li Yvons forment joians, La le broquoit moult fort des *broques* de ses gans Et du pommel de s'espee (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 836). ...son harnois estoit chargéi Hault et bas de *broches* de fer. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 35). A ceste cinq^{me} course, messire Enguerrant print joignant la *broiche* au double grant gardebras, et Saintré au pié du demi heaume, et tous deux rompirent bien leurs lances (LA SALE, J.S., 1456, 117). Lors se commença le tournoy d'un costé et d'autre et primes, lances baissées, a *broche* d'esperon vindrent les deux chevetaines commencer la feste (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 81). ...et le remanant de sa chevalerie voians le tournoy advanchier s'esmeurent et a *broches* d'esperons, lances couchées, se vindrent lancier es Bretons (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 88).

c) "Tige (de bois)" : Et dit des "esperons de bois", pour ce que, pour ceste heure, les gens jeunes, quant ilz vont par ville, leur page leur mect une petite *broche* de bois dedans le soulier en pentoufle, et sont sur les mulles, branslans les jambes. (COMM., III, 1495-1498, 82).

D. - [Pour cheviller, pour boucher en pénétrant]

1. "Long clou (qui sert à fixer)" : ...pour I ratelier de XVI piés mis es estauble desoub la vicairie et demi C de *broiches* pour raperoilier toux les rasteliers des estaublez de l'ostel de Rouen (...) a Villemot Potel pour II jours de li et de son valet pour raperoilier les maingurez des dictes estaublez (Comptes Archev. Rouen J., 1401, 51).

2. "Pièce destinée à dégager l'air (dans un fourneau de forge, dans une tuyère...)" : Item, quatre *brochez* pour le fourneau, et une *broche* pour la tuhière, 6 s. 3 d. Item, deux cuillières pour le dit fourneau, l'un neuf et l'autre vielz, 3 s. 4 d. Item, trois marteaux de molin, 6 s. 3 d. Item, deux tenailles de forge et une ayssete, 5 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 307).

3. "Cheville utilisée pour boucher le trou qui est fait au tonneau à la mise en perce" : Clepsedra (...) *broche* de tonnel, tuyau (Aalma R., c.1380, 69). Et Porrus s'en vint a son tonnel et cuide prendre la *broche*. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 234). ...six *broches* de fer, pour mectre les tonneaux de vin (Comptes roi René A., t.3, 1476, 296).

- *Avoir le museau à la broche* : Le lieutenant de maistre Mouche Avoit le museau a la *broche*. (Vig. Trib., c.1480, 231).

- *Vendre à broche*. "Vendre (le vin) en le tirant au fur et à mesure, le vendre au détail" : ...de chascun lot de vin qui y sera vendu à *broche* ou à detail, oultre le XIII^e de chascun tonnel vendu en gros, que nous y prenons (...), ycelle ville aura et prendra trois deniers (Mand. Ch. V, D., 1364, 11). ...disoient les dictz eschevins, ou second de leurs articles, que il est en l'ordonnance d'euls de afforer les vins que on voeult vendre à *brocque* en la dicte ville et à eulx donner pris. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1368, 120). ...sur chascun lot de vin vendu et despensé, tant à *broque* comme autrement... (Mand. Ch. V, D., 1369, 292). Qui est celui si chetif qu'i vendenge sa vigne et ne mengieue des roisins, qu'i cueille les pommes de son pommier et si n'en scet mengier, qu'i vent le vin a *broche* et pour boire ne l'aproche, q'i fait l'ypocras du roy et premier n'en assaye ? (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 382). ...sur chascun lot de vin, qui sera vendu à *broche* ou dispensé en nostre dicte ville et pourchainte d'icelle en quelconque lieu et par qui que ce soit, douze deniers parisis de nostre monnoye de Flandres (Hist. Lille T., t.2, 1388, 432). ...aultre vin de cheli meismes thoneale qui afforeis seroit pour vendre à *broucke*. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 218).

4. Broche d'une guitare. "Cheville d'une guitare"**Rem.** Doc. 1373 ds GAY I, 223b.**E. - P. anal.****1.** "Piquant du hérisson" : ...au hirechon heru [le diable] (...).De ses *broches* il m'a arée (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 99).**Rem.** Ou simplement sens B ?**2.** "Corne du chevreuil dans sa première années" : Et, ainsi que les cerfs mettent leurs boces au premier an, ilz [les chevreuils] portent ja les fuisiaus et *broches* ançois qu'ilz aient leur an. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 76).**II. - Au plur.** [P. anal. avec la douleur que provoque un objet pointu qui pénètre dans la chair] "Hémorroïdes" : ...Gratelle, *broches*, menoisons, Amorroydes, aiguillons... (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 315). Des *broches* et de maufretin, Soit maistre Mahieu confondus ! (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 322). Item por fi et por *brochez* garir, R. fraisiens et leuchandeulhe et broies très bin ensemble, se le meteis sor le dolour, si garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 201). ...audit lieu de Regembourg il fut malade par IIII ou V jours de fièvres et de rume ; aussi fut-il un jour ou deux mal disposé audit Lanshong ; et nous arrivé en ceste ville, il est malade des *broches*, comme l'on dist, et n'a pas esté en luy de povoir partir, puis que y sommes arrivez (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1454, 446). ...elle cheut en une desplaisante et dangereuse maladie que communement l'on appelle *broches*. (C.N.N., c.1456-1467, 32).**Rem.** FEW : «Afr. mfr. *broches* (...) (14.-16. jh.), wallon. *broque*».**REM.** Une précédente version de cet article a été rédigée par Edmonde Papin. [R. M.]**BROCHE, subst.** (broche²)[*FEW I, 549a : *brochis*]"Cruche, pot" : S'il a *broiche* ou vaissel de vin à certain pris et il soit trouvé qu'il le vende à plus à aucun ou en commun, il doit LXV sols tornois d'amende (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 379). Item, 28 painctes d'estaing tant grandes que petites, pesans 85 livres estaing, 10 l. 12 s. 6 d. Item, trois *broches* de boys à tenir vin, 10 s. t. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 304). Biens estans ou selier. Premièrement, deux ambossouers pour entonner vin. Item, une quacque de harens vuide. Item, demi barral à tenir vin. Item, un barral à tenir vin. Item, deux *broches* de boys à mectre soubz le veissel quant l'on tire le vin. Item, un petit embossouer à emplir bouteilles. Item, cinq boetez de chesne à tenir vin, chacune de la teneur de 6 asnées ou environ. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 327).V. aussi *brechet* v. Lexiques [R. M.]**BROCHÉ, adj.** (broché)[FEW I, 547b : *broccus*]DRAP. "Tissé en entremêlant sur le fond des fils de soie, d'argent ou d'or, de manière à former des dessins en relief" v. *brocher* : Dessus son chief un grant poille poserent A fleurs de lis de fin drap d'or *broché*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198). [R. M.]**BROCHÉE, subst. fém.** (brochée)[GD : *brochee* ; FEW I, 543b : *broccus*]**A. -** "Ensemble de viandes cuites sur une broche" : ...je dis pour certain que de la cuisine du commun furent enlevés plus de cent cinquante *brochées* de viandes cuites, tant cignes, pans, faisans que

autres espèces de viandes creuses dont les moindres estoient lapins et poussins (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 298).

B. - Brochee de bois. "Fagot"**Rem.** Doc.1476 ds GD I, 737b. [R. M.]**BROCHELETTE, subst. fém.** (brochelette)[*FEW I, 543b : *broccus*]"Petite broche (en cuisine)" : Et puis un chescun chapon soit cingz ["ceint"] et environné de sa lamproye (...); et si les faictes tenir tout environ dudit chapon a bonnes, nectes et jolies *brocheletes* ou lieures (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 174). [R. M.]**BROCHER, verbe** (brocher)[T-L : *brochier* ; GD : *brochier* ; GDC : *brochier* ; AND : *brocher* ; DÉCT : *brochier* ; FEW I, 547b : *broccus* ; TLF IV, 989a : *brocher*]**A. - Brocher qqn/un animal.****1.** "Piquer avec une broche ou un instrument en forme de broche, avec une arme pointue" : Lors est salli sur li Yvons forment joians, La le *broquoit* moult fort des broques de ses gans Et du pommel de s'espee (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 836). Puis que vous desirez l'armée, Combatez vous quant je vous *broche*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 5).- [En enfer] "Embrocher qqn" : Ces violeurs de bonnes filles, Ces dorelos, ces affiquez (...) De nos grans cros nous les *brochon* En les tournant... (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 240).- [Dans un cont. grivois] *Brocher une femme* : DEMANDE. Quel difference y a il de faire un chevalier a faire une dame ? RESPONSE. Grant difference y a, car l'en fait un chevalier en donnant la collee par en hault, et puis le le chevalier fait sa femme dame en la *broquant* par en bas. (Devin. R., c.1470, 135).- HIPP. : Se li chevaux est blechiez, le premier jour, *brochiez* en crois d'un fer chaut et liez la brocheüre d'une corde d'arc, et lessiez .V. jours. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374).**2.** En partic. "Éperonner (un cheval), piquer de l'éperon" : Quant il fu eslongié de ses gardes, adonc *broqua* son cheval des esperons (Chron. anon. K., t.2, c.1375-1400, 540). Lors escrie a sa gent : Avant, seigneurs bacheliers, veez la Gieffroy qui se combat tous seulz a la gent Mahommet. Qui ore ne lui aidera, honny soit il de Dieu ! Et ceulx lui respondent : Mal ont Sarrasins acointié sa venue. Lors *brochent* les chevaux tous ensemble et viennent a la bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 232). Adonc veissies Guillaume qui *brocha* l'aufferrant (Cip. Vigneaux W., p.1400, 26). Thideüs, qui le cheval *broche*, Entre en la ville bien fermee (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 303). Mais quant Saintré le [messire Enguerrant] voit a lui venir, lors *brocha* son destrier et tant qu'il peust s'avança a lui (LA SALE, J.S., 1456, 120).- *Brocher (un cheval) des esperons/à l'esperon* : Li dis messires Phelippes prist une adrèce parmi les camps, et *brocha* coursier des esperons. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 4). Lors *broche* le cheval des esperons par grant fierté et tourne vers le roy, l'espee ou poing, et le fiert sur le bacinet par tel air et de telle force que il le fait embroncher sur le col du destrier (ARRAS, c.1392-1393, 162). Mais le roy Selodus crie son enseigne a haulte voix, et joint l'escu au pitz, et brandist le fust de lance et *broche* le destrier des esperons (ARRAS, c.1392-1393, 184). Chil seigneur, qui desiroient a faire auquns esplois d'armes, s'en vinrent *broçant* a l'esperon jusques a la et descendirent de lors chevaux, et se missent tout en ordenance pour assallir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 321). ...pluiseurs chevaliers et esquiers, qui se desiroient a avancier et a

faire armes, *brochierent* cevas des esporons, les lances ens es poins et les targes au col, et entrerent en la riviere. (FROISS., Chron. D., p.1400, 711). ...il descendit les degrés de la salle et vint en bas, où il trouva son cheval prest pour monter; mais sans mettre pied à l'estrier saillit en la selle. Puis quand il vit ses gens et serviteurs estre prests, il *brocha* de l'esperon, et issit hors du chastel de Lalaing et prit le chemin vers Bruxelles. (Faits Lalaing K., c.1470, 26).

- À *brochant* (*de l'esperon*). "À toute vitesse": Li dis messires Guis et se route s'en vinrent tout à *brochant* les grans eslais, jusques en le place où la bataille avoit esté. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 130). ...mesires Robers de Bailluel (...) et ses gens (...) vinrent a *brochant* de l'esperon au Pont a Tresin et trouverent les combatans, les desfendans et les assallans. (FROISS., Chron. D., p.1400, 435).

- Empl. abs. "Piquer des éperons": Adont sceurent bien cheval qu'esperon valioient en le route le seigneur de Cliçon, car quanques il pooient *brochier*, il brochoient le chemin de Camperlé, et li dus de Bretagne et se route apriès. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 206). Celle part va *brochant* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 59). Ciperis point et *broche* trestout par mi le champ (Cip. Vigneaux W., p.1400, 154).

- *Brocher* *encontre/sur/vers qqn*. "Lancer son cheval vers qqn": Sitos que cil Espagnol et François d'un costé les perchurent, il *brochièrent* sus yaus et tantost les desconfirent, car il n'i avoit que mesnies et garçons. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 21). Lors mit lance sus feutre, vers le conte *brocha* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 168). *Encontre luy broche* grant erre Publius. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 248).

- *Brocher devers* un lieu: Si escriièrent clerement li Englès: "Mauni! Mauni!" Et s'en feri une partie en ces François, et li aultre partie *brochièrent* devers le ville. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 93).

- P. méton. *Brocher un chemin*. "Parcourir un chemin à toute vitesse": Adont sceurent bien cheval qu'esperon valioient en le route le seigneur de Cliçon, car quanques il pooient *brochier*, il *brochoient* le chemin de Camperlé, et li dus de Bretagne et se route apriès. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 206).

B. - "Mettre à la broche": NYVELET. Veaulx et vaches. MALOSTRU. Trestout passe par une broche? NYVELET. Mes gros lardons par tout je *broche*. (Copp. lard., a.1488, 154).

C. - DRAP. "Passer en tissant sur le fond uni d'une étoffe des fils qui forment un dessin": ...pour en faire un chaperon et les découpeures à servir sur une heuque de veluiau, *brochié* d'or (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1408, 265). ...III onces de fil d'or de Florence, que François de Bussy, brodeur, a aujourd'hui prinses de lui pour *brocher* une jacquete de satin jaulne (Comptes roi René A., t.1, 1478, 274).

- *Damas broché*: Damas vert *broché* d'argent, de Chippre. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 79).

- *Satin broché*: ...ung satin cramoisy, *brochié* d'or (Comptes Lille L., t.1, 1416, 132). ...et après luy venoient les cent pages d'honneur de Jehan de Paris, tous vestus d'ung moult beau velours cramoisy, et les pourpoins de satin *broché* d'or moult riche, montez tous sur chevaux grisons harnachez de velours cramoysi comme les robes des pages, semez d'orfaverie doree bien espesse. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 62-63). Que les pièces de quevrons, d'oeillets et chambgeans, de pariment, de eschelettes, de noeuds d'amour, de satin *brocquet* et autres de coulanbette, de saïette ou de soye et de trippe de velours, doivent contenir et contenront dix-neuf aulnes de longueur et trois quartiers, un pouce moins de largeur; et se feront

icelles pièces de lin, de saïette ou de soye. (Hist. Lille T., t.2, 1496, 519).

- *Velours broché*: ...deux autres houppebandes à mi jambe à grans manches closes de veluyau cramoisy, *broché* d'or figuré de feuillage vert (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 77). ...puis me donna une tresbelle et riche robe de veloux bleu figuré et tres richement *brochié* d'or (LA SALE, J.S., 1456, 104). [R. M.]

BROCHEREL, subst. masc. (brocherel)

[T-L : *brocherel*; GD : *brocherel*; GD : *broquerel*; AND : *brocheler*; FEW I, 547a : *broccus*]

I. - "Jeune brochet": Première assiette. Seymé, poulez aux herbes, brouet de vertjus et de poulaille, une epinbesche de ung bouly lardé, *brochereaulx* et loche en eue rouge, et chastelongnes salees. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 180). [Fourmentee] au massouin, pastelz norroiz et maquereaulx rostiz, pinperneaulx en rost et crespes, oictres, seches frites avec ung bescuis de *brochereaulx*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 182). Chaudumee d'un brochet. Primo appareilliez ung brochet (...). Puiz ayez pain harlé, trempé en puree de pois, ou en eue de poisson, ou moictié vin moictié vertjus; et soit broyé, puis coulé par l'estamine, et tout mis ensemble soit bouly, et mis en platz sur le *brocherel* [comme on voit appelé précédemment "brochet"], et soit jaune. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 223). Pour le soupper de poysson: et premierement le rost de *brocheriaux*... (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 167). [Autres ex. p.200 (*brochereaulx*) et p.202 (*brochereaux*)] [Titre] Les anguilles reversees, et les *brochereux*, et carpes a la garentine. (Recueil Riom L., c.1466, 80).

II. - [Clou]

Rem. Doc. 1406 et 1497 (Béthune, *brocquereux*, *brocquereulx*) ds GD I, 742a-b. [R. M.]

BROCHERET, subst. masc. (brocheret)

[T-L (renvoi) : *brocheret*; GD : *brocheret*; *FEW I, 547a : *broccus*]

"Jeune brochet": ...en Karesme en lieu d'oeufz et frommage mettez merlus et escheroyz cuiz, bien menu hachez, ou char de *brocherés* ou d'anguilles, figues et dates haschees. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 255). [Seul ex.] [R. M.]

BROCHERON, subst. masc. (brocheron)

[T-L : *brocheron*; GD : *broceron*²; FEW I, 545a : *broccus*]

A. - "Robinet par où l'on verse le liquide contenu dans un récipient, bec, goulot": En le cuisine: Primes, une cramaillié (...) Item, II. treppiés (...) Item, II. grils (...) Item, un grand pot a laver (...) Item, un petit a *brocherons* (Invent. test. beauv. L., 1397, 50-51). ...la grant rue de Cep estoit parée et aournee outre mesure. Et donna ce jour la fontaine, tout au lonc dou jour, par les *brocerons* vins blanc et vermel a tous ceuls qui en peurent ou vorrent avoir. Et fu ensi la roine aconvoie jusques au chastiel (FROISS., Chron. D., p.1400, 93). ...un autre vaisseau de ploncq tenant lieu es estuves par devant l'autre vaisseau de plonc, ouquel les eaues du premier vaisseau de plonc se vident et entrent par deux *brocherons* tournans de queuvre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 615). ...deux *brocherons* de queuvre appelez clefz tenans lieu ou grant vaisseau de plonq servant esdictes estuves (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 616).

B. - "Petite tige pointue, servant à tenir la/les chandelle(s) sur un chandelier" (synon. *broche*): Item, un chandelier de layton, à IIJ *brocerons* et roses doubles (Invent. N. Baye T., 1419, LXXIV).

Rem. Ce sens n'est pas noté ds FEW I, 545a, s.v. *broccus*, ni GAY, s.v. *broceron*, *brocheron*; cependant HAVARD I, 1887, s.v. *chandelier* confirme que ce mot a pu désigner aussi bien des flambeaux posés sur table que des lustres, des suspensions ou des appliques comportant une ou plusieurs broches ou bobèches. [R. M.]

BROCHERONNÉ, adj. (brocheronné)

[GD : *brosseronné*; *FEW I, 573a : **bruscia*]

(Synon. de *brochonné*)

REM. Doc. 1360 (*une chayenne dorée, brosseronnée*) ds GAY I, 230b (= GD I, 742b, qui ajoute, du même doc., la forme *bresseronnee*). [R. M.]

BROCHET, subst. masc. (brochet)

[T-L : *brochet*; GDC : *brochet*; AND : *brochet*¹; FEW I, 547a : *broccus*; TLF IV, 990a : *brochet*]

"Poisson d'eau douce, de forme allongée, au museau pointu, brochet" : ...un estanc appartenant aus doyen et chapitre de Paris, ouquel a une bouticle où l'en garde poisson; ilz prindrent de nuit VJ *brochés* et non plus dont il soit record, lesquieulz ilz mengierent et dissiperent ensamble, avec plusieurs compaignons ausquelz ilz donnerent cedit poisson à mengier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 69). *Brochet* est bon au chaudumé. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 232). [Autres ex. p.173, 223...] Le lus en son temps change III fois son nom et premierement se nomme gougon quant il est ienne. Et quant il est de moyen aage se nomme *brochet*. Et quant il est parcreu se nomme lus et est adonc tres rauissant. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498). À Beufves Millet et autres ses compaignons pescheurs, pour la vente, bail et delivrance de certaine quantité de *brochets* et peschaille qui est venue de la pesche qu'ils ont faite de leur part quant ils ont pesché èz fossez des tours de Saint Bernard, Billy et Neelle... (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 918). Si s'advise de prendre ung beau *brochet* qu'il avoit en sa fosse, et vint au chasteau/ pour le presenter a madame (C.N.N., c.1456-1467, 43). [R. M.]

BROCHETÉ, adj. (brocheté)

[GD : *brocheté*; *FEW I, 544b : *broccus*]

[D'une étoffe] "Broché"

REM. MART. D'AUV. (éd. 1493) ds GD I, 737b-c. [R. M.]

BROCHETERIE, subst. fém. (brocheterie)

[*FEW I, 544b : *broccus*]

"Ensemble de tissus brochés" : ...les rues estoient tendues de tapisseries, *brocqueteries* et aultres exquis ouvrages, les quarfours decoréz de .XL. à .L. hystoires bibliennes et morales. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 525).

REM. Sur l'opposition *tapisserie* / *brocheterie*, cf. *Vox rom.* 4, 1939, 89 (A. Henry) : «*brocher*, comme le dit Littré, c'est "entremêler, en tissant, des fils sur le fond uni d'une étoffe pour y former des dessins", tandis que la tapisserie est un ouvrage "fait à l'aiguille sur du canevas"». [R. M.]

BROCHETERON, subst. masc. (brocheteron)

[T-L (renvoi) : brocheteron; GD : *brocheteron*; *FEW I, 545a : *broccus*]

"Goulot"

REM. *Percef.* (éd. 1528, *brocheterons*) ds GD I, 737c. Leçon *brocerons* ds *Percef.* II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 248.

V. aussi *brocheron* v. Lexiques [R. M.]

BROCHETON, subst. masc. (brocheton)

[T-L : *brocheton*; GDC : *brocheton*; FEW I, 547a : *broccus*; TLF IV, 990a : *brochet* (*brocheton*)]

"Jeune brochet" : Troittes, barbeaux, brocherons [l. *brochetons*], bresmes, carpes, perches, tanches, vendeises, gardons qui ne sont du long d'un doy à main d'omme entre queue et teste sont defenduz par les ordonnances royaulx. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 295). ...ung millier de *brochetons* bons et convenables pour repeupler iceulx fossez (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 259). [E. P.]

BROCHETTE, subst. fém. (brochette)

[T-L : *brochete*; GD : *brochete*; GDC : *brochete*; AND : *brochete*²; FEW I, 547b : *broccus*; TLF IV, 990b : *brochette*]

A. - "Petite broche"

1. "Petite broche qu'on passe à travers les viandes pour les faire rôtir" : Puis broyez gingembre, canelle, graine de paradiz, noiz muguectes, des foyes rostiz en une *brochete* sur le greil, et du saffran deffait de vertjus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 218). ...et faictes la lamproye seigner en ung plat, et luy boutez une petite *brochete* dedens la gueule pour la faire mieulx saigner. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 235).

2. "Petit bijou muni d'une épingle, petite broche" : ...dix sept chastons d'or qu'il a fait de son or à l'escherpe de MdS et une *brochete* d'or dont se ferme ladictes escherpe. (Comptes Lille L., t.2, 1448, 214). ...une perle persée, pendant à une petite *brochete* d'or, laquelle n'est pas bien blanche ne ronde, mais est aucunement rousse (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 27). Sur leurs chevaux, d'or et d'argent clochettes, Orphaveries par despit mesurees, Chanfrains dorez, plumes a grans *brochettes* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212).

3. "Instrument pour diviser les cheveux" : ...pour une pignière garnie de deux pignes, deux *brochettes* et ung mirouer d'ivoire, deux rasoirs... (Comptes Lille L., t.1, 1433-1434, 340).

4. "Petit clou" : A la voyve Guillaume Lescullier pour I^c de *brocquetes*... (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 357).

5. HORLOG. "Chevilles de la roue du *dyal* qui actionnent les clochettes de la sonnerie" (Éd.) : En ce *dyal*, dont grans est li merites, Sont les heures vint et quatre descrites, Pour ce porte il vint et quatre *brochetes*, Qui font sonner les petites clochetes, Car elles font la destente destendre, Qui la roe chantore fait estendre Et li mouvoir tres ordonneement Pour les heures monstrier plus clerement. (FROISS., Orl., 1368, 91). Encores met li orlogiers a point Le foliot, qui ne cesse point, Le fuselet et toutes les *brochetes* Et la roe qui touce les clochetes. (FROISS., Orl., 1368, 105).

6. "Petite pique" : ...une *brochette* de porc espy garnie d'un pou d'or. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 234).

Rem. Le contexte ne permet pas de définir l'usage de cet objet; s'agit-il d'une brochette à diviser les cheveux? (cf. GAY, s.v. *broche*, *brochette*).

B. - P. anal. "Verge d'un garçon" : JENIN. ...ma *broquette* est tant belle ! Dictes, emplirai-ge l'escuelle ? Jesus, que mon pissat est chault ! (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 320). [R. M.]